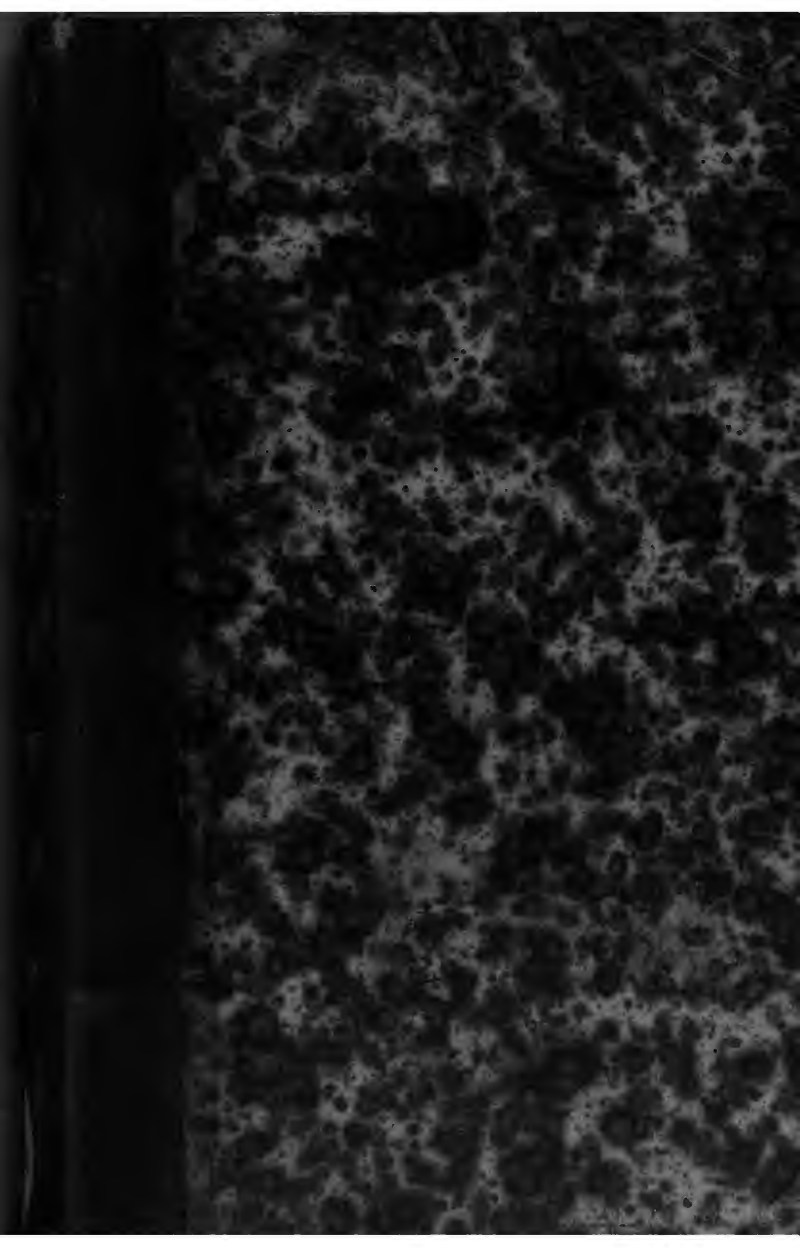
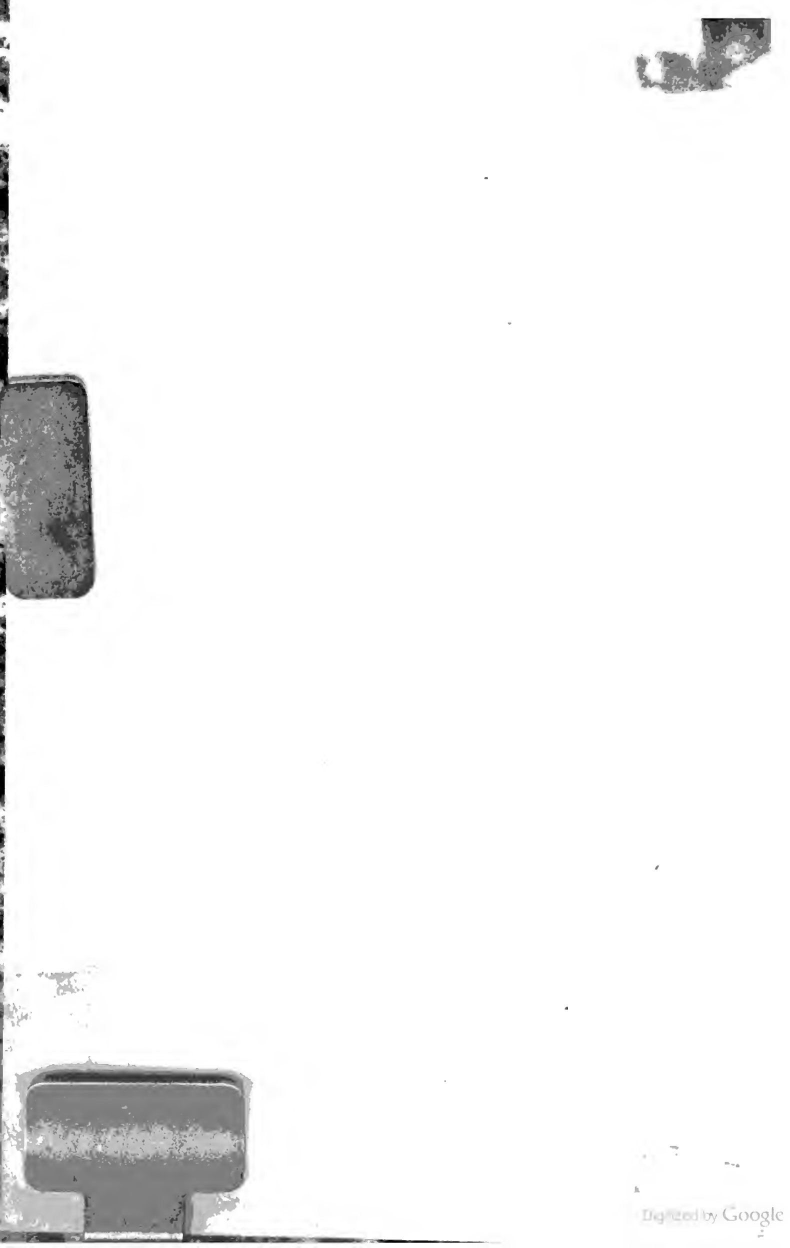




ENCYCLOPÉDIE

DES

GENS DU MONDE.

TOME QUATORZIÈME.

Première Partie.



IMPRIMÉ

PAR LES PRESSES MÉCANIQUES DE E. DUVERGER,

RUE DE VERNEUIL, N° 4.

ENCYCLOPÉDIE

DES

GENS DU MONDE,

RÉPERTOIRE UNIVERSEL

DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES ARTS;

AVEC DES NOTICES

SUR LES PRINCIPALES FAMILLES HISTORIQUES
ET SUR LES PERSONNAGES CÉLÈBRES, MORTS ET VIVANTS;

PAR UNE SOCIÉTÉ

DE SAVANTS, DE LITTÉRATEURS ET D'ARTISTES, FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

TOME QUATORZIÈME.







PARIS
LIBRAIRIE DE TREUTTEL ET WÜRTZ,
RUE DE LILLE, N° 17;
A STRASBOURG, GRAND'RUE, N° 15.
1840

IMPRIMÉ

PAR LES PRESSES MÉCANIQUES DE E. DUVERGER,

RUE DE VERNEUIL, N° 4.

ENCYCLOPÉDIE

DES

GENS DU MONDE,

RÉPERTOIRE UNIVERSEL

DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES ARTS;

AVEC DES NOTICES

SUR LES PRINCIPALES FAMILLES HISTORIQUES
ET SUR LES PERSONNAGES CÉLÈBRES, MORTS ET VIVANTS;

PAR UNE SOCIÉTÉ

DE SAVANTS, DE LITTÉRATEURS ET D'ARTISTES, FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

TOME QUATORZIÈME.







PARIS
LIBRAIRIE DE TREUTTEL ET WÜRTZ,
RUE DE LILLE, N° 17;
A STRASBOURG, GRAND'RUE, N° 15.
1840

SIGNATURES

DES AUTEURS DU VINGT-SEPTIÈME VOLUME.

MM.		MM.	
Ajasson de Grandsagne.	A. de G.	Haag	E. H-g.
Artaud (l'inspecteur général)	A-d.	Haillot (le capitaine), à Strasbourg	C. A. H.
Audiffret	H. A-d-t.	Hubert (à Charleville)	J. B. H.
Avezac (d')	*A...	Huot	J. H-t.
Bareste	E. B-s.	Jal	A. J-l.
Baron (le capitaine), au Havre	Cap. B.	La Fage (Adrien de)	J. A. de L.
Berzélius (le baron de), à Stockholm	B-z-s.	Lafaye (à Marseille)	L-f-e.
Biet	J. B-t.	Laget	C. L-g-t.
Boulatignier	J. B-r.	La Nourais (de)	L. N.
Boullée (à Lyon)	A. B-e.	Larévellière-Lépeaux	O. L. L.
Brunet	W. B-t.	Laténa (de), à Chablis	J. L-t-a.
Carette (le lieut.-col.)	C-te.	Leclerc-Thouin	O. L. T.
Chamrobert (de)	P. C.	Lemonnier	C. L-r.
Cherbuliez (à Genève)	J. Ch.	Le Roy de Chantigny	L. d. C.
Crivelli	J. L. C.	Louvet	L. L-t.
Croy (Raoul de), à la Guerche	R. d. C.	Miel	M-l.
Dehèque	F. D.	Moléon (de)	V. de M-n.
Delcasso (à Strasbourg)	L. D-c-o.	Mollevaut	M-ll-t.
Depping	D-g.	Morawski (Théodore)	Th. M-ki.
Dumas (à Bolbec)	Ant. D.	Ourry	M. O.
Duvergier	J. B. D.	Ozenne (Mlle Louise)	L. L. O.
Fayot	F. F.	Priou (à Nantes)	D^r^ P.
Fortia d'Urban (le marquis de)	F. d'U.	Rathery	R-y.
Fritz (à Strasbourg)	Th. F.	Ratier (le docteur)	F. R.
Garden (le comte de)	Cte de G.	Regnard (Émile)	E. R.
Golbéry (de)	P. G-y.	Rinn	J. R.
Guadet	J. G-t.	Saucerotte (à Lunéville)	C. S-te.
Guigniaut	G-n-t.	Saunois	V. S.
		Schmidt (à Strasbourg)	Ch. S.
		Schnitzler	J. H. S. et S.
		Sinner (de)	L. de S-r.
		Soyer	L. C. S.

MM.		MM.	
Spach (Édouard).	Ed. Sp.	Travers (à Caen)	J. T-v-s.
Spach (Louis), à Strasbourg.	L. S.	Vieillard.	P. A. V.
Suckau.	W. S.	Villenave	V-ve.

Les lettres *C. L.* indiquent qu'un article est traduit du *Conversations-Lexicon* ou de son supplément intitulé *Conversations-Lexicon der Gegenwart*, le plus souvent avec des modifications (*m.*). *Enc. amer.* signifie *Encyclopædia americana.* Enfin la signature *Enc. autr.* se rapporte à l'*Encyclopédie nationale autrichienne*.



ENCYCLOPÉDIE

DES

GENS DU MONDE.



H (*suite de la lettre*).

HESSE-DARMSTADT (GRAND-DUCHÉ DE), *voy.* à la fin du T. XIIIe la première section de cet article, intitulée 1° *Géographie et statistique*.

2° *Histoire*. Ainsi qu'on l'a vu dans l'art. HESSE-CASSEL, le landgrave George Ier, ou *le Pieux*, dernier fils de Philippe *le Magnanime*, fut le fondateur de la branche de Hesse-Darmstadt, pourvue de la partie supérieure du comté de Katzenellenbogen, et gouverna de 1567 à 1596. Il laissa trois fils dont l'aîné, Louis V, *le Fidèle* (1596-1626), lui succéda. Le second, Philippe, eut Butzbach, qui, à sa mort, retourna à la ligne principale; et le troisième, Frédéric, fut le fondateur de la branche de Hesse-Hombourg. Louis V, héritier de Louis IV de Marbourg, réunit à son patrimoine une partie de la Hesse-Supérieure, fonda, en 1607, l'université de Giessen, et prit, dans la guerre de Trente-Ans, le parti de l'Autriche, ce qui attira la coalition dans ses états. Son fils et son successeur, George II (1626-1661), que Gustave-Adolphe appelait ironiquement *le Faiseur de paix*, tantôt rechercha la neutralité, tantôt fit la guerre à la Suède, et toujours avec malheur. Ce fut sous lui, en 1629, que fut fondé le gymnase de Darmstadt et que Marbourg retourna à la branche de Hesse-Cassel. Son fils Louis VI (1661-1698), amassa beaucoup d'argent, mais, malgré son avarice, encouragea les arts et les sciences. Louis VII régna à peine une année, et eut pour successeur son demi-frère Ernest-Louis, d'abord sous la tutelle de sa mère Élisabeth-Dorothée (1678-1739) : ce fut ce landgrave qui commença la construction du château de Darmstadt. Son fils et son successeur, Louis VIII (1739-1768), n'étant encore que prince héréditaire, agrandit l'état, à la mort de son beau-père Jean-Reinhard, dernier comte de Hanau, du pays de Hanau-Lichtenberg. Son fils, Louis IX (1768-1790), qui passa la plus grande partie de sa vie à Pirmasens, dans le comté de Hanau-Lichtenberg (aujourd'hui partagé entre la France, la Bavière rhénane et Bade), fut un enthousiaste fanatique des institutions militaires prussiennes et du roi Frédéric II. Il eut pour successeur son fils Louis X (1790-1830). Ce prince prit d'abord constamment part, avec ses 5,000 hommes, à la guerre contre la France. A la paix de Lunéville, il perdit la partie du comté de Hanau-Lichtenberg située sur la rive gauche du Rhin; puis en 1803, par le recès de la députation d'Empire, il y eut une foule de mutations, mais qui, en définitive, lui offrirent pour résultat un accroissement de 69 milles carrés géogr., et de 124,700 habitants. En 1806, au moment où ce landgrave entra dans la Confédération du Rhin, il prit le titre de grand-duc et se fit nommer depuis Louis Ier. On lui accorda, dans cette circonstance, une augmentation de 122,000 âmes de population, et en 1809, le grand-duché s'accrut encore de Schiffenberg et de Kloppenheim. L'année suivante, après la seconde paix de Vienne, des traités avec la France et Bade lui donnèrent encore 30,000 âmes. En novembre 1813, le

grand-duc de Hesse passa du côté des alliés. Il dut à la convention de Paris (1815) et à des traités ultérieurs (1816) des modifications de territoire qui, en définitive, lui donnèrent encore 5,000 âmes de plus.

Les États, autrefois communs pour le pays de Hesse-Cassel et celui de Hesse-Darmstadt, avaient été supprimés par un édit du 1er octobre 1806, où le grand-duc déclarait agir en vertu de sa suprême autorité. Quoiqu'il se fût prononcé au congrès de Vienne, le 16 novembre 1814, pour une constitution représentative, ses sujets sollicitèrent longtemps en vain la convocation d'une assemblée d'États. Enfin parut, sous la date du 18 mars 1820, un édit en 27 articles; mais les députés appelés montrèrent tant de répugnance pour ce projet que le gouvernement se vit dans la nécessité de faire rédiger une constitution nouvelle plus complète, et qui fut publiée, le 21 décembre 1820, à titre d'*octroi*, bien que, à parler historiquement, elle fût le résultat d'un compromis entre le peuple et le souverain. La première session dura 11 mois, et vit naître un grand nombre de lois importantes pour le pays, presque toutes constitutives. Dans la seconde, ouverte le 16 août 1823, close le 1er mars 1824, l'œuvre commencée par la première fut complétée. La 3e devint célèbre par le procès intenté au conseiller de commerce E.-E. Hoffmann. Elle dura du 3 septembre 1826 au 12 juin 1827. Ce fut la première fois qu'on vit se développer le germe d'une opposition sérieuse entre le gouvernement et les États. La scission aurait peut-être été complète sans la mort du ministre de Grolman (*voy.*), qui eut lieu au commencement de 1829. Il fut remplacé par M. du Thil, à qui on devait la conclusion du traité de douanes (14 février 1828) entre la Prusse et la Hesse. La 4e session, ouverte, sous d'assez heureux auspices, le 3 novembre 1829, et que signala la rentrée du député Hoffmann, fut interrompue, le 6 avril 1830, par la mort du grand-duc Louis Ier. Il eut pour successeur son fils Louis II, né en 1777. Les États furent prorogés du 7 avril au 16 juin 1830, et la session se termina le 1er novembre. Les chambres s'y montrèrent très généreuses envers le souverain et les membres de la famille grand-ducale. Ce fut aussi alors qu'eurent lieu les débats soulevés, par le député E.-E. Hoffmann, en faveur de la liberté de la presse.

Cependant la Hesse grand-ducale ne put se soustraire à la fermentation que la révolution de juillet avait répandue dans toute l'Europe. Les troupes envoyées pour réprimer quelques troubles blessèrent et tuèrent, dans des excès produits de l'ivresse, plusieurs citoyens inoffensifs. Le gouvernement s'opposa imprudemment aux demandes d'enquête et trouva trop légères les peines portées contre les auteurs de ce crime. Le consentement d'abord donné aux bourgeois des villes de former une milice nationale, et presque aussitôt révoqué, le refus de confirmer dans les fonctions de bourguemestre des individus qui déplaisaient au gouvernement, l'ordonnance du 12 mai 1832 sur les associations politiques, celles du 22 juin 1832 sur la suppression de la Cour de cassation pour la Hesse rhénane, et sur les fêtes et assemblées populaires; la publication des décrets de la diète du 28 juin 1832, de ceux du 14 juin, des 5 et 9 juillet, avec une masse d'instructions et d'ordonnances, enfin les poursuites dirigées contre la presse, ne laissèrent plus de doute sur ce fait que le gouvernement était entré dans une voie réactionnaire. C'est dans ces circonstances que parut, le 9 novembre, l'ordonnance qui convoquait les États pour le 1er décembre 1832. L'accord, qui semblait exister d'abord entre le gouvernement et les États ne fut pas de longue durée: toutes les réformes demandées par la 2e chambre, presqu'à l'unanimité, échouèrent soit contre les refus du gouvernement, soit contre les votes de la première chambre, et l'assemblée fut dissoute le 2 novembre 1833. Le gouvernement prit alors contre la presse les mesures les plus acerbes. Tous les journaux du grand-duché furent étouffés ou suspendus. Les élections se firent dans le sens de l'Opposition; mais le gouvernement, dans l'espérance de la briser, refusa la permission de siéger à 12 fonctionnaires. La nouvelle assemblée, qui, sous beaucoup de rapports, continuait la précédente, réunie le 26

avril 1834, se vit encore dissoute le 25 octobre de cette année. Alors le gouvernement usa de tous ses moyens d'influence, tant par la presse que par des agents spéciaux. Séductions, promesses, menaces aux fonctionnaires, déplacement de colléges, tous ces ressorts furent mis en jeu, et le résultat des élections répondit si bien à l'attente du pouvoir que la majorité devint minorité. La session ouvrit le 27 avril 1835. On se servit de cette chambre complaisante pour faire voter les lois refusées sous les deux législatures précédentes et pour obtenir un chiffre plus élevé d'apanages en faveur des princes de la famille grand-ducale : aussi, quand cette chambre fut prorogée, le 30 juin 1836, mérita-t-elle les éloges du gouvernement. Depuis ce temps, la Hesse est dans une espèce de léthargie, et la presse s'y trouve enchaînée; la vie politique semble éteinte dans le pays. La dernière diète s'est réunie le 3 novembre 1838; mais comme elle était encore composée des mêmes membres, il est inutile de parler de ses actes.

On peut consulter, sur ce grand-duché, le *Staats-Lexicon* de MM. de Rotteck et Welcker; Hoffmann, *Deutschland und seine Bewohner*, t. III, p. 198-232; Crome, *Statistik von Deutschland*, t. II, p. 187-305; Wagner, *Statistik von Hessen*, t. IV, 1829. *C. L.* et L. N.

HESSE-HOMBOURG, landgraviat qui, dans le principe, comme on l'a vu dans l'art. précédent, était une partie intégrante de celui de Hesse-Darmstadt, sous le nom de bailliage de Hombourg. En 1596, il en fut séparé par Frédéric Ier, fils cadet de George Ier (*voy.* HESSE-CASSEL), et fondateur de la ligne actuelle de Hesse-Hombourg, qui introduisit dans sa famille le droit de primogéniture. Il eut pour successeurs : Frédéric II (1667 à 1708), Jacques (1708-1746), Frédéric III-Charles (1746-1751), et Frédéric IV-Louis (1751-1820), qui, en 1806, vit placer ses états, par l'acte de la Confédération du Rhin, sous la suzeraineté de Hesse-Darmstadt. Il ne redevint souverain qu'en 1815. A cette époque, on accrut son territoire de la seigneurie de Meisenheim, sur la rive gauche du Rhin, qui avait appartenu, en partie, au comté de Veldenz, en partie à Bade et aux princes de Salm-Kyrbourg, et avait été une province française, de 1801 à 1814. Au mois de juillet 1817, il entra dans la Confédération germanique; néanmoins, jusqu'à ce jour, le pays n'est pas encore représenté à la diète. Ce landgrave eut pour successeur son fils Frédéric V-Joseph (1820 à 1829), qui, en 1828, exerça pour la première fois son droit régalien de battre monnaie. Son frère, Guillaume-Frédéric VI-Louis (1829-1839), général d'infanterie dans l'armée prussienne, mourut, sans enfants, le 19 janvier 1839, et eut pour successeur Auguste-Frédéric-Philippe, autre fils de Frédéric V (qui a eu 14 enfants), né en 1779, grand-maître d'artillerie (*General-Feldzeugmeister*) au service de l'Autriche, et gouverneur de la province de Grætz (Styrie). Ce nouveau landgrave n'a pas encore pris les rênes du gouvernement de son petit état; il en a chargé, pour le temps que durerait son absence, son frère Gustave, le seul des trois frères survivants qui soit marié. Depuis 1830, celui-ci a un fils dont le nom est Louis-Henri-Gustave-Frédéric.

Le landgraviat de Hesse-Hombourg se compose de la seigneurie de Hombourg ($2\frac{1}{4}$ milles carr. géogr.), dans la province de la Hesse-Supérieure (Hesse-Darmstadt), et de la seigneurie de Meisenheim ($5\frac{1}{2}$ milles carr.), sur la rive gauche du Rhin, entre les provinces rhénanes prussiennes et la Bavière rhénane. Il a donc en tout une surface de $7\frac{3}{4}$ milles carr., avec 23,000 habitants, dont 14,000 réformés, 6,000 protestants, 3,000 catholiques, et environ 150 juifs. Ils habitent 3 villes (dont la principale, Hombourg, a 3,600 hab.), un bourg, 31 villages, 27 hameaux et 3,270 maisons. La famille régnante professe la religion réformée. Le gouvernement est purement monarchique, sans aucune constitution. Les revenus s'élèvent à environ 100,000 écus, la dette à 250,000. La famille du landgrave reçoit de Hesse-Darmstadt une rente annuelle de 25,000 florins. Depuis 1817, le monopole des postes appartient au prince de la Tour et Taxis. Le contingent fédéral est de 200 hommes, qui sont fournis par Hesse-Darmstadt, et font partie du onzième corps d'armée. Mal-

gré l'exiguïté de cet état, on peut s'étonner qu'il ne renferme pas une seule imprimerie; le journal qui y paraît s'imprime à Francfort. Ce fait, qui ailleurs n'aurait rien d'étrange, est en Allemagne tout-à-fait exceptionnel. *C. L. m.*

HÉSYCHIASTES. Ce nom exprime par un mot dérivé du grec (*ἡσυχία*, le repos, la paix) ce que *quiétistes* (*voy.*) exprime par un mot dérivé du latin (*quies*). On donnait autrefois ce nom à certains moines du mont Athos, qui, au XIVe siècle, excitèrent l'attention par le fanatisme le plus bizarre. Regardant le nombril comme le siége de l'âme, ils en faisaient un objet de contemplation. Ils priaient la tête penchée sur la poitrine, et les yeux invariablement fixés sur le nombril; et, après être longtemps restés dans cette posture, ils s'imaginaient apercevoir la lumière divine et jouir des délices qu'amène la contemplation de Dieu. Cette lumière dans laquelle habite la Divinité, et qui en jaillit, était selon eux éternelle, et cependant différente de l'essence de la Divinité. Ils eurent une controverse à soutenir au sujet de la nature de cette lumière avec un moine calabrais appelé Barlaam (*voy.*); mais ils le vainquirent au synode de Constantinople de 1341, grâce à la protection de l'empereur Andronic Paléologue-le-Jeune et au zèle de leur défenseur Palamas, archevêque de Thessalonique. Les gouvernements subséquents leur furent moins favorables, et d'autres questions, en venant agiter l'Église, firent oublier leur folie que le quiétisme du XVIIe siècle renouvela sous une autre forme. X.

HÉSYCHIUS, le lexicographe, était d'Alexandrie et vivait, selon l'opinion commune, vers la fin du IVe siècle, mais beaucoup plus tard, au jugement de Valckenaër qui l'appelle *ultimi ævi græculus* (*Opusc.*, I, 151). Parmi les critiques, les uns pensent que le *Lexique* d'Hésychius, tel qu'il nous est parvenu, n'est qu'un abrégé de son travail; les autres, qu'il était originairement d'un mince volume, et que les nombreux mots bibliques qui s'y trouvent aujourd'hui l'ont successivement grossi en passant des marges dans le texte. Ces mots bibliques, et entre autres l'article *μοντὸς*, ont fait croire, malgré le témoignage de Suidas, qu'Hésychius était chrétien. Ce glossaire étant un recueil des mots les moins usités, qu'Hésychius, et avant lui Diogénianus au second siècle, et, plus d'un siècle avant Diogénianus, Pamphyle d'Alexandrie, avaient relevés dans les poëtes, les orateurs, les philosophes, dans les dialectes crétois, laconiens, italiques, etc., on peut juger de son importance pour bien connaître la langue grecque; mais on peut juger aussi des difficultés que doit y offrir l'intelligence du texte, et combien il a été exposé aux erreurs des copistes et à la licence des grammairiens. Un homme autrefois n'était pas estimé bon critique s'il n'avait corrigé une douzaine de passages d'Hésychius. Il n'existe de ce lexique qu'un seul manuscrit, l'une des raretés de la bibliothèque de Saint-Marc, à Venise*; le grec Musurus publia le premier ce manuscrit d'une écriture si difficile qu'il ne parvint pas toujours à le déchiffrer avec exactitude, et il est certain qu'il en a altéré le texte ou par une lecture trop précipitée, ou par une critique trop arbitraire. Le résultat de son travail fut l'édition *princeps* de Venise, 1514, in-fol. La réimpression de Leyde, 1668, in-4°, soignée par Schrevelius, est de beaucoup préférable. Une édition encore améliorée, et qui est un des beaux monuments de la philologie moderne, fut donnée à Leyde par Alberti et terminée par Ruhnkenius, 1746-1776, 2 vol. in-fol. Les mots tirés des Saintes-Écritures (*Glossæ sacræ*), épars dans le lexique d'Hésychius, ont été rassemblés et publiés séparément par Ernesti, Leipzig, 1785, in-8°. Le plus utile travail qu'on ait fait sur Hésychius est celui du savant Danois, Schow, qui, se trouvant à Venise, étudia le manuscrit, en déchiffra les abréviations, le conféra avec l'édition d'Alberti, et nota toutes les différen-

(*) M. Kopitar, dans un écrit fort curieux récemment publié (*Hesychii Glossographi discipulus et ἐπιγλωσσιστὴς Russus*, Vienne, 1839), assure que cette pénurie n'est qu'apparente. Il existe, dit ce linguiste, dans beaucoup de bibliothèques de l'Europe des manuscrits inédits du Glossaire de saint Cyrille d'Alexandrie, très différents de celui que H. Estienne et le P. Labbe ont mis au jour, et dans lesquels le Glossaire d'Hésychius est généralement reproduit. J. H. S.

ces. Cette consciencieuse et intelligente collation fut publiée à Leipzig, 1792, in-8°, sous le titre de : *Hesychii Lexicon, ex cod. ms. bibliothecæ S. Marci restitutum et ab omnibus Musuri correctionibus repurgatum.* A l'aide de ce volume, chacun peut faire sur son Hésychius les corrections nécessaires pour se constituer un texte authentique. Les questions de l'origine et de la forme du lexique d'Hésychius se trouvent traitées avec une solide érudition dans l'ouvrage de M. Ranke : *De Lexici Hesychiani verâ origine et genuinâ formâ commentatio*, Leipzig, 1831, in-8°. F. D.

HÉTÈRES, *voy.* COURTISANES. Athénée (XIII, p. 568 *sqq.*) donne des détails sur cette classe de femmes grecques, et C.-W. Müller leur a consacré un article fort savant dans l'Encyclopédie d'Ersch et Gruber. *Voy.* ASPASIE, LAÏS, PHRYNÉ.

Au masculin, les *hétères* ou amis étaient une espèce de gardes-du-corps connus surtout par l'histoire d'Alexandre-le-Grand. *Voy.* CAVALERIE. S.

HÉTÉRIE (ἑταιρεία). Ce mot, qui veut dire, en grec, société, a été francisé depuis quelques années pour désigner l'association secrète qui prépara la levée de boucliers de 1821 et l'affranchissement de la Grèce. L'origine de cette société est encore enveloppée d'obscurité. L'on dit que le poëte Rhigas (*voy. litt.* GRECQUE MODERNE, T. XIII, pag. 80 et GRÈCE, p. 34) en avait conçu la première pensée; non-seulement il l'avait propagée parmi ses compatriotes à l'étranger et parmi les chefs d'armatoles de l'Épire, mais on prétend même qu'il y avait affilié des mahométans et que le fameux Paswend-Oglou, pacha de Viddin, qui résista si longtemps aux forces de la Porte, était entré, comme plus tard Ali-Pacha de Janina, dans une vaste conspiration contre la dynastie othomane. En attendant un moment favorable, Rhigas travaillait à Vienne à propager l'instruction en Grèce, lorsqu'il fut dénoncé par un faux frère, livré aux agents de la Porte, et exécuté avec six ou sept de ses associés. La société qu'il avait fondée fut dissoute, au moins en apparence; mais en 1815, lorsque la Sainte-Alliance voulait remettre en honneur les idées de religion et de philanthropie, une société dont le but était de répandre les lumières dans leur antique foyer, obtint, sur la recommandation du comte Kapodistrias, des libéralités de plusieurs des souverains et des ministres réunis au congrès de Vienne. L'*hétérie des Philomuses* (c'est le nom qu'elle portait) eut son siége à Athènes et compta parmi ses membres presque tous les voyageurs de distinction, notamment lord Byron. Une bague d'or, d'argent ou d'airain était l'insigne de ses affiliés à divers degrés. Elle s'occupait de la recherche et de la conservation des monuments d'antiquité. A la même époque, une association beaucoup plus vaste, et dont le but était, non pas de recueillir les ruines inanimées de la Grèce, mais de la faire revivre elle-même, était propagée par trois Grecs jusqu'alors obscurs, mais animés du plus ardent patriotisme. N. Skouphas d'Arta, Athanase Tzakalof de Janina, et P. Anagnostopoulos du Péloponnèse, s'étant rencontrés à Odessa, en 1814, jetèrent les bases de l'association dont le but était l'affranchissement de la Grèce par les Grecs mêmes, sans secours étrangers. Profitant habilement des encouragements donnés à l'hétérie des Philomuses, ils insinuèrent d'abord que la leur en était une ramification secrète. Ils avaient créé divers degrés d'initiation : c'était d'abord un lien de fraternité dont l'usage existait dès longtemps en Épire et par lequel on se jurait secours mutuel en toute circonstance; le second degré c'étaient les *recommandés*, chez lesquels l'hétérie-amicale se bornait à entretenir le dévouement à la patrie et de vagues espérances; puis venaient les prêtres d'Éleusine, les pasteurs, les chefs des pasteurs, etc., et au-dessus de tous ces degrés, ce qu'ils nommaient *arché* (ἀρχὴ) *le principe*, *le chef*, puissance mystérieuse ou fictive dont les vrais fondateurs de l'hétérie se disaient seulement les instruments. Un cachet de l'hétérie qui portait les initiales A et K faisait supposer que ces chefs secrets n'étaient autres qu'Alexandre, empereur de Russie, et son ministre Kapodistrias, vers lequel les espérances des Grecs étaient depuis lors souvent tournées. Plusieurs faits vinrent à l'appui de cette opinion.

Dans le courant de 1816, plusieurs des capitanis qui avaient servi la Russie en 1806 furent initiés à l'hétérie, pendant un voyage qu'ils firent à Saint-Pétersbourg, d'où ils revinrent avec de nombreuses faveurs du gouvernement. Ils furent chargés par les conjurés d'organiser dans le Péloponnèse et dans l'Épire les moyens de défense pour une lutte imminente, ce dont ils s'acquittèrent avec zèle et succès. Vers la même époque, un jeune homme qui se disait parent de Kapodistrias, Galatis d'Ithaque, fut admis par Skouphas dans la confidence de leurs projets. L'imprudence de ses démarches à Saint-Pétersbourg le fit expulser de Russie; cependant il se vantait d'avoir reçu en haut lieu des encouragements secrets; et, de retour en Turquie, sa conduite y fut encore plus téméraire, au point de compromettre le secret de l'hétérie déjà très répandue dans l'empire othoman. Les trois fondateurs s'étaient transportés à Constantinople même, où ils s'étaient adjoint le riche banquier Sekéris qui les soutint de son crédit, et l'ardent Xanthos qui devint un des principaux chefs. Skouphas mourut en cette ville avec la terreur de voir l'entreprise, dont il avait conçu la première pensée, minée par la folie de Galatis que les conjurés se crurent obligés d'immoler à la sûreté commune. En 1817 et 1818, la société prit encore plus d'extension. L'archimandrite Dicée, connu depuis sous le nom de Papa Fléchas, l'avait propagée dans les provinces danubiennes avec plus de zèle que de prudence. Des éphories furent créées pour surveiller chaque province. Presque tous les primats de la Morée et des îles, le bey du Magne Mavromichalis, les principaux ministres des hospodars et les drogmans, étaient plus ou moins initiés aux espérances des promoteurs de l'hétérie, et les pressaient de faire connaître enfin le chef secret de l'entreprise. La Grèce entière était agitée de l'attente d'un grand événement, et la Turquie recevait de la diplomatie européenne l'avis officieux de se tenir sur ses gardes.

Il devenait urgent de prendre un parti décisif. Les chefs de l'hétérie se séparèrent: Xanthos partit pour St-Pétersbourg afin de presser Kapodistrias (*voy.*) de se mettre à la tête du mouvement. Repoussé par cet homme d'état qui ne croyait pas le moment favorable pour l'affranchissement de la Grèce, il s'adressa au général Alexandre Hypsilantis (*voy.*), fils de l'hospodar qui avait tenté le soulèvement de la Servie. Celui-ci accepta la direction de la grande et périlleuse entreprise, et reçut, le 15 juin 1820, au nom des chefs de l'hétérie, des pleins pouvoirs avec le titre d'*épitrope* ou régent. L'enthousiasme s'accrut à la nouvelle de ce choix, et tous les membres de l'hétérie firent d'énormes sacrifices pécuniaires dont la famille Hypsilantis donnait l'exemple. De toutes parts des rapports exagérés sur les forces des Grecs excitaient Hypsilantis à commencer une guerre que la rébellion d'Ali-Pacha (*v.*) semblait devoir favoriser. Sans se faire entièrement illusion sur les dangers de l'entreprise, mais reconnaissant que, dans l'état de la Grèce, de plus longs délais compromettaient également le sort de la nation, et se flattant aussi d'être soutenu par la Russie, Hypsilantis déploya l'étendard de l'indépendance.

Là finit le rôle de l'hétérie secrète. Les événements qui suivirent sont exposés à l'article Grèce. Ajoutons seulement que malgré les revers de l'invasion mal combinée des provinces danubiennes, l'impulsion simultanée donnée à toutes les parties de la Grèce par les émissaires de l'hétérie, qui ne se démentirent pas à l'heure des combats, a contribué puissamment à l'indépendance de ce pays qui, sans elle, gémirait peut-être encore sous le joug othoman. Un Grec, M. Philémon, a publié à Nauplie, en 1834, un *Essai historique sur l'Hétérie* plein de révélations curieuses. W. B-t.

HÉTÉROGÈNE et HOMOGÈNE. Hétérogène (en grec ἑτερογενής, mot composé de ἕτερος, autre, et de γένος, espèce), l'opposé d'homogène (de ὁμός, semblable, et γένος), signifie de nature différente. Tout corps est un composé dans lequel entrent des parties plus ou moins en harmonie les unes avec les autres. Si l'harmonie est parfaite, c'est que les parties sont homogènes; autrement elles sont dites hétérogènes.

De cette signification générale, les mots

homogène et *hétérogène* descendent à des significations particulières, applications spéciales du sens primitif. Hétérogène, en grammaire, s'applique à cette classe peu nombreuse de noms irréguliers qui, dans plusieurs langues, sont d'un genre au singulier et d'un autre au pluriel. Exemple : ζυγὸς, joug, masculin au singulier, et neutre au pluriel ζυγοὶ; *delicium*, neutre au singulier et féminin au pluriel, *deliciæ; orgue*, masculin au singulier et féminin au pluriel, un *bel orgue*, de *belles orgues*. *Voy.* Genre.

Hétérogène se dit, en physique, d'une chose qui diffère d'une autre, soit par sa nature, soit par sa qualité; en mécanique, des corps dont la densité n'est pas égale dans toutes les parties du volume; en géométrie, de toute quantité qui, comparable à une autre quantité, en diffère tellement qu'elle ne l'excède jamais, quelque nombre de fois qu'on la prenne, etc. Figurément on dit, pour désigner un corps dont les membres sont divisés par des opinions contraires : *Tel sénat, concile, parlement, club, chambre ou conseil, se compose d'éléments hétérogènes.*

Homogène exprime, soit au propre, soit au figuré, un sens entièrement opposé au sens du mot hétérogène. Les sciences qui ont recours à celui-ci font également usage de celui-là. J. T-v-s.

Hétéroclite et Hétérodoxe sont deux autres mots, l'un et l'autre empruntés au grec, dans lesquels l'adjection ἕτερος entre comme élément.

Dans le premier, il est composé avec le verbe κλίνω, décliner. *Hétéroclite* signifie donc *d'une déclinaison différente*, et, en général, ce qui s'écarte des règles communes de l'analogie grammaticale; mais, figurément et familièrement, on se sert de ce mot pour désigner quelque chose de bizarre, de ridicule, de contraire à tous les usages : *Ce sont des manières tout-à-fait hétéroclites.*

Si ce dernier mot ressortit primitivement à la grammaire, l'autre, *hétérodoxe*, appartient à la théologie. C'est le contraire d'*orthodoxe*, et nous en renvoyons l'explication à cet article. Ajoutons seulement que c'est une expression adoucie; car, à la rigueur, tout ce qui, en religion, n'est pas orthodoxe est qualifié par l'Église, non pas d'*hétérodoxe* mais d'*hérétique*. En usant d'indulgence, elle appelle ainsi ce qui n'est encore qu'un acheminement vers l'hérésie (*voy.*), une discordance sans scission. Cependant c'est plutôt dans les branches où la dissidence et même l'originalité des opinions sont permises qu'on fait usage du mot *hétérodoxe*, en parlant de ceux qui s'éloignent de l'opinion reçue et commune. S.

HÉTÉROGYNES. Le savant professeur Latreille a désigné sous ce nom, qui marque une différence (ἕτερος) dans les femelles (γύνη), la famille des insectes de l'ordre des hyménoptères, section des porte-aiguillons, distincte des autres familles de la même division, en ce que les femelles, dans les espèces qui vivent solitaires, et les neutres, dans celles qui se réunissent en société, sont dépourvues d'ailes, et dont, sauf quelques cas rares, les yeux ne sont point lisses.

Ils sont divisés en deux tribus : les *formicaires* et les *mutillaires*. L. d. C.

HÉTÉRONOMIE, *voy.* Autonomie.

HÉTÉROSCIENS, nom formé des deux mots grecs ἕτερος, autre, et σκία, ombre, et que les géographes grecs ont appliqué aux habitants des deux zones tempérées, dont l'ombre, au soleil du midi, se projette vers le pôle du nord ou vers celui du sud, suivant qu'ils habitent la zone tempérée septentrionale ou méridionale. Ainsi les hétérosciens sont des gens ayant l'une ou l'autre ombre, et se distinguant par là des habitants de la zone torride qui ont le soleil à-plomb sur la tête. D-g.

HETMAN, mot polonais, qui se dit en bohême *heytmân*, et en russe *atamân**, et qui est dérivé, selon Linde, de l'allemand *Hauptmann*, ou, ce qui est moins probable, des deux mots latins *hæc manus*, comme le veut Chmielevski, autre écrivain polonais. C'était en Pologne le titre du chef suprême de l'armée; en français, les hetmans polonais étaient souvent appelés *grands-généraux*.

(*) Cette forme russe est peut-être plus ancienne que la forme polonaise, et d'origine tatare. *Voir* notre ouvrage *La Russie, la Pologne et la Finlande*, p. 436. J. H. S.

Il n'y avait d'abord que deux hetmans en Pologne : le *grand-hetman de la couronne*, qui commandait l'armée polonaise, et le *grand-hetman de Lithuanie*, chef des troupes lithuaniennes. Deux vice-hetmans (*hetmani polni*) leur furent adjoints au commencement du XVIe siècle, pour veiller sur les frontières du pays; ceux-ci devinrent plus tard les lieutenants des grands-hetmans. Le bâton de maréchal (*boulava*) servait aux uns et aux autres de marque distinctive. Nommés à vie depuis la fin du XVIe siècle, comme tous les grands dignitaires du royaume, les hetmans parvinrent facilement à rendre leur autorité presque indépendante de celle du roi, et cela n'a pas peu contribué à augmenter l'anarchie qui désolait la Pologne. Par suite de la constitution de 1768, ils prirent place parmi les seize ministres de la république. Quand, en 1791, les Polonais résolurent de réformer leur vieille législation, il fut statué qu'un seul des quatre hetmans, au choix du roi, aurait le portefeuille de la guerre, et qu'il ne le garderait que deux ans, à moins d'être confirmé par le roi; les trois autres n'étaient dès lors que ministres d'état, encore pouvaient-ils être rayés de la liste par décision de la diète.

Depuis le partage de la Pologne, il n'y a plus d'autre hetman, ou ataman, que celui des Cosaques (*voy.* KOSAKS), en Russie. Cette charge fut créée, en 1576, par Étienne Bathori (*voy.*), roi de Pologne, lorsqu'il organisa militairement les populations des îles du Borysthène. Les Cosaques choisissaient eux-mêmes leur chef, et les rois de Pologne l'investissaient du pouvoir en lui donnant, comme marques de sa dignité, un drapeau, une queue de cheval (*bountchouck*), un bâton de commandement et un miroir. Le prince Bogdân Rozynski fut le premier hetman ainsi institué. Depuis la soumission des Cosaques au sceptre des tsars de Russie, et surtout depuis la défection de Mazeppa, leur hetman (1708), qui voulait rentrer sous la domination polonaise, les Cosaques perdirent peu à peu presque tous leurs anciens priviléges; mais au moins les tsars leur donnèrent-ils toujours pour ataman un de leurs chefs les plus distingués. L'empereur Nicolas a dérogé le premier à cet usage, en nommant ataman, il y a près de quinze ans, l'héritier du trône grand-duc Alexandre. TH. M-KI.

HÊTRE, nom vulgaire du genre *fagus*. Ce genre, constitué par quelques espèces d'arbres forestiers d'une haute importance pour les climats tempérés, appartient à la famille des amentacées-cupulifères, et se distingue par les caractères suivants : fleurs monoïques, fleurs mâles composées d'un calice en forme de cloche à 4 lobes, au fond duquel sont insérées 8 à 12 étamines saillantes; les fleurs femelles ont un ovaire adhérent, triloculaire couronné par le limbe du calice et par 3 stigmates filiformes; chaque loge renferme 2 ovules. Le fruit est une petite noix en forme de pyramide à trois faces : il contient une seule graine dépourvue de périsperme et remplissant exactement la loge. Les feuilles des hêtres sont alternes, pétiolées, dentelées, plissées en travers avant leur parfait développement. Les pédoncules sont solitaires aux aisselles des feuilles. Les fleurs mâles sont agrégées en capitules pendantes; les fleurs femelles naissent, à 2 ou à 3, dans des involucres ovoïdes, resserrés et quadrilobés à l'orifice, hérissés à la surface externe de quantité d'écailles filiformes; après la floraison, l'involucre s'accroit de manière à recouvrir complétement les noix qu'il contient; lors de la maturité de celles-ci, il s'ouvre de haut en bas en quatre valves, à l'instar d'une capsule.

La seule espèce indigène est le *fagus sylvatica*, L., connu sous les noms vulgaires de *hêtre*, *fayard*, *foyard*, ou *fau*; elle habite non-seulement l'Europe, mais aussi l'Asie-Mineure, le Caucase et l'Amérique septentrionale. Cet arbre, l'un des plus beaux de nos forêts, croît en toute espèce de terrains, excepté les marais; mais il prospère surtout dans un sol frais : en pays de montagnes, il se cantonne de préférence sur les pentes exposées au midi. Sa croissance est assez rapide, quoique sa durée, dans les localités propices, excède trois siècles. Le hêtre s'élève à 100 pieds et plus; son tronc atteint la hauteur de 50 à 80 pieds et un diamètre de 2 à 4 pieds; il se couronne d'une cime touffue et ovale; l'écorce est lisse, d'un gris verdâtre sur les

jeunes troncs, cendrée sur les vieux. Les racines sont fortes et s'étendent horizontalement à des distances considérables. Les feuilles sont fermes, ovales, pointues, ondulées aux bords, tantôt très entières, tantôt légèrement dentées, pubescentes en dessous, luisantes et d'un beau vert en dessus. Les capitules mâles sont situés plus bas que les fleurs femelles, et en général au nombre de 4 ou 5 par ramule : chacun se compose d'environ 20 fleurs à calice soyeux. Les involucres des fleurs femelles naissent d'ordinaire, au nombre de deux, vers l'extrémité des ramules, et leurs pédoncules sont plus courts que ceux des fleurs mâles. A la maturité des fruits, ces involucres sont ovoïdes ou presque sphériques, coriaces, hérissés de pointes subulées Les fruits nommés vulgairement *faînes*, sont petits, coriaces, lisses, d'un brun de châtaigne, pointus au sommet, à 3 angles tranchants.

Il est peu d'arbres indigènes qui puissent rivaliser d'utilité avec le hêtre. Son bois, très solide, pesant, compàcte, blanchâtre, ou moins souvent rougeâtre, est l'un des plus recherchés pour le charronnage, la menuiserie et la confection de toutes sortes d'ustensiles. Comme bois de chauffage, il ne le cède qu'au charme et à l'érable-sycomore, lesquels sont beaucoup moins abondants; mais pour ce qui concerne la charpente, il est fort inférieur au chêne, étant sujet à se tourmenter et à être attaqué par les insectes; toutefois, on s'en sert avec avantage dans les constructions navales et autres destinées à rester constamment sous l'eau. L'écorce, les feuilles et l'enveloppe des fruits peuvent servir au tannage. L'huile que les fruits du hêtre ou faînes contiennent en abondance est d'un produit très avantageux pour les contrées où l'on se livre à son extraction. Cette huile est excellente pour les usages alimentaires, et, sous ce rapport, l'huile d'olive seulement est de qualité supérieure; la volaille et les porcs, nourris de faînes, engraissent très promptement.

On fait avec le hêtre de magnifiques avenues, et il produit un effet pittoresque dans les jardins paysagers; il se prête à merveille au ciseau, et, par cette raison, on en forme souvent des haies et des charmilles. Parmi plusieurs variétés notables, le *hêtre à feuilles pourpres*, celui *à feuilles panachées*, et celui *à rameaux pendants* méritent surtout d'être cultivés comme arbres d'ornement.

Le *hêtre ferrugineux* (*fagus ferruginea*, L.), ainsi nommé parce que son feuillage est d'ordinaire d'un pourpre brunâtre, se cultive aussi comme arbre d'ornement. Cette espèce, indigène de l'Amérique septentrionale, se distingue principalement de celle d'Europe par ses feuilles à dentelures très prononcées. Ed. Sp.

HÉTRURIE, *voy.* Étrurie, Toscane et Étrusques.

HEURE, *voy.* Année et Calendrier.

HEURES (myth.), *Horæ*, en latin, en grec, *ὧραι*. Les Heures, d'origine hellénique, étaient trois sœurs, filles de Jupiter et de Thémis (Hésiode, *Théog.*, v. 901; Pindare, *Fragm. Hymn.*, 2); elles s'appelaient *Eunomie* (la Loi), *Dicé* (la Justice) et *Irène* (la Paix). Divinités bienfaisantes, elles répandaient la fécondité sur les travaux des hommes et présidaient à la direction et à l'harmonie du monde physique et social. Aussi la poésie nous les représente comme ouvrant les portes du ciel et de l'Olympe, attelant et dételant le char d'Apollon-Soleil; voilà pour le monde matériel. Dans un intérêt social, on a placé sous leur patronage, c'est-à-dire sous celui de la loi, de la justice et de la paix, les trois divisions de l'année grecque, les trois saisons, le printemps, l'été-automne et l'hiver, ou l'année tout entière, la vie, l'humanité. De cette grande division de l'année, on est arrivé à celle du jour, en dix parties chez les Grecs au siècle de Pisistrate, en douze chez d'autres peuples, et ce furent les mêmes divinités sous d'autres noms et plus nombreuses qu'on préposa en Grèce à ces subdivisions du temps. Les dix heures du jour grec étaient : *Augé* ou *Afghi*, l'aube; *Anatolé*, le lever du soleil; *Musia*, l'heure des Muses ou de l'étude; *Gymnasia*, l'heure du gymnase et des exercices; *Nymphæ*, l'heure des nayades ou du bain; *Mesembria*, le milieu du jour; *Spondé*, l'heure des libations; *Élété*, l'heure de la prière; *Acté* ou *Cypris*, l'heure du repas et des plaisirs;

Dysis, le coucher du soleil (Hygin, *Fab.*, 183). Chaque heure ainsi indiquait l'emploi qu'on en devait faire, et il y avait encore là une philosophique idée d'ordre et de devoir, une allégorie d'un utile enseignement. Les Heures avaient un temple à Athènes où l'on célébrait les *Horées* (ὡραῖα θύειν, Hesych.), au renouvellement des saisons, avec des offrandes de fleurs et de fruits, fêtes innocentes et gracieuses comme ces aimables bienfaitrices des hommes. F. D.

HEURES CANONIALES. On appelle ainsi les prières ou offices qui, dans l'Église catholique, se font à certaines heures du jour ou de la nuit, et qui ont été réglées et prescrites par les anciens canons. Elles sont au nombre de sept : *matines* et *laudes*, *prime*, *tierce*, *sexte*, *none*, *vêpres*, *complies*. Les matines, qui étaient autrefois l'office de la nuit, sont encore distribuées en trois *nocturnes*, répondant aux trois premières veilles. Sur la fin de la quatrième veille, on récitait les laudes qui terminaient l'office de la nuit. Aujourd'hui les laudes se disent immédiatement après les matines et font la deuxième partie de l'office ordinaire du bréviaire (*voy.* ce mot). A la première, à la troisième, à la sixième et à la neuvième heure du jour, c'est-à-dire à six heures, à neuf heures, à midi, à trois heures, et de trois en trois heures, se récitaient prime, tierce, sexte et none. Prime est la première des heures canoniales ; on en disait l'office au lever du soleil, comme le prouve l'hymne de saint Ambroise : *Jam lucis orto sidere.* Les vêpres se disaient le soir, et les complies (*voy.* ces mots) terminaient tout l'office et le complétaient. Prime, tierce, sexte et none eurent la dénomination de *petites heures* pour les distinguer de matines et laudes, des vêpres, des complies, qui contiennent plus de prières. Les sept heures canoniales paraissent basées sur la prescription du verset 164 du psaume CXIX : « Sept fois le jour, Seigneur, j'ai chanté vos louanges. (*Septies in die laudem dixi tibi.*) » F. D.

HEURISTIQUE ou Hévristique. On appelle ainsi, en Allemagne, l'art d'inventer (εὑρίσκω, trouver), ou l'indication exacte de la méthode à suivre pour arriver à des découvertes intellectuelles. Il n'y a pas, à proprement parler, d'art d'inventer, car toute création de l'art est l'œuvre de l'invention ; toute invention a d'ailleurs pour but quelque chose de particulier : or cette expression *art d'inventer*, supposant des règles générales, il y a contradiction entre les termes. L'invention (*voy.*), dans les arts, repose particulièrement sur l'activité du génie créateur qui, dans ses manifestations, suit toujours une certaine méthode, mais sans qu'il ait besoin d'en avoir conscience. Dans les sciences, au contraire, où l'esprit pensant forme les notions, les distingue, les rattache à des idées qu'il développe ou d'après lesquelles il classe les faits fournis par l'expérience, il faut aussi qu'il ait conscience de la méthode qu'il suit, car c'est alors seulement qu'il marche d'un pas ferme et ne dévie pas de la route qu'il s'est tracée. On pourrait donc appeler la méthode, en tant qu'elle mène à la découverte des résultats, l'hévristique de la science. Mais, d'une part, la méthode sans une certaine dose de génie, qui n'est le partage que du plus petit nombre, est insuffisante pour conduire à la découverte d'idées nouvelles et de systèmes nouveaux, et de l'autre, il n'existe pas plus ici que dans d'autres branches des règles d'invention générales ou un art d'inventer général ; et les préceptes auxquels on a donné ce nom, ou celui de théorie des formes de l'entendement, et qu'on a écrits dans la logique ou plutôt dans ce qu'on appelle la partie appliquée de la logique, ou dans une méthodologie ou hodégétique générale de la science, ne sont que de pauvres règles formelles qui ne méritent nullement un nom si pompeux. C'étaient des réflexions générales qui présupposaient l'analyse de vérités déjà données ; voilà pourquoi la méthode d'analyse ou analytique a été appelée très souvent méthode heuristique.

L'invention méthodique peut être analytique ou synthétique, selon que l'on remonte des effets aux causes ou *vice versa*. Pour s'y livrer, l'esprit doit être dans une disposition convenable à la réflexion. Il faut avant tout préciser le but de nos réflexions en lui donnant la forme d'un problème dont on cherche la solution.

Dans tout problème, il y a une *donnée* à laquelle se rapporte ce que l'on cherche. Là où il n'y a pas de données, il n'y a pas non plus de problème; et ces données, pour que le problème puisse se résoudre d'une manière précise, ne doivent pas être simplement négatives: il faut qu'elles soient complètes, et qu'elles soient en rapport de cause et d'effet avec le point où l'on en veut venir. Quant à celui-ci, on doit se convaincre d'abord de la possibilité d'une solution. La solution est objectivement impossible quand la question renferme une contradiction, quand les données manquent, ou quand le *datum* est contraire au *quæsitum*. La solution est subjectivement impossible, quand on ne possède pas les connaissances préliminaires et la capacité nécessaires pour y arriver. Il faut donc reconnaître avec soin à quelle branche de la science appartient l'objet des recherches, de quelle notion supérieure il dépend; et, comme le problème peut être simple ou composé, on doit distinguer le point principal du point secondaire et s'attacher principalement au premier. On fera bien de mettre par écrit en peu de mots, le résultat de ses réflexions, afin qu'il soit facilement saisissable et qu'il puisse servir de point de départ pour de nouvelles recherches.

La méthode heuristique, qui, dans la philosophie pure, recherche les idées et les lois générales et nécessaires que suit notre entendement, est essentiellement analytique. Elle se sert de l'abstraction, comme dans les mathématiques, où des intuitions pures sont représentées sous la forme de notions et où l'on cherche pour elles de nouvelles méthodes d'application, par exemple en algèbre dans la recherche des grandeurs inconnues.

Dans les sciences philosophiques appliquées, on se propose la classification des faits d'après certaines lois. Ici, l'on part de principes simples, comme dans les mathématiques appliquées, ou bien on cherche au contraire des principes propres à expliquer des faits certains, comme dans l'histoire naturelle. E. H-G.

HEXAÈDRE (de ἕξ, six, et ἕδρα, base), solide de six faces (*voy.* Polyèdre). Le cube (*voy.*) est un hexaèdre dont toutes les faces sont égales en superficie, ce qui l'a fait ranger par Platon parmi les cinq corps réguliers. *Voy.* Solides. X.

HEXAGONE (de ἕξ, et γωνία, angle), nom que l'on donne, en géométrie, au polygone de six côtés. *Voy.* Figure et Polygone. X.

HEXAMÈTRE (de ἕξ, six, et μέτρον, mesure) est un terme des prosodies grecque et latine, qui désigne les vers de six pieds ou mesures. Le mécanisme de ce vers est dans une combinaison de dactyles et de spondées. Les quatre premières mesures sont des spondées et des dactyles indifféremment; mais l'avant-dernier pied doit être un dactyle et le dernier un spondée :

> Ărmă vĭ|rūmquĕ că|nō Trō|jæ quī | prīmŭs ăb | ōrīs
> Ĭtălĭ|ām fă|tō prŏfŭ|gūs Lā|vīnĭă | vēnĭt.

Si quelquefois, pour l'effet, les deux dernières mesures sont des spondées, l'hexamètre s'appelle *spondaïque :*

> Ēt dĕ sērtō|rūm spătĭ|ūm pătĕt | īmmēn|sōrūm.

L'Iliade et l'Odyssée, consacrées à la glorification des héros de la Grèce, étant en vers hexamètres, les vers de cette mesure ont été aussi appelés *vers héroïques*.

On a aussi donné le nom d'hexamètres aux vers alexandrins (*voy.*) français, qui ont six pieds, chacun de deux syllabes.

Olenus, antérieur à Orphée, passe pour l'inventeur du vrai hexamètre (Pausanias, X, 5), dont l'introduction dans la poésie latine est attribuée à Ennius (*voy.*); et c'est à Virgile, son émule et son vainqueur, dont la muse n'a point employé d'autres vers, qu'il était réservé de nous en offrir le plus parfait modèle*. F. D.

HEXAPLES. C'est la Bible disposée en six colonnes, de ἑξαπλόος, sextuple, mot grec composé du verbe ἁπλόω, déplier, simplifier, étendre, et ἕξ, six. Dans l'origine, c'était le nom que portait un travail important d'Origène (*voy.*) sur l'Ancien-Testament dans la version des

(*) Outre le grec et le latin, on s'en sert dans la poésie allemande, dans celle des peuples slaves et lettons. La *Messiade* de Klopstock et la traduction russe de l'*Iliade* d'Homère par Gnéditch (*voy.* ces noms) sont en vers hexamètres. S.

Septante. Les fautes nombreuses des copistes, les changements arbitraires qu'ils s'étaient permis dans les passages qu'ils ne comprenaient pas, ainsi que les différences notables que l'on remarquait entre cette version et celles d'Aquila, de Symmaque et de Théodotion, engagèrent Origène à donner une édition comparative du texte hébreu avec celui de toutes les versions existantes, afin d'en faciliter l'intelligence, et surtout (comme il le déclare lui-même dans une lettre adressée à Africanus, et qui existe encore) pour mettre fin aux disputes qui s'étaient élevées entre les chrétiens et les juifs sur le sens des passages de l'Ancien-Testament interprétés différemment par les différents partis. Dans cette édition, Origène avait indiqué par un signe particulier les mots qui avaient été ajoutés par les traducteurs et qui ne correspondaient à aucun mot du texte hébreu ; il avait marqué d'un autre signe les mots qu'il avait cru devoir rétablir dans le texte des Septante d'après l'une ou l'autre de ces versions, afin de le rendre conforme au texte hébreu. Enfin une troisième espèce de signe indiquait probablement les différences d'expression dans les passages où le sens était cependant le même.

Ces signes étant alors en usage parmi les grammairiens, et admis principalement dans les éditions critiques de Platon, il était facile à tout le monde de distinguer de suite les bonnes leçons des mauvaises, les additions du texte original, les synonymes des véritables différences d'interprétation.

Cet ouvrage remarquable avait été précédé d'un autre disposé par colonnes et qui présentait d'abord le texte original, écrit en caractères hébraïques, ensuite le même texte en caractères grecs ; puis la version d'Aquila, comme étant celle qui se rapproche le plus du texte hébreu ; venait après celle de Symmaque, plus libre que celle d'Aquila, mais moins libre que celle des Septante, qui se trouvait placée entre cette version et celle de Théodotion, cette dernière n'étant à proprement parler qu'une nouvelle édition de la version des Septante, à laquelle Théodotion n'a fait que fort peu de changements ; enfin venaient les versions *quinta*, *sexta* et *septima* (cinquième, sixième et septième) dont les auteurs étaient inconnus. Origène avait découvert ces trois versions dans ses voyages en Orient, chez quelques communautés juives de l'Asie ; mais elles ne paraissent avoir accompagné que quelques livres, surtout les livres poétiques.

Chaque livre était précédé d'une introduction qui rendait raison des traductions de l'ouvrage en tête duquel elle se trouvait placée ; en marge était l'explication des noms propres hébreux.

On a donné à cet immense travail le nom d'*Hexaples*, à cause de sa disposition en six colonnes, et d'*Octaples* parce que pour quelques livres il en avait huit. Les anciens parlent quelquefois d'une *Tétraple* (de τέτταρα, quatre) d'Origène qui ne contenait probablement que les versions des Septante, d'Aquila, de Symmaque et de Théodotion : d'après quelques savants, ce serait le même travail que l'Octaple dont nous avons parlé jusqu'ici ; mais saint Épiphane et Eusèbe, qui pouvaient en juger avec connaissance de cause, sont de l'avis contraire. Origène, qui a consacré une grande partie de sa vie à ce travail, le termina probablement à Tyr, après avoir parcouru, pour le rendre plus complet, plusieurs pays de l'Orient. Il avait employé pour le rédiger sept tachygraphes, sept autres copistes et plusieurs calligraphes : ses propres moyens ne suffisant pas aux dépenses que cette vaste entreprise nécessitait, saint Ambroise fournit une partie des fonds nécessaires.

Loin de reconnaître les services éminents qu'Origène avait rendus à l'Église par ce travail, ses contemporains le reçurent froidement. On lui faisait le reproche d'avoir corrompu le texte des Septante dans beaucoup d'endroits, sous prétexte de le rendre plus conforme à l'original. C'est ainsi que saint Jérôme, dans une lettre à saint Augustin s'étonne que son ami lût le texte des Septante, non pas tel qu'il était primitivement, mais dans l'édition *corrompue* donnée par Origène. Ces reproches s'expliquent facilement. La version des Septante était généralement regardée alors comme authentique et inspirée : y toucher, c'était

s'attaquer à l'œuvre de Dieu. Sans doute l'incurie ou l'ineptie des copistes fit entrer, plus tard, dans le texte même des Septante des mots empruntés aux autres versions, sans ajouter les signes qu'Origène avait eu soin d'y joindre; mais est-il juste de rendre Origène responsable des fautes commises par les copistes?

Quoique le travail d'Origène fût beaucoup trop volumineux pour être copié en entier (il formait 40 à 50 volumes), ses notes furent néanmoins ajoutées à presque tous les exemplaires des Septante qui existaient alors, en sorte que, du temps de saint Jérôme, on avait de la peine à retrouver un ou deux exemplaires sans ces notes. Cinquante ans après la mort de leur auteur, les *Hexaples* passèrent dans la bibliothèque de saint Pamphile, martyr, à Césarée. C'est là que saint Jérôme les consulta et s'en servit pour corriger le manuscrit de la version des Septante à son usage, et pour en donner avec Pamphile une nouvelle édition fort répandue pendant quelque temps dans les églises d'Orient, et connue sous le nom des *Septante de Pamphile et d'Eusèbe*. Plus tard, l'histoire ne fait plus mention du travail d'Origène, et il est fort probable qu'il périt lorsque, en 653, la ville de Césarée fut prise et dévastée par les Sarrazins. Avant ce fatal événement, les *Hexaples* avaient été traduites dans plusieurs langues: il ne reste aujourd'hui que des fragments tant de l'original que de ces traductions. La meilleure édition des Hexaples, d'après les fragments qui nous ont été conservés, est celle de Montfaucon, Paris, 1714, 2 vol. in-fol. Bahrdt en a donné une nouvelle, Leipzig, 1769, 2 vol. in-8°, où il a supprimé les notes de Montfaucon, qui sont cependant souvent indispensables et toujours importantes. TH. F.

HEYNE (CHRISTIAN-GOTTLOB), célèbre philologue et antiquaire, naquit à Chemnitz en Saxe, le 25 septembre 1729. Ses parents qui étaient de pauvres tisserands, ne pouvant faire aucun sacrifice pour sa première instruction, envoyèrent leur fils aîné jusqu'à l'âge de dix ans à l'école gratuite qui se trouvait dans le faubourg. Pour obtenir les premières leçons de latin, il fallait payer un *groschen* (20 centimes) par semaine. L'un de ses parrains, qui était boulanger, se chargea pendant quelques années de cette dépense, et, plus tard, son second parrain qui était pasteur du faubourg, l'envoya au lycée de Chemnitz (25 juin 1741). Le jeune Heyne y resta jusqu'en 1748, où il partit pour Leipzig. Dans cette université, il suivit surtout les cours d'Ernesti et de Christ pour la philologie et les antiquités, et ceux de Bach pour le droit romain. En 1752, il soutint sa thèse *De jure prædiatorio*. L'année suivante, à la mort du pasteur de l'église réformée de Leipzig, Heyne fut chargé de rédiger en latin son éloge funèbre. Cette élégie lui fit faire la connaissance du comte de Brühl (*voy.*), alors premier ministre d'état. Toutes les leçons particulières que donnait Heyne ne suffisant pas pour payer les frais de ses études et de sa subsistance, il fit un voyage à Dresde afin de se recommander personnellement au ministre. Tout ce qu'il retira de ses démarches fut une place de secrétaire-copiste attaché à la bibliothèque du ministre avec les appointements modiques de 400 fr. par an. Luttant toujours contre l'adversité, Heyne, tout en traduisant en allemand beaucoup d'opuscules français, sut se réserver le temps nécessaire pour publier une excellente édition des *Élégies de Tibulle* (1755) et du *Manuel d'Épictète* (1756). Ce double début dans la carrière du philologue lui valut de la réputation à l'étranger; mais la guerre de Sept-Ans, qui éclata alors, ne lui permit pas de conquérir une position stable. Il fit à cette époque, par commerce épistolaire, la connaissance du célèbre Ruhnkenius (*voy.*), professeur à Leyde, qui, après la mort de Gesner, lui fit obtenir la chaire d'éloquence à l'université de Gœttingue.

Dès lors, l'avenir de Heyne était assuré; et comme éditeur des classiques anciens et comme professeur chef d'école, il se plaça en peu d'années au premier rang des savants antiquaires de toute l'Europe. Ses éditions, plusieurs fois réimprimées, de Virgile et de Tibulle, de Pindare, d'Apollodore et de l'Iliade d'Homère, eurent, excepté toutefois la dernière, une vogue tout-à-fait européenne;

elles furent reproduites en Angleterre et en France.

On a reproché depuis, non sans raison, à tous ces travaux de Heyne un défaut, celui de manquer de cette connaissance approfondie de la grammaire grecque et latine, défaut grave lorsqu'il s'agit de l'interprétation exacte et rigoureuse d'un texte ancien. Toutefois le Virgile de Heyne est un monument impérissable par le goût exquis des explications grammaticales et esthétiques et par le savoir aussi varié que profond qu'il a renfermé dans ses nombreux *excursus*. Mais ce n'est point dans ces éditions que nous trouvons le principal mérite de Heyne comme auteur : c'est dans cette longue suite de mémoires sur toutes sortes de sujets de l'antiquité, disséminés dans le recueil de la Société royale de Gœttingue de 1763 à 1811, et recueillis en partie seulement dans ses *Opuscula academica*, 6 vol. in-8°, 1785 à 1812. Ses programmes et ses dissertations académiques, rédigés dans le court espace de 24 heures, sont remarquables par la variété des sujets traités et par la profondeur du savoir toujours énoncé et développé avec une entière clarté.

Heyne fut membre correspondant de toutes les académies savantes de l'Europe. Mais, de toutes ces distinctions, la plus flatteuse pour lui fut celle de correspondant de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres de Paris, qu'il dut à ses relations avec le célèbre Ennius Quirinus Visconti.

Comme professeur et chef d'école, Heyne forma, pendant 49 ans, des élèves nombreux et distingués. Aujourd'hui, il ne reste plus de toute cette école esthétique, si brillante, que de rares élèves devenus vieillards à leur tour. M. Jacobs (*voy.*) de Gotha lui a survécu, a continué les traditions de son école, et c'est dans les *Souvenirs* de cet homme célèbre que l'on verra quelle affection et quelle protection désintéressée Heyne prodiguait aux élèves qu'il aimait, et même quelquefois à ceux qui, en quittant ses cours longtemps fréquentés, ne demandaient pas mieux que de s'affranchir des devoirs de la reconnaissance.

Il mourut à Gœttingue le 14 juillet 1812, à l'âge de 83 ans. Son gendre, M. Heeren (*voy.*), a publié la biographie du célèbre philologue-antiquaire. La seconde édition de ce remarquable ouvrage fait partie du sixième volume des *Œuvres historiques* de Heeren, Gœttingue, 1823. L. DE S-R.

HEYTESBURY (LORD), plus connu dans le monde politique sous le nom de sir WILLIAM A'COURT, qui est celui de sa famille, est né le 11 mai 1779. Après la mort de son père, en 1817, il succéda à son titre de baronnet, et représenta au parlement le bourg d'Heytesbury, dans le comté de Wilts, un de ceux auxquels le droit de nommer des députés a été retiré depuis par l'acte de réforme. L'emploi de consul général à Tunis, qu'il remplit ensuite, ne fut pour lui qu'un prélude aux fonctions diplomatiques dont il fut bientôt investi sous les auspices du parti tory. Depuis 1815, son nom s'est trouvé mêlé à presque toutes les négociations politiques de l'Angleterre. Les amis des institutions libérales lui reprochent la part qu'il prit au renversement des constitutions de Naples, d'Espagne et des deux chartes portugaises, et la France en particulier n'a pas à se louer de la manière dont il a constamment pratiqué vis-à-vis d'elle les maximes de la Sainte-Alliance. Après une mission à Naples, chargé en 1820 de représenter le cabinet anglais à Madrid pendant le gouvernement des cortès, il se tira assez habilement de cette position difficile. En 1824, il fut envoyé à Lisbonne, et se montra l'un des agents les plus actifs de cette influence exclusive que l'Angleterre chercha de tout temps à exercer en Portugal, et du parti de don Miguel qu'il favorisa constamment dans sa lutte avec don Pédro (*voy.*). En 1826 et 1827, sir William A'Court dirigeait le gouvernement portugais à son gré, et l'on assure que ses notes officielles étaient écrites d'un ton tellement impératif qu'elles ressemblaient plutôt aux injonctions d'un supérieur qu'à des communications diplomatiques. Le peuple de Lisbonne, irrité de cette influence que sir William ne prenait même pas la peine de dissimuler, vint en tumulte sous les fenêtres de l'ambassadeur maudire l'in-

tervention étrangère. Rappelé après la mort de Canning, il fut créé, en janvier 1828, baron Heytesbury et membre de la chambre des lords. Mais ses talents diplomatiques ne restèrent pas longtemps sans emploi. La guerre qui éclata entre la Russie et la Porte exigeait que la Grande-Bretagne eût à Saint-Pétersbourg un représentant habile. Lord Heytesbury y fut envoyé en mission extraordinaire. Après l'ouverture de la campagne, il accompagna l'empereur Nicolas jusqu'au quartier-général, sut gagner sa confiance, et ne contribua pas peu, diton, à détourner de la Turquie la catastrophe qui la menaçait, après que les Russes eurent franchi le Balkan. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il parut assez nécessaire pour conserver ce poste malgré la réaction libérale de 1830 et jusque sous le ministère Grey. Lord Heytesbury est maintenant conseiller privé. Marié depuis 1808, il a de nombreux enfants. R-Y.

HIATUS, mot latin qui signifie ouverture, et qu'on emploie dans les langues modernes pour exprimer l'ouverture continuée de la bouche dans une émission consécutive de sons qu'aucune articulation ne distingue les uns des autres; ou mieux, dans une rencontre de voyelles dont l'une est à la fin du mot, l'autre au commencement du mot qui le suit. Cette rencontre produit un bâillement désagréable et nuit à l'harmonie. Aussi le bâillement ou hiatus a-t-il fait recourir en beaucoup de circonstances à des lettres euphoniques (*voy.* EUPHONIE). Dès longtemps on l'a banni des vers français, et plusieurs de nos poëtes modernes ont vainement fait quelques timides tentatives pour l'y rétablir. Le goût dira toujours avec Boileau :

> Gardez qu'une voyelle, à courir trop hâtée,
> Ne soit d'une voyelle en son chemin heurtée.
> (*Art poétique*, ch. I.)

Comment l'hiatus serait-il admis dans les vers, lorsque les orateurs s'efforcent de l'écarter de leur prose? « Tel est en cela le génie de notre langue, dit Cicéron, que tout Romain, quelque grossier qu'il soit, préfère l'élision au choc des voyelles (*Quod quidem lingua latina sic observat, nemo ut tam rusticus sit, qui vocales nolit conjungere*. Orator, cap. 44). » L'hiatus est rare dans Démosthène; il ne l'est pas moins dans Massillon. Des pages entières coulent de la plume de ce dernier, sans qu'il s'y rencontre une syllabe qui puisse blesser l'oreille la plus délicate. Nous ajouterons toutefois avec l'abbé d'Olivet (*Prosodie française*), que ces petites cacophonies (*voy.* ce mot), quand elles ne sont ni trop rudes ni trop fréquentes, contribuent à donner au discours un air naturel, et que la conversation est pleine d'hiatus volontaires, tellement autorisés par l'usage que l'on ne pourrait parler autrement sans pédantisme. J. T-V-S.

HIBERNATION, état de torpeur léthargique, mais non maladive, dans lequel plusieurs animaux passent toute la saison de l'hiver (*tempus hibernum*).

Au nombre des mammifères hibernants se placent les hérissons, les blaireaux, les loirs, les marmottes, etc. A l'approche de l'hiver, ils se blottissent dans les creux d'arbres, dans des trous qu'ils pratiquent sous terre et où ils rassemblent des feuilles, de la mousse, de la paille, se roulent en boule, s'endorment, et persistent dans une immobilité parfaite. D'autres animaux, de l'ordre des chéiroptères, les chauves-souris, se tiennent suspendus à l'aide de leurs griffes à la voûte des vieux édifices.

Tous les animaux à sang froid, qui résistent à l'action du froid, les reptiles, les poissons, les crustacés, les mollusques, divers insectes, s'enfoncent dans le sol, se plongent dans les eaux et sous la vase. L'engourdissement des reptiles est cependant moins profond que celui des mammifères.

Le phénomène de l'hibernation a été défini « la continuité de la vie sous l'apparence de la mort, par la perte de la sensibilité, du mouvement volontaire, et la suspension ou l'abolition de diverses fonctions vitales. »

Ce sommeil léthargique présente deux degrés : il est imparfait ou complet. Dans le premier cas, la respiration n'est que suspendue et se renouvelle tour à tour toutes les 3, 4 ou 5 minutes. Dans le second cas, elle est complétement abolie; phénomène constaté par les expériences de Spallanzani, renouvelées par M. Flourens, en soumettant les animaux endor-

mis à l'action du gaz acide carbonique à laquelle, dans tout autre cas, ils ne résistent que quelques minutes, tandis que, durant leur sommeil, ils supportent cette même action pendant plus d'une heure. L'appareil circulatoire paraît aussi avoir suspendu ses fonctions : mouvements du cœur obscurs, lents et rares; absence de toute pulsation des artères des membres; nulle effusion de sang à l'ouverture des vaisseaux : quelquefois on obtient quelques gouttes d'un sang noirâtre. Chez les grenouilles, les lézards et quelques autres reptiles, on observe, dans les grands vaisseaux, le mouvement oscillatoire du sang, dont la coagulation deviendrait sans cela inévitable et déterminerait la mort. Les fonctions digestives sont aussi suspendues; John Hunter a vérifié le fait : un ver, introduit dans l'estomac d'un lézard en léthargie, y resta durant tout l'hiver sans subir aucune altération. C'est de leur propre substance que vivent les animaux hibernants : l'alimentation du sang s'opère par l'absorption qui se fait, pendant le sommeil, d'une graisse surabondante dont certains organes se sont surchargés durant leur vie active. Il paraît en être de même pour les insectes.

La cause première du sommeil hibernal n'est point encore connue. Dans nos climats, on l'attribue généralement à l'action du froid, à l'incapacité dans laquelle sont ces animaux de conserver leur chaleur spécifique lors de l'abaissement de la température atmosphérique. Mais l'hibernation a lieu sous le climat brûlant de l'Égypte aussi bien que dans les déserts de la Sibérie; et l'on a remarqué que les animaux engourdis par le froid de leur climat, et transportés dans la zone tempérée, ne sortent pas de leur sommeil : témoin ce petit rat du Spitzberg qui fut apporté en Hollande et fut exposé dans les salons de La Haye et d'Amsterdam, sans que la chaleur pût déterminer son réveil.

Il est possible de provoquer, même en été, le sommeil hibernal. M. Flourens l'a obtenu sur un lérot éveillé, en suspendant artificiellement la respiration : il parvint, en la rendant et la suspendant alternativement, à plonger cet animal dans la léthargie sous un degré de froid moins intense que celui qui eût décidé le sommeil si la respiration eût été libre.

Rien de sensible ne paraît distinguer les animaux hibernants de ceux qui ne le sont pas; à côté du loir, du lérot, etc., qui hibernent, se placent, anatomiquement parlant, l'écureuil, la souris, etc., qui ne sont point atteints du sommeil hibernal. D'ailleurs, est-il probable que les causes organiques qui décident l'hibernation pendant le froid soient les mêmes que celles qui la provoquent sous l'influence de la chaleur? L. D. C.

HIBERNIE, *voy.* Irlande.

HIBOU. On a parlé des hiboux à l'article Chouette, genre auquel ils appartiennent. Cependant Buffon a groupé les oiseaux de proie nocturnes en deux sections : les *chouettes*, qui n'ont pas d'aigrettes, et les *hiboux*, qui en présentent. Aux hiboux, considérés sous ce point de vue, se rapportent les *ducs*, les *hiboux proprement dits* et les *scops*.

A l'article cité on a suffisamment parlé du *hibou commun* (*strix otus*, L.). Ses mœurs sont d'ailleurs les mêmes que celles de la chouette. Ajoutons seulement qu'il se donne rarement la peine de faire un nid, mais qu'il dépose ses œufs dans des nids de pies, de corbeaux ou de canards que ces oiseaux ont abandonnés.

Le *grand-duc* (*strix bubo*, L.), dont on n'a dit qu'un mot, se distingue aisément à sa grosse figure, à son énorme tête, aux aigrettes longues de plus de deux pouces et demi qui la surmontent, à son bec noir et crochu, à son plumage d'un roux brun taché de noir et de jaune, à ses pieds couverts jusqu'aux ongles de plumes et de duvet. C'est le plus grand des oiseaux de proie nocturnes : il atteint deux pieds de long et cinq pieds d'envergure. Il descend peu dans la plaine, habite les rochers ou les tours élevées, perche rarement sur les arbres, mais fréquemment sur les églises et les vieux châteaux en ruine. Il se nourrit de jeunes lièvres, de lapins, de taupes, de mulots, de souris, de crapauds, de grenouilles et de couleuvres. Son nid a près de trois pieds de diamètre, et se compose de branches entrelacées de flexibles racines; le dedans est garni de feuilles. La femelle y dépose un ou deux, rarement trois œufs. Lorsque le grand-

duc se risque pendant le jour hors de sa retraite, il est quelquefois assailli par des troupes de corneilles qui l'environnent; mais il soutient le choc, crie encore plus fort qu'elles, et parvient à les disperser ; souvent même il finit par en prendre une, quand la lumière du jour qui l'éblouit vient à baisser. On se sert en fauconnerie du grand-duc pour attirer le milan : on lui attache alors une queue de renard pour rendre son aspect encore plus extraordinaire. On le trouve en France, mais il est surtout commun dans les grandes forêts de l'Europe orientale. C'est lui que les anciens avaient consacré à Minerve.

Le *scops* ou *petit-duc* (*strix scops*, L.), ainsi nommé par opposition au grand-duc et au hibou commun ou *moyen-duc*, n'est pas plus gros qu'un merle. Il manque du pavillon auriculaire qui se trouve dans les ducs et les hiboux, et vit en troupes, qui émigrent à peu près aux mêmes époques que les hirondelles. Il détruit un nombre considérable de mulots, et rend ainsi de grands services à l'agriculture. Tout son corps est nuancé de gris, de roux, de brun et de noir. C. L-R.

HIDALGO. Ce mot, composé de *hijo*, fils, descendant, et de *algo*, biens, fortune, désigne, en Espagne, un homme indépendant, une espèce de noble d'un rang inférieur. Il fut créé vraisemblablement à l'époque où rang, fortune, bonne éducation, tout était le partage de la noblesse, et où il était nécessaire de distinguer ceux qui étaient nobles de naissance de ceux qui ne devaient leurs titres qu'à l'argent ou à la faveur, et qui constituaient l'*hidalguia*.

Les hidalgos se divisent maintenant en *hidalgos de naturaleza*, qui tiennent leurs priviléges de leurs ancêtres, et en *hidalgos de privilegio*, qui ont acheté la noblesse ou l'ont obtenue par faveur. Mais ils jouissent tous des mêmes priviléges, et sont placés à cet égard sur la même ligne que les autres membres de la basse noblesse (les *cavaleros* ou chevaliers, les *escuderos* ou écuyers). Au reste, ces priviléges sont peu de chose, et les membres de l'*hidalguia* qui ne sont pas soutenus par la fortune, ne s'élèvent guère au-dessus de la bourgeoisie. L'opinion publique regarde les hidalgos *de naturaleza* comme bien supérieurs en rang aux hidalgos *de privilegio*, que la noblesse considère comme des intrus, et la bourgeoisie comme des renégats.

Le mot *hidalgo*, précédé de *señor*, est un titre des pages du roi et des princes.

En Portugal, la classe des hidalgos existe comme en Espagne; le nom seul a subi une légère modification : on les y appelle *fidalgos*. E. H-G.

HIÉRARCHIE. En grec, ce mot désignait primitivement l'autorité ou le pouvoir du chef des prêtres ou *hiérarque* (ἱεράρχης, de ἱερεὺς, prêtre, et ἄρχω, je commande). Sa racine est ἱερὸς, saint. Chez les chrétiens, on l'employa d'abord pour exprimer la domination des saints ou du sacerdoce, et il resta bientôt attaché au gouvernement de l'Église dans son intérieur, ou aussi au pouvoir de l'Église sur l'État.

Prise dans le premier sens, la hiérarchie s'établit aussitôt que l'Église chrétienne se constitua en société indépendante. Mais quoique les *anciens* (πρεσβύτεροι) fussent à la tête des premières communautés, la constitution de l'Église n'en était pas moins démocratique, chaque membre de la communauté prenant part aux affaires qui la concernaient, et ayant le droit de voter soit sur le choix des anciens, soit sur l'exclusion du pécheur, soit sur sa réintégration dans l'Église après pénitence. Mais cette constitution démocratique se rapprocha graduellement de l'aristocratie. Le gouvernement des communautés se concentra de plus en plus dans les mains des chefs; et il était difficile qu'il en fût autrement, lorsque les communautés devinrent plus nombreuses. Dès le IIe siècle, les *évêques*, se plaçant au-dessus des anciens, s'établirent les chefs suprêmes des communautés, quoique les prêtres, et dans beaucoup de cas toute la communauté, prissent encore quelque part au gouvernement de l'Église. Les évêques des chefs-lieux de provinces prétendirent bientôt à une prééminence sur ceux de la campagne et des petites villes. On leur donna le nom distinctif de *métropolitains*, et on les établit surveillants de leurs collè-

gues. Mais au-dessus d'eux s'élevèrent encore les évêques des grandes capitales de l'empire romain, Constantinople, Antioche, Alexandrie et Jérusalem. Ceux-ci reçurent le titre de *patriarches*, et ce fut ainsi que se forma peu à peu une constitution aristocratique qui existe encore aujourd'hui dans l'Église orientale, tandis qu'en Occident elle ne tarda pas à se changer en monarchie. Ce fut l'évêque de Rome qui, sous le titre de *pape*, y obtint la suprématie sur tous les autres évêques; et lorsque l'opinion fut devenue dominante que l'Église romaine avait été fondée par l'apôtre saint Pierre et que l'évêque de Rome était son successeur, sa considération ne fit que grandir. Elle s'accrut encore, lorsque, à la fin du VIIIe siècle, Pepin-le-Bref lui eut donné un territoire considérable en Italie, d'abord, il est vrai, sans souveraineté absolue. L'évêque de Rome devint alors peu à peu le chef de toutes les églises chrétiennes de l'Occident.

Dans le second sens, le mot *hiérarchie* s'applique aux rapports de l'Église avec l'État. On sait que l'Église romaine prétend non-seulement être indépendante de l'État, mais lui être supérieure: c'est le *système hiérarchique*. Le système *territorial*, au contraire, établit des rapports tout opposés, et le système *collégial* regarde l'Église et l'État comme indépendants l'un de l'autre.

Dans les premiers siècles, l'Église n'avait aucun rapport avec l'État. Elle ne cherchait nullement à exercer de l'influence sur les affaires qui le concernaient seul, tandis que l'État opprimait quelquefois la société religieuse. Mais lorsque Constantin-le-Grand eut fait de l'Église et de l'État une seule société, la première se trouva placée sous la protection du second et sous la dépendance des princes, qui prétendaient avoir le droit d'assembler les conciles généraux, de nommer les évêques des capitales, d'intervenir même dans les affaires intérieures des églises, et de décider dans les matières de foi. Il en était de même dans les royaumes des Goths, des Lombards et des Francs, qui s'étaient établis sur les ruines de la monarchie romaine. Les empereurs d'Occident, nommément Charlemagne, exerçaient également les droits de suzeraineté sur l'Église, comme l'avaient fait les empereurs romains; et lorsque le système féodal s'établit en Allemagne, les évêques furent tenus de faire hommage de leurs terres aux chefs de la monarchie, dont l'évêque de Rome lui-même n'était que le vassal, en sa qualité de prince temporel. Cependant à cette époque déjà existaient les germes du système hiérarchique, qui se développa par la suite en s'appuyant sur l'idée de l'Église, comme société perpétuellement éclairée par l'esprit de Dieu; sur l'idée, puisée dans le judaïsme, d'un clergé établi par Dieu lui-même, revêtu d'une dignité supérieure à toute espèce de grandeur temporelle, et armé d'un pouvoir qu'il tenait non de l'État, mais de Dieu; en s'appuyant enfin sur la supériorité que les ecclésiastiques avaient sur les laïcs par leurs lumières, dans un temps où, les nobles ne songeant qu'à la guerre et les bourgeois qu'à leur industrie, ni les uns ni les autres ne s'occupaient d'acquérir d'autres connaissances que celles qui leur étaient nécessaires dans leur sphère.

Cependant ce système hiérarchique ne reçut tout son développement que quand les évêques de Rome furent reconnus, sans opposition, pour les chefs des églises d'Occident; car ce fut seulement alors que la puissance ecclésiastique put agir avec unité et suite. Depuis plusieurs siècles, la considération de ces évêques était toujours allée en augmentant. Ce fut surtout dans le IXe que leur puissance s'accrut par la publication des fausses décrétales (*voy.*), recueil de pièces inventées ou falsifiées. Dans le XIe siècle, Grégoire VII (*voy.*) se déclara le courageux champion de la hiérarchie, et chercha à l'établir, surtout en enlevant aux princes le droit d'investiture et en contraignant les prêtres au célibat (*voy.*), qui les détachait de la société civile. Il ne réussit pas complétement, il est vrai; mais ses successeurs marchèrent sur ses traces avec autant de constance que de bonheur; et les croisades (*voy.*), qui commencèrent à la fin du XIe siècle et se renouvelèrent à peu d'intervalle pendant 200 ans, favorisèrent leurs efforts. Ces guerres, en effet, agirent sur l'opinion publique d'une

manière qui ne pouvait qu'être avantageuse à l'autorité du Saint-Siége; et, d'un autre côté, elles lui offrirent, par cela même qu'on les regardait comme des guerres de religion, de nombreuses occasions de s'immiscer dans les affaires des peuples européens et de diriger les entreprises des princes. Ce fut aussi pendant les croisades que se développa l'idée d'une confédération des nations chrétiennes, à la tête de laquelle se placerait naturellement le vicaire de Jésus-Christ. Depuis la fin du XIe siècle jusqu'au milieu du XIIIe, l'idée d'une hiérarchie se réalisa donc complétement. L'Église était une institution supérieure à l'État, et l'opinion publique en plaçait le chef au-dessus des princes temporels. Les premières puissances de l'Europe étaient le Pape et l'Empereur. Ce fut le temps où les papes sortirent le plus souvent vainqueurs de leurs querelles avec les souverains. Urbain II, Pascal II, Innocent III et Innocent IV (*voy.*), surent défendre surtout leur supériorité sur les princes, et faire prévaloir leur influence dans les affaires de l'Europe. Ces papes n'étaient pas pour cela d'une excessive ambition : ils agissaient conformément à leur dignité et à leur position en cherchant à rendre l'Église indépendante du pouvoir politique et à l'élever au-dessus de l'État. La hiérarchie, forte parce qu'elle avait ses racines dans l'opinion publique, devait employer tous les moyens possibles pour se conserver la faveur populaire et abattre tout ce qui menaçait d'en changer les dispositions à son égard. Ses mesures ont sans doute été funestes : elle n'aurait dû ni comprimer la liberté de la pensée, ni élever des bûchers pour procurer la conversion des hérétiques; mais d'un autre côté, il faut le dire, son action a été bienfaisante en offrant un centre de ralliement aux peuples européens, en opposant un contre-poids à la puissance politique et militaire, en accommodant souvent les querelles des princes, en empêchant la guerre d'éclater et en donnant à la religion une influence décisive sur les peuples grossiers du moyen-âge.

Depuis le XIVe siècle la papauté déchut insensiblement, et avec elle la hiérarchie. C'est ce que prouvent les démêlés des papes avec Philippe-le-Bel et Louis de Bavière, qui ne se terminèrent pas à leur avantage. La translation du Saint-Siége à Avignon et le grand schisme (*voy.*) qui amena les conciles de Pise, en 1409, de Constance, en 1414, et de Bâle, en 1431 (*voy.* ces noms), où les papes comparurent comme parties devant un tribunal supérieur, et où fut proclamé le principe qu'un concile œcuménique est au-dessus du pape, contribuèrent à consommer la décadence de la hiérarchie. Mais ce qu'il y eut de plus important, c'est que l'opinion publique s'en détacha peu à peu, et que les doutes exprimés par Wiclef et Huss trouvèrent accès en beaucoup d'endroits. Cependant la papauté et la hiérarchie conservèrent leurs formes extérieures jusqu'au commencement du XVIe siècle. Mais, à cette époque, l'édifice déjà vacillant fut fortement ébranlé par la Réforme (*voy.* ce mot). La hiérarchie disparut dans la partie de l'Europe occidentale qui se sépara de Rome. Les pays qui adoptèrent la doctrine de Luther substituèrent au système hiérarchique le système territorial; et dans ceux qui acceptèrent la réforme de Calvin, il s'établit entre l'Église et l'État des rapports qui se rapprochent du système collégial. L'Église catholique ne renonça pas, il est vrai, à ses prétentions hiérarchiques, mais elle n'osa réclamer ses priviléges, et les abandonna un à un; la suprématie de la papauté tomba, et l'Église rentra de plus en plus sous la dépendance de la puissance temporelle. *C. L.*

On appelle aussi *hiérarchie*, mais d'une manière abusive, la gradation et l'ordre des fonctions et des dignités dans l'État, à l'instar de celles de l'Église. Au civil (*voy.* FONCTIONNAIRES), cette hiérarchie est assez compliquée. On sait qu'en Russie le *tchinn* établit une gradation de quatorze degrés dont la hiérarchie militaire forme la base, mais pour lesquels il y a des titres particuliers au civil : le plus élevé est celui de *conseiller privé actuel de* 1re *classe*, répondant au grade de *feld-maréchal-général*. Cette hiérarchie de service établit seule le rang des sujets vis-à-vis du gouvernement. En France, les degrés, relatifs seulement aux fonctions et qui ne donnent point de titre destiné

à leur survivre, sont multiples et variés, depuis le président du conseil des ministres jusqu'au garde-champêtre. Nous ne pourrions entrer dans les détails, mais nous dirons quelques mots sur la hiérarchie militaire.

HIÉRARCHIE MILITAIRE. La succession des grades (*voy.*), depuis le simple soldat jusqu'au chef suprême de l'armée, forme les divers degrés ou chainons de la hiérarchie militaire. La soumission, l'obéissance et le respect sont dus au grade supérieur dans la hiérarchie par tous ceux qui lui sont inférieurs : c'est ainsi que le soldat obéit au caporal; le soldat et le caporal au sergent, ceux-ci au sergent-major, et ainsi de suite. Les rapports et réclamations, la connaissance d'un fait qui intéresse le service se transmettent toujours, hiérarchiquement, de grade en grade jusqu'au grade qui donne droit d'en connaître, de juger et de prononcer; il en est de même de la transmission des ordres du supérieur à son inférieur dans la hiérarchie. Ainsi, le ministre ne correspond avec les officiers que par la voie hiérarchique; et ceux-ci ne peuvent s'adresser à lui que par l'intermédiaire successif des chefs, suivant leur rang. La hiérarchie est la base de la subordination militaire, elle prévient la confusion en établissant la régularité dans toutes les relations du service; elle maintient la discipline et assure l'exécution des ordres, en ne laissant rien ignorer au chef de ce qui concerne le subordonné. C. A. H.

HIÉRATIQUE, *voy.* HIÉROGLYPHES.

HIÈRES et ILES D'HIÈRES (Porquerolles, Port-Gros et Ile du Levant), *voy.* VAR et PROVENCE.

HIÉRODULE, de ἱερὸς, sacré et δοῦλος, esclave. Outre les esclaves dont il est question à l'article ESCLAVAGE CHEZ LES ANCIENS (T. IX, p. 76) et qui étaient une propriété particulière, il y avait dans la Grèce, à Rome et dans les municipes, des esclaves publics, achetés aux frais de l'état, servant, les uns, d'appariteurs aux magistrats, de licteurs, etc., les autres employés comme serviteurs des prêtres, comme concierges et gardiens des temples. Ces derniers s'appelaient en Grèce *hiérodules*, ἱερόδουλοι, et *æditui* à Rome (de *ædes*, temple). Si, en récompense de leurs bons services ou par le rachat de leur liberté, ces esclaves passaient à la condition d'affranchis, le nom qu'ils prenaient alors était généralement emprunté à celui de la divinité qu'ils avaient servie, comme *Martialis*, *Apollonius* ou *Venereus* (Orelli, *Inscript. lat.*, 3018).

Il y avait aussi des femmes hiérodules, courtisanes sacrées, que des hommes, que des femmes même achetaient et donnaient à Vénus, et qu'on appelait aussi des filles d'Aphrodite. L'argent qui provenait du commerce de leurs charmes était réservé pour l'entretien et le service du temple de la déesse. Il y avait des établissements de ce genre à Corinthe en Grèce, au mont Éryx en Sicile, à Comana dans le Pont, etc. (Strabon, XII, p. 272, 278). Le temple de Corinthe avait plus de mille hiérodules. Ces courtisanes dont la beauté était célèbre, contribuaient à augmenter l'affluence des étrangers et conséquemment l'opulence de la ville; car beaucoup de patrons de vaisseaux s'y ruinaient, et de là le proverbe : *Il n'est pas donné à tout le monde de faire le voyage de Corinthe**. — *Voir* Hirt, *Die Hierodulen*, Berlin, 1818, in-8°. F. D.

HIÉROGLYPHES (d'un mot grec composé de ἱερὸς, sacré, et γλύφω, sculpter, graver en creux). C'est le nom que les Grecs et, par suite, les peuples modernes ont donné aux figures inscrites sur les monuments religieux de l'Égypte, et dont l'assemblage formait un langage pour les yeux, une écriture symbolique par laquelle on sut, longtemps avant Cadmus (ou quel que fût l'inventeur de l'écriture alphabétique), donner de la couleur et du corps aux pensées. On nomme aussi quelquefois abusivement *signes hiéroglyphiques* toute espèce d'écriture idéographique (*voy.* ce mot et ÉCRITURE) ou secrète, parce que l'on supposait que tel était le caractère de l'écriture sacrée des Égyptiens, qui jusqu'à nos jours n'avait offert à la curiosité des archéologues que des énigmes insolubles.

Quand l'Égypte, après la révolution qui porta Psammétique sur le trône (dans le VIIe siècle av. J.-C.), s'ouvrit au commerce des étrangers, les Grecs commen-

(*) *Non licet omnibus adire Corinthum.*

cèrent à visiter cette terre célèbre, et, parmi tant de faits singuliers d'une civilisation à part, ils furent frappés de cette écriture formée d'images d'objets naturels variés à l'infini : système si différent de l'écriture alphabétique introduite en Grèce par les colonies orientales et dans laquelle un petit nombre de signes convenus représentent toutes les articulations de la voix. Les auteurs grecs désignèrent habituellement les figures hiéroglyphiques par le nom de *symboles*, c'est-à-dire *signes*, parce qu'en effet le plus grand nombre de ces figures sont significatives par elles-mêmes, tandis que les caractères alphabétiques ne sont que des *éléments* (στοιχεῖα). Hérodote, qui aime à faire ressortir le contraste des usages égyptiens et grecs, fait remarquer que les premiers écrivent de droite à gauche, tandis que les Grecs, du moins de son temps (*voy.* Boustrophédon), écrivaient de gauche à droite. Il nous apprend aussi que les Égyptiens avaient une écriture sacrée et une écriture populaire, ce qui est confirmé par Diodore*. On trouve encore quelques notions sur les symboles égyptiens dans Platon, Tacite, Plutarque et saint Clément d'Alexandrie. Mais le passage de ce dernier auteur, quoique le plus précis sur cette matière, n'a été parfaitement compris que depuis les découvertes de Champollion.

Les Grecs, en général, n'avaient pas fait de grands efforts pour pénétrer bien avant dans la connaissance de la méthode hiéroglyphique. Une classe d'Égyptiens instruits dans la langue des Grecs pour servir d'interprètes, satisfaisait leur curiosité en leur expliquant le sens des principales inscriptions qui frappaient leurs regards. Les récits des voyageurs grecs et romains sur l'histoire et la religion de l'Égypte n'ont, en général, d'autre base que les explications plus ou moins fidèles de ces *ciceroni* des bords du Nil. Après la conquête d'Alexandre et l'établissement de la dynastie des Lagides à Alexandrie, le besoin de connaître les deux langues se faisait encore plus sentir; mais nous voyons, par les documents grecs trouvés depuis quelques années en Égypte sur des papyrus (*voy.*), que ce furent surtout les Égyptiens qui étudièrent la langue de leurs nouveaux maîtres, dont le dédain pour les langues étrangères était tel qu'il s'étendit même à celle de Rome, lors de sa suprématie politique et malgré les écrits de Cicéron et de Virgile. Les seuls secours que les Grecs nous aient laissés pour l'étude des hiéroglyphes sont une traduction des inscriptions d'un obélisque par Hermapion, insérée dans l'histoire d'Ammien Marcellin (XVII, 4) et le traité des *Hieroglyphica* d'Horapollon (*voy.*), mais dont l'âge et l'autorité sont encore très controversés. Les ouvrages, sur le même sujet, de Démocrite et de Chérémon ne sont connus que par le titre (*voir* Suidas, au mot *Hieroglyphica*). Peut-être n'étaient-ils guère sortis des bibliothèques d'Alexandrie, et ils y auront péri dans quelqu'un des incendies si fréquents depuis celui de Bruchium, par César, jusqu'à celui qui anéantit la dernière bibliothèque à l'arrivée des Arabes. Ces nouveaux conquérants ne purent se défendre d'admiration à la vue des immenses monuments égyptiens tout couverts de figures sculptées ou peintes. A cette époque, une des pyramides (*voy.*) était encore, à ce qu'il parait, revêtue d'inscriptions. On trouve dans plusieurs écrivains arabes des descriptions pompeuses des anciens *berbe* ou temples, et divers récits sur les anciennes écritures qu'on y lisait et qu'ils nomment quelquefois l'*écriture des oiseaux**. Mais imbus d'idées magiques, ils ne virent en général dans les hiéroglyphes que des signes cabalistiques, et les obélisques étaient à

(*) Hérod., II, 36.—Diod., III, 3, ἱερὰ et δημώδη ou δημοτικὰ γράμματα.

(*) *Voir* Quatremère, *Recherches sur l'Égypte*, p. 280 et suiv. Les manuscrits arabes de la Biblioth. du roi, n° 1180 et 1224 intitulé *la Solution des Énigmes*, contiennent divers alphabets qui sont, dit-on, en écriture des *berba* ou temples païens. M. de Hammer a publié à Londres, en 1806, un livre intitulé *Ancient Alphabets, and hieroglyphics characters explained, written in the arabic language by Ahmed bin Abubekr bin Wahshih.* M. Klaproth s'en est servi pour appuyer le système des hiéroglyphes acrologiques. Mais l'étude des monuments n'a pas confirmé l'utilité de ces ouvrages arabes. — Le nom d'*écriture des oiseaux*, qui vient des figures d'oiseaux nombreuses dans les hiéroglyphes, a peut-être donné lieu à ces écrits merveilleux des contes arabes sur des magiciens qui se vantent d'entendre le langage des oiseaux.

leurs yeux de grands talismans. Le reste de la population indigène, les Koptes (*voy.*), devenus étrangers, depuis l'adoption de la religion chrétienne, à toutes les traditions du paganisme, n'avaient pas de notions plus saines sur les monuments de leurs ancêtres. Ils ne faisaient usage que d'une écriture alphabétique en grande partie empruntée aux Grecs, à l'époque où les Évangiles furent traduits en égyptien ou kopte. Enfin cette langue elle-même, conservée seulement pour les liturgies, cessa d'être parlée deux ou trois siècles avant la renaissance des lettres en Occident; en sorte que l'esprit investigateur des savants modernes se trouva destitué de tous les secours de la tradition pour pénétrer les mystères de l'antiquité égyptienne. Le peu de monuments dessinés par les voyageurs l'étaient d'une manière trop imparfaite pour servir de base à un examen philologique. Les travaux du P. Kircher (*voy.*), auteur de l'*OEdipus ægyptiacus* (1652), eurent pendant quelque temps beaucoup de succès; mais dépourvus de critique et peut-être même de bonne foi, ils ne pouvaient qu'égarer les successeurs du savant jésuite et jeter de la défaveur sur ces études. Kircher contribua beaucoup à propager l'idée que les hiéroglyphes étaient purement idéographiques, et que c'était une écriture mystique sous laquelle les prêtres avaient cherché à cacher leurs dogmes aux profanes. Toutefois, il rendit un vrai service par la publication de plusieurs lexiques et d'une grammaire kopte dans son *Lingua ægyptiaca restituta* (1643); mais il ne sentit pas bien lui-même le fruit qu'on en pouvait tirer pour l'intelligence des hiéroglyphes, lors même qu'ils auraient été, comme on le pensait, purement symboliques. En effet, la connaissance des métaphores familières aux Égyptiens et des mots composés devait aider à reconnaître les groupes analogues dans l'écriture figurée. Saumaise fut un des premiers à montrer l'utilité que la philologie pouvait tirer de la langue kopte; l'abbé Barthélemy s'en servit pour chercher les rapports entre l'égyptien, le phénicien et le grec *. Il admettait par conséquent l'antiquité de cet idiome, fait alors contesté, mais établi depuis sur une série de témoignages historiques par M. É. Quatremère * et confirmé maintenant par la lecture des hiéroglyphes.

(*) Mém. de l'Acad. des Inscript. et Belles-Lettres, t. XXXII, 1763.

Ernest Iablonski (*voy.*), profitant des travaux dont Renaudot, Wilkins, La Croze et autres avaient enrichi la littérature kopte dans l'intérêt des études sacrées, répandit un nouveau jour sur plusieurs points de l'archéologie égyptienne, en s'étayant aussi de tous les textes grecs et latins qui s'y rapportaient (*Pantheon myth. Ægypt.*, 1750; — *Opuscula*, réunis en 1804 par G. Tewater). D'un autre côté, l'étude des monuments hiéroglyphiques n'était pas abandonnée. Warburton présentait une nouvelle théorie; Montfaucon et Caylus avaient publié avec soin divers monuments transportés en Europe. Enfin le savant danois Zoega (*voy.* ces noms), dans son magnifique ouvrage *De origine et usu Obeliscorum* (1797), fit graver les obélisques de Rome, réunit et discuta tous les passages des auteurs anciens relatifs à ces monuments et aux écritures égyptiennes en général. Le premier, il indiqua la méthode analytique par laquelle on devait à la longue arriver à des résultats positifs. Il avait fait un relevé de tous les signes hiéroglyphiques que portaient les monuments alors connus, et il trouva que le nombre de ces signes ne montait pas à 900. Ce premier résultat devait avertir que l'écriture égyptienne n'était pas purement idéographique, c'est-à-dire n'avait pas un signe pour chaque idée; il aurait dû désabuser les partisans du système de De Guignes, qui supposaient entre l'Égypte et la Chine non-seulement une analogie complète dans la méthode graphique, mais une communauté d'origine et de langage. Zoega avait soupçonné l'existence d'éléments phonétiques (*voy.* Écriture) dans les hiéroglyphes. Il était très versé dans la connaissance du kopte, et nul ne semblait plus capable de résoudre le problème qu'il s'était posé; mais il se découragea trop tôt, et la mort l'empêcha de reprendre ses travaux. Les hiéroglyphes

(*) *Recherches crit. et hist. sur la langue de l'Égypte*, 1808.

restèrent donc encore un champ ouvert aux conjectures : chacun, jaloux d'appuyer ses opinions de l'autorité de la nation la plus célèbre de l'antiquité, supposait à son gré sous ses symboles des observations astronomiques ou des préceptes de morale ou d'agriculture. Quelqu'un prétendait y reconnaître les psaumes de David ; un autre avait soutenu, contre le témoignage de l'antiquité, que ces milliers de figures dont les scribes sacrés décoraient tous les monuments, n'étaient que des ornements de fantaisie où l'on chercherait vainement un sens *.

Tant d'efforts infructueux semblaient justifier l'inscription de la Minerve égyptienne : *Nul n'a soulevé mon voile*.

Les dernières années du XVIIIe siècle furent marquées par une expédition militaire d'un caractère nouveau dans l'histoire. En faisant la conquête de l'Égypte, les Français songèrent à la fois à introduire dans ce pays la civilisation moderne et à y recueillir les débris de l'ancienne. Au milieu même du tumulte des armes, une commission scientifique rassemblait avec ardeur des documents nombreux sur la géographie, l'histoire naturelle, l'architecture, les arts et les écritures de l'Égypte. MM. Denon, Jomard, de Chabrol, Jollois, Devillers, etc., décrivaient et dessinaient avec une exactitude inconnue jusqu'alors ces monuments que le climat conservateur de l'Égypte nous a transmis souvent dans tout leur éclat. Un revers fit perdre à la France sa récente conquête, mais le séjour de notre armée n'a pas été stérile pour la science. L'écrivain qui a retracé d'une manière si animée dans ce livre (à l'art. ÉGYPTE) l'expédition dont il fut le témoin, doit aussi parler du grand monument littéraire qu'il a contribué puissamment à élever (*voy.* INSTITUT D'ÉGYPTE). Nous nous bornerons à signaler ici les parties du grand ouvrage de la commission d'Égypte qui intéressent plus spécialement les écritures, tels que les *fac-simile* de plusieurs rouleaux de papyrus trouvés dans des caisses de momies, le mémoire sur les signes numériques des Égyptiens dont M. Jomard a le premier reconnu la valeur, et surtout la fameuse inscription de Rosette, qui est devenue la base de tous les travaux subséquents sur les hiéroglyphes.

Cette pierre de granit noir, découverte en 1799 dans des travaux exécutés par le génie militaire, passa en Angleterre par suite de la capitulation ; mais M. Marcel, prévoyant son importance, en avait pris des empreintes. Elle contenait trois inscriptions superposées : la partie supérieure en hiéroglyphes, celle au-dessous en une écriture cursive jusqu'alors inconnue, et la troisième en grec. Dès qu'on eut appris par la lecture de cette dernière partie (publiée par Ameilhon) qu'elle contenait un décret des prêtres de l'Égypte en l'honneur de Ptolémée Épiphane, exprimé en hiéroglyphes, en écriture vulgaire égyptienne et en grec, on conçut l'espoir fondé d'y trouver la clef de ces deux écritures. Cependant le succès ne fut pas aussi prompt qu'on l'avait espéré. D'abord la pierre de Rosette n'était pas entière ; il manquait la partie supérieure et, par suite, une portion du texte hiéroglyphique dont on ne pouvait évaluer l'étendue. Les dernières lignes du grec étaient aussi mutilées. La partie médiale était donc seule à peu près intacte, et d'après l'opinion erronée qu'elle était en écriture alphabétique, on crut la lire plus facilement. Silvestre de Sacy, par une comparaison de ce texte avec le grec, reconnut la place occupée par les noms d'*Alexandre*, *Alexandrie* et *Ptolémée* ; mais quand il voulut appliquer à la lecture des noms communs comme *temple*, *Dieu*, etc., les lettres qu'il avait cru reconnaître dans les noms propres, il éprouva des difficultés insurmontables *. Akerblad reprit l'analyse de ces mêmes noms et des autres que contient l'inscription, et il augmenta l'alphabet qui en résultait. En 1814, le docteur Young **, célèbre déjà par des travaux sur les sciences physiques, fut amené par hasard à s'occuper de l'inscription de Rosette. Par le même procédé que M. de Sacy, c'est-à-dire par une règle de proportion entre

(*) *Dissertation sur l'écrit. hiérogl.* (par l'abbé Tandeau de Saint-Nicolas), Paris, 1762.

(*) *Lettre au cit. Chaptal, au sujet de l'inscript. égypt.*, etc., Paris, 1802 ; Akerblad, *Lettre au cit. S. de Sacy. Voy.* SILVESTRE et AKERBLAD.

(**) *Museum criticum* de Cambridge, n° VI, mai, 1816. *Voy.* YOUNG.

le texte grec qui est de 54 lignes et le démotique ou égyptien vulgaire qui n'en a que 32, il établit la concordance entre ces deux textes; il étendit cette comparaison au texte hiéroglyphique dont il ne reste plus que les 14 dernières lignes; il reconnut que les *cartouches* ou cercles elliptiques qu'on y remarque, ainsi que sur d'autres monuments, renfermaient les noms propres des rois, ce que Zoega avait déjà soupçonné. Les signes renfermés dans ces cartouches devaient donc être des signes de lettres et correspondre à l'alphabet démotique obtenu par Akerblad de la lecture de ces mêmes noms. En conséquence, Young posa en principe que les Égyptiens avaient, comme les Chinois, donné à quelques-uns de leurs symboles une valeur phonétique pour exprimer les noms propres étrangers à leur langue. Mais là, selon lui, s'arrêtait l'usage des signes phonétiques : les autres étaient symboliques (*voy.* Écriture); et, comme il avait reconnu dans les écritures cursives égyptiennes, dont les papyrus présentent de nombreux échantillons, une sorte de tachygraphie des hiéroglyphes, il soutint, contrairement à l'opinion reçue, qu'elles aussi étaient symboliques, à l'exception des noms propres. Nous verrons tout à l'heure que la vérité était entre ces deux assertions. Ces principes nouveaux, un alphabet ou syllabaire hiéroglyphique tiré des noms de Ptolémée, Cléopâtre et Bérénice, enfin la signification de 202 groupes symboliques dont il avait cru reconnaître la valeur par l'analyse du décret de Rosette furent consignés par Young dans divers écrits, notamment à l'article *Égypte* du supplément à la 4e édition de l'*Encyclopædia britannica* (1819). Ces résultats, quoique incomplets et même inexacts en partie, contenaient le germe des découvertes qui ont illustré Champollion. Ce serait un sentiment d'orgueil national mal entendu de dissimuler les progrès que le savant anglais avait fait faire à la science. M. Arago, auteur de l'éloge d'Young, a su rendre à chacun sa part de renommée; et, en constatant que Young avait eu sur plusieurs points le mérite de la priorité, il a reconnu que Champollion pouvait être à bon droit regardé comme le fondateur de la science hiéroglyphique, pour l'avoir enfin établie sur une base large et solide. Après seize années d'épreuves et de contradictions, les principes émis par Champollion (*voy.*), dans son *Précis du système hiéroglyphique*, et développés dans sa *Grammaire* posthume, ont enfin obtenu l'approbation des hommes les plus compétents. Pour montrer par quels degrés Champollion fut amené à ces résultats, il faudrait retracer toute sa vie consacrée à cette étude par une vocation passionnée. A 21 ans (1811), il annonçait un tableau de la géographie, de l'histoire, de la religion, de la langue et des écritures de l'Égypte sous les Pharaons. Si sa mort prématurée ne lui a pas permis de remplir en entier ce cadre immense, ce qu'il a fait montre qu'il aurait pu l'accomplir et fournit à ses élèves les moyens de continuer son œuvre. Familiarisé, presque dès l'âge de dix-sept ans, avec la langue kopte, Champollion s'attacha d'abord à l'étude des papyrus égyptiens que l'on croyait alors alphabétiques. Mais la comparaison de divers exemplaires d'un texte que l'on trouve dans la plupart des caisses de momies et dont les uns sont en écriture figurée, les autres en écriture cursive, lui fit reconnaître que cette dernière, qu'il nomme *hiératique* d'après Clément d'Alexandrie, et qu'il distingue de la forme plus cursive encore que porte la pierre de Rosette, n'était qu'une simple tachygraphie (*voy.*) des hiéroglyphes. Cette première donnée fut communiquée par lui à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, au mois d'août 1821. L'année suivante, il lui soumit une analyse du décret de Rosette, dans laquelle chaque groupe du texte démotique était accompagné de l'expression correspondante en kopte, en grec, en français, et en hiéroglyphes pour la partie de l'inscription où ils subsistent. Enfin, quelques mois plus tard, il publiait la *Lettre à M. Dacier sur les hiéroglyphes phonétiques*. L'analyse des noms de Ptolémée, de Cléopâtre et de Bérénice servit aussi de point de départ à Champollion; mais il en tira des résultats plus exacts et plus étendus que ceux du savant anglais. En effet, celui-ci trompé par la suppression des voyelles qui a lieu sou-

vent en égyptien, comme dans les autres langues de l'Orient, avait assigné à quelques-uns des signes qui entrent dans la composition des cartouches une valeur syllabique. Champollion, au contraire, établissait que chaque signe ne représentait qu'un son ou articulation, qui était l'initiale du nom que portait en égyptien l'objet représenté. Ainsi par exemple, en supposant que nous ayons en français un système analogue, l'*A*igle serait un *A*, le *B*âton un *B*, le *C*alice un *C*, etc. La même lettre, d'après ce système, peut être représentée par plusieurs objets dont les noms ont la même initiale. Mais le nombre de ces signes homophones (offrant le même son) était assez limité : on n'en trouve ordinairement que deux ou trois pour chaque lettre de l'alphabet grec ou latin. Cinq sur treize des signes reconnus par Young se trouvèrent confirmés par le savant français, qui porta l'alphabet phonétique à 19 ou même à 60 signes, si l'on compte les homophones; et tandis que le docteur Young avait essayé vainement d'appliquer son alphabet à d'autres cartouches, Champollion donna la lecture incontestable d'une foule de cartouches royaux grecs ou romains: Alexandre, Philippe, Bérénice, Arsinoé, Auguste, Tibère, Caïus, Claude, Néron, Vespasien, Titus, Domitien, Nerva, Trajan, Hadrien, Antonin, Sabine ; les surnoms de Néo-César, de Germanicus, d'Αὐτοκράτωρ, etc.

Ces résultats étaient déjà très importants pour l'histoire et mettaient un terme à bien des discussions, en montrant que des monuments auxquels on avait attribué une antiquité prodigieuse, comme le zodiaque de Denderah (*voy.* ce nom), portaient la preuve écrite de leur origine grecque ou romaine. Ils prouvaient aussi que l'usage des hiéroglyphes s'était prolongé beaucoup plus longtemps qu'on ne le supposait.

Mais la découverte des hiéroglyphes phonétiques devait recevoir bientôt de Champollion une application beaucoup plus étendue. Dans le *Précis du système hiéroglyphique**, publié en 1824, il montrait que leur usage ne se bornait pas aux noms étrangers, mais que les noms royaux des anciennes dynasties, les noms propres égyptiens soit de particuliers, soit de localités, et même ceux des divinités, un grand nombre de noms communs, enfin presque toutes les formes grammaticales, les pronoms, les prépositions, etc., pouvaient se lire au moyen de l'alphabet découvert par lui ; que dans les textes de toutes les époques, environ les deux tiers des hiéroglyphes étaient phonétiques. Le reste devenait plus facile à interpréter soit par la simple inspection, quand ils représentaient des objets naturels, soit par les traditions des auteurs grecs qui ont expliqué quelques symboles, et principalement Horapollon, soit enfin au moyen des monuments bilingues (*voy.*), tels que l'inscription de Rosette. Nous avons dit qu'Young, par ce seul moyen, avait cru reconnaître la valeur d'environ 200 groupes hiéroglyphiques ; mais, ne connaissant pas la nature des signes qui les composaient, il n'avait eu aucun moyen de contrôle, et pour un quart environ il était à côté de la vérité : ainsi, dans le titre *aimé de Phtah* (ou Vulcain) joint au nom de Ptolémée, il avait pris les signes qui veulent dire *aimé* pour le nom du dieu, et *vice versâ*. De semblables erreurs étaient moins à craindre, du moment que l'on pouvait se rendre compte de la nature soit phonétique, soit figurative ou symbolique de chaque hiéroglyphe. L'identité, ou au moins la grande affinité du kopte et de l'égyptien, était maintenant établie par un grand nombre de mots koptes que l'on pouvait lire dans les hiéroglyphes et qui devenaient autant de preuves de la vérité du système. Ainsi Champollion qui avait « *conçu* (écrivait-il en 1811) *l'espérance flatteuse, illusoire peut-être, qu'on retrouvera enfin sur ces tableaux où l'Égypte n'a peint que des objets matériels, les sons de la langue et les expressions de la pensée,* » voyait ses efforts couronnés d'un plein succès.

De riches collections d'antiquités égyptiennes, rapportées à cette époque en Europe et acquises à l'envi par les divers musées d'Angleterre, de France, d'Allemagne et d'Italie, sollicitaient chaque jour de nouvelles applications du système,

(*) Deux vol. in-8°, dont un de planches; Paris, chez Treuttel et Würtz.

en présentant sur l'histoire ou la religion des problèmes dont l'œil exercé de Champollion donnait aussitôt la solution avec une facilité qui avait quelque chose de divinatoire. Ces découvertes inespérées excitèrent dans le public un intérêt que les études archéologiques ont rarement le privilége d'obtenir; mais elles rencontraient aussi plus d'un incrédule, surtout parmi ceux qui connaissaient par expérience les difficultés du sujet. Au nombre des personnes qui accueillirent d'abord avec défiance les faits consignés dans la lettre à M. Dacier était Henri Salt, consul général d'Angleterre en Égypte. Mais l'application du système aux monuments sur lesquels il fit lui-même d'heureuses découvertes le rangèrent bientôt parmi ses partisans (*); et il en a été successivement de même de tous ses adversaires de bonne foi. On était surpris que les anciens se fussent accordés à désigner l'écriture hiéroglyphique comme symbolique, tandis que le phonétisme y joue un si grand rôle. Il était assez naturel cependant qu'ils fussent surtout frappés de ce qui donne à cette écriture un caractère particulier. Toutefois saint Clément d'Alexandrie (*voy.*), le seul écrivain de nous connu qui ait parlé des écritures de l'Égypte d'une manière un peu didactique, avait indiqué l'emploi d'éléments alphabétiques. Malheureusement son style est si concis que le passage n'avait pas été bien saisi. M. Letronne l'a analysé avec son exactitude habituelle à la demande de Champollion. Nous allons transcrire, en nous aidant de sa traduction, la partie la plus importante de ce passage célèbre dont quelques expressions sont encore l'objet de vives discussions : *Ceux qui, parmi les Égyptiens, reçoivent de l'instruction, apprennent avant tout la méthode des lettres égyptiennes qu'on nomme* ÉPISTOLOGRAPHIQUE; *en second lieu, l'*HIÉRATIQUE *dont se servent les hiérogrammates* (c'est-à-dire les scribes sacrés); *enfin l'*HIÉROGLYPHIQUE, *de laquelle une partie est kyriologique* (exprime les objets au propre), *par les premiers éléments, et l'autre est symbolique. De la symbolique, une partie est kyriologique par imitation, une autre tropiquement* (c'est-à-dire par des métaphores et autres tropes), *ou enfin d'une manière allégorique par certaines énigmes.....* Saint Clément ajoute quelques exemples des symboles qu'il nomme *kyriologiques* par imitation : un cercle pour le soleil, un croissant pour la lune, ou d'après la méthode allégorique, un scarabée pour le soleil, etc.

(*) *Essai sur le système des hiéroglyphes phonétiques du dr Young et de M. Champollion, avec quelques découvertes addit.*, etc., par H. Salt, trad. en français par Devère, 1827.

Ainsi saint Clément divise d'abord les écritures égyptiennes en trois : l'*épistolographique*, l'*hiératique*, l'*hiéroglyphique;* puis s'attachant à cette dernière, il indique les divers procédés qu'elle emploie. Le premier est celui qu'il nomme *kyriologique par les premiers éléments.* Champollion entendait sous ces mots de *premiers éléments* les lettres initiales, ce qui rentre dans le principe du système phonétique : M. de Goulianof et Klaproth suivent la même interprétation. Cependant M. Letronne conteste que le mot πρῶτος puisse avoir cette valeur, et il entend par là des lettres primitives. Quoi qu'il en soit, il est constant que saint Clément a connu l'emploi de l'élément phonétique, c'est-à-dire, d'hiéroglyphes ayant une valeur de sons. L'existence des hiéroglyphes phonétiques serait d'ailleurs suffisamment prouvée, même en l'absence de ce témoignage, par les noms et les légendes interprétées d'une manière incontestable.

Mais à quelle époque et de quelle manière cette méthode a-t-elle pu s'introduire en Égypte et se combiner avec les symboles idéographiques? Est-ce, comme quelques personnes l'ont pensé, un emprunt que les prêtres auraient fait à des peuples voisins, aux Phéniciens, par exemple, qui possédaient une écriture alphabétique, emprunt que les prêtres auraient déguisé en donnant aux lettres des formes analogues à leurs antiques symboles? Est-ce une des inventions antiques dont les Égyptiens faisaient honneur à leur dieu Thoth? Ou plutôt l'écriture phonétique n'est-elle pas née presque forcément de l'écriture symbolique, sans qu'il faille supposer l'effort de génie d'un inventeur? C'est ce qui

nous semble résulter de l'examen attentif de l'écriture hiéroglyphique. Bien que nous ne possédions pas d'échantillons de ses premiers essais, puisque les plus anciens monuments que nous en connaissions, ceux même qui remontent au-delà de l'invasion des hyksos (*voy.*), nous la présentent à peu près telle qu'elle s'est perpétuée durant deux mille ans; cependant les éléments qui la composent sont demeurés assez distincts pour qu'on puisse se figurer comment elle a pu se former. L'analyse de cette formation nous semble le seul moyen de présenter d'une manière un peu claire un système aussi compliqué.

La diversité des éléments de l'écriture hiéroglyphique montre qu'elle est née et qu'elle s'est développée graduellement sur le même sol. Elle n'a pas le caractère d'unité de l'écriture importée chez les Grecs. On voit que plusieurs siècles ont travaillé à pallier ses imperfections primitives. Elle ressemble à ces vieilles cathédrales, œuvres de plusieurs siècles, qui ont imprimé chacun leur caractère à quelque partie, ou à ces constitutions anciennes qui conservent encore des traces de barbarie dans certaines dispositions inusitées et non abolies. De même, dans l'écriture, les Égyptiens n'ont jamais voulu se défaire de méthodes qui trahissent l'enfance de l'art, et les scribes des derniers temps, en faisant souvent usage d'archaïsmes calligraphiques, ont augmenté l'obscurité inhérente à ce système.

1° Le premier procédé pour fixer le souvenir des objets est de les représenter. Un grand nombre d'hiéroglyphes appartient à cet ordre de signes que saint Clément nomme *kyriologiques par imitation*, et Champollion *figuratifs*. Les idées : *homme*, *femme*, *enfant*, *maison*, *arbre*, etc., divers animaux sauvages ou domestiques, un grand nombre d'ustensiles furent exprimés de cette manière dans les textes de toutes les époques.

Les inscriptions exécutées en grand et d'une manière soignée les admettent en plus grand nombre : ainsi, les dieux y sont représentés sous les mêmes traits que leurs statues présentent dans les temples. Les images du ciel et de la terre, du soleil, de la lune, des étoiles, etc., appartiennent aussi à cette classe d'hiéroglyphes figuratifs, quoique l'imitation soit en partie arbitraire.

2° En voulant exprimer des idées abstraites ou des objets trop compliqués pour être aisément imités, on eut recours, comme dans le langage oral, à des tropes. Ainsi l'on mit la partie pour le tout (deux bras armés d'une lance et d'un bouclier pour l'idée de combat; la tête d'un bœuf, d'une oie, pour ces animaux); ou, par métonymie, la cause pour l'effet (un réchaud pour le feu, une palette d'écrivain pour l'écriture, l'œil pour l'action de voir); enfin par métaphore (le poitrail d'un lion pour la supériorité, une abeille pour un roi, un taureau pour la force). Quelquefois les rapports entre le signe et la chose signifiée sont assez peu apparents pour être énigmatiques, soit que les prêtres aient effectivement cherché à envelopper certaines idées de mystère, soit que l'on ait perdu la tradition des idées qui présidèrent au choix de ces symboles.

3° Par ces divers moyens on pouvait exprimer un grand nombre d'idées; mais ils étaient encore insuffisants dans bien des cas, et, par exemple, pour écrire les noms propres, il fallait avoir recours à quelque autre procédé. Il dut se présenter naturellement. Les noms propres sont en général significatifs chez les peuples primitifs. Ce sont quelquefois des noms d'animaux ou de plantes, ou des noms divins, ou même de petites phrases, comme l'*ami de Dieu*, l'*ami d'Ammon*, le *fils de Phtah*. On écrivit donc ces dénominations en y ajoutant les images *homme*, *femme*, pour indiquer qu'elles désignaient dans ce cas un individu. Si c'était un nom de roi, on enfermait tous les signes qui le formaient dans un ovale ou cartouche, qui représente le dessous d'un scarabée, forme habituelle des sceaux égyptiens. En voyant des symboles ainsi réunis pour former un nom, on s'habituait à faire moins attention au sens que chacun d'eux offrait séparément qu'à l'idée et au son qui résultait de leur ensemble. Chaque signe pouvait être considéré aussi bien comme signe de son que comme signe d'idée, car il rappelait l'un et l'autre. Cette méthode, ainsi qu'on

l'a remarqué, avait donc beaucoup d'analogie avec l'écriture dont on fait usage dans le jeu nommé *rébus* et qui exprime les sons par des objets figurés (*rebus*), soit par les objets mêmes que l'on veut désigner, soit par d'autres qui ont seulement avec eux une analogie de prononciation. Mais dans l'écriture phonétique, ou, si l'on veut, dans les rébus égyptiens, un signe n'exprime pas plusieurs syllabes, mais seulement une articulation. Dans une langue qui renferme beaucoup de mots d'une seule syllabe et où les voyelles se prononcent d'une manière si fugitive, si variable, qu'il est difficile de les écrire, un symbole pouvait aisément correspondre à une consonne. Ainsi la bouche se dit en égyptien *Ro*, le serpent, *oF :* les images de la bouche, du serpent, sont devenues les signes de l'*R* et de l'*F*. Les hiéroglyphes phonétiques que nous nommons des voyelles, et qui en ont rempli l'office dans les temps postérieurs pour transcrire les noms grecs et latins, n'étaient dans l'origine que des aspirations douces comme les semi-voyelles des Hébreux. On pourrait comparer les voyelles aux couleurs et les consonnes aux contours; l'égyptien, comme la plupart des langues de l'Orient, ne représentait que le trait, la forme, pour ainsi dire, des mots : les nuances du son, qui variaient selon les dialectes, ne se notaient pas dans l'écriture.

Du moment que l'on pouvait rendre par des images détournées de leur acception primitive le son des noms propres (ce qui probablement eut lieu dès les premiers temps de l'écriture hiéroglyphique), pourquoi n'aurait-on pas de même exprimé les mots difficiles à peindre par des images qui offraient des analogies de son? C'est ce qu'on fit en effet, principalement pour les signes grammaticaux et les particules. Ainsi, par exemple, la ligne ondulée (ᴥᴥᴥ) qui représente l'eau (en égypt. *Noun*), servit pour la préposition *de* (en égypt. *aN*) et en général pour l'articulation *n*. On ne se borna pas à écrire phonétiquement les mots qui ne pouvaient l'être autrement : les scribes pouvaient à leur choix employer diverses méthodes. Voulaient-ils parler du dieu Ammon (en égyptien, *AMN*), ils pouvaient à leur choix tracer l'image même du dieu ou celle de l'animal qui lui était consacré et devenait son symbole énigmatique, ou écrire son nom en toutes lettres, c'est-à-dire par les signes (𓇋) *la feuille*, (𓏠) *l'échiquier*, et (ᴥᴥᴥ) *l'eau*, qui valent A, M, N, en y ajoutant le symbole de la divinité.

Après ce premier pas, les Égyptiens auraient pu adopter une trentaine de figures qui auraient représenté toutes les articulations de leur langue, c'est-à-dire un alphabet dont les éléments auraient exprimé, par leurs combinaisons, tous les mots. Mais il leur parut plus naturel, plus pittoresque et plus concis, toutes les fois qu'ils pouvaient peindre une idée par une seule image, de n'avoir point recours à l'autre procédé. On les trouve donc employés conjointement dans une même phrase. Les deux méthodes pouvaient même s'allier dans un même mot et se prêter un mutuel secours. Nous avons dit tout à l'heure qu'après les noms propres d'individus on ajoutait une image d'homme; on peignait de même un des attributs de la divinité à la suite des noms divins écrits phonétiquement, le symbole d'une ville ou d'une contrée à la suite des noms géographiques. C'est encore Champollion qui a reconnu le premier cette classe importante d'hiéroglyphes qu'il nomme *déterminatifs*, et dont la connaissance, ainsi que celle des clefs chinoises, met tout d'abord sur la voie du sens d'un passage.

Les déterminatifs peuvent être : 1° *spéciaux*, c'est-à-dire ne s'appliquer qu'à un seul mot, comme l'image d'un bœuf, d'un cheval, d'un chat, jointe au nom de ces animaux par une sorte de pléonasme; 2° *généraux*, ainsi un arbre à la suite de tous les noms d'arbres, trois molécules pour tous les minéraux, un certain signe pour tous les quadrupèdes, un autre pour toutes les parties du corps; une étoile pour les noms de constellation, etc., etc. Champollion a réuni avec beaucoup de soin, dans sa Grammaire, les diverses séries de mots caractérisés par un même déterminatif : ce sont les éléments d'un lexique méthodique. Les verbes ont aussi leurs déterminatifs : ce sont quelquefois de petites scènes, telles qu'une mère allaitant son enfant pour le verbe *nourrir*,

un homme renversé pour les idées *vaincre*, *soumettre*, un joueur d'instrument pour le verbe *chanter;* mais le plus grand nombre n'est déterminé que par un signe général, comme *deux jambes en marche* pour les idées de locomotion, *un bras* pour les verbes d'action, etc., etc.

Si ce mélange de sons et de déterminatifs significatifs paraît incohérent, il faut bien se persuader que le langage de ceux qui l'inventèrent n'était probablement pas beaucoup plus parfait que leur écriture. Il faut se représenter des hommes qui n'ont encore qu'un petit nombre de mots, souvent détournés de leur sens naturel,pour exprimer les idées nouvelles, et qui auraient de la peine à s'entendre entre eux s'ils n'avaient complété par des gestes expressifs leurs paroles brèves et vagues. Ouvrez un dictionnaire kopte, et vous serez frappé du grand nombre de mots presque identiques pour le son, quoique différents pour le sens; voyez aussi quelles incertitudes présente, par cette même cause, la lecture des inscriptions phéniciennes ou des textes hébreux non ponctués. Il fallait, pour éviter la confusion dans le langage, cette pantomime animée qui nous frappe encore chez quelques peuples méridionaux. Les déterminatifs figuratifs ou symboliques, joints aux signes de sons, jouent le même rôle dans l'écriture, celui de dissiper l'incertitude qui pourrait rester sur le sens d'un mot. Aussi leur emploi est-il facultatif: on les ajoute, ou les supprime selon que la clarté de la phrase l'exige ou peut s'en passer.

De même que les symboles mimiques servaient à déterminer les mots phonétiques, on pouvait ajouter des signes de son pour préciser davantage la valeur d'un symbole idéographique ou ses modifications grammaticales. Ainsi le duel et le pluriel qui s'expriment quelquefois par le redoublement et par la triplication du signe, est plus souvent marqué par une désinence phonétique. Les genres se marquent aussi en traçant l'article à la suite du nom. Les articles démonstratifs, les pronoms possessifs, occupent la même place. Il n'en est pas de même dans la langue kopte: ces diverses parties du discours sont plutôt préfixes qu'affixes, et cette différence avait fait contester l'exactitude des premières transcriptions de Champollion. Mais depuis que l'ensemble du système hiéroglyphique est exposé dans la *Grammaire égyptienne*, on reconnaît qu'il était bien plus conforme à son esprit de présenter d'abord l'idée principale et d'ajouter, comme déterminatifs, les divers compléments grammaticaux. La *Grammaire égyptienne* fait ainsi toucher au doigt l'origine des désinences dans les conjugaisons antiques.

Non contents d'unir, par l'addition des déterminatifs, les deux méthodes symbolique et phonétique, les scribes sacrés parvinrent souvent à les fondre tout-à-fait. Ainsi, un certain nombre de mots très usités, tels que roi (SouTeN), vie divine (HôNKh), bon (NoFRé), se trouvent écrits de trois manières :

1° Ils sont écrits par un symbole isolé, par exemple une plante ( ), pour *roi;* une espèce de croix ansée que l'on voit dans la main des divinités ( ) pour *vie divine;* un théorbe, instrument de musique ( ), pour *bon;*

2° Ils sont écrits phonétiquement et suivis de leur symbole comme déterminatif : ainsi NoFRé, écrit par la ligne ondulée ( ) N, le serpent ( ) F, et la bouche ( ) R suivis du théorbe comme déterminatif ( );

3° On les écrit encore en employant le symbole, non plus comme déterminatif, mais comme signe phonétique initial : ainsi ce même mot NoFRé s'écrit par le théorbe ( ) qui prend, dans ce cas, la valeur phonétique N, et suivi des signes indiqués ci-dessus pour F et R.

Champollion considérait la première de ces trois orthographes comme une abréviation phonétique. Ainsi les Égyptiens auraient écrit S pour SouTeN, roi, N pour NoFRé, bon, comme nous mettons dans certains cas M. pour *Monsieur*, S. M. pour *Sa Majesté*. Mais il est plus probable, ainsi que le pense M. Lepsius, que la forme primitive soit le symbole isolé auquel on a plus tard ajouté un complément phonétique, en lui donnant à lui-même une valeur de son. Disons néanmoins, sans nous arrêter à ces questions de détail, que les deux méthodes se

fondent si aisément que les scribes des dernières époques glissaient du symbolisme jusque dans l'orthographe des noms romains. Ainsi le son L ou R pouvant indistinctement se rendre par une lionne (*Labo*) ou par une fleur de grenade (*Roman*), ils choisissaient de préférence le lion dans les noms d'empereur, la fleur dans un nom de reine. Pour écrire le nom d'Antonin, ils choisissaient des signes qui pouvaient en même temps présenter l'idée *œil du monde*.

Récapitulons maintenant les éléments divers dont nous venons de reconnaître la nature et l'emploi.

L'écriture hiéroglyphique se compose d'images d'objets physiques, dont les uns expriment l'objet même qu'ils représentent, d'autres une idée qui a quelque rapport intellectuel avec cet objet, d'autres enfin des idées ou des objets qui n'ont avec eux d'autre rapport que celui des sons par lesquels on les exprime dans le langage oral. Pour produire ces analogies de sons, on peut grouper ensemble plusieurs images en ne tenant compte que de l'articulation initiale du mot que chacune rappelle. Le sens ou la nature des mots écrits en signes phonétiques peut être, en outre, déterminé par un symbole soit commun à un ordre d'idées, soit particulier. Ces signes, destinés à guider l'esprit, ne se prononçaient probablement pas dans la lecture, et pouvaient être négligés dans certains cas. Les modifications grammaticales des mots sont habituellement notés par des signes phonétiques ajoutés au signe ou groupe principal. Les relations des mots peuvent s'exprimer, comme dans d'autres langues, par des prépositions et des conjonctions. Toutefois ces parties du discours sont souvent sous-entendues, et la syntaxe n'est alors indiquée que par la position relative des mots.

Ces fréquentes ellipses et les variantes qui résultent de la latitude laissée au goût des scribes pour le choix des caractères phonétiques homophones, sans rendre l'écriture sacrée aussi mystérieuse qu'on l'a crue longtemps, lui donnaient cependant quelque chose d'énigmatique; et pour nous la difficulté s'accroît de l'ignorance où nous sommes d'une partie de l'idiome et des idées de l'antique Égypte. Surmontant cependant tous ces obstacles, Champollion déchiffrait les textes hiéroglyphiques avec une facilité qui aurait été suspecte de prestige, si l'on ne savait par quelle suite d'efforts persévérants il l'avait acquise. Nous avons dit quel enchaînement de faits amenèrent ses premières découvertes. L'étude d'un nombre infini de monuments, sur lesquels les mêmes formules sont répétées avec des variantes orthographiques, lui apprit toutes les formes diverses dont un mot est susceptible. Les grands bas-reliefs historiques ou civils, entremêlés de légendes, lui firent aussi connaître le sens d'un grand nombre de mots que la langue kopte ne nous a pas conservés. Ces notions, dont il avait quelquefois fait usage sans en indiquer l'origine, sont exposées de la manière la plus méthodique dans la *Grammaire égyptienne* qu'en mourant il a léguée au monde savant. Là chaque assertion est appuyée sur un exemple tiré le plus souvent des monuments dessinés dans l'expédition scientifique qu'il accomplit en 1829, et dont les immenses résultats se publient sous les auspices du gouvernement. L'âge des monuments dont ces inscriptions sont tirées étant maintenant facile à reconnaître par les cartouches royaux, l'histoire des modifications de la langue et de l'écriture devient possible, et le philologue peut avec confiance étendre le domaine de la linguistique. Le public est aujourd'hui en possession des deux tiers de cette précieuse *Grammaire égyptienne*, encore inédite lors de l'impression des articles CHAMPOLLION et ÉCRITURE de cette Encyclopédie. Il serait difficile d'en donner une analyse sans recourir à des planches que ne comporte pas notre cadre.

Après avoir exposé les principaux éléments de l'écriture sacrée, nous devons dire quelques mots des autres modes d'écriture usités en Égypte, qui dérivent des hiéroglyphes et dont l'étude ne peut en être séparée. Outre les inscriptions sculptées ou peintes sur les parois des temples, sur les cercueils, les amulettes, et en général sur tous les monuments à leur usage, les Égyptiens avaient des manuscrits sur papyrus (*voy.*). Nos musées en renferment un grand nombre trouvés

dans des cercueils de momies; sur ces rouleaux, des figures semblables à celles qui sont sculptées sur les monuments sont tracées en colonnes verticales, qui se lisent en commençant par la droite. Champollion nomme cette écriture *hiéroglyphes linéaires*, parce que les images y sont réduites à un simple trait; mais le mot *hiéroglyphe*, qui implique l'idée de sculpture, n'est pas tout-à-fait exact. Young nommait ces caractères *hiératiques*, nom que Champollion a appliqué à une autre écriture dans laquelle est souvent conçu le rituel funèbre joint aux momies. Nous avons déjà dit qu'une comparaison de ces manuscrits divisés en sections ornées de petites scènes symboliques avait fait reconnaître que cette écriture, qui se trace en lignes horizontales de droite à gauche, n'était qu'une sorte de tachygraphie des hiéroglyphes et correspondait exactement aux textes des rituels ou hiéroglyphes linéaires. Enfin on trouve une écriture encore plus cursive, employée dans des contrats sur papyrus du temps des Lagides et dans quelques inscriptions de la même époque, notamment celle de Rosette, où elle est désignée en grec par les mots ἐγχώρια γράμματα, *lettres du pays*, et opposée à l'écriture grecque et à l'écriture sacrée. Hérodote et Diodore n'indiquent que deux sortes d'écriture en Égypte : l'une sacrée, l'autre populaire (*démotique*). Saint Clément, dans le passage cité plus haut, en distingue trois : l'épistolographique, l'hiératique et l'hiéroglyphique. Nous avons dit combien les opinions avaient varié sur la nature des écritures cursives égyptiennes, que l'on avait regardées tantôt comme purement alphabétiques, tantôt comme purement symboliques, jusqu'à ce que Champollion ait montré qu'elles participaient de ces deux méthodes, ainsi que l'écriture sacrée. Selon M. Lepsius, l'écriture nommée par Champollion hiératique ou *sacerdotale* serait plutôt *populaire*, et il cite quelques exemples où elle est employée à des usages civils. Il est probable que ce fut la première et, pendant un temps, la seule altération des hiéroglyphes. Elle dut alors être employée pour tous les besoins de la vie. Des voyageurs s'en servirent pour tracer leurs actes d'adoration dans les lieux célèbres pour leur sainteté. On trouve aussi des registres de compte dans cette écriture, mais la perception des impôts était du domaine des prêtres. Avec le temps, elle s'altéra comme toute écriture cursive et donna naissance à la troisième forme qui fut adoptée pour les contrats civils, les *rescripts royaux*, d'où lui vient probablement le nom d'épistolographique que lui donne saint Clément. Sous les Ptolémées, cette écriture commence même à paraître sur les monuments, témoins l'inscription de Philé, l'obélisque de M. Bankes et la stèle bilingue du musée de Turin, qui avait, comme celle de Rosette, une inscription grecque et démotique. A la même époque, les prêtres conservaient pour leurs usages l'ancienne forme de l'écriture cursive, ce qui lui a fait donner par Champollion, d'après saint Clément, le nom d'hiératique ou sacerdotale. Les textes en écriture démotique ne diffèrent pas seulement des hiéroglyphes par la forme des caractères, ils admettent encore des mots et des formes grammaticales qui s'écartent du dialecte sacré, que l'écriture hiératique reproduit exactement.

Vers la fin du IIIe siècle de notre ère, les sectateurs de la religion chrétienne, qui fit en Égypte de grands progrès, introduisirent un alphabet emprunté à celui des Grecs, moins peut-être à cause des inconvénients de l'ancien système graphique qu'afin de rompre avec toutes les traditions du paganisme. Pour exprimer les sons étrangers à la langue grecque, on admit dans le nouvel alphabet six des anciens signes phonétiques : ainsi quelques traces de cette écriture primitive se perpétuèrent en Égypte. Mais peut-être nos alphabets européens eux-mêmes dérivent-ils des hiéroglyphes par l'entremise des Phéniciens. Nous avons vu que l'emploi de l'élément phonétique, en Égypte, est de la plus haute antiquité et bien antérieur à l'introduction, en Grèce, des lettres attribuées à Cadmus. Celles-ci avaient peut-être passé d'Égypte en Asie dans ces fréquentes alternatives d'invasions dont l'histoire nous a conservé le vague souvenir; et si l'écriture phénicienne, hébraïque ou syriaque, se présente dégagée

du symbolisme dont les Égyptiens continuèrent à faire usage, c'est un résultat naturel de la différence des idiomes. Ainsi par exemple l'image de la bouche (*Ro*, en égyptien) était tantôt le symbole des idées *bouche*, *ouverture*, et tantôt le signe de *R*. Mais transporté chez un peuple qui parlait une langue différente, ce signe n'exprimait plus qu'un son vide de sens. Cependant l'alphabet sémitique a conservé quelques traces de son origine symbolique dans les noms significatifs que portent les lettres. Champollion et Salvolini ont établi quelques rapports entre les lettres phéniciennes et hiératiques-égyptiennes. M. Lenormant, dans ses cours à la Faculté des Lettres de Paris sur l'histoire des Phéniciens, a multiplié ces rapprochements par des combinaisons ingénieuses.

Mais c'est peut-être trop nous arrêter à la partie matérielle de l'écriture hiéroglyphique, et nous devons parler des connaissances qu'elle était destinée à transmettre et de l'influence que ce système peut avoir exercée sur le peuple qui l'employait. Sur la foi des éloges prodigués à la sagesse des Égyptiens, on avait conçu de toutes leurs productions l'opinion la plus avantageuse; et la lecture des kyrielles de louanges mystiques gravées sur les obélisques et d'autres monuments n'a pas répondu à l'attente du public. Mais dans les monuments des temps pharaoniques, il ne faut chercher que les premiers essais de l'esprit humain, et il ne faut pas oublier que l'ancienne institutrice de la Grèce était retombée dans une sorte d'enfance à l'époque où son élève brillait encore du plus grand éclat. Les puérilités de l'astrologie, de l'alchimie, les superstitions de tout genre, restèrent le partage des Égyptiens, tandis que l'école grecque d'Alexandrie faisait faire des progrès remarquables à l'astronomie, aux mathématiques, à la médecine. En voyant ce peuple qui avait, ainsi que les Chinois, devancé de beaucoup tous ses voisins dans la civilisation, rester ensuite stationnaire ou même rétrograder, on se demande s'il faut uniquement s'en prendre à la forme théocratique de son gouvernement, ou bien si on ne doit pas l'imputer à l'imperfection des méthodes usitées pour la transmission des pensées. Ce problème, si nous pouvions le résoudre ici, répandrait du jour sur une question posée par l'Institut au commencement de ce siècle, savoir : *Quelle est l'influence des signes sur la formation des idées?* Malgré l'introduction de l'élément phonétique, les signes figuratifs ou symboliques tinrent toujours trop de place dans l'écriture égyptienne pour qu'elle se prêtât aisément à rendre les conceptions mobiles de la pensée. Il dut y avoir pour l'Égypte un moment de prodigieux développement intellectuel : c'est celui où son écriture s'est formée, où l'on a cherché pour les idées abstraites des images sensibles. Mais ces images une fois choisies d'après des rapports quelconques, il a fallu s'en tenir à elles, sous peine de tomber dans la confusion en présentant tous les jours aux yeux de nouvelles énigmes. Dès lors, les idées se présentèrent à l'esprit toujours sous le même aspect traditionnel. Le symbolisme anime sans doute la matière et l'idéalise en quelque sorte, mais en revanche il expose à matérialiser les idées. Ainsi les animaux adorés en Égypte n'étaient sans doute, dans l'origine, que des symboles de certains attributs de la divinité ou de la nature; mais si cette idée s'était conservée chez quelques initiés, la masse du peuple était attachée au signe matériel avec une superstition qui prêta tant à rire aux étrangers. L'immortalité de l'âme est un dogme sublime dont on fait honneur à l'antique Égypte; mais, d'après ses monuments, l'autre vie n'est guère qu'une répétition de la vie terrestre et matérielle. A l'opposé des Grecs, qui, abusant de la flexibilité de leur idiome, ont si souvent quitté l'étude du monde réel pour les rêves de la métaphysique, les Égyptiens aimaient à envelopper les idées abstraites sous des formes matérielles; et pour rendre raison de beaucoup de leurs prescriptions religieuses, ainsi que des préceptes pythagoriciens, il faut chercher le sens caché sous le symbole. Si cette écriture se prêtait mal aux abstractions de la philosophie, elle était plus favorable aux sciences d'observation. L'antiquité dépose des progrès que plusieurs d'entre elles avaient

faits sur les bords du Nil. Saint Clément d'Alexandrie, en décrivant une pompe religieuse égyptienne, énumère les diverses sciences contenues dans les quarante-deux livres de l'œuvre d'Hermès (*voy.*), et dont la caste sacerdotale était dépositaire. Ses études ne se bornaient pas aux rites religieux et à la théologie. L'astronomie, la cosmographie, la géographie, l'histoire nationale, la poésie, la musique, la grammaire, en faisaient partie. La répartition et la perception des impôts, l'administration de la justice, étaient aussi de son domaine; il comprenait même la médecine : c'était une véritable encyclopédie. Qui sait si l'on ne retrouvera pas dans les papyrus enfouis sous les débris des temples le texte de quelques-uns de ces traités dogmatiques conçus en écriture sacrée? En attendant, la lecture des légendes hiéroglyphiques religieuses, civiles, historiques, qui couvrent les monuments de tout genre, permettrait déjà de les recomposer en partie. Les principaux résultats des travaux de Champollion, Biot, Ideler, sur la religion, l'histoire, l'astronomie, ont été consignés à l'article ÉGYPTE. Chaque jour vient ajouter quelque fait nouveau. Ainsi, depuis l'impression de cet article, la découverte du cercueil de Menkara (Mencheres) dans la pyramide de Mycerinus, et le nom de Choufo, tracé sur les pierres mêmes de l'intérieur de celle de Chéops ou Saoph, ont confirmé les faits énoncés T. IX, p. 267. Cette découverte a été signalée à la France par une publication de M. Lenormant, dans laquelle est aussi consigné le résultat de ses recherches sur la chronologie de Manethon (*voy.*).

Il nous reste à examiner ce que pouvaient être dans le système des hiéroglyphes l'éloquence et la poésie. Les qualités inhérentes à la pensée pouvaient être assez fidèlement rendues, et même, puisque la poésie, comme on dit, vit d'images, les hiérogrammates, dans le choix de leurs symboles, pouvaient se montrer poëtes et peintres à la fois. Il y a quelque chose de poétique dans cette phrase hiéroglyphique : *Tes ennemis seront sous tes sandales*, qui rappelle ce verset des Psaumes: *Et ponam inimicos tuos scabellum pedum tuorum*. Les métaphores bibliques, *le doigt de Dieu*, *vase d'iniquité*, semblent empruntées à l'Égypte, où le doigt est quelquefois le signe de la réprobation, où les fautes des défunts, dans le jugement des âmes, sont représentées par un vase. Nous ignorons ce qui constituait la prosodie égyptienne. Champollion a cru reconnaître dans les peintures d'un hypogée (*voy.*) d'Élythia une chanson pour le battage des grains. Il la traduit : *Battez pour vous* (bis), *ô bœufs! — Battez pour vous* (bis), — *des boisseaux pour vos maîtres*. Il ne faudrait pas juger sur cet échantillon (curieux seulement par la présence du signe *bis*) toute la poésie égyptienne. Elle consistait principalement, d'après le témoignage de saint Clément, en hymnes pour les dieux, qui se chantaient avec accompagnement sur un instrument de musique, et en éloges des anciens rois que les prêtres récitaient en présence du monarque. Peut-être le manuscrit hiératique de M. Sallier, dont Salvolini a donné la notice sous le titre de *Campagne de Ramsès-le-Grand*, est-il un poëme de ce genre. Le caractère poétique qui s'y fait le plus remarquer est la fréquence des allocutions qui viennent, ainsi que dans Homère, animer le récit en le mettant en action. Ce manuscrit semble une transcription de quelques grands bas-reliefs historiques où l'on remarque souvent aussi une teinte poétique. C'est probablement ce que saint Clément nomme les *anaglyphes*, par lesquels, dit-il, on transmettait les louanges des rois sous forme de mythes religieux et où les expressions tropiques abondaient.

Une des ressources de l'éloquence et de la poésie chez les autres peuples consiste dans l'arrangement des mots. Mais, en Égypte, nous avons dit que les rapports grammaticaux n'étant souvent exprimés que par la contexture de la phrase, elle s'écarte rarement de l'ordre logique. Ces allures timides, conservées jusque dans la langue kopte, en font une des langues les moins poétiques; et, à défaut du charme des oreilles, elle n'a plus, comme les hiéroglyphes, le mérite du pittoresque. C'est, en effet, en artistes que les hiérogrammates traçaient sur les grands monuments les

inscriptions, qui devaient concourir à les décorer en même temps qu'elles exposaient le but de leur construction. Autant les Grecs recherchaient l'euphonie, autant les Égyptiens aimaient la symétrie qui résultait du choix et de la disposition des symboles. Les trois méthodes figurative, tropique et phonétique, et le nombre des homophones laissaient une assez grande latitude au goût de l'hiérogrammate. Il y avait en outre un certain nombre de signes explétifs ou disjonctifs, qui servaient à remplir les vides et à éviter la confusion. L'ordre naturel des signes est interverti dans quelques circonstances, mais ceci paraît avoir eu lieu par un motif plutôt religieux que pittoresque. Ainsi dans les cartouches royaux où des noms divins entrent en composition, comme *l'ami d'Ammon*, *l'éprouvé de Phtah*, l'image du Dieu occupe toujours le haut du cartouche, apparemment par respect. Le sens dans lequel les hiéroglyphes sont tracés varie selon les besoins de la symétrie architectonique sans qu'il en résulte aucune confusion, attendu qu'il faut toujours lire dans le sens opposé à celui où regardent les figures tracées de profil. Sur les monuments les plus grands comme les plus petits, les hiéroglyphes sont ordinairement tracés avec une netteté, une finesse d'exécution qui permettent de reconnaître tous les objets pris dans la nature; si les figures d'hommes ont cette raideur et ces formes grêles qui étaient consacrées dans l'art égyptien, les animaux, les oiseaux surtout, sont très bien rendus. Lors de l'expédition française en Égypte, on supposait que les hiéroglyphes les mieux sculptés étaient peut-être l'œuvre des Grecs, et l'on croyait voir dans les autres l'enfance de l'art : l'interprétation des légendes a fait reconnaître au contraire que les monuments dont les sculptures sont le plus négligées datent ordinairement de l'époque romaine, et que les plus parfaites remontent aux temps des Pharaons, principalement aux XVIIIe, XIXe et XXe dynasties. Nous en possédons à Paris un bel exemple dans l'obélisque de Louqsor. La manière dont les hiéroglyphes sont sculptés est favorable à la fois à l'effet et à leur conservation. C'est un bas-relief dans une intaille, c'est-à-dire que les parties saillantes ne dépassent pas la surface du champ dans lequel les contours sont creusés. Souvent ils étaient rehaussés d'or et revêtus de couleurs variées, dont l'éclat, après tant de siècles, frappe encore d'admiration l'artiste et le voyageur, et semble transporter l'archéologue au milieu même de ces générations passées dont il cherche à recueillir l'histoire et les opinions.

Le nombre des ouvrages relatifs à l'étude des hiéroglyphes est fort considérable, et la nécessité d'y joindre des planches les rend en général coûteux. Les plus remarquables sont ceux de Champollion (*voy.*) et ceux d'Young (*voy.*) que nous avons indiqués. Parmi les ouvrages de critique auxquels les travaux de Champollion et d'Young ont donné lieu, nous mentionnerons ceux de Klaproth (*voy.*) et nommément son *Examen des travaux de feu Champollion*, Paris, 1832; J. A. de Goulianof, *Archéologie égyptienne, ou Recherches sur l'expression des signes hiéroglyphiques et sur les éléments de la langue sacrée des Égyptiens*, Leipzig, 1839, 3 vol. in-8°. Nous citerons ensuite les divers exposés du système hiéroglyphique par Brown, 1827; Lenormant, *Revue française*, mars 1830; Lepsius, *Lettres à M. Rosellini sur l'alphabet hiéroglyphique*, Rome, 1837; Ideler, *Hermapion sive Rudimenta hieroglyphicæ veterum Ægyptiorum litteraturæ*, Leipzig, 1839, in-4°; Arago, *Annuaire du bureau des longitudes*, 1836; Salvolini, *Analyse grammaticale des différents textes égyptiens*, Paris, 1826, in-4°. Les ouvrages descriptifs bons à consulter sont les suivants : Zoëga, *De origine et usu Obeliscorum*; les volumes d'antiquités du grand ouvrage de la commission d'Égypte; Gau (*voy.*), *Antiquités de la Nubie*; *Monuments de l'Égypte et de la Nubie*, d'après les dessins exécutés sur les lieux sous la direction de Champollion le jeune et les descriptions autographes qu'il en a laissées, 4 vol. gr. in-fol. et 2 vol. de texte; l'ouvrage correspondant publié par la commission toscane dirigée par M. Rosellini, *Monumenti dell' Egitto et della Nubia* (Pise, 1833 et ann. suiv.); *Ægyptiaca* d'Hamilton; Wilkinson, *Topography of*

Thebes, etc.; *Musée des antiquités égyptiennes, ou Recueil de monuments égyptiens accompagné d'un texte explicatif*, par Ch. Lenormant; *Lettres d'Égypte et de Nubie* par Champollion (1829), imprimées en 1833; *Lettres à M. de Blacas sur le musée de Turin*, par le même, 1824-26; *Lettres d'Égypte*, par Nestor Lhôte, 1840; Gazzera, *Descrizione dei monumenti Eg. del museo di Torino*; Champollion, *Description du Musée égyptien de Paris*; Yorke et Leake, *Les principaux monuments égyptiens du Musée britannique*, Londres, 1827; Leemans, *Monuments égyptiens portant des légendes royales dans les musées de Londres et de Leyde*, 1838; *Monuments égyptiens du musée des Pays-Bas*, par le même, in-fol., etc.

Il faut encore joindre à ces ouvrages ceux qui traitent de l'écriture démotique égyptienne, comme Kosegarten, *De priscâ Ægyptiorum litteraturâ*; Spohn, *De linguâ et litteris veterum Ægyptiorum*, édition de M. Seyffarth, Leipzig, 1825-31.

On trouvera à l'article KOPTE l'indication des ouvrages sur cette langue indispensable à l'étude des hiéroglyphes. W. B-T.

HIÉROMANCIE, HIÉROSCOPIE, *voy.* DIVINATION, T. VIII, p. 331.

HIÉROMONAQUE, moine grec sorti du clergé séculier, *voy.* CALOYER et MOINE.

HIÉRON, nom de deux tyrans ou autocrates de Syracuse appartenant à la famille de Gélon. *Voy.* l'article.

HIÉRON Ier, fils de Dinoménès, frère de Gélon, roi ou tyran de Syracuse, lui succéda vers l'an 478 av. J.-C. Les historiens anciens ont parlé diversement de ce prince. Il paraît qu'au commencement de son règne il fit regretter Gélon et persécuta son frère Polizèle, dont les hautes qualités et la popularité lui portaient ombrage. La guerre ayant éclaté entre Crotone et Sybaris, Hiéron voulut que Polizèle allât prendre le commandement des troupes qu'il envoyait au secours des Sybarites. Mais celui-ci crut apercevoir dans cet ordre un piége : il se retira auprès de son beau-père, Théron, tyran d'Agrigente, ancien ami et compagnon de gloire de Gélon. Hiéron déclara la guerre à Théron pour le punir d'avoir donné un asile à son frère. Pendant cette guerre qui dura plusieurs années, les habitants d'Himère, las de la tyrannie de Thrasydée, fils de Théron, offrirent à Hiéron de lui livrer leur ville. Ce projet de trahison éveilla la générosité du roi de Syracuse : il avertit son ennemi de se défier des habitants d'Himère. Théron reconnaissant déposa les armes, et sa fille donnée en mariage à Hiéron devint entre eux le gage d'une paix durable. Polizèle, rappelé par son frère, reprit auprès de lui la faveur que d'injustes préventions lui avaient fait perdre.

Dans la suite, Hiéron tourna ses armes contre les habitants de Catane et de Naxos, les chassa de leurs villes, les établit à Léontium, et repeupla Naxos et Catane par une colonie de 5,000 Syracusains et Péloponnésiens. Catane reçut le nom d'Etna, Hiéron prit celui d'*Ætneus*, et les nouveaux habitants de cette ville lui décernèrent les honneurs héroïques. La même année, il remporta une victoire navale sur les corsaires qui infestaient les côtes voisines de Syracuse, et coula à fond ou prit la plupart de leurs vaisseaux. Thrasydée, successeur de Théron, ayant rompu le traité conclu par son père avec Hiéron, entra sur le territoire de Syracuse à la tête de 20,000 hommes. Mais Hiéron le défit dans une bataille sanglante et délivra Agrigente de son pouvoir tyrannique. Depuis, Hiéron, pour qui le titre d'allié n'était pas un vain mot, appuya de ses armes les habitants de Cumes, dont l'indépendance était menacée par les Tyrrhéniens.

Là se terminèrent les exploits d'Hiéron. Si l'on en croit Élien, ce prince, atteint d'une maladie de langueur, se renferma dans son palais, et, pour se distraire, il appela auprès de lui les poëtes et les philosophes les plus illustres de son temps. A sa voix accoururent successivement Simonide, Pindare, Eschyle, Bacchylide, Épicharme; et c'est, suivant l'auteur cité, dans la société intime et par l'influence de ces grands hommes que se réforma le caractère altier et cruel qu'Hiéron avait reçu de la nature. C'est aussi à dater de cet heureux changement

que ce prince vécut avec ses frères dans l'accord le plus parfait.

Syracuse retrouva sous son règne les jours de prospérité dont elle avait joui sous Gélon.

Hiéron, passionné pour toutes sortes de renommées, avait ambitionné les palmes qu'on recueillait aux jeux solennels de la Grèce. Il s'y fit représenter avec éclat et magnificence, et plusieurs fois il fut proclamé vainqueur. Pindare a chanté ses triomphes dans des odes qui sont parvenues jusqu'à nous.

Après un règne de 10 ans, selon Aristote, de 11 ou 12, selon Diodore de Sicile, Hiéron mourut (467 ans av. J.-C.) et fut enterré à Catane.

Son frère Thrasybule lui succéda; mais les Syracusains le chassèrent la même année du trône, et adoptèrent le gouvernement démocratique. *Voy.* SYRACUSE.

HIÉRON II, fils d'Hiéroclès (ou Hiéroclite, selon Justin) et d'une esclave obscure, descendait de Gélon. Peu de jours après sa naissance, il fut exposé dans une forêt; mais un essaim d'abeilles le nourrit de son miel, et les devins ayant reconnu dans ce prodige un présage de grandeur et de gloire pour l'enfant, son père le fit rapporter dans sa maison. Il lui donna une éducation proportionnée au rang qui lui était promis par les oracles. Hiéron, dès ses plus jeunes ans, se distingua par sa force et son adresse dans tous les exercices militaires. Il fit ses premières armes sous Pyrrhus et mérita de ce prince des éloges et des récompenses qu'il n'accordait que pour d'éclatantes actions. Lorsque Pyrrhus quitta la Sicile, Syracuse tomba dans l'anarchie. L'armée syracusaine se donna pour chefs Hiéron et Artémidore (CXXV^e olymp.; 275 av. J.-C.). Rentré dans Syracuse à la tête d'une armée dévouée, Hiéron, employant tour à tour et à propos l'adresse, la fermeté et la douceur, parvint à calmer les factions et à rétablir la paix dans sa patrie. Le peuple, quoique irrité de l'élection d'Hiéron, finit par lui confirmer le commandement qu'il exerçait déjà et le revêtit de la toute-puissance civile et militaire dans Syracuse. Hiéron, pour affermir davantage son autorité, épousa la fille de Leptinès, l'un des citoyens les plus considérables de la république.

Après avoir rétabli la discipline dans l'armée et l'avoir augmentée par de nouvelles levées, il se rendit formidable aux Carthaginois et surtout aux Mamertins, aventuriers qui, depuis la retraite de Pyrrhus, s'étaient établis à Messine. Il vainquit ces derniers dans un grand combat, et s'empara de Myle, d'Amasèle, d'Alèse et d'Abacène. Au retour de ses conquêtes, les Syracusains lui décernèrent unanimement la couronne royale.

Il se préparait à attaquer Messine, lorsque les Mamertins appelèrent les Romains à leur secours; et ceux-ci ayant pris fait et cause pour ces aventuriers, les Carthaginois, qui étaient parvenus à s'introduire dans Messine, s'unirent à Hiéron contre les Romains : ce fut là l'origine de la première guerre punique (CXXVIII^e olymp.; 265 ans av. J.-C.). Vaincu par le consul Appius Claudius, au pied du mont Chalcis, Hiéron se retira à Syracuse, et, persuadé que l'alliance des Romains lui serait plus avantageuse que celle des Carthaginois, il envoya des députés aux consuls Valérius et Otacilius Crassus, qui s'avançaient déjà pour assiéger Syracuse. Un traité fut conclu : il y fut stipulé que le sénat et le peuple romain recevraient Hiéron au nombre des amis et des alliés de la république; qu'ils prendraient sous leur protection Syracuse et les villes d'Acres, Léonte, Mégare, Élore, Neetum et Tauromenium; et que, de son côté, le roi Hiéron rendrait sans rançon les prisonniers faits par lui sur les Romains, qu'il paierait 100 talents d'argent à la république et se conduirait envers les Romains en bon et fidèle allié. Hiéron, uniquement occupé depuis ce temps du bonheur de ses sujets, resta tranquille spectateur des guerres sanglantes entre Rome et Carthage. Souvent il fournit des vivres aux Romains, et, après la paix, il accorda généreusement des secours aux Carthaginois durant la guerre des esclaves. Pendant la seconde guerre punique (*voy.* l'art.), Hiéron mit à la disposition des Romains ses vaisseaux et ses troupes. C'est surtout après les victoires d'Annibal qu'éclata l'affection d'Hiéron pour le peuple romain. Ses ambassadeurs se rendirent à Ostie, sur une flotte chargée

de vivres et de troupes, et, arrivés à Rome, ils assurèrent le sénat de la part que leur maître prenait aux malheurs de la république. Ils offrirent, comme un augure favorable et comme un gage des vœux d'Hiéron pour la prospérité de ses alliés, une statue de la Victoire, en or, et du poids de 300 livres. Ce prince, quoique décidé à se maintenir en paix au dedans comme au dehors, ne négligeait rien pour se mettre à couvert des attaques imprévues. En même temps il bâtissait des palais, des temples; il faisait construire des arsenaux, un nombre prodigieux de galères, et élever des remparts armés de machines redoutables, inventées par le fameux Archimède (*voy.*). Ce grand ingénieur construisit, par l'ordre d'Hiéron, une galère à 20 rangs de rames, ornée de tout ce que l'art avait pu inventer de plus somptueux et de plus extraordinaire. Athénée a conservé la description de ce merveilleux navire. Dans la suite, Hiéron en fit présent à Ptolémée Philadelphe, roi d'Égypte.

Hiéron avait un fils nommé Gélon, qui épousa Néréide, fille de Pyrrhus. Ce jeune prince, au mépris des conseils de son père, croyant les Romains anéantis par la victoire d'Annibal à Cannes, se déclara pour les Carthaginois. Déjà il avait soulevé le peuple en leur faveur, lorsqu'une mort prématurée vint l'arrêter dans ses coupables projets. Hiéron ne survécut pas longtemps à son fils : il mourut l'an 214 av. J.-C., âgé de 90 ans, dont il avait régné 54. J. L-T-A.

HIÉRONYME, fils de ce Gélon dont il a été parlé dans l'art. précédent et petit-fils d'Hiéron II, n'avait que 15 ans lorsque le trône de Syracuse devint vacant par la mort de son aïeul. Quelque temps avant de mourir, Hiéron avait eu l'intention d'abolir le gouvernement monarchique; mais il en fut détourné par sa fille Démarate, mariée à Andranodore, pour qui elle ambitionnait la tutelle du jeune Hiéronyme et peut-être la couronne après lui. Hiéron déclara donc Hiéronyme son successeur ; mais en même temps il lui donna 15 tuteurs auxquels il recommanda surtout de rester fidèles à l'alliance des Romains. A peine le vieux roi avait fermé les yeux, que son gendre Andranodore chassa les tuteurs nommés par Hiéron et déclara Hiéronyme en âge de gouverner par lui-même. Le jeune roi, se parant de la pourpre et du diadème, ne se montra plus en public que sur un char attelé de chevaux blancs et entouré d'une garde nombreuse. Dans l'intérieur du palais, il se livrait au plaisir et à la débauche, abandonnant le soin des affaires à d'indignes ministres ; et pour achever de détruire tout ce qui avait concouru à la gloire du règne précédent, il envoya des ambassadeurs à Annibal en Italie et rompit avec les Romains. Privé de l'appui de Rome, qui déjà le menaçait de ses armes, en butte aux conspirations qui se renouvelaient sans cesse, il fut enfin assassiné au milieu de ses gardes. Le peuple se souleva, et tout ce qui restait de la famille d'Hiéron fut massacré. C'est dans ces convulsions anarchiques que Syracuse ressaisit sa liberté qu'elle devait bientôt perdre pour jamais en tombant au pouvoir des Romains. *Voy.* SYRACUSE. J. L-T-A.

HIÉRONYMITES ou JÉRONYMITES, moines d'un ordre de chanoines réguliers fondé, en 1373, en l'honneur de saint Jérôme. Sans s'être distingué dans les lettres comme les Bénédictins, c'est un des ordres religieux qui se sont tenus éloignés des affaires du monde, et qui, par cette raison, ont eu une existence plus paisible que des ordres mêlés à ces mêmes affaires. Cependant il ne reste guère de communautés de ce genre ; celle qui a eu le plus d'éclat, grâce à la munificence des rois d'Espagne, est la communauté de Saint-Laurent, dont l'habitation touchait à la demeure royale de l'Escurial (*voy.*). Ce monastère contenait près de 200 moines et possédait une belle bibliothèque, qui pourtant ne paraît guère avoir servi à ses possesseurs. Il est vrai que l'occupation que leur avait assignée Philippe II, et pour laquelle il les avait si richement dotés, consistait à dire des messes pour son âme bourrelée de remords. Peu de temps après la fondation de l'ordre, les hiéronymites, dans les Pays-Bas, eurent le mérite de s'occuper de l'instruction de la jeunesse. Le vêtement de l'ordre était blanc avec un sca-

pulaire noir. — Outre les communautés, il existait, et peut-être existe-t-il encore, en Orient des hiéronymites vivant solitairement selon la règle de saint Augustin. Ces ermites portaient la robe brune comme leurs confrères d'autres ordres. D-G.

HIÉROPHANTE, ἱεροφαντής, révélateur des choses sacrées (de ἱερὸς, sacré, et φαίνειν, montrer). L'hiérophante, chez les Grecs et les Égyptiens, était le pontife spécialement chargé d'enseigner les sciences théologiques et sacerdotales, d'instruire ceux qui aspiraient à l'initiation, d'admettre au culte secret les initiés, d'interpréter et de révéler les mystères. Sous plusieurs rapports, il ressemblait au souverain pontife (*pontifex maximus*) de Rome païenne; et, en effet, à certaines époques, le pouvoir des hiérophantes fut à la fois religieux et politique. L'histoire nous apprend qu'ils dévouèrent Alcibiade aux dieux infernaux, et que la coutume était de graver sur des colonnes de pierre leurs serments d'excommunication (Corn. Népos, *Alcibiade*, 4; Plutarque, *ibid.*, etc.). On donnait plus particulièrement le titre d'hiérophante aux prêtres d'Éleusis (*v.*). Ils étaient choisis dans la famille des Eumolpides (*voy.*), une des plus anciennes d'Athènes, et ne se montraient qu'avec une robe somptueuse parsemée d'étoiles, une chevelure flottante, un riche diadème. Cette fonction sacrée était conférée à vie et imposait toute l'austérité du célibat. Saint Jérôme (*in Jovinian.*, 49) nous apprend que les hiérophantes athéniens assoupissaient leurs sens par des boissons de ciguë et cessaient ainsi d'être hommes. Ailleurs, l'hiérophante n'était pas à vie : on en choisissait un chaque fois qu'on célébrait les mystères et il pouvait se marier (Pausanias, *Corinth.*, 13). Il y avait aussi des prêtresses qui remplissaient les mêmes fonctions que l'hiérophante; on les appelait en latin *hierophantriæ*, en grec, ἱεροφάντιδες. L'une d'elles, Théano, a mérité que son nom passât à la postérité pour s'être refusée à des anathèmes politiques, en disant qu'elle était prêtresse pour bénir et non pour maudire (Plutarque, *Alcib.*, 26). Ces hautes fonctions sacerdotales, qui se perpétuèrent pendant dix-sept ou dix-huit siècles, ne disparurent entièrement qu'au ve siècle de notre ère, avec le culte de Cérès et de Proserpine et les derniers débris des temples païens. F. D.

HIGHLAND et HIGHLANDERS. C'est par ce nom de Hautes-Terres (*Highlands*) que l'on désigne la partie de l'Écosse qui est séparée des Terres-Basses par les monts Grampians, et dont les côtes abruptes et rocailleuses sont entrecoupées de baies et de bras de mer. Les monts Grampians qui, vus de loin, semblent former une chaîne impénétrable, sont parsemés de vallées et de gorges dont les plus grandes sont les lits des torrents de Leven, de Carn, de Tay et de Dee. Indépendamment de ces vallées, il y en a d'autres qui, du côté des Basses-Terres, étaient dans le principe si sauvages et si étroites qu'elles semblèrent inaccessibles tant que l'art n'en eut pas élargi les ouvertures. Grâce à cette démarcation tracée par la nature, les Highlanders ou montagnards écossais sont restés une race tout-à-fait différente des habitants de la plaine. Dans les monts Grampians, on voit s'élever plusieurs sommets à une hauteur considérable : ce sont le Benlomond, le Benlawers, le Shehallien et autres. Le plus souvent ces sommets sont couverts de neige, enveloppés de brouillards; leur aspect est morne, et les ruisseaux profondément creusés dont ils sont sillonnés offrent les traces d'une nature puissante qui triomphe de toutes les entraves. En descendant des sommets, où l'on trouve rarement un sol fertile, on arrive à une couche mince de bruyère qui sert d'asile aux oiseaux de proie, aux lièvres blancs et aux poules de neige. Les flancs de ces montagnes recèlent aussi dans certaines parties des bêtes fauves et des gélinotes, et, sur de gras pâturages entremêlés de bruyères, on voit paître de nombreux troupeaux de brebis. Au pied des montagnes, on découvre beaucoup de vallées qui, arrosées par des torrents ou couvertes de beaux lacs, sont quelquefois bien boisées, et produisent aussi différentes espèces de blé. Plusieurs de ces vallées renferment une population considérable, dont la principale richesse consiste en troupeaux. Le district habité par la race gallique comprend les comtés de

Sutherland, Caithness, Roy, Inverness, Cromarty, Nairn, Argyle, Bute, les îles Hébrides et une partie des comtés de Murray, Banff, Stirling, Perth, Dumbarton, Aberdeen et Angus. La limite de ce district est formée par une ligne qui commence à l'entrée de la baie de Pentland, se prolonge vers Saint-Kilda et enferme tout le groupe des îles orientales et méridionales presqu'à Arran; puis touche à Mull et près d'Ardmore, dans le comté de Dumbarton, passe sur la terre ferme d'Écosse, s'étend le long des monts Grampians jusqu'au comté d'Aberdeen, et se termine à la pointe nord-est de Caithness.

Les habitants sont des descendants des Celtes, et leur territoire formait le royaume des anciens Scots; ils nomment eux-mêmes leur pays *Gaeldach*, c'est-à-dire pays des Gaëls, ou *Albanich*. Les noms d'Angleterre et d'Écosse sont tout-à-fait inconnus chez eux ; dans leur langue, les Anglais sont appelés Saxons, et les Écossais du bas pays *Gual*, c'est-à-dire, étrangers, habitant le *Gualdach*. Lorsque, après la réunion des royaumes des Pictes et des Scots, au IXe siècle, la Basse-Écosse commença à se civiliser à la suite des rapports qu'elle établit avec la partie méridionale de l'île, la Haute-Écosse, au contraire, suivant une marche indépendante, se développa selon le caractère des Celtes, ses habitants primitifs. Les formes de leurs institutions sociales étaient en rapport avec la nature du pays et avec les motifs qui les avaient engagés à fixer leurs demeures dans ces montagnes. Jaloux de conserver leur liberté et de rester purs de tout mélange, ils avaient abandonné les plaines et s'étaient retirés dans les forteresses naturelles que les montagnes leur offraient. Ils ne reconnaissaient pas toujours le souverain éloigné qui ne pouvait ni les protéger ni les forcer à l'obéissance. La division du pays en vallées, gorges et îles, séparées par des montagnes ou par des lacs, amena, dans ce peuple, de petites associations; et des hommes distingués, riches et dévoués, sous les bannières et sous le patronage desquels les autres s'étaient réunis, s'élevèrent au rang de chefs. Chaque vallée, isolée des autres et sans relations avec le dehors, renfermait une tribu au sein de laquelle on trouvait les armes qu'il fallait aux habitants pour se défendre et pour faire la chasse au gibier, le nombre d'artisans nécessaires pour subvenir à ses besoins restreints, des pâturages suffisants pour ses troupeaux, le bois dont elle avait besoin pour toute sorte d'usages, enfin de la mousse et de la tourbe pour l'usage domestique. Ces tribus, dont chacune avait son chef et qui n'étaient liées entre elles que par la communauté des mœurs et du caractère, n'étaient donc pas tentées de changer de demeures ou d'attirer des étrangers.

Dans chaque clan (*voy.* ce mot) se forma un gouvernement patriarcal, une espèce de monarchie héréditaire, fondée plutôt sur la coutume et maintenue par le consentement général, que fixée par des lois. Le Highlander honorait dans son chef le principal rejeton d'une souche à laquelle il rapportait l'origine du clan tout entier; il le vénérait comme un père, et le nom même de clan vient du mot gallique *klaan*, qui veut dire enfants.

Par suite de l'isolement de chaque clan, ses membres contractaient entre eux des mariages et étaient presque tous unis par les liens de la parenté. Il y en avait plusieurs où tous les membres portaient le même nom que le chef. A la fois le seigneur et le juge de toute la tribu, et la commandant à la guerre, celui-ci avait le privilége de se faire accompagner à la chasse par les jeunes gens, qui se rangeaient aussi sous sa bannière dans le combat. Cependant tout le système reposait essentiellement sur le droit d'aînesse dont le chef était le représentant; son autorité était limitée par la coutume. Rien ne dégageait un Highlander des devoirs envers son clan; et quelles que fussent les obligations qu'il pût contracter ailleurs, toutes se subordonnaient aux services que le chef de son clan était en droit de réclamer. Le chef d'une tribu était ordinairement propriétaire de tout le territoire soumis à sa juridiction; mais il n'en était pas maître absolu : il était en quelque sorte l'administrateur des biens de la communauté. Il faisait cultiver pour son compte une partie déterminée des meilleures terres : le reste était réparti à ti-

tre de concessions, pour un temps plus ou moins long, entre cette classe du clan qui se composait de vassaux, de fermiers et d'agriculteurs; c'étaient les proches parents du chef ou les membres de quelque ligne collatérale de la souche commune. Après deux générations, ces terres étaient ordinairement retirées pour en investir des parents plus proches, et les descendants des possesseurs primitifs rentraient alors dans les rangs du peuple. Cette dépossession était chose si commune qu'elle confirmait encore les Highlanders dans leur croyance qu'ils étaient du même sang que le chef; car chacun voyait, dans le cours de sa vie, rentrer dans le sein du peuple quelques familles dont les ancêtres avaient fait partie des feudataires ou de la noblesse du clan. Cependant quelquefois des frères puînés ou autres parents obtenaient la concession à perpétuité d'une portion de territoire, ou acquéraient eux-mêmes une propriété soit par mariage, soit par héritage, soit d'une autre manière. Dans ces cas, ils gardaient leur rang primitif et étaient ordinairement placés à la tête d'une subdivision de la tribu; mais ils n'étaient pas soustraits pour cela à la dépendance du chef et lui payaient ordinairement un tribut. Les clans nombreux avaient souvent plusieurs de ces subdivisions. Là où il n'y avait pas de ces chefs secondaires, les vassaux et grands fermiers venaient immédiatement après le chef du clan. Regardés comme nobles et appelés *duinhe wassal*, ils portaient comme marque distinctive une plume à leurs chapeaux. Les vassaux divisaient leurs territoires en petites portions qu'ils affermaient à des hommes du peuple, tenus dans une dépendance non moins grande de ces vassaux que n'était celle des derniers vis-à-vis du chef du clan.

L'accroissement excessif de la population engendra, dans la suite, parmi ces montagnards l'oisiveté et la paresse. C'étaient surtout les cadets de familles nobles qui marquaient le plus grand mépris pour les travaux utiles et paisibles, et qui s'attachaient les jeunes gens les plus pétulants et les plus braves pour faire avec eux des incursions (*creachs*) dans les Basses-Terres ou dans les clans ennemis. Comme la principale richesse du pays consistait en troupeaux, on commençait ordinairement, en cas d'attaque, ou comme moyen de représailles, par enlever ceux de l'ennemi. Il y avait en outre une classe d'aventuriers plus particulièrement téméraires, appelés *Cearnachs*, et qu'on employait à des entreprises qui offraient les plus grands dangers et beaucoup de gloire en perspective. Ce métier dégénéra en rapines; bientôt il ne consista plus qu'à lever des contributions dans les Basses-Terres, ou bien à se faire payer une indemnité nommée *blackmail*, pour la protection accordée contre les pillages. Les fils cadets des chefs de clans trouvaient une autre ressource dans le service militaire sur le continent, surtout en France et en Espagne; et après l'exil des Stuarts, à qui les Highlanders se montrèrent fidèlement attachés, l'habitude devint encore plus générale de s'enrôler sous des bannières étrangères. Ainsi les montagnards ne devinrent jamais étrangers aux habitudes de la guerre, et la renommée des exploits et des victoires de leurs compatriotes entretint chez eux le goût pour les combats. Jusque dans les derniers rangs du peuple, l'esprit martial et un mépris prononcé du travail se faisaient remarquer. Les travaux des champs étaient en grande partie abandonnés aux vieillards et aux femmes, tandis que des hommes vigoureux n'employaient leur temps qu'à des exercices fatigants. Les artisans étaient plus considérés que les hommes livrés à la culture de la terre. Le forgeron ou le fourbisseur, qui fabriquait des armes ou les réparait, jouissait d'une haute estime et faisait partie de la maison d'un chef highlander; cependant on tirait les armes ordinaires le plus souvent des Basses-Terres de l'Écosse.

Le chef demeurait au milieu de sa famille. Son château était l'endroit où l'on distribuait les récompenses et les distinctions les plus enviées. Il ne se faisait pas remarquer par l'éclat de son costume, mais seulement par une suite plus considérable et un plus grand nombre de commensaux. Ce que ses parents lui offraient de leur avoir, il l'employait à les entretenir libéralement. Tout membre du clan était bien reçu au château et traité selon

son rang avec courtoisie et de bons procédés. Cet accueil inspirait à chaque Highlander une haute idée de lui-même, et resserrait encore les liens qui l'unissaient à son chef, dont le pouvoir, exercé avec douceur, était toutefois arbitraire par sa nature. On lui vouait une fidélité inébranlable, et pour qu'on y manquât, il fallait de bien graves motifs. Quelquefois cependant il arriva qu'on s'écarta des principes établis, au point qu'on viola même le droit de succession, base fondamentale des clans. Il arrivait aussi que des chefs indignes étaient déposés : dans les troubles qui suivirent la révolution de 1688, tout un clan abandonna son chef quand il voulut le faire marcher contre les Stuarts. Dans les premiers temps, les chefs des Highlanders rendaient hommage à des princes indigènes qui reconnaissaient, tout au plus pour la forme, la suzeraineté des rois d'Écosse. Ces princes, dont les familles fleurirent depuis les temps les plus reculés jusqu'à Jacques V, étaient surtout ces fameux *lords of the Isles*, qui régnèrent sur toutes les îles de l'ouest, sur les Hébrides au nord d'Ilay, et sur les parties occidentales du comté d'Inverness; et, comme alliés puissants, ils exercèrent beaucoup d'influence sur la plus grande partie du Highland. Le reste du pays était soumis aux comtes d'Athol, de Mar, de Lennox et autres chefs de renom. Ce ne fut pas avant le commencement du XVe siècle que le pays des Iles fut placé sous la dépendance de la couronne d'Écosse, à laquelle même la scission des clans ne permit pas d'y consolider sa puissance. Si les clans ne troublèrent plus la paix générale comme autrefois, lorsqu'ils reconnaissaient l'autorité d'un prince indigène, on ne les voit pas moins descendre de leurs montagnes dans les plaines lorsque plusieurs clans se levaient pour soutenir une cause commune. Les troubles auxquels l'Écosse se trouva livrée après la mort de Jacques V ne servirent qu'à raffermir encore l'indépendance des chefs highlanders. Au XVIIe siècle, l'esprit belliqueux s'étant affaibli dans les Basses-Terres de l'Écosse, les Highlanders montrèrent pour la première fois une supériorité marquée dans l'art de la guerre, ce qui contribua beaucoup à relever en eux le sentiment de leur dignité et à rendre encore plus indissoluble l'attachement qu'ils portaient aux vieilles coutumes de leur pays. Mais bientôt après les premières victoires que les Highlanders remportèrent dans les plaines de l'Écosse, Cromwell leur fit expier leur triomphe par les traitements les plus sévères. Il mit dans plusieurs endroits de fortes garnisons, chassa les rebelles des refuges les plus secrets, fit détruire les châteaux-forts des chefs des clans, qu'il força de déposer les armes et de donner des otages pour répondre de leur tranquillité. Après la restauration des Stuarts, les Highlanders furent délivrés du joug que le protecteur leur avait imposé; on rasa ou abandonna les forts construits dans le but de les réduire, et on n'appliqua plus les lois contre les brigandages. L'ancienne organisation des clans reprit alors une nouvelle vigueur. Sous les règnes de Guillaume III et de la reine Anne, le gouvernement, occupé à faire la guerre sur le continent, crut devoir acheter à prix d'argent la paix dans le Highland; mais les dangers suscités, en 1715, par le soulèvement en faveur de la famille exilée des Stuarts donnèrent lieu à différentes mesures tendant à briser la puissance des chefs des clans. Par l'acte dit *des clans*, la propriété du vassal rebelle était adjugée au seigneur suzerain resté fidèle, et de même la possession en toute propriété de son fief était accordée au vassal fidèle lorsque son seigneur était du nombre des rebelles. Par un autre acte, les vassaux étaient dispensés du devoir de suivre leur seigneur à la chasse et d'épouser ses querelles. Une troisième mesure, mais qu'on n'exécuta guère, fut le désarmement des Highlanders. Enfin la mesure la plus efficace fut l'établissement de grandes routes du Highland aux Basses-Terres, ce qui, avec le temps, aurait sans doute amené une fusion entre les habitants des montagnes et ceux des plaines, si les circonstances politiques n'avaient pas empêché cette solution pacifique. Les chefs des clans firent les plus grands efforts pour défendre leur pouvoir menacé et pour opposer une digue aux innovations par lesquelles le gouvernement cherchait à miner l'orga-

nisation des clans. Un moyen hasardé auquel le gouvernement eut recours, facilita les projets des Highlanders. En 1729, on leva des compagnies et on mit à leur tête les chefs et leurs fils. Ces compagnies dites *indépendantes* étaient au nombre de six et étaient appelées ordinairement, d'après leur tartan noir, *Freicuder Dhu*, c'est-à-dire Garde noire. Le soulèvement de l'année 1745, en faveur du prétendant Charles-Édouard, fut le résultat du ressentiment secret des Highlanders et des insinuations du dehors. Le gouvernement sortit vainqueur de la lutte, ce qui lui procura, en 1747, les moyens d'abolir la constitution patriarcale des Highlanders, de veiller sévèrement à leur désarmement et d'interdire jusqu'à leur costume national.

En effet, les Highlanders se distinguaient de tous les autres peuples par leur costume d'une origine celtique, qui, en favorisant la liberté des mouvements, convenait le mieux à des guerriers, à des chasseurs et à des pasteurs. L'étoffe du costume highlander est restée la même depuis des siècles : c'est une étoffe de laine ou tartan, quelquefois avec un rempli de coton, toujours à carreaux de couleurs bigarrées, jadis foncées et plus tard tranchantes. Chaque clan portait ordinairement un tartan d'un mélange de couleurs différentes de celui des autres clans. La pièce principale de l'habillement était le *kilt*, simple tablier à plis qui entourait les cuisses et descendait jusqu'aux genoux. Des cavaliers et des gens âgés portaient cependant quelquefois une espèce de pantalon étroit de tricot, nommé *truis* (*trewes*). Le gilet et la veste étaient brodés ou bordés de galons. Le *plaid* ou habit était un tartan, long de quatre aunes et large de deux, qui, entourant le corps en plis larges et assez réguliers, était retenu par une ceinture; et tandis que la partie inférieure pendait à terre, la partie supérieure était jetée autour de l'épaule gauche et laissait le bras droit découvert. En temps de pluie, ce plaid servait de manteau, et lorsqu'on voulait garder ses deux bras libres, on l'attachait avec une agrafe sur la poitrine. A la ceinture était suspendue une grande poche en peau de chèvre ou de blaireau. Un poignard se trouvait, avec un couteau et une fourchette, dans un fourreau qui pendait au côté. Le bonnet était une partie essentielle du costume highlander. Au lieu des plumes dont l'ornaient les gens de distinction, les hommes d'un rang inférieur portaient un bouquet de bruyère, ou une branche de houx ou de chêne. Leurs souliers se composaient de semelles d'un cuir épais attachées avec des cordons au-dessus des pieds. A la suite de la défense sévère prononcée contre cet habillement, et qui fut révoquée seulement en 1782, l'ancien costume national des Highlanders s'est perdu insensiblement; il n'existe plus que dans quelques contrées parmi les basses classes, mais non sans mélange avec le costume des Écossais des plaines. Pour armes, les Highlanders portaient un glaive à gauche et un poignard court (*dirk*) à droite; un fusil, une paire de pistolets et une rondache complétaient leur armure. A défaut de fusil ou de munitions de guerre, ils se servaient d'une longue lance, nommée *lochaber axe*. Chaque clan formait, sous le commandement général de son chef, un régiment dont les compagnies offraient la réunion de toutes les familles placées sous les ordres de leurs chefs particuliers.

Les traits saillants du caractère des Highlanders furent, et sont encore aujourd'hui, un courage réel, un grand amour de la liberté, un sincère attachement à la patrie et à la famille, une hospitalité franche et joviale, une fidélité inviolable. Si l'instruction savante ne se rencontrait que chez un petit nombre de personnes de condition élevée, qui le plus souvent avaient reçu leur éducation en France, l'histoire nationale, la poésie et la musique étaient, au contraire, cultivées et goûtées par toutes les classes du peuple. Chaque chef ou sous-chef avait son barde (*voy.*) chargé de chanter les exploits de sa race et de certains membres du clan. Ces poëtes jouissaient d'une haute considération, et, comme les *senachies*, ou les plus anciens de la tribu, ils conservaient les antiques traditions. La littérature des Highlanders est consignée dans l'ouvrage de Reid, *Bibliotheca scoto-celtica* (Glasgow, 1832). Le pre-

mier ouvrage imprimé en gaëlique (*voy.* l'art. consacré à cette langue*) est la traduction de la liturgie de J. Knox, faite par l'évêque Carsewell, en 1567 ; il fut suivi de la traduction du catéchisme de Calvin (Édimb., 1631). Dans le XVII[e] siècle, Alex. Mac-Donald se fit connaître comme écrivain parmi les Highlanders. — Leur instrument favori était la cornemuse ; et au milieu des combats, des sons guerriers devaient entretenir les transports excités par le barde. Une imagination brûlante, saisie de la majesté imposante et de la solitude grave des paysages de leur patrie, fut la source de bien des superstitions locales. Mais le Highland est le seul pays en Europe qui n'ait jamais été agité par des querelles religieuses. Le presbytérianisme et la religion catholique dominent simultanément. Le dernier culte est cependant restreint au comté d'Inverness et à quelques îles. Parmi la noblesse, il y a aussi des protestants de l'Église épiscopale. Les protestants et les catholiques vivent en frères à côté les uns des autres.

Les mesures politiques prises en 1747 changèrent entièrement les mœurs et la constitution du Highland. Des districts autrefois cultivés sont aujourd'hui incultes, et des vallées entières, jadis habitées par une race d'hommes vigoureux, sont désertes. Longtemps après la dissolution des clans, ce peuple conserva de l'attachement pour ses anciens chefs; mais des oppressions de tout genre rompirent enfin les anciens liens d'amour et de fidélité, et il n'y a plus guère qu'un petit nombre de seigneurs qui aient su conserver l'attachement de leurs vassaux. En séjournant habituellement à Édimbourg ou à Londres, la plupart des nobles finirent par devenir étrangers à leur sol natal ; et, pour faire face à l'augmentation de leurs dépenses, ils se jetèrent dans des entreprises qui réagirent d'une manière funeste sur le Highland.

On peut consulter sur cette intéressante matière : Stewart, *Sketches of the character and present state of the Highlanders* (Édimb., 1825, 2 vol., 3[e] édit.), et l'ouvrage de Mac-Culloch, important surtout sous le rapport géologique, *The Highlands and western isles of Scotland* (Édimbourg, 1824, 4 vol. in-8°), qui dissipe dans le lecteur bien des illusions poétiques que la lecture des romans de sir Walter Scott avait fait naître, par le charme que ce grand poëte a su répandre sur le tableau de la vie agreste et patriarcale de ces indomptables montagnards. *C. L.*

(*) Dans cet article, on fait connaître aussi les poésies plus anciennes que l'invention de l'imprimerie, et l'on parle plus en détail de Mac-Donald dont on fait ici, quelques lignes plus bas, une simple mention. J. H. S.

HILAIRE. L'Église honore trois saints de ce nom. Le plus ancien et le plus illustre est saint HILAIRE de Poitiers, dont saint Jérôme compare le style au Rhône impétueux (*latinæ eloquentiæ Rhodanus*), et qui fut l'un des grands évêques de l'église gallicane (*voy.* l'art.). Né à Poitiers d'une famille distinguée, il étudia les sciences profanes et particulièrement l'éloquence. Quittant le paganisme, il reçut le baptême avec sa femme et sa fille. Le peuple de Poitiers, touché des vertus qui brillaient en lui, le choisit pour évêque. Il prit alors en main la défense de la foi vivement attaquée par les ariens (*voy.*), et se sépara de la communion de Saturnin, évêque d'Arles. Soutenu par les premiers évêques de la France, il le combattit et le dénonça au concile de Béziers (356); mais ce concile, composé en majorité d'ariens, refusa de l'entendre et le fit exiler en Phrygie avec Rodane, évêque de Toulouse. Dans son exil, il assista au concile de Séleucie (359) et y défendit, avec autant de force que de prudence, la foi catholique. Arrivé à Constantinople, il demanda à l'empereur Constance une conférence publique, en sa présence, avec les ariens ; mais ceux-ci, craignant l'effet de sa parole puissante, préférèrent le rendre à son église. Saint Hilaire revint à Poitiers en 360, et rétablit la pureté de la doctrine dans l'église des Gaules, puis passa en Italie pour combattre Auxence, évêque de Milan et le dénoncer à l'empereur Valentinien; mais, prévenu en faveur d'Auxence, l'empereur renvoya saint Hilaire dans son diocèse, où il mourut quelque temps après, le 13 janvier 368 ou au commencement de novembre 367. L'Église honore sa mémoire le 13 janvier. Ses prin-

cipaux ouvrages sont : les douze livres *De la Trinité*, le *Traité des synodes*, trois écrits à l'empereur Constance, des commentaires sur saint Mathieu et sur une partie des Psaumes. On lui a attribué sans fondement le *Gloria in excelsis Deo* de la messe, le *Te Deum* et le *Pange lingua*. Ses œuvres, réunies par Louis Lemire, parurent à Paris en 1544, in-fol.; en 1693, les Bénédictins en donnèrent une autre édition, qui fut réimprimée et augmentée par les soins de Sc. Maffei à Vérone en 1730; enfin il y en eut une nouvelle donnée à Würzbourg, en 4 vol. in-8° (1781-88), par Fr. Oberthür.

Saint HILAIRE d'Arles naquit, vers l'an 401, de parents également distingués par leur noblesse et leur fortune. Saint Honorat l'enleva aux honneurs et aux dignités pour l'emmener dans la solitude de Lérins. Appelé à l'évêché d'Arles en 426, saint Honorat amena avec lui son compagnon, qui l'abandonna dès qu'il le vit établi sur son siége, mais que le vœu populaire força plus tard (429) à devenir son successeur sur le même siége. Il présida à plusieurs conciles et entre autres à celui d'Orange, en 444, où Chélidoine fut déposé, ce qui renouvela la querelle entre les églises d'Arles et de Vienne. Les travaux apostoliques et les austérités corporelles d'Hilaire abrégèrent la vie de cet évêque : il mourut à l'âge de 48 ans, le 5 mai 449. L'Église célèbre sa fête le 5 mai. On a de lui des homélies, une exposition du Symbole, la vie de saint Honorat et d'autres opuscules, qu'on trouve dans l'édition des OEuvres du pape saint Léon, donnée par le P. Quesnel.

Le troisième saint du nom d'Hilaire ou *Hilarius*, né en Sardaigne, fut d'abord diacre de l'église romaine sous saint Léon, auquel il succéda, fut élu pape le 12 novembre 461, et mourut le 21 février 468. Il reste de lui onze épîtres et quelques décrets. L. L-T.

HILDBURGHAUSEN, *voy.* MEININGEN.

HILDEBRAND, *voy.* GRÉGOIRE VII.

HILDESHEIM (ÉVÊCHÉ DE), *voy.* HANOVRE.

HILL (ROWLAND HILL, lord), baron D'ALMAREZ, etc., commandant en chef de l'armée anglaise, et surnommé *le Bras droit* du duc de Wellington, est né en 1772 d'une famille ancienne du comté de Salop. Entré fort jeune au service, il avait le grade d'enseigne dans le 38e régiment, lorsqu'il obtint l'autorisation d'aller achever son éducation à l'école militaire de Strasbourg. Il y passa un an, parcourut une partie de la France, puis accompagna sir Richard, son oncle, dans un voyage en Allemagne et en Hollande. A son retour du continent, il alla reprendre à Édimbourg son grade qui fut bientôt changé en celui de capitaine. Il fit partie de l'expédition de Toulon en 1793, et remplit successivement les fonctions d'aide-de-camp auprès des généraux Mulgrave, O'Hara et Dundas. Après l'expulsion des Anglais de cette place, il acheta le brevet de major au 90e régiment, dont il fut peu après nommé lieutenant-colonel et qu'il suivit à Gibraltar et en Égypte. Il fut blessé dans cette dernière campagne et obtint le grade de major général. En 1808, envoyé en Espagne avec Wellington, il prit la part la plus active à la guerre de la Péninsule, depuis l'affaire de Vimeiro, où il commandait une division, jusqu'à celle de Vittoria, à la suite de laquelle il fut chargé de poursuivre Joseph Bonaparte qui rentrait en France par la route fatale de Roncevaux. Devenu lieutenant-général pendant l'expédition, il exerça séparément en cette qualité plusieurs commandements importants. Le 12 mai 1809, il prenait la place du général Paget blessé; le 25 octobre 1811, il surprenait à Cavarez et Mérida le corps du lieutenant-général Girard, et le rejetait dans les montagnes avec une perte de plus de la moitié de ses hommes; enfin sa conduite à la bataille de Talavera lui valait des remerciments publics de la part du parlement; et la prise importante des forts près d'Almarez, qui coupait les communications entre l'armée française au nord et celle au midi du Tage, devenait pour lui l'occasion d'un titre d'honneur. En mai 1813, il eut provisoirement le commandement des troupes anglaises et hanovriennes rassemblées en Belgique. Deux ans après, à Waterloo, il assistait à la chute de celui dont il

avait vu autrefois les premiers succès à Toulon. Déjà décoré de l'ordre du Bain, il fut élevé à la pairie le 17 mai 1814.

Lord Hill, qui, dans le cours de sa carrière militaire, s'était montré habile tacticien, brave officier, ami du soldat, apporta au parlement son expérience dans les questions relatives à l'armée et un attachement sincère à la cause constitutionnelle. A l'avénement du ministère Melbourne, il fut nommé commandant en chef des forces de la Grande-Bretagne, emploi qu'il exerce encore aujourd'hui. Ces fonctions importantes, qu'il ne faut pas confondre avec celles, toutes politiques ou purement administratives, de ministre de la guerre et de secrétaire au bureau de la guerre, dévolues le plus souvent à des hommes étrangers au métier des armes, embrassent le personnel de l'armée, la discipline, l'instruction, l'avancement, le recrutement, en un mot tout ce qui regarde le service militaire proprement dit. Lord Hill est de plus colonel de la garde royale à cheval, gouverneur de Hull, comte de Salop, etc. On assure que le maréchal Soult, lors de sa mission extraordinaire en Angleterre, à l'occasion du sacre de la reine Victoria, se trouvant au concert particulier de cette princesse en présence de lord Hill qu'il avait longtemps poursuivi en Portugal sans pouvoir l'atteindre*, lui dit en le retenant : « Ah ! je vous rencontre enfin, général; moi qui ai couru si longtemps après vous ! »

M. Rowland Hill, auteur du projet de taxe uniforme pour les lettres (*penny postage*), qui préoccupe en ce moment l'Angleterre et la France, est neveu du précédent et fils d'un prédicateur méthodiste du même nom, connu par son éloquence populaire et originale, mort en 1833. R-y.

HIMALAYA (monts), grande chaîne au nord de l'Inde. Son nom signifie lieu de neige : il est dérivé du sanscrit *hima*, neige, et *âlaja*, lieu. C'est l'*Imaüs*, nom presque identique, des anciens. Il est appelé le roi des montagnes par les vieux poëtes de l'Inde. L'Himalaya, dont les sommets sont toujours couverts de neige, borde la frontière nord du Bengale et du reste de l'Indostan, et ses vastes ramifications forment la vallée délicieuse de Cachemyr. Il comprend environ 20 milles carrés géographiques entre l'Indus et le Brahmapoutra (*voy.* ces noms). L'éruption volcanique qui eut lieu, en 1817, sur son sommet neigeux le plus élevé offrit un fait géologique des plus curieux. Onze passages, dont l'un aboutit dans le Thibet et l'autre dans la Tatarie chinoise, conduisent à travers l'Himalaya. En franchissant ces défilés, les plus élevés de l'univers, on arrive jusqu'à la hauteur de 14,500 pieds.

C'est dans ces montagnes, qui séparent l'Inde du plateau de l'Asie orientale, que, depuis des milliers d'années, les Indous se rendent en pèlerinage pour visiter les temples ou les autels de leurs dieux. Du sein des neiges, des rochers et des gorges, on y voit paraître leur fleuve le plus sacré, le Gange (*voy.*), et des terreurs mystérieuses y entourent le trône du Mahadewa ou Grand-Dieu. La crainte qu'inspirait la peuplade barbare des Ghorkas était cause qu'aucun Européen n'avait osé franchir cette solitude sauvage jusqu'au commencement de ce siècle. Enfin deux officiers anglais, Kirkpatrik et Fraser, employés en 1809 et en 1815 contre le Népaul, osèrent tenter l'aventure, et c'est d'après leurs rapports que Francis Hamilton traça, en 1819, un tableau complet de ces pays. Les premiers qui aient entrepris de mesurer la hauteur de ces montagnes par des opérations barométriques ou trigonométriques furent Colebrooke et le capitaine Webb, mais avec des instruments insuffisants. Suivant eux, le *Dhawala Giri* ou Montagne Blanche au pied de laquelle jaillit la source du fleuve Ghandaki, était haut de 26,872 pieds anglais; mais Blake, en rectifiant leur calcul, porta le chiffre à 28,015 pieds. Le *Jawahir*, qui seul a été mesuré d'une manière tout-à-fait exacte, a 4,026 toises de hauteur, au rapport de M. Al. de Humboldt. La ligne la plus basse de la glace éternelle du côté du nord est de 17,000 pieds; et le point

(*) A la fin de 1812, lorsque l'armée anglo-espagnole se repliait sur le Portugal et que les deux divisions de Wellington et de Hill tentaient vainement, dans leur retraite, de se rejoindre sur l'Adaja.

le plus élevé qu'ait pu atteindre le capitaine Gerard sur le Chipca-Pic, à la frontière de la Tatarie chinoise, était de 19,411 pieds. Le capitaine Webb détermina les hauteurs de 27 autres sommets, dont la plupart avaient plus de 20,000 pieds, et dont le plus haut s'élevait même de 25,169 pieds anglais au-dessus du niveau de la mer. Le capitaine Hodgson et le lieutenant Herbert mesurèrent depuis, trigonométriquement, toute la chaîne centrale. Parmi 38 glaciers, le plus élevé de tous, le Jawahir, a 25,589 pieds anglais; le moins élevé, 16,043 pieds; et plus de 20 pics de cette chaîne dépassent la hauteur du Chimborasso. Ils sont tous près des sources du Yamouna et du Gange, qui, avant de se réunir, dans la plaine, avec le Yamouna, le Jahnavi et l'Alakananda, porte le nom de Bhagirathi. Fraser pénétra plus haut que Webb : il fut, en 1815, le premier Européen qui atteignit un petit temple consacré à Bhagirathi et placé à 10,300 pieds au-dessus de la mer. Enfin, ce que ni Webb ni Fraser n'avaient pu effectuer, l'infatigable Hodgson parvint à l'accomplir dans l'année 1821. Il découvrit, sinon la source du Gange, du moins l'endroit où le fleuve sort de sa grotte de glace. D'après les observations barométriques faites par lui, cet endroit est à une hauteur de 13,800 pieds, près de Vanara-Pugha, où des couches de glace et de neige de 300 pieds de haut, dans le défilé du Joumnotri, à une élévation de 21,155 pieds, sort le Djoumna ou Yamouna. C'est entre les pics les plus élevés du Joumnotri que la tradition place un lac sacré où la déesse Yamouna aurait sa demeure secrète et dont aucun voyageur ne peut approcher. Le Bhagirathi prend aussi naissance dans cette partie de l'Himalaya; le principal affluent du Gange, le Jahnavi, a sa source dans le Thibet, non loin des deux autres, mais au pied septentrional des sommets neigeux. Après le Dhawala-Giri, les sommets les plus élevés sont : le *Sweta-Giri* (24,156 pieds), le *Tchandra-Giri* (26,040 pieds) et le *Tchamadari* au sud-est (26,266 pieds).

Selon le capitaine Herbert, l'Himalaya se compose de granit et de gneiss. Les filons de granit sont nombreux dans quelques parties; mais cette pierre ne forme pas un des traits distinctifs de la physionomie de ces montagnes. Le gneiss est ou lamellaire ou granulaire, ou encore dans un état que M. Herbert appelle glanduleux.

Le capitaine Herbert remarqua aussi qu'on ne trouve pas de débris fossiles dans la région de l'Himalaya qu'il regarde comme étant de formation primitive, quoique l'on rencontre des ammonites au-delà de la zone du gneiss. Quant aux ossements fossiles, apportés à ce que l'on suppose du voisinage du col de Niti, on ne sait rien sur leur origine, si ce n'est qu'ils n'ont pas été découverts au sud de ce col. Le professeur Buckland a reconnu ces ossements pour appartenir à la même époque que ceux des cavernes dont il a si habilement expliqué l'histoire.

Les minéraux trouvés jusqu'à présent dans les monts Himalaya, sont : le soufre, l'alun, la plombagine, le bitume, le gypse, la pierre ollaire, le granit, le borax, le sel de roche, la poudre d'or en petite quantité, le cuivre, le plomb, le fer assez abondamment, l'antimoine combiné avec le plomb et le soufre, et le manganèse avec le fer.

Selon Buchanan, il y a au pied des montagnes une lisière boisée de six à sept lieues de large, et habitée par des rhinocéros, des éléphants, des ours, des chacals et des tigres. Au-dessus de cette lisière s'élèvent, au second rang, des forêts antiques, animées par d'innombrables oiseaux. Ces forêts sont surmontées de vallées couvertes de riz, de coton, de blé et de fruits. Après avoir passé ces contrées fertiles, on parvient à la région de neige et de glace.

Le point de partage entre les pays de l'Indus et du Gange n'est pas formé, comme on le croyait autrefois, par une chaîne de montagnes, mais par un désert sablonneux à Atchmir ou Ratchpoutana. Ce point écarté de l'Himalaya est la patrie du monde fabuleux et héroïque de l'Inde; le pays a été entièrement dévasté par la tyrannie des Ghorkas, et la misère de ses habitants forme un singulier contraste avec les jouissances de la vie céleste dont les fictions poétiques des Indous placent le théâtre dans cette même

contrée. Mais ce qui distingue particulièrement ces montagnes de celles de l'Europe, c'est la végétation variée et pleine de sève des arbres et des plantes, qui, placée si près des limites de la neige éternelle, surprend le voyageur par sa beauté et son éclat. Les Anglais Herbert et Grant ont fondé en 1832, à une hauteur de 9,000 pieds, une maison de santé dans le district de Sikkim, dépendant de l'Himalaya, près du village de Dargiling.

On peut consulter sur ces montagnes : Archer, *Tours in Upper-India and in parts of the Himalaja-mountains*, etc. (Excursion dans l'Inde-Supérieure et dans quelques parties des monts Himalaya), Londres, 1833, 2 vol.; l'intéressante *Correspondance*, Paris, 1834, de V. Jacquemont (*voy.*), voyageur français qui visita l'Himalaya en 1830; enfin, et surtout, les t. II et III de l'excellente Géographie de *l'Asie* par M. Ch. Ritter. *C. L.*

HIMILCON, *voy.* CARTHAGE (T. V, p. 20) et PYTHÉAS.

HIMMEL (FRÉDÉRIC-HENRI), compositeur allemand, naquit le 20 novembre 1765 à Treuenbrietzen, dans la Marche de Brandebourg, d'une famille pauvre qui le destinait à la théologie. Après avoir achevé ses études à l'université de Halle, il s'était rendu à Potsdam pour y passer son examen, et attendre ensuite sa nomination à une place de pasteur de campagne, lorsque le roi Frédéric-Guillaume II, ayant entendu parler de son talent de pianiste, le fit jouer plusieurs fois en sa présence, et fut tellement frappé de ses dispositions musicales, qu'il l'engagea à embrasser la carrière d'artiste. Il lui assigna une pension qui le mit en état de se rendre à Dresde pour y étudier l'harmonie et le contrepoint sous la direction de Naumann. Après un travail d'environ trois ans, Himmel revint à Berlin offrir au roi quelques-unes de ses premières productions, parmi lesquelles se trouvait un grand oratorio, *Isacco*, que le roi fit exécuter par les musiciens de sa chapelle. Le succès fut tel, que Frédéric-Guillaume II nomma Himmel compositeur de sa chambre, lui fit présent de 100 frédérics d'or, et l'envoya à ses frais en Italie, pendant deux ans. Arrivé à Venise, Himmel composa son premier opéra, intitulé *Il primo navigatore*, qui fut représenté, en 1794, au théâtre de *la Fenice*. Ensuite il se rendit à Naples, où il écrivit la *Semiramide*, qui y fut exécutée l'année suivante. La place de maître de chapelle du roi de Prusse étant devenue vacante, elle fut donnée à Himmel, qui, alors, retourna à Berlin.

Cependant la bonne opinion qu'il avait de son mérite, sa grande susceptibilité, son goût pour les plaisirs, qui, joints à beaucoup d'amabilité et de franchise, faisaient le fond de son caractère, l'empêchèrent de s'appliquer sérieusement à l'étude et de perfectionner ainsi son talent. La plus célèbre de ses compositions, l'opéra de *Fanchon*, qu'il composa en France (1803 ou 1805), après avoir visité la Russie, la Suède, le Danemark et l'Angleterre, est sans doute pleine de grâce et d'attraits, mais elle est aussi loin des véritables chefs-d'œuvre des grands maîtres que toutes ses autres productions. On doit cependant citer encore avec éloge son *Urania*, sa Cantate sur la mort de Frédéric-Guillaume II, et son opéra des *Sylphes* (1807). Himmel a dû principalement sa réputation à ses mélodies gracieuses et d'un intérêt attachant. Comme pianiste, il avait une exécution fort agréable et surtout une touche d'une grande légèreté. Il montra sa reconnaissance envers la cour de Prusse, en refusant constamment toutes les propositions qui lui furent faites par l'étranger. Himmel mourut à Berlin le 8 juin 1814. *C. L. m.*

HINCMAR, archevêque de Reims, est une de ces grandes figures historiques qui, dans le tableau du IXe siècle, demanderaient à être présentées de face et non de profil, au centre de l'action et non sur un plan secondaire; mais nous devons simplement esquisser ici son portrait.

Hincmar naquit vers l'an 806; sa famille était l'une des plus considérables des Gaules; il fut élevé, dès son enfance, dans le monastère de Saint-Denis. Louis-le-Débonnaire le reçut à sa cour et le garda quelque temps près de lui. Peu de monastères, à cette époque, se renfermaient étroitement dans les exigences de la vie monastique, et celui de Saint-Denis n'avait pas été moins que les autres accessible aux séductions mondaines,

Hincmar, quoique jeune encore, vint en aide à l'abbé Hilduin pour opérer une salutaire réforme parmi les moines. Il rentra même dans le monastère; mais il le quitta bientôt après pour suivre dans l'exil l'abbé Hilduin qui, ayant pris parti, vers l'an 830, dans les querelles de Louis-le-Débonnaire avec ses fils, fut relégué en Saxe par l'Empereur. Hincmar parvint cependant à faire rentrer en grâce son abbé, et à le ramener à Saint-Denis.

« A partir de cette époque, a dit M. Guizot*, on voit Hincmar tantôt auprès de l'Empereur, tantôt dans l'intérieur de son monastère, menant tour à tour la vie d'un prêtre favori et celle d'un moine austère. Il est difficile de démêler, ajoute le même écrivain, à la distance où nous sommes, quelle était en lui la part de l'ambition mondaine et celle de la ferveur religieuse. Ce qui paraît certain, c'est que ni l'une ni l'autre ne lui fut jamais étrangère, et que, dans tout le cours de sa vie comme à cette époque, il fut presque également préoccupé de sa fortune et de son salut. »

Après la mort de Louis-le-Débonnaire, ses trois fils se partagèrent l'empire. Charles-le-Chauve reçut la plus grande partie de la Gaule et fit de Paris le lieu de sa résidence. Hincmar devint pour le fils ce qu'il avait été pour le père, un conseiller favori; il passa à la cour les quatre premières années du règne de Charles et fut le principal moteur des grandes affaires de ce temps-là. Enfin, l'an 845, à l'âge de 39 ans, il devint archevêque de Reims. Cette haute dignité, en même temps qu'elle accrut l'influence d'Hincmar, sembla ouvrir un nouveau champ à son activité. Durant les 37 années de son épiscopat, on trouve sa signature au bas de 39 conciles, dont presque toujours il a dirigé les affaires; on a compté 423 lettres de lui, adressées à des rois, des papes, des archevêques, des princes, des abbés; car il fut en correspondance avec tous les grands personnages de son temps. Enfin il reste de lui 70 ouvrages grands ou petits, et l'on prétend que ceux qu'on a négligé de nous conserver étaient encore en plus grand nombre. Mais parmi toutes les affaires auxquelles prit part l'archevêque de Reims, parmi tous les démêlés où il se trouva engagé, il en est deux qui méritent une attention particulière, parce qu'ils remplissent pour ainsi dire sa vie.

Charles-le-Chauve ayant enlevé la Lorraine à l'empereur Louis, son neveu, le pape Adrien II lui ordonna de la restituer, sous peine d'excommunication. Une partie du clergé gallican, et l'archevêque de Reims à sa tête, se rangèrent du côté du roi; dans le parti opposé, figurait en première ligne Hincmar, évêque de Laon, neveu et suffragant d'Hincmar de Reims. Aussi hautains, aussi inflexibles l'un que l'autre, aussi dévoués l'un que l'autre aux intérêts de la cause qu'ils avaient embrassée, ces deux prélats se firent une guerre violente. L'évêque de Laon ayant lancé une excommunication contre quelques-uns de ses ennemis, l'archevêque, comme métropolitain, cassa la sentence. Appel à Rome de la part de l'évêque, que son métropolitain appelle à son tour à comparaître devant un concile. Les deux adversaires se trouvèrent là en présence: l'évêque de Laon fut condamné et déposé. Enfin la querelle s'échauffant de plus en plus, parce que le pape prenait la défense de l'évêque, comme Charles-le-Chauve celle du métropolitain, on a dit, mais sans preuves, que l'oncle poussa la violence jusqu'à faire crever les yeux à son neveu. On sait que, dans de telles circonstances, Hincmar ne pouvait guère défendre la cause qu'il avait embrassée sans combattre les prétentions de Rome à la domination universelle: aussi l'archevêque de Reims est-il regardé comme le promoteur des libertés de l'Église gallicane (*voy.*), bien qu'il ait quelquefois varié dans ses principes.

L'autre affaire dont nous voulons parler est la grande dispute sur la prédestination (*voy.* ce mot et GRACE). Celle-ci semble avoir occupé la plus large place dans la vie d'Hincmar, et c'est à coup sûr celle qui tourmenta le plus son existence. Un moine d'origine saxonne, nommé Gotescalc ou Gottschalk, se retira dans le monastère d'Orbais, au diocèse de Soissons, c'est-à-dire sous la juridiction d'Hincmar. Gotescalc ranima l'ancienne

(*) *Cours d'histoire moderne*, t. III, p. 101.

discussion sur la prédestination. Il soutint que Dieu, avant de créer le monde et de toute éternité, avait prédestiné les uns à la vie éternelle, les autres à la mort éternelle, et tirait de cette idée première des conséquences infinies qui renversaient non-seulement les idées religieuses généralement admises, mais encore l'une des principales bases de la morale. Gotescalc fut, l'an 849, traduit par Hincmar devant un concile assemblé à Kiersy; il y fut dégradé du sacerdoce, fouetté publiquement en présence de Charles-le-Chauve, puis enfermé dans un monastère. En vain proposa-t-il, pour prouver sa doctrine, de passer par quatre tonneaux d'eau, d'huile ou de poix bouillantes, ou même par un grand feu : on le laissa dans sa prison, où il mourut, l'an 868, privé, par ordre d'Hincmar, de sacrement et de sépulture, parce qu'il refusait toujours la rétractation qu'on lui demandait. Cette affaire de Gotescalc fit alors beaucoup de bruit, et non-seulement il s'éleva grand nombre de voix sévères pour blâmer la dureté de l'archevêque de Reims, mais encore les propositions de Gotescalc trouvèrent de nombreux adhérents et d'intrépides défenseurs, en sorte qu'après avoir triomphé par l'autorité des conciles, Hincmar dut combattre sur un autre terrain. La guerre fut longue et vive; mais si l'archevêque de Reims se montra dans cette circonstance moins bon théologien que ses adversaires, il l'emporta sur eux par la force de la raison, qui ne perd jamais entièrement ses droits.

Les ouvrages publiés par Hincmar dans cette controverse sont les plus considérables qui soient sortis de sa plume. Parmi ceux que lui doivent la politique et la morale, il faut remarquer un traité *De regis personâ et regio ministerio*; un autre *De cavendis vitiis et exercendis virtutibus*; et surtout une Lettre, moitié historique, moitié politique, sur l'éducation d'un prince et sur l'ordre qu'on doit tenir pour gouverner l'état en paix; l'histoire proprement dite lui doit une Vie de saint Remy.

Hincmar, fuyant devant les Normands près d'envahir sa ville épiscopale, mourut à Épernay, l'an 882. Les Bénédictins, auteurs de l'*Histoire littéraire de la France*, ont dit d'Hincmar que sa vie présente un tel mélange de bonnes et de mauvaises qualités qu'on aurait de la peine à définir ce qui a prévalu en lui, ou le bien ou le mal. « D'abord, ajoutent-ils, on aperçoit un esprit vif, subtil, pénétrant, étendu, capable des plus grandes choses; une supériorité de connaissances, une régularité dans les mœurs, qui, jointes à l'éminence de sa dignité, le faisaient briller entre les autres prélats de son siècle et lui attiraient le respect des papes et des rois comme des autres. Mais on y découvre en même temps un caractère altier, inflexible, impérieux, rusé, partial, enveloppé, artificieux, entreprenant; une politique qui lui faisait adroitement mettre tout en usage pour venir à bout de ses desseins et de ses entreprises. »

Les Œuvres d'Hincmar ont été recueillies en 2 vol. in-fol. par le P. Sirmond, Paris, 1645. Le père Cellot a composé un troisième volume (1688) des écrits échappés aux recherches du précédent éditeur. En 1806, il a été publié à Gœttingue un récit des événements de la vie d'Hincmar accompagnée d'un extrait des passages les plus intéressants de ses écrits*. J. G-T.

HIND, *voy.* INDE.

HINDOU-KHOU, nom indigène des montagnes qui, dans l'histoire des conquêtes d'Alexandre-le-Grand, sont désignées sous celui de *Caucase indien*, mais qui signifie seulement *mont indien*. C'est la continuation occidentale de la chaîne de l'Himalaya (*voy.*), sur la rive droite de l'Indus, et au nord du fleuve Kaboul, l'un de ses affluents les plus considérables depuis sa jonction avec le Kama. Parallèlement au fleuve Kaboul, d'occident en orient, l'Hindou-Khou s'étend dans le Kohestan et le Kaferistan, ou pays des Caffres (Infidèles), l'un et l'autre compris dans le royaume de Kaboul (*voy.*); il offre à la vue de hauts sommets couverts de neige. Mais ces montagnes sont encore inconnues presque totalement, si ce n'est aux environs mêmes du fleuve d'où l'on voit s'élever le *haut Cound*, dont le pic, suivant Elphinstone et Macartney, atteint

(*) W.-F. Gess, *Merkwürdigkeiten aus dem Leben und den Schriften Hinkmars, E. v. R.*, avec une préface de Planck, in-8°.

jusqu'à 20,000 pieds anglais. En réservant le nom de Hindou-Khou à la partie orientale de cette chaîne, on a donné à la partie occidentale celui de *Hindou-Kousch* qu'on a eu tort de confondre avec l'autre, *Kousch*, en indien, ayant une tout autre étymologie que *Khou*, et signifiant *tueur, destructeur*. Le Hindou-Kousch, dont nous devons une connaissance moins imparfaite au voyage d'Alexandre Burnes, a été appelé destructeur des Hindous, parce que le froid qui règne dans ces régions glacées occasionne fréquemment la mort des esclaves indiens qu'on y fait passer pour les conduire au marché de Balkh (*voy.*). En effet, plusieurs passages traversent ces montagnes du sud au nord : Alexandre osa les franchir pour arriver en Bactriane, et les Macédoniens nommèrent *Paropamisus* l'extrémité occidentale de cette chaîne. Le lecteur consultera sur elle la description fort étendue de M. Ch. Ritter, dans son savant travail sur l'*Asie*, t. VI, p. 196 et suiv. de sa Géographie. J. H. S.

HINDOUS, nom de la race ou famille indienne, *voy.* Inde, Indostan et Indiennes (*langue et litt.*).

HINDOUSTAN, patrie des Hindous, *voy.* Indostan.

HINNOM (vallée d'), *voy.* Géhenne.

HIONG-NOU, peuple asiatique anciennement fameux et qu'on regarde comme la souche commune de toutes les ramifications de la famille turque. Sur la foi de De Guignes (*Histoire générale des Huns*, t. I, p. 213), on a longtemps regardé les Huns comme ne faisant avec eux qu'un seul et même peuple; mais les recherches des linguistes contemporains ont fait abandonner cette opinion.

De temps immémorial, les Hiong-nou, peuple guerrier et chasseur, toujours à cheval, vivaient en nomades au pied du mont In-Chân et sur le Hoang-Ho (*voy.*) supérieur, dans la Mongolie chinoise, menaçant tous leurs voisins et particulièrement le céleste empire de leurs incursions. Tout en fuyant à leur approche, les Chinois leur donnèrent ce nom de Hiong-nou, qui, dans leur langue, signifie *vils esclaves*, sans doute, comme l'a pensé Klaproth, en dénaturant leur véritable nom pour en faire un sobriquet. La puissance de ces nomades s'accrut au point qu'ils régnèrent, assure-t-on, vers le IIe siècle avant notre ère, de la mer du Japon jusqu'au Volga, englobant dans cet immense empire, outre l'Asie centrale, une grande partie de la Sibérie. Quoi qu'il en soit, les empereurs chinois se virent hors d'état de leur résister, et ne les apaisèrent qu'en achetant leur alliance et en donnant en mariage aux *tchen-you* (c'était, chez les Hiong-nou, le titre de l'empereur, qui se qualifiait en outre de *fils du ciel*) des princesses de la famille impériale de Chine. Hiao-vouti, de la dynastie des Hân, fut le premier empereur chinois qui, par une victoire remportée sur ces Barbares, ébranla leur puissance. Elle s'affaiblit d'autant que celle de la Chine s'accrut, et bientôt des démembrements intérieurs lui portèrent un coup irréparable. Il y eut un empire du nord et un empire du sud ; et, dans ce dernier, les Hiong-nou, ennemis de l'autre, se mirent sous le vasselage de la Chine pour le combattre avec plus de succès. L'an 90 après J.-C., les Hiong-nou du nord furent totalement défaits par les Chinois réunis aux Hiong-nou du sud ; repoussés vers le nord-ouest, ils arrivèrent jusque sur le Jaxarte (Syr Daria), sur l'Oxus (Gihon), et aux sources de l'Irtisch. Ceux qui restèrent près des monts In-Chân continuèrent d'être gouvernés par leurs *tchen-you*, mais sous la suzeraineté de la Chine, qui, l'an 216 de J.-C., détruisit même ce dernier simulacre de la puissance des Hiong-nou.

Jean de Müller, adoptant l'opinion invraisemblable dont nous avons parlé plus haut, fait, dans son *Histoire universelle*, des Hiong-nou et des Huns, un seul et même peuple. Nous avons dit que les plus célèbres linguistes ont rejeté cette opinion; ne pouvant entrer ici dans l'examen des preuves, nous nous bornerons à reproduire les lignes suivantes de l'ouvrage de M. Jardot, *Révolutions des peuples de l'Asie moyenne*, récemment publié (t. Ier, p. 246) : « Cette parenté semblera très problématique, si l'on se rappelle que la portion des Hiong-nou, refoulée à l'occident en l'an 91, s'arrêta dans l'Asie centrale, au nord de Koutche, et y fut connue sous le nom

de *Yue-pan*. Une seconde différence entre les Huns et les Hiong-nou, c'est que ceux-ci, d'après le témoignage de tous les auteurs chinois, vivaient sous des tentes de feutre et non sur des chariots traînés par des bœufs. Enfin une dernière objection, péremptoire selon nous, c'est que les noms hunniques n'offrent presque pas de ressemblance avec les dialectes turcs. » Ce dernier argument, en effet, a plus d'importance que les autres. Les Hiong-nou étaient des Turcs; or nous verrons au mot HUNS que ces farouches dévastateurs n'appartenaient pas à la même famille. J. H. S.

HIPPARQUE ET HIPPIAS. Pisistrate (*voy.*) termina tranquillement ses jours à Athènes (l'an 528 avant J.-C.), laissant à ses deux fils, Hipparque et Hippias, la couronne qu'il avait usurpée. Leur avénement eut lieu aux acclamations de la multitude. Hipparque, l'aîné, se distingua en protégeant les lettres. Le premier, il introduisit les livres d'Homère dans Athènes. Il y fit venir Anacréon, qu'il envoya chercher sur un vaisseau à cinquante rames, et il y retint Simonide par de grands revenus et des présents. Il pensait que le goût des lettres, que les plaisirs de l'esprit rendraient les Athéniens plus faciles à gouverner et assureraient sa domination; et il est probable, en effet, que cette dynastie des Pisistratides se serait maintenue, si Hipparque n'eût conspiré contre lui-même et contre sa famille, en concevant pour le jeune Harmodius (*voy.*) une de ces honteuses passions dont l'histoire des Grecs offre de si fréquents exemples. Ce jeune Athénien aimait Aristogiton et repoussa les vœux d'Hipparque. Le prince s'en vengea en chassant des chœurs d'une fête religieuse la sœur d'Harmodius, qui y figurait comme canéphore (*voy.*). Indigné de cet affront, et plein de ressentiment, celui-ci résolut, avec Aristogiton et quelques autres Athéniens, de tuer les Pisistratides. Le jour de l'exécution étant fixé aux Panathénées, les conjurés se rendirent au temple pour exécuter leur complot. Hippias leur échappa, mais Hipparque tomba sous leurs coups (514 ans avant J.-C.) Depuis ce moment, Hippias, désabusé du pouvoir des bienfaits sur les hommes, ne voulut plus devoir sa sûreté qu'à une police rigoureuse, impitoyable. Les citoyens poursuivis par les délations et les supplices, quittèrent leur patrie et se réfugièrent particulièrement à Delphes et à Lacédémone. La Pythie parla en faveur des proscrits; les Lacédémoniens prirent les armes pour soutenir leur cause. A une première défaite succéda une éclatante victoire; puis enfin les cinq enfants d'Hippias étant tombés au pouvoir des Lacédémoniens, leur père, pour les racheter, consentit à sa déchéance et s'engagea à quitter l'Attique en cinq jours (511 avant J.-C.). Sa demande en réinstallation ayant été rejetée avec indignation par le conseil amphictyonique, auquel il en avait appelé, Hippias se retira à la cour du satrape Artapherne, par l'intermédiaire duquel il attira les armes du *grand* roi sur sa patrie. Cette odieuse vengeance attacha à son nom une indélébile flétrissure et ne servit qu'à consolider la république qu'il voulait renverser. Par une singulière fatalité, et comme par une punition d'en haut, Hippias fut tué à la bataille de Marathon (490 ans avant J.-C.), au milieu de troupes étrangères qu'il avait amenées sur le sol de sa patrie. F. D.

HIPPARQUE, le père de l'astronomie scientifique, florissait entre les années 160 et 125 avant J.-C. Il était originaire de Nicée, en Bithynie, et non pas de Rhodes, comme l'ont avancé quelques auteurs induits en erreur par cette circonstance qu'il fit la plupart de ses observations dans cette île (*voir* Delambre, *Hist. de l'Astr. anc.*, I, p. 21). Nous ne possédons aucun détail sur sa vie. Ptolémée nous apprend seulement qu'il était doué d'une activité infatigable, d'un ardent amour de la vérité, et Pline nous vante son génie et ses travaux.

Ses premières observations astronomiques eurent pour but le lever et le coucher des étoiles. Il écrivit un *Commentaire sur Aratus*, où il releva plusieurs erreurs de cet astronome. Engagé dans cette voie, il résolut de soumettre à une vérification nouvelle tous les calculs de ses prédécesseurs, et, à cet effet, il commença par déterminer la position des points équinoxiaux et solsticiaux, ainsi

que le temps mis par le soleil à parcourir toute l'étendue du zodiaque, ou, en d'autres termes, la longueur de l'année. Il trouva que l'année d'alors, de 365 jours 6 heures, était trop longue d'environ 5 minutes.

Avant lui on avait déjà observé que les saisons n'ont pas une durée égale, et cette différence, on l'expliquait par la position de la terre à une certaine distance du centre de l'orbite solaire. Seulement on n'était point d'accord sur cette distance ou excentricité. Hipparque conclut de ses observations qu'elle était de $\frac{1}{24}$ de degré de l'orbite solaire, et que le soleil était à son apogée lorsqu'il se trouvait dans le 24° du signe des Gémeaux. *Voy.* EXCENTRICITÉ.

Hipparque essaya de déterminer ensuite la distance et la grandeur du soleil; et si l'imperfection de ses instruments le fit rester en-deçà de la vérité, on doit reconnaître au moins qu'il en approcha plus qu'aucun de ses prédécesseurs. Sa manière de procéder, connue sous le nom de *diagramme d'Hipparque*, prouve d'ailleurs toute la pénétration de son esprit.

Il recommença les mêmes travaux sur la lune, et ce fut lui qui dressa les premières tables solaires et lunaires dont il soit fait mention dans l'histoire de l'astronomie. Quant aux autres planètes, Hipparque se contenta de classer d'après une meilleure méthode les résultats déjà obtenus.

L'apparition d'une nouvelle étoile l'engagea, selon Pline (*Hist. Nat.*, II, 26), à calculer le nombre des étoiles fixes et à en déterminer la grandeur et la position apparente au moyen d'instruments de son invention (*voy.* CATALOGUE D'ÉTOILES). Ce fut ce travail peut-être qui le mena à l'idée de construire des planisphères, invention que Synésius lui attribue (*De dono astrolabii*, p. 310). Mais une découverte plus importante encore fut celle de la précession des équinoxes, à laquelle il fut conduit également par ses recherches sur les étoiles fixes.

Si Hipparque doit être regardé à juste titre comme le père de l'astronomie scientifique, il doit l'être aussi comme le créateur de la géographie mathématique, puisque, le premier, il employa la longitude et la latitude à déterminer la position des lieux sur la surface de la terre.

Il avait composé un grand nombre d'ouvrages : Description du ciel étoilé; Livre des levers et des couchers des étoiles; De la rétrogradation des nœuds; De la longueur de l'année; Des grandeurs et des distances du soleil et de la lune; Du mouvement de la lune en latitude; Du mois lunaire; Des ascensions droites des douze signes du zodiaque; Sur les déclinaisons des étoiles; Représentation de la sphère sur un plan; Critique de la Géographie d'Ératosthène; Table des cordes du cercle, en douze livres. Tous ces ouvrages sont perdus malheureusement, à l'exception du moins important, le Commentaire sur Aratus, publié à Florence, en 1567, in-fol., en grec, avec la traduction d'Hilderic, et imprimé, en 1630 et 1705 par Petau, dans son *Uranologion*. E. H-G.

HIPPEL (THÉODORE GODEFROI DE), écrivain humoriste allemand, naquit le 31 janvier 1741, dans la Prusse orientale. Il était issu d'une famille noble mais déchue; son père remplissait les pénibles et modestes fonctions de maître d'école. Pendant que le jeune Hippel étudiait le droit et la théologie à Kœnigsberg, vers 1760, il fit la connaissance du lieutenant russe de Keyser, qui l'emmena à Saint-Pétersbourg et l'introduisit dans les cercles de la haute société. De retour à Kœnigsberg, comme précepteur, Hippel devint éperdument amoureux d'une jeune personne d'un rang bien au-dessus du sien. Il sentit que pour arriver au comble de ses désirs, il fallait à toute force conquérir une position plus élevée. En vue de ce but, il quitte sa place, se jette dans l'étude du droit, et, avec une admirable persévérance, avec une volonté de fer, il réussit à se créer une position honorable. Il pouvait désormais aspirer à la main de celle qu'il aimait. Mais soit que l'étude eût donné un autre cours à ses idées, soit qu'il dédaignât de cueillir un fruit qui avait si lentement mûri, du moment qu'il fut arrivé au terme tant désiré, on le vit renoncer à son amour; le bonheur domestique ne lui sourit plus comme dans les jours de sa première jeu-

nesse; les fumées de l'ambition avaient remplacé les illusions de l'amour. D'année en année, Hippel étendit le cercle de son activité : en 1780, il parvint à la dignité de bourguemestre de Kœnigsberg; plus tard, il remplit la charge de directeur de la police. Mais ses vues se portèrent plus haut : il aspirait au ministère, et il avait fait renouveler par un diplôme impérial ses titres de noblesse; mais ce dernier but lui échappa : Hippel mourut le 23 avril 1796, laissant une fortune considérable.

La vie de Hippel serait celle d'un ambitieux un peu vulgaire, si elle n'avait été vouée à de plus nobles travaux que ceux de l'administration ou de la police. Élève et ami de Kant, il s'efforça de répandre la doctrine et les idées de son maître par la voie de la littérature. Dans un ouvrage bizarre, intitulé Biographies en ligne ascendante (*Lebenslæufe in aufsteigender Linie*), les sévères préceptes de la philosophie kantienne se trouvent encadrés au milieu de métaphores hardies, dans un style pétillant d'esprit. Hippel, dans d'autres ouvrages, plaida la cause des femmes, devançant d'un demi-siècle la doctrine des Saint-Simoniens; il réclama pour elles l'admission aux emplois civils, aux travaux d'érudition, en un mot à un partage plus juste de toutes les positions sociales. Hippel appartenait à la classe des écrivains appelés *humoristes* de l'autre côté du Rhin ou de la Manche; et pour ce genre de talent, le paradoxe est une arme favorite. Ses contemporains reconnaissent en lui à la fois une raison lucide, ferme, et un penchant à la superstition; une piété sincère qui toucha de bien près à une dévotion étroite, un zèle ardent pour la vertu et la moralité, joints à un tempérament passionné et sensuel. Dans ses relations, il était à la fois ami chaleureux et réservé; absolu dans ses opinions, et néanmoins affable, poli, homme du monde. Or ses écrits sont le miroir fidèle de ce caractère original. En vain vous y chercheriez une forme savante : le caprice règne là en souverain maître. L'imagination vagabonde de l'auteur prend ses ébats sur un fond d'idées sérieuses et sévères; son esprit y sème à profusion des aperçus d'une finesse et d'une profondeur remarquables; les portraits, calqués sur la vie réelle, dénotent une parfaite connaissance des hommes et des choses; plus d'un contemporain a dû se reconnaître dans ses esquisses malicieuses. Pour être un écrivain d'un éminent mérite, il n'a manqué à Hippel que la faculté de se contenir et le respect de la règle.

Voici au surplus la liste des principaux ouvrages de Hippel : *Sur le mariage*, Berlin, 1774, 5ᵉ édit., 1825; *Sur l'amélioration civile des femmes*, Berlin, 1792; *Sur l'éducation des femmes*, Berlin, 1801; *Biographies en ligne ascendante*, Berlin, 1778-1781; *Zimmermann Iᵉʳ et Frédéric II, par Jean-Henri-Frédéric Quittenbaum, ciseleur d'images à Hanovre, Londres, imprimé dans la solitude*, 1790; *Courses vagabondes du chevalier A-Z*, Berlin, 1793-94. Ces deux ouvrages satiriques font allusion aux événements contemporains. Hippel a aussi publié des comédies, des chants sacrés, des dessins idylliques d'après nature, Berlin, 1790; ses *Œuvres complètes* ont été publiées à Berlin en 1830, et forment 12 vol. L. S.

HIPPIAS, *voy.* HIPPARQUE.

HIPPIATRIQUE (*hippiatria*), l'une des principales branches de l'art vétérinaire (*voy.* l'article), est le traitement des maladies et infirmités des chevaux. Ce mot, emprunté du grec, se compose de ἵππος, cheval, et de ἰατρεία, guérison. — Du même mot ἵππος, on a formé en français celui d'*hippique*, écrivains hippiques, c'est-à-dire s'occupant des chevaux, de leur éducation, du traitement qui leur convient, etc. X.

HIPPOCENTAURES, *voy.* CENTAURES.

HIPPOCRATE. Le plus ancien des médecins de l'antiquité grecque dont les écrits soient parvenus jusqu'à nous, celui qu'on regarde comme le père de la médecine, et dont le nom, naguère encore, n'était prononcé qu'avec un respect religieux, va voir peut-être, comme tant d'autres objets du culte de nos pères, renverser ses autels et contester l'apothéose en vertu de laquelle nous l'appelions *le divin Vieillard*. La critique a fait main basse sur tout ce que nous étions accou-

tumés à croire. Hippocrate, dit-elle, n'est pas venu à Athènes pendant la peste; il n'y a point fait allumer ces grands feux qui auraient, en purifiant l'air, arrêté les progrès du fléau; il n'a point refusé les présents d'Artaxerxès qui l'invitait à venir donner aux Perses les secours de son art; et cette belle réponse : « Allez dire à votre maître que je suis assez riche, et que je n'irai point porter assistance aux ennemis de la Grèce ! » ne serait qu'une fiction, à laquelle nous devons au moins le beau tableau de Girodet. Il ne serait pas vrai non plus que les Abdéritains l'aient appelé pour guérir d'une prétendue folie leur compatriote Démocrite qui riait de leurs travers.

Quoi qu'il en coûte pour renoncer à ces poétiques traditions, il faut se rendre à l'évidence des preuves et à la force des raisonnements de M. É. Littré, aujourd'hui membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, qui, dans l'introduction des *OEuvres complètes d'Hippocrate*, accompagnées d'une traduction française exacte, a établi, par de laborieuses recherches, ce que nous pouvons admettre touchant ce personnage célèbre.

L'existence même d'Hippocrate a été révoquée en doute; on a voulu en faire un mythe, ou tout au moins on a dit qu'Hippocrate rassemblait sous son nom, comme Hercule, les travaux de plusieurs écrivains qui l'avaient précédé. Ainsi que cela est arrivé pour Homère, plusieurs villes se sont disputé son berceau comme sa tombe; et la calomnie ne lui a pas manqué, puisqu'on l'a accusé, lui dont les écrits respirent la probité la plus sainte, d'avoir dérobé les registres du temple d'Esculape, et de les avoir anéantis par le feu, pour s'approprier les observations et les doctrines qu'ils renfermaient.

L'habile éditeur qui nous guide, et que nous suivons avec confiance, reconnaissant l'impossibilité et même l'inutilité d'une minutieuse biographie, y renonce franchement et s'attache à fixer d'une manière incontestable l'époque, la patrie et la profession d'Hippocrate. Ce n'est point un biographe qui lui fournit ces documents : c'est Platon, qui, dans son dialogue intitulé *Protagoras*, le même où figure Socrate, établit positivement qu'Hippocrate était médecin, qu'il était de l'île de Cos, et de la famille des Asclépiades; enfin qu'il enseignait la médecine, et que ses leçons n'étaient pas gratuites. Le médecin de Cos est cité par le philosophe comme un contemporain, jouissant, de son vivant même, d'une réputation qui avait pénétré jusque dans la capitale de la civilisation grecque.

Hippocrate est le deuxième de ce nom dans sa famille (*); il naquit dans la première année de la LXXX[e] olympiade, c'est-à-dire vers l'an 460 av. J.-C. Si par son père Héraclide, médecin lui-même, et qui fut son premier maître, il descendait d'Esculape, on rattachait sa généalogie à Hercule par sa mère. Ses deux fils, Thessalus et Dracon, et surtout son gendre, Polybe, jouirent d'une certaine célébrité comme médecins, et l'histoire fait mention de plusieurs de ses descendants qui portèrent son nom, et auxquels ont été attribués quelques-uns des livres composant la collection hippocratique. La date et le lieu de sa mort sont également incertains: l'opinion généralement adoptée est qu'il atteignit l'âge de 80 ans, et qu'il mourut à Larisse, ville de Thessalie, près de laquelle il fut enseveli dans un monument dont quelques auteurs font mention.

Suivant l'usage de son temps, Hippocrate a voyagé: ses écrits l'attestent. Il l'a fait en observateur et en philosophe, mettant à profit les hommes et les choses qu'il rencontrait sur son passage, et fécondant par un esprit supérieur les ressources qu'il recueillait chaque jour. C'est en Thrace, dans l'île de Thasos, qu'il a séjourné le plus longtemps.

Il est inutile de dire que les traits d'Hippocrate ne nous ont pas été conservés, et que la figure sous laquelle les artistes modernes ont coutume de le représenter est purement idéale. Celle qui nous est la plus familière, en France, est celle du tableau de Girodet. La tête est nue et d'une belle expression. Les anciens représentaient Hippocrate coiffé tantôt du *pileus*, tantôt des plis de son manteau.

(*) Le premier était sans doute le célèbre géomètre Hippocrate (*voy. problème de* DÉLOS), effectivement un peu plus ancien que Platon et né dans l'île de Chios, sinon dans celle de Cos. S.

« L'antiquité (c'est ainsi que M. Littré résume le chapitre de la vie du célèbre médecin) avait déjà perdu les moyens de faire une biographie détaillée d'Hippocrate. Mais quoiqu'il y ait là une lacune que rien désormais ne peut plus combler, cependant il en reste assez pour apprécier le rôle qu'il a joué et la place qu'il a tenue. Praticien, professeur, écrivain, il a joui de l'estime de ses contemporains; issu d'une famille qui remontait jusqu'aux temps héroïques, il lui a laissé plus de gloire qu'il n'en avait reçu. Attaché à une corporation qui desservait le temple d'Esculape, il a fait prévaloir l'école de Cos sur toutes les écoles médicales qui l'ont immédiatement suivie, et, de bonne heure, ses écrits étaient cités et médités par Platon. » Nous ajouterons qu'Hippocrate pouvait être rangé parmi les philosophes de l'antiquité. Il est le premier peut-être qui ait mis en honneur la méthode d'observation et d'expérimentation; c'est à lui que Bacon a emprunté la première phrase du *Novum Organum: Homo naturæ minister et interpres, naturæ si non obtemperat, naturæ non imperat.* Cette phrase caractéristique est tout entière dans Hippocrate; seulement, au mot *medicus*, qui spécialisait la proposition, Bacon a substitué une expression générale.

Une collection d'écrits relatifs à la médecine est parvenue jusqu'à nous sous le nom d'Hippocrate, et a formé longtemps comme le code de la science et de l'art. Elle a été le point de départ du nombre prodigieux de livres dont nous sommes surchargés. Tour à tour traduite en toutes les langues, interprétée, commentée, cette collection formerait à elle seule une bibliothèque. Il est vrai de dire qu'elle constituait une sorte d'encyclopédie médicale, et qu'elle présentait à la fois le résumé et l'appréciation des connaissances antérieures (car la médecine ne date pas seulement d'Hippocrate, comme beaucoup de personnes semblent le croire) et l'exposé de ses propres travaux théoriques et pratiques.

Cette collection a subi le sort commun à toutes les choses du même genre, savoir : des intercalations, des suppressions ou des altérations qu'on peut attribuer soit au hasard des circonstances, soit à l'ignorance des copistes, soit à la cupidité, soit enfin à ce culte superstitieux et aveugle de l'antiquité qu'on professait au moyen-âge.

Attachant à tout ce qui nous restait des grands hommes une importance qu'ils étaient loin d'y donner eux-mêmes, on a conservé d'eux les notes plus ou moins informes et incorrectes, auxquelles on a prétendu trouver un sens et une intention qui n'y étaient point assurément, et on les a mises sur la même ligne que des œuvres entières et parfaites, auxquelles confiance et respect étaient légitimement dus.

Les auteurs ont beaucoup varié sur le nombre et sur l'ordre des écrits qui composent la collection hippocratique, et dont quelques-uns seulement appartiennent d'une manière bien authentique à Hippocrate lui-même. Il parait évident à M. Littré, dont le sentiment a ici tant de poids, que « cette collection, lorsqu'elle fut livrée au public, n'avait ni un ordre établi, ni des titres fixes, ni des divisions incontestables; que ce furent les éditeurs qui, successivement, l'arrangèrent et la distribuèrent suivant leur propre jugement, et que dès lors elle manquait d'une authenticité suffisante pour que la main des arrangeurs ne s'y immisçât pas, avec raison et avec utilité sans doute, mais souvent aussi avec arbitraire. »

Nous ne donnerons pas ici la liste complète des œuvres en question, nous indiquerons seulement celles qui appartiennent évidemment à Hippocrate : ce sont les Traités *De l'ancienne médecine, Des airs, des eaux et des lieux, Du prognostic, Du régime dans les maladies aiguës, Des épidémies*, 1er et 3e livres, *Des plaies de tête, Des fractures, Des articulations, Des instruments de réduction, Le serment* et *La loi.*

On peut reconnaitre facilement par ces écrits que l'homme de génie dont ils portent le nom avait embrassé la science dans son ensemble et dans ses détails. Hygiène publique et privée, médecine proprement dite et chirurgie, il a laissé sur toutes ces choses des observations dont la justesse n'est point contestée, et dont on a déduit des préceptes auxquels il est

presque toujours salutaire de se conformer, même aujourd'hui.

Les traités de la seconde série sont pour la plupart conformes à la doctrine des premiers, soit qu'ils appartiennent à des écrivains antérieurs à l'époque d'Hippocrate et dont il aurait accepté les traditions, soit qu'ils émanent indirectement de lui, ayant été recueillis et rédigés par des membres de sa famille ou par quelques-uns de ses disciples.

Hippocrate est vraiment le chef de l'école d'observation, et son nom rallie encore tous les médecins qui font profession d'un sage éclectisme. Il est l'éternel ennemi des gens systématiques qui prétendent tout abréger et tout rendre facile par une méthode, fruit de leur imagination, mais qui ne réussissent point à faire mentir le sage aphorisme : *Ars longa*, *vita brevis*, etc.

L'exposition de la doctrine d'Hippocrate appartient à l'histoire de la médecine, dont elle doit fournir un des plus importants chapitres. On y verrait, si nous pouvions ici nous y livrer, qu'il était un des hommes les plus éclairés et les plus judicieux de son temps, et que, privé d'une foule de connaissances que les siècles suivants nous ont léguées, il a su tirer un excellent parti de celles qu'il possédait, et que ses erreurs doivent être attribuées à son époque plutôt qu'à lui-même; et peut-être y aurait-il encore à décompter celles qui appartiennent à des traducteurs infidèles ou à des commentateurs prévenus.

L'anatomie et la physiologie, peu avancées alors, étaient cependant assez connues dans leur partie essentielle, dans celle qui suffit à la pratique de chaque jour. Sur les causes des maladies, la science est-elle réellement beaucoup plus avancée aujourd'hui que du temps du médecin de Cos? L'influence des agents généraux et spéciaux (climats, saisons, température, eaux, localités, aliments, vêtements, exercices) n'a pas été plus exactement observée, ni plus judicieusement appréciée que dans le traité *Des eaux, des airs et des lieux*, et dans celui *De l'ancienne médecine*. Hippocrate a aussi cherché à découvrir par quel agent immédiat les causes morbides manifestaient leurs effets, et c'est alors qu'il admit l'altération des humeurs qui, par des changements successifs (coction), reviennent à l'état normal, lequel constitue la santé. La manière dont on a depuis expliqué ces phénomènes n'a rien changé à leur nature ni à l'ordre de leur développement, et les choses se passent de nos jours tout comme du temps de la médecine grecque. A ce point de la doctrine hippocratique se rattache celle des crises, dont nous avons traité dans un article spécial, et la prognose ou pronostic, sorte de conclusion à la fois commémorative, qui résumait en quelque sorte toute la médecine, et mettait dans son jour la sagacité de l'artiste, qui non-seulement reconnait et distingue les maladies, mais encore en recherche l'origine et la filiation, et en prédit les éventualités.

Les descriptions de maladies que nous a laissées Hippocrate, fidèles et exactes, mais concises et rapides, n'entrent point dans les détails connus dans l'école moderne : cependant elles sont encore aujourd'hui une ressource précieuse pour le médecin.

Sous le rapport du traitement, nous voyons Hippocrate attacher une grande importance à la diététique, ce qu'ont fait les médecins les plus éclairés de tous les siècles. Porté à l'expectation (*voy.*) par la nature prudente de son esprit, il ne recule pas cependant devant les médications actives qui deviennent nécessaires. En général, ce sont les moyens les plus simples et les mieux connus qui obtiennent de lui la préférence. En chirurgie, il se montre adroit et inventif, et plusieurs de ses procédés opératoires, ou ont été conservés, ou ont été repris avec succès par des chirurgiens modernes. Quant aux médicaments, il les employait en petit nombre, surtout les poisons, dont on a fait un si grand abus, parce qu'il avait toujours devant les yeux ce précepte consciencieux qu'on lui attribue : *Primo non nocere*.

Parmi les ouvrages d'Hippocrate, il en est un qui mérite une mention particulière, tant il a de popularité parmi les médecins, qui le regardent comme un code, et même parmi les gens du monde, accoutumés à l'entendre citer et invoquer

comme un oracle. Nous voulons parler des *Aphorismes* ou Sentences, livre que toute l'antiquité a reconnu comme authentique : aussi M. Littré dit-il, cette fois, que « tout porte à croire que les aphorismes ont été écrits par Hippocrate, et qu'ils ne sont pas un extrait de ses œuvres fait par un autre, comme quelques modernes l'ont pensé. » C'est le recueil concis, quelquefois jusqu'à l'obscurité, d'une vie tout entière remplie de travaux pratiques, une sorte de *vade mecum*, qui retraçait au grand homme dans des formules, renfermant moins de mots que de sens, ses observations, ses doutes, ses inspirations; en un mot, le recueil des arrêts qu'il avait rendus au nom du dieu d'Épidaure. Le premier de ces aphorismes caractérise tout l'ouvrage : *La vie est courte*, dit le père de la médecine, *l'art est long, l'occasion fugitive, l'expérience trompeuse, le jugement difficile*. « En voyant cette sentence, moitié grecque, moitié orientale, dit M. Littré, qui ne croit lire l'inscription monumentale inscrite au frontispice de la médecine, au moment où les portes en sont ouvertes par une main puissante? » Aussi les aphorismes, destinés à être une lettre morte pour le vulgaire des médecins, sont pour le médecin philosophe une source inépuisable de méditations fructueuses et une cause toujours nouvelle d'admiration à l'égard de leur auteur.

Il faudrait pouvoir transcrire ici tout le chapitre de M. Littré, intitulé *Du caractère médical et du style d'Hippocrate*, pour montrer combien ce grand homme a dignement compris et dignement pratiqué le bel art auquel il avait été en quelque sorte consacré dès l'enfance, et pour faire mieux apprécier la valeur des préceptes moraux qu'il donne au médecin.

Il n'est donc pas étonnant que les écrits d'Hippocrate aient été multipliés par les copistes et plus tard par l'imprimerie; qu'ils aient été traduits et commentés, qu'ils soient devenus la base de l'enseignement et le sujet des méditations des médecins praticiens.

Les manuscrits les plus anciens conservés à la bibliothèque royale de Paris ne remontent pas plus haut que le xe siècle de notre ère. Aucune trace des temps antérieurs n'est venue jusqu'à nous, si ce n'est par les citations des auteurs. Les œuvres d'Hippocrate furent imprimées pour la première fois à Rome, 1525, et dédiées au pape Clément VII par M. Fabius Calvus de Ravenne, 1 vol. in-fol. C'était une traduction latine faite sur les manuscrits avant que le texte grec eût été publié. En mai 1526, parut ce texte à Venise, chez les Aldes, in-fol. Douze ans après (1538, in-fol.), Froben imprimait à Bâle les œuvres complètes du grand médecin, avec le concours de Janus Cornarius, médecin lui-même, et qui, en 1545, en donna une traduction latine.

Plus tard, Mercurialis (Venise, 1558, in-f., chez les Juntes), Foës (Francf.-sur-le-Mein, 1595, in-fol.), Van der Linden (Leyde, 1665, 2 vol. in-8°) et Chartier (H, réuni à Galien, Paris, 1639-79, 13 t. en 9 v. in-fol.), donnèrent des éditions qui sont très estimées. M. Kühn en publia une plus récente dans sa collection des médecins grecs (Leipz., 1825-27, 3 vol. in-8°). Il existe un grand nombre de traductions en latin, en arabe, en français, allemand, etc.; celle de Dacier, celles de Grimm, de Gardeil, de M. de Mercy et de M. Kühn sont les principales. Dans ce moment parait une édition avec la traduction française en regard et des commentaires médicaux, des variantes, des notes philologiques, etc. (t. I et II, Paris, 1839, in-8°) : c'est celle de M. É. Littré, dont l'infatigable zèle et l'immense savoir, utilisant toutes les ressources que sa position lui fournit, élèvent enfin à Hippocrate et à la médecine ancienne, dont il restera toujours la personnification, un digne et impérissable monument. F. R.

HIPPOCRÈNE. C'est une fontaine pélasgique de Béotie, consacrée aux Muses sur le mont Hélicon (*voy.*). Près de cette source, Bellérophon se saisit de Pégase (*voy.*) qui était venu pour y boire (Strabon, VIII, p. 379) : de là le nom Ἵππου κρήνη, *fontaine du cheval*. D'autres traditions rapportent que c'est au moment où ce cheval ailé s'élança de la terre vers les régions du ciel, que, d'un coup de pied, il fit jaillir sur l'Hélicon

l'Hippocrène. Suivant Antonius Liberalis (*Métam.*, 9), cette fontaine naquit lors de la lutte musicale des Piérides et des Muses (*voy.*). Charmée de leurs ravissants concerts, la montagne grandissait, s'élevait de plus en plus vers l'Olympe. Pégase fut alors envoyé par Neptune, et, d'un coup de pied, il comprima l'essor ambitieux de la montagne : ce choc fit jaillir l'Hippocrène. « Les pieds délicats des Muses, dit Hésiode (*Théog.*, 5), s'agitent en cadence autour de cette fontaine, et la fraîcheur de leur teint se ranime dans ses flots azurés. » Toutes ces fictions mythologiques ont contribué à donner à l'Hippocrène une vertu mystérieuse, une poétique influence. C'est à cette source que doivent, comme Pégase, se désaltérer les poëtes, génies ailés que l'imagination transporte dans les régions éthérées; c'est là qu'ils doivent, avec les Muses, rafraîchir leurs idées, ranimer leur enthousiasme, et s'inspirer du génie des sciences et des arts dont l'Hippocrène et les Muses sont le mythe et le symbole. F. D.

HIPPODAMIE, fille d'Œnomaüs, roi de Pise en Élide, et femme de Pélops, qui ne l'obtint de son père qu'au péril de sa vie, dans une course au char. Hippodamie devait être le prix du vainqueur, mais tout prétendant qui succombait dans la lutte devait être immolé par le roi; et treize fois celui-ci avait usé de son droit. Une ruse de son écuyer, gagné par Pélops à prix d'argent, assura cette fois la victoire à ce dernier.—Pirithoüs (*voy.*), prince des Lapithes, eut aussi pour femme une Hippodamie. Z.

HIPPODROME, édifice public destiné, chez les peuples de la Grèce, à la course des chars et des chevaux, ce qui est assez indiqué par son étymologie ἵππος, cheval, et δρόμος, course. Les Romains empruntèrent des Grecs les jeux de l'hippodrome, en conservant même le nom de l'édifice qui, néanmoins, fut presque toujours appelé *cirque* (*voy.* ce mot) en Italie. Seulement, dans le cirque, aux premiers temps de la république, on donnait, outre les courses des chars, des combats de gladiateurs et même de bêtes féroces. Les Grecs ne faisaient servir l'hippodrome qu'aux courses de chars et de chevaux; ils avaient le *stade*, presque toujours contigu à l'hippodrome, pour les courses à pied et les luttes des athlètes. *Voy.* ces mots.

En Italie et dans l'ancienne Gaule, il existe encore quelques ruines imposantes d'hippodromes, quoique en moins grand nombre que les ruines des théâtres et des amphithéâtres, ce qu'il faut attribuer d'une part à l'absence de cet édifice dans les petites villes, et, de l'autre, à ce qu'il n'offrait pas dans sa construction des masses solides et élevées, capables de résister à la destruction. M. Texier a trouvé à Azani, dans la grande Phrygie, un hippodrome en marbre blanc situé en face du théâtre. A Djimmilah, dans la province de Constantine, outre plusieurs monuments remarquables, il a été découvert, à ce qu'il paraît, un hippodrome qui date du temps de Caracalla. Deux hippodromes ornaient Constantinople : l'un, appelé *du Palais*, parce qu'il se trouvait entre le palais d'Eleutherius et celui d'Amastrianus, avait été élevé par Théodose-le-Grand et démoli par Irène; l'autre, commencé par Septime Sévère, fut terminé par Constantin-le-Grand. Montfaucon, qui en donne le dessin dans ses Antiquités, nous le représente plus long que large et se terminant à l'un des bouts en demi-cercle, et à l'autre par une ligne biaise légèrement courbe, côté où étaient placés les *carceres*. Cette disposition d'un des côtés de l'hippodrome romain, où se trouvaient toujours les *carceres*, était adoptée afin d'en placer plus à l'aise douze, et aussi pour que les chars se dirigeassent avec plus de facilité sur le côté droit de la *spina*, où la course commençait. Quand le dessin de Montfaucon fut fait, il ne restait plus que sept portes, mais probablement elles étaient au nombre de douze comme dans les cirques romains. Au milieu de cet hippodrome se trouvait la *spina* ornée d'un obélisque, de pyramides, de colonnes et d'autels. Heyne, dans une dissertation sur ces vastes édifices, dit qu'ils renfermaient beaucoup de monuments. On en a tiré les quatre chevaux de Venise. Non loin de Sainte-Sophie, à Constantinople, il existe encore une place nommée *At-Meïdani*,

ornée de deux obélisques : c'est l'emplacement de l'hippodrome achevé par Constantin.

Il existait à Olympie un hippodrome destiné à ces jeux fameux où accourait toute la Grèce et pour lesquels les hostilités étaient suspendues ; jeux dont les honneurs tentèrent par la suite les têtes couronnées, car Bérénice, reine d'Égypte, faisait élever des chevaux pour les jeux olympiques. Pausanias nous a laissé quelques renseignements sur cet hippodrome. Il avait quatre stades de long sur un de large, et était orné de statues, d'autels et d'autres monuments. Il était séparé du stade (*voy.*) par un édifice appelé *barrière*, composé de portiques et d'une cour en forme de proue de navire dans laquelle se réunissaient les concurrents. A la partie resserrée de la cour était une ouverture pour donner passage à plusieurs chars. L'hippodrome grec n'avait pas de *spina;* une borne se trouvait à chaque extrémité. Toutefois on ne peut connaître la disposition de cet édifice par les ruines, puisqu'on n'en a découvert aucune. Bien des voyageurs, entre autres Fauvel, Pouqueville, Stanhope, Coquerell, Gell et Leak, n'ont négligé aucune investigation pour reconnaître à Olympie les monuments décrits par Pausanias; mais d'après M. Blouet, membre de l'expédition scientifique en Morée, ceux qui ont cru avoir retrouvé des restes de ces monuments n'ont fait que s'abandonner aux rêves de leur imagination. M. Blouet nous apprend que, dans les fouilles du temple de Jupiter Olympien retrouvé par les membres de l'expédition scientifique, on s'est assuré que le sol antique de la plaine était de 10 à 12 pieds en contre-bas du sol moderne. Ce n'est donc pas dans ce terrain qu'on peut chercher les traces de l'hippodrome; car il faudrait pour cela fouiller au-dessous du sol moderne à peu près au niveau des basses eaux du fleuve.

Pour avoir une idée exacte des courses de char dans un hippodrome, il faut recourir à la description curieuse que M. Artaud a donnée du pavé mosaïque qui existe au musée de Lyon, représentant l'intérieur d'un hippodrome, et qui a été trouvé en 1806 dans un jardin près de l'abbaye d'Ainay, à trois pieds de profondeur. Il a été question de cette mosaïque au mot CIRQUE. ANT. D.

HIPPOGRIFFE, mot formé du grec ἵππος, cheval, et γρὺψ, griffon, mais que les Grecs ne connaissaient pas. On appelle de ce nom un animal fabuleux, moitié cheval, moitié griffon (*v.*). Ce n'est point une création de la mythologie classique. Au sortir du moyen-âge, lorsqu'en Italie l'épopée chevaleresque envahit la littérature, un poëte, homme d'esprit et d'imagination, Bojardo (*voy.*), se servit pour la première fois de l'hippogriffe, digne monture des héros fabuleux qui échangent de si grands coups de lance sur terre et dans les airs. Pour exécuter de rapides voyages aux derniers confins du monde, à une époque où l'on ne connaissait pas le tout-puissant véhicule de la vapeur, un coursier ailé qui fendait les airs à volonté n'était certes pas à dédaigner. De nos jours, un poëte allemand, de la famille de Bojardo et de l'Arioste, Wieland, somme la Muse, au début de son *Obéron*, de seller l'hippogriffe pour une excursion dans le vieux pays romantique.

Auf! sattelt mir den Hippogryphen, ihr Musen,
Zum Ritt ins alte, romantische Land!

Pour lui, l'hippogriffe c'est le Pégase du moyen-âge. L. S.

HIPPOLYTE, *voy.* THÉSÉE et PHÈDRE.

HIPPOMÈNE, *voy.* ATALANTE.

HIPPOPOTAME (*hippopotamus*), c'est-à-dire *cheval de rivière* (du grec ἵππος, cheval, ποταμὸς, rivière). C'est le nom, assez mal justifié du reste, que porte un des plus gros mammifères connus. En effet, si l'on excepte sa voix assez semblable à un hennissement, on ne voit rien qui puisse rappeler le plus noble des quadrupèdes dans les formes monstrueusement massives de cet ignoble pachyderme, dont le ventre traîne presqu'à terre, soutenu par d'énormes pattes plus larges que hautes, et qui porte à l'extrémité de son informe tronc, long quelquefois de 15 pieds, une tête volumineuse, terminée par un large museau, renflé pour loger l'appareil dentaire. Ces dents se composent de 8 incisives, dont

les inférieures longues et dirigées en avant; de canines très grosses qui s'usent l'une contre l'autre, et dont l'inférieure est recourbée en haut; enfin de 6 mâchelières, précédées en haut d'une petite fausse molaire. Telle est l'épaisseur de sa peau, d'un brun noir et presque entièrement dénuée de poils, que les balles s'aplatissent en la frappant. Ajoutez enfin, pour compléter les particularités caractéristiques de la conformation de cet animal, une queue courte, des oreilles peu développées et de petits yeux ronds contrastant avec l'énormité de sa tête.

Ce pachyderme (*voy.*) était autrefois plus commun, notamment en Égypte, où on ne le voit plus. On n'en connaît aujourd'hui qu'une espèce habitant en troupes nombreuses les fleuves de l'Afrique centrale, où il plonge au moindre bruit, nageant très bien, et ayant la faculté de rester pendant quelque temps sous l'eau sans respirer, grâce aux cartilages qui ferment à volonté ses fosses nasales. Il paraît d'un naturel stupide, se plaît dans la fange, et s'y nourrit de joncs, de riz et autres substances végétales.

La chasse de l'hippopotame, qui a pour objet sa chair, son cuir et surtout l'ivoire de ses dents, est assez dangereuse; car si l'animal se sent blessé, il devient furieux, renverse tout ce qui se trouve sur son passage et fait chavirer les embarcations. Aussi recourt-on à la ruse pour s'en rendre maître, en creusant, dans les lieux où il a l'habitude de passer, de vastes fosses masquées de branches, et d'où il ne peut plus sortir une fois qu'il y est tombé.

On a trouvé, en France et en Italie, des débris fossiles de deux espèces d'hippopotames, dont l'une ne surpassait pas le sanglier en grandeur. C. S-te.

HIRAM ou Khiram. La Bible fait mention de deux personnages du nom d'Hiram, l'un et l'autre contemporains de Salomon. L'un est l'allié de ce roi, le fils d'Abibal, roi de Tyr, et qui fournit des architectes et des matériaux pour la construction du magnifique temple de Jéhovah; l'autre est un orfévre ou ciseleur de Tyr, qui confectionna en grande partie les précieux vases sacrés dont ce temple fut enrichi par le roi Salomon. X.

HIRCAN ou Hyrcan, *v.* Machabées.

HIRCANIE, *voy.* Hyrcanie.

HIRCINE, *voy.* Graisse.

HIRONDELLE (*hirundo*). L'existence toute aérienne de cet oiseau voyageur, son instinct social et sa tendresse pour ses petits, l'admirable industrie qu'il déploie dans la construction de son nid et ses curieuses migrations, tout en fait un objet d'intéressantes recherches pour le naturaliste, d'attrayante étude pour celui qui se plait au spectacle des ressources infinies de la providence dans la conservation des êtres. L'hirondelle appartient à l'ordre des passereaux (*voy.*) et forme dans la famille des *fissirostres* un genre que caractérisent surtout la longueur des ailes, des pieds courts, une queue le plus souvent fourchue et composée de 12 pennes, un bec court, déprimé, triangulaire, fendu jusqu'aux yeux.

Il n'est personne qui n'ait admiré l'hirondelle, lorsqu'elle trace dans l'air les mille circuits de son vol agile et inégal, tantôt rasant légèrement la surface des campagnes, tantôt se perdant dans les plus hautes régions de l'air, au sein duquel se passe en quelque sorte toute son existence; car elle mange, elle boit, elle se baigne, quelquefois même elle nourrit ses petits en volant. Chaque année, elle passe des pays chauds dans la zone tempérée, où son retour en bandes nombreuses présage ordinairement celui des beaux jours, et dont elle ne repartira que chassée par les frimas ou par la faim. On la voit ramenée par le plus étonnant instinct dans les lieux qu'elle habita naguère, revenir souvent prendre possession du même nid qui déjà servit de berceau à sa première couvée. Quelque merveilleux que paraisse ce fait, on ne saurait le contester après les expériences de Spallanzani et de plusieurs autres naturalistes, qui, au moyen d'un cordon de soie attaché à la patte de quelques couples, purent facilement s'assurer, l'année suivante, du retour de leurs petits voyageurs. Il y a plus, des hirondelles, enfermées dans une cage et transportées à de grandes distances, prirent leur volée, dès qu'on leur rendit la liberté, vers les lieux d'où on les avait enlevées.

On a prétendu que ces oiseaux passaient la mauvaise saison dans un engour-

dissement léthargique, cachés dans des trous ou dans des roseaux; mais cela est tout au plus vrai d'une espèce, l'*hirondelle de rivage*, et ne paraît devoir s'appliquer qu'à quelques individus séparés de la famille commune. Il est encore bien moins avéré que les hirondelles demeurent pendant tout ce temps submergées dans des marais, comme on l'avait avancé beaucoup trop légèrement: une pareille assertion est contraire à toute idée de physiologie et aux observations les plus positives.

Les expériences que nous venons de citer permirent aussi à Spallanzani de constater l'indissolubilité de l'union du mâle et de la femelle. On voit ce couple fidèle élever, de concert, ce nid, merveilleuse maçonnerie, pour la construction duquel ces petits architectes n'ont d'autre instrument que leur bec, d'autres matériaux que de la terre gâchée par le fluide visqueux qui sort de ce même bec. Une ouverture est pratiquée à la partie supérieure de leur petit édifice; l'intérieur est tapissé d'un duvet sur lequel la femelle dépose 4 à 6 œufs qu'elle couve avec une constance infatigable, pendant que le mâle est à la recherche de la nourriture. La ponte se renouvelle jusqu'à trois fois dans la belle saison. Quand la jeune famille est élevée et suffisamment forte pour supporter les fatigues de la traversée, toute la tribu se rassemble et part d'un commun accord pour d'autres climats.

Un trait caractéristique de la vie sociale de ces animaux, c'est l'esprit d'association qui règne entre eux et qui les porte à se secourir dans le danger, à s'entr'aider avec un touchant empressement dans la réparation de leur nid détruit par quelque accident. Loin qu'elles occasionnent aucun dégât, les hirondelles rendent d'éminents services à l'agriculture en poursuivant un nombre immense d'insectes destructeurs de nos céréales. Par leurs mœurs voyageuses, elles appartiennent pour ainsi dire au monde entier. Nous en possédons en France quatre espèces, qui émigrent en Afrique pendant la mauvaise saison; ce sont: l'*hirondelle de cheminée*, l'*hirondelle de fenêtre*, l'*hirondelle des rochers* et l'*hirondelle de rivage*; elles ne diffèrent que par des nuances dans le plumage, généralement noir en dessus, blanc en dessous. La dernière, plus petite que les autres, pond sur le bord des rivières. Parmi les espèces étrangères, une des plus curieuses à connaître est la *salangane* (*h. esculenta*), petite espèce de l'archipel indien, célèbre par ses nids de substance gélatineuse, qu'elle façonne avec une espèce particulière de fucus. Ces nids sont recherchés comme un mets restaurant et apprêtés, à l'instar de nos champignons, par les Chinois, qui en font un grand commerce. C. S-TE.

HIRT (ALOYSE), antiquaire allemand, surtout versé dans l'architecture, naquit à Donaueschingen (grand-duché de Bade), le 27 juin 1759. Ayant trouvé de bonne heure l'occasion de visiter l'Italie, il y étudia avec ardeur les chefs-d'œuvre de l'ancienne architecture. Il y servit de *cicerone* à différentes personnes de distinction, entre autres à la comtesse de Lichtenau, avec laquelle il revint en Allemagne, où il fut nommé successivement maître du prince Henri de Prusse et professeur des arts pratiques et de l'architecture à Berlin; puis, depuis la fondation de l'université de cette ville, professeur d'archéologie à la faculté de philosophie. Il reçut le titre de conseiller aulique. Parmi ses ouvrages, nous citerons les suivants: *Anfangsgründe der schœnen Baukunst* (Éléments de la belle architecture), Berlin, 1804; *Bilderbuch für Mythologie, Archæologie und Kunst* (la mythologie, l'archéologie et l'art figurés), Berlin, 1805, in-4°; puis son principal ouvrage: *Die Baukunst nach den Grundsætzen der Alten* (l'Architecture selon les principes des anciens), Berlin, 1809, in-fol, avec 50 gravures; *Das Leben des Geschichtschreibers Q. Curtius Rufus* (Vie de Quinte-Curce), Berlin, 1802; *Die Geschichte der Baukunst bei den Alten* (Histoire de l'architecture chez les anciens), Berlin, 1820-21, 2 vol. in-4°. On trouve d'excellentes critiques dans ses *Kunstbemerkungen auf einer Reise uber Wittenberg und Meissen nach Dresden und Prag* (Observations d'art faites dans un voyage à Dresde et à Prague, par Wittenberg et Meissen), Berlin, 1830. Dans les der-

nières années de Hirt, ses écrits prirent un caractère de polémique qui se montrait déjà dans ses *Hiérodules*, Berlin, 1818. Quelques mémoires dans les *Annales de critique scientifique* de Berlin le mirent en opposition avec plusieurs antiquaires. On voit par le dernier de ses ouvrages, *Die Geschichte der bildenden Künste bei den Alten* (Histoire des arts plastiques chez les anciens), Berlin, 1833, combien son opinion en fait d'archéologie était arrêtée, exclusive et quelquefois insuffisamment motivée. Parmi les mémoires composés par Hirt pour l'Académie royale des sciences, dont il était membre ordinaire, nous citerons celui sur le temple de Diane à Éphèse, Berlin, 1809; celui sur le temple de Salomon, même année, et celui sur les pyramides d'Égypte, 1815. Le professeur Hirt est mort à Berlin, le 29 juin 1837. *C. L.*

HIRTIUS (Aulus), général romain, *voy.* César, T. V, p. 294.

HIRUDINÉES, du latin *hirudo*, *voy.* Sangsues. On peut aussi consulter l'ouvrage de Moquin-Tandon, *Monographie de la famille des hirudinées*, Paris, 1827.

HISKIAS, roi de Juda, plus connu sous le nom d'*Ézéchias*, *voy.* Hébreux et Isaïe.

HISPANIQUE (guerre), *voy.* Sertorius et César.

HISTOIRE, mot emprunté du grec et dérivé de ἱστορέω, j'examine, j'explore, je m'enquiers. Dans son acception la plus large, le terme d'*histoire* s'applique à tous les faits qui tombent dans le domaine de l'expérience*; le présent et le passé, tous les phénomènes qui se produisent dans l'espace, tous les changements qui s'opèrent successivement, chronologiquement, sont du ressort de l'histoire ainsi comprise. Mais, dans un sens plus restreint, l'histoire n'est que le récit des faits accomplis par l'homme; elle raconte le passé du genre humain, tandis que *la description* fait le tableau des changements matériels qui s'opèrent dans l'espace. C'est donc une expression impropre, quoique consacrée par un long usage, que celle d'*histoire naturelle*. La géologie, la botanique, la zoologie, même la physiologie des races humaines, ne sont à vrai dire que des *sciences descriptives*: elles constatent des existences invariablement les mêmes; des types, des variétés de types, des révolutions pour ainsi dire mécaniques; dans le cercle immuable, tracé autour d'elles par la main du Créateur, le libre arbitre n'a point de prise; et c'est le libre arbitre de l'homme seul qui produit les faits, les changements, les révolutions, que l'histoire, la véritable histoire, a pour mission d'enregistrer dans ses annales.

(*) *Rerum cognitio præsentium*, a dit Verrius Flaccus. S.

Mais en restreignant ainsi le sens qu'il faut attacher au mot *histoire*, en cherchant à circonscrire le champ de ses recherches et de ses travaux, la vaste étendue de cette science n'apparaît que d'une manière plus éclatante. Le récit des faits relatifs au genre humain, ce qu'ont accompli dans le long cours des siècles toutes les races qui se sont succédé sur la surface du globe; de leurs grandeurs et de leurs misères, de leurs haines et de leurs jalousies, de leurs désirs et de leurs déceptions, des longs orages qui les agitèrent, divisèrent, bouleversèrent, des calmes passagers qui leur ont permis de reprendre haleine; le tableau de leur enfance et de leur vieillesse, de leur jeunesse et de leur âge mûr, — quelle immense étude! quel tableau à perte de vue! L'histoire est le grand livre où sont inscrits les noms qui, à des titres divers, réclament l'immortalité. On a beau faire, plus ou moins, tout y rentre, tout ce qui est du domaine de l'homme : les lois, les institutions, les mœurs, les croyances, les dogmes, les arts, les sciences, les lettres, le commerce, les métiers; car toutes ces manifestations de l'intelligence et du savoir humains ont déterminé une série d'actions, ont exercé une influence salutaire ou nuisible, ostensible ou latente, sur la marche des choses qui constituent le domaine de l'histoire. Vous croyez avoir établi des bornes, planté des jalons au-delà desquels l'histoire de l'humanité n'aurait plus rien à rechercher : malgré vous, elle serait obligée de les franchir, si la réalisation d'une pareille œuvre n'était pas un beau rêve. Où trouver en effet une intelligence as-

sez vaste, une mémoire assez forte, une imagination assez active, pour embrasser, pour coordonner, pour vivifier toutes ces données premières ? Et, chose plus difficile encore, labeur impossible sans doute, où trouver toutes ces données, et en quantité suffisante pour que sur aucun point d'une aussi vaste trame il n'y ait de maille rompue ?

Ainsi l'histoire de l'humanité tout entière, en d'autres termes, l'*histoire universelle* n'a jamais pu remplir qu'une partie de son programme : jamais elle n'a fait autre chose qu'écrire des têtes de chapitre, que faire avec sagacité un choix dans la masse des événements à travers lesquels ont passé les peuples et les individus. Elle a dû se borner aux événements *authentiques*, puisés à des sources sûres, positives ; et aux événements *mémorables*, qui ont exercé une influence non contestée sur la civilisation. Son premier soin a dû se porter sur la sage distribution des faits dont elle avait à présenter l'enchaînement, en remontant des effets à la cause, en descendant de la cause aux effets, en disposant avec adresse les ombres et les lumières, en transformant autant que possible en un tout organique et compacte ces atomes flottants, dispersés dans les traditions ou les annales du monde. L'histoire universelle, en tant qu'elle peut se réaliser, n'est donc autre chose que *le tableau des événements avérés, qui ont formé et transformé l'état social de la race humaine.*

Cette vaste tâche a été abordée par plusieurs érudits ou par des sociétés d'érudits. On nous saura gré d'indiquer ici les principaux ouvrages dans lesquels on a cherché à la réaliser.

Le véritable point de départ fut l'Histoire universelle anglaise (*An universal History, from the earlist account of time to the present, compiled from original authors*, etc., Londres, 1736-65, 26 vol. in-fol. Il en existe différentes éditions et des traductions en diverses langues dont nous ne citerons que celles en français : *Histoire universelle depuis le commencement du monde jusqu'à présent*, traduite de l'anglais par une société de gens de lettres, Amsterdam, 1742-1792, et Paris, 1802, 46 vol. in-4° ; la même *Histoire universelle*, nouvellement traduite en français (ou plutôt retouchée par Letourneur, Dussieux et autres), Paris, 1779-91, 126 vol. in-8°. — La traduction allemande, commencée en 1744 par Baumgarten, achevée sous la direction de Semler et continuée par divers érudits allemands dont les travaux volumineux sont encore aujourd'hui précieux pour l'histoire, forme 66 vol. in-4° dont le dernier parut en 1814, et auxquels il faut ajouter 6 vol. supplémentaires. Voici du reste quelles sont les subdivisions de l'ouvrage original, dernière édition, Londres, 1779-84, 60 vol. gr. in-8° : Histoire ancienne, 18 vol. ; Histoire moderne, 39 ; Suppléments, 3 vol. On estime encore plus l'édition de Londres, 1747-65, 67 vol. in-8°.

Nous citerons aussi l'*Histoire universelle de tous les peuples du monde*, ou *Histoire des hommes* (par MM. Delisle de Sales, Mayer et Mercier), Paris, 1779-85, 53 vol. in-8°, et 112 cart. ou fig. formant 2 ou 3 vol. in-fol. (il existe aussi une édition in-12 du même ouvrage) ; *l'Art de vérifier les dates* (*voy.* DATES) ; l'Histoire universelle anglaise de Guthrie et de Gray, Londres, 1765, 10 vol. in-8° ; en allemand, celles de Becker, de Rotteck, de Schlosser (*voy.* ces noms), etc. L'histoire universelle chez les peuples anciens est traitée dans les OEuvres complètes de Rollin (nouvelle édition, accompagnée de notes sur les principales époques de l'histoire ancienne et de l'histoire romaine, par M. J. Guizot, Paris, 1821-27, 30 vol. in-8°. — Une autre édition de Rollin est celle de M. Letronne, 30 vol. in-8°, 1821-25). On y peut ajouter l'*Histoire des empereurs*, par Crevier, 1825, 9 vol. in-8°. La même partie seulement est aussi traitée dans l'*Histoire universelle*, par M. de Ségur, Paris, 1821, 10 vol. in-8° et atlas in-4°, avec une table analytique imprimée en 1823. Cet abrégé d'histoire ancienne, romaine et du Bas-Empire, à l'usage de la jeunesse, a été imprimé plusieurs fois in-8°. Un ouvrage plus étendu, mais relatif à l'histoire moderne seulement (moyen-âge compris), est le *Cours d'histoire moderne* par Schœll, Paris, 1830 et ann. suiv., 46 vol. in-8°.

Pour quelques ouvrages plus anciens,

nous renvoyons aux mots TROGUE-POMPÉE, DE THOU, PUFFENDORFF, etc.

Au-dessous de l'histoire universelle se rangent l'histoire spéciale et l'histoire particulière. L'*histoire spéciale* s'empare d'un seul peuple, d'un seul empire; elle isole son sujet autant que possible, mais sans négliger les peuples, les empires, les états, qui ont été en contact avec l'état dont elle traite; elle prend ce dernier à son berceau et le conduit à travers toutes les phases de son développement, de sa grandeur, de son déclin et de sa chute, s'il a déjà disparu de la scène du monde. Mais sur le terrain ainsi limité de l'histoire spéciale, la tâche est rude encore. L'histoire universelle n'a pu que présenter et grouper des masses : ici la science des détails devient d'une haute importance. Que de travaux, quelle dépense de sagacité et d'esprit pour comprendre, pour expliquer, une *nationalité;* pour attacher à ce fil conducteur les faits qui paraissent accidentels ou dépourvus d'importance à l'œil de l'observateur superficiel! Comment tel peuple est-il, sur tel sol, arrivé à un degré de splendeur inouï? Pourquoi est-il redescendu à un degré d'abaissement aussi incroyable? A-t-il usé de toutes ses ressources? Est-ce le hasard des événements, est-ce la force d'impulsion que lui prêtait son génie primitif, qui l'a précipité dans une direction heureuse ou malheureuse? Questions difficiles sans doute, mais non pas insolubles! Aussi cette tâche a-t-elle été plus d'une fois remplie. Il existe plus d'une histoire spéciale, monument impérissable qui illustre à la fois la nation dont elle raconte les vicissitudes et l'écrivain qui a mis en lumière ses annales; tandis que le littérateur est en vain à la recherche d'une histoire universelle, qui satisfasse à toutes les exigences de la critique. Nous ferons connaître les meilleures histoires spéciales à l'art. HISTORIOGRAPHIE ET HISTORIENS.

Après l'histoire spéciale vient l'*histoire particulière*. A celle-ci est réservé le soin d'écrire plus minutieusement telle période mémorable, tel événement glorieux ou funeste, tel siècle pacifique ou guerrier, la Réforme, la Ligue, la Fronde, etc. Ces fragments d'histoire, traités par une main habile, peuvent certes encore illustrer leur auteur; ce sont d'ailleurs les indispensables matériaux d'une histoire spéciale, qui ne devient possible qu'autant que les époques diverses de la vie d'un peuple ont été successivement éclairées. Enfin nous arrivons à la *biographie* et aux *mémoires* (*voy.* ces mots), monographies d'autant plus instructives et plus intéressantes, que l'homme isolé y joue un plus grand rôle, et que nos sympathies, quoi que nous fassions, sont toujours plus vives pour les individus que pour les masses.

En dehors de ces divisions généralement adoptées, on en a établi d'autres plus ou moins arbitraires, plus ou moins fondées dans la nature des choses. Ainsi il existe des histoires *ecclésiastiques*, *politiques*, *diplomatiques*, *législatives*, *judiciaires*, *administratives*, *commerciales*, *littéraires*, *scientifiques*, selon que l'historien a traité de préférence telle ou telle branche de l'activité humaine.

Enfin, pour maitriser la masse des faits, on s'est accordé à prendre pour base quatre périodes historiques, celles du *monde ancien*, du *moyen-âge*, des *temps modernes* et de l'*époque contemporaine*. Les limites de la première division sont placées à la chute de l'empire Romain d'Occident, en 496; celles de la seconde, à la chute de Constantinople, en 1453; celles de la troisième, à la chute de la monarchie française, en 1789. Ces grandes divisions sont elles-mêmes susceptibles d'être plus ou moins arbitrairement subdivisées. *Voy.* ÉPOQUE, ÈRE, PÉRIODE et CHRONOLOGIE.

Jusqu'ici nous n'avons guère fait autre chose que de mesurer le champ de l'histoire elle-même; mais le lecteur a pu pressentir que ses abords sont hérissés de difficultés, et que l'histoire, pour avoir un caractère scientifique ou d'authenticité, réclamait nécessairement des études préparatoires. Or, les sciences dont la connaissance préalable est nécessaire à l'étude de l'histoire et qui lui servent de bases, sont : 1° la critique historique, c'est-à-dire l'étude scrupuleuse et intelligente des sources; 2° la géographie ancienne, celle du moyen-âge, et la géographie moderne; 3° enfin

la chronologie ou la connaissance des dates (*voy.* Critique, Géographie et Chronologie). Une autre série de sciences subsidiaires qui viennent puissamment en aide à l'intelligence des faits historiques, se forme des suivantes : 1° la mythologie, c'est-à-dire l'histoire de la religion pendant l'âge mythique des peuples et des états; 2° la généalogie ou la filiation des maisons souveraines et princières; 3° l'art héraldique ou le blason; 4° la numismatique ou la connaissance des médailles et des monuments; 5° l'archéologie, c'est-à-dire la connaissance des monuments; science qui renferme aussi celle des inscriptions (l'épigraphique), l'art de déchiffrer des hiéroglyphes, etc.; 6° la diplomatique ou la connaissance des actes et diplômes, des règles pour déterminer leur authenticité; 7° la sphragistique ou la science des sceaux; 8° la science de l'archiviste (*voy.* tous ces mots). Enfin à côté de la science historique proprement dite, viennent se ranger comme compagnes indispensables, 9° l'ethnographie et 10° la statistique. La première présente le tableau des peuples considérés indépendamment des formes politiques d'un état; elle recherche leur origine et leur filiation et met en saillie toutes les particularités qui leur sont propres. Les peuplades éteintes ne l'intéressent pas moins que les peuples encore puissants, ni ces hordes sauvages qui ne vivent pas sous l'empire d'une loi spéciale moins que les nations policées. Cette science flotte entre la description et le récit; c'est de la physiologie historique, s'il est permis de s'exprimer ainsi. La statistique (*voy.*), cette sœur puînée de l'histoire, décrit la forme politique qu'affectent tous les états, tous les empires contemporains; elle donne les conditions de leur existence; elle analyse les rouages de leur organisation, examine tous leurs intérêts, constate avec soin leurs forces et leur richesse. C'est une science toute d'actualité.

Et maintenant nous supposons qu'un homme suffisamment instruit dans ces sciences diverses se trouve en face d'un vaste amas de faits qu'il se propose d'exploiter et de mettre en lumière : il faudra de toute nécessité qu'il se décide pour une méthode. Or cette méthode, c'est-à-dire la manière de présenter, de disposer, de classer les faits historiques, sans toutefois les altérer, est *géographique*, lorsqu'elle prend son point de départ dans les divisions politiques dans lesquelles notre globe est arbitrairement scindé, et qu'elle y rattache les faits qui ont formé ou modifié l'existence de ces divisions, c'est-à-dire des états; *chronologique*, lorsqu'elle suit régulièrement le cours des temps, qu'elle subdivise en périodes et époques; *ethnographique*, lorsqu'après avoir fixé préliminairement les périodes générales, elle présente chaque peuple isolément; *synchronistique*, lorsqu'elle coordonne et parallélise les événements qui se sont accomplis à la même époque dans tous les états connus. Sous un autre point de vue, elle est appelée *pragmatique*, lorsqu'elle cherche à expliquer la succession des événements, leur enchainement comme causes et effets, et qu'elle coordonne les faits de manière à construire un tout organique. Sans contredit, cette dernière méthode est à la fois la plus élevée, la plus noble, la plus utile, celle qui se rattache le plus au vrai but de l'histoire. Car quelle fin cette science se propose-t-elle, sinon d'instruire les peuples et les individus, de les moraliser, de puiser dans le passé des leçons et des règles pour l'avenir? En tout temps et dans tous les pays, les esprits distingués ont cherché dans l'histoire autre chose qu'un passe-temps frivole : ils l'ont toujours envisagée comme une institutrice du genre humain, comme une école où jeunes et vieux, grands et petits, souverains et sujets, sont appelés à puiser une instruction inépuisable. Malheureusement il est vrai de dire aussi que les peuples ne profitent pas plus que les individus de l'expérience du passé; qu'en dépit des exemples de vertu, de patriotisme, d'abnégation, inscrits sur plus d'une page des annales du monde, les vices éclatants trouvent toujours un plus grand nombre d'imitateurs; que les mêmes fautes, les mêmes crimes se reproduisent à toutes les époques de l'histoire, et que, dans cet immense arsenal de faits qui gisent accumulés dans les chroniques, dans les annales, le fort et l'habile

trouvent plus d'armes que le faible et l'opprimé. Il est vrai enfin que dans le chaos des événements qui se pressent sans issue apparente, le fil conducteur échappe souvent à l'œil le plus exercé, et que, désespérant de la trouver ici-bas, l'observateur renvoie à un monde meilleur la solution de plus d'un terrible problème.

Est-ce à dire que l'histoire devra se résigner en définitive à l'humble rôle de science chronologique, et que, selon le dire de Volney, les fables soient plus utiles pour l'instruction de l'enfance que les annales des peuples et des rois? A Dieu ne plaise! si les véritables desseins de la Providence nous échappent; si, dans l'engrenage compliqué des roues, sur lesquelles est porté le char de l'humanité, nous n'arrivons pas toujours à reconnaître le moteur qui met en branle cette colossale machine, le peu qui se révèle à nos yeux nous laisse pressentir que les faits ne sont point l'œuvre du hasard; qu'une certaine série de causes produit toujours inévitablement les mêmes résultats; qu'il existe pour la vie des nations, comme pour celle des individus, des lois organiques, en vertu desquelles a lieu leur développement et s'accélère ou se retarde leur chute. On n'ignore point que, dans le dernier siècle, il s'est formé une science spéciale qui s'applique exclusivement à rechercher les lois providentielles de l'histoire, et fait pour ainsi dire abstraction des hommes et des choses pour ne voir en eux que la manifestation de certaines idées. *La philosophie de l'histoire* (tel est le nom de cette science*) prétend dégager l'inconnu du connu et découvrir sous le voile de la réalité le monde des idées; elle invente des formules générales qu'elle applique à toutes les époques de l'histoire; mais on comprend aisément que, par une synthèse aussi hardie, les faits se trouvent plus d'une fois placés sur le lit de Procuste. Si la chronique (*voy.*) indigeste, qui enregistre sans choix et sans mesure les événements les plus importants et les plus puérils, ne peut aspirer au titre d'œuvre historique; si la chronologie aride ne donne que le squelette de l'histoire, et reste bien en-deçà du but que se propose cette science, certes les procédés exclusivement philosophiques dépassent ce but, et ne présentent plus, dans leurs affirmations audacieuses, la moindre garantie de vérité.

La vérité se fonde sur la connaissance exacte et sur la juste appréciation des faits. C'est donc par l'étude minutieuse des sources que toute histoire commence. L'histoire n'est point une science conjecturale : un événement n'arrive que d'une manière. Cette manière, il faut la connaître : à cet effet, il faut consulter les témoins directs ou indirects, il faut faire le travail préliminaire dont nous avons parlé au mot CRITIQUE HISTORIQUE. Avant de se permettre de faire, comme on dit, de la philosophie de l'histoire, il faut avant tout que l'écrivain soit sûr de ne rien ignorer de tout ce qu'on peut savoir sur un événement, sur les hommes qui y sont mêlés, sur le temps auquel il appartient. C'est aux plus savants, aux maîtres, à en faire, et non pas aux écoliers, qui trouvent toujours plus commode de substituer leurs conjectures prétendues philosophiques, mais réfutées par la connaissance la plus élémentaire des faits, à la réalité, qui est une, qu'il faut savoir et non pas deviner, et qui ne se révèle qu'à condition d'être recherchée par tous les moyens possibles. Outre l'article CRITIQUE HISTORIQUE, *voy.* sur ce point les mots FAITS, CERTITUDE, CRÉDIBILITÉ.

D'après tout ce qui précède, quelle serait l'*œuvre historique* par excellence? A notre avis, celle qui, renonçant à l'intolérance exclusive des diverses méthodes, arriverait à s'approprier les procédés utiles de chacune d'elles, à fondre harmonieusement toutes ces tendances, à assigner dans le récit des événements sa place à chaque élément de l'activité humaine, et à recouvrir d'une forme artistique tous les faits divers consciencieusement élaborés. Ainsi l'élévation du point de vue philosophique ou politique, ou religieux, la sagacité des applications, la lucidité chronologique, l'examen et le classement rigoureux des faits, ne constituent pas à eux seuls le chef-d'œuvre historique : la forme y revendique sa part, ni plus ni moins que dans un grand poème; et ce n'est point

(*) *Voy.* aux articles VICO, HERDER, HEGEL, BALLANCHE, et à l'art. HISTORIOGRAPHIE (p. 91).

à tort que l'on a comparé les écrits du père de l'histoire (*voy.* Hérodote) à une admirable épopée. Les procédés sont analogues, pour ne pas dire identiques, dans une composition historique ou poétique, à cette différence près que l'imagination peut fournir quelquefois à elle seule le fond d'un poëme, tandis que l'histoire emprunte ses matériaux exclusivement à la réalité ; mais, du reste, parallélisme complet pour l'exposition du sujet, la marche du drame, l'agencement des parties, le développement des passions, les péripéties et les catastrophes enfin, qui sont plus étonnantes, plus soudaines, plus inexplicables, souvent, dans le domaine des faits qu'au cinquième acte d'une tragédie.

Mais au-dessus de l'histoire artistique se trouvera toujours de plein droit l'histoire moralisante. Notre siècle ne s'est que trop emparé de l'histoire pour la plier en cent façons à ses idées, à ses besoins, à ses caprices. Le petit nombre des lecteurs y cherche des enseignements : la masse ne veut que des spectacles. L'historien, qui se sentira une mission consciencieuse, ne se prêtera jamais à ces exigences du jour; il ne déshonorera point son ministère; et, semblable aux prophètes d'autrefois, il ne se mêlera à la foule que pour l'instruire; il ne voudra lui plaire qu'afin de mieux réussir à la rendre meilleure. *Voy.* l'article Historiographie et Historiens, complément de celui-ci. L. S. et J. H. S.

HISTOIRE (peinture d'). Cette expression n'est pas moins vague que celle de peinture de genre (*voy.*). Si l'on voulait désigner cette espèce de peinture d'une manière plus précise, il vaudrait mieux l'appeler *peinture poétique*. L'énumération de ses sujets les plus ordinaires, tels que les scènes religieuses, mythologiques, allégoriques, les épisodes tirés de poëmes et de légendes, enfin les représentations d'événements réellement historiques, ne nous apprend rien de positif sur la manière dont le sujet est conçu dans cette sorte de peinture. Mais on peut dire qu'elle est le degré le plus élevé auquel l'art du peintre puisse atteindre. Chez aucun peuple cet art ne résulta de la simple imitation d'un objet sensible : il naquit, au contraire, du besoin d'exprimer par une image quelque grande idée : aussi dans son origine la peinture est-elle toujours l'expression d'idées religieuses et nationales, c'est-à-dire d'idées qui rattachent l'individu et le peuple à la divinité et aux lois morales. Chez les Grecs, qui les premiers donnèrent à cet art un véritable caractère d'indépendance, nous le trouvons occupé à reproduire sur la toile les hauts faits des temps héroïques ou les victoires des siècles subséquents; la majeure partie des productions de leurs artistes ont en vue ce seul objet. Lorsque le christianisme se fut établi dans l'Europe, nous voyons la peinture, depuis son enfance jusqu'à son entier développement, consacrer presque exclusivement ses pinceaux à figurer des objets ou des scènes tirés de l'histoire sainte, ou à exprimer des sentiments religieux. Dans l'un et l'autre cas, elle avait à représenter la forme humaine, mais sous le point de vue le plus noble, c'est-à-dire dans ses rapports avec ce que l'homme a en lui de divin; tâche difficile, dont l'accomplissement exigeait de la part de celui qui s'y essayait un sentiment profond de la beauté plastique et le talent d'exprimer les sentiments et les pensées les plus sublimes, ou, en d'autres termes, de rendre sensibles dans la forme les manifestations les plus nobles, intellectuelles et physiques, de la nature humaine, la passion dans ce qu'elle a de plus épuré, le calme au milieu des sensations diverses, le plaisir et la douleur avec modération et dignité. Il n'y a point de tableau historique sans figures habilement groupées : aussi la forme humaine doit-elle toujours y occuper la plus large place et attirer immédiatement, exclusivement même, l'attention du spectateur.

L'art de représenter ainsi un sujet de la manière la plus avantageuse possible est une qualité nécessaire à la peinture historique, et s'appelle le *style*. Sans style, il ne peut y avoir de tableau historique dans le sens propre du mot : voilà pourquoi on confond souvent en France ces deux expressions, peinture de style et peinture d'histoire. Si par style il faut entendre l'expression de la beauté intellec-

tuelle et morale sous une belle forme et l'entente de la forme humaine, avouons que bien peu de peintres modernes possèdent à un haut degré cette qualité essentielle; car, dans la plupart de leurs productions, on sent trop le besoin qu'ils ont de se former un style, afin de se rendre plus facile l'expression des grands sentiments ou de s'approcher de la beauté des formes. Dans Rembrandt, par exemple, quoiqu'on ne puisse guère parler de style par rapport à lui, on en aperçoit cependant une espèce de pressentiment, dans l'ordonnance de ses tableaux, dans ses efforts pour parvenir à rendre la grandeur des formes, et surtout dans ses effets de lumière. Chez les anciens, au contraire, il n'y avait pas d'art sans style. Le style égyptien se distingue de tous les autres par la sévérité architectonique. Les ouvrages des peintres grecs et ceux qui nous restent des peintres romains prouvent qu'ils se soumettaient les uns et les autres aux lois du style, dont il existe déjà des traces dans les premières productions de la peinture chrétienne, et qui a atteint par degrés à la perfection dans les tableaux religieux, genre auquel elle sembla vouloir se restreindre. Depuis Cimabué jusqu'à Raphaël, il n'y eut donc pas d'autre peinture que la peinture d'histoire, dont le nom même ne date que de l'époque où l'on commença à en séparer ce qui jusque-là n'en avait été que l'accessoire, comme le paysage, pour en faire un genre de peinture à part. Cette expression de peinture d'histoire vient sans doute de l'italien *storia*, mot par lequel les auteurs qui ont écrit sur la peinture désignent tout tableau représentant des figures humaines. Au XVIIe siècle, on l'appliqua à toutes les peintures historiques et importantes, par opposition à la peinture de genre, nom qu'on réserva pour les seules représentations de scènes populaires. Cette dernière espèce de peinture néglige entièrement les lois de la beauté et du style, pour s'en tenir exclusivement à la nature.

On commença à distinguer des genres dans la peinture lorsque cet art ne s'occupa plus uniquement d'objets religieux, et qu'à la représentation de sujets de dévotion et d'histoire ecclésiastique on opposa une peinture profane qui puise les siens dans la mythologie, l'allégorie ou l'histoire profane. Les sujets de moindre importance, tels que les portraits, les paysages, les animaux, les édifices et les fleurs, acquirent alors une considération qu'ils n'avaient point encore eue, et furent traités séparément. Cependant on leur conserva le nom d'historiques quand on pouvait y appliquer jusqu'à un certain point les lois du style. Ainsi on nomma *portraits historiques*, non pas toute espèce de portrait d'un personnage célèbre dans l'histoire, mais celui où l'individualité à peindre était saisie par l'artiste avec profondeur et d'après le caractère du sujet, et rendue, autant que possible, conformément aux lois de la beauté plastique. Sous le nom de *paysages historiques* on entendait bien d'abord ceux-là surtout dont le sujet était tiré de la mythologie ou de l'histoire; mais on l'étendit bientôt à tout paysage où quelque action de l'homme était représentée et traitée d'après les lois de la beauté, c'est-à-dire d'après les lois du style, ce que n'exige pas une simple vue, un simple paysage. On peut même appliquer l'épithète d'historiques aux tableaux d'animaux, pour distinguer, par exemple, la conception héroïque et la composition grandiose de la chasse au lion de Rubens du naturel plein de vérité d'une chasse vulgaire comme celles de Ridinger.

Même en restreignant le nom de la peinture historique à la représentation des scènes de la vie humaine dans des conditions purement idéales, on trouvera encore que cette dénomination est plus convenable pour certains objets que pour d'autres. Des tableaux exécutés d'après les lois du style, et représentant le Sauveur, la Vierge, quelque apôtre ou quelque saint, sont rangés généralement parmi les tableaux d'histoire, bien qu'ils ne figurent que des personnages historiques isolés, même sous une forme idéale. Ce sont pour ainsi dire des symboles humains ou des caractères particuliers créés idéalement qui exigent que le peintre présente sous la forme humaine la plus noble possible un grand caractère religieux ou moral. On regarde également comme

des tableaux d'histoire toutes les saintes familles, tous les groupes de saints, et en général tous les tableaux de dévotion. Toutes les allégories chrétiennes ou païennes, en tant que l'expression des caractères choisis pour personnifier les idées répond à la nature supérieure de l'homme, sont aussi des tableaux d'histoire, dont il faut bien distinguer les tableaux historiques proprement dits et dans un sens plus restreint, c'est-à-dire ceux qui représentent une action, réelle ou non, dans laquelle la liberté morale de l'homme est mise en scène.

Cette peinture historique proprement dite déploie sa puissance en représentant l'action dans le moment le plus saisissant, dans l'instant décisif. Elle ne peut en effet peindre qu'un moment; mais dans la représentation de ce seul moment elle sait, par l'habile rapprochement des caractères, par les poses qu'elle donne à ses personnages, par la vie dont elle les anime, faire comprendre non-seulement l'action tout entière, mais encore ce qui l'a précédée et ce qui l'a suivie. C'est une activité poétique que celle qui saisit dans la vie humaine et en isole certains faits, certains moments importants, et tantôt c'est l'élément épique, tantôt l'élément lyrique qui prédomine dans cette création; mais le but proprement dit de la peinture historique, c'est la représentation de l'action, de ce qui est dramatique. Il y faut de l'unité, une liaison facilement appréciable entre l'effet et sa cause. Aucun peintre moderne ne s'est élevé à la hauteur de Raphaël, sous ce rapport, non plus que sous celui de la chaleur et de la vivacité de sentiment avec laquelle ce grand peintre a su exprimer la noblesse de l'âme par la beauté du corps.

L'effet moral d'un tableau dépend de la manière dont le peintre sent et comprend son sujet. Si, par exemple, dans un sujet religieux, il est pénétré de sa sainteté; dans un sujet mythologique, de sa profonde signification symbolique et de sa beauté naïve; dans un sujet réellement historique, des passions et de la dignité morale de ses personnages, il lui imprimera le cachet convenable. Mais la manière de concevoir un sujet ne dépend pas uniquement de l'artiste lui-même: le siècle où il vit y a une grande part. Voilà pourquoi la tendance religieuse du moyen-âge (ce qui ne veut pas dire précisément sa piété ou sa moralité, mais une certaine manière de penser et de sentir) se réfléchit dans la peinture jusqu'à la fin du xve siècle, tandis que l'indifférentisme, la légèreté, l'amour de la magnificence, la vie voluptueuse des siècles suivants se reflètent sur leurs tableaux passionnés, profanes, mythologiques, allégoriques. L'âme dont un artiste anime son œuvre dépend de la noblesse des caractères; et en ceci on a vu des écoles se méprendre pendant de longues années. Le peintre d'histoire n'est donc pas seulement poëte dramatique par la conception : prenant ses motifs dans l'âme des personnages qu'il représente, il sait aussi les exprimer dans tous leurs mouvements. La forme générale qu'il donne à sa composition, l'effet des lignes, les teintes, les couleurs, tout contribue à l'harmonie de l'ensemble et doit charmer l'œil autant qu'occuper l'esprit. Mais comme toute conception créatrice est fondée sur une concentration (car elle renferme tout un drame dans un moment), il faut que le peintre d'histoire rende sensible son objet par les motifs les plus frappants, qu'il fasse ressortir les principales figures, rejette dans l'ombre les personnages secondaires, et distingue ainsi dans son œuvre la scène principale des scènes accessoires. Son tableau en devient d'autant plus saisissant, et la vive impression qu'il causera lui fera pardonner l'impossibilité où se trouve la peinture d'exprimer, comme la poésie, une succession d'actions. *C. L. m.*

HISTOIRE-AUGUSTE, *voy.* AUGUSTE.

HISTOIRE NATURELLE. Pris dans son acception la plus générale, et dans un sens conforme à son étymologie, ce terme devrait signifier la connaissance de tous les êtres qui composent l'univers et des lois qui les régissent; mais l'intelligence humaine eût bientôt plié sous le poids de cette immense recherche, et l'on sentit de bonne heure le besoin de séparer les différentes parties de cette science universelle. La variété des rapports sous lesquels on peut envisager les êtres, et la

diversité des procédés suivant lesquels on les étudie, ont servi de point de départ à cette division, d'où est résulté l'établissement de plusieurs sciences distinctes, désignées sous le nom commun de sciences *physiques*, *naturelles* ou *cosmologiques*.

L'histoire naturelle proprement dite, qui en est une branche, a pour objet la connaissance des corps bruts qui composent notre globe, et des êtres vivants qui l'habitent, à l'état où la nature nous les présente. La première partie de cette définition exclut du domaine de cette science l'astronomie, qui applique les lois de la physique et du calcul à l'étude des corps célestes. La seconde partie établit une démarcation plus complète entre la physique, la chimie et l'histoire naturelle; démarcation établie d'une manière si nette par G. Cuvier, en tête du *Règne animal:* « La physique est aujourd'hui une science presque toute *de calcul*, la chimie presque toute encore *d'expérience*, l'histoire naturelle n'est encore qu'une science *d'observation.* » En effet, tandis que la physique tire des propriétés générales de la matière et des lois qui la régissent l'explication des grands phénomènes de la nature; tandis que la chimie nous enseigne la composition intime des corps et l'action réciproque de leurs molécules élémentaires, l'histoire naturelle recherche les attributs spécifiques des êtres et nous montre les rapports qui les unissent entre eux, afin de pouvoir leur assigner la place qu'ils occupent dans l'ensemble de la création. Ajoutons toutefois que le naturaliste ayant à faire à chaque instant l'application des sciences physiques générales aux phénomènes particuliers que présentent les corps, cette séparation ne peut être considérée comme absolue, et n'exclut pas l'union la plus intime entre ces sciences sœurs, sur lesquelles l'histoire naturelle reflète toute la lumière qu'elle en emprunte. Ainsi, par exemple, point de minéralogie sans chimie, point de physiologie sans physique.

Un premier coup d'œil jeté sur les êtres dont la description est l'objet de l'histoire naturelle, suffit pour nous apprendre qu'ils se partagent en deux grandes séries : les uns jouissent de la vie, les autres en sont privés. Les *corps vivants* sont formés par l'union harmonique de parties dissemblables, remplissant chacune une fonction particulière nécessaire à l'entretien du tout, et que l'on nomme pour cela les *organes* ou les instruments de la vie. Ils constituent comme un grand empire soumis aux mêmes lois, et que l'on nomme ordinairement le RÈGNE ORGANIQUE : ce sont les *végétaux* et les *animaux*. Au contraire, les *corps inanimés* ou *bruts* sont privés d'organes et se ressemblent par toutes leurs parties, dont aucune n'est chargée de fonctions particulières. Ce sont les *minéraux* qui forment le RÈGNE INORGANIQUE.

L'étude du règne inorganique comprend : 1° la *minéralogie* (*voy.*), qui a pour objet la connaissance des espèces minérales dont elle étudie toutes les propriétés une à une; 2° la *géologie* (*voy.*), qui considère ces mêmes substances sous le rapport plus général du rôle qu'elles jouent dans la composition de la charpente du globe, et des révolutions que notre planète a subies depuis son origine jusqu'à nos jours. Cette science prend plus particulièrement le nom de *géognosie* quand elle se borne à considérer la manière dont les substances minérales s'associent entre elles dans les différentes couches du globe, sans exposer aucune théorie sur la géogénie de la terre (*voy.* T. XII, p. 322).

L'étude du règne organique comprend deux branches correspondant très naturellement aux deux classes d'études qui le composent : 1° la *botanique*, qui a pour objet la connaissance des végétaux, et 2° la *zoologie*, qui embrasse celle des animaux. Ces deux sciences fournissent chacune plusieurs subdivisions que nous n'indiquerons pas ici pour éviter de répéter ce qui a déjà été dit au mot BOTANIQUE, et ce qui le sera au mot ZOOLOGIE.

Ainsi restreint, le domaine de l'histoire naturelle est encore tellement vaste que l'observateur qui porte ses regards sur la prodigieuse variété des êtres dont se compose chacune de ses branches, reculerait bientôt devant l'insuffisance de ses moyens et l'immensité de sa tâche, s'il ne possédait un guide sûr, grâce auquel se simplifieront toutes les difficultés

de ce vaste problème : ce guide c'est la méthode, partie vitale en histoire naturelle, et pour laquelle nous renvoyons aux articles qui la concernent spécialement, ne pouvant lui donner ici toute l'étendue qu'elle réclame. *Voy.* MÉTHODE, CLASSIFICATION, NOMENCLATURE, FAMILLE, GENRE, ESPÈCE, etc.

Est-il nécessaire d'appeler l'intérêt sur cette belle science, de démontrer qu'il n'en est pas d'où sortent plus d'applications utiles aux arts, à l'économie domestique, à la conservation de notre être? Qui ne sait combien le règne minéral offre de ressources à l'art de bâtir, aux arts mécaniques, chimiques, à cette foule d'industries qui enrichissent les sociétés civilisées ? Combien la connaissance des plantes est nécessaire dans l'économie rurale, dans plusieurs arts industriels, dans la médecine? Quel intérêt nous avons à connaître les espèces animales qui nous fournissent des aliments, des produits utiles dans les arts ou dans l'économie domestique, celles qui sont nuisibles ou dangereuses? Sans doute on peut manier fort habilement les métaux sans être le moins du monde minéralogiste, tirer parti des propriétés d'une plante sans la connaître botaniquement; mais il n'en est pas moins incontestable, comme on l'a déjà remarqué, que les opérations pratiques ne sont que des applications bien faciles des théories scientifiques, et qu'il ne se découvre dans les sciences aucune proposition qui ne puisse être le germe de mille inventions usuelles. Et quand même on mettrait de côté le point de vue matériel, quel homme n'a une fois au moins dans sa vie désiré connaître les phénomènes curieux et brillants de la végétation, l'histoire si attrayante des mœurs et des instincts des animaux, celle des révolutions qu'a subies notre planète, ce complément obligé d'études historiques et géographiques un peu profondes? Pourrait-on considérer comme un simple délassement une étude propre à développer le talent de l'observation, à former l'esprit à cet art précieux de la méthode qui, une fois qu'on le possède, dit Cuvier, s'applique avec tant d'avantage aux connaissances les plus étrangères à l'histoire naturelle; une étude qui se lie intimement à l'anatomie et à la physiologie humaines par la zoologie, et à la physique, à la chimie par la minéralogie; une étude enfin qui élève l'âme vers le puissant auteur de tant de merveilles, vers l'idée de cette Providence, dont la prévoyance éclate autant dans la création d'un chétif insecte que dans le gouvernement de ces astres qui roulent magnifiquement audessus de nos têtes! Voyez, en effet, comme l'âme se sent agrandie en présence des beautés de la nature! et tout ce que la raison nous enseigne des plaisirs vrais et purs du travail, avec combien plus de raison ne devons-nous pas le dire de cette noble science aux lueurs de laquelle se sont évanouis tant de ridicules préjugés, tant de superstitions absurdes, honteuses lisières dans lesquelles vieillit si longtemps le genre humain!

Nous bornerons à ces généralités ce que nous avons à dire de la science dans son ensemble. Pour en connaître les détails et les divisions, le lecteur consultera les articles spéciaux, tels que ZOOLOGIE, BOTANIQUE, MINÉRALOGIE, GÉOLOGIE, etc., auxquels nous renvoyons toute la partie théorique de cette science, afin de réserver à l'histoire générale de l'étude de la nature l'espace qui nous est accordé ici.

Aperçu historique.—Si l'on rapportait la naissance de l'histoire naturelle à l'époque où l'homme sentit pour la première fois la nécessité de connaître, afin de les appliquer à ses besoins, les productions qui l'entourent, la science qui nous occupe ici n'eût été étrangère à aucun pays, à aucun temps : elle serait contemporaine de l'enfance des sociétés. Il n'en va pas ainsi. La connaissance de quelques propriétés remarquables dans un certain nombre d'êtres, et l'application de cette connaissance à quelques arts, à l'industrie, etc., ne constituent pas une *histoire de la nature.* Sans nous arrêter aux cosmogonies idéalistes ou empiriques qui remplissent l'époque dite *philosophique*, arrivons directement à Aristote (*voy.*), le premier naturaliste en date, comme il l'est peut-être aussi par le génie. Avec Aristote (350 ans avant J.-C.) commence l'ère *scientifique :* c'est l'époque de la division et de l'introduction des méthodes de classification dans les sciences;

c'eût été dès lors celle de leurs plus vastes progrès, si les successeurs de ce grand homme eussent continué l'impulsion qu'il leur avait donnée. Malheureusement il n'en fut pas ainsi, et ce n'est qu'au XVIIe siècle que l'œuvre du philosophe de Stagire devait être reprise et poursuivie. Sans doute les conquêtes d'Alexandre, ses libéralités envers son illustre précepteur, mirent ce dernier mieux que personne à même de dissiper, par de nombreux termes de comparaison, les obscurités ou les erreurs qui régnaient sur l'origine et sur la nature d'une foule d'êtres. Mais quelle force de génie ne fallait-il pas pour embrasser, pour coordonner ces immenses matériaux, pour ne pas rester écrasé sous le poids des faits, à une époque où l'on ne pouvait s'aider encore des méthodes de classification, de collections de livres ou de gravures, du microscope et de divers moyens de conservation, tels que l'alcool, l'empaillage, les injections anatomiques? Et si l'on vient à réfléchir que ces recherches, qui auraient suffi à la plus glorieuse renommée, ne servaient en quelque sorte que de diversion à d'immortels travaux philosophiques, politiques et littéraires, on comprend le fanatisme du moyen-âge pour ce grand homme, réalisant dans l'ordre intellectuel la monarchie universelle qu'avait vainement poursuivie par les armes son héroïque élève. Dans l'*Histoire des animaux*, chef-d'œuvre d'analyse, Aristote, sous beaucoup de rapports, n'a pas été surpassé, et ses principales divisions ont en partie survécu aux révolutions de la science. Il est surtout admirable pour avoir cherché dans l'examen comparatif de l'organisation des animaux les bases de la zoologie; pressentant ainsi l'importance d'une science dont on n'a su apprécier toute la valeur que de nos jours, l'*anatomie comparée*, qui fournit au philosophe de Stagire les vues les plus élevées sur la perfection graduelle et sur la ressemblance philosophique des êtres.

Ce qu'Aristote avait fait pour les animaux, Théophraste (*voy.*), son élève et le continuateur de ses travaux, le fit pour les plantes, dont l'étude, regardée jusque-là comme inséparable de la médecine, était réduite à quelques centaines d'espèces imparfaitement décrites. Théophraste distingua les différents organes du végétal, chercha à assigner ses fonctions, et eut des idées assez justes sur les phénomènes de la végétation. Venu trois siècles après lui, Dioscoride (*voy.*) mentionna 800 plantes, qu'il divisa d'une manière assez méthodique.

A l'exception de ces deux botanistes, il faut aller jusqu'à Pline pour trouver, après Aristote, un nom à inscrire dans les fastes de l'histoire naturelle. Quelles peuvent donc avoir été les causes de ce long interrègne de la science, de ce sommeil léthargique des observateurs, à une époque de si féconde activité pour l'esprit humain? Il faut d'abord remarquer que la Grèce, au moins dans les deux cités qui lui imprimèrent le plus fortement leur individualité, Sparte la guerrière, Athènes plus lettrée que savante; il faut remarquer, disons-nous, que la Grèce était peu portée vers les sciences naturelles, ou plutôt que la tendance générale de sa philosophie, qui fut toujours de subordonner la question de faits aux principes *à priori*, la détournait nécessairement de la route de l'observation. Plus tard, ce fut bien pis encore dans l'école d'Alexandrie, dominée par l'influence de Platon et renfermée dans un idéalisme transcendental, qui devait aboutir nécessairement au mysticisme, puis à la théurgie, à la cabale, etc. De leur côté, les Romains étaient peu portés par leurs inclinations guerrières, par leur constitution sociale, à la culture des sciences, qui ne pouvaient pas plus fleurir au milieu des luttes orageuses du forum et des guerres civiles ou étrangères, que plus tard sous le despotisme impérial, étouffant toute liberté d'esprit et ne laissant de sécurité que dans la retraite et l'obscurité. Aussi ces fiers conquérants du monde, nonobstant les immenses moyens d'observation dont ils disposaient, ne doivent qu'au seul Pline d'être cités dans l'histoire des sciences.

Pline-l'Ancien (*voy.*), né l'an 23 de notre ère, est le plus original des compilateurs sans doute; mais bien qu'ayant immensément travaillé, il n'a pas avancé la science. Son *Histoire naturelle* est assurément un monument très intéressant

de l'état des connaissances à l'époque où il écrivait; c'est plus qu'un inventaire, c'est un vaste tableau, dont le style est plein de noblesse, où les idées sont élevées et l'érudition prodigieuse; mais l'absence totale de critique, ou, pour parler plus justement, l'incroyable crédulité avec laquelle il accueille les contes populaires les plus absurdes, en atténue singulièrement le mérite.

Bien du temps s'était écoulé depuis Aristote, et, quoique le nombre des faits fût nécessairement augmenté, la science rétrogradait plutôt qu'elle n'avançait. Cet état de choses ne fit qu'empirer dans les premiers siècles de l'ère chrétienne; puis vinrent les invasions des Barbares qui mirent fin à toute recherche scientifique. Le règne des Arabes n'avait guère été plus favorable que ne le fut celui de la scolastique à l'observation de la nature, et il faut aller jusqu'à la renaissance pour trouver quelques travaux à citer. On commença par commenter les anciens, objets d'un véritable culte : ce fut de l'histoire naturelle toute d'érudition. Il était bien naturel, en effet, de reprendre la science où l'avait laissée Aristote, car qu'avait-elle produit depuis lui ?

Cependant à mesure que l'esprit nouveau d'examen et d'analyse philosophique se répand, le goût de l'observation naturelle se propage aussi. La découverte de l'imprimerie, celle de la gravure, l'usage du papier de chiffon substitué au parchemin, la découverte de la boussole, et plus tard celle du microscope, avaient donné un nouvel élan à l'esprit humain. Les voyages de découvertes excitent la curiosité des savants; les jardins botaniques, les musées, s'organisent. La multiplicité des observations fait sentir le besoin des méthodes. Alors apparait un de ces hommes, au génie synthétique, qui semblent avoir pour mission, aux diverses phases de l'histoire des sciences, de leur donner une impulsion nouvelle, en coordonnant les tentatives de ceux qui les ont précédés et en établissant l'enchaînement systématique des faits : cet homme c'est Conrad Gesner (*voy.*), né à Zurich en 1516; *le Pline de l'Allemagne*, comme on l'appelle, mais qui nous semble mériter mieux que son surnom. Non moins remarquable par une immense érudition que par l'esprit de critique qu'il porta dans ses travaux, ce grand naturaliste, qui eut l'honneur de donner son nom à la période dans laquelle il vécut, fit faire dans son *Historia animalium* (1550) de notables progrès à plusieurs parties de la zoologie. Mais c'est surtout comme botaniste qu'il a mérité le titre de *restaurateur de l'histoire naturelle*, en donnant le premier traité méthodique qui eût paru jusqu'alors sur l'ensemble du règne végétal, et en prescrivant de rechercher les caractères des plantes non-seulement dans les fleurs et dans les fruits, mais aussi dans les graines; idée lumineuse qui renfermait le germe de la méthode naturelle, et que développa, à la même époque, Césalpin (*voy.*), qui avait étudié la structure interne de ces organes et leur avait assigné un rôle important dans la distribution de ses familles naturelles, dont il jeta les premiers fondements.

D'un autre côté, la nomenclature et la synonymie sortaient, grâce aux travaux critiques des deux frères Jean et Gaspard Bauhin (*voy.*), du chaos où elles étaient plongées par les descriptions vagues et par les dénominations contradictoires des anciens, que rendaient encore plus obscures les termes employés pour désigner les espèces récemment découvertes. Ajoutons toutefois que la tâche de ces illustres botanistes avait en cela été rendue plus facile par les recherches antérieures des Martin de Lobel, des Camérarius, des Lécluse, des Daléchamp, etc.

Pendant que la botanique marchait ainsi vers de rapides progrès, la zoologie ne restait pas en arrière. Les travaux de Belon et ceux de Rondelet lui donnaient surtout une forte impulsion. Pierre Belon, médecin de Henri II et de Charles IX, écrivit une *Histoire*, remarquable pour le temps, *de la nature des oyseaux, avec leurs descriptions et naïfs pourtraicts retirez du naturel* (Paris, 1555, in-fol.). Quoique les espèces n'y soient pas groupées en genres, elles sont néanmoins rapprochées par leurs affinités. Le même observateur classa assez naturellement les poissons (*De la nature et diversité des poissons*, etc., 1555, in-fol.), et consacra aussi quelques parties de son

traité *De Aquatilibus* (1553, in-8°) aux mollusques, branche de la zoologie dans laquelle il fut surpassé par Guillaume Rondelet, de Montpellier, qui en décrivit un plus grand nombre et observa mieux. Ce dernier enrichit aussi l'ichthyologie de la représentation iconographique de près de 250 espèces de poissons. Aldrovande (*voy.*), et après lui Johnston, recueillirent dans de vastes compilations accompagnées de figures tout ce qu'on avait écrit avant eux sur les diverses branches de l'histoire naturelle. Il y aurait de l'injustice à contester l'utilité dont furent ces travaux, en répandant le goût des études scientifiques et en facilitant leur étude. Il ne faut pas oublier non plus ceux de Columna, de Daniel Major son continuateur, et ceux de Lister pour fonder la *malacologie* ou histoire des mollusques. C'est à ces excellents observateurs que l'on doit les premiers essais sur l'anatomie de ces êtres et les premières tentatives d'une distribution systématique, où les coquilles, il est vrai, étaient seules employées.

Mais au premier rang des noms qui jettent le plus d'éclat parmi les naturalistes du XVIIe siècle, brille celui de John Ray (*voy.*), né en 1628, l'un des hommes dont s'honore le plus l'Angleterre. Sans autre ressource, à son début, que son génie observateur, il médita, en zoologie et en botanique, sciences jusqu'alors fort négligées dans son pays, une réforme qui avait surtout pour but d'introduire un ordre plus méthodique. Il créa les méthodes analogiques en ornithologie, en prenant le bec et les pieds pour base de sa classification. Ses divisions furent en partie adoptées par Linné, et ses premiers travaux furent le prélude de la grande ornithologie de Willoughby (1676), à laquelle il prit part lui-même. C'est aussi de concert avec ce dernier observateur que Ray fit connaître un grand nombre d'espèces nouvelles de poissons, dont il publia une nouvelle distribution, fondée sur des caractères anatomiques. On peut citer aussi ses vues neuves sur l'organisation et sur la systématisation des mammifères. Livré, en botanique, à d'immenses recherches et marchant sur les traces de Morison, son compatriote, et de Magnol de Montpellier, le premier des *analogistes* connus, il fit faire un pas vers la méthode naturelle en prenant en considération toutes les parties de la plante. Mais, comme Magnol, n'accordant pas plus d'importance aux unes qu'aux autres, il n'atteignit qu'incomplétement son but. Son *Historia plantarum* (Londres, 1686-1704, 3 vol. in-fol.) est un vaste répertoire de toutes les connaissances acquises jusqu'alors.

Malgré tant de travaux estimables, la science réclamait encore une distribution régulière des végétaux et surtout une détermination plus précise des genres, que l'on avait jusqu'alors presque entièrement négligée pour ne s'occuper que des classes : Tournefort (*voy.*), botaniste français, né en 1656 à Aix en Provence, était l'homme qui devait satisfaire ce besoin. A ce grand naturaliste appartient l'honneur d'avoir le premier présenté la botanique sous une forme vraiment méthodique (1694). Aussi sa classification éminemment simple, empruntée pour les classes à la partie la plus brillante de la fleur, la corolle, comme s'il eût voulu par là rendre l'étude de la science plus attrayante, et reposant presque toujours, quant aux genres, sur les organes de la fructification, fut-elle aussitôt sanctionnée par les suffrages des botanistes de tous les pays, et commença-t-elle à populariser l'étude de cette belle partie de l'histoire naturelle. Tournefort eut la gloire de frayer la route à Linné, qui fut obligé d'adopter la plupart de ses genres; et, de tous ceux qui l'ont précédé, Tournefort est le seul nom qu'on puisse, en botanique, placer à côté de celui de l'immortel Suédois.

Si, comme on l'a dit avec raison, le XVIIIe siècle, tout imbu des doctrines de Bacon, est, par excellence, le siècle des méthodes, Linné (*voy.*) en est sans contredit le plus fidèle représentant. Linné conçut la pensée d'enchainer dans un ordre systématique toutes les parties de la création, d'en offrir un tableau où tous les êtres connus dans les trois règnes, asservis aux lois d'une classification rigoureuse, devaient se reconnaître chacun à des traits distinctifs; et il créa, pour les décrire, une langue nouvelle, aussi remarquable par sa nerveuse concision que par sa pittoresque élégance. Un de ses

principaux titres à la reconnaissance des naturalistes, c'est d'avoir fondé l'idée de l'espèce, comme Tournefort avait fondé celle du genre, remplaçant les descriptions longues et embarrassées de ses devanciers par une nomenclature ingénieuse, qui, d'un seul mot, disait plus et mieux. C'est en botanique surtout, l'objet le plus constant de son amour et de ses veilles, que le moderne législateur de l'histoire naturelle s'est fait une renommée populaire, par l'extrême simplicité et par l'attrait piquant de sa classification fondée sur l'existence des sexes dans les végétaux, laquelle, soupçonnée par les anciens, soutenue par Camérarius, a été démontrée sans réplique par le botaniste suédois. Il n'est d'ailleurs aucune branche de l'histoire naturelle dans laquelle Linné n'ait laissé la trace lumineuse de son passage. Il est pour toutes les parties de la zoologie le fondateur d'une méthode rigoureuse, chef-d'œuvre de précision et de clarté, qui laisse bien en arrière de lui ses devanciers et ses contemporains, et qui est encore aujourd'hui, dans plusieurs parties, le point de départ des travaux modernes en ce genre. Tout est dit sur la supériorité des méthodes naturelles, que personne, Linné lui-même, n'a jamais songé à contester, puisqu'il les regardait au contraire comme l'apogée de la science (*primum et ultimum in botanicâ desideratum*). Mais ce n'est pas un motif suffisant pour rejeter les méthodes artificielles, qui, grâce à la facilité avec laquelle elles permettent d'arriver à la connaissance des êtres, seront toujours d'un secours précieux dans les recherches journalières, surtout pour les nouveaux adeptes de la science. La nomenclature linnéenne, après tout (et c'est là son plus bel éloge), est restée comme le lien commun entre les méthodes discordantes de ses successeurs; car, ainsi qu'à la mort d'Alexandre, les divisions ont commencé dès que cet autre chef d'une monarchie plus pacifique a cessé d'être là, ralliant par l'autorité du génie les tentatives dissidentes de ses contemporains. Si le goût des détails prolixes et minutieux, ou l'abus puéril des distinctions subtiles, a remplacé chez quelques disciples l'esprit d'ordre et l'analogie philosophique du maître; s'ils ont pris la sécheresse pour de la précision, la science des mots pour celle des choses, oseront-ils s'autoriser de l'exemple de celui qui sut populariser le goût de la botanique, en la rendant aussi aimable que facile et accessible à tous, et qui jeta dans une brochure de 26 pages (*Philosophia botanica*, 1751) les fondements d'une science?

Nous ne séparerons pas, dans cette esquisse, deux grands noms que le monde savant ne sépare pas dans son admiration, Linné et Buffon. Buffon (*voy.*), c'est la seule renommée qui, dans cette période des sciences naturelles, ne pouvait pâlir devant celle de l'immortel botaniste. Si la postérité a fait à Linné un titre de gloire de l'ordre nouveau et lumineux qu'il introduisit dans l'étude de la nature, elle ne louera pas moins notre illustre naturaliste des grandes vues synthétiques, de la puissance et de la hauteur de généralisation qu'il porta dans la science, à une époque où l'abus de l'analyse jetait les esprits dans la considération exclusive des faits de détail. Buffon a un autre genre de mérite qui lui était et qui lui est resté propre : c'est d'avoir créé pour tous ceux dont l'âme se complait au sublime spectacle de la création une science qui n'existait jusqu'alors que pour les naturalistes ; c'est d'avoir, dans la grandeur de l'univers physique, peint sa grandeur morale. A l'intérêt scientifique qui s'attache à des descriptions inspirées par le génie de l'observation, il réunit l'attrait puissant qui naît de l'histoire philosophique des mœurs et des instincts de l'animal; tableau embelli de toute la pompe d'un style qui n'est, a-t-on dit avec raison, uniforme que par sa perfection même. On nous saura gré, nous n'en doutons pas, de reproduire ici, en désespoir de dire aussi bien, un parallèle entre Linné et Buffon, tracé dans ce style à la fois élégant et simple, élevé mais toujours naturel, qui distingue les productions de G. Cuvier : « Linnæus et Buffon semblent avoir possédé, chacun dans son genre, des qualités telles qu'il était impossible que le même homme les réunît, et dont l'ensemble était cependant nécessaire pour donner à l'étude de la nature

une impulsion aussi rapide. Tous deux passionnés pour la science et pour la gloire, tous deux infatigables dans le travail, tous deux d'une sensibilité vive, d'une imagination forte, d'un esprit transcendant, ils arrivèrent tous deux dans la carrière armés des ressources d'une érudition profonde; mais chacun s'y traça une route différente, suivant la direction particulière de son génie. Linnæus saisissait avec finesse le trait distinctif des êtres : Buffon en embrassait d'un seul coup d'œil les rapports les plus éloignés; Linnæus, exact et précis, se créait une langue à part pour rendre ses idées dans toute leur rigueur : Buffon, abondant et fécond, usait de toutes les ressources de la science pour développer l'étendue de sa conception. Personne mieux que Linnæus ne fit sentir les beautés de détail dont le Créateur enrichit avec profusion tout ce qu'il a fait naître : personne mieux que Buffon ne peignit jamais la majesté de la création et la grandeur imposante des lois auxquelles elle est assujettie. Le premier, effrayé du chaos où l'incurie de ses prédécesseurs avait laissé l'histoire de la nature, sut, par des méthodes simples et par des définitions courtes et claires, mettre de l'ordre dans cet immense labyrinthe, et rendre facile la connaissance des êtres particuliers : le second, rebuté par la sécheresse d'écrivains qui, pour la plupart, s'étaient contentés d'être exacts, sut nous intéresser à ces êtres particuliers par le prestige de son langage harmonieux et poétique. Quelquefois fatigué de l'étude pénible de Linnæus, on revient se reposer avec Buffon; mais toujours quand on a été délicieusement ému par ses tableaux enchanteurs, on veut revenir à Linnæus pour classer avec ordre ces charmantes images dont on craint de ne conserver qu'un souvenir confus; et ce n'est pas sans doute le moindre mérite de ces deux écrivains que d'inspirer continuellement le désir de revenir de l'un à l'autre, quoique cette alternative semble prouver, et prouve en effet, qu'il leur manque quelque chose à chacun. »

Ici nous sentons le besoin, sinon de revenir sur nos pas, du moins d'expliquer le silence que nous avons gardé jusqu'à présent sur le règne inorganique. Bien que la connaissance des minéraux les plus importants soit née aussitôt que le besoin de vivre en société se fût fait sentir, et que l'art de travailler les métaux particulièrement ait été un des leviers les plus puissants de la civilisation, il nous faut presque arriver jusqu'au XVIIIe siècle pour trouver des minéralogistes, une science qui puisse s'appeler du nom de *minéralogie*. Les divisions indiquées par Aristote, Théophraste, Dioscoride, n'étaient guère que la reproduction des idées populaires. C'est à l'alchimie, et notamment aux travaux d'Avicenne (*voy.*), dans le XIe siècle, qu'il faut rapporter les premiers efforts tentés pour sortir de cette longue enfance. Aux trois classes admises par Théophraste (pierres, terres, métaux), le médecin arabe ajouta la classe des sels et celle des substances inflammables, division qui resta classique jusque dans le siècle dernier. Avicenne fit les premiers essais par la voie humide, et mit sur la voie de l'analyse chimique. En général, les recherches des alchimistes, absurdes quant au résultat qu'ils se proposaient d'atteindre, eurent les fruits les plus heureux pour la science; car tout en poursuivant leur but chimérique, ils arrivaient aux découvertes les plus importantes et jetaient les bases de la chimie minéralogique. C'est ainsi que se découvrent, dans les XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles, les substances les plus importantes (*voy.* l'art. CHIMIE). On dut à George Agricola (*voy.*), au milieu du XVIe, des méthodes nouvelles, qui subsistèrent même, avec peu de changements, jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, pour l'exploitation des mines et le traitement des minerais. L'action du feu sur les substances minérales fut approfondie. Peu à peu on commença à étudier les gisements; on fit des collections; les essais de classification se succédèrent. Wallérius donna (1772) une méthode mixte dans laquelle l'analyse chimique est combinée aux caractères extérieurs, exemple que suivirent la plupart des minéralogistes de ce temps. Les formes cristallines, regardées naguère comme des jeux de la nature, prises en considération par Capeller et Linné, approfondies par Romé de l'Isle, devaient bientôt servir, entre les mains d'Haüy

(*voy.*), de fondement à une science nouvelle. Mais le véritable réformateur de la minéralogie au XVIIIe siècle, celui qui, le premier, l'envisagea sous son véritable point de vue, c'est Werner (1774), le célèbre fondateur de cette école de Freyberg (*voy.*) qui compta tant de disciples et s'illustra par tant de travaux. Werner (*voy.*) envisagea les minéraux sous trois points de vue : nature chimique, structure, caractères extérieurs. Donnant à ces derniers une très grande importance, il méthodisa en quelque sorte l'empirisme. Au milieu de cet essor des études minéralogiques, la géologie ne pouvait rester en arrière, et c'est encore à Werner qu'elle dut sa nouvelle impulsion. Jusque-là les géologues, au lieu de commencer par acquérir des connaissances exactes sur la structure de l'intérieur de la terre, avaient, sur quelques phénomènes particuliers et mal observés, forgé des hypothèses qui n'étaient propres qu'à retarder les progrès de la science et à la détourner de son véritable but. L'étude des gisements était abandonnée aux mineurs, qui avaient un intérêt immédiat à les connaître. Cependant plusieurs savants, entre autres Gerhard, Wallérius, et Bergman (*voy.*), dans sa Géographie physique, commencent à fournir des documents sur ce sujet. Lehmann publie une description des terrains stratifiés de l'Allemagne; de Saussure (*voy.*) offre, dans sa description des Alpes, un modèle à suivre; de célèbres voyageurs marchent sur ses traces. Werner établit une démarcation nettement prononcée entre la *géognosie* et la *géologie* d'alors (*voy.* à l'art. GÉOLOGIE, T. XII, p. 322), c'est-à-dire entre la science de la structure du globe, qui ne doit se composer que de faits et de lois tirées de ces faits, et ces romans géogéniques trop longtemps en vogue, au grand discrédit de la vraie science. Werner fit sur les terrains de son pays des observations qu'on put appliquer à tous les continents. Ainsi G. Cuvier, quelques années plus tard, tirait de l'exploration d'une colline aux environs de Paris ces inductions fécondes qui ont renouvelé la géologie et servi de fondement à la *paléontologie* (*voy.*). Admirable privilége du génie, que cette sorte de divination qui, par l'étude d'un point imperceptible de notre planète, lui fait pressentir les grandes lois de la nature!

Pendant que Buffon élevait à la science un monument dans son *Histoire de l'homme*, les quadrupèdes et les oiseaux, les autres parties de l'histoire naturelle, se ressentant de l'élan imprimé aux observateurs de tous les pays, s'enrichissaient d'importantes découvertes et de nombreux travaux. L'entomologie (*voy.*), qui était restée jusqu'aux temps modernes ce qu'Aristote l'avait faite, était enfin sortie de sa longue enfance, grâce aux travaux de Swammerdam (*Biblia naturæ*, 1738), le véritable créateur de l'anatomie des insectes. Réaumur (*voy.*), joignant à l'étude approfondie de leur organisation celle de leurs mœurs, donnait à cette branche de la zoologie un nouvel attrait. Déjà Redi avait combattu l'antique opinion de la génération spontanée de ces êtres. Ces beaux travaux furent continués avec non moins de succès par Lyonnet, l'habile anatomiste de la chenille, par Bonnet (*voy.*) de Genève, par Linné, qui donna le premier des caractères génériques précis, et fonda la classification des insectes sur ses véritables bases. Illiger, Olivier, Geoffroy, Rœsel, et surtout de Geer (*voy.* VAN GEER), l'émule de Réaumur et de Linné, perfectionnèrent les méthodes, enrichirent la science de nouvelles espèces. Fabricius, après eux, rendit un immense service à l'entomologie par sa classification empruntée aux organes de la bouche, montrant ainsi tout le parti qu'on pouvait tirer de cette étude.

Si nous poursuivons nos recherches sur l'histoire des invertébrés, nous verrons que les zoophytes (*voy.*) avaient peu occupé les anciens et même les modernes. Gesner, Ray, Tournefort lui-même, voyant des plantes dans tout ce qui se ramifiait, rangeaient jusqu'aux madrépores parmi les végétaux. Mais depuis Marsigli et Peyssonnel, qui fit, en 1723, la découverte du polype du corail, depuis Trembley, dont les curieuses expériences en constatèrent les merveilles, depuis Guettard qui en traita le premier *ex professo*, ces êtres singuliers commencèrent à être mieux connus, et les obser-

vations de Bernard de Jussieu, de Réaumur, d'Ellis, de Pallas, de Solander (*voy.*), firent faire de rapides progrès à cette branche de la zoologie.

La *micrographie* (*voy.*) se perfectionnait à la même époque entre les mains de Spallanzani, de Rœsel, de Needham, et surtout du Danois Müller. — Guettard posait les vrais principes de la malacologie, en faisant sentir la nécessité d'établir les genres, non-seulement d'après les coquilles, mais encore d'après l'animal. — Gronow, Gouan, Bloch enrichissaient l'ichthyologie de la découverte de nouveaux genres, et les cétacés rentraient parmi les mammifères. En ornithologie (*voy.*), Brisson (*voy.*) publiait un traité encore consulté aujourd'hui pour l'exactitude des descriptions et pour la facilité qu'offre sa méthode dans la détermination.

La vogue que les écrits de Linné avaient donnée aux méthodes *artificielles* n'avait pu cependant abuser les naturalistes sur leur valeur intrinsèque, ni leur faire perdre de vue que la méthode *naturelle* est le vrai but vers lequel doit sans cesse tendre la science. Un homme dont les vastes travaux ne portèrent pas, par suite de circonstances inutiles à rappeler ici, tout le fruit qu'on aurait pu en retirer, Adanson (*voy.*), qui a enrichi plusieurs branches de l'histoire naturelle, donna le premier le nom de *familles* aux groupes naturels des plantes; et, cherchant dans la comparaison générale de leurs organes le principe de sa méthode, il publia sur le règne végétal un ouvrage qui était le résultat de la comparaison de soixante-cinq systèmes différents : prodige d'érudition, dit un savant botaniste de nos jours, mais où l'on prenait malheureusement les caractères comme des unités, sans tenir compte de leur valeur relative. A l'illustre famille des Jussieu (*voy.*) appartenait l'honneur d'établir la méthode naturelle sur ses véritables bases. Bernard de Jussieu, le premier d'entre eux, consacra sa longue carrière à chercher dans les plantes les caractères les plus constants, l'affinité des genres et des espèces, et prépara les voies à Antoine-Laurent de Jussieu, son neveu, qui, riche des matériaux recueillis par Bernard et des siens propres, publia, en 1789, son *Genera plantarum*, fondement immortel de la méthode naturelle, et qui, traduit dans toutes les langues, a placé ce grand homme au premier rang des analogistes. Jussieu y établissait le grand principe de la subordination des caractères *.

Nous voici arrivés à l'époque la plus féconde dans l'histoire des sciences naturelles. Ici les travaux s'étendent, les écrits se multiplient, les découvertes naissent des découvertes; et dans ces progrès parallèles des différents embranchements de la science, on ne sait à quels noms arriver assez tôt. Un homme cependant, illustre parmi toutes les illustrations contemporaines, fixe surtout les regards et remplit du bruit de ses travaux la première période du siècle qui s'ouvre : est-il besoin de nommer Georges Cuvier?

Ici nous négligerons jusqu'à un certain point l'ordre chronologique, auquel nous ne pourrions plus nous astreindre sans rompre l'unité des travaux de chaque naturaliste et la pensée dont ils sont le développement.

G. Cuvier (*voy.*) comprit que le temps était venu d'appliquer avec rigueur les méthodes naturelles à la zoologie et de donner pour base à cette science l'anatomie. Déjà les travaux de Perrault et de J.-G. Duvernoy; ceux de John Hunter, de Monro, de Tyson, d'Harvey (*voy.*) et de Willis, en Angleterre; ceux de Blasius et de Camper (*voy.*), en Hollande; de Malpighi, en Italie, etc., etc., avaient fait sentir l'importance de l'anatomie comparée. Mais Cuvier publia, le premier, un ouvrage général sur ce sujet, et l'appuya sur une foule de dissections et d'observations neuves, auxquelles il reconnaît, dans les préfaces de cet ouvrage, que ses collaborateurs, MM. Duméril et G.-L. Duvernoy, qu'il s'était adjoints pour l'aider dans ses recherches et pour la rédaction de l'ouvrage, ont eu une part honorable. Il en fit sortir les données les plus fécondes pour la physiologie, et en sut tirer les grandes lois

(*) Cette publication, qui fut une paisible révolution en botanique, ou du moins l'approbation de l'Académie des Sciences, signée par son secrétaire perpétuel, Condorcet, a, par un singulier hasard, la date de juillet 1789. S.

zoologiques de la subordination des organes et de la corrélation des formes; lois fécondes, qui suffiraient pour immortaliser son nom. Telle est, en effet, la puissance et l'étendue des inductions qu'elles lui suggèrent, que l'étude d'un fragment d'os lui permet de calculer avec une précision mathématique les formes du squelette entier d'un animal, et qu'il arrive ainsi à déterminer la conformation et, comme conséquence rigoureuse, les habitudes d'animaux enfouis depuis des siècles, et sans analogie avec les espèces existant aujourd'hui.

Les savants qui les premiers portèrent un regard curieux sur la structure interne de notre planète, crurent trouver dans les ossements enfouis des grands reptiles et des mammifères des débris de géants qui étaient supposés avoir habité la terre dans les temps antédiluviens. Les recherches sur les fossiles (*voy.* ce mot) n'avaient d'ailleurs d'autre but que d'étayer l'opinion d'un déluge (*voy.*) universel arrivé en punition d'une race méchante et maudite. Les carapaces de tortues passaient pour les crânes de nos premiers parents. Dans un reptile du genre des salamandres, Scheuchzer (mort en 1733, à Zurich) crut voir un contemporain de Noé (*Homo diluvii testis* *); pour d'autres érudits les ossements d'un mastodonte avaient appartenu à Teutobochus, roi des Cimbres. Quant aux coquilles et à d'autres débris, c'étaient des jeux de la nature, ou des pierres ayant pris par hasard ces différentes formes. Il y avait cependant déjà longtemps qu'un simple potier de terre, Bernard de Palissy, avait su reconnaître et avait annoncé la véritable nature des fossiles. Quoi qu'il en soit, jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, les plus savants s'étaient bornés à décrire simplement les débris comme des pétrifications, sans creuser davantage la question. Les travaux d'anatomie comparée de Pallas, de Daubenton, de Camper, de Blumenbach (*voy.* ces noms), avaient jeté un jour nouveau sur cette question; mais ces savants ne voyaient encore là que des restes d'animaux intertropicaux apportés par des inondations. Cuvier, imprimant à ces recherches une direction nouvelle, asseoit la géologie sur des bases certaines, en tirant de l'existence des genres et des espèces fossiles, qui n'ont plus aujourd'hui leurs analogues sur la terre, de fécondes inductions pour l'histoire des révolutions qui se sont succédé à sa surface. On sait quelle part glorieuse ont pris à ces progrès récents M. Alex. Brongniart (*voy.*), associé aux premiers travaux de Cuvier; M. Ad. Brongniart, qui sut, formé à l'école de ce grand maître, jeter, un des premiers, quelque lumière sur les végétaux fossiles; l'illustre Lamarck (*voy.*), Faujas de Saint-Fond, Buckland, Sowerby, Marcel de Serres, G. Fischer, Goldfuss, de Buch (*voy.*), Conybeare, Deshayes, Agassiz, etc., dans le domaine de la paléontologie; en géologie, MM. Alexandre de Humboldt (*voy.*), Cordier, C. Prévost, Boué, d'Aubuisson des Voisins, de Buch, Labêche et Élie de Beaumont (dont la belle théorie sur le soulèvement des montagnes a éclairci tant de faits géologiques); et, pour ne pas séparer de la géologie une science qui lui est intimement liée, les recherches et les découvertes minéralogiques de MM. Leonhard, Mohs, Mitscherlich, Brochant de Villiers, Al. Brongniart; les recherches de notre célèbre Haüy, le fondateur de la cristallographie (*voy.*), qui, par la simplicité de sa méthode, par les perfectionnements qu'il introduisit dans l'étude de tous les caractères, donna une si heureuse impulsion à la minéralogie en France; enfin, à l'époque où nous écrivons, les beaux travaux du grand chimiste dont s'honore la Suède, M. Berzélius (*voy.*), qui perfectionna surtout l'analyse, l'emploi du chalumeau, les connaissances des propriétés électro-chimiques des minéraux, et dont le système minéralogique a fourni à M. Beudant le fond de la méthode la plus généralement adoptée de nos jours en France.

Les botanistes venus après les Linné, les Jussieu, ne pouvaient guère que perfectionner l'œuvre de ces grands maîtres;

(*) C'est le titre de l'ouvrage que publia ce médecin, à Zurich, 1726, in-4°. On a de la peine à comprendre, en voyant ce squelette conservé à Harlem, au musée Taylor, que le jugement sur des objets qui frappent les sens puisse s'égarer à ce point.

mais l'anatomie et la physiologie végétales acquirent de plus en plus de précision, grâce aux travaux des Desfontaines, des Mirbel, des Richard, des Raspail, etc., successeurs et émules des Duhamel, des Ingenhousz, des Sennebier (*voy.*), etc. M. De Candolle (*voy.*) père, portant dans la science les vues les plus philosophiques, classa la totalité des plantes connues d'après la méthode naturelle (*voy.*), dont il établit les principes avec une rare profondeur d'analyse; de savants voyageurs ajoutèrent chaque jour aux richesses de la science.

La zoologie, appuyée sur la double base de l'anatomie et de la physiologie comparées, a marché d'un pas de géant. Si nous partons de ces êtres ambigus qui marquent la limite indécise des deux règnes pour nous élever jusqu'à l'homme, nous voyons de patients micrographes surprendre en quelque sorte la molécule organique dans ses premiers linéaments, et porter le flambeau de la méthode jusqu'au sein de ce monde mystérieux qui se déroba si longtemps à l'observation. Bruguière, Lamouroux, Bosc, MM. Savigny et Bory-Saint-Vincent ont perfectionné la connaissance des zoophytes; de Poli, dans un ouvrage remarquable*, a donné une nouvelle classification des bivalves testacés et des multivalves; Rudolphi, Bremser ont publié des ouvrages classiques sur les entozoaires (*voy.*), distingués par Cuvier de la classe des annélides (*voy.*) ou vers à sang rouge. Cet illustre naturaliste leur assigna leur véritable place dans la méthode, en tête des invertébrés, jeta un jour nouveau sur leur organisation, dont il considéra l'étude comme indispensable pour fonder la science, et effaça les distinctions arbitraires entre les mollusques nus et les mollusques testacés. De son côté, Lamarck, son illustre émule, s'appuyant sur l'organisation pour les grandes divisions, rangea le plus grand nombre des espèces d'après les coquilles, créa les familles et doubla le nombre des genres connus. Ses travaux, sa méthode plus complète qu'aucune autre, et la plus naturelle, selon M. Deshayes, ont exercé l'influence la plus heureuse sur les progrès de la malacologie. Tracer après ces deux grands naturalistes des voies nouvelles dans la science n'était pas une tentative sans péril : l'honneur en appartient à M. de Blainville, qui s'est placé, par son bel ouvrage*, au premier rang des malacologistes. Ici se présentent encore, et nous n'avons que l'embarras du choix, les noms de MM. de Savigny, Draparnaud, Defrance, Sowerby, Della Chiaje, d'Orbigny, Edwards, Férussac, Rang, etc., et ceux de plusieurs voyageurs aussi zélés qu'instruits, qui enrichissent chaque année le musée national de nouveaux tributs.

L'entomologie a dû beaucoup aussi, dans la période qui vient de s'écouler, à Lamarck, qui établit la classe des arachnides et porta la plus vive clarté dans l'histoire des invertébrés en général; à M. Duméril (*voy.*) qui appliqua à la zoologie dans son ensemble et en particulier à l'étude des insectes, au perfectionnement de laquelle il a contribué, la méthode dichotomique introduite dans la botanique par Lamarck et M. De Candolle. A Cuvier appartient l'établissement des crustacés (*voy.*) et celui des annélides en une classe distincte. Au premier rang des entomologistes s'est placé son collaborateur dans cette branche du règne animal, Latreille (*voy.*), qui créa les familles et les tribus et fonda la méthode la plus naturelle qu'on ait encore proposée. Les noms de MM. Leach, Audoin, Milne-Edwards, Della-Chiaje, Léon Dufour, Guérin, comte Dejean, Strauss, Fischer de Waldheim, Müller, Eschholz, etc., rappellent tous, entre beaucoup d'autres, les immenses progrès qu'a faits de nos jours l'étude de cet immense embranchement.

Si nous passons à celui des vertébrés, nous voyons l'*erpétologie* (*voy.*), en voie de progrès dans Lacépède (*voy.*), participer, grâce aux travaux anatomiques de MM. Geoffroy, Duméril, Oppel, de Blainville, Merrem, etc., au progrès général, et s'enrichir d'un nombre prodigieux d'espèces et de genres nouveaux. Nonobstant les travaux de Lacépède, l'élégant continuateur de Buffon, habile sans doute

(*) *Testacea utriusque Siciliæ*, Parme, 1791-95, 2 vol. in-fol.

(*) *Manuel de malacologie et de conchyliologie*, Paris, 1826, 1 vol. in-8°.

à décrire les mœurs des animaux, mais dont les méthodes artificielles, excluant les recherches anatomiques, n'étaient plus à la hauteur des autres parties de la science; nonobstant les travaux de Forster, Banks, Thunberg, etc., l'ichthyologie attendait encore qu'un de ces génies qui reculent les limites d'une science, vînt lui consacrer ses veilles, lorsque commença à paraître le magnifique traité de G. Cuvier, ouvrage monumental, et dont l'inachèvement serait une perte à jamais déplorable pour la science, si l'on n'avait trouvé dans son collaborateur, M. Valenciennes, le seul homme qui fût en position de le continuer. La même période voyait éclore dans les autres écrits du même Cuvier, dans ceux de Vieillot, de Temminck, les classifications les plus généralement adoptées aujourd'hui en ornithologie. M. de Blainville concevait, avec Merrem (?Illiger) de Berlin, l'idée de faire servir le squelette des oiseaux à leur distribution méthodique. MM. Lesson, d'Orbigny, Garnot, et tant d'autres, marchant sur les traces des Levaillant, des Sonnerat, des Bruce, etc., enrichissaient cette branche intéressante de la zoologie de leurs découvertes.

Poursuivant, en mammalogie, la grande tâche de Buffon, M. Geoffroy-Saint-Hilaire (*voy.*), G. Cuvier et son regrettable frère Frédéric, MM. de Blainville, Exleben, R. Owen, Duvernoy, Desmoulins, Desmarest, etc., perfectionnaient la classification ou l'envisageaient sous divers points de vue, établissaient de nouveaux genres et de nouvelles espèces, fournissaient les documents les plus curieux sur l'organisation, l'intelligence, les mœurs de ces animaux, qui nous intéressent à tant de titres différents; et cette masse de connaissances doit nécessairement refléter sur l'anthropologie (*voy.*), la première de toutes les sciences naturelles, de nouvelles lumières. C'est ainsi, par exemple, que l'étude d'appareils organiques moins compliqués que ceux des mammifères, a servi à éclairer certains points obscurs de l'organisation humaine.

La hauteur à laquelle se sont élevées l'anatomie et la physiologie comparées entre les mains des Geoffroy-Saint-Hilaire, des Meckel, des Serres, des Tiedemann, des Flourens, etc., devait amener la discussion des principes mêmes qui servent de fondement à la science, des lois transcendentales qu'on peut y établir. Si l'on a abusé parfois de l'analogie dans le rapprochement forcé d'organes éloignés, on ne peut disconvenir, d'un autre côté, qu'on ne soit souvent parvenu à ramener avec bonheur à des appareils déjà connus des organes que leur grande dissemblance de formes et d'usages avait forcé de classer sous des noms totalement différents. C'est ainsi que les animaux qui paraissaient le plus s'écarter du plan général, que les monstres eux-mêmes, ont pu être soumis aux principes communs de la méthode. Quant aux vues de quelques naturalistes sur l'unité de plan et de composition dans le règne organique, et sur sa perfection graduelle, en opposition avec les opinions de Cuvier sur l'immutabilité des espèces, ces vues, formulées à peine dans quelques cours et dans les débats de l'Académie des Sciences, ne sont pas encore du domaine de l'histoire.

Dans l'impossibilité de présenter en un cadre si étroit l'histoire, même ébauchée, d'une science aussi vaste, nous avons dû nous borner à mettre en relief les travaux qui en ont signalé les phases principales et qui l'ont amenée à la hauteur où nous la voyons aujourd'hui. S'il fallut à Cuvier plusieurs volumes pour retracer une seule de ses périodes, quelle étendue n'eussions-nous pas dû donner à une esquisse plus détaillée! C'est surtout dans les trente années qui viennent de s'écouler que la prodigieuse multiplicité des travaux remarquables nous mettait dans l'impossibilité de les citer tous; car si l'histoire naturelle avait fait plus de progrès dans le XVIIIe siècle que dans tous les précédents, elle en a fait de plus grands depuis ces trente ans que dans tout le XVIIIe siècle. Aussi l'une des plus grandes difficultés que l'on éprouve aujourd'hui est de se tenir au courant de ce qui se publie de toutes parts. On est en quelque sorte effrayé, quand on dresse l'inventaire des acquisitions de la science durant ce laps de temps. Ainsi pour en citer quelques exemples, le nombre des espèces de poissons connues, fixé par La-

cépède à 1,500, sera dans l'ouvrage de Cuvier porté à 5,000. Buffon estimait le nombre des quadrupèdes à 300 : on en connaît aujourd'hui plus de 1,200. On a décrit environ 6,000 espèces d'oiseaux, 50,000 espèces d'insectes, autant d'espèces végétales; et le terme moyen des augmentations du Muséum du Jardin des Plantes de Paris a été, pendant ces derniers temps, de 30,000 objets par année... Il est évident que l'histoire de la nature est menacée d'une prochaine confusion, si quelque Aristote nouveau ne vient pas, du droit du génie, mettre un terme à l'abus du néologisme, des distinctions subtiles dans les espèces, des démembrements non motivés dans les genres. On peut calculer, disait à cette occasion un savant naturaliste, que, l'un portant l'autre, dix noms nouveaux, dont la moitié au moins sont de double ou quadruple emploi, apparaissent dans chaque livre publié sur les sciences naturelles.

Une période remplie par des travaux de classification vient de finir : un autre caractère doit appartenir à celle qui s'ouvre. Bien qu'une place glorieuse dans les fastes de l'histoire naturelle doive appartenir aux observateurs qui, suivant une route plus frayée, mais non moins utile, travaillent sans relâche à perfectionner l'œuvre de leurs devanciers, l'avenir de la science n'est pas là. L'étude des grandes lois qui ressortent des faits réunis, tel est le but principal qui s'offre devant nous. C'est en obéissant à cette tendance philosophique que l'histoire naturelle, au lieu de rester au rang des connaissances empiriques se rapprochera de la certitude des sciences fondées sur le calcul. Puissent toutefois ceux dont les travaux lui imprimeront cette direction nouvelle ne pas tomber dans les écueils dont cette route est semée, substituant à l'induction de Bacon cette ontologie dont la *philosophie de la nature*, en Allemagne, nous offre un dangereux modèle. C. S-TE.

HISTOIRE NATURELLE (CABINETS D'), *voy.* MUSÉUM ET CABINETS D'HISTOIRE NATURELLE.

HISTORIETTE. C'est un diminutif du mot *histoire*, et cette origine semblerait indiquer des narrations plus légères, plus courtes et plus rapides, mais du reste astreintes à la fidélité et à l'exactitude de celle-ci. Telle fut en effet la première forme de l'historiette, et c'est dans ce sens qu'on nous annonça, il y a quelques années, la publication des *Historiettes* de Tallemant des Réaux. Bien entendu qu'il ne s'agit ici de discuter ni l'authenticité ni la véracité de ces dernières.

Au fait, depuis longtemps l'historiette avait abandonné aux *anecdotes historiques* la presque totalité de son premier domaine. En revanche, elle a fait de grandes excursions sur celui du conte et de la nouvelle (*voy.* ces mots). Il en est résulté que, sous le rapport littéraire, c'est du roman et non plus de l'histoire qu'elle se trouve aujourd'hui le diminutif.

Dans la conversation, où l'historiette racontée joue un grand rôle, on peut dire qu'elle participe à ces deux acceptions. Quoique toujours annoncée comme vraie, Dieu sait combien il s'y mêle de faux; et les épithètes de *galante* ou *maligne*, qu'on pourrait presque toujours y joindre, suffiraient pour inspirer des doutes aux esprits réfléchis sur la sincérité de l'historiette. M. O.

HISTORIOGRAPHIE et HISTORIENS. La tâche de l'historiographe ou de l'historien commence par celle du critique, dont il a été question au mot HISTOIRE, mais sans s'y arrêter. Ainsi, comme le critique, il se soumet au labeur pénible de rassembler les faits, d'examiner la véracité, l'authenticité des sources et des documents, le degré de vraisemblance des récits qu'ils contiennent; il fait le triage de cet amas confus de traditions qu'un siècle transmet à l'autre; il secoue la poussière des archives, des bibliothèques, des collections archéologiques; il compulse, il compare, il choisit. Il ne peut jamais se dispenser complétement de cette tâche; mais souvent aussi le critique est une personne distincte, un érudit qui travaille sur les faits historiques, sans avoir lui-même la prétention d'écrire l'histoire. Ce travail, s'il est fait avec talent, avec maturité, abrége de beaucoup le travail de l'historien. Celui-ci opère alors sur des matériaux suffisamment émondés. Mais si, au contraire,

le critique est superficiel, partial, systématique, il risque de fausser tous les travaux futurs qui s'appuieront avec confiance sur le résultat de ses recherches. Longtemps, par exemple, les théologiens, mettant en première ligne l'histoire du peuple de Dieu ou l'histoire ecclésiastique du Nouveau-Testament, subordonnaient aux données bibliques les récits des auteurs profanes. De leur côté, les philologues réduisaient l'histoire universelle au rôle de science auxiliaire destinée seulement à mettre en relief les études classiques; il semblait, à les entendre, qu'il n'y avait dans l'antiquité d'autres peuples que les Grecs et les Romains qui fussent dignes d'une étude particulière.

Il est difficile de réunir en soi les qualités qui font l'historien et celles qui font le critique. Sous la plume du premier, une certaine quantité de faits présentés avec suite ou épars dans les auteurs s'élabore en une grande et belle composition ; il coordonne les faits isolés, il les groupe, il les rassemble autour d'un centre, d'une idée dominante; il les fait marcher comme des bataillons animés vers un but marqué d'avance. L'historiographe tient dans ses mains le fil de tous les événements, de tous les personnages actifs; comme le poëte dramatique, il est derrière la scène, à observer, à prévoir, à arrêter, à précipiter leurs mouvements. Le grand historien est créateur; il rend une nouvelle vie aux générations dont la poussière est depuis longtemps dispersée; il dit aux héros couchés sur la dalle de leurs monuments funèbres : « Levez-vous et cheminez dans votre gloire! » A sa voix, de l'Orient et de l'Occident, du Nord et du Midi, arrivent, rayonnants de vie et de jeunesse, des guerriers et des femmes; des législateurs, des sages, des martyrs s'avancent avec une haute majesté; les monstres et les tyrans se dressent hideux et repoussants. L'historien, rémunérateur comme la Providence, distribue des couronnes ou arrache le laurier au front indigne de le porter; il flagelle les uns, il préconise les autres. Son inépuisable sympathie féconde le terrain que l'observateur superficiel croyait aride et stérile; où le vulgaire ne voit que confusion, désordre, caprice, son regard inspiré cherche, au-delà des nuages, le mot de plus d'une énigme. Mais le ciel ne lui fait point perdre de vue la terre. Il scrute l'organisme intime des peuples; il examine le rouage des états; il tient le nœud de toutes les intrigues; il siége dans le cabinet des rois, dans les salles des sénats, dans le souterrain des tribunaux secrets; au milieu de la foule confuse des assemblées populaires, il distingue les meneurs cachés; espèce de confesseur universel, il tient la clef de toutes les âmes. Ainsi l'historien, pour être au niveau de sa noble mission, devrait réunir aux qualités de l'homme d'état et de l'homme du monde les éminentes facultés du peintre, du poëte, du philosophe, sans compter une grande capacité d'application et une vaste mémoire. Mais dans la longue série des historiens de toutes les nations, qu'il en est peu qui approchent de l'écrivain idéal dont nous venons d'esquisser les traits!

En remontant le cours des âges, en nous plaçant auprès du berceau des nations, nous trouvons des mythes, des fictions, plus tard des poëmes, plus tard encore des chroniques; mais point d'histoire. La cosmogonie de la *Genèse* et les vagues traditions patriarcales servent d'introduction aux livres de Moïse; Homère et Orphée précèdent de plusieurs siècles Hérodote et ses successeurs; le *Chah-Nameh* (*voy.* Firdoucy) prend les devants sur Mirkhond. Plus à l'Orient, les gigantesques épopées du *Mahabharata* et du *Ramayana* étouffent pendant longtemps la chronique régulière. Pour nous, le premier historiographe digne de ce nom, c'est Hérodote (444 av. J.-C.), le naïf chroniqueur de la Grèce héroïque, qu'un de nos savants collaborateurs a si bien caractérisé (*voy.* l'article). A partir d'Hérodote, l'histoire se dégage des liens de la fiction, mais en jetant encore des regards sur le doux pays des fables. Hérodote est véridique; mais véridique comme un enfant, qui prend l'image pour la chose, les notions incomplètes ou confuses pour des réalités. Thucydide (*voy.* ce nom et les suivants), plus jeune qu'Hérodote d'un petit nombre d'années seulement, n'a

pourtant plus rien de cette naïve bonhomie : esprit sagace, lucide et essentiellement pratique, il va droit au fond des choses ; il décrit avec le calme du sage, mais point avec l'indifférence du sceptique, les terribles luttes civiles dont il fut à la fois le témoin et l'acteur. Xénophon, le spirituel élève de Socrate, termina l'œuvre incomplète de Thucydide ; il donna le premier modèle des mémoires (*Retraite des Dix-Mille*) et du roman historique (*Cyropédie*). Polybe raconte l'importante période qui s'est écoulée de la seconde guerre punique jusqu'à la fin du royaume de Macédoine. C'est lui qui a défini le premier les devoirs de l'historien *pragmatique*, c'est-à-dire appliqué à trouver les causes des événements ; ses détails stratégiques font, encore de nos jours, l'admiration des hommes du métier. Diodore de Sicile tenta le premier essai d'une histoire universelle ; il ouvre sa vaste composition quelques siècles après le déluge, et la conduit jusqu'au siècle d'Auguste. Denys d'Halicarnasse étudie les antiquités de Rome, la langue du peuple romain, et se prête, lui Grec instruit et élégant, à illustrer l'origine de la cité reine du monde. Dion Cassius se résigne de même à raconter la vie des empereurs romains. Plutarque fait de l'histoire biographique ; il ne s'occupe point des états, mais, pour nous servir d'une expression de Jean-Paul, il rend la vie à toute la sainte famille des grands hommes. Eusèbe de Césarée enfin, en travaillant la chronique de Jules l'Africain, jette les fondements d'une solide chronologie *.

Les grandes actions appellent les grands écrivains. Rome a dû produire des historiographes dont la plume fût digne de raconter à la postérité les hauts faits des maîtres du monde. Il est cependant curieux de remarquer que ces auteurs ne parurent qu'au déclin de la liberté romaine, lorsque la main d'un seul eut confisqué le vaste héritage de tant de générations héroïques. Rome avait agi avant de parler ; elle ne se recueillit qu'après l'œuvre accomplie. Salluste (*voy.* ce nom et les suivants), le premier, souleva le voile qui couvrait la corruption naissante dans laquelle lui-même, s'il faut en croire certaines accusations, avait trempé ses mains. César rédigea ses mémoires à mesure qu'il gagnait des batailles ; il aspirait à tous les genres de gloire : il se fit écrivain immortel à force de simplicité dans le style, de lucidité dans la narration. Sous le règne de son fils adoptif, Tite-Live de Padoue composa cet admirable tableau de la grandeur romaine dont on a trouvé, de nos jours, la couleur trop chargée, mais qui demeurera, malgré les critiques un peu acerbes de l'école allemande, le plus beau monument élevé par un noble génie à la mémoire d'un grand peuple. Survint Tacite, l'historien psychologiste ; l'homme dont le regard a plongé le plus avant dans le cœur des tyrans ; l'écrivain dont la concision énergique est devenue proverbiale, et qui, par le cachet original imprimé à son génie, restera toujours isolé et sans rival au milieu de l'élite des historiens. En même temps, son contemporain Suétone traitait anecdotiquement la vie des mêmes empereurs, et Cornelius Nepos écrivait la vie des grands capitaines. Nous ne possédons de son estimable travail qu'un extrait souvent informe et indigeste, comme l'a si bien fait voir M. Victor Leclerc dans l'article sur cet historien, dont il a enrichi notre ouvrage. Velleïus Paterculus, Florus, donnent des aperçus généraux de l'histoire romaine. Justin nous a transmis par extrait l'histoire universelle de Trogue-Pompée. L'intéressante histoire d'Alexandre-le-Grand, attribuée à Quinte-Curce, tient peut-être un peu du roman, mais elle attache le lecteur par des détails piquants et par un style animé. Ammien Marcellin, précieux à cause des renseignements qu'il renferme sur les empereurs du IVe siècle, appartient, comme on sait, à la décadence.

Pendant le moyen-âge, il n'y a point à proprement parler d'art historique. En France (car nous commencerons notre revue par ce pays), comme partout ailleurs, des chroniques latines importantes, mais presque toujours sans valeur quant à la forme, remplissent seules l'immense lacune entre la chute de l'empire romain d'Occident et l'époque de

(*) Nous ne suivrons pas la série des historiens byzantins ; on les a caractérisés à l'article BYZANTINE (*histoire*).

l'origine des langues modernes. Grégoire de Tours (*voy.* ce nom et les suivants) sous les Mérovingiens, Éginhard, le biographe de Charlemagne, Guillaume de Tyr, l'historien des Croisades, conservent presque seuls, dans leur style et dans la disposition de leurs ouvrages, quelques traditions de l'antiquité. Villehardouin, Joinville, Froissard, inimitables comme chroniqueurs naïfs, inappréciables comme monuments de la langue française aux XIII[e] et XIV[e] siècles, sont tout-à-fait dépourvus de ce pragmatisme dont nous avons parlé à propos de Polybe. Au XV[e] siècle, Comines, vieilli dans les affaires, fait preuve d'une merveilleuse sagacité dans l'appréciation des hommes et des choses.

Au XVI[e] siècle, de Thou raconte les guerres civiles et religieuses de son temps, sans trop de choix peut-être dans les détails, mais avec une haute intelligence de l'ensemble; malheureusement son ouvrage, composé en latin, n'a point ces libres allures que les chroniqueurs français peuvent revendiquer comme l'une des qualités inhérentes à leurs compositions. D'Aubigné traite la même période que de Thou. On commence aussi à étudier les sources; François Hotman, dans son ouvrage *Franco-Gallia* (1573), prétend retrouver à toutes les époques l'existence d'un grand conseil national. Au XVII[e] siècle, le savant Adrien de Valois établit le premier la distinction entre les Gallo-Romains et les Francs; le consciencieux Mézeray devance sous bien des rapports les résultats de la critique moderne; le P. Daniel fait en détail l'histoire militaire de la France; Hénault donne le premier un résumé chronologique, et Bossuet domine tous ces travaux érudits par les pages immortelles où il proclame les voies de la Providence dans l'histoire.

Au XVIII[e] siècle, Velly*, Villaret, Garnier refont l'œuvre de leurs devanciers; ils se trompent sur la physionomie de l'ancienne monarchie des Francs, et réservent à la critique moderne un triomphe facile. A côté d'eux s'élève déjà une nouvelle école historique. Jusque-là, la tendance des historiens français avait été plus ou moins religieuse: elle va devenir philosophique ou plutôt sceptique. A la tête de cette phalange marche Voltaire, dont les travaux historiques, malgré ses inadvertances et sa partialité dans l'appréciation des faits, seront toujours admirés pour leur style limpide et l'étonnant esprit répandu sur toutes ses pages. A la suite vient Vertot, qui donne à l'histoire l'intérêt et quelquefois le caractère du roman; Raynal, déclamateur et ampoulé; puis une longue série de critiques: Fréret, dont les propositions sur l'établissement des Francs au nord de la Gaule sont aujourd'hui des axiomes; Boulainvilliers, le défenseur du système aristocratique, l'avocat de la suprématie de la noblesse; Dubos, qui met en lumière le fait de la persistance de l'ancienne société civile sous la domination des Barbares; l'illustre Montesquieu, qui penche en faveur de Boulainvilliers, mais dont la haute impartialité montre les ancêtres du tiers-état siégeant dans les assemblées politiques; Mably, que M. de Chateaubriand a taxé d'arrogance et de fatuité, parce qu'il mêle, en effet, toutes les traditions jusque-là distinctes.

Enfin nous touchons au XIX[e] siècle, à cette époque de rénovation totale dans les études historiques. Mais avant d'en venir aux systèmes qui se trouvent aujourd'hui en présence, nous citerons rapidement quelques auteurs qui nous semblent, en dehors des camps ennemis, appartenir à une époque de transition. Ainsi les ouvrages du vénérable Daunou, que la mort vient d'enlever à cette Encyclopédie comme à la science et aux lettres dont il était un des ornements, se rattachent, par leur consciencieuse et intense érudition, aux travaux de la congrégation religieuse d'où sont sortis les Lecomte et les Lelong; mais, d'autre part, ils sont empreints des idées politiques modernes, que leur auteur a défendues avec franchise et courage dans les circonstances les plus difficiles. Dulaure est aussi enrôlé dans le camp libéral; mais ses ouvrages sont plutôt des satires historiques que de l'histoire. M. de Montlosier, dans son écrit sur la féodalité, a émis des idées neuves dans un style indépendant. Lémontey, dans son *Essai sur l'établissement monarchique de*

(*) *Voy.* à l'art. FRANCE (histoire), T. XI, p. 548. S.

Louis XIV, a présenté le siècle du grand roi sous un jour nouveau, avant de retracer les folies de *la Régence*. M. Mazure donne aussi des renseignements tout-à-fait originaux sur les derniers Stuarts; mais le style de son curieux ouvrage est entaché de négligence. La belle histoire des Croisades par M. Michaud tient à l'école moderne par la chaleur du récit et la vigueur du coloris. Les ouvrages de M. Charles Lacretelle sur la Ligue, le XVIIIe siècle, la Révolution, présentent des lacunes dans quelques parties essentielles, telles que l'histoire administrative, financière ou politique; mais le cœur de l'honnête homme demeure constamment satisfait en voyant la généreuse indignation que le vice et le crime ne cessent point d'inspirer au digne professeur. Au milieu de ces écrivains, une femme de génie, qui a écrit en connaissance de cause sur les passions, réclame aussi une place comme historien. Les *Considérations sur la révolution française* par Mme de Staël, sont une œuvre de piété filiale; mais outre le panégyrique de M. Necker, cet ouvrage brillant de style et de pensées est empreint aussi d'un sentiment vif de gloire et de liberté.

Nous nous trouvons maintenant en face de deux systèmes exclusifs, qui se partagent aujourd'hui le domaine de l'histoire. D'une part, l'histoire s'est faite *descriptive*, se bornant au simple narré des événements, à la peinture des mœurs, présentant des tableaux naïfs, variés, pleins d'épisodes, laissant le lecteur libre de tirer les conséquences des faits; d'autre part, elle s'est constituée *fataliste* en substituant l'histoire de l'espèce à celle des individus, en racontant les faits généraux et en supprimant une notable partie des détails. L'histoire fataliste a la prétention de rester impassible en face des événements, indifférente pour le crime et la vertu. L'histoire descriptive rentre trop dans la nature des mémoires; elle néglige de prendre l'homme de tous les siècles, mais elle présente bien les costumes, les apparences extérieures. A la tête de cette école s'est placé M. de Barante, qui, dans son *Histoire des ducs de Bourgogne*, a su réunir le charme des chroniques les plus naïves à la sage disposition des faits. Lui-même, le chef de l'école, n'exagère point son système; mais on n'en peut dire autant de ses imitateurs, qui s'attachent exclusivement à la peinture des détails extérieurs. Le système fataliste a de plus grands dangers, puisqu'il établit un divorce entre la morale et les actions humaines, et qu'il fait de l'individu un chiffre. A la tête de cette école nous rencontrons MM. Thiers et Mignet, dont le dernier a fait une esquisse vigoureuse de la révolution française, tandis que le premier a retracé sur une dimension plus vaste le tableau de la même époque. Ni l'un ni l'autre n'a pu s'emprisonner dans les limites de leur système désespérant; ils ont trop de générosité dans l'âme pour ne pas sympathiser avec les malheurs du temps dont ils retracent l'histoire, trop de talent pour ne pas racheter par les charmes du style et la profondeur des pensées ce qu'un esprit timide pourrait trouver de trop absolu et de trop dangereux dans leurs principes; mais s'ils sont eux-mêmes supérieurs à l'opinion dont on a cru trouver le germe dans leurs ouvrages, on ne peut disconvenir qu'ils n'aient produit de déplorables imitateurs. Si l'on sépare la vérité morale des actions humaines, il n'est plus de règle pour juger ces actions; sans la vérité morale, la vérité politique demeure sans base.

M. Guizot, représentant d'une autre école qu'on a appelée *philosophique* (*voy*. T. XI, p. 488) et que, sous un autre point de vue, on peut appeler aussi *politique*, parce que son chef ne perd pas de vue un instant les institutions qui régissent le peuple dont il écrit l'histoire; M. Guizot, disons-nous, apprécie toujours les événements avec une saine et inflexible logique. Dans son cours d'histoire, l'historien démêle surtout avec une grande sagacité les éléments qui servirent à la recomposition de la société au moyen-âge. Son *Histoire de la révolution d'Angleterre*, quoique inachevée, est le guide le plus sûr au milieu du labyrinthe des partis et dans le dédale des discussions parlementaires. La traduction des Mémoires sur la révolution d'Angleterre avait préparé M. Gui-

zot à ce travail difficile. M. de Sismondi, qu'on désigne, dans l'article FRANÇAISES (*lang. et litt.*), auquel nous avons déjà renvoyé, comme le fondateur de l'école *pittoresque*(*voy*.T.XI, p.487), se réserve au moins constamment son jugement et ne doit point être confondu avec le chef de l'école descriptive. Peut-être même a-t-il trop d'humeur philosophique, trop de parti pris contre le clergé, le pouvoir royal et l'aristocratie; mais ses colères portent toujours l'expression d'une âme candide; il peint les événements comme il les voit : il est par excellence l'historien honnête homme. Dans ses *Républiques italiennes*, et surtout dans son *Histoire des Français*, il a fait preuve à la fois de la plus vaste érudition, d'une infatigable patience, d'une probité sévère et d'une constante préoccupation pour les classes opprimées.

En même temps que ces esprits éminents traçaient des routes nouvelles aux études historiques, un jeune homme portait une main hardie, impitoyable, sur les historiens de France, qui, depuis le dernier siècle, avaient eu le monopole de l'instruction. M. Augustin Thierry, dans ses *Lettres sur l'histoire de France*, faisait à la fois l'œuvre du critique et reconstruisait certaines parties mal comprises de notre histoire nationale. A sa voix, les communes (*voy.*) sortirent du tombeau; les annales oubliées de Laon, de Reims, de Vézelay, revinrent au jour; les noms des bourgeois prirent place dans l'histoire. La persistance des races opprimées et leur noble obstination à défendre leur langue et leurs mœurs étaient un fait qui, depuis longtemps, avait frappé M. Thierry; il développa ses vues nouvelles dans l'admirable histoire de la *Conquête de l'Angleterre par les Normands*, qui est à la fois le produit de l'érudition la plus variée et d'une imagination épique. Il est juste de reporter quelque peu de cette gloire à l'immortel romancier écossais, qui avait jeté dans son *Ivanhoe* l'idée que féconda M. Thierry.

Un autre écrivain, M. Michelet, a su appliquer à l'histoire les facultés poétiques dont il est richement doté. M. Michelet a de plus le mérite d'avoir remis au jour et dégagé de son mystique langage Vico (*voy.*), l'auteur de la *Scienza nuova*. Il sympathise surtout avec le moyen-âge chevaleresque et catholique. Il procède trop par synthèse; la nature de son talent l'entraîne vers les formules, vers les déductions générales, basées sur quelque fait frappant ou bizarre, et appliquées à l'époque tout entière. Mais ce défaut, si c'en est un, est pallié par un style ardent et vif; le lecteur, séduit, entraîné, glisse, s'il n'y prend garde, du terrain solide de l'histoire vers celui de la fiction. Nous rappelons d'ailleurs ce qui a été dit de ce brillant historien T. XI, p. 488.

M. Capefigue, dans ses nombreuses publications, accumule les textes; il ne marche jamais qu'appuyé de longues citations empruntées à tous les documents du temps, diplômes, actes, négociations diplomatiques, pamphlets, vers et prose. L'extrême fécondité de M. Capefigue n'est même explicable que par ce renfort de pièces justificatives insérées dans le corps de l'ouvrage. Quelquefois exclusif ou paradoxal, souvent aussi cet historien est ingénieux et met en évidence des faits mal appréciés jusqu'à lui. L'*Histoire des Français des divers états*, par M. Monteil, est le fruit de recherches profondes; mais la fiction adoptée comme forme par l'auteur fait peut-être tort au sérieux du fond.

Nous rangerons en dehors de tout système préconçu l'*Histoire de la Fronde*, par M. de Sainte-Aulaire, ouvrage qui se rattache à l'école pittoresque par la grâce des détails, à l'école politique par la profondeur des vues et l'esprit parlementaire qui se révèle dans l'appréciation de la lutte entre les grands corps de l'état. L'*Histoire de la Grande-Armée* (1812), par M. Ph. de Ségur, attache surtout par la grandeur tragique et l'intérêt dévorant des événements contemporains que l'auteur a retracés dans un style chaudement coloré. L'*Histoire de Jean Sobiesky*, par M. de Salvandy, met en relief une noble personnalité; celle *de Cromwell*, par M. Villemain, porte le cachet que ce talent pur et académique imprime à tous ses écrits. M. Villemain, du reste, ne pourra être jugé comme historien qu'après la publication de son histoire, impatiemment attendue, de Grégoire VII. *Voy.* tous les noms cités.

Il faut nous arrêter dans cette énumération, que nous savons incomplète, mais que notre cadre nous défend d'étendre*. La série des auteurs que nous venons de citer est suffisante pour prouver qu'à vrai dire la France n'a point d'histoire générale, mais qu'elle prend largement sa revanche sur le champ de l'histoire particulière, surtout nationale. En Allemagne, au contraire, dans ce pays de l'érudition universelle, on a dû faire de bonne heure des essais d'écrire l'histoire universelle. Déjà du temps de la réforme, les études historiques avaient pris un grand essor au-delà du Rhin; mais la méthode était défectueuse; on travaillait sur le plan des quatre monarchies assyrienne, persane, grecque et romano-germanique. Ce faux système fut renversé par des savants sortis de l'école d'Ernesti (*voy.*), qui étudièrent spécialement les sources de l'histoire grecque et romaine; mais l'histoire moderne et contemporaine était traitée comme une espèce d'appendice de l'histoire romaine et byzantine.

L'histoire universelle anglaise (*voy.* à l'article Histoire, p. 63), bientôt nationalisée en Allemagne, a commencé une ère nouvelle dans ce pays. On ne tarda pas à s'apercevoir des imperfections de l'ouvrage original, et à partir du t. XXXI on abandonna le plan primitif. L'ouvrage allemand, tel qu'il existe aujourd'hui, peut être considéré comme un excellent fonds de matériaux; quelques parties spéciales (par exemple les états du Nord, par Schlœzer) sont traitées avec une incontestable supériorité. Mais ce n'est point là une histoire universelle : c'est une agglomération d'histoires spéciales. Les mêmes défauts se retrouvent dans l'histoire universelle de Guthrie et Gray (p. 63), transplantée de même en Allemagne (par Heyne, Leipzig, 1765-86, 17 vol. in-8°), avec des modifications très considérables qu'on a fait subir au plan primitif.

(*) Nous avons emprunté plusieurs des jugements portés sur les historiens français à la préface des *Etudes historiques* de M. de Chateaubriand. Les travaux historiques de ce grand écrivain ont été appréciés dans l'article qui lui est consacré spécialement. *Voy.*, du reste, pour les historiens français et les sources de l'histoire nationale, l'article France (*histoire*), T. XI, p. 546 et suiv.

On commençait dès lors à entrevoir ce que c'était que le point de vue pragmatique et politique de l'histoire. Gatterer (*voy.* ce nom et les autres ci-après) ne peut encore être cité comme modèle : on ne trouve dans son Histoire universelle aucune donnée sur la religion, la constitution, la civilisation des peuples. Mais Gatterer est un critique consciencieux, et il classe bien les faits. Schlœzer occupe déjà un rang plus élevé; son érudition est immense, son point de vue libéral. A partir de lui, l'adoration fanatique de l'antiquité se modère; on entrevoit que les peuples de l'Europe moderne pèsent quelque peu dans la balance de l'histoire. Mœser, l'historien d'Osnabrück, et Jean de Müller, le sublime chroniqueur de la confédération helvétique, marchent dans la nouvelle route; le second surtout parcourt à pas de géant tout le domaine de l'histoire universelle, et sème sur sa route, avec la libéralité du génie, les aperçus neufs, les idées profondes. Sous l'influence des convulsions contemporaines, les esprits distingués se précipitent vers l'étude des législations, des constitutions, de la vie nationale et intime; ils adoptent le point de vue pragmatique et politique. Ainsi l'histoire universelle d'Eichhorn fournit un admirable aperçu de la masse des événements; M. Heeren a donné à ses deux Manuels (de l'histoire des états de l'antiquité et des états européens) le double mérite de l'utilité dans l'enseignement universitaire et d'une haute portée politique. Ses *Idées sur la politique et le commerce chez les anciens* se rattachent à toutes les questions qui intéressent le penseur. M. de Raumer, dans son *Histoire de l'Europe depuis la fin du* XVe *siècle*, se montre à la fois peintre et appréciateur des faits; c'est un des beaux talents de l'Allemagne, si riche en historiens éminents. Nous reviendrons sur lui un peu plus loin. Les noms se pressent ici sous notre plume : il est difficile d'assigner leur place respective à tous, aux Spittler, aux Woltmann, aux Bredow, aux Wachler, aux Pœlitz, aux Luden, aux Schlosser, aux Rotteck, aux Dresch, aux Becker, qui tous ont traité l'histoire générale sur un plan plus ou moins étendu. Les opinions individuelles

de ces hommes de talent et de savoir donnent quelquefois, il est vrai, une teinte politique à leurs ouvrages : très différents quand on les juge du point de vue scientifique, MM. de Rotteck et Schlosser, par exemple, écrivent cependant l'un et l'autre sous des préoccupations libérales, tandis que Dresch (1814-17, 3 vol.) et M. Schneller (1824, 4 vol.), qu'on peut encore nommer, appartiennent à l'école opposée. Mais tous, sous quelque drapeau qu'ils se soient rangés, ont donné une impulsion forte aux études historiques et ont contribué à les rendre populaires.

Si, des auteurs allemands qui ont traité l'histoire universelle, nous passons aux historiens qui ont choisi un champ plus restreint pour sujet de leurs études, l'embarras du choix, au milieu d'une foule de bons livres, devient extrême. Dans le pays de l'érudition, l'antiquité grecque et romaine a dû être fouillée en tous sens; des portions jusqu'alors inexplorées de son histoire ont en effet trouvé là de hardis investigateurs, mais qui, déviant souvent du terrain solide des faits, se sont laissé entraîner dans le domaine un peu aventureux des hypothèses. Hüllmann a examiné le *Droit public de l'antiquité* (Cologne, 1820); Bœckh, l'*Économie politique des Athéniens* (trad. par M. Lalligant, Paris, 1827); Wachsmuth, l'*Archéologie de la Grèce* (Halle, 1826-30). Mais à la tête de ces historiens contemporains, qui ont remonté le cours des siècles pour arracher au passé ses derniers voiles, se trouvent M. O. Müller, auteur des ouvrages sur *les Minyens*, *les Doriens*, *les Étrusques*, et surtout Niebuhr (*voy.* ces noms). A l'aide d'une colossale érudition, qui porte plus spécialement sur des textes oubliés, mal interprétés, fragmentaires; à l'aide surtout d'un hardi scepticisme, ce dernier, dans son *Histoire romaine* (1811 et ann. suiv.) a balayé le terrain de l'histoire romaine comme d'autres novateurs ont sapé les dogmes sur le terrain religieux. Avec une étonnante sagacité, Niebuhr a fait le triage des faits authentiques et de ceux qui lui paraissent traditionnels, légendaires, et, par ce travail, il a donné une physionomie nouvelle aux siècles primitifs de Rome. Nous pensons comme Wachsmuth (*Histoire des temps primitifs de Rome*, Halle, 1819), et avec quelques érudits français, que plusieurs assertions de Niebuhr sont fort contestables; mais ce qui reste acquis à la science, ce sont ses admirables recherches sur la loi agraire et sur les attributions des hautes charges de la république; ce qui reste acquis à l'histoire à la fois pittoresque et sévère, ce sont les admirables pages sur l'histoire des Gaulois et leur arrivée à Rome. Érudit ingénieux comme Niebuhr, M. de Savigny a fait l'*Histoire du droit romain au moyen-âge*, et il en a prouvé la persistance au milieu des désastres de l'invasion barbare et de la formation graduelle de nouveaux états.

On pense bien que l'Allemagne n'aura pas négligé son histoire nationale. Dans le siècle dernier, Schmidt a fait une consciencieuse *Histoire d'Allemagne* (Stettin, 1778-85, 5 vol. in-8°; continuée par Dresch, Ulm, 1824-1830, 5 vol. in-8°); mais son ouvrage est sans style et les faits sont mal disposés. Pütter a donné l'*Histoire de la constitution de l'Empire germanique* (Gœtt., 1786, 3 vol.); il a les qualités et les défauts de Schmidt. De nos jours, M. Charles-Adolphe Menzel a écrit l'histoire d'Allemagne avec une science profonde (1re série, Breslau, 1815-23, 8 vol. in-4°; 2e série, 1826-35, 6 vol.), et son spirituel homonyme M. Wolfgang Menzel (*voy.*) l'accommoda aux besoins des hommes du monde, présentée dans un style pittoresque (3e édit., Stuttg., 1834 et ann. suiv., in-4°). Son ouvrage et celui de Pfister (5 vol., Hamb., 1829-35) sont aujourd'hui les plus estimés comme les plus usuels. Celui de M. Luden (*Histoire du peuple allemand*, Gotha, t. I-XII, 1825 et ann. suiv.), s'adresse plus spécialement aux savants. M. de Raumer, dans un style classique, et avec beaucoup de mouvement dramatique, a raconté la gloire et la chute tragique des Hohenstaufen; M. Zschokke, le romancier, a fait l'histoire de la Bavière; Pœlitz, celle du royaume de Saxe; M. Bœttiger a traité ce même sujet (Hambourg, 1831-32, 2 vol.); M. Voigt, les annales de la Prusse; mais il s'arrête à la chute de l'ordre teutonique (6 vol., Kœnigsberg, 1817-34); M. Stenzel fait l'histoire de

l'ensemble de la monarchie prussienne (t. I et II, Hamb., 1836-38); M. le comte Mailath est l'historien de l'Autriche (1834-37, 2 vol.) et de la Hongrie, ou plutôt des Magyars (Vienne, 1828-30, 5 v.). Gardons-nous d'omettre dans cette série d'histoires spéciales et particulières celle de la guerre de Trente-Ans, écrite par Schiller avec cette chaleur d'âme qui colore ses belles tragédies d'un magique reflet. Woltmann a complété le travail de Schiller par son Histoire du traité de paix de Westphalie (Berlin, 1808, 2 vol.).

Les historiens allemands se sont aussi essayés, et souvent avec succès, en dehors du domaine de l'histoire nationale. Ainsi Heinrich a fait une histoire de France (Leipz. 1802, 3 vol.); M. Schmidt s'est essayé sur le même terrain (Hambourg, 1835, vol. I et II): son ouvrage fait partie de l'excellente collection historique de MM. Heeren et Ukert qui se publie à Hambourg, et à laquelle appartiennent aussi les ouvrages suivants: *Histoire d'Espagne*, par M. Lembke (vol. I, 1831); *Histoire des états d'Italie*, par M. H. Leo (1829-32, 5 vol.); *Histoire des Pays-Bas*, par M. Van Kampen (1831-32, 2 vol.); *Histoire de la Suède*, par M. Geijer, trad. du suédois (t. I-III, 1832-34); *Histoire du Danemark*, par M. Dahlmann (t. Ier, 1840); *Histoire d'Angleterre*, par M. Lappenberg (vol. I et II, 1834-38); l'*Histoire de la Prusse* par M. Stenzel, déjà nommé; l'excellente *Histoire du Portugal*, par M. H. Schæfer (t. I et II, 1836 et ann. suiv.), et l'*Histoire de l'empire de Russie*, par M. Strahl (t. I et II, 1832-39). On doit ensuite à M. Hasse une bonne *Histoire de la Lombardie* (Dresde, 1836, 4 vol.), et à M. de Hammer une *Histoire des Othomans* dont nous avons parlé avec détail dans la notice que nous avons consacrée à ce célèbre orientaliste.

Un nom qui tout récemment a eu un grand retentissement, même en France, est celui de M. Ranke, l'auteur impartial d'une histoire de la papauté aux XVIe et XVIIe siècles (trad. de l'allemand, mais avec des changements arbitraires, par MM. de Saint-Chéron et Heller, Paris, 1838), et de l'Allemagne au temps de la réformation (1839), et déjà antérieurement connu en Allemagne par son Histoire de la Servie (Hambourg, 1828) et d'autres ouvrages historiques d'un incontestable mér ite.

L'Allemagne peut se vanter de posséder la littérature historique la plus riche peut-être de toutes les nations de l'Europe. L'histoire de l'Église, celle de la philosophie, des sciences, des arts, y a été traitée également de main de maître; mais pour ces indications nous renvoyons aux articles spéciaux. *Voy.* ÉGLISE, PHILOSOPHIE, etc.

Si de l'Allemagne nous passons en Angleterre, nous trouvons que ses premiers historiens étaient presque tous poëtes. Sous Élisabeth, Samuel Daniel écrivit, dans un style précis, une histoire complète d'Angleterre jusqu'au règne d'Édouard III. Daniel est le fondateur d'une méthode historique en Angleterre. En même temps, sir Walter Raleigh, cet énergique et brillant aventurier, livra au public une histoire universelle (*History of the world*) écrite dans un esprit pragmatique; malheureusement son ouvrage s'arrête au beau milieu de l'histoire de Rome. Le chancelier Bacon s'essaya aussi à l'histoire en racontant le règne de Henri VII, mais dans un style fort monotone; Milton a écrit une Histoire d'Angleterre jusqu'à l'invasion normande. Édouard Hyde (*voy.* CLARENDON) s'est fait l'historien des guerres civiles: c'est un narrateur fidèle, quoique royaliste (*History of the rebellion and civil wars in England*, Oxford, 1702, 3 vol. in-fol.). Gilbert Burnet (*voy.*), dans l'histoire de son temps (*History of his own time*, 1724), montre comment les faits se sont fatalement enchaînés depuis l'avénement de Charles II jusqu'en 1688. Burnet est un témoin oculaire exact et naïf; il ne se met guère en peine d'un style élégant, mais il est plus artiste que Clarendon. Vers le même temps (commencement du XVIIIe siècle), Baker, Tyrrell, Echard, William Guthrie, préparent les matériaux pour les historiens futurs. Middleton (1756) écrit la vie de Cicéron en style digne du grand orateur, mais d'un point de vue faux et partial. Nous avons caractérisé autre part les triumvirs de l'historiographie anglaise, Hume, Robertson, Gibbon, ainsi que

leurs successeurs (*voy. langue et littérature* ANGLAISES, T. Ier, p. 731 et 733).

En abordant la littérature historique du midi de l'Europe, un fait saillant se présente tout d'abord. Chez ces peuples, héritiers plus directs de la civilisation antique, les historiographes qui s'élèvent au-dessus des chroniqueurs se forment un ou deux siècles plus tôt que chez les nations septentrionales; mais, par une compensation rigoureuse, au moment où la littérature historique prend un nouvel essor en Allemagne, en France et dans les pays du Nord, cette même branche languit et se meurt dans les pays méridionaux.

Le Portugal possédait déjà au xve siècle de bons chroniqueurs; au xvie, le sentiment national, qui a produit tant de grands hommes sur le sol lusitanien, se communique par un mouvement électrique à leurs historiens : aussi, quelle admirable époque que celle de la conquête des Indes ! Ces voyages lointains, ces découvertes qui tiennent du prodige, forment un sujet tout trouvé pour les chants du poëte (*voy.* CAMOENS) et la plume de l'historien. Joao de Barros (*voy.*) écrit, dans un style moulé sur celui de Tite-Live, son *Asie*, ou les hauts faits des Portugais dans les terres et les mers d'Orient. Fernao Lopez de Castanheda, animé du même sentiment patriotique, publie aussi l'*Histoire de la découverte et de la conquête des Indes*. Le grand Alphonse d'Albuquerque trouve un digne biographe dans son fils. Freire d'Andrada écrit avec un art digne de Salluste la vie de D. Joao de Castro, quatrième vice-roi des Indes; et Bernardo de Brito (mort en 1627) commence l'histoire de la monarchie lusitanienne.

L'Espagne, au xve siècle, possède aussi des chroniqueurs et des biographes remarquables. Fernando del Pulgar aspire à devenir le Plutarque espagnol (*Los claros varones*). Au xvie siècle, D. Diego de Mendoza (*voy.*) écrit une *Histoire de la guerre de Grenade* sous Philippe II, et laisse entrevoir ce que cette expédition renfermait d'iniquité. Ocampo, le chroniqueur de Charles-Quint, fait l'histoire de l'Espagne ancienne; Ambrosio de Moralès en donne la suite; Zurita, dans ses *Annales de la cour d'Aragon*, s'applique surtout à suivre l'origine et les progrès de la constitution aragonaise. Les chefs-d'œuvre de Mariana et d'Antonio de Solis (*voy.* ces noms), ainsi que d'autres ouvrages plus récents ont été suffisamment caractérisés dans l'article sur la langue et la littérature espagnoles.

En Italie, où la prose des novellistes s'opposa longtemps au développement régulier de la prose historique, on arrive de prime-saut à l'homme de génie qui, vieilli dans les affaires et les intrigues, a raconté dans le style de Tite-Live et avec le coup d'œil de Tacite, l'histoire des factions de Florence (*voy.* MACHIAVEL). Guicciardini, dans son *Histoire d'Italie* de 1494 à 1534, est bien au-dessous de Machiavel : son coup d'œil est lucide, mais ne pénètre point au fond des choses. Adriani, le continuateur de Guicciardini, en est à une incommensurable distance. Machiavel et Guichardin laissent bien loin derrière eux tous leurs successeurs. Bembo (*voy.*), l'historien de Venise, n'a point d'inspiration patriotique ; son seul mérite est celui d'un bon écrivain. Angelo di Costanzo écrit l'histoire de Naples, en partisan du pape; l'historien du Concile de Trente, Paolo Sarpi, est le premier historien ecclésiastique qui ait quelque chose du coup d'œil d'un homme d'état. Davila, l'admirateur passionné de Henri IV, sous les drapeaux duquel il a servi, écrit l'histoire des guerres civiles de France; le cardinal C. Bentivoglio (1579-1644) se fait l'historien précis et élégant des guerres de Flandre. Sarpi, Davila, Bentivoglio (*voy.* ces noms), conservent jusqu'au milieu du xviie siècle les bonnes traditions de l'école historique du xvie; mais le xviiie n'a plus guère que des compilateurs (*voy.* MURATORI, MAFFEI, TIRABOSCHI). Giannone, l'historien de Naples, devient martyr de sa sincérité; Denina écrit ses *Révolutions d'Italie* loin de son pays; et, de nos jours, Botta, l'historien des États-Unis et des révolutions contemporaines de l'Italie (de 1789 à 1814), est venu vivre et mourir en France. *Voy.* ces noms.

Nous ne saurions quitter ce sujet de l'historiographie sans dire encore quelques mots sur les penseurs hardis qui se

sont exclusivement occupés de la philosophie de l'histoire (*v.* p. 66). Vico (*v.*) entra le premier dans cette carrière : la *Science nouvelle* a pour but de tracer le cercle idéal dans lequel tourne le monde réel ; c'est une théologie sociale, une démonstration historique de la Providence. Vico est un homme d'un grand entendement, mais dominé par son imagination, et qui mêle à des vérités nouvelles des jeux d'esprit que ne peuvent approuver l'histoire et la saine logique. De nos jours, M. de Ballanche (*voy.*) a renouvelé, en l'améliorant, une partie du système de Vico ; sa philosophie est une théosophie chrétienne. Selon lui, la loi générale qui gouverne les sociétés humaines, c'est le développement de deux dogmes générateurs, la déchéance et la réhabilitation. Bossuet (*v.*), dans son aperçu grandiose de l'histoire universelle, a aussi fait de la philosophie de l'histoire, au point de vue catholique. Herder (*voy.*), dans ses *Idées sur la philosophie de l'histoire*, établit que les vicissitudes dans les destinées de l'humanité ne naissent pas d'un vain caprice des volontés ; qu'elles ont leur fondement dans les entrailles de l'univers. D'après Herder, c'est une condition du monde de faire naître à telle époque telle forme de civilisation, tel mouvement de progression. Il saisit avec une étonnante sagacité le caractère individuel de chaque nation ; mais il s'adonne trop à des hypothèses ingénieuses sur le rapport de l'homme physique avec la nature et le sol. De nos jours enfin, Hegel (*voy.*), le fondateur du dernier système philosophique en Allemagne, l'adversaire de Niebuhr, de Savigny, du parti historique proprement dit, a prétendu que l'*âme universelle* se manifestait dans l'histoire du genre humain par quatre modes différents : l'un, immobile, substantiel, est représenté par l'Orient ; l'autre, mobile, individuel, varié, se manifeste dans l'histoire de la Grèce ; le troisième, composé des deux premiers, s'est montré à Rome ; le quatrième enfin, sortant de la lutte des deux principes pour harmoniser ce qui était divers, serait représenté par les nations germaniques.

En parcourant cette série déjà trop longue et pourtant incomplète de noms propres, en voyant que tous les peuples qui ont plus ou moins marqué sur le théâtre du monde ont rencontré leurs historiens, que le Nord lui-même est sorti de l'obscurité qui enveloppait ses origines, que la Pologne a son Naruszewicz, la Russie son Karamzin, la Suède son Geijer, que les Mongols mêmes nous envoient leurs annales (*voy.* SCHMIDT), l'on se demande quelle est la route que devra suivre un jeune talent qui se sentirait la vocation de fouiller l'histoire du passé et qui éprouverait l'impérieux besoin de défricher un champ encore vierge. Nous n'hésitons pas à le dire, c'est vers l'Orient, vers l'Inde surtout, qu'il faudrait diriger ses pas. L'histoire de l'Inde primitive est à faire ; il s'agit de mettre à jour sa chronologie confuse ; les faits précis restent à dégager dans ces législations primitives, ces traditions poétiques, ces généalogies incommensurables, ces annales religieuses, et dans ces colossales épopées (*voy. littérature* INDIENNE) qui effraient notre imagination à l'instar des temples de géants que le voyageur trouve, dans la solitude, sur tant de points de la presqu'île en-deçà du Gange. La philologie contemporaine, en abordant le sanscrit (*voy.*), ouvre de longues avenues aux historiens futurs. Déjà les travaux préparatoires s'accumulent : ceux de W. Jones, de Colebrooke (*voy.* ces noms), de tant de savants français, anglais, allemands *, qui consacrent leurs veilles à ces pénibles études, seront fécondés un jour par quelque homme de génie encore inconnu, qui construira l'édifice de sa gloire avec ces pierres éparses. Des essais partiels ont même été tentés : nous ne citerons que la belle *Histoire des Rajepoutes*, par Tod (Londres, 1829-32, 2 vol. in-4°), qui raconte les mœurs et les hauts faits de ce peuple chevaleresque avec l'enthousiasme que, d'habitude, le sol natal est seul capable d'inspirer. Son exemple sera suivi par plus d'un noble esprit, qu'une destinée heureuse aura jeté sur ce sol poétique

(*) *Voir* Schlegel, *Bibliothèque indienne*, Bonn, 1820-26, 3 vol. in-8° ; Rhode, *Sur la civilisation religieuse, la mythologie et la philosophie des Indous*, Leipzig, 1827, 2 vol. ; Heeren, *Idées sur le commerce des anciens peuples*, trad. de M. Suckau. *Voir* en outre les travaux de MM. Bopp, de Chézy, Eugène Burnouf, etc., etc.

de l'Indostan, où des existences héroïques n'attendent que la plume d'un Tacite, d'un Gibbon, d'un Montesquieu ou d'un Jean de Müller pour être révélées au monde et prendre place à côté des plus beaux noms de la Grèce et de Rome.

Les remarques que nous suggère l'Inde s'appliquent plus ou moins à l'histoire de la Perse, de l'Égypte, de la Chine. Lorsque pour l'une le zend (*voy.*), ce domaine des recherches de M. Eugène Burnouf, sera suffisamment connu; que pour l'autre les hiéroglyphes (*voy.*) et l'ancienne langue des Égyptiens (*voy.* Kopte), après les travaux préparatoires des Young, des Champollion, des Rosellini, etc., auront reçu une solution satisfaisante; enfin que, pour la dernière, les élèves d'Abel Rémusat (*voy.*) et de M. Stanislas Julien auront complété les travaux de leur maître, ce seront autant de nouvelles voies s'offrant d'elles-mêmes aux talents qui se sentiront appelés à écrire l'histoire du passé. Il en est presque du champ de la science comme du ciel: il s'étend à mesure que l'œil y pénètre.

On peut consulter, sur la marche à suivre dans l'exploration du domaine historique, outre le vieux ouvrage du P. Griffet, *Traité des différentes sortes de preuves qui servent à établir la vérité de l'histoire*, outre les cours de Rollin et de Condillac, Mably, *De la manière d'écrire l'histoire*, et les trois ouvrages allemands qui suivent : Georges Müller, *Lettres sur l'étude des sciences, et particulièrement de l'histoire*, 2e édit., Zurich, 1817; Guill. de Humboldt, *Sur la tâche et les devoirs de l'historiographe*, Berlin, 1822; Wachler, *Histoire de l'historiographie* (t. I et II, Gœtt., 1812-20, ouvrage non terminé). L. S.

HISTORIQUE s'emploie comme adjectif et comme substantif. *C'est un fait historique* signifie qu'il s'est passé réellement, qu'on raconte ce qu'on sait vrai, ce dont peut-être on a été témoin. Lorsque ce fait est peu croyable, on ajoute volontiers à son récit, entre parenthèses, (*historique*). On dit *faire l'historique d'une science*, pour exprimer qu'il s'agit d'exposer les faits positifs qui se rapportent à l'origine et au développement successif de cette science; on a sous-entendu sans doute, en formant ce mot, un substantif véritable, comme *la partie*. *Voy.* Fait et Crédibilité. X.

HISTRION. Il faut remonter aux premiers temps de l'histoire romaine pour trouver l'origine de ce mot, devenu un terme de mépris, et qui ne fut primitivement qu'une désignation inoffensive. Rome venait d'être dévastée, l'an 391 de sa fondation, par une épidémie meurtrière. Ses ravages avaient laissé dans l'esprit des survivants de profondes impressions de tristesse. Les édiles, chargés de veiller non-seulement au bien-être, mais aux plaisirs du peuple romain, songèrent à lui en procurer un nouveau pour dissiper ces souvenirs mélancoliques. Les jeux guerriers, les combats des lutteurs et des athlètes, empruntés à la Grèce, étaient encore les seuls spectacles de cette grande ville : l'Étrurie offrit un objet d'importation plus divertissant pour la jeune république.

Une troupe de baladins ou danseurs, qui se trouvait alors dans le premier de ces pays, vint, aux frais des édiles, donner des représentations à Rome, et y obtint beaucoup de succès. La langue latine n'avait point encore de nom pour le personnage qui se livrait à cette suite d'exercices : elle dut l'emprunter à celle de leur premier séjour, et du mot étrusque *hister* on fit *histrio*.

Ces mimes bouffons devinrent peu à peu des acteurs parlants, et jouèrent quelques farces grossières où une sorte de dialogue noté était accompagné par des flûtes; c'était l'enfance du théâtre latin. Les Romains s'accommodèrent fort bien des histrions tant qu'ils ne connurent rien de mieux; mais lorsque Livius Andronicus composa des ouvrages dramatiques plus réguliers, lorsque surtout Plaute et Térence (*voy.* ces noms) eurent charmé leurs loisirs par la véritable comédie, les exercices et les bouffonneries des histrions tombèrent dans le discrédit, et ce nom ne fut plus prononcé qu'avec dédain.

C'est dans cette fâcheuse acception que le mot a été adopté par notre langue; mais un rigorisme outré, une injuste prévention ont voulu trop souvent l'appliquer à la classe entière des comédiens.

On sait la réponse de Lekain (*voy.*) à ce chevalier de Saint-Louis qui se plaignait devant lui de ne recevoir qu'une modique pension, tandis que des appointements de 12,000 livres paraissaient trop faibles à un *histrion*. « Et comptez-vous pour rien le droit de me parler ainsi? » Lekain devait, en effet, se borner à cette humble réponse dans un siècle où le talent scénique subissait encore une injuste flétrissure; où, par l'ordre d'un gentilhomme de la chambre, Brizard était mis au Fort-l'Évêque pour s'être permis de porter, dans le rôle d'un personnage honorable, le cordon de l'ordre de Saint-Michel. Aujourd'hui, non-seulement un acteur de notre première scène, mais le comique, le *farceur* du plus petit théâtre, regarderait ce terme d'*histrion* comme une insulte dont il aurait droit de demander la réparation, à moins que sa conduite ne l'eût provoqué. Ce n'est point à l'infériorité du génie, ni même du talent dramatique, c'est seulement au comédien qui se serait montré imprudent ou indélicat, que l'on a réservé avec justice le stigmate de cette qualification flétrissante. M. O.

HITTORFF (Jacques-Ignace) naquit, le 20 août 1792, à Cologne, ville qui, bientôt après conquise par les armes françaises, devint une sous-préfecture. Son père, passionné pour la bâtisse, dirigea les études du jeune homme vers l'architecture. Si le manque d'organisation dans les établissements universitaires, dans un pays nouvellement conquis, ne lui permit pas de profiter d'une direction d'enseignement parfaitement régulière, en revanche son séjour dans la cité de l'Europe la plus riche en monuments importants du xe au xvie siècle, lorsque cette architecture était admirée et discutée par les esprits les plus éclairés de l'Allemagne, favorisa son goût pour l'art qu'il devait honorer un jour. Mais son père voulut aussi qu'à l'instar des architectes de ces monuments, il commençât par faire l'apprentissage de maçon. A l'âge de 15 ans, il tailla la pierre en même temps que plusieurs maisons s'élevaient sur ses dessins. A 17 ans, il vint à Paris pour compléter ses études architecturales.

Un hasard heureux, qui eut beaucoup d'influence sur son avenir, le fit entrer chez Bélanger, un des architectes les plus en réputation et les plus occupés de l'époque, qui le traita plutôt en fils qu'en disciple. Il eut l'avantage de prendre une part active à la construction du grand abattoir de la barrière Rochechouart et à l'exécution de la coupole de la Halle au Blé, tout en suivant l'École des Beaux-Arts. A la vue d'une de ses esquisses académiques, Percier lui offrit gratuitement ses conseils et ses soins. Ce célèbre chef d'école devint son second maître et lui accorda la plus constante amitié.

Au retour des Bourbons, en 1814, Bélanger, ancien architecte des fêtes et cérémonies de la cour, reprit naturellement cette place. Il s'attacha comme inspecteur M. Hittorff, qui participa, en cette qualité, aux nombreux et importants travaux dont cet architecte fut chargé jusqu'en 1819, époque de sa mort. Là il fit la connaissance de M. Lecointe, artiste distingué, qui, plus avancé en âge, fut d'abord son guide et son ami, puis devint son collaborateur.

Nommés tous deux architectes du roi pour les fêtes et cérémonies, en remplacement de Bélanger, ils dirigèrent ensemble, depuis 1819 jusqu'à 1830, les travaux suivants : à Saint-Denis, les pompes funèbres du prince de Condé, du duc de Berry et de Louis XVIII; à Paris, le baptême du duc de Bordeaux, dont ils publièrent les décorations, recueillies en un volume grand in-fol.; à Reims, le sacre de Charles X; et ils exécutèrent une partie des dessins destinés au magnifique ouvrage sur cette solennité, dont les événements de 1830 ont empêché l'achèvement. C'est aussi à l'occasion du sacre qu'ils commencèrent la restauration de la belle église de Saint-Remi, qui tombait en ruines. La reconstruction de l'intérieur du Théâtre-Italien (salle Favart) et la construction, dans l'espace de huit mois, du théâtre de l'Ambigu-Comique, furent encore le fruit de leur collaboration commune.

Un musée et un théâtre avec salle de concert pour la ville de Cologne, plusieurs habitations de ville et de campagne pour la France et l'étranger, furent les projets

que M. Hittorff fit à lui seul pendant cette période.

Son intention, en se rendant à Paris, avait été d'y étudier pendant quelques années pour retourner ensuite à Cologne. La mort prématurée de sa mère le décida à rester à Paris, où il chercha dans son travail toutes ses ressources, dont il ne voulut plus être redevable qu'à lui-même. Si cette position l'empêcha de se livrer uniquement aux études académiques, dans la vue du grand prix, elle eut l'avantage de lui faire acquérir de bonne heure les notions pratiques et surtout de lui faire connaître le prix du temps.

Ayant dû quitter l'Académie à l'âge de 25 ans, après des succès qui marquaient sa place entre les élèves distingués de l'école, M. Hittorff ne cessa d'étudier les monuments des époques et des contrées les plus intéressantes pour l'art, afin de se préparer à leur examen sur les lieux, qu'il regardait comme indispensable à l'éducation accomplie d'un architecte. Aussi fut-ce avec un bonheur inexprimable qu'il visita, en 1820 et 1821, l'Angleterre et une partie du nord de l'Allemagne; en 1822, 1823 et 1824, le midi de la France, l'Italie, la Grande-Grèce et la Sicile. Après une absence de trois ans, dont neuf mois passés sur le sol de l'antique Trinacrie, riche de plus de mille dessins et de nombreuses remarques écrites, il publia, en 1826, le premier résultat de ses découvertes, qui attirèrent l'attention des artistes et des savants. Les communications qu'il en fit à l'Institut de France, lesquelles consistèrent dans les restaurations, accompagnées de mémoires, des temples de Ségeste, de Sélinunte, d'Agrigente, de Syracuse, etc., lui valurent les plus honorables suffrages. Il fut fortement encouragé à publier l'ensemble de ses travaux, et il s'y livrait avec ardeur lorsque la révolution de Juillet, brisant sa position à la cour, lui ôta les moyens de mener à fin une aussi coûteuse entreprise.

Obligé d'interrompre ce grand ouvrage, il s'occupa d'une édition française des *Monuments inédits de l'Attique* (in-fol., Paris, 1832), d'abord publiés en anglais. Cette publication, dans laquelle il s'associa M. Ollivier, un de nos plus habiles graveurs d'architecture, pour la reproduction des planches, mit de nouveau en lumière ses connaissances littéraires et archéologiques. Les nombreuses notes, ainsi que les dessins et les restaurations, dont il augmenta cette édition, en firent pour ainsi dire un nouvel ouvrage, et le succès fut grand, même en Angleterre, où la traduction est aujourd'hui plus recherchée que l'original. Il fit ensuite la restitution du temple d'Empédocle, à Sélinunte, travail qui offrit la nouveauté d'un monument religieux de l'art grec, orné de couleurs dans toutes ses parties, avec les peintures murales, les *ex-voto*, les autels, les offrandes, la statuaire coloriée, enfin avec tous les objets caractéristiques d'un sanctuaire grec. Les dessins et le mémoire qui les accompagnait, insérés depuis dans les Annales de l'Institut archéologique de Rome, en établissant l'architecture polychrome chez les Hellènes, depuis l'origine de ces peuples jusqu'aux plus belles époques de leur art, donnèrent lieu aux nombreuses recherches spéciales faites depuis sur les monuments de la Grèce. Les résultats ont confirmé toutes les conséquences que M. Hittorff avait tirées, et l'existence si longtemps ignorée d'une décoration emblématique inhérente à l'architecture grecque, quoique contrariant les doctrines reçues, devint un fait irréfragable, désormais acquis à l'histoire de l'art. M. Hittorff fit aussi, en 1832, les dessins perspectifs et géométraux d'une antique basilique romaine et de la basilique de Fano. Ces restitutions, accompagnées d'un mémoire sur ce genre de monuments en général et la traduction du texte de Vitruve avec de nouveaux commentaires, furent non moins bien accueillis par les savants et les artistes de l'Institut que par le public, qui put admirer à l'exposition du Louvre cette magnifique reproduction, acquise par le roi.

Ces travaux et ces efforts attirèrent de nouveau les regards du gouvernement sur un artiste qui avait donné tant de preuves de son aptitude théorique et pratique. Après les années de fermentation qui suivirent 1830 et qui confondirent dans une même catégorie d'exclusion les artistes, les savants et les hommes politi-

ques, M. Hittorff fut nommé architecte de la 6e conservation des monuments de Paris et architecte-adjoint de la nouvelle église de Saint-Vincent-de-Paul. Gendre de M. Le Père à qui la construction de cette église était confiée, il avait dès l'origine été associé à sa conception. Enfin il fut nommé architecte en chef des embellissements de la place de la Concorde et des Champs-Élysées, travail important où il prit pour base de son projet le principe de conserver et d'achever en améliorant. Ce n'est pas ici le lieu d'entrer dans le détail des qualités par lesquelles tous ces travaux se distinguent. Mais, en ce qui concerne l'église, le grandiose qui dérive du nouveau parti pris pour la disposition de l'hémicycle du sanctuaire, l'emploi de la peinture sur verre pour les vitraux, celui de la peinture à la cire pour les grandes frises et les murs de l'intérieur, l'application de la peinture sur lave émaillée pour les frises extérieures et les murailles du porche; en ce qui concerne la place, le motif des deux grandes fontaines et leur jonction à l'obélisque par un plateau en asphalte, qui permet de jouir avec sécurité des nombreux points de vue ainsi que de la magnifique illumination qui s'étend jusqu'à l'arc de l'Étoile; et quant aux fontaines elles-mêmes, un effet qui, en rappelant celui de la place Saint-Pierre à Rome, le surpasse par la plus grande masse d'eau jaillissante; enfin, en ce qui concerne les Champs-Élysées, les motifs variés de cinq autres fontaines, et pour la rotonde du Panorama, la suspension à 20 mètres au-dessus du sol, au moyen de six câbles en fer, d'une couverture égale en surface à la coupole de la Halle au Blé, — ces divers résultats, la plupart absolument neufs, deviennent de nouvelles richesses pour l'art et mettent en évidence le génie de leur auteur.

Telles sont les productions de M. Hittorff, depuis 1833 : elles suffiraient pour bien remplir sept années de la vie d'un architecte; mais elles ne furent pas les seules qui l'occupèrent. Ces travaux lui ayant procuré de nouvelles ressources pécuniaires, il acheva, en 1837, son ouvrage sur l'*Architecture moderne de la Sicile* (grand in-fol., avec 76 planches), avança la publication de l'*Architecture antique de la Sicile* jusqu'à la 8e livraison, et prépara la prochaine mise au jour de son ouvrage sur l'*Architecture polychrome des Grecs*, pour lequel il visita une seconde fois l'Angleterre, dans la vue d'examiner de nouveau les marbres du Parthénon et ceux de Phigalie, motif qui le détermina aussi à se rendre, en 1839, dans la capitale de la Bavière pour y étudier les précieux fragments du temple d'Égine. Un grand nombre de mémoires remarquables sur divers points d'art et d'antiquité, entre autres sur les pyramidions en bronze doré employés par les Égyptiens au complément de leurs obélisques; sur le *sphyrélaton* ou moulage en métal battu, chez les anciens et les modernes, comme moyen plus économique et plus convenable à l'emploi de la statuaire colossale; sur la nouvelle église de la Madeleine, à Paris; sur quelques voyages artistiques dans la Pouille, la Basilicate, le Caucase, l'Arménie et la Grèce; enfin plusieurs articles importants dans l'*Encyclopédie des Gens du Monde**, prouvent sa persévérance au travail et la fécondité de sa plume. M. Hittorff est aussi l'auteur du texte des 3e et 4e parties de l'ouvrage intitulé *Ruines de Pompeia* (grand in-4°, Paris, 1828). Dans tous ces travaux, on retrouve une connaissance étendue de l'histoire de l'art antique et moderne, un jugement basé sur les principes rationnels et un sentiment du beau appuyé sur le vrai. Impressionné dès sa plus tendre jeunesse par l'architecture dite gothique, que personne n'a mieux appréciée que lui dans son *Architecture moderne de la Sicile*, versé dans la connaissance de l'art chez tous les peuples et à toutes les époques, M. Hittorff n'en accorde pas moins sa sympathie raisonnée aux principes de l'architecture grecque, dont il n'est point d'ailleurs un aveugle et puéril copiste. M-l.

HIVER, *voy.* Saisons.

HIVERNAGE, époque des mauvais temps dans de certaines contrées où les vaisseaux ne sauraient rester sans danger tant que dure une saison rigoureuse.

(*) Ces articles sont Architecture et *histoire de l'*Architecture, Colonne, Colonnade, Fronton, etc.

Quand les pluies et les ouragans vont commencer dans les parages que ces circonstances rendent périlleux pour les navires, on appareille et l'on va chercher des lieux plus tranquilles, des abris sûrs où l'on *hiverne*, et qu'on ne quitte point avant le retour du temps propre à la navigation, ou au moins à la station dans les lieux qu'on avait fuis. Dans beaucoup de documents du moyen-âge, le mot *ibernatio* désigne l'hiver de nos climats, l'époque où l'on ne naviguait pas, où la loi même défendait que l'on mît sous voile. *Voir* notre *Archéologie navale*, t. II, p. 261-63. A. J-L.

HIVERNEMENT des animaux, *voy.* HIBERNATION.

HOANG-HO, fleuve de la Chine dont le cours a plus de 900 lieues, et n'est cependant pas le plus grand de cet empire, puisque l'Yang-tsé-Kiang a 200 lieues de plus. Ce nom de *Hoang-ho* signifie *fleuve jaune*, et vient de ce que ses rives et le fond de son lit sont enduits d'une argile ou d'un sable de cette couleur. Les Mongols l'appellent *Hara-mouren*. Il prend ses sources dans les monts Koulkoun et dans une branche du Kuenlim, sur les frontières septentrionales du Tibet, dans le pays des Tatars OElœths, appelé Koko-nor, vers 35 degrés de lat. N. et 92 de long. à l'est de Paris. Il court d'abord à l'est l'espace d'environ 100 lieues; puis il tourne brusquement à l'ouest-nord-ouest, et décrit un demi-cercle, toujours dans le pays des Tatars de Koko-nor, en s'approchant d'environ 20 lieues du grand lac de ce nom. Il reprend ensuite la direction de l'est, entre en Chine (*voy.*), où il coule vers le nord, en séparant les provinces de Kan-sou et de Chen-si; il s'incline au nord-est sur les frontières de cette dernière, entre dans la Mongolie, et, après avoir couru au nord pendant près de 60 lieues, il tourne à l'est jusque sur la frontière de la Chine, où il rentre en se dirigeant au sud entre les provinces de Chen-si et de Chan-si. Parvenu sous le 35e degré de lat. N., il se joint au fleuve Hoer-ho, avec lequel il reprend sa première direction à l'est, à travers les provinces de Honan et de Kiang-sou. Il tombe dans la mer Jaune, à 50 lieues au nord de l'embouchure de son rival l'Yang-tsé-Kiang, sous 34° de lat. N. et 117° de long. à l'est de Paris.

Ses principaux affluents sont: à gauche, l'Oulan-mouren ou Tay-tong-ho, et à droite le Koko-nor ou Thao-ho, le Kan-ku-chong, le Goey-ho et le Ouei-ho. Il est large, rapide, et plein de bas-fonds qui entravent la navigation.

Les débordements de ce fleuve ont occasionné, dès la plus haute antiquité, de grands travaux hydrauliques qui ont été continués ou repris sous le règne des derniers empereurs. Le savant P. de Mailla rapporte qu'il a été témoin oculaire de ce qu'a fait le célèbre Yu, plus de 2,000 ans avant notre ère, pour maîtriser le cours impétueux du Hoang-ho, le plus rapide et le moins traitable des fleuves de la Chine. « Pour en juger, dit-il, il faut se rendre aux montagnes Hon-kéou et Long-mon, qu'il fit sauter en partie, et surtout à celle de San-men, qui est d'une élévation extraordinaire, et dans laquelle il creusa et ouvrit au fleuve trois larges canaux, à l'aspect desquels je restai frappé d'étonnement et d'admiration.* »

Le chapitre Yu-kong ou travaux de Yu, qui se trouve dans le Chou-king, est le plus beau morceau de toute l'antiquité en ce genre. On voit encore près de la source du Hoang-ho une apparence d'inscription gravée sur le rocher percé dans lequel Yu le fit entrer. Soit que le temps l'ait effacée, soit que le rocher, en croissant, en ait altéré les caractères, on ne peut plus la lire; la tradition universelle en fait honneur à Yu, et l'histoire nous apprend qu'on la lisait deux ou trois siècles avant notre ère. Les copies que l'on en avait tirées ont été conservées, et M. Joseph Hager s'en est procuré une qu'il a publiée en 1802**. Une explication française y est jointe; elle se termine ainsi: « La vertu toujours agissante du ciel va désormais répandre son efficacité sur tout. On aura de quoi se vêtir; rien ne manquera pour sa subsistance; la douce tranquillité régnera dans l'univers; les danses et les illuminations vont avoir lieu pour toujours. »

(*) *Histoire générale de la Chine*, tome I, première lettre à M. Fréret, pag. cx et 61 du texte.

(**) Chez MM. Treuttel et Würtz.

Le Hoang-ho se jetait autrefois dans le golfe de Leao-tong, au-dessus du 39ᵉ degré de lat., à un degré et quelques minutes à l'orient de Pe-king. En effet, on sait par l'histoire de l'empereur Han-ou-ti, qui vivait 140 ans avant l'ère chrétienne, que le Hoang-ho avait été joint par un canal à l'Ouei-ho qui se jette dans la mer à cette embouchure. Cette communication avait lieu aussi dans le Chan-tong par un autre canal qui est encore tracé sur les belles cartes de la Chine, gravées par d'Anville. F. d'U.

HOBBES (Thomas), célèbre philosophe anglais et l'un des plus grands esprits du xviiᵉ siècle, naquit à Malmesbury, le 5 avril 1588. Il passa cinq années à l'université d'Oxford, où il étudia la philosophie péripatéticienne; mais cette philosophie, aride autant que subtile, ne pouvait satisfaire un esprit actif et vigoureux comme le sien : il n'en retint que les habitudes d'une dialectique serrée. Déjà Bacon avait donné le signal d'une réaction contre la scolastique. Hobbes, qui, jeune encore, put recevoir les conseils de Bacon, et qui, avec Ben Johnson, traduisit en latin quelques-uns de ses ouvrages écrits en anglais, subit l'influence de ses doctrines : il systématisa ses idées, et lui dut peut-être la direction pratique qu'il donna à ses recherches. Comme gouverneur du fils du comte de Devonshire, Hobbes voyagea avec lui pendant plusieurs années en France et en Italie. Dans ces deux pays, il se lia avec Galilée, Gassendi, le P. Mersenne, qui le mit en rapport avec Descartes.

Hobbes est du nombre des hommes qui ont commencé tard à écrire. Son premier ouvrage fut une traduction de Thucydide qu'il publia à quarante ans. C'était en 1628. Déjà les démêlés du parlement avec Charles Iᵉʳ préludaient aux orages révolutionnaires qui devaient abattre le trône d'Angleterre : l'intention de Hobbes était de faire voir aux Anglais, dans l'histoire des Athéniens, les désordres et les confusions du gouvernement démocratique. En général, pour juger l'esprit et la tendance de ses écrits, il ne faut pas les séparer des circonstances au milieu desquelles ils furent composés; il faut les rapprocher des événements politiques qui en furent pour ainsi dire l'occasion. Il dit lui-même que l'état politique de l'Angleterre donna lieu à la publication de son premier ouvrage philosophique. Élevé dans le culte de la royauté et dans la haine de la démocratie, il était révolté des principes mis en avant par les parlementaires : il composa donc son traité *De cive*, pour établir les droits de la couronne.

Dès les premières séances du Parlement de 1640, pressentant les approches de la guerre civile, il était venu chercher un asile à Paris. Là, dans le commerce de Gassendi, de Mersenne et autres savants, il publia, en 1642, la 1ʳᵉ édit. du traité *De cive*, qui ne fut imprimée qu'à un très petit nombre d'exemplaires, et dont la publicité véritable ne date que de la 2ᵉ édit. donnée en 1647.

C'est ainsi que Hobbes, jeté par les hasards de sa position, autant que par le tour de son esprit, dans le parti des Stuarts, fut confirmé dans ses affections et ses principes par les excès de la révolution. Voyant la société bouleversée par les partis politiques, il la crut dissoute; la cause de ce désordre lui parut être le renversement de l'autorité établie. Il en conclut que les sociétés ne pouvaient exister et les hommes vivre en paix, qu'à la condition d'un pouvoir extrêmement fort, c'est-à-dire absolu; selon lui, le bon ordre n'est qu'à ce prix. Cette idée (on l'a déjà fait voir à l'art. Droit naturel, T. VIII, p. 579) fut le point de départ de Hobbes, et ce fut sous l'inspiration de cette idée qu'il chercha les lois de la nature de l'homme et celles de la formation des sociétés.

Son *Leviathan* est à cet égard le complément du traité *De cive*. Par ce nom (*voy.*) emprunté à la Bible, il désigne le parti populaire comme une sorte de bête de proie qu'on ne peut apprivoiser et que le gouvernement doit museler, pour l'empêcher de faire le mal. La substance de cet ouvrage peut se réduire à ceci : — Sans la paix, il n'y a pas de sûreté dans un état; or, la paix ne peut subsister sans le commandement, ni le commandement sans les armes : les armes ne valent rien si elles ne sont mises dans une seule main; mais la crainte des armes ne

peut porter à la paix ceux qui sont poussés à se battre par un mal plus terrible que la mort, c'est-à-dire par les dissensions relatives aux questions d'où dépend le salut éternel. En conséquence, Hobbes assujettit à la royauté le pouvoir religieux lui-même, comme la cause la plus féconde des guerres civiles. Le *Leviathan* parut en 1651, et fut violemment attaqué par les théologiens anglicans qui avaient accompagné Charles II réfugié en France, et qui représentèrent l'auteur comme un impie; alors il reçut l'ordre de ne plus paraître devant le roi. D'un autre côté, il n'irritait pas moins les papistes, en dévoilant les ruses du clergé et les usurpations du pape. Il ne se crut donc plus en sûreté en France et repassa en Angleterre.

Lord Clarendon rapporte à ce sujet qu'ayant vu Hobbes à Paris, celui-ci lui parla de son livre et lui indiqua quelques-unes des idées qu'il renfermait; lord Clarendon lui ayant demandé pourquoi il publiait une telle doctrine, il avait reçu cette réponse : « La vérité est que j'ai envie de retourner en Angleterre. »

En effet, la récapitulation du *Leviathan* s'adresse finement et indirectement à Cromwell, auquel Hobbes semble dire qu'étant hors du royaume, et n'ayant par conséquent pas été conquis ni soumis aux devoirs d'un sujet, il pourrait cependant par son retour se soumettre à son gouvernement et s'obliger à lui obéir. Cette récapitulation était assez courte pour que Cromwell voulût bien la lire. De telles doctrines de gouvernement publiées par un maître si habile, pouvaient déterminer des hommes auxquels il n'avait pas droit de commander, à se soumettre cependant au pouvoir de l'usurpateur. Hobbes atteignit donc son but : en 1653, il retourna en Angleterre, où Cromwell lui permit de vivre tranquillement. A la restauration de Charles II, en 1660, il fut très bien traité par le roi, auquel il avait enseigné les mathématiques, lorsqu'il n'était encore que prince de Galles réfugié en France; il en reçut même une pension annuelle. Depuis lors jusqu'à sa mort, arrivée le 4 décembre 1679, il continua de se livrer à ses travaux et à résister aux attaques de ses adversaires qui étaient très nombreux. Il vécut toujours dans le célibat pour n'être pas détourné de ses études philosophiques.

Il ne s'agit plus aujourd'hui de critiquer les doctrines politiques de Hobbes : elles sont jugées sans retour. Ce qui fait sa valeur, c'est son aptitude philosophique, la puissance de son génie systématique et la rigueur de ses déductions. Il avait beaucoup plus médité que lu : telle est la cause de son originalité. Il disait lui-même : « Si j'avais lu autant que beaucoup d'autres, jaurais été aussi ignorant qu'eux. » Hobbes est l'auteur des *Troisièmes objections* qu'on trouve à la suite des *Méditations* de Descartes. Voici le jugement que ce dernier philosophe porte sur lui dans ses Lettres : « Je le trouve plus habile en morale qu'en métaphysique ni en physique, quoique je ne puisse nullement approuver ses principes ni ses maximes, qui sont très mauvaises et très dangereuses, en ce qu'il suppose tous les hommes méchants ou qu'il leur donne sujet de l'être. Tout son but est d'écrire en faveur de la monarchie, ce qu'on pourrait faire plus avantageusement qu'il n'a fait, en prenant des maximes plus vertueuses et plus solides. Il écrit aussi fort au désavantage de l'église et de la religion romaine; de sorte que s'il n'est particulièrement appuyé de quelque faveur fort puissante, je ne vois pas comment il peut exempter son livre d'être censuré. »

Les erreurs de Hobbes, comme philosophe, sont de confondre la pensée avec la sensation, d'effacer les affections de la nature humaine, de ne conserver nulle trace des sentiments moraux dans ses écrits, et de prendre l'intérêt personnel pour l'unique motif des actions humaines; mais, malgré ses erreurs, peu de philosophes ont été plus utiles que Hobbes. Il n'enveloppe sa doctrine d'aucun ornement; son style est parfaitement simple, clair et précis; jamais il n'emploie pour exprimer sa pensée que la quantité de mots strictement nécessaire. Après avoir nettement dégagé son principe, il en tire toutes les conséquences avec une rigueur audacieuse; il fait rendre à ce principe tout ce qu'il contient, sans s'effrayer d'en

voir sortir des choses qui détruisent toute morale, toute liberté, toute société. On sent, en lisant Hobbes, qu'il faut ou rejeter le principe, ou prendre les conséquences, si l'on admet le principe. C'est là un grand service rendu à la science. Il n'y a que les hommes qui élèvent avec hardiesse des systèmes exclusifs qui en finissent avec ces systèmes. A-D.

HOBHOUSE. Cette famille, établie à Bristol depuis la fin du XVIIe siècle, a fourni au nôtre deux générations successives d'hommes d'état distingués.

Le premier, sir BENJAMIN, naquit le 14 mars 1757. Forcé par des raisons de santé de renoncer à la carrière du barreau, où il s'était lié avec le célèbre Pitt, il voyagea quelque temps dans le midi de la France et en Italie. De retour en Angleterre; il épousa, en 1784, miss Cam, dont il eut le fils qui fera l'objet de la notice suivante; plus tard, il se remaria avec miss Parry, tante du célèbre navigateur de ce nom. Un traité sur le crime de haute trahison le fit connaître de Fox, dont l'influence amena sa nomination à la chambre des Communes. Depuis son entrée au Parlement, en 1797, jusqu'à la fin du ministère de Pitt, il se montra le constant adversaire des mesures proposées par l'administration. A la retraite de Fox, il s'attacha, comme la plupart des membres de l'ancienne opposition, à M. Tierney. Mais le ministère Addington (*voy.*) étant venu réaliser la plupart de ses vœux politiques, il y entra comme secrétaire du bureau de contrôle. Néanmoins, quand Pitt revint au pouvoir, il déclina l'offre qui lui fut faite de rester en place. Lors de la coalition Fox et Grenville (*voy.*), il fut nommé président du comité *des voies et moyens*. Vers la même époque, la confiance de la Compagnie des Indes l'investit des fonctions délicates de commissaire liquidateur des créances contre les nababs du Carnate, fonctions qui l'occupèrent jusqu'à sa mort. A la retraite du ministère de coalition, M. Hobhouse fut vivement pressé par Perceval de conserver la présidence du comité de la Chambre; mais il lui fit la même réponse qu'il avait déjà faite à lord Castlereagh dans une occasion semblable. Nommé baronnet en 1812, il se retira du Parlement en 1818, et mourut le 14 août 1831.

Sir JOHN CAM Hobhouse, fils du précédent, naquit en 1785 et fut élevé au collége de la Trinité, à Cambridge. Ce fut là qu'il connut Byron, dont il devint l'ami; et, au sortir de l'université, sa jeunesse, comme celle du grand poëte, fut partagée entre les plaisirs, les voyages et la littérature. Il publia, en 1809, des *Imitations et traductions des classiques anciens et modernes avec des poésies originales et inédites*. Parmi ces dernières, on remarquait plusieurs morceaux de lord Byron. La même année, il visita avec ce dernier l'Espagne, le Portugal, la Grèce, la Turquie, etc. Il se trouvait à Paris lors du retour de Napoléon de l'île d'Elbe, en 1815, et ses *Lettres sur les Cent-Jours*, Londres, 1816, 2 vol. in-8°, offrent un tableau fidèle et animé de cette époque intéressante. L'année suivante, nous le retrouvons en Suisse avec Byron, qu'il accompagna aussi pendant une partie de son séjour en Italie, et dont il partagea les espérances et les menées libérales. En Angleterre, il passait pour être d'une nuance politique fort avancée, et déjà des lettres, des pamphlets, des discours l'avaient mis en évidence, lorsqu'une condamnation prononcée contre lui à l'occasion d'un libelle contre lord Erskine (*voy.*) vint mettre le comble à sa popularité. Il ne sortit de prison que pour entrer à la Chambre des communes, porté sur les bras des électeurs de Westminster après une lutte mémorable où l'esprit de parti déploya de part et d'autre toutes ses ressources (mai 1819). Son opposition constante et vigoureuse au ministère Canning (*voy*) fut marquée par des alternatives d'échecs et de succès. Quand il se prenait corps à corps avec le premier ministre, ce puissant maître du sarcasme, les rieurs n'étaient pas toujours de son côté. Sa motion pour la suppression des taxes de répartition (*assessed taxes*) n'eut pas de résultat. Son discours sur la réforme parlementaire offre, malgré ses inégalités, des passages remarquables. Les affaires de la Grèce trouvèrent aussi en lui un chaleureux patron, et le souvenir de ses liaisons avec le grand poëte mort pour cette noble cause contribuait à lui

en assurer la haute direction en Angleterre. En 1826, il suivit à la cour de Prusse son ami le duc de Devonshire. Aux élections de cette année, Westminster persista à choisir pour son représentant sir John Hobhouse, qui, de son côté, persévéra dans la ligne politique qu'il s'était tracée.

Malgré ses précédents d'une opposition un peu aventureuse, le député de Westminster, fils d'un homme parlementaire, neveu d'un sous-secrétaire d'état, devait arriver aux affaires avec le parti whig. Aussi, en 1834, lorsque le ministère Melbourne se forma d'éléments d'une nuance plus avancée que celui de lord Grey (*voy.* ces noms), qu'il remplaçait, sir John Cam Hobhouse y fut appelé en qualité de maître des eaux et forêts, titre qu'il changea, en avril 1835, contre celui de président du bureau de contrôle, qu'il a conservé depuis à travers les vicissitudes diverses du cabinet dont il fait partie.

Sir John est petit de taille ; sa figure ni son débit n'ont rien d'imposant. Lord Byron, qui n'aimait pas les prétentions littéraires chez ses amis, disait que c'était « un rédacteur de prologues, d'épilogues et de préfaces. » Outre les ouvrages que nous avons cités, il a publié un *Voyage en Albanie*, 1810, 2 vol. in-4°, et des *Illustrations du IVe chant de Childe Harold*, Londres, 1818, in-8°. R-Y.

HOBEREAU, *voy.* FAUCON. — Figurément on appelle *hobereau*, en anglais *hobby*, un petit gentilhomme entiché de sa naissance, un gentillâtre de peu de moyens, et qui, dit Henri Estienne, « fait toutefois quelque montre d'en avoir beaucoup. » X.

HOCHBERG (MARGRAVES DE). Les margraves de Hochberg, ou de Hachberg, comme on les nommait dans le principe, branche de la maison margraviale de Bade, tiraient leur nom d'un ancien château-fort qui, placé sur une montagne à deux lieues environ de Fribourg en Brisgau, fut détruit en 1689 par les Français, mais dont les ruines imposantes attirent encore aujourd'hui l'attention des antiquaires. Henri, fils du margrave Hermann IV, fut la souche de la première maison de Hochberg qui fleurit de 1190 à 1503 ; il choisit cette résidence tandis que ses deux frères Hermann V et Frédéric suivirent leur père à Bade. L'an 1300, la branche de Hochberg se divisa dans celles de Hochberg-Hochberg et de Hochberg-Sausenberg. La première, fondée par Henri III, après s'être successivement affaiblie par des partages, s'éteignit à la mort d'Othon II, époque où, en vertu de traités, ses possessions échurent à la maison de Bade. La seconde, fondée par Rodolphe Ier, jouit d'une grande prospérité jusqu'en 1503, époque de la mort de Philippe et de l'extinction de la famille des margraves de Hochberg. Sa fille Jeanne (morte en 1543) se maria en 1504, après la mort de Philippe, avec le comte Louis de Longueville, et fonda la maison ducale de Longueville encore existante. Il n'y eut plus dès lors de margraves de Hochberg; mais ce titre fut renouvelé vers la fin du siècle dernier en faveur de la baronne Louise Geyer de Geyersberg (née en 1768 et morte en 1820), avec laquelle le margrave de Bade, Charles-Frédéric, après la mort de sa première femme, contracta en 1787 un mariage morganatique (*voy.* T. V, p. 530). Élevée, en 1796, au rang de comtesse de Hochberg, elle donna trois fils à Charles-Frédéric, qui les fit déclarer, en 1807, margraves et princes de Bade, aptes à succéder au trône. En 1830, l'aîné, Charles-Léopold-Frédéric, y monta en effet, à la mort du grand-duc de Bade, Louis-Guillaume-Auguste, son demi-frère, mort sans héritiers. Nous aurons à nous occuper de lui au mot LÉOPOLD. *C. L.*

HOCHE (LAZARE), le pacificateur de la Vendée, né à Montreuil, faubourg de Versailles, le 25 juin 1768, mort au camp de Wetzlar, le 2e jour complémentaire de l'an V (18 septembre 1797), dans sa 29e année, général en chef des armées de Sambre-et-Meuse et du Rhin, récemment réunies sous le nom d'*armée d'Allemagne*, a pris rang parmi les plus nobles célébrités de la révolution française, quoique n'ayant eu pour point de départ que le dernier échelon de la hiérarchie sociale. Nourri pour la grossière condition de manouvrier, il reçut à peine les premiers soins d'une éducation commune dans la maison paternelle, et il la quitta dès qu'il eut assez de forces pour

gagner sa subsistance en s'employant chez une tante, fruitière à Versailles, qui lui fit donner les premiers rudiments de l'instruction. Un peu plus tard, le curé de Saint-Germain le prit comme enfant de chœur; et, à 14 ans, pour lui procurer un état, on le fit entrer comme palefrenier surnuméraire dans les écuries de Versailles.

Hoche se fit soldat dès que son âge le lui permit : à 16 ans, il était enrôlé pour les Indes-Orientales. Par subterfuge, on l'envoya à Paris, au dépôt des Gardes françaises. En s'élevant promptement au-dessus de tous ses camarades par l'instruction, il obtint le grade de caporal, et, lorsqu'éclata la Révolution, il était devenu sergent dans ce même corps. Avec quelques recrues et quelques enfants laissés sous ses ordres comme *peloton d'instruction*, dans la caserne du dépôt, il fit tête, lors des émeutes qui précédèrent la prise de la Bastille, à un flot d'environ 6,000 insurgés accourus pour s'emparer des armes; cette résistance donna le temps à un des bataillons des Gardes françaises d'accourir et de dissiper le rassemblement. Ce fut également lui qui, accourant avec quelques grenadiers de service, défendit l'entrée de la chambre de la reine quand ses appartements furent envahis par des brigands.

Après le licenciement des Gardes françaises, Hoche entra avec quelques débris de ce corps dans le 4e régiment de la garde nationale de Paris soldée; il y obtint presque aussitôt le grade d'adjudant sous-officier, et, peu après, il passa avec l'épaulette de lieutenant dans le régiment de Rouergue. Il s'y fit remarquer entre les plus braves, notamment au siége de Thionville et à la bataille de Neerwinde, et devint adjudant général chef de bataillon de Leveneur, qui d'abord se l'était attaché comme aide-de-camp.

Atteint lui-même par l'accusation d'*incivisme* lancée contre Leveneur après la défection de Dumouriez (*voy.*), Hoche, au moment de son arrestation, terminait un projet de campagne à proposer au ministre de la guerre. « Voici, dit-il au capitaine de gendarmerie en lui remettant son mémoire, la preuve écrite du complot que nous dressions contre la sûreté de l'état ! » Cette pièce, envoyée au Comité de salut public, fixa l'attention de Carnot, qui fit expédier immédiatement un brevet de général de brigade à Hoche, avec des lettres de service pour l'armée d'Houchard. On lui assigna le commandement de Dunkerque, place alors investie par le duc d'York; il y pénétra à temps pour diriger une sortie qui contribua de la manière la plus décisive à la déroute des Anglais, que, de son côté, Houchard devait écraser à Hondschoote. Cette défense de Dunkerque valut à Hoche le commandement de l'armée de la Moselle, avec l'ordre d'enlever, sans désemparer, toutes les positions de la chaîne des Vosges.

L'objet du plan de campagne tracé à Hoche était de couper la communication entre les Autrichiens et les Prussiens; mais c'était aborder de front des difficultés insurmontables, à raison des forces et de la position de l'ennemi. Battu dans une série de combats dont l'avantage demeurait toujours au duc de Brunswic, Hoche prit le parti, en se bornant à lancer au-delà des Vosges un corps de 12,000 hommes pour inquiéter les flancs de Wurmser, d'opérer sa jonction avec l'armée du Rhin aux ordres de Pichegru. Le premier coup de main qui fut le résultat de cette manœuvre délogea les Autrichiens des lignes de Wissembourg et procura le débloquement de Landau et l'évacuation de l'Alsace. Contre l'avis de Saint-Just, qui protégeait Pichegru, les représentants du peuple près les deux armées réunies en déférèrent le commandement en chef à Hoche : de là cette animosité du proconsul, acharné dès lors à sa perte. N'osant le frapper à la tête de son armée, on l'envoya à Nice sous prétexte d'y prendre un commandement supérieur, et, à peine arrivé à cette prétendue destination, il fut arrêté et amené à Paris pour être livré au tribunal révolutionnaire.

De la prison des Carmes, où il fut d'abord écroué, on le transféra à la Conciergerie, et là, dans l'attente perpétuelle de l'échafaud, il sut tirer profit des loisirs de sa captivité, rendue amère surtout par sa séparation d'avec une jeune épouse qu'il aimait avec exaltation. Le 9 ther-

midor vint heureusement mettre un terme à cette triste situation, qui, du reste, avait opéré de singulières modifications sur son naturel ardent et emporté. C'est de cette époque qu'il prit pour sa devise cette maxime qu'il répétait souvent : *Des choses, et non des paroles* (*Res, non verba*) !

Vers la fin de 1794, Hoche fut appelé au commandement d'une des trois armées qui occupaient les départements de l'Ouest. La guerre, jusque-là, n'avait développé en lui que les talents d'un général d'armée ; maintenant, sur ce théâtre dont l'importance va grandir à raison du génie qu'il déploiera, Hoche doit se montrer tour à tour chef politique et homme d'état.

La troupe dont il prenait le commandement était sans organisation, sans discipline, et gangrenée de tous les vices qu'engendre l'habitude des guerres civiles. Il commença par relever, en le prenant de son véritable point de vue, le caractère d'une lutte qui jusque-là n'avait semblé avoir pour but que l'extermination. Le succès de ses premières mesures lui fit confier bientôt le commandement des deux armées réunies des côtes de Brest et de Cherbourg, fortes d'environ 40,000 hommes ; et grâce à la fermeté qu'il sut déployer à leur tête, l'aspect de ces troupes devint plus imposant que leur nombre. Ayant à occuper 150 lieues de côtes sur un pays coupé, montagneux, boisé, il fractionne ses divers corps en une multitude de petits camps retranchés s'appuyant les uns aux autres ; et, afin de prendre contact avec le pays qu'il veut rassurer, et de mettre en même temps le soldat au courant des stratagèmes de la chouannerie, il fait faire aux alentours de chaque poste des battues d'une cinquantaine d'hommes, auxquels il est expressément recommandé d'user de bons procédés à l'égard de l'habitant, et de lui prêter assistance dans l'occasion.

En même temps qu'il imposait le respect aux chefs royalistes par la dignité de son caractère et par l'intelligence supérieure qu'il montrait dans ses conférences avec eux, Hoche s'efforçait aussi à pousser le gouvernement conventionnel dans les voies de la modération. L'agitation se calmait en Bretagne, et Hoche espérait mettre cette circonstance à profit pour en finir par un coup de vigueur avec l'insurrection, lorsque le gouvernement arrêta ses opérations par la prétendue pacification de la Jaunais (15 février 1795).

Le parti royaliste attendait le signal que lui vint donner, dans la nuit du 15 au 16 juillet 1795, le débarquement des émigrés à Quiberon.

Effrayée à cette nouvelle, la Convention dépêcha près de Hoche deux de ses membres, Blad et Tallien ; mais déjà le général en chef était en mesure lui-même de rassurer la Convention et la France. Rassemblant ses cantonnements épars, il avait fait couvrir Brest et Lorient par un corps de 4,000 hommes, et, après avoir disposé de même des forces suffisantes pour tenir en échec le nord de la Bretagne et mettre Saint-Malo à l'abri d'un coup de main, il échelonnait le surplus de sa troupe entre Rennes, Ploërmel et Vannes, allait de sa personne enlever Auray dont le poste fut refoulé dans la presqu'île, et il se trouvait prêt, devant Sainte-Barbe, avec un corps d'environ 9,000 hommes, à recevoir l'attaque de d'Hervilly et de Puisaye. Leurs forces, écrasées par le feu des redoutes de Hoche, sont ramenées dans le fort Penthièvre malgré tout l'effort de courage et de témérité des assaillants ; et le surlendemain, 21 juillet, maître de ce fort par une surprise habilement conduite, le général en chef, s'attachant à la poursuite des bandes de Tinténiac, qui vont menacer Saint-Malo, laisse la plage toute fumante du carnage de la bataille, et où, par d'autres ordres que les siens, doit couler encore le sang des vaincus désarmés!

Supposant avec raison que désormais l'effort du parti royaliste se porterait sur la Vendée, le Comité de salut public transféra le commandement de l'armée de l'Ouest à Hoche, qui vint remplacer Canclaux à Nantes, avec l'autorisation de tirer des deux autres armées de Cherbourg et de Brest le renfort dont il aurait besoin. Déjà prêt à suivre les mouvements de la nouvelle escadre anglaise qui se montrait

sur la côte, Hoche eut le temps de donner la chasse au premier rassemblement formé par Charette en vue de procurer une diversion favorable au débarquement; et de Belleville, où il s'était porté par une marche rapide et habilement conçue, il regagne la côte à Soullans, prêt à fondre sur le premier corps que l'escadre embossée à l'île Dieu tenterait de débarquer. Elle vira de bord et disparut (15 novembre). C'est alors que Hoche étendit sur la Basse-Vendée le vaste réseau de postes liés entre eux qui allait envelopper progressivement le pays pour y opérer un désarmement successif. L'ordre parfait que Hoche avait établi devait assurer un entier succès à cette opération, dont l'un des avantages était en même temps de répartir avec une équité parfaite l'impôt perçu en nature pour la subsistance des troupes.

Le Directoire récemment institué résolut d'appliquer le même mode de désarmement aux autres départements qui avaient été le théâtre de l'insurrection, et, à cet effet, il conféra à Hoche, avec tous les pouvoirs civils que comporte un état de siége, le commandement supérieur des trois armées réunies sous le nom d'armée des côtes de l'Océan, s'élevant à 100,000 hommes.

« Un commandement aussi vaste, dit M. Thiers dans son *Histoire de la révolution*, était la plus grande preuve de confiance qu'on pût donner à un général. Hoche la méritait certainement. Possédant à 27 ans une réunion de qualités militaires et civiles qui devient souvent dangereuse à la liberté, nourrissant même une grande ambition, il n'avait pas cette coupable audace d'esprit qui peut porter un capitaine illustre à ambitionner plus que la qualité de citoyen; il était républicain sincère et égalait le patriotisme et la probité de Jourdan. La liberté pouvait applaudir sans crainte à ses succès et lui souhaiter des victoires. »

Pendant la courte absence de Hoche, que le Directoire avait mandé à Paris, de nombreuses fautes avaient été commises par le général Willot, qui le remplaçait dans le commandement en chef: l'agitation démagogique ranimée partout, les services des approvisionnements interrompus, des actes d'indiscipline commis dans l'armée, la ligne de désarmement rompue par Charette, qui maintenant inquiète ses derrières. Hoche lance à sa poursuite le brave général Travot, avec plusieurs colonnes d'infanterie légère et de cavalerie; à la tête de trois autres colonnes parties à la fois de la Loire, du Layon et de la Sèvre, il fond lui-même sur Stofflet, qui vient de relever dans l'Anjou l'étendard royaliste, et la république a raison enfin des deux derniers chefs de l'insurrection vendéenne. Un mouvement éclate encore dans le Berry, mais il est aussitôt comprimé; puis, à leur tour, le Morbihan et le reste de la Bretagne sont balayés par la ligne de désarmement. Le 28 messidor an IV (15 juillet 1796), un message du Directoire annonce aux conseils législatifs que, par les soins du général Hoche, les troubles de l'Ouest sont enfin apaisés; et, le même jour, un décret proclame que l'armée de l'Océan et son chef ont bien mérité de la patrie.

Ce fut alors contre l'étranger que Hoche tourna son activité et son intelligence. L'Angleterre avait jusque-là tenu la république en échec par la guerre civile: le temps était venu de lui en renvoyer les funestes brandons. Le 16 décembre, une escadre réunie à Brest mit à la voile pour l'Irlande; elle portait 18,000 hommes choisis dans l'armée de l'Ouest: Hoche en avait le commandement. Huit jours après, malgré les gros temps qui la disséminèrent, la plus forte partie de l'escadre aborda dans la baie de Bantry, s'apprêtant à jeter nos soldats sur la plage; mais, par malheur, la frégate qui portait Hoche et l'amiral Monard de Galles, chefs de l'expédition, n'avait pu encore être ralliée; la résolution manquait au contre-amiral Bouvet (*voy* GROUCHY), qui, faute de vivres, ne pouvait les attendre; et quand enfin ils parvinrent à Bantry, l'escadre, chassée par les vents et les croisières anglaises, était rentrée à Brest, réduite environ de moitié. La fortune voulut du moins que celui qui, selon l'expression de Pitt, avait mis sa tentative audacieuse *sous la protection des tempêtes*, pût, au milieu des périls, regagner aussi la côte de Brest.

Hoche avait donné au Directoire la mesure des grandes choses qu'il était capable de concevoir et d'entreprendre : on le chargea d'ouvrir un avenir nouveau à la guerre qu'avait fait suspendre sur le Rhin l'issue de la dernière campagne. Il remplaça Beurnonville (*voy.*) dans le commandement de l'armée de Sambre-et-Meuse, portée à un effectif de 80,000 hommes (février 1797).

Les premiers soins de Hoche se partagèrent entre l'organisation des divers services de l'armée et les mesures politiques à prendre comme administrateur en chef des pays en-deçà du Rhin; il fit ensuite ses dispositions d'entrée en campagne.

Ce fut un immense travail accompli avec une inconcevable rapidité. Hoche, dit M. Thiers, « brûlait de marcher à la tête de ses 80,000 hommes, et ne voyait aucun obstacle qui pût l'empêcher de s'avancer jusqu'au cœur de l'Allemagne. Jaloux de signaler ses vues politiques, il voulait à son tour imiter le général d'Italie et créer une république. Les provinces d'entre Meuse et Rhin, qui n'avaient point été, comme la Belgique, déclarées territoire constitutionnel, étaient provisoirement sous l'autorité militaire. Si, à la paix avec l'Empire, on les refusait à la France pour ne pas lui donner la ligne du Rhin, on pouvait du moins obtenir qu'elles fussent constituées en une république indépendante, alliée et amie de la nôtre, sous le nom de *Cis-Rhénane.* »

Quelques démarches faites près de lui sous prétexte de retarder les hostilités ayant révélé à Hoche les embarras de l'armée ennemie, il prit le parti de lancer d'abord son aile gauche par-delà la Sieg, sous le commandement de Championnet (16 avril 1797); et, après avoir concentré le reste de son armée autour d'Andernach, il franchit lui-même à sa tête le Rhin, dès l'aube du jour, le surlendemain, à Neuwied, en débouchant à portée de canon devant la formidable position des Autrichiens, dont il culbuta les redoutes.

Chassant devant lui le général Kray, et maître de Wetzlar après avoir fait faire en quatre jours 35 lieues à son armée, victorieuse en trois batailles et cinq combats, Hoche manœuvrait pour enlever d'un seul coup l'armée ennemie, quand, par suite de la nouvelle de l'armistice de Leoben, il lui fallut suspendre sa marche à Giessen, sur les bords de la Nidda.

Revenant alors à son plan d'expédition en Irlande, dont la première tentative, toute malheureuse qu'elle fût, n'avait fait que démontrer les chances possibles de succès, Hoche passa secrètement en Hollande, où s'armait une escadre destinée à seconder le coup de main projeté, et vit embarquer au Texel l'élite des forces bataves, au nombre de 17,000 hommes. De retour à Francfort, il s'apprêtait à mettre lui-même ses détachements en marche pour Brest, quand il reçut les ouvertures de Barras qui méditait alors le coup d'état du 18 fructidor et comptait sur l'armée de Hoche pour l'accomplir.

Hoche donna d'autant plus volontiers les mains aux vues de Barras qu'il les regardait comme nécessaires au salut de la république, dont les plus dangereux ennemis avaient envahi les conseils législatifs. Mais, d'une part, il croyait que l'attaque se ferait pour ainsi dire ouvertement et de vive force; d'autre part, il s'était persuadé que Barras ne lui avait demandé qu'un concours sur lequel il aurait au moins pris l'agrément de la majorité directoriale. Rien de tout cela n'existait, et sa bonne foi s'indigna plus encore du rôle équivoque qu'on voulait lui faire jouer que des accusations furibondes auxquelles il était en butte dans le parti Clichien; et il ne prit d'autre part au complot que de mettre à la disposition des directeurs une somme d'argent qui était la dot de sa femme.

L'entreprise ayant réussi, Hoche fut désigné pour le ministère de la guerre, que le défaut d'âge ne lui permit pas d'accepter; un autre prix non moins flatteur était réservé à sa noble conduite : on lui décerna le commandement des deux armées réunies de Sambre-et-Meuse et du Rhin, sous le nom d'armée d'Allemagne. S'appliquant aussitôt à en réorganiser les divisions en conformité de ses vues, Hoche croyait déjà préluder à de nouveaux triomphes, quand la subite atteinte d'un mal que rien n'avait

pu faire pressentir dans une organisation aussi robuste que la sienne, vint paralyser son élan vers cette carrière sans limites de hauts faits et de gloire qu'il avait entrevue. A une toux sèche et fréquente, accompagnée de convulsions nerveuses, succédèrent, dans l'intervalle de huit jours, d'insupportables douleurs d'entrailles; et bientôt, leur intensité s'étant accrue, il se mit au lit et expira le lendemain.

A la nouvelle d'une fin aussi extraordinaire, il s'éleva un cri public pour l'imputer au poison. L'autopsie fut faite, et l'on observa des taches noires dans l'estomac et dans les intestins. Les partis se rejetèrent les uns aux autres l'accusation d'un crime dont la preuve devait rester insaisissable.

Outre la pompe funèbre célébrée en l'honneur de Hoche sur le Rhin, où ses cendres reposent mêlées à celles de Marceau dans la redoute de Pétersberg, de magnifiques obsèques lui furent faites dans le Champ-de-Mars, à Paris. Tous les corps de l'état y assistèrent; le vieux père du héros conduisait le deuil. Des chœurs costumés à l'antique chantèrent devant son effigie l'hymne composé par Chénier pour cette solennité et mis en musique par Cherubini. Ce fut notre savant collaborateur, M. Daunou, qui prononça le discours funèbre au nom de l'Institut *.

La révolution de Juillet a donné un noble pendant au monument élevé à la gloire de Hoche à Wissenthurm, près Neuwied ** : sa statue, coulée en bronze par M. Lemaire, a été inaugurée sur la place qui a pris le nom de Hoche, à Versailles, le 29 juillet 1832. On y lit une inscription due à la plume de M. Villemain, et qui est la plus simple expression de la biographie du héros pacificateur de la Vendée. Nous l'avons nous-même écrite plus au long sous le titre de *Notice historique*, etc., Nevers, 1840, in-18. P. C.

(*) Au moment où ces lignes sont livrées à l'impression, la terre se referme sur la dépouille de ce respectable vieillard (*voy.* p. 85), l'un des derniers héritiers d'une science qu'on n'égale plus aujourd'hui et à laquelle M. Daunou (*voy.*) joignait le mérite du style et celui, plus grand, d'un noble caractère. J. H. S.

(**) Les gazettes allemandes ont annoncé (2e quinzaine de novembre 1839) que, sur un rapport spécial fait au roi de Prusse relativement à ce monument près de tomber en ruine, Frédéric-Guillaume III avait affecté une somme de 700 thalers à sa réparation.

HOCHHEIM (VIN DE), ainsi nommé d'un bourg du duché de Nassau, sur le Mein. *Voy.* RHIN (*vins du*).

HOCHKIRCHEN (BATAILLE DE). Hochkirchen ou Hohkirchen est un village de la Haute-Lusace saxonne, près de Bautzen, situé le long de la route de Lœbau et de Zittau, et qui devint célèbre par deux batailles livrées, l'une dans la guerre de Sept-Ans, le 14 octobre 1758*, l'autre, après la campagne de Russie, le 21 mai 1813.

Les Russes étant entrés, en 1758, dans la Nouvelle-Marche, le général autrichien Daun crut le moment favorable pour exécuter les opérations qu'on projetait contre la Saxe et la Silésie. A cet effet, il prit à Stolpen une position presque inattaquable, et commença par menacer le corps prussien commandé par le prince Henri (*voy.*), et posté près de Dresde. Mais Frédéric II déjoua les projets de Daun, en se rendant en Saxe à marches forcées, après la bataille de Zorndorf et la retraite des Russes. Les forces des deux puissances ennemies se trouvant alors en équilibre, elles restèrent immobiles et se bornèrent à s'observer mutuellement. Cet état, qui laissait tout en suspens, convenait d'autant moins au roi de Prusse qu'il permettait aux Autrichiens de reprendre, par la conquête de Neisse, une position importante en Silésie. On pouvait aussi prévoir que Daun, fort de sa position, mettrait longtemps à l'épreuve la patience de son adversaire. Le roi résolut donc de le faire sortir de derrière ses retranchements pour l'expulser ensuite de la Saxe et délivrer la Silésie. Il se porta vers la Lusace avec l'intention de s'emparer de Zittau, où les Autrichiens avaient leurs principaux magasins. Daun, pénétrant les desseins du roi et voulant les empêcher, se mit aussitôt en marche et vint se poster avec 50,000 hommes près de Lœbau. Frédéric, probablement

(*) C'est par une faute d'impression qu'on lit, à l'art. DAUN, 31 octobre 1758, au lieu de 14 octobre. S.

trompé sur les mouvements des Autrichiens, fut assez imprudent pour prendre position à Hochkirchen, en face du camp fortifié de son adversaire. Le feldmaréchal prussien Keith dit à cette occasion : « Si les Autrichiens nous laissent tranquilles dans cette position, ils méritent d'être pendus. » Le roi s'abandonna néanmoins à une inconcevable sécurité, et Daun parvint, le 14 octobre, à 5 heures du matin, à surprendre en colonnes serrées l'armée prussienne, qui ne comptait que 28,000 hommes. Un brouillard épais favorisa l'entreprise des Autrichiens, et augmenta la confusion dans les rangs ennemis. Le roi, se réveillant en sursaut au bruit du canon, eut la douleur de voir ses avant-postes culbutés, son aile droite enveloppée, et plusieurs de ses batteries enlevées et dirigées contre son propre camp. Il s'efforça de ranger en bataille ses soldats qui, à peine habillés, prirent les armes; mais, déconcertés par cette attaque imprévue, ils ne purent agir avec ensemble, et quelques régiments seulement se battirent. Hochkirchen fut bientôt en flammes; ce fut là, et surtout au cimetière, que le combat le plus opiniâtre eut lieu. Les Prussiens se battirent en désespérés; mais le brouillard les ayant empêchés de se ranger en bataille, toute leur résistance, malgré des prodiges de bravoure, devint inutile. Le roi, payant de sa personne, s'exposa au danger le plus imminent; mais toute tentative de donner à la bataille une tournure plus favorable ayant échoué, il ordonna la retraite et profita du premier moment où le brouillard commençait à se dissiper pour rallier son armée et la mettre en ligne sur la hauteur de Dresa, sous la protection de Mœllendorf. Cette résolution hardie causa une vive surprise à l'ennemi. Mais pendant que Frédéric prenait ces dispositions, le duc d'Aremberg remportait des avantages décisifs sur l'aile gauche des Prussiens, ce qui les força, après cinq heures de combat, à se décider à la retraite. Elle s'opéra avec le plus grand ordre; car le général Retzow était arrivé assez à temps pour mettre l'ennemi dans l'impossibilité de poursuivre ses succès. Frédéric II avait perdu ses bagages et toute son artillerie, composée de plus de 100 canons; 9,000 Prussiens avaient été ou tués ou blessés. Un prince de Brunswic et Keith étaient restés sur le champ de bataille, et presque tous les généraux avaient été blessés. Le triomphe de Daun fut grand; mais il ne profita pas des avantages que cette victoire aurait pu lui procurer.

Au mois de mai 1813, Hochkirchen, comme nous l'avons dit, fut témoin d'un autre événement important.

L'armée coalisée des Russes et des Prussiens ayant passé l'Elbe, le 2 mai, après la bataille de Lutzen (*voy.*), ses chefs choisirent la position de Bautzen (*voy.*) et de Hochkirchen pour livrer aux Français une seconde bataille décisive. Cette position, déjà fortifiée par la nature, fut rendue presque inexpugnable par des retranchements et des redoutes dont le nombre s'élevait à 300. Cependant les Français étant parvenus, dans la bataille de Wurschen, du 21 mai 1813, à tourner l'aile droite de l'armée coalisée, son aile gauche, appuyée sur Hochkirchen, ne put résister aux attaques combinées des maréchaux Marmont et Macdonald, et dut suivre la retraite ordonnée, dans ces conjonctures, à toute l'armée de la coalition. *C. L.*

HOCHSTÆDT (BATAILLES D'). Hochstædt, petite ville du royaume de Bavière, sur la rive gauche du Danube, à 8 lieues N.-O. d'Augsbourg, est célèbre par les batailles et combats qui se sont livrés dans ses environs, le 20 septembre 1703, le 13 août 1704 et le 19 juin 1800. Ces faits d'armes ont un caractère particulier qui fixera toujours l'attention de la postérité; ils ne furent pas le résultat de la rencontre fortuite des armées : ils ont été la conséquence d'opérations de tactique et de stratégie conçues et exécutées par les généraux les plus célèbres de leur époque : Villars, Marlborough, Eugène, prince de Savoie, et Moreau.

Combat du 20 septembre 1703. Depuis deux ans la guerre avait éclaté entre la France et l'Autriche au sujet de la succession d'Espagne; l'électeur de Bavière s'était rangé du côté de Louis XIV : ses états touchant à l'Autriche, il avait besoin de prompts secours. Villars, quittant l'Alsace, bat, le 14 octobre 1702, le

prince Louis de Bade dans les plaines de Friedlingen, et opère sa jonction avec l'électeur, qui, de son côté, venait de s'emparer de Ratisbonne.

Villars voulait, avec les forces gallo-bavaroises réunies, occuper Augsbourg, de là marcher sur Passau et porter par Lintz la guerre au centre de l'Autriche; projet stratégique bien conçu et qui fut, en 1809, si glorieusement accompli par Napoléon. L'électeur ne comprit pas Villars : il hésita, et donna le temps à l'ennemi de rassembler ses forces.

Le comte de Styrum, général autrichien, à la tête d'un corps de 20,000 hommes, menant à sa suite un équipage de pont, manœuvra dans les plaines d'Hochstædt pour effectuer le passage du Danube et se réunir au prince de Bade. Villars, instruit, le 17 septembre au soir, par d'Usson, qui commandait les lignes de Dillingen, de la position du comte de Styrum au-dessous d'Hochstædt, forma le projet de le mettre entre l'armée commandée par l'électeur et le corps de d'Usson, et de l'attaquer des deux côtés en même temps. L'armée franco-bavaroise était campée à deux lieues de Donauwœrth, sur la rive droite du Danube; il fallait passer ce fleuve, et, par une marche forcée, se porter sur Hochstædt. L'électeur voulait encore temporiser : Villars l'entraîna malgré lui.

Le 20 septembre au matin, d'Usson, sans attendre l'arrivée de Villars ainsi qu'il en avait l'ordre, sort de ses lignes et attaque l'ennemi : il est repoussé et forcé de rentrer dans Dillingen; deux de ses brigades sont coupées et restent dans la plaine. Heureusement Villars arrive par la route de Donauwœrth sur le champ de bataille; il rallie les brigades laissées par d'Usson, attaque à son tour l'ennemi, le rejette vers les montagnes, l'accable dans les défilés et le met dans une déroute complète. Le comte de Styrum perdit toute son artillerie, consistant en 33 bouches à feu, son équipage de pont et ses bagages; il laissa 3,000 morts sur le champ de bataille; 4,000 prisonniers tombèrent au pouvoir des Français, ainsi qu'un grand nombre de drapeaux et d'étendards.

Villars, dont le caractère ni l'humeur ne pouvaient sympathiser avec l'électeur, quitta la Bavière après ce beau succès. Ce départ eut des suites bien funestes pour la France : Marsin et Tallard, qui le remplacèrent, n'étaient point de taille à lutter contre Marlborough et le prince Eugène de Savoie. *Voy.* ces noms.

Bataille du 13 *août* 1704. Eugène, qui présidait le conseil de guerre aulique, à Vienne, et Marlborough, qui commandait dans les Pays-Bas, voyant le péril qui, par suite de la victoire de Villars, menaçait le cœur de l'Autriche, se hâtent de se concerter. Ils doivent à tout prix battre l'électeur. Marlborough, aussi habile diplomate que bon général, dissimule une partie de ses projets aux États-Généraux de la Hollande; il trompe par une marche savante, des bords de l'Escaut aux rives du Danube, les généraux français chargés de la défense des frontières de la France, et, tandis que le cabinet français est encore à deviner le but de sa manœuvre, il passe, le 8 juin, le Neckar à Laufen; le 22 juin, il se réunit à l'armée impériale aux ordres du prince Louis de Bade et d'Eugène de Savoie, et, le 24, l'armée alliée, forte de 74 bataillons, 150 escadrons et 48 pièces de canon, prend position sur la rive gauche du Danube.

Le maréchal Marsin avait remplacé Villars près de l'électeur de Bavière; l'armée franco-bavaroise, renforcée par un premier détachement que lui avait amené Tallard, était campée dans une position fortifiée entre Dillingen et Lauingen; mais le feldmaréchal bavarois Arco, chargé de défendre le passage du Danube à Donauwœrth, est battu le 2 juillet par Marlborough. L'armée franco-bavaroise est obligée de rétrograder pour aller au-devant de nouveaux renforts attendus de France; Tallard arrive, le 27 juillet, avec l'élite de l'armée du Rhin. L'électeur se porte rapidement sur le Danube : il espère surprendre isolément l'un des corps d'armée des alliés; Eugène était resté au-delà du Danube, Marlborough était entré en Bavière; le prince Louis de Bade, peu d'accord avec ses collègues, devait assiéger Ingolstadt. Mais Marlborough et Eugène, par des marches rapides, se réunissent, dans la nuit du 11 au

isole la droite de la gauche. Tallard est fait prisonnier; toute son infanterie, la meilleure de France, est cernée dans Blindheim et obligée de mettre bas les armes; une partie de la cavalerie est acculée au Danube et se voit réduite à se rendre.

L'attaque d'Eugène sur la gauche est loin d'avoir le même succès. Il est constamment repoussé par l'électeur; mais lorsque, vers cinq heures, Marlborough se porte sur le flanc droit de ce prince, et qu'Eugène redouble ses efforts sur la gauche, il ne reste plus d'autre parti à Marsin et à l'électeur que de battre en retraite.

La perte des Français et des Bavarois fut énorme : ils laissèrent 6,000 morts sur le champ de bataille; 12,000 hommes de leurs meilleures troupes furent faits prisonniers de guerre. L'armée était démoralisée, le désordre le plus complet se mit dans les rangs, on se sauva de toutes parts et l'on crut ne trouver de salut que sur les bords du Rhin. Toute la Bavière fut ainsi évacuée.

Bataille du 19 *juin* 1800. Le général autrichien Kray occupait, en juin 1800, la forte position d'Ulm. Ses magasins étaient à Donauwœrth au-dessous d'Hochstædt; le général Starray, avec un corps de 12 à 15,000 hommes, devait couvrir le Danube. Moreau (*voy.*) ne pouvait s'établir solidement en Bavière ni se porter en avant qu'après avoir forcé Kray à quitter Ulm. Il l'avait déjà tenté plusieurs fois, mais inutilement : pour l'y contraindre, il forme le plan, si justement admiré, de passer le Danube entre Ulm et Donauwœrth, de séparer ainsi Kray de ses magasins et de lui couper la route de Vienne.

Le 19 juin, au matin, le général Lecourbe, avec les divisions Montrichard, Gudin, et la réserve de cavalerie sous d'Hautpoul, force le passage du Danube à Blindheim et répare le pont. Quatre-vingts nageurs passent les premiers le Danube; sans se donner le temps de se vêtir, ils se précipitent sur l'ennemi, le culbutent et lui enlèvent deux pièces de canon. Lecourbe se hâte de faire occuper Schwenningen sur la route de Donauwœrth. Les Français y sont attaqués par 4,000 fantassins et 400 cavaliers

autrichiens, venant de Donauwœrth avec du canon; le village est pris et repris plusieurs fois, les Autrichiens sont battus et laissent 2,500 prisonniers.

Les généraux Montrichard et Gudin débouchaient difficilement de Blindheim : ils sont attaqués par une colonne autrichienne venant de Dillingen et d'Hochstædt. Lecourbe accourt à leur secours, tourne la droite des Autrichiens, et force 1,800 hommes à mettre bas les armes.

Kray, averti à Ulm, détache la plus grande partie de sa belle cavalerie. Elle arrive à 5 heures du soir sur la Brentz en deux lignes étendues, l'artillerie légère au centre; elle charge la cavalerie française : celle-ci plie d'abord, mais bientôt elle repousse les Autrichiens sur la Brentz.

Il était 8 heures du soir; les ponts de Dillingen et de Lauingen venaient d'être réparés; les divisions Leclerc, Grandjean et Decaen passent le Danube. Moreau en personne reconnaît la position de l'ennemi; il sent la nécessité de rejeter la cavalerie autrichienne au-delà de la Brentz avant l'arrivée de Kray. La cavalerie française aborde franchement les Autrichiens. Le combat s'engage : il est opiniâtre et sanglant, et ne se termine qu'à 11 heures du soir par la défaite de la cavalerie autrichienne. Les Français, dans cette journée et dans cette succession de combats sur une étendue de plusieurs lieues, firent 5,000 prisonniers, prirent 5 drapeaux, 20 canons et leurs caissons, les magasins considérables de Donauwœrth, 1,200 chevaux et plus de 300 voitures.

La cavalerie française, dans les plaines d'Hochstædt, se couvrit de gloire et vengea la défaite de 1704. C. A. H.

HOCUS-POCUS, expression usitée en allemand pour désigner le tour de passe-passe des bateleurs lorsqu'ils portent l'attention des spectateurs sur quelque circonstance apparente pour la détourner de l'objet qu'ils ont intérêt à cacher. Les mots *hocus-pocus*, qui imitent le son des mots latins, composaient une espèce de formule cabalistique; ils appartiennent à la famille des mots *abracadabra* (*voy.*), *grimoire*, etc. C'est aussi le titre d'un opéra-comique, musique de Dittersdorf, qui a eu longtemps la vogue en Allemagne. D-G.

HODOMÈTRE (de ὁδὸς, chemin, et μέτρον, mesure; l'Académie écrit *Odomètre*), PÉDOMÈTRE ou COMPTE-PAS, ROUE D'ARPENTEUR, etc., instruments qui servent à mesurer les distances et diffèrent seulement par la manière de les employer. Ces instruments, en forme de montre, se composent de roues faisant mouvoir avec lenteur des aiguilles sur un cadran gradué. Les uns se mettent dans la poche du voyageur, les autres s'adaptent à la roue d'une voiture; ils sont mis en jeu par une chaîne dont l'un des bouts est attaché à la jambe de celui qui le porte, ou bien à un levier sur lequel agit le mouvement de la roue. Comme les pas d'un homme qui a l'habitude de voyager sont tous à peu près de la même longueur, on n'a qu'à multiplier le nombre de pas ou de tours de roue marqué sur le cercle par la grandeur d'un pas ou par la circonférence de la roue pour avoir la mesure approximative du chemin parcouru. Fernel mesura le degré de Paris à Amiens avec un hodomètre, et, malgré la grossièreté de ce moyen, il le trouva très approchant du vrai. *Voy.* DEGRÉ, T. VII, p. 679.

Cette machine opère avec facilité et célérité; mais elle a plus d'un inconvénient, dont le principal est de tenir compte de toutes les ondulations du terrain. Elle fut perfectionnée d'abord par l'Anglais Betterfield en 1678 et 1681, et en 1724 par Meynier. L'abbé Outhier trouva le moyen d'en faire reculer l'aiguille en même temps que le voyageur, de manière à décompter naturellement les pas de trop qu'il fait en arrière; néanmoins cet instrument n'est plus qu'un monument de l'enfance des arts. — On a voulu dernièrement adapter un hodomètre aux presses mécaniques de typographie pour compter les feuilles qu'elles imprimaient; enfin le même appareil a donné naissance à l'instrument muni d'un timbre sonnant employé dans les voitures *omnibus* pour marquer le nombre des voyageurs. L. L-T.

HOECK (JEAN VAN DEN). Ce nom est prononcé *Houk* en hollandais. Hoeck, né à Anvers, en 1598, et mort dans la même ville, en 1650, est un des élèves les

plus distingués de Rubens, qui eut pour lui une affection particulière. Après avoir séjourné plusieurs années à Rome et joui dans cette ville d'une considération méritée par ses talents et son esprit cultivé, il alla se fixer à la cour de l'empereur d'Allemagne, Ferdinand II, où il exécuta ses plus beaux tableaux d'histoire et une foule d'admirables portraits. Dans le premier de ces genres, il rappela, pour le dessin et la couleur, l'école de Rubens; dans le second, la finesse du coloris et du modelé de Van Dyck. Dans le salon du milieu de la galerie supérieure du Belvédère à Vienne, on voit de lui *l'Archiduc Léopold-Guillaume à cheval*, armé de toutes pièces et environné de plusieurs génies : l'un d'eux couronne le prince tandis que la Victoire lui présente une palme. Ce tableau, dont les figures sont grandes comme nature, est un des plus beaux de Van den Hoeck. La galerie Liechtenstein possède celui de *Samson et Dalila*, dont l'effet de nuit à plusieurs lumières est rendu avec un talent admirable, ainsi qu'un *Massacre des innocents*, traité avec verve et abondance, et d'une grande richesse et force d'expression. On cite encore comme un de ses beaux ouvrages un *Christ mort*, entouré de la Vierge, de saint Jean et de la Madeleine, qui se trouve dans l'église Notre-Dame de Malines, et les portraits d'*Albert* et d'*Isabelle*, qui sont à la cour de Bruxelles. Beaucoup de portraits et de tableaux d'histoire de Hoeck ont été attribués à Rubens : c'est le plus bel éloge qu'on en puisse faire. On doit dire néanmoins que la couleur de l'élève est plus empâtée et plus forte d'harmonie que celle du maître.

On ne doit pas confondre Jean Van den Hoeck, dont il vient d'être question, avec ROBERT VAN HOECK, peintre distingué de batailles et de campements militaires, né à Anvers, en 1609, et dont l'année de la mort est restée inconnue. L. C. S.

HŒLTY (LOUIS-HENRI-CHRISTOPHE), poëte allemand, naquit, le 21 décembre 1748, à Mariensee, village de l'électorat de Hanovre, où son père était pasteur protestant. Avide d'instruction, Hœlty, encore enfant, passait des journées entières et une partie des nuits à dévorer les livres de la bibliothèque du presbytère, minant ainsi de bonne heure une santé déjà frêle. Sa mère était morte jeune et transmettait à son fils le germe d'une maladie dangereuse. En 1769, Hœlty partit pour Gœttingue, où il fit son cours de théologie, sans négliger toutefois les études littéraires, pour lesquelles il s'était senti de bonne heure une vocation irrésistible. Ce fut dans cette ville qu'il se lia étroitement avec Voss, Stollberg, Bürger, Leisewitz, Miller, Hahn, qui venaient de fonder l'*Almanach des Muses* et prêchaient, sous la direction de Klopstock, une croisade contre le mauvais goût de l'école saxonne (*voy.* GOTTSCHED). Dans cette réunion de jeunes talents, Hœlty occupait une place distinguée; ses poésies lyriques, qui portent l'empreinte d'une douce rêverie et d'un amour passionné pour la nature champêtre, répandirent bientôt son nom dans toute l'Allemagne. Mais sa position sociale fut constamment modeste et gênée; il traduisait des auteurs anglais et donnait quelques leçons pour subvenir à ses besoins, lorsque sa santé de plus en plus chancelante vint lui commander un repos complet. Vivement ébranlé par la mort de son père, il se rendit au printemps de 1775 à Mariensee pour respirer l'air natal.

En automne 1775, il s'établit dans la ville de Hanovre, luttant avec son mal, composant des élégies, ballotté entre une espérance trompeuse et les pressentiments de sa fin prochaine. Il succomba le 1er septembre 1776, à peine âgé de 28 ans, et pleuré de tous ses amis, qui avaient aimé passionnément ce jeune homme doux et affectueux.

Hœlty appartient à la classe nombreuse de poëtes moissonnés avant l'âge et qui promettaient de fournir une glorieuse carrière. Sa mélancolique figure pâlit à côté des grandes célébrités du Parnasse allemand; mais, comme poëte élégiaque, Hœlty mérite dans l'histoire littéraire une mention honorable. Il a beaucoup d'affinité avec Gray et Millevoye. La grâce touchante répandue sur *La chute des feuilles* et la philosophie religieuse du poëte anglais forment aussi le caractère distinctif des vers du jeune Allemand. Son imagination n'était point

créatrice : elle se plaisait surtout dans les tableaux d'une nature idyllique, d'une vie douce, calme et pure ; elle aimait les arbres en fleur, les forêts touffues, le murmure des sources, le chant du rossignol. Les amours du poëte sont chastes; l'image de son amante flotte devant ses yeux, vaporeuse comme un rêve, à travers la forêt solitaire ou sous les rayons de la lune. Hélas ! il n'a guère le temps de songer à l'amour, le pauvre poëte dont la mort va faire sa proie !... Aussi, comme il revient souvent aux grandes pensées d'immortalité ! Le voici agenouillé sur le tombeau de son père, dont il implore l'intercession auprès du trône de Jéhovah. « Descends, lorsque commencera mon agonie, descends sur mon lit de douleur! Que je puisse voir sans effroi les vallons de la mort où germe la résurrection; que je puisse avec toi planer dans les cieux, inondé de béatitude comme toi, habiter avec toi les mêmes étoiles, me plonger avec toi dans le sein de Dieu. » (*Élégie sur la tombe de mon père.*)

Le convoi d'une jeune paysanne vient-il à passer devant lui, il fait l'oraison funèbre de Rosette, avec des accents si vrais, si naïfs, si profondément sentis, que la mort de cette jeune fille émeut, ébranle le lecteur autant que la catastrophe d'une tragédie héroïque (*voir* l'*Élégie sur la mort d'une jeune paysanne*). Puis il raconte la fin du fiancé, qui n'a pu survivre à Rosette (*le pauvre Guillaume*); enfin il va se coucher lui-même près du tombeau où reposent les deux amants, après avoir prié ses amis de suspendre une harpe éolienne sur sa demeure dernière (*voir* la pièce intitulée *Auftrag*).

La première édition des œuvres de Hœlty a paru à Halle, 1783. Voss et Stollberg en ont fait paraître une autre plus complète et plus soignée, Hambourg, 1788. Voss a fait réimprimer cette dernière, Hambourg, 1804, avec une notice biographique très intéressante. On a fait depuis de nombreuses éditions de ce poëte. L. S.

HOFER (André), aubergiste tyrolien et chef de ses compatriotes insurgés pendant la guerre de 1809 contre l'occupation française, naquit le 22 octobre 1767 dans l'auberge *am Sande* (près du Sable), à Saint-Léonard, dans la vallée de Passeyr; et après avoir pris cette auberge pour son propre compte, il fit, dans la direction de l'Italie, un commerce de vin et de chevaux. Lorsque la guerre approcha, en 1796, du Tyrol, Hofer conduisit une compagnie de tireurs contre les Français au lac de Garda, et, après la paix de Lunéville, lors de l'organisation des milices, il deploya le plus grand zèle. En 1808, les événements d'Espagne ayant rendu la rupture entre l'Autriche et la France inévitable et le Tyrol étant livré à une violente agitation, Hofer fit partie de la députation secrète qui alla exposer, à Vienne, les vœux du pays à l'archiduc Jean. On chargea le baron de Hormayr (*voy.*) de dresser le plan de l'insurrection et de l'occupation de ces clefs de l'Italie et de l'Allemagne.

Le plan réussit parfaitement. Du 11 au 13 avril 1809, presque tout le pays fut conquis, et 8,000 hommes des meilleures troupes furent faits prisonniers par les paysans. Après avoir délivré le nord et le centre du Tyrol, Hofer entra avec M. de Hormayr dans le sud, où il força à la retraite le général Baraguay d'Hilliers.

Cependant les Français, après les victoires d'Eckmühl et de Ratisbonne, s'étaient avancés jusqu'à Vienne ; en même temps, les Bavarois fondirent sur le Tyrol. Le général Chasteler, ayant essuyé une défaite, près de Mœrgel, le jour de la reddition de Vienne, se retira vers la position centrale du Brenner, d'où il finit par se faire jour, en laissant, pour la défense du Tyrol, le général Buol avec un petit corps. Alors Hofer, à la tête de ses tireurs, parut sur le Brenner, et, malgré toute la faiblesse et l'irrésolution de son caractère et la médiocrité de ses talents, il devint l'idole des Tyroliens. Battus dans deux combats, le 25 et le 29 mai 1809, près du mont Isel, en vue d'Inspruck, les Bavarois se virent forcés d'évacuer de nouveau le Tyrol. Au commencement du mois de juin, Hofer délivra le comte de Leiningen, assiégé à Trente; il était déjà sur le point de se joindre avec un grand nombre de ses compatriotes aux troupes qui devaient enlever Klagenfurt, et rétablir par là les communications de l'Autriche

avec le Tyrol cerné de toutes parts et privé de toutes ressources, lorsqu'après la bataille de Wagram, suivie, le 12 juillet, de l'armistice de Znaïm, le Tyrol et le Vorarlberg furent évacués par les Autrichiens et livrés à la Bavière.

Cet abandon de la part de l'Autriche exaspéra au plus haut point les fidèles montagnards. Quelques forcenés voulurent retenir le général Buol et M. de Hormayr, enlever de force les canons et les munitions de guerre, désarmer tous ceux qui ne se rangeraient pas de leur côté, et massacrer les prisonniers de guerre. Cependant les troupes partirent, comme il était stipulé dans l'armistice, et le caractère national des Tyroliens se montra en cette occasion sous le plus beau jour. Hofer se cacha dans une caverne de la vallée de Passeyr; mais le peuple armé ayant, sous la conduite de Speckbacher, du capucin Joachim Haspinger et de Pierre Mayer, fait essuyer plusieurs défaites, du 3 au 9 août 1809, aux Français entrés dans le Tyrol, Hofer quitta sa retraite, et prit alors le commandement en chef du Tyrol soulevé en faveur de ses anciens maîtres et pour son ancien droit. La bataille du 13 août, livrée de nouveau près du mont Isel, força le maréchal duc de Dantzig à évacuer le pays. Hofer présida depuis à l'administration civile et militaire, mais en faisant souvent les plus étranges bévues, jusqu'à la paix de Vienne, conclue le 14 octobre. Le peuple qui, au milieu de toutes les nouvelles contradictoires qu'on répandait, ne savait plus auxquelles il devait croire, fut longtemps sans pouvoir ajouter foi à ce nouveau traité qui livrait à l'ennemi les plus zélés partisans de la maison d'Autriche. Plusieurs corps d'armée ennemis étaient déjà postés dans les montagnes du Tyrol et les dispositions des habitants annonçaient toujours le projet d'une résistance désespérée. Cependant, dans les premiers jours d'octobre, Hofer fit parvenir son acte de soumission au vice-roi Eugène et au général en chef des Bavarois. On aurait désiré le sauver, mais l'amour qu'il portait à son pays lui fit rejeter la proposition de se réfugier en Autriche. Égaré par les rapports de quelques furieux, il avait repris les hostilités et perdu de cette manière tout droit à être compris dans l'amnistie. Il se cacha donc, et se tint pendant deux mois au milieu des neiges et des glaces dans un chalet des Alpes de Passeyr. Sa tête fut mise à prix; mais longtemps toutes les promesses et même les menaces des généraux français furent impuissantes à exciter un traître qui découvrît sa retraite. Enfin son ancien confident, le prêtre Donay, que Hofer avait autrefois envoyé auprès du vice-roi pour offrir sa soumission, mais qu'il avait depuis offensé, trahit, pour se venger, au général Baraguay-d'Hilliers le nom de l'homme qui apportait à Hofer sa nourriture. Gagné par des promesses ou déterminé par la crainte de la mort, cet homme servit de guide aux soldats envoyés pour saisir le malheureux Hofer. Arrêté le 20 janvier 1810, il fut conduit à Mantoue et jugé par un conseil de guerre. Les voix de ses juges furent partagées, mais le télégraphe de Milan ordonna sa mort dans les 24 heures, afin que l'intercession de l'Autriche, à laquelle on devait s'attendre à cause du mariage arrêté de Napoléon avec Marie-Louise, arrivât trop tard. Hofer fut en conséquence fusillé, le 20 février, à Mantoue, et montra beaucoup de fermeté en allant à la mort. L'empereur d'Autriche dédommagea plus tard (1819) de la perte de sa fortune la famille de Hofer et le diplôme de noblesse d'André Hofer, déjà anobli en 1809, fut délivré dès le 26 janvier 1818. Pour perpétuer la mémoire de ce brave Tyrolien, l'empereur François chargea le professeur Schall, à Vienne, de faire sa statue en marbre; elle fut placée avec beaucoup de solennité, en 1834, dans l'église des Franciscains à Inspruck, à côté du tombeau de l'empereur Maximilien Ier. *Voir* l'ouvrage allemand, *Histoire d'André Hofer*, Leipzig, 1817. *C. L.*

HOFFMANN (Frédéric), célèbre médecin allemand du XVIIIe siècle, naquit le 19 février 1660 à Halle (Saxe prussienne) où son père pratiquait lui-même avec succès la médecine. Dans le cours de ses études préparatoires, il fit preuve d'une grande aptitude pour les mathématiques. A l'âge de 18 ans, il quitta sa ville natale pour aller étudier la méde-

cine à l'université d'Iéna. A cette époque, Gaspard Cramer remplissait de son nom les écoles de l'Allemagne. Hoffmann s'empressa d'aller à Erfurt développer ses connaissances chimiques sous la direction de ce savant professeur ; puis, en 1681, il revint à Iéna, et fut reçu docteur peu de temps après. Sa thèse, intitulée *De Cinnabari antimonii*, parut en 1682. Une foule de traités qui succédèrent à ce premier essai fondèrent sa réputation de chimiste. La médecine proprement dite eut son tour; en s'y livrant, Hoffmann abandonna les voies de la routine : aussi sa clinique eut-elle une vogue prodigieuse. Au temps du plus grand charlatanisme médicinal, il recommandait l'hygiène, et voulait que le diagnostic, ainsi que la thérapeutique, prissent pour base des connaissances anatomiques exactes.

Lors de l'institution de l'université de Halle, en 1693, Hoffmann fut nommé parmi les premiers professeurs et chargé de la rédaction des statuts de la nouvelle académie. Sa sphère ayant ainsi été agrandie, sa réputation se répandit de plus en plus. Toutes les sociétés savantes se disputèrent l'honneur de le compter parmi leurs membres, et les coryphées de la science l'honorèrent de leur amitié. Sur l'invitation de Leibnitz, il se livra à des observations barométriques et météorologiques pour éclairer l'étiologie des maladies épidémiques. Ses Éphémérides, où se trouve un aperçu fort lucide sur les causes du vent et ses effets sur l'organisme humain, lui valurent l'honneur d'être agrégé à la Société royale de Londres. En 1704, à la sollicitation de la cour de Berlin, Hoffmann analysa les eaux de Carlsbad, et le rapport qu'il en fit y attira une foule de personnages haut placés. Il s'y rendit lui-même fréquemment, et là, missionnaire d'Esculape, il fit des cours de médecine à la portée des personnes étrangères à l'art. Durant ses pérégrinations à travers l'Allemagne, il découvrit la vertu purgative des sources de Sedlitz en Bohême.

Appelé à Berlin auprès de Frédéric I[er] gravement malade, il y passa trois années, cédant aux instances du roi et de la reine. Les faveurs dont il fut comblé excitèrent l'envie, et les attaques pleines de fiel dont il devint l'objet, aussi bien que son goût pour une vie plus simple, le déterminèrent à abandonner la cour et à revenir à Halle.

Mûri par une longue expérience, Hoffmann publia sa *Medicina rationalis systematica*, Halle, 1718-40, 9 vol. in-4°. Son système mécanico-dynamique, comme il l'appelle, est jusqu'à un certain point la base du solidisme moderne. Son point de départ est cette théorie que tous les phénomènes de la vie dépendent de mouvements opérés en vertu des lois départies à la matière organique; que le corps humain est une machine dans laquelle s'exécutent les mouvements d'un mécanisme supérieur. Dans le même intervalle où Hoffmann s'occupait de la publication de sa Médecine raisonnée, ainsi que la nomme son traducteur, Bruhier d'Ablaincourt (1739-43), il gratifia ses collègues d'une collection de traités détachés sur divers problèmes de la science, dont la solution avait paru difficile, et à laquelle, de différents côtés, on l'avait prié de concourir. Il appela cette collection *Medicina consultatoria*. Ses œuvres complètes ont été éditées par Detourne (Genève, 1740-1753, in-fol.); mais, indépendamment de ces travaux savants, son nom a acquis une popularité immense, surtout en Allemagne. La *liqueur anodine* ou *les gouttes d'Hoffmann* formèrent jusqu'à ces derniers temps un article indispensable dans chaque ménage d'outre-Rhin : la vertu calmante de cette liqueur (éther sulfurique alcoolisé) a été beaucoup préconisée.

Hoffmann mourut à Halle le 12 novembre 1742. Z.

HOFFMANN (Ernest-Théodore-Guillaume), le célèbre romancier allemand, naquit à Kœnigsberg le 24 juin 1776. Il ne connut point son père, dont la vie peu régulière, à ce qu'il paraît, avait donné lieu à un divorce. Sa femme, brisée par les chagrins, maladive, transmit sans doute à son fils la mobilité nerveuse qui se reflète dans sa vie et dans ses ouvrages. Le jeune Hoffmann fut élevé dans la maison de sa grand'mère maternelle ; son oncle, conseiller de justice,

voulut lui servir de précepteur. Sous la férule de ce maître méthodique, pédant, froid et compassé, le pauvre enfant, vif, espiègle, peu disposé à l'obéissance, fit un apprentissage des plus durs. Il se dédommagea au gymnase, en dessinant des caricatures. Dans ses moments de liberté, il faisait de la musique; il étudiait Winckelmann : car dès son enfance, malgré des entraves de tout genre, il avait une vive passion pour l'art.

Sous le même toit que Hoffmann habitait un individu bien autrement excentrique que lui : c'était l'auteur du *Vingt-quatre Février* (*voy.* WERNER). Mais, par un caprice du sort, ces deux êtres si bien faits pour se comprendre ne devaient se rencontrer et se lier que longtemps après, à Varsovie. Un jeune homme nommé Hippel, le neveu du célèbre écrivain auquel on a consacré un article dans ce volume, fut l'ami inséparable d'Hoffmann. Ainsi que cette première amitié, son premier amour se porta sur une personne d'un rang plus élevé que le sien. En donnant des leçons de musique, il devint amoureux d'une jeune fille charmante. Quoique sa passion fût partagée, les deux amants ne se firent aucune illusion sur l'issue probable de leur petit roman; c'était une dose de tristesse de plus, jetée dans l'existence déjà passablement rembrunie d'Hoffmann.

Que devenir en effet sans fortune? Il étudiait la jurisprudence, mais à contre-cœur, comme un pis-aller : la musique, la peinture, la poésie l'attiraient irrésistiblement, et sa famille le poussait au contraire vers une carrière plus solide. « Noir et blanc ! s'écrie-t-il dans une lettre adressée à Hippel, voilà ma famille et moi. Dieu! quelles gens! Je suis tant soit peu excentrique, mais aussi je ne rencontre pas la moindre indulgence.» Et plus loin : « Je voudrais me frayer un chemin à travers cette cohue de moucherons, ces hommes-machines qui m'étreignent de leurs lieux communs,.. des gens qui étiquettent tout à la façon des apothicaires... Je n'ai point pour eux la qualité d'une plante officinale... »

Lorsqu'il eut fini son droit (1796), cette famille tant maudite par lui, quoique, à tout prendre, elle ne fit que remplir un devoir en imposant à ce jeune étourdi une carrière positive, envoya Hoffmann à Glogau en Silésie, afin d'apprendre la pratique du droit judiciaire sous la direction d'un de ses oncles qui y demeurait. Il partit sans trop de regrets. Sa pauvre mère venait de mourir d'un coup d'apoplexie; Hippel n'était plus à Kœnigsberg; sa liaison amoureuse ne pouvait aboutir à rien, il le sentait lui-même. En avant donc vers un pays moins plat, moins aride que la vieille Prusse! En Silésie, Hoffmann trouvera des montagnes; mais, hélas! il y retrouvera aussi le droit! De plus en plus passionné pour la poésie et la musique, il se lie avec le romancier Jules de Voss; il parcourt les belles contrées de la Silésie; il voit Dresde et sa galerie de tableaux. En route, il se mit à jouer dans un établissement thermal et la fortune lui sourit; il gagna prodigieusement. Au moment où il quittait la roulette, un officier à barbe grise s'approcha de lui et lui dit : « Jeune homme, avec quelque adresse vous faisiez sauter la banque. Mais quand vous serez assez habile pour faire cela, le diable vous emportera comme tant d'autres. » Hoffmann demeura tellement abasourdi que, de sa vie, il ne toucha plus à une carte.

En 1798, son oncle ayant été appelé à Berlin à des fonctions supérieures, Hoffmann dut l'y suivre. Pendant deux ans, il travailla avec ardeur, et, en 1800, il fut envoyé comme assesseur à Poznân (Posen). C'était un séjour dangereux pour un jeune magistrat : Hoffmann se perdit dans les plaisirs un peu matériels de la noblesse polonaise. Un jour, dans un bal, il fit distribuer des caricatures qui reproduisaient, à ne pas s'y tromper, les traits de quelques personnages haut placés. Il s'éleva une épouvantable rumeur; on en référa à Berlin, et Hoffmann, l'auteur présumé de cette farce scandaleuse, fut relégué auprès d'un tribunal inférieur, dans la petite ville de Plotzk (1802). Avant de quitter Poznân, il avait épousé une jeune et jolie Polonaise, qui lui adoucit les rigueurs de l'exil.

Hoffmann appartient à ce genre de caractères qui supportent mieux l'adver-

sité que le bonheur. A Plotzk, il se remit à travailler avec assiduité; il remplit avec conscience sa charge, et, dans ses loisirs, il écrivit une comédie; il composa des sonates, de la musique religieuse pour des couvents. En septembre 1803, il apprit la mort de son oncle de Berlin. « Je n'ai point pleuré, écrit-il à Hippel; je n'ai point poussé des cris de désespoir; mais l'image de cet homme que je vénérais est toujours là devant mes yeux... *Mes nerfs sont irrités d'une manière extrême; le moindre bruit m'agite. La semaine dernière, une main invisible a frappé à ma porte.* Ma femme prétend que ce sont les derniers adieux de mon oncle : je serais presque tenté de le croire, etc. »

En 1804, il fut transféré à Varsovie, dans cette ville de huttes et de palais, où la pompe asiatique s'étalait à côté d'une saleté non moins fabuleuse. Hoffmann fut vivement frappé par le spectacle de ces juifs, de ces moines, de ces vieux Polonais en costume national, qui se coudoient avec de jeunes et élégantes Polonaises, folâtrant à travers les rues avec les représentants de toutes les nations. Au milieu d'un monde aimable, le dilettantisme d'Hoffmann prend un nouvel essor. Une société musicale ne tarde pas à se former; un palais est acheté pour l'y installer, et Hoffmann, qui présidait à la distribution du local, peint lui-même à fresque les divers appartements. Puis il se fait directeur de l'orchestre et ne prête pas même l'oreille au canon d'Iéna, qui va renverser ce fugitif bonheur. Le gouvernement prussien à Varsovie est dissous; Hoffmann se trouve remplacé, et bientôt des embarras pécuniaires viennent l'assaillir au moment où une fièvre nerveuse le mettait à deux doigts de la mort.

Il part pour Berlin, emportant pour tout bagage trois opéras qu'il avait composés en Pologne. Cette année (de 1807 à 1808) fut peut-être la plus malheureuse de sa vie : il ne trouve d'occupation ni comme peintre, ni comme musicien, ni comme magistrat. A l'auberge, on lui vole le peu d'argent qu'il a. Sa femme, qu'il a envoyée à Poznân, tombe gravement malade; sa fille Cécile meurt, et au milieu de ces anxiétés, il faut vivre cependant. Par la voie des journaux, il fait demander une place de chef d'orchestre. Le comte de Soden lui offre cet emploi à Bamberg, et, en 1808, il part pour sa nouvelle destination.

Cette entreprise théâtrale n'ayant pas réussi, Hoffmann donna des leçons de musique à Bamberg et se mit en relation avec Rochlitz, le directeur de la Gazette musicale de Leipzig, en lui envoyant la *Biographie du maître de chapelle Kreissler* et un article sur Beethoven. Ces travaux eurent un grand succès et lui valurent de bons honoraires. En 1810, son ami Holbein (François-Ignace) s'étant chargé de la direction du théâtre de Bamberg, Hoffmann se fit machiniste, décorateur, chef d'orchestre; il introduisit Calderon sur le théâtre allemand; il composa de nouveaux opéras. Il écrivit son admirable analyse du Don Juan de Mozart, les Idées de Kreissler sur la musique; et, malgré cette étonnante activité musicale, théâtrale, littéraire, il trouva encore des heures de loisir pour peindre à fresque la tour du château d'Altenbourg.

En 1813, après de mauvais moments passés à Bamberg, la retraite de Holbein le décide à partir pour la Saxe. Il remplit tantôt à Dresde, tantôt à Leipzig, les fonctions de chef d'orchestre. Les mémorables événements du mois d'août 1813 (bataille de Dresde) le trouvent calme et sans inquiétude. Au milieu de la canonnade, il écrit son journal, il rassure ses voisins, il visite le champ de bataille, et recueille de terribles, d'ineffaçables souvenirs.

Au commencement de 1814, nous retrouvons Hoffmann malade à Leipzig; il vient de terminer *Le pot d'or*, son opéra d'*Ondine* et *l'Élixir du diable*. En septembre, il retourne à Berlin, où on lui offrait de l'emploi dans son ancienne carrière judiciaire.

C'est à partir de 1816 que datent les grands succès d'Hoffmann. Il venait d'être créé conseiller auprès du tribunal d'appel de Berlin; *Ondine* avait été représentée aux applaudissements de la capitale; ses Contes et ses Nouvelles faisaient les délices de l'Allemagne, et les libraires assiégeaient sa porte pour conquérir quel-

ques-uns des êtres fantastiques qui faisaient venir la chair de poule à un public surexcité par les grands événements politiques et avide d'émotions nerveuses. Hoffmann ne résista point à l'écueil de la prospérité; il alla s'établir tous les soirs au cabaret pour y chercher des sujets de caricature et de composition, en même temps que les inspirations du vin dont il s'était fait une habitude. Ses amis affirment qu'il était admirable d'esprit, de gaîté, d'*humour*, dans ces moments d'ivresse. Mais il préparait ainsi la maladie qui devait prématurément mettre fin à son existence. Dans les derniers mois de 1821, il commença à languir, après avoir lancé coup sur coup dans le public *l'Élixir du diable* (1816), *les Tableaux nocturnes* (2 vol., 1817), *les Frères de Sérapion* (4 vol., 1819-21), *la Princesse Brambilla*, *le Chat Murr* avec la biographie de *Kreissler* (1821), etc., etc. Une paralysie partielle s'empara des membres du viveur exténué; la moelle épinière fut attaquée; mais sur son lit de douleur, au milieu des souffrances cruelles produites par le moxa, il conserva beaucoup de gaîté et surtout un désir effréné de vivre. Les détails donnés à ce sujet par le docteur Koreff et par son biographe Hitzig, font tressaillir de terreur et de pitié. Chez un être organisé comme Hoffmann, la lutte de la matière et de l'esprit dut être pénible, acharnée. Hoffmann, malgré l'attraction qu'exerçait sur lui le monde mystérieux qui nous entoure, était épicurien et n'avait guère appris à mettre ses espérances plus haut que la terre. Il mourut le 25 juin 1822.

L'immense succès des romans d'Hoffmann est facile à comprendre. Sa tendance répondait au besoin de tant d'hommes, dans les moments de faiblesse, de croire au monde des revenants et des spectres. Comme un enfant à imagination vive et mobile, il aimait à évoquer les fantômes, tout en s'effrayant de leur apparition; il ressemblait à cet élève magicien qui, après avoir conjuré les esprits, ne parvint plus à dompter les êtres fantastiques dont il était obsédé. Constamment surexcité, Hoffmann n'apercevait plus les objets extérieurs qu'à travers un voile vaporeux; et, dans cette disposition maladive, les créations de son cerveau restèrent privées de cet air de vie et de santé qui caractérise les personnages du grand romancier écossais. Il sentait d'ailleurs si bien quelle était sa spécialité que, tout en rendant une éclatante justice au génie de Walter Scott, il se garda bien de diriger ses efforts vers le roman historique. Soit calcul, soit irrésistible instinct, il persista à suivre son sentier à lui, à travers le crépuscule qui fait sortir de terre les larves et les fantômes.

Selon la remarque d'un critique allemand (Willibald Alexis), Hoffmann avait quelque affinité avec Byron; comme lui et comme tant d'autres, il était mécontent du monde extérieur; mais tandis que Childe Harold se ronge lui-même, Hoffmann-Kreissler trouve du moins une satisfaction momentanée dans les arts. Enthousiaste de musique et de peinture, il méprise, du haut de son point de vue artistique, le monde des conventions sociales; il réclame pour l'art une liberté absolue, et flagelle sans pitié ce qu'il appelle *les Philistins*, qui aiment les routes étroites et un horizon borné, démentant à l'avance leur faux air de génie. Ainsi que Byron, il établit en principe le culte de la nature, et prône une espèce de religion panthéistique.

Dans ses plus extravagantes créations se révèle toujours un esprit prodigieux, un grand talent de peinture et de style. Quelques mots lui suffisent pour tracer les contours d'un caractère et pour lui donner l'empreinte d'une individualité pleine de vie. Il recherche trop les contrastes; mais quand il a su se contenir dans des limites raisonnables, il est clair, lucide. Dans *Martin le Tonnelier*, la description de la ville de Nuremberg ressemble à un vieux tableau allemand, où l'artiste a revêtu de dorure le ciel et la terre. Dans *le Majorat*, on respire l'air froid de la Baltique, on se promène sur cette côte aride, sablonneuse, mais vivifiée par le souffle de la poésie. Aimez-vous le frisson mélodramatique que donne l'étude des grands criminels? lisez Mlle de Scudéry (*Cardillac*). Les tableaux fantastiques (*Fantasiestücke in Callot's Manier*) porteraient avec plus de raison le titre de *Nouvelles artistiques :*

ce sont pour ainsi dire des effusions lyriques. Dans l'un des contes placés sous cette rubrique (*Le chien Berganza*), le poëte s'indigne de la profanation de l'art; dans un autre (*Le pot d'or*), il divinise la vie du poëte. On sait que Jean-Paul a fait précéder d'une spirituelle préface la première édition de ces fragments.

Les *Nachtstücke*, ou *Tableaux nocturnes*, renferment, outre *le Majorat*, *le Sandmann*, récit admirablement fait, mais rebutant par le fonds du sujet. Il en est un peu de même de *l'Élixir du diable*, que l'auteur lui-même a condamné comme un roman dangereux par la sensualité qui y domine. Les *Souffrances d'un directeur de théâtre* devraient être le *vade-mecum* des acteurs. *Le chat Murr* n'est point terminé : l'action devait se partager entre l'histoire du chat et celle de Kreissler. Ce dernier, c'est Hoffmann lui-même ; c'est une âme sérieuse, pure, enthousiaste, en guerre avec la réalité et aboutissant à la folie. Ce Kreissler, de la même famille que certains personnages de Jean-Paul, a fait plus de ravages dans les intelligences faibles que n'en fit *Werther* il y a 60 ans. Combien de jeunes hommes, à l'instar de Kreissler, ne se sont pas crus des génies incompris ! Le conte *Klein Zaches* a été conçu dans le délire de la fièvre; c'est, à ce que l'on croit, une satire locale. Les *Serapionsbrüder* renferment une série de nouvelles unies par un dialogue rempli d'esprit. Dans *Brambilla*, on a cru trouver des intentions philosophiques auxquelles sans doute l'auteur n'avait pas pensé. La dernière production complète d'Hoffmann, le *Meister Floh* (Maître Puce), reproduit avec quelques modifications l'idée déjà émise dans *Le pot d'or*. Peu de jours avant de mourir, Hoffmann ne cessait de dicter : *l'Ennemi* (*Der Feind*) est le dernier fragment que le pauvre malade ait légué au public.

M. Loève-Weimars a donné une traduction française des Œuvres d'Hoffmann, Paris, 1829-33, 20 vol. in-12; une traduction nouvelle des *Contes de T.-A.* Hoffmann* est due à M. Thoussenel, 1838, 2 vol. in-8°.

(*) Hoffmann avait changé son prénom de Guillaume en celui d'Amédée.

Les œuvres musicales d'Hofmann sont aussi fort nombreuses : il a laissé des symphonies, des trios, des quatuors, un *Miserere*, un *Requiem*, les chœurs de *la Croix sur la côte de la Baltique* (tragédie de Werner); *la Coupe de l'immortalité*, opéra en quatre actes; *Amour et jalousie*, opéra en trois actes; *le Chanoine de Milan*, opéra-comique en un acte; *Ondine*, opéra en trois actes. Dans ce dernier opéra, toutes les scènes de fantasmagorie sont admirablement traitées; mais, au dire des connaisseurs, les autres personnages ne sont point individualisés : c'est toujours le compositeur qui chante par leur bouche. Weber, l'illustre auteur du *Freyschütz*, a porté un jugement très favorable sur les œuvres musicales de Hoffmann : c'est le plus beau brevet de capacité auquel l'auteur d'*Ondine* ait pu aspirer.

Si l'on ajoute à la série à peine indiquée de ses travaux littéraires ou de ses compositions musicales les travaux de son emploi, qu'il remplissait avec une consciencieuse exactitude; si l'on se rappelle les heures nombreuses consacrées par lui à la peinture à fresque, au dessin, à la caricature; si l'on énumère les maladies, les déplacements répétés, les déboires constants de cette vie agitée et fébrile; si l'on défalque enfin les soirées ou les nuits qu'Hoffmann donnait à la société de ses amis et au plaisir, on est stupéfié de cette fécondité et de cette facilité au travail qui caractérisent Hoffmann, à défaut des qualités suprêmes qui donnent seules un titre incontestable à l'immortalité. Mais les ouvrages d'Hoffmann resteront longtemps encore la lecture favorite des imaginations maladives et des psychologues : les premières y trouveront le charme fascinateur du frisson magnétique; les autres verront, dans l'organisation anormale de l'auteur, le sujet d'une étude intéressante dont la vie présente rarement l'occasion d'une manière si complète. L.S.

HOFFMANN (François-Benoit-Henri), à la fois auteur dramatique ingénieux et critique distingué, naquit à Nancy, le 11 juillet 1760. Sa famille était originaire de l'Allemagne. Quoique peu aisés, ses parents lui firent faire de bonnes études, et les dispositions précoces que dès

le collége il avait montrées pour la poésie le firent admettre, au sortir de ses classes, dans le cercle d'élite auquel présidait à Nancy la marquise de Boufflers (*voy.*), mère du spirituel chevalier. La société de cette dame, femme d'esprit elle-même, et qui, à la cour de Stanislas, n'avait point été déplacée parmi les Voltaire, les Tressan, les Duchâtelet, etc., procura au jeune écrivain l'avantage de cette seconde éducation qui perfectionne et complète la première.

Hoffmann avait 25 ans lorsqu'il vint à Paris, en 1785, apportant, pour toute fortune, un recueil de poésies; mais c'en était une alors, du moins lorsque les poésies étaient bonnes. Celle du jeune auteur furent vendues, lues, appréciées, et lui valurent un commencement de réputation littéraire que vinrent bientôt accroître ses tragédies lyriques de *Phèdre* (1786) et de *Nephté* (1789).

Son opéra d'*Adrien*, reçu avec acclamation en 1791, devait l'entraîner dans des luttes qui firent briller également son courage et son esprit. Au moment où cet ouvrage allait être représenté, en 1792, il fut interdit par le trop fameux Pétion, maire de Paris, qui trouvait scandaleux de voir le triomphe d'un prince, même sur la scène. L'auteur réclama, par un mémoire énergique, contre le despotisme de ce roi des faubourgs. En 1799 seulement, il fut permis à l'Opéra de jouer cet ouvrage, qui ne tarda pas à être dénoncé par un membre du conseil des Cinq-Cents comme *anti-républicain*. Les représentations furent suspendues, et l'on demanda à Hoffmann quelques changements auxquels on a dit qu'il se refusa. Il aurait écrit à cette occasion : « Je ferai plutôt mille mauvais vers qu'une bassesse. »

Quoi qu'il en soit, la pièce, moyennant quelques coupures, reprit bientôt le cours de ses succès; mais *Adrien* rencontra alors un autre ennemi : ce fut l'empereur du feuilleton de ce temps, Geoffroy (*voy.*), qui voulut faire subir à cet opéra une rigoureuse dissection, principalement sous le rapport historique. Hoffmann lui répondit par une brochure pleine de sel et de savoir, de façon que l'agresseur n'eut pour lui ni les érudits ni les rieurs.

Mais dès 1790 c'était surtout au théâtre de l'Opéra-Comique qu'Hoffmann avait consacré les productions de son talent dramatique. *Euphrosine et Coradin* y fut son brillant début; et c'est là que, pendant vingt ans, il obtint des triomphes continuels dans toutes les variétés du genre, depuis le drame lyrique grave, tragique ou sombre, tels que *Stratonice*, *Ariodant*, *Le château de Montenero*, jusqu'aux jolies bluettes du *Jockei*, du *Secret*, et à la charmante bouffonnerie-modèle des *Rendez-vous bourgeois*. Tous ces opéras n'ont pas seulement le mérite peu commun d'un style correct et élégant : tous les morceaux de chant y sont parfaitement rhythmés, et l'on sent que le musicien a dû être facilement inspiré par le poëte.

En 1807, Hoffmann se voua presque exclusivement à la critique littéraire, et, certes, personne n'eut plus de droits que lui à l'exercer. Une instruction profonde, qui lui permettait de parler de toutes les sciences en connaissance de cause, une impartialité à l'épreuve de toutes les espèces d'influence et de séduction, un scrupule en quelque sorte religieux pour ne juger un ouvrage qu'après l'avoir non-seulement lu, mais étudié; enfin un goût pur, une ironie fine, une spirituelle malice, telles étaient les principales qualités qu'il apportait dans cette nouvelle carrière. Aussi l'opinion publique le plaça-t-elle bientôt au premier rang parmi les habiles critiques du *Journal des Débats* (*voy.* le dernier mot). Ses articles, où l'érudition était toujours parée des grâces de l'esprit, étaient attendus avec impatience, lus et relus avec plaisir.

Qui ne se rappelle encore ses piquantes observations sur une foule d'œuvres littéraires, ses ingénieuses attaques contre le docteur Gall, l'abbé de Pradt, le mesmérisme, le romantisme, et surtout contre le jésuitisme renaissant, qui, depuis Pascal, n'avait pas, à coup sûr, rencontré un si rude joûteur?

Il joignait à son talent d'écrivain celui de conteur spirituel et varié. Malgré un bégaiement assez prononcé dont il parvenait à triompher quand son récit s'animait, dès qu'il paraissait dans les foyers de nos spectacles on faisait cercle autour de lui pour l'entendre.

Mais d'assez graves infirmités et une humeur sombre qui augmentait avec l'âge l'avaient engagé, dans les derniers temps de sa carrière, à ne plus guère sortir de sa retraite de Passy. C'est là qu'une mort presque subite l'enleva aux lettres, le 25 avril 1828.

Les *OEuvres complètes d'Hoffmann* ont été publiées l'année suivante et forment 10 vol. in-8°, dont 7 renferment ses articles de *critique*. Ce sera toujours une lecture très utile pour ceux qui se destinent à ces fonctions littéraires, et la manière honorable dont il les exerça n'est pas un exemple moins digne d'être proposé. M. O.

HOFWYL, campagne du canton de Berne, à deux lieues au nord du chef-lieu cantonnal, et anciennement appelée Wylhof, *voy.* Fellenberg.

HOGARTH (William), célèbre peintre et graveur anglais, naquit à Londres en 1698, suivant la *Biographia Britannica* de Thornhill; les *Mémoires d'Hogarth* au contraire le font naître le 10 novembre 1697. Le père de William, pauvre et obligé, pour faire subsister sa famille, d'exercer les fonctions de correcteur d'imprimerie, se chargea lui-même de l'éducation de son fils, et comme il ne voulait en faire ni un littérateur ni un savant, il le mit en apprentissage chez un médiocre graveur sur métaux, qui savait cependant assez bien dessiner. Le jeune Hogarth avança très vite et fit voir un jour ce qu'il serait plus tard. Étant à se promener avec un de ses amis, ils entrèrent dans une taverne où ils virent un buveur porter sur la tête d'un autre buveur un coup de pot à bière si violent que le malheureux qui le reçut cria et ouvrit la bouche d'une si étrange façon que cette pose singulière resta gravée dans la mémoire d'Hogarth. Dès qu'il fut rentré chez lui, il esquissa une caricature des deux combattants, mais si ressemblants qu'on reconnut d'abord celui qui avait été frappé. Ce premier succès l'enhardit. Aussitôt son apprentissage terminé, il entra, pour se perfectionner, à l'académie de Martin's-Lane où il ne fit que de très faibles progrès; car sa vocation le portait, non à dessiner ou à peindre correctement, mais à rendre avec une énergie et une vérité extraordinaires les diverses expressions des personnages qu'il rencontrait soit dans les rues, soit dans les tavernes de Londres. On dit que se trouvant dans le besoin, et tourmenté par son hôtesse pour de l'argent qu'il lui devait, il la dessina d'une manière si grotesque qu'elle aima mieux le laisser partir sans payer plutôt que de voir ce ridicule portrait vendu à un éditeur pour la solder. Hogarth s'apercevant bientôt que les caricatures et les *charges* ne pouvaient faire la réputation d'un artiste, se livra à la grande peinture, qu'il rendit expressive, et exécuta cette fameuse *Assemblée de Wanstead*, composée avec beaucoup de goût et peinte dans un grand sentiment. Il parait que ces travaux d'art lui rapportaient fort peu d'argent, car il se trouva forcé de faire du commerce : il peignit des lettres, des enseignes et des attributs pour les marchands de la Cité; il dessina et grava les frontispices, les fleurons et les planches des *Voyages* d'Aubry de la Motraye, de l'*Ane d'or* d'Apulée, des *Punitions des Romains* et de l'*Hudibras* de Butler. Les planches de ce dernier ouvrage (publiées en 1726) et le portrait de l'auteur qui les précédait frappèrent l'attention des deux amateurs Bowles et Philippe Overton et commencèrent la réputation d'Hogarth. H. Walpole nous apprend que cet artiste se mit à faire des portraits qu'on lui payait fort cher, mais dont on n'était jamais content; car Hogarth, loin de flatter ses modèles, les peignait parfaitement ressemblants et aussi laids qu'ils l'étaient réellement. Comme tous les satiriques, il avait pris l'habitude d'introduire dans ses caricatures les personnages de la cour et de la ville les plus connus, les plus estimés, et de les tourner en ridicule. Ainsi dans *la Foire de Southwark*, dans *le Lever du libertin*, *les Buveurs de punch* et *l'Opéra des gueux*, on voit des portraits en caricature de plusieurs lords anglais, de la duchesse de Belton, etc., etc.

Le 23 mars 1729, Hogarth épousa la fille unique de Thornhill, peintre du roi, de laquelle il n'eut pas d'enfants. Trois ans après, il osa attaquer le célèbre Pope dans

une gravure intitulée *l'Homme de goût;* on voyait le traducteur d'Homère en maçon et éclaboussant le carrosse de lord Burlington. Personne ne s'étant plaint de cette plaisanterie, Hogarth en fit d'autres, mais plus générales. *La vie d'une fille publique*, gravée de 1733 à 1734, attaqua non-seulement des individus, mais la société tout entière. Afin d'être mieux compris, il choisit ses personnages dans la haute société de Londres. Les six gravures du *Mariage à la mode*, publiées en 1745, lesquelles servirent au romancier Shebbeare et à l'auteur du *Mariage clandestin*, donnèrent à réfléchir aux philosophes sur les maux qui résultent des unions mal assorties. On assure que l'artiste voulut composer pour pendant le *Mariage heureux;* mais il ne mit jamais ce projet à exécution. Hogarth exécuta au Waux-hall des peintures très remarquables, parmi lesquelles on cite les *Quatre parties du jour.* Plus tard, il peignit les *Comédiennes ambulantes*, chef-d'œuvre d'esprit et de verve comique qui a probablement fourni à M. Biard, notre contemporain, son sujet des *Comédiens ambulants* du musée du Luxembourg. Comme il serait trop long de rapporter les titres de tous les travaux d'Hogarth, nous nous contenterons de citer le *Moïse présenté à la fille de Pharaon*, tableau fait pour l'hospice des Enfants-Trouvés; la *Porte de Calais*, dessin qui attira à son auteur une foule de désagréments; les *Types* ou *Caractères*, qui servirent à Lavater, et les caricatures satiriques *la France et l'Angleterre*, le *Combat de coqs*, l'*Élection parlementaire*, et les *Cinq ordres de perruques*, satire contre les *Antiquités d'Athènes* de Stuart. Les travaux d'Hogarth, au nombre de 250 pièces, se trouvent réunis dans l'excellente édition anglaise de l'œuvre de cet artiste, avec des planches de Cook et des explications par J. Nichols et G. Steevens (Lond., 1820-22, 3 vol. in-fol.). Hogarth fit paraître, en 1753, l'*Analyse de la Beauté*, ouvrage plus spirituel que profond, où l'auteur cherche à prouver par de nombreux exemples que la ligne serpentine est la véritable ligne de beauté. Il fut aidé dans ce travail par les docteurs Hoadly, Morell, Townley, et par M. Ralph*. En 1754, son beau-père Thornhill s'étant démis de sa place, Hogarth fut nommé peintre du roi. Quelques années après, il se prit de querelle avec le fameux Wilkes, et le poëte Churchill se mêla à cette discussion. Sa santé commençant à s'altérer, il se mit à retoucher ses planches, et le 26 octobre 1764, il mourut d'un anévrisme. On lui éleva une pyramide à Chiswick, sur laquelle on plaça une inscription faite par Garrick, et un sujet, *la Muse de la comédie*, composé par Hogarth.

Henri Jansen trace ainsi le portrait de cet artiste original : « Il était d'une taille au-dessous de la moyenne, sans cependant être petit; il avait l'œil grand et vif et une physionomie spirituelle. Il s'était fait, dans sa jeunesse, une profonde cicatrice au front qu'il tâchait de cacher avec son chapeau. Sa conversation était animée et ses reparties souvent fort satiriques. La moindre contradiction le mettait hors de lui-même. Quant à l'excessive vanité que lui inspirait son art, on peut le lui pardonner; car il a été sans contredit le premier peintre dans son genre. » — Hogarth a eu pour biographes Horace Walpole, Nichols, Lichtenberg et Jansen. E. B-s.

HOGG (James). L'école de poésie pastorale écossaise fondée jadis par des rois, Jacques Ier et Jacques V, a eu de nos jours pour représentants un laboureur, Burns, un maçon, Allan Cunningham (*voy.* ces noms), un pâtre, James Hogg. Ce dernier naquit, le 25 janvier 1772, d'une famille de bergers, dans une partie romantique du comté de Selkirk: de là son surnom de *berger d'Ettrick.* Son père avait perdu le peu qu'il possédait par de mauvaises spéculations : « Et me voilà, dit Hogg, gardeur de vaches, recevant pour gages une paire de souliers et une brebis tous les six mois. Je vendais souliers et brebis : l'habitude de marcher nu-pieds m'avait rendu toute chaussure incommode. Un gentilhomme du voisinage confia ses troupeaux à mon père, qui me rappela près de lui. Un ecclésiastique attaché à ma famille m'apprit les lettres :

(*) L'*Analyse de la Beauté* a été traduite en français par Henri Jansen, 1805, 2 vol. in-8°.

ce fut là toute mon éducation... » Le goût de la musique précéda chez lui le goût de la poésie. « J'aimais à racler, dit-il encore, des airs écossais sur un vieux violon acheté à la foire. A 18 ans, je passai au service de M. Laidlaw d'Ellibank. A force d'épeler, je m'étais accoutumé à lire. Mon imagination s'éveilla; je composai sur de vieilles mélodies des chansons rustiques que répétèrent les filles du village. Mais il m'était plus facile de les composer que de les écrire : je ne savais faire que des majuscules; de plus, je n'avais ni plume ni encre. Au milieu de mes efforts pour triompher de ces obstacles, souvent une brebis vagabonde m'arrachait à ma composition. » En 1799, un berger lui récita le *Tam o Shanter*, de Burns; il apprit qu'un pauvre laboureur était devenu poëte : de là des espérances et des rêves sans fin. Deux ans après, son maître le mit en rapport avec Walter Scott, qui recueillit de sa bouche un grand nombre de Chants du *Border*. L'invasion dont Bonaparte menaçait l'Angleterre donna naissance à la chanson de *Donald-mac-Donald*, qui, imprimée sans nom d'auteur, fut bientôt dans toutes les bouches, tandis que le poëte restait obscur.

Un beau jour, notre berger dit adieu à ses montagnes, à son troupeau, et, sans autre fortune que le plaid jeté sur ses épaules, il s'achemina vers Édimbourg. Malgré l'appui de Scott et de Wilson, plus d'un échec marqua ses premiers pas. Le peu d'argent que lui rapportèrent deux volumes de *Ballades* publiés par souscription disparut dans une tentative aussi malheureuse que celle de Burns pour exploiter une ferme à son compte. Un journal qu'il voulut fonder sous le titre de *l'Espion* ne réussit pas. Il publia aussi, sous le titre de *Miroir des poëtes*, une suite de morceaux où il imitait la manière de tous les poëtes célèbres du jour; tour de force étonnant de la part d'un auteur sorti la veille de ses montagnes. Enfin sa *Veillée de la reine* (*The queen's wake*, 1813), dont le succès fut éclatant, vint donner à sa muse rustique droit de cité dans le monde littéraire. Le sujet de ce poëme est la description des fêtes nocturnes par lesquelles Marie Stuart inaugure, suivant l'usage d'Écosse, son séjour au palais d'Holyrood, et la lutte de la poésie et de la musique écossaises avec celles des autres nations; lutte dans laquelle les ménestrels étrangers, y compris le fameux Rizzio, sont vaincus par l'Écossais Gardyne.

D'autres poëmes de longue étendue sortirent de sa plume de 1813 à 1825 : *Les pèlerins du soleil*, *Mador du marais*, *La reine Hynde;* mais, sauf le premier poëme que nous avons cité, Hogg réussit mieux dans les ballades, les contes, dans toutes ces pièces à l'allure vive et populaire, où il met en scène sous une forme saisissante les mœurs, la vie intime, les superstitions du paysan écossais. Elles se trouvent rassemblées, soit dans ses deux premiers volumes de ballades publiés sous le titre du *Barde de la montagne*, soit dans ses *Contes et Essais*, dont le 3e volume a paru en 1837. On doit encore à Hogg une compilation fort curieuse, *The Jacobite relics of Scotland*, dont la 1re série parut en 1819, 2 vol. in-8°, et la 2e en 1821. C'est un recueil de toutes les poésies de circonstance composées en Écosse en faveur des derniers Stuarts.

Hogg a aussi publié plusieurs ouvrages en prose : trois traités sur le soin des troupeaux, plusieurs romans, parmi lesquels on remarque *Les trois périls de l'homme* et *Les trois périls de la femme*, qui ont été traduits en français; *Sermons laïques sur les bonnes manières*, et, en dernier lieu, de curieuses révélations sur Walter Scott, sous ce titre : *Domestic manners of Walter Scott;* sans compter plusieurs articles dans diverses revues, telles que le *Métropolitan*, le *Fraser*, et surtout le *Blackwood Magazine*.

Vers la fin de sa vie, la munificence du duc de Buccleugh avait assuré à Hogg une retraite dans une vallée solitaire sur les bords du Yarrow. Il mourut à Ettrick le 21 novembre 1835. L'imagination était sa qualité dominante, et plus d'un auteur en renom n'a pas dédaigné de faire des emprunts au berger d'Ettrick. *Les trois périls de l'homme* et *Brownie de Bodsbeck* offrent quelques points d'analogie avec *Le Château dangereux* et *Les Puritains d'Écosse;* et la fable du

Caïn, de lord Byron, et celle de *la Reine Mab*, de Shelley, sont évidemment empruntées aux *Pèlerins du soleil*. R-y.

HOGUE (la), *voy.* Hougue.

HOHENHEIM, ancien château de plaisance, à une lieue de Stuttgart, fondé, en 1776, par le duc Charles de Würtemberg, mais dont la construction ne fut terminée qu'en 1796. Ce château se fait remarquer de loin par sa belle façade et par sa situation élevée. Depuis 1821, on y a établi l'institut forestier et d'économie rurale, qui se distingue par un enseignement étendu et judicieux. Un grand nombre de jeunes gens des classes supérieure et moyenne de la société en suivent les cours; et, dans l'école pratique, destinée à former de bons garçons de ferme, régisseurs et fermiers, on reçoit des enfants pauvres, surtout orphelins, et on leur prépare par l'instruction un avenir heureux. *Voir* la description de l'institut, publiée à Stuttgart en 1834. X.

HOHENLINDEN (bataille d'). Elle fut livrée le 3 décembre 1800, près du village ainsi nommé du cercle bavarois de l'Isar, et amena la paix de Lunéville. On trouvera les détails de cette mémorable journée à l'article Moreau. X.

HOHENLOHE, principauté allemande de 31 milles carr. géogr., et de 90,000 habitants, médiatisée en 1806, et placée pour la majeure partie sous la suzeraineté du Würtemberg. Ce petit pays est d'une extrême fertilité et généralement bien cultivé; il abonde en gibier, en minéraux et en excellents vins.

La maison de Hohenlohe fait remonter son origine jusqu'à Eberhard, duc des Francs (mort en 918) et frère du roi d'Allemagne, Conrad Ier. Un des descendants d'Eberhard, Crato, obtint, lors du partage de la Franconie, le district sur les rivières de Tauber, Jaxt et Kocher, et construisit le castel de Hohenlohe, dont il reste encore quelques ruines près d'Uffenheim, dans le cercle limitrophe bavarois de Rezat. En 1764, toutes les branches de cette vieille maison, dont le chef jouit de plusieurs immunités, furent élevées au rang de princes d'Empire. Aujourd'hui, ses deux lignes principales sont celle de Hohenlohe-Neuenstein et celle de Hohenlohe-Waldenbourg.

Les princes de Hohenlohe-Neuenstein suivent la religion protestante, et leur ligne se subdivise dans les trois branches suivantes: 1° *Hohenlohe-Langenbourg*, petit territoire de 4 ½ milles carr. géogr. et de 16,800 habitants, appartenant actuellement au prince Ernest, né en 1794; 2° *Hohenlohe-Langenbourg-OEhringen*, qui s'appelait autrefois *Hohenlohe-Ingelfingen*, principauté qui a 6 milles carr. géogr. et 24,000 habitants, et qui appartient au prince Auguste, né en 1784; 3° *Hohenlohe-Langenbourg-Kirchberg*, de 4 milles carr. géogr. et de 15,400 habitants: le représentant actuel de cette ligne est le prince Louis, né en 1786.

La seconde ligne principale, celle de Hohenlohe-Waldenbourg, est catholique et se subdivise également en trois branches: 1° *Hohenlohe-Waldenbourg-Bartenstein*, aujourd'hui représentée par le prince Charles-Auguste, né en 1788, possède 7 milles carr. géogr., avec 23,000 habitants; 2° *Hohenlohe-Bartenstein-Jaxtberg* a un territoire de 5 ½ milles carr. géogr., avec 10,800 habitants: le premier fondateur (1803) et le représentant de cette branche est le prince Charles-Joseph-Ernest-Justin, né en 1766; 3° *Hohenlohe-Waldenbourg-Schillingsfürst*, dont le chef actuel est le prince Charles-Albert, né en 1776; il possède 5 milles carr. géogr., avec 17,500 habitants. *C. L.*

HOHENLOHE-Ingelfingen (Frédéric-Louis, prince de), de la ligne de Neuenstein (*voy.* l'art. précédent), naquit le 31 janvier 1746 et succéda à son père en 1796, ainsi qu'à son cousin le prince Louis-Frédéric-Charles d'OEhringen, pour une partie de ses possessions. En 1792, dans la guerre contre la France, il commanda une division, et il se fit remarquer, l'année suivante, dans les combats d'Oppenheim, de Pirmasens, de Hornbach, et par son concours à la prise des lignes de Wissembourg. En 1794, après un brillant succès à Kaiserslautern; il obtint le commandement du cordon de neutralité sur l'Ems; en 1804, il fut nommé gouverneur prussien des principautés de Franconie et commandant de Breslau. En 1805, la Prusse ayant

fait avancer son armée contre la Franconie, le prince de Hohenlohe commanda un corps d'armée entre la Saale et la forêt de Thuringe, et, dans la campagne de 1806, il prit le commandement de toute l'armée prussienne dont l'avant-garde, commandée par le prince Louis-Ferdinand, essuya une défaite près de Saalfeld, le 10 octobre. Battu à Iéna le 14 octobre et chargé de la retraite, il conduisit vers l'Oder les débris de l'armée qui s'étaient ralliés sous ses drapeaux, près de Magdebourg. Suivant ses ordres, Blücher (*voy.*) devait venir se joindre à lui; mais celui-ci n'ayant pu opérer cette jonction, Hohenlohe, désespérant de son salut avec une armée de 17,000 hommes épuisés par le besoin et les marches, et harcelé à Prenzlau par l'ennemi supérieur en nombre, rendit les armes le 28 octobre 1806. Cette capitulation lui fut vivement reprochée : le prince fit tous ses efforts pour se justifier; mais n'y ayant pas réussi, il donna sa démission et se retira dans ses terres en Silésie. Depuis le mois d'août 1806, il avait abandonné à son fils le gouvernement de sa principauté récemment médiatisée. Forcé plus tard de chercher un refuge en France, il revint cependant en Allemagne en 1813; mais ses services n'ayant pas été agréés dans son pays, il vécut de nouveau dans sa terre de Schlawenziz en Silésie, jusqu'à sa mort, arrivée le 15 février 1818. *C. L.*

HOHENLOHE-Waldenbourg-Bartenstein (Louis-Aloys-Joachim, prince de), maréchal et pair de France, né le 18 août 1765, fut d'abord colonel des chevau-légers de Linange, au service de la maison palatine, et commanda, en 1792, les *chasseurs de Hohenlohe* que son père avait levés dans sa principauté pour le service des princes français émigrés. Il fut un adversaire si prononcé de Napoléon que, celui-ci lui ayant proposé la souveraineté de la principauté qu'il tenait de son père, s'il accédait à la confédération du Rhin, il refusa énergiquement cette proposition. Son petit état ayant été médiatisé, il en résigna le gouvernement au mois de novembre 1806. Il eut pour successeur son fils, qui est encore aujourd'hui chef de sa branche (*voy.* le premier art. Hohenlohe), et devint lieutenant général dans les armées d'Autriche.

Après la chute de Napoléon, le prince rentra (1814) au service des Bourbons de France, avec le grade de lieutenant général et l'emploi de colonel d'un régiment composé en partie d'Allemands, auquel il donna son nom. Il fit, en 1823, la campagne d'Espagne, et fut promu au rang de maréchal et pair de France. Des lettres de grande naturalisation lui furent accordées à cet effet. Il mourut à Paris le 31 mai 1829. Lors de la révolution de juillet, la *légion de Hohenlohe* forma le noyau du 21e régiment d'infanterie légère. *C. L. m.*

HOHENLOHE-Waldenbourg-Schillingsfurst (Alexandre-Léopold-François-Emmerich, prince de), chanoine à Grosswaradin en Hongrie, est célèbre par de nombreux miracles que la crédulité lui a attribués et qui ont trouvé assez généralement croyance dans l'Allemagne catholique et dans d'autres pays. Né le 17 août 1794, à Kupferzell, près de Waldenbourg, il était le 18e enfant issu du mariage du prince héréditaire Charles-Albert et de Judith de Rewizky, fille d'un gentilhomme hongrois. Il n'avait pas plus d'un an lorsqu'il perdit son père, affecté d'une maladie mentale, et qui, par cette raison, avait été exclu de la souveraineté de son petit état héréditaire. Destiné à l'Église par sa mère dès sa naissance, il eut pour précepteur l'ex-jésuite Riel, fut placé, en 1804, dans le collége appelé *Theresianum* à Vienne, et, après avoir suivi quelque temps les cours de l'académie de Berne, entra, en 1810, à Vienne, dans le séminaire archiépiscopal, et plus tard dans le séminaire de Tyrnau. Des voyages multipliés ayant fréquemment interrompu ses études théologiques, il fut rappelé, en 1814, à Ellwangen pour les terminer dans cette ville. La même année, le chapitre métropolitain d'Olmütz le reçut dans son sein; en 1815, il fut sacré sous-diacre, et bientôt après prêtre. L'année suivante, il alla à Rome, y fréquenta surtout les Jésuites, et fut reçu membre de la confrérie du sacré cœur de Jésus de Saint-Paul. Après son retour en Bavière, le jeune prince rem-

plit des fonctions ecclésiastiques à Bamberg et à Munich. Les hommes éclairés l'accusaient de jésuitisme et d'obscurantisme; mais le peuple exalta sa dévotion, et ses sermons, sa voix sonore et ferme, son maintien naturel et ses manières douces et polies, firent partout beaucoup d'impression sur la multitude.

En 1820, il fit la connaissance du paysan badois Martin Michel, qui, à Unterwittighausen, sur les confins du grand-duché et de la Franconie bavaroise, tentait des cures merveilleuses à l'aide de prières. L'esprit de Hohenlohe fut frappé; il pensa qu'en sa qualité de prêtre ses prières devaient avoir plus d'efficace encore que celle d'un simple paysan, qui cependant avait, en sa présence, fait marcher la princesse Mathilde de Schwarzenberg, devenue infirme par un dérangement de l'épine dorsale. Toutefois on oublia de dire que le célèbre médecin orthopédique Haine, à Wurzbourg, l'avait déjà traitée avec succès. Le prince de Hohenlohe essaya donc d'opérer également des cures par l'effet de sa prière réunie à celle d'autres croyants, et bientôt il se vit entouré d'une grande foule de malades. Cependant aucune des cures qu'il tenta dans les hôpitaux de Bamberg et de Wurzbourg ne réussit; le conseil de santé reçut ordre de n'en point permettre l'essai autrement qu'en présence de ses membres. Cédant à une invitation de se rendre aux eaux thermales de Brückenau, le prince y accomplit encore des cures très équivoques, et de là il alla par Vienne en Hongrie, pour se soustraire à la surveillance de la police. Le Saint-Siége, qu'il avait informé (1821) de son entreprise, ne se départit pas dans cette circonstance de sa circonspection habituelle : il n'accepta pas pour l'Église ces miracles dont le prince de Hohenlohe voulait faire autant de preuves en sa faveur. Arrivé en Hongrie, ce jeune prêtre exalté délivra des bons par lesquels il s'engageait, par exemple, à dire la messe et à faire des prières pour des malades de Marseille et d'Écosse qui, s'étant adressés à lui, uniraient leurs prières aux siennes, le même jour et à la même heure. Plusieurs fois, l'efficace miraculeuse des prières entreprises en commun avec les malades fut constatée par des rapports, qui toutefois n'avaient aucun caractère d'authenticité. Si la guérison n'avait pas lieu, c'était au manque de foi de la part du malade que le thaumaturge l'attribuait. En Allemagne, ce fut surtout le bourguemestre de Hornthal, à Bamberg, qui, par son énergie, mit fin à ces prétendus miracles. Il publia en allemand un *Récit des événements qui eurent lieu lors des cures tentées par le prince de Hohenlohe*, Bamberg, 1822. Dans un écrit daté du 22 août 1829, le prince publia sa profession de foi, et, parmi ses autres écrits, nous citerons son livre de prières plusieurs fois réimprimé : *Le Chrétien priant dans l'esprit de l'église catholique* (Bamberg, 1829); ses *Sermons de la Semaine Sainte à Nuremberg* (Bamberg, 1819); et son discours : *Qu'est-ce que l'esprit du siècle* (*ibid.*, 1829), adressé aux empereurs François I[er] et Alexandre, et où le prince affirme qu'il n'y a de sujets fidèles que les catholiques romains orthodoxes. Toutes ces menées extatiques sont retombées, depuis plusieurs années, dans l'oubli d'où elles ne doivent être tirées que comme un grave enseignement, et à titre de chapitre curieux de l'histoire des égarements de la pauvre humanité. *C. L.*

HOHENSTAUFEN (MAISON DE). Il n'est pas facile d'indiquer d'une manière exacte l'origine de cette famille souabe; même dans le Würtemberg, plusieurs châteaux, notamment ceux près des villes de Giengen et de Hohentwiel portent le nom de *Staufen;* ensuite, après l'extinction des deux lignes ducale et impériale, il y eut encore des familles de chevaliers qui s'appelèrent du même nom, qui se retrouve aussi dans l'Ortenau, du grand-duché de Bade (le Stauffenberg), et en Alsace (*voy.* HOH-KOENIGSBOURG). Il est hors de doute seulement que l'auteur de cette race illustre s'appelait Frédéric DE BUREN, ainsi que nous l'apprennent les plus anciens historiens, tels qu'Othon de Freisingen et Wibald, abbé de Corvey et de Stablo, qui vivait sous l'empereur Conrad III, dans la première moitié du XII[e] siècle. On se demande dès lors quel était l'endroit nommé Büren, Buren ou Beuren? Quelques écrivains veulent, mais à tort, faire

descendre les Hohenstaufen des comtes palatins de Tübingue, d'autres des comtes de Neuffen. On peut encore moins regarder comme leur berceau les villes de Kauf-Beuren, qui en effet s'appelait aussi Beuren tout court, et de Blau-Beuren; car, dans ce pays, la maison de Staufen n'avait pas de biens héréditaires; leur patrimoine ne s'agrandit que lorsqu'ils reçurent la dignité ducale. Les seigneurs de Büren, qui changèrent plus tard leur nom en celui de *Staufen*, avaient, au xe ou xie siècle, leurs biens patrimoniaux et héréditaires dans le pays nommé le Herdfeld, près de Kœnigsbronn, Neresheim, et au bas de la Locher, dans la direction de Aalen et de Gmünd (royaume de Würtemberg); puis, en descendant la Rems, dans le Nibelgau où sont le couvent de Lorch et surtout la seigneurie de Waldhausen, siége de leur chancellerie, à ce qu'on assure. Frédéric *l'Ancien*, duc de Souabe en 1079, possédait déjà le château qui est sur le mont Élisabeth, vis-à-vis le village de Waldhausen. C'est donc de ce côté qu'il faut chercher le berceau de cette famille*.

Non loin de Waschenbeuern, le petit château de Wæschen (*Wæschenschlœssle*) est situé au milieu des anciens biens héréditaires de la famille Büren. Le couvent de Lorch n'en est éloigné que d'une lieue; plusieurs personnages de cette famille y ont été enterrés; et ce couvent percevait encore en 1814 une grande partie des dîmes de Beuren. Quant à la famille même des Büren, l'un des plus anciens historiens les appelle *nobiles* et *militares simplices*, ce qui veut dire qu'ils étaient de race noble, mais ni ducs ni comtes. Il paraît que la famille s'est divisée dès l'abord en deux lignes, et l'on pense que Walther, frère de Frédéric, premier duc de Souabe, est allé demeurer au mont Élisabeth ou à Waldhausen, pendant que la ligne ducale choisissait Hohenstaufen pour sa résidence.

Frédéric de Buren, le plus ancien membre connu de la famille, doit être né vers 1015 ou 1020. Il épousa Hildegarde, fille du comte Hermann de Hohenlohe et demi-sœur de l'empereur Conrad *le Salique;* à lui appartenait incontestablement le château de Staufen, qui passa à son fils Frédéric et qui du reste était déjà ancien. Le mariage de ce Büren nous permet de conjecturer avec vraisemblance qu'il fut fidèle à la maison impériale. Il servit l'empereur Conrad II, son fils Henri III, et encore quelque temps son petit-fils Henri IV, dans leurs expéditions en Hongrie, en Italie, en Allemagne. Quand mourut-il et à quel âge? c'est ce qu'on ignore; mais on sait que son fils Frédéric, surnommé l'*Ancien*, comte de Staufen, premier duc de Souabe, de Franconie et d'Alsace, lui succéda. Il naquit vers 1050, et a dû avoir deux frères, Conrad ou Louis, qu'on appela comte palatin, et Othon, évêque de Strasbourg, qui fit une croisade en Palestine. D'après des témoignages assez sûrs, ce fut lui qui rebâtit ou rétablit le château de Staufen, en 1079. Sa position élevée au-dessus du village de même nom le fit dès ce moment désigner sous celui de Hohenstaufen que prit aussi Frédéric, qui jusque-là avait porté celui de Büren. Il suivit avec fidélité la fortune de l'empereur Henri IV, l'accompagna en 1075 dans ses expéditions contre les Saxons et les Thuringiens, et, en 1077, il commandait ses armées contre son compétiteur, Rodolphe de Souabe, aux combats de Müllerstatten en Franconie et de Fladenheim en Thuringe; il ne l'abandonna même pas dans sa lutte contre Grégoire VII et après son excommunication. Cette fidélité reçut sa récompense: l'Empereur lui donna sa fille Agnès en mariage, et pour dot le duché de Souabe alors vacant. C'était en 1079, à la diète de Ratisbonne. Le mariage et l'investiture eurent lieu l'année suivante; mais la possession de son duché lui fut longtemps disputée par le duc Berthold de Zæhringen, et ensuite par son fils; il finit cependant par en rester maître moyennant quelques concessions. Il mourut en 1105, âgé d'environ 55 ans, et fut enterré dans le couvent de Lorch qu'il avait fondé. Il fit réparer et embellir le château de Staufen, et la Souabe lui dut

(*) Büsching, t. VIII, p. 1287, le place dans le village de *Hohen-Stauffen*, près de Gœppingen, et dit que la famille elle-même s'appelait anciennement *Stophe* ou *Stoyphe*. *Voir* aussi p. 1440, ainsi que Raumer. *Histoire des Hohenstaufen*, t. I, p. 291. S.

beaucoup sous le rapport des arts et de la civilisation. Il laissa deux jeunes fils, Frédéric et Conrad.

Le premier, FRÉDÉRIC, surnommé *le Borgne*, duc de Souabe, naquit en 1090. Les deux frères, élevés à Staufen sous les yeux de leur père, mirent si bien à profit leur éducation militaire que, déjà en 1110, nous les voyons guerroyer contre Henri et Guelfe de Bavière, et être blessés tous deux dans le combat. Comme les autres membres de leur maison, ils se firent remarquer par leur dévouement à la famille impériale : aussi, lorsque Henri V partit pour l'Italie, en 1116, pour ressaisir ses conquêtes et forcer le pape à la paix, il nomma pendant son absence Frédéric et le duc de Franconie vicaires généraux de l'Empire. Le premier battit sur le Rhin Albert, archevêque de Mayence, et rétablit l'ordre partout, de Bâle à Mayence; Conrad fit de même en Franconie.

Après la mort de Henri V, Lothaire, duc de Saxe, fut élu avec l'assistance des évêques; ensuite CONRAD fut nommé roi des Romains. Ce fut le signal de longues guerres qui se terminèrent enfin par un compromis. Frédéric allait jouir du repos, lorsque Guelfe de Bavière pénétra deux fois en Souabe; il fut chaque fois battu et repoussé. A la mort de Lothaire, Conrad fut élu empereur. Des guerres contre Henri-le-Magnanime, duc de Saxe, et son frère, Guelfe de Bavière, remplirent la première partie de son règne. S'il eut la sagesse de refuser les offres des Romains, qui, mécontents du pape Innocent II, voulaient lui donner leur ville, il se laissa persuader d'aller à la croisade, d'où il ne revint qu'en 1149. Il vécut encore trois ans. Pendant ce temps, le vieux Guelfe de Bavière avait repris les armes, mais avait été battu à Flockberg par Henri, fils de Conrad, qui mourut en 1150, deux ans avant son père. Conrad III faisait ses préparatifs pour aller en Italie, où il voulait se faire couronner afin de relever les droits de l'Empire; il voulait aussi tenir une diète à Bamberg, lorsqu'il tomba gravement malade et mourut, le 15 février 1152, à l'âge de 57 ans, après en avoir régné quinze. On a accusé ses médecins italiens de lui avoir donné du poison. Ce fut ce prince qui établit à Rottweil, en 1148, le *tribunal de la cour impériale*, afin que justice pût être rendue, même en son absence. En partant pour la croisade, il avait, bien qu'avec la plus grande peine, obtenu de son frère Frédéric d'emmener avec lui son fils aîné. Cette séparation causa au duc Frédéric tant de chagrin qu'elle hâta sa mort, arrivée en 1146, et, à ce qu'on présume, en Alsace; car il fut enterré au couvent de Sainte-Walpurge, près de Haguenau.

Ce fils, pour lequel il avait tant d'inquiétudes, devint empereur sous le nom de FRÉDÉRIC Ier. Ce fut lui qui porta le nom de *Barberousse* (*voy.* sa notice, T. XI, p. 620 et suiv.).

Frédéric eut pour successeur, comme empereur et roi d'Allemagne et d'Italie, HENRI, qu'il avait eu, en 1165, de sa seconde femme, Béatrix, fille de Reinaud, comte de Bourgogne (*voy.* HENRI VI).

Un de ses frères, PHILIPPE, duc de Souabe et de Toscane, né en 1181, roi des Romains, puis empereur, fut assassiné à Bamberg, le 21 juin 1208, par Othon de Wittelsbach. *Voy.* l'article.

La maison de Souabe donna encore à l'Allemagne FRÉDÉRIC II, fils de l'empereur Henri VI, et qui fut lui-même empereur et roi de Sicile (*voy.* sa notice, T. XI, p. 625 et suiv.).

Frédéric, l'un des plus grands princes du moyen-âge, laissa de nombreux enfants de ses trois femmes légitimes, Constance d'Aragon, Iolanthe (de Brienne) de Jérusalem, et Isabelle d'Angleterre; une quatrième femme (mais non avouée) lui donna Mainfroi, et il eut en outre beaucoup d'enfants naturels de plusieurs maîtresses.

Son fils aîné, HENRI, roi des Romains, né en 1209, était mort en prison, en 1234, mais après avoir eu de son mariage avec Marguerite, fille de Léopold d'Autriche, deux fils, Frédéric et Henri, qui furent empoisonnés en Sicile par Mainfroi. Son second fils, CONRAD IV, né en 1227, roi de Naples et de Sicile, élu en 1237 roi des Romains, avait, dès ses premières années, montré beaucoup de courage dans les guerres que son père eut à soutenir contre Guillaume, son compétiteur, protégé par le pape Innocent IV, fidèle comme ses

prédécesseurs à la haine du Saint-Siége contre cette famille. Bien qu'excommunié, il n'en alla pas moins en Italie, où il fit la conquête du royaume de Naples (1253). Le pape, après avoir essayé d'une transaction, le poursuivit avec plus d'acharnement que jamais, et offrit successivement la couronne de Naples à Richard, frère de Henri, roi d'Angleterre, à Edmond, deuxième fils de Henri, et enfin à Charles d'Anjou, frère de saint Louis, roi de France. En Allemagne, tous les princes, excepté Ottokar de Bohême, étaient pour Conrad IV: aussi espérait-il pouvoir bientôt y ramener l'ordre et forcer le pape au repos; mais son sort était fixé, il ne put s'y soustraire. Conrad mourut en 1254, dans la vingt-septième année de son âge, empoisonné, à ce que l'on croit, par son frère Mainfroi. De sa femme Élisabeth, fille d'Othon, comte palatin de Bavière, il ne laissa qu'un fils, l'infortuné CONRAD, ou, comme les Italiens le nommèrent, *Conradin*, qui fut le dernier rejeton de cette illustre race, et périt à Naples, sur l'échafaud, le 29 octobre 1268, à l'âge de 16 ans (*voy.* CONRAD, T. VI, p. 577).

Ainsi finit cette célèbre famille des Hohenstaufen, qui avait donné à la Souabe tant de princes et à l'Allemagne six empereurs. Peut-être aurait-elle encore fleuri longtemps si la plupart de ces princes ne s'étaient obstinés à aller user leurs forces en Italie. Leur puissance trouva dans la haine des papes et dans la jalouse nationalité des villes lombardes deux obstacles contre lesquels elle finit par s'affaiblir et se briser.

Les ouvrages principaux à consulter sur cette famille sont celui de M. de Raumer, *Geschichte der Hohenstaufen und ihrer Zeit*, publié en 1823, Leipzig, 6 vol. in-8°, et dont on annonce maintenant la 2e édition, et l'ouvrage intitulé : *Hohenstaufen, oder Ursprung und, Geschichte der schwæbischen Herzoge und Kaiser aus diesem Hause, etc.*, par J.-F. Ammermüller, in-8°, Gmünd, 1815, 2e édit. Quelques autres ouvrages ont été indiqués à la fin des articles FRÉDÉRIC Ier, FRÉDÉRIC II, etc. L. N.

HOHENZOLLERN (MAISON DE). C'est l'une des plus anciennes de celles qui, de nos jours, fleurissent encore en Allemagne. Dans le VIIIe siècle, ses premiers aïeux, riches propriétaires fonciers, remplissaient en Souabe l'office de comtes cantonnaux et habitaient le château de Hohenzollern. Il est constant que TASSILLON, à l'époque de sa mort (vers l'an 800), était comte de Zollern. Remontant encore plus haut, plusieurs généalogistes affirment qu'Isenbard fut le père de Tassillon, et que Guelphe Ier fut le frère de celui-ci. Cette assertion n'est toutefois pas prouvée, non plus que cette autre d'après laquelle les Hohenzollern descendraient du roi des Francs Pharamond, ou même d'Anténor, prince troyen. Il n'est pas certain non plus, comme on l'a encore avancé, que les princes de cette famille aient une origine commune avec la maison italienne de Colonna (*voy.*), ou qu'ils en soient même issus, ou que les Colonna descendent des Hohenzollern; ni enfin que les maisons italiennes de Landi et de Colalto et les comtes allemands de Pfullendorf et de Sigmaringen, dont la famille s'est éteinte, descendent de Tassillon. On assure que ce comte eut pour successeurs, en ligne directe, DANCON (Dankmar), mort en 866, RODOLPHE Ier, qui, suivant quelques historiens, fut son frère, OTHON, WOLFGANG, FRÉDÉRIC Ier, mort vers 980, FRÉDÉRIC II, mort vers l'an 1030, BURKHARDT; FRÉDÉRIC III, qui fut le compagnon constant de l'empereur Henri V; RODOLPHE II, qui remporta, en 1164, à Tübingue, une victoire signalée sur le comte palatin de cette ville, et fut quelque temps l'allié du duc Henri-le-Lion (*voy.*) contre l'empereur Frédéric Barberousse. Deux des quatre fils de Rodolphe II, FRÉDÉRIC IV et CONRAD, fondèrent les deux lignes principales de la race des Hohenzollern, la ligne *de Souabe*, qui possède encore les domaines primitifs de la famille (*voy.* l'art. suivant), et la ligne *de Franconie*, d'où sortit plus tard la maison de Brandebourg ou la branche électorale de cette ligne.

1° *Ligne de Souabe*. Elle constitue la maison de Hohenzollern proprement dite et descend de Frédéric IV, fils aîné du comte Rodolphe II. Le fils de Frédéric IV, EITEL-FRÉDÉRIC Ier, devint, sui-

vant quelques écrivains, la tige des burgraves (*voy.*) de Nuremberg. A la mort de son oncle Conrad, disent-ils, ce burgraviat lui échut, et il le donna en fief à son fils Frédéric. Eitel-Frédéric II, son autre fils, hérita du comté de Zollern. Ce comte eut pour successeurs Eitel-Frédéric III; Frédéric V, mort en 1315; Frédéric VI, tué à la bataille de Sempach, ou, suivant quelques auteurs, mort par décès naturel en 1412; Frédéric VII, qui fut fait prisonnier en 1421 et dont le château fut assiégé et démoli par les troupes des villes impériales : ce comte mourut en 1422, dans un voyage qu'il fit dans la Palestine. Il eut pour successeur dans le comté de Zollern ou Hohenzollern Jodocus-Nicolas, qui rebâtit le château en 1454, devint conseiller au service du Würtemberg, et mourut en 1488. A celui-ci succéda Eitel-Frédéric IV, conseiller privé de l'empereur Maximilien Ier, grand-chambellan, chevalier de la Toison-d'Or, conseiller de la chambre impériale. Ce comte rendit héréditaire dans sa famille la dignité de chambellan, échangea, contre le bailliage de Haigerloch, sa seigneurie de Rezuns en Suisse, dont il avait hérité du chef de sa grand'mère, et mourut à Trèves en 1512. Vinrent ensuite Eitel-Frédéric V, ami de jeunesse de Charles-Quint, à Bruxelles, et mort de poison à Pavie, en 1525, et Charles Ier, son fils, que Charles-Quint fit élever en Espagne. Il hérita, en 1529, du comté de Sigmaringen et Vœhringen, à l'extinction de la famille des comtes de Werdenberg, et devint président de la cour aulique d'Empire. Il prescrivit qu'à sa mort (1576) ses fils se partageraient ses domaines, et à la réunion de famille qui eut lieu à Sigmaringen, en 1575, il fit plusieurs dispositions qui avaient particulièrement pour objet les armoiries et les titres de sa maison.

Son fils aîné, Eitel-Frédéric VI, fonda la branche de *Hohenzollern-Hechingen*. Il hérita du comté de Zollern proprement dit, bâtit le château de Hechingen, dont sa branche prit le nom, et mourut en 1605. Jean-George, son fils, rendit de grands services à l'Empereur, en qualité de conseiller de la chambre impériale et aulique. L'Empereur l'éleva au rang de prince, pour lui et pour les aînés de sa descendance, les puînés devant continuer à porter le titre de comte. Il mourut en 1624. Eitel-Frédéric (2e du nom dans la branche de Hechingen), son fils, colonel au service impérial, entra, en 1653, dans le collége des princes d'Empire à Ratisbonne. Il eut pour successeur (1661) son frère, Philippe-Frédéric qui était chanoine des chapitres de Cologne et de Strasbourg, et qui se maria, après avoir obtenu des dispenses du pape. Frédéric-Guillaume, son fils aîné, s'éleva au service impérial jusqu'au grade de feldmaréchal, commanda la place de Fribourg, obtint de l'Empereur, en 1692, le titre de prince pour tous les mâles des deux branches, conclut un traité de succession avec le Brandebourg, et mourut en 1732. Frédéric-Louis, son fils, devint feld-maréchal-lieutenant dans l'armée impériale, et eut pour successeur Joseph-Guillaume-François, mort en 1798. Son neveu et son successeur, fils de son frère puîné, Hermann-Frédéric-Othon, perdit ses possessions médiatisées des Pays-Bas, et obtint, en 1803, des indemnités; en 1806, il accéda à la Confédération du Rhin et en devint un des souverains. Il mourut en 1810. Son fils et son successeur, Frédéric-Hermann-Othon, fut colonel au service de l'empereur Napoléon, passa, en 1813, dans les rangs des alliés, et règne encore présentement à Hechingen.

Hohenzollern - Sigmaringen est la branche cadette. Elle eut pour fondateur Charles II, fils puîné de Charles Ier, né en 1547 et mort en 1606. A la mort de son père, en 1576, il hérita du comté de Sigmaringen et Vœhringen, et le laissa (1606) à son fils Jean aux mêmes conditions de successibilité qui régissaient la branche de Hohenzollern-Hechingen. Élevé au rang de prince sur la demande de l'électeur de Bavière, dont il présidait le conseil privé, il reçut de cet électeur la seigneurie de Schwabeck. Ni ce prince ni ses successeurs ne purent obtenir siége et droit de suffrage à la diète d'Empire. Son fils Meinhard Ier (1638) et son petit-fils Maximilien Ier (1681) lui succédèrent. Le frère du

dernier, François-Antoine fonda la branche collatérale de *Hohenzollern-Haigerloch.* Lorsqu'en 1692 le rang de prince fut accordé aux Hohenzollern de la branche cadette comme à ceux de la branche aînée, il fut stipulé formellement que ceux-ci ne porteraient que le titre de comte. Meinhard II (1689), fils de Maximilien, et ses descendants, Joseph-Frédéric, Charles-Frédéric et Antoine-Aloys-Meinhard-François, régnèrent successivement. Ce dernier perdit par la révolution française les droits féodaux et les fiefs qu'il possédait dans les Pays-Bas; mais une décision de la diète d'Empire lui accorda différentes indemnités. En 1806, ce prince entra dans la Confédération du Rhin, et obtint en même temps, avec quelques possessions nouvelles, la souveraineté sur les seigneuries de Furstenberg et de la Tour et Taxis, qui étaient enclavées dans sa principauté. En 1813, le prince de Hohenzollern-Sigmaringen se déclara pour les alliés; en 1814, le congrès de Vienne le reconnut comme membre souverain de la Confédération germanique. Ce prince obtint aussi la restitution de ses anciennes possessions situées dans les Pays-Bas, sauf les changements qu'avaient amenés les événements politiques.

2° *Ligne de Franconie.* Nous avons dit plus haut que Conrad, 2e fils de Rodolphe II de Hohenzollern, est regardé comme le fondateur de cette seconde ligne. Le burgraviat de Nuremberg lui était probablement tombé en partage par son mariage avec une fille du comte de Vohbourg, famille dont plusieurs membres avaient possédé ce burgraviat précédemment. Nous avons dit aussi que les possessions de cette ligne rentrèrent dans l'autre ligne après la mort de Conrad, en indiquant toutefois qu'il existe à ce sujet des opinions diverses et contradictoires. Quoi qu'il en soit, les successeurs de Conrad Ier paraissent avoir été Eitel-Frédéric, Henri, puis simultanément, et par portions, Conrad II et Frédéric II. Ce dernier, qui n'avait pas d'enfants, légua une partie de ses possessions à l'Ordre teutonique et à l'Église. Conrad II eut pour successeur Frédéric III (1260), puis, à défaut de Jean Ier, qui mourut jeune et sans régner, son fils Frédéric IV (1300), Jean II (1332) et Frédéric V (1357).

Le fils de ce dernier fut ce Frédéric (1398) à qui l'empereur Sigismond, pour le récompenser de ses fidèles services, donna l'électorat de Brandebourg (*voy.*), d'abord à titre de gage et ensuite héréditairement (18 avril 1417). Après en avoir été investi formellement, il s'intitula Frédéric Ier, électeur. Ce prince mourut en 1440. Son fils aîné, Jean *l'Alchimiste*, hérita des domaines de la Franconie; les Marches et l'électorat échurent à son fils puîné, Frédéric II *aux dents de fer.* Jean étant décédé, en 1464, sans laisser d'enfants mâles, les principautés de la Franconie firent retour à la branche électorale. Frédéric II eut pour successeur son frère Albert, qui mourut en 1486, laissant trois fils: Jean-Cicéron, qui hérita de l'électorat, Frédéric, qui obtint le margraviat d'Anspach, et Sigismond, à qui échut la principauté de Kulmbach (Baireuth). Ce dernier étant mort peu de temps après ce partage, ses possessions échurent à son frère Frédéric, qui fonda une branche nouvelle, celle de *Hohenzollern-Anspach*, que nous suivrons jusqu'à son extinction pour revenir ensuite à la branche électorale.

Frédéric, fondateur de cette branche collatérale, eut dix fils; mais à sa mort (1534) deux d'entre eux seulement héritèrent des principautés de leur père, les autres étant décédés jeunes ou ayant embrassé l'état ecclésiastique. L'aîné, Casimir, obtint Kulmbach et Baireuth, et laissa un fils, le très turbulent Albert-Alcibiade, qui mourut dès l'an 1555. Le fils puîné de Frédéric, George-le-Pieux, mort en 1582, hérita des principautés dites de Franconie. Son fils, George-Frédéric lui succéda; mais étant mort sans laisser de fils (1603), les principautés de Franconie échurent à la branche électorale, à laquelle il les avait léguées. Le 3e fils de Frédéric, Albert, devint grand-maître de l'Ordre teutonique en Prusse; plus tard, il embrassa le luthéranisme, se maria, et, en 1525, le roi de Pologne lui donna en fief le duché de Prusse (*voy.*) qu'il avait sécularisé. Albert mourut en 1568, laissant un fils uni-

que, Albert-Frédéric, qui à l'âge de 20 ans (1573) devint idiot : son oncle, le margrave George, et ensuite les électeurs de Brandebourg, eurent la régence du duché de Prusse, dont ils héritèrent à la mort d'Albert-Frédéric, arrivée en 1618.

Nous revenons à la branche aînée, ou électorale; cependant nous renverrons à l'art. Brandebourg tout ce qui est relatif aux princes régnants de cette maison, que nous retrouverons à l'art. Prusse.

En 1596, Jean-George avait légué à son fils puîné, Christian, la Nouvelle-Marche, à l'insu de son fils aîné, le prince électoral Joachim-Frédéric*. Celui-ci, à son avénement, retint pour lui la Nouvelle-Marche, mais promit de donner à ses deux frères cadets les principautés de Franconie, dans le cas probable où il en hériterait. Les ayant acquis effectivement, comme nous l'avons dit, par le décès (1603) de son cousin George-Frédéric qui en était le possesseur, il tint la promesse qu'il avait faite à ses frères. De cette manière la maison de Brandebourg se divisa de nouveau et forma trois branches, à savoir : la *branche électorale*, la *branche de Baireuth*, que fonda Christian, le second frère de l'électeur, et celle *d'Anspach*, qui descendit de Joachim-Ernest, son plus jeune frère.

Nous pouvons maintenant perdre de vue la branche aînée pour ne plus nous occuper que de ces deux branches collatérales, toutes deux éteintes aujourd'hui.

Branche de Baireuth. Christian, margrave de Baireuth, mourut en 1655, et alors sa branche se partagea en deux rameaux. Le premier fut celui de Baireuth, dont les chefs furent successivement Christian-Ernest (1655) et George-Guillaume (1712), qui s'éleva au service impérial jusqu'au grade de feldmaréchal, fut blessé devant Landau, et mourut en 1726. Alors tout le domaine de Baireuth échut à l'autre branche, celle de *Brandebourg-Kulmbach*, également issue du margrave Christian, et qu'avait fondée George-Albert, son deuxième petit-fils. Celui-ci, mort en 1666, avait eu pour successeur George-Frédéric-Charles, son fils aîné, et c'est sous son règne, en 1726, que la branche principale de Baireuth s'éteignit. A sa mort, en 1735, son fils Frédéric lui succéda. Ce dernier, qui était le beau-frère de Frédéric-le-Grand, régna jusqu'en 1763 : alors le fils de son frère, Frédéric, lui succéda. Avec ce prince s'éteignit enfin, en 1769*, la branche de Baireuth, et leurs domaines échurent au margrave d'Anspach.

Branche d'Anspach. Ce fut en faveur de Joachim-Ernest, 3e fils de l'électeur Jean-George, qu'elle fut fondée, et il eut pour successeurs de père en fils Albert (1655), Jean-Frédéric (1667), Christian-Albert (1688), George-Frédéric (1694), Guillaume-Frédéric (1703), Charles-Frédéric-Guillaume (1723) et le frère de ce dernier, Charles-Alexandre (1757). Ce prince hérita de Baireuth; mais, en 1792, il se démit du gouvernement en faveur du roi de Prusse, moyennant une rente annuelle, et c'est ainsi que les principautés de la Franconie retournèrent à la ligne électorale. Ce dernier margrave d'Anspach et de Baireuth, qui épousa lady Craven (*voy.*), mourut en 1806.

Il n'existe donc plus aujourd'hui que trois maisons régnantes de Hohenzollern : les deux premières, H.-Hechingen et H.-Sigmaringen, forment la ligne de Souabe; la troisième, H.-Brandebourg, est la maison royale de Prusse. En vertu du statut de famille dit de Sigmaringen, du 24 janvier 1821, et qui renouvelle les actes de succession de 1575, 1695 et 1707, le roi de Prusse est le chef de toutes ces maisons de Hohenzollern; et si celles de Souabe, héritières naturelles l'une de l'autre, venaient à s'éteindre dans les deux sexes, la maison de Brandebourg recueillerait leur héritage réuni. A-f-l.

HOHENZOLLERN (géogr.), territoire allemand d'environ 25 milles carr. géogr., divisé en deux principautés souveraines, faisant partie de la Souabe et de la Confédération germanique, et dont le nom, qui était primitivement *Zollern*, a été expliqué dans l'art. précédent. Dans

(*) A l'art. Brandebourg, T. IV, p. 140, ligne 11, il faut lire Joachim-Frédéric au lieu de Jean-Frédéric. S.

(*) Aux deux articles Anspach et Baireuth on lit 1709 pour 1769, année où la ligne de Baireuth s'éteignit. S.

cet article, l'on a vu aussi l'origine des deux branches qui règnent dans les deux portions de ce petit, mais beau pays.

La principauté de Hohenzollern-Hechingen a une superficie de 6 $\frac{1}{2}$ milles carrés géogr. et 21,000 habitants. Située dans une contrée montagneuse, elle est bornée par le Würtemberg, Bade et Sigmaringen; elle est arrosée par la Starzel, et ses vallées, dont le Killerthal est la plus fertile, produisent une quantité de grains suffisante pour la consommation de ses habitants. La seule industrie du pays est le tissage de la laine et la filature du coton. La paix de Lunéville ayant privé Hohenzollern-Hechingen de ses droits de suzeraineté sur les seigneuries liégeoises de Genle, Mouffain et Baillouville, on lui accorda en dédommagement (1803) la seigneurie de Hirschlatt et le couvent de Maria Gnadenthal, dans le village de Stetten. L'entrée du prince Hermann-Frédéric-Othon, mort en 1810, dans la Confédération du Rhin, lui valut la souveraineté; mais, de tous les pays qui y entrèrent, Hohenzollern-Hechingen fut le seul qui n'obtint aucun accroissement de territoire. La capitale est *Hechingen*, ville de 2,800 habitants. C'est aussi dans cette principauté qu'est situé le château nouvellement restauré de *Hohenzollern*, berceau de la famille. Depuis 1796, ce petit état a une constitution. Les députés choisis par le peuple, deux par la ville de Hechingen et dix par les communes rurales, s'assemblent chaque année, et ont le droit de voter l'impôt et de discuter les propositions du gouvernement. Les revenus se montent à 130,000 florins. Hohenzollern-Hechingen a une part de la seizième voix dans l'assemblée ordinaire de la diète, et une voix entière dans le *plenum*. Son contingent est de 145 hommes. Le prince régnant, Hermann-Othon-Frédéric, né le 22 juillet 1776, a pris les rênes du gouvernement en 1810. Son oncle, Xavier-François, né en 1757, s'est distingué au service de l'Autriche à la bataille d'Aspern, en 1809, ce qui lui a valu de riches possessions, l'indigénat en Hongrie, en 1811, la dignité de président du conseil aulique de guerre, et le grade de feldmaréchal en 1830.

La principauté de Hohenzollern-Sigmaringen a une superficie de 18 $\frac{1}{4}$ milles carrés géogr., y compris les propriétés seigneuriales des maisons de Fürstenberg, de la Tour et Taxis et du baron de Spæth, et une population de 43,400 habitants, la plupart catholiques. Par la paix de Lunéville, elle a perdu ses droits féodaux dans les seigneuries néerlandaises de Boxmeer, de Berg, de Dixmuide, de Gendringen, d'Elten, de Wisch, de Pannerden et de Mühlingen, ainsi que les domaines qu'elle possédait en Belgique. On lui a donné en dédommagement la seigneurie de Glatt et les couvents de Inzighofen, de Klosterbeuern et de Holeschein. En entrant dans la Confédération du Rhin, le prince Antoine-Aloïs-Meinhard devint souverain, et vit passer sous sa domination les seigneuries d'Achberg et de Hohenfels, les couvents de Klosterwald et de Habsthal. Il obtint en outre la souveraineté de toutes les terres nobles de ses états, un vaste territoire sur la rive septentrionale du Danube, les seigneuries de Gammertingen et de Hettingen (appartenant au baron de Spæth), celles de Trochtelfingen et de Jungnau, qui dépendent des princes de Fürstenberg, une partie du bailliage de Mœskirch, et la suzeraineté des seigneuries d'Ostrach et de Strasberg, qui sont soumises à la famille de la Tour et Taxis. La partie septentrionale de la principauté, située sur la rive gauche du Danube et traversée par l'Alp, a presque généralement un sol pierreux qui ne produit pas assez de blé pour la nourriture des habitants; mais elle est riche en forêts. La partie méridionale, sur la rive opposée, offre beaucoup de plaines fertiles et exporte même une certaine quantité de céréales. La capitale est *Sigmaringen*, ville de 1,400 habitants, située sur le Danube. La constitution a été proclamée le 11 juillet 1833. Les États se composent des nobles de famille princière ou de leurs députés, d'un député du clergé et de 14 députés des communes. Ils participent à la confection des lois et à l'administration des finances; ils votent l'impôt et discutent les propositions du gouvernement. Les revenus de l'état s'élèvent à 300,000 florins, dont un tiers provient

des biens médiatisés en Bavière et des huit seigneuries des Pays-Bas. Hohenzollern-Sigmaringen a une part de la seizième voix dans l'assemblée générale de la diète et une voix entière dans le *plenum*. Son contingent est de 370 hommes. Le prince régnant, Charles-Antoine-Frédéric, né le 20 février 1785, a épousé, en 1808, Antoinette Murat, nièce de l'ex-roi de Naples, et a succédé à son père le 17 octobre 1831. *Voir* Johler, *Histoire, géographie et topographie des principautés de Hohenzollern-Hechingen et Hohenzollern-Sigmaringen*, Ulm, 1824 (en allemand). *C. L.*

HOH - KŒNIGSBOURG. C'est le nom du château le mieux conservé et autrefois l'un des plus vastes de tous ceux qui couronnent les hauteurs des Vosges, le long des riches plaines de l'Alsace. Son nom allemand signifie *château royal sur les hauteurs*. Ces ruines sont situées dans le département du Bas-Rhin, au point où il confine au département du Haut-Rhin. Vue du côté de Schelestat, la montagne qui les porte présente l'aspect d'une pyramide colossale, dont le soubassement, plus gigantesque encore, serait formé par le premier chaînon des Vosges. Le site est bien choisi, et le château lui-même justifie son orgueilleuse dénomination : il est élevé, il semble toucher à la voûte du ciel; c'est un château vraiment royal. A travers de belles forêts de sapins, cette éternelle parure des Vosges, vous arrivez au pied du cône qui le porte, et bientôt vous êtes en face d'une double enceinte flanquée de tours et surmontée par le corps de logis du château même, carrément assis sur le roc, et protégé à ses deux extrémités par des tours massives. Une forêt de plantes grimpantes, d'arbres et d'arbrisseaux, couronne d'un feston de verdure les créneaux de cette antique demeure; partout, dans les interstices des pierres de taille, le lierre parasite a jeté ses bras tenaces; le bouleau agite au haut des murs son élégant panache, et le pin mélancolique pleure au sommet de cette grandeur déchue. Quelle décadence! et pourtant que de beauté dans cette ruine! Entrons... Une partie des appartements se reconnaît encore; le plein-cintre marque la place des voûtes les plus élevées; les murs principaux sont debout et le seront longtemps, car ils sont forts comme le rocher; mais il n'existe plus guère de ces délicats détails d'architecture auxquels s'attache le regard du connaisseur dans le château de Heidelberg (*voy.*); d'informes décombres remplissent les vastes cours, et de rares voyageurs viennent troubler cette imposante solitude.

C'est de la guerre de Trente-Ans que date cette désolation. Mais, antérieurement, qu'était Hoh-Kœnigsbourg? quels étaient ses maîtres? Sans remonter aux Mérovingiens, qui sans doute avaient déjà établi des fortifications sur ces hauteurs, nous trouvons en 1250 une mention de ce château sous le nom d'*Estuphin* (*Stauffen*), et, en 1269, dans une autre charte, le terme *das hus ze Kungisburg*, identique avec Estuphin, parce qu'on assigne à cette maison de Kungisbourg les mêmes dépendances. Il est probable que c'était une propriété patrimoniale des ducs de Lorraine plutôt que des Hohenstauffen (*voy.*), quoique le nom d'Estuphin semble militer en faveur de cette dernière hypothèse. Le savant Schœpflin ne décide rien sur ce point : il nous sera permis d'imiter sa réserve.

En 1359, le château devint la propriété de Jean de Lichtenberg, évêque de Strasbourg; plus tard, il fut le repaire de nobles brigands. Pour mettre fin à des voies de fait scandaleuses, l'archiduc Sigismond d'Autriche, landgrave d'Alsace, la ville de Bâle, le seigneur de Ribeaupierre et l'évêque de Strasbourg unirent leurs forces (1464) pour prendre et démolir Hoh-Kœnigsbourg. En 1479, l'empereur Frédéric III le donna aux comtes Oswald et Guillaume de Thierstein, avec ordre à la ville de Strasbourg de les aider à le reconstruire : c'est de cette époque que datent les constructions extérieures qu'on voit encore debout. Le château passa comme capitainerie aux fils de François de Sickingen, puis à Rodolphe de Bolviller, à Ernest comte de Fugger. Les constructions intérieures, d'où l'ogive est complétement bannie, sont dues à l'un de ces capitaines. Après la guerre de Trente-Ans, le château ruiné demeura le centre d'une petite seigneurie que les comtes

de Fugger cédèrent, en 1672, aux barons de Sickingen; en 1770, la famille Boug d'Orschwiller en devint propriétaire, et l'était encore en 1830.

Parmi les nombreux châteaux qui couvrent les rochers et les mamelons des Vosges, le Hoh-Kœnigsbourg, par sa position, son étendue, ses restes imposants, occupe sans contredit la première place; en étendant notre point de comparaison sur toute la vallée du Rhin, il prendrait rang immédiatement après celui de Heidelberg, débris du moyen-âge auquel nul autre ne se compare.

Pour les détails historiques, on peut consulter la savante notice de M. Schweighæuser, dans l'ouvrage intitulé : *Antiquités d'Alsace*, Paris et Mulhausen, 1828, 2 vol. in-folio. L. S.

HOIR, HOIRIE. Le premier de ces mots, tous deux employés encore dans le langage du droit, est synonyme d'*héritier* (*voy.*), et vient comme lui du latin *heres* ou *hæres*. Il se dit plus ordinairement des descendants que des autres héritiers. Le mot *hoir* se retrouve dans la langue romane, sous les formes de *hair*, *er*, *oer*, *oir*. L'article 7 du chapitre 2 de la coutume de la baronnie de la Rue d'Indre, située dans les faubourgs de la ville de Châteauroux, appelait *hoir de quenoille* la femme qui était héritière.

Hoirie, du latin *hæredium*, signifie *succession*. Donner *par avancement d'hoirie*, c'est donner à un héritier présomptif, par anticipation sur ce qu'il pourra recueillir dans la succession du donateur. De nos jours, il n'y a plus aucune différence entre la donation par avancement d'hoirie et la donation pure et simple. L'art. 843 du Code civil porte en effet : «Tout héritier, même bénéficiaire, venant à une succession, doit rapporter à ses cohéritiers tout ce qu'il a reçu du défunt par donation entre-vifs, directement ou indirectement. Il ne peut retenir les dons ni réclamer les legs à lui faits par le défunt, à moins que ces dons et legs ne lui aient été faits expressément par préciput et hors part, ou avec dispense de rapport.» Du reste, l'acceptation d'une donation n'oblige pas le donataire à accepter la succession du donateur, et il peut toujours, en renonçant à cette succession, conserver le don entre-vifs qu'il a reçu. E. R.

HOLBACH (Paul-Henri-Thierry, baron d') naquit en 1723, à Heidelsheim, bourg de l'ancien Palatinat*. Le silence des biographes permet de penser qu'ils n'ont recueilli aucune note positive sur son origine. A en croire J.-J. Rousseau (*Conf.*, l. VIII), le père du baron était un parvenu ; mais l'irascible Genevois ne lui pardonnait pas ce qu'il appelle ses grossièretés à son égard. On sait donc seulement que d'Holbach vint à Paris dès son enfance, et que son père lui laissa une brillante fortune. La maison du riche baron devint le centre où se réunissait tout ce que Paris renfermait d'hommes distingués dans les sciences, les lettres et les arts; elle était aussi le rendez-vous des étrangers de marque. Buffon, D'Alembert, Diderot, Helvétius, Raynal et beaucoup d'autres faisaient partie de cette réunion savante, et formaient un aréopage qui jugeait sans appel du mérite et des réputations. Deux ou trois fois la semaine, d'Holbach donnait à ses intimes de splendides dîners. L'abbé Galiani, un des convives les plus exacts, plaisantait son amphitryon et l'appelait le maître-d'hôtel de la philosophie; moins ingrat ou plus épicurien, Naigeon, un des zélés prôneurs du baron, publiait dans le Journal de Paris qu'il était un modèle de toutes les vertus. Le luxe de la table du seigneur philosophe servit plus à étendre sa réputation que ne le firent ses productions littéraires, que d'ailleurs il n'avouait jamais qu'à ses confidents; car lorsque l'établissement de ses enfants nécessita une réforme dans les dépenses, il eut moins de visiteurs, moins d'amis empressés.

Dans ces réunions, la liberté des opinions était consacrée en principe. On y agitait les questions les plus ardues sur la

(*) Heidelsheim fait aujourd'hui partie du grand-duché de Bade. Dans l'Encyclopédie d'Ersch et Gruber, on écrit Heidesheim, dans le Palatinat, lieu qui n'existe pas ; dans le *C. L.*, on lit Edesheim, qui est un autre endroit, aujourd'hui dépendant de la Bavière rhénane et qui autrefois faisait partie de l'évêché de Spire. M. Krug, dans son *Dictionnaire philosophique*, qu'on ne gagne pas beaucoup à consulter, se borne à dire que le baron d'Holbach était né dans le Palatinat. S.

religion, la politique, la philosophie, avec une hardiesse qui intimida plusieurs des habitués. Buffon, D'Alembert s'éloignèrent de ce cercle; Rousseau en fit autant, voulant, disait-il, conserver ses anciennes croyances, bien qu'il n'eût pas beaucoup à perdre sous ce rapport. Marmontel cependant affirme que jamais il n'entendit mettre en problème l'existence d'un Dieu, non plus que la nécessité des lois morales.

Chacun des contemporains du baron d'Holbach a peint son caractère sous des traits différents et souvent opposés; mais il est une qualité que personne ne lui a contestée, la bonté du cœur et la bienfaisance, qui en est l'expression nécessaire. En effet, il aimait à secourir toutes les infortunes, celles même de ses ennemis; il en donna la preuve envers les jésuites, qu'il exécrait pendant la période de leur omnipotence, en donnant asile à plusieurs d'entre eux lors de leur défaveur et de leur chute.

Cependant sa bonté d'âme ne prévalait pas toujours sur certaines velléités de despotisme. Quoique prédicant de la liberté, il lui prenait quelquefois fantaisie de faire emprisonner ses vassaux par douzaines : il les tracassait au point que plusieurs désertèrent ses domaines, cherchant quelque plage dont le seigneur fût moins ami des hommes, et surtout allât à la messe, parce que ceux qui le font, disaient ces braves gens, ne parlent pas tant que le baron de la liberté d'un chacun, mais la respectent plus dans la personne de leurs vassaux.

Les premiers travaux du baron d'Holbach eurent pour objet les sciences physiques; tout gentilhomme de cette époque devait s'en occuper. La chimie, la minéralogie, la géologie, l'histoire naturelle employèrent ses loisirs. Il donna la traduction de la *Chimie métallurgique* de Gellert (1758), celle du Traité de minéralogie de Wallerius (1759), et d'autres ouvrages anglais et allemands, qu'il enrichit d'annotations savantes.

Ce fut vers l'année 1766 que le baron d'Holbach conçut la pensée de se faire l'organe des idées philosophiques dominantes au XVIIIe siècle, et de les soutenir avec toute la puissance, l'inflexibilité de son caractère. Il joua, en effet, un grand rôle dans le mouvement imprimé à l'époque par les encyclopédistes. De ce moment, il passa sa vie à blasphémer contre Dieu et toutes les doctrines religieuses, sans se lasser d'écrire des livres, des brochures, qui trouvaient peu de lecteurs, tant le cynisme un peu lourd en était révoltant. Ne voyant dans les doctrines qu'il rejetait que des préjugés dangereux, il crut avoir la mission de les combattre : aussi, malgré sa tolérance philosophique, toute doctrine contraire à la sienne soulevait sa colère.

Il dirigea donc ses premières attaques contre tous les principes religieux. Sa fécondité était telle que, pendant dix ans, dit-on, il publia régulièrement plusieurs ouvrages par année; mais sa vie dissipée, sa passion désordonnée pour les femmes et les plaisirs de la table ne pouvaient lui permettre une assiduité aussi soutenue. On sait d'ailleurs que le baron se laissait attribuer volontiers toutes les productions que ses associés craignaient d'avouer et qu'ils couvraient de son nom pour les mettre en vogue. De son côté, il est vrai, d'Holbach publia plusieurs œuvres clandestines sous le nom du patriarche de la littérature, dont le bon goût et l'orgueil ne durent pas toujours être flattés d'un tel honneur. Quoi qu'il en soit, tout en réservant pour cette facilité prodigieuse la part d'admiration qu'elle mérite, nous la jugerons par ses fruits en donnant une courte analyse des principaux ouvrages de l'auteur, au nombre desquels nous rangerons le *Système de la nature*, l'*Histoire critique de Jésus-Christ*, la *Morale universelle*.

La première de ces œuvres parut sous le nom de Mirabaud, Londres, 1770, 2 vol. in-8°. Son titre complet était : *Système de la nature ou Des lois du monde physique et moral.* L'auteur expose les principes naturels de la morale, recherche l'origine des diverses opinions sur le vice et la vertu, discute les maximes de la morale religieuse, jette un coup d'œil rapide sur la vie sociale, l'état de nature et la vie sauvage. Il aborde les grandes questions du pacte social, expose l'origine et les diverses formes des gouvernements, leurs avantages et leurs dan-

gers, démontre leur influence sur les mœurs, etc., etc. Cet ouvrage, qui renferme, sans contredit, des idées hardies, quelques réflexions sages ou judicieuses, n'offre point un ensemble de doctrines positives qui forme une théorie; on n'y trouve que des observations plus ou moins justes sur l'état de la société, et non pas un système social. Sur quelle base s'appuie la morale? point d'autre mobile des actions humaines, point d'autre lien social, que l'intérêt personnel! la politique et la religion ont entravé la liberté individuelle par l'indissolubilité du mariage; la raison, les mœurs réclament la licence du divorce. Qu'est Dieu sinon un être idéal créé par les rois et les prêtres? Tout culte est donc folie et mensonge.....

De ce résumé nous concluons que le *Système de la nature* est l'évangile de l'athéisme, le code du matérialisme le plus brutal. Ainsi le jugèrent, avec les gens de bien, les plus distingués parmi les philosophes. Voltaire lui-même trouva la morale de ce livre stérile en bonnes raisons et funeste, et le grand Frédéric réunit toutes les preuves de l'existence de Dieu pour le réfuter. Plusieurs contemporains ont contesté au baron d'Holbach le droit de se dire l'auteur de ce livre. La Harpe affirme qu'il n'est pas de lui, que d'Holbach en connaissait l'auteur que, par égard pour la famille de celui-ci, il ne voulait pas nommer. Grimm soutient l'opinion contraire, en même temps qu'il reconnait la plume de Diderot dans un grand nombre de pages dont l'éloquence annonce le talent d'un écrivain du premier ordre.

Plusieurs autres ouvrages du baron d'Holbach ont été composés dans le même esprit; et, comme s'il eût craint de ne pas être assez fécond, il s'empressa de traduire divers opuscules allemands et anglais pour propager sa pernicieuse doctrine. L'*Histoire critique de Jésus-Christ, ou Analyse raisonnée des Évangiles* (publiée sans date, vers 1770, petit in-8°), *L'Antiquité dévoilée* (1766, in-4°), l'*Essai sur les cruautés religieuses*, l'*Esprit du clergé* (Londres, 1767, 2 vol. in-12), etc., sont autant de monuments de sa haine implacable contre toute religion et de son fanatisme anti-social. Des faits qu'il a dénaturés, inventés, d'une fausse et maligne interprétation des dogmes et de la morale du christianisme, l'auteur conclut que la tolérance religieuse est impossible; qu'aucune religion ne pouvant soutenir l'examen de la raison, toutes sont inutiles, dangereuses, amies du despotisme, la base la plus vicieuse de la morale, contraires à la saine politique et au bonheur, à la vraie liberté des peuples. Il termine cette diatribe en réclamant pour la philosophie le monopole de l'instruction des peuples, qui n'ont besoin que de lumières et de bonnes lois. L'expérience de notre siècle nous a prouvé, effectivement, ce que peuvent les lumières et les lois sur le moral des peuples, quand le frein de la religion est brisé et la vie terrestre préconisée comme le seul but de notre existence!

Disons cependant que, si d'Holbach n'avait ni reçu de la nature, ni acquis par l'étude ce qui eût pu l'élever au rang des génies de son époque, on ne peut lui contester une riche instruction, une mémoire prodigieuse, une imagination ardente. Disons encore qu'il possédait surtout l'art pernicieux d'emprunter à une logique exacte, mais insidieuse, une force, une argumentation pressante, capable d'ébranler les convictions les plus solides, si on ne se tient sur ses gardes : un principe une fois concédé, il faut en admettre les conséquences les plus révoltantes.

Le baron d'Holbach, membre des académies de Berlin, de Saint-Pétersbourg et de Manheim, mourut le 21 janvier 1789. L. D. C.

HOLBEIN (Jean ou Hans), l'un des plus grands peintres allemands, naquit en 1495 ou 1498. Bâle, Augsbourg et Grünstadt (Bavière rhénane) se disputent l'honneur de lui avoir donné le jour. Holbein, que l'on peut considérer avec Albert Dürer (*voy.*) comme le fondateur de l'école allemande, était, ainsi que le chef de l'école romaine (Raphaël), fils d'un peintre (du même prénom), lequel quitta la ville d'Augsbourg au commencement du XVIe siècle pour aller demeurer à Bâle. Jean Holbein le jeune, dès l'âge le plus tendre, étudia sous son père, qu'il surpassa bientôt, les premiers élé-

ments du dessin et de la peinture ; puis, voyant que ses essais étaient goûtés par les hommes de talent de cette époque, il se mit à suivre la manière de Dürer, son prédécesseur, tout en se créant un faire original plus précis, plus naturel, plus vrai. Ses tableaux lui ayant acquis une assez grande réputation, on lui confia des ouvrages publics, tels que la *Danse villageoise*, la fameuse *Danse macabre* (*voy.* ce mot) ou *des morts*, et les tableaux de l'hôtel-de-ville de Bâle. Cependant, relativement à la Danse des morts, peinture en fresque qu'on voyait sur les murs du cimetière de Bâle (*voy.*), et qui fut tant admirée par Rubens, lors de son passage en cette ville, il n'est pas certain qu'elle fut réellement de Holbein, non plus que les planches xylographiques qui l'ont reproduite. Érasme, s'étant fait peindre par lui, trouva son portrait si parfait qu'il conseilla à l'artiste d'aller en Angleterre. Holbein suivit son conseil et reçut de lui des lettres de recommandation pour Thomas Morus. A son arrivée, il fut présenté par ce chancelier à Henri VIII. Le roi d'Angleterre émerveillé du talent d'Holbein, l'attacha à son service sous le titre de premier peintre du royaume. A ce sujet, on raconte une anecdote piquante. Le peintre avait l'habitude de s'enfermer seul toutes les fois qu'il travaillait. Un des premiers lords d'Angleterre, ayant voulu violer la consigne que le roi lui-même savait respecter, Holbein lui représenta poliment qu'il ne pouvait le laisser entrer dans son atelier; mais le noble seigneur se prenant à rire et se disposant à forcer la porte, Holbein courut sur lui et le jeta en bas d'un premier étage. Le comte irrité porta plainte au roi. Henri VIII manda aussitôt Holbein, et, en présence de toute sa cour, il dit au seigneur insulté : « Milord, je vous défends, sur « votre vie, d'attenter à celle de mon « peintre. La différence entre vous deux « est si grande que de sept paysans je « puis faire sept comtes comme vous; « mais de sept comtes je ne pourrai ja- « mais faire un Holbein. » L'artiste, jaloux de cette haute protection, ajouta de nouveaux fleurons à sa gloire en peignant ce superbe portrait en pied d'Henri VIII qui fut placé à Whitehall, et ceux du prince Édouard, des princesses Marie et Élisabeth, de Thomas Cromwell, d'Anne de Boulen et de quelques illustres personnages de la cour. Outre le grand nombre de portraits qu'il peignit et dont on peut voir la liste dans l'*Encomium Moriæ* d'Érasme et dans la collection de Bartolozzi, publiée à Londres à la fin du siècle dernier, il fit des tableaux à l'huile*, des fresques, des gouaches, des miniatures, et des dessins au crayon et à la plume. Tout le monde connait ou a entendu parler de son fameux tableau composé en Angleterre pour les chirurgiens, et où l'on voyait Henri VIII, assis sur son trône, tenant de la main droite les priviléges accordés à ce corps. Il a encore fait à Londres, dans la maison d'Orient, deux fresques représentant, l'une le triomphe de la Richesse, l'autre celui de la Pauvreté. Il peignit différents tableaux qu'il donnait à son ami Érasme ou qu'il vendait très cher aux villes de Florence, de Dusseldorf, et au grand amateur André de Loo. Beaucoup de ceux qui sont restés à Londres furent détruits dans les incendies de 1666 et de 1697. Holbein mourut, dans cette ville, de la peste, plutôt chargé d'honneurs que de richesses, en 1554.

On a eu tort de dire que Holbein ne savait peindre que de la main gauche : Érasme nous apprend au contraire qu'il peignait indifféremment des deux mains. Plusieurs auteurs ont assuré que Holbein sculptait aussi admirablement en bois, et les estampes qu'on lui attribue, quoique sans doute à tort, la Danse des morts, les images relatives à la Passion de Jésus-Christ, à l'Apocalypse et à l'Ancien-Testament (*Historiarum Veteris Testamenti Icones*, Lyon, 1538), sont recherchées comme raretés d'un grand prix. Il en a paru, à Bâle, en 1829, un choix lithographié.

(*) Parmi les principaux tableaux de Holbein, il faut nommer l'excellent portrait de famille du bourguemestre de Bâle *Jacques Meier*, actuellement à Dresde. Le Musée du Louvre possède de lui des portraits de *Thomas Morus*, d'*Érasme*, de *Nicolas Kratzer*, astronome du roi d'Angleterre, etc.; de plus, l'*Adoration des Mages* et trois autres sujets religieux renfermés dans le même cadre. A Bâle, on conserve l'image de *la femme de Holbein* et de ses deux enfants, etc.

J. H. S.

Les compositions de Holbein, quoique se ressentant beaucoup du goût allemand du temps, sont très savantes et fort bien entendues; son faire est large, son dessin pur et correct, son modelé fin et gracieux, surtout dans les têtes et les mains de ses femmes, et sa couleur fraîche, éclatante, et malgré cela harmonieuse. Il est fâcheux qu'il ait si mal drapé ses personnages et fait un si mauvais emploi du raccourci et de la perspective, qu'il entendait fort peu. — Il existe sur Holbein une bonne monographie en allemand par Hegner (*Hans Holbein der jüngere*, Berlin, 1827). E. B-s.

HOLBERG (Louis, baron de), le créateur de la littérature danoise moderne, naquit le 6 novembre 1684 à Bergen, en Norvège, de parents bourgeois; il étudia la théologie à Copenhague, et vécut plus tard comme précepteur dans quelques familles. Avec le fruit de ses épargnes, il visita la Hollande, l'Allemagne, la France et l'Angleterre. De retour à Copenhague, il passa plusieurs années à donner des leçons de langue; enfin il fut nommé à une chaire de professeur extraordinaire, et chargé en cette qualité de visiter les universités d'Allemagne. Holberg préféra se rendre à Paris, où il passa une année (1714-15) à cultiver les sciences et les lettres. En 1718, il fut nommé professeur de métaphysique; en 1720, professeur d'éloquence.

Jusqu'à ce moment, il s'était exclusivement occupé de jurisprudence, de philologie, d'histoire : avant l'âge de vingt ans, il n'avait pas fait un seul vers; il ignorait encore la portée de son talent. Ses premiers essais appartinrent au genre satirique; ils réussirent, et, encouragé par ce succès, Holberg écrivit une épopée comique, intitulée *Pierre Paars*, qui établit sa renommée. Puis il s'essaya dans le genre dramatique, et c'est là surtout que son incontestable talent put se déployer à son aise. Il écrivit successivement vingt-quatre comédies, qui toutes furent bien accueillies sur le théâtre danois, dont on peut le regarder comme le fondateur. A quelque nation qu'il eût appartenu et dans quelque langue qu'il eût écrit, partout il aurait occupé une place honorable, tant il y a de force comique et de vie dans ses pièces, tant ses caractères sont originaux, tant sa gaîté est entraînante et communicative. Encore aujourd'hui, on lit et on représente les comédies de Holberg, quoiqu'elles soient un peu vieillies et qu'elles aient été composées en vue d'un public beaucoup moins délicat et moins civilisé que celui de nos jours. Les créations comiques de Holberg ont résisté aux années, et ont valu à juste titre à leur auteur le surnom du Molière danois. Son *Potier d'étain* a eu l'honneur, il n'y a pas encore fort longtemps, d'une double traduction en français.

Holberg a écrit, dans le genre du *Gulliver* de Swift, un roman satirique en langue latine : le *Voyage de Niel* (Nicolas) *Klim dans les régions souterraines* est rempli d'*humour* et de causticité; à peine publié, il fut traduit dans les principales langues d'Europe. On estime aussi ses épîtres, ses fables, ses épigrammes. Sous le roi Christian VI, qui n'aimait guère la poésie, Holberg, en bon courtisan, se mit à faire de l'histoire, et ses ouvrages dans ce genre ne sont pas non plus sans valeur. Il fut comblé d'honneurs et de richesses: en 1735, il fut nommé recteur et, en 1737, trésorier de l'université de Copenhague; en 1747, le roi de Danemark lui conféra un diplôme de noblesse. Holberg mourut le 29 janvier 1754, après avoir légué une partie de sa fortune à l'Académie de Soroë. Il ne s'était jamais marié, quoiqu'il eût une prédilection marquée pour la conversation avec les femmes. Il y avait dans son caractère quelque chose de la nature anglaise; mais son goût poétique s'était formé en étudiant la littérature française. Rahbek a publié en danois les *Œuvres mêlées* de Holberg, Copenhague, 1806-1814, 21 vol. in-8°. On doit au même éditeur la dernière édition des comedies de Holberg, Copenhague, 1826, 6 vol.; Œhlenschlæger les a traduites en allemand, 4 vol., Leipzig, 1822-1823. Dans ses excellents articles insérés dans la *Revue de Paris* sur les littératures du Nord, M. Marmier a donné une analyse détaillée des productions de Holberg. *C. L.*

HOLKAR, nom d'un assez vaste territoire de la province de Malwah,

dans l'Inde anglaise, et d'une dynastie mahratte dont il a pris le nom.

Le fondateur de cette dynastie, Molhar-Raou, fils d'un berger tisserand, habitait le village de Hol, dans le Dekkan. Lorsque la puissance des Mahrattes (*voy.*), affaiblie par Aureng-Zeyb, se releva pendant l'anarchie qui, sous les successeurs de ce monarque, prépara la chute de l'empire mogol, Molhar-Raou prit les armes, servit sous un de leurs chefs, et se trouva, en 1721, à la conquête du Guzerat ou Goudzerat; sa bravoure et son dévouement lui méritèrent la bienveillance d'un oncle du troisième radjah des Mahrattes et la main de sa fille. La forme de leur gouvernement ayant changé peu avant la mort de ce prince, Molhar-Raou Holkar devint un des principaux chefs de la confédération mahratte et obtint, dans la province de Malwah, conquise en 1732, un fief considérable et héréditaire dont Indour fut la capitale. Comme guerrier, comme négociateur, il contribua puissamment aux rapides progrès de la domination de ses co-religionnaires; mais s'étant brouillé avec le frère du *peïchwah* ou président de la confédération, leur animosité réciproque influa sur la perte de la bataille de Pannipout, où, l'expérience et la bravoure de Holkar n'ayant pu lutter contre l'ignorance et l'obstination du généralissime, les Mahrattes et leurs alliés furent taillés en pièces, en 1761, par Ahmed-Chah, roi de l'Afghanistan, et par les autres princes musulmans ses alliés. Holkar survécut peu à ce désastre. Inconsolable de la mort de son fils unique, il mourut en 1765, réputé le chef le plus vaillant et le plus habile des Mahrattes, et eut pour successeur son petit-fils Mali-Raou, qui, étant mort avant sa majorité, fut remplacé par sa mère Ahilia-Bhaï.

Cette princesse, adorée des Mahrattes du Malwah, conserva jusqu'à sa mort, en 1795, les prérogatives et les honneurs de la souveraineté; mais, dès l'année 1767, elle avait choisi pour collègue son parent Takoudji ou Tokadji, qui prit le nom de Holkar, quoiqu'il n'appartînt pas à cette famille. Généralissime de l'état d'Indour dans le Malwah, Takoudji en fut le souverain de fait et le gouverna avec autant de bonheur que de talent. Il se joignit successivement aux autres chefs mahrattes contre les Seiks (*voy.*) et contre les Rohillahs, puis contre les Anglais, auxiliaires malheureux de Rakoubah, qui avait usurpé la dignité de peïchwah après avoir assassiné son prédécesseur. Cette guerre dura jusqu'en 1782. Takoudji, qui était membre du conseil de régence du gouvernement de Pounah, pendant la minorité du jeune peïchwah Badji-Raou, conserva, par le traité de paix, les territoires qu'il avait conquis. Après avoir introduit dans son armée la discipline et la tactique européennes, il contribua, en 1796, au rétablissement de ce chef, et mourut vers la fin de l'année suivante, laissant deux fils légitimes et deux fils naturels.

L'aîné, Khasseh-Raou, n'ayant pu se maintenir sur le trône, Daulah-Raou-Sindiah, ancien compétiteur de son père, sous prétexte de défendre l'héritier légitime, s'empara de la régence et de tous les états de la famille Holkar, après avoir vaincu ou fait assassiner Molhar-Raou, deuxième fils de Takoudji, et périr par une mort ignominieuse Vitoudji, l'aîné des fils naturels. Le frère de ce dernier, Djesvend-Raou-Holkar, que le perfide Radjah de Nagpour retenait en prison, s'évada au bout de six mois, erra plus d'un an, et acquit tout à la fois, par l'adversité, de l'énergie, de la réputation et des partisans. Bientôt il fut en état de signaler sa haine contre le meurtrier de ses frères, et fit la guerre à Sindiah. Sa brillante valeur et ses succès firent passer sous ses étendards, en 1801, l'armée entière de son frère Khasseh-Raou. Il s'empara alors de la régence au nom du jeune Khandi-Raou, son neveu, prisonnier de Sindiah, et se flatta de supplanter ce dernier dans celle qu'il avait usurpée à la cour de Pounah. Après une victoire remportée à Oudjein et une défaite essuyée près d'Indour, sa capitale, qui fut prise et saccagée, il gagna, le 28 octobre 1802, sur l'armée de Sindiah et du peïchwah, une bataille décisive qui le rendit maître de Pounah. Craignant de ne pouvoir s'y maintenir, il en enleva tous les trésors, les armes et les éléphants, et n'y laissa que la misère. La retraite du peïchwah à Baçaïn, ville de la présidence

de Bombay, suscita contre Holkar des ennemis bien plus redoutables. Les Anglais, qui n'aspiraient qu'à détruire l'empire des Mahrattes, fournirent des secours à leur jeune chef titulaire, afin d'affaiblir l'influence d'Holkar, dont ils ne redoutaient pas moins l'ambition que celle de Sindiah. Le peïchwah Badji-Raou ayant été ramené à Pounah par sir Arthur Wellesley (aujourd'hui lord Wellington), le 6 mai 1803, un même intérêt rapprocha les autres chefs divisés et les réunit contre l'ennemi commun. Mais Holkar, dont ils avaient cru acheter l'alliance en lui cédant quelques territoires et la tutelle de son neveu, se borna d'abord à la neutralité, et se réjouit même des revers de Sindiah. Se croyant alors appelé à sauver l'empire mahratte, il osa présomptueusement lutter seul contre les Anglais, et alla lever des contributions sur leurs terres, en attendant le résultat d'une coalition qu'il avait provoquée dans le nord de l'Inde. Fier d'avoir battu et détruit, en juillet 1804, un de leurs détachements, dont il renvoya tous les prisonniers après leur avoir fait couper le nez et la main droite, il négligea de secourir ses propres états et sa famille dans Indour, et se crut assez fort pour s'emparer de Dehly et de la personne du Grand-Mogol. Il échoua dans son entreprise, et fut complétement battu, le 17 novembre, par le général Lake, devant Férakh-Abad, et, près de Dig, par le général Fraser qui fut blessé mortellement. Holkar se vit forcé de sortir de cette place, son dernier asile, qui tomba au pouvoir des vainqueurs le 23 décembre. Après une troisième défaite, le 2 avril 1805, et la destruction d'une armée de 90,000 hommes, abandonné par ses alliés, réduit à vivre de pillage, il arriva dans le pays des Seiks, espérant mettre dans ses intérêts Rundjet-Singh, roi de Lahor, que l'apparition de l'armée anglaise réduisit au rôle de médiateur. Quoique, par le traité de paix conclu le 21 décembre, Holkar n'eût perdu que Tchandor et ses possessions maritimes dans le Dekkan, il ne le ratifia que le 6 janvier 1806. De retour dans le Malwah, il obtint par ses dispositions amicales la restitution de quelques territoires; car les Anglais le craignaient et le ménageaient plus que Sindiah. Pour se délivrer de toute inquiétude d'un rival, il fit périr successivement son frère Khasseh-Raou, qui était son prisonnier, ainsi que sa femme enceinte, et son neveu Kandi-Raou, enfant de 11 à 12 ans. L'ardeur qu'il mit ensuite à réorganiser son armée, la vie dure et agitée qu'il avait longtemps menée, lui causèrent une aliénation mentale à laquelle il était disposé par son caractère bizarre, capricieux et extrême en tout. Il fallut le reléguer, le 1er mai 1808, dans le fond de son palais, où il mourut le 27 octobre 1811.

La puissance d'Holkar déchut rapidement. On avait confié la régence à Toulsa-Bhaï, sa favorite, qui fit reconnaître pour souverain Molhar-Raou, qu'Holkar avait eu d'une autre femme. L'anarchie ne tarda pas à démembrer le Malwah. Toulsa-Bhaï, détestée à cause de ses vices, fut massacrée dans une émeute, en 1817. Molhar-Raou voulut profiter de cette circonstance et de l'invasion des Pindaris (les Cosaques de l'Inde) dans les provinces britanniques pour susciter une coalition générale contre les Anglais; mais la défection du peïchwah et de quelques autres chefs séduits par les promesses de ces derniers lui fit perdre la bataille de Mahidpour; puis en 1819, il perdit les deux tiers de ses états et son indépendance, n'ayant conservé le titre de radjah d'Indour que sous la suzeraineté de la Compagnie anglaise, qui, depuis, l'a entièrement dépouillé. Molhar-Raou était, en 1839, au nombre des princes coalisés qui se sont vainement opposés à l'expédition des forces britanniques pour rétablir Chah-Choudjah sur le trône de Kaboul. *Voy.* ce nom. H. A-d-t.

HOLLAND (lord). Henry Fox, premier lord Holland*, descendant par les femmes de Charles II, fut ami de Robert Walpole et fit partie de plusieurs ministères, de 1737 à 1760. Il laissa deux fils : l'aîné hérita du titre de son père, qu'il suivit de près dans la tombe, tandis que le second entourait le nom de Fox (*voy.*) d'un éclat impérissable.

C'est du premier (Étienne) que naquit, le 21 novembre 1773, à Winters-

(*) Le titre de baron Holland fut créé en sa faveur le 6 mai 1762. S.

low-House, Henry-Richard Vassall Fox, 3e lord Holland. Sauvé par miracle, à 10 mois, de l'incendie qui dévora la résidence de sa famille, orphelin à 6 ans, après avoir perdu successivement son aïeul et son père en 1774, sa mère en 1778, il ne lui resta que la tendresse du comte de Fitzpatrick, frère de celle-ci, et plus encore l'exemple et les leçons de son oncle, l'illustre Fox. Après des études brillantes à Eton et à Oxford, où il eut pour condisciples Canning, lord Carlisle, M. Frère, il alla, fort jeune encore, occuper le siége que son père avait laissé vacant à la chambre des lords. Mais ce ne fut, pour ainsi dire, qu'une prise de possession, et il partit peu après pour le continent. Il visita tour à tour Copenhague, la France, alors agitée par la fuite et le retour de Varennes, la Suisse, l'Espagne et l'Italie, où il connut Élisabeth Vassall, alors mariée à sir Thomas Webster, mais qu'il épousa depuis*.

Ce fut le 5 janvier 1798 qu'il débuta comme orateur au parlement, en répliquant à lord Grenville (*voy.*), qui demandait de nouvelles taxes pour soutenir la coalition. L'audace de ce jeune homme qui se prenait corps à corps avec des ministres tels que Pitt et Grenville, l'isolement même auquel se trouvaient alors réduites les opinions qu'il défendait, tout cela, joint à une verve naturelle, à un débit chaleureux, à un style qui réunissait la franchise populaire et l'urbanité aristocratique, contribua au succès du jeune orateur. On trouva qu'il n'était pas écrasé par le nom qu'il portait, et que le neveu de Fox ne démentait son oncle ni pour l'intrépide obstination, ni pour l'énergie du langage. Au dehors, des alliances plus libérales, au dedans, la réforme parlementaire, tels furent dès lors les deux points culminants de sa politique; et la suite de sa carrière ne démentit point ce programme. Accusé, dans une de ses discussions avec le ministère, d'avoir mal parlé des lois du pays, lord Holland s'écria : « Je n'ai pas dit un mot contre la constitution; je ne dis pas de mal des morts »!... « Oui, continua-t-il, ceux qui préconisent les vertus de cette vénérable défunte me rappellent Arlequin faisant l'éloge de son cheval, bête admirable, bête excellente, qui n'avait qu'un défaut, celui d'être morte! » Le vote de censure contre les ministres proposé par le duc de Bedford, l'état des finances épuisées par des subsides ruineux, la quatrième suspension de l'*Habeas-corpus* (*voy.*), par Pitt, en 1799, furent autant de questions qui ramenèrent sur la brèche l'infatigable champion des libertés publiques. Enfin la paix d'Amiens (*voy.*), en comblant ses vœux politiques, lui permit de songer à sa santé, compromise par les fatigues parlementaires et par la perte de son fils aîné. L'Espagne, en raison de la salubrité de son climat, fut le lieu qu'il choisit pour y fixer sa résidence avec sa famille. Pendant un séjour de trois ans, il étudia l'histoire et la littérature de ce peuple qui, selon son ingénieuse remarque, « par une fatalité, dans le monde littéraire comme dans le monde politique, a découvert des régions nouvelles, fouillé des mines inconnues, au profit de ses voisins et de ses rivaux, et pour enrichir toutes les nations de l'Europe, excepté la sienne. »

De retour en Angleterre, lord Holland fit partie, comme lord du sceau privé, du ministère Fox et Grenville (1806); il ne fit que passer au pouvoir, et reprit bientôt sa place sur les bancs de l'Opposition. En 1811, lors de la proposition de lord Sidmouth pour amender l'*acte de tolérance*, il se constitua le patron des dissidents (*voy.*) à la chambre des pairs, et, malgré les préjugés puissants qu'il avait à combattre, il réussit à faire admettre quelques-unes de leurs réclamations. En 1813, il s'unit aux lords Grey et Grenville pour appuyer les adoucissements réclamés par sir Samuel Romilly dans la législation pénale. Mais rien ne fait plus d'honneur à lord Holland que sa conduite lors des événements de 1814 et de 1815. On le vit presque seul, au milieu de cette réaction générale contre Napoléon, la France et la liberté, prêcher la modération dans la victoire, le respect dû au malheur et les droits imprescriptibles des nations. Il demanda qu'au congrès de

(*) Nous lisons dans une biographie anglaise (*The Georgian Era*) que l'époux offensé obtint alors contre le noble pair 6,000 livr. st. de dommages-intérêts.

Vienne on ne disposât que des territoires qui s'y trouvaient représentés; il plaida chaudement la cause de l'infortuné maréchal Ney, auprès du roi d'Angleterre; enfin, en 1816, lorsqu'il fut question de déclarer prisonnier de guerre celui qui « était venu s'asseoir aux foyers du peuple britannique, » quoique abandonné en cette occasion par ceux qui votaient habituellement avec lui, il éleva la voix contre le bill, et ne cessa de protester contre la conduite peu généreuse du gouvernement anglais envers le grand homme qui s'était confié à sa foi. De son côté, lady Holland, avec cette délicatesse dont les femmes seules ont le secret, s'empressait à prévenir les vœux du prisonnier, en lui envoyant des livres, des journaux, tout ce qui pouvait contribuer à charmer les ennuis de sa captivité. Napoléon reconnut ces attentions en lui envoyant une boite enrichie d'une pierre antique qu'il avait autrefois reçue du pape Pie VI, après la signature du traité de Tolentino. Ce présent était accompagné de ces mots écrits de sa main : « L'empereur Napoléon à lady Holland, témoignage de satisfaction et d'estime. »

L'année 1828 vit accomplir une œuvre mémorable de liberté civile et religieuse, due en grande partie aux courageux efforts de lord Holland. Nous voulons parler de l'abolition des actes de corporation et du test (*voy.*) prononcée le 29 avril, après un discours où l'honorable pair, avec une connaissance profonde de l'histoire et une intelligence non moins vive des besoins du présent, établit que ces actes, essentiellement transitoires, devaient disparaître avec les circonstances qui les avaient rendus nécessaires; qu'ils allaient directement contre le but qu'on s'était proposé en les établissant, celui de protéger la grande famille protestante contre les entreprises du papisme, prévues maintenant par d'autres lois; enfin, qu'ils gênaient la prérogative royale en l'empêchant d'accepter ou de récompenser les services d'une classe nombreuse de ses sujets. La réforme parlementaire et le partage du pouvoir lors du triomphe des opinions pour lesquelles lord Holland avait si énergiquement combattu, ont couronné dignement cette belle carrière politique. Il a fait partie du ministère de lord Grey (*voy.*) en qualité de chancelier du duché de Lancaster, et, depuis, il est entré dans celui de lord Melbourne (*voy.*), avec le même titre.

Ses voyages et son esprit élevé ont fait de lui, en quelque sorte, le représentant des idées cosmopolites, en politique ainsi qu'en littérature; et son château de Holland, à Kensington, a été de tout temps le centre des espérances libérales, des réfugiés, des artistes et des écrivains de tous les pays. Il a cultivé lui-même les lettres avec succès, et il a été un des plus anciens et des plus brillants collaborateurs de la *Revue d'Édimbourg*. Outre la notice sur Fox qu'il a placée en tête de l'ouvrage de son oncle, dont il fut l'éditeur : *History of the early part of the reign of James II*, 1808, in-4° *, lord Holland a publié des *Mémoires sur la vie et les écrits de Lope de Vega et de Guillen de Castro*, 1805, in-8°, réimprimés en 1817, 2 vol. in-12; *Trois comédies traduites de l'espagnol*, 1807, in-8°; *Lettre au docteur Shuttlework en faveur des griefs catholiques; Lettre à un noble Napolitain*, 1814, au sujet d'une conversation de l'auteur avec Joachim Murat, sur le projet qu'il avait de donner une constitution à son peuple; enfin *Mémoires des dix dernières années de George II*, par Horace Walpole, 1822, 2 vol. in-4°. R-Y.

HOLLANDAISE (ÉCOLE), de peinture, *voy.* FLAMANDE.

HOLLANDAISES (LANGUE ET LITTÉRATURE). 1° La *langue* hollandaise n'est pour ainsi dire qu'une branche, un dialecte transformé en langue écrite, du bas-allemand, l'une des deux grandes divisions primitives des langues germaniques. On peut, en effet, désigner par le nom de bas-allemand l'idiome qui se parle depuis Dunkerque jusqu'à Kœnigsberg, le long de la mer du Nord et de la mer Baltique, et sur une étendue de pays avançant plus ou moins dans l'intérieur des terres. Cette langue, ennemie de toutes les consonnes

(*) Traduit en français sous le titre inexact d'*Histoire des deux derniers rois de la maison de Stuart*, 1809, 2 vol. in-8°, et mutilé par la censure impériale, ainsi qu'on l'a dit à l'art. Fox.

sifflantes et de toutes les diphthongues dures, est en général plus molle, plus douce et plus large que le haut-allemand. Ses trois principaux rameaux sont le flamand, le hollandais et le bas-saxon ou plat-allemand. Le frison intermédiaire se rattache davantage à l'anglo-saxon et conserve un débris de l'ancienne langue du pays. Le flamand, le dialecte le plus anciennement cultivé des trois, et qu'on parlait assez purement dès le XIIIe siècle, s'est corrompu par le mélange avec des mots et des tours de phrases étrangers, surtout français, introduits à la suite des relations fréquentes des Flamands avec la France, du règne de la cour de Bourgogne depuis le XIVe siècle, et enfin de la domination française depuis 1794 jusqu'en 1814. Le bas-saxon, qui au XVe siècle, temps de l'apparition de *Reinecke de Vos*, poëme composé par un Hollandais (*voy.* ALKMAER), atteignit son point culminant, descendit de son rang depuis la version de la Bible par Luther et l'introduction du haut-allemand dans les églises et dans les écoles, et devint ce langage populaire, qu'on appelle le plat-allemand, et qui, dans les classes lettrées ou même simplement éclairées, fait place de jour en jour au haut-allemand. *Voy.* ALLEMANDES (*lang. et litt.*), ANGLO-SAXON, FLAMAND, FRISON, etc.

Au milieu de ces conquêtes successives de la France et de la Haute-Allemagne sur le domaine du bas-allemand, le hollandais se conserva pur et sans mélange, et finit par constituer une littérature assez importante. Plusieurs circonstances contribuèrent à amener ce résultat. Presque aussi éloigné de la France que de l'Allemagne, et favorisé par sa position entre les bras de mer et les fleuves, le comté de Hollande (*voy.*) acquit de bonne heure une certaine indépendance, à laquelle la souveraineté de la maison de Bourgogne porta seule quelque atteinte. La guerre de l'indépendance, au XVIe siècle, donna un nouvel essor à la langue hollandaise : en se débarrassant des éléments étrangers dont le voisinage des Flamands et des Wallons l'avait chargée, elle se renferma dans son caractère propre, et bientôt elle jeta un vif éclat, surtout dans la première moitié du XVIIe siècle. Dès cette époque, elle eut des prosateurs et des poëtes classiques. Le XVIIIe siècle lui fournit d'excellents grammairiens, tels que Ten Kate, qui, dans son Introduction à la connaissance du bas-allemand scripturaire, a étudié et expliqué, avec une sagacité infinie et souvent philosophique, cette langue et ses divers éléments, en la prenant à son origine et en la suivant jusque dans ses dialectes les plus modernes. Huydecoper, dans son édition de la plus ancienne chronique hollandaise rimée et dans ses Essais de grammaire et de théorie poétique (*Proeven van Taal- en Dichtkunde*) a montré une rare connaissance des plus anciens monuments de la langue ; et, dans les derniers temps, Kluit, Clignett, Bilderdyk (*voy.*), Siegenbeek et Weiland n'ont pas seulement rassemblé des matériaux propres à la connaissance de l'ancienne langue, mais ont réglé, chacun suivant sa méthode, les lois de la langue moderne, de sorte que les Hollandais ont maintenant une orthographe bien établie et reconnue, ainsi qu'un système scientifique de grammaire et d'étymologie fondé sur l'autorité des classiques nationaux. C'est pourquoi ils appellent encore leur langue de préférence le bas-allemand, et il n'y a guère qu'une cinquantaine d'années que l'on désignait encore le hollandais par opposition au français sous le nom de l'allemand, comme dans les annonces des maîtres d'école : École allemande et française (*Duitsche en Fransche School*). Aujourd'hui, le nom de *nederlandais* ou, comme on dit plus souvent, *néerlandais*, commence à effacer celui d'allemand.

Nous avons indiqué plus haut la différence essentielle qui existe entre le haut et le bas-allemand. Le redoublement des lettres, comme dans *pf*, a bien plus rarement lieu en hollandais que dans le haut-allemand *. Le *sch* n'est pas sifflant comme en allemand, mais, à l'instar du grec, il se prononce en deux articulations comme deux consonnes différentes. La lettre *f* se change ordinairement en *p* ou en *v*, et le *b* est souvent remplacé par le *v*.

(*) En Allemagne même, les habitants du Palatinat nomment leur pays, dans leur langue, non pas *Pfalz*, mais *Palz*, ce qui est d'ailleurs plus conforme à l'étymologie. S.

Le *sch* est aussi transformé en *z*, lettre qu'on ne prononce pas comme en allemand, mais comme en français. Quant à l'*s* et au double *s* des Allemands, il est changé en *t*, comme dans le dialecte attique; il en est de même pour le *z* dur des Allemands (3), qui, dans d'autres cas, prend le son du *d*. La syllabe allongée *eh* est restée en hollandais un *e* bref, comme *Bevel*, en allemand *Befehl*. Le *t* dur et le *th* des Allemands sont changés en *d*, ainsi que cela se fait aussi dans le langage populaire le long du Rhin jusqu'en Suisse, et le *ch* l'est ordinairement en *k*. Si l'Allemand trouve le hollandais dur et disharmonieux, cela ne peut provenir que de la prononciation des *ch* et *sch*, qui sont en hollandais des sons gutturaux effectivement assez mal sonnants. Dans quelques cas, le hollandais tient le milieu entre le haut-allemand et l'anglais.

La richesse de la langue hollandaise, liée d'une manière si intime à la langue allemande, ne le cède pas beaucoup à celle-ci; il la surpasse peut-être même sous quelques rapports, notamment pour tout ce qui concerne la marine et la navigation en général, vocabulaire auquel le hollandais emprunte une foule de phrases et de proverbes. La langue hollandaise n'a pas toutes les compositions si hardies de mots que sa sœur allemande peut se permettre; mais les expressions ne lui manquent pas, non-seulement pour les nuances les plus délicates des idées au moyen de synonymes, etc., mais aussi pour former une langue poétique différente de la prose, et qui n'est pas seulement comme en français une prose anoblie. Pour en convenir, il suffit d'avoir lu dans l'original Vondel, Antonides, Bilderdyk, Helmers, Tollens et Loots. Aussi le hollandais exprime-t-il encore mieux que l'allemand les objets surnaturels, les arts et les sciences, par des mots de sa propre langue, comme l'avoue Jean-Paul dans son *Introduction à l'æsthétique*. En échange, il manque aussi de quelques mots abstraits, tels que *Sehnsucht*, *Ahnung*, etc., qui se rapportent aux choses idéales, si familières aux Allemands; car le Hollandais tient plus aux choses réelles. Enfin, malgré le préjugé contraire, la langue hollandaise ne manque même pas d'une certaine harmonie : pour en convaincre les incrédules, nous n'aurions qu'à leur réciter des morceaux tels que certains chants érotiques de Hooft (du XVIIe siècle) ou la traduction de la *Petite Colombe* d'Anacréon par Nieuwland, ou *le Ciel étoilé* d'Alphen, et quelques poésies de Bellamy et de Bilderdyk, qui pourraient rivaliser pour l'euphonie avec les chants les plus doux de toutes les langues modernes, à l'exception de l'italienne seulement. Toutefois, il faut convenir que les expressions fortes et énergiques dominent dans le hollandais, du moins dans la langue poétique. Dans la prononciation, le hollandais a encore ceci de l'allemand qu'il fait toujours porter l'accentuation sur la partie essentielle du mot. C'est seulement dans peu de mots que l'on ne trouve pas ce caractère, qui est un des meilleurs témoignages en faveur de l'originalité d'une langue.

2° *Littérature*. L'aperçu rapide que nous en donnerons se divisera en cinq périodes.

Première période, de 1270 à 1600. — La littérature néerlandaise, et nommément celle des Hollandais, ne remonte pas au-delà du XIIIe siècle (du moins il ne nous reste rien de ce qu'elle a pu produire antérieurement). Melis Stoke, qui paraît avoir été un moine du couvent d'Egmont, écrivit une chronique rimée qui a été conservée. Une observation digne de remarque, c'est que la littérature si féconde des *Minnesinger* ne paraît pas avoir été goûtée en Hollande, et cependant le duc Jean de Brabant avait été reçu au nombre de ces poëtes inspirés par l'amour. Stoke est rarement poétique; mais il le devient dans ses derniers chants, où il dépeint la victoire des Hollandais et des Français réunis sur les Flamands (en 1304). Au XIVe siècle, la littérature néerlandaise n'offre presque rien qui appartienne en propre à la Hollande d'une manière non contestable (le Brabant était assez riche en chroniques rimées), si ce n'est les 117 pièces de poésie d'un certain Guillaume Van Hilleggersberg, qui se qualifie lui-même de *Spraker* ou parleur (probablement poëte de cour). Quelques poëmes répandus dans toute l'Europe au moyen-âge, tels que *Florent*

et Blanchefleur, *Renaud de Montauban*, et d'autres du cycle fabuleux de Charlemagne, existent aussi dans des traductions ou plutôt dans des imitations néerlandaises, et tout porte à croire que *Charles et Élegast*, qui semble appartenir au XIVe siècle, ainsi que *les Enfants de Limbourg*, sont d'une origine purement néerlandaise. On avait en outre des poëmes sur l'histoire naturelle; comme livre de morale, on avait l'excellent *Miroir des laïcs*, et plus tard le *Doctrinal de l'Allemand*. Les fabulistes paraissent de bonne heure en Hollande; le poëte flamand Maerlant en mentionne déjà au XIIIe siècle, et l'on possède encore une très ancienne traduction d'Ésope.

Au commencement du XVe siècle apparaissent pour la première fois ce qu'on a appelé les *rhétoriciens* (*Rederijkers*). Même avant ce temps, on avait, surtout en Flandre, beaucoup traduit du français; cependant, à partir de la domination bourguignonne sur la plus grande partie des Pays-Bas, on ne se servit plus à la cour que de cette langue. On emprunta donc aussi à la France ses mœurs et sa littérature. L'usage des *colléges de rhétorique* devint général en Hollande aussi bien qu'en Belgique; et non-seulement dans les villes, mais encore dans les principaux villages, on vit des chambres de rhétoriciens rappelant les fameux *Meistersænger* ou maîtres-chantres de l'Allemagne. Ils formaient des corporations et en avaient l'esprit; rimer était l'un des principaux devoirs de la confrérie, et l'on exécutait, à l'occasion des réunions solennelles, des scènes appelées *jeux de chambre*, qui donnèrent naissance au théâtre en Hollande. Le nombre des rhétoriciens était bien plus considérable en Belgique, mais ils avaient aussi en Hollande des chambres nombreuses. Lors de la réformation, toutes s'empressèrent à l'envi de jeter du ridicule sur le clergé, et elles eurent ainsi une part très importante à la grande révolution du XVIe siècle. Avant cette époque, Philippe-le-Bel, appréciant toute leur influence, s'était vainement efforcé de se placer à la tête de toutes les chambres. Après sa mort et pendant la minorité et le règne orageux de son fils Charles V, on abandonna les rhétoriciens à eux-mêmes. Sous Philippe II, roi d'Espagne, ils étaient si puissants que plus de 1,500 membres de 30 chambres faisaient souvent leur entrée à Anvers dans plus de 200 voitures. Il n'est donc pas étonnant que, lors de la conquête des provinces méridionales par le duc de Parme, les plus importants d'entre eux aient cherché un refuge en Hollande. Ils fondèrent plusieurs chambres à Amsterdam, ville où, cependant, il en existait déjà une fort ancienne, laquelle avait cette devise : « Florissant dans l'amour » (*In Liefde bloeeijnde*). Le mérite des rhétoriciens consista plutôt dans ce qu'ils firent pour épurer la langue que dans la valeur poétique de leurs productions. Dans son dialogue sur la littérature néerlandaise, Spiegel a exposé les principaux traits de cette langue, en encourageant ses compatriotes à ne pas se faire les esclaves des étrangers, pas même pour la langue; il a parfaitement caractérisé la richesse de la langue hollandaise, et la facilité avec laquelle elle exprime toutes les idées abstraites. Son ami Koornhert créa, au moyen de traductions et d'imitations des ouvrages de morale de Cicéron et de Boèce, une langue philosophique encore imparfaite et embarrassée, mais qui ne tarda pas à se perfectionner; et Spiegel lui-même poursuivit ce but dans son *Miroir du cœur*, poëme didactique qui devait embrasser toute la morale de Platon. Cet essai, où l'auteur s'est interdit l'usage de mots d'une origine tout-à-fait étrangère, est obscur et quelquefois presque inintelligible à force de néologismes, de compositions de mots hardies, et de constructions pénibles; mais il est remarquable dans son genre et il a puissamment contribué à frayer la route. Visscher fut plutôt poëte comique et épigrammatique. C'est vers la même époque (1570-1600) que vécut Marnix de Saint-Aldegonde (*voy.* ALDEGONDE), ami de Calvin et auteur de *La ruche de la sainte Église romaine*, satire en prose contre cette église et ses serviteurs, dans le genre des célèbres *Lettres provinciales* dirigées contre les jésuites.

Malgré ces tentatives d'une chambre de rhétoriciens pour soustraire la langue

hollandaise de la dépendance du français et du latin, dans laquelle la maison de Bourgogne et les chambres flamandes la tenaient, par un nombre infini de mots et de phrases étrangers, le hollandais était toujours une langue rude et inflexible; sa littérature pauvre n'avait pas encore d'histoire, pas d'épîtres supportables, pas de poésies légères et encore moins érotiques, pas de drames (à l'exception de quelques imitations des Mystères français). Tout cela allait être donné à la littérature néerlandaise par un homme qui, lui aussi, avait reçu sa première instruction au sein de cette société et qui était l'ami de la plupart de ses membres.

Seconde période, de 1600 à 1670. La première moitié du XVIIe siècle est l'âge d'or de la littérature hollandaise, tant pour la prose que pour la poésie. Le jeune Pierre Hooft (*voy.*), celui auquel nous venons de faire allusion, alla à l'âge de 17 ans en Italie, et en rapporta le goût pour la douceur, la rondeur et la plénitude de l'expression poétique, qualites qu'il chercha à introduire dans sa langue maternelle. La Hollande lui est redevable de ses premières poésies érotiques (et cet ordre désigne leur qualité aussi bien que leur date), qui portent le cachet d'une grâce et d'une douceur dont personne encore n'avait donné l'exemple à ses concitoyens, et qui ne sont défigurées que par quelques jeux de mots fades, par des concetti et par un langage d'amour conventionnel emprunté à l'Italie et à l'Espagne. Hooft s'est aussi essayé avec succès dans le genre dramatique. Il rejeta entièrement sa tragédie d'*Achille et Polyxène*, composée avant son voyage en Italie, et publia une idylle dans le goût du *Pastor fido*, et deux tragédies, dont l'une, *Bato*, appartient au temps fabuleux de la Hollande, et dont l'autre, *Gérard de Velzen*, est tirée de l'histoire nationale. A part les duretés, les invraisemblances et la pesanteur des constructions, ces compositions sont néanmoins pleines de force et de vie, surtout *Bato*, où le poëte, comme dans *Gérard*, introduisit, à l'exemple des rhétoriciens, des personnages mythologiques. On y trouve aussi, comme dans les premières compositions tragiques des Grecs, des personnages allégoriques, tels que la Force et le Pouvoir, etc. Mais Hooft ne développa pas seulement le style poétique, il rendit des services encore plus grands à la prose. Son *Histoire de Henri IV*, celle *de la Maison de Médicis*, plus abrégée, et surtout l'*Histoire* détaillée *de la lutte pour l'indépendance des Pays-Bas*, de 1555 à 1587, sont rédigées dans un style fleuri et souvent très près de la poésie, mais en même temps énergique et nerveux, qui ne sacrifie rien à la vérité et qui brille surtout par la description des hauts faits et la peinture des caractères. Cependant Hooft, traducteur de Tacite, imita trop servilement son modèle. Les lettres que nous avons de lui sont trop défigurées par ces mêmes jeux de mots qui occupent tant de place dans ses chants érotiques. D'un autre côté, il y manifeste si bien son noble cœur, son amour de la vérité et sa sagacité poétique, qu'on lui pardonne volontiers le tribut qu'il paie au mauvais goût de son siècle. Il mourut en 1647.

Au-dessus de Hooft, comme poëte, se place Juste Van den Vondel (*voy.*), né en 1587 et mort en 1679. Depuis que Hooft avait introduit dans la poésie dramatique un goût plus pur, elle était devenue la branche favorite des poëtes hollandais. Tandis que Brero, dans ses pièces intitulées *Rodrigue et Alphonse*, *Opiane*, *le Chevalier muet* et *Le jour pointe en Orient*, avait imité la tragédie romantique des Espagnols dans un style faible et souvent extrêmement plat; tandis que Samuel Coster empruntait aux classiques, sinon le style, du moins les sujets de ses tragédies, Vondel tira la plupart de ses pièces de la Bible; il était assez versé en histoire et en théologie pour bien peindre les mœurs locales. Dans son *Lucifer*, il transporta avec une rare audace la scène dans le ciel, et représenta dramatiquement le sujet que Milton traita plus tard suivant les formes épiques. Son imagination ardente, jointe à une grande piété, l'entraîna, dans un âge avancé, comme plusieurs poëtes allemands du XIXe siècle, à se faire recevoir au giron de l'Église catholique; et sa tragédie de *Marie Stuart*, de même que plusieurs légendes et dogmes traités par lui, mon-

trent quel prosélyte ardent ce culte avait acquis en lui. Vondel excella, comme poëte lyrique, dans les chœurs de ses tragédies et dans plusieurs de ses odes, et se distingua par des épigrammes, des sonnets et des chants héroïques, surtout sur son héros favori, Frédéric-Henri d'Orange. Cependant Vondel même n'est encore que trop souvent commun, plat, et dans les expressions grossières qui lui échappent on trouverait de nombreuses traces de son éducation négligée, si ce manque de tact et de goût n'avait pas été le défaut de son siècle encore plus que le sien. Il est aussi celui de Huygens (père du grand astronome), poëte souvent ingénieux, mais obscur. Hooft lui-même n'y échappa point, malgré toute la peine qu'il se donna pour polir ses ouvrages. Il s'entoura, dans son château de Muiden, d'une élite d'amis des Muses, parmi lesquels il faut nommer la fille de Roemer Visscher, Marie Tesselschade, dont la sœur Anna, fut l'amie du bon, savant et spirituel Jacques Cats (*voy.*). Les narrations, les scènes dramatiques et les allégories de ce dernier, expressément écrites pour le peuple, ont formé pendant plus d'un siècle sa lecture favorite, non-seulement dans la Hollande, mais encore en Belgique, et ont influé d'une manière heureuse sur les mœurs, sur la moralité au sein des familles. Jérémie de Decker, Anslo et autres furent aussi des poëtes moraux et didactiques. Le premier se distingua de plus dans l'élégie. Presque tous les genres de poésie furent cultivés avec éclat, à cette belle époque, qui fut aussi sous beaucoup d'autres rapports glorieuse pour la Hollande. La haute comédie seule resta toujours étrangère aux littérateurs bataves; ce qu'ils possèdent dans le genre comique ne mérite, à quelques exceptions près, que le nom de farce, et en comparant les imitations de l'*Aulularia* de Plaute faites par Molière et par Hooft, on voit du premier coup d'œil combien même de grands génies en Hollande restèrent, sous ce rapport encore, en arrière des Français.

Troisième période, de 1670 à 1720. Après la mort de P. Hooft, de J. Cats, et au temps de la vieillesse de Vondel, la poésie néerlandaise commença à déchoir; mais cependant le pays produisit encore quelques grands poëtes et historiens. Le premier sous tous les rapports fut l'élève de Vondel, Jean-Antonides Van der Goes, le chantre hardi du commerce hollandais et de la rivière d'Y, près d'Amsterdam, à laquelle il le rattache. Déjà on l'entend se plaindre vivement de la décadence du caractère national et de la manie croissante d'imiter les modèles français; car, à cette époque, il se forma une école qui présenta les classiques français, surtout dans la littérature dramatique, comme des modèles impossibles à surpasser, et qui ne montra que du mépris pour la tragédie indigène, où le dialogue, comme chez les Grecs, alternait avec les chœurs. Le jugement de ces aristarques fut généralement adopté, et on se borna dès lors en Hollande à copier servilement la littérature du pays voisin. Malheureusement Antonides mourut jeune, et d'autres bons poëtes, tels que Vollenhove, Moonen, Rotgans (qui entreprit un poëme épique sur Guillaume III, encore du vivant de ce prince), ou ne travaillèrent pas pour le théâtre, ou se conformèrent au goût dominant. Moonen, Schermer, Vlaming et Wellekens s'essayèrent dans l'idylle avec des succès divers. Les poésies de Moonen n'ont de pastoral que le nom. Schermer s'inspira mieux de la beauté de la nature qui l'entourait à Harlem et aux environs des dunes. Wellekens et Vlaming, formés au goût des Italiens, se servirent d'un langage doux et harmonieux. Cependant le style poétique, s'affaiblissant de plus en plus, tomba dans la prolixité, qui ne fut pas toujours, comme chez Cats, rachetée par des traits spirituels et naïfs. Dans la prose aussi, un goût nouveau venait de s'établir: la concision, le style fleuri, allégorique et souvent obscur de Hooft firent place au style plus large, plus clair, mais toujours énergique et nerveux, de Brandt, l'excellent biographe de Ruiter et l'historien de la réformation néerlandaise. Son fils Gaspard écrivit de la même manière la vie de Grotius (*voy.*). En général, la prose déchut considérablement; les grands écrivains latins que la Hollande produisit à cette époque se montrèrent moins jaloux de glorifier leur patrie par

la culture de la langue nationale. Le style nerveux de Hooft et de Vondel dégénéra en pathos ou bien fut délayé en phrases insignifiantes, comme dans la poésie. Depuis la révocation de l'édit de Nantes, des milliers de Français affluèrent dans les Pays-Bas : leur langue fut aussi préférée dans les cercles élevés, parce que les négociations de paix à Nimègue, à Ryswick, à Gertruidenberg et à Utrecht, appelèrent dans le pays une foule de diplomates étrangers. C'est ainsi qu'après la paix d'Utrecht, la nation hollandaise, tout en conservant sa gravité nationale, fut toujours plus entraînée à embrasser les formes de la langue, de la littérature, et même des mœurs de la France. Dans les vingt premières années du XVIIIe siècle, il n'y eut plus en Hollande qu'un seul génie original, le cultivateur Poot, dont les chants érotiques, les odes champêtres et les épîtres poétiques s'élevèrent au-dessus de toutes les productions contemporaines, et à qui on ne saurait comparer qu'une femme, Élisabeth Koolaart, née Hoofman, qui excella aussi bien dans l'ode que dans le poëme moral et dans l'élégie.

Quatrième période, de 1720 à 1780. Cette période, qui produisit ou forma en Hollande tant de maîtres du style latin et ces grands érudits auxquels les littératures latine, grecque et orientale durent un nouvel éclat, fut la plus défavorable pour la littérature nationale. La longue paix, à peine interrompue une seule fois (de 1745 à 1748), énerva la nation; ce ne fut plus un temps d'efforts et de lutte, mais d'une paisible jouissance. La poésie fut de nouveau traitée, par de nombreuses sociétés, d'après l'esprit et les règles des corporations, comme du temps des rhétoriciens, à cette différence près, toutefois, qu'on tenait alors extrêmement à une langue pure et cultivée, sans s'attacher beaucoup au vrai mérite poétique. Le caractère religieux de la nation trouva un aliment dans un poëme de Hoogvliet sur la vie d'Abraham, où l'on trouve plusieurs beaux passages, mais dont l'ensemble est manqué et qui, choisi pour modèle par une foule de poëtes médiocres, agit d'une manière funeste sur le bon goût. De toutes ces biographies poétiques ou du moins rimées, nous ne devons mentionner que le *David* de Mme de Merken, à cause de sa belle description du caractère de son héros et de ce ton idyllique qui s'accorde si bien avec le sujet (la jeunesse de David). Mais douée d'une haute intelligence, cette dame ne brillait point par l'imagination créatrice, bien qu'elle réussît souvent dans le tableau des événements, comme dans son épopée historique de *Germanicus*. Les critiques de ce temps, inexorables pour toute faute contre la grammaire, étaient peu difficiles sur le fond même des compositions poétiques, et leur suffrage transformait en poëmes des pièces où nous ne pouvons voir absolument que de la prose rimée. Ils refusèrent malheureusement ce suffrage à deux frères diplomates et hommes de cabinet, d'une ancienne famille noble frisonne, qui, devenus presque étrangers à leur langue maternelle, étaient cependant poussés par leur patriotisme à s'en servir. Ce furent Guillaume et Onno Zwier van Haren, amis intimes du stathouder Guillaume IV (vers 1740). Nous ne parlerons pas du poëme épique où le premier a pris pour sujet l'arrivée d'un prince indien dans la Frise, laquelle lui aurait dû ses premiers habitants: quoiqu'il s'y trouve de belles pensées et des images poétiques, le ton du poëme est trop didactique, la versification trop négligée, et l'on sent trop l'imitation du *Télémaque* de Fénélon. Onno Zwier, au contraire, dans son excellent poëme épique intitulé *les Gueux* (*voy.* ce mot), prit un essor lyrique. Il chante l'aurore de la liberté néerlandaise. Quoique son langage, son style et son mètre offrent trop de négligences, il brille par une rare abondance de pensées et une grande richesse d'images.

En prose, le style dégénéra également, quoique la partie technique de la langue fût mieux traitée que jamais par Ten Kate, Huydecoper et Lelyveld, et que des historiens comme Wagenaar et Kluit fussent en même temps de grands linguistes. Mais la force du style disparut en grande partie chez Wagenaar, du reste homme de beaucoup de mérite, et qui le premier présenta l'histoire des Pays-Bas dans son ensemble. De son côté, Simon

Styl, dans son écrit : *Progrès et splendeur des Pays-Bas unis*, fournit un excellent tableau philosophique des plus belles années de l'état jusqu'à son affranchissement; Van Effen entreprit un *Spectateur hollandais* qui, sous tous les rapports, peut soutenir la comparaison avec le *Spectateur* d'Addison, et qui peignit les mœurs hollandaises avec une vérité frappante ; enfin Noordkerk donna de l'éclat au style du barreau et attira l'attention sur lui. Mais ce ne furent là que des exceptions : de grands savants connaissaient à peine leur langue et se glorifiaient de cette ignorance. Les traductions en hollandais, et par exemple l'éloge de Boerhaave, par Albert Schultens (*voy.*), traduit par son fils Jean-Jacques, étaient presque illisibles. Les excellents romans anglais de cette époque, comme aussi l'Histoire d'Angleterre de Hume, furent horriblement défigurés, et l'éloquence de la chaire ne produisit rien qui fît honneur à cette qualification, ainsi qu'on peut en voir la preuve dans l'ouvrage hollandais du baron Collot d'Escury, intitulé *La gloire de la Hollande dans les arts et les sciences*, ouvrage où l'auteur a réuni des échantillons vraiment curieux.

Cinquième période, de 1780 à 1830. Après un repos prolongé, les orages de la période révolutionnaire, précédés de la malheureuse guerre avec l'Angleterre, du mécontentement à l'égard du stathouder et de troubles intérieurs jusqu'en 1787, vinrent tirer les Provinces-Unies de leur assoupissement. Un intérêt puissant se manifesta dans la nation; les dangers de la patrie, l'indignation contre les Anglais, alliés perfides, et les haines des partis développèrent de nouveau le talent poétique et ramenèrent chez le peuple le goût de la poésie. Feith et Bilderdyk (*voy.* ces noms) s'étaient déjà montrés poëtes distingués. Ils s'étaient d'abord réunis pour remédier à ce qu'il y avait de défectueux dans la forme du poëme des *Gueux* de Van Haren ; mais ensuite la différence des opinions politiques les divisa. Feith était attaché au parti dit patriote, et Bilderdyk à celui d'Orange, et tous deux exaltèrent leur cause avec enthousiasme; Bilderdyk le fit après 1795, dans son exil en Angleterre et en Allemagne. En 1781, deux poëtes de la nature, Bellamy et Nieuwerland, excitèrent l'attention publique : tous deux étaient d'une humble condition, et devaient leur instruction à la bienfaisance de quelques amis de l'humanité ; tous deux moururent à la fleur de leur âge. Le trésorier général de l'Union, Jérôme d'Alphen, ne regarda pas comme au-dessous de lui d'écrire des poésies pour l'enfance, que personne n'a encore surpassées ; en même temps, il chanta le ciel étoilé dans le langage de la plus haute poésie. A cette époque, la prédication prit rang dans la littérature. La révolution de 1795, qui mit fin à la domination exclusive de l'église réformée en Hollande, semble avoir exercé une influence heureuse à cet égard. Depuis l'année 1796, l'exemple de Van der Palm et celui de plusieurs autres prédicateurs d'un talent réel, soit dans l'église réformée, soit dans les autres confessions protestantes, élevèrent l'éloquence de la chaire à la hauteur où elle s'est placée dans d'autres pays. Le pasteur remontrant Stuart, à Amsterdam, ne se distingua pas moins comme historien de Rome que comme orateur ecclésiastique ; mais, dans son histoire détaillée, il brille plus par la narration que par la critique. Scheltema, qui se fit d'abord remarquer par de profondes recherches historiques, se montra véritablement historien en racontant les dernières campagnes de Napoléon. On doit à Van Cappelle des fragments de l'histoire des Pays-Bas qui sont considérés comme des chefs-d'œuvre, même sous le rapport du style. Dans cette période, la poésie fit encore de plus grands progrès que la prose. Les désastres publics réveillèrent le sentiment national, et la servitude de son pays n'empêcha pas le noble poëte Helmers de préconiser la grandeur des ancêtres du peuple batave, pour le faire rougir de son apathie et pour exciter son patriotisme. Sous le joug de l'étranger, perdue, la patrie, n'en était devenue que plus chère à tous. Aussi, indépendamment de Helmers, les poëtes Tollens, Loots, Simons, Staring, Spandaw, Van Hall et d'autres, dans presque toutes les provinces, suivirent sa fortune et chantèrent avec enthousiasme sa résurrection,

lorsqu'elle se souleva en 1813. La séparation violente de la Hollande et de la Belgique, réunies en dépit du bon sens, et qui se repoussaient l'une l'autre par leur esprit et leurs mœurs tout-à-fait différents, raviva encore le sentiment national et donna un nouvel essor à la littérature poétique. Parmi les poëtes contemporains, Jacques Van Lennep (*voy.*) est un des plus distingués; il a choisi pour sujet de ses fictions romantiques ou légendes les anciens temps héroïques de sa nation au moyen-âge.

C'est ainsi que la littérature hollandaise, presque inconnue aux étrangers à cause de la langue peu répandue qui lui sert d'organe, conserve encore son indépendance. Elle offre assez d'intérêt pour mériter d'être étudiée et pour assigner un haut rang, dans la république des lettres, à ce peuple batave dont la place est si grande dans l'histoire et dans lequel, néanmoins, on s'obstine aujourd'hui à ne voir que des marchands et des navigateurs. V. K-N*.

HOLLANDE (ANCIEN COMTÉ ET PROVINCE DE). Ce n'est pas de ce qu'on appelle fréquemment le royaume *de Hollande* que nous avons à nous occuper ici: cette dénomination, qui appartenait au royaume napoléonien, n'a rien d'officiel aujourd'hui, et c'est sous son vrai nom, qui est toujours celui de *Pays-Bas*, que nous traiterons du royaume actuel. La Hollande, jadis une des sept Provinces-Unies, en est seulement la partie la plus considérable.

Situé entre les 51° 43′ et les 53° 30′ de latitude N., et entre les 21° 50′ et les 23° 2′ de longitude or., son territoire est borné à l'est par les provinces de Gueldre et d'Utrecht et par le Zuyderzée; à l'ouest et au nord, où elle se termine en pointe et en différentes îles, par la mer du Nord; au sud par les embouchures de la Meuse et de l'Escaut, qui se réunissent ici et forment également plusieurs îles. On évalue toute son étendue à environ 100 milles carrés géogr., dont plus de la moitié appartient à la *Hollande méridionale* et le reste à la *Hollande septentrionale*. Le pays doit son nom ou à son sol tourbeux, ou, selon le témoignage de l'antiquaire Kluit (*Histor. crit. comitatus Hollandiæ ac Zeelandiæ*, t. I), à son ancienne dénomination de *Holt*, pays de bois, ou enfin à la plus grande embouchure de la Meuse, appelée autrefois Helium ou Helle. Son sol, en quelques endroits plus bas que la mer, a dû être garanti par les industrieux Bataves (*voy.*) au moyen de fortes digues. Il était anciennement submergé, et, aujourd'hui même, il est couvert en beaucoup d'endroits d'eaux stagnantes. Cependant le nombre de ses lacs a été considérablement réduit pendant le temps de la guerre avec l'Espagne et jusqu'en 1630; Leeghwater assure qu'on a desséché 80,000 arpents de terre, transformés ainsi en prairies fertiles (*polders*) Une multitude de canaux, qui coupent le pays dans tous les sens, servent à ce dessèchement et à transporter les denrées. Plusieurs anciens lacs sont maintenant réunis à la mer de Harlem, qu'on avait tenté de dessécher aussi. Dans la seconde moitié du XIIIe siècle, le Zuyderzée, à la suite de plusieurs irruptions, a isolé la Hollande septentrionale de la Frise, provinces autrefois unies, et a submergé un vaste district. L'exploitation de la tourbe a, en outre, épuisé et couvert d'eau des contrées entières.

Les principaux fleuves de la Hollande sont la Meuse et le Rhin. La Meuse, après sa jonction avec le Wahal, bras méridional du Rhin, prend le nom de Merwe. La Merwe se divise près de Dordrecht en trois bras, dont le plus septentrional (*de Noord*) se réunit près de Krimpen avec le Lek, et reprend le nom de Meuse. Après avoir passé près de Rotterdam, de Schiedam, de Vlaardingen et de Maasluis, ce bras forme, avec le second, l'île d'Ysselmonde et celle de Rosenbourg, puis se jette près du *Hoek van Holland* dans la mer du Nord. Au sud de ce second bras, un troisième a son embouchure au-dessous d'Helvoetsluis. Ils sont unis au sud

(*) Cet article de M. Van Kampen, l'un des historiens du royaume des Pays-Bas, est traduit d'une Encyclopédie allemande. M. Van Kampen est aussi l'auteur de l'un des articles *Hollande* dans le même ouvrage; mais au lieu d'une traduction, nous ne donnerons ci-après à nos lecteurs, de ce second article, qu'un extrait modifié dont il ne serait pas juste de laisser la responsabilité à l'auteur hollandais. J. H. S.

par un bras de l'Escaut qui sépare la Hollande de la Zeelande. Le Rhin se jetait autrefois dans la mer du Nord près de l'endroit qui s'appelle maintenant Katwyk; mais ce bras, encombré de sable à la suite des irruptions successives de la mer, est descendu au rang d'une petite rivière, qui toutefois grandit un peu près d'Alphen, passe par Leyde, et qui, à un mille au-dessous de cette ville, est ramené dans la mer par trois écluses admirables, construites en 1805 et 1806. Le bras du Rhin le plus large, et qui s'est emparé successivement de presque toutes les eaux de l'autre bras, est le Lek, canal qui, creusé, à ce qu'il paraît, par le Romain Corbulon, environ 50 ans après J.-C., se jette dans la Meuse au-dessous de Schoonhoven et de Krimpen. On peut encore mentionner quelques petites rivières, produits des lacs de tourbe, tels que l'Yssel, la Rotte, la Schie, la Spare, l'Amstel, le Zaan. L'Y, bras du Zuyderzée, avance fort avant dans les terres, et, sans les digues et les écluses, il se confondrait avec la mer de Harlem. Ces digues sont très dispendieuses; l'entretien de l'une d'elles a coûté en sept ans plus de 2 millions de florins.

Quant au littoral de la mer du Nord, la nature elle-même s'est chargée de défendre de ce côté la Hollande contre les invasions de la mer par des dunes (*voy.*), chaine de collines de sable dont la superficie est évaluée à 50,000 arpents, et qui ont, comme à Harlem, plus d'un mille de largeur, et en général 16 milles de longueur. Pour éviter que le vent du nord-ouest n'emporte ces dunes, on y cultive de distance en distance certaines plantes qui retiennent les sables; dans les derniers temps, on a eu recours en quelques endroits à un autre moyen employé avec succès dans les Landes, en France, et qui consiste à planter des pins et des sapins. Il y avait jadis le long des dunes une grande forêt, dont on a encore trouvé plusieurs traces en 1530, mais dont il ne reste plus que les bois de La Haye, de Harlem et quelques autres de la Hollande septentrionale. Le vent du nord-ouest, le plus grand ennemi peut-être de la Hollande, les a ou détruits ou ensevelis dans les sables. En poussant non-seulement les flots de la mer du Nord dans le Zuyderzée par les bras de mer qui séparent du continent les îles les plus septentrionales, telles que le Texel, Vlieland et Ter-Schelling, mais aussi dans les embouchures des fleuves, ce vent cause de fréquents débordements; inondations moins dangereuses toutefois que les débâcles qui menacent de ruiner les digues de la Meuse et du Lek, et qui nécessitent presque tous les ans des réparations. La vase s'amassant de plus en plus au fond des eaux, on est obligé de rehausser constamment les digues des rivières, dont la navigation offre toujours plus de dangers pour les grands navires. Des machines à vapeur et de nombreux moulins servent à débarrasser plusieurs contrées de l'eau dont elles sont submergées en hiver.

Les étrangers regardent le climat de la Hollande comme très malsain; cependant les indigènes, à l'exception de quelques districts au nord, ne connaissent pas de maladie endémique, sinon les fièvres d'automne et de printemps le long des côtes; on a beaucoup d'exemples de longévité, et la population augmente même tous les ans à Amsterdam.

La Hollande n'a guère d'autres productions minérales que la tourbe, qu'on ne peut enlever du sol sans donner naissance à des lacs considérables, surtout dans la Hollande méridionale. Les productions du règne végétal sont le blé, les pommes de terre, le chanvre et le lin, la garance, d'excellents légumes, de très bons fruits, etc. Quant au bois, la Hollande n'en produit pas suffisamment. On cultive des fleurs, particulièrement des jacinthes et des tulipes, dans les environs sablonneux de Harlem, et on en fait encore aujourd'hui une branche de commerce importante dans presque toute l'Europe. Quant aux productions du règne animal, on trouve des abeilles sur les bruyères du Gooiland; le long des côtes, on prend des coquillages dont on fait de la chaux, et l'on pêche beaucoup de poissons, tels que harengs, anguilles, saumons, etc. La partie la plus septentrionale du Texel porte le nom de *pays aux œufs*, à cause du grand nombre d'œufs que les oiseaux de mer y déposent pour

les couvées. On se rappelle que César (*De Bello Gall.*, IV, 10) décrit les œufs d'oiseaux comme formant la nourriture des habitants des îles aux embouchures du Rhin. Les bestiaux de la Hollande sont renommés pour leur bonté et pour leurs excellents produits. Dans la région méridionale, c'est surtout le beurre qui est renommé; dans la Hollande septentrionale, c'est le fromage.

La population, au nombre de plus de 900,000 âmes, est d'origine allemande. Tacite regarde les Bataves (*voy.*) comme les premiers habitants du pays entre le Rhin et la Meuse. Lors de la migration des peuples, des Francs vinrent s'établir dans l'île des Bataves, et, après eux, des Saxons et des Warnéens dans le sud de la Hollande. Les Francs ayant exterminé ce dernier peuple, et les Saxons étant allés tenter la fortune en Angleterre, les Frisons (*voy.*) vinrent prendre leur place. Ceux-ci eurent à soutenir de longues guerres sanglantes avec les Francs, jusqu'à ce qu'enfin Charlemagne les réunit en un seul peuple, du moins en-deçà du lac de Flevo; car au-delà, ils conservèrent sinon leur indépendance, au moins leur caractère national.

A partir du commencement du xe siècle, la plus grande partie de la Hollande était placée sous des comtes particuliers qui, depuis 925, reconnaissaient la souveraineté de l'empire allemand. La puissance de la Hollande s'accrut, par le développement du commerce et de la navigation, à un tel point que le comte Guillaume II, opposé à Frédéric II, fut proclamé roi d'Allemagne, et que son fils Florent V put se vanter qu'il ne changerait pas son chapeau de comte contre bien des couronnes de roi. En 1229, le comté passa à titre d'héritage aux comtes du Hainaut, et, en 1348, à la maison de Bavière, par le mariage de l'empereur Louis avec la princesse Marguerite. Celle-ci soutint contre son fils une longue guerre, cause de dissensions intestines qui déchirèrent le pays pendant 140 ans. Après la mort du dernier comte de la maison de Bavière (1417), sa fille Jacobine eut longtemps à lutter contre Philippe de Bourgogne, qui finit par s'emparer du comté (1433). Depuis, en 1477, le comté de Hollande passa avec tout le duché de Bourgogne sous la domination de l'Autriche. L'influence de ces nouveaux maîtres fut d'abord heureuse : en 1492, Maximilien Ier mit fin aux querelles intérieures des partis, et le pays ne tarda pas à fleurir. Amsterdam s'éleva par le commerce et prit rang immédiatement après Anvers. Mais estimant la liberté plus haut que la vie, ses habitants, de concert avec ceux de la province de Zeelande, osèrent, à partir de 1572, résister ouvertement au puissant monarque d'Espagne et faire appel aux armes pour échapper à son oppression. Dans cette lutte inégale, qui dura quatre ans, la Hollande et la Zeelande ne furent point vaincues. Ces deux provinces formèrent une première ligue avec les autres en 1576, et puis, en 1579, l'Union d'Utrecht. La conquête d'Anvers par les Espagnols fut pour la Hollande une source de prospérité. Grâce à la mauvaise politique des rois d'Espagne, le commerce du monde passa dans les mains des Hollandais. Ils fondèrent une marine imposante, consolidèrent leur pouvoir dans les Indes, et, dans la paix de Westphalie, ils forcèrent l'Espagne à reconnaître leur indépendance et à consentir à la fermeture de l'Escaut (*voy.*). Dès lors, la Hollande joua un rôle dans les affaires d'Europe. Cependant l'Union aspira toujours plus à donner de l'accroissement à ses forces maritimes qu'à augmenter celles de terre, et, par suite, à restreindre le pouvoir des stathouder (qui suivaient une politique contraire), ou même à s'en débarrasser tout-à-fait. C'est surtout pendant l'administration du grand-pensionnaire Jean de Witt (*voy.*) qu'on suivit cette politique, et alors aussi la province de Hollande atteignit le point culminant de sa gloire. Les autres provinces et leur sûreté continentale furent un peu sacrifiées à celle-ci. Cependant de Witt, dans ses maximes politiques, ne reconnaît que trois branches d'industrie à la Hollande : le commerce, les manufactures et les pêcheries; il ne parle aucunement de l'agriculture et de l'éducation du bétail, qui sont devenues depuis si importantes pour le pays. Telle fut à cette époque la puissance maritime des

Hollandais qu'ils battirent les Anglais dans la Tamise, brûlèrent leurs vaisseaux, et servirent d'arbitres tantôt entre le Danemark, la Suède et la Pologne (1658), tantôt entre la France et l'Espagne (1668). Cela excita l'envie des grandes puissances, et Louis XIV garda rancune aux États-Généraux de leur décision. L'Angleterre étant entrée en alliance avec la France (1672), la république fut mise à deux doigts de sa perte. Mais soudain la nation se réveilla et proclama stathouder le jeune prince d'Orange Guillaume III (*voy.* Guillaume III, roi d'Angleterre). Celui-ci, par son habileté et son courage, sauva la république, qui n'eut aucune portion de son territoire à sacrifier dans la paix de Nimègue. Dans la guerre de la succession d'Espagne, la Hollande se couvrit d'une grande gloire; mais après la paix d'Utrecht, l'amour des armes s'éteignit dans la nation. En 1780, la guerre avec l'Angleterre la réveilla de sa léthargie. Ce fut pour la république une rude secousse. Accablée de malheurs, elle éprouva des pertes au dehors et fut déchirée au dedans par les factions. Pour la première fois depuis 1672, la province fut, en 1787, le théâtre de la guerre entre les orangistes et les patriotes, tour à tour vainqueurs et vaincus. Au reste son histoire se confond avec celle des autres provinces, dont nous traiterons à l'article Pays-Bas.

Les traits dominants du caractère batave sont la réflexion, la persévérance, l'activité, et la fidélité à la religion du serment. Au premier abord, le Hollandais semble froid, et on l'accuse de phlegme, d'indifférence pour tout ce qui ne touche pas ses intérêts personnels; mais l'enthousiasme qu'il a montré à défendre son indépendance contre Philippe II, Louis XIV et Napoléon, semble réfuter ce reproche. Le Hollandais sait bien calculer ses intérêts, mais il est sincère et intègre; il n'accorde pas facilement sa confiance, mais il la conserve à celui qui a su la mériter. En général, il règne dans le peuple un sentiment religieux éclairé; cependant, dans certains districts, la piété n'est pas exempte de fanatisme et d'intolérance. Le bas peuple, qui aime la boisson, est souvent grossier, surtout envers les étrangers; dans les classes supérieures, au contraire, ceux-ci trouvent un accueil prévenant.

La forme du gouvernement local fut autrefois aristocratique : les magistrats des villes se renouvelaient eux-mêmes ou bien étaient choisis par le stathouder sur une liste de candidats présentés par eux. Leur assemblée formait les États souverains du pays; l'ordre équestre, qui devait représenter le plat pays, n'avait qu'une voix. Chaque ville avait son pensionnaire ou syndic salarié, ordinairement son orateur à l'assemblée des États, à laquelle était attaché un fonctionnaire public, qu'on a nommé, jusqu'en 1619, avocat de Hollande, et, plus tard, pensionnaire du conseil.

Aujourd'hui, les États de la Hollande ne forment qu'une chambre administrative et sont subordonnés à un gouverneur nommé par le roi. La province est divisée en deux parties dont chacune a son gouverneur. Celui de la Hollande méridionale siége à La Haye, celui de la Hollande septentrionale à Harlem, et non à Amsterdam (*voy.* ces noms). Rotterdam, Dordrecht, Leyde et Delft (*voy.*) appartiennent à la première division; Zaandam et le fameux village de Broek (*voy.*) à la seconde.

Le commerce de la Hollande fut jadis la source de ses richesses. Au XVIe siècle, l'Espagne ayant fermé ses ports et ceux du Portugal aux Hollandais, ils allèrent chercher eux-mêmes les denrées coloniales dans les deux Indes. Aujourd'hui, la Hollande fait encore le commerce du blé et des denrées coloniales. Les principales places commerciales sont Amsterdam, Rotterdam et Dordrecht.

Quoique en général les fabriques de la Hollande soient bien tombées, il en reste encore d'assez considérables, telles que des raffineries de sucre, des fabriques de tabac, etc. La pêche, dont celle du hareng donnait, en 1610, du pain à 60,000 personnes et qui, dans le XVIIe siècle, nourrissait 400,000 âmes, est aussi bien réduite. En revanche, l'agriculture et l'éducation du bétail sont aujourd'hui dans un état plus florissant qu'autrefois. Le prix des terres s'est amélioré, ce qui tourne au profit du paysan hollandais,

en grande partie propriétaire des biens qu'il cultive.

Peu de pays se placent au-dessus de celui-ci par les lumières et par les habitudes laborieuses de leurs habitants. La célèbre université de Leyde (*voy.*) appartient à cette province, riche en outre de beaucoup d'établissements en tout genre. La Hollande a toujours mérité d'être placée à la tête des autres provinces, non-seulement par son étendue territoriale, mais encore et surtout par tous les éléments de force et de bien-être qu'elle renferme. W. S.

HOLLANDE (Nouvelle-), vaste continent insulaire de l'hémisphère austral, situé entre 11 et 39° de lat. S., et entre 111 et 151° de long. E. Il a une surface d'environ 385,000 lieues carr., et par conséquent égale aux cinq sixièmes de la superficie de l'Europe. C'est pour ce continent que les geographes, surtout anglais, réservent aujourd'hui le nom d'*Australie*, qui embrassait auparavant tout ce qu'on réunit actuellement sous celui d'*Océanie* (*voy.*). Le tropique du Capricorne, en traversant la Nouvelle-Hollande, la divise en deux parties, méridionale et septentrionale, dont la première appartient à la zone tempérée, et la seconde à la zone torride. Au nord, le détroit de Torres la sépare de la Nouvelle-Guinée (*voy.*), et au sud-est le détroit de Bass écarte de l'île Van Diemen un des promontoires de la Nouvelle-Hollande. Beaucoup d'ilots arides sont disséminés le long des côtes; à l'est s'étendent des récifs formés de coraux qui se rapprochent de plus en plus du continent et rendent très dangereuse la navigation dans ces parages; mais en dedans des récifs, une mer calme permet aux petits bâtiments de naviguer le long du rivage et entre les îles dont ces espèces de canaux sont parsemés. Un grand nombre de baies et de havres découpent de mille manières la côte de la Nouvelle-Hollande, généralement basse et unie, surtout du côté du nord. A l'est, la côte se distingue par le nombre et la beauté des ports et des baies : aussi c'est cette partie qui a attiré de préférence les navigateurs européens. Qui ne connait Botany-Bay, le Port-Jackson, la baie Jervis, le port Macquarie (*voy. Nouvelle*-Galles méridionale, etc.)? Sur la côte du sud, les vaisseaux trouvent un bon mouillage dans la grande baie du Roi-George, dans le port Philipp, dans celui de Western, dans l'île des Kangurous. Les ports paraissent plus rares sur la côte occidentale; on y connait pourtant la baie du Géographe et celle des Chiens-Marins, dangereuse à cause de ses écueils. Sur la côte septentrionale s'étend l'immense golfe de Carpentarie.

Le climat ne peut être le même dans toutes les parties d'un continent qui se prolonge dans deux zones. La partie située dans la zone torride a la chaleur particulière à cette région, tandis que, plus au sud, la Nouvelle-Hollande a les quatre saisons de l'Europe, toutefois avec cette différence que notre hiver correspond à l'été de la Nouvelle-Hollande, et notre automne à son printemps. Dans les chaleurs de l'été, un froid vif et piquant règne avant le lever et après le coucher du soleil, et des tempêtes alternent avec les gelées pendant l'hiver australien. Du reste, la température est assez égale et salubre, à l'exception des contrées où les terres sont basses et marécageuses, comme sur la côte du nord.

Malgré l'idée favorable que les voyages de Cook avaient donnée de la végétation et de l'aspect de la Nouvelle-Hollande, particulièrement de la partie de l'est, qui a reçu depuis le nom de Nouvelle-Galles méridionale, les navigateurs subséquents, jugeant de toute l'île d'après les côtes qu'ils voyaient, s'étonnèrent de l'aridité du sol, de l'aspect monotone du paysage, et de la pauvreté de la végétation. « La nature, dit le capitaine Péron*, semble avoir traité les habitants de ces régions en marâtre. Le règne végétal n'y fournit presque rien : nous n'y avons presque jamais trouvé aucun fruit mangeable qui fût de la grosseur d'une cerise; on n'y connait encore d'autres racines nutritives que celles de diverses fougères et quelques bulbes d'orchidées. » Et Leschenault** : « Dans tous les lieux que nous

(*) *Voyage de découvertes aux Terres Australes*, Paris, 1807, t. I, p. 463.

(**) Notice sur la végétation de la Nouvelle-Hollande et de la terre de Diemen. *Ibid.*, t. II,

avons visités, et surtout sur la côte occidentale de la Nouvelle-Hollande, nous n'avons retrouvé dans les grandes masses ni la majesté des forêts vierges du Nouveau-Monde, ni la variété et l'élégance de celles de l'Asie, ni la délicatesse et la fraîcheur des bois de nos contrées tempérées d'Europe. La végétation est généralement sombre et triste; elle a l'aspect de celle de nos arbres verts ou de nos bruyères. Les fruits, pour la plupart, sont ligneux. Les feuilles de presque toutes les plantes sont linéaires, lancéolées, petites, coriaces et spinescentes. Cette courte texture des végétaux est l'effet de l'aridité du sol et de la sécheresse du climat; c'est à ces mêmes causes qu'est due sans doute la rareté des plantes cryptogames et des plantes herbacées. Les graminées, qui ailleurs sont généralement molles et flexibles, participent ici de la rigidité des autres plantes... La plupart des plantes de la Nouvelle-Hollande appartiennent à des genres nouveaux, et celles qui se rattachent à des genres déjà connus sont presque autant d'espèces nouvelles. Les familles nouvelles qui dominent sont celles des protées, des bruyères, des composées, des légumineuses et des myrtoïdes. Les plus grands arbres appartiennent tous à cette dernière famille, et presque exclusivement au genre *eucalyptus*... Ces familles sont très abondamment répandues, et se partagent une grande partie de la végétation... Les parties de la Nouvelle-Hollande où j'ai abordé, situées entre les tropiques et dans leur voisinage, sont remarquables par leur affreuse stérilité... Je n'ai trouvé aucune trace des palmiers, si constamment et si abondamment répandus sur toutes les côtes de l'Asie situées entre les tropiques; quelques figuiers, quelques mimosa s'élèvent avec peine à la hauteur de quatre ou cinq pieds; quelques solanum hérissés d'épines sont les seules plantes analogues à celles des autres régions équatoriales. En avançant vers le sud, la végétation est plus fraîche et plus vigoureuse. »

Dans l'intérieur et sur quelques points des côtes, on aperçoit pourtant des sites magnifiques, des vallées et des plaines fertiles, des forêts d'arbres très élevés, donnant des bois de construction, tels que le casuarina, et des bois d'ébénisterie, rouges, blancs et veinés, surtout le cèdre. Le pays entre les monts Grampian et la côte fut nommé par le major Mitchell *Australia felix*, à cause de son aspect riant, étant parsemé de collines tapissées de danthonia, qui donne un fourrage excellent. Sur les collines et les montagnes, la terre est souvent plus fertile que dans les vallées, ce qui est le contraire des terrains d'Europe : on attribue la cause de ce phénomène aux ravages qu'essuient les terres basses par suite des inondations et plus encore des incendies qui se propagent au loin sur ce sol aride*. Toutefois ce sol est susceptible de recevoir les végétaux d'autres parties du monde : dans la zone torride, l'indigo et la canne à sucre transplantés par les Européens se sont propagés; les Anglais de la Nouvelle-Galles méridionale cultivent avec succès les céréales, les légumes, les fruits et les bois de l'Europe, et l'horticulture prospère, grâce à leurs soins, dans les terres bien arrosées. Il faut pourtant ajouter que plusieurs végétaux européens dégénèrent promptement.

L'intérieur de la Nouvelle-Hollande n'ayant pas encore été exploré, on ne peut avoir de notions complètes sur la géologie de l'île, sur ses eaux et montagnes, et sur ses richesses minérales. L'absence de grands fleuves dans un pays aussi vaste a été un sujet de surprise pour les géographes. A moins qu'on ne suppose quelque vaste bassin par lequel les eaux s'écoulent dans le golfe de Carpentarie, on peut demander ce que deviennent toutes les eaux que les pluies font tomber sur une aussi grande superficie. Y a-t-il quelque mer intérieure qui les absorbe, ou bien l'évaporation exerce-t-elle une action assez puissante pour enlever la grande masse des eaux? Rien n'autorise encore les géographes à décider ces questions**.

A l'ouest de la Nouvelle-Galles méridio-

Paris, 1816, p. 358. Ce naturaliste, directeur du Jardin du Roi à Pondichéry, est mort à Paris, le 14 mars 1826.

(*) Sturt, *Expedition into the interior of South Australia*, Londres, 1833.

(**) Note de John Barrow, t. VIII du *Journal of the roy. geograph. Society*, p. 466.

nale, une grande chaine de montagnes granitiques, appelées les montagnes Bleues, s'étend du sud au nord. Il en descend beaucoup de rivières, qui, dans les régions éloignées, vont grossir quelques fleuves; dans les plaines, elles produisent des inondations semblables à de vastes lacs; mais dans la saison où soufflent les vents chauds ces flaques d'eau s'évaporent, et une grande sécheresse succède aux débordements. Le long de la rivière de Darling, dont les eaux sont salées, s'étend une chaine de roches calcaires dont les bancs alternent avec le grès. Au sud de l'ile, entre les rivières de Glenelg et de Murray, s'étendent les monts Grampians, dont les neiges alimentent également pendant l'été plusieurs rivières, et dont l'extrémité orientale, appelée le mont William, s'élève à 4,500 pieds au-dessus du niveau de la mer. Le pays entre les Grampians et la côte consiste en une formation de trapp; entre ces montagnes et la baie de Portland s'élève le mont Napier, dont le cratère annonce un ancien volcan; les roches d'alentour paraissent avoir aussi une origine volcanique. Une autre chaine de montagnes, celle de Granard, se prolonge entre les rivières de Lachlan et de Macquarie; cette dernière rivière est séparée du Namoy, ou rivière Peel, par les monts Warrabangle, comme la rivière Peel est séparée de celle de Gwyder par la chaine des monts Lindesay ou Hardwick. Au sud-ouest de Sidney, on trouve les monts Menero, qui paraissent atteindre une élévation d'environ 8,000 pieds. Le long de la rivière des Cygnes, on connaît aussi une chaine de montagnes, et il y en a sans doute beaucoup d'autres que les explorations successives de l'intérieur feront connaître. Dans une partie de la côte méridionale, la terre repose sur un granit à gros grains, entremêlé de morceaux considérables de feldspath ou traversé par des veines de schiste verdâtre ou noirâtre. Au cap du Naturaliste, le granit supporte des bancs de mica-schiste dans lesquels il y a des cavernes renfermant des cristaux salins. Ailleurs, on a trouvé des cavernes avec des stalactites d'albâtre. La Nouvelle-Hollande a des mines de métaux, surtout de fer et de cuivre, et des sources minérales.

Le règne animal offre, dans cette île, autant et peut-être plus de singularités que la végétation. Rien ne ressemble, dans la zoologie du reste de la terre, à l'ornithorinque (*voy.*) et en général aux échidnés (*voy.*) de la Nouvelle-Hollande, qui tiennent à la fois des mammifères, des oiseaux et des reptiles. Les kangurous, les wombats, les phalangiers se rapprochent davantage des genres zoologiques du monde connu. Parmi les oiseaux remarquables, il faut citer les casoars, les kakatoüs et les cygnes noirs, les ménures à queue en forme de lyre, les loriots jaunes et noirs, les faucons blancs, les moucherolles crépitants et les cassicans. Les campagnes ont de belles perruches, des traquets, des martins-chasseurs, de grosses tourterelles. Sur les côtes voltigent beaucoup d'oiseaux de mer, et les marins y trouvent une foule de canards. Obligés de pomper le suc des fleurs, faute d'autre nourriture végétale, les perroquets et autres oiseaux de la Nouvelle-Hollande sont munis de faisceaux considérables de papilles à la langue, comme les végétaux ont des feuilles simples pour aspirer plus facilement l'humidité de l'atmosphère.

Un grand nombre de lézards et de serpents (parmi lesquels les noirs et les serpents-fils sont les plus redoutables à cause de leur venin), des scinques très longs, composent avec d'autres genres la famille des reptiles. Il y a des crocodiles et plusieurs espèces de tortues. Les fourmis se font remarquer par leur variété et par leur grosseur; il en est de même des coléoptères parmi les insectes. De beaux coquillages se trouvent sur les côtes et aux embouchures des rivières. On prend, dans les parages de la Nouvelle-Hollande, des baleines et plusieurs espèces de phoques; les rivières peuvent donner lieu à une pêche considérable. Aujourd'hui le kangurou est le plus grand quadrupède de ce continent : il n'en a pas été de même dans une haute antiquité; car les ossements fossiles qu'on a trouvés dans les cavernes prouvent que la Nouvelle-Hollande nourrissait des hippopotames et d'autres grands mammifères, ainsi que des espèces animales qui n'existent plus nulle part. Du

reste, les cavernes et brèches à ossements de ce pays ont les mêmes caractères et les mêmes variétés que les dépôts d'ossements fossiles en Europe, et il y a lieu de croire que des changements géologiques semblables ont détruit certaines espèces dans les deux parties du monde.

La population indigène de la Nouvelle-Hollande a toujours excité l'étonnement des navigateurs, à cause de la vie misérable qu'elle mène, du petit nombre d'individus dont se composent ses peuplades, du peu d'intelligence qu'elle montre et de la privation totale de traditions et de monuments historiques dans laquelle elle vit. La race australienne est au dernier degré de l'échelle des sociétés humaines. D'une maigreur effrayante, les indigènes ont les bras et les jambes très grêles et allongés, le teint noirâtre, une chevelure noire, touffue, le visage aplati et les lèvres épaisses. La laideur parait être le partage des femmes, traitées avec mépris par leurs maris. Sur les côtes, on voit des peuplades qui n'ont pour tout abri que le feuillage des arbres ou tout au plus des huttes de branchages; sauvages qui vivent de racines et d'herbes communes, à moins qu'ils ne saisissent du gibier ou du poisson pour s'en nourrir. Si quelques-uns se couvrent de peaux de kangurou ou d'opossum, c'est uniquement pour se garantir du froid, qu'ils ont beaucoup de peine à supporter; du reste, ils vont tout nus. Une cinquantaine d'individus composent les plus fortes peuplades. On conçoit que la rareté de la nourriture dans ce pays a dû mettre obstacle à l'accroissement de la population, à son agglomération et à son bien-être, et que sa misère a dû arrêter le développement de ses facultés intellectuelles. Sur le bord des fleuves et dans les contrées fertiles de l'ile, on a pourtant vu des peuplades moins misérables : leurs filets et leurs armes annonçaient un peu plus d'industrie, et leurs habitations plus d'intelligence que tout ce qu'on avait remarqué chez les malheureux habitants du rivage de la mer. Ce qui néanmoins fait désespérer de l'amélioration de cette race, c'est le peu d'influence qu'a exercée sur elle son contact avec la civilisation qui règne dans la colonie anglaise de la Nouvelle-Galles méridionale. Il semble que les aborigènes de la Nouvelle-Hollande n'aient du goût que pour les défauts des blancs, et que ceux-ci, au lieu de les élever jusqu'à eux, ne contribuent qu'à les abrutir davantage*. Leur langage paraît varier selon les tribus; celui que parlent les indigènes du Port-du-Roi-George parut aux Français de l'expédition de *l'Astrolabe* « une sorte de gazouillement produit par le concours des voyelles** »; et un auteur anglais compare au bruit d'une grande crecelle l'altercation des habitants des collines de Menero, du reste tellement silencieux qu'ils passent des heures ensemble sans se dire un mot. On n'a encore publié sur le langage des Australiens qu'une courte grammaire des tribus du lac Macquarie, rédigée par Threlkeld, et de courts vocabulaires de ceux du Port-du-Roi-George et des collines de Menero***. Les Australiens ont des jongleurs et sont dominés par des idées très superstitieuses. Quelques usages bizarres règnent dans les tribus que les navigateurs ont eu occasion de connaître, par exemple, celui de faire sauter une dent aux jeunes garçons, comme pour les initier à la société des hommes, celui de couper une phalange d'un doigt aux filles, enfin l'usage d'enlever les femmes qu'ils veulent épouser en leur assénant un coup de casse-tête et en les entraînant ensuite dans leurs tanières pour en faire leurs compagnes ou plutôt leurs esclaves. Ils sont armés de boucliers et de sabres de bois, de zagayes, de lances, de casse-têtes; ils se construisent des pirogues en écorce d'eucalyptus, et des radeaux en tiges de mangliers. Les indigènes trouvés par les Anglais dans leurs expéditions à l'ouest de leur colonie avaient de l'intelligence, vivaient de la

(*) *Information respecting the aborigenes of the British colonies*, Londres, 1838.

(**) Note de MM. Quoy et Gaimard, tome I, p. 199, de Dumont-d'Urville, *Voyage de découvertes autour du monde et à la recherche de La Pérouse*, Paris, 1832, in-8°. L'atlas de cet ouvrage représente quelques indigènes de la Nouvelle Hollande.

(***) Ces vocabulaires dressés, l'un par Scott Nind, et l'autre par le docteur Lhotsky, ont été insérés dans le *Journal of the royal geographical Society*, vol. I et IX, Londres, 1831 et 1839.

pêche et de la chasse, et se construisaient de petites habitations. Dans leurs courses, ils portent ordinairement avec eux un tison allumé : de là ces incendies qui, en détruisant la végétation et éloignant les animaux, diminuent encore le peu de ressources offertes par le sol. A défaut de kangurous, difficiles à prendre, de poissons et de coquillages, ils mangent des lézards, des fourmis, des serpents et des scinques : ce sont les femmes qui vont à la recherche de ces animaux; faute d'animaux, ils mangent aussi des fougères. La plupart des tribus paraissent avoir un caractère doux et peu guerrier; elles ont en revanche un grand penchant à la paresse et montrent une insouciance extrême. Il y a pourtant des tribus qui font des expéditions lointaines pour enlever des femmes et des vivres.

Les premières découvertes relatives à la Nouvelle-Hollande sont dues aux Hollandais. Ce fut l'an 1665 qu'un navire de cette nation, appelé *Duifken*, et chargé d'explorer les côtes de la Nouvelle-Guinée, découvrit la côte septentrionale d'une nouvelle terre que l'on prit d'abord pour une continuation de la Nouvelle-Guinée, et qu'on appela la Grande-Terre du Sud (*Groote Zuidland*). Dans la même année, le navigateur espagnol Torres, en découvrant le détroit qui sépare la Nouvelle-Guinée de la Nouvelle-Hollande, et qui a reçu son nom, prouva que la terre récemment découverte ne tenait point à l'île de la Nouvelle Guinée. Dirk Hartog, commandant du navire *l'Eendragt*, fit, en 1616, la découverte de la côte occidentale : il désigna sous le nom de *Terre d'Eendragt* la côte depuis 22° jusqu'à 29° de latitude sud, et laissa le sien a une rade. Edel continua l'exploration de cette côte jusqu'au 32°; son nom a été donne à sa découverte. Un naufrage du navire hollandais *Leeuwin*, en 1622, valut à la géographie la découverte de la côte depuis 32° jusqu'à 35°, ou depuis le cap Péron jusqu'au cap Nuyts : la terre prit encore naturellement le nom du navire naufragé. En 1623, Jean Carstens, commandant le navire *Arnhem*, explora la baie de Carpentarie, nommée d'après Carpentier, gouverneur de l'Inde hollandaise, et donna à la côte occidentale de la baie le nom de *Terre d'Arnhem*. Treize ans après, pendant le gouvernement de Van Diemen, Thomas Pool continua l'exploration de la côte septentrionale à l'ouest de la baie de Carpentarie. La côte visitée par Th. Pool reçut le nom du gouverneur, *Van Diemen*, nom qui fut attaché aussi dans la suite à une île voisine de la Nouvelle-Hollande. Il restait une grande étendue de côtes à explorer au nord-ouest, entre la terre Van Diemen et celle d'Eendragt : G.-F. de Wit s'acquitta de cette tâche en 1628, et attacha son nom à la région découverte. L'année précédente, les Hollandais avaient commencé à visiter la côte méridionale. Pierre Nuyts trouva l'immense étendue de côtes qui a reçu son nom; Abel Tasman continua cette exploration vers l'est. Les Hollandais prétendent que ce navigateur a vu à peu près tout ce que Flinders a visité dans la suite sur cette côte : à défaut du journal de Tasman, qui n'est pas venu jusqu'à nous, ils en trouvent la preuve dans les anciennes cartes hollandaises de P. Goos et Van Keulen. Seulement, ajoutent-ils, Flinders a donné des noms anglais aux lieux qui avaient reçu de Tasman des noms hollandais*. Tasman crut encore que l'île Van Diemen tenait à la Nouvelle-Hollande. Cette erreur ne fut détruite que longtemps après, par Bass, chirurgien de la marine anglaise, qui passa le premier par le détroit auquel son nom est attaché. C'est aussi à Tasman qu'est due la première levée de la carte de Carpentarie; il l'explora en 1644. Là s'arrêtent les découvertes des Hollandais, qui du reste, déjà assez riches en colonies, ne firent rien pour coloniser l'île immense dont ils avaient exploré les trois côtés.

Il se passa près d'un siècle sans que les navigateurs européens ajoutassent aux connaissances que les Hollandais avaient propagées, et sans que l'humanité en profitât. Ce n'est que depuis les découvertes faites par Cook (*voy.*), en 1770, sur la côte orientale, qu'une ère importante a commencé pour la Nouvelle-Hollande. Ce fut, en effet, après le voyage de Cook que

(*) Bennet et Van Wijk, *Verhandeling over de nederlandsche Ontdekkingen*, Utrecht, 1827.

l'Angleterre se décida à y fonder la colonie de la Nouvelle-Galles méridionale, que l'on peut regarder comme le germe d'une colonisation qui finira par comprendre une grande partie de l'île. Vancouver, d'Entrecasteaux, La Pérouse, Baudin, Péron, Flinders, Freycinet, visitèrent, à la fin du XVIII[e] et au commencement du XIX[e] siècle, diverses parties des côtes. Ce furent les gouverneurs de la Nouvelle-Galles méridionale qui firent explorer les terres inconnues à l'ouest de la colonie; Oxley, le capitaine Sturt et surtout le major Mitchell* ont avancé considérablement les connaissances géographiques relativement à l'intérieur. L'hydrographie de ce continent a été rectifiée par les explorations des capitaines King, Wickham et autres. Les navigateurs ont donné aux lieux qu'ils ont visités des noms auxquels les Anglais en ont substitué d'autres, ce qui peut jeter quelque confusion dans la nomenclature topographique de cette vaste région.

Quoique les Anglais eussent paru se borner d'abord à l'occupation de la côte orientale, et n'avoir d'autre but que d'y déporter leurs *convicts* (*voy.* COLONIES PÉNALES), cependant la certitude qu'ils ont acquise de l'existence de bonnes terres dans cette île et la prospérité de leur colonie de la Nouvelle-Galles méridionale les ont encouragés à jeter sur d'autres points de l'île les fondements de colonies. C'est ainsi qu'ils ont formé des établissements au Port-du-Roi-George et au port Western, puis sur la rivière des Cygnes et la terre de Leeuwin. La côte stérile de l'ouest est restée déserte jusqu'à présent; mais sur la côte septentrionale, dans la partie comprise sous le nom de Terre Van Diemen, on a fondé la colonie de Port-Raffles, sur le détroit d'Apsley, qui sépare les îles Bathurst et Melville. Il y aurait place pour tous les pauvres de l'Europe, et si la Nouvelle-Hollande se peuplait comme notre partie du monde, elle pourrait nourrir plus de 150 millions d'hommes **.

Divers noms ont été proposés pour désigner la grande île qui fait le sujet de cet article: on l'a appelée *Notasie*, *Australie*, *Continent austral;* cependant le premier nom, celui de Nouvelle-Hollande, parait se conserver comme étant généralement connu. Les Anglais on adopté celui d'*Australia*, proposé par Flinders. — La carte la plus récente de ce pays est celle d'Arrowsmith, Londres, 1838; en Allemagne, M. Meinicke lui a consacré une monographie intitulée *Das Festland Australien, nach den Quellen dargestellt*, Prenzlau, 1837, 2 vol. in-8°. D-G.

HOLLAR (VENCESLAS), graveur à l'eau-forte, né à Prague en 1607, mort, dans la misère, à Londres, le 28 mars 1677. *Voy.* GRAVURE (T. XII, p. 801).

HOLOCAUSTE, sacrifice où la victime était entièrement (ὅλος, tout) consumée (καίω, brûler) par le feu. *Voy.* SACRIFICE.

HOLOFERNE, *voy.* JUDITH.

HOLSTEIN, duché allemand qui marquait autrefois la limite septentrionale du Saint-Empire. Il est borné au nord par le Sleswig, à l'est par le duché de Lauenbourg, séparé, au sud et à l'ouest, par l'Elbe, du royaume de Hanovre, et baigné, de ce côté, par la mer du Nord ou d'Allemagne, et, du côté opposé, par la Baltique. Le Holstein a une superficie de 154 milles carrés géogr., avec 380,000 habitants, qui professent presque tous la religion protestante. Une chaine de collines parcourt le duché du sud au nord, s'inclinant d'un côté vers l'Elbe et la mer du Nord, de l'autre vers la mer Baltique, par une pente plus longue et plus douce à l'occident qu'à l'orient. Il est arrosé par plusieurs rivières, dont les principales, l'Alster, le Pinnau, le Krükau et le Stœr, appartiennent au bassin de l'Elbe. La partie orientale n'en offre que deux un peu considérables, la Schwentine et la Trave; mais elle a plusieurs lacs, parmi lesquels on doit citer celui de Plœn et celui de Selent. Le pays offre des contrées fort pittoresques, telles que les environs de Plœn, d'Eutin et de

(*) J.-C. Mitchell, *Three Expeditions into the interior of Eastern Australia*, Londres, 1839, 2 vol. in-8°.

(**) *Voir* les Considérations sur la géographie politique et la nomenclature géographique de l'Australie, par le capitaine Vetch, tome VIII du *Journal of the royal geograph. Society*.

Kiel. Le sol est généralement fertile, surtout dans les *Marschlænder* de l'Elbe et de la mer du Nord, qui commencent à quatre milles au-dessous de Hambourg et ont une largeur de deux milles. Une grande partie du Holstein oriental doit aussi à son terroir marneux un haut degré de fertilité. Dans le règne minéral, le pays produit du sel, de la chaux et du gypse; les bords de la Baltique donnent de l'ambre jaune; mais on ne trouve nulle part des métaux. Les productions du règne végétal et du règne animal sont plus importantes. Les céréales y viennent presque toujours en quantité plus que suffisante pour les besoins des habitants. Les fabriques et les manufactures ne sont pas assez nombreuses : aussi les objets manufacturés forment-ils un article d'importation considérable, ainsi que les denrées coloniales et les vins. On exporte des grains, des chevaux, des bœufs, du beurre et de la tourbe. La situation du Holstein, sur deux mers, est très propre à favoriser le commerce extérieur. Hambourg, Altona et Lubeck, sont surtout d'importants débouchés pour ses produits. La pêche des phoques et de la baleine, sur les côtes du Grœnland, fournit aussi des moyens d'existence à un grand nombre d'habitants. On peut donc dire que le Holstein est un pays heureux, puisqu'il ne manque d'aucune des choses nécessaires à la vie, et les produit même en surabondance. Il possède, pour l'instruction de la jeunesse, des écoles savantes à Glückstadt, Altona et Kiel, ainsi qu'une université et un séminaire pour les instituteurs à Kiel (*voy.* ce nom). La servitude de la glèbe a été abolie dans le pays le 19 décembre 1804. La ville la plus considérable est Altona (*voy.*); mais c'est la forteresse de Glückstadt, qui est le siége du gouvernement. Elle a 5,200 habitants, et elle est située au confluent de la Stœr et de l'Elbe, qui y forme un assez bon port; Rendsbourg, sur l'Eider, est une importante forteresse, avec 7,700 habitants, où aboutit le canal qui joint le port de Kiel à l'Eider. Nous consacrerons un article à la ville de Kiel. On peut citer encore, quoique l'importance en soit moindre, Segeberg, où se trouve une montagne calcaire; Oldeslohe, remarquable par ses sources salées; Plœn, Itzehoe, Wilster, etc.

On sait que le Holstein est soumis au sceptre du Danemark. Il est divisé, pour l'administration de la justice, en 27 bailliages, sans compter les 14 villes et les 147 terres nobles. L'église protestante est l'église dominante; cependant les autres cultes y jouissent d'une grande liberté. Tout le pays est divisé en huit prévôtés ecclésiastiques; dans chaque prévôté est un consistoire qui se compose d'un grand nombre de pasteurs, sous la présidence du prévôt (*Probst*), et qui juge les affaires de sa compétence. On peut appeler de ses décisions au consistoire supérieur de Glückstadt, qui porte le titre de cour supérieure et se compose des pasteurs de cette ville et du surintendant général ecclésiastique. Chaque prévôt est chargé dans sa prévôté de la surveillance des églises et des écoles. La surveillance générale en appartient au surintendant, qui les visite tour à tour chaque année.

Une constitution provinciale a été accordée au Holstein et au Sleswig, ainsi qu'aux autres parties de la monarchie danoise, par la loi du 28 mai 1831. Les efforts de la noblesse, depuis 1815, pour maintenir en vigueur l'ancienne constitution et son appel à la diète germanique n'avaient eu aucun résultat. Le 27 novembre 1823, la diète fit connaître sa résolution, portant que, « l'ancienne constitution n'étant plus reconnue, la requête des prélats et de la noblesse du Holstein, qui se fondait sur cette constitution, n'était pas fondée. » On prévint cependant les pétitionnaires que le roi avait fait connaître son projet d'accorder une constitution nouvelle, basée sur l'ancienne, mais plus conforme aux besoins du temps. Ce projet se réalisa en mai 1831. La loi générale sur l'organisation des États provinciaux, dans les duchés de Sleswig et de Holstein, fut immédiatement suivie d'une autre sur l'organisation d'États semblables dans toute la monarchie. Toute loi générale ayant pour objet des modifications dans les droits civils et les droits de propriété, dans les impôts et dans le trésor public, doit être discutée par les États. Ils ont le droit d'initiative,

et peuvent adresser au gouvernement des vœux ou des doléances. Toutes les affaires qui concernent les communes et la répartition des impôts leur sont réservées. Ce ne fut cependant que le 15 mai 1833 que furent promulguées les lois qui accordent à la monarchie danoise quatre assemblées d'États, composées des députés choisis par les villes, les seigneurs fonciers et les paysans, et de quelques ecclésiastiques, à la nomination du roi. Pour ne nous occuper ici que du Holstein, voici quels y sont les membres des États. D'abord le titulaire du majorat de Hesse a une voix virile; le roi nomme deux ecclésiastiques, un professeur de Kiel et quatre membres de la noblesse. La noblesse élit neuf députés, les villes en choisissent seize, ainsi que les paysans. Pour être électeur, un noble foncier doit posséder un bien-fonds d'une valeur de 50,000 thalers au moins; un bourgeois doit avoir, dans sa ville même, une propriété de 4,600 thalers, et un paysan une terre de 3,200 thalers. L'éligibilité exige une fortune double. L'élection est directe. Les États doivent s'assembler tous les deux ans à Rœskilde, à Wiborg, à Sleswig et à Itzehoe; ils nomment leurs présidents et leurs vice-présidents, qui dirigent les délibérations. Les commissaires du gouvernement assistent à la discussion, mais non pas au vote. Tout député parle debout; il ne peut lire de discours écrits. Les séances ne sont pas publiques; mais les délibérations doivent être publiées dans le journal officiel de la province.

En recevant ensemble leurs constitutions provinciales, les duchés de Sleswig et de Holstein ont obtenu une administration commune, dont le siége est à Sleswig, et une cour supérieure d'appel, qui siége à Kiel. Cette dernière se compose d'un président et de huit conseillers; c'est à elle qu'appartient aussi l'examen de tous les candidats en droit. A son ressort appartiennent la cour supérieure de Glückstadt et les quatre tribunaux trimestriels composés de quatre conseillers de la cour supérieure et de quatre membres de la noblesse. La régence locale forme elle-même le consistoire supérieur, mais en s'adjoignant le surintendant, un professeur ordinaire de théologie et quatre autres ecclésiastiques. C'est ce consistoire qui examine les candidats en théologie. Il existe une séparation complète entre l'administration et la magistrature.

Les commencements de l'histoire du Holstein sont obscurs. Charlemagne vainquit les Saxons, qui habitaient ce pays sous le nom de Nordalbingiens (de *Albis*, Elbe), et transplanta 10,000 familles en-deçà du Rhin, dans la Flandre, le Brabant et la Hollande. L'empereur Lothaire éleva au rang de comté, le Holstein et le Stormarn (ainsi nommé de la rivière Stœr), qui jusque-là avaient dépendu du duché de Saxe, et en investit, en 1106, le comte Adolphe Ier de Schauenbourg, dont le fils, Adolphe II, conquit la Wagrie, habitée par les Vénèdes. La famille régnante de la ligne directe de Schauenbourg s'étant éteinte en la personne d'Adolphe VIII, les États de Sleswig et de Holstein élurent comte, en 1460, Christian Ier, roi de Danemark, mais en se réservant le droit de choisir son successeur parmi ses descendants, ce qui eut lieu en effet jusqu'au duc Philippe (de Holstein-Gottorp), en 1597. Le comte, qui avait été jusqu'alors vassal de l'évêque de Lubeck, président des États (car celui-ci avait obtenu de l'Empereur le droit d'investir le comte de ses domaines), s'était fait nommer en 1474, par l'empereur Frédéric III, duc de Holstein et de Dithmarschen, pays dont les premiers habitants avaient été des Saxons mêlés à des Frisons et que ce duc soumit. Les petits-fils de Christian Ier, Christian III et le duc Adolphe ont été les souches des deux branches principales de la maison de Holstein, la *branche royale*, dont il a été parlé à l'art. DANEMARK, avec les lignes collatérales de Holstein-Sonderbourg-Augustenbourg et de Holstein-Beck (cette dernière s'appelle, depuis 1826, Holstein-Augustenbourg-Glücksbourg), et la *branche ducale* de Holstein-Gottorp, qui posséda le duché jusqu'en 1767. De cette dernière branche sont sortis les empereurs actuels de Russie, la ligne de Holstein-Eutin* ou de

(*) Ainsi nommée de la ville d'Eutin, ancienne résidence des évêques de Lubeck et qui appar-

Suède et la maison ducale d'Oldenbourg, ainsi qu'on le verra dans l'art. suivant.

Lorsque la constitution de l'empire d'Allemagne eut été détruite par l'acte de la Confédération du Rhin, le roi de Danemark réunit, le 9 septembre 1806, tout le duché de Holstein au royaume de Danemark, et abolit la constitution d'États qui jusqu'alors y avait été en vigueur. La guerre de 1813 ne respecta pas le Holstein, possession du dernier et plus fidèle allié de la France. Il fut occupé, au mois de décembre, par les troupes suédoises et russes; mais dès le 14 janvier 1814, la paix fut signée à Kiel (*voy.*). En 1815, le roi de Danemark, en qualité de duc de Holstein et de Lauenbourg, entra dans la Confédération germanique. Il a la dixième voix à la diète et trois voix dans le *plenum*. Les revenus du Holstein se montent à 2,120,000 florins. Son contingent fédéral est de 3,900 hommes. — On peut consulter les ouvrages allemands suivants : Ross, *Histoire des duchés de Sleswig et de Holstein, jusqu'à l'avénement de la maison d'Oldenbourg* (Kiel, 1831), et Dœrfer, *Topographie des duchés de Holstein et de Lauenbourg* (4e éd., Sleswig, 1825). *C. L. m.*

HOLSTEIN-GOTTORP (MAISON DE). Gottorp ou Gottorf est le nom d'un château situé près de la ville de Sleswig dans une contrée riante. Il donna son nom à un bailliage, et fut la résidence des ducs de Sleswig-Holstein jusqu'en 1713, époque où ces ducs perdirent leur part du duché de Sleswig (*voy.* l'art. précédent.

ADOLPHE, fondateur de la branche aînée de cette famille, était le second des petits-fils de Christian Ier, roi de Danemark. Ce prince ambitieux, qui, entre autres projets, avait conçu celui d'épouser Élisabeth d'Angleterre, fut nommé évêque de Sleswig en 1556; il partagea, en 1581, avec la branche royale l'héritage de Jean de Flensbourg, et mourut en 1586. Son fils aîné, FRÉDÉRIC II, ne lui survécut que d'un an. Le second, PHILIPPE, mourut célibataire en 1597, et laissa sa succession au troisième fils, JEAN-ADOLPHE, qui en détacha les évêchés (sécularisés) de Brême et de Lubeck, en faveur de son frère cadet Jean-Frédéric. Ami des lettres, ce prince rassembla à Gottorp une riche bibliothèque; mais son penchant pour les doctrines de la réforme lui aliénèrent jusqu'à un certain point l'affection de ses sujets. Il eut pour successeur (1616) son fils FRÉDÉRIC III, surnommé *le Grand*, qui ne tarda pas à établir dans ses états le droit de primogéniture, du consentement de Christian IV, roi de Danemark. Les États, qui ne voyaient pas avec plaisir la couronne cesser d'être élective, voulurent résister; mais le duc, appuyé par l'Empereur et le roi de Danemark, passa outre, et, à partir de ce règne, le pays ne fut plus partagé. Les émigrations occasionnées en Hollande par les querelles religieuses des Gomaristes et des Arminiens déterminèrent Frédéric à fonder, en 1621, la ville de Friedrichstadt, où il offrit un asile à ceux que la persécution chassait de leur patrie. En 1623, il conclut avec le Danemark l'union de Rendsbourg, alliance offensive et défensive qui ne dura que quatre ans, c'est-à-dire jusqu'à ce que Tilly eût forcé le duc à la neutralité, après avoir fait occuper le Holstein par les troupes impériales. En 1632, la construction de la forteresse de Christianpreis, ou de Friedrichsort, ordonnée par Christian IV, roi de Danemark, souleva de longues disputes. Une des entreprises les plus remarquables de Frédéric III fut la coûteuse ambassade qu'il fit partir, en 1635, pour la Perse (*voy.* OLEARIUS), à la suite d'un traité secret avec le Danemark et l'Espagne. On n'a jamais su le véritable but de cette ambassade; mais un des ambassadeurs, Othon Bruickmann, fut décapité à Gottorp en 1640, sous le prétexte qu'il avait outrepassé ses pouvoirs.

A la mort du dernier comte de Schauenbourg, en 1640, ses possessions échurent au Holstein, et le duc de Gottorp entra dans le partage de cette succession. Lorsque la guerre éclata, en 1644, entre le Danemark et la Suède, le Holstein-Gottorp dut y prendre part; mais l'invasion

tient aujourd'hui, avec toute la principauté de Lubeck (qu'il ne faut pas confondre avec le territoire de la ville libre), au grand-duc d'Oldenbourg. S.

de Torstenson contraignit le duc à se renfermer dans une stricte neutralité. Dix ans après, le mariage de Charles-Gustave de Suède avec la fille de Frédéric, Hedwige-Éléonore, alluma entre le Danemark et le Holstein ducal des inimitiés qui ne s'éteignirent plus. Frédéric III resta, depuis cette époque, un allié fidèle de la Suède, et à la conclusion de la paix, en 1658, il obtint la souveraineté d'une partie du Sleswig et de l'île de Femern. Peu de temps après, la guerre ayant éclaté de nouveau, les Suédois s'emparèrent de Tœnningen et de plusieurs autres villes, tandis que les troupes impériales et brandebourgeoises enlevaient Gottorp et mettaient tout le pays à contribution. Le duc Frédéric III, qui s'était réfugié à Tœnningen, y mourut le 10 août 1659.

En montant sur le trône, son fils Christian-Albert trouva ses états occupés par les ennemis, mais la paix de 1660 le délivra de leur présence. Son mariage avec Frédérique-Amélie, fille du roi Frédéric III, rétablit l'harmonie avec le Danemark, harmonie que cimenta le traité de Glückstadt, mais qui fut de nouveau détruite lorsque le duc s'allia avec la Suède en 1674. L'année suivante, Christian V attira le duc à une entrevue et le força non-seulement à renoncer à la possession du Sleswig, mais aux plus dures conditions. Christian-Albert ayant protesté contre cette violence, les Danois occupèrent ses états et l'obligèrent à se retirer à Hambourg, où il resta quatre ans. La médiation de la France le fit rétablir dans tous ses droits, en 1679; mais dès l'année suivante, le Danemark éleva de nouvelles prétentions et le duc se vit contraint de lui payer une somme de 300,000 thalers. Les différends ne cessèrent pas néanmoins, et le Holstein-Gottorp fut occupé une seconde fois en 1684. Le traité d'Altona, conclu en 1689 par la médiation du Brandebourg et de plusieurs autres puissances, rétablit le duc dans tous ses droits; mais Christian-Albert mourut en 1694.

Son successeur Frédéric IV voulut venger son père de tous les maux que lui avait faits le Danemark et ne se donna pas la peine de dissimuler ses projets. Il fit entre autres établir des fortifications tout le long de la frontière danoise, sans faire aucune attention aux vives réclamations de Christian V. En 1698, il épousa Hedwige-Sophie, sœur aînée du roi de Suède, Charles XII, qui le nomma aussitôt son général en chef. Frédéric fit réparer sur-le-champ les fortifications détruites par les Danois. Cependant le nouveau roi de Danemark, qui s'appelait aussi Frédéric IV, s'était allié à la Russie et à la Pologne contre la Suède. Il entra dans le Holstein, fit raser les fortifications et mit le siége devant Tœnningen. Mais Charles XII le força, à la paix de Travendahl, de rétablir le duc dans tous ses droits et de lui payer une indemnité de 260,000 thalers. Le duc Frédéric IV périt dans la bataille de Klissow, le 19 juillet 1702.

Son fils, Charles-Frédéric, n'ayant encore que deux ans à peine, la tutelle fut confiée à son oncle Christian-Auguste. En 1705, l'occupation de l'évêché de Lubeck donna lieu à de nouvelles querelles avec le Danemark, que la médiation de l'Angleterre termina, l'année suivante, en faveur du Holstein; car Christian-Auguste fut mis en possession de cette souveraineté autrefois épiscopale. De nouvelles difficultés qui ne tardèrent pas à s'élever furent aplanies par la convention de Hambourg, signée en 1712. Mais le Holstein-Gottorp se vit bientôt après engagé dans la guerre qui s'était rallumée, en 1709, entre le Danemark et la Suède. Après avoir battu les Danois à Gadebusch, le 20 décembre 1712, et incendié Altona, le général suédois Steenbock entra dans le Holstein, et un traité secret du 21 janvier 1713 lui ouvrit les portes de Tœnningen, où il établit ses quartiers le 15 février. Le Danemark occupa alors le Sleswig et le Holstein, fit raser Tœnningen (1714) et traita le duché en pays ennemi. Le régent s'enfuit à l'étranger avec le jeune duc, et ils y restèrent jusqu'en 1720, où fut conclue la paix de Friedrichsbourg. Charles-Frédéric recouvra le Holstein, mais il perdit la partie du Sleswig sur laquelle avaient régné ses ancêtres. Ce fut en vain qu'il s'adressa aux grandes puissances européennes pour se la faire restituer; il vit même lui échapper la couronne de Suède, sur laquelle il avait des droits en sa qua-

lité de fils de la sœur aînée de Charles XII. Le duc épousa, en 1725, la princesse Anne de Russie, fille aînée de Pierre-le-Grand; mais cette princesse mourut trois ans après, et sa perte lui enleva l'espoir de recouvrer le Sleswig par l'influence de la Russie. Cette dernière puissance, de concert avec l'Autriche, en garantit même la possession au Danemark en 1732. On assigna, il est vrai, au duc une indemnité de 2 millions de thalers; mais il la refusa hautement. Il mourut en 1739.

Son fils, Pierre-Ulric, n'ayant encore que 12 ans, le duc Adolphe-Frédéric, son oncle, évêque de Lubeck, prit alors la régence. L'impératrice Élisabeth appela en Russie le jeune duc, son neveu (1740), et le déclara son successeur (*voy.* Pierre III). Il fut choisi en même temps pour successeur au trône de Suède; mais ayant été obligé d'embrasser la religion grecque pour ceindre son front de la couronne de saint Vladimir, il lui fallut renoncer à celle de Suède, qu'il fit assurer à son oncle l'évêque de Lubeck. De cette manière la maison de Holstein-Gottorp s'assit sur les deux plus grands trônes du Nord. Le Danemark, effrayé de cette prospérité inattendue d'une famille rivale, bien que proche parente, de ses rois, essaya d'obtenir par des négociations la cession de la partie du Holstein que cette famille possédait, ou au moins son échange contre le comté d'Oldenbourg et Delmenhorst; mais Pierre voulut profiter de sa position pour contraindre au contraire le Danemark à lui restituer la partie du Sleswig qui avait été enlevée au duc son père, et refusa de consentir à l'arrangement proposé. Son projet sembla sur le point d'être mis à exécution, lorsqu'il monta (1762) sur le trône où sa mauvaise étoile l'avait appelé. La Russie était alors en guerre avec la Prusse. Pierre, admirateur, comme on sait, de Frédéric II, se hâta de conclure la paix; et déjà une partie de l'armée russe qui avait combattu les Prussiens était entrée dans le Mecklenbourg, lorsqu'une révolution lui arracha le trône et la vie. Catherine II fit cesser les hostilités et conclut la paix avec le Danemark. Elle signa, pour son fils Paul, en 1767, avec cette puissance, un traité qui fut confirmé en 1773, à l'époque de la majorité du jeune duc. Ce dernier lui céda tous ses droits sur le Holstein-Gottorp et le Sleswig en échange des comtés d'Oldenbourg et de Delmenhorst, qui furent érigés en duché et qui échurent à la branche cadette de Gottorp (*voy.* Oldenbourg). Le Danemark est resté depuis en paisible possession du Holstein tout entier.

La maison de Holstein-Gottorp occupe toujours le trône de Russie (*voy.* Paul Ier, Alexandre et Nicolas Pavlovitch); mais une révolution, dont nous avons parlé à l'article Gustave IV, lui a fait perdre celui de Suède, et le prince de Wasa est l'héritier de ses prétentions à ce dernier trône. X-n.

HOLYROOD, mot qui signifie Sainte-Croix, et qui est le nom d'un château royal, en Écosse, connu pour avoir été le refuge de plusieurs rois de France détrônés de la maison de Bourbon, *voy.* Édimbourg.

HOMANN (Jean-Baptiste), fondateur du dépôt de cartes géographiques (*voy.*) établi sous son nom à Nuremberg, naquit, le 20 mars 1663, à Kamlach, dans le cercle du Haut-Danube, en Bavière. Ses parents l'avaient destiné à la vie monastique : voulant se soustraire à cette carrière, pour laquelle il ne se sentait pas de goût, il quitta la maison paternelle et embrassa la religion protestante. En 1687, J.-B. Homann devint notaire, mais il s'occupa préférablement de la gravure en cuivre et de la confection de cartes géographiques. Ce genre de travail, dont on sentait alors tout le besoin, l'intéressa vivement, et son ardeur s'accrut avec les succès qu'il y obtint. En 1702, il fonda une maison pour le commerce de ces cartes, et il en publia successivement près de 200 qui se distinguèrent généralement par leur utilité et surtout par leur bon marché. Il confectionna aussi des sphères armillaires (*voy.*) et des globes (*voy.*) portatifs, ainsi que d'autres objets mécaniques d'art. L'Académie des Sciences de Berlin l'admit au nombre de ses membres; l'empereur d'Allemagne le décora d'une chaîne d'honneur en or, et Pierre-le-Grand le nomma son agent en Allemagne. Homann mourut le 1er juillet 1724, après avoir élevé à une grande

prospérité son établissement, qui contribua aux progrès qu'a faits en Allemagne l'étude de la géographie, et qui lui survécut. Dans les temps récents, cette maison a décliné, parce qu'elle n'a pas rivalisé en progrès avec les établissements nouveaux qui ont été formés pour l'exploitation du même genre d'industrie; mais les cartes des héritiers Homann sont répandues dans toute l'Europe. *C. L.*

HOMARD (*homardus*), genre de la classe des crustacés, de l'ordre des décapodes et de la famille des macroures. Il a été nouvellement établi par M. Milne-Edwards, et se compose des trois espèces d'*écrevisses de mer* jusqu'ici rangées dans le genre *écrevisse* (*voy.*). Tout le monde a pu remarquer, en effet, que le *rostre* (saillie qui termine la tête en avant) est large et aplati à sa base dans les écrevisses d'eau douce, tandis qu'il est grêle dans les homards; que la main de ces derniers est, proportion gardée avec le reste du corps, beaucoup plus grande que dans les premières. Enfin une particularité, probablement en rapport avec la différence d'habitation, consiste en ce que la carapace des homards renferme une petite quantité d'hydriodate de soude qui manque entièrement dans les écrevisses. La cuirasse calcaire des homards, aussi bien que celle des écrevisses, devient rouge sous l'influence d'une température d'environ 70°, des acides ou de l'alcool. M. Lassaigne a constaté que cet effet est dû à une matière colorante située au-dessous du test, et qui, par l'action des agents indiqués plus haut, s'y répand avec facilité. Le mâle se distingue de la femelle, dans les homards comme dans les écrevisses, par un petit appareil placé sous le premier anneau de l'abdomen (vulgairement queue). Cet organe, dont on soupçonne l'usage relatif à la copulation, consiste en deux petites tiges dirigées vers le ventre, aplaties, mobiles à leur base, d'un blanc bleuâtre et de nature cartilagineuse. Leur moitié antérieure est courbée et roulée dans le sens longitudinal, de manière à former une sorte de tuyau. Le premier anneau de l'abdomen des femelles est dépourvu de tout appendice. Dans la carapace du homard on trouve la substance connue sous le nom de *chitine*, décrite par M. Odier. Son foie est fort volumineux, comme on doit s'y attendre dans un animal qui respire par des branchies; il est formé de deux grandes masses glanduleuses jaunes. C'est lui qui fournit la substance amère (qui du reste est simplement de la bile) avec laquelle on compose en partie l'assaisonnement de la salade de homards. C. L-R.

HOMBOURG, *voy.* HESSE-HOMBOURG.

HOMBRE (JEU DE L'). Nous avons emprunté ce jeu de cartes et son nom aux Espagnols; dans notre langue, ce devrait être le *jeu de l'homme* (*hombre*). Ce jeu, rempli de complications, est un peu négligé aujourd'hui. On le joue ordinairement à trois personnes; c'est même à proprement parler la seule manière de le jouer: cependant l'usage a fait donner aussi son nom à une façon de jouer à deux; ce qu'on nomme le *quadrille* et la *quintille* sont de même à peu près le jeu de l'hombre joué par quatre ou cinq personnes.

On retire d'un grand jeu de cartes les dix, les neuf et les huit, et il reste 40 cartes. Chaque joueur a 9 cartes, et l'on peut en écarter autant que l'on veut. L'ordre n'est pas le même pour les cartes de couleur noire que pour celles de couleur rouge. L'as de pique est toujours la première triomphe, c'est-à-dire qu'elle l'emporte sur toute autre carte; l'as de trèfle est toujours la troisième triomphe: on les nomme *espadille* et *baste*. La seconde triomphe, nommée *manille*, est variable: c'est la dernière carte dans l'ordre de la couleur dont on joue. Ces trois triomphes se nomment *matadors*. Les as rouges changent de place et l'emportent sur le roi de leur couleur quand on joue en cette couleur: ils sont par conséquent la quatrième triomphe, que l'on nomme *ponte*. On ne tourne point de carte à l'hombre; mais celui qui entreprend le jeu, et qu'on nomme aussi l'*hombre*, donne l'atout en nommant la couleur en laquelle il a son jeu. On compte à l'aide de jetons et de fiches. Lorsqu'on renonce ou que l'on fait quelque autre faute, ou lorsqu'on ne gagne pas en faisant jouer, on paie une amende: c'est ce

qu'on appelle *faire la bête*. Le droit que paient ceux qui perdent à ceux qui gagnent se nomme *consolation*. Il est de l'intérêt de ceux qui défendent la poule, c'est-à-dire qui jouent contre l'*hombre*, d'affaiblir celui-ci en s'aidant mutuellement à faire des levées; ils ont le droit de s'avertir de prendre ou de ne pas prendre la carte qu'ils jouent : dans le premier cas, on frappe sur la table; dans le second, on demande *gano*. C'est celui qui fait le plus de levées qui gagne; si l'hombre ne fait pas plus de levées que les autres ou que l'un des autres joueurs, il fait la bête. Lorsqu'avant l'écart on n'a pas un jeu satisfaisant, on *passe*, c'est-à-dire qu'on renonce à cette partie; il y a une manière de jouer, qu'on nomme *espadille forcée*, où celui qui a l'espadille est forcé de jouer, si faible que soit son jeu. L'hombre à trois se complique de différents hasards ou combinaisons de cartes auxquels on a donné le nom bizarre de *pretintailles*, qui sont au nombre de quatorze, et pour lesquels on paie des fiches à celui qui fait jouer, s'il gagne, ou qu'il paie aux autres, s'il perd. Ainsi trois dames et un roi dans votre jeu, ou bien les deux as rouges, etc., vous mettent dans le cas de payer une fiche si vous perdez, ou d'en recevoir une si vous gagnez. *Voir*, pour les détails et les règles du jeu de l'hombre, les diverses *Académies des jeux*. L. L-T.

HOME (Henri), *voy.* Kames (lord).

HOMÉLIE, mot dérivé du grec ὁμιλία, réunion, conversation, discours simple et familier, adressé à une réunion populaire (ὅμιλος). C'est dans ce dernier sens que le mot se rencontre chez les Pères grecs; les Latins l'expliquaient par *sermo*, *tractatus popularis*, quelquefois aussi par *allocutio*. Les homélies des Pères, loin d'être des sermons disposés et composés d'après les règles de l'éloquence, sont des explications populaires d'un texte sacré, tantôt historiques et littérales, tantôt allégoriques, et toujours accompagnées d'une application morale. Origène, saint Jean-Chrysostôme, saint Augustin, sont les plus célèbres parmi les anciens auteurs d'homélies. Dans le moyen-âge, ces instructions étaient aussi appelées *conciones*. On donnait le nom d'*Homiliare* ou *Homiliarium* à un recueil d'homélies des Pères, qui, les dimanches et les jours de fête, devaient être lues dans les églises. — Aujourd'hui, la signification du mot n'est plus la même : tandis qu'en France on désigne encore quelquefois par *homélies* les instructions familières qu'on appelle aussi *prônes*, on a soumis en Allemagne ce genre de discours à des règles plus systématiques. D'après ces règles, une homélie est un sermon qui s'attache strictement à quelque passage de l'Écriture; la méditation du prédicateur est alors liée par un texte qu'il faut expliquer, développer et appliquer à la vie de l'homme d'une manière analytique, sans s'écarter de la marche des idées ou des faits contenus dans ce texte. Cette dépendance dans laquelle le prédicateur se trouve à l'égard de son texte est ce qui constitue le caractère des homélies; par cette raison, on leur donne aussi le nom de *sermons analytiques*. Comme les sermons en général, les homélies doivent présenter une proposition principale, un thème, qui serve de point de départ à toute la méditation de l'orateur. Ici il peut se présenter deux cas : ou on prend immédiatement dans le texte les différents matériaux du discours, mais en les disposant selon la convenance de la proposition, sans s'attacher strictement à l'ordre des versets (sermons à la fois analytiques et synthétiques), ou bien on peut développer le texte pas à pas, en n'observant aucune espèce d'ordre logique (homélies libres). Entre les mains d'un orateur habile, ce dernier genre peut produire beaucoup d'effet; mais trop souvent cette méthode entraine un prédicateur médiocre à des divagations. La variété des matières contenues dans un texte ne permettant pas de les épuiser, on ne fait qu'effleurer les sujets les plus importants, et l'attention de l'auditoire n'étant pas dirigée sur une vérité fondamentale, est éparpillée; alors la prédication manque son but. Les péricopes historiques, les paraboles, certains discours de N. S. Jésus-Christ, certains fragments des Épitres, peuvent devenir les textes d'excellentes homélies; d'autres passages, au contraire, se prêtent moins bien à la méthode analytique. Ch. S.

HOMÉOPATHIE, *voy.* Homoeopathie et Hahnemann.

HOMÈRE, le nom le plus grand, sinon le plus ancien, de la littérature grecque; celui qui fut inscrit de bonne heure sur les premiers monuments conservés de cette littérature, l'*Iliade* et l'*Odyssée*, mais qui s'étendit à une foule d'autres œuvres, la plupart épiques, de dates fort diverses, si bien qu'il embrasse, qu'il dépasse même, toute la période du développement original de l'épopée héroïque, dont il marque à la fois le plus haut essor. L'on ne peut, selon nous, rendre compte, ni des traditions qui s'y rattachent, ni des nombreux poëmes attribués de siècle en siècle à Homère, ni des caractères que présentent ceux de ces poëmes qui sont parvenus jusqu'à nous, qu'en admettant l'idée d'une sorte d'école de chantres épiques dont Homère aurait été le chef et serait demeuré le représentant. Cette école, qui fut celle des *Homérides*, continués jusqu'à un certain point par les rhapsodes (*voy.*), s'identifia tellement avec son auteur, devenu pour elle un héros de la poésie et révéré à ce titre, qu'elle lui rapporta toutes les œuvres produites en quelque sorte sous son invocation, plus ou moins inspirées de son esprit, en même temps qu'elle composa son histoire de tous les traits principaux de la sienne propre. Homère est donc tout ensemble une personne et un symbole, un individu et un être collectif. Les premiers linéaments de cette grande figure furent demandés par ses disciples aux portraits des vieux aèdes, contemporains de la guerre de Troie, tracés dans l'Iliade et surtout dans l'Odyssée, aux Thamyris, aux Phémius, aux Démodocus. De là l'immortel aveugle de Chios, tel qu'il se dépeint lui-même par l'organe de l'un des Homérides, dans l'hymne en l'honneur d'Apollon Délien. Il habite l'île rocailleuse, séjour connu de cette famille de poëtes; mais il va chanter aux fêtes de Délos et dans les autres villes habitées par les hommes, comme les aèdes de l'âge antérieur chantaient à la table des héros. Il paie de ses chants l'hospitalité qui lui est donnée, les liens d'amitié ou de parenté qu'il contracte, à Ios, à Samos, jusque dans l'île de Cypre, partout où furent plus tard ses continuateurs. Mais la sphère de son action, c'est-à-dire celle de sa poésie, se borne en général, dans les légendes les plus anciennes, aux côtes et aux îles de l'Éolide et de l'Ionie; et de toutes les nombreuses villes qui, dans la suite, se disputèrent son berceau, Smyrne, alors éolienne, est celle qui paraît avoir eu le plus de droits à cette prétention, comme Cyme à celle d'avoir vu ses premiers essais, Chios d'avoir inspiré ses plus beaux chants, Ios d'avoir possédé sa tombe. Ces traditions, quoiqu'elles se rapportent principalement à la présence des Homérides et à la propagation des poëmes homériques, sont confirmées par les indices que donne l'Iliade, le plus vieux de tous. Quelque profond silence que garde ce poëme, aussi bien que celui de l'Odyssée, sur son auteur, naïf écho de la muse qui lui dicte ses chants, il est évident par certains passages, par le ton général des descriptions, par le point de vue d'où elles sont prises, que ce point de vue est la Grèce asiatique. Il ne l'est pas moins que le poëte, dans le temps encore plus que dans l'espace, vit à distance des scènes qu'il décrit ou qu'il raconte, et qu'il voit les hommes comme les choses dans une sorte de perspective idéale, condition essentielle de la véritable épopée. Nous n'hésitons donc pas à rejeter parmi les fictions, non plus de la tradition, mais de la science, l'Homère contemporain ainsi que l'Homère compatriote de ses héros, l'Homère d'Argos ou de Mycènes, d'Ithaque ou de Crète, l'Homère achéen ou même troyen, l'Homère témoin de la guerre de Troie, l'Homère-Ulysse enfin, qu'avaient déjà rêvé les anciens. Homère, s'il exista, comme nous le croyons (car son œuvre le révèle à défaut de l'histoire), dut être Éolien ou Ionien, de même que les principaux Homérides, ses fils en esprit, sa famille poétique. Il dut, tel que l'un d'entre eux, faire entendre ses chants nouveaux dans les colonies déjà florissantes de l'Asie-Mineure, quelques générations après l'établissement de ces colonies, quelques siècles après la guerre de Troie; et de toutes les diverses opinions qui tantôt le rapprochent de l'un ou de l'autre de ces événements, tantôt le font

descendre jusque vers l'époque des olympiades, l'une des plus probables est encore celle d'Hérodote, selon laquelle il aurait vécu 400 années environ avant l'historien, c'est-à-dire au IXe siècle avant notre ère. Tout au plus peut-on, avec Apollodore, avec Cicéron, Pline et Porphyre, le faire remonter jusqu'au Xe. C'est, dans tous les cas, de l'un à l'autre de ces deux siècles que doivent s'échelonner les dates, vraisemblablement successives, de l'Iliade et de l'Odyssée, les deux grands chefs-d'œuvre homériques, les premiers monuments de l'épopée, et, par elle, de la poésie et de toute la littérature grecque.

Ce n'est qu'au temps des Pisistratides, et à partir de la fin du VIe siècle avant J.-C., que les Grecs commencèrent à s'enquérir sérieusement de leurs origines en général, et en particulier de celles de leur littérature. Théagène de Rhegium, Stésimbrote de Thasos et d'autres, que les critiques d'Alexandrie nomment *les anciens*, et avant eux les poëtes lyriques qui, depuis Callinus et Archiloque, au VIIe siècle, témoignent de l'imitation d'Homère ou font allusion à ses chants, admirent sans difficulté les fraudes pieuses des Homérides ou les malentendus de la tradition; ils rapportèrent en masse au vieux maître tous les poëmes de ce qu'on appelait le *Cycle épique* (*voy.*), et non-seulement ceux qui roulaient sur la guerre de Troie, les antécédents ou les conséquents de l'Iliade et de l'Odyssée, mais d'autres encore qui formaient comme des cycles partiels dans le grand cycle, tels que *la Thébaïde* et *les Épigones*. Au Ve siècle, Hérodote ouvre l'ère de la véritable histoire, et par cela même de la critique : aussi le voit-on émettre des doutes sur l'auteur des *vers Cypriens* et sur celui des *Épigones*, deux poëmes qui circulaient sous le nom d'Homère. Mais Thucydide, après lui, cite positivement l'hymne homérique à Apollon comme une œuvre d'Homère, et, un siècle plus tard, Aristote en est encore à lui attribuer le *Margitès*, espèce de poëme satirique, qui n'avait plus rien de commun que le mètre avec l'épopée, si même il ne comprenait pas primitivement des vers iambiques. De là vient que, dans nos collections, les fragments de ce poëme figurent avec plusieurs autres, avec les petites pièces, plus récentes encore, nommées les *Épigrammes*, avec la *Batrachomyomachie*, avec les *Hymnes*, grands et petits, à la suite de l'Iliade et de l'Odyssée, tous ces ouvrages si divers par la date, le caractère, l'importance, n'ayant guère d'autre lien entre eux que d'avoir été également récités par les rhapsodes, et dont quelques-uns même furent composés, sans doute, par ces successeurs, souvent peu dignes, des Homérides.

Il fallut la vaste érudition et l'application définitive de la critique à la littérature qui distinguèrent les grammairiens, c'est-à-dire les littérateurs de l'école d'Alexandrie (*voy.*); il fallut les travaux successifs des Zénodote, des Aristophane de Byzance, des Aristarque, travaux dont Homère devint le centre, dans cet âge de science et de recherches, comme il avait été, dans l'âge antérieur, une source d'art et de poésie, pour que justice fût faite de ces suppositions plus ou moins volontaires. Alors le cercle immense des chants successivement groupés autour du nom symbolique d'Homère, pendant quatre ou cinq siècles, se rétrécit toujours davantage; alors furent découverts les noms individuels des auteurs véritables de la plupart des poëmes cycliques, de quelques-uns des hymnes, du Margitès, de la Batrachomyomachie; alors l'Iliade et l'Odyssée, se séparant de tout le reste, rentrèrent en quelque sorte dans leur majestueuse solitude sur la limite des temps héroïques et des temps épiques, admettant seulement dans leur voisinage, quoiqu'en une sphère plus humble, les *Œuvres et Jours* et la *Théogonie*, les plus authentiques des compositions décorées d'un autre grand nom, celui d'Hésiode (*voy.*). Homère retrouva donc sa personnalité disséminée, mais pour la voir se décomposer de nouveau et se diviser entre les deux ouvrages qui seuls lui restaient, ou plutôt se concentrer tout entière dans l'Iliade, au sens d'une opinion qu'on peut dire la plus hardie de l'antiquité. Il s'agit des *chorizontes* (ceux qui séparent), dont nous connaissons deux par leurs noms, Xénon et Hellanicus, qu'il ne faut pas confondre avec le logographe

de Lesbos. Ces critiques dont le sentiment fut qualifié de paradoxe et réfuté à ce titre par Aristarque, soutenaient que l'Iliade et l'Odyssée ne pouvaient avoir eu un seul et même auteur, se fondant, à ce qu'il parait, sur les disparates de toute sorte qu'ils faisaient ressortir entre ces deux poëmes.

C'est en partie aux recherches des grammairiens d'Alexandrie que nous devons, au lieu de l'histoire d'Homère, qu'ils ne connaissaient guère mieux que nous, l'histoire de la transmission jusqu'à eux de ceux de ses poëmes qu'ils regardaient en général comme authentiques, qu'ils tenaient pour des œuvres d'art, des œuvres personnelles, marquées dans leur ensemble du caractère de l'unité, avec quelque liberté qu'ils en traitassent d'ailleurs les détails. Le plus ancien fait historique, ou donné pour tel, qui se rapporte à cette transmission, concerne Lycurgue, le fameux législateur de Sparte, et remonterait par conséquent au IXe siècle, qui fut celui d'Homère, suivant Hérodote. Lycurgue aurait le premier apporté dans le Péloponnèse les poésies d'Homère, les ayant reçues des descendants de Créophyle, à Samos; d'autres disent à Chios, du poëte lui-même. Nous avons ici, dans tous les cas, l'indication d'une famille de rhapsodes homériques, analogue à celle des Homérides, si ce n'est pas elle, dans le sein de laquelle se seraient conservés les chants du maître, par laquelle ils auraient été d'abord répandus dans la Grèce d'Europe. Le fait de leur propagation par les Homérides ou par les rhapsodes se reproduit dès lors de siècle en siècle, et nous rencontrons bientôt, appelé par son nom, un Homéride de Chios, Cynéthus, célèbre pour avoir introduit à Syracuse les poëmes d'Homère, non pas dans la LXIXe olympiade, mais 150 ou 200 ans plus tôt, pour les avoir considérablement interpolés, pour avoir même supposé au vieux chantre l'hymne à Apollon, où il le mit en scène sous les traits que nous avons vus plus haut. Ces Homérides, manifestement, chantaient ou déclamaient par parties détachées, par rhapsodies, dans les fêtes et dans les réunions, les compositions dont ils gardaient le dépôt dans leurs puissantes mémoires, et à plus forte raison les rhapsodes proprement dits, leurs successeurs, tels que ceux dont Clisthène, au rapport d'Hérodote, prohiba les luttes poétiques à Sicyone, vers la fin du VIIe siècle. Ceux-ci dispersèrent en lambeaux le corps sacré d'Homère, comme s'exprime un ancien; et c'est une longue plainte dans l'antiquité que l'état de désordre et de confusion où gisaient, sous des titres à part, dont nous avons quelques-uns, les rhapsodies colportées par eux dans toute la Grèce. Il en était ainsi à Athènes, depuis longtemps sans doute, lorsque, 300 ans après Lycurgue, Solon, un autre grand législateur, entreprit d'y remédier. Comprenant toute l'importance des chants d'Homère pour l'éducation de ses concitoyens, poëte lui-même d'ailleurs, et nourri de ces chants, il voulut en rétablir la suite telle qu'il la concevait, telle peut-être qu'il l'avait retrouvée en Ionie, dans ses voyages, et il ordonna aux rhapsodes de les réciter désormais aux grandes Panathénées, dans un ordre qu'il prescrivit, en se reprenant l'un l'autre, comme avaient fait probablement les Homérides. Dès lors et plus que jamais on sentit le besoin de posséder l'ensemble et le véritable enchaînement des rhapsodies homériques, besoin que Pisistrate, aidé d'Hipparque, son fils, et l'un et l'autre des savants de leurs temps (parmi lesquels sont cités Onomacrite d'Athènes, Orphée de Crotone, Zopyre d'Héraclée, et, selon toute apparence, Simonide de Céos), réussit à satisfaire. Ce fut lui, dit Cicéron, lui, « savant et lettré entre tous, qui le premier, à ce qu'on rapporte, disposa les livres d'Homère, auparavant confus, selon l'ordre aujourd'hui existant. » Ce fut lui, ajoute Élien, dans un passage capital où il est évidemment l'écho des Alexandrins, qui « révéla l'Iliade et l'Odyssée. » Nul doute que, pour ce grand travail de compilation et d'agencement poétique, exécuté par des poëtes, Pisistrate ne fut point réduit aux dépositions orales des rhapsodes; nul doute qu'il n'ait eu sous les yeux des manuscrits, comme peut-être en avait déjà possédé Solon. Mais ce n'en est pas moins à lui, d'une part, que l'antiquité érudite fait honneur, avec une remarquable unani-

mité, d'avoir recomposé les poëmes d'Homère, d'avoir donné à la Grèce un Homère complet ; et, d'autre part, il est plus que probable que les manuscrits antérieurs au sien, et plus ou moins partiels, qui durent exister principalement dans les villes ioniennes, se fondaient en définitive sur la tradition orale. Les Alexandrins le savaient aussi ; car il est impossible de méconnaitre le résultat de leurs investigations, et comme le dernier mot de leur critique du texte d'Homère, dans cet autre passage capital dont Josèphe, le défenseur et l'historien de l'antiquité juive, se fit une arme : « Homère lui-même, assure-t-on, n'avait point laissé ses poésies écrites ; mais, conservées de mémoire en divers lieux, elles furent tardivement recueillies d'après les chants (c'est-à-dire de la bouche des rhapsodes) et composées en corps d'ouvrage ; de là les discordances nombreuses qui s'y trouvent. »

Tout annonce que le siècle d'Homère ne connut point l'écriture, qu'à cette époque la Grèce ne l'avait point encore reçue de la Phénicie, et que, l'eût-elle reçue, elle ne put avoir, pendant plusieurs générations, ni le moyen ni la pensée d'en faire l'application aux œuvres de l'esprit, longtemps, et en partie pour cette raison, exclusivement poétiques. Le chant était alors leur organe unique, leur unique véhicule, et la mémoire leur seul dépôt, soutenue par le rhythme, développée, exercée sans cesse, portée à un degré extraordinaire de force et de sûreté, dans des institutions locales, comme celle des Homérides, ou générales, comme les rhapsodes, ces livres vivants. Les poëmes homériques, de quelque manière que l'on conçoive leur origine, ne furent donc fixés, rédigés qu'après coup, et lorsqu'ils avaient déjà subi des modifications considérables, tant de fond que de forme, dans le cours de cette longue transmission orale. L'opération même de la rédaction, surtout de la rédaction définitive, sous les Pisistratides, et par le fait de ceux qu'on appelle les *diascévastes*, c'est-à-dire les *arrangeurs*, qu'ils soient ou non distincts des rédacteurs primitifs, leur en imposa de nouvelles. Vinrent ensuite les éditeurs proprement dits, soit ceux que l'on connaissait par leur nom, tels qu'Antimaque, le célèbre poëte épique de Colophon, et Aristote, s'il fut réellement l'auteur de la fameuse édition de la Cassette, faite pour Alexandre ; soit les auteurs inconnus des éditions dites *des Villes* ou encore *anciennes*, dont six sont alléguées, celles de Marseille, de Chios, d'Argos, de Sinope, de Cypre et de Crète. Ces éditeurs poursuivirent, avec plus ou moins d'art et de science, l'œuvre peu habile, mais d'autant plus fidèle peut-être, des *diascévastes*. Après eux, les grammairiens d'Alexandrie, profitant des trésors amassés dans la riche bibliothèque de cette ville par la libéralité éclairée des Ptolémées, compulsèrent tous les travaux, tous les documents antérieurs, collationnèrent, pour leurs recensions nouvelles et de plus en plus critiques, tous les manuscrits qu'ils purent découvrir. Or, ils trouvèrent entre ces manuscrits des différences frappantes, des variantes nombreuses, et dans tous, surtout dans les plus anciens, des disparates et des incohérences qu'ils ne réussirent pas toujours à faire disparaître. Ils y signalèrent une multitude d'interpolations, d'autant plus étendues qu'elles dataient d'une époque plus reculée, et portant quelquefois sur des chants entiers, comme le 10ᵉ livre de l'Iliade et toute la fin de l'Odyssée, depuis le milieu du 23ᵉ chant. Ils firent main-basse sur une foule de passages et de vers isolés, ou tout au moins les notèrent de leurs signes critiques, à titre de suspects. Enfin, Aristarque (*voy.*), celui qui contribua le plus à polir le texte d'Homère, à lui donner l'unité de ton et de couleur, comme les *diascévastes* et les premiers éditeurs avaient prétendu lui rendre l'unité de la composition, acheva de régulariser l'Iliade et l'Odyssée, en substituant à l'antique division en rhapsodies, de longueur fort inégale, la division symétrique en 24 chants, d'après les lettres de l'alphabet. Dès lors, l'antiquité eut une sorte de Bible homérique, dont le texte, diversement modifié depuis, mais seulement dans les détails, est resté la base de nos manuscrits et de la vulgate actuelle.

Ce rapide exposé suffit pour démontrer que les Alexandrins, quand ils pre-

naient de telles libertés avec les grands poëmes homériques, savaient bien ce qu'ils faisaient, savaient qu'ils avaient affaire à des ouvrages transmis jusqu'à eux dans des conditions tout-à-fait particulières, qui motivaient, qui autorisaient même, ces libertés. Maintenant, allèrent-ils plus loin, et les plus hardis d'entre eux, les *chorizontes*, cherchant à se rendre compte de la manière dont pouvaient s'être produits et conservés, dans l'absence de l'écriture, ces poëmes qu'ils rapportaient à deux auteurs différents, conçurent-ils des doutes sur l'unité d'origine de chacun d'eux, et par conséquent sur l'unité de leur composition? On l'a dit, mais rien ne le prouve, et il était réservé aux temps modernes de disperser de nouveau les membres du poëte, comme avaient fait les rhapsodes; de voir dans l'Iliade et dans l'Odyssée la production commune et successive des Homérides, dans Homère tout au plus leur chef et leur maître, sinon le symbole de la réunion tardive de leurs chants, dans Pisistrate, dont l'œuvre pourtant était déjà bien assez *divine* aux yeux des anciens, non pas le restaurateur définitif, mais le véritable créateur de l'épopée grecque, au moins pour le plan et pour l'ordonnance. Ce qui n'avait été, au XVIe siècle, qu'une boutade de mauvaise critique chez Scaliger le fils, qu'un doute savant chez Casaubon; à la fin du XVIIe, qu'une réaction paradoxale contre l'enthousiasme classique, un épisode de la fameuse querelle des anciens et des modernes (François Hédelin ou l'abbé d'Aubignac, Charles Perrault, Houdard de la Motte), devint, dès les premières années du XVIIIe, un symptôme sérieux de l'esprit philosophique de ce siècle, de son dédain pour la tradition, de ses sceptiques hardiesses, et de l'application qu'il en ferait à la littérature comme à tout le reste. Deux génies bien différents, mais éminents l'un et l'autre, Richard Bentley, le prince des philologues anglais, et Giambattista Vico, le précurseur de la philosophie de l'histoire (*voy.* ces noms), ouvrirent les deux voies par lesquelles on pouvait espérer d'arriver à la solution du problème homérique, dès lors posé, et que Vico trancha du premier coup, en niant la personnalité d'Homère. Cette tentative audacieuse, qui mit en avant l'idée mal définie d'une poésie populaire et spontanée, opposée à la poésie d'art et de réflexion, eut d'abord peu de retentissement. Robert Wood (*Essay on the original Genius of Homer*, 1769), inspiré par le spectacle des lieux décrits dans l'Iliade, et transporté par l'imagination dans les temps anciens de la Grèce, se plaça, ainsi que J.-J. Rousseau, à un point de vue analogue, mais plus simple et plus vrai, pour juger les chants d'Homère, qui, selon eux, avaient dû être produits sans l'intervention de l'écriture. Mais il fallait la publication inattendue, faite en 1788, par Villoison (*voy.*), d'après un manuscrit de Venise, du texte de l'Iliade, avec les signes critiques des Alexandrins et les précieuses scholies compilées sur leurs commentaires; il fallait le renouvellement des études philologiques dans les grandes écoles de l'Allemagne, pour que les recherches trouvassent une base solide et prissent un essor de plus en plus assuré. Fr.-A. Wolf (*voy.*) vint. Doué d'un esprit pénétrant et d'une érudition profonde, occupé dès longtemps d'une recension nouvelle des poëmes homériques, et frappé plus qu'un autre de ce qu'offraient de singulier leur histoire et celle des travaux dont ils avaient été l'objet dans l'antiquité, il entreprit de résoudre la question de leur origine, et, dans ses célèbres *Prolégomènes*, publiés en 1795, il éleva les conjectures de ses devanciers à la hauteur d'une hypothèse scientifique à laquelle son nom est resté justement attaché. Il crut pouvoir démontrer, par tous les arguments que lui fournirent de concert la critique et l'histoire, non-seulement que l'Iliade et l'Odyssée n'avaient pas été écrites dans le principe, qu'elles n'avaient pas dû l'être, mais que, formées successivement de la réunion de chants originairement distincts et appartenant aux membres divers d'une même famille poétique, elles n'étaient devenues de véritables épopées que par le travail des siècles et surtout par la compilation de génie faite au temps des Pisistratides et sous leur influence. Proclamant son fameux autant que faux axiome : *Sero Græci*

didicerunt totum ponere in poesi, il leur dénia toute unité primitive de plan et d'exécution, et fit honneur de l'ordonnance que l'antiquité y admirait bien avant Aristote, que les plus grands esprits parmi les modernes n'ont cessé d'y admirer, au siècle même où la poésie épique avait perdu son originalité. Quelques restrictions que Wolf ait apportées plus tard à son système, tandis que d'autres, tels que Heyne, son rival, l'exagéraient, quelques transformations que lui aient fait subir les plus illustres de ses disciples, G. Hermann, par exemple, en admettant un dessin, un noyau primordial de l'un et de l'autre ouvrage, une petite Iliade et une petite Odyssée, développées peu à peu par voie de continuation ou d'interpolation dans l'école des Homérides, l'idée fondamentale demeure, l'épopée n'est plus une œuvre personnelle, une œuvre spontanée; Homère est deshérité de sa création.

Il ne faut donc pas s'étonner si des objections graves s'élevèrent dès l'abord contre l'hypothèse de Wolf, malgré les lumières inattendues que ses travaux jetaient sur la question; si les nouvelles et vastes recherches des Payne Knight, des Nitzsch, des Welcker, des O. Müller, ont de plus en plus ramené les esprits à l'idée de l'unité première des compositions homériques; si, au moins pour chacun des deux poëmes pris à part, le vieil Homère se trouve de nos jours presque complétement réhabilité. Sans doute on a été trop loin dans la réaction en essayant de prouver que ces poëmes furent, comme tous les autres en Grèce, écrits dès l'origine : ils témoignent eux-mêmes du contraire par des indices de tout genre, et les faits extérieurs viennent à l'appui de ces indices. Mais il n'est pas vrai non plus que, sans l'écriture, n'aient pu être ni transmises, ni surtout composées, des œuvres poétiques de cette étendue; qu'elles n'aient pas eu d'objet dans les temps où les place l'histoire; que leur dispersion dans la bouche des rhapsodes, image de leur état primitif, exclue la possibilité d'une création individuelle, d'une grande conception d'art; qu'enfin, et malgré l'artifice d'une rédaction savante et d'une élaboration prolongée, elles manquent en elles-mêmes d'enchaînement, d'harmonie, d'unité véritables. Nous l'avons dit ailleurs, à propos de la Théogonie d'Hésiode*, bien autrement incohérente au premier abord, bien autrement chargée de disparates, de remaniements, d'interpolations, quoique si peu considérable, et où pourtant nous croyons avoir fait ressortir une pensée fondamentale, une organisation réelle : « L'erreur des systèmes modernes nous paraît consister surtout dans un point de vue faussement critique, où, tout en distinguant les œuvres de la haute antiquité de celles des temps postérieurs, on leur demande des conditions d'art qu'elles ne peuvent remplir, tandis qu'on méconnaît d'autres conditions bien plus hautes, sous l'empire desquelles elles furent produites, et qui firent leur supériorité. Cet âge des Homère et des Hésiode, plus que ceux qui suivirent, fut capable de grandes créations poétiques, dont les matériaux, poétiques déjà, s'accumulaient depuis des siècles. C'est une époque de fécondité puissante, où l'imagination et la mémoire, l'inspiration et la réflexion s'allient dans des proportions inouïes pour enfanter les premiers chefs-d'œuvre d'un art tout spontané. C'est le temps des naïves et merveilleuses synthèses de la foi et de la pensée, temps auquel ne saurait sans danger s'appliquer notre moderne esprit d'analyse... De là cette fausse direction qui égara la philologie à la fin du dernier siècle dans ses recherches les plus ingénieuses et les plus profondes d'ailleurs, et qui, sous son scalpel, finit par réduire en poussière quelques-uns des plus beaux monuments du génie humain. »

En effet, les grands poëmes qui portent le nom d'Homère ne sauraient, quoi qu'on en ait dit, être considérés comme des poésies purement populaires, plus ou moins fortuitement amalgamées: ceux qui l'ont prétendu se trompent d'époque et se placent en dehors de toute histoire, en même temps qu'ils se méprennent sur le caractère esthétique de ces poëmes. Les chants populaires de

(*) *Voir* la Dissertation citée T. XIII, p. 784.

la Grèce antique, les *epea*, qui célébraient les exploits des héros, leurs aventures, leurs malheurs, s'étaient succédé durant bien des générations, avaient subi déjà bien des élaborations, bien des transformations diverses, avant que l'*épopée* fût possible; ils la rendirent nécessaire; ils s'y transfigurèrent en s'y organisant, lorsqu'après une longue suite d'*aèdes* ou de simples *chanteurs* parut un *poëte*, nom qui, chose remarquable, se rencontre pour la première fois dans l'Odyssée, comme cet ouvrage nous a conservé la tradition des espèces de bardes qui furent les prédécesseurs d'Homère. Il y a plus : si le nom d'Homère est significatif, s'il fut, ainsi que tant d'autres, un titre relatif à la profession du poëte, un monument de l'invention qu'on lui rapportait, le sens qu'il implique est précisément celui qui caractérise son œuvre; *Homère*, c'est l'auteur d'un ensemble, le créateur d'un tout poétique. Ainsi se trouve reporté au sein des temps de grande inspiration, à l'époque culminante de la période épique de la Grèce, ce travail de composition et d'organisation de l'épopée, que Wolf attribuait au VIe siècle avant notre ère, au siècle des derniers poëtes cycliques. Ainsi s'explique le contraste singulier que l'on observe entre les *Chansons de gestes*, comme on peut les nommer, des vieux aèdes, tels que Phémius et Démodocus, qui racontent en une journée la prise de Troie ou le retour des chefs, et le développement si riche et si vaste d'une action beaucoup plus simple dans l'Iliade et dans l'Odyssée. Ainsi, d'un autre côté, ce phénomène, trop peu remarqué jusqu'à ces derniers temps, de la place déjà occupée par ces poëmes, dans une étendue approchant de leur étendue actuelle, lorsque parurent ceux qui, d'abord, se groupèrent autour d'eux pour former peu à peu ce qu'on appela plus tard le cycle épique (*voy.*). Stasinus de Cypre, Arctinus de Milet, Hagias de Trézène, d'autres encore, choisirent les sujets de leurs épopées, imitations évidentes des épopées homériques, dans les antécédents ou dans les conséquents de celles-ci; aucun d'eux n'imagina d'empiéter, soit sur l'Iliade, soit sur l'Odyssée; aucun d'eux ne reproduisit ni la même action, ni les mêmes scènes, ne traita la colère d'Achille ou le retour d'Ulysse. Il en résulte qu'à l'époque de ces poëtes, contemporains des premières olympiades, et vers le milieu du VIIIe siècle avant notre ère, l'Iliade et l'Odyssée existaient dans un certain ensemble et comme types respectés de toute cette série concentrique de poëmes dont elles furent le noyau. Ajoutez que la plupart de ces premiers cycliques sont mis en rapport avec Homère ou donnés pour ses disciples, si bien qu'on a pu, non sans quelque vraisemblance, les classer parmi les Homérides.

Nous pensons, au reste, que, dans l'intervalle qui s'écoula entre l'apparition d'Homère et la fixation par l'écriture des deux chefs-d'œuvre décorés de son nom, fixation tardive, d'abord partielle peut-être, mais pourtant de beaucoup antérieure à leur rédaction définitive sous les Pisistratides, des circonstances durent exister qui, si nous les connaissions bien, nous révéleraient le secret tout entier de leur composition, aussi bien que de leur transmission, sans le secours de cet art. La vie tant publique que privée des Ioniens, à cette époque reculée, qui fut celle du premier essor de leur civilisation, après les temps héroïques de la Grèce et dans les siècles inspirés de ceux-ci qui les suivirent, nous sont malheureusement trop peu connues. Nous entrevoyons toutefois que le chant, et en particulier le chant épique, y tenait une très grande place, non-seulement aux fêtes et aux réunions solennelles des jeux, mais dans mainte autre occasion; qu'il y était la nourriture morale des peuples et comme le pain de chaque jour. Qui nous empêche de croire qu'avec la curiosité passionnée de ces peuples, avec la vigoureuse imagination et la mémoire non moins énergique de leurs poëtes, avec les matériaux de plus en plus poétiques qui s'étaient amassés jusqu'à eux d'âge en âge, ces *artistes populaires* (comme les appelle le chantre de l'Odyssée, qui fut l'un d'eux) ont pu, sur un plan conçu d'un seul jet, exécuter l'une après l'autre les différentes parties d'un long poëme, les réciter à mesure en les rattachant toujours à ce plan, se continuer ainsi eux-

mêmes dans une suite de journées, et intéresser jusqu'au bout leurs auditeurs captivés par le fil du récit non moins que par le charme des détails? Leurs disciples étaient là, poëtes eux-mêmes, dociles à l'inspiration du maître et fidèles à sa voix, pour recueillir successivement les chants successivement échappés de sa bouche, pour les faire retentir après lui dans les solennités, pour se les transmettre selon l'ordre qu'il avait fixé, selon le mode qu'il avait établi, comme un héritage sacré, comme le titre de leur mission; car ils étaient ses fils au moins en esprit, ils se vantaient de descendre de lui, ils s'appelaient les *Homérides*. Les analogies ne manquent, dans l'histoire de la poésie et de la littérature grecques, ni pour cette transmission orale, disciplinée, pour ainsi dire (qui, même au temps de l'écriture, se perpétua par les didascalies lyriques et dramatiques); ni pour les longues récitations en public, pour les exhibitions poétiques s'enchainant les unes aux autres, se continuant de journée en journée (d'où procédèrent, à l'époque du drame, les trilogies et les tétralogies); ni, qui le croirait? pour la manière de composer, dans laquelle l'unité d'un plan conçu d'avance s'alliait avec l'exécution, avec la publication partielle, isolée, plus ou moins indépendante, des diverses portions de ce plan, peu à peu rattachées les unes aux autres, remaniées après coup, et fondues à la fin dans un grand ensemble, soit par l'auteur lui-même, soit par ses héritiers et ses continuateurs. Ainsi composait encore Hérodote (*voy.*), si semblable à Homère, quoique en des temps différents; qui fut aux logographes ce qu'Homère avait été aux aèdes; qui créa l'épopée en prose, mais qui la créa par intervalles, par parties détachées; dont les histoires ont tant de rapport avec les rhapsodies, et dont l'œuvre totale ne fut probablement recueillie et définitivement organisée qu'après sa mort. L'idée d'un tel mode de composition est celle qui peut le mieux rendre compte de ce qu'il y a de particulier et d'originaire dans le plan un peu vague, dans l'ordonnance peu serrée, peu symétrique, en un mot dans l'allure propre de ces épopées de chant et de journées, où le fil du récit se rompt sans cesse et sans cesse se renoue, et qui se décomposent si aisément dans leurs parties intégrantes, parce que chacune de ces parties dut former un petit tout dans le grand. Le reste s'explique par le mode de transmission, par les remaniements, les continuations, les intercalations des Homérides, par l'intervention des rhapsodes qui brisèrent le faisceau traditionnel, par celle des *diascévastes* qui travaillèrent à le reformer, par les interpolations des uns et des autres, toutes choses que nous n'entendons pas nier, d'où provinrent surtout les discordances signalées par les critiques anciens, mais qui, à notre sens comme au leur, se concilient avec l'unité première de conception, d'exécution même, jusqu'à un certain point, de chacun des deux grands poëmes homériques.

Ce serait une tâche laborieuse et dont le lieu n'est point ici d'entreprendre de prouver nos assertions par une analyse détaillée du plan, de l'économie intérieure, de la contexture générale de l'Iliade et de l'Odyssée. Nous avons voulu seulement, dans le peu de pages qui précèdent, replacer à leur vrai point de vue historique ces deux plus vieux, ces deux plus beaux monuments de l'épopée grecque, qui firent tomber dans l'oubli, de bonne heure, tout ce qui avait paru avant eux, qui éclipsèrent de leur gloire tout ce qui vint après. Nous avons voulu présenter sous toutes ses faces la question homérique, comme on l'appelle, question déjà soulevée en partie chez les anciens, et que les modernes ont poussée jusqu'à l'extrême limite du scepticisme aussi bien que de la crédulité. On a pu s'apercevoir, du reste, qu'en reconnaissant aux deux poëmes réunis, avec tant d'autres qui leur furent postérieurs, sous le grand nom d'Homère, le cachet d'œuvres d'art spontanées et personnelles, abstraction faite des modifications qu'ils ont dû nécessairement subir par le fait de la tradition orale, nous inclinons pour l'opinion qui les rapporte à deux époques successives et à deux auteurs différents. Cette opinion, renouvelée de nos jours avec beaucoup de savoir par l'Anglais Payne Knight, avec beaucoup de talent et de sagacité par Benjamin Constant, nous paraît reposer sur un examen im-

partial de tous les caractères qui distinguent l'Iliade de l'Odyssée, tant dans le fond que dans la forme, malgré leur air de famille et leur couleur commune. Les disparates qui, dans chaque poëme, ne sont ni assez graves ni assez nombreuses pour autoriser le système de Wolf, nous semblent, au contraire, décisives, de l'un à l'autre, en faveur des *chorizontes*. Ce sont, non-seulement deux états distincts de la vie, des mœurs, des croyances grecques, mais deux moments réellement successifs de l'épopée elle-même, dans son histoire à la fois et dans le progrès de l'art. L'Iliade, poëme de guerre et de batailles, dut être composée dans des temps, dans des lieux, plus voisins de l'époque des héros dont elle respire encore l'esprit, du théâtre de leurs combats, qu'elle décrit avec une si naïve fidélité; elle dut être l'œuvre de l'Homère achéo-éolien de Cyme ou de Smyrne. L'Odyssée, au contraire, dut prendre naissance dans l'une des villes ioniennes, à l'époque du premier essor de leur commerce, des premières et aventureuses tentatives de leur navigation; c'est, à bien des égards, une épopée de marchands et d'explorateurs de terres lointaines, et son auteur fut, sans doute, un Homère, ou, si l'on veut, le plus ancien et le plus illustre des Homérides, soit de Chios, soit de Samos. D'un autre côté, l'Iliade, selon la remarque d'Aristote, est plus pathétique et plus simple, l'Odyssée plus morale et plus compliquée; c'est-à-dire que dans celle-là domine l'enthousiasme, que le mouvement d'un récit passionné y suffit à l'intérêt, tandis que, dans celle-ci, la réflexion épure le sentiment en même temps qu'elle produit un plan combiné avec art. Il n'est pas jusqu'à la langue qui, malgré l'uniformité du dialecte épique, ne différencie assez clairement les deux poëmes, ne leur assigne des dates et peut-être des patries distinctes, plus naïve et plus rapprochée des formes éoliques dans l'Iliade, plus savante déjà et plus voisine de l'ionien dans l'Odyssée. Cette langue, d'ailleurs, quelque modifiée, quelque polie qu'elle ait été dans le cours des âges par la bouche des rhapsodes ou par la lime des grammairiens, n'en garde pas moins un caractère général d'antiquité relative qui est une dernière preuve à l'appui de notre opinion sur l'origine des compositions homériques. Elle n'est pas une des moindres gloires des chantres de génie qui la créèrent, en même temps que l'épopée et par une combinaison analogue, en choisissant dans le vieux fonds de l'idiome achéen, et dans les dialectes qui déjà s'en étaient séparés, les formes les plus riches, les plus expressives, les plus sonores, et en les assouplissant par la puissance du rhythme.

Nous avons déjà dit que le texte des poëmes homériques revu par Aristarque, dans le second siècle avant notre ère, et qui fut celui de la belle antiquité gréco-romaine, est demeuré la base des manuscrits parvenus jusqu'à nous, mais après avoir subi une série de modifications dont les principales datent du ve siècle après J.-C., époque où fut arrêtée la vulgate actuelle. A ce texte vulgaire furent successivement rattachées des scholies, parmi lesquelles celles du fameux manuscrit de l'Iliade à Venise, recueillies au XIe siècle et publiées par d'Ansse de Villoison, tiennent le premier rang. Eustathe (*voy.*), l'archevêque de Thessalonique, au XIIe, composa ses Παρεκβολαί, vaste travail d'exégèse, où manque la critique, mais qui n'en est pas moins un trésor de notions précieuses sur tout ce qui tient de près ou de loin à Homère. C'est d'après le commentaire d'Eustathe et plusieurs manuscrits que Démétrius Chalcondyle l'Athénien publia, en 1488, chez les Nerli, à Florence, in-fol., l'Iliade, l'Odyssée, la Batrachomyomachie et les Hymnes, dans l'*editio princeps* des *Homeri Opera*, la seule édition que nous mentionnerons parmi les anciennes, avec celle de Henri Estienne, dans les *Poetæ Græci principes*, Paris, 1566, in-fol. Samuel Clarke et son fils, depuis 1729, donnèrent à Londres une édition nouvelle d'Homère, en 4 vol. in-4°, avec la traduction latine, les imitations, et de bonnes remarques de prosodie et de métrique; Ernesti la reproduisit à Leipzig, en l'améliorant, 5 vol. in-8°, 1759-1764, réimprimés en Angleterre et en Allemagne. En 1794-95, six années après la publication de l'*Iliade* de Venise, par Villoison (1788, in-fol.), F.-A. Wolf fit paraître, à Halle, la célè-

bre recension dont nous avons parlé, chef-d'œuvre de la critique verbale, comme les *Prolégomènes* de la haute critique philologique, sous le titre expressif : *Homeri et Homeridarum opera et reliquiæ* (incomplète, 2 vol. in-8°). Cette édition capitale a été reproduite, avec une préface importante qui sert de complément aux Prolégomènes, en 1804 et en 1817, 4 vol. in-8°. Vint ensuite l'*Iliade* de Heyne (*voy.*), moins heureux que Wolf dans la constitution du texte, mais dont l'immense travail sera toujours consulté avec fruit, tant pour les *observations* que pour les *excursus* qui en font la meilleure part (8 vol. in-8°, Leipzig, 1802, et un 9e vol. publié depuis par Græfenhan et renfermant les tables). Parmi les éditions postérieures, nous devons citer avant tout la tentative hardie, mais peu justifiée, malgré l'ingénieuse érudition de l'auteur, que fit Richard Payne Knight, d'abord dans ses nouveaux *Prolegomena ad Homerum*, en 1814, puis dans la recension bien plus nouvelle encore du texte, qui prit place à la suite, en 1820, Londres, in-4°, pour faire remonter non-seulement la critique, mais la forme même de ce texte, bizarrement *archaïsé* par lui, au-delà de l'époque de Pisistrate. Ce serait déjà beaucoup de nos jours, même après Wolf, de reporter la vulgate homérique à cinq ou six siècles en arrière, jusqu'au texte fondamental d'Aristarque, comme parait l'entreprendre un jeune philologue de haut mérite, M. K. Lehrs, dans l'ouvrage qui a pour titre : *De Aristarchi studiis Homericis*, Kœnigsb., 1833, in-8°. Les maîtres de la critique, J.-F. Boissonade (*Homeri opera*, Paris, 4 vol. in-32), G. Hermann (2 vol. in-8°, Leipzig, 1825) et G. Dindorf (2 vol. in-8°, Leipzig, 1824 et 1826) ont été plus circonspects. Spitzner a donné (1832-36) l'*Iliade* avec des notes choisies, et l'on attend beaucoup de l'*Odyssée*, que doit publier, également dans la *Bibliotheca Græca* de Jacobs et Rost*, G.-W. Nitzsch, celui-là même qui a déjà donné, en langue allemande, deux volumes de *Remarques explicatives* (Hanovre, t. I, 1826 ; t. II, 1831, in-8°), sur ce poëme, et qui semble avoir pris pour tâche de réhabiliter par la science la foi commune à Homère, dans une suite de programmes ou de dissertations, parmi lesquelles nous mentionnerons son *Historia Homeri*, dont il a paru deux fascicules, in-4°. Il serait trop long d'indiquer en détail même les plus essentiels parmi les innombrables travaux de tout genre dont Homère et ses poëmes ont été l'objet : nous nous bornerons à ce que nous en avons dit dans le cours de cet article, en traitant la question homérique. Ajoutons cependant que le système de Wolf a été l'objet d'une exposition pleine de talent, quoique trop exclusive, dans l'ouvrage de G. Müller intitulé *Homerische Vorschule*, 2e édit., avec une préface de M. Baumgarten-Crusius, renfermant un jugement étendu des opinions diverses sur la question. Feu Dugas-Montbel (*voy.*) nous a donné dans le même esprit son *Histoire des poésies homériques*, à la tête de sa traduction en français de ces *poésies*, la plus complète et la meilleure de toutes*, avec le texte revu et un choix judicieux de commentaires, Paris, 9 vol. in-8°, chez Ambroise-Firmin Didot, à qui nous devons une nouvelle édition du texte, accompagnée de la traduction latine et de tous les fragments des poètes cycliques, en un seul volume grand in-8°, dans la *Bibliotheca Scriptorum Græcorum*. En opposition avec Dugas-Montbel, M. le marquis de Fortia d'Urban (*voy.*) a publié, dans l'année 1832, un essai intitulé: *Homère et ses écrits*, que nous nous permettrons de qualifier d'excentrique à force de foi, comme à force d'hypothèse celui de feu Le Chevalier, sous le nom de Constantin Koliades : *Ulysse-Homère, ou du véritable auteur de l'Iliade et de l'Odyssée*, Paris, 1829, in-fol., avec le *supplément*, 1832. On peut consulter sur ce point les articles de saine critique insérés par M. Letronne dans le *Journal des Savants*, années 1829 et 1832, et M. Welcker, qui a très savamment com-

(*) Elle paraît à Gotha depuis 1826, in-8°.

(*) Parmi les traductions en langues étrangères, celle de Voss, dans le mètre de l'original, mériterait une mention toute particulière ; mais la notice qui sera consacrée à ce poëte allemand nous offrira une occasion plus commode de caractériser son travail. S.

menté toutes les traditions sur *Homère* et les *Homérides*, à l'appui d'une opinion peu déterminée encore quant au fond de la question, dans l'ouvrage étendu qui a pour titre : *Der epische Cyclus oder die Homerischen Dichter*, Bonn, 1835, 1 vol. in-8°. G-N-T.

HOMÉRIDES, *voy.* l'art. précédent et les art. RHAPSODES et CYCLE ÉPIQUE.

HOMICIDE, des mots latins *homicidium* (qui désigne l'action) et *homicida* (qui en désigne l'auteur), formés de *homo*, homme, et *cædere*, abattre, tuer. En français, homicide est l'action de détruire un homme, en même temps que la désignation de la personne qui a tué un homme.

L'individu qui ôte la vie à un autre individu, non-seulement se rend coupable envers la société dont il retranche méchamment un de ses membres, mais encore il viole la loi naturelle et la loi divine, suivant lesquelles l'existence de l'homme ne doit avoir d'autre terme que celui qui lui est assigné par les décrets de la Providence.

La loi des Hébreux punissait de mort ceux qui avaient méchamment ôté la vie à leurs semblables *. A Athènes, lorsque l'homicide était commis de dessein prémédité, le coupable était puni du dernier supplice. S'il parvenait à s'y soustraire par la fuite, ses biens étaient confisqués, et celui qui se saisissait de sa personne pouvait impunément le mettre à mort, ou bien il était traduit devant le juge, qui le condamnait à subir la peine due à son action. A Rome, ce crime était puni aussi de la peine capitale par la loi de Numa et par la loi des Douze-Tables. Lorsqu'il avait été commis par accident, les lois d'Athènes en condamnaient l'auteur à l'exil pendant un an, et la loi romaine lui permettait d'expier son imprudence par le sacrifice d'un bélier, qu'il offrait aux dieux dans une assemblée du peuple. La législation criminelle de tous les peuples connus voue également à la mort celui qui a ôté la vie à son semblable ; c'est le seul genre de réparation qui soit universellement admis dans ce cas **. L'assassin qui, dans la plénitude de sa raison, s'est mis par son crime en état de guerre contre l'humanité, qui a porté le trouble dans la société et le deuil dans les familles, cesse d'avoir droit à la commisération publique, et la loi ne fait qu'user de représailles à son égard en le condamnant au même sort qu'il a osé faire subir à sa victime. Depuis la fin du dernier siècle, l'usage de cette loi du talion (*voy.*) n'est pas à l'abri du blâme ; mais cette grave question se rattache à celle de la nécessité de conserver ou d'abolir la peine de mort, et c'est dans un article particulier (*voy.* MORT) qu'elle sera traitée.

La loi pénale française établit une différence dans la qualification qu'elle donne à l'homicide, eu égard aux circonstances qui l'ont accompagné, et elle proportionne à l'énormité du crime les peines dont il doit être puni. Ainsi l'homicide qui est commis avec préméditation ou de guet-apens est qualifié *assassinat*, et la peine est la mort. Il est qualifié *meurtre* lorsqu'il résulte de coups donnés volontairement, mais sans préméditation, encore qu'ils aient été portés avec intention de donner la mort ; et il est puni alors de la peine des travaux forcés à perpétuité, excepté lorsqu'il a précédé, accompagné ou suivi un autre délit, auquel cas il est puni de mort. Mais l'homicide n'a pas le caractère de meurtre lorsque son auteur y a été contraint par une force à laquelle il n'a pu résister : si les blessures et les coups desquels il est résulté étaient ordonnés par la loi et commandés par l'autorité légitime ; s'il avait été commis dans la nécessité actuelle de la légitime défense de soi-même ou d'autrui, comme aussi en repoussant, la nuit, l'escalade ou l'effraction des clôtures, murs ou entrées d'une maison ou d'un appartement habités, ou en se défendant contre les auteurs de vols ou de pillages exécutés avec violence : il ne constitue alors ni un crime, ni un délit. Il est excusable lorsqu'il a lieu en l'absence de toute intention de le

(*) *Gen.*, IX, 6 ; *Exod.*, XXI, 12 ; *Levit.*, XXIV, 17. S.

(**) On peut excepter la Russie, où la peine de mort est rarement appliquée. Toutefois, le supplice du knout (*voy.*), dans une certaine mesure, équivaut à la peine de mort ; et c'est seulement pour le cas où le coupable survit à ce châtiment barbare qu'il est condamné à la déportation en Sibérie. S.

commettre, et par accident, dans les cas prévus par les art. 321, 322, 324 et 325 du Code pénal, et puni seulement d'un emprisonnement, dont la durée est graduée par l'art. 326, et sauf les dommages-intérêts des parties lésées. Il est aussi puni d'un emprisonnement et d'une amende, et il donne lieu à des dommages-intérêts, lorsqu'il est commis ou causé involontairement, par imprudence, imprévoyance, inattention, négligence ou inobservation des règlements.

Le législateur, dans sa sollicitude, a pris en considération non-seulement les circonstances qui ont accompagné l'action, mais encore la faiblesse de l'âge et l'état de raison du coupable. Lorsque celui qui a commis l'homicide est âgé de moins de 16 ans, il est acquitté s'il est reconnu qu'il ait agi *sans discernement;* mais il est retenu dans une maison de correction pendant un temps dont le jugement détermine la durée, laquelle ne peut excéder l'époque où il aura accompli sa 20e année. S'il est établi, au contraire, qu'il a agi *avec discernement*, la peine de mort, ou celle des travaux forcés à perpétuité, qu'il aurait encourue, est commuée en un emprisonnement de 10 à 20 ans dans une maison de correction.

Enfin l'homicide n'est considéré ni comme un crime, ni comme un délit, lorsque le coupable était en état de démence au temps de l'action. La loi a dû faire fléchir sa rigueur et prendre en pitié l'individu chez qui l'absence de la raison ne permet pas de supposer la volonté du crime. Ce serait peut-être ici le lieu d'examiner s'il existe réellement une sorte de folie qui porte irrésistiblement un individu à détruire son semblable, et si l'horrible soif du sang, contre laquelle notre nature se révolte dans notre état normal, doit trouver une place au nombre des maladies qui peuvent déranger notre organisation... C'est là malheureusement un fait sur lequel la consolation du doute ne nous est pas accordée; les annales de la jurisprudence et les livres de médecins habiles nous en offrent de trop fréquents et funestes exemples. Cette espèce d'aliénation mentale, qui déprave les affections de l'homme et qui détermine en lui les horribles penchants des animaux féroces, fera l'objet d'un article spécial au mot Monomanie.

La peine qui est encourue par l'assassin ou le meurtrier se prescrit par 20 ans (à compter du jour de sa condamnation), lorsqu'il a pu se dérober par la fuite aux poursuites dirigées contre lui. La loi le veut ainsi, et nous devons respecter les motifs qui l'ont dictée. Voici ce qu'a dit à ce sujet un philosophe et jurisconsulte anglais, qui, de même que Beccaria, n'admet cette disposition qu'avec de fortes restrictions. « On peut, dit Bentham, étendre la prescription aux délits non-consommés, aux tentatives manquées. Le délinquant, dans l'intervalle, a subi la peine en partie; car la craindre, c'est déjà la sentir. D'ailleurs s'il s'est abstenu de délits pareils, s'il s'est réformé lui-même, il est redevenu un membre utile à la société; il a repris sa santé morale sans l'emploi de la médecine amère que la loi lui avait préparée pour sa guérison. Mais s'il s'agissait d'un délit majeur, il serait odieux, il serait funeste de souffrir qu'après un certain temps la scélératesse pût triompher de l'innocence... Point de traité avec des méchants de ce caractère! Le spectacle d'un criminel jouissant en paix du fruit de son crime, protégé par les lois qu'il a violées, est un appât pour les malfaiteurs, un objet de douleur pour les gens de bien, une insulte publique à la justice et à la morale. » (*Traité de législation; Principes du Code pénal*, part. 3, chap. III.)

L'affligeant tableau, qui est annuellement publié par le ministre de la justice, des crimes dont les tribunaux ont dû punir les auteurs, contient la déplorable énumération des homicides qualifiés qui ont été commis. M. Guerry, avocat à la cour royale de Paris, y a puisé les principaux documents qui forment la base d'un ouvrage utile, qu'il a publié sous le titre d'*Essai de la statistique morale de la France*. Après avoir déterminé le chiffre total des crimes contre les personnes, lequel s'élève en France, année commune, à 1,900, M. Guerry nous fait connaître comment les hommes contribuent à le former dans la proportion de 86 et les femmes dans celle de

14 sur 100; puis il en établit le rapport en nombre, eu égard à l'âge des coupables, pendant une période de 10 ans, et il nous apprend qu'il s'élève au *maximum* parmi ceux, de l'un et de l'autre sexe, qui sont âgés de 25 à 30 ans. Ce rapport diminue progressivement en avançant dans la carrière de la vie, mais avec moins de rapidité chez les femmes que chez les hommes; et la proportion devient à peu près égale après qu'ils ont passé 50 ans. Si l'âge exerce de l'influence sur le nombre des meurtres et des assassinats qui se commettent en France, les saisons n'y en exercent pas une moins funeste, et les investigations de M. Guerry lui ont fourni la preuve qu'il s'y en commet bien plus en été et en automne qu'en hiver et pendant le printemps. M. Guerry indique aussi le rapport variable du nombre des homicides commis dans chaque département, eu égard à sa population, et il en signale les causes, qu'il ne faut pas rechercher ailleurs que dans les différentes passions dont le cœur de l'homme est agité. J. L. C.

HOMILÉTIQUE. Par ce terme technique, peu usité en France, et qui vient du verbe grec ὁμιλέω, converser, s'entretenir, parler (*voy.* HOMÉLIE), on désigne en Allemagne la théorie de l'éloquence de la chaire; l'homilétique, ou bien aussi la rhétorique sacrée, forme une des principales branches de la théologie pratique. Voici comment Schott, un des auteurs allemands les plus distingués dans cette science, en formule le principe fondamental : « L'homilétique doit enseigner au prédicateur chrétien à exercer par la parole une telle action sur l'âme de ses auditeurs qu'ils s'unissent avec lui dans une véritable édification, c'est-à-dire qu'ils partagent sa conviction, et que leur volonté soit assez excitée pour exprimer cette conviction dans une vie sainte et dévouée à Dieu. » L'homilétique établit les règles pour atteindre ce but; mais, de même que la rhétorique ne fait pas les orateurs ni l'art poétique les poëtes, de même la théorie de l'éloquence de la chaire ne suffit pas pour produire un grand prédicateur; tout ce qu'elle peut faire c'est de guider la marche de celui qui veut le devenir. Elle lui apprend à trouver un sujet convenable (1re partie, *l'invention*), à disposer et à diviser les matières selon la nature du sujet ou selon le but de l'orateur (2e partie, *la division*), et enfin à bien exprimer les matières bien trouvées et bien disposées (3e partie, *l'élocution*, tant par rapport au style que par rapport à l'action, c'est-à-dire à l'éloquence du corps). Ce sont les trois parties de la rhétorique, modifiées d'après le but spécial de l'éloquence sacrée.

L'étude de cette science pratique est indispensable à celui qui veut exercer avec fruit le ministère de la parole. Bien qu'on ait dit que le véritable talent n'a pas besoin de règles, il n'atteindra jamais son but s'il refuse de se soumettre à une méthode logique, fondée sur la nature des choses. Seulement il ne faut pas croire que l'art puisse tout faire; l'homilétique ne prétend pas enchaîner le prédicateur à un système compliqué de règles minutieuses : elle sait toujours faire une large part au libre essor du talent. Ce n'est pas ici le lieu d'entrer dans des détails sur l'enseignement de l'homilétique; nous dirons seulement que les exercices pratiques et l'étude, l'analyse des bons modèles, doivent constamment accompagner la théorie.

Pour l'historique de ce sujet, le lecteur peut consulter l'article ÉLOQUENCE SACRÉE, dû à un savant évêque, et nous nous bornerons à ajouter quelques mots sur les ouvrages qui traitent de cette matière. On connaît les *Leçons* de H. Blair (*voy.*); l'*Essai* du cardinal Maury (*voy.*) *sur l'éloquence de la chaire* est moins une théorie systématique qu'un recueil d'observations et d'analyses. Ce sont surtout les Allemands qui ont établi cette théorie; parmi les principaux ouvrages nous citerons : Schmidt, *Anleitung zum populæren Kanzelvortrag*, 3 vol., 2e édit., Iéna, 1795, in-8°; Ammon, *Handbuch der Kanzelberedsamkeit*, 3e édit., Nuremb., 1826, et surtout Schott, *Philosophische und religiœse Begründung der Rhetorik und Homiletik*, 3 t. en 4 vol., Leipz., 1815 à 1828, in-8°. On consultera encore avec fruit le premier vol. de l'excellent ouvrage de Hüffell : *Ueber das*

Wesen und den Beruf des evangélisch-christlichen Geistlichen, 3e éd., Giessen, 1835. CH. S.

HOMMAGE, HOMMAGE-LIGE, *voy.* FOI ET HOMMAGE.

HOMME, *homo*, c'est-à-dire le terrestre, le fils de la terre (*humus*), la plus parfaite des créatures de Dieu, placée en tête du règne animal, et se distinguant de tous les autres êtres par la raison dont elle est douée.

> *Sanctius his animal mentisque capacius altæ*
> *Derat adhuc, et quod dominari in cætera posset :*
> *Natus homo est.* (OVID., *Metamorph.*).

Pour l'homme, la raison est un glorieux privilége qui fait de lui le roi de la terre et semble le lui disputer même, afin de lui assigner sa place parmi les esprits immatériels dont nous supposons l'existence, comme de chaînons nécessaires dans cette grande chaîne qui lie la créature finie à l'Être incréé, infini, sagesse suprême et suprême puissance.

C'est surtout sous le point de vue de l'histoire naturelle que nous envisagerons ici l'homme. Tout ce qui concerne son essence immatérielle est traité aux mots AME, RAISON, INTELLIGENCE, PENSÉE, PSYCHOLOGIE, etc. S.

Pour procéder avec ordre nous comprendrons sous un petit nombre de divisions les principaux faits qui se rattachent à notre sujet.

1° *De l'antiquité de notre espèce.* Un des plus magnifiques résultats auxquels soient arrivées de nos jours les sciences naturelles, c'est d'avoir démontré que l'apparition de l'homme sur la terre a été précédée de longs bouleversements, et que, de toutes les races vivantes successivement créées et englouties, la sienne est la dernière venue, la seule dont les débris ne se retrouvent pas dans ces immenses hécatombes de la création (*voy.* FOSSILES); comme si la cause créatrice avait voulu, dit un profond penseur, préluder sur une immense variété d'ébauches et d'organisations à cette création centrale, réunissant, dans l'abrégé le plus complet, le plus grand nombre possible d'éléments et de formes, celles qui s'accordent le mieux avec la plus grande combinaison d'idées et de sensations, et avec l'usage le plus varié d'une volonté libre.

Cinq ou six mille ans, s'il faut en croire les traditions, se seraient écoulés depuis que l'homme a fait sa première apparition sur la terre; et, sans nous arrêter à cette question de savoir quel était l'âge de la terre à l'époque où l'homme en prit possession, question qui est sans solution pour nous, nous aborderons cette autre: l'espèce humaine est-elle toujours la même depuis qu'elle existe?

Si l'on consulte les traditions les plus reculées, les monuments les plus antiques, on verra qu'il est impossible de répondre autrement que par l'affirmative. Ainsi, les momies d'Égypte n'offrent pas, après plus de 3,000 ans de durée, de différence notable, dans la forme du squelette, avec les races vivantes. Les plus anciens tombeaux sont adaptés à la stature ordinaire de l'homme. Si l'on a pu imaginer naguère que la terre avait été habitée à son origine par une race de géants (*voy.*), ces croyances, nées dans des siècles d'ignorance et de crédulité, ont disparu au grand jour de la science. Ainsi est-il arrivé à l'égard de ces ossements gigantesques enfouis dans plusieurs contrées, et que l'on a reconnu appartenir à des éléphants. On a trouvé, il est vrai, dans les tombeaux qu'on voit aux environs de Cuzco, au milieu des immenses ruines d'une civilisation éteinte, des squelettes de têtes humaines qui se distinguent de tous ceux des races vivantes par l'extrême dépression du crâne et par l'avancement extraordinaire des mâchoires. Mais ce fait unique, quelque curieux qu'il soit en lui-même, peut fort bien faire admettre l'existence d'une race nouvelle dans l'espèce humaine, sans pour cela autoriser une conclusion opposée à celle que nous avons donnée.

Il est assez difficile de faire concorder l'absence bien constatée de fossiles humains dans les terrains diluviens avec les traditions de déluge (*voy.*) répandues chez la plupart des peuples et consacrées par la *Genèse*. L'absence de ces fossiles et de tout vestige d'industrie humaine étonne d'autant plus que le cataclysme a épargné les ossements des moindres mammifères, des coquillages, de fragiles débris de plantes et d'insectes. Le genre

humain habitait-il alors quelque contrée peu étendue, qui aurait été entièrement ensevelie au fond des mers actuelles, comme cette terre de l'Atlantide (*voy.*) dont l'antiquité nous a transmis le fabuleux souvenir? On a hasardé cette conjecture, mais nous n'insisterons point sur des questions qu'il ne nous sera jamais donné de résoudre.

2° *Caractères zoologiques de l'homme.* L'homme est placé par les naturalistes en tête des mammifères (*voy.*), dans l'ordre des *bimanes* qu'il compose à lui seul. S'il diffère peu, par son organisation, par la structure de ses sens et par la manière dont s'accomplissent ses fonctions de nutrition, d'un grand nombre de quadrupèdes, cependant plusieurs particularités, dans les fonctions de relation notamment, appellent notre attention par les conséquences qu'elles ont pour la destinée de l'espèce. Et d'abord il faut citer la position *verticale*. La plus simple réflexion suffit pour démontrer qu'il nous serait impossible de marcher à quatre pattes, et nous ne nous arrêterons pas à réfuter un insigne paradoxe que les pages les plus éloquentes ne sauraient rendre croyable, quand on citerait même l'exemple d'individus à l'état sauvage qui grimpaient, s'élançaient d'un arbre à l'autre, et marchaient sur leurs mains. C'est sans plus de raison qu'on a regardé plusieurs espèces de singes, notamment l'orang-outang comme de véritables bipèdes. Ce mammifère, quoique posant sur ses membres postérieurs, profite cependant de l'extrême longueur de ses bras pour s'appuyer sur le sol. Aussi grimper est-ce pour lui une action plus naturelle que marcher, et ses pieds sont-ils organisés pour la préhension. Bien que ce mode singulier de progression diffère, à quelques égards, de celui des quadrupèdes, on ne peut certes l'assimiler à la marche de l'homme. La judicieuse antiquité avait senti quelles conséquences importantes pour l'organisation, et partant pour la destination de notre espèce, découlent de cette attitude droite par laquelle elle caractérisa la créature d'élite, l'*anthrôpos* (de ἄνω, *en haut*, et ἀθρεῖν regarder)*.

(*) Ἀναθρεῖ, ἃ ὄπωπε, Platon. *Cratylus.* Mais cette seconde étymologie n'est pas plus certaine.

A mesure, dit Herder (*voy.*), que l'animal se rapproche davantage de la station droite, vous voyez, en général, la tête se dégager du squelette, et les mâchoires se resserrer sous le front, qui s'avance comme pour témoigner d'instincts plus nobles dans l'animal. Que l'on compare les poissons, dont la tête est en parallélisme avec le tronc, avec la plupart des quadrupèdes, le requin, par exemple, qui ne semble que bouche et gosier, avec le chien, celui-ci avec le singe, et l'on verra quel ensemble important de modifications profondes s'opère à mesure que l'animal se rapproche de la ligne perpendiculaire, symbole de la domination de l'homme sur la terre.

Pronaque cùm spectent animalia cætera terram,
Os homini sublime dedit.... (Ovid., *Metam.*)

Grâce à elle, les membres supérieurs, réservés pour les seules fonctions de la préhension et du toucher, les exécutent avec une perfection à laquelle ne peuvent atteindre les autres animaux.

C'est depuis longtemps un fait d'observation, que le développement en proportion inverse du crâne et des parties basses de la face. A mesure que les mâchoires en s'allongeant semblent par leur poids entraîner la tête vers la terre, le crâne, dit encore Herder, se resserre et s'abaisse. Qu'au contraire, vaste et profond, il s'arrondisse en voûte comme chez l'homme de race caucasique, et ces parties de la face destinées à loger les organes des appétits brutaux se retireront sous le front intelligent qui s'avance rempli de grandes pensées; le nez épaté de l'animal se contracte, la bouche se retire et cesse d'être la partie la plus saillante, le menton s'arrondit pour terminer l'ovale de la figure, qui a pris un caractère nouveau de noblesse et d'intelligence. Camper (*voy.*), généralisant cette observation et l'appliquant à l'homme, crut pouvoir établir en principe général que le degré de proéminence du front est en rapport avec celui des facultés intellectuelles, et il fournit même le moyen de trouver l'un en mesurant l'autre à l'aide d'un angle formé par deux lignes dont l'une descend perpendiculairement du front jusqu'aux incisives supérieures, et l'autre, dirigée horizonta-

lement, coupe la première en passant par le trou auditif et par l'ouverture des narines. Ainsi, de 80 à 90 degrés chez l'Européen, l'angle facial n'est plus que de 61 à 75 chez le nègre, de 60 à 66 chez l'orang-outang, et il devient de plus en plus aigu en descendant l'échelle animale ; relation qu'avaient parfaitement saisie les anciens, qui, lorsqu'ils voulaient imprimer aux statues de leurs dieux le caractère d'une intelligence supérieure et d'une majesté divine, donnaient à cet angle jusqu'à 90°. On ne peut disconvenir que ce principe vrai en lui-même, puisque le développement du front est généralement une conséquence de celui des hémisphères cérébraux, ne soit cependant soumis à de très nombreuses exceptions, appliqué soit à l'homme, soit surtout aux animaux. *Voy.* Face, Éléphant.

On a donné aussi comme l'un des caractères distinctifs de l'espèce humaine et l'une des données les plus propres à fournir une appréciation exacte de la capacité intellectuelle, la proportion considérable du cerveau au corps, soit sous le rapport du poids, soit sous celui du volume. Mais, premièrement, le poids relatif du cerveau au corps, comparé chez l'homme et chez les animaux, ne peut pas donner de résultats bien exacts, d'abord parce que l'un des termes du rapport, le poids du corps, offre un chiffre trop variable ; d'ailleurs c'est le squelette qui pèse le plus, et ce sont précisément les hommes à formes athlétiques qui ont la plus petite tête. Ensuite, le volume du cerveau lui-même, quoique donnant une mesure plus rigoureuse, ne suffirait pas pour établir une règle générale, car l'étendue de sa surface dépend surtout du nombre et de la profondeur de ses replis ou circonvolutions ; et tel cerveau plus petit, mais profondément plissé, peut offrir dix fois plus de surface qu'un autre. Or, s'il n'est pas exact peut-être de prétendre que l'homme soit l'animal chez lequel le cerveau a le plus de volume proportionnellement à son corps, il est très vrai de dire qu'aucun autre n'offre des circonvolutions aussi nombreuses et aussi profondes, par conséquent autant de surface. *Voy.* Encéphale.

Comme des articles spéciaux sont consacrés dans cet ouvrage à chacun des cinq sens (*voy.* Vue, Ouïe, Odorat, Gout, Sensations, Sensibilité), nous nous bornerons à quelques considérations générales sur le caractère qu'ils offrent plus spécialement dans l'espèce humaine.

Les philosophes, dans le but sans doute de faire ressortir d'une manière plus frappante le contraste qui existe entre l'homme et les animaux, ont beaucoup renchéri sur l'infériorité relative des sens dans notre espèce, et d'une proposition vraie à quelques égards ils ont fait une assertion fausse par son caractère trop absolu. Quel organe du toucher plus parfait que cette main que terminent des doigts longs et flexibles, doués de mouvements séparés et de la faculté de s'opposer au pouce? Est-il quelque chose de plus délicat que ce réseau de nerfs venant s'épanouir dans une pulpe élastique, à laquelle un ongle large et plat prête un appui efficace sans lui rien ôter de sa délicatesse? Si des instruments aussi parfaits, au service d'une intelligence aussi développée, nous rendent les plus adroits d'entre les animaux, n'y a-t-il pas aussi toute apparence que nous l'emportons également sur eux sous le rapport du goût? Quand on parle des étroites limites auxquelles s'arrête l'action de l'odorat, de la vue, de l'ouïe, on n'a sous les yeux que l'Européen civilisé, chez lequel l'éducation des sens est mise en seconde ligne et subordonnée à celle de l'entendement, et l'on oublie de citer les Américains du Nord, qui reconnaissent à l'odorat la trace de leurs ennemis, ces nègres, dont l'œil perçant, l'ouïe subtile, franchissent de si étonnantes distances. On ignore tout ce que peuvent faire éclore de puissances inconnues les nécessités de la vie sauvage ; et, sans aller plus loin, voyez, chez nous, à quel degré incroyable de perfectionnement la perte ou l'absence congéniale d'un sens élève les autres, par exemple, le toucher chez les aveugles. Si, d'ailleurs, nos sensations le cèdent en portée à celles de quelques espèces animales, que ce désavantage est bien racheté par leur exquise délicatesse! Combien la faculté de réagir sur nos sensations, de les comparer entre elles, de les soumettre à l'analyse de l'intelligence, agrandit leur

domaine, leur donne de sûreté, de précision ! Quel développement harmonique entre tous ces sens, dont l'un n'excelle chez l'animal qu'aux dépens de l'autre !

Je ne sais s'il y a plus de vérité dans les déclamations, mille fois répétées depuis Pline, sur la faiblesse de l'homme eu égard aux autres animaux. Si l'on n'entendait parler que de sa débilité native, rien ne serait plus fondé : sans doute tout apprendre, même à marcher, est le lot d'une créature intelligente, et si la grossière impulsion de l'instinct eût suffi à guider ses premiers pas dans la vie, l'homme fût resté brute. Mais voyez-le adulte, non plus investi de ces armes terribles que la civilisation lui mit entre les mains, mais réduit à ses ressources naturelles. L'orang casse une branche et s'en fait un bâton avec lequel il tient son ennemi en respect ; il sait lancer des pierres avec vigueur. Or, le sauvage fera-t-il moins de ses mains industrieuses, de ses longs bras, de son corps souple et musculeux? Il n'a sans doute ni griffe ni défenses, car il n'est pas né pour déchirer une proie vivante ; néanmoins comparez-le à des animaux d'égal volume et dites de quel côté sera l'avantage. N'a-t-on pas vu l'Africain terrasser le lion?

Maintenant, quelque délicate que soit une organisation dont les rouages compliqués doivent subir de nombreux dérangements, l'homme, malgré ses excès, vit cependant beaucoup plus longtemps que la plupart des animaux, même des plus robustes. Sa vie, dont la moyenne est généralement entre 28 et 36 ans, se prolonge chez quelques individus d'une manière extraordinaire *. Ajoutez à cela que, bien qu'il ait l'enveloppe la plus sensible aux impressions extérieures, l'homme est à peu près le seul être, si l'on en excepte le chien, qui puisse affronter les feux de l'équateur et les glaces des pôles. La terre entière est, à très peu d'exceptions près, notre domaine. Les Eskimos du Grœnland s'avancent jusque sous le 88e parallèle. Citons enfin, comme exemple de cette souplesse merveilleuse d'organisation qui caractérise notre espèce, la facilité avec laquelle l'homme se prête à toute espèce de nourriture. Par la structure de ses dents (*voy.*), par la conformation de son tube digestif, il est *omnivore*, et destiné à entremêler le régime végétal au régime animal ; cependant les bramines n'ont jamais goûté de viande ; plusieurs ordres religieux la proscrivent, et quoiqu'un voyageur moderne (M. de Rienzi) se soit trouvé fort affaibli après avoir fait l'essai de ce régime (ce qu'il est facile de comprendre), un recueil scientifique nous faisait connaître récemment l'exemple curieux d'un individu réduit par la misère à se nourrir dès sa jeunesse de plantes crues, et qui cependant s'était développé sous l'influence de cette alimentation incomplète, et jouissait d'une bonne santé. Il est des peuplades qui ne se nourrissent que de poissons, et les voyageurs modernes ont même constaté le fait singulier de tribus régulièrement géophages dans plusieurs parties du globe.

Si, dépouillant l'amour (*voy.*) de ce qu'il a de plus noble, de plus délicat dans l'homme, et nous abstenant ici de le considérer dans ses rapports avec la sociabilité, nous l'envisageons uniquement sous le point de vue zoologique comme instinct de propagation, nous voyons que, même en ce qu'il a de plus matériel, il établit une ligne immense de démarcation entre l'homme et l'animal. Chez celui-ci, l'amour est soumis à l'empire des saisons par une loi qui paraît surtout avoir rapport à l'équilibre nécessaire entre l'univers et le nombre de ses habitants, ainsi qu'aux funestes résultats qu'aurait eus pour l'homme et pour les animaux eux-mêmes la durée constante de cet état d'exaltation furieuse dans lequel se trouve un grand nombre d'espèces à l'époque du rut. Et puisque nous sommes conduits à parler des phénomènes sexuels, disons que l'évacuation périodique du sexe (*voy.* MENSTRUATION) n'est pas propre à l'espèce humaine seule, comme on l'a longtemps cru : plusieurs femelles de singes et des roussettes (grandes chauves-souris d'Amérique) paient aussi ce tribut à la nature.

(*) Ainsi la Hongrie a vu P. Ctartan atteindre 185 ans, et Jean Rovin 172. H. Senkins vécut 157 ans sous le ciel de l'Angleterre, et J Causeur 110 à Brest. C'est surtout dans l'Europe septentrionale qu'on trouve le plus d'exemples de longévité.

Ayant ici pour tâche unique de considérer l'homme sous le point de vue de l'histoire naturelle, nous ne parlerons pas du langage (*voy.*), le don de la parole étant beaucoup moins, selon nous, sous la dépendance de l'organisation que sous celle de la faculté de penser. Eût-il un larynx conformé comme le nôtre, l'orang ne parlerait pas, car il n'a rien à dire. Nous renvoyons d'ailleurs les détails anatomiques sur l'organe de la phonation dans l'homme, aux mots LARYNX, TRACHÉE-ARTÈRE, POUMONS. C'est aux articles du même ordre que le lecteur trouvera la description des organes et des fonctions du corps humain, de leur développement aux divers âges de la vie, etc., description qui ne pouvait trouver place dans des considérations générales sur les caractères distinctifs de l'espèce humaine. Nous indiquerons particulièrement à ceux qui veulent acquérir sur ce sujet des connaissances plus étendues les articles MAMMIFÈRES, BIMANES, FEMME, GÉNÉRATION, GESTATION, FOETUS, AGE, ENFANCE, PUBERTÉ, VIEILLESSE, VIRILITÉ, etc., pour l'histoire du développement et des âges ; TEMPÉRAMENT, ACCLIMATEMENT, NAISSANCE, VIE, MORT, DIGESTION, DENTS, ESTOMAC, INTESTINS, CIRCULATION, CHYLE, CHYME, HÉMATOSE, SANG, COEUR, VEINES, ARTÈRES, RESPIRATION, ENCÉPHALE, NERFS, MOELLE, MUSCLES, PEAU, SQUELETTE, etc., pour l'histoire du corps et de ses fonctions.

3° *De l'unité de l'espèce humaine.* L'homme est-il enfant de la terre où les traditions les plus reculées nous le montrent établi; et, sorti d'un seul couple, s'est-il répandu d'une même contrée sous les diverses latitudes du globe, où l'aurait tellement modifié l'action du climat qu'elle en aurait fait tantôt un Européen, tantôt un Mongol, ici un Géorgien aux formes-modèles, là un *bushman* hideux ?.... Problème immense, question capitale, sur laquelle plane encore tant d'obscurité que nous croyons devoir exposer les raisonnements que l'on fait valoir en faveur de l'une et l'autre opinion, sans nous circonscrire uniquement dans ceux que l'on tire de l'histoire zoologique du genre humain.

D'abord, à envisager la question sous le point de vue des caractères physiques, pourquoi, disent les partisans de l'unité, lorsque les animaux se modifient d'une manière si remarquable dans chaque climat, comme le chien, le mouton, le bœuf nous en offrent des exemples, pourquoi en serait-il autrement de l'homme? Pour nier que le climat seul puisse imprimer dans notre organisme des modifications aussi profondes que celles qu'on observe entre les différentes races, il faudrait montrer une série d'observations faites sur l'une d'elles pendant une suite de siècles égale à celle de son établissement dans la contrée qu'elle occupe, et abstraction faite des influences étrangères produites par les croisements, par les invasions, etc. Or un tel travail n'a pas été fait. D'ailleurs, à cette époque où la température du globe était probablement différente de ce qu'elle est aujourd'hui, des climats plus puissants ne pouvaient-ils pas produire des mutations plus profondes que celles qu'on observe actuellement? Enfin, avant de discuter la question de savoir si l'homme appartient à une seule espèce ou à plusieurs, il faudrait s'entendre sur le mot *espèce:* or les naturalistes sont loin d'être d'accord à cet égard. La question est donc mal posée de cette manière, et ce n'est pas ainsi que l'on peut arriver à sa solution. Un argument puissant en faveur de l'unité de la race humaine est ce fait que les animaux à espèces bien tranchées ne sauraient produire de métis féconds. Les adversaires de cette opinion ont demandé par quelle bizarre parcimonie la nature, qui se montra si prodigue d'êtres et de formes dans les premiers temps de la création, qui sacrifiait à ses desseins des milliers de générations renaissant plus nombreuses de leurs cendres, aurait été confier à un couple délicat, entouré de mille dangers, le soin de perpétuer la race appelée à dominer sur toute la création. Mais ils oublient que les êtres vivants n'ont été produits ni à la même époque, ni en même nombre; qu'à mesure que la nature s'élève par degrés ascendants à des productions plus nobles elle s'en montre plus avare, comme si, pour créer des êtres plus parfaits, elle avait besoin de les former,

pour ainsi dire, de la réunion de plusieurs êtres. Ainsi l'on peut remarquer que le nombre des espèces diminue en général à mesure qu'elles se rapprochent davantage de l'homme. Que si l'on demande en quel lieu de la terre aurait été placé ce berceau primitif de l'humanité, n'est-il pas naturel de penser que ce fut, ainsi qu'en font foi toutes les traditions, dans cette riche Asie, où la nature a déployé toutes ses largesses, et d'où sont sortis la plupart de nos animaux domestiques? C'est de là qu'à la faveur d'un climat doux, d'une terre féconde, l'espèce humaine put, fortifiée par l'expérience, se répandre et s'accoutumer peu à peu à de rudes climats. Que fût donc devenue cette créature délicate, jetée nue, avec l'inexpérience de l'état sauvage, et dépourvue des instincts infaillibles de l'animal, au milieu de ces âpres contrées que de vastes forêts et des marais glacés couvraient tout entières? L'histoire nous prouve que tel était encore l'état de l'Europe, lorsque l'Asie offrait depuis des milliers d'années des empires florissants. Plus les recherches ethnographiques, archéologiques, philosophiques, se multiplient, plus on acquiert de preuves de l'origine asiatique des nations, dont on n'avait fait des autocthones (*voy.* ce mot) que par l'ignorance où l'on était de leur foyer primitif. A quelle partie du monde appartiennent, en effet, les langues, la mythologie, l'astronomie, la poésie, l'agriculture, et en général tous les arts les plus anciens? N'est-on pas frappé de la faiblesse des populations américaines, océaniques, africaines, malgré la fertilité de ces régions? Quant à dire quelle fut précisément la partie de l'Asie où la première famille humaine prit naissance, c'est ce qui nous semble impossible, et par là même oiseux à rechercher. Il est à remarquer toutefois que cette croyance traditionnelle d'un jardin (*voy.* ÉDEN) dans lequel l'homme aurait été placé à sa naissance, est celle qui s'accorde le mieux avec la condition si neuve, si étrange, de cet être qui, ayant tout à apprendre, n'avait pu se façonner encore des armes pour la chasse, ou apprivoiser les animaux et se faire pasteur.

Nous n'avons affaibli aucun des raisonnements qu'on peut présenter en faveur de l'unité du genre humain : exposons avec la même impartialité ceux qu'on peut faire valoir à l'appui de l'opinion contraire.

La supposition de la dispersion primitive des races d'animaux est, disent les adversaires de l'unité, un fait inadmissible, et que personne ne songe sérieusement à soutenir. Or, si chaque contrée a eu ses races particulières, si la zoologie de l'Australie est si différente de celle de l'Afrique, celle-ci sans ressemblance avec celle de l'Europe ou de l'Amérique, pourquoi en serait-il différemment de notre espèce? La nature n'a-t-elle pas produit partout le mammifère qui ressemble le plus à l'homme, le singe? Le principe aujourd'hui constaté de l'invariabilité de la couleur de la peau et de la nature des cheveux, et surtout de la forme de la tête dans les races non mélangées, bat en brèche toutes les explications qu'on avait voulu tirer de l'influence du climat, du genre de vie, etc. Ainsi, il est bien constant que l'action du soleil a des bornes fort restreintes et n'est point de nature à transformer un peuple blanc en un peuple nègre, ou réciproquement. On trouve, en effet, sous les mêmes latitudes des nations de couleur entièrement différente. Les Lapons et les Grœnlandais ont, sous un ciel glacial, la peau plus foncée que les Dayas de Bornéo, qui reçoivent, sous le brûlant équateur, les rayons perpendiculaires du soleil. Les Portugais, établis depuis plus de trois siècles sur les côtes de Guinée, n'y sont pas devenus plus noirs que dans le Portugal. Tous les Européens ne subissent pas non plus également le brunissement solaire. Ainsi les peuples à cheveux blonds restent blancs sous l'influence de la même température qui brunit les peuples à cheveux noirs. Il y a plus : les recherches récentes de M. Flourens démontrent dans l'homme rouge et dans l'homme noir l'existence d'un appareil pigmental spécial qui manque absolument chez l'homme blanc. Or, l'effet du climat ne va certes pas jusqu'à donner ou retrancher un appareil. D'ailleurs, ce serait montrer une ignorance complète des lois de la physiologie que de croire qu'on aura transformé un blanc en nègre parce qu'on

lui aura donné une peau noire. Les mâchoires s'allongeront-elles? la forme du crâne, l'ovale de la figure, la nature des cheveux se modifieront-ils au gré de la température extérieure?... Voulez-vous vous convaincre combien l'influence de la race domine celle du lieu? voyez les Juifs conserver dans toutes les contrées le même type; regardez ces malheureux Zingaris (*voy.* Bohémiens) répandus depuis la Malaisie jusqu'à nous, et offrant partout les mêmes traits, partout les mêmes usages, les mêmes vices! Comparez les nègres de la Sénégambie aux Maures limitrophes; voyez si, depuis des milliers d'années que certains peuples moulent le crâne, écrasent le nez ou allongent les oreilles de leurs nouveau-nés, la nature ne reprend pas toujours ses droits, ne cessant de protester, par la conformation constante des enfants qui naissent, contre la violence qu'on lui fait subir? Il faut donc le reconnaître (concluent de tout cela ces mêmes adversaires de l'unité): les races, dans ce qu'elles ont d'essentiel, de caractéristique, soit sous le rapport des formes, soit, d'après M. Flourens, sous le rapport même de la structure, résistent aux influences extérieures, et les croisements (*voy.*) seuls peuvent les altérer. Leur histoire physiologique apprend même que, dans ces mélanges, certaines races impriment leur cachet à celles auxquelles elles s'allient. Quant aux croisements entre espèces différentes et à la multiplication sans altération des produits qui en résultent, ce ne sont pas des faits sans exemples dans le règne animal. Ainsi, selon Desmoulins, presque tout le bétail des états trans-alléghaniques de la confédération anglo-américaine est métis des bœufs d'Europe et des bisons du Nouveau-Monde. Il en est de même entre le chien et le loup, le renard, le cheval, etc. Il est certain qu'il existe bien plus de différences entre un Australien et un Géorgien qu'entre certaines espèces de singes que nous regardons comme essentiellement distinctes. Après tout, « l'épreuve de la génération, comme l'a fort bien remarqué un médecin de nos jours, a le double défaut d'être incertaine et d'une application fort difficile : incertaine, parce qu'elle est sujette à une foule d'exceptions; d'une application difficile, parce qu'il est presque toujours impossible de remonter à ce prétendu principe naturel. Aussi Locke le rejetait absolument, et Buffon, quand il cessait d'être influencé par ses idées systématiques sur la génération, ne balançait pas à déclarer qu'on ne voit bien distinctement que des individus dans la nature. »

Relativement à la question historique, les partisans de la multiplicité des races humaines ont aussi leur réponse toute prête. Si les traditions de l'Asie, disent-ils, remontent incontestablement plus haut que celles d'aucune autre contrée du globe, cela prouve seulement que, dans celle-ci, favorisée par un beau ciel, par un sol fertile que recouvrait la plus riche végétation, que peuplaient les animaux les plus utiles à la civilisation, l'homme put de bonne heure s'assembler dans des villes, et commencer cette carrière de perfectionnement social qui lui était interdite dans ces climats moins favorisés, où les nécessités physiques de la vie ne laissaient place qu'à des instincts grossiers, et où il ne pouvait s'étendre, communiquer avec la même facilité. Est-il surprenant que les populations de ces heureuses contrées, rapidement multipliées par les circonstances favorables dans lesquelles elles vivaient, aient débordé bientôt sur une plus grande surface et porté dans des climats nouveaux cette civilisation dont nous trouvons sur tant de points des traces identiques? Mais un fait qui n'a pas été assez remarqué, c'est que, chez la plupart des peuples, la civilisation fut apportée par des étrangers qui y trouvèrent déjà établis des autocthones à l'état sauvage, et cela aussi haut qu'on peut remonter dans l'histoire des peuples. Les exemples abondent. Ainsi, sans parler de l'arrivée des colonies étrangères chez les Pélasges, chez les Celtes primitifs, etc., nous voyons, en Amérique, les plus anciennes traditions rapporter la civilisation des plateaux de Cuzco, d'Anahuac et de Cundinamarca, à trois hommes venus d'un pays inconnu, Manco-Capac, Quetzacoalt et Bochica. Le même fait se présente en Scandinavie à l'égard du second Odin. D'après les traditions chinoises, le Tibet était ha-

bité par des peuples sauvages lorsque, cinq siècles avant notre ère, un prince étranger apporta la civilisation dans cette contrée.

On peut dire encore que, si l'on fait intervenir la protection divine pour expliquer la conservation du premier couple au milieu des dangers qui menaçaient son existence, il ne faut pas, à l'appui de la même thèse, chercher à prouver que l'homme avait besoin du climat de l'Asie pour se développer; car, sous l'œil de la Providence, il pouvait vivre partout, et l'on ne refusera pas sans doute à Dieu la puissance nécessaire pour donner à chaque partie du monde son maître indigène. Il ne faut pas travestir une question de fait en une question de métaphysique; et l'anthropologie, qui ne s'appuie pas sur les causes finales, ne se charge pas d'expliquer les desseins de la Providence sur l'homme.

En exposant ici les pièces de ce grand procès, nous n'avons pas hésité (tant nous étions éloignés de toute préoccupation systématique), de fournir à l'une et à l'autre opinion plus d'un argument nouveau. Maintenant, s'il nous était permis de hasarder la nôtre, nous croirions devoir proposer une solution mixte, qui nous semble concilier les exigences de la science avec le respect que commandent les traditions vénérées par le monde chrétien. Tout en accordant comme réelle la triple origine des nations sorties, suivant la Bible, des trois fils de Noë, on ne peut contester qu'il est des peuples que l'auteur de la *Genèse* n'a pu connaître. On sait à quelles étroites limites s'arrêtait la géographie de cette époque, et particulièrement celle des Hébreux. L'idée de communauté de race et de fraternité n'y fut jamais admise d'une manière générale. Ainsi le chapitre X de la *Genèse* ne fait mention, malgré les interprétations qu'on a voulu en tirer, ni de la race mongole, ni de la race nègre. La malédiction du patriarche sur l'un de ses descendants ne suffit pas pour désigner les individus de race noire, qui, réduits, chez les Égyptiens, à la condition des bêtes de somme, n'avaient pas le rang d'hommes, comme le remarquait dans son cours M. le professeur Lallemand. Ainsi le premier couple dont parle la tradition des Juifs semble évidemment désigner la souche d'une race privilégiée, et nullement le genre humain tout entier. Ajoutons, enfin, qu'à ne considérer la question que sous le point de vue physiologique, il est bien difficile d'admettre que toutes les races proviennent d'un seul type.

Il nous resterait à présenter, pour compléter l'histoire zoologique de notre espèce, la classification des races humaines, avec les caractères propres à chacune; mais ce sujet, d'une si haute importance, réclamait trop de développements pour ne pas faire l'objet d'un article spécial : nous renvoyons donc le lecteur au mot RACE. C. S-TE.

HOMME, terme féodal (être l'homme de quelqu'un), *voy.* TENURE et FÉODALITÉ.

HOMME (GRAND), *voy.* GRANDEUR (morale).

HOMME DE BIEN, HONNÊTE HOMME, HOMME D'HONNEUR, *voy.* PROBITÉ, HONNÊTETÉ, HONNEUR.

HOMME DE COULEUR, *voy.* COULEUR *(gens de)*.

HOMME DE LETTRES, *voy.* LETTRES.

HOMME DES BOIS. La croyance à l'existence d'hommes sauvages, d'hommes des bois, est fort ancienne. Les noms de satyres, de faunes, d'ægipans, de saguirs, que l'on rencontre dans les ouvrages de l'antiquité, en sont des témoignages non équivoques. Les gorilles tuées par Hannon dans les *Gorgades* (probablement les îles du Cap-Vert) et dont ce navigateur rapporta les peaux rembourrées à Carthage, où les Romains les trouvèrent suspendues dans un temple de Junon, furent considérées comme des femmes sauvages. Des voyageurs, des savants, des philosophes distingués ont conçu des doutes sur l'animalité des singes connus sous les noms de pongo, de satyre, d'orang-outang (*voy.*), etc. Qui ne se rappelle les paroles suivantes de J.-J. Rousseau : « Ce serait une grande simplicité de s'en rapporter là-dessus à des voyageurs grossiers, sur lesquels on serait quelquefois tenté de faire la même question qu'ils se mêlent de résoudre sur d'autres animaux. Ces voyageurs, ajoute-t-il, font sans fa-

çon, sous les noms de pongo, d'orang-outang, etc., des bêtes de ces mêmes êtres dont les anciens faisaient des divinités. Peut-être après des recherches plus exactes on trouvera que ce ne sont ni des bêtes ni des divinités, mais des hommes. » Un savant membre de l'Académie des Sciences a émis, il y a quelques années, l'opinion « qu'il serait de la plus grande importance, pour l'avancement des sciences morales, qu'on se donnât la peine d'élever des orangs dès le berceau, en employant pour les instruire les procédés par lesquels on parvient à élever nos muets de la triste condition d'infirmes à la dignité d'hommes. »

Linné (*Genera animalium*) admet positivement un *homo ferus tetrapus*, un homme sauvage, marchant à quatre pieds; et il rapporte même la nomenclature des individus de cette prétendue espèce trouvés en Europe.

Pour ne point reconnaître dans les exemples qu'il cite de véritables cas d'idiotisme, résultat d'une organisation anomale ou d'une éducation vicieuse, il fallait évidemment que l'idée d'hommes sauvages fût enracinée bien profondément dans l'esprit humain. Cette même croyance existe au reste dans presque tous les pays. Les mots orang-outang, si l'on s'en rapporte aux voyageurs, signifient en malais *être raisonnable*, et ces peuples pensent que les animaux de ce nom sont des hommes dégénérés, et qui, pour échappper à la nécessité du travail se sont réfugiés dans les forêts. C. L-R.

HOMOCENTRIQUE (d'ὅμος, semblable, et κεντρὸν, centre), nom que l'on donne quelquefois aux choses qui ont le même centre. *Voy.* CONCENTRIQUE et EXCENTRIQUE. X.

HOMŒOMÉRIES, *voy.* ATOMES, T. II, p. 487-88.

HOMŒOPATHIE. C'est la doctrine médicale découverte et enseignée par le docteur S. Hahnemann (*voy*). Son nom, composé des mots grecs ὅμοιον, semblable, et πάθος, souffrance, renferme l'énoncé de la loi fondamentale de cette doctrine, qui fait consister le traitement de toute maladie dans l'application d'un médicament reconnu capable de déterminer un état morbide analogue. En effet, la devise du docteur Hahnemann était : *Similia similibus curantur.*

Il y a cinquante ans, le docteur Hahnemann, en traduisant la Matière médicale de Cullen, à l'endroit du quinquina, fut frappé des nombreuses hypothèses par lesquelles on avait cherché à expliquer l'action fébrifuge de ce médicament. Préoccupé depuis longtemps de la pensée que le meilleur moyen de reconnaître les propriétés des médicaments devait être d'observer leurs effets sur l'homme en santé, il saisit cette occasion de s'en assurer et essaya sur lui-même pendant plusieurs jours une forte dose de quinquina. Il ne tarda pas à éprouver, entre autres symptômes remarquables, un état fébrile intermittent très analogue à celui que guérit le quinquina. Cette expérience, renouvelée sur lui et sur quelques personnes dévouées, ne lui permit plus de douter que cette substance ne guérit certaines fièvres intermittentes précisément parce qu'elle avait la propriété d'en produire de semblables. Ce premier résultat lui fit étendre ses recherches à d'autres médicaments usités comme spécifiques contre certaines maladies, et il reconnut que chacun d'eux développait chez lui et chez les sujets soumis à ses expériences des symptômes nombreux parmi lesquels se retrouvaient ceux qui caractérisent les affections contre lesquelles ils sont efficaces, tels que le mercure, la digitale, la belladone, etc., etc. De ses observations il se crut autorisé à déduire, comme loi thérapeutique invariable et générale, la formule que nous avons énoncée déjà. Bientôt il fit l'application de ce principe au traitement des maladies, et y trouva une nouvelle confirmation de sa doctrine, qui, professée en des cours publics à Leipzig, puis en d'autres villes d'Allemagne, fut accueillie et propagée par un certain nombre de médecins. Les disciples de l'homœopathie se sont multipliés en Allemagne et dans plusieurs villes de France, d'Italie, d'Angleterre et des États-Unis; des ouvrages ont été écrits pour la soutenir et la développer, et il existe des journaux spéciaux où sont exposés les principes, les progrès et les faits nouveaux dont elle s'enrichit. Il ne nous appartient pas d'apprécier les

motifs qui ont pu favoriser sa propagation, ni ceux qui l'ont fait repousser par les autres écoles médicales ; nous ne sommes qu'historiens.

La loi homœopathique une fois posée, il découla de son application plusieurs découvertes qui en sont néanmoins indépendantes : la découverte de la cause des maladies chroniques et celle du développement des propriétés des médicaments par les atténuations infinitésimales. De là trois ordres de propositions que nous allons successivement passer en revue.

De la loi homœopathique. Il ne suffisait pas au docteur Hahnemann d'avoir trouvé une règle infaillible de traitement, par une marche naturelle à l'esprit humain, il devait rattacher à cette règle un certain nombre de principes susceptibles de former un corps de doctrine, d'expliquer la nouvelle loi, et de renverser les théories médicales opposées. C'est dans ce but qu'il a écrit son *Organon de l'art de guérir* (1810) et plusieurs autres ouvrages qui n'en sont que le complément. Nous allons en résumer les principales propositions.

L'être vivant est animé par une force immatérielle qui en régit les fonctions ; cette force est impénétrable dans son essence et se révèle seulement par les phénomènes de la vie. Mais ces phénomènes, étant produits par la force vitale, ne sauraient présenter le moindre trouble qui n'ait eu pour point de départ une modification survenue dans l'action de cette force : donc tout phénomène morbide de l'organisation, tout symptôme, toute maladie, suppose une modification de la force vitale, et cette modification doit être pour nous tout aussi impénétrable dans son essence que la force vitale elle-même. Vouloir remonter à la nature intime des maladies pour en déduire le traitement est, dès lors, une vaine tentative, et s'il est possible de leur trouver des remèdes, ce ne peut être par cette voie. Il faut donc, sans se perdre en suppositions infructueuses, s'en tenir simplement à l'appréciation des symptômes, puisque c'est par eux seuls que la force vitale manifeste son désordre ; l'ensemble de ces symptômes doit être la traduction fidèle du trouble intime de l'organisme, et doit fournir une suffisante indication de ce qu'il faut faire pour y rétablir l'harmonie. Ainsi il n'y a de symptômes que quand il y a désordre dans l'action de la force vitale, ou maladie ; l'ensemble des symptômes révèle toute la maladie, et c'est d'après leur seule considération qu'on doit chercher les moyens curatifs. Mais pour atteindre ce but à quelle classe d'agents s'adresser ? Évidemment à ceux qui sont susceptibles, en agissant sur la force vitale, de déterminer une modification quelconque de ses manifestations, un ensemble de symptômes, par conséquent une maladie artificielle ; car ce qui serait impuissant contre cette force, ce qui ne pourrait la troubler, ne saurait non plus être capable de la ramener à son type normal. A leur tour, ces symptômes artificiels seront tout aussi impénétrables dans leur essence que les symptômes naturels, et pour les mêmes raisons : on devra donc se borner à les constater ; et le médecin, ayant, d'une part, les symptômes qui lui révèlent la maladie, et, de l'autre, connaissant ceux qui lui ont révélé les modifications que les agents dont il dispose peuvent produire dans l'organisme, n'aura plus qu'à se décider sur la manière d'appliquer ces agents.

Or, trois méthodes seulement se présentent : opposer aux symptômes de la maladie l'agent qui produit des symptômes *contraires*, ou celui qui produit des symptômes *différents*, ou enfin celui qui produit des symptômes *semblables*.

La première, l'*énantiopathie* (ἐναντίον πάθος), est la méthode antipathique ou palliative, fondée sur ce précepte aussi ancien que la médecine : *contraria contrariis curentur*. Contre une brûlure elle emploie l'eau froide, les purgatifs contre une constipation, les narcotiques contre l'insomnie ; mais ces moyens, dont l'action primitive sur l'organisme tend réellement à y produire le contraire de la maladie, déterminent, dès qu'on suspend leur emploi, une action secondaire, ou réaction, qui se fait en sens inverse de leur action primitive et dans le sens même de la maladie, d'où résulte une aggravation d'autant plus vive que le moyen palliatif aura été employé plus longtemps et à plus forte dose. Ainsi, la main retirée de

l'eau froide devient plus rouge et plus brûlante qu'avant l'immersion, la constipation est plus opiniâtre après les purgatifs, l'insomnie plus fatigante et plus rebelle après l'usage de l'opium. La conclusion sera-t-elle que les moyens palliatifs n'ont jamais fait de bien? Non. On doit reconnaître qu'ils apportent souvent un prompt soulagement, et que, dans les maladies aiguës, ils peuvent, en diminuant la gravité des symptômes, atténuer le péril et abréger la durée du mal. Dans certains cas même, les palliatifs peuvent seuls être employés, par exemple les excitants de la circulation et de la respiration dans la syncope, l'asphyxie, etc. Mais cette méthode de traitement ne peut être générale, puisqu'elle n'est indispensable qu'exceptionnellement; puisque, dans les maladies aiguës, elle ne produit tout au plus que du soulagement, et que, dans les maladies chroniques, loin de guérir, elle laisse après elle les symptômes plus graves et plus invétérés.

La seconde, l'*allopathie* (*ἄλλον πάθος*), est la méthode dérivative ou révulsive. Elle combat une maladie en suscitant une *autre* maladie dans un point moins important de l'économie, afin d'y détourner l'excitation et l'afflux qui se font d'une manière anomale dans un organe plus essentiel. Tel est le but du séton à la nuque dans certains cas d'ophthalmie, des sinapismes aux jambes dans les congestions cérébrales, des cautères, des vésicatoires, des moxas, etc., dans diverses maladies organiques. Mais ces moyens non plus ne guérissent pas, ils déplacent seulement le mal. Si la maladie est aiguë, ils peuvent bien diminuer la congestion et la souffrance de l'organe affecté, et produire une palliation indirecte; mais si la maladie est chronique, leurs bons effets ne sont que passagers : aussitôt qu'on les suspend, la maladie reprend son siége primitif et parcourt ses périodes. Bien plus, dans un grand nombre de cas, les dérivatifs n'amènent aucune amélioration dans l'affection principale, et leur action se borne à augmenter les douleurs et l'épuisement du malade.

Un tort grave encore de l'énantiopathie et de l'allopathie, c'est qu'elles ne se sont pas contentées d'opposer tout simplement aux divers états morbides les modificateurs qui pouvaient produire le contraire, ou quelque chose de différent de ces états : elles ont été plus loin, elles ont voulu approfondir la nature même des maladies, espérant arriver par cette connaissance à un traitement rationnel et philosophique. De là tant de systèmes, tant de suppositions contradictoires, qui ont introduit dans la médecine les procédés thérapeutiques les plus opposés.

La troisième méthode est l'*homœopathie*. Celle-ci ne cherche ni à pallier, ni à dériver; partant elle n'a recours ni aux saignées, ni aux topiques émollients, ni aux vésicatoires, ni aux sétons. Elle ne préjuge rien sur l'essence de la maladie; elle s'adresse directement à ses symptômes, et croit avoir guéri quand elle a fait disparaître complétement tous ces derniers. Pour y parvenir, elle emploie toujours le médicament reconnu capable de produire tous les symptômes que présente la maladie actuelle. Contre une constipation, elle emploie un médicament qui produit la constipation; contre l'insomnie, le café ou toute autre substance dont l'usage produit l'insomnie; contre un vomissement, certains vomitifs, etc.

Cette méthode n'est pas une innovation dans la science : les médecins de tous les temps l'ont appliquée d'une manière empirique, considérant comme des exceptions les cas nombreux où elle leur réussissait, contrairement à toutes les prévisions de leurs théories. Ainsi, les frictions de neige sur un membre gelé, l'instillation du nitrate d'argent sur un œil enflammé, les purgatifs contre certaines diarrhées, les topiques irritants contre les éruptions chroniques, et mille autres pratiques, rentrent dans le domaine de la thérapeutique homœopathique. Bien plus, quelques médecins ont çà et là entrevu et indiqué cette loi; Hippocrate, dit dans le livre Περὶ τόπων τῶν κατ' ἄνθρωπον : « La maladie naît des semblables, et des remèdes semblables qui sont appliqués font aussi guérir de la maladie. Le besoin de vomir est apaisé par le vomissement. » (Διὰ τὰ ὅμοια νοῦσος γίνεται, καὶ διὰ τὰ ὅμοια προσφερόμενα ἐκ νοσουντῶν ὑγιαινόνται.... Διὰ τὸ ἐμέειν

ἐμετὸς παυέται). — Stahl* s'exprime en ces termes : « La règle admise en médecine de traiter les maladies par des remèdes contraires ou opposés aux effets « qu'elles produisent est complétement « fausse et absurde. Je suis persuadé au « contraire que les maladies cèdent aux « agents qui déterminent une affection « semblable..... » — Boulduc**, Bertholon***, Stœrck**** et autres ont émis la même opinion, quoique d'une manière moins précise, à l'occasion des effets curatifs de certains médicaments.

Les pratiques vulgaires elles-mêmes fournissent des preuves en faveur de l'homœopathie : le moissonneur altéré avale quelques gouttes d'eau-de-vie qui étanchent sa soif bien mieux que de grandes quantités d'eau; les ouvriers que leurs travaux exposent à des brûlures fréquentes, ne plongent pas dans l'eau froide les parties brûlées, mais les approchent du feu, et se guérissent ainsi en quelques instants; les gens du peuple emploient contre les contusions et les entorses l'arnica qui produit lui-même du gonflement avec des douleurs de meurtrissure et de distension, etc.

Enfin c'est dans la vertu des spécifiques que se trouve la plus éclatante confirmation de l'homœopathie. Leur mode d'action, qui avait mis en défaut jusqu'ici toutes les suppositions théoriques de la médecine, s'explique par la similitude de leurs symptômes avec ceux des maladies qu'ils guérissent. De même que le quinquina guérit les fièvres intermittentes parce qu'il peut en produire, de même le mercure guérit la syphilis parce qu'il produit des ulcérations analogues aux chancres vénériens, des douleurs, des exostoses, des caries analogues à celles que détermine le virus syphilitique. De même la vaccine préserve de la variole parce qu'elle fait naître une éruption semblable aux pustules varioliques. De même pour le soufre contre la gale; de même pour la digitale contre l'accélération des battements du cœur, etc.

(*) Dans J. Hummel, *Comment. de arthritide tam tartareà quam scorbuticà, seu podagrà et scorbuto*. Budingæ, 1738, in-8°, p. 40 et 42.

(**) Mémoires de l'Académie royale, 1710.

(***) *Medizinische Electricitæt*, II, p. 15 et 282.

(****) *Libell. de Stramon.*, p. 8.

Le problème de la spécificité des médicaments se trouve ainsi résolu : toute substance est spécifique contre les symptômes semblables à ceux qu'elle peut déterminer. Dès lors, la thérapeutique comptera autant de spécifiques que de médicaments dont l'action *pathogénétique*, c'est-à-dire productive d'une maladie, aura été étudiée; et de plus, chaque médicament sera le spécifique de toutes les maladies dont les symptômes auront une parfaite analogie avec ceux qu'il peut produire.

A ce nouveau point de vue, chaque maladie devient individuelle et demande une étude spéciale. L'appréciation exacte de tous les symptômes morbides dans leurs moindres nuances devient le point important, puisque c'est d'elle que dépend le choix du médicament. La science du diagnostic ne joue qu'un rôle secondaire; la classification des maladies est rendue impossible, et leurs dénominations doivent être rejetées.

Quant à l'explication qu'on peut donner de la guérison par la méthode homœopathique, elle importe peu, car la valeur des faits ne saurait lui être subordonnée. Cependant de toutes celles qui se présentent à l'esprit, voici la plus probable. L'unité de la vie ne permet pas que l'organisme vivant puisse être affecté simultanément de deux désaccords généraux semblables, et il faut que l'affection dynamique qui constitue la maladie cesse dès qu'une seconde puissance dynamique, celle du médicament qui est plus forte, agit sur lui et provoque des symptômes très analogues aux premiers. C'est en quelque sorte une substitution de la maladie artificielle à la maladie naturelle. Mais pour qu'elle puisse s'effectuer, il faut nécessairement que la première soit plus forte que la seconde, et cette condition peut se réaliser dans tous les cas, parce que les médicaments ont, pour modifier la force vitale, une puissance bien plus efficace que celle d'aucun agent pathogénétique. Pour preuve de cette assertion, il suffit de rappeler que de toutes les influences morbifiques telles que l'action du froid, de l'humidité, des souffrances morales, des miasmes, etc., aucune ne sévit infailliblement sur tous les individus

qu'elle atteint, tandis qu'il n'est pas d'organisation humaine qui résiste à un médicament quelconque, dont la dose est suffisamment élevée; or, il dépend toujours de nous de porter les doses au degré nécessaire.

La nécessité d'opposer aux maladies naturelles des médicaments susceptibles de déterminer des maladies semblables, entraîne le besoin de connaître rigoureusement tous les effets que peut produire chaque médicament; et cependant les traités de matière médicale qui ont été faits jusqu'à ce jour sont loin de fournir cette connaissance; les données qu'ils fournissent sur les propriétés des médicaments sont incomplètes, conjecturales ou fausses. Il n'en pouvait être autrement, car les sources auxquelles ont été puisés les éléments de la matière médicale sont impures.

Ces sources sont au nombre de trois principales :

1° Certaines substances n'ont été considérées que sous tel ou tel de leurs caractères physiques, d'après lesquels on a inféré par analogie leur vertu médicinale. C'est ainsi qu'on a attribué généralement aux substances remarquables par leur amertume les mêmes propriétés toniques, excitantes, antiseptiques, reconnues au quinquina, et, sous le nom d'*amers*, on en a fait une grande classe d'agents pharmaceutiques employés à peu près indifféremment pour la même médication, et abstraction faite de tous les autres effets qu'elles sont susceptibles de produire.

2° Pour d'autres substances, on n'a eu égard qu'aux propriétés chimiques. Ainsi, entre autres exemples, guidé par une grossière analogie des réactions obtenues dans nos laboratoires, on a attribué à certaines substances alcalines la propriété de fondre, de dissoudre des humeurs et des engorgements dans l'organisme vivant : de là une classe de dissolvants, de fondants, etc.

3° D'autres substances, et c'est le plus grand nombre, ont été classées d'après leurs propriétés thérapeutiques; mais ces propriétés n'ont été déduites que de l'action des médicaments contre telle ou telle maladie. Or plusieurs objections se présentent. D'abord ces médicaments n'ont jamais été employés seuls, mais toujours mêlés à un nombre plus ou moins grand de substances actives, dans les potions, les emplâtres, etc., etc.; sans parler des saignées, des vésicatoires et des autres moyens dont on complique les premiers. Et comment discerner, entre tant de modificateurs, l'action spéciale de l'un d'eux, etc.?

La matière médicale est donc toute à refaire. Pour y parvenir, il s'offre deux voies à suivre : expérimenter les médicaments simples et sans aucun mélange sur l'homme malade, en constatant scrupuleusement leurs moindres effets; ou les expérimenter dans les mêmes conditions sur l'homme bien portant.

Mais il est évident que la première voie est fausse : en effet, il faudrait, pour arriver par elle à la connaissance exacte des vertus de chaque médicament, ou bien les expérimenter tous successivement dans un cas donné de maladie, pour reconnaître quel serait le plus efficace contre cette maladie; ou bien expérimenter chaque médicament dans toutes les maladies une à une, afin de découvrir dans laquelle il exercerait l'action la plus salutaire. Mais, pour obtenir de l'un ou l'autre de ces procédés des résultats certains, il faudrait que les mêmes maladies se reproduisissent partout et toujours absolument semblables à elles-mêmes, et c'est malheureusement ce qui n'a lieu que pour un très petit nombre, les maladies spécifiques, telles que la syphilis, la fièvre intermittente des marais, la variole, etc. Aussi est-ce contre celles-là seulement qu'on a trouvé jusqu'ici des moyens fixes et constants de guérison.

La seconde voie est l'expérimentation des médicaments sur l'homme bien portant. Puisqu'ils ne peuvent guérir que parce qu'ils peuvent modifier l'organisme, c'est-à-dire produire des symptômes morbides, ainsi que nous l'avons établi plus haut, il ne peut y avoir de plus sûr moyen d'apprécier toutes les modifications qu'un médicament peut déterminer que de l'administrer à un homme en pleine santé et d'étudier tous les changements qui en résulteront dans les fonctions et les sensations de ce dernier. Cette étude, répétée sur un grand nombre d'in-

dividus d'âge, de sexe, de tempérament différents, donnera un certain nombre de symptômes qui seront l'expression complète de toutes les modifications que ce médicament peut opérer dans l'organisme vivant. Ce sera une matière médicale pure, celle qui contiendra les symptômes de tous les médicaments ainsi étudiés.

Observer l'action des médicaments sur l'homme sain, appliquer à l'homme malade les médicaments qui ont produit sur le premier des symptômes analogues à ceux que présente le second, n'administrer à la fois qu'un seul médicament, dans son plus grand état de pureté, afin de ne troubler ni compliquer ses effets par aucune autre influence, telles sont les bases de la doctrine homœopathique.

De la cause des maladies chroniques. Le docteur Hahnemann, en appliquant sa nouvelle méthode de traitement, s'aperçut que son efficacité dans les maladies chroniques n'était pas la même que dans les maladies aiguës : les premières, d'abord amendées, reprenaient ensuite leur marche, excepté dans quelques circonstances qu'il ne pouvait pas encore nettement apprécier. Trop convaincu de la vérité de la loi homœopathique pour la supposer en défaut, il rechercha ailleurs quelle pouvait être la cause de son impuissance dans les cas de cette espèce. Après de nombreuses investigations continuées pendant seize ans, il reconnut que toutes les maladies chroniques qui ne résultaient pas du virus syphilitique ou du virus sycosique (celui qui produit les excroissances et végétations vénériennes, et que Hahnemann croit distinct de la syphilis) avaient pour cause le principe psorique, c'est-à-dire ce principe contagieux qui produit, sous différentes formes, la gale, la teigne, les dartres vives et l'ancienne lèpre. C'est ce principe acquis par infection directe, ou transmis par hérédité et modifié par son passage à travers des milliers de générations, qui détermine les altérations organiques constituant les innombrables maladies chroniques. Cette pensée se retrouve dans la médecine ordinaire, qui fait jouer un certain rôle au vice dartreux, herpétique, dans la production des maladies; seulement Hahnemann l'a généralisée et l'a formulée d'une manière précise. En même temps qu'il trouvait cette solution au problème des maladies chroniques, il reconnaissait qu'un certain nombre de médicaments avaient contre ces maladies de nature psorique une spécificité toute particulière, si l'on peut s'exprimer ainsi, mais toujours fondée sur la loi homœopathique (de même que le mercure, qui est applicable homœopathiquement, et par conséquent spécifique, contre beaucoup de maladies différentes, a cependant contre la syphilis une spécificité qu'aucune autre substance ne possède au même degré). De là une classe de médicaments indispensables au traitement des maladies chroniques, les antipsoriques.

Du développement des propriétés des médicaments par les atténuations infinitésimales. Le docteur Hahnemann comprit qu'il ne pouvait appliquer les médicaments homœopathiques à des doses élevées sans qu'il en dût résulter des aggravations dangereuses. Aussi n'employa-t-il d'abord, même les moins héroïques, qu'à la dose de quelques grains. Cependant il reconnut bientôt que dans les premiers moments qui suivaient leur administration il se manifestait une grande recrudescence des symptômes. Pour éviter ce fâcheux effet, il imagina d'étendre les médicaments dans quelque substance inerte, telle que le sucre de lait en poudre. Il mêlait par trituration 1 grain de médicament avec 100 grains de sucre de lait, et administrait 1 seul grain du mélange, par conséquent un 100ᵉ du premier grain; mais ce centième de grain, loin d'être affaibli par cette préparation, déployait au contraire une énergie plus grande encore que celle du grain de médicament brut. Ce fait le conduisit à des recherches nombreuses et variées sur l'homme sain comme sur l'homme malade, d'après lesquelles il se crut en droit de conclure que les médicaments solides ou liquides longtemps triturés ou secoués dans une substance inerte, et divisés presque à l'infini à l'aide de ce procédé, acquéraient un développement considérable de leur puissance médicatrice; qu'ils produisaient alors un grand nombre de symptômes qu'ils ne déterminent pas à l'état brut, et que leur action semblait

devenir plus subtile et plus pénétrante. Dès lors, ce procédé n'opère pas une atténuation des substances, mais bien une *dynamisation :* aussi Hahnemann dit-il qu'un médicament a été élevé à la 10ᵉ, à la 30ᵉ puissance quand il a été divisé par 10 fois, 30 fois 100.

Voici le mode de préparation. Les véhicules qui servent à étendre les médicaments sont le sucre de lait en poudre pour les corps solides, et l'alcool hydraté pour les liquides. Un grain de médicament est mêlé à 99 grains de sucre de lait, puis trituré dans un mortier pendant une heure; 1 de ces 100 grains est uni à 99 nouveaux grains de sucre de lait, et trituré encore pendant une heure; ainsi de suite jusqu'à la 30ᵉ dynamisation. Pour les liquides, une goutte de médicament est versé dans 99 gouttes d'alcool, et le mélange reçoit de fortes secousses, dont le nombre varie suivant le degré d'énergie qu'on veut communiquer au médicament. Les dynamisations sont portées aussi jusqu'à 30, de la même manière que pour les solides, à la différence près du véhicule.

M. Hahnemann assure qu'après la 3ᵉ dynamisation toute substance solide est devenue soluble dans l'alcool : aussi, à partir de la 4ᵉ dynamisation, ce n'est plus avec le sucre de lait, mais dans l'alcool que se font les suivantes. Une goutte d'alcool imprégné du médicament peut imbiber 200 globules de sucre de lait gros comme des grains de pavots. C'est un seul de ces globules, étendu dans quelques cuillerées d'eau, que M. Hahnemann administre contre les maladies même les plus aiguës, et toujours avec la plus grande réserve, de crainte de déterminer de fâcheuses aggravations. Ces globules conservent pendant un grand nombre d'années leurs propriétés médicamenteuses.

Nous nous sommes, dans cet article, abstenu de tout jugement personnel, exposant avec la plus entière sincérité tout ce qu'il y a de nouveau dans la doctrine homœopathique.

Dès son apparition, le célèbre Hufeland dit que cette doctrine servirait à démontrer la force médicatrice de la nature, et ce jugement fut celui d'un grand nombre de médecins. Les faits jusqu'à présent ne leur ont pas semblé de nature à modifier ce premier jugement.

D'ailleurs, il règne peu d'accord au camp des novateurs; ils varient dans leur confession de foi, et, à l'égard même de leur chef, nous aurions d'importantes variations à signaler.

D'un autre côté, les objections n'ont pas manqué contre une théorie d'ailleurs habilement conçue, mais toujours basée sur des faits hypothétiques ou sur des inductions forcées. L'examen clinique n'a point confirmé les promesses que les homœopathes faisaient dans les cas les plus désespérés avec une assurance difficile à concevoir, surtout pour les hommes qui connaissent les difficultés de l'art et les limites de sa puissance.

L'avenir jugera en dernier ressort; mais peut-être dès à présent pourrait on apprécier l'influence que M. Hahnemann a exercée sur notre époque médicale, en ajoutant à l'opinion ci-dessus mentionnée d'Hufeland qu'il aura rappelé l'attention sur l'étude des médicaments et de leur action trop négligée par Broussais et par son école, et qu'il aura fait entrevoir la curabilité de maladies chroniques qu'on s'était accoutumé à ne plus envisager que sous le rapport de l'anatomie pathologique. F. R. et J. P-y.

HOMŒOTELEUTON (ὁμοιοτέλευτον), figure que Cicéron nomme *similiter desinens* (*ad Herenn.*, IV, 20). Elle consiste à rapprocher des mots dont les désinences sont pareilles. Les anciens rhéteurs ne la séparent pas d'une autre figure qu'ils appellent *homœoptoton* (ὁμοιόπτωτον, *similiter cadens*), et qui résulte de la similitude des cas. Communément les bons écrivains évitent le retour périodique des mêmes syllabes; mais il est des consonnances qui se marient heureusement à la symétrie des idées et qui plaisent aux oreilles délicates. Les Gorgias, les Isocrate, tous les minutieux artisans de paroles, affectionnaient cet agrément du style; Démosthène ne se l'interdisait pas, et Cicéron en faisait un fréquent usage. Il serait facile d'en donner beaucoup d'exemples; mais il suffira de rappeler ces mots bien connus : *Non modo ad salutem ejus extinguendam,*

sed etiam gloriam per tales viros infringendam (Cic., *pro Milone*, 5).

Les poëtes recherchent aussi très souvent l'effet mélodieux que produisent certaines assonances :

> *Metaque fervidis evitata rotis*
> *Terrarum dominos evehit ad deos.*
> (Hor., l. I, od. I).
> *Multos sæpe viros, nullis majoribus ortos,*
> *Et vixisse probos, amplis et honoribus auctos.*
> (Hor., l. I, sat. VI.)

L'usage fréquent de cette figure chez les anciens a souvent occasionné des omissions dans les manuscrits et dans les livres imprimés. Le copiste ou le compositeur, trompé par la terminaison identique de deux membres de phrase, a pris le second pour le premier, et laissé ainsi dans la construction des lacunes parfois difficiles à remplir.

C'est le plaisir que trouve l'oreille au retour cadencé des mêmes sons, en rapport avec le parallélisme des idées, qui a naturellement conduit tant de peuples à faire de la rime (*voy.*) une condition essentielle de la versification. Voilà pourquoi encore les proverbes et dictons populaires sont habituellement rimés : *Comparaison n'est pas raison; Jeux de mains, jeux de vilain*, etc. Nos vieux prosateurs multipliaient tellement les assonances (*voy.*) qu'on peut en transcrire des pages entières en lignes rimées. Rabelais a hérité de ce goût; en voici quelques exemples :

« N'est-il meilleur et plus honorable mourir vertueu*sement* batail*lant*, que vivre fuy*ant* vilain*ement?* »

« ... Qu'on me le mène en prison : troubler ainsi le *service divin!*... Mais, dit le moyne, et le service *du vin?* Faisons en sorte qu'il ne soit troublé; car vous-même, monsieur le pri*eur*, aimez boire du meil*leur.* »

« A grand peine veit-on femme *belle*, qui aussi ne feust re*belle.* »

« L'odeur du vin, ô combien plus est *friant*, *riant*, *priant*, plus céleste et délicieux que d'huile ! »

L'homœoteleuton n'a pas été dédaigné de nos écrivains les plus nobles : « Quel courage d'homme, dit Jean-Jacques, eut le premier qui engloutit dans son estomac des membres qui, le moment d'auparavant, bêl*aient*, mugiss*aient*, march*aient* et vo*yaient!* » L. D-c-o.

HOMOGÈNE, *voy.* Hétérogène.

HOMOLOGATION. C'est l'approbation donnée, après examen, par l'autorité, soit aux actes émanés de simples particuliers, soit aux actes ou décisions d'une autorité moins élevée.

Ce mot est dérivé du verbe grec ὁμολογέω, être d'accord, approuver (*voy.* le mot suivant).

La législation indique les différentes circonstances dans lesquelles l'homologation est nécessaire; elle ne peut être exigée qu'autant qu'un texte formel commande de recourir à cette mesure.

Lorsque les délibérations des conseils de famille (*voy.*) portent sur des intérêts de mineurs d'une certaine gravité, le Code civil exige qu'elles soient *homologuées* par le tribunal de première instance.

Lorsqu'un failli a fait un concordat avec ses créanciers, le Code de commerce en ordonne l'homologation par le tribunal de commerce. *Voy.* Faillite.

Aucune forme spéciale n'est prescrite pour l'homologation. Les magistrats qui la donnent rendent pour cela un jugement dans la forme ordinaire. J. B. D.

HOMOLOGUE (d'ὅμος, pareil, identique, et de λόγος, sens), *voy.* Figure (géom.).

HOMONYME (du grec ὁμώνυμος, de même nom; racines ὅμος, pareil, et ὄνομα, nom), adjectif qui se dit des personnes ou des choses différentes qui ont un même nom. C'est de cet adjectif que les grammairiens désignent la classe nombreuse des mots qui ont à peu près le même son, comme ils appellent *synonymes* (*voy.*) ceux qui ont à peu près le même sens. *Rousseau* (Jean-Baptiste) est l'homonyme de *Rousseau* (Jean-Jacques); *parabole*, genre d'apologue ou d'allégorie en littérature, est l'homonyme de *parabole*, terme de géométrie.

Il n'est pas de langues sans homonymes, et les plus pauvres sont celles où ce genre de mots est le plus abondant. Pour qu'ils disparussent, il faudrait que chaque idée eût un mot spécial qui la représentât, ce qui est impossible avec la nature de l'esprit humain. Il aime trop, en effet, le jeu des idées accessoires, les

translations métaphoriques ou métonymiques, pour leur préférer des termes propres, dont le nombre chargerait la mémoire et ne laisserait pas un champ libre aux allures de l'imagination.

N'attachant point le même prix que Beauzée à la subtilité des divisions, nous ne distinguerons pas les homonymes en *univoques* et *équivoques;* mais nous dirons volontiers avec lui que l'usage des mots qui ont diverses significations propres exige que, dans la suite d'un raisonnement, on attache constamment au même mot le même sens; autrement l'on tomberait dans le sophisme de l'ambiguïté des termes ou de l'équivoque, appelé par les philosophes de l'école *grammatica fallacia;* car ce qui convient à l'un des sens ne convient pas à l'autre, par la raison même de leur différence.

La connaissance des homonymes n'est pas seulement curieuse, elle est vraiment utile à discerner les significations diverses des mots qui se ressemblent. Beaucoup de ces mots n'ont qu'un homonyme, comme *ancre* et *encre*, *fard* et *phare*, *loir* et *Loire;* quelques-uns en ont huit, dix et même davantage: *lai*, *laïque*, est de ce nombre; on lui trouve les homonymes suivants : *laid*, difforme; *laie*, femelle du sanglier; *lait*, liquide (*lac*); *lais*, baliveau de réserve; *l'ais*, pour *le ais*, planche; *l'ai*-je, que je *l'aie*, que tu *l'aies*, qu'il *l'ait*, qu'ils *l'aient*, du verbe avoir; *Laye*, nom de lieu; *lé*, largeur d'une étoffe; *legs*, don fait par testament; *les*, article ou pronom; *l'es*-tu, *l'est*-il, du verbe être; *lez*, près de, ancien adverbe. C'est aux étrangers surtout que l'étude des homonymes est indispensable. En France, il n'est guère de femmes et de jeunes gens qui n'en tirassent quelque profit; j'en excepterais cependant ceux dont l'esprit a de la tendance au calembourg (*voy.* ce mot).

Sous ce titre : *Des homonymes français, ou*, etc., Philipon La Madelaine a publié une assez bonne compilation, dont la 3e édition (Paris, 1817) a 470 pages. J. T-v-s.

HOMOPHAGE, mot emprunté du grec pour désigner les personnes qui ont coutume de manger (φαγεῖν) de la chair crue (ὠμός, cru, sans cuisson); habitude qui semble étrange et répugnante dans notre état de civilisation. On a paru attacher à ce fait plus d'importance qu'il n'en mérite : en effet, on ne voit aucune raison plausible pour que la chair crue ne soit pas digérée aussi bien que celle qui a subi la cuisson. Il en est de même des autres aliments que quelques individus, par une bizarrerie assez peu explicable, se sont quelquefois obstinés à manger sans leur faire subir aucune préparation. Cependant l'expérience a montré que la cuisson (*voy.*) et l'assaisonnement des substances alimentaires avaient une véritable utilité pour l'espèce humaine, et même elle a prouvé que les chevaux se trouvaient bien d'un pain d'avoine substitué à ce grain pris entier, de même que les pommes de terre et les betteraves cuites ont paru plus utiles aux vaches et aux autres animaux domestiques que les mêmes racines prises à l'état de crudité. F. R.

Homophage est, au reste, une épithète qu'on peut donner à la plupart des peuples sauvages, et que des nations aujourd'hui civilisées ont méritée dans une haute antiquité. Les homophages sont encore nombreux en Asie, en Afrique, en Amérique, et dans les îles de la grande mer du Sud. D-G.

HONAN, province centrale de l'empire céleste, *voy.* Chine.

HONDSCHOOTE (bataille de). Elle fut livrée, le 8 septembre 1793, par le général républicain Houchard, aux Autrichiens placés sous le commandement du feldmaréchal Freytag, et fut regardée comme très importante, parce qu'elle rompait la longue chaîne des revers essuyées par les Français au Nord, et déterminait la levée du siége de Dunkerque, commandé par le duc d'York. Celui-ci, à la tête d'une armée anglaise, était venu se réunir, ainsi que le prince d'Orange et les Hollandais, aux armées allemandes par lesquelles la France était envahie. Hondschoote est un village situé entre Dunkerque et Furnes (Nord), contre les marais de la grande Moor, à peu de distance de Menin. Jourdan et Hédouville commandaient dans cette bataille sous les ordres de Houchard, qu'elle ne sauva pas de la destitution et de la condamnation à mort par le tribunal révo-

lutionnaire que lui attirèrent les revers dont cette victoire ne tarda pas à être de nouveau suivie. S.

HONDURAS, état de la confédération de Guatémala (*voy.*) ou de l'Amérique centrale, et qui dépendait autrefois de cette capitainerie générale espagnole. Il fut occupé en 1523, et reçut sa dénomination des bas-fonds de la côte.

La baie ou le golfe *d'Honduras*, portion du golfe de Mexique et de la mer des Caraïbes, s'étend entre cet état et celui de Yucatan, et se rétrécit jusqu'à la Vera-Crux, où il prend le nom de golfe *Amatique*. X.

HONG (MARCHANDS), compagnie d'environ 12 négociants chinois à Canton (*voy.*), qui ont seuls le privilége de trafiquer avec les Européens, de la conduite desquels ils sont responsables. Ils achètent ce privilége, souvent dangereux, par des présents considérables qu'ils sont tenus de faire à l'intendant de la province. Z.

HONGRIE. Le royaume ainsi nommé, du latin *Hungaria*, en allemand *Ungarn*, en polonais et russe *Vengria*, en bohême (avec la suppression de la nasale et le remplacement du gamma par une aspiration) *Uhry* (Ouhry), s'appelle en turc *Madjaristan*, et dans la langue hongroise même *Magyar Orszag* (prononcez *Madiar Orssag*), le pays des Magyares (*voy.* ce mot). Il peut s'entendre dans des limites différentes, selon qu'on le considère avec ou sans ses annexes, l'Esclavonie, la Croatie, le Littoral adriatique, la Transylvanie et les Frontières militaires. Comme corps d'état, sous la même constitution et la même administration, l'Esclavonie et la Croatie civiles, divisées en leurs six comtés, lui sont réunies (*partes annexæ, subjectæ*). Il en résulte que les notions statistiques concernant ces trois pays se trouvent généralement confondues; une confusion semblable existe aussi en partie à l'égard des autres. Toutefois des articles spéciaux ayant été réservés dans notre Encyclopédie pour chacune de ces contrées, nous devons nous restreindre ici à la Hongrie proprement dite; nous y comprendrons cependant le territoire des deux régiments frontières Banat-Allemand et Valaco-Illyrien, ainsi que le district particulier des Tchaïkistes, ou marins de la flottille du Danube (*voy.* FRONTIÈRES MILITAIRES), comme étant enclavés dans ses limites naturelles.

1° *Géographie et statistique.* Ces limites naturelles, nous les placerons entre les 44° 29′ et 49° 39′ de lat. N., par 33° 42′ et 42° 50′ de longit. orient. de l'île de Fer. Le royaume de Hongrie se trouve de la sorte borné au S. par la Servie, l'Esclavonie et la Croatie, au S.-O. par la Styrie, à l'O. par l'archiduché d'Autriche et la Moravie, au N. par la Silésie et la Galicie, à l'E. par la Bukovine, la Transylvanie et la Valachie. Les monts Karpaths (*voy.*) l'environnent du côté du nord; sur quelques points, le territoire hongrois sort de leur enceinte, savoir : à partir de l'embouchure de la March ou Morava dans le Danube jusqu'au-dessus de Szakolcza et au revers septentrional des monts Tatra, où il s'étend sur les bourgades dites anciennement de la domination polonaise. Le massif oriental des Karpaths presque tout entier forme, au contraire, la principauté de Transylvanie, de manière que les extrémités seules de ses rameaux inférieurs, entre les 40e et 41e méridiens, sont traversés par la ligne de démarcation entre les deux pays. On donne à l'ensemble du royaume une superficie de 4,034 milles carr. géogr. La partie située sur le côté gauche du Danube a reçu des géographes le nom de *Haute-Hongrie*; ce qui reste sur la droite est la *Basse-Hongrie*; on a ensuite donné aux mêmes dénominations une application différente, en tirant du mont Kryvan une méridienne qui passe entre le Danube et la Theiss : ce qui se trouve à l'O. devient alors la *Basse-Hongrie*, et à l'E. la *Haute-Hongrie*. On peut encore considérer ce pays comme divisé en deux bassins : la plaine du premier, fermée au N. par le massif occidental des Karpaths et au S. par les Alpes de Styrie, s'étend sur une surface d'environ 25 à 30 lieues carr. de la vallée du Vaag à celle du Raab, et de Presbourg à Gran (Strigonie), où une crête intérieure des Karpaths est continuée au-delà du fleuve par les monts Vertesch et Bakony, derniers chaînons des Alpes Noriques. D'autre part se développe, dans le second bassin, une plaine de plus de

100 lieues de profondeur sur 40 à 60 de large, bordée à l'O. par le Danube, qui, changeant tout à coup de direction, prend son cours vers le sud, et est traversée dans toute son étendue par la Theiss. A l'O., le revers des monts déjà nommés, au N. la chaîne de jonction entre les deux massifs des Karpaths, à l'E. le massif oriental ou Transylvanie et une branche de l'Hémus, au S. les monts Nissava et Glubotin, au fond de la Servie, forment le pourtour de ce vaste bassin. Mais après avoir reçu le tribut de la Drave qui vient du nord-ouest, de la Theiss (*voy.* ces noms) qui coule du nord au sud, et de la Save qui le rejoint sur sa rive droite après avoir encadré, avec la Drave, la Croatie et l'Esclavonie *, le Danube reprend son cours vers l'orient, et, avant de sortir par la Porte-de-Fer **, limite à la fois la plaine et la Hongrie du côté du sud.

La conformation physique du terrain de ce royaume offre à peu près par égales moitiés des plaines et des montagnes. Les plus hautes sommités des Karpaths, au N.-E. des deux bassins, y déterminent également, sur le côté gauche du Danube, une inclinaison dominante vers le S.-O. La hauteur générale des grandes plaines offre la moyenne entre 100 et 30 toises au-dessus du niveau des mers; celle des plateaux et vallées supérieures est de 300 toises. Plusieurs pics, entre autres celui d'Eisthal, le Lomnitz, le Csabi (Tchabi), le Viszoka et la pointe de Hundsdorf, s'élèvent au-dessus de 1,300 toises et sont couronnés de neiges éternelles; les pics du côté de la Bukovine et ceux de la Transylvanie ne leur cèdent guère en élévation; les montagnes de la Servie n'ont au plus que 900 toises, et les Alpes de Styrie, de même. Les Karpaths protégent la Hongrie contre les vents du N. et de l'E. Ces hauteurs, jusqu'à 900 toises, se couvrent ici d'arbres résineux; au-dessus, on ne voit que des plantes alpines, de noirs lichens, et enfin des roches nues et dentelées. Les forêts de hêtres atteignent la limite de 650 toises; le blé et les arbres fruitiers ne dépassent point celle de 250.

(*) La Save n'appartient pas à la Hongrie.

(**) Passage difficile où le cours du Danube est embarrassé par une dernière cascade (au-dessous de Cladova, dans la Petite-Valachie). S.

Le noyau des Karpaths est de formation primitive : granit, feldspath, trachyte. Le mont Matra, sur la grande plaine entre le Danube et la Theiss, est porphyrique; le basalte surgit de presque tous les promontoires, particulièrement aux alentours de Tokai et dans la presqu'île de Tihon, sur le lac Balaton. La chaîne entre les massifs est formée de grès, au sein duquel on découvre de vastes bancs de sel gemme, comme au revers septentrional, en Galicie. Les sommités, derrière le lac Neusiedel, sont calcaires, de même que le Bakony; les montagnes du comté d'Eisenbourg montrent de nouveau le granit et le quartz. Les grandes plaines sont formées de lits coquilliers, et les sources nitreuses qui en jaillissent semblent attester qu'elles ont dû jadis porter des lacs salifères.

En général, le climat de la Hongrie, très varié quant à la température, est très sain; cependant aux jours d'été les plus ardents succèdent quelquefois des nuits froides, la température s'abaissant subitement de 14 degrés R., ce qui, joint aux émanations des marécages, cause de fréquentes maladies, surtout aux étrangers non encore acclimatés.

Nous avons déjà cité les deux principaux lacs de la Hongrie, la Balaton ou Plattensee et le Neusiedel (*lacus Peisonis*, en hongrois *Ferteu*) : le premier a 20 lieues de long sur 3 à 4 de large, le second 8 sur 3; mais le marais de Hanzag, qui lui est attenant, ne présente pas une moindre étendue. D'autres lacs sont disseminés sur la chaîne des Karpaths, aux pieds de leurs pics sourcilleux; d'autres, dans les plaines qu'usurpent encore de trop nombreux marais. Plus de 200 rivières sillonnent ce pays dans tous les sens. Nous avons plus haut parlé du Danube et de ses principaux affluents. A gauche, ce grand fleuve reçoit la Morava, venant de la Moravie, le Vaag qui arrose la partie nord-ouest du pays, le Gran ou Garam, qui a sa source non loin de celle du Vaag, mais qui se maintient un peu plus à l'est, et la Theiss; à droite, le Danube reçoit la Leitha, le Raab (*Arabo*), et la Drave. Nous citerons encore la Neutra, l'Ipoli, la Zagyva, l'Éger, le Sajo, le Bodrog, la Latorcza, le Samosch, les

Kœrœsch, le Marosch, la Temesch, la Dunayetz et la Poprad; toutes, excepté ces deux dernières, portent leurs eaux directement ou médiatement au Danube.

La Hongrie produit abondamment du froment, du maïs, de l'orge, de l'avoine, du seigle, et toutes sortes de légumes et de fruits succulents, beaucoup de vins renommés (*voy.* l'art. suivant), tels que le Tokai, Hegy-Allya, Tarczal, Menesch, Saint-George (comté de Presbourg), Rusth, Ofen, Œdenbourg, Erlau, Siklos, etc.; le Banat offre d'abondantes rizières. On récolte en outre du chanvre, du lin, du houblon, du pastel, de la garance, du safran, du sumac, de l'excellent tabac, du coton et de la rhubarbe. L'éducation du bétail y est un objet des plus importants; la race chevaline s'améliore dans de vastes haras; les bœufs de la plus belle espèce couvrent les immenses pâturages; on y rencontre encore le bufle et le bison, et l'on s'occupe à multiplier les bêtes à laine, ainsi que les porcs, dont le pays fait une grande consommation, car on y en importe encore de la Turquie et des principautés. Les abeilles et les vers à soie donnent des produits de plus en plus notables. Le poisson abonde dans les lacs et rivières, le gibier dans les champs et forêts. Ces dernières pourraient suffire aux besoins de la charpente et du chauffage, si elles étaient mieux aménagées et si les moyens de transport étaient facilités. En attendant, à côté de l'abondance il y a disette de bois en certaines localités. Les mines sont divisées en quatre districts; on y exploite annuellement 1,600 marcs d'or, 87,000 d'argent, beaucoup de cuivre, fer, plomb, zinc, cobalt, antimoine, soufre, arsenic, mercure, sel gemme, sel commun, vitriol, alun, houille. Parmi les pierres précieuses, nous citerons les opales, connues sous le nom d'*opales d'Orient*, et de belles calcédoines. La terre y porte de vastes tourbières; le nitre abonde à sa surface. Aucun pays au monde ne saurait offrir autant de sources minérales de toute espèce; on en compte près de 350, et plusieurs sont justement renommées: les bains de Bude, ceux de Fured, sur le lac Balaton, et les anciens thermes d'Hercule à Mehadia, n'ont besoin que d'être cités.

Le nombre des habitants de la Hongrie est à peu près de 9,500,000, ce qui en donne 2,355 par mille carr. géogr. Cette population est en progrès croissant. Elle se compose de quatre nations principales: les Magyares (*voy.*), ou Hongrois proprement dits, forment les $\frac{9}{24}$ du total, ou 3,375,000 âmes*; les Slaves ne sont pas moins nombreux; les Allemands composent les $\frac{2}{24}$ ou 750,000; les Valaques de même; restent $\frac{2}{24}$ pour les Grecs, les Serviens, les Zinzares, les Arméniens, les Juifs et Bohémiens. Ces deux dernières castes se dénombrent à 140,000 et 30,000. Les Jaszes et les Koumans ne se distinguent guère des Magyares. Chacun de ces peuples a conservé sa langue, ses mœurs et son costume. Le Magyare joint à beaucoup de bienveillance et de retenue un grand fond d'orgueil national. Son inactivité dans tout ce qui touche à l'industrie semble lui laisser en réserve toute sa force pour les combats; mais dans les discussions politiques et au souvenir des exploits de ses pères, il retrouve une énergie, une verve peu communes; en toute autre circonstance, il demeure silencieux ou sobre d'expressions. L'Allemand, froid, réfléchi, cosmopolite, retrouve là comme partout ailleurs une patrie. Le Slave rusé ne dédaigne aucune forme, mais il tient plus au sol; il se répand de proche en proche, il absorbe surtout les populations allemande et valaque; ce qu'on doit peu regretter quant à la dernière, qui, sauf d'honorables exceptions, croupit dans l'ignorance. Le Magyare, par sa conformation musculeuse, se distingue du svelte Slave et de l'Allemand aux chairs molles. Celui-ci s'adonne de préférence aux arts et métiers, le Slave à l'agriculture; le Hongrois ne s'y plie qu'à regret: il est seigneur, ou, dans la classe inférieure, conservant les mœurs nomades, il garde les troupeaux et conduit les charrois; mais seigneur, pasteur ou conducteur, il se souvient toujours que

(*) Il y a encore en Transylvanie 300,000 Hongrois, et un plus grand nombre se trouve répandu en Esclavonie, en Croatie, sur le littoral et sur les Frontières militaires; on peut donc évaluer, sans crainte d'exagération, la nation magyare en Europe à 4 millions d'âmes.

ses ancêtres ont conquis les gras pâturages des plaines; il veut y vivre et mourir, laissant aux Slaves et aux Valaques les montagnes et la charrue, aux Allemands les villes et les ateliers, aux uns et aux autres les travaux des mines et des profits qu'il dédaigne; et, s'il faut qu'il sorte enfin de ce cercle d'habitudes oisives, si la paix lui ferme la carrière des armes, alors l'administration, les sciences, les arts libéraux, ne l'appelleront point en vain; il y cueillera de plus paisibles lauriers. Le Grec, le Zinzare, le Macédonien, le Juif sont commerçants; le Bohémien, vagabond, est maréchal ferrant, maquignon, écorcheur, et de plus ménétrier avec un talent inné. On le méprise, et cependant on le recherche.

Sous le rapport religieux, cette population se divise en 5 millions $\frac{1}{2}$ de catholiques, Magyares, Slaves, Allemands, Valaques et Grecs-Unis; c'est maintenant la religion dominante, de fait comme de droit. On compte 2 millions $\frac{1}{2}$ de protestants, luthériens et calvinistes, parmi les quatre principaux peuples; mais il est à remarquer que la majeure partie des sectateurs de Calvin est magyare; enfin plus d'un million de Grecs non unis à l'Église romaine. Celle-ci compte 3 archevêques, savoir : celui de Gran (Strigonie), qui est toujours le primat de l'église hongroise, et ceux de Colocza et d'Erlau; quatorze évêques diocésains ont leurs siéges à Veszprim, à Cinq-Églises ou Funfkirchen, à Bazs, Raab, Neutra, Neusohl, Stein-am-Ruger (Szom-Bathely) et à Albe-Royale (Stuhlweissenbourg ou Székes Fejérvar), suffragants de l'archevèché de Gran; à Grand-Varadin (Grosswardein ou Nagy-Warad) et à Csanad (prononcez Tchanad), suffragants de l'archevêché de Colocza; à Zips (Scepus, en hongrois *Sepesch*), Rosenau, Kaschau (Cassovie, en hongr. *Kacha*) et Szathmar, de l'archevêché d'Erlau. Les Grecs unis ont, de plus, 2 évêques en Hongrie, à Munkacs (pron. Mounkatch) et à Grand-Varadin; ils relèvent de l'archevêché de Gran. Les Grecs non unis ont 6 évêques, savoir : à Arad, Bazs, Bude ou Ofen, Verschetz, Temesvar et Czernowitz, suffragants de l'archevêché de Carlowitz en Croatie. Les luthériens et les réformés ont chacun 4 surintendants ecclésiastiques; mais ces deux communions, dont l'exercice est assuré par les lois, ne donnent aucun droit politique, tandis que les Grecs non unis jouissent, depuis 1792, de l'avantage d'être représentés à la diète par leurs prélats. L'instruction primaire est confiée au clergé des diverses communions; au surplus, les hautes études et les sciences spéciales ont une université à Pesth, cinq académies et des sociétés particulières.

Comme contingent à l'armée autrichienne, la Hongrie fournit, en partie par le recrutement et en partie par enrôlement, 13 régiments d'infanterie et 10 de cavalerie, formant un total de 64,000 hommes, à quoi il faut ajouter pour les cas extraordinaires la *sainte insurrection* (*voy.*); en 1808, elle produisit plus de 40,000 hommes (*voy.* pour le surplus l'art. FRONTIÈRES MILITAIRES).

Les revenus du royaume sont évalués à 40 millions de florins.

Nous compterons en Hongrie, en chiffres ronds (car les nombres varient d'année en année), 50 villes royales, 600 bourgs à marchés, 9,000 villages et 2,000 fermes ou terres seigneuriales (*prædia*). Les plus considérables d'entre les villes sont *Pesth*, de 80,000 habitants (5,000 maisons), et *Bude*, en allemand *Ofen*, 50,000 habitants. Ainsi qu'on le verra à l'art. PESTH, le Danube seul sépare ces deux villes, que réunit dans la belle saison un pont de bateaux; mais on s'occupe de la construction d'un pont en pierre qui les réunirait définitivement. Pour l'importance de la population, Debreczin, qui a 46,000 habitants, vient après; puis la capitale actuelle de la Hongrie, *Presbourg* (*voy.*) en hongrois *Posony*, 38,000 hab., Szegedin, 33,000. Plusieurs villages pourraient d'ailleurs, par leur population, passer pour des villes, par exemple, ceux de Keskemet (prononcez Keschkémet), qui compte 25,000 hab., de Csaba (pron. Tchaba), 22,000, etc.

L'industrie est peu développée en Hongrie; outre celle des mines, on trouve cependant quelques fabriques et manufactures. Parmi les artisans, il faut distinguer les corroyeurs, et généralement les ouvriers en cuir. Des forges de fer et de cuivre sont en activité sur plusieurs points;

des tissages de toile occupent les habitants des bourgades sur le revers septentrional des Karpaths. Des fabriques d'alun, de salpêtre, de poterie, notamment de pipes; quelques verreries et papeteteries, des fabriques de draps et autres étoffes de laine, n'indiquent que de faibles développements dans l'industrie. Un progrès sensible se fait remarquer dans le commerce, dont les siéges principaux sont Pesth, OEdenbourg, Debreczin, Temesvar et Presbourg. Les exportations autrefois peu considérables excèdent maintenant les importations de 12 millions.

Les routes, les canaux, la navigation et le flottage des rivières laissent sans doute beaucoup à désirer, mais on avise aux moyens de les améliorer. Le canal François, dans le comitat de Bazs (pron. Batch), le Bega, le Berzava et le Verschetz, dans le Banat de Temesvar, facilitent déjà le commerce, fertilisent les terres et assainissent les contrées environnantes. Le *canal de la Leitha* ou *du comté*, pour redresser le cours de cette rivière, a été achevé en 1819. On s'occupe encore du projet d'un canal de Pesth à Szolnok ou à Szegedin; il est aussi question de la communication du Vaag à la Vistule par le Poprad et la Dunayetz. Au surplus, le service régulier des pyroscaphes sur le Danube (*voy.*) est déjà une amélioration très notable, et il ne s'agit en ce moment de rien moins que de doter la Hongrie d'un réseau de chemins de fer sur treize lignes principales.

Sous le rapport administratif la Hongrie est divisée en quatre cercles, deux dans chacune des parties de la seconde division en haute et basse, savoir :

Dans la Basse-Hongrie, le *cercle endeçà du Danube* (c'est-à-dire sur la rive gauche), formé des comtés ou *comitats* (en hongrois *warmegye*, en allemand *Gespannschaft*)* suivants : 1, Batsch ou Bazs; 2, Pesth; 3, Neograd; 4, Sohl ou Zolyom; 5, Hont; 6, Gran ou Esstergom (Strigonie); 7, Barsch; 8, Neutra ou Nitra; 9, Presbourg ou Posony; 10, Trentschin; 11, Thurotz; 12, Arva; 13, Liptau ou Lipto. Le *cercle par-delà le Danube* (c'est-à-dire sur la rive droite), formé des comitats suivants : 14, Wieselbourg ou Moschony; 15, OEdenbourg ou Sopron (pron. Chopron); 16, Raab ou Gyœr; 17, Komorn ou Comarom; 18, Albe-Royale ou Stuhlweissenbourg ou Ssekes-Fejer-Var; 19, Vessprim; 20, Eisenbourg ou Wasch; 21, Salad ou Sala (pron. Chala); 22, Simegh ou Somogy (pron. Chomogy); 23, Tolna; et 24, Baranya.

Dans la Haute-Hongrie, le *cercle endeçà de la Theiss* (*circulus Cis-Tibiscanus*) contient les comitats suivants : 25, Zips ou Sepesch; 26, Gœmœr; 27, Hevesch; 28, Borsod (pron. Borchod); 29, Torna; 30, Abaujvar; 31, Sarosch ou Charosch; 32, Zemplin; 33, Ungh; 34, Beregh. Enfin le *cercle par-delà la Theiss* (*circulus Trans-Tibiscanus*), qui renferme les comitats suivants : 35, Maramarosch; 36, Ougotscha; 37, Sathmar; 38, Saboltsch; 39, Bihar; 40, Bekesch; 41, Tchongrad (Csongrad); 42, Tschanad (Csanad); 43, Arad; 44, Krasna; 45, Torontal; et 46, le banat de Temesch. Chacun de ces comitats se subdivise en deux ou plusieurs districts (*processus*); il y a de plus, en dehors de cette division, les districts particuliers des Iaszes ou Iazygues, ceux de la Grande et de la Petite Koumanie, les bourgades privilégiées des Haïdouks (*voy.*), celles de l'ancienne domination polonaise, etc. Le siége de l'administration militaire, ou du commandement général, est à Bude. Le pays entretient 15 régiments d'infanterie et 12 de hussards, sans compter les régiments des Frontières.

Les quatre grands cercles ont chacun une cour ou *table* de justice, dite *table de district*. Ces cours, établies à Tyrnau, Gunss, Eperies et Debreczin, sont les cours d'appel des tables des comitats, mais certaines de leurs décisions rendues en première instance peuvent être révisées par la *table royale*, et enfin par la *table septemvirale*. Les villes libres sont régies par les magistrats nommés par elles. L'appel des décisions de ceux-ci est porté à des

(*) Nous donnons ici en première ligne les noms allemands qui sont les mieux connus; mais chaque comitat, chaque localité même, a d'autres noms, soit hongrois, soit slavons, soit valaques, et quelquefois trois ou quatre. Ce n'est point là un des moindres embarras de l'étude géographique de ce pays. Nous ajoutons le nom hongrois quand il offre une différence marquée. *Voy.* le mot COMITAT.

juges royaux particuliers, savoir : pour les anciennes au *tavernicus* ou trésorier de la couronne, et pour les nouvelles, ainsi que pour les villes jadis polonaises, au *personnal* ou lieutenant du roi. Les districts de la Koumanie et des Iazygues appellent de leurs magistrats au palatin, qui est leur grand-juge; les villes des Haïdouks à leur directeur, et de celui-ci à la table royale.

La Hongrie est un royaume héréditaire dans la maison d'Autriche depuis 1687. Il peut être gouverné par les femmes en vertu de la pragmatique sanction ou constitution de Presbourg de 1723. En l'absence du roi c'est le premier baron ou magnat, *palatinus regni*, qui le remplace; il est aussi son tuteur, ou au moins régent du royaume en cas de minorité. La dignité élective de palatin paraît aussi ancienne que le royaume lui-même. Cependant elle ne lui conférait autrefois que le second rang, le premier appartenant à l'archevêque de Strigonie (Gran), primat du royaume.

Les lois particulièrement fondamentales sont : 1° le pacte mutuel d'association et de soumission entre le duc Almus, pour lui et sa famille, et le peuple magyare : il remonte au IXe siècle et avant la conquête du pays; 2° la grande charte des Hongrois ou bulle d'or d'André II : elle date de 1222 (*voy.* p. 205), sept ans seulement après la grande charte anglaise; on en a supprimé, en 1687, la clause factieuse du droit de résistance. Elle porte exemption en faveur des nobles de toute imposition; il faudra bien aussi changer cette clause lorsque la propriété, qui est presque exclusivement inhérente à la noblesse, se répartira dans le grand nombre. Le peuple (*populus*), dans le sens des lois hongroises, ne consiste que dans les propriétaires, et ceux-là sont tous nobles; eux seuls forment les États du royaume, en quatre classes. La première classe comprend les prélats, archevêques, abbés et prévôts (*præpositi*); la seconde les magnats ou barons du royaume : ils forment ensemble la haute table ou *table des magnats*, présidée par le palatin; la troisième classe est celle des simples nobles des comtés (*nobiles possessionati*); la quatrième se compose des villes libres et royales et de quelques districts et corps privilégiés. Ces deux dernières classes forment, seulement par députés, la *table* dite *des États* (*Tabula Statuum*), présidée par le *personnal* et à laquelle sont aussi admis les représentants des magnats absents ou de leurs veuves; les comitats, les villes, les districts et les corps privilégiés ne sont représentés à cette table, qui est la *table basse*, comme personnes nobles, que collectivement, et leurs députés n'y apportent qu'un vote. L'assemblée des États, qui se réunit régulièrement tous les trois ans ou à des termes plus rapprochés lorsque les circonstances l'exigent, porte le nom de *diète ;* elle s'occupe de la législation, des levées d'hommes et de l'impôt. Les propositions viennent du roi; l'initiative de discussion appartient à la table basse. Les résolutions ne se prennent pas en comptant les suffrages, mais par accord ou concession entre les États ou classes. Souvent, pour abréger, les deux tables se réunissent en séances mixtes; ce qui est approuvé par trois États est converti en résolution malgré l'opposition du quatrième. En cas de dissentiment entre les deux chambres, c'est encore la voie de concession qui seule peut terminer le débat. Le roi sanctionne ensuite ou rejette, et ici de nouveau on transige au besoin.

Nous ajouterons, en terminant cette partie de notre tâche, qu'un mouvement bien prononcé de perfectionnement social s'opère en Hongrie, et tout donne lieu de croire que le résultat sera heureux. Les magnats, d'accord avec l'ordre équestre et les villes, sentiront de plus en plus que leur prospérité se lie à celle de la patrie, à l'extension des libertés publiques et des droits politiques dans une sage mesure. Le gouvernement autrichien, si prudent et si sage, ne peut désirer que de voir se développer de plus en plus ce beau fleuron de sa couronne impériale.

On peut consulter, sur la géographie et la statistique de la Hongrie, parmi les ouvrages déjà anciens, la Géographie de Busching (tr. franç., Strasbourg, 1785-97); *Olahi Hungaria*, Vienne, 1763; Windisch, *Description politique, géographique et historique du royaume de Hon-*

grie, Presbourg, 1772, et sa *Géographie du royaume de Hongrie*, *ibid.*, 1780, 3 vol. in-8°; du même, ses *Magasins hongrois*, *ibid.*, 1781 à 1794; Korabinsky, *Dictionnaire géographique*, *historique*, etc., *de la Hongrie*, *ibid.*, 1786; les Statistiques de la Hongrie par Horvath, 2e éd., Presbourg, 1802; par Demian, Vienne, 1805, 2 vol. in-8°; par Schwartner, 2e éd., Bude, 1809-11, 3 vol. Parmi les relations de voyages, nous citerons, celle de Rob. Townson (1777), trad. fr., Paris, 1799 et ann. suiv., 3 vol. in-8°; celles de Hacquet, *Physisch-politische Reise in den J.* 1788-90 *durch die dacischen und sarmatischen Karpathen*, Nuremberg, 1790-96, 4 vol. in-8°; de Lehmann, Leipzig, 1785; de Jackson, de Keyssler, de Bredeczky, de Tékéli, de Hoffmannsegg, et le *Danube*, par le comte de Marsilly. Puis le *Voyage* du comte Batthyani *par la Hongrie*, *la Transylvanie*, *la Moldavie et la Bukovine* (en allemand), Pesth, 1811; le *Voyage en Autriche*, etc., de Marcel de Serres, Paris, 1814, 4 vol. in-8°; Beudant, *Voyage minéralogique et géographique en Hongrie*, *pendant l'année* 1818, Paris, 1822, 3 vol. in-4°. Nous mentionnerons en outre : les *Voyages* du maréchal duc de Raguse, et Thouvenel, *La Hongrie et la Valachie* (souvenirs de voyages et notices historiques) Paris, 1840, in-8°, avec carte; puis les ouvrages allemands suivants : Szepehazy et Thiele, *Description historique*, *statistique et topographique de Hongrie*, Kaschau, 1825, 2 vol. in-8°; Czaplovics, *Archives statistiques et topographiques de Hongrie*, Vienne, 1822; *Id.*, *Tableau de la Hongrie*, Pesth, 1829, 2 vol. in-8°; *Nouvelle description statistique et géographique du royaume de Hongrie*, *de la Croatie*, *de l'Esclavonie et de la Frontière militaire*, Leipzig, 1832, in-8°; enfin, dans le Mémorial du dépôt de la guerre, *Reconnaissance du Danube*, par le colonel Henry, vol. de 1824-25, etc., l'*Orographie de l'Europe*, par L. Bruguières; *Atlas géognostique des Karpaths*, de Lill, publié par Boué; *Alpes et Danube*, par le baron d'Haussez, 1837. La meilleure carte de ce royaume est celle de Lipsky, en 12 feuilles et une d'assemblage, Pesth, 1804-1810. La carte, plus ancienne, d'Ignace Müller (1769), également en 12 feuilles, ornée de gravures, est encore recherchée.

II. *Histoire*. Vers la fin du IXe siècle (889), un peuple, que l'on présuma sorti d'Asie à une époque plus ou moins reculée, dont le chef était Alom, autrement dit Almus, et qui se nommait les *Magyares* (*voy.*), traversant les monts Karpaths par la Galicie, apparut dans ces contrées que les Huns et les Avares (*voy.*), dont on prétend qu'il se disait issu, avaient occupées. On donna à ces Magyares le nom de Hongrois, en latin *Hungari*, en slave *Ougri*, *Vengri*, en allemand *Ungern*. Le premier lieu où ils s'établirent fut appelé par eux *Muncacs* (pron. *Mounkatch*), de *munka*, la peine, le labeur (c'est aujourd'hui un château-fort sur un roc escarpé, au pied duquel coule la Latorza, dans le comitat de Beregh, où il domine la vaste plaine). Avant leur arrivée, ce pays, comme nous le dirons à l'article PANNONIE, était occupé par des peuples de différente origine, et qui obéissaient à divers chefs. Le pays entre le Danube et la Theiss, ou le pays des anciens Iazygues Métanastes, et celui des Bastarnes, se trouvaient sous l'obéissance du Boulgare Zalan; ses états confinaient de la sorte au royaume de la Grande-Moravie, qui, indépendamment de la Moravie actuelle, s'étendait alors jusqu'à Gran (Strigonie) et aux montagnes des comtés de Néograd et de Sohl. Là régnait le prince des Moraves, Zwentibald ou Zwatopluk, et, de plus, il disputait la rive droite du Danube à l'empereur Arnoulf (*voy.* ARNULPHE); d'autre part, le Valaque Gelo gouvernait la Transylvanie. Glado, également Valaque, possédait Orsowa (pron. Orchova) et le pays jusqu'à la Theiss et au Marosch, ce qui forme aujourd'hui le Banat de Temesvar. Maroth, vraisemblablement Boulgare, commandait depuis le Marosch, entre la Transylvanie et la Theiss, jusqu'aux sources de cette rivière. Quant à l'Esclavonie et à la Croatie, elles étaient soumises à plusieurs petits chefs.

La terreur que causa l'arrivée des Magyares leur avait d'abord soumis les Slaves des hautes contrées. Douze chevaux blancs envoyés à Zalan furent le prix non

discuté de la cession d'une province. Almus fit sa seconde halte non loin de Tokai, sur une colline d'où ses regards plongèrent au midi sur une immense plaine couverte de verts pâturages, et se reposèrent, à droite et à gauche, sur des montagnes richement boisées; de nombreuses rivières se croisant dans tous les sens paraissaient à ses pieds comme un réseau d'argent étendu sur la terre. Ce spectacle était fait pour émouvoir le chef d'un peuple vivant de chasse, de pêche et du produit de ses troupeaux : il nomma le lieu où il se trouvait *Szerencse* (bonheur); en effet, la peine était passée, et le bonheur ne cessa plus de lui sourire. Maroth, qui le premier avait opposé une vigoureuse résistance, fut aussi le dernier vaincu, et, honorablement traité, il céda ses états à sa propre fille, qui devint l'épouse de Zoltan, fils d'Arpad, qui lui-même était fils d'Almus. L'empereur Arnoulf avait demandé aux Magyares des troupes contre Zwatopluk; mais le succès de leurs armes, loin de lui profiter, ne fit que trancher en leur faveur le nœud qu'il espérait leur faire délier en la sienne. Après avoir resserré les Moraves jusqu'à la rivière de leur nom, Arpad traversa le Danube et s'empara de la Pannonie, sujet du litige. L'Esclavonie se soumit.

Les premiers temps qui suivirent la conquête sous le duc Arpad, sous son fils Zoltan (907) et son petit-fils Taksong ou Toxus (947-972), n'offrent qu'une longue et fatigante série d'excursions dans toutes les parties de l'Europe. Les Magyares y portèrent le fer et la flamme jusqu'aux bouches du Weser et à celles du Rhône; ils ravagèrent l'Italie, insultèrent Constantinople; nulle part on ne put leur résister. Henri-l'Oiseleur (*voy.*) fut le premier qui posa des digues à ce torrent dévastateur. Il avait remarqué que la tactique des Hongrois consistait surtout à simuler la fuite pour se rallier rapidement et pénétrer dans les rangs ouverts de ceux qui les poursuivaient : il apprit aux siens à se maintenir en rangs serrés en se défiant surtout des apparences de la victoire. Taksong envoya demander le tribut accoutumé : Henri lui fit remettre un chien galeux et écourté. Il défit ensuite les Magyares à Mersebourg (934) et en Thuringe. De plus en plus les Allemands reprirent courage. Othon I[er] (*voy.*) remporta la victoire du Lech (955) : de 100,000 combattants il n'en revint, dit-on, que sept en Hongrie, où ils furent reçus comme des lâches et privés de leurs biens. Taksong cependant ne songea plus qu'à se tenir sur la défensive. Il tourna ses vues vers la culture des terres et témoigna vouloir désormais vivre en paix avec ses voisins. Geisa lui succéda (972) et disposa tout pour la complète civilisation de son peuple. Son fils Étienne I[er] (*voy.*) acheva l'œuvre commencée; duc (997) et ensuite roi (1000), il devint aussi l'apôtre du pays et mérita de la sorte le titre d'*apostolique*, qui fut désormais attaché à celui de roi de Hongrie.

Le principal mérite de saint Étienne est d'avoir fondé en Hongrie une véritable hiérarchie. Les grandes vues de son père furent reprises par lui dans un esprit de détail. Le pouvoir illimité des chefs provinciaux n'était désormais plus compatible avec la puissance royale : Étienne divisa sagement cette prépondérance locale pour en affaiblir les dangers et les abus; ce ne furent plus des duchés, mais de simples comtés (comitats). Tels étaient au fond les traits principaux de la constitution de l'Allemagne dans ce même siècle. Tout le pays fut donc partagé en 72 comtés, et chaque comte, placé par le roi, exerça, dans sa circonscription, la puissance civile et militaire; mais son château et les terres qui en dépendaient continuèrent à faire partie du domaine royal. Son traitement ne consista que dans le tiers seulement du revenu de ces terres.

Les comtes, après le haut clergé, et, après eux, les nobles de second ordre, formèrent les États, tels qu'ils existent encore de nos jours, avec cette différence qu'alors leur assemblée avait lieu en plein champ, où pouvait assister le menu peuple, représenté aujourd'hui autour de la table basse par les députés des villes. Étienne donna une hiérarchie au clergé, ou plutôt il fit rentrer le clergé dans celle des comtés, en établissant qu'à la dignité d'archevêque et de certains évêques et abbés serait toujours attachée celle de

comte dans le comté principal de leurs diocèses. Ici il est à remarquer qu'avec le pouvoir de légat apostolique joint à sa royauté, Étienne Ier conservait la haute main sur les nominations de ces hauts dignitaires de l'Église, et pouvait les tenir en respect sous les rapports temporel et spirituel. Quelque sages que fussent ces institutions, il fallait du temps pour en mûrir les fruits. Les premiers successeurs d'Étienne n'eurent pas la main assez ferme, et de violents orages menacèrent plus d'une fois de renverser, avec la nouvelle foi chrétienne, l'édifice social sur ses propres fondements.

Bientôt s'éleva, comme en Allemagne, un esprit d'empiétement des grands propriétaires soumis aux comtes, pour ne devenir que les subordonnés immédiats du roi, dans le corps des *servientium regis*. Les comtes furent entraînés à leur tour dans une exagération en sens contraire : leurs efforts tendirent à restreindre de plus en plus le nombre des membres de ce corps et à les faire rentrer dans le comitat. Au surplus, l'ignorance de ces temps ne permettait pas de rédiger des lois par écrit : elles étaient verbales, peu connues, et par conséquent mal observées. Mais ce qui manquait surtout à la constitution du pays, ce fut une règle précise de succession au trône. Le droit d'élection, qui, dans la théorie, paraît une sauvegarde des libertés nationales, n'est réellement qu'un moyen de troubles, un entraînement à la guerre civile, et il amène presque toujours la perte de la nationalité.

A travers les maux de ces premiers règnes (*voy.* ÉTIENNE, ANDRÉ Ier et BÉLA Ier) brillent la valeur et la piété de saint Ladislas Ier, ainsi que l'énergie et la prudence de Koloman; sous le premier, la Croatie fut ajoutée aux annexes du royaume (1089), et sous le second la Dalmatie (1102). Alors éclatait la fureur des croisades, et sans la vigueur de caractère que montra Koloman, la Hongrie aurait eu beaucoup à souffrir de leur passage, comme étant le centre auquel venaient converger tous les croisés de l'Europe. A la mort de ce prince (1115), le royaume se trouva plongé de nouveau dans une nuit profonde. Le présomptueux Étienne II (*voy.*), quoiqu'il se fit surnommer *le Foudre*, ne brilla pas même comme un éclair éphémère. Geisa II (1142) attira de Flandre, d'Alsace et d'autres contrées, des colons pour peupler le pays de Zips et la Transylvanie. Béla III procura la paix avec Byzance, où il avait été élevé; il rétablit l'ordre dans le royaume et y introduisit la procédure par écrit; il avait épousé en secondes noces (1186) Marguerite de France, sœur du roi Philippe-Auguste et veuve d'Henri d'Angleterre, *au Court-Mantel*. L'élégance des mœurs françaises se développa bientôt à sa suite, et ce fut aussi une heureuse occasion pour les jeunes Hongrois d'aller puiser des connaissances à l'université de Paris. On a été unanime en jugeant André II (1205) : son extrême faiblesse, son incapacité ne sont pas douteuses; mais on a porté des jugements divers sur la fameuse *Bulle d'or* (diplôme ainsi nommé du sceau d'or qui y fut attaché) qu'il accorda à la noblesse (1222). Les uns ont vu dans cet acte un excessif accroissement de puissance pour les nobles, d'autres n'y voient, au contraire, qu'un acte utile aux seules libertés nationales qui fussent vivantes en Hongrie. Il empêche le roi de faire arrêter un gentilhomme s'il n'a été préalablement et dûment cité, jugé et convaincu de crime; il assure les successions, et l'indépendance des votes; il interdit toute taxe arbitraire sur les nobles et les clercs. On pouvait encore désirer des garanties pareilles pour la moyenne noblesse et pour la bourgeoisie; mais bientôt (1234) survinrent des développements satisfaisants pour la liberté générale; l'article 31 seulement offrait un grand vice, en établissant qu'en cas de trouble apporté par le roi à ces priviléges, il serait permis de lui résister et de se défendre à force ouverte. C'était offrir une sauvegarde à la rébellion, car l'erreur eût toujours pu être prétextée comme excuse; d'ailleurs ces sortes de réserves n'existent que trop de fait, et il est aussi absurde que dangereux de les prévoir. Bela IV (1235) s'annonçait par un esprit ferme de justice; l'horrible invasion des Mongols (1241), favorisée d'ailleurs par la défection des Koumans, nouveau-venus, ne trouva aucune résistance possible dans un royaume en

proie à cet état de marasme où l'avait plongé l'inexpérience toujours croissante d'un chef irrésolu. Béla (*voy.*) ne put faire beaucoup de bien à son pays; mais du moins, après la retraite des Mongols, y répara-t-il autant que possible beaucoup de maux; il lui fallut presque le repeupler de nouveaux colons. Il laissa à Étienne V (*voy.*) un état renaissant. Sous Ladislas IV (1285) eut lieu une nouvelle invasion des Mongols, auxquels se joignirent encore les Koumans; mais, cette fois, ils furent complétement défaits. Avec André III (*voy.*) s'éteignit, dans les mâles, la race des Arpades (1301).

Après les règnes insignifiants de Venceslaf de Bohême et d'Othon de Bavière, Charles-Robert ou Caribert (*v.*) d'Anjou et de Naples (1308), dut la couronne de Hongrie bien plus à l'influence du pape sur un clergé aussi puissant que celui de ce pays, qu'à son titre d'arrière-petit-fils d'Étienne IV par les femmes. Il perdit la Dalmatie, mais il réforma de nombreux abus; son règne despotique, quoique juste, n'en fut que d'autant plus dangereux pour les libertés nationales. D'ailleurs on s'aperçut trop que le roi avait sacrifié la noblesse au pape. Louis (*voy.*), surnommé *le Grand*, son fils, lui succéda en 1342. Il régna plus conformément aux lois, et donna au royaume, par ses conquêtes, ses héritages et la culture des arts, un éclat tout nouveau. Après lui, Marie et Sigismond (1382) eurent déjà à combattre cette opposition des oligarques hongrois, noble dans son motif, mais qui, par les intrigues multipliées des princes étrangers, prétendants à la couronne, dégénéra bientôt, chez le plus grand nombre, en des disputes et des haines de partis qui n'eurent plus que l'intérêt pour mobile. Alors les Turcs commencèrent à inquiéter la Hongrie (1391). D'autre part la guerre des Hussites (*voy.*) y fit ressentir son contre-coup. Deux puissantes factions divisaient surtout la noblesse; la victoire des Turcs, à Nicopolis (*voy.*), rendit la faction contraire à Sigismond plus puissante; les Polonais s'en prévalurent au détriment de la Hongrie. Sigismond, devenu empereur (1411), donna de bonnes lois et des règlements pour le commerce et pour l'armée, assura la succession des paysans, adjoignit aux diètes du royaume les députés des villes, et régla mieux que par le passé la représentation de la moyenne noblesse, qui jusque-là n'était appelée que pour la forme. Ainsi, depuis lors, quatre classes représentent réellement le gouvernement et la nation, savoir : 1° les prélats; 2° les hauts barons ou magnats; 3° la noblesse inférieure, et 4° les villes.

Sous Albert d'Autriche (1437) éclatèrent des troubles intérieurs; Ladislas de Pologne périt dans la malheureuse bataille de Varna, contre les Turcs (1444). Jean Hunyade (*voy.*), voïvode de Transylvanie, régent du royaume (1445), développa son plan pour chasser les Turcs d'Europe; il eût pu réussir s'il eût été mieux secondé par les souverains étrangers. Il mourut après avoir fait lever le siége de Belgrade, avec l'aide de Capistran et de ses croisés. Après lui s'élevèrent de sanglantes collisions entre ses fils et le comte Cilly, intendant général du royaume. Ladislas V, dit *le Posthume*, fit périr l'aîné des fils de Jean, et l'autre fut détenu prisonnier (1452 à 1457). Ce dernier, Matthias Corvin (*voy.*), monta sur le trône (1458) par élection. Grand roi sans contredit, mais trop despote pour la Hongrie, il ne tint point ses capitulations; il est juste toutefois de convenir que plusieurs articles en étaient d'une exécution impossible. Il fit de grandes choses, mais il mécontenta la noblesse et se fit aimer du peuple aux dépens de celle-ci. Guerrier presque toujours heureux, législateur, administrateur, protecteur éclairé des sciences et des arts, il releva momentanément la nation et la fit briller d'un grand éclat, mais ce fut celui d'une lampe qui va s'éteindre. Sa croisade religieuse contre son beau-père, George Podiebrad, roi de Bohême, fut une guerre absurde et impolitique; en épuisant son pays d'hommes et d'argent, il ne fit que préparer l'invasion des Turcs. La mort de Matthias (1490) fut le signal de troubles et de discordes toujours croissants. Vladislaf de Bohême conclut une paix humiliante avec l'Autriche (1491). L'empereur Frédéric III y stipula le droit de succession pour sa famille à défaut de descendance mâle de

Ladislas V, et s'y attribua par avance, ainsi qu'à son fils Maximilien, le titre de roi de Hongrie. C'est sous le règne de Vladislaf que fut publié, en 1514, le code célèbre sous le nom de *Tripartitum opus juris consuetudinarii inclyti regni Hungariæ*, rédigé par Étienne Verbœtzi. Cet ouvrage est nommé *tripartitum* parce qu'il est divisé en trois parties : la première traite des *personnes*, la seconde des *choses*, et la troisième des *actions*. L'excès de richesse du clergé le rendit alors odieux aux laïcs. On disait que l'archevêque de Gran (Strigonie) avait accumulé à lui seul la sixième partie des biens du royaume, et, même dans les diètes, de violentes motions furent faites contre les prélats. Quelques-unes devinrent des lois, mais cependant demeurèrent sans exécution. Une haine non moins violente s'éleva entre la haute et la moyenne noblesse. Les querelles entre les Bathory et les Zapolya (*voy.* ces noms), chefs de ces partis, ne s'apaisèrent pas même lorsque la patrie se trouva sous le joug des Turcs, après la funeste bataille de Mohacs (pron. Mohatch), où Louis II perdit la vie (1526). Leur longue occupation (160 ans) fut due principalement à ces divisions. Jean Zapolya, voïvode de Transylvanie, avait été élu roi d'un accord presque unanime; mais le palatin Bathory et ses partisans appelèrent Ferdinand d'Autriche en vertu de son alliance avec la sœur du dernier roi et plus encore du traité de 1491, que la nation avait cependant si hautement désapprouvé. En désespoir de cause, Zapolya réclama l'appui de Soliman (1529). Il eut bientôt à s'en repentir, et on peut lui rendre cette justice que dès lors il eût volontiers sacrifié ses prétentions aux intérêts de son pays, si, du vivant de Bathory, il lui eût été possible de se rapprocher de Ferdinand. Ce dernier cependant sommait les Turcs de se retirer de la Hongrie, tout en perdant son temps dans Spire à un projet de réconciliation des catholiques avec les protestants de l'Empire. Zapolya ne régnait que de nom à Bude, tandis que le lieutenant de Ferdinand exerçait son autorité à Presbourg. Les Turcs occupaient les principales places fortes; Soliman reparut bientôt (1532) avec une armée de 200,000 hommes. Néanmoins les deux rois firent des trèves, des traités, où ils se partageaient ce qu'ils possédaient de la Hongrie, en stipulant la réversion réciproque en cas de mort de l'un ou de l'autre, avec cette différence que le royaume ne devait appartenir à Zapolya et à ses descendants qu'autant que Ferdinand d'Autriche mourrait sans enfants mâles, tandis que le royaume devait revenir à Ferdinand ayant un descendant mâle, lors même que Zapolya en aurait un lui-même. Après la mort de ce dernier, Ferdinand demanda vainement d'une part la paix aux Turcs et de l'autre l'exécution de son traité à la veuve. Elle avait un fils, Jean-Sigismond : il fut mis sous la protection de Soliman, et l'on répondit à Ferdinand que le traité dont il se prévalait, n'ayant pas été publié, était comme non avenu. Les Turcs continuèrent d'occuper la meilleure partie de la Hongrie, et ils se faisaient payer tribut par les deux contendants. Tel était alors l'abaissement de ce glorieux royaume. Seulement, pour sauver son amour-propre, Ferdinand, devenu empereur, stipula que le nom de tribut de 30,000 ducats serait changé en celui de *présent annuel* (1562). Le protestantisme, sur ces entrefaites, croissait à pas de géant et amenait ainsi de nouveaux motifs de divisions.

Maximilien II succéda à son père l'empereur Ferdinand Ier (1564) pendant qu'il traitait avec Jean-Sigismond Zapolya; celui-ci mourut (1571). Étienne Bathory (*voy.*) fut élu à sa place prince de Transylvanie et reconnu comme tel par Maximilien ainsi que par Sélim. Cet acte de bienveillance et de bon accord réconcilia les États de Hongrie avec la maison d'Autriche; ils demandèrent unanimement, en 1572, à Maximilien de leur accorder pour futur roi son fils Rodolphe, qui fut en effet couronné la même année et succéda à son père en 1576. Mais ce prince ne mit le pied en Hongrie qu'une seule fois et ne s'occupait, à Prague, que d'astronomie, d'astrologie et d'alchimie. Les jésuites s'étaient établis en Hongrie, et, nouvelle plaie pour ce malheureux pays (1561), y semaient à pleines mains la discorde. Botskai, élu prince de Transylva-

nie, en 1605, à la place de l'irrésolu Sigismond Bathory, donna de nouveau le signal de l'insurrection et la conduisit avec sagesse à des succès qui produisirent la fameuse paix dite de Vienne. Gabriel Bathory la continua en 1608. Rodolphe, empereur et roi, dut enfin céder le trône à son frère Matthias; ce dernier signa des capitulations remarquables : liberté générale de religion; égalité de droit pour les religionnaires d'obtenir les grandes charges, y compris celle de palatin, qui ne devait désormais plus vaquer; la couronne conservée à Presbourg; les évêques étrangers exclus des conseils du roi; les jésuites déchus du droit de posséder aucun bien-fonds en Hongrie (on avait même proposé de les en bannir); les troupes étrangères exclues du royaume, où le roi devait demeurer, etc., etc. Le luthérien Illyeshazy, longtemps proscrit, fut nommé palatin. Gabriel Bathory fut remplacé comme prince de Transylvanie par son général Gabriel Bethlen (*voy.*), autrement dit Bethlen-Gabor, de la confession réformée; il donna un peu de calme à ces contrées en les gouvernant d'une main ferme; mais l'archevêque de Gran, Pierre Pazmany, rendit la prépondérance aux catholiques.

Un pareil retour s'opérait en Autriche et en Bohême, et de nouveaux troubles se préparaient; ils éclatèrent partout sous le dévot Ferdinand II (1619). Bethlen-Gabor, dans ces circonstances, s'était facilement emparé de la partie supérieure de la Hongrie, qui touchait à la Transylvanie, jusqu'à Néograd et Eperies; tout le surplus de la Haute-Hongrie était alors encore au pouvoir des Turcs, qui s'étendaient même par-delà le Danube jusqu'au comté de Gran et au lac Balaton (Platten); en sorte que Ferdinand n'avait pas même la totalité de la Basse-Hongrie, et presque tout lui fut encore enlevé par Bethlen, qui le fit trembler jusque dans Vienne. Bethlen s'était fait nommer roi de Hongrie, lorsque la bataille de la Montagne-Blanche (Weissenberg), près de Prague, ruina les espérances des protestants de ces contrées. Cependant Bethlen se soutint en Hongrie; si ce prince eût montré plus d'esprit de suite, s'il eût eu un plan aussi bien arrêté qu'il montra de talents et de hardiesse dans ses entreprises partielles, on peut dire que la destinée de la maison d'Autriche et de toute l'Allemagne eût été toute autre qu'elle ne fut fixée, 27 ans plus tard, par la paix de Westphalie. Mais la santé de Bethlen commençait à s'affaiblir; il abdiqua son titre de roi (1621). Les conditions auxquelles il le fit n'ayant pas été tenues, il reprit les armes en 1623, et les protestants essuyant de nouvelles persécutions, il les reprit encore en 1626. Ferdinand III portait alors la couronne impériale et le titre de roi de Hongrie. George Rakotzy, qui avait remplacé Bethlen en Transylvanie, trouva, en 1644, de nombreux partisans en Hongrie, et obtint, à l'aide des Suédois, en 1645, un traité favorable aux protestants. Lors de l'élection de Léopold Ier (1657), on vit échouer une tentative de transformer la Hongrie en royaume héréditaire de la maison d'Autriche. En 1663 éclata une nouvelle guerre avec les Turcs; d'autre part, les protestants sans cesse opprimés, et les capitulations avec les États de Hongrie non observées soulevèrent tout ce qu'il y avait d'esprits généreux dans ce royaume (1670). Les magnats conspirèrent ouvertement, et les plus considérables d'entre eux portèrent leur tête sur l'échafaud. Le pays fut occupé par des troupes autrichiennes et traité absolument en pays conquis. C'est alors (1675) qu'Emmeric Tœkœly (*voy.*) commença sa guerre dite *des Mécontents*. Soutenu par le prince de Transylvanie Apafi (*voy.*) et par la France, la Suède et la Turquie, mais plus réellement encore par le mécontentement, disons mieux, par une indignation générale, il était temps (1681) que Léopold prit des mesures de pacification. Malheureusement elles furent loin d'être suffisantes; et un an après, au milieu de la guerre avec les Turcs, qui avaient de nouveau envoyé en Hongrie une puissante armée, il renouvela, à la diète de Presbourg, la tentative de faire déclarer le royaume héréditaire tant qu'il y aurait descendance mâle directe dans la maison d'Autriche. La diète céda sur ce point pour mettre un terme à l'effroyable cour inquisitoriale d'Eperies; et la noblesse, qui reçut, en échange de son

consentement à la suspension de son droit d'élection, celui d'ériger des majorats et fidéi-commis, y gagna plutôt qu'elle n'eut à y perdre. Mais d'étranges propositions furent ajoutées par le ministère autrichien (1698) : il ne s'agissait de rien moins que d'administrer la Hongrie comme une province conquise, d'y percevoir arbitrairement des impôts sans le consentement périodique des États. Cette tentative n'eut pas d'autre suite, mais le mécontentement n'en continua pas moins de germer dans l'esprit des Hongrois, et François Rakotzy se mit à leur tête (1701). Les troubles qui en résultèrent ne purent être apaisés qu'après la mort de Léopold et de Joseph Ier. Enfin survint la paix de Szathmar, qui accorda une amnistie générale et rendit à la Hongrie tous les priviléges dont elle jouissait anciennement et qu'elle avait ultérieurement acquis.

C'est ainsi que commença le règne de Charles III (*voy.* Charles VI, empereur d'Allemagne). La glorieuse campagne du prince Eugène contre les Turcs eut pour résultat la paix de Passarowitz (1718), qui purgea le sol de la Hongrie de la présence des Mahométans; ils rendirent même Belgrade, la Servie, la Valachie, jusqu'à l'Aluta et une portion de la Bosnie. Comme empereur, le même roi Charles III (1722) fit admettre à la diète de Presbourg et publia, par sa pragmatique sanction, l'ordre de succession à la couronne de Hongrie, qui se transmettra même à la descendance féminine de la maison de Habsbourg. A cette diète fut établie une nouvelle organisation du royaume : on y institua un conseil d'état (*consilium locumtenentiale**), sous la présidence du palatin comme *judex curiæ*, pour diriger le gouvernement sous l'autorité seule du roi. La nouvelle constitution des comtés perfectionnée, et les réformes ainsi que les mesures réglementaires importantes introduites dans l'administration pour lui donner plus d'ensemble et d'harmonie, font en même temps l'éloge du souverain qui les proposa et de la nation qui les adopta. Charles III eût encore plus gagné la confiance de la nation si son immense plan commercial eût pu réussir, et si la Hongrie eût été appelée à en recueillir les fruits. Une seconde guerre eut lieu, sous son règne, avec les Turcs (1737-39). Quelques mauvais succès et plus encore des fautes incontestables firent perdre de nouveau, au traité de Belgrade (1739), cette ville, la Servie et la Valachie.

Au milieu de la commotion européenne qui suivit la mort de l'empereur Charles VI (1740) se montrèrent dans un beau jour la fidélité, l'énergie, l'enthousiasme même des Hongrois pour Marie-Thérèse (*voy.*). Qui ne connaît cette explosion chevaleresque qui eut lieu à la diète de 1741, lorsqu'elle y parut, tenant entre ses bras son fils aîné, encore au berceau, et leur dit : « Attaquée de toutes parts, abandonnée de mes parents, de mes amis, je n'espère qu'en votre fidélité, votre courage et ma constance. Je remets en vos mains la fille et le fils de vos rois. Ils n'attendent que de vous leur salut. » Tous les magnats, agitant leurs épées nues, s'écrièrent à la fois : *Moriamur pro Rege nostro Mariâ Theresiâ!* et toute la Hongrie se leva en masse. Belles pages de l'histoire qui réconcilient les peuples et les rois, qui font oublier en un instant des siècles de discordes et de crimes réciproques! Les Hongrois ont raison d'appeler de tels mouvements une *sainte insurrection*.

Marie-Thérèse répondit à la confiance, à l'amour des Hongrois : elle régularisa et perfectionna chez eux l'instruction primaire (1760), et supprima l'ordre des Jésuites (1773). Joseph II (*voy.*), l'un des hommes les plus éclairés de son siècle (1780), eut aussi les meilleures intentions, et débuta par accorder une entière liberté de conscience; mais son génie même le trompa sur le compte des Hongrois. On ne tarda pas à reconnaître que son principe était de tout soumettre au libre arbitre d'une volonté bonne mais personnelle; et la nation remarqua que son roi, sans doute pour ne point fausser le serment qu'il serait obligé de prêter de conserver les libertés hongroises, ne voulait pas se faire couronner. Il résulta de cette disposition d'esprit des froissements

(*) C'est-à-dire de lieutenance, de vice-royauté. Latin hongrois!

dangereux avec celui qui animait les Hongrois. Un nouveau système financier en désaccord avec tous les précédents, la proscription de la langue nationale, furent de la part de Joseph, de grandes erreurs, qui ne permirent pas de faire trouver grâce aux mesures même les plus utiles. Une guerre mal motivée et mal conduite contre la Turquie vint se joindre à ces défavorables impressions; et le règne du plus glorieux souverain s'évanouit comme le songe d'un être souffrant. Aussi, lorsqu'il abdiqua (1790) en faveur de Léopold II, son frère, les projets les plus singuliers furent-ils proposés à la diète pour prévenir toute nouvelle tentative de despotisme et pour assurer désormais les libertés hongroises. Mais le nouveau monarque demeura ferme: il ne voulut rien jurer de plus que ce qu'avait juré sa mère Marie-Thérèse; seulement il tint fidèlement ses serments et les interpréta de la manière la plus large, en faisant proclamer, dans la seule diète tenue sous son règne, la confirmation des libertés nationales, en faisant rétablir tous les droits des villes royales et des districts privilégiés, en accordant, notamment aux Iazygues et aux Koumans, le droit d'envoyer des députés aux états, en faisant préciser les limites du pouvoir législatif et du pouvoir exécutif, en supprimant les patentes royales, en fixant régulièrement la tenue des diètes, en prescrivant les meilleurs règlements administratifs, en préparant un plan d'éducation nationale, en supprimant l'usage de la langue étrangère (l'allemand) pour les affaires publiques, et ordonnant le maintien de la hongroise, en établissant que la levée des troupes et leur paie serait consenties par les États, en améliorant l'état des Juifs, en supprimant la torture, en transférant les hautes cours de justice de Bude à Pesth, en séparant définitivement la chancellerie de Transylvanie de celle de Hongrie, réunies par Joseph II; en améliorant et assurant le sort des églises protestantes, et donnant aux Grecs non unis le droit de bourgeoisie, révoquant d'ailleurs toutes les lois oppressives qui avaient été rendues contre eux. Son fils, Charles-Alexandre-Léopold, fut nommé palatin en 1791. La paix de Szistova avec les Turcs, confirma la cession de Belgrade et de toutes les conquêtes d'Eugène. La mort subite de Léopold II (1792) laissa à son fils, François Ier (*voy.*), les dangers de la guerre entreprise contre la France. Sous son long règne, la nation a continué de s'éclairer; l'industrie et le commerce ont prospéré; le peuple hongrois s'est de plus en plus attaché à la maison d'Autriche, et en a donné des preuves patentes lorsque, en 1809, Napoléon invita vainement les États de Hongrie à l'indépendance. Les États tenus depuis lors, sous l'archiduc Joseph, frère de François et jusqu'à ce jour palatin du royaume, se sont distingués par le sage maintien de leurs anciens et nouveaux droits, en écartant avec soin toutes innovations étrangères; et si quelquefois on s'y est exprimé dans un langage sévère, il n'a pas blessé le souverain qui connaissait les bonnes intentions des Hongrois. A la diète de 1830, tenue peu après la révolution de Juillet en France, on n'a vu se produire qu'une opposition modérée; le prince héréditaire Ferdinand (aujourd'hui empereur; *voy.* l'article) y fut couronné par anticipation *rex junior* de Hongrie, sous le titre de Ferdinand V. Aussitôt qu'il eut prêté son serment, on demanda que la langue hongroise fût désormais employée dans les délibérations au lieu de la latine; que les régiments des Frontières n'eussent pour officiers que des nationaux hongrois et que leur avancement s'opérât exclusivement dans ces régiments; on en fit même une condition pour accorder les recrues demandées. L'empereur promit de se conformer exactement aux prescriptions de 1792 et de 1807 relativement au seul emploi d'officiers hongrois dans lesdits régiments; mais il fit remarquer que la règle de borner leur avancement dans ce cercle leur serait préjudiciable au lieu de leur profiter. L'archiduc Charles, comme commissaire royal, promit ensuite qu'en temps opportun on concilierait toutes les exigences. Le 20 décembre, les deux tables se réunirent en une séance commune, et, sur huit projets de loi, en admirent six sans restriction; le même jour la diète fut dissoute: ce ne fut point sans quelque mécontentement de la part du peuple.

Ce mécontentement s'accrut bientôt et parut prendre un caractère inquiétant lorsque, en 1831, les insurgés polonais, abandonnés à leurs propres forces, luttèrent encore une fois pour leur indépendance. Presque tous les comités adressèrent à cet égard au roi des remontrances remplies en majeure partie d'un grand enthousiasme en faveur des insurgés. Sur ces entrefaites, le choléra vint décimer la population des villes et des campagnes; là, comme ailleurs, on répandit le bruit absurde de l'empoisonnement des sources par l'aristocratie et le clergé, dans le but de dompter plus facilement le peuple. Des scènes atroces s'ensuivirent, mais les troupes, fidèles à leur devoir, firent triompher l'ordre et les lois. A la fin de 1831, le fléau avait enlevé en Hongrie 179,000 âmes. A la diète de 1832 (16 décembre), l'empereur apporta lui-même plusieurs propositions, telles que celle sur les moyens d'assurer les relations entre les seigneurs et leurs vassaux (loi urbariale), l'introduction d'un nouveau code pénal, etc. Les séances se multiplièrent, les propos s'aigrirent, et les résultats ne répondirent ni à l'attente du souverain, ni à celle du pays. De plus fortes oppositions s'annoncèrent encore à la diète de 1834. On demandait hautement une réforme dans la tenue de ces diètes; en effet, 240 séances s'étaient écoulées sans que la première des propositions eût pu passer de la chambre ou table des États proprement dite à celle des magnats. La mort de François Ier (1835) retarda encore les délibérations; car alors on remit en discussion cette question, Ferdinand, Ier du nom comme empereur, ne doit-il pas s'appeler Ferdinand V comme roi de Hongrie? La question avait été résolue dans le sens affirmatif lors du premier couronnement de l'archiduc, en 1830. La diète fut deux fois prorogée, jusqu'à ce qu'enfin, après 426 séances, le 20 février 1836, on examina dans une *séance circulaire* de quelle manière les objets ayant déjà reçu une décision dans les deux chambres seraient soumis à l'approbation du souverain. Dans un rescrit du 28 mars 1836, l'empereur Ferdinand employa pour la première fois le titre de Ferdinand V de Hongrie. Lorsque, vers la fin d'avril, la loi urbariale fut adoptée, et que les résolutions royales au sujet de l'extension de l'emploi de la langue hongroise aux tribunaux de bourgades, des droits des non-nobles d'ester en justice sous leurs propres noms, des appels en matière criminelle, et enfin de l'exécution en matière de finances, eurent été publiées, la diète, qui avait duré 41 mois, fut close, le 2 mai 1836, par l'empereur en personne. L'archiduc palatin déclara que Sa Majesté désirait que, pour cette fois encore, l'ancien usage fût conservé, et que les discours se fissent en latin : sur quoi un député de l'Opposition prit acte de l'expression *cette fois*, comme contenant une promesse qu'à l'avenir ces discours seraient tenus en langue hongroise. C. L-G-T.

CHRONOLOGIE *des rois de Hongrie, depuis l'origine de la monarchie jusqu'à ce jour.*

1. *Dynastie des Arpades* (*voy.* ce nom), ou plutôt des rois indigènes.

1.	ALOM, ALMOSCH ou ALMUS, duc ou prince des Magyares, avénement vers	890
2.	ARPAD	900
3.	ZOLTAN	907
4.	TOXUS ou TAKSONG	957
5.	GEISA	972
6.	ÉTIENNE Ier	997
1.	—, *premier roi de Hongrie*	1000
2.	PIERRE (Aba Samuel, anti-roi)	1038
3.	ANDRÉ Ier	1046
4.	BÉLA Ier	1060
5.	SALOMON	1063
6.	GEISA Ier	1074
7.	LADISLAS Ier (saint)	1077
8.	KOLOMAN	1095
9.	ÉTIENNE II	1115
10.	BÉLA II	1131
11.	GEISA II	1141
12.	ÉTIENNE III	1161
13.	LADISLAS II	1161
14.	ÉTIENNE IV	1162
15.	BÉLA III	1173
16.	EMMERIC	1196
17.	LADISLAS III (II), *l'Enfant*	1204
18.	ANDRÉ II	1205
19.	BÉLA IV	1235
20.	ÉTIENNE V (IV), *le Kouman*	1270
21.	LADISLAS IV (III)	1272
22.	ANDRÉ III	1290
	(VENCESLAF de Bohême, et Othon de Bavière, *interrègne*)	1301

2. *Maison d'Anjou.*

23. Charles-Robert ou Caribert, roi de Naples............. 1303
24. Louis Ier, *le Grand*........... 1342
25. Marie, sa fille............... 1382
26. Charles, *le Petit*............ 1385
(Ladislas, anti-roi).......... 1386

3. *Maison de Luxembourg.*

27. Sigismond................. 1387

4. *Maison de Habsbourg-Autriche.*

28. Albert, d'Autriche........... 1437
29. Élisabeth, sa fille.......... 1439

5. *Maison des Jagellons.*

30. Vladislaf Jagellon, *le Varnanien*. 1440

6. *Maison de Habsbourg-Autriche.*

31. Ladislas V (IV), *le Posthume*, fils du roi Albert.............. 1445

7. *Maison d'Hunyade.*

32. Matthias Corvin, Hunyade... 1458

8. *Maison des Jagellons de Bohême.*

33. Vladislaf II................ 1490
34. Louis II, son fils............. 1516

9. *Maison de Habsbourg-Autriche.*

35. Ferdinand Ier, archiduc d'Autriche..................... 1526
36. Maximilien (II, comme empereur)..................... 1564
37. Rodolphe Ier (II, comme emp.) 1576
38. Matthias.................. 1612
39. Ferdinand II............... 1619
40. Ferdinand III.............. 1637
Ferdinand IV, *rex junior* († 1654)................. 1646
41. Léopold Ier................. 1657
42. Joseph Ier.................. 1705
43. Charles III (VI, comme emp.) 1711
44. Marie-Thérèse............ 1740
Charles IV (VI), de Bavière (anti-empereur)......... 1742

10. *Maison de Habsbourg-Lorraine.*

45. François Ier, de Lorraine, époux de Marie-Thérèse.......... 1745
46. Joseph II.................. 1765
47. Léopold II................. 1790
48. François II................ 1792
49. Ferdinand V.............. 1835

Voir sur l'histoire de la Hongrie les ouvrages suivants : *Scriptores rerum Hungaricarum veteres ac genuini*, recueillis par Schwantner, Vienne, 1766, 3 parties in-4°, et *Minores*, par Kovachich, Bude, 1798, 2 vol. in-8°; les ouvrages historiques de Bonfinius, de Severinus, également écrits en latin; les ouvrages allemands de Windisch et de Bel; G. Pray, *Annales regum Hungariæ ab ann. C.* 997 *ad ann.* 1564, etc., Vienne, 1764-70, 5 vol. in-fol.; du même, *Historia regum Hungariæ cum notitiis prævïis*, Bude, 1801, 3 vol. in-8°; du même, *Historia regum Hungariæ stirpis Austr.*, Bude, 1799, in-8°; et les ouvrages allemands suivants : Gebhardi, *Histoire du royaume de Hongrie*, etc., Leipzig, 1778-82, 4 vol. in-8°; Engel, *Histoire de Hongrie*, Vienne, 1813-15; 5 vol. in-8°; *Manuel de l'histoire de Hongrie*, par Klein; *Des Peuples de la langue hongroise*, et autres dissertations sur leurs origines, par Dankowsky; Fessler, *Histoire des Hongrois et de leurs vassaux*, Leipz., 1812-25, 10 vol. in-8°; comte Maïlath, *Histoire des Magyares*, 5 vol. in-8°, Vienne, 1828-1831. S.

HONGRIE (vins de). Ce pays est un des plus riches en vins qu'il y ait au monde; les huit neuvièmes de son territoire ont des vignes, dont quelques-unes produisent les meilleurs vins, et l'on évalue à plus de 911,900 arpents l'étendue de tous les vignobles hongrois, et à 20 *Eimers* ou seaux au moins, la vendange par chaque arpent. Les vignobles les plus renommés pour leurs produits sont ceux de *Tokai*, dans le comitat montagneux de Zemplin, qui touche à la Galicie, et où la plupart des collines, celles d'Hegyallya surtout, sont plantées de vignes : aussi une vendange médiocre même y produit au moins 80,000 tonneaux de vin. On y cultive une douzaine d'espèces de raisin, telles que le *formint*, qui donne un vin aromatique, le *goher* ou malvoisie, et le muscat. Les Hongrois distinguent trois classes de Tokai, en rangeant dans la première les vins de Tallya, Ond, Ratka, Mad, Zombor, Tarczall, Tokai, Bodrog, Keresztur, et une douzaine d'autres espèces dont les noms sont tout-à-fait inconnus aux étrangers; la seconde classe comprend les vins de Monok, Szerencs, Bekecs, Kœvesd, Szentes, Zemplin, etc., et la troisième classe ceux de Gal-Széch, Koivostyan et Barko. Ces distinctions ne sont guère remarquées par les consommateurs étrangers, qui reçoivent ces diverses espèces sous le nom général de vin de Tokai. Selon Demian, auteur d'une statistique

de la Hongrie (*voy.* plus haut, p. 203), les meilleures espèces sont celles de Tarczall, Tokai et Mad; la plus substantielle, celle de Tallya; la plus forte, celle de Zambor; les plus aromatiques celles de Szegu et Zsadany; enfin les plus durables et celles qui supportent le mieux le transport sur mer, celles de Toltchva et Benyc. La ville de Tokai, environnée de beaux vignobles, fait un commerce considérable de ces vins qu'on embarque sur la Theiss. On ne les laisse pas vieillir dans les caves : aussi ne trouve-t-on guère de vieux vins dans le pays. Les envois se dirigent en partie sur la Silésie et la Pologne, en partie sur Presbourg et Vienne.

Rust et OEdenbourg produisent également des vins estimés. On vante aussi le vin rouge de Menesch, dans le comitat d'Arad, le rouge et le blanc d'Erlau, le rouge de Bude, le rouge très foncé de Tolna. Celui de Neustadtel, bourg du comté de Nitra, se boit en Autriche comme vin de Bourgogne, tandis que le Schyrak y passe souvent pour du vin de Champagne. Il y a une quantité d'autres espèces, mais qui ne sont guère distinguées que par les gens du pays. D-G.

HONGROISES (LANGUE ET LITTÉRATURE), c'est-à-dire des Magyares (*voy.*), ou de l'élément dominant dans la population hongroise.

1° *Langue.* On s'accorde généralement à reconnaître que la langue hongroise n'est pas encore suffisamment étudiée sous le rapport philologique; aussi ne peut-on pas encore dire au juste d'où elle vient. Son vocabulaire se compose de racines qui se retrouvent en grande partie dans le slave, le grec, le latin, l'allemand, l'italien ou le français, sans que l'on soit fondé à soutenir que ce sont véritablement autant d'emprunts faits à ces langues, l'origine pouvant être commune dans des temps bien antérieurs aux rapprochements de ces peuples. D'autres mots hongrois sont particulièrement analogues au sanscrit, au persan, à l'hébreu, aux langues tatares et turques, et surtout au finnois. Le hongrois contient enfin des mots qui ne se retrouvent dans aucune autre langue connue, et de ce nombre sont plusieurs de ceux qui expriment les premiers besoins de la vie, des êtres ou des objets qui touchent l'homme de plus près dans quelque état de civilisation qu'on puisse le supposer. Les formes grammaticales du hongrois semblent provenir du sud-ouest de l'Asie; d'autre part, de nombreuses affinités s'y montrent avec les dialectes qu'on appelle finnois (*voy.*). Ceux-ci ont-ils emprunté ces formes aux Magyares pendant le long espace de temps de leur commune demeure au-delà du Volga et vers les monts Ourals, ou bien les Magyares et les Finnois sont-ils issus d'une seule et même souche? Ces questions sont anciennes, et cependant encore irrésolues. Nous ne saurions mieux conclure qu'en disant, à l'exemple du comte Maïlath, l'un des hommes les plus en état de prononcer sur une telle matière, que l'origine des Magyares et de leur langue est encore incertaine *.

Les Hongrois emploient dans leur écriture les caractères latins; mais ayant un plus grand nombre de modifications du grave à l'aigu et d'articulations à préciser, ils ont dû recourir à des accents isolés ou combinés sur nos voyelles, et pareillement à la combinaison de quelques-unes de nos consonnes, qui en cet état ne laissent point d'exprimer des articulations simples, et qu'on doit se garder de confondre avec nos articulations doubles ou composées; celles-ci sont d'un usage fort rare dans le hongrois, et indiquent des mots empruntés aux langues étrangères, surtout quelques noms propres. Plus fréquemment trouve-t-on à de tels mots, entre ces articulations, une voyelle pré-

(*) Il faut consulter sur cette matière : Maïlath, *Histoire de Hongrie*, en allemand, appendices du premier volume, p. 51, et aux autres volumes où l'on trouve des dissertations d'Horvat et de Fejer sur les origines magyares; les Dissertations de Dankowsky sur le même objet; Fessler, t. Ier de l'*Histoire des Hongrois*; les *Archives* d'Hormayr, janvier et février 1827; les ouvrages historiques de Gebhardi, Engel, Bell, et S. Gyarmathi, *Affinitas linguæ hungaricæ cum linguis fennicæ originis, grammatice demonstrata*, Gœtting., 1799, in-8°, et P. Beregszazci, *Ueber die Æhnlichkeit d. ungar. Sprache mit den morgenlændischen*, Leipz., 1796, in-4°; Arndt, *Ueber den Ursprung und die verschiedenartigen Verwandtschaften der europ. Sprachen*, Francf., 1818, in-8°, enfin les ouvrages généraux, tels que le *Mithridate* d'Adelung; l'*Asia polyglotta* de Klaproth, etc.

posée ou intercalée, de manière que la syllabe étrangère en forme alors deux en cette langue. Les mots, quant aux voyelles des syllabes, sont formés de telle sorte, dans leurs compositions, dérivations et flexions, que, comme dans la langue turque, c'est uniquement là-dessus que se fonde la différence entre les deux seules déclinaisons et conjugaisons. Les cas de déclinaison se réduisent à deux flexions, l'une pour le régime indirect (génitif et datif) en *nak* et *nek*, l'autre pour le régime direct en *t*, *at*, *ot*, ou *et*, *œt;* le nominatif pluriel affixe à la dernière lettre du nominatif singulier *k*, *ak*, *ok*, ou *ek*, *œk*, auxquelles on ajoute de même, pour les régimes indirect et direct, les terminaisons précitées. Il y a d'ailleurs des postpositions séparables et inséparables, et des particules affixes que l'on avait anciennement considérées comme terminaisons de cas, mais qui remplacent véritablement nos prépositions. Les pronoms possessifs sont également affixés aux noms, comme dans l'hébreu, l'arabe, etc. Il n'y a qu'un article, *az*, le, la, les, qui s'élide en *a'* devant les mots commençant par une consonne. Les noms n'ont aucun genre grammatical. L'adjectif, employé immédiatement avec le substantif et placé devant lui, demeure invariable; hors de là, il se décline absolument comme ce substantif. Le comparatif se forme en affixant *bb* ou *abb*, *ebb*; au superlatif, on prépose à ce comparatif la syllabe *leg*. Les verbes hongrois, outre les divisions communes aux autres langues, se subdivisent encore en formes déterminée ou indéterminée; on ne trouve rien d'analogue chez aucun autre peuple. La forme déterminée s'emploie en général lorsque l'objet est bien précisé; ainsi : *latom az erdœt*, je vois la forêt; on dit au contraire : *latok erdœk*, je vois une forêt, etc. Le verbe *avoir* s'exprime seulement par le verbe *être* à la 3e personne auquel se joint le datif personnel : ainsi, au lieu de dire j'*ai*, on dit *à moi est*, on peut encore voir là un rapprochement avec les langues sémitiques.

Si la langue hongroise est trop peu connue, il ne faut en voir la cause que dans les circonstances politiques qui ont suivi l'établissement des Magyares en Hongrie. Le latin fut généralement employé par le clergé; la noblesse et les savants y eurent aussi recours; il passa dans les comices et l'administration; l'idiome magyare servit seulement pour les relations de la vie vulgaire, de même que le slave et le valaque. Aucun d'eux ne présentait de littérature, au dehors non plus que dans le royaume (et sans littérature, une langue demeure un simple jargon), lorsque l'allemand commença au contraire à fleurir. L'empereur Joseph II se flatta que de telles circonstances favoriseraient son projet de germaniser définitivement le pays; mais il trouva, chez les Magyares surtout, une vive résistance qui ranima chez eux de vagues désirs littéraires et commença le développement de leur langage.

On possède en Hongrie de nombreux ouvrages de grammaire et de lexicographie. Déjà, d'après les traductions de lois faites en 1382 et de la Bible en 1450, Jean Pannonius put s'occuper, en 1465, de la rédaction d'une grammaire hongroise; mais elle n'a pu parvenir jusqu'à nous. D'autres sont dues à Pesti (1538 et 1561), à Sylvestre (1539). Le Calepin-Lexicon, avec explications en hongrois (Lyon, 1587), précéda les Dictionnaires de Fabricius ou Kovatz (Debreczin, 1500), de Verantius (Venise, 1595), de Mollnar (Nuremberg, 1604) et sa grammaire (Hanau, 1610). Nous citerons encore les grammaires de Gelei-Katona (Karlsbourg, 1645), d'Esipkés Komaromi (Utrecht, 1655), de Pereszlenyi (Tyrnau, 1682), de Kœvesdi (Leutschau, 1690 et Kaschau, 1766), de Farkas (Vienne, 1771), de Sam. Gyarmathi (Clausenbourg, 1794), de Versegy (Pesth, 1805), de Marton, qui a pris Farkas pour base et dont nous avons sous les yeux la 10e édition (Vienne, 1820, in-8o). Mais la grammaire hongroise la plus savante, bien que malheureusement inachevée, est l'ouvrage de Nicolas Revai (Pesth, 1809, 2 vol. in-8o). On doit aussi au comte Maïlath une grammaire pratique pour les Allemands; d'autres ont été publiées par Kis (dernière édition, 1834) et Toepler (1835). Les *Origines hongroises* d'Otrokotsi Foris (Franeker, 1693), le *Traité de l'orthographe*, par Totfalusi (Clau-

senbourg, 1697), les Dictionnaires de Marton et de Paris-Papai ont été plusieurs fois réimprimés. Un nouveau Dictionnaire allemand-hongrois et hongrois-allemand, etc., a été publié d'après Holzmann, Scheller, Paris-Papai et Marton, à Pesth, en 1827, 2 vol. in-8°. M. Dankowsky a publié un *Magyaricæ linguæ Lexicon critico-etymologicum, è quo patefit, quæ vocabula Magyari è suâ avitâ Caucasiâ dialecto conservarint, quæve a Slavis*, etc., etc., *adoptarint*, un gros vol. in-8°, Presbourg, 1833.

2° *Littérature.* Il y a plusieurs siècles, il y avait déjà en Hongrie des réunions de sociétés s'occupant de lettres et d'art; celle dite *du Danube*, sous Conrad Celtes, existait dès l'an 1497; mais aucune n'avait produit de résultats remarquables. Quelques prosateurs, entre autres Pierre Pazman, avaient néanmoins surgi du sein des discussions religieuses; des essais avaient été tentés en d'autres genres : ainsi Jean Tsere Apatsai fit paraître, dès 1653, une Encyclopédie et, en 1656, une logique en langue hongroise. D'autre part s'étaient révélés des poëtes, entre lesquels Jean Sylvestre, Étienne Gyœngyœsy et Nicolas Zrinyi méritent d'être cités. Le poëme épique *la Zrinyade* occuperait une place honorable dans toutes les littératures; il n'a manqué à l'auteur, en célébrant les exploits de son aïeul, qu'une langue rendue plus flexible par une précédente culture. Quant à Gyœngyœsy, grand admirateur de l'antiquité, s'il a montré peu de goût dans ses éternels emprunts faits à la mythologie ancienne, il ne manque pourtant ni de sentiment ni d'esprit descriptif. Sa *Vénus de Murany* est une épopée dont l'héroïne fut Maria Scecsi, épouse du comte François Veselenyi, et le sujet la prise par ce dernier du château de Murany, dont elle était châtelaine. Cette *Vénus*, la *Kemenyade*, intitulée également poëme épique, mais qui n'est en réalité qu'une longue biologie en 30 chants, et *Cupidon*, poëme en 4 chants, furent ses principaux ouvrages, qui forment 2 vol. in-8°, relégués maintenant dans les bibliothèques complètes. Après lui parurent Kohari, Radai Pal et Amada; le premier plus renommé pour sa bravoure et sa fidélité, le second comme ayant devancé son fils Gédéon dans son zèle à faire fleurir la littérature hongroise, et le dernier par un véritable talent pour son époque, reposent au surplus sur les rayons des mêmes bibliothèques, à côté de Tinodi, Balassa, Rimai, Liszti et Beniczki, leurs devanciers. La prose resta longtemps négligée; l'histoire fut presque toujours écrite en latin, et, depuis le temps des querelles religieuses, l'éloquence de la chaire, loin de briller, fit au contraire des pas rétrogrades. Ce fut à la fin du XVIIIe siècle qu'était réservé l'avantage de voir se développer un grand nombre de talents distingués qui, nourris des littératures grecque, latine, italienne, française, anglaise, etc., en appliquèrent les beautés à leur langue maternelle, et l'enrichirent ainsi d'une foule d'expressions et de tournures nouvelles. Mais, parmi ces talents, aucun n'a pris place au nombre de ceux que l'Europe entière connaît et admire.

Sous Marie-Thérèse, l'indépendance sociale renaissante en Hongrie permit aux germes littéraires de se faire jour de nouveau; et, sous Joseph II, ils se développèrent avec d'autant plus de vigueur dans la langue nationale qu'il avait témoigné l'intention de la proscrire. On compte depuis lors trois écoles qui se sont succédé, la *française*, la *latine* et la *moderne*. Chez les peuples que des circonstances fâcheuses ont retenus en arrière des progrès de l'esprit humain, une littérature ne peut rapidement se former que par des imitations plus ou moins heureuses, c'est-à-dire plus ou moins en rapport avec les mœurs de la nation et le génie propre de sa langue. L'école française, commencée en Hongrie (1772) par Bessenyei, profond penseur qui s'était élevé d'un état fort humble à celui de noble et littérateur patriote, soutenue par Baroczy (1774) et Barcsai (1777), ne put porter que des fruits privés de fraîcheur originale : ce furent des traductions, et tout au plus des imitations trop serviles de nos meilleurs auteurs; c'est dans ce cercle étroit que tournèrent les comtes Adam et Joseph Teleki, Konyi, Zechenter, Zalanyi, Étienne Daniel, Orczy, Péczeli, Nalaczi Cziriek, Szilagyi,

Guadanyi, etc.; mais cette école, du moins, préparait une ère plus florissante. Déjà, en 1778, se distinguait le moine Anyos par son enthousiasme vraiment poétique pour la vieille gloire magyare; il identifiait sa position personnelle et les souvenirs brûlants de sa jeunesse avec le sort de sa patrie. Cette objectivité réfléchie, jointe à la pureté d'un style formé dans l'étude des classiques étrangers anciens et modernes, le rendit le poëte élégiaque le plus parfait de son temps. Ses *OEuvres* ont été publiées à Vienne, en 1798, in-8°, sous le titre d'*Anyos Pal' munkaji;* elles renferment des épîtres, des élégies et autres chants divers. Faludi, jésuite (1741), avait mérité, comme prosateur, d'être nommé le Cicéron hongrois; il devint de plus un habile philologue, et, comme poëte lyrique, il acquit après sa mort une réputation non moins fondée et plus brillante encore. Revai, qui fit la découverte de ses poésies en 1781, en a publié deux éditions, l'une à Raab, 1786, 2 vol. in-8° (on y trouve quelques pièces bien écrites en français et en latin), l'autre à Presbourg, 1787, 1 vol. in-8°; il y ajouta 5 volumes d'ouvrages en prose. Faludi s'était essayé dans une tragédie, *Constantin Porphyrogénète;* mais il excella surtout dans les églogues. Il appartient au surplus, comme Anyos, à l'école latine par ses études, sinon par la forme. Le comte Raday avait fondé cette dernière en s'efforçant (1740) de transformer en hexamètres les vers alexandrins de la *Zrinyade;* car c'est dans la différence de ces mesures et dans le plus ou moins d'attachement à la rime que consiste surtout la distinction entre les deux écoles. Kazinczy et Virag furent avec Raday les chefs de l'école latine, dans laquelle brillèrent conjointement avec eux Berzsenyi, Revai, Verseghi, Dobrentei, Buczy dans le genre de l'ode, Vitkovics dans l'épître, et Szentmiklossy dans l'épigramme. Il est incontestable qu'indépendamment de leur mérite propre ils rendirent à la langue l'important service d'une étude plus approfondie de sa prosodie. Ils y transportèrent d'ailleurs les exemples des anciens classiques de la Grèce et de Rome, et enrichirent d'heureuses expressions le vocabulaire national.

Dans la troisième école nous retrouvons les infatigables Kasinczy, l'un des hommes auxquels la langue et la littérature hongroises sont le plus redevables de leurs progrès, et Verseghi. Nous y voyons reparaître le comte Raday Gédéon *, plus méritant par ses préceptes comme critique que par ses propres œuvres. On y voit surgir Dayka, qui offre tant d'analogie avec Anyos, et qui n'a peut-être pas de rivaux dans le genre anacréontique; Szentjobi aux chants doux et gracieux; Czokonai, lyrique populaire qui gâte un beau talent par des expressions peu châtiées; il excelle surtout dans les chants bachiques. Son épopée *Dorottya*, dans le genre humoristique, est bien conçue, et remplie de traits pleins de sel, mais qui n'est pas toujours attique. Kœlesey, plus renommé par ses critiques, qui lui ont fait de nombreux ennemis, est cependant plein de talent: en Hongrie, on ne lui trouve pas d'égal dans la ballade et la romance. Kisfaludy Sandor (c'est-à-dire Alexandre de Kisfalud), et Kisfaludy Karoly (Charles), deux frères, ont profondément marqué parmi leurs compatriotes. Le premier ouvrit le XIXe siècle par la publication de son *Himfy*, que suivirent bientôt des traditions du bon vieux temps et d'autres œuvres dramatiques. *Himfy Szerelmei* est un recueil de couplets formant l'histoire de ses amours sous un pseudonyme; la forme est celle de stances ou sonnets dans la manière de Pétrarque; ce fut aussi à la fontaine de Vaucluse que, prisonnier des Français, il exhala ses premiers chants. Ses œuvres diverses et séparées ont eu de nombreuses éditions. Charles n'a pas moins acquis de réputation par ses poésies lyriques et par la fondation du journal *Aurora*, mais surtout par ses pièces de théâtre, qui, toutefois, n'ont qu'un mérite relatif. Ce qui nous paraît offrir le plus d'intérêt dans les œuvres des deux Kisfaludy se trouve dans leurs récits traditionnels, rendus avec un sentiment exquis d'originalité nationale.

Nous citerons encore les sonnets harmonieux de Szemere et sa traduction du

(*) En hongrois, on met fréquemment le prénom après le nom de famille, qui était originairement un adjectif local. Autres exemples: Bethlen Gabor, Batoryi Gabor, etc. S.

Zrinyi de Kœrner (*voy.*), qui fut reçue avec enthousiasme; les poésies diverses d'Helmeczy, de Fay, de Berzsenyi, d'Horvat André, des Szentmiklossy, Tœltenyi, Toth, Szasz, Kis, Bajza, Bartfay, Szenvey (l'imitateur de Schiller), et les épopées de Dœbrentei et Szekely. Mais les deux plus grands poëtes épiques hongrois sont, sans contredit, Czuczor et Vœrœsmarty, le premier en sa *Bataille d'Augsbourg* et en sa *Diète d'Arad*, le second en sa *Conquête de Hongrie par Arpad, la Défaite de Zalan, la Défaite des Koumans sur le Czerhalon, le Siége d'Erlau, la Vallée enchantée* et l'*Homonna Vœlgya* (la vallée d'Homenau); l'un, à travers quelque emphase, a mérité le surnom de l'Homère, et l'autre du Tasse hongrois, bien qu'on puisse souvent trouver celui-ci ossianique et homérique.

Le théâtre compte un très grand nombre de pièces dans tous les genres, originales ou traduites; mais les premières sont la plupart d'une médiocre valeur. La première scène nationale fut établie en 1790.

Parmi les poëtes allemands nés en Hongrie, il nous est impossible de passer sous silence Lenau (Nicolas), qui jouit de nos jours d'une célébrité justement méritée. Au nombre des historiens, nous devons citer Engel, Fessler, Maïlath, comme tenant le premier rang. Le comte Maïlath a publié en outre des poésies et des contes populaires fort remarquables (*Traditions et contes magyares*, Brünn, 1825, in-12). D'autres *Contes des Magyares* (Vienne, 1822, in-8°) sont dus à Georges Gall.

Nous avons déjà dit que la prose resta longtemps négligée, le latin et plus tard l'allemand étant ordinairement préférés à la langue nationale pour l'histoire et pour les traités littéraires ou scientifiques.

C'est en 1721 que parut en Hongrie le premier journal, que quelques essais insignifiants avaient précédé. Ce journal était rédigé en latin barbare. En 1781, parut le premier en langue hongroise, à Presbourg, grâce aux efforts de Mathieu Rath, savant distingué dont l'exemple trouva des imitateurs. Quelques feuilles politiques en hongrois semblent maintenant prendre un essor satisfaisant; mais elles demeurent soumises à une sévère censure. Plusieurs recueils littéraires et scientifiques, rédigés par des hommes de talent, ont déjà produit d'heureux résultats et en promettent de plus heureux encore: tels sont l'*Aurora*, l'*Urania*, l'*Orpheus*, etc.

Divers ouvrages ont été publiés, en latin, en allemand et en hongrois sur l'histoire de cette littérature. Georges Stettner et Joseph-François Schedel ont publié sous les noms supposés de Fanyeri et de François Toldy (Pesth et Vienne, 1828, 2 vol. in-8°) un *Manuel de la poésie Hongroise, ou choix de morceaux extraits des poëtes hongrois* (depuis Tinodi, 1540) *et disposés dans l'ordre chronologique*. Quelques fragments poétiques assez remarquables par leurs archaïsmes, sauvés du naufrage des siècles, sont reproduits dans ce recueil.

Jusqu'à présent la littérature hongroise est essentiellement lyrique et par conséquent presque intraduisible; elle n'est point de nature à produire un grand effet hors du pays, où elle vit surtout d'un patriotisme de souvenir; mais le moment viendra sans doute où le génie de ce peuple, animé par de grands intérêts nationaux, dégagé des entraves qui en arrêtent maintenant l'essor, se réveillera pour enfanter de ces compositions qui sont la gloire des nations et qui contribuent puissamment à entretenir dans leur sein la vie intellectuelle, les sentiments nobles et élevés, les mœurs douces et polies, les habitudes libérales. Alors on reconnaîtra que la langue hongroise ne le cède à aucune autre ni par l'énergie et la richesse, ni par l'euphonie et la flexibilité. Proscrite jusqu'à présent des affaires, elle y prendra sa place, et se vengera, par ses progrès toujours croissants, de l'indigne abandon où on l'a laissée et contre laquelle de courageux patriotes protestent avec raison dans les comices, où plus d'une fois déjà elle s'est fait entendre avec avantage. C. L-G-T.

HONNÊTETÉ, du latin *honestas*. Ce mot a deux sens distincts, quoique analogues : dans l'un, il marque une certaine conformité des actions ou des sentiments à la raison et à la vertu, c'est-à-dire la qualité constitutive de l'*honnête*

homme; dans le second, il désigne une certaine conformité des paroles, des procédés ou des manières aux lois de la bienséance, c'est-à-dire la qualité qui constitue l'*homme honnête*. Or, l'honnête homme est vrai, sincère, et ne connaît d'autre règle que son devoir; et l'homme honnête ne manque point à ces égards que la société veut qu'on rende aux autres. D'une part, l'honnêteté est donc une qualité toute morale et individuelle, qui consiste à se conformer aux prescriptions du devoir, et touche de près à la probité et à la vertu; de l'autre, c'est plutôt une qualité sociale, qui consiste dans différentes choses, suivant le caractère, l'état des personnes et les circonstances.

L'honnêteté de l'honnête homme a ses règles fixes : ce sont les règles mêmes de la vertu, car l'honnêteté en ce sens n'est que la vertu considérée comme belle, comme noble, comme honorant celui qui la pratique; c'est à la morale à les prescrire. L'honnêteté de l'homme honnête a aussi les siennes, et, pour les bien comprendre, il faut savoir ce que la société exige non-seulement de l'homme honnête, mais encore de l'homme civil et de l'homme poli. Sans se confondre avec la *civilité* (*voy.*) et la *politesse*, l'honnêteté leur ressemble tellement qu'elle ne peut être caractérisée qu'en même temps qu'elles et par comparaison avec elles.

Ce sont trois qualités qui ont leur application, qui se développent au sein de la société, et nous établissent avec nos semblables dans de bons termes ou dans de bons rapports; elles nous font estimer hommes bien élevés, hommes de bonne société, et s'apprennent par la connaissance et la fréquentation du monde. Toutes trois sont soumises à des règles, et ces règles, plus ou moins conventionnelles, plus ou moins arbitraires, plus ou moins variables suivant les temps et les lieux, déterminent comment on doit être dans la société pour y être bien, ou *comme il faut*.

Mais l'honnêteté se distingue par plus de réserve, ou par moins d'expansion et de protestations; c'est par raison, par respect pour soi-même et pour ce que la société déclare bien, qu'on la pratique. C'est en quoi l'homme honnête ressemble à l'honnête homme : tous deux, en agissant, croient remplir, et ils remplissent effectivement, des devoirs dont l'accomplissement importe au maintien des bonnes mœurs; seulement ceux de l'un dépendent davantage des coutumes, des institutions, et ceux de l'autre, plus rigoureux, reposent sur des principes absolus. L'homme honnête ne néglige rien de ce qui est dû, en vertu des lois de la bienséance, à l'âge, au sexe, à l'état, aux diverses supériorités établies par la nature.

La civilité et la politesse constituent plutôt de simples convenances que des devoirs proprement dits; en y manquant, on pèche moins encore contre les bonnes mœurs que contre les mœurs élégantes et les règles du bon ton. Être *malhonnête*, c'est blesser la décence, contrevenir aux usages établis, c'est être grossier : être incivil et impoli, c'est simplement manquer de tact, de délicatesse, d'égards. *Voy.* Courtoisie.

L'honnêteté se pratique à l'égard de tous les membres de l'humanité; la civilité, à l'égard des membres de notre cité (*civis*, citoyen; adj. *civilis*), de notre état; la politesse, entre membres de sociétés plus particulières, dans les relations privées. On est honnête et civil avec des étrangers; poli à l'égard des personnes avec lesquelles on entretient journellement un commerce familier. « Les Perses, dit Bossuet, étaient honnêtes, civils, libéraux envers les étrangers. »

Poli est opposé à rude. L'homme poli est celui que l'usage du monde a dégrossi, a rendu doux. Comme la civilité ne consiste qu'en certains termes, en pratiques, en cérémonies, chacun est capable de l'apprendre et de la pratiquer sans avoir reçu une éducation excellente. Il n'en est pas ainsi de la politesse; elle suppose un discernement des convenances, une finesse de sentiment, une délicatesse d'esprit, une facilité d'entrer dans toutes les dispositions, qui ne peuvent se trouver que dans un homme du monde: aussi tient-on beaucoup à passer pour poli. « La civilité, dit-on dans le Dictionnaire de Trévoux, n'est bien souvent qu'une envie de passer pour poli; » et suivant

Montesquieu, « c'est par orgueil que nous sommes polis; nous nous sentons flattés d'avoir des manières qui prouvent que nous ne sommes pas dans la bassesse. » D'ailleurs la politesse dit plus que la civilité, précisément parce qu'elle est plus spéciale. Elle a égard, non pas au rang, mais au mérite personnel; elle se fonde, non pas sur la considération, mais sur l'estime. L-F-E.

HONNEUR, HONNEURS. Un philosophe a dit, dans un accès de mauvaise humeur : « Honneur, dévouement, courage, vieux et gothiques préjugés! » Mais qu'est-ce au fond que le véritable honneur? Est-il le patrimoine d'un rang élevé, de celui qui occupe des places éminentes? Non, sans doute, car on sait que la naissance suffit quelquefois pour faire obtenir ces faveurs, ou qu'elles peuvent être la récompense de l'intrigue, d'une basse dépendance. Le véritable honneur serait-il inhérent aux actions brillantes et à ces talents qui commandent l'admiration publique? Pas davantage. Le véritable honneur est autre chose qu'une réputation qu'on peut perdre, que tôt ou tard on peut flétrir. La réputation peut attirer des louanges sans que toujours l'estime s'y joigne; le véritable honneur ne reçoit que des témoignages d'une estime mêlée de respect. La réputation est la récompense des hauts faits, des talents distingués: le véritable honneur est la récompense des mœurs et des vertus. Type de ce qui est beau, grand, juste et parfait, l'honneur peut être comparé à une belle fleur que le moindre souffle impur ternit à l'instant même. Chez aucune autre nation le sentiment de l'honneur n'a été plus vif que chez les Français. *Tout est perdu, fors l'honneur!* s'écria François Ier après la perte de la bataille de Pavie, et ces mots renfermaient pour lui une consolation.

Pour avoir des droits incontestables au titre d'*homme d'honneur*, il faut résister à toute séduction, être inébranlable dans la voie de la probité, rester fidèle au drapeau et aux lois de son pays, savoir sacrifier son intérêt personnel à l'intérêt public, être inaccessible à la corruption, à toutes les passions qui flétrissent la dignité de l'homme; être modeste sans abaissement, indulgent sans faiblesse, juste sans dureté. Le véritable honneur réside essentiellement dans la pratique de toutes les vertus sociales.

« La vertu et l'honneur, dit Duclos, peuvent s'étendre à l'infini; on peut toujours en reculer les bornes, on ne les passe jamais. »

« Quoique l'honneur, dit Girard, soit une qualité naturelle, elle se développe par l'éducation, se soutient par les principes et se fortifie par les exemples. »

On ne saurait donc trop en réveiller les idées, en réchauffer le sentiment, en relever les avantages et la gloire, et attaquer tout ce qui peut y porter atteinte.

Les honneurs, qu'il ne faut pas confondre avec *l'honneur*, ne sont pas toujours le prix du mérite et de la vertu; mais la bonne réputation en est toujours la récompense, comme la honte (*voy.*) et le mépris public en sont le châtiment. « Ambitionnez l'honneur et non les honneurs (Guichardin). » « Malheur aux monarchies, a dit Montesquieu, lorsque l'honneur est mis en contradiction avec les honneurs, et qu'on peut être à la fois couvert d'infamie et de dignités. » D^r^ P.

On désigne sous les titres de *chevalier*, *écuyer*, *dame*, *fille* ou *enfant d'honneur*, ceux et celles qui, dans la maison des souverains ou chez les grands, sont appelés à remplir certaines fonctions qui les placent au rang le plus élevé dans la domesticité de cour. En France, par exemple, la dignité de dame d'honneur, attachant constamment celle qui en était revêtue à la personne et, pour ainsi dire, aux pas de la reine, était le signe de la plus haute faveur; le poste de surintendante de la maison de la reine était seul supérieur à celui de dame d'honneur. Les fonctions des chevaliers et des gentilshommes d'honneur consistaient surtout à donner la main aux princesses dans les cérémonies et les scènes de représentation; les écuyers d'honneur accompagnaient à cheval, dans leurs promenades, les personnes auxquelles ils étaient attachés; les filles d'honneur faisaient à la cour l'office de dames de compagnie; les enfants d'honneur faisaient celui de pages. On peut consulter sur les attributions et les prérogatives de ces charges,

collectivement désignées par le titre d'*honorifiques*, les nombreux ouvrages qui traitent du cérémonial et de l'étiquette (*voy.* ces deux mots) des cours; nous indiquerons entre autres *le Dictionnaire des étiquettes* par Mme de Genlis.

Les *conseillers d'honneur* étaient des dignitaires qui avaient séance et voix délibérative dans certaines compagnies, dont ils ne faisaient point partie intégrante. Tels étaient autrefois, dans les siéges de leur résidence, les gouverneurs de province, les évêques, etc.; de même, les *marguilliers d'honneur*, d'une condition supérieure à celle des marguilliers titulaires, ne tenaient de ce titre qu'une prérogative honorifique et n'étaient point comptables.

Les *honneurs à la cour*, dits autrefois, en France, *honneurs du Louvre*, étaient des priviléges attachés à la naissance ou à l'exercice de certaines charges. Les entrées chez le roi aux heures du lever et du coucher, le droit de monter dans ses carrosses, d'entrer à cheval dans les cours de ses châteaux, et surtout dans la *cour d'honneur;* pour les femmes, la possession du tabouret chez la reine et chez les princesses, et surtout la prérogative de donner la chemise, attribut de la personne la plus élevée en dignité, tels sont les traits généraux de ces habitudes réglées d'après les préséances.

On appelle aussi *honneurs* les saluts militaires rendus aux princes, aux hauts dignitaires de l'état et à chaque officier, selon son grade. A l'approche des premiers, le poste sort, prend les armes et les présente; le tambour bat aux champs, etc. Dans les parades, les revues, etc., le drapeau s'incline aussi, et les officiers saluent de leur épée. Les sentinelles isolées présentent également les armes, ou se mettent au port d'armes, pour rendre les honneurs. On appelle *gardes d'honneur* les gardes que l'on donne aux princes ou à d'autres personnages illustres sous le commandement d'un ou de plusieurs officiers. Il est une autre espèce d'honneurs militaires, ce sont ceux que l'on rend aux guerriers morts, depuis le général jusqu'au simple soldat.

On dit que la garnison d'une place assiégée obtient les *honneurs de la guerre* lorsqu'après la reddition de cette place elle en sort mèche allumée, enseignes déployées, et avec armes et bagages. On appelle *champ d'honneur* le lieu où se livre un combat, soit entre deux armées, soit d'homme à homme.

Les *armes d'honneur* (*voy.*) se donnent aux militaires qui se sont distingués par quelque action d'éclat. Les *médailles d'honneur* sont le prix du courage civil et des actes de dévouement. Dans certains concours des arts et métiers, on attribue aux lauréats des insignes d'honneur dont le caractère est déterminé par leur profession.

Dans les concours (*voy.*) classiques, *le prix d'honneur* est remporté par celui des élèves qui, dans le courant de l'année, a obtenu le plus de succès dans ses études et ses compositions.

Les *honneurs de l'église* se rendaient aux princes, aux prélats, aux seigneurs châtelains, et même aux marguilliers. Exemples : l'offrande de l'eau bénite, de l'encens, du pain bénit, une place sous le dais, la jouissance du trône épiscopal, du banc seigneurial, du banc de l'œuvre, la première place au chœur, etc.

Dans la vie sociale, le maître ou la maîtresse de la maison, ou, en l'absence de cette dernière, la personne qui en a été priée, fait *les honneurs* aux invités, c'est-à-dire leur montre les attentions auxquelles ils ont droit, et qui rentrent dans les devoirs de l'hospitalité. La *place d'honneur*, dans un cercle ou à table, est la plus rapprochée de la maîtresse de la maison, ou celle qui est au haut bout.

Honneurs, dans un sens matériel, se dit des pièces, des ustensiles d'apparat servant au sacre des rois, des prélats, ou à certaines cérémonies de l'Église et de la chevalerie. Ordinairement la présentation de ces honneurs avait lieu à l'offrande. Ceux qui figuraient au sacre des rois de France, consistaient en : 1° un vase de vermeil pour le vin, 2° un pain d'or, 3° un pain d'argent, 4° une bourse en velours contenant treize médailles en or.

Au jeu, la *partie d'honneur* est celle dont le gain assure l'avantage définitif à l'un des joueurs. Au whist et au boston,

on appelle *honneurs* les figures et les as.

Votre honneur est un titre que l'on donne en Angleterre à certaines personnes de qualité. P. A. V.

HONNEUR (LÉGION D'), *voy.* LÉGION.

HONORAIRES. Ce dérivé du mot *honneur* est tour à tour employé, dans notre langue, comme substantif et comme adjectif.

Dans la première de ces acceptions, *les honoraires* sont la rétribution due aux soins des personnes qui exercent dans la société une profession honorable : aussi ce terme fut-il appliqué en premier lieu au traitement annuel que touchaient les magistrats et les principaux fonctionnaires de l'état. Peu à peu cependant on a cessé de s'en servir pour désigner les salaires fixés par la loi ou assujettis à un tarif, et qui, suivant l'importance des charges ou des personnes, se sont appelés *traitements*, *appointements*, *droits*, etc. Le mot *honoraire* a été réservé presque exclusivement pour les rétributions des médecins et des avocats, laissées à peu près à leur discrétion quant à la quotité de la somme. C'est à la fois un hommage et une leçon pour deux classes qui ne s'*honorent* pas moins, ou ne doivent pas moins s'*honorer*, par leur désintéressement que par leurs talents et leurs travaux. Au reste, dans ce sens comme dans son application aux productions et aux travaux intellectuels en général, ce mot s'emploie, par une sorte d'euphémisme, dans la pensée que des travaux de cette nature, quelque rémunération qu'on leur accorde, ne sont jamais *payés*, mais rétribués seulement *honoris causâ*. On sait de quels énormes honoraires certains ouvrages ont été, on peut le dire à la lettre, plutôt *honorés* que rétribués; car les sommes si bien arrondies, confidentiellement annoncées dans les journaux, ne tirent pas toujours à conséquence pour la caisse de l'éditeur.

Honoraire, comme substantif, s'employait encore au singulier dans le dernier siècle. On le voit par ces deux vers que Voltaire met dans la bouche de son *Pauvre Diable* :

Il me vola, pour prix de mon labeur,
Mon honoraire, en me parlant d'honneur.

Depuis ce temps, le pluriel a prévalu et s'emploie seul en ce sens.

Quant à l'épithète d'*honoraire*, c'est une distinction principalement accordée aux personnes qui, après avoir rempli longtemps des fonctions judiciaires, ont donné leur démission ou obtenu leur retraite. Dans les parlements, ce titre s'acquérait autrefois par vingt ans d'exercice, et les conseillers honoraires tenaient le premier rang après le président. Aujourd'hui, il ne s'accorde qu'aux magistrats dont la carrière judiciaire est terminée et qui ont entièrement cessé de siéger. Les Académies et autres sociétés savantes ont aussi des membres honoraires, différents des membres ordinaires et des correspondants, et le plus souvent placés dans les rangs les plus élevés de l'ordre social.

Dans l'état militaire, cette distinction, conférée au moment de la retraite, est un moyen de plus de récompenser les services rendus au pays: ainsi un colonel, en se retirant, peut être nommé maréchal-de-camp *honoraire*, un lieutenant-colonel, colonel *honoraire*, et ainsi de suite. Ils ne touchent point le traitement, mais reçoivent ainsi les honneurs du grade immédiatement au-dessus du leur. C'est un juste prix de leurs travaux que nos guerriers savent apprécier, et qui ne leur semblera jamais un vain titre. M. O.

HONORES (AD), expression empruntée du latin, et qui équivaut, dans bien des cas, à l'épithète *honoraire* dont il est question dans l'article précédent. Remplir une fonction *ad honores*, c'est n'en attendre d'autre avantage que l'honneur qui peut en résulter et sans prétendre à des émoluments pécuniaires. Faire une chose *ad honores* veut souvent dire y perdre son temps, s'en occuper en pure perte, sans résultat utile possible. X.

HONORIUS, fils de Théodose-le-Grand et premier empereur romain d'Occident, son frère Arcadius ayant reçu de leur père la partie orientale de l'empire. Il naquit le 9 septembre 384, régna de 395 à 423, sans montrer aucune qualité digne du trône, et mourut le 7 août de cette dernière année. Stilicon, habile capitaine et grand homme d'état, avait tenu

le sceptre à sa place jusqu'à ce qu'il eût été assassiné par ordre de cet empereur. L'histoire de celui-ci se confond en partie avec celle de son ministre, plus digne que lui d'occuper notre attention et à qui nous consacrerons une notice.

Arcadius, fils non moins indigne de Théodose-le-Grand, naquit en 377, arriva au trône d'Orient en 395, et mourut le 1er mai 408. Son cruel ministre Ruffin et ensuite son épouse Eudoxie régnèrent pour lui; l'un et l'autre sont l'objet d'une notice dans cette Encyclopédie; nous y renvoyons, ainsi qu'à celle d'Alaric. *Voy.* aussi Romains (*histoire des*) et Byzantin (*empire*). S.

HONORIUS I-IV, pontifes romains qui occupèrent le Saint-Siége dans l'intervalle entre les années 625 et 1287, époque de la mort du dernier. Nous parlerons d'eux avec plus de détail à l'article Papes. Pour Honorius II, auparavant cardinal Lambert, *voy.* Alexandre II et Grégoire VII; et pour le plus important des quatre, Honorius III, Romain dont le vrai nom était *Cencius Sabelli*, *voy.* à l'article Frédéric II, ses démêlés avec cet empereur d'Allemagne. S.

HONTE. Ce mot exprime et un sentiment et une manière d'être : ainsi l'on est dans une situation *honteuse*, parce que l'on a fait une action réprouvée par la morale ou par les lois; et l'on ressent de la honte, parce que l'on se trouve dans une telle situation. Comme sentiment, la honte est un des plus pénibles dont l'âme puisse être affectée, attendu que le remords en est inséparable; comme manière d'être, le mot *honte* ne présente pas un sens moins fâcheux, puisqu'il exprime un état de dégradation morale voisin de l'avilissement, et au-dessous duquel il n'y a plus que l'opprobre ou l'ignominie.

La honte a cependant quelquefois un caractère tout différent, et par lequel elle se rapproche de la pudeur : c'est lorsque le fait dont elle dérive est en dehors de la volonté de celui qui l'éprouve. Telle est la honte que fait rejaillir sur une famille innocente la faute d'un de ses membres coupable, faute qu'un préjugé barbare, heureusement éteint aujourd'hui, imprimait, comme une tache ineffaçable, au front de la vertu même; tel est encore le regret poignant que nous laisse dans le cœur l'imputation non méritée d'un acte condamnable, impression profonde, et qui quelquefois survit à la réparation la plus éclatante. Dans les âmes d'une trempe vraiment forte, le témoignage d'une bonne conscience l'emporte sur tout le reste; il élève au-dessus des injustices de l'opinion, et va jusqu'à braver l'infamie du supplice. C'est ce que le poëte a exprimé par ce vers :

> Le crime fait la honte, et non pas l'échafaud.
> (*Th. Corneille*).

Le témoignage d'une conscience coupable se révèle au contraire dans ce vers, où Agrippine dit de Claude, qu'elle a fait empoisonner :

> Il mourut.... Mille bruits en courent à ma honte!

Enfin ce mot exprime encore une affection qui n'est le partage que des âmes faibles ou des esprits étroits : telle est cette honte qui résulte du tort que l'on reçoit, dans des intérêts de fortune ou d'amour-propre, des rigueurs du sort ou des caprices de l'opinion. Ce sentiment, fondé sur une vanité puérile qui tient plus de compte d'un faux éclat et d'un vain bruit extérieurs que d'une noble et juste estime de soi-même, ne saurait jamais être approuvé; par malheur, il n'en est guère de plus commun.

On appelle *fausse honte* cette disposition méticuleuse et condamnable qui place la crainte du ridicule au niveau, si ce n'est au-dessus, des exigences du devoir.

En style proverbial, on dit qu'un homme a *toute honte bue* pour désigner celui dont la conduite ne connaît plus aucune règle de pudeur ni de bienséance. P. A. V.

HONTHEIM (Jean-Nicolas de), plus connu sous le pseudonyme de Justinus Febronius, naquit à Trèves, le 27 janvier 1701, d'une famille patricienne. Il étudia la jurisprudence, fut reçu docteur, embrassa ensuite l'état ecclésiastique et fit un voyage à Rome pour s'affermir dans sa nouvelle vocation. Mais en lui fournissant l'occasion de pénétrer dans les replis de la politique sacerdotale, ce voyage devait faire de lui l'antagoniste de la curie romaine. En 1732, le jeune

Hontheim occupa une chaire de droit civil dans sa ville natale, et fit paraître plusieurs traités de jurisprudence. Neuf ans plus tard, nommé conseiller intime de l'électeur-archevêque de Trèves, il fut initié aux affaires politiques et ecclésiastiques les plus importantes; il assista successivement à l'élection de l'empereur Charles VII et à celle de François Ier, et défendit à la diète les libertés de l'Église nationale allemande. En 1748, il fut sacré évêque (*in partibus*) de Myriophis, et son prince le nomma coadjuteur du siége de Trèves, dignité qu'il remplit sous trois électeurs successifs (Frédéric-George, Jean-Philippe et Clément Wenceslas).

Ce n'est pas toutefois cette haute charge qui fit connaître Hontheim à l'Europe savante. Déjà lors de son retour d'Italie, il avait pris la résolution d'écrire l'histoire de sa patrie. Son *Historia Trevirensis diplomatica et pragmatica* parut en 1750 (3 vol. in-fol.), et, en 1757, il y ajouta un savant *Prodromus* (2 vol. in-fol.). Dans le premier de ces ouvrages, où sont entassés 1,365 documents, la constitution politique et ecclésiastique de Trèves est développée avec lucidité; dans le second, l'auteur passe en revue toutes les sources de son histoire. Enfin, en 1763, Hontheim publia, sous le pseudonyme du jurisconsulte Justinius Febronius, son fameux ouvrage *Sur l'état de l'Église*, dont voici le titre complet: *De statu Ecclesiæ et legitimâ potestate Romani Pontificis liber singularis, ad reuniendos dissidentes in religione christianâ compositus; Bullioni, apud Guillelmum Evrardi*, 1763 (près de 1,000 pages in-4°). A ce premier volume, imprimé de fait à Francfort, chez Esslinger, vinrent se joindre quatre volumes supplémentaires. La rumeur qu'excita cette publication hardie d'un esprit indépendant fut immense; dès l'année 1765, on en fit une édition nouvelle, augmentée par l'auteur; un extrait allemand en avait été donné en 1764, et un autre, en latin, parut en 1777; des traductions le propagèrent dans tous les pays de l'Europe *. Partout on en entreprit la réfutation, et la véritable consécration de sa célébrité arriva de Rome même: le pape Clément XIII fit mettre ce livre à l'*index*, malgré la dédicace, qui était adressée au pontife lui-même. En effet, la cour de Rome ne pouvait se faire la moindre illusion sur la tendance de cet ouvrage, où Febronius-Hontheim s'est appliqué à établir la ligne de démarcation entre la puissance spirituelle du pape et la puissance ecclésiastique de la cour de Rome. « Sans tomber dans le protestantisme, a-t-il l'air de dire à ses compatriotes, vous pouvez fort bien vous opposer aux envahissements et aux abus de la cour pontificale. » La constitution de l'Église primitive, le caractère *représentatif* des conciles généraux, la base toute humaine sur laquelle repose la *primauté* de l'évêque de Rome, l'influence funeste des décrétales (*voy.*) du faux Isidore, les tendances d'envahissement des nonces, l'influence illégale des ordres mendiants, l'établissement des mandats et des réserves, qui dépossédèrent, au XIIe siècle, les évêques du droit de conférer les prébendes, le monopole des élections épiscopales exercé par les chapitres, au détriment du bas-clergé et du peuple, telles sont les principales questions traitées par le savant conseiller de Trèves. Or, comme les principes émis par lui reposaient sur le terrain historique; comme son livre, au lieu de déclamations, n'offrait guère que de bonnes et solides citations empruntées aux Pères de l'Église, il exerça une grande influence. Dans les années qui suivirent la publication de son vaste travail, la puissance papale fut effectivement limitée dans beaucoup d'états. Aussi, dès qu'on eut découvert le véritable auteur de ce formidable traité, les persécutions commencèrent. Le pape Pie VI se montra très acharné contre Hontheim. L'ex-jésuite Beck, conseiller intime de l'électeur Clément-Wenceslas, ne se borna pas à des reproches et à des menaces contre le pseudo-Febronius: il

(*) La traduction française, intitulée: *De l'état de l'Église et de la puissance légitime du pontife romain*, par Remacle Lissoire, Würzbourg (Sedan), 1766, 2 vol. in-12, n'est pas complète et renferme des additions du traducteur. Il en parut une seconde: *Traité du gouvernement de l'Église et de la puissance du pape par rapport à ce gouvernement*, Venise (Paris), 1766, in-4°, et 1767, 3 vol. in-12. S.

les fit peser aussi sur ses nombreux parents, qui tous occupaient des charges dans l'électorat de Trèves. Le malheureux vieillard (Hontheim était alors âgé de 80 ans), obsédé, fatigué, terrifié peut-être, finit par se soumettre au Saint-Siége. Lorsque sa déclaration de rétractation arriva (en 1778) à Rome, Pie VI tint un consistoire spécial pour faire part au monde catholique de cet heureux événement; mais plusieurs gouvernements catholiques s'opposèrent à la publication, dans leurs états, des actes de ce consistoire. D'ailleurs le retentissement de cette polémique avait été trop grand, trop général, pour qu'une tardive manifestation de repentir eût pu neutraliser les effets déjà produits par l'ouvrage. Voici ce que l'auteur écrivit à ce sujet à l'un de ses amis : « J'ai cédé, comme a fait Fénélon, pour échapper à des tracasseries continuelles. Ma rétractation ne saurait nuire à la religion chrétienne; elle ne profitera point à la cour de Rome. Le monde penseur a lu mes thèses et les a acceptées. » Nous avons vu à l'art. EMS (*punctation d'*) quels fruits les idées répandues par Febronius ne tardèrent pas à porter. En 1788, Hontheim se démit de ses charges et passa les dernières années de sa vie dans sa terre de Monquentin. Il mourut le 2 septembre 1790, en léguant sa vaste bibliothèque à sa ville natale. L. S.

HONTHORST (GÉRARD), peintre, surnommé par les Italiens *Gherardo della notte*, par allusion aux sujets de nuit qu'il affectionnait et traitait avec un art admirable, naquit à Utrecht en 1492; Abraham Blœmaert lui apprit les premiers principes de son art. Jeune encore il se rendit à Rome, où ses talents lui acquirent de la considération. Il s'attacha à la manière du Caravage, et l'imita dans ce qu'elle avait de meilleur, c'est-à-dire dans la vivacité des tons, les carnations, les grandes masses de lumières et d'ombres; et il tâcha d'être plus exact dans les contours, plus sévère dans le choix des formes, plus gracieux dans les mouvements. Son tableau de *Jésus devant Pilate*, et celui de *Saint Pierre reniant Jésus*, exposés au Louvre, montrent combien le style du dessin et l'expression de Honthorst sont préférables à ceux du Caravage, et que, sous le rapport de la vigueur, de l'effet et de la fermeté du ton, le maître et l'émule marchent de pair. Ainsi que la plupart des peintres de sa nation, même de ceux qui, comme lui, ont étudié en Italie, Honthorst n'est pas fort exact observateur du costume, et son style manque d'élévation.

Avant de venir se fixer dans sa patrie, ce peintre visita l'Angleterre, la France, recevant partout des témoignages d'estime. A la cour de France, il eut l'honneur de peindre Marie de Médicis, qui avait alors auprès d'elle Rubens, l'un des admirateurs sincères du talent de Honthorst. De retour en Hollande, le prince d'Orange le nomma son premier peintre et lui commanda un grand nombre d'ouvrages importants. On ignore l'année de la mort de Honthorst : le docteur G.-F. Waagen, dans son Catalogue de la galerie royale de Berlin, la fixe en 1666, nous ne savons d'après quelle autorité; on sait qu'il travaillait encore en 1662 aux peintures de la maison du Bois, résidence du souverain, à une lieue de La Haye. Son *Saint Sébastien*, de la cathédrale de Gand, passe pour être de l'année 1663. Reynolds admire plus, dans cet ouvrage, la qualité du dessin et de la couleur que la force de l'expression. Un *Couronnement d'épines*, au musée de Bruxelles; l'*Enfant prodigue*, passé de Dusseldorf à Munich; le *Cimon*, autrement dit *la Charité romaine; Cérès métamorphosant en lézard les fils de Céléus*, de cette même galerie, sont des ouvrages capitaux de l'œuvre de Honthorst. Cet artiste a gravé dans le style des peintres, et signé de son nom, le Banquet de Neptune, grand in-fol., en travers. C'est la seule pièce connue de sa pointe. L. C. S.

HOOD. Les divers membres de cette famille, qui a donné trois officiers à la marine anglaise et trois pairs au parlement, sont souvent confondus dans nos biographies. Les deux premiers étaient fils d'un ministre du comté de Devon. L'aîné, SAMUEL Hood, né le 12 octobre 1724, entra fort jeune dans la marine. Au bout de six ans il était lieutenant, et, huit ans après, capitaine. Le 13 février 1759, il s'empara de la frégate française

la Bellone, après un combat de quatre heures. Nommé contre-amiral en 1780, il partit pour l'Amérique, où il battit le comte de Grasse (*voy.*) en février 1782, et prit une part glorieuse au combat que sir George Brydges, depuis lord Rodney, livra, le 12 avril suivant, à cet officier, qui fut fait prisonnier. A la paix de 1783, ses services furent récompensés par les titres de pair d'Irlande, puis de lord de l'amirauté, et deux fois (1784 et 1790) les électeurs de Westminster le choisirent pour leur représentant. A la reprise des hostilités contre la France, l'amiral Hood fut désigné pour commander dans la Méditerranée, poste important où la trahison des royalistes du Midi lui fournit bientôt l'occasion de se signaler par la prise de Toulon (27 août 1793). On sait que les Anglais n'occupèrent cette place que quelques mois; mais ils laissèrent un triste souvenir de leur passage et de leur rancune contre notre marine, qui sous le règne de Louis XVI avait osé leur disputer l'empire des mers, en détruisant plus de 20 vaisseaux français qui se trouvaient dans le port. Le dernier exploit de l'amiral Hood fut la conquête de l'île de Corse, que les troupes françaises reprirent peu de temps après. De retour dans sa patrie, il fut comblé de biens et d'honneurs : le roi le nomma gouverneur de Greenwich, vicomte et pair de la Grande-Bretagne (1796), amiral du pavillon rouge, grand'-croix de l'ordre du Bain, etc. Lord Hood termina sa vie glorieuse à Bath, en 1816.

Alexandre Hood, frère de Samuel, s'éleva, comme lui, par son seul mérite aux emplois civils et militaires. Il mourut sans enfants le 3 mai 1814, vice-amiral et pair d'Angleterre, avec le titre de vicomte Bridport.

Enfin Henry Hood, fils unique de l'amiral Samuel, né le 25 août 1753, est actuellement pair d'Angleterre, et porte les titres de lord Hood, baron de Catherington. R-y.

HOOD (Thomas), écrivain et caricaturiste anglais, cultiva d'abord avec succès l'art du dessin et celui de la gravure. Plus tard, sans renoncer aux ressources de son crayon, il chercha dans la littérature et dans la poésie une nouvelle carrière à son imagination facile, à sa tournure d'esprit originale. De là un triple talent qu'une revue anglaise exprime ainsi : « M. Jourdain ne connaissait que deux manières d'écrire, la poésie et la prose. Thomas Hood en connaît trois : il esquisse ses dessins en prose, les développe en vers, et finit par les traduire en caricatures gravées sur bois. »

Ses premiers essais, comme auteur, remontent à la création du *London Magazine*, revue fondée dans un esprit systématique de simplicité et de retour aux formes antiques. Il publia ensuite ses *Odes et Adresses à un grand peuple* (en société avec J.-H. Reynolds), son *Plaidoyer des fées*, ses *Contes nationaux*, Londres, 1827; son roman de *Tilney Hall*, 1834; ses *Caprices et Fantaisies* (*Whims and Oddities*), en vers et en prose, 1836, 2e édition. Dans ces ouvrages, si peu connus en France et à peu près intraduisibles, on pourrait citer des morceaux qui révèlent un poëte de premier ordre. Ses *Caprices à propos d'une tasse de porcelaine* respirent la poésie intime des tableaux de Wilkie et de Terbourg. *Le Songe d'Eugène Aram*, petit poëme publié en 1831, a le trait de Victor Hugo et la sombre inspiration de Byron. Enfin *Le dernier homme*, modèle et critique à la fois du genre satanique, est peut-être le morceau le plus original que la poésie anglaise ait produit depuis longtemps. Mais ce qui a popularisé en Angleterre le nom de Thomas Hood, ce sont ces Albums dont il compose le texte et les figures (*Hood's Own*, 4 nos), ces Annuaires comiques (*Comic annual*, 10 vol. in-18, de 1830 à 1839) qui perpétuent le rire d'année en année, ainsi que le porte leur titre (*Laugther from year to year*), forment comme une galerie rabelaisienne des folies du jour et des mœurs de la société anglaise; débauches de crayon et de plume où la caricature et le calembourg se donnent la main, et dont les *charges* de Grandville et les boutades du *Charivari*, dans ses bons jours, pourraient seules nous donner quelque idée.

Du reste, l'auteur de ces conceptions tour à tour poétiques ou grotesques n'est pas à beaucoup près aussi connu que ses ouvrages. Ses compatriotes, qui l'ont sur-

nommé *l'Humoriste*, à cause de sa gaîté mêlée de caprice et d'imagination, savent peu de chose de sa vie privée. Elle n'a pas été exempte de chagrins, si l'on en croit la préface d'une de ses dernières productions. Il n'y a pas longtemps qu'il a entrepris un voyage sur le continent, et il parcourait l'Allemagne en 1838. On nous assure que les lettres adressées alors par l'auteur à ses amis, s'il se décide à les publier, ne seront pas le moins amusant de ses ouvrages. R-y.

HOOFT (Pierre), le créateur de la littérature hollandaise (*voy.* ci-dessus, p. 146), né à Amsterdam le 16 mars 1581, était fils du bourguemestre Cornelis Hooft, un de ces nobles qui, en 1587, s'opposèrent, au péril de leur vie, à la tyrannie de Leicester. Pierre se forma par l'étude des auteurs classiques de l'antiquité et par des voyages en Italie. A son retour, il remplit, de 1609 à 1647, les fonctions de grand-bailli de Muiden et de juge de Gooiland, sans aspirer jamais aux dignités plus hautes auxquelles sa naissance, son savoir et ses richesses lui permettaient de prétendre. Tacite était son historien-modèle, et il s'efforça de l'imiter. La traduction qu'il en fit est regardée comme classique. Hooft se montra lui-même historien distingué dans sa *Vie de Henri IV* (Amsterdam, 1626, in-fol., et 1652, in-12) et dans son *Histoire de la maison de Médicis* (*ibid.*, 1649); mais le plus important de ses ouvrages est son *Histoire des Pays-Bas* (*ibid.*, 1642; dernière édit., 1820 à 1823), qui va de 1550 à 1587, époque où cessa le stathoudérat de l'Anglais Leicester. On regarde ses lettres (publiées en 1738) comme des modèles du style épistolaire. Mais la grande réputation dont il jouit en Hollande repose particulièrement, comme on l'a vu à l'article cité de la *littérature* Hollandaise, sur ses tragédies et ses poésies érotiques. Pierre Hooft mourut à La Haye, le 21 mai 1647. *C. L.*

HOOGSTRAETEN (David Van) s'est fait un nom comme poëte, comme philologue et comme historien. Né à Rotterdam le 14 mars 1658, il étudia la pharmaceutique à Leyde, s'y fit recevoir docteur en médecine, et pratiquait déjà depuis quelque temps à Dordrecht, lorsque l'amour de la littérature le porta à accepter la place de professeur à l'école latine d'Amsterdam. Une fois entré dans cette carrière, il ne la quitta plus. Il a publié plusieurs classiques latins, Phèdre, Térence, Cornelius Nepos, des poésies latines et hollandaises (*Poematum libri XI*); *Geslachten van zelfstandige naamwoorden*, ouvrage peu considérable, mais excellent) et le *Woordenboek der nederlandsche en latijnsche taal* (Amsterd., 1684, in-4°). Il avait entrepris aussi, avec Schuer, le *Groot allgemeen histor.-geogr.-geneal. en oordelkundig Woordenboek* (*ibid.*, 1723, 8 vol. in-fol.); mais il mourut avant que le second volume eût paru, le 13 novembre 1724. *C. L.*

Avant ce célèbre littérateur hollandais, le nom de Hoogstraeten, emprunté à une petite ville de la province d'Anvers, était devenu fameux par les attaques dirigées, dans les *Epistolæ obscurorum virorum* (*voy.* au mot Épîtres) contre Jacques van Hoogstraeten, inquisiteur et juge ecclésiastique, prieur des dominicains de Cologne, où il professait la théologie. Ce fut un des plus forcenés antagonistes de l'école de Reuchlin, dans laquelle les humanités étaient enseignées avec tant de succès et d'éclat, et il ne montra pas moins d'acharnement contre Luther, à l'origine de la réforme. Il mourut le 11 janvier 1527. Ses écrits de controverse (Cologne, 1526, in-4°) sont aujourd'hui oubliés. S.

HOOKE (Robert), mathématicien et mécanicien célèbre du XVIIe siècle, naquit à Freschwater, dans l'île de Wight, en 1635, et mourut le 3 mars 1703. Il occupa différentes chaires pour l'enseignement des sciences mathématiques et physiques, fut membre et secrétaire de la Société royale de Londres, et on lui doit de nombreuses inventions relatives soit au baromètre, soit aux montres (*voy.* Huygens) et chronomètres, ou à d'autres appareils fondés sur la physique et la mécanique. L'un des principaux instruments de son invention est le baromètre marin servant à explorer le fond de la mer dans des profondeurs où la sonde ne peut pas arriver. S.

HOPITAL (ordre de l'), *voy.* Hos-

PITALIERS et MALTE (ou *Saint-Jean-de-Jérusalem*).

HOPITAL (MICHEL DE L'), *voy.* L'HOSPITAL.

HOPITAUX et HOSPICES. C'étaient dans l'origine, comme l'indique l'étymologie (*hospitium* et *hospitale* ou *domus hospitalis*), des lieux destinés à recevoir les étrangers (*hospes,-ites*). Les Romains appelaient *hospitale*, *hospitalia*, les appartements qu'ils réservaient pour leurs hôtes (Cic., *De Senectute*, 23 et *De Divinat.*, I, 27; Tite-Live, V, 28). Pour eux, *hospitium* signifiait, au contraire, le lien de l'hospitalité (*voy.*) et la pratique de cet usage.

1° *Hôpitaux*. Ce sont, de nos jours, des établissements publics consacrés au traitement des malades et des blessés.

Les hôpitaux peuvent se diviser en deux classes : les hôpitaux généraux, où l'on reçoit toute espèce de malades, et les hôpitaux spéciaux, réservés à certaines affections, comme les maladies de la peau, la syphilis. Les hôpitaux militaires appartiennent à la première, tandis que les maisons d'accouchements, les lazarets, se rangent dans la seconde.

Il serait difficile de soumettre tous les hôpitaux à une règle fixe et uniforme; cependant il existe des principes généraux dont il n'est pas permis de s'écarter dans la construction des bâtiments, dans la disposition des salles et l'organisation du service intérieur.

Un hôpital devant être à la fois un édifice commode et agréable, et exigeant au plus haut degré la propreté et la salubrité, il faut éviter de le construire dans une ville, mais choisir plutôt un emplacement en dehors, en pleine campagne, sur un terrain sec, et, autant que possible, sur une hauteur. Il sera bon de l'entourer de plantations d'arbres et d'arbustes et de rechercher la proximité d'une rivière. Les vents du sud et de l'ouest provoquant, non-seulement chez les malades, mais chez les personnes bien portantes, une transpiration plus abondante qui charge l'air, surtout dans ses couches inférieures, d'exhalaisons nuisibles à la santé, on doit avoir soin de placer les hôpitaux, et principalement les lazarets, au nord et à l'est des villes, afin que ces miasmes infects soient chassés dans la campagne.

L'architecture doit être simple et légère, et ne rien présenter à l'œil de triste ou de désagréable. Le style dorique paraît en général être le plus approprié à ce genre de construction. Quant à la forme à donner aux bâtiments, les uns regardent le parallélipipède comme le plus convenable; d'autres préfèrent, au contraire, la forme d'une étoile à rayons plus ou moins nombreux, selon le nombre des malades. Mais, dans l'un et l'autre cas, les matériaux employés à la construction doivent être des pierres très sèches, ou mieux encore des briques bien cuites. Il ne doit y entrer du bois que dans la charpente du toit, les châssis des fenêtres et le parquet des salles. Dans les constructions modernes, le fer est presque partout substitué au bois.

Les opinions sont partagées sur la distribution intérieure du bâtiment. Les uns croient les grandes salles plus utiles et plus commodes : selon eux, elles permettent de veiller plus attentivement aux besoins des malades avec un nombre d'infirmiers moindre; il est d'ailleurs plus facile d'y entretenir, avec moins de frais, la propreté, la chaleur en hiver, d'y renouveler l'air, etc. D'autres, moins sensibles à ces raisons d'économie, trouvent plus convenable de donner une cellule à chaque malade, prétendant qu'on prévient ainsi la contagion, qu'on accroît le bien-être du malade, qu'on facilite le traitement propre à son état, et qu'on hâte par là la guérison.

Une salle ne devrait jamais contenir plus d'une douzaine de lits, placés sur deux rangs et disposés de manière à ce qu'on puisse aisément circuler autour de chacun. Elle doit toujours avoir une hauteur de quatorze à seize pieds et être pourvue de grands ventilateurs ou au moins de contre-fenêtres descendant jusqu'au sol. Il faut que la porte en soit haute et large, et que les fenêtres soient garnies de jalousies permettant de diminuer à volonté la lumière et d'empêcher un soleil trop ardent d'y pénétrer. Un parquet est préférable à des carreaux, comme plus chaud et plus sec, et un plafond à des solives.

Les lampes qui servent à l'éclairage doivent être munies d'un appareil propre à entraîner promptement la fumée et à en prévenir ainsi les funestes effets sur les malades. Chaque salle doit être pourvue d'un nombre suffisant de lieux à l'anglaise qui ne répandent aucune odeur, outre les chaises mobiles placées à chaque lit. Pour entretenir une température douce et égale en hiver, on emploie aujourd'hui de préférence les calorifères.

Afin de renouveler l'air, on perce dans les murs, au-dessous du plafond et au-dessus du parquet, des ouvertures par lesquelles pénètrent des courants qui, traversant la salle en direction horizontale, en purifient l'air dans les parties inférieures où il est le plus corrompu. Pour arriver plus sûrement à ce résultat, il faut placer ces soupiraux vis-à-vis l'un de l'autre et dans les murs qui font face au nord et au midi. Une disposition non moins importante à laquelle doit veiller spécialement l'architecte, c'est qu'une eau fraiche et courante soit portée par des tuyaux dans toutes les salles, à quelque étage qu'elles se trouvent situées.

Le rez-de-chaussée d'un hôpital doit être exclusivement destiné aux logements des employés, aux cuisines, aux magasins, à moins que le bâtiment n'ait la forme d'une étoile; car, dans ce cas, ils seraient mieux placés encore au centre de l'édifice. Il faut autant que possible loger les médecins et les aumôniers dans l'hôpital même ou dans le voisinage immédiat.

Les salles des malades seront placées au premier et tout au plus au second étage. Elles formeront deux divisions : celle des hommes et celle des femmes. Entre deux salles il en doit rester une de libre où l'on transportera les malades pendant qu'on nettoiera les autres, et qui serviront en même temps de salles à manger et de promenoirs couverts pour les convalescents. Il est nécessaire aussi qu'il y ait de petites salles particulières pour le traitement de certaines maladies, telles que la petite-vérole, les exanthèmes en suppuration, etc. Dans les hôpitaux où l'on traite les affections chirurgicales, il sera bon aussi d'avoir un local particulier pour les opérations importantes ou douloureuses et pour les investigations dont on ne veut pas rendre témoins les autres malades. Les maisons d'accouchements doivent également séparer les femmes enceintes de celles qui sont en travail.

L'expérience a prouvé que la mortalité est proportionnellement plus grande dans les hôpitaux les plus vastes. Au lieu d'immenses bâtiments comme sont presque tous les hôpitaux de l'Europe, il vaudrait donc mieux d'en construire plusieurs d'une moindre étendue, mais indépendants et isolés. Le nombre des malades étant moins considérable, l'air ne se corromprait pas aussi vite et les soins, moins partagés, n'en seraient que plus efficaces.

Un médecin, quelle que soit son activité, ne peut traiter à la fois plus de 200 malades, dans le cas d'affections aigües, et plus de 300 dans celui d'affections chroniques; un chirurgien n'en peut guère soigner plus de 20. Il leur faut à chacun un aide. On compte que 12 infirmiers sont nécessaires pour les 200 malades, et 2 aumôniers pour 400.

Telles sont les seules règles générales qu'il soit possible d'établir quant à l'organisation du service médical. On peut consulter sur ce point Grosser, *Analysis medico-œconomica in bonam hospitalium constitutionem* (Herbip., 1766); Petit, *Mémoire sur la meilleure manière de construire un hôpital de malades* (Paris, 1774); Chirol, *Idées neuves sur la construction des hôpitaux* (Paris, 1787); l'article Hopital de M. Coste dans le *Dictionnaire des sciences médicales*, et celui de l'Encyclopédie économico-technologique de Krünitz (en allemand), qui contient des extraits de plusieurs ouvrages sur cette matière.

Les opinions sont partagées sur l'utilité des hôpitaux. Les uns les regardent comme une institution onéreuse et nuisible à la moralité publique, et croient qu'il serait même plus avantageux de distribuer à domicile des secours aux indigents malades; d'autres soutiennent, au contraire, que l'entretien de ces établissements est un devoir pour l'état. Un écrivain spirituel du siècle dernier fait à ce sujet l'observation suivante : Rome n'avait pas autrefois

un seul hôpital; mais elle avait 300 greniers publics. Il vaut mieux prévenir la misère que de guérir les maux qu'elle a produits (Milizia, *Principii di architettura*, Finale, 1781). Mais tant qu'on n'aura pas trouvé les moyens de bannir la misère de nos cités et de nos campagnes, les hôpitaux seront nécessaires, surtout pour recevoir ces malheureux, comme il y en a tant, qui, entièrement isolés, dénués de tout, sans parents, sans domicile propre, périraient, en cas de maladie, au coin d'une borne si la charité ne venait à leur secours. Cependant, s'il ne peut être question de supprimer ces asiles de l'indigence souffrante, il est permis au moins de chercher à diminuer le nombre de ceux qui y sont admis, et pour cela il n'est pas de meilleur moyen que d'améliorer les mœurs de la classe pauvre, de réveiller cet esprit de famille qui semble s'éteindre de jour en jour, de multiplier les caisses d'épargnes (*voy.*) et d'encourager la fondation de sociétés d'assurances mutuelles qui procurent à l'ouvrier, en cas de maladie, des secours efficaces au milieu des siens, dont il n'aura pas la douleur de se séparer.

La destination même des hôpitaux oblige à y donner l'hospitalité à tous les malades ou blessés qui se présentent, quels que soient leur patrie, leur religion, leur âge ou leur sexe, et c'est, en effet, ce qui se pratique dans la majeure partie de ces établissements. Mais, tout en obéissant à cette loi suprême d'humanité, on peut prendre de sages précautions pour ne pas livrer la place qui n'appartient qu'au malade pauvre à des gens en état de se faire soigner chez eux, ou à quelqu'un de ces faux malades qui, en parfaite santé, ne rougissent pas de se faire nourrir aux dépens de la bienfaisance publique. Les mêmes motifs qui exigent une surveillance sévère pour tout ce qui concerne les admissions commandent aussi de ne pas permettre aux convalescents de prolonger leur séjour au-delà du temps strictement nécessaire pour leur entier rétablissement. On consultera sur ce point, et sur d'autres qui seront traités dans cet article, l'excellent ouvrage de M. le baron de Gerando, *De la bienfaisance publique* (Paris, 1838, 4 v. in-8°).

Les anciens n'avaient point d'établissements publics qui offrissent une ressemblance même éloignée avec nos hôpitaux, à l'exception peut-être des temples d'Esculape. Les premiers asiles de cette espèce furent ouverts par la charité chrétienne. Les apôtres recommandèrent aux églises de secourir les indigents et les malades. Les évêques marchèrent sur leurs traces, et, dès le commencement du IVe siècle, l'histoire nous parle des hôpitaux fondés par les chrétiens (Grég. de Naz., *Orat.*, III, p. 102, édit. de Paris, 1630; Niceph. Calliste, *Hist. eccles.*, I, 21, p. 491, Bâle, 1558; Basile-le-Grand, *Lettre* 372e, t. II, p. 1147, Paris, 1618).

Mais ces hôpitaux n'étaient d'abord destinés qu'à recevoir les pèlerins ou les étrangers qui voyageaient par un motif de piété. Tel fut l'hôpital appelé *Basiliade*, du nom de Basile-le-Grand, qui l'avait fait construire entre les annés 370 et 379 aux portes de Césarée (Théodor., t. III, p. II, p. 982, Halle, 1769; Sozom., *Hist. eccles.*, VI, 34). L'an 400, saint Jean-Chrysostôme fonda, dans Constantinople, un hôpital qui n'était pas inférieur à celui de saint Basile en étendue et en magnificence (Palladius, *in Vitâ S. J. Chrysostomi*, c. 5). Ce fut une dame romaine, nommée Fabiola, qui établit, au prix de toute sa fortune, le premier hôpital de malades, ou *nosocomie*. Le premier lazaret, ainsi nommé parce qu'on n'y recevait que des lazares ou malades attaqués d'affections contagieuses, fut le couvent des Eunuques, fondé vers la fin du VIIIe siècle par l'empereur Léon VI. Vers cette époque, Constantinople possédait déjà 37 hôpitaux ou hospices.

Dans le moyen-âge, la ferveur religieuse multiplia les établissements de bienfaisance. Lorsque les croisés eurent rapporté la lèpre d'Orient, on vit s'élever de tous côtés des *léproseries*, *ladreries*, *maladreries*, comme on appelait les hôpitaux spécialement destinés à ceux qui étaient atteints de cette affreuse maladie. Sous Louis VIII, on en comptait 2,000 dans le seul royaume de France (Thomassin, part. I, lib. II, c. 91). Quand la lèpre eut disparu devant la syphilis, les ladreries furent supprimées ou reçurent une autre destination; mais les

hôpitaux continuèrent à se multiplier dans les états civilisés de l'Europe, en sorte qu'aujourd'hui il n'y a pas de ville un peu considérable qui n'ait le sien. A la fin du XVIIIe siècle, on comptait en France 800 asiles hospitaliers pour la vieillesse, l'enfance et les infirmités de toute espèce. La population totale de ces divers établissements élevait à 110,000 individus, non compris celle des hôpitaux militaires, qui datent de Louis XIII, comme établissements permanents, et qui augmentèrent tellement sous son successeur qu'aucun pays n'en possède un plus grand nombre. Au 1er janvier 1833, il y avait en France 1,329 hôpitaux et hospices, servant d'asile à 154,253 individus, sans compter les malades, dont le nombre s'éleva dans le courant de l'année à 425,049. Leur revenu total était de 51,222,063 francs, leurs dépenses de 48,842,097. Leur dotation s'est accrue progressivement depuis. On a vu des années où les dons particuliers ont dépassé un million.

Le plus ancien hôpital de la France, et qui, avant la révolution, était un des plus riches de l'Europe, est l'Hôtel-Dieu de Paris, fondé selon la tradition, en 660 par saint Landry. Le bâtiment n'a rien de remarquable en lui-même; on lui reproche à juste titre sa position sur les deux rives de la Seine et l'élévation de ses trois étages, non compris les mansardes et le rez-de-chaussée; mais le service y est parfaitement organisé, grâce aux améliorations qu'on y introduit de jour en jour. On y reçoit les personnes des deux sexes attaquées d'affections aiguës, blessées ou atteintes de maladies chirurgicales. Le nombre des lits, qui était encore de 1,000 en 1833, n'était plus que de 736 en 1837. Quant au mouvement de la population dans ce vaste hôpital, on y reçut, en 1827, 11,485 malades, et, en 1833, 16,992. La mortalité, qui, en 1827, était de 1 sur 14 environ, fut, en 1837, de 1 sur 8.93. La durée moyenne du séjour, de 25 $\frac{1}{2}$ jours en 1827, n'a été que d'environ 18 $\frac{1}{4}$ jours en 1837. D'après les relevés de quatre années, 1819 à 1822, on voit que, sur 1,000 décès, 106 ont eu lieu dans les premières 24 heures après l'admission, 427 du 2e au 15e jour, 189 du 15e au 31e jour, et les autres après le premier mois. Avant la réduction du nombre des lits, on pouvait estimer, terme moyen, à 12,000 le nombre des malades qui y étaient traités annuellement.

Parmi les autres hôpitaux de la capitale, on peut citer encore le *Val-de-Grâce*, principal hôpital militaire; *la Charité*, qui, fondée en 1602, a plus de 300 lits et reçoit de 5 à 6,000 personnes par an; *la Pitié*, annexe de l'Hôtel-Dieu, ouverte en 1612: il y a 600 lits et une population annuelle de 6 à 7,000 individus; l'*hôpital Saint-Louis*, commencé en 1607, spécialement consacré au traitement des maladies cutanées et à certaines affections chroniques, contient 706 lits et l'on y admet annuellement 5 à 6,000 malades. Les autres hôpitaux sont beaucoup moins importants: l'*hôpital Beaujon*, le plus considérable, n'a que 328 lits et ne reçoit par an qu'environ 2,000 malades. Tous ces établissements réunis présentent une somme totale de 5,403 lits, dont 4,464 ont été occupés en 1837. La moyenne générale de la mortalité est de 1 sur 11.71; la durée moyenne du séjour de chaque malade est de 23 $\frac{1}{2}$ jours, et la dépense qu'il occasionne par jour est estimée à 1 fr. 5 c., tous frais compris.

Au nombre des hôpitaux les plus remarquables des départements, on doit placer *l'Hôtel-Dieu* ou *Hôpital général* de Lyon, établi en 1531. Il ne mérite pas moins de fixer l'attention par son excellente organisation que par l'étendue et la beauté des bâtiments. Le premier étage est occupé par les malades, le second par les femmes enceintes et les enfants nouveau-nés. Il y a 24 loges pour les aliénés, et une salle au rez-de-chaussée pour les incurables. Le nombre des malades s'y élève ordinairement à 11 ou 1200, ayant chacun un lit en fer. Les revenus de cet hôpital se montent à 910,626 francs, dont une partie est consacrée à l'éducation de 4,000 enfants pauvres. L'*hôpital du Saint-Esprit* de Marseille, bâtiment spacieux qui peut contenir 600 malades; l'*hôpital Saint-Jacques* de Toulouse, avec 600 lits, et l'*hôpital de La Rochelle*, se distinguent tous trois par leur admirable situation. L'*hôpital Saint-André*

de Bordeaux, édifice vaste, mais irrégulier, contenant 16 salles, se fait remarquer surtout par l'extrême propreté qui y règne et par la facilité avec laquelle on peut s'y procurer de l'eau. L'*Hôtel-Dieu* de Rouen, fondé en 1754, renferme 12 salles, presque toutes de 60 pieds de long sur 20 de large et de haut. Le nombre des lits est de 400, dont 150 pour les maladies chirurgicales; on y traite annuellement environ 600 malades. Nous citerons encore l'*hôpital Saint-Éloy* de Montpellier, avec 400 lits pour les malades, 24 loges pour les aliénés, et quelques chambres réservées à des pensionnaires.

Parmi les 20 hôpitaux de Londres, tous parfaitement tenus, on doit mentionner surtout l'*hôpital de Saint-Barthélemy*, qui, fondé en 1102, reçoit annuellement 4,000 malades, et l'on en fait traiter en outre 8,000 à l'extérieur; l'*hôpital de Saint-Thomas*, créé en 1213, un des plus vastes de l'Europe, où sont admis annuellement 3,000 malades : les revenus s'élèvent à 10,000 livres sterling; le *London-Infirmary*, fondé en 1740, et spécialement destiné aux fabricants et aux matelots de la marine marchande; l'*hôpital Saint-George*, un des plus riches de Londres, fondé en 1733. Mais aucun de ces hôpitaux ne peut se comparer à celui *des Matelots* de Portsmouth, parfaitement situé sur une presqu'île et construit tout en briques. Il contient 120 salles de 60 pieds de long sur 24 de large et 14 ou 15 de haut, dans chacune desquelles sont placés 20 lits. Quelques-unes, plus petites, n'en ont cependant que 10, réservés aux vénériens. Il y a constamment 2,100 lits prêts à recevoir les malades, et, en cas de nécessité, on pourrait aisément porter ce nombre à 3,000. On ose à peine citer, à côté de cet établissement colossal, l'*Infirmary* d'Édimbourg, qui peut contenir 200 malades; l'*hôpital de Frédéric*, à Copenhague, fondé en 1756, et si bien tenu que des personnes aisées même s'y font traiter plutôt que dans leurs familles; le *Lazaret royal* de Stockholm, modèle de propreté et d'ordre, avec 25 salles de malades, une pour les opérations chirurgicales, et 24 autres pour les employés de l'établissement et les pensionnaires.

Le seul hôpital de la Prusse qui mérite une mention spéciale, c'est *la Charité*, en dehors de Berlin, fondée en 1710, et qui reçoit chaque année plus de 4,000 malades. Parmi les hôpitaux des autres états de l'Allemagne, on distingue surtout celui de Munich, avec 54 salles, sans parler de quelques chambres réservées aux pensionnaires ou aux malades qui doivent être isolés; *la Charité* de Cassel, qui peut contenir environ 400 malades; l'*Hôpital général* de Mayence, et celui de Bamberg, moins remarquable par son étendue que par sa magnifique situation, son beau jardin, et l'aspect du bâtiment, tout en pierres de taille.

Vienne se glorifie avec raison de son *Hôpital général*, un des plus vastes et des mieux organisés de l'Europe, ouvert en 1784 et contenant, en outre, une maison d'accouchements, un hospice d'aliénés et une maison d'enfants-trouvés. Les salles n'y sont pas de grandeur égale, mais toutes ont une largeur de 26 pieds et une hauteur de 14. Les deux plus grandes, occupées par les vénériens, ont environ 180 lits, tandis que les autres n'en ont que de 18 à 22 chacune. Le nombre des malades y est ordinairement de 2,000 environ; ils sont distribués en quatre classes, selon qu'ils ont les moyens de payer la pension entière, la demi-pension, le 6e de la pension, ou qu'ils ne possèdent aucune ressource. Les malades payant pension entière ont des chambres séparées. A l'exception de cet établissement vraiment remarquable et de l'*hôpital de Saint-Jean* de Salzbourg, l'Autriche proprement dite ne peut rien opposer au *Spedale maggiore* de Milan, qui est à la fois un des plus beaux édifices de cette ville et une des plus célèbres institutions hospitalières de l'Italie. C'est un parallélogramme presque régulier de 800 pieds de long sur 460 de large, renfermant dans son enceinte 9 cours entourées de péristyles formés par des colonnes de granit et plusieurs jardins. Il est traversé dans toute sa longueur par un courant d'eau qui en emporte les immondices. Il a 25 grandes salles où 12 à 1700 malades peuvent trouver aisément de la place. Il fait élever en outre, soit à l'intérieur, soit à l'extérieur, 5,000

enfants-trouvés, et fournit aux frais du traitement de 300 aliénés enfermés dans un autre bâtiment : aussi ses revenus, qui s'élèvent à 850,000 livres, ne suffisent-ils pas à ses dépenses.

Le *Spedale maggiore* de Gênes est plus magnifique encore : on n'y voit que colonnes de marbre, statues, mosaïques. Il peut contenir de 1,000 à 1,200 malades, sans compter 2,000 à 3,000 enfants-trouvés. Le *Petit Hôpital*, quoique moins vaste, est assez grand cependant pour loger 1,100 malades.

On peut placer sur la même ligne l'hôpital de *Santa-Maria nuova* ou *novella*, fondation des Médicis, un des plus beaux édifices de Florence. On y compte environ 600 lits pour les hommes et 446 pour les femmes. Le nombre ordinaire des malades est de 800 ; mais il s'élève quelquefois à près du double. Presque toutes les fenêtres sont garnies de plantes et d'arbustes; partout règne la propreté la plus recherchée. On estime ses revenus à 100,000 florins.

Parmi les hôpitaux de Naples, on doit mentionner surtout *Gli Incurabili*, un des plus grands et des plus beaux hôpitaux du monde, où sont reçus les malades de toute espèce, les femmes enceintes qui veulent cacher leur faute, les aliénés, les enfants malades, les vénériens; les galeux seuls n'y sont pas admis. Malheureusement sa situation au milieu de la ville le rend un foyer d'infection pour les quartiers environnants. Fondé en 1519, il s'est beaucoup accru depuis. Le nombre des malades s'y élève ordinairement à 1,200, quelquefois à 2,000, et il peut en recevoir un nombre encore plus grand. Ses 100,000 ducats de revenus ne suffisent pas à ses dépenses. — L'*hôpital militaire de Santo-Giacomo de' Spagnoli*, fondé au milieu du XVIe siècle pour les Espagnols pauvres, a 200 lits seulement et 40,000 ducats de revenus.

Les 30 hôpitaux de Rome sont en général plus remarquables par la beauté des bâtiments et par leurs richesses que par leur étendue : nous nous bornerons à citer *Santo-Giacomo degli Incurabili*, fondé en 1339, *Saint-Roch*, créé en 1499, l'hôpital *della Consolazione*, spécialement destiné aux blessés. Mais nous ne pouvons passer sous silence l'hôpital *di Santa-Maria della Scala*, à Sienne, dont la fondation remonte au IXe siècle, et qui est par conséquent un des plus anciens de l'Italie.

Parmi les hôpitaux de l'Espagne, on doit placer en première ligne l'*Hôpital général* de Madrid, un des établissements de ce genre les plus remarquables non-seulement par son étendue, sa parfaite organisation, sa propreté, mais encore par les soins qui y sont prodigués aux malades. Il a 1,500 lits de fer, dont 1,000 sont ordinairement occupés. Une salle particulière avec 28 lits est réservée aux prisonniers malades. Les aliénés, les hydropiques et les individus attaqués de fièvres lentes sont placés dans des divisions spéciales. L'*hôpital de Saint-Jean-Baptiste*, à Tolède, fondé au milieu du XVIe siècle, se distingue par sa situation admirable. Il y a pour les malades des salles d'été et d'hiver. Les lits, dans la salle des hommes, sont rangés deux à deux dans des alcôves. Leur distribution est la même dans l'*Esguera* de Valladolid, dont chaque salle a 108 pieds de long sur 30 de large. Nous citerons encore l'*Hôpital militaire* de Cadix, qui peut contenir 1,500 malades, et celui *de Saint-Jean-de-Dieu* dans la même ville, aussi remarquable par son étendue que par sa magnificence. Toutes les cours y sont pavées de marbre noir et blanc. On évalue à 6,000 le nombre de malades qu'on y peut admettre.

D'autres hôpitaux font partie des hospices généraux, et il en sera question un peu plus loin.

Il serait intéressant, sans doute, de connaître la mortalité relative des différents hôpitaux; mais les données statistiques nous manquent. D'après les tables publiées, en 1829, par le docteur Johnston, la mortalité moyenne est à Saint-Pétersbourg de 1 sur 5.55, à Berlin de 1 sur 6.50, à Édimbourg de 1 sur 10.08. Selon M. Schnitzler, elle est à Saint-Pétersbourg de 1 sur 9, et à Moscou de 1 sur 18*. D'autres auteurs affirment qu'elle

(*) Le premier de ces chiffres se rapporte à l'*Hôpital impérial des pauvres malades* de Saint-Pétersbourg, dont nous avons donné la description (ainsi que de l'*Hôpital d'Oboukhof* ou de la ville, où il entre annuellement plus de 4,000

est à Milan de 1 sur 8, à Rouen de 1 sur 10, à Lyon de 1 sur 12, à Munich de 1 sur 13, à Portsmouth de 1 sur 13, à Londres de 1 sur 14, à Rome de 1 sur 15, et à Bamberg de 1 sur 30. Nous avons dit qu'en 1837 elle a été à l'Hôtel-Dieu de Paris de 1 sur 8.93, et nous ajouterons enfin qu'à Barcelonne elle est de 1 sur 6, à Turin de 1 sur 7, à Palerme de 1 sur 8.33, à Pavie de 1 sur 11, à Francfort-sur-le-Mein de 1 sur 15, à Berne de 1 sur 15.50, à Carlsruhe de 1 sur 34 seulement. *Voir* Mongez, *Mémoires sur différents sujets de littérature* (Paris, 1780); de Recalde, *Abrégé historique des hôpitaux* (Paris, 1785); *Traité sur les abus qui existent dans les hôpitaux du royaume* (Saint-Quentin et Paris, 1786); Tenon, *Mémoires sur les hôpitaux de Paris* (Paris, 1788); Howard, *An account of the principal Lazarettos in Europe* (Londres, 1789).

2° *Hospices*. Les mots *hôpitaux* et *hospices* ont été longtemps synonymes. Aujourd'hui, le premier s'applique plus spécialement aux établissements destinés à recevoir les malades ou les blessés, et le second à ceux qui servent d'asile aux vieillards, aux enfants ou aux incurables, incapables de pourvoir à leur existence. Celui qui est admis dans un hôpital n'y peut rester que jusqu'à sa guérison, et, si son mal est reconnu incurable, il doit céder sa place à un autre. Ceux qui sont reçus dans les hospices y sont gardés jusqu'à leur mort. Cependant nous avons déjà vu qu'il y a des institutions ayant le double caractère d'hôpitaux et d'hospices, c'est-à-dire qui admettent indistinctement les malades et les infirmes.

Les dispositions matérielles sont les mêmes pour les hospices que pour les hôpitaux; seulement, au lieu de salles, il faut autant que possible y établir de petits appartements, afin d'offrir aux personnes qui y sont reçues une habitation plus conforme à leur ancien genre de vie.

Les hospices peuvent se diviser en hospices généraux, ouverts à l'enfance, à la vieillesse, aux infirmités incurables sans distinction, et en hospices spéciaux, subdivisés en hospices des incurables, maisons de retraite pour les vieillards, hospices des enfants-trouvés ou orphelins. Cette dernière espèce d'hospices ayant eu ou devant avoir des articles particuliers, nous ne pouvons qu'y renvoyer. *Voy.* ENFANTS-TROUVÉS, ORPHELINS, INCURABLES, VIEILLESSE, AVEUGLES, SOURDS-MUETS.

Les hospices, comme les hôpitaux en général, comme toutes les institutions humaines, ont leurs avantages et leurs désavantages. Sans doute la charité publique donne lieu à de graves abus; mais, d'un autre côté, que deviendraient ces indigents invalides, sans famille, entièrement isolés? Ne faut-il pas donner un asile à la misère hors d'état de se soigner elle-même? Cependant la bienfaisance doit s'imposer de sages limites et n'ouvrir les portes d'un hospice qu'aux personnes domiciliées; autrement on serait exposé à voir accourir une foule d'étrangers qui viendraient solliciter la faveur d'y être reçus. Il est prudent aussi de fixer pour l'admission des vieillards un certain âge, 70 ou 80 ans, par exemple, comme à Paris. Quant aux infirmes et aux invalides, ceux-là doivent nécessairement obtenir la préférence dont les infirmités excitent la répugnance et le dégoût. Il est impossible de fixer pour eux une limite d'âge absolue. *Voir* De Gerando, *De la bienfaisance publique*.

Parmi les hospices généraux de la France, on doit placer en première ligne l'*Hôpital général* de Rouen, où l'on reçoit aussi les malades, les galeux, les vénériens, les scrofuleux, les personnes attaquées d'affections contagieuses. Sa population ordinaire est de 3,000 individus. Les salles sont très vastes; quelques-unes peuvent contenir jusqu'à 100 lits. Une salle particulière avec trois lits est réservée aux épileptiques. Les malades, classés d'après la nature de la ma-

malades), dans notre ouvrage *La Russie, la Pologne et la Finlande* (p. 277 et 278). Nous y avons décrit, de plus, le *Grand Hôpital militaire* de Moscou (p. 84), et tous les grands hospices de la Russie. Quant au chiffre de la mortalité dans les hôpitaux de Moscou, nous n'avons pas à en répondre, et la proportion nous paraît trop favorable. Nous avons dit, dans notre *Essai d'une Statistique générale de l'empire de Russie* (p. 265), que la mortalité annuelle, dans 57 hôpitaux de l'empire, avait été de 1 sur 10. A Vienne, elle était autrefois de 1 sur 15 (dans l'Hôpital général); à Rome, de 1 sur 11; à New-York, de 1 sur 10, à Madrid, de 1 sur 9, etc. J. H. S.

ladie, ont 850 lits. On peut citer encore comme hospice général l'*Hôpital civil* de Strasbourg, bâtiment vaste et massif, mais mal situé, sur un terrain marécageux au sud-ouest de la ville. Indépendamment d'un hôpital proprement dit, il renferme une maison d'accouchements, une maison d'aliénés et un asile pour la vieillesse. L'hospice des orphelins en dépend. Le principal établissement reçoit de 8 à 1,100 malades et pensionnaires.

En Allemagne, un hospice général qui mérite de fixer l'attention est l'*Hôpital de Jules*, à Würzbourg, moins remarquable par son étendue que par son excellente organisation. Il fut fondé en 1573. Le nombre des vieillards et des infirmes ne s'élève qu'à 200 environ; on y admet un nombre égal de malades. On y élève en outre les enfants des indigents.

L'*hôpital de l'Enfant Jésus*, à Varsovie, n'est pas moins remarquable par sa belle tenue. Fondé en 1758, il n'était destiné d'abord qu'aux enfants-trouvés; mais on y reçoit aujourd'hui les orphelins, les indigents, les aliénés, les malades, à l'exception des vénériens, qui sont traités dans l'hôpital *Saint-Lazare*, et, en un mot, tous ceux que l'âge, les infirmités ou les maladies mettent hors d'état de gagner leur vie. Les salles contiennent de 12 jusqu'à 60 lits. La population de cet hospice s'élève à 800 individus, dont 300 enfants.

Le royaume de Sardaigne possède plusieurs asiles hospitaliers qui peuvent être placés parmi les hospices généraux. L'*hôpital de Saint-Jean-Baptiste*, à Turin, est à la fois un hôpital proprement dit, une maison d'orphelins et d'enfants-trouvés, et une maison d'accouchements. C'est un magnifique bâtiment à un seul étage. Ses revenus sont estimés, année commune, à 120,000 livres. *La Carita* de la même ville est plutôt une maison de détention qu'un hospice; sa population s'élève à 3,000 individus. L'*Albergo dei Poveri*, à Gênes *, est un véritable palais où sont logés et parfaitement entretenus plus de 1,000 malades ou indigents de tout âge; et l'*hospice des Incurables* ne contient pas moins de 900 à 1,000 vieillards et enfants, infirmes ou malades.

Mais aucun de ces hospices n'est comparable, ni par la richesse, ni par l'étendue, à la *Casa santa di Santa-Maria Annunciata* de Naples, fondée en 1304 par les frères Scondito, et possédant depuis 1587 le privilége d'une banque dont les profits, joints à ses autres revenus en biens-fonds, en dimes, en rentes, etc., en firent pendant quelque temps le plus riche hospice du monde *. Une mauvaise administration l'ayant entraînée dans une banqueroute en 1701, ses revenus ne s'élèvent plus qu'à environ 65,000 ducats, qui suffisent à peine à l'entretien de l'église, chef-d'œuvre de Vanvitelli, de l'hôpital proprement dit, de l'hospice des enfants-trouvés et du *Conservatorio*, établissement spécialement destiné aux enfants-trouvés du sexe féminin. Les seuls malades qui y soient admis sont les fiévreux et les blessés, dont le nombre s'élève, terme moyen, à 2,300. Il reçoit chaque année plus de 2,000 enfants-trouvés. Le *Seraglio*, qui n'est guère moins vaste, doit être classé aussi parmi les hospices généraux, puisqu'il admet non-seulement les vieillards et les infirmes des deux sexes, mais encore les orphelins. C'est en même temps un dépôt de mendicité. Au commencement de ce siècle, sa population était de 300 indigents infirmes, de 500 enfants et 400 mendiants ou vagabonds.

De tous les hospices de Rome, il n'en est point de plus remarquable que l'*Archiospedale di Santo-Spirito in Sassia*, fondé, dit-on, en 726 par Ina, roi des Anglo-Saxons, reconstruit en 1198 par Innocent III, et agrandi par ses successeurs. Outre une bibliothèque riche en ouvrages de médecine, de botanique, etc. On y remarque une salle immense avec 1,000 lits exclusivement occupés par les malades. Une salle voisine de 200 lits est réservée aux affections particulières, et

(*) Qu'il ne faut pas confondre avec celui de Naples. *Voy.* Enfants-trouvés, T. IX, p. 521. S.

(*) A Rome, il existe une institution semblable, comme on verra plus loin, et c'est sans doute à l'instar de celle-ci qu'un *lombard* (*voy.*) est attaché aux hospices d'enfants-trouvés à Saint-Pétersbourg et à Moscou. *Voir* notre ouvrage *La Russie, la Pologne et la Finlande*, p. 273. S.

une troisième aux maladies chirurgicales. Les membres du clergé et de la noblesse sont séparés du reste des malades; les salles des nobles ont chacune quatre lits. Un bâtiment spécial est occupé par les aliénés et les personnes atteintes de maladies contagieuses. Le nombre des enfants-trouvés s'élève à plus de 2,000, ainsi que celui des orphelins. Si une orpheline se marie, l'hospice lui donne une dot de 100 écus. On estime les revenus de cet établissement à 100,000 écus, non compris les profits qu'il retire de sa banque et qui peuvent monter à la même somme. L'*Ospicio apostolico di Santo-Michele*, fondé en 1684, peut se placer aussi parmi les hospices généraux. Il reçoit les vieillards des deux sexes, les orphelins et les enfants que leurs parents sont hors d'état d'élever, et sert en même temps de maison de correction pour la jeunesse. Sa population s'élève à 750 individus, dont environ 200 enfants.

L'hôpital *degl' Incurabili* de Venise est un des hospices les plus grands et les plus beaux du monde. Sa fondation remonte à l'année 1522. C'est à la fois une maison de retraite pour les vieillards, un hôpital pour les personnes attaquées de toute espèce de maladies, et un hospice d'orphelins et de pauvres jeunes filles, qui y reçoivent des leçons de musique et de chant.

L'*Hospicio* de Barcelonne, fondé en 1582, et divisé en maison de travail, hôpital proprement dit et maison d'orphelins, est certainement un des plus remarquables, par son excellente tenue et sa population qui s'élève, dit-on, jusqu'à 3,000 individus. Celui de Cadix a cependant une organisation plus parfaite encore. Ouvert en 1784, il reçoit les indigents des deux sexes, surtout les orphelins et les enfants abandonnés, les vieillards incapables de gagner leur vie, les aveugles, les paralytiques, les aliénés. Tous ceux qui y jouissent de l'hospitalité, au nombre de 1,000, ont la permission de sortir à certaines heures, excepté les fous, et les filles publiques qu'on y a renfermées. Les dépenses se montent à environ 1 ½ million de réaux.

Si Paris n'a point d'hospices généraux, il possède dans *Bicêtre, la Salpêtrière* et l'*hôtel des Invalides*; trois des plus vastes hospices particuliers qui existent. *La Salpêtrière*, fondée en 1656, est en même temps un hospice pour les femmes indigentes âgées de 70 ans ou infirmes, et un hôpital pour celles qui sont atteintes de cancers, de cécité, d'épilepsie et d'aliénation mentale. On y compte 5,000 lits toujours occupés. *Bicêtre* (*voy.*) est pour les hommes ce que la Salpêtrière est pour les femmes. Le nombre de ses lits est de 3,000. Les entrées y sont, année commune, de 1,000 à 1,100. L'*hôtel des Invalides* (*voy.*), fondé en 1670, reçoit les soldats mutilés au service de la patrie, ou ayant 30 ans de service. Ils y sont entretenus de tout, et reçoivent en outre une paie qui s'élève de 2 à 30 fr. par mois selon le grade. Ce vaste édifice, sur lequel nous reviendrons, peut contenir 7,000 invalides; mais il n'y en a aujourd'hui que 3,000. Il y a huit grandes salles de 50 à 55 lits, et un plus grand nombre qui n'en ont que de 4 à 8.

On ne compte dans l'Europe entière que quatre grands hospices habités exclusivement par d'anciens soldats. Sur ce nombre, dans lequel nos Invalides sont compris, l'Angleterre en possède deux : *Chelsea College*, magnifique bâtiment achevé en 1690, où sont logés 400 invalides de l'armée de terre, et l'*hôpital de Greenwich* (*voy.*), aussi dans le voisinage de Londres, le plus beau et un des plus vastes du monde, terminé en 1708, où 2,400 marins sont entretenus, et 200 de leurs enfants instruits dans les mathématiques, la nautique et la gymnastique. Le quatrième, celui de Berlin, créé en 1745, n'a pas les proportions colossales des trois autres; mais il est parfaitement organisé.

Il nous resterait à parler de quelques hospices spéciaux, comme ceux de Saint-Pétersbourg et de Moscou; mais on en a déjà dit un mot plus haut dans une note, et notamment de l'*hôpital d'Oboukhof*.

Parmi les 93 hospices de Londres qui se distinguent presque tous par la beauté et la commodité des bâtiments, ainsi que par la bonne direction du service, on doit citer surtout *Trinity-Alms-house*, grand édifice à trois étages, dont on admire la belle architecture.

La *Maison de travail* de Berlin, fondée en 1742, est tout à la fois un hospice pour les indigents, une maison de correction pour les jeunes gens corrompus, qu'on s'applique à ramener dans la bonne voie, et un dépôt de mendicité. Sa population s'élève à 1,000 individus.

L'*Hôpital général* de Copenhague, établi en 1768, nourrit environ 600 personnes et, de plus, 130 malades.

L'hospice des *Mendicanti di Santo-Lazzaro*, à Venise, commencé en 1673, est destiné aux vieillards indigents et à un certain nombre d'orphelines à qui les meilleurs maîtres enseignent la musique et le chant, et que l'on fait chanter dans les églises les jours de fête. L'*Ospedaletto*, fondé en 1527, est plus spécialement consacré aux individus attaqués de la fièvre; cependant on y reçoit des orphelins, et tous les pèlerins qui arrivent à Venise ont le droit de s'y arrêter trois jours. On comprend qu'une foule de vagabonds doivent profiter d'une charité aussi mal entendue. C'est ce qui arrive surtout à l'hospice de la *Santa-Trinita de' Pellegrini*, fondé à Naples en 1579, qui héberge ainsi, dit-on, plus de 6,000 pèlerins par an, et à l'hospice de même nom à Rome, créé en 1348 par Philippe de Néri.

On pourrait citer encore un grand nombre d'autres hospices tous plus ou moins remarquables, non-seulement dans les villes déjà mentionnées, mais à Amsterdam, à Grenade, à Tolède, etc.; car ces pieuses institutions se sont tellement multipliées que l'on en trouve jusqu'au milieu des glaces des Alpes, entre autres sur le mont Saint-Bernard (*voy.*), où saint Bernard, dit des Alpes, fonda, au xe siècle, un couvent pour recevoir les voyageurs. Ce n'est pas seulement aux infirmités, à l'enfance, à la vieillesse que la bienfaisance publique a ouvert des asiles: plusieurs villes ont établi aussi des refuges pour les jeunes filles que la misère, l'abandon, la dépravation de leurs parents exposent sans défense à la séduction, ou pour celles qui veulent pleurer leurs fautes loin du monde. Tels sont *The Asylum* et l'*hôpital de la Madeleine*, à Londres, le *Conservatorio dello Spirito Santo*, à Naples, l'hôpital *Le zitelle alla Presentazione della Vergine*, à Venise, etc.

La mortalité dans les hospices dépasse très sensiblement celle que les tables générales indiquent, et même celle des hôpitaux. Il faut l'attribuer au changement des habitudes, aux infirmités dont sont accablés généralement ceux qui y entrent, surtout à leur âge avancé, à la misère qu'ils ont éprouvée, et aux vices qu'engendrent souvent l'inaction et l'ennui. A Paris, par exemple, la mortalité a été, en 1837, terme moyen, de 1 sur 4.08 pour les vieillards, hommes ou femmes, et de 1 sur 5.13 pour les incurables.— *Voir* Rochow, *Essai sur les hospices et sur l'extinction de la mendicité* (Berlin, 1789); Hæberl, *Traité sur les hospices et hôpitaux publics* (Munich, 1813); Otto, *Voyage en Suisse, en Italie, en France, dans la Grande-Bretagne et en Irlande* (Hamb., 1826); enfin un article du docteur Friedlænder dans la *Revue Encyclopédique*, t. XII, p. 486-509. E. H-G.

HOQUET, mouvement convulsif qui se renouvelle à de courts intervalles, en secouant, d'une manière importune et quelquefois douloureuse, la poitrine et le ventre. Le bruit qui se fait alors dans le larynx a sans doute donné naissance au nom de *hoquet*, espèce d'onomatopée par laquelle on le désigne. Les Grecs l'appelaient λύγξ, et ce mot de prononciation gutturale était aussi pittoresque que le nôtre. Quant aux Latins, ils paraissent, dans leur langue, l'avoir confondu avec le sanglot, *singultus*, dont il diffère essentiellement. L'allemand désigne également les deux choses par le même mot de *Schluchzen*. On s'accorde à considérer le hoquet comme le résultat d'un spasme du diaphragme; mais il n'est pas aussi facile de déterminer la cause de ce spasme.

L'observation montre que le hoquet vient le plus souvent l'estomac étant rempli, surtout lorsqu'on a mangé vite, et sans boire, des aliments pesants et compacts. L'ingestion des boissons spiritueuses à forte dose détermine le même effet. Dans quelques maladies abdominales, telles que la péritonite, le hoquet se montre presque toujours; il se manifeste surtout lorsqu'une terminaison funeste est imminente; enfin il est encore l'ac-

cessoire de plusieurs affections nerveuses.

Dans le plus grand nombre des cas, le hoquet est une indisposition insignifiante et qui se termine d'elle-même, ou par l'ingestion lente d'un verre d'eau, par une brusque surprise, ou un mouchoir serré fortement autour de la base de la poitrine.

Lorsqu'il se lie à une autre affection, il en suit d'ordinaire la marche ascendante et descendante, et cède au même traitement. Enfin s'il s'opiniâtre de manière à constituer lui-même une maladie, il doit être attaqué par les moyens qu'on a coutume d'opposer aux névroses (*voy.* ce mot). Des hoquets ayant persisté pendant deux, trois, et même quatre jours, ont été combattus avec succès par les boissons glacées et par l'application d'irritants très actifs, tels que le moxa, sur le creux de l'estomac. F. R.

HORACE nous offre l'exemple du génie le plus flexible et le plus brillant. Moraliste, il fait aimer sa douce philosophie; penseur, il descend jusqu'au fond de votre âme, et fait tressaillir les grands et les petits s'il s'écrie :

Toujours d'un pied égal, la mort heurte à la fois
La cabane du pauvre et le palais des rois;

savant, il expose les préceptes de son art avec une sûreté de jugement et une verve de style dépassées par le seul Boileau; homme du monde, il sait, sans être esclave, enchanter l'habile ministre qui fut son protecteur et le prince qui gouvernait le plus vaste empire de l'univers. Varié dans la forme comme dans le fond, s'il prend l'essor de l'ode, il tient la foudre de Pindare, la coupe d'Hébé ou la lyre d'Anacréon; s'il passe à la satire, ainsi que le dit son rival, Perse, d'une manière charmante :

Il joue autour du cœur, blâme et guérit le vice*.

Enfin ses épîtres deviennent les leçons aimables et instructives d'un homme de la meilleure compagnie, dont souvent la pensée et l'expression se gravent dans la mémoire comme les refrains d'une musique parfaite. Aussi le poëte latin qui a laissé le plus de vers proverbes, c'est Horace, si bien apprécié dans ce fragment qui ne se ressent pas de la vieillesse du patriarche de Ferney :

Sur les bords du tombeau, je mettrai tous mes soins
A suivre les leçons de ta philosophie,
A mépriser la mort en savourant la vie,
A lire tes écrits, pleins de grâce et de sens,
Comme on boit d'un vin vieux qui rafraîchit les sens.
Avec toi l'on apprend à souffrir l'indigence,
A jouir sagement d'une honnête opulence,
A vivre avec soi-même, à servir ses amis,
A se moquer un peu de ses sots ennemis,
A sortir d'une vie ou triste ou fortunée,
En rendant grâce aux dieux de nous l'avoir donnée.

Quintus Horatius Flaccus naquit à Venouse, le 8 décembre de l'an de Rome 689, et 65 ans avant J.-C. Son père, qui, de simple affranchi, devint huissier dans les ventes publiques, employa sa modeste fortune à l'éducation de son fils, avec ce pressentiment qu'il lui lèguerait une richesse immense, impérissable. Il le conduisit à Rome et fut lui-même son Mentor; ensuite il l'envoya dans Athènes perfectionner ses études, avec les fils des premières familles patriciennes. La reconnaissance d'Horace a immortalisé la vertu paternelle. La guerre civile déclarée, Horace suivit les principes et les armes de Brutus et de Cassius, combattit à Philippes sous leurs ordres, et, après leur défaite et leur trépas, revint à Rome, où, ses biens étant confisqués, il acheta, pour vivre, une charge de secrétaire du Trésor, et fit parler cette lyre harmonieuse dont la voix puissante devait se prolonger à travers tant de siècles.

L'envie bientôt s'attache au mérite : elle l'accusa d'avoir abandonné son bouclier à Philippes; cependant il ne manqua pas de courage dans cette bataille, et ne prit point la fuite; mais lorsque la résistance et la valeur devinrent inutiles, il fut entraîné par le torrent des légions romaines qui roulait ses flots pressés et vaincus à travers les campagnes. La preuve qu'Horace ne devait pas manquer de vaillance en face de l'ennemi, c'est qu'en face d'Auguste, ce maître du monde, « Jamais, dit Vanderbourg, il ne fut infidèle à ses premiers sentiments, jamais il ne les dissimula; il ne craignit de rappeler ni ses liaisons avec Brutus, ni de louer les derniers appuis de la république ex-

(*) Traduction de M. Mollevaut qui, le premier, a traduit Perse entier vers pour vers.

pirante; et lorsqu'il eut à célébrer le vengeur de Crassus, ce fut à la gloire de Régulus qu'il consacra son ode presque entière. » La grande âme d'un aussi grand génie ne dit jamais : *Væ victis!* et s'écrie quelquefois : *Væ victoribus!..* Aussi, lorsque environné de l'estime et de l'amitié des Virgile, Tibulle, Pollion, Varius, etc., courtisé même par Auguste, qui, après avoir conquis le monde par le glaive, voulait de nouveau le conquérir avec la lyre d'Apollon, ce prince lui offrit l'emploi de secrétaire particulier, Horace motiva sur la faiblesse de sa santé un refus qui ne tenait qu'à la fierté de son âme, inhabile à fléchir sous un superbe esclavage. Les chaînes d'or sont les plus lourdes à porter.

Ami de l'indépendance et de la retraite, ce poëte philosophe passait une partie de ses jours à la campagne, et surtout sous les frais ombrages de son cher Tibur, qu'embellissaient les Muses, l'amitié et l'amour. Ce fut sa noble et douce existence, jusque dans sa 57ᵉ année, où il tomba mort presque subitement, pour se relever dans la gloire immortelle (l'an 9 av. J.-C.).

Horace a légué aux Muses quatre livres d'*Odes* qui sont, en ce genre, le plus admirable monument de la poésie ancienne et moderne. Pindare, son rival, s'élève à une hauteur démesurée, mais il retombe quelquefois avec la pesanteur des ailes d'Icare : Horace, soit qu'il monte et regarde en face le soleil, soit qu'il se balance dans la moyenne région des airs ou rase les fleurs naissantes de la molle prairie, Horace fait toujours admirer la sûreté de son vol, ou sublime, ou léger. « Ce poëte, dit La Harpe, a tous les tons, et il a la perfection de tous. Qu'il prenne sa lyre; que, saisi de l'esprit poétique, il soit transporté dans le conseil des dieux ou sur les ruines de Troie, sur la cime des Alpes ou près de Glycère, sa voix se monte toujours au sujet qui l'inspire : il est majestueux dans l'Olympe, et charmant près d'une maîtresse. Il ne lui en coûte pas davantage pour peindre avec des traits sublimes l'âme de Caton et de Régulus que pour peindre avec des traits enchanteurs les caresses de Lycimnie et les coquetteries de Cyntia. »

Le livre d'*Épodes* qui suit les odes et dont nous avons ailleurs expliqué le titre (*voy.* Épode), ce livre ajoute peu à la célébrité d'Horace. Les ïambes qui le composent distillent le fiel d'Archiloque, et présentent seulement quelques pièces d'un haut mérite. On sent même par le style, quelquefois moins châtié que celui des odes, qu'Horace ne publia point cet ouvrage, mis au jour après sa mort. C'est peut-être une maladresse de vouloir exprimer et faire boire jusqu'à la dernière goutte le nectar poétique d'un homme de génie : le fond du vase n'a ni la même saveur, ni la même limpidité.

Horace a laissé deux livres de *Satires*, sans la roideur de Perse, sans la bile de Juvénal; mais il y marie sans cesse à la raison l'enjouement et la malice, pour corriger les vices de son siècle. « Qui n'est que juste est dur; qui n'est que sage est triste, » dit Voltaire. Horace, comme lui, savait que pour corriger il faut plaire : il plait, corrige, et sera lu et relu éternellement. Un mérite de ses satires, c'est de rappeler les formes de la comédie grecque : Ulysse consulte Tirésias, Dave sermonne son maître avec le ton des meilleures scènes de théâtre. Mais la satire sur la noblesse l'emporte encore, parce que Horace y déploie autant d'âme que de talent, lorsque, fier de son obscure naissance, il paie un touchant souvenir à la mémoire de son père, à qui, par son éducation, il doit la première de toutes les noblesses : celle du génie et de la gloire.

> Pourquoi désavouer mon origine obscure?
> Si je porte un cœur droit, si ma conduite est pure;
> Si, de quelques défauts taché légèrement,
> Je n'ai que de ces torts qu'on pardonne aisément;
> Si je suis affranchi de la honte du vice;
> Si l'on ne put jamais me taxer d'avarice;
> Si de quelques amis je puis m'enorgueillir,
> Je le dois à mon père et n'en sais point rougir(*).

Les *Épîtres* d'Horace ressemblent aux Satires, comme une sœur ressemble à son frère; les formes sont moins prononcées, les traits sont plus délicats, le langage plus gracieux; mais la raison, toujours la même, fait dire à un poëte :

> J'étais pour Ovide à quinze ans,
> Je suis pour Horace à quarante.

La plus remarquable des épîtres d'Ho-

(*) Traduction de Daru.

race est celle qu'il a adressée *aux Pisons;* cet ouvrage, sous le rapport de l'art poetique, doit être le code éternel du bon goût.

Il nous reste à faire connaître les principales éditions et les meilleures traducteurs du Pindare latin. Les éditions du xve siècle sont fort rares : la première, sans date, paraît avoir été publiée en 1470 à Milan (petit in-fol.); le xvie siècle commence à les multiplier : les Aldes, les Estiennes et les Elzévirs impriment, annotent Horace avec leur perfection ordinaire. Le luxe typographique vient ensuite rendre hommage au luxe poétique d'Horace, témoins la belle édition de Desprez, *Ad usum*, 1691, in-4°; l'édition, seule gravée tout entière, prodige de soin et de patience, donnée par J. Pine, à Londres, 1733-37, 2 vol. in-8°; et le texte in-fol. édité à Parme, par Bodoni, 1791, chef-d'œuvre de typographie, sans l'être de correction; mais à Paris, Didot aîné a donné un Horace, in-fol., 1799, où la perfection du texte se joint à tous les prestiges de l'art. Les éditions les plus recherchées des philologues sont celles de Bentley (Cambridge, 1711, in-4°); de Fea (Rome, 1811, 2 vol. in-8°), reproduite par H. Bothe (Heidelb., 1820, 2 vol. in-8°), et celle de Braunhard (Leipzig, 1831-38, 1 vol. in-8°), quant aux œuvres complètes; et quant à certaines parties, celles de Jani (Leipz., 1778-82, 2 vol. in-8°), de Mitscherlich (*ibid.*, 1800, 2 vol. in-8°), de Zeune (2e éd., Londres, 1813, in-8°), pour les odes et épodes; pour les satires, celles de Heindorf (Breslau, 1815, in-8°), de Obbarius et Schmid (Leipz., 1837 et ann. suiv.); et pour l'Art poétique, celles de Holzapfel (Lemgo. 1818, in-8°), de Machacek (2e éd., Prague, 1833, in-8°).

Dacier et Sanadon traduisirent Horace en prose; l'édition d'Amsterdam, 1735, 8 vol. in-12, fort recherchée, réunit leur double travail. Les traductions de Batteux (1750), de Binet (1783) se font remarquer par la fidélité; celle de MM. Campenon et Desprez (1821, 2 vol. in-8°) joint à cette fidélité une élégance plus soutenue.

Nous citerons, parmi les traducteurs en vers, Vanderbourg plus savant que poëte (les Odes, avec le texte en regard, 1812, 2 v. in-8°), Didot et de Wailly, le comte Dupont, Cournand, et M. Léon Halevy, auteur dramatique et traducteur fort distingué. Daru (OEuvres complètes, 1810, 2 vol. in-8°) tient avec élégance et facilité la lyre d'Horace dans les satires et les épîtres, mais ne fait pas aussi bien résonner la corde de l'ode, trop forte pour ses doigts légers. Une des versions les plus remarquables est, selon nous, celle de M. Albert Montémont : on y trouve souvent la fidélité au texte, la richesse de la rime, la science des strophes et des hardiesses heureuses.

L'abbé Chaupy a publié un ouvrage curieux sous le titre de *Découverte de la maison de campagne d'Horace*, Rome, 1767-69, 3 vol. in-8°. Pour l'étude du caractère et du talent d'Horace, on consultera *Horace et l'empereur Auguste, ou Observations qui peuvent servir de complément aux commentaires sur Horace*, par Eusèbe Salverte, Paris, 1823, in-8°. On doit à M. Jacobs, le patriarche des humanistes allemands, une excellente notice insérée dans le t. V de ses Mélanges (*Vermischte Schriften*). Tout récemment, il a paru en 2 volumes in-8° une *Histoire de la vie et des poésies d'Horace*, par M. le baron Walckenaër, membre de l'Institut : dans cet ouvrage, le plus complet sur Horace, le flambeau du goût, dirige une érudition profonde, intelligente, et de la plus rare exactitude. M LL-T.

HORACES (LES) et LES CURIACES. Sous le règne de Tullus Hostilius, Albe et Rome se disputant la suprématie, on convint de remettre la décision de cette querelle à un combat singulier. Chacune des deux armées avait dans son sein trois frères, de même âge environ et de même force : les Romains s'appelaient Horaces, les Albains, Curiaces, ou du moins c'est ainsi que l'histoire les a partagés, car déjà du temps de Tite-Live on ignorait lesquels appartenaient à Rome et lesquels à sa rivale, Albe-la-Longue. Quoi qu'il en soit, les uns et les autres acceptèrent la proposition de combattre pour la patrie. Toutes sortes de formules et de serments d'imprécations furent prononcés pendant le sacrifice qui consacrait la convention,

La cérémonie terminée, les trois frères, exhortés de chaque côté par leurs concitoyens, s'avancent dans la lice. Les armées étaient rangées devant les deux camps et attendaient, avec une anxiété profonde, l'issue d'un combat dont le prix devait être la souveraineté. Le signal est donné : les armes retentissent, les glaives brillent, bientôt le sang coule; les coups redoublent, deux Romains meurent, les trois Albains sont blessés. Les Curiaces se pressent autour du seul adversaire qui leur reste : lui, pour les séparer, prend la fuite, pensant bien que la poursuite serait inégale selon les forces que les blessures avaient laissées à chacun. Il se retourne brusquement vers celui qui le suivait de plus près et le tue; court à un second combat, est encore vainqueur, et se présente enfin devant le troisième Curiace, aux acclamations des Romains. Le succès ne pouvait être douteux. *J'en ai immolé deux*, s'écria Horace, *aux mânes de mes frères! Que celui-ci périsse pour la cause de cette guerre et qu'Albe désormais obéisse à Rome!* Tite-Live (I, 24-26) dit que, de son temps, on voyait encore les tombeaux des victimes de cette mémorable action ; les deux sépultures romaines étaient plus près d'Albe, les trois albaines plus près de Rome, mais espacées comme l'avait été le combat.

Lorsque le vainqueur rentra dans Rome précédé des dépouilles, sa sœur, fiancée à l'un des Curiaces, fit entendre des cris plaintifs. Alors, cédant à une férocité que la vue du sang répandu avait sans doute excitée, il la tua en s'écriant : *Va le rejoindre, puisqu'il te fait oublier tes frères morts, celui qui vit, et la patrie elle-même! Qu'ainsi périsse toute Romaine qui pleurera un ennemi!* Cet acte de colère ne pouvait rester impuni. Le roi nomma des décemvirs pour juger Horace; ils le déclarèrent coupable. Déjà le licteur s'avançait pour lui lier les mains; il allait être suspendu à l'arbre fatal : il en appela au peuple. Un touchant discours du vieil Horace, son père, put seul le sauver; mais, pour racheter le coupable, il fallut payer une amende. Une poutre fut élevée au-dessus de la rue, et le meurtrier fut obligé d'y passer comme sous un joug. Ce monument subsistait encore au temps de Tite-Live.

On sait quel chef-d'œuvre Corneille produisit avec cette tradition historique.

Mais suivant Niebuhr (*Histoire romaine*) tout ce récit n'est qu'un épisode d'un poëme épique sur le règne de Tullus Hostilius. C'est peut-être pousser trop loin le scepticisme. Ce morceau de Tite-Live a une grande importance en ce qui concerne la formule du fécial, l'appel au peuple, les fonctions des décemvirs; et il n'est guère croyable que tant de documents authentiques aient été mêlés à une fable de pure invention. *Voir* aussi Denys d'Halicarnasse, III, 22. P. G-Y.

HORAPOLLON ou Horus Apollo. Nous avons, sous ce nom, un petit traité grec en deux livres, intitulé *Hieroglyphica*, le seul ouvrage ancien qui nous soit parvenu sur l'interprétation des hiéroglyphes (*voy.*), mais dont l'origine et l'autorité ont été l'objet d'opinions très diverses. Si l'on s'en rapporte au titre qui se lit sur les manuscrits, cet ouvrage aurait été composé en égyptien par Horus Apollon ou Horapollon Niliaque et traduit en grec par un certain Philippe, inconnu d'ailleurs. Mais, d'abord, cet Horus est-il le fils d'Osiris, divinité que les Grecs d'Égypte assimilaient à leur Apollon et à laquelle on pourrait avoir attribué un livre sur les hiéroglyphes, de même que les prêtres mettaient sous le nom de Thot ou Hermès leurs ouvrages de science et de philosophie? Est-ce simplement un nom d'homme? Suidas cite un grammairien de Phénébitis, en Égypte, nommé *Horapollon*, qui professait à Alexandrie et à Constantinople, du temps de Théodose, et qui avait laissé plusieurs ouvrages écrits en grec avec une grande pureté. Mais le livre des *Hieroglyphica* est loin d'avoir ce dernier mérite, et d'ailleurs Philippe prétend avoir traduit ce traité de l'égyptien. Il est vrai que l'on a élevé des doutes sur la véracité de cette assertion, par laquelle l'auteur a voulu peut-être donner de l'autorité à ses propres compilations. On y remarque, en effet, beaucoup d'idées qui semblent étrangères à l'antiquité égyptienne et paraissent plutôt empruntées à des récits merveilleux d'histoire naturelle, comme on en lit dans Élien,

aux superstitions des gnostiques ou aux explications de songes, comme les *Oneirocritica* d'Achmet et d'Artémidore. Le style dénote aussi une époque à laquelle les traditions du sacerdoce égyptien devaient être perdues. Ces critiques, émises par F.-A. Wolf et Wyttenbach, avaient fait succéder un discrédit complet à l'aveugle confiance qu'au XII[e] siècle on accordait au livre d'Horapollon, lorsque Champollion, initié déjà par l'étude de la pierre de Rosette aux principes de l'écriture hiéroglyphique, soumit ce livre à un nouvel examen. Il y puisa quelques indications précieuses. Toutefois, sur une trentaine d'hiéroglyphes expliqués par Horapollon et qui se retrouvent sur les monuments, il n'y en eut d'abord que treize dont l'interprétation lui parut pleinement confirmée par l'étude des textes. Il reconnut aussi qu'il fallait chercher les applications de ce livre non-seulement dans l'écriture hiéroglyphique proprement dite, mais dans les sculptures sacrées qui concourent à la décoration symbolique des monuments. Vers le même temps, un savant qui paraît très versé dans la langue copte, M. de Goulianof, a fait grand usage d'Horapollon pour appuyer son système, exposé d'abord dans deux lettres de Klaproth, et qu'il a développé de nouveau dans un ouvrage récent (*voy*. ci-dessus, p. 34). Selon lui, les hiéroglyphes d'Horapollon doivent s'expliquer uniquement par des rapports de son entre le nom de l'objet représenté et celui que les prêtres voulaient indiquer à leurs adeptes. C'est ce qu'il nomme *paronomases* et que Klaproth désignait par le terme d'hiéroglyphes acrologiques, parce que ce prétendu rapport n'existe souvent qu'entre les lettres initiales. M. de Goulianof, en admettant les interprétations d'Horapollon, suppose que les explications symboliques qui les accompagnent souvent sont un artifice des prêtres égyptiens pour empêcher les profanes de pénétrer les vrais principes de l'écriture sacrée, réservée, selon lui, aux seuls initiés. Sans admettre cette intention captieuse dans l'ouvrage d'Horapollon, nous ne sommes pas éloignés de penser que la plupart des exégèses qui suivent l'énoncé de chaque hiéroglyphe ont été ajoutées par des Grecs qui ont donné cours à leur imagination ou à leur savoir, à défaut d'une exacte connaissance du système hiéroglyphique.

L'étude de ce système ramenant souvent la discussion sur le traité d'Horapollon, faisait désirer une édition critique de cet auteur. M. Leemans, conservateur du Musée égyptien de Leyde, a satisfait ce désir, en 1835, par une édition bien supérieure à celles de Mercier (Paris, 1548, in-4°), d'Hœschel (Vienne, 1595, in-4°), et de Corn. de Pauw (Utrecht, 1727, in-4°). Le texte a été recensé à l'aide de plusieurs manuscrits et éclairci par de nombreux rapprochements tirés des auteurs grecs et latins. Des planches lithographiées reproduisent les hiéroglyphes d'Horapollon dont la valeur a été reconnue sur les monuments. Pour achever de réhabiliter cet ouvrage si vanté et si décrié tour à tour, M. Ch. Lenormant en a fait le sujet d'une thèse, soutenue en 1818. Enfin l'édition la plus récente est celle d'Alexandre Turner, avec une traduction anglaise en regard du texte grec, Londres, 1840, in-8°, avec planches. W. B-T.

HORATIUS COCLÈS. Dans la guerre que Porsenna fit à Rome après le bannissement des Tarquins, les Étrusques, après s'être emparés du Janicule, allaient franchir le pont Sublicius et se jeter dans la ville pêle-mêle avec les fuyards. Mais un guerrier d'une grande taille et d'un intrépide courage se place à la tête du pont, arrêtant les fuyards, encourageant les timides; il ordonne de détruire le pont derrière lui, promettant de soutenir à lui seul l'effort des ennemis. Ce fut Horatius Coclès. Deux hommes cependant, Sp. Lartius et T. Herminius, l'un et l'autre de noble extraction, demeurèrent avec lui. Quand le pont fut presque rompu, il les congédia, et jetant sur les Étrusques de terribles regards : *Esclaves des rois*, s'écria-t-il, *vous oubliez votre liberté et vous attaquez la nôtre!* Ils se regardent incertains, craignant de reprendre le combat, puis ils lancent une grêle de traits qu'Horatius reçoit dans son bouclier; enfin il entend le craquement du pont qui s'écroule. *Dieu du Tibre*, dit-il alors, *reçois ce soldat et ces armes dans ton sein!* Et, se

précipitant dans les flots, il arrive à la nage sur la rive opposée; exploit, selon Tite-Live, qui trouvera plus d'admiration que de croyance. Quelques auteurs disent qu'il reçut un javelot à travers la cuisse, et Polybe prétend qu'il périt dans le Tibre. Mais la tradition ajoute qu'en reconnaissance de sa grande action, chaque Romain, pendant une famine, lui donna tout ce dont il pouvait se priver lui-même. Dans la suite, la république lui érigea une statue, et lui fit don d'autant de terres qu'il en pouvait sillonner de sa charrue en un jour. La statue était au *Comitium*, où elle fut frappée de la foudre : alors des aruspices étrusques malveillants la firent reléguer dans un lieu où jamais le soleil ne l'éclairait. Mais la fraude fut découverte et la statue reprit sa place sur le *Vulcanal*, au-dessus du *Comitium;* les Étrusques qui avaient donné le conseil furent mis à mort, d'où vint le proverbe populaire :

Malum consilium consultori pessimum est.

Niebuhr rejette toute l'histoire d'Horatius Coclès. Celui-ci, assure-t-on, fut surnommé *Coclès* parce qu'il perdit un œil dans le combat. P. G-y.

HORDE, mot dérivé du tatar-mandchou *orto* ou *ordo*, qui signifie tente, et par extension *famille*, et que, suivant les traditions chinoises, les Khitans donnaient à une tente royale ou à un palais uniquement composé de tentes. Ce nom fut aussi donné par les Niu-tché, conquérants de la Chine, à leurs tribunaux, qui avaient longtemps rendu la justice sous des tentes. Les Mandchous appellent *ordo* des salons ronds qui ressemblent à des tentes, dans les palais impériaux. Les Mongols ont conservé à ce mot sa signification primitive; leur fameux Tchinghiz-Khan avait partagé en cinq *ordo* son sérail, composé de trente-sept impératrices ou reines. Ils ont donné au principal camp de leur empereur le titre de *Orto-Valig* ou *Ordo-Banig* (siége de la tente royale)*.

Le mot *ordu*, en langue turque, signifie également camp, armée. On l'appliquait aux chambrées des janissaires, et leur mosquée à Constantinople était nommée *Ordu-Djami*, la mosquée du camp ou de l'armée. On y donnait aussi le nom d'*Ordu-Cadissy* (juge du camp ou de l'armée) à un magistrat qui suivait le grand-visir dans toutes ses expéditions et l'escadre qui croisait tous les ans dans l'Archipel.

La Horde dorée des Mongols habitait les bords du Volga : de là le nom d'*Altoun-Khan* ou khan doré qu'on donnait à leurs souverains, même antérieurement à Tchinghiz-Khan. Une ville d'or était probablement la partie de Péking où est le palais impérial nommé *Tse-Kin*. De là les Chinois se sont nommés eux-mêmes *Kin*, dorés, à l'instar de la plupart des nations qui ont dominé en Asie. Les Sères, qui ont été maîtres du Turkestan et du nord de la Chine, tiraient leur nom, qui signifie doré, de leur principale ville, dont les tours, dit-on, étaient d'or et les murailles d'argent. Il ne faut peut-être prendre cette étymologie qu'au figuré; toutefois dans le Tibet *ser* signifie or, et *Serhind* l'Inde d'or.

On a adopté en Europe le mot *horde* pour désigner toute peuplade tatare qui dépend d'une seule tente ou *ordo* et du prince qui l'habite, et par la même raison une troupe de Tatars commandés par un chef. Voltaire est un des premiers auteurs qui, dans son *Orphelin de la Chine*, ait employé le mot *horde*, peu usité jusqu'alors. Mais c'est improprement que le Dictionnaire de Trévoux l'applique aux Arabes qui, dans l'histoire et dans les relations des voyages, ne figurent, ainsi que les Hébreux, que par tribus, quoique parmi eux les Bédouins mènent une vie nomade comme les Tatars. On a néanmoins généralisé le sens de *horde* en l'appliquant à toutes les peuplades et tribus de même race et de toute nation barbare ou à demi civilisée qui, réunies sous un seul chef, n'ont point d'habitations fixes et campent sous des tentes ou sur des chariots, vivant de brigandages et du produit de leurs troupeaux, et changeant de demeures quand elles ont épuisé les pâturages d'un canton. Il y a eu aussi quelquefois des *hordes* de brigands dans les états les plus policés de l'Europe. H. A-d-t.

(*) Chalcondyle (*Hist.*, lib. III) connaît ce mot sous la forme d'οὐρδὰ et l'explique par ἀγορὰ, place publique, marché. S.

HORDÉINE, *voy.* Orge.

HOREB, *voy.* Sinaï et Arabie.

HORIZON, ce qui termine (ὁρίζω, verbe formé de ὅρος, limite) la vue sur la surface de la mer ou dans une vaste plaine (*voy.* Ciel). On distingue plusieurs sortes d'horizons : nous allons les examiner successivement.

L'*horizon astronomique* est l'un des grands cercles immobiles de la sphère, qui, pour chaque lieu de la terre, sépare la partie visible du ciel de celle qui ne l'est pas, et dont chaque point de la circonférence est éloigné de 90° du zénith et du nadir. Ce cercle divise le ciel en deux hémisphères : l'un est appelé hémisphère supérieur ou visible, et l'autre hémisphère inférieur ou invisible. Il suit donc de là que l'horizon est différent pour tous les points de la surface terrestre ; chaque pays, chaque observateur a le sien. Ainsi, nous changeons d'horizon à chaque pas que nous faisons, dans quelque direction que ce soit.

Si l'on conçoit une ligne droite perpendiculaire à l'horizon, qui, passant par le centre de la terre, soit prolongée de part et d'autre jusqu'à la concavité du ciel, cette ligne pourra être regardée comme l'axe de l'horizon, et ses deux extrémités aboutiront, l'une au nadir, l'autre au zénith ; ces deux extrémités pourront être regardées comme les deux pôles de l'horizon.

C'est par l'horizon que l'on détermine le mieux la forme sphérique de la terre. En effet, si l'observateur se place sur un vaisseau assez éloigné des côtes, et qu'il se tienne sur le pont du vaisseau ou sur le haut des mâts, la surface de la mer apparaîtra, non point à perte de vue et dans un champ vaporeux, mais terminée par une ligne tranchée, nette et bien définie, que l'on nomme le *largue*, lequel forme un contour ou cercle dont le spectateur est le centre. Ce contour est un cercle parfait, car on n'y remarque aucune irrégularité ; tous les points sont à la même distance du spectateur, et son diamètre apparent, mesuré avec un instrument nommé *secteur de dépression*, est le même en tous sens, excepté dans des circonstances atmosphériques particulières. En s'élevant à une grande hauteur au-dessus d'une plaine, par exemple sur une pyramide d'Égypte, on voit également un horizon circulaire.

Les mâts des vaisseaux et les édifices érigés par la main de l'homme sont de bien faibles élévations, comparées à celles que la nature nous offre. Placé sur le sommet du mont Etna ou sur le pic de Ténériffe, le spectateur peut découvrir une portion assez notable de la surface terrestre ; de ces stations très élevées, et dans les rares moments où l'air est assez transparent pour que l'on puisse apercevoir le contour de l'horizon ou la ligne des mers, on y observe la même régularité, mais avec une circonstance bien remarquable : le diamètre apparent de l'horizon, mesuré à l'aide du secteur de dépression, est sensiblement moindre que dans le cas d'une station peu élevée.

L'*horizon géographique* est un grand cercle terrestre dont le plan passe par le centre de la terre, perpendiculairement à la normale qui passe par la position du spectateur ; ce cercle divise le globe terrestre en deux hémisphères. On sait par expérience que la gravitation s'exerce sur toutes les parties de la surface de la terre dans une direction perpendiculaire au plan de l'horizon.

On nomme *horizon sensible* l'étendue de la terre et des cieux qui termine la vue. Cet horizon est formé par un grand cercle parallèle au plan de l'*horizon rationnel*. On nomme ainsi le plan du grand cercle qui divise la terre et les cieux en deux hémisphères égaux passant par le centre de la terre, et qui est perpendiculaire à la normale menée de la position du spectateur.

L'*horizon visuel* ou *vrai* est la portion du ciel et de la terre que chaque spectateur aperçoit. Cet horizon est dit *borné*, lorsque l'étendue de la surface de la terre que le spectateur découvre est peu considérable ; on dit que l'horizon est *étendu*, lorsque la vue de l'observateur peut s'étendre fort loin, et que des obstacles ne s'opposent pas à ce qu'elle puisse pénétrer à une très grande distance. Nous avons déjà dit que, sur mer et dans de vastes plaines, l'horizon est très étendu, parce qu'aucun objet n'arrête la vue.

A. de G.

HORIZONTAL. Lorsqu'un objet paraît sur l'horizon (*voy.*) à une très grande distance, c'est toujours le point le plus élevé qui s'aperçoit le premier. Si donc l'on suppose un plan qui, touchant la terre à l'endroit où se trouve l'observateur, s'étend à l'horizon, ce plan s'appuiera sur le point observé. Ce sera un *plan horizontal*, et toute ligne conçue sur ce plan ou parallèle à ce plan se nommera *ligne horizontale;* au contraire, tout plan ou ligne qui lui sera perpendiculaire se nommera *plan vertical*, *ligne verticale*. Si la surface de la terre était plane, comme elle le paraît, la ligne horizontale lui serait nécessairement parallèle; mais étant à peu près sphérique (*voy.* Terre), la surface de la terre s'abaisse de plus en plus à l'égard de la ligne horizontale, à mesure que celle ci s'approche de l'horizon : ce qui fait que deux points peuvent paraître dans une ligne horizontale quoiqu'ils soient fort inégalement éloignés de la surface de la terre, et par conséquent du centre de la terre. La rectification de cette différence d'éloignement fait le sujet du nivellement (*voy.* ce mot).

Pour l'explication des mots *plan horizontal*, *plan vertical*, *ligne horizontale*, *ligne verticale*, dans une acception particulière. *Voy.* Perspective. L. L-t.

HORLOGE (*horologium*). Toute machine qui, au moyen d'un mouvement uniforme qu'on lui imprime, peut servir à mesurer le temps (*hora*, l'heure), et à indiquer celui qui s'est écoulé depuis un moment déterminé, est une véritable horloge, et ce nom peut très bien s'appliquer aux *montres* de poche et aux *montres marines*, aux *pendules* qui ornent les appartements, et à tout autre ouvrage de ce genre propre à marquer les heures. Cependant on l'emploie plus généralement comme désignant spécialement les grandes pièces d horlogerie qui, dans un but d'utilité publique, se placent de manière à ce que leur cadran et les aiguilles puissent être exposés à la vue de ceux qui ont intérêt à connaître l'heure indiquée. Ces horloges, que nous voyons établir dans les tours ou les clochers des églises, dans quelque partie élevée et apparente des palais, des châteaux, des manufactures, non-seulement marquent l'heure, mais elles sont presque toutes pourvues d'une sonnerie qui se fait entendre dans les unes de quart d'heure en quart d'heure, dans d'autres, une fois toutes les demi-heures, et dans un grand nombre une seule fois par heure.

Dans les horloges, les pendules et les montres, le mouvement est communiqué par des roues dentées, et la vitesse de ce mouvement est réglée par un balancier ou pendule. Quant à l'impulsion que reçoivent les roues, elle est donnée par un poids à celles des grandes horloges, et par un ressort spiral aux montres, qui, faites pour être portées (ce qui les expose à se trouver placées tantôt horizontalement, tantôt verticalement, ou sous un angle quelconque d'inclinaison), ne pourraient, en aucune manière, recevoir, par le moyen d'un poids, une impulsion régulière.

Quoique l'art de faire des horloges à rouages soit de plusieurs siècles antérieur a celui de fabriquer des montres, ce n'est qu'assez tard qu'il a été connu et pratique en Europe. Les historiens parlent, comme d'une merveille unique alors dans son genre, d'une horloge à rouage dont le pape Paul Ier avait fait présent au roi de France Pepin-le-Bref. Un peu plus tard, au commencement du IXe siècle, le fils de Pepin, Charlemagne, reçut du khalife Haroun-al-Raschid une horloge * qui fit l'admiration de ceux qui purent la voir.

Les Italiens paraissent avoir, les premiers, imité et perfectionné les horloges à rouages; un de leurs compatriotes, Jacques ou Jean de Dondis, en construisit une qui fut établie dans la tour de Padoue, sa ville natale, vers le milieu du XIVe siècle. Elle marquait, indépendamment de l'heure, le cours du soleil et celui des planètes, aussi bien que pouvaient le permettre les connaissances qu'on avait alors sur le système du monde. L'exécution de ce grand ouvrage parut tellement supérieure à tout ce qu'on avait vu jusqu'alors dans ce genre, que le nom de Jean des Horloges (*Horologius*) devint

(*) Était-ce plus qu'une clepsydre? *Voy.* T. XIII, p. 492. S.

celui sous lequel Dondis fut plus connu ensuite dans son propre pays et dans le reste de l'Europe. Transmis à ses descendants, ce nom est encore aujourd'hui celui que porte la même famille, témoignage vivant de l'admiration qu'excita l'horloge dont Padoue avait été enrichie par Dondis. L'exemple de ce génie inventif fut bientôt suivi en Italie, en Allemagne, en France, dans les Pays-Bas et ailleurs. Dans toutes les grandes villes, on vit paraître des horloges à sonnerie, à carillon (*voy.* ce mot), etc. Les horlogers semblèrent s'être défiés mutuellement à qui ajouterait le plus de rouages aux horloges qu'ils construisaient, au moyen de nouveaux engrenages (*voy.*); ils parvinrent à en faire qui présentaient à la vue des tableaux en quelque sorte animés. Tantôt on y montrait un homme qui, chaque fois que l'horloge devait sonner, sortait d'une niche, où il était enfermé, et frappait sur une cloche, avec un marteau qu'il tenait à la main, le nombre de coups nécessaires pour annoncer l'heure ou la fraction d'heure qu'il était alors; tantôt c'étaient les douze apôtres qu'on voyait sortir à midi et ne rentrer ensuite dans leur niche que quand l'horloge avait sonné douze heures; tantôt c'était encore la Mort poursuivant Jésus Christ quand les quarts d'heure sonnaient, et Jésus-Christ la poursuivant à son tour quand sonnait l'heure; ou enfin quelque autre sujet, mais en général tenant à la religion, les églises étant les édifices où il était le plus ordinaire d'établir de ces grandes horloges. Il n'est personne qui n'ait entendu parler de l'horloge de Strasbourg et de celle de Lyon, les deux plus célèbres, et la dernière la plus belle et la plus curieuse que possède la France. Celle de la cathédrale de Strasbourg, achevée en 1573, et qui se dérangea dans la suite, est dans ce moment en restauration; celle de la cathédrale Saint-Jean, à Lyon, construite en 1598 par un horloger de Bâle appelé Nicolas Lippius, et reparée avec des additions importantes par Guillaume Nourrisson, de Lyon, s'est de nouveau dérangée; mais, comme la première, elle fait, par sa complication, l'admiration des étrangers.

Paris posséda, dès la fin du XIVe siècle, une horloge construite à l'imitation de celle de Padoue. Charles-le-Sage, qui l'avait fait construire, voulut qu'elle fût placée sur la tour du palais. Il existait encore à la fin du XVIIIe siècle une horloge à carillon dans la capitale; elle était placée sur la façade de ce qu'on appelait le *château de la Samaritaine*, machine à pompe construite sur pilotis, comme celle qu'on voit encore sur le pont Notre-Dame, et qui, adossée au Pont-Neuf, du côté du quai de l'École, avait un carillon qui jouait toutes les heures et toutes les demi-heures(*). Maintenant on ne voit à Paris aucune horloge publique soit avec carillon, soit avec des sujets animés; mais, ce qui vaut mieux, c'est qu'il n'y a pas une seule église, pas un seul édifice, public ou même particulier, un peu important, qui ne possède une horloge sonnant au moins les demi-heures et les heures. La plupart de ces horloges sont de bons ouvrages, car la France, depuis longtemps, peut rivaliser avec les pays où l'horlogerie est pratiquée avec le plus de succès. Dans le grand nombre de constructeurs d'horloges, à Paris, qui se sont distingués et qui se distinguent encore aujourd'hui par les pièces qu'ils ont établies, nous n'en citerons que deux, dont la réputation est pour ainsi dire européenne : M. Henri Lepaute, neveu et successeur d'un autre horloger de ce nom et non moins célèbre, et M. Wagner. L'horloge de la Bourse, chef-d'œuvre du premier, celles de l'Hôtel-de-Ville, du palais du Luxembourg et de la Sorbonne ont leur cadran éclairé la nuit par une lumière artificielle, et, par ce moyen, ne cessent pas un seul moment, dans les 24 heures, de remplir le but d'utilité pour lequel on les a établies.

On donne le nom d'*horloge* ou de *montre marine* à un ouvrage d'horlogerie destiné à faire connaître aux marins par quelle longitude (*voy.*) ils se trouvent. *Voy.* CHRONOMÈTRE et HARRISSON. V. DE M-N.

HORLOGE DE FLORE, *voy.* FLORAISON.

HORLOGE DE LA MORT, bruit semblable au *tictac* d'un balancier qui

(*) Ce singulier château avait un gouverneur.

se fait entendre, dans le silence de la nuit, dans les bois de lits et autres vieux meubles à de courts intervalles, et qui paraît être produit de la même manière que le *cricri* du grillon (*voy.*). On a attribué ce *tictac* à différents insectes, à une espèce d'araignée, ou à celui que Linné désigne par le nom de *termes pulsatorius;* mais c'est la vrillette, ou *anobium*, genre de l'ordre des coléoptères, qui paraît être la vraie coupable. Les battements cessent aussitôt qu'on remue, et ne reprennent qu'après le retour du silence. X.

HORLOGERIE. L'horlogerie est l'art de faire des machines propres à mesurer le temps. Le nom d'*horlogers*, sous lequel on désigne les industriels qui font ces machines, ne s'applique guère qu'à ceux dont les ouvrages d'horlogerie donnent la mesure du temps par des rouages en métal qui y entretiennent un mouvement uniforme au moyen d'un poids ou d'un ressort dont ces rouages reçoivent l'impulsion. Si, dans l'origine, l'horlogerie a pu n'être considérée que comme un simple art mécanique, n'exigeant ni plus de génie, ni beaucoup plus de main-d'œuvre que n'en demande la construction d'un tournebroche à roues dentées, il n'en saurait être de même aujourd'hui; les travaux et les recherches de physiciens et de géomètres éminents en ont fait une véritable science, où la main-d'œuvre n'est en quelque sorte qu'une partie accessoire, tandis que la théorie, dont l'étude approfondie est indispensable à quiconque veut se distinguer dans cet art, embrasse ce que la mécanique, la physique et la géométrie ont de plus élevé. C'est en déduisant les conséquences des principes de ces sciences, et en faisant une application raisonnée, qu'on a pu arriver au point d'exécuter des ouvrages d'horlogerie, d'une assez grande précision pour donner en mer, à tous les instants d'une longue navigation, la position en longitude d'un navire à toute heure donnée, avec plus d'exactitude que par tout autre moyen connu.

L'horlogerie, comme science, ne remonte pas plus loin que le milieu du XVIIe siècle : jusque-là, ce n'était guère qu'un art mécanique. C'est aux recherches d'Huyghens (*voy.*) qu'elle est redevable du nouveau caractère qu'elle prit alors; à ce célèbre géomètre est due l'invention du ressort spiral pour servir de force motrice aux machines destinées à donner la mesure du temps, sans conserver une position invariable. Il enseigna le premier à faire l'application du pendule (*voy.*) aux horloges pour y servir de régulateur, et démontra comment, en lui faisant décrire certains arcs, on pouvait rendre ses oscillations parfaitement isochrones, c'est-à-dire égales en durée. Dès lors, l'art, éclairé par la science, entra dans une voie de perfectionnement et de progrès qui ne s'est point arrêté depuis. Partout se formèrent des horlogers qui se firent une réputation méritée; l'Angleterre se glorifie encore de ses Graham, Cole, Harrison, etc.; Genève, de Romilly, et la France ne resta pas en arrière des autres nations. Sully, né Anglais, mais Français d'adoption, Julien et Pierre Le Roi, Ferdinand Berthoud, Lepaute, et les descendants de ces familles, et avec eux, de nos jours, les Robert, les Breguet (*voy.*), les Mottet, et bien d'autres qu'il serait trop long de nommer, ont fait à l'horlogerie française un renom qui la place, avec celle d'Angleterre, au premier rang en Europe. Ses produits sont recherchés dans les pays étrangers, et l'exportation qui s'en fait annuellement ne reste pas au-dessous de 8 à 10 millions de francs. Déjà en 1833, elle était de 7 millions, et elle allait depuis plusieurs années toujours en augmentant. Les ouvrages de précision, pendules, chronomètres, montres marines, etc., ont suivi la même progression que les ouvrages faits avec moins de soin, et maintenant il n'est pas un capitaine de marine qui ne puisse se procurer, à un prix modéré, une montre de poche assez juste pour ne pas varier sensiblement pendant la durée d'une longue traversée. *Voy.* CHRONOMÈTRE et EXPOSITION.

En attendant, l'horlogerie en bois, qui a son principal siége dans la Forêt-Noire et dans plusieurs contrées de la Suisse, multiplie toujours ses utiles produits. Grâce à elle, la plus humble chaumière est encore animée par les *pulsations du temps*, pour nous servir de l'expression d'un poëte, enfant de ces vallées. *Voy.* HEBEL.

La description suivante d'une montre ordinaire, quoique n'étant pas accompagnée de dessins et de figures qui serviraient à la rendre plus claire, suffira pour donner, aux personnes étrangères à l'horlogerie, une idée du mécanisme ingénieux au moyen duquel elles peuvent connaître, à chaque instant, combien d'heures et de minutes se sont écoulées sur la demi-journée de douze heures.

La force motrice est un ressort en acier auquel on donne le nom de *grand ressort*, pour le distinguer des autres employés dans la construction des montres. Ce ressort, formé en spirale dont les spires, placées sur le même plan horizontal, sont très rapprochées, occupe l'intérieur d'une boîte appelée *barillet* ou *tambour*. Une espèce de crochet, que porte l'extrémité de sa partie voisine de la paroi intérieure du barillet, le tient attaché à cette boîte au moyen d'un trou ménagé dans la paroi de celle-ci. L'autre extrémité du ressort est percée pour recevoir un crochet qui la retient fixée à l'axe ou l'*arbre* du barillet, de manière que, lorsqu'on fait tourner celui-ci sur cet axe, le ressort est forcé de se tendre ou de se détendre suivant le sens où se fait la révolution.

Une *chaîne* d'une longueur déterminée, et dont un bout s'accroche à la partie supérieure du tambour sur lequel elle peut être roulée ou déroulée, est accrochée par l'autre bout au bas d'une pièce taillée en cône et qu'on nomme la *fusée*, sur laquelle elle peut également être roulée ou déroulée. Lorsque la chaîne est roulée autant qu'il est possible qu'elle le soit sur la fusée, la montre est ce qu'on appelle *montée*, c'est-à-dire que le grand ressort se trouve au plus haut point de tension où il doive être porté. Arrivé là, il ne peut plus que réagir en se détendant jusqu'à ce qu'il soit revenu au point où sa force élastique ne se fait plus sentir. A mesure qu'il se détend, il force la fusée à tourner, et la chaîne à s'en détacher pour venir reprendre sur le barillet la place qu'elle y occupait avant que la montre fût montée.

Le barillet dans lequel est placé le grand ressort, la fusée et la chaîne qui y tient, forment le mécanisme au moyen duquel la force motrice agit sur ce qu'on nomme le *mouvement* d'une montre. La fusée, entraînée par la réaction du grand ressort, porte à sa base une roue qui engrène dans une autre roue, dite la *grande roue*, dont elle détermine le mouvement; celle-ci en fait tourner d'autres qui se combinent avec elle, et dont les diamètres et les engrenages sont calculés de manière que la durée de la réaction est proportionnée à celle du temps qu'elle doit mesurer. Un *cadran* placé au-dessus du mouvement de la montre fait connaître, au moyen d'*aiguilles* mues par les mêmes rouages, l'heure et la minute à tous les instants de la journée.

Les roues et les pignons qui s'y engrènent ont un nombre de dents déterminé par la destination spéciale de chacune de ces pièces. Ainsi, la grande roue, qui porte 48 dents à sa circonférence, engrène dans un pignon qu'elle fait tourner et qui n'a que 12 dents ou ailes; la roue du centre a 54 dents et fait tourner un pignon qui n'en a que 6. La troisième roue a 48 dents et fait tourner un pignon à 6 dents. Tous ces engrenages sont calculés de manière à assurer la régularité et l'exactitude de la marche de la montre; et, pour rendre cette marche encore plus parfaite, on fait entrer comme partie du mouvement d'une montre une pièce qui en est le régulateur, comme le pendule est le régulateur des horloges. Cette pièce, nommée le *balancier*, reçoit son impulsion d'une roue à 15 dents qui est elle-même mue par l'intermédiaire de l'engrenage des autres roues. Le balancier, porté sur un axe appelé la *verge*, oscille, et parcourt à chaque vibration un quart de circonférence de cercle, arrêté et renvoyé continuellement par deux palettes qui projettent en dehors de son axe et sont alternativement poussées par les dents de la roue du balancier, avec lesquelles elles arrivent au contact et dans lesquelles l'une s'engage en même temps que l'autre en est dégagée. Afin que le balancier, dont les oscillations règlent ainsi la marche de la montre, remplisse mieux son objet, on y adapte un petit ressort spiral dont un des bouts est fixé à la verge un peu au-dessous du balancier; l'autre bout est retenu par un petit clou à la platine su-

périeure de la montre. Par ce clou, le balancier est retenu dans sa position, et lorsqu'il en est écarté par le mouvement de sa roue, la réaction du petit ressort spiral tend à la lui faire reprendre.

Indépendamment de son utilité pour régulariser les oscillations du balancier, le petit ressort spiral a l'avantage de pouvoir servir à augmenter ou à diminuer la vitesse de ces oscillations, et par conséquent à avancer ou à retarder à volonté une montre. Un mécanisme particulier, ajouté au mouvement, allonge ou raccourcit à volonté le petit ressort, et diminue ou augmente à proportion la durée des oscillations du balancier sur lequel agit la force plus ou moins grande de son élasticité.

L'arrangement du balancier et du petit ressort est combiné de manière que la roue centrale fait exactement une révolution dans l'espace d'une heure; pendant cette révolution, l'aiguille qui marque les heures parcourt la douzième partie seulement du cadran, tandis que celle des minutes y fait une révolution entière.

Toutes les pièces dont on vient de parler, ainsi que d'autres pièces accessoires, sont fixées par leurs axes ou autrement entre deux platines circulaires, parallèles entre elles, et formant une espèce de cage qui s'enferme dans une boite de métal où elle est retenue par une charnière. Dans le cadran où sont marquées les heures, se trouve ordinairement l'ouverture par laquelle entre la clef qui sert à tourner la fusée et à remonter la montre.

La description très sommaire qui précède ne s'applique qu'aux montres les plus simples; mais elle peut servir à faire comprendre le mécanisme d'autres montres beaucoup plus compliquées, toutes étant construites sur le même principe, celui d'une force motrice produite par un ressort et agissant sur des rouages dont les révolutions, régularisées par un balancier, se font dans un temps déterminé, et produisent à un instant précis et prévu d'avance l'effet qu'on en attend*. Les montres à secondes, celles à répétition, à quantième, à réveil, les chronomètres, etc., sont construits au moyen d'additions et de combinaisons nouvelles dans les engrenages et les parties accessoires; mais, dans toutes ces montres, l'ensemble et le rouage obéit à une même force motrice, celle d'un grand ressort, et dont l'action est régularisée par les oscillations d'un balancier, rendues plus parfaitement égales par un petit ressort spiral ou par quelque autre moyen, tel que l'emploi de ce qu'en horlogerie on nomme un *échappement* (*v.* ce mot). Appliqués depuis longtemps aux pendules, les échappements le sont aujourd'hui aux montres et particulièrement aux montres marines, dont ils assurent la précision. On en connait et on en invente chaque jour de beaucoup de sortes; mais toutes se rapportent au même but, qui consiste à forcer les oscillations du pendule dans les horloges, du balancier dans les montres, à conserver la plus parfaite régularité; ce que l'échappement exécute par un mécanisme qui lui fait saisir et laisser échapper alternativement les dents opposées de la roue que l'on nomme le *rochet* dans les pendules, de manière à ce que la révolution de cette roue et celle du mouvement entier de la pendule soit toujours égale. A Paris, on peut voir tous les jours à la Bourse fonctionner l'échappement dit *à ancre*, qui fait partie du mouvement de l'horloge construite par H. Lepaute. *Voy.* HORLOGE. V. DE M-N.

(*) Il sera néanmoins utile de dire un mot des montres à cylindre et de celles qui sont montées sur pierres (diamants, etc), ainsi que de quelques montres curieuses par un mécanisme compliqué ou produisant des effets inattendus. Ce complément se trouvera à l'art. MONTRE. S.

HORLOGE SOLAIRE, *voy.* CADRAN SOLAIRE.

HORMAYR (JOSEPH, baron DE), DE HORTENBOURG, conseiller ministériel du roi de Bavière, conseiller privé et ministre résident à Hanovre, né à Inspruck le 20 janvier 1781, est le petit-fils de Joseph de Hormayr, savant distingué qui mourut à Inspruck en 1781, étant conseiller privé et chancelier du Tyrol. Le petit-fils de cet homme d'état se sentit entraîné de bonne heure vers l'étude de l'histoire; mais la volonté de son père le détermina à étudier la jurisprudence. Cependant, à l'âge de treize ans, il publia déjà une *Histoire des ducs de Méranie*. Après avoir suivi les cours de droit à l'académie d'Inspruck, il servit (1799)

dans la landwehr tyrolienne, et s'éleva au grade de major. En 1802, il fut placé, à Vienne, au ministère des affaires étrangères, et bientôt nommé secrétaire aulique; il obtint en outre la direction des archives secrètes de l'état, de la cour et de la famille impériale. En décembre 1805, il accompagna le prince de Liechtenstein au congrès de Presbourg, afin de lui fournir les dates historiques nécessaires.

Ennemi déclaré de Napoléon et de sa domination en Allemagne, M. Joseph de Hormayr fut envoyé, en 1809, à l'armée de l'archiduc Jean avec lequel il était intimement lié depuis 1800, chargé de la mission de faire éclater la révolte qu'il avait préparée avec un zèle infatigable dans le Tyrol, le Vorarlberg et le pays de Salzbourg. La connaissance parfaite qu'il avait des localités et des personnes lui suggéra un plan si bien conçu que, malgré des retards imprévus, il s'empara d'un seul coup de tout le Tyrol, sauf la seule forteresse de Kufstein. Ses proclamations firent une profonde impression sur les fidèles montagnards. Toutes les communications avec l'armée autrichienne et l'intérieur de l'empire étant coupées, il resta seul chargé de l'administration du pays, et, à force de persévérance il parvint à y introduire l'organisation prescrite par la patente d'occupation datée d'Udine, 13 avril 1809, tout en veillant à la défense du Tyrol relativement à tout ce qui ne concernait pas les opérations militaires. *Voy.* Hofer.

Rentré dans le cercle de son ancienne activité, M. de Hormayr se livra à des travaux historiques jusqu'en 1813, où, impliqué dans des affaires politiques, il fut incarcéré avec plusieurs autres habitants du Tyrol et du Vorarlberg. En 1815, l'empereur d'Autriche le nomma historiographe de l'empire et de la famille impériale. Il vécut dès lors à Vienne jusqu'en 1828, où le roi Louis de Bavière l'appela à Munich. En 1826, il avait refusé une première invitation que ce prince lui avait faite : cette fois il accepta, et fut nommé conseiller ministériel au département de l'extérieur, référendaire pour les affaires féodales et pour les matières concernant la noblesse et le clergé; il obtint en même temps la surveillance des archives générales et autres dépôts au ministère de l'intérieur, ainsi que de tous les objets relatifs aux arts et aux antiquités. En 1832, il fut envoyé à Hanovre en qualité de ministre résident.

Parmi les écrits de cet homme d'état, nous citerons ses *Matériaux critico-diplomatiques pour servir à l'histoire du Tyrol dans le moyen-âge* (Vienne, 1805, 2 vol. in-8°); son *Histoire du comté de Tyrol* (Tübingue, 1806 à 1808, 2 vol.), et ses *Archives historico-statistiques pour l'Allemagne méridionale*, recueil par lequel, ainsi que par de nombreux articles de journaux, il s'efforçait d'exalter le patriotisme des Tyroliens. Nous citerons encore le *Plutarque autrichien*, ou vies et portraits de tous les princes de la maison d'Autriche (Vienne, 1807 à 1820, 20 vol.), ouvrage utile, malgré ses défauts; le recueil intitulé *Archives d'histoire*, *de statistique*, *de littérature et de beaux-arts* (1810 à 1823, 18 vol. in-4°); l'*Almanach pour l'histoire de la patrie*, publié depuis 1802 en différentes séries, et depuis 1820 de concert avec M. Mednyanski, mais dont il est resté le seul rédacteur depuis 1830; l'*Histoire générale des temps modernes, depuis la mort de Frédéric-le-Grand jusqu'à la seconde paix de Paris* (Vienne, 1817-19, 3 vol.; 2me édit., 1831); *Vienne*, *son histoire et ses curiosités* (*ibid.*, 1823 à 1829, 9 vol., avec un grand nombre de plans et de gravures), ouvrage qui contient entre autres environ 400 pièces originales très importantes et relatives à la constitution municipale en Allemagne, à l'industrie, aux arts et à la vie publique, etc., etc. Il releva par ses efforts la collection des *Monumenta Boïca* (*voy.* T. I, p. 102), qui avaient perdu peu à peu toute leur valeur historique et dont le 30e volume a paru en 1834-35. Antiquaire d'un grand mérite, M. de Hormayr, comme historien, n'est pas assez impartial et son style est trop ampoulé, surtout dans ses derniers discours et écrits; mais il a éclairci de nombreux points difficiles de l'histoire d'Autriche et de Bavière. *C. L.*

HORMUS ou **HORMISDAS**, *voy.* Sassanides.

HORN (CAP), situé sous 56° de latitude méridionale, à l'extrémité de l'Amérique du Sud, et terminant cette partie du monde de ce côté-là, ainsi que l'île connue sous le nom de Terre de Feu (*voy.*), ou plutôt les îles de l'Ermite qui en sont le prolongement. Ce fut le Hollandais Cornelis Schouten qui, naviguant avec Jacques Lemaire, découvrit en 1616 ce cap, que doublent depuis ce temps les navires pour se rendre de l'océan Atlantique dans la grande mer du Sud, et réciproquement. Schouten donna au cap le nom de sa ville natale, Horn. C'est un énorme rocher noir et stérile, dépourvu de toute végétation, et qui s'avance dans la mer de manière à se détacher à la vue des objets qui l'environnent. Les tempêtes essuyées par quelques navigateurs dans ces parages ont fait croire qu'il est dangereux de doubler le cap Horn : cependant il n'y a que les îlots et écueils d'alentour qui soient à craindre; du moins il ne paraît pas que le cap même soit plus sujet aux tempêtes que d'autres points situés sous la même latitude, et il y a moins de danger pour les marins à doubler le cap qu'à passer par le détroit de Magellan. D-G.

HORN ou HOORN, *voy.* HORNES.

HORN (GUSTAVE, comte DE), général suédois, né en 1592 à OErbyhus, dans l'Upland. Après avoir fait ses études à Rostock, à Iéna et à Tubingue, il entra au service suédois sous le roi Gustave-Adolphe, qui l'employa tant à la guerre qu'à différentes missions et l'avança rapidement. Horn s'empara de Dorpat en 1625 et de Kolberg en 1630. A la bataille de Breitenfeld, il commandait l'aile gauche; il entra ensuite en Franconie et fut battu par Tilly près de Bamberg. Puis il fit la guerre en Bavière, sur le Rhin et en Alsace. Après la mort de Gustave-Adolphe, il appuya les projets de son beau-père le chancelier Oxenstierna. Fait prisonnier à la bataille de Nœrdlingen, en 1634, il fut échangé, en 1642 seulement, contre Jean de Werth et deux autres généraux. En 1644, il conduisit une armée contre la Scanie. Horn jouit d'une grande considération sous les règnes de Christine et de Charles X, fut nommé feldmaréchal, gouverneur de la Livonie et de la Scanie, et mourut en 1657. *C. L.*

HORNECK (OTTOCAR DE), un des plus anciens historiens allemands, vivait à la fin du XIIIe siècle et au commencement du XIVe. Il était natif de la Styrie, où l'on voit encore le château de sa famille, et fut instruit dans l'art des *Minnesænger* par Conrad de Rotenbourg. Après avoir assisté à la bataille de Weidenbach (ruisseau des saules) et avoir suivi Rodolphe de Habsbourg en Bohême, il retourna dans sa patrie et jouit de la faveur d'Othon de Liechtenstein, gouverneur de la Styrie et qui résidait au château de Grætz. Ottocar consacra ses talents à écrire l'histoire en langue allemande, tâche difficile dans un temps où la prose était bien loin d'être développée, et où l'on faisait par cette raison de la prose en vers, c'est-à-dire en lignes rhythmiques et rimées. Vers 1280, Horneck entreprit un ouvrage sur les grands empires, qu'il mena jusqu'à la mort de l'empereur Frédéric II et que l'on conserve en manuscrit à Vienne. Chargé de peindre les événements les plus importants de son siècle, il composa cette grande chronique qui renferme plus de 83,000 vers, et que Petz a insérée, en 1745, dans le t. III de ses *Scriptores rerum Austriacarum*. La longueur de l'ouvrage, la forme rhythmique, les difficultés de la langue, la prolixité souvent fatigante du style, et d'autres causes encore, ont fait négliger cette excellente chronique jusqu'à ces derniers temps, où l'on a enfin rendu justice à son mérite. Elle s'étend depuis la mort de Mainfroi jusqu'à l'empereur Henri VII, et elle est d'une importance majeure pour l'histoire des règnes de Rodolphe et d'Ottocar, d'Adolphe de Nassau et d'Albert d'Autriche. Plus riche qu'aucun autre historien de cette époque en détails sur les événements remarquables, en portraits d'hommes célèbres, en descriptions de fêtes, de tournois, et en peintures de batailles, Horneck a toujours su distinguer de simples bruits populaires ou des récits fictifs des faits vraiment historiques, et plusieurs passages de son ouvrage prouvent qu'il aimait et recherchait la vérité. *Voir* Schacht, *Chronique rimée d'Ottocar de Horneck*,

Mayence, 1821 (en allemand). *C. L.*

HORNEMANN (Frédéric-Conrad), voyageur célèbre, naquit en 1772 à Hildesheim. Il se voua d'abord à la théologie, et, après avoir terminé ses cours à Gœttingue, il obtint à Hanovre une place qu'un ardent désir de visiter l'intérieur de l'Afrique lui fit abandonner en 1795. Il partit pour Londres avec une lettre de recommandation de Blumenbach, et soumit à la Société africaine le plan de voyage qu'il avait conçu. Après avoir consacré quelque temps à l'étude de l'histoire naturelle et des langues orientales, il se mit en route en 1797. Il traversa la France et s'embarqua à Marseille pour l'Égypte. L'invasion française lui fit courir les plus grands dangers au Caire; mais Bonaparte, ayant eu connaissance de ses projets, lui donna des passeports. Hornemann partit, en 1799, avec la caravane du Fezzan. Il traversa le désert de la Libye, l'oasis de Siouah, déjà visité par Brown, et, après un pénible voyage, il arriva enfin à Mourzouk, capitale du Fezzan, où il séjourna quelque temps sous le nom de Joussouf, et d'où il se rendit à Tripoli. Il repartit de cette ville barbaresque le 29 janvier 1800. Les dernières nouvelles que l'on reçut de lui étaient datées du 12 avril, époque à laquelle il se disposait à se joindre à la grande caravane de Bornou. Un négociant maure a affirmé à sir William Young qu'en 1803 Hornemann était à Kassia, où il était honoré comme un saint homme et un vrai croyant. Mais d'après une lettre du capitaine anglais Smith, insérée en 1808 dans la Correspondance astronomique de Zach, une fièvre l'aurait enlevé dès l'année 1800, pendant son voyage de Tripoli à Fez, étant sur son retour en Europe. Le bey du Fezzan, qui l'accompagnait, a assuré à ce capitaine que tous ses papiers avaient été envoyés au consulat anglais de Tripoli, et que son domestique, renégat allemand, avait poursuivi sa route jusqu'à Tembouctou, où il était mort. Mais il est vraisemblable que le bey aura confondu le domestique avec le maître, et que c'est Hornemann lui-même qui est mort à Tembouctou. De Tripoli, il avait envoyé son journal en Angleterre. Ce journal, qui renferme une foule de données précieuses et qu'ont enrichi encore les additions de Rennel, de Young et de Marsden, a été traduit en anglais et publié, en 1802, à Londres. Il a paru la même année dans l'original allemand, à Weimar, et une traduction française (par Griffet de la Baume) en a été donnée sous la direction de Langlès, Paris, 1803, 2 part. in-8°, avec 2 cartes. *Voir* la biographie de Hornemann, par Crome, dans les *Zeitgenossen*, part. I, n° 3. *C. L.*

HORNES (Philippe II de Montmorenci-Nivelle, comte de), fils aîné de Joseph de Montmorenci, seigneur de Nivelle, et d'Anne d'Egmont. Il avait 8 ans lorsqu'il perdit son père, en 1530. Sa mère épousa en secondes noces Jean, comte de Horn ou Hornes, descendant de Jacques, grand-veneur héréditaire du Brabant, en faveur duquel l'empereur Frédéric III avait érigé, en 1450, la terre de Horn ou Hornes, dans l'ancien territoire de Liége, en comté*. Jean, n'ayant pas eu d'enfants, adopta ceux du premier lit, et leur laissa toute sa fortune à la condition de porter son nom. En conséquence, Philippe de Nivelle prit le titre de comte de Hornes. De bonne heure attaché à Charles-Quint, il reçut de lui le gouvernement de la Gueldre, le collier de la Toison-d'Or, et la charge de capitaine général de la mer. Il devint chef des finances des Pays-Bas sous Philippe II, et l'on assure qu'il vendit pour plus de 300,000 écus de son bien afin de subvenir aux besoins du trésor public. Comme le comte Lamoral d'Egmont (*v.*), son parent, dont il partageait les idées de tolérance religieuse, il s'était signalé aux batailles de Saint-Quentin et de Gravelines; mais leurs liaisons avec le prince d'Orange, leur haute naissance et leur crédit, entraînèrent leur perte. Le duc d'Albe (*voy.*) les fit arrêter par surprise

(*) Cependant, dès le XIe siècle il y avait des comtes de Hornes issus de ceux de Hainaut. Cette extraction et les seigneuries de Wert et d'Altena, qu'ils acquirent, les firent compter longtemps parmi les maisons souveraines. Il ne faut pas confondre la ville de Hornes avec le bourg d'Over-Ysche dans le duché de Brabant, qui, d'après Busching (t. VI, p. 548), fut, en 1677, converti en principauté sous le nom de *Hornes*. En Hollande, il existe divers endroits qui portent celui de Horn ou Hoorn. S.

à Bruxelles, en 1567, et fit faire leur procès. Condamnés à être décapités, ils moururent ensemble, de la main du bourreau, le 4 juin 1568. Le comte de Hornes fut enterré dans l'église de Saint-Martin, à Wert, où son tombeau a été découvert le 5 novembre 1839. Le procès a été recueilli, Amsterdam (Bruxelles), 1729, dans 2 vol. in-12 servant de supplément à la traduction de Strada, par du Ryer. On recherche aussi un livre rare qui a pour titre : *La déduction de l'innocence de messire Philippe de Montmorency, comte de Hornes* (sans nom d'auteur ni de lieu, imprimé, suivant M. de Reiffenberg, en septembre 1568).

Le frère du comte de Hornes, Floris de Montmorenci, seigneur de Montigny, retenu prisonnier en Espagne, subit le même sort ou mourut empoisonné, en 1570, à Simancas. En lui s'éteignit la branche des sires de Nivelle, de la maison de Montmorenci; le territoire de Hornes fut alors réuni à l'évêché de Liége.

Plusieurs autres branches de l'antique maison de Hornes continuèrent cependant à fleurir, entre autres celle de Beaucignies, à laquelle appartenait Eugène-Maximilien, comte de Hornes et de Beaucignies, lieutenant général et grand-d'Espagne, gouverneur de la Gueldre, qui fut élevé à la dignité de prince par Charles II, roi d'Espagne, le 19 octobre 1677 (*voy.* la note).

La maison s'est éteinte dans les mâles en 1763, et dans la ligne féminine en 1826. L. L-t.

HOROGRAPHIE ou **HOROLOGIOGRAPHIE**, *voy.* Gnomonique.

HOROSCOPE. Ce terme d'astrologie est formé de deux mots grecs, et signifie littéralement examen ou observation de l'heure (ὥρα, et σκοπή). Les adeptes de cette science trompeuse prétendaient, en effet, d'après l'aspect du ciel, la position ou la *conjonction* (*voy.*) des astres au moment de la naissance d'un enfant, pouvoir prédire tous les événements de sa vie. C'est ce qu'on appelait *tirer son horoscope*, de même que les figures et calculs tracés pour cet objet par le prétendu prophète prenaient le nom de *thème de nativité*.

Cette erreur pour les uns, tromperie pour les autres, remonte aux temps les plus anciens. Les prêtres chaldéens et ceux de l'Égypte furent de grands faiseurs d'horoscopes. Les Grecs, qui leur avaient emprunté cette pratique superstitieuse, à leur tour la transmirent aux Romains. Ces derniers donnèrent à cette sorte de divination le nom d'*ascendant*, parce qu'elle prenait, chez eux, pour base principale de ses opérations l'astre qui montait ou faisait son *ascension* sur l'horizon à l'heure où était né celui pour lequel on voulait soulever les voiles de l'avenir.

Du reste, sous le paganisme même, les esprits éclairés avaient su faire justice de cette jonglerie : Vespasien, à qui l'on voulait inspirer de la défiance contre un certain Melius, parce que, disait-on, son horoscope lui promettait l'empire, ne répondit à ces malveillantes insinuations qu'en le faisant consul. « S'il doit un jour, dit le peu crédule empereur, monter au rang que j'occupe, il est prudent de m'assurer des droits à sa reconnaissance. »

L'ignorance du moyen-âge, en remettant l'astrologie (*voy.*) en honneur, rendit aussi une grande faveur aux horoscopes. On ne manqua pas de dresser ceux de tous les princes naissants, et même de tous les enfants de noble ou de riche maison. Ce fut longtemps un excellent métier pour des fourbes auxquels plusieurs souverains, et chez nous particulièrement Catherine de Médicis, procurèrent un grand crédit, par l'exemple de leur crédulité.

Dans le xviie siècle encore, cette ridicule croyance conservait tant de pouvoir que deux savants illustres, Kepler et Ozanam, se virent contraints de faire des horoscopes, l'un pour se procurer des ressources pécuniaires, l'autre pour ne pas mécontenter de puissants protecteurs. Le dernier eut toutefois l'avantage de pouvoir désabuser plus tard un de ceux dont il avait involontairement exploité l'aveugle confiance. Un comte de l'empire germanique lui avait demandé son horoscope, en même temps qu'il le faisait tirer par un médecin de la cour. Le docteur, charlatan de bonne foi, y procéda suivant toutes les règles de l'astrologie : Ozanam écrivit tout ce qui lui

passa par la tête. Vingt ans après, le comte lui apprit que toutes ses prédictions s'étaient réalisées, et que toutes celles du docteur s'etaient trouvées fausses. On peut juger de sa surprise quand il sut que le véritable prophète l'avait été sans le savoir.

A la naissance de Louis XIV, l'horoscope du jeune prince fut encore solennellement dressé. Cette croyance alla même plus loin : l'un de ses premiers ministres, le malheureux Fouquet, avait fait tirer le sien plusieurs fois. Dans l'un d'eux, on l'engageait à se défier de la givre (couleuvre en terme de blason) et du lézard qui voulaient dévorer l'écureuil : ce dernier animal figurait dans ses armes, et les deux autres dans celles de Colbert et de Le Tellier, ses ennemis. On voit qu'il ne fallait pas être grand sorcier pour lui prédire ce danger.

Quelques intrépides faiseurs d'horoscope ne se sont pas contentés de tirer ceux des princes vivants : ils avaient préparé ceux des princes à naitre. On peut voir, à la Bibliothèque de l'Arsenal, un manuscrit curieux, où se trouve l'horoscope des Louis, rois de France, à partir du chiffre 16 jusqu'à 20 et plus; et Dieu sait comme la pauvre *horoscopie* s'est trompée dans ses calculs!

A l'époque où elle avait encore des fidèles, on tirait non-seulement l'horoscope d'un enfant ou d'un homme, mais parfois aussi celui d'un état ou d'une ville. Un capucin, nommé le Père Yves, publia, vers le milieu du XVII[e] siècle, un ouvrage où il prédisait les événements qui, suivant lui, devaient survenir pendant les deux ou trois siècles suivants dans les diverses parties de l'Europe. Ce livre, aujourd'hui très rare, fit beaucoup de bruit, et, ce qu'on aura peine à croire de nos jours, c'est qu'il fallut, dans les éditions suivantes, y faire des corrections et des retranchements, d'après les plaintes de quelques puissances auxquelles des désastres avaient été prédits par le moine auteur.

Comme il n'était pas au pouvoir de tout le monde, lorsque régnait cette manie, de se procurer un horoscope spécial, que les astrologues avaient soin de faire toujours bien payer, on imagina d'établir des horoscopes généraux dont chacun pourrait faire son profit. A cet effet, on détermina l'influence que devait exercer sur le caractère et la destinée de l'homme chaque signe du zodiaque, et les gens nés sous la Balance, le Lion, le Taureau, le Capricorne, etc., purent se donner à bon marché un avant-goût de ce qui les attendait dans la vie. Les gens raisonnables se permirent bien de faire observer que, d'après ces présages généraux, tous les individus nés sous le même signe devaient donc avoir un sort pareil, et que ni le bonheur ni le malheur ne procédaient ainsi par catégories. *Mathieu Laensberg* et le *Messager Boiteux* n'en ont pas moins perpétué jusqu'à nos jours ces absurdes traditions.

Quant aux horoscopes particuliers, on n'en tire plus aujourd'hui pour personne, par la double raison que nul n'y croirait, et surtout que nul ne serait tenté de les payer. M. O.

HORSA, *voy.* HENGIST.

HORS-D'ŒUVRE (litt., arts). Les critiques ont donné ce nom, dans les compositions littéraires, à tout ce qui se trouve en dehors du sujet, et qui pourrait s'en détacher sans nuire à l'ensemble du plan. Tels sont, principalement dans le poëme et le roman, les épisodes (*voy.*) qui viennent interrompre la narration fondamentale. On peut aussi compter parmi les hors-d'œuvre les réflexions que l'auteur jette dans son récit, les comparaisons qu'il lui inspire, les souvenirs qu'il fait naitre chez lui.

C'est le goût qui doit présider au choix, au nombre, au placement de ces hors-d'œuvre. Trop multipliés, ils peuvent embarrasser la marche de l'action et nuire à l'intérêt. Disposés avec une sage mesure, ils donnent à l'ouvrage le charme de la variété, servent à reposer, et, par là même, à ranimer l'attention qui pourrait se fatiguer, astreinte à une direction trop constante, maintenue dans une route trop uniforme.

Ce sont aussi de véritables hors-d'œuvre que ces ingénieux préambules placés par l'Arioste à la tête de tous les chants de son poëme célèbre, et ils n'en sont pas le moindre attrait. Voltaire, dans un poëme bien connu, a fait également l'u-

sage le plus heureux de ces sortes de petits prologues. Ce genre de hors-d'œuvre est moins employé par les romanciers; toutefois Fielding, dans son *Tom Jones*, a su s'en servir avec succès.

Les arts ont aussi leurs hors-d'œuvre. Dans l'architecture, on appelle ainsi tout ce qui est accessoire à l'ordonnance générale du bâtiment. C'est par l'application du même principe qu'on peut les reconnaître dans la peinture, la musique, etc. Les fioritures (*voy.*) du chant sont, dans ce dernier art, des hors-d'œuvre plus ou moins bien placés. M. O.

HORS-D'ŒUVRE (art culin.). Les hors-d'œuvre dignes de ce nom ont depuis longtemps mérité la censure de l'hygiène; c'étaient autrefois les soupers.

Les hors-d'œuvre d'aujourd'hui sont choses de peu d'importance. Les gens sages les laissent venir, y goûtent quelquefois; mais c'est tout ce qu'ils leur accordent. Les meilleurs sont les gâteaux du petit four, renfermant des parcelles de viandes blanches; ils sont, au milieu du dîner, de légers dédommagements pour les estomacs crispés ou capricieux... Mais le goût fait fi des mets crus, des radis, des raves, etc. Carême a tellement méprisé les hors-d'œuvre, dans ses menus de *dîners parisiens*, qu'il ne les cite pas en leur lieu, et les relègue parmi les bordures, etc. Quelques-uns de ces petits mets sont agréables, et on peut citer pour le déjeuner les câpres fines, les olives, les sardines confites, certains anchois ayant été enfermés hermétiquement pendant plusieurs années: ceux là effacent sur la langue, par une rapide excitation, la trace du mets mangé, et forment un lien de transition inaperçu entre les plats. C'est au déjeuner surtout qu'il faut les consacrer, et c'est aux jeunes femmes qu'il faut les offrir, et non pas aux mères et grand'mères, qui leur préfèrent une tranche de jambon de Valence ou simplement le *beafsteack*. Les hors-d'œuvre fournissent à une jolie main un exercice des doigts qui n'est pas sans effet sur les convives. Il est donc essentiel, puisqu'on ne les tolère sur une bonne table qu'à cause des jeunes personnes qui viennent s'y asseoir, de chasser de la série des espèces convenables les côtelettes marinées, les saucisses, le boudin noir, les harengs grillés, les bigarreaux marinés, fruits détestables, le cornichon si malsain, et le concombre surtout, le dernier des légumes! Ces espèces-là sont des ennemis décidés de l'estomac.

A vrai dire, il n'existe qu'un bon hors-d'œuvre : c'est le sorbet au rhum ou à quelque vin généreux dans le passage d'un service à l'autre; il a un effet décisif et crée une vigueur nouvelle.

Au temps des soupers, les habiles appelaient ce repas un *hors-d'œuvre;* plus tard la dénomination a été modifiée, et le hors-d'œuvre a été un dîner gourmand, un dîner d'adeptes, inondé de bon vin, où l'on ne succombait pas toujours, mais où l'estomac tenait terriblement les armes pendant deux heures.

Les médecins condamnent les soupers: c'est assez sage; mais les gourmands soupent, et font une chose plus sage.

Les hors-d'œuvre de l'hygiène, les soupers, ont vu la plus belle époque de la société gourmande au XVIIIe siècle. Les femmes étaient réellement les souveraines des soirées; les hommes étaient plus aimables. les gens de lettres plus spirituels et la société plus polie. Le souper était quelque chose de mieux que le mot de Champfort, qui l'appelle *le feu d'artifice du dîner :* il était le cercle de la vie intime. Une cuisine exquise n'y était que l'accident, la conversation était le principal. Le souper plaçait l'esprit français sous son jour le plus vif, dans son relief le plus brillant. Nous avions de l'esprit le soir, quand les Anglais ont de l'éloquence au Parlement, entre dix heures et une heure du matin. La grâce de la conversation française n'a trouvé son apogée que dans les soupers, cela n'est pas contestable. On régnait avec une parole polie, spirituelle, concise, avec quelques traits piquants et des manières distinguées. Les inégalités sociales ne se rencontraient dans les soupers (alors les repas les plus longs), que pour lutter d'aménité, de savoir-vivre et d'esprit. Nulle supériorité de rang et de personnes ne s'y faisait sentir. Mœurs, fortune, dignités du grand seigneur, tout s'éclipsait devant le causeur, devant la puissance d'un récit facile et fin. C'est en vain que, depuis, on a

cherché à remplacer les soupers par les thés. Les thés n'ont pas remplacé les soupers et n'ont fait que multiplier les indigestions au moyen de l'eau chaude et des gâteaux. Deux heures de conversation et de frottement avaient l'avantage de préparer une nuit de calme. Aujourd'hui, ces soupers, ce monde si aimable, ces conversations brillantes, ces belles mœurs, tout cela n'est plus qu'un souvenir qui chaque jour s'entoure de regrets plus vifs. F. F.

HORTENSE, *voy.* Beauharnais et Louis, roi de Hollande.

HORTENSIA. Cet arbuste d'agrément, que les botanistes désignent par les noms de *hydrangea hortensia*, *hydrangea hortensis*, *hortensia opuloïdes* et *hortensia speciosa*, est assez connu de tous les amateurs de fleurs pour nous dispenser de le décrire. Le genre *hortensia*, créé sur cette espèce par Commerson, qui la fit connaître le premier en Europe en 1788, a depuis été reconnu comme double emploi du genre *hydrangea*, lequel se classe dans la famille des saxifragées, tribu ou sous-ordre des cunoniacées.

L'hortensia, de même que beaucoup d'autres plantes élégantes, nous vient de la Chine ou du Japon, où on le cultive de temps immémorial dans les jardins; mais, au témoignage du célèbre voyageur Siebold, il n'est point indigène de ces contrées, et l'on ignore sa véritable patrie. L'hortensia est appelé *fun-dan-kiva* par les Chinois, et *temarihana* par les Japonais, noms qui signifient *boule fleurie*, et qui, en effet, sont très bien choisis, car les fleurs de l'arbuste offrent une disposition fort semblable à celle que l'on remarque chez une variété de l'obier, qu'on plante si fréquemment dans nos bosquets, et que tout le monde connaît sous les noms de *boule de neige* ou *pelote de neige*. Dans le nord de la France, le littoral excepté, l'hortensia résiste difficilement, en plein air, aux hivers; il aime une terre substantielle et de copieux arrosements durant l'été; ses fleurs sont toujours stériles, mais on le multiplie sans peine, soit de marcottes, soit de boutures. La variété à fleurs bleues ne s'obtient que sous certaines conditions du sol; plusieurs cultivateurs pensent que la terre de bruyère suffit à cet effet; suivant d'autres, on arrive au même résultat en employant de la terre tourbeuse imprégnée d'alun, ou bien de la terre mêlée avec des cendres de tourbe ou de bois de sapin; enfin il en est qui assurent que les fleurs de l'hortensia deviennent bleues par la culture dans un sol ferrugineux.

Dans son magnifique ouvrage sur les plantes d'agrément des Japonais, Siebold a décrit huit autres espèces ou variétés d'*hydrangea*, dont la plupart ne le cèdent point en élégance à l'hortensia. L'introduction de ces végétaux, dont plusieurs sont beaucoup plus rustiques que l'hortensia, serait une acquisition précieuse pour l'horticulture.

Du reste, le genre dont l'hortensia fait partie a déjà enrichi nos jardins de plusieurs autres arbustes d'agrément : tels sont notamment l'*hydrangea à feuilles discolores* (*hydrangea nivea*, Mich.), remarquable par des feuilles couvertes en dessous d'un velouté et d'un blanc de neige; l'*hydrangea commun* (*hydrangea vulgaris*, Mich.; *hydrangea arborescens*, L.), et surtout l'*hydrangea à feuilles lobées* (*hydrangea quercifolia*, Bartram.), dont les fleurs stériles ont la forme et la grandeur de celles de l'hortensia. Ces trois espèces sont originaires des États-Unis. Éd. Sp.

HORTENSIUS (Quintus) Hortalus, orateur célèbre, qui, né l'an de Rome 640 d'une famille noble, mais plébéienne, commença dès l'âge de 19 ans sa carrière oratoire, au moment où les deux précurseurs de Cicéron, Crassus et Antoine, étaient dans tout l'éclat de leur talent. Dès son début, il se plaça au premier rang des orateurs. Après la mort de Crassus, d'Antoine et de Sulpicius, il resta le roi du Forum jusqu'au moment où Cicéron, plus jeune seulement de huit ans, mais qui débuta beaucoup plus tard, parut sur la scène.

Égalé d'abord et bientôt éclipsé par ce nouvel adversaire, Hortensius, une fois nommé consul, affecta de ne pas vouloir soutenir la lutte avec un jeune homme qui n'était pas son égal en dignité. Il prit donc plus rarement la parole et dé-

chut assez vite. Lorsque Cicéron, six ans plus tard, fut arrivé au consulat, Hortensius reprit son ancienne ardeur pour les travaux oratoires, mais en se résignant d'assez bonne grâce à n'occuper que le second rang. Il continua pendant douze ans, jusqu'à sa mort, arrivée l'an de R. 704, et cette année même il plaida avec Brutus une cause importante. Mais il n'était plus alors que l'ombre de ce qu'il avait été dans sa jeunesse.

Cette décadence, au jugement de Cicéron, tenait surtout à la nature de son éloquence. Depuis que Rome avait profité de l'art des Grecs pour perfectionner le talent, d'abord brut et grossier, mais énergique, de ses orateurs, elle avait pris surtout ses modèles chez les Athéniens, dont le goût sévère et l'esprit caustique faisaient bonne justice de tout ce qui ressemblait à l'enflure et à l'afféterie. Hortensius introduisit à Rome l'éloquence asiatique, que l'on peut caractériser en deux mots : l'emphase et le trait. Lorsqu'il débuta, dans sa jeunesse, avec une élocution rapide et vive, pleine de chaleur et d'éclat, un tour de phrase harmonieux et qui faisait ressortir la pensée, une voix sonore et douce, un geste trop savant peut-être pour un orateur, mais que les Romains, accoutumés à la mimique expressive de leurs théâtres, lui pardonnaient aisément, il plut à la fois par un mérite réel et par la nouveauté de son talent. Il avait une mémoire prodigieuse, qui laissait à sa disposition, non-seulement toutes les idées importantes pour sa cause, mais les paroles même de son adversaire. Il avait introduit le premier l'usage d'exposer avec une bonne foi apparente, au commencement de son discours, la division qu'il se proposait de suivre, et de résumer avec une exactitude extérieure et perfide les arguments de son adversaire. Tout cela séduisait la foule et même les habiles; mais quelques-uns de ses vieux devanciers exhalaient leur humeur en railleries et en boutades, quand ils voyaient cette abondance facile, souvent dépourvue de dignité, ces traits brillants, ces pensées plus éclatantes qu'utiles au développement des raisonnements et des faits. Et quand la vieillesse vint, cette manière, qui avait quelque chose de séduisant dans un jeune homme, parut manquer de gravité chez un consulaire.

A ces traits que nous a laissés Cicéron, il est impossible de ne pas reconnaître en grande partie les déclamateurs des siècles suivants, à cela près que ces derniers s'exerçaient sur des causes imaginaires, où aucun intérêt réel ne les forçait de modérer les écarts de leur talent. Si nous avions les discours d'Hortensius, nous verrions assurément remonter jusqu'au plus beau temps de l'éloquence latine ce mal venu de l'Asie, et que Pétrone signale dans le langage des déclamateurs. Quintilien trouve que ce qui restait d'Hortensius ne répondait pas à sa haute réputation.

Cet orateur cultivait les lettres, mais d'une manière beaucoup moins sérieuse que Cicéron. Il connaissait peu l'histoire et dédaignait la philosophie. Cicéron se flattait cependant de l'avoir converti sous ce rapport, et lui avait dédié son traité sur l'importance et l'intérêt de cette science. Mais il composait des poésies légères; il était lié avec Catulle, dont les œuvres contiennent encore aujourd'hui quelques pièces qui lui sont adressées.

Nous n'entrerons pas ici dans les détails que nous a transmis l'antiquité sur le luxe et la vie molle d'Hortensius. Il était du nombre de ces *piscinarii* dont Cicéron parle de temps en temps dans ses lettres; de ces hommes que Caton apostrophe si vivement dans Salluste, et qui tenaient plus à leurs *villæ* qu'au salut de l'état. Sa vie, comparée à ses discours, justifie le proverbe grec cité par Sénèque : *Telle vie, tel langage*, et qui revient au mot de Buffon : *Le style est l'homme.* Hortensius était bien loin de l'orateur de Caton, *cet homme de bien qui sait manier la parole:* il n'était pas de cause détestable, d'homme décrié qu'il n'entreprît de défendre. Nous ne citerons ici que la défense de Verrès et celle de Messala, dont l'absolution scandaleuse fit siffler ce grand orateur pour la première fois dans la dernière année de sa vie. Les moyens les plus honteux ne lui coûtaient pas pour assurer le succès de sa défense. On cite une cause où il fit distribuer aux juges des bulletins de

couleurs diverses, afin de pouvoir vérifier si tous ceux qu'on avait achetés avaient gagné leur argent. Lui-même était loin d'être à l'abri de la corruption. On connaît l'anecdote du sphinx qu'il avait reçu de Verrès avec d'autres objets précieux.

Hortensius mourut au moment où il eût été contraint de prendre parti pour Pompée ou pour César, lui qui se félicitait de n'avoir pris part à aucune guerre civile. Il appartenait au parti aristocratique, et Catulus, le collègue de Marius, était son beau-père. Il suivait par conséquent la même ligne politique que Cicéron, au moins depuis que les nobles eurent senti le besoin de s'attacher ce grand orateur. Hortensius faillit même être tué par des esclaves en le soutenant contre Claudius. C'est encore à lui que Cicéron dut son admission dans le collége des augures.

Ce que les anciens nous ont laissé de la vie d'Hortensius a été rassemblé dans quelques mémoires de l'Académie des Inscriptions, mais beaucoup mieux dans l'opuscule de Luzac (Leyde, 1810). Le savant et judicieux Ellendt trouve ce travail si satisfaisant de tout point qu'il se borne à y renvoyer, sans dire lui-même un mot d'Hortensius dans les prolégomènes de son édition du *Brutus*. J. R.

HORTICULTURE. Ce mot formé du latin (*horti cultura*) est moderne dans notre langue. Ce n'est pas sans opposition qu'il s'est substitué au mot *jardinage*, dont un de nos plus vénérables académiciens faisait valoir encore, il y a peu d'années, la vieille nationalité, avec toute l'énergie d'une longue affection. Mais le temps avait marché : la théorie, qui ne peut naître que de l'observation des faits, riche désormais de leur ensemble et puissante de leur coordination, avait agrandi la sphère des études culturales (*voy.* CULTURE); elle les avait relevées aux yeux de ses nouveaux adeptes. Jussieu venait de découvrir les rapports naturels des plantes; Thouin, d'ouvrir une nouvelle école à l'étude physiologique de la reproduction végétale. La physique, la chimie, commençaient à être appliquées; le pépiniériste, envieux des richesses d'un autre monde, introduisait à grands frais dans ses cultures les arbres exotiques dont il étudiait avec anxiété les besoins; le fleuriste créait, par l'hybridation (*voy.*), des êtres nouveaux; le pomologiste demandait aux semis le secret des richesses dont nous jouissons encore sans les comprendre; le maraîcher portait à sa plus grande perfection la culture et l'assolement des terres, l'obtention des primeurs; et de toutes parts enfin, pour mieux assurer les effets, on cherchait à pénétrer plus avant dans les causes. C'en était donc fait : la science *horticole* s'élevait sur l'art du jardinage.

L'horticulture embrasse la culture des jardins, par opposition à l'agriculture (*voy.*), qui comprend celle des champs. Ses produits ont pour but tantôt l'utilité, tantôt l'agrément.

L'horticulture d'utilité réunit les jardins d'instruction et les jardins dont les produits divers sont directement applicables à la nourriture de l'homme, à l'assaisonnement de ses mets ou à la guérison de ses maux physiques. Dans le premier cas, elle comprend : les *écoles de botanique proprement dites*, ou de taxonomie appliquée aux espèces naturelles; les *écoles de botanique économique* ou de classification des espèces modifiées et des variétés obtenues sous l'influence de la culture; les *écoles de technologie* ou de l'art cultural, considéré tantôt dans son ensemble, tantôt en quelques-unes de ses branches seulement. Dans le second cas, elle s'applique aux *cultures légumières* de diverses sortes et aux cultures *pomologiques* ou *fruitières*.

L'horticulture d'agrément embrasse tous les produits du jardinage dont le principal mérite est de plaire, et dont l'utilité matérielle, lorsqu'elle existe, est subordonnée aux plaisirs de l'âme et des sens. Elle s'applique donc, soit à la *culture des fleurs*, soit à celle des *végétaux ligneux d'ornement*. Elle comprend encore l'*art de la composition des jardins*. *Voy.* JARDINS.

Il est probable que l'horticulture, dès son origine, reçut cette double destination; car presque tous les peuples du monde placèrent primitivement l'abondance et le bonheur dans un jardin. Chose remarquable, au milieu de l'obscurité des premières traditions, l'histoire parle plus

encore de la beauté que de l'utilité des jardins; la Bible vante les plantes rares et odorantes qui décoraient l'habitation de Salomon; Homère chante le modeste enclos qui avoisinait le palais d'Alcinoüs; les Babyloniens élevèrent au rang des merveilles du monde les jardins de Sémiramis; Xénophon et Plutarque illustrèrent ceux que Cyrus possédait à Sardes et sur d'autres points de la Perse; Pausanias décrivit les monuments de tous genres qui ornaient l'Académie d'Athènes, les bosquets ombragés sous lesquels les philosophes nourrissaient leurs doctes méditations, l'aspect animé du Gymnase, etc., etc.; mais à peine, au milieu de tout cela, découvrons-nous quelque chose des procédés et des moyens de culture.

Le *pic* est le premier, presque le seul instrument de jardinage dont on aperçoive les traces dans les siècles d'une haute antiquité. On le voyait figurer parmi les hiéroglyphes de beaucoup de monuments égyptiens. Quoique le manche en fût très court et fort incliné, la partie agissante sur le sol était tellement longue que l'ouvrier travaillait dans une position à peu près verticale. Plus tard, nous retrouvons le même instrument sur les médailles syracusaines, les tombeaux et les vases étrusques, avec un manche plus long et une pointe plus courte, se rapprochant ainsi de la disposition des *houes* et se confondant enfin avec elles par sa forme et sa manière de fonctionner. La *bêche* est d'une origine moins ancienne. Probablement des pieux aiguisés et durcis au feu, tels que ceux dont on se servait encore au Pérou lors de la conquête espagnole, en donnèrent la première idée. Du temps de Caton (*voy.*), qui écrivait 148 ans av. J.-C., le matériel du jardinage romain était déjà assez complet; car, en traitant dans son x^e livre de celui qui était nécessaire à l'exploitation d'une plantation d'oliviers de 240 *jugera*, il indique notamment quatre *bêches*, cinq *pioches*, deux *râteaux* à quatre dents, et, plus loin (liv. XXXV), il va jusqu'à faire connaître les lieux où l'on pouvait se procurer les instruments d'agriculture et de jardinage de la meilleure qualité. C'est ainsi qu'il recommande les *bêches*, les *hoyaux* de Calvi et de Minturnes, les *pelles* de Venafrum, etc., etc.

Lorsque Cassianus Bassus rédigeait (et l'on croit que ce fut par les ordres de l'empereur Constantin Porphyrogénète, au commencement du xe siècle) un résumé des géoponiques grecques, que plus tard Niclas traduisit en latin avec annotations, le nombre des *végétaux légumiers* cultivés dans les jardins était assez restreint. Parmi les racines alimentaires figuraient seulement la *betterave*, la *carotte* et les *raves*; parmi les plantes à fruits comestibles, l'*artichaut*, la *citrouille*, le *concombre*, le *melon*, les *fèves*; parmi celles dont on mange les tiges ou les feuilles, l'*asperge*, le *crambe*, la *bette*, le *céleri*, le *chou*, l'*épinard*, l'*arroche*, l'*oseille*; parmi les salades, l'*endive*, la *laitue*, le *pourpier*, la *raiponce*; parmi les assaisonnements divers, l'*ail*, l'*ognon*, la *ciboule*, le *poireau*, la *coriandre*, le *fenouil*, la *rue*, le *serpolet* et le *thym*; enfin, parmi les autres produits de diverses sortes, quelques plantes dont la synonymie nous est désormais inconnue.

Du reste, en indiquant les types génériques, il ne paraît pas que les auteurs grecs aient cherché à énumérer les espèces et les variétés. Les auteurs latins se sont montrés plus attentifs à cet égard: Caton fit connaître incidemment quelques espèces jardinières de divers légumes; Columelle (*voy.*), tout en ajoutant au catalogue précité plusieurs plantes dont il serait toutefois fort surprenant que les Grecs n'eussent pas eu connaissance, telles que les *haricots*, les *lentilles*, les *pois*, les *pois chiches*, la *chicorée*, le *cresson alénois*, le *cerfeuil*, le *câprier*, la *moutarde*, la *sarriette*, etc., indiqua, au nombre des choux seulement, jusqu'à quinze espèces ou variétés, qui ne sont malheureusement désignées que par le lieu où on les cultivait plus spécialement. Il en indique aussi plusieurs de *laitues* et nous fait connaître plusieurs sortes d'artichauts cultivés de son temps.

Alors, comme à présent, la culture des plantes officinales se mariait souvent à celle des plantes comestibles et des fleurs dans le jardin potager. Columelle veut y voir figurer la diurétique *patience*, l'*herbe d'or au suc médicinal*, le *glaucium*, les *pavots* qui enchaînent le sommeil;

l'*ognon de Mégare*, la *scille*, les diverses semences qui exaltent les facultés génératrices de l'homme ; puis les fleurs qui sont toutes autant d'astres terrestres : la *giroflée blanche*, le *soucis* d'un jaune éclatant, le *narcisse*, l'*antirrhinum*, le *lys*, les *jacinthes*, les *violettes*, les *roses*, les *amaranthes*, le *lotier de Phrygie*, la *mariolaine*, le *baume*, le *safran*, etc.

Les richesses pomologiques de la Grèce et de Rome furent de bonne heure assez nombreuses. Le *figuier*, primitivement importé de Syrie, présentait, du temps de Columelle, au-delà de dix variétés distinctes sur les marchés d'Espagne et d'Italie. L'*abricotier*, le *prunier*, le *pommier*, le *poirier* avaient aussi notablement varié ; le *pêcher*, que la Perse avait transmis à l'Europe, avec des poisons qui s'étaient déjà neutralisés sous l'influence de la culture, donnait à Rome des fruits délicieux et plus précoces même que sous le ciel natal ; dans la Gaule, des fruits plus volumineux ; dans l'Asie, des fruits plus tardifs. Les *citrons* de Médie, les *cerises* du Pont fructifiaient à côté du *grenadier* et du *palmier* d'Afrique, du *jujubier*, du *châtaignier*. Enfin sur la liste donnée par Pline (*H. N.* liv. XV), nous trouvons, à bien peu d'exceptions près, les arbres et arbustes cultivés maintenant dans nos régions méridionales, où les types sont restés les mêmes, bien que le nombre des variétés ait dû nécessairement s'accroître avec celui des siècles.

La science horticole était peu avancée chez les anciens ; ils jugeaient empiriquement la qualité du sol d'après la nature des végétaux sauvages qui croissaient à sa surface, et ceux de leurs auteurs qui avaient le mieux étudié la matière, ne reconnaissaient que six espèces principales de terres labourables : les terres grasses ou maigres, meubles ou fortes, humides ou sèches. Pour les améliorer, ils n'eurent longtemps recours à aucun amendement ; à la vérité cependant, les Grecs de Mégare employèrent une sorte de calcaire désigné sous le nom de *leucargellon;* mais les Romains n'apprirent l'usage de marner que dans les Gaules, en Bretagne, et à peine, du temps de Pline, connaissaient-ils l'emploi de la chaux. Un sol gras sur lequel l'yèble se développait spontanément à côté des ormes et des palmiers sauvages, était celui qu'on préférait pour établir un jardin. On devait l'entourer de clôtures et le placer aussitôt sous l'influence protectrice d'*Ityphallus* (*voy.* PHALLUS); après quoi, pour se rendre favorables l'eau, le sol et l'air, il fallait invoquer les douze dieux qui président particulièrement aux travaux des cultivateurs.

Dès que les pluies automnales auront imbibé la terre, Columelle recommande de la retourner à la bêche, afin de l'exposer aux heureuses influences des météores atmosphériques. Au printemps, il veut qu'on la rassasie de fumier, qu'on la retourne de nouveau, et qu'on la dispose en planches coupées par des allées et des sentiers ; puis on commence immédiatement les semis.

A côté de quelques bons principes sur le choix des graines (principes du reste plutôt applicables aux végétaux de la grande que de la petite culture), nous rencontrons, dans les géoponiques grecs et latins, une foule de préjugés et de recettes bizarres qui attestent à la fois le peu d'esprit d'observation des compilateurs et leur extrême crédulité. Les anciens croyaient aux générations spontanées, même pour des arbres, tels que les peupliers, l'osier, etc. ; ils admettaient sans difficulté qu'une espèce végétale pouvait donner naissance, soit de rejetons, soit de graine, à une espèce différente ; que la greffe créait de nouvelles variétés ; enfin, dans l'ignorance complète des lois de la végétation et au milieu de la crédulité superstitieuse même des classes instruites de la société, le cultivateur avait recours à la magie. Tantôt, pour arrêter les ravages de la cruelle *rubigo*, on conseillait de l'apaiser avec les entrailles et le sang d'un chien à la mamelle ; tantôt, pour éviter la foudre, on recommandait d'entourer les jardins de haies de couleuvrée ; et, pour détruire les insectes nuisibles, de promener trois fois autour de l'enclos infesté une femme éplorée, la gorge, les pieds nus et les cheveux épars.

Il est vrai que les temps modernes ne sont pas tout-à-fait exempts de telles croyances : le jardinier italien observe souvent

avec autant de soin que ses ancêtres les phases lunaires; il demande le succès de ses cultures au prêtre qu'il fait venir pour bénir ses premiers travaux, ou bien il prononce lui-même diverses conjurations. Le P. Clarici, qui publia l'*Istoria e le culture delle piante*, au milieu du siècle dernier, prescrit, pour obtenir des récoltes abondantes et exemptes d'insectes, des recettes et des cérémonies non moins étranges et non moins folles que celles que Columelle revêtait du moins, 700 ans auparavant, des formes incertaines de la poésie. Des coutumes presque aussi superstitieuses régnèrent longtemps et règnent encore sur quelques points de l'Angleterre et de la France.

Cependant la science horticole a fait, de nos jours, de grands progrès. Alors que les jardins de botanique (*voy.*), dont on retrouve à peine quelques traces dans l'antiquité, se furent multipliés en Europe, on sentit la nécessité de les enrichir de produits exotiques; aux plantes médicinales vinrent se joindre celles qui devaient ajouter à nos richesses culinaires, celles qui semblaient propres à embellir les jardins par leur singularité ou leur éclat, celles enfin qui pouvaient servir à compléter l'étude des familles naturelles en rapprochant les fragments épars de la création végétale. C'était peu de découvrir en de lointains voyages des productions nouvelles: il fallait encore les enlever au sol natal, les défendre contre les dangers d'une longue traversée; leur donner, dans une autre patrie, une foule de soins qui pussent modifier pour elles les conditions d'un climat étranger. La science seule pouvait, sur ce point, éclairer la pratique; elle avait découvert dans le sol nouvellement mis à nu des vieilles forêts, dans la vase des étangs et des fossés, sur l'emplacement d'édifices détruits par vétusté, le secret de la conservation des graines; elle indiqua, dans la stratification, un moyen facile d'imitation du procédé naturel. Elle enseigna bientôt à réunir sans danger dans des caisses étroites, transformées en autant de petites serres portatives, des centaines d'individus vivants, à retarder convenablement leur développement en dépit du soleil intertropical et à emprisonner en quelque sorte la vie dans les organes, de manière qu'elle s'y maintînt sans pouvoir s'épuiser en productions intempestives ou se perdre dans une inaction absolue. Puis, lorsque le sol européen se trouva dépositaire de ces précieuses cargaisons, on s'étudia à les conserver. Il était facile d'emprisonner la chaleur entre les murailles d'une serre (*voy.*); mais la chaleur est impuissante dans une atmosphère privée de lumière et d'humidité. Les charpentes épaisses de bois firent place à la fonte aux contours légers; le verre, inconnu des anciens, s'étendit sur de vastes surfaces; il ouvrit ses parois transparentes au soleil du levant, tout aussi bien qu'à celui du midi et du couchant. L'air, admis d'abord en des tambours, se renouvela autour des plantes sans les refroidir; humecté à propos de vapeur d'eau, il les enveloppa de sa moite haleine, et souvent le voyageur, en pénétrant sous le feuillage des arbres qui lui rappelaient la zone torride, crut retrouver aussi les conditions atmosphériques de ces contrées. On étudia la nature du sol qui convient le mieux aux divers groupes de plantes. En des vases étroits, il fallait obtenir une quantité suffisante de nourriture et combiner cependant la solubilité du terrain de manière qu'il ne se transformât que progressivement en humus. La terre de bruyère (*voy.*), seule ou diversement mélangée, en offrit particulièrement le moyen : le cannellier, qui languissait en des sols trop légers, reprit sa vigueur dans la terre franche; les engrais (*voy.*) d'origine animale réchauffèrent la végétation de l'oranger. Ici des bassins se couvrirent de plantes aquatiques; là des rochers, de vieux troncs, virent croître dans leurs anfractuosités ou à la surface de leur écorce rugueuse la fougère au feuillage élégant, les cryptogames aux formes sèches et bizarres. Ailleurs, d'un simple lit de mousse se dressèrent les curieuses espèces du groupe si beau des orchidées; des corbeilles suspendues laissèrent s'étendre à travers leurs réseaux à jour les longues et absorbantes racines de la fleur des airs.

C'est principalement dans le but d'augmenter le nombre des végétaux d'étude ou d'agrément que la pratique du marcottage, du bouturage, de la greffe (*voy.*

ces mots) a été portée à sa plus grande perfection. Quelques pieds de magnolia ont suffi, sans le concours de leurs semences, pour peupler des contrées entières; les camellia se sont propagés par milliers avant d'avoir donné chez nous une seule graine fertile. Chaque tronçon de racine de sassafras, de maclura, d'aralia, de zanthorhiza, et d'une foule d'autres végétaux d'une reprise également difficile, ont pu se couvrir de gemmes adventifs et de tiges. Des feuilles même se sont transformées en individu complet. Les espèces ou les variétés rares, implantées sur des sujets indigènes, ont peuplé à la fois nos serres et nos jardins, et les fécondations croisées ajoutent encore, par des productions nouvelles, à la variété de nos possessions.

Les *écoles de plantes utiles* ont acquis une importance toujours croissante en raison de l'obtention et de la propagation des variétés nouvelles. Tantôt l'horticulture, venant en aide à l'agriculture, à la sylvéculture, a groupé, de manière à en faciliter l'étude comparative, les céréales, les vignes éparses sur les divers points des régions tempérées, les arbres forestiers indigènes et étrangers d'une utilité reconnue dans nos climats, etc. Tantôt, sans sortir de sa propre spécialité, elle a réuni en collections les espèces fruitières, légumières, ou les fleurs. D'un coup d'œil, le cultivateur a pu juger, avec les Metzger, les Lagasca, les Tessier, les Seringe, des caractères botaniques et de la valeur agricole des nombreuses espèces et variétés de froment connus; il a pu étudier les cépages (*voy.*) européens, au Nord chez MM. Baumann, au Sud chez MM. Audibert; au Sud-Ouest, à Bordeaux, à Paris au Luxembourg, où, grâce au zèle persévérant de M. le duc Decazes, cette utile plantation acquiert annuellement plus d'importance. La Société centrale d'Agriculture de la Seine vient de créer dans son domaine de Vieil-Harcourt une école forestière d'une étendue suffisante pour réunir chaque espèce en massif. Aux écoles fruitières du Jardin des Plantes, de celui de la chambre des Pairs, de celui de la Société d'Agriculture d'Angers, etc., plusieurs particuliers en ont ajouté de nouvelles. Dès longtemps on a disposé systématiquement, dans l'un des carrés du Muséum, les plantes alimentaires, fourragères et industrielles. Une foule de fleuristes, affectionnant telle ou telle espèce de préférence à toute autre, s'étudient spécialement à en réunir toutes les variétés, à en créer de nouvelles et à en présenter aux amateurs une vivante monographie. De toutes parts l'horticulteur se crée ainsi une botanique à lui, dont chaque jour il aide la nature à enrichir le changeant et brillant domaine.

Au commencement de notre siècle, André Thouin créa la première école de *technologie horticole* qui ait existé en France et probablement en Europe. Il réunit en plusieurs sections les exemples de préparation du sol, de multiplication, de propagation, de conservation et d'emploi des végétaux. Il démontra sur place l'art des semis, des plantations, des marcottes, des boutures, des greffes, de la taille. Il enseigna enfin, sur la nature même, les moyens et les résultats de la culture.

On conçoit que, pendant que la science préparait ainsi les voies à la pratique, celle-ci ne dut pas rester en arrière. Les Pays-Bas, la France et l'Angleterre perfectionnèrent à l'envi leur horticulture *maraîchère*. Celle-ci, stimulée par les besoins pressants de populations plus nombreuses et par le luxe des villes, est arrivée à tripler, à quintupler, sur le même sol et dans le cours d'une même saison, les produits qu'une nature avare n'accorde qu'une fois l'an à l'agriculteur. Dans le *jardin potager*, au milieu des légumes arrivés à peine à leur maturité, croissent déjà ceux d'une seconde époque; aux plantes de quelque durée se marient celles qui devront leur céder successivement la place, et toujours la récolte du jour prépare en quelque sorte celle du lendemain; car, dans ces assolements multiples, on a tellement combiné les choses que les plantes qui couvrent simultanément le sol ne puissent se nuire ni par leurs racines ni par leur ombrage; qu'elles profitent également des soins qu'on donne aux unes ou aux autres; qu'elles se prêtent même parfois un mutuel appui, et que les mêmes espèces ne fatiguent pas le sol par un trop fréquent retour,

Le haut prix des primeurs a permis de devancer, pour la production des légumes et des fruits légumiers les plus recherchés, l'époque naturelle. Les melons mûrissent à Paris, et aux alentours même de Honfleur, presque aussitôt que sous le ciel marseillais; les asperges paraissent dans la montre des marchands de comestibles pendant tout le cours de l'hiver; les artichauts devancent chez les restaurateurs l'apparition des premières feuilles printanières de nos promenades ; les carottes alimentent les marchés dès la cessation des gelées ; les choux-fleurs, dont les derniers produits se consomment parfois jusqu'au mois de mars , en donnent de nouveaux avant la fin d'avril ; les fraises peuvent orner nos tables dès le mois de janvier ; les haricots verts, les pois, les laitues, les pommes de terre peuvent les couvrir pendant presque toute l'année ; la batate des Antilles, l'oxalide du Pérou , l'ananas des Indes mûrissent leurs racines ou leurs fruits dans nos jardins ou nos bâches (*voy.* ce mot).

Plusieurs des arbres qui composent le *iardin fruitier* ne peuvent, on le sait, se reproduire de semences sans variations : la plupart perdraient ainsi les qualités qui nous les font rechercher, et malheureusement, loin d'en acquérir de nouvelles, le plus communément ils donneraient des produits inférieurs à tous égards à ceux dont on les aurait tirés ; car la nature tend à ramener vers le type sauvage les variétés que la culture a en quelque sorte conquises sur elle. Quelquefois seulement, par suite de causes que la science n'a pu encore apprécier, la variété s'écarte de plus en plus de l'espèce primitive ; elle continue de dégénérer, dans la manière de voir des botanistes, de s'améliorer, dans la nôtre. Quelque rare que soit cette circonstance , les semis de noyaux et de pepins offrent le seul moyen d'augmenter nos richesses en ce genre ; et quoique les tentatives persévérantes de nos plus célèbres pomologistes prouvent, selon nous, la règle qui vient d'être posée (puisqu'en partant de principes souvent fort différents, ils ne sont arrivés en définitive à produire qu'un petit nombre de fruits capables de soutenir la comparaison avec nos vieilles espèces jardinières), les cas exceptionnels sont assez nombreux pour que nous ne nous découragions pas. L'obtention d'une bonne variété nouvelle au milieu de cent autres est une indemnité bien suffisante à l'incertitude et à la lenteur de semblables tentatives; et puisque c'est aux semis que nous devons tout ce que nous possédons, tout doit nous engager à continuer de semer. La greffe nous offre un moyen facile et sûr de conserver aux siècles à venir les conquêtes du nôtre.

Comme dans les jardins potagers, on trouve dans les jardins fruitiers d'Europe divers produits exotiques et des primeurs. Nulle part mieux qu'en Angleterre, on n'a su obvier au défaut de chaleur estivale et à l'obscurité d'un ciel habituellement voilé, pour obtenir les fruits que le climat refuse de faire complétement mûrir. Là on construit des serres non-seulement pour la vigne, les pêchers, les figuiers, mais aussi pour les cerisiers. La chaleur qui élève la température de l'air ambiant circule encore dans l'épaisseur des murailles et se transmet ainsi de tous côtés à l'espalier. En Danemark, les réchauds de fumier remplacent habituellement les tuyaux de chaleur. L'un de ces réchauds se trouve sur le devant de la bâche ; l'autre s'élève derrière le mur qui porte le treillis et dans toute sa hauteur. En Hollande, les arbres plantés dans des pots ou des caisses sont enfouis dans des couches de tannée qui remplissent presque entièrement des châssis, et palissés à une petite distance des vitraux qui les recouvrent. Les seuls fruits à peu près qui soient à la portée du paysan russe sont les poires sauvages, les merises, la groseille à fruit noir, la fraise et l'airelle ; la pomme même , qui est maintenant abondante dans l'Ukraine, est en grande partie tirée des pays du dehors. Cependant, sous un climat aussi défavorable, à l'aide des cultures forcées, les jardins de Saint-Pétersbourg donnent annuellement des raisins, des pêches et des ananas d'excellente qualité, parce qu'on a soin de combiner l'époque de leur maturité de manière à les faire profiter de la vive chaleur et de l'éclat des rayons solaires des mois d'août et de septembre ; les pommes, les poires, les

cerises mûrissent dès le mois d'avril dans les domaines impériaux, tandis que rarement elles deviendraient mangeables en plein air. La France, plus favorisée, n'avait pas à lutter ainsi contre sa position géographique : le dattier croît sur une étroite lisière de nos côtes méditerranéennes; il s'élève à Hyères au milieu des vergers d'orangers qui, à Cannes (Var), envahissent même les champs. L'olivier couvre une partie du Languedoc, de la Provence; la vigne mûrit ses grappes dans les $\frac{9}{10}$ de nos départements, et le pommier ne végète nulle part avec une vigueur plus féconde que dans nos régions du nord et du nord-ouest dont il caractérise le climat. Quand la nature se montre si facile, il est rare que l'art lui vienne beaucoup en aide. Aussi n'est-ce ni dans le midi de la France, ni en Espagne, ni en Italie, qu'il faut aller étudier les cultures de primeurs. Toutefois nos jardiniers n'ont pas voulu rester en arrière de ceux de l'Europe septentrionale : outre les pêchers, les cerisiers, etc., la vigne, ce végétal qui se prête si bien aux caprices de l'horticulteur, a été forcée. Ses raisins ont devancé l'automne dans nos bâches; ils se sont dorés des feux du midi sur les treilles de Thomery (près de Fontainebleau); ils se sont montrés plusieurs fois dans l'année sur le même cep, sous l'influence d'une taille répétée, qui a pu reproduire en de certaines années, sous le ciel de Suresne (environs de Paris), les merveilles de Cuba, de Bourbon ou celles d'Ischia, patrie de l'espèce trifère.

La terre a protégé les tiges du figuier contre les gelées hivernales dans les jardins d'Auteuil (environs de Paris); un simple chaperon a combattu les effets du rayonnement nocturne le long des espaliers des industrieux habitants de Montreuil (environs de Vincennes). Une taille basée sur les principes d'une saine physiologie est venue ajouter au volume, à la saveur des fruits, régler leur production en établissant un juste équilibre entre les parties souterraines et aériennes, entre les organes conservateurs et reproducteurs. Des variétés naines, dans lesquelles tous les sucs séveux semblent se concentrer vers les péricarpes, ont embelli jusqu'à nos parterres; des variétés d'une haute stature, aux fruits plus abondants que savoureux, ont peuplé nos vergers; celles-ci se sont prêtées aux formes élégantes du cône ou du gobelet; celles-là ont étendu, avec une admirable régularité, leurs *membres* égaux au soleil reflété par des murs; partout l'intelligence est venue en aide à l'adresse humaine, la science au secours de l'art.

Le *jardin fleuriste* ne fut jamais plus brillant que de nos jours. Jamais ses produits ne furent entourés de plus de soins; jamais non plus ils ne furent appréciés par un plus grand nombre de connaisseurs. Tous les moyens ont été employés pour les multiplier et les embellir. Les vieilles familles des roses, des œillets, des renoncules, des anémones, des auricules, des jacinthes, des tulipes, loin de déchoir, ont étendu leurs innombrables ramifications sous l'influence des semis. Celles des amaryllis, des chrysanthèmes, des pivoines, des primevères, des pensées (*voy.* ces mots et les suivants), se sont formées presque sous nos yeux. Les dahlias, dont André Thouin décrivait les trois variétés primitives en 1804, remplissent maintenant par centaines les pages de volumineux catalogues. Il en est de même des camellias, des pelargonium. Les végétaux délicats de terre de bruyère, les orchidées, que longtemps l'habileté du cultivateur désespéra de reproduire, et une foule de plantes d'orangerie ou de serres qui apparaissent annuellement dans le commerce, ont décuplé les richesses inépuisables des herbiers d'amateurs.

Tandis que des fécondations artificielles éveillent la faculté productive chez les espèces qui semblaient l'avoir perdue dans les conditions forcées d'existence que nous leur avions faites; que l'hybridation atteste non moins clairement, chez les deux branches du règne organique, l'influence combinée des sexes sous la puissante action de l'homme, ces mêmes sexes s'éteignent peu à peu dans les fleurs doubles. Les filets des étamines, gonflés d'une sève surabondante, deviennent pétaloïdes; les anthères avortées ne portent plus de pollen et disparaissent enfin dans l'ensemble de la corolle; les divisions du calice s'étendent sous forme de feuilles.

Pour ces produits choyés, on a su con-

jurer les effets du froid et de la chaleur, de la sécheresse et de l'humidité excessives. Le soleil et la pluie ne leur arrivent qu'en proportions déterminées; des abris protecteurs arrêtent au besoin l'une ou l'autre. En retardant sans doute l'imprégnation du stigmate, ils conservent quelques heures de plus la fraîcheur virginale des pétales; car, dès que le vœu de la nature sera accompli, toute la sève, appelée vers le naissant embryon, abandonnera le périanthe, ornement de jeunesse désormais inutile à une fleur devenue mère.

Les grands végétaux ligneux occupent dans les *bosquets* et les *parcs* la place que les plantes, les arbustes et les arbrisseaux à fleur occupent dans le parterre (*voy.* l'article Jardin). On peut diviser leur culture en trois périodes : la période du semis et du séjour dans la *pépinière* (*voy.*), la période de *plantation* (*voy.*), et celle des soins d'entretien à demeure, qui ne sont un peu exigeants que pour les espèces non acclimatées. L'étude pittoresque des arbres se rattache avant tout à l'art de la composition des jardins.

Plusieurs sociétés d'horticulture se sont formées depuis un certain nombre d'années en France, à l'instar de celles qui existaient depuis longtemps chez les peuples voisins. La première et la principale est celle de Paris, qui fut fondée en 1827; elle comprend cinq comités principaux, outre ceux qui ont été constitués pour la surveillance des fonds, la rédaction du journal et la direction du jardin, savoir : un comité des pépinières, de la culture et de la taille des arbres fruitiers; un comité des plantes potagères; un comité des plantes économiques et médicinales; un comité des plantes d'agrément de pleine terre, d'orangerie et de serre; enfin un comité de composition des jardins. O. L. T.

HORUS, en égyptien *Or*, fils d'Osiris et d'Isis, et personnification du soleil caniculaire, c'est-à-dire arrivé à la plus grande intensité de sa vertu calorifique. Les Grecs reconnurent leur Apollon dans ce dieu égyptien qu'on représente, sur les monuments, avec une tête d'épervier. Il passe pour le dernier roi d'Égypte issu de race divine. Il possédait l'art de guérir et celui de prophétiser. Osiris était remonté des enfers pour lui enseigner l'art de la guerre, dont il profita contre Typhon (*voy.*), son frère et son persécuteur. Horus triompha de ce dieu malveillant, après une lutte longue et acharnée. On a remarqué la plus grande ressemblance entre Horus et Harpocrate (*voy.*), d'où l'on a conclu que ces deux divinités n'en faisaient qu'une, et que les Grecs les ont distinguées mal à propos. S.

HOSANNA. Ce mot liturgique qui, dans le grec du Nouveau-Testament (Matth., XXI, 9. 15; Marc, XI, 9. 10; Joann., XII, 13), s'écrit ωσαννὰ, est formé par la contraction de deux mots hébreux, *hoschiah-nna* ou *hoscha-nna*, *protége, je t'en supplie*, expression dont on se servait pour souhaiter à quelqu'un la protection, le secours de Dieu. Dans les passages cités, il est question de l'entrée de Jésus-Christ à Jérusalem, le jour des Rameaux; les personnes qui l'accompagnaient, les enfants même qui suivaient la foule, entrèrent avec lui dans le temple, criant : « *Hosanna* au fils de David, béni soit celui qui vient au nom du Seigneur; *hosanna* au plus haut des cieux! » Ces mots sont empruntés en partie au psaume CXVIII, 26; le peuple les chantait ordinairement à la fête des Tabernacles, en faisant processionnellement le tour de l'autel. Le psaume cité ayant été appliqué, du temps de Jésus-Christ, au Messie, les disciples du Seigneur et le peuple même furent portés tout naturellement à se servir de préférence de cette formule pour célébrer l'entrée du Christ dans Jérusalem et pour lui crier *vivat*, lorsqu'il se présenta dans le temple. Th. F.

HOSPICES, *voy.* Hôpitaux.

HOSPITALIERS (ordres). La première confrérie connue sous le nom d'*hospitaliers* ou de *frères de l'hôpital* ne remonte pas au-delà du IXe siècle. Depuis longtemps, sans doute, les voyageurs et les malades étaient reçus et soignés dans les couvents; mais ce que les religieux faisaient pour eux se pratiquait par pure charité chrétienne, et non en vertu d'une prescription particulière de leur règle. Le véritable fondateur de l'ordre des hospitaliers fut, d'après Lombardelli et Helyot, un habitant de Sienne, nommé Soror, qui brillait par sa piété vers le milieu du IXe siècle. Il ouvrit aux

pèlerins sa petite maison près de la cathédrale, et se plut à leur prodiguer des secours spirituels et corporels. Touchés de son dévouement, ses compatriotes agrandirent sa maison, qui finit par devenir un vaste hôpital. On appela cet établissement *della Scala*, à cause de trois degrés de marbre qu'on découvrit en en creusant les fondements.

Quelques personnes ayant demandé à se joindre à lui, Soror crut devoir établir une règle qui fut approuvée plus tard par l'évêque diocésain et par le pape. Elle était si parfaite que, dans la suite des siècles, on ne trouva presque aucun changement à y faire.

La réputation de l'hôpital de Sienne se répandit bientôt, et de tous côtés on voulut organiser les hôpitaux sur ce modèle. Florence, Rieti, Todi supplièrent Soror de leur envoyer des frères et des sœurs pour diriger les établissements du même genre que ces villes fondaient. Soror alla lui-même les visiter, en sa qualité de recteur, et choisit les supérieurs qui devaient les régir. Il avait eu la prudence d'associer ses concitoyens à son œuvre. Ses décisions devaient être approuvées par un conseil choisi parmi les plus considérables de Sienne, et qu'on nomma le conseil des *Sages de Notre-Dame della Scala*. A la mort du premier recteur, en 898, l'hôpital était dans l'état le plus florissant. L'habit de l'ordre consistait en une soutane noire sur laquelle retombait un capuchon avec une espèce de camail orné, sur le côté gauche, d'une échelle à trois échelons et d'une croix de soie jaune. Dans les grandes solennités, le recteur portait une échelle d'or sur son camail.

Les congrégations des frères hospitaliers ne tardèrent pas à se multiplier partout. Deux des plus célèbres furent sans aucun doute l'ordre des chevaliers *de Saint-Jean de Jérusalem* et celui des chevaliers *Teutoniques;* mais l'un et l'autre ont joué un rôle si important dans l'histoire que nous leur consacrerons des articles particuliers aux mots MALTE et TEUTONIQUE.

Ce fut surtout au commencement du XIIe siècle que les mœurs publiques et les malheurs du temps donnèrent naissance à une foule d'ordres hospitaliers. Un des plus importants, fut celui d'Aubrac, dans le diocèse de Rhodez. L'hôpital, situé sur la montagne haute et escarpée de ce nom, au milieu d'une contrée alors déserte, et destiné à recevoir les voyageurs, fut fondé, en 1120, par Alard ou Adalard, comte de Flandre. Outre les frères lais, il eut bientôt des prêtres et des chevaliers. Des dames de haut rang s'y rendirent souvent avec de nombreuses suivantes pour offrir leurs soins aux pèlerins. Ses immenses richesses lui valurent en peu de temps une grande réputation ; mais elles finirent par amener à leur suite la corruption, leur trop fidèle compagne. Dans la seconde moitié du XVIIe siècle, il s'y était introduit de tels désordres qu'on se vit obligé d'en renvoyer les frères et de mettre à leur place les chanoines réguliers de Chancellade.

Un autre ordre non moins utile, quoique d'une autre manière, fut celui des *Pontifices* ou faiseurs de ponts. Ces hospitaliers s'établissaient le long des rivières pour transporter gratis et sans danger les voyageurs sur l'autre rive. Les premiers dont il soit question dans l'histoire se montrent sur les bords de l'Arno en Toscane. Parmi eux se distingua principalement Benezet ou le petit Benoît, qui, en 1177, construisit à Avignon, sur le Rhône, le fameux pont de 1,340 pieds sur 18 arches, que l'on mit onze ans à achever. L'ordre se répandit beaucoup dans le XIIIe siècle. En 1265, il entreprit le pont Saint-Esprit, qui avait 1,200 pieds de long sur 15 de large et reposait sur 22 arches. Les hospitaliers du pont Saint-Esprit acquirent bientôt une grande réputation ; leurs richesses s'accrurent et produisirent les effets qu'elles produisent ordinairement. En 1519, l'ordre fut sécularisé. On appelle quelquefois ces hospitaliers les *prêtres blancs*, à cause de l'habit blanc qu'ils portaient.

Les hospitaliers du Haut-Pas ou de Lucques étaient également des *Pontifices*. Ils portaient, comme tous les faiseurs de ponts, un grelet (marteau de maçon) sur leurs manteaux; ils furent supprimés par Pie II; cependant on les retrouve en France encore longtemps après.

Au XIIIe siècle, le nombre des maisons des hospitaliers ne fit qu'augmenter. A la

fin du XIIe déjà, Gui de Montpellier fonda, en France, un hôpital qui servit bientôt de modèle à plusieurs autres. La congrégation dont il était le chef fut autorisée (1198) par le pape Innocent III; elle ne se composait que de laïcs, mais elle remplit avec tant de fidélité les devoirs qui lui étaient prescrits qu'en 1204 le pape appela Gui à Rome pour le mettre à la tête de l'hôpital *di Santo-Spirito in Sassia* (*voy.* p. 234). Quoique les noms de grands-maîtres, de commandeurs, de chevaliers, fussent en usage dans cette confrérie, elle ne constitua jamais un ordre militaire, et elle ne prit aucune part aux croisades. Pie II soumit au général de l'ordre qui siégeait à Rome la congrégation de Montpellier; mais, en 1700, le roi de France l'affranchit de cette juridiction étrangère. Une ordonnance de 1708 la régularisa et y fit entrer des ecclésiastiques.

L'ordre de Saint-Augustin de Coutances, composé de douze ecclésiastiques, ne fut pas moins utile, quoiqu'il fût moins répandu. Il avait été fondé en 1209 par l'évêque Hugues de Morville.

Les hospitaliers étaient nombreux en Angleterre. Ceux de Saint-Jean-Baptiste, à Coventry, appelés aussi *les Croisés*, à cause de la croix noire qu'ils portaient, appartenaient à l'ordre de saint Benoît. D'autres étaient sous la règle de saint Augustin; mais la plupart avaient leurs statuts particuliers.

L'Espagne ne pouvait rester en arrière des autres pays de la chrétienté dans l'établissement de congrégations pareilles. Il s'en forma un grand nombre, surtout pendant la guerre des Maures, époque qui vit éclore tant d'ordres de chevalerie. Quelques-uns font remonter jusqu'à Charlemagne l'hôpital des chanoines réguliers de Ronceval; d'autres en attribuent la fondation à Sanchez, évêque de Pampelune. Ces chanoines étaient appelés les disciples de saint Jean de l'Ortie, à qui l'Espagne croyait être redevable de l'établissement d'un grand nombre d'hôpitaux. Alphonse VIII, roi de Castille, qui s'acquit tant de gloire dans ses guerres contre les Maures, fonda à Burgos, peu de temps avant sa mort (1214), un magnifique hôpital à l'entretien duquel devait pourvoir le célèbre couvent de Las Huelgas. Mais les donations se multiplièrent à un tel point que bientôt l'hôpital fut trois fois plus riche que le couvent. Douze frères lais avaient d'abord été chargés de soigner les malades : on en chargea plus tard les Cisterciens. A dater de 1474, les hospitaliers commencèrent à montrer un grand amour pour la magnificence mondaine; ils prirent le costume et la croix des chevaliers de Calatrava (*voy.*), en y ajoutant seulement une tour d'or. En vain ces chevaliers protestèrent-ils contre cette usurpation des hospitaliers : leurs plaintes ne furent pas écoutées, ou au moins on n'y fit pas droit.

Vers la fin du XIIIe siècle, Gui de Joinville fonda en France l'ordre des Hospitaliers de la Charité. Il établit à Boucheraumont, dans le diocèse de Châlons, un hôpital dont il confia l'administration à des laïcs, et, quelques années plus tard, il en établit un autre à Paris. Cet ordre fut approuvé en 1300 par Boniface VIII. Il fut d'abord en rapport avec le tiers-ordre de saint François, qui se distingua également par la fondation de plusieurs hôpitaux; mais Clément VI le soumit par la suite à la règle de saint Augustin.

Jean, surnommé *de Dieu*, que ses extravagances firent d'abord enfermer dans une maison de fous, et qui fut placé plus tard au nombre des saints, est le fondateur de l'hôpital de Grenade, qui devint bientôt un des premiers de l'Espagne, grâce à l'appui du roi Philippe II. Jean ne donna pas de règle à son ordre; tout ce qu'il en exigea, ce fut qu'il se consacrât à soigner les malades. Son successeur, Antoine Martin, engagea Philippe II à établir un hôpital pareil à Madrid. Celui de Grenade servit de modèle à plusieurs autres encore (*voy.* p. 232), sur lesquels il conserva la supériorité. En 1572, Pie V soumit la congrégation à la règle de saint Augustin. Le nombre de ces hôpitaux s'étant élevé à 18, non-seulement en Espagne, mais en Italie et dans le reste de l'Europe, Sixte-Quint lui permit d'ouvrir à Rome un chapitre général : il prit alors le nom de *congrégation de Saint-Jean-de-Dieu*. En 1591, Grégoire XIV confirma ses priviléges; mais Clément VIII

le soumit à la juridiction des évêques, parce que ses membres négligeaient leurs devoirs pour s'arroger des fonctions qui ne leur appartenaient pas. Paul V cependant satisfit à toutes ses prétentions. En 1592, il y avait dans cet ordre deux généraux, l'un pour l'Espagne et les Indes-Occidentales, l'autre pour l'Italie, la France, l'Allemagne et la Pologne. Ce dernier avait son siége à Rome, et les couvents de Pologne étaient gouvernés par un vicaire général. L'habit de l'ordre était de couleur brune; ses armes, une grenade d'or avec une croix d'or dans un champ d'azur. L'écu était surmonté d'une couronne. *Voy.* Charité (*frères de la*).

La fin du XVI[e] siècle vit naître une nouvelle et importante congrégation d'hospitaliers du tiers-ordre de saint François; l'Espagnol Bernardin d'Obrégon en fut le fondateur. Après avoir combattu sous les drapeaux de Philippe II, Bernardin renonça à l'état militaire pour des motifs de piété, et se retira dans un hôpital de Madrid pour y consacrer sa vie au soulagement des malades. Au bout de douze ans, ses austérités commencèrent à fixer l'attention publique. Des disciples s'offrirent, et il obtint la permission de fonder une confrérie particulière. En 1567, six jeunes gens prirent l'habit de la congrégation nouvelle, consistant en une chemise de serge, une robe et un manteau de drap brun et une ceinture de cuir. La même année, le nombre des disciples s'éleva à 20; la considération et les revenus s'accrurent dans la même proportion. Burgos, Guadalaxara, Murcie et une foule d'autres villes voulurent avoir des confréries pareilles. Avec le nombre des maisons augmenta le nombre des malades, et le zèle de la congrégation redoubla. Bernardin crut utile alors d'imposer à ses disciples les vœux de chasteté, de pauvreté, de charité et d'obéissance envers leurs ordinaires, ce qui eut lieu en 1589. Il obtint aussi la permission de recevoir des novices. En 1592, Lisbonne l'appela pour qu'il réformât ses hôpitaux. Après sa mort, l'ordre fonda une maison à Malines. En 1609, Paul V permit aux frères de porter une grande croix noire sur leur robe et leur manteau, afin de se distinguer des imposteurs qui oseraient mendier sous l'habit de l'ordre.

Les hospitaliers, appelés ordinairement *Bons-Fieux*, ou *Bons-Fils*, appartenaient également au tiers-ordre de saint François. Cette congrégation fut fondée à Armentières, en 1615, par cinq ouvriers qui s'associèrent pour de bonnes œuvres. En 1626, ils échangèrent leur habit noir contre celui du tiers-ordre de saint François, dont ils adoptèrent la règle. Cet habit consistait en un manteau de drap gris avec un gros cordon blanc. Soumis, en 1671, à la juridiction des supérieurs des Récollets, ils préférèrent par la suite celle des évêques dans le diocèse desquels se trouvaient leurs maisons. En 1679, la congrégation établit une maison à Saint-Venant; elle en avait déjà deux, à Arras et à Lille. Louis XIV la chargea de la direction des hôpitaux de Dunkerque, de Bergues et d'Ypres, et dès cet instant ses membres devinrent des frères hospitaliers. Cependant leurs maisons, ou *familles*, comme ils les appelaient, n'étaient pas toutes des hôpitaux. Dans quelques-unes, on apprenait à lire et à écrire aux enfants. Chaque famille avait un supérieur, un vicaire et trois conseillers choisis, tous les trois ans, dans un chapitre présidé par un délégué de l'évêque, qui lui donnait aussi son directeur spirituel. Les diverses familles vivaient dans la plus grande union; tout était en commun entre elles. Les frères ne portaient jamais de toile; ils couchaient sur la paille, se donnaient la discipline trois fois par semaine, se levaient à quatre heures du matin pour assister à l'office, travaillaient et priaient avec ardeur. Dans quelques maisons, on prenait en pension non-seulement la jeunesse, mais des aliénés. Les frères allaient aussi soigner les malades dans les maisons particulières où on les appelait.

Hospitalières. Les ordres des frères hospitaliers étaient si nombreux et si variés que nous avons dû nous borner aux plus remarquables. Les congrégations des sœurs n'étaient ni moins répandues ni moins différentes quant à la règle et au costume. Nous n'en indiquerons également que les plus importantes.

Un des plus anciens hôpitaux de l'Eu-

rope, l'Hôtel-Dieu de Paris (*v.* p. 230), fut confié d'abord à des frères et à des sœurs; mais on finit par ne plus y admettre que des sœurs soumises à la règle de saint Augustin. On les recevait après un noviciat de douze ans, qui fut réduit à sept en 1636. La mère Geneviève Bouquet, qui se rendit célèbre par le courage qu'elle déploya pendant la peste, introduisit dans la congrégation le régime monacal. Les sœurs devaient faire vœu de chasteté, de pauvreté, d'obéissance, et s'engager en outre à consacrer toute leur vie au soulagement des malades. Cette congrégation possédait encore l'hôpital de Saint-Louis (*voy.* p. 230), des maisons à Moulins, à Saint-Julien et dans d'autres villes de la France. Elle en avait même une à Raquete en Italie.

Les sœurs hospitalières de Saint-Jean-de-Jérusalem étaient aussi anciennes que les chevaliers (*voy.* Malte) et suivaient la même règle. On ne sait ce qu'elles devinrent lors de la prise de Jérusalem par Saladin, en 1187. L'année suivante, Sanche, femme d'Alphonse II, roi d'Aragon, fonda un couvent de cet ordre près de Saragosse; pour y être admise, une femme devait être de naissance noble. Du reste, les novices étaient reçues sans dot. Les plus jeunes sœurs s'appelaient *élèves*, les plus âgées *maîtresses*. La règle à laquelle elles étaient soumises avait été considérablement modifiée d'après celle de saint Augustin. En 1470, le couvent se plaça sous l'autorité immédiate du Saint-Siége; il servit de modèle à plusieurs établissements pareils en Espagne, en Portugal, en Italie, en France et en Angleterre. Depuis la conquête de Rhodes par les Musulmans, les sœurs adoptèrent un habit noir en signe de douleur.

Les chanoinesses hospitalières étaient très nombreuses en France. Parmi leurs maisons, nous citerons surtout l'hôpital de Sainte-Catherine à Paris, à la tête duquel était un supérieur choisi parmi les prêtres séculiers. Les sœurs devaient recevoir et soigner pendant trois jours les femmes pauvres qui passaient par Paris, et donner la sépulture aux suicidés, aux noyés et à ceux qui mouraient en prison. Au milieu du xvie siècle, elles échangèrent leur habit noir contre une robe blanche avec ceinture et manteau noirs. L'habit des sœurs hospitalières de Saint-Gervais était le même; seulement celles-ci ne portaient pas de ceinture. Couvent d'hommes d'abord, l'hôpital de Saint-Gervais leur avait été abandonné en 1300; on les appelait *Filles-Dieu*. Elles eurent bientôt des maisons à Orléans, à Beauvais, à Abbeville et dans plusieurs autres villes. Celle de Pontoise suivait la règle de saint Augustin.

Les sœurs hospitalières de Champeaux dataient du milieu du xiiie siècle. Elles étaient sous l'autorité immédiate du Saint-Siége, obéissaient à la règle de saint Augustin, et portaient un habit violet. Le tiers-ordre de saint Augustin ne se répandit cependant en France que par les soins du P. Ange le Proust, fondateur de la congrégation des hospitalières de Saint-Thomas-de-Villeneuve. Le nombre de maisons augmenta rapidement, surtout en Bretagne. Son habit était noir, avec ceinture, coiffe, gorgerette et tablier blancs.

Ce fut à peu près à la même époque que, pour reprendre sa femme, qui, pendant son absence, était entrée dans un couvent, Haudry, secrétaire privé de saint Louis, se vit obligé de payer une somme assez considérable pour l'entretien de douze pauvres femmes qu'on appela de son nom *Haudriettes*. Le nombre des Haudriettes s'accrut rapidement. En 1414, Jean XXIII confirma leurs statuts; mais la corruption qui régna parmi elles obligea bientôt de les soumettre à la règle de saint Augustin. Cette congrégation prit plus tard le nom d'ordre *de l'Assomption*, de celui de l'église d'une maison qu'on lui avait donnée en 1622.

Parmi les hôpitaux du duché de Bourgogne, on doit mentionner surtout celui de Beaune, le plus ancien et le plus considérable, et celui de Châlons, rebâti en 1528. Les sœurs de Sainte-Marthe y soignaient les malades des deux sexes et ne prononçaient que les vœux simples de pauvreté et de chasteté.

En 1624, Françoise de la Croix fonda, à Paris, la congrégation des sœurs hospitalières *de la Charité* (de Notre-Dame de Paris). Ce fut elle qui, la première, avec l'approbation de l'archevêque, établit,

dans la capitale de la France, un hôpital pour les femmes seules. En 1627, le roi et le parlement autorisèrent cette nouvelle congrégation, à laquelle on fournit un local plus vaste que la maison qu'elle avait occupée jusque-là près du couvent des Minimes. L'ordre avait quatre maisons, deux à Paris, une à La Rochelle et une à Pate, où était née la mère Françoise. Quoiqu'il eût quitté la règle du tiers-ordre de saint François pour celle de saint Augustin, on continua d'appeler les sœurs *Filles de saint François*. L'habit de l'ordre devait proprement être gris; néanmoins il était noir dans plusieurs maisons.

Les sœurs hospitalières qui restèrent affiliées au tiers-ordre de saint François d'Assises, appelées aussi *Sœurs grises*, à cause de l'habit qu'elles portaient généralement (mais qui dans quelques maisons était noir, dans d'autres bleu foncé, dans d'autres blanc), n'étaient pas moins répandues. Elles ne prononçaient que les vœux simples pour un ou trois ans, et n'étaient pas cloîtrées pour la plupart. Cet ordre, fondé par Angeline de Corbare (morte, en 1435, dans son couvent de Foligny), acquit une grande réputation par les efforts de saint Vincent de Paul (*voy.*). Secondé par la dame Le Gras, cet homme vénérable établit un séminaire pour former de bonnes garde-malades. Cette école prospéra, et reçut de l'archevêque de Paris le titre de congrégation; elle servit de modèle à 300 maisons pareilles qui s'élevèrent en France, dans les Bas-Pays et jusqu'en Pologne. La supérieure exerçait ordinairement ses fonctions pendant trois ans. Les sœurs joignaient la vie active à la vie contemplative. Tout ce qui aurait pu les attacher trop fortement leur était enlevé; on leur faisait même changer de cellule à certaines époques. Les pénitences et les jeûnes étaient choses ordinaires pour elles. Pour être admise, il fallait avoir un corps sain et vigoureux, un caractère sérieux et modeste. Les novices étaient soumises à de rudes travaux pendant cinq ans, après lesquels on leur permettait de prononcer les vœux pour un an seulement; mais elles pouvaient les renouveler. *Voy.* CHARITÉ (*sœurs de la*).

Les hospitalières de Saint-Joseph, congrégation formée à La Flèche, en 1642, par M[lle] de La Fère, ne prononçaient de vœux que pour un ou trois ans. Leur habit était aussi simple que modeste. Elles eurent bientôt des maisons à Laval, à Baugé, à Moulins, et même à Montréal dans le Canada. Celle de Laval adopta la première, en 1663, la règle de saint Augustin; les autres l'imitèrent. Toutes vivaient dans l'union la plus intime.

D'autres hospitalières se consacraient seulement à l'éducation des filles, comme la congrégation des Sœurs de Saint-Joseph, fondée en 1638. Ces sœurs joignirent, par la suite, au vœu d'obéissance celui de chasteté. Les maisons de Paris, de Rouen, de Toulouse, de Limoges, de La Rochelle, différaient et par les statuts et par l'habit. Quelques-unes furent régularisées.

Nous pourrions citer encore la congrégation du Saint-Esprit, fondée à Dijon par Joly, celles des Filles de sainte Agnès et de la Sainte-Famille, fondée à Douai par Jeanne Biscot; mais ceux qui seront curieux de plus grands détails pourront lire le savant ouvrage d'Hélyot : *Histoire des ordres monastiques, religieux et militaires, et des congrégations séculières, de l'un et de l'autre sexe, qui ont été établies jusqu'à présent, contenant leur origine, fondation, progrès, événements considérables, leur décadence, suppression ou réforme, les vies de leurs fondateurs ou réformateurs*, avec un grand nombre de figures, assez fidèles, de leurs habillements, Paris, 1714-21, 8 vol. in-4°. E. H-G.

HOSPITALITÉ (*hospitalitas*, d'*hospes*, hôte). C'est la pratique d'un devoir prescrit par la loi divine, en ce sens que son accomplissement a pour principe la charité. Cependant cette pratique se retrouve chez tant de peuples livrés à l'idolâtrie qu'il faut bien reconnaître qu'elle a sa source dans ce sentiment de bienveillance universelle qui fait du genre humain une même famille. En effet, le voyageur, l'indigent, admis sous la tente de l'enfant d'Israël ou dans la demeure du riche Égyptien, assis à leur table, partageant leur couche, recevant, au moment du départ, les aliments qui

devaient le soutenir sur la route, souvent même les vêtements destinés à couvrir sa nudité, ne participaient-ils pas, pour le temps de leur passage, à tous les soins, à tous les dons, que la tendresse d'un père répand sur ses enfants?

Telle était l'hospitalité aux premiers jours du monde; telle les livres sacrés nous la montrent, exercée par Abraham et Sara, dans les champs chaldéens, à l'égard des trois célestes voyageurs; telle les annales de l'antiquité païenne nous la racontent dans la fable de Philémon et Baucis, hôtes de Mercure et de Jupiter; et, dans la mythologie comme dans la Bible, nous trouvons, à côté des récompenses accordées à ceux qui pratiquent cette vertu, l'exemple des terribles châtiments infligés à ceux qui en violent les lois. Ainsi le feu céleste embrase le palais de Lycaon (*voy.*) qui servait à ses hôtes pour aliments des victimes humaines; et le même feu consume la ville impie dont les débauches étaient un outrage à la nature. Comme deux charitables vieillards échappent seuls à l'inondation qui engloutit leurs voisins inhospitaliers, de même Loth et sa famille, qui avaient seuls accueilli et respecté sous leur déguisement les envoyés du ciel, sont seuls préservés, au milieu de la ruine de la cité maudite.

Dans la Grèce, comme dans la terre de Chanaan, l'hospitalité engageait aux soins les plus attentifs envers celui qui en réclamait le bienfait. A son entrée, on lui présentait le vin, le pain et le sel; on lui lavait les pieds; et ce fut en rendant ce pieux office à Ulysse que la nourrice Euryclée le reconnut à la cicatrice dont sa jambe était marquée. En ces temps de simplicité primitive, même des filles de roi s'acquittaient de ce devoir : la fable nous en offre des exemples célèbres dans Nausicaa, dans Hélène; mais les annales de la charité chrétienne nous en présentent de plus authentiques et de plus touchants dans deux princesses que l'Église a mises au rang des saintes, Amélie d'Écosse et Élisabeth de Hongrie.

En Orient, l'Égypte, l'Éthiopie, l'Arabie, l'Inde, nous ont légué les plus anciens souvenirs et les plus sublimes leçons des vertus hospitalières; Tobie en est demeuré le type parfait et l'exemple à jamais vénérable. L'islamisme n'a rien changé à cet égard aux mœurs de l'Orient; le Koran a même fortifié l'habitude par le précepte, et le Bédouin voleur regarde comme un être sacré l'étranger qui a touché le seuil de sa tente. Dans sa tragédie d'*Abufar*, Ducis a décrit en beaux vers l'hospitalité des Arabes :

> ..... Le voyageur, le mortel égaré,
> Consumé par la faim, par la soif dévoré,
> En tout temps trouve ici la tente de mon père,
> Le pain qui le nourrit, l'eau qui le désaltère,
> Dans la main d'Abufar le gage de sa foi.

Dans la Grèce et à Rome, parvenues au plus haut degré de civilisation, le droit d'hospitalité devint une sorte d'institution sociale qui unissait entre eux par les liens d'une bienveillance mutuelle, non-seulement tel et tel citoyen de deux états, ou tel et tel habitant de deux villes, mais tous les habitants de deux cités les uns envers les autres, ou une cité tout entière à l'égard du citoyen d'une autre ville ou d'un autre état. Ainsi Jules César et Nicomède, roi de Bithynie, étaient hôtes l'un de l'autre; ainsi Attale, roi de Pergame, était l'hôte du peuple romain. La guerre même ne suspendait pas l'exercice de ce droit sacré: aussi Tite-Live a-t-il qualifié d'exécrable violation des lois de l'humanité une ordonnance de la ligue Achéenne qui avait interdit l'accès de ses villes à tout sujet de la Macédoine.

Les peuples de l'Europe réputée barbare, encore à demi sauvages, étaient cependant très hospitaliers, et tels furent surtout les Gaulois et les Germains. Au moyen-âge, et sous le régime brutal de la féodalité, le manoir seigneurial et plus encore le saint monastère furent toujours l'asile du pauvre moine en voyage, du pèlerin ou du simple étranger; ils le sont encore dans les pays où les couvents se maintiennent, et dans ceux du Nord, notamment en Pologne et en Russie, l'hospitalité la plus franche est toujours exercée à l'égard du voyageur, et, dans les villes, à l'égard de tous les étrangers. Dans nos pays d'Occident, la division des fortunes, les besoins du luxe et de la civilisation, surtout la grande affluence des voyageurs, ont fait disparaître ces pieuses habitudes; l'extension

du commerce et des affaires de toute nature a nécessité l'établissement d'auberges et d'hôtelleries nombreuses, où l'hospitalité se vend et s'achète à deniers comptants; dans nos villes, on n'en trouve plus de traces qu'entre proches parents ou amis intimes. Dans les campagnes, quelques pasteurs, presque aussi indigents que ceux qu'ils sont appelés à secourir, quelques fermiers charitables, font quelquefois encore revivre à l'égard du pauvre sans abri cette pieuse tradition de l'hospitalité qui nous a été léguée par nos aïeux. Disons toutefois qu'à l'époque des persécutions révolutionnaires l'hospitalité reparut parmi nous en même temps que la proscription; exercée avec un dévouement qui ne calculait point le danger, elle offrit souvent à l'innocence une sauvegarde contre le supplice, et quelquefois aussi, transformée en délit, elle conduisit à l'échafaud ceux qui avaient tenté de lui dérober des victimes. P. A. V.

HOSPODAR (du mot slave *hospod*, δεσπότης, seigneur; en russe *ghospodin*) est le titre par lequel on désigne habituellement les princes qui gouvernent la Valachie et la Moldavie (*voy.* ces noms), sous la suzeraineté de la Porte othomane, et dont la qualification officielle est *vaïvode*, c'est-à-dire *prince-commandant**. Les premiers qui portèrent ce titre furent Raddulo et Bogdân, qui, dans la première moitié du XIIIe siècle, régnèrent, le premier en Valachie, le second en Moldavie (nommée *Bogdanie* par les Turcs), où ils avaient ramené deux colonies réfugiées en Hongrie à la suite des ravages des Huns blancs, et composées de Valaques descendant des anciens colons romains de la Dacie, mêlés à des Slaves. Après eux, la dignité d'hospodar demeura soumise à l'élection des nobles ou boïars, et du haut clergé, sous la suprématie de la Hongrie. Quelques-uns de leurs successeurs s'affranchirent de cette suzeraineté pour tomber bientôt sous celle des Othomans. En 1391, Mirza ou Myrtché, vaïvode de Valachie, vaincu par Bajazet, avait été obligé de se soumettre à un tribut; Dracula, ayant voulu s'y soustraire, fut défait par Mahomet II, qui cependant accorda des capitulations assez favorables à la Valachie. Les Turcs ne devaient prendre aucune part dans l'administration du pays, qui resta en possession de l'élection de son prince, soumis seulement à l'investiture et à un tribut de 10,000 piastres. La Moldavie obtint une capitulation semblable, en 1536, sous l'hospodar Bogdân, qui se soumit volontairement aux Turcs. Toutefois, diverses tentatives infructueuses d'indépendance donnèrent occasion à la Porte d'augmenter le tribut et de s'immiscer de plus en plus dans l'élection de l'hospodar. Elle s'empara même du droit de le choisir elle-même entre les boïars, en 1602, après la mort de Michel, qui avait réuni quelque temps les sceptres des deux principautés et de la Transylvanie. Les secrètes intelligences de l'hospodar Brankovan Bessaraba avec les Russes et les Autrichiens, vers 1710, et la fuite de Kantémir près du tsar Pierre-le-Grand, fournirent aux Grecs du Fanar (*voy.*), en possession déjà de la charge importante de grand-drogman, un prétexte pour persuader au divan que la sécurité de l'empire exigeait que l'on confiât désormais l'hospodarat, non plus à des boïars indigènes, mais aux fidèles rayas grecs. Nicolas Mavrocordatos, fils de l'interprète, fut le premier revêtu de cette dignité. La Porte entourait ces nominations de beaucoup d'éclat, et d'une pompe qui surpassait même celle qui est observée pour la création des visirs. Le nouvel hospodar recevait un panache de héron, insigne de sa dignité; il était revêtu par le grand-visir d'une pelisse d'honneur, et prêtait serment en présence du sulthan. Au sortir du sérail, il se rendait à l'église patriarcale, où il était sacré avec les cérémonies usitées jadis pour l'intronisation des empereurs grecs. Puis il se rendait à son gouvernement, accompagné d'un brillant cortége. Ces honneurs, le pouvoir et les revenus lucratifs qui en étaient la suite, excitèrent si vivement l'ambition des familles puissantes du Fanar que, pour se supplanter l'une l'autre, elles ne reculaient devant aucune intrigue, aucuns dangers, comme devant aucuns sacrifices pécuniaires, qui d'ailleurs retom-

(*) Les Grecs le nomment αὐθέντης ou ἡγεμών, et les Turcs *bey*, prince, et leurs fils *beyzadés*.

baient sur la province. La cupidité des membres du divan saisissait avec empressement toutes les occasions de révoquer un hospodar, quitte à lui rendre son poste s'il avait le moyen de l'acheter de nouveau; d'autres, moins heureux, perdaient la vie avec le pouvoir. En moins de 90 ans, la Valachie vit se succéder 40 hospodars, et, malgré les talents et les louables intentions de plusieurs d'entre eux, ces fertiles provinces allaient s'épuisant par ces mutations ruineuses. Aussi la Russie stipula-t-elle, en 1792, à la paix de Jassy, que la Porte maintiendrait les hospodars pendant sept années, ce qui fut éludé jusqu'en 1802, où les princes Hypsilantis et Morouzi furent nommés avec cette condition expresse. Cependant, trois ans plus tard, ils furent révoqués à l'instigation de la France, ce qui motiva l'entrée des Russes dans les principautés, qu'ils occupèrent jusqu'en 1812. De nouveaux hospodars furent alors nommés pour sept ans et fidèlement maintenus; mais, depuis, la révolution grecque a fait perdre aux Fanariotes l'administration des provinces danubiennes. Durant la dernière occupation russe, le général Kisselef a été chargé de donner aux deux principautés une nouvelle organisation, d'après laquelle les hospodars sont nommés à vie par l'assemblée des boïars, sous l'investiture de la Porte et l'approbation de la Russie. En vertu de cette favorable reconstitution, la Moldavie est gouvernée, depuis 1834, par l'hospodar Stourdza, et la Valachie par Alexandre Ghikas, élus par l'assemblée extraordinaire des boïars. W. B-t.

HOSTIE (du latin *hostia*, victime). On appelle ainsi le pain qui est offert aux fidèles dans l'eucharistie (*voy.*), et son nom vient de la doctrine de la transsubstantiation admise dans l'Église catholique romaine, selon laquelle le prêtre offre le corps de Jésus-Christ comme un sacrifice sanglant et expiatoire. Les hosties proprement dites ne furent introduites dans l'Église qu'au XIIe siècle. On employait primitivement au même usage du pain ordinaire, auquel on substitua ensuite un pain particulier, fait exprès, de forme ronde jusqu'au IVe siècle, qu'on partageait, après la consécration, entre tous les communiants. Les hosties sont de petits morceaux ronds et minces, d'une pâte blanche et sans levain (*v.* Azymes) portant l'image du Sauveur crucifié. On en fait de grandes pour la messe et de petites pour la communion des fidèles. Ce pain est actuellement confectionné par des séculiers; mais autrefois il était préparé dans la sacristie par des prêtres revêtus de leurs ornements sacerdotaux. Il y avait un cérémonial et des prières destinés à cet acte, ainsi qu'on peut le voir dans les anciens rituels. Dans les deux Églises, la catholique romaine et la luthérienne, après la consécration, l'hostie est regardée comme étant le corps de N. S. Jésus-Christ. Dans l'Église réformée, on fait usage du pain ordinaire; et depuis la réunion des deux communions protestantes en 1817, le pain dont on se sert dans les églises évangéliques de Berlin est de forme ronde, blanc, mince, de trois pouces environ de diamètre et d'un tiers de pouce d'épaisseur, et on le divise en trois parties. On emploie en plusieurs autres endroits un pain pareil pour la célébration de la sainte Cène (nom que les protestants donnent à l'eucharistie). X.

HOTEL. Ce mot a la même étymologie que le mot *hôpital* et dérive par conséquent de *hospes*, hôte. On entendait jadis par la dénomination d'*hôtel* un logis, une maison; plus tard, elle fut appliquée aux vastes et somptueuses habitations des grands seigneurs, ou des personnes qui possédaient de hautes charges à la cour. Aujourd'hui, ce mot a été resserré par l'usage dans de plus étroites limites. Les ministres et les princes ont bien encore leurs hôtels, mais en général les *hôtels garnis* sont venus substituer leur titre vulgaire à la désignation aristocratique. La spéculation a conservé le titre comme auxiliaire d'argent, et a suivi en cela la métamorphose dont nos mœurs offrent partout l'image.

Une histoire des hôtels de Paris serait chose curieuse sous le point de vue topographique, et comme histoire des arts et des habitudes de nos aïeux. Il faudrait commencer par enregistrer l'*Hôtel-Dieu* (*voy.* Hôpitaux), le premier en date de fondation, puisqu'on l'attribue à saint

Landry (608). Fortunat, l'ami de Grégoire de Tours, prétend que l'hôtel *des Thermes* fut la demeure des rois de la première race. On trouve dans les registres de la chambre des Comptes que les ducs de Bourgogne de la seconde race, qui descendaient de Robert de France, logeaient à Paris, au mont Saint-Hilaire, hôtel *de Bourgogne*, situé entre la rue Chartière, celle des Sept-Voies, et le Clos-Bruneau, plus tard Saint-Jean-de-Beauvais. L'hôtel *du Petit-Musc* fut acheté par Louis Ier, duc de Bourbon, petit-fils de saint Louis, et, après être devenu la propriété des rois Charles V et Charles VI, il changea de nom et fut appelé hôtel *de Bretagne*. Il appartint ensuite à la duchesse d'Étampes, maîtresse de François Ier, et à Diane de Poitiers, maîtresse de Henri II. Sauval rapporte qu'il prit le nom d'hôtel *du Petit-Bourbon*. Le monastère des Filles de la Visitation s'en était emparé dans le dernier siècle, et il ne reste rien aujourd'hui d'une demeure qui servit souvent de résidence à nos rois jusqu'à Philippe-Auguste, lequel jeta les premiers fondements du Louvre.

Le luxe des hôtels alla en augmentant jusqu'au règne de Louis XIV, dont la résidence hors de Paris ralentit les dépenses énormes qu'on appliquait aux maisons de ville. Jean, duc de Berry, frère de Charles VI, avait cinq hôtels dans Paris et sept dans les faubourgs. La vie de château n'était pas inventée alors, car les châteaux étaient des forteresses. On possédait des maisons de plaisance : les sept hôtels du duc Jean, dans les faubourgs, avaient cette destination. Ce que beaucoup de personnes ignorent, c'est que Bicêtre (*voy.*) était la plus agréable de ces habitations champêtres.

L'hôtel *de Saint-Paul* et le palais des Tournelles figurent presqu'à chaque page dans notre histoire et même dans notre législation. Charles V fit construire le premier, qu'il appelait l'*Hôtel solennel des grands ébattements ;* et Pierre d'Orgemont fut le constructeur du palais des Tournelles. Ces maisons avaient de grandes et vastes dépendances, qui ont contribué à doter les rues de Paris de noms qui sont autant de faits historiques. Dans le quartier Saint-Paul, les rues de la Cérisaie, Beautreillis, des Cerisiers, ont été percées dans les jardins de cet hôtel.

Les Précieuses Ridicules se réunissaient à l'hôtel *de Rambouillet*, célébré par Mlle de Scudéry. C'est aujourd'hui une maison de pierre et de briques, dans la rue Saint-Thomas du Louvre.

Tout le monde a entendu parler de l'hôtel *Cluny* (*voy.*), de l'hôtel *Barbette*, de celui qu'habita Mme de Sévigné (l'hôtel *Carnavalet*), enfin de l'hôtel *Bullion*, qui des mains d'un riche financier était tombé entre celles de la compagnie des commissaires-priseurs, pour servir de local aux ventes mobilières et au brocantage des tableaux.

Nous n'entrerons pas dans des détails plus étendus sur ce sujet, pour lequel on peut consulter avec fruit Germain Brice, Piganiol et surtout Sauval. On doit regretter de voir sacrifier chaque jour le peu de belles habitations méritant le nom d'hôtels qui restent encore à Paris à des spéculations qui privent les arts de vastes emplacements pour leurs produits les plus somptueux, et la population des masses de verdure, de l'air et du soleil dont ces grandes constructions laissaient jouir tout un quartier. R. de C.

Hôtels garnis. L'hôtel garni est un de ces perfectionnements introduits dans nos cités par la civilisation moderne. La vulgaire *auberge* (*voy.*) où *on loge*ait *à pied et à cheval*, fut longtemps, même dans les plus grandes capitales européennes, le seul asile offert aux plus riches voyageurs. L'*hôtellerie* eut ensuite des formes et un aspect un peu plus distingués. L'hôtel garni est venu enfin satisfaire plus ou moins complétement, suivant les localités, ce besoin de bien-être et de *confortable* que l'on trouve aujourd'hui dans toutes les classes un peu aisées de la société.

Si Francfort-sur-le-Mein, Genève, Bade, etc., brillent par les hôtels (ce mot pris dans le sens d'auberge d'un ordre élevé), Paris et Londres sont les deux grandes villes les plus renommées pour le luxe de leurs principaux hôtels garnis, et la première a l'avantage de rendre ce luxe moins coûteux pour les voyageurs. Dans ces hôtels de première classe, les familles riches trouvent non-seulement

des appartements complets, mais aussi tous les locaux nécessaires pour placer leurs chevaux et leurs voitures. Comme dans les grandes auberges, tous les besoins de la vie y sont satisfaits; on y rencontre, mais à plus de frais peut-être, les mêmes facilités, moins le bruit et les désagréments d'un mouvement continuel de va et vient.

Les hôtels garnis forment, à Paris, diverses catégories proportionnées à la fortune de leurs habitants: ceux des environs des Tuileries sont presque exclusivement réservés aux riches familles britanniques; ceux qui avoisinent le Palais-Royal, le boulevard Italien, sont principalement fréquentés par les autres étrangers et par les voyageurs de nos départements qui jouissent de quelque aisance. Dans les hôtels plus modestes des quartiers Saint-Denis, Saint-Martin, du Marais, etc., descendent les petits commerçants de province, les personnes moins favorisées de la fortune que leurs affaires amènent dans la capitale. Enfin, les hôtels garnis du quartier latin offrent un asile moins coûteux encore à cette foule d'étudiants qui viennent de leurs départements suivre les cours de droit et de médecine dans la capitale.

Plusieurs de ces hôtels offrent à leurs habitués une table d'hôte servie à des heures fixes et en raison des facultés pécuniaires de ces derniers.

Au reste, les hôtels garnis de Paris ont aussi une population permanente: les uns y trouvent l'agrément d'une existence plus libre ou la facilité de varier le choix de leur demeure; d'autres y cherchent un abri contre les impôts directs ou le service de la Garde nationale. Enfin, il est des familles peu aisées, des artisans vivant au jour le jour, auxquels leur peu de ressources a interdit l'achat d'un mobilier, et qui se trouvent contraints au séjour, toujours trop cher pour eux, de ceux même de nos hôtels garnis chez lesquels ce titre est le moins justifié.

Dans les quartiers industriels, il y a en outre des *logeurs* qui louent un lit dans une chambre commune, ou même une place dans un lit commun, à ceux qui n'ont pas, comme les oiseaux du ciel ou comme les renards de la forêt, un nid ou une tanière pour reposer leur tête. M. O.

HÔTEL-DIEU, à Paris, à Rouen, à Lyon, etc., *voy.* Hôpitaux et Hospices.

HOTEL-DE-VILLE, *voy.* Ville.

HOTTENTOTS. Ce nom est celui que les Européens s'accordent à donner à la population indigène qui occupe l'extrémité méridionale de l'Afrique. D'où vient ce nom? Souvent la question a été faite; mais personne peut-être ne s'est donné grand souci d'en chercher la solution. Sans prétendre résoudre le problème d'une manière incontestable, on peut se risquer du moins à conjecturer que c'est tout simplement le nom barbarement défiguré de quelqu'une des tribus qui occupaient le sol avant l'établissement des Européens; et nous citerons en particulier les *Houteni-koua* comme ayant pu fournir l'étymologie de l'appellation aujourd'hui adoptée pour désigner toute la race.

Du nom de Hottentots, les géographes ont formé celui de *Hottentotie* pour la contrée dévolue à ces peuples, comme celui de *Kafrerie* avait été donné au pays voisin, occupé par cette autre population qu'on appelle conventionnellement les Kafres ou Caffres (*voy.* ce mot). Mais il s'élève une difficulté sur l'acception rigoureuse de la dénomination. Les Kafres ont empiété, du nord au sud et de l'est à l'ouest, sur l'ancien territoire des Hottentots; et les Européens, qui ont fondé la puissante colonie du cap de Bonne-Espérance (*voy.*), ont empiété plus encore, du sud au nord, sur ces malheureuses tribus, refoulant les unes, englobant les autres (qui s'effacent même graduellement devant une civilisation délétère pour elles). Où seront les limites de la Hottentotie? Les restreindra-t-on au territoire que possèdent encore les Hottentots indépendants, ayant au sud la colonie du Cap (*voy.*), au nord et à l'est les deux grandes familles kafres des Kosas (Koossas) et des Betjouanas? ou bien y comprendra-t-on cette colonie du Cap fondée sur leur sol, et les cantons orientaux envahis par les Kafres, mais dont la nomenclature géographique appartient encore à la langue de ses anciens possesseurs hottentots?

Quelque parti que l'on prenne à cet

égard, on peut considérer les Hottentots comme constituant la population aborigène de toute la région australe que termine au sud le cap de Bonne-Espérance, et qui est bornée, vers le tropique du Capricorne, par une ligne vague et flexueuse tirée de la rivière aux Poissons à celle de Lourenço-Marquez. Peut-être même faudra-t-il chercher en-deçà du tropique la patrie originelle de certaines tribus de la même race.

Aujourd'hui, non-seulement les anciens habitants de ce territoire ont reflué devant l'invasion européenne et devant celle des Kafres, mais il est à observer que, dans les limites mêmes où cette pression étrangère les tient resserrés, on ne retrouve plus une population homogène. On distingue d'abord deux grandes divisions bien tranchées, celle des Hottentots proprement dits et celle des *Bosjesmen* ou *Bushmen*, c'est-à-dire hommes des taillis. Divers voyageurs ont représenté ces derniers, tantôt comme une race tout-à-fait à part, tantôt comme un ramas de fugitifs de toute origine; mais les études des physiologistes et des philosophes ont démontré que c'est une famille apparentée de très près au surplus des Hottentots, quoique grossie d'ailleurs d'éléments hétérogènes qui sont venus s'y réfugier sous le poids d'une misère sans bornes, d'une affreuse dégradation, d'un abrutissement dont leurs voisins s'autorisent pour les traquer et les pourchasser comme des bêtes féroces. Ceux qu'on appelle plus communément Hottentots sont partagés à leur tour en plusieurs tribus, différentes d'aspect et de langage, et la plupart des voyageurs expliquent ces nuances par l'intrusion d'éléments kafres betjouanas dans des proportions diverses.

Quant aux Hottentots qui sont restés sur le territoire occupé par les colons européens, ils ont donné naissance, par leur commerce avec les Européens, les nègres et les Malais, à une population hybride variée, confondue sous la dénomination commune de *Bastaards*, et formant une classe plutôt qu'une tribu. Eux-mêmes, dispersés, réduits à un petit nombre, ne conservent plus leurs anciens noms nationaux, graduellement effacés depuis le temps où Kolbe pouvait les énumérer, où Sparrmann en retrouvait encore quelques traces. Peut-être les *Gunyemen*, qui vendirent aux Hollandais le territoire où Van Riebeck jeta les fondements de la colonie du Cap, étaient-ils les mêmes que les *Gona-koua*, qui, plus tard, ont cédé leurs derniers domaines aux Kafres Kosas et parmi lesquels Le Vaillant avait choisi cette maîtresse qu'il a dépeinte si attrayante et si naïve, et qu'il a célébrée sous le nom de Narina. Aujourd'hui, quelques Gona-koua vivent encore sur les terres qu'ils ont aliénées, mais leur tribu est éteinte. Bien d'autres tribus s'étaient déjà éteintes comme elle; seulement celle-ci était plus civilisée, plus puissante, et son agonie nous a frappés davantage. Où sont les Koka-koua, les Sousa-koua, les Odi-koua, les Khirigri-koua, les Hessa-koua, les Son-koua, les Doun-koua, les Dama-koua, et tant d'autres? Il n'en reste plus vestige que dans les récits de quelques voyageurs.

A la simple inspection des noms que nous venons de transcrire, on reconnaît dès l'abord que le mot *koua*, qui les termine uniformément, est une appellation générale analogue au *man* des langues germaniques. Toutes les tribus comprises dans la famille des Hottentots proprement dits sont ainsi désignées, et on leur donne en commun, ou plutôt elles se donnent elles-mêmes, le nom général de *Kouakoua*. Quant aux Bosjesmen, leur nom national est *Saab*.

Quelles qu'aient été jadis les subdivisions de la famille Kouakoua, deux grandes tribus seulement méritent aujourd'hui d'être signalées, savoir : 1° les *Nama-koua*, à l'ouest, le long de l'Océan, entre la rivière aux Poissons et la frontière septentrionale de la colonie du Cap; 2° les *Kora-koua* dans l'intérieur, entre les Betjouanas et les Damaras au nord, les Bosjesmen au sud, les Nama-koua au couchant, et les Kafres au levant; on les appelle vulgairement *Koranas*. Chacune de ces tribus principales renferme plusieurs branches dont il serait inutile de faire ici l'énumération. D'autres tribus moins importantes, telles que les Kamino-koua, les Kabobi-koua, et les Ghes-

si-koua, qui vivaient dans le voisinage, doivent s'y être fondues.

La famille Saab paraît comprendre, outre les hordes dégradées des Bosjesmen, une peuplade voisine des Kora-koua, ainsi que des Betjouanas, et que Le Vaillant appelle *Houzouanas*, mais qu'on ne trouve mentionnée nulle autre part sous ce nom, bien qu'elle ne soit point inconnue aux colons du Cap sous celui de Hottentots-Chinois.

La race à laquelle appartiennent ces deux familles est essentiellement différente des autres races africaines, tandis qu'elle offre beaucoup de traits de ressemblance avec certaines races asiatiques, notamment avec les Eskimos et les Kalmouks. M. John Barrow, le premier, avait été frappé des rapports que présentait la physionomie des Hottentots avec celle des Chinois; et il pensait que ces Africains pouvaient bien n'être en réalité qu'un rameau transplanté de la race mongole. Les anatomistes ont confirmé par leurs observations l'exactitude de ce rapprochement. Dans les deux races, la couleur de la peau est uniformément d'un brun clair et jaunâtre, le crâne large et carré, la face large, plate et triangulaire; les pommettes sont saillantes, le nez plat; les yeux bruns, écartés, et fendus obliquement; la taille rabougrie, les mains et les pieds remarquablement petits, la vue merveilleusement perçante. Quant aux différences qui les distinguent, une des plus remarquables est dans la texture des cheveux, plats et rudes chez les Asiatiques, laineux et ratinés chez les Hottentots; ceux-ci ont d'ailleurs de grosses lèvres qu'on ne voit point aux nations mongoles. Mais ce qui frappe davantage, c'est ce caractère spécial aux femmes hottentotes, appelé par les physiologistes *stéatopygie*, et qui consiste dans un développement monstrueux des fesses; à quoi il faut ajouter cette autre particularité qu'on a désignée sous le nom de *tablier naturel*. Tout Paris a pu voir, il y a vingt-cinq ans, une femme saabe, bien connue sous le titre de *Vénus hottentote*, dont une description anatomique est due au célèbre Cuvier.

Les caractères physiques que nous venons de passer en revue appartiennent en commun aux deux familles Kouakoua et Saab, mais à des degrés différents. La laideur de la face résultant de la saillie des pommettes, de l'aplatissement du nez, de la grosseur et de la proéminence des lèvres, la médiocrité de la taille et la stéatopygie de la femme, sont surtout remarquables chez les Saabs; l'abjection morale est aussi parvenue chez eux à son extrême limite, et leur vie diffère peu de celle de la brute : la chasse et la rapine fournissent à leur subsistance, réduite quelquefois à des racines sauvages, des larves d'insectes et des reptiles dégoûtants. Chez les Kouakoua, au contraire, la difformité est moins repoussante et l'esprit moins abruti; ils sont adonnés à la vie pastorale, et l'introduction du christianisme dans quelques peuplades, par le zèle des missionnaires moraves, les a même façonnés à la vie agricole. Mais, de même que ce perfectionnement est dû à des influences extérieures, le passage de la vie nomade à la vie sauvage, chez les Saabs, est aussi le résultat d'une action étrangère : ce sont l'oppression, la persécution, la misère, qui les ont dégradés et abrutis; et la même cause a produit des effets semblables chez quelques peuplades des Kouakoua. Ainsi les Koranas, cantonnés sur la rivière de Hartebeest, après avoir été dépouillés de leurs troupeaux et de leurs pâturages, n'ayant plus pour demeure qu'un désert, ne cherchant désormais leur subsistance que dans la chasse des bêtes fauves, les racines et les fruits sauvages, sont devenus en tout semblables aux Bosjesmen, et expliquent par leur propre misère celle de leurs voisins.

Pasteurs, les Hottentots se construisent des huttes de branchages formant, dans leur groupement circulaire, des villages mobiles connus sous le nom de *Kraal*. Ceux qu'une civilisation nouvelle a initiés à l'agriculture, se bâtissent des demeures fixes; l'établissement de Gnadenthal, fondé en 1737 par le missionnaire Schmidt, comptait, en 1799, 238 maisons et 1,234 habitants; c'est aujourd'hui une ville populeuse. Il a suffi d'une année aux successeurs actuels de Schmidt pour transformer la solitude de Grœnekloof en un riche canton paré des plus bel-

les récoltes. Les Bosjesmen, au contraire, ont pour demeures les cavernes, les crevasses des rochers ou les fourrés de leurs taillis.

Les uns et les autres n'ont d'autre vêtement qu'un tablier de pudeur de très petite dimension en cuir, et un manteau de peau de mouton ou de veau, dont ils mettent le poil en dedans ou en dehors, suivant la saison. Ils s'enduisent le corps de graisse, se barbouillent d'ocre et de terre noire, ornent leurs jambes de rondelles de cuir et quelquefois d'anneaux ou de plaques de laiton; les plus riches se parent de verroteries. Leurs armes sont la sagaie, l'arc, et les flèches empoisonnées qu'ils renferment dans un carquois cylindrique en cuir; deux boucliers, l'un aussi grand qu'eux-mêmes, l'autre simple rondache, complètent leur équipement militaire. Pour ustensiles de ménage, ils n'ont guère que des vases légers formés de jonc ou de roseau tressé avec une solidité remarquable, des tasses d'une coquille de tortue terrestre, des outres de peau; il y faut ajouter une blague à tabac, une pipe en pierre ou en bois, un étui à graisse suspendu à la hanche et une queue de chacal pour essuyer la sueur du visage. Les plus avancés ont quelques instruments de musique grossiers, tels que le *seekoua* ou tambour, le *rabbekin* ou guitare, le *kora* ou guimbarde de bois, et même un autre instrument plus compliqué analogue au *balafo* de la Sénégambie et composé de tubes de bois disposés comme les tuyaux d'une flûte de Pan, et dont on joue en frappant sur les parois avec deux petits marteaux.

Souvent on a nié qu'aucune idée religieuse leur fût propre avant les bienfaisants enseignements du christianisme, qui seul pouvait donner une impulsion intellectuelle à la nonchalante apathie de leur esprit; mais c'est une erreur : ils avaient déjà la notion traditionnelle d'un Dieu ou esprit supérieur, principe du bien, et d'un démon ou principe du mal, et leur croyance à une autre vie se révélait par leur crainte des revenants aussi bien que par quelques cérémonies superstitieuses destinées à assurer le repos des morts.

La langue des Hottentots se divise en plusieurs dialectes, dont le classement s'accorde avec les distinctions qu'offrent les caractères physiques et moraux des populations qui les parlent; tous ceux qui appartiennent à la famille Kouakoua ont entre eux les plus étroites affinités, de manière à ce que les tribus de cette famille puissent toutes s'entendre entre elles sans beaucoup de difficulté. L'idiome des Saabs forme un autre groupe, dont les affinités avec le kouakoua sont moins manifestes, mais suffisent cependant pour constater de part et d'autre une origine commune. On a comparé le rapport mutuel des deux langages à celui que présentent entre eux l'anglais et le danois, ou même l'espagnol et le portugais.

De nombreux voyageurs ont vu les Hottentots de l'une et de l'autre famille, et nous en ont donné des descriptions plus ou moins complètes: pour ne mentionner ici que ceux qui méritent une attention particulière, à raison de la quantité et de la vérité des détails renfermés dans leurs relations, nous nous bornerons à citer Kolbe, Le Vaillant, Barrow, Lichtenstein, Burchell et Thompson. *A...

HOTTINGER, nom d'une famille suisse dont sont sortis un grand nombre d'hommes distingués dans les sciences.

Le premier d'entre eux, Jean-Henri Hottinger, l'aîné, naquit à Zurich le 10 mars 1620. Ses rapides progrès dans l'étude des langues anciennes engagèrent le gouvernement cantonnal à l'envoyer, à ses frais, dans quelques universités étrangères. Il alla d'abord (1638) à Genève, puis en France et dans la Hollande, où il étudia, à Groeningue surtout, les langues orientales. Il retourna dans sa patrie en passant par l'Angleterre (1641), et, dès l'année suivante, il fut nommé professeur d'histoire ecclésiastique à Zurich. En 1643, il y fut chargé de la chaire de catéchétique (*voy*. ce mot) et de l'enseignement des langues orientales. Il se livra avec une ardeur extraordinaire à des investigations sur la parenté des langues de l'Orient, et fit sentir le premier l'utilité qu'on pourrait retirer de recherches pareilles pour l'interprétation de l'Écriture. Sa *Grammatica quatuor linguarum Hebraïc., Chald., Syr. et Arab.*

harmonica (Zurich, 1649, in-4°), et son *Etymologicum Orientale* (Francfort, 1661, in-4°), ainsi que son *Thesaurus phil. sive clavis Scripturæ* (3e édition, Zurich, 1696, in-4°), ont puissamment contribué à répandre l'étude de la littérature orientale. Hottinger ne s'arrêta pas aux langues de l'Orient, il étudia aussi son histoire et son archéologie. C'est lui qui a publié la première histoire complète des Juifs et des Mahométans, avec d'excellentes recherches sur les religions et les sectes de l'Orient, dans son *Historia Orientalis* (Zurich, 1651 et 1660, in-4°), dans son *Promtuarium sive Bibliotheca orientalis* (Heidelberg, 1658, in-4°), et dans son *Historia ecclesiastica N.-T.* (Zurich, 1651 à 1667, 9 vol. in-8°), qui va jusqu'à la réforme et est encore fort estimée, quoiqu'elle ne soit pas exempte de préjugés religieux, et que la disposition de l'ouvrage et de son style laisse quelque chose à désirer. Le grand mérite de l'auteur était d'avoir puisé à des sources authentiques. Il s'efforça principalement d'apprendre à connaître l'état des églises orientales, et publia dans ses écrits les nombreux résultats de ses recherches. Ses ouvrages lui avaient fait une telle réputation dans le monde savant que l'électeur palatin écrivit de sa propre main au conseil de Zurich pour qu'il permît à Hottinger de passer quelques années à Heidelberg, afin de rendre son ancien lustre à l'université déchue de cette ville. Le savant professeur y réussit; mais il fut moins heureux dans sa tentative de rapprochement entre les différents partis de la réforme, rapprochement que l'électeur désirait opérer. En 1658, il accompagna ce prince à la diète de Francfort, où il fit, entre autres, la connaissance du grand orientaliste Ludolph. Ils conçurent ensemble le plan de faire partir à leurs frais quelques jeunes gens versés dans la littérature orientale, pour examiner l'état des églises d'Afrique et surtout de l'Éthiopie. De retour à Heidelberg, Hottinger obtint du conseil de Zurich, à la demande de l'électeur, une prolongation de son congé. Ce fut en 1661 qu'il retourna chargé d'honneurs dans sa ville natale, où il fut nommé recteur perpétuel de l'université, et fut chargé de plusieurs fonctions honorables, entre autres d'une mission diplomatique en Hollande. En 1667, cédant enfin aux invitations réitérées de l'université de Leyde, il se mit en route pour cette ville; mais il trouva la mort, avec trois de ses fils, dans les eaux de la Limmat.

Des quatre fils qui lui survécurent, Jean-Henri, né en 1647 et mort en 1692, Salomon, né en 1649 et mort en 1713, Jean-Conrad, né en 1655 et mort en 1730, Jean-Jacques, né à Zurich en 1652, le plus célèbre est ce dernier. Il fit ses études sous la direction de son père, occupa ensuite divers emplois ecclésiastiques, fut nommé en 1698 professeur de théologie à Zurich, et mourut en 1733. Parmi ses ouvrages, relatifs la plupart aux sciences théologiques, on estime surtout son *Histoire de l'Église helvétique* (Zurich, 1708 à 1720, 2 vol. in-4°), dans laquelle il s'efforce de soutenir la dignité de son église, et quelques écrits concernant l'union, qui se distinguent par autant de bon sens que de modération. Lavater a publié sa vie dans la *Tempé helvétique* (2 vol.).

Son arrière-petit-fils, Jean-Jacques Hottinger, né en 1750, mort le 4 février 1810, étant professeur et membre du chapitre à Zurich, s'est fait une réputation comme philologue par la publication d'un grand nombre de classiques, entre autres de Salluste, de Théophraste et du traité de Cicéron *De divinatione*, qu'il a traduit, ainsi que le traité *De officiis*. Il a rendu également des services comme moraliste et comme littérateur. Son *Essai d'un parallèle entre les poëtes allemands et les poëtes grecs et latins*, qui a été couronné, est regardé comme un des meilleurs ouvrages de cette espèce. On doit citer encore sa *Bibliothèque des ouvrages les plus modernes sur la théologie, la philosophie et les belles-lettres* (Zurich, 1784 à 1786, 3 vol.); son ouvrage *sur Bodmer* (*ibid.*, 1785); *Salomon Gessner* (*ibid.*, 1796), et d'autres opuscules allemands et latins publiés les uns dans les *Opuscula oratoria* (*ibid.*, 1816) les autres dans les *Zürcherische Beitræge*. De concert avec Wieland et M. Jacobs, il a publié le *Nouveau Musée attique*.

C. L.

HOUBLON (*humulus lupulus*, L.). Le houblon constitue à lui seul un genre qui appartient à la famille des urticées et offre les caractères suivants : fleurs dioïques, les mâles disposées en panicules, les femelles agrégées en chatons écailleux; fleurs mâles composées d'un calice à cinq folioles et de cinq étamines, fleurs femelles à calice réduit à une seule foliole; ovaire uniloculaire, contenant un seul ovule, et couronné par deux stigmates filiformes. Le fruit est une petite noix renfermant une seule graine, à embryon roulé en spirale.

Le houblon croît spontanément dans toute l'Europe; il n'est pas rare en France dans les haies et les buissons. C'est une herbe vivace, à tiges grimpantes, volubiles, longues de dix à trente pieds. Les feuilles, opposées et pétiolées, sont échancrées en forme de cœur à leur base, et partagées jusqu'au-delà du milieu en trois ou cinq lobes dentés. Les fleurs sont petites et verdâtres; les mâles, ainsi que les chatons femelles, constituent des panicules lâches et pendantes, naissant à l'aisselle des feuilles et à l'extrémité des rameaux. Les écailles des chatons femelles sont herbacées, ovales, concaves, imbriquées; chacune porte deux fleurs à sa base; ces écailles prennent beaucoup d'accroissement après la floraison et finissent par former un petit cône ovoïde, dans lequel les fruits sont complétement cachés. Le houblon du commerce n'est autre chose que ces cônes, récoltés un peu avant la parfaite maturité et séchés à une chaleur douce.

Le houblon se cultive en grand en Angleterre, en Allemagne, en Belgique et dans plusieurs départements de France. Personne n'ignore son emploi dans la fabrication de la bière (*voy.*). C'est lui qui aromatise cette boisson, en la rendant légèrement amère et tonique. Toutefois les brasseurs ne substituent que trop souvent au houblon d'autres substances végétales plus amères et moins chères, mais dépourvues d'arome agréable au goût. ED. SP.

HOUDON (JEAN-ANTOINE), statuaire, naquit à Versailles en 1740. A cette époque, beaucoup de commandes monumentales, suite et complément des grands travaux de Louis XIV, avaient été achevées successivement dans les résidences royales et dans la magnifique enceinte des Tuileries; mais leurs auteurs n'existaient plus, ou ils étaient arrivés à l'âge du repos; en sorte que le jeune artiste, privé pour lui-même d'un de ces maîtres qui servent de guide au talent novice, semblait s'instruire en étudiant la sculpture faite par les autres plutôt qu'en la pratiquant lui-même. Néanmoins, le mécanisme de l'art lui fut enseigné par Michel-Ange Slodtz, et, plus tard, il reçut des conseils de Pigale. Mais la nature l'avait fait sculpteur.

Élève laborieux et distingué de l'École des Beaux-Arts, il remporta le grand prix de sculpture à 19 ans, et partit pour Rome. Il était en Italie, lorsque les villes d'Herculanum, de Stabies et de Pompéi reparurent à la lumière du ciel, et que le sol rendit inopinément aux arts et aux sciences le dépôt qu'il avait recélé dans son sein pendant tant de siècles. A la voix de Winckelmann, interprète chaleureux de l'antiquité et vivement secondé par les efforts de Raphaël Mengs pour en raviver le sentiment, l'Italie se ranima. Un jeune homme plein de feu et d'émulation ne pouvait être spectateur indifférent de ce réveil. Houdon passa dix ans sur la terre classique à cette époque d'enthousiasme, et de plus, il fut chargé à Rome d'un travail qui fixa sur lui l'attention publique.

Il n'était pas rare alors de voir les Romains confier à nos lauréats académiques d'importantes commandes. Slodtz avait fait, pour la basilique de Saint-Pierre, un groupe de saint Bruno, fondateur de l'ordre des Chartreux, au moment où celui-ci refuse la mitre qui lui est apportée par un ange. Houdon exécuta en marbre la statue colossale du même saint, qu'on admire sous le porche de l'église de Sainte-Marie-des-Anges. Inspiration de Le Sueur, elle donne l'idée la plus fidèle de l'humilité et de la ferveur claustrale. Mais nul éloge ne dut flatter plus l'auteur que celui qu'en fit le pape Clément XIV. *Si la règle de son ordre*, dit le spirituel pontife, *ne lui prescrivait pas le silence, elle parlerait.*

De retour en France, Houdon esquissa

le petit modèle en plâtre d'un *Morphée*, qui, exposé au Salon de 1771, valut à l'artiste son agrégation à l'Académie de Peinture et Sculpture; quatre ans après, traduite en marbre de grandeur naturelle, cette figure le fit recevoir académicien. Elle ne fut pas sans influence sur l'heureuse réaction qui s'opérait dans la marche de l'art. Une *Vestale*, servant de lampe de nuit, offrit un exemple de l'ingénieux et poétique système d'ornementation appliqué par les Grecs à leur industrie. Une *Minerve*, médaillon en marbre, compléta pour l'artiste une exposition toute mythologique.

Académicien, Houdon crut ne pouvoir mieux payer son tribut au corps enseignant que par un de ces ouvrages propres à former des dessinateurs, et qui finissent par devenir, dans l'école, l'expression consacrée de la structure musculaire du corps humain, un *Écorché*. Cette étude, haute de 5 pieds et demi (dimensions convenables à l'amphithéâtre), est fort estimée. Pour l'instruction élémentaire, elle est rationnellement préférable à ces moulages sur préparations anatomiques qui, ne donnant que la nature morte, peuvent conduire l'élève à de graves erreurs. L'auteur en fit lui-même, pour l'usage privé, une réduction, reconnue supérieure à l'original en grand. Mais la preuve que ces deux résultats furent un double service rendu à l'art, c'est que les répétitions s'en répandirent bientôt dans tous les ateliers de peinture et de sculpture. L'*Écorché* (*voy.* ce mot) de Houdon fut partout regardé comme le meilleur rudiment du dessin.

Déjà la réputation de l'artiste avait franchi les mers. L'assemblée générale des États-Unis ayant décerné une statue à Washington, Houdon fut appelé en Amérique pour l'exécution du monument; il y fut conduit par Franklin. A Philadelphie, il résida dans la maison même du libérateur. Là, pouvant observer à loisir la physionomie de son hôte, il modela le buste, qu'il rapporta en France. C'est à Paris et d'après ce modèle, frappant de ressemblance, qu'il fit la statue en marbre, inaugurée dans la salle de l'état de Virginie. De cette image dérivent presque tous les portraits, peinture, sculpture ou gravure, du guerrier-citoyen.

Les études de Houdon en Italie avaient favorisé chez lui l'accord de la vérité de nature avec un faire large et facile, qui convenait bien au portrait. Sans négliger ces riens qui contribuent tant à la ressemblance, il savait faire un choix dans les détails, et conserver au style de la grandeur. Ce n'est pourtant pas ce grand goût des anciens, qui manifeste toute l'âme du modèle par la simple et énergique expression de quelques traits du visage; mais c'en est un reflet satisfaisant. En 1773, les bustes de Catherine II, impératrice de Russie, du prince Galitsyne et de Diderot; en 1775, ceux de Turgot, le nom le plus populaire de France à cette époque; de Gluck, le plus grand artiste de l'Europe; de Sophie Arnould, actrice aimée du public et toujours sûre de lui plaire, représentée dans le rôle d'*Iphigénie*, eurent un succès immense. Mais nous devons ajouter que l'artiste avait exposé en même temps un petit bas-relief en marbre figurant une grive suspendue par la patte, chef-d'œuvre de vérité et de naïveté. O vanité des gloires humaines! la sublime image de Gluck, où respire le génie, eut probablement moins de part à la vogue que l'oiseau mort. Houdon dut songer en riant à la caille de Protogène.

On attendait l'artiste au Salon de 1781: il devait y produire la figure de *Diane*, commandée par l'impératrice de Russie; la statue de Tourville, dans des proportions colossales, pour la collection des Français illustres que Louis XVI faisait exécuter; enfin la statue de Voltaire assis : ces trois objets en marbre.

Le parti pris de représenter Diane entièrement nue est un oubli de toutes les convenances mythologiques; il fit refuser à l'ouvrage les honneurs du Salon. Dans le fait, cette détermination de l'artiste est inexplicable. Un poëte seul pouvait s'écrier en la voyant : *Oui, c'est Diane!* En dépit de l'exclamation de Rulhière, nous n'y pouvons voir qu'une suivante de Vénus; ce qui n'empêche pas que l'arrêt d'exclusion ne nous semble trop rigoureux. Ce bannissement était si peu prescrit par les bienséances de l'art,

que la répétition de la même figure en bronze s'est vue longtemps au milieu de la principale cour de la Bibliothèque du Roi, et se voit encore au Louvre dans le Musée d'Angoulême.

La difficulté de satisfaire par le costume moderne aux exigences sculpturales a été la seule cause de l'espèce de recherche qu'on a pu reprendre dans l'amiral Tourville, où l'auteur, privé des moyens de donner à la simple pose un caractère monumental, a tâché de faire concevoir un marin luttant à la fois contre les ennemis et les éléments conjurés.

Il se trouvait plus à l'aise pour la statue de Voltaire. Fidèle aux doctrines grecques bien entendues, et averti par le triste essai d'une figure nue tenté par Pigale, il habilla le personnage; mais l'ajustement fut une simple draperie. Ce marbre présenta au public parisien une image aussi noble que vraie de son poëte et de son philosophe favori. La statue, pleine de vie, ne fut critiquée que sur la manière dont elle était vêtue, c'est-à-dire qu'elle renouvela, comme on devait s'y attendre, l'éternel débat sur la question du costume dans les statues monumentales érigées aux contemporains; mais le système grec triomphe. Elle fut offerte par Mme Denis à l'Académie Française; de là elle passa au Théâtre-Français, dont elle décore le vestibule.

Le buste de Molière, pour le foyer du même théâtre, fut aussi l'ouvrage de Houdon, qui enrichit encore du buste de Voltaire ce brillant local. A chaque exposition du Louvre, l'artiste produisait des portraits nombreux et toujours bien accueillis. Telle était sa fécondité que quelquefois son contingent occupait seul autant de place que celui de tous ses confrères. La popularité s'attacha à son talent, et il fut pendant assez longtemps le sculpteur de son époque. Louis XVI, le comte de Provence, Mesdames de France Adélaïde et Victoire; le prince Henri de Prusse; J.-J. Rousseau, dont le statuaire alla mouler le masque en toute hâte à Ermenonville, aussitôt qu'on eut appris la catastrophe de sa mort; Suffren, le héros de l'Inde; deux des jeunes officiers français qui avaient pris part à la guerre de l'indépendance américaine, Lafayette et Bouillé; Franklin, et D'Alembert, la princesse Daschkof, comme directeur (*voy.* son article) de l'Académie des Sciences à Saint-Pétersbourg; Buffon, de qui le buste, commandé par l'impératrice de Russie, est peut-être le chef-d'œuvre de son auteur; le lieutenant de police Lenoir; Sacchini, Gerbier, Mentelle, l'abbé Barthélemy, Mirabeau; Mirabeau, dont le nom, comme un tonnerre lointain, annonce l'orage qui va fondre sur la France. Quel cortége de célébrités! L'artiste avait connu presque tous ses modèles; bienvenu de chacun, il fut admis dans l'intimité de plusieurs, et, comme il était du commerce le plus affable, comme sa spirituelle bonhomie avait beaucoup de charme, il était devenu l'ami de presque tous; en sorte que c'était un plaisir de lui entendre raconter ses souvenirs, ce qu'il faisait avec une naïveté pleine d'intérêt.

La naïveté était dans l'homme. Quand on rapproche les uns des autres ses ouvrages dans divers genres et de différentes époques, on reconnaît que cette qualité y est constante et qu'elle forme le caractère prédominant de tous. La pratique du portrait devait la rendre durable, et l'on peut dire qu'il s'est peint dans ses œuvres. Ses têtes de jeunes filles sont comparables aux plus charmantes études sorties du pinceau de Greuze, avec qui elles rivalisent d'ingénuité, d'innocence et de grâce. La jolie figure de *la Frileuse*, trop connue pour avoir besoin d'être décrite, est un type de naïveté.

La Révolution venait d'éclater. Il était difficile à Houdon d'échapper au danger de sa renommée. A défaut de toute commande publique ou privée et pour occuper ses loisirs, ayant eu l'imprudence de reprendre une vieille statue de sainte Scolastique, abandonnée depuis plus de trente ans dans un coin de son atelier, il fut dénoncé à la tribune de la Convention. Mais un membre de l'assemblée prit sa défense; il eut la présence d'esprit de faire de la sainte une statue de *la Philosophie*, et l'artiste, qui avait exécuté les portraits des plus grands philosophes, fut honorablement acquitté. D'ailleurs, plus de travaux brillants! une jeune

génération d'artistes s'en empare, et cet empressement des ambitions nouvelles est justifié par une meilleure direction dans la marche de l'art, direction à laquelle Houdon avait contribué lui-même par ses exemples. Il fut encore chargé d'une statue en pied de *Cicéron*, pour l'escalier du Sénat conservateur, et de plusieurs sculptures colossales pour la colonne monumentale de la Grande-Armée, à Boulogne-sur-Mer.

Mais l'âge de la retraite était arrivé pour lui. Il avait atteint la vieillesse sans infirmités. Sa tête, presque entièrement chauve, avait pris un caractère si vénérable que Gérard, dans son tableau de l'*Entrée de Henri IV à Paris*, peignit d'après lui un des magistrats qui présentent au roi les clefs de la ville. Il finit par perdre la mémoire. Revenu à l'état d'enfance, après avoir parcouru le plus grand cercle de la vie humaine, et toujours préoccupé de son art, alors même qu'il n'y pouvait plus réfléchir, il croyait voir une sculpture dans un caillou, et il le ramassait; le soir, on trouvait les poches du vieillard lestées de ces chefs-d'œuvre. Malgré l'absence de sa raison, il continua d'être assidu aux séances de l'Institut et aux représentations du Théâtre-Français. Ses dernières années furent un assoupissement presque continuel; le dieu du sommeil, qui avait eu le premier hommage de son talent, semblait lui avoir réservé ce bienfait, pour lui épargner les angoisses qui rendent si pénible la fin de l'existence. Houdon s'éteignit doucement le 16 juillet 1828, dans sa 88e année.

Agrégé à l'Académie de Peinture et Sculpture en 1774, académicien et professeur en 1778, membre de l'Institut et de la Légion-d'Honneur dès l'origine de ces institutions, professeur actif, puis honoraire, puis émérite, à l'École royale des Beaux-Arts, il n'a manqué à Houdon aucune de ces distinctions personnelles auxquelles l'opinion publique attache du prix. M-L.

HOUE, *voy.* Instruments aratoires.

HOUGUE (la), ou La Hogue, car on varie sur cette orthographe, est une belle rade en avant du port de Saint-Vaast (Manche), sur laquelle toute une flotte pourrait mouiller, et où l'amiral de Tourville (*voy.*) perdit, le 29 mai 1692, une bataille navale contre la flotte anglo-hollandaise, accourue pour combattre les tentatives que faisait Jacques II afin de reconquérir son trône perdu.

Notre savant collaborateur, M. Depping, pense que *Hogue* et *Hougue* viennent du scandinave *houg*, promontoire, pointe de terre; suivant d'autres, ces mots signifieraient l'entrée d'un port. *Voir* l'*Annuaire de la Manche* pour 1840, p. 314-319.

Il ne faut pas confondre La Hougue avec *La Hague*, petit pays faisant partie de l'arrondissement de Cherbourg et du Cotentin. Ce nom est aujourd'hui oublié. S.

HOUILLE. Cette substance minérale, connue sous le nom vulgaire de *charbon de terre*, est noire, opaque, tendre, et jouit de la propriété de s'allumer et de brûler avec facilité en répandant une flamme jaune quelquefois mêlée de bleu, une fumée épaisse et noire qui exhale toujours une odeur bitumineuse. En brûlant elle se gonfle; quelques-unes de ses parties se fondent, de telle sorte que les morceaux se collent entre eux; et lorsqu'elle a cessé de flamber, elle donne un charbon poreux, léger, solide, dur, noir, et brillant d'un éclat métalloïde : c'est ce que les Anglais nomment *coake*, mot qu'on a francisé en celui de *coke*. *Voy.* Combustible.

Bien que les différentes variétés de houille ne soient pas, chimiquement, aussi exactement connues que beaucoup d'autres substances moins utiles, on sait que quelques-unes de celles qui ont été analysées sont loin de présenter cette analogie de composition que l'on devrait s'attendre à trouver dans les variétés d'une même espèce minérale : c'est ce que prouvent les résultats analytiques que le chimiste anglais Thomson a obtenus en examinant quatre des principales variétés de houille que l'on exploite dans la Grande-Bretagne.

En cherchant la quantité relative de charbon, de matière volatile et de matière terreuse qui constitue les quatre variétés suivantes, il a reconnu des différences notables, indiquées ci-après :

	charbon.	matière volatile.	matière terreuse.
Houille collante de New-Castle.	75.90	22.60	1.50
Houille esquilleuse de Glasgow.	55.23	35.27	9.50
Houille molle de Glasgow	42.25	47.75	10.00
Cannel-coal de Coventry.	29.00	60.00	11.00

Ces différences dans la quantité de charbon et de matières volatiles et terreuses, indiquent dans les principes élémentaires des quantités également différentes. C'est en effet ce que M. Thomson a constaté par les résultats suivants :

	Carbone.	Hydrogène.	Oxygène.	Azote.
Houille collante de New-Castle	75.28	4.18	4.58	15.96
Houille esquilleuse de Glasgow	75.00	6.25	12.50	6.25
Houille molle de Glasgow.	74.45	12.40	2.93	10.22
Cannel-coal de Coventry	64.72	21.56	»	13.72

On voit par ces analyses que les trois premières variétés de houille renferment à peu près la même quantité de carbone, mais que l'hydrogène, l'oxygène et l'azote sont dans des proportions très différentes dans chacune des variétés analysées, et que le *cannel-coal* est même complétement dépourvu d'oxygène.

Ainsi que l'a fait remarquer M. Beudant, la présence de l'azote dans ces variétés de houille est un fait remarquable, en ce sens que, la houille étant considérée comme le résultat de végétaux enfouis à une époque ancienne dans des dépôts formés à l'embouchure de certains fleuves et dans des golfes de l'antique océan, il semblerait qu'ils dussent être presque dépourvus d'azote, puisque ce corps simple est en quantité très minime dans les végétaux. Mais on peut répondre à cette objection que, l'azote étant abondant dans les substances animales, sa présence dans la houille s'explique naturellement par l'abondance des animaux aquatiques qui ont été enfouis avec les végétaux.

On distingue environ sept variétés différentes de houille sous le rapport minéralogique :

1° La *houille réniforme*, qui se présente en rognons plus ou moins volumineux, disséminés au milieu des schistes et des marnes du terrain houiller.

2° La *houille polyédrique*, qui se divise en fragments assez réguliers, de différentes formes, provenant du retrait de la masse de houille.

3° La *houille schisteuse*, qui, dans un sens, se divise en feuillets, et dans l'autre, offre une texture compacte.

4° La *houille lamelleuse*, qui ressemble à la précédente, avec cette différence que ses feuillets sont beaucoup plus minces.

5° La *houille granulaire* ou *grossière*, composée de fragments réunis présentant une cassure inégale dans tous les sens.

6° La *houille terreuse*, appelée aussi *houille fuligineuse*, matière pulvérulente, d'un gris noirâtre, fortement tachante.

7° La *houille compacte*, à cassure conchoïdale, tantôt d'un éclat résineux, tantôt à peu près mate. C'est cette variété que les Anglais nomment *cannel-coal*, dénomination qui paraît venir ou de celle de *canal-coal* (charbon de canal), comme si cette variété avait été dans l'origine transportée principalement par les canaux, ou de celle de *candle-coal* (houille candelaire), parce qu'en Angleterre elle est exclusivement employée à la fabrication du gaz hydrogène bi-carboné ou gaz d'éclairage. *Voy.* Gaz et Éclairage.

Sous le rapport industriel on ne distingue que quatre principales variétés de houille :

1° La *houille compacte*, que les Anglais nomment *cannel-coal.*

2° La *houille commune*, à cassure brillante et souvent irisée, qui donne un coke brillant et grenu que l'on nomme *coke fritté.*

3° La *houille grasse* ou *maréchale*, ainsi désignée parce qu'elle est particulièrement employée par les maréchaux et les forgerons : elle est éminemment collante au feu; elle forme un coke boursoufflé.

4° La *houille sèche* ou *maigre* comprend les variétés minéralogiques appelées *schisteuse* et *lamelleuse*. Elle est terreuse et impure; elle s'allume diffici-

lement, brûle avec une flamme bleuâtre et courte, sans se boursoufler, et donne un coke pulvérulent.

Plusieurs combustibles ressemblent plus ou moins à la houille : tels sont l'*anthracite* (*voy.*), le *stipite* et le *lignite* (*voy.* ce mot). Mais le stipite offre tellement l'aspect de la houille, il peut même la remplacer dans un si grand nombre d'usages, que, dans beaucoup de pays, on le confond avec la houille, sous les noms de *houille sèche* et de *houille limoneuse*.

Le stipite est un combustible d'origine végétale comme la houille, noir, tendre, opaque, s'allumant et brûlant avec plus ou moins de facilité et avec flamme; répandant alors une fumée noire et une odeur bitumineuse, souvent même fétide. En brûlant, il se ramollit et se gonfle; mais les morceaux ne prennent pas autant d'adhérence entre eux que la houille. Lorsqu'il a cessé de flamber, il produit un charbon celluleux, moins poreux que le coke, moins dur, et dépourvu de l'éclat métallique qui distingue celui-ci. S'il ne peut remplacer pour la forge la houille grasse, le stipite la supplée facilement dans les autres usages auxquels elle est généralement réservée. D'après ce que nous venons de dire, on voit que le stipite offre minéralogiquement, et probablement aussi chimiquement, beaucoup d'analogie avec la houille; mais géologiquement il en diffère complétement. En effet, ce combustible se trouve dans des formations moins anciennes que la formation houillère. *Voy.* TERRAIN.

Les couches qui renferment la houille constituent un ensemble que l'on nomme *formation houillère*. Cette formation se divise généralement en deux groupes ou étages, dont le supérieur se compose de diverses variétés de grès qui alternent avec des schistes et avec des lits de houille, tandis que l'inférieur se compose principalement de schistes, d'argiles schisteuses, de grès et de calcaires. Les lits de houille de cet étage sont minces, peu nombreux, et fournissent généralement un combustible d'assez mauvaise qualité.

La formation houillère occupe ordinairement des bassins circonscrits par des montagnes. Ces bassins sont rarement isolés; ils sont quelquefois d'une grande étendue, mais le plus souvent ils sont petits et d'une forme allongée. Toujours ils sont bornés par des roches plus anciennes qui en forment les bords. On voit fréquemment un certain nombre de bassins qui se rattachent les uns aux autres, dans une direction à peu près constante; ils forment ce qu'on appelle une *zone houillère*. Cette suite de bassins n'est probablement que le résultat de plusieurs dépôts partiels de matières végétales qui se sont formés çà et là, à la même époque et à l'aide de cours d'eau, dans de longues et larges vallées comprises entre des chaînes longitudinales, ainsi que dans les petites vallées transversales qui y aboutissaient, comme dans le centre de la France; ou bien dans de longs détroits, comme entre Édimbourg et Glasgow, ou sur les bords du Rhin.

Le bassin de Saint-Étienne (*voy.* LOIRE), qui fournit à lui seul près de la moitié de la houille que l'on exploite en France, est borné par des crêtes de gneiss et de granit (*voy.* ces mots), qui se détachent des montagnes de la Haute-Loire et de l'Ardèche. Sa forme est celle d'un triangle allongé se dirigeant de l'ouest-sud-ouest à l'est-nord-est. Sa plus grande longueur est de 46 kilom. 250 m., c'est-à-dire plus de 11 lieues et demie; sa plus grande largeur est de 12 kilom., et sa plus petite, près de Rive-de-Gier, n'est plus que d'environ 2 kilomètres.

Le bassin houiller de l'Aveyron, compris entre Rhodez et Severac-le-Château, est dirigé de l'est à l'ouest sur une longueur d'environ 36 kilom., ou de 9 lieues, et sur une largeur de 3 kilom., du nord au sud.

Dans le nord de la France, les riches mines d'Anzin (*voy.*) font partie de la grande zone, de 2 lieues de largeur sur plus de 50 de longueur, qui s'étend de l'ouest-sud-ouest à l'est-nord-est, depuis le département du Pas-de-Calais jusqu'au-delà d'Aix-la-Chapelle. Elle paraît se rattacher aux dépôts houillers des environs de Luxembourg, de Deux-Ponts et de Sarrebrück.

La formation houillère des environs de New-Castle (*voy.*) occupe un des

plus riches bassins de l'Angleterre. Ce bassin a 87 kilom., ou 21 lieues $\frac{3}{4}$, de longueur, sur 25 kilom. ou 6 lieues $\frac{1}{4}$ de largeur.

En Europe, les dépôts houillers ne se trouvent pas à une grande élévation au-dessus du niveau de la mer; les plus riches dépôts, comme en Angleterre, en Belgique et dans le nord de la France, sont même plutôt au-dessous qu'au-dessus de ce niveau. Cependant ils se montrent par lambeaux, à une hauteur plus ou moins considérable, sur les flancs des vallées dans les Vosges et dans les Alpes; mais dans l'Amérique méridionale elle se rencontre à une grande hauteur, c'est-à-dire à plus de 2,000 mètres.

De tous les combustibles minéraux, la houille est celui dont les applications aux arts et aux usages de la vie sont les plus nombreuses. La houille est employée dans les verreries, les salines, les fonderies et les usines de tous genres; elle peut presque toujours suppléer le bois, et elle a même sur lui l'avantage de donner, à poids égal, une chaleur beaucoup plus intense: ce qui lui donne une bien grande importance pour les locomoteurs à vapeur obligés de transporter le combustible nécessaire à leurs machines. Les serruriers et les forgerons ne pourraient remplacer par aucun autre combustible la houille grasse, parce qu'elle jouit seule de la propriété d'agglutiner ses fragments en brûlant, surtout lorsqu'on les humecte d'eau, et de former au-devant du soufflet une petite voûte sous laquelle la chaleur se concentre et où le fer, chauffé de tous côtés, se laisse promptement ramollir par l'action du calorique.

La houille est employée en Angleterre, en Belgique, en Allemagne et dans plusieurs parties de la France, au chauffage des appartements; son usage s'étend même chaque jour davantage, à mesure que se détruit le préjugé qui attribue une influence délétère à la légère odeur bitumineuse qu'elle dégage, et qu'il est du reste facile d'empêcher en disposant le foyer convenablement. D'ailleurs cette odeur est plutôt saine que nuisible; on lui attribue même, dit M. Beudant, des propriétés salutaires aux poitrines faibles, comme à la fumée des résines et des baumes. On croit aussi que la fumée de houille arrête la propagation des maladies contagieuses: cette opinion est répandue en Angleterre, et l'on remarque notamment que depuis qu'on a commencé à employer ce combustible à Londres, on a vu disparaître peu à peu les fièvres qui désolaient cette ville.

Lorsqu'on carbonise la houille dans des fourneaux fermés, on obtient une espèce de goudron qui sert avec avantage pour la marine, et dont on retire, par une nouvelle distillation douce, du bitume et de l'huile empyreumatique. En carbonisant la houille, il est facile aussi de fabriquer du *noir de fumée*, comme cela se pratique aux environs de Sarrebrück.

C'est aussi par la carbonisation de la houille que l'on obtient le gaz hydrogène carboné employé pour l'éclairage. L'idée première de cette application est due à Lebon, ingénieur français qui inventa les appareils auxquels il donna le nom de *thermolampes;* mais c'est en Angleterre que ce mode d'éclairage a obtenu le plus de succès; ce sont même des ingénieurs anglais qui ont construit à Paris le premier gazomètre (*voy.* ce mot et Gaz) destiné à fournir le gaz pour l'éclairage de cette ville.

Le coke obtenu par ces différents modes de carbonisation est un excellent combustible, qui donne une plus grande chaleur que le charbon et qui remplace avec avantage la houille, principalement dans les opérations auxquelles le bitume que celle-ci contient peut nuire d'une manière quelconque, telle que le traitement du minerai de fer pour en obtenir de la fonte.

Le coke est recherché aussi pour le chauffage des appartements, soit seul, soit concurremment avec le bois.

La formation houillère constitue des dépôts fort inégalement répartis dans les différentes contrées du globe. Jusqu'à présent l'Europe paraît être la plus riche des cinq parties du monde en houille; mais on y remarque une grande inégalité de richesse houillère, ainsi qu'on peut le voir par le tableau suivant, qui présente la quantité de houille que l'on exploite dans les différents états de l'Europe.

EUROPE OCCIDENTALE.

	Quint. métr.
Angleterre, avec l'Écosse et l'Irlande.	180,000,000
Belgique.	26,000,000
France	20,000,000
Prusse (principalement occidentale).	10,000,000
Hanovre, avec les petits états de la Confédération germanique.	3,500,000

EUROPE CENTRALE.

Saxe	800,000
Bavière.	200,000
Autriche (proprement dite).	400,000
Bohême.	2,500,000

Dans le tableau ci-dessus, nous ne voyons figurer que l'Europe occidentale et l'Europe centrale. La première, qui est la plus avancée sous les rapports intellectuels et industriels, est, comme on le voit, infiniment plus riche en charbon minéral.

Si nous jetons un coup d'œil sur la richesse houillère du reste de l'Europe, nous verrons que la partie septentrionale et la partie méridionale sont encore moins bien partagées, sous ce rapport, que la partie centrale.

Dans le nord, le Danemark est dépourvu de houillères, et la Suède, ainsi que la Norvège, ne possèdent que quelques exploitations peu susceptibles de développement.

Au sud, l'Italie et la Turquie sont très pauvres en gisements houillers; la Grèce ne présente pas même le terrain qui recèle la houille.

Quant à la partie du sud-ouest de l'Europe qui comprend la péninsule hispanique, elle participe de la région occidentale pour sa richesse en houille. Ainsi le Portugal possède plusieurs houillères, et l'Espagne, dans ses provinces des Asturies et de la Manche, présente d'immenses dépôts houillers. Mais dans ces deux royaumes, le peu de développement de l'industrie, le défaut de communications et la situation affligeante que présentent les esprits sous le rapport politique, rendent ces richesses presque stériles. La houille exploitée en Portugal ne représente qu'une valeur de 1,100,000 francs. Les houillères de l'Espagne ne produisent qu'environ 1,000,000 de quintaux métriques, bien qu'elles puissent en produire plus de dix fois autant. On peut donc affirmer qu'il y a beaucoup d'avenir dans la richesse et dans la prospérité matérielle du Portugal et de l'Espagne.

Lorsque l'on considère, ainsi que nous l'avons dit ailleurs, que la houille est devenue le principal véhicule de l'industrie, du commerce, du bien-être et du mouvement intellectuel des peuples, on demeure persuadé que l'Europe orientale ne rivalisera jamais avec l'Europe occidentale, et que la puissance et les lumières n'abandonneront jamais l'Occident pour l'Orient. La nature physique du sol le veut ainsi : c'est ce qu'il est facile de prouver.

La Hongrie ne possède que des houillères peu importantes; son principal combustible est le lignite. La Valachie et la Moldavie ne sont pas mieux partagées: aussi avons-nous eu occasion de remarquer, lorsque nous parcourûmes l'Europe orientale en 1837, que les bateaux à vapeur autrichiens qui naviguent sur le Danube depuis Presbourg jusqu'à Galatz consomment du lignite et surtout du bois.

En vain la Russie a-t-elle cherché, par des tarifs de douanes prohibitifs, à encourager l'industrie sur son immense territoire; en vain se berce-t-elle de l'espoir d'appliquer les machines à vapeur à diverses exploitations industrielles, à accélérer les moyens de transport, si essentiels dans un si vaste empire, et à multiplier ses pyroscaphes sur la mer Noire, où l'on ne compte encore que deux lignes bien établies, celle d'Odessa à quelques-uns des ports de la Crimée, et celle du même port à Constantinople : elle se trouvera toujours arrêtée par la pénurie du combustible, et demeurera toujours

tributaire de l'Angleterre pour s'en procurer. Ainsi, non-seulement ses pyroscaphes sont construits et dirigés par des Anglais, mais encore la houille qu'ils consomment vient de l'Angleterre.

Nous disons que la Russie entretient un espoir qui ne se réalisera jamais qu'imparfaitement. En effet, la richesse houillère qu'elle espère trouver dans ses provinces méridionales ne peut être importante. Ainsi nous avons acquis la certitude que la Crimée, où quelques gisements de lignites dans le terrain jurassique ont été pris par les Russes pour de la houille, ne renferme aucune roche de la formation houillère; et tout nous porte à croire que cette formation, que l'on exploite dans le bassin du Donetz et qui s'étend sur les bords du Don, ne produira point assez de combustible pour exercer une grande influence sur l'avenir industriel de la Russie. Nous en pouvons à plus forte raison dire autant de quelques affleurements de la formation houillère qui ont été signalés tout récemment dans le gouvernement de Perm à la base occidentale des monts Ourals.

Il est à remarquer aussi que l'exploitation de la houille est, jusqu'à un certain point, subordonnée au mouvement progressif de l'industrie : le Portugal et l'Espagne, où ce combustible est négligé, en fournissent la preuve; la France suffirait d'ailleurs pour attester ce fait important.

Ainsi la France, dans des limites à peu près égales à celles qui circonscrivent son territoire actuel, exploitait :

	Quint. métr.
En 1789	2,800,000
En 1812	6,700,000
En 1819	8,000,000
En 1827	13,000,000
En 1830	16,000,000
En 1837	20,000,000

De nouvelles recherches portent à croire que ce dernier produit de ses houillères sera considérablement dépassé pour satisfaire à la consommation que nécessiteront les grandes lignes de chemin de fer projetées.

On ne peut nier que l'accroissement très remarquable de la production houillère en France, dans les différentes périodes que nous venons d'indiquer, ne soit dû aux progrès de notre industrie et à l'augmentation du nombre de nos machines à vapeur.

Toutefois, lorsque l'on considère que nos voisins les Belges sont plus riches en houille que nous, et que l'Angleterre obtient de ses houillères neuf fois plus de produits que nous n'en obtenons des nôtres, on sent la nécessité pour la France d'ajouter à sa consommation une partie des houilles étrangères; encore n'arrivera-t-elle jamais aux mêmes résultats que l'Angleterre, dont la force productive créée par ses moteurs à vapeur est évaluée à 6,500,000 ouvriers, tandis qu'en France cette force productive n'est que d'environ 600,000 ouvriers.

En France, la houille est en général trop chère pour que la consommation n'en soit pas restreinte à certaines localités. Ce qui en augmente le prix, c'est surtout le défaut de moyens de transport; car les frais d'extraction, qui influent d'ailleurs peu sur la valeur de ce combustible, ne sont pas en général plus considérables qu'en Belgique et en Angleterre. Ainsi, le prix moyen de l'hectolitre de houille en France est de 70 à 80 centimes sur le puits; dans le département du Gard, on en achète même à 15 ou 20 centimes, tandis que le prix moyen du transport, depuis le canal du Centre jusqu'à Paris, est de 1 fr. 90 cent. par hectolitre.

C'est cette cherté du transport qui nuit à la consommation de la houille et conséquemment s'oppose à l'extension de son exploitation; les petits ménages, qui devraient en consommer beaucoup, surtout à Paris et dans ses environs, où le bois est cher, n'y trouvent pas assez d'économie. Voilà pourquoi à Paris, par exemple, où la consommation de la houille est d'environ 1,000,000 d'hectolitres, 50,000 seulement sont consommés dans les foyers domestiques.

Si l'on considère que, dans le seul département du Nord, 5,000 ouvriers, presque tous chefs de famille, sont employés à l'extraction de la houille, on comprend combien d'hommes cette branche d'industrie fera vivre en France lorsque les frais de transport mettront moins de bor-

nes à la consommation de ce précieux combustible. J. H-t.

HOURIS. C'est le nom que le musulman donne aux beautés célestes dont les voluptueux mais chastes embrassements doivent, suivant le Coran, récompenser la vertu et la foi du vrai croyant. Tout ce qu'une imagination orientale a pu concevoir de plus propre à allumer les sens les plus attiédis a été rassemblé dans la description que donne Mahomet de ces nymphes fantastiques. Leur corps est composé de musc, de safran, d'encens et d'ambre; sur leur front brille un tel éclat qu'il changerait la nuit la plus sombre en une éblouissante clarté; leur voix est la plus douce et la plus harmonieuse des mélodies; leur œil de feu s'agite sous un noir sourcil, et porte le trouble et l'amour dans le cœur de celui qui l'a pu contempler un instant. C'est d'un fruit délicieux, aux parfums les plus suaves, présenté à chaque élu par un ange aux formes ravissantes, que s'échappera la houri pour voler aux bras de son nouvel époux. Sa face sera découverte, et on y lira ces mots : « Quiconque a de l'amour pour moi, qu'il accomplisse la volonté du Créateur;... je m'abandonne à lui, et le satisferai. » Alors, au milieu d'un jardin enchanté, se dressera une tente de perles blanches, sous laquelle sera consommé cet hymen. Pendant mille ans, l'élu et sa céleste beauté se confondront dans les étreintes d'un amour toujours plus brûlant. Cependant ces filles du paradis ne perdront pas leur virginité. Blanches, vertes, jaunes ou rouges, suivant la classe à laquelle elles appartiennent, elles attendront ensuite d'autres serviteurs du prophète pour leur prodiguer les mêmes jouissances.

Peut-être Mahomet emprunta-t-il ses houris aux Parsis. Eux aussi avaient des vierges aux yeux noirs que l'ange Zannyade gardait pour ceux qui obtenaient le paradis; mais peut-être aussi les houris ne se rattachent-elles ni aux nymphes, ni aux fées, ni aux almées, ni aux péris. Créations de l'imagination de l'auteur du Coran, elles devaient attacher le sensuel Arabe à une foi nouvelle que la promesse de ce bonheur idéal et mystérieux assuré au juste par le christianisme, au sein de la Divinité, n'aurait pas suffi sans doute à lui faire embrasser. *Voy.* Koran. A. M-t.

HOURRA, cri de guerre et d'attaque des Cosaques, et probablement d'autres peuples de la Russie (*voy.* Kosaks). C'est au cri de *hourra! hourra!* que les Cosaques, dans la guerre de 1812 à 1814, fondaient sur les troupes françaises ou se précipitaient dans les lieux qui n'étaient plus défendus. A leur exemple, la cavalerie des autres armées alliées avait adopté ce cri de guerre.

Hourra est aussi une exclamation de joie, équivalant à celle de *vivat*. On dit: L'empereur a été salué par un triple hourra. D-c.

HOUSSAYE (La), *voy.* Amelot.

HOUTMAN (Cornelis), fondateur du commerce hollandais avec les Indes-Orientales, naquit à Gouda au milieu du XVIe siècle. Après avoir habité quelque temps Lisbonne pour ses propres affaires, il se mit à recueillir de tous côtés, par pure curiosité d'abord, des renseignements sur le commerce des Indes, que les Portugais faisaient seuls alors, et sur la route qui conduit dans ces contrées nouvellement découvertes. Mais il ne tarda pas à être frappé des avantages qui résulteraient de ce commerce pour ses compatriotes, s'ils y étaient associés. Son zèle redoublant, il finit par exciter des soupçons; car il était défendu aux étrangers, sous les peines les plus sévères, de s'enquérir des affaires qui concernaient le commerce portugais. Houtman fut mis en prison et condamné à une forte amende. Dans l'impossibilité où il était de la payer, il s'adressa aux négociants d'Amsterdam, leur offrant de leur communiquer tous les renseignements qu'il avait recueillis s'ils voulaient lui fournir la somme nécessaire à sa libération. Son offre fut acceptée, et à son retour dans sa patrie, en 1594, Houtman tint sa promesse. Alors les négociants d'Amsterdam formèrent une société sous le nom de *Compagnie des pays lointains*, équipèrent quatre navires, et nommèrent Houtman subrécargue. La flottille mit à la voile le 2 avril 1595, et, le 23 juin de l'année suivante, elle jeta l'ancre devant Bantam, dans l'île de Java. D'abord bien accueillis par

les indigènes, les Hollandais virent bientôt l'harmonie rompue par les intrigues des Portugais, et furent obligés, après avoir perdu plus des deux tiers de leur équipage, de retourner à Amsterdam, où ils revinrent le 14 août 1597. Malgré le peu de succès de cette première expédition, on résolut d'en tenter une seconde. D'autres villes maritimes imitèrent Amsterdam, et fondèrent également des sociétés qui finirent par se réunir sous le nom de *Compagnie des Indes-Orientales*. Cette compagnie enleva le commerce des Indes aux Portugais, les chassa de leurs possessions, et eut le monopole de ce commerce jusqu'à la fin du XVIIIe siècle.

La seconde expédition, dont Houtman eut le commandement, partit en 1598, et fut plus heureuse que la première. Après avoir visité Madagascar, les Maldives et la Cochinchine, on aborda à Sumatra, où l'on reçut du roi un accueil amical. Mais bientôt après, Houtman fut arrêté au milieu d'une fête et retenu prisonnier. Les navires qui avaient déjà pris leur chargement retournèrent en Hollande, et on croyait Houtman mort, lorsque, le 31 décembre 1600, on le vit arriver avec trois matelots à bord d'un navire hollandais qui étaient à l'ancre devant Achem; cependant il déclara qu'il avait l'intention de se reconstituer prisonnier, dans l'espérance d'obtenir sa liberté et de décider le roi à conclure un traité de commerce avantageux pour ses compatriotes. Le roi montrait, en effet, des dispositions favorables; mais il finit par prêter l'oreille aux insinuations des Portugais, et envoya Houtman dans l'intérieur des terres, où la mort l'atteignit. Pendant sa captivité il s'était occupé d'observations astronomiques, et avait découvert plus de 300 étoiles, formant treize nouvelles constellations. Il envoya en Hollande le résultat de ses découvertes par le navire à bord duquel il s'était rendu; on trouve ces constellations indiquées dans le globe céleste de Blaauw. Il a été publié des descriptions pleines d'intérêt de ces premiers voyages des Hollandais; mais bientôt on s'obstina à garder un silence prudent. *C. L.*

HOUWALD (CHRISTOPHE-ERNEST, baron DE), auteur dramatique allemand, né, le 29 novembre 1778, à Straupitz, terre seigneuriale de la Basse-Lusace, dans la romantique forêt de la Sprée. Retenu dans la maison paternelle jusqu'à l'âge de 16 ans, dès sa plus tendre enfance il fit des vers; la lecture de *la Guerre de Trente-Ans*, de Schiller, lui inspira sa première tragédie. En 1794, il se rendit à l'université de Halle, pour étudier les sciences *camérales*. Puis il entra au service dans la chancellerie des États de sa province; mais ses loisirs étaient consacrés à la poésie. Sous le pseudonyme d'Ernest et l'anagramme Waluhdo, il fit paraître de nombreux morceaux de vers dans les recueils littéraires. Son ami d'enfance Contessa publia, en 1817, sous le titre d'*Accords romantiques*, un premier recueil de nouvelles dont M. de Houwald était l'auteur. Bientôt après, le *Livre pour les enfants des classes instruites* parut à Leipzig (3 vol., 1819-24), et, vers la même époque, M. de Houwald fit paraître ses premiers essais dramatiques. Il débuta par l'*Asile* (*Die Freistatt*) et *le Retour* (*Die Heimkehr*); mais à partir de 1821 se succédèrent, à de courts intervalles, *le Portrait* (*Das Bild*), *le Fanal*, *Malédiction et Bénédiction*, trois drames plus importants et qui fondèrent la réputation du poëte. En 1823, il publia la pièce de circonstance *le Prince et le Citoyen;* en 1825, la tragédie intitulée *les Ennemis;* en 1832, *les Bandits*. M. de Houwald a de plus publié ses *Mélanges* ou *œuvres diverses* (Leipzig, 1825, 2 vol.), et des *Images pour la jeunesse* (Leipz., 1828 et années suiv., 3 vol.).

Une douce mélancolie règne dans les créations dramatiques de cet auteur; quelques descriptions, dans *le Portrait* surtout, sont faites de main de maître. Mais le poëte lyrique perce trop dans toutes ces tragédies, et les caractères ne sont pas dessinés d'une main assez ferme.

Depuis 1822, M. de Houwald, établi à Neuhaus près de Lübben, exerce les fonctions honorables de syndic provincial, qui lui ont été confiées par les États de la Basse-Lusace. *C. L.*

HOUX. Ce genre, qui appartient à la famille des aquifoliacées, offre les carac-

tères suivants : calice petit, à 4 ou 5 dents; corolle rotacée, à 4 ou 5 lobes; ovaire à 4 ou 5 loges; 4 ou 5 stigmates sessiles; fruit charnu, renfermant 4 ou 5 noyaux dont chacun est rempli par une seule graine. Les houx sont des arbres ou des arbrisseaux à feuilles coriaces et persistantes; les fleurs, petites et blanchâtres, naissent aux aisselles des feuilles, soit en fascicules, soit en cymes, soit en ombelles simples.

Le Houx commun (*ilex aquifolium*, L.) est la seule espèce indigène : aussi est-ce à lui que le nom de *houx* s'applique d'une manière plus spéciale. Assez répandu dans les forêts de l'Europe centrale et méridionale, il ne s'avance guère au-delà du 50e degré de latitude. Le plus souvent il ne forme qu'un buisson ; mais dans les localités les plus favorables à son développement, il s'élève en arbre à cime pyramidale et touffue, et il acquiert parfois la hauteur de 40 pieds. Ses rameaux, disposés en verticilles, sont remarquables par leur écorce verte et luisante. Les feuilles, très coriaces, luisantes et d'un beau vert, sont ovales ou plus ou moins allongées, courtement pétiolées, mucronées, en général bordées de dents acérées et piquantes. Les fleurs sont disposées en ombelles simples. Les fruits, du volume d'un pois, de forme sphérique et de couleur en général écarlate, mûrissent en automne et ornent les rameaux jusqu'au printemps suivant.

A raison de l'élégance de son port et de son feuillage toujours vert, le houx trouve souvent place dans les bosquets et autres plantations d'agrément. Ses branches, comme celles du sapin, fournissent, dans quelques contrées de l'Allemagne, des arbres de Noël (*Christbaum*). Son bois est souple, très dur, blanchâtre, ou jaunâtre, ou verdâtre, d'un grain fin et serré; il prend facilement le noir et toute couleur; on le recherche pour les ouvrages de tour et de marqueterie, ainsi que pour la fabrication de toutes sortes d'outils. On préfère l'écorce de houx à toute autre substance végétale pour la préparation de la glu (*voy.*). Les baies de houx sont purgatives et émétiques. A l'époque de la cherté des denrées coloniales, les graines de houx étaient du nombre des substances qu'on substituait au café; en Corse, à ce qu'on assure, elles servent toujours à cet usage.

Le *houx de Mahon*, qu'on cultive aussi comme arbre d'ornement, n'est autre chose qu'une variété du houx commun, dont elle diffère par des feuilles plus grandes et non dentées.

Le fameux *maté* ou *thé du Paraguay* se prépare des feuilles d'une espèce de houx (*ilex Paraguarensis*, Aug. Saint-Hil.). Éd. Sp.

HOWARD (Catherine) et sa famille, *voy.* Norfolk. — Pour une autre famille anglaise du même nom et actuellement florissante, *voy.* Carlisle.

HOWARD (John), philanthrope anglais, naquit à Hackney, près de Londres, en 1726. Son père, riche négociant d'un caractère sévère, voulut qu'il apprît le commerce, malgré le peu de goût qu'il se sentait pour cette carrière et la faiblesse de sa constitution, qui ne le rendait guère propre à en supporter les fatigues : aussi y renonça-t-il dès qu'il se vit à la tête d'une fortune indépendante, et alors il alla visiter la France et l'Italie. A son retour à Londres, en 1752, il se livra à l'étude de la physique et de la médecine. Il s'était logé chez une veuve, dont les attentions délicates le touchèrent; il la demanda donc en mariage, et quoi qu'elle pût lui dire pour le détourner d'un projet que la grande disproportion de leurs âges rendait presque ridicule, il persista dans sa résolution et l'épousa en 1752. Devenu veuf trois ans après, il s'embarqua pour le Portugal, dont la capitale venait d'être détruite par le fameux tremblement de terre; mais son navire ayant été pris par un corsaire français, il fut conduit à Brest, où il resta quelques mois prisonnier de guerre. Les mauvais traitements qu'il eut à subir pendant sa captivité excitèrent ses sympathies en faveur de ses compagnons d'infortune, et, rendu à la liberté sur parole, Howard s'empressa d'adresser des plaintes au gouvernement anglais, dont les représentations ne restèrent pas sans succès auprès de la cour de France. Ce devoir accompli, il se retira dans une petite propriété rurale, à Lymington, et ne tarda pas à se remarier. Sa seconde femme étant morte, en

1765, en donnant le jour à un fils, le seul enfant qu'il eût, et qui malheureusement devint fou, il alla s'établir à Cardington, près de Bedford. Choisi, en 1773, pour shériff du comté, il mit tant de zèle et d'activité à visiter les prisons et à en réformer les abus que la chambre des Communes lui demanda, l'année suivante, un rapport sur l'état des prisonniers, en conséquence duquel deux lois furent rendues, l'une sur les soins à prendre pour la santé des détenus, l'autre sur la mise en liberté de ceux qui, quoique absous, étaient retenus injustement en prison. Ce succès encouragea Howard. Il parcourut l'Angleterre, l'Écosse et l'Irlande pour examiner par ses propres yeux l'état des prisons et des maisons de détention, et il eut la satisfaction de voir introduire dans plusieurs des réformes importantes, telles que la séparation des sexes, celle des âges, etc., réformes qui tendaient toutes à l'amélioration morale des détenus. Mais son zèle philanthropique ne se borna pas à sa patrie. De 1775 à 1787, il visita quatre fois l'Allemagne, cinq fois la Hollande, deux fois l'Italie, l'Espagne, le Portugal, les états du Nord et la Turquie, sans reculer devant aucune dépense, devant aucun danger; et partout il trouva l'accueil bienveillant que méritaient la simplicité, l'amabilité et la noblesse de son caractère. Le premier fruit de ses voyages fut la publication du livre *The state of the prisons in England and Wales, with preliminary observations, and an account of some foreign prisons* (Warrington, 1777, in-4°; avec un supplément, 1780, revu et augmenté en 1784; traduction française, Paris, 1788, 2 part. in-8°). Jamais ouvrage ne fut plus utile peut-être. Des milliers d'infortunés qui gémissaient sans espoir au fond des cachots lui durent la liberté et la vie; et dès lors les gouvernements d'Angleterre, de France et d'Allemagne commencèrent à s'occuper du sort des prisonniers un peu plus qu'ils ne l'avaient fait jusque-là. Cependant Howard n'était pas encore satisfait. Après avoir combattu heureusement la terrible fièvre des prisons, il voulut essayer d'arrêter les progrès de la peste, et il visita successivement, dans cette intention, les lazarets de la France, de l'Italie et de la Turquie, s'exposant à chaque instant au danger le plus imminent. Après avoir étudié la nature de la peste et les moyens les plus efficaces à employer contre elle, il publia le résultat de ses observations dans *An account of the principal lazaretto's in Europe* (Londres, 1789, in-4°), traduit en français, Paris, 1800, in-8°, et résolut d'aller suivre le cours de ses recherches en Asie. Il quitta donc sa patrie l'année même, mais pour n'y plus retourner. Attaqué d'une maladie épidémique à la suite de ses visites dans les hôpitaux de la Russie méridionale, il se rendit d'Otchakof à Kherson, où il succomba, le 20 janvier 1790, victime de sa philanthropie. Son corps est resté à Kherson, et, non loin de la barrière, un petit obélisque marque la place de son tombeau; mais les Anglais lui ont élevé un cénotaphe dans l'église de Saint-Paul, à Londres. — Voir *Vie de J. Howard*, trad. de l'anglais d'Aikin, Paris, 1796, in-12. E. H-c.

HOWE. Richard Howe, second fils d'Emmanuel Scrope, deuxième vicomte Howe, dans la pairie d'Irlande, naquit à Londres le 19 mars 1726. Il entra dans la marine à 14 ans, et fit son premier voyage dans l'escadre de l'amiral Anson. Il commandait le sloop *le Baltimore* en 1745, lorsque, dans un engagement contre deux frégates françaises, sur les côtes d'Écosse, il reçut une balle dans la tête et fut emporté pour mort du pont de son bâtiment; mais il était réservé à se retrouver plus d'une fois encore en face de nos marins. Nommé capitaine le 10 avril 1746, ce fut lui qui, en 1755, commença la guerre de Sept-Ans par un combat contre le bâtiment français *l'Alcide*, dont il s'empara. Ce succès et quelques autres du même genre lui firent confier par le ministère, avec le grade de commodore, la direction d'une série de tentatives contre les côtes de France en 1758. Elles ne furent pas toutes heureuses, et si les Anglais réussirent à s'emparer de Cherbourg (13 août), ils furent vigoureusement repoussés à Saint-Cast (11 septembre), où ils perdirent 3,000 hommes. A son retour en Angleterre, sir Richard Howe prit le titre de vicomte, par suite de la mort de son frère aîné, George-Auguste, tué au

Canada dans un combat contre les Français. Au commencement de 1776, il fut envoyé en Amérique pour agir de concert avec son autre frère, le général William Howe, qui venait de remplacer Gage dans le commandement des troupes anglaises. Leurs opérations combinées eurent peu de succès, et l'amiral revint deux ans après en Angleterre, sans avoir pu défendre Philadelphie contre les insurgés. Le ravitaillement de Gibraltar (*voy.* ce mot et Elliot) dont il fut chargé en 1782 lui fournit l'occasion de prendre une éclatante revanche, et affermit pour longtemps l'influence de l'Angleterre dans la Méditerranée. Depuis la paix qui suivit la guerre d'Amérique, jusqu'en 1788, il exerça les fonctions de premier lord de l'amirauté, et réalisa d'importantes réformes, notamment en ce qui concerne le système des signaux, la paie et l'avancement des officiers. Lorsqu'il résigna cet emploi, le roi l'éleva à la pairie avec le titre de comte.

A l'âge de 63 ans, après un demi-siècle de service actif, on pouvait croire la carrière de lord Howe terminée, lorsque les guerres de la révolution française, en l'appelant au commandement des forces maritimes de l'Ouest, lui valurent un nouveau triomphe d'autant plus glorieux qu'il fut plus vaillamment disputé. Nous voulons parler de la mémorable affaire navale du 1er juin 1794 (13 prairial an II), où la flotte française, avec 26 vaisseaux contre 36, balança si longtemps, à force de bravoure, le nombre et la manœuvre supérieure de l'ennemi, et où *le Vengeur* s'abîma dans les flots plutôt que de se rendre. L'heureux vainqueur rentra en triomphe à Portsmouth au milieu de l'enthousiasme général. Le titre de général des troupes de la marine et l'ordre de la Jarretière furent sa récompense. En avril 1797, il résigna le commandement de l'escadre de l'Ouest; mais la révolte des marins de Spithead, révolte terrible et qu'il parvint à apaiser par un heureux mélange de condescendance et de fermeté, lui fournit l'occasion de couronner sa longue carrière par un dernier service non moins signalé que les autres, quoique d'une nature différente, rendu à son pays. Il mourut le 5 août 1799, ne laissant que des filles, dont l'aînée prit, à la mort de son père, le titre de baronne Howe et hérita de la pairie; elle continue d'en être titulaire. Elle eut trois fils, dont le plus jeune, Richard-William-Penn, baron Curzon, né en 1796, a été nommé comte Howe et pair en 1821, et il est chambellan de la duchesse de Kent. Son fils aîné porte le titre de vicomte Curzon. R-y.

HOWICK (Charles Grey, vicomte), *voy.* Grey et l'*Errata* placé en tête du T. XIII.

HOWITT (William et Marie). Si l'on était tenté de croire que la poésie est incompatible avec les doctrines sévères du quakerisme, il suffirait de rappeler, pour modifier cette opinion, que William Penn s'amusait à faire des vers, qu'Elwood le quaker fut ami et admirateur de Milton, qu'enfin, de nos jours, Bernard Barton, mistriss Opie, William et Marie Howitt ont revêtu avec succès de la forme poétique ces idées de sympathie universelle, ces détails de la vie intime, familiers à la société des *Amis*. Né en Angleterre parmi le peuple des campagnes, élevé au séminaire des quakers d'Ackworth, William Howitt fut d'abord pharmacien-chimiste; mais bientôt l'amour de la littérature lui fit quitter son laboratoire, et son mariage * avec une femme qui partageait ses croyances religieuses et ses goûts littéraires vint ajouter un charme de plus à ses nouvelles occupations. En janvier 1834, il fut choisi par les dissidents de Nottingham pour présenter à lord Grey leur mémoire sur la réforme de l'Église. Plus de religion de l'État, séparation complète des deux pouvoirs, telles étaient les demandes qu'il développa hardiment dans une conférence avec le premier ministre.

William et Marie Howitt ont publié, ensemble ou séparément, un grand nombre d'ouvrages, indépendamment de leur collaboration à divers recueils, entre autres

(*) C'est donc par erreur que, dans l'article consacré dans cette Encyclopédie à la littérature anglaise, T. I, p. 733, il a été dit que William et Marie Howitt étaient frère et sœur. Cette dernière, comme quakeresse, est quelquefois nommée par les auteurs anglais *sister* (sœur) *Howitt*, ce qui aura sans doute trompé l'auteur.

au *Tait's Magazine*. On a des deux réunis: *Le Barde de la forêt et autres poëmes*, Londres, 1823, in-8°; de William : le *Livre des saisons ou Calendrier de la nature*, 1831 ; *Histoire populaire des prêtres dans tous les siècles et dans toutes les nations*, 1833, ouvrage dont la 6e édition parut en 1837 et qui fut l'occasion de plus d'une controverse avec les membres du clergé anglican ; *Pantika, traditions des temps anciens*, 1835, 2 vol. in-8° : ce sont des fictions bibliques et antédiluviennes, mêlées de vers; *La Vie rurale en Angleterre*, 1830, 2 vol. in-8°; le *Livre du jeune villageois*, 1838; *Colonisation et Christianisme, histoire populaire du traitement exercé par les Européens dans toutes leurs colonies envers les indigènes*, 1838. On a de Marie seule: *Les sept Tentations*, Londres, 1834; *Hymnes et vers du coin du feu*, 1839; *Visite aux lieux les plus remarquables de l'Angleterre*, 1840. Poëte et observateur à la fois, William Howitt excelle surtout dans ses tableaux de la vie rurale en Angleterre; Marie s'est fait remarquer par la grâce et la naïveté de ses ballades pastorales ou fantastiques. R-Y.

HRABANUS MAURUS, *voy.* RABANUS.

HUARTE (JUAN), le seul philosophe espagnol dont la réputation ait franchi les limites de sa patrie, naquit vraisemblablement en 1520, à Saint-Jean-Pied-de-Port, dans la Basse-Navarre. En 1590, il était médecin à Madrid, état qui favorisa particulièrement ses observations psychologiques. Son *Examen de ingenios para las sciencias* (Pampel., 1578, réimprimé souvent, et en dernier lieu à Amsterdam en 1662, in-12), répandit sa réputation en Europe et fut traduit en différentes langues, entre autres en français par G. Chappuis (Lyon, 1580). Il en parut aussi une réfutation (*Examen de l'Examen des Esprits*, par J. Guibelet (Paris, 1631, in-8°). L'ouvrage espagnol atteste un penseur pratique rempli de connaissances; il renferme des observations pleines de finesse sur la différence des capacités intellectuelles chez l'homme; mais il n'est pas exempt de paradoxes. Lessing dit avec beaucoup de justesse en parlant de Huarte : « C'est un bon cheval qui fait jaillir les plus vives étincelles quand il bronche. » X.

HUBER (THÉRÈSE), née le 7 mai 1764 à Gœttingue, était la fille du célèbre Heyne (*voy.*). Son éducation fut un peu négligée, à cause de l'état maladif de sa mère; elle passait, dit-on, ses journées seule, enfermée chez elle, sans instruction réglée. Cet abandon répandit sur sa vie tout entière une teinte de profonde mélancolie. A l'âge de vingt ans, elle épousa George Forster (*voy.*), qu'elle suivit en Pologne et à Mayence. Lorsqu'en 1792 les armées françaises entrèrent en Allemagne, Forster prit parti pour la république, et se rendit comme député de Mayence à Paris, après avoir renvoyé sa femme à Neufchâtel, où son ami Huber (Louis-Ferdinand*) l'accueillit. Vers la fin de 1793, les deux époux déjà divorcés, à ce qu'on affirme, se virent encore une fois dans le village de Motiers-Travers (canton de Neufchâtel), et, en quittant de nouveau Thérèse, Forster la recommanda à son ami Huber, qui l'épousa après la mort de son ami (1794).

Ce fut dans cette nouvelle union que Thérèse goûta un bonheur presque idéal, quoique la position de Huber fût modeste (il ne devint conseiller de régence à Ulm que dans les dernières années de sa vie), et que sa femme, pour subvenir aux frais du ménage, se vît obligée de se faire auteur. Peut-être ne suivait-elle qu'un secret penchant de son cœur et un besoin impérieux de son esprit en entrant dans la carrière chanceuse de la littérature. Son goût, sa sensibilité exquise, son expérience chèrement acquise, lui promettaient d'ailleurs des succès. La science, chez elle, n'avait point étouffé l'originalité de la pensée, et la série de contes et de nouvelles qu'elle publia de 1795 à 1804 est empreinte de grâce et de fraîcheur. Mme Huber s'adressait de préférence au public féminin, mais les hommes la lurent avec un vif intérêt.

(*) Né en 1764 à Paris, où son père s'était fait connaître par diverses traductions de l'allemand et autres ouvrages, Huber s'était montré lui-même excellent critique et conteur plein de talent; il avait aussi traduit plusieurs pièces de théâtre anglaises et françaises. Il mourut en 1804 à Ulm. Ses œuvres complètes (Tüb., 1807-19) forment 4 vol. in-8°. S.

La mort de son second mari détruisit tous ses rêves de bonheur. En 1814, elle vécut en Bavière auprès de son gendre; en 1819, elle était à la tête de la rédaction du *Morgenblatt* à Stuttgart. S'étant retirée (1824) à Augsbourg, elle mourut dans cette ville, le 15 juin 1829. Les *OEuvres complètes* de Thérèse Huber ont été publiées par son fils (6 vol., Leipz., 1830-1833). C'est aussi à cette femme distinguée qu'on doit la publication de l'intéressante *Correspondance de Forster* (2 vol., Leipz., 1829), dont nous avons parlé dans la notice consacrée à son premier mari. L. S.

HUBER (François), naturaliste distingué, naquit à Genève le 2 juillet 1750. Son père, Jean Huber, un des hommes les plus spirituels de son temps, cité souvent sous ce rapport par Voltaire, cultiva les arts, la musique, la peinture, la poésie. Il faisait admirablement bien la silhouette, et à ces talents il joignait un goût spécial pour l'observation des mœurs des animaux; il en fit preuve dans son traité sur le vol des oiseaux de proie, ouvrage accueilli avec distinction par tous les naturalistes de l'époque.

François Huber hérita des goûts de son père; il les développa ensuite dans les cours du savant de Saussure et en s'associant aux travaux d'un de ses parents entiché d'alchimie. La lecture des ouvrages de Réaumur et de Ch. Bonnet, ses entretiens habituels avec ce dernier, dirigèrent sa curiosité vers l'étude des abeilles. Son séjour à la campagne facilitait ce genre de recherches; mais sa vue, déjà affaiblie dès l'âge de 15 à 16 ans, ne put soutenir longtemps l'application fatigante nécessaire à ses travaux; elle s'éteignit complétement. Il eut recours alors à un aide intelligent, François Burnens, son domestique, qui lui servit de lecteur, de secrétaire et de collaborateur. Bientôt sa femme, Aimée Lullin, se chargea de cette tâche, et le bonheur le plus complet résulta de leur union pour les deux époux.

Les principales observations sur les mœurs des abeilles furent faites à Pregny, de 1789 à 1791. Huber découvrit que la fécondation de la reine, mère unique de la tribu, ne s'opère pas dans la ruche, mais dans les airs et à une certaine hauteur; il assigna les époques de ce phénomène. Il confirma la découverte de Shirach relativement à la faculté dont jouissent les abeilles de transformer, au moyen d'une nourriture appropriée, les œufs des neutres en femelles, et prouva que certaines abeilles ouvrières peuvent pondre des œufs féconds. Les lois économiques qui doivent diriger ceux qui soignent les abeilles formèrent une partie intéressante de ses recherches. Il dut la connaissance exacte et approfondie des mœurs de ces insectes à son invention des ruches vitrées, et aussi au courage de son aide qui, pour s'assurer du fait même le moins important, bravait la colère et les piqûres des frelons défenseurs du guêpier.

Huber publia ses travaux en 1792, sous le titre de *Nouvelles observations sur les abeilles* et sous la forme de lettres à Charles Bonnet (nouv. éd., Paris et Genève, 1814, 2 vol. in-8°). La nouveauté, la rigoureuse exactitude des faits captivèrent l'attention de tous les naturalistes; la plupart des académies de l'Europe tinrent à honneur de compter ce savant au nombre de leurs associés. Le poëte Delille, dans son poëme des *Trois Règnes de la nature*, a payé un juste tribut d'éloges aux découvertes du naturaliste genevois.

Son fils, Pierre Huber, se fit connaître par une *Histoire des mœurs des fourmis*.

François Huber publia en 1801, à Genève, les expériences faites avec Senebier sur la germination, sous le titre de *Mémoire sur l'influence de l'air et des diverses substances gazeuses dans la germination des différentes plantes;* observations vérifiées depuis et auxquelles on doit une partie des progrès de la physiologie végétale.

Huber passa les dernières années de sa vie à Lausanne, s'occupant toujours de ses études favorites. Il y mourut le 21 décembre 1831, à l'âge de 81 ans. L. d. C.

HUBERT (saint), apôtre des Ardennes. Les règnes de Chlotaire III, de Childéric II, de Thierry III et de Dagobert II ont été, pour la France, des époques terribles de déchirements et de meurtres,

Grimoald, Ébroïn, Saint-Léger, tour à tour enfermés, rasés, puis replacés sur les marches du trône, se vengeaient, à chaque revirement favorable de la fortune, des revers qu'ils avaient essuyés en jetant leur rival au fond d'un cloître, en égorgeant ses partisans, et surtout en le dépouillant de ses biens, de ses dignités et de ses trésors. A cette époque d'anarchie, le peuple, devenu presque insensible aux luttes de la Neustrie et de l'Austrasie, ou plutôt aux rivalités des maires du palais, laissait passer les événements politiques avec une sorte d'indifférence, et donnait toute son attention à des événements d'un autre ordre, dont le succès intéressait plus vivement sa foi religieuse. Ce qui lui importait, c'était de savoir les travaux de saint Éloi (*voy.*), les miracles de saint Goer, les souffrances de sainte Audeberte, les fondations pieuses de sainte Bathilde, les prodiges opérés aux tombeaux des bienheureux. Assurément il était beau, lorsque les chefs de l'état s'entr'égorgeaient pour étendre ou pour conserver leur puissance, de voir des hommes généreux, dévoués au salut de leurs frères, entreprendre, dans le seul but de convertir quelques pauvres âmes, des voyages lointains et périlleux, braver la colère et les menaces des grands, et jeter au milieu d'une vaste solitude les fondements de quelque monastère, retraite paisible au pied de laquelle venaient se briser en mugissant les tempêtes politiques. Saint Hubert est un des hommes en qui se personnifient le plus exactement les habitudes de vie et les instincts religieux de son siècle. Dans un temps où il valait mieux agir que méditer, il laissa de côté l'ascétisme, prit en main le bâton du voyageur, et s'achemina vers les populations qui n'avaient pas reçu ou qui avaient oublié la parole de Dieu.

Saint Hubert était issu de la race royale; il descendait de Clovis par son père Bertram ou Bertrand, duc d'Aquitaine, et par sa mère Hugberne. Sa naissance, d'après les renseignements les plus certains, peut être fixée à l'an 656. Les premières années de sa vie sont enveloppées d'obscurité; tout ce qu'on en sait, c'est que son éducation, un peu négligée par ses parents, fut dirigée par une de ses tantes, nommée Oda, et qu'il épousa, étant encore jeune, une dame de distinction appelée Floribane, dont il eut un fils qui lui succéda dans l'épiscopat. Hubert était habile dans les arts libéraux et dans le métier des armes; il avait été revêtu de la dignité de comte du palais.

La jeunesse d'Hubert se passa dans la dissipation et dans les plaisirs. Vers l'an 674, fuyant la tyrannie d'Ébroïn, il se réfugia à la cour du roi d'Austrasie, auprès de Pepin, dit d'Héristall, son parent. Il y fut investi d'un emploi éminent, et y demeura jusqu'à l'époque de sa conversion, conversion toute miraculeuse, suivant quelques-uns de ses biographes, et qui paraît avoir eu lieu en 683. Hubert chassait un jour dans la forêt des Ardennes: tout à coup, au milieu du chemin, un cerf lui apparut, portant entre ses bois un crucifix rayonnant. Hubert entendit distinctement une voix qui lui disait : « Si tu ne « te convertis, si tu ne changes pas de con« duite, tu descendras bientôt en enfer. » A ces paroles, Hubert descendit de cheval, se prosterna et dit : « Seigneur, que « voulez-vous que je fasse ? — Va trouver « Lambert; il t'instruira de mes volon« tés. » Hubert obéit. Lambert était alors évêque de Maëstricht; sa réputation de sainteté s'était répandue au loin. Il avait été, comme Hubert, victime de la tyrannie d'Ébroïn. Il accueillit le néophyte avec bienveillance, l'instruisit, lui donna la cléricature, et se fit aider par lui dans ses bonnes œuvres.

Quelques chroniques racontent avec de curieux détails un voyage que fit Hubert à Rome, par les conseils de saint Lambert. Le jour de son entrée dans la ville sainte, le pape Serge eut une vision, dans laquelle lui fut révélé le martyre de saint Lambert et l'arrivée de son disciple. Dieu ordonnait à Serge de revêtir Hubert de l'épiscopat, et de le sacrer évêque de Tongres, en remplacement de saint Lambert : ce qui fut exécuté. C'est pendant la cérémonie de son sacre qu'il reçut de la sainte Vierge l'étole*, et de

(*) Cette étole était de soie et d'or ; il y a environ mille ans qu'on en emploie des parcelles pour la guérison des malades. Selon le témoignage du P. Roberti, qui écrivait vers 1621, on

saint Pierre la clef dont il devait faire usage pour la guérison des enragés, des fous, des possédés, etc. Hubert revint ensuite à Maëstricht, et y exerça les fonctions épiscopales. Par ses soins, le corps de son maître chéri saint Lambert fut transféré à Liége (*Leodium*), qui n'était alors qu'un petit village, et où il fixa lui-même sa résidence en prenant le titre d'évêque de Liége.

La religion chrétienne avait déjà été prêchée dans les Ardennes par Euchaire, Valère, Materne, Paulin, Servais, Remacle et autres; mais la population de cette contrée sauvage et barbare n'avait pas brisé toutes ses idoles. Hubert en renversa un grand nombre par ses prédications. Il mourut en 727, dans un lieu appelé Vur ou Vuren (*Fura*), près de Bruxelles. Son corps fut enterré dans l'église de Saint-Pierre, à Liége, et les miracles innombrables qui s'y firent rendirent son tombeau célèbre. Ce ne fut qu'environ un siècle après la mort d'Hubert que ses restes furent transportés (825) au monastère d'Andain ou d'Andaye, qui prit dès lors le nom d'*abbaye de Saint-Hubert, en Ardennes*, sous lequel il jouit d'une haute célébrité pendant tout le moyen-âge. J. B. H.

HUBERT (ORDRE DE SAINT-), le premier du royaume de Bavière. Créé en 1444 par Girard V, duc de Berg et de Juliers, afin de perpétuer le souvenir de la victoire qu'il remporta sur Arnaud d'Egmont, le jour de la Saint-Hubert, cet ordre palatin fut transféré en Bavière par l'électeur Charles-Théodore et s'y est toujours maintenu avec éclat. Il n'est en général conféré, à l'étranger, qu'à des souverains ou à des princes de maison souveraine, et, dans l'intérieur du royaume, il ne compte que douze chevaliers et un grand-commandeur. Ces membres sont toujours choisis parmi les personnages les plus éminents et qui doivent déjà être investis depuis six ans du titre de commandeur dans l'ordre du Mérite-Civil de la Couronne. Ces chevaliers forment le chapitre qui s'assemble annuellement le 12 octobre, et soumet les présentations au roi lorsqu'il y a lieu de pourvoir à une vacance.

La marque distinctive de l'ordre est une croix d'or à huit pointes pommetées, ornée de perles et de diamants, anglée de rayons d'or et chargée au centre d'une image de saint Hubert (*voy.*); elle est suspendue à un large ruban ponceau moiré, liseré de vert et orlé ponceau, qui est passé en écharpe de gauche à droite. L'étoile de l'ordre est portée sur le côté gauche, et consiste en une croix d'or brodée sur des rayons en argent mat; au milieu de la croix est un écusson en velours ponceau, sur lequel brillent en lettres d'or ces mots en vieux allemand : *In trau vast* (constant dans la fidélité). Dans les solennités, les chevaliers portent le costume noir, à l'espagnole, et ils suspendent la croix de l'ordre à un collier d'or et d'émail d'une grande richesse.

Il ne faut pas confondre cet ordre de Saint-Hubert avec une institution analogue qui remonte à l'an 1416, et que fonda Louis Ier, duc souverain de Bar, « afin de reconnaître les services et le dévouement des seigneurs qui avaient pris les armes pour défendre le prince et l'état contre l'ennemi étranger et préserver le pays des dissensions dont il était menacé ». Les statuts de cet ordre ont été renouvelés en 1597, 1714, 1783 et 1816. Les droits et prérogatives de l'ordre ont été confirmés par le roi de Pologne Stanislas, successeur des ducs de Lorraine, et, après lui, par les rois Louis XV et Louis XVI. Après la révolution de 1789, le commissaire général de l'ordre, resté seul investi des pouvoirs, pendant la vacance de la grande-maîtrise, transféra l'ordre en Allemagne, et obtint plus tard en sa faveur la protection du grand-duc de Francfort, qui l'adopta comme l'ordre de son petit état. Reconnu en 1816 et protégé par Louis XVIII, cet ordre, de militaire qu'il était dans l'origine, a pris un caractère religieux, et chaque chevalier est obligé de fonder un lit dans une maison hospitalière. En 1830, cet ordre est redevenu germanique.

La décoration est une croix d'or à huit pointes, chargée au centre de l'adoration de saint Hubert, et, au revers, des armes de Lorraine; elle est suspendue

a usé de cette étole 17 pieds romains et 5 doigts, et cependant elle est toujours intacte et de la longueur d'une étole ordinaire.

à un ruban ponceau, liséré vert. C[te] DE G.

HUBERTSBOURG (PAIX DE). Hubertsbourg est un château de chasse dans le cercle de Leipzig, autrefois très somptueux, mais qui, depuis sa dévastation pendant la guerre de Trente-Ans, a été converti pour la majeure partie en un magasin de grains. Les ailes sont occupées par une chapelle catholique et par des logements pour des employés en retraite. Ce château a dû sa renommée à la paix qui y fut conclue, le 15 février 1763, entre la Prusse, l'Autriche et la Saxe, et qui mit fin à la guerre de Sept-Ans (*voy.* l'article). L'impératrice Marie-Thérèse renonça à toutes ses prétentions sur la Silésie et Glatz, déjà cédés à la Prusse par les traités de Breslau et de Berlin, de l'année 1742. Frédéric II, de son côté, rendit l'électorat de Saxe au roi de Pologne. La paix de Dresde, de 1745, fut confirmée, et l'Empire compris dans le traité. On peut dire que ce fut la paix de Hubertsbourg qui assura à la Prusse la place qu'elle occupe maintenant parmi les grandes puissances de l'Europe. X.

HUBNER (JEAN), écrivain très connu au siècle dernier par ses nombreux ouvrages historiques et géographiques, adoptés dans toutes les écoles, et par son heureuse découverte d'enluminer méthodiquement les cartes géographiques, découverte dont Homann (*voy.*), de Nuremberg, fit le premier usage en 1702. Né à Türchau, non loin de Zittau, en 1668, Hübner fit ses études à l'université de Leipzig. Il fut successivement recteur à Mersebourg et au collége dit *Johanneum* de Hambourg, place qu'il occupa de 1711 jusqu'à sa mort, arrivée en 1731. Pour juger dignement ses services, il faut se reporter au temps où il vivait, car il partageait les préjugés de son siècle sous plusieurs rapports; cependant le grand nombre d'éditions qu'ont eu ses ouvrages semble attester qu'ils répondaient aux besoins de l'époque. Ainsi, par exemple, les *Courtes Questions sur la géographie ancienne et moderne*, qui parurent pour la première fois en 1693, en étaient, à sa mort, à leur 36e édition, et avaient été traduites dans la plupart des langues modernes. Ses *Courtes Questions sur l'histoire politique*, son *Histoire complète de la réformation*, en cinquante leçons, ses *Tables généalogiques*, ses *Courtes Questions sur la généalogie*, son *Petit Atlas des écoles* et sa *Bibliothèque historique*, à laquelle travaillèrent aussi Richey et Fabricius, n'obtinrent pas un succès moins éclatant. Ce qui y contribua sans doute, c'est le ton de simplicité et de bonhomie qui règne dans tous ces ouvrages; car Hübner, les destinant pour la plupart aux écoles, y avait voulu donner un aperçu simple, instructif, amusant et facile à saisir, de ce qui lui paraissait digne d'être appris par les enfants. Son *Dictionnaire des rimes* (Leipzig, 1696), réimprimé souvent sous le titre de *Manuel poétique*, revu et augmenté (Leipzig, 1712), ses *Questions oratoires* (5e édit., Leipzig, 1709), et surtout ses *Histoires de la Bible*, qui continuent à servir dans les écoles (100e édit. publiée par Lindner, Leipzig, 1833), sont universellement connus, ou l'étaient du moins dans le siècle dernier. Le *Staats und Zeitungs-Lexicon* ou Dictionnaire réel (c'est-à-dire des choses) de l'état, des gazettes et de la conversation (Ratisb., 1742; 31e éd., Leipz., 1824, 4 vol. in-8°), et quelques autres ouvrages que l'on a publiés sous son nom, ne sont pas de lui; il n'a fait qu'y ajouter des préfaces.

Son fils JEAN Hübner, mort avocat à Hambourg en 1753, a continué quelques-uns des ouvrages de son père et en a publié de nouvelles éditions. De ce nombre est le *Museum geographicum*, catalogue utile des meilleures cartes géographiques (Hambourg, 1746). Il a publié aussi quelques bons ouvrages historiques et géographiques, tels que la *Bibliothèque généalogique* (Hambourg, 1709), et une *Géographie* complète (3 vol., Hambourg, 1745), dont il y a eu plusieurs éditions. *C. L.*

HUDSON, fleuve de l'état de New-York (États-Unis), qu'on appelle aussi *North River*, et qui, après un cours d'environ 250 milles anglais, très large et remarquablement droit, débouche, par 41° de lat. N. dans la mer Atlantique, au-dessous de la ville de New-York (*voy.*). Il a sa source dans une contrée montagneuse à l'ouest du lac Champlain avec

lequel il communique par un canal, de même qu'avec le lac Érié et le fleuve Delaware.—*Voir* J. Milbert, *Itinéraire pittoresque du fleuve Hudson et des parties latérales de l'Amérique du Nord*, d'après les dessins originaux pris sur les lieux, Paris, 1826, petit in-4°. S.

HUDSON (BAIE D'). Ce grand golfe, de 14,000 milles carrés de surface, entre le Maine oriental (à l'est du Labrador), le Canada, la Nouvelle-Galles et les régions polaires de l'Amérique du Nord, a 250 milles marins de long, 200 de large, et 140 brasses de profondeur au milieu ; mais il n'est navigable que quatre mois de l'année, à cause des glaces qui en couvrent la surface dans les huit autres. On y arrive par le détroit de Davis (*voy.*) et par celui d'Hudson, plus étroit. Sa partie méridionale porte le nom de *baie de James;* la septentrionale, celui de baie *de Bulton*, et la partie nord-ouest, entre les côtes occidentales et l'île Barren, celui de baie *de Thomas-Roes-Welcome* ou simplement baie *de Welcome*. Au nord-ouest, le Chesterfield-Inlet s'avance profondément dans les terres, et au-dessus de cette anse profonde se trouvent celle de Wager et la Repulse-bay. Plusieurs grands fleuves se déchargent dans cette mer méditerranée : dans la baie de James, l'Albany, l'Abitibbe et le fleuve Moose; à l'ouest, le Severn, le Nelson, le Churchill et le Seal. La baie d'Hudson est remplie de bancs de sable, d'écueils et d'îles. Parmi ces dernières, la plus grande est l'île de Southampton, qui a 100 milles marins de long, mais qui est très étroite.

Cette mer (car c'est plutôt une mer qu'une baie) a été découverte par le Danois Anskold; mais elle a reçu son nom de Henri Hudson (*voy.* l'article suivant). Les capitaines Thomas Bulton, Robert Bylot, Thomas James, etc., y firent plus tard des découvertes. Ce fut sous le règne de Charles II que s'établit la Compagnie de la baie d'Hudson, dans laquelle entrèrent le prince Rupert et plusieurs seigneurs du royaume; sauf de légères interruptions, cette compagnie a conservé jusqu'à nos jours le monopole du commerce avec ces contrées, où elle a fondé quatre établissements : le fort du Moose ou Saint-Louis, le plus méridional, au sud de la baie de James, puis le fort Albany ou Sainte-Anne, le fort York sur le Nelson, et le fort Churchill ou du prince de Galles.

Les vastes régions que baignent les eaux de la baie d'Hudson sont divisées en deux parties : le *Labrador*, avec 6,000 habitants eskimos sur une surface de 24,000 milles carrés, et la *Nouvelle-Galles*, dont la superficie est de 23,000 milles carrés, et qui se termine par la presqu'île Melville, découverte en 1822 par le capitaine Parry. Ces deux pays appartiennent aux Anglais depuis la paix d'Utrecht, et font partie, le premier du gouvernement de Terre-Neuve, et le second de celui de Quebec. Le climat y est extraordinairement rude. Au mois de janvier, le thermomètre descend, au fort York, à —28° R. L'esprit-de-vin, exposé au grand air, se gèle en quelques heures. Dans les chambres chauffées et dans les caves qui ont dix pieds de profondeur, les tonneaux de bière (porter) se réduisent à quelques mesures par l'intensité du froid. L'air est tellement chargé de particules de glace qu'on ne peut le supporter. On aurait peine à croire toutes les précautions qu'il faut prendre pour se garantir du froid, même dans les chambres. Au milieu de l'été, où l'on a eu quelquefois 25° R. de chaleur, c'est à peine si la terre dégèle à trois ou quatre pieds de profondeur.

Le sol de la côte orientale est partout aride et rocailleux; sur la côte occidentale, dans les régions septentrionales, on ne rencontre non plus aucune trace de végétation, à l'exception de quelques genièvres, de quelques pins, et d'un petit nombre de peupliers tout rabougris. Un peu plus au sud, vers la baie de James, le climat est assez doux pour permettre de cultiver la pomme de terre, la betterave, et même le maïs et le riz de montagne. Sauf quelques baies, on n'y trouve qu'une petite quantité de fruits sauvages; mais, en revanche, le règne animal livre au commerce des objets très recherchés. Les principaux mammifères sont l'élan, le renne, le rat musqué, le bison, le castor, différentes espèces d'ours et de loutres, l'hermine, le raton, plusieurs sortes d'écureuils, le narval, le morse, etc. Parmi les oiseaux, on distingue l'aigle pêcheur, le

hibou blanc, la corneille noire, la pie de la Jamaïque, le rossignol de Virginie, l'ortolan de neige, la linotte, le roitelet huppé, le singulier rhynchops, le plongeon, la mouette, le guillemot rayé, le pingouin et l'oie de la baie d'Hudson. Il n'y a que très peu d'amphibies et de poissons.

Les habitants des côtes se distinguent en Indiens méridionaux, Indiens septentrionaux et Eskimos (*voy.*). Les premiers forment, avec les Nadowessiens, les Tjippawas et les Knistenohs, une grande tribu qui s'occupe principalement de la chasse et du commerce de pelleteries, mais que l'abus de l'eau-de-vie a entièrement dégradée. Les Indiens septentrionaux ont pour voisins les Indiens cuivrés et ceux qu'on appelle Côtes-de-Chien. Ils ont également une couleur cuivrée, mais ils se distinguent par un peu de barbe et forment une race à part. Ils s'occupent aussi de la chasse, mais avec moins de succès que les Indiens méridionaux, dont ils diffèrent encore par leur répugnance pour les boissons spiritueuses. Ils tiennent leurs femmes dans un esclavage absolu et se font même traîner par elles sur la glace en hiver. Les Eskimos enfin, qui habitent la côte septentrionale de la baie, se présentent rarement dans les établissements européens; mais on envoie chaque été une chaloupe leur acheter leurs fourrures. Le nombre des personnes appartenant aux établissements s'élève à 250 environ. Les exportations de la Société de la baie d'Hudson montent à la somme de 16,000 livres sterling, et les importations à 30,000 livres. La Nouvelle-Galles exporte pour 120,000 livres sterling. Ainsi que nous l'avons dit à l'art. Esquimaux, les Frères moraves ont établi des missions dans le Labrador. *C. L.*

HUDSON (Henri), navigateur anglais, célèbre par ses tentatives répétées pour découvrir une route à la Chine et au Japon par le nord-est, entreprit son premier voyage en 1607, sur un petit navire monté par dix matelots. Après avoir pénétré fort avant dans les mers polaires, il dut retourner en Angleterre au mois de septembre. L'année suivante, il remit à la voile et arriva à la Nouvelle-Zemble; mais il ne put aller plus loin. En 1609, il entreprit un troisième voyage aux frais de la Compagnie hollandaise des Indes-Orientales. Malheureux dans ses tentatives pour trouver un passage par le nord-est, il résolut d'en chercher un au nord-ouest, fit voile vers le détroit de Davis, rencontra le continent américain par le 44° de latitude septentrionale, gouverna vers le sud, et découvrit l'embouchure d'un fleuve qui prit de lui le nom d'Hudson (*voy.* plus haut), et qu'il remonta dans un canot jusqu'à une distance considérable.

Le dernier voyage d'Hudson eut lieu en 1610. Il partit au mois d'avril avec 23 matelots, et arriva au Grœnland au mois de juin. Gouvernant à l'ouest, il découvrit le détroit qui porte son nom, le traversa, et atteignit les côtes du Labrador, qu'il appela Nouvelle-Bretagne; puis, poursuivant sa route, il entra dans la vaste mer méditerranée qui a également reçu de lui son nom. Il résolut d'hiverner sur la côte méridionale de la baie d'Hudson (*voy.* plus haut), pour continuer au printemps son voyage de découvertes; mais il n'était pas assez bien pourvu de vivres pour qu'il lui fût possible de rester aussi longtemps dans cette contrée déserte. Il est donc vraisemblable qu'il y aurait péri avec tout son équipage si la Providence n'avait veillé sur eux et ne leur avait envoyé une troupe d'oiseaux de mer. Au retour du printemps, Hudson remit à la voile; mais il se vit bientôt forcé de renoncer à de nouvelles découvertes et de retourner en Europe. Les larmes aux yeux, le capitaine partagea le peu de vivres qui lui restait entre son équipage, et, dans son désespoir, il fit entendre la menace imprudente de laisser quelques hommes dans ce désert, jusqu'à son retour. Les plus mutins, poussés à la révolte par un certain Green, à qui Hudson avait sauvé la vie à Londres, se rendirent maîtres de sa personne pendant la nuit, lui lièrent les mains derrière le dos, et l'abandonnèrent dans une chaloupe avec son fils et quelques hommes qui lui étaient restés fidèles. Il périt dans les flots ou devint la proie des animaux féroces, car toutes les peines que Thomas Bulton se donna plus tard pour le retrouver restèrent sans résultat. C'était Habacuc Pricket, écrivain du navire,

qui avait dévoilé le complot auquel il avait pris part lui-même, et ses révélations avaient engagé l'Angleterre à envoyer un navire à la recherche de son célèbre navigateur. *C. L.*

HUERTA (LA), c'est-à-dire le jardin, du latin *hortus*, *voy.* VALENCE.

HUET (PIERRE-DANIEL), évêque d'Avranches, né à Caen le 8 février 1630, fut un savant universel, à la fois mathématicien, physicien, théologien, philosophe, helléniste, poëte et littérateur. Sa réputation était si étendue que, dans son *Histoire de l'Académie Française*, d'Olivet va jusqu'à dire : « Parmi les principaux académiciens, ceux qui avaient le plus de réputation dans les lettres (en 1687) étaient *bien certainement* Racine, Huet, La Fontaine, Régnier et Despréaux. »

Il fit son cours de philosophie sous le P. Mambrun, qui, suivant le système de Platon, voulait qu'on commençât les études philosophiques par un peu de géométrie. Le disciple alla plus loin que ne demandait le maître: il devint habile mathématicien. A cette époque, deux livres nouveaux occupaient le monde savant : les *Principes* de Descartes (1643), et le *Phaleg*, ou la géographie sacrée de Samuel Bochart (*voy.*), ministre du saint Évangile à Caen. Huet admira Descartes et se passionna pour sa philosophie, que plus tard il devait vivement attaquer. Dans son érudition, Bochart avait rempli le *Phaleg* de passages grecs et hébreux : Huet voulut savoir, et il apprit, les deux langues sans maîtres. Il alla voir Bochart, son compatriote, qui devint son ami.

En 1652, la reine Christine, ayant invité Bochart à faire le voyage de Suède, celui-ci décida facilement le jeune Huet à l'accompagner. Christine voulut s'attacher ce dernier; mais l'humeur changeante de cette princesse l'effraya, et, après quelques mois de séjour à Stockholm, il revint en France, rapportant une copie qu'il avait faite des Commentaires inédits d'Origène sur l'Écriture sainte.

Pendant son absence, Huet avait été reçu membre d'une académie de Belles-Lettres qui s'était formée à Caen; après son retour, il établit une académie de physique dans la même ville; il se mit à traduire en latin le manuscrit d'Origène, et, pendant ce travail, ayant médité sur les règles de la traduction et sur les diverses manières des traducteurs les plus estimés, il publia (et ce fut son premier ouvrage) un excellent traité sous ce titre : *De optimo genere interpretandi et de claris interpretibus* (Paris, 1661, in-4°, réimprimé à La Haye, 1683, in-12).

Déjà Christine, retirée à Rome après son abdication, avait appelé Huet pour le fixer à sa nouvelle cour; mais Huet, se souvenant de l'aventure de Bochart, demandé, sollicité, pressé, et, dès qu'il parut, oublié, refusa les offres de la reine (1659). L'année suivante, le gouvernement de Suède ayant voulu lui confier l'instruction de Charles-Gustave, successeur de Christine, il n'accepta pas non plus cette offre honorable.

En 1668, Huet fit paraître sa traduction latine des Commentaires d'Origène (*Commentaria in sacram Scripturam*, Rouen, 2 vol. in-fol., et Cologne, 1681, 3 vol. in-fol.); on y trouve une vie d'Origène, l'examen de sa doctrine et une critique savante de ses ouvrages. En 1670, parut le fameux *Traité de l'origine des Romans*. Ami de Ségrais et de Mme de La Fayette, Huet composa ce traité pour être mis en tête de leur *Zaïde*, et il a depuis été reproduit dans toutes les éditions de ce roman; on l'a plusieurs fois réimprimé séparément in-12, et il en a paru une version latine (*De origine fabularum romanensium*, La Haye, 1682, in-12). L'opinion de l'auteur est que la lecture des compositions romanesques peut être utile quand elles ont un but moral; et c'est ainsi, sans doute, que pensaient deux autres prélats ses contemporains, l'illustre auteur de *Télémaque*, et Camus, évêque de Belley, auteur de plus de vingt gros volumes de romans aujourd'hui complétement oubliés.

Le célèbre duc de Montausier, gouverneur du grand Dauphin, fils de Louis XIV, proposa et fit agréer, en qualité de sous-précepteur, Huet, digne coopérateur de Bossuet dans l'art difficile d'élever pour le trône des enfants nés sur son premier degré. Arrivé à la cour en 1670, Huet ne la quitta qu'en 1680, époque où le Dau-

phin fut marié. Lenglet-Dufresnoy rapporte qu'alors ce prince, dans un transport de joie, s'écria : « Oh! nous allons voir à présent si M. Huet voudra m'obliger encore à étudier la géographie ancienne! » Lenglet ajoute que cette saillie avait beaucoup chagriné le sous-précepteur, et que, quarante ans après, peu de temps avant sa mort, il en parlait avec un souvenir amer. On connaît les grands ouvrages que Bossuet avait composés pour l'éducation du Dauphin. Quand il s'absentait temporairement de Versailles, Huet écrivait des lettres en latin au royal disciple qui lui répondait dans la même langue*.

Ce fut pendant et pour l'éducation du Dauphin qu'on conçut le projet de publier, pour la première fois en France, une collection des classiques latins avec des commentaires. Si cette heureuse idée appartint au duc de Montausier, le plan fut tracé par Huet, et les soins qu'il donna à son exécution suffiraient pour lui mériter la reconnaissance de tous les amis des lettres**. Cette collection, dite *ad usum Delphini*, commencée en 1674, est composée de 65 vol. in-4°. L'estime dont elle a joui, et qui, quoique affaiblie, n'est point effacée, a, pendant près d'un siècle et demi, empêché les philologues français de se livrer à des entreprises du même genre.

C'est dans le château de Versailles que, se créant des loisirs ou de savantes veilles au milieu de la cour la plus fastueuse, et pendant les actives fonctions du préceptorat, Huet composa son plus célèbre ouvrage, intitulé *Demonstratio Evangelica*, imprimé à Paris, 1679, in-fol., réimprimé à Amsterdam en 1680, 2 vol. in-8°, et dont l'auteur donna, en 1690, une nouvelle édition in-fol., avec quelques changements qui font rechercher la première. Fruit d'un immense savoir, ce livre, beaucoup loué et beaucoup critiqué, a été trouvé, comme celui de Grotius, fort d'érudition et faible de preuves: aussi disait-on que cette démonstration ne démontrait que l'érudition de l'auteur.

(*) On trouve une partie de cette correspondance dans le recueil des opuscules d'Huet, publié sous le titre de *Dissertations*, etc., par Tilladet (*voy.* p. 302, col. 2).

(**) Le travail entier de l'édition de Manilius (1674) fut fait par Huet.

Racine appliquait à ce livre, dont il trouvait le titre fastueux, ces mots de Térence : *Te, cum magnâ illâ tuâ demonstratione, perdat Jupiter!*

Huet, qui avait été tonsuré en 1656, se trouvait âgé de 46 ans lorsqu'il reçut les ordres sacrés (1676). Il fut nommé à l'abbaye d'Aulnay (1673) et puis évêque de Soissons (1685); et avant que ses bulles fussent expédiées, il obtint de permuter son siége avec celui d'Avranches, voisin de son abbaye et de sa ville natale. Mais, par suite des dissensions qui s'étaient élevées entre le cabinet de Versailles et la cour de Rome au sujet des libertés de l'Église gallicane (*voy.*), Huet ne put être sacré qu'en 1692. Il supporta ce retard sans impatience, même sans déplaisir; car sa vie de cabinet et ses goûts scientifiques et littéraires le rendaient peu propre aux soins spirituels de l'épiscopat. On rapporte que, plus tard, un cultivateur qui demandait audience et avait été plusieurs fois éconduit par cette réponse : « Monseigneur ne peut recevoir parce qu'il étudie, » s'écria : *Eh! pourquoi le roi ne nous a-t-il pas donné un évêque qui ait fait ses études?*

C'était déjà dans le XVIIe siècle un usage qui s'est conservé depuis, que tous les précepteurs et sous-précepteurs de la cour fussent admis dans l'Académie Française : Huet avait donc été reçu en 1674. Fléchier, président, répondit à sa harangue, et, contrairement à un autre usage académique, consistant dans un échange obligé de larges compliments, l'évêque de Nîmes fut assez sobre d'éloges et ne loua dans le récipiendaire que le savant; mais il ne lui parla d'aucun de ses ouvrages.

Huet ne tarda pas longtemps à se dégoûter des fonctions épiscopales, et il se démit du siége d'Avranches en 1699. Le roi lui donna l'abbaye de Fontenay, près de Caen. Le savant s'y retira, embellit sa maison et ses jardins; mais bientôt des procès vinrent le fatiguer, le dégoûter encore : il revint à Paris et fixa sa dernière demeure dans la maison professe des Jésuites, à laquelle il avait déjà donné son immense bibliothèque*. C'est là qu'il passa

(*) L'acte de donation est de 1692. Une partie de cette collection a été depuis réunie à la bibliothèque de l'Hôtel-de-Ville de Paris.

les vingt dernières années de sa vie, faisant tous les jours des notes sur la Vulgate. Il avait lu 24 fois le texte hébreu.

En 1712, une maladie longue et dangereuse menaça de l'enlever au monde savant, et La Monnaye dit, dans son édition du *Menagiana*, qu'alors *on eut raison* d'adresser à l'Académie Française un sonnet qu'il rapporte et où il est dit : Si vous perdez ce *génie immense*,

Soyez, fameux esprits, cinquante désormais....
Pour vous rendre un Huet, il vous faut dix illustres.

Huet était célèbre aussi comme poëte latin. On a cinq éditions de ses vers; la dernière fut donnée en 1710, in-12. Ce recueil contient des odes, des élégies, des églogues, des pièces héroïques, son voyage en Suède (*Iter Suecicum*), un poëme sur le sel, etc. Huet écrivit dans les dernières années de sa vie ses Mémoires (*Commentaria de rebus ad eum pertinentibus*, Amsterdam, 1718, in-8°), publiés par Sallengre *.

On lui doit encore un grand nombre d'autres ouvrages, parmi lesquels nous ne citerons que les suivants : 1° Les *Alnetanæ questiones de concordiâ rationis et fidei*, Caen, 1690, in-4°. Ces questions, qui, comme l'indique le titre, furent rédigées à l'abbaye d'Aulnay, firent du bruit et même du scandale : on trouva que l'auteur semblait contredire sa Démonstration évangélique, et il est certain que son raisonnement se montre faible dans une immense érudition; 2° *Traité de la situation du Paradis terrestre*, 1691, in-12, plusieurs fois réimprimé et traduit en latin; 3° *Histoire du commerce et de la navigation des Anciens*, Paris, 1716, in-12, et Lyon, 1763, in-8°; 4° *Censura philosophiæ Cartesianæ*, 4e édit., in-12; la première avait paru en 1689. Huet attaque avec succès quelques erreurs de Descartes, mais il ne s'élève point à la hauteur de ce philosophe, si grand même dans ses égarements; et 5° *Nouveaux mémoires pour servir à l'histoire du Cartésianisme*, 1672, nouvelle édition augmentée, Amsterdam, 1698, et Paris,

(*) Ils ont été traduits en anglais par John Aikin, Londres, 1816, 2 vol. in-8°.

il exceptait les faits historiques. C'était pressentir l'avantage et comme la nécessité des encyclopédies (*voy.*) près d'un siècle avant que la première eut paru.

Les deux derniers historiens de l'Académie Française, d'Olivet et D'Alembert, ont contradictoirement jugé leur collègue : l'un, toujours son admirateur, l'a élevé trop haut ; l'autre, toujours son détracteur, l'a descendu trop bas ; il se trouve ainsi placé aux deux extrémités de l'horizon académique, et c'est ailleurs qu'il faut chercher son point de vue. V-VE.

HUFELAND (CHRISTOPHE-GUILLAUME), médecin célèbre de l'Allemagne, naquit le 12 août 1762 à Langensalza (régence d'Erfurt). Reçu docteur à Gœttingue en 1783, il alla pratiquer la médecine à Weimar, où son père était médecin ordinaire et conseiller de cour du souverain. En 1793, il fut nommé conseiller et professeur à Iéna, et il obtint bientôt lui-même le titre de conseiller de cour et de médecin ordinaire du duc de Weimar ; puis, en 1801, il fut appelé en Prusse comme médecin du roi, directeur du collége de chirurgie, et premier médecin de la Charité, avec le titre de conseiller privé. Lors de l'institution de l'université de Berlin, en 1809, Hufeland fut encore nommé professeur ordinaire, et, en 1810, il entra au ministère de l'intérieur comme membre de la section médicale, avec le titre de conseiller d'état. Enfin, en 1819, il devint directeur de l'Académie militaire de médecine et de chirurgie. Il célébra, en 1833, le cinquantième anniversaire de son doctorat, et reçut à cette occasion les témoignages de la plus haute estime. La société qu'il avait fondée en 1810 reçut du roi le nom de Société d'Hufeland. Il mourut à Berlin le 29 août 1836.

Les connaissances profondes et variées d'Hufeland et sa sagacité naturelle le portèrent constamment aux applications pratiques de la science. Ayant étudié à fond les systèmes de médecine ancienne et moderne, il prit avec un judicieux éclectisme le bon et l'utile partout où il les rencontra. Comme professeur, il a formé un grand nombre de jeunes médecins que retenait près de lui sa manière d'enseigner pleine d'agrément et de savoir, et plus encore sa bienveillance sincère.

En établissant, en 1795, son *Journal de médecine pratique* il fit faire de véritables progrès à l'art de guérir, en même temps qu'il se livrait à son goût pour la pratique. L'apparition et les progrès de la doctrine de Brown (*voy.*) l'engagèrent dans une guerre littéraire ; en effet, il était trop libre penseur pour accepter, avec la foule, une théorie étroite et pleine de lacunes, et trop sincère ami de la vérité pour taire son opinion. Il agit, dans cette circonstance, avec sa bienveillance et sa prudence accoutumées, sans méconnaître ce qu'il y avait d'utile et de bon dans les écrits de Brown. Il a beaucoup contribué à fonder la médecine scientifique par ses recherches pathologiques et par son *Système de médecine pratique* (Leipz., 1800-1803 ; 2ᵉ éd., Berlin, 1818-1819), ouvrage qui n'a point été achevé. Il s'est particulièrement occupé de l'hygiène, science à laquelle il a fait faire de grands progrès par ses leçons sur la diététique, lesquelles furent le point de départ de son ouvrage, l'*Art de prolonger la vie humaine*, Iéna, 1796, qui prit plus tard le titre de *Macrobiotique* (6ᵉ éd., Berlin, 1840) et fut traduit dans presque toutes les langues de l'Europe : aussi a-t-il, de tous les ouvrages d'Hufeland, le plus contribué à rendre son nom célèbre. La première traduction française parut à Iéna en 1799 (2 vol. in-8°) ; une autre est due à M. Jourdan, Paris, 1824, in-8°, et *ibid.*, 1837 ; la plupart des autres écrits d'Hufeland furent également reproduits dans notre langue. Parmi eux nous remarquerons les *Expériences sur l'usage et les vertus du muriate de baryte* (Erfurt, 1792 ; 2ᵉ éd., 1794) ; *Des causes, du diagnostic et du traitement des maladies scrofuleuses* (Berlin, 1795 ; 3ᵉ édit., 1819) ; *Conseils aux mères sur les points les plus importants de l'éducation physique* (*ib.*, 1799 ; 3ᵉ éd., 1830) ; *Histoire de la santé* (*ib.*, 1812) ; enfin, *Coup d'œil pratique sur les principales sources minérales de l'Allemagne* (*ibid.*, 1810 ; 3ᵉ édit., 1831). Il donna également une édition de l'ouvrage de Darwin : *Guide pour l'éducation physique et morale des femmes*, avec des additions et des remarques, Leipzig, 1822. *C. L.*

HUGO (Gustave), conseiller privé de justice et professeur en droit à l'université de Gœttingue et l'un des savants de l'Allemagne qui se sont le plus distingués dans l'étude du droit romain et de l'histoire de la jurisprudence. Il naquit, le 23 novembre 1764, à Lœrrach (grand-duché de Bade). Après avoir fait ses premières études dans les villes de Montbéliard et de Carlsruhe, il fréquenta, de 1782 à 1785, l'université de Gœttingue, où il s'occupa de l'étude de la philosophie et de l'histoire, et où il remporta un prix; de 1786 à 1788, il dirigea l'éducation du prince héréditaire de Dessau; on lui ouvrit ensuite une chaire de droit à l'université de Gœttingue, et, en 1792, il y fut nommé professeur titulaire. M. Hugo établit sa réputation par sa publication des *Fragments d'Ulpien* (Gœttingue, 1788). Il fut l'un des premiers professeurs qui, conformément au conseil qu'avaient donné Leibnitz et Pütter, enseignèrent le droit romain suivant l'ordre naturel des matières, et non plus, ainsi que cela se pratiquait alors dans la plupart des universités allemandes, d'après la suite des titres adoptés dans les Institutes ou les Pandectes. M. Hugo, un des premiers aussi, exposa l'histoire de la législation romaine dans l'ordre suivant lequel cette législation a été successivement établie, de siècle en siècle, et il appliqua la philosophie à l'étude du droit civil. C'est à ce jurisconsulte, ainsi qu'à Haubold et à M. de Savigny, que l'on doit les progrès qu'a faits l'étude du droit romain. L'ouvrage le plus remarquable publié par ce professeur, ouvrage qui se distingue par la profondeur, la sagacité et une grande érudition, mais auquel on pourrait reprocher aussi quelques opinions paradoxales, est intitulé : *Cours de droit civil* (Berlin, 1799-1812, 7 vol. in-8°). Il embrasse les traités suivants : *Encyclopédie du droit* (7e édit., 1823); *Droit naturel, considéré comme philosophie du droit positif* (4e édit., 1819); *Histoire du droit romain*, jusqu'à l'empereur Justinien (11e édit., 1832); *Manuel du droit romain* (7e éd., 1826); *Chrestomathie du droit romain* (3e édit., 1820); *Histoire du droit depuis Justinien* (3e édit., 1830), et *Éléments des Pandectes* (2e édit., 1828). M. Hugo a publié d'excellents articles de critique littéraire sur l'histoire du droit et sur d'autres branches de la jurisprudence dans le *Magasin du droit civil* (t. I-VI, 1790-1815); il fut l'éditeur de cette publication dont les premiers volumes eurent de nombreuses éditions. On a aussi publié un recueil des articles de critique qu'il avait insérés dans les Annonces savantes de Gœttingue; ce second recueil est intitulé : *Matériaux pour la bibliographie du droit civil des quarante dernières années* (Berlin, 1829, 2 vol.). *C. L.*

HUGO (Victor-Marie) est né, le 26 février 1802, à Besançon. Son père, le général comte Hugo (Joseph-Léopold-Sigisbert), était alors colonel du régiment en garnison dans cette ville. L'enfant atteignait à peine six semaines, lorsque sa famille quitta Besançon pour l'île d'Elbe. Aux trois années passées dans cette île, que devait bientôt rendre célèbre le premier exil de Napoléon, en succédèrent deux autres pendant lesquelles il habita Paris avec sa mère. Puis celle-ci l'emmena en Italie, dans la province d'Avellino (royaume de Naples), dont son mari était gouverneur et où il travaillait à extirper des bandes de brigands, entre autres celle de Fra Diavolo (*voy.*). Un second séjour à Paris eut lieu ensuite de 1809 à 1811. Mme Hugo, avec ses deux plus jeunes fils, Eugène et Victor, occupait une maison solitaire du faubourg Saint-Jacques. Un ancien prêtre venait leur donner des leçons de grec et de latin. Dans cette vie si retirée, sous la discipline austère et tendre d'une mère qui n'avait point hésité à se séparer du monde afin de les mieux élever, l'intelligence des deux enfants se développa rapidement; un incident inattendu éveilla en même temps dans leur âme la pitié, le dévouement, et y grava un de ces souvenirs qui ne s'effacent pas. Le général Lahorie, en butte aux persécutions du gouvernement napoléonien, demanda à Mme Hugo un refuge dans sa maison. Déjà dans son premier séjour à Paris, elle lui avait donné asile : elle n'hésita pas plus à le recevoir cette fois. Pendant deux ans, il vécut caché au fond d'un corps de logis abandonné; il voyait

les enfants et aimait à causer avec eux, particulièrement avec Victor, qu'il prenait sur ses genoux pour lui expliquer Tacite et Polybe. Mais il fut enfin découvert, et la famille qui l'avait reçu le vit arracher de son sein pour être jeté dans la même prison que Mallet, et bientôt marcher avec lui au supplice. Cette même année, Mme Hugo et ses fils partirent pour l'Espagne. M. Hugo, arrivé au grade de général depuis 1809, y était majordome du palais et gouverneur de deux provinces. Il destina Victor à entrer dans les pages du roi Joseph. Du palais Macerano, où l'enfant séjourna d'abord, il passa dans le séminaire des nobles. Là se livraient quelquefois des combats pour *le grand empereur*, combats enfantins où cependant, suivant la coutume d'Espagne, les couteaux jouaient un rôle souvent funeste : le frère de Victor, Eugène, y fut blessé. Peu de temps après, Mme Hugo ramena assez brusquement ses jeunes fils en France; l'aîné, Abel (*), déjà sous-lieutenant, resta avec son père. La cause principale de ce départ fut peut-être dans les dissidences qui commençaient à altérer l'union du général et de sa femme; mais on peut l'attribuer aussi aux signes de décadence que laissait apercevoir le régime sur lequel le général Hugo avait formé ses projets de grandeur pour ses fils.

En effet, la catastrophe pressentie depuis longtemps s'accomplit. Napoléon tomba, les Bourbons reprirent place au trône de leurs ancêtres. Victor, plus docile sans doute aux impressions de la mère vendéenne qui n'avait cessé de le couver sous son aile qu'à celles d'un père vu seulement à de longs intervalles, applaudit à cet événement, quoique, dans ses idées encore enfantines de grandeur et de gloire, il trouvât humiliant pour la France de se soumettre à un roi après avoir été gouvernée par un empereur.

Mme Hugo, revenue à Paris, s'occupait avec soin de l'éducation de ses enfants. En même temps qu'elle leur imposait avec toute la force de l'autorité maternelle une sévère règle de conduite, elle leur accordait l'indépendance pour tout ce qui se rattachait au domaine de la pensée.

Les Cent-Jours firent éclater au sein de la famille Hugo la discorde qui divisait les deux époux. Le père reprit ses fils et les plaça dans une pension où ils devaient se livrer aux études exigées pour être admis à l'École Polytechnique. Tous deux réussirent assez en mathématiques pour obtenir des accessit au concours de l'Université. Mais le séjour dans cette pension devait être marqué pour Victor par un triomphe d'un tout autre genre. En 1817, l'Académie Française donna pour sujet à traiter *les Avantages de l'étude*. Le jeune élève, qui, depuis deux ans, s'exerçait à faire des vers; qui l'année précédente avait composé une tragédie où l'événement de la Restauration se trouvait mis en action sous des noms égyptiens; qui, cette même année, en commençait une autre intitulée *Athélie ou les Scandinaves*, fut tenté d'essayer ses forces au concours académique et y envoya une pièce de vers; elle fut trouvée si bien qu'elle eût emporté le prix, sans le soupçon de supercherie que firent naître ces deux vers :

Moi qui, toujours fuyant les cités et les cours,
De trois lustres à peine ai vu finir le cours.

Les juges ne purent croire qu'une pièce si remarquable fût l'œuvre d'un poëte si jeune, et, pour le punir de sa ruse imaginaire, ils ne lui décernèrent qu'une mention au lieu de prix. Victor était à jouer aux barres quand on lui apprit et son succès et l'erreur qui avait empêché ce succès d'être complet. Il porta son extrait de baptême au secrétaire perpétuel de l'Académie; et, s'il n'était plus temps de changer l'arrêt prononcé, du moins l'on rendit hautement justice à son talent précoce. François de Neufchâteau, dont les dispositions poétiques s'étaient aussi révélées de bonne heure, lui adressa des vers de félicitation.

(*) M. Abel Hugo est auteur de plusieurs ouvrages relatifs à la littérature espagnole, d'une *Histoire populaire de Napoléon*, qui a eu plusieurs éditions (1 vol. in-8° avec fig. sur bois) et d'une autre publication intéressante, *La France pittoresque*, principalement destinée à la jeunesse. Elle forme 5 vol. très gr. in-4°, à deux col., avec de nombreuses gravures. — Eugène Hugo, à qui son frère cadet a adressé une belle ode dans les *Voix intérieures*, est mort jeune, en 1838. Lui-même s'était fait connaître par une ode sur la mort du prince de Condé et par divers articles insérés dans *le Conservateur littéraire*. S.

Les triomphes se succédèrent rapidement pour Victor, qui, ainsi que son frère, avait enfin obtenu du général de ne point entrer à l'École Polytechnique. Il fut couronné deux fois aux Jeux Floraux. Eugène obtint aussi un prix. Les pièces de Victor furent : *La statue d'Henri IV* et *Les Vierges de Verdun*. L'ode sur *Moïse sauvé des eaux* lui valut un troisième prix, en 1820, et le grade de maître ès-Jeux Floraux. Ce fut cette même année qu'il commença *Han d'Islande*. Il composait aussi son premier volume de poésies et donnait des articles au *Conservateur littéraire* fondé par lui et ses frères. Un chagrin d'amour inspira, dit-on, *Han d'Islande*. Les scènes touchantes, oubliées peut-être par le lecteur frappé des tableaux hideux prodigués dans ce livre, en furent pourtant d'abord la donnée principale. L'auteur y faisait allusion à sa destinée et à celle de Mlle Foucher, objet de sa jeune tendresse, mais séparée de lui par la volonté de leurs parents. Ses articles dans *le Conservateur littéraire* furent écrits sous des noms supposés; l'un des plus curieux à lire aujourd'hui est celui dans lequel il rend compte des *Méditations poétiques*, qui venaient de paraître (1820). A une juste admiration il joint la sévérité d'un puriste. Deux ans plus tard, l'abbé de Rohan le lia avec M. de Lamartine. Quant à M. de Châteaubriand, avant d'avoir vu le jeune Hugo, il l'avait qualifié d'*enfant sublime* dans une note du *Conservateur (politique)*. Victor alla le remercier, et il s'ensuivit une liaison assez étroite pendant cinq ans.

Sa mère mourut en 1821, et, cette année, il travailla de toutes ses forces pour prouver à son père qu'il était en état de se suffire à lui-même. Cependant, après la publication de son premier volume d'*Odes*, en 1822, il eut une pension de Louis XVIII, qui la lui accorda pour des motifs qui honorent également le vieux roi et son jeune protégé.

Son union avec la jeune fille qu'il aimait eut lieu la même année (octobre 1822). Ainsi commencèrent en même temps pour lui la vie de famille et la vie littéraire. A peine âgé de 20 ans, il était bien jeune pour remplir ces deux tâches, l'une si grave, l'autre si difficile. Nous n'avons pas à nous occuper de la première; il nous suffira seulement de rappeler que, longtemps éperdûment amoureux de sa femme, toujours récompensé par un amour égal au sien, père de beaux enfants aussi chéris que leur mère, M. Hugo a vu se réaliser pour lui l'idéal le plus doux de l'existence conjugale et paternelle; qu'aucun incident remarquable n'a troublé cette vie paisible; car autant l'enfance du poëte a connu de vicissitudes, autant son âge d'homme a suivi une pente uniforme. Mais dans ces vicissitudes mêmes il n'y a rien eu de bien terrible; c'est une variété d'impressions, d'émotions, arrangée comme à plaisir par la destinée. Tantôt elle le promène dans les plus pittoresques contrées de l'Europe; tantôt à l'existence voyageuse elle fait succéder la vie studieuse et solitaire, sous les yeux d'une mère tendre, dans une maison anoblie par l'asile accordé au malheur, au milieu de ce frais jardin des Feuillantines, dont la description, telle que le poëte l'a donnée dans son livre *Les Rayons et les Ombres*, sera restée dans toutes les mémoires. La poésie des idées royalistes lui est transmise par sa mère; celle des idées napoléoniennes lui arrive par son père, général de l'empire. A l'âge où un tel événement peut le plus frapper l'imagination, il voit la chute de Napoléon se consommer, la Restauration s'accomplir. L'heure arrive où les passions vont s'éveiller en lui : un pur objet d'amour lui est offert pour garantir son cœur de toute souillure; les obstacles qui l'en séparent pendant quelque temps sont de ceux qui exaltent l'âme, et non de ceux qui la brisent. Nous aurions pu mentionner d'autres épreuves encore que celles qui lui étaient imposées par l'amour. Il en était sorti à sa gloire. Il n'avait point hésité à compromettre sa propre sûreté pour sauver la vie d'un ancien ami; il avait dédaigné la fortune qu'on faisait briller à ses yeux pour l'enrôler dans un parti dont il se plaisait à chanter les revers illustres, mais dont il ne voulait point accepter les erreurs. Dix ans après, nous le retrouvons le même, et la pension offerte au poëte par M. de Labourdonnaye en dédommagement de

ce que l'on ne joue point *Marion Delorme* est refusée de manière à faire comprendre au ministre qu'on ne compense point avec de l'argent le tort fait à un écrivain en l'empêchant de mettre son œuvre au jour.

La vie littéraire de M. V. Hugo a donc été pour ainsi dire toute son existence. Il est temps de l'envisager de plus près.

La pièce mentionnée au concours de l'Académie Française n'avait offert aux sévères aristarques chargés de la juger rien qui s'éloignât du plus pur classique. Mais dans le premier volume d'*Odes* on put saisir une tendance à embrasser les doctrines de l'ecole romantique, école dont nous aurons ailleurs à retracer les caractères et dont nous dirons seulement en ce moment que, née sous les auspices de M. de Châteaubriand et de Mme de Staël, elle avait pris à l'un son amour pour le culte chrétien, à l'autre son admiration pour la libre allure des littératures étrangères. *Han d'Islande*, roman publié un an après les Odes (1823), ne laissa plus de doute sur la vocation de M. Victor Hugo; mais des images aussi impossibles que repoussantes, telles qu'on ne pourrait les concevoir que dans un affreux cauchemar, jointes à ce que la réalité barbare du moyen-âge offre de plus atroce dans les crimes et dans les supplices, faisaient le fond de cette œuvre où se trouvaient pour ainsi dire fourvoyées quelques scènes d'amour traitées avec tendresse et pureté. *Bug Jargal*, publié en 1826, le second volume d'*Odes* (1824), le troisième (1826), montrèrent que l'auteur s'attachait de plus en plus aux principes adoptés. Ses préfaces surtout respiraient un ardent esprit d'innovation et de prosélytisme; elles manifestaient une disposition non-seulement à pratiquer, mais à prêcher le romantisme de toutes ses forces. Cependant M. Victor Hugo n'avait point encore touché à la pierre angulaire du système classique, au drame, qui, grâce aux règles inflexibles dans lesquelles on l'avait enfermé, était regardé par les partisans de la vieille école comme la base solide sur laquelle reposait tout leur édifice. En 1827, il écrivit *Cromwell* et sa longue préface. De ce moment il y eut guerre à outrance entre la vieille école et lui; de ce moment aussi les romantiques le mirent à leur tête et l'élevèrent sur le pavois. Prenant sa royauté au sérieux, M. V. Hugo se posa en maître et en législateur. Il eut des sujets et des courtisans empressés, nombreux, dévoués. Ceux-ci applaudirent, en 1828, à la publication des *Orientales*, caprices brillants où un rayon du soleil d'Orient semble vraiment resplendir dans une poésie étincelante des plus vives couleurs; à celle du *Dernier jour d'un Condamné* (1829), lugubre analyse de l'état le plus désespéré par où puisse passer l'âme humaine. Enfin, en 1830, ils se trouvèrent réunis dans la salle du Théâtre-Français comme dans un champ clos pour soutenir contre les classiques le triomphe d'*Hernani*, le premier drame du maître produit sur la scène (26 février).

Ce fut là le point culminant de l'influence de M. Victor Hugo, l'époque du plus grand retentissement de sa gloire. Le succès d'*Hernani* resta à la vérité très contesté, et, depuis, l'on a vu d'autres drames du même auteur, *Lucrèce Borgia* et *Angelo*, par exemple, triompher plus paisiblement; mais la violence même de la lutte engagée autour d'*Hernani* était une preuve de l'importance qu'on attachait, dans les dernières années de la Restauration, aux questions littéraires. La révolution de juillet survint, et ces questions furent repoussées du premier plan qu'elles avaient occupé jusque-là.

Plusieurs critiques pensent que le changement opéré dans les esprits par la révolution n'est pas la seule cause du refroidissement du public vis-à-vis de M. Victor Hugo : à leur avis, il y a aussi dans ce fait de la faute du poëte, qui, après s'être élevé, dans l'époque qui précéda et suivit immédiatement 1830, à la plus grande hauteur où il fût encore parvenu, après avoir écrit *Marion Delorme* (juin 1829), *Notre-Dame de Paris* (1831), *Les Feuilles d'Automne* (1835), non-seulement n'a pas pu se soutenir au niveau de ces œuvres, mais est même tombé au-dessous de celles qui les avaient précédées. Selon eux, les drames nombreux qui ont succédé à *Marion Delorme*, *Le Roi s'amuse* (22 novembre 1832), *Lucrèce Borgia* (2 février 1833),

Marie Tudor (7 novembre 1833), *Angelo* (28 avril 1835), *Ruy-Blas* (1838), sont des compositions où la décadence se fait de plus en plus sentir; et ils lancent le même anathème sur les recueils frères des *Orientales* et des *Feuilles d'Automne*, sur les *Chants du Crépuscule*, les *Voix intérieures* (1837), *Les Rayons et les Ombres* (1840).

Pour résoudre cette question, il faut embrasser d'un coup d'œil toutes ces nombreuses créations du poëte, essayer d'apprécier la nature de son talent en général, et faire la part de ses qualités aussi bien que de ses défauts.

M. Victor Hugo s'est exercé dans le genre lyrique, dans le genre dramatique, nous pourrions ajouter dans le genre épique; car le roman touche de près à l'épopée, surtout quand il a l'ampleur de dimension et la hauteur de style de celui de *Notre-Dame de Paris* : c'est-à-dire qu'il a touché aux trois divisions capitales de la littérature. Cela devait être d'après la position qu'il avait prise, et ceux qui le suivirent comme un guide suprême avaient droit d'attendre de lui des modèles dans tous ces genres. Malheureusement la nature ne l'avait point destiné à être un génie universel. En le marquant fortement au cachet du lyrisme, elle lui avait départi peu des qualités qui font le romancier et le poëte dramatique. Mais forçant son génie pour le faire entrer dans le drame et dans le roman, il le réduisit à rencontrer plus souvent le faux que le vrai. Suivant sans aucune retenue, au contraire avec complaisance et confiance, les caprices bizarres auxquels son imagination était encline, il créa une théorie fondée tout entière sur eux; et à peine fut-elle créée, qu'il engagea les autres à s'y conformer comme il s'y conforma lui-même. Cette théorie fut la réhabilitation du laid, du grotesque, idée singulière s'il en fut, qui conduisit le poëte à adopter précisément, dans la forme shakspearienne, ses défauts les plus choquants et tout ce qui y subsiste de traces de barbarie. Cette théorie est devenue le défaut capital de ses drames; elle y a faussé les situations et le dialogue. Un si fâcheux effet a été encore accrû par ce goût audacieux et étrange qui fait presque toujours choisir à l'auteur pour sujet de son œuvre quelque paradoxe à développer; par cette personnalité enfin, fortement accusée chez lui comme chez tous les génies lyriques, et qui fait qu'à l'exception de ces créations pures de la fantaisie, où il excelle, son individualité se met toujours à la place des caractères qu'il veut nous peindre. Ajoutez-y l'emploi exagéré de la couleur locale, et, dans les drames en vers, une manière de briser le vers, de lui imposer une coupe et des enjambements qui trop souvent n'arrivent qu'à le rendre dur et barbare au lieu de le rendre naturel et vrai, et vous aurez nommé tous les défauts du théâtre de M. Victor Hugo; défauts qui se retrouvent dans le roman de *Notre-Dame de Paris* (1831, 2 vol. in-8°), mais plus supportables par cette simple raison que le genre du roman est moins soumis à la realité que celui du drame; que les étranges théories, les créations fantastiques, l'individualité même de l'écrivain y sont bien plus facilement admises. Quant aux poésies lyriques, expression naturelle du génie de M. Victor Hugo, il y a bien moins de reproches à leur adresser. Le caractère personnel de ce génie cesse d'y être un défaut. Le fantastique et le grotesque y choquent moins, rejetés dans des pièces séparées dont il a bien fallu que le poëte se contentât pour eux, puisque, malgré sa passion de les marier au grand et au vrai, il ne pouvait guère accomplir cette union dans des morceaux lyriques. La versification y est moins violemment martelée. Enfin là se trouvent les plus beaux élans du poëte, ses accents les plus vrais, ses idées les plus justes; là existent surtout les preuves qu'il y avait en lui de quoi être grand par le sentiment et par la pensée.

Depuis le roman de *Notre-Dame de Paris*, si remarquable par la peinture des caractères et des passions, par les descriptions des vieux monuments de Paris, par l'énergie et la variété du style, par les détails relatifs aux mœurs de l'époque où se passe l'événement; depuis ce roman, disons-nous, et depuis les *Feuilles d'Automne*, le talent de M. Victor Hugo n'a rien gagné. Il n'est point sorti de ses

théories, c'est-à-dire de ses erreurs ; au contraire, il s'y est plus que jamais attaché, il les a plus que jamais transformées en oracles. Mais ce qu'il y a d'étonnant, c'est que, dans de telles conditions, la décadence soit encore, selon nous du moins, si peu sensible; c'est que, pour la verve, pour l'imagination, pour l'esprit, pour les vers bien frappés, pour la jeunesse et la verdeur de l'invention senties à travers tout ce qu'elle a de choquant et d'invraisemblable, *Ruy-Blas* soit encore si près d'*Hernani*; que *Les Rayons et les Ombres*, pour les vers pleins de sentiment mélancolique, gracieux ou naïf, pour la richesse de la couleur, se rapprochent encore autant des *Orientales* et des *Feuilles d'Automne*. Cela prouve la virtualité que la nature avait mise dans ce génie et ce qu'il eût été si l'aveugle enthousiasme d'une secte ne l'eût pas accablé sous le poids d'une royauté prématurée. L. L. O.

HUGUENOTS. Ce nom célèbre dans l'histoire des guerres de religion fut originairement un sobriquet appliqué par les catholiques aux réformés de France. On ne peut rien dire de certain sur sa véritable signification : les uns le dérivent d'un endroit dans les environs de Tours où les premiers *religionnaires* tenaient leurs réunions, et où l'on assurait que le fantôme de Hugues Capet se montrait pendant la nuit (Thuanus, *Hist. sui temp.*, l. XXIV, p. 494); d'autres pensent qu'à Genève on appelait huguenots les disciples de Besançon Hugues, chef d'un parti religieux et politique; quelques-uns croient que ce mot est une corruption du mot allemand *Eidgenossen* (associés au même serment, confédérés); d'autres encore supposent qu'on l'aura formé en France, par corruption, du mot hollandais *huitgenoten* (habitants de la même maison ou famille), assurant que les prédicateurs clandestins commençaient leurs sermons par cette apostrophe: *Myne libe Huitgenoten!* Le lecteur a le choix entre ces différentes explications.

Mais quelle qu'ait été la signification primitive du mot, employé d'abord par dérision, il a été consacré par l'histoire et a dès lors perdu ce caractère d'injure qu'on y avait attaché. Plusieurs fois, dans le cours de cet ouvrage, nous l'avons employé comme synonyme de *réformés français*, et certes sans admettre qu'il puisse rien conserver de blessant.

Dès le règne de François Ier (1515 à 1547), les doctrines de Luther et de Zwingle s'étaient répandues en France; celles de Calvin (*voy.* ces noms), de l'un de ses enfants les mieux doués, y trouvèrent naturellement encore un plus grand nombre de partisans, malgré les ordonnances sévères que le gouvernement rendait contre les ouvrages des réformateurs et contre ceux qui les lisaient. Sous Henri II, successeur de François Ier, les persécutions, quelque violentes qu'elles fussent, ne purent arrêter les progrès de ces doctrines. La faveur qu'elles avaient trouvée auprès de la reine de Navarre, Marguerite de Valois (auparavant duchesse d'Alençon), sœur de François Ier, et l'influence de cette princesse ne contribuèrent pas peu à les répandre; mais, d'un autre côté, elles rencontrèrent des adversaires acharnés dans le parti qui dominait à la cour. Les uns voulaient s'enrichir par la confiscation des biens des hérétiques, les autres gagner la faveur populaire en se montrant leurs ennemis. Le parti des princes de Condé et celui des Guise (*v.* ces noms) profitèrent, sous le règne du faible François II, des dissensions religieuses dans l'intérêt de leur politique. Les Bourbons embrassèrent le parti de la réforme, et les Guise, pour affaiblir et anéantir s'il était possible leurs adversaires, persécutèrent les protestants avec fureur. On établit dans chaque parlement une chambre particulièrement chargée de juger et de punir les hérétiques et connue sous le nom de *chambre ardente* (*voy.*), parce qu'elle condamnait au feu tous ceux qui étaient convaincus d'hérésie. Les biens des fugitifs étaient confisqués et leurs enfants abandonnés à la misère.

Malgré toutes ces persécutions, les protestants n'auraient point songé à se révolter, si un prince du sang royal ne s'était pas trouvé là pour se mettre à leur tête. Les mécontents résolurent de se choisir un chef, et toutes les voix se réunirent sur Louis de Condé, prince plein d'audace, qui saisit avec joie l'occasion d'acquérir du pouvoir en s'appuyant sur un parti nombreux. Son nom ne fut pas prononcé

d'abord ; le chef nominal du parti était un gentilhomme du Périgord, nommé Georges ou Godefroi de Barri, seigneur de la Renaudie. Ce fut ce dernier qui, en apparence, dirigea la conjuration d'Amboise (*voy.*)*. On convint qu'à un jour déterminé un certain nombre de calvinistes se rendraient à Blois pour présenter au roi une supplique et lui demander le libre exercice de leur religion. Si leur demande était repoussée, comme on s'y attendait, une troupe d'élite devait s'emparer de Blois, enlever les Guise, et forcer le roi à nommer le prince de Condé lieutenant général du royaume. Mais la conjuration fut découverte; la cour quitta Blois, et la plupart de ceux qui avaient trempé dans l'entreprise furent tués ou pris. Les Guise s'efforcèrent alors de faire établir l'inquisition. Pour prévenir ce malheur, le chancelier Michel de l'Hôpital conseilla de laisser aux évêques le soin de rechercher les hérétiques, et de défendre aux parlements toute poursuite en matière de foi. C'est aussi dans ce sens que fut rendu l'édit de Romorantin, en 1560. Sous le gouvernement de Charles IX, pendant la minorité duquel la reine-mère, Catherine de Médicis (*voy.*), exerça la régence, la lutte des partis devint plus violente, et la religion servit de plus en plus de voile aux projets ambitieux des princes de Bourbon et de Lorraine. L'édit de janvier (1562) ne fut donc pas la suite d'une juste appréciation des rapports de l'Église et de l'état, mais uniquement une mesure de politique. En accordant aux protestants la liberté religieuse, la reine avait en vue de rétablir l'équilibre entre les deux partis qui agitaient le royaume. Cet édit donna un nouveau courage aux réformés ; mais leurs adversaires ne tardèrent pas à le violer et à les troubler dans l'exercice de leur culte. Le massacre de Vassy, en 1562, fut le prélude de nouveaux troubles qui finirent par allumer une guerre civile.

Cette guerre civile désola la France presque jusqu'à la fin du XVIe siècle, interrompue à peine pour quelques instants par des traités sans sincérité, au moins du côté de la cour. Tous les malheurs qui fondirent sur le peuple furent la suite de la politique de Catherine de Médicis. Cette princesse, qui exerça la plus grande influence non-seulement sur le faible Charles IX, mais sur Henri III, prince non moins méprisable, désirait l'extirpation de l'hérésie et n'aimait pas les protestants. Si néanmoins elle les favorisa quelquefois, si elle leur accorda la liberté de conscience, au grand mécontentement du parti catholique, elle ne le fit que dans l'intérêt de sa politique égoïste et intrigante. En inclinant tantôt d'un côté et tantôt de l'autre, elle se flattait de maintenir l'équilibre entre les deux partis pendant la paix, ou de les détruire l'un par l'autre pendant la guerre. Il en résultait que les deux partis étaient presque également mécontents de la cour et n'écoutaient que la voix de leurs chefs. Un fanatisme sauvage s'empara du peuple; les esprits échauffés ne connurent plus la modération, et les partis s'acharnèrent à leur perte réciproque. S'il y eut des chefs qui voulurent faire servir cette haine religieuse à satisfaire leur ambition, d'autres ne reculèrent point, pour faire triompher leurs opinions, devant des moyens aussi odieux que le fer et le feu. L'affreux résultat de la fourbe de Catherine de Médicis fut la Saint-Barthélemy (*voy.* l'article). Depuis longtemps elle méditait ce massacre avec ses conseillers intimes, et le jeune roi y ayant donné son consentement après quelque résistance, le signal en fut donné dans la nuit du 24 au 25 août 1572.

Quelque temps avant que l'extinction de la branche des Valois en la personne de Henri III ouvrît le chemin du trône à Henri, de la maison de Bourbon, roi de Navarre et chef des huguenots, les rapports des deux partis s'embrouillèrent encore davantage. Le faible Henri III se vit forcé de s'unir au brave Béarnais contre l'ennemi commun, l'astuce des Guise qui aspiraient ouvertement au trône de France, ayant tellement irrité le peuple contre lui que son autorité était méconnue et sa vie en danger (*voy.* BARRICADES). Après sa mort, le roi de Navarre eut à soutenir une terrible lutte pour conquérir son héritage ; et ce ne fut

(*) A ce mot, il faut lire *Barri* au lieu de *Barré*.

qu'après s'être décidé par les conseils de Sully à abjurer sa foi (1593) qu'il put jouir de la paisible possession du royaume. Cinq ans après, il assura les droits civils aux huguenots par l'édit de Nantes (*voy.*), qui leur accordait le libre exercice de leur culte et les reconnaissait aptes à remplir toute espèce de fonctions. Ils conservèrent aussi les forteresses qui leur avaient été données comme places de sûreté. Cette mesure imprudente constituait un état dans l'état et donnait une redoutable puissance à un parti que, depuis longtemps, on avait mis dans la nécessité de se méfier du gouvernement. C'était un point d'appui pour les grands mécontents qui pouvaient en tout temps compter sur son secours. Louis XIII, prince borné et bigot, fils dégénéré du spirituel et magnanime Henri IV, se laissa emporter par son ambitieux favori de Luynes et par le clergé à des mesures acerbes contre les huguenots. Ceux-ci auraient pu opposer une résistance d'autant plus vigoureuse qu'ils étaient tout-puissants dans certaines localités; mais dès la première guerre, qui éclata en 1621, les protestants perdirent la plupart de leurs places de sûreté par la trahison ou par la lâcheté de leurs chefs. Cependant, à la conclusion de la paix, il leur en restait encore quelques-unes et entre autres La Rochelle. Le cardinal de Richelieu, décidé à dégager de toute entrave la puissance royale qu'il exerçait sous le nom de Louis, ne négligea rien pour leur enlever ce dernier boulevard de leur liberté. La Rochelle, assiégée par le roi et par le cardinal en personne, tomba en 1629, après une résistance opiniâtre. Les huguenots durent rendre toutes leurs places de sûreté et se virent dès lors soumis sans défense à l'arbitraire du roi.

On leur promit toutefois une liberté de conscience pleine et entière, et Richelieu, non plus que son successeur Mazarin, ne les inquiéta en aucune façon sous ce rapport. Mais sous le règne de Louis XIV, quand le vieux roi voulut, par la dévotion, racheter les dérèglements de sa vie, il se laissa entraîner par ses confesseurs et ses aumôniers, et par Mme de Maintenon, à des mesures oppressives contre ses sujets protestants. Dès 1681, ils furent privés de l'exercice de la plupart des droits civils, et à la mort de Colbert, qui avait résisté avec assez de succès à l'emploi de la violence, le roi s'abandonna entièrement aux conseils de son ministre de la guerre Louvois, du chancelier Le Tellier et du P. La Chaise, jésuite, son confesseur. Le Midi, qui comptait le plus grand nombre de protestants, fut inondé de dragons royaux chargés de convertir ces malheureux de gré ou de force (*voy.* DRAGONNADES). Pour les empêcher de fuir au dehors, on fit surveiller avec soin les frontières; et néanmoins plus de 500,000 huguenots industrieux réussirent à se sauver en Suisse, en Allemagne, en Hollande et en Angleterre; un plus grand nombre, moins heureux ou moins énergiques, sauvèrent leur vie en renonçant à leur foi, du moins en apparence. On envoya au roi de longues listes de protestants convertis, et il fut facile à ses courtisans de lui persuader qu'il avait eu la gloire de réduire presque à rien le nombre des *hérétiques* de son royaume. Le 22 octobre 1685 parut donc un édit qui révoquait celui de Nantes. Cependant on comptait encore plus d'un demi-million de protestants, et cette mesure aussi impolitique qu'injuste enleva au royaume un grand nombre de citoyens utiles et riches qui allèrent porter à l'étranger leur industrie, leur fortune et leurs talents.

La tranquillité ne fut pas rétablie à la suite de ces violences. Les protestants étaient encore très nombreux dans les pays entre le Rhône et la Garonne; les montagnes inhospitalières des Cévennes leur offraient un refuge assuré : ils y continuèrent la guerre sous le nom de Camisards (*voy.*). Au bout de vingt ans, en 1706, le gouvernement consentit enfin à traiter avec eux; mais la paix ne fut pas de longue durée. Dans la plaine, surtout à Nîmes, le protestantisme comptait toujours un grand nombre de partisans secrets; des catholiques mêmes se sentirent émus de compassion, et de persécuteurs se firent leurs protecteurs. Beaucoup de pasteurs déguisés entretinrent le feu sacré au milieu de leurs troupeaux qui s'assemblèrent alors dans *le désert* et se pressèrent avec enthousiasme autour de ces

prédicateurs exaltés que les persécutions ne manquent jamais d'engendrer.

Sous le règne de Louis XV, on prit de nouveau des mesures contre les protestants, mais moins sévères, et en 1746 ils osèrent se montrer publiquement dans le Languedoc et le Dauphiné. Peu à peu de nombreuses voix s'élevèrent pour réclamer la tolérance religieuse : Montesquieu donna le signal ; mais ce qui produisit le plus d'effet, ce fut la publication d'un écrit sur la tolérance (1762) sorti de la plume de Voltaire, que le sort de l'infortuné Jean Calas (*voy.*) avait rempli d'indignation. Malesherbes écrivit aussi en faveur des protestants. Ils ne furent plus inquiétés depuis. Louis XVI, par sa mémorable déclaration du 29 janvier 1788, leur rendit enfin l'usage des droits civils. Cependant ils ne pouvaient encore occuper d'emplois publics. Au retour des Bourbons, en 1815, ils se virent de nouveau menacés; à Nîmes et sur plusieurs autres points, ils furent en butte à de sanglantes agressions auxquelles toutefois les passions politiques n'étaient pas étrangères. Cependant la Charte avait accordé aux protestants le libre exercice de leur culte, en salariant même leurs pasteurs, mais en proclamant le culte catholique la religion de l'état : la Charte de 1830 a consacré l'égalité des cultes.

On peut consulter Aignan : *De l'état des protestants en France* (2e édit., Paris, 1818); Browering, *History of the Huguenots* (2 vol., Londres, 1829), et G. Weber, *Tableau historique du calvinisme à Genève et en France, dans ses rapports avec l'état, jusqu'à la révocation de l'édit de Nantes* (en allemand), Heidelberg, 1836. S. et X.

HUGUES-LE-GRAND. Neveu du roi Eudes, fils du roi Robert, Hugues n'eut jamais, comme son oncle et son père, le titre de roi; il ne leur emprunta que ceux de duc de France et comte de Paris, ce qui ne veut pas dire qu'il ait eu moins de puissance que Eudes et Robert.

Au temps du roi Charles-le-Simple (*voy.* CARLOVINGIENS), Hugues était entré dans la ligue des seigneurs qui avaient porté Robert au trône. Charles, comme on sait, parvint à rentrer en possession de la couronne; mais de nouveaux troubles étant survenus, Hugues concourut encore à replacer Robert sur le trône. Enfin, celui-ci ayant été tué dans un combat où Charles fut cependant vaincu, Hugues devint le chef des seigneurs ligués; et s'il ne prit pas alors le titre de roi, il eut assez de crédit pour élever à la royauté son beau-frère Raoul, duc de Bourgogne.

Sous un roi qu'il avait fait, Hugues devait nécessairement avoir une grande autorité : cette autorité fut immense, en effet, et il s'en servit pour châtier en plusieurs rencontres les Normands, dont les courses désolaient quelques provinces de la Gaule.

A la mort de Raoul, l'an 936, les affaires étaient en tel état que Hugues pouvait faire roi qui il aurait voulu. Il fit venir d'Angleterre et mit sur le trône le fils de Charles-le-Simple, Louis IV ou d'Outremer (*voy.* CARLOVINGIENS), jeune prince qu'il tint d'abord sous une sorte de tutelle. Louis, bientôt fatigué de la domination de Hugues, tenta de secouer le joug; mais la partie n'était pas égale ; les seigneurs se déclarèrent pour le duc : de là une bataille où le roi fut défait et obligé de fuir jusqu'en Dauphiné. La paix se fit, mais elle fut de courte durée; le roi ayant voulu se remettre en possession de la Normandie, les seigneurs normands appelèrent Hugues à leur secours; le roi, de son côté, offrit au duc de France de lui abandonner une partie de la Normandie s'il lui laissait conquérir le reste. Déjà le roi et le duc étaient en marche lorsque Hugues connut que Louis cherchait à le tromper. Il traita alors secrètement avec les Normands, qui, ayant fait Louis prisonnier, le remirent entre les mains du duc. Hugues le retint pendant plus d'un an. Le roi en conserva un vif ressentiment, et fit appel contre le duc aux armes d'Othon, roi d'Allemagne. Mais en vain les deux rois unirent-ils leurs forces : il n'y eut de leur part qu'impuissance. Louis alors eut recours au pape, et lui demanda une sentence d'excommunication, qui fut prononcée, en effet, dans un concile tenu dans la Gaule. « Mais, « dit l'abbé Legendre, Hugues était si « aimé et si estimé que, malgré toute la

« terreur que ces foudres doivent imprimer, il n'en fut ni moins respecté, ni « moins obéi. » La guerre continua, et donna lieu encore à un traité de paix. Le roi et le duc unirent ensuite leurs armes contre les Hongrois et les Boulgares, qui s'étaient jetés sur la Gaule, et les repoussèrent. Louis mourut l'an 954.

Pour la troisième fois, Hugues pouvait monter sur le trône : il ne le voulut pas. Il éleva à la royauté le fils aîné de Louis, encore enfant, et resta maître du royaume. Mais il mourut dans les premières années de ce règne, l'an 956, laissant à son fils Hugues Capet les titres et le pouvoir dont il avait joui. On a dit de lui avec raison qu'il avait régné 20 ans, sans être roi. Il fut surnommé *le Blanc*, à cause de son teint; *le Grand*, à cause de sa taille et de son pouvoir; enfin *l'abbé*, à cause des abbayes de Saint-Denis, de Saint-Germain-des-Prés et de Saint-Martin de Tours, qu'il possédait. J. G-T.

HUGUES CAPET, *voy.* CAPÉTIENS.

HUGUES (VICTOR), dictateur à la Guadeloupe, d'abord en qualité de commissaire conventionnel et ensuite avec le titre d'agent du Directoire, naquit à Marseille dans une famille commerçante, et mourut en novembre 1826 sur une propriété qu'il possédait dans le département de la Gironde. Après avoir fait, dans sa jeunesse aventureuse, plusieurs voyages aux Antilles, il partit, le 23 avril 1794, pour la Guadeloupe, qu'il devait arracher aux Anglais, déjà maîtres de plusieurs points de la côte, à l'aide d'une petite expédition composée de 2 frégates, 1 brick et 5 bâtiments de transport, ayant à bord environ 1,200 hommes de troupes. Hugues s'immortalisa à l'assaut de la Pointe à Pitre (6 juin) et au combat du Morne du Gouvernement (juillet), dont il changea le nom en celui de Morne de la Victoire. Sa bravoure et son énergie tinrent en respect les Anglais, qu'il força à signer la capitulation de Berville, et auxquels il enleva encore Marie-Galante et Désirade. Mais la tyrannie qu'il exerça dans les colonies françaises après ses victoires ternit la gloire de ses triomphes et finit par le faire rappeler (novembre 1798). Cependant, après son retour en France, Hugues fut nommé agent du Directoire à Cayenne, colonie qu'il rendit, en 1809, par capitulation aux Espagnols réunis aux Portugais du Brésil. Il y retourna, en 1817, avec le titre de commissaire du roi; mais frappé de cécité, en 1822, il se vit forcé de revenir en Europe. Z.

HUILE, du latin *oleum*, substance onctueuse dont on fera connaître l'essence un peu plus bas, au mot HUILES. Comme marchandise, elle est l'objet d'un grand commerce, surtout pour l'Italie et le midi de la France, pays où l'on cultive avec succès l'olivier (*voy.*), auquel on doit la meilleure de toutes les huiles végétales. Pour les autres, *voy.* COLZA, PAVOT, LIN, CHANVRE, NOIX, HÊTRE, AMANDE, etc. X.

HUILE (PEINTURE A L'). On nomme ainsi toute peinture dont les couleurs, au lieu d'être détrempées avec de l'eau pure (*voy.* FRESQUE), avec la cire (*voy.* ENCAUSTIQUE), avec le blanc d'œuf ou l'eau collée ou gommée (*voy.* DÉTREMPE), le sont avec de l'huile. Cette façon de peindre a l'avantage particulier de permettre à l'artiste de juger son ouvrage à mesure qu'il l'exécute, les couleurs délayées à l'huile perdant peu de leur valeur en séchant; de marier, de fondre, d'adoucir ses teintes autant qu'il le désire, de retoucher son ouvrage en tout temps, et d'en refaire même des parties sans être obligé de recommencer le tout; enfin, d'arriver à une vivacité, à une vigueur, à une finesse de ton, à une transparence de teinte et à une harmonie générale que ne sauraient donner au même degré les autres espèces de peinture. Du reste, ce n'est point ici le lieu de discuter si l'invention de la peinture à l'huile mérite tous les éloges qu'on lui a prodigués, si l'encaustique inaltérable des anciens ne lui était pas préférable, et si même la peinture à l'œuf et à la colle pratiquée par Cimabué, Masaccio, Paolo Uccello et par leurs successeurs, jusqu'à L. de Vinci, n'est point à regretter; enfin si J. Van Eyck est véritablement le premier qui ait exécuté des tableaux entièrement à l'huile. Nous traiterons ailleurs quelques-unes de ces questions, et nous renvoyons en attendant le lecteur au *Traité complet de pein-*

ture, par P. de Montalembert, Paris, 1829, où sont exposés les avantages propres à chaque espèce de peinture, ainsi qu'à l'excellent ouvrage de J.-F.-L. Mérimée, intitulé : *De la peinture à l'huile, ou des procédés matériels employés par les peintres, depuis Hubert et Jean Van Eyck, jusqu'à nos jours*, Paris, 1830, dans lequel sont péremptoirement établis les droits de ces derniers au titre d'inventeurs du procédé.

Il est avéré qu'à l'époque où florissait Jean de Bruges ou Van Eyck on ne peignait qu'en détrempe, autrement dit à la colle et à l'œuf; les tableaux antérieurs qu'on cite à l'huile ne sont que des essais malheureux. On ne lustrait plus les couleurs comme aux XIe et XIIe siècles par une couche de cire appliquée à la superficie du tableau en guise de vernis, mais par un véritable vernis, séché à un soleil ardent, qui les défendait de l'humidité et des injures de l'air, et leur donnait de la transparence et de l'éclat. On connaissait très bien l'effet de l'huile, soit dans les couleurs, soit dans les mastics, soit lorsqu'elle était employée comme *circumlinitio* sur les corps et comme gluten dans les dorures au fer chaud, soit lorsqu'on l'appliquait sur les décors comme liniment conservateur et comme vernis; mais on avait reconnu plusieurs inconvénients dans l'emploi de ce gluten, tels que sa lenteur à sécher, son peu de diaphanéité dans son état concret et solide comparé à celui de la cire. Déjà la distillation avait procuré des huiles volatiles avec lesquelles on pouvait rendre fluides les vernis trop visqueux : pour arriver à la découverte qui devait changer tout à coup la marche de l'art, il ne manquait que de substituer le vernis au blanc d'œuf. Cette idée, Jean Van Eyck l'eut, si ce n'est le premier, au moins l'un des premiers; mais à lui seul appartient d'avoir su vaincre les difficultés que l'action si diverse de l'huile sur les couleurs dut lui susciter à chaque pas. Il a porté, on pourrait dire de prime abord, la préparation et l'emploi des couleurs à un point de perfection que l'on n'a pas dépassé, et auquel même, malgré le progrès des sciences chimiques et la pratique des arts, on est à peine arrivé de nos jours. Ses tableaux, après trois siècles, ont moins perdu de leur premier éclat que les peintures de nos peintres modernes après dix ans.

Comme cela devait être à une époque où l'art renaissait dans toute l'Europe, la découverte de Jean Van Eyck fit grand bruit. Elle resta secrète assez longtemps; peu à peu ses principaux procédés transpirèrent et finirent par être assez généralement connus. Cependant, si l'on en juge par les peintures des maîtres des différentes écoles qui l'exploitèrent à sa naissance, on doit croire que les procédés employés par les frères Van Eyck furent devinés plutôt qu'enseignés, et que, sur des données incomplètes, chaque artiste, selon ses connaissances acquises, marcha d'un pas plus ou moins incertain, et arriva ainsi à des résultats plus ou moins heureux. De là ces deux espèces de peinture, l'une transparente, l'autre opaque, qui se partagèrent le domaine de l'art; de là ces pratiques si différentes adoptées par les diverses écoles; de là cette supériorité du coloris des Flamands et des Vénitiens sur les Florentins, les Romains et les Bolonais.

Après Van Eyck, on chercha à simplifier ses pratiques, ou, pour mieux dire, on les oublia, et on les remplaça par d'autres moins bonnes. L'huile de lin ou de noix suffit à l'emploi des couleurs; on s'occupa seulement de les rendre le plus siccatives possible; le succin cessa d'y être ajouté : on se contenta de l'introduire dans les vernis destinés à enduire les tableaux; les vernis tendres et faciles à enlever le remplacèrent dans la peinture. Luini, le Corrège, le Giorgion et quelques autres font cependant exception; leurs ouvrages montrent qu'ils connurent l'effet diaphane et cristallique de l'ambre mêlé aux couleurs et surent ingénieusement s'en servir; mais les Carraches, en se contentant de superposer beaucoup de glacés à l'huile simple, ont vu en peu de temps noircir leurs ouvrages.

Pendant tout le XVIIIe siècle, on n'employa guère que l'huile de pavots, moins riche en gluten que l'huile de lin, mais plus blanche; on ajouta l'huile de térébenthine qui liquéfie et divise les cou-

leurs, et l'on tomba dans un coloris gris et farineux. Au commencement du XIXe siècle, époque de régénération pour l'art, on pensa à exalter le coloris : on ajouta des mixtures résineuses dans les couleurs; plusieurs peintres en firent même un usage funeste. Prudhon fut plus heureux : il employa une préparation composée de mastic en larmes et de belle cire fondus ensemble et dont il résulta de l'huile siccative blanche; sa *Psyché*, son *Zéphire*, vernis après une complète dessiccation, ont conservé, sans se gercer, une transparence de couleurs qui témoigne de la bonté du procédé. Aujourd'hui que l'on sent généralement le besoin des couleurs fortes, des tons riches et transparents, on multiplie les essais, on épuise les ressources des huiles cuites, des résines, des pommades à retoucher, et l'on obtient des résultats fort satisfaisants; mais il reste à reconnaître quelle sera la durée de ces peintures, et qui se chargera, des peintres ou des marchands de couleurs, de remédier aux imperfections des procédés tentés par la génération actuelle. Ces derniers, plus occupés de leur fortune que des intérêts de l'art, s'enquièrent peu des effets que le temps fait subir à leurs préparations chimiques; et les peintres, qui, malheureusement, ne sont plus dans l'habitude, comme au temps de L. de Vinci, de broyer et de préparer eux-mêmes leurs couleurs, n'ont plus dès lors l'occasion d'en étudier personnellement les propriétés. L. C. S.

HUILES (chimie et techn.). On désigne sous ce nom divers composés, d'origine végétale ou animale, qui n'ont de rapports entre eux que par quelques caractères assez vagues : la fluidité à la température ordinaire de l'atmosphère dans nos climats, l'onctuosité, l'insolubilité dans l'eau, la solubilité dans l'éther, la combustibilité plus ou moins prompte par le contact d'un corps en ignition, une pesanteur spécifique presque toujours inférieure à celle de l'eau, et qui varie entre 0.913 et 0.936 (celle de l'eau étant 1). Les molécules huileuses, en contact avec l'eau, éprouvent une sorte de répulsion qui ne peut être vaincue que par le secours des substances gommeuses; elles se divisent alors excessivement et produisent des liqueurs laiteuses, connues en pharmacie sous le nom d'*émulsions* (*voy.* ce mot).

Ces propriétés, sauf quelques exceptions, peuvent être considérées comme classiques et propres à caractériser les huiles en général; mais il en est d'autres qui n'appartiennent qu'à un certain nombre de ces corps, et qui sont tranchées de manière qu'elles servent à les séparer nettement en deux classes bien distinctes. L'action que la chaleur exerce sur les huiles fait connaître une de leurs propriétés les plus remarquables : les unes peuvent supporter une chaleur de 250 à 300° sans se volatiliser d'une manière sensible, et se décomposent un peu au-delà de cette température; les autres se volatilisent vers 150 à 160°, même à la température de l'eau bouillante, lorsqu'elles sont mêlées à ce liquide, sans éprouver de décomposition. De là la dénomination d'*huiles grasses*, *douces* ou *fixes*, donnée aux premières; d'*huiles essentielles*, *volatiles*, ou simplement d'*essences*, donnée aux secondes.

Les huiles fixes ont, en outre, pour caractères d'être inodores ou très peu odorantes, de n'avoir que peu ou point de saveur lorsqu'elles viennent d'être obtenues; mais le temps, et surtout l'exposition à l'air, leur fait acquérir de l'âcreté. Lorsqu'elles ne sont pas incolores, leur teinte est ordinairement jaune-verdâtre.

Les caractères des huiles volatiles sont d'avoir une odeur toujours forte, tantôt suave, tantôt désagréable; d'avoir une saveur âcre, quelquefois chaude et brûlante; de se dissoudre dans l'eau en très petite proportion, et entièrement dans l'alcool.

1° *Huiles fixes.* Elles se rencontrent principalement dans les semences; elles y sont contenues dans la partie qui donne naissance aux cotylédons; la substance de la plumule et de la radicule n'en renferme point. Dans les olives, l'huile est contenue dans le péricarpe (partie charnue qui enveloppe le noyau). De toutes les familles végétales, celle des crucifères est la plus riche en semences huileuses; viennent ensuite les familles des drupacées, amentacées et solanées. Les semences des graminées et des plantes légumineuses ne contiennent ordinairement que des traces d'huile grasse. Une seule ra-

cine, celle du *cyperus esculentus*, renferme de l'huile grasse; mais des huiles analogues à la cire existent dans plusieurs autres parties végétales, par exemple dans le pollen, dans les sucs, où elles contiennent, avec l'albumine végétale, la fécule verte, etc. Quelquefois elles forment un enduit sur les feuilles et les fruits.

La quantité d'huile fournie par les semences varie en raison des espèces, et, peut-être dans la même espèce, en raison de la saison et du climat. Les noix contiennent jusqu'à $\frac{1}{2}$ de leur poids d'huile; les graines du *brassica oleracea* et *campestris* en renferment $\frac{1}{3}$; la variété de *brassica campestris*, qu'on appelle *navette*, $\frac{2}{5}$; la graine de pavot $\frac{147}{100}$; le chènevis, $\frac{1}{4}$; et la graine de lin $\frac{1}{5}$.

Leur consistance est très variable, ainsi qu'on le voit par la cire, qui n'entre en fusion qu'à +68°, tandis que l'huile de lin est encore fluide à —20°. La même espèce de semences contient ordinairement des huiles d'une fusibilité différente, en sorte qu'en refroidissant le tout on parvient à solidifier une partie de l'huile tandis qu'une autre conserve sa liquidité. M. Chevreul, qui le premier a remarqué ce fait, a admis que toutes les huiles se composaient de *stéarine* (de στέαρ, suif) et d'*élaïne* (de ἔλαιον, huile), nom qui fut changé plus tard en *oléine*. *Voy*. Graisse.

Les huiles fixes sont divisées en *huiles siccatives* et en *huiles non siccatives*. Les premières, comme l'huile de lin, d'œillette ou de pavot, de noix, de chènevis, se dessèchent et forment vernis; les autres, comme l'huile d'olives, d'amandes douces, de colza, exposées à l'air, n'éprouvent pas de changements sensibles dans leur consistance et leurs propriétés chimiques. M. Thénard, dans sa *Chimie* (édition de 1835, t. IV), dit que, dans ce changement subit d'état, il ne se forme point d'eau, qu'il ne se produit que du gaz carbonique, qui ne représente pas à beaucoup près la quantité d'oxygène absorbé. « Mais, dit encore M. Thénard, toutes les huiles contiennent-elles les mêmes variétés de margarine ou stéarine et d'oléine? Nous ne le pensons pas, car autrement il serait impossible de se rendre compte de la cause pour laquelle il existe *des huiles siccatives et des huiles non siccatives, des huiles solidifiables et des huiles non solidifiables par l'acide hypo-azotique*. La différence entre les proportions d'oléine et de margarine dans chacune d'elles ne le permettrait pas; elle est trop faible. » M. Braconnot (*Ann. de Chim.*, t. XCIII, p. 225), à l'aide de son procédé pour la séparation de l'oléine et de la stéarine, a obtenu les résultats suivants :

Huile	Matière grasse liquide analogue à l'oléine.	Matière grasse solide analogue à la stéarine.
d'olives	72	28
d'amandes douces .	76	24
de colza.	54	46

Lorsqu'on soumet une huile grasse dans une cornue à une température capable d'en opérer la distillation, elle entre en ébullition, se décompose, et il se forme, indépendamment des gaz hydrogène carboné, oxyde de carbone, acide carbonique, une quantité considérable d'acides gras, semblables à ceux qui sont le produit de la saponification, et de plus un peu d'acide acétique et d'acide sébacique; plus tard, on obtient dans le récipient une huile empyreumatique (*voy.*) qui, vers la fin de l'expérience, ne renferme plus d'acides gras; enfin, lorsque la matière est complétement distillée, on voit se sublimer, sans que cela se remarque dans la distillation du succin, une matière jaune rougeâtre; il reste dans la cornue une très petite quantité de charbon. Dans le cours de l'opération, il se produit encore un peu d'huile volatile légèrement odorante, et une petite quantité d'une autre matière également volatile, non acide, soluble dans l'eau, dont l'odeur très forte est insupportable. La proportion de ces substances varie beaucoup suivant l'espèce de corps gras employé; les plus abondantes sont les acides margarique, oléique et l'huile empyreumatique qui prend naissance à la seconde époque de l'opération. (*Voir* les articles de MM. Bussy et Lecanu, dans le *Journal de Pharmacie*, XI, 353, et XIII, 57; et de M. Dupuy, dans les *Ann. de Chim. et de Phys.*, XXIX, 319.)

C'est dans la production de cette huile volatile qu'on doit trouver la facilité avec

laquelle l'huile bouillante s'enflamme souvent. Dans l'éclairage à l'huile, la mèche absorbe l'huile qui y bout; l'huile volatile empyreumatique qui se forme ainsi, brûle et produit la flamme, à laquelle les gaz combustibles prennent part. L'huile bouillante se couvre d'écume, et quand elle n'est pas contenue dans un vase spacieux, elle se répand souvent au dehors. Lorsqu'on mêle de l'huile avec du sable, ou qu'on la fait absorber par des morceaux de brique qui viennent d'être rougis au feu, et qu'on l'introduit en cet état dans un vase distillatoire, il ne se répand point d'écume, et l'on peut, sans obstacle, élever la température aussi rapidement qu'on veut; dans ce cas, on obtient une grande quantité d'huile empyreumatique particulière (l'*oleum lateritium* des pharmaciens). Si l'on verse goutte à goutte de l'huile dans un vase chauffé au rouge, qui contient des morceaux de briques, la majeure partie de l'huile est transformée en gaz oléfiant et en d'autres combinaisons gazeuses de carbone et d'hydrogène (M. Berzélius).

Le soufre et le phosphore ont la propriété de se dissoudre dans les huiles à l'aide de la chaleur; on peut même, en laissant refroidir la dissolution, obtenir du soufre assez bien cristallisé. Ce procédé a été recommandé par M. Pelletier. Ces solutions entrent dans quelques préparations pharmaceutiques. Les huiles unies aux graisses, aux résines, sont la base des onguents, des huiles employées en médecine, etc.

Lorsqu'on fait bouillir les huiles avec de l'eau et des oxydes alcalins, ou d'autres oxydes qui ont beaucoup d'affinité pour les acides, les huiles sont toujours décomposées, sans qu'il se forme d'acide carbonique ou d'acide acétique, et sans que l'air exerce la plus légère influence sur le phénomène. On obtient, pour produit, de la glycérine et des acides gras, qui sont ordinairement l'acide margarique et l'acide oléique. Or, comme leurs éléments réunis représentent ceux de l'huile, il s'ensuit que la base salifiable, en raison de son affinité pour les acides, détermine l'union des éléments de la matière huileuse dans un autre ordre.

On n'a encore fait l'analyse élémentaire que d'un petit nombre d'huiles fixes : l'huile d'olives a été analysée par MM. Gay-Lussac et Thénard (*Recherches physico-chimiques*); les huiles de noix, d'amandes douces, de lin, de ricin ont été analysées par M. de Saussure (*Annales de Chimie et de Physique*, t. XIII, p. 351). Voici le résultat de ces analyses :

Huiles	Carbone.	Hydrogène.	Oxygène.	Azote.
d'olives. .	77.210	13.360	9.430	
de noix. .	79.774	10.570	9.122	0.543
d'amandes douces.	77.403	11.481	10.828	0.288
de lin. . .	76.014	11.351	12.635	
de ricin. .	74.178	11.034	14.788	

Nous avons dit que les huiles grasses étaient insolubles dans l'eau. Lorsqu'on les agite avec ce liquide, le mélange devient trouble; mais pour peu qu'on le laisse reposer, l'huile se rassemble de nouveau à la surface de l'eau. On a quelquefois recours à ce moyen pour purifier l'huile, car l'eau s'empare de certaines matières végétales dissoutes ou suspendues dans l'huile. A cet effet, on bat l'huile dans des tonnes ou dans des barattes avec de nouvelles quantités d'eau, jusqu'à ce que celle-ci ne lui enlève plus rien. Après avoir subi ce traitement, l'huile renferme de l'eau dont on la débarrasse facilement en chauffant doucement le mélange au contact de l'air.

Les huiles pénètrent facilement les corps avec lesquels on les met en contact, mais elles ne les ramollissent pas comme fait l'eau. Lorsqu'on veut graisser avec de l'huile du cuir ou d'autres substances analogues, afin de leur conserver de la mollesse et de la flexibilité, il faut d'abord ramollir le cuir devenu dur; pour cela, on le met tremper dans l'eau et on le graisse pendant qu'il sèche : l'huile se loge dans les pores ouverts par l'eau. L'huile montre beaucoup de tendance à s'introduire dans l'argile, mais cette tendance ne repose que sur une affinité chimique. On en a profité pour faire disparaître les taches d'huile répandues sur du papier, des vêtements, ou même sur du bois ou des pierres. *Voy.* DÉGRAISSEUR.

Les usages des huiles fixes dans l'économie domestique sont immenses : elles servent dans les arts pour détremper les

couleurs (*voy*. l'art. précédent), elles sont usitées en médecine. C'est ainsi que, liquides, bien préparées et nullement altérées, les huiles fixes sont émollientes lorsqu'on les applique sur la peau et sur les surfaces dénudées, et lorsqu'on les introduit à petites doses dans les organes digestifs. Cette propriété les fait quelquefois employer dans le traitement des phlegmasies du conduit intestinal, dans les coliques, les diarrhées, les dyssenteries, et surtout dans le traitement des phlegmasies de poitrine. Les huiles d'olives et d'amandes douces entrent ainsi comme *pectorales*, à la dose de quelques gros à une once, dans des potions, des loochs dits *huileux*. Sans nous étendre davantage sur les propriétés médicales des huiles fixes, nous dirons seulement que, employées à des doses assez élevées, à celle de plusieurs onces à la fois, elles déterminent le vomissement, soit par l'impression que leur masse produit sur la membrane muqueuse de l'estomac, soit à cause du dégoût qu'elles font éprouver, dégoût qui quelquefois suffit pour provoquer le vomissement, quoiqu'elles aient été prises en petite quantité. A ce dernier titre, elles ont été fréquemment employées dans les cas d'empoisonnement par des substances âcres et corrosives, et surtout par les cantharides.

Les onctions huileuses étaient très en usage chez les anciens, surtout pour les athlètes; elles assouplissaient la peau, diminuaient la transpiration, et devaient surtout convenir dans un temps où le corps était immédiatement couvert de vêtements de laine. Ces onctions sont inusitées aujourd'hui comme moyen hygiénique.

L'usage de l'huile dans les grandes consécrations religieuses fut solennellement établi par Moïse. On voit dans l'Exode, ch. XXX, que l'*huile d'onction*, qui servait pour l'onction et la consécration du roi, du souverain sacrificateur et de tous les vaisseaux sacrés qui étaient employés dans la première maison de Dieu, était faite de myrrhe, de cinnamome, de *calamus aromaticus* et d'huile d'olives. Moïse ordonna aux Israélites de garder précieusement cette huile de génération en génération : voilà pourquoi elle était déposée dans le lieu très saint. *Voy*. SACRE.

Nous nous bornerons maintenant à donner le mode d'extraction de quelques-unes des huiles les plus usitées.

Huile d'amandes douces. Pour extraire cette huile, on réduit les amandes en poudre grossière, à l'aide d'un moulin; on les soumet ensuite à la presse, dans des sacs de coutil, entre deux plaques de fer chauffées dans l'eau bouillante. On laisse éclaircir l'huile par le repos, ou on la filtre.

Les *amandes amères* peuvent aussi donner une huile douce et inodore. Il faut bien se garder de chercher à monder ces amandes de leur enveloppe au moyen de l'eau bouillante, car il en résulterait une formation d'huile volatile et d'acide hydrocyanique, qui se dissoudrait dans l'huile fixe et changerait tout-à-fait ses caractères et ses propriétés.

L'huile d'amandes douces est très sujette à rancir: on ne doit faire usage que de celle qui est récemment préparée, surtout lorsqu'elle est destinée à être prise intérieurement. Comme elle a fort peu de saveur et d'odeur, on la préfère pour l'usage médical, particulièrement lorsque la matière huileuse doit être administrée à l'intérieur. L'huile d'amandes douces se saponifie très facilement; elle forme le savon médicinal.

Huile d'olives. On peut faire avec l'olive (*voy*. OLIVIER) plusieurs variétés d'huile. La plus pure, qu'on appelle *huile vierge*, est à peine colorée en jaune; son odeur et sa saveur sont agréables et peu sensibles. L'huile commune est jaune et rancit facilement. Enfin, l'huile de mauvaise qualité est trouble, d'un jaune verdâtre, et douée d'une odeur et d'une saveur plus fortes et moins agréables. En général, ces différentes variétés sont solides à la température de $+10°$. On peut reconnaître que l'huile d'olives a été falsifiée avec des huiles de graines, et particulièrement avec celle dite d'*œillette*, en employant le procédé indiqué par M. Poutet, pharmacien à Marseille et qu'on trouve décrit dans le *Journal de pharmacie*, t. VI, p. 77.

Pour obtenir l'*huile vierge*, on exprime à froid les olives mûres et non fer-

mentées. En délayant dans l'eau bouillante la pulpe des olives dont on a déjà séparé l'huile vierge par l'expression, l'huile qui vient à la surface de l'eau est l'*huile commune*. Pour avoir de l'*huile fermentée*, on entasse les olives afin d'exciter la fermentation, et on les soumet à l'action de la presse.

Huile de ricin ou de *palma Christi* (*ricinus communis*). L'huile de ricin est incolore ou n'a qu'une légère couleur citrine; son odeur est faible, fade et désagréable; sa saveur doit être douce. Elle se dissout en toutes proportions dans l'alcool à 40°, caractère qui la distingue des autres huiles fixes, et qui permet de reconnaître si elle a été, par fraude, mélangée avec quelques-unes d'elles. La composition de l'huile de ricin est mal connue. Sa solubilité en toutes proportions dans l'alcool absolu dit assez que la matière grasse qui la constitue est différente de l'oléine et de la margarine ordinaires; on sait d'ailleurs que, par la saponification, elle donne des acides très âcres acides ricinique, élaïodique, margaritique), très différents des acides oléique, margarique et stéarique que fournissent les graisses ordinaires. Ces acides gras particuliers qui se forment dans l'huile de ricin à mesure qu'elle vieillit, lui donnent une grande âcreté : aussi faut-il avoir soin de ne se servir que de celle qui a été récemment préparée.

On obtient l'huile de ricin en passant les semences (*voy.* RICIN) au moulin, et en soumettant à une pression lente et graduée l'espèce de poudre pateuse que l'on a obtenue. Comme l'huile est épaisse et visqueuse, elle ne peut s'écouler qu'avec beaucoup de lenteur. On la purifie en la filtrant à travers du papier, à une température de 35 à 40 degrés. Quelques personnes enlèvent l'enveloppe tenace des ricins avant de les soumettre à la presse : elles obtiennent ainsi une huile tout-à-fait blanche, et dont les propriétés médicales sont les mêmes.

Huile ou *beurre de cacao*, substance concrète d'un blanc jaunâtre, d'une saveur douce et agréable, extraite des amandes du *theobroma cacao* (*voy.* CACAO). On l'obtient en broyant sur une pierre échauffée le cacao torréfié, légèrement dépouillé de son écorce. On presse la masse entre deux plaques de fer étamé, chauffées dans l'eau bouillante, et l'on purifie le beurre de cacao en le passant à travers un filtre de papier, à la chaleur du bain-marie.

L'huile solide ou beurre de cacao est peu employée à l'intérieur; elle sert cependant quelquefois à composer des bols et des électuaires émollients, dits pectoraux; elle fait, comme on sait, partie intégrante du chocolat. On en fait aussi des suppositoires propres à calmer l'irritation des hémorrhoïdes; on l'applique sur les gerçures.

Huile d'œillette ou *de pavot* (*papaver somniferum*). Cette huile, moins visqueuse que beaucoup d'autres, est d'un blanc jaunâtre, inodore, liquide même à 0°, et douée d'une légère saveur d'amande. On s'en sert comme aliment et pour l'éclairage. Traitée par la litharge, elle devient plus siccative, et peut être employée pour délayer les couleurs et les appliquer sur la toile.

Huile de noix muscade (*myristica moschata*). Elle est concrète comme du suif, d'une couleur jaune tirant sur le rouge, et d'une odeur fort agréable qu'elle doit à une huile volatile. On la prépare en pilant les noix (*voy.* MUSCADIER) dans un mortier de fer; à l'aide d'un peu d'eau bouillante, on les réduit en pâte. On agit du reste comme pour la préparation de l'huile solide de cacao.

Les autres huiles, telles que l'huile de noix (*juglans regia*), l'huile de lin (*linum usitatissimum*), l'huile de chènevis (*cannabis sativa*), l'huile de faine (*fagus sylvatica*), etc., rentrent toutes dans le même mode de préparation.

2° *Huiles essentielles*. Les huiles essentielles, que l'on nomme aussi *huiles volatiles* et *essences*, sont des produits végétaux, très rarement animaux ou minéraux, liquides ou solides, doués d'une odeur fortement prononcée et d'une saveur âcre, quelquefois caustiques. Elles peuvent se volatiliser et être distillées sans décomposition à l'aide de l'eau bouillante, ou bien seules, à une température de 150 à 170° centigrades (*voy.* ESSENCE); elles s'enflamment à une température moins élevée que celle qui est nécessaire pour la combustion des huiles fixes. Elles sont

à peu près insolubles dans l'eau, à laquelle cependant elles communiquent leur odeur et leur saveur particulières; enfin elles sont en général très solubles dans l'alcool, et encore plus dans l'éther. Elles se distinguent facilement, et au premier abord, des huiles fixes, en ce qu'elles ne sont pas grasses au toucher; elles n'ont point cette onctuosité si prononcée dans les matières grasses proprement dites.

Ainsi qu'on l'a dit au mot ESSENCE, les huiles volatiles diffèrent beaucoup quant à toutes leurs propriétés physiques. Celles de roses, de persil, d'aunée, de benoite, sont concrètes; celles d'amandes amères, de moutarde, de piment jamaïque, de girofle, de cannelle et de sassafras, sont plus pesantes que l'eau; les autres sont plus légères, et varient depuis celles d'anis et de badiane, qui pèsent 0.972 (l'eau pesant 1), jusqu'à celles de citrons et d'orangers, qui pèsent 0.846. Celles-ci ne sont surpassées en légèreté spécifique que par le naphte distillé, huile volatile minérale qui pèse seulement 0.758. Quant à la consistance et à la couleur, les huiles de cannelle et de girofle sont onctueuses, et la dernière, qui distille incolore, devient brune à l'aide du temps. Les huiles de citrons, d'oranges, et celles des autres fruits semblables, sont presque aussi fluides que l'alcool, et d'une faible couleur jaune; les huiles d'absinthe et de valériane sont vertes, celle de camomille commune est bleue.

Les huiles volatiles s'enflamment au contact de l'air par la présence d'un corps incandescent; leur combustion est vive; elle se fait avec flamme, et il se produit une fumée épaisse. Sur les dangers auxquels on s'expose en ouvrant les récipients qui les contiennent, *voy.* VIDANGE.

L'analyse élémentaire des huiles volatiles a permis de les diviser en trois groupes distincts. Le premier comprend celles qui sont uniquement composées de carbone et d'hydrogène : telles sont les huiles de citrons et de térébenthine, le stéaroptène de l'huile de roses et l'huile de naphte; les deux premières, malgré leurs différences d'odeur et de densité, paraissent isomères (*voy.*), c'est-à-dire toutes deux également composées de 88.5 de carbone, et de 11.5 d'hydrogène. Suivant M. Dumas, il est remarquable que ce soit ce composé qui, combiné avec un demi-atome d'oxygène, forme le camphre naturel, et, combiné avec un atome d'acide hydrochlorique, constitue le camphre artificiel. Le second groupe comprend les huiles essentielles oxygénées, telles que le camphre naturel, qui vient d'être nommé, les huiles de lavande et d'autres labiées qui en fournissent également, l'huile volatile de menthe, de roses, d'anis. Le troisième groupe est réservé aux huiles essentielles qui admettent dans leur composition un quatrième ou un cinquième élément, comme l'essence de moutarde, qui contient du soufre et de l'azote. L'huile d'amandes amères renferme aussi de l'azote; mais il n'est pas essentiel à sa conservation.

La préparation des essences en petit étant peu avantageuse, la plupart sont fournies par le commerce. On les trouve souvent falsifiées par un mélange avec de l'huile fixe ou avec de l'alcool, ou par leur mélange entre elles. Une essence mêlée d'huile fixe laisse une tache grasse sur le papier quand, après en avoir versé une goutte, on approche le papier du feu, qui volatilise l'essence. Une essence falsifiée avec de l'alcool blanchit l'eau que l'on agite avec elle, parce que l'eau dissout l'alcool, et que la liqueur alcoolique retient de l'essence divisée par la précipitation. Le mélange des essences entre elles est beaucoup plus difficile à reconnaître; ce n'est que par une extrême habitude des odeurs propres à chaque essence que l'on parvient quelquefois à découvrir cette sorte de falsification. V. S.

HUILES (SAINTES). Ce sont les huiles employées par l'Église catholique pour le saint chrême et l'extrême-onction (*voy.* ces mots). On sait que le saint chrême s'emploie dans plusieurs sacrements, le baptême, la confirmation, l'ordination ou les sacres, et, sous ces différents mots, on trouvera la forme de ces onctions symboliques et les cérémonies qui les accompagnent. C'est aux évêques seuls qu'appartient le droit de consacrer les huiles. L. L-T.

HUIS. Ce mot, qui appartient à la langue romane, signifie porte, entrée en général, et vient du latin *ostium*, dont les Italiens ont fait *uscio*. Ménage pense que ce mot n'est peut-être autre que le flamand *huis*, maison (en haut-allemand *Haus*), dont on se serait servi en prenant la partie pour le tout. On lit dans le chap. 43 du liv. 4 des *Chroniques* de Froissart (édit. de 1836) : « Mes seigneurs, on doit entrer par le droit huis la maison. » Et dans le fabliau *Des trois Boçus*, de Durand :

Toute jor estoit ses huis clos,
Jà ne vousist que nus entrast
En sa meson, s'il n'aportast,
Ou s'il enprunster ne vousist.

L'expression de *huis clos*, qui littéralement veut dire *portes fermées*, n'est plus guère employée aujourd'hui que dans le langage de la pratique, en parlant des audiences à huis clos, qui sont celles dont le public est exclu. *Voy.* Audience, Débats. E. R.

HUISSIER, du vieux français *huis* (*voy.* l'art. précédent), désigne, dans son sens littéral, un portier ou gardien d'un huis. Mais, dans le langage du droit, ce mot reçoit une autre acception. Les huissiers, suivant Favard de Langlade, sont des fonctionnaires publics établis dans chaque arrondissement pour faire toutes citations, notifications et significations requises pour l'instruction des procès, tous actes et exploits (*voy.* tous ces mots) nécessaires pour l'exécution des ordonnances de justice, jugements et arrêts, et le service personnel près les cours et tribunaux.

Les huissiers près des cours royales et de tous les tribunaux sont nommés par le roi, qui peut les révoquer à volonté. Ils ont tous le même caractère, les mêmes attributions, et le droit d'instrumenter dans l'étendue du ressort du tribunal de première instance de leur arrondissement. Ils ne peuvent remplir aucune autre fonction publique salariée.

Pour être nommé huissier, il faut réunir les conditions suivantes : 1° être âgé de 25 ans; 2° avoir travaillé au moins pendant deux ans, soit dans l'étude d'un notaire ou d'un avoué, soit chez un huissier, ou pendant trois ans au greffe d'une cour royale ou d'un tribunal de première instance; 3° avoir obtenu de la chambre de discipline des huissiers de l'arrondissement un certificat de moralité, de bonne conduite et de capacité (décret du 14 juin 1813, art. 10).

Parmi les huissiers, chaque cour ou tribunal désigne pour son service intérieur ceux qu'il juge les plus dignes de sa confiance; ils portent le titre d'*huissiers audienciers*, et sont tenus de se conformer au règlement fait par la cour ou par le tribunal pour l'ordre de leur service.

Par exception au principe suivant lequel les huissiers sont à la nomination du roi, il existe près de la Cour de cassation des huissiers qu'elle nomme et qu'elle peut révoquer, et qui ont le droit exclusif d'instrumenter dans le lieu de la résidence de cette cour, pour les affaires portées devant elle.

Les huissiers sont tenus d'exercer leur ministère toutes les fois qu'ils en sont requis; ils ne peuvent cependant faire aucun acte pour leurs parents ou alliés, et pour ceux de leurs femmes, en ligne directe, à quelque degré qu'ils soient, et en ligne collatérale jusqu'au degré de cousin issu de germain inclusivement. Leur salaire est réglé, en matière civile, par les décrets des 16 février 1807 et 14 juin 1813; et en matière criminelle, par le décret du 18 juin 1811, modifié par celui du 7 avril 1813.

De nos jours, on donne le nom d'*huissiers* aux gens qui se tiennent dans l'antichambre des ministres, ou d'autres hauts fonctionnaires, pour introduire les personnes qu'ils reçoivent. On appelle encore ainsi des officiers chargés du service des séances de certains corps, de certaines assemblées délibérantes, par exemple, de l'Institut, des Chambres législatives, etc. Les *huissiers* de la Chambre des Pairs et ceux de la Chambre des Députés, sans cependant qu'aucune disposition de la loi les y autorise, donnent des assignations, signifient des jugements, et exploitent en un mot comme les huissiers ordinaires, dans les affaires de la compétence de ces Chambres.

Sous l'ancien régime, on nommait *huissiers de la chambre du roi* des of-

ficiers auxquels la garde des portes de l'intérieur du palais du prince était confiée. Ils étaient au nombre de seize et formaient l'un des plus anciens corps de la maison du roi. Les huissiers du conseil et ceux de la grande chancellerie étaient appelés *huissiers de la chaîne*, parce qu'ils portaient une chaîne d'or au cou. Plus anciennement, on nommait *huissiers d'armes* ceux qui étaient placés dans l'intérieur de l'appartement du roi, et dont la fonction était d'en ouvrir la porte à ceux qui devaient y entrer. *Voir* le P. Daniel, *Histoire de la milice française*.

Dans la langue romane, le verbe *huissier* était synonyme de crier, appeler. On lit dans l'*Histoire de Gérard de Nevers*, édition de 1727 : « Gérard avait beau parler et *huissier*, car celuy qu'il avoit abbatu estoit à mort navré; garde n'avoit de soy relever dessus. » E. R.

HUITRE, mot dérivé du latin *ostrea*, qui correspond au grec ὄστρακον, dont a été formé le mot *ostracisme* (*voy.*). C'est un genre de mollusques (*voy.*) dont toutes les espèces ne sont probablement pas connues, bien que l'on en ait déjà classé un grand nombre. Nous nous bornerons à tracer ses caractères génériques.

Le corps de l'animal, comprimé, plus ou moins orbiculaire, est placé dans la coquille de manière que l'extrémité antérieure où se trouve la bouche correspond au sommet de la coquille, et l'extrémité anale est opposée et correspond à la partie élargie et au bord libre des valves. A l'ouverture de l'huître, on remarque, comme dans tous les acéphales, deux lobes qui tapissent les valves, et entre lesquels est compris le corps qui en est enveloppé : c'est ce qu'on appelle le *manteau*. Ces lobes sont garnis sur leurs bords de deux rangs de cils ou tentacules doués d'une exquise sensibilité : au moindre contact exercé sur ces filets tentaculaires, le manteau se contracte, et l'animal ferme sa coquille. Les organes de la locomotion générale sont presque nuls; il y a absence de ce faisceau de muscles, ou pied, dont sont pourvus les autres conchilifères. Cependant, au flux et reflux de la mer, les huîtres changent de position : elles sont d'abord couchées sur la partie convexe de leur écaille, puis elles se retournent sur la face opposée.

La coquille qui protége le corps de l'animal est mince, nacrée intérieurement, plus ou moins lamellée à l'extérieur; sa forme est irrégulière; la valve inférieure est plus épaisse, plus concave; c'est par elle que l'huître adhère aux corps sous-marins. Elle offre intérieurement et vers son sommet un endroit où les couches laissent entre elles une cavité, sans communication avec l'extérieur, et remplie d'une eau limpide qui répand une odeur fétide lorsqu'on en perce l'écaille. On en ignore l'usage. Diverses observations constatent que l'eau qui se trouve entre les écailles de l'huître contient une multitude d'embryons couverts d'écailles transparentes, et un grand nombre d'animalcules phosphorescents dans l'obscurité. La valve supérieure est la seule qui se meuve; elle est attachée à l'inférieure par un ligament très fort et très élastique.

L'appareil respiratoire est formé par deux paires de lames branchiales placées de chaque côté du corps, entre la masse viscérale et le manteau. Ces feuillets font les fonctions des poumons en séparant de l'eau l'air nécessaire à la respiration; la partie charnue, blanchâtre et cylindrique placée derrière ces branchies, renferme l'estomac et les intestins.

L'huître, comme les autres mollusques bivalves, n'ayant d'évident que le sexe femelle, on en conclut qu'elle est une espèce d'hermaphrodite (*voy.*), et il paraît certain qu'un seul individu peut se reproduire. On attribue vulgairement le sexe masculin aux huîtres dont les bords du manteau sont noirâtres; préjugé consacré en principe par un grand nombre d'amateurs, qui les préfèrent comme plus délicates. Les œufs de l'huître, quand elle les a rejetés, se présentent sous la forme d'un fluide blanc dans lequel on aperçoit, au moyen du microscope, une immense quantité de petites huîtres. On croit que c'est au moyen de cette matière, dans laquelle elles nagent, qu'elles sont agglutinées aux corps sous-marins ou entre elles, et forment ainsi ces *bancs* immenses et inépuisables qui encombrent certaines côtes. On n'a pas de données positives

sur le mode d'accroissement ni sur la durée de la vie de l'huître; elle ne dépasse pas six années, si l'on en croit quelques observateurs. La coquille emploie une année pour acquérir sa plus grande dimension. Les pêcheurs reconnaissent l'âge de ce mollusque par les stries de sa coquille; celle-ci augmente à mesure que l'animal avance en âge, et l'individu se rapetisse et maigrit dans la même proportion.

Ces mollusques se nourrissent probablement d'animalcules infusoires vivant dans les eaux de la mer, et non pas des petits crustacés que l'on trouve dans les valves entre lesquelles ils se sont introduits quand elles étaient entr'ouvertes, ce qui a lieu lorsque les huîtres renouvellent leur eau. Elles en prennent une quantité suffisante pour vivre plusieurs jours hors de l'eau; c'est pourquoi on peut les conserver en empêchant l'ouverture de la coquille au moyen d'un corps pesant. Lorsqu'elles sont libres, elles ouvrent leurs coquilles à l'heure de la marée, rejettent leur ancienne eau, et meurent quand elles ne peuvent pas la remplacer.

L'huître doit se défendre contre plusieurs ennemis qui cherchent à se glisser entre ses deux valves: telles sont les étoiles de mer, les moules, etc. L'oiseau crabier perce la valve supérieure et parvient à dévorer l'animal. On dit que l'huître peut chasser les insectes qui ont pénétré dans sa demeure, en lançant avec force l'eau tenue en réserve dans sa coquille; que, pour rendre impénétrable sa coquille à d'autres qui essaient de la percer, elle en augmente à volonté l'épaisseur : c'est l'opinion du naturaliste Dicquemare.

Presque toutes les espèces d'huîtres sont comestibles. Dès l'antiquité la plus reculée, les huîtres ont été recherchées comme un mets très délicat; on les servait sur les tables des Lucullus, des Apicius. Horace nous raconte que l'épicurien Catius recommandait aux palais des gourmands les huîtres qui gisaient au nord de l'embouchure du Tibre. Le détroit des Dardanelles, la baie de Cumes, d'Angleterre, passaient pour fournir la meilleure espèce. On attribue à Sergius Orasa l'idée première de ces réservoirs, de ces *parcs*, dans lesquels nous déposons les huîtres pour les améliorer. Les huîtres fournissent un aliment agréable, léger, recommandé généralement aux estomacs délicats. Les gastronomes préfèrent l'huître *verte*, regardée généralement comme appartenant à une espèce particulière; mais elles peuvent toutes acquérir cette couleur dans un parc où l'on conserve l'eau de mer sans la renouveler; on les y dépose quand les cailloux qui en tapissent les parois commencent à verdir. Les avis sont partagés sur la cause de cette coloration. Les uns l'ont attribuée aux ulves, aux varechs et aux conferves dont se nourrissent ces huîtres; mais il est prouvé qu'elles n'ingèrent aucune de ces plantes marines, par cela seul qu'elles ne présentent pas d'organes propres à leur animalisation. D'autres l'attribuent à la présence d'animalcules infusoires du genre des vibrions qui pullulent dans l'eau et qu'elles avalent avec elle, ou bien à la couleur verte que la décomposition des plantes donne à l'eau; mais les plantes marines jaunissent en se décomposant et ne verdissent pas. Enfin on a pensé que la viridité des huîtres était due à un état maladif de ce mollusque occasionné par la présence d'animalcules introduits dans sa substance : quoique en effet les huîtres vertes soient plus petites, plus maigres, l'usage habituel que l'on en fait sans en être incommodé prouve qu'elles sont aussi saines que les *blanches*.

En France, on estime surtout les huîtres du rocher de Cancale (Ille-et-Vilaine), dont on désigne les grandes sous le nom de *pied-de-cheval*; en Belgique, celles d'Ostende; en Angleterre, celles de Colchester; en Allemagne, on donne la préférence aux huîtres du Holstein.

Quoique l'adage qui proscrivait l'usage des huîtres pendant certains mois de l'année ne soit plus en vigueur maintenant, surtout à Paris, qui en fait une consommation énorme en toute saison, il n'en est pas moins vrai qu'à l'époque du frai elles occasionnent quelquefois des indispositions assez graves, et surtout des fièvres éruptives.

La réputation dont jouit le potage au lait pour faciliter la digestion des huîtres

est tout-à-fait usurpée; l'unique dissolvant est le vinaigre, le citron, ou tout autre acide végétal.

L'huitre comestible (*ostrea edulis*) n'est pas la seule qui mérite notre attention; il est une autre espèce qui renferme un objet précieux dont le luxe s'est enrichi : c'est l'huître perlière; nous en réservons la description pour le mot Perle. L. d. C.

HULANS ou Houlans, *voy.* Oulans et Lanciers.

HULL, appelé aussi *Kingston-upon-Hull* (Kingston-sur-Hull), port très fréquenté et ville manufacturière du comté anglais d'York, au confluent du Hull et de l'Humber, dans l'East-Riding. La vieille ville, qui longe la rivière d'Hull, est laide et mal bâtie; c'est là que les marchands ont leurs magasins et comptoirs. Ce quartier contraste avec les belles rues de George et de Charlotte, et avec les quais sur lesquels sont construits les docks (*voy.*) qui, communiquant déjà avec l'Humber, doivent être mis aussi par un canal en communication avec la rivière d'Hull, à l'embouchure de laquelle est le port, protégé par un vieux château-fort où un régiment tient garnison. Hull a un grand théâtre, deux églises paroissiales construites dans le style gothique, un *charity-hall* ou hospice, un grand hôpital, un autre pour les marins, des chapelles pour les dissidents, un oratoire pour les quakers. Grâce à sa position auprès de l'embouchure d'un fleuve, Hull fait un commerce maritime et fluvial considérable. Sa population est de 36,000 âmes, y compris celle de Sculcoates, Southcoates et Sutton, qui peuvent être regardés comme les faubourgs de la ville. Des bateaux à vapeur partent du port à la destination des villes de l'intérieur, à celle de Leith, Londres et Anvers. Ces bateaux se rendent à la capitale de l'Angleterre en 34 heures, et à Anvers en 36. Il y a de grands dépôts de tissus de coton et de laine, de quincaillerie et d'autres marchandises anglaises destinées surtout pour la mer Baltique, et le port reçoit du Nord des cargaisons considérables de bois, planches, chevaux, farine, chanvre, lin, suif et os que l'on réduit en poudre pour en faire de l'engrais. Une soixantaine de bâtiments armés par les négociants de Hull sortent tous les ans du port pour faire la pêche de la baleine dans les parages de l'Amérique septentrionale, tandis qu'un nombre plus considérable de bâtiments se rend dans la grande mer du Sud, pour prendre des phoques. Un grand chantier de construction se trouve à une petite lieue au-dessous de la ville, et, aux environs, on voit en activité beaucoup de moulins. La jetée du port sert de promenade, ainsi que le jardin des plantes, situé à peu de distance de la ville. Hull a quelques fabriques de savon, d'huile de baleine, de câbles, etc. La place du marché est ornée de la statue équestre de Guillaume III. Deux phares signalent de loin le promontoire de Spurnhead, à l'entrée de l'Humber. Le mouvement du port consiste dans l'arrivée et le départ d'environ 800 bâtiments anglais et 600 bâtiments étrangers. D-g.

HUMAIN (genre), Espèce humaine, *voy.* Homme.

HUMANITÉ, sentiment de douceur et de bienveillance pour tous les hommes qui s'oppose, dans celui qui l'éprouve, à tout acte de dureté, à toute exigence injuste, vexatoire, cruelle. Ce sentiment a sa source dans le respect pour notre commune nature appliqué à la personne de nos semblables. Cependant l'usage fait dire aussi qu'il faut être *humain*, même envers les animaux. Herder a employé ce mot, en langue allemande, dans un sens différent de celui qu'il a ordinairement en français. Il sera parlé de cette autre acception dans l'article suivant. X.

HUMANITÉS. Ce que les Allemands, surtout depuis Herder, appellent *Humanitæt*, c'est le développement harmonieux de toutes les facultés humaines, l'éducation morale, intellectuelle et esthétique de l'homme. Notre expression *les humanités* appartient au même ordre d'idées; on a en vue tout ce qui est *humain*, tout ce qui forme le caractère fondamental, l'essence de l'homme digne de ce nom, tout ce qui est opposé à l'animalité. Puis à cette idée fondamentale viennent s'allier les idées accessoires d'amabilité, de politesse, d'affabilité, de sentiments généreux, élevés;

toutes qualités qui doivent être l'apanage de l'homme, mais auxquelles il n'arrive que par une éducation conforme à sa noble destinée. Cicéron déjà réunissait à l'idée primitive du terme *humanitas*, celle de toutes les facultés, innées ou acquises, qui font de l'homme un être raisonnable, civilisé, bien élevé.

En se rendant compte de ce mot latin ainsi compris, il sera facile d'apercevoir le chaînon qui y rattache les humanités (*humaniora*), c'est-à-dire les études classiques, civilisatrices. Il faut remonter à l'époque de la Renaissance, pour trouver l'origine de cette acception. Au moyen-âge, l'étude des langues anciennes avait été le seul point d'appui pour ceux qui essayaient de s'élever au-dessus de la barbarie de leur siècle; la philologie avait été la condition indispensable de toute culture scientifique, de tout développement intellectuel. Quoi de plus naturel, au moment où cette étude sortit de l'enceinte étroite des cloîtres, au moment où tant de nobles esprits, avides d'instruction, s'abreuvaient de cette source d'eau vive, qui descendait de l'antiquité, quoi de plus naturel que d'appliquer le terme et l'idée d'*humaniora* (à sous-entendre *studia*), *artes humanitatis*, d'études pour ainsi dire *humanisantes*, à cette éducation par les langues anciennes et par les branches du savoir qui s'y rattachent?

Depuis la Renaissance, ce système d'éducation, basé sur l'étude des langues anciennes, de la littérature classique, demeura prédominant, sans éprouver la moindre contradiction, jusque vers le milieu du XVIIIe siècle. Mais dès lors s'élevèrent en Allemagne quelques formidables antagonistes contre ce système trop exclusif (*voy.* GYMNASE). A force de régner sans contrôle et sans contestation, l'éducation classique ne put échapper aux inconvénients d'un gouvernement exclusif et absolu. Perdant de vue le but primitif, elle s'était étroitement attachée aux moyens, comme si ceux-ci avaient été le but. Peu à peu on avait réduit l'idée large et féconde des humanités au cercle rétréci de l'étude toute matérielle des langues; l'esprit étroit des philosophes scolastiques s'était insensiblement communiqué aux *humanistes*, qui ne furent plus que grammairiens et critiques. C'étaient de fort grands érudits, mais très souvent des êtres remplis de morgue et d'orgueil; ils étaient entachés de tous les défauts dont l'étude des chefs-d'œuvre de l'antiquité aurait dû les préserver : aussi, de plus en plus pétrifiés dans les formes, perdirent-ils insensiblement toute influence salutaire sur leurs contemporains.

Alors ce fut le tour des *philanthropistes*. Basedow et Campe (*voy.*) proscrivirent l'étude du grec et du latin; mais ils tombèrent à leur tour dans d'incroyables exagérations : ils se firent les représentants exclusifs des intérêts matériels; et, comme dans le cœur d'une nation, il reste toujours des penchants plus nobles à satisfaire, la réaction contre l'*école philanthropiste*, ne se fit point attendre. Herder (*voy.*) en donna le premier signal. Dans beaucoup de ses ouvrages, il se fit le défenseur des intérêts intellectuels, moraux et esthétiques*. Il ramena vers sa véritable acception le terme d'humanité appliqué à l'éducation; il revendiqua les droits du développement harmonieux, simultané de toutes les facultés de l'homme. C'est là un de ses titres de gloire les plus incontestables.

De nos jours, la même lutte s'est reproduite en France (*voy.* COLLÉGES), et elle est loin d'être terminée. D'une part se trouvent les défenseurs de l'éducation classique : ils se rangent sous la bannière de l'Université; de l'autre, les partisans de l'éducation industrielle, scientifique et philosophique, pour laquelle on a forgé le mot *humanitaire*. Certes, en voyant le développement gigantesque de l'industrie et les progrès rapides des sciences, en considérant l'encombrement des carrières auxquelles mène l'éducation universitaire, on serait tenté de donner gain de cause aux avocats du système le dernier venu; mais il n'en est pas moins vrai que de puissantes considérations militent toujours en faveur d'une base classique à donner à toute éducation. Figurez-vous une nation composée tout

(*) *Voir ses Lettres sur l'humanité.* Il faut ici prendre ce mot dans le sens de *véritable essence de l'homme, idéal de sa nature.* S.

entière d'industriels et d'hommes de science ! Allez aux États-Unis pour voir ce que gagne une nation en se vouant exclusivement au calcul ! C'est précisément parce que la pente du siècle est toute aux intérêts matériels qu'il faut maintenir un salutaire contre-poids en donnant satisfaction aux besoins de l'imagination et de l'intelligence. Du reste, la question a été plusieurs fois vivement débattue à la Chambre des Députés. Nous citerons, parmi les défenseurs les plus brillants et les plus heureux de l'Université, M. Saint-Marc Girardin, et parmi ses adversaires MM. Arago et V. de Tracy. L. S.

HUMANN (Jean-Georges), né à Strasbourg le 6 août 1780, était négociant dans cette ville, et membre de la chambre de commerce depuis 1817, lorsqu'il fut nommé député par le collége électoral du département, convoqué en vertu de la loi du 29 juin 1820, dite *du double vote*.

Admis, dans le courant de décembre, à la Chambre, dont il était un des membres les plus jeunes, il alla siéger sur les bancs de l'Opposition ; toutefois, dans cette première session, il ne prit la parole qu'à l'occasion d'un projet de loi qui acceptait son offre et celle d'autres capitalistes pour l'achèvement du canal *de Monsieur*.

Dans la double session de 1822, M. Humann prononça un discours contre le projet de loi ayant pour but la répression des délits de la presse, et plusieurs opinions relatives à des matières de finances, notamment à la suppression du monopole des tabacs, contre lequel il renouvela plusieurs fois ses attaques, et dont plus tard il eut à demander le maintien comme ministre des finances. Dans la session de 1823, il vota le rejet des crédits destinés aux frais de l'expédition française en Espagne. Aussi, après la dissolution de la Chambre, le ministère s'efforça-t-il d'empêcher la réélection de M. Humann par le grand collége du Bas-Rhin ; mais ces efforts furent inutiles. Réélu au mois de février 1824, il alla de nouveau s'asseoir sur les bancs de l'Opposition, réduite à seize membres. Dans une circonstance mémorable, il ne craignit pas de se séparer de ses collègues de la gauche, et de défendre avec le ministère le principe du remboursement par l'état de la dette publique, sans approuver la combinaison proposée par M. de Villèle pour réaliser cette grande mesure.

Dans les sessions de 1825, 1826 et 1827, M. Humann prit assez fréquemment la parole dans la discussion des lois de finances ; son goût l'entraînait évidemment vers ces matières. Mais il ne crut pas pouvoir restreindre la manifestation de sa pensée dans ce cercle d'idées ; il protesta contre le projet d'une indemnité en faveur des émigrés et contre le projet relatif à la police de la presse.

Aux élections de 1827, où le ministère reçut un si rude échec, M. Humann succomba ; mais, au mois de mai 1828, le collége de Villefranche (Aveyron) le choisit en remplacement de M. Dubruel, décédé.

Dans la session de 1829, M. Humann fut chargé par la commission générale du budget de faire le rapport sur le projet de loi qui devait fixer les dépenses pour l'année 1830. Ce travail, qui reposait sur une investigation approfondie des divers services publics, fut remarqué par sa netteté et sa précision ; quelques vues politiques y étaient heureusement encadrées, et présentées avec une certaine verve de style. La discussion générale fut longue et vive, car, sous la Restauration, le système politique et administratif tout entier se discutait à l'occasion du budget ; c'était la grande affaire de la session. M. Humann fit le résumé général avec une habile sobriété ; il déploya les mêmes qualités dans la discussion particulière des divers budgets, où il sut résister tout à la fois au gouvernement, qui repoussait les réductions proposées par la commission, et à ses collègues de l'Opposition, qui trouvaient ces réductions bien timides. « Un grand état coûte à administrer, disait-il à ceux-ci ; ce n'est pas à peu de frais qu'on entretient l'ordre, la justice, la sécurité, les communications dans un vaste pays couvert de villes industrieuses, de champs infiniment divisés, de 32 millions d'habitants, et entouré de voisins jaloux ou ennemis. »

Après cette discussion, il fut évident que M. Humann serait, dans un temps peu éloigné, appelé au ministère des finances.

L'année suivante, il combattit l'administration dont M. de Polignac était le chef; il vota l'adresse des 221 (*voy.*); fut réélu, le 28 juillet 1830, par le collége de Schlestadt (Bas-Rhin)*, et, le 6 août, fut nommé membre de la commission chargée d'examiner la proposition de M. Bérard, tendant à modifier la Charte.

Dans les premiers mois qui suivirent la révolution de 1830, M. Humann, voulant assurer au gouvernement les moyens de faire face aux circonstances extraordinaires dans lesquelles il était placé, combattit hautement à la tribune les idées de ceux qui voulaient refaire sur de nouvelles bases notre système financier. Il défendit l'amortissement que, dès 1829, il avait proclamé être un engagement de l'état vis-à-vis de ses créanciers, et soutint qu'il fallait maintenir les impôts indirects et ménager l'impôt direct.

Lors de la formation du ministère du 13 mars, dont M. Casimir Périer était le président, une commission de la Chambre fut chargée, à la demande du ministère, d'examiner et de constater la situation du Trésor. Cette commission nomma M. Humann pour rapporteur. Il s'acquitta de cette tâche si délicate avec beaucoup de succès. Son exposé fut simple, calme, parfaitement lucide et sincère; il apprit que, depuis le mois d'août 1830 jusqu'à la fin de février 1831, il y avait un excédant de dépenses sur les recettes de 37 millions par mois en moyenne. Mais, en révélant le mal, M. Humann indiquait le remède.

Quelques semaines auparavant, il avait rempli une autre mission également délicate et qui exigeait, avec autant de courage, une grande étendue de lumières. Il avait rendu compte des travaux de la commission générale du budget que la Chambre avait chargée d'examiner le système des recettes publiques (3 février 1831). Son rapport est l'un des plus précieux documents que puissent consulter les personnes qui s'occupent de la gestion de la fortune publique, et certainement le plus durable des écrits de son auteur.

Le 11 octobre 1832, M. Humann ayant été chargé du portefeuille des finances, mit immédiatement en liquidation sa maison de commerce, qui, par la variété de ses opérations, avait pris une importance considérable. Le 11 janvier 1836, il a quitté ce poste, où il était en possession de la confiance publique, par suite d'un dissentiment survenu relativement à la question du remboursement de la dette publique entre lui et la majorité de ses collègues*. Ceux-ci ne gardèrent pas le pouvoir longtemps après sa retraite (*voy.* Rigny), et l'on attribue généralement à cette circonstance la chute de ce cabinet (du 11 octobre), auquel ses adversaires eux-mêmes rendent hommage.

M. Humann se mêla peu aux luttes passionnées que le gouvernement eut à soutenir à cette époque orageuse; elles répugnaient à la modération de son caractère et de son esprit. Renfermé presque absolument dans les travaux de son ministère, qui étaient immenses, il s'efforça de maintenir toutes les institutions utiles en introduisant les perfectionnements que permettait la situation des choses. C'est ainsi qu'il a fait dresser l'inventaire de toutes les propriétés immobilières appartenant à l'état, qu'il a perfectionné l'assiette de l'impôt foncier et de la contribution des portes et fenêtres, qu'il a hâté l'exécution du cadastre, préparé les bases d'une nouvelle répartition de l'impôt direct, réformé la législation sur la navigation intérieure, assuré l'amélioration du cours de nos rivières, établi les paquebots à vapeur pour le service des postes dans la Méditerranée, régularisé l'amortissement, fermé l'arriéré, complété la législation sur la comptabilité publique, liquidé l'ancienne liste civile. A ces services il est juste d'ajouter que M. Humann

(*) Ce collége a réélu M. Humann au mois de juillet 1831, concurremment avec celui de Villefranche (Aveyron), au mois de novembre 1832, après sa nomination au ministère, aux élections générales de juin 1834, et en novembre 1834, par suite de son rappel au ministère, dont il était sorti pendant quelques jours.

(*) *Voir* les explications données à ce sujet à la Chambre des Députés par M. Humann et M. le duc de Broglie, président du conseil, le 18 janvier 1836.

a, par de sages règlements, perfectionné l'organisation intérieure du ministère des finances, principalement en ce qui concerne la trésorerie; qu'il avait préparé une législation nouvelle pour le sel dans les départements de l'Est, pour les pensions civiles, pour les patentes, pour le sucre indigène.

Par toutes ces mesures et d'autres encore, M. Humann a puissamment contribué à rétablir l'ordre dans les finances publiques; il était sans cesse occupé à ramener les dépenses au niveau des recettes; il voulait même davantage, et il eut parfois à lutter contre les entraînements des ministres ordonnateurs. Partisan du système de crédit, mais avec l'amortissement et le remboursement facultatif de la dette; promoteur des grands travaux, mais sans y engager trop fortement les ressources à venir; défenseur zélé des impôts indirects qui sont à ses yeux la principale source du revenu public chez les nations où la richesse mobilière est en voie de développement; pour le commerce et l'industrie, profondément attaché au système protecteur; toujours et partout gardien sévère de la fortune publique, mais sans cette âpreté fiscale qui éloigne les hommes honnêtes des transactions avec l'état, — tel a été M. Humann.

Par ordonnance royale du 3 octobre 1837, il fut nommé membre de la Chambre des Pairs. Dans la session de 1838, il prit une part active aux travaux de cette chambre comme commissaire pour l'examen de divers projets de loi, et il défendit habilement le projet de loi sur le remboursement de la dette. Mais dans cette même année, au moment où il présidait le conseil général du Bas-Rhin, il fut frappé de la manière la plus cruelle et la plus inattendue dans ses affections paternelles : il perdit son fils Eugène, ancien élève de l'École Polytechnique, maître des requêtes au conseil d'état, jeune homme plein d'aimables et de solides qualités, qui promettait de continuer dans les fonctions publiques la réputation de son père. Ce malheur domestique, qui n'est pas le premier que M. Humann ait éprouvé, paraît l'avoir éloigné des affaires, où il pourrait rendre encore de nombreux services à son pays. J. B-r.

HUMBOLDT (Charles-Guillaume, baron de), ministre d'état de Prusse, et l'un des savants les plus distingués de l'Allemagne, naquit à Potsdam le 22 juin 1767, et reçut à Berlin une éducation soignée. A Iéna, où il était allé continuer ses études, il se lia avec Schiller, et sa correspondance avec ce grand poëte (publiée en 1830 à Stuttgart) abonde en discussions esthétiques. En 1802, Guillaume de Humboldt, nommé ministre résident de Prusse à Rome, y fut le digne prédécesseur de Niebuhr et de M. Bunsen, et se livra avec ardeur à l'étude de l'antiquité. En 1808, il fut nommé conseiller d'état, chef de la section du culte et de l'instruction publique. En 1810, il passa au poste de Vienne avec un titre diplomatique supérieur, et il assista successivement, en qualité de plénipotentiaire, aux congrès de Prague, de Châtillon, et signa le traité de Paris conjointement avec le prince de Hardenberg (*voy.*). Il assista de même au congrès de Vienne; et ce fut lui qui signa, en 1815, le traité de paix entre la Prusse et la Saxe. En 1816, il se rendit à Francfort comme ministre plénipotentiaire de Prusse pour régler les différends territoriaux de l'Allemagne; puis il passa comme envoyé extraordinaire (la Prusse n'a pas d'ambassadeur) à Londres. Le congrès d'Aix-la-Chapelle le compta parmi ses membres; l'année suivante (1819), il rentra pour quelque temps au ministère. En 1825, le baron de Humboldt, qui était déjà membre de l'Académie de Berlin, fut élu membre correspondant de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres de France. Le 15 septembre 1830, après une série d'années exclusivement vouées à la science, il rentra encore une fois au ministère; son souverain lui conféra en même temps l'ordre de l'Aigle-Noir, qui est le premier du royaume de Prusse. La mort l'atteignit à sa terre de Tegel, près de Berlin, le 8 avril 1835.

Guillaume de Humboldt, de même que son illustre frère, a embrassé plus d'une branche des sciences humaines; c'était une tête encyclopédique fortement organisée. Mais ses recherches plus spéciales se sont dirigées vers le champ de la philologie, vers l'étude comparée des

langues. Il a enrichi le recueil de l'Académie royale de Berlin de nombreuses dissertations sur les formes grammaticales et leur origine, et la Bibliothèque indienne de M. Auguste-Guillaume de Schlegel lui doit un admirable traité sur les formes des verbes dans le sanscrit. Ses *Recherches sur les habitants primitifs de l'Espagne, appuyées sur la langue basque*, Berlin, 1831, in-4°, et ses rectifications et additions au volume du *Mithridate* d'Adelung relatif à la même langue basque (*voy.* ce mot), travaux faits sur les lieux mêmes, répandent un nouveau jour sur cette langue primitive, dont G. de Humboldt a donné aussi un vocabulaire dans le *Mithridate* (t. IV). Son excellente traduction de l'*Agamemnon* d'Eschyle (Leipzig, 1816) est enrichie d'un traité sur la langue et le système métrique des Grecs. Son traité *sur le Duel* en grammaire (Berlin, 1828, in-4°) offre d'excellentes données pour la philologie comparée. Enfin, son essai *sur Hermann et Dorothée de Gœthe* contient des aperçus esthétiques d'une haute portée. En français, on a de M. G. de Humboldt la *Lettre à M. Abel de Rémusat sur la nature des formes grammaticales en général et sur le génie de la langue chinoise en particulier*, Paris, 1827, in-8°, et quelques observations sur les grammaires japonnaises des PP. Rodriguez et Oyanguren, 1826, 36 pag. in-8°.

Frédéric-Henri-Alexandre, baron de Humboldt, est le frère du précédent. Ce célèbre voyageur est né à Berlin le 14 septembre 1769. Après avoir fait ses études à Gœttingue et à Francfort-sur-l'Oder, et fréquenté ensuite, à Hambourg, l'académie de commerce de Büsch, il visita en 1790, avec George Forster (*voy.*), les bords du Rhin, la Hollande, l'Angleterre. Puis, à l'école des mines de Freyberg, il étudia la minéralogie et la botanique, études dont sa *Flore souterraine de Freyberg* fut le premier produit. Après avoir occupé pendant deux ans un emploi dans les mines, il y renonça en 1795 pour se livrer à son goût des voyages et alla successivement en Italie et en Suisse. Jusqu'alors, M. de Humboldt s'était presque exclusivement occupé de la structure de l'écorce du globe : bientôt les sciences physiologiques commencèrent à fixer son attention; il fit des recherches sur le galvanisme, et publia, en 1796, un traité sur l'irritation des nerfs et de la fibre musculaire. A cette époque, il suivait avec ardeur à Iéna les leçons de Loder, et se préparait par des études d'anatomie pratique à un voyage scientifique dans l'Amérique tropicale, qu'il songeait alors à exécuter à ses frais.

En 1797, il se rendit avec son frère et avec M. Fischer de Waldheim à Paris, où il se lia avec M. Aimé Bonpland (*voy.*). Muni d'une collection d'instruments, il part pour Madrid afin d'y solliciter la permission de visiter les colonies espagnoles. Après bien des difficultés, les passeports sont délivrés. Aussitôt il appelle auprès de lui son ami Bonpland, et les deux jeunes voyageurs s'embarquent, en 1799, à la Corogne. En passant aux Canaries, ils escaladent le pic de Ténériffe, pour analyser l'air atmosphérique et faire des observations géologiques sur le basalte et le porphyre. Au mois de juillet, ils abordent à Cumana, dans l'Amérique du Sud, et visitent successivement la côte de Paria, les missions indiennes, la province de la Nouvelle-Andalousie, celle de Venezuela et la Guyane espagnole. En février 1800, ils quittent Caracas pour explorer les vallées ravissantes d'Aragua. Depuis Portocabello, ils marchent jusqu'à l'équateur en traversant les plaines de Calabozo, d'Apura et les llanos. A Saint-Fernand d'Apura, ils commencent à voyager en canot; ils retournent par l'Orénoque à la Nouvelle-Barcelonne et à Cumana. Ainsi, en moins de dix-huit mois, ils avaient vu une portion notable et très peu connue alors de l'Amérique méridionale, déterminant sur leur passage les longitudes, herborisant sur les sommités du Ceripa, de la Silla d'Avila, visitant les Indiens Caraïbes, étudiant en un mot les hommes et les choses. Mais ce n'était là que le prélude de courses plus longues, plus fatigantes, plus riches en résultats scientifiques.

De Cumana, M. de Humboldt s'était rendu à Cuba avec son ami; avant de recommencer ses explorations sur le continent américain, il avait expédié en Eu-

rope ses manuscrits et de précieuses collections; malheureusement près du tiers devait périr dans un naufrage. Au mois de mars 1801, ils se rembarquent, prennent terre à Honda, et remontent la rivière de la Madelaine jusqu'à Santa-Fé de Bogota. Quelques mois se passent à visiter la cataracte de Taquendama, les mines de Mariquita, de Santa-Anna, de Zipaguira. La saison des pluies est arrivée; mais les infatigables pèlerins ne se laissent point arrêter par cet obstacle : ils redescendent dans la vallée du fleuve de la Madelaine, passent au pied des Andes de Quindiu. Pieds nus et harassés, ils arrivent dans la vallée du Cauca, traversent la province de Choco, visitent le cratère du Purace, tournent par les Cordillères d'Almaguer à Pasto et coupent le plateau de la province de los Pastos; enfin, après un voyage très pénible de quatre mois, ils passent dans l'hémisphère austral et arrivent à Quito le 6 janvier 1802.

Pendant neuf mois, ils poursuivent leurs observations dans le pays de Quito, si remarquable par ses monts, ses volcans, sa végétation, ses vieux monuments, les mœurs de ses habitants. A deux reprises, ils descendent dans le cratère de Pichincha, ils montent aux champs de neige de l'Antisana, du Cotopaxi. Favorisés par les circonstances, ils arrivent à des hauteurs qu'avant eux aucun voyageur n'avait pu atteindre. Le 23 juin 1802, en escaladant le Chimboraço, ils s'étaient élevés à 18,576 pieds au-dessus du niveau de la mer Pacifique; La Condamine, en 1745, avait déjà tenté cette course aventureuse, mais il était resté à 3,485 pieds plus bas que MM. de Humboldt, Bonpland et Charles Montufar, fils du marquis de Selvalegre, de Quito. Ces intrépides jeunes hommes ne s'arrêtèrent qu'à 1,344 pieds au-dessous du sommet, dont un abîme infranchissable les séparait sur ce point. Le sang jaillissait de leurs yeux, de leurs lèvres, de leurs gencives ; ils éprouvaient tous les symptômes inquiétants qui accueillent le voyageur téméraire dans la région des glaciers.

A peine de retour à Quito, ils se remirent en route, avec leur compagnon nouveau, le jeune Montufar, amant passionné de la science, qui ne voulut plus se séparer de MM. de Humboldt et Bonpland ; c'est vers le fleuve des Amazones qu'ils se dirigèrent. Ils visitèrent les ruines de villes anciennes, traversèrent les champs de neige d'Assonay pour arriver à Cuença; de là, ils allèrent par le Paramo de Saraguro à Loxa. Par le dos des Andes, ils descendent dans le Pérou. Les superbes ruines de la chaussée de Yega, qui, sur l'épine porphyrique des Andes, se dirige de Cuzco jusqu'à Assonay, évoquèrent pour eux les souvenirs du merveilleux passé de l'empire du soleil. Dans le village de Chamaya, ils montèrent sur un radeau et descendirent le fleuve de ce nom jusqu'au fleuve gigantesque des Amazones. M. de Humboldt visita seul les cataractes de Rentewa. Puis, pour la cinquième fois, ils repassent les Andes. De Caxamarca, ils descendent vers Truxillo, et visitent dans le voisinage de cette dernière ville les ruines colossales de Mansiche, ancienne cité des Péruviens. Le long des côtes stériles de la mer Pacifique, ils arrivent à Lima.

En janvier 1803, les infatigables voyageurs s'embarquent pour le Mexique. D'Acapulco, ils montent par les vallées de Mescala et de Papagayo, sur les plateaux de Tasco, dont ils visitent les mines. Au mois d'avril, ils arrivent à Mexico. Après quelques mois de séjour, employés d'ailleurs par M. de Humboldt à visiter les mines de Moran, de Real del Monte, on se remet en route pour les régions méridionales du Mexique. Les voyageurs séjournent quelque temps à Guanaxuato, puis à Valladolid, capitale de l'ancien royaume de Mechoacan; de là, ils descendent vers les côtes de la mer Pacifique dans les plaines de Jorullo. De retour à Mexico, ils rangent leurs collections, alignent et rectifient leurs calculs, s'occupent de l'atlas géologique; au mois de janvier 1804, ils s'apprêtent à repartir pour visiter la partie orientale des Andes. Le Popocatepetl et l'Itzaccihuatl, les deux volcans de Puebla, puis le pic d'Orizana, sont successivement mesurés. Enfin, après plus de quatre ans de courses, d'observations, d'études, les voyageurs tournent leurs regards vers l'Europe. Ils repassent par La

Havane, touchent à Washington et à Philadelphie ; et, au mois d'août 1804, ils apportent à l'Europe leurs inestimables collections, fruit de leurs recherches et les trésors de leur savoir. Six mille trois cents espèces nouvelles agrandissent le champ de la botanique ; les autres branches de l'histoire naturelle, la statistique, les observations astronomiques et géographiques, occupent une place proportionnelle dans le colossal ouvrage publié avec une sage lenteur par l'illustre savant qui, jeune encore, s'élançait ainsi d'un seul bond à la tête de la phalange sacrée des explorateurs et voyageurs scientifiques*.

M. Alexandre de Humboldt a passé dès lors une grande partie de sa vie au milieu du monde parisien. Avec M. Gay-Lussac, il a rectifié la théorie sur la position de l'équateur magnétique. En 1817, il présenta à l'Académie des Sciences sa remarquable carte sur le cours de l'Orénoque. En 1818, nous le trouvons à Londres, où les cinq grandes puissances l'avaient appelé, disait-on, pour recueillir son opinion sur l'état politique des peuples de l'Amérique méridionale. Vers le même temps, il projetait un voyage dans le Tibet et dans l'Inde orientale ; nous ignorons pour quel motif il a renoncé à ce projet important que le roi de Prusse avait généreusement pris sous sa protection. En 1822, il écrivit à Paris, pour le *Dictionnaire des sciences naturelles*, son *Essai géognostique sur le gisement des roches dans les deux hémisphères*, qui fut publié séparément l'année suivante. Vers la fin de 1826, il retourna de Paris à Berlin, où il fit à l'université (hiver de 1827 à 28), un cours brillant de géographie physique qu'il répéta dans un autre local pour le roi et sa famille qui admirent aussi le corps diplomatique à ces séances. En 1828, il présida avec le professeur Lichtenstein, à Berlin, l'assemblée des naturalistes allemands.

L'année 1829 forme, dans la seconde moitié de sa brillante carrière scientifique, un point mémorable. Avec l'ardeur de la jeunesse, M. de Humboldt, qui accomplissait sa soixantième année, rentra dans la vie si pleine de chances du voyageur. Il partit avec MM. Ehrenberg (*voy.*) et Rose pour la Sibérie et les bords de la mer Caspienne. Les voyageurs commencèrent leur voyage d'exploration en traversant l'Oural, de Perm à Catherinebourg ; ils visitèrent les mines nombreuses qu'on exploite dans cette chaîne de montagnes qui recèle ici le malachite et l'aimant, là le béryl et la topaze. Puis ils se rendirent à Tobolsk, par la steppe de Baraba ; et par Barnaoul sur l'Obi, ils arrivèrent sur les bords du lac de Kolyvan et aux mines d'argent de Riddersk, du Schlangenberg et de Zyrianof, sur le revers sud-ouest de l'Altaï. De là, les voyageurs se dirigèrent au sud jusqu'à Baty, station des Mongols ; puis ils retournèrent sur leurs pas, le long des steppes des Kirghiz, par Sémipalatinsk, Omsk, Ischim, etc., vers l'Oural méridional ; puis par Orenbourg, Tcherkask et Saratof vers le grand lac salé d'Ielton, dans les steppes des Kalmouks ; enfin par Sarepta à Astrakhan. Ayant alors atteint leur but, ils retournèrent par le territoire des Cosaques du Don à Moscou, et arrivèrent à Saint-Pétersbourg le 13 novembre 1829. Dans le cours de cet immense voyage, le comte Polier et le minéralogiste Schmidt, de Weimar, qui s'étaient joints à M. de Humbolt à Nijnii-Novgorod, découvrirent la mine de diamants dans l'Oural, confirmant ainsi bien vite les présomptions de M. de Humboldt qui avait basé son opinion sur la similitude géognostique des montagnes du Brésil et de l'Oural. Les résultats scientifiques de cette excursion de 4,500 lieues ont tous été exposés d'une manière préliminaire dans l'ouvrage intitulé : *Fragments de géologie et de climatologie asiatiques* (Paris, 1831, 2 vol.), ouvrage écrit un

(*) La description de cette immense exploration scientifique est contenue dans le *Voyage* de MM. de Humboldt et Bonpland *aux régions équinoxiales du nouveau continent* (Paris, 1799 jusqu'à ce jour). Ce précieux ouvrage, accompagné d'un atlas, dont 19 livr. ont déjà paru, renferme dans sa 1re partie la relation même du voyage (3 vol. in-4°, ou 14 vol. in-8°), dont le commencement portait ce titre spécial : *Vues des Cordillères et monuments des peuples indigènes de l'Amérique*. La 2e partie contient la zoologie et l'anatomie comparée ; la 3e, l'Essai politique sur la Nouvelle-Espagne ; la 4e, l'astronomie ; la 5e, la physique générale et la géologie ; la 6e, la botanique.

peu trop à la hâte, mais qui jette un grand jour sur la distribution géographique de l'Asie centrale, sur les quatre grands systèmes de montagnes qui la divisent, sur ses volcans, et sur la dépression de l'Asie occidentale. Il était seulement le précurseur d'un plus grand ouvrage que les voyageurs doivent publier conjointement. Le premier volume de l'édition allemande a paru en 1837, à Berlin, in-8°, sous le titre de *Voyage dans l'Oural* entrepris par MM. de Humboldt, Ehrenberg et Rose *. La publication la plus récente de M. de Humboldt est son *Examen critique de l'histoire de la géographie du nouveau continent* et des progrès de l'astronomie nautique aux xve et xvie siècles (4 vol. in-8°). L'auteur y examine les causes qui ont amené et préparé la découverte du Nouveau-Monde; il donne plusieurs faits nouveaux relatifs à Christophe Colomb et à l'Amérique septentrionale, et les premières cartes que l'on ait dressées du nouveau continent. Rien n'est omis, depuis la découverte des Phéniciens et les vers prophétiques de Sénèque, jusqu'aux voyages des Islandais, au xe siècle. La vie de Christophe Colomb est puisée aux sources. M. de Humboldt nous montre, au milieu des erreurs, des préjugés et de l'incohérence qu'offrent les écrits de Colomb, les traits d'un esprit supérieur et d'une nature d'élite; il fait ressortir les grandes vues de géographie physique que les écrits de Colomb révèlent, à côté d'un mysticisme catholique et d'une exaltation qui semblent incompatibles avec l'esprit d'observation.

Au milieu de ces ouvrages importants, fruits de quarante années consacrées par l'auteur à l'exploration des deux continents, ouvrages auxquels il faudrait encore en ajouter plusieurs autres sur la botanique et pour lesquels M. de Humboldt a eu pour collaborateur M. Kunth, nous n'avons point mentionné jusqu'ici un charmant petit recueil intitulé : *Ansichten der Natur* (Stuttg. et Tubingue, 1808, gr. in-12), où il a tracé de main de maître l'aspect des steppes américaines (llanos), de la cataracte de Niagara, et de la végétation tropicale. Quoique écrit en prose, cet ouvrage étincelle de poésie; le style est riche comme le climat heureux qui a inspiré l'auteur. C'est en un mot un des joyaux de la littérature allemande. Il a été traduit en français par M. Eyriès sous le titre suivant : *Tableaux de la nature, ou considérations sur les déserts, sur la physionomie des végétaux*, etc., Paris, 1828, 2 vol. in-8° *.

Aucune distinction n'a manqué à M. Alexandre de Humboldt : dans son pays, il est conseiller privé actuel, chevalier de plusieurs ordres et membre de l'Académie de Berlin; il est aussi membre honoraire ou correspondant de toutes les académies de l'Europe et notamment de l'Institut de France. Depuis 1837, il est commandeur de la Légion-d'Honneur; il a été décoré également par les souverains de plusieurs pays.

S'il fallait résumer en peu de mots les grands services rendus à la science par cette vie si laborieuse, nous dirions que M. de Humboldt a fait une révolution dans la géographie physique par l'étude de la constitution géologique du globe; qu'il est le créateur de la géographie botanique par ses études sur les lignes isothermes (*voy.*), dont il a le premier constaté l'existence; qu'il a agrandi le domaine de l'histoire en recueillant les traditions sur les Aztèques, les Soltèques et les Péruviens. Certes, c'est se présenter avec assez de titres, comme érudit et comme savant, devant la postérité, sans compter le mérite éminent du poëte qui se révèle dans ses *Tableaux de la nature*, ni sans parler des hautes qualités de l'homme du monde et de l'homme de cœur. *C. L. m.*

HUME (David), également célèbre comme philosophe et comme historien, naquit en 1711 à Édimbourg. Dès sa première enfance, il perdit son père; mais sa mère, femme distinguée par

(*) L'ouvrage complet aura trois divisions : 1° Tableau géognostique et physique de l'Asie Boréo-Occidentale, par M. de Humboldt; 2° Observations chimiques, par M. Rose; 3° Botanique et zoologie, par M. Ehrenberg.

(*) L'auteur a eu lui-même une grande part à cette traduction; mais la copie est loin de rendre toute la richesse du coloris qui brille dans l'original.

l'esprit et par le caractère, donna les plus grands soins à son éducation. Sa famille le destinait à la jurisprudence; mais un goût décidé le porta vers les études philosophiques. Cependant son peu de fortune le força d'accepter, en 1734, la proposition qui lui fut faite d'entrer dans une maison de commerce à Bristol. Le peu d'aptitude qu'il se sentit pour sa nouvelle profession l'y fit bientôt renoncer. Il revint donc à Édimbourg, et de là il passa en France, où il espérait vivre à peu de frais. Pendant les trois années de solitude qu'il passa dans les campagnes de l'Anjou, il composa son *Traité sur la nature humaine*, et il revint le publier à Londres, en 1738, à l'âge de 27 ans. Ce premier ouvrage obtint peu de succès; néanmoins Hume ne se découragea pas : il se remit à l'étude avec une nouvelle ardeur, et il fit paraître, en 1742, la première partie de ses *Essais et Dissertations* sur divers sujets de morale, de politique et de littérature. Ce livre reçut un meilleur accueil et fut bientôt traduit en plusieurs langues. De 1745 à 1747, Hume fut gouverneur du jeune marquis d'Anandale; puis il accompagna comme secrétaire le général Sinclair dans son expédition sur les côtes de France, et enfin dans son ambassade à Vienne et à Turin. Ses voyages ne l'empêchèrent pas de revoir avec beaucoup de soins son Traité de la nature humaine, dont il publia une seconde édition sous ce titre : *Recherches sur l'entendement humain*, 1748 (trad. fr., Amst., 1758, 2 vol. in-12). Après la mort de sa mère, arrivée l'année suivante, il se retira en Écosse, dans la campagne de son frère, où il continua ses études avec persévérance. C'est là qu'il écrivit la seconde partie de ses *Essais*, qu'il fit paraître en 1752, sous le titre de *Discours politiques*, en y joignant de profondes recherches sur le commerce et les monnaies. Il publia en même temps ses *Recherches sur les principes de la morale* (*Inquiry concerning the principles of morals*) qu'il regardait lui-même comme le meilleur de ses écrits. Ces travaux suivis avec tant de courage finirent par attirer l'attention du public et répandirent la réputation de l'auteur.

Une place modeste de garde de la bibliothèque des avocats à Édimbourg, qui le mit à même de puiser aux sources de l'histoire d'Angleterre, fut la circonstance fortuite qui fit de Hume un historien. Mais avant de parler de ses ouvrages historiques, nous croyons à propos de résumer en peu de mots les doctrines philosophiques de Hume, et d'indiquer comment il est devenu le fondateur et le représentant du scepticisme moderne.

Le principe de Hume sur l'origine de nos idées n'est que celui de Locke sous une nouvelle forme. Selon lui, toutes nos idées ne sont que des copies de nos impressions sensibles; il nous est impossible de penser à une chose sans que nous ne l'ayons précédemment sentie, soit à l'aide de nos sens extérieurs, soit à l'aide de notre sens intime ou de notre conscience. Dans ce système, il faut donc expliquer par l'expérience seule la formation de toutes nos idées. Or, il y a dans l'esprit humain un certain nombre de notions fondamentales, telles que les idées de cause, d'espace, de temps, etc., dont les sens ni la conscience ne peuvent rendre compte. Hume, conséquent à son principe, prend hardiment le parti de nier la réalité de ces notions. Leur présence dans l'esprit humain n'est plus que l'œuvre d'une illusion ou d'un préjugé. Prenons, par exemple, l'idée de cause, sur laquelle il a particulièrement insisté. Hume prouve avec beaucoup de force et de vérité que les sens ne peuvent nous montrer que des phénomènes qui se succèdent, mais que de cette succession ou concomitance entre deux phénomènes on ne peut légitimement conclure la relation de cause et d'effet, ou la production du second par le premier. Cependant la notion de cause, et bien d'autres dont les sens ne peuvent rendre compte, sont inhérentes à l'esprit humain : il fallait donc conclure que les sens ne sont pas la seule source de nos connaissances. Mais Hume, au lieu de révoquer en doute son principe, aime mieux rejeter les idées que ce principe ne peut expliquer. Par là il sape la base même de nos connaissances; par une suite de raisonnements bien combinés, il arrive à ce résultat que notre savoir se réduit aux phénomènes purement subjectifs qui passent

devant notre conscience, et qu'il ne saurait y avoir pour nous de connaissance objective. C'est ainsi que Hume, en poussant la doctrine de Locke à ses dernières conséquences, est arrivé au scepticisme.

Les *Essais* de Hume sont d'ailleurs un modèle de discussion claire, élégante, autant qu'approfondie. Le privilége des penseurs originaux est de faire penser, et d'imprimer un fort ébranlement aux esprits. Tel a été le rôle de Hume en philosophie. Quelles qu'aient été les erreurs de ses doctrines, il a été utile par la rigueur même de ses déductions; le besoin de combattre le scepticisme dont il avait été l'apôtre suscita Reid en Écosse et Kant en Allemagne.

Comme historien, Hume n'occupe pas une place moins éminente; il a ouvert en Angleterre cette glorieuse école historique du XVIIIe siècle, où il fut dignement suivi par Robertson et Gibbon. Il fit paraître de 1754 à 1756 l'*Histoire d'Angleterre depuis l'avénement de la maison Stuart*, époque défigurée, selon lui, par les auteurs qui l'avaient précédé. Cet ouvrage fit une vive sensation lorsqu'il parut; mais l'impartialité dont l'auteur faisait profession souleva contre lui les récriminations des divers partis politiques. Les partisans de la nouvelle dynastie l'accusèrent de se montrer trop favorable à la famille déchue. En 1759, il publia l'Histoire de la maison de Tudor, et en 1761 son travail sur les périodes antérieures de l'histoire d'Angleterre. Ses qualités dominantes sont le calme, l'impartialité, l'amour de la justice, l'art d'enchaîner les faits, et la pénétration quand il juge les causes des événements politiques. Les défauts qu'on lui reproche sont la froideur d'imagination, la surabondance des réflexions; on voudrait parfois plus de mouvement dans le récit, plus de chaleur dans la peinture des caractères. L'histoire du règne des Stuart passe pour son chef-d'œuvre *.

Vers 1763, à la fin de la guerre de Sept-Ans, lord Hertford l'engagea à l'accompagner à Paris en qualité de secrétaire d'ambassade. Déjà connu en France par ses ouvrages, qui avaient été traduits pour la plupart, il y eut un grand succès. Grimm écrivait en 1766 : « M. Hume doit aimer la France; il y a reçu l'accueil le plus distingué et le plus flatteur. Paris et la cour se sont disputé l'honneur de se surpasser. Cependant M. Hume est bien aussi hardi dans ses écrits philosophiques qu'aucun philosophe de France. Ce qu'il y a encore de plaisant, c'est que toutes les jolies femmes se le sont arraché, et que le gros philosophe écossais s'est plu dans leur société. C'est un excellent homme que David Hume; il est naturellement serein; il entend finement, il dit quelquefois avec sel, quoiqu'il parle peu; mais il est lourd, il n'a ni chaleur, ni grâce, ni agrément dans l'esprit, ni rien qui soit propre à s'allier au ramage de ces charmantes petites machines qu'on appelle jolies femmes. »

Dans la société de Mme Dudeffand, on lui avait donné le sobriquet de Paysan du Danube, à cause de son extérieur lourd et grossier.

En 1766, Hume repassa en Angleterre, emmenant avec lui J.-J. Rousseau, à qui le séjour de la France était interdit; il lui offrit un asile et lui procura même une pension. Six mois ne s'étaient pas écoulés, lorsqu'une éclatante rupture sépara les deux amis. Le caractère morose et peu sociable de Rousseau n'avait pu s'arranger longtemps du calme sceptique de

(*) Tous les ouvrages de Hume ont été traduits en français et imprimés la plupart à Amsterdam (ou à Paris avec cette fausse indication de lieu). Ses œuvres philosophiques entre autres, traduites par J. Bernard de Merian, ont été imprimées à Amsterdam, 1759-64, en 5 vol. in-12, et à Paris (sous la rubrique de Londres), 1788, 7 vol. in-12. Nous n'exceptons que les *Entretiens sur la religion naturelle*, ouvrage posthume (Edimbourg, 1779, in-8°). Quant à l'*Histoire d'Angleterre*, dont l'original a eu un grand nombre d'éditions dans tous les formats, elle fut traduite par Mme Belot, et publiée, par parties, comme l'original, de 1760 à 1765, à Londres (Paris) et à Amsterdam (Paris). Les trois parties réunies furent ensuite réimprimées à Amsterdam (Paris), sous le titre d'*Histoire d'Angleterre*, 1769, 18 vol. in-12. Il en parut en 1819, à Paris, sous la direction de M. Campenon, de l'Académie Française, une nouvelle édition (la meilleure de toutes), revue et corrigée, formant 16 vol. in-8°, avec la continuation jusqu'en 1760, par Smollet. D'autres publications supplémentaires (Adolphus, Aikin), également traduites en français, ont continué les événements jusqu'en 1820; mais tout ce qui est postérieur à l'année 1688 n'a plus de rapport direct avec Hume, qui seul doit nous occuper ici. J. H. S.

Hume, qui publia toute sa correspondance avec lui sous ce titre : *Exposé succinct de la contestation qui s'est élevée entre M. Hume et M. Rousseau, avec les pièces justificatives.* Cette brochure fut traduite en français par Suard.

Trois ans après, Hume se retira à Édimbourg avec 10,000 liv. sterling de rente, que lui avaient valu ses ouvrages. Après quelques années d'un loisir paisible, il mourut avec sérénité, le 26 août 1776, âgé de 65 ans. Il ne s'était pas marié. Il avait écrit sa biographie, qui parut à Londres l'année suivante *. Il s'y représente lui-même comme un homme d'un caractère doux et calme, plein de modération, ayant beaucoup d'empire sur lui-même, franc, sociable, et passionné pour la gloire littéraire. A-D.

On doit à un neveu du grand historien, et qui s'appelait comme lui DAVID Hume (né en 1756, et mort le 30 août 1838 à Édimbourg, à l'âge de 82 ans), un ouvrage très estimé sur la législation criminelle d'Écosse (Édimb., 1797, 2 vol. in-4°). Après avoir été longtemps professeur de droit écossais, il était devenu l'un des barons de la cour de l'Échiquier. S.

HUME (JOSEPH), chef du parti radical à la chambre des Communes, est né en 1777 à Montrose en Écosse. Il étudia la médecine et passa cinq ans chez un praticien; puis, après avoir suivi quelque temps les cours de l'université d'Édimbourg, il fut, à l'âge de 23 ans, attaché, en qualité d'aide-chirurgien, à l'armée qui faisait la guerre aux Mahrattes dans l'Inde. Il se livra dans ses loisirs à l'étude des langues orientales avec assez de succès pour remplacer, pendant une maladie grave, l'officier attaché comme interprète à l'expédition. M. Hume remplit aussi les fonctions de payeur, et acquit dans ces emplois lucratifs une fortune considérable qu'un riche mariage vint encore accroître plus tard. De retour en Angleterre, il habita quelque temps Bath et Cheltenham; puis, après une excursion en Portugal et en Grèce, il fut élu, en 1812, membre de la chambre des Communes pour le bourg de Weymouth. Depuis ce temps, il a successivement représenté celui de Montrose en 1818, celui d'Aberdeen en 1825, le comté de Middlesex, où il remplaça le fameux Whitbread, de 1830 à 1838, et enfin en dernier lieu le bourg de Kilkenny.

M. Hume est un exemple de ce que peuvent en politique l'esprit pratique et la persistance dans une opinion donnée. Sans autre génie que celui des affaires, sans autre éloquence que celle des chiffres, il a su conquérir le rang et l'influence d'un chef de parti. Son opposition très avancée, presque toujours systématique, est néanmoins toute légale et parlementaire. Il n'a, du parti qui se rattache à son nom, ni la déclamation, ni les prétentions philosophiques. La tribune, les comités, le contrôle minutieux des actes ministériels, les calculs surtout, voilà ses moyens et ses armes. Depuis près de 20 ans qu'il est à la Chambre, il consacre 15 heures sur 24 à l'examen des affaires publiques, et il lui est arrivé de prendre la parole jusqu'à quarante fois dans une seule séance. C'est surtout dans les questions de finances qu'il s'est fait une spécialité redoutable aux ministres. Au début de sa carrière parlementaire, les mesures financières de M. Vansittart étaient à l'ordre du jour : il lui déclara une guerre à mort, critiqua tous ses plans, discuta tous ses calculs, et montra dès lors ce fanatisme d'économie, cette tendance à réduire toutes les questions aux règles de l'arithmétique qui caractérisa depuis son talent et toute sa carrière politique.

Dès 1823, M. Hume présenta une motion renfermant le principe d'*appropriation* qui a joué depuis un si grand rôle dans les débats relatifs à l'Irlande. A la dissolution du ministère Grey, ce fut lui qui, par une lettre écrite au nom des membres de l'Opposition, triompha de la répugnance de lord Althorp (*voy.*) à rentrer aux affaires malgré l'éloignement de ses collègues. La fameuse adresse au roi, qui amena la suppression des loges orangistes, fut votée sur sa proposition. Au commencement du nouveau règne de la reine Victoria, il se montra, contre son ordinaire, assez accommodant sur la question de la liste civile, et prêta quelquefois

(*) Traduite en français (par Suard) : *Vie de David Hume, écrite par lui-même*, Londres (Paris), 1777, in-12. S.

l'appui de son vote aux ministres; plus souvent encore, revenant à ses habitudes d'opposition, il leur porta de rudes coups. A l'ouverture de la session de 1839, il protesta chaleureusement contre le morcellement du Luxembourg et du Limbourg. Au mois d'avril de la même année, on le vit, à la tête des radicaux, se joindre aux tories pour attaquer le cabinet à propos des affaires de la Jamaïque, coalition qui amena la dissolution momentanée du ministère Melbourne. Néanmoins, quand celui-ci rentra aux affaires, il annonça qu'il lui donnerait son concours moyennant quelques améliorations modérées au bill de réforme, ce qui ne l'a pas empêché, depuis, de voter pour la fameuse pétition *chartiste*, cause ou prétexte des troubles qui agitèrent l'Angleterre dans ces derniers temps. En 1834, M. Hume avait accompagné en France M. Bowring et les commissaires chargés d'étudier l'organisation financière de ce pays. Il a fait partie, en 1838, d'une commission d'enquête sur le système des monnaies, et son opinion, qu'il a publiée, est un excellent travail sur la matière. Citons aussi son discours sur la banque d'Angleterre et l'état de la circulation, prononcé à la chambre des Communes le 8 juillet 1839.

Du reste, ce serait bien en vain que nous nous flatterions d'indiquer, même approximativement, les travaux parlementaires de M. Hume. De toutes les questions débattues à la chambre des Communes depuis qu'il en fait partie, il n'en est peut-être pas une seule qui n'ait été l'objet d'un discours, d'une motion, d'un acte quelconque, de la part de l'infatigable représentant; et l'on peut affirmer que chaque nouvelle question qui surgira de son vivant, au sein du parlement britannique, ajoutera de nouveaux matériaux à sa biographie. R-Y.

HUMERUS, *voy.* Bras.

HUMEUR. C'est sans doute pour constater l'un des nombreux rapports entre le physique et le moral de l'homme que l'on a emprunté au premier une expression que, dans beaucoup de cas, on a également appliquée au second. Ainsi, les humeurs sanguine, lymphatique, bilieuse, etc., de l'un (*voy.* l'art. suivant), ont trouvé leurs analogues dans les humeurs emportée, paisible, sombre, etc., de l'autre.

Le mot *humeur*, pris au figuré, désigne donc la disposition d'esprit habituelle, ou du moins fréquente, d'un individu. Il n'y a point une synonymie parfaite entre ce terme et celui de *caractère*, en ce que, par une analogie de plus avec l'expression physique ou médicale, l'humeur est essentiellement mobile, variable, et ne peut, par conséquent, offrir cette idée d'invariable fixité qui s'attache à l'autre mot. Le mauvais caractère est permanent : la *mauvaise humeur* peut ne se montrer que par accès.

En général, ce mot d'humeur, d'après la source dont il procède, indique toujours une fâcheuse disposition de l'âme, et les épithètes de *bonne*, *joyeuse*, etc., peuvent seules en changer le sens. La *bonne humeur*, l'un des plus précieux dons de la nature, rend heureux celui qui la possède, et, par la bienveillance qu'elle lui inspire, fait épancher sur les autres hommes une partie de son bonheur.

L'être infortuné qui, au contraire, souffre et fait souffrir constamment tout ce qui l'entoure de sa *mauvaise humeur*, est désigné chez nous par le nom d'*humoriste*. Dans ce cas, l'*humeur* est devenue tout-à-fait *caractère*, et c'est assurément l'un de ceux avec lesquels les rapports habituels et même les contacts momentanés sont les plus pénibles à subir ou les plus difficiles à supporter.

En anglais, ce mot prend une signification toute particulière pour laquelle nous renvoyons à Humour. M. O.

HUMEURS, HUMORISME. En physiologie, on entend par *humeurs* tous les fluides organiques formés dans les animaux, soit habituellement, soit à la suite d'un travail accidentel. Le vulgaire appelle *humeurs* ces mêmes fluides ou du moins plusieurs d'entre eux, notamment la bile, le mucus, la sérosité, et le pus surtout, en tant qu'il les considère comme cause de maladie et conséquemment comme matière à expulser.

C'est une loi universelle que le passage successif de la matière par les trois états de solide, de liquide et de gaz; elle se manifeste d'une manière plus évidente

encore dans les êtres organisés qui empruntent au monde extérieur les substances qu'ils doivent s'assimiler. Ces substances sont primitivement liquides, ou sont amenées à cet état par l'action des organes, pour être promenées dans toutes les parties qui s'emparent de quelques-uns de leurs éléments et rendent au torrent circulatoire, ou expulsent par la voie des sécrétions, ceux qui leur sont devenus inutiles ou nuisibles.

Ainsi les humeurs, d'après ce court aperçu, peuvent être divisées en trois catégories : 1° les humeurs produites par la digestion, savoir : le chyme et le chyle; 2° les humeurs circulantes, le sang et la lymphe ; 3° enfin les humeurs sécrétées, dont les unes sont excrémentitielles, comme l'urine et la sueur, et les autres, comme la bile, la salive, le lait, la liqueur spermatique, etc., ont des usages déterminés dans l'économie. Chacune d'elles ayant son article à part, nous n'en traiterons point ici.

Dans l'état sain, la quantité comme la qualité de ces humeurs est déterminée, et ne présente que des variations sans importance. Chez l'homme malade, il y a tantôt diminution, tantôt augmentation dans la quantité des humeurs en général, ou de telle humeur en particulier ; souvent aussi leur aspect et leur composition chimique sont notablement changés; en outre, l'observation montre le commencement ou la fin des maladies coïncidant avec ces altérations. Là se trouve l'origine de l'*humorisme*, théorie médicale qui attribue la maladie aux modifications survenues dans les humeurs, tandis que le *solidisme*, son antagoniste, ne veut les considérer que comme la conséquence d'un trouble plus ou moins profond survenu dans les solides. La vérification complète de l'origine des maladies étant impossible, chacun explique et procède d'après son hypothèse : celle de l'humoriste le conduit naturellement à évacuer l'humeur *peccante*, ainsi qu'il l'appelle. Cependant l'expérience lui a fait voir que tout temps n'était pas opportun pour chasser au dehors cet ennemi domestique. Il est une période de *crudité* pendant laquelle il se montre rebelle à toute sommation; mais avec le temps, le temps, ce grand maître en toutes choses, la fièvre, qui fait bouillir le sang (*febris*, de *fervere*), qui cuit les humeurs, et le résidu, l'*écume*, se présente vers un point de l'économie. C'est le moment alors d'éliminer le principe, le levain morbifique, enveloppé qu'il est dans la matière cuite à point.

Dans les maladies aiguës, le sang, au moyen de la fièvre, se débarrasse promptement et avec facilité de ces humeurs nuisibles; mais dans les affections chroniques, elles sont plus intimement mêlées avec lui et corrompent sa masse. De là ces engorgements locaux, ces diathèses, ces cachexies, dont les effets se manifestent à la fois sur différents points, et persistent opiniâtrément malgré les moyens qu'on dirige contre eux.

Dans l'un et l'autre cas, la théorie humorale mène à une pratique analogue, qui consiste à pousser l'humeur au dehors par les vomitifs, les purgatifs, les diurétiques et les sudorifiques, dans les maladies aiguës, selon que la nature elle-même semble indiquer une de ces voies; à l'attirer, la déplacer par le moyen des rubéfiants et des vésicatoires, lorsque, dans les maladies chroniques, elle semble n'avoir pas de tendance régulière. Ces deux opérations embrassaient tout, répondaient à toutes les indications.

On dit qu'un sujet est *plein d'humeurs*, lorsqu'on le voit malingre, pâle et bouffi, ayant une transpiration d'une odeur forte, lorsque chaque pression produit chez lui une ecchymose (*voy.*), lorsque la moindre plaie est suivie d'une longue suppuration.

Pourvu qu'on s'entende sur les moyens de remédier à cet état de choses, qu'importe comment on le dénomme! Mais l'inconvénient est que, d'après une hypothèse trop générale et sans avoir égard à la véritable observation des faits, on s'attache sans cesse à la poursuite de prétendues humeurs, et qu'on suscite un trouble réel dans des organes qu'un peu d'expectation (*voy.* ce mot) aurait ramenés à l'état normal.

L'étude des humeurs dans l'état de santé et surtout dans l'état de maladie est loin encore d'être complète; on s'en occupe beaucoup maintenant, et les dé-

couvertes de la science ont plus d'une fois été conformes aux données de l'empirisme. Les matériaux s'amassent pour construire un édifice qui réponde aux besoins d'une époque à laquelle les vérités sont bien accueillies de quelque part qu'elles se présentent. F. R.

HUMIDITÉ, *voy.* Hygrométrie.

C'est seulement par rapport à ses effets, et spécialement dans l'architecture, que nous envisagerons ici l'humidité, un de ces inconvénients graves qui, comme la fumée, affligent fréquemment nos habitations, surtout à la campagne.

Une maison est humide tout d'abord après son achèvement, ou quand elle a été soumise pendant un certain temps à une inondation. Son exposition, sa situation, l'action capillaire dans ses murs et l'emploi de certains matériaux peuvent être autant de sources d'une humidité plus ou moins forte.

Après la construction d'une maison, il faut, pour l'habiter, attendre la dessiccation des mortiers; c'est à ce moment-là seulement qu'on peut la trouver sans humidité. Cependant, dans une foule de circonstances, on est obligé d'habiter une maison presque aussitôt après son achèvement. Le moyen le plus simple pour y demeurer sans danger est d'établir dans les pièces des poêles, de les chauffer fortement, et, après le chauffage, d'ouvrir les croisées afin que la sueur des murs s'évapore. Si l'on veut que l'opération soit plus complète, on emploie le système de Guyton-Morveau (*voy.*), qui consiste à fermer les croisées, puis à mettre dans des terrines placées sur un feu doux quelques décagrammes de salpêtre brut et de sel commun sec, que l'on arrose d'huile de vitriol. On doit se retirer promptement après l'opération, qui se répète trois à quatre fois par semaine et pendant un mois. Ce temps écoulé, les murs seront dépouillés de leurs émanations nuisibles. Il est toujours nécessaire d'entretenir les poêles à un degré de forte chaleur.

Après une inondation un peu prolongée, les maisons sont fort dangereuses à habiter, surtout quand elles sont vieilles et composées de mauvais matériaux. Les eaux, après leur retraite, laissent sur les murs une humidité visqueuse qui engendre la moisissure (*voy.*). L'aire du rez-de-chaussée, imprégnée d'eau, fournit des évaporations fort nuisibles. Le moyen d'assainir une maison, dans ce cas, est de laver les murs avec une eau claire qui s'évapore en peu de temps et enlève l'humidité visqueuse, qui est déliquescente et non évaporable. Quand les murs auront bien ressué, on les passera au lait de chaux. Le carrelage, s'il est établi sur un sol terreux, aura besoin d'être refait, et on ne doit pas négliger d'allumer du feu dans les cheminées, afin d'établir une forte ventilation.

L'exposition d'ouest et celle de nord occasionnent en général de l'humidité dans une maison; c'est donc toujours une faute d'adopter ces expositions pour les pièces principales. Quand on est forcé d'orienter ainsi une habitation, la face tournée à l'ouest doit être couverte d'un bon enduit peint à l'huile lithargirée. Dans les pays où l'on construit en bois, on couvre parfois cette face en ardoises. Il est bien d'y pratiquer le moins de fenêtres possible, et de les garnir de persiennes.

Certains matériaux, comme le grès, la craie, la pierre à plâtre, engendrent toujours l'humidité, et par conséquent doivent être rejetés de nos habitations; ils salpêtrent les murs. On a proposé, pour faire disparaître l'efflorescence produite dans ce cas, d'appliquer sur les parties humides, à plusieurs reprises et à quelques heures d'intervalle, de l'acide sulfurique étendu de six à sept fois son volume d'eau. Pour plus de sûreté, on pourra refaire les enduits.

A toutes ces causes d'humidité il faut ajouter celle, malheureusement trop fréquente, qui est le produit de l'action capillaire existant dans les murs, et qui se fait sentir jusqu'à la hauteur de 1 mètre à $1^{m}.50$ du sol. Alors, dans une vieille construction, on n'a d'autre ressource que de faire un enduit en ciment romain, ou d'appliquer la peinture hydrofuge de Darcet, composée de 1 partie d'huile de lin cuite, de $\frac{1}{10}$ de son poids de litharge, avec 2 parties de résine. Il est aussi toujours avantageux de mettre des boiseries à hauteur d'appui dont le parement du côté du mur se peint en couleur bitumineuse. Mais dans une con-

struction neuve, un système tout-à-fait efficace pour arrêter l'action capillaire est d'étendre sur toute la surface des murs *arasés* horizontalement au niveau du sol une couche de ciment romain de Pouilly, ou même de bitume d'un centimètre d'épaisseur. On conçoit que cette couche plane, composée d'une matière entièrement impénétrable à l'humidité, empêche celle-ci de monter dans le mur. On ne doit jamais négliger ce procédé dans les habitations élevées sur un fonds humide et marécageux, et il est indispensable, dans ce cas, de les élever de plusieurs marches au-dessus du sol; il faut aussi que le carrelage soit établi sur du mâche-fer, avec du bitume ou du ciment romain mêlé d'un tiers de sable.

Nous nous en tenons à ces causes principales d'humidité et aux moyens de s'en préserver. Une foule de recettes d'hydrofuge sont données dans les ouvrages d'économie domestique: on se gardera bien de les employer aveuglément; car, en résumé, il faut admettre que les meilleurs préservatifs contre l'humidité sont l'air, le ciment romain de Pouilly et les bitumes, ces deux derniers employés de différentes façons. ANT. D.

HUMMEL (JEAN-NÉPOMUCÈNE), l'un des plus célèbres pianistes-compositeurs de notre époque, né à Presbourg, le 14 novembre 1778, était fils du maître de musique de l'institution militaire de Wartberg, qui lui fit commencer l'étude de la musique dès l'âge de quatre ans. Il n'en avait que sept lorsque Mozart l'entendit et fut si frappé de ses heureuses dispositions que, malgré la répugnance qu'il éprouvait à s'occuper d'enseignement, ce grand homme consentit à prendre le jeune Hummel pour élève. Sous un tel maître, ses progrès furent vraiment prodigieux, et à neuf ans il excitait l'admiration de tous ceux qui avaient occasion de l'entendre. Son père pensa dès lors à tirer parti de ce talent précoce, et parcourut avec son fils les principales villes de l'Allemagne, du Danemark, de l'Angleterre et de la Hollande. Ce fut à Dresde, en 1787, qu'il se fit entendre pour la première fois en public. Il revint à Vienne après une absence de six années: il était alors âgé de quinze ans; la pureté et l'élégance brillante de son jeu l'avaient déjà classé au premier rang des pianistes de l'Allemagne. Cependant il ne discontinuait pas ses études, s'appliquant sans relâche au travail, tant par son propre goût que par déférence pour son père, homme d'une excessive sévérité et qui ne cessa jamais d'exercer sur son fils l'empire le plus absolu, même quand celui-ci était déjà homme fait et artiste célèbre. Cependant Hummel n'avait jusqu'alors porté son attention que sur l'exécution instrumentale: à son retour à Vienne, il se mit sous la direction d'Albrechtsberger et apprit de ce maître l'harmonie et le contrepoint; il reçut aussi des conseils de Salieri, le célèbre auteur des *Danaïdes* et de *Tarare*.

En 1803, Hummel entra comme maître de chapelle au service du prince Nicolas II Esterhazy. Ce fut alors qu'il écrivit ses premiers ouvrages pour l'église et divers opéras et ballets pour les théâtres de Vienne, que le public de cette capitale accueillit favorablement. Il composa aussi dès lors beaucoup de musique instrumentale qui ne se répandit en France qu'après 1806. En 1811, Hummel quitta le service du prince Esterhazy et demeura simple professeur de piano à Vienne. Il entra, vers la fin de 1816, au service du roi de Würtemberg, qu'il quitta quatre ans plus tard pour passer à celui du grand-duc de Saxe-Weimar. Après avoir exercé ses fonctions pendant deux ans, il obtint un congé et parcourut la Russie, la Hollande et la Belgique, et se rendit enfin à Paris, où il se fit entendre avec le plus grand succès. De retour à Weimar, il s'en éloigna, en 1827, pour aller se réconcilier avec Beethoven mourant, qui lui tendit amicalement sa main défaillante; des rivalités de succès avaient brouillé les deux artistes. Hummel entreprit de nouveaux voyages en 1829, et revint en France, d'où il passa en Angleterre, retourna en Allemagne, puis se rendit en Pologne, et vint enfin reprendre à Weimar ses fonctions de maître de chapelle du grand-duc, qu'il remplit jusqu'à sa mort, arrivée le 17 octobre 1837.

Hummel n'était pas seulement un artiste de premier ordre sous le rapport de l'exécution, il n'était surpassé dans la

composition instrumentale que par le seul Beethoven, et personne ne l'égalait dans l'improvisation, surtout en ce qui concerne la régularité de l'ordonnance et la pureté des idées, sans que pour cela elles manquassent jamais de cette chaleur, de cette spontanéité qui est le plus beau caractère de l'improvisation. Son jeu était d'une pureté, d'une grâce, d'une expression délicieuses; dans les derniers temps de sa vie, sa manière fut comme la contre-partie de l'école actuelle et particulièrement de l'école française, qui semble ne considérer que la difficulté vaincue et la rapidité d'exécution. Hummel, dans son dernier voyage à Paris, fit de cette école une critique fort spirituelle en disant que, s'il se fût agi de décider quel était le plus habile des pianistes français, il les eût réuni tous, et, leur faisant commencer ensemble le même morceau, la palme aurait été adjugée à celui qui aurait fini le premier. Ainsi que nous le disions tout à l'heure, Beethoven a été le seul compositeur du siècle dont la musique instrumentale ait surpassé celle de Hummel. On ne saurait rien ajouter à un tel éloge; remarquons cependant que ce n'est point sous le rapport de la correction du style et de la beauté des formes que Beethoven reste vainqueur: personne ne surpasse Hummel à cet égard; mais celui-ci n'a point ces inspirations sublimes, ces pensées profondes, ces écarts heureux qui électrisent l'auditeur. Les deux grands compositeurs offrent, dans leur musique instrumentale, une expression assez exacte de la différence qu'il y a entre le talent et le génie. Enfin, Hummel mérite encore des éloges en ce qui touche la théorie de son instrument; car il a exposé, dans sa Méthode, un système rationnel de doigter fort digne d'être étudié avec soin, comme le fruit d'une longue pratique et d'une expérience consommée.

Tout entier à la culture de son art, Hummel avait peu songé à orner son esprit par des connaissances accessoires: aussi parlait-il peu et uniquement de musique. Hérold (*voy.*) l'a fort bien dépeint, dans une lettre particulière, en le représentant comme « un homme franc, riant et bon garçon, jouant sans cérémonie devant le premier venu une quantité de charmante musique, préludant volontiers pendant une heure entière, et produisant sans effort, comme sans préparation, des mélodies pleines de grâce et d'originalité. »

L'œuvre de Hummel se compose: 1° en musique de théâtre, de 4 opéras, 5 ballets-pantomimes et 2 grandes cantates; 2° en musique d'église, de 3 messes solennelles et de quelques motets: il doit en exister beaucoup de manuscrite; 3° en musique instrumentale, de morceaux de toute espèce, parmi lesquels on distingue particulièrement le grand septuor en *ré mineur*, ses concertos et sonates de piano, plusieurs trios, etc.; 4° en musique didactique, la *Méthode complète, théorique et pratique, pour le piano*, traduite en français par D. Ielensperger. J. A. de L.

HUMORISTES, *voy.* Humeur, Humeurs et Humour.

HUMOUR, mot anglais, naturalisé depuis quelque temps en France, parce qu'il était tout-à-fait intraduisible. Il sert à exprimer cet esprit original qui fait le charme de certains auteurs et leur donne un cachet fortement empreint d'individualité. C'est un genre d'esprit qui se rencontre plus fréquemment chez les écrivains anglais, mais dont on trouve aussi bien des exemples en Allemagne et qui n'est pas sans modèles non plus dans la littérature française.

Sterne (*voy.*) doit être nommé en tête des *humouristes*, car son *Voyage sentimental* et son *Tristan Shandy* sont les chefs-d'œuvre du genre. C'est dans ses ouvrages qu'il faut étudier l'*humour* pour en bien sentir tous les charmes. Que de délicatesse dans ce mélange ingénieux de sensibilité, de gaîté, de légèreté piquante et de philosophie profonde! Avec quel art, ou plutôt avec quel naturel parfait sont ménagés ces effets, d'autant plus frappants qu'ils sont inattendus et semblent n'être amenés que par une douce causerie pleine d'abandon, dans laquelle l'esprit se livre sans contrainte à toutes ses rêveries, à tous ses caprices! Le moindre sujet, le plus petit incident est ainsi métamorphosé en une mine féconde d'où l'écrivain fait sortir des trésors; son es-

prit devient semblable au morceau d'acier dont tous les cailloux qui pavent la route font jaillir de brillantes étincelles. Il nous intéresse alors aux choses les moins intéressantes en elles-mêmes, par les idées qu'il y rattache, par le talent avec lequel il sait les employer à faire vibrer les fibres du cœur. S'adressant à nous sous diverses formes, aussi variées et aussi bien entremêlées que le sont les différentes faces de notre nature complexe, il nous offre tantôt la douleur et toutes ses cruelles misères à côté du bonheur et de la joie, tantôt le sourire au milieu des larmes. C'est un miroir dans lequel l'homme se reconnait, avec ses faiblesses, ses grandeurs, ses contradictions, ses perplexités, et la lutte continuelle de l'existence idéale contre les exigences de la vie positive; lutte qui remplit les trois quarts de sa carrière et donne lieu sans cesse aux contrastes les plus bizarres, aux situations les plus risibles et les plus dramatiques.

L'auteur des *Voyages de Gulliver* et du *Conte du tonneau*, l'ingénieux Swift (*voy.*), a déployé une verve d'*humour*, non moins grande, quoique d'un genre plus incisif et plus sérieux. Son esprit mordant s'est attaqué surtout aux abus, aux travers et aux ridicules de son époque. C'est la vie publique, ce sont les institutions politiques, les relations sociales qui font le sujet de ses tableaux satiriques, où brille toujours l'originalité la plus piquante.

Quelques écrivains français peuvent être placés sur la même ligne. Quoique le mot anglais ne fût pas encore naturalisé en France, Rabelais, Montaigne, La Fontaine doivent être rangés parmi les *humouristes*, et nul ne contestera leur supériorité bien marquée. Parmi nos auteurs modernes, Xavier de Maistre s'est montré souvent l'égal de Sterne, et Paul-Louis Courier (*voy.* ces noms) a obtenu une popularité non moins grande que celle de Swift.

Chez les Allemands, l'*humour* présente une allure toute différente. Il n'a plus cette légèreté vive et piquante, il participe de l'idéalité qui domine leur esprit, il quitte sans cesse le séjour de la réalité pour s'élever dans les nuages, et l'on y trouve souvent un sens plus profond, mais bien moins de clarté. Le célèbre Jean-Paul Richter (*voy.*) en est le type, et l'on sait que ses ouvrages, étincelants de génie et d'originalité, ne sont pas à la portée de tout le monde.

Ce genre d'esprit est du reste celui qui peut le moins faire école; c'est un écueil contre lequel viennent échouer tous les imitateurs, qui ont été et seront toujours nombreux. On naît *humouriste* comme on naît poëte; on ne le devient guère. J. Ch.

HUMUS, *voy.* Terreau.

HUNDSRUCK (dos du chien). On appelle ainsi la continuation des Vosges, chaîne de montagnes calcaires de moyenne hauteur qui, dans les cercles de Coblentz et de Trèves (Prusse rhénane), s'étend de l'est à l'ouest entre la Nahe, le Rhin et la Moselle. Le Hundsruck est en majeure partie couvert d'épaisses forêts, dont les plus vastes sont le Sohnwald, connu par la bande de brigands du fameux Schinderhannes (*voy.*), et le Hochwald. Son sommet le plus élevé (1,600 pieds) se trouve dans le cercle de Simmer, aux environs de Gmünden. Ses ramifications s'étendent le long du Rhin et de la Moselle, dont elles rétrécissent le lit et rendent le cours tortueux. En s'inclinant vers le Rhin et la Moselle, les pentes des montagnes présentent de petites plaines coupées de ravins et de vallons, creusées par de nombreux ruisseaux et interrompues par des collines. La plupart des villages sont situés sur les hauteurs ou adossés contre les montagnes. Les habitants du Hundsruck sont, comme tous les montagnards, fiers de leur rude pays, fertile d'ailleurs, et ils y retournent toujours avec empressement.

Quelques-uns écrivent *Hunsruck* (*tractus Hunnorum*) et font dériver ce mot d'une colonie de Huns que l'empereur Gratien établit dans cette contrée, ou qui s'y réfugièrent après la défaite d'Attila près de Châlons. *C. L.*

HUNE, plate-forme établie horizontalement à la tête d'un mât, où elle est soutenue par des barres croisées parallèlement à la longueur et à la largeur du navire, et appuyée sur des jottereaux. Chaque mât vertical, dans les navires

d'une certaine espèce, a sa hune, dont le nom lui vient du mât qu'elle couronne, comme *hune de misaine*, *grand'hune* (hune du grand mât) et *hune d'artimon*. Autrefois, sur le mât de beaupré s'élevait un petit mât vertical au pied duquel était la hune qu'on nommait *hune de beaupré*. A la tête des mâts élevés au-dessus des bas-mâts, et qu'on nomme *mâts de hunes*, se plaçaient, à la même époque, des hunes appelées *hunes de perroquets*, du nom des mâts sous lesquels elles étaient installées. Ces hunes et la hune de beaupré ont disparu vers le milieu du XVIIIe siècle. La hune n'est pas seulement un plancher commode pour les services que les matelots ont à faire dans la mâture, elle sert encore de point d'appui aux haubans du mât de hune. On la garnit de pierriers pour le combat, pendant lequel des soldats, chargés de lancer des grenades, aident les fusiliers de la hune à porter le trouble et la mort sur le pont du bâtiment ennemi. Les matelots affectés à chaque hune ne sont point nommés *huniers*, comme il semblerait tout simple qu'ils le fussent : on les appelle *gabiers* (*voy.*). Le mot *hun* se trouve dans un glossaire latin et anglo-saxon dont nous avons publié un fragment, t. Ier, p. 159-168, de l'*Archéologie navale*. Nous avons dit dans le même ouvrage (t. Ier, p. 163), que *hune*-corde et *hune*-gabier nous paraissent avoir la même origine. A. J-L.

HUNIER. Ce n'est pas le nom du matelot qui fait le service de la hune (*voy.* l'article précédent), c'est celui de la voile qui se déploie au-dessus de la basse voile et de la hune qui est supérieure à cette voile basse.

Le hunier, ou voile de hune, est rangé parmi les voiles carrées, bien qu'en effet sa forme soit moins celle d'un carré que celle d'un trapèze ou d'un triangle équilatéral tronqué parallèlement à sa base. La plus petite base du trapèze est attachée à la vergue de hune; la plus grande a, à chacun de ses coins, une corde appelée *écoute*, qui sert à étendre la voile et à l'attacher à la basse vergue. Ainsi déployée et fixée par ses coins à la vergue inférieure, le hunier est *bordé;* il est *hissé*, quand la vergue de hune est montée au sommet, ou près du sommet du mât de hune. Pour diminuer la surface du hunier, opération indispensable dans certaines circonstances, on reploie une certaine portion de cette voile sur la vergue, et l'on attache cette voile repliée avec des cordelettes appelées *garcettes de ris*. Replier la toile du hunier et l'attacher comme nous venons de le dire, c'est ce qu'on appelle *prendre un ris* ou *des ris* dans un hunier.

Autrefois quelques marins nommaient *hunier* le mât de hune lui-même.

Bien qu'un vaisseau ait trois hunes, ses trois voiles de hunes ne reçoivent pas le nom de hunier. Le hunier du mât de misaine a le nom de *petit hunier;* celui du grand mât s'appelle le *grand hunier*. Quand un hunier est hissé seulement à moitié, on dit qu'il est *à mi-mât;* quand il est amené tout-à-fait, on dit qu'il est *sur le ton;* quand toute sa toile est pliée sur sa vergue, il est *serré;* quand sa toile est retroussée et rapprochée de sa vergue seulement par l'effet des cordages appelés cargues(*voy.*), il est *cargué*; quand le vent, au lieu de remplir le hunier de l'arrière à l'avant, le remplit de l'avant à l'arrière, il est *coiffé:* alors il tend à faire rétrograder le navire, à le faire *culer*, comme on dit. A. J-L.

HUNINGUE, chef-lieu de canton dans le département du Haut-Rhin (*voy.*), à peu de distance de Bâle, était autrefois une forteresse bâtie sous Louis XIV, mais qui fut démolie par suite du traité du 15 novembre 1815. Huningue, qu'il ne faut pas confondre avec le *Petit Huningue* situé sur la rive droite du Rhin, doit la belle page qui lui est acquise dans l'histoire au siége que le brave général Barbanègre (*voy.*) y soutint contre les alliés, malgré les menaces par lesquelles l'archiduc Jean avait vainement espéré d'ébranler son courage. X.

HUNS. Ce peuple n'a été bien connu en Europe, du moins sous ce nom, que lorsqu'en 374 ou 376, sous son roi Balamir, il traversa le Palus-Mæotis, et, après avoir subjugué les Alains et les Goths, menaça l'empire romain, qui ne se préserva quelque temps de son invasion qu'à prix d'or, ce qui n'empêcha pas les Huns, à diverses reprises, de dévaster la Thrace et d'insulter les murs de Constantinople.

L'an 444, Attila (*voy.*), que les Hongrois nomment mieux *Ethele*, se vit à la tête d'un vaste empire; indépendamment de ses Huns, il comptait encore pour sujets les Gépides, les Goths, les Alains, les Suèves, qui alors avaient passé dans l'Allémanie, les Vandales, les Quades, les Marcomans. Ses états s'étendaient de la mer Caspienne au Rhin. On ne sait point précisément quelles étaient ses frontières au nord. On peut dire que l'histoire des Huns se résume dans celle de ce grand conquérant; l'origine et la succession de ce peuple, voilà tout ce dont il peut être question dans cet article.

Denys le Périégète, géographe du Ier ou du IIe siècle de notre ère, est le premier qui ait fait mention des Huns; il cite quatre peuples qui se suivaient, du nord au sud, sur les côtes occidentales de la mer Caspienne, savoir : les Scythes, les Huns (Οὖννοι), les Caspiens et les Albaniens. Ainsi, les Huns étaient plus au nord que les deux peuples nommés après eux, aux environs de la Kouma. Ératosthène, qui doit avoir vécu dans le IIe siècle avant J.-C., est cité par Strabon comme ayant placé ces peuples dans le même ordre; seulement il aurait connu les Huns sous le nom d'*Ouitiens* (Οὐίτιοι)*. Ptolémée, vers le milieu du IIIe siècle de notre ère, place les Huns (Χοῦνοι) entre les Bastarnes et les Roxolans, sur les deux rives du Borysthène. « Les historiens de l'Arménie, dit Klaproth (dans ses *Tableaux historiques de l'Asie*, p. 253), connaissent ce même peuple sous la dénomination de *Hounk*, et lui assignent son séjour au nord du Caucase, entre le Volga et le Don; par la même raison, ils appellent le défilé de Derbent *le Rempart des Huns*. Dans la géographie faussement attribuée à Moïse de Chorène on lit ce passage : *Les Massagètes habitent jusqu'à la mer Caspienne*, où est la branche du mont Caucase qui renferme le *rempart de Tarpand* (*Derbent*) *et une tour merveilleuse bâtie dans la mer; au nord sont les Huns, avec leur ville de Varhatchan et d'autres encore*. Moïse de Chorène raconte, dans son Histoire arménienne, les guerres que le roi Tiridate-le-Grand, qui régna depuis l'an 259 jusqu'en 312, soutint contre les peuples septentrionaux qui avaient fait une irruption en Arménie. Ce prince les attaqua dans les plaines des Karkeriens (Gargaréens de Strabon), les battit et tua leur kakhan ou roi. Alors toute leur armée prit la fuite, et il la poursuivit jusque dans le pays des *Hounk* (Huns). Zonaras, auteur grec du XIIe siècle, rapporte que, suivant l'opinion de quelques personnes, l'empereur Carus avait été tué, en 284, dans une expédition contre les Huns. »

Ammien Marcellin (lib. XXX, c. 2), auteur contemporain, a fait d'eux le portrait le plus hideux. Le peuple des Huns, dit-il, peu connu par les monuments anciens, et qui *habitait au-delà du Palus-Mæotis, sur les bords de l'Océan Glacial*, était féroce au-delà de tout ce qu'on peut imaginer (*omnem modum feritatis excedit*). Dès qu'un enfant venait au monde, on lui tailladait les joues pour que dans la suite la barbe ne pût y pousser. Ils étaient trapus, avaient des membres vigoureux et de grosses têtes; leur figure offrait quelque chose d'extraordinaire; ils marchaient courbés. Il les compare à des bêtes fauves (*ut bipedes existimes bestias*). Jornandès (*De rebus Get.*, c. 24) leur attribue une origine fabuleuse : ils étaient nés du commerce des esprits impurs avec quelques femmes sorcières *appelées Aliorumna* (Alrunna), *que les Goths avaient forcées de se retirer au loin dans un pays désert. C'était un peuple petit, hideux et faible, qui originairement habitait dans les marais*. Il ajoute que, d'après le récit de Priscus, cette nation sauvage s'était établie sur les bords orientaux du Palus-Mæotis, où elle vivait de chasse. La figure des Huns était horrible, d'une noirceur affreuse, semblable à une masse de chair informe, sur laquelle on distinguait plutôt des points que des yeux; un regard farouche exprimait la férocité de leur âme; quoique petits, ils ne manquaient pas de vigueur; ils étaient agiles et excellents cavaliers; ils avaient de larges

(*) Les deux passages de Denys de Charax et de Strabon combinés prouvent que les Huns étaient voisins de la mer Caspienne à une époque où les Hiong-nou, avec lesquels De Guignes les confond, n'étaient pas encore arrivés sur l'Iaxarte et l'Oxus. *Voy.* HIONG-NOU. S.

épaules, savaient très bien manier l'arc et les flèches, et dressaient fièrement la tête. Sidoine-Apollinaire, évêque de Clermont (Auvergne) en 472, dit de plus qu'on leur écrasait le nez dès leur naissance afin que les casques pussent mieux s'appliquer à leur tête et à leur figure; que la petitesse de leurs yeux enfoncés dans leurs orbites ne les empêchaient pas d'y voir de très loin; qu'ils avaient d'ailleurs de belles formes; que leur stature était moyenne, mais qu'assis et sur leurs chevaux ils paraissaient plus grands. Zosime, historien grec de la même époque, dit qu'avant l'invasion (dont il s'agit au commencement de cet article) les Huns n'étaient pas connus; il n'entend sans doute par là que connus sous ce nom, car il « ajoute : *Ce sont peut-être les Scythes surnommés* Basylides*, *ou bien ceux qui, selon Hérodote, habitaient sur l'Ister, et qui étaient camus et laids.*

Plusieurs opinions se sont successivement produites sur l'origine de ce peuple.

On crut voir d'abord dans les récits qui précèdent que les Huns avaient dû être la souche de ces Mongols qui vinrent plus tard dévaster l'Europe précisément dans les mêmes contrées qu'eux, et qui disparurent, observa-t-on, comme eux, pour retourner au fond de l'Asie. On citait aussi les Kalmouks, peuple semblable, établis par-delà le Volga, dans les steppes d'Astrakhan. Bergmann a encore soutenu cette hypothèse en essayant de l'étayer des rapports entre la langue mongole et les noms propres qui nous sont restés des Huns. De Guignes, dans son *Histoire des Huns*, trouve en eux les *Hiong-nou* des historiens chinois. Il rapporte à ces Hiong-nou tout ce que les mêmes écrivains racontent des *Tata* ou Thatzes (*Tatars* en général). Mais l'analogie des noms de *Hiong-nou* et *Huns* qu'il fait ressortir n'est pas de bien grande valeur; il est prouvé que les Hiong-nou avaient depuis longtemps quitté ce nom pour celui de *Yuepo* ou *Yuepan*, lorsqu'au commencement du IIe siècle ils vinrent se réfugier dans les steppes des Kirghiz*. De plus, il est presque certain, comme on l'a dit à l'art. Hiong-nou, que ce peuple, avec les *Ouïgours* qui en furent une peuplade, sont les ancêtres des peuplades turques. Il faudrait donc admettre, ce qui n'est pas sans grande difficulté, que les Huns auraient été de la même famille de peuples que les Turcs, opinion à laquelle s'opposent des raisons tirées de la comparaison des noms hunniques avec la langue turque et des caractères physiques qu'on prête aux Huns. Ainsi la question demeure irrésolue de ce côté. Une quatrième opinion fait provenir les Huns des Finnois orientaux, de la même branche qui a fourni ultérieurement les Avares ou faux Avares et les Hongrois. Ici la position est du moins mieux établie; les traditions abondent, et les noms s'accordent parfaitement des Hongrois aux Avares et des Avares aux Huns. On pourrait même ajouter que les présomptions s'accumulent au point d'atteindre à la valeur de preuves. Tout pourrait peut-être se concilier en admettant qu'un mouvement de migration de la Sibérie, collatéral à celui des Yuepo, avait porté des mélanges de sang dans les peuplades finnoises orientales, et que celles-ci, poussées plus à l'Occident, nous ont fourni les Huns : un tel raisonnement, s'il n'est pas susceptible de preuves précises, reste du moins inattaquable par des preuves contraires.

Nous ne ferons point sortir le nom des *Huns* de celui des *Fennes* ou *Finnes* (*voy.* Finnois); nous savons que ces derniers ne sont que la traduction allemande ou bas-saxon de *Suomalainen*, nom que se donnent eux-mêmes les Finnois occidentaux, particulièrement les Finlandais, et qui signifie *habitants des marais*; mais ceci nous ramène à la mention faite par Jornandès que les *Huns* étaient primitivement *habitants des marais*, et à cette autre mention recouverte du voile d'une fable, savoir: qu'*ils étaient nés dans un pays désert et très éloigné des Goths de la mer Noire, du commerce des Al-*

(*) En effet, les Basiliens ou Barsiliens, dont il est question dans l'*Histoire d'Arménie*, de Moïse de Chorène (lib. II, c. 72), se retirèrent dans le pays des Huns, qui paraît avoir été le leur, après leur défaite par Tiridate, l'an 310 de J.-C. S.

(*) *Voy.* aussi la première note de cet article. S.

runnes avec des esprits impurs. Le nom d'*Ouitioi*, que nous avons déjà vu leur être attribué par Ératosthène dans le IIe siècle avant J.-C., pourrait s'expliquer peut-être en finnois, langue dans laquelle *ouitto* paraît signifier *lieu rempli d'inondations*. Quant au nom ultérieur de *Kouni*, *Hounni*, leur aurait-il été donné par les Slaves, comme l'a pensé Leibnitz, du mot *konn* ou *koun*, cheval, parce qu'ils étaient toujours à cheval? Nous trouvons également qu'en finnois *hounnou* signifie un jeune cheval.

Nous faisons ces rapprochements étymologiques sans y attacher plus d'importance qu'ils ne méritent peut-être. Quant aux portraits qui nous ont été tracés par les écrivains contemporains des Huns, ils sont évidemment chargés par l'effet de la peur que ces Barbares inspiraient aux Romains, et peut-être ne sont-ils pas non plus une preuve bien concluante. Disons néanmoins que ces portraits s'accordent encore avec ce que les anciens savaient des Finnois, ou au moins qu'ils peuvent se rapporter à leurs proches voisins les Samoyèdes, aussi bien qu'aux Tatars, avec lesquels on a voulu les rapprocher, et avec lesquels il y a eu d'ailleurs des mélanges incontestables. Arrêtons-nous ici; nous avons rapporté les diverses opinions concernant l'origine des Huns : le lecteur pourra juger laquelle lui paraîtra la plus vraisemblable.

Il nous reste seulement quelques mots à ajouter sur la suite de leur histoire. Après la mort d'Attila (453), ses fils s'étant disputé la couronne, les peuples qui avaient été réunis sous son empire profitèrent de ces divisions pour secouer le joug. Ardaric, à la tête des Gépides, défit Ellac, fils aîné d'Attila, dans une bataille décisive. Dinghitsik, autre fils d'Attila, se soutint encore quelque temps dans tous les pays qui forment la Hongrie actuelle, et ce ne fut qu'en 461 que les Goths lui enlevèrent la domination. Toutefois ce serait à tort que l'on considérerait les Huns comme étant dès lors entièrement dispersés : ils continuèrent à former au moins des tribus entières sur les bords de la mer Noire, du Danube au Don, et près du Caucase, sous les noms de Koutrigoures, Outourgoures, Saragoures, Hounogoures, Akatzires, Kidarites, Sabires et autres, jusque vers la fin du VIe siècle, époque à laquelle ils reprirent une consistance nationale sous le nom d'Avares (*voy.*). Une autre tribu de Huns, les *Ephtalites* ou *Huns blancs*, s'était établie à l'orient de la mer Caspienne, parmi des peuplades turques, avec lesquelles ils paraissent s'être confondus dans la suite. (*Voir* les auteurs précités et les *Recherches sur les langues tartares*, par Abel de Rémusat, pag. 318 et suiv.) C. L-G-T.

HUNT (Henry). On ne sait guère autre chose, en France, de ce personnage, sinon qu'il fut radical, membre du parlement et marchand de cirage; et pourtant l'histoire de ces hommes qui veulent changer, en Angleterre, et le gouvernement et la société n'est pas un des épisodes les moins importants de l'histoire contemporaine. Henry Hunt naquit, le 6 novembre 1773, dans la ferme de Wittington (Wiltshire). Le peuple a partout ses flatteurs : chez les Anglais, il a même ses généalogistes; et l'on découvrit que l'industriel, le radical du XIXe siècle descendait d'un des barons normands à qui, lors de la conquête, des terres considérables avaient été assignées dans les comtés de Wilts et de Somerset. D'un autre de ses aïeux, on fit un martyr de la cause des Stuarts, dépouillé par Cromwell de ses domaines héréditaires. Ce qu'il y a de certain, c'est que le père de Hunt était un de ces riches fermiers si influents dans les districts ruraux de l'Angleterre. Suivre assidûment les marchés, étudier les mercuriales, assister aux assemblées où se débattaient les intérêts agricoles du comté, telle fut l'éducation toute pratique du jeune Henry Hunt. Cependant son amour de l'indépendance et du plaisir l'entraîna dans quelques écarts de jeunesse que le vieux *yeoman*, homme rigide et positif, réprima sévèrement. On assure qu'après une scène violente le jeune homme s'engagea en qualité d'écrivain sur un négrier de Bristol. Cet engagement n'eut pas de suite; mais quelque temps après, son mariage avec la fille d'un aubergiste chez lequel se réunissaient les fermiers des environs lui attira de nouveau l'animadversion paternelle, avec

d'autant plus de raison qu'il fut obligé plus tard de se séparer de sa femme.

A la mort de son père, en 1797, Hunt se trouva l'un des plus riches fermiers de l'Angleterre, et se donna tout entier aux soins qu'exigeaient d'aussi vastes exploitations. Sa ferme était citée comme la mieux tenue du comté, et lorsqu'en 1801, sur la crainte qu'on eut d'une invasion française, tous les propriétaires durent fournir au lord lieutenant un état de leur mobilier, celui de Henry Hunt portait 1,600 sacs de froment, 30 chevaux de trait, 30 bœufs et vaches, 4,200 moutons, etc. Le tout, estimé plus de 20,000 liv. st., fut mis par lui à la disposition du gouvernement en cas d'invasion; il s'engagea de plus à s'équiper avec trois de ses gens pour le service de la cavalerie. Cette offre patriotique lui fit beaucoup d'honneur, et il fut nommé à l'un des principaux grades de la *yeomanry*, ou milice provinciale. Mais, toujours emporté par sa mauvaise tête, il eut avec lord Bruce, commandant de ce corps, une querelle à raison de laquelle il fut condamné à 100 liv. st. d'amende et à six semaines d'emprisonnement. Il connut en prison Waddington, Clifford et autres radicaux, qui n'eurent pas de peine à entrainer dans leur parti cet esprit fougueux, aux sympathies populaires, à l'humeur ennemie de tout frein. Hunt n'était en y entrant qu'un mécontent, un meneur de localité : il en sortit l'un des apôtres les plus fougueux de la réforme universelle. On le vit parcourir les villes et les comtés dans un équipage à la fois somptueux et bizarre, réunissant le peuple sur son passage, le haranguant, et faisant de la propagande politique avec le style et les allures d'un charlatan. Parmi les assemblées de ce genre qu'il provoqua de 1816 à 1819, on cite celles de Westminster, de Spafields et de Manchester. A la suite de cette dernière, qui fut dissipée par la force et où périrent un assez grand nombre de personnes, Hunt fut arrêté et condamné le 15 mai 1820, après de longs débats et une défense remarquable présentée par lui-même, à deux ans et demi de prison, à 1,000 liv. st. d'amende, et à donner caution pour sa bonne conduite pendant cinq ans à dater du jour de sa mise en liberté.

Malgré la popularité dont il jouissait auprès des classes ouvrières, Hunt n'avait pu réussir à se faire nommer au parlement; ses candidatures réitérées et orageuses, en 1812 à Preston, où il exerçait alors l'état de brasseur, à Westminster en 1819, en 1826 à Ilchester, avaient constamment échoué. Il fut plus heureux en 1830, dans la première de ces localités, et sa victoire, aussi bruyante que l'avaient été ses défaites, fut regardée comme un des symptômes les plus remarquables du mouvement imprimé en Angleterre à l'opinion publique par la révolution française de juillet 1830. L'année précédente, aux élections de Westminster, il n'avait eu que 81 voix sur 15,000. Il fut encore nommé en 1831; mais le terme de cette session fut aussi celui de sa carrière parlementaire. Après un essai infructueux pour se faire réélire l'année suivante, il reprit le cours de ses prédications démagogiques, qu'il mêla d'une manière assez bizarre à l'exploitation de diverses industries. Il vendit d'abord, sous le nom de *Café radical*, des grains torréfiés, dans le but, disait-il, d'affranchir les contribuables des droits considérables imposés sur le café des Antilles et de l'Inde. On le vit ensuite, monté dans une calèche traînée par des chevaux blancs et couvert d'un chapeau de même couleur, qui lui avait fait donner le sobriquet de *White hat*, débiter lui-même dans les rues de Londres un nouveau cirage dont il se disait l'inventeur, et dont l'annonce se lisait de près d'un quart de lieue, écrite en lettres gigantesques sur les murs de Black-heath. Pendant une de ses tournées dans l'ouest de l'Angleterre, il fut pris d'un accès de paralysie comme il descendait de son phaéton, et mourut, le 15 février 1835, à Abersfort.

Sur LEIGH Hunt, *voy.* l'article BYRON (*lord*), T. IV, p. 379. R-Y.

HUNYADE (JEAN), surnommé *Corvin*, né vers l'an 1400, en Transylvanie. Son père, a-t-on dit, était un boïar valaque que les uns nomment Butho et d'autres Bushi; sa mère, Élisabeth Morssinay, aurait été de la race des Paléologues qui régnait encore à cette époque à

Constantinople, et ses ancêtres auraient, en 1273, habité dans la Croatie. De là ils se seraient transportés vers les frontières de Transylvanie, où ils avaient fait construire le château d'Hunyad, entre Warasdin et Klausenbourg, château dont le nom passa dans la suite à l'un des trois comitats de la Transylvanie. D'autre part, on a prétendu que notre héros descendait d'une famille d'anciens Goths alliée à l'antique famille des Corvins de Rome. A travers ces incertitudes, une autre version a pris faveur, savoir : que Sigismond, roi de Hongrie et ensuite empereur d'Allemagne, lors d'une campagne qu'il fit contre les Turcs en 1392, connut Élisabeth Morssinay, et, l'ayant rendue mère, lui laissa un anneau d'or et un écrit afin qu'il pût reconnaître plus tard son enfant. Il dota ensuite Élisabeth et la maria au Valaque Bushi, dont elle devint bientôt veuve. On ajoute qu'un jour, l'enfant jouant avec l'anneau sur les genoux de sa mère, un corbeau le lui enleva ; mais l'oiseau ravisseur fut abattu d'un coup de flèche par le beau-frère d'Élisabeth, et plus tard le jeune Jean, présenté à Sigismond avec l'anneau et l'écrit qu'il avait donnés, se vit comblé de faveurs et de richesses. On assure même que ce fut seulement alors qu'il reçut le nom d'Hunyadi, avec le château qui le portait et plus de 60 villages qui en dépendaient*. Mais le récit du corbeau enlevant la bague pourrait bien n'avoir d'autre fondement que ce fait que les Hunyade avaient dans leurs armes un corbeau tenant à son bec un anneau d'or. C'est de là que leur vint le surnom de *Corvinus*. Bonfinius et d'autres écrivains contredisent cette origine, et récemment elle a été vivement combattue avec assez d'apparence de vérité. Il est hors de doute que la date de la naissance de Jean Hunyade, qui remonterait ainsi à 1392 ou 1393, est fausse, puisqu'on sait précisément qu'il mourut en 1456, âgé de 56 ans. C'est donc en 1399 qu'il faudrait rapporter la liaison de Sigismond avec Élisabeth Morssinay, et les embarras qu'il avait à surmonter à cette époque laissent peu supposer de sa part une intrigue amoureuse. Le comte Mailath, dans son Histoire de Hongrie, ne touche point à cette question ; il ne dit pas un mot de la naissance de Jean Hunyade, cet homme si illustre par lui-même et qui fut le père du roi Matthias Corvin.

Dans la guerre intestine entre les partisans d'Élisabeth, veuve d'Albert d'Autriche, et Vladislas III, roi de Pologne, Hunyade, qui suivit le parti de ce dernier, contribua beaucoup à faire pencher la balance en sa faveur ; il battit ensuite les Turcs à Belgrade en 1441, et dans la Transylvanie en 1442. Nommé voïvode de ce pays, il continua de s'y illustrer. N'ayant pu dissuader Vladislas Jagellon de rompre une paix avantageuse qui venait d'être conclue avec Amurath en 1444, il combattit vaillamment à la malheureuse bataille de Varna, où ce roi fut tué et l'armée hongroise anéantie. Nommé gouverneur général du royaume avec des pouvoirs qui égalaient presque ceux de la royauté, il sut, dans ces circonstances critiques, diriger le vaisseau de l'état d'une main ferme et en habile pilote jusqu'en 1453, époque où Ladislas *le Posthume*, fils d'Élisabeth, put enfin monter sur le trône.

Dans cet intervalle de neuf ans, Jean Hunyade soutint contre les Turcs de nombreux combats ; souvent vainqueur, malgré l'infériorité du nombre, tantôt vaincu, fugitif, prisonnier, il sortit toujours plus grand de ces diverses épreuves. Son nom et celui de Scanderbeg l'Albanais faisaient la terreur des musulmans ; et si le plan qu'il avait développé eût été accueilli avec moins de tiédeur par les puissances chrétiennes, c'eût été fait peut-être de l'empire du Croissant en Europe. On ne peut lui reprocher que quelques actes de cruauté, surtout envers des prisonniers faits sur Jean Giskra, général bohême, ancien partisan du roi Ladislas, qui avait le tort sans doute de continuer en Hongrie une guerre devenue sans motif, mais qui la soutenait en homme de tête et de cœur.

Mahomet II venait de détruire l'empire grec par la prise de Constantinople ;

(*) *Hunyadi* signifie d'Hunyad. D'après d'autres versions ce fut lui qui donna au château le nom de *Vaïda-Hunyad*, prince (voïvode) Hunyad, qu'il porte encore et qui se transmit au comitat. S.

il menaçait la Hongrie, dont le faible roi, se laissant entraîner à l'ascendant qu'avait pris sur lui le comte Ulric de Cilly, ennemi personnel d'Hunyade, atténuait ainsi les moyens de repousser cette formidable agression. Une armée de 150,000 Turcs, traînant à sa suite 300 pièces de canon, mit le siége devant Belgrade, que défendit vaillamment Michel Szilagyi, beau-frère d'Hunyade. Celui-ci, réunissant à la hâte 60,000 hommes de tous états, la plupart armés seulement de pieux, de fléaux, de fourches et de faux, et guidés par le vieux moine Jean Capistran, vola au secours de Belgrade. Là se livra le combat le plus acharné. Un zèle religieux poussé jusqu'à l'exaltation produisit de part et d'autre des efforts inouïs; enfin l'enthousiasme de Capistran, soutenu par la prudence et les savantes dispositions d'Hunyade, firent obtenir aux chrétiens la victoire la plus complète. Plus de 50,000 Turcs furent taillés en pièces par des prêtres, des moines et des paysans. Le butin fut immense, et Mahomet, blessé lui-même, ne dut son salut qu'à la rapidité de son coursier (14 juillet 1456). Mais ce jour de triomphe se changea bientôt en deuil : Hunyade mourut le 11 août de la même année, et Capistran ne lui survécut que deux mois. On rapporte que Mahomet II, en apprenant la mort d'Hunyade, versa des larmes et exprima le vif regret de n'avoir désormais plus à combattre un ennemi digne de lui.

Le second fils de Jean Hunyade, Matthias Hunyade Corvin, fut, en 1458, élu roi de Hongrie. *Voy.* MATTHIAS CORVIN. C. L-G-T.

HUPPE (*upupa*, L.), genre d'oiseaux de la famille des grimpereaux et de l'ordre des passereaux. On les reconnaît à la double aigrette érectile qui orne leur tête; à leur bec long, grêle, triangulaire et un peu arqué; à leur langue courte; enfin à leurs ailes de médiocre grandeur. Ils émigrent à l'approche de la froide saison vers les contrées équatoriales, qui leur fournissent en abondance les insectes, les vers et les mollusques qui composent leur régime habituel. Ils se plaisent surtout dans les plaines basses et marécageuses. Toujours en mouvement, ils courent d'un endroit dans un autre, plongeant leur long bec dans la vase pour en faire sortir les vers; ils voltigent de branche en branche à la poursuite des insectes, et se suspendent pour examiner le dessous des feuilles où le charançon immobile cherche un refuge. Les huppes n'apportent aucun soin dans la construction de leur nid, qu'ils placent indifféremment dans un vieux tronc d'arbre, dans une fissure de rocher, ou sur un entablement abrité dans quelques vieilles masures. La femelle y pond quatre ou cinq œufs blanchâtres tachetés de brun. Portant plus de soins à l'incubation qu'à la préparation du nid, qui consiste simplement dans quelques brins de mousse ou de chaume entourant un petit tas de poussière ou de vermoulure, la femelle ne quitte ses œufs que lorsqu'ils sont éclos et que les petits peuvent se passer de la chaleur maternelle. Pendant tout ce temps, le mâle s'éloigne peu de la couveuse, lui apporte sa nourriture et la récrée par des chants pleins de tendresse. Les huppes ne craignent pas beaucoup l'homme et se laissent quelquefois saisir et apprivoiser par lui. Elles ne sont plus recherchées aujourd'hui comme autrefois, où on les considérait comme une panacée universelle; le luxe n'a même encore tiré aucun parti de leurs aigrettes. Contrairement aux habitudes de presque tous les oiseaux voyageurs, les huppes ne se réunissent pas pour émigrer, et, malgré toutes les belles phrases faites par les anciens sur leur piété filiale, il est rare d'en rencontrer une famille réunie. La huppe commune (*upupa epops*, L.) a le corps roux-vineux, la queue noire, les ailes de la même couleur, mais rayées de blanc, les aigrettes roux-orangé. Elle arrive au printemps dans nos contrées et nous quitte en automne. C. L-R.

HURONS, ancienne nation sauvage qui habitait à l'est du grand lac américain nommé comme cette nation, et situé entre 43° 30′ et 46° 30′ de latitude nord. Ce lac, de plus de 50 lieues de long et de 2,000 lieues de superficie, communique du côté de l'ouest, par le détroit de Michillimakinac, avec le lac Michigan. Par un autre canal, au sud-ouest, le lac Huron communique avec le lac Supérieur;

enfin, au sud, il a une communication avec le petit lac de Saint-Clair. Par la rivière French, il reçoit le trop-plein du lac Nipissing; à l'est, le Huron reçoit également les eaux de plusieurs petits lacs. De ce côté, les rochers hérissent le rivage, et il n'y vient, sur un sol aride, qu'un fruit appelé *cerèfes de sable*. Plus loin, entre les lacs Huron et Érié, on trouve pourtant des landes couvertes en partie de chênes, de pins et d'autres arbres.

C'est dans cette région stérile que les missionnaires français trouvèrent établis, ou plutôt errants, les Hurons, quand la France eut colonisé le Canada. Ce peuple vivait principalement du produit de la chasse. Il fut l'ami des Français, et demanda leur protection contre ses ennemis, les Iroquois, qui, après des guerres cruelles, étant les plus forts, se mirent en possession du territoire où les Hurons cherchaient péniblement leur subsistance. En 1671, un jésuite français, le docteur Marquette, fonda une mission huronne auprès du canal Michillimakinac, sous le nom de Saint-Ignace; elle a disparu dans la suite. D'autres Hurons continuèrent d'errer entre les lacs Huron et Ontario, ainsi que le long du fleuve Saint-Laurent; ils ont également disparu, à l'exception de la mission de Lorette, fondée à 2 lieues nord de Québec, où l'on trouve environ 200 cultivateurs chrétiens qui descendent de l'ancienne nation sauvage. Du reste, cette nation n'existe plus nulle part en masse, et son nom ne figure même plus sur les cartes de l'Amérique septentrionale. Son idiome s'est probablement éteint aussi. Suivant le missionnaire Marcoux, auteur d'une grammaire manuscrite citée par M. de Chateaubriand, la langue huronne se prononçait du gosier; presque toutes les syllabes étaient aspirées, et il n'y avait point de labiales. La plupart des noms se formaient de verbes; les substantifs étaient de deux genres, le noble pour le masculin, le non-noble pour le féminin et pour désigner les animaux; outre le pluriel, il y avait un duel, etc. Les conjugaisons étaient doubles, selon le sens absolu ou réciproque des verbes, etc. Il paraît que les Iroquois parlaient la même langue que les Hurons. Aujourd'hui les habitants de Lorette parlent français, et les Hurons des lacs Huron et Michigán se sont confondus avec les Mohawks ou autres nations sauvages qui sont venues envahir le sol où jadis les Hurons furent trouvés par les Français.

Leur nom a été donné à une rivière et à un comté de l'état d'Ohio, auprès du lac Érié, et à deux rivières de l'état américain de Michigan; on les distingue, d'après les lacs où elles débouchent, par les noms de Huron de Saint-Clair et Huron du lac Érié; l'une et l'autre sont navigables. D-G.

HUSKISSON (William) naquit à Birch-Moreton, dans le comté de Worcester, le 11 mars 1770. Sa famille appartenait à la classe moyenne et jouissait d'une honnête aisance. Il lui était réservé d'en illustrer le nom par des talents qui lui ont conquis une place élevée parmi les hommes d'état du XIXe siècle.

Placé de très bonne heure dans une école publique, Huskisson n'avait encore que 12 à 13 ans lorsqu'il fut confié aux soins d'un oncle maternel qui l'amena, ainsi que son frère cadet, en France, où il résidait depuis 1763. Ayant accompagné à Paris le duc de Bedford comme médecin de son ambassade, le docteur Gem, occupé de recherches scientifiques, s'était fixé dans cette capitale à cause des facilités qu'il y trouvait pour ses travaux et des liaisons qu'il y avait formées dans le monde philosophique et littéraire du temps. Ami de Jefferson et de Franklin, il fut aussi dans la société des encyclopédistes, et s'attacha tellement au séjour de la France que la Révolution même ne put la lui faire quitter (car il mourut à Paris en 1800). Avec de telles relations, le docteur ne dut pas diriger l'éducation de ses neveux dans le sens d'un patriotisme étroit et exclusif. L'aîné était naturellement sérieux et timide : il ne prit des idées et des habitudes françaises que ce qu'il en fallait pour favoriser l'essor d'un esprit admirablement juste et doué de la plus rare sagacité. Il ne fut jamais question de faire de lui un médecin, comme on l'a imprimé encore tout récemment, ni de le faire entrer dans une maison de banque. Il était fils aîné; le domaine substitué d'Oxley lui assurait une existence indépendante. Quand la révolu-

tion française éclata, il avait 19 ans, le désir de comprendre et les moyens de voir : aussi devint-il, dès leur origine, spectateur assidu de nos débats politiques. L'ardeur de la jeunesse et l'entraînement d'un si grand spectacle, le portèrent même à y prendre une certaine part.

Lorsque plus tard, malgré la prudente hardiesse des réformes qu'il introduisit dans le régime économique de son pays, Huskisson eut soulevé contre lui des inimitiés violentes, on lui reprocha beaucoup en Angleterre d'avoir donné, en France, dans les passions et les folies du jacobinisme. C'était à tort; jamais il ne fut affilié qu'au club des patriotes de 89, réunion d'hommes généralement éclairés et modérés. Ce fut là qu'il prononça, le 29 août 1790, un discours contre la création d'assignats proposée par Mirabeau. Il produisit une vive sensation. On s'étonna de voir sortir de la bouche d'un si jeune homme des réflexions pleines de prévoyance sur les dangers du papier-monnaie. Quelques mots acerbes contre les ennemis de la Révolution terminaient cette harangue du futur ministre anglais. Mais si les premiers triomphes de la liberté française avaient excité son enthousiasme, ses premiers crimes excitèrent son indignation; les radicaux comme les ultra-tories en ont eu la preuve écrite, ce qui ne les a pas empêchés d'accuser de palinodie un homme qui, dans l'âge mûr, s'est montré, dans son pays, libéral sans exagération et conservateur sans préjugés.

Huskisson fut indiqué à lord Gower, depuis marquis de Stafford et alors ambassadeur en France, comme un jeune homme plein de mérite, qui, possédant le français comme sa langue maternelle et suivant de près le mouvement des partis, pouvait lui être utile; il devint son secrétaire particulier et retourna dans son pays avec l'ambassade, lorsque la guerre éclata en 1792. Recommandé par lord Gower, qui resta son ami pour la vie, à M. Dundas, qui cherchait un chef capable pour diriger le bureau des émigrés, il fut choisi et résolut dès lors de se consacrer entièrement à la vie publique. Son père avait aliéné, pour pourvoir à l'établissement des huit enfants qu'il avait eus de ses deux mariages, toute la partie non substituée du domaine d'Oxley : William Huskisson fit dégager ce qui restait des biens de la substitution, et le vendit pour se procurer à Londres une existence en rapport avec ses vues pour l'avenir.

Huskisson fut bientôt apprécié. Sa naissance et sa fortune n'avaient rien d'éclatant; cependant il obtint cet avancement rapide que, malgré ou plutôt à cause de sa constitution aristocratique, l'Angleterre n'a jamais fait attendre, dans une certaine limite, aux hommes décidément supérieurs.

Lié en quelque sorte à la fortune politique de Pitt (*voy.*), il en suivit à peu près les phases. Passé de l'*alien-office* au poste de sous-secrétaire d'état de la guerre en 1795, il le garda jusqu'en 1801, époque de la retraite de Pitt. Ainsi que Canning (*voy.*), autre protégé de ce ministre, il voulut sortir avec lui du gouvernement. Lors du second ministère de Pitt, Huskisson devint l'un des deux secrétaires de la Trésorerie. Après sa mort, en janvier 1806, il sortit de nouveau de l'administration, pour y rentrer avec le duc de Portland (*voy.*), en avril 1807. En 1809, Canning s'étant retiré par suite d'une mésintelligence avec lord Castlereagh (*voy.* LONDONDERRY), Huskisson crut devoir le suivre. En 1814, Canning ayant accepté l'ambassade de Lisbonne, Huskisson revint aux affaires, comme administrateur en chef des forêts, et membre du conseil privé. En 1822, s'étant trouvé lui-même en opposition avec lord Londonderry, il avait offert sa démission de commissaire des forêts, qui n'avait point été acceptée. Enfin, en janvier 1823, après la mort de lord Londonderry et son remplacement par Canning, Huskisson parvint au poste de président du bureau de commerce et de trésorier de la marine; mais ce ne fut qu'au commencement de l'automne de cette année qu'il eut entrée au cabinet.

Depuis longtemps il siégeait au Parlement, et sa réputation de financier et d'administrateur y était faite. Dès 1796, le bourg de Morpeth, sous le patronage de lord Carlisle, lui en avait ouvert les portes. Depuis, il avait échoué à Douvres;

mais élu plus tard à Liskeard, puis ensuite à Harwich, il représentait, depuis 1812, les électeurs indépendants de Chichester, dont le suffrage ne l'abandonna jamais, jusqu'au moment où Canning le força d'accepter à sa place le glorieux fardeau de la représentation de Liverpool, qu'il portait encore lors de l'événement fatal qui mit fin à sa vie.

Ses débuts parlementaires avaient été sans solennité et sans éclat. Naturellement modeste, exempt de passions politiques, un peu sceptique peut-être quant aux objets de l'ardente polémique des partis (comme il arrive aux gens calmes et qui ont beaucoup réfléchi), Huskisson n'était point homme à parler pour parler. L'hésitation dont sa conduite publique fut plus d'une fois empreinte, et qu'on retrouvait dans ses habitudes physiques, où elle fut la cause de sa fin déplorable, annonçait trop de défiance de lui-même pour qu'on dût s'attendre à lui voir aborder la carrière politique par un de ces discours à fleurs de rhétorique, comme ces jeunes gens qui espèrent continuer au Parlement leurs succès d'université. Il fallait qu'il se sentît soutenu par l'éloquence des faits pour demander la parole. Lié avec Canning dès l'origine de leur vie publique, on a supposé que, laissant de dessein prémédité à cet esprit brillant, hardi et redoutable, le domaine des passions, qu'il savait si bien exciter et braver tour à tour, Huskisson s'était voué aux études les plus pénibles, aux questions les plus ardues, pour arriver à une supériorité incontestée par une route où personne n'aurait le courage de le suivre. Mais il paraît clair, au contraire, qu'il obéissait à une vocation invincible en se livrant avec ardeur à l'étude des détails de l'organisation financière, industrielle et commerciale de son pays.

L'un des premiers discours où les qualités de son esprit se manifestèrent d'une manière frappante fut celui par lequel il pulvérisa, en 1809, une motion d'un certain colonel Wardle, qui, dans une réunion populaire, avait avancé qu'il était très facile de réaliser sur les dépenses publiques une économie de plus de 11 millions sterling, et qu'il se faisait fort de le prouver. Mis en demeure de s'expliquer à cet égard dans le Parlement dont il était membre, Wardle retarda tant qu'il put sa motion; mais enfin, poussé à bout, il la developpa. La réponse d'Huskisson fut sévère et péremptoire. L'homme positif soumit au plus cruel examen les assertions hasardées du déclamateur populaire, et lui fit sentir, en défendant les idées d'ordre et de pouvoir, le poids de cette logique des faits qu'il eut occasion d'employer plus tard au profit d'innovations libérales.

Quelque temps après, en 1810, Huskisson, étant alors hors de place, publia une brochure sur la question de la circulation monétaire en Angleterre, qui obtint sept éditions coup sur coup, et qui fut réimprimée, plus tard, toutes les fois que la reprise des paiements en espèces par la banque d'Angleterre fut remise en discussion. Il y prouvait que le billet de Banque n'était point une *denrée* susceptible, comme les métaux précieux, de servir de mesure commune et permanente à toutes les autres denrées; que ce billet n'était qu'une promesse de payer, sur sa présentation, une quantité déterminée d'or au titre légal; que la reprise des paiements en numéraire était nécessaire, urgente, possible, et qu'il fallait sortir dans un bref délai d'un état de choses qui pouvait devenir très dangereux. Comme tout se tient dans ces matières, le commerce des lingots, l'état du change entre l'Angleterre et les pays étrangers, et, par suite, la question de la balance du commerce, se trouvaient abordés dans cet écrit. Les solutions n'étaient pas nouvelles : c'étaient les principes d'Adam Smith, mais développés d'une manière nette et bien appliqués aux circonstances; c'était enfin une intelligence parfaite de tous les détails d'un sujet aussi important qu'épineux, et une prévoyance, que l'événement a justifiée, des résultats futurs de l'état où se trouvait en 1810 la circulation en Angleterre, tant en métaux qu'en papier. Cependant, malgré l'autorité de cet écrit et les travaux d'Huskisson dans le comité des lingots (*bullion comittee*) de la chambre des Communes, la reprise des paiements en espèces fut encore ajournée, et le fut même successivement jusqu'en 1818. La question s'étant

représentée pendant cette période dans des moments où Huskisson faisait partie de l'administration, il n'abjura pas ses anciennes opinions; mais il faut dire qu'il parut beaucoup plus préoccupé qu'il ne l'avait été jusque là des difficultés de la transition.

Les rapports de la Trésorerie avec la Banque, les dépenses de l'armée, la législation des grains, occupèrent successivement Huskisson, tant aux époques où il était en place qu'à celles où il siégeait sur les bancs de l'Opposition. Du reste, sauf la nuance, toujours facile à reconnaître, entre la parole de l'homme qui gouverne et celle de l'homme qui critique ou au moins qui contrôle, ses opinions ne varièrent pas sensiblement sur les questions de politique générale, et moins encore sur les questions financières et commerciales. Au pouvoir, il paraissait plus préoccupé des besoins du service public; hors du pouvoir, de l'urgence des économies; mais sans aucune différence choquante de principes et de langage. Favorable d'une manière constante à l'émancipation catholique, à l'abolition de la traite des noirs; partageant, en un mot, avec son ami Canning les opinions libérales de ce groupe d'hommes publics qui, en dehors des whigs, fit beaucoup pour l'avancement des principes dont ceux-ci se portaient les champions exclusifs, il parut peut-être moins décidé sur la question des grains que sur les autres questions économiques. Cependant, voulant à la fois faire de son pays l'entrepôt du commerce du monde et le foyer d'une production manufacturière de plus en plus parfaite, les intérêts de l'ouvrier devaient le préoccuper davantage que ceux de la propriété foncière. Cette dernière ne s'y méprit pas et lui voua une défiance toujours croissante.

Rendre aussi stable et aussi modéré que possible le prix d'une denrée d'une nécessité absolue et dont les circonstances atmosphériques doivent, dit-on, faire varier la valeur locale de cent pour cent dans chaque période de cinq ans, ce n'est pas un problème d'une solution facile. De 1688 à 1763, l'Angleterre (*voy.* GRAINS) avait vécu sous le régime de la prohibition absolue des grains étrangers (sauf le cas d'extrême cherté) et de primes à l'exportation des blés indigènes. Son agriculture était devenue, sous ce régime, la plus florissante de l'Europe; mais une population plus dense, des manufactures plus nombreuses vinrent modifier l'état des choses. Les exportations diminuèrent, les importations arrivèrent même à les surpasser, grâce à des mesures momentanées. On en vint à introduire les grains étrangers sans droit d'entrée, lorsque les blés du pays s'élevaient à 48 shellings le *quarter*, et à suspendre l'exportation lorsqu'ils en valaient 44. Les changements successifs qui eurent lieu de 1773 à 1822, et pour lesquels nous renvoyons à l'art. GRAINS déjà cité (T. XII, p. 713), furent généralement faits dans l'intérêt et sur les vives réclamations de l'industrie agricole. Enfin, en 1823, le bill proposé par Canning, d'après les études de Huskisson, établit le régime des droits gradués à l'importation, d'après une échelle ascendante et descendante en raison inverse du prix des céréales indigènes. Éviter la brusque transition de la faculté d'importer à l'interdiction de le faire, c'est la pensée fondamentale de ce système, également adopté en France, quoique avec de notables différences. *Voy. ibid.*, p. 714.

Mais il existait d'autres questions sur lesquelles Huskisson était destiné à exercer une influence plus décisive et plus heureuse. Depuis longtemps il avait reconnu que les relations commerciales de peuple à peuple avaient changé en Europe et tendaient à changer davantage encore; que les colonies n'étaient plus à l'égard des metropoles dans les mêmes conditions qu'autrefois, et que telle loi qui avait fondé, il y a un siècle et demi, la prépondérance maritime et la richesse industrielle de l'Angleterre, ne servait désormais qu'à faire descendre ce pays de la position élevée qu'elle l'avait aidé à atteindre. Il y avait longtemps qu'il avait recommandé à sa patrie, dans ses discours parlementaires, de ne pas exagérer le système prohibitif (*voy.*), de n'y pas persister aveuglément, de ne pas donner aux étrangers cet exemple qui deviendrait fatal à l'Angleterre. Une fois ministre, il s'occupa sans relâche de faire prévaloir dans la législation ces nouveaux

principes. Il nous reste à donner une analyse succincte du résultat.

L'ancien système colonial (*voy.*) n'admettait de relations de commerce qu'entre la colonie et sa métropole : c'était une règle absolue. L'émancipation de l'Amérique anglaise et espagnole, la séparation du Brésil de la couronne de Portugal vinrent changer cet état de choses. Des ports jusque-là fermés s'ouvrirent à tous les peuples, et le pavillon anglais fut des premiers à s'y montrer. Huskisson voulut que les possessions qui restaient à l'Angleterre pussent commercer *directement* avec les ports désormais ouverts des anciennes colonies anglaises, espagnoles ou portugaises. Elles devaient, disait-il, y gagner, et la mère-patrie ne devait pas y perdre. Il fallait d'ailleurs rendre à la fois la production moins chère dans les colonies anglaises des Indes-Occidentales et y améliorer le sort des noirs. La production annuelle de sucre y était alors de 300,000 barriques. Les quatre cinquièmes seulement de cette récolte se consommaient dans la métropole. Comment placer sur les marchés d'Europe les 60,000 barriques d'excédant, si les colons anglais ne pouvaient lutter à armes égales avec le Brésil et Cuba? Or les îles à sucre, avec leur système de culture, ne peuvent se passer pour leur alimentation des produits des régions tempérées. Mais c'était à grands frais seulement que l'Angleterre pouvait approvisionner ses ports coloniaux de ces denrées de première nécessité. Force était donc de les ouvrir à des fournisseurs moins éloignés. Aussi, à plus d'une reprise, on avait permis momentanément l'importation, des États-Unis aux Antilles anglaises, de denrées alimentaires indispensables. En 1822, le commerce direct entre ces deux régions, par navires américains, avait été autorisé d'une manière permanente. On avait étendu aux états d'Europe cette faculté de trafiquer directement avec les colonies anglaises, mais par navires anglais seulement. Cependant, peu reconnaissants des avantages qu'on leur faisait et forts de leur heureuse position, les États-Unis exigeaient que leurs navires fussent reçus dans les îles anglaises sur le même pied que ceux de la mère-patrie, et, sur le refus de l'Angleterre, ils avaient frappé de droits excessifs les cargaisons apportées des colonies britanniques chez eux par navires anglais. Huskisson était trop clairvoyant pour ne pas reconnaître que la prépondérance des États-Unis dans l'Amérique tropicale était une de ces nécessités que le temps amène et contre lesquelles le bon sens défend de se roidir; mais l'Angleterre ne croyait pouvoir, sans abdiquer sa dignité, acquiescer de prime abord à leurs prétentions altières. Elle leur interdit l'entrée de ses Antilles, et en attendant que le différend fût aplani, Huskisson la fit ouvrir aux navires de toutes les nations; et, non content d'appeler les pavillons étrangers au secours des colonies, il accorda à ces dernières le droit de recevoir en entrepôt toutes les denrées d'Europe destinées soit à leur consommation, soit à être expédiées plus tard dans les ports du continent des deux Amériques. Il assujettit seulement à un droit de 15 à 20 p. °/₀ les marchandises importées dans les colonies pour y être consommées, afin de leur créer un revenu qui devait être affecté à des améliorations locales. L'ensemble de ces mesures devait balancer, au profit des colonies comme à celui de la métropole, l'influence exclusive que les États-Unis menaçaient de prendre dans tout le Nouveau-Monde.

Ces modifications au régime colonial en entraînaient de correspondantes dans le système de navigation (*voy.*) de l'Angleterre : Huskisson les accomplit. On sait que ce système avait pris naissance sous le protectorat de Cromwell ; l'acte de la 12ᵉ année de Charles II l'avait porté à sa perfection. Huskisson reconnaissait avec tous les hommes d'état de l'Angleterre que son pays lui avait dû en grande partie le prodigieux accroissement de sa puissance ; mais, avant tous ceux de son époque, il sut comprendre qu'à cet égard, comme à tant d'autres, les temps étaient changés. Quand ce régime fut établi, l'Angleterre n'avait pour ainsi dire point d'industrie ; elle exportait ses grains, ses laines, et en général toutes ses matières premières. Elle n'avait que peu de navires, et cependant une marine formidable était la première condition du maintien de son indépendance ; celle de

la Hollande menaçait à la fois ses intérêts et sa sécurité. L'Europe continentale, bien en arrière de ces deux pays quant à la navigation, ne songeait pas à lutter contre eux. Encourager aux dépens des autres nations l'élan du peuple anglais vers les entreprises maritimes, c'était une politique nationale, sage et profonde, dès que la chose était possible : le régime ultrà-protecteur et même exclusif en faveur de la navigation anglaise avait donc été consacré à juste titre au XVIIe siècle; il n'avait point éprouvé d'altération jusqu'à la paix de 1783.

La pêche, le cabotage, le commerce avec l'Europe, celui des colonies, enfin le commerce extrà-européen, voilà les cinq chefs sous lesquels on peut ranger la navigation d'un pays de notre partie du monde. Les lois anglaises avaient attribué aux bâtiments nationaux exclusivement les deux premiers et les deux derniers. Quant au commerce avec l'Europe, la règle générale était que l'importation en Angleterre pouvait avoir lieu de tous les ports européens par tous les navires appartenant à des nations amies; mais un droit différentiel atteignant les bâtiments étrangers protégeait contre leur concurrence ceux de l'Angleterre. De plus, la règle avait deux exceptions, l'une dirigée contre la Hollande, alors à bon droit redoutée des Anglais, et qui ne pouvait apporter chez eux dans ses navires que les produits de son propre territoire, l'autre ayant pour but de réserver aux bâtiments anglais et à ceux du pays de production l'importation de diverses espèces de marchandises encombrantes (telles que les bois de construction), qui, au nombre de 28, étaient connues dans le commerce sous le nom d'*articles énumérés*. Encore ici on retrouvait le droit différentiel au profit des navires anglais.

Ainsi protégée, la navigation britannique était devenue la plus florissante du globe; mais la rigueur du système exclusif finit par exaspérer les colonies de la Nouvelle-Angleterre et contribua, autant que les taxes arbitraires, à leur faire secouer le joug. En effet, les ports anglais chicanaient ceux de l'Amérique du Nord à l'égard de leurs moindres expéditions; quant à l'Irlande, sa position était telle que, si un navire anglais venant des colonies échouait sur ses côtes, la cargaison, qui s'y serait bien vendue, ne pouvait y être introduite. Il fallait qu'un autre navire anglais fût expédié d'Angleterre pour emmener cette cargaison, l'Irlande n'ayant pas le droit de communiquer *directement* avec les colonies, et ne pouvant recevoir leurs produits que par l'intermédiaire des caboteurs anglais.

Ces abus monstrueux avaient cessé avant le ministère d'Huskisson, qui en effaça les dernières traces. Mais ce n'était pas la seule atteinte que les lois de navigation eussent reçue avant lui. Après la paix de 1783, il avait fallu compter avec l'Amérique indépendante. En admettant ses navires dans les ports anglais, quoique avec des droits inégaux, on avait violé la règle relative au commerce extrà-européen. Mais dès 1787, s'inspirant du système anglais et l'appliquant à son profit, le congrès des États-Unis avait frappé de droits différentiels les navires étrangers admis dans leurs ports, ainsi que les cargaisons. Le coup avait été rude pour l'Angleterre. Après avoir hésité entre un système de primes et un système de représailles, elle s'était résignée, en 1815, au régime de la réciprocité d'admission avec droits égaux : nouvelle brèche aux vieilles maximes. Le Brésil, Saint-Domingue, etc., avaient obtenu ensuite un pareil traitement; mais la chose n'avait plus la même importance, ces pays étant sans marine. On en était là lorsque Huskisson devint président du bureau du commerce. Des réformes avaient été préparées par M. Wallace, son prédécesseur; mais il lui était réservé de les effectuer, de les étendre, de les faire prévaloir dans les esprits aussi bien que dans les faits, par la manière dont il sut les exposer et les défendre.

De 1822 à 1825, il fit voter par le Parlement des mesures dont le résultat fut : 1° d'admettre, soit en entrepôt pour la réexportation, soit immédiatement pour la consommation, dans tous les ports de la Grande-Bretagne, les provenances des états d'Europe comme des états extrà-européens, par tous navires des nations amies aussi bien que par na-

vires anglais ; 2° d'abolir tous droits différentiels de douane sur ces provenances, qu'elles fussent importées par navires anglais ou par navires étrangers ; 3° de traiter pour les droits de navigation sur le pied d'une réciprocité parfaite avec toutes les nations ; 4° de laisser amener en Angleterre la plupart des *articles énumérés* par tous navires des pays où ils avaient été, soit produits, soit introduits. La pêche, le cabotage, le commerce direct entre la métropole et les colonies et de colonie à colonie demeuraient, comme par le passé, exclusivement réservés aux bâtiments anglais.

Ces changements n'excitèrent pas d'abord de grandes plaintes. La fièvre de spéculation qui, en 1825, s'était emparée de l'Angleterre, y avait tellement exagéré le mouvement commercial et maritime que les propriétaires de navires ne pouvaient suffire aux demandes : aussi, malgré l'emploi d'un grand nombre de bâtiments étrangers, le fret était hors de prix. L'année 1826 vint liquider les folles opérations de sa devancière : aux espérances gigantesques succédèrent les amers désappointements. Atteints, quoique faiblement, par les résultats funestes de la crise, les propriétaires de navires jetèrent alors les hauts cris. Ce fut pour se défendre de leurs attaques passionnées que Huskisson prononça, sur le sujet qui nous occupe, ses deux discours du 12 mai 1826 et du 6 mai 1827. Il demeura victorieux dans cette lutte, et jamais triomphe ne fut mieux mérité. Le bon sens, la logique, la connaissance la plus exacte des faits, les sentiments élevés et généreux, cette prévoyance de l'avenir qui caractérise un véritable homme d'état, tout se trouve dans ces discours, excepté les vains ornements qu'à coup sûr personne n'y regrette.

Huskisson reconnaissait hautement que le premier intérêt de sa patrie était celui de sa navigation ; le commerce et l'industrie n'étaient que le second ; car les moyens de force et de conservation doivent passer avant les moyens de richesse. Mais la navigation de la Grande-Bretagne était-elle en décadence ? Non ; car, au lieu de 16,000 matelots (pied de paix de sa marine militaire en 1792), l'Angleterre en avait 30,000 pour 1826, sans compter la réserve à demi-solde ; sa marine marchande, à la même époque, occupait encore (pour le commerce extérieur seulement) 1,800,000 tonneaux et 100,000 marins, bien que le rétablissement de la paix en 1815, l'abolition de la traite des noirs, la cessation de la piraterie des Barbaresques par suite du bombardement d'Alger, la diminution des transports militaires de l'Angleterre, fussent autant de causes d'amoindrissement de la navigation anglaise ou d'accroissement de celle des nations continentales. Le pavillon de l'Espagne, autrefois si puissante, avait disparu de l'Océan ; la France n'avait pas, en 1825, la moitié de son tonnage de 1792 ; celui de la Hollande était aussi fort diminué ; l'Angleterre seule, en Europe, avait grandi sous ce rapport dans l'énorme proportion de 75 p. %. Il est vrai qu'une puissance nouvelle (les États-Unis) avait surgi dans l'intervalle ; mais c'était précisément cette rivalité récente qui devait engager l'Angleterre à sortir de ses anciens errements. Qu'avait voulu l'acte de Charles II ? Deux choses : d'abord conserver au pays la plus grande part dans ses transports maritimes, et ensuite diviser le reste entre les autres nations, de telle sorte qu'aucune d'elles ne devînt prépondérante. Le premier objet était atteint sans doute ; mais pour maintenir l'activité de la navigation anglaise les lois protectrices et prohibitives ne suffisaient plus. Il fallait étendre l'emploi de cette navigation en favorisant le commerce, accablé sous le monopole des possesseurs de navires. Attirer, par la concurrence et l'abaissement du fret, dans les entrepôts de la Grande-Bretagne une grande partie des denrées destinées à la consommation du monde entier, c'était servir ces deux intérêts à la fois. Concéder au Danemark, à la Suède, à la Norvége, aux villes anséatiques, le traitement de réciprocité pour leurs navires, c'était donner à ces marines secondaires ce qu'on avait été forcé depuis longtemps d'accorder à celle des États-Unis ; c'était faire librement pour le faible ce qu'on avait été contraint de faire pour le fort. A défaut de l'honneur et de la justice, la politique seule l'eût commandé ; car c'était

l'unique moyen d'atténuer la prépondérance américaine et de poursuivre ainsi le second objet des anciennes lois de navigation.

D'ailleurs l'abandon des droits différentiels était forcé, puisque l'Europe, jusqu'alors indifférente à ses intérêts sous ce rapport, entrait à son tour dans ce système. La Prusse avait donné l'exemple. Si l'on persistait dans une lutte de tarifs, qui y perdrait le plus en définitive? Évidemment le peuple le plus navigateur et par cela même le plus vulnérable, puisque les droits différentiels n'étaient autre chose qu'un impôt levé sur son commerce et sa navigation par les gouvernements étrangers. Si, pour protéger sa propre navigation, chaque puissance avait recours aux droits différentiels, on en viendrait à ce point que toute contrée exporterait ses produits par ses navires et recevrait les produits de l'étranger par les bâtiments de l'étranger. Tout le désavantage, sous le rapport de la navigation, ne serait-il pas pour l'Angleterre, qui n'exportait que des produits manufacturés et qui recevait une énorme quantité de matières premières? Une pareille lutte ne tendait à rien moins qu'à doubler, au détriment des consommateurs de l'Europe entière, le prix du transport par mer des denrées, en anéantissant les retours.

A ces raisonnements décisifs Huskisson joignait des preuves numériques accablantes pour ses adversaires. Aux pétitionnaires des ports, qui affirmaient qu'en 1826 la navigation anglaise périssait étouffée par la funeste extension de la navigation étrangère, il démontrait que c'était cette dernière qui perdait du terrain, puisqu'en cette année désastreuse le tonnage britannique n'avait diminué que de 11 pour % relativement à 1825, année d'activité exagérée, tandis que le tonnage étranger avait baissé de 29 pour %. A des plaintes sans fondement et sans mesure il opposait ainsi des résultats palpables, qui accusaient ou l'ignorance ou la mauvaise foi de ses antagonistes.

Mais ce n'était pas tout que d'obtenir de la navigation anglaise, si forte et si vivace, quelques concessions en faveur des fabriques et du commerce du pays, il fallait encore porter la main sur les tarifs de douanes et les abaisser dans le double intérêt du consommateur indigène et de la production destinée pour le dehors, sans dépasser la limite qu'imposaient d'une part le soin du revenu public, de l'autre la protection modérée à laquelle avait droit l'industrie nationale.

Des diverses branches de cette industrie, les unes produisaient trop chèrement à raison des droits qui frappaient les matières premières à leur entrée, les autres ne donnaient que des produits imparfaits, parce qu'elles n'avaient point à redouter la concurrence étrangère. Une contrebande active, résultat obligé de ce régime, tirait de la poche des consommateurs anglais une prime qui, avec un système de droits modérés, eût été perçue par le Trésor. Les fluctuations de ce commerce irrégulier faisaient varier à chaque instant le prix des marchandises anglaises de même nature, au grand dommage du commerce licite. Huskisson fit disparaître les droits quasi-prohibitifs, qu'il regardait comme un brevet de médiocrité pour les manufactures de son pays; 30 pour % de la valeur fut la limite la plus élevée de ceux qu'il établit à l'importation des objets fabriqués à l'étranger. Il fixa de 10 à 20 pour % les droits d'entrée sur les matières premières. Base nécessaire du prix de revient des produits manufacturés dans le pays, le taux d'achat de ces matières ne pouvait être trop diminué si l'on voulait soutenir sur les marchés du monde la concurrence de jour en jour plus redoutable des autres contrées de l'Europe et des États-Unis eux-mêmes, devenus manufacturiers. Ici l'intérêt fiscal devait être mis de côté. L'agriculture et les mines de la Grande-Bretagne avaient seules droit d'être écoutées, lorsqu'il s'agissait de poser une limite à l'abaissement des droits d'importation. Huskisson leur fit des concessions suffisantes, trop grandes peut-être à certains égards, mais qui ne diminuèrent pas leur irritation contre lui. Cependant les maîtres de forge se montrèrent conciliants : le droit qui frappait les fers de Suède fut abaissé de leur aveu. Quant au cuivre, le droit d'entrée ne put être réduit qu'à 27 p. %, ce qui maintenait encore la

denrée fabriquée à un prix trop haut pour l'industrie anglaise. Malgré leur supériorité incontestée, les étoffes de laine et de coton étaient protégées par des droits dont quelques-uns s'élevaient jusqu'à 50 et 75 p. %. Pour l'honneur de l'industrie nationale, Huskisson les effaça du tarif anglais et les remplaça par d'autres qui variaient de 10 à 15. Les porcelaines de luxe, les gants français donnaient lieu à une contrebande incessante : la prohibition de ces articles fut levée ; des droits de 15 à 30 p. % la remplacèrent avec profit pour tout le monde, excepté pour les fraudeurs. Ce régime fut généralisé avec les modifications nécessaires suivant les matières auxquelles on l'appliquait; mais à l'égard des laines brutes et des soieries, il donna lieu à l'opposition la plus véhémente.

La fabrication des étoffes de soie, importée de France en Angleterre lors de la révocation de l'édit de Nantes, avait pour siéges principaux Spitalfields, quartier de Londres habité par les descendants des réfugiés français, Coventry, Macclesfield et Taunton. Ses produits étaient solides, mais chers, en étoffes unies; leur infériorité à l'égard de ceux de Lyon était extrême en tissus de goût et de luxe, dits façonnés: aussi la contrebande se chargeait-elle d'en approvisionner l'Angleterre. La prohibition des soieries du continent n'avait pas garanti la fabrique anglaise des épreuves les plus cruelles; car en 1816 sa détresse était si grande que la peste seule, dit-on, aurait pu donner l'idée de la désolation et du silence qui régnaient alors à Spitalfields. Après avoir échoué, en 1823, dans la chambre des Lords, un bill voté, au mois de mars 1824, sur la motion d'Huskisson donna entrée, à partir de juillet 1826, aux soieries étrangères, avec le droit *maximum* de 30 p. %. Au lieu d'employer ce délai à s'aguerrir contre une concurrence légitime et nécessaire, les fabricants et leurs représentants au Parlement s'épuisèrent en réclamations violentes, en prophéties terribles, en intrigues de tout genre pour faire rapporter la mesure. M. Baring (*voy.*), député de Taunton, qui avait prononcé d'éloquents discours en faveur de la liberté du commerce, abandonna Huskisson et se joignit aux alarmistes. Mais le ministre tint bon et le bill fut maintenu. Les circonstances étaient des plus défavorables : la crise commerciale était dans toute son intensité; comme industrie de luxe, la fabrique des soieries en souffrait beaucoup, et l'on attribuait aux effets anticipés de la mesure ministérielle une stagnation qui, du reste, était loin d'atteindre celle de 1816.

Cependant les droits sur les soies grèges et organsinées furent abaissés; les soieries du continent furent admises en entrepôt pour l'exportation, avec draw-back (*voy.*) payé à la sortie, et, après plusieurs assauts successivement livrés à ces utiles réformes dans la chambre des Communes, Huskisson put prouver, en repoussant les derniers dans son discours du 24 février 1826 et dans ceux de la session de 1830, que les fabriques de soieries s'étaient relevé; que la demande d'ouvriers était croissante; que l'importation des matières premières avait doublé; que Bristol avait pour la première fois exporté des soieries en Amérique; que Coventry appliquait la vapeur à ses métiers à rubans; que les foulards de l'Inde, dont, avant les changements, Hambourg inondait frauduleusement l'Angleterre, et qu'on avait déclarés de tout temps inimitables par l'industrie anglaise, étaient reproduits avec tant de succès qu'on en expédiait jusque dans l'Inde; que Lyon et Zurich même, si favorisé par le bas prix de sa main-d'œuvre, s'inquiétaient de ces progrès; qu'il en était ainsi dans d'autres branches d'industrie, dans la ganterie, par exemple, où, l'importation des peaux augmentant rapidement, celle des gants du continent avait diminué de 61,000 douzaines à 38,000, du premier au second semestre de 1828. Enfin le revenu public s'améliorait et la douane grossissait ses recettes des pertes qu'éprouvait la contrebande.

Tels furent les principaux changements que Huskisson fit adopter. Il en méditait d'autres, sur les laines, par exemple, que les vicissitudes politiques l'empêchèrent de mener à fin. Accusé d'abord, dans sa patrie, d'aller trop loin et trop vite; traité de théoricien inflexible,

sourd aux cris de détresse que ses cruelles expériences arrachaient à des populations aux abois, il y a trouvé, après le succès, dans les purs théoriciens, dans les économistes radicaux, des appréciateurs non moins passionnés, non moins injustes, qui l'ont représenté comme un déserteur des principes, toujours prêt, soit par corruption, soit par ignorance, à pactiser avec le privilége et le monopole. L'avenir, plus équitable, reconnaîtra en lui un partisan éclairé de la liberté du commerce, en tant qu'elle est compatible, pour chaque nation, avec le soin de son indépendance, de sa propre conservation. Huskisson subordonna toujours à la raison d'état l'intérêt purement matériel; mais il ne voulut point immoler cet intérêt, dans sa généralité, aux habitudes ou aux convenances de certaines classes de producteurs. Voyant l'Europe tendre à l'isolement commercial et chaque puissance se barricader dans ses lignes de douanes, avec la prétention déraisonnable de vendre aux autres sans jamais rien leur acheter, il pensa qu'il appartenait à l'Angleterre, dont la culture et l'industrie étaient sans rivales, d'entrer la première dans une voie plus large et plus conciliante. Il ne tendit, quoi qu'on en ait pu dire, aucun piége aux étrangers. Son système, qui n'eût point trouvé de contradicteurs sérieux dans son pays si le continent avait répondu à ses avances, était encore le meilleur, le continent persistant dans ses vues exclusives.

Toutes les mesures accessoires qui pouvaient favoriser le commerce attirèrent l'attention de Huskisson. Quinze cents lois de douanes, dont quelques-unes remontaient jusqu'à Édouard Ier, formaient un code inintelligible et barbare qui, sous son ministère, fut corrigé et résumé en onze lois. Il prévit les catastrophes que préparaient les spéculations désordonnées de 1825, et conjura inutilement les banques de province de ne pas seconder cette tendance fatale par des avances imprudentes. Tant de travaux altérèrent encore une santé déjà frêle; le repos lui devint nécessaire. En 1825, il revit Paris, et descendit chez son ami lord Granville (*voy.*), à l'ambassade d'Angleterre, dans ce même hôtel où, 33 ans auparavant, il avait eu, dit-on, le bonheur de sauver la vie au marquis de Champcenetz, gouverneur des Tuileries, dans la soirée du 10 août (1792). En 1827, toujours souffrant, il visita de nouveau le continent. Il avait laissé Canning malade : un courrier, qui le joignit dans le Tyrol, lui apporta la nouvelle de sa mort. Aussitôt il regagna Paris, et ce fut là qu'il consentit à entrer dans le ministère de lord Goderich (*voy.* Ripon), comme chargé du département des colonies. Cette faible administration s'étant dissoute à la fin de décembre 1827, le duc de Wellington, M. Peel et leurs amis formèrent un cabinet de coalition avec lord Palmerston, M. Grant et Huskisson, qu'on regardait comme indispensable. Ce ministère n'avait rien d'absolument incompatible avec les opinions professées par Huskisson. Cependant telle est en Angleterre la fidélité aux amitiés politiques, et telles sont aussi, là comme ailleurs, les rancunes profondes des partis, que Huskisson fut amèrement blâmé pour s'être joint à quelques hommes que la famille de son ami Canning regardait comme responsables de sa fin prématurée, à cause de la violence de l'opposition qu'ils lui avaient faite. A l'ouverture de la session, Huskisson se justifia; cette apologie fut accueillie très froidement. La meilleure explication de sa conduite était précisément celle qu'il ne pouvait pas donner, c'est-à-dire le besoin que des hommes engagés dans de grandes réformes administratives et peu ardents sur les questions de parti éprouvent de conserver le pouvoir tant qu'ils le peuvent, afin de poursuivre le but auquel leur existence est vouée. Le triomphe des catholiques (*voy.* Émancipation), auquel Huskisson avait contribué, vint donner de l'éclat au ministère. Mais bientôt des divisions intérieures surgirent sur la législation des grains, sur l'abolition des bourgs pourris. Huskisson n'avait jamais voulu de la réforme parlementaire (*voy.* Grande-Bretagne) : il y voyait le prélude d'une révolution. Mais le seul moyen d'éviter cette grande et hasardeuse mesure, c'était de faire disparaître les abus les plus criants. Il

ne suffisait pas, selon lui, d'ôter le droit d'élire à quelques douzaines d'individus qui trafiquaient notoirement de leurs votes : il fallait transporter ce droit à de grandes villes que l'industrie moderne avait élevées et qui n'avaient point de représentants. Déjà pendant la session de 1828, il avait voté, dans la question du bourg d'East-Retford, contre la majorité du ministère; dans celle de 1829, la question s'étant représentée, le même vote se reproduisit. Rentré chez lui à l'issue de la séance où des paroles piquantes avaient été échangées avec quelques-uns de ses collègues, Huskisson écrivit au duc de Wellington un billet d'où celui-ci put inférer qu'il donnait sa démission. Dans la journée, le duc porta au roi ce billet et la nouvelle de la retraite de Huskisson. « S'il s'en va, dit George IV, il n'y a plus de ministère; » et, en effet, l'administration fut dissoute par la sortie de la portion libérale du cabinet. Une longue correspondance s'établit alors entre le duc et Huskisson, qui prétendait avoir posé une question et non pas notifié un parti pris. Ces commentaires contradictoires de sa démarche se reproduisirent dans les chambres, sans rien éclaircir. L'administration se recompléta dans le sens tory, et Huskisson sortit du pouvoir pour n'y plus rentrer.

La session de 1830 fut la dernière où sa voix dut s'élever dans les conseils de son pays. Affecté profondément des attaques furibondes dont il avait été l'objet, ses derniers discours semblèrent empreints d'une mélancolie prophétique. Une excursion en Italie n'avait pas rétabli sa santé délabrée; mais on avait remarqué que le pape avait insisté pour voir et remercier en lui un défenseur constant des catholiques irlandais. Au commencement de septembre 1830, Huskisson, triste et languissant, se trouvait dans son petit domaine d'Eartham. Les whigs avaient agité la question de savoir s'ils devaient faire une démarche collective près de lui pour l'engager à se mettre à la tête de l'opposition qu'ils préparaient pour l'hiver suivant contre le ministère Wellington; ils avaient ajourné la décision. Ce fut alors qu'une députation de Liverpool, où il avait été réélu sans que sa santé lui eût permis d'y paraître, vint l'engager à assister à l'inauguration du chemin de fer de cette ville à Manchester. Il s'y rendit, accompagné de sa femme, et fut reçu avec le plus vif empressement dans cette grande cité, qui ne vivait que par la navigation, et qui justifiait par son accueil les mesures que l'ex-ministre avait fait adopter, depuis sept ans, à l'égard de cette base première de la puissance britannique. Le 15 septembre, il monta dans les wagons du premier convoi qui devait parcourir le chemin de fer. Un grand nombre de personnages distingués faisaient le voyage, entre autres le duc de Wellington, toujours premier ministre, et qui était venu recevoir à Liverpool le droit de cité, honneur que cette ville lui avait décerné. A moitié chemin, le convoi fit halte : on descendit pour quelques minutes. Huskisson cherchait à joindre le duc pour lui tendre la main et lui prouver ainsi que leur divorce politique l'avait laissé sans rancune à son égard. Tout à coup on signale l'approche d'une locomotive : chacun regagne précipitamment sa place; Huskisson reste le dernier, hésite une seconde, saisit la portière du wagon qui lui échappe, tombe à la renverse sur les rails, et la locomotive lui passe sur le corps, en lui brisant les os des cuisses. Un cri de douleur retentit; Mme Huskisson n'avait rien perdu de ce cruel spectacle. Transporté au presbytère d'Eccles, Huskisson y rendit le dernier soupir le soir même, après neuf heures des plus atroces souffrances, supportées avec une résignation admirable. Il réclama les secours religieux de son hôte, ajouta de sa main quelques mots à son testament, et déclara qu'il avait vécu et mourait exempt de haine pour qui que ce fût. La présence d'un épouse dévouée, de quelques excellents amis, tels que lord Granville, dut adoucir pour lui ces moments terribles. La consternation de ceux qui l'entouraient était sans bornes. Une véritable stupeur régna dans Liverpool et Manchester quand ce fatal événement y fut connu.

Liverpool insista pour conserver les restes de son illustre représentant, et, neuf jours plus tard, ces débris mutilés

furent inhumés dans le cimetière neuf de la ville.

Huskisson était d'une taille moyenne; il n'avait aucune des qualités physiques qui attirent l'attention sur un orateur. Ses manières étaient simples, son humeur était égale. Sa vie privée fut irréprochable; marié, en 1799, avec miss Milbanks, fille d'un amiral de ce nom, cette union, qui demeura stérile, fut exemplaire jusqu'à la fin. Il y a eu, et il y aura peut-être toujours, deux opinions sur le caractère de Canning : il ne saurait y en avoir qu'une sur celui de Huskisson. Grâce aux soins de sa veuve, les principaux discours de Huskisson et son pamphlet sur la circulation ont été recueillis et publiés à Londres, en 3 vol. in-8°. O. L. L.

HUSS (JEAN), le réformateur bohême, naquit en 1373 à Hussinecz, près de Prachaticz (cercle de Prachin), et c'est de ce lieu natal que lui est venu le nom de Huss ou Jean de Hussinecz. Protégé par son seigneur et par d'autres personnes qui s'intéressaient à lui, il entra, en 1389, à l'université de Prague, où il ne tarda pas à se faire remarquer par son application et sa bonne conduite. Devenu le *famulus* d'un professeur, il put profiter de sa bibliothèque théologique. En 1396, il fut reçu maître ès-arts, et, deux ans après, il commença à donner des leçons publiques de théologie et de philosophie. La place de prédicateur de la chapelle de Bethléem, à Prague, qu'il obtint en 1402, jeta les fondements de son influence sur le peuple, qui n'écoutait pas avec moins de plaisir que les étudiants les sermons de Jean Huss; et la reine Sophie (femme de Venceslas) l'ayant choisi pour son confesseur, les portes du palais s'ouvrirent devant lui.

Ce fut vers cette époque qu'il apprit à connaître les ouvrages de l'Anglais Wiclef (*voy.*). L'étude de la Bible lui était trop familière pour qu'il ne fût pas frappé de ce qu'il y avait de vrai dans les attaques du théologien d'Oxford contre les abus qui s'étaient introduits dans l'Église. Il devint donc l'apôtre le plus zélé d'une réforme qui avait pour but de ramener le christianisme à sa simplicité et à sa pureté primitives. La libéralité de ses opinions fut bientôt remarquée; il prenait d'ailleurs une part active aux luttes fréquentes qui s'élevaient dans l'académie entre les Allemands et les Bohêmes au sujet, par exemple, du droit de voter dans les élections académiques, et votait contre les priviléges des étrangers; il ne tarda pas à se trouver ainsi en opposition avec un parti puissant. Ces querelles, qui dataient déjà de 1378, et que le roi Venceslas décida contre les étrangers, finirent par devenir une lutte nationale, de disputes philosophiques qu'elles avaient été jusque-là entre l'école des Réalistes, à laquelle appartenait Huss, et celle des Nominaux, qui comptait la plupart des Allemands parmi ses partisans.

Le grand schisme (*voy.*) d'Occident avait mis à nu les vices de la hiérarchie. La Bohême ne reconnaissait pas Benoît XIII, et, depuis 1409, elle refusait aussi l'obédience à Grégoire XII. Quelques hommes instruits avaient prévenu la noblesse et le peuple contre les prétentions de la papauté et les avaient habitués à juger par eux-mêmes. Le gouvernement de Venceslas favorisait cet esprit anti-papal, dans des vues politiques aussi bien que par déférence pour Huss, qui était généralement estimé. Rien n'empêchait donc ce docteur de prêcher contre la dépravation des mœurs des prêtres et des laïcs, et contre la vente des indulgences en Bohême. Il ne produisit pas une sensation bien profonde en déclarant que les messes pour les morts, le culte des images, la vie monacale, la confession auriculaire, le jeûne, etc., étaient des inventions de la superstition ou de l'intérêt pontifical, et qu'en refusant le calice aux laïcs, dans la communion, on agissait contrairement à l'Écriture : ces doctrines étaient déjà fort répandues en Bohême.

Sa prédication eut un tel succès que le nouveau pape, Alexandre V, finit par le citer à Rome. Huss n'ayant pas obéi à la sommation, l'archevêque de Prague, Sbynko, se chargea de le poursuivre. En 1410, 200 volumes des œuvres de Wiclef ou se rapportant au moins à sa doctrine, furent brûlés dans le palais archiépiscopal, et les prédications en langue bohême dans la chapelle de Bethléem furent interdites. Mais Huss ne tint compte ni de cette défense, ni d'une nouvelle ci-

tation du pape Jean XXIII. Les personnes qu'il avait envoyées à Rome ayant été arrêtées, il en appela à un concile général. Lorsque le pape fit prêcher en Bohême la croisade contre le roi Ladislas de Naples, Huss s'y opposa avec une grande énergie. Son ami, Jérôme, camaldule né à Prague, et qui y était retourné après avoir vécu 20 ans à Camaldoli, où il avait embrassé la vie religieuse, se permit des actes de violence que le pape mit sur le compte de Huss, et dont il prit occasion pour l'excommunier, mettant Prague même en interdit tant qu'il y resterait. Huss, qui ne se fiait pas à la faible protection du roi, se retira auprès de son seigneur, Nicolas de Hussinecz. Dans ce village et dans ceux d'alentour, il prêcha avec le plus grand succès, et y composa les ouvrages remarquables *Des six erreurs* et *De l'Église*, où il attaquait la transsubstantiation, la foi aux papes et aux saints, le mérite de l'absolution donnée par un prêtre pécheur, l'obéissance absolue aux puissances de la terre, et la simonie qui régnait alors partout. Il y déclarait que l'Écriture sainte est la seule règle de la foi. L'accueil que ces doctrines trouvèrent auprès de la noblesse et du peuple augmenta considérablement le nombre de ses partisans, mais elles lui valurent aussi le périlleux honneur d'être cité au concile de Constance. *Voy.* l'article.

Huss, ardent lutteur pour ce qu'il regardait comme la vérité, accepta avec joie l'invitation qui lui était faite par cette assemblée d'y venir défendre ses opinions devant les théologiens de toutes les nations. Venceslas le mit sous la protection du comte Chlam et de deux autres nobles bohêmes; un sauf-conduit de l'empereur Sigismond lui garantissait d'ailleurs sa sûreté personnelle, et Jean XXIII lui donna l'assurance, à son arrivée à Constance, le 4 novembre 1414, qu'il ne lui arriverait aucun mal. Malgré toutes ces sûretés, le 28 du même mois Huss fut arrêté dans une conférence avec quelques cardinaux, et jeté en prison quoique malade. Plusieurs magnats de Bohême et de Moravie firent vainement entendre les réclamations les plus énergiques. A la séance publique du 5 juin 1415, les Pères du concile couvrirent la défense du docteur de Prague par leurs cris et leurs insultes. Le 7 et le 8, il put, il est vrai, s'expliquer longuement, grâce à la présence de l'Empereur; mais on ne tint aucun compte de tout ce qu'il dit. On exigea de lui une rétractation absolue de toutes les hérésies qu'il avait enseignées ou que seulement on lui attribuait; mais n'ayant pas voulu renoncer à sa foi, il fut condamné à être brûlé vif le 6 juillet 1415. Sa perte était résolue depuis longtemps. Huss eut encore le courage de rappeler à l'Empereur son sauf-conduit, et Sigismond ne put s'empêcher de rougir; mais l'exaspération contre ce simple prêtre qui avait osé révéler tous les abus était trop grande pour qu'il pût espérer d'échapper au sort qui le menaçait. Il fut donc conduit au bûcher le jour même et livré aux flammes; ses cendres furent jetées dans le Rhin. En passant devant le bûcher où l'on brûlait ses livres, il se mit à sourire, et il expira en chantant des actions de grâce. D'autres ajoutent qu'en voyant le zèle fervent d'une femme qui pensait faire une action méritoire en attisant le feu allumé pour brûler un hérésiarque, il s'écria doucement : *O sancta simplicitas!* Ses ennemis mêmes parlent avec étonnement de ses vertus et de sa fermeté dans la mort. Quant à ses mérites comme littérateur, ils ont été appréciés à l'art. Bohême, T. III, p. 614. *Voy.* Hussites. *C. L. m.*

HUSSARDS ou Houssards, espèce de cavalerie légère d'origine hongroise*. En Hongrie et en Pologne, les hussards formaient une milice à cheval que l'on opposait avec succès à la cavalerie irrégulière des Turcs. En France, on eut sous Louis XIII cinq compagnies de cavalerie hongroise; elles faisaient partie de l'armée qui assiégea et prit Landrecies en 1637. Elles subsistèrent ainsi jusqu'en 1692. Alors Louis XIV ordonna la for-

(*) C'est aussi la langue hongroise qui donne l'explication du nom, formé des deux mots *huss* (pron. *houss*), vingt, et *ar*, prix, solde. Matthias Corvin ayant fait, en 1458, un appel à la noblesse hongroise, elle équipa un corps de cavalerie légère en prenant un homme (un *soldat*) par *vingt* feux. Depuis la guerre de Trente-Ans, cette cavalerie légère fut généralement désignée sous le nom de *Croates*. S.

mation d'un régiment de hussards. Après avoir été employé en Allemagne sur le Necker, en 1693, ce régiment fut réformé à la paix, et ses meilleurs officiers furent incorporés dans les régiments étrangers au service de France. En 1701, le régiment de *Linden-Hussards* fut donné à Louis XIV; en 1719, on créa un régiment de deux escadrons que le comte de Berchini avait levé en Turquie et amené en France; un autre régiment, d'un escadron, fut formé, en 1734, par le comte Esterhazy; quatre autres régiments d'un seul escadron furent encore créés en 1743 et 1744. Ils étaient, en 1748, au nombre de six, composés de 28 escadrons; une ordonnance du 30 novembre 1748 les réduisit à huit escadrons de 100 hommes chacun, dont quatre devaient être entièrement composés de Hongrois.

Le maréchal de Saxe, dans ses *Rêveries*, préfère les dragons (*voy.*) aux hussards, parce que, dit-il, avec la même légèreté ils ont plus de solidité. Néanmoins les diverses puissances du Nord ont toutes reconnu l'utilité de cette espèce de cavalerie legère et lui ont conservé un rang dans l'organisation de leurs armées. Dans les dernieres guerres, les hussards français, comme ceux des armées étrangères, ont rendu de très grands services; et la France se rappelle toujours avec orgueil les noms des Berchini, des Lauzun, des Chamboran, des Lassalle et de beaucoup d'autres, sous le commandement desquels les hussards se sont couverts de gloire.

L'habillement de cette troupe est élégant et léger; leurs chevaux sont de petite taille; leurs armes consistent en un sabre, une carabine et une paire de pistolets. La cavalerie française compte six régiments de hussards de trois escadrons chacun; les armées allemandes en admettent un plus grand nombre. L'organisation des régiments de hussards en France est en tout conforme à celle des autres corps de cavalerie. C-TE.

HUSSITES (GUERRE DES). Homme pieux et plein de modération, le réformateur Jean Huss (*voy.*) n'aurait point approuvé la terrible vengeance que ses partisans tirèrent de sa mort, ni les excès qu'ils exercèrent contre l'Empereur, l'Empire et le clergé. Ils se rirent des ordres et des excommunications du concile, et, bien loin d'extirper la nouvelle doctrine, l'auto-da-fé de Constance (*voy.*) donna lieu à une ligue dans laquelle entrèrent aussitôt des Bohêmes de toutes les classes qui prirent de leur maître le nom de *Hussites*. En 1417, le roi Venceslas dut permettre à plusieurs églises la communion sous les deux espèces (*utraquistes*), et le nombre des Hussites augmentant de jour en jour, il s'en trouva parmi eux qui même ne se bornèrent plus à réclamer la liberté du culte. La conduite équivoque, timide, que Venceslas tint jusqu'à sa mort, arrivée le 13 août 1419, et les rigueurs inquisitoriales du cardinal-légat, Jean Dominico, provoquèrent la révolte. Les prétentions de Sigismond à la couronne de Bohême n'étaient pas propres à l'éteindre. N'ayant en vue que l'extirpation de l'hérésie, de mauvaise foi dans les traités, à la tête d'armées inférieures en bravoure aux Hussites, auxquels sa conduite l'avait rendu odieux, et n'ayant, ni lui ni ses capitaines, le génie de leurs chefs, il dut, pendant quinze ans, abandonner son héritage en proie à l'anarchie.

Le premier acte de la révolte consista en cruelles représailles exercées contre les catholiques. Les nombreux et riches couvents de la Bohême et les églises furent pillés, incendiés, les prêtres et les moines massacrés. Jean Ziska (*voy.*) de Troczenow, gentilhomme bohême, sut composer avec les troupes indisciplinées, qui accouraient à lui de tous côtés, une armée bien équipée, parfaitement exercée et invincible derrière ses remparts de chariots. Pour place d'armes et centre de ses opérations, Ziska choisit une montagne du cercle de Bechin consacrée par les prédications de Huss et fortifiée par la nature, sur laquelle il bâtit la ville de Tabor. Sous ses ordres commandait le plus ancien ami de Huss, Nicolas de Hussinecz, renommé par son courage, avec lequel Ziska s'était mis, en 1417, à la tête des Hussites et avait défait, en 1420, l'armée impériale qui s'avançait sur Tabor, sous les ordres de l'apostat Ulric de Rosenberg. L'ardent patriotisme de Nicolas lui fit rejeter d'abord le projet des

habitants de Prague, d'élire pour roi un prince étranger; mais les violences répugnaient à son cœur. Il mourut le 25 décembre 1420, avec la gloire d'avoir été un noble défenseur des doctrines de Huss, sans persécuter les catholiques. Sous ce rapport, Ziska ne lui ressemblait pas : il était leur ennemi le plus acharné et le plus cruel. Son fanatisme lui fit donner le surnom de Ziska du Calice, et il y ajoutait la qualification de capitaine dans l'espérance de Dieu des Taborites, nom que les Hussites rangés sous ses ordres avaient pris de leur place de guerre. La force de son armée et ses victoires sur les Impériaux lui donnèrent, en effet, une telle prépondérance dans les affaires de la Bohême qu'on pouvait l'appeler un véritable protectorat. Le cercle des dévastations commises par ses troupes s'élargissant sans cesse, les Hussites modérés de la noblesse et de la bourgeoisie de Prague, dont les prétentions se bornaient à obtenir le calice dans la communion (*voy.* Calixtins) et qui désiraient le retour de la tranquillité dans le royaume, offrirent la couronne au roi Vladislaf Jagellon de Pologne, puis à Vitold, grand-duc de Lithuanie, et enfin à son neveu Koributh. Ziska et son parti refusèrent leur consentement à ce choix, et la division qui était née des différentes opinions touchant la réforme de l'Église devint ainsi une séparation complète. Rien n'était plus dangereux pour la cause des Hussites que cette diversité de sectes et de partis en Bohême, dont chacun, depuis 1421, fit ses propres affaires, ne se réunissant aux autres contre l'ennemi commun, les Impériaux, que pour s'en séparer aussitôt que le péril avait cessé. Ziska, qui avait perdu la vue devant Raby, fut presque constamment vainqueur, quoiqu'il eût à combattre contre un triple ennemi : les Impériaux, qu'il vainquit à Deutschbrod, en 1422, et dans une foule de petits combats; la noblesse, qui avait fait des pertes immenses par suite du pillage de ses troupes, et qui n'en prévoyait pas le terme; les habitants de Prague, qui n'avaient sauvé leur ville que par le traité du 14 septembre 1424, dont les dures conditions avaient bientôt été violées. Mais il mourut à Pesth, le 12 octobre 1824, et ce fut le signal de la dissolution de cette armée terrible que les talents et le bonheur de Ziska avaient seuls pu tenir unie.

La plupart des Taborites reconnurent alors pour chef celui de ses capitaines qu'il avait désigné pour le remplacer, André Procope, surnommé *Holy* ou le Tonsuré, parce qu'il avait d'abord été destiné à l'état ecclésiastique Koributh, ce fantôme de roi élu en 1422, malgré la victoire qu'il avait remportée à Aussig, le 16 juin 1426, sur Busso de Vitzthum, fut hors d'état de résister aux partis de Hussites que les habitudes d'une vie guerroyante et l'ardeur du pillage rendaient terribles, et se vit obligé d'abdiquer dès l'année suivante. Procope, au contraire, se montra digne de son prédécesseur. Les victoires décisives qu'il remporta, au mois de juillet 1427 et au mois d'août 1431, à Miess et à Tachau, sur les croisés allemands, de beaucoup supérieurs en nombre, ne rendirent pas moins redoutables les armes des Hussites que leurs incursions dans les pays voisins qu'ils faisaient presque annuellement, depuis le commencement de cette guerre. L'Autriche, la Franconie, mais surtout la Saxe et les contrées de la Bohême qui étaient restées soumises à l'autorité du pape, la Lusace et la Silésie, devinrent le théâtre de cruautés inouïes.

Tout le monde soupirait après la paix, et les armes ne pouvant rien contre ces guerriers exaltés, le concile de Bâle se vit forcé d'entamer des négociations avec les Hussites, par l'intermédiaire de Sigismond, qui avait toujours un parti parmi la noblesse bohême et les bourgeois de Prague. Le 20 novembre 1433, on conclut un traité, appelé les *Compactata de Prague*, qui ne fut pas accepté cependant par tous les partis. Les hostilités furent reprises, mais pour peu de temps : les Calixtins unis aux catholiques, sous le commandement de Meinhard de Neuhaus, remportèrent sur les Taborites, à Bœhmischbrod, le 30 mai 1434, une victoire qui mit fin à la guerre. Les Calixtins, devenus le parti dominant, s'entendirent alors avec les États catholiques, pour donner la couronne à l'empereur Sigismond. Ce prince jura, le 5 juillet

1436, à Iglau, d'observer les *Compactata* un peu adoucis; mais il mourut, le 9 décembre 1437, sans avoir pacifié entièrement la Bohême. Les Taborites, trop affaiblis, ne purent plus défendre leur cause que dans les diètes ou dans des ouvrages de polémique; ils perdirent donc toute importance comme parti, mais ils n'en restèrent pas moins fidèles à leur confession de foi, qu'ils épurèrent de plus en plus, si bien qu'elle se plaça, à plusieurs égards, à la hauteur des confessions des protestants du XVI[e] siècle. Mais ils se virent enlever peu à peu la liberté de conscience, jusqu'à ce qu'ils finirent par se perdre dans la communauté des Frères Moraves, qui s'était formée dans leur sein, en 1457, et qui s'était bientôt rendue respectable par sa fermeté au milieu des plus violentes persécutions, ainsi que par la pureté de ses mœurs. *C. L.*

On a vu à l'article CALIXTINS que les protestants bohêmes prirent encore une fois les armes en 1618; mais le roi qu'ils se donnèrent, Frédéric-le-Palatin, fut battu près de Prague à la montagne Blanche et ne put soutenir sa royauté (voy. *guerre de* TRENTE-ANS). Alors le protestantisme fut extirpé dans la Bohême. S.

HUSTINGS. Rien n'est plus certain que l'origine saxonne de ce mot, quoique son étymologie soit controversée. Toujours est-il que la cour dite des *hustings* était la plus ancienne et la plus élevée des juridictions de la cité de Londres. On y portait les appels de la cour du shériff et l'on y jugeait les actions tant réelles que personnelles relatives aux maisons, rentes et droits quelconques existant dans l'étendue de la ville. On lit dans les lois d'Édouard-le-Confesseur que la cour du roi doit siéger le lundi de chaque semaine sur les *hustings* : « *Debet etiam curia domini regis, singulis septimanis, die lunæ, hustingis sedere et teneri.* » Plus tard, ce fut dans la cour des *hustings* que dut se faire le choix des bourgeois appelés à siéger au parlement pour la ville de Londres. De là, sans doute, on aura nommé *hustings* le lieu où l'on procédait à une élection parlementaire; puis ce mot aura été appliqué à l'espèce de tribune en planches sur laquelle paraissent les candidats pour haranguer les électeurs et la multitude. C'est souvent au son d'une brillante musique que les candidats descendent d'une voiture élégante pour monter sur les *hustings*, décorées de bannières à leurs couleurs; c'est souvent aussi assourdis par les huées de la foule ou accablés de ses projectiles qu'en descendent ceux d'entre eux qui ne jouissent pas de la faveur populaire. On a vu de braves officiers de la marine ou de l'armée, épargnés vingt ans par les boulets, venir recevoir leur première blessure sur les *hustings*. On a vu plus souvent encore la populace s'élancer à l'assaut de ces fragiles forteresses pour en expulser l'un des prétendants, et l'édifice s'écrouler sous les pieds des combattants. Les quolibets populaires, les invectives grossières, les saillies bouffonnes, s'échangent comme des feux croisés autour de ces tribunes en plein vent. O. L. L.

HUTCHESON (FRANCIS)*, né le 8 août 1694 dans le nord de l'Irlande, occupe une place assez importante dans l'histoire de la philosophie morale au XVIII[e] siècle. On le regarde comme le fondateur de l'école écossaise (*voy.*). Disciple de Shaftesbury, il fut le précurseur d'Adam Smith (*voy.* ces noms). L'histoire de sa vie est des plus simples, et n'appelle l'attention que par les doctrines qu'il a enseignées.

Après avoir fait des études solides à l'université de Glasgow, Hutcheson, qui était presbytérien, se destinait au ministère évangélique; mais des circonstances particulières tournèrent ses vues vers l'enseignement: il entra d'abord comme professeur dans une institution particulière de Dublin. Dès lors, il se livrait au goût décidé qui le portait vers les études philosophiques. Hobbes (*voy.*), en établissant que l'homme naît méchant et que l'égoïsme est le principe de toutes ses actions, et en déduisant avec tant de rigueur les conséquences de ses principes, avait suscité une vive controverse, et une réaction n'avait pas tardé à se déclarer contre sa doctrine. La question agitée

(*) Il ne faut pas le confondre avec le docteur FRANCIS HUTCHINSON, théologien du XVIII[e] siècle; ni avec JOHN H., autre écrivain anglais et philosophe religieux, mort en 1737. S.

alors avec le plus de curiosité fut celle du principe même de la morale. Déjà lord Shaftesbury, voulant réfuter le système de Hobbes, avait substitué à l'amour de soi le sentiment de la bienveillance, comme donnant à nos actions le caractère moral. Hutcheson avait 26 ans lorsqu'il publia, en 1720, à Londres, ses *Recherches sur l'origine de nos idées de beauté et de vertu*. Tout en attaquant le système de l'égoïsme de Hobbes, il modifie le système de la bienveillance de Shaftesbury. Il admet une faculté morale distincte de l'amour de soi et de la bienveillance. Selon lui, et en cela il a vu avec justesse, l'idée du bien moral est distincte de l'idée de notre bien et de l'idée du bien d'autrui ; le penchant au bien moral est distinct et des affections qui nous poussent à notre bonheur et de celles qui nous poussent au bien d'autrui. De cette originalité et de cette simplicité de l'idée du bien moral il conclut qu'elle ne peut être perçue que par un sens spécial, qu'il appelle *sens moral*.

L'invention de ce sens moral était un progrès réel, relativement au sensualisme grossier de Hobbes, et même au sensualisme déguisé et mitigé de Shaftesbury. Toutefois, le côté faible du système de Hutcheson n'est pas difficile à saisir. Le sens moral, c'est-à-dire ce sentiment de peine ou de plaisir qui accompagne chacune de nos actions morales, est encore un fait de la sensibilité, un instinct plus ou moins aveugle, avec lequel il n'est que trop facile de s'égarer. Cet instinct a besoin d'être réglé et complété par un jugement de la raison. On voit donc déjà son insuffisance, seulement comme principe de l'appréciation morale.

Quant au mobile des déterminations vertueuses, c'est un point sur lequel Hutcheson n'est pas beaucoup plus précis que Shaftesbury ; mais comme il n'hésite pas à déclarer que le sens moral n'est pas une faculté purement perceptive, et qu'il reconnaît que, comme tous les autres sens, il exerce une action sur la volonté, on ne peut douter que le sens moral ne fût à ses yeux aussi le mobile moral. Toute détermination vertueuse dérive donc en nous, selon Hutcheson, de l'action propre des dispositions approuvées par le sens moral, combinée avec celle de ce sens lui-même, et c'est ce dernier élément qui imprime à la détermination le caractère moral.

Hutcheson est d'ailleurs un écrivain simple et pur, réunissant la clarté de l'expression à l'abondance des développements ; mais il a peu d'originalité. Toutefois il se recommandait par l'enthousiasme de la science, de la liberté, de la religion, de la vertu et de l'humanité. Lord Molesworth, ami de Shaftesbury, lui servit de patron, et, quoique presbytérien, il fut protégé par King, archevêque de Dublin. Huit ans après la publication de son premier ouvrage, il fit paraître son *Essai sur la nature des passions* (1728). Ce livre consolida sa réputation, et, l'année suivante, il fut nommé professeur de philosophie morale à l'université de Glasgow. Son enseignement public se distinguait par une éloquence douce et persuasive ; le premier, il donna l'exemple de cet esprit d'analyse ingénieuse et patiente qui caractérise l'école écossaise. C'est à lui surtout qu'on doit rapporter ce penchant à multiplier les principes primitifs et irréductibles de la nature humaine. Si l'école écossaise, avec la circonspection qui accompagne toutes ses recherches, s'est sagement préservée des inconvénients de l'esprit de système, elle n'en a pas eu non plus les avantages ; nous voulons dire qu'au milieu de l'abondante moisson de détails qu'elle recueille sur toutes les questions, elle reste trop souvent dans le vague et ne conclut sur rien. Néanmoins, après les affirmations hasardées d'un dogmatiseur présomptueux, cette marche prudente devait être salutaire. Aussi peut-on dire que les recherches de Hutcheson et de ses disciples ont contribué aux progrès des sciences morales et en particulier de l'esthétique.

Hutcheson mourut en 1747. Il venait d'achever un ouvrage important qui ne parut que huit ans après sa mort, en 1755, sous ce titre : *Système de philosophie morale*. Sa biographie, très bien faite par le docteur A. Leechman, fut imprimée en tête de ce travail, dont il parut une traduction française en 1770. Les *Recherches sur l'origine de nos idées de*

beauté et de vertu avaient été traduites en 1749. A-D.

HUTTEN (ULRIC DE), l'un des champions de la réforme, naquit, d'une noble et ancienne famille, le 20 ou 22 avril 1488, au château de Steckelberg, à cinq lieues au sud de Fulde. A l'époque de sa jeunesse, toutes les habitudes sociales et intellectuelles étaient fortement ébranleés. Depuis la renaissance des lettres, ce n'était plus à la recherche de riches bénéfices ou des charges de cour que se portait la jeune génération : les philosophes grecs avaient évincé les scolastiques du moyen-âge; Virgile et Ovide remplaçaient une poésie nationale, perdue désormais dans la trivialité; les moines quittaient leurs cloitres, les chevaliers descendaient de leurs nids d'aigle pour chercher au loin la lumière de la sagesse nouvelle. Les esprits désintéressés étaient poussés en avant, vers un but inconnu.

Quoique l'aîné de sa famille, Hutten, à l'âge de dix ans, fut placé dans le couvent de Fulde; mais un esprit actif comme le sien ne devait guère pencher vers la vie monacale. Le noble Ethelwolf de Stein comprit que le jeune homme se consumerait au couvent : il l'en arracha. En 1504, Ulric était à Erfurt, où il se lia avec des jeunes hommes énergiques. Chassé de cette ville par une maladie pestilentielle récemment introduite dans l'Ancien-Monde, il se rendit à Cologne, où l'érudit Jean Rhagius, le comte Nuénaar, Cesarius, esprits avides de nouveauté, l'accueillirent avec empressement. Dans ce cercle, l'ambition de Hutten fut de bonne heure stimulée; mais, brouillé avec son père, il était sans ressources et sans appui. Dès sa première jeunesse, son sort était de n'avoir pas de jours tranquilles. Lorsque Rhagius, exilé de Cologne, fut recueilli à Francfort-sur-l'Oder, Hutten l'y accompagna et assista à l'inauguration de la nouvelle université. Il y reçut le grade de maître ès-arts et y composa son *Carmen in laudem Marchiæ*, éloge du Brandebourg renfermé dans vingt distiques. Mais la maladie qui l'avait chassé d'Erfurt l'atteignit dans cette ville, et il chercha encore, mais en vain, à lui échapper par la fuite. Il parcourut toute l'Allemagne, et partout ses vers le firent bien accueillir. A Wittenberg, en 1511, il chanta la prosodie latine en vers héroïques. En 1512, à Pavie, où il s'était rendu pour étudier le droit et regagner par cette condescendance la faveur de son père, il écrivit, pendant le fameux siége de cette ville, sa propre épitaphe. On n'ignore point que la ville fut saccagée par les Suisses au service de l'empereur Maximilien Ier; Hutten y perdit le peu qu'il avait, puis il s'enrôla dans l'armée impériale; la faim le poussait à ce parti extrême! En 1514, il quitta les drapeaux et retourna dans sa patrie, éprouvé par une misère précoce. Mais il ne fut pas même accueilli comme l'enfant prodigue; il n'était, hélas! que poëte et que latiniste; il osait tourner le dos au profond savoir scolastique des doctes théologiens et jurisconsultes du temps! Ce n'était pas une recommandation pour lui d'avoir écrit son élégante satire d'*Outis-Nemo*, dans laquelle il jetait un regard plein de sagacité sur l'état de l'Allemagne, s'attristant sur le sort de sa noble patrie, qui, après avoir jadis fait trembler le monde, était alors emprisonnée dans les filets des Thomistes et des Bartolistes; s'élevant contre les nobles allemands « *Ces brutes d'une nature plus bestiale que les animaux qu'ils enfourchent.* » De telles satires, si elles donnent la gloire littéraire, ne mènent pas aux prébendes. Mais l'imprudent Ulric fit mieux encore pour en être à jamais exclu : il défendit Reuchlin, le savant modeste, l'honnête homme, contre Hoogstraeten (*voy.* ces noms), le puissant dominicain de Cologne. Il préparait en silence la publication de ces admirables *Epistolæ obscurorum virorum* (*voy.* ÉPITRE), les Provinciales du XVIe siècle, destinées à flageller les moines, après les avoir montrés dans leur révoltante nudité; et pour préluder à cette publication, qui va porter son nom jusqu'aux extrémités de l'Europe, il s'attaquait à un prince, au duc Ulric de Würtemberg, parce qu'il avait assassiné son cousin Jean de Hutten (1515). L'Allemagne tout entière avait jeté un cri d'indignation à la nouvelle de ce forfait, et elle accueillit avec enthousiasme les *Catilinaires* et les *Deplorationes*

d'Ulric de Hutten. Ces admirables philippiques, écrites à cheval, en voyage, sont chaudes, palpitantes de vie et de sentiment; on y entend le cri du cœur, qui demande une légitime vengeance. Elles firent proclamer Hutten le Cicéron et le Démosthène de l'Allemagne; et dans son *Phalarismus*, qu'il traduisit plus tard en allemand, il s'en montre en même temps le Lucien.

Ainsi la mort violente d'un parent valut à Hutten une immense renommée. Il était fort parce que la nation entière l'appuyait; adossé contre ce puissant rempart, il pouvait impunément appeler les villes souabes à la liberté, et signaler le duc de Würtemberg comme le premier souverain qui eût tenté d'établir la tyrannie sur un sol qui repoussa même son libérateur Arminius, lorsqu'il étendit la main vers le symbole de la puissance illimitée.

Tout brillant déjà d'une gloire européenne, Hutten essaie encore une fois de se faire violence pour complaire à ses parents. Il retourne à Bologne, afin d'y obtenir le bonnet de docteur en droit; mais il ne s'y rendit point directement : Rome d'abord attira sa curiosité vagabonde. Lorsqu'il y fut arrivé, son courage l'abandonna bientôt : l'épreuve était trop forte; il retourna par Venise à Augsbourg, où il reçut des mains de Constance Peutinger, la plus belle fille de l'Allemagne, la couronne de laurier, et les éperons de celles de l'empereur Maximilien lui-même.

Le siége épiscopal de Mayence était occupé en ce temps par un homme distingué, protecteur des talents naissants, Albert, margrave de Brandebourg, archevêque de Mayence et administrateur de Halberstadt. Ce puissant prélat, qui exerçait dans l'Empire une grande influence, offrit un asile au nouveau chevalier. Hutten s'empressa de l'accepter. Dans un panégyrique entraînant, le jeune poëte s'adressa à son protecteur pour l'exhorter à se mettre à la tête de l'Allemagne, qui attendait de lui la réalisation de ses longues espérances, et qui prétendait arriver par lui à ne former qu'un seul corps de nation. L'unité de l'Allemagne, la fusion de toutes ces parties hétérogènes, de toutes ces fractions, en un seul tout, ce noble but, que poursuivent encore les patriotes allemands de nos jours, formait déjà l'un des vœux les plus ardents d'Ulric. De plus, l'année même où Luther parut sur la scène (1517), il se fit l'éditeur de l'écrit de Laurent Valla *Sur la fausse donation de Constantin*, avec une préface dédiée au pape Léon X, et dans laquelle il sommait le père des fidèles de rendre à l'Église la paix que ses prédécesseurs en avaient chassée, d'honorer Laurent Valla, l'ennemi des tyrans, à l'instar de ces Grecs qui en délivraient leur patrie, et que cette patrie, pour ce service, déifiait; de ne point prétendre régner comme un empereur, mais de soigner son troupeau en fidèle berger. C'était déclarer la guerre au clergé, et cependant Albert n'abandonna pas encore son imprudent protégé; il l'emmena à la diète d'Augsbourg (1518), où on allait discuter de graves intérêts; car un moine jusqu'alors inconnu, Luther enfin, devait rendre compte de sa conduite au cardinal-légat Cajetan.

Hutten, le brillant chevalier, s'inquiétait peu, à cette époque, d'un pauvre moine augustin; il était fortement préoccupé d'un beau discours cicéronien, par lequel il espérait entraîner les princes d'Empire dans une guerre contre les Turcs. Jusqu'ici Hutten n'avait été qu'un homme de science, un poëte : maintenant il vise à la gloire d'un homme d'état. Il en a fini avec les moines; c'est aux bureaucrates, aux jurisconsultes, aux courtisans qu'il en veut désormais. Wilibald Pirkheimer, cet homme pur, incorruptible, avait exhorté Hutten à se vouer tout entier au culte des Muses : Hutten lui répondit par une lettre, remarquable en ce qu'elle montre à nu l'ambition démesurée qui envahissait son beau caractère. « Le repos, dit-il, répugne à ma nature. Je ne connais point la vie; j'ai beaucoup appris, mais je n'ai rien fait. Si j'ai quelque mérite dans les lettres, je ne désespère pas d'acquérir quelque gloire dans la vie active !.... Quoique à la cour d'Albert, je ne compte point abandonner la science; je défendrai toujours la cause de Reuchlin contre

les hommes obscurs; car il faut extirper cette mauvaise herbe, afin que la plante du vrai savoir puisse librement fleurir.... Où me rendrais-je d'ailleurs si je quittais la cour? dans quelque vieux château!.... Qu'y trouverais-je? des querelles, des attaques incessantes; une prison fortifiée à côté d'une étable; l'odeur de la poudre et des bestiaux; l'aboiement des chiens, le bêlement des brebis, le hurlement des loups dans la forêt voisine, les soins minutieux d'une exploitation rurale, des années de disette, des soucis, des craintes incessantes..... C'est à pareille fête que vous me conviez! c'est pour cela que vous m'engagez à quitter la cour! Non! non! Au reste ne craignez pas que je me laisse prendre à l'hameçon... je ne fais que ronger l'amorce... »

Mais il se flattait à tort, avec son tempérament bouillant et passionné, d'échapper aux artifices des courtisans, à la ruse froide et calculée des hommes d'état. L'ambition perdit Hutten. Il était un peu humilié de sa position d'écrivain, et il espérait se grandir, vis-à-vis d'une noblesse orgueilleuse, en s'élevant à un poste digne de sa noble origine.

En 1519, il avait quitté le prince Albert pour entrer, avec François de Sickingen (*voy.*), dans la ligue de Souabe contre son ennemi personnel, Ulric de Würtemberg. Le glaive allait bien à la main de Sickingen, homme d'action : Hutten avait une tout autre tâche à remplir. Érasme le rappela au culte des Muses; il lui dit : « La guerre ne doit point absorber vos forces, » de même que Pirkheimer lui avait crié : « Vous n'êtes point fait pour la cour. » Hutten sentit bien qu'Érasme disait vrai; car, au milieu des occupations guerrières, il s'adonna à des études tout-à-fait étrangères à son nouvel état : il écrivit sa *Triade romaine*, il fit un Traité sur le gayac (*De Guajaci medicinâ et morbo Gallico*), entreprit de donner une édition de Tite-Live, et songea même à se marier. La guerre terminée, il se rendit dans la solitude de son château paternel, et de là il lança brochure sur brochure contre Rome. Alors son patron, l'archevêque de Mayence, l'abandonna. Léon X demanda son extradition; des assassins le poursuivirent. Obligé de se cacher, de fuir les habitations des hommes, un seul refuge lui restait ouvert : ce fut le château de son ami Sickingen. Il courut s'y enfermer, et, comme Luther de son asile de la Wartbourg, il fit répandre dans toute l'Allemagne, du haut d'Ebernbourg, ses *Exhortations* et ses *Dialogues* lucianiques; il s'adresse à tous les états, à toutes les conditions, même aux lansquenets. Le glaive seul lui paraît propre maintenant à trancher les difficultés; il ne veut plus adorer *la bête polycéphale de Rome*; il craindrait de voir le calice de la colère divine se répandre sur sa tête. Il s'attend à voir le peuple, auquel il a voué sa vie et ses forces, lui rendre aujourd'hui appui pour appui. « Ce peuple, s'écrie-t-il, ne souffrira point que je sois arraché à la terre qui m'a engendré, à l'air qui m'a nourri. » Hélas! ignorait-il que le peuple accepte, en grand seigneur, tous les sacrifices, et qu'il n'en fait jamais?

C'est à partir de cette époque, si triste pour lui (1520 et ann. suiv.), que Hutten avait commencé à écrire en langue allemande. Il s'était par là jeté dans la tendance que Luther imprimait aux esprits. Ses poésies et ses dialogues appartiennent à ces dernières années si agitées de sa courte carrière. Il s'avisa de faire l'éloge de Ziska et des Hussites, que personne jusqu'alors n'avait osé défendre. Il vanta la simplicité, la pauvreté de ces mêmes chevaliers dont il s'était tant moqué autrefois. Son point de vue était changé : la diète de Worms lui avait montré à nu la plaie hideuse de la chicane juridique; il avait vu embrouiller les questions les plus claires, les plus faciles, étouffer les données les plus simples sous un amas de citations indigestes; à un pareil état de choses l'anarchie et le droit du plus fort lui paraissaient mille fois préférables. Sa *Plainte et exhortation contre la violence du pape* est le dépôt de toutes ces idées favorites d'alors; son énergie s'y déploie librement. « Les anciens Romains, dit-il, étaient des gens de cœur, dignes de commander au monde entier; mais le caractère allemand s'opposait à ce qu'ils nous envahissent corps et biens. Maintenant la fourberie romaine nous enlace; un

peuple efféminé, sans cœur, sans courage, a dû céder partout. Cette insulte me ronge le cœur... Oh! ces semblants d'hommes, etc. » Et il ajoute plus loin : «Sus donc! levez-vous, pieux Allemands! N'avons-nous pas des cuirasses, des chevaux? Sachons nous en servir, car Rome ne veut plus entendre des paroles de paix et d'amitié. L'appui de Dieu, sa vengeance est pour nous; nous punirons ceux qui sont contre lui. Sus donc, et bon courage! Que Dieu soit en aide à qui me prête assistance!... Qui voudrait en pareille occurrence se cacher derrière son poêle? *Alea jacta esto!* telle est ma maxime et ma devise. »

Ainsi Hutten joua le tout pour le tout; mais il perdit la partie. Sickingen, sur ces entrefaites, avait commencé une lutte sanglante avec Richard, archevêque de Trèves; l'issue de cette guerre fut malheureuse : Sickingen tomba, et Hutten dut chercher un autre asile. Il erra de ville en ville, se dirigeant vers la Suisse, où il comptait trouver auprès d'Érasme quelque consolation et un appui; mais Érasme, tiède, timide, flottant, ne sympathisait guère avec ce boute-feu : il lui tourna le dos; et Hutten, de plus en plus irritable, malade, fatigué, aborda dans la belle île d'Ufenau, située au fond du lac de Zurich. Son corps et son esprit étaient également usés par une longue lutte et d'incessantes traverses. Peut-être au moment d'expirer, en face de cette grande nature des Alpes, trouva-t-il un instant de calme. Il mourut dans sa retraite, le 31 août 1523, à peine âgé de 36 ans.

Hutten est le type le plus noble de la jeunesse allemande du XVIe siècle; de même que Luther, avec sa vigueur, son énergie quelquefois un peu brutale, représente l'âge viril du même peuple à la même époque. Si Reuchlin et Érasme ont été appelés *les deux yeux* de la nation allemande, Luther et Hutten en seront à bon droit *les deux flambeaux*. Hutten a imprimé à la poésie vulgaire une direction politique qu'elle a conservée pendant un demi-siècle. Ses dialogues satiriques sont le modèle du genre. Admirable comme écrivain, son caractère, nous ne l'avons pas dissimulé, n'est pas exempt de blâme; mais que de belles qualités viennent racheter sa légèreté, son inconséquence et son ambition! L'injustice, l'hypocrisie, la tyrannie, sous quelque forme qu'elles se présentassent, le révoltaient; il leur arrachait le masque sans crainte. Son âme droite était au-dessus des mesquines considérations qui arrêtent les esprits pusillanimes; il donnait le courage à ses amis tremblants. Sa vie fait voir quelle attraction toute-puissante la cause populaire exerçait alors sur tous les talents distingués; mais elle offre aussi le tragique tableau de l'influence irrésistible d'un siècle sur les individus les mieux dotés par la nature.

Les œuvres complètes de Hutten ont été réunies et publiées, mais avec négligence, par M. E. Münch, Berlin, 1821-1825, 5 vol. in-8°. Elles furent suivies des *Œuvres choisies de Hutten* (en allemand), 1822-24, 3 vol. On peut consulter sur la vie du chevalier, parmi les nombreux ouvrages allemands dont il forme le sujet : Mohnike, *La Jeunesse de Hutten*, Greifswald, 1816; et Wagenseil, *Portrait d'Ulric de Hutten*, Nuremberg, 1823. Le même auteur avait réuni tous les matériaux pour une édition complète des œuvres du chevalier. L'*Histoire de la littérature nationale de l'Allemagne*, par M. Gervinus (Leipzig, 1835-38, 3 vol. in-8°), renferme aussi sur lui de précieux renseignements. L. S.

HUTTON (James), fils d'un marchand d'Édimbourg, naquit le 3 juin 1726. Après avoir achevé ses études préparatoires, il entra à l'université à l'âge de 14 ans. Une comparaison tirée de la chimie, qu'il entendit son professeur de logique faire à l'appui d'un raisonnement, lui inspira pour cette branche des connaissances humaines un goût qu'il conserva toute sa vie. En 1743, il entra dans l'étude de G. Chalmers, clerc au sceau du roi; mais comme, au lieu de s'occuper de la transcription des actes, il amusait ses camarades par des expériences de chimie, son patron le libéra de ses engagements, en lui conseillant de choisir une carrière plus conforme à ses goûts. Il se décida pour la médecine, et, après avoir passé environ trois années à Édimbourg, il partit pour Paris où il resta deux ans. Puis il retourna dans sa pa-

trie par les Pays-Bas, et prit le grade de docteur en médecine à Leyde, au mois de septembre 1749.

Arrivé à Londres vers la fin de cette même année, Hutton résolut de se fixer dans une ville qui semblait lui promettre une clientelle plus nombreuse qu'Édimbourg. Cependant il ne tarda pas à abandonner son projet pour établir une fabrique de sel ammoniac qui fut bientôt dans l'état le plus florissant. Il retourna donc à Édimbourg en 1750. La connaissance qu'il y fit de sir John Hall de Dunglas, agronome distingué, le détermina à étudier l'économie rurale. Il partit pour le Norfolk et s'installa chez un fermier qui fut à la fois son hôte et son professeur. Ce fut pendant son séjour dans ce pays qu'il se mit à l'étude de la minéralogie, dans le seul but de se distraire en route pendant les fréquentes excursions qu'il faisait dans les différentes parties de l'Angleterre.

De retour en Écosse, il hésita quelque temps dans le choix du lieu où il s'établirait afin de mettre en pratique ses connaissances en agriculture. Il finit par se décider pour sa propre ferme, située dans le Berwickshire, et si cette contrée se distingue aujourd'hui par sa belle culture, c'est certainement au docteur Hutton qu'elle le doit. Cependant la géologie, dont il avait continué de s'occuper, lui offrant des attraits de plus en plus grands, il entreprit, en 1764, un voyage dans le nord de l'Écosse, dans l'intérêt de cette science qui, en 1768, devint sa passion dominante et qui fit sa gloire dans la suite. Il quitta donc sa ferme pour aller s'établir à Édimbourg, et bientôt la chimie, sa première passion, attira de nouveau toute son attention. C'est à lui qu'on doit la découverte de l'alcali minéral contenu dans le zéolithe.

Le premier ouvrage qui soit sorti de sa plume est une petite brochure publiée en 1777 et intitulée : *Considerations on the nature, quality and distinctions of coal and culm*. Hutton le composa dans l'intention de répondre à une question vivement agitée alors, savoir : si le *coal* d'Écosse (*voy*. HOUILLE) est de même espèce que le *culm* d'Angleterre et s'il devait être assujetti aux droits de transport. Cette question, qui donna lieu à d'aigres discussions entre les propriétaires et les officiers du fisc, fut enfin résolue négativement par le conseil privé, résultat auquel ne contribua pas peu la brochure du docteur Hutton.

Pendant trente ans, Hutton poursuivit le cours de ses études géologiques avant de pouvoir se déterminer à publier son ouvrage capital, *Theory of the earth*, Édimb., 1795, 2 vol., contenant une nouvelle théorie de la terre, dont nous reparlerons au mot TERRE; les encouragements de la Société royale d'Édimbourg l'y décidèrent enfin. Il fit paraître aussi, dans le premier volume des Transactions de cette société, une théorie de la pluie qui mérite d'être placée parmi le petit nombre des bons ouvrages sur la météorologie. Nous avons encore de lui 3 vol. in-4° de *Investigations of the principles of knowledge, and of the progress of reason from sense to science and philosophy*. La mort l'a empêché de publier ses Éléments d'agriculture, fruit de nombreux travaux et d'une longue expérience. Hutton termina sa carrière en 1797, dans sa ville natale. Le professeur Playfair a publié sa biographie dans les Transactions de la Société royale d'Édimbourg. E. H-G.

Il ne faut pas confondre Hutton, le célèbre géologue, avec le mathématicien CHARLES Hutton, qui, né à Newcastle-sur-Tyne en 1737, mourut en 1823, après avoir établi sa réputation par ses *Elements of conic sections*, regardés par Montucla comme un modèle, et par un grand nombre d'autres bons ouvrages. S.

HUYGENS VAN ZUYLICHEM (CHRISTIAN), géomètre, astronome et physicien célèbre, naquit à La Haye le 14 avril 1629. Fils de Constantin Huygens, gentilhomme hollandais connu par ses poésies latines, il reçut de son père les premières leçons de musique, de géographie et d'arithmétique. A treize ans, on l'initia à la connaissance des machines, pour lesquelles il avait un goût prononcé ; ce fut à Leyde et à Bréda qu'il termina ses études.

Descartes, à qui l'on communiqua ses premiers essais en mathématiques, devina le génie d'Huygens. De son côté, le

jeune géomètre était rempli d'admiration pour le philosophe, et il écrivait au P. Mersenne que jamais les siècles n'avaient rien produit de si grand.

Après avoir parcouru le Danemark, l'Allemagne, l'Angleterre et la France, Huygens se fixa à Paris, où il fut appelé par Colbert au moment où l'on forma l'Académie des Sciences. Là, tandis qu'il écrivait ses Traités sur la dioptrique et sur le mouvement résultant de la percussion, dans ce style des anciens, à la fois élégant et sévère, dont, au dire de Newton, il a le plus approché parmi les modernes, il commentait et démontrait les belles méthodes de Fermat pour mener les tangentes et résoudre les questions *de maximis et minimis;* il examinait, au nom de l'Académie, un ouvrage de l'habile géomètre Jacques Grégory, et engageait avec l'auteur une savante discussion sur les défauts de sa preuve de l'impossibilité de la quadrature du cercle; il envoyait à la Société royale de Londres, qui en avait proposé la recherche, les lois du choc des corps que découvraient en même temps (1669) et Wallis et Wren, le célèbre architecte de Saint-Paul; enfin, reprenant toutes les méditations qu'il avait déjà faites en Hollande sur la théorie du pendule (*voy.*), il posait les fondements de son plus beau titre de gloire en préparant, avec un soin remarquable, la rédaction de ses principales découvertes sur ce sujet important. Le soin de sa santé lui fit entreprendre un voyage dans son pays natal (1670); de retour à Paris, il publia son *Horologium oscillatorium* (Paris, 1673, in-fol.), et le dédia à Louis XIV. Le présent offert par le savant était vraiment digne du monarque : si l'on excepte les *Principes* de Newton, c'est la plus belle production des sciences exactes dans le XVII[e] siècle. L'application du pendule aux horloges, la découverte de l'échappement (*voy.* ces mots), tels étaient les principaux fruits de ses importantes recherches.

Huygens ne se bornait pas à provoquer l'admiration par ses découvertes et par ses écrits : affable et communicatif, il se rendait accessible aux jeunes savants, et les initiait par ses conseils dans les routes de l'invention. L'illustre Leibnitz s'est plu à faire connaître toutes les obligations qu'il avait eues à ses relations avec ce grand géomètre. Huygens rendait, dans le même temps (1673), un nouveau service à la société en adaptant aux montres un ressort spiral pour régler les oscillations du balancier (*voy.* HORLOGERIE). L'abbé de Hautefeuille et le docteur Hooke lui disputèrent en vain cette invention.

En 1675, il retourna en Hollande pour réparer ses forces épuisées par le travail. Après son retour, il s'occupa beaucoup d'optique et de physique; il communiqua à l'Académie ses premières recherches sur la nature et les propriétés de la lumière et sur la cause de la pesanteur. Partant du raccourcissement du pendule observé par Richer près de l'équateur, Huygens en conclut que la pesanteur y est diminuée par la force centrifuge et que la terre est nécessairement aplatie vers les pôles; mais lorsqu'il cherche le rapport entre les deux axes terrestres, il en donne un trop faible de près de moitié (*voy.* APLATISSEMENT DE LA TERRE). Ses recherches sur le pendule lui donnèrent l'idée d'un système de mesure basé sur les oscillations et la longueur d'un balancier, idée reproduite dans le système métrique (*voy.* MÈTRE).

En 1681, il quitta la France pour retourner en Hollande; aucune promesse n'avait pu triompher de sa résolution. La construction de son *automate planétaire*, machine destinée à reproduire les mouvements réels des corps de notre système solaire, le conduisit à la belle découverte des fractions continues (*voy.* FRACTIONS). Fixé pour toujours dans sa patrie, Huygens reprit avec Constantin, son frère, son occupation favorite, le travail des grands objectifs, et y consacra plusieurs années. L'astronomie lui dut la découverte d'un satellite de Saturne et la première observation de l'anneau lumineux de cette planète.

Il publia, en 1690, ses deux écrits les plus remarquables : l'un, son *Traité de la lumière*, où se trouve surtout mathématiquement expliquée la double réfraction du cristal d'Islande; l'autre, son *Discours sur la cause de la pesan-*

teur, que terminent de belles recherches sur l'aplatissement et la figure de la terre, et des théorèmes curieux sur la logarithmique, les surfaces et les solides qu'elle engendre.

Dans son *Traité de la lumière*, Huygens prouve qu'elle est produite par les vibrations très rapides d'une matière éthérée qui remplit l'espace; que ces vibrations excitent des ondes analogues à celles qu'un corps sonore excite dans l'air. Ces ondes, en venant frapper nos yeux, excitent en nous le sentiment de la vision. Ce système, qui avait été d'abord avancé par Descartes, a été depuis défendu par Euler et démontré par Fresnel. *Voy.* Lumière.

Huygens s'est occupé de la solution d'un grand nombre d'autres questions physiques; il a perfectionné la machine pneumatique et le baromètre. Il proposa une règle pour déterminer la hauteur d'une station d'après la pression de l'air indiquée par le baromètre; enfin il inventa un niveau à lunettes. « En général, dit M. Biot, les travaux physiques d'Huygens portent toujours l'empreinte de la méthode que Descartes porte lui-même dans l'étude de la nature, et qui consiste à imaginer des combinaisons artificielles pour la représenter, au lieu de chercher, comme Newton, à déduire mathématiquement et nécessairement les forces qui agissent en elle, d'après la comparaison des faits observés. »

Huygens mourut à La Haye le 8 juillet 1695. Cet homme illustre ne s'était point marié. Son caractère était noble et élevé; il aimait peu le grand monde, quoique sa naissance l'appelât à y vivre. On rapporte toutefois que, durant son séjour à Paris, il avait assez fréquenté la société de la célèbre Ninon de Lenclos, pour laquelle il fit, dit-on, d'assez mauvais vers.

Nous avons de ce savant un *Traité des couronnes* (*voy.* Halo) *et des parhélies*, dans lequel il donne sur ce phénomène une explication qui n'a pas encore été remplacée par une autre plus probable; il en trouve la cause dans des gouttes de neige sphériques ou cylindriques qui flotteraient en l'air, environnées d'une couche d'eau ou de glace transparente. Il laissa aussi un traité pratique en hollandais *Sur l'art de tailler et de polir les verres des grandes lunettes*, dont la traduction latine de Boerhaave (*voy.*) a seule été publiée. Dans son *Cosmotheoros* (tr. en français par Dufour, Amst., 1698, in-12), il examine l'hypothèse des habitants des mondes, des planètes, que Fontenelle a développée avec tant de finesse dans ses immortels *Entretiens*.

Les ouvrages d'Huygens ont été recueillis après lui et publiés par les soins de S'Gravesande en deux recueils, le premier intitulé : *Christiani Hugenii Zulichemii Opera varia, in IV tomos distributa*, Leyde, 1724, in-4°; le second : *Christiani Hugenii Zulichemii Opera reliqua, quorum secundum in duos tomos distributum continet opera posthuma*, Amst., 1728, 2 vol. in-4°. Ces deux recueils ont été réunis dans une nouvelle édition sous ce titre : *Opera mechanica, geometrica, astronomica et miscellanea*, Leyde, 1751, 4 vol. in-4°, fig. A. de G.

HUYSUM, *voy.* Van Huysum.

HYACINTHE, le plus jeune des fils d'Amyclas, le fondateur de la ville d'Amycles en Laconie, était un prince d'une très grande beauté, qui mourut dans l'adolescence, avant son père, et dont le tombeau était à Amycles, sous la statue même d'Apollon (Pausanias, III, 1. 10 et 19). La légende dit qu'il fut aimé de ce dieu et de Zéphyre, qu'il donna la préférence au premier, et qu'un jour qu'Hyacinthe et Apollon jouaient au disque, Zéphyre, pour se venger, poussa le palet de ce dieu sur le front d'Hyacinthe qui tomba mort; qu'Apollon, inconsolable, le métamorphosa en hyacinthe et grava sur les pétales de la fleur l'exclamation *ai!* (hélas!). « Tout cela n'est peut-être pas comme on le raconte, dit naïvement l'auteur de la Description de la Grèce; je veux bien cependant qu'on le croie ainsi. » Ce qui est certain, c'est qu'à Sparte, et dans la ville d'Amycles, Hyacinthe devint le héros indigène et presque une divinité nationale. Auprès de son tombeau, et pendant trois jours, une fête annuelle (τὰ ὑακίνθια) et des jeux magnifiques s'y célébraient à sa mémoire et en l'honneur d'Apollon. Le premier jour et le dernier étaient consacrés au deuil, le second l'était au plaisir : des

festins, des cavalcades, de pompeuses *théories*, des hymnes et des concerts signalaient la joie publique (Athénée, *Deipn.*, IV, p. 139). Telles étaient la vogue et la popularité de cette fête qu'Agésilas, dans la guerre de Corinthe (391 av. J.-C.), renvoya, à l'approche des *hyacinthies*, les Amycléens chez eux pour qu'ils pussent rendre à Apollon et à Hyacinthe les devoirs d'usage. F. D.

HYACINTHE (minéral.), *voy.* Topaze et Pierres précieuses.

HYACINTHE (bot.), *voy.* Jacinthe.

HYADES (astr.), groupe de sept étoiles rassemblées, en forme d'Y, dans la constellation zodiacale du Taureau. On les regardait comme provenant des sept nymphes auxquelles avait été confiée l'éducation d'Iaccus, et qui, sœurs d'Hyas (mot grec qui signifie pluie), étaient restées inconsolables de la mort prématurée de ce frère. Alors Jupiter les avait placées parmi les astres. Les Hyades, continuant de pleurer, ont reçu de là leur nom de *pluvieuses;* leurs étoiles, en se levant avec le soleil, annonçaient la pluie. Quant à l'origine de ces nymphes, qui habitaient l'île de Naxos, ou Dodone, ou le mont Nysa, elles étaient, selon les uns, filles d'Érechthée (*voy.*), selon d'autres, de Cadmus, de l'Océan, d'Atlas ou d'autres pères encore; la tradition varie de même relativement à leur mère. Les Romains les nommaient *Suculæ* (cochons de lait), par une singulière méprise relative à l'étymologie du nom des Hyades. X.

HYALITHE, matière vitreuse (de ὕαλος, verre), *voy.* Opale.

HYALURGIE, manipulation ou fabrication du verre (*voy.*). Ce mot, qu'il ne faut pas confondre avec *halurgie* (*voy.*), est formé de ὕαλος, verre, et de ἔργον, œuvre. X.

HYBRIDES, Hybridité. Les êtres organisés, lorsqu'ils proviennent de deux individus d'espèce différente, sont désignés sous le nom d'*hybride*, synonyme de bâtard, et qui vient du grec ὕβρις, outrecuidance, luxure.

La plupart des animaux hybrides sont stériles, ou du moins peu féconds; toutefois l'infécondité est moins absolue dans les pays chauds que dans les contrées froides ou tempérées. Sous l'influence de notre climat, la stérilité ne souffre presque pas d'exceptions, tandis que sous l'équateur on a recueilli quelques exemples de fécondité.

La femelle d'une espèce ne peut être fécondée par le mâle d'une autre espèce qu'autant que tous deux appartiennent au même genre, mais à un genre naturel: tels sont, parmi les mammifères, le chien et le loup, le cheval et l'âne.

Quoique les poissons offrent quelques exemples d'hybridité, il n'y a de produits qu'entre les espèces que ne sépare point une disparité tranchante; il en est de même des reptiles et des oiseaux. *Voy.* Accouplement et Croisement.

Quant aux insectes, on manque de notions positives sur le résultat de ces accouplements adultérins. La différence saillante qui, chez un grand nombre d'individus, existe entre le mâle et la femelle, a pu souvent les faire considérer comme d'espèces différentes, d'où l'on a conclu que leur accouplement devait produire des métis.

La nature a pourvu à ce que l'hybridité fût resserrée dans de certaines bornes pour prévenir une confusion monstrueuse; elle a opposé à ces abus la conformation particulière des organes génitaux, leurs disproportions, la durée et le mode de gestation soumis à des lois différentes, et peut-être encore la composition élémentaire du principe fécondant.

Les hybrides végétaux proviennent de la fécondation d'une espèce par une autre; elle s'opère naturellement ou par des procédés artificiels.

Dans l'état de nature, l'*hybridation* s'effectue par le transport du pollen que l'air dissémine sur les plantes voisines; mais il n'y a de fécondation que dans le cas où la poussière fécondante s'est fixée sur des plantes qui ont une certaine affinité entre elles. Ces fécondations adultérines produisent une race qui quelquefois se propage, comme on l'observe dans les solanées et les papavéracées.

Linné a cru que toute plante exactement intermédiaire entre deux espèces, et qui ne pouvait être rapportée ni à l'une ni à l'autre, était un hybride. D'après lui, la nature produirait une grande quantité d'hybrides se propageant

d'eux-mêmes et conservant leurs formes de manière à créer de véritables espèces ; il admettait même des hybrides provenant de genres différents : des observations plus exactes prouvent le contraire.

L'hybridation au moyen de la fécondation artificielle est incontestablement possible. De nombreuses expériences ont prouvé que le stigmate d'une plante, fécondé par le pollen d'une autre plante, donne naissance à une troisième forme. On enlève les étamines d'une fleur avant la fécondation, et l'on apporte sur le pistil le pollen d'une autre espèce. C'est par ce procédé que l'on produit de nombreuses variétés. Cette fécondation est d'autant plus difficile qu'il y a plus de différence entre les variétés que l'on veut mélanger ; si on l'obtient très aisément de variété à variété, elle est moins sûre d'espèce à espèce, extrêmement difficile de genre à genre.

Au moyen de ce procédé, on peut obtenir des formes anormales qui s'éloignent également du type mâle et femelle, et ne présentent même aucun caractère entre l'un et l'autre.

Les hybrides végétaux offrent différents degrés de fécondité : quelques-uns sont entièrement stériles ; d'autres ne sont imparfaits que par les étamines et peuvent être fécondés par un pollen étranger, d'où résulte la possibilité de ramener un hybride, par des fécondations répétées, au type maternel, très différent du type paternel ; d'autres enfin, non moins fertiles que leurs parents, sont cependant absolument dépourvus de la faculté de se reproduire par eux-mêmes. L'hybride végétal, s'il est fécond, retourne d'ordinaire spontanément vers la tige maternelle qui est prédominante ; cependant en renouvelant souvent la fécondation artificielle, on obtient la prédominance du type mâle.

Les plantes hybrides ne sont ni des variétés, ni des espèces, mais des végétaux d'un ordre particulier ; leurs générations ne peuvent créer des espèces nouvelles. On a souvent érigé en espèces des plantes qui n'étaient que le produit spontané de races hybrides ; on a qualifié d'hybrides des espèces portant les caractères intermédiaires de leurs congénères.

Quelle est la limite des mésalliances pour la production des hybrides ? Difficilement on essaierait de la tracer. L'absence même des étamines n'est point un obstacle à ces unions adultérines : l'hybridité des fougères en établit la preuve ; d'où il résulterait, malgré l'opinion de quelques savants, que le pollen n'est point l'unique véhicule pour la fécondation des végétaux. Cependant la nature a élevé quelques obstacles à ces fécondations capricieuses, et, en particulier, la disposition des organes de la fructification, comme dans les plantes légumineuses, chez lesquelles ces organes restent cachés dans la carène de leurs fleurs, et qui sont inaccessibles à l'hybridation. Il est permis de penser que la nature a encore employé d'autres moyens répressifs, puisque les fécondations artificielles sont impossibles entre telles ou telles plantes, sans que l'on puisse attribuer cet insuccès à la forme des organes de la reproduction. L. D. C.

HYDE, *voy.* CLARENDON.

HYDEPARK, *voy.* LONDRES.

HYDER-ABAD, ou plutôt HAÏDER-ABAD, *voy.* DEKKAN et GOLCONDE.

HYDER-ALI (*), un des plus grands souverains de l'Inde moderne, naquit très vraisemblablement vers 1719, dans le petit fort de Divaneli, que son père possédait sur le territoire de Bangalore. Sa famille se vantait de descendre de Mahomet, et était en tout cas originaire de l'Arabie. Resté orphelin en 1728, il entra dans une des compagnies de son frère Ismaïl-Saheb, et se distingua bientôt tellement que le radjah lui confia le commandement des troupes qui avaient été sous les ordres de son père. En 1740, il épousa la fille d'un commandant de place : c'est la mère du célèbre et infortuné Tippo-Saheb. Cependant la jalousie du premier ministre obligea, peu de temps après, Hyder-Ali à se retirer dans l'Arkot avec son frère, dont la mort le mit à la tête d'une troupe assez considérable. Alors son ambition commença à se manifester, et le prince de Bangalore en fut la première victime. Une victoire décisive, remportée le 17 février 1747, le livra entre ses mains avec toute sa famille, et Hyder s'assit sur son trône

(*) Il faut prononcer Haïder-Ali.

comme vassal du souverain du Mysore (prononcez Maïssour).

Depuis l'invasion de Nadir-Chah, l'Hindoustan était en proie à la plus complète anarchie. Cette circonstance permit à Hyder d'augmenter facilement le nombre de ses troupes, qu'il porta à 1,500 cavaliers et 5,000 fantassins; et la guerre de succession, qui éclata vers cette époque dans le Karnatik, lui fournit l'occasion d'intervenir dans les affaires de ses voisins, tandis que l'alliance du radjah de Mysore avec les Français le mettait en contact avec les Européens.

Le 17 août 1754, Hyder-Ali fit essuyer un échec considérable au général anglais Lawrence; et, deux ans après, il força les Mahrattes à la retraite. Son ambition grandit avec sa renommée. Du consentement de son suzerain, il s'empara de Balapour, où étaient renfermés des trésors considérables, dont il retint pour lui la plus grande partie; mais si cette conquête augmenta sa puissance, elle lui attira la haine du premier ministre du radjah de Mysore, qui résolut de le renverser. Prévenu à temps, Hyder put se garantir du piége qu'on lui tendait. Il se rendit à la cour accompagné d'une troupe dévouée, fit enlever son ennemi avec toute sa famille, et se fit donner par le radjah le titre de *delaway*, ou premier ministre, et de *behadyr*, ou héros. Réunissant ainsi dans ses mains le pouvoir civil et le pouvoir militaire, il ne laissa plus à son souverain qu'une autorité nominale. Cependant, dès l'année suivante, une conspiration ourdie contre lui par la mère du radjah faillit le précipiter du haut rang où il s'était élevé. L'or habilement semé et le retour des troupes qu'il avait envoyées au secours de Pondichéry le sauvèrent. Le radjah fut contraint de lui rendre toutes ses dignités, et se vit dépouiller en outre de plus de la moitié de ses états. Le seul droit qu'il conserva fut celui de battre monnaie. Il perdit d'ailleurs tous ses trésors, qui furent employés en partie par le vainqueur à gagner la cour de Dehli et à se faire nommer souverain de Mysore et de Sera (1761).

Le premier soin du nouveau souverain fut de rétablir l'ordre dans les finances et de faire rentrer sous son autorité ceux qui avaient profité de la faiblesse du gouvernement précédent pour se rendre indépendants. L'ingratitude du jeune prince de Kanara*, qu'il avait placé sur son trône, usurpé par sa mère et son beau-père, l'autorisa à s'emparer de cette province, dont les richesses lui permirent de concevoir des plans plus vastes. Les Mapalets ou Mapila, tribu arabe de Mascate établie dans le Malabar, où ils étaient exposés à toute sorte d'avanies de la part des habitants avec lesquels ils différaient d'origine, de religion et de caractère, implorèrent alors son appui. Hyder-Ali se hâta de le leur promettre et d'entrer dans ce pays à la tête d'une armée de 12,000 hommes. Une seule victoire remportée au passage du Kananor lui livra tout le Malabar, tandis que la flotte qu'il avait équipée depuis qu'il possédait un littoral, lui soumettait les Maldives. Il avait résolu de s'avancer jusqu'au cap Comorin, et il est vraisemblable qu'il l'aurait fait sans la résistance que lui opposa le royaume de Travancor.

Cependant les Anglais, inquiets d'un voisinage aussi redoutable, travaillaient incessamment à lui créer des ennemis de tous côtés. Averti de leurs intrigues, Hyder se hâta de retourner à Séringapatnam, où sa présence était plus que nécessaire : 150,000 hommes, commandés par le général Smith, venaient d'envahir ses états. Ses mesures énergiques et l'or qu'il sema à pleines mains parvinrent à dissoudre cette ligue formidable; bientôt les Anglais se virent eux-mêmes menacés dans leurs possessions. Quoique avec une armée infiniment moins nombreuse, Smith n'hésita pas à prendre l'offensive. Il obtint d'abord quelques succès; mais une manœuvre habile du roi de Mysore le força à battre en retraite, non sans éprouver de fortes pertes. La guerre continua ainsi avec des succès variés jusqu'en 1769, où fut signée la paix.

A peine de retour dans ses états, Hyder eut à soutenir une nouvelle attaque des Mahrattes; et, après avoir perdu presque toute son armée, il fut obligé d'acheter leur retraite au prix de 3 millions de

(*) Autrement dit Bednor. *Voy.* MYSORE.

roupies et de la cession de quelques portions de son royaume. Alors il profita d'un instant de tranquillité pour rétablir l'ordre dans le Mysore. Il fit un traité d'alliance avec la France, occupa tout le Malabar, força le radjah de Cochin à lui payer un tribut, et, tirant habilement parti des divisions intestines des Mahrattes, il leur reprit non-seulement tout ce qu'il avait été obligé de leur céder, mais s'empara même des défilés par lesquels ils pénétraient dans ses états. La guerre ayant éclaté de nouveau entre la France et l'Angleterre, il résolut de profiter de cette circonstance pour chasser les Européens de la péninsule. Il se mit à la tête d'une confédération dans laquelle entrèrent le nizam du Dekkan, les Mahrattes et un grand nombre de princes indiens; et, en 1780, il entra dans le Karnatik avec 86,000 hommes. Mais ses succès ne répondirent pas à ses espérances. S'il défit Baillie, il fut battu à plusieurs reprises par sir Eyre Coote; et si la coopération efficace de l'amiral Suffren (*voy.*) releva un moment son courage abattu par ses revers, la prévision de la paix, qui fut en effet conclue, en 1783, entre la France et l'Angleterre, vint renverser tous ses plans et le plonger dans un tel désespoir qu'il mourut de douleur le 7 ou le 10 décembre 1782. Son corps, transporté à Seringapatnam, capitale du Mysore, fut déposé dans un magnifique mausolée décrit dans les *Monuments anciens et modernes de l'Hindoustan.*

Hyder-Ali, grand comme guerrier, ne le fut pas moins comme administrateur et comme politique. Toutes ses institutions révèlent une pénétration extraordinaire et une rare sagesse. Son activité était immense. Il aimait la justice, la probité, la sincérité, plus estimables à ses yeux que les talents et les connaissances. Exempt de préjugés, il favorisa le commerce et l'industrie, et accorda sa protection à tous les étrangers, de quelque pays et de quelque religion qu'ils fussent, notamment aux Français; il exigeait seulement qu'ils se soumissent aux lois de son état. Il employait des Européens dans ses armées, qu'il avait disciplinées à l'européenne. Il abolit la distinction des castes, proscrivit la coutume barbare de brûler les femmes sur le bûcher de leurs maris, et se montra presque toujours bon et humain. La politique seule le força quelquefois à être cruel. L'excellence de sa mémoire suppléait à son défaut d'éducation. Ses vêtements étaient toujours simples; son abord inspirait la confiance. Sans être ennemi de la joie, jamais l'amour des plaisirs ne lui fit négliger les soins du gouvernement. E. H-G.

HYDRA, île de l'Archipel grec, en face de l'Argolide, dont elle n'est séparée que par un canal de deux lieues et demie de largeur. Tandis que les autres villes de la Grèce sont si fort déchues de leur ancienne splendeur, Hydra a pris, dans notre siècle, une importance qu'elle n'avait pas dans l'antiquité. Hérodote (l. III) rapporte que des Samiens fugitifs, du temps de Polycrate, avaient eu l'idée de s'établir dans l'île d'Hydréa (c'est ainsi que ce nom est écrit dans les auteurs anciens). Ils l'avaient acquise des habitants de Siphnos; mais ayant renoncé à ce projet, ils la cédèrent à ceux de Trézène. Depuis lors, cette île n'est guère mentionnée que par les géographes Pausanias et Étienne de Byzance.

Au temps de l'invasion des Turcs, qui ont changé en déserts les plus belles contrées de l'Orient, beaucoup de chrétiens, trop faibles pour résister, mais trop fiers pour se soumettre, se réfugièrent dans les lieux les plus inaccessibles et les plus sauvages. De là l'origine de la petite république de Souli en Épire, du Magne à la pointe du Péloponnèse; Hydra devint également, en 1470, un refuge pour les Albanais établis depuis quelques siècles au milieu des Grecs dont ils avaient adopté la religion, et même en partie la langue et les habitudes. Sur ce rocher stérile et couvert sur plusieurs points de sapins, les nouveaux colons ne vivaient que de la pêche, à laquelle ils s'adonnaient sur les côtes du Péloponnèse. Cependant la bourgade bâtie près du port commençait à prospérer, quand elle fut ravagée par la flotte algérienne qui se rendait à Candie, en 1656. Pendant quelques années de repos dont la Grèce jouit à la fin du XVIIe siècle, les Hydriotes commencèrent à faire un petit commerce de cabotage dans les îles de l'Archipel et

jusqu'à Smyrne et à Constantinople, bien qu'ils n'eussent encore que des bâtiments de très faible dimension, souvent de simples caïques. Un léger tribut leur assurait la protection de la Porte. Les guerres des Vénitiens dans la Morée, depuis 1686 jusqu'en 1718, époque où ils la perdirent, et le funeste soulèvement de 1770 amenèrent à Hydra de nouvelles familles de réfugiés, principalement de l'île de Spezzia, qui avait embrassé la cause de l'indépendance. Vers la même époque, les Turcs, qui avaient remarqué l'intrépidité des marins hydriotes, commencèrent à les employer pour remonter un peu leur marine. La communauté de l'île était tenue de fournir au capudan-pacha cinquante matelots qu'elle entretenait à ses frais. Ces rapports des Hydriotes avec les Turcs attirèrent contre leur île plusieurs attaques du major Lambros Katzonis, qui, avec une petite escadre équipée pendant la guerre des Russes contre les Turcs, se maintint dans l'Archipel de 1788 à 1792. Au mois de janvier de cette dernière année, Lambros, profitant d'une épidémie qui avait obligé presque tous les Hydriotes à venir habiter la petite ville d'Hermione, les y attaqua à l'improviste et les dépouilla complétement. A cette époque, les Hydriotes pensèrent à abandonner leur île pour se fixer au Pirée; mais ils reculèrent devant les dépenses qu'eût exigées cette émigration, et, par leur activité, ils réparèrent encore leurs pertes.

La Porte employait chaque jour un plus grand nombre de leurs matelots; lors de la révolte de Paswan-Oglou, ils envoyèrent même un corps de ces marins au siége de Viddin. D'un autre côté, la Russie, dans le traité de Koutchouk-Kaïnardgi (1774), avait stipulé pour les Grecs la faculté de naviguer sous pavillon russe, et beaucoup de patrons d'Hydra profitèrent de cette protection pour étendre leurs relations avec Odessa, d'où ils tirèrent dans les temps de disette et de guerre des blés qu'ils apportèrent, dans les ports de France en 1792, et dans ceux d'Espagne en 1806, à travers les croisières de blocus. Quelques-uns avaient acquis le droit d'arborer le pavillon anglais pour être à l'abri des corsaires algériens, avec lesquels ils avaient de fréquents combats. Cet esprit d'entreprise, qui les lançait dans toutes les directions, amena plus d'une faction dans l'île, où les partisans des Turcs et ceux des Russes furent souvent sur le point d'en venir aux mains; cependant ils se réunissaient pour le salut de leur pays, dont la prospérité et la population prenaient un accroissement prodigieux. Les jeunes gens attendaient rarement vingt ans pour se marier, et les enfants mêmes accompagnaient leurs pères dans leurs courses maritimes, apprenant par la pratique, plutôt que par l'étude, à connaître une mer semée d'écueils, et recevant déjà leur part des bénéfices, ainsi que tous les matelots, qui en général étaient parents du capitaine.

En 1814, Hydra avait pris l'aspect d'une ville d'Occident, et des écoles, fondées par de riches négociants, commençaient à y répandre l'instruction. Cette île, dont l'étendue n'atteint pas deux milles carrés géogr., avait une population de 22,000 âmes, sur lesquelles on comptait 10,000 marins, c'est-à-dire toute la population mâle, depuis l'âge de 7 ans jusqu'à l'extrême vieillesse, ou, d'après des calculs plus modérés, 3,000 matelots en état de servir efficacement. Cette population est encore plus forte aujourd'hui. Les deux ports, dont le plus grand peut contenir jusqu'à 50 bâtiments de 100 à 400 tonneaux, étaient animés d'un mouvement continuel; et quoique la prospérité commerciale ait un peu décliné à partir de 1818, il y avait à Hydra tant de grandes fortunes qu'il était à craindre que la majorité des habitants ne fût plutôt opposée que favorable à la révolution de 1821. Cependant le patriotisme et la haine des Turcs, dont le joug humiliait plus qu'il n'accablait ces fiers insulaires, l'emportèrent sur l'intérêt personnel. Entraînés principalement par OEconomos et Ghikas, ils arborèrent le symbole de la croix sur leurs vaisseaux, s'unirent aux marins de Spezzia et de Psara, et les trésors amassés par le commerce furent prodigués pour entretenir la flotte durant les années de guerre qui suivirent*. La flotte turque, privée de

(*) Les frères Kondouriottis donnèrent 1,500,000 fr., les Tombasis 350,000 fr., Miaulis 250,000 fr., et plusieurs autres également.

ses meilleurs matelots par l'absence des Hydriotes, abandonna souvent la victoire aux amiraux Tombasis et Miaulis, dont les principales opérations sont rapportées à l'article Grèce. On y peut voir aussi le rôle politique du président Kondouriottis d'Hydra, et l'opposition de cette île vers la fin de l'administration de Kapodistria et de son frère.

Quant à l'importance commerciale d'Hydra, elle est en grande partie passée à l'île de Syra, qui a joui durant la guerre d'indépendance d'une sorte de neutralité; et maintenant que la sécurité de la Grèce est établie, beaucoup des colons d'Hydra la quitteront peut-être pour des lieux plus favorisés de la nature.

On peut consulter sur Hydra, Korai, dans le mémoire *Sur l'état actuel de la civilisation dans la Grèce*, Paris, 1803, et surtout un mémoire en grec par Antoine Miaulis, l'un des fils de l'amiral de ce nom, Munich, 1834. W. B-t.

HYDRACIDES, *voy.* Acides.

HYDRATES, corps solides formés d'eau (ὕδωρ) et d'un autre composé. Les hydrates ont pour base, tantôt de simples oxydes, tantôt des composés oxygénés ternaires, quaternaires, etc. Chauffés dans un tube fermé, ils laissent dégager de l'eau qui se condense dans la partie froide; on peut essayer si cette eau est alcaline ou acide à l'aide des papiers de tournesol et de curcuma.

En général, les hydrates abandonnent facilement l'eau qu'ils contiennent; il n'y a que les hydrates alcalins et celui de magnésie qui la retiennent fortement; ceux de potasse et de soude sont même indécomposables par la chaleur.

Si l'on excepte les hydrates alcalins, ceux de magnésie, d'alumine et de bioxyde d'étain, la plupart n'ont encore été obtenus qu'en flocons ou en gelée, c'est-à-dire mêlés avec une assez grande quantité d'eau.

Plusieurs hydrates sont tout formés dans la nature; nous ne citerons que les suivants: 1° celui d'alumine; 2° celui de magnésie, qu'on a trouvé à New-Jersey; 3° l'hydrate de fer, qui est l'un des minerais les plus importants en France. V. S.

HYDRAULIQUE (du grec ὕδραυλος, eau sonnante, formé d'ὕδωρ, eau, et αὐλος, flûte). « La raison de cette étymologie, dit D'Alembert, est que l'hydraulique, chez les anciens, n'était autre chose que la science qui enseignait à construire des jeux d'orgue, et que, dans la première origine des orgues, où l'on n'avait pas encore l'invention d'appliquer des soufflets, on se servait d'une chute d'eau pour y faire entrer le vent et les faire sonner. »

L'hydraulique est une science encore mal définie: les uns n'y voient que la partie pratique de l'hydrodynamique, c'est-à-dire qu'ils en font la science ayant pour objet la construction des machines propres à conduire et à élever les eaux; d'autres ne séparent point l'hydraulique de l'hydrostatique, se fondant sur ce que les lois du mouvement des fluides se réduisent à celles de leur équilibre. Pour nous, l'hydraulique est la partie de la mécanique qui s'occupe des fluides liquides ou gazeux.

Ainsi définie, l'hydraulique se divise naturellement en deux parties: l'*hydrostatique*, qui traite de l'équilibre des fluides, et l'*hydrodynamique*, qui recherche les lois de leur mouvement. « Dans cette dernière section, dit M. Francœur, viennent se placer, comme application de la théorie, les différentes machines qui sont employées pour conduire et élever les eaux, telles que *pompes*, *siphons*, *jets d'eau*, etc., ainsi que les *machines à vapeur* et celles où le vent et les gaz servent de forces motrices. » C'est là ce que nous proposerions d'appeler l'*art hydraulique*.

La dénomination d'*hydrostatique* (dérivée de ὑδροστάτης, balance d'eau, mot formé lui-même de ὕδωρ, et ἵστημι, se tenir) appartiendrait à la partie de l'hydraulique qui détermine les conditions d'équilibre des corps fluides, en réservant toutefois l'expression spéciale d'aérostatique (*voy.*), consacrée aux phénomènes de l'air.

L'hydrostatique repose entièrement sur le principe d'égalité de pression, principe que l'on regarde comme constaté par l'expérience, et qui consiste en ce que, lorsqu'un fluide renfermé dans un vase reçoit en l'un de ses points l'action d'une force, cette pression s'exerce égale-

ment et en tous sens dans toute la masse, en sorte que toutes les molécules de ce fluide, les surfaces qui y sont plongées et les parois du vase sont également pressées. Ainsi, imaginez qu'un piston couvre exactement la surface d'un fluide : si l'on fait agir un poids sur le piston, la base du vase qui contiendra ce fluide sera pressée comme si le poids lui était appliqué immédiatement, et chacune de ses parties supportera une pression proportionnelle à son étendue. Tels sont les principes auxquels il faut rapporter la presse hydraulique (*voy.*), dont les effets sont si puissants. Cette pression ne se transmet pas seulement sur la base du vase, elle se transmet encore sur chacune de ses parois. Toutefois le propre poids du fluide augmente cette pression et la fait varier d'un point à un autre de ses parois. Ainsi la pression totale supportée par les parois d'un vase renfermant un fluide en équilibre se compose de la somme de deux espèces différentes de pressions : l'une, variable d'un point à l'autre, rapportée à la pesanteur des molécules élémentaires du fluide; l'autre, constante pour tous ses points, due à la pression exercée à la surface du fluide et transmise également dans toutes les directions par l'intermédiaire de ce fluide.

Les mathématiciens supposent la masse fluide divisée en tranches horizontales superposées, sans hauteur appréciable, qu'ils appellent *couches*. Dans le cas où le fluide n'obéit qu'à l'action de son propre poids, l'effort exercé sur les molécules devient uniforme pour chacune de ces tranches, et la couche supérieure est nécessairement horizontale : ces considérations contiennent la théorie des niveaux (*voy.*) d'eau et à bulle d'air.

C'est aussi de cette tendance au niveau des corps fluides, jointe au principe de l'attraction centrale, que résulte la forme sphérique des masses fluides. Comme cela a lieu même lorsque la densité varie dans la masse, pourvu seulement que les molécules d'une même couche sphérique aient la même densité, il est permis de croire que les planètes et le globe terrestre, qu'on suppose avoir été primitivement des masses fluides, auraient reçu la forme sphérique, indépendamment de la force centrifuge due à leur rotation autour d'un axe.

Après avoir parlé des lois de l'équilibre des fluides, nous dirons un mot des principales lois qui régissent les corps immergés.

Un corps plongé en tout ou en partie dans un fluide perd une portion de son poids égale au poids du fluide qu'il déplace; il tombe ou remonte selon que l'un ou l'autre de ces poids l'emporte.

Si le centre de gravité du corps et celui du volume déplacé sont situés sur une même verticale, le corps flottant ne prendra qu'un mouvement vertical, dans le sens de la poussée; de haut en bas, si elle excède le poids total, et, de bas en haut, dans le cas contraire : l'impulsion résultante sera la différence du poids du corps et de celui du fluide déplacé. Le corps flotte en repos quand ces poids sont égaux.

Si les centres de gravité du corps et du volume déplacés ne sont pas dans une même verticale, le corps aura un mouvement de rotation autour de son centre de gravité, outre le mouvement vertical dont on a déjà parlé.

Les théories de la balance hydrostatique (*), des aréomètres, des mouvements des corps flottants et de leur oscillation, de l'arrimage des navires, des aérostats (*voy.* tous ces mots), etc., résultent de ces différentes propositions.

Le savant M. Berzélius a donné, à l'art. Gaz, les principes de la loi de Mariotte et de Gay-Lussac ou de Dalton, tirés de l'expérience et qui servent de fondement à tous les phénomènes auxquels les gaz comprimés donnent lieu, lois que l'on peut toutes rapporter au principe de l'égalité d'expansion. Les théories du baromètre, des machines à vapeur, des

(*) La balance hydrostatique ou hydraulique sert à donner la pesanteur spécifique des corps, l'eau étant ordinairement prise pour module ou unité comparative. Cet instrument est fondé sur le principe qu'un corps plongé dans un fluide y perd une partie de son poids égale au poids du volume de fluide déplacé : c'est ainsi que les corps pèsent moins dans l'air que dans le vide. On peut donc, au moyen d'une balance qui porte à l'extrémité d'un de ses fléaux un corps que l'on plonge dans un fluide, mesurer exactement la diminution de poids que le corps éprouve par cette immersion, et déterminer sa pesanteur spécifique ou sa densité relative à celle du fluide. *Voy.* Pesanteur spécifique.

pompes, des ascensions aérostatiques, des siphons, etc., s'en déduisent aisément. *Voy.* tous ces mots et l'article ÉQUILIBRE.

Les corps fluides à l'état d'équilibre sont nécessairement en repos; en détruisant l'équilibre, il en résulte un mouvement : c'est là que commence l'hydrodynamique.

L'*hydrodynamique* (d'ὕδωρ, et de δύναμις, force, puissance) traite du mouvement général des fluides sous l'influence des forces qui les sollicitent. Mais le problème est si compliqué qu'on peut regarder les lois de cette science comme inconnues; ce n'est que dans quelques cas particuliers, et à l'aide d'abstractions hypothétiques, que les géomètres sont arrivés à reconnaître, par exemple dans la dépense d'eau d'un réservoir, des rapports généraux entre la largeur de l'orifice et la hauteur du fluide; mais malheureusement la pratique ne confirme pas exactement les déductions de la science. On attribue cette différence entre la théorie et l'expérience à la contraction que le fluide éprouve en sortant par l'orifice, contraction qui paraît elle-même résulter des directions concourantes que prennent les molécules en s'approchant de l'orifice, ce qui produit un rétrécissement dans la largeur de la veine fluide. *Voir* le mémoire de Prony *sur le Jaugeage des eaux courantes; voy.* aussi les articles JAUGEAGE, FONTAINE, ÉCOULEMENT DES LIQUIDES, AJUTAGE, etc.

Le mouvement des ondes, celui de l'air dans les instruments de musique, celui de la chaleur, etc., ont été traités dans de savants mémoires auxquels nous ne pouvons que renvoyer. *Voy.* aussi les articles MOUVEMENT, ONDES, CALORIQUE, CHALEUR, FLUIDES, LIQUIDES, GAZ, etc.

Dans l'état encore peu avancé de la science, l'art d'élever et de conduire les eaux, et la construction des machines servant à cet usage, empruntent plus aux considérations générales de la mécanique qu'aux principes spécialement applicables à la science hydraulique : on en trouvera la description aux mots MACHINES, BALANCIER HYDRAULIQUE, BÉLIER HYDRAULIQUE, ROUE HYDRAULIQUE, TURBINES, MOULINS, VIS D'ARCHIMÈDE, SIPHONS, AQUEDUC, TUYAUX, POMPES, JET D'EAU, FORAGE, PUITS ARTÉSIENS, etc., où l'on fera connaître aussi les plus célèbres d'entre ces machines.

Histoire de la science. Archimède (*voy.*) est le premier qui ait traité de l'hydraulique dans son livre *De humido insidentibus*, où il découvre le principe de l'égalité de pression. Appliquant ce principe à l'équilibre d'un corps solide flottant sur un fluide, il en tire des lois que nous avons rappelées plus haut, et qui lui servirent, dit-on, à découvrir la fraude d'un orfévre de Syracuse qui avait mêlé de l'argent à la couronne qu'il devait fournir d'or pur au tyran Hiéron : un simple calcul lui donna les proportions du mélange. Il inventa la vis ou machine d'épuisement (*voy.*) qui porte son nom.

Ctésibius et Héron son disciple, mathématiciens de l'école d'Alexandrie, inventèrent plusieurs machines hydrauliques, telles que le siphon recourbé, les pompes, la fontaine de compression (*voy.* ces mots) qu'on appelle encore aujourd'hui du nom de son auteur (*voy.* HÉRON). Ils attribuaient les effets de ces machines à une prétendue horreur de la nature pour le vide.

Un géomètre romain, Frontin (*voy.*), inspecteur des fontaines publiques de Rome sous les empereurs Nerva et Trajan, a laissé quelques notions théoriques du mouvement des fluides dans son livre *De aquæductibus urbis Romæ commentarius* (Altona, 1792, in-8°); le sujet de ce livre est le mouvement des eaux qui coulent dans des canaux ou qui s'échappent par des orifices des vases où elles sont contenues.

On croit que la découverte des moulins à eau est de la fin du VIe siècle; mais on employait au hasard l'effort de l'eau, qu'on était loin de pouvoir évaluer avec quelque exactitude.

A la fin du XVIe siècle, Stevin, géomètre flamand, détermina la pression des fluides contre les surfaces qui les retiennent, et prouva qu'elle est toujours comme le produit de la base par la hauteur. Mais le premier traité méthodique que les modernes aient publié sur l'hydraulique est celui *De l'équilibre des liqueurs* (1663), de Pascal (*voy.* ce nom et les suivants). Galilée ne put expliquer pour-

quoi l'eau ne montait pas, dans la pompe aspirante, au-delà de 32 pieds, qu'en limitant l'horreur de la nature pour le vide à cette hauteur; il était réservé à son disciple Torricelli d'en trouver la raison dans la pesanteur de l'air. Nous devons aussi à Torricelli les éléments de la science de l'écoulement des fluides. L'observation qu'un jet d'eau s'élance verticalement presque à la hauteur du réservoir, lui fit juger que la vitesse du fluide, en sortant de l'ajutage (*voy.*), était la même que celle d'un corps grave tombant de cette hauteur, et que par conséquent les vitesses des écoulements, sous différentes charges d'eau, augmentaient progressivement en raison de la hauteur du fluide, abstraction faite de la résistance des obstacles. L'expérience confirma cette idée de Torricelli, développée dans son ouvrage *De motu gravium naturaliter accelerato* (1768). Ce théorème sert encore de base aujourd'hui à la théorie de l'écoulement par les petits orifices; mais lorsque les orifices sont plus grands, le problème demande d'autres considérations. Cette théorie donna le jour à plusieurs ouvrages sur cette matière, entre autres au *Traité du mouvement des eaux* (1786), de Mariotte.

Jusqu'à D. Bernoulli, on ne savait déterminer avec exactitude l'écoulement des fluides par des orifices que dans le cas où ces derniers pouvaient être regardés comme infiniment petits. Bernoulli suppose simplement que la surface d'un fluide qui sort d'un vase par un orifice de grandeur quelconque demeure toujours de niveau, et que tous les points d'une même tranche s'abaissent verticalement avec des vitesses égales. Maclaurin et J. Bernoulli traitèrent les mêmes questions en employant seulement des méthodes différentes. L'hypothèse du parallélisme des tranches laissait encore à désirer, parce qu'elle n'a pas lieu rigoureusement, et ne peut même être admise dans certains cas. D'Alembert donna une nouvelle solution, dans laquelle il ne supposait autre chose sinon que les particules demeurent toujours contiguës les unes aux autres, et qu'une petite masse élémentaire de figure quelconque, en passant d'un endroit à l'autre, conserve le même volume lorsque le fluide est incompressible, ou change de volume suivant une loi donnée lorsque le fluide est élastique. Euler traita la matière sous le même point de vue, mais avec plus de clarté et d'étendue. Enfin Bossut, à qui nous avons emprunté les éléments du résumé qui précède, publia son *Traité théorique et expérimental d'hydrodynamique* (Paris, 1796, 2 vol. in-8°). Ce traité, ainsi que ceux de mécanique de MM. de Prony, Poisson et Francœur, sont les principaux ouvrages à consulter sur cette matière. Pour les machines hydrauliques, on consultera Bélidor, *Architecture hydraulique* (Paris, 1737-1753, 4 vol. in-4°), de Prony, *Nouvelle Architecture hydraulique* (Paris, 1790-96, 2 vol. in-4°). J. B-T. et L. L-T.

HYDRE, être mythologique, engendré par la superstition des peuples ou par l'imagination des poëtes, et auquel rien de semblable ne répond dans la nature. Les marais de Lerne, en Argolide, non loin des côtes de la mer, étaient le repaire de ce monstrueux reptile, auquel l'histoire des douze travaux d'Hercule (*voy.*) a donné une si grande célébrité. Les mythologues ne s'accordent point sur son origine : les uns le font naître du Styx et du Titan Pallas; d'autres, d'Échidna (serpent) et de Typhon. Quoique la plupart le représentent pourvu de plusieurs têtes, renaissant aussitôt après avoir été abattues, ils varient sur leur nombre qui était de sept à neuf; Simonide lui donne cinquante têtes, et certains historiens en ont même compté cent, et au-delà. Des gueules du reptile, qui offrent les mêmes variantes quant à leur quantité, s'écoulait un venin subtil et léthifère.

Ce fut par l'ordre d'Eurysthée qu'Hercule marcha à la rencontre de ce redoutable adversaire. La lutte engagée, Iphyte, qui avait accompagné son ami dans cette aventureuse expédition, appliquait le feu sur chacune des blessures que recevait l'hydre, et empêchait ainsi la renaissance des têtes qui tombaient sous les coups du héros. Un scorpion venu au secours de l'hydre ne put prévenir sa défaite et partagea son sort. Cette double victoire ne coûta à Hercule qu'une légère blessure dont il n'obtint cependant la guérison

qu'avec peine; il la dut à l'efficacité d'une plante qu'il découvrit sur le lieu même où il éleva plus tard la ville d'Acé.

Le vainqueur de l'hydre trempa ses flèches dans le sang, d'autres disent dans le foie du reptile, et de ce moment toutes les blessures faites avec ces armes devinrent mortelles. Philoctète (*voy.*), à qui le héros avait remis son carquois en mourant, ayant laissé tomber une de ces flèches sur ses pieds, faillit d'être victime de cet accident, qui lui coûta dix années de souffrances.

Après leur mort, les deux reptiles furent transportés dans les cieux. *Voy.* l'art. suivant et CANCER.

On a expliqué ce mythe de diverses manières. Selon les uns, les marais de Lerne étaient infestés de serpents, et ces reptiles semblaient se multiplier en raison directe des moyens employés pour les détruire. Hercule, avec l'aide de ses amis, parvint à en éteindre la race, surtout en mettant le feu aux roseaux du marais; il rendit accessible et fertile ce champ de mort et de deuil. Ce que dit Ptolémée des têtes de l'hydre, ce qu'Euripide rapporte de la faux dont se servit Hercule pour les abattre, en affirmant qu'elles étaient d'or, est, en effet, le symbole de la fertilité. Selon Servius, Hercule aurait réussi à opérer le desséchement des marais de Lerne, d'où s'échappaient des torrents qui inondaient les campagnes d'alentour, en élevant des digues et en pratiquant des canaux. Enfin, si l'on en croyait Platon, les poëtes auraient représenté sous la forme hideuse de l'hydre un sophiste de Lerne, ennemi acharné d'Hercule, et les sept têtes du serpent toujours renaissantes seraient l'emblème des arguments vicieux et inépuisables dont s'arment les sophistes.

Tout cela appartient exclusivement à la mythologie. Quant à l'histoire naturelle, elle ne connait sous le nom d'*hydre* qu'un genre de vers polypes appartenant à l'ordre des zoophytes ou animaux-plantes, décrit pour la première fois par Leuwenhœk, et sur lequel le célèbre naturaliste génevois Trembley fit, plus tard, les observations les plus curieuses.

Voici ses principaux caractères : corps cylindrique ou conique, creux, capillaire, dont le tissu est homogène, gélatineux, diaphane, très contractile; se terminant par un petit renflement, ou tête, garni de 6 à 12 tentacules sétacés, radiaires. Ces tentacules, longs de quelques pouces, qui font l'office de bras, prennent diverses directions selon la volonté de l'animal, et ils lui servent à saisir ses aliments. Ceux-ci se composent, en partie, des larves de quelques insectes aquatiques qu'il attire par le mouvement continuel de ses tentacules et qu'il saisit au passage; puis il les porte à l'ouverture de sa bouche, située au centre du cercle que forment les tentacules.

Ces polypes se reproduisent de plusieurs manières : 1° par bourgeons. Ce sont de petites excroissances qui, pendant l'été, se montrent sur le côté de l'hydre, prennent la forme d'un bouton, poussent des bras, et deviennent un polype parfait. Du corps des nouveau-nés, avant leur accroissement parfait, sortent de pareils boutons, de sorte qu'un seul individu peut, dans l'espace d'un mois, être la souche de plusieurs milliers d'individus; 2° par section : chaque fragment conserve la vie et devient bientôt un animal parfait. On peut fendre l'hydre depuis le sommet jusqu'au milieu du tronc; on produit une hydre à deux têtes, qui, chacune, font leurs fonctions. En coupant ce polype en 4, 6, 10 parties, on obtient l'hydre à 4, 6 ou 10 têtes; si l'on coupe toutes ces têtes, chacune fournit seule une nouvelle hydre. Enfin, en approchant deux ou plusieurs hydres par leurs extrémités fraîchement coupées, on peut les enter les unes sur les autres. Cette production caractéristique des polypes d'eau douce rappelle le monstre de Lerne : de là le nom d'*hydre* donné par Linné à ce zoophyte. Enfin les hydres se reproduisent par des œufs qui sortent de leur parenchyme, se conservent pendant l'hiver et se développent au printemps.

Quoique considérée comme un être simple, toutes les circonstances de la vie de l'hydre sont celles d'un être très compliqué; la simplicité de sa structure n'est qu'apparente, et une foule d'organes, distincts dans les autres animaux, sont chez elle réunis dans un seul. Il est probable que ce polype éprouve dans toutes ses parties un grand nombre de sensa-

tions, puisqu'il ne paraît pas qu'une partie de son corps soit autrement organisée qu'une autre. L. D. C.

HYDRE. Deux constellations méridionales portent ce nom : la première, l'Hydre femelle, nommée aussi *Serpens aquaticus*, *Asina coluber*, *Echidna* ou *Vipère*, est une constellation des anciens, formée de 52 étoiles; l'Hydre mâle, des modernes, en a 8. L'Hydre femelle s'étend au-dessus du Lion, de la Vierge et de la Balance. L. L-T.

HYDROCÈLE, *voy.* HYDROPISIE.

HYDROCÉPHALE, *voy.* HYDROPISIE.

HYDROCÉRAME. Ce nom, formé de deux mots grecs, ὕδωρ, eau, et κέραμος, terre à potier (*voy.* CÉRAMIQUE), s'applique à des vases faits avec une sorte d'argile spongieuse, dans lesquels on met de l'eau ou quelque autre liquide qu'on veut rafraîchir. *Voy.* ALCARAZAS. V. DE M-N.

HYDROCHLORATES, *voy.* CHLORURES.

HYDROCHLORIQUE, *voy.* ACIDE et CHLORE.

HYDROCYANIQUE, *voy.* ACIDE PRUSSIQUE.

HYDRODYNAMIQUE, *voy.* HYDRAULIQUE.

HYDROGÈNE, corps simple, l'un des éléments de l'eau. Son nom vient du grec ὕδωρ, eau, et γεννάω, j'engendre. L'hydrogène isolé n'est connu qu'à l'état de gaz, le *gaz hydrogène*. On obtient ce gaz en mêlant l'eau avec de l'acide sulfurique, et en y ajoutant du zinc ou du fer. Le métal ajouté ne tarde pas à s'y dissoudre avec une effervescence causée par le dégagement du gaz hydrogène qu'on recueille sur l'eau ou sur le mercure. L'eau (*voy.*), comme on sait, est composée d'hydrogène et d'oxygène : le métal s'empare de ce dernier pour se combiner sous forme d'oxyde avec l'acide sulfurique, et l'hydrogène mis en liberté s'échappe sous forme de bulles qui produisent de l'effervescence.

Le gaz hydrogène est incolore et inodore quand il est parfaitement pur, ce qui est cependant très rare lorsqu'on l'a dégagé, au moyen du zinc ou du fer, dans de l'eau acidulée. L'amalgame de potassium plongé dans l'eau la décompose et fournit de l'hydrogène sans odeur. Ce gaz réfracte la lumière plus qu'aucun autre corps; l'air atmosphérique étant pris pour unité, son pouvoir réfringent est 6.6666. Il est le plus léger de tous les gaz, sa pesanteur spécifique n'étant que 0.0688, tandis que celle de l'air est 1. L'air pèse donc, à volume égal, 14 $\frac{1}{2}$ fois autant que le gaz hydrogène. C'est cette propriété qui l'a fait employer pour les expériences aéronautiques (*voy.*). Il est très combustible ; il s'enflamme par l'étincelle électrique et à l'approche d'un corps enflammé, et brûle avec une flamme peu lumineuse, mais d'une température extrêmement élevée. Mêlé avec la moitié de son volume de gaz oxygène, et enflammé, il brûle avec une forte détonation et une lumière vive. Il fait également explosion, mais à un plus faible degré, quand on le mêle avec deux fois son volume d'air atmosphérique et qu'on l'enflamme. Le gaz hydrogène se combine alors avec le gaz oxygène et produit l'eau. Certains métaux, tels que le platine, l'iridium, le palladium, le rhodium et l'osmium, ont la propriété de déterminer son inflammation sans être chauffés d'avance. Ces propriétés ont donné lieu aux briquets électriques et à éponge de platine. *Voy.* BRIQUET.

Le gaz hydrogène peut être respiré par les animaux sans autres inconvénients que ceux qui résultent de l'exclusion de l'oxygène et de la cessation de son influence sur le sang. Si l'on respire du gaz hydrogène et qu'on parle en l'aspirant, le son de voix de la personne se trouve entièrement altéré, ce qui est dû à la densité inférieure de ce gaz relativement à celle de l'air atmosphérique. Mêlé avec un cinquième de son volume de gaz oxygène, on peut le respirer longtemps; mais l'homme, aussi bien que les animaux qui le respirent, est bientôt surpris par le sommeil. De même une certaine quantité de gaz hydrogène mêlé à l'air atmosphérique et respiré produit un penchant à dormir dont on s'est servi quelquefois en médecine.

Si l'on prépare le gaz hydrogène en faisant passer de la vapeur d'eau au travers d'un canon de fusil rempli de tournures de fer malléable, il se produit un oxyde

de fer et du gaz hydrogène qui ressemble en tous points à celui qu'on obtient par la voie humide, seulement il ne s'enflamme point sur l'éponge de platine. Cette circonstance prouve que le gaz produit par la voie sèche se trouve dans une condition différente.

Le poids atomique de l'hydrogène est plus petit que celui de tous les corps connus. Combiné avec l'oxygène sous volume égal, il est 6.125, et 12.25 en doublant le volume de l'hydrogène, en considération de ce que deux volumes d'hydrogène se combinent avec un volume de gaz oxygène pour produire l'eau. *Voy.* Atomique (*système*).

L'hydrogène est un des éléments de la nature organique. Il n'existe aucun composé organique qui en soit privé ; mais, par sa légèreté atomistique, les corps qui en contiennent un grand nombre d'atomes n'en renferment cependant que très peu en poids.

L'hydrogène se combine avec plusieurs corps simples et donne des combinaisons binaires, dont plusieurs sont gazéiformes. Parmi ces combinaisons se rangent l'amidogène, l'ammoniaque, l'ammonium (*voy.*), les gaz hydrogène arsénié, antimonié, carboné, phosphoré, sélénié, sulfuré, telluré, etc. On les désigne par le nom général d'*hydrures*.

L'hydrogène était connu des anciens chimistes sous le nom d'*air inflammable*. Il paraît que Priestley est le premier qui se soit aperçu que le gaz hydrogène, en brûlant, dépose dans l'appareil une rosée d'eau pure. Watt en conclut que l'air inflammable et l'air pur (oxygène) produisaient cette eau en se combinant. L'hydrogène était, d'après lui, le phlogistique qui produisait le feu en se combinant avec l'oxygène; l'eau était l'air pur phlogistiqué. Cavendish, auquel on attribue généralement la découverte de la composition de l'eau, tira de ses expériences la conclusion que l'hydrogène était de l'eau saturée de phlogistique, et que l'oxygène était de l'eau privée de tout son phlogistique. Ces deux derniers savants ont donc considéré les trois corps, hydrogène, oxygène et eau, comme un seul et même corps pondérable, dans des états différents de phlogistication (*voy.*). Cette explication ne fit point connaître la véritable composition de l'eau, mais elle aurait cependant eu quelque valeur si Lavoisier n'avait pas prouvé par des expériences irrécusables, publiées deux mois avant qu'aucun des savants anglais n'eût encore fait connaître quelque chose de leurs considérations, que l'hydrogène et l'oxygène sont deux corps pondérables de nature différente qui, en se combinant, produisent de l'eau dont le poids est égal à celui des deux gaz qui lui ont donné naissance. C'est là la véritable découverte de la composition de l'eau : elle est due à Lavoisier.

Hydrogène antimonié, combinaison gazéiforme d'hydrogène et d'antimoine, que l'on obtient en dissolvant un alliage à parties égales de zinc et d'antimoine dans de l'acide sulfurique étendu, ou bien en ajoutant une solution de tartre émétique à de l'acide étendu dans lequel on fait dissoudre du zinc. Le gaz hydrogène antimonié est incolore, a peu d'odeur, si l'antimoine avec lequel on l'a produit était privé d'arsenic dont il est souvent souillé; il brûle avec une flamme blanche, et dépose, suivant la quantité d'oxygène ambiant, de l'antimoine métallique ou de l'antimoine oxydé.

Hydrogène arsénié. C'est un gaz extrêmement délétère qu'on obtient en dissolvant un alliage d'étain et d'arsenic dans de l'acide hydrochlorique, ou même en dissolvant du zinc dans de l'acide sulfurique étendu contenant de l'acide arsénieux en dissolution. Ce gaz est incolore, d'une odeur alliacée insupportable; une très petite quantité répandue dans l'air qu'on respire produit des effets violents, et le plus souvent même la mort quelque temps après.

Ce gaz a fixé particulièrement l'attention des chimistes dans les dernières années. M. Marsh, Anglais, découvrit sa présence dans le gaz qui s'échappe quand on fait dissoudre du zinc dans un acide renfermant une très petite quantité d'arsenic dissous. Il s'en servit pour reconnaître la présence de l'arsenic dans des recherches de médecine légale, dans les cas d'empoisonnement. Cette méthode surpasse toutes les autres en exactitude et décèle les plus petites traces de ce mé-

tal. Dans ce but, on dégage du gaz par l'action du zinc sur de l'acide sulfurique dans lequel on a fait dissoudre la substance où l'on soupçonne la présence de l'arsenic. On met le feu au gaz, et l'on expose un morceau de porcelaine blanche, froid, à la flamme, qui y trace une auréole ou une tache noire suivant la plus ou moins grande quantité d'arsenic présent. Cet essai seul suffirait pour déceler l'arsenic, si l'hydrogène antimonié ne possédait point la même propriété. Pour les distinguer, on enflamme l'hydrogène à l'ouverture inférieure d'un tube de verre de 12 à 13 pouces de longueur, d'un demi-pouce de diamètre et légèrement humecté à l'intérieur. Par cette disposition, les métaux s'oxydent; l'acide arsénieux se dissout dans l'eau qui se produit et peut être reconnu à l'aide du nitrate d'argent auquel on a ajouté un peu d'ammoniaque, et qui fait précipiter l'acide arsénieux en flocons jaunes, tandis que l'oxyde d'antimoine, qui est insoluble dans l'eau, ne donne aucune réaction.

Hydrogène phosphoré, combinaison gazéiforme qui, comme l'hydrogène même, peut s'obtenir en deux états différents, qui ne se distinguent qu'en ce que l'un des deux seul s'enflamme spontanément à l'air. On obtient le premier en faisant bouillir du phosphore avec une solution concentrée de potasse caustique, et en recueillant le gaz sur de l'eau qu'on a fait préalablement bouillir avec soin et refroidir pour la priver de l'air qu'elle retient, et dont l'oxygène décompose le gaz en oxydant le phosphore. Chaque bulle de ce gaz qui parvient au contact de l'air s'enflamme et brûle avec une flamme blanche lumineuse, produisant une couronne de fumée d'un tissu remarquable, qui s'élève dans l'air et persiste quelques moments.

L'hydrogène phosphoré qui ne possède pas la propriété de s'enflammer spontanément s'obtient en faisant bouillir de l'acide phosphoreux concentré, lequel se change, dans cette opération, en acide phosphorique en absorbant l'oxygène de l'eau, tandis qu'une partie de son phosphore se combine avec l'hydrogène de l'eau mis en liberté.

Ces deux gaz ont la même composition et partagent d'ailleurs toutes les mêmes propriétés. Ils sont formés de 1 atome de phosphore et de 3 atomes d'hydrogène, ou, en centièmes, de 91.29 de phosphore et de 8.71 d'hydrogène. Ils peuvent être conservés sans altération, pourvu que l'air ne puisse agir sur eux; mais au bout d'un certain temps ils se transforment souvent l'un dans l'autre. Leur poids spécifique est le même, 1.18; leur odeur est désagréable et analogue à celle de poissons pourris. Ces deux gaz peuvent être absorbés par différents chlorures métalliques et par l'acide hydriodique. L'eau les en chasse à son tour, en conservant à chacun d'eux son état primitif; mais l'eau à laquelle on a ajouté préalablement de l'ammoniaque les dégage toujours dans l'état où ils s'enflamment spontanément, quel qu'ait été l'état primitif du gaz absorbé.

Hydrogène carboné. L'hydrogène fournit avec le carbone un grand nombre de combinaisons différentes qui se présentent sous forme solide, ou sous forme d'huiles plus ou moins volatiles, ou sous forme de gaz permanents. Nous ne parlerons ici que des deux combinaisons gazéiformes généralement connues sous le nom de gaz hydrogène carboné.

1° *Gaz hydrogène carboné au maximum*, appelé généralement *gaz oléfiant*. On l'obtient en chauffant ensemble 4 parties d'acide sulfurique concentré et 1 partie d'alcool à 0.833. On fait passer le gaz produit, qui est un mélange du gaz en question, d'acide sulfureux, d'éther et d'huile de vin, successivement au travers d'une solution de potasse caustique, d'acide sulfurique concentré, et enfin par de l'eau. Les substances étrangères se déposent ou sont absorbées les unes après les autres; on n'a plus qu'à recueillir le gaz ainsi purifié sur l'eau ou le mercure. Ce gaz est permanent, sans odeur remarquable; sa pesanteur spécifique est 0.98. Il se laisse enflammer et brûle avec une flamme claire et lumineuse. Mêlé avec 3 fois son volume de gaz oxygène, et enflammé, il produit une explosion qui brise le verre le plus fort. Le chlore le condense, et forme avec lui un corps huileux, éthéré, appelé liqueur des chimistes hollan-

dais, ou gaz oléfiant, à cause de sa propriété de donner naissance à un corps oléagineux. Il est composé de 1 atome de carbone et de 2 atomes d'hydrogène, ou, en centièmes, de 85.84 de carbone et de 14.16 d'hydrogène. Il renferme un volume d'hydrogène égal au sien.

Ce gaz se produit par la distillation sèche de matières organiques, telles que les huiles, les résines, le goudron, le bois, la houille, le bitume, etc., etc. C'est au gaz oléfiant qu'est due en grande partie la propriété éclairante de la flamme. *Voy.* Gaz et Éclairage.

2° *Gaz hydrogène carboné au minimum*, appelé généralement *gaz des marais*. On l'obtient en mêlant de l'acétate de soude ou de potasse avec une quantité d'alcali caustique égale à celle qui est renfermée dans le sel, et en exposant le mélange sec à la distillation sèche. Il se dégage dans cette opération un gaz qu'on fait passer par un lait de chaux et qu'on recueille sur l'eau. On peut aussi se le procurer directement dans les marais, en adaptant un entonnoir à l'ouverture d'un flacon rempli d'eau et renversé dans l'eau d'un marais ; en remuant ensuite la vase sous l'entonnoir avec un bâton, il s'élève des bulles de gaz qui vont se rassembler dans le flacon : c'est de là qu'il a tiré son nom de gaz des marais. Il a une odeur faible, mais désagréable ; sa pesanteur spécifique est 0.559. Il est inflammable et brûle avec une flamme bleue peu lumineuse ; il renferme 1 atome de carbone et 4 atomes d'hydrogène, ce qui fait en centièmes 75.17 de carbone et 24.83 d'hydrogène.

La nature produit souvent ce gaz en quantité fort considérable. Il se trouve quelquefois enfermé et comprimé dans les couches de houilles, dans des fentes et cavités souterraines. Lorsque le mineur vient à ouvrir une telle fente, ce gaz s'échappe et se mêle à l'air. Il n'est nullement nuisible à la respiration ; mais lorsqu'il est mêlé en de certaines proportions avec l'air de la mine, le mélange s'enflamme aux lampes des mineurs et cause une violente explosion qui tue les ouvriers, renverse tout et détruit les charpentes de la mine. De cette manière des milliers d'ouvriers ont perdu la vie dans les mines de houilles. *Voy.* Lampes de sureté.

Hydrogène sélénié. Ce gaz s'obtient en décomposant un séléniure de potassium, de sodium, de calcium, etc., etc., par un acide étendu. Le métal s'oxyde aux dépens de l'eau, l'hydrogène s'unit au sélénium, et peut être recueilli sous forme de gaz. Ce gaz est incolore, d'une forte odeur d'œufs pourris, tout-à-fait analogue au gaz hydrogène sulfuré ; il est soluble dans l'eau qui, lorsqu'elle contient de l'air, le décompose en précipitant un sédiment rouge. Ce gaz a été peu étudié jusqu'ici ; il se comporte du reste comme le suivant. Il est composé de 1 atome de sélénium et de 2 atomes d'hydrogène.

Hydrogène sulfuré. C'est le gaz appelé autrefois *gaz hépatique*. Il s'obtient quand on fait dissoudre du fer sulfuré artificiel dans de l'acide sulfurique étendu et qu'on recueille le gaz sur une solution concentrée de sel marin ; l'eau ne peut pas servir pour cette opération, parce qu'elle a la propriété de dissoudre ce gaz assez facilement. Il est incolore, doué d'une forte odeur d'œufs pourris ou hépatique, d'un goût acide et astringent qui se fait sentir lorsqu'on fait arriver le gaz sur la langue ; il ne peut pas être respiré, et produit même, quand il est mélangé avec une certaine quantité d'air, des effets pernicieux sur les organes de la respiration. Sa pesanteur spécifique est 1.19 ; il brûle avec une flamme bleue en répandant une odeur d'acide sulfureux. L'eau en absorbe 2 à 3 fois son volume ; l'alcool en absorbe beaucoup plus. Il noircit l'argent et les autres métaux à surface décapée entourés d'une atmosphère qui en contient. Il précipite la plupart des métaux de leurs dissolutions, excepté ceux qui décomposent l'eau en présence de l'acide sulfurique. Cette propriété fait de ce gaz un des réactifs les plus précieux pour le chimiste.

L'hydrogène sulfuré est un hydracide qu'on appelle aussi *acide hydro-sulfurique* ou sulf-hydrique ; il ne se combine pas avec les bases oxydées, mais il les convertit en sulfures. Il se combine en revanche avec les sulfures des radicaux métalliques des alcalis, et produit des hydro-sulfates.

L'acide hydro-sulfurique est composé de 1 atome de soufre et de 2 atomes d'hydrogène, ou, en centièmes, de 94.175 de soufre et 5.825 d'hydrogène. Il renferme son propre volume d'hydrogène. Les acides nitrique, nitreux, chromique et sulfureux le décomposent; on se sert de ce dernier dans la vidange des fosses d'aisances pour détruire le gaz méphitique, en brûlant des mèches soufrées avant d'y descendre.

L'hydrogène se combine avec une plus forte proportion de soufre pour former le corps huileux et fétide qu'on obtient en dissolvant du persulfure de potassium dans de l'acide hydrochlorique; cette combinaison a néanmoins peu de durée: le gaz hydrogène sulfuré se dégage, et l'excès de soufre se dépose.

Hydrogène telluré. Ce gaz ressemble au précédent par ses caractères physiques et son odeur. Il a été très peu étudié jusqu'ici. Il est composé de 1 atome de tellure et de 2 atomes d'hydrogène. B-z-s.

HYDROGRAPHIE, description ou connaissance des eaux (de ὕδωρ, eau, et γράφω, je décris). Dans son acception propre, il faudrait définir l'hydrographie l'art de lever le plan des côtes et des mers, d'en dresser les cartes, et d'y marquer, sous leurs vrais relèvements, les îles, rocs, bancs, sondes, et tout ce qu'il y a de remarquable au-dessus comme au-dessous de la surface de l'Océan. Mais par suite sans doute de la connexité de ces différentes opérations avec les connaissances qu'implique le métier de la mer, on en a fait aussi l'art de naviguer. Or cette dernière définition n'est exacte qu'en ce qui concerne la partie théorique de cet art, dont la manœuvre (*voy.* ce mot et NAVIGATION) forme l'autre partie non moins importante.

On doit donc considérer l'hydrographie comme une science qui se divise en deux branches distinctes, quoique homogènes. On vient d'indiquer sommairement leurs diverses attributions; mais pour établir cette dualité d'une manière encore plus sensible, nous les montrerons, dans la hiérarchie actuelle, personnifiées, l'une, dans les ingénieurs hydrographes, l'autre, dans les professeurs d'hydrographie.

Cette division cependant n'est pas autre chose qu'une classification de spécialités; car ces deux branches de la science se confondent dans un but commun, de même qu'elles ont eu un point de départ identique. Quand on étudie l'histoire des progrès de la navigation, on les voit, se tenant côte à côte, se suivant pas à pas, s'aidant mutuellement de leurs découvertes, arriver en même temps au degré de perfection où nous les trouvons de nos jours. Toutes deux concourent à fournir au navigateur le moyen de se reconnaître au milieu de l'immensité des mers, de diriger sa route, de se rendre d'un point sur un autre avec une certitude presque mathématique, et d'éviter les écueils, sans autre guide que le calcul et l'observation. A cet effet, la première lui livre des cartes (*voy.* ce mot) où sont fidèlement représentés les gisements des côtes avec toutes leurs sinuosités, la position des lieux, leurs distances relatives, la nature des fonds et les dangers connus ou supposés; elle rédige pour son usage des instructions réunissant tous les renseignements recueillis sur la direction des vents et des courants, sur les meilleurs amers (*voy.* ces mots) à suivre pour reconnaître les terres et les accoster, et en général sur toutes les particularités locales que la pratique a signalées. La seconde lui enseigne, dans le même but, à se servir de ces matériaux; elle lui apprend les secrets du pilotage (nom sous lequel on désignait autrefois cette partie de l'hydrographie), enfin elle le fait pénétrer dans ces études complètes auxquelles l'astronomie, les mathématiques, les trigonométries, la catoptrique, viennent chacune apporter leur contingent.

L'hydrographie semble avoir atteint aujourd'hui à la perfection, autant du moins que le permet l'état actuel des connaissances humaines. Elle a remplacé par une théorie simple, complète, et d'une application facile, le formulaire empirique et confus qui faisait jadis du pilotage (*voy.*) une science réservée et presque divinatoire. Elle a inventé elle-même des procédés et des instruments nouveaux qui laissent peu de chose à désirer, et chaque jour elle s'avance encore dans cette voie d'améliorations. Le Dépôt des plans et cartes de la marine (*voy.* MARINE), qu'en-

richissent incessamment les expéditions scientifiques envoyées en exploration sur tous les points du globe, livre aux flottes de l'état et du commerce, et à une modicité de prix qui exclut la concurrence et la contrefaçon, des cartes d'un fini d'exécution et d'une exactitude que les autres nations nous envient. Le Bureau des longitudes (*voy.*) publie annuellement des tables où tous les éléments des calculs nautiques sont rassemblés et déduits avec une précision rigoureuse, par nos plus savants astronomes et d'après les meilleures formules. Vingt-neuf professeurs institués dans nos ports tiennent ouvertes des écoles gratuites où sont enseignées les connaissances théoriques exigées pour aspirer aux grades de capitaine au long cours et de maître au cabotage, et répandent l'instruction élémentaire parmi nos populations maritimes. A ces moyens puissants, bienfait de nos institutions libérales, si l'on joint l'habileté de nos opticiens, qui sont parvenus, après bien des efforts et des tâtonnements, à confectionner des instruments d'une supériorité aujourd'hui reconnue, on aura une idée des ressources hydrographiques que la science met à la disposition des marins de notre époque.

Science éminemment perfectible, l'hydrographie fera sans doute encore des progrès à l'avenir, et le nouveau mode de navigation par la vapeur est destiné peut-être à l'aider dans leur accomplissement. Sa partie graphique surtout lui ouvre encore un vaste champ d'études. Tous les rivages n'ont pas été explorés; un nouveau continent (l'Adélie) vient d'être découvert par M. Dumont d'Urville (1840) au milieu des glaces antarctiques; si nous possédons des cartes et des instructions excellentes pour nos côtes et notre océan, si les ouvrages de d'Après et de Horsburgh nous ont mis en état de parcourir avec sécurité les mers embarrassées de l'Inde *, pour beaucoup d'autres points nous n'avons pas acquis ce degré de perfection, qui lui-même est relatif seulement. Pour peu qu'on réfléchisse à l'immense difficulté de ce travail, aux recherches lointaines, aux observations multipliées qu'il exige, et qui ne peuvent être que le fruit du temps et d'une longue expérience, à l'instabilité même de quelques-uns de ses éléments, on se convaincra facilement que, si cette partie de la science a obtenu de brillants résultats, néanmoins elle n'a pas encore atteint ses limites.

Au point où elle en est arrivée, elle satisfait à toutes les exigences actuelles de la navigation. Ses conquêtes futures sont encore cachées dans les profondeurs de l'inconnu, et nous ne sentons pas immédiatement le besoin de leur révélation. Il n'en a pas été toujours ainsi : longtemps nos ancêtres ont essayé vainement de vaincre des difficultés dont la solution était réservée à leurs neveux. L'histoire de l'hydrographie pourrait nous en fournir elle-même plusieurs exemples, et un coup d'œil rapide jeté sur ses développements successifs, en même temps qu'il en fera mieux sentir le prix, permettra d'entrer plus en détail dans l'examen des divers objets qu'elle embrasse.

Cette science, jeune encore, puisque son existence, comme corps d'études, ne remonte pas au-delà du XVe siècle, doit ses premiers pas à l'impulsion extraordinaire qu'imprima à la navigation la découverte de la boussole (*voy.*), ou du moins son application. Jusque-là, bien que le métier de la mer exigeât, comme aujourd'hui, des connaissances spéciales, elles se réduisaient absolument à celles que peuvent donner l'habitude et l'observation. Une grande pratique des côtes et quelques notions traditionnelles sur les mouvements des astres composaient tout le bagage théorique nécessaire pour cette navigation allant de cap en cap, s'éloignant peu de terre, et que, pour cette raison, on désignait sous l'appellation de *vue par vue*. Ce mode de naviguer, qui permettait néanmoins, comme le fait remarquer Montesquieu, d'entreprendre d'assez longs voyages, était le seul en usage chez les anciens, et se perpétua jusqu'au moment où la boussole fournit le moyen de se reconnaître et de s'orienter sur le dé-

(*) D'Après, *Le Neptune oriental*, Paris, 1775-1781, 2 vol. in-fol., et *Le Routier des côtes des Indes orientales et de la Chine*, 1745, in-4°.—Jean Horsburgh, *Instructions nautiques sur la navigation de la mer de Chine*, trad. en fr. par M Leprédour, lieutenant de vaisseau, Paris, Imp. royale, 1824, in-8°. S.

sert de l'océan. Toutefois ses effets ne furent pas instantanés, et l'on se servit longtemps du nouvel instrument avant d'oser se hasarder au large. *Voy.* NAVIGATION et DÉCOUVERTES.

Le XIVe siècle finissait, quand certaines causes consignées par les historiens, en donnant à la navigation une importance toute nouvelle, éveillèrent le goût des explorations maritimes. Des rives de la Méditerranée, ce goût gagna bientôt celles de l'Océan, où il germa rapidement dans l'esprit d'une population qui voyait devant elle un horizon sans bornes. On possédait la boussole, on soupçonnait les cartes marines; mais ces ressources incomplètes et encore à l'état de découvertes récentes, en montrant ce qu'on pouvait oser, ne faisaient qu'enflammer l'impatience et encourager l'ardeur des recherches. Déjà quelques savants astronomes entrevoyaient les secours que l'on pourrait retirer du cours des astres; mais on manquait d'instruments. Toutes les têtes fermentaient; on s'ingéniait à combiner des formules qui pussent servir de théorie au navigateur et venir en aide à la pratique et à l'observation pure et simple des étoiles. De tous côtés s'élaboraient en silence les éléments de la science future, et la moitié du siècle s'écoula dans ce laborieux travail d'enfantement, qui devait aboutir à la découverte du Nouveau-Monde.

Ce n'est que vers la fin du XVe siècle qu'apparait la première tentative faite pour rassembler les connaissances acquises et donner un corps aux études hydrographiques. La gloire en revient à Jean II, roi de Portugal, qui, poursuivant les desseins de son père et du prince Henri (*voy.*), réunit à grands frais les plus doctes personnages de son temps, à l'effet de les faire conférer sur ces matières; « lesquels philosophes, dit un historien, « après avoir employé diverses sessions et « débité de grands raisonnements devant le « roi, ne trouvèrent, entre toutes leurs pro-« positions, autre ou meilleur expédient « que le mode de dresser les routes de la na-« vigation par la direction du ciel; à cet « effet, employer les sciences mathémati-« que, astrologie, géométrie et arithmé-« tique, qui en ordonnent, et les appli-« quer au service de la navigation. Pre-« mièrement ils s'occupèrent à tracer fi-« dèlement la mappemonde géographique « et hydrographique, et la graduer jus-« tement sur la latitude et longitude du « monde lors connu.... Secondement les-« dits docteurs dressèrent les tables de « la déclinaison du soleil, dont ils firent « registre, qui fut un fort beau et loua-« ble travail, par le moyen duquel la na-« vigation fut anoblie, et d'irrégulière « fut réduite en art libéral très excellent « et fort certain. »

Cette certitude cependant reposait sur des connaissances bien faibles et des procédés bien inexacts. On ignorait encore les variations de l'aiguille aimantée, c'est-à-dire la quantité dont elle s'écarte du pôle vrai (*voy.* DÉCLINAISON). On ne connaissait que les *cartes plates*, guide très défectueux, et dont les erreurs croissent en raison de l'espace embrassé. Pour observer les astres, on se servait de l'astrolabe (*voy.*), instrument informe et que l'on abandonna bientôt pour l'arbalète ou arbalestrille, autre grossier instrument dont l'usage se perpétua jusque sous Louis XIV, et dont une courte description fera reconnaître l'imperfection. Il tirait son nom de sa forme, qui figurait une croix dont le petit bras, ou *marteau*, était mobile et glissait sur l'arbre ou *verge* qui portait une graduation. L'observateur, plaçant le pied de la croix à son œil, visait à l'horizon par l'extrémité inférieure du marteau, et le faisait glisser sur la verge jusqu'à ce que l'autre extrémité coïncidât avec le bord inférieur de l'astre. Le degré sur lequel était alors arrêté le marteau indiquait l'angle de hauteur. La réduction des routes n'offrait pas moins de difficultés; elle exigeait des opérations fort compliquées, qui s'exécutaient sur les cartes au moyen des rhumbs de vent (*voy.*) dont elles étaient sillonnées. Toutes les notions que l'on possédait sur le système planétaire et les phénomènes météorologiques étaient puisées chez les anciens ou dans les ouvrages d'Albert-le-Grand (*voy.*) et de Jean de Sacrobosco*. La terre était

(*) Le livre de Sacrobosco, intitulé *De Sphærâ Mundi*, Ferrare, 1472, in-4° (éd. très rare), abrégé de l'*Almageste* (*voy.*) et des commentaires des Arabes, est le premier ouvrage d'astronomie que l'on ait imprimé. S.

encore immobile, et tout le parti que l'on savait tirer des astres se bornait à obtenir la latitude, soit par l'observation du soleil, soit par celle de l'étoile du Nord et de ses *gardes*, sur lesquelles existait un traité complet. Tels furent les commencements de l'hydrographie, et tel était encore l'état de cette science sous Henri II, quand l'Espagnol Pierre de Médine publia son *Art de naviguer*, qui fut traduit dans toutes les langues* et fit longtemps autorité.

Et cependant, ce fut avec d'aussi faibles ressources, avec des moyens aussi faillibles que Colomb, Gama, Pizarre, Magellan (*voy.* ces noms), et tant d'autres intrépides navigateurs, accomplirent ces aventureux voyages dans lesquels on ne sait ce que l'on doit le plus admirer, de l'audace qui les fit entreprendre ou du succès qui les couronna.

A partir de cette époque, l'hydrographie marche de progrès en progrès; elle interroge les arts et les sciences, et s'enrichit des emprunts qu'elle leur fait. Pour éclairer sa route, elle procède d'abord par voie d'amélioration : c'est la déclinaison de l'aiguille aimantée, niée par Pierre de Médine, dont la connaissance fait disparaître une source d'erreurs dangereuses dans la réduction des routes; ce sont les *cartes réduites* et la formule des *latitudes croissantes* qui, se substituant, vers 1630, aux cartes plates, simplifient le travail et apportent aux opérations nautiques un nouveau degré de précision. Dès lors, le pilotage put recueillir des observations, et le domaine de l'expérience s'agrandit. On vit paraître successivement ces routiers qui, sous les noms de *Miroir*, *Flambeau*, *Trésor*, *Colonne de la mer*, contiennent, au milieu de beaucoup d'inexactitudes, des renseignements encore consultés aujourd'hui. Chaque jour un nouveau problème fut victorieusement résolu; l'usage des sinus et des logarithmes (*voy.*) s'introduisit dans les calculs, et déjà Kepler soupçonnait les services que la lune pourrait rendre un jour à la navigation.

(*) La première traduction française du *Regimiento de Navigacion* (Séville, 1552, in-4°) parut à Lyon, en 1554, sous ce titre : *L'art de naviguer*, trad. du castillan en français, par N. de Nicolaï, in-fol. avec grav. en bois; la seconde, à Rouen, 1573, in-4°. S.

Jusqu'ici la France a pris peu de part à ce mouvement. C'est en 1639 seulement qu'apparait le premier indice de la sollicitude nationale pour l'étude de l'hydrographie : une ordonnance de Louis XIII propose et permet d'établir, à l'exemple des pays voisins, des écoles gratuites où la jeunesse pourra venir s'instruire dans l'art du pilotage. Mais cette mesure utile ne fut pas exécutée, et c'est à Louis XIV qu'il était réservé de fonder ces institutions, qui ne sont pas un des moindres bienfaits de l'immortelle ordonnance de 1681.

Pendant cet intervalle, la science avait continué d'avancer; les PP. Fournier (1643), Dechâles (1677), avaient publié leurs traités d'hydrographie, qui donnent une idée assez exacte des connaissances du temps. Déjà l'on sentait la convenance de soumettre les maîtres et les pilotes (*voy.* ces mots) à des examens dont le livre du P. Fournier indique ainsi les matières : « ils porteraient sur la sphère céleste, l'un et l'autre globe, les effets de la pierre d'aimant, la mappemonde hydrographique, les sciences mathématiques et les instruments météoroscopes. » L'art graphique s'était perfectionné, mais c'était toujours sur celles des Portugais et des Espagnols que nos cartes étaient copiées.

L'ordonnance de 1681, en instituant des professeurs et des écoles, régularisa les études et leur donna le caractère d'unité qui leur manquait; la voie désormais était tracée. On étendit le cercle des expériences, on soumit à de nouvelles combinaisons les formules connues, et de ce travail naquirent ces nombreuses méthodes, abandonnées aujourd'hui, qui pour chaque problème fournissent plusieurs solutions. Les instruments résistaient encore aux efforts, mais Newton était né, et toutes les sciences allaient ressentir l'impulsion du génie. C'est à lui que l'hydrographie doit la plus grande partie de ses rapides progrès; il les soupçonna tous, s'il n'eut pas la gloire de les effectuer. Ainsi, c'est une idée entrevue par lui qui dota la marine du *quartier de réduction* inventé par J. Hadley, en 1731. De cette époque date une nouvelle ère pour l'hydrographie;

désormais elle possédait un instrument d'un usage simple et facile, construit sur des principes rigoureux, et propre à mesurer avec une exacte précision les hauteurs (*voy.*) et les distances des astres. La découverte était acquise; il ne restait plus qu'à en tirer tout ce qu'elle promettait, et c'est à quoi réussirent Tobie Meyer et le chevalier de Borda (*voy.*), l'un en inventant, l'autre en perfectionnant le *cercle de réflexion*. Cependant, aidés par ces nouvelles ressources et stimulés par l'esprit entreprenant du siècle, des officiers instruits, excellents hydrographes, parcouraient les mers, levaient les plans des côtes et redressaient les nombreuses inexactitudes de leurs devanciers. Le même chevalier de Borda, auquel la navigation est redevable de beaucoup de travaux utiles, rendit encore un grand service à cette partie de la science en substituant (1775) les relèvements astronomiques aux relèvements par la boussole, dont on s'était uniquement servi jusqu'alors.

Il restait à résoudre le fameux problème des longitudes. Harrison (*voy.*) était parvenu à confectionner un chronomètre (*voy.*) qui mérita le prix fondé par la Société royale de Londres (1761); mais ce moyen mécanique laissait encore à désirer, et les progrès de la science et des instruments astronomiques donnèrent l'espérance de pouvoir déterminer la longitude en mer par le calcul, au moyen des distances de la lune au soleil et aux étoiles. Alors le problème des longitudes reçut sa solution. Cette méthode, combinée avec l'usage du chronomètre, enlève à la navigation ses derniers doutes, et complète un ensemble de connaissances et de moyens qui laisse difficilement prévoir comment il pourrait être dépassé. *Voy.* Longitudes.

Cependant l'hydrographie est plus que jamais en honneur en France, et en voyant son avenir confié à des hommes tels que MM. Arago, Beautemps-Beaupré et autres, on ne désespère pas de lui voir faire de nouvelles conquêtes, bien qu'on ne puisse encore ni les appeler ni les prévoir. Cap. B.

HYDROMEL, l'ὑδρόμελι des Grecs (de ὕδωρ, eau, et μέλι, miel). C'est le nom d'une boisson qui était déjà en usage chez les premiers peuples, et qui, conservée jusqu'à nos jours, est usitée dans la pratique médicale et offerte quelquefois comme liqueur de table.

Diodore de Sicile mentionne l'hydromel dans plusieurs passages de sa Bibliothèque. Il rapporte des Gaulois septentrionaux qu'ils avaient une boisson faite avec du miel détrempé dans de l'eau, et, à l'occasion des Celtibériens, il dit : « Ils se nourrissent de différentes viandes succulentes, et leur boisson est du miel détrempé dans du vin; car leur pays leur fournit du miel en abondance. »

Chez les anciens, lorsque le sucre n'était pas encore connu, on composait l'hydromel de deux manières : soit en dissolvant le miel dans l'eau froide, soit en faisant bouillir cette substance avec de l'eau. Hippocrate estimait également l'une et l'autre préparation quant à leur efficacité; il remarquait seulement qu'en faisant cuire le miel on reconnaissait s'il était de mauvaise qualité, et alors on séparait par la cuisson les parties hétérogènes. Le père de la médecine employait l'hydromel comme tempérant, expectorant, diurétique et comme purgatif doux; il augmentait ou diminuait la dose de miel selon l'espèce d'indication qu'il voulait remplir. Ce médicament est peu usité de nos jours.

On prépare ordinairement l'hydromel en faisant dissoudre deux ou trois onces de miel dans deux livres d'eau tiède : il est alors désigné sous le nom d'hydromel simple; mais on donne plus particulièrement le nom d'hydromel à la liqueur alcoolique qui résulte de la fermentation du miel avec l'eau.

Le miel, de même que tous les corps qui contiennent du sucre, recèle aussi une substance particulière connue sous le nom de *ferment*, ou du moins une substance qui peut devenir propre à exciter la fermentation (*voy.*) par le contact de l'air. C'est sur cette propriété, que l'on peut accélérer encore par l'addition d'une petite quantité de levûre de bière, qu'est fondée la préparation de l'hydromel, boisson fort agréable, remplaçant fort bien un vin de dessert, et pouvant enivrer facilement.

Si tel était l'hydromel des anciens, ne nous étonnons plus du merveilleux qu'on

en raconte. Ainsi les enfants d'Odin, auxquels nuls guerriers n'étaient comparables pour l'audace et pour la vaillance, assis à leurs festins, le buvaient dans les crânes de leurs ennemis.

On attribue l'invention de l'hydromel à Aristée, roi des Arcades et fils du Soleil (Pline, *H. N.*, XIV, 4). L'hydromel vineux était très recherché parmi les anciens Égyptiens. Aujourd'hui, les Polonais et les Russes en font un grand usage sous le nom de *miedu*, *med* ou *meod* (l'allemand *Meth*). En Pologne, l'hydromel est la boisson par excellence des bourgeois; cette liqueur n'est pas déplacée dans leurs festins. Le peuple, qui boit ordinairement de la bière, se régale avec l'hydromel dans les jours de fête et de réjouissance; mais les grands n'en font pas autant d'usage. En Russie, au contraire, l'hydromel ne se prépare guère que pour l'usage des riches, qui en boivent en guise de bière. On ajoute trois livres de houblon sur cent livres de liquide, et une poignée de cannelle renfermée dans un sachet. Après la cuisson, on laisse refroidir l'hydromel pendant 24 heures, et on le met dans des bouteilles qu'on a soin de placer dans des caves à glace. Cette liqueur a toujours un goût douceâtre, parce qu'elle ne fermente pas dans les bouteilles; elle a la couleur du vin blanc et pétille comme du vin de Champagne. V. S.

HYDROPHOBIE, mot emprunté du grec ὑδροφοβία (de φοβέω, je crains, et ὕδωρ, l'eau), *voy.* RAGE.

HYDROPHYTES, *voy.* AQUATIQUES (*plantes*). Sous ce nom, formé de ὕδωρ, l'eau, et φυτόν, le végétal, on a compris les genres *fucus*, *ulva*, *conferva* et *byssus*, qui sont des espèces d'algues (*voy.* ce mot, ainsi que BYSSUS et CONFERVES) ou de varecs. Le fucus en particulier, dont on connaît un grand nombre d'espèces, couvre souvent la mer dans une vaste étendue et lui donne l'apparence d'une prairie. Ce végétal n'a point de racines; plongé dans l'eau de mer, il revit même après un commencement de siccité. On s'en sert pour fumer les champs. Z.

HYDROPISIE, le *dirus hydrops* des Romains (du grec ὕδρωψ, dont la racine est ὕδωρ, eau, et dont on a fait l'adjectif ὑδρωπικός). L'hydropisie est un amas de sérosité dans quelque partie du corps que ce soit. C'est une maladie générale; elle se présente à peu près partout, ce qu'on peut expliquer par la généralité du tissu cellulaire dans lequel elle paraît avoir spécialement son siége. Suivant les parties qu'elle occupe, l'hydropisie a reçu différents noms, tels que *anasarque* (*voy.*) ou *œdème* lorsqu'elle envahit le tissu cellulaire sous-cutané : c'est l'*aqua intercus* des Latins, l'*eau entre cuir et chair* du vulgaire; *hydrocéphale*, *hydrothorax*, lorsque l'épanchement a lieu dans la tête ou dans la poitrine; *ascite* (*voy.*) quand c'est le ventre qui est distendu par une quantité plus ou moins considérable de liquide; enfin *hydropisie enkystée* lorsque le liquide est renfermé dans un sac accidentellement développé au sein des parties vivantes. Plusieurs de ces affections, differentes dans leurs symptômes bien qu'identiques dans leurs causes et dans leur traitement, ont été déjà décrites à leurs articles respectifs.

Si l'on examine les causes de l'hydropisie, on reconnaît qu'elle dépend d'une disproportion accidentelle ou permanente entre l'exhalation et l'absorption de la sérosité qui humecte les membranes séreuses et les lames du tissu cellulaire. L'irritation qu'on appelle *sécrétoire*, et qu'on a également désignée sous le nom de *subinflammation*, produit les épanchements séreux; d'une autre part, la sérosité s'accumule contre nature, lorsqu'il survient quelque obstacle à la circulation lymphatique ou veineuse, et même quelquefois à la circulation artérielle. Ces deux causes se présentent à peu près également en nombre dans la production des hydropisies.

Telles sont les doctrines actuelles sur ce sujet. A des époques plus ou moins reculées, l'hydropisie était attribuée, soit à une affection du foie, soit à une atonie des vaisseaux, à une décomposition du sang, etc., etc. Chacune de ces opinions donnait naissance à une manière différente de traiter la maladie. Plusieurs auteurs, cependant, par le mot d'*obstruction*, font connaître que l'idée d'un obstacle au cours des liquides s'était présentée à leur esprit avant de devenir une des explications les plus généralement admises

et d'être démontrée par des expériences directes.

On a rejeté la distinction des hydropisies en actives et passives, quoique cependant les symptômes et les résultats du traitement en prouvent la justesse. Il est, en effet, évident que les inflammations des membranes séreuses sont accompagnées, dans beaucoup de cas, d'un épanchement de sérosité, et qu'il y a certaines collections de ce genre qui se manifestent avec un état de surexcitation, tandis que chez d'autres hydropiques se montrent les caractères d'une langueur et d'un affaiblissement notables, qui paraissent dépendre de l'altération des liquides.

Il n'y a pas, exactement parlant, de symptôme exclusivement propre à l'hydropisie; la gêne qu'on observe dans les fonctions des organes médiatement ou immédiatement affectés signale son existence, à une époque plus ou moins avancée. Deux cuillerées d'eau dans le cerveau manifestent leur existence dans ce viscère bien plus tôt qu'un litre dans la poitrine et que dix litres dans la cavité de l'abdomen. Le gonflement est donc le phénomène caractéristique, bien que souvent il ne soit pas le principal.

Pour la marche, elle est, suivant la cause qui a produit la maladie, tantôt aiguë et rapide, de telle sorte qu'en peu de jours un épanchement considérable se manifeste, accompagné de chaleur, de fièvre et de toutes les conditions de l'inflammation; tantôt, au contraire, lente et obscure, de manière à ce qu'elle ne devient apparente que par l'accroissement du volume ou le trouble des fonctions.

Il est généralement facile de reconnaître l'hydropisie, et de la distinguer des épanchements de sang ou de pus qui, survenant dans les mêmes parties, pourraient être confondus avec elle; nous donnerons d'ailleurs plus loin, aux articles spéciaux, les caractères particuliers propres à préciser le diagnostic.

Le prognostic de l'hydropisie en elle-même est relatif à son siége : celle de la tête ou de la poitrine entraine de grands dangers, surtout lorsqu'elles surviennent subitement et avec rapidité. Pour leur curabilité, on sait que celles qui sont inflammatoires ou par excès de sécrétion guérissent bien et sans retour, tandis que celles dont l'existence est liée aux cancers et aux autres dégénérations, ou aux oblitérations vasculaires de différents genres, sont absolument et nécessairement incurables, bien qu'elles puissent durer fort longtemps sans entrainer la perte des malades.

L'examen anatomique n'a rien appris qui soit d'une application immédiate relativement aux hydropisies. Toutefois ceux-là ont bien mérité de la science et de l'humanité qui, en montrant d'une manière distincte l'incurabilité de la maladie dans beaucoup de circonstances, ont au moins soustrait les malades aux dangers de traitements infructueux. L'état des membranes séreuses et du tissu cellulaire n'a rien présenté jusqu'ici qui différât, soit de l'état sain, soit de l'aspect qu'ils présentent dans l'inflammation aiguë ou chronique; les lésions des vaisseaux et les dégénérations des organes intérieurs ne doivent pas être considérées comme appartenant à l'hydropisie. Quant au liquide épanché, il se présente tantôt limpide et clair, plus ou moins dense, suivant les membranes dont il provient, tantôt trouble, lactescent, mêlé de pus ou de sang, contenant des flocons albumineux ou même de fausses membranes organisées. Dans les hydropisies enkystées surtout, les matières contenues sont très variables pour leurs qualités, ce qui s'explique par la structure des parties qui les renferment et qui leur donnent naissance.

Le traitement est toujours indirect, et l'on ne peut pas dire, malgré les prétentions qui s'élèvent de toutes parts, qu'on possède un remède certain contre l'hydropisie. Sans doute, on peut dans plusieurs épanchements évacuer de suite, au moyen d'opérations chirurgicales, la sérosité dont la présence est gênante ; mais ce n'est là qu'un moyen palliatif : presque toujours, et même dans un bref délai, le liquide se renouvelle plus abondant même que la première fois. C'est à la cause de l'hydropisie qu'il faut s'adresser pour prévenir le retour du mal, en même temps que, par des évacuations cutanées, intestinales ou urinaires, on s'efforce de faire rentrer dans le torrent circulatoire les liquides qui s'en sont détournés.

Il y a donc des hydropisies qui réclament un traitement analogue à celui des inflammations : saignées, bains, boissons tempérantes, régime débilitant ; d'autres exigent des moyens totalement opposés, tels qu'une nourriture substantielle et abondante, les médicaments toniques et stimulants, l'exercice, etc.

Deux classes de médicaments sont particulièrement recommandés dans l'une et l'autre catégorie, toutefois avec quelques modifications propres à chacune d'elles : ce sont les diurétiques et les purgatifs, auxquels on peut associer les sudorifiques. Le but commun de ces divers médicaments est d'opérer par dérivation, c'est-à-dire en appelant vers la peau, les reins ou le canal intestinal, les fluides qui ont pris une autre direction, afin de rompre une habitude vicieuse et de rétablir l'équilibre troublé. *Voy.* DÉRIVATIFS.

Même dans les cas où il est évident que la guérison complète est impossible, ces divers agents thérapeutiques, employés avec intelligence, peuvent soulager les malades et prolonger leur existence.

Enfin l'évacuation mécanique du liquide trouve sa place comme moyen palliatif, ou même comme procédé plus expéditif. Il en est de même de la compression, par laquelle plusieurs médecins ont essayé, avec des succès divers, de faire rentrer les liquides dans leurs vaisseaux propres ; et de la dessiccation à laquelle les anciens soumettaient les hydropiques, ne leur accordant, par suite de leur théorie, ni boissons ni aliments liquides.

HYDROPISIE ENKYSTÉE. Nous signalerons ici rapidement cette maladie, plus commune à l'âge de retour, et qui affecte particulièrement l'ovaire chez les femmes*, bien qu'on la trouve également dans le foie, dans les reins et dans d'autres organes.

Dans une ou dans plusieurs cavités cellulaires se forme, par suite de causes encore inconnues, une petite quantité de liquide, qui, s'accroissant par degrés, distend de plus en plus la cellule ou les cellules qui le renferment, et font ainsi acquérir à l'organe un volume excessif, et qui le rend à son tour une cause d'irritation et de maladie pour le reste de l'économie.

Il est naturel de penser qu'à part quelques douleurs occasionnées par la distension et quelque gêne résultant du volume, les symptômes propres à cette maladie sont presque nuls, et que les phénomènes qu'on observe sont proportionnés à l'importance de l'organe dans lequel elle se développe. Le diagnostic et le prognostic sont donc également subordonnés à cette considération.

Quant au traitement, jusqu'ici il a été inefficace. Les moyens indirects n'ont qu'une action très contestable, et qui souvent même est plus nuisible qu'utile ; d'un autre côté, les opérations chirurgicales, en favorisant l'accès de l'air dans les kystes, y développent presque toujours une inflammation qui accélère une funeste terminaison.

A l'ouverture des cadavres, on trouve des kystes plus ou moins épais et denses, uni- ou multi-loculaires, remplis de matières gélatineuses, grasses, purulentes, sanguinolentes, soit liquides, soit demi solides.

HYDARTHROSE, hydropisie des articulations (de ὕδωρ, eau, et ἄρθρον, le membre, l'articulation), *voy.* SYNOVIALES et RHUMATISME.

HYDROCÉPHALE et HYDRORACHIS. L'hydrocéphale ou hydropisie cérébrale (κεφαλή, tête) est produite par une exhalation séreuse de la membrane qui revêt les cavités intérieures du cerveau, pénètre dans toutes ses cavités, et se prolonge même dans le canal rachidien (ῥάχις, l'épine du dos), où elle revêt la moelle épinière. On donne le nom d'*hydrorachis* à l'hydropisie qui occupe cette partie. Nous les réunissons à cause de leur analogie et de leur fréquente coexistence ; et nous faisons observer que ces deux affections se confondent, à l'état aigu, avec les inflammations des membranes séreuses ci-dessus indiquées ; nous ne parlerons ici que de leur état chronique, qui présente un certain degré d'intérêt.

C'est chez les enfants nouveau-nés, et à l'époque où les os sont encore mous et ligamenteux, qu'on observe plus particu-

(*) De là le nom, dérivé de κύστη, ou κύστις, la vessie, l'utérus, et toute autre cavité dans le corps de l'homme. *Voy.* KYSTE.

lièrement la maladie en question. La quantité d'eau très considérable qui s'épanche alors, ne trouvant pas de résistance dans des parois membraneuses, les distend d'une manière presque inconcevable. Le nom de *spina bifida* (épine fendue) qu'on donne à l'hydrorachis des enfants, fait connaître que les pièces osseuses dont se composent les vertèbres, ne peuvent point se réunir et se solidifier. D'ailleurs l'encéphale, n'étant point comprimé par une boîte solide, s'accoutume alors à la distension, et continue ses fonctions, bien que d'une manière imparfaite, tandis que, chez l'adulte, l'effusion de la plus petite quantité de liquide donne lieu à des accidents sérieux et promptement mortels.

L'hydrocéphale ou hydrocéphalie peut se développer pendant la vie intrà-utérine, et alors le volume de la tête peut devenir un obstacle absolu à l'accouchement et nécessiter la ponction. Lorsqu'elle survient ou s'accroît après la naissance, le crâne grossit peu à peu, le front devient saillant, la face semble fuir en arrière. L'enfant ne peut soutenir qu'avec peine cette tête lourde et difforme, dont les dimensions deviennent quelquefois doubles de l'état ordinaire; il ne peut marcher, et il tombe bientôt dans une paralysie et une atrophie qui est suivie de la mort. Cependant des exemples assez nombreux prouvent que la maladie peut s'arrêter, et même que l'ossification peut s'opérer malgré l'accroissement extrême de la tête : alors le sujet peut vivre avec un développement plus ou moins complet des facultés intellectuelles, et même atteindre un âge avancé. On cite aussi des cas de guérison complète ; mais l'hydrocéphale n'en reste pas moins une maladie fort grave, dont les causes sont peu connues, et dont le traitement est presque toujours infructueux.

On en peut dire autant de l'hydrorachis, dont les symptômes, outre la tumeur visible à l'extérieur, sont proportionnés à la compression que subit la moelle de l'épine (*voy.*), et dont la terminaison favorable est le résultat d'un effort bienfaisant de la nature.

Mille moyens ont été mis en œuvre, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur. Nous ne mentionnerons ici que la ponction (*voy.*), employée avec succès dans un petit nombre de cas où l'épanchement avait lieu entre les enveloppes de l'encéphale, tandis que la mort a presque toujours rapidement suivi la ponction du cerveau lui-même ou de la moelle vertébrale.

Hydrocèle, littéralement tumeur aqueuse (κήλη, ou κάλη, hernie, goître, tumeur). C'est le nom qu'on donne à l'hydropisie du testicule, ou plutôt de la membrane séreuse qui l'enveloppe, hydropisie qu'il ne faut pas confondre avec l'anasarque des bourses.

Cette maladie, particulière au sexe masculin, se montre surtout chez les enfants et chez les vieillards, sous l'influence de causes difficiles à constater. Un gonflement peu considérable, et qui augmente avec plus ou moins de rapidité, en est le premier symptôme. Il n'y a guère de douleur que celle qui dépend du poids de la tumeur et du tiraillement qu'elle exerce sur le cordon spermatique. Une tumeur plus ou moins dure, égale, fluctuante, et dans laquelle la lumière fait apercevoir de la transparence, constitue le signe évident et indubitable de l'hydrocèle. On lui voit quelquefois acquérir un volume très considérable ; mais, à raison de la nature de l'organe affecté, il ne survient jamais de désordre bien grave dans l'économie. Il n'en est pas de même dans le sarcocèle (*voy.*), avec lequel une observation superficielle peut faire confondre l'hydropisie partielle que nous étudions.

Quelquefois, mais bien rarement, la résorption du liquide épanché s'opère d'une manière spontanée, ou sous l'influence de divers médicaments extérieurs ou intérieurs; mais presque toujours on est forcé de recourir à la ponction pour l'évacuer. La guérison n'est pourtant pas durable si l'on n'agit d'une manière particulière sur la membrane séreuse, pour l'empêcher de sécréter surabondamment comme par le passé. C'est à quoi l'on parvient en injectant dans sa cavité un liquide irritant; le plus ordinairement c'est du vin chaud animé d'un peu d'alcool. L'inflammation qui se manifeste alors produit une adhérence des parois qui rend impossible toute récidive de la maladie. Cette méthode de traitement, simple et peu douloureuse, est générale-

ment exempte de dangers, et c'est pour cela qu'elle est presque exclusivement adoptée. F. R.

HYDROPISIE DE POITRINE ou Hydrothorax (θώραξ, cavité pectorale), *voy.* Pleurésie.

HYDROSTATIQUE, *voy.* Hydraulique. Pour la presse hydrostatique, *voy.* au mot Presse.

HYDROSULFATES et **HYDROSULFURIQUE** (acide), *voy.* Acides et Hydrogène.

HYDROTHORAX ou Hydropisie de poitrine, *voy.* Pleurésie

HYDRURES, *voy.* Hydrogène.

HYÈNE (*hyæna*). Ce mammifère, de l'ordre des carnassiers (*voy.*) et de la tribu des carnivores digitigrades, ressemble par sa taille et par la forme de sa tête à un gros chien; mais il s'en distingue, au premier coup d'œil, par la position oblique de son corps, dont la croupe est plus basse que les épaules, position qui dépend, non de ce que les pattes postérieures sont plus courtes, mais de ce qu'elles sont fortement fléchies. C'est à cette particularité que les hyènes doivent leur allure bizarre et l'habitude de boiter quand elles se mettent en marche. On les reconnaît d'ailleurs à leur langue garnie d'aspérités comme celle des chats, à leurs pieds terminés par quatre doigts armés d'ongles courts et propres à fouir, à leur queue courte et pendante, et, dans l'espèce la plus répandue (la *hyène rayée*), aux poils roides en forme de crinière qui règnent le long du dos. Rien n'égale la force de leurs mâchoires, armées de grosses dents tranchantes et mises en jeu par les muscles les plus puissants. Aussi peuvent-elles emporter dans leur gueule, sans leur laisser toucher le sol, des proies énormes, et devient-il impossible de leur arracher ce qu'elles ont une fois saisi. Mais, plus lâches que sanguinaires, plus voraces que féroces, elles se jettent de préférence sur des charognes, et ce n'est que lorsque la faim les presse qu'elles attaquent les autres animaux ou l'homme lui-même. Le jour, elles se tiennent dans des cavernes d'où elles sortent la nuit pour aller à la recherche de leur nourriture ou pour déterrer des cadavres dans les cimetières. Aussi, dans quelques pays, a-t-on coutume d'exposer le soir, à l'entrée des villes, les immondices dont ces animaux se repaissent, et qui répandraient dans l'air environnant des miasmes pestilentiels.

Ces habitudes carnassières, l'odeur repoussante qu'exhale cet animal, son allure aussi étrange qu'ignoble, son cri lugubre, semblable, dit Buffon, aux sanglots d'un homme qui vomirait avec effort, ses apparitions nocturnes au milieu des cimetières, tout a contribué à faire de ce hideux quadrupède un objet d'effroi pour le vulgaire, à accréditer sur lui les superstitions les plus étranges. Sans nous arrêter à réfuter des erreurs grossières dont le trop crédule Pline se fit jadis l'écho, mais qui ne sauraient plus avoir cours aujourd'hui, nous indiquerons en quelques mots les principaux caractères qui différencient chaque espèce.

La *hyène rayée* (*h. vulgaris*) a la crinière grise, rayée irrégulièrement en travers de brun ou de noir; elle habite l'Asie et l'Afrique. La *hyène brune* (*h. brunnea*), du sud de l'Afrique, est d'un gris brun foncé, avec des raies noirâtres sur les jambes. La *hyène tachetée* (*h. Capensis*), du cap de Bonne-Espérance, est grise ou roussâtre, avec des taches noires.

On a trouvé dans plusieurs cavernes à ossements de France, d'Allemagne et d'Angleterre, des ossements de hyènes qui paraissent y avoir fait leur séjour. C. S-te.

HYÈRES (iles), *voy.* Hières et Var.

HYGIE, ou Hygiée, en grec Ὑγίεια, est la déesse de la santé, fille ou femme d'Esculape. Elle avait des autels dans les temples de ce dieu, et même des temples distincts en divers lieux. On la représente tenant une coupe à la main, le plus souvent avec un serpent qui vient y boire. Ce serpent est son attribut le plus ordinaire, comme il est celui d'Esculape. Les Romains honoraient cette déesse sous le nom de *Hygia* ou *Hygea*. X.

HYGIÈNE (de ὑγιαίνω, guérir, verbe dont l'étymologie se trouve à l'art. précédent). L'hygiène est cette partie de la médecine qui s'occupe de conserver la santé et de prévenir la maladie. Pour le vulgaire, lorsqu'on se porte bien, il n'y a qu'à se laisser aller (si l'on peut s'exprimer ainsi), et à s'abandonner non-seule-

ment aux instincts naturels, mais encore aux impulsions plus souvent funestes des préjugés, sauf, lorsqu'on est malade, à recourir au médecin, auquel on demande la guérison comme s'il la pouvait donner à son gré, et sans se douter qu'on doit entrer soi-même pour quelque chose dans cette opération. L'étude et l'observation nous amènent à juger autrement des choses; elles nous font voir que l'homme malade ne peut être bien connu à qui ignore l'homme sain et les influences nombreuses qui agissent sur lui pour le modifier. Ainsi conçue, l'hygiène est une science vaste et pleine d'intérêt aussi bien que d'utilité, qui, faisant de l'homme un point central, y rapporte la nature tout entière, considère la manière dont l'impressionnent et l'affectent les agents physiques, intellectuels et moraux avec lesquels il est ou peut être en contact à toute heure; une science qui découvre comment il peut leur résister, quand il doit s'y livrer; en un mot, comment il peut en disposer en maitre, avec la raison et la liberté qu'il a reçues de Dieu pour atteindre le but éternel qui lui a été assigné.

Il est à peine nécessaire de dire que l'hygiène, vulgarisée par un enseignement actif et intelligent, aurait de salutaires résultats sous le rapport des mœurs et de la politique. Les anciennes législations, dont celle de Moïse nous offre le plus parfait modèle, ne laissaient à l'homme ni l'occasion ni le moyen de faillir contre sa santé et contre celle de ses semblables; car il était mené pour ainsi dire pas à pas et par la main, et enveloppé de prescriptions et de défenses. Tout ce qui était dangereux était signalé comme abominable et réprouvé, et le châtiment sévère était là toujours pour sauver au moins le tout en sacrifiant la partie (*Pereat unus pro populo*). Le christianisme, en reconnaissant le libre arbitre de l'homme, lui impose l'obligation de s'étudier lui-même pour se diriger dans la voie du salut, car il n'emploie pas d'autre mot que celui qui signifie santé (*salus*). Cependant ce frein est trop souvent insuffisant, et de nos jours, la discipline militaire assure mieux la santé du soldat que la liberté pleine d'ignorance et de désordre dont jouit le reste de la nation.

On voit avec regret que cette connaissance de l'homme est négligée et regardée comme inabordable; peut-être aussi les médecins ont-ils contribué à ce résultat en faisant de la science un mystère, et en frappant d'anathème ceux qui tentaient de le révéler. Ils ont fait de l'hygiène une partie, une dépendance de la médecine, elle qui, pendant plusieurs siècles, fut la médecine à elle seule, et qui chaque jour encore pourrait revendiquer à bon droit une si grande partie des guérisons dont se vante son orgueilleuse rivale.

C'est aux gens du monde surtout qu'il faut prêcher ses salutaires doctrines; c'est à eux qu'il faut dire cette vérité reconnue des hommes les plus éclairés de tous les temps, savoir : que tout homme de bon sens peut, avec un peu d'étude et de réflexion, se mettre assez au courant des principes généraux de la médecine pour que, dans sa position, quelle qu'elle soit, il en retire de grands avantages pour lui et ses semblables, et pour qu'il sache au moins se garantir des funestes effets de l'ignorance, de la superstition, et du charlatanisme qui les accompagne inévitablement.

L'hygiène est la science de tout le monde, c'est le précepte *Connais-toi toi-même* mis en action; elle est simple, accessible à tous. Elle n'a ni appareils bizarres ni langage inintelligible; les faits dont elle s'occupe, vous les avez tous les jours et à chaque instant sous les yeux; il ne s'agit que d'y faire attention et de conclure souvent du petit au grand. « Usez sagement de tout, voyez ce qui est bon relativement, car dans l'ordre physique le bon et le mauvais ne sont que des rapports et des proportions. » Ainsi pourraient se résumer toutes les lois que nous fait découvrir l'observation dans l'homme sain.

Si, quittant le point de vue individuel et en quelque sorte domestique, on vient à considérer la science de plus haut, on se trouve obligé d'y établir des divisions pour en faciliter l'étude; car les modes de gouvernement, l'état de paix et de guerre, la navigation, le commerce, la liberté, l'esclavage, les mœurs, les coutumes, etc., exercent sur les individus, comme sur les groupes plus ou moins

nombreux que les hommes viennent à former, une influence bien évidente.

De là l'hygiène individuelle ou privée et l'hygiène publique; puis celle du marin, du soldat, du laboureur, de l'artisan, de l'homme de lettres, etc. Chacune de ces divisions est susceptible d'être à son tour partagée en plusieurs branches, demandant toutes des études approfondies et des connaissances étendues lorsqu'on veut les pratiquer avec succès.

D'ailleurs cette science est progressive comme les autres, et bien que ses vérités les plus importantes aient été indiquées par les plus anciens observateurs, chaque jour lui apporte le tribut de nouvelles découvertes. Aussi voyons-nous son histoire marcher avec celle de la médecine et des sciences naturelles, c'est-à-dire éprouver au moyen-âge un obscurcissement profond, pour reparaître plus intéressante et plus fructueuse à l'époque de la renaissance.

Il faut parcourir le cadre d'un traité général d'hygiène pour se faire une idée de l'innombrable quantité de faits qui doivent y trouver place, quelle que soit d'ailleurs la disposition qu'on adopte et à laquelle certains écrivains semblent attacher une si grande importance. Il suffit de réfléchir à la liaison intime qui existe entre le physique et le moral pour concevoir la puissance d'un pareil levier dans l'ordre social.

Nous adopterons ici le plan qu'avait proposé le célèbre Hallé (*voy.*), dont les travaux sur ce sujet n'ont pas été effacés par ceux qui les ont suivis, et dans lequel, par une judicieuse appréciation de son sujet, il fait de l'hygiène publique une simple application de l'hygiène privée.

Son point de départ est l'histoire naturelle de l'homme. Il le considère sous les divers climats qu'il habite, étudiant les différences qu'il présente dans son organisation, faisant en un mot la géographie physique et médicale, à l'imitation d'Hippocrate, qui traite *des eaux, des airs et des lieux* avant d'aborder la médecine proprement dite. Puis, pour assurer en quelque sorte ce premier résultat, il cherche dans l'histoire quelle influence ont exercée sur la santé humaine les changements successifs qu'ont amenés la paix et la guerre, l'émigration et la colonisation, le commerce et l'industrie, la barbarie et la civilisation dans leurs phases successives.

Ces observations générales l'amènent naturellement à la particularisation, c'est-à-dire à reconnaître de quelle manière chaque homme est influencé suivant les diverses positions où il se trouve, quelles sont les choses capables d'agir sur nous d'une manière quelconque. Il déduit les règles d'après lesquelles doit être dirigée l'application de ces choses pour maintenir la santé de l'homme individuel et social, c'est-à-dire pour l'amener au développement complet et à l'exercice libre et facile de toutes ses facultés, comme aussi pour lui faire atteindre sain et sauf le terme que nous savons être le *maximum* de son existence terrestre.

En divisant ce vaste sujet, on arrive à regarder l'homme vivant en société, parce que telle est sa nature, sous le rapport des climats (*voy.*) qu'il habite et même des localités qui partagent ces climats; des habitations (*voy.*) communes qu'il a dû se faire et que la civilisation a tant multipliées et entassées; du genre de vie, de l'air, des aliments, des travaux qu'il partage avec ses semblables; enfin des mœurs et des coutumes qui lui sont communes avec ses concitoyens; des lois et des gouvernements auxquels il est obligé de se soumettre.

La connaissance de l'homme, pris individuellement, nous le montre enfant, jeune homme, adulte ou vieillard (*voy.* ces mots), et dans l'un ou l'autre de ces degrés, pourvu de tempéraments essentiellement différents; ayant contracté des habitudes (*voy.*) qui le transforment pour ainsi dire; exerçant des travaux professionnels qui exigent une grande variété d'actes organiques; enfin placé dans des circonstances qui se succèdent plus ou moins rapidement, telles que la richesse, la pauvreté, les voyages, etc.

Dans ces conditions si diverses, on voit agir sur l'homme des choses nombreuses et susceptibles de se combiner entre elles d'une foule de manières, et qu'on a nommées bien improprement choses non naturelles, c'est-à-dire extérieures à

l'homme. Ce sont les choses qui environnent notre corps et le frappent du dehors; celles que nous appliquons immédiatement à sa surface; celles qui pénètrent au dedans de nous par les voies digestives; celles qui doivent être expulsées du corps. Puis viennent les actes divers auxquels nous nous livrons, et les impressions que nous recevons comme êtres sensibles. On avait adopté et l'on voit souvent employés pour désigner ces six classes d'agents les mots latins de *circumfusa*, *applicata*, *ingesta*, *excreta*, *acta* et *percepta*, qu'on trouve dans beaucoup de livres. Cette division, comme toutes celles qu'on a pu ou qu'on pourra lui substituer, pèche par quelques points.

Quoi qu'il en soit, reprenant chacune de ces divisions en détail, et s'aidant de toutes les lumières que fournissent les sciences naturelles, l'hygiéniste voit l'homme soumis à l'action de l'atmosphère (*voy.*), c'est-à-dire de l'air et de toutes les substances qui peuvent y être dissoutes ou seulement suspendues. Il constate de plus la présence et l'action de la chaleur et de la lumière (*voy.* ces mots), soit qu'elles viennent du soleil ou qu'elles soient produites par nos moyens artificiels; celle de l'électricité et du magnétisme (*voy.*), dont le rôle était à peine connu des anciens, et qui ont une si grande part dans les phénomènes météorologiques et atmosphériques qui nous signalent la succession des temps. Le terre proprement dite lui présente à étudier les diverses parties de sa surface, leur situation et leur configuration, la nature du sol, et les changements qu'ont pu y apporter successivement, soit la nature, par les tremblements de terre, les éruptions volcaniques et les inondations, soit la main de l'homme, par la culture, le déboisement et les habitations que le besoin et l'expérience lui ont appris à se construire. Il pénètre même dans les profondeurs souterraines pour protéger l'existence du mineur qui les fouille et les exploite.

La seconde série s'occupe des objets que l'homme applique lui-même, et volontairement, à la surface de son corps, tandis que les précédentes agissent sur lui sans qu'il en ait la conscience et sans qu'il puisse s'y opposer. Les vêtements (*voy.*) de toute espèce, les lits, les couvertures, suivant leur forme et la matière qui les compose, les soins de propreté, tels que les lotions et les bains (*voy.*), la cosmétique ou l'art de la toilette, ont aussi leur importance.

3° Les aliments et les boissons (*v.*) méritent encore plus d'attention peut-être, soit quant à leur nature animale ou végétale, soit quant à leur état simple ou composé, soit enfin quant aux préparations qu'on leur fait subir et aux assaisonnements qu'on y mêle, et qui altèrent si complétement leurs propriétés qu'ils les rendent méconnaissables. Les boissons en particulier, et principalement les liqueurs fermentées, dont le goût et l'usage sont répandus dans le monde entier, forment la matière d'un long chapitre dans un traité d'hygiène, à les considérer sous le triple rapport du physique, du moral et de la nature intellectuelle.

4° Ce qui doit être évacué doit l'être à temps, en quantité et par les voies convenables, sous peine de voir se manifester des désordres dans l'économie. Après avoir vu ce qui se passait après des évacuations excessives et aussi quand ces évacuations étaient supprimées, on a reconnu quel était le juste milieu qui constitue la santé. De ces évacuations, les unes sont continuelles, comme celles de la salive et des larmes; d'autres journalières, commes celles de l'urine et des résidus de la digestion (*voy.* ces mots); d'autres périodiques; d'autres enfin, irrégulières et accidentelles, se lient à l'exécution des fonctions reproductives. Il y a même des évacuations artificielles qui, impatronisées par l'habitude dans l'économie, ne peuvent être supprimées ou diminuées qu'au moyen de précautions. A cette catégorie appartiennent les exutoires, les saignées, auxquelles on s'assujettit dans certains cas, les lavements, les vomitifs et les purgatifs (*voy.* ces mots) dont on fait usage par précaution, et le tabac fumé, prisé ou mâché, que nous voyons prendre chez nous un droit de bourgeoisie incontesté.

La cinquième classe traite de l'activité et du repos, du sommeil et de la veille (*voy.*), ainsi que de la proportion suivant laquelle ces états divers doivent se partager la vie humaine. Elle renferme aussi ce qui est

relatif aux mouvements spontanés, communiqués ou mixtes, généraux ou partiels, et appartenant à tel ou tel système d'organes. On étudie ensuite l'influence du repos, en tant qu'il est absolu, ou qu'il est avec activité partielle; et l'on passe en revue les effets des situations diverses et des efforts habituels que nécessitent, par exemple, certaines professions.

6° Les impressions que nous recevons par les organes des sens et par le cerveau, et la réaction que l'âme produit sur le corps, sont trop importantes, ainsi que les opérations de l'esprit, pour ne pas jouer un grand rôle dans l'histoire de la santé. Nous avons à considérer l'état matériel des organes, que certaines causes peuvent altérer plus ou moins profondément ; puis les fonctions qui, sans lésions appréciables et par suite d'habitudes vicieuses, sont susceptibles de troubles et de désordres fâcheux. Là les divisions sont nombreuses si l'on veut suivre celles de la philosophie; mais elles peuvent rentrer dans l'unité de l'âme, qui ne saurait être scindée, bien que ses opérations soient multiples et qu'elles puissent être considérées comme exécutées par des organes distincts. Là se trouve la belle partie, la partie de l'hygiène qu'on pourrait dire la plus élevée, si l'on n'apprenait, dans l'étude de la science, que les moindres choses sont aussi nécessaires à l'ordre général que celles qui nous semblent le plus dignes d'attention. Ainsi la vue, l'ouïe, l'odorat, le goût et le toucher, la faim, la soif, le sentiment de tous les besoins physiques, l'amour physique, la sympathie et l'antipathie, offrent une foule de phénomènes et d'influences qu'il faut bien connaître pour les régler. Il en est de même des affections de l'âme et des facultés de l'esprit, dont l'exercice anomal peut devenir si funeste à l'individu et à la société.

Une fois connus les organes, leurs fonctions telles qu'elles doivent être, et les causes simples ou complexes qui peuvent les faire dévier de la droite voie, qui est la santé, il devient possible de modifier ou de contrebalancer au moins les influences fâcheuses et de susciter ou de conserver les conditions favorables. C'est le but de l'art et son utilité réelle. Maintenant, cette application des principes qu'il a déduits de l'observation et de l'expérience, l'hygiéniste (et par ce nom nous entendons tout homme qui a étudié l'hygiène, et non pas une personne pourvue d'un titre spécial) peut avoir à la faire sur lui-même ou sur sa famille, ce qui constitue l'hygiène privée, soit sur des groupes plus ou moins considérables d'individus. Cependant la proportion est fort différente entre le déplacement de la voirie de Montfaucon ou la canalisation de la Bièvre à Paris, et l'enlèvement d'un tas de fumier ou le desséchement d'une mare infecte qui rendent insalubre la chaumière d'un paysan ; mais le fait, et le principe qui en découle, sont exactement les mêmes.

Quoi qu'il en soit, la division subsistant, nous admettrons avec les auteurs les règles de l'hygiène qui s'appliquent aux groupes d'hommes suivant les lieux et les climats où ils se trouvent rassemblés, aux habitations dans lesquelles ils s'abritent et dans lesquelles ils se livrent aux divers actes sociaux. Ainsi l'hygiène *publique* s'occupe de tout ce qui concerne l'établissement et la conservation de la salubrité (*voy.* ce mot et les suiv.), savoir : la construction des égouts et des dépôts d'immondices, la distribution des eaux, les halles et marchés, les salles de spectacle, prisons, ateliers et manufactures ; elle indique à l'autorité les desséchements, les plantations ou les abattages de bois, la régularisation des cours d'eau; enfin elle se présente comme conseil dans la plupart des actes administratifs. On ne saurait se passer davantage de ses lumières lorsqu'il est question du genre commun de vie, des occupations communes, de l'usage commun de l'air, de la lumière, des aliments, des boissons, etc. Enfin, et à plus forte raison, devrait-on invoquer ses lumières pour ce qui est relatif aux mœurs, aux coutumes et aux lois; et c'est une grande vérité que les médecins forment une des classes d'hommes les plus propres, par leur expérience, à porter dans les lois le caractère de la pratique et du possible, et à imprimer à l'éducation une marche vraiment salutaire.

Dans l'hygiène *privée*, ou, à plus proprement parler, *individuelle*, on considère le régime, c'est-à-dire le gouverne-

ment de soi-même, en présence des agents extérieurs ; et l'on pose d'abord les règles générales, puis les modifications que chacun peut avoir à y apporter, n'oubliant pas que la plupart du temps les exceptions sont moins des nécessités réelles que des concessions fâcheuses faites à la mollesse, aux préjugés ou aux caprices.

En effet, l'hygiène a non-seulement à indiquer la droite voie, mais plus souvent peut-être à y rappeler ceux qui s'en sont écartés. Elle doit tracer la ligne de démarcation entre l'usage et l'abus, entre l'excès et la privation ; elle doit montrer les avantages de l'ordre et de la régularité, tout en tenant compte des habitudes qui s'établissent inévitablement, et en apprenant à s'y soustraire avec prudence, comme aussi en donnant les moyens de soutenir les changements nécessités par les vicissitudes de la vie.

Il est évident que le régime ou la règle relative aux six choses non naturelles est susceptible de varier suivant les âges, les sexes, les tempéraments, les habitudes, les professions et les diverses conditions où l'homme peut se trouver placé par accident.

Si l'hygiène prévient les maladies en conservant l'ordre et l'harmonie de nos fonctions, il en résulte que, quand cet ordre n'a pas été troublé au-delà d'un certain point, elle est capable à elle seule de le rétablir. Son pouvoir même s'étend plus loin qu'on ne le croirait au premier abord, ainsi qu'on a souvent l'occasion de le remarquer. C'est surtout lorsque la maladie n'est encore qu'imminente ou prochaine, que son influence salutaire et prémunitive se manifeste, soit qu'il faille préserver un individu, soit qu'une carrière plus vaste s'ouvrant devant elle, il s'agisse ou de garantir une population tout entière d'une épidémie qui ravage les contrées environnantes, ou de déraciner une maladie endémique accoutumée à prélever un funeste tribut de créatures humaines.

Ici le contact entre la médecine et l'hygiène est immédiat, et c'est ce qui prouve combien cette dernière science a d'importance et d'étendue. En effet, aucune ne procède plus par induction et ne fait de plus fréquents emprunts à toutes les autres ; aucune aussi ne demande plus de travail et de rectitude d'esprit, ni ne se prête moins aux systèmes préconçus et aux écarts de l'imagination. L'hygiène marche d'un pas grave et sûr ; ses conquêtes sont lentes, mais elles sont solides et durables ; car nous profitons encore des plus anciens monuments qu'elle ait fondés dans les temps antiques et qui sont parvenus jusqu'à nous. F. R.

HYGROMÈTRE (des mots ὑγρὸς, humide, fluide, et μέτρον, mesure), instrument de physique propre à déterminer d'une manière exacte la quantité variable de vapeurs d'eau contenue, sous forme invisible, dans l'atmosphère. *Voy.* ce mot.

On verra dans l'article suivant quels sont les phénomènes physiques de cette partie de la science, et dans quels corps naturels, organiques ou inorganiques, ils sont principalement remarquables.

On remarque souvent, surtout dans les habitations rurales, de petites figures servant à annoncer la pluie et le beau temps. Derrière ces figures, une corde de boyau, tendue horizontalement et renfermée dans un tube métallique percé de trous, se trouve soumise à l'action des changements hygrométriques de l'air ; elle fait mouvoir tantôt un bras, tantôt un capuchon, etc., en se retirant ou en s'allongeant, suivant que l'atmosphère est plus ou moins chargée d'humidité. Mais ces instruments, toujours inexacts, ne peuvent être considérés comme des hygromètres : on les nomme *hygroscopes* (de σκοπέω, regarder, observer).

On a imaginé de se servir, comme d'hygromètres, de sels déliquescents fournis par la chimie. Cette opération, quoique très précise dans ses résultats, ne peut être d'un usage habituel.

Parmi les savants qui ont fait de l'hygromètre un instrument de précision, on distingue de Saussure, Deluc, M. Gay-Lussac, dont les précieuses recherches ont jeté une grande lumière sur l'étude des vapeurs.

L'*hygromètre à cheveu*, de Saussure, le plus commun dans la science et le plus généralement employé, remplissant toutes les conditions exigées d'un bon appareil de physique, doit seul nous occu-

per. On prend un cheveu d'une longueur suffisante, on le dégraisse dans une faible solution de potasse. Ainsi préparé, il est susceptible de se raccourcir par la sécheresse, de s'allonger par l'humidité, sous la même température. Dans un cadre en cuivre de $0^{m}.22$ à $0^{m}.25$ de hauteur, on suspend ce cheveu verticalement; on retient le bout supérieur dans une pince, et on lui donne une tension convenable à l'aide d'un léger poids. Vers le bas, on fait tourner le cheveu sur la gorge d'une petite poulie dont l'axe central porte une aiguille. Lorsque les variations de l'état atmosphérique de l'air changent la longueur du cheveu, la poulie tourne, et l'aiguille indique cet effet sur un cadran.

Pour régler cet hygromètre, on le place sous une cloche exactement fermée par un obturateur, et contenant une substance très déliquescente en assez grande quantité; soit du chlorure de calcium. Au bout de quelques heures, l'air de la cloche étant complétement sec, le cheveu aura perdu toute l'eau qu'il contenait : il indiquera la *sécheresse extrême*. On le porte ensuite sous une autre cloche exactement mouillée intérieurement, et dont le bord plonge dans une couche d'eau: l'air de cette seconde cloche, après un temps assez court, étant complétement saturé d'humidité, le cheveu absorbe le *maximum* de vapeur qu'il peut admettre dans sa masse; sa longueur augmente environ de $0^{m}.02$ de sa valeur totale : il indique l'*humidité extrême*.

Dans ces deux atmosphères, l'aiguille fait une excursion sur l'axe du cercle: on partage cette étendue en 100 parties égales; on marque 0 au terme qui répond à la sécheresse extrême, et 100 à la saturation d'humidité. On doit joindre un petit thermomètre aux hygromètres, afin de toujours connaître la température. V.S.

HYGROMÉTRIE, partie de la physique dans laquelle sont indiqués les moyens à employer pour chercher, à l'aide d'instruments appelés *hygromètres* (*voy.* l'art. précédent), les différents degrés de l'humidité de l'air.

Dans les temps où l'air paraît le plus sec, il contient encore une quantité de vapeur assez considérable. Pour rendre cette vapeur manifeste, on place dans l'air un vase rempli d'un mélange réfrigérant; en quelques minutes, elle se dépose à l'état de glace sur les parois du vase; un verre contenant de l'eau froide précipiterait la vapeur à l'état liquide.

Il est toujours possible de déterminer par des expériences directes la quantité absolue de vapeur contenue dans l'air pris sous un volume donné, quel que soit le degré de saturation. Pour cela, on met ce fluide en contact avec un poids connu de chlorure de calcium, de chaux ou de toute autre matière très avide d'eau; après un certain temps de contact, on prend le nouveau poids du corps : la différence donne la quantité de vapeur absorbée.

On observe en général qu'un corps sec quelconque, placé dans un espace qui contiendrait de la vapeur d'eau, lui en prendrait une quantité plus ou moins considérable, laquelle dépendrait de sa nature et des circonstances physiques ambiantes, et éprouverait des variations dans ses dimensions et dans son poids. Ainsi, les cordes de boyau employées dans les instruments de musique changent de ton et de tension, et se brisent même quelquefois; le papier, le parchemin perdent leur élasticité; les barbes de certaines graminées, les cheveux lessivés éprouvent des changements considérables; le verre lui-même augmente de poids d'une manière bien sensible, comme l'ont constaté Fontana et M. Gay-Lussac. Ces divers corps peuvent également servir à la construction des hygromètres; mais, de tous les instruments de ce genre, l'hygromètre de Saussure, décrit dans l'article précédent, étant le plus connu et le plus employé, nous le prendrons de préférence pour suivre la marche des appareils hygrométriques.

Dans l'hygromètre de Saussure, l'action du cheveu sur la vapeur d'eau est absolument semblable à celle des substances desséchantes; il absorbe les vapeurs jusqu'à ce que son affinité affaiblie cesse de les précipiter. Faisant abstraction des changements que la chaleur produit dans les dimensions du cheveu, nous placerons d'abord l'instrument dans un espace complétement saturé de vapeurs.

On observe alors que l'hygromètre marque l'humidité extrême, quelle que soit d'ailleurs la température. Le cheveu, s'allongeant de la même quantité dans les diverses circonstances, absorbe la même quantité d'eau. La quantité pondérable de vapeur contenue dans l'air est cependant d'autant plus grande que la température est plus élevée; mais la plus légère force suffit pour précipiter la vapeur d'un espace saturé. L'action du cheveu est une force de ce genre, et, comme la quantité de vapeur qu'exige le cheveu pour la saturation est très petite relativement à celle qui se trouve dans l'air, il doit toujours en prendre autant, quelle que soit la température : aussi observe-t-on qu'il marque constamment le même point dans un espace saturé.

Mais que l'espace ne soit pas complétement saturé, la vapeur ne cédera plus à une force très faible pour se précipiter, puisqu'elle peut résister à un certain degré de pression et à un certain degré de refroidissement. Il en résulte que l'effet du cheveu s'arrêtera au moment où l'action qu'il exerce sur les vapeurs sera égale à la force de pression nécessaire pour les précipiter.

D'après ce qui vient d'être dit sur l'hygromètre, on voit que cet instrument n'indique que le plus ou le moins d'humidité de l'air, et nullement la quantité absolue de vapeur qui se trouve dans l'espace où il est plongé. Cependant il est d'une grande importance de connaître les rapports entre les divers degrés de l'hygromètre et les quantités d'eau correspondantes. Saussure avait entrepris sur ce sujet un travail considéré aujourd'hui comme peu exact; disons seulement qu'il avait remarqué que l'effet de l'humidité sur le cheveu est d'autant plus grand que l'air approche davantage de la saturation.

M. Gay-Lussac a repris le même travail, et il a suivi une méthode qui est à la fois simple et rigoureuse. Cette méthode consiste à déterminer la correspondance du degré de l'hygromètre à la tension de la vapeur. Ce rapport étant déterminé, il suffit de savoir que la densité de la vapeur d'eau, à égalité de pression, n'est que les $\frac{10}{16}$ de celle de l'air pour pouvoir calculer le poids absolu de l'eau contenu dans l'air. Afin d'obtenir le rapport dont il est question, M. Gay-Lussac place successivement l'hygromètre dans une grande cloche à pied, contenant une certaine quantité d'eau pure ou d'acide sulfurique convenablement concentré, de manière à donner les différents degrés d'humidité de l'air, depuis la saturation complète jusqu'à la sécheresse extrême. Il détermine, à chaque expérience, la tension du liquide dans le vide à la même température. L'hygromètre est fixé à un disque de verre luté hermétiquement. Bientôt cet instrument se met en équilibre avec les vapeurs contenues dans l'air, et s'arrête à un certain degré de sa division. M. Gay-Lussac a formé de cette manière deux tables qui seront toujours consultées avec avantage dans toutes les circonstances où l'on aura besoin de connaître l'état atmosphérique. V. S.

HYKSOS, nom d'un peuple nomade qui fit la conquête de l'Égypte vers l'an 2300 avant notre ère, et n'en fut complétement expulsé qu'environ cinq siècles plus tard. Hérodote et Diodore de Sicile paraissent avoir ignoré cette formidable invasion, car elle correspond à l'immense lacune que l'un et l'autre ont laissée avant le règne de Mœris (*voy.* Égypte, T. IX, p. 268). Peut-être les prêtres consultés par ces deux historiens grecs avaient-ils cru leur honneur national intéressé à dissimuler cet épisode de leurs annales. Le même préjugé n'existait plus sans doute à l'époque où Manéthon, par l'ordre de Philadelphe, rédigea son histoire, puisée en grande partie dans les archives du temple d'Héliopolis : aussi l'écrivain officiel a-t-il pu nous peindre la longue oppression et la délivrance de sa patrie, dans le tableau fidèle et touchant que nous a heureusement conservé Josèphe (contre Apion, liv. I, § 14).

A l'endroit cité de l'article Égypte, nous avons déjà mentionné ce passage; mais nous en traduirons ici quelques lignes, afin de faire connaître d'une manière plus précise l'étymologie du nom de *Hyksôs*.

« Ces étrangers, dit Manéthon, qui, toujours les armes à la main, n'aspiraient

qu'à la destruction de l'Égypte, furent appelés *Hyk-Sôs*, c'est-à-dire *rois-pasteurs*, ou, d'après une autre étymologie, *pasteurs-captifs*, le mot *hyk* signifiant à la fois, dans la langue sacrée des Égyptiens, *roi* et *captif*. »

Mais, durant l'occupation de Memphis par ces étrangers, des princes indigènes régnèrent dans la Thébaïde et même dans d'autres provinces. Manéthon dit positivement que « les rois de la Thébaïde et du reste de l'Égypte » s'armèrent contre les Pasteurs et leur firent une guerre opiniâtre; qu'enfin le Pharaon Misphragmouthosis les chassa de leurs conquêtes, et les obligea de se renfermer dans un lieu dont le périmètre embrassait 10,000 arpents : c'était leur camp d'*Abaris*, semblable à ce *ring* de 15 lieues de tour dans lequel les Avares ou Abares, retranchés avec toutes leurs rapines, résistèrent si longtemps aux armes de Charlemagne. Le fils de Misphragmouthosis, Amosis, chef de la 18e dynastie, désespérant de réduire les assiégés par la force, conclut avec eux un traité en vertu duquel ils évacuèrent complétement l'Égypte, et se retirèrent au nombre de 240,000, emmenant leurs femmes, leurs enfants et leur butin (vers 1800 avant J.-C.). Ils marchèrent à travers le désert jusqu'en Syrie, où ils bâtirent Jérusalem.

Une domination de cinq siècles ne disparaît pas sans laisser après elle des traces profondes et durables. Beaucoup de Hyksôs, attachés au sol qui les avait vus naître, restèrent en Égypte, mais sans se mêler aux Égyptiens. Il y avait entre ces pasteurs nomades et ces agriculteurs sédentaires antipathie de mœurs, de culte et de sang. Quelques tribus défendirent leur indépendance dans les marais du Delta. Des monuments de la 18e dynastie nous les représentent fuyant devant le char d'un Pharaon. Ceux qui habitaient dans l'intérieur du royaume se virent condamnés aux travaux les plus durs et les plus abjects. L'Égypte vengeait lâchement sur eux sa honte et ses souffrances passées. Ce fut probablement alors qu'au nom royal de Hyksôs s'attacha l'idée de servitude. Cependant ils opposèrent au mépris, à la haine, aux persécutions, cette persistance de mœurs et cette énergie de race que nous retrouvons dans les Maures d'Espagne et dans les Juifs du moyen-âge.

Il y avait déjà, suivant Manéthon, 518 ans que l'Égypte était délivrée du joug de ses oppresseurs lorsqu'Aménophis, 3e roi de la 19e dynastie, se laissa entraîner par un prêtre fanatique à reléguer dans les carrières les derniers descendants d'une nation maudite. C'étaient, disait-on, des lépreux, des hommes couverts de souillures, des ennemis des dieux. Il s'en trouva jusqu'à 80,000. Réunis dans l'ancienne citadelle de leurs pères, Abaris, que la superstition nommait *cité de Typhon*, ils prirent pour chef Osarsiph, ancien prêtre, proscrit comme eux, et implorèrent le secours de leurs frères de Palestine. Ceux-ci envoyèrent une armée de 200,000 hommes. Aménophis, frappé de terreur, s'enfuit en Éthiopie avec ses soldats, son peuple et ses dieux. Pendant treize ans, l'Égypte resta en proie aux Impurs. Enfin, rassurés par un oracle, le roi et son fils, Ramessès, rentrèrent dans leurs états, taillèrent en pièces les ennemis et les rejetèrent dans les déserts de l'isthme.

Le récit de Manéthon, que nous venons d'abréger, est bien moins romanesque que celui de Chæremon, cité aussi par Josèphe. On peut en rapprocher encore ceux de Lysimaque et de Tacite. Ces divers auteurs s'accordent à voir les Hébreux dans les Impurs, et Moïse dans le prêtre qu'ils choisirent pour chef. Mais Josèphe réfute avec indignation toute cette histoire; il n'y voit qu'une invention calomnieuse dirigée contre ses compatriotes. Selon lui, c'est dans la glorieuse occupation de la vallée du Nil par les Hyksôs qu'il faut chercher l'histoire du séjour des Hébreux en Égypte et de leur miraculeuse délivrance. Plusieurs modernes ont adopté l'opinion de l'écrivain juif. Néanmoins il nous paraît bien difficile de concilier le récit de la Bible avec celui de Manéthon.

Si les Hyksôs ne sont pas les Hébreux, à quelle race appartiennent-ils? Eusèbe, Jules et le Syncelle prétendent que ce sont des Phéniciens; d'autres voient en eux des Arabes. Ces deux opinions ne sont point contradictoires, et le nom de

la citadelle d'*Abaris* semble confirmer la seconde. Une opinion plus récente (*voy.* Égypte, p. 269) fait venir les rois-pasteurs des régions caucasiennes où Hérodote crut reconnaître des Égyptiens, d'où partirent plus d'une fois des conquérants nomades, et où, par une analogie singulière, nous retrouvons les noms d'*Abares* et d'*Ibères*.

Quelle que fut au reste l'origine des Hyksôs, il y avait assurément communauté de mœurs entre eux et les Hébreux. Il est même à remarquer que le nom *Heber* présente encore les consonnes radicales des mots *Abares* et *Abaris*. Aussi ne sommes-nous pas surpris de voir la famille pastorale de Jacob attirée en Égypte, sous le règne d'Apophis, 4e roi-pasteur, comme l'affirment Eusèbe et le Syncelle. Les mêmes chronographes placent le départ de Moïse sous Misphragmouthosis, 6e Pharaon de la 18e dynastie. Ainsi les Hébreux restèrent encore assez longtemps en Égypte après la capitulation d'Abaris. Autant ils avaient été favorisés par les Hyksôs, autant ils durent être persécutés par leurs vainqueurs. L'odieuse tyrannie qui détermina leur fuite provoqua sans doute aussi le départ de quelques autres tribus étrangères. Il suit de là qu'il faut placer la *sortie d'Égypte* plus de trois siècles avant l'époque où Manéthon met la *guerre des Impurs*, ce récit fabuleux dans lequel nous ne voyons qu'un souvenir confus et altéré des dernières luttes des Pasteurs contre les Pharaons des 18e et 19e dynasties. L. D-c-o.

HYLLUS, *voy.* Héraclides.

HYMEN ou Hyménée (*Hymen* et *Hymenæus*, ou ensemble *Hymen Hymenæus*) est la personnification du mariage. Chez les anciens, c'était un dieu qu'on invoquait dans les cérémonies nuptiales par la formule : *O Hymenæe Hymen, Hymen ô Hymenæe* (Catulle, *Carm.*, 61 et 62). De là, par métonymie, les fêtes de mariage, les noces même, furent appelées et le sont encore du nom de ce dieu : *Pactosque hymenæos exercemus* (Virg., *Æneid.*, IV, 99). Le scholiaste d'Homère (*Iliad.*, XVIII, 593) dit qu'Hymenæus était un Argien admis, après sa mort, au rang des dieux pour avoir sauvé plusieurs vierges d'Athènes des violences et des outrages d'une troupe de Pélasges. Quelques-uns font dériver ce mot de ὁμοῦ ναίειν, habiter ensemble. Des allégoristes expliquent le nom du dieu qui préside au mariage par la signification de *hymen* (ὑμήν) en anatomie. La filiation mythologique d'Hymen ou Hyménée offre aussi d'ingénieux emblèmes : suivant les uns, ce dieu était fils d'Uranie, et par là s'établit l'origine céleste du mariage; suivant d'autres, il était fils d'Apollon et de Calliope, divinités symboliques de l'harmonie, ou fils de Bacchus et de Vénus. D'après cette dernière généalogie, l'Hymen est le frère de l'Amour. F. D.

HYMÉNOPTÈRES. C'est le huitième ordre de la classe des insectes dans la méthode de Latreille. Ils offrent dans leur état parfait une bouche organisée plutôt pour la succion que pour la mastication. Leurs ailes, au nombre de quatre, sont nues et membraneuses, comme l'indique le mot hyménoptère, formé de deux mots grecs dont l'un, ὑμήν,-ενος, signifie membrane, et dont l'autre, πτέρον, indique une aile. Ces ailes se distinguent encore par la direction longitudinale de leurs nervures et par la disproportion des supérieures avec les inférieures, qui sont beaucoup plus petites. Enfin, ils ont cinq articles à tous les tarses, et l'abdomen des femelles est muni généralement d'un aiguillon ou d'une tarière. Les mandibules, plus ou moins fortes et très avancées, feraient penser, au premier coup d'œil, que les hyménoptères vivent de proie : il n'en est pourtant point ainsi, car dans leur état parfait ils ne vivent que de liquides mielleux provenant des fleurs, des fruits ou de la tige des végétaux. Si quelques tenthrédines attaquent quelquefois et éventrent d'autres insectes, ce fait est exceptionnel, et ces espèces, ainsi qu'un fort petit nombre d'autres, ne se livrent à cet acte que quand la chaleur a momentanément desséché le suc des fleurs. Les fourmis et les guêpes ne forment aussi que des exceptions apparentes; car lorsqu'elles se jettent sur un insecte, c'est probablement pour chercher dans ses entrailles le miel qui y est renfermé, ou bien pour les porter à leurs larves qui, elles, vivent de proie. Ainsi donc, les vé-

ritables usages de ces mandibules sont de servir à la confection du nid, à porter des fardeaux, à la défense individuelle ou à celle de l'habitation commune, aux métamorphoses des jeunes; enfin, dans les mâles, à fixer la femelle dans l'acte de la reproduction. Les mâchoires, au nombre de deux, forment avec la partie libre et allongée de la lèvre inférieure (la languette) une sorte de demi-tube par où montent les liquides dont l'animal se nourrit. Cette languette elle-même offre une foule de modifications en rapport avec les habitudes de l'insecte. Ainsi, elle est courte et étroite dans les espèces qui n'ont pas à récolter de sucs végétaux pour d'autres usages que leur propre vie; elle s'allonge ou au moins s'élargit quand elle est destinée à la récolte du miel, non plus seulement pour la nourriture de l'individu, mais bien plus encore pour l'approvisionnement du nid. Elle est surtout allongée lorsqu'elle doit aller chercher la liqueur sucrée au fond de corolles tubulées et concaves, telles que celles des plantes labiées. La langue est, au contraire, élargie dans les fourmis, parce qu'elles ont à récolter les sucs mielleux sur des surfaces planes, telles que les petites fleurs qui composent le parasol des plantes ombellifères, et aussi dans le but de former une espèce de truelle pour étendre et pour lisser les matières liquides qui entrent dans la construction du nid. L'abdomen des hyménoptères est formé de segments dont le nombre varie de cinq à neuf; il est ordinairement rétréci à sa base en manière de filet ou de pédicule qui le suspend à l'extrémité postérieure du corselet. Il est, à son extrémité postérieure, terminé, dans les femelles qui déposent leurs œufs dans des cavités, par une tarière susceptible d'ouvrir, soit les feuilles des arbres, soit leur écorce, soit enfin le corps d'animaux. Ainsi, par exemple, la tenthrède du pin, après avoir fait, au moyen de sa double scie, une incision longitudinale dans une feuille de cet arbre, y dépose ses œufs sur une seule ligne et bouche l'ouverture avec de petits fragments de feuilles. Cette tarière offre une foule de modifications suivant les corps qu'elle doit percer. Les femelles de beaucoup d'autres hyménoptères présentent un aiguillon en place de cette tarière : c'est pour elles une arme offensive redoutable; car, outre la piqûre qu'il occasionne, il laisse écouler par le canal qu'il renferme un liquide âcre et vénéneux. Ces insectes subissent des métamorphoses complètes; la plupart de leurs larves ressemblent à un ver et sont dépourvues de pattes; elles sont alors nourries au moyen des substances végétales ou animales que les insectes parfaits de leur espèce leur apportent, ou qu'elles trouvent elles-mêmes dans le milieu où elles ont été déposées. Celles qui peuvent se mouvoir vivent de substances végétales; leurs pattes sont au nombre de 6 seulement, ou de 16 à 22, dont 10 ou 16 sont simplement membraneuses. C. L-R.

HYMETTE (MONT), une des plus célèbres montagnes de l'Attique. Elle fait partie des chaînons méridionaux du système slavo-hellénique, et a son point culminant à 12 kilomètres d'Athènes, vers le sud-est, au-delà de l'Ilissus; son élévation est de 900 mètres. C'est de ses belles carrières de marbre que sont sortis en grande partie les matériaux des temples et monuments de la cité de Périclès. On croit que les Athéniens y exploitèrent aussi des mines d'argent (Strabon, p. 399). Le miel qu'on y recueillait autrefois, et qui est encore un de ses produits, a été de tout temps regardé comme supérieur à celui de tous les pays du monde. Le nom vulgaire de cette montagne est *Télévouni* suivant Mélétius, et *Trélovounos* suivant Balbi et le chevalier Brœndsted, lequel ajoute que les Vénitiens confondirent sans doute *Imetto* avec *Matto* (fou), et nommèrent la montagne *Monte-Matto*. Des Grecs ignorants traduisirent ensuite cette dénomination vénitienne par Trélovouno (τρελό, *fou*, et βουνό, *mont*). Les Turcs eux-mêmes l'appellent *Dely-Dagh* ou *Mont-Fou*. Peu à peu, ces noms barbares prévalurent dans la langue usuelle (*Voyages et Recherches dans la Grèce*, Paris, 1826, in-fol., p. 4); mais depuis la régénération de la Grèce, cette montagne a repris son nom antique Ὑμηττὸς, harmonieux et doux comme son miel et ses abeilles. F. D.

HYMNE* (ὕμνος, de ὑμένος, participe

(*) Ce mot est généralement masculin; par

passé passif de ὕδω, chanter). L'hymne est un chant qui, dès l'origine du monde, fut inspiré aux hommes par l'admiration et la reconnaissance. En présence des œuvres magnifiques et des bienfaits du Créateur, les imaginations et les cœurs s'émurent, des accents de joie et d'amour montèrent vers le ciel : l'hymne fut l'expression de ces pieux sentiments, et il en est resté l'interprète le plus fidèle. C'est dans ce sens que Théocrite, en parlant de l'hymne, a pu dire qu'il est comme la récompense des dieux (*Idyll.*, XVII, 11). Il leur était si exclusivement consacré que la flatterie ne sut imaginer rien de plus fort que de chanter des hymnes en l'honneur des princes, leur décernant ainsi par avance les honneurs de l'apothéose. Athénée (VI, 15, p. 443) nous a conservé l'hymne qui fut chanté en l'honneur de Démétrius Poliorcète à son entrée dans Athènes (l'an 307 av. J.-C.), et l'historien Dion Cassius (XI, p. 437) nous apprend que, du vivant même d'Auguste, il fut décrété par le sénat, entre autres excès d'adulation, qu'on lui chanterait des hymnes à l'égal des dieux.

L'hymne, qui est l'ode même, l'ode primitive (*voy.* Ode et Cantique), lorsqu'elle avait encore tout son caractère religieux, lorsqu'elle ne puisait qu'au ciel son enthousiasme et ses inspirations, prenait chez les Grecs différents noms, suivant la divinité à laquelle s'adressait leur hommage. Ils appelaient *pæan* l'hymne en l'honneur d'Apollon; *dithyrambe* (*voy.*) celui qui se chantait aux fêtes de Bacchus; *métrouque* l'hymne adressé à la mère des dieux (Cybèle), etc. Comme toutes les œuvres de l'imagination, ce genre de poésie a dû se modifier dans les différents âges, dans les différentes contrées, mais sans perdre le caractère religieux qui lui est propre et qui caractérise également l'hymne païen, l'hymne hébraïque, l'hymne chrétien.

Le premier, chez les anciens Grecs surtout, était tantôt *mystique* ou *d'initiation*, comme ceux d'Orphée; tantôt *populaire* (*voy.* Callimaque, Pindare, etc.); tantôt *philosophique*, comme les hymnes de Proclus, le *Sæculare carmen* d'Horace, et, par-dessus tout, l'hymne de Cléanthe (*voy.* ce nom).

Chez les Hébreux, l'hymne a un caractère particulier. Indépendamment de la sublimité que lui communiquent les idées du vrai Dieu qui s'y révèlent, on y sent le patriotisme et la nationalité d'un peuple qui avait la conscience de sa grandeur morale et le sentiment de ses destinées. Le plus ancien de tous les hymnes qui nous sont parvenus, et le plus beau peut-être, est le chant de délivrance qu'entonnèrent, après la sortie d'Égypte, Moïse et les Hébreux au milieu des fêtes (Exode, XV, 1 *sqq.*). Les autres chants nationaux et patriotiques dont ce cantique, celui de Déborah (*voy.*) et les psaumes (*voy.*) ont fourni les modèles à presque tous les peuples, ne sont pas assez inspirés par l'esprit religieux pour mériter le nom d'hymnes qu'ils ont trop souvent usurpé. En France, principalement pendant les saturnales de l'anarchie révolutionnaire, l'hymne a subi de scandaleuses profanations et proféré des chants moins dignes du ciel que de l'enfer.

L'hymne chrétien, pieuse imitation de l'hymne hébraïque, ne s'est pas, comme la religion dont il embellit les pompes, élevé au-dessus de son modèle. C'est encore à David, à Salomon, aux prophètes que nous empruntons les plus belles prières de notre culte, nos plus beaux hymnes. Ce genre même de poésie eut de la peine à s'introduire dans la liturgie chrétienne, ayant été d'abord regardé comme un accessoire des cérémonies du paganisme; et, bien que Jésus-Christ eût récité un hymne après la dernière cène, *hymno dicto* (S. Matth., XXVI, 30), bien que saint Paul (Col., III, 16; Eph., V, 19) exhorte les fidèles à s'instruire et à s'édifier les uns les autres par des psaumes, des hymnes et des cantiques, il ne paraît pas qu'on ait chanté des hymnes à Rome avant le xiie siècle. Cependant, dès le ive, saint Ambroise en avait composé pour la métropole de Milan et saint Hilaire pour l'église de Poitiers. Ces anciens hymnes, ceux de Prudence (*voy.*) entre autres, sont d'une touchante simplicité, mais dépourvus de force et de

exception, il est féminin en parlant des hymnes d'église. Pour plus d'unité, et autorisé d'ailleurs par l'étymologie latine et grecque, nous ne l'employons ici qu'au masculin.

grandeur. Les nouveaux hymnes, au contraire, surtout ceux de Santeul, ont trop de luxe de mots, trop d'esprit et d'antithèses, et n'ont pas assez de naïveté, de ferveur et d'onction. Pourquoi d'ailleurs sont-ils composés en latin? L'hymne est la prière du peuple, et c'est la langue du peuple qui lui convient. Les chœurs d'*Esther* et d'*Athalie* désignaient assez au clergé de France le poëte qui devait être chargé de faire les hymnes de nos temples. J.-B. Rousseau s'est également montré digne de cet honneur. Luther, auteur du choral *Ein' veste Burg ist unser Gott* (Notre Dieu est notre citadelle), a donné, en Allemagne, un bel exemple qui fut suivi par Gellert, Klopstock, et plusieurs autres poëtes modernes. De nos jours, M. de Lamartine, en France, Manzoni, en Italie, ont aussi composé des hymnes que la religion pourrait consacrer par ses suffrages. Que de tels chants, où le sublime est à la fois si simple et si frappant qu'il saisit tous les cœurs, où se manifeste de l'Être Suprême l'idée qu'on doit en avoir pour l'adorer avec crainte et avec amour; que de tels chants, disons-nous, soient accompagnés de toutes les pompes d'une musique religieuse, digne d'aussi beaux vers, et alors les hymnes de la terre seront comme un écho des hymnes du ciel! F. D.

HYMNOGRAPHES (de ὕμνος, hymne, et γράφειν, écrire). C'est ainsi qu'on appelle les poëtes qui ont composé des hymnes (*voy.* l'article précédent). Les plus anciens hymnographes sont Moïse, la prophétesse Déborah, David, Salomon (*voy.* ces noms et ceux qui suivent) dont les cantiques, hymnes ou psaumes sont conservés dans l'Ancien-Testament; chez les Grecs, Homère, ou, pour mieux dire, les Homérides, Sapho, Anacréon, Simonide, Bacchylide, Tyrtée, Pindare, Callimaque, les tragiques grecs, dont les chœurs sont quelquefois de magnifiques hymnes; chez les Latins, Numa, l'auteur du *Saliare*, chanté par les prêtres-danseurs de Mars, les Saliens, Horace (*Carmen sæculare*), et le chantre inconnu du *Pervigilium Veneris*. Au IIe siècle de notre ère, le pape Télesphore composa peut-être la première partie du *Gloria in excelsis* (*voy.*), hymne angélique qu'on croit avoir été achevé par saint Hilaire de Poitiers. Saint Ambroise écrivit, pour sa cathédrale de Milan, le beau cantique du *Te Deum* (*voy.*); c'est à Prudence qu'on doit l'hymne poétique et touchant *Salvete, flores martyrum*, qu'on chante à la fête des Saints-Innocents. Au VIe siècle, Fortunat, autre évêque de Poitiers, composa ces hymnes que l'Église a depuis adoptés pour ses offices, et parmi lesquels on remarque le *Vexilla regis prodeunt*. Le *Pange lingua* est de Claudien Mamert, frère de l'archevêque de Vienne du même nom, en 465, et l'hymne des morts, *Dies iræ* (*voy.*), est attribué au minorite Thomas de Célano, du XIIIe siècle. Santeul, une des illustrations du siècle de Louis XIV, changea la lyre d'Horace en une harpe de Sion, et, sur les rhythmes du poëte d'Auguste, fit retentir nos églises du fameux *Stupete gentes*, de l'*Opus peregisti*, de l'*Hymnus dum resonat*, etc. Dans l'article précédent, nous avons cité les poëtes qui, de nos jours, se sont placés au premier rang des hymnographes. Invoquant une autre muse, les poëtes de 1792 ont adressé des hymnes au dieu des batailles (*voy.* MARSEILLAISE, *chant du* DÉPART, etc.), à la Liberté, à la Victoire, qui nous ouvrait en chantant la barrière, hymnes terribles qui soulevaient des flots de peuple et gagnaient des batailles. Les Chénier, les Rouget de l'Isle attachèrent leurs noms à ces hymnes, qui sont devenus des pièces justificatives de l'histoire. F. D.

HYPALLAGE (du grec ὑπαλλαγή, changement), figure que sa vague étymologie a fait confondre avec l'énallage (*voy.*) et l'hyperbate, si bien que le même exemple de Virgile : *dare classibus austros*, pour *classes austris*, se trouve cité par des grammairiens différents comme exemple de ces trois figures. L'énallage, si on la conserve, consistera dans un changement subi par les accidents des mots, en employant, par exemple, l'infinitif au lieu d'un mode fini : AGERE *gratias Thaïs mihi* (Térence), pour *agit;* Elle de se moquer (La Fontaine, liv. VII, fab. 5), pour *se moqua*. Ces phrases et autres semblables n'offrent à nos yeux que des ellipses. L'*hyperbate* (de ὑπέρ, au-dessus, et βαίνω, marcher), d'après Beauzée, « est une in-

terruption légère d'un sens total, causée ou par une petite inversion qui déroge à l'usage commun : c'est l'anastrophe ; ou par l'insertion de quelques mots entre deux corrélatifs: c'est la synchyse ; ou enfin par l'insertion d'un petit sens détaché entre les parties d'un sens principal, et c'est la parenthèse. » L'hypallage est évincée par le même auteur, qui ramène avec autant de sagacité que de raison à des formes admises ou à des vices d'élocution la plupart des exemples cités par les rhéteurs. Il regarde l'hypallage comme un renversement positif dans la corrélation des idées, ou l'exposition d'un certain ordre d'idées quelquefois opposé diamétralement à celui que l'on veut faire entendre; et il la rejette du rang des figures.

Quelle que soit notre disposition à en restreindre le nombre, il nous serait difficile de ne pas admettre cette espèce d'hypallages qui, chez les Latins, change souvent l'adjectif en adverbe : NOCTURNISQUE *Hecate triviis* (Virg.), pour *noctu;* qui fait accorder l'adjectif avec un substantif autre que celui avec lequel il doit logiquement s'accorder : *Ibant* OBSCURI *solâ sub nocte* (Virg.), pour *obscurâ soli* ; qui met le régime direct au cas où devrait être le régime indirect, et réciproquement : SPEM FRONTE *serenat* (Virg.), pour *spe frontem;* qui, par une personnification hardie d'une chose, lui applique une épithète qui ne convient qu'aux êtres animés : *Heu ! fuge* CRUDELES *terras, fuge littus* AVARUM ! Virgile, dans ce vers, dit de la Thrace ce qui ne convient qu'au roi de ce pays.

Trahissant la vertu sur un papier COUPABLE.

sous la plume de Boileau, est la même hypallage, familière aux poëtes dans toutes les langues, et souvent employée par les prosateurs. J. T-v-s.

HYPATIE, l'une des plus pures et des dernières illustrations de la philosophie platonicienne, naquit à Alexandrie, en Égypte, vers l'an 370 de notre ère. Son père, Théon, astronome et mathématicien célèbre, forma lui-même l'esprit et le cœur de sa fille. Après qu'elle eut appris avec lui l'astronomie, les mathématiques, les philosophies d'Aristote et de Platon, elle fit un voyage à Athènes pour se perfectionner auprès des savants de cette cité, illustre encore à cette époque par ses écoles et ses maîtres. Ce voyage et de nouvelles études avaient tellement développé les talents et l'éloquence d'Hypatie qu'à son retour elle se trouva au-dessus de tous les philosophes et de tous les professeurs des écoles d'Alexandrie (*voy.* ce nom); et elle les étonna tellement par l'élévation de ses idées, par la beauté de sa doctrine, par le charme de son élocution, que, de concert avec les magistrats, ils l'invitèrent à monter dans la chaire de philosophie qu'une longue succession de professeurs (διάδοχοι) et récemment Plotin (*voy.*) avaient rendue la plus célèbre de l'univers. Chrétiens et païens, Grecs et Barbares, tous vinrent en foule à ses leçons ; et de même qu'Homère était appelé *le Poëte*, on appela Hypatie *la Philosophe* (ἡ φιλόσοφος). Synésius de Cyrène avait été l'un de ses plus zélés auditeurs, et il ne cessa pas, même évêque, d'entretenir avec elle un commerce assidu de lettres (*Synesii epist.* 15, 16, 33, 81, 123, 124, 154), et les relations d'une tendre et respectueuse amitié. Hypatie était mariée au philosophe Isidore, mais il arrivait assez souvent alors que deux époux vivaient libres dans le lien conjugal, unis de sentiments, de goût, de destinée, de fortune, et séparés de corps.

L'admiration qu'inspirait Hypatie n'excluait pas un sentiment plus tendre. Un de ses disciples se mourait d'amour pour elle : la jeune platonicienne employa la musique à la guérison du malade, et fit rentrer la paix par l'harmonie dans l'âme qu'elle avait troublée (de Châteaubriand, *Études historiques*, t. II, p. 213, éd. de 1831). Oreste, gouverneur d'Alexandrie, avait aussi pour elle une amitié fondée sur l'estime et l'admiration, et les avis d'Hypatie lui furent souvent utiles pour l'administration de cette grande cité, remplie d'une population turbulente et en proie aux dissensions religieuses. Par considération pour elle, et d'après ses conseils peut-être, Oreste, bien que chrétien, protégeait les juifs et les païens, déjà en minorité, contre les chrétiens assez disposés à se faire persécuteurs à leur tour. Il en résulta une déplorable mésintelligence entre le patriarche d'Alexandrie, Cyrille (*voy.*),

et le gouverneur. Pour soutenir la cause du patriarche, cinq cents moines descendirent des monastères de Nitrie, s'emparèrent du palais, et accablèrent Oreste d'outrages; l'un deux, Ammonius, le blessa même au front. Le peuple d'Alexandrie accourut au secours du gouverneur. On arrêta le moine qui l'avait blessé; il fut jugé et puni de mort; mais Cyrille, ayant fait transporter le corps d'Ammonius dans une église, eut le tort de le louer de son zèle, et de le qualifier d'athlète de la foi et de martyr. Informé de ce fait, Oreste refusa de se réconcilier avec Cyrille, qui, le livre des Évangiles à la main, était venu lui proposer l'oubli du passé. Quelque temps après, un misérable maître d'école, Hiérax, ennemi personnel d'Hypatie et fougueux partisan de Cyrille, fut tué par des Juifs. Le bruit ayant été répandu que ce meurtre avait été commis à l'instigation d'Oreste et d'Hypatie, un certain Pierre, lecteur, ameuta quelques fanatiques en leur représentant *la Philosophe* comme la conseillère d'Oreste, comme l'obstacle à la réconciliation de Cyrille et du gouverneur, comme le dernier appui du paganisme. Sa mort fut résolue. On se jeta sur la fille de Théon lorsqu'elle rentrait dans la maison de son père, on la traîna près d'une église; là, dépouillée de ses vêtements, elle fut impitoyablement massacrée à coups de tuiles et de pots cassés. Après l'avoir déchirée en morceaux, ces forcenés portèrent ses membres sur la place Cinaron, où ils les brûlèrent. Ce crime s'accomplit pendant le carême de l'année 415 (*voir* Socrate, *Hist. Eccles.*, VII, 15). Hypatie avait laissé beaucoup d'écrits : le temps n'en a conservé qu'un Canon ou table astronomique, inséré dans les *Tables manuelles* qui portent le nom de son père. On donnait autrefois la qualification de *seconde Hypatie* (Ὑπατία ἄλλη) aux femmes qui se distinguaient par leurs vertus, leur esprit et leur savoir. De toutes les femmes païennes, en effet, c'est une de celles qui ont le plus honoré leur sexe, et l'on peut même dire que, par la chasteté de ses mœurs et par son courage à l'heure de son martyre, elle a quelque chose de la grâce et de la majesté des vierges chrétiennes.

F. D.

HYPERBATE, *voy.* Hypallage.

HYPERBOLE (du grec ὑπερβολή, excès), figure de rhétorique par laquelle on augmente ou l'on diminue les choses avec excès; on les présente bien au-dessus ou bien au-dessous de ce qu'elles sont, de façon toutefois à les mieux faire entendre par l'exagération que par l'expression exacte de la vérité. Dumarsais avance dans ses *Tropes* que, « excepté quelques façons de parler communes et proverbiales, nous usons très rarement d'hyperboles en français. » Il traite cette figure avec beaucoup de mépris. Nous ne craignons pas d'avancer que les meilleurs écrivains, en tout temps et chez tous les peuples, en ont fait un fréquent usage. C'est la figure favorite de l'imagination et le fondement d'une foule de métaphores (*voy.*). L'homme féroce n'est un *tigre*, l'intrépide, un *lion*, le lent, une *tortue*, que par métaphore hyperbolique. Ainsi une épigramme contre Zoïle n'en fait pas un homme vicieux, mais *le vice* même.

Non vitiosus homo es, Zoïle, sed vitium.
(Martial.)

A chaque instant, nous disons d'une personne très sage, très vertueuse : *C'est la sagesse, c'est la vertu même.*

La conversation fourmille d'hyperboles. L'hyperbole revêt les protestations mensongères du protecteur comme l'humble supplique du solliciteur, l'éloge ou le blâme de nos ennemis, les formules rampantes de nos lettres. L'admiration se trahit par l'hyperbole, qu'exhalent à leur tour la colère, la haine, la douleur. Toute passion violente a recours à cette figure, dont l'abus seul est à craindre, abus contre lequel le goût des jeunes gens doit être prémuni. Rien de plus froid, en effet, que les hyperboles outrées, prodiguées, ou sur lesquelles on s'arrête trop longtemps. Il n'y a plus d'accord entre l'esprit de l'auteur et celui du lecteur; l'intérêt est détruit.

L'hyperbole, pour être une beauté, doit se présenter dans la description ou jaillir d'une âme passionnée, comme le langage de la persuasion. Si c'est une illusion pour une raison calme, il faut que cette illusion soit partagée, et toutefois

que l'on ne soit dupe ni de l'une ni de l'autre part.

L'hyperbole jamais n'espère autant qu'elle ose;
C'est pour être plus vraie, enfin, qu'elle en impose. (Fr. de NEUFCHATEAU).

Traduction fidèle de Sénèque (*De Benef.*) : *Hyperbola nunquam tantùm sperat quantùm audet;... in hoc extenditur ut ad verum mendacio veniat.*

Boileau a blâmé Juvénal d'avoir

Poussé jusqu'à l'excès sa mordante hyperbole.

Dans leurs injonctions, la plupart des grands moralistes, précepteurs du genre humain, ont eu recours à l'hyperbole. Jésus-Christ lui-même nous recommande d'être *parfaits comme notre Père céleste est parfait* (saint Matthieu, V, 48). Sans doute il est impossible à l'homme d'arriver à la perfection absolue de l'Être absolu : le précepte n'en est pas moins excellent, puisque nous serons d'autant moins imparfaits que nous approcherons davantage de cet idéal qui nous est proposé pour modèle. Une foule d'autres préceptes, enveloppés de l'hyperbole, seraient d'un rigorisme outré si on les prenait à la lettre. J. T-v-s.

HYPERBOLE (géom.), courbe résultant de la section d'un cône par un plan moins incliné sur la base que ne sont les côtés du cône. Elle a été appelée hyperbole (*voy.* l'étymologie dans l'art. précédent) parce que, dans cette section conique, le carré de l'ordonnée (*voy.*) surpasse le produit du paramètre par l'abscisse.

Si l'on oppose deux cônes semblables par leurs sommets, le plan coupant étant prolongé produira la même section dans les deux cônes (*voy.* la fig., T. VI, p. 545), et ces courbes se nommeront *hyperboles conjuguées* Dans l'hyperbole, les deux sommets sont posés à contre-sens et se présentent leur convexité; les foyers, également à contre-sens, sont en dehors de la courbe; et comme le centre est toujours placé entre les deux foyers, dans l'hyperbole il est aussi hors de la courbe, sur le grand axe, à égale distance des sommets des hyperboles conjuguées.

Lorsque par le sommet d'un cône on fait passer un plan formant une section triangulaire parallèle à des sections hyperboliques quelconques, les côtés de ces triangles sont les asymptotes (*voy.*) de ces hyperboles; de même, si l'on mène par le sommet d'une hyperbole une ligne droite parallèle aux ordonnées et égale à l'axe conjugué, et qu'on tire du centre deux lignes qui passent par les extrémités de la première, ces lignes sont encore les asymptotes. Le *grand* axe d'une hyperbole se prend depuis son sommet jusqu'au sommet d'une hyperbole qu'on lui suppose opposée ou conjuguée. Lorsque sur le point de centre on élève une perpendiculaire au grand axe terminée par des sections d'arcs de cercle décrits des sommets comme centre avec un rayon égal à la distance du centre aux foyers, cette perpendiculaire forme le second axe ou axe *conjugué*. Toutes les droites qui, passant par le centre, rencontrent les deux branches d'une hyperbole, se nomment ses *diamètres*. Une troisième ligne proportionnelle aux deux axes, ou à deux diamètres conjugués quelconques, s'appelle le *paramètre*.

L'hyperbole est dite *circulaire* ou *équilatère* lorsque les axes sont égaux, et par conséquent lorsque les asymptotes forment un angle droit; dans cette hyperbole, le paramètre est égal à l'axe; on la nomme, au contraire, hyperbole *elliptique* lorsque les axes sont inégaux. Une hyperbole est *inscrite* quand elle se trouve entièrement renfermée dans l'angle de ses asymptotes : telle est l'hyperbole nommée *apollonienne*, parce qu'on en attribue la découverte à Apollonius de Perge. *Voy.* ce nom et GÉOMÉTRIE.

Nous ne nous occuperons pas ici de la quadrature de l'hyperbole ni de la cubature de l'hyperboloïde (*voy.* CONOÏDE), solide engendré par la révolution des branches d'une hyperbole autour de son axe, qu'on devra chercher dans les ouvrages spéciaux, ainsi que la manière de tracer cette courbe, soit à l'aide d'une règle et d'un fil, soit en fixant tous ses points par le moyen des ordonnées.

L'hyperbole a son usage et ses applications dans la dioptrique et la catoptrique, principalement pour la construction des verres et des miroirs, dans l'architecture, etc. *Voy.* CÔNE, SECTIONS CONIQUES. L. L-T.

HYPERBORÉENS, pays plus idéal que réel, plus mythique qu'historique, dont le nom toutefois passa de la mythologie dans la géographie et s'y maintint jusqu'aux derniers temps, chez les anciens. Ce nom, qui signifie « hommes *au-delà du Borée*, » se lie originairement à la notion du vent du Nord tel que la conçurent d'abord les Grecs, soufflant sur leur pays des monts de la Thrace, où il faisait son séjour (*v.* BORÉE), et bientôt d'une grande chaîne de montagnes de plus en plus reculée dans cette direction, sous la dénomination de *Rhipées*, vulgairement *Riphées*. Ils imaginèrent, par-delà ces montagnes, des hommes, un peuple chéri des dieux, vivant sans travail et sans trouble, à l'abri du Borée, dans un climat d'une douceur inaltérable et dans l'abondance de tous les biens, justes, bons, pieux, passant au milieu des chants et des fêtes une existence de mille ans, et mourant comme ils avaient vécu, sans tristesse ni douleur. Ce qu'il y a de plus remarquable peut-être et de moins expliqué jusqu'à présent dans les traditions qui concernent les Hyperboréens, c'est le rapport établi entre eux et les cultes d'Apollon et de sa sœur Artémis ou Diane, cultes dont ils apparaissent comme les missionnaires et les desservants, et qu'ils auraient même importés, soit à Délos, soit à Delphes. Le rapport dont il s'agit est-il originaire ou a-t-il été supposé après coup? a-t-il en fait quelque chose d'historique ou tient-il à une idée commune qui rapprochait naturellement les enfants de Latone et les Hyperboréens, comme une autre idée rapproche des mêmes dieux les Arimaspes et les Grypes ou Griffons? Ce sont des questions de haute critique que nous n'entreprendrons pas de résoudre ici. Qu'il nous suffise de dire que les fabuleux Hyperboréens furent, à leur tour, rapprochés et des Griffons et des Arimaspes non moins fabuleux, et tout ensemble donnés pour cortége à Apollon et à Diane, dans les traditions comme sur les monuments, lorsque les Grecs du Pont eurent combiné leurs légendes héréditaires avec les mythes orientaux que leur transmirent les tribus scythiques.

Homère, soit dans l'Iliade, soit dans l'Odyssée, ne connait point encore les Hyperboréens, quoiqu'il y prélude; mais déjà Hésiode et l'auteur homérique du poëme des Épigones les avaient nommés, et dès lors ils prirent leur place dans la géographie mythique des Grecs. Cette place, comme nous l'avons dit, fut au nord, mais tantôt plus à l'ouest, tantôt plus à l'est, tantôt plus voisins et tantôt plus éloignés de la Grèce, selon les temps et le progrès des connaissances positives. Pindare, qui a beaucoup parlé des Hyperboréens, qui les fait visiter par Persée et par Hercule, les met aux sources de l'Ister, supposées, il est vrai, à l'opposite de celles du Nil. Il reconnait, du reste, qu'on ne saurait aller jusqu'à eux ni par terre ni par mer, les reléguant ainsi implicitement au-delà des limites du monde réel. En effet, Hérodote les chercha vainement, dans les profondeurs de la Scythie ou au moins dans les récits de ses habitants, près des Arimaspes et des Griffons, où les avait signalés depuis un siècle le merveilleux poëme d'Aristéas de Proconnèse; il ne trouva pas plus les Hyperboréens que les monts Rhipées dont il ne parle point, et il est probable qu'il les enveloppait dans un doute commun, avec quelque complaisance qu'il rapporte les légendes des prêtres de Délos au sujet des premiers. Mais ils reparaissent au temps d'Aristote, et l'on s'obstine de plus en plus à les gratifier d'une existence historique. On croit les retrouver successivement derrière toutes les grandes chaînes de montagnes, dans tous les peuples situés vers le Nord et désormais mieux connus; on va les chercher dans les îles, sur les côtes nouvellement découvertes de l'Océan septentrional, qualifié d'hyperboréen, et jusque sous les glaces du pôle, où l'on rêva, avec Sophocle, une sorte de paradis terrestre, appelé les *Jardins de Phébus*. Hécatée d'Abdère (*voy.* HÉCATÉE de Milet), l'un des historiens d'Alexandre, renouvela comme à plaisir toute cette fable antique des Hyperboréens, en l'appliquant à une grande île voisine de la Celtique, et où l'on a cru reconnaître la Grande-Bretagne. Il en faisait même venir l'Hyperboréen Abaris, que d'autres appellent un Scythe, et qui aurait visité la Grèce et la terre entière, une flèche à

la main, ou bien monté sur une flèche, sans prendre de nourriture. Cet Abaris, au reste, comme les Hyperboréens en général, était encore pour lui un prêtre ou un missionnaire du culte d'Apollon, et mis en rapport avec Délos. Plus tard, Posidonius et d'autres, croyant les Rhipées dans les Alpes, dans les Carpathes, ou plus à l'est, et faisant des Hyperboréens un peuple historique, les localisèrent dans la Gaule, ou dans la Germanie, ou dans la Sarmatie, tandis que Strabon, avec Hérodote, leur déniait toute réalité. G-n-t.

HYPÉRIDE, célèbre orateur athénien. On ne connaît pas la date précise de sa naissance, mais il fut disciple de Platon et d'Isocrate. Il servit avec honneur dans les armées de la république avant de parcourir la carrière de l'éloquence judiciaire et délibérative ; puis il fit partie de l'expédition envoyée, sous le commandement de Phocion, au secours de Byzance, menacée par Philippe de Macédoine. Hypéride s'était prononcé avec chaleur contre les entreprises de ce monarque, et avait équipé à ses frais deux des vaisseaux de la flotte destinée à garantir l'Eubée, cette clef de la Grèce, de l'invasion à laquelle elle était exposée. Cet orateur composa des plaidoyers dans des intérêts particuliers longtemps avant de s'exercer, à la tribune, à la discussion des grands intérêts de la patrie. Il fut revêtu plusieurs fois aussi du caractère d'ambassadeur. Le sénat le choisit pour aller soutenir les droits de préséance des Athéniens dans le temple de Délos, et il fut chargé, de concert avec Éphialte, de solliciter l'alliance du roi de Perse, dont les états étaient menacés par le monarque macédonien. A la nouvelle de la déroute de Chéronée, Hypéride monta à la tribune et fit adopter un décret qui mettait les dieux, les enfants et les femmes en sûreté dans le Pirée, rappelait les exilés, rendait les droits civiques à ceux qui les avaient perdus, les accordait aux étrangers, affranchissait les esclaves et faisait prendre les armes à tous pour la défense du pays. Il devait être et fut au nombre des orateurs qu'Alexandre-le-Grand somma les Athéniens de lui livrer après la prise de Thèbes, et dont Démade (*voy.*) réussit à obtenir le pardon. Après avoir longtemps secondé les efforts de Démosthène contre Philippe, Hypéride se déclara l'ennemi de ce grand orateur, et figura parmi ceux qui l'accusèrent devant l'Aréopage de s'être laissé corrompre par les trésors d'Harpalus (*voy.* Démosthène). Proscrit lui-même après la bataille de Cranon (Ol. cxiv, 3), qui avait mis les destinées d'Athènes à la merci d'Antipater, il se réfugia dans le temple de Neptune, situé à Égine. Archias, l'un des satellites de ce prince, l'y poursuivit, l'arracha de la statue du dieu qu'il tenait embrassée, et le conduisit à Corinthe, où se trouvait Antipater. Appliqué à la question, le courageux orateur, disent quelques historiens, se coupa la langue avec les dents, afin de ne rien révéler des secrets du gouvernement de sa patrie. D'autres écrivains ont prétendu que ce supplice lui fut infligé par ordre même d'Antipater, qui le fit périr et priva son corps de sépulture ; ils ajoutent qu'un de ses petits-fils, nommé Alphénus, obtint la permission d'enlever son cadavre, qui fut inhumé à Athènes.

Cet orateur s'était fait un nom par l'élégance et la dissolution de ses mœurs. Ce fut lui qui, plaidant devant les Héliastes la cause de la courtisane Phryné (*voy.*), accusée d'impiété, osa suppléer à l'insuffisance de ses ressources oratoires en découvrant aux juges le sein de sa cliente et en leur demandant s'ils oseraient condamner la prêtresse favorite de Vénus. Phryné fut absoute. Hypéride passait aussi pour être fort adonné aux plaisirs de la table et du jeu. Lucien le représente comme un ami d'un commerce peu sûr ; mais les écrivains anciens s'accordent à louer son intégrité.

Son éloquence a été diversement appréciée. Elle se distingue, selon Denys d'Halicarnasse, par l'intelligence dans la disposition des preuves, par la grâce et la netteté des narrations ; et Cicéron, qui semble assigner à Hypéride le troisième rang parmi les orateurs grecs, l'assimile à Démosthène lui-même pour l'art de discuter les différents points de droit public. De 72 discours qu'on attribuait à cet orateur, il ne nous reste qu'un fragment de l'éloge funèbre qu'il prononça des citoyens morts dans la guerre La-

miaque, et qui nous a été conservé par Stobée, morceau plein d'éclat d'un des plus beaux discours qui, au dire des écrivains de l'antiquité, aient été composés en ce genre. A. B-E.

HYPÉRION, *voy.* TITANS.

HYPERMNESTRE, *voy.* DANAÏDES.

HYPERTROPHIE (de ὑπέρ, sur, et τροφή, nourriture), *voy.* OBÉSITÉ.

HYPOCONDRIE. Les Grecs ont formé l'adjectif *hypocondriaque*, ὑποχονδριακὸς (de ὑπὸ, sous, et χόνδρος, cartilage), pour désigner l'homme affecté de douleurs du bas-ventre. En effet, les anciens plaçaient sous les hypocondres (région latérale et supérieure de l'abdomen située sous les fausses côtes) le siége de cette maladie. De cet adjectif *hypocondriaque* est venu notre substantif *hypocondrie*. L'hypocondrie, telle que nous l'entendons aujourd'hui, ne paraît pas différer sensiblement de la monomanie qui a pour objet la santé. C'est un degré de la folie auquel, par convenance, on refuse ce nom, attendu que les malades ne se livrent point à des actes d'une extravagance manifeste, et que cet état est compatible avec l'intégrité des facultés intellectuelles. Le malade imaginaire de Molière est le type de l'hypocondriaque, comme Don Quichotte est celui de la monomanie amoureuse et chevaleresque. Mais Don Quichotte a changé, pendant que le malade imaginaire reste, passant de Pinel à Broussais, de Mesmer à Hahnemann, descendant jusqu'à la moutarde blanche et au vomi-purgatif Leroy, et demandant à tous la santé, comme autrefois Louis XI à son médecin, Jacques Coytier.

L'hypocondrie n'est pas le *spleen* des Anglais; il n'y a point d'ennui de la vie, mais désir de voir cesser la souffrance. Les malades sont souvent gais, aimables et spirituels quand on peut les distraire de leurs pensées.

Les symptômes de l'hypocondrie sont très variés; il n'est pas une maladie que ne puisse avoir l'hypocondriaque, soit qu'éprouvant des maux réels il s'en exagère l'importance, soit que son imagination fasse tous les frais, excitée par la vue d'une maladie funeste chez une personne qui lui est chère, ou par la lecture superficielle et inintelligente de livres de médecine. Il y a plus : toutes les maladies peuvent se manifester successivement chez lui, sans que les contradictions les plus évidentes puissent lui faire jeter un coup d'œil en arrière.

En général, ces malades, qui souffrent réellement par l'esprit, que personne ne plaint, que les médecins abandonnent et que les charlatans exploitent, accusent des douleurs vagues et indéterminées dans des parties très diverses du corps, et ils les dénomment avec la plus étrange exagération de langage. Ils montrent une extrême susceptibilité tant au physique qu'au moral; leur inquiétude peut aller jusqu'au plus sombre désespoir et en a poussé quelques-uns jusqu'au suicide. Plus souvent cependant ils se résignent à vivre, et leur tristesse n'est pas continue.

Mais, au milieu de tout cet étalage de tortures, la santé générale est bonne; les fonctions s'exécutent bien, à la digestion près, qui s'accompagne de flatuosités et de constipation. Ce n'est qu'à un degré avancé de la maladie qu'il peut survenir des désordres réels; d'ailleurs l'expérience montre que les hypocondriaques guérissent de leur affection lorsqu'ils font une maladie sérieuse, et que fréquemment ils vivent vieux. L'ouverture du corps n'a fait trouver aucune lésion assez constante pour qu'on puisse raisonnablement lui attribuer les symptômes qu'on observe : aussi l'hypocondrie est-elle rangée parmi les maladies nerveuses (*voy.*).

Très commune dans l'âge de retour, époque où viennent se détruire les illusions et où l'âme humaine se trouve livrée à sa propre faiblesse, l'hypocondrie atteint les deux sexes; quelquefois elle frappe aussi des personnes moins âgées, lorsqu'à une disposition héréditaire se joint l'influence fâcheuse de l'exemple et d'une direction vicieuse du cœur et de l'esprit. C'est dans les classes riches et oisives, c'est dans les périodes où les passions ne sont retenues par aucun frein, que l'on voit se multiplier les ravages de l'hypocondrie, dont les causes déterminantes sont les chagrins, la jalousie, l'ambition, les excès de travail intellectuel, l'abus des plaisirs, et souvent le remords.

Une fois développée, la maladie marche toujours en avant, et cela se conçoit.

Que peuvent, en effet, les secours de la médecine contre les causes qui la produisent? Il faudrait refaire, ou plutôt il faudrait faire, l'éducation de ces malheureux, tremper leur âme et redresser leur jugement. Il n'y a que deux choses au monde capables de produire ce résultat : le malheur et la religion; encore le premier seul ne compte-t-il pas un succès réel et complet. Quelques circonstances fortuites, un voyage, les eaux, des médicaments même, peuvent amener du soulagement pour quelques jours ou quelques mois, mais la cause du mal est fixe, *hæret lateri*...

On s'étonne que les anciens, si versés dans l'étude de l'homme intellectuel et moral, n'aient pas vu plus clair dans l'histoire de cette maladie; tous les médecins ont fait des hypothèses sur sa nature, et en conséquence ont établi des traitements divers. Dans ces derniers temps, toutefois, on a pensé à la considérer sous son véritable point de vue, à notre avis, en proposant pour les malades une nouvelle éducation intellectuelle et morale. Mais cette appréciation plus judicieuse, combien de fois pourra-t-elle franchement aboutir à un traitement qui serait nécessairement long puisqu'il s'agirait de rompre de mauvaises habitudes et en créer d'opposées, de s'emparer de l'esprit afin de l'affranchir et de lui rendre ensuite l'empire dont il seraitre devenu digne? F. R.

HYPOCRAS, *vinum Hippocraticum* des Latins, σακχιας, des Grecs, du radical σάκκος, sac, parce que le vin est coulé à travers un filtre d'étoffe, connu dans nos laboratoires sous le nom de *chausse* ou *manche d'Hippocrate*.

L'hypocras est une sorte de boisson qui se préparait avec du vin, du sucre, de la cannelle, du girofle, du gingembre, et autres substances de cette nature. On en faisait immédiatement avec de l'eau et des essences; il y avait de l'hypocras de bière, de cidre; de l'hypocras rouge, du blanc; il y avait une essence d'hypocras, etc.

Selon Macquart, cette liqueur est tonique et stomachique; elle convient aux personnes qui ont un tempérament pituiteux et phlegmatique.

La formule que nous en avons donnée, et qui se trouve dans quelques anciens auteurs, a beaucoup varié; les rares traités modernes de pharmacie qui en parlent la présentent de la manière suivante. Prenez : amandes douces concassées, quatre onces; cannelle concassée, une once et demie; sucre blanc en poudre, deux livres et demie; eau-de-vie, une livre; vin de Madère, sept livres. On laisse macérer ces substances pendant quelques jours, et l'on coule à la chausse; on aromatise ensuite la liqueur avec un demi-grain de musc et autant d'ambre. V. S.

HYPOCRISIE. Il n'est point de vice plus généralement et plus justement méprisé que celui-ci. Presque tous les autres peuvent au moins alléguer pour excuse l'entraînement de la passion : l'hypocrisie, au contraire, est un vice raisonné, un vice de sang-froid. Les autres ont des repos, des intervalles : ici c'est un mensonge continuel de l'âme. Il est, en outre, d'autant plus odieux qu'il ne se borne pas à nuire à nos intérêts, à nous causer du dommage : en cherchant à nous rendre dupe de ses ruses, en y réussissant trop souvent, il fait à notre amour-propre un de ces outrages qu'il pardonne difficilement.

Toutefois, comme l'hypocrisie, c'est-à-dire l'affectation de vertus ou de qualités qu'on n'a pas, fut et sera en tout temps un grand moyen d'acquérir la fortune, les places, la considération, le plus bas, le plus détesté des vices n'a jamais cessé, ne cessera jamais d'être malheureusement l'un des plus communs; seulement, sans préjudice des autres, chaque époque a ses hypocrites spéciaux.

L'hypocrisie de dévotion doit être la plus commune; dans les siècles croyants, c'était l'ombre de la religion : aussi, dès les temps les plus anciens, la voyons-nous s'en faire l'indigne compagne. Remarquons à ce sujet que, lorsque le Fils de Dieu vint révéler à la terre une foi et des vertus nouvelles, l'hypocrisie surtout fut l'objet de sa réprobation. Plein d'indulgence pour les plus grands pécheurs, le Christ n'en eut aucune pour les hypocrites; et les scribes et les pharisiens, flétris par lui du nom de *sépulcres blanchis*, furent constamment en butte à sa plus vive et plus énergique réprobation.

Mais ce culte divin fondé par le légis-

lateur des chrétiens eut à son tour ses hypocrites; bien des gens le professèrent de bouche, en revêtirent en apparence les prescriptions et les austérités, pour arriver par cette route aux richesses et aux honneurs. Plus coupables encore, d'autres trouvèrent dans leur dévote hypocrisie les moyens d'assouvir leurs vengeances ou leurs passions haineuses. C'est de cette dernière que l'auteur de *la Henriade* (ch. VII) a tracé le portrait dans ces deux vers si connus :

La tendre hypocrisie à l'air plein de douceur:
Le ciel est dans ses yeux, l'enfer est dans son cœur.

Déjà un grand maître avait stigmatisé sous d'autres rapports l'hypocrisie de religion. Il nous l'avait montrée se glissant dans les familles pour satisfaire sa cupidité et ses désirs impurs. Hélas! malgré la vérité et l'énergie du tableau, le roi qui en avait permis l'exposition était lui-même, quelques années plus tard, abusé par des *Tartufes* plus dangereux, puisqu'ils lui inspiraient des mesures d'intolérance qui ternirent la gloire de son règne.

L'hypocrisie dévote étant devenue le meilleur moyen de faire sa cour, elle avait, sous la fin du règne de Louis XIV, augmenté chaque jour le nombre de ses prosélytes; mais, sous la Régence, une telle réaction vint à s'opérer contre elle qu'on se surprit quelquefois à regretter la contrainte qu'elle imposait. La Rochefoucauld avait dit que c'était *un hommage que le vice rendait à la vertu*, et le duc de Saint-Simon fit une application ingénieuse de ce mot en répondant au Régent qui lui disait de l'abbé Dubois : « Au moins, il n'est pas hypocrite. — Non, il n'a pas même *la vertu du vice*. »

Le métier d'hypocrite de dévotion, ne valant plus rien depuis la révolution de juillet 1830, a été presque entièrement abandonné; en revanche, l'hypocrisie a su adopter bien d'autres masques. Que de fois, dans ces dernières années, elle a pris celui du patriotisme, des vertus civiques! L'époque sanglante de la Terreur eut plus d'un *hypocrite de crime.*

Nous aurions des hypocrisies de tout genre à signaler et à flétrir, si les bornes de cet article nous permettaient d'épuiser la liste des hypocrites de philanthropie, de philosophie, de mœurs, de désintéressement, etc., etc. Que de Tartufes! et point de Molière ! M. O.

HYPOGASTRE (de ὑπὸ, sous, et γαστήρ, estomac), région tout-à-fait inférieure du ventre, et qui correspond à la vessie, à l'utérus, à l'intestin rectum, aux ovaires, etc. F. R.

HYPOGÉE, substantif formé de l'adjectif grec ὑπόγειος, souterrain, (de γῆ, terre, et ὑπὸ), *voy.* CAVERNE et NÉCROPOLE.

HYPOSTASE, mot emprunté du grec, et qui signifie essence, qualité, condition. C'est un mot dont l'ancienne théologie a fait un fréquent usage, en le prenant dans le sens de substance, personne en Dieu. *Voy.* TRINITÉ et INCARNATION.

HYPOTÉNUSE. Ce nom par lequel on désigne le plus grand côté d'un triangle rectangle (ayant un angle de 90°) soutendant l'angle droit, est formé des mots grecs ὑπὸ, sous, et τείνω, je tends. La plupart des géomètres écrivent *hypothénuse*, faisant dériver ce mot de τίθημι, je pose. C'est un théorème fameux, en géométrie, que le carré construit sur l'hypoténuse est équivalent à la somme des carrés élevés sur les deux autres côtés. De sorte que toutes les fois que l'on connaît deux côtés d'un triangle rectangle, on trouve facilement le troisième. Supposons, par exemple, que les deux petits côtés d'un semblable triangle aient 3 et 4 mètres, l'hypoténuse en aura 5, parce que le carré de 3 plus le carré de 4 (9+16) font 25, dont la racine carrée est 5. De même lorsque l'hypoténuse est un des côtés donnés, on retranche de son carré le carré de l'autre côté connu, et la racine carrée du reste est le côté cherché. Cette propriété féconde de l'hypoténuse, qui trouve si fréquemment son application dans les mathématiques, paraît avoir été découverte par Pythagore. Il en fut, dit-on, si charmé qu'il fit une hécatombe aux Muses pour les remercier de ce bienfait; la postérité lui en témoigna sa reconnaissance en appelant cette découverte le *théorème de Pythagore*. L. L-T.

HYPOTHÈQUE, du grec ὑποθήκη, gage, chose sur laquelle une autre est im-

posée. Suivant la loi française, l'hypothèque est un droit réel sur un immeuble qui est affecté à l'acquittement d'une obligation, et qui reste en la possession du débiteur, mais que le créancier peut faire vendre en justice pour être payé de ce qui lui est dû.

En général, toute obligation personnelle confère au créancier le droit d'en poursuivre le paiement sur tous les biens meubles et immeubles, présents et à venir, du débiteur. Ces biens sont le gage commun de ses créanciers, qui peuvent les faire vendre et s'en partager le prix par contribution (*voy.*), s'il n'existe pas entre eux de causes légitimes de préférence. Ces causes sont les priviléges et les hypothèques.

L'hypothèque est légale, judiciaire ou conventionnelle; elle est générale ou spéciale selon qu'elle s'étend sur tous les biens du débiteur ou sur une partie seulement de ces biens.

1. On nomme hypothèque *légale* celle qui résulte de la loi seule, sans aucune stipulation particulière. Elle a lieu : 1° au profit de l'état, des communes et des établissements publics, sur les biens des receveurs et administrateurs comptables; 2° au profit des mineurs et interdits sur les biens de leur tuteur; 3° au profit des femmes mariées sur les biens de leur mari. Cette hypothèque s'étend, sauf certaines exceptions, sur les immeubles présents et à venir du débiteur. La loi du 5 septembre 1807, qui n'a fait que reproduire en partie les principes consacrés par l'ancienne législation, règle aujourd'hui les droits du trésor public sur les biens des comptables.

2. L'hypothèque *judiciaire* est celle qui résulte non-seulement des jugements, soit contradictoires, soit par défaut, définitifs ou provisoires, en faveur de celui qui les a obtenus, mais encore des reconnaissances ou vérifications, faites en jugement, des signatures apposées à un acte obligatoire sous seing privé. Les décisions arbitrales n'emportent hypothèque que lorsqu'elles sont revêtues de l'ordonnance judiciaire d'exécution. Quant aux jugements des tribunaux étrangers, ils ne produisent hypothèque qu'autant qu'un tribunal français les a rendus exécutoires, après examen, sans préjudice des dispositions contraires des traités politiques*. Enfin, les décisions des tribunaux administratifs, en matière contentieuse, sont, comme celles de l'autorité judiciaire, susceptibles de conférer hypothèque. L'hypothèque judiciaire s'exerce, sauf quelques modifications, sur les immeubles actuels du débiteur et sur ceux qu'il peut acquérir dans la suite.

3. L'hypothèque *conventionnelle* est celle qui résulte de la convention des parties. Comme elle est une aliénation d'une portion du domaine de la chose, elle ne peut être consentie que par ceux qui ont la capacité d'aliéner. En conséquence, les biens des mineurs, des interdits, et ceux des absents, tant que la possession définitive n'en a pas été déférée, ne peuvent être hypothéqués que pour les causes et dans les formes voulues par la loi, ou en vertu de jugements. L'hypothèque conventionnelle ne peut être consentie que par acte passé devant notaires. Les actes reçus en pays étranger ne peuvent produire hypothèque sur les biens situés en France, à moins que des traités politiques ne l'autorisent.

L'hypothèque *générale* conventionnelle est prohibée par la loi. Il n'y a aujourd'hui d'hypothèque conventionnelle valable que celle qui, dans le titre authentique constitutif de la créance, ou dans un acte authentique postérieur, déclare *spécialement* la nature et la situation de chacun des immeubles appartenant au débiteur qu'il affecte à l'acquittement de la créance. Chacun de tous ses biens présents peut être nominativement soumis à l'hypothèque. A Rome, on pouvait hypothéquer ses biens présents et à venir (loi 6, ff., *De pignoribus et hypothecis*), et, dans l'ancienne jurisprudence française, sauf dans un petit nombre de provinces, l'hypothèque de tous les biens présents et à venir était attachée de droit à tout contrat authentique; mais le Code civil interdit l'hypothèque convention-

(*) C'est ainsi que, par les traités conclus entre la France et la Suisse, le 1er juin 1658, le 28 mai 1777 et le 2 fructidor an VI, il a été convenu que les jugements définitifs, en matière civile, ayant force de chose jugée, et rendus par les tribunaux français, seront exécutoires en Suisse, *et réciproquement*, après qu'ils auront été légalisés par les envoyés respectifs.

nelle des biens à venir. C'est une conséquence de la spécialité, car il serait impossible de specialiser ce qui n'appartient pas encore au débiteur. Toutefois, le législateur modifie ce principe en disposant (art. 2130) que, si les biens présents et libres du débiteur sont insuffisants pour la sûreté de la créance, il peut, en exprimant cette insuffisance, consentir que chacun des biens qu'il acquerra y demeure affecté au fur et à mesure des acquisitions. Ajoutons qu'il est encore nécessaire, pour la validité de l'hypothèque conventionnelle, que la somme pour laquelle elle est donnée soit certaine et déterminée dans l'acte. Si la créance est conditionnelle ou indéterminée, le créancier ne peut requérir inscription que jusqu'à concurrence d'une évaluation fixe faite par lui, et qu'en cas d'excès le débiteur a droit de faire réduire.

Toute hypothèque est indivisible, c'est-à-dire qu'elle subsiste en entier sur tous les immeubles affectés, sur chacun et sur chaque portion de ces immeubles. De plus, elle s'étend aux améliorations et accroissements survenus aux biens hypothéqués. Ainsi, par exemple, l'édifice construit sur un fonds nu profite à l'hypothèque dont ce fonds est grevé.

Chez les Romains, les meubles pouvaient être hypothéqués, et ils étaient soumis au droit de suite. En France, le Code déclare seuls susceptibles d'hypothèques les biens immobiliers qui sont dans le commerce, ainsi que leurs accessoires réputés immeubles, et l'usufruit des mêmes biens, pendant le temps de sa durée. L'emphytéose (*voy.*) étant un droit immobilier peut être hypothéqué(arrêt de la Cour de cassation du 19 juillet 1832).

Le rang des hypothèques est fixé par la date de leur *inscription* opérée, conformément aux art. 2146, 2148 et 2149 du Code civil, au bureau de la conservation des hypothèques dans l'arrondissement duquel sont situés les biens qui y sont soumis. Les créanciers inscrits le même jour exercent en concurrence une hypothèque de la même date. L'hypothèque non inscrite est, à l'égard des tiers, comme si elle n'existait pas. Néanmoins l'hypothèque a son effet, indépendamment de toute inscription : 1° au profit des mineurs et interdits, sur les immeubles appartenant à leur tuteur, à raison de sa gestion, du jour de l'acceptation de la tutelle; 2° au profit des femmes, sur les immeubles de leurs maris, pour raison de leur dot et de leurs conventions matrimoniales, à compter du jour du mariage; pour raison des sommes dotales provenant des successions à elles échues ou de donations à elles faites pendant le mariage, à compter de l'ouverture des successions ou du jour que les donations ont eu leur effet; enfin, pour l'indemnité des dettes qu'elles ont contractées avec leur mari et pour le remploi de leurs propres aliénés, à compter du jour de l'obligation ou de la vente.

Les inscriptions hypothécaires doivent être renouvelées tous les dix ans. Elles sont rayées du consentement des parties intéressées, ou en vertu d'un jugement en dernier ressort ou passé en force de chose jugée.

Le principal effet de l'hypothèque est de suivre l'immeuble qui en est grevé en quelques mains qu'il passe, et de donner aux créanciers inscrits le droit d'exiger le paiement de ce qui leur est dû, suivant l'ordre de leurs inscriptions. Lorsque le nouveau propriétaire ne remplit pas les formalités requises pour *purger* les hypothèques, il demeure, par l'effet seul des inscriptions, obligé,comme détenteur, à toutes les dettes hypothécaires, et jouit des termes accordes au débiteur originaire; dans ce cas il est tenu ou de payer tous les capitaux et intérêts exigibles, à quelque somme qu'ils puissent monter, ou de délaisser l'immeuble hypothéqué (*voy.* DÉLAISSEMENT). S'il ne paie ni ne délaisse, chaque créancier hypothécaire a le droit de faire vendre l'immeuble trente jours après commandement fait au débiteur principal et sommation faite au détenteur de delaisser ou de payer. Cependant, lorsque le tiers détenteur n'est pas personnellement obligé à la dette, il a la faculte de requérir la discussion préalable des autres immeubles hypothéqués à la même dette qui sont encore dans la possession du principal obligé. Mais l'exception de discussion ne peut être opposée au créancier privilégié, ou ayant une hypothèque spéciale sur l'immeuble; car

alors cet immeuble est devenu le gage direct et exclusif du créancier.

Les hypothèques *s'éteignent :* 1° par l'extinction de l'obligation principale; 2° par la renonciation du créancier à l'hypothèque; 3° par l'accomplissement des formalités et des conditions prescrites aux tiers détenteurs pour purger les biens par eux acquis; 4° enfin par la prescription.

Le Code détermine, dans les art. 2181 à 2195, les diverses formalités que doivent remplir les tiers détenteurs pour purger les propriétés des hypothèques inscrites, et les hypothèques *non inscrites* des femmes et des mineurs.

On peut consulter sur la matière des hypothèques, les ouvrages suivants : *Commentaire sur les priviléges et hypothèques*, par M. Troplong; *Traité des hypothèques*, par M. Grenier; *Régime hypothécaire*, par M. Persil; *Questions sur les priviléges et hypothèques*, par le même, etc. *Voy.* aussi l'art. ASSOCIATION (ou *Caisse*) HYPOTHÉCAIRE. E. R.

HYPOTHÈSE, du grec ὑπόθεσις, mot dérivé de τίθημι, poser, et ὑπὸ, sous. L'hypothèse est une supposition dont on déduit une conséquence. C'est aussi une réunion de propositions liées, coordonnées entre elles de manière à former un système dont le but est de rendre raison des faits observés. Sans pouvoir démontrer la vérité de cette supposition, qui est purement idéale, sans prétendre que le système soit vrai, on soutient qu'en le supposant tel on parvient à expliquer ce qui est en question. De ce mode d'argumentation sont nées des milliers d'hypothèses plus ou moins brillantes, plus ou moins ingénieuses, qui, loin de conduire à la vérité, ont souvent égaré leurs auteurs et ceux qui ont trouvé plus commode de les admettre aveuglément, *sub verbo magistri*, que de les soumettre à l'épreuve de sérieuses observations.

Nous n'avons sur les faits que ne peut atteindre la portée actuelle de nos seus qu'une connaissance purement *hypothétique ;* car ces connaissances ne sont pas seulement nées du témoignage, incomplet lui-même, de l'observation, elles reposent encore sur quelques suppositions qu'enfante l'esprit, et qu'il mêle aux notions fournies par l'expérience.

Rassembler tous les phénomènes, les comparer, faire des expériences exactes et réitérées, énumérer toutes les causes possibles, apercevoir celles qui sont le plus en harmonie avec les circonstances et rendent le plus naturellement raison des principaux phénomènes, telles sont les bases sur lesquelles on doit poser une hypothèse, si elle doit offrir un certain degré de probabilité.

Si l'on connaît d'un côté un effet et de l'autre quelques agents capables de le produire, mais que l'on ne soit pas assez éclairé sur la nature de l'influence de ces agents, sur la manière dont ils exercent leur puissance, pour savoir lequel de ces agents doit être réputé comme cause réelle, alors on suppose ce qu'on n'a pu observer; on s'attache à celle de toutes les causes qui paraît la plus propre à rendre raison des effets existants.

Dans d'autres cas, il n'y a de connu que l'effet seul, et toutes les causes échappent à l'observation. Alors on en conçoit quelqu'une; on la compare aux phénomènes connus, et si elle se prête à les expliquer, ce qui n'était d'abord que le produit de l'imagination prend un caractère de positivité et devient un principe aux yeux de la raison.

Le degré de probabilité n'est pas le même dans les deux cas précités. Dans le premier, il s'élève en raisou de la manière dont la cause admise de préférence rend compte des effets aperçus, puis de l'insuffisance des autres agents pour les expliquer, enfin, selon qu'en vertu de l'analogie il est permis de supposer, dans la cause admise, les propriétés qui la rendraient capable de produire les effets qu'on lui attribue. Il s'en faut de beaucoup que, dans le second cas, on parvienne à une probabilité dont l'évaluation soit aussi précise; car on suppose ici non-seulement l'action et les propriétés d'une cause, mais encore l'existence même de cette cause.

L'imagination et la vanité se plaisent à créer des hypothèses : aussi la plupart d'entre elles ont-elles été et seront-elles toujours gratuites ou hasardées. Cependant la science tirera toujours d'immenses avantages des hypothèses sagement combinées, revêtues de tous les caractères de

la plus grande probabilité; et, si l'on abjure tout esprit de parti, ces suppositions seront toujours un moyen puissant de s'approcher de la vérité. L. D. C.

HYPOTYPOSE (ὑποτύπωσις, représentation figurée, de τυπόω, imprimer, calquer, décrire), *voy.* DESCRIPTION.

HYPSILANTIS. La fortune de cette maison, originaire, dit-on, de Trébisonde, remonte à JEAN Hypsilantis, chef des pelissiers de Constantinople, qui périt en 1737. ATHANASE, bisaïeul du chef de l'hétérie (*voy.*), acquit un grand crédit à la Porte par l'entremise du grand-visir Raghib-Pacha, dont il était premier médecin. Cependant il n'obtint pas l'hospodarat de Moldavie qu'il briguait en 1758; mais il profita de son libre accès dans le sérail pour en explorer la bibliothèque, et il y puisa, dit-on, beaucoup de faits curieux dont il enrichit son Histoire, restée manuscrite, de la Grèce, depuis la conquête othomane.

ALEXANDRE, fils du précédent, héritier de son immense fortune, se fit remarquer dès sa jeunesse par son savoir et son habileté. D'abord kiaya, puis grand-drogman de la Porte, et ensuite prince de Valachie, il dota cette province d'un code de lois, et les archives des tribunaux constatent qu'aucune époque ne fut plus exempte de délits que les sept années de son administration. La conduite imprudente de son fils l'engagea à résigner l'hospodarat, auquel il fut appelé de nouveau peu de temps avant la guerre contre l'Autriche, en 1789, pendant laquelle il fut emmené prisonnier en Moravie; il était accompagné du jeune Rhigas (*voy.*). Après la conclusion de la paix, Alexandre revint à Constantinople, où il jouit d'un grand crédit. Il travaillait à un plan de fusion entre les Othomans et les Grecs pour régénérer à la fois ces deux peuples; mais les services qu'il avait rendus à la Turquie ne l'empêchèrent pas d'être mis à mort en 1805, à l'âge de plus de 80 ans, après de cruelles tortures, à l'occasion du rôle que jouait alors son fils CONSTANTIN.

Ce jeune prince avait toujours montré le zèle le plus ardent pour la liberté. Dans sa première jeunesse, il avait conçu le projet de délivrer la Grèce. Obligé de fuir en Russie, puis à Vienne, avec son précepteur, émigré français, il rentra cependant en grâce à la Porte par l'intercession de son père. La connaissance de la langue turque, qu'il parlait dans la perfection, lui valut les fonctions d'interprète; il rédigea la déclaration de guerre contre la République française, traduisit en turc plusieurs ouvrages, entre autres ceux de Vauban, imprimés à Constantinople, et fut assez heureux pour détourner les dangers qui menaçaient les chrétiens lors de la découverte des projets de Rhigas. Nommé, en 1799, à l'hospodarat de Moldavie, il passa, en 1802, à celui de Valachie. Ce fut en sa faveur que la Russie stipula la septennalité de cette charge, et cette clause, violée en 1805, amena la guerre des Russes. Constantin Hypsilantis passa en Russie, d'où il revint à Boukharest avec l'armée russe. Il forma un corps de troupes grecques et souleva les Serviens. Le traité de Tilsitt ayant arrêté l'exécution de ses projets, Constantin Hypsilantis se retira à Kief, où il composa plusieurs ouvrages en français et en italien, et mourut en 1816 laissant sept enfants.

L'aîné, ALEXANDRE, né le 12 décembre 1792, entra au service de Russie, en 1809, comme officier dans les chevaliers-gardes. Il fit avec distinction les campagnes contre Napoléon, devint major aux hussards de Grodno, fit la campagne d'Allemagne dans le corps d'armée de Wittgenstein, et eut la main droite emportée par un coup de feu près de Dresde. En 1814, l'empereur Alexandre le nomma colonel, et, un peu plus tard, le prit pour aide-de-camp avec le grade de général-major. Cette haute position, la faveur de l'empereur de Russie, les espérances de liberté qui s'étaient plusieurs fois attachées à son nom, firent choisir Alexandre Hypsilantis pour chef de l'hétérie, dont Kapodistrias avait refusé la direction. Le 15 juin 1820, Xanthos, fondé de pouvoirs des hétéristes, remit entre les mains du prince la conduite de l'entreprise, en le nommant *épitrope général du pouvoir* (c'est-à-dire du comité dirigeant), titre qui, traduit en français par le mot *régent*, laissa le champ libre aux conjectures sur le véritable promoteur pour lequel il agissait. Sous prétexte d'aller

aux eaux rétablir sa santé, Hypsilantis obtint de l'empereur, qui partait pour Laybach, un congé illimité, et se rendit dans la Russie méridionale pour s'aboucher avec les principaux hétéristes et rassembler les dons patriotiques dont lui-même et sa famille donnèrent l'exemple. On évalue à un demi-million de francs les sommes qu'il versa dans la caisse commune. Sa sœur Marie lui remit toute sa dot. Malheureusement Hypsilantis, trop accessible à la flatterie, ne tarda pas à être entouré de courtisans qui obtinrent d'avance de lui des brevets de colonel, au préjudice des hommes d'action qui devaient soutenir le poids de la guerre. Il se laissa aussi induire en erreur, sur la véritable situation des provinces danubiennes, par des individus qui avaient sur elles des vues intéressées. On parvint même à l'isoler du principal promoteur de l'hétérie, Anagnostopoulos, que l'on accusa de vouloir attenter à ses jours.

Sur ces entrefaites, on apprit que plusieurs des émissaires de l'hétérie avaient été arrêtés; que ses projets, qui n'étaient plus un mystère que pour les Turcs, leur avaient été révélés; et que tous les Grecs, principalement ceux de la capitale, étaient exposés aux plus grands dangers si l'on ne se hâtait d'agir. Hypsilantis n'était pas encore en mesure de le faire; cependant il brusqua l'événement, et, le 22 février 1821, il passa le Prouth avec ses frères Nicolas et Georges, quelques officiers et un petit corps de cavalerie. Nous ne rentrerons pas ici dans le détail des événements de cette courte et malheureuse campagne, que l'on trouve à l'article Grèce (T. XIII, p. 36); nous ajouterons seulement quelques détails personnels à Hypsilantis. Après la défaite de Dragachan (19 juin 1821), retiré au camp de Rimnik, où l'insubordination du peu de troupes qui lui restaient lui donnait de vives appréhensions, il s'éloigna secrètement, en laissant à ses soldats un ordre du jour plein des plus amers reproches, et s'approcha des frontières d'Autriche, où il voulait faire passer ses frères. Le commandant lui fit savoir qu'il avait reçu des ordres pour le diriger vers Hambourg, d'où il passerait en Amérique. Croyant se conformer à la volonté de l'empereur, Hypsilantis, sous le nom de Démétrius Paléogenides, franchit la frontière autrichienne le 27 juin avec ses deux frères et ses aides-de-camp; mais, étant arrivé à Temeswar, on lui signifia la défense d'aller plus avant; et bientôt il apprit qu'il ne lui restait d'autre alternative que d'être livré aux Turcs, comme l'avait été autrefois Rhigas, ou de demeurer en Autriche sous le nom de baron de Schœnwarth, en s'engageant à ne révéler à personne son véritable nom et à n'entretenir aucune correspondance. Ayant souscrit à ces conditions, il fut jeté dans un cachot rigoureux à Muncacs (Mounkatch), où il passa sept semaines pendant lesquelles sa santé acheva de s'altérer. Il obtint enfin de respirer un peu d'air la nuit sur la plate-forme d'une tour, et ensuite d'être transféré à Theresienstadt, sous un climat moins rigoureux, mais où il resta soumis à une surveillance des plus sévères. Ce ne fut qu'en 1827, lorsque les puissances se décidèrent à intervenir en faveur de la Grèce, que la Russie, qui se préparait à la guerre contre la Turquie, sollicita de l'Autriche son élargissement. Mais sa vie était épuisée, et, peu de jours après avoir tracé une longue lettre apologétique de sa conduite à l'empereur Nicolas, il expira à Vienne, le 31 janv. 1828. Ainsi s'éteignit, à peine âgé de 35 ans, l'homme qui avait aspiré à l'honneur de fonder l'indépendance de la Grèce. Appelé à diriger cette grande entreprise qu'il n'avait pas conçue lui-même, il s'y dévoua par patriotisme plus que par ambition. Mais découragé, dès les premiers pas, par les mécomptes, les revers, les défections, il perdit tout espoir de succès et ne sut pas trouver une mort glorieuse. Un acte de faiblesse, expié par une lente agonie, ne doit pas empêcher de lui tenir compte des grands sacrifices qu'il avait faits et des difficultés peut-être insurmontables qu'il rencontra dans les provinces du Danube. D'ailleurs, en attirant de ce côté les principales forces des Turcs, qui s'attendaient à l'y voir suivi d'une armée russe, il rendit la lutte un peu moins inégale dans la Grèce méridionale où il avait envoyé son frère.

Démétrius Hypsilantis, second fils de Constantin, était né le 25 décembre 1793; il avait aussi reçu son éducation en

Russie et était entré au service militaire de cette puissance. Démétrius restait le seul soutien de sa mère, qui venait de voir partir pour l'expédition de Moldavie trois de ses fils, et avait envoyé le plus jeune, nommé GRÉGOIRE, faire ses études à Paris. Cependant, à la demande des hétéristes, qui se l'étaient associé même avant son frère aîné, Démétrius n'hésita pas à se rendre dans la Morée pour y prendre la direction des affaires. Traversant la Transylvanie sous un déguisement, il s'embarqua à Trieste, emmenant avec lui plusieurs officiers grecs et étrangers et des secours en armes et en numéraire; il débarqua à Hydra le 9 juin 1821, pendant que ses frères évacuaient la Moldavie. Pour lui, reçu avec de grandes démonstrations de joie et de déférence par la population de la Morée, il s'y fit décerner, malgré l'opposition des primats, le titre de généralissime, et en cette qualité il pressa les siéges de Navarin, de Monembasie et de Tripolitza, qui tombèrent entre les mains des Grecs. Mais l'esprit d'indépendance des capitanis, la nouvelle des désastres d'Alexandre, l'arrivée en Grèce d'Alexandre Mavrocordatos, peut-être aussi le manque des qualités extérieures qui en imposent aux masses, réduisirent bientôt Démétrius à un rôle secondaire. Il ne se rebuta pas cependant, et servit son pays avec une persévérance et un désintéressement qui ont fini par lui concilier l'estime générale. Lorsque le découragement et la guerre civile exposaient Napoli, dernier boulevard de la Morée, aux attaques d'Ibrahim, Démétrius, à la tête de quelques centaines d'hommes, repoussa une colonne de plusieurs milliers d'Égyptiens qui s'étaient avancés jusqu'aux moulins de Lerne; et ayant reçu un faible renfort, il tint la campagne avec avantage. Lorsque quelques Grecs crurent devoir invoquer un protectorat étranger, Démétrius Hypsilantis protesta contre cette mesure; mais il ne refusa son concours à aucune des administrations nationales qui se succédèrent. Président du sénat sous le gouvernement de Kapodistrias, il devint, après la mort de cet homme d'état et après le départ de son frère, un des membres influents de la commission gouvernementale de sept membres instituée en attendant l'arrivée de la régence bavaroise, et les dissensions civiles faillirent se ranimer à sa mort arrivée à Nauplie en 1832. MM. Terzétis et Schinas composèrent son éloge funèbre, expression des regrets unanimes.

NICOLAS Hypsilantis, né le 16 août 1796*, qui avait partagé la captivité de son frère aîné, devait le suivre au tombeau dans un âge peu avancé. Il vint à Paris, en 1828, dans le but de solliciter du gouvernement français une indemnité pour le palais de sa famille à Constantinople, dont la Porte avait gratifié l'ambassade de France. La famille Hypsilantis était, dit-on, sur le point d'obtenir de la Turquie, en 1820, une somme de 2 millions en dédommagement de ses biens confisqués, lorsqu'elle renonça à cet avantage pour répondre à l'appel de la patrie. W. B-T.

HYPSIPYLE, *voy.* JASON.

HYRCAN ou HIRKAN, *voy.* MACCHABÉES.

HYRCANIE. Les anciens appelaient ainsi une province de la Perse entourée de montagnes de tous côtés et fertile en vin et en fruits. Outre la partie septentrionale du Khorassan, elle comprenait, le long de la mer Caspienne, la partie orientale du Masenderan, le pays de Korkan et une portion du Daghestan. Les habitants de cette contrée, qu'on regardait comme issus des Scythes septentrionaux, se divisaient en trois tribus : les Maxériens, les Astabériens et les Chrendiens. L'Hyrcanie fut soumise de bonne heure par les Perses; mais, plus tard, elle eut pendant quelque temps des rois indépendants qui menacèrent souvent le royaume des Parthes. X.

HYSOPE, genre appartenant à la famille des labiées et offrant pour caractères distinctifs : calice tubuleux, cylindriqué, strié, terminé par 5 dents presque égales; corolle saillante, bilabiée; lèvre supérieure dressée, échancrée; lèvre inférieure à 3 lobes divergents, dont les 2 latéraux ascendants et l'intermédiaire échancré; 4 étamines saillantes, divergentes, les 2 inférieures plus longues; un

(*) Le troisième frère, GEORGES, naquit à Constantinople le 21 mars 1794, et le cinquième, GRÉGOIRE-THÉODORÈTE, à Boukharest, en 1805. On a fait mention d'eux dans l'article. S.

style à 2 lanières subulées, terminées chacune par un stigmate; fruit composé de 4 coques lisses trièdres.

L'hysope officinale (*hyssopus officinalis*, L.) est la seule espèce que les botanistes admettent aujourd'hui dans ce genre. C'est une plante vivace, à tiges presque ligneuses dans leur partie inférieure, touffues, feuillues, hautes d'environ un pied. Les feuilles sont petites, sessiles, opposées, fermes, lancéolées ou linéaires-lancéolées. Les fleurs naissent par faisceaux axillaires, rapprochés en épis assez denses vers les extrémités des tiges et des rameaux. La corolle varie du bleu au rouge et au blanc.

Cette plante, qui croît spontanément dans les contrées voisines de la Méditerranée, est fréquemment cultivée dans les jardins, à cause de l'odeur aromatique de toutes ses parties; dans la médecine populaire, elle est en vogue à titre de remède pectoral et tonique.

L'hysope dont il est question dans la Bible, et l'ὕσσωπος ou *hyssopus* des botanistes anciens, sont des plantes si vaguement désignées qu'on ne saurait aujourd'hui les rapporter à un genre quelconque. Éd. Sp.

HYSTÉRIE (de ὑστέρα, matrice). C'est une maladie convulsive, intermittente et sans fièvre, qui, malgré son nom, affecte les deux sexes, quoiqu'elle soit incomparablement plus commune chez les femmes. On l'appelle aussi *passion hystérique*, *hystéritie*, *suffocation de matrice*, *maux de nerfs* et *attaques de nerfs*.

Elle est bien connue dans ses symptômes, car il n'est personne, pour ainsi dire, qui n'en ait éprouvé les atteintes une fois en sa vie; mais elle affecte plus particulièrement la jeunesse et l'âge adulte que les deux extrêmes de la vie. Tantôt elle se manifeste par des attaques convulsives, se reproduisant à divers intervalles, tantôt par un état habituel d'agacement et de souffrances que les malades expriment avec assez de justesse par les mots de *tension* et de *crispation de nerfs*; tantôt enfin par la réunion de ces deux séries de phénomènes. *Voy*. Nerfs.

Rien de plus varié que les formes des convulsions hystériques. Elles surviennent quelquefois subitement, comme lorsqu'elles succèdent à une surprise ou à quelque vive contrariété; mais plus souvent elles arrivent précédées d'un malaise douloureux par tout le corps, de tiraillements, de frissons, de gonflements; d'une susceptibilité extrême, d'une tristesse ou d'une gaîté sans motifs, de bâillements, de palpitations, de désordres dans l'appétit. L'attaque commence lorsque ces phénomènes ont été croissant jusqu'à un certain point. Les malades alors tombent s'ils sont debout; perdent la parole et en même temps l'usage de leurs facultés intellectuelles, la connaissance subsistant néanmoins quelquefois. Dans cet état, en même temps que leur corps entier est tordu par les plus violentes convulsions, leur tête, leur estomac, leur poitrine, sont en proie à de violentes douleurs dont ils rendent compte lorsque le calme est rétabli chez eux.

Les efforts auxquels ces malades se livrent exigent alors plusieurs personnes pour qu'ils soient contenus; leurs cris effrayants ressemblent souvent à ceux de divers animaux, et leurs traits déformés, leurs dents grinçantes, entre lesquelles la langue s'est trouvée plus d'une fois mutilée, ont suffi pour faire regarder cette maladie comme produite par une possession (*voy.*) du démon, dans des époques d'ignorance et de superstition. Généralement on observe un sentiment de suffocation partant du bas-ventre, ce qui avait fait supposer que l'utérus remontait ainsi vers la gorge. On le désignait sous le nom de *boule hystérique*.

Ces attaques se renouvellent à des intervalles irréguliers; leur durée varie de quelques minutes à plusieurs heures, partagées en plusieurs accès. A la fin des attaques, les malades restent brisés, souffrants, d'une humeur bizarre et fantasque. Lorsque la maladie se prolonge, il est rare qu'elle ne suscite pas dans les facultés intellectuelles un désordre profond et permanent.

Les causes déterminantes, pour l'hystérie accidentelle et passagère, sont une impression brusque et violente, quelle qu'en soit la nature; mais lorsque cette cause ne trouve pas de prédisposition qui lui ouvre et aplanisse en quelque sorte la voie, son action s'épuise bientôt. Il

n'en est pas de même lorsque l'organisme tout entier et le système nerveux surtout sont préparés de longue main, et lorsque l'âme, loin d'avoir été trempée de manière à dominer énergiquement la matière, s'est au contraire laissé envahir et conquérir par celle-ci.

Le traitement de l'hystérie est peu avancé : dans la plupart des cas, il est vague et empirique, parce qu'on ne peut pas atteindre la véritable source du mal. S'appuyant sur d'équivoques indications, on considère le mariage chez les jeunes personnes comme devant guérir à coup sûr l'hystérie, qui n'en continue pas moins sa marche et qu'on voit se manifester même chez les femmes mariées. Il s'agit ici de réparer des désordres profonds, et pour guérir ces malades, il faudrait la combinaison de divers moyens physiques, intellectuels et moraux, mis en œuvre par un médecin intelligent, pourvu d'une autorité suffisante, et continués pendant un laps de temps proportionné à l'ancienneté du mal. Mais comment concilier un semblable traitement avec les habitudes et les intérêts de la société? On en est donc réduit à déplorer l'impuissance de l'art et à employer le plus qu'on peut les moyens ordinaires, savoir : changement de vie, exercice, travaux intellectuels, impressions morales, etc.

C'est à coup sûr dans une éducation physique, intellectuelle et morale sagement dirigée, qu'il faut chercher les moyens de prévenir les maux de nerfs (*voy.* ce mot), toujours si communs. Il faut les chercher encore dans une vie plus intérieure et plus laborieuse que celle qui est habituelle aux femmes, ainsi que dans la réforme de la littérature et du théâtre. F. R.

HYSTÉROPROTON ou HYSTÉROLOGIE (en grec, *ὕστερον-πρότερον, πρωθύστερον, ὑστεροπρῶτον, ὑστερολογία*), renversement de l'ordre naturel des idées. C'est une des espèces de l'hyperbate (*voy.* HYPALLAGE). Cette figure diffère de l'inversion (*voy.*) en ce que celle-ci ne renverse que l'ordre grammatical, tandis que l'hystérologie renverse l'ordre logique. En effet, l'hystérologie, suivant nous, provient toujours d'un déplacement, d'une confusion dans les idées; et nous la considérons bien moins comme une figure de grammaire que comme une faute de style. Aussi les exemples qu'on cite sont-ils pour la plupart empruntés à des poëtes, obligés quelquefois de sacrifier la justesse de la pensée aux conditions métriques. Nous croyons même que presque tous ces exemples ont été mal compris, et qu'il est possible de les expliquer sans recourir à l'hystérologie. A propos de ce vers de Virgile :

> ....*Moriamur et in media arma ruamus,*
> Mourons, et précipitons-nous au milieu des armes,

des critiques font observer gravement qu'on ne peut pas mourir d'abord et puis se jeter au milieu des combattants. C'est précisément pour cette raison que Virgile n'a pas dû faire parler ainsi son héros. Il n'y a point de figure qui excuse une absurdité; mais une légère ellipse, très facile à suppléer, rend compte de cette vive allocution : *Mourons, et* (pour cela) *précipitons-nous au milieu des armes!*

Les exemples qui ne s'expliquent pas logiquement nous paraissent de véritables fautes. Quand Regnard dit qu'il

> Cherche, travaille, sue, efface, ajoute, écrit,

il sacrifie le sens à la rime, car il faut *écrire* avant d'*effacer* et d'*ajouter*.

On fait une sorte d'hystérologie lorsqu'à des termes déjà exprimés on rapporte des compléments placés dans un ordre inverse, de manière à détruire le parallélisme des idées, comme dans ces vers de M. Victor Hugo :

> Puisque j'ai vu pleurer, puisque j'ai vu sourire
> Ta bouche sur ma bouche, et tes yeux sur mes yeux.

Bouche étant le complément de *sourire* et *yeux* celui de *pleurer*, l'ordre grammatical voudrait que le second hémistiche du dernier vers fût le premier. L. D-c-o.

FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE DU TOME QUATORZIÈME.



ADDITIONS ET ERRATA.

TOME XIV.

Pag. 5, col. 1, ligne 15, *au lieu de* Leipzig, *lisez* Quedlinbourg.

p. 38, col. 1, ligne 8, *au lieu de* ἱεροφαντῆς, *lisez* ἱεροφαντής.

p. 104, col. 2, ligne 41, *au lieu de* Monard de Galles, *lisez* Morard de Galles.

p. 139, col. 2, ligne 3, *au lieu de* Seiks, *lisez* Sikhs.

p. 141, col. 1, ligne 22, *aux mots* mariée à sir Thomas (Godfrey?) Webster, mais qu'il épousa depuis, *ajoutez :* après son divorce avec ce baronnet.—Lord Holland est mort subitement le 22 octobre 1840, à Hollandhouse; et M. H. Fox, ministre d'Angleterre près du grand-duc de Toscane, lui a succédé dans la pairie.

p. 246, col. 2, ligne 26, *au lieu de* Mottet, *lisez* Motel.

p. 277, col. 2, ligne 31, *au lieu de* dans les sciences, *lisez* dans la science.

p. 309, col. 1, ligne 22, *ajoutez* à cet article que M. Victor Hugo a été élu membre de l'Académie-Française, en remplacement de M. N.-L. Lemercier, le 7 janvier 1841. Sa réception aura lieu aujourd'hui même, 3 juin.

p. 328, col. 1, fin. *Ajoutez* que M. Humann est entré, le 29 octobre 1840, avec le portefeuille des finances, dans le ministère Soult-Guizot. — Il a fait depuis les plus grands efforts pour rétablir la balance entre les recettes et les dépenses de l'état, compromise par les préparatifs militaires ordonnés par le ministère du 1er mars 1840 (*voy.* THIERS) ou qui sont une conséquence de la politique adoptée par ce cabinet vis-à-vis de l'étranger.

p. 332, col. 1, ligne 18°, *au lieu de* 4 vol. in-8°, *lisez* 5 vol in-8°. Le 5e a paru en 1839.

p. 349, col. 1, ligne 8, *au lieu de* cerèfes de sable, *lisez* cerises de sable.

p. 414, col. 1, ligne 9, au mot HYPERTROPHIE, outre le renvoi à OBÉSITÉ, il faut ajouter ceux à ANÉVRYSME et COEUR (*maladies du*).

p. 426, col. 1, ligne 44, *à ces mots*, comme il l'est dans un grand nombre de langues, *ajoutez* à commencer par le latin ; car les anciens prononçaient *Iovis* et non pas *Jovis*.

p. 437, col. 1, ligne 24, *au lieu de* dans un nouvel ouvrage (*Sur la Nationalité allemande*, Hildburghausen, 1822), *lisez* dans un recueil d'écrits sur *la Nat. all.* (Hildburghausen, 1833).

p. 439, col. 1, ligne 9, à la suite de cette ligne mettez ce renvoi : IAROSLAF, *voy.* JAROSLAF. L'article a été omis par mégarde en cet endroit.

p. 452. A ce renvoi : ICHNEUMON, *voy.* CIVETTE, *ajoutez* et INSECTES.

p. 511, col. 2, ligne 50. Les OEuvres complètes d'Immermann formaient, en 1840, 12 vol. in-8°, et le premier volume de ses *Mémoires* a paru la même année, à Hanovre.

p. 582, col. 1, ligne 39, *au lieu de* Vimeux de Beauvais, *lisez* Vincent de Beauvais. Nous avons parlé de son *Grand Miroir* à l'art. ENCYCLOPÉDIE, T. IX, p. 497.

p. 596, col. 1, ligne 16, 44, etc., le Sindhi. L'orthographe de ce nom varie : M. Balbi écrit *Sindhy* ; M. Ritter *Sinde*, et d'autres plus communément *Sind*, ce qui est le nom du fleuve que les anciens ont appelé *Indus* (*voy.* l'article). Sindhi et le Sindiah ou Scindiah n'ont rien de commun entre eux.

p. 610, col. 2, ligne 35, *au lieu de* de Hooghly, *lisez* du Hooghly.

p. 622, col. 1, ligne 47, Jaggernath. Le nom de ce dieu est écrit par d'autres *Djouggernauth*, et aussi *Djagathnatha*.

p. 635, col. 2. Après l'art. INDIVISIBLES, mettez ce renvoi : INDO-CHINE, *voy.* INDE (au-delà du Gange), p. 596 et suiv.

p. 639, col. 2. Avant l'article INDRE, mettez ce renvoi : INDOSTANY, *voy.* INDIENNES (*langues*).

Pag. 663, col. 1. Ajoutez ces mots à l'article INFANTADO (*duc de l'*) : Il vit en Italie (1841), divers procès l'ayant dégoûté du séjour en France, sa patrie d'adoption, et ses opinions politiques ne lui permettant pas de retourner en Espagne (il était opposé au gouvernement d'Isabelle II, sans précisément se déclarer en faveur de don Carlos).

p. 694, col. 1, ligne 32. *Au lieu de* 1834-1838, 3 gros vol., *lisez* 1834-41, 4 gros vol.

p. 711, col. 1, ligne 27. *Au lieu de* Paigblanch, *lisez* Puigblanch.

p. 728, col. 1, ligne 15. *Au lieu de* On peut diviser les insectes en deux grandes classes, *lisez* On peut ranger les insectes sous deux grandes divisions.

p. 728, col. 1, ligne 18. *Au lieu de* classe, *lisez encore* division. Le premier mot se trouve improprement employé en cet endroit.

p. 771, col. 2, ligne 41. Aux cours de droit énumérés ici entre parenthèses, *ajoutez* celui d'introduction (*voy.*) à l'étude du droit. Cette chaire a été fondée en 1840.

p. 773, col. 1, ligne 33. Ce sont les *Écoles secondaires de médecine*. Ce titre a été changé, par ordonnance royale du 13 octobre 1840, en cet autre : *Écoles préparatoires de médecine et de pharmacie*. Celles d'Amiens, de Caen, de Poitiers, de Rennes et de Rouen ont été constituées par ordonnance royale du 15 février 1841.

p. 781, col. 1, article INSTRUMENTS ARATOIRES. On peut voir quelques détails sur les instruments de jardinage à l'art. HORTICULTURE, T. XIV, p. 258.

ENCYCLOPÉDIE

DES

GENS DU MONDE.

TOME QUATORZIÈME.

Deuxième Partie.



IMPRIMÉ

PAR LES PRESSES MÉCANIQUES DE E. DUVERGER,

RUE DE VERNEUIL, N° 4.

SIGNATURES

DES AUTEURS DU VINGT-HUITIÈME VOLUME.

MM.	
Artaud (l'inspecteur général)	A-d.
Audiffret	H. A-d-t.
Avenel	M. A.
Baron (le capitaine), au Havre	Cap. B.
Berger de Xivrey	J. B. X.
Blanqui	A. Bl.
Boulatignier	J. B-r.
Brunet	W. B-t.
Cherbuliez (à Genève)	J. Ch.
Crivelli	J. L. C.
Dehèque	F. D.
Delcasso (à Strasbourg)	L. D-c-o.
Depping	D-g.
Derode	D-e.
Du Mersan	D. M.
Eichhoff	F. G. E.
Fritz (à Strasbourg)	Th. F.
Galais	L. G-s.
Garden (le comte de)	Cte de G.
Golbéry (de)	P. G-y.
Haag	E. H-g.
Haillot (le capitaine), à Strasbourg	C. A. H.
Jomard	J-m-d.
La Fage (Adrien de)	J. A. de L.
Lafaye (à Marseille)	L-f-e.
La Nourais (de)	L. N.
Larévellière-Lépeaux	O. L. L.

MM.	
Lemonnier	C. L-r.
Le Roy de Chantigny	L. d. C.
Louvet	L. L-t.
Matter	M-r.
Morozewicz (Calixte)	C. M-cz.
Mulsant (à Lyon)	M-t.
Naudet	N-t.
Ourry	M. O.
Ozenne (Mlle Louise)	L. L. O.
Petit-Lafitte (à Bordeaux)	A. P. L.
Rathery	R-y.
Ratier (le docteur)	F. R.
Ratier (Victor)	V. R.
Regnard (Émile)	E. R.
Reinaud	R.
René	A. R.
Santarem (le vicomte de)	V. de S-t-m.
Saucerotte (à Lunéville)	C. S-te.
Saunois	V. S.
Savagner, père	S-r, p.
Schnitzler	J. H. S. et S.
Schœnefeld (de)	S-f-d.
Sinner (de)	L. de S-r.
Soyer	L. C. S.
Spach (Édouard)	Ed. Sp.
Spach (Louis), à Strasbourg	L. S.
Taillandier	A. T-r.

Tissot (à Dijon).	J^h T.	Villenave	V-ve.
Travers (à Caen)	J. T-v-s.	Wallon	H. W.
Vieillard.	P. A. V.	Willm (à Strasbourg) . .	J. W-m.

Les lettres *C. L.* indiquent qu'un article est traduit du *Conversations-Lexicon* ou de son supplément intitulé *Conversations-Lexicon der Gegenwart*, le plus souvent avec des modifications (*m.*). *Enc. amer.* signifie *Encyclopædia americana.* Enfin la signature *Enc. autr.* se rapporte à l'*Encyclopédie nationale autrichienne*.



ENCYCLOPÉDIE

DES

GENS DU MONDE.



I.

I, la neuvième lettre de notre alphabet, n'est en français, à proprement parler, qu'une voyelle (la troisième), et n'était sans doute que cela primitivement.

C'est la plus fine, la plus déliée des voyelles, celle sur laquelle on peut glisser le plus rapidement, celle qui, par conséquent, repose le moins l'articulation. Veut-on dire les choses vite, énergiquement, on passe sur les voyelles, ou tout au plus emploie-t-on un *i*, comme dans *siffler* (*sibilare*, *zischen*), verbe qui ne doit exprimer qu'un souffle; comme dans l'allemand *Blitz*, *blitzen*, éclair, faire des éclairs, où il s'agit d'indiquer un mouvement brusque et bruyant. Dans d'autres mots relatifs à l'idée de souffle, comme dans *spiritus* (esprit), en allemand *Geist* (primitivement *Gist*), l'*i* domine également. Demande-t-on le silence? on le marque encore en n'appuyant pas sur une voyelle, donc en choisissant la voyelle *i*, comme dans *σιγάω*, *sileo*, *schweigen* (primitivement *swigen*), qui, en grec, en latin, en allemand, signifient *se taire*. Dans la dernière langue, notre *chut* se dit *still!* La voix s'adoucit-elle, prend-elle une expression tendre, c'est encore l'*i* qu'on préfère, comme dans les diminutifs grecs, dans nos mots *mimi*, *lili*, dans *biche*, etc.

Cette voyelle est très ancienne chez les Grecs et les Latins : elle se trouve dans l'un des verbes les plus simples et les plus originaires, *ἰναι* ou *εἶναι*, *ire*, marcher. Dans le verbe latin, l'*i* marque même à lui seul l'impératif, *i*, va (*ἴθι*). Dans le verbe grec, il paraît avoir servi d'abord pour le suffixe qui marque le pronom personnel, *εἰμί*, *εισι*, *εστί*, je suis, tu es, il est; *εἰσί*, ils sont. Il domine de même dans le verbe *être* allemand : *bin*, *bist*, *ist*, *sind*, *seyd*, *sind*. Les Romains paraissent en avoir aimé la douce expression : on compte jusqu'à quatre *i* dans certains mots latins, comme *inimici*.

L'*i* voyelle offre des nuances de prononciation. En grec et en latin, il avait un tout autre son quand il était suivi d'un *m* ou d'un *n*; et la syllabe française *in* s'éloigne encore davantage du son primitif de l'*i*, tel qu'on l'entend dans *fils lit*, etc. Un double *m* cependant ne produit pas cet effet nasal : l'*i* dans *impuissance* se prononce tout autrement que dans *immortel*. En allemand, *ihr* et *irdisch* semblent commencer par deux voyelles différentes, tant le son de l'*i* est modifié. L'*i grec*, quoique s'écrivant Y, n'est autre chose qu'un *i*, et devrait, après une consonne, s'écrire de même, s'il ne servait pas, dans certains mots, à rappeler leur origine grecque. Malheureusement le Dictionnaire de l'Académie maintient l'*y* ou le change en *i* sans règle fixe, et souvent même sans l'utilité qu'il peut y avoir, effectivement, à écrire *Satyre*, le nom de ces demi-dieux sylvestres connus par leurs licences, et *satire*, le nom d'un poëme ayant pour objet de signaler certains travers ou de mettre à découvert le ridicule de certaines mœurs, de certaines habitudes.

En grec, toutefois, l'*υ* était une nuance de l'*i* très prononcée; les deux premières syllabes de *Σίσυφος* ne faisaient cer-

tainement pas entendre le même son (*voy.* Y). Pareillement en latin; car Sylla est mis pour Sulla, *satyra* pour *satura*, *lacryma* pour *lacruma*, etc. Le *iéry* russe est une lettre semblable, prononcée, non pas entre les dents, mais dans la partie antérieure de la bouche, en retirant la langue. Dans cette langue, *ia bill*, je frappai, et *ia byll*, je fus, sont, comme on voit, choses fort différentes.

Le polonais associe communément l'*i* à l'*e*, soit comme voyelle, soit aussi comme consonne brève.

Dans beaucoup de langues, l'*i*, transformé en *ei*, forme une espèce de diphthongue. Nous avons déjà vu ἰναι et εἰναί; εἴδω, *video*, τρεῖς pour τρίς, en sont d'autres preuves, et le haut allemand a fait de *latinus*, *lateinisch*; de *Sid*, *Seide*; de *riven*, *reiben*, etc. En anglais, l'*i*, même seul, est fréquemment prononcé comme *ei* ou *ai*. D'autres diphthongues sont *ai*, *oi* : *railler* fait assez sonner l'*i*; dans *oiseau*, *foin*, il devient insensible; mais dans *faible*, *peine*, *roide*, il se perd à ce point qu'il n'y a plus là de diphthongue, mais une autre forme de la voyelle *è*. Dans *lui*, *fruit*, au contraire, il y a presque deux sons distincts.

En français, pour détacher l'*i* de la voyelle précédente et la faire prononcer à part, avec hiatus, on se sert du signe *ï*, appelé *i tréma*; exemple : *héroïcle*, *maïs*. Sans les deux points placés horizontalement, ces deux mots se prononceraient tout autrement. Après un *é* accentué, le tréma, toutefois, devient inutile, *athéisme*, *déifié*. La division est nommée par les grammairiens *diérèse* (*voy.* ce mot).

Mais dans *moïen* (ancienne prononciation de *moyen*), *aïeux*, *boïar*, etc., l'*i* n'est plus une voyelle : il devient une véritable consonne, comme il l'est dans un grand nombre de langues.

Cette consonne, ce[illegible]n'est pas le J (*voy.*), dont on a longtem[illegible] fait une seule et même lettre avec l'[illegible]. Dans tous les vieux dictionnaires, et m[illegible]ême encore dans l'Encyclopédie de Did[illegible]erot, on réunit ces deux lettres; mais da[illegible]ns ce dernier ouvrage, Beauzée (*voir* s[illegible]n excellent article sur la lettre I) a déjà [illegible] protesté contre cet usage. « *J*, dit-il ave[illegible]c raison, c'est la dixième lettre et la sep[illegible]tième consonne de l'alphabet français... Le vrai nom de cette lettre est *je*, comme nous le prononçons dans le pronom de la première personne. » En effet, l'*i* n'est pour rien dans le *j*, malgré le nom de cette lettre, étrangère aux langues germaniques, mais qui se retrouve dans l'alphabet slavon. Aussi est-elle ici hors de cause; elle aura son article séparé.

Mais indépendamment du *j*, l'*i* est assez souvent consonne, même en français, comme on le voit par les mots cités, *moïen*, *aïeux*, *boïar*, etc. C'est alors le vrai ἰῶτα, le *jod* des Hébreux et de la plupart des alphabets orientaux. En allemand, il porte le même nom et se prononce comme un *i* très rapide, ayant avec la voyelle suivante une liaison faible, mais suffisante pour prévenir le hiatus. S'il n'a pas de signe particulier en russe, il y existe néanmoins dans l'*iesth* (E) et dans l'*iath* (Ѣ), car *Ekatérina* se prononce *Iékatérina*; *Elton*, *Ielton*; *Énicei*, *Iénicei*; et le *Ia* dans *Iakoutes* (nom qu'on voit souvent écrit Yakoutes) s'exprime par une seule lettre. Au commencement des mots et devant une voyelle, les Grecs faisaient sans doute du ἰῶτα une consonne afin d'éviter le hiatus; et les Romains nous ont dit eux-mêmes qu'ils avaient un *i* consonne. Sans comprendre ceci, Beauzée a très bien vu, par la prosodie, que dans *adjutus* la syllabe du milieu ne devait pas être prononcée comme le mot français *jus*, mais comme s'il y avait *adyutus*. Il n'y voyait cependant que le son faible et rapide d'un *i* voyelle.

Dans la présente Encyclopédie, I et J sont entièrement séparés, comme deux lettres toutes différentes. Mais on trouvera sous la première divers noms étrangers qu'on range ordinairement sous l'autre, parce qu'on en défigure la prononciation. Aujourd'hui on dit assez généralement *la bataille d'Iéna*, et par conséquent on n'écrit plus Jéna; on a aussi transformé la prononciation de *Jamblique* en celle d'*Iamblique*, non pas comme on dit *iambes*, mais en liant l'*i* à l'*a*, ainsi que font les Allemands dans le même mot d'*Iamben*. Cependant on met encore en tête d'une foule de noms allemands un *J* que l'alphabet allemand ne connaît pas: des noms de *Iacobs*, *Iacobi*, etc., par exemple, on fait à tort *Jacobi*, *Jacobs*,

etc. Dans notre ouvrage, tout cela est changé, car nous cherchons constamment à faciliter, par l'orthographe, la prononciation des mots étrangers. Nous renvoyons donc ces noms du J à l'I, et c'est dans cette dernière lettre qu'il faut les chercher, ainsi que certains mots russes qu'on écrit souvent *Yermak*, *Yermolof*, et que nous écrivons *Iermak*, *Iermolof*, prenant l'*i* comme consonne, de même qu'on trouve déjà souvent *Ioussouf*, et non plus *Youssouf*.

Mais quand la langue française s'est emparée d'un mot pour le faire sien en le modifiant, alors le cas est différent : nous n'avons rien voulu changer à *Jérusalem*, dont la forme latine *Hierosolyma* indique pourtant la prononciation; nous n'avons pas ramené *Jacques* à la forme primitive *Iakob* ou *Iakof*, ni substitué *Iérémiahou* à *Jérémie*. Nous respectons les usages vraiment *établis*.

L'*iota* grec s'écrit ι, sans point : c'est un simple trait perpendiculaire; dans les onciales, il prend la forme I. Les modernes ont mis un point au-dessus, afin d'empêcher qu'on ne le prenne pour le jambage de quelque lettre voisine. Cependant il n'est pas de rigueur dans l'écriture courante. « Il est si aisé d'omettre ce point, dit Beauzée, que l'attention à le mettre est regardée comme le symbole d'une exactitude vétilleuse : c'est pour cela qu'en parlant d'un homme exact dans les plus petites choses on dit qu'il met les points sur les *i*. »

Comme lettre numérale, ί, en grec, signifie 10, de même que l'' hébreu; l'I romain vaut un, et l'on peut en mettre jusqu'à quatre de suite pour exprimer jusqu'à quatre unités. Placé avant V ou X, il diminue ces nombres d'une unité; placé après, il les augmente d'une. On peut en placer après V ou X, mais non pas avant, jusqu'à trois ou même quatre, et augmenter d'autant ces nombres. Cependant en latin IIC exprime 200; IIIM, 3000, etc.

Comme abréviation, I signifie *Imperator*, *In* ou *Inferi;* souvent l'I est combiné avec différentes lettres : I.Ctus signifie *jure consultus;* I. Q., *Jure Quiritium;* I. G., *jure Gentium;* I. V., *justus vir;* V. I., *vir illustris*, etc.

C'est aussi la lettre qui caractérise la monnaie de Limoges.

Enfin, dans la philosophie scolastique, I avait une signification particulière exprimée par cette formule : *Asserit I, negat O, sed particulariter ambo*. J. H. S.

IABLONOWSKI (PRINCES), famille polonaise. Ces princes font remonter leur origine, leur prénom de PRUS et leurs armoiries, aux anciens ducs de la Prusse païenne; comme membres de la noblesse polonaise, ils dérivent leur nom actuel de la terre de *Iablonow* en Grande-Pologne; mais leur importance politique ne remonte guère au-delà du XVII[e] siècle. STANISLAS Iablonowski, né en 1631, après avoir commencé la carrière des armes sous le grand Czarniecki, s'éleva par ses services militaires et civils jusqu'aux dignités éminentes de grand-général de la couronne et de castellan de Cracovie, ou de premier sénateur laïc du royaume. Il commanda l'aile droite de l'armée libératrice sous les murs de Vienne, en 1683 (*voy*. SOBIESKI), et obtint de l'empereur Léopold le titre de prince du Saint-Empire romain, titre dont il ne se servit cependant pas de son vivant, mais qui, plus tard, fut renouvelé en faveur de ses descendants par l'empereur Charles VII. Stanislas Iablonowski mourut en 1702, et laissa une nombreuse postérité, qui, par l'éclat de sa fortune et de ses alliances, ne cessa depuis d'occuper une des premières positions sociales dans son pays. ANNE, fille de Stanislas, épousa Raphaël Leszczynski* et devint mère du roi Stanislas de Pologne, duc de Lorraine et de Bar; les Iablonowski sont par conséquent parents de la branche aînée des Bourbons, issue de Marie Leszczynska, femme de Louis XV. — Un des petits-fils de Stanislas Iablonowski, le prince JOSEPH-ALEXANDRE, palatin de Novgorod, né en 1712, se distingua, vers le milieu du dernier siècle, comme homme instruit et comme généreux Mécène à l'époque de la renaissance des lumières en Pologne. Son pays lui doit sa première grande carte géographique, connue sous le nom de *Zannoni;* et la Société *Iablonovienne*, c'est-à-dire sa fondation de prix annuels pour les meilleures dissertations sur des

(*) C'est ainsi que s'écrit en polonais (prononcez Lesch-tchinski) le nom dont, en France, on a fait Leczynski S.

sujets de l'histoire nationale, subsiste encore de nos jours auprès de l'université de Leipzig*. — Parmi les membres de la famille princière des Iablonowski qui, depuis le règne de Stanislas Poniatowski, ont ajouté à l'illustration de leur nom, nous citerons la princesse Iablonowska, palatine de Braclaw, dont les soins pour l'amélioration de la culture du sol et de la condition des paysans dans ses terres ont été hautement appréciés par ses contemporains; le prince STANISLAS, envoyé de Pologne à Berlin à l'époque mémorable de la Constitution du 3 mai, puis sénateur du temps du grand-duché de Varsovie et du royaume; enfin le prince STANISLAS, son fils, officier d'artillerie distingué dans la dernière guerre de l'Indépendance.

Pour de plus amples détails généalogiques sur la famille Iablonowski on peut consulter un ouvrage français de M. de Jousac intitulé : *Histoire de Stanislas Jablonowski*, publié en 1774, à Leipzig, en 4 vol. in-4°. C. M-cz.

IABLONSKI (PAUL-ERNEST) naquit à Berlin en 1693. Son père, Daniel-Ernest (1660-1741), et son oncle, Jean-Théodore (1654-1731), s'étaient déjà fait connaître avantageusement dans la république des lettres. Le premier, prédicateur de la cour de Prusse et président de l'Académie des sciences de Berlin, a publié une bonne édition de l'Ancien-Testament, avec des notes hébraïques, et divers écrits relatifs à l'histoire de l'église évangélique en Pologne, parmi lesquels on cite principalement les *Desideria oppressorum in Poloniâ Evangelicorum*. Le second, instituteur du prince royal et secrétaire de l'Académie des sciences, est auteur d'un dictionnaire français-allemand et allemand-français, publié sous le pseudonyme de *Pierre Rondeau*, d'une grammaire française, d'une Éthique ou morale à l'usage de son élève, et d'un Dictionnaire général des arts et des sciences.

(*) Chacun des trois prix est de 24 ducats. La société, fondée par le prince en 1774, a publié six volumes in-4° de *Acta Societatis Iablonoviana* (Leipz., 1771-87), continués par les *Nova Acta* (*ib.*, 1809-1831, 5 vol.). On doit à l'auteur même de cette fondation *Vindiciæ Lechi et Czechi*, Leipz., 1770, in-4°; 2e éd., 1775. S.

Les dispositions précoces de Paul-Ernest Iablonski firent concevoir de bonne heure les plus heureuses espérances. Il quitta le gymnase de Joachimsthal à Berlin (1714), pour aller étudier la théologie à l'université de Francfort-sur-l'Oder, mais sans négliger les autres branches de la littérature. Puis, à Berlin, il se livra surtout à l'étude de la langue copte, dans laquelle un voyage qu'il fit aux frais du roi, lui fournit les moyens de se perfectionner. En 1721, il quitta une première place de pasteur pour celle de professeur de philosophie à Francfort-sur-l'Oder et de pasteur de l'église réformée de cette ville. En 1722, il fut nommé professeur ordinaire de théologie, et plus tard membre de l'Académie des sciences de Berlin. Il mourut le 13 septembre 1757.

Savant théologien, Iablonski avait une connaissance profonde de la langue copte. Son *Pantheon Ægyptiorum, sive de Diis eorum commentarius, cum prolegomenis de religione et theologiâ Ægyptiorum* (Francf.-sur-l'Od., 1750-1752, 3 parties in-8°), est un des plus précieux monuments élevés à la science archéologique. Nous l'avons déjà cité à l'article HIÉROGLYPHES. Ses opuscules ont été publiés à Leyde, en 1804, par Water. On doit citer encore comme un travail d'érudition remarquable ses *Institutiones christianæ historiæ antiquioris et recentioris* (Francf., 1766-67, 2 vol.), ouvrage qui a été continué jusqu'en 1767 par Stosch, et jusqu'en 1786 par Schickedanz.

Religieux, ami de la vérité, exempt de prétention, doux, obligeant, Iablonski était en outre si modeste que ce n'était que sur les instances réitérées de ses amis qu'il se décidait à publier ses ouvrages. Un homme pareil ne devrait point avoir d'ennemis; cependant il fut violemment attaqué pour avoir pris la défense de Nestorius dans son traité intitulé : *Exercitatio historico-theologica de Nestorianismo*, 1724. *C. L.*

IACOBI (JEAN-GEORGES), poëte lyrique allemand, était fils d'un négociant riche et instruit de Düsseldorf, et naquit le 2 septembre 1740. D'une constitution faible et irritable, il fut dans son enfance l'objet des plus grands soins; son organisation fut cause qu'il montra de bonne

heure une grande impressionnabilité. Il ne tarda pas à s'appliquer avec ardeur à l'étude des langues, et principalement de la langue française. Fénélon, Racine et Boileau étaient ses auteurs favoris. A 15 ans, il entreprit d'écrire, pour la fête de son père, une tragédie en vers français. Le goût de l'étude était si vif chez lui qu'il fuyait la société des jeunes gens de son âge ; cependant il se plaisait dans un cercle de jeunes filles, car son cœur commençait à parler. L'objet de sa passion mourut au printemps de sa vie; mais Iacobi en conserva précieusement l'image dans son âme, et cet amour le préserva de tous les écarts.

Décidé par un ami à étudier la théologie, il partit pour Gœttingue; mais à peine arrivé à l'université, il se sentit pris d'un grand dégoût pour cette science. Il y renonça, et passa la plus grande partie de son temps à lire les auteurs anglais, italiens et espagnols.

La guerre de Sept-Ans l'ayant chassé de Gœttingue en 1760, Iacobi y revint après avoir passé quelque temps à Helmstedt. Ses *Essais poétiques* (Düsseldorf, 1764) ne tardèrent pas à le faire connaître.

A la recommandation de Klotz, autrefois son maître à Gœttingue, Iacobi fut nommé professeur extraordinaire de philosophie à Halle; mais ses cours n'eurent aucun succès, et il se trouvait dans une position fort précaire, lorsque Gleim (*voy.*) lui fit obtenir un bénéfice ecclésiastique à Halberstadt.

Il alla donc s'établir près du vieux grenadier de Frédéric-le-Grand, et, encouragé par lui, il se livra avec ardeur à sa passion pour la poésie. Une circonstance curieuse, sous le rapport psychologique, c'est qu'au milieu de ses travaux poétiques le goût de la prédication lui revint aussi vif que dans sa première jeunesse. Il prêcha donc plusieurs fois, et avec succès.

De 1774 à 1776, il publia avec Heinse, Gleim, Gœthe et d'autres, un journal, *l'Iris*, qu'il ressuscita en 1803 avec la collaboration de Herder, Jean-Paul, Klopstock, etc., sous la forme d'almanach, et qu'il continua jusqu'en 1811. Ce journal exerça une influence très salutaire sur le goût des Allemands. Jean-Georges Iacobi fut plus tard un des rédacteurs les plus actifs du *Mercure allemand*, comme il l'avait été de la *Bibliothèque allemande* des belles-lettres et d'une foule de publications semblables.

De fréquents voyages épuisèrent la bourse de Iacobi. Pour oublier ses chagrins et se donner la force de les supporter, il se mit à lire la Bible, les Pères de l'Église et Platon. Ce fut dans ces circonstances que ses amis lui procurèrent la place de professeur de philologie à Fribourg, avec 1000 florins de traitement. Il vendit donc son bénéfice et partit pour le Brisgau (déc. 1784).

Il fut plus heureux à Fribourg qu'il ne l'avait été à Halle. Ses cours étaient suivis par des personnes de tout âge et de tout rang, et même par des femmes; une salle très vaste pouvait à peine contenir la foule des auditeurs. Protestant au milieu d'une ville presque entièrement catholique, il sut mettre tant de sagesse dans sa conduite, il fit preuve de tant de tact et de mesure dans ses leçons publiques, qu'il s'acquit l'estime générale et fut nommé recteur de l'université, à laquelle il rendit des services signalés. Voulant les reconnaître, le grand-duc de Bade le nomma conseiller de cour, en 1806.

En 1812, il prit congé de ses élèves, et partit pour Munich, où son frère (*voy.* l'art. suivant) était président de l'Académie des sciences. Peu de temps après son retour, le 4 janvier 1814, il s'éteignit sans douleur.

Iacobi, malgré la faiblesse de sa constitution, possédait une activité infatigable et une sensibilité exquise, surtout pour la beauté morale : c'est là le trait caractéristique de son talent poétique. Si on peut lui reprocher une certaine mollesse, remarquable principalement dans ses poésies anacréontiques, on doit y reconnaître, d'un autre côté, une délicatesse peu commune, une rare habileté à manier la langue et une grande correction de style. Dans un âge plus avancé, s'éloignant de sa première tendance, il mit plus de gravité et de profondeur dans ses productions, et chanta, au lieu de l'amour, Dieu, la vertu, la bienfaisance, l'amitié. Dans les dernières, règne une

teinte de mélancolie qui leur donne un charme inexprimable.

La première édition de ses Œuvres complètes a été publiée à Halberstadt, en 1770; la dernière est celle de Zurich, 1825, 4 vol. in-8°. Dans une autre édition de Zurich (1807-13), sa notice biographique, par Ittner, remplit tout le 8e volume. E. H-G.

IACOBI (Frédéric-Henri), frère cadet du précédent, naquit le 28 janvier 1743 à Düsseldorf.

Son père lui préférait son fils aîné, Jean-Georges, qui annonçait plus de facilité et de talent. Il destina ce dernier aux études et Frédéric-Henri au commerce. Celui-ci, cependant, de bonne heure porté vers la réflexion, était à la fois tourmenté de doutes philosophiques et entraîné vers les méditations et les pratiques religieuses. Il raconte lui-même comment, étant encore enfant, il commença à s'inquiéter des choses d'un autre monde et à concevoir sur ce sujet des idées singulières qui lui restèrent. A l'âge de 8 à 9 ans, dit-il, l'idée d'une durée infinie le frappa un jour avec une telle force et une telle clarté, qu'il jeta un grand cri et tomba dans une sorte de défaillance. Ayant repris connaissance, cette idée lui revint à l'esprit et le remplit d'abord d'un véritable désespoir. Si jusqu'alors la pensée du néant l'avait frappé d'horreur, elle lui devint, depuis cette époque, plus horrible encore; mais en même temps la perspective d'une durée éternelle lui était insupportable et le remplissait de terreur et d'épouvante. Peu à peu il réussit à dompter cette sorte d'apparition intellectuelle; mais tout à coup, au sortir de l'adolescence, l'idée de l'éternité lui apparut de nouveau plus vive, plus effrayante que jamais. Cette fois, il eut la force de la regarder en face, et il s'assura que ce n'était pas un fantôme, mais une réalité ! « Depuis ce temps, dit Iacobi, dans un ouvrage écrit en 1787, cette vision est encore souvent venue me surprendre, malgré le soin avec lequel je l'évite, et j'ai lieu de croire qu'il dépendrait de moi de l'évoquer à mon gré et de me tuer en la répétant plusieurs fois de suite. »

Pour dissiper ses doutes, Iacobi s'affilia, jeune encore, à une société de piétistes qui s'appelaient les *Fins* (*die Feinen*) et qui tenaient des assemblées religieuses en dehors de l'église. C'est ainsi que plus tard, devenu homme, il se réfugia dans le sein de la philosophie de la foi et du sentiment, pour échapper aux témérités de la spéculation.

A 16 ans, il fut placé dans une maison de commerce à Francfort-sur-le-Mein; mais il ne put s'habituer à cette position. Son père lui permit de l'échanger contre une place à Genève et de profiter pour ses études de tous les loisirs que lui laisseraient les devoirs de son apprentissage commercial.

Le séjour de Genève fut décisif pour Iacobi, qui compta, toute sa vie, parmi les meilleurs temps de sa jeunesse les trois années qu'il passa dans cette ville. Il s'y lia surtout avec le physicien Lesage, dont les conseils exercèrent sur lui la plus heureuse influence, et se familiarisa avec la langue et la littérature françaises. Il conçut une grande admiration pour les écrits de Rousseau et se laissa vivement impressionner par les *Considérations* de Duclos *sur les Mœurs*. Il quitta cette ville, en 1763, avec d'autant plus de regret que son père, loin de déférer à son désir de se vouer entièrement aux lettres, le chargea, après son retour à Düsseldorf, de la direction de sa maison de commerce, tandis que lui-même entreprit une fabrique qui depuis causa sa ruine. Il n'avait pas plus de 20 ans, lorsque, par les soins de son père, il fut marié à une riche héritière, Betty de Clermont, femme d'un mérite peu commun et qui fit son bonheur pendant vingt ans. Les travaux du comptoir ne l'empêchèrent pas de se tenir au courant de la littérature, et ses rapports avec les personnages les plus considérables du pays lui firent obtenir de l'électeur palatin la place importante de conseiller des finances pour les duchés de Berg et de Juliers. Il put alors renoncer au commerce, et, tout en s'acquittant avec succès de ses fonctions d'économiste, consacrer plus de temps à l'étude et se préparer à prendre rang parmi les littérateurs de sa nation.

Ayant fait, vers cette époque (1770), la connaissance de Wieland, il se lia avec lui d'une amitié pleine d'enthousiasme.

C'était alors pour l'Allemagne le temps des grandes liaisons littéraires, des longues et intimes correspondances. Cet enthousiasme cependant, faiblement partagé par Wieland, ne fut pas de longue durée. L'esprit de l'auteur d'*Obéron* et d'*Agathon*, fin et délicat plutôt que profond et élevé, son caractère froid et raisonné, sa philosophie plus conforme à celle d'Épicure qu'à celle de Platon, différaient trop de l'esprit plein de feu et d'exagération et de la philosophie essentiellement religieuse de Iacobi. La publication du *Mercure allemand*, que Wieland entreprit par le conseil de celui-ci, donna lieu à de fréquentes querelles entre les deux amis; à force de réconciliations, leur amitié s'usa. Enfin Wieland ayant inséré dans le Mercure un article sur le *droit divin* des gouvernements, sur le *droit de la force*, d'après les idées de Linguet, Iacobi lui écrivit : « Entre l'esprit qui dicta cet article et le mien existe l'inimitié la plus décidée. » Il y eut encore quelques lettres, quelques compliments, et puis tout fut fini entre eux.

Sa liaison avec Gœthe (*voy.* T. XII, p. 581), jeune encore, fut plus durable et plus féconde pour Iacobi, malgré la différence de leurs génies et de leurs tendances. En lisant, quarante ans après, dans la vie de Gœthe, le récit de sa première entrevue avec ce grand poëte, il répéta qu'il lui avait donné pour ainsi dire une âme nouvelle. Gœthe lui donna en effet une conscience plus vive de ce qu'il y avait en lui de force et de talent. Jusque-là, Iacobi s'était borné à faire des traductions, des critiques, des extraits : maintenant il conçut le plan de deux romans philosophiques, *Woldemar* et la *Correspondance d'Alwill*, et en publia les premiers fragments.

Ses succès comme administrateur appelèrent sur lui la faveur de son gouvernement. Mandé à Munich, il fut consulté sur les plus grands intérêts et eut une part notable à plusieurs mesures d'économie politique. Il reçut un grade et un traitement plus élevés; mais une sorte de disgrâce suivit de près cette justice rendue à son mérite. Iacobi résista énergiquement au projet d'étendre sur les duchés de Juliers et de Berg le système des douanes de Bavière, en insistant sur les inconvénients du système prohibitif. Le projet fut abandonné, mais ceux qui l'avaient conçu ne pardonnèrent pas leur défaite à Iacobi; ils profitèrent de leur position pour lui nuire. On lui ôta une partie de son traitement, en lui laissant sa charge et son influence.

Dans sa maison de Pempelfort, près de Düsseldorf, il goûtait à cette époque (vers 1780) tous les plaisirs de l'opulence, des lettres et des arts, de la société et de la vie de famille. Pempelfort devenu le rendez-vous des esprits les plus distingués de ce temps, était, après Weimar et en dehors des villes universitaires, le point de réunion le plus remarquable de l'Allemagne littéraire. Gœthe, Hamann, Lavater y vinrent visiter Iacobi, et avec plusieurs autres il entretenait une correspondance suivie et animée.

Une entrevue qu'il eut avec Lessing, peu d'années avant la mort de ce grand écrivain, et dans laquelle il se convainquit que l'auteur de *Nathan-le-Sage* était spinoziste, donna lieu aux *Lettres à Mendelssohn sur la philosophie de Spinoza* et à une polémique qui ne demeura pas sans influence sur la marche des idées philosophiques en Allemagne.

Au moment où parut la *Critique de la raison pure* et où Iacobi était occupé à formuler sa philosophie, deux partis divisaient ce pays sur les questions religieuses et morales : les déistes de Berlin, Nicolaï, Biester, Gedicke, représentant en Allemagne le parti voltairien, et les hommes plus ou moins sincèrement religieux, plus ou moins orthodoxes, qui avaient à leur tête Iacobi, Stolberg, Lavater. Ce dernier surtout était vivement attaqué, et Iacobi, sans partager toutes les opinions du théologien poëte de Zurich, se distingua dans cette mêlée.

Au plus fort de la lutte éclata la révolution française, qui vint détourner de ces querelles l'attention du public et captiva toute celle de Iacobi. Malgré ses sympathies pour les idées au nom desquelles se fit cette révolution, Iacobi ne partagea pas les illusions qu'elle fit naître. Il prévoyait que la génération qui la faisait en serait la victime, et que ce règne de la rai-

son et de la vertu qu'elle semblait annoncer serait encore longtemps à se réaliser.

Il reprit *Alwill* et *Woldemar*, et les publia sous leur forme actuelle. Cependant l'orage approchait. Les Français menacèrent Düsseldorf vers la fin de 1794, et Iacobi, faisant ses adieux à son cher Pempelfort, alla se réfugier auprès de ses amis du Holstein.

Il passa dix années dans le nord de l'Allemagne, à Wandsbeck, près de son ami Claudius, à Hambourg, à Eutin. C'est là, dans cet exil volontaire, qu'il écrivit entre autres son *Épître à Fichte* et une partie de l'ouvrage intitulé *Des choses divines*. Il ne sortit qu'une fois de cette retraite, en 1801, pour aller voir ses enfants restés sur les bords du Rhin et pour faire un voyage à Paris. Il revint à Eutin, où il comptait terminer ses jours.

Cependant, en 1804, ayant été appelé à Munich comme membre de la nouvelle Académie des sciences qui devait y être instituée, il se rendit à cet appel malgré son âge et son amour de l'indépendance. Il n'était plus riche, ayant perdu les deux tiers de sa fortune par les malheurs qu'éprouva la maison de commerce à laquelle il l'avait confiée. En 1807, il fut nommé président de cette même Académie, avec un traitement annuel de 5,000 florins. Le discours qu'il prononça lors de son installation prouve qu'il comprenait bien quels devoirs lui imposait ce poste élevé. Mais on sait de quelles luttes la Bavière fut alors le théâtre : les vues les plus avancées et les plus arriérées, les partis les plus opposés s'y entrechoquaient sans cesse dans le domaine de l'intelligence. La vieillesse d'ailleurs commençait à faire sentir à Iacobi son poids. A 70 ans, il résigna ses fonctions. Le roi lui conserva son titre et son traitement. Son dernier travail fut la révision de ses œuvres : il ne put l'achever. La mort vint, non le surprendre, il y était tout préparé, mais le rappeler, le 10 mars 1819.

Outre ses deux romans philosophiques *Woldemar* et la *Correspondance d'Alwill*, qui placèrent Iacobi au rang des écrivains classiques de l'Allemagne, et dans lesquels il se montra surtout moraliste et peintre du cœur humain, ses ouvrages les plus remarquables sont : les *Lettres à Mendelssohn sur la philosophie de Spinoza*, le dialogue intitulé *David Hume, ou l'Idéalisme et le Réalisme*, 1787; une *Lettre à Fichte*, 1799; un *Examen de la prétention du criticisme de rendre la raison raisonnable*. L'ouvrage principal de la vieillesse de Iacobi est celui qui a pour titre : *Des choses divines* (*Von den gœttlichen Dingen und ihrer Offenbarung*, 1811) et qui est principalement dirigé contre la philosophie de M. de Schelling. Les œuvres complètes de Iacobi ont paru en 6 vol. in-8°, de 1812 à 1825. En tête du dialogue *David Hume*, au tome II, se trouve une préface que l'auteur donne lui-même comme une introduction à ses ouvrages de philosophie ; et la préface qui précède les lettres sur Spinoza, tome IV, est comme le résumé de sa pensée et comme le dernier mot qui soit tombé de cette bouche éloquente et pure.

Iacobi n'a composé aucun ouvrage de longue haleine, si l'on excepte son roman de *Woldemar*, et aucun n'a la forme sévère du traité. Une philosophie qui s'adresse presque toujours au sentiment, aux convictions naturelles, qui est inspirée par un vif intérêt pratique et par les besoins du moment, ne s'accommode guère des lenteurs méthodiques des ouvrages uniquement entrepris en vue de la science. Iacobi, homme du monde, philosophe opposant et passionné pour la vérité, ne se mettait pas beaucoup en peine des formes de l'école ; il s'adresse à la société et ne s'occupe des questions philosophiques que dans leurs rapports avec l'humanité. Sa pensée s'exprime le plus volontiers sous la forme du roman, du dialogue, de la familiarité épistolaire ou de la gravité un peu prétentieuse des aphorismes. Sa manière est en général poétique, passionnée, abrupte, mais vive, énergique, éloquente, variée. Il est presque toujours clair et toujours intéressant. Quelquefois sa chaleur l'emporte trop loin sans que le lecteur puisse partager son enthousiasme. Avec le temps ses défauts s'effacèrent, tandis que ses qualités s'épurèrent sans s'amoindrir. L'Allemagne, aujourd'hui encore, le place à la fois parmi ses meilleurs écrivains et ses plus grands philosophes.

Sa philosophie, que la critique de Kant trouva toute faite et qui ne subit depuis que de légères modifications, s'était formée par opposition au scepticisme de Hume, à l'idéalisme de Berkeley et au matérialisme des philosophes français. Cette opposition se transforma par l'étude du spinozisme, qu'il regardait comme le système logiquement le plus parfait, en une prévention systématique contre toute philosophie savante; elle se formula en une énergique et éloquente protestation du sentiment, de la conscience morale et religieuse, du sens commun, contre les prétentions et les subtilités de l'esprit spéculatif. L'existence d'un Dieu vivant et personnel, la réalité du sentiment externe et interne, la valeur absolue de la vertu, la divine origine de l'âme humaine, la conscience immédiate de la vérité, voilà ce qu'il ne cessa d'affirmer avec enthousiasme et de défendre, envers et contre tous. A la fois réaliste et rationaliste, en ce sens qu'il admettait, d'une part, la vérité de la sensation et du sentiment, et que, de l'autre, il croyait l'esprit de l'homme dépositaire d'un savoir immédiat qu'il ne s'agissait que de comprendre et d'analyser, sa pensée s'assimila tout ce qu'elle trouva d'analogue dans Aristote et dans Platon, dans Locke et dans Leibnitz, dans les Écossais, dans Rousseau, dans Hemsterhuys.

Iacobi, préoccupé surtout du soin de raffermir les convictions naturelles et de les défendre contre les subtilités de la spéculation, se prononça non moins vivement contre tout formulaire dogmatique et moral que contre la métaphysique. Il s'appliqua surtout à défendre la philosophie spontanée et naturelle contre la philosophie de réflexion; la sienne était toute fondée sur la conscience immédiate de l'esprit et de Dieu. La vraie science, disait-il, c'est l'esprit qui rend témoignage de lui-même et de la Divinité. Nous ne *savons* rien; tout ce que nous savons, nous le devons à la révélation déposée en nous. Dans le langage de Iacobi, le vrai est la réalité qui existe indépendamment du sujet, et qui, selon lui, se révèle immédiatement par les sens. La vérité est la réalité pensée et reconnue pour telle par le sujet pensant. Le vrai est quelque chose d'antérieur au savoir et hors du savoir; la raison le suppose comme son objet nécessaire.

Voici comment Iacobi a lui-même résumé sa philosophie. Ainsi que la réalité qui se révèle par les sens externes, dit-il, n'a pas besoin d'être prouvée, parce que sa meilleure garantie est en elle-même, ainsi la réalité qui se révèle par ce sens tout intime que nous appelons la raison, est le mieux attestée par elle. L'homme s'en rapporte nécessairement à ses sens, et il a nécessairement foi en sa raison; il n'y a pas de certitude qui soit plus certaine que cette foi. Pour avoir voulu prouver la réalité de nos idées d'un monde matériel existant indépendamment d'elles, on est arrivé à l'*idéalisme*; et, pour avoir voulu prouver la vérité de nos idées d'un monde immatériel, de la substantialité de l'âme, d'un Dieu, créateur intelligent de l'univers, on est tombé dans le *nihilisme*. Toute réalité ne peut être connue que par le sentiment. Si l'homme était borné aux sens et à l'intelligence des choses sensibles, il arriverait par la réflexion à ce résultat que la nature seule est, et que hors d'elle il n'y a rien. Mais il est esprit, et cet esprit qui vient de Dieu est la vraie essence de l'homme, et par lui seulement l'entendement devient entendement humain. Il est vrai que nous ne comprenons pas mieux l'existence de l'univers comme ouvrage d'un Créateur libre et intelligent que comme nature éternelle et indépendante; mais ce que nous savons, c'est que, si la Providence et la liberté ne sont pas primitives, elles ne sont rien; qu'elles ne peuvent pas venir à naître; que, par conséquent, l'homme est trompé par sa conscience qui lui impose ces idées; que sans la réalité de ces mêmes idées, l'homme tout entier est un mensonge, et le Dieu de Socrate, le Dieu des chrétiens, le héros imaginaire d'un conte.

Iacobi regarde donc la réalité comme indépendante de toute activité intellectuelle et comme donnée immédiatement. C'est par là que Iacobi se distingue de tous les philosophes dogmatiques, qui s'accordent tous à considérer l'existence comme ne pouvant être saisie par l'esprit que par l'intermédiaire de la pensée.

Il y a un savoir naturel et primitif qui est indépendant de la pensée, c'est-à-

dire que la pensée ne produit pas, bien que ce soit par la pensée que nous en prenons possession. Ce savoir, qui est le fondement de toute connaissance réelle, Iacobi l'appelle improprement peut-être *foi*, parce qu'il ne peut se prouver que par lui-même, et l'oppose, sous ce nom, à la science démonstrative, connaissance de seconde main, qui est le produit de l'entendement. Tous les systèmes de l'entendement pur sont vides de réalité et plus ou moins idéalistes et sceptiques. La réalité ne peut se démontrer parce qu'elle ne saurait être produite par le raisonnement. Si l'on rejette le savoir immédiat, qui est l'objet de la foi, la pensée se perd dans le *nihilisme*. Demander si les intuitions de la raison ou du sentiment sont vraies, réelles, c'est demander si l'esprit humain est un fantôme, un mensonge. Toute philosophie part de la foi et finit par la foi. L'entendement sans la raison conduit à un savoir vide et aboutit à une désolante incrédulité. La raison ou le sentiment sans l'entendement conduit à la superstition. La philosophie de Iacobi est croyante comme l'humanité, comme la conscience; mais elle sait ce qu'elle croit et pourquoi elle croit.

La supposition fondamentale de Iacobi, son point de départ, c'est qu'il faut accorder une entière confiance à la conscience naturelle de l'homme, qu'il y a une harmonie préétablie entre la nature interne de l'homme et la réalité des choses, que ce qui est donné dans la conscience est par là même vrai et réel, que la réalité pour être connue doit être donnée, et que la pensée est incapable de connaître la réalité par la seule dialectique. Le contenu de cette conscience rationnelle est l'objet de la vraie *philosophie*, qui n'est autre chose que la science des choses métaphysiques données dans l'intuition intime et révélées par la raison. La raison, comme organe révélateur, ne juge pas plus que les sens. L'entendement lui sert d'instrument logique. La philosophie réfléchie ne peut rien ajouter à la philosophie naturelle; elle ne peut que la reproduire et chercher, non à la prouver, mais à en montrer la vérité, en la ramenant aux intuitions qui en ont fourni la matière et qui en sont la source toujours vive. J. W-M.

IACOBS (FRÉDÉRIC), le doyen des philologues allemands d'aujourd'hui, naquit à Gotha le 6 octobre 1764. Après s'être distingué dans ses études, faites au gymnase de cette ville, il étudia, de 1781 à 1782, la théologie à Iéna sous Griesbach et Dœderlein, et suivit les leçons de Schütz. En 1784, il se rendit à Gœttingue, et fut reçu dans le séminaire philologique de Heyne. Dès l'année suivante, il fut placé comme professeur au gymnase de Gotha; puis, en 1807, il fut appelé à Munich comme professeur de littérature ancienne au lycée de cette capitale, et comme membre de la nouvelle Académie des sciences de Bavière. M. Iacobs répondit à cet appel; mais la fermentation des esprits qui régnait alors dans le domaine politique (*v.* p. 432) le força, trois ans après, de retourner à Gotha: il y revint, en décembre 1810, comme directeur de la bibliothèque ducale. Nommé tour à tour membre des principales Académies de l'Europe, il succéda, le 18 décembre 1835, à son ami Bœttiger (*voy.*) comme associé étranger de l'Institut royal de France, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

Par une suite de nombreux et importants travaux, M. Iacobs s'est acquis une réputation européenne comme critique, comme interprète des écrivains anciens et comme auteur classique dans sa propre langue.

Il débuta dans la carrière philologique en publiant, sous la forme d'une épître critique adressée à Heyne, un *Specimen emendationum in autores veteres, cùm græcos, tùm latinos* (Gotha, 1786); ce petit écrit, accueilli avec faveur, détermina la vocation philologique de son auteur, qui, en 1790, publia des remarques critiques sur Euripide, suivies de quelques corrections sur le *Florilegium* de Stobée. Sous le titre de *Caractères des principaux poëtes de toutes les nations* (1792 et ann. suiv., 8 vol. ou 16 parties), il publia en langue allemande, et en société avec ses collègues Manso et Schatz, un recueil qui ne fut interrompu qu'en 1808. Personne n'a mieux apprécié que M. Iacobs, dans ce recueil trop peu connu, les principaux poëtes anciens et modernes. Les articles *Pindare, Eschyle, Sophocle, Euripide, Callimaque;*

ceux sur les fabulistes grecs, sur les fabulistes latins; *Catulle*, les deux *Sénèque*, étaient dus à sa plume, ainsi que diverses notices concernant la littérature française, *Marot*, *Corneille*, *Molière*, *La Fontaine*, *Chaulieu*, *Fontenelle*, *Marivaux*, *Gresset*, ou concernant les littératures italienne et anglaise : *Goldoni*, *Métastase*, *Milton*. A ces notices il faut joindre un excellent aperçu de l'*Histoire de la poesie grecque et romaine*. En 1793, il donna une nouvelle édition complète des *trois Poëmes homériques de J. Tzetzès;* et la même année parut sa traduction allemande de *Velleius Paterculus*, qui, grâce à d'excellentes notes et à une introduction historique très importante, a conservé jusqu'à ce jour toute sa valeur. Deux volumes d'observations critiques sur Euripide, Callistrate et Philostrate parurent, en 1796 et 1797, sous le titre de *Exercitationes criticæ* (*voir* les *Mélanges* de Chardon de la Rochette, tom. II, p. 272 et suiv.). En 1795, M. Iacobs, par des observations critiques sur l'Anthologie grecque, préluda à son principal monument philologique, l'Anthologie ellemême, d'après les *Analecta* de Brunck (1794 à 1814, 13 vol. in-8°); et l'Anthologie Palatine de Constantin Céphalas, qui suivit de près, parut de 1813 à 1817 en 3 gros volumes. Une traduction allemande des principales épigrammes (*voy.*) de l'Anthologie grecque fut publiée d'abord par M. Iacobs sous le titre de *Tempe*, 1803, et reproduite plus tard avec beaucoup de corrections dans le deuxième volume de ses OEuvres mêlées (allemand). Enfin, en 1826, un *Delectus Epigrammatum græcorum*, ouvrant l'excellente collection intitulée *Bibliotheca græca* (de Gotha), couronna ce magnifique travail, qui, à lui seul, devait absorber la vie d'un homme.

M. Iacobs voulut descendre du sommet de la philologie et faire deux livres *classiques*. Ainsi, dès 1805, il publia successivement 4 vol. d'une *Chrestomathie grecque*, qui, sous diverses formes, fut naturalisée dans les principaux pays de l'Europe, et même en Amérique. M. Hamel, professeur de faculté à Toulouse, et l'auteur de ces lignes publient en ce moment une édition française de cet excellent ouvrage. Conjointement avec M. Dœring, son ami, longtemps son collègue, M. Iacobs a publié aussi une *Chrestomathie latine* en 6 vol. (1808 à 1826), dont le 1er, le 3e, le 5e et le 6e sont de lui seul; les excellentes notes des trois derniers sont en latin. Le mérite scientifique de cette chrestomathie la place au niveau de la chrestomathie grecque. En 1805, parut la première édition de la *traduction en allemand des Discours politiques de Démosthène*, que M. Iacobs reproduisit en 1833, revue, corrigée et augmentée du discours sur la Couronne (*voir* le *Journal de l'Instruction publique*, 1833, t. II, nos 96 et 99; t. III, no 10). Un dernier travail de critique parut en 1809 sous le titre de : *Additamenta animadversionum in Athenæi Deipnosophistas*, auquel succédèrent, en 1827, les *Lectiones Stobenses*, servant de supplément à l'édition de Stobée donnée par M. Gaisford; une épitre critique qui tient lieu de préface, et adressée à M. Meineke, traite d'une manière complète et très spirituelle l'histoire *du Plagiat philologique*. Trois grands travaux d'éditeur se suivirent de près; ce sont : les éditions du roman des *Amours de Leucippe et de Clitophon*, d'Achilles Tatius (1820); *Les Images ou Tableaux de Philostrate et les Statues de Callistrate* (1825) : M. Welcker de Bonn en rédigea le commentaire archéologique; enfin, en 1832, M. Iacobs termina la série de ses éditions par l'*Histoire des animaux* d'Élien. On ne sait ce qu'on doit le plus admirer dans ces importantes publications du philologue de Gotha, ou de la correction du texte grec, toujours rétabli d'après les manuscrits, ou de l'érudition aussi claire que profonde répandue dans les commentaires.

Depuis cette époque, nous devons à M. Iacobs des traductions allemandes du roman de *Longus*, de Philostrate, d'Héliodore et d'Élien; une description des principaux monuments de la bibliothèque de Gotha (*Beitræge zur ælteren Literatur*, 5 cahiers); et enfin, sous le titre d'*OEuvres mêlées*, un recueil complet de ses œuvres littéraires et critiques écrites en allemand, 7 volumes, dont le dernier, contenant son autobiographie, sous

le titre de *Personalien*, a servi de base à cet article. L'espace ne nous permet point ici de faire l'énumération des morceaux variés qui composent ce recueil; nous ne mentionnerons donc que ses *Études sur Horace*, les morceaux *sur les femmes grecques*, *sur l'éducation des Grecs*, etc.

Comme auteur allemand, M. Iacobs avait déjà obtenu tous les suffrages de ses compatriotes par une suite de romans philosophiques destinés à l'éducation des jeunes personnes, qu'on a recueillis sous le titre d'*École des femmes* (7 vol. in-8°), et par une foule de contes formant un même nombre de volumes.

En dépit des 76 ans qui pèsent aujourd'hui sur M. Iacobs, on peut espérer encore de nouveaux produits de sa plume toujours élégante et facile. Son autobiographie, malgré ses 620 pages, permettrait encore plus d'un supplément curieux à l'histoire littéraire et politique de notre époque. L. DE S-R.

IAHN (FRÉDÉRIC-LOUIS), célèbre par l'influence qu'il a exercée sur le peuple allemand, est né, en 1778, dans un village de la Poméranie où son père était pasteur. Après avoir fait ses études à Iéna et à Halle, il visita encore d'autres universités, et s'appliqua partout à ruiner les *Landsmannschaften*, ces corporations d'étudiants (*voy.* ce dernier mot) qui empêchaient la jeunesse allemande de se considérer comme issue d'une seule et même patrie, et qui favorisaient, au contraire, les antipathies entre les différentes portions du sol germanique. En 1809, Iahn occupa la place de professeur de gymnastique dans un pensionnat de Berlin; deux ans plus tard, il ouvrit lui-même un établissement de gymnastique qu'il décora du titre un peu recherché de *Turn-Anstalt*, choisi pour rappeler les anciens tournois. *Voy.* GYMNASTIQUE.

La Prusse entrait alors dans cette époque critique qui devait se terminer par l'affranchissement de l'Allemagne; le joug de Napoléon y pesait à tous les nobles cœurs; les haines fermentaient; l'organisation du *Tugendbund* s'achevait en silence. Iahn, qui souffrait de l'humiliation de sa patrie, prit une part active à ce mouvement généreux des esprits, et fut lui-même un des fauteurs de l'insurrection. Il s'appliqua surtout à réveiller l'esprit national, en développant l'énergie physique de la jeunesse. Tel sera le but de sa vie. Par ses doctrines et son exemple il lutte contre l'imitation de l'étranger; par ses paroles, ses écrits, ses actions, il hâte le moment où l'Allemagne va secouer ses chaînes. Prévoyant l'instant où sa patrie aurait besoin d'hommes actifs, énergiques, doués d'une volonté forte, prêts à sacrifier leur vie, il crut trouver la source de ces vertus dans l'ancien caractère teutonique. La gymnastique (*die Turnkunst*) devait contribuer, selon lui, à réveiller cette antique énergie; car la force du corps est le fondement de la force de l'âme. En rétablissant dans sa pureté primitive la langue allemande, il crut encore travailler au même but. Lorsqu'en 1813 enfin le grand mouvement éclata, Iahn prêcha d'exemple à la jeunesse, et s'enrôla comme volontaire dans ces bataillons enthousiastes qui se précipitaient dans la mêlée en faisant retentir l'air des chants de Kœrner et d'Arndt (*voy.* ces noms). On connaît l'issue de cette lutte; le nom de Iahn restera toujours attaché à ce grand élan national.

Mais ce moment d'excitation passé, les esprits retombèrent dans le calme apathique contre lequel Iahn avait si énergiquement lutté. Les gouvernements s'appliquaient à étouffer le reste des ferments populaires, et faisaient une guerre acharnée à ces mêmes sentiments patriotiques qu'ils venaient d'exploiter. Iahn, en 1817 encore, avait fait à Berlin un cours public sur la nationalité allemande; il était pensionné par l'état comme professeur de gymnastique; mais, imprudent et peu mesuré dans la manifestation de ses opinions démocratiques, il finit par attirer sur sa tête la colère de l'autorité. En 1819, on ferma les gymnases nouveaux (*Turnplætze*), et Iahn lui-même, au moment de se rendre comme professeur à Greifswald, fut arrêté, accusé de menées démagogiques, conduit à Spandau, puis à Custrin, enfin traduit devant une commission à Berlin. Toutefois les pièces de conviction manquaient. En 1820, on lui assigna pour demeure la forteresse de Kolberg; il devait y sé-

journer jusqu'à ce que son procès fût terminé. Le 13 janvier 1824, enfin, le tribunal de Breslau le condamna à deux ans de forteresse; mais ce jugement fut cassé par un arrêt du tribunal suprême de Francfort-sur-l'Oder, et Iahn, déclaré non-coupable, fut rendu à la liberté. Depuis lors Iahn a séjourné à Fribourg-sur-l'Unstrutt, puis à Kœlleda. On affirme que ses opinions politiques ne se sont nullement modifiées.

Voici la liste des principaux écrits de ce patriote : *La Nationalité allemande*, Lubeck, 1810; 2ᵉ édit., 1817; *La Gymnastique allemande*, Berlin, 1816, a été publiée en société avec Eiselen; *Feuilles runiques*, Naumbourg, 1814; *Nouvelles Feuilles runiques*, *ibid.*, 1828. Ces deux derniers écrits renferment, dans un langage énergique, des paroles pleines de sens et d'une haute portée sur l'état de l'Allemagne. Enfin, après la révolution de juillet 1830, Iahn a attaqué dans un nouvel ouvrage (*Sur la Nationalité allemande*, Hildburghausen, 1822) l'enthousiasme que cet événement excitait dans beaucoup de contrées allemandes et l'influence des idées françaises que cette admiration lui faisait redouter. *C. L. m.*

IAKOUTES, peuple doux, sobre et inoffensif, de la Sibérie, habitant les bords de la Léna (*voy.*) et de l'Olekma, un de ses affluents. Ce peuple a donné son nom à tout le pays et au chef-lieu *Iakoutsk*, sur la Léna. Les Iakoutes se nomment eux-mêmes *Sochalar* (au singulier *Socha*). Anciennement ils ont habité dans le voisinage des Mongols, avec lesquels ils se sont probablement mêlés; du moins on reconnaît dans leur physionomie des traits propres aux Mongols. Klaproth (*Asia polyglotta*, p. 230) présume qu'ils ont demeuré au nord-ouest du lac Baïkal et vers les monts Saïanes, fondant sa conjecture sur ce que, dans le territoire de Krasnoïarsk, il y a encore une tribu appelée Socha, et que le nom du lac Baïkal (*voy.*) parait venir du iakoute, langue dans laquelle il signifierait grande mer. Dépossédés par les Mongols et les Bouriates, les Iakoutes, chassant à leur tour les Tungouses, se portèrent vers l'Olekma, et furent forcés, par les Russes, de s'établir sur les bords de la Léna, jusqu'à son embouchure dans la mer Glaciale. Ils sont tenus de servir au transport des provisions et effets nécessaires à l'ancienne forteresse d'Anadyr, et à fournir un tribut en pelleterie, chacun pour la valeur de huit roubles, ce qui ne laisse pas d'être onéreux. Ils mènent une vie nomade comme leurs ancêtres, et demeurent en été sous des tentes coniques couvertes d'écorce de bouleau; en hiver, ils se blottissent dans de mauvaises cabanes de bois. Le territoire qu'ils habitent ne produisant presque rien, si ce n'est du bois dans la partie méridionale, les Iakoutes sont réduits à la chasse et à la pêche pour subsister. Ceux du nord entretiennent des rennes, et ceux du midi des chevaux et des bestiaux; leur vue est si pénétrante qu'ils voient à l'œil nu les satellites de Jupiter *. Ils ont des chamanes ou sorciers comme d'autres peuples barbares de la Sibérie. Selon Fischer **, ils croient à un dieu appelé *Tatar*, et ils parlent une langue tatare mêlée de beaucoup d'expressions mongoles et bouriates. On dit que les Iakoutes qui habitent au sud des monts Wychégonski diffèrent tellement par leur taille de ceux du nord de ces montagnes qu'on douterait de l'identité de leur race si leur idiome n'était le même. D-G.

IAMBE, terme de prosodie grecque et latine, qui désigne le pied composé de deux syllabes dont la première est brève et la dernière longue, comme l'a dit Horace :

Syllaba longa brevi subjecta vocatur iambus,
Pes citus....

Ainsi *tŭbǣ sŏnānt* sont deux iambes. C'est Archiloque (*voy.*) qui passe pour s'être le premier servi de ce mètre et en être l'inventeur. Horace ajoute que « le majestueux cothurne (la tragédie) et le brodequin (la comédie) s'emparèrent du vers composé d'iambes, *pes citus*, parce qu'il convient à la rapidité du dialogue et de l'action théâtrale. D'abord on ne se servit que d'iambes (⏑–); mais afin de

(*) F. de Wrangel, *Reise længs der Nordküste von Sibirien und auf dem Eismeere*, Berlin, 1839, 2 vol. in-8°.

(**) *Recherches historiques sur les principales nations établies en Sibérie*, p. 167.

porter à l'oreille un son plus prolongé, plus grave, l'iambe s'est allié au spondée (--), sans toutefois lui céder ni la seconde, ni la quatrième place.» (*De Arte poet.*, 78. 250.)

Les vers qui ne sont composés que d'iambes, s'appellent *iambiques purs.*

Sŭīs | ĕt īp|să Rō|mă vī|rĭbŭs | rŭīt.
(Hor., *Epod.*, 16.)

Le

Phăsē|lŭs īl|lĕ quēm | vĭdē|tĭs hōs|pĭtēs

de Catulle est un modèle en ce genre.

On appelle simplement *iambes* ou *iambiques* les vers qui n'ont d'iambes qu'aux pieds pairs :

Pārs sā|nĭtā|tĭs vēl|lĕ sā|nārī | fŭĭt.

Les iambiques *libres* n'ont d'iambes qu'au dernier pied, comme dans les comédies de Plaute, de Térence, et les fables de Phèdre. Si le vers iambe a quatre pieds ou deux mesures, il est *dimètre*, les grammairiens entendant par mètre la réunion de deux pieds, à l'exception de l'hexamètre et du pentamètre; il s'appelle *trimètre* quand il a six pieds, et *tétramètre* quand il en a huit. Comme on a pu le remarquer, iambe est substantif et adjectif; comme adjectif, on dit indifféremment les vers iambes et, par ellipse, les iambes. Ceux d'Archiloque ont eu une réputation telle que par *iambes* on désigne toutes les pièces de vers violemment satiriques. De nos jours, nous avons eu les *Iambes* de M. Auguste Barbier, et la *Némésis* de Barthélemy, rappelant bien, moins le mètre, l'expression caractéristique d'Horace : *Criminosi iambi* (*Od.*, I, 16). F. D.

IAMBLIQUE. Il faut bien distinguer Iamblique le romancier d'Iamblique de Chalcis. Le romancier naquit probablement vers la fin du règne de Trajan, et il vivait encore sous Marc-Aurèle et L. Vérus (de 117 à 169 de J.-C.). Syrien de père et de mère, et de la classe des affranchis, il fut élevé dans la langue et les mœurs de son pays jusqu'au moment où un Babylonien, chargé de son éducation, l'instruisit dans la langue, les mœurs et les traditions de Babylone. C'est dans une de ces traditions qu'Iamblique puisa son roman, *Les amours de Rhodanes et de Sinonis*, ou *les Babyloniques*, en 39 livres, suivant Suidas, et 16 d'après Photius. Il s'était de plus appliqué à l'étude de la langue et de la littérature grecques, qu'on parlait aussi en Syrie depuis la conquête d'Alexandre; et c'est dans cette langue qu'il écrivit ses Babyloniques, qui ne nous sont connues que par la table des chapitres conservée dans la Bibliothèque grecque de Photius (cod. XCIV) et par un fragment recueilli dans les *Excerpta varia* de Léon Allatius (Rome, 1641), reproduit, traduit et commenté par Chardon de la Rochette (*Mélanges de critique et de philologie*, t. I, p. 88). On y reconnaît de l'élégance, de la facilité, une imagination orientale.

L'autre Iamblique florissait vers l'an 310, sous Constantin-le-Grand. Il était aussi Syrien, étant né à Chalcis, ville de la Cœlésyrie; sa famille était illustre et opulente. Élève de Porphyre (*voy.*), il adopta comme son maître, en les exagérant encore, les doctrines néo-platoniciennes de Plotin (*voy.* PLOTIN et NÉO-PLATONISME). Son professorat fut brillant. De nombreux disciples suivaient ses leçons et l'écoutaient avec enthousiasme et respect, persuadés que leur maître recevait son inspiration d'en haut, et qu'il avait des intelligences avec les êtres invisibles, avec les dieux et les démons; qu'il jouissait de facultés divinatoires et qu'il avait le pouvoir de faire des prodiges. Ces aveugles préjugés donnèrent un crédit immense à son enseignement et aux doctrines néo-platoniciennes et théurgiques, qu'il défendit et propagea non-seulement par ses leçons orales, mais par de nombreux écrits. Parmi ceux qui nous restent, les plus connus sont une *Vie de Pythagore*, remplie de prodiges, très probablement composée en haine du christianisme et contre les miracles de Jésus-Christ; une *Exhortation à la philosophie;* trois livres sur les sciences mathématiques; un traité sur les mystères des Égyptiens. Gale en a donné une très bonne édition, Oxford, 1678, in-fol., et Küster a savamment édité la vie de Pythagore, Amsterdam, 1707, in-4°. Une édition plus récente du même livre est celle de Kiesling, qui y a joint l'*Exhortation à la philosophie* (Leipz., 1816).

Le style de ce philosophe est peu soigné, inélégant et inférieur à celui de Porphyre. On croit qu'il mourut l'an 333 de notre ère, à Alexandrie, où son enseignement et son école nuisirent également au christianisme et à la saine philosophie. F. D.

IANINA ou IOANNINA, *voy.* JANINA.

IAO, *voy.* JÉHOVAH et ABRAXAS.

IARBAS, *voy.* DIDON.

IASSY, *voy.* JASSY.

IAXARTE, nom ancien du fleuve appelé maintenant *Syr-Daria* ou *Sir* tout court, dans l'Asie centrale. On lui donnait aussi le nom de *Sihoun* qu'il ne faut pas confondre avec Gihon ou Djihoun (Oxus). Dans la géographie chinoise, il est appelé *Naryn*. Ce fleuve prend sa source dans les monts de Kaschgardivan, dont la chaîne s'étend depuis le territoire de la Chine (Tibet) jusqu'à Samarkande en Boukharie; il reçoit plusieurs rivières de ces montagnes, arrose les villes de Kokand (*voy.*) et Khodjangh, situées sur la rive gauche, et passe non loin de Taschkend, qui est sur la droite. Dans la steppe au-delà du lac de Teletz, il se partage en plusieurs branches qui débouchent dans la mer d'Aral (*voy.*) vers le milieu de sa côte orientale, traversant ainsi le pays appelé autrefois Tartarie indépendante. Le cours inférieur du fleuve passe par les steppes des Kirghises. D-G.

IBÉRIE (*Iberia*). On connaissait dans l'antiquité deux pays sous ce nom. Le premier était une contrée d'Asie située entre le Pont-Euxin et la mer Caspienne, dont Ptolémée marque les bornes en disant qu'elle se terminait au nord par une partie de la Sarmatie, à l'orient par l'Albanie, au midi par la grande Arménie, et au couchant par la Colchide. Ce pays était surnommé *Ibérie asiatique*, pour le distinguer de l'Espagne, qui était l'Ibérie d'Europe. *Voy.* CAUCASE, GÉORGIE, GÉORGIENNES (*langue et littérature*).

C'est de l'*Ibérie d'Europe* que nous avons à nous occuper ici de préférence, à cause du grand rôle qu'elle joua dans toute l'antiquité.

Il y a des auteurs qui croient que ce pays fut ainsi nommé à cause de l'Èbre (*voy.*), appelé *Iber* ou *Iberus* par les anciens. D'autres prétendent que ce nom vient du terme chaldaïque *aberin*, qui signifie *extrémité*, parce qu'on regardait autrefois cette région comme l'extrémité du monde. Quelques-uns l'ont dérivé de l'hébreu עבר, *eber*, qui signifie *trans*, au-delà. D'autres enfin soutiennent que ce mot est d'origine celtique; ces derniers se fondent sur un passage d'Appien (*Bell. Hisp.*, ch. II) qui prétend que ce furent les Celtes qui arrivèrent premièrement en Espagne. Quelques auteurs aussi suivent Diodore de Sicile qui dit (*Bibl.*, V), que les *Ibères* se sont mêlés aux Celtes et qu'ils ont formé la nation des *Celtibères*, et qui ajoute que, parmi les Ibères, les meilleurs guerriers étaient les Lusitaniens. Cependant Ptolémée assure que ce sont les Grecs qui les premiers ont appelé l'Espagne *Ibérie* et ont appliqué la dénomination du pays aux habitants, appelant tous les Espagnols *Ibères*. Selon Fl. Josèphe (*contra Apion.*, I, 6) et les partisans des origines thubaliennes, les Ibères seraient issus des Hébreux; mais une opinion plus suivie est celle que ce furent les Phéniciens qui donnèrent aux Thobèles le nom d'Ibères. C'est l'opinion de Bochart, Hyde (*), Wormius et d'autres. *Voy.* BASQUES, T. III, p. 116.

Une grande incertitude règne aussi sur la question de savoir quelle était la partie de l'Espagne qui fut primitivement occupée par les Ibères. Quelques-uns ont compris sous la dénomination de *Magna Iberia* l'Italie et la Gaule; d'autres étendaient même ces limites jusqu'au Rhône, comme Hérodote, cité par Étienne de Byzance; d'autres ont confondu les Ibères occidentaux avec les Ligures (*voy.*). D'autres encore ont étendu le nom d'Ibérie jusqu'au Rhin, que Nonnus appelle *Iberus*. Les Romains, dit Strabon (liv. III), nomment toute cette contrée indistinctement Ibérie et Espagne, et la divisent en intérieure ou citérieure, et extérieure ou ultérieure.

Apollodore fait mention des Ibères dans sa *Description de l'univers* (liv. II), et Artémidore en parle dans le livre II de la sienne. Ovide appelle la mer occidentale *Gurges Iberus*.

La même obscurité règne aussi sur la

(*) Voir *Itinera Mundi* de Peritsol, et le Commentaire de Hyde, ch. VI.

question de savoir si les Ibères sont venus de l'Ibérie asiatique, ou si au contraire ceux de l'Espagne ont envoyé là des colonies. Quelques auteurs, entre autres Arius Montanus, s'appuyant sur Varron, Pline et Josèphe, prétendent que quelques aventuriers de l'Ibérie asiatique étant venus habiter cette partie occidentale de l'Europe qui s'étend en presqu'île entre les deux mers, depuis les Pyrénées jusqu'aux Colonnes d'Hercule, lui donnèrent le nom d'*Ibérie*. Vossius et Mayans sont aussi d'avis que les Ibères asiatiques sont venus en Espagne. Mais d'autres, s'appuyant sur l'autorité d'Appien dans ses *Ibériques*, soutiennent l'opinion contraire. Strabon (liv. III) assure de même que les Ibères espagnols passèrent à la petite Ibérie asiatique. Cette opinion est aussi celle de Denys le Périégète, et Avienus (*Descriptio orbis*, p. 892) parait s'y ranger également. Mais il n'est pas vraisemblable qu'un peuple établi au-delà des Pyrénées ait traversé de si longs espaces de terre, depuis les colonnes d'Hercule jusqu'aux extrémités du Pont-Euxin et de la mer Caspienne, pour aller s'établir dans un pays moins bon que le leur, et cette opinion est d'ailleurs contraire à toutes les notions historiques d'après lesquelles la terre s'est peuplée par des colonies qui ont passé d'Orient en Occident*.

Quoi qu'il en soit, les Phéniciens trouvèrent à leur arrivée en Espagne les Ibères répandus dans une multitude de peuplades, dont les unes se gouvernaient en monarchie, les autres en république. Ceux qui habitaient près de la mer faisaient usage de la langue des Italiotes**, et Strabon dit que les Turdetains passaient, de son temps, pour les plus savants; qu'ils avaient des annales qui remontaient à une antiquité très reculée, des poëmes et des lois en vers. Les Turdules, qui habitaient une partie de la Lusitanie, étaient aussi une des peuplades ibériennes dont la civilisation était la plus avancée. Dès l'arrivée des Phéniciens, ils firent un vaste commerce avec ce peuple navigateur, qui vint former des entrepôts sur le littoral du pays occupé par les Ibères, et notamment à Tartessus (*voy.*). Le culte tyrien se répandit alors dans la péninsule. Sous la domination des Carthaginois, les Ibères étendirent leurs rapports de commerce, leur industrie se perfectionna, et ils jouèrent un grand rôle dans leurs armées. A l'arrivée des Phocéens, il n'est question que d'un seul roi de l'ancienne Espagne, d'Arganthonius, dont Hérodote parle dans des termes qui attestent la civilisation de l'Ibérie à cette époque. Les arts étaient perfectionnés parmi eux, notamment l'orfévrerie; car lorsque les Carthaginois firent une expédition en Turdétanie (*voy.* Lusitanie), les habitants se servaient dans leur ménage de coupes et de grands vases d'argent. L'art de l'exploitation des mines et des procédés qui s'y rattachent était aussi, relativement parlant, assez perfectionné*; néanmoins les médailles ibériennes, dont les plus anciennes sont d'argent, n'offrent encore qu'une forme grossière. L'alphabet propre de la langue ibérienne a résisté aux efforts faits par Velasquez pour en expliquer les caractères; il les distingue en *celtibériens*, *turdétains* et *bastulo-phéniciens*. Les têtes qu'on voit sur les médailles représentent les portraits d'anciens rois ou chefs ibères ou espagnols.

D'après tout ce que nous venons d'indiquer, il parait hors de doute que les Ibères étaient établis en Espagne à une époque qui se perd dans la nuit de l'antiquité.

V. de S-t-m.

IBIS, nom généralement connu dans l'antiquité, et que les naturalistes modernes ont adopté pour désigner un genre d'oiseaux échassiers dont les caractères sont : un long bec assez grêle, arqué, presque carré à sa base, et un pied muni d'un pouce susceptible de toucher la terre. Les espèces de ce groupe sont répandues dans les deux mondes, vivent en société et opèrent des migrations périodiques; l'une d'elles, l'*ibis sacré*, était,

(*) On peut consulter sur ces discussions, Fréret, Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, vol. XVIII, p. 78; Petit-Radel, Mémoires dans la même collection, 2e série, tome VI, p. 340, *passim;* Scaliger, Guillaume de Humboldt (*voy.* Basques), Mayans, Siscar, etc.

(**) Artémidore (liv. II de sa Géographie).

(*) *Voir* les Mémoires sur la *Métallurgie des Anciens*, par Ancillon, tom. XLVI des Mémoires de l'Académie des Inscriptions.

comme on sait, pour l'antique Égypte un objet de vénération et de culte religieux; on élevait cet ibis dans l'enceinte des temples, et un arrêt de mort porté contre quiconque eût osé le tuer, protégeait sa libre circulation dans les villes; son cadavre était embaumé et entouré de bandelettes, ainsi qu'on le voit par les momies de cet oiseau exposées dans les galeries du Jardin des Plantes. Les Égyptiens supposaient à l'ibis sacré un tel attachement pour le pays qu'il se laissait, disaient-ils, mourir de faim quand on voulait le transporter ailleurs; ils lui prêtaient aussi, et même à ses seules plumes, la puissance de repousser les serpents qui menaçaient les frontières de la patrie, et en outre un instinct suffisant pour connaître le cours et le décours de la lune et pour régler en conséquence la quantité de sa nourriture journalière, ainsi que le développement de ses petits. Enfin ce serait sous la forme d'un ibis qu'Hermès aurait parcouru la terre, pour enseigner aux hommes les arts et les sciences.

Jusque dans ces derniers temps, et malgré l'exactitude des peintures trouvées à Herculanum et des descriptions laissées par Hérodote et Élien, les naturalistes, préoccupés de l'idée que l'ibis sacré devait se nourrir de serpents, s'étaient mépris sur l'espèce d'échassier qui jadis recevait tant d'honneurs. Les uns pensaient que c'était un héron, d'autres un tantale; quelques-uns même avaient émis l'opinion que l'espèce en était perdue ou altérée; mais les recherches de G. Cuvier et des savants de l'expédition d'Égypte ont démontré que l'ibis sacré des anciens est tout simplement l'*abou-hannès* des Arabes.

Cet échassier, de la grosseur d'une poule, a tout le plumage blanc, à l'exception des bouts des grandes pennes de l'aile, qui sont noirs, ainsi que le bec, la tête, le cou et les pattes. Sa nourriture consiste en petits poissons, en vers et en insectes, ce qui rend probable l'opinion de M. Savigny, qui pense que cet oiseau était révéré à cause des services qu'il rendait en annonçant l'approche de la crue du Nil.

L'*ibis rouge* est une espèce de l'Amérique, à plumage d'un rouge vif, avec le bout des ailes noir. C. L-R.

IBN, même mot que *ebn*, *aben* et *ben*, et signifiant *fils*. La différence de prononciation vient de ce que, dans les langues sémitiques, l'emploi des voyelles change suivant les dialectes ou suivant les pays; souvent même on déplace les voyelles ou bien on les supprime. *Voy.* au mot Aben. R.

IBN-ALATYR (Ezz-eddin-Ali), écrivain arabe fort distingué de la fin du XIIe siècle et du commencement du XIIIe de notre ère. Ibn-Alatyr naquit dans la ville de Djeziré, sur les bords du Tigre, l'an 1160 de J.-C.; il était fils d'un émir attaché successivement au service de Zenghi (*voy.* Seldjoucides), prince de Moussoul et d'Alep, et de celui des fils de Zenghi qui hérita de la principauté de Moussoul. Jeune encore, il alla se fixer dans cette dernière cité. On était alors au plus fort des guerres des croisades, au moment de la lutte engagée entre le grand Saladin et les colonies chrétiennes de Syrie. Saladin eut l'art de faire de sa cause particulière l'affaire de la religion musulmane; et bientôt cette guerre religieuse entraîna dans sa querelle tous les princes mahométans de Syrie et de Mésopotamie. Ibn-Alatyr prit, avec les troupes de Moussoul, une part active à cette guerre, et partagea les périls et les succès de l'islamisme. Il nous apprend lui-même qu'il fut témoin des victoires de Saladin et des événements qui, à partir de l'année 1182, remirent la plus grande partie des colonies chrétiennes sous les lois de l'alcoran. Un de ses frères servit la même cause avec zèle, et, plus tard, fut chargé de gouverner la principauté de Damas sous le fils aîné de Saladin.

Ibn-Alatyr s'était toujours montré avide d'apprendre. Dans ses voyages précédents et dans les diverses fonctions qu'il eut à remplir, il n'avait négligé aucune occasion d'accroître la masse de ses connaissances; à son retour à Moussoul il s'entoura de livres, et fit de sa maison le rendez-vous des curieux de la ville et des étrangers qui aimaient à s'instruire. Il mourut en 1233, peu de temps après la croisade de l'empereur Frédéric II.

Il existe deux ouvrages historiques d'Ibn-Alatyr à la Bibliothèque royale de Paris. Le premier est une Histoire des

atabeks (*voy.*), maison de princes qui, s'élevant vers les commencements des croisades, s'emparèrent successivement de Moussoul, d'Alep, de Damas, et qui, partagés en plusieurs branches, se maintinrent avec plus ou moins d'éclat jusqu'au XIII[e] siècle; le second ouvrage est une histoire universelle, depuis la création du monde jusqu'à l'année 1231.

L'histoire des atabeks renferme des détails précieux sur l'origine et le développement de la puissance de ces princes. On trouve une notice de cet ouvrage, par Deguignes, dans le recueil des *Notices et Extraits des manuscrits de la Bibliothèque du roi* (t. I, p. 542-78); mais cette notice n'est pas toujours exacte. Les atabeks sont ainsi appelés de deux mots turcs qui signifient père-seigneur *. Ils jouissaient de toute la plénitude de l'autorité souveraine, et pourtant ils se disaient les vassaux et les ministres d'un fantôme de prince de la maison des sulthans seldjoucides de Perse. Comme le père d'Ibn-Alatyr occupait un emploi auprès de l'un des atabeks, le fils s'est étendu avec complaisance sur tout ce qui pouvait augmenter la gloire de cette maison; mais, arrivé à l'an 1173, lorsque Saladin, qui avait, lui et sa famille, les plus grandes obligations à la même maison, s'empara sur elle de Damas et de toute la Syrie, il ne peut contenir son ressentiment, et il déclare qu'il n'aura pas la force de retracer des événements aussi déplorables. Dès ce moment, l'ouvrage n'est presque plus qu'une table chronologique et cesse d'offrir de l'intérêt. Du reste, l'Histoire des atabeks paraît avoir été le début de l'auteur. Les faits ne sont pas toujours bien classés. Des lacunes considérables interrompent la liaison des événements. Quelquefois le récit se borne à des phrases emphatiques et à de grands mots vides de sens.

A l'égard de l'Histoire générale, c'est le récit, année par année et sous forme de chronique, de tout ce que la muse de l'histoire avait conservé de notable chez les Musulmans; c'est peut-être en son genre l'ouvrage le plus remarquable qu'ait produit la littérature arabe. L'auteur a intitulé son livre *Chronique complète* (*Kamel-altevarykh*). On y trouve non-seulement les événements de quelque importance, mais les détails qui servent à les mettre sous un plus grand jour; on voit, en le lisant, que l'auteur a recueilli les notions historiques éparses dans une foule de chroniques, qu'il a lu les mémoires particuliers, et qu'il a eu communication des correspondances politiques de Saladin et des autres souverains de la même époque. Nulle part peut-être on ne trouverait un tableau plus exact et plus complet des événements qui signalèrent l'élévation de la dynastie des sulthans Seldjoucides de Perse, et qui en amenèrent plus tard la ruine. Cet esprit de recherches, cet amour de la vérité, ont acquis à Ibn-Alatyr la plus grande réputation en Orient. Les écrivains arabes sont unanimes dans l'éloge qu'ils font de son érudition; et Aboul-Feda (*voy.*) n'a pas craint d'avouer qu'il lui avait emprunté la meilleure partie de son récit.

Malheureusement la Bibliothèque du Roi ne possède que la dernière partie de cet ouvrage. Cette portion, composée de six volumes, commence à l'année 772 de notre ère, et finit un peu avant la mort de l'auteur. Ajoutez à cela que la plupart des volumes sont mutilés; quelques-uns n'ont ni commencement ni fin. La partie qui se rapporte à la période des guerres des croisades a été récemment complétée à l'aide d'un exemplaire qui se trouve à Constantinople. L'auteur de cet article, qui, en 1829, avait publié en français de nombreux fragments des deux ouvrages historiques d'Ibn-Alatyr, à la suite de l'*Histoire des croisades* de Michaud, fait imprimer en ce moment des fragments beaucoup plus étendus en arabe, en français et avec notes, dans le recueil des historiens des croisades que publie l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

Ibn-Alatyr est encore auteur de plusieurs ouvrages sur les généalogies des familles arabes, les compagnons de Mahomet, etc. R.

IBN-KHALDOUN (VALY-EDDIN ABOU-ZEYD ABD-ALRAHMAN), écrivain arabe de la fin du XIV[e] siècle de notre ère, et dont le nom a acquis depuis quelques années une grande célébrité en Eu-

(*) A l'article ATABEK, on a imprimé par mégarde *père du prince*, au lieu de *père-prince*. S.

rope. Ibn-Khaldoun était issu d'une des nombreuses familles arabes qui, peu d'années après la mort de Mahomet, quittèrent leur patrie pour se répandre en Afrique et en Espagne. On lui donne les surnoms de *Hadhramy*, c'est-à-dire originaire de la province d'Arabie appelée Hadramaouth, et de *Aschbyly* ou originaire de Séville. Il naquit à Tunis, l'an 1332 de J.-C., et étudia dans sa patrie, auprès de son père et des hommes les plus habiles de la contrée, l'Alcoran, les traditions du prophète, la grammaire, la poésie et la jurisprudence. Il fit ensuite un voyage en Espagne, et séjourna pendant quelques années à Grenade, ville qui jetait alors le plus grand éclat. Il composa pour le roi de Grenade, Aboulhedjadj Ioussouf, un traité de logique. Il rédigea également un traité de religion musulmane, dont la copie autographe se trouve aujourd'hui à la bibliothèque de l'Escurial. De plus, il donna cours à son goût pour la poésie, et composa un grand nombre de vers. De retour dans sa patrie, il s'attacha au service de son souverain. L'emploi d'Ibn-Khaldoun consistait à écrire en gros caractères, sur les actes du gouvernement, la devise du prince, qui se composait de ces mots : *Louange à Dieu, et actions de grâces à Dieu.*

Au milieu des troubles qui désolaient l'Afrique, Ibn-Khaldoun passa au service du souverain de Fez. Enfin, l'an 1382, il quitta pour toujours les régions occidentales, et, après avoir fait le pèlerinage de la Mecque, il établit sa résidence au Caire, où il se livra à l'enseignement dans divers colléges. Au bout de deux ans, on le nomma chef des cadis d'Égypte, de la secte de Malek. Son intégrité dans l'exercice de ses fonctions lui fit des ennemis auprès des hommes puissants ; d'un autre côté, son mérite incontestable forçait de recourir à lui. Il fut plusieurs fois déposé, et toujours réintégré dans ses fonctions.

Cependant le fameux Timour avait fini de subjuguer les contrées situées aux environs de l'Oxus, ainsi que la Perse et la Mésopotamie. Il se disposait à envahir la Syrie, l'Asie-Mineure et l'Égypte même. Le sulthan d'Égypte et de Syrie s'étant rendu dans cette dernière contrée pour repousser les efforts du conquérant tatare, Ibn-Khaldoun accompagna son souverain. Quand Timour se fut rendu maître de Damas, Ibn-Khaldoun se fit présenter à lui, et lui plut beaucoup par l'agrément de sa conversation. Après le départ de Timour, il retourna lui-même au Caire (1400). Si on en croit l'historien arabe Ibn-Arab-chah, Ibn-Khaldoun, qui avait fait assez bassement sa cour au conquérant et n'avait rien négligé pour se le rendre favorable, avait obtenu de lui la permission d'aller chercher sa famille et ses livres au Caire, et de venir le retrouver. Quoi qu'il en soit, à son retour au Caire il fut de nouveau investi des fonctions de grand-cadi des Malékites, et mourut en 1406, âgé d'environ 75 ans.

Le principal ouvrage d'Ibn-Khaldoun, et celui qui paraît destiné à lui assurer une réputation durable, porte le titre de *Kitab alibar oua divan almobtada oua alkhabar*, etc., c'est-à-dire *Livre des exemples instructifs et recueil du sujet et de l'attribut, concernant l'histoire des Arabes, des Persans, des Berbers et des nations qui ont habité avec eux la terre.* Dans ce titre, les mots *recueil du sujet et de l'attribut* renferment un de ces jeux de mots qui sont si familiers aux Orientaux. On peut y voir une allusion grammaticale, et c'est comme si l'auteur avait dit que son ouvrage est complet, et que, de même qu'une proposition grammaticale est parfaite quand elle réunit un inchoatif ou sujet à un énonciatif ou attribut, de même cet ouvrage dispense de recourir à tout autre. Il est encore possible que l'auteur ait voulu dire que l'ouvrage contenait l'histoire des origines des nations et celle des événements qui en ont signalé l'existence dans la suite des siècles.

L'ouvrage d'Ibn-Khaldoun se compose de trois ou plutôt de quatre parties bien distinctes. La première, qui souvent est considérée comme un traité à part et que l'on rencontre plus facilement, porte communément le titre de *Mocaddama*, c'est-à-dire *Prolégomènes*. La seconde est un tableau du monde ancien, particulièrement des Arabes, depuis la création du monde jusqu'à l'apparition de Mahomet. La troisième est une histoire de l'éta-

blissement des Arabes en Afrique et en Espagne, et un tableau des tribus berbères depuis les plus anciens temps jusqu'au XIVe siècle. Enfin la quatrième partie est le tableau des nombreuses dynasties musulmanes répandues dans les diverses parties du monde, notamment dans l'Égypte et l'Asie.

La première partie, c'est-à-dire les prolégomènes, ne se trouve dans les bibliothèques chrétiennes d'Europe que depuis le commencement de ce siècle; les autres parties ne nous sont connues que depuis ces dernières années. L'attention se portant de toute part sur cette riche mine de renseignements, nous croyons devoir faire connaître l'ouvrage avec quelques détails.

Le *Moccaddama* est précédé d'une espèce de préface consistant dans quelques considérations générales sur l'utilité de l'histoire et sur la manière de l'écrire. L'auteur indique les diverses sources des erreurs dans lesquelles tombent ceux qui se vouent à ce genre de travail. Le traité commence ensuite par des observations générales sur le genre de société qui est naturel à l'homme. A ces observations succèdent une description succincte du globe et des réflexions sur l'influence physique et morale du climat et de la diète sur l'espèce humaine. Cette première section se termine par un long chapitre sur les diverses manières de connaître les choses secrètes ou futures, sur les révélations, les visions, les songes, les sorts, etc. Dans la 2e et la 3e section, l'auteur examine la vie nomade, particulièrement chez les Arabes bédouins, dans ses rapports avec la civilisation et la société en général; il y est parlé du passage de la société de famille à la formation des tribus et à l'établissement d'un gouvernement fédératif. On y voit aussi que l'esprit de conquête est inhérent à cette situation politique. L'auteur parcourt ensuite les différentes parties de l'administration, la cour, la justice, la religion, les finances, la guerre, le commerce, etc. Puis il traite des vices qui s'introduisent à la longue dans cette forme de gouvernement, des remèdes qu'on y peut apporter et de la ruine qui est la fin de toutes choses. La 4e section est consacrée à l'état de la civilisation et de la société en général chez les hommes réunis dans les villes. Là prospèrent le luxe et les arts; là de grandes richesses se rassemblent. Cet état est le dernier degré dans l'ordre de la civilisation; il est suivi de la décadence et de la ruine des empires. Dans la 5e section, l'auteur s'occupe du travail considéré comme moyen de pourvoir à sa subsistance, des diverses professions libérales ou mécaniques, telles que la culture des sciences, les fonctions de la religion, de la magistrature, de l'administration, le commerce, l'architecture, le métier de copiste, la médecine, la musique, etc. Enfin, dans la 6e section, qui forme plus du tiers du traité, Ibn-Khaldoun parcourt le domaine de la science et ses divisions; il en présente le système et la distribution.

Tel est l'ensemble des prolégomènes d'Ibn-Khaldoun. L'auteur n'a pas toujours su s'affranchir des préjugés de son siècle et de sa nation. La manière dont il parle de l'astrologie et des divers genres de divination prouve qu'il n'était pas éloigné de croire à la réalité de ces chimères. Les chapitres dont l'ouvrage se compose sont entremêlés d'une multitude de faits curieux et d'exemples pris chez les Arabes, les Persans, les Berbers, et chez les autres nations anciennes et modernes. Mais on voit que l'auteur n'avait pas assez mûri son travail; en quelques endroits, il attribue à une époque ou à un pays ce qui appartient à un autre pays ou à une autre époque. D'autres fois, il se laisse entraîner par une idée exclusive, et il met sur le compte d'une seule cause ce qui a été le résultat du concours de plusieurs causes différentes. Une autre circonstance qui, même en Orient, a beaucoup nui au succès de l'ouvrage, c'est le style dans lequel il est écrit : ce style, comme celui de tous les écrits d'Ibn-Khaldoun que nous connaissons, est à la fois concis et diffus. L'auteur reproduit quelquefois la même idée sous plusieurs formes différentes; en même temps, il oublie les liaisons les plus indispensables. Il affecte les mots nouveaux ou des mots détournés de leur signification ordinaire. Enfin, certaines considérations manquent des développements convenables. Néanmoins ce traité, quand il parut pour la première

fois, produisit la plus grande sensation. Voici le jugement qu'en porte le célèbre Makrisi, qui avait été l'élève d'Ibn-Khaldoun : « Jamais ouvrage pareil ne fut fait, et jamais l'on n'en fera de semblable. C'est la crème du savoir, le fruit d'un sain jugement, le produit d'une intelligence qui a pénétré dans l'essence des choses et qui a saisi le véritable caractère des événements. » Il existe une traduction de l'ouvrage en turc. L'auteur de cette traduction est Mohammed Pirizadé, qui florissait à Constantinople, il y a un peu plus d'un siècle, sous le règne du sulthan Ahmed III. Voulant faire disparaître, autant qu'il était en lui, les difficultés qui arrêtaient dans la lecture de l'ouvrage, il s'attacha à employer un style naturel et facile; il rétablit les liaisons qui manquaient dans l'original; il suppléa même aux développements dont certaines considérations avaient besoin. Le livre, dans l'état où l'a mis le traducteur, est regardé par les Turcs comme le manuel le plus propre à former des hommes d'état. D'un autre côté, c'est à la version originale que Hadji-Khalfa a emprunté les tableaux qui, dans son Dictionnaire bibliographique arabe, persan et turc, précèdent chaque science.

La sensation que ce traité a faite, à son apparition dans l'Europe chrétienne, a été presque aussi considérable. On était habitué à voir, dans les récits des Orientaux, des faits dépouillés des circonstances qui les avaient amenés ou qui les avaient suivis; ou bien c'était souvent une suite de phrases dépourvues de sens. On rencontrait enfin un esprit qui avait médité sur la nature des choses, et qui, sans résoudre toutes les questions de la manière la plus convenable, avait le mérite de les soulever. Jusqu'à présent, les prolégomènes d'Ibn-Khaldoun nous étaient surtout connus par les fragments que l'illustre Silvestre de Sacy avait insérés dans sa *Chrestomathie arabe* et dans les notes qui accompagnent sa traduction de la relation d'Abd-allatif (*voy.*). M. E. Quatremère prépare une édition du traité entier, accompagné d'une traduction française et de notes.

Nous avons dit que la deuxième partie du grand ouvrage d'Ibn-Khaldoun était une espèce d'histoire universelle depuis la création du monde jusqu'à l'apparition de Mahomet. L'auteur ne s'est pas borné, comme la plupart des écrivains de sa nation, à recueillir les traditions qui avaient cours de son temps : il a soumis ces traditions à une critique sévère, et il a souvent mis en lumière des résultats aussi certains qu'intéressants. Cette partie est surtout utile pour l'histoire des anciens Arabes, histoire si importante et connue jusqu'ici d'une manière si imparfaite. M. l'abbé Arri, membre de l'Académie de Turin, fait imprimer en ce moment, sous les auspices du roi de Sardaigne, le texte de cette deuxième partie, accompagnée d'une version italienne et de notes.

La troisième partie, consacrée aux tribus indigènes de l'Afrique et aux Arabes établis en Afrique et en Espagne, est à elle seule aussi considérable que les deux premières : elle forme deux gros volumes in-4°. Les Arabes, lorsqu'ils envahirent l'Afrique, dans la dernière moitié du VIIe siècle de notre ère, soumirent, après quelque résistance, les tribus berbères, la plupart nomades, qui occupaient les chaînes de l'Atlas, depuis l'océan Atlantique jusqu'aux frontières de l'Égypte. Ces tribus, quoique parlant en général un langage particulier, et bien qu'ayant conservé pendant plusieurs siècles leurs croyances et leurs pratiques religieuses, s'enrôlèrent de bonne heure dans les armées musulmanes, et contribuèrent puissamment à la conquête de l'Espagne, du midi de la France et de l'Italie. Plus tard, il se forma des dynasties berbères en Afrique et en Espagne. Il était donc du plus haut intérêt pour nous de connaître l'origine de ces tribus, leurs rapports entre elles, les guerres qu'elles soutinrent sur leur propre territoire et sur le territoire étranger. Ces détails étaient même indispensables pour connaître l'histoire des peuplades arabes avec lesquelles les Berbers se trouvèrent souvent mêlés. Malheureusement, les témoignages que les Européens ont consultés jusqu'ici étaient rédigés en arabe et par des musulmans qui dédaignaient de s'occuper de populations traitées de barbares. Voilà l'immense lacune qu'Ibn-Khaldoun essaya de remplir. Personne n'était aussi capable que lui de bien s'acquitter d'une pareille

tâche : sa vaste érudition, le pays où il était né, ses nombreux voyages, son esprit de critique, tout concourt à faire croire qu'il y a réussi. Un ouvrage de cette nature était fait pour attirer l'attention du gouvernement français. Avec l'établissement des Français en Algérie sont survenues des relations de chaque jour, des rapports d'amitié et de guerre entre eux et les tribus qui occupent l'intérieur des terres. M. le général de Cubières, pendant qu'il était ministre de la guerre, a chargé M. de Slane de publier le texte arabe avec une traduction française et des notes ; seulement M. de Slane omettra le chapitre relatif à la dynastie africaine des Aglabites, que M. Noël Desvergers fait imprimer en ce moment avec une traduction et de nombreux éclaircissements, en un vol. in-8°.

La quatrième et dernière partie traite des dynasties musulmanes de l'Égypte et de l'Asie. Cette portion forme aussi deux vol. in-4°. Pour cette section, à en juger par les chapitres que nous avons lus, l'auteur donne un extrait des meilleures chroniques qui existaient de son temps, notamment de celle d'Ibn-Alatyr (*voy.* l'art. précédent).

Nous avons dit que le grand ouvrage d'Ibn-Khaldoun n'est connu de l'Europe savante que depuis quelques années. Il s'en trouve des exemplaires à Paris, à Leyde, en Angleterre, ainsi qu'à Constantinople; mais ce sont de simples volumes dépareillés; aucune bibliothèque accessible pour nous ne renferme d'exemplaire écrit de la même main et dont tous les volumes se suivent. Ainsi il n'est pas sûr que nous possédions l'ouvrage tout entier. Un pareil recueil devrait se trouver en Afrique, patrie de l'auteur, et jusqu'à présent on n'y a rencontré que des fragments. Il y a dans ce fait de la faute de l'auteur: que n'employait-il un style qui lui permît d'être lu par toute personne instruite? Il y a aussi de la faute du pays et de l'état de décadence où les habitants se trouvent. Un ouvrage de cette étendue exige beaucoup de temps pour être copié : par conséquent un exemplaire, même d'une exécution médiocre, coûterait un prix élevé; d'ailleurs, par les matières dont il traite, il exige un lecteur exercé et instruit, et les esprits de cette trempe sont maintenant rares chez les musulmans. On trouve chez eux des théologiens et des juristes, parce que la jurisprudence et la théologie donnent un rang dans le monde : la pure littérature ne menant ordinairement à rien, il n'existe plus ni élèves ni maîtres. Cette situation déplorable rend plus sensibles les ressources dont l'Europe savante dispose en ce moment. Le temps n'est pas loin où l'on pourra puiser à ses véritables sources l'histoire des nations musulmanes, de ces nations que l'on ne connaissait guère que par des chroniques maigres et décharnées, et qui cependant ont longtemps occupé avec gloire les plus belles contrées de la terre. R.

IBN-KHALLIKAN (CHEMS-EDDIN-ABOUL-ABBAS-AHMED), écrivain arabe de la dernière moitié du XIIIe siècle de notre ère, était issu de l'illustre famille des Barmeky (Barmécides), qui joua un si grand rôle sous les premiers khalifes de Bagdad. Il reçut le surnom d'Ibn-Khallikan à cause de son bisaïeul qui était ainsi appelé. Il naquit à Arbèles, à l'orient du Tigre, l'an 1211 de J.-C. La langue arabe, la littérature, l'histoire et la jurisprudence lui devinrent de bonne heure familières; il connaissait parfaitement l'histoire musulmane; il réussissait très bien à faire des vers, et il savait par cœur les morceaux de poésie qui avaient le plus de cours de son temps. Les hommes les plus habiles de la Mésopotamie et de la Syrie, particulièrement Boha-eddin, historien du grand Saladin, et Ibn-Alatyr (*voy.*), qui avaient été les amis de son père, concoururent à son instruction. Ibn-Khallikan séjourna pendant quelque temps en Syrie; puis il passa en Égypte, où il fut revêtu des fonctions de substitut du grand-cadi du Caire. En 1261, le sulthan Bibars le nomma grand-cadi de Damas. Ibn-Khallikan s'acquitta de ses fonctions avec autant d'intégrité que de talent. Destitué en 1270, il retourna en Égypte, où il se chargea de professer dans un des colléges du Caire. En 1277, le sulthan lui confia de nouveau le rôle de grand-cadi de Damas. A son approche, une partie des habitants s'avança à sa rencontre, et un grand nombre de poëtes

lui adressèrent des vers de félicitation. Il perdit de nouveau cette charge en 1281, et mourut, l'année suivante, dans un état peu éloigné de la misère.

Ibn-Khallikan est l'auteur d'un assez grand nombre d'ouvrages, sans compter une histoire générale dont il n'eut pas le temps d'achever la rédaction. Le principal des ouvrages dont on lui est redevable, est un Dictionnaire biographique des hommes illustres de l'islamisme. Dans l'origine, ce dictionnaire devait traiter spécialement de l'époque précise où chacun de ces personnages était mort. Il devait servir de table alphabétique à une foule de recueils arabes où l'on a enregistré, année par année, le décès des princes, des généraux, des magistrats, des docteurs, des poëtes, etc., accompagnée d'une notice plus ou moins étendue. L'auteur avait naturellement compris dans son plan les personnages dont la mort était récente et qui s'étaient distingués d'une manière quelconque. Il se contenta d'exclure les compagnons de Mahomet et les khalifes, dont l'histoire était suffisamment connue. De plus, la nature de son plan lui interdit les hommes célèbres dont on ignorait l'année de la mort. L'ouvrage fut intitulé *Vefayat alayan oua anba abna alzeman*, c'est-à-dire *les Décès des personnages éminents et les histoires des hommes de ce siècle*. Ce fut en 1256 que Ibn-Khallikan, se trouvant au Caire, commença à mettre en ordre les matériaux qu'il avait rassemblés. Il ne cessa pas de corriger et d'étendre l'ouvrage dans le cours de ses voyages; au moment de sa mort, il renfermait environ 865 articles.

Ces articles, comme ceux de toute espèce de dictionnaires, ne sont pas également importants; tous ne sont pas rédigés avec le même soin. Quelquefois l'article consiste en partie en discussions sur le mois et le quantième du mois où un événement s'est passé. La généalogie des personnages, sujet qui intéresse au plus haut point les Arabes, n'a pas le même intérêt pour des Européens. Les morceaux de vers qui accompagnent la plupart des notices, et qui y jettent une grande variété, sont souvent privés d'éclaircissements indispensables pour nous. D'ailleurs l'auteur partageait le mauvais goût qui a presque toujours dominé en Orient, et quelquefois il cite comme des pièces admirables des passages qui n'ont pas d'autre mérite que leur singularité. Ajoutez à cela que le récit se ressent plus d'une fois du désordre occasionné par des additions faites après coup et à de longs intervalles les unes des autres. Néanmoins le Dictionnaire d'Ibn-Khallikan a toujours été considéré comme étant d'une importance capitale. D'ailleurs une partie des défauts que nous reprochons à Ibn-Khallikan n'en sont pas pour sa nation. Dans tous les cas, on ne peut pas lui contester son immense érudition historique, bibliographique et littéraire, son esprit de critique, son talent merveilleux pour fixer l'époque des événements. Le célèbre William Jones a comparé les notices d'Ibn-Khallikan aux vies de Plutarque. Ce rapprochement, pris dans son ensemble, est loin d'être exact; mais si, parmi les 865 personnages dont parle Ibn-Khallikan, on choisit ceux qu'il avait connus personnellement ou ceux sur le compte desquels il avait obtenu des renseignements particuliers, le parallèle n'a rien d'étrange. Qu'on lise les articles de Djafar et de Fadl, de la famille des Barmécides, l'article de Koukboury, prince d'Arbèles, et l'on sera aussi surpris que charmé du tact avec lequel Ibn-Khallikan, au moyen d'anecdotes bien choisies, a fait ressortir le caractère et la situation particulière de ses personnages.

La variété des matières traitées dans le Dictionnaire d'Ibn-Khallikan, les fragments de poésie isolés de ce qui devait en faciliter l'intelligence, enfin la rareté et même la grande divergence des manuscrits, qui, indépendamment des additions de l'auteur, ont subi quelquefois des interpolations considérables, avaient empêché jusqu'ici d'en donner une édition. Ces obstacles sont tombés devant les progrès qu'a faits la littérature arabe dans ces dernières années, et maintenant il se publie deux éditions à la fois. L'une est autographiée, et paraît à Gœttingue : elle est dirigée par M. Wüstenfeld; il en a été publiée plus de la moitié. L'autre s'imprime à Paris, par

les soins de M. de Slane. Elle doit former deux volumes in-4°; le premier est en vente. M. de Slane a profité de son accès auprès de l'immense dépôt de la Bibliothèque royale pour puiser en grande partie aux sources mêmes où avait puisé Ibn-Khallikan; il a rétabli certains passages qui avaient été défigurés par les copistes. De plus, M. de Slane fait imprimer à Paris une version anglaise aux frais du Comité oriental de Londres. Cette traduction est accompagnée des nombreux éclaircissements qu'exigeait un texte si difficile, et formera 4 vol. in-4°. Le premier volume est sur le point de paraître. R.

IBRAHIM, forme arabe du nom hébreu Abraham. L'histoire connaît divers personnages de ce nom : Ibrahim, sulthan de Constantinople (1640-48); Ibrahim-Pacha, le favori du grand Soliman, étranglé en 1536; un autre grand-visir du même nom, sacrifié aux janissaires en 1730, etc., etc. Un Ibrahim contemporain formera le sujet de l'article suivant. X.

IBRAHIM-PACHA, généralissime de l'armée égyptienne, est né en 1789 à Cavala, petite ville de la Roumélie. Il passe généralement pour être, et M. Clot-bey affirme (*Aperçu de l'Égypte*, introduction) qu'il est en effet le fils aîné du vice-roi d'Égypte. Mais les données à cet égard sont loin d'être certaines, et divers auteurs s'obstinent à ne voir en lui que le fils adoptif de Mohammed-Ali (*voy.*) *. Ceux-ci ne s'accordent pas même sur l'époque de son adoption : selon les uns, elle aurait eu lieu lorsqu'Ibrahim n'avait que trois ans; selon les autres, Mohammed ne l'aurait adopté qu'après la mort de Toussoun, son fils chéri, qui mourut en 1818.

Quoi qu'il en soit de sa naissance, Ibrahim a toujours été traité par Mohammed-Ali comme un fils. Il est le plus ferme soutien de son trône, le plus fidèle défenseur de ses droits, le premier et le plus soumis de ses sujets.

Les talents militaires du fils de Mohammed-Ali ne sauraient être mis en doute. « Son courage, dit M. Labat *, est à toute « épreuve ; *c'est un sabre vivant.* » L'Arabie fut le théâtre de ses premiers exploits. Les Wahabis (*voy.*), ces puritains de l'islamisme, occupaient une grande partie de cette contrée et étaient maîtres des villes saintes. Après l'avénement de leur chef Abdallah-ben-Souhoud, en 1814, la Porte ordonna au vice-roi d'Égypte de détruire ces hérétiques. Mohammed-Ali s'empressa d'expédier une armée dont il donna le commandement à son fils Toussoun. La campagne fut assez mal conduite. Mohammed alla lui-même se mettre à la tête de ses troupes et obtint quelques succès; mais il fut contraint de revenir promptement au Caire, et en son absence, Toussoun conclut, avec les Wahabis, une paix qui ne fut point ratifiée par lui. Ce fut alors (1816) qu'il se décida à confier la conduite de son armée à Ibrahim-Pacha.

A son entrée en campagne, soit piété réelle, soit pour accroître le fanatisme de ses troupes, Ibrahim se rendit à Médine et y fit avec éclat ses dévotions au tombeau du prophète. Il fit aussi de riches offrandes et distribua de nombreuses aumônes. Puis il entama les opérations avec vigueur et s'avança rapidement vers le Nedjed, province de l'Arabie centrale où Toussoun et Mohammed avaient refoulé les Wahabis. Il essuya d'abord quelques revers, et ne put s'emparer d'El-Bass, ville frontière du Nedjed. Après un siége de près de quatre mois, il prit le parti de laisser cette place derrière lui et de pénétrer rapidement au cœur même du pays. Cette manœuvre hardie fut couronnée d'un plein succès. Ibrahim enleva successivement plusieurs villes fortes aux rebelles, et parvint jusque sous les murs de Derrayeh, leur capitale. Le siége de cette ville, défendue par Abdallah, fut long et meurtrier. Un incendie qui éclata dans le camp égyptien mit Ibrahim dans la position la plus critique, en consumant presque toutes ses munitions de guerre et de bouche. Mais il supporta ce désastre avec fermeté, et, loin d'attendre les renforts que lui envoyait son père

(*) Ou Méhémet-Ali, suivant qu'on préfère la forme arabe ou la forme turque de ce nom. S.

(*) Dans son remarquable ouvrage sur *l'Égypte ancienne et moderne*, où nous avons puisé une partie des faits rapportés dans cette notice

et qui auraient pu lui ravir une part de gloire, il tenta un effort désespéré et se rendit maître de la place. Abdallah, fait prisonnier, fut envoyé au Caire et de là à Constantinople, où il eut la tête tranchée (décembre 1818).

La prise de Derrayeh amena bientôt la soumission de tout le pays, qui, selon l'usage oriental, fut dévasté et ravagé par le vainqueur.

Après avoir ainsi rempli les ordres de son père, Ibrahim ramena l'armée en Égypte. Il fut décoré, par la Porte, du titre de pacha des villes saintes, et fit son entrée triomphale au Caire le 11 décembre 1819. Toute la pompe orientale fut déployée à l'occasion de cette grande solennité.

Peu de temps après le retour de son fils, le vice-roi commença à travailler activement à la création d'une armée régulière et exercée à l'européenne. Ibrahim se dépouillant, à l'exemple de Mohammed, des préjugés que son éducation musulmane devait lui inspirer contre une pareille entreprise, seconda avec la plus grande ardeur ces mesures nouvelles. Quelques officiers français, parmi lesquels se distinguait le colonel Sèves (connu depuis sous le nom de Soliman-Pacha), lui enseignèrent la tactique européenne et le maniement d'armes. Il fit d'abord l'exercice comme simple soldat, placé même, d'après sa taille, à la queue du peloton. Son exemple et ses efforts contribuèrent puissamment à faire adopter aux Turcs et aux Arabes une innovation si contraire aux idées et aux habitudes de l'Orient.

Sur ces entrefaites, l'insurrection des Hellènes prit un caractère si alarmant que le sulthan appela à son aide le pacha d'Égypte. Mohammed-Ali envoya (1824) son fils à la tête de forces imposantes. Les exploits d'Ibrahim, en Morée, lui valurent de la part de l'Europe philhellène la qualification exagérée de *tigre altéré de sang*. Depuis, par une de ces réactions subites dont on voit tant d'exemples dans l'histoire contemporaine, plusieurs écrivains sont tombés dans l'excès contraire, et, justement épris d'ailleurs des grandes qualités d'Ibrahim, ont cherché à réhabiliter sa conduite en Grèce et à le représenter comme un vainqueur clément et généreux. Le fait est qu'il fit la guerre contre les ghiaours (*voy.*), en vrai musulman, sans ménager le faible, sans épargner le vaincu ; car, à cette époque, ses préjugés contre les chrétiens étaient encore dans toute leur force.

Ibrahim s'empara d'abord de l'île de Candie, et livra sur mer plusieurs combats à l'amiral grec Miaulis. Ce ne fut qu'en février 1825 qu'il débarqua à Modon, à la tête de 10,000 hommes. La prise de Navarin, qu'il attaqua simultanément par terre et par mer, commença la série de ses victoires. Maniati, Arcadia, Calamata, Cytries, Tripolitza furent successivement prises et ravagées par l'armée égyptienne, qui osa s'avancer jusqu'aux portes de Nauplie, alors capitale de la Grèce. Repoussé cependant par D. Hypsilantis, Ibrahim fut contraint de se replier sur Tripolitza. Enfin, au mois de décembre, cédant aux instantes prières du séraskier Reschid-Pacha, qui désespérait de s'emparer seul de Missolonghi, il vint mettre le siége devant cette ville. La chute héroïque de Missolonghi (*voy.*) fut plutôt pour les assiégeants une défaite qu'une victoire. Cependant Ibrahim continua à tenir la campagne pendant les années 1826 et 1827, sans remporter des avantages bien marqués, mais aussi sans céder un pouce de terrain. La bataille de Navarin (*voy.*) et l'expédition française en Grèce le forcèrent seules à quitter la Morée. Ce qu'il vit alors des troupes françaises augmenta encore son admiration pour la tactique européenne. Il fut frappé surtout de la supériorité de la cavalerie régulière, et, de retour en Égypte, il s'occupa immédiatement de l'organisation de régiments de cavalerie des différentes armes usitées en Europe. Grâce au concours éclairé de son fils, Mohammed-Ali eut bientôt une armée disciplinée à l'européenne, capable de tenir tête à toutes les forces de l'empire othoman. Les soins actifs d'un habile ingénieur français, M. de Cerisy, réparèrent aussi très rapidement les dégâts que le désastre de Navarin avait causés dans la flotte égyptienne.

Vers cette époque, le vice-roi eut à réprimer une nouvelle tentative d'insurrection en Arabie. Achmet-Pacha, un

de ses généraux, réussit promptement à réduire les rebelles. Quoiqu'Ibrahim n'eût pris aucune part à cette guerre, ce fut à cette occasion que le sulthan Mahmoud lui décerna le titre de prince de la Mecque, peut-être dans l'espérance de jeter la désunion entre lui et Mohammed; mais Ibrahim, quoique élevé ainsi à une dignité presque égale à celle de son père, n'en resta pas moins un fils soumis et respectueux.

Depuis longtemps Mohammed-Ali convoitait la Syrie. La possession de cette province, boulevard naturel de l'Égypte, dont elle a le plus souvent partagé le sort, devait accroître sa puissance et lui donner les moyens de se soutenir au besoin contre la Porte elle-même. Un différend qu'il eut avec Abdallah, pacha de Saint-Jean-d'Acre, à l'occasion de 6,000 fellahs (*voy.*) qui avaient quitté l'Égypte et qu'Abdallah refusait de rendre, fut pour le vice-roi un prétexte d'envahir ce pachalik. Ibrahim reçut la mission de se rendre maître de la place de Saint-Jean-d'Acre, réputée imprenable dans tout l'Orient.

Au moment où il allait se mettre en marche, le choléra-morbus éclata en Égypte et fit d'horribles ravages dans son armée; 5,000 de ses soldats périrent victimes de ce fléau. Les préparatifs de l'expédition furent suspendus, et l'armée ne put partir que le 2 novembre 1831; elle s'empara aisément des villes de Gaza, Jaffa et Kaïffa. Ibrahim se rendit en Syrie par mer et vint prendre, à Kaïffa, le commandement de ses troupes. Le 26 novembre, il était en vue d'Acre, où Abdallah avait concentré toutes ses forces. Attaqués par terre et par mer avec la plus grande vigueur, les 3,000 défenseurs de cette ville résistèrent avec un courage héroïque aux efforts de l'armée égyptienne. La longueur du siége et les rigueurs de l'hiver jetèrent le découragement dans l'armée d'Ibrahim, qui fit lui-même des prodiges de valeur personnelle pour ranimer l'ardeur de ses troupes. Au moment de tenter un assaut décisif, il apprend que les pachas d'Alep, de Kaïssarieh et de Maaden marchent au secours d'Abdallah. Il change à l'instant le siége en blocus, et part avec ses meilleures troupes à la rencontre de ces nouveaux ennemis, qu'il défait complétement non loin de Tripoli. Cette victoire retrempe le courage des Égyptiens; Ibrahim les ramène sous les murs d'Acre et reprend avec une nouvelle ardeur les opérations du siége habilement régularisées par un officier du génie nommé Roset. Le 27 mai 1832, le signal de l'attaque est enfin donné : les Égyptiens montent à l'assaut au son de bruyantes fanfares. La brèche est attaquée et défendue avec un égal acharnement; Ibrahim voit la victoire indécise, et, payant de sa personne, s'élance lui-même à la tête de ses soldats, qui, électrisés par son exemple, surmontent tous les obstacles et s'emparent des derniers retranchements.

Ainsi tomba sous les coups d'Ibrahim cette célèbre forteresse d'Acre (*voy.*) qui avait bravé les efforts de Napoléon lui-même. Le siége avait duré six mois. Des deux côtés les pertes furent immenses; Abdallah, fait prisonnier, fut envoyé en Égypte, où Mohammed-Ali lui fit bon accueil et le complimenta même, dit-on, sur sa belle défense. Le succès d'Ibrahim donna la plus haute idée de ses talents militaires, et amena la soumission de Damas, la ville la plus importante de l'intérieur des terres.

Cependant la Porte, voyant dans l'occupation de la Syrie un acte flagrant de rébellion de la part du vice-roi, avait prononcé, le 23 avril, sa déchéance et celle de son fils. Une armée nombreuse et disciplinée aussi à l'européenne fut envoyée à la rencontre d'Ibrahim; Hussein-Pacha, ancien aga des janissaires, la commandait. Mais les intrigues du vieux séraskier Khosrew, qui voyait d'un œil d'envie la faveur que le sulthan accordait à Hussein, ne réussirent que trop bien à contrarier tous les plans de ce général et à lui faire perdre la confiance des soldats. Méhémet-Pacha, qui commandait sous lui les troupes régulières, se crut ainsi en droit de désobéir à son chef, et, contre les ordres positifs de Hussein, marcha sur Homs à la rencontre d'Ibrahim. C'était la première fois que deux armées orientales organisées l'une et l'autre à l'européenne se trouvaient en présence : la victoire fut longuement et bravement

disputée; une charge à la baïonnette, exécutée avec impétuosité par l'infanterie égyptienne, décida du sort de la bataille. Les Turcs laissèrent sur le terrain 2,000 morts, 3,000 prisonniers, leurs tentes et tout leur bagage. La soumission d'Alep et celle de presque toute la Syrie furent les fruits du combat de Homs (Emesa), qui eut lieu le 19 juillet 1832.

Après avoir laissé garnison à Alep, le généralissime égyptien refoula les Turcs jusqu'aux monts Taurus. Hussein-Pacha, à qui la défaite de Homs avait enlevé la meilleure partie de ses troupes, essaya en vain d'arrêter les Égyptiens aux défilés de Beylan-Boghasi (Portes syriennes). Ses retranchements furent encore enlevés à la baïonnette par l'infanterie égyptienne habilement secondée par l'artillerie et la cavalerie, qui poursuivit les fuyards et fit 2,000 prisonniers.

Maître des défilés du Taurus, Ibrahim s'avança rapidement dans l'Asie-Mineure. Un autre général turc, le grand-visir Reschid-Pacha, reçut la mission d'arrêter la marche du conquérant victorieux, qui semblait déjà menacer Constantinople. Quoiqu'une armée formidable, bien fournie de vivres et de munitions, et un grand matériel d'artillerie, fussent mis à la disposition de Reschid, le vieux Khosrew, jaloux de voir encore le sulthan confier à un autre que lui le commandement des armées, sut de nouveau, par de sourdes menées, paralyser les efforts du grand-visir. Forcé d'obéir à l'ordre formel qu'il reçut du divan, et quoique convaincu lui-même du désavantage de sa position, Reschid livra bataille aux Égyptiens à Konieh (*voy.*) le 20 décembre 1832, et, dans cette célèbre journée, Ibrahim défit si complétement l'armée turque qu'il mit en cause l'existence même de l'empire othoman.

Il eût été facile alors au fils de Mohammed-Ali de marcher sur la capitale de l'empire; mais soumis aux volontés de son père, il s'arrêta. Les puissances de l'Europe intervinrent, et le traité de Kutahieh, conclu le 14 mai 1833, sauva l'empire othoman de sa ruine qui semblait imminente.

Depuis 1833, Ibrahim-Pacha est toujours resté maître de la Syrie, qu'il gouverne au nom de son père. Il a organisé ce pays avec habileté, tout en lui faisant sentir le poids d'une autorité ferme jusqu'à l'oppression peut-être. Cependant de fréquentes révoltes éclatèrent dans les montagnes de la Syrie et envahirent parfois même le littoral. Ibrahim, puissamment secondé par le vieux émir Beschir, prince des Druses (*voy.*), qui s'est toujours montré dévoué à sa cause, et que les Anglais, dernièrement, n'ont pu en détacher qu'en l'enlevant à son pays natal, parvint à soumettre les rebelles et à les contraindre de payer les contributions et de fournir leur contingent d'hommes aux armées du vice-roi. L'insurrection de 1838, plus formidable que les précédentes, faillit déjà soustraire la Syrie à la domination égyptienne. Les Druses et les Naplousains, excités à la révolte par la Porte, se soulevèrent en masse et bravèrent longtemps les armes d'Ibrahim. « Il fut obligé cette fois, dit M. Labat, de recourir à une extrême rigueur. Un grand nombre de rebelles furent mis à mort, plusieurs villages furent incendiés, et la population entière soumise à un énorme impôt de guerre. »

Nous dirons à l'art. Mohammed-Ali dans quelles circonstances le sulthan essaya encore une fois, en 1839, de ramener à l'obéissance ce redoutable pacha. Ici nous nous bornerons à rapporter les faits. Le divan ordonna au séraskier Hafiz-Pacha de franchir l'Euphrate, et Mohammed vit dans cette marche une infraction au traité de Kutahieh. En conséquence, Ibrahim reçut l'ordre de marcher contre les Turcs. Les deux armées en vinrent aux mains à Nézib (*voy.*), le 24 juin 1839. Grâce aux habiles manœuvres d'Ibrahim et de Soliman (Sèves), l'armée turque, malgré sa défense opiniâtre, fut complétement mise en déroute. Un immense butin resta au pouvoir du vainqueur. Cependant Ibrahim, obéissant aveuglément, selon sa coutume, aux volontés de son père qui lui furent apportées, quelques jours après la bataille, par le capitaine Caillé*, s'arrêta, comme à Konieh, au sein de la victoire.

(*) Cet officier français, aide-de-camp du maréchal Soult, alors président du conseil des ministres en France, avait été envoyé en Égypte avec une mission particulière. S.

Les événements qui suivirent et qui tiennent, même aujourd'hui, l'Europe en suspens, ne sont pas encore du domaine de l'histoire. La mort du sulthan Mahmoud et le traité d'alliance du 15 juillet 1840, entre l'Angleterre, l'Autriche, la Prusse et la Russie, ont imprimé aux affaires d'Orient une direction nouvelle, dont on ne saurait encore prévoir complétement les résultats. Ici s'arrêtera donc pour le moment le récit des événements en Syrie : les nœuds se serrent de jour en jour, mais la diplomatie les aura sans doute dénoués ou le sabre les aura tranchés, lorsque nous reprendrons ce récit à l'article MOHAMMED-ALI.

Ibrahim est d'une taille peu élevée. « Il a, dit M. Clot-bey (*), environ cinq pieds deux pouces; il est fortement constitué; les fatigues de la guerre ont fait blanchir de bonne heure ses cheveux et sa barbe, qui étaient d'un blond ardent. Sa figure est allongée, son nez long et effilé; il a les yeux gris et le visage gravé de la petite vérole. Son tempérament est sanguin-bilieux; il est naturellement sérieux, quoiqu'il se livre parfois à l'hilarité. Sa voix est forte. Il n'a pas l'amabilité de manières qui distingue son père; son abord, sans être dur ni désagréable, intimide. »

Tel est l'homme dont le nom, après celui du vieux pacha, son père, est aujourd'hui le plus grand en Orient, et relève un peu, par son prestige, la fierté musulmane, humiliée de cette nullité politique qui menace de livrer successivement à l'ambition des Européens les plus puissants empires de l'islamisme. S-F-D.

IBYCUS, un des neuf poëtes lyriques grecs, fils de Phtius ou de Polyzèle, naquit à Rhegium, dans la Grande-Grèce. Une partie de sa vie s'écoula à Samos, où il florissait vers l'an 560 av. J.-C. De ses poésies héroïco-lyriques, où il chantait les héros de Troie, les Argonautes, les chasseurs de Calydon, Diane d'Ortygie, Samos, sa seconde patrie, etc.; de ses *Carmina amatoria*, dans lesquels il surpassa, dit-on, tous ses rivaux, il ne reste qu'une dizaine de fragments, environ 45 ou 50 vers qui nous permettent encore d'apprécier jusqu'à un certain point la grâce et la vigueur de son génie. Au jugement de Cicéron (*Tuscul. disp.*, 4), c'était le poëte dont les ouvrages respiraient le plus les feux de la volupté; et Suidas le qualifie d'*ἐρωτομανέστατος*, *enragé-amoureux*. Comme tous les poëtes grecs, il excellait dans la musique; et de même qu'Anacréon passe pour l'inventeur du *barbyton*, c'est à Ibycus qu'on attribue l'invention de la *sambuque*, espèce de lyre triangulaire ou de harpe qui fut longtemps en vogue (Athénée, IV, 175).

Ibycus périt assassiné par des brigands dans un chemin écarté, près de Corinthe, ou plus probablement près de Rhegium, qui éleva un tombeau à son poëte (*Anthol. gr.* de Brunck, III, 262; de Iacobs, VI, 714). On dit qu'au moment de sa mort, ayant aperçu des grues qui volaient au-dessus de sa tête, il invoqua leur témoignage et leur vengeance, et que, quelque temps après, lorsque toute la ville était en émoi de l'absence et de la disparition du poëte, ces mêmes assassins, assis au théâtre, à la vue d'une bande de grues qui passait, se dirent en riant : « Voilà les vengeurs d'Ibycus. » (Plutarq., *Du trop parler*, XIV). Ce propos fut recueilli, rapporté aux magistrats. On arrêta les coupables, qui firent l'aveu de leur crime et furent punis de mort. Les *grues d'Ibycus* sont devenues proverbiales pour caractériser les témoignages imprévus qui parfois viennent miraculeusement en aide à la justice. Schiller en a fait le titre d'une de ses belles ballades. Schneidewin d'Helmstedt, a publié les *Ibyci Rhegini carminum reliquiæ*, à Gœttingue, 1833, in-8°. F. D.

ICARE, *voy*. DÉDALE.

ICHNEUMON, *voy*. CIVETTE.

ICHNOGRAPHIE de (ἴχνος, trace, et γράφω). C'est le plan géométral d'un édifice, ou la trace que laisserait un objet quelconque sur le plan horizontal qui lui sert de base. *Voy*. PLAN GÉOMÉTRAL.

ICHTHYOCOLLE ou *grand esturgeon*, *voy*. ESTURGEON.

ICHTHYOLOGIE (ἰχθὺς, poisson, λόγος, discours), partie de la zoologie qui traite des poissons, dont la représentation et description s'appelle aussi *ichthyographie*. On peut voir à l'art. HISTOIRE NATURELLE ce que nous avons dit des principaux ichthyographes, Bloch,

(*) *Aperçu général sur l'Égypte*, introduction.

Lacépède, Cuvier, Valenciennes, noms auxquels on peut ajouter celui d'Agassiz, pour l'*Histoire naturelle des poissons fossiles*. Nous reviendrons d'ailleurs sur cette matière à l'art. Poissons. S.

ICHTHYOMANCIE, *voy.* Divination.

ICHTHYOPHAGES, mangeurs de poissons, de ἰχθὺς, poisson, et φάγω, manger. Ce nom fut donné aux peuples pêcheurs qui se nourrissent principalement du produit de leurs pêches. Les habitants barbares des petites îles, des bords des grands fleuves et des rivages de la mer, appartiennent ordinairement à cette catégorie. Dans la mer des Indes et en Chine, il y a beaucoup de familles qui habitent leurs bateaux et vivent de poissons. Il est rare pourtant que des peuplades, barbares même, se bornent à une seule ressource, et n'ajoutent pas à cette nourriture animale quelques substances végétales ou la chair d'animaux terrestres.

Les Grecs avaient donné le nom d'Ichthyophages à deux peuples dont l'un habitait dans la Gédrosie, vers les confins de l'Inde, et l'autre dans l'Éthiopie, sur les bords de la mer Rouge. D-g.

ICHTHYOSAURE, poisson-lézard, nom formé de deux mots grecs, ἰχθὺς, poisson, et σαῦρος, lézard, et imposé avec beaucoup de justesse à un genre de reptiles fossiles rangé par G. Cuvier dans l'ordre des sauriens, mais offrant, suivant ce grand naturaliste, des caractères qui les rapprochent autant des poissons que des reptiles. Ces produits singuliers d'une nature neuve et impatiente sont du nombre des animaux antédiluviens dont la ressemblance s'éloigne le plus des formes actuelles, et dont les combinaisons de structure seraient incroyables si les couches du globe n'en offraient les restes. Qu'on se figure en effet un squelette pouvant atteindre vingt pieds de longueur dans certaines espèces, avec une tête et un sternum de lézard, une mâchoire de dauphin et des dents de crocodile, une colonne vertébrale de poisson et des nageoires de cétacé. L'étonnement augmente si, guidé par les déductions logiques et sévères de G. Cuvier, on se représente cette masse vivante, moins mobile qu'un phoque et susceptible de s'échouer et de rester immobile sur un bas-fond, élevant hors de l'eau, pour respirer l'air en nature, une tête hideuse, sans oreille extérieure, et munie latéralement de deux énormes yeux à sclérotique ossifiée et capables de servir pendant la nuit.

Ce genre, dont les débris appartiennent à la formation jurassique, ne comprenait, lors de la publication de la seconde édition des *Recherches sur les ossements fossiles*, que quatre espèces : il en renferme actuellement sept. Les plus anciennes sont : *Ichthyosaurus communis*, *Ic. platyodon*, *Ic. tenuirostris*, et *Ic. intermedius*, qui ne diffèrent que par de petites variations dans la taille et dans les proportions. Elles appartiennent presque uniquement en propre à l'Angleterre, où elles ont été découvertes par Éverard Home. Quelques débris ont été trouvés en France, près de Honfleur, et sur les côtes du Calvados; l'Allemagne en a aussi offert quelques-uns. Les trois autres espèces plus récentes sont : l'*Ichthyosaurus coniformis*, découvert par le docteur Harlan, près de Bristol, aux États-Unis; l'*Ic. Lunevillensis*, trouvé par M. Dechen dans le muschelkalk de Lunéville; enfin l'*Ic. Missuriensis*, également déterminé par le docteur Harlan, a été trouvé, comme l'indique son nom, dans un calcaire argileux analogue au liais, près des bords du Missouri. C. L-r.

ICONIUM, *voy.* Konieh.

ICONOCLASTES ou briseurs d'images, de εἰκὼν, image, et κλάω, je brise. Dès le ive siècle de l'Église, les images de Jésus-Christ, de la Vierge et des saints, s'étaient excessivement multipliées en Asie, en Grèce et en Italie, et l'on rendait à ces images un culte qui s'approchait en apparence de celui qui n'est dû qu'à Dieu, sans doute parce que les évêques avaient pensé que c'était un moyen de rendre moins pénible aux païens l'abandon de leur croyance et de leur culte, et en même temps d'exalter la piété, la ferveur des fidèles. Ce but fut atteint; mais il ne tarda pas à être dépassé.

En voyant les Grecs se prosterner devant des statues et des tableaux, les Juifs et les Musulmans, à qui Moïse et Mahomet avaient inspiré la haine des images, ne manquaient pas de les appeler des païens

et des idolâtres. Ces outrages des Musulmans et des Juifs frappèrent l'imagination de Léon III, l'Isaurien, qui, de simple soldat devenu empereur et non moins ignorant que brave, se persuada qu'effectivement l'Église était retombée dans le paganisme, et résolut dès lors d'acquérir aussi la gloire de réformateur. Enhardi par le succès des prédications qu'il ordonna contre les images, exaspéré ensuite par une résistance qui alla jusqu'à la sédition, l'empereur publia, l'an 726, un édit qui abolissait leur culte dans tout l'empire. Les remontrances du pape Grégoire II (*voy.*), du patriarche de Constantinople, la révolte des Grecs de l'Archipel, ne firent qu'animer l'empereur d'un plus implacable fanatisme. La persécution que ses agents organisèrent dans tout l'empire fut une des plus cruelles et des plus sanglantes. Partout on s'arma du fer et du feu : les statues des temples furent brisées, les tableaux livrés aux flammes. Des savants, chargés du soin de la bibliothèque de Constantinople, ayant osé résister aux opinions de l'empereur, dans sa barbare ignorance il eut l'affreuse idée de les faire brûler avec tous les livres et les manuscrits dont ils avaient la garde. Grégoire III, successeur de Grégoire II, ayant assemblé à Rome un synode qui consacra l'orthodoxie du culte des images (732), l'empereur, furieux de cet acte d'opposition, envoya des émissaires en Italie pour assassiner le pape; mais ces entreprises insensées tournèrent à la confusion de la cour de Constantinople et ne firent qu'accroître l'autorité du Saint-Siége. La mort de l'empereur Léon (741) fournit à l'hérésie des iconoclastes un défenseur encore plus passionné. Son fils, Constantin V Copronyme, au milieu des préoccupations et des catastrophes de son règne, se montra plus occupé de la destruction des images et de l'abolition de leur culte que de l'Asie, où s'élevait la formidable puissance des khalifes abbassides, et de l'Italie, où les Lombards lui enlevaient l'exarchat de Ravennes et menaçaient Rome. Les Romains, abandonnés par l'empereur d'Orient, se jetèrent dans les bras de Pepin, roi de France, et Rome, délivrée par les Francs (756) et donnée au pape Étienne II, fut à jamais perdue pour l'empire d'Orient.

Pendant que ces graves événements s'accomplissaient en Italie, 338 évêques, rassemblés par l'empereur, mais sans le consentement du pape, se réunirent à Constantinople en concile, et fulminèrent des anathèmes contre les images et leurs adorateurs. Cette manifestation eût sans doute assuré le triomphe de l'iconoclastie en Orient si, vers l'année 780, Irène (*voy.*), cette même impératrice qui avait eu la grande pensée de réunir de nouveau, par un mariage avec Charlemagne, les couronnes impériales d'Orient et d'Occident, n'eût enfin pris parti contre les iconoclastes; si, de concert avec elle, Taraise, patriarche de Constantinople, n'eût prié le pape de concourir au projet d'assembler un concile œcuménique. Le pape Adrien s'empressa d'accueillir cette demande, et envoya ses légats au concile général, dont la première session se tint dans l'église de Sainte-Sophie, le 24 septembre 787. De Constantinople, le concile fut transféré à Nicée, à cause d'une violente émeute qu'excitèrent les iconoclastes; et là, dans sa septième et dernière session, le concile anéantit l'édit impérial de 726, et rétablit solennellement le culte des images de Jésus-Christ, de la Vierge et des saints. Les actes de ce 2[e] concile de Nicée, le 7[e] concile œcuménique, furent signés par les légats et par 302 évêques, par l'impératrice Irène et par son fils Constantin, sanctionnés par le pontife romain, et envoyés par lui à tous les évêques qui n'avaient pu y assister. Ceux de la domination de Charlemagne, et cet empereur lui-même, firent quelques difficultés d'admettre le culte des images, et ce fut seulement longtemps après que les évêques de France adhérèrent aux conclusions du concile de Nicée. Les querelles religieuses au sujet des images se prolongèrent en Orient sous les règnes de Nicéphore, de Léon-l'Arménien, de Michel-le-Bègue et de Théophile. L'œuvre de pacification, commencée par Irène, ne fut achevée qu'en 852, et ce fut encore une femme, l'impératrice Théodora, qui en eut la gloire. *Voy.* ICONOLATRIE.

Le schisme des iconoclastes, qui troubla pendant près de 130 ans l'Église et

l'empire, est surtout mémorable en ce qu'il consomma la séparation des empires d'Orient et d'Occident par l'érection de Rome et de son territoire en république, dont le pape fut reconnu le chef, par la constitution définitive de la puissance temporelle du Saint-Siége, et par le couronnement, comme empereur d'Occident, du fils de Pepin, Charlemagne. *Voir* l'*Histoire des Iconoclastes*, du P. Maimbourg; l'*Histoire de la décadence de l'empire romain*, de Gibbon, ch. 49, et les ouvrages suivants écrits en langue allemande : Schlosser, Histoire des empereurs iconoclastes (*Geschichte der Bilderstürmenden Kaiser*, Francfort, 1812); Neander, *Histoire ecclésiastique*, t. III et IV, et J. Mark, *Der Bilderstreit der Byzantinischen Kaiser* (Lutte des empereurs de Byzance concernant les images), Trèves, 1839, in-8°. Cette dernière dissertation, seule des ouvrages allemands cités, est écrite du point de vue catholique. Dans l'Histoire des hérétiques, de Walch (t. X, p. 82-87, et t. XI, p. 267-96), on trouve une bibliographie complète concernant cette curieuse époque de l'histoire de l'Église. F. D.

ICONOGRAPHIE. On appelle ainsi (de εἰκών, image) l'histoire et la description (γράφω) de la statuaire antique en général, et, dans un sens plus restreint, l'histoire de la représentation figurée des hommes remarquables de l'antiquité. L'*iconologie* s'occupe de l'explication des images symboliques et historiques (*voy.* EMBLÈME).

Il est fort difficile de remonter à l'origine de l'art intéressant qui s'applique à reproduire dans le bois, le marbre ou l'airain, la figure ou la ressemblance de quelque individu célèbre. L'assertion de Pline, qui affirme qu'avant Alexandre-le-Grand il n'existait point de portraits peints ou sculptés, est dénuée de fondement. Chez les Hébreux, il est question de l'image des défunts (*Ecclésiastique*, XIV, 19); Diodore mentionne l'image d'Osymandyas; Hérodote parle de celle de Sésostris et des statues en bois de 345 grands-prêtres; mais les Égyptiens s'en tenaient à une représentation symbolique, et ne s'inquiétaient guère de la ressemblance d'une image artistique avec le roi ou le prêtre représenté. La véritable patrie de l'iconographie est la Grèce, où l'on honorait les citoyens en plaçant leurs statues ou leurs bustes dans les temples ou sur les places publiques, dans les théâtres ou sur les tombeaux.

La statue en bois coloré, en marbre, en airain, le buste, la statue ébauchée ou en gaîne, comme les *Hermès*, n'étaient pas les seules formes sous lesquelles on représentait les personnages les plus considérables. On ornait les boucliers de reliefs qui reproduisaient quelque figure; les camées nous offrent généralement des portraits; la peinture à l'encaustique et les monnaies enfin (ces dernières, à partir d'Alexandre-le-Grand) étaient autant de moyens dont se servaient les artistes pour transmettre à la postérité l'image des grands hommes.

A Rome, on ne se contenta plus de l'exposition publique de ce genre de monuments : dans l'intérieur des familles, on étalait des bustes en cire (*voy.* IMAGES); c'est du moins l'opinion de Hirt et d'Eschenburg, opposée en ce point à Visconti, qui ne prétend voir dans les *imagines* que des masques en cire. Le portrait envahit les pierres précieuses sur les anneaux, les médaillons, et jusqu'aux tissus. Les bustes des philosophes et des auteurs furent admis dans les bibliothèques et chez les libraires; Varron fit faire une collection de 200 portraits en cent cahiers (sur parchemin, d'après Visconti). Plus tard, dès les IVe et Ve siècles de notre ère, au moment où la décadence de l'art était complète, les contorniates (*voy.*) peuvent encore servir à l'iconographie; car les portraits qui se trouvent sur ces monnaies ont, à défaut de beauté, le mérite d'être exactement copiés sur les pièces originales.

On avait commencé en Grèce, dès la LVIIIe olympiade, à ériger des statues aux vainqueurs des jeux; ceux qui avaient remporté le prix trois fois avaient droit à des statues *iconiques* ou de grandeur naturelle. Un artiste nommé Démétrius d'Athènes (ol. XC), s'appliqua le premier à reproduire la ressemblance exacte du sujet représenté. Euphranor et Lysippe, sortis de l'école de Polyclète, s'efforçaient d'individualiser l'expression de

leur modèle; Lysippe, dans les statues d'Alexandre, imitait l'attitude penchée de la tête de son héros. A partir de cette époque se trouvent, dans tous les royaumes sortis de l'empire d'Alexandre, de nombreuses statues et des bustes de princes ou de rois. Les femmes et surtout les hétères (*voy.*) aspirèrent aussi à voir leurs traits éternisés par la main de l'artiste. Chez les Romains, ce sont les hommes d'état de la république qui ouvrent la série des images; celle des empereurs romains est complète.

Parmi les nombreuses statues qui sont parvenues jusqu'à nous, il se trouve sans doute plus d'un portrait ressemblant; pour en déterminer l'authenticité, on a recours aux inscriptions, au témoignage des auteurs, aux monnaies surtout; non que ces dernières soient infaillibles, mais elles présentent, malgré leur falsification fréquente, les moyens les plus sûrs de confrontation. Ainsi on est arrivé à garantir la ressemblance de Miltiade, de Thémistocle, d'après des monnaies de Lampsaque.

L'énumération de toutes les statues, de tous les bustes authentiques dépasserait les bornes de cet article. L'iconographie est d'ailleurs une science qui n'a cessé d'être cultivée depuis le XVIe siècle, époque à laquelle Michel-Ange et Orsini s'en constituèrent les fondateurs.

La première collection iconographique gravée est celle de Jacques Mazocchi (*Illustrium imagines*, 1517, in-4°); mais les gravures sont d'un mauvais dessin. La collection de Fulvius Ursinus ou Orsini (*Illustrium imagines*, Rome, 1569, in-4°; nouv. édition, Anvers, 1598 et 1606) est beaucoup plus complète et plus exacte. D'autres ouvrages du même genre sont les suivants : *Iconografia da Giov. Angel. Canini* (Rome, 1669, in-fol.; trad. franç., Amsterdam, 1731), ouvrage fait avec peu de soin; *Veterum illustrium philosophorum, poetarum, rhetorum et oratorum imagines, à Jos. Pietro Bellorio expositionibus illustratæ*, Rome, 1685, in-fol., renferment des bustes, des monnaies et des gemmes, avec les portraits de médecins grecs en appendice. Il existe aussi de nombreuses collections de médailles et de monnaies gravées. L'ouvrage le plus complet en ce genre, c'est l'*Iconographie grecque* de Visconti, Paris, 1811, 3 vol. in-4°, avec un vol. de planches gravées in-fol., et l'*Iconographie romaine*, du même auteur, 1817, continuée par Mongez, 4 vol., Paris, 1826, gr. in-fol.

Le mot *iconographie* peut s'appliquer en général à une suite de portraits. En France, un des plus anciens recueils de ce genre est celui des *Hommes illustres*, publié par André Thévet, Paris, 1584, in-fol. On peut également citer les *Hommes illustres* de Ch. Perrault, Paris, 1696-1700, 2 tom. in-fol. De nos jours, M. Delpech et sa veuve ont donné une *Iconographie des contemporains* de 1789 à 1820 (Paris, 1824 et ann. suiv., grand in-fol.). Mme Delpech a aussi publié l'*Iconographie des Français célèbres* depuis François Ier jusqu'à nos jours, in-fol. et in-8°). L'ouvrage allemand de Heræus renferme les portraits des princes régnants et des hommes célèbres, depuis le XIVe jusqu'au XVIIIe siècle, Vienne, 1828, in-fol. Un ouvrage du même genre se publie en Italie, sous le titre suivant : *Iconografia italiana degli uomini e delle donne celebri, dall'epoca del resorgimento delle scienze e belle arti fino ai nostri giorni*, Milan, chez Locatelli, in-8°; il en a paru 57 livraisons. L. S.

ICONOLATRIE, des mots grecs εἰκών, image, et λατρεία, adoration. C'est le culte des images, statues ou tableaux, poussé jusqu'à l'adoration, comme chez les païens, qui, d'après le témoignage des plus doctes interprètes du paganisme, de Porphyre, de Proclus, de Maxime, rendaient aux statues des dieux des honneurs divins, parce qu'ils croyaient que les dieux habitaient dans leurs statues par la vertu des consécrations. Les païens étaient donc des iconolâtres ou adorateurs d'images. Ce terme injurieux d'iconolâtre fut adressé, par les iconoclastes (*voy.* l'article), aux chrétiens, qu'ils accusaient de rendre aux images un culte suprême, absolu, le culte de latrie. Ce culte n'est dû qu'à Dieu, tandis qu'aux symboles qui le représentent, aux statues et tableaux de la Vierge et des saints, il n'est dû, suivant la doctrine catholique, que des mar-

ques de respect et de piété, avec l'intention de rapporter ces hommages du cœur aux objets représentés par les images. Mais les gens peu éclairés, surtout en Espagne, en Italie, font-ils bien cette distinction? N'attribuent-ils pas des vertus surnaturelles et divines à l'image de leur madone, de leur patron? Ne mettent-ils pas en elle leur confiance, comme les païens dans leurs idoles? Ces superstitions, malheureusement trop communes, sont une évidente iconolâtrie. F. D.

ICONOSTASE (εἰκονοστάσιον). Moïse plaça deux chérubins sur l'arche d'alliance; Salomon en fit peindre sur les murs du temple et sur le voile du sanctuaire. De là, dans les églises chrétiennes d'Orient, l'usage d'en revêtir de peintures pieuses les parois intérieures, surtout la cloison ou barrière qui sépare l'autel de la nef, et d'exposer plus spécialement encore à la vénération des fidèles les images de Jésus-Christ, de la Vierge, des quatre évangélistes et de quelques autres saints. Cette exposition se fait sur l'iconostase (de εἴκων, image, et στάσις, pose) ou porte-image, lequel, placé vers le milieu du chœur, représente le rideau qui, dans le temple, voilait le saint des saints. Les images ainsi exposées sont des peintures rehaussées d'or ou d'argent, quelquefois richement garnies de métal et de pierreries, ou des petits bas-reliefs; espèces de diptyques (*voy.*) formés de tablettes de bois ou d'ivoire qui se replient et se ferment. Les statues en ronde-bosse ne sont pas admises dans les églises du rit grec. On porte aussi l'iconostase sur un bâton, comme une bannière, devant le pupitre où se lit l'évangile et dans les processions. Ces images de l'iconostase sont encensées par le prêtre, entourées de luminaires et honorées des génuflexions du clergé et des fidèles. Chaque famille, en Orient et en Russie, a aussi dans sa maison son iconostase : c'est un cabinet ou une niche, éclairé par une lampe ou par une simple veilleuse, voilé par un rideau, et où de saintes images sont posées sur des tablettes ou suspendues à la muraille. En Grèce, c'est là qu'on met aussi les couronnes nuptiales, doux emblème qui place les époux sous la protection du ciel. F. D.

ICOSAÈDRE (de εἴκοσι, vingt, et ἕδρα, base). C'est, en géométrie, un solide terminé par vingt triangles. Lorsque ce solide est régulier, ces vingt triangles sont équilatéraux et égaux entre eux; c'est alors un des cinq corps réguliers de Platon. *Voy.* Solides. L. L-t.

ICTÈRE, *voy.* Jaunisse.

IDA. Ce nom, célèbre dans la géographie ancienne, était particulièrement celui de deux montagnes; mais, suivant Helladius (Photius, *Bibl.*, éd. Bekker, p. 534), il était dérivé du verbe grec ἰδεῖν, voir, et avait été primitivement la dénomination générique des hauteurs, à cause de la vue dont on y jouit. De ces deux montagnes, illustrées par les fictions de la poésie, l'une, aujourd'hui *Monte-Giove*, est en Crète et la plus haute de l'île, au centre, et si élevée, que de son sommet, disait-on, on voyait le soleil avant qu'il parût sur l'horizon. C'est dans une caverne de cette montagne que Jupiter fut élevé par les dactyles et les curètes (*voy.* ces mots). L'autre est un des points culminants d'une chaîne de collines qui s'étendent du cap Lectum, aujourd'hui Baba, vers le nord-ouest, et se divisent en plusieurs rameaux. Ce mont Ida qui, suivant Étienne de Byzance, s'appela d'abord *Gargare*, domine la plaine de Troie à l'est. Les dieux, les déesses en aimaient le séjour comme celui de l'Olympe (*voy.*). C'est là que le berger Pâris adjugea le prix de la beauté à Vénus. Homère appelle l'Ida πολυπίδαξ (aux nombreuses sources), parce que c'est du pied de cette montagne que coulaient d'un côté le Scamandre, le Simoïs, et de l'autre le Granique et l'Æsèpe. F. D.

IDALIE (*Idalium* et *Idalia*) était une ville de l'île de Cypre, située dans l'intérieur des terres, avec des bois (*in altos Idaliæ lucos*, Virg., *Æn.*, I, 692) et une montagne du même nom. Vénus y avait un temple célèbre. C'est dans les bois idaliens qu'Adonis fut tué par un sanglier. D'Anville croit avoir reconnu, dans un site délicieux qui porte encore le nom de *Dalin*, l'emplacement d'Idalie, qui, du temps de Pline, n'existait déjà plus. Effectivement, ni Strabon, ni Pomponius Méla n'en parlent; et au siècle d'Auguste, il n'y a plus que les poëtes qui en évoquent encore les poétiques souvenirs. F. D.

IDÉAL. Lorsque le poëte idéaliste de l'Allemagne, lorsque Schiller (*die Ideale*) déplore la perte de ses illusions (*voy.*); lorsqu'il s'écrie avec une douleur concentrée : « Elle n'est plus, la foi dans les êtres enfantés par mes rêves! La réalité a tout englouti, tout ce qui était grand et beau et divin; » lorsqu'il voit fuir l'amour avec ses douces faveurs, la gloire avec ses couronnes, et qu'il ne peut étancher la soif du savoir; lorsque les nuages du doute se posent entre lui et la vérité, et que, brisé par ces nombreuses déceptions, par ce désillusionnement progressif, il se résigne au labeur de chaque jour, ne fût-ce que pour amortir le feu intérieur qui le dévore, pour tromper ces élans impatients vers une existence meilleure; lorsque Schiller prête ainsi sa voix éloquente à des souffrances ignorées du vulgaire ou peut-être taxées par lui de folie, c'est le *monde idéal* qu'il regrette, ce monde vers lequel les âmes poétiques se sentent entraînées, mais qui leur échappe comme les couleurs trompeuses et fugitives de l'arc-en-ciel.

L'idéal, ce serait donc tout ce qui n'a d'existence que dans l'idée, dans l'imagination de celui qui le conçoit ; ce serait donc le pôle opposé au réel, au positif, à la nature matérielle, au monde comme il est? L'idéal ressemblerait donc à cette forme nuageuse de la déesse qu'Ixion chercha vainement à enlacer de ses bras? Hélas! oui, l'idéal est placé en dehors des limites qu'il est donné à l'homme d'atteindre; l'idéal peut devenir l'objet de ses vœux, de ses désirs, de ses aspirations, de son culte, mais jamais complétement sa possession. Il est utile, il est bon que le jeune homme ait devant les yeux, fût-ce même à une hauteur inaccessible, un but idéal. L'effort qu'il lui faudra faire pour arriver au sommet de la montagne doublera ses forces, et ce développement même de toutes ses facultés lui tiendra lieu de bonheur. Il est nécessaire que l'artiste aspire à créer, à reproduire la *beauté idéale;* peu importe qu'il ne puisse jamais ni préciser les contours, ni rendre les couleurs de ces formes célestes que son imagination a rêvées : il restera toujours quelque souvenir de ces figures idéales sur la toile du peintre ou dans le marbre du statuaire. Si le poëte créateur, qui aime à *idéaliser*, nous présente des hommes d'une nature supérieure, sans défauts inhérents à la nature humaine, pourquoi lui en faire un reproche? Quel mal y a-t-il à échapper pendant quelques heures aux bornes étroites de la vie réelle, et à vivre, par anticipation, avec les créatures d'un monde meilleur, avec des êtres qui d'ailleurs ne répondront jamais complétement aux types que le poëte a conçus? Que le philosophe, le moraliste, marchent vers la perfection idéale, ils font bien! qu'ils ne se lassent point à dompter leurs passions, ces mille têtes de l'hydre toujours renaissantes; qu'ils ne se relâchent point dans la lutte incessante avec la matière; qu'ils ne se laissent point détourner par le persiflage de l'épicuréisme; qu'ils ne tombent point, découragés, fatigués, dans l'accomplissement du devoir rigide! Certes, le philosophe et le moraliste ne peuvent échapper au lot commun, aux faiblesses, aux oscillations, à tant de misères de notre nature fragile; le chrétien lui-même, soutenu, animé, exalté par la foi, ne peut que tendre de loin vers cette pureté idéale dont le Rédempteur lui offre un inimitable modèle. Mais quelle distance de l'abrutissement volontaire, de la dégradation constante, aux chutes partielles, ce tribut inévitable payé à l'humanité! Si l'homme ne peut se dégager des liens de la matière jusqu'à devenir ange, la voix de la conscience, aussi impérieuse, aussi forte que celle des sens, lui parle de la nécessité d'une lutte entre les deux natures; elle lui dit avec le poëte :

> La vie est un combat dont la palme est aux cieux.

Dans cette marche ascendante, progressive, vers un but idéal, vers une perfection idéale, dans ces élans impérieux qui honorent l'élite de la société humaine, il est toutefois un écueil qu'il importe de signaler.

> Du nectar idéal sitôt qu'elle a goûté,
> La nature répugne à la réalité....
> Le réel est étroit, le possible est immense.

En effet, le péril que court un esprit habitué à ces tendances idéales, c'est de prendre en pitié le monde réel et ses de-

voirs souvent mesquins; de s'enivrer de l'air pur qu'on respire sur les hauteurs et de dédaigner la plaine monotone avec son atmosphère épaisse et ses miasmes dangereux. Or, comme il faut tôt ou tard redescendre dans le pays plat, se résigner à ne plus voir un horizon immense, avec ses mille accidents d'ombre et de lumière, une invincible tristesse s'empare des âmes qui ne sont pas assez fortement trempées pour établir de sang-froid un partage entre le domaine de la prose et celui de la poésie. Cette tristesse est un peu la maladie de notre époque; plus d'un esprit distingué s'est perdu en confondant les limites du monde réel avec celles du monde imaginaire ou idéal. Sous le ciel riant de l'Italie, Leopardi (*voy.*)* est mort de ce mal; les vers, qui nous arrivent des confins du pôle, gardent l'empreinte de ce désillusionnement douloureux, inévitable résultat d'espérances romanesques, trop vivement caressées au début de la carrière. Écoutons le chant plaintif de Runeberg, qui se fait entendre sous les sapins et au bord des lacs de la Finlande :

« Tout est comme autrefois, mais moi je ne suis plus de même..... Mon oreille est fermée au son des harpes célestes qui vibraient sur ces vagues, et mes yeux ont cessé de voir les elfes qui dansent sur les collines et dans les prairies..... Quand je partis, j'étais riche et plein d'espérances : j'emportais sous les saints ombrages tant de pensées brillantes comme l'or! Dès mon enfance, les bons génies étendaient leurs ailes sur moi.... Et maintenant qu'ai-je rapporté du monde lointain? des cheveux blancs, un cœur malade, et l'envie de mourir**. »

Pourquoi mourir, jeune homme? Le jour au travail, et le soir ou la nuit aux rêves!.... Ces harpes célestes, ces harmonieux concerts, poëte, vous les entendrez toujours; ces elfes danseront encore pour vous leurs danses aériennes, et les bons génies, si vous implorez leur assistance, caresseront de leurs ailes vos cheveux blanchis par les chagrins. Ne blasphémez pas! ce monde idéal où vous êtes entré une fois vous est toujours ouvert; les anges que vous y rencontrez ne sont point des êtres fictifs : vous les connaissez peut-être de souvenir, ou, ce qui vaut mieux encore, un intime instinct, votre foi, vous a révélé leur existence. L. S.

IDÉALISME. On appelle ainsi l'opinion de ceux qui nient la réalité des choses, et qui soutiennent que toutes nos connaissances sont sans objet. Cette opinion présente plusieurs nuances. Ainsi, considérée d'une manière générale, l'idéalisme est opposé au *réalisme*. Mais l'idéalisme peut être la négation de la matière sans être la négation d'une substance spirituelle, et alors il mérite moins le nom d'idéalisme que celui de *spiritualisme* (*voy.*). Il faut convenir cependant que le spiritualisme n'a plus de sens une fois qu'on n'admet plus de matière; il n'y a plus alors qu'une seule espèce de principe, celui qui pense en nous : c'est un *monadisme* universel, à peu près comme celui de Leibnitz, ou un *dynamisme* universel aussi, comme celui de quelques philosophes de nos jours. Il peut être la négation de toute réalité extérieure, matérielle ou spirituelle, une seule exceptée, Dieu : c'est l'idéalisme *mystique* ou *religieux*. Tel est l'idéalisme de Berkeley (*voy.*), dont le spiritualisme de Descartes et de Malebranche (*voy.*) sont les antécédents. Il consiste à penser que Dieu produit dans chacun de nous les idées, les pensées, les connaissances qui se présentent à notre esprit. L'idéalisme peut aussi consister dans la négation de toute autre réalité que celle du moi, sans aucune exception : c'est alors l'idéalisme subjectif, l'idéalisme de Fichte (*voy.*). Si l'on résout tout *être*, toute véritable existence, toute connaissance, toute idée, dans le non-moi, l'idéalisme est alors *objectif :* tel serait l'idéalisme de M. de Schelling (*voy.*), s'il était vrai que ce philosophe fût idéaliste. Si, sans vouloir distinguer entre le moi et le non-moi, on ne veut admettre que l'être absolu et qu'on le réduise à l'idée, l'idéalisme est alors *absolu :* ce serait l'idéalisme de Hegel (*voy.*). Enfin l'idéalisme peut n'avoir aucun caractère dogmatique, et n'être que l'ignorance de la réalité externe seulement, ou de la réalité externe et de la

(*) *Voy.* aussi ROBERT (*Léopold*) et ILLUSIONS.

(**) *Voir* la *Revue des Deux-Mondes* (août 1839), Voyage en Finlande, par M. Marmier.

réalité interne tout à la fois. Alors l'idéalisme est *critique*, mais non sceptique, car il pose la réalité correspondante à l'idée, en soutenant seulement qu'on n'en connaît rien. C'est l'idéalisme de Kant (*voy.* ce nom).

Il est évident que l'idéalisme, pris à la rigueur comme l'opposé de tout réalisme, n'a pas de point d'appui, car alors le moi lui-même est dépourvu de réalité; il n'est qu'une idée, sans quelque chose dont cette idée soit la forme. L'idéalisme ainsi entendu est donc opposé au principe de la *substantialité*, c'est-à-dire qu'il est contraire au premier article de foi de la raison humaine, à sa première loi de pensée. Tout idéalisme partiel qui, admettant une réalité interne, nie une réalité externe, cosmique ou supra-cosmique, nie aussi le second article de foi de cette même raison, savoir : le principe de causalité (*voy.*), à moins qu'il ne transporte la causalité exclusivement au dedans dans le moi ou en Dieu. L'idéalisme objectif est une contradiction : c'est un idéalisme-réalisme; c'est de plus la négation d'un des termes du rapport nécessaire de la pensée. Enfin l'idéalisme absolu, s'il n'est pas une contradiction, puisqu'il n'admet pas un terme de rapport sans l'autre, attendu qu'il n'admet ni terme, ni rapport, ni même la réalité par opposition à l'idée, pas plus que l'idée par opposition à la réalité, n'est ni idéalisme, ni réalisme : le nom propre de ce chaos dogmatique est *nihilisme*. Jh T.

IDÉE, du grec ἰδέα, forme sous laquelle un objet se présente, de ἰδεῖν, voir. La perception de la vue a donc donné son nom à toute espèce de connaissances, sans doute parce qu'elle est de toutes la plus étendue et la plus frappante. Le mot *idée* avait pourtant, dans le langage de Platon, un sens plus spécial et surtout plus métaphysique : il indiquait, suivant toute apparence, le type premier et divin de toutes les connaissances humaines susceptibles de généralité; et quelles sont ces connaissances qui ne le seraient pas! Les *formes*, les *espèces* d'Aristote signifiaient à peu près la même chose que les *idées* de Platon; seulement il ne leur accordait ni type divin, ni existence indépendante, quoiqu'il reconnût qu'elles peuvent être abstraites, généralisées, nommées, et combinées entre elles de mille manières différentes, d'où naissent les diverses espèces de raisonnement et leurs différentes formes. Le mot *idée* fut pris plus tard d'une manière plus grossière et beaucoup plus restreinte, car il signifiait les images des choses, et l'on expliquait alors la perception par la présence de ces images émanées des choses et parvenues dans le cerveau après avoir parcouru les organes. C'est ainsi qu'Épicure expliquait l'idée même des dieux : ils apparaissaient en songe, et leur forme ou image s'imprimait dans l'esprit. Cette explication des idées remonte au moins à Démocrite, qui les appelait des εἴδωλα, des idoles, des apparences, et comme des ombres des choses. Ces *espèces*, plus ou moins subtiles, matérielles ou immatérielles, ont été admises jusqu'à nos jours. On les regardait comme des entités *point du tout méprisables*, suivant Malebranche. Mais enfin Reid (*voy.*) a fait voir qu'elles étaient au contraire fort peu respectables comme entités; il a complétement ruiné cette hypothèse des espèces intermédiaires entre l'esprit et les choses, hypothèse qui n'aurait été bonne en tout cas que pour expliquer les perceptions, particulièrement celles de la vue, mais qui ne suffisaient plus pour rendre raison des sensations, et moins encore des conceptions de la raison pure. Mais il faut convenir que Reid n'a rien mis à la place de ce moyen mécanique d'explication, et qu'il semble même n'avoir pas soupçonné l'extrême difficulté qui s'attache au rapport de la connaissance à son objet dans les perceptions et à la production des conceptions rationnelles.

Quoi qu'il en soit des systèmes et des opinions sur ce point, nous dirons que le mot *idée*, pris dans son acception la plus générale, s'entend de toute espèce de connaissance (*voy.*) qui éclaire l'âme et concourt à en faire un principe intelligent.

L'idée est donc un genre suprême dont l'intuition, l'idée générale ou empirique (*voy.* Généralisation) et les conceptions, ne sont que les espèces.

Les idées peuvent être considérées en elles-mêmes, par rapport au sujet qui

connait, à l'objet qui est connu, et entre elles.

Considérées en elles-mêmes, elles sont ce que nous savons tous, un phénomène particulier, *sui generis*, primitif, et par conséquent inexplicable.

Considérées par rapport au sujet, elles en sont les modes intellectuels, ses manières d'être, en sorte qu'elles ne sont véritablement que l'âme ayant des idées, ou l'âme modifiée en idées. Mais cette modification peut être plus ou moins sensible, ce qui fait qu'on dit des idées qu'elles sont *claires* ou *obscures* si elles sont simples, *distinctes* ou *confuses* si elles sont composées. Mais quoique obscures ou confuses, il faut toujours qu'elles donnent une certaine conscience d'elles-mêmes, sans quoi elles ne sont pas des modes du *moi*. Une idée dont on n'aurait pas conscience serait une idée qui n'en serait pas une; ce serait une contradiction. Ce qui a pu faire croire à de semblables idées, c'est, d'une part, le peu d'impression de quelques-unes sur l'esprit, d'autre part, certaines singularités dans le souvenir ou dans son défaut.

Considérées quant à l'objet, les idées en ont un ou n'en ont pas, bien que, même dans ce dernier cas, elles aient un but d'application, un objet improprement dit. Nous disons que cet objet n'en est pas un à proprement parler, puisque ces sortes d'idées ne le représentent point, mais seulement s'y appliquent. Toutes les conceptions de la raison pure sont de cette espèce. Les objets des autres espèces d'idées sont immédiats ou médiats, suivant qu'il s'agit d'intuitions, ou d'idées particulières, ou d'idées générales. Il est pourtant plus juste de dire avec Kant, surtout si l'on entend parler de l'état actuel ou développé de notre intelligence, que c'est plutôt l'usage des idées qui est particulier ou général que les idées mêmes. La même observation s'applique à plusieurs des caractères suivants. On dit des idées, relativement à leur objet, qu'elles sont : *abstraites* ou *concrètes* (*voy.* Abstraction), *simples* ou *composées*, *individuelles* ou *collectives*, *singulières* ou *générales*, *complètes* ou *incomplètes*, *réelles* ou *chimériques*, *expérimentales* ou *rationnelles*, *vraies* ou *fausses*. Tous ces caractères sont assez faciles à comprendre d'après la simple expression pour que nous puissions nous dispenser à ce sujet d'entrer dans aucun détail.

Considérées entre elles, les idées présentent deux points de vue : l'un empirique, c'est leur association (*voy.*) dans l'esprit et la loi qui la régit; l'autre rationnel ou logique, c'est le rapport de leur compréhension et de leur exclusion respectives (*voy.* Généralisation), rapport qui est la base de toute la théorie du raisonnement. *Voy.* ce mot.

On pourrait enfin étudier les idées par rapport aux signes ou mots qui les expriment; mais ce point de vue rentre dans celui du langage. *Voy.* ce mot. J[h] T.

IDENTITÉ, du latin *idem*, le même, exprime la qualité d'être le même; ce qui peut s'entendre et s'entend dans deux sens différents. Une chose est la même quand elle n'éprouve pas de changement, quand elle reste ce qu'elle était ou a été : alors on dit qu'elle a conservé son *identité*, qu'elle est demeurée *identique*. Mais outre cette identité individuelle et solitaire, en quelque sorte, qui fait qu'une chose se ressemble parfaitement à elle-même à des époques différentes, il en existe une seconde qui fait qu'une chose est la même qu'une autre. C'est la seule comprise dans la définition de l'Académie. Elle suppose, non pas un seul individu, comme la première, mais plusieurs, puisqu'elle établit la non-différence d'une chose, non plus avec elle-même, mais avec une autre chose : dans ce cas, elle s'appellerait plus proprement *égalité*.

De quelque façon qu'on l'entende, l'identité se considère bien plus souvent dans le sens relatif que dans le sens absolu, ou, en d'autres termes, rarement nous prétendons parler avec une entière rigueur quand nous disons qu'une chose est la même qu'auparavant ou la même qu'une autre chose. Un objet n'est assurément pas le même qu'il était après que ses parties, par besoin de réparation, ont été toutes, ou quelques-unes, au moins, successivement renouvelées. C'est pourtant ce que nous affirmons tous les jours. Il n'y a que Dieu qui demeure *le même*, parce que seul il est immuable; et encore notre raison nous oblige-t-elle de l'ad-

mettre sans nous permettre de le comprendre. Chacun de nous croit invinciblement à son *identité personnelle*, c'est-à-dire porte en soi la conviction, partagée d'ailleurs par ses semblables, qu'il est le même aujourd'hui qu'il était hier, le même qu'il était une ou plusieurs années auparavant. C'est un des fondements sur lesquels repose la justice des récompenses accordées à l'homme vertueux et des punitions infligées au coupable; et, si cette conscience de notre identité ne devait pas persister au-delà de la tombe, l'immortalité de notre âme nous importerait assez peu. Or, cette identité elle-même, cette identité essentielle, sans degrés, n'exclut pas non plus toute variation : la personne reste la même, mais ses manières d'être, ses plaisirs et ses peines, ses affections, ses projets, ses vues, ses idées changent d'année en année, et quelquefois d'un jour ou d'un instant à l'autre. Montaigne a raison : « C'est un sujet merveilleusement vain, divers et ondoyant, que l'homme. » Quant à l'identité du corps, elle est encore moins absolue; car les altérations qu'il subit, au lieu de porter sur la manière d'être ou la forme, seule chose en lui qui reste à peu près la même dans tous les temps, portent sur sa substance : les molécules qui le constituent sont dans un flux perpétuel ; il suffit de quelques années pour que toutes, sans exception, elles soient remplacées par d'autres.

C'est aussi presque toujours dans le sens relatif que nous employons le mot *identité*, quand nous le faisons servir à désigner la non-différence de plusieurs choses entre elles. S'il y en avait deux qui fussent de tout point identiques, elles ne seraient pas deux, mais une seule. Supposé qu'un arbre porte deux feuilles parfaitement égales pour la grandeur, la forme, la couleur et toutes les autres qualités, hypothèse dont on n'a point encore trouvé la réalisation dans la nature, au moins différeront-elles quant à la place qu'elles occuperont, ou, si elles occupent la même place, ce ne pourra pas être dans le même temps. C'est pourquoi Leibnitz et d'autres métaphysiciens ont eu raison de soutenir que, s'il se rencontrait dans la nature deux choses absolument identiques, nous ne pourrions pas les discerner l'une de l'autre; doctrine connue dans l'histoire de la philosophie sous le nom de *principe des indiscernibles*. Quand donc nous parlons de choses identiques, nous voulons simplement marquer qu'il existe entre elles une grande ressemblance, une notable affinité. Nous concevons, à la vérité, l'identité absolue hors de la réalité physique, dans l'ordre purement intellectuel : ainsi, en mathématiques, une unité, un carré, un cercle, sont parfaitement identiques à une autre unité, à un autre carré, à un autre cercle; à proprement parler, c'est la même idée prise deux fois. Mais aussitôt que ces sortes d'idées sont appliquées, réalisées, qu'elles tombent dans la sphère de la durée et de l'espace, elles ne deviennent plusieurs et susceptibles d'être discernées qu'à la condition de revêtir des expressions ou des formes différentes, et ainsi ne se trouve plus entre elles qu'une identité relative. Arithmétiquement, en théorie, l'identité est complète entre un franc et un autre franc : en réalité, une pièce d'un franc se distingue toujours d'une autre pièce d'un franc par quelque différence, si légère qu'elle soit, ne fût-ce qu'en ce qu'elle n'occupe pas le même espace en même temps. Ces deux jugements : Dieu est tout-puissant, et l'Être suprême peut tout, sont tout-à-fait identiques avant d'être exprimés; sans la forme, ils ne feraient qu'un : avec la forme, c'est-à-dire réduits en propositions, ils deviennent plusieurs; mais alors ils ne peuvent plus être qualifiés d'identiques que relativement, c'est-à-dire eu seulement égard à leur valeur. Une seule et même idée se présente à l'esprit d'un Grec, d'un Allemand et d'un Français; ils l'expriment, chacun dans sa langue, par des mots identiques entre eux quant à leur sens, ἄνθρωπος, *Mensch*, *homme*, par exemple; mais la forme de ces mots ne nous permet pas de les considérer comme identiques sous tous les rapports. Il convient encore bien moins d'appeler identiques les mots d'une même langue réputés synonymes (*voy.*) : outre qu'ils diffèrent aussi plus ou moins par la forme, leur valeur n'est jamais qu'à peu près la même. L-F-E.

IDENTITÉ (*système de l'*), *voy.* SCHELLING.

IDÉOGRAPHIE (*ἰδεῶν γραφή*, peinture des idées). C'est l'expression directe de la pensée par des images peintes ou sculptées, tandis que les écritures alphabétiques ou phonétiques ne représentent que les sons du langage. Quoique l'idéographie se serve ordinairement des arts du dessin, ses principes sont différents.

Les idées, d'après l'antique définition de ce mot, sont des images intérieures, résultat de nos perceptions simples ou combinées. Ainsi, quand nous avons vu un individu, il nous reste de lui dans la mémoire une *image* ou *idée* plus ou moins fidèle. Nous nous faisons aussi des idées abstraites formées des caractères communs à divers individus: ainsi nous avons l'idée *arbre*, qui ne représente ni un chêne, ni un tilleul, ni un palmier, mais que nous formons dans notre esprit des caractères communs à ces diverses espèces ou à celles qui nous sont le plus familières. Nous nous figurons aussi sous des formes arbitraires les choses dont nous n'avons pas une exacte connaissance. Le ciel, la terre sont, dans nos idées, des sphères, tandis que les anciens se les représentaient sous d'autres formes, selon le degré de leurs connaissances cosmographiques. Les Grecs se figuraient le soleil parcourant le ciel sur un char, tandis que les Égyptiens, plus habitués aux transports par eau, le peignaient sur une barque. Enfin, dans notre pensée, nous revêtons de formes matérielles même les objets purement intellectuels.

On comprend dès lors que l'idéographie diffère d'une simple peinture en ce qu'au lieu de se borner comme celle-ci à représenter la nature, elle cherche à exprimer les idées selon le type intérieur qu'elles ont revêtu. C'est pourquoi les objets matériels eux-mêmes prennent des formes fantastiques dans les tableaux idéographiques qui deviennent inintelligibles dès que les idées qui ont présidé à leur composition nous sont étrangères.

Une écriture idéographique n'est pas toujours figurative : elle peut se composer de signes purement conventionnels, et ceux même qui, dans l'origine, étaient figuratifs deviennent ordinairement méconnaissables par les altérations successives que l'usage introduit dans leur tracé. C'est ce qui est arrivé à l'écriture chinoise et à l'écriture hiératique des Égyptiens. Nous avons dit à l'article HIÉROGLYPHES que ce système d'écriture était en partie phonétique. Toutefois, l'idéographie continua d'y jouer un grand rôle, ce dont on ne doit pas être surpris si l'on réfléchit qu'outre le pouvoir de l'habitude, consacrée par la religion et les anciens monuments de l'histoire, on pourrait trouver dans cette méthode des avantages réels, ne fût-ce que celui de la concision.

Et nous-mêmes, malgré la perfection de nos écritures alphabétiques, nous faisons encore usage dans bien des cas de signes idéographiques. Nous ne parlerons pas ici des emblèmes (*voy.*), qui peuvent tenir lieu de légendes dans les œuvres d'art ou dans la science héraldique (*voy.* aussi ALLÉGORIE, SYMBOLISME); mais les *chiffres* de nombres sont de véritables signes idéographiques, puisqu'ils sont indépendants des sons par lesquels on les exprime en diverses langues. L'algèbre abrége ses démonstrations et les rend plus rigoureuses par l'emploi de signes du même genre. La dialectique, d'après une ancienne méthode peut-être trop dédaignée aujourd'hui, représente chaque espèce de proposition par des lettres dont on a formé des mots pour les fixer plus aisément dans la mémoire, mais qui ne sont en réalité que des signes idéographiques. Presque toutes les sciences ont les leurs : l'astronomie a conservé les signes du zodiaque et d'autres dont l'origine nous ramène à l'Égypte; ceux de la chimie remontent peut-être à la même source par l'intermédiaire des alchimistes. Sur les cartes géographiques, quelques signes de convention indiquent les chefs-lieux, les évêchés, les lieux signalés par des batailles. Les sciences naturelles, avec leurs classifications méthodiques, se prêteraient parfaitement à l'adoption de signes idéographiques qui remplaceraient utilement, dans certains cas, leur nomenclature et serviraient également dans tous les pays. Ainsi, en botanique, on pourrait indiquer en deux traits de plume le genre et la famille d'une plante.

Quelques personnes ont cru que l'on pourrait aller plus loin. Elles auraient

voulu ramener toutes nos idées à une classification systématique, puis les représenter à la vue et à l'ouïe par un vaste ensemble de signes et de sons combinés méthodiquement et qui remplacerait toutes les langues. Il sera parlé de ces tentatives à l'art. PASIGRAPHIE. W. B-T.

IDÉOLOGIE (d'ἰδέα et de λόγος, théorie des idées). La théorie des idées (*voy.*), prise dans un sens absolu, serait la science universelle. Mais on appelle plus particulièrement ainsi la doctrine de Platon sur l'espèce de connaissance spéciale qu'il appelait du nom propre d'*idées*. Enfin ce mot a reçu de nos jours et chez nous, particulièrement de M. de Tracy (*voy.*), une autre acception particulière : il désigne, dans un sens restreint, la formation de nos idées. C'est l'idéologie proprement dite. Dans un sens plus étendu, l'idéologie comprend aussi des traités de l'expression de nos idées, de leurs combinaisons, de nos actions, de nos sentiments, de leur direction, des corps et de leurs propriétés, des propriétés de l'étendue et de celles de la quantité; c'est-à-dire que l'idéologie, ainsi entendue, embrasse la partie de la psychologie qui s'occupe de l'origine de nos idées en général, la grammaire générale, la logique, la morale, la législation, la physique générale, la géométrie et le calcul. Tel est le plan d'idéologie tracé par M. de Tracy lui-même; il n'en a exécuté qu'une partie.

Napoléon n'aimait pas les *idéologues*, mot sous lequel il entendait les métaphysiciens; car il sentait bien que l'idée, bien souvent, est hostile au fait, à la réalité, aux intérêts; que la pratique pouvait être trouvée peu conforme à la théorie, et que, dans leurs recherches sur les idées, les philosophes pouvaient arriver à des résultats peu favorables aux prétentions despotiques. Il ne voulait pas que la philosophie s'ingérât dans la politique : aussi abolit-il la classe des sciences morales et politiques à l'Institut. Dans ce sens donc l'idéologie est l'attachement à l'idée, aux principes, à des théories qui paraissent vaporeuses à force d'abstraction, mais qui peuvent être vraies nonobstant l'obscurité des formes dont souvent elles ont été revêtues par les philosophes. J[h] T.

IDES, *voy.* CALENDRIER, T. IV, p. 498.

IDIOME, du grec ἰδίωμα, propriété, nature particulière, *voy.* LANGUE.

IDIOSYNCRASIE, mot emprunté du grec (ἰδιοσυγκρασία) et qui signifie un mélange (κρᾶσις, avec la préposition σύν) particulier (ἴδιος) des parties liquides. On se sert de ce terme pour exprimer la proportion relative de chacun des systèmes organiques qui, se trouvant chez chaque sujet, constitue physiquement son individualité. C'est, en quelque sorte, la nuance du tempérament qui nous est propre, et d'où résultent les penchants et les répugnances de tout genre que nous éprouvons, tandis que telle autre personne en est exempte. C'est ainsi qu'à la suite de causes semblables on observe chez deux personnes des effets tout différents; que tel éprouve d'un médicament donné une action violente et tout insolite, d'un aliment d'ordinaire innocent des accidents sérieux. C'est à l'idiosyncrasie qu'on rapporte les antipathies bizarres dont on cite tant d'exemples, mais dont la plupart, probablement, ne supporteraient pas un examen sérieux.

Dans la pratique, le médecin est souvent obligé, contre son opinion intime, de se conformer à ces singularités prétentieuses, ressources d'une vanité qui s'attache à tout, et qui ne se rencontrent d'ailleurs ni chez les gens simplement ignorants, ni chez les personnes véritablement éclairées.

C'est, au reste, un fait incontestable que, pour une idiosyncrasie naturelle, il y en a cent qui sont acquises, quand elles ne sont pas simulées. *Voy.* TEMPÉRAMENT, ANTIPATHIE, GOUT, PENCHANTS, etc. F. R.

IDIOTIE (mot qui rend mieux l'état où se trouve l'idiot que le mot *idiotisme* qu'on a longtemps employé dans le même sens), *voy.* FOLIE.

IDIOTISME. Ce mot, comme tout ce qui vient de loin, a bien changé de valeur avant d'arriver jusqu'à nous. Les Grecs, à qui nous l'avons emprunté, l'employaient pour désigner des expressions familières, des locutions triviales, et surtout en usage dans les classes inférieures de la société. Sénèque donne ce sens au mot *idiotisme*, et nous lisons dans Lon-

gin un chapitre intitulé Περὶ ἰδιωτισμοῦ, qui nous montre comment les termes les plus simples, les plus bas, sont parfois ceux qui donnent le plus de force et d'élévation au discours. Chez nous, Pascal, Bossuet, Corneille offrent assez souvent de ces mots et de ces tours vulgaires qui, placés à propos, produisent un si grand effet.

On donne aujourd'hui le nom d'idiotismes à des manières de parler qui échappent aux règles de la grammaire générale, et qui, étant particulières à une langue, ne peuvent passer dans une autre sans y conserver une physionomie étrangère à laquelle on les reconnaît aisément.

Les idiotismes propres à chaque langue prennent un nom particulier, *hellénisme* pour le grec, *latinisme* pour le latin, *gallicisme* pour le français, *germanisme* pour l'allemand, *anglicisme* pour l'anglais, etc. (*voy.* ces mots). Ce sont les espèces dont le mot *idiotisme* désigne le genre. Au sein d'un même pays et dans une même langue, il se forme encore des idiotismes provinciaux nés des divers patois (*voy.*) : ainsi nous avons en France des locutions gasconnes, picardes, normandes, lorraines, alsaciennes, etc. Ces nuances sont bien mieux marquées entre les différents dialectes de la langue germanique. Sous le titre d'*Idioticon*, les Allemands possèdent des vocabulaires contenant les mots, les constructions et les phrases propres à chacune des fractions de ce grand peuple; il y en a pour la Suisse, pour la Souabe, pour la Bavière, pour l'Autriche, pour le Holstein, pour la Westphalie, etc. De l'ensemble de ces lexiques spéciaux on pourrait composer un *Idioticon* général, vaste répertoire de toutes les richesses purement germaniques, de la langue la plus multiforme qu'il y ait au monde.

On a quelquefois considéré les idiotismes comme des bizarreries de langage qui résistent à l'analyse philosophique; comme des singularités accidentelles et exceptionnelles dont il faut désespérer de rendre compte, et qu'on doit se borner à constater. Nous croyons, au contraire, que ces formes, qui s'écartent des lois ordinaires, ont leur raison dans l'esprit de chaque peuple; elles procèdent du caractère individuel de telle race, de telle nation, de telle tribu, de même que les conditions universelles du langage dérivent de la nature générale de l'humanité (*voy.* Grammaire générale et Grammaire particulière). Voilà pourquoi les idiotismes se rencontrent de préférence dans le style familier, dans la conversation, dans le langage du peuple. Ils répandent sur le discours je ne sais quoi de naïf et d'original; mais par cela même ils offrent aux étrangers de grandes et nombreuses difficultés. Dans l'étude des langues mortes ou profondément modifiées, ces difficultés sont même quelquefois insurmontables; on peut s'en convaincre en consultant les commentateurs d'Aristophane, de Plaute et de Rabelais.

Bien qu'un peuple mette dans ses idiotismes quelques-uns des traits les plus saillants de son caractère et comme le cachet de sa personnalité nationale, cependant leur ensemble ne constitue pas, à proprement parler, le génie essentiel et fondamental d'une langue. Ainsi, ce ne sont point les gallicismes qui donnent au français sa propriété d'expression, sa précision, sa construction logique, son esprit d'analyse, sa merveilleuse clarté. Les idiotismes ne sont point les grands linéaments du discours, mais ils contribuent à en dessiner la physionomie mobile.

On peut ramener les idiotismes à quatre catégories, selon qu'ils se rencontrent en un seul mot pris au propre, ou dans un terme figuré, ou dans une association de mots, ou enfin dans certains tours, certaines constructions de phrases.

1° *Un mot pris au propre.* Nous pourrions facilement citer un grand nombre de mots dont le sens varie étrangement, selon qu'on les prononce en-deçà ou au-delà des Alpes, des Pyrénées, du Rhin ou de la Manche. Un seul exemple suffira. Le substantif *sentiment*, dont l'extension est considérable, a très souvent en français une valeur particulière que n'ont point les mots correspondants en italien, en espagnol et en anglais : il exprime chez nous une affection raffinée, une quintescence de sensibilité qui date de l'hôtel Rambouillet.

2° *Termes figurés.* Les idiotismes de cette seconde espèce sont très nombreux;

nous signalerons parmi les plus remarquables les formules de politesse communément usitées. Pour demander à quelqu'un des nouvelles de sa santé, nous employons cette figure assez hardie : *Comment vous portez-vous?* L'expression anglaise est plus singulière : *How do you do?* littéralement : *Comment faites-vous faire?* Quand nous voulons saluer familièrement, nous souhaitons le *bon jour;* les Grecs invitaient à se réjouir, *χαῖρε*; les Latins, à désirer, *ave*, à se bien porter, *salve*, *vale;* les Italiens, les Espagnols recommandent à Dieu, *adio*, *à dios*, d'où vient notre *adieu*.

3° *Associations de mots*. Ici encore nous n'avons que l'embarras du choix. On sait que les Grecs, en certains cas, violaient les règles de concordance, *τὰ ζῶα τρέχει, φίλε τέκνον*. Les Français se permettent de semblables licences : ils disent *mon âme*, au lieu de *ma âme*. Certains mots changent de genre ou de sens selon leur place : *De bonnes gens*, *des gens sensés; un galant homme*, *un homme galant*, etc.

4° *Tours de phrases*, *constructions*. C'est peut-être dans les tours de phrases qu'ils affectionnent que les peuples révèlent le plus naïvement leurs habitudes et leurs mœurs. Là où la franchise des anciennes républiques employait simplement le *σύ* ou le *tu*, la politesse de quelques nations modernes préfère le *vous;* par un idiotisme plus étrange, les Allemands se servent, dans le même sens, de la 3e personne du pluriel, *sie sind*, *ils sont*, pour *tu es*, ou *vous êtes*. Enfin la solennité du langage espagnol substitue habituellement au pronom de la seconde personne le mot *usted*, abréviation de *vuesa merced*, qui signifie à peu près *votre grâce*, *votre seigneurie*. Le paysan russe appelle un jeune homme, une jeune femme qu'il veut honorer, *batouschka*, père, *matouschka*, mère, ou même *karmilitsa*, mère nourricière, en réservant la qualification de *brath*, frère, *sestra*, sœur, etc., pour ses égaux.

Chaque langue a des constructions qui lui sont propres, et qu'il est impossible de faire passer dans une autre. Ainsi, les locutions *il m'a dit cela de but en blanc*, au lieu de *directement et sans préparation*, ou bien *je le prends au pied de la lettre*, pour *littéralement*, portent un cachet de gallicisme difficile à imiter. Si nous construisons ordinairement selon l'ordre logique, c'est-à-dire en plaçant les compléments après les mots dont ils dépendent, c'est au contraire l'ordre inverse que suivent les langues qui ont des cas. Pour traduire ces mots : *Les ornements des autels des églises des Indes*, un Basque renverserait la construction : *Indes églises autels ornements* (*Indietaco elicetaco aldaren ornamentac*).

Dans chacune des quatre espèces que nous avons indiquées, il y a des idiotismes qui peuvent se ramener aux principes philosophiques du langage; on en connaît l'origine et la formation; ils reposent sur une analogie raisonnable, et nous les appelons *idiotismes réguliers*.

D'autres sont *irréguliers;* on ne peut en retrouver ni la formation, ni même le point de départ. La trace de leur dérivation étant perdue, il est impossible d'en rendre compte. Peut-être ont-ils été formés d'après une fausse analogie, peut-être contre toute analogie et fortuitement.

Comment, par exemple, expliquer le *de* dans certains gallicismes? *un honnête homme de père* (Molière, *l'Avare*), *un fripon d'enfant*, *un saint homme de chat* (La Fontaine); *on eût dit d'un démoniaque quand il récitait ses vers* (Boileau). Autre phrase non moins singulière :

> Je ne souffrirais pas, *si j'étais que de vous*,
> Que jamais d'Henriette il pût être l'époux.
> (Molière, *Femmes savantes*, acte IV, sc. 2).

Ces idiotismes proviennent d'ellipses qui auront fait disparaître successivement des expressions intermédiaires qu'il n'est pas possible de rétablir. Des puristes condamneraient certaines irrégularités apparentes qu'on rencontre même chez Racine; pour nous, nous dirons avec Vaugelas : « Il s'en faut « que ces phrases « extraordinaires soient vicieuses; au con« traire, elles ont d'autant plus de grâce « qu'elles sont particulières à chaque lan« gue, tellement que, lorsqu'une façon « de parler est usitée à la cour et des bons « auteurs, il ne faut pas s'amuser à en « faire l'anatomie ni à pointiller dessus, « comme font une infinité de gens, mais

« il faut se laisser emporter au torrent, « et parler comme les autres, sans daigner écouter ces éplucheurs de phrases. » L. D-c-o.

IDOLATRIE, en latin plus exactement *idololatria*, culte (λατρεία) des idoles (εἰδώλων), *voy.* PAGANISME.

IDOMÉNÉE, fils de Deucalion, petit-fils de Minos, régnait sur plusieurs villes de la Crète, lorsqu'il vint, dans un âge avancé, se joindre avec 80 vaisseaux aux Grecs assemblés devant Troie. C'est sans doute là ce qui l'a fait ranger, par des mythographes postérieurs, au nombre des prétendants à la main d'Hélène. Homère parle souvent avec éloge de son courage et de l'amitié qui l'unissait à Agamemnon. A l'occasion des jeux funéraires en l'honneur de Patrocle, il s'éleva une querelle entre le roi de Crète et Ajax Oïlée.

Suivant Homère, Idoménée ramena heureusement dans l'île de Crète tous ses compagnons d'armes que la guerre avait épargnés; et Diodore nous apprend qu'on lui éleva, ainsi qu'à Merion, le conducteur de son char, un tombeau superbe; qu'on leur accorda même des honneurs divins. Des écrivains romains, qui semblent avoir ajouté trop de foi aux amplifications des auteurs alexandrins, rapportent qu'après son retour de Troie, Idoménée avait été forcé de quitter de nouveau la Crète à la suite d'un vœu indiscret. Surpris par la tempête, et en danger de périr, lui et ses compagnons, Idoménée promit aux dieux de sacrifier le premier homme qui s'offrirait à sa vue en touchant la terre natale, s'il y pouvait aborder. Ce fut son propre fils qui se présenta. On se figure son désespoir; mais il voulait néanmoins accomplir son vœu. Alors, selon quelques auteurs, un soulèvement général l'en empêcha et le força de s'expatrier; suivant d'autres, son fils périt au pied de l'autel, et une affreuse épidémie ayant vengé sa mort, le père dénaturé, qu'on regardait comme l'auteur du fléau, fut chassé du pays. Il se rendit à Colophon, suivant les uns; mais on lui attribue plus généralement la fondation de Salente en Italie (Grande-Grèce). Idoménée est un des héros du *Télémaque* de Fénélon, et Crébillon l'a pris pour sujet de sa première tragédie. *C. L. m.*

IDUMÉE, ÉDOMITES, *voy.* PALESTINE.

IDUNA, *v.* SCANDINAVE (*mythologie*).

IDYLLE, petit poëme du genre pastoral, dont le nom grec est εἰδύλλιον, mot auquel on donne pour étymologie εἶδος, dans son double sens d'*image* ou de *genre*, soit qu'on ait voulu caractériser ainsi une sorte de poëme qui affectionne particulièrement les images et qui se compose surtout de tableaux; soit, comme le dit Henri Estienne, à cause de la variété des poëmes désignés sous le nom d'εἰδύλλια (*quod varia sint poematiorum genera*). C'est qu'en effet l'idylle n'a point, chez les anciens, ce caractère purement pastoral, cette physionomie toute champêtre que lui attribuent les poétiques modernes. Boileau lui fait une loi du *style humble*, du *tour simple**; Fontenelle, Lamotte, Dubos, Marmontel, et tous ceux qui ont retracé le caractère de l'idylle et qui lui ont donné des règles, veulent qu'elle soit un souvenir de l'âge d'or, qu'elle n'offre que la peinture d'une vie paisible et digne d'envie. Cette législation de l'idylle ne saurait s'autoriser de l'exemple des anciens. Des trente petits poëmes de Théocrite, il n'y en a pas la moitié qui présentent ce caractère pastoral auquel les critiques reconnaissent l'idylle. Assurément ce n'est pas un tableau aux couleurs naïves, une image du bonheur de l'âge d'or, que la tragique aventure de Penthée déchiré par les Bacchantes; la terrible lutte d'Hercule au berceau contre les serpents envoyés par Junon; les *Dioscures*, cette petite épopée de Castor et Pollux; cet hymne solennel sur la puissance de Ptolémée; ce tableau comique intitulé *les Syracusaines;* la *Pharmaceutria* et ses lyriques enchantements;

(*) Telle qu'une bergère, au plus beau jour de fête,
De superbes rubis ne charge point sa tête,
Et sans mêler à l'or l'éclat des diamants,
Cueille en un champ voisin ses plus beaux ornements;
Telle, aimable en son air, mais humble dans son style,
Doit éclater sans pompe une élégante idylle:
Son ton simple et naïf n'a rien de fastueux
Et n'aime point l'orgueil d'un vers présomptueux;
Il faut que sa douceur flatte, chatouille, éveille,
Et jamais de grands mots n'épouvante l'oreille.
(BOILEAU, *Art poét.*, ch. II.)

tous ces poëmes, et quelques autres de caractères différents, n'ont rien qui rappelle l'humble langage, les gracieux tableaux de la poésie champêtre. Dans le très petit nombre d'idylles que nous ont laissé les rivaux de Théocrite, Moschus et Bion, se trouvent encore des poëmes de divers caractères : la *Mort d'Adonis* du dernier est un chant élégiaque; la *Mort de Bion*, de Moschus, est aussi une élégie, et l'*Enlèvement d'Europe* ne ressemble nullement au combat de la flûte où le poëte pastoral anime deux bergers. Il en est de même de Virgile : deux seulement de ses bucoliques, *Palémon* et *Mélibée*, peuvent mériter le nom d'idylles. *Daphnis*, c'est la mort et l'apothéose de César; Pollion est réellement un poëme lyrique, sinon par la forme, au moins par la sublimité des idées et l'éclat des paroles; *Silène*, qu'est-ce autre chose qu'un ardent dithyrambe où le poëte, emporte par son enthousiasme, nous entraine dans les pâturages de Crète, à la suite de Pasiphaé, folle de son horrible amour? Dans *Tityre*, dans *Méris*, s'agit-il de combats de bergers? Ce sont des guerres atroces que nous peint Virgile; c'est la fureur du soldat, c'est le désespoir de l'exilé, c'est ce cri de malédiction échappé de l'âme du poëte : *En quo discordia cives perduxit miseros!* Il n'y a pas de place dans tout cela pour les peintures pastorales.

Nous ne répéterons point ici ce qui a été dit, aux mots Bucolique et Églogue, sur les autres poëtes anciens qui ont traité le même genre; mais nous rappellerons une observation, qu'on y a faite avec raison, sur la distinction que des critiques ont voulu établir entre les idylles et les églogues, et qui n'a aucun fondement chez les anciens. Les poëmes de Théocrite et ceux de Virgile présentent exactement le même caractère, et diffèrent seulement, dans l'exécution, par la diversité du génie de chacun des deux poëtes, ainsi que par la différence des temps où ils écrivaient; l'un est plus simple, l'autre plus élégant. Mais chez les modernes, les deux mots n'ont pas une synonymie aussi complète : le mot *églogue* signifie plus exactement une petite cène dialoguée entre des bergers, et l'autre indique de plus, quelquefois, une espèce d'élégie ou de poëme descriptif, une sorte de méditation poétique.

Les poëtes provençaux sont les premiers sans doute, chez les modernes, qui aient retrouvé l'idylle. Les auteurs des *pastourelles* provençales ne connaissaient ni Théocrite, ni Virgile, lorsqu'au XIIIe siècle ils composaient leurs églogues dialoguées, dont un berger et une bergère étaient les acteurs, et qui se nommaient *vaqueyra* (vachère), quand le berger gardait des vaches et non des moutons. Giraud Riquier passe pour être l'auteur des meilleures pastourelles provençales; il y a dans celles qui portent son nom de la naïveté et quelque grâce.

Plus satiriques que doucereux, les trouvères ont rarement introduit les bergers dans leurs poëmes, et pour rencontrer chez nous de véritables idylles, il faut venir au siècle de Marot; car ce n'est pas ici le lieu de parler de ces idylles en forme de mystères (*voy.*) que l'on remarque dans nos plus anciens essais de poésie dramatique. La première pièce de Marot, presque enfant (1512), est la traduction d'une églogue de Virgile. Il se préparait ainsi aux églogues qu'il devait composer plus tard et qui sont remplies des souvenirs du poëte de Mantoue, ce qui n'empêche pas qu'elles ne soient fort médiocres; le génie de Marot, plaisant et narquois, était très peu pastoral. L'école de Ronsard fut féconde en poésies champêtres. Le législateur littéraire de cette époque, Vauquelin de Lafresnaie, l'un des premiers, composa des églogues; il s'en vante dans son *Art poétique* :

> Baïf et Tahureau, tous en mêmes années
> Avions par les forests ces muses pourmenées.
> Belleau qui vint après, nostre langage estant
> Plus abondant et doux, la nature imitant,
> Égalla tous bergers; toutefois dire j'ose
> Que des premiers aux vers j'avoy meslé la prose.

Dès 1555, Vauquelin publia un recueil qu'il intitula *Foresteries*, et qu'il réimprima plus tard, dans ses œuvres, sous le titre d'*Idillies*; là ces petits poëmes, au nombre de 151, témoignent de la fécondité du poëte, ainsi que du goût du temps; ils sont précédés d'un avertissement assez curieux : « Les vers que les uns appellent « bucoliques, les autres æglogues, et les

« autres idillies, dit le poëte, ne se lisent « pas pour apprendre les façons et les « mœurs des pasteurs villageois, mais pour « le plaisir et la récréation d'y voir naïf- « vement représentée la nature en che- « mise. »

Il est singulier que Vauquelin ne nomme point ici Ronsard, dont il était grand admirateur, et dont les églogues, célèbres alors, ne méritent pas tout le dédain dont Boileau les a flétries. L'idylle était, à cette époque, la forme de poésie à la mode. Aux poëtes cités dans l'*Art poétique* de Vauquelin il faut joindre les noms de Dubellay (*voy.*), de Desportes, et de presque tous ceux qui faisaient alors des vers, en France aussi bien que dans les autres pays, en latin comme en langue vulgaire. L'auteur du *Droit de la paix et de la guerre*, le Hollandais Grotius (*voy.*), poëte élégant non moins que profond publiciste, a lui-même demandé des inspirations aux muses bucoliques. Parmi ses poëmes connus sous le nom de *Sylvæ*, et qui offrent de fréquentes imitations de Théocrite, on distingue une jolie idylle, intitulée *Myrtilus, sive idyllium nauticum.*

Obéissant à ce goût général et cherchant ses modèles chez les Espagnols et les Italiens, d'Urfé (*voy.* ce nom et les suiv.) mit l'idylle en roman et composa l'*Astrée*. La vogue extraordinaire de ce poëme accrut encore celle du genre pastoral, où brillèrent bientôt, avec plus ou moins d'éclat, Racan, Segrais, Mme Deshoulières. Le grand nom de Racine, celui de J.-B. Rousseau, se placent aussi parmi ces noms. Fontenelle vint alors, qui prêta aux bergers un langage prétentieux et fit une espèce d'école où l'abus de l'esprit et l'affectation remplaçaient la naïveté et le naturel. Dans le siècle suivant, Léonard et Berquin firent entendre chez nous les derniers accents du poëme bucolique, et ce serait Léonard qui en eût obtenu le prix si, à l'exemple des personnages de l'idylle, ces deux poëtes l'eussent disputé entre eux, et si, de nos jours, on n'eût pas révélé les délicieuses idylles d'un jeune et grand poëte moissonné par la faux révolutionnaire, André Chénier, dont la muse mystérieuse chantait dans l'ombre ces admirables vers presque ignorés de ses contemporains, mais qu'applaudira la postérité. André Chénier voulait peindre de *véritables bergers;* il comprenait le charme de la poésie bucolique, et il espérait le faire comprendre encore à des lecteurs blasés.

Ma muse pastorale aux regards des Français
Osait ne point rougir d'habiter les forêts,

disait-il, dans un épilogue ; et si un poëte pouvait entreprendre cette tâche, désormais impossible peut-être, c'était ce peintre délicieux dont les tableaux reflètent des nuances pastorales si suaves et des couleurs d'une vérité champêtre si harmonieuse et si pathétique.

Serafin Aquilano, poëte de la fin du XVe siècle, que l'engouement de ses contemporains préférait assez sottement à Pétrarque et qu'on ne connaît guère aujourd'hui, introduisit l'églogue chez les Italiens, à peu près dans le même temps que Jérôme Benivieni, l'ami de Politien. Dans le même temps aussi, Batista Spagnuoli, appelé Mantouan, composait en latin ses *Bucolica, seu adolescentia in decem eglogas divisa.* Sannazar vint ensuite, poëte bien supérieur, mais qui écrivit aussi ses idylles (*pescatorie*) en latin. Les pastorales qui peignaient les mœurs des pêcheurs, furent de mode à cette époque; on vit successivement paraître une *Pescatoria* parmi les églogues de Bernardo Tasso, le père de Torquato; les *Pescatorie ed Egloghe* de Sammartino; les *Rime maritime* de Nicolo Franco; les *Rime pescatorie* (en dialecte vénitien) de Calmo, et les *Egloghe pescatorie* de Rota. Les poëtes bucoliques qui suivirent imitèrent leurs devanciers, imitateurs eux-mêmes des anciens, de sorte que l'idylle fut peu italienne jusque vers la fin du XVIIIe siècle, époque où parut il Bertola, que les Italiens comparent à Gessner.

En Espagne, la poésie bucolique prit, à son berceau, une physionomie religieuse; des idylles dialoguées sur la Passion de Jésus-Christ étaient récitées sous le porche des églises par les premiers successeurs de Théocrite et de Virgile. Juan de la Enzina lui rendit, au XVe siècle, sa physionomie profane, et bientôt Garcilasso de la Vega la porta à la perfection dans des églogues où il imprima à la poésie

espagnole un caractère tout nouveau de mollesse et de pathétique. Vers la même époque, le Portugais Saa de Miranda écrivit des églogues castillanes, en même temps qu'il naturalisait ce genre dans son propre pays. Ensuite vint Cervantes et Vincent Espinel, dont les poésies pastorales ont du moins les grâces du naturel et de la simplicité. Cervantes s'excusait déjà d'écrire des idylles dans un temps où, non-seulement ce genre, mais la poésie elle-même, obtenait si peu de faveur (*anda tan desfavorecida*).

Sous le règne d'Emmanuel-le-Grand, vers la fin du XVe siècle, Bernardin Ribeyro, le premier des poëtes portugais dont la renommée ait jeté un vif éclat, a composé des poésies, dont les meilleures sont des églogues. Christoval Falçam, contemporain de Ribeyro, a fait, comme lui, des idylles, moins célèbres, mais où règnent la même inspiration mystique et la même nuance de tristesse. Nous venons de dire que Saa de Miranda, célèbre par des idylles espagnoles, avait aussi fait entendre à sa patrie des chants bucoliques; mais ses deux seules églogues portugaises, pleines de locutions populaires et d'allusions aux coutumes des champs, présentent des difficultés qui leur ôtent quelque chose de leur charme. Après lui, Diego Bernardes est venu, et quoique l'affectation italienne l'ait un peu gagné, la douce mélancolie de ses idylles le place au premier rang des poëtes portugais en ce genre.

L'idylle fleurit, sous le ciel brumeux de l'Angleterre, plus tard que dans les contrées méridionales. Ce fut en 1579 que Spenser publia son recueil d'églogues, intitulé *le Calendrier du berger*, « l'ouvrage de ce genre le plus excellent qu'on ait composé depuis Virgile, » si l'on en croit Dryden; mais il ne faut accepter ce jugement qu'en lui donnant la valeur qu'il doit avoir dans la bouche d'un compatriote. Dryden lui-même a fait des pastorales qui ne sont pas son plus beau titre de gloire. Celles de Pope, au contraire, comptent pour sa renommée poétique; il en était fier, et il défendit ces douces idylles avec toute l'âpreté de la satire contre les idylles d'Ambroise Philips, qu'une intrigue littéraire vantait pour déprécier les siennes. Moins parées que celles de Pope, les églogues rustiques de Gay, au nombre de six, et qu'il intitula *la Semaine du berger*, sont peut-être ce que la poésie anglaise offre, en ce genre, de plus naturel et de plus naïvement pastoral. On ne saurait donner cet éloge aux églogues persanes de Collins, qui n'ont d'oriental que le nom, et que le poëte lui-même appelait avec bonhomie ses églogues irlandaises.

L'idylle semble être en Suisse dans son pays natal; les mœurs simples, la vie champêtre, l'esprit de famille de ce peuple s'accordent très bien avec le génie de ce petit poëme: aussi Gessner en restera-t-il, ainsi que les anciens, le modèle le plus touchant et le plus achevé. On a dit que Gessner avait peu lu Théocrite et Virgile: il fait pourtant du poëte grec, dans la préface de ses idylles, un éloge vif et senti; il le proclame son modèle et son maître. Du reste, Gessner s'était pris de passion pour les pieuses pastorales de Brockes, poëte allemand qui, de 1726 à 1746, fit paraître 9 volumes de petits poëmes, dont la collection est intitulée: *Plaisir terrestre en Dieu*, petits poëmes remplis de sentiments tendres et de tableaux aux couleurs champêtres.

Avant les idylles de Gessner avaient paru en Allemagne celles de Kleist, et après parurent celles de Voss, ainsi que celles de Gœthe, ce génie universel, si heureux dans l'expression des émotions intimes de l'âme, si habile à colorer de poétiques images, et qui voulut composer des idylles à la manière de Théocrite, comme il avait composé son *Iphigénie en Tauride* à la manière d'Euripide. Enfin, de nos jours, Mme Pichler a ranimé aux inspirations bibliques les accents éteints de l'idylle. Mais à la Bible seule pouvait appartenir cette puissance; le goût du siècle a complètement abandonné la poésie champêtre et la peinture des mœurs factices des bergers d'églogue. M. A.

IÉMEN, *voy.* Yémen.

IÉNA. Cette ville du grand-duché de Saxe-Weimar, à quatre lieues de Weimar, est située dans une riante vallée, au confluent de la Leutra avec la Saale, qu'on y passe sur un pont de pierre. Siége de plusieurs sociétés savantes et de la cour

supérieure d'appel des cercles du grand-duché et des duchés de Saxe, ainsi que de la principauté de Reuss, Iéna possède aussi diverses manufactures; mais ce qui lui donne quelque importance, c'est surtout son université célèbre, dont nous nous occuperons d'une manière spéciale, ainsi que de la bataille qui y fut livrée le 14 octobre 1806. Iéna n'a que 5,500 habitants. Ses environs sont agréables et contiennent des ruines curieuses.

Université d'Iéna. En 1547, l'électeur de Saxe Jean-Frédéric, surnommé *le Magnanime*, conduit comme prisonnier à Iéna, après la bataille de Mühlberg, conçut le projet de créer dans cette ville une université destinée à remplacer celle qu'avait fondée son oncle Frédéric-le-Sage à Wittenberg, ville qui venait de lui être enlevée avec la dignité électorale. Il engagea ses fils à exécuter ce projet : trois couvents avec leurs biens-fonds furent en effet appropriés à cette institution. Les étudiants et les professeurs s'empressèrent de répondre à l'appel, et en 1552, Jean-Frédéric ayant recouvré sa liberté, un grand nombre d'étudiants vinrent au-devant de lui. Mais Charles-Quint ne vit pas avec plaisir ce nouvel établissement protestant, et ce fut seulement sous Ferdinand Ier que Jean Schrœter, médecin célèbre, membre de l'université naissante, parvint à la faire reconnaître et inaugurer solennellement le 2 février 1558. L'université d'Iéna compta parmi ses professeurs les hommes les plus savants de l'Allemagne; elle fut très florissante à la fin du siècle dernier, et la libéralité du duc de Saxe-Weimar semblait la destiner à devenir l'université favorite de la jeunesse allemande; mais la célébration du jubilé de la réformation sur la Wartbourg (*voy.*), la fondation de la société d'étudiants (*voy.*) connue sous le nom de *Burschenschaft*, et le séjour que Sand, le meurtrier de Kotzebuë, avait fait à Iéna en dernier lieu, engagèrent, en 1819, les autres gouvernements d'Allemagne à interdire cette université à leurs sujets. Le temps a heureusement dissipé ces fâcheuses impressions; la Prusse révoqua sa prohibition en 1825, et l'université d'Iéna compte de nouveau 5 à 600 étudiants.

La bibliothèque de l'université, composée des débris de celle de Wittenberg et considérablement enrichie depuis, peut être évaluée à 100,000 volumes. Le cabinet minéralogique offre de grandes richesses, grâce aux dons du prince D. Galitsyne et du conseiller privé Heim de Meiningen. Le jardin botanique universitaire est petit; mais celui du grand-duc supplée à ce défaut. Enfin l'université est dotée d'un observatoire, d'un amphithéâtre anatomique, et d'un cabinet d'anatomie comparée.

La cour supérieure d'appel d'Iéna est le seul tribunal en Allemagne qui soit en rapport avec une académie : les cinq premiers professeurs de droit de l'université d'Iéna (la 6e chaire n'a été créée qu'en 1819) sont en même temps membres de cette cour, dont tous les autres membres jouissent des droits de professeurs honoraires de l'université. *Voir* Eichstædt, *Annales Academiæ Ienensis*, Iéna, 1823, 1 vol. in-4°.

Deux journaux littéraires importants ont été fondés à Iéna, l'un par Schütz, en 1785, et l'autre en 1804, par M. Eichstædt (*voy.* ces noms). La première de ces feuilles, transférée à Halle (*voy.*), a été remplacée par la seconde. Celle-ci n'a pas cessé de paraître jusqu'à ce jour, mais elle ne jouit plus en Allemagne de la haute influence que lui a longtemps assurée l'esprit critique et le profond savoir qui présidaient à sa rédaction. *C. L. m.*

Batailles d'Iéna et d'Auerstædt, campagne de 1806. Napoléon, pour assurer un succès plus complet de sa campagne de 1805 contre l'Autriche, avait cru devoir violer la neutralité de la Prusse en faisant traverser le territoire d'Anspach par le corps de Bernadotte (*voy.*). Peu de jours avant la bataille d'Austerlitz, le ministre prussien comte de Haugwitz (*voy.*) était arrivé auprès de Napoléon, qui remit la négociation à quelque temps de là. Alors la victoire avait changé toutes les positions, et Haugwitz, venu avec des instructions pour se joindre à la coalition de l'Angleterre, de la Suède, de l'Autriche et de la Russie, crut mieux servir son pays en oubliant la violation du territoire et acceptant par compensation l'électorat de Hanovre conquis par

la France sur l'Angleterre. Il cédait en échange le pays d'Anspach, de Clèves et la principauté de Neufchâtel. Pour ces trois petites provinces, situées isolément à de grandes distances, la Prusse gagnait le triple de population et de revenus, et elle cessait d'être en contact avec la frontière française. Après avoir conclu ce traité à Vienne, le 15 décembre, Haugwitz en partit le 17, mais sans se faire précéder d'un courrier; et il arriva, le 25, à Berlin, se félicitant d'apporter à son maître l'assurance d'un agrandissement, au lieu d'une guerre dangereuse. Mais la scène avait changé à Berlin. Le roi n'étant pas prévenu, y avait conclu, le 22, avec l'Angleterre la convention de protéger ses troupes dans le Hanovre, à condition d'être protégé par elles, s'il était attaqué par la France. On juge de l'embarras de Frédéric-Guillaume à la nouvelle du traité de Vienne apporté par Haugwitz : aussi le reçut-il fort mal. Mais après beaucoup d'hésitations, l'intérêt de l'état l'emportant sur ses scrupules, il prit un moyen terme, ratifia le traité à condition qu'il occuperait éventuellement le Hanovre jusqu'à la paix; mais qu'il ne céderait ses trois provinces qu'après que l'Angleterre aurait sanctionné cette acquisition. Occupant le Hanovre avec une partie de son armée, il mit le reste sur le pied de paix en le dispersant jusqu'au Niémen, et envoya Haugwitz à Paris pour plaider et remettre tout en question. Ce moyen terme ne pouvait avoir qu'une issue fâcheuse. Napoléon avait déjà cédé Anspach à la Bavière, et, dans l'attitude que lui donnait et sa victoire et son caractère, il traita mal Haugwitz. S'il fallait rétrocéder le Hanovre pour l'obtention de la paix générale, pourquoi n'avait-il pas stipulé une indemnité équivalente, ou bien une alliance offensive et défensive avec la France, pour en courir toutes les chances si le traité de Vienne entraînait la guerre entre l'Angleterre et la Prusse?

Parlant alors en maître qu'irritaient les démonstrations des officiers prussiens et le crédit croissant du Hanovrien Hardenberg (*voy.*) à Berlin, Napoléon déclara à Haugwitz que son cabinet avait détruit le traité de Vienne, qu'il le changeait donc, et qu'il fallait qu'à l'instant même se fît la remise des provinces échangées; qu'en outre la Prusse renoncerait à une cession de 20,000 ames que devait lui faire la Bavière. Enfin il exigea pour dernière condition que ses ports fussent fermés aux Anglais. La Prusse épouvantée entra dans son système et plia, car elle pouvait en quinze jours être envahie. Le 15 février 1806, le nouveau traité fut ratifié à Berlin. *Voy.* FRÉDÉRIC-GUILLAUME III.

A cette époque, Napoléon poursuivait activement la réalisation du système continental (*voy.* au dernier mot). Mais comment arriver à son but par l'accord de tant de pays d'intérêts opposés? Du moins fallait-il l'alliance d'une puissance de premier rang pour faire contre-poids et détourner les coalitions que susciterait l'Angleterre, tandis qu'il tournerait vers la guerre maritime la plus grande partie de ses ressources. Dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, les traités de la France avec l'Autriche, l'Espagne, Naples et la Sardaigne assurant sur le continent sa sécurité, lui avaient permis d'humilier et d'affaiblir en Amérique sa rivale maritime. Mais, en 1806, l'Autriche humiliée, dépouillée, ulcérée, ne pouvait être une alliée sûre. La Russie était ennemie; la Prusse, un peu douteuse, était d'ailleurs trop faible avec 7 millions d'habitants pour contenir l'Autriche et la Russie. Napoléon songea donc à s'entourer d'un système d'états fédératifs du second ordre, intéressés par ses bienfaits à combattre pour sa cause. De là, le royaume de Naples conquis et donné à Joseph, celui de Hollande à Louis, ses frères, et la Confédération du Rhin. Ce fut le 12 juillet 1806, que 16 millions d'Allemands, renonçant à tous les liens qui les attachaient à l'empire romain, se groupèrent autour de la France devenue leur centre (voy. *Confédération du* RHIN). Alors la Prusse chercha à former une contre-fédération au nord, en ralliant la Saxe, Hesse-Cassel, la Poméranie, les duchés de Mecklenbourg et de Brunswic. Napoléon s'y opposait pour la Saxe; la Russie et l'Angleterre réclamaient pour Hambourg et les villes anséatiques. Cependant 300 bâtiments prussiens étaient pris et les ports du royaume

bloqués par les Anglais et les Suédois. La fermentation la plus vive couvait dans la Prusse, quand une étincelle partie d'Angleterre causa l'explosion.

Après la mort de Pitt, un changement de cabinet avait amené des ouvertures à la France pour la paix maritime. L'Angleterre voulait traiter de concert avec la Russie; mais Napoléon divisa la négociation. Alexandre envoya d'Oubril à Paris, sous prétexte d'un échange de prisonniers.

D'abord les Anglais proposèrent l'état de possession respectif, paraissant satisfaits de garder Malte et le cap de Bonne-Espérance qu'ils venaient de conquérir; bientôt ils demandèrent en outre la restitution du Hanovre. La France insista pour qu'en échange de ces deux points la Sicile fût donnée à Joseph.

Le traité signé par d'Oubril à Paris, le 20 juillet, garantissait l'intégrité de l'empire othoman, et autorisait l'échange de la Sicile contre les iles Baléares. Mais le 24 août, Alexandre en refusa la ratification.

Dès que lord Lauderdale l'eut appris, il demanda ses passeports, certain d'avoir brouillé Napoléon avec la Prusse pour le Hanovre, et peut-être avec l'Espagne pour les îles Baléares. Quoique les propositions pour le Hanovre n'eussent eu aucune suite, l'effet qu'elles produisirent à Berlin fut aussi prompt que la foudre. La reine, le prince Louis et tout le parti de la guerre entraînèrent le roi qui n'avait pu calmer l'opinion publique que par l'acquisition du Hanovre. On souleva les esprits contre Napoléon, en affectant de ne voir en lui qu'un allié de mauvaise foi. On cria aux armes, sans même attendre la coopération et les troupes de la Russie.

Le général Knobelsdorf somma Napoléon dans un *ultimatum* : 1° d'évacuer l'Allemagne, en commençant du jour où le roi pourrait avoir reçu sa réponse et continuant sans interruption; 2° de détacher Wesel de son empire; 3° d'envoyer sa réponse avant le 8 octobre au quartier-général du roi. Cet impérieux langage était inouï, surtout de la part des Prussiens, qui avaient hésité à se joindre aux Autrichiens et aux Russes en armes à Austerlitz.

Napoléon pouvait être à Berlin avant l'armée russe cantonnée sur le Niémen. Il espérait occuper celle-ci par les Turcs, aux dépens desquels, par un traité signé, l'Angleterre venait d'accorder la Moldavie et la Valachie à la Russie. Parti de Paris pour Mayence, il arriva le 6 octobre 1806 à Bamberg. Là se trouvaient concentrés, ainsi qu'à Cobourg, les cinq corps de Bernadotte, de Davoust, de Lannes, de Soult, de Ney, et la cavalerie de Murat. La garde suivait. Augereau, qui semblait menacer la route de Cassel au sortir de Francfort, se rabattait à droite. L'armée française était forte de 180,000 hommes.

Les Prussiens, ayant entraîné l'armée saxonne, s'étaient portés sur le revers septentrional de la forêt de Thuringe. La droite, sous Rûchel (20,000 hommes), à Eisenach; le centre (50,000 hommes), sous le roi et le vieux duc de Brunswic, généralissime de l'armée prussienne, à Erfurt; la gauche (50,000 hommes), sous le prince de Hohenlohe-Ingelfingen, concentrée vers Blankenhagen, s'étendait par son extrémité jusqu'à Schleitz.

Des trois directions par lesquelles Napoléon pouvait les aborder, il se garda de prendre celle de gauche, par Mayence et Wesel sur la Westphalie. Il s'abstint également de pousser ses masses au centre par la route d'Eisenach sur Cassel et Leipzig. Seulement, vers ces deux directions il attira les forces ennemies, leur donnant le change par les démonstrations d'Augereau et du roi Louis. Pendant que le duc de Brunswic se portait de lui-même au-devant du piége, pour tomber, au débouché de la Franconie, sur la ligne du Mein, où il s'imaginait trouver Napoléon dans une timide défensive, celui-ci, portant presque toutes ses masses vers la droite, s'apprêtait à tourner la gauche des Prussiens, par Hof et Gera. Ce mouvement devait les couper du cœur de leur monarchie; en établissant l'armée française entre eux et l'Elbe, il amenait leur destruction en cas de défaite. De son côté, Napoléon, supérieur en nombre, découvrait peu ses communications, pouvait, grâce à la direction prise, se rabattre de Gera vers l'ouest en cas de revers, et, couvrant alors les directions de Cobourg, de Hof, il ramenait ses corps en Franconie avec l'aplomb d'un

capitaine dont les mesures avaient également prévu les chances d'une défaite comme celles d'une victoire. Son armée déboucha dans les pays de Saxe en trois colonnes : à droite, Soult, Ney et une division bavaroise par Hof sur Plauen ; au centre, Murat, Bernadotte et Davoust par Kronach sur Saalbourg ; à gauche, Lannes et Augereau sur Saalfeld.

Le 8 octobre, Murat forçait le passage de la Saale à Saalbourg ; le 9, Bernadotte battait le corps de Tauenzien à Schleitz ; le 18, Lannes refoulait à Saalfeld l'avant-garde d'Hohenlohe, dans un combat où le prince Louis de Prusse se fit tuer.

Dès le 12, l'une des colonnes françaises avait prévenu la gauche ennemie à Gera, derrière l'Elster. Napoléon la fit servir de pivot à une grande conversion de toute son armée. Cette manœuvre l'amenait sur la Saale, où elle saisissait les passages par lesquels les Prussiens devaient regagner l'Elbe. Dès le 13, Murat, dont la cavalerie avait poussé jusqu'à Leipzig, se rabattait à gauche, par un rapide mouvement vers Naumbourg, où les corps de Davoust et de Bernadotte s'étaient également portés. Pendant ce temps, les corps de Lannes, de Soult, d'Augereau, de Ney étaient dirigés sur Iéna, autre passage sur la Saale, à six ou sept lieues de Naumbourg. Dès ce moment lés Prussiens étaient presque coupés.

Alors seulement leur généralissime se douta de la manœuvre, et son centre, quittant Weimar dans la soirée du 13, se porta vers Sulza, dans la direction de Naumbourg et de Mersebourg. Hohenlohe, campé près Kapellendorf en vue des hauteurs d'Iéna, devait protéger cette marche de flanc et être soutenu par le corps de Rüchel.

Mais Napoléon, les yeux attachés sur chacun de leurs mouvements, fixa au 14 la bataille qui allait assurer leur ruine. Dans la nuit, derrière le corps de Lannes, il fit gravir à sa garde le sentier escarpé qui conduisait sur le plateau de Klosewitz par les rampes du Landgrafenberg. C'était comme une tête de pont pour déboucher dans la plaine. Soult arriva à sa droite, Augereau à sa gauche. Le terrain escarpé était des plus difficiles. Ney bivouaquait à quelques lieues de là. Croyant l'armée prussienne réunie en une masse, Napoléon avait ordonné à Bernadotte de remonter de Naumbourg à Dornbourg à mi-chemin de Iéna, et à Davoust de prendre à revers l'extrémité de la gauche prussienne, en se rabattant par la gauche de la Saale vers Apolda. Murat revenait à Iéna avec la cavalerie.

On ne supposait pas alors que Davoust, à six ou sept lieues de là, aurait à supporter seul l'effort du gros de l'armée prussienne, voulant, avec son roi, percer par Naumbourg.

Le 14 au matin, le temps était si brumeux, qu'à cinquante pas on ne distinguait plus les objets. Ce brouillard donna aux Français le temps de compléter leurs préparatifs sur le plateau. Bientôt Lannes eut débusqué l'avant-garde de Hohenlohe des défilés dont elle tenait la tête, et se logea à gauche dans le village de Lutzerode, à droite dans celui de Klosewitz. Le prince de Hohenlohe avec ses troupes campées à Kapellendorf, se porta contre lui sur Vierzehnheiligen. Pendant deux heures, Napoléon ne fit qu'entretenir le combat, jusqu'à l'arrivée de sa cavalerie, des corps d'Augereau et de Soult, et du gros de celui de Ney. Tous pouvant enfin déboucher ensemble, Augereau sur Isserstedt, Ney et Lannes au centre sur Vierzehnheiligen, Soult sur la gauche de Hohenlohe, les Prussiens plièrent et furent bientôt mis en déroute. Rüchel arrivant de Weimar, au pas de course, se fit culbuter en attaquant de front avec ses 20,000 hommes, au lieu de chercher à couvrir la retraite. Le duc de Brunswic dirigea l'armée vers le passage de Kœsen, mais un coup de feu à l'œil le tua. Alors le commandement passa au feldmaréchal de Mœllendorf, qui ordonna la retraite. Mais elle ne put se faire en bon ordre, par suite d'événements qu'il nous reste à raconter. Tout prit la fuite, et après une vive poursuite, les Français, le soir même, occupèrent Weimar, à six lieues d'Iéna.

Davoust (*voy.*) venait d'obtenir un triomphe éclatant sur la première division de l'armée prussienne, à Auerstædt, village prussien distant de 3 milles allemands de Weimar. Le 13, sa division d'avant-garde avait poussé sa reconnaissance

jusqu'au défilé de Kœsen, où l'on monte aussitôt après avoir passé la Saale en venant de Naumbourg; la division prussienne lui avait pris quelques cavaliers; mais, croyant qu'il n'y avait là qu'un détachement, elle ne vint pas s'établir à la tête du défilé d'où elle eût pu empêcher les trois divisions de Davoust de déboucher. Le lendemain, elle reçut l'ordre d'y prendre position, afin de couvrir la marche des quatre autres divisions, qui, du plateau de Kœsen, devaient filer par un chemin qui conduit à Fribourg sur l'Unstrutt, où elles comptaient passer sans être obligées de combattre pour se faire jour. Mais alors il était trop tard: une partie de l'infanterie de Davoust, la division Gudin, avait débouché. Celle-ci perdit 3,500 hommes dans la journée; mais son héroïque résistance donna le temps aux divisions Friant et Morand d'arriver; et, presque sans cavalerie, ces troupes, inférieures d'environ moitié, chassèrent successivement l'ennemi de position en position, jusqu'après trois heures où sa retraite et sa déroute furent tout-à-fait décidées. La tête de deux divisions de Bernadotte se montrait à gauche, dans le lointain, vers Apolda. Il avait quitté Davoust à deux heures du matin pour remonter la Saale par Kambourg et Dornbourg. M. Jomini dit qu'une phrase des ordres de Napoléon parvenus à Davoust à deux heures du matin, portait que le corps de Bernadotte pourrait marcher avec le sien s'il l'avait déjà, mais que cette phrase n'ayant pas été répétée dans les ordres de Bernadotte, celui-ci exécuta littéralement son ordre de marcher sur Dornbourg. Cette manœuvre causa un grand mécontentement dans l'armée française; car Davoust, avec ses trois divisions, semblait devoir être écrasé. Nous avons eu sous les yeux deux lettres de Bernadotte à ce sujet. Dans l'une, il se plaint du mécontentement de l'empereur, et ajoute que s'il n'a pas eu une grande part à la victoire d'Iéna, il faut l'imputer aux chemins dont la difficulté était si grande que sa division de dragons avait mis six heures à passer le défilé de Dornbourg pour monter sur les hauteurs, après le passage de la Saale. (*Voy.* les explications qu'on a données à l'art. Bernadotte.)

Durant la nuit, les Prussiens se dispersèrent dans une épouvantable confusion. Poursuivis sans relâche, ils laissèrent entre les mains du vainqueur 60 drapeaux, 25,000 prisonniers, 200 pièces de canon. Une admirable combinaison de poursuites lancées avec rapidité ne laissa pas à leurs débris le temps de respirer, de se réorganiser, et la fin du mois de novembre vit l'armée française toucher à la Vistule. Là se montrèrent pour la première fois des divisions russes, mais trop tard. L'armée prussienne était anéantie et la monarchie presque entière était tombée au pouvoir de Napoléon. *Voy.* Eylau, Friedland et Tilsitt.

Il faut lire le développement de cette campagne de Prusse dans l'ouvrage fort estimé du général Jomini, où nous avons puisé cet article. On doit consulter aussi l'ouvrage du général Matthieu Dumas, *Précis des événements militaires*, t. XV et suivants. D-e.

IÉNICEI, et non pas Énissei, grand fleuve de l'empire russe, et peut-être le plus grand de l'Ancien-Monde, puisque son cours a une longueur d'environ 1,000 lieues de France. Aussi donne-t-il son nom à un gouvernement de la Sibérie (*voy.*) orientale, assez vaste pour former à lui seul un royaume, si sa population répondait à cette immense superficie.

Les sources du Iénicei sont aux confins des empires de Chine et de Russie, dans les monts Saïanes, qui forment la séparation, et non loin des sources de la Sélenga, également situées dans la Mongolie, aux environs du lac Kossogol. Les deux ruisseaux qui le forment sont appelés par les Chinois Hua-Kimu et Pei-Kimu (Bei-Kem); de leur réunion résulte le grand Kem, *Oulou-Kem* des Mongols. Le nom de Iénicei paraît d'origine tungouse. Cette rivière coule au sud des monts Saïanes, dans la direction de l'est à l'ouest, et sous une latitude que les cartes russes indiquent mal, mais qui serait, d'après la géographie de M. Ritter (*Asie*, t. I, p. 997), le 51e degré. Après un cours de plus de 100 lieues, le Kem tourne brusquement vers le nord, reçoit le Kemtchik, ou petit Kem, qui vient droit à lui de l'ouest à l'est, et s'ouvre ensuite, grâce à sa rapidité, un pas-

sage au travers de la chaîne de montagnes qui lui barre l'entrée de la Sibérie. De ce point, où de hautes montagnes accompagnent longtemps ses bords pierreux dans un pays très pittoresque, il traverse, du sud au nord, avec fort peu de sinuosités, tout le gouvernement de Iéniceisk, jusqu'à la mer Glaciale, où il arrive par un liman (*voy.*) dont nous parlerons plus loin, sous environ 68° de lat. Nord. Avant d'atteindre Krassnoïarsk, chef-lieu du gouvernement, le Iénicei reçoit à gauche le riant Abakân sorti des extrémités du petit Altaï, et à droite la Touba. Il arrose Saïanskoï et Minoussinsk, chef-lieu d'un district qu'un ancien gouverneur de ce pays nous dépeint comme remarquable par la beauté de la nature, et en partie habité par les Koïbales, qui paraissent être de race samoïède. Au-delà de Krassnoïarsk, et avant d'arriver à Iéniceisk, petite ville dont M. Hansteen a fixé la latitude à 58° 27′ 19″, il reçoit à droite la Tungouska supérieure, sortie du gouvernement d'Irkoutsk. Déjà navigable depuis la frontière de Russie, il devient alors un grand fleuve; car sa largeur à Iéniceisk est de 570 brasses en été et de 795 en hiver. Mais à partir de là il coule, avec une assez forte pente, par des déserts qui n'ont que lui pour les animer un peu. A gauche, aucun grand affluent ne se dirige vers lui; mais à droite, entre Iéniceisk et Touroukhansk, il reçoit encore la Tungouska *podkamenskaïa*, c'est-à-dire *sous les rochers*, et la Tungouska inférieure. Enfin, dans le pays des Khasova ou Samoïèdes, il ralentit son cours, se convertit en une baie ou liman, large de 3 à 10 lieues, longue de près de 100, et qui se confond avec la mer Glaciale, plus de 200 lieues à l'est du golfe formé par l'embouchure de l'Obi. *Voy.* SIBÉRIE. J. H. S.

IERMAK, *voy.* KOSAKS.

IERMOLOF (ALEXIS PÉTROVITCH), général russe et diplomate habile. Il prit part aux campagnes de 1805 à 1807 et à celles de 1812 et 1813; en 1815, il commanda le second corps de l'armée russe, qui, sous la conduite de Barclay de Tolly, marcha de la Pologne sur le Rhin, et vint ensuite occuper quelques départements de la France. En 1817, Iermolof fut nommé gouverneur civil et militaire de la Grousie ou des provinces russes du Caucase; il se rendit de là, avec une ambassade composée d'une élite de jeunes nobles, comme envoyé extraordinaire à la cour de Perse. Il devait y contrebalancer, et même, si cela se pouvait, détruire l'influence de l'ambassadeur anglais. Le général Iermolof réussit complétement dans cette mission difficile; et à son retour dans son gouvernement, où il affermit de plus en plus la puissance moscovite, il s'efforça d'étendre dans ces pays les relations commerciales de la Russie. En 1826, les Persans, sous la conduite d'Abbas-Mirza (*voy.* FETH-ALI-CHAH), étant venus l'attaquer, Iermolof fut bientôt en état de les repousser. En 1827, après plusieurs combats, il châtia les Tchetchenzes, peuple montagnard rapace; mais n'inspirant pas une confiance entière au nouveau souverain dont on connaît peu les griefs contre lui, il fut rappelé au mois de novembre de la même année, et le général Paskévitch (*voy.*) lui succéda dans le commandement en chef contre la Perse. En 1831, Iermolof rentra au service, mais il mourut en 1833, laissant la réputation d'un capitaine brave et expérimenté qui, comme Souvarof, savait se faire aimer de ses soldats. *C. L.*

IFFLAND (AUGUSTE-GUILLAUME), acteur et poëte dramatique allemand, naquit, le 19 avril 1759, à Hanovre. Dès l'âge de 6 ans, il assista à une représentation théâtrale: l'impression qu'il éprouva fut si vive que la carrière qu'il a suivie se rattache certainement à cette soirée. De retour chez lui, cet enfant, rempli d'imagination, essaya de reproduire avec un zèle naïf ce qu'il avait vu et entendu. Son père, pour étouffer dans son germe cette passion naissante, n'épargna ni les reproches ni les punitions; il conduisit son fils plus fréquemment au service divin, et Iffland raconte dans ses Mémoires (*) qu'il essaya en vain de retrouver en face de la chaire les brûlantes émotions du théâtre. « L'orateur ne parlait pas comme tout le monde; il psalmodiait sur un ton lugubre et larmoyant. Personne n'entamait une conversation avec lui; plus

(*) *Meine theatralische Laufbahn* (Ma carrière dramatique), t. Ier de ses Œuvres complètes.

d'un auditeur s'était endormi. Ah! quand je songeais à ces belles figures, inondées de lumière, qui parlaient, qui agissaient comme nous, que mon imagination était alors éveillée, électrisée ! » Cet aveu caractérise bien l'acteur futur. Quelques années plus tard, Iffland assiste à la représentation de *Sara Sampson*, de Lessing. « Jusqu'ici (c'est encore lui qui parle) je ne connaissais les souffrances des hommes que par les histoires bibliques de Hübner, ou par les pauvres qui demandent l'aumône dans la rue; je n'avais aucune idée d'une pareille langue, d'une histoire aussi douloureuse... A partir de ce moment, le théâtre devint pour moi une école de sagesse et de nobles sentiments. » Mais son père le contrariait de plus en plus dans son goût théâtral. Le 21 février 1777, le jeune Iffland assistait à la représentation d'une comédie de Gotter, probablement à l'insu de ses parents : tout à coup arrive au parterre une missive qui lui ordonne de rentrer tout de suite au logis. Irrité par les reproches, sans doute fort sensés, qu'on lui adressait, humilié, blessé au vif, il oublie tout, son devoir filial, le bonheur de la maison paternelle, la fortune qui l'attendait; il ne voit plus que l'art, sa religion à lui ; il n'entend que la voix de cette irrésistible passion du théâtre qui l'avait saisi au sortir du berceau, pour ne l'abandonner que la veille de sa mort; il part, il s'enfuit, et se fait acteur.

Le 15 mars 1777, il monte pour la première fois sur les planches à Gotha, dans une comédie d'Engel, où il remplit le rôle d'un vieux juif. Le public, devinant en lui le grand comédien, l'accueillit avec faveur. Après la mort du directeur Eckhoff, Iffland se rendit de Gotha à Manheim, où son remarquable talent se développa avec rapidité, et où il commença à écrire lui-même des pièces pour le théâtre. L'Allemagne n'oubliera jamais que c'est à Iffland qu'elle doit Schiller. Sur la fin de 1781, un jeune homme inconnu vint présenter à Iffland le manuscrit d'une tragédie intitulée *les Brigands*, et, le 13 janvier 1782, Iffland créa le rôle de Franz Moor. De 1784 à 1785, il composa *le Crime par ambition*, *la Pupille*, *les Chasseurs*, et obtint par ces drames un grand succès comme auteur dramatique, après avoir échoué dans quelques essais antérieurs (*Albert de Thurneisen*, en 1781). Attaché à la cour électorale, qui le traitait avec distinction, Iffland refusa les offres qui lui arrivaient de Vienne, de Berlin, et, au plus fort de la tourmente révolutionnaire, pendant les siéges que Manheim eut à soutenir, il ne désespéra jamais de sa position comme directeur; il tint bon jusqu'en 1796, où des querelles désagréables avec le baron de Dalberg lui firent désirer un changement de position. Appelé à la direction du théâtre national de Berlin, il quitta Manheim, le cœur brisé.

Des succès éclatants l'attendaient dans la capitale de la Prusse, dont il releva le théâtre. En 1806, il fut saisi d'une douleur patriotique à la vue des loges remplies de Français qui ne pouvaient comprendre que son jeu muet; aux ordres qu'on lui intima de faire représenter sur le théâtre berlinois des pièces blessantes pour l'honneur national de la Prusse, il opposa une noble résistance, et plus d'une fois il fut sur le point d'être arrêté et déporté en France. En 1807, à la rentrée du roi Frédéric-Guillaume III, il fut décoré de l'Aigle-Rouge. En 1811, sa santé, épuisée par les fatigues de la composition et du théâtre, commença à donner des inquiétudes à ses amis; Iffland fit un voyage dans les villes qui avaient été témoins de ses premiers succès : il revit Manheim, et ce fut pour la dernière fois. Ne consentant jamais à se soumettre aux avis des médecins qui lui ordonnaient de renoncer à la scène, il hâta le terme de sa carrière, et mourut le 22 septembre 1814, à Berlin.

Les contemporains d'Iffland parlent tous de son talent d'acteur avec admiration et enthousiasme. Il saisissait merveilleusement l'ensemble d'un rôle, le dominait, et savait éviter toute routine théâtrale. Par des études constantes sur l'art qu'il exerçait et par une sagacité instinctive, Iffland avait atteint la perfection. Rien n'égalait le naturel avec lequel il jouait les pères nobles; il excellait dans le haut comique; mais, dans la dernière partie de sa vie, son embonpoint ne lui permettait plus de jouer la tragédie. Il était d'une taille

assez petite et ressemblait un peu à Garrick; son œil noir était brillant; son jeu très souvent était concentré dans son regard. Comme tous les grands artistes, il produisait les plus grands effets par les moyens les plus simples; jamais le jeu de sa physionomie n'allait jusqu'à la charge. Quelquefois il improvisait avec une heureuse assurance, et suppléait avec une grande présence d'esprit à une disposition scénique défectueuse et au manque de mémoire de ses camarades.

Comme auteur dramatique, Iffland n'a pas eu moins de vogue. Ses drames offrent de bons tableaux d'intérieur et des caractères vrais empruntés à la vie bourgeoise. Une sentimentalité un peu monotone fait le fond de toutes ses pièces, qui manquent d'ailleurs de cette force comique, de cette ironie mordante et misanthrope qui constitue la véritable comédie. Iffland n'avait point, dans son imagination, l'élan créateur qui fait le grand poëte. Il a introduit sur la scène allemande le genre larmoyant que Kotzebuë (*voy.*) et ses imitateurs ont développé jusqu'à satiété. Aussi Schiller, dans une de ses épigrammes intitulée *l'Ombre de Shakspeare*, se moque-t-il un peu de cette piteuse cohue de colonels de hussards, de conseillers de justice et d'épiciers qui sont venus chasser les dieux et les héros, et de cette justice distributive qui, pour ménager la sensibilité des femmes, punit uniformément le vice et convie, à la fin du cinquième acte, la vertu à un festin splendide. Les personnages d'Iffland moralisent toujours, et malheureusement ils expriment leurs sentiments dans une prose traînante et raboteuse.

Ce jugement, un peu sévère, n'est applicable d'ailleurs qu'à la généralité du drame et des comédies d'Iffland. Dans le nombre, il y a des pièces vraiment distinguées: nous ne citerons que *les Chasseurs*, *les Soldats*, *les Célibataires*, *la Journée d'automne*, *la Dot*, *le Joueur*, *le Magnétisme*, *les Avocats*, etc., etc. Le mérite des pièces d'Iffland est dans le contraste entre les mœurs des villes et celles de la campagne, dans la peinture fidèle de la classe moyenne à la fin du XVIIIe siècle. Iffland peint à merveille le bonheur domestique, la nature morale de l'homme, et fait vibrer des cordes dans tous les cœurs bien nés. Sa vie privée était exemplaire; marié depuis 1796, il ne souffrit jamais que sa femme s'engageât au théâtre. On a faussement accusé Iffland d'un orgueil excessif: il était réservé, mais il n'avait pas même la vanité permise à un artiste. Il aimait l'art; c'était une vocation désintéressée.

Iffland a écrit des traités remarquables sur l'art théâtral, qu'il a consignés dans l'*Almanach dramatique* de Berlin (1807-1809). Il a lui-même publié ses *Œuvres dramatiques* à Leipzig, en 18 vol., 1798-1809. Un choix de ses ouvrages dramatiques a paru à Leipzig en 11 vol. in-18, 1827-1828. Il existe aussi quatre volumes de traductions et de pièces arrangées (Berlin, 1808-1812). L. S.

IGNACE (SAINT), évêque d'Antioche depuis l'an 69 de J.-C., doit avoir été le disciple d'un des apôtres, saint Jean ou saint Pierre. Son surnom de *Théophore* (que Dieu porte) fit croire plus tard qu'il avait été cet enfant que Jésus-Christ plaça au milieu de ses disciples, en leur disant qu'ils devaient se former sur ce modèle. Expulsé de son évêché, Ignace trouva la mort du martyre à Rome, sous Trajan, l'an 116 de notre ère. On le jeta aux lions. L'Église catholique célèbre sa fête le 1er février. De plusieurs écrits qu'on lui attribue, sept de ses lettres seulement paraissent être authentiques; elles ont été publiées d'après le célèbre manuscrit de Florence avec les lettres de Barnabé, par Is. Vossius, Amst., 1646, in-4°. Jacques Usher en publia une édition plus correcte à Londres, 1647, in-4°. Les *Lettres authentiques* ont été traduites en français par le P. Legras, de l'Oratoire, Paris, 1717, in-12. X.

IGNACE DE LOYOLA (SAINT), *voy.* LOYOLA et JÉSUITES.

IGNAMES. Plusieurs espèces du genre *dioscorea* produisent des tubercules charnus, connus, dans les colonies françaises, sous le nom d'*ignames* (du mot *inhame*, par lequel on les désigne en portugais). Ces tubercules, après avoir été cuits, sont un aliment très sain et d'une saveur très agréable, assez analogue aux pommes de terre, et qui fait la principale nourriture des habitants de

beaucoup de contrées de l'Asie équatoriale. La culture de cette denrée est aussi productive que facile, mais elle ne réussit que dans les climats tropicaux.

Le genre *dioscorea* appartient à la famille des asparaginées, et il offre les caractères distinctifs suivants : fleurs dioïques, à périanthe simple, herbacé, supère, partagé en 6 segments; fleurs mâles à 6 étamines insérées à la base des segments du périanthe; fleurs femelles à ovaire triloculaire, surmonté de styles filiformes. Le fruit est une capsule à 3 coques chartacées, aplaties, aliformes, uniloculaires, s'ouvrant chacune au dos par une fente longitudinale. Chaque coque contient 2 graines comprimées et bordées d'une large aile membraneuse. Les *dioscorea* sont des herbes ou des arbustes à tiges volubiles, souvent armées d'aiguillons crochus; leurs feuilles, très entières ou rarement palmées, sont pétiolées, le plus souvent cordiformes, en général alternes. Les fleurs, petites et peu apparentes, forment des grappes ou des épis axillaires.

En voici les espèces les plus remarquables, à titre de plantes alimentaires : le *dioscorea globosa*, Roxb., fréquemment cultivé dans l'Inde; ses tubercules sont très gros, presque sphériques, blancs à l'intérieur; on les préfère à ceux de toutes les autres espèces du genre. Le *dioscorea alata*, L., est l'espèce dont la culture est la plus répandue non-seulement dans l'Asie équatoriale, mais aussi dans les contrées intertropicales de l'Afrique et de l'Amérique; toutefois ses tubercules sont moins estimés, du moins dans l'Inde, que ceux du *dioscorea globosa*, mais ils acquièrent 2 à 3 pieds de long et pèsent souvent de 30 à 40 livres; leur forme est en général oblongue, et leur chair tantôt blanchâtre, tantôt rougeâtre. Enfin, le *dioscorea fasciculata*, Roxb., qui se cultive au Bengale, pour l'extraction de la fécule. Éd. Sp.

IGNITION, du latin *ignis*, *voy*. Feu, T. X, p. 731, et Incandescence.

IGNORANCE. Il est deux sortes d'ignorance : l'une, naturelle à l'homme, est celle dans laquelle il naît, et qui ne peut être dissipée que par l'instruction qui lui est donnée; l'autre est celle des grands et des bons esprits, celle des Socrate, des Montaigne, des Pascal, des Fontenelle, qui, par leur instruction même, ont appris à respecter les limites imposées aux connaissances humaines, et qui, en un mot, *savent ignorer.*

La première sorte d'ignorance est honteuse pour tout être auquel n'ont point manqué les moyens d'en sortir; car on doit se borner à plaindre ceux auxquels ils ont été refusés. Toutes les nations ont eu leurs *siècles d'ignorance*, que contribuèrent à prolonger l'ambition et la politique des puissants, l'égoïsme des *clercs*, c'est-à-dire des gens plus ou moins instruits de ces époques; enfin la difficulté qu'avant la découverte de l'imprimerie, opposaient au désir de s'instruire la rareté et la cherté des manuscrits. Aujourd'hui encore, malgré la grande diffusion des lumières, malgré tout ce qui a été fait pour procurer au peuple le bienfait de l'instruction élémentaire, l'ignorance, qui a disputé son terrain pied à pied, ne conserve encore que trop de sujets, et, faut-il le dire? trop d'apologistes.

Chaque jour, cependant, ces prédicateurs d'ignorance sont victorieusement réfutés par de tristes exemples des malheurs et des crimes dont elle est la source. Combien même, dans ces derniers temps, nos journaux n'en ont-ils pas rapportés, auxquels avaient donné lieu ces absurdes croyances de sorcellerie, de *sorts jetés*, etc., etc., que de sages leçons auraient pu dissiper. Il a été prouvé que le plus grand nombre des individus condamnés pour attentats ou autres crimes se compose toujours de ceux qui ne savent ni lire ni écrire.

Il est sans doute une heureuse ignorance qui doit être respectée et qu'il faut se garder de détruire : c'est celle des vices et des passions; mais, dans nos sociétés civilisées, elle ne peut guère appartenir qu'à l'enfance, et il est bien rare qu'elle ne cesse pas avec elle. *Voy*. Innocence.

Quant à cette ignorance qui résulte du défaut d'instruction ou d'étude, son seul moyen pour mériter l'indulgence est d'être humble et modeste. En gardant un silence prudent, l'ignorant peut éviter les échecs qu'éprouve souvent la sottise bavarde et présomptueuse.

Un genre d'ignorance très répandu chez nous à présent, c'est celui qu'on peut appeler l'*ignorance des gens de lettres*. Jadis on n'en citait que quelques rares exemples, tels que celui de Pradon, répondant à celui qui lui reprochait d'avoir placé une ville d'Asie en Europe : « Excusez-moi; je ne sais pas la *chronologie*. » Les traits de cette espèce sont maintenant des plus communs. Tel écrivain de nos jours attribue à Pizarre la découverte du Canada; tel professeur de feuilletons dramatiques parle des *Lisette* et des *Marton* de Molière, dans le théâtre duquel ne se trouvent ni une *Marton* ni une *Lisette*. Il y a quelque temps un vaudevilliste avait mis le télégraphe en jeu dans une pièce dont la scène se passait sous Louis XIV, et il fallut l'en avertir aux répétitions, ainsi que le directeur, qui n'y avait pas trouvé le plus petit mot à dire. Il nous serait aisé de citer d'autres traits de cette sorte, même chez des littérateurs de plus haute volée ; et pourtant, s'il est une ignorance impardonnable, c'est assurément celle d'un auteur, c'est-à-dire de l'homme qui s'est donné la mission d'instruire les autres. M. O.

IGNORANTINS, *voy.* Frères ignorantins.

IGNORANTISME, *voy.* Obscurantisme.

IGOUMÈNE ou Hégoumène, suivant la prononciation qu'Érasme a fait prévaloir, est un hiéromonaque (*voy.*) ou prêtre non marié, supérieur d'un couvent du rit grec, d'un ordre inférieur, ceux de première classe, comme les monastères du mont Athos, ayant pour supérieurs des archimandrites (*voy.* ce mot). Dans les monastères des Grecs, des Russes et des Nestoriens (*voy.*), les dignités d'archimandrite, d'exarque et d'hégoumène correspondent assez exactement à celles d'abbé, de provincial et de prieur (*voy.* ces mots), dans nos anciens ordres monastiques. Nous remarquerons que ce titre d'hégoumène (ἡγούμενος, conducteur), comme beaucoup de termes de la hiérarchie grecque, tels que διάκονος (serviteur), ἀρχιμανδρίτης (chef du troupeau), ἐπίσκοπος (surveillant), ποιμήν (berger), sont empruntés à la touchante parabole du bon Pasteur. F. D.

IGUANE, *voy.* Lézard et Basilic.

ILE, Ilot. Toute terre entourée d'eau est une île (*isle*, du latin *insula*). Il y a des îles dans les mers, dans les lacs et dans les fleuves et rivières. Plusieurs îles ne paraissent devoir leur existence qu'à l'irruption de la mer, qui a dû séparer des terres anciennement unies. Par exemple l'Angleterre paraît avoir été unie à la France, la Sicile à l'Italie, le Japon à la Chine, etc. La partie du globe qui renferme le plus d'îles, et qui même ne renferme pas d'autres terres, est celle qui est occupée par la mer Pacifique ou grande mer du Sud. Elle est parsemée d'îles, et le travail des polypes qui produisent les coraux tend à les multiplier, et à agrandir celles qui se sont formées depuis longtemps. C'est aussi dans cette mer que se trouve la plus grande île du globe, la Nouvelle-Hollande, à moins qu'on ne veuille considérer comme une île tout l'ancien continent, et comme une autre île le Nouveau-Monde, ce qui, à la rigueur, est conforme au sens du mot île.

L'Archipel (*voy.*) étant une mer parsemée d'îles, on a donné le même nom aux autres mers de même nature, et le nom propre est ainsi devenu un nom appellatif.

Ilot est le diminutif du mot île : ainsi c'est une très petite île, un plateau de rochers qui s'élèvent dans la mer au-dessus des flots. On donne particulièrement le nom d'*îlots* à de très petites îles inhabitables et non susceptibles de culture.

Iles flottantes, petites portions de terre flottant sur l'eau, et portant des roseaux et des herbes. Il y en avait autrefois plusieurs dans les marais auprès de Saint-Omer; on les visitait comme un objet de curiosité. Il en reste encore quelques-unes. La *Motte tremblante*, dans le lac Menteyer, département des Hautes-Alpes, était aussi une île flottante : on la regardait comme une des sept merveilles du Dauphiné ; elle s'est fixée ou elle a été détruite. On trouve également des îles flottantes dans un petit lac auprès des Thermes d'Agrippa, à Tivoli en Italie; le sol a cela de remarquable qu'il se compose de soufre, de carbonate de chaux et de feuilles de l'*ulva thermalis*. A l'embouchure du fleuve de l'Amazone flottent

plusieurs masses d'herbes et de joncs couvertes de terre. « Les îles flottantes, dit M. de Humboldt*, se forment dans toutes les zones ; j'en ai vu dans la rivière de Guyaquil, ayant 8 à 9 mètres de long, nageant au milieu du courant, et portant de jeunes tiges de *bambusa*, de *pistia stratiotos*, de *pontaderia*, et une foule d'autres végétaux dont les racines s'entrelacent facilement. » Mais c'est surtout au Mexique que les îles flottantes sont en grand nombre et ont été mises à profit par l'industrie humaine. « Sur les rivages marécageux des lacs de Xochimilco et de Chalco, dit le même auteur, l'eau, agitée dans la saison des grandes crues, enlève des mottes de terre couvertes d'herbes et entrelacées de racines. Ces mottes, voguant longtemps çà et là au gré des vents, se réunissent quelquefois en petits îlots. » Le peuple aztèque, qui habitait le Mexique, avait eu l'idée d'attacher plusieurs de ces mottes ensemble et d'ensemencer la terre qu'elles portaient. De là leurs *chinampas* ou jardins flottants, qui étaient fréquemment en usage dans le lac de Chalco lors de l'arrivée des Espagnols dans ce pays. C'étaient des radeaux formés de roseaux, de joncs, de racines et de branches d'arbustes, couverts de terreau, et soigneusement cultivés; ils produisaient des légumes et des fleurs; les Indiens qui gardaient et cultivaient ces chinampas y avaient leurs huttes. Cette industrie n'a pas cessé, et aujourd'hui encore les indigènes entretiennent des chinampas dans le lac de Mexico. D-G.

Il existe sur certaines rivières de la Chine des îles flottantes d'une plus grande dimension et occupées par une population très nombreuse. Selon la mythologie, l'île de Délos (*voy.*) était flottante, avant de se fixer irrévocablement à son emplacement actuel. S.

ILE DE FRANCE, *voy.* Maurice.

ILE-DE-FRANCE (province), *voy.* France.

ILÉUS, Passion iliaque, Colique de miserere, ainsi nommée jadis, parce que, dit-on, ceux qui en étaient atteints n'avaient que le temps, avant de mourir, de réciter le psaume qui commence par ce mot. Le nom d'iléus vient de ce qu'on croyait qu'elle avait son siége dans la partie de l'intestin grêle qu'on appelle *iléon*. Ses caractères principaux sont des douleurs extrêmement vives avec constipation et vomissement des matières fécales. Ce dernier phénomène, qui indique une obturation du canal intestinal, a donné lieu à des recherches d'anatomie pathologique propres à démontrer que l'iléus était un étranglement (*voy.*) interne, soit que, par suite d'une irritation nerveuse et sans lésion de tissu, l'intestin *s'invagine* ou rentre partiellement en lui-même, ou bien qu'une anse intestinale en embrasse une autre comme un lien, soit que l'inflammation, s'emparant des tissus, les unisse, dans cette situation vicieuse, d'une manière tout-à-fait irrémédiable.

Voilà ce qui était inconnu aux anciens, et qui permet maintenant d'obtenir plus de succès qu'eux dans le traitement de cette cruelle maladie, ne fût-ce qu'en s'abstenant de quelques médications évidemment dangereuses, comme de faire avaler du mercure cru ou des balles de plomb, dans la pensée que ces corps pesants délieraient les nœuds des intestins. F. R.

ILGEN (Charles-David), l'un des plus savants philologues de l'Allemagne, naquit, le 26 février 1763, à Burgholzhausen, dans la Saxe prussienne. Il fréquenta le gymnase de Naumbourg, et fit ensuite ses études à Leipzig. Ses connaissances étendues dans les langues classiques et orientales le firent nommer recteur du gymnase de Naumbourg, en 1790, et, en 1794, il devint professeur ordinaire des langues orientales et professeur extraordinaire de théologie à Iéna. En 1802, il accepta la place de recteur à l'école si renommée de Pforta, où il rendit de grands services à l'enseignement jusqu'en 1830, année où l'état de sa santé le força de donner sa démission. En 1831, il se retira à Berlin, où il mourut aveugle le 17 septembre 1834.

Ilgen débuta comme écrivain par son traité : *Chorus Græcorum tragicus qualis fuerit, et quare ejus usus hodie revocari nequeat* (Leipzig, 1788). Mais son principal ouvrage philologique est l'édition des *Hymni Homerici* (Halle, 1796),

(*) *Essai politique sur le royaume de la Nouvelle-Espagne*, t. II, liv. III, ch. 8.

Son dernier écrit : *Animadversiones philologicæ et criticæ in carmen Virgilianum, quod Copa inscribitur* (Halle, 1821, in-4°), dénote aussi une vaste et profonde érudition. Comme théologien, Ilgen a produit la plus vive sensation par ses études sur le livre de Job : *Natura atque virtutes Jobi, antiqui carminis Hebraïci* (Leipzig, 1788), et par son *Premier livre de Moïse dans sa forme primitive* (Halle, 1798). Ilgen avait en outre une connaissance profonde de la topographie et de l'histoire de la Thuringe, son pays natal; il était grand connaisseur en médailles, et avait en général une foule de notions peu communes aux philologues. Indépendamment de ses ouvrages philologiques cités, on a de lui différents petits traités parmi lesquels il faut surtout mentionner ses *Scolies sur les Grecs*, qui parurent sous le titre de *Opuscula* (Erfurt, 1797, 2 vol. in-8°). *C. L.*

ILION, *voy.* Troie.

ILITHYE, Εἰλείθυια, chez les Romains *Lucina*, déesse qui assiste les femmes en couches. *Voy.* Diane.

ILLE-ET-VILAINE. Ce département de la France, partie de l'ancienne Bretagne (*voy.*), a l'Océan pour borne du côté du nord; à l'est, il touche aux départements de la Manche et de la Mayenne; du côté du sud, au département de la Loire-Inférieure; et, du côté de l'ouest, aux départements du Morbihan et des Côtes-du-Nord. La première des deux rivières qui donnent leur nom au département, en traverse la partie septentrionale, et à Rennes elle se réunit à la Vilaine qui, passant par le sud du département, se rend à la mer, et, par le moyen d'écluses, devient navigable jusqu'au chef-lieu où s'arrête aussi l'effet de la marée. A l'est, le Couesnon qui se jette dans la Manche faisait anciennement la séparation de la Bretagne et de la Normandie; aujourd'hui il sépare le département d'Ille-et-Vilaine de celui de la Manche. Beaucoup de petites rivières descendent de la chaîne de collines qui traverse le nord du département; dans les pâturages situés sur les bords de ces cours d'eau, on nourrit beaucoup de chevaux et de bestiaux. Il existe aussi un grand nombre d'étangs, et un canal met en communication les rivières d'Ille et de Rance, dont la dernière se jette dans la Manche à Saint-Malo. Auprès de la mer s'étendent les marais de Dol qui ont été en partie desséchés à l'aide de canaux. Un sixième du département est couvert d'ajoncs et de bruyères. Des 668,697 hectares de sa superficie totale, 397,496 sont en terres labourées, 73,349 en prés, 42,519 en bois. Presque partout une couche peu épaisse de terre végétale repose sur le granit et le schiste. On y exploite des carrières de granit, de marbre, d'ardoise, de grès et de tripoli, ainsi que des mines de cuivre, de fer et de plomb argentifère. Le sol bien arrosé, sous un climat humide, donne une assez grande quantité de seigle, orge, avoine et blé sarrasin, du beau lin, du chanvre et du tabac. A cette dernière culture sont réservés environ 1,100 hectares de terrain dans l'arrondissement de Saint-Malo; ils produisent plus d'un million de kilogrammes de tabac. On fait 800,000 hectolitres de cidre et de poiré. On a beaucoup de gibier et de poisson, tant de rivière et d'étang que de mer. Dans les landes, on élève des chevaux de trait, de taille moyenne et vigoureux; il s'en exporte un assez grand nombre sur les 62,000 que renferme le département; il en est de même des 200,000 bêtes à cornes qu'il nourrit. On ne voit guère de grandes fermes; c'est un pays de petite culture, où la routine a beaucoup d'autorité. Le beurre de la Prévalaye, qu'on exporte salé, est recherché au dehors.

Les habitants s'exercent dans divers genres d'industrie. On tisse beaucoup de grosse toile pour la voilerie, l'emballage et l'usage domestique, ainsi que du bon linge de lin et de chanvre, puis des cordages et des filets de pêche; aux foires de Vitré il se vend beaucoup de fil. On tanne et corroie une grande quantité de cuirs. Les forges de Painpont, à 10 lieues de Rennes, sont les plus considérables de la Bretagne et fournissent du fer doux et facile à travailler. Dans le seul arrondissement de Fougères, on compte 18 papeteries et 3 grandes verreries, savoir : celle de la forêt de Fougères, commune de Laignelet, celle de la Ballue auprès d'Antrain, et celle de la Haie-d'Iré, même canton

d'Antrain, qui fournit de beaux verres à vitre. L'arrondissement de Saint-Malo se distingue par son goût pour les entreprises maritimes, et fournit de bons marins; 60 à 80 navires vont à la pêche de la morue; à peu près autant de navires servent au petit cabotage, tandis qu'une cinquantaine environ font le cabotage d'une mer à l'autre. L'approvisionnement et l'équipement de la marine marchande occupe beaucoup de marchands et d'ouvriers. Cancale est renommé pour ses pêcheries d'huîtres; dans la baie de Cherrueix, on pêche des soles, des raies, des turbots pour l'approvisionnement de la capitale.

Le département ne rendant en impôts qu'environ 11 millions de francs, reçoit de l'état près de 13 millions; en sorte qu'il coûte plus qu'il ne rapporte au gouvernement. Le budget de ses communes était, en 1833, de 1,138,254 fr. pour les recettes, et de 1,151,889 fr. pour les dépenses, montrant ainsi également une infériorité des recettes. En 1835, la population était de 555,000 âmes; il y avait 20,000 femmes en excédant du nombre d'hommes. Ce département est un de ceux où il y a le moins d'enfants naturels; sur 48 naissances, on en compte une illégitime.

Le département est divisé en 6 sous-préfectures qui comprennent 43 cantons et 354 communes, savoir :

Rennes. . . .	10 cantons.	81 communes.
Saint-Malo. .	9 —	60 —
Vitré.	6 —	63 —
Fougères. . .	6 —	58 —
Redon. . . .	7 —	46 —
Montfort . .	5 —	46 —

Rennes était plus considérable autrefois, lorsque cette ville était le siége d'un parlement et le lieu de réunion des États de Bretagne. La ville compte actuellement 30,000 âmes. Saint-Malo, sur l'île d'Aron, n'a que le tiers de cette population. Vitré sur la Cantache, a 9,000 habitants. Fougères, sur un coteau et au bord du Nançon, possède une source d'eau minérale; sa population est de 8,000 âmes. Dol en a la moitié. Redon, au bas d'une montagne, auprès du confluent de l'Ouest et de la Vilaine compte 4,600 habitants; enfin, Montfort, au confluent du Meu et du Chailloux, en a 1,800. Cette ville est entourée de remparts et de fossés.

Pour la représentation nationale, le département est divisé en 7 arrondissements électoraux qui sont les mêmes que les arrondissements administratifs, si ce n'est que pour Rennes, la ville et l'arrondissement de ce nom forment deux arrondissements électoraux. On compte environ 1,830 électeurs. Le chef-lieu du département est aussi celui de la 13ᵉ division militaire et du 25ᵉ arrondissement forestier.

Anciennement ce pays était habité par les Rhedones, qui avaient pour chef-lieu Condate. On voit encore dans le département quelques monuments bruts des temps païens, tels que les *menhirs* auprès de Grabusson, et dans la forêt de Teil, et la Roche-aux-Fées, où 42 blocs de schiste rougeâtre forment une grotte divisée en deux chambres; en quelques endroits, on a trouvé des antiquités romaines. Sous les rois francs, les comtes de Rennes furent tantôt indépendants, tantôt soumis à la France, jusqu'à ce que la Bretagne fût incorporée dans le royaume. Un seigneur de Fougères a fait construire au XIIᵉ siècle, dans la forêt voisine de la ville, un souterrain pour son trésor : on l'appelle les *Celliers de Landéan*. On voit plusieurs châteaux du moyen-âge, tels que Combourg, le château de Vitré, la tour Solidor, à Saint-Servan; parmi les édifices gothiques, il faut signaler la cathédrale de Saint-Malo et celle de Dol. Le château des Rochers a été illustré par le séjour de Mᵐᵉ de Sévigné; la vieille tour qui s'élève dans un angle du château est plus ancienne que le reste. Saint-Malo et Saint-Servan, qui ne sont séparés que par un bras de mer, ont des ports. Plusieurs forts servent à leur défense. Dans les campagnes, et particulièrement sur les côtes et au sud, le langage des habitants ressemble au vieux français; on y pratique aussi de vieux usages dans les cérémonies du mariage. Plusieurs hommes célèbres ont reçu le jour dans ce département : nous ne citerons que Simon de Montfort, Duguay-Trouin, Vauban, La Bourdonnaie, Maupertuis, Lanjuinais, MM. de Chateaubriand et de Lamennais. Le département

a une cour royale, une académie avec trois facultés, un collége royal, une école normale primaire; beaucoup de communes manquent encore d'écoles élémentaires, et c'est un des départements où il comparaît devant les tribunaux le plus d'accusés ne sachant pas lire. En 1838, on y compta sur 100 accusés, 82 individus illettrés. Il y a un évêché et une quarantaine de communautés religieuses. Un *Annuaire* du département se publie depuis 1828 à Rennes. D-G.

ILLÉGALITÉ, *voy.* LÉGALITÉ.

ILLINOIS, *voy.* ÉTATS-UNIS.

ILLUMINÉS, gens qui se disent éclairés par les reflets de la sagesse divine.

Une secte d'illuminés mystiques fut fondée, vers la fin du XVIe siècle, par Jacob Bœhme (*voy.*), dont les adeptes voulaient expliquer toutes les lois de la nature par les dogmes de la religion. Dans le siècle dernier, Pasqualis et Saint-Martin (*voy.*) essayèrent de propager cette secte en prenant pour principe la *théosophie révélée* de son créateur. Une autre secte fut celle des *Geisterseher* ou visionnaires, qui eut pour chef le baron de Swedenborg (*voy.*), fils d'un évêque luthérien de Skara, et qui, après avoir passé une partie de sa vie à l'étude des sciences physiques, tomba, par une transition subite, dans le mysticisme et la théosophie. Les rêveries du magnétisme, l'art d'évoquer les morts, lui suffirent pour enrôler des adeptes enthousiastes, à une époque où le charlatanisme le plus effronté, les théories les moins vraisemblables, étaient accueillis, tant on était avide de nouveautés. On prétend cependant qu'un des disciples de Swedenborg, qui parcourut diverses parties de l'Europe, répandit la doctrine de son maître, forma une société où s'agitaient des questions plus sérieuses, et que, sous le prétexte d'évoquer les esprits, de faire des expériences magnétiques, on jetait les bases d'un projet de réforme sociale qui devait embrasser l'Europe entière, et que c'est là où a puisé ses doctrines la société des *Illuminés* politiques, celle dont nous allons nous occuper.

Elle eut pour fondateur, en 1776, Adam Weishaupt, né en Bavière, professeur de droit canon à l'université d'Ingolstadt. Cependant on lui a contesté l'idée primitive des dogmes de son école, et l'on a prétendu qu'il fit son profit de son initiation aux mystères du charlatan Kolmer, qui, en 1771, parcourait l'Europe. Quoi qu'il en soit, Weishaupt, qui avait quelques notions sur les anciens illuminés et autres corporations analogues, se créa un système à l'aide des leurs. La haine qu'il portait aux Jésuites, chez lesquels il avait fait ses études, et qui plus tard lui disputèrent la chaire de droit canonique jusque-là exclusivement occupée par eux, fit naître en lui la pensée de se faire un parti contre cette société puissante et de lui disputer son crédit.

Weishaupt emprunta au livre *Du Mérite*, publié en 1763 par Abot, professeur de philosophie à Francfort, la formule de sa théorie. Il voulait « réunir « par un seul et même lien, par un puis- « sant intérêt, malgré la diversité des « opinions, les hommes de tous pays, « de toutes conditions, de toutes reli- « gions, en respectant la liberté des opi- « nions; répandre l'instruction dans tou- « tes les classes, environner les souverains « d'hommes intègres, instruits, sans pré- « jugés, amis de la vérité, assez coura- « geux pour la faire entendre aux hom- « mes du pouvoir, etc., etc. »

Pour ne rencontrer aucun obstacle à la réalisation de ce projet, il fallait opérer dans l'ombre. Weishaupt forma donc le plan d'une société secrète; il en rédigea les statuts. L'association porta d'abord le nom de *Perfectibilistes*, et, plus tard, celui d'*Illuminés* (*Illuminaten-Orden*); elle fut constituée le 1er mai 1776.

Parmi les élèves qui suivaient son cours de droit, il choisit les plus intelligents et s'annonça à eux comme le fondateur d'une société qui devait réformer le monde. Il les initia à une partie de ses mystères, en fit ses premiers apôtres, sous le nom d'*aréopagistes*, leur donna des instructions, leur traça des itinéraires, et les envoya sur divers points pour propager secrètement sa doctrine. Ces missionnaires remplirent si habilement leur mandat, que, lorsqu'on ne soupçonnait même pas l'existence de son ordre dans Ingolstadt, déjà cinq loges étaient établies en Bavière, plusieurs en Souabe,

en Franconie, à Milan, en Hollande, etc. Enfin trois années ne s'étaient pas écoulées, et on avait déjà enrôlé plus de mille adeptes.

Weishaupt ignorait alors quel était le but de la franc-maçonnerie (*voy.*); seulement il savait que les frères tenaient des assemblées secrètes, qu'ils étaient unis par un lien mystérieux, qu'à certains signes ils savaient se reconnaître; il en savait autant des Jésuites, et il conçut la pensée d'emprunter à ces deux ordres tout ce qu'il jugerait convenable d'introduire dans le sien. Il se fit maçon, et, soupçonnant que cette société s'occupait de questions politiques et religieuses, il s'attacha un intrigant nommé Zwach, qui lui vendit les secrets de la franc-maçonnerie, et lui confia tous les détails qui lui avaient été donnés lors de sa réception à la loge écossaise. Aussitôt l'ordre est donné à tous les adeptes de se faire maçons. Weishaupt voulait établir une loge à Munich; il touchait au moment de sceller cette alliance si désirée, lorsque quelques altercations élevées entre lui et les Rose-Croix, dont il méprisait les calculs cabalistiques, dont il détestait la théosophie, le menacèrent d'une rupture que lui évita heureusement sa liaison avec le baron de Knigge (*voy.*). Ce spirituel Hanovrien, reçu par les frères de *la stricte observance*, parvenu aux plus hauts grades, instruit des secrets les plus cachés, avait projeté une réforme maçonnique: croyant trouver dans Weishaupt l'homme qui lui convenait, il se jeta dans ses bras. De son côté, Weishaupt, comptant sur les services qu'il obtiendrait de son nouvel ami, en fit de suite un initié, le choisit pour l'organisation des classes supérieures d'illuminés, en fit ainsi un zélé partisan qui lui conquit bientôt Bode, professeur de philosophie à Helmstedt. Ce fut avec Knigge et plusieurs adeptes intimes, que Weishaupt rédigea le code des mystères, les règlements de la secte; travail qui, durant cinq années, avait été l'objet unique de ses méditations.

La hiérarchie des illuminés se composait de huit grades : le *novice*, le *minerval*, l'*illuminé mineur*, l'*illuminé majeur*, le *chevalier écossais*, l'*épope* ou *prêtre*, le *régent* ou *prince illuminé*, le *mage* ou *l'homme roi*. On soumettait à de fortes épreuves les initiés à chacun de ces grades. On préférait les jeunes hommes de 18 à 30 ans, surtout ceux dont l'éducation n'était pas achevée, et qui, par conséquent, étaient plus aptes à recevoir de nouveaux principes. Les luthériens étaient, à mérite égal, préférés aux catholiques. Muni des pleins pouvoirs de Weishaupt, Knigge parcourut diverses villes d'Allemagne, s'annonça comme le réformateur de l'ordre maçonnique et s'introduisit (1783) au congrès de Wilhelmsbad, où s'étaient rendus de toutes les parties de l'Europe, du fond de l'Amérique, de l'Asie, les agents de diverses sociétés maçonniques, qui comptaient alors plusieurs milliers de fidèles. Le baron hanovrien enrôla dans cette circonstance, des magistrats, des savants, des ecclésiastiques, des ministres d'état; il sut offrir aux uns une protection puissante, à d'autres des emplois, des honneurs, et parla à tous le langage de la flatterie. De ce moment, le succès de la société fut rapide et menaçant. Le centre était à Francfort, près de Knigge. Déjà il comptait 500 adeptes illuminés par lui; partout les loges se multiplièrent; l'Autriche, la Prusse, le Tyrol furent envahis.

L'année suivante, la jalousie, la méfiance firent naître la mésintelligence entre Weishaupt et le baron de Knigge. Sous le prétexte de diversité d'opinions relatives à quelques dogmes, Weishaupt déposa son collègue, lui ôta la direction de ses provinces et le subordonna à ses propres élèves. Alors Knigge se retira de la société, se réfugia à Brême, où il fut nommé directeur des affaires ecclésiastiques et d'instruction et où il publia des pamphlets contre l'illuminisme.

La découverte de la société des illuminés ne fut due qu'à l'imprudence de son auteur. Enhardi par des succès inespérés, Weishaupt professa sans réserve et communiqua à de simples élèves ses opinions en matière de religion. Dès 1781, il avait essayé de faire de l'électeur de Bavière l'adepte protecteur de ses complots. Mais, bien qu'il ne connût pas l'esprit de l'association, ce prince fit défendre, la même année, toutes les sociétés secrètes non approuvées par les lois.

Bientôt parut un ouvrage où étaient mis au grand jour tous les secrets de l'illuminisme (1785). Un nouvel édit fut lancé. Peu de jours après sa promulgation, Weishaupt fut destitué de sa place comme rebelle à l'ordonnance rendue contre les sociétés secrètes. Plusieurs personnes furent citées devant les tribunaux pour déclarer ce qu'elles pouvaient savoir de l'illuminisme. Quelques jours après sa destitution, Weishaupt se retira à Ratisbonne, où il continua ses travaux. Dans l'intervalle, le 11 octobre 1786, les archives des illuminés furent découvertes, les papiers révélateurs furent saisis; la tête de Weishaupt fut mise à prix. Il s'enfuit à Halle, auprès du duc de Saxe-Gotha, qu'il avait séduit et trompé, et chez lequel il mourut le 18 novembre 1830, à l'âge de 83 ans.

Les principaux adeptes de l'illuminisme formèrent une nouvelle coalition en Allemagne, sous le nom d'*Union germanique*, dont le docteur Bahrdt fut le fondateur.

On assure qu'en 1785 Mirabeau, envoyé en Prusse par M. de Vergennes, qui l'avait chargé d'une mission secrète, se fit recevoir dans les conciliabules des illuminés et fut initié aux mystères par un élève de Knigge; que, de retour à Paris, il introduisit les nouveaux mystères dans sa loge des Philalèthes; qu'il fit adopter les principes de l'association germanique au duc d'Orléans, au prince de Talleyrand, à Condorcet, Brissot et Grégoire; enfin qu'en 1787, Bode, chef de l'ordre depuis la retraite de Weishaupt, et un adjoint, répandirent leur doctrine dans les sept loges maçonniques de Paris.

Quoi qu'il en soit, et sans vouloir assurer que l'illuminisme ait jeté les premiers fondements de la propagande européenne qui a servi avec tant de zèle les intérêts de notre révolution, on ne peut nier qu'au moment où la révolution française commençait à se développer, elle chercha, ou plutôt l'illuminisme chercha pour elle et avec ses partisans, des moyens d'action sur tous les gouvernements de l'Europe, et que partout il lui trouva des hommes de génie pour la comprendre et des hommes zélés pour en propager les principes. L. D. C.

ILLUSION, du verbe latin *illudere*, se jouer, se moquer, signifie une sorte d'erreur qui fait que nous sommes le jouet des apparences. Telles sont les illusions de la vue ordinairement causées par la réfraction. Un bâton en partie plongé dans l'eau paraît rompu. A travers certains verres, les objets se montrent à nous tortus, brisés, sinueux ou revêtus de couleurs imaginaires, ou en plus grand nombre qu'ils ne sont en effet. Parmi les erreurs de cette nature, on peut citer comme une des plus remarquables les phénomènes du mirage (*voy.*) et les méprises touchant la grandeur ou la forme des corps vus à une grande distance. C'est encore en vertu d'une illusion que les objets en repos nous semblent se mouvoir lorsque nous les regardons d'un lieu en mouvement. Quand les nuages sont emportés avec rapidité par le vent, si nous parvenons à nous les représenter immobiles, nous croyons voir la lune fuir à travers : c'est une autre illusion. Retranchez l'art de produire l'illusion, il n'y aura plus, en peinture, de relief ni de perspective. Et que serait la scène sans illusion, c'est-à-dire si on se figurait tels qu'ils sont en réalité le lieu et les personnages ; si on ne supposait pas possible qu'un homme chante quand il devrait parler, ou qu'il se parle tout haut à lui-même, et qu'un acteur, sans être entendu d'un autre placé près de lui, prononce des aparté qui soient entendus et applaudis par tous les spectateurs ?

Au figuré, le mot illusion s'emploie pour exprimer des chimères ou des rêves qu'on aime à concevoir comme des réalités, ou le fait de les concevoir comme tels, ou l'état de l'esprit sous leur influence. Tout le monde connaît l'illusion de ce fou d'Athènes qui s'imaginait être le propriétaire de tous les vaisseaux qui entraient au Pirée. On peut dire également que c'était d'une illusion que provenait son bonheur, et que cet homme était dans l'illusion. Prise dans ce sens, l'illusion est un des faits les plus ordinaires et les plus curieux de la nature humaine. Il y a pour chacun de nous deux vies, pour ainsi dire, celle de la raison et celle de l'imagination, l'une prosaïque et réelle, l'autre poétique et idéale. Natu-

rellement nous débutons tous par celle-ci (*voy.* Idéal). Sans réserve dans nos désirs et nos projets, parce que nous sommes sans expérience; nous trouvant à l'étroit ou mal à l'aise dans les limites du présent et du réel, nous les franchissons pour nous élancer avec confiance dans les champs de l'avenir et du possible. Nous anticipons les temps; les difficultés s'aplanissent devant nous; nous embellissons ce qui est, nous créons ce qui n'est pas, nous arrangeons à notre guise ce qui doit être; nous ne rêvons que joies et succès; tout nous sourit, tout nous cède dans ce monde imaginaire. Puis, quand la réalité, l'impitoyable réalité, vient dissiper, en les effeuillant une à une, nos pensées d'avenir et de bonheur, au lieu de renoncer à des espérances irréfléchies pour nous attacher sans partage à nos seuls biens véritables, nous nous replongeons souvent dans l'illusion avec ivresse; en sorte que la première partie de la vie n'est, comme on l'a dit, pour beaucoup de personnes, que *le rêve d'un homme éveillé.*

L'enfance et la jeunesse composent ce qu'on appelle à bon droit *l'âge des illusions.* A la longue, quand, après maintes déceptions, le désenchantement a commencé, on apprend à mettre ses prétentions en rapport avec son pouvoir, à ne compter plus que sur le certain ou le vraisemblable. Toutefois, l'imagination, la poésie, les rêves de bonheur, n'appartiennent exclusivement à aucun âge, parce qu'ils sont les manifestations d'un noble et perpétuel besoin, gage d'immortalité, que tous les biens d'ici-bas ne peuvent satisfaire. Que deviendrait donc la pauvre humanité, quand la réalité l'accable, si elle ne trouvait un refuge dans l'idéal? Sans doute, c'est là un bonheur d'emprunt fictif; mais c'est un bonheur qui coûte si peu, une compensation si facile des maux sans nombre dont est semée l'existence! Voyez cet homme lentement consumé par un mal qu'il sait incurable : raisonnablement il ne peut se refuser à croire sa fin prochaine. Eh bien! malgré ses aveux à demi sincères et contre toute vraisemblance, soyez convaincu qu'il s'abuse, qu'il espère encore intérieurement. Otez lui l'illusion, comment lui ferez-vous supporter la vie? Peut-être, à force de raison, le sage parvient-il à ne jouir que des joies réellement attachées à sa position du moment, à ne donner sur lui-même à l'illusion aucune prise; mais au moins vouloir la bannir universellement, ce serait vouloir enlever aux malheureux et aux raisons faibles une ressource providentielle. A le bien prendre même, il est peu d'illusions, quel qu'en soit l'objet, et à quelque âge qu'elles se produisent, qui n'aient leur raison, leur fin. Sans les illusions de l'amour (*voy.*), si les amants ne croyaient voir briller dans l'objet aimé toutes les perfections, les liens du mariage se contracteraient avec froideur. Ce sont les illusions de la gloire qui enflamment d'ardeur le savant, l'artiste et le guerrier, en ouvrant à leur ambition de grandes perspectives, en leur faisant goûter d'avance les joies du succès et de la victoire.

Après la part du bien, hâtons-nous de faire celle du mal. L'illusion a ses dangers lorsqu'on en abuse, comme elle a ses plaisirs lorsqu'on s'y livre sobrement; si c'est elle qui engendre et les douces sensations, et les pures images, et les innocents mensonges dont nous nous berçons dans le malheur, c'est elle aussi qui jette les âmes vives ou préoccupées dans les écarts et les extravagances des têtes romanesques. Il nous arrive parfois, dans nos rêves, de conserver la conscience de notre état : alors, sachant que nous rêvons, nous nous plaisons aux caprices de notre imagination sans en être dupes. Il en devrait toujours être ainsi dans l'illusion. Tout en caressant nos chimères, parce qu'elles nous ôtent le sentiment de nos maux, parce qu'elles nous peignent l'avenir sous de riantes couleurs, il faudrait que nous ne perdissions jamais de vue notre condition réelle, toujours prêts à y revenir, sinon sans regret, du moins avec résignation. Mais, sous ce rapport, nous ne savons guère garder de mesure ni nous imposer aucun frein. Au lieu de nous permettre de temps en temps l'illusion, comme un soulagement à nos peines, sous la surveillance de la raison, nous nous laissons dominer par elle. Peu à peu elle devient pour notre esprit une

sorte de débauche habituelle et nécessaire. Citoyens d'un monde idéal où tout se passe au gré de nos désirs, nous finissons par être tout-à-fait étrangers à celui où nos affaires nous obligent à vivre, semblables à ces éternels liseurs de romans, dont on peut dire à la lettre, tant ils ont la tête pleine des aventures fantastiques de leurs héros, qu'ils ne sont plus de ce monde. Et toutes les fois que nous sommes rappelés au sentiment de notre situation véritable par quelque coup de la fortune, nos illusions deviennent pour nous la source de terribles désappointements, de mortels déplaisirs. Il nous en coûte infiniment de descendre de la hauteur de nos conceptions aux humbles régions de la réalité : ici tout nous blesse, tout nous semble étrange, parce que rien ne cadre plus avec nos idées; on dirait vraiment que nous avons le droit d'exiger que les choses s'accommodent à nos fictions, et que nous nous indignons, lors du réveil, de les voir s'y refuser. Heureux encore quand le mécontentement ne nous mène point au dégoût de la vie, quand l'exaltation de l'amour-propre ne nous rend pas insupportable le contraste que nous trouvons entre ce qui est et ce que nous nous sommes accoutumés à concevoir comme devant être, à caresser de la pensée comme étant ! Car il est à craindre que la raison longtemps assoupie ne puisse plus jamais reprendre les rênes, que toute force ne nous manque pour surmonter notre dépit, et que le rêve, ou cette série de rêves, ne se termine par l'acte de folie le plus insigne, le suicide. L-F-E.

ILLYRIE. Chez les Romains le terme le plus usité pour désigner ce pays était *Illyricum* (τὸ Ἰλλυρικὸν); on rencontre plus rarement *Illyris* (ἡ Ἰλλυρὶς, scil. γῆ); la forme la moins usitée était celle de *Illyria*. Le peuple qui habitait ce pays était désigné sous le nom de Illyrii, *gentes illyricæ* (οἱ Ἰλλυριοὶ, Ἴλλυρες). Du temps d'Auguste, l'Illyrie comprenait tous les pays à l'est de l'Italie et au sud du Danube, à partir de la Rhétie. Dans un sens plus restreint, on entendait par Illyrie les côtes de l'Adriatique, depuis l'Istrie, ou le fleuve Arsia (*Arsa* d'aujourd'hui), jusqu'au fleuve Dreilon (*Drino nero*), et, dans l'intérieur des terres, le pays depuis l'Arsia jusqu'au Savus (la Save) et jusqu'au Drinus (*Drino bianco*), c'est-à-dire un territoire qui correspond à une partie de la Croatie, à la Dalmatie, à la Bosnie et à une partie de l'Albanie. Cette Illyrie (romaine ou barbare) n'a rien de commun avec l'Illyrie grecque ou macédonienne qui fut le théâtre de la guerre entre la Macédoine et Rome, et qui s'étendait au sud du fleuve Dreilon jusqu'aux frontières de l'Épire.

1° *Géographie et statistique**. Le royaume d'Illyrie d'aujourd'hui, créé le 3 août 1816, comprend : 1° le duché de Carinthie (*Kærnthen*), chef-lieu Klagenfurt; 2° le duché de Carniole (*Krain*), au sud de la Carinthie, subdivisé en Carniole supérieure, inférieure et centrale, avec les chefs-lieux Laybach, Neustædtl, Adelsberg; 3° le ci-devant Frioul, à l'occident de la Carniole, avec la seigneurie de Tolmino, celle de Flitsch, les comtés de Goritz (*Gœrz*) et de Gradisca, les territoires d'Idria et d'Aquila; 4° l'Istrie, presqu'île située au sud du Frioul et de la Carniole; 5° les îles de Cherso, d'Osero, de Veglia, et quelques autres plus petites dans le golfe de Quarnero (le *sinus Liburnicus*, ou *Flanaticus*), entre l'Istrie et la Dalmatie. *Voy.* les articles CARINTHIE, CARNIOLE, FRIOUL, ISTRIE.

Aujourd'hui, le royaume d'Illyrie forme deux gouvernements, celui de *Laybach* (Illyrie supérieure), avec les cercles de Villach, Klagenfurt, Laybach, Neustædtl, Adelsberg; et celui de *Trieste*, avec les cercles de Goritz, de Trieste et d'Istrie. Il est borné au nord par le cercle de Salzbourg et la Styrie, à l'est par la Styrie et la Croatie, au sud par la Croatie et la mer Adriatique, à l'ouest par la mer Adriatique, le gouvernement de Venise et le Tyrol. Sa superficie est calculée à environ 530 milles carrés géographiques. Elle est presque tout entière couverte par les ramifications des Alpes, qui se dirigent en trois branches principales de l'ouest à l'est. Ce sont : 1° les Alpes Noriques, sur les frontières septentrionales des cercles

(*) *Voir* l'excellent ouvrage de Blumenbach, *Neuestes Gemæhlde der œsterreichischen Monarchie*, Vienne, 1832, 2 vol.

de Villach et de Klagenfurt; elles prennent différentes dénominations, telles que Nassfeld-Tauern, Alpes de Krentz, de Stang, de Modring. Le sommet le plus élevé de cette portion des Alpes, c'est le *grand Glockner* (11,465 pieds de Paris); viennent ensuite la *Hohenwarts-Hœh* (10,349 pieds); la *Adlersruhe* (10,343 pieds); l'*Ankogel* dans le Tauern (10,131 pieds); la *Salms-Hœhe* (8,858 pieds); sur cette dernière se trouve une maison de refuge, qui peut contenir une trentaine de personnes : c'est sans contredit la demeure la plus élevée de l'Europe, puisqu'elle est située 912 pieds plus haut que l'hospice du Saint-Bernard. Les Alpes Noriques appartiennent à la chaîne centrale des Alpes; ce sont des montagnes de formation primitive, qui offrent sur leurs hauteurs les plus beaux pâturages, et dans les vallées les terrains les plus fertiles; 2° les Alpes Carniques, qui se séparent entre Tarvis et Malborghet, pour envoyer leurs rameaux sur le territoire illyrien et le territoire vénitien. Dans le rameau principal se trouve le Terglou (9,267 pieds), et aux branches latérales appartiennent le Dobratsch près de Villach (8,000 pieds de Paris), et le Loibl (5,477 pieds viennois). Les Alpes Carniques appartiennent au calcaire de transition; 3° les Alpes Juliennes, qui partent du Terglou, passent près du lac de Zirknitz, et s'arrêtent sur la frontière de Croatie. Leur plus haute cime est le *Schneeberg* ou Seisnick (6,804 pieds viennois). Ces montagnes appartiennent au calcaire primitif, et elles offrent dans toute leur étendue des grottes remarquables: on en compte plus de 1,000 depuis l'Isonzo jusqu'aux frontières de la Bosnie. Nous citerons surtout la grotte d'Adelsberg et la caverne de Sainte-Madeleine, près du bourg d'Adelsberg en Carniole; la première a près d'un tiers de mille de longueur (1,250 toises de Vienne).

L'Illyrie est traversée par deux fleuves principaux, la Drave et la Save. La première (*voy.* l'art.), venant du Tyrol, se dirige à travers les cercles de Villach et de Klagenfurt sur une longueur de 30 milles de l'ouest à l'est, et reçoit dans son cours le Gail, le Mœll et le Lavant. La seconde (*Sau* ou *Sawe*) prend sa source dans la partie nord-ouest de la Carniole, près de Ratmansdorf, forme, à partir de Sagor, la frontière de Styrie, et entre près de Mokritz en Croatie, après avoir reçu dans son cours les eaux de la Zayer, de la Laybach, de la Kulpa, du Kanker et du Feistritz. L'Isonzo, moins important que la Drave et la Save, prend sa source aux pieds du Terglou, traverse du sud au nord le cercle de Goritz, reçoit l'Idria et le Wippach, et se jette dans la mer Adriatique près de Monfalcone, après avoir échangé son nom contre celui de Sdoba, non loin de son embouchure. Le Laybach s'élance de dessous terre près d'Ober-Laybach, et devient navigable à peu de distance de son origine. Beaucoup d'autres petites rivières de la Carniole coulent tantôt sur terre et tantôt se perdent sous terre pour reparaître au jour à quelque distance; preuve manifeste de l'extrême porosité des Alpes Juliennes. Parmi les lacs, celui de Zirknitz (*voy.*), en Carniole, jouit d'une réputation européenne, pour sa propriété singulière de se dessécher en temps de pluie. Nous citerons encore le lac poissonneux de Werder ou de Klagenfurt en Carinthie, ceux de Wiesen, d'Ossiach, de Nillstædt, etc., etc.

Le climat des différentes portions de l'Illyrie ne se ressemble nullement : rude dans les montagnes de la Carinthie, plus tempéré dans le Frioul et en Carniole, il est tout-à-fait méridional en Istrie et dans les îles. A Klagenfurt, la température moyenne est de +7°.7; à Laybach, de 8°.7; à Trieste, de 12°.5; dans les îles, elle est en été de + 18 à 19°, en hiver, de +7 à 8°; à Klagenfurt, le thermomètre descend quelquefois à —18 et 20°; dans les montagnes voisines, il tombe souvent huit à dix pieds de neige, tandis que, dans la partie méridionale du royaume, le thermomètre ne descend jamais au-dessous de 2°. Mais les habitants de ces pays mieux partagés sont exposés au sirocco et au bora, deux vents malfaisants, dont le premier arrive de la côte africaine et amène avec lui des ondées de pluie; le bora, au contraire, souffle du nord-est avec une violence irrésistible, emportant les toitures des maisons et renversant les fourgons les plus pesamment chargés.

L'Illyrie offre des produits aussi variés que son climat. Les fruits du sud, le vin, les olives, le mûrier, le maïs, toutes les espèces de céréales, des bois pour la mâture, des plantes officinales, telles sont les principales productions du règne végétal. Dans le règne animal, on cite avec éloge les chevaux de l'île de Veglia : c'est une race petite, mais vive; le bétail, les chèvres, les porcs, le gibier, la volaille, les abeilles, les poissons, les gallinsectes, les escargots abondent; il n'y a de bêtes féroces que le loup et l'ours. Le règne minéral offre de grandes richesses en Illyrie : on y exploite l'argent, le vif-argent, près d'Idria; le cuivre, le plomb, près de Bleiberg; le fer, en Carinthie; et en Carniole, la calamite, le cinnabre, le marbre, la houille, la terre à foulon.

Le nombre des habitants s'élève en Illyrie à 1,138,000 âmes (720,000 dans le district de Laybach, 418,000 dans celui de Trieste); ils appartiennent presque tous à la race slave (795,000); on compte 280,000 Allemands, 60,000 Italiens, 2,150 Grecs et Arméniens, 2,500 Juifs. Les Slaves de l'Illyrie sont Vénèdes (Wenden), Raïzes, Uscoques ou Croates; les Slaves du district de Goritz s'appellent Friouliens ou Fourlans. Cette population occupe 43 villes, 40 faubourgs, 62 bourgs, 6,821 villages, et 182,519 maisons. La religion catholique est celle de la majeure partie des habitants; on ne compte que 18,640 protestants et le petit nombre de Grecs et de Juifs ci-dessus mentionnés; ces derniers ne sont tolérés que dans le gouvernement de Trieste.

Quoique le sol, en général, soit peu propre à l'agriculture, on s'adonne pourtant avec zèle à l'exploitation rurale, surtout dans les cercles de Villach et de Klagenfurt. On cultive plus de seigle que de blé, plus d'avoine que d'orge; dans le gouvernement de Laybach, beaucoup de maïs, de millet et de blé sarrasin. Au total, en Illyrie le produit de la moisson ne suffit pas aux besoins des habitants. Le lin se cultive dans presque toutes les parties du royaume. La culture des arbres fruitiers est très répandue; on prépare beaucoup de cidre, dont le cercle de Klagenfurt fournit la plus grande quantité. Sur les côtes, on récolte des figues, des amandes, des citrons et des oranges. A l'exception des cercles de Villach et de Klagenfurt, toutes les provinces illyriennes ont des vignobles; mais les vins ne se conservent guère, ils se consomment sur place : il faut excepter les vins de Ribolla et d'Istrie; les vins fins des îles sont aussi susceptibles d'être transportés. D'après M. Blumenbach, on fait par an 515,000 mesures de vin; l'Istrie seule en donne 340,000. Les oliviers ne sont cultivés que sur les côtes de l'Adriatique; on exporte par an 40,000 mesures d'huile : l'Istrie vénitienne en fournit à elle seule 33,000 mesures. L'Illyrie a de magnifiques forêts qui fournissent des mâts et des bois de construction; les scieries, la fabrication de la potasse, la confection d'ustensiles en bois occupent un grand nombre de bras. On s'adonne à l'éducation des bestiaux, surtout dans les cercles de Villach et de Klagenfurt; la Carniole en élève aussi, mais elle en consomme plus que son territoire n'en peut nourrir. Des troupeaux considérables de moutons remplissent les îles près des côtes, surtout celle de Veglia; partout on élève de la volaille et des porcs. La pêche sur les côtes donne en abondance des maquereaux, des sardines et du thon : c'est le principal revenu des villes de l'Istrie et des îles dans le golfe de Quarnero. Trieste fournit des huîtres. On s'occupe des vers à soie sur le littoral et dans le district de Goritz.

C'est l'exploitation des mines qui donne dans le royaume d'Illyrie les résultats les plus saillants. Les mines près de Grossfagant (cercle de Villach) fournissent par an 700 à 750 quintaux de cuivre et 150 à 200 quintaux de soufre; les célèbres mines d'Idria donnent 5,000 quintaux de vif-argent et occupent jusqu'à 600 ouvriers*; les mines de plomb près de Bleiberg donnent 50,000 quintaux par an; les mines de fer en Carinthie, 240,000 quintaux; on recueille de plus 7,800 quintaux de cinabre, 1,100 d'antimoine, 3,400 de calamite, 1,789 d'a-

(*) Les mines d'Idria sont exploitées depuis 1510. Elles sont à 125 toises de profondeur. On y arrive par une entrée perpendiculaire, au dehors de la ville; et, dans l'intérieur même de la ville, par un escalier de 757 degrés, taillés dans la pierre calcaire.

lun, 2,883 de vitriol, 130,000 de houille. Les carrières de marbre en Istrie et dans les îles Brioni sont exploitées depuis des siècles; elles ont fourni les matériaux pour les superbes palais de Venise. Les carrières du Karst paraissent avoir été connues du temps des Romains et avoir servi aux constructions de l'antique Aquilée. Les salines de Zaule, de Servola, de Muggia, de Capo d'Istria, de Pirano, fournissent jusqu'à 400,000 quintaux de sel marin gris, grisâtre et blanc. Ainsi c'est l'Illyrie inférieure qui donne le marbre et le sel marin, tandis que l'exploitation du fer, du plomb, du cuivre, du vif-argent se fait dans l'Illyrie supérieure. Les eaux minérales abondent dans l'une et dans l'autre.

Sous le rapport industriel, le royaume d'Illyrie ne peut se mesurer avec d'autres parties de la monarchie autrichienne: la Carinthie et la Carniole sont des provinces laborieuses, mais en Istrie et dans le cercle de Goritz, on se ressent déjà du voisinage de l'Italie; les habitants de ces pays méridionaux montrent beaucoup d'indolence.

On tisse la toile de lin dans les cercles de Laybach, de Neustædtl, d'Adelsberg; on y confectionne une espèce de toile à voile, du linge fin, beaucoup de rubans, de la dentelle, des galons, peu de tissus de laine, à l'exception des chaussettes et d'un tissu très grossier nommé *messalan*. A Klagenfurt, il y a des manufactures de toiles fines; la fabrication du cuir n'est pas sans importance. Mais de tous les produits industriels, les ouvrages en fer et en acier occupent le premier rang: dans les seuls cercles de Laybach et de Neustædtl, on fabrique jusqu'à 30,000 quintaux d'ouvrages en fer; 8 à 10,000 quintaux de clouterie rapportent tous les ans au pays de 150,000 à 200,000 florins. Dans les cercles de Villach et de Klagenfurt, il y a 20 hauts-fourneaux, 267 martinets de tout genre, 82 clouteries, 149 fabriques de fil d'archal; une manufacture d'armes se trouve à Ferlach; des fabriques de blanc de céruse, d'alun, de vitriol, des salpétrières, des verreries (à Schneeberg et à Weitenstein, où l'on fait des vases étrusques en faïence), des martinets à cuivre contribuent à la richesse du pays. Les ouvrages en bois, appelés marchandises de Berchtesgaden, les chapeaux de paille, les tamis en crin, les gants de chamois et de maroquin forment aussi une branche de l'industrie illyrienne.

Le commerce, tant par terre que par mer, est considérable. Il entre dans le port de Trieste (*voy.*) jusqu'à 6,000 bâtiments par an; on exporte surtout les produits fabriqués des mines, tels que les clous, le fil d'archal, le fer-blanc, le fer en barres, les petits ouvrages en fer; de plus, les tissus de lin et de laine, le maroquin et la chamoiserie, les ouvrages en paille et en bois (que la petite peuplade allemande des Gotschéens colporte depuis les bords de l'Adriatique à travers toute l'Europe), de la poterie, du miel et de la cire, du vin, de l'huile, du sel marin, les produits de la pêche, la noix de galle, la potasse, du bois, du vif-argent, de l'alun, du vitriol, de la calamite, du blanc de céruse, du cinabre, du fromage, des bœufs. Le commerce de transit répand le bien-être dans l'intérieur du pays, et les ports de Trieste, de Pirano, de Capo d'Istria, de Citta Nuova, le Porto di Veglia animent les côtes septentrionales de l'Adriatique; sur les côtes de l'Istrie, la construction des vaisseaux occupe beaucoup de bras. Sans le royaume d'Illyrie, l'Autriche n'aurait point de marine. Les villes les plus commerçantes de l'intérieur sont Klagenfurt, Laybach, Villach (*voy.* CARINTHIE et CARNIOLE). De superbes routes se croisent dans tous les sens; celle qui, de Vienne, conduit à Trieste par Grætz et Laybach en est la principale. Pour faciliter les communications par eau, le gouvernement a de plus fait corriger le cours du Laybach et de la Save.

La culture intellectuelle est moins avancée en Illyrie que dans les autres provinces de l'empire d'Autriche. On compte trois lycées (à Laybach, Klagenfurt, Goritz); six gymnases (dans les mêmes villes, et à Neustædtl, Saint-Paul, Capo-d'Istria); une école industrielle (*Realschule*) et une école nautique à Trieste; de plus, quatre écoles normales, beaucoup d'écoles primaires, quelques écoles de jeunes filles. Des séminaires sont établis auprès de l'archevêché de Goritz et des évêchés de Laybach, Gurk

et Lavant. Parmi les sociétés savantes, il faut mentionner les sociétés d'économie rurale de Laybach, Klagenfurt, Goritz, et le cabinet de la Minerve à Trieste (société des sciences et des arts qui possède une bibliothèque de 3,000 volumes).

Le soin des âmes est confié, dans le gouvernement de Laybach, à trois évêques (siéges de Gurk, de Lavant et de Laybach), à 41 doyens et à 533 curés; dans le gouvernement de Trieste, à un archevêque, trois évêques, 43 doyens et 398 curés. Les couvents sont peu nombreux. L'église luthérienne ne possède guère d'adhérents que dans la Carinthie; 14 communes forment à cet égard un séniorat subordonné au surintendant ecclésiastique de Vienne. A Trieste se trouvent aussi un temple luthérien et un temple réformé.

Quant à l'administration civile du royaume d'Illyrie, elle est entre les mains de deux gouverneurs (celui de Laybach et celui de Trieste), dont chacun est assisté d'un conseiller aulique, de quelques conseillers de gouvernement ou de district, et de quelques secrétaires. La justice est rendue par la cour d'appel de Klagenfurt et par six tribunaux inférieurs : 1° le tribunal civil, criminel et commercial de Carniole siégeant à Laybach; 2° un tribunal pareil à Klagenfurt; 3° un tribunal civil et criminel à Trieste; 4° le tribunal commercial, à la fois consulat maritime, dans la même ville; 5° le tribunal civil, criminel et commercial à Goritz; 6° le tribunal civil, criminel, commercial, à la fois consulat maritime, à Rovigno. Les directions de la police siégent à Laybach et à Trieste; les administrations des mines à Laybach, Klagenfurt, Idria, Bleiberg, Raibl; les divisions militaires se trouvent sous le *commandement général* siégeant à Grætz.

Histoire. L'histoire de l'Illyrie est très ancienne. Primitivement ce pays était divisé en Illyrie barbare ou romaine, et en Illyrie grecque ou macédonienne. La première était habitée par une population d'origine thrace, qui se subdivisait dans les peuplades des Iapodes ou Iapydes, des Liburniens, des Dalmates et des Autariates. Les Liburniens, de tout temps adonnés au commerce maritime, se soumirent les premiers aux Romains pour échapper aux excursions de leurs voisins les Iapodes et les Dalmates. Ces derniers étaient, sans contredit, la peuplade la plus remarquable de l'Illyrie; longtemps ils résistèrent aux Romains; un de leurs rois, Gentius, était l'allié de Persée, roi de Macédoine, et lui fournit aide et assistance dans sa lutte contre Rome; les consuls C. Martius, Cæcilius Metellus, Scipion Nasica, plus tard Jules César, Marc-Antoine, Auguste firent successivement la guerre à ce peuple illyrien qui défendait son indépendance avec opiniâtreté; à la fin, sous le règne d'Auguste, Germanicus et Tibère finirent par dompter les Dalmates (l'an 12 après J.-C.).

L'Illyrie grecque (la plus grande partie de l'Albanie d'aujourd'hui) était habitée par plusieurs petites peuplades constamment en guerre avec les Macédoniens. Le chef d'une de ces hordes, Bardylis, soutint fort longtemps une lutte égale avec Philippe, père d'Alexandre-le-Grand; il finit par être anéanti; mais son fils Clitus, allié à un roi des Taulantiens, reprit les armes contre Alexandre qui paraît avoir conclu la paix avec ces chefs de pirates et de brigands. On rencontre du moins, après Bardylis et Clitus, des rois illyriens, indépendants de la Macédoine : tel fut Argon qui subjugua quelques peuplades dalmates et les colonies grecques d'Issa, de Corcyre et de Melæna.

Par ses entreprises contre les villes maritimes de l'Étolie, Argon se trouva bientôt en présence des Romains; sa veuve Teuta, trahie par l'amiral Démétrius de Pharos, subit une paix désavantageuse (228 ans avant J.-C.); enfin, après la défaite du roi Persée, l'Illyrie macédonienne ou grecque fut réduite en province romaine sous le nom d'*Illyria* ou *Illyricum* (*voy.* plus haut). Comme telle, son importance fut grande, surtout lorsque les Illyriens du nord eurent été soumis. A partir du IVe siècle de notre ère, l'Illyrie reçut le surnom de *grande* (*Illyricum magnum*). Lors du partage de l'empire romain, elle échut à l'empereur d'Occident; en 476, elle revint aux empereurs d'Orient. Au milieu du VIe siècle, des colons slaves, arrivant de la Russie et de la Pologne, s'établirent en Illyrie et se rendirent bientôt indépendants du faible gouvernement by-

zantin. Telle fut l'origine des petits royaumes de Dalmatie et de Croatie. Pendant un court instant (1020-40), Byzance parvint à soumettre une fois encore l'Illyrie; mais les Vénitiens et les Hongrois en détachèrent dès lors (1090) quelques portions. En 1170, commence le royaume de Rascie, qui, deux siècles plus tard, contribue à former la Bosnie. Venise s'était d'abord emparée de la Dalmatie; mais en 1270 les Hongrois en devinrent les maîtres. Ensuite ce furent les Turcs qui dépossédèrent Venise et la Hongrie : une petite portion de la Dalmatie resta seule soumise aux Vénitiens; et de même une partie de la Croatie et l'Esclavonie demeurèrent aux Hongrois.

Par le traité de Campo-Formio (1797), la Dalmatie vénitienne, avec les îles jusqu'à Cattaro, échut à l'Autriche. Douze ans plus tard, Napoléon, par un décret du 14 octobre 1809, rétablit en partie l'existence de l'Illyrie, en déclarant qu'à partir de ce jour le cercle de Villach, la Carniole, l'Istrie autrichienne, Fiume, Trieste, le Littoral, la Dalmatie et les îles porteraient le nom de *Provinces Illyriennes*. Le 15 avril 1811, un second décret fit connaître l'organisation définitive de ces provinces. Elles furent divisées en six provinces civiles et une province militaire. Les premières étaient les suivantes : la Carinthie (Car. supérieure ou cercle de Villach), la Carniole, l'Istrie, la Croatie civile, la Dalmatie, Raguse; la province militaire était formée par les districts des six régiments croates de la Frontière (*voy.*). Le gouverneur général (maréchal Marmont, duc de Raguse) résidait à Laybach; l'intendant général des finances ou provéditeur de Dalmatie (comte Dejean), le commissaire de la justice, trois intendants provinciaux complétaient ce système d'administration. Les Provinces illyriennes formaient ainsi nominalement un état séparé.

Mais en 1813, les troupes autrichiennes les envahirent et les firent rentrer sous la domination de leur ancien maître. Le congrès de Vienne ratifia cette prise de possession, et, le 3 août 1816, les Provinces illyriennes furent élevées au rang de royaume faisant partie de la Confédération germanique; on en détacha toutefois la Dalmatie et Raguse; le cercle de Klagenfurt au contraire, et les districts italiens de Cividale et de Gradisca furent annexés au nouvel état. D'autre part, le 5 juillet 1822, on restitua à la Hongrie une portion de la Croatie et du Littoral qui lui avait appartenu autrefois. A partir de cette époque, il ne s'est plus opéré de mutation dans le royaume d'Illyrie. L.S.

ILLYRIENNE (LANGUE). Elle appartient à la grande famille slavonne (*voy.*), et elle s'étend bien au-delà des bornes de l'Illyrie. En effet, elle est parlée par 5 millions d'hommes, Dalmates, Istriens, Croates, Slovaques, Serbes, Carnioles, Carinthiens et Styriens. Cependant M. Kopitar, qui préfèrerait pour cette langue le nom de *chrobato-serbe* (*Glagolita Clozianus*, p. XXXII et XLVIII), la distingue soigneusement, comme un autre dialecte des Slaves méridionaux, du dialecte *carantanien* ou slovaque plus ancien. D'après lui, le troisième dialecte de ces mêmes Slaves est le boulgare. M. Schaffarik suit une autre division.

Le docteur Louis Gai, à Agram, voulant lier entre elles, par une même langue littérale, les différentes branches des Slaves méridionaux, a prétendu élever à ce rang la langue populaire qu'on parle dans la Frontière militaire, en Dalmatie, sur le Littoral, en Servie, en Bosnie, etc. Il a combiné un alphabet général avec les lettres latines, et en fait usage dans son journal *Ilirske narodne nowine*, qui paraît à Agram depuis 1836, dans l'imprimerie de M. Gai. L'utilité de cette entreprise a été contestée avec force par M. Kopitar (*Hesych. Glossogr.*, etc., p. 59), l'un des plus savants slavinistes vivants; il regarde cette nouvelle langue *ragusine* comme fort imparfaite.

Un des plus anciens ouvrages sur cette langue est le *Thesaurus linguæ illyricæ* du Jésuite Micalia (1649).

Parmi les principaux poëtes illyriens, on cite Jean Gundulitch (M. Schaffarik écrit Gondola), né en 1588, mort en 1638, qui était issu d'une famille noble, et fut, ainsi que trois autres membres de sa famille, recteur de la république de Raguse. On a de lui douze drames. Nous renvoyons pour les autres auteurs illyriens à l'ouvrage de M. Schaffarik, *Histoire de la*

littérature Slavonne, et à l'ouvrage français de M. Eichhoff sur le même sujet.

A l'article MORLAQUES, nous parlerons des chants populaires de cette portion de la population illyrienne. S.

ILOTES ou HÉLOTES, nom de la quatrième classe des habitants de la Laconie (*voy.* SPARTE), infortunés qui gémissaient sous la plus cruelle oppression. On dérive le premier de ces noms (εἵλωτες) du verbe grec ἑλεῖν, prendre, et le second de la ville d'Hélos, situé au fond du golfe auquel la Laconie a donné son nom.

Après la conquête de cette partie du Péloponnèse, les Doriens, pour s'attacher les Achéens qu'ils venaient de soumettre, leur accordèrent, sous le nom d'Ilotes, les mêmes droits civils et politiques qu'ils possédaient eux-mêmes, tout en se réservant cependant une certaine supériorité sur eux. Cette constitution ne pouvait se maintenir longtemps, et les Doriens furent les premiers à y porter atteinte. Dès que leur pouvoir fut solidement établi, ils essayèrent de reprendre ce que la nécessité les avait forcés d'abandonner. La première tentative fut faite par le second roi de Sparte, Agis (*voy.*), fils d'Eurysthène, qui voulut non-seulement dépouiller les Achéens de tous leurs priviléges, mais encore les soumettre à un tribut. Plusieurs villes se soulevèrent. De ce nombre fut Hélos qu'Agis prit et détruisit de fond en comble. Les habitants furent réduits au plus dur esclavage, sans espoir de recouvrer jamais la liberté. Pausanias attribue la destruction d'Hélos, dont les ruines se voyaient encore de son temps, non pas à Agis, mais à Alcamène, fils de Télècle. Comme la législation de Lycurgue (*voy.*), antérieure au règne d'Alcamène, n'établit pas l'ilotisme, mais le présuppose, il est vraisemblable que Pausanias parle d'une seconde destruction d'Hélos. On peut donc admettre que ce fut Agis qui enleva l'isonomie aux Ilotes ou Achéens soumis, qui détruisit Hélos et en réduisit les habitants en esclavage, et que, par la suite, les autres villes achéennes, ou des étrangers peut-être, obtinrent la permission de repeupler cette contrée, une des plus fertiles de la Laconie; il serait facile alors de s'expliquer comment Alcamène a pu ruiner Hélos une seconde fois. *Voir* Manso, *Sparta*, t. I[er], 2[e] sect., p. 129.

Le nom d'Ilotes fut donc appliqué d'abord aux Achéens soumis, puis, après la prise d'Hélos, aux habitants de cette ville réduits en esclavage, et enfin à ceux d'autres villes encore, lorsqu'ils eurent payé du peu de liberté qui leur restait leur révolte avant la première guerre de Messénie (*voy.* ce mot).

A cette époque, le nombre des Ilotes était déjà considérable, et il s'accrut encore par suite des guerres étrangères, surtout des guerres de Messénie, en sorte que l'on peut regarder comme parfaitement exacte l'assertion de Thucydide lorsqu'il dit que de tous les états de la Grèce, c'était Sparte qui avait le plus d'esclaves. Or, d'après Athénée, Athènes, Corinthe, Égine et d'autres républiques d'une moindre étendue que la Laconie avaient plus de 400,000 esclaves.

Le sort des Ilotes était des plus misérables. Ils étaient accablés de mauvais traitements et de mépris de toute espèce. Les vêtements abjects qu'ils étaient obligés de porter les faisaient distinguer au premier coup d'œil des autres habitants. Un bonnet de peau de chien leur couvrait la tête; une peau leur enveloppait le reste du corps. Pour inspirer aux jeunes Spartiates le dégoût de l'ivresse, on les forçait à s'enivrer et à paraître dans cet état aux repas publics. On leur ordonnait, sous des peines sévères, de chanter des chansons obscènes, et il leur était défendu d'en chanter d'autres.

Le travail des champs retombait de tout son poids sur les Ilotes. Ils étaient en outre obligés de servir leurs maîtres à Sparte, de veiller sur les enfants, de s'occuper de tous les détails de la vie domestique, de se procurer les instruments avantageux et toutes les choses dont ils pouvaient avoir eux-mêmes besoin, de bâtir les maisons de leurs oppresseurs, etc. Ce n'était pas tout encore; car ils étaient les esclaves non-seulement des particuliers, mais de l'état. Comme tels, ils étaient tenus de construire les édifices publics, de réparer les routes, d'élever et d'entretenir les digues qui s'opposaient aux débordements de l'Eurotas et des autres rivières, de cultiver les terres publi-

ques, de suivre à la guerre les Spartiates et les Lacédémoniens, de porter le bagage, de creuser les retranchements et de combattre armés à la légère. On les plaçait au premier rang et aux postes les plus dangereux. Lorsque Sparte devint une puissance maritime, ils furent chargés, sur la flotte, de tous les travaux qu'on regardait comme indignes d'un homme libre.

Mais toutes les injustices, tous les mépris dont on les accablait étaient peu de chose en comparaison de la *cryptie*, ou chasse aux Ilotes. C'est en vain qu'on a voulu contester ce fait horrible : il n'est que trop certain, puisqu'il est attesté d'une manière plus ou moins précise par un grand nombre d'auteurs grecs, Platon, Thucydide, Isocrate, et par Plutarque qui nous apprend qu'Aristote parlait aussi de cet odieux usage dans un ouvrage qui n'est pas venu jusqu'à nous. Courbés sous le joug le plus pesant, il était naturel que les Ilotes, en se souvenant que leurs pères avaient jadis été les maîtres du pays où ils gémissaient dans la servitude, tentassent les plus grands efforts pour s'en délivrer ; et les Doriens, de leur côté, ne devaient reculer devant aucune mesure propre à assurer leur domination. Ils ne se bornèrent donc pas à anéantir ceux qui les attaquèrent à force ouverte : ils s'attachèrent aussi à affaiblir par tous les moyens leurs esclaves que leur nombre rendait redoutables. Dans ces luttes sans relâche, le cœur s'endurcit et la cruauté devient une habitude. On finit par considérer les Ilotes comme des espèces de bêtes sauvages qu'il était permis de massacrer sans remords, et la chasse aux Ilotes fut une *chasse sainte*, comme étant un exercice utile aux jeunes Spartiates. Si, dans la suite, on ne tenta pas de déraciner le mal, on essaya au moins de le diminuer en le légalisant. Ce fut ainsi qu'on fixa un temps pour cette chasse et que les éphores, à leur entrée en fonctions, durent en proclamer l'ouverture, moins pour soustraire les Ilotes au danger que pour les en prévenir.

Il est toutefois juste de dire que les Ilotes, vivant du produit de leur travail, avaient bien une certaine indépendance, et il leur était possible quelquefois de racheter leur liberté avec les économies qu'ils avaient faites. Ces affranchissements étaient rares, car l'état seul avait le droit de rendre la liberté à un esclave, et encore les affranchis étaient-ils presque toujours obligés d'émigrer ; mais ils se faisaient toujours avec une certaine solennité. Lorsque la république avait éprouvé de grandes pertes dans une guerre, il arrivait quelquefois aussi qu'on accordait aux Ilotes les droits de citoyens, afin de combler les vides laissés par les combats dans les rangs des hommes libres ; mais quelquefois aussi la politique de Sparte se servit de ce moyen pour affaiblir les esclaves aux rangs desquels ils enlevaient les plus jeunes, les plus robustes, et par conséquent les plus dangereux. D'autres fois, c'était l'accroissement de leur nombre qui donnait lieu à des affranchissements ; mais il était ordinaire, dans ce cas, d'envoyer les affranchis fonder une colonie hors de la Laconie. Telle fut entre autres l'origine de Tarente, fondation des Parthéniens.

Les Ilotes affranchis n'étaient pas placés sur la même ligne que les Lacédémoniens : ils étaient libres, il est vrai ; mais ils restaient dans une certaine infériorité envers leurs anciens maitres. Cependant des services répétés, des actions d'éclat pouvaient leur mériter de nouveaux droits. Ils portaient donc différents noms : ἀφέται, affranchis ; ἀδέσποτοι, sans maitres ; ἐρυκτῆρες, les affranchis qui accompagnaient leurs patrons ; δεσποσιοναῦται, les affranchis envoyés sur la flotte, ou, selon Casaubon, ceux qui veillaient sur la flotte de leurs anciens maitres.

Les révoltes des Ilotes contre leurs oppresseurs furent fréquentes, et il n'y a pas lieu de s'en étonner. Sans reparler de celle des Παρθένιοι, descendants de ces Achéens qui avaient refusé de prendre les armes contre les Messéniens, auxquels les Spartiates consentirent à accorder la liberté, soit qu'ils sentissent l'injustice de faire retomber sur les enfants la faute de leurs pères, soit plutôt qu'ils les redoutassent à cause de leur grand nombre ; nous voyons encore les Ilotes, lors du terrible tremblement de terre qui renversa presque entièrement Sparte, la 1re année de la LXXIXe olympiade (464 avant J.-C.), essayer de profiter de cette occasion pour ressaisir la domination. Le

roi Archidamas les battit, et cette victoire délivra les Spartiates d'un danger imminent. Après leur défaite, les révoltés se réunirent aux Messéniens, s'emparèrent d'Ithome et commencèrent la troisième guerre de Messénie.

Le nom d'Ilote a été généralisé dans les langues modernes, et s'applique par extension à un peuple privé de toute espèce de droits par le despotisme. *Ilotisme* est ainsi devenu un synonyme d'esclavage. Cependant, à l'idée de servitude, il en joint encore une autre, celle d'une dégradation morale telle qu'un peuple d'ilotes n'a ni le courage ni même la pensée de briser le joug qui pèse sur sa tête. E. H-G.*

IMAGE (opt.). C'est la représentation d'un objet réfracté ou réfléchi par un appareil d'optique. *Voy.* Lumière, Réfraction, Réflection, Miroir, Lentille, Catoptrique, etc.

IMAGE (litt.). L'image, à prendre ce mot dans son sens le plus large, est la matérialisation de l'idée. Plus on veut faire tomber une idée dans le domaine des sens, plus on veut nous la faire voir et toucher, plus il est nécessaire d'appeler l'image à son secours. L'art du discours consiste en grande partie dans ce procédé par lequel des analogies innombrables sont établies entre les termes matériels qui appartiennent au monde des formes et des couleurs, et les termes abstraits qui appartiennent au monde du sentiment et de la pensée. Quand nous disons l'art, nous nous servons d'un terme qui n'est pas rigoureusement juste. La découverte de ces analogies se fait chez l'homme, d'instinct au moins autant que de réflexion : témoins les langues des peuples sauvages beaucoup plus riches d'images, on le sait, que les langues des peuples civilisés. C'est donc réellement dans le choix et non dans l'invention de cette forme brillante de la parole que gît l'art du discours. Chez les peuples enfants, l'image est plutôt de première nécessité que de luxe et d'ornement. Encore enveloppés dans les langes de la matière, voyant à peine poindre en eux-mêmes l'aurore de la pensée, ils ont besoin de se rendre sensibles leurs idées naissantes en les unissant, selon certains rapports instinctivement devinés, à telle ou telle des formes que leur offre l'ensemble de la création qui les entoure. Ce travail s'accomplit spontanément, et a pour résultat les poésies primitives, si colorées, si éclatantes, mais aussi si matérielles et offrant par le retour continuel de la même forme une monotonie qui finit par nous fatiguer autant que leur éclat nous avait d'abord éblouis et charmés. A mesure que l'homme se civilise, qu'il se dégage de la matière, qu'au lieu de lui rester asservi, il tend à l'asservir à son tour, la pensée se développe en lui et arrive enfin à se reproduire dans sa pureté, c'est-à-dire par l'expression abstraite et non plus par l'expression *imagée*. Parvenue à ce point, une langue est complète et peut désormais tendre à la perfection dans ses manifestations en prose ou en vers. Elle n'offre plus une fatigante profusion de couleurs. L'image s'y trouve placée au moment convenable, entourée d'expressions plus simples, qui la font encore ressortir, de même que, dans un tableau, les ombres et les demi-teintes ajoutent encore à l'effet de la lumière. Employée de temps en temps dans la prose, mais sobrement et avec une sorte de pudeur, elle conserve une plus large place dans la poésie et en devient un des caractères distinctifs, aussi bien qu'un des plus grands charmes. C'est alors que, dans la manière de l'employer, peut se manifester un art, et un art exquis. Nulle part peut-être cet art n'a été poussé plus loin que chez nos grands écrivains. On leur a reproché pourtant d'y mettre trop de prudence et de parcimonie, d'être trop avares d'images, ou, lorsqu'ils en employaient, d'en fondre et d'en atténuer les couleurs dans la contexture de leur style. Ils ont obéi en cela au caractère simple et sage de notre langue, la plus dégagée des formes primitives et du style figuré, peut-être parce qu'elle est la plus empreinte du sceau d'une civilisation avancée. Mais tout en s'y conformant, quelles belles licences ils ont encore su se permettre ! Racine, par exemple, qui pourtant, plus que tout autre, a subi le reproche dont nous parlons. Nous pouvons nous borner à citer

(*) D'après un travail de Ch.-G. Müller.

ces vers qu'il met dans la bouche de Phèdre amoureuse :

> J'ai revu l'ennemi que j'avais éloigné:
> Ma blessure trop vive aussitôt a saigné,

un des modèles les plus parfaits qu'on puisse donner d'exactitude et en même temps de hardiesse dans l'image.

Le défaut contraire à celui qui a été imputé à notre littérature, se rencontre dans les littératures étrangères ; tous ceux qui les ont étudiées savent que, comparativement à la nôtre, on y trouve des images répandues avec une excessive profusion et souvent hasardées à force d'être hardies. Cette exubérance est, du reste, admirée de plusieurs, et, sachant que la poésie vit d'images, nous sommes loin, nous-mêmes, d'en contester l'attrait puissant, quoique nous croyions que le tact et le goût avec lesquels nos écrivains distribuent leurs ornements soient la source d'un plaisir plus durable et plus délicat. L. L. O.

IMAGE (DROIT D'). La monnaie, dans son origine, ayant été consacrée aux dieux, ni les rois, ni les magistrats monétaires n'eurent le droit d'y mettre leur image. Alexandre-le-Grand est le premier dont le portrait ait été placé sur la monnaie ; de son vivant, en donnant ses traits à la tête d'Hercule, et après sa mort, parce qu'il avait été divinisé comme fils de Jupiter Ammon. Lysimaque, roi de Thrace, plaça ainsi son autorité naissante sous la protection du nouveau dieu. Ptolémée Philadelphe, roi d'Égypte, honora la mémoire de son père Ptolémée Soter, en le représentant sur sa monnaie lorsqu'il eut reçu l'apothéose à Memphis. Ptolémée III Évergète restitua sur les siennes les images de son père et d'Arsinoé, celle de son aïeul et de Bérénice, en leur donnant le titre de *dieux frères*. Peu à peu, les peuples s'habituèrent à voir sur la monnaie les portraits des rois.

A Rome, Jules César fut le premier qui obtint du Sénat le droit d'image sur la monnaie. Les triumvirs se l'arrogèrent. Auguste tout-puissant les imita; et depuis, la monnaie fut toujours frappée à l'effigie des empereurs.

Si des personnages illustres tels qu'Homère, Hérodote, Anacréon, Pythagore, Alcée, Sapho, et quelques autres se trouvent sur des monnaies des Grecs, c'est par un hommage tardif rendu à leur mémoire par les villes qui se glorifiaient de leur avoir donné la naissance ; de même que les grands hommes de l'ancienne Rome ont été placés sur les monnaies consulaires, par leurs descendants avec une permission du Sénat. Ce n'est que sur des médailles fausses, fabriquées depuis le XVe siècle, qu'on trouve les portraits de Priam, d'Hélène, de Didon, de Moïse et de Jésus-Christ. Les monnaies anciennes n'avaient point été faites pour l'usage auquel les modernes ont consacré les médailles. Aujourd'hui, l'hôtel des monnaies a seul le droit *de frappe;* mais tout le monde a celui de faire exécuter son portrait et de le livrer à la publicité, et *le droit d'image* est devenu le droit commun.

Chez les Romains, *droit d'images* (ce dernier mot au pluriel, *jus imaginum*) avait une tout autre signification. Ce droit appartenait à la noblesse romaine, sans qu'il fût nécessaire, pour l'avoir, d'être des plus anciennes maisons. Il suffisait que la chaise curule, c'est-à-dire quelque charge qui en donnait l'honneur, l'édilité, la préture, le consulat, eût été dans la famille. Ces images étaient les bustes, quelquefois en marbre, plus souvent en cire, de leurs ancêtres; bustes au bas desquels étaient inscrites les charges qu'avaient exercées ceux qu'ils représentaient, ainsi que les belles actions par lesquelles ils s'étaient distingués. Ces images étaient portées aux pompes funèbres, et ensuite placées dans l'*aula* ou l'*atrium* (vestibule, salle d'entrée), quelquefois dans des niches ou aussi dans des armoires que l'on n'ouvrait que les jours de fêtes. On brisait les images de ceux dont la mémoire était condamnée, ou au moins on ne les laissait pas paraître aux funérailles de leurs descendants. D. M.

IMAGES (CULTE DES), *voy.* ICONOLATRIE.

IMAGINAIRES (algèbre). L'imagination vient plus souvent qu'on ne le croit au secours des mathématiques, toujours si positives dans leurs résultats. Voici, par exemple, des nombres qu'on nomme *imaginaires*, dont pas un seul géomètre

ne saurait soutenir l'existence, et qui pourtant, employés avec art, donnent parfois des résultats presque aussi sûrs que le produit d'une multiplication.

Ce qui engendre ces nombres, c'est qu'une quantité négative (précédée du signe —) ne peut avoir de racine paire (carrée par exemple), ni exactement ni par approximation; car il n'y a aucune quantité, soit positive, soit négative, qui, étant multipliée par elle-même un nombre pair de fois, puisse produire une quantité négative (*voy.* MULTIPLICATION). Il est vrai que —4, par exemple, peut être considéré comme venant de $+2 \times -2$; mais ces deux quantités ayant un signe différent, sont loin d'être égales, et par conséquent leur produit ne saurait être un carré dont elles seraient la racine. Toutes les fois donc qu'on sera amené à prendre une racine paire d'une quantité négative, il en résultera un nombre imaginaire, qu'on ne peut représenter autrement qu'en écrivant la quantité sous le signe radical ($\sqrt{}$), c'est-à-dire qu'on ne peut pas véritablement le représenter, puisqu'en le figurant ainsi, on ne fait qu'indiquer l'opération qui lui a donné naissance. Proposer de tirer une racine paire d'une quantité négative, c'est donc proposer une chose absurde; et lorsqu'une équation amène ainsi à extraire une racine paire d'une quantité négative, on en peut conclure que le problème qui a conduit à cette équation est impossible. Cependant il ne faut pas regarder comme inutile la considération de ces racines, car il arrive souvent qu'une question, quoique possible, n'admet de solution que par le concours de pareilles quantités, dans lesquelles, à la fin, ce qu'il y a d'absurde disparaît.

Toutes les quantités dites imaginaires sont de la même nature, puisqu'elles ne diffèrent entre elles que par la valeur de l'exposant, et qu'elles sont rigoureusement identiques dans ce qui concerne leur génération idéale; ces quantités doivent donc avoir la même forme dans leur expression, et pouvoir se rendre au moyen de l'une d'entre elles; en effet, quoique les racines imaginaires des équations soient susceptibles de bien des formes différentes, selon le degré de l'équation à laquelle elles appartiennent, néanmoins toutes peuvent se ramener à la forme la plus simple. D'Alembert a démontré le premier cette proposition importante dans les *Mémoires de l'Académie de Berlin*; Euler ensuite, dans le même recueil, et Foncenex, dans un savant écrit sur les imaginaires inséré dans le premier volume des *Mémoires de la Société des sciences de Turin*. Les deux premiers ont employé, pour établir ce beau théorème, le calcul intégral et la géométrie concurremment : le dernier n'y a employé que l'algèbre et la géométrie. M. Suremain-Missery ne s'est servi que de l'algèbre ordinaire pour le même objet dans sa *Théorie purement algébrique des quantités imaginaires et des fonctions qui en résultent*, etc., in-8°, Paris, 1801.

« Ces nombres (imaginaires) vraiment extraordinaires forment un des phénomènes intellectuels les plus remarquables, dit M. H. Wronski (*Introd. à la philos. des mathém.*), et donnent une preuve non équivoque de l'influence qu'exerce, dans le savoir de l'homme, la faculté législatrice de la raison dont ces nombres sont un produit, en quelque sorte malgré l'entendement... Loin d'être absurdes comme les envisageaient les géomètres, les nombres dits imaginaires sont éminemment logiques, et par conséquent très conformes aux lois du savoir; et cela parce qu'ils émanent, et en toute pureté, de la faculté même qui donne des lois à l'intelligence humaine. De là vient la possibilité d'employer ces nombres sans aucune contradiction logique et dans toutes les opérations algorithmiques; de les traiter comme des êtres privilégiés dans le domaine de notre savoir et d'en déduire des résultats rigoureusement conformes à la raison. L. L-T.

IMAGINAIRES (MALADIES), *voy.* HYPOCONDRIE et HALLUCINATIONS.

IMAGINATION (psychol.). Si l'on en croyait la lettre de l'étymologie (d'*imago*, image), l'imagination n'aurait pas une sphère plus étendue que celle de la vue; et cependant l'imagination s'entend de toute espèce de perception; seulement, elle prend son nom de la principale.

On peut distinguer trois sortes d'ima-

ginations : l'une *productive* des perceptions, et qui sert à former le tableau des phénomènes, à le tenir en face de l'esprit; la seconde, *reproductive*, qui y rappelle le souvenir des perceptions; la troisième, *poétique*, et dont la fonction consiste à composer des touts nouveaux avec les matériaux fournis par l'imagination reproductive (*voy.* l'art. suivant). Ces trois sortes d'imagination, ou plutôt ces trois actes de l'imagination, se succèdent et se supposent dans l'ordre où nous venons de les énumérer : le second est nécessaire au troisième, et le premier au second. Le premier acte ou premier degré de l'imagination suppose à son tour l'exercice des sens.

Tout produit de l'imagination se compose de deux éléments : la matière et la forme; la matière est la partie sensible de la chose imaginée; la forme en est la partie rationnelle; car c'est la raison qui dispose les matériaux de la perception, du souvenir intuitif et de l'imagination poétique; c'est elle qui met l'unité dans la diversité. L'imagination n'est donc qu'une faculté complexe dont la partie qui fournit la matière de l'image n'a pas de nom propre.

Mais cette matière est-elle produite d'abord informe, et la raison vient-elle ensuite y mettre l'ordre en établissant des rapports réguliers entre les parties? ou bien, la forme précède-t-elle la matière? ou bien enfin, ces deux choses sont-elles simultanément produites par l'esprit? Nous croyons que ce dernier cas est le vrai; mais nous pensons aussi que l'imagination, aidée de la raison, n'atteint pas de suite son but, qu'elle a besoin de tâtonnement pour réaliser son idéal, et les ébauches de cette réalisation extérieure servent elles-mêmes à la détermination plus ou moins précise de l'idéal. C'est ainsi, par exemple, qu'en peinture, l'imagination qui guide le pinceau peut à son tour en recevoir un utile secours; c'est ainsi que la pensée engendre l'œuvre extérieure et que l'œuvre aide à la pensée.

L'imagination a pour domaine propre les perceptions, les intuitions; les idées générales ne peuvent être représentées par l'imagination à l'esprit avec aucune précision : elles flottent en face de l'intelligence comme des ombres indécises, sans contour, sans forme, sans couleur déterminés. Les conceptions pures de la raison lui échappent complétement. De là, le besoin de métaphores et de tout le langage figuré pour rendre sensible ce qui de sa nature ne l'est pas (*voy.* IMAGE). Du reste, le domaine de l'imagination est dans le passé et l'avenir, comme dans le présent. C'est elle qui fournit la matière du souvenir en fait d'intuition ; c'est elle encore qui livre à la raison les matériaux avec lesquels elle construit par anticipation l'avenir, en se fondant sur les lois constantes de la nature.

C'est en vertu de cette faculté de faire revivre le passé, de construire l'avenir, que l'homme peut prévoir, et prolonger en quelque sorte, la durée de son existence. C'est là aussi la source d'une partie de ses plaisirs et de ses peines imaginaires : plaisirs et peines très réels pourtant. Si l'imagination s'échauffe, s'exalte, elle peut devenir le principe des plus nobles actions, comme aussi des plus grandes folies. Il est de la plus haute importance qu'une raison saine lui serve de guide; car si elle va seule, ou plutôt si la matière opprime la forme, si elle la déborde, elle court risque de s'échapper sans règle et sans mesure, et de porter ainsi aux plus grandes extravagances. Le dérèglement de l'imagination est très voisin de la folie : souvent même il y conduit. Quelque excellents que puissent être ses effets dans les arts mécaniques et libéraux, dans la conduite de la vie, dans toutes les positions où l'on se trouve, ce n'est donc pas sans une certaine raison, que Montaigne, en la comparant aux autres facultés, l'a appelée la *folle du logis*. Elle est bien certainement la condition immédiate et nécessaire de toutes les visions, de toutes les hallucinations et de toutes les séductions. Mais il serait aussi facile de faire ressortir ses services éminents; en sorte que nous devons conclure qu'elle est excellente en soi, et qu'il n'y a que ses excès, ou la faiblesse relative de la raison, qui soient un mal. J[h] T.

IMAGINATION (litt.). Considérée philosophiquement (*voy.* l'art. précé-

dent), l'imagination est une des principales facultés de l'âme. Mais nous n'avons point à nous en occuper sous ce rapport : nous ne la prenons que dans l'acception littéraire, très différente de l'acception philosophique; car dans celle-ci, elle appartient à tous, et dans celle-là, elle n'est le partage que du petit nombre. Dans l'une, elle est une faculté nécessaire; dans l'autre, elle est un don qui consiste tout à la fois à recevoir de vives impressions des objets réels et à combiner ces impressions de manière à produire avec elles de nouvelles créations dont le nom même d'*imaginaires* indique la nature et la source.

Il faut faire ici une distinction entre les personnes dont on dit qu'elles ont *l'imagination vive* et celles dont on dit qu'elles ont *de l'imagination*. Avoir l'imagination vive, c'est bien recevoir de puissantes impressions des choses et posséder ensuite une certaine facilité à combiner ces impressions, mais une facilité désordonnée qui ne s'éveille que sous l'influence d'une émotion aveugle et passagère, et dont les résultats se dissipent en même temps que cette émotion. Ainsi, lorsqu'on est loin d'un être chéri, se tourmenter excessivement sur son sort et en même temps se figurer une foule de dangers, d'événements funestes qui peuvent le menacer, voilà un exemple de l'imagination vive. Dans un état d'esprit plus riant et plus heureux, prêter à la personne aimée une foule de qualités et de charmes qui n'ont jamais existé que dans le cerveau exalté qui les conçoit, en est un autre exemple. Dans la première situation, l'on imagine certainement de véritables romans pleins de terreur et de pathétique; dans la seconde, on crée des types adorables de beauté, d'esprit, de vertu. Il semblerait donc qu'entre ce genre d'imagination et celui dont vivent la littérature et la poésie, il existe à peine une nuance; mais il n'en est nullement ainsi : ces créations restent enveloppées dans l'émotion qui les a produites, ne montent point du cœur à la tête, ne s'élèvent guère de l'état de sensation, de sentiment, de rêve, à celui de pensée. Cela est si vrai que la personne qui les conçoit, qui frissonne de plaisir ou de crainte devant les images ainsi évoquées en elle-même, s'il s'agit de les formuler en parlant ou en écrivant, n'arrive guère qu'à produire des tableaux incohérents et vagues.

Avoir de l'imagination, c'est posséder, avec la faculté des impressions fortes, celle d'animer ces impressions, de les grouper, d'en former un ensemble en choisissant parmi elles, en élisant, modifiant, rejetant; et tout cela sans autre force d'impulsion, sans autre émotion que le désir de former, avec les créations qui nous entourent, d'autres créations que nous puissions appeler nôtres. Cette émotion d'un genre bien supérieur aux émotions dont nous parlions tout à l'heure, ce noble désir, ce besoin élevé de notre intelligence, nous agite, fait circuler plus rapidement le sang dans nos veines, palpiter plus vite notre cœur, mais en même temps laisse notre raison libre et capable de coordonner les matériaux qui lui sont offerts. C'est une jouissance pure et grande que celle qu'éprouvent les êtres doués d'imagination, lorsque, évoquant ainsi leurs impressions, leurs souvenirs, toutes ces formes si profondément empreintes en eux, ils les voient se colorer sous le regard intérieur, prendre une nouvelle vie, s'animer, se mouvoir comme des êtres réels, et leur obéir autant que les êtres réels obéissent à Dieu; lorsque, enfin, un ensemble complet, une union harmonieuse résultent de tout ce mouvement. Posséder une telle puissance, c'est avoir en soi une fête éternelle et toujours prête; c'est trouver toujours des types ravissants où reposer ses yeux, des troubles, des attentes, des surprises, une alternative animée de plaisir et de crainte, propres à amuser et occuper l'esprit. C'est bien plus que tout cela encore : c'est être maître d'exercer au dehors de soi une influence magique, de charmer la foule, de l'éblouir, de la captiver; on la convie à la fête enchanteresse, on lui fait voir ces êtres si beaux, si intéressants, si remplis de passion, si violemment poussés des extrémités de la joie à celles de la douleur; et elle se prend d'intérêt pour eux, et elle s'identifie avec eux, et elle vous rend, en pleurant de leurs chagrins et riant de leurs plaisirs, le plus bel hommage auquel vous puissiez prétendre; car par ces larmes, par

ces sourires qu'elle leur accorde comme à de vivantes créations, elle vous salue créateur.

Nous disons que c'est la foule qui rend un tel hommage, et nous le disons à dessein; car, il faut le reconnaître, quoique ce soit un don riche et précieux que celui de l'imagination, si elle n'est point accompagnée de dons encore plus rares, elle est plus faite pour impressionner rapidement les masses, pour causer un plaisir vif mais passager, que pour agir sur les esprits sérieux et produire des effets durables. L'étincelle de vie dont elle anime ses œuvres jette d'abord de vives lueurs, puis pâlit et s'éteint bientôt après. Elle ne nous fait donc atteindre qu'à une puissance créatrice bien imparfaite si elle n'est soutenue par l'invention (*voy.*), qui n'est pas seulement la faculté de trouver des rapports nombreux, variés, entre les choses, et de les combiner de mille manières diverses, mais celle de découvrir des rapports à la fois neufs et vrais, et de former par conséquent des combinaisons originales, par la sensibilité; non pas cette sensibilité nerveuse et maladive qui est le propre des cœurs faibles, et qui, trop souvent jointe en eux à l'égoïsme, n'a que des effets impuissants et insignifiants comme eux, mais cette sensibilité profonde, cette faculté d'un amour immense et d'un dévouement sans bornes qui peut se trouver dans les cœurs les plus forts, qui doit même s'y trouver pour qu'ils soient complets, et que Vauvenargues a justement reconnue pour le plus ardent foyer du génie quand il a dit que *les grandes pensées viennent du cœur*.

Voilà donc ce que peut produire l'imagination réduite à ses propres forces: elle colore vivement les objets, elle leur communique dans le moment présent une vie qui semble pleine de sève, elle les combine en une multitude de façons différentes; elle est le trésor inépuisable d'où l'on tire à son gré caractères, événements, péripéties, plans complets de compositions littéraires de toute espèce, contes, romans, poëmes, drames. Mais les caractères, à la création desquels elle a présidé seule, agréables et intéressants à la première vue, ne vous disent presque plus rien dès le second coup d'œil, car il a suffi d'un regard pour épuiser leur vie toute de surface. Mais les plans qui, en se déroulant d'abord à vos yeux, avaient éveillé en vous les plus entraînantes émotions, à la seconde épreuve vous laissent indifférent parce que tout y était en relief et rien en profondeur, que vous voyez bien qu'ils vous ont donné tout de suite tout ce qu'ils pouvaient donner, et qu'ils ne sont pas de ceux-là que Boileau appelle

....Toujours plus beaux plus ils sont regardés;

où l'on découvre encore une foule de beautés sous les premières.

Unie aux deux autres qualités que nous venons de nommer, à l'invention et à la sensibilité, l'imagination acquiert, au contraire, un prix immense; relevée, fortifiée par elles, elle les rehausse admirablement à son tour, leur communique un éclat éblouissant, une variété merveilleuse, et, par son besoin continuel d'agitation et de mouvement, les excitant incessamment à produire, les rend bien autrement fécondes qu'elles n'eussent été sans elle. L. L. O.

IMAM, mot arabe qu'on écrit quelquefois par erreur *iman*, et qui signifie *chef*. Les Musulmans lui donnent plusieurs significations un peu différentes les unes des autres. L'imam, dans une mosquée et pendant la prière publique, est celui qui se met à la tête de l'assemblée, qui prononce les paroles et fait les mouvements que les assistants sont obligés d'imiter. Quand Hassan, fils du khalife Ali, eut été dépouillé par Moavia du khalifat, il conserva le titre d'*imam*. Comme ce titre fut considérablement relevé par là aux yeux des partisans de Hassan, les khalifes se l'arrogèrent également. Les sulthans othomans se l'attribuent aussi, non pas en vertu de leur naissance, puisqu'ils sont d'origine turque, mais par l'effet d'une cession qui leur fut faite par le dernier khalife abbasside qui mourut en Égypte.

Les sonnites (*voy.*) donnent aussi le titre d'imam à ceux de leurs docteurs qui jouissent d'une estime particulière, par exemple aux fondateurs des quatre rits orthodoxes, Abou-Hanifah, Chafey, Malek et Hanbal (*voy.* HANIFITES).

Chez les chiites (*voy.*), le mot *imam* a une autre acception : dans leur opinion, l'imam est un être doué de vertus surnaturelles, en qui réside l'autorité spirituelle et temporelle, et qui seul a le droit de représenter la divinité sur la terre. En ce sens, Ali était imam ; ses deux fils, Hassan et Hossein, furent imams, et ensuite neuf des descendants de Hossein, en ligne directe. Il est vrai que les chiites ne s'accordèrent pas sur la personne des derniers imams. Les chiites actuels, notamment les Persans, croient que le douzième imam, chassé de ce monde par la malice des hommes, est maintenant caché dans un lieu impénétrable ; mais que, lorsque la mesure des crimes des hommes aura été comblée, il reparaîtra sur la terre et y fera régner la justice. En ce sens, les rois de Perse, quoique d'origine arabe et de la famille du prophète, se font scrupule de s'intituler *imams :* ils se présentent simplement comme des chefs provisoires et des lieutenants de l'imam. Les chiites sont appelés souvent *imamites. Voy.* aussi à l'art. Assassins ce qui a été dit des chiites *imamieh*. R.

IMAUS, chaîne de montagnes au nord de l'Inde, l'Himalaya des modernes (*voy.* l'article). Ces deux noms diffèrent peu, et leur racine est évidemment le mot sanscrit *hima*, neige (le latin *hiems*, hiver), de manière qu'il n'y a pas lieu de les expliquer à l'aide du phénicien, comme fait M. Sickler (*Géographie ancienne*, p. 703). Pline connaissait déjà cette étymologie du nom : Un promontoire des monts Émodes, dit-il (*H.N.*, VI, 21), s'appelle Imaüs, *incolarum linguâ nivosum significante.* L'*Emodus* s'étendait plus à l'est, et son nom doit également s'expliquer par les langues indiennes et non pas par le phénicien, suivant l'idée fixe de M. Sickler. S.

IMBÉCILLITÉ, *voy.* Folie.

IMBROGLIO. Ce mot est emprunté à la langue italienne. Il a remplacé chez nous celui d'*embrouillement*, qui avait vieilli et dont il est le synonyme, à la fois plus harmonieux que celui-ci, et non moins énergique que le terme populaire d'*embrouillamini*. Comme eux, il fut d'abord uniquement destiné à exprimer le désordre, la confusion d'une affaire, d'un discours : c'est un *imbroglio* que ce procès, quel *imbroglio* nous faites-vous là ? etc., etc. Ensuite il a été adopté par la littérature et le théâtre, pour désigner les œuvres d'imagination et les pièces qui présentaient une intrigue très compliquée, et dont il est difficile de suivre le fil.

Aussi ce terme fut-il d'abord appliqué, parmi nous, aux productions de la scène espagnole, qui affectionnait particulièrement ce genre. A son exemple, notre théâtre eut aussi les siens. *Héraclius* est un imbroglio tragique, et *le Mariage de Figaro*, un spirituel imbroglio. Quelques romans anciens et modernes doivent aussi être classés dans cette catégorie.

On exige avec raison de l'*imbroglio* qu'en offrant une sorte d'énigme, il ne la rende pas tellement obscure qu'il soit impossible, ou même trop pénible de la deviner. S'il manque à cette condition, si l'on ne peut débrouiller l'*imbroglio*, ce nom ne lui appartient plus, et il doit prendre celui de *galimathias* (*voy.*). M.O.

IMIRÉTIE ou **IMÉRETH**, l'un des royaumes qui faisaient partie de la Géorgie, et aujourd'hui province russe en Asie, est située entre les 41° 50′ et 43° 7′ de lat. N., et les 39° 55′ et 41° 18′ de long. E. (de Paris). Sa longueur, du N. au S., est d'environ 31 lieues, sa plus grande largeur de 25 lieues, et sa surface d'environ 640 lieues carrées. L'Imereth est borné au N. par le Caucase qui le sépare du pays encore indépendant des montagnards, à l'E. par la Géorgie proprement dite, au S. par le pachalik d'Akhal-tsikhé, au S.-O. par le Gouria, et à l'O. par la Mingrélie (*voy.* ces noms). Sa rivière principale est le Rioni (l'ancien Phase), qui la parcourt au nord et à l'ouest et se grossit de quelques autres. Cette rivière n'est navigable qu'à 20 ou 22 lieues au-dessus de son embouchure ; sa vitesse et sa profondeur varient suivant la nature du terrain, et ses eaux sont toujours troubles et jaunâtres, mais très poissonneuses, surtout en saumons et en esturgeons. Quoique les montagnes y soient plus élevées, plus couvertes de neige, et l'air plus froid qu'en Géorgie, et que les plaines, souvent inondées par le débordement des rivières, y soient fréquemment fangeuses ou marécageuses, le climat y est géné-

ralement beau et constant, le sol fertile et la végétation active; mais l'agriculture y est négligée et le pays mal cultivé par l'inertie et la paresse des habitants, qui passent leur vie à boire et à manger. Il produit néanmoins en abondance le froment, l'orge, le maïs, le millet, le ghami, le sorgho, le tabac, le chanvre et la garance. La vigne y croît naturellement le long des arbres, et le vin qu'elle donne est comparable pour la bonté à celui du Kakheth, le meilleur de tous ceux que produisent les pays caucasiens. Les montagnes renferment des eaux minérales, plusieurs riches mines qui sont faiblement exploitées, excepté celles de fer; et leur penchant est couvert d'excellents bois de construction et d'arbres fruitiers qui, sans culture, donnent des châtaignes, des noisettes, des cerises, des abricots, etc. Le gibier est très commun dans l'Iméreth, mais les chevaux et les bestiaux, autres que les chèvres, y sont peu nombreux. On y élève aussi des abeilles et des vers à soie; le miel qu'on y récolte est de deux qualités, l'un dur et compacte, mais d'un goût agréable, quoique adhérant à la cire, l'autre enivrant quelquefois, comme était celui de l'ancienne Colchide. Bien que l'industrie soit peu avancée dans l'Iméreth, on y fabrique des taffetas, des cordes de chanvre, des bonnets de laine et des étoffes de coton qui font partie des objets d'exportation, ainsi que le vin, le blé, la soie, le miel, la cire, les peaux, la laine et les fruits. Les articles d'importation consistent en toiles, étoffes de laine et de soie, ustensiles de cuivre, sabres turcs, monnaies, orfévrerie, cuirs et denrées coloniales. Le commerce est entre les mains des Arméniens, des Juifs et des Grecs.

La population de l'Iméreth est proportionnellement plus considérable que celle des autres parties de la Géorgie; elle consiste, suivant Klaproth, en 35,000 familles (140,000 individus), dont 13,000 seulement paient les impôts. Gamba ne la porte qu'à 81,000 âmes, dont le nombre tend à s'accroître tous les ans*. La langue est à peu près la même que celle du Karthli. Quoique la fertilité du pays contribue à rendre les habitants indolents, ils sont cependant moins paresseux que les autres Géorgiens. Plusieurs milliers vont tous les ans à Tiflis pour y servir de portefaix; ils sont grands et forts, marcheurs infatigables, et font quelquefois plus de 30 lieues par jour. Ils ont les traits réguliers, comme toute la race géorgienne, et le teint assez coloré, malgré le mélange de quelques familles avec le sang grec, arménien et juif. Leur ignorance sous le rapport des sciences, des arts et de la morale, et la triste situation politique où ils se trouvaient, en firent longtemps un peuple corrompu, livré à tous les vices, sans loyauté, sans bonne foi; mais leur caractère s'est amélioré depuis qu'ils sont soumis au gouvernement de la Russie.

L'Iméreth est divisé en quatre districts qui tirent leurs noms des familles princières auxquelles ils ont appartenu, Kouthaïs, Ratcha, Choropana et Vaka. La capitale de cette ancienne tsarie est *Kouthaïs* ou Kothatis, dans une plaine fertile, sur la rive gauche du Rioni, qu'on y traverse sur un pont, à 44 lieues N.-O. de Tiflis; lat. N., 42° 17′; longit. E., 40° 20′. L'ancienne ville, qu'on croit avoir été la capitale de la Colchide (*voy.*) et la patrie de Médée (*voy.*), et dont on voit encore les ruines et les murs en assez bon état, était sur une montagne à pic, et sur la rive droite du fleuve. Dans la nouvelle ville, les rues sont tortueuses et les maisons bâties au hasard en bois ou en argile blanchi avec la chaux; mais les figuiers, les noyers, les cognassiers et autres arbres plantés dans les rues et sur les places donnent à la ville un aspect champêtre et pittoresque. Mais son irrégularité disparaîtra sans doute insensiblement. Kouthaïs est la résidence du gouverneur russe; sa population est de 2,000 habitants, la garnison non comprise. Les vivres y sont à très bon compte. On y voit six églises, une mosquée, un jardin public et un bazar spacieux et bien approvisionné. L'Iméreth ne contient pas d'autres villes, mais seulement 406 bourgs et villages, suivant Gamba, et quelques lieux fortifiés, tels que Bagdad, Vakani et Var-tsikhé. La religion arménienne

(*) D'après la *Description* russe officielle *de la Transcaucasie*, il y a dans l'Iméreth 21,787 feux ou familles, et 71,014 individus mâles (*âmes*). S.

y est la dominante; le clergé du pays dépend de l'archevêque de Tiflis. Il y a encore à Kouthaïs un couvent de capucins catholiques, établis dans l'Iméreth depuis plus de 200 ans; ils y exerçaient la médecine et la chirurgie.

Histoire. L'Iméreth, après avoir été presque toujours uni, pendant plusieurs siècles au royaume de Géorgie (*voy.*), en fut irrévocablement démembré, au XVe, par le roi Alexandre Ier (*voy.* T. XII, p. 356), qui le céda, avec la plus grande partie de ses états, à son fils aîné Vakhtang Ier, après la mort duquel, en 1447, un partage non moins impolitique que celui qu'avait fait son père sépara de l'Iméreth le Gouria, la Mingrélie (*voy.* ces noms) et les pays des Avkhazes, des Alanes, des Djiks et des Souanes. Un des fils de Vakhtang, dont on ignore le nom, ne laissa (1460) que le royaume d'Iméreth à son fils Bagrath, dont les successeurs continuèrent néanmoins à porter le titre de *roi des rois*.

Bagrath II, un des fils d'Alexandre Ier (mort en 1507), devint, en 1526, maître par trahison du Karthli, qu'il rendit probablement la même année, au nouveau roi Louarsab, en lui donnant la main de sa fille Thamar (voy. *lang. et litt.* GÉORGIENNES). En 1543, il battit complétement plusieurs pachas othomans qui avaient ravagé ses états; mais deux ans après, quoique ligué avec son gendre Louarsab, ils furent défaits tous deux par les Turcs. Un de ses successeurs, Georges Ier, brava en 1614 la colère de Chah-Abbas Ier, roi de Perse, en donnant asile à Louarsab II, roi de Karthli. Ayant voulu, en 1635, s'opposer à l'alliance de Roustam ou Rostom-khan, roi musulman du Karthli (ou plutôt vice-roi de la Géorgie pour le roi de Perse), avec Levan II, prince de Mingrélie, il fut vaincu et tomba au pouvoir de ce dernier. Alexandre II, son successeur, donna asile et protection, en 1648, à Theimouraz Ier, roi du Kakheth, chassé de ses états par Roustam, et épousa en secondes noces la belle Daredjan, fille de ce prince. Après la mort de Levan, en 1657, il s'empara de la Mingrélie. Il mourut en 1658, laissant un fils du premier lit, Bagrath III, qui lui succéda à l'âge de 15 ans. Le nouveau roi ayant refusé d'épouser sa belle-mère, l'ambitieuse Daredjan, trompée dans son attente de gouverner l'état au nom du jeune prince, usa de perfidie, fit arracher les yeux à Bagrath qui n'avait pas régné un an, et mit sur le trône Vakhtang, prince du sang, son nouvel époux. Les seigneurs de la cour, jaloux de cette préférence ou irrités du crime de la reine, réclamèrent le secours des princes de Gouria et de Mingrélie, qui envahirent l'Iméreth. Kouthaïs, la capitale, aurait tenu longtemps si un traître n'eût persuadé à la reine Daredjan qu'elle devait recourir à la protection de la Porte othomane, dont l'Iméreth était tributaire, et ne se fût offert à conduire Vakhtang à Constantinople pour y faire confirmer son couronnement. Mais le crédule usurpateur fut aussitôt amené au camp des assiégeants où Vamik, prince de Mingrélie, lui fit arracher les yeux. Atterrée de cette nouvelle, Daredjan capitula et fut emmenée en Mingrélie avec les deux rois aveugles. Vamik livra Kouthaïs au pillage et y fit un immense butin, car tous les meubles du palais, jusqu'aux marche-pieds, étaient d'argent massif. Cependant Chah-Nawas-khan, vice-roi de la Géorgie persane, cédant aux sollicitations secrètes de Daredjan, sa parente, et autorisé par le roi de Perse, chassa Vamik de la Mingrélie, ainsi que le gouverneur qu'il avait établi dans l'Iméreth. Il y fit couronner roi son propre fils Artchil, en 1663. Mais l'année suivante, le pacha d'Akhal-tsikhé, à la tête d'une armée othomane, chassa Artchil, reconquit sur les Géorgiens et les Persans l'Iméreth et la Mingrélie, et, de concert avec les grands imérétiens, il leur donna pour souverain un moine défroqué de saint Basile, fils du prince de Gouria et cousin-germain de Bagrath. Une nouvelle révolution provoquée par l'inconstance de ces seigneurs entraina la chute de leur fantôme de roi qui fut aveuglé et renvoyé dans le Gouria. Bagrath, rétabli sur son trône par Chah-Nawas, fut bientôt en guerre avec le prince de Mingrélie, son beau-frère, le fit prisonnier, et lui rendit la liberté après lui avoir enlevé sa femme, qu'il épousa, et lui avoir donné la sienne en échange. Ces mariages scandaleux, les réclamations du prince de Gouria, celles de la cruelle Daredjan dont

la beauté avait séduit le pacha d'Akhal-tsikhé, engagèrent ce gouverneur à replacer cette princesse sur le trône d'Iméreth avec son époux Vakhtang, après avoir mis tout le pays à feu et à sang. Daredjan fut encore dupe d'un traître : il la fit assassiner en 1667, rappela Bagrath qui s'était retiré dans une forteresse inaccessible, et lui livra Vakhtang que ce prince poignarda et dont il déchira le cœur de ses propres mains. D'autres scènes non moins horribles, et la guerre qui recommença entre les souverains d'Iméreth et de Mingrélie, durèrent jusqu'en 1672. Le pacha d'Akhal-tsikhé revint encore rétablir l'ordre dans ces deux pays. Il prit Kouthaïs, se rendit maître de Bagrath, et établit pour roi d'Iméreth un petit-fils de Levan, Alexandre III, que sa mère avait sauvé à Akhal-tsikhé. Le nouveau roi se rendit vassal du roi de Perse.

Ici l'histoire garde le silence sur les souverains de l'Iméreth pendant près d'un siècle. Nous trouvons seulement un Alexandre IV ou V qui, régnant vers l'an 1736 et fatigué des extorsions des Turcs, se retira à Tiflis, d'où il écrivit à Nadir-Chah, roi de Perse, qu'il le reconnaîtrait pour suzerain s'il voulait le délivrer de leur tyrannie; mais Nadir ne donna pas suite à cette proposition. Un des plus grands rois de ce pays fut Salomon Ier, dont la mémoire y est encore en vénération. Indigné du honteux tribut de 40 jeunes filles et de 40 garçons que ses prédécesseurs avaient été forcés de donner annuellement à la Porte othomane, il voulut s'en affranchir. Traité en rebelle, il se défendit contre l'invasion des Turcs, en 1765, publia un manifeste où il exposa ses droits et sa ferme résolution, et, par une suite de succès, il obtint d'abord, en 1768, que ce tribut serait converti en une somme annuelle; puis, s'étant joint aux Russes qui avaient pris Kouthaïs sur les Turcs en 1770, il fut entièrement délivré de toute redevance envers la Porte, par le traité de paix de 1774. Il refusa néanmoins d'imiter l'exemple d'Héraclius, roi de Géorgie, qui, en 1783, s'était rendu vassal de la Russie, et déclara qu'il ne voulait dépendre que de son sabre. Il avait fait détruire les fortifications de sa capitale, en disant que les rochers du Caucase étaient les seuls points de défense pour un prince qui n'avait que 300,000 fr. de revenus et une armée de 6,000 hommes sans discipline et sans artillerie. Il mourut en 1784. Alors, David, son fils ou son beau-frère, se soumit à la Russie, et rendit ses tributaires, en 1786, les princes de Mingrélie et de Gouria; mais une révolution excitée par la femme d'Héraclius qui voulait placer son petit-fils Salomon sur le trône d'Iméreth, força David d'abandonner son royaume et de se retirer chez les Turcs. Constantin son fils et son successeur légitime fut enfermé dans une forteresse, et Salomon II devint roi d'Iméreth. Il se soumit à la Russie en 1804 ; mais n'ayant pas rempli ses engagements, il fut conduit prisonnier à Tiflis, et son pays incorporé à l'empire russe. Il trouva néanmoins moyen de se sauver auprès du pacha d'Akhal-tsikhé. L'Iméreth fut alors occupé militairement par les troupes russes. H. A-D-T.

IMITATION. Imiter, c'est se conformer à un modèle. L'homme a le plus irrésistible penchant à faire ce qu'il voit faire. « Il est de son essence, dit Aristote, d'imiter dès son enfance. Il diffère des autres animaux par cela même qu'il est imitateur au plus haut degré. » (*Poétique*, ch. IV.) Cette aptitude de l'homme est le fondement de l'éducation, qui n'est guère en tout que l'habitude d'imiter ce qui est bien, habitude qui peu à peu nous réforme, nous façonne, et crée en quelque sorte en nous une seconde nature. L'enseignement même, à bien des égards, n'est autre chose que l'indication patiente de ce qu'il faut faire, de la manière dont il faut s'y prendre pour imiter. De là l'importance des modèles et la bonne direction à donner aux admirations. Celui qui, brûlant de rivaliser avec les héros d'Homère, avait toujours l'Iliade sous son chevet, devint Alexandre. Les prédilections du jeune âge sont le plus sûr fondement des horoscopes. En général, la tendance à l'imitation développe les hommes : elle en fait des guerriers, des poëtes, des artistes, ou des êtres criminels et hideux de dépravation. On trouve dans ce penchant inné l'explication de certaines folies morales, qui semblent avoir été épidémiques à certaines époques de l'histoire. *Voy.* EXEMPLE.

Que si nous passons du point de vue purement philosophique à d'autres considérations, nous trouverons que notre aptitude à l'imitation est l'origine de la poésie et des beaux-arts. Telle est la disposition de notre esprit, que les choses les plus indifférentes dans la réalité nous font plaisir dans une bonne imitation. Les objets familiers, une pierre brute, une herbe potagère, que nous ne remarquons point dans la nature, nous frappent quand ils sont bien représentés. L'intérêt s'accroît à un haut degré, si l'objet imité est de ceux qui excitent habituellement notre admiration; et notre plaisir devient d'autant plus vif, que le peintre, le poëte, le musicien ont imité avec plus de perfection. Ce plaisir est porté à son comble, si l'imitateur a su imprimer à son œuvre un caractère de moralité. L'*utile* d'Horace étant joint au *dulci*, l'auteur atteint au but désiré, *omne tulit punctum*.

On affirme que ce qu'il faut imiter, c'est la nature; or, la nature n'est pas toujours belle : comment feront les arts, qui doivent tout embellir? M. A.-G. de Schlegel, dans ses *Leçons sur l'histoire et la théorie des beaux-arts*, répond à cette espèce de contradiction. « Cela vient, dit-il, de ce que d'ordinaire on entend par imitation une copie servile, qui ne peut donner que de misérables calques, tandis que, dans son sens le plus juste et le plus élevé, imiter c'est agir d'après les mêmes principes, travailler dans le même esprit que les grands modèles qui nous ont précédés; et, pour imiter, dans cette acception, la nature, il faut d'abord la comprendre. Or, la nature peut être définie : la force primitive et infinie d'une création et reproduction inépuisables (φύσις de φύω, de *natura nasci*); c'est ainsi que nous entendons l'imitation et la nature, et alors nous répéterons : les arts doivent imiter, c'est-à-dire chercher à atteindre à cette puissance toute créatrice. Mais nous ferons une grande différence entre cette dernière imitation, qui est une véritable création, et l'imitation pure et simple, qui, dans ses plus heureuses combinaisons, n'est jamais parvenue à d'autre résultat que de reproduire la nature, qui se reproduit toujours d'elle-même; et encore lui manquerait-il cette vie que la main de la nature répand largement sur tout ce qu'elle touche. » (2e leçon.)

Les principes de M. de Schlegel sont les vrais principes. Imiter, ce n'est point copier : c'est travailler à la façon des grands maîtres, c'est exercer son activité propre, c'est produire dans un esprit semblable et par de semblables procédés. Une telle imitation ne fait point obstacle à l'originalité; on apprend à oser dans le commerce de ceux qui ont osé avec tant de bonheur; on s'inspire de leurs inspirations. Ainsi, l'imitation ne se condamne pas à des copies timides, froides et n'aspirant qu'à l'exactitude de la ressemblance; elle est une force libre et créatrice, et le génie est fécondé, non étouffé, par elle.

Le génie ne saurait être esclave; son trait caractéristique, c'est la liberté. Ne le parquez donc pas dans telle littérature, ne lui recommandez pas spécialement tel chef-d'œuvre. Il admire le beau partout où il le trouve; il prend ses pensées partout où il les rencontre; il découvre parfois dans une production médiocre un germe inaperçu qu'il développe dans un ouvrage immortel : témoin Milton (*voy.*); souvent, nouveau Virgile, il tire des perles du fumier d'Ennius, et sans cesse il invente en imitant. Disposant des genres, des sujets et des idées, il dit avec notre grand fabuliste :

> Mon imitation n'est point un esclavage.
> Je ne prends que l'idee, et les tours et les lois
> Que nos maîtres suivaient eux-mêmes autrefois;
> Si, d'ailleurs, quelque endroit, plein chez eux d'excellence,
> Peut entrer dans mes vers sans nulle violence,
> Je l'y transporte, et veux qu'il n'ait rien d'affecté,
> Tâchant de rendre mien cet air d'antiquité.

Jamais théorie privée ne fut plus consciencieusement suivie par son auteur, et ne mérita mieux d'être élevée au rang des préceptes généraux. Pas un sujet n'appartient en propre à La Fontaine : il a pris ses fables aux écrivains de tous les pays, de toutes les époques; il les a *choisies et mises en vers*, comme il en avertit dans son titre même, et nul ne paraît

plus inventeur, plus neuf, plus original! Aussi, quoi qu'on ait dit contre l'imitation, sa cause, qui est insoutenable quand il s'agit de copie servile, est à jamais gagnée du moment qu'il s'agit d'imitation libre, originale, inspirée; et nous pouvons répéter, après Voltaire, que « presque tout est imitation. L'idée des *Lettres persanes* est prise de celle de l'*Espion turc*. Le Boyardo a imité le Pulci; l'Arioste a imité Boyardo. Métastase a pris la plupart de ses opéras dans nos tragédies françaises. Plusieurs auteurs anglais nous ont copiés, et n'en ont rien dit. Il en est des livres comme du feu de nos foyers : on va prendre ce feu chez son voisin, on l'allume chez soi, on le communique à d'autres, et il appartient à tous. » J. T-v-s.

IMITATION (technol.). Dans l'industrie, ce mot a plusieurs significations. D'abord, synonyme de copie (*voy.*), il s'entend des objets qu'on a obtenus par un moyen de reproduction quelconque d'un modèle donné : les divers genres d'impressions, le moulage en plâtre, en cire, la fonte en bronze ou en fonte de fer, l'emboutissage, l'estampage, etc., sont autant de procédés d'imitation dans lesquels l'excellence et le bon marché des produits manufacturés dépendent en grande partie de leur sage application. Dans un autre sens, l'imitation est une contrefaçon innocente qui devient une falsification (*voy.*) illicite lorsqu'elle a pour but de tromper la bonne foi de l'acheteur ou qu'elle peut altérer sa santé, mais qui mérite d'être encouragée lorsque, remplaçant une matière d'une trop grande valeur pour être à la portée de tous par une matière plus commune, elle s'annonce pour ce quelle est et n'a d'autre but que de satisfaire un plus grand nombre de besoins. La plus belle imitation, celle qui a peut-être la plus haute importance commerciale, c'est la fabrication des bijoux faux (*voy.* Bijoux, Strass, etc.). Le diamant est remplacé par du cristal très pur et habilement taillé; les pierres colorées sont imitées par des verres colorés au moyen des substances mêmes qui entrent dans les pierres naturelles. C'est encore le verre qui, sous le souffle générateur de l'homme, prend le doux éclat et le chatoiement nacré de la perle précieuse. A son tour, dans la verroterie, le cristal taillé est remplacé par certains moulages de verres blancs. L'argent doré, le chrysocale (*voy.* Chrysocalque), le similor, le cuivre doré ou simplement mis en couleur, imitent l'or, pendant que l'argent fait place au cuivre ou au fer battu argenté ou plaqué, au maillechor, etc. Le zinc remplace aujourd'hui le bronze pour de petits objets, statuettes, candélabres, flambeaux, tandis que, dans les objets d'art, statues, grands candélabres, etc., on remplace l'airain sonore, ce métal employé par les artistes depuis la plus haute antiquité, par la fonte de fer si cassante et trop peu malléable pour s'appliquer convenablement à ces sortes d'ouvrages. La chimie a donné les moyens d'imiter à s'y méprendre complétement jusqu'au vin de Champagne; elle transforme l'eau en vin, la chandelle en bougie, comme elle fait changer la couleur des cheveux. On reproduit à Paris, avec du carton, les variétés des pierres recherchées; on y fabrique de petits ornements qui imitent à la fois les marbres les plus rares, le blanc albâtre, la pierre la plus poreuse. On dore les bois avec des feuilles de cuivre. Le bois blanc se métamorphose en ébène, l'os en ivoire. La peau des chiens tient lieu de peau de mouton pour certaines fourrures. Jusqu'où l'imitation n'a-t-elle pas poussé ses prodiges? La nature est imitée dans toutes ses parties : les tissus, la cire, le sucre servent tour à tour à reproduire des fleurs (*voy.*) et des fruits; l'industrie s'est même emparée du corps de l'homme, et l'on rira longtemps de la méprise des employés de l'octroi de Paris, prêts à verbaliser sur l'assassinat d'un mannequin. Enfin des faussaires imitent, dans un but coupable, des inscriptions, des manuscrits, des monnaies et autres objets d'art; la fausse monnaie, les faux billets ne sont aussi que des procédés d'imitation plus coupables encore. Mais si la loi est justement armée pour punir les falsifications criminelles, elle doit au contraire tendre une main protectrice aux imitations intelligentes; car il s'agit, dans le temps où nous sommes, de bien comprendre que le progrès des sciences ayant révélé les pro-

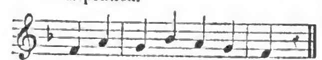
cédés de la nature, leur imitation, loin d'être flétrie et proscrite, doit être au contraire encouragée lorsqu'elle tend à multiplier notre bien être, et qu'une chose artificielle peut souvent être aussi bonne, et quelquefois meilleure, qu'une chose naturelle. L. L-T.

IMITATION (musique). Une mélodie donnée peut, dans le cours d'un morceau de musique, se reproduire avec plus ou moins d'exactitude, soit dans la partie qui l'avait exprimée d'abord, soit dans une autre partie. Dans le premier cas, l'opération est toute mélodique et peut se faire de plusieurs manières : 1° la mélodie reparaît telle qu'elle s'était montrée : ce n'est alors qu'une *répétition*; 2° elle se remontre sur d'autres cordes de l'échelle, c'est une répétition transposée; 3° elle est reproduite par mouvement rétrograde; 4° elle l'est par mouvement contraire; 5° elle l'est par mouvement rétrograde et contraire tout à la fois; 6° la mélodie est imitée par *augmentation* ou *aggravation*, lorsque le passage se reproduit par des notes doubles en durée de ce qu'elles étaient primitivement; 7° elle l'est par *diminution* au moyen de l'opération contraire, c'est-à-dire en réduisant de moitié la valeur des notes primitives; 8° en séparant par des silences les valeurs imitées, on obtient l'imitation *interrompue* qui rentre dans l'aggravation; 9° en plaçant les silences aux temps forts, on a l'imitation à contretemps; 10° enfin, l'on obtient une dernière sorte d'imitation au moyen de la syncopation. Les exemples ci-dessous offrent l'application de ces différentes combinaisons à la première phrase d'un vieil opéra français.

Mélodie primitive.



1° Répétition.



2° Répétition transposée.





3° Mouvement rétrograde.



4° Mouvement contraire.



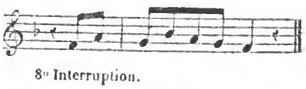
5° Mouvement rétrograde-contraire.



6° Augmentation.



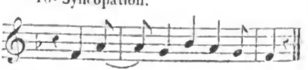
7° Diminution.



8° Interruption.

9° Contretemps.
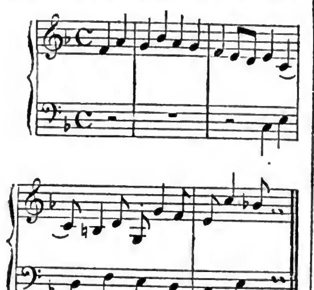
10° Syncopation.



Remarquez que ces diverses sortes d'imitations peuvent fort bien se combiner entre elles : ainsi, une imitation à un intervalle quelconque de l'échelle comporte en même temps l'aggravation ou la diminution, l'emploi des trois mouvements, et l'altération de la valeur des notes. On voit par là combien il est facile de varier une composition, même en n'employant que des ressources de calcul dans lesquelles l'imagination n'entre pas pour beaucoup.

Toutes les combinaisons dont nous venons de donner une idée, peuvent passer d'une partie à une ou à plusieurs autres; alors, l'imitation se considère sous le rapport harmonique : ainsi, en reprenant le petit trait de chant dont nous avons fait

usage, nous le voyons se reproduire à la quinte inférieure dans la partie de basse, après avoir été présenté par le soprano,



et si nous ajoutions d'autres parties, nous pourrions faire reparaître successivement dans chacune d'elles et autant de fois qu'il nous conviendrait, l'idée première qui servirait ainsi de pivot à toute la pièce; il nous suffirait de disposer les parties accompagnantes d'une manière convenable, et de présenter les imitations avec ordre et variété, afin que chaque nouvelle combinaison réveillât l'attention et l'intérêt; c'est surtout ce passage d'une partie à l'autre que désigne, dans la pratique, le mot *imitation*.

Toute imitation est *libre* ou *contrainte*; elle est contrainte, lorsque la mélodie est imitée de telle manière que la place des semi-diatons se retrouve exactement la même que dans le sujet; elle est libre, lorsque l'on ne s'impose pas cette obligation.

Pour les imitations contraintes par mouvement contraire, on dresse une table où les notes de l'échelle sont mises en regard, de façon que l'octave de la tonique se trouve au-dessus de la médiante; en partant de ce point l'on fait monter une partie tandis que l'autre descend. Cette table sert pour les modes majeurs :

mode d'ut majeur. { *ut, ré, mi, fa, sol, la, si, ut.*
mi, ré, ut, si, la, sol, fa, mi. }

On s'aperçoit au premier coup d'œil que si l'une des parties commençait par un *ut*, la partie imitante devrait commencer par un *mi;* si elle commençait par un *sol*, l'autre aurait un *la;* si c'était par un *fa*, la seconde répondrait par un *si*, etc.

Pour les modes mineurs, l'on place l'octave de la tonique au-dessus de la septième :

mode de la mineur. { *la, si, ut, ré, mi, fa, sol, la.*
sol, fa, mi, ré, ut, si, la, sol. }

On peut soumettre une imitation aux règles du contrepoint double (*voy.* les art. CONTREPOINT et HARMONIE), elle devient alors une imitation *convertible*.

Souvent une phrase mélodique n'est point imitée dans sa totalité, on n'en répète qu'un fragment, ordinairement le début : c'est une imitation *coupée*. Souvent aussi l'on se borne à imiter la figure des notes, c'est-à-dire leur durée, abstraction faite de la marche mélodique; cette forme s'emploie fort utilement lorsque l'orchestre accompagne une partie dominante : c'est une imitation *rhythmique* ou imitation *de figures de notes*.

L'imitation s'introduit avec avantage dans toute espèce de composition, et, en ce cas, il n'y a aucune règle à prescrire, sinon d'éviter l'abus et l'affectation. Ainsi tout ici demeure soumis au goût du musicien et l'emploi de l'imitation est *arbitraire*.

Mais l'emploi *méthodique* de cette même forme a donné lieu à deux genres de compositions musicales fort intéressantes et qui renferment elles-mêmes un grand nombre de variétés; nous voulons parler de la fugue (*voy.*), qui n'est autre chose qu'une imitation *périodique*, c'est-à-dire dans laquelle la partie imitante ne représente la première que durant quelques mesures. La phrase ainsi imitée est prise, quittée, reprise par chacune des parties; elle est à volonté étendue ou fractionnée, et si l'on a posé des règles à cet égard, c'est que l'expérience a démontré que telle marche était plus convenable et plus avantageuse que telle autre.

La seconde composition fondée sur l'imitation est le canon (*voy.*), qui n'est autre chose qu'une imitation *continue*, c'est-à-dire la reproduction d'une mé-

lodie présentée d'abord par une partie principale, et imitée ensuite par d'autres parties sans aucun changement, ou bien avec des modifications convenues, desquelles résultent les différentes espèces de canons. La définition latine de Tinctor donnée à l'article FUGUE appartient donc au canon, qui alors en effet se nommait *fugue en conséquence* (*fuga in consequenza*). Dans sa composition, le canon admet tous les genres d'imitation indiqués au commencement de cet article. On doit, de plus, le considérer eu égard, 1° au *nombre des parties :* il est à deux, à trois et à tel nombre de voix que l'on veut; 2° au nombre de voix *principales :* les voix principales sont celles qui donnent la mélodie première que les autres doivent imiter; 3° à la qualité particulière des parties : on adapte des canons sur le plain-chant, on y joint des parties accessoires à la tierce, ou bien des parties d'accompagnement, etc.; 4° à la *forme* du canon : il peut être *perpétuel*, *sans fin* ou *obligé*, lorsque la mélodie en est construite de telle manière que chaque voix retourne au commencement après avoir chanté toute sa partie, soit en revenant au ton primitif, soit en modulant à la quarte ou à la quinte; cette dernière forme s'appelle *tour du clavier*. Dans le cas où le canon n'est pas soumis à ces règles, il se nomme canon *libre ;* 5° à la manière dont le canon est *écrit :* s'il est *fermé*, c'est un canon *énigmatique* écrit de manière à laisser à l'exécutant le soin de découvrir la manière dont il doit être lu, et l'on a sous ce rapport imaginé des combinaisons d'une extrême difficulté; lorsque la solution est trouvée, l'on met le canon en partition sur les clefs convenables; il est alors *ouvert* ou *résolu ;* 6° enfin, un canon doit être considéré par rapport au nombre de solutions dont il est susceptible : c'est alors un canon *polymorphique* ou multiforme.

On a pu voir à l'article CANON que ce genre d'imitation ne s'emploie plus habituellement que dans de petits morceaux d'une mélodie facile et agréable que l'on appelle canons *de société*. Autrefois c'était surtout sous le rapport scientifique que l'imitation continue était considérée; on exigeait que les élèves s'exerçassent longtemps à composer et à déchiffrer des canons. Peut-être alors attachait-on trop d'importance à cette étude, aujourd'hui l'on n'y en attache pas assez; le compositeur instrumental particulièrement peut faire un emploi extrêmement avantageux de l'imitation et des canons, et la faculté qu'il possède d'aborder une foule de passages inexécutables pour les voix sera fort susceptible de donner aux pièces de ce genre une tournure neuve et piquante tout-à-fait convenable au genre instrumental qui a illustré tant de compositeurs. J. A. DE L.

IMMACULÉE CONCEPTION, *voy.* CONCEPTION DE LA VIERGE.

IMMATRICULATION, *voy.* MATRICULE.

IMMÉDIATS (ÉTATS OU SEIGNEURS), *voy.* MÉDIATION et EMPIRE (*Saint-*).

IMMENSITÉ, *voy.* ESPACE.

IMMERMANN (CHARLES), poëte dramatique allemand, naquit à Magdebourg en 1796. Son père, partisan enthousiaste de Frédéric II et de son système d'obéissance passive, appliqua constamment ce principe à l'éducation de son fils. Comme son père, celui-ci devint patriote prussien; sous la domination française, il ne dévia pas un instant de sa foi politique. Une fièvre nerveuse l'empêcha d'abord, en 1813, de prendre part à la levée en masse de ses compatriotes; mais il fit la campagne des Cent-Jours. Il reprit ensuite ses études qu'il avait commencées à Halle, en 1813. Immermann fut du reste constamment opposé à l'esprit d'indépendance qui se manifestait dans la jeunesse allemande; sans se laisser intimider par le reproche de lâcheté que la *Burschenschaft* ne lui épargnait pas, il demeura fidèle aux principes d'ordre qui avaient été le guide de ses jeunes années. Sa brochure *Teutonia*, adressée au roi de Prusse, eut l'honneur de l'auto-da-fé : les étudiants allemands, assemblés sur la Wartbourg en 1817, brûlèrent solennellement cet écrit qui attaquait leurs associations et leurs menées révolutionnaires. En 1818, Immermann fut nommé référendaire de justice à Magdebourg, puis auditeur à Münster; enfin, depuis 1827 il était conseiller au tribunal de

Düsseldorf, lorsqu'une mort prématurée l'enleva le 26 août dernier (1840).

Immermann était né poëte. Dès l'âge de 12 ans, il écrivait des vers; à 16, un roman, un drame et une élégie sur la mort de l'infortuné Henri de Kleist (*voy.*). Les influences politiques avaient attristé sa jeunesse; il était mélancolique et rêveur, et passait souvent des mois entiers dans la solitude. A l'âge de 25 ans, en 1821, il publia ses premiers essais dramatiques: *Les princes de Syracuse*, comédie, puis trois tragédies intitulées : *La vallée de Roncevaux*, *Edwin*, *Pétrarque;* vinrent après une espèce de roman : *La fenêtre d'un Ermite*, et un volume de poésies lyriques. En 1822, parut *Périandre;* en 1824, *Le regard de l'Amour*, comédie spirituelle; et une comédie satirique dirigée contre Pustkuchen, le détracteur piétiste de Gœthe. En 1826, *Cardenio et Celinde*, tragédie pleine d'imagination, attira davantage l'attention du public sur le jeune auteur qui se privait d'un grand élément de succès en n'écrivant pas pour la scène; disposition qui ne tenait point au caprice de l'auteur, mais à l'isolement dans lequel il vécut toujours, loin d'un grand théâtre qui aurait peut-être modifié sa manière de voir. En 1827, Immermann écrivit, dans l'espace d'un mois, sa *Tragédie dans le Tyrol;* elle parut à Hambourg, 1829, et valut au poëte un grand renom. Inspiré par quelques chants nationaux du Tyrol et par la figure patriarcale de Hofer (*voy.*), le poëte reproduisit ce beau mouvement national dans quelques actes, où l'on reconnait, malgré une imitation évidente de Shakspeare, la puissante originalité de l'auteur allemand. Son âme énergique sympathise avec ce brave peuple montagnard, qui sait mourir pour son indépendance; sa haine contre les Français lui fait peindre avec exagération la frivolité de certains caractères de la pièce, mais dans l'ensemble, le contraste entre les Tyroliens, simples, naïfs, croyants, et les jeunes Français, si brillants, si braves, mais si incrédules et si légers, est tracé de main de maître. Des scènes d'un grand pathétique interrompent le mouvement guerrier; une grande variété de personnages et d'incidents ne dérange point l'harmonie, l'unité de l'ensemble; c'est une tragédie savamment conçue, et exécutée avec chaleur. La *Tragédie dans le Tyrol* fut suivie de *Frédéric II de Hohenstaufen*, qui renferme aussi de fort belles scènes et un développement animé du caractère de ce grand empereur, antagoniste infatigable du Saint-Siége; mais le coloris de cette tragédie est moins chaud et l'intérêt moins vif que celui qui est répandu sur Hofer.

En 1819, Immermann répondit à des attaques peu mesurées dont il avait été l'objet par une comédie aristophanique, intitulée : *Le cavalier perdu d'ivresse dans le labyrinthe de la métrique.* Dans cette pièce, il ridiculise les prétentions exagérées d'un jeune poëte (Platen) dont il ne pouvait du reste méconnaître le mérite réel, surtout dans la partie technique de son art. Dans les années suivantes, Immermann publia la trilogie d'*Alexis*, *Merlin*, *Un Mythe*, *Le Chevalier du Cygne*, conte épique, et le roman intitulé : *Les Épigones*, qui renferme une peinture de l'état des esprits en Allemagne vers 1830; enfin plus récemment *Münchhausen*, histoire en arabesques (4 vol., Düsseld., 1839) qui est la contrepartie des *Épigones;* la satire y domine encore, mais on entrevoit déjà une transformation.

Immermann est un poëte éminemment prussien; l'Allemagne du nord se reflète dans ses créations originales; chacune d'elles semble inspirée par une disposition d'âme toute individuelle. On a beaucoup blâmé sa tendance à imiter Shakspeare; mais cela ne s'applique qu'à la forme : le fond n'est pour la plupart du temps que la reproduction sincère de faits ou d'événements empruntés à l'expérience personnelle du jeune poëte.

Dans ses vers lyriques, il y a des modèles de poésie intime; un style complétement pur et harmonieux y sert d'enveloppe à de nobles pensées; on y remarque un peu de misanthropie, mais elle ne déplait point et n'a rien de factice. Les œuvres complètes d'Immermann ont paru à Düsseldorf, en 1834 et années suivantes; elles formaient en 1839, 11 vol. in-8°. *C. L. m.*

IMMERSION, substantif dérivé du verbe *immerger*, plonger un objet dans un liquide de manière à ce qu'il y soit

complétement renfermé. Mais ce verbe n'est vraiment usité qu'en latin.

On appelle *immersion* d'un astre le temps qu'il met à entrer dans l'ombre produite par une éclipse ou une occultation (*voy.* ces mots). Celui qu'il met pour s'en dégager se nomme le temps de l'*émersion* (*voy.*). L. L-T.

IMMEUBLE, *voy.* BIENS.

IMMORALITÉ, *voy.* MORALITÉ.

IMMORTALITÉ, privilége d'échapper à la mort (*voy.*), ou à l'oubli qui est la mort spirituelle.

> Oui, Platon, tu dis vrai : notre âme est immortelle.
> C'est un Dieu qui lui parle, un Dieu qui vit en elle.
> Eh! d'où viendrait, sans lui, ce grand pressentiment,
> Ce dégoût des faux biens, cette horreur du néant?
> Vers des siècles sans fin je sens que tu m'entraînes;
> Du monde et de mes sens je vais briser les chaînes,
> Et m'ouvrir, loin d'un corps dans la fange arrêté,
> Les portes de la vie et de l'éternité!...
> (Monologue du *Caton* d'Addison, trad. par Voltaire.)

Ainsi parle le poëte. Ce n'est pas, en effet, par l'expérience que nous sommes sûrs de l'immortalité de l'âme; puisque cette expérience serait celle même de la vie future, qui est toujours à venir pour tout homme en ce monde. Il n'y a que le raisonnement qui puisse humainement nous donner la solution de cette question, si toutefois elle est possible. Or, le raisonnement peut partir ici, ou de la nature de l'homme, ou de la nature divine, c'est-à-dire des attributs moraux et providentiels de Dieu, ou de ces deux points de vue à la fois.

Longtemps on a cru prouver l'immortalité de l'âme en établissant sa spiritualité, pensant qu'il n'y a de mortel que ce qui est sujet à périr par dissolution des parties. Mais les composés matériels se dissolvent et ne périssent pas; ce qui passe, dans la matière, ce n'est donc pas la substance, mais la forme. Donc la matière est, de sa nature, tout aussi éternelle que l'esprit; et quand même la destruction de la forme grossière et visible de la matière serait l'anéantissement d'un corps comme composé, il n'est pas vraisemblable que les corps se divisent, se dissolvent, jusque dans leur dernière composition; le contraire est bien plutôt très probable, pour ne pas dire certain. Donc la mortalité n'est point la conséquence nécessaire de la matérialité.

Réciproquement, l'immortalité n'est point la conséquence nécessaire de la spiritualité. Dieu peut, sans doute, s'il le veut, anéantir la substance spirituelle, comme il peut anéantir la substance matérielle. En vain, Mendelssohn (*voy.*), dans son *Phédon*, a-t-il prétendu prouver que l'anéantissement d'un être simple implique contradiction, puisqu'il ne peut s'effectuer qu'à la condition que cet être soit et ne soit pas dans le même temps. Cet argument, s'il prouvait quelque chose, prouverait également l'impossibilité de la création. Et comme nous n'avons pas sans doute toujours pensé, toujours vécu, et que le *moi* était nul dans notre âme avant qu'elle fût unie au corps, pourquoi ne serait-il pas encore nul après que le corps serait dissout, lors même que Dieu ne pourrait détruire un être simple? Mais cette assertion en elle-même n'est-elle pas un peu téméraire? Est-elle d'ailleurs soutenable en bonne métaphysique? Un être simple est-il concevable dans le temps, etc., etc.? D'ailleurs, et Kant l'a dit, il n'est pas nécessaire, pour que l'âme soit anéantie, que la substance en soit détruite: il suffit que la pensée soit éteinte. Or, la pensée a une intensité quelconque, où l'on peut distinguer des degrés, ce qui ruine complétement l'argument de Mendelssohn. Il est donc bien certain que la spiritualité n'est point à elle seule une raison d'immortalité.

D'un autre côté, si l'on part de Dieu seul, si l'on fait abstraction de l'homme, on ne sait que prononcer non plus; car nous ne connaissons pas immédiatement les desseins de Dieu et les lois de sa suprême sagesse. Aucune conclusion possible donc à tirer de ce point de vue isolé, où l'on ne peut d'ailleurs pas se placer réellement. Reste donc celui de l'homme, et celui de Dieu par rapport à l'homme.

Or, il est évident que l'homme n'atteint pas en ce monde toute sa fin : il aspire au bonheur, et il est condamné à

souffrir; il voudrait être sage, saint même, et il pèche; il voudrait connaître, et il ignore, heureux encore quand il ne tombe pas plus bas, c'est-à-dire dans l'erreur; il voudrait être parfait sous tous les rapports, et sous tous les rapports il reste infiniment au-dessous de ce qu'il se conçoit. Enfin, il a horreur du néant, et pourtant il meurt!... Non, il ne meurt pas; seulement, il semble mourir. Quelle autre créature aurait été traitée plus mal que lui sous tous les rapports, lui qui est pourtant le chef-d'œuvre, le roi de la création? Quelle autre créature serait proportionnellement plus disgraciée, plus malheureuse, plus pitoyablement ébauchée? Quelle autre créature n'atteindrait plus complétement sa fin, le développement de toutes ses facultés, la satisfaction de toutes ses capacités? La nature ne présenterait-elle donc cette scandaleuse exception que pour l'homme seul? Et pourquoi?

Mais il y a plus : ou il n'existe pas de Dieu, ou il faut que la justice absolue s'accomplisse; c'est le cri unanime de la conscience de tous les hommes.

> Lui-même au cœur du juste il empreint son image;
> Il doit venger sa cause et punir les pervers.
> (VOLTAIRE.)

Nulle idée n'est plus claire, plus frappante, plus impérieuse, plus absolue. Il faut donc l'admettre, ou rejeter complétement la raison. Or, en fait, cette justice absolue ne s'accomplit point sur la terre. La Providence sommeille donc, ou elle n'est que patiente parce qu'elle a l'éternité devant elle. Il n'y a pas d'autre alternative. Dire qu'elle est sujette aux distractions, à l'erreur, à l'oubli, à la défaillance, c'est dire que la Providence n'est pas. Mais la nier, c'est nier Dieu. Reste donc à dire qu'elle exécutera plus tard les décrets absolus de la justice (*voy.* JUGEMENT DERNIER); or, ce plus tard, c'est la vie d'au-delà du tombeau, c'est l'immortalité. Donc l'âme est immortelle. Une vie ultérieure est du moins assurée.

Maintenant sera-t-elle éternelle ou ne le sera-t-elle pas? c'est une autre question (*voy.* ÉTERNITÉ). Car il semble, en effet, qu'un mérite et un démérite finis ne demandent ni rémunération ni châtiment infinis. Il est vrai, d'autre part, qu'on peut dire aussi que, où la justice de Dieu cesse, sa bonté commence. Mais ici la raison commence à se troubler, et refuse, si elle est sage, de s'engager plus avant dans ces mystérieuses échappées de la vie future; elle ne peut donc qu'espérer avec crainte.

La croyance à la vie future, modifiée suivant les âges et l'état de civilisation, est d'ailleurs une de ces croyances universelles, qui peuvent passer à juste titre pour des lois de l'esprit humain. J^h T.

IMMORTELLE. Ce nom s'applique vulgairement à beaucoup de plantes de la famille des composées, appartenant à plusieurs genres distincts, mais se ressemblant en ce que les écailles qui constituent les involucres de leurs capitules floraux, quoique ornées de couleurs vives et brillantes, conservent très longtemps tout leur éclat, grâce à leur consistance analogue à celle de la paille sèche : aussi ces végétaux sont-ils recherchés pour l'ornement des serres et des jardins, et les corymbes de certaines espèces, cueillis un peu avant l'épanouissement des corolles, peuvent tenir lieu de fleurs artificielles.

Les espèces désignées le plus généralement sous le nom d'*immortelle* font partie du genre *helichrysum*, qui offre les caractères suivants : capitules composés de fleurs toutes tubuleuses, hermaphrodites, à l'exception de celles de la série externe, lesquelles sont stériles et plus ou moins irrégulières; involucre à écailles nombreuses, sèches, minces, colorées; réceptacle plane ou légèrement convexe, alvéolé, souvent papilleux; fruit cylindrique, obtus, sessile, couronné d'une aigrette de poils scabres. Les *hélichryses* sont des herbes ou des sous-arbrisseaux, à capitules soit solitaires, soit disposés en corymbes terminaux. Leurs écailles involucrales sont blanches, ou jaunes, ou pourpres, ou violettes; celles qui avoisinent les fleurons débordent souvent de beaucoup les inférieures et divergent en rayonnant : c'est à cette disposition que fait allusion le nom scientifique du genre, qui signifie soleil d'or.

Les espèces les plus intéressantes sont le *helichrysum stœchas*, D. C., arbuste

aromatique, qui croît sur les coteaux arides du midi de la France et de toutes les autres contrées voisines de la Méditerranée; le *helichrysum orientale*, Gærtn., originaire de Candie; le *helichrysum arenarium*, D. C., commun dans plusieurs contrées de France, et surtout dans l'Europe orientale; ces trois espèces ont des capitules petits, mais très nombreux et disposés en corymbes; leurs écailles involucrales sont d'un jaune plus ou moins vif; le *helichrysum bracteatum*, Willd., espèce originaire de la Nouvelle-Hollande, fréquemment cultivée dans les parterres, et qui se fait remarquer par de grandes capitules solitaires, à écailles rayonnantes, tantôt d'un jaune d'or, tantôt d'un blanc de nacre.

Parmi les espèces appelées improprement immortelles, nous ne ferons mention que du *xeranthemum annuum*, L., connu sous le nom vulgaire d'immortelle violette, et de l'*antennaria margaritacea* ou immortelle de Virginie : ces deux plantes ne sont pas rares dans les jardins.

Éd. Sp.

IMMUNITÉ. Ce mot présente à peu près le même sens que le mot franchise (*voy.*), dont nous avons traité trop succinctement. L'un est de droit coutumier, l'autre de droit écrit. C'est l'exemption de certaines charges, la jouissance de certains droits purement défensifs. Ces exemptions, ces droits, peuvent être ou directement attribués à certaines personnes, ou affectés à certains lieux. La noblesse, le clergé, la magistrature, l'université, les corporations de bourgeois ou communes, et, au sein des communes, les corporations de métiers, avaient leurs franchises particulières : exemption de taille, de corvées, de certains impôts; dispense de service militaire ou d'hébergement féodal, privilége de juridiction, etc. Le terme de *franchise* date de l'établissement des Francs; sous celui d'*immunité*, la chose remontait bien plus haut que l'invasion barbare. Avant le droit de conquête, la coutume religieuse ou la loi civile avait attribué à certaines terres ce privilége de franchise. Sans parler des pays où un gouvernement théocratique faisait des biens comme des personnes des prêtres une classe à part, c'était en Grèce le privilége des terres consacrées aux dieux. On sait que, dans certains lieux, elles étaient affranchies même de la culture; c'était une profanation que de les sillonner du soc de la charrue. Le caractère d'inviolabilité appartenait à plus forte raison aux temples mêmes; ils en jouissaient dans la mesure du respect qu'inspiraient leurs dieux. Mais souvent les temples des divinités les plus redoutées, ceux que l'on distinguait religieusement par le nom sacré d'asiles (*voy.*), voyaient ce titre violé. Le consentement des peuples, seule garantie de ces franchises, les avait quelquefois étendues non-seulement aux terres des temples, mais à de certains pays qu'environnait aussi une sorte de respect religieux. L'Élide tout entière les avait ainsi reçues comme une consécration publique, et ce caractère sacré lui conserva longtemps, au milieu des troubles de la Grèce, l'abondance et la prospérité. L'île de Délos recueillit des mêmes causes les mêmes avantages. Ses franchises, dit Strabon, y attirèrent tout le commerce de Corinthe, quand cette ville fut ruinée par les Romains. Ces priviléges accordés par le respect des peuples, plusieurs villes les sollicitèrent et les obtinrent de la faveur des rois successeurs d'Alexandre : Tyr, Apamée, Antioche, les villes de Syrie et de Phénicie principalement, ont consacré par des médailles ce titre d'asile qui les résumait tous. Elles le conservèrent même sous l'empire romain, et les médailles des empereurs le montrent étendu à un bien plus grand nombre de villes : Nicopolis d'Épire, Sicyone, etc.

Le droit romain, si avare de priviléges, reconnaissait aussi certaines franchises. Le domaine quiritaire n'était-il pas une sorte de franchise, dans le sens primitif de ce mot? C'était non-seulement la seule propriété libre, mais la seule propriété; et pendant longtemps, au milieu des peuples tributaires, les terres des Romains furent exemptes d'impôt. Les priviléges de ce titre s'effacèrent rapidement quand, étendu aux provinces, il les comprit dans la société romaine. L'égalité n'existait point pour cela dans l'empire. C'est une erreur grave que de se représenter l'empereur romain comme

seul debout au-dessus d'un monde nivelé. L'organisation de l'empire était comme un enchevêtrement de charges et de franchises; l'état salariait les fonctions en immunités. Les sénateurs, les curiales avaient leurs charges particulières et leurs franchises particulières, et c'est ainsi qu'il put arriver que, par un changement de circonstances, le poids des charges surpassant l'allégement des franchises, on dut fuir certains honneurs comme d'intolérables fardeaux. Mais si ces franchises personnelles formaient comme un des ressorts de la constitution romaine sous l'empire, l'égalité de charges n'en fut pas moins admise comme base de l'impôt foncier. Il y eut un instant dérogation à ce principe. Plusieurs lois de Constantin conférèrent aux ecclésiastiques non-seulement toutes les immunités personnelles, l'exemption des charges de la curie, des corvées, etc., mais encore la remise des droits de négoce et la dispense de l'impôt territorial. L'état y perdait peu, et les pauvres seuls, disait la loi, devaient y gagner. Mais l'abus de ces franchises les fit révoquer par Constance, qui les avait confirmées d'abord; et Justinien, en apportant dans ses Novelles quelques restrictions à d'autres priviléges de ce genre, rappelait ce principe d'équité qu'en matière d'impôt le dégrèvement des uns pèse sur les autres. C'était le principe auquel avaient souscrit les Pères de l'Église en citant l'exemple du Christ payant le tribut à César. Mais, de même que ce premier César chrétien, les premiers rois barbares convertis au christianisme se départirent plusieurs fois de leurs droits en faveur des ministres de leur nouvelle religion. Les Francs devenus chrétiens ne voulurent pas que le prêtre fût moins bien traité qu'un des leurs : sa terre eut aussi sa franchise, et Charlemagne lui-même exceptait de toute servitude la maison du curé, les jardins attenants, et une *mense* de terre par église paroissiale. Mais, de même que le Franc ou propriétaire d'une terre franche n'aurait pu communiquer à d'autres propriétés, en les acquérant, le caractère du franc-alleu, de même on prit garde que, par des acquisitions successives, l'Église ne pût soustraire une trop grande portion de territoire aux charges de l'état. Elle devait s'engager à payer le cens et délaisser ou servir la terre qui lui était échue; et il arrivait par là que ces charges personnelles, dont le prêtre était exempté comme prêtre, service militaire, etc., lui revenaient comme propriétaire. Charles-le-Chauve se plaignait de ce qu'un évêque n'était pas venu en personne à son armée.

Cependant, quand la donation venait du prince, il pouvait arriver qu'il concédât non-seulement la propriété, mais aussi les charges publiques de la propriété. Dans le monde féodal, ces donations souvent n'étaient pas autre chose. C'était envers l'Église que s'acquittaient les vassaux. L'Église était moins exigeante que le fisc : aussi les peuples sollicitaient, étendaient autant qu'il était en eux ces concessions des princes; à défaut de titres authentiques, la tradition ne manquait pas à l'appui. Ces terres franches de l'Église devinrent le refuge des populations souffrantes, et, comme autrefois, des villes sortirent de ces asiles; Montreuil (*Monasteriolum, petit monastère*), Abbeville (*ville de l'abbé*), et presque toutes les villes qui portent un nom de saint (Saint-Amand, Saint-Riquier, etc.), accusent par leur nom même leur origine; et souvent les droits de juridiction conservés sur elles par les monastères ou les chartes communales arrachées à leurs abbés, par ces liens de dépendance ou par cet acte d'émancipation, attestaient encore l'ancien droit de puissance paternelle des monastères dont ces villes étaient nées.

Ces priviléges de franchise, qui contribuèrent à la naissance d'un grand nombre de villes, furent aussi employés à les développer et à les accroître. Mais ils n'étaient point toujours bornés aux chartes communales, et plusieurs villes qui n'eurent jamais de commune n'en furent pas moins richement dotées de priviléges. Nous citerons comme exemples Orléans et Arras qui, sous Louis XI, fut appelée *Franchise*, à cause des immunités nombreuses qu'il lui avait accordées.

Ces immunités avaient pour but d'attirer et de retenir la population en ces lieux; d'autres avaient plus spécialement pour objet d'y attirer le commerce. Telles étaient celles qui constituaient les foires (*voy.*) ou celles de certaines villes de

Flandre et d'Allemagne, qui devinrent de grands centres de commerce (*voy.* Anséatiques et Villes libres).

La plus ancienne comme la plus respectable de ces institutions était celle des villes de refuge dans le droit mosaïque : six villes avaient été désignées pour cet usage sur les deux rives du Jourdain. Le meurtrier involontaire, qui, d'après le droit du sang, devait, comme meurtrier, être abandonné à la vengeance du parent du mort, trouvait en ces lieux un asile. C'était comme une transaction acceptée par le préjugé populaire; mais la loi exigeait de son côté que le réfugié eût prouvé devant l'assemblée des anciens que sa volonté avait été entièrement étrangère à ce malheur. C'était donc pour l'innocence que ces franchises étaient établies; quant au coupable, il ne trouvait pas même un asile dans le temple. «Vous l'arracherez de mon autel! » disait Dieu.

Ce droit, considérablement restreint alors, fut recueilli par le christianisme en même temps que l'héritage des temples païens; mais il ne l'accepta qu'en le purifiant. L'Église ne voulait user de ces franchises que comme d'une sauvegarde de l'innocence ou comme d'une sorte de médiation contre la rigueur du droit, droit du créancier sur le débiteur, droit du maître sur l'esclave, droit de la justice sur le criminel. Tel est le caractère de ces immunités dans les réclamations des premiers Pères de la foi; tel est leur caractère dans ce droit barbare, tel enfin dans la doctrine constante des conciles, bien que dans la pratique, au milieu de cette lutte si vive, ce droit ait été bien des fois outrepassé, de même qu'il était bien des fois violé.

Les églises d'ailleurs n'étaient point les seuls lieux de franchise, et, sans parler de leur enceinte extérieure et d'autres lieux qui, comme dépendance, eurent le même caractère, cimetière, cloîtres, maison de l'évêque, etc., le droit féodal voulut aussi faire du droit divin. L'hôtel du roi fut un lieu de franchise, et le pouvoir souverain se disséminant, il n'y eut pas de seigneur qui ne voulût assurer le même privilége à son château. Les communes à leur tour ne prétendirent pas à moins : la coutume de Toulouse et celle de Bourges portaient que, dès qu'un esclave entrerait dans ces villes, il serait libre. D'autres se faisaient reconnaître le droit de sauver leurs réfugiés, à l'exception des meurtriers et des larrons. En quelques pays d'Allemagne, au contraire, c'était en faveur des meurtriers qu'un usage dont la tradition se perdait dans l'obscurité des temps désignait certains lieux de refuge. Chez les Scandinaves, c'était presque la loi de Moïse sur les villes de refuge. Trois villes distantes au plus d'une journée de chemin étaient destinées à sauver le meurtrier de la vengeance du parent du mort, et la route qui communiquait de l'une à l'autre leur offrait la même franchise. On retrouvait le même usage dans plusieurs de nos villes. Celle de Valenciennes prétendait avoir reçu ce privilége de Valentinien, auquel elle rattachait son nom, et elle en usa pendant tout le moyen-âge.

Ces franchises étant une exception au droit commun, l'usage devait en être généralement supprimé quand le droit serait assez sûr de lui pour ne plus redouter les excès de la violence. La suppression commence avec les temps modernes.

Déjà les Parlements avaient fait la guerre aux franchises des églises; Louis XI n'avait pas moins poursuivi les franchises des châteaux. François I[er], en 1539 et 1540, supprima ces obstacles que l'Église ou la féodalité pouvaient encore opposer à l'exercice de la justice royale. L'Église céda, mais le privilége féodal fut plus tenace; il brava même Richelieu, et, sous Louis XIV, un substitut du procureur du roi fut repoussé avec insulte par les gens de l'hôtel de Soissons, d'où il voulait arracher un meurtrier. Les laquais attachaient alors leur point d'honneur à ces franchises. Omer Talon représenta au roi, au nom du Parlement, que de tels abus tendaient à établir en face de l'autorité royale de petites souverainetés indépendantes, et Louis XIV fit, en 1666, une nouvelle ordonnance contre ce droit de refuge. Mais lui-même, comme les autres souverains, entretenait à la cour de Rome un abus non moins criant : c'étaient les *franchises de quartier*. On en a parlé à l'art. Franchise.

Le droit de franchise, supprimé partout ailleurs, ne subsiste plus que dans

quelques églises d'Italie, pour des cas peu graves non exceptés par la loi. H. W.

IMPARTIALITÉ, IMPATIENCE, *voy.* Partialité, Patience.

IMPÉNÉTRABILITÉ, propriété de la matière en vertu de laquelle deux corps ne peuvent occuper en même temps le même lieu de l'espace.

« L'impénétrabilité ne doit pas être regardée comme une force, dit Buffon, mais comme une résistance essentielle à la matière. » Elle est une des deux conditions sans lesquelles on ne peut concevoir l'existence des corps.

Cette manière d'être de la matière, qui autrefois a soulevé bien des discussions, est évidente pour les solides; si quelquefois il y a pénétration apparente, elle provient de ce que les particules intégrantes des corps ne sont pas immédiatement appliquées les unes sur les autres, ou sont assez mobiles pour permettre d'introduire entre elles des corps étrangers. La pointe d'acier ne pénètre pas le bois où on l'enfonce, elle ne fait qu'en écarter les parties, et l'on parvient même à les séparer entièrement en substituant à cette pointe d'acier un corps dont les dimensions sont assez considérables. L'éponge et la craie qui, sans augmenter de volume, absorbent l'eau dans laquelle on les plonge, offrent des phénomènes aussi faciles à expliquer : les cavités de l'éponge et celles de la craie qui, bien que plus petites, sont encore appréciables au microscope, servent de réservoir au liquide. Ces réservoirs ont reçu le nom de pores. *Voy.* Porosité.

La faible résistance que les liquides opposent quand on y plonge un corps a fait douter longtemps de leur impénétrabilité; mais en considérant que le volume du liquide augmente de tout celui du corps immergé, pourvu toutefois que les pores de ce dernier soient assez petits pour ne point admettre de liquide dans leur intérieur, on reconnaît bientôt qu'il y a de même impénétrabilité. On juge encore parfaitement de cette propriété des liquides en les frappant avec vitesse du plat de la main : la résistance qu'ils opposent est presque aussi grande que celle que l'on éprouve en frappant un corps solide.

Les combinaisons chimiques semblent, en général, indiquer la pénétrabilité. Ainsi l'alcool et l'eau occupent, après leur mélange, un volume moindre que la somme des volumes de chacun de ces deux liquides. La monnaie blanche, qui est composée d'argent et de cuivre, les alliages or et argent, or et fer, or et cuivre, cuivre et plomb, fer et plomb, etc., présentent encore le même phénomène; enfin on peut également citer la combustion du charbon, qui a lieu dans l'air sans en changer le volume. Dans ces diverses circonstances, la pénétrabilité n'est qu'apparente, et on le conçoit tout de suite en se rappelant que la porosité permet aux molécules d'un corps de se loger entre les molécules d'un autre.

L'invisibilité des corps gazeux et leur faible résistance quand on les comprime, ne suffisent pas pour refuser d'admettre leur impénétrabilité. Otez à l'air atmosphérique la possibilité de s'échapper, présentez-lui un corps qui tende à prendre sa place, et bientôt il montrera sa résistance et son impénétrabilité. Qu'on plonge dans l'eau une cloche de verre après l'avoir retournée : la cloche est pleine d'air, et le liquide, trouvant de la résistance à mesure qu'on enfonce davantage la cloche, comprime le gaz sans parvenir à le remplacer. On peut placer sous cette cloche une bougie allumée qui continuera de brûler tant qu'il y a aura de l'oxygène. Cette expérience de l'impénétrabilité de l'air a donné l'idée de la cloche à plongeur. *Voy.* Cloche a plongeur.

Et si les facultés de l'homme, de sentir, de juger, lui ont appris qu'il existait des corps, cette notion ne lui a-t-elle pas été fournie par la résistance qu'ils opposent aux mouvements qu'il veut faire? Et n'est-il pas évident que, sans cette résistance, il lui eût été constamment impossible d'acquérir aucune certitude à cet égard? V. S.

IMPÉNITENCE, *voy.* Repentir et Pénitence.

IMPÉRATIF (gramm.), *voy.* Verbe.

IMPÉRATIF CATÉGORIQUE. Suivant Kant (*voy.*), l'homme, dans le sentiment de sa liberté morale, rencontre deux lois principales régulatrices de sa volonté : l'une le porte à la recherche de

son propre bien-être; l'autre lui commande impérieusement d'être vertueux, même au détriment de son bien-être. C'est cette dernière loi qui oblige au bien tout être doué de raison et régit les actions morales. De cette opposition, qui, dans notre nature morale, s'élève entre le désir et la conscience, naît l'idée du devoir, que Kant représente par l'*impératif moral*. Il donne à cet impératif le nom de *catégorique*, parce que c'est un ordre absolu, sans condition, de la raison à la volonté. Lui seul est une loi pratique et constitue la moralité, en fondant les lois auxquelles il imprime un caractère de nécessité, de généralité, d'indépendance des sens, devant lesquelles elles sont inflexibles. *Voy.* Conscience et Devoir.

Il résulte de là que la raison se donne à elle-même des lois, que la morale se déclare indépendante de la théorie, du dogmatisme et de l'expérience; elle n'a besoin ni de démonstrations ni d'exemples, puisque ses lois sont primitives. La liaison du bonheur avec la pratique du bien (*voy.* Eudémonisme), le mérite du bien, le démérite du mal, sont une conception de la raison *à priori*; mais ce n'est pas là le but de l'action, car elle ne serait plus morale; ce n'est que sa conséquence. L. d. C.

IMPERATOR, dans la vieille latinité, *endoperator* et *induperator*, *endo* et *indu* ayant même signification et même valeur que *in*, toutes dérivations du grec ἔνδοϊ, ἐν. L'*imperator* était l'homme revêtu du droit, non pas seulement d'ordonner, *jubere*, mais de commander avec un pouvoir absolu de vie et de mort. Les consuls, les préteurs et les magistrats, quels qu'ils fussent, excepté le dictateur, n'avaient que l'autorité administrative et judiciaire, *potestas*, tant qu'ils demeuraient sur le territoire de Rome et dans l'exercice des fonctions civiles. Pour leur conférer le pouvoir absolu, le pouvoir du glaive, *imperium*, *jus gladii*, il fallait un acte des comices par curies, *lex curiata*: alors le consul ou le préteur, ou le proconsul, recevait le serment des soldats et prenait le commandement des légions; il devenait l'arbitre suprême de l'honneur et de la vie de tous et de chacun. Tous ceux qui lui obéissaient le nommaient, par respect et par devoir, *imperator*, en lui adressant la parole. Ce n'était qu'un titre de suprématie. Le même nom devenait une récompense d'honneur, une décoration, lorsque, après une bataille signalée par la mort de plusieurs milliers d'ennemis, l'armée saluait ainsi par acclamation le général sous les auspices et la conduite duquel elle venait de remporter la victoire.

Telles furent les acceptions de ce mot pendant les cinq siècles de la république. Sa destinée changea sous les empereurs. Il fut décerné à Jules César par le sénat comme attribut du commandement perpétuel des armées, et devint désormais, au lieu d'une qualification accidentelle, un prénom du prince régnant, *imperator C. J. Cæsar*, *imperator Octavius Cæsar Augustus*, de même que les noms de *César* et d'*Auguste* passèrent en héritage aux successeurs des deux fondateurs de la nouvelle monarchie. Les généraux des armées ne furent que les lieutenants, *legati*, du général universel et suprême, de l'empereur, et l'on ne vainquit que sous ses auspices; à lui seul appartenaient les honneurs officiels de toutes les victoires, surnoms formés des noms des peuples vaincus, actions de grâces solennelles, chants de triomphe, etc. Cependant Dion fait observer que le titre d'*imperator* demeura susceptible encore du même sens qu'autrefois, et qu'il eut ainsi une triple acception : 1° comme prénom, il faisait partie de la prérogative impériale; 2° comme titre honorifique ajouté au nom du prince, il marquait le nombre des victoires importantes : Auguste avait été proclamé ainsi vingt-une fois *imperator* (Marbre d'Ancyre); 3° enfin, on appelait aussi de ce nom un général, un lieutenant de l'empereur, qui avait battu l'ennemi. Néron permettait à Corbulon et aux autres capitaines qui avaient signalé son règne par onze réjouissances triomphales, d'être eux-mêmes appelés *imperator* par leurs soldats. N-t.

IMPÉRIALE (dignité), *voy.* Empire, Empereur.

IMPÉRIALE, monnaie d'or russe équivalant à 10 roubles en argent. Les demi-impériales valent 5 roubles. La valeur intrinsèque des impériales et des demi-impériales a varié. Ainsi, une impé-

riale frappée avant 1763 avait, selon notre monnaie, une valeur de 52 fr. 38 cent.; en cette année-là, l'impériale ne vaut plus que 41 fr. 29 c., mais en 1772, elle vaut 7 cent. de plus; enfin, une impériale de l'an 1801 ne vaut que 40 fr. 56 cent. Depuis ce temps, on a cessé de frapper des impériales, mais on a continué d'émettre des demi-impériales; celles de 1818 valent 20 fr. 36 c. pièce. D-G.

IMPÉRIALE. Cette plante, si commune dans les jardins, est originaire d'Orient et appartient au genre *fritillaire* ou *fritillaria*, de la famille des liliacées. Ainsi que toutes ses congénères, elle est une herbe à racine bulbeuse, à tige garnie de feuilles sessiles, très entières, non engainantes et à fleurs pendantes; ces fleurs ont un périanthe pétaloïde, régulier, non-persistant, infère, partagé jusqu'à sa base en 6 segments connivents en forme de cloches, et offrant chacun, peu au-dessus de sa base, une fossette nectarifère. Les étamines sont en même nombre que les segments du périanthe et insérées à la base de ceux-ci. L'ovaire est à 3 loges renfermant chacune un grand nombre d'ovules superposés horizontalement en deux séries; le style, épaissi vers son sommet, se termine en 3 stigmates gros, courts et légèrement échancrés. Le fruit est une capsule triloculaire, trivalve, à 3 ou à 6 angles tranchants; les graines, très nombreuses dans chaque loge, sont aplaties et entourées d'un large bord membraneux.

Les caractères distinctifs de l'*impériale* (*fritillaria imperialis*, L., *corona imperialis* des botanistes plus anciens), se trouvent en sa tige haute de 2 à 3 pieds, feuillue à sa moitié inférieure, tandis que sa partie supérieure est nue excepté vers le sommet, qui porte plusieurs verticilles de feuilles rapprochées en touffe couronnante, comme dans l'ananas. Les fleurs, de couleur orange, et assez semblables à celles d'un lys, naissent entre les feuilles inférieures de la touffe terminale. C'est à cette disposition des feuilles et des fleurs que la plante doit son port élégant et tout particulier, ainsi que ses noms vulgaires d'*impériale* ou *couronne impériale*. Ed. Sp.

IMPÉRIALE (jeu de l'). On croit que ce jeu fut ainsi nommé d'un empereur qui l'aurait mis en vogue; néanmoins on ne connaît ni le nom de son inventeur ni l'époque de son invention.

L'impériale se joue le plus ordinairement a deux personnes, avec un jeu de piquet de 32 cartes. On pourrait le jouer à trois, en ajoutant les six qui remplaceraient alors les sept dans tous les cas où ils donnent des points. Chaque joueur a douze cartes; puis la carte qui couvre le talon donne la couleur d'atout. Celui qui donne marque un point s'il retourne une des cartes qu'on appelait autrefois les *honneurs* et qui sont : le roi, la dame, le valet, l'as et le sept d'atout. Il n'y a point d'écart. Les cartes données et la tourne faite, celui qui est le premier à jouer assemble les cartes de la couleur dont il a le plus pour en faire son point, qu'il accuse en comptant les figures pour dix, les as pour onze, et toutes les autres cartes pour autant de points qu'elles en marquent. Celui qui a le plus haut point en marque un. La valeur des cartes est la valeur ordinaire, l'as après les figures, le plus fort de la même couleur enlevant le plus faible. Après avoir compté ses impériales et son point, celui qui est le premier à jouer jette telle carte de son jeu qu'il juge à propos, et sur laquelle l'adversaire est obligé de fournir de la même couleur, s'il en a, et de couper s'il peut, car il n'est pas permis de renoncer à ce jeu. Les *honneurs* joués sans être pris par l'adversaire et ceux qu'on lui enlève par supériorité de cartes comptent chacun pour un point. Si, par exemple, l'adversaire joue la dame d'atout et que l'on coupe par le roi, on marque deux points; ce serait lui, au contraire, qui marquerait un point si l'on ne pouvait répondre que par une basse carte. Après que toutes les cartes sont jouées, chacun compte ce qu'il en a pris, et celui qui en a le plus marque autant de points qu'il a fait de levées de plus que son jeu.

La partie se compose d'un certain nombre d'impériales dont on est convenu; ordinairement elle est de cinq. Les impériales se composent de six points gagnés un à un, ainsi que nous venons de le dire, ou emportés d'un seul coup

comme nous allons l'expliquer. Avoir dans sa main, avant de jouer, 4 rois, ou 4 dames, ou 4 valets, ou 4 as, ou 4 sept, cela donne d'emblée une impériale; le roi, la dame, le valet et l'as d'une même couleur en font autant; autrefois, lorsque cette dernière impériale était d'atout, on la comptait double. Le *capot* (c'est-à-dire lorsqu'on ne laisse pas faire à l'adversaire une seule levée) vaut aussi une impériale. Chaque fois qu'on marque une impériale, l'adversaire est obligé de démarquer tous les points qu'il avait, et le jeu continue.

On voit que ce jeu tient un peu du piquet (*voy.*), dont il paraît dériver, de même qu'il a donné naissance à l'écarté (*voy.*), bien moins compliqué; et qu'il a l'agrément de ces deux jeux, quoiqu'il soit un peu négligé aujourd'hui. L. L-T.

IMPERMÉABLES (TISSUS). Sous cette dénomination générale, on comprend, dans les arts industriels, tous les tissus imprégnés d'une substance que l'eau ne peut ni dissoudre ni traverser, et qui, dans le commerce, sont improprement appelés *toiles cirées* ou *taffetas gommés*, puisqu'il n'entre ni cire ni gomme dans leur préparation. L'huile de lin rendue siccative par l'oxyde de plomb, le caoutchouc (*voy.*) dissous dans l'huile de lin ou dans l'huile essentielle de charbon de terre, la gélatine dissoute à chaud et rendue ensuite insoluble par une infusion de tan ou de noix de galle, l'eau de savon décomposée par l'alun, les goudrons végétaux ou minéraux, s'emploient, suivant l'usage auquel on les destine, à rendre les étoffes imperméables et font la base de la plupart des secrets qui s'annoncent chaque jour.

Parmi ces tissus, ceux que l'on vend spécialement sous le nom de *toiles cirées*, sont les plus répandus. Selon leur degré de finesse et la beauté de leur préparation, ils servent à faire soit des emballages, des bannes, des baches, des auvents, des couvertures de hangars, soit des tapisseries, des tapis d'escalier, des tapis de table et des cartes de géographie. Un enduit d'huile de lin siccative dans laquelle on a délayé un peu de bitume épuré suffit pour donner aux plus communes l'imperméabilité nécessaire; mais la fabrication des autres réclame plus de soins. Il faut d'abord choisir un tissu égal et en boucher les interstices à l'aide d'un mélange de colle de pâte et de colle forte, ou bien de mucilage de graine de lin. On dépose ensuite, avec de larges couteaux, une couche d'huile de lin rendue siccative par la litharge; on la ponce, on la fait suivre de six autres couches, en tout sept, quatre à l'endroit, trois à l'envers. Après quoi, l'on imprime à la planche les dessins d'ornement sur lesquels on pose un vernis à la copale d'une belle transparence. Ainsi préparés, ces tissus sont d'un usage excellent et qui se répand chaque année davantage. Ils ne retiennent pas l'humidité, peuvent se laver comme un marbre, et font des tapis élégants et frais qu'on ne manquera pas d'apprécier quelque jour dans les pays méridionaux. Employés comme tenture, ils ne craignent ni l'humidité ni le salpêtre, et sont d'une durée incalculable. Ceux dont on fait des tapis de table, des ronds de carafe, de verre, etc., sont revêtus à la face intérieure d'une laine en poudre, colorée, saupoudrée et fixée au moyen d'un mordant, comme le velouté des papiers peints. L'idée d'employer la toile cirée à la fabrication des cartes de géographie murales est due à M. Michelot.

Outre ces toiles cirées, que, depuis 1829, on emploie aussi avec succès à faire des sacs pour contenir la poudre dans les transports, on en fait encore de plus fines. L'enduit composé d'un encollage à la colle de pâte et de deux couches de blanc d'Espagne, délayé dans de l'huile de lin, poncé, peint et verni, ne s'applique ordinairement que d'un seul côté, et laisse au tissu plus de souplesse. C'est avec cette sorte que l'on fait des étuis de chapeaux, de schakos, de gibernes, etc.

Sous le nom de *taffetas gommés* on comprend des tissus de soie, taffetas Florence, ou gaze, préparés de deux manières différentes. Les uns sont rendus imperméables par une immersion dans l'huile de lin siccative; les autres sont imbibés, et non recouverts, d'un enduit de caoutchouc, de telle sorte que, la préparation et l'étoffe ne faisant plus qu'un, la première dure autant que la seconde. Ces deux variétés servent à faire des manteaux, des blouses, des tabliers de nourrices et de

laveuses, des ceintures, des gants hygiéniques, des serre-têtes, des chaussons, des enveloppes de lit de plumes, des couvertures pour les siéges de voitures, les lustres et les instruments de musique. Employée comme vêtement, c'est une étoffe précieuse qui retient la chaleur et ne laisse pas pénétrer la pluie. Avec les qualités les plus fines des taffetas gommés, on fait des écrans et des stores transparents qui, inattaquables à l'humidité et à la poussière, remplacent avec avantage les rideaux dans les cafés, les établissements publics et les maisons de campagne, car elles se prêtent bien à la peinture et au décor.

Il nous reste à parler des *tissus* doubles *au caoutchouc* récemment importés d'Angleterre, où ils sont connus sous le nom de Mackintosh, leur inventeur. On les fabrique en étendant une pâte de caoutchouc dissous dans de l'huile essentielle de charbon de terre, entre deux étoffes qui, soumises ensuite à l'action des cylindres, contractent une adhérence parfaite. Ces tissus servent à confectionner des paletots, des manteaux, des matelas, des coussins, des tabliers pour les dames qui allaitent, des clysoirs, etc. Plus élégants que les taffetas gommés, ils leur sont préférables toutes les fois qu'ils doivent entrer en contact avec la peau, désagréablement impressionnée par le froid glacial de ceux-ci; mais on leur reproche une odeur bitumineuse.

Indépendamment des objets dont nous venons de parler, les divers tissus imperméables sont encore employés à faire des sacs à raisin, des rubans de jalousie, des mesures, inaltérables par l'humidité, pour le jaugeage des navires, des tonneaux et des cuves, pour le mesurage des arbres, le toisé des chevaux et la détermination du poids des bœufs; des lignes à pêcher; des canevas en fil pour préserver de l'humidité et des insectes les espaliers, les écuries et les laiteries; des sondes, des canules, des pessaires et autres instruments de chirurgie. V. R.

IMPIÉTÉ, *voy.* Piété.

IMPORTANTS (les), coterie de courtisans, *voy.* Louis XIII, La Chatre, etc.

IMPORTATIONS. Il n'y a pas aujourd'hui de peuple qui puisse trouver dans les produits de son territoire de quoi suffire à tous ses besoins sans recourir aux échanges, c'est-à-dire aux importations. Les importations forment le complément obligé des consommations de toutes les nations civilisées. Comment un pays qui ne produit ni vins, ni bois de teinture, ni denrées coloniales, se procurerait-il ces articles, si ce n'est en offrant à leurs possesseurs des produits de son propre sol en retour de ceux qu'il leur demande? Toute importation a donc pour effet correspondant une exportation (*voy.*); car on ne peut acheter sans vendre, ni vendre sans acheter. Chaque peuple produit, pour ainsi dire, en denrées de son territoire les objets qu'il importe d'un territoire étranger. Les vignerons de Bordeaux sont comme transformés en des fabricants de fer lorsqu'ils paient en vins de leurs crûs les fers de Suède ou d'Angleterre; et, réciproquement, les forgerons anglais ou suédois deviennent producteurs de vins de Bordeaux, quand ils échangent leurs fers contre ces vins. Loin d'essuyer une perte, comme on l'a cru si longtemps (*voy.* Balance du commerce), le peuple qui reçoit s'enrichit autant que celui qui exporte, puisqu'il satisfait des besoins impérieux et se débarrasse d'une partie de son superflu pour acquérir le nécessaire. Un tonneau d'eau-de-vie de Cognac remplacé par une balle de laine électorale, ne constitue pas plus un dommage pour un Français de la Saintonge que pour un Saxon de Leipzig; tous deux font leur profit de l'acquisition qui semble les priver l'un et l'autre du produit qu'ils se cèdent mutuellement.

Si un peuple avait la prétention de se suffire pour tous les objets de sa consommation sans recourir aux importations de denrées étrangères, il serait bientôt réduit à de cruelles privations. La Providence, qui a mis la fièvre en Europe et le quinquina en Amérique, l'avertirait bientôt, au premier accès, qu'il faut importer le remède sous peine de succomber au mal. Avec quoi teindrait-on les draps de nos fabriques sans l'indigo qui vient des Indes? A quelle révolution douloureuse dans ses habitudes l'Angleterre ne devrait-elle pas se résigner si

elle était privée tout à coup du thé qu'elle tire de la Chine? Que feraient nos manufacturiers de Mulhouse, de Rouen, de Saint-Quentin et de Lille, si le coton des États-Unis venait à leur manquer? On n'a qu'à jeter les yeux sur un catalogue de matières premières pour reconnaître à quel point le climat, la géographie, la politique, la gourmandise peut-être, ont rendu les peuples tributaires les uns des autres. Cette dépendance réciproque est un bien qui les force de vivre en paix, et il est à désirer qu'elle s'accroisse et se consolide tous les jours, ainsi que le démontrent les tableaux progressifs du commerce des deux mondes.

L'expérience prouve, en effet, que plus la facilité d'importer est assurée à un peuple, plus sa production intérieure se développe. Les importations de l'étranger deviennent pour ce peuple un stimulant énergique de cette production sans laquelle il lui serait impossible d'obtenir les produits exotiques dont il a besoin. Aussi voyons-nous, depuis 25 ans, les importations augmenter chaque année et contribuer à l'accroissement de la production générale dans tous les pays. On ne redoute plus, comme jadis, les prétendus mécomptes de la balance du commerce; on ne se croit pas appauvri de tout ce qu'on importe et enrichi de ce qu'on a exporté. Chacun se fait aujourd'hui une idée plus juste de la véritable nature des importations. On mesurerait volontiers à leur augmentation les progrès de la richesse publique, et l'on comprend très bien qu'elles n'ont pu s'accroître qu'en raison d'un mouvement d'exportations correspondant. Que les soldes s'opèrent en marchandises ou en espèces, les résultats demeurent les mêmes; car les espèces ne s'obtiennent qu'en retour de marchandises, et celles-ci sont toujours le produit du travail.

Ces vérités si simples n'ont pas été constatées sans débats. Toutes nos lois de douanes sont encore empreintes de l'esprit de restriction et de fiscalité qui a présidé à la fixation des tarifs. On n'est pas encore tout-à-fait revenu de la terreur qu'inspiraient à nos pères les importations les plus inévitables, comme autant d'usurpations du travail national. On cherche encore sérieusement, en diplomatie, à conclure des traités de commerce, c'est-à-dire des arrangements qui entravent la marche naturelle des transactions entre tous les peuples, au bénéfice présumé de quelques-uns. Combien la liberté serait plus profitable! Chacun s'approvisionnerait, par la vente de ses produits, des produits étrangers qui lui manquent, aux meilleures conditions possibles. On irait chercher du sucre, de l'indigo, du café, aux lieux où l'on serait sûr de vendre avec le plus d'avantage son vin, son fer ou ses laines. La production, encouragée par des ventes certaines et fréquentes, acquerrait bientôt des développements considérables, et les choses rentreraient peu à peu dans leur état normal sur tous les marchés et dans tous les ateliers de l'univers. Nous y marchons : quelques années encore, et les derniers préjugés commerciaux auront disparu avec les derniers préjugés politiques. A. Bl.

IMPORTUN. L'importun est le membre principal de la grande famille des *fâcheux* (*voy.*); c'est celui de tous qui a le plus de persévérance et de ténacité; c'est la véritable sangsue dont parle Horace :

Non missura cutem nisi plena cruoris....

Fléau de la société, et surtout de la vie privée, l'importun vient troubler les plaisirs de l'une ou les plus intimes relations de l'autre. On essaie en vain tous les moyens honnêtes de lui faire sentir combien sa présence est gênante ou incommode, et, comme l'a dit un grand peintre de mœurs et de ridicules :

...On demande l'heure et l'on bâille cent fois
Qu'il s'en émeut autant qu'une pièce de bois.

Car l'importun, étant généralement un sot, jouit de l'avantage de ne rien comprendre, de ne se fatiguer de rien, et, comme l'un d'eux disait naïvement, quand il est avec quelqu'un, « de ne s'ennuyer jamais le premier. »

C'est surtout pour l'homme occupé de travaux utiles ou urgents que la visite de l'importun est une véritable calamité. « Que je ne vous dérange pas! » c'est toujours son début, et il va vous déranger

pendant des heures entières. Aussi un savant qui croyait concilier la civilité et la franchise avait-il fait écrire sur la porte de son cabinet : « Ceux qui viennent me « voir me font honneur; ceux qui n'y « viennent pas me font plaisir. »

Nous venons de dire que l'importun ne se doute même pas qu'on puisse le trouver tel. Il est cependant une importunité calculée qui n'est point le partage de la sottise : telle est celle du solliciteur, qui sait qu'on finira peut-être par lui accorder sa demande pour se délivrer du tourment de ses continuelles instances; tel est aussi l'instinct qui engage le mendiant à suivre le passant avec obstination, en le harcelant de sa supplique; car il a éprouvé que presque toujours l'aumône tombe moins dans la main de l'indigent que dans celle de l'importun. M. O.

IMPOSTE. C'est, en architecture, la dernière pierre en ligne droite d'une arcade, celle à partir de laquelle toutes les autres pierres concourent à former le cintre. Elle est ordinairement en saillie et ornée de différentes moulures, suivant l'ordre architectonique qu'elle est appelée à décorer. L. L-T.

IMPOSTEUR. C'est celui qui *en impose*, surtout quand il s'agit d'un intérêt considérable, d'une affaire majeure. « L'*imposture*, a dit M. Viennet, est un mensonge d'importance et d'un certain renom. » Nous ne suivrons pas cet académicien sur le terrain glissant où il se place en traitant des imposteurs religieux. Certes, il y en a eu, et nous croyons même que leurs traditions ne sont pas encore tout-à-fait perdues. Mais pour être de grands sages, les fondateurs de religions nouvelles ont-ils pu être toujours sans superstition? Certains faits de leur vie peuvent très bien s'expliquer par des croyances erronées ou des rapports inexacts, sans qu'il soit nécessaire de les taxer eux-mêmes d'imposture. Nous n'oserions, par exemple, en accuser Numa, à raison des oracles de la nymphe Égérie, ni Socrate à cause de son génie familier. En revanche, on ne peut nier l'imposture des augures romains du temps de Cicéron, s'il est vrai, comme il nous l'assure, qu'ils ne pouvaient pas se regarder sans rire. *Voy.* aussi *Faux*-Messie et Barcokheba.

En politique, l'imposture est plus facile à dévoiler, ainsi que l'a été celle du faux Smerdis (*voy.*), qui prit le nom du frère de Cambyse, roi de Perse; celle de Jacques Rehbock, le faux Waldemar (*voy.* Brandebourg, T. IV, p. 139); celle de Lambert Simnel et de Perkins Warbeck, prétendus fils ou neveux d'Édouard IV d'Angleterre (*voy.* Henri VII); celle de tant de soi-disants dauphins ou ducs de Normandie qui sont venus successivement réclamer l'héritage de Louis XVII (*voy.*), jusqu'à Naundorf, qui n'a pas encore renoncé à ses prétentions. De tous ceux-ci, néanmoins, aucun n'a jeté le même éclat que le faux Démétrius, usurpateur habile et qui peut-être se serait maintenu sur le trône de Rurik, veuf de cette race, s'il avait su maîtriser ses passions et respecter les mœurs de ses nouveaux sujets. On peut voir à l'article Faux-Démétrius à quel point les esprits ont été, et sont même encore aujourd'hui, partagés relativement à son origine, qui, tout bien pesé, n'était sûrement pas royale. Il ne pouvait pas y avoir le même doute à l'égard de ses imitateurs venus après sa mort.

L'histoire est pleine d'exemples d'imposteurs, et il répugne de croire que tant de leçons soient perdues pour les peuples. Néanmoins, encore sous la Restauration, la croix de Migné a fait grand bruit, et, sans la presse, on ne peut dire jusqu'où serait allée cette mystification contemporaine. X-n.

IMPÔTS. On appelle impôts les tributs que l'état prélève sur les citoyens pour subvenir aux services publics.

La forme de ces tributs a varié suivant les temps et suivant les peuples; elle variera longtemps encore et toujours peut-être, car elle dépend essentiellement des traditions nationales et de la situation économique des états. Il y a, toutefois, quant à la nature, à l'assiette et à la perception des impôts, des principes et des règles qui paraissent aujourd'hui à peu près généralement admis, du moins par la science. Ainsi, en principe, les prestations personnelles sont repoussées, comme contraires à la liberté et même à la dignité de l'homme. Les impôts en nature sont aussi rejetés, comme

entraînant nécessairement de grandes inégalités, des frais considérables de perception, et des vexations pour les contribuables. Les impôts en argent sont donc généralement considérés comme les meilleurs, et ils forment aujourd'hui la principale source du revenu public chez les nations civilisées.

Ces nations admettent sans difficulté la nécessité, et par conséquent la légitimité, des impositions publiques; elles comprennent parfaitement que tous les avantages d'une société bien organisée ne s'obtiennent qu'au moyen de dépenses très considérables : aussi voit-on les impôts croître avec la civilisation et cet accroissement est-il surtout remarquable dans les sociétés démocratiques*.

Les peuples, d'ailleurs, acquittent l'impôt sans trop de répugnance, lorsqu'ils ont la certitude qu'il est employé dans un but d'utilité générale et qu'il pèse sur toutes les classes de citoyens. La politique autant que la justice conseille donc aux gouvernements d'obtenir le consentement préalable des contribuables pour la levée de l'impôt, et d'admettre leur contrôle sur l'emploi de ses produits. Les exemptions personnelles doivent être repoussées : rien n'a plus contribué à rendre l'impôt odieux que de voir des classes entières, puissantes par la richesse et le crédit qu'elle donne, user de ce crédit pour se soustraire à l'acquittement des charges publiques. Et non-seulement il faut que chacun contribue, mais il faut qu'il contribue en proportion de ses facultés. Ce n'est pas, toutefois, que nous regardions comme possible et désirable l'application de la théorie de l'impôt progressif, « impôt de jalousie et non d'équité » disait Armand Carrel, qui arrêterait le développement de la richesse parce que le seul avantage que les particuliers retireraient de l'accroissement de leur fortune serait d'enrichir le trésor public**.

Le véritable moyen d'atteindre la richesse sans l'effrayer, et par conséquent sans la porter à se cacher et sans comprimer son essor, c'est de varier l'impôt. Il peut paraître bizarre, mais il est certain, qu'on acquitte plus facilement une même somme en deux impôts qu'en un seul; puis le citoyen qui peut supporter une taxe n'en supporterait peut-être pas deux; enfin plus les taxes sont multipliées, moins il est facile d'échapper à l'impôt, et moins on est tenté de s'y soustraire si ces taxes sont légères.

L'expérience conseille encore une grande fixité dans le système des impôts : ce n'est pas seulement parce qu'il est toujours difficile de modifier les habitudes d'une nation, c'est aussi et surtout parce que l'on ne peut remanier le système des impôts chez un peuple, sans remettre immédiatement en question le taux des salaires (*voy.* ce mot).

La perception des impôts ne demande pas moins de sagesse que leur assiette et leur répartition. Les gouvernements doivent éviter toutes les mesures vexatoires, qui doublent le poids des charges par l'irritation qu'elles causent, et qui souvent déterminent les révolutions. La perception par des agents directs du Trésor est généralement plus douce, plus économique, que la perception abandonnée à des traitants ou fermiers.

Quant à leur nature, les impôts ont été l'objet de distinctions assez nombreuses. Les uns divisent les impôts en trois grandes classes : ceux qui frappent sur le revenu des terres et qu'ils appellent *territoriaux*, *réels* ou *fonciers* ; ceux qui frappent le revenu des capitaux et de l'industrie, et qu'ils appellent *mobiliaires* ou *mobiliers;* enfin les impôts *personnels* qui s'acquittent par les services de la personne. D'autres, en admettant cette division quant au fond, modifient quelques-unes des dénominations : ainsi ils appellent *réels* les impôts qui portent sur les propriétés foncières; *personnels*, ceux qui portent sur les facultés personnelles, et *mixtes*, ceux qui portent sur des objets de natures différentes. D'autres se contentent d'établir des subdivisions : ainsi ils divisent les impôts mobiliers en impôts *de consommation*, en impôts *somptuaires*, en impôts *industriels* et en *re-*

(*) M. Alexis de Tocqueville a exposé ce dernier point de vue avec sa lucidité et sa sagacité habituelles, dans la première partie de son bel ouvrage : *De la Démocratie en Amérique.*

(**) La question de l'impôt progressif a été approfondie dans un écrit très net et très substantiel de M. François de Corcelles : *De l'impôt progressif*, in-8°, 1834, 2ᵉ édition.

venus de monopoles. D'autres encore appellent impôts *réels* tous ceux qui frappent sur des choses visibles, pouvant être décrites et appréciées, et *arbitraires* ceux qui reposent sur des facultés présumées que l'état est obligé de faire arbitrer.

Il existe, en fait d'impôts, une autre distinction qu'il est essentiel de rappeler : les uns sont *de répartition*, les autres *de quotité*. Dans l'impôt de répartition, le pouvoir central fixe d'avance et la somme exigible pour tout l'état et le contingent de chacune des circonscriptions politiques et administratives entre lesquelles cet état est divisé. Ce contingent est ensuite réparti entre les diverses localités de chaque circonscription, par des représentants des contribuables. Dans l'impôt de quotité, il n'y a point de contingents déterminés d'avance pour les diverses circonscriptions territoriales. Les agents du fisc s'adressent directement aux individus et leur demandent la contribution qui leur est imposée, conformément aux conditions de la loi. D'après cela, le caractère distinctif de l'impôt de répartition et de celui de quotité est facile à saisir. Le premier est une sorte d'abonnement avec les localités. L'état traite pour ainsi dire à forfait avec elles, en leur laissant le soin de répartir la somme qu'on leur demande. Nécessairement l'état qui abonne sacrifie une certaine quantité du produit, en faveur de la certitude de sa rentrée. Dans l'impôt de quotité, l'état, en faisant asseoir et lever l'impôt par des agents administratifs, a les avantages de la plus-value ; mais il court toutes les chances de la perception.

Lequel des deux modes d'imposition est préférable? Dans les gouvernements représentatifs, on peut dire que le vote de l'impôt par la législature forme pour les contribuables une garantie suffisante pour qu'on renonce à l'abonnement et au concours des répartiteurs locaux. Mais il est à craindre que cette garantie, toute puissante qu'elle soit, ne frappe moins les contribuables que celle qui résulte du concours des conseils électifs locaux à l'assiette de l'impôt. Aussi nous pensons qu'il serait imprudent de supprimer les impôts de répartition, même dans les gouvernements représentatifs. Dans les autres gouvernements, ce mode d'imposition épargne à la puissance publique quelques-uns des embarras que lui suscitent l'assiette et le recouvrement des impôts.

Enfin on distingue les impôts en *directs* et *indirects* : les premiers frappent les contribuables nominativement, les autres frappent les marchandises, les objets de consommation.

Il serait curieux de présenter en un tableau les divers systèmes d'impôts adoptés par les principaux peuples anciens et modernes ; mais divers éléments de ce travail ont été déjà consignés dans cet ouvrage*. Nous devons nous borner à exposer ici le système des impôts français en le rapprochant quelquefois de celui qui a été adopté par d'autres peuples et particulièrement du système anglais.

En France, à l'époque de la Révolution de 1789, les impositions publiques formaient cinq classes principales** :

1° Les impositions directes qui comprenaient les dîmes, la taille réelle, les vingtièmes, la taille personnelle et la capitation.

2° Les impositions de monopole et de privilége exclusif, qui étaient : la gabelle, dans les deux tiers du royaume ; le tabac, qui s'étendait presque sur la totalité ; la vente de l'eau-de-vie et d'autres boissons, dans un petit nombre de provinces. On pourrait ranger aussi dans cette classe ce que le trésor public retirait des jurandes et des maîtrises d'arts et métiers, par lesquelles l'état ne faisait pas directement

(*) *Voy.* les articles BRITANNIQUE (*empire*), BUDGET, CENS, CENSEURS, et surtout l'art. FINANCES, où l'on a donné quelques notions intéressantes sur les impôts chez les peuples anciens. Aux ouvrages cités à ce même article FINANCES, nous ajouterons encore les suivants : Dureau de la Malle, *Économie politique des Romains*, Paris, 1840, 2 vol. in-8° ; Bosse, *Grundzüge des Finanzwesens im rœmischen Staate* (Principaux linéaments du système financier de la république romaine), Brunswic, 1804, 2 vol. in-8° ; et K.-H. Lang, *Historische Entwickelung der deutschen Steuerverfassungen seit den Karolingern bis auf unsere Zeiten* (Exposé historique du système financier en Allemagne, depuis les Carlovingiens jusqu'aux temps modernes), Berlin, 1798, in-8°. S.

(**) Nous empruntons cet exposé à l'adresse de l'Assemblée nationale aux Français, sur les contributions publiques, en date du 24 juin 1791. *Voy.* aussi nos articles DIME, TAILLE, GABELLE, TRAITE, FERMIERS-GÉNÉRAUX, etc.

le monopole, mais vendait celui de chaque profession.

3° Les impositions qu'on appelait *à l'exercice*, sur différentes espèces de consommations et d'industries, telles que les droits d'aides (*voy.*) sur les boissons, dans un tiers du royaume; ceux de même nature nommés *équivalent* en Languedoc, *impôts, biliots et devoirs* en Bretagne, et *des quatre membres* en Flandre; ceux *d'inspecteurs aux boucheries*, qui embrassaient en effet, ou par abonnement, presque toutes les provinces; ceux de *marques des cuirs* et à la fabrication des cartes et des amidons, qui se percevaient avec une rigueur extrême, chez tous les fabricants et les débitants de ces marchandises, dans toute l'étendue de l'empire; ceux de marque des fers et à la fabrication des huiles, qui n'avaient lieu que sur environ la moitié du territoire de l'état.

4° Les impositions sur le transport des marchandises, qui comprenaient les droits à l'entrée et à la sortie du royaume; les péages, une multitude incroyable de droits de traite (*voy.*), de toute dénomination, au passage d'une province à l'autre, et ceux d'entrée dans les villes.

5° Enfin, les impositions sur les actes, droits de contrôle, insinuation, centième denier, formule, greffe, consignation, lettres de rectification, etc.

Ces impositions, avec celles qui se percevaient en nature et les droits manuels, rapportaient 880 millions; mais il y avait, en outre, une forte partie de droits et de devoirs féodaux dont l'évaluation est regardée comme impossible. « Dans cette masse de tributs équivalente à plus d'un milliard deux cents millions de francs, à peine cinq cent dix millions de livres étaient levés au nom du roi. Lorsque sur ce revenu brut on avait prélevé 76 millions pour frais de régie, 224 millions de rentes, gages, intérêts de cautionnements et autres créances privilégiées, qui toutes n'étaient que le résultat du capital fourni au roi; après, encore, que le garde du Trésor avait payé 27 millions pour la partie des pensions qui étaient ordonnancées sur sa caisse, il ne restait pas 200 millions à l'état. Ce faible reliquat de tant de tributs, déjà bien inférieur aux dépenses de la couronne et du gouvernement, disparaissait pour les trois quarts, sous la forme des acquits de comptant, qui absorbaient 136 et jusqu'à 145 millions chaque année *. »

L'Assemblée constituante renversa ce système de fond en comble. « Aux *impositions*, établies par l'arbitraire du gouvernement, » au moins dans les pays d'élection, elle substitua « des *contributions* déterminées par la volonté générale. »

Aucune des impositions territoriales et personnelles ne fut conservée : la dîme, la taille, la capitation et les vingtièmes furent remplacés par une contribution foncière embrassant tous les biens-fonds; par une contribution mobilière comprenant une taxe de trois journées de travail; une taxe sur les domestiques, sur les chevaux et les mulets; puis une taxe en raison de l'habitation. De la seconde classe des anciennes impositions, il n'y eut de maintenu que le revenu de la poste aux lettres, de la fabrication des monnaies, de la fabrication et de la vente de la poudre. Le droit de patente remplaça les droits de jurandes et maîtrises, les vingtièmes d'industrie et une portion de la taille personnelle. Les impositions à l'exercice furent abolies, ainsi que les droits de traite à l'extérieur et les péages; il ne resta plus de droits de douane qu'à l'entrée du royaume, principalement sur quelques produits manufacturés, et à la sortie sur quelques matières premières. Seize des anciens droits sur les actes furent réunis en un seul sous le titre de droit d'enregistrement, auquel on joignit des droits de timbre et d'hypothèque.

Le système fondé par l'Assemblée constituante a subi de nombreuses modifications : la plus considérable consiste dans la suppression des taxes somptuaires et dans le rétablissement des impôts de consommation, qui ont reçu un grand développement.

Maintenant les différentes espèces d'impôts se rangent en France sous deux classes principales : les contributions directes et les contributions indirectes **. Il

(*) *Histoire financière de la France*, par M. A. Bailly, inspecteur général des finances, t. II, p. 265.

(**) Voici l'origine de ces dénominations. A la fin du XVIIIe siècle, une école d'économistes soutint que toutes les taxes, sous quelque forme

y a, en outre, plusieurs perceptions qui, dans la langue de l'administration financière, sont connues sous le nom de *produits divers*.

Avant d'entrer dans quelques détails sur ces nombreuses sources du revenu public, il convient de rappeler les garanties constitutionnelles en matière d'impôt.

Ces garanties sont : 1° la nécessité, pour arriver à la perception d'une contribution quelconque, du libre consentement des contribuables représentés par leurs mandataires légaux (*voy.* ÉTATS et *système* REPRÉSENTATIF); 2° la priorité du vote de la Chambre des députés (*voy.* BUDGET *); 3° la généralité de l'impôt; 4° sa proportionnalité **.

I. Il y a quatre *contributions directes* principales : foncière, personnelle et mobilière, des portes et fenêtres, et des patentes. Il existe, d'ailleurs, un certain nombre de taxes, d'origine très diverse, que les lois ont assimilées aux contributions directes.

La *contribution foncière* frappe tous les immeubles, propriétés bâties et non bâties. Il y a un petit nombre d'exemptions (*voy.*), les unes permanentes, les autres temporaires; toutes ont été accordées dans l'intérêt général. Ainsi l'on exempte de l'impôt, 1° les voies publiques, les rivières et ruisseaux, et les édifices affectés à un service public, lorsqu'ils sont la propriété de l'état, des départements et des communes : si l'on avait

qu'elles fussent perçues, retombaient à la charge de la propriété foncière. Seulement, les unes atteignaient cette propriété *indirectement*, tandis que les autres la frappaient *directement*. Ces doctrines avaient pris faveur dans le comité des contributions publiques de l'Assemblée constituante, qui fit passer les mots impôts directs et indirects dans le vocabulaire législatif et administratif, mais sans leur conserver leur sens originaire.

(*) Dans cet article, on a fait connaître les sources du revenu public en différents états, et notamment en France, en Angleterre. D'autres renseignements se trouveront aux articles déjà cités relatifs à divers pays. Pour les sources du revenu public en Russie, nous renvoyons le lecteur à l'*Essai d'une Statistique générale de l'empire de Russie*, par M. Schnitzler, p. 284 et suiv. *Voy.* aussi les art. FINANCES et COMPTABILITÉ PUBLIQUE.

(**) *Voir* la Charte constitutionnelle de 1830, art. 2, 15 et 40, et la disposition finale des lois annuelles des recettes.

retrouve chez toutes les nations. Mais il n'a pas partout la même forme : tantôt il se perçoit en argent; tantôt en nature, sous les noms divers de *champart*, de *dîmes* ou *dixièmes*, de *vingtièmes*; tantôt en travaux, comme dans les *corvées*. Là il se perçoit au profit de l'état, là au profit des corporations ecclésiastiques ou municipales.

En Angleterre, l'impôt territorial proprement dit (*land tax*) n'est qu'une très faible partie des tributs qui sont levés sur la propriété foncière par le clergé, les paroisses, les communautés paroissiales, les villes et les bourgs. Le *land tax*, qui n'existe pas en Irlande, figure parmi les revenus du royaume-uni pour une somme de 50,940,000 fr.; mais en réalité le Trésor ne perçoit que 31,700,000 fr. environ : 19 millions ont été rachetés par les contribuables, en vertu d'un acte du parlement, de 1798, qui a déclaré cet impôt rachetable au taux réglé par le cours des rentes, à l'extinction desquelles les capitaux ainsi obtenus furent affectés*.

En France, sur une superficie totale de 52,768,618 hectares, on compte 49,863,610 hectares imposables et 2,905,008 hectares non imposables.

En 1835, les propriétés bâties imposables occupaient une superficie de 241,841 hectares; elles étaient au nombre de 6,775,236. A la même époque, il y avait 10,296,693 cotes foncières, dont 5,205,411 au-dessous de 5 francs. En 1837, l'impôt a produit, en principal, 155,200,083 fr.

Les communes et les établissements publics possèdent des bois qui occupent environ un trentième du territoire entier de la France et qui forment à peu près le tiers des bois qui en couvrent le sol. Dans l'intérêt des établissements propriétaires, l'état fait régir ces bois comme les bois nationaux. Il est indemnisé des frais d'administration au moyen d'une *contribution additionnelle à la contribution foncière assise sur les bois des communes et établissements publics*. Le montant de cette contribution est nécessairement variable; réglée, chaque année, par la loi de finances, la somme totale est ensuite répartie, par ordonnance royale, entre les divers départements, à raison des dépenses effectuées pour l'administration desdits biens dans chaque département. La répartition du contingent départemental entre les établissements propriétaires est faite au marc le franc de la contribution foncière. En 1837, le Trésor a perçu 1,034,644 fr.

La *contribution personnelle et mobilière* se compose de deux taxes. La première est une espèce de capitation (*voy.* l'art.) due par les personnes, par cela seul qu'elles vivent dans la société française, qu'elles jouissent de ses avantages. La taxe personnelle a pour base la valeur de trois journées de travail. Le conseil général, dans chaque département, est chargé de déterminer, sur la proposition du préfet, le prix moyen de la journée de travail dans chaque commune, sans pouvoir néanmoins le fixer au-dessous de 50 cent., ni au-dessus de 1 fr. 50 cent. La taxe mobilière a pour but d'atteindre la fortune mobilière, en la présumant d'après le loyer d'habitation. Cette taxe frappe toute habitation meublée; comme la précédente, elle atteint toute personne qui n'est pas reconnue indigente. Les villes qui ont des *octrois* peuvent être autorisées par le roi à rejeter sur leur octroi tout ou partie de la taxe mobilière.

La contribution personnelle et mobilière est un impôt de répartition.

Cet impôt diffère de la contribution mobilière établie sous l'Assemblée constituante, principalement par la suppression des taxes somptuaires. Ces taxes ont cessé de figurer, en 1806, parmi les ressources financières de la France. Depuis 1791 jusqu'à leur suppression, elles avaient subi plusieurs remaniements assez infructueux, puisque leurs produits étaient descendus au chiffre de 1,200,000 fr. environ. Du reste, les impôts somptuaires ne répugnent pas seulement aux mœurs de la France, ils sont aussi repoussés par notre situation économique : les grandes fortunes seules

(*) *Voir* pour tout ce qui concerne les impôts anglais l'excellent *Exposé de l'administration générale et locale des finances du royaume-uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande*, par M. A. Bailly, et l'*Histoire financière et statistique générale de l'empire Britannique*, par Pablo Pebrer, traduit par M. J. Jacobi (*voy.* T. IV, p. 213).

peuvent les rendre productifs, or les grandes fortunes sont parmi nous en très petit nombre.

L'aristocratique Angleterre, au contraire, compte parmi les *assessed taxes*, indépendamment de l'impôt sur les maisons habitées, des taxes sur les domestiques mâles, sur les voitures, sur les chevaux, sur les chiens, sur l'usage de la poudre de coiffure et sur les armoiries. Il est vrai que, depuis 1820, les tarifs ont subi des réductions considérables, puisque le produit des *assessed taxes* est descendu de 173 millions à 99 millions.

En 1837, la contribution personnelle et mobilière a produit, en principal, 34,000,058 fr., savoir: 12,511,600 fr. provenant des taxes personnelles, et 21,488,458 fr. provenant des taxes mobilières. A la même époque, on évaluait le nombre des familles à 6,953,416, et celui des maisons à 6,834,497. Seize communes avaient rejeté sur leur octroi une somme de 4,308,544 fr.

La *contribution des portes et fenêtres* a été établie, en 1798, comme supplément à l'impôt mobilier, par imitation du *window tax* des Anglais dont elle diffère quant aux détails. Cet impôt frappe les portes et fenêtres des bâtiments et usines donnant sur les rues, cours et jardins. Il n'y a qu'un petit nombre d'exceptions introduites, soit dans l'intérêt de l'état et du service public, soit dans l'intérêt de l'industrie agricole et manufacturière.

Bien que la contribution des portes et fenêtres soit un impôt de répartition, elle est assise d'après un tarif qui se divise en deux parties. La première concerne les maisons de une à cinq ouvertures inclusivement : ici la taxe est réglée en raison du nombre des ouvertures et de la population de la commune; les communes sont à cet effet partagées en cinq classes. La deuxième partie du tarif concerne les maisons à six ouvertures et au-dessus, et comprend elle-même trois parties, savoir: 1° pour les portes cochères, charretières et de magasin : la taxe croît avec la population, et les communes sont aussi partagées en cinq classes; 2° pour les portes ordinaires, les fenêtres du rez-de-chaussée, de l'entresol, des premier et deuxième étages : la taxe croît encore ici en raison de la population; 3° enfin pour les fenêtres du troisième étage et des étages supérieurs : ici l'on fait encore acception de la population quant à la fixation de la taxe; mais il n'y a plus que deux classes de communes, les communes de 5,000 âmes et au-dessous, et les communes au-dessus de 5,000 âmes.

En 1837, l'impôt des portes et fenêtres a produit en principal 22,215,132 fr., et il a porté sur 6,832,497 maisons ou bâtiments, comprenant environ 38,000 portes et fenêtres, et sur 6,953,416 contribuables.

La *contribution des patentes*, qui a pour but de faire contribuer à l'acquittement des charges publiques les revenus provenant de l'exercice d'une industrie ou d'une profession lucrative, a été établie par l'Assemblée constituante, en même temps qu'elle supprima les monopoles, les priviléges exclusifs et les corporations d'arts et métiers. Depuis lors, cet impôt a subi naturellement des modifications importantes.

Aujourd'hui, il comprend deux espèces de droits, savoir : des droits fixes et des droits proportionnels.

En ce qui concerne le droit *fixe*, les patentables peuvent être considérés comme formant cinq catégories. Dans la 1re, ils sont imposés à raison de l'importance de leur industrie et de la population du lieu où cette industrie s'exerce. A cet effet, la loi a distribué les industries et les communes en sept classes. Elle a rangé dans la même classe les industries qui ont été estimées devoir fournir des revenus analogues, sans trop s'inquiéter de la similitude des occupations. Dans chaque classe, le droit varie selon la population des communes. Dans la 2e catégorie sont les patentables qu'on appelle hors classe, parce qu'ici chaque profession est imposée non par classe ou groupe, mais individuellement. Pour la plupart des patentables de cette catégorie, le droit fixe est déterminé sans égard à la population du lieu où s'exerce leur industrie. La 3e catégorie comprend les fabricants à métier, qui sont imposés à raison du nombre et de la largeur des métiers qu'ils occupent, sans que le droit puisse dépasser jamais 300 francs. Dans la 4e catégorie

sont rangés les filateurs de laine et de coton, les entrepreneurs de moulins à soie et les fileurs de cocons, qui sont imposés en raison du nombre des broches, des tours ou bassins qu'ils emploient, jusqu'à concurrence de 300 francs. La 5e catégorie renferme les manufacturiers et les fabricants autres que les fabricants à métier. Ces patentables sont imposés à raison de l'importance de leurs établissements et sans égard à la population. A cet effet, la loi admet six classes, dans lesquelles le droit varie de 25 à 300 francs.

Le droit *proportionnel* est, en général, le dixième du loyer des locaux servant à l'habitation du patentable ou affectés à l'exercice de son industrie. Ce droit est dû par tous les patentables qui sont dans les cinq premières classes de la 1re catégorie, ou dont le droit fixe est de 40 fr. et au-dessus, quand leur état est hors de classe. Il n'est dû que le droit fixe par ceux qui sont dans la sixième classe et au-dessous, ou dont l'état, quand il est hors de classe, ne donne lieu qu'au droit fixe de 30 fr. et au-dessous. Le droit proportionnel a pour but de faire contribuer les patentables qui exercent la même profession dans la même commune, proportionnellement aux bénéfices qu'ils obtiennent. En effet, l'étendue des locaux est ordinairement en proportion avec l'étendue de l'industrie à l'exercice de laquelle ils sont affectés. On tient compte, d'ailleurs, des locaux d'habitation des patentables, parce que chacun se loge, en général, en raison de l'aisance dont il jouit.

En principe, toute profession lucrative est soumise à l'impôt des patentes; il n'y a d'exception que pour les professions qui ont été nominativement exemptées. Celles qui ne sont pas comprises dans le tarif doivent être classées par analogie. Du reste, il n'est dû qu'une seule patente, quel que soit le nombre de professions qu'on exerce et des établissements qu'on possède, mais on doit la patente qui donne lieu au plus fort droit.

Les exemptions de l'impôt des patentes sont établies en faveur des fonctionnaires et employés de certains services publics, des médecins attachés au service des hôpitaux et des pauvres, des cultivateurs qui vendent les fruits de leurs récoltes, des commis et autres personnes à gages, des artistes, des professeurs, des marins, enfin de certaines professions qui n'ont pas paru susceptibles de produire des bénéfices suffisants pour que ceux qui les exercent fussent soumis à la patente.

En Angleterre, on soumet aussi l'exercice de l'industrie à une patente annuelle; mais cette patente n'est pas exigée de toutes les industries : un assez grand nombre en sont exemptées, surtout en vue des autres charges dont elles sont grevées. Le montant de ces patentes (*licences, certificats*) est d'ailleurs perçu sous la forme d'un droit de timbre.

En 1837, on comptait, en France, 1,290,231 patentables; l'impôt a produit 26,268,711 fr. 67 cent.

D'après un usage qui date de l'ancienne monarchie et qui se retrouve chez plusieurs nations européennes, indépendamment de l'impôt destiné aux dépenses générales de l'état, il se prélève, sous le nom de *centimes additionnels aux contributions directes*, des taxes accessoires destinées aux dépenses locales. Ce système présente plusieurs espèces d'avantages. Il est certain que les contribuables acquittent plus volontiers des taxes qui ont une affectation locale et dont ils surveillent directement l'emploi. Non-seulement cette surveillance donne au gouvernement des garanties pour l'utilité des dépenses et leur juste limitation, mais elle forme aussi les citoyens à l'intelligence des intérêts collectifs. Le budget des recettes, en France, comprend aujourd'hui : 1° des centimes additionnels généraux sans affectation spéciale; 2° des centimes additionnels pour les dépenses départementales; 3° des centimes additionnels pour secours en cas de grêle, incendies, inondations ou autres cas fortuits; 4° des centimes additionnels pour les dépenses communales; 5° des centimes additionnels qui forment un fonds de non-valeurs pour les quatre contributions directes. En 1838, les centimes additionnels ont produit 140,389,491 fr., dont 34,986,145 pour dépenses générales sans affectation.

Sous le nom de taxes assimilées aux contributions directes, on comprend : les taxes universitaires, les redevances sur les

mines, les taxes pour l'entretien des bourses et chambres de commerce, les taxes pour les travaux d'endiguement et autres d'utilité commune, les taxes pour la vérification des poids et mesures, les prestations pour les chemins vicinaux. Chacune de ces taxes est nécessairement assise sur des bases particulières; c'est en ce qui concerne le recouvrement qu'elles sont assimilées aux contributions directes.

Les opérations du *recouvrement* sont, en France, essentiellement distinctes de celles de l'*assiette*. Tout ce qui se rapporte à l'assiette est confié à une section du ministère des finances appelée *direction générale des contributions directes*, qui a de nombreux agents dans les départements. En effet, chaque département forme une direction locale qui comprend, outre un chef nommé directeur, un inspecteur et un certain nombre de contrôleurs. Ces agents, indépendamment des travaux de l'assiette proprement dite, sont chargés d'assister les conseils électifs dans la répartition; ils dressent les rôles que les préfets rendent exécutoires; enfin ils concourent à l'instruction des réclamations.

Le recouvrement est dirigé principalement par la section du ministère des finances qu'on appelle *direction de la comptabilité générale* (*voy.* T. VI, pag. 473). Dans les départements, le service est confié à des *receveurs généraux*, à des *receveurs particuliers* et à des *percepteurs*. Il y a un receveur général par département (celui de la Seine excepté), un receveur particulier par chaque arrondissement de sous-préfecture; quant aux percepteurs, ils sont chargés du recouvrement dans une seule ou dans plusieurs communes, selon l'importance des localités; on compte de 7 à 8,000 percepteurs.

Les impôts directs se perçoivent par douzième. Le 1er de chaque mois un douzième est exigible pour le mois précédent.

Les agents du recouvrement sont responsables du montant des rôles qui leur sont remis. En conséquence, le législateur a dû leur donner des moyens nombreux d'action sur les contribuables retardataires. Ainsi, après l'avertissement gratis, vient la sommation avec frais, la contrainte par voie de garnison collective ou individuelle (*voy.* Garnisaire), le commandement (*voy.* Expropriation), la saisie (*voy.*), puis la vente; mais ces dernières mesures, à cause de leur rigueur, ne peuvent être employées par les percepteurs qu'avec l'assentiment du receveur particulier et du sous-préfet.

Des garanties nombreuses ont été aussi accordées aux contribuables : l'une des plus efficaces, sans contredit, est la faculté qui leur est donnée de se pourvoir sans frais, devant le conseil de préfecture et devant le conseil d'état, pour obtenir la décharge des cotes indûment imposées ou la réduction des cotes exagérées. Les contribuables malheureux peuvent d'ailleurs solliciter des remises ou modérations près des préfets.

En Angleterre, le recouvrement de l'impôt territorial et des autres contributions directes est suivi, sous l'autorité et la direction de la trésorerie, par l'administration du timbre (*stamp Board*), l'une des cinq administrations collectives qui, sous le nom de *revenue Boards*, suivent la perception de ceux des revenus dont l'état dispose.

Des commissaires nommés pour chaque district dans les comtés sont chargés d'assurer l'exécution des lois concernant l'impôt territorial et les autres contributions directes. Leurs fonctions sont gratuites; ils obtiennent seulement une allocation pour les dépenses accidentelles, et ils se font assister par des commis dont les rétributions sont réglées proportionnellement aux sommes imposées. Ces frais sont à la charge de l'état. Les commissaires font choix, chaque année, pour chaque paroisse, d'assesseurs qui répartissent entre les habitants le contingent assigné à la localité. Les assesseurs reçoivent une rémunération, qui se prélève au moyen d'une addition à l'impôt. Les rôles de recouvrement sont arrêtés par les commissaires, qui prononcent souverainement sur les réclamations des contribuables. Ces rôles sont ensuite remis aux deux collecteurs que les répartiteurs ont désignés parmi les habitants capables et solvables. Les collecteurs sont tenus de fournir aux commissaires du district, en garantie de leur gestion, une caution égale au montant des sommes dont le recouvrement leur est confié. La paroisse

est, d'ailleurs, responsable de la gestion des collecteurs : l'Écosse toutefois a été relevée de cette responsabilité. Indépendamment des commissaires de district, des inspecteurs et des contrôleurs surveillent les opérations des collecteurs; des peines sévères sont établies pour les cas de négligence, d'abus ou de fraude dans l'accomplissement de leurs fonctions, et ces peines sont appliquées immédiatement par les commissaires. Des remises sont accordées aux collecteurs et portées dans les dépenses de l'état.

L'impôt est exigible en deux termes égaux, qui sont fixés au 29 septembre et au 25 mars. Du reste, des mesures coërcitives nombreuses et expéditives sont à la disposition des collecteurs contre les contribuables retardataires.

Tel est, en abrégé, le système du recouvrement de l'impôt direct en Angleterre, système qui a été jadis pratiqué en France, et auquel ce pays a renoncé comme n'offrant pas des garanties assez sérieuses pour l'état, et comme dispendieux sous des apparences d'économie.

En 1837, l'impôt direct, sans y comprendre les taxes assimilées, a produit en France une somme totale de 383,174,643 fr. 85 c. en principal et en centimes additionnels.

II. Parmi les *contributions indirectes*, en France, les unes sont perçues sur certains objets de consommation immédiate; d'autres sur des marchandises qui sont l'objet du commerce extérieur, sur des objets destinés à la consommation, mais à une consommation plus éloignée, et qui même, le plus souvent, ne sont consommées qu'après avoir subi plusieurs transformations et déplacements; quelques-unes, frappant sur des objets de consommation, sont liées à un monopole (*voy.*) en faveur de l'état; quelques autres sont établies à l'occasion des transports, mais plusieurs d'entre elles peuvent être considérées comme le prix d'un service rendu. Enfin, parmi ces contributions, il en est qui se perçoivent à raison de certains actes pour lesquels ils tiennent lieu de certaines garanties.

On compte 14 espèces principales de contributions indirectes, savoir : l'impôt sur les boissons, les droits d'octroi, l'impôt sur les sels, l'impôt sur le sucre indigène, les droits sur les voitures publiques, les droits de navigation, les droits de garantie sur les matières d'or et d'argent, l'impôt sur les cartes à jouer; les droits de douane, les droits de timbre, les droits d'enregistrement; les monopoles des poudres, des postes et du tabac. Naguère encore il fallait ajouter à ces monopoles celui des loteries (*voy.*); mais, depuis 1836, cette source impure ne contribue plus à former le revenu public de la France.

L'assiette et la perception de ces impôts est confiée à quatre grandes sections du ministère des finances, savoir : l'administration des contributions indirectes, l'administration des douanes, l'administration du timbre, de l'enregistrement et des domaines, et l'administration des postes. A ces administrations il faut ajouter celles des tabacs et des poudres et salpêtres qui produisent la matière de deux des impôts indirects.

L'administration des contributions indirectes est chargée : 1° de percevoir les droits sur les boissons, sur le sucre indigène, sur les sels en-deçà de la ligne des douanes et dans le pays de Gex, sur les cartes à jouer, sur les voitures publiques, sur la navigation intérieure, sur les matières d'or et d'argent; 2° de surveiller la contrefaçon des monnaies de l'état, puis la perception et l'administration de tous les octrois du royaume, et de percevoir le dixième du produit net que la loi attribue au Trésor; de surveiller aussi, de concert avec l'administration des tabacs, l'exécution des règlements relatifs à la culture de cette plante; 3° de la vente exclusive des tabacs et des poudres à feu; 4° d'encaisser certains produits tels que ceux qui proviennent des fermes et abonnements des bacs et passages d'eau, des adjudications de pêche dans les canaux et rivières canalisées, des francs bords des canaux et des recettes accessoires au droit de navigation, des péages sur les ponts et canaux pour le compte de l'état ou soumissionnés par des compagnies.

L'administration centrale des contributions indirectes se compose d'un directeur, de trois sous-directeurs, et d'employés et commis de différents grades. Quant au service extérieur, chaque dé-

partement forme une direction, à la tête de laquelle est un agent appelé directeur; dans beaucoup de départements, il y a près de lui un *contrôleur de comptabilité;* dans tous, il y a un ou plusieurs *contrôleurs ambulants*. Dans la plupart des arrondissements de sous-préfecture, il y a des directeurs spéciaux qu'on appelle *directeurs d'arrondissement;* dans les villes, il y a des *contrôleurs de ville*, qui ont sous leurs ordres un certain nombre de commis chargés d'assurer l'assiette et la rentrée de l'impôt par des *exercices;* il y a des employés spéciaux pour les exercices dans les campagnes.

L'impôt est perçu dans les communes rurales par des receveurs-buralistes, chez lesquels il est recueilli par des receveurs ambulants qui versent dans les caisses des receveurs des villes; les produits sont centralisés, au chef-lieu de l'arrondissement, par un receveur principal. Pour quelques services, il y a des receveurs comme des contrôleurs spéciaux.

Les droits sur les boissons sont les plus importants de ceux dont le recouvrement est confié à l'administration des contributions indirectes; ce sont, d'ailleurs, avec ceux sur les cartes à jouer, les seuls dont il n'ait pas encore été traité, ou dont il ne sera pas traité ultérieurement : nous devons donc les faire connaître, au moins sommairement.

Il y a, 1° un *droit de circulation*, qui se perçoit, sauf quelques exceptions, à l'enlèvement ou déplacement des vins en cercles et en bouteilles, des cidres, des poirés et hydromels. Le droit sur les vins n'est pas uniforme : les départements sont, pour le tarif, divisés en quatre classes; le droit varie de 60 c. à 1 fr. 20 c. par hectolitre; 2° un *droit d'entrée*, qui se perçoit sur les mêmes boissons, dans les villes ayant au moins 4,000 âmes de population. Pour les vins, le droit repose sur une double base : il s'élève d'autant plus que les villes sont plus éloignées des lieux de production, et qu'elles sont plus importantes en population : à cet effet les départements sont divisés en quatre classes, et les villes en sept. Pour les autres boissons, le tarif varie seulement d'après la population des villes; 3° un *droit de détail* qui frappe les vins, les cidres et poirés qui se consomment dans les lieux publics : ce droit est du 10e du prix de vente; 4° un *droit général de consommation* sur les eaux-de-vie, esprits ou liqueurs composées d'eaux-de-vie et d'esprits : ce droit est de 34 fr. par hectolitre, pour tous les consommateurs, quels que soient le lieu qu'ils habitent et leur qualité; 5° un *droit à la fabrication de la bière*, qui est de 2 fr. 40 c. pour la bière forte, et de 60 c. pour la petite bière, par hectolitre. Le droit sur la bière est imposé à la fabrication, parce que cette boisson passe immédiatement du producteur au consommateur, et ne s'éloigne pas généralement des lieux de production : c'est donc en réalité l'imposer à la consommation; 6° des *droits de licence*, espèce de patente supplémentaire imposée aux débitants de boissons, aux distillateurs, aux bouilleurs, aux marchands de boissons en gros et aux brasseurs. La licence n'est valable que pour un seul établissement; son taux varie de 6 fr. à 50 fr.

Dans les villes ayant une population agglomérée de 4,000 âmes et au-dessus, et sur le vœu émis par le conseil municipal, les droits de circulation, d'entrée et de détail sur les vins, cidres, poirés et hydromels, ainsi que celui de licence des débitants, sont convertis en une *taxe unique aux entrées :* alors les exercices sont supprimés. Chaque débitant individuellement peut s'exonérer de l'exercice pour le droit de détail au moyen d'un *abonnement;* les débitants d'une commune et les brasseurs ont la même faculté : l'abonnement s'appelle alors *collectif* ou par *corporation*. Enfin les communes peuvent remplacer les droits de circulation et d'entrée par un *abonnement par commune*. En entendant réclamer si souvent et si haut contre les exercices, on imaginerait difficilement que les débitants usent rarement de la faculté de l'abonnement.

Les produits qui proviennent des cartes à jouer sont de trois sortes. 1° Tout fabricant est obligé de faire apposer sur chaque jeu une bande de contrôle à timbre sec, qui lui est fournie par la régie des contributions indirectes. Il est perçu pour cette bande un droit de 15 c. pour les cartes à portrait français, et de 40 c. pour les

cartes à portrait étranger. Les cartes destinées à l'étranger ne sont pas soumises à ce droit. 2° Pour empêcher la fraude, il y a, dans chaque jeu, une carte fabriquée avec un papier filigrané que l'administration livre aux fabricants; mais les recettes provenant de la vente de ce papier ne constituent guère qu'un remboursement au trésor de ses frais d'achat. 3° Enfin les fabricants de cartes sont soumis à un droit de licence de 50 fr.

En 1837, l'administration des contributions indirectes a perçu 209,091,318 fr., savoir : 75,148,329 fr. sur les boissons; 8,816,863 fr. à la fabrication des bières; 3,117,573 fr. pour licences; 585,191 fr. sur les cartes à jouer; 7,960,082 fr. sur les sels; 1,677,853 fr. pour la garantie des matières d'or et d'argent; 5,433,001 fr. pour le 10e du produit des octrois; 4,371,953 fr. pour la vente des poudres; 81,475,735 fr. pour la vente des tabacs; 7,096,290 fr. sur les voitures publiques : le surplus provenait des diverses perceptions dont il a été fait mention ci-dessus.

L'administration des contributions indirectes peut être considérée comme ayant succédé à l'ancienne régie générale des aides (*voy.*), qui fut supprimée lors de l'abolition des droits de consommation par l'Assemblée constituante. Après le rétablissement de ces droits, on créa, en l'an XII, sous le titre de *régie des droits réunis*, une administration chargée de percevoir les droits sur les boissons, sur les tabacs, sur les cartes à jouer, sur les matières d'or et d'argent. Bientôt on ajouta à ces attributions la recette de la taxe d'entretien des routes, du droit de navigation intérieure et des droits et revenus des bacs, bateaux et canaux, puis l'exécution des lois et règlements sur les octrois municipaux et de bienfaisance. A la tête de cette régie on plaça un directeur général, assisté de cinq administrateurs. L'organisation du service extérieur fut établi sur les bases que nous avons fait connaître pour l'administration actuelle des contributions indirectes. Ce n'est donc pas dans l'organisation du service qu'il faut chercher l'explication de la terreur et de la haine qu'inspirait aux populations cette régie des droits réunis qui, à la chute de l'empire de Napoléon, fut comprise dans un même anathème avec la conscription et dont l'abolition fut, en quelque sorte, imposée aux Bourbons comme une des conditions de leur retour en France. La véritable explication de cette haine, c'est que les sources du revenu public étaient taries par la guerre, qui cependant exigeait toujours de nouveaux subsides, et que, pour satisfaire autant que possible à ces exigences, la régie des droits réunis était forcée d'appliquer dans leur rigueur ses formes de perception qui, dans leur application la plus modérée, ont toujours un caractère vexatoire et irritant. Il faut remarquer, d'ailleurs, qu'une partie de l'ancienne France n'avait pas été soumise aux aides : or ce fut dans les provinces exemptées que le comte d'Artois, qui précédait Louis XVIII, fit sa rentrée en France, et ce fut de là que partit le cri *à bas la conscription! à bas les droits réunis!* qui eut tout naturellement un long retentissement dans le pays. Ce cri fut accepté par la Restauration; mais ni 1814, ni 1816 n'étaient un moment opportun pour la réalisation de cette royale promesse. On conserva les choses en changeant les dénominations : la conscription fut remplacée par le recrutement, et les droits réunis par les contributions indirectes; la perception de ces dernières fut confiée, avec celle des droits de douanes, à une nouvelle administration qui prit le titre de *direction générale des contributions indirectes*. Les remaniements se succédèrent dans l'organisation centrale jusqu'en 1826, où l'on constitua l'administration sur des bases qui ont été conservées jusqu'à ce jour sans changement important.

Le système général des douanes, et celui de la France en particulier, a été l'objet d'un travail étendu; nous devons seulement constater ici que la perception des droits de douane est confiée à une section du ministère des finances, appelée *administration des douanes*, qui a pour chef un directeur assisté de 4 sous-directeurs. Les côtes et frontières sont partagées en 26 directions, à la tête desquelles sont placés des directeurs spéciaux responsables de toutes les parties du ser-

vice. Des inspecteurs et sous-inspecteurs sont chargés de seconder leur action et leur surveillance. Il y a, à l'intérieur, 4 centres de douanes (Lyon, Orléans, Paris et Toulouse), où un inspecteur dirige tout le service. Le service des douanes, sous les directeurs et les inspecteurs, se distingue en service sédentaire et service actif. Le premier comprend des commis de direction, des receveurs et des contrôleurs; le second des brigades organisées militairement pour garder les frontières et les côtes, où des embarcations et des équipages de marins complètent les moyens d'action.

L'administration des douanes est chargée de percevoir, outre les droits de douanes proprement dits, des droits de navigation maritime, des droits accessoires, et la taxe de consommation des sels, dans le rayon où cette taxe n'est pas perçue par l'administration des contributions indirectes.

En 1837, l'administration des douanes a perçu 169,069,343 fr., 22 cent.; savoir: droits de douanes, 106,991,785 fr. 45 c.; droits de navigation, 3,168,175 fr. 63 c.; droits accessoires, 635,187 fr. 67 c.; amendes et confiscations, 1,118,606 fr. 57 c.; taxe de consommation des sels, 57,155,587 fr. 90 c.

Nous avons fait connaître précédemment l'organisation et les attributions de la *direction générale de l'enregistrement*, *du timbre et des domaines*, mais nous devons noter ici qu'elle a perçu, en 1837, 220,161,069 fr., savoir: 167,922,388 fr. pour droits d'enregistrement proprement dits; 181,828,397 f. 76 c. pour droits divers; 32,565,914 fr. pour droits de timbre; le surplus pour revenus et prix de vente de domaines, d'objets mobiliers et immobiliers provenant des ministères.

L'administration des postes est chargée de percevoir le produit de la taxe aux lettres, le droit de 5 p. 100 sur les articles d'argent, les produits du transport des matières d'or et d'argent sur les paquebots de la Méditerranée, des places dans les malles-postes et paquebots, enfin le produit des offices étrangers. Dans l'article spécial POSTES, nous exposerons ces attributions avec quelque détail, et nous ferons connaître l'origine et l'organisation de cette vaste administration. Dès à présent, nous noterons qu'elle a perçu, en 1837, 40,558,282 fr. 36 c.

Les divers agents de recette des quatre administrations chargées du recouvrement des impôts indirects, après avoir acquitté sur les produits par eux recouvrés celles des dépenses publiques qu'ils sont autorisés à payer, versent le surplus dans les caisses des receveurs généraux ou particuliers des finances qui se trouvent ainsi associés à la perception des contributions indirectes. Ces receveurs centralisent les revenus publics dans chaque département, et deviennent ensuite des instruments pour l'acquittement des dépenses publiques : ils font pour la France ce que les banques font pour l'Angleterre et les États-Unis. On a beaucoup discuté pour savoir quel mode était préférable : il semble que les dernières discussions ont ramené au système français beaucoup de ses anciens adversaires.

En résumé, les administrations entre lesquelles se partage la perception des impôts indirects ont perçu en 1837 : 639,777,791 fr. 17 c. *, qui, joints aux 383,174,643 fr. 83 c. provenant des contributions directes, forment un total de 1,022,952,435 fr.

En Angleterre, les produits des impôts indirects sont supérieurs à ceux des impôts directs, dans une proportion bien plus forte qu'en France. Dans les États-Unis d'Amérique, les neuf dixièmes des ressources du gouvernement central se composent d'impôts indirects, c'est-à-dire des recettes de la douane; le reste provient des propriétés nationales. La plupart des gouvernements propres à chaque état n'ont également aucune taxe directe : ce dernier genre de taxes est généralement réservé à l'administration locale des districts et comtés. Il n'était pas connu à Athènes; il ne le fut à Rome que sous les empereurs. Les républiques modernes ne l'adoptèrent qu'en concurrence avec l'impôt indirect, et en donnant à ce dernier la supériorité; témoin la république de Venise. D'où vient ce

(*) L'impôt sur le sucre indigène, ayant été établi à partir de 1838 seulement, ne figure pas dans ces produits.

singulier accord des états aristocratiques et démocratiques pour préférer les taxes indirectes aux impositions directes? N'est-ce pas que, sous toutes les formes de gouvernement, ceux qui fixent le mode d'imposition choisissent celui qui doit le moins les atteindre, ou auquel ils se flattent d'échapper le plus facilement? Du reste, dans nos états modernes, une autre cause assure la prédominance des impôts indirects : c'est qu'ils sont les seuls qui permettent de proportionner, sans emploi de moyens trop vexatoires, le revenu public au développement de la richesse mobilière, qui partout tend à rivaliser d'importance avec la richesse immobilière, et qui même, chez quelques peuples, l'a dépassée déjà.

La perception des revenus indirects en Angleterre est confiée, comme en France, à quatre grandes administrations, dont trois sont instituées sous forme de conseil. Ce sont :

1° Les douanes, la plus ancienne et la plus importante de ces administrations; elle est chargée de l'application du tarif des droits à l'importation ou à l'exportation des marchandises et de la surveillance des dispositions restrictives ou prohibitives.

2° *L'excise* (*voy.*), à laquelle il appartient de constater par *exercice* et de recueillir les droits qui portent sur les boissons, sur la distillation des esprits et sur d'autres articles manufacturés dans le pays.

3° L'administration dite *Stamp*, destinée originairement à l'application des lois sur le timbre et des droits établis sous cette forme tant à la mutation des propriétés mobilières par actes entre-vifs, de dernière volonté ou par succession, que sur les autres natures d'actes, et qui a réuni successivement à ces attributions le recouvrement de l'impôt territorial et des autres contributions directes.

4° L'administration des postes aux lettres, confiée à un grand-maitre ou directeur général, qui est d'ordinaire un personnage politique, membre du cabinet ou l'un des officiers d'état.

Dans les autres administrations, le service est sous la direction d'un conseil composé de commissaires dont le nombre varie en raison de l'importance des travaux; à la tête de chaque conseil est un président occupant le premier rang dans l'ordre hiérarchique et jouissant d'un traitement supérieur à celui des autres membres. Chaque administration a, de plus, un secrétaire général et un agent judiciaire.

En 1833, l'impôt des douanes a produit, en Angleterre, 460,600,000 fr.; mais il faut ajouter à ce produit 33 millions provenant des droits accessoires; la navigation intérieure dans la Grande-Bretagne et sur les canaux d'Irlande a supporté, d'ailleurs, un impôt de plus de 27 millions. Les revenus de l'excise ont été de 465,700,000 fr., en y comprenant les produits des droits sur le thé, dont la perception a été remise, dans le commencement de 1834, à l'administration des douanes.

Les perceptions opérées par l'administration du timbre, non compris les contributions directes (*voy.* ci-dessus), ont produit, dans la même année, 186,234,000 francs.

Les produits de l'administration des postes se sont élevés à 50,770,000 fr.

III. Les perceptions connues, en France, sous le nom de *produits divers*, sont nombreuses; elles sont très variables, non-seulement quant au chiffre du revenu, mais quant à leur nature. Parmi celles qui ont un caractère de permanence, nous citerons le bénéfice sur la fabrication des monnaies et médailles; les produits de la taxe des brevets d'invention, des *visa* de passeports et de légalisation d'actes au ministère des affaires étrangères, et des expéditions délivrées aux archives du royaume; puis les pensions et rétributions des élèves des écoles Polytechnique, de Saint-Cyr et de La Flèche.

Le trésor public a recouvré, en 1837, 15,226,287 fr. 14 c., provenant des produits divers.

IV. Ce travail serait essentiellement incomplet, si nous ne placions à côté des produits de l'impôt le tableau des frais de régie, de perception et d'exploitation des revenus publics, en France. Du reste, l'accomplissement de cette tâche nous est facile; car, depuis nombre d'années déjà, les chambres législatives ont repoussé le système des produits nets. Ce sont les produits bruts qui figurent dans les budgets et dans les comptes des recettes; les bud-

gets et comptes des dépenses font connaître ce que le recouvrement des revenus a coûté. De cette manière, le contrôle des Chambres et des contribuables peut être sérieux et efficace.

En 1837, les frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus se sont élevés à 121,790,699 fr. 92 c. Savoir : pour les contributions directes, 15,242,485 fr. 89 c.; pour l'enregistrement, le timbre et les domaines, 10,649,643 fr. 25 c.; pour les forêts, 3,653,749 fr. 85 c.; pour les douanes, 23,552,809 fr. 69 c.; pour les contributions indirectes, 22,271,463 fr. 59 c.; pour les tabacs, 23,844,448 fr.; pour les postes, 22,576,000 fr. 15 c.

L'origine, la législation, la jurisprudence et la statistique de l'impôt, sont exposées avec un grand soin et les développements nécessaires dans l'ouvrage intitulé : *De la fortune publique en France et de son administration*, par MM. Macarel et Boulatignier, 6 vol. in-8° (en vente t. I-III). On peut consulter aussi les *Éléments de Droit politique*, par M. Macarel, Paris, 1833, in-12, et l'ouvrage de M. Potherat de Thou, *Origine de l'impôt en France*, Paris, 1838, in-8°. J. B-R.

IMPRÉCATION (d'*imprecatio*, formé de *precari in*, prier contre). La prière ne devrait s'allier qu'à des pensées tendres, qu'à des sentiments religieux. Il en serait ainsi sans doute si le cœur de l'homme ne s'ouvrait qu'à l'amour; mais la haine aussi s'en empare, la colère le transporte, et, dans l'ardeur de sa vengeance, il ne craint pas d'associer le ciel à son ressentiment. Il ose conjurer Dieu d'accabler ses ennemis de tout le mal qu'il leur souhaite; et sa prière, alors, lui semble si légitime qu'il en fait une formule religieuse et qu'elle entre dans les cérémonies de son culte. De là ces imprécations publiques rapportées dans les histoires et dans les poëmes de l'antiquité, dans les chartes et dans les donations du moyen-âge. Les plus terribles, chez les Grecs, étaient celles que prononçaient des parents, des rois, des prêtres. Deux sont mentionnées dans le chant IX de l'Iliade. Parmi les exemples qu'en fournissent les tragiques athéniens, il n'en est point d'un plus grand effet théâtral que celle d'OEdipe contre le meurtrier de Laïus. Ce meurtrier inconnu, c'est OEdipe lui-même! « Quel qu'il soit, s'écrie-t-il, je défends à tout habitant de cette terre où je règne, de le recevoir, de lui parler, de l'admettre aux prières et aux sacrifices divins, de lui présenter l'eau lustrale. Que tous repoussent de leurs maisons ce fléau de la patrie!.... Je maudis l'auteur caché du crime.... Qu'en châtiment de son forfait, il traîne dans l'infamie une vie misérable! » Lorsque Alcibiade, accusé d'avoir parodié dans sa maison les mystères de Cérès et de Proserpine, fut condamné à mort par contumace, tous les prêtres et toutes les prêtresses reçurent l'ordre de le maudire, et ceux-ci, « étant debout, le maudirent sur le soir, en secouant leurs robes de pourpre, suivant l'ancien usage d'Athènes. » (Lysias, *Oraison contre Andocidès*.) Souvent des imprécations appelaient la ruine et la désolation sur des familles, sur des cités, sur des nations entières. *Voy.* MALÉDICTION.

L'histoire romaine fournit des exemples assez fréquents d'invocation aux dieux infernaux pour leur dévouer des ennemis connus ou cachés. Dans la prière que Décius (*voy.*) prononce avant de s'immoler au salut commun, il demande aux dieux d'envoyer dans les rangs opposés la terreur, la consternation et la mort (Tite-Live). Avant de lancer des imprécations contre un peuple, ou contre une ville, les Romains s'adressaient nommément à la divinité protectrice de cette ville ou de ce peuple, pour qu'elle se retirât et passât de leur côté; afin de l'y déterminer, ils lui promettaient de lui élever des temples ou d'instituer des jeux en son honneur. Il y avait une assez longue formule que prononçaient les généraux et les dictateurs quand ils dévouaient à l'extermination des villes ou des armées ennemies : cette formule est en entier dans le livre III des *Saturnales* de Macrobe, qui nomme quelques cités italiennes et autres, puis des armées gauloises, espagnoles, africaines, etc., ainsi dévouées par les chefs du peuple-roi.

Les anciennes chartes sont pleines d'imprécations, dit le père Mabillon,

comme les décrétales d'anathèmes (*voy.*). Ces vœux terribles étaient surtout dirigés contre ceux qui s'opposeraient aux priviléges concédés à des monastères, ou bien qui se refuseraient à l'exécution des testaments. Beaucoup semblaient calquées sur le psaume CIX, 7 et suiv. Les chartes des Mérovingiens et des Carlovingiens fournissent beaucoup plus d'exemples de ces imprécations que celles des rois de la troisième race. *Voir* sur cette matière la *Diplomatique* de Mabillon, livre II, chap. 8.

Depuis longtemps l'imprécation a disparu des actes civils et judiciaires, aussi bien que de nos mœurs ; tout au plus se conserve-t-elle dans quelques jurons populaires, dans quelques façons d'*envoyer au diable* son ennemi ; mais, au sérieux, elle n'est plus employée que dans la poésie et dans l'art oratoire : elle est alors une figure de rhétorique. Comme telle, c'est la figure où de la haine ou d'une généreuse indignation; elle fait d'ardents souhaits dictés par l'une ou l'autre de ces passions. Un modèle de la première se trouve dans l'imprécation de Camille contre Rome (*les Horaces*), et de la seconde dans la prière de Joad (*Athalie*). Une des plus belles imprécations de la nouvelle école poétique est dans la pièce des *Chants du Crépuscule* intitulée : *A l'homme qui a livré une femme*.
J. T-v-s.

IMPRESCRIPTIBILITÉ, *voy.* PRESCRIPTION.

IMPRESSION (technol.). L'art de sculpter ou de graver sur les monuments, qu'il serait facile de faire remonter à la plus haute antiquité (*voy.* GRAVURE), ne paraît avoir reçu son application à la reproduction infinie du type par l'impression qu'à une époque assez moderne. Pour conserver la mémoire d'un fait, les anciens savaient bien le retracer ou l'écrire, mais d'une manière isolée ; il n'appartenait qu'à notre temps de faire circuler une idée, un sentiment, un souvenir, de l'extrémité du monde à l'autre avec la rapidité de l'éclair.

Pour opérer ses prodiges, l'imprimerie emploie divers moyens mécaniques que nous allons essayer de faire connaître, dans l'état actuel de nos procédés, renvoyant aux mots spéciaux tout ce qui concerne l'histoire de ces différents modes de reproduction et leur importance dans l'industrie et dans les arts.

On peut diviser les modes d'impression en impression sur la gravure en creux et en impression sur la gravure en relief : le premier genre comprendra l'impression en taille-douce, sur les métaux, en noir et en couleur, sur acier, et sur étain pour la musique; l'autre genre comprendra l'impression typographique sur caractères mobiles, sur clichés (*voy.* STÉRÉOTYPIE), gravures sur bois, etc., et dans quelques cas l'impression des papiers peints, des tissus, etc. ; enfin un troisième genre d'impression serait les copies qu'on obtient à l'aide de planches à jour.

Impression en taille-douce. Dans cet art, on obtient des copies en transportant sur le papier, sur les étoffes, etc., au moyen d'une pression entre deux rouleaux de bois dur, une encre épaisse retenue dans des creux gravés au burin ou autrement sur une planche de cuivre, à l'eau-forte sur cuivre ou sur acier, ou avec des poinçons sur des planches d'étain pour la musique.

Suivons l'imprimeur dans son travail. Devant lui, au jour, est un gril sous lequel un réchaud plein de cendre et de poussier de charbon de bois allumé jette une légère chaleur ; derrière lui, sa presse, composée de deux *jumelles* ou morceaux de bois s'élevant perpendiculairement, et recevant les axes de deux rouleaux libres l'un au-dessus de l'autre : celui de dessous ne peut que tourner sur lui-même, sans monter ni descendre ; l'autre a son axe prolongé d'un côté en dehors de la jumelle, s'emboîtant par un pignon carré dans le centre d'une manivelle ou moulinet composé de deux ou trois bras en croix ; des cartons ou *calles*, dont on augmente ou diminue le nombre à volonté, finissent de remplir les jumelles et servent à rapprocher ou à éloigner les deux rouleaux l'un de l'autre, et donnent par conséquent la force de pression. Auprès de l'imprimeur se trouve un marbre sur lequel l'encre broyée est étalée; un tampon composé de chiffons serrés et liés ensemble prend l'encre sur le marbre et la transmet à la planche posée à plat sur le gril. L'imprimeur étend l'encre sur

toute la planche, et essuie, avec un chiffon ou avec la paume de la main frottée sur du blanc d'Espagne, les parties pleines de la planche, c'est-à-dire celles qui ne sont pas gravées. Lorsqu'il n'y a plus d'encre que dans les parties creuses, il enlève sa planche de dessus le gril et la pose sur une planche en bois mince, taillée en biseau par un bout, mais plus large que la planche gravée. S'il doit imprimer en plusieurs couleurs à la fois, au lieu d'encrer au tampon et d'un seul coup, il commence par encrer ainsi légèrement les fonds avec une encre foncée, puis il essuie fortement, et, avec des pinceaux courts et fins, il applique de l'encre de couleur sur chacune des parties, en suivant un modèle donné. La profondeur de la gravure unie à l'encre déjà posée suffit le plus ordinairement à produire les ombres de certaines teintes; quelquefois cependant on se trouve obligé de modifier entièrement les couleurs : les têtes d'anges ou d'enfants, de femmes, de jeunes gens, de vieillards, etc., n'ont pas, par exemple, les mêmes couleurs de chair les unes que les autres, et sur chacune d'elles il y a encore des nuances différentes : les joues, les lèvres sont plus colorées, etc.; viennent ensuite les bras, les jambes, les pieds, qui doivent avoir aussi leur teinte suivant l'individu auquel ils appartiennent; les draperies sont de même colorées diversement. En pensant que l'ouvrier n'a guère à sa disposition pour faire tout cela que les couleurs primitives, on jugera de toute l'habileté qu'il doit avoir pour réussir; c'est en les mariant aux degrés convenables qu'il en vient à bout. A chaque couleur posée, il essuie; et quand la planche est entièrement colorée, ce qui doit être fait en assez peu de temps (car sans cela les premières couleurs posées seraient desséchées dans les creux de la gravure), l'opération devient la même que pour l'impression en noir ou d'une seule couleur. Le rouleau supérieur de la presse est recouvert de langes; la planche de bois est engagée par son bout biseauté entre les rouleaux; la planche de métal gravée est posée dessus en avant de la presse. La feuille de papier qui doit être imprimée est trempée ou humectée d'avance; l'imprimeur la pose sur la planche gravée, il fait retomber les langes dessus, et, saisissant les bras du moulinet, il fait tourner le rouleau supérieur sur le rouleau inférieur. Dans leur mouvement, les rouleaux attirent la planche de bois et ce qui se trouve dessus : planche gravée, feuille à imprimer, langes, tout passe entre les rouleaux. Par un mouvement de rotation contraire, tout est ramené dans son état primitif; seulement la pression subie entre les rouleaux a fait pénétrer le papier dans les creux de la planche gravée et lui en a fait prendre l'empreinte suivant la profondeur de la taille. On retire l'image, et l'on recommence à encrer la planche pour avoir de nouvelles épreuves (*voy.*). On les étend ensuite pour les faire sécher; puis si l'on veut avoir des estampes (*voy.*) coloriées, on les porte à l'enluminage (*voy.* ce mot).

Si, au lieu de papier, on veut imprimer sur du plâtre, on ne se sert pas de la presse. Lorsque la planche est encrée, on jette dessus du plâtre très fin, gâché avec de l'eau; le plâtre prend sur la planche, pénètre dans les creux, et, lorsqu'il est sec, on le retire; la gravure y est parfaitement reproduite sans autre moyen de pression que le poids du plâtre.

Les planches de cuivre tirent rarement plus de cinq cents bonnes épreuves ou copies; des milliers s'obtiennent sans difficulté sur l'acier. Sur l'étain, sujet à se gercer, les planches sont bientôt effacées; mais comme on tire ordinairement très peu sur la musique et que l'on en conserve presque toujours quelque temps les planches, on a préféré ce métal pour ce genre d'impression à cause de son bas prix, et surtout pour la facilité qu'il offre d'être effacé et gravé de nouveau avec de simples poinçons.

Avant 1694, les imprimeurs en taille-douce étaient, à Paris, de simples compagnons que les graveurs et les marchands d'images avaient chez eux pour faire rouler les presses de leur imprimerie; à cette époque, ces ouvriers furent érigés en corps de jurande. Ils ne pouvaient avoir de presse que dans le ressort de l'Université. Maintenant, cette industrie est à peu près libre; seulement les imprimeurs ou éditeurs sont tenus de déposer à la direc-

tion de la librairie deux exemplaires de leurs estampes, dont une épreuve est destinée aux cartons de la Bibliothèque royale. L'impression des gravures est une industrie importante pour la France. L'Espagne était autrefois le point d'exportation principal de nos images.

Impression lithographique. L'original, qui, dans ce mode d'impression, fournit un nombre assez considérable de copies, est un dessin fait avec un crayon gras sur une pierre légèrement poreuse bien unie. Lorsqu'on verse de l'eau froide sur cette pierre, celle-ci ne se mouille que dans les parties qui ne sont pas couvertes par le dessin. Si l'on passe alors dessus un rouleau élastique en cuir chargé d'encre grasse, l'eau empêche cette encre d'adhérer aux parties mouillées de la pierre : il n'y a donc d'encré que les caractères ou les dessins préalablement tracés. Dans cet état, on pose une feuille de papier trempé sur la pierre, et l'encre se transmet au papier par la pression que nous allons décrire. L'encre est étalée sur un marbre : c'est là que l'imprimeur-lithographe la prend avec son rouleau pour la transmettre sur la pierre après qu'il l'a mouillée convenablement. Sa presse est composée d'un bâti en chêne solidement établi, sur lequel repose un chariot destiné à recevoir la pierre, et tenant, par une sangle, à un treuil ou rouleau que l'on fait tourner à l'aide d'un moulinet à bras, assez semblable à celui de la presse à imprimer en taille-douce, mais moins grand; à l'autre extrémité du chariot est fixée une corde suspendant un poids destiné à ramener le chariot à sa première place. Lorsque la pierre, fixée d'une manière immobile sur le chariot, est encrée, la feuille à imprimer posée, un tympan (espèce de châssis en fer rectangulaire, garni d'un cuir tendu), s'abaisse dessus et reçoit l'action d'un *râteau* en bois, fixé sur une forte traverse aussi en bois, laquelle vient s'appuyer sur le tympan en roulant sur un axe placé à l'une des extrémités; au bout de cette traverse, près de l'ouvrier, un mentonnet en fer entre dans une pièce fixe, placée sur le côté de la presse; l'imprimeur détermine la pression par le moyen d'une pédale attenant à cette pièce et sur laquelle son pied agit avec plus ou moins de force. Tournant le moulinet, le chariot avance par le moyen du treuil sur lequel s'enroule la sangle; chariot, pierre, papier, tympan, passent ensemble sous le râteau, et l'encre, détachée de la pierre, s'attache au papier : l'imprimeur ôte le pied qu'il a sur la pédale et relève le râteau en le retirant du mentonnet ; le contre-poids ramène alors le chariot, l'imprimeur relève le tympan, enlève l'épreuve et mouille la pierre, puis il essuie avec une éponge, et remet de l'encre pour tirer de nouvelles épreuves.

On doit à Engelmann une presse en fer qui diffère un peu de celle-ci, et dans laquelle le râteau est formé d'une lame d'acier évidée, assez élastique pour produire une pression suffisamment égale sur une pierre dont la surface ne serait pas parfaitement unie. La pierre repose sur un chariot en bois portant sur un rouleau en fer cannelé qui le fait mouvoir, en s'imprimant par pression sur la surface inférieure. MM. Benoît et François en ont construit une autre dans laquelle la pression est produite par un rouleau qui reçoit un mouvement plus lent que celui que lui communiquerait la pierre s'il était entraîné par elle, et qui agit alors à la fois comme cylindre et comme râteau; mais ces presses sont encore peu répandues.

L'autographie (*voy.*) s'imprime comme la lithographie; l'original est seul différent. On a réussi à transporter de la même manière des épreuves typographiques et de taille-douce. Il y avait d'assez belles épreuves des premières à l'exposition de 1839; cependant on peut dire que, sous plus d'un rapport, les résultats ne sont pas tout-à-fait satisfaisants. Déjà, en Belgique, on avait voulu profiter de la fraîcheur de l'impression des journaux français pour en reproduire de suite un grand nombre, mais ce procédé n'avait pas donné de bénéfices suffisants. La reproduction de la taille-douce a mieux réussi. Voici comment on s'y prend. On tire, avec une encre particulière, une épreuve par le procédé ordinaire de la taille-douce, sur la planche de cuivre, d'acier, etc., de laquelle on veut opérer le *transport* sur la pierre lithographique ; puis, l'appliquant sur cette pierre, on y détache les empreintes

de cette estampe, qui jouent alors le rôle du dessin, en reproduisant toutefois les beautés de la gravure. On voit de suite quel immense avantage on peut tirer de cette invention, puisque chaque estampe peut devenir type et produire un grand nombre de bonnes épreuves, sans fatiguer le moins du monde la planche gravée. Pour citer un exemple des immenses résultats obtenus par les transports, nous rappellerons la carte de France du Dépôt de la guerre (*voy.*) dans laquelle on a pu réunir sur la même épreuve, par un seul tirage, la beauté de la gravure à la régularité et à la correction d'un texte en caractères mobiles, bien préférable à celui que l'on serait obligé de confier à des graveurs en lettres trop souvent maladroits ou ignorants, indépendamment de la grande économie qui en résulte.

On a fait aussi de nombreuses tentatives pour obtenir une impression lithographique en couleur qui puisse remplacer le coloriage au pinceau. Depuis plusieurs années, la Société d'encouragement de Paris avait promis un prix pour ce genre d'impression : Engelmann, de Mulhouse, reçut, en janvier 1838, un prix de 2,000 fr. pour son procédé qu'il nomma *chromo-lithographie;* mais comme il faut employer plusieurs pierres exigeant un repérage très exact et forçant à recommencer autant de fois l'opération, ce qui enchérit les épreuves et multiplie les chances de perte considérablement, on peut encore regarder la question comme non résolue. Poser sur un seul et même dessin des couleurs diverses et en tirer d'une seule fois les épreuves, ainsi que cela se pratique pour l'impression en taille-douce, tel serait le procédé dont l'industrie pourrait attendre de grands résultats. *Voy.* LITHOGRAPHIE.

Impression typographique. De tous les arts d'imitation, celui-ci est le plus important par son influence et par ses résultats. Ce qui le distingue surtout des autres genres d'impression, c'est l'immense subdivision des parties dont chacune peut former l'original de copies sans nombre. Lorsqu'un original a fourni des milliers de copies, les mêmes éléments individuels peuvent subir de nouvelles combinaisons et fournir de nombreux originaux de chacun desquels on peut tirer encore des milliers de copies (*voy.* COMPOSITION) ; mais son procédé d'impression ne s'applique pas seulement à la composition des caractères mobiles, c'est lui qui reproduit ces jolies vignettes sur bois ou sur métaux, gravées en relief; et, comme si la grandeur de ces résultats ne devait pas avoir de limites, une page étant composée peut être moulée et fondue d'un seul bloc un nombre infini de fois, et servir chaque fois à reproduire des millions de copies. *Voy.* STÉRÉOTYPIE.

Le mécanisme des presses typographiques est encore au fond le même que celui qui fut imaginé lors de l'invention de l'imprimerie, à quelques modifications près; seulement on a généralement remplacé le bois par la fonte. Quoiqu'il y ait quelques différences entre les divers genres de presses, elles peuvent toutes être ramenées au même modèle. La forme à imprimer s'applique et se fixe avec des coins sur un *marbre* glissant horizontalement sur des espèces de rails, allant et venant à l'aide d'une courroie qui s'enroule sur un treuil muni d'une manivelle; la feuille de papier à imprimer, légèrement trempée, s'étend le long d'un *tympan* en tissu tournant par deux charnières sur l'extrémité du marbre, et s'y fixe à l'aide de deux *pointures* ou petits piquants perpendiculaires. Un châssis en fer recouvert de papier tient au tympan par d'autres charnières; on y découpe toutes les parties de la forme qui doivent être imprimées: ce châssis est appelé *frisquette*. Pendant qu'un imprimeur étale de l'encre avec son rouleau (*voy.* IMPRIMERIE) sur la forme posée à plat sur le marbre de la presse, un autre fait tomber la frisquette sur la feuille étendue le long du tympan, en sorte qu'on ne voit plus du papier que ce qui doit recevoir l'impression; puis il renverse le tout sur la forme : la feuille qui se trouve alors entre la frisquette et le tympan touche à l'*œil* des caractères (*voy.*) dans tous les endroits non masqués par la frisquette; l'imprimeur, saisissant la manivelle, fait avancer le train sous une *platine*, plaque de fonte (autrefois en bois) aussi grande que le tym-

pan; alors par des procédés qui diffèrent suivant les inventeurs, à l'aide d'un *barreau* ou branche de fer, que l'imprimeur fait agir sur une vis en l'amenant à lui, la platine s'abaisse sur le tympan et presse fortement la feuille contre le caractère : cette pression donne ce qu'on nomme le *foulage*. Elle peut être assez forte pour écraser le caractère, lorsqu'un corps dur se trouve entre lui et la platine. Dans les anciennes presses, cette platine n'était pas assez large pour imprimer d'un seul coup toute l'étendue de la feuille de papier : on n'avançait donc d'abord le train qu'à moitié, pour imprimer d'abord une partie, puis, replaçant le barreau, on avançait la seconde partie du train, et l'on imprimait cette dernière moitié; c'est pour cette raison qu'on nommait ces vieilles presses en bois *presses à deux coups*. Quand la feuille est imprimée, l'imprimeur ramène le barreau, un contre-poids fait remonter la platine, le train se déroule, la frisquette se relève, et la feuille est imprimée; il la retire et la remplace par une feuille blanche. Pendant tout ce temps, l'autre imprimeur a distribué de l'encre sur son rouleau et encré sa forme, et l'on répète l'opération 100, 200, 500, 1000 fois et plus; puis on change de forme, on prend celle qui doit se trouver imprimée de l'autre côté du papier, qu'on nomme *retiration*, et l'opération recommence.

Pour imprimer en plusieurs couleurs, on se sert de plusieurs compositions, chacune présentant en blanc, c'est-à-dire par des parties trop basses pour prendre l'encre, tout ce qui ne doit pas être imprimé de la même couleur, et ce que les autres offrent de saillant à imprimer; on a autant de frisquettes que de couleurs, ne découpant sur chacune que ce qui doit être imprimé d'une même couleur.

Il nous reste à parler de l'impression mécanique. L'invention des rouleaux l'a seule rendue possible. Autrefois on encrait les formes avec des *balles* assez semblables aux tampons qui servent encore aux imprimeurs en taille-douce; mais il arrivait souvent que l'imprimeur oubliait de *toucher* à certains endroits, et il en résultait une place non imprimée : maintenant, un cylindre de colle fondue avec de la mélasse forme le rouleau; il s'empreint d'encre sur un *encrier*, puis, le roulant sur une table, l'encre se distribue tout autour du rouleau qui, en tournant sur la forme, étale de l'encre sur l'œil des caractères qui la composent. La presse mécanique est composée d'un ou presque toujours de deux cylindres en fonte qui pèsent quelquefois jusqu'à 1,000 kilogr., et d'autres petits cylindres en bois servant à retourner les feuilles déjà imprimées d'un côté. Les feuilles de papier serrées par des cordons contre ces cylindres garnis de *blanchets*, frottent sur les formes qui, par un mouvement va-et-vient horizontal, vont s'encrer et viennent passer sous le cylindre, pour retourner s'encrer au moyen de petits rouleaux recevant l'encre d'un gros rouleau qui, lui-même, la prend sur une planche faisant le prolongement du marbre sur lequel est fixée la forme. Lorsque la feuille est imprimée d'un côté, elle passe sur le second cylindre pour s'imprimer du côté opposé par un procédé analogue, et sort de la presse complétement imprimée. La presse mécanique est mise en mouvement par un volant attaché à une manivelle mûe soit par une machine à vapeur, soit à bras d'hommes. Une femme ou un enfant dispose la feuille de papier sur une planche de bois d'où elle passe sous les cylindres au moyen de lacets ou cordons : c'est ce qu'on nomme *marger*. Une presse mécanique peut imprimer des deux côtés 6 à 12,000 exemplaires d'une feuille dans un jour.

Impression des papiers peints. Cette impression s'opère au moyen de planches de bois gravées en relief. On emploie autant de planches qu'il y a de couleurs dans le dessin, et l'application successive de ces diverses planches sur le même fond reproduit l'original. Chaque planche, après avoir reçu la couleur convenable, s'applique sur le papier, et l'on a soin de poser bien exactement les *repères* qu'on y a ménagés les uns sur les autres. Une légère pression opérée par un coup de marteau ou seulement en appuyant sur la planche, suffit pour ce mode d'impression.

On imprime aussi le papier peint au rouleau gravé, comme les tissus; mais la

main-d'œuvre entre pour trop peu de chose dans cette production pour que l'emploi des machines puisse donner une économie capable de compenser les frais d'entretien et les réparations qu'il entraîne. *Voy.* Papiers peints et Exposition (T. X, p. 373).

Impression sur tissus. Les tissus s'impriment de plusieurs manières : à mains d'homme, sur une table et à peu près par le même procédé que pour les papiers peints ; par des machines à planches plates ; au moyen de rouleaux de cuivre gravés ; et enfin, par la *perrotine* (du nom de Perrot, son inventeur), qui offre, sur les moyens ordinaires, des avantages analogues à ceux que les presses mécaniques à la vapeur offrent, dans la typographie, sur les presses à bras.

Les dessins de la plupart des tissus, et surtout des calicots imprimés, ne sont autre chose que des copies obtenues au moyen de cylindres de cuivre de 4 à 5 pouces de diamètre, sur lesquels les dessins sont gravés en creux. Une portion du cylindre plonge dans la couleur, tandis qu'une espèce de râcloire élastique en cuir enlève la couleur superflue aux endroits non gravés dans une autre partie du cylindre, avant que celle-ci porte sur le tissu. Une pièce de calicot de 30 aunes de long est imprimée par ce moyen en 4 ou 5 minutes.

Pour l'impression des tissus avec des planches à jour, on teint le tissu en pièce, et d'une seule couleur. Supposons qu'il s'agisse de mouchoirs ou de cravates : la pièce est repliée sur elle-même autant de fois qu'elle doit contenir de mouchoirs, et placée entre deux plaques de métal épais, percées toutes deux à jour des mêmes dessins, chaque ouverture d'une plaque correspondant parfaitement avec l'ouverture semblable de l'autre plaque. On place le tout dans une presse sous laquelle on peut faire le vide ou retirer l'air ; un réservoir de chlore liquide est mis en communication avec les ouvertures de la plaque supérieure, et la pression atmosphérique, agissant alors par-dessus, force le liquide à traverser la pile de mouchoirs qu'il décolore en passant, mais seulement dans les endroits correspondant aux ouvertures des deux plaques, qui, pressant fortement les autres portions du tissu, empêchent le liquide de s'étendre horizontalement. *Voy.* Toiles peintes.

Copies obtenues par des planches à jour. Les copies qu'on obtient par ce procédé peuvent être rangées parmi les imprimés, car il y a pression dans l'effort que fait la main sur le pinceau et reproduction indéfinie d'un même type. Des lames de cuivre mince ou de fer-blanc, ou simplement des cartons, dans lesquels sont découpés à jour les caractères ou les dessins qu'on veut reproduire, sont posés sur le fond à imprimer, et l'on barbouille d'encre, avec une petite brosse ou pinceau, la surface de la planche qui protége les parties réservées, en ne laissant l'encre se déposer qu'aux endroits découpés. La loi n'ayant pas reconnu ce moyen comme une impression, on en a fait d'abord usage pour de petites affiches ou écriteaux qui s'exemptaient ainsi du timbre et qu'on collait partout ; mais depuis quelque temps, une entreprise en fait un usage général pour l'affichage sans papier, en imprimant ainsi sur des murs dont auparavant on a peint le fond. L. L-t.

IMPRIMERIE. Si l'on considère tout ce que l'art de l'imprimerie a déjà produit de révolutions sur le globe, les progrès qu'il a fait faire à l'humanité, et peut-être aussi les erreurs qu'il contribue à répandre, on ne peut s'empêcher de reconnaître qu'il est, sinon le premier, au moins le plus puissant des arts. Mais nous n'avons à nous occuper ici ni de l'influence morale, ni des conséquences politiques, ni même de l'histoire raisonnée de l'imprimerie ; nous réservons pour les mots Presse et Typographie, pris dans un sens plus général et plus élevé, le développement des considérations de ce genre ainsi que des faits historiques les plus curieux. Nous nous contenterons, pour le moment, d'entrer dans le détail technique des opérations qui constituent particulièrement le travail de l'imprimerie, et qui suffisent à en faire, ou un art de premier ordre, ou une industrie difficile, ou une fabrication très compliquée.

Comme art, l'imprimerie demande instruction, intelligence, soins de toute espèce ; comme industrie, elle a besoin de

grands capitaux et d'une prodigieuse activité; comme fabrication, elle exige un grand concours de bras et d'instruments. Aussi, pour rendre compte avec quelque clarté de ses procédés si nombreux et si variés, avons-nous besoin de présenter un tableau sommaire des industries qui s'y rattachent, ou plutôt qui en sont inséparables, en évitant néanmoins de répéter les explications déjà données, ou qui doivent l'être par la suite dans des articles spéciaux. Dans ce tableau se trouveront naturellement comprises les trois divisions qui, à l'art. Fondeur en caractères, ont été renvoyées au mot Typographie, sous lequel, comme nous l'avons dit, on offrira l'historique de l'invention et des développements successifs de cet art.

Gravure et fonte des caractères. Un artiste, spécialement adonné à ce genre de travail, qui demande une grande précision et beaucoup de pratique, grave en relief, dans des proportions une fois données et parfaitement uniformes, toute la série des lettres de l'alphabet, sur autant de tiges d'acier qui prennent le nom de *poinçons* (*voy.*) et auxquelles on donne par la trempe la dureté nécessaire. Ce ne sont pas seulement les vingt-quatre lettres ordinaires ou minuscules qu'il faut graver ainsi, mais encore la série des majuscules ou grandes capitales, celle des petites capitales, puis les lettres doubles et celles qui sont surmontées d'accents, les chiffres, les ponctuations, les signes divers, comme parenthèses, traits d'union, guillemets, etc. Et quand cet ensemble de poinçons est terminé dans la forme droite dite *romaine*, il faut recommencer la même série sur les mêmes proportions dans la forme penchée dite *italique;* et comme il y a des caractères de toutes les *forces*, depuis la grosseur de 1 millimètre jusqu'à celle de 12 centimètres et plus, échelonnés entre eux par cinquièmes de millimètre à peine; comme il y a, sur toutes ces grosseurs, des caractères gras, des maigres, des allongés, des ornés, des ombrés, d'autres à formes brisées, aplaties, tordues, contournées, et que la mode se charge encore de les faire varier chaque année (*voy.* Caractères); comme il y a en outre les caractères des langues mortes et étrangères et toutes les variétés imaginables d'ornements, de vignettes, de filets et fleurons typographiques, on comprend que l'art du graveur en lettres a fait d'immenses progrès, et que, malgré la dureté presque inaltérable des poinçons, il sait toujours se créer des occupations nouvelles.

Lorsque les poinçons ont été minutieusement éprouvés et corrigés, on les *frappe*, c'est-à-dire qu'on enfonce à coups de marteau l'extrémité gravée en relief dans un morceau de cuivre tendre qui reçoit ainsi l'empreinte en creux et devient une *matrice*. Il est à remarquer que la lettre, gravée en sens inverse au bout du poinçon, prend, dans le fond de la matrice, sa figure naturelle, et qu'elle reprend, au sortir du moule du fondeur, son sens renversé pour retrouver définitivement à l'impression sa véritable physionomie. Nous renvoyons à l'article Fondeur en caractères pour les diverses opérations qu'on leur fait subir avant de les livrer à l'imprimeur. Par l'usage qu'il en fera, celui-ci ne tardera pas à reconnaître s'ils sont bien de *hauteur* et d'*approche* (nous avons dit à l'art. Caractères quelle est la hauteur de chaque lettre fondue avec sa tige; l'approche est bonne quand les lettres ne laissent pas entre elles de vides désagréables à l'œil), et si la matière est de bonne qualité (15 parties de plomb et 5 de régule d'antimoine).

Composition. A mesure que les caractères, assemblés chez le fondeur en grandes pages bien enveloppées, et livrées en nombre suffisant d'après une *police* primitivement arrêtée, arrivent à l'imprimerie, on les distribue, par sorte de lettre, dans des casiers ou boites plates à compartiments nommées *casses* (*voy.*), qu'on met entre les mains des ouvriers compositeurs. Nous avons expliqué en détail, à l'article Composition, les opérations du compositeur et du metteur en pages; et à l'article Correction les importantes fonctions des correcteurs; mais tout ce qui a été dit ne suffit pas encore à faire comprendre le travail infini d'organisation et de surveillance, le perpétuel mouvement de va-et-vient de tous ces caractères, dont les variétés, comme on l'a vu plus haut, se comptent par

centaines, et les pièces par millions, et dont la confusion s'opère si aisément, grâce à leur petitesse et à leur similitude, dont le gaspillage est tellement inévitable par suite du nombre d'agents qui les emploient, dont le renouvellement est si fréquent à cause de leur prompte usure, que le déficit occasionné par ce concours de circonstances n'a jamais pu être exactement calculé, et devient moins appréciable encore de jour en jour. Aussi, le maître imprimeur est-il forcé d'avoir un certain nombre d'ouvriers à la journée, dits *hommes de conscience* (le mot est significatif), dont une des principales fonctions est d'empêcher et de réparer le perpétuel mélange de tous ces caractères. Il ne saurait apporter trop de soin au choix de ces ouvriers spéciaux, qui sont les gardiens de ses intérêts et même de sa réputation, car ce sont eux qui sont ordinairement chargés de composer les objets qui demandent le plus de goût, comme les prospectus, les encadrements, les fantaisies typographiques; de faire les *garnitures*, c'est-à-dire d'encadrer les pages d'une espèce de châssis mobile en plomb ou en bois qui les maintienne à leur place, de telle sorte qu'elles aient tout autour la marge la plus convenable et la plus élégante; souvent de corriger les *tierces* et révisions (dernières épreuves au moment du tirage); et quelquefois c'est à leur étourderie dans l'exécution de ce travail que des éditions, très soignées du reste, ont dû des fautes grossières dont, la plupart du temps, on ne s'aperçoit qu'après la vente, ou qu'on ne peut réparer qu'à grands frais quand le tirage est terminé.

Et le *prote* (πρῶτος, le premier), qui, dans une imprimerie un peu considérable, est seul chargé de la direction des travaux, de la surveillance intérieure et des rapports avec les clients, quelles garanties d'ordre, de savoir, d'intelligence, de probité ne doit-il pas offrir! Il lui faut, autant que possible, avoir passé par tous les grades, savoir un peu de tout, être en état d'en remontrer au compositeur, au pressier, au correcteur, à l'auteur même, qui très souvent le consulte, et même abuse impitoyablement de son temps. L'imprimeur a beau lui-même être actif, entendu, sévère avec les ouvriers, patient avec les auteurs, il ne peut veiller à la fois au dehors et au dedans, être présent partout, suivre d'heure en heure, de minute en minute, le fil de travaux si compliqués; et si son prote ne le seconde dans cette ingrate besogne, non-seulement avec zèle, mais avec une complète abnégation personnelle, l'établissement, déjà exposé à tant d'autres calamités financières, ne résistera pas longtemps aux abus de toutes sortes qui viendront l'assaillir.

Tirage. La composition est très importante sans doute, ainsi que la beauté et la variété des caractères; la correction l'est encore davantage; mais, le croirait-on, c'est le tirage, quoiqu'il semble au premier abord la partie la plus simple, la moins intelligente de l'imprimerie, qui réclame le plus de soins de la part du maître imprimeur, car c'est le tirage qui fait la gloire ou le déshonneur de sa maison. En vain les caractères seront-ils neufs et bien alignés, en vain les presses seront-elles en bon état, bien munies d'étoffes (*voy*. plus bas), en vain l'encre sera-t-elle de première qualité : si le pressier n'a pas bien lavé, avec une lessive faite exprès, les pages encrassées par l'encre des épreuves, s'il ne s'est pas pourvu de rouleaux ni trop fermes ni trop mous, s'il n'a pas bien préparé son papier, si enfin il ne fait pas une bonne *mise-en-train*, tous les soins apportés par les précédents ouvriers seront complétement dépréciés par la physionomie grise, pâteuse, inégale, des feuilles qui sortiront des mains du tireur.

Pourquoi, dira-t-on peut-être, si l'édition est bonne et correcte, ces défauts dans l'exécution lui feront-ils perdre tout son mérite? Pourquoi, répondrons-nous, un sot bien vêtu est-il toujours mieux accueilli qu'un savant mal habillé? Nous aimons tous à être séduits par la bonne mine; et les lecteurs surtout, gent difficile et capricieuse, ont besoin d'être invités à lire par la belle apparence du livre qu'on leur offre; et puis les soins apportés au tirage leur font espérer que la composition littéraire et la correction ont été traitées avec les mêmes égards.

Mais pourquoi surtout cette difficulté de bonne exécution dans le travail de la

presse? C'est que rien n'est parfait, dans les productions de l'industrie pas plus que dans celles des plus grands écrivains. Ainsi les inégalités résultant, soit de la mauvaise fonte et de l'usure des caractères, soit des diverses parties de la presse, qui sont rarement d'une justesse irréprochable, soit du papier, souvent de médiocre qualité, soit des étoffes de drap, de toile et de soie destinées à adoucir la pression, sont autant d'obstacles que doit lever l'ouvrier.

Pour y arriver, il tire avec précaution un premier exemplaire, et s'il y reconnaît ces défauts, il y remédie en ajoutant à ses étoffes des feuilles de papier qu'il découpe là où l'effet de la pression est trop saillant, qu'il surcharge, au contraire, d'autres feuilles là où il se montre trop faible. C'est ainsi qu'on voit souvent des ouvriers intelligents passer des heures et même des journées à faire la *mise-en-train* d'une forme contenant plusieurs de ces vignettes délicates gravées sur bois qui ornent les éditions illustrées, avant d'obtenir un seul exemplaire convenable; quand ce ne sont pas les vignettes, ce sont les filets, les ornements, les lignes de titre, et surtout les *clichés* (*voy.* Stéréotypie) qui réclament le plus de temps, selon le degré de perfection que l'on veut atteindre. On comprend que les clichés, qui sont des pages de métal mince fondues d'une seule pièce dans des matrices prises sur les caractères mobiles, offrent plus d'inégalité que ces mêmes caractères, qui sont fondus un à un avec une régularité parfaite dans un même moule, et qui offrent, réunis, une surface bien plus résistante, en même temps qu'elle est plus unie.

L'article Impression nous dispense de donner la description des presses typographiques, soit à bras, soit mécaniques et à vapeur. Disons seulement que les dernières ont fait, en quelque sorte, une révolution dans la typographie en changeant toutes ses habitudes; mais que, d'un autre côté, elles assurent au public, par la baisse des prix et par la rapide exécution, des avantages irrécusables. Cependant, comme les presses mécaniques, malgré les beaux résultats qu'on en obtient, ne peuvent exécuter aussi sûrement que les presses à bras les ouvrages de luxe, les tirages à petit nombre et les impressions courantes dites *ouvrages de ville*, il y a toujours, dans chaque maison, un certain nombre de presses à la Stanhope travaillant concurremment avec les presses mécaniques.

Papiers. Nous n'avons pas non plus à nous occuper de la fabrication des papiers en général (*voy.* l'article spécial); mais nous avons à dire que le typographe, qui en est un des principaux consommateurs, doit en connaître les divers noms, les dimensions (*voy.* Format) et les qualités, soit qu'il les achète lui-même, soit qu'il les reçoive de ses clients; car le choix du papier entre pour beaucoup dans la perfection du tirage et dans l'usure des caractères, qui ne résisteront pas longtemps aux nombreux graviers et aux défectuosités des pâtes inférieures, tandis qu'ils conserveront la pureté de leurs formes avec les papiers bien faits, épais et lisses, qui servent aux belles éditions. C'est surtout dans la *trempe* ou mouillure des papiers (ce qui les rend bien plus faciles à l'impression) que le pressier doit montrer son expérience : selon que ce papier est collé ou sans colle, de bonne ou de mauvaise qualité, fort ou faible, selon que le format auquel il est destiné est grand ou petit, composé de pages très élaguées ou de pages compactes, il doit tremper par immersion ou par aspersion, en modérant selon ses besoins l'un ou l'autre mode. Ce trempage ne se fait pas par feuille de papier, ce qui serait beaucoup trop long et donnerait trop d'eau, mais par poignées de 25 ou de 50 feuilles. Quand le nombre de 500, de 1,000 ou de 2,000 feuilles nécessaire pour un tirage est ainsi mouillé, l'ouvrier les met en presse ou les charge assez longtemps pour que l'eau ait le temps de pénétrer toutes les feuilles d'une manière égale; quelque temps avant le tirage, il les *remanie*, c'est-à-dire qu'il les prend par petites poignées et retourne les parties les plus humides sur les parties les plus sèches, et *vice versâ*, puis il les recharge pour les reprendre au moment du besoin. S'il néglige toutes ces précautions, il éprouve beaucoup plus de difficultés pour son tirage, et ne peut

même jamais obtenir d'excellents résultats.

Encre et rouleaux. On sait que l'encre d'imprimerie est une matière visqueuse, mélange d'huile de lin bouillie jusqu'à la flamme et de noir de fumée, ou de chrome, de carmin ou de bleu, selon la couleur que l'on veut obtenir. Cette matière ne ressemble en rien aux encres d'écriture (*voy.* ENCRE); mais si l'on a souvent mis au concours les moyens de donner à ces dernières la durée et l'inaltérabilité, il n'a pas fallu de moindres efforts pour obtenir de la première les qualités analogues. On est certainement arrivé sous ce rapport à de magnifiques résultats; mais la fabrication est toujours un peu incertaine, et les prix trop élevés ne permettent pas aux imprimeurs d'employer, si ce n'est pour les ouvrages de luxe, des encres fines qui seraient nécessaires pour assurer aux tirages une invariable beauté. Les *rouleaux*, mélange de colle-forte et de mélasse fondues et prises ensemble, qui forme une composition douce et élastique très propre à étendre également l'encre sur les caractères, sont malheureusement sensibles aux variations de la température, et ont souvent besoin d'être changés, tantôt parce que le froid les durcit, tantôt parce que la chaleur les ramollit à l'excès, ou même les fait couler comme de la cire.

Séchage, assemblage, satinage, brochure. La manutention des papiers imprimés est presque toujours indépendante du travail de l'imprimerie proprement dite, car elle forme à elle seule une branche fort importante qui demande aussi beaucoup de bras et de surveillance. Cependant l'imprimeur en est souvent responsable, soit parce qu'on l'en charge directement, soit parce qu'il veut assurer jusqu'au bout la perfection de son œuvre, qui peut être compromise par un étendage retardé ou trop prolongé (le papier se gâte si on ne le fait sécher promptement, et se noircit si on le laisse trop longtemps sur les cordes), par un satinage peu soigné, par une pliure et une brochure négligées, par une couverture placée sans goût, par une rognure faite de travers. On trouvera aux mots BROCHER, BROCHEUR et RELIURE, les notions nécessaires pour comprendre les diverses mains-d'œuvre par lesquelles les feuilles imprimées passent ordinairement en sortant de l'atelier typographique.

Étoffes. Les étoffes dont nous avons parlé au sujet du tirage s'entendent, dans ce cas, des morceaux de soie et de toile qui, bien tendus sur un châssis de fer inhérent à la presse, forment le tympan (*voy.* p. 541), et reçoivent la feuille de papier avant qu'elle touche le caractère, et d'autres morceaux de soie et de drap fin nommés *blanchets* qui, placés dans le tympan, servent à amortir le foulage de la presse, ménagent ainsi les caractères et facilitent l'empreinte qu'ils laissent sur le papier. Mais on entend surtout, en imprimerie, par *étoffes*, la somme réclamée par le maître imprimeur en sus du salaire régulièrement payé aux ouvriers, pour le couvrir de ses frais et constituer son bénéfice.

Résumé. Si le lecteur nous a bien compris, il peut se figurer maintenant une imprimerie en pleine activité; il peut voir, au milieu d'un matériel immense de rayons, de casses, de rangs, de marbres, de casseaux, de formes, de clichés, de presses de toutes sortes, représentant souvent le poids énorme de 50 à 100 milliers de kilogr., dont la moitié au moins en caractères, interlignes et lingots de plomb, quelques douzaines de compositeurs côte à côte, levant avec rapidité, ou distribuant encore plus vite, lettre à lettre, et sans avoir l'air d'y penser, tout en causant des questions les plus élevées ou les plus étranges, les lignes de vingt ouvrages différents; les metteurs en pages imposant (*voy.* COMPOSITION), corrigeant, serrant à grand bruit leurs formes sur le marbre; les *hommes de conscience* toujours affairés, allant, venant, rangeant, gourmandant les négligents ou les maladroits qui font des pâtés (nom donné aux amas de caractères mélangés); les pressiers ou les ouvriers des machines, découpant avec patience de nombreux morceaux de papier pour les mises-en-train, ou *roulant* avec ardeur, les premiers à raison de 250 feuilles à l'heure, les autres à raison de 1,000 environ imprimées des deux côtés

à la fois, ce qui vaut 2,000 des presses ordinaires ; puis, au milieu de tous, le prote répondant à droite et à gauche, interpellant le compositeur pour lui faire ramasser les lettres qu'il laisse tomber, le metteur en pages pour lui demander des feuilles que va lire le correcteur, le pressier pour lui faire ajouter une hausse, lui faire laver une forme ou lui donner du papier à tremper, l'homme de peine pour lui faire tirer une épreuve qu'on attend, les apprentis pour les envoyer vivement chez l'auteur réclamer les épreuves lues en remettant les nouvelles, et surtout pour rapporter de la copie, cette copie après laquelle les compositeurs attendent toujours.... Tout ce mouvement, cette activité qui se renouvelle sans cesse, cette réunion d'ouvriers gais et intelligents, qui, quand ils sont une fois lancés, travaillent avec une ardeur sans égale, tout cela, disons-nous, malgré les nombreux déboires qui s'ensuivent, passionne l'imprimeur pour son établissement et pour son art. A. R.

IMPROMPTU. L'usage a consacré ce terme, formé de deux mots latins, *in promptu*, aux improvisations (*voy.*) de peu d'étendue et renfermées dans une petite pièce de vers. La vivacité de l'esprit français a dû lui rendre plus facile qu'à tout autre ce genre de poésie légère : aussi en avons-nous de nombreux et d'heureux exemples. Celui du marquis de Sainte-Aulaire à la duchesse du Maine (*La divinité qui s'amuse*, etc.) est si connu et cité dans tant de recueils, qu'il suffit de le rappeler ici. Nous citerons de préférence ce quatrain improvisé par l'abbé Sabatier de Cabre, conseiller-clerc au parlement de Paris, auquel on demandait, dans une société, la définition d'une femme :

Pourquoi me demander ce que c'est qu'une femme,
A moi, dont le destin est d'ignorer l'amour?
Ah! d'un aveugle-né vous déchireriez l'âme
Si vous lui demandiez ce que c'est qu'un beau jour!

L'impromptu, qui prend souvent la forme du madrigal (*voy.*), adopte aussi quelquefois celle de l'épigramme. C'est ainsi que sont sortis de la plume de Guichard quelques-uns de ses traits les plus acérés. Tel est ce quatrain adressé par lui à la fille d'un libraire, jeune personne plus que blonde, dont le ton dédaigneux l'avait blessé :

Votre visage est un livre enchanteur;
J'aime sa reliure aussi neuve que blanche;
Mais votre sourcil, par malheur,
Est un peu trop doré sur tranche.

Nous avons aussi quelques couplets-impromptus, et plusieurs *bouts-rimés* (*voy.*) assez heureusement remplis, qui l'ont été d'une manière plus expéditive, en un seul ou quelques vers; peut-être même est-ce dans ces derniers, ou du moins dans des sujets proposés et traités sur-le-champ, qu'il faut chercher le véritable *impromptu*, pour être certain que, suivant l'expression vulgaire, il n'a pas été *fait à loisir*. M. O.

IMPROVISATION, IMPROVISATEURS. L'improvisation, ou l'art de composer et de réciter des vers sur un sujet donné, instantanément, sans préparation préalable, ne se renferme pas, comme on a semblé le croire longtemps, dans les limites de l'Italie moderne. Les rhapsodes grecs n'étaient souvent que des improvisateurs ; au moyen-âge, on improvisait en langue latine ; dans les colonies, on rencontre parfois des nègres improvisateurs ; à Valence et dans les îles Baléares, ce genre de poésie n'est point chose rare ou exceptionnelle. L'Italie toutefois, grâce à sa langue souple et sonore, grâce à la vivacité, à l'imagination ardente de ses habitants, a toujours eu le privilége de produire le plus grand nombre d'improvisateurs et d'élever au rang d'un art remarquable cette aptitude naturelle, cette facilité merveilleuse de diction et de versification. Vers la fin du XVe siècle, Serafino d'Aquila et Bernardo Accolti, surnommé l'*Unico Aretino*, renouvelèrent les merveilles de la lyre d'Orphée; leur arrivée dans une ville était fêtée comme un jour patronal : les boutiques se fermaient, des applaudissements enthousiastes accueillaient leurs vers, et le public italien n'était pas éloigné de croire que le dieu des Muses lui-même, invisible, mais présent, inspirait les sonnets, les canzones, les stances harmonieuses qui s'échappaient avec une si étonnante facilité des lèvres de ces poëtes. Un peu plus tard, à la cour brillante de

Léon X, dans les repas de littérateurs, de savants et d'artistes, André Marone et Quercio improvisaient des vers antiques. Silvio Antoniano (né en 1540, à Rome), surnommé *il poetico*, fut élevé au cardinalat, en récompense de son habileté à improviser des vers italiens. Par la suite, plus d'une fois encore, les souverains pontifes comblèrent d'honneurs ces talents heureux qui charmaient un public d'élite, sans étude pénible, et en obéissant seulement au souffle du dieu inspirateur. Benoît XIII conféra le droit de cité romaine et la couronne de laurier à l'improvisateur Perfetti, de Sienne (1680-1747), qui récitait ses vers en s'accompagnant d'une guitare. Métastase (*voy.*) était doué de la faculté d'improviser; parmi ses contemporains, l'on cite encore les noms de Zucco (mort en 1764, à Vérone), de Lorenzo, de Bernardi. Napoléon pensionna Francesco Gianni (né en 1760), malgré les opinions républicaines du poëte, qui avait subi un assez long emprisonnement à Cattaro sous la domination russe.

Les femmes aussi entrèrent en lice et briguèrent l'honneur de cette couronne poétique décernée à la versification rapide. Au-dessus des noms de Cecilia Micheli de Venise, de Giovanna di Santi, de la religieuse Barbara di Coreggio, de Teresa Bandinelli de Lucques, s'élève celui de la Corilla (Madalena Morelli Fernandez de Pistoja), couronnée au Capitole, en 1776, et nommée par le sénat romain *nobile cittadina*. Elle mourut, comblée de gloire, à Florence, en 1800, et son souvenir, on le sait, inspira à Mme de Staël une des plus belles scènes de sa *Corinne* (*voy.* ce nom).

De nos jours, l'art de l'improvisation a fait de nouveaux progrès. On s'était contenté, jusqu'à la fin du dernier siècle, d'improviser des vers lyriques ou des poëmes d'une dimension médiocre; mais depuis, le mécanisme de plus en plus perfectionné de la langue et une instruction plus généralement répandue ont obligé les improvisateurs à faire de nouveaux efforts, de nouveaux prodiges, pour captiver l'attention d'un public blasé. Le problème difficile d'improviser un poëme dramatique a souvent été résolu avec succès, entre autres par Sgricci (né en 1798, à Arezzo, mort en 1836). Doué d'une noble physionomie, d'un bel organe, d'une mémoire merveilleuse, et de cette mobilité d'imagination qui fait le vrai poëte, Sgricci cultiva ses dispositions naturelles; il chargea sa mémoire d'une vaste érudition historique et de ces beaux vers dont la littérature de son pays abonde; il se fit déclamateur et acteur consommé; il étudia les passions dans le monde et dans son cœur, et, préparé de la sorte, il affronta les dangers d'une *représentation* publique. Nous nous servons à dessein de ce terme; car Sgricci jouait, en effet, à lui tout seul la tragédie dont le titre sortait de l'urne, entremêlant les scènes dialoguées de chœurs imités des poëtes grecs. C'était, sans contredit, la partie la plus heureuse de ses improvisations; mais, nous n'hésitons pas à le dire, pour la plupart du temps c'étaient aussi des morceaux préparés que le poëte ajustait ou accommodait aux exigences de son sujet. Il en était sans doute de même pour d'autres portions de ses vers déclamés. Du reste, à ne considérer ces productions instantanées que comme une espèce de *pasticcio*, il y a toujours dans cette merveilleuse facilité à joindre ces pièces de rapport ou cette marqueterie poétique, dans la promptitude à remplir les lacunes, à en faire un tout homogène, il y a là quelque mystérieuse opération, étonnante pour les intelligences plus calmes, qui ont besoin d'un recueillement profond et de longues méditations pour enfanter, je ne dirai pas un drame, mais seulement une scène dialoguée ou un morceau lyrique.

Parmi les contemporains de Sgricci, nous citerons encore Luigi Cicconi, Bindocci de Sienne, et l'improvisatrice Rosa Taddei (née à Rome en 1801). A ces noms italiens sont venus se joindre, en Allemagne, ceux de MM. Wolff d'Altona* (aujourd'hui professeur à Iéna) et Langenschwarz, auteur de différents ouvrages, quelquefois assez ambitieux; en Hollande, celui de Willem de Clercq (né

(*) *Voir les Contes de l'Improvisateur allemand*, Gera, 1837; *Portraits et tableaux de genre*; *Souvenirs de Wolff d'Altona*, Cassel et Leipzig, 1839, 3 vol. in-8°.

à Amsterdam en 1793), et en France, celui de M. Eugène de Pradel, qui improvise avec une adresse étonnante des bouts rimés, des poésies légères, des scènes dramatiques sur un sujet quelconque *.

Une critique sévère ne peut que déplorer cet abus du talent. Des intelligences remarquables, qui, dans le silence du cabinet et par de solides études, seraient arrivées sans doute à une gloire durable, gaspillent ainsi dans quelques soirées, devant une assemblée souvent distraite ou futile, les dons les plus heureux, sans parvenir à créer le *monumentum ære perennius* dont parle le poëte de Tibur. Dans le siècle des réalités, il ne faut point s'attendre aux miracles : or, c'en serait un que la création subite d'un chef-d'œuvre dramatique ou lyrique, que les esprits les plus distingués ne produisent qu'après de laborieuses combinaisons et des recherches profondes, sans parler même de la partie la plus pénible de l'art, du travail indispensable de la lime dont l'improvisateur, par la nature même de son talent, ne peut jamais faire usage. *C. L.* et L. S.

IMPUDICITÉ, *voy.* PUDEUR, FEMMES, COURTISANES, etc.

IMPUISSANCE, nom qu'on donne, non pas à la stérilité de l'homme, mais à l'impossibilité matérielle, accidentelle ou native d'accomplir les actes qui prouvent la virilité. L'impuissance, dans l'autre sexe, tient également à ce que les conditions visibles de la génération ne sont pas remplies. On n'a guère lieu de s'occuper de l'impuissance accidentelle et passagère ; mais celle qui est permanente suscite fréquemment des questions judiciaires, soit comme empêchement au mariage, soit comme un motif pour le dissoudre.

L'absence totale d'un ou de plusieurs organes, ainsi qu'une conformation vicieuse, sont des causes absolues d'impuissance, tandis que la disproportion en est une cause relative. Des influences morales, telles que l'antipathie, le dégoût, ou même une passion extrême, comme aussi l'imagination, produisent le même résultat. L'ivresse, la paralysie, l'épuisement, suite d'excès ou de jeûnes prolongés, détruisent également, et quelquefois sans retour, les facultés viriles.

Aucun caractère extérieur, autre que l'absence des organes, ne peut faire juger avec certitude de l'infirmité, et c'est ce qui, à une époque qui n'est pas encore très éloignée de nous, avait fait admettre dans la législation française le *congrès*, bizarre et inutile épreuve que Boileau a stigmatisée dans ses vers, et qui, d'ailleurs même, n'avait pas l'avantage de la certitude, ainsi que l'ont prouvé des exemples fameux dans les annales des parlements.

L'impuissance pouvait être autrefois invoquée soit par la femme pour demander le divorce, soit par l'homme intéressé à nier la paternité. Mais notre législation actuelle ne permet pas d'enquête sur ce sujet.

Quant au traitement, il est souvent possible de remédier, à l'impuissance dépendante de quelque vice de conformation des organes, au moyen d'opérations ou de machines; mais les autres causes sont si nombreuses, qu'il faudrait entrer dans de trop longs détails ; plusieurs modes de guérison résultent d'ailleurs de la connaissance des causes déterminantes. *Voy.* APHRODISIAQUES, STÉRILITÉ, etc. F. R.

IMPULSION. En mécanique, on nomme *force d'impulsion* celle qui agit sur un corps avec une vitesse finie, pendant un instant d'une durée infiniment petite, ou du moins inappréciable. Par exemple, le coup de raquette par lequel on lance un volant ou une balle est une force d'impulsion. L. L-T.

IMPUTATION (mor.), *voy.* FAUTE, VICE, CRIME et RESPONSABILITÉ.

IMPUTATION (droit), action d'attribuer à quelqu'un une chose digne de blâme.

Suivant la législation française sur la presse, toute *imputation* d'un fait qui porte atteinte à l'honneur ou à la considération de la personne ou du corps auquel ce fait est imputé, constitue une diffamation. *Voy.* INJURE.

(*) Cet habile improvisateur a rédigé pour un ouvrage analogue au nôtre l'article concernant son art. Nous disons rédigé, car ce n'est certes pas une improvisation : nous pourrions en fournir la preuve. La partie neuve de son travail est seulement celle où il expose les conditions de ce talent. S.

Dans le droit civil, on nomme *imputation* la déduction d'une somme sur une autre, l'indication que le paiement effectué par le débiteur s'applique à telle de ses obligations. L'imputation se fait par le débiteur; elle peut aussi être faite par le créancier, ou résulter de la loi, le tout suivant les règles établies par les art. 1253 et suiv. du Code civil. E. R.

INACHUS, INACHIDES. Bien qu'Inachus soit mêlé aux mythes et à l'époque fabuleuse de l'histoire grecque, son règne a une importance chronologique incontestable. Horace s'adressant à Télèphe et lui parlant de ses études en ce genre, dit (*Odes*, liv. III, ode 19):

Quantùm distet ab Inacho
Codrus, pro patriâ non timidus mori,
Narras.

Et Censorin qui composa, au IIIe siècle, son savant traité *De die natali*, fait grand usage de cette époque pour marquer les périodes qui se sont écoulées avant les olympiades. Quoique les écrivains diffèrent entre eux de quelques années, on rapporte assez généralement à l'an 1857 av. J.-C. le passage d'Inachus en Grèce. Il arrivait, dit-on, d'Égypte et fonda le royaume d'Argos (*voy.*), après s'être rendu maître de tout le Péloponnèse sur lequel sa race régna jusqu'à la conquête qu'en fit Danaüs. Dans les Mémoires de l'Académie des Inscriptions, Boivin a fort bien restitué un passage de Censorin qu'une faute de copiste ou l'omission de quelques notes avait complétement altéré. Nous citons cette dissertation parce qu'elle nous paraît juger la difficulté bien mieux que les conjectures de Petau, de Lindenbrog et de Gérard Vossius.

De ce qu'Inachus était venu d'outre-mer, on a conclu qu'il était fils de l'Océan et de Thétis; mais faut-il toujours chercher un sens raisonnable à la fable? Le mythe a son caractère particulier; il se présente sous mille formes diverses. Ainsi ce même héros est le père de Niobé, l'aïeul de Pélasge, le bisaïeul de Lycaon (*voy.* ces noms), dont les vingt-deux fils ont été si célèbres par leurs colonies. Inachus est aussi le père d'Io (*voy.*), et les fables se multiplient à l'infini en même temps qu'elles revêtent les formes les plus contradictoires. Denys d'Halicarnasse nous a conservé un vers anapeste appartenant à une tragédie de Sophocle intitulée *Inachus:* il y est qualifié de fils des sources de l'Océan, révéré dans les champs argiens, sur les collines de Junon et dans les champs tyrrhéno-pélasgiques.

En reprenant pied sur le sol de l'histoire, nous verrons qu'elle lui donne pour fils Phoronée, qui institua un gouvernement régulier et civilisa par les arts ce peuple encore grossier. Après celui-ci vinrent Apis et en même temps Argos, dont le nom fut donné à la ville, puis Criasus ou Pirasus, Triopas, Crotopus, Sthenelus et Gelanor, qui fut expulsé par Danaüs (*voy.*), vers l'an 1510 avant l'ère chrétienne.

Le nom d'Inachus est resté à une petite rivière qui traverse le bourg moderne d'Argos. Il y avait encore d'autres rivières de ce nom ainsi que nous l'apprend Ovide.

Les poëtes se servent souvent du nom d'Inachus: on a dit *Inachia bos*, *Inachiæ rates*, pour désigner Io, la fille d'Inachus et la flotte grecque. *Littus Inachium* est la rive d'Argos, etc., etc. P. G-Y.

INALIÉNABILITÉ. Ce mot composé de *in*, et du verbe *alienare*, aliéner, vendre, transporter à autrui, sert à exprimer l'état d'une chose qui ne peut être aliénée, c'est-à-dire, dont la propriété ne peut être transportée à un autre par celui à qui elle appartient.

En général, tout ce qui est dans le commerce peut être aliéné; et il n'y a, à proprement parler, d'inaliénabilité réelle qu'à l'égard des personnes, parce que nul n'a le droit de trafiquer de son semblable, de le vendre ni de l'engager, de se vendre ni de s'engager lui-même. Il ne peut que louer temporairement ses services, ou accepter à ce titre ceux d'autrui; parce que, dans ce cas, le contrat se forme librement de part et d'autre, et que chacune des parties contractantes conserve la faculté de le résoudre. De là, les lois répressives de la traite des noirs (*voy.*) qui prononcent des peines sévères contre ceux qui se livreraient à ce commerce infâme, pratiqué encore chez quelques nations; de là,

aussi, les lois qui refusent aux parties le droit de stipuler la contrainte par corps dans les actes; qui défendent aux notaires et aux greffiers de recevoir de semblables stipulations, à peine de nullité; et qui restreignent le nombre des cas où il peut en être fait l'application par les tribunaux, auxquels elles accordent exclusivement le pouvoir de la prononcer. *Voy.* CONTRAINTE PAR CORPS, ESCLAVAGE, TRAITE DES NOIRS.

Sous le rapport des choses et des droits aux choses, la défense de les aliéner n'est pas toujours absolue; et leur inaliénabilité, quoique exprimée en termes génériques par la loi, reçoit cependant des modifications exceptionnelles qu'elle a pris soin de déterminer. Comme, pour pouvoir aliéner une chose, il faut nécessairement en avoir la propriété *actuelle*, il s'ensuit qu'on ne peut consentir l'aliénation de ses droits à la succession d'une personne vivante, de laquelle on doit hériter suivant l'ordre de la nature et le vœu de la loi, même avec le consentement de cette personne. Dans ce cas, l'inaliénabilité est absolue; elle l'est aussi à l'égard des domaines formant la dotation de la couronne: la loi déclare *inaliénables* et imprescriptibles les biens meubles et immeubles dont ils se composent, à l'exception seulement des meubles susceptibles de se détériorer par l'usage; ils ne peuvent être donnés, vendus, ni engagés, ni grevés d'hypothèques, ils peuvent seulement être échangés en vertu d'une loi spéciale.

Les autres cas où l'inaliénabilité est établie en principe par la loi ont déjà été suffisamment exposés à l'article ALIÉNATION auquel le lecteur peut recourir. Nous nous bornerons à signaler encore quelques restrictions. Ainsi, les immeubles dotaux de la femme mariée sous le régime dotal, dont l'aliénation est prohibée par la loi pendant la durée de l'union conjugale, lorsqu'elle n'est pas permise par le contrat de mariage, peuvent cependant être par elle donnés à ses enfants, ou aliénés, avec l'autorisation de son mari ou de la justice, dans les cas déterminés par les art. 1555, 1556, 1557 et 1558 du Code civil. L'aliénation des biens des mineurs et des interdits, qui ne peut être consentie par eux pendant leur minorité ou leur interdiction (*voy.*), peut être faite par leur tuteur, avec l'autorisation toutefois d'un conseil de famille (*voy.*) dont la délibération relative à cet objet doit, avant d'être exécutée, avoir été homologuée par le tribunal.

La libre disposition que la loi accorde aux particuliers, des biens qui leur appartiennent, est, en principe, la conséquence immédiate et incontestable du droit de propriété (*voy.* ce mot). L'inaliénabilité, et les limites ou les conditions qui sont assignées à la faculté d'aliéner, forment l'exception, et ne sont par conséquent admissibles que dans les cas spécifiés par la loi. J. L. C.

INAMOVIBILITÉ. On nomme ainsi le caractère que donne la loi à une fonction publique dont celui qui en est investi ne peut être privé (*amoveri*) autrement que par démission, forfaiture et mort civile ou naturelle.

En France, de nos jours, les magistrats des Cours de cassation et des comptes, et ceux des Cours royales et des tribunaux de première instance, sont *inamovibles*. Il faut cependant excepter les procureurs généraux, les procureurs du roi et leurs substituts, qui, bien que magistrats, ne jouissent pas du privilége de l'inamovibilité.

L'inamovibilité des juges, qui est aujourd'hui l'une des règles les plus importantes de notre droit public, avait été consacrée, sous l'ancienne monarchie, par le célèbre édit de Louis XI, du 21 octobre 1467, qui convertit en offices les commissions des juges. Cet édit fut religieusement observé jusqu'à l'époque de notre première révolution. L'Assemblée constituante limita alors à quatre ans la durée des charges de magistrature; mais la constitution de l'an VIII, et plus tard la Charte de 1814, restituèrent aux juges la prérogative de l'inamovibilité.

Aucun fonctionnaire de l'ordre administratif n'est inamovible. E. R.

INANITION, de *inanis*, vide, état des personnes qui sont soumises à une privation soutenue de nourriture, ou à une alimentation insuffisante. *Voy.* ABSTINENCE et FAIM.

INAUGURATION. Chez les Romains, lorsqu'un citoyen était appelé à faire partie du collége des prêtres, ou lorsqu'il était question de choisir un emplacement pour y élever une ville, un temple, un tombeau, une statue, un cirque ou tout autre monument public, la coutume et la religion voulaient que l'on prît préalablement les augures (*voy.*). Cette cérémonie, qui consistait à consulter le vol ou le chant des oiseaux sur la bonté du choix, s'appelait *inauguration*. Plus tard, et, comme il arrive souvent, sans songer à son étymologie toute païenne, les chrétiens se servirent du même mot pour désigner les cérémonies religieuses usitées au moment de l'ouverture d'une église, d'une chapelle ou d'un cimetière, et celles qui se pratiquent au couronnement des empereurs. Dans le premier sens, on préfère avec raison les termes plus justes de consécration, bénédiction ou dédicace, et celui de sacre dans le second; cependant le mot *inauguration* est plus usité à l'égard des rois protestants : ainsi l'on dit les États-Généraux des Pays-Bas viennent d'*inaugurer* leur roi. Le nom d'inauguration est aujourd'hui particulièrement réservé aux cérémonies, plutôt politiques et nationales que religieuses, qui accompagnent la prise de possession publique des monuments purement civils. Ainsi l'on procède au sacre d'un roi, à la dédicace d'un autel, et à l'inauguration d'une statue, d'un arc de triomphe, d'une colonne, d'un palais, etc. En un mot, *inaugurer*, dans nos idées actuelles, c'est livrer pour la première fois aux regards et à l'usage des citoyens un monument public dégagé des barrières, des échafaudages ou des voiles qui en interdisaient l'accès, et dans l'état où il doit rester désormais. La partie principale de la cérémonie est ordinairement un discours prononcé par un des premiers magistrats de la cité, et dans lequel il dit les besoins auxquels répond la fondation nouvelle, la tête qui l'a conçue, la main qui l'a exécutée, les services qu'elle doit rendre à la population. Cet exposé s'appelle *discours d'inauguration*. On donne encore le même nom à la première leçon par laquelle un professeur prend possession de sa chaire. En Allemagne et dans plusieurs autres pays, on appelle *disputation inaugurale* l'espèce de thèse ou de mémoire qu'un professeur fait imprimer pour y annexer l'annonce du jour de la prise de possession de sa chaire, et inviter les membres d'une académie et le public savant en général à venir assister à cette solennité. V. R.

INCANDESCENCE, de *candeo*, *incandesco*, être blanc, embrasé, s'échauffer. Les corps chauffés jusqu'au rouge-blanc sont dits *incandescents*. L'incandescence est bornée aux corps solides; elle n'est pas accompagnée de flamme : c'est l'ignition portée à un très haut degré.

En physique, les charbons incandescents servent à démontrer, à l'aide de deux réflecteurs concaves, que le calorique, lorsqu'il est libre, se meut sous la forme de rayons. En chimie, ils sont employés dans un grand nombre d'expériences.

L'incandescence originelle du globe partage encore l'opinion des savants (*voy.* TERRE et GÉOLOGIE). Les partisans de l'école plutonienne, ceux qui soutiennent l'incandescence, disent que la terre est un *soleil encroûté*. Les partisans de l'opinion neptunienne, au contraire, voulant faire accorder les faits géologiques avec l'histoire, posent en principe qu'avant la solidification de sa croûte, le globe terrestre était enveloppé d'une énorme masse d'eau. V. S.

INCARNATION, manifestation dans la chair (*caro*), est un mot par lequel les religions orientales et le christianisme ont désigné une intervention spéciale de la Divinité, qui vient sur la terre se mêler aux hommes, et partager leur condition, dans l'intention de leur faire du bien, soit en leur apportant des vérités nouvelles, soit en réparant les désordres de ce monde, soit enfin en rachetant le genre humain de sa perte éternelle. L'incarnation doit être soigneusement distinguée du simple anthropomorphisme (*voy.*), tel que nous le voyons dans Homère, qui prête à ses dieux la forme et les passions humaines, et qui les fait descendre momentanément de l'Olympe, pour venir prendre part à un combat, ou secourir un mortel, puis remonter aussitôt dans le séjour céleste. Par incarnation, on entend un état où Dieu

s'unit réellement à l'humanité; Dieu prend un corps, et accepte toutes les charges de la vie, toutes les épreuves de la condition humaine, depuis la naissance jusqu'à la mort.

Cependant l'esprit humain, dans ces spéculations de sa jeunesse sur la nature divine, ne put admettre que le Dieu suprême abandonnât ainsi son trône éternel et délaissât le gouvernement du monde, pendant la durée plus ou moins longue de son émigration sur la terre. Il fallait concilier cette action non interrompue de la divinité dans l'univers, avec sa présence au sein de l'humanité. C'est à quoi l'on est parvenu, au moyen de certaines théories sur les manifestations de Dieu.

L'homme, dans les aspirations incessantes qui le portent vers Dieu, n'a pas tardé à reconnaître qu'il ne saurait l'atteindre directement. Le Créateur ne se révèle à nous que par la création, de même que nous n'atteignons la substance que par ses attributs. Nos rapports avec l'être divin ne s'établissent donc que par une sorte de médiateurs qui procèdent de lui, soit par émanation, soit par génération, soit par un acte spécial de sa volonté sortant de son repos : tels sont les cadres dans lesquels se résument toutes les cosmogonies et les théogonies. Dans chacun de ces systèmes, ce n'est jamais l'être infini, absolu, qui se manifeste lui-même directement, ce sont des agents intermédiaires, émanations plus ou moins imparfaites par lesquelles sa puissance se produit au dehors, soit le démiurge qui exécute les plans qu'il a conçus, soit le *Logos* ou Verbe, dans lequel la pensée divine se réalise, se personnifie, *s'incarne*, comme la pensée de l'homme se manifeste au dehors par la parole.

Maintenant quel est le but et le sens des incarnations? Dieu ne peut descendre sur la terre, soit en personne, soit par un médiateur ou envoyé céleste, si ce n'est pour y accomplir des actes qui sortent de l'ordre naturel des choses. Dans la religion indienne par exemple, chaque grande époque de la civilisation, chaque grand progrès de la société, est marqué par une incarnation. Le *Bhagavat-Pourana* déclare que Vischnou s'incarne toutes les fois que sa présence est nécessaire pour combattre l'erreur et faire triompher la vérité. Il apparaît à chaque instant sur la terre, pour y lutter contre le mal, ou sous la forme d'un héros, d'un réformateur, d'un pénitent, d'un sage, ou même sous la forme d'une tortue, d'un sanglier, d'un lion à face d'homme. La même théorie des incarnations se retrouve presque à chaque pas dans le *Bhagavat-Gîta*. Vischnou, dans sa 15e incarnation, corrige les Védas; Krischna, le grand réformateur, qui, suivant une tradition, essaya de bannir du culte les cérémonies obscènes, est la 8e ou la 17e incarnation de Vischnou : « Toutes les « fois que la vertu perd sa force, dit-il, ou « que le vice et l'erreur dominent, j'ac« cours pour protéger la justice, et ren« dre au bien l'énergie qui l'abandonne. » (*Bhagavat-Gîta.*) Bouddha, qui sapa dans sa base le système du brahmanisme, en abolissant les castes, est, suivant les différentes chronologies, la 9e ou la 19e incarnation de Vischnou. Cette doctrine se retrouve partout dans les Pouranas. La terre se plaint de ce qu'elle est prête à retomber dans l'abîme, sous le poids de l'iniquité; les dieux gémissent sous l'oppression des mauvais génies : Vischnou les console en leur promettant un sauveur qui brisera cette tyrannie. Ce sauveur naîtra, dit-il, parmi les bergers et dans la cabane d'un berger; et, par une coïncidence remarquable, ce sauveur s'incarnera dans le sein d'une Vierge.

Non-seulement les doctrines s'épurent avec chaque incarnation successive (la doctrine de Vischnou, plus douce et plus pure que celle de Chiven, atteste ce progrès); mais la progression se fait sentir jusque dans les formes des incarnations. Vischnou revêt d'abord celle d'un poisson; bientôt amphibie, il étend son action sur la terre et sur la mer; s'élevant ensuite dans le règne animal, il devient un sanglier vigoureux et redoutable; plus tard encore, roi des animaux, il ajoute au corps du lion la tête de l'homme; enfin il apparaît sous la figure d'un héros et d'un sage.

Évidemment, ce mythe de l'incarnation a son complément nécessaire dans

les idées de sacrifice et d'expiation, que nous verrons développées d'une manière sublime dans l'incarnation chrétienne. Aussi les Indiens, pour conserver le mérite de l'être qui se dévoue, supposent qu'une fois incarnée, la Divinité s'ignore elle-même; sujet à toutes les erreurs, à tous les vices, à toutes les infirmités qui sont le partage de l'esprit uni à la matière, le Dieu qui s'incarne perd la conscience de sa nature; il s'identifie avec la forme qu'il a revêtue; l'action du présent efface la mémoire du passé. Cette notion singulière est une des principales causes de l'obscurité qui recouvre la mythologie indienne. On ne sait jamais si l'être incarné agit en sa qualité d'homme ou d'esprit céleste; et ce qui est encore plus inexplicable, la connaissance de sa nature divine ne change rien à ses relations avec les habitants de la terre. Lorsque, dans le *Ramayana* (l. I, sect. 62), le héros du poëme est attaqué, son père est saisi de crainte; il supplie l'agresseur de ne pas tuer son fils; et quand cet agresseur, reconnaissant l'adversaire qu'il a imprudemment défié pour une émanation de Vischnou, se jette à ses genoux et implore sa pitié, le père n'en continue pas moins à voir dans Rama son fils bien-aimé, à trembler pour sa vie chaque fois qu'il affronte un nouveau péril, et à se réjouir chaque fois qu'il évite par sa vaillance une mort imminente.

Dans la mythologie égyptienne, sans parler des transformations d'Osiris en épervier, d'Isis qui, sous la forme d'une hirondelle, va à la recherche des restes mutilés de son époux, d'Anubis qui se métamorphose en ibis pour purger le limon du Nil des insectes nuisibles à la végétation, on découvre une chaîne non interrompue d'incarnations successives d'un même principe divin, l'intelligence qui se révèle dans les astres, les éléments, sous toutes les forces de la nature, comme en chacun des dieux. C'est ce que nous avons déjà pressenti au sujet d'Hermès trismégiste ou Thoth, le Mercure égyptien. *Voy.* HERMÈS.

Mais c'est surtout dans le christianisme que le dogme de l'incarnation, élaboré avec un soin curieux et patient pendant plusieurs siècles, et étroitement rattaché à tout l'ensemble de la doctrine religieuse, est devenu un dogme fondamental.

Les éléments primitifs dont est composé le dogme chrétien de l'incarnation, sont: 1° la théorie du *Logos* ou Verbe (*voy.*), telle qu'elle est exposée dans le premier chapitre de l'évangile de saint Jean, doctrine orientale entrevue par Platon, et transformée ensuite par l'école néo-platonicienne; 2° l'idée toute judaïque d'un Messie, d'un Sauveur ou Rédempteur annoncé par les prophéties et attendu par les Juifs; 3° enfin l'identification du *Logos* et de ce Messie dans la personne de Jésus-Christ.

Le Verbe ou *Logos*, première émanation de Dieu et manifestation de sa pensée, était dit mystiquement fils de Dieu engendré par lui de toute éternité: nous apercevons ici les premiers linéaments du mystère de la Trinité (*voy.*). D'un autre côté, le Messie ou Sauveur suppose le dogme antérieur de la chute de l'homme ou du péché originel; et la rédemption (*voy.*) est à son tour une conséquence ou un effet de l'incarnation. Voilà par quels liens ce dogme se rattache à tous les autres et devient la base de tout le système religieux. Au premier chapitre de saint Jean joignez les passages épars dans les évangiles où Jésus-Christ s'est nommé *fils de Dieu*, *fils de l'homme*, ceux où il s'est appliqué les antiques prophéties; ajoutez-y le passage de saint Luc (I, 35) où l'ange dit à Marie: « Le Saint-Esprit sur- « viendra en vous, et la puissance du Très- « Haut vous couvrira de son ombre; c'est « pourquoi le saint qui naîtra de vous sera « appelé le fils de Dieu; » et cet autre passage de saint Matthieu (I, 20) où l'ange dit à Joseph: « Ce qu'elle a conçu est du « Saint-Esprit; » et vous aurez toutes les autorités tirées des évangiles sur lesquelles repose le dogme de l'incarnation.

Avant de passer aux controverses ultérieures qui l'ont développé, rendons un sincère et pieux hommage à la sublime simplicité de ces chroniques populaires qui nous ont transmis l'histoire du Dieu qui s'est fait homme pour vivre dans la pauvreté et l'humiliation, qui enseigna la morale la plus pure, et qui pratiqua les vertus les plus héroïques pour expirer dans les tourments.

Le dogme de l'incarnation a été l'oc-

casion des hérésies les plus nombreuses et les plus éclatantes qui aient agité l'Église. Le concile de Nicée (*voy.*), en 325, fut la grande assemblée où les évêques constituèrent les croyances orthodoxes sur cette matière, et condamnèrent, comme autant d'erreurs, les opinions contraires. Trois hérésies principales s'étaient produites jusqu'alors touchant l'incarnation du Verbe : 1° celle des *Dokètes*, gnostiques (*voy.*) qui, sans attaquer la divinité du Verbe, prétendaient qu'il ne s'était uni à l'humanité qu'en apparence, que Jésus-Christ n'avait qu'une chair fantastique, et, par conséquent, n'était pas véritablement homme, qu'il n'était né, mort et ressuscité qu'en apparence; 2° celle des *Sabelliens* (*voy.*) qui, n'admettant pas la Trinité et réduisant les trois personnes divines à une seule, étaient obligés de soutenir que Dieu le père s'était incarné, avait souffert, était mort, et de lui attribuer tout ce qui est dit de Jésus-Christ; 3° enfin celle d'Arius (*voy.*) qui niait que le fils fût de la même substance que le père, et soutenait que le fils, ayant été engendré par le père, avait été tiré du néant, qu'il était sa créature; Arius ne voulait donc reconnaître en lui que la nature humaine. Le concile de Nicée fixa la foi sur ces questions, et décida que le fils unique de Dieu, né du père avant tous les siècles, consubstantiel au père, et vrai Dieu comme lui, est descendu du ciel, s'est incarné dans le sein de la vierge Marie par l'opération du Saint-Esprit, et s'est fait homme.

Au ve siècle, Nestorius (*voy.*), patriarche de Constantinople, ennemi déclaré des Ariens et défenseur de la divinité du Verbe, admettant deux natures en Jésus-Christ, l'une divine et l'autre humaine, en conclut qu'il y avait pareillement en lui deux personnes; que c'est la personne humaine qui est née, a souffert, et est morte, ce qui ne saurait se dire de Dieu; que par conséquent la Vierge n'est pas mère de Dieu, mais de l'homme. Le concile général d'Éphèse condamna, en 431, la doctrine de Nestorius, et maintint que, dans le Verbe incarné, le Dieu et l'homme ne faisaient qu'une seule personne en deux natures.

Au contraire, le moine Eutychès (*voy.*), chef d'un monastère près de Constantinople, reconnaissant l'unité de personne, en conclut aussi l'unité de nature; selon lui, l'humanité en Jésus-Christ était entièrement absorbée par la divinité, la nature divine et la nature humaine étaient confondues et réduites à une seule; hérésie proscrite par le concile général de Chalcédoine, en 451.

Plus tard enfin, d'autres, en admettant l'unité de personne avec la distinction des deux natures en Jésus-Christ, soutinrent que du moins elles n'avaient qu'une seule volonté : ce sont les *monothélètes*, qui furent condamnés dans le 6e concile général tenu à Constantinople, en 680.

On voit que ces controverses, si graves au fond, menaçaient de dégénérer en subtilités. Mais le débat se porta bientôt sur d'autres problèmes. Dans les temps modernes, les sociniens (*voy.*), renouvelant l'hérésie d'Arius, ont formellement nié la divinité de Jésus-Christ. A-D.

INCAS. L'histoire du Pérou (*voy.*) présente deux périodes bien distinctes: l'une fabuleuse, enveloppée de ténèbres; la seconde, encore mythique à son début, mais prenant plus tard un caractère nettement historique. Cette seconde période est celle des Incas, de ces chefs civilisateurs qui régnaient sur l'*empire du Soleil* lors de l'arrivée des Espagnols.

Dans des temps que la chronologie ne précise pas, une race forte et civilisée habitait le Pérou; elle disparut de la scène du monde par des causes aujourd'hui inconnues. Des monuments beaucoup plus gigantesques que ceux des Incas, qui ne firent qu'imiter les édifices-modèles de leurs mystérieux et antiques prédécesseurs, des restes imposants sur les bords du lac de Titicaca, les temples inachevés de Tiahuanuca que le chroniqueur espagnol Cieça vit encore debout vers 1540(*), portent un témoignage irrécusable en faveur de l'existence d'un peuple dont nous ignorons même le nom aujourd'hui. D'après la légende, cette race était blanche et barbue; des tuiles découvertes dans les constructions de Guamanga étaient couvertes de lettres alphabétiques : ces données ont fait supposer que les habitants primitifs du Pérou étaient originai-

(*) Pedro de Cieça, *Chronica del Peru*, Séville, 1553, in-fol., et Anvers, 1554.

res d'Asie. Mais comment cette race périt-elle? Est-ce dans une lutte contre des hordes barbares? est-ce par un grand cataclysme ou par l'effet d'une dégénération naturelle et spontanée? Ici tout est hypothèse. Ce qui ne l'est point, ce sont les longs siècles de barbarie qui suivirent, mais d'une barbarie hideuse, d'une dégradation sauvage. Dans plusieurs provinces du Pérou, on a conservé le souvenir de peuplades d'anthropophages, perchés dans des villages inaccessibles au sommet des Andes, ou cachés dans les enfoncements des forêts, comme la bête fauve dans sa tanière. Le droit du plus fort y régnait sans partage, et une honteuse promiscuité des sexes plaçait presque au niveau de la brute ces êtres avilis. Certes, ce n'est point à une race pareille que l'on pourrait attribuer les colossales ruines antérieures aux Incas. Lorsque ces *fils du Soleil* vinrent porter les premières semences d'une nouvelle civilisation au milieu des hordes indigènes, ils durent en plus d'un point rencontrer une résistance opiniâtre : ainsi, le peuple des Guancas (dans le district de Iauja) défendit ses repaires et ses mœurs féroces pendant de longues années. Cependant telle est l'influence irrésistible d'une société réglée, qu'en général l'œuvre civilisatrice des Incas se propagea rapidement; et lorsque les conquérants espagnols abordèrent au Pérou, ils restèrent stupéfaits à la vue d'une administration parfaite et d'institutions merveilleusement appropriées au caractère des Indiens. Malheureusement ces Européens, plongés eux-mêmes dans une ignorance brutale et dominés par la passion de l'or, n'étaient guère en état de décrire les mœurs, les traditions, les lois du peuple conquis. D'ailleurs, Pedro de Cieça, Augustin de Zarate, Francesco Lopez, les premiers chroniqueurs de l'expédition de Pizarre et de ses successeurs, se trouvèrent fort en peine pour recueillir des documents positifs sur le passé du Pérou : rien ne s'offrait à leurs recherches que les monuments, témoins muets d'un autre âge, les *quipos* ou nœuds de couleur et de grandeur diverses, et ces vagues traditions qui s'altèrent avec tant de facilité, en passant de bouche en bouche et de génération en génération. Cieça réduit à peu de faits constatés la plupart des événements mémorables et des grandes expéditions qui remplissaient l'histoire des Incas. Garcilasso, le fils d'un conquérant espagnol et d'une Péruvienne issue du sang royal, Garcilasso n'est digne de foi qu'autant que ses récits se trouvent confirmés par ceux de ses prédécesseurs. Une fraction de la caste noble (les Orejones) semblait bien instruite des hauts-faits de ces ancêtres; mais elle s'éteignit, comme le reste de la nation vaincue, avec une effrayante rapidité. Il en résulte que, pour l'histoire primitive des Incas, le narrateur moderne se trouve encore en présence de mythes et de légendes, qu'il peut interpréter avec plus ou moins de sagacité, mais qu'il n'arrivera peut-être jamais à éclaircir complétement.

Le premier Inca, Manco-Capac*, se présente, sans être annoncé, parmi les habitants barbares du plateau de Titicaca; en peu de temps il parvient à la domination et fonde une société civile toute nouvelle. Sur ce point déjà, sa carrière ne ressemble nullement à celle de tous ces caciques ou chefs de tribus américaines, qui ne s'élevèrent jamais jusqu'au rôle de conquérants ou de réformateurs. Manco-Capac ne pouvait appartenir à la race indienne des Andes; il était placé si haut au-dessus de son entourage, qu'il dut apparaître comme une divinité aux yeux des indigènes, et au bout de quatre siècles (c'est la durée de la dynastie des Incas), il se trouva transformé en personnage mythique. C'était évidemment le chef de quelque tribu émigrée d'un pays civilisé. Que porte la légende à son

(*) *Voir* sur lui Fr.-Gregorio Garcia, *Origen de los Indios del Nuevo Mundo*, Valence, 1586. On a prétendu chercher l'origine de Manco-Capac tantôt en Chine, tantôt chez les Mongols. John Ranking est pour cette dernière hypothèse (voir *Conquest of Peru and Mexico by the Mongols. in the* XIII[th] *century*, Londres, 1829). D'après cet auteur, la durée de l'empire des Incas n'aurait été que de 240 ans; l'invasion des Mongols aurait eu lieu en 1283, époque qui coïnciderait avec l'invasion de la Chine et du Japon par le même peuple.

Une autre hypothèse fait venir les premiers habitants du Nouveau-Monde de la Phénicie ou de l'Égypte. On a découvert récemment à Bolsen de Massini, non loin de Durango, de vastes grottes sépulcrales remplies de cadavres bien conservés, couchés par familles et embaumés comme les momies égyptiennes. Voir *London litterary Gazette*, 1838, n° 1136, p. 585.

sujet? « Le premier Inca est le fils du soleil, envoyé par cet astre pour donner aux Péruviens des mœurs humaines, et leur faire connaître les bienfaits de l'agriculture, des arts et des lois. Accompagné de sa sœur Manca-Oulo-Huaco, il descend sur la terre près du lac Titicaca; le soleil, son père, lui avait donné un bâton d'or, avec ordre de s'établir à l'endroit où le bâton, fiché en terre, disparaîtrait. Le couple d'origine céleste marcha dans la direction du nord, vers la montagne Huanacauri, où il jeta les fondements de la ville de Cuzco. »

Malgré ces traditions, nous sommes fondés à croire que Manco-Capac (probablement en 1130) n'a pu apparaître sans un cortége imposant au milieu de tribus d'anthropophages. Dans l'origine, l'étendue de son royaume était très restreinte; depuis Cuzco, à l'ouest jusqu'à l'Apurimac (8 lieues), à l'est jusqu'au fleuve Paucartambo, au sud jusqu'à Quequesana (9 lieues). Mais la croissance de ce modeste état fut rapide. La politique des premiers Incas était uniquement basée sur des principes de moralité : l'influence d'une civilisation inconnue et supérieure devait amener l'assujettissement volontaire ou forcé des hordes indépendantes. C'est de Manco-Capac, riche en vertus et en talents, que datent la plus grande partie des lois et des institutions péruviennes. Après un règne de trente ou quarante ans, il mourut, et son fils Sinchi-Roca lui succéda. La première mesure que prit le nouveau prince fut de convoquer les nobles pour leur faire comprendre la nécessité d'agrandir par des conquêtes pacifiques le royaume que Manco-Capac avait fondé. Il réussit en effet à gagner par des procédés bienveillants les peuplades voisines, et à étendre, sans verser une goutte de sang, l'empire du Pérou jusqu'à la lisière des forêts des Andes. Son fils Lloquè-Yupangui poursuivit ce système d'agrandissement : le peuple des Cannas se soumit volontairement; mais il fallut recourir aux armes pour dompter les Ayavires; pour la première fois depuis l'établissement de la théocratie péruvienne, le sang coula. A la mort de Lloquè-Yupangui, l'état péruvien s'étendait jusqu'aux rives méridionales du lac Titicaca. Mayta-Capac, à la tête d'une armée de douze mille hommes, soumit le peuple des Cacyavaris, fit la conquête de tous les pays à l'ouest des Andes, jusque sur les bords de l'océan Pacifique, pénétra vers l'Apurimac, dont il réunit les deux rives par un pont suspendu, à l'endroit même où se trouve de nos jours encore le passage de Cuzco à Lima, jeta des colonies dans des contrées désertes, et transmit l'empire, après un règne glorieux de trente ans, à Capac-Yupangui. Celui-ci suivit les errements de ses prédécesseurs, en étendant les frontières vers le sud jusqu'au lac Paria, vers le nord jusqu'à la province de Iauja. Les Espagnols trouvèrent encore son cadavre très bien conservé à Cuzco, et le transportèrent à Lima, pour l'enlever à l'adoration des Indiens. Loga-Roca, le sixième Inca, est l'auteur du superbe aqueduc de Cuzco et le fondateur d'écoles pour la jeune noblesse. Yahuar-Huacac, son successeur, était monté sur le trône sous le poids d'une triste prophétie, annonçant que, dans le cours de son règne, il verserait des larmes de sang. Un fils rebelle se chargea de réaliser les prédictions de l'oracle : il força Yahuar-Huacac à lui céder la couronne; d'après une autre version, il le fit traîtreusement assassiner dans un festin. Sous le nom de Viracocha-Inca, ce fils recula les frontières de l'empire aussi loin que le comportait la nature du pays, d'une part jusqu'aux impénétrables forêts aux pieds des Andes, et d'autre part jusque sur la lisière des déserts de sable. On prétend que sous son règne les oracles divins annonçaient déjà l'arrivée prochaine d'un peuple étranger qui devait renverser le trône des Incas, enlever au Pérou sa nationalité, et remplacer par une nouvelle religion le culte du soleil. Après un règne de cinquante ans, Viracocha-Inca, selon quelques versions, déposa le diadème et céda sa place à l'Inca Urco ou Pachacutec, sur le compte duquel les légendes et les traditions varient autant que sur le compte de son prédécesseur. Tantôt on le présente comme Inca légitime, comme un prince à la fois sage et entreprenant; tantôt comme un chef de parti, livré à tous les vices, et déposé pour avoir lâchement abandonné son peuple lors d'une invasion des Chancas. Yupangui, le frère de Pachacutec,

aurait, dit-on, exterminé cette horde barbare sur les hauteurs de Carmenga, près de Cuzco, et serait monté sur le trône à la suite de cette victoire. Ce qui parait un fait certain au milieu de ces contradictions, c'est que la conquête et les hauts-faits accomplis sous le règne de Pachacutec, doivent être attribués à Yupangui, général en chef des armées de l'Inca. Caxamarca, Iauja, les côtes jusqu'à Truxillo furent soumises; et lorsque Yupangui eut pris lui-même le sceptre en main, il envoya, sous la conduite de Sinchirucu, une armée de 10,000 hommes à travers les déserts d'Atacama, au fond du Chili. Les peuples des environs de Copiapo et de Coquimbo reconnurent la suprématie de l'Inca péruvien, dont les armées ne s'arrêtèrent que sur les bords du fleuve Maule. Dans l'intérieur du Pérou, Yupangui signala son règne par de superbes constructions et par ces routes gigantesques dont les restes frappent encore de nos jours d'étonnement le voyageur européen. L'aîné de sa nombreuse progéniture (250 enfants), Tupac-Yupangui (11[me] Inca), suivit le système d'agrandissement de ses prédécesseurs. Il soumit les montagnards de Chachapoyas et de Moyobamba, s'avança jusqu'à Quito (aujourd'hui dans l'état d'Équateur), et envoya une députation d'orejones (nobles) aux habitants de la province d'Esmeraldas, pour les engager à une réunion pacifique avec le Pérou. Les orejones furent assassinés, et il fallut une guerre de trois ans pour soumettre la seule vallée de Guarco. Les difficultés grandissaient à mesure que s'étendait l'empire. Une armée de 300,000 hommes accompagna Tupac-Yupangui dans son expédition contre Charcas et le Chili; les causes qui allaient amener la chute des Incas se développaient de plus en plus. Le douzième Inca, Huayna-Capac, nullement corrigé par l'exemple de son père Tupac-Yupangui, dont les pénibles conquêtes avaient épuisé le Pérou et fait naître plus d'une sédition, Huayna-Capac s'avança vers le nord jusqu'à Pasto; puis il assujettit les sauvages de Guayaquil et de l'île de Puna, mais au prix d'une perte irréparable: les membres les plus nobles de la famille y furent assassinés. Un jour, c'était un soulèvement dans la province de Chachapoyas, qu'il fallait calmer; le lendemain, un épouvantable massacre des employés péruviens, dans la province de Charcas, appelait la vengeance du souverain sur la tête des coupables. Puis des dissensions profondes commençaient à se manifester dans la famille même des Incas; après la mort de Huayna-Capac, une guerre fratricide déchira le pays. Le treizième et dernier Inca, Atahualpa, allait accomplir à Laxamarca sa triste destinée (1533). Déjà on avait vu sur la côte de Tumbez les premiers Espagnols: Pizarre (*voy.*)* s'approchait; des signes précurseurs sur terre et dans les cieux annonçaient la chute de l'empire du soleil.

Comment cette ruine put-elle s'accomplir avec une rapidité si effrayante? comment le plus puissant empire du Nouveau-Monde succomba-t-il sous une poignée d'aventuriers hardis? C'est dans l'étude du système gouvernemental des Incas, de leurs lois, de leurs institutions, dans les mœurs des habitants, qu'il faut chercher la solution de ce problème.

Manco-Capac, le fondateur de la dynastie des Incas, avait régné en vertu du principe théocratique. Les premiers Incas étaient des souverains essentiellement pacifiques; ils ne faisaient la guerre que pour leur défense légitime et amenaient la fusion des peuplades vaincues, en leur donnant des festins, en les comblant de présents et d'honneurs. On transportait les familles des pays récemment soumis dans les provinces qui, depuis longtemps, reconnaissaient le joug des Incas: les *mitimacs*, ou colons transplantés, recevaient des terres à défricher; s'ils tentaient à deux reprises de s'enfuir, on les punissait de mort. Pour hâter davantage encore cette œuvre d'assimilation, Yupangui introduisit dans toute l'étendue de l'empire une seule langue, celle de Cuzco. Les conquérants espagnols trouvèrent à la vérité les Indiens du Pérou septentrional subdivisés en trois castes, et parlant trois langues différentes, sans compter un grand nombre de dialectes provinciaux; mais la langue officielle de Cuzco était

(*) Nous renvoyons aux art. PIZARRE et PÉROU les détails sur la conquête de ce pays par les Espagnols.

parlée par tous les caciques (*voy.*) ou chefs des tribus conquises, dont les fils et les parents étaient élevés à la cour des Incas. La langue *aymara* * régnait ainsi sur une étendue de plus de 1,200 lieues.

Les Incas punissaient sévèrement toute résistance ouverte. Les habitants de l'île de Puna (golfe de Guayaquil), qui avaient essayé de recouvrer leur indépendance, payèrent cette tentative de la mort de tous leurs chefs que le gouvernement péruvien fit empaler; Yupangui détruisit toute la peuplade des Ayavires; dans la province d'Esmeraldas, Huayna-Capac fit arracher à tous les révoltés les dents incisives. Mais, à l'exception de ces cas extraordinaires, le gouvernement des Incas était paternel: c'était un absolutisme presque idéal, voilé par des formes douces; leurs procédés ressemblaient à ceux que les jésuites suivirent plus tard au Paraguay. Le système du travail dans l'intérêt public s'appliquait sur une large échelle. Aussi les habitants des montagnes, qui formaient une race de beaucoup supérieure à celles des plaines, acceptèrent-ils sans murmure le joug salutaire des Incas. Mais, de même que les Européens plus tard, les Incas durent échouer dans certaines portions du territoire conquis: la race paresseuse des Popayans ne regarda qu'avec mépris les résultats heureux d'un labeur prolongé; Maynas ne fut jamais soumis; Chachapoyas à peine; jamais une armée péruvienne ne pénétra à l'orient des Andes, au fond des Yungas, ou forêts primitives, dans ces repaires où le climat dévorant des plaines tropicales tuait l'habitant des plateaux. Mais dans toute la région montagneuse, l'ordre d'un Inca était l'ordre d'un dieu. Un symbole insignifiant, un fil de la *borla* (coiffure du souverain), porté par un orejone dans les provinces les plus éloignées, légitimait sa mission; jamais le fonctionnaire, revêtu de ce signe, ne rencontrait la moindre résistance aux ordres les plus cruels de son maître. Une obéissance passive l'accueillait partout. Manco-Capac s'était intitulé *Viracocha* ou souverain du monde (littéralement fils de l'écume de la mer, surnom qui, plus tard, fut attribué aux Espagnols*). Un Inca venait-il à mourir, on l'adorait comme un être divin. Son corps embaumé était conservé dans une sainte chapelle à Cuzco, et desservi par un corps de prêtres. On fabriquait des images en pierre à l'effigie de l'Inca défunt, et on les portait en avant de l'armée; dans les temps de sécheresse ou de disette, c'était à elles que s'adressaient les prières des fidèles. Des femmes, des domestiques du souverain se laissaient sacrifier en son honneur pendant les festins qui suivaient ses funérailles, et les cendres de ces malheureuses victimes étaient conservées dans des urnes d'argent. A la mort de Huayna-Capac, plus de mille individus périrent ainsi: c'étaient les *sutties* de l'Inde (*voy.* BUCHER) sur une plus large échelle.

Devant l'Inca, les nobles eux-mêmes ne se présentaient que nu-pieds et avec des fardeaux sur leurs épaules, en signe de sujétion. Personne n'osait lever les yeux sur le prince pendant qu'il parlait; autour de lui se trouvaient toujours des serviteurs pour les offices les plus vils et les plus dégoûtants. Jusque dans les rapports avec la divinité, en face de laquelle tous les hommes se sentent égaux, le système théocratique du Pérou avait établi une ligne de démarcation entre le souverain et les sujets: ceux-ci se confessaient aux prêtres; l'Inca, retranché dans son inaccessible majesté, ne se confessait qu'au soleil, père de sa race. Pour éviter tout mélange avec un sang moins noble, les fils de Manco-Capac avaient épousé leurs sœurs.

Il est presque superflu de dire que le système de castes (*voy.*) était rigoureusement établi dans l'empire des Incas. Une aristocratie compacte et un clergé nombreux formaient une infranchissable barrière autour du fils du soleil. La plus

(*) M. Braunschweig, auteur du petit ouvrage allemand *Sur les Monuments de l'Amérique ancienne*, Berlin, 1840, p. 27, ne regarde pas cette langue *aymara* comme étant celle de Cuzco; il appelle cette dernière langue *de Quichua*, et la décrit comme développée, agréable et sonore. L'aymara et le *paquina* seraient des langues tout-à-fait distinctes. J. H. S.

(*) A l'époque de sa plus grande puissance, le royaume des Incas s'étendait depuis Pasto jusque fort avant dans le Chili, sans dépasser toutefois le Biobio; la largeur suivait la chaîne des Andes et la côte. La population était fort inégalement répartie: celle de la province de Collas était la plus nombreuse.

haute classe de la noblesse était formée par les parents des Incas; la seconde classe, par les guerriers; la noblesse était héréditaire. On perçait les oreilles aux fils majeurs le jour de leur réception dans la caste, et une plaque d'argent, portée en guise de boucle d'oreille*, formait le signe distinctif de ces privilégiés. Les provinces les plus vastes étaient administrées par les membres de la famille souveraine, et celles des frontières par les orejones. Un conseil d'état enfin était formé par les anciens de la noblesse.

La religion des Incas est fort difficile à expliquer d'après les données incomplètes des Espagnols fanatiques, qui attribuaient au diable l'invention des dogmes ou des cérémonies qu'ils ne comprenaient pas. Gomara (*Historia general de las Indias*, Anvers, 1554), donne une analyse de la cosmogonie des Péruviens; il paraît, selon lui, que le culte du soleil datait de plus loin que les Incas, et que ceux-ci s'en emparèrent pour le régulariser. Les classes élevées de la société faisaient probablement une distinction entre le soleil, symbole ou représentant visible d'un dieu, et ce dieu lui-même (Viracocha, Pachacamac). L'Inca Yupangui chercha formellement à introduire le culte d'un dieu invisible, en affirmant que Viracocha lui avait parlé et s'était plaint du culte dont on honorait le soleil, le tonnerre, la terre, quoique lui seul fût le vrai maître du monde; mais il paraît que la masse du peuple ne put s'élever à ce déisme pur. Les Péruviens entrevoyaient confusément dans le soleil le principe qui vivifie le monde, et dans la terre, la mère des vivants; mais ils rendaient aussi un culte aux étoiles, surtout aux pléiades (symbole consacré aux Incas), à la lune, au tonnerre. Le bas peuple était livré à une espèce de fétichisme: le chasseur adorait certaines bêtes fauves, les oiseaux de proie, les reptiles; le pêcheur révérait les baleines. Des images de bois, d'or ou d'argent étaient érigées en l'honneur de ces objets d'un culte superstitieux, et les prêtres ne s'approchaient des laïcs que les mains couvertes des images sacrées.

(*) De là le terme d'*orejones* donné par les Espagnols aux nobles Péruviens, et qui signifie *à grandes oreilles*.

Dans chaque province se trouvait au moins un couvent, ou une *maison des Élues* (*Aulaguai*), habitée par les futures *prêtresses du soleil*. L'*appoponaca*, ou président d'un de ces couvents, était autorisé à choisir dans chaque famille les enfants du sexe féminin au-dessous de huit ans, pour remplacer les vierges sortantes, qui passaient, dès qu'elles avaient atteint l'âge de quatorze ans, à la cour de l'Inca, soit pour remplir le rôle de prêtresses dans les temples, soit pour servir de victimes dans les grandes fêtes, soit pour devenir les concubines de l'Inca ou les épouses de quelque noble. Dans l'intérieur même des couvents* régnait une sévérité extrême; des eunuques gardaient ces vestales péruviennes, que l'on enterrait vivantes, comme les vestales romaines, si elles étaient infidèles à leur serment de virginité. Les prêtres possédaient de grandes richesses et se trouvaient placés, comme corporation, au-dessus du reste du peuple. Certains temples jouissaient d'une renommée toute spéciale, et l'on payait fort cher le droit d'être enterré au pied de leurs murailles. La pompe des cérémonies en imposait à la foule, et une langue sacrée ajoutait encore aux prestiges du culte. Les Espagnols, trouvant chez les Péruviens beaucoup de cérémonies analogues au catholicisme (le carême, les mortifications charnelles, les bénitiers, etc.), y virent une ironie de l'esprit malin; le peuple conquérant, à vrai dire, n'était pas moins superstitieux que le peuple conquis. On ne trouve point chez les Péruviens la croyance au diable; mais ils partageaient avec les Écossais le privilége de la seconde vue, et prétendaient lire dans les nuages les signes des événements futurs. L'idée de l'immortalité et d'une rémunération après la mort existait au Pérou; on y attachait une haute importance aux funérailles, et le mépris des morts était puni plus sévèrement que le meurtre. Ainsi Huayna-Capac ne se vengea des habitants de Puna d'une manière si barbare que parce qu'ils avaient jeté à la mer les cadavres des orejones assassinés par eux. Les Incas étaient enterrés dans des chambres sépulcrales avec

(*) Celui de Carangue, au nord de Quito, renfermait 200 vierges.

leurs trésors : aussi les Espagnols détruisirent-ils par leurs fouilles avides la plupart de ces tombeaux. Les soldats et les pauvres étaient jetés dans de simples fosses, avec les symboles de leur profession sur le tombeau. A Cuzco, les familles enterraient leurs morts quelquefois dans l'intérieur de leurs maisons, le plus souvent dans les plaines, autour de la ville. De petites tourelles carrées, en brique, avec une toiture, indiquaient au passant le lieu d'une sépulture. Comme tous les peuples enfants ou à demi civilisés, les Péruviens plaçaient auprès du mort quelque nourriture; ils le pleuraient pendant plusieurs jours et terminaient leur deuil par des danses, des processions, et, en quelques localités, par de vraies bacchanales.

Les lois étaient envisagées comme des sentences divines : point de rémission, point de pardon pour le coupable, car il n'appartient pas à l'homme de pardonner les offenses faites à l'Être suprême. Les lois péruviennes étaient sanglantes (*); une infinité de cas étaient passibles de la peine de mort, sans compter la torture. Une punition, réputée infamante, pour beaucoup de délits, c'était de donner des coups de pierre entre les deux épaules du délinquant. La mort civile frappait les juges iniques et prévaricateurs. Les dommages et intérêts étaient admis. La superstition avait aussi créé beaucoup de peines cruelles : ainsi le sortilége était puni de mort, non-seulement sur la personne du prétendu coupable, mais sur toute sa famille.

Malgré cette excessive sévérité des lois, la moralité du peuple péruvien n'était pas très grande. Beaucoup d'actes, réputés crimes infâmes chez nous, étaient tolérés au Pérou. Les femmes ne se piquaient point de chasteté. Elles étaient forcées aux travaux les plus rudes, tandis que les hommes s'adonnaient à la paresse, à une vie efféminée, à la parure. Quand les Espagnols avaient besoin de portefaix, les femmes et les filles des Péruviens faisaient cet office. Les enfants recevaient une détestable éducation dans ces familles, où les devoirs des deux sexes étaient intervertis; ils témoignaient peu ou point de respect à la vieillesse. L'état d'esclavage dans lequel étaient tenues les femmes, et la polygamie, avaient produit, comme en Orient, une singulière anomalie dans les naissances; dans certaines provinces, la disproportion avait quelque chose d'effrayant : il y naissait, dit-on, quinze fois plus d'enfants du sexe féminin que du sexe masculin. On peut affirmer qu'au Pérou les droits des femmes étaient complétement méconnus.

Dans les ruines des villes, on peut aussi puiser quelques notions sur la vie domestique des Péruviens. Les palais étaient de grandeur colossale, mais sans beauté de détails, sans ornements, sans proportions agréables. Dans les demeures des particuliers régnait un seul style d'architecture; petites de dimension, fort peu élevées (car les Péruviens ne connaissaient pas la clef de voûte), elles étaient rondes dans les sierras, carrées dans les plaines; recouvertes de chaume partout, et très rapprochées les unes des autres. Des champs cultivés et des jardins entouraient, à quelque distance, les villes et les villages; mais dans l'intérieur des localités habitées, il n'y avait point de jardin, et les rues étaient fort étroites. Le fer manquait; on le remplaçait imparfaitement par le cuivre, le quarz, l'amphibolite. On exploitait les mines avant l'arrivée des Espagnols; mais les ouvrages en or et en argent massif étaient fort grossièrement travaillés. On employait surtout le métal du Cerro de Porco, et les paillettes d'or que charriaient les rivières. Les armes trouvées dans les tombeaux indiens étaient d'une forme peu distinguée.

Le système d'agriculture des Péruviens était d'une extrême simplicité; les irrigations seules étaient artificielles. La configuration du terrain et la nature du sol ayant forcé de recourir à ce moyen, les Incas avaient construit à cet effet des aqueducs immenses, simples d'architecture, mais hardiment jetés par-dessus les abîmes; les lois, qui réglaient la faculté de prendre de l'eau dans ces canaux artificiels, étaient adaptées aux besoins des localités. Sous le régime espagnol, qui ne

(*) Russel, dans son *History of America*, prend en vain ces lois sous sa protection, en disant que la religion avait fait des Péruviens des êtres tellement doux, que jamais les punitions n'étaient réellement appliquées.

s'appliquait malheureusement qu'à l'exploitation des mines, la décadence de ces superbes aqueducs a changé des terrains fertiles en déserts arides. Les Indiens plantaient le maïs, la yucka, l'oca, la guinoa, la pomme de terre; les céréales ne furent introduites que par les Espagnols. Avec le maïs, les Indiens préparaient la boisson fermentée appelée *chicha*. La terre était envisagée comme propriété domaniale ; elle n'était concédée qu'à vie, et ne passait point de droit au fils de l'usufruitier. La monnaie n'existant pas, le commerce tel que nous l'entendons ne pouvait se faire dans l'empire du Pérou : il y avait un simple échange de valeurs; l'or et l'argent revenaient, comme propriété exclusive, aux Incas.

La masse des habitants était répartie dans les Andes; ils avaient peu de communication avec la côte, par conséquent peu de marine. Leurs bâtiments n'étaient guère propres à une longue navigation, et ressemblaient aux *catamaruns*, ou radeaux, dont on a fait usage sur la côte du Pérou jusqu'à la fin du dernier siècle. On voyageait par terre, sur des grandes routes superbes. La *route des Incas*, établie par Huayna-Capac, et qui en était la principale, suivait la crête des Andes depuis Cuzco jusqu'à Quito; après lui, elle fut prolongée vers le sud jusqu'au Chili. Sa longueur totale était de 900 *leguas*, sa largeur de 25 pieds*. C'était un ouvrage digne des Romains. Partout des gorges profondes avaient été comblées, des parois de roches écartées, des terrains en pente ou en précipice soutenus par des substructions qui avaient parfois 250 pieds de haut; de larges dalles formaient le pavé; des ponts suspendus étaient jetés sur les fleuves. De quatre lieues en quatre lieues, des maisons de refuge étaient habitées par des aubergistes, aux frais du gouvernement : ces stations recevaient leurs approvisionnements des villages voisins, que cette fourniture libérait des impôts. Dans l'intervalle des grandes stations, se trouvaient de demi-lieue en demi-lieue des cabanes, habitées par des Indiens, qui servaient de messagers ou de télégraphes ambulants (*chasquis*), pour transporter avec une extrême célérité les ordres et les nouvelles du gouvernement. La route le long des côtes ne dut pas coûter moins de difficultés à surmonter que celle sur la crête des montagnes. A travers les vallées nombreuses que les torrents des Andes inondaient souvent, on construisait des viaducs, larges de quarante pieds, quelquefois d'une lieue de long, et d'une hauteur prodigieuse. Dans les déserts sablonneux qui séparent les vallons, des poteaux indiquaient la direction du chemin. Ces deux grandes routes, aujourd'hui ruinées, étaient essentiellement des routes militaires; mais elles profitaient aux relations commerciales des habitants.

Les commandants des provinces vivaient dans des forteresses, au haut des montagnes, à des distances plus ou moins grandes de la route des Incas. Un palais pour le souverain, des temples, des magasins, des casernes, se trouvaient dans l'intérieur de ces forts, dont quelques-uns (Tumebamba, Vilcas, etc.) arrivèrent à un haut degré d'importance. Plus de 40,000 Indiens relevaient du fort de Vilcas, toujours prêts au service de l'Inca, s'il venait à passer. Sous les gouverneurs des forts, se trouvaient les *curacas*, espèce de chefs ou caciques. A l'exception des nobles, tous les sujets étaient corvéables. Les hommes au-dessus de 50 ans, les malades, les infirmes étaient dispensés de ce travail forcé, qui devait ne prendre que deux mois de l'année. Les impôts se payaient en nature : la troisième partie des terres revenait seule au peuple; les deux autres tiers à l'Inca, aux prêtres et à la noblesse. Un tiers des troupeaux était réparti parmi le peuple; mais le gouvernement pouvait à son gré annuler cette concession. Le gouvernement était, en un mot, le tuteur à perpétuité de ses sujets; mais cette tutelle,

(*) *Voir* Herrera, *Descripcion de las Indias occidentales*, Madrid, 1725. M. Braunschweig, dans l'ouvrage cité (p. 38), ne donne guère plus de détails que ceux qu'on trouve dans la Géographie de Malte-Brun. Les autres monuments qu'il énumère sont les ruines de Callo, au pied du Cotopaxi ; celles de deux villes du département de Lima; celles du palais du roi de Chimu, les forteresses péruviennes, les pyramides d'un plateau du département d'Ayacucho; les canaux d'irrigation, les ruines des bords du Maragnon, province de Caxamarca; les bains, mausolées, canaux souterrains, etc., parmi les ruines de Cuzco, etc. (p. 38-46). J. H. S.

exercée sur une échelle aussi large, prouve jusqu'à l'évidence la faiblesse du caractère péruvien. Les Incas décidaient sans contrôle de la destinée des individus; et, pour arriver plus facilement à connaître tous leurs sujets et leur valeur relative, ils avaient réparti la population en petites communes ou en districts, renfermant chacun dix familles. Les Péruviens n'étaient que des instruments sans volonté entre les mains des Incas, sans compter que la classe nombreuse des *yanaconas* ou esclaves à perpétuité, se trouvait placée bien au-dessous des agriculteurs ou *mitimacs* dans l'échelle sociale. Réduits à l'état de chose, les yanaconas, lors de l'arrivée des Espagnols, firent immédiatement cause commune avec eux, et pillèrent les trésors publics. Dans un conflit avec les Européens, les Incas devaient succomber, parce que leur peuple n'avait jamais possédé les droits et les prérogatives de citoyens libres, et qu'il importait fort peu aux Péruviens d'échanger un joug pour un autre. Juste et inévitable punition d'un système, bienfaisant dans l'origine, mais oppressif à la longue, dénaturé d'ailleurs par le prosélytisme aveugle qui avait prévalu sous les derniers Incas, et qui les avait irrésistiblement poussés contre les nations voisines, où régnait encore la liberté individuelle. L. S. *

INCENDIAIRE. C'est celui qui, par malveillance, met le feu à la propriété d'autrui. *Voy.* INCENDIE.

Les lois ont toujours rangé au nombre des crimes les plus atroces l'incendie qui était commis avec l'intention de nuire. Ce crime attaque à la fois la fortune et la vie des citoyens; ses effets ne se bornent pas, le plus souvent, à ceux qu'une odieuse vengeance poursuit, il peut envelopper dans ses ravages bien d'autres victimes, dévorer leurs subsistances, et, d'attentat privé qu'il était, devenir une calamité publique. Aussi ceux qui s'en rendent coupables ont-ils toujours été punis des peines les plus sévères.

Nos lois criminelles, moins rigoureuses dans leurs dispositions, n'ont point admis un mode de punition uniforme pour tous les cas d'incendie, contre les auteurs de ce crime. La peine capitale, qui était communément appliquée aux incendiaires, n'est plus applicable qu'à ceux qui ont incendié les propriétés appartenant à l'état; à ceux qui ont volontairement mis le feu à des édifices servant à des réunions de citoyens et à des lieux habités ou servant à l'habitation, ainsi qu'à leurs dépendances, qu'ils appartiennent ou non à l'auteur du crime, et toutes les fois que l'incendie a causé la mort d'une ou de plusieurs personnes se trouvant dans les lieux incendiés, au moment où il a éclaté. Les coupables sont punis de la peine des travaux forcés à perpétuité, lorsque le feu a été mis par eux volontairement à des lieux qui n'étaient ni habités ni servant à l'habitation, à des forêts, à des taillis, ou récoltes sur pied, appartenant à autrui; et de la peine des travaux forcés à temps seulement, lorsque, ayant mis le feu volontairement à un de ces objets qui leur appartenait, il en est résulté pour d'autres un préjudice quelconque. Cette dernière peine s'applique à ceux qui auraient volontairement mis le feu à des récoltes ou à des bois abattus qui ne leur appartenaient pas, soit que les bois fussent en tas, soit qu'ils fussent en cordes, et les récoltes en tas ou en meules; et si, ces objets leur appartenant, l'incendie avait causé un préjudice à autrui, la peine à infliger est celle de la réclusion. Celui qui aurait communiqué l'incendie à l'un des objets qui viennent d'être énumérés, en mettant volontairement le feu à des objets quelconques appartenant soit à lui, soit à autrui, et placés de manière à communiquer l'incendie, encourt la même peine que s'il avait directement mis le feu aux objets incendiés par communication.

Lorsque l'incendie de la propriété d'autrui a été causé par négligence ou par imprudence, celui qui l'a occasionné est passible d'une amende de 50 fr. au moins et de 500 fr. au plus. Il est dû dans tous les cas des dommages-intérêts aux personnes qui en ont souffert.

La menace d'incendier une habitation ou toute autre propriété, faite par un écrit, anonyme ou signé, avec injonction

(*) L'auteur a pris pour base de son travail l'excellent article de M. E. Pœppig, dans l'Encyclopédie d'Ersch et Gruber; mais il faut consulter aussi Malte-Brun et les autres ouvrages cités. Tout le monde a lu la touchante histoire de la destruction des *Incas* par Marmontel. S.

de déposer de l'argent dans un lieu indiqué, ou de remplir toute autre condition, est punie de la peine des travaux forcés à temps; et lorsqu'elle n'est accompagnée d'aucun ordre ou condition, la peine à infliger est un emprisonnement de deux ans au moins et de cinq ans au plus, et une amende de 100 fr. à 600 fr. Si la menace faite avec ordre ou sous condition a été verbale, le coupable est puni d'un emprisonnement de six mois à deux ans, et d'une amende de 25 fr. à 300 fr.; dans ces deux derniers cas, il peut être mis par l'arrêt ou le jugement de condamnation sous la surveillance de la haute police, pour cinq ans au moins et dix ans au plus.

Dans une acception figurée, on appelle *incendiaire* tout discours proféré dans des réunions ou lieux publics; tout écrit imprimé, publiquement exposé et mis en vente; tout placard affiché et exposé aux regards de tous, contenant provocation à la révolte, ou à commettre des actions qualifiées crimes ou délits par nos lois pénales. Les peines applicables aux auteurs de tels écrits, à ceux qui les distribuent et les publient, sont déterminées par les lois concernant les délits de la presse (*voy.*) et par d'autres lois spéciales. J. L. C.

INCENDIE. On nomme ainsi toute destruction, entière ou partielle, d'édifice, de navire, bateau, matière combustible, récolte, produite par le feu, que la cause en soit une circonstance fortuite, ou l'incurie, ou la méchanceté des hommes. L'incendie est souvent un fléau de la guerre; on l'a employé, à force ouverte, comme vengeance politique; l'histoire nous le montre aussi sous la forme d'un sacrifice glorieux, fait pour le salut de la patrie. Jusque vers le commencement du XVIIIe siècle, on ne donnait le nom d'*incendie* qu'aux accidents de cette nature qui étaient l'effet de la malveillance; les autres étaient désignés sous celui d'*embrasement*. Les pays musulmans, et la ville de Constantinople en particulier, sont les plus exposés aux incendies, à raison des vices des constructions et par le défaut de prévoyance ou de secours qui résulte de la croyance au fatalisme. Dans le nord de l'Europe, où beaucoup d'habitations urbaines et de bâtiments ruraux sont construits en bois et couverts de chaume, où la rigueur du climat force à entretenir des feux plus ardents, les incendies sont aussi plus fréquents et plus ruineux qu'ailleurs.

Partout où la civilisation européenne s'est développée, l'autorité publique a prescrit des moyens destinés à prévenir les incendies, en déterminant certaines règles pour la construction des édifices, en défendant d'approcher du feu des matières très combustibles, en soumettant à des conditions préservatrices l'établissement des fabriques offrant des dangers pour le feu, en propageant l'application des paratonnerres (*voy.* ce mot). Les secours contre les incendies ont été organisés successivement avec plus de sollicitude, d'intelligence et d'efficacité. On a pourvu les plus petites communes de pompes à incendies (dont les progrès des sciences et des arts ont rendu l'acquisition plus facile et moins dispendieuse) et de seaux, qui étaient longtemps (et le sont encore dans un bien grand nombre de localités) en cuir; on leur en a substitué d'autres en toile imperméable renfermés dans des paniers en osier, qui, à leur tour, sont remplacés par des seaux en tissu de chanvre ou de lin, tissu qui est aussi substitué au cuir pour la confection des tuyaux des pompes. Dans les villes, on multiplie, on perfectionne progressivement ces moyens de secours, et l'on y ajoute des machines et des ustensiles propres au sauvetage des hommes et des effets. Dans les villes et les grandes communes rurales, les habitants ont été soumis à une organisation toute spéciale pour le service concernant les incendies : des postes déterminés, des occupations distinctes ont été assignés à l'avance aux hommes exerçant des métiers ou des arts différents, selon leur aptitude plus particulière à tel ou tel genre de travail ou de fonction. En France, les villes et les villages considérables ont formé parmi leurs citoyens, et plus particulièrement depuis 1790, des compagnies de sapeurs-pompiers (*voy.*), se livrant à un exercice spécial, revêtus d'un uniforme, portant un casque pour les protéger contre les accidents des travaux pendant le feu. Paris renferme dans son sein un corps soldé, organisé militairement, qui rend des services précieux, dans les cas d'incendie, par son instruction admirable, sa discipline et son

dévouement. Dans les grandes villes de la Russie, on a très bien organisé le service des pompes, et difficilement un feu qui éclaterait sur quelque point échapperait à la vigilance des gardiens placés sur l'observatoire des *siéges* de police dans chaque arrondissement. Dans les villages, une hache, un seau, une échelle, crayonnés sur le devant de la maison, indiquent ce que tout habitant doit apporter en cas d'incendie.

En France, la loi du 24 août 1790 confie à l'autorité municipale les soins de prévenir et de faire éteindre les incendies. Elle l'autorise à faire démolir les édifices voisins du foyer d'un embrasement, quand, après avoir pris l'avis des architectes ou ingénieurs, cette démolition est jugée indispensable pour empêcher le feu de s'étendre plus loin. Quand de pareilles démolitions ont été effectuées, les propriétaires qui en ont souffert un dommage doivent être indemnisés par la commune, ou par toutes autres parties responsables.

Il a été parlé dans l'article précédent du crime de l'*incendiaire :* nous n'ajouterons qu'un mot. La création des compagnies d'assurances (*voy.* ce mot) ayant fréquemment porté des hommes cupides et pervertis à incendier leurs propres biens, après les avoir fait assurer, en leur donnant une valeur exagérée, la loi du 28 avril 1832 a déterminé les cas dans lesquels chacune des peines énumérées dans le même article devra être appliquée aux incendiaires de cette nouvelle catégorie. Tout individu requis de prêter secours ou d'exécuter certains travaux en cas de feu, et qui s'y refuse, sans motif légitime, peut être condamné à une amende de 6 à 10 fr.

Divers articles historiques ou géographiques de cet ouvrage parlent des grands incendies qui ont affligé ou épouvanté le monde depuis son origine ; nous citerons cependant quelques incendies mémorables arrivés à des époques plus rapprochées de la nôtre : celui de Londres (1666) dont le *Monument* (*voy.* Colonne) perpétue le souvenir, ceux des villes et villages du Palatinat du Rhin (1689) qui furent l'effet d'une vengeance politique, comme le fut celui de Copenhague en 1807; celui de la même ville en 1728; ceux de Constantinople (1782 et 1784); ceux du Cap Français (1793 et 1802), du Port-au-Prince (1799), des villes et villages de la Vendée (1793 à 1800); celui de la ville d'Eisenach, en Saxe (1810), de Moscou (1812), de Salins, département du Jura (1825), des vastes entrepôts de vins et de spiritueux à Bercy, près Paris (1820), de New-York (1835), de la Nouvelle-Orléans, de Charleston (1838), etc., etc. S-r, p.

INCESTE. D'après l'étymologie du mot latin *incestum*, formé de *in* privatif et de *castum*, chaste, ce serait toute action contraire à la chasteté, à la continence. Cependant le nom d'*inceste* est spécialement affecté à l'union des sexes entre ascendants et descendants légitimes, naturels ou par alliance, et entre descendants, parents au deuxième degré (frères et sœurs). On appelle *incestueux* ceux qui se rendent coupables d'inceste, ainsi que les enfants produits par l'inceste.

Le droit naturel, la loi religieuse, les lois de la morale et celles de la société, proscrivent également ces sortes de rapports, qu'on a même classés au rang des crimes monstrueux. Les jurisconsultes romains trouvaient qu'ils étaient trop faiblement qualifiés par la dénomination d'*incestum*, et ils les appelèrent *nefarias*, exécrables, abominables. La nature répugne, en effet, à ce que la pureté de cet amour inextinguible dont elle remplit le cœur des pères et des mères pour leurs enfants, le respect et l'espèce de culte que ceux-ci doivent aux auteurs de leurs jours, les liens du sang qui unissent les enfants entre eux, puissent être corrompus par le mélange d'un amour qui aurait une autre source.

La religion et la morale, ces deux bases immuables sur lesquelles les hommes ont dû fonder leur réunion en société pour en rendre l'existence assurée, flétrissent également du nom d'*impies* des unions qui viendraient souiller le toit paternel. La famille, où les bonnes mœurs, toujours respectées, devraient trouver un asile inviolable si elles étaient bannies des autres lieux, n'offrirait plus qu'un odieux tableau de la plus dégoûtante sensualité et un désordre scandaleux, si de semblables unions pouvaient être per-

mises, à cause des facilités que la vie commune donnerait à les former.

Aussi presque tous les peuples, même les moins civilisés, et tous à mesure qu'ils avançaient en civilisation*, ont-ils prohibé le mariage entre ascendants et descendants, entre frères et sœurs; et l'inceste y est puni chez la plupart de peines sévères.

Notre Code pénal ne met pas l'inceste au rang des crimes qualifiés : serait-ce parce que nos modernes législateurs auraient éprouvé la même répugnance à admettre la possibilité d'une action à laquelle la religion et la morale leur auraient paru un frein suffisant, que celle qu'éprouva le législateur d'Athènes à nommer dans ses lois le meurtre d'un père par son enfant, à cause de l'horreur naturelle attachée à l'idée du parricide? L'état de corruption de nos mœurs était pourtant un motif trop réel d'établir une peine contre un crime qui n'est malheureusement pas sans exemple parmi nous. Il est implicitement compris, à la vérité, dans le Code, sous la dénomination commune d'*attentat à la pudeur*, et puni comme tel; et l'article 333 dispose que si les coupables sont les ascendants de la personne sur laquelle l'attentat a été commis, la peine qui devra leur être infligée est celle des travaux forcés à temps, lorsqu'il aura été tenté ou consommé sans violence sur un enfant âgé de moins de onze ans, et celle des travaux forcés à perpétuité lorsqu'il aura été tenté ou consommé avec violence sur un enfant au-dessous de l'âge de quinze ans, ou lorsqu'il présentera les caractères du *viol*. Mais l'inceste reste impuni lorsqu'il est dépouillé de ces circonstances, lorsque, au lieu d'un seul coupable, il s'en rencontrerait deux, par l'effet du concours simultané des deux parties qui auraient mutuellement pris une part volontaire à la consommation de cet acte illicite; et l'on ne peut s'empêcher de reconnaitre ici l'existence d'une lacune dans notre législation criminelle.

Cependant, l'inceste tel qu'on le comprend généralement n'a pas dû être passé sous silence par les auteurs de nos codes, qui, par une sorte d'anomalie, en flétrissent les fruits, tandis qu'aucune peine n'atteint les seuls coupables. Les enfants *incestueux*, victimes innocentes d'une passion criminelle, ne peuvent être reconnus par ceux qui leur ont fait le funeste présent de la vie; ils ne peuvent être légitimés par un mariage subséquent, puisque le mariage est prohibé entre leurs auteurs; la loi leur refuse tous droits de succession sur les biens de ces derniers; elle leur accorde seulement celui d'y obtenir des aliments (Code civ., art. 331, 335 et 862).

Avant la publication de la loi du 16 avril 1832, l'article 162 du Code civil prohibant aussi d'une manière absolue le mariage entre beaux-frères et belles-sœurs, les enfants qui pouvaient naître de leur commerce étaient classés au rang des incestueux; mais la loi nouvelle est venue tempérer la rigueur de cette disposition en permettant le mariage, auquel était auparavant un obstacle insurmontable l'alliance au degré de beau-frère et belle-sœur. La loi nouvelle donne à ces proches parents le moyen de s'unir légitimement, en obtenant pour cela des dispenses du roi qu'elle investit du pouvoir de lever, pour des causes graves, la prohibition existante; et il doit être admis, à notre avis, comme une conséquence immédiate de cette loi modificative du Code, que les enfants qu'ils auraient eus auparavant, lorsqu'ils étaient également libres l'un et l'autre, doivent, comme les enfants naturels, jouir du bienfait de la légitimation que l'article 331 accorde à ceux-ci par le mariage subséquent de leurs père et mère. J. L. C.

INCHBALD (Élisabeth Simpson, mistress). Cette femme longtemps célèbre en Angleterre par son esprit, sa beauté, ses talents dramatiques, et connue de toute l'Europe par son joli roman de *Simple Histoire*, naquit le 15 octobre 1753, à Standingfield, dans le comté de Devon. Son père était un fermier aisé; mais il mourut quand elle avait à peine 18 ans, laissant une famille nombreuse; et la jeune Élisabeth, affligée d'un défaut de prononciation dont elle ne se corrigea que difficilement par la suite, fuyait le monde et les plaisirs de son âge pour dévorer des romans et des pièces de théâtre. Elle copiait des rôles, les appre-

(*) *Lévit.*, XVIII, 6 et suiv.

nait par cœur, s'exerçait à les déclamer. L'exemple d'un frère qui se fit acteur acheva de lui tourner la tête. D'humeur indépendante, vive, un peu coquette, mais résolue et maitresse d'elle-même, la voilà, courant de Standingfield à Londres, et adressant à tous les directeurs des sollicitations que ses dix-huit ans et sa jolie figure rendaient fort dangereuses; mais partout elle rencontrait plus d'hommages que d'encouragements, et, pour sortir de cette position équivoque, elle s'estima heureuse d'accorder sa main à l'acteur Inchbald, l'un des plus mûrs et des plus honnêtes de ses soupirants. Cet événement eut lieu à Londres, en 1772. Peu de temps après, les deux époux partirent pour Bristol, où mistress Inchbald débuta dans le rôle de Cornelia du *Roi Lear*. Elle n'obtint pas, à cette première épreuve, tout le succès qui fut depuis la récompense de ses efforts. Sa beauté, son intelligence prévenaient le public en sa faveur; mais la lenteur qu'elle était obligée de mettre dans son débit pour articuler distinctement nuisait à l'effet dramatique. Nous ne la suivrons pas à Édimbourg, à Glasgow, à Liverpool, etc., villes où elle s'exerça dans la tragédie, dans la comédie, quelquefois même dans la pantomime. Après une courte excursion en France, elle revint à Londres en 1777. La perte de son mari, qui suivit de près, lui fit plus que jamais une nécessité de tirer parti de ses talents. Elle contracta un engagement de plusieurs années à Covent-Garden. En même temps, elle se mit à arranger pour le théâtre des farces et des comédies, tirées le plus souvent de l'allemand et du français. Plusieurs de ces pièces, *Le Conte Mogol*, *Je vous le dirai*, *L'Heure de minuit*, *Chacun a ses défauts*, etc. (1786-1794), eurent du succès et lui attirèrent des offres avantageuses de la part des libraires. Elle attacha son nom à plusieurs collections de pièces de théâtre qu'elle enrichit de préfaces et de notes. Mais son roman de *Simple Histoire*, traduit à son apparition (1791) dans toutes les langues de l'Europe*, et vingt fois réimprimé depuis, restera comme une de ces créations qui se confondent dans nos souvenirs avec les impressions de la vie réelle. Miss Milner, Sandford, lord Elnswood sont des types familiers à toutes les mémoires. C'est un phénomène littéraire assez curieux que cette œuvre si pure et si naïve, écrite au fond des coulisses, par une femme de théâtre sans éducation, mais qui avait beaucoup vécu par l'imagination et par le cœur. Ses autres romans: *Lady Mathilde*, suite de *Simple Histoire*, et *La Nature et l'Art*, sans avoir la fraîcheur d'une première inspiration ni l'éclat d'un premier succès, vinrent ajouter de nouveaux titres à la réputation littéraire de l'auteur.

Mistress Inchbald, retirée du théâtre depuis 1789, portait dans la société le charme qui s'attache à la plupart de ses écrits. Mais dans les dernières années de sa vie, sans rien perdre de la vivacité de son esprit, elle était revenue à des penchants de solitude, de frugalité et même de dévotion (elle était catholique) qui ne l'avaient jamais abandonnée à travers les vicissitudes de sa vie aventureuse. La presque totalité de ses revenus était affectée au soulagement de sa famille et à des actes de charité. Elle mourut le 1er août 1821. Une autobiographie des plus piquantes, dit-on, fut sacrifiée par elle à des scrupules honorables. Cette perte n'est que bien imparfaitement réparée par les *Mémoires* que M. James Boaden a publiés sous son nom, Londres, 1833, 2 vol. in-8°. R-Y.

INCIDENCE. En mécanique, c'est la direction suivant laquelle un corps en frappe un autre. En optique, c'est la même direction d'un rayon lumineux (*voy.* ÉMERGENCE et RÉFRACTION). On nomme *angle d'incidence*, l'angle compris par un rayon incident sur un plan, et la perpendiculaire élevée au point d'incidence. L. L-T.

INCIDENT, du participe latin *incidens*, ce qui survient, ce qui interrompt le cours d'une chose, d'une affaire.

On nomme *incident*, en style de procédure, toutes demandes accidentelles à

(*) *Simple Histoire* a été traduit en français par Deschamps, 1791, in-8°, et 2 vol. in-18. Le même auteur a traduit *Lady Mathilde*, 1793, et *La Nature et l'Art*, 1796. *Simple Histoire* a inspiré à M. Scribe l'un de ses plus jolis vaudevilles.

une demande principale déjà pendante devant un tribunal. Les incidents sont quelquefois, mais rarement, élevés dans l'intérêt des parties; ils sont suscités, le plus souvent, par un esprit de chicane, et leur résultat le plus certain est d'augmenter les difficultés des procès, de les traîner en longueur, et de grossir la masse des frais. Le législateur a obvié en partie à ces inconvénients, en imposant aux plaideurs l'obligation de former à la fois toutes demandes incidentes, lorsque les causes qui y donnent lieu existent en même temps, sous peine d'être privés de répéter les frais de celles qui seraient proposées séparément; et, dans la vue d'épargner des écritures volumineuses et les frais des copies, il a voulu qu'elles fussent formées par un simple acte contenant les moyens et les conclusions, avec offre de communiquer les pièces justificatives sur récépissé ou par la voie du greffe. Le défendeur à l'incident doit aussi y donner sa réponse par un simple acte. Les demandes incidentes sont toujours portées à l'audience, même celles qui sont formées incidemment à une cause instruite par écrit. Pour abréger les délais que ces demandes tendraient à prolonger, elles doivent être jugées immédiatement et par préalable; et lorsque le fond est en état de recevoir jugement, il est statué sur le tout à la fois. J. L. C.

INCINÉRATION. C'est la combustion (*voy.*) complète des matières organiques, opérée dans le but d'en utiliser les cendres (en latin *cineres*). Cette combustion doit toujours se faire au contact de l'air : si cette condition n'était pas remplie, au lieu de cendres on obtiendrait du charbon, les cendres (*voy.*) étant le résidu terrestre des corps brûlés avec le contact de l'air, et le charbon, le résidu des mêmes corps brûlés sans le contact de l'air.

L'incinération des végétaux est facile. On le voit chaque jour, dans les usages de la vie, par la promptitude avec laquelle les bois qu'on brûle dans les foyers se couvrent d'une cendre blanche, légère, sur les surfaces charbonnées.

L'incinération s'opère de différentes manières suivant les quantités de matières à brûler. Dans les forêts, où l'on consume des quantités immenses de végétaux, dans la vue d'extraire la potasse (*voy.*) de leurs cendres, on les brûle sur le sol même. Sur les bords de la mer, on brûle des plantes imprégnées de sels à base de soude (*voy.*); l'incinération se fait dans des fosses creusées en terre, où les cendres éprouvent une chaleur suffisante pour s'agglutiner en une masse pierreuse qui constitue la soude du commerce. Dans les laboratoires, où l'on opère sur quelques plantes, sur des tartres, etc., l'incinération s'effectue dans des fourneaux à réverbère. Enfin, lorsqu'il s'agit d'incinérer de faibles proportions de matières pour des recherches analytiques, on opère avec les mêmes fourneaux, dans des creusets de terre, d'argent ou de platine. V. S.

INCISION, de *incidere*, couper dedans, action de diviser les parties molles avec un instrument tranchant. C'est la plus simple de toutes les opérations chirurgicales, et celle qui entre comme élément dans la plupart des autres.

On *incise* avec le couteau, le bistouri, la lancette ou les ciseaux, suivant la situation, l'étendue, l'épaisseur, la consistance des parties qu'on veut diviser. La manière de tenir et de diriger ces divers instruments varie aussi à raison des mêmes circonstances.

Les instruments tranchants n'agissent qu'à la manière d'une scie, et le plus fin rasoir, vu au microscope, présente des dents effrayantes. Aussi pour faire couper un tranchant quelconque faut-il moins l'appuyer perpendiculairement, que le promener sur les parties. L'expérience montre même qu'on peut appuyer impunément sur le couteau le mieux affilé la paume de la main, pourvu qu'il n'y ait aucune traction latérale. De là résulte aussi, pour faire convenablement une incision, la nécessité de tendre convenablement les parties molles, faute de quoi le tiraillement qu'elles éprouvent rend l'opération plus longue et plus douloureuse. Les mêmes raisons exigent que l'instrument soit parfaitement aiguisé. Il faut aussi qu'il soit bien net, pour ne point introduire dans la plaie de matière étrangère et surtout virulente.

On incise de dehors en dedans, lorsqu'on doit pénétrer lentement et avec

prudence au sein de parties qu'on doit ménager; de dedans en dehors, lorsqu'il s'agit d'agrandir des ouvertures fistuleuses, de débrider des aponévroses ou des sacs herniaires. Dans ces cas, on se sert de sondes cannelées de différents genres pour diriger l'instrument et l'empêcher de se fourvoyer; quelquefois aussi d'instruments complexes, qui portent en même temps et le tranchant et ce qui peut limiter son action.

L'incision de la peau est seule douloureuse avec la section des nerfs; les autres parties molles ne manifestent point de sensibilité: on a pu s'en assurer dans toutes les opérations chirurgicales. La moelle des os, malgré l'opinion vulgaire, ne fait point exception, et dans toutes les amputations ce fait peut être vérifié.

On incise les parties minces et flottantes avec des ciseaux; mais il ne faut avoir recours à cet instrument qui broie toujours un peu les tissus et occasionne par conséquent plus de douleur, que dans les cas où l'on ne peut pas s'en dispenser.

Les incisions doivent être prudemment ménagées; trop petites, comme les font souvent les novices, elles ne produisent pas le résultat qu'on désire; trop étendues ou trop nombreuses, elles multiplient les cicatrices et les difformités, et prolongent le traitement. Il importe que la peau surtout se trouve divisée nettement et dans toute son épaisseur, si l'on ne veut pas augmenter les souffrances des malades, sans nécessité. En un mot, il faut se conformer au vieux précepte *citò, tutò, jucundè* qu'on peut traduire ainsi: Il ne faut jamais couper que quand il faut, ce qu'il faut, comme il faut.

Ajoutons qu'il y a des incisions simples, angulaires, cruciales, rectilignes, courbes, et sinueuses, suivant l'exigence des cas. F. R.

INCLINAISON. Ce mot désigne, en général, la tendance mutuelle de deux lignes, de deux surfaces ou plans, ou de deux solides ou corps, l'un vers l'autre, pour former des angles. En gnomonique, l'inclinaison d'un plan est l'arc du cercle vertical compris entre ce plan et le plan de l'horizon. En astronomie, l'inclinaison d'une planète est l'angle que forme le plan de son orbite avec le plan de l'écliptique, c'est-à-dire de l'orbite terrestre. L'attraction mutuelle des planètes fait varier cette inclinaison; variation qui cause la rétrogradation des nœuds ou points de leurs orbites passant dans le plan de l'écliptique. Il est hors de doute que ce plan lui-même soit soumis à cette variation, dont l'effet est alors de faire approcher la coïncidence de l'écliptique avec l'équateur. *Voy.* ces mots.

Si, dans l'état actuel, les révolutions des nœuds et les perturbations qui en résultent sont pour ainsi dire sans importance relativement à la constitution physique des planètes, il n'en serait pas de même de plus grandes inclinaisons mutuelles de leurs orbites entre elles ou par rapport à l'équateur de chaque planète. Une variation dans la position de l'écliptique, par exemple, qui changerait la distance de son pôle à celui de l'équateur, troublerait nos saisons. « Ainsi, dit sir John Herschel, si le plan de l'orbite de la terre pouvait jamais changer jusqu'à tomber en coïncidence avec l'équateur, nous aurions un printemps éternel sur tout notre globe; et, au contraire, s'il pouvait coïncider avec un méridien, les extrêmes de l'été et de l'hiver deviendraient insupportables. » Mais la variation totale des inclinaisons planétaires est comprise dans de très étroites limites, et les géomètres ont démontré la stabilité du système planétaire, quant aux inclinaisons mutuelles de ses orbites. — *Voir* Bernoulli, *Recherches physiques et astronomiques sur la cause physique de l'inclinaison des plans des orbites des planètes, par rapport au plan de l'équateur*, 2e éd., in-4°, tirée à 25 exempl.

INCLINAISON DE L'AIGUILLE AIMANTÉE. Les expériences dont on s'est servi pour trouver la déclinaison (*voy.*) d'une aiguille aimantée, ne nous indiquent que la direction du plan vertical suivant lequel s'exerce, en chaque lieu, la force magnétique de notre globe. Pour trouver la direction absolue de cette force dans ce plan, plaçons une aiguille d'acier bien cylindrique sur un axe qui lui soit perpendiculaire au milieu de sa longueur; puis suspendons-la ainsi par son centre sur des plans bien polis, et mettons-la dans une position parfaitement horizon-

tale avant de l'aimanter. Lorsque nous nous serons assurés qu'elle est parfaitement en équilibre, communiquons-lui le magnétisme, et remettons-la sur ces supports : alors, si nous la dirigeons dans le méridien magnétique, elle ne se tiendra plus horizontalement. Dans notre hémisphère boréal, l'aiguille se penchera vers le nord ; dans l'hémisphère austral, elle se penchera vers le sud en s'inclinant à l'horizon, et, après quelques oscillations, elle s'arrêtera en formant avec la verticale un certain angle fixe. C'est cet angle qu'on nomme l'*inclinaison magnétique* ou *de l'aiguille aimantée*. On doit conclure de ce phénomène que la force qui influe sur la direction de l'aiguille aimantée ne s'exerce pas horizontalement et qu'elle est dirigée de part et d'autre de l'équateur.

L'inclinaison est encore plus variable dans les différents lieux que la déclinaison. Elle augmente vers le nord, et il y a vraisemblablement dans l'Amérique septentrionale, à environ 14 ou 17° du pôle boréal, une place où l'aiguille prend une position tout-à-fait verticale. Vers le sud, l'inclinaison diminue, et il y a dans la zone torride une ligne qui fait le tour de la terre, qu'on nomme *équateur magnétique* (*voy.*), s'écartant de l'équateur terrestre seulement de 10 à 12°, où l'aiguille demeure horizontale ; au-delà de cette ligne, le côté sud de l'aiguille commence à s'incliner, d'autant plus fortement qu'on s'éloigne davantage, et il est probable que dans la Nouvelle-Zélande, environ à 35 ou 40° du pôle austral*, il y a une place où l'aiguille prend encore une situation verticale. Le pôle magnétique, qu'on suppose dans l'Amérique septentrionale, prend le nom de pôle boréal, celui qui se trouve à la Nouvelle-Zélande doit être appelé pôle austral.

Comme la déclinaison, mais beaucoup plus lentement et dans des limites infiniment plus petites, l'inclinaison change aussi, dans un même lieu, avec le temps par le mouvement progressif des nœuds ou points d'intersection de l'équateur magnétique avec l'équateur terrestre. Ce mouvement, dirigé de l'est à l'ouest, a été découvert par M. Arago, sur la comparaison des observations de Cook et de Duperrey, de Van Couver et de M. Freycinet. Il se manifeste dans les deux hémisphères, et produit un changement des latitudes magnétiques, d'où résulte le changement d'inclinaison de l'aiguille pour les mêmes lieux terrestres. M. de Humboldt a déterminé ces changements annuels d'inclinaison avec une précision de quelques fractions de minutes.

Pour mesurer exactement l'inclinaison magnétique, on place l'axe de suspension de l'aiguille au centre d'un cercle vertical de cuivre dont le limbe, divisé en degrés, tourne autour d'un axe pareillement vertical, de manière à pouvoir être placé dans tous les azimuts (*voy.*). Cet axe du cercle vertical est lui-même placé au centre d'un autre cercle horizontal, également divisé en degrés, qui sert à déterminer la direction dans laquelle on a tourné le premier cercle ; cet appareil s'appelle *boussole d'inclinaison*.

On a trouvé ainsi que l'inclinaison à Paris est d'environ 70° vers le nord.

Lorsqu'une aiguille d'inclinaison a été dirigée dans le plan du méridien magnétique et a pris naturellement la direction qui lui convient, si on la détourne tant soit peu de cette direction, elle y revient par une suite d'oscillations, de même qu'un pendule (*voy.*) sollicité par la pesanteur revient à la verticale lorsqu'on l'en a écarté. Ces deux phénomènes sont absolument pareils, et, dans l'un comme dans l'autre, l'intensité de la force est indiquée par la plus ou moins grande rapidité des oscillations. On peut donc, en comptant le nombre des oscillations d'une même aiguille à différentes latitudes, savoir si la force magnétique qui les produit est constante ou variable, et quelles sont les lois de ces variations, de même que les oscillations du pendule servent à déterminer les variations de la pesanteur. Des expériences de ce genre, faites par M. de Humboldt, ont prouvé que les oscillations de l'aiguille aimantée s'accélèrent en allant de l'équateur magnétique vers les pôles, ce qui montre que la force magnétique du globe augmente en allant d'une de ses limites à l'autre de la même manière que

(*) M. Dumont d'Urville place le pôle magnétique austral sur la terre *Adélie* qu'il a découverte en 1840, vers 66° 30' lat. sud, et 138° 21' long. est.

cela a lieu pour la pesanteur terrestre.

La Société royale de Londres a entrepris (1839) une grande série de recherches et d'observations sur tous les points de la terre, pour trouver la direction des lignes magnétiques du globe et les variations de cette force mystérieuse, dont on examinera la nature au mot MAGNÉTISME TERRESTRE. L. L-T.

INCLINATION. Transporté du physique au moral, ce mot exprime, comme celui de *passion*, une disposition de l'âme, une pente de la volonté vers certains objets ou certaines personnes; c'est un désir continu, permanent, d'une influence ordinaire. Mais l'inclination n'a pas la force de la passion; son seul caractère distinctif est sa spécialité, c'est-à-dire consiste à marquer les directions particulières de l'âme. C'est ce qui résulte de l'étymologie même du mot *inclination :* il indique simplement que, au lieu de rester indifférent, de ne pencher d'un côté ni d'autre, on se sent porté dans un certain sens, on a un goût arrêté, on a fait un choix. Autant il y a de buts vers lesquels aspirent de préférence et constamment les volontés des hommes, autant il y a en eux d'inclinations. C'est à la différence des inclinations, dont la variété est très grande par conséquent, qu'il faut rapporter la différence des vocations et des caractères.

Puisque nos inclinations exercent, ainsi que nos passions, une action de tous les instants sur notre conduite, et puisqu'elles comprennent toutes les déterminations et, pour ainsi dire, toutes les inflexions de notre âme vers certains buts d'activité, rien ne serait plus déraisonnable que de les négliger. Il importe au bonheur et à la moralité de chacun de les régler, de faire prévaloir les bonnes sur les mauvaises. Heureusement, elles offrent moins de résistance que les passions, parce qu'elles ont moins de force et de vivacité. D'ailleurs, si quelques-unes sont naturelles et dépendent du tempérament, la plupart résultent d'habitudes contractées ou d'impressions reçues; c'est en cela surtout que les inclinations diffèrent des *penchants* (*voy.*). Or, non-seulement nous pouvons les maîtriser toutes en favorisant ou bien en empêchant leur développement, mais encore nous pouvons, à l'égard de celles qui s'acquièrent, leur donner ou ne pas leur donner lieu de naître; de là le pouvoir de l'éducation. En surveillant nos premières impressions, dont elle dispose en partie, elle détermine notre âme à *incliner*, à se porter habituellement vers tels ou tels objets; moyen précieux de préparer à la raison, pour la conduite future, d'utiles auxiliaires. Car on a beau traiter les inclinations de faits moralement insignifiants et vouloir détruire leur influence, c'est à elles, en réalité, que nous obéissons le plus souvent. Mieux vaut donc les régler et les tourner à bien, que de tenter la chimérique entreprise de les déraciner toutes.

Lorsque l'inclination a pour objet une personne, c'est un commencement d'amour ou d'amitié (*voy.* ces mots) qui tient à la spécialité de notre organisation, à un goût qui nous est propre; on ne saurait se l'expliquer, c'est le secret de la nature. Elle est, de plus, vague et indéterminée; ce qui fait qu'on ne dit pas *donner des témoignages d'inclination*, comme on dit *donner des témoignages d'amour* ou *d'amitié*. Elle emporte une idée de préférence, mais de préférence instinctive, aveugle, non réfléchie. L-F-E.

INCOGNITO, adverbe italien, formé du latin *incognitus*, inconnu. Par caprice ou par de hautes convenances politiques, les princes voyagent quelquefois *incognito*, c'est-à-dire qu'ils consentent à déposer momentanément leur caractère exceptionnel et à n'être que de simples mortels, à condition bien entendu qu'à travers le voile diaphane de leur travestissement on ait soin de reconnaître toujours leur majesté ou leur altesse. L'*incognito* d'un souverain est la plus transparente des fictions, puisqu'elle n'équivaut pas même à celle qui, sur la scène, met pendant deux heures aux mains d'un artiste le sceptre du « roi des rois. »

Il arrive cependant que des princes, par ennui, par hasard, ou bien par le désir sincère d'épier les vœux de leurs sujets, d'entendre leurs plaintes et d'y porter remède, se mêlent inconnus dans la foule, et l'histoire ancienne et moderne a consigné dans ses pages les moins graves plus d'une anecdote piquante sur ces tournées

fortuites ou préméditées. Nous renvoyons le lecteur à l'histoire d'Haroun al Raschid et aux *Mille et une Nuits* qui en sont le roman. Dans les temps modernes, nous choisirons pour exemple ce bon roi Maximilien de Bavière, qui affectionnait les façons bourgeoises, et s'amusait volontiers des rencontres inattendues auxquelles l'exposait souvent sa royauté déguisée. Mais cette abdication momentanée de leur dignité ne rentre point dans l'*incognito* officiel.

L'incognito d'un auteur, qui s'affuble d'un nom de guerre pour se cacher aux yeux du public, est très souvent un mensonge à jour, comme l'incognito d'un prince. On est convenu d'appeler du terme de *pseudonyme* cette ruse innocente. L'anonyme (*voy.*) même, sans excepter celui des premières représentations, n'est pas toujours un *incognito* sérieux. L. S.

INCOMBUSTIBLES. Cet adjectif, qui exprime la propriété attribuée autrefois à certaines substances de résister à l'action du feu, est presque un mot vide de sens aujourd'hui. Il est, en effet, reconnu maintenant qu'il n'existe pas de corps véritablement incombustibles. Les minéraux, les pierres, les alcalis, l'eau elle-même, sont des combinaisons d'éléments qui ne sauraient échapper à la décomposition par le feu. C'est donc à tort si des voyageurs ont assuré qu'il se trouvait en quelques endroits de l'Espagne et de l'Italie des arbres sur le bois desquels ni le feu des brasiers, ni celui d'un miroir ardent ne produisaient d'effet. Pline et Vitruve attribuent cette propriété au *laryx;* mais l'arbre que les botanistes appellent ainsi est loin de la posséder.

Une seule substance peut-être semblerait déroger à la règle commune : nous voulons parler de l'amiante (*voy.* ce mot). On sait qu'avec ce fossile soyeux, nommé aussi *asbeste* ou incombustible, les anciens faisaient des tissus qu'ils nettoyaient en les jetant dans les flammes, des tuniques funéraires pour y brûler les morts, des mèches pour les lampes sépulcrales. Il est vrai que, de nos jours, on a également utilisé la propriété qu'a cette substance d'éprouver peu de perte quand elle est soumise à l'action du feu (*voy.* Aldini); mais des expériences consciencieuses et bien dirigées ont prouvé qu'au bout d'un certain temps elle finissait par s'y décomposer comme toutes les autres. D'où il suit que c'est encore par un abus de mot qu'on appelle incombustibles les différents objets que l'on fabrique avec cette matière, tels que des bourres de briquets phosphoriques, des mèches de veilleuses, des dentelles grossières, des vêtements pour les pompiers, et même un papier qui, s'il était plus connu, pourrait devenir précieux pour les actes publics. Tous ces produits peuvent supporter longtemps l'action du feu, mais non lui résister absolument. A bien plus forte raison devrait-on refuser cette qualification aux toiles, papiers et bois imprégnés d'une dissolution de certains sels solubles (les phosphates, les silicates, etc.), que l'on emploie dans les théâtres pour éviter les incendies. Ainsi préparées, ces matières, comme l'a prouvé M. Gay-Lussac, ne jettent pas de flamme en brûlant et avertissent du danger par l'odeur qu'elles répandent : elles sont donc ininflammables, mais non pas incombustibles.

Dès la plus haute antiquité, il s'est trouvé des hommes qui se sont prétendus incombustibles ou qui ont passé pour tels. Les prêtresses de Diane persique, à Tyane, marchaient sur des brasiers ardents; Virgile nous apprend que les prêtres du temple d'Apollon sur le mont Soracte en faisaient autant; Strabon attribue des prouesses semblables aux prêtresses de la déesse Feronia. L'imposteur Barcokheba (*voy.*) qui, sous le règne d'Adrien, excita les Juifs à la révolte en se disant le Messie, tenait dans sa bouche de la paille embrasée et vomissait des flammes. Il est question dans l'histoire d'Espagne des *saludadores* et des *santiguadores*, prétendus descendants de sainte Catherine, se disant incombustibles par droit de naissance, qui se lavaient les mains dans du plomb fondu et jouaient avec des lames de fer rouge. Au moyen-âge, lorsque l'on avait recours à ce qu'on appelait le *jugement de Dieu* (*voy.* Épreuves judiciaires), ceux qui voulaient prouver leur innocence traversaient des bûchers enflammés, saisissaient des barres de métal ardent, etc. Plus tard, les convulsionnaires (*voy.*) renouvelèrent

des jongleries dans lesquelles Marie Sonnet, surnommée *la Sœur au Feu* ou *la Salamandre*, se fit une réputation toute particulière. Dans le courant du XVII[e] siècle, un Anglais, Richardson, et au commencement de celui-ci, un Espagnol, ont éveillé l'attention des savants par leur prétendue incombustibilité. Ils mâchaient des charbons ardents, tenaient dans leur main et sur leur langue du soufre enflammé, faisaient cuire un morceau de viande dans leur bouche, saisissaient un fer rouge avec les mains et avec les dents, avalaient du verre fondu, du soufre et de la poix bouillants, vomissaient des flammes et faisaient mille autres miracles de cette espèce. Les recherches de l'académicien Dodart et du professeur Sementini eurent bientôt démontré que l'incombustibilité de ces hommes n'avait rien de réel; ils acquirent la certitude qu'elle était le résultat d'une constitution personnelle et d'une longue habitude qui leur permettaient de supporter sans danger, mais non pas toujours sans souffrance, un très haut degré de chaleur. Au moyen de frictions répétées avec de l'acide sulfureux, ou bien de l'alun et du savon dur, le professeur Sementini parvint à donner à sa peau assez d'insensibilité pour y pouvoir appliquer un fer rouge; il réussit aussi à avaler de l'huile bouillante. Il suffit de ces expériences et de la révélation de quelques petits artifices familiers aux jongleurs pour rendre compte des prodiges des incombustibles. V. R.

INCOMMENSURABLES. Deux quantités sont dites incommensurables lorsqu'elles ne peuvent avoir une mesure commune. Par exemple, le côté d'un carré est incommensurable avec sa diagonale, parce que le côté étant représenté par 1, la diagonale est représentée par $\sqrt{2}$ (la racine carrée de 2), suivant la loi du carré de l'hypoténuse (*voy.*), et qu'il n'existe aucun nombre, si petit qu'il soit, qui puisse rendre exactement la racine carrée de 2. De même la circonférence du cercle est incommensurable avec son rayon.

Lorsqu'on ne peut assigner exactement une racine quelconque d'une quantité, c'est que cette quantité n'est pas une puissance parfaite du degré de la racine donnée. Par exemple, 3 n'est pas un carré parfait, car puisque le carré de 1 est 1, et que celui de 2 est 4, il s'ensuit que la racine carrée de 3 est nécessairement entre 1 et 2; elle sera donc 1 et une fraction. Mais, à quelque puissance qu'on l'élève, une fraction reste toujours une fraction, et, par conséquent, une puissance quelconque d'un nombre fractionnaire ne peut être un nombre entier. Le carré de l'unité suivie d'une fraction quelconque ne sera donc jamais exactement 3. Par la même raison, 2, 5, 7, etc., ne sont point des puissances parfaites du second, du troisième degré, etc. De même, algébriquement, a ou a^1 n'est pas un cube parfait, parce qu'il n'est point de quantité littérale qui, multipliée par elle-même deux fois, donne a, ou, ce qui revient au même, parce qu'on ne peut diviser exactement par 3 l'exposant 1 de a^1, ni, par conséquent, extraire la racine cubique exacte de a. En général, toutes les quantités dont on cherche une racine quelconque sont incommensurables avec l'unité lorsqu'elles ne se réduisent pas à des nombres entiers par l'extraction des racines. Alors ces quantités prennent le nom de *nombres irrationnels*. Leurs racines, dites *sourdes* ou *incommensurables* ne peuvent que s'indiquer : $a^{\frac{1}{3}}$ ou $\sqrt[3]{a}$ indique la racine cubique de a, et $\sqrt[3]{a^7}$ ou $a^{\frac{7}{3}}$ la racine cubique de a^7.

Il y a peu d'équations (*voy.*) où l'on ne rencontre des incommensurables, c'est-à-dire des racines de puissances imparfaites, sur lesquelles cependant il faut faire toutes les opérations qu'exigent les différentes règles de la solution des équations. Ce calcul se fait de deux manières : l'une par le *calcul des radicaux* (*voy.*) dans lequel on laisse le signe radical aux termes dont on exprime les racines; et l'autre qu'on nomme le *calcul des puissances par leurs exposants* (*voy.*), en substituant des exposants négatifs ou fractionnaires à la place des signes radicaux, et sur lesquels on opère comme s'ils étaient entiers ou positifs, en observant néanmoins à leur égard les règles prescrites pour les fractions ou pour les signes. Si nous avions par exemple à calculer sur la racine m (quelconque, carrée, cubique, tc., n'im-

porte) d'un nombre a irrationnel, suivant la première méthode nous écririons $\sqrt[m]{a}$, suivant la seconde, a^{-m}, $a^{\frac{1}{m}}$, ce qui exprime la même quantité. L. L-T.

INCOMPATIBILITÉ. Dans la langue du droit, ce mot exprime l'impossibilité qu'il y a que deux fonctions soient remplies en même temps par la même personne.

Il est un genre d'incompatibilité qui a pour but d'assurer la distinction des pouvoirs : telle est celle qui existe entre les fonctions administratives et les fonctions judiciaires. Certaines incompatibilités sont fondées sur la hiérarchie des fonctions, ou sur l'impossibilité réelle, pour un même individu, de suffire à deux espèces de fonctions. Enfin, il en est d'autres que des motifs de convenance ont fait admettre.

Nous présenterons succinctement le tableau des principales incompatibilités établies par les lois françaises.

Il y a incompatibilité entre les fonctions de député et celles de préfet, de sous-préfet, de receveur général, de receveur particulier des finances et de payeur (loi du 19 avril 1831).

Il est de principe que nul ne peut exercer ni concourir à l'exercice d'une autorité chargée de la surveillance médiate ou immédiate des fonctions qu'il exerce dans une autre qualité. En conséquence, ne peuvent être membres des conseils généraux ou des conseils d'arrondissement : 1° les préfets, sous-préfets, secrétaires généraux et conseillers de préfecture; 2° les agents et comptables employés à la recette, à la perception ou au recouvrement des contributions, et au paiement des dépenses publiques de toute nature; 3° les ingénieurs des ponts et chaussées et les architectes employés par l'administration dans le département; 4° les agents forestiers en fonctions dans le département et les employés des bureaux des préfectures et sous-préfectures (loi du 22 juin 1833).

Il y a incompatibilité entre les fonctions de maire ou adjoint et celles : 1° de membre des tribunaux de première instance et des justices de paix, à l'exception cependant des juges suppléants et des suppléants des juges de paix; 2° de ministre d'un culte; 3° de militaire et employé des armées de terre et de mer, en activité de service ou en disponibilité; 4° d'ingénieur des ponts et chaussées et des mines, en activité de service; 5° d'agent et employé des administrations financières et des forêts; 6° de fonctionnaire et employé des colléges communaux et d'instituteur primaire; 7° de commissaire et d'agent de police (loi du 21 mars 1831).

Le service de la garde nationale est incompatible avec les fonctions des magistrats qui ont le droit de requérir la force publique, tels que les ministres, les préfets, sous-préfets, maires, adjoints, commissaires de police, procureurs généraux, procureurs du roi et leurs substituts, juges d'instruction, juges de paix, etc. (loi du 22 mars 1831).

Les emplois de l'administration forestière sont incompatibles avec toutes autres fonctions, soit administratives, soit judiciaires (Code forestier, art. 4).

Sous l'ancien régime, la matière qui nous occupe était réglée par l'ordonnance de Philippe IV, de 1302, par celles de Blois, de Moulins et d'Orléans, et par l'ordonnance de François Ier, de 1535. La déclaration du 23 octobre 1680, confirmée par les édits d'août 1705 et de septembre 1706, et par une déclaration du 19 avril 1727, avait décidé que les offices de judicature étaient incompatibles avec les charges de la maison du roi et des princes. Nos lois modernes n'ont point reproduit cette dernière disposition. E. R.

INCOMPÉTENCE. Ce mot s'explique par ce qui a été dit à l'art. COMPÉTENCE, et il nous reste peu de chose à ajouter.

Il y a incompétence quand un juge n'a pas le pouvoir de connaître d'une contestation.

On distingue deux sortes d'incompétence : l'incompétence matérielle (*ratione materiæ*), et l'incompétence personnelle (*ratione personæ*).

L'incompétence est *matérielle* lorsqu'on porte devant un tribunal une affaire qui n'est pas dans ses attributions, par exemple une affaire civile devant un tribunal de commerce. Elle est *person-*

nelle quand les parties, à raison de leur domicile, ou pour autre cause, ne sont pas justiciables du juge devant lequel la demande est formée.

L'incompétence personnelle doit être proposée *in limine litis*, avant toutes autres exceptions et défenses, car, dès que le défendeur a reconnu une juridiction, il ne peut plus la décliner. Mais si l'incompétence est matérielle, le renvoi peut être demandé en tout état de cause, et, alors même qu'il n'est pas demandé, le tribunal doit l'ordonner d'office. Le vice de cette incompétence est radical et ne peut se couvrir ni par l'acquiescement, ni par la comparution des parties.

L'incompétence doit être proposée par le défendeur devant le tribunal même dont il veut décliner la juridiction, sauf à interjeter appel si l'affaire est injustement retenue. Cet appel est suspensif, et empêche les premiers juges de passer au jugement du fond. E. R.

INCONNUE (math.), nom que l'on donne à la quantité cherchée dans la solution d'un problème. On représente ordinairement les quantités inconnues par quelques-unes des dernières lettres de l'alphabet, x, y, z, u, v, pour les distinguer des quantités connues que l'on représente par les premières lettres, a, b, c, etc., et de celles qui restent arbitraires dans la question et qu'on représente par les lettres du milieu de l'alphabet, m, n, etc. La puissance la plus élevée de l'inconnue dans une équation, constitue le degré de cette équation (*voy.* DEGRÉ), ainsi $3x = 4a$ est une équation du premier degré, et $3x^3 = 2ax^2$ est une équation du troisième degré. L. L-T.

INCONSÉQUENCE. Provenant chez les uns de l'esprit, chez d'autres du caractère, l'inconséquence est assurément un des travers les plus communs dans la société. Suivant les circonstances ou les objets auxquels on l'applique, on peut la considérer comme un défaut ou comme un vice. Ainsi, que l'on manque pour un sujet futile à une parole légèrement donnée, c'est une inconséquence pardonnable; elle doit au contraire être sévèrement blâmée quand elle a fait enfreindre, en matière grave, une promesse solennelle et qu'elle a nui à d'autres qu'à son auteur.

Tous les hommes se montrent parfois plus ou moins inconséquents; heureux ceux qui ne le sont que dans les petites choses! Mais ceux-là même sont rares, surtout à l'âge des passions, qui toutes entraînent l'inconséquence à leur suite, soit par manque de logique, soit par de faux calculs et des raisonnements vicieux.

L'inconséquence est dans les mœurs, quand elles rendent un époux ridicule par suite des désordres de sa femme; elle est dans l'opinion, quand celle-ci permet ou honore même ce que la loi défend et punit. Nous en avons un exemple frappant dans le duel, poursuivi par nos tribunaux et applaudi sur nos théâtres. Autre exemple d'une inconséquence à peu près générale : tout le monde convient que nul ne doit être responsable des fautes ou même des crimes de ses proches; mais cela n'empêche pas que la famille innocente d'un coupable atteint par la justice ne fasse naître partout d'injustes sentiments de répulsion. Et pour descendre à quelque chose de moins grave, tout en convenant qu'on ne peut reprocher à personne les torts de la nature à son égard, n'est-on pas toujours disposé à railler un borgne, un bossu, etc.? Rien n'est sans doute plus inconséquent, et pourtant rien n'est plus commun.

Dans nos cercles polis, où le langage atténue presque toujours la gravité de certaines fautes, le mot d'*inconséquence* a été adopté, à l'égard du beau sexe, pour lui épargner un terme plus dur. Telle femme a fait une ou des *inconséquences*, dit-on dans les salons; mais comme chacun connaît en pareil cas la valeur réelle du mot, on est loin, dans le monde, de placer sur la même ligne l'homme *inconséquent* et la femme *inconséquente*. M. O.

INCONTINENCE (médecine). Lorsque, par le relâchement du sphincter, espèce de muscle circulaire qui, dans l'économie animale, ferme les divers réservoirs, les matières qui s'y trouvent contenues s'en échappent sans que le malade puisse les retenir, il y a ce qu'on nomme *incontinence*. L'issue des matières par une déchirure ou une perforation fistuleuse forme une classe différente d'infirmités, bien que les résultats soient semblables en apparence. C'est surtout à l'in-

continence des matières fécales, et plus particulièrement à celle de l'urine, que l'art est appelé à remédier, et que le mot incontinence s'applique dans le langage ordinaire. D'ailleurs, il est rare que la première maladie existe sans la seconde, et le plus habituellement elle est le symptôme d'une affection beaucoup plus grave de la moelle épinière, lorsqu'elle n'est pas la conséquence irrémédiable de l'affaiblissement sénile. Il n'y a plus alors qu'à parer aux graves inconvénients qui accompagnent ces désordres, par le moyen d'appareils destinés à recevoir et à contenir les matières qui s'échappent à chaque instant, afin de garantir la peau de leur contact irritant. Quelquefois l'incontinence d'urine peut être attribuée à la présence d'un corps étranger, tel qu'un calcul (*voy.*), lequel, engagé dans le sphincter, l'empêche de se fermer régulièrement : le remède alors est facile. Il en est de même de celle qui se lie à l'inflammation de la vessie.

Quant à l'incontinence d'urine des enfants que l'on voit quelquefois se prolonger jusque dans l'adolescence et même dans la jeunesse, il est souvent difficile d'en trouver l'origine et le traitement. Car indépendamment des cas où elle dépend de ce que, dans un sommeil profond et souvent même sous l'influence d'un rêve trompeur, l'enfant laisse échapper l'urine, surtout lorsqu'il a usé le soir d'abondantes boissons, cas dans lesquels la guérison est toujours obtenue avec un peu d'attention et de surveillance, il en est d'autres où, malgré tous ces soins, malgré le désir qu'a le malade lui-même de se débarrasser d'une infirmité dégoûtante et pénible, l'incontinence subsiste opiniâtrément. Nous ne parlons pas ici de l'incontinence simulée dans un intérêt quelconque et qu'on déjoue par une vigilante surveillance.

L'incontinence est plus commune chez les garçons que chez les filles; elle n'a lieu généralement que la nuit, et s'observe plus particulièrement chez les enfants faibles et mal constitués. On remarque même qu'il y a une notable disproportion entre la quantité d'urine sécrétée la nuit et celle qui se produit pendant la journée, observation importante à noter. Elle parait dépendre d'une atonie du col de la vessie, à laquelle se joint une faiblesse des reins qui se laissent traverser en quelque sorte mécaniquement par les liquides circulants.

Le traitement tonique est celui qui compte le plus de succès, lorsqu'on le dirige localement sur les organes urinaires et sur l'économie tout entière. Le temps est un auxiliaire d'autant plus indispensable que la maladie est venue plus lentement. La puberté, dans les deux sexes, est souvent le signal d'une guérison qu'on avait en vain attendue jusque-là.

Ainsi donc, nourriture substantielle et un peu stimulante, vêtements de laine pour exciter la transpiration, lit un peu ferme, bains froids et gymnastique : tels sont les moyens principaux à employer. On peut y joindre l'électricité portée sur la vessie, l'usage des cantharides qui agissent spécifiquement sur cet organe, la noix vomique dont l'action excitante de la contractilité est si puissante. Mais ces moyens ont besoin d'être administrés d'une main prudente. F. R.

INCONTINENCE (mor.). L'incontinence occupe, dans la hiérarchie des vices, la même place que la chasteté dans l'ordre des vertus; celle-ci combat et surmonte les désirs des sens, tandis que l'autre cède à leur délire. Ce vice, dont le principe est tout matériel, puisque, lorsque l'imagination en est le véhicule, il prend le nom de *libertinage* (*voy.*), porte cependant dans ses effets les plus graves atteintes à la morale. Chez ceux qui s'y livrent, il étouffe la voix du devoir, et il va même jusqu'à leur faire méconnaître les plus saintes lois de la nature. La Bible nous en offre des exemples effrayants, entre autres dans Amnon et sa sœur Thamar*; mais c'est surtout chez les hommes revêtus du pouvoir que l'incontinence devient d'autant plus coupable qu'elle produit des effets plus désastreux, et que la faute d'un chef peut compromettre le salut d'un peuple entier. C'est elle qui fait de David le meurtrier du fidèle et vaillant Urie; par elle seule, Salomon déchoit de ce beau titre du plus sage des rois; elle livre Samson aux ciseaux de Dalila, et Holopherne au glaive de Judith; par elle encore, les Tarquins perdent l'empire et les décemvirs la puis-

(*) 2 *Sam.* (ou 2 *Rois*), XIII, 1 *sqq.*

sance, et après la mort de Lucrèce, celle de Virginie devient le signal de la liberté de Rome.

Il serait trop long de retracer ici, même en abrégé, l'histoire des désordres qui, dans tous les temps, sont nés de cette funeste passion; les annales du monde en offrent en foule des exemples déplorables. Chez la plupart des Césars romains, l'incontinence poussée à son dernier terme ne peut être dignement caractérisée que par le nom de débauche (*voy.*). Ce fut elle qui inspira les crimes qui, aux jours de Chilpéric et de Frédégonde, ensanglantèrent le berceau de la monarchie française; et par malheur, à presque toutes les époques de notre histoire, on la trouve liée aux grandes calamités publiques. En s'abandonnant à l'incontinence, Charles VII est sur le point de perdre à la fois sa couronne et l'honneur; ce vice, qui cause la mort de François Ier, porte le trouble dans la maison de Henri II, déshonore le règne de Henri III, et peut-être, chez son noble successeur, offre un motif à la vengeance qui arme contre lui la main de Ravaillac; enfin, après avoir souillé les jours de la régence, elle livre la France, flétrie par les longues turpitudes du règne de Louis XV, aux expiations sanglantes de la révolution; mais là encore elle se personnifie d'abord dans la figure de Mirabeau, plus tard sous les traits de Danton, et enfin, pendant le règne éphémère du directoire, elle réalise en cent lieux les lubriques orgies de Rome et de Caprée,

Et lassata.... necdùm satiata, recessit.

Alors, il est vrai, l'incontinence trouvait un stimulant et un auxiliaire dans la facilité du divorce, si énergiquement et si à propos qualifié, par Mme de Staël, de *sacrement de l'adultère*. Aujourd'hui, si ce vice n'est peut-être pas assez flétri par l'opinion, il a cessé du moins de trouver dans la législation un encouragement et une sauvegarde. Nous n'avons pas besoin de dire que, si le paganisme a quelquefois fait plus que de la tolérer, l'incontinence a toujours été sévèrement condamnée par le christianisme. P. A. V.

INCRÉDULITÉ. Ce n'est pas, en général, le contraire de la crédulité (*voy.*), l'obstination à ne pas croire ou au moins la disposition de ne croire qu'à bon escient : c'est plus généralement l'état de l'homme qui résiste à une croyance religieuse, qui la rejette comme peu fondée en raison, et qui fait de la raison, de sa raison à lui bien entendu, le seul arbitre en matière religieuse. Dans ce sens donc, l'incrédulité, c'est le manque de foi, et nous renvoyons le lecteur à ce mot. Nous répéterons seulement ce que d'autres ont dit avant nous, que l'incrédulité, qui d'ailleurs rejette quelquefois même les preuves les plus convaincantes, peut fort bien se trouver dans un esprit très crédule du reste, et qu'elle n'est pas, certainement, à elle seule une marque de supériorité intellectuelle.

L'incrédulité de l'apôtre Thomas (*voy.*) est devenue proverbiale; celle-ci tenait un peu des deux caractères, de l'absence d'une foi suffisante en Jésus et de cette disposition d'esprit qui se méfie d'un fait qu'on annonce et dont la réalité n'est pas évidente ou palpable. X.

INCROYABLES, *voy.* DANDY et MODE.

INCRUSTATION. C'est, en général et d'après l'étymologie, l'encroûtement ou la formation d'une croûte (en latin *crusta*). Ainsi, on désigne sous ce mot les dépôts que font, à la surface des vases qui les contiennent ou des corps qu'on y plonge les solutions salines en général. Ce n'est pas tout-à-fait la cristallisation (*voy.*), puisque les molécules ne se déposent pas suivant un ordre régulièrement géométrique. En général, lorsqu'un corps étranger vient à se trouver en contact avec une dissolution concentrée d'un sel peu soluble, il en provoque la précipitation plus ou moins rapide. Les eaux chargées de carbonates présentent ce phénomène au plus haut degré, l'acide carbonique se dégageant facilement au contact de l'air; elles le présentent surtout lorsqu'elles sont agitées ou qu'elles tombent d'une certaine hauteur. La formation des pierres dans la vessie a lieu de cette façon.

Il y a longtemps qu'on a observé cette propriété *incrustante* des eaux minérales chargées de carbonate de chaux, et qu'à Saint-Nectaire et Saint-Allyre (Puy-de-Dôme), à Arcueil, près Paris, aux bains de Saint-Philippe en Toscane, on avait vu des

stalactites considérables se former, des fruits, des animaux, des coquilles être bientôt revêtus d'une enveloppe pierreuse, et les tuyaux de conduite se doubler rapidement d'une couche solide qui en obstruait le calibre. L'industrie et l'art lui-même s'emparèrent bientôt de ce fait pour obtenir, par un moulage naturel, des médailles, des vases, des statues, etc., en plaçant sous un filet d'eau des moules creux. Une application plus récente et plus curieuse consiste à précipiter les métaux des dissolutions salines au moyen de la pile, pour faire des ouvrages analogues sans avoir recours au procédé dispendieux et difficile de la fusion. Les premiers résultats *électrotypiques* présentés, cette année, à l'Académie des Sciences (Institut de France) permettent d'en espérer de plus importants.

Le nom d'incrustation s'applique aussi à certains ouvrages d'ébénisterie, d'orfévrerie, etc., qui consistent à remplir de diverses matières des cavités pratiquées à la surface des objets, afin d'y faire des dessins et des figures propres à en augmenter l'agrément et le prix. Sur les meubles auxquels l'ébéniste Boule (*voy.*) a laissé son nom, l'ivoire, l'écaille, le cuivre, les bois de diverses couleurs, sont incrustés en arabesques capricieuses et hardies que la mode a repris de nos jours sous sa protection. Ce genre de travail se rapporte à la marqueterie ou à la tabletterie, de même que les incrustations sur métaux sont ou des émaux ou de la damasquinerie. De leur côté, les mosaïques sont formées d'incrustations de pierres. *Voy.* tous ces mots. F. R.

INCUBATION, du latin *in-cubare*, être couché dessus. C'est l'acte par lequel les oiseaux, au moyen de la chaleur du corps, couvent (même mot de *cubare*) leurs œufs, c'est-à-dire les entretiennent dans une température qui permet au germe qu'ils renferment de se développer, de s'animer et de former un embryon.

La couvée, c'est la quantité d'œufs que peut faire éclore une femelle. Cette quantité varie, selon les espèces, depuis un jusqu'à vingt, et même au-delà. Il ne sera question ici que des couvées d'oiseaux, qu'on a le mieux étudiées.

Les œufs, après la ponte, resteraient stériles s'ils n'étaient couvés. Il faut, pour le succès de l'incubation, le concours de plusieurs circonstances, et notamment une température de 38° centigrades environ. La mère, en s'accroupissant sur les œufs qu'elle a pondus, suffit à la produire. L'air joue aussi un rôle important dans les phénomènes de l'incubation : il est prouvé, en effet, que le petit oiseau respire l'air tamisé en quelque sorte à travers les pores de sa coquille. On conçoit néanmoins qu'il n'est pas de la même nécessité dans les premières heures de cet acte.

L'incubation paraît exiger un temps d'autant plus long que l'oiseau doit naître plus développé : ainsi, dans les espèces qui marchent en sortant de la coquille, elle est de 20 jours au moins, tandis qu'elle n'est que de 12 à 15 jours dans la plupart des petites espèces. Le mâle ne partage ce soin que pendant un petit nombre d'heures, et dans les espèces seulement où il n'a qu'une femelle. On voit d'abord le germe parsemé de linéaments rouges : ce sont les vaisseaux sanguins qui se rendent vers le cœur, dont on aperçoit bientôt les mouvements; on commence peu après à distinguer les différentes parties du corps, mais encore dans un état de semi-fluidité. Le blanc de l'œuf ou *albumine* diminue à mesure que le fœtus acquiert plus de développement. Le jaune n'est absorbé que peu d'instants avant la naissance du petit oiseau, dans les intestins duquel on le retrouve. A l'heure marquée par la nature, il brise de la pointe tranchante de son bec l'enveloppe qui le retenait captif. — On a mis à essai différents procédés pour faire éclore des œufs de poule à l'aide d'une chaleur artificielle. Quoiqu'on en ait obtenu quelques succès, il ne paraît pas qu'on soit parvenu encore à se procurer ainsi des poulets, à un prix moindre que celui de ces mêmes animaux élevés par leur mère. C. S-TE.

INCUBES et **SUCCUBES**. On croyait autrefois, et l'on a cru longtemps, que le diable pouvait avoir commerce avec l'espèce humaine. « *Incubes*, dit Ambroise Paré, au livre *Des monstres et prodiges*, ce sont démons qui se transforment en guise d'hommes, et ont copulation avec les femmes sorcières; *succubes*, ce

sont démons qui se transmuent en guise de femmes. Et telle habitation ne se fait pas seulement en dormant, mais aussi en veillant ; ce que les sorciers et sorcières ont confessé et maintenu plusieurs fois, quand on les exécutait à mort. » Suivant le récit de ceux qui passaient pour être ainsi possédés, le démon s'attaquait aux femmes mariées plutôt qu'aux jeunes filles, parce qu'en les plongeant dans l'adultère, il les faisait manquer à plus de devoirs. Le plus souvent il se présentait dans la nuit à côté même de l'époux endormi, ou le soir dans un lieu isolé ; quelquefois aussi à la lumière du jour, sous la forme trompeuse d'un amant aimé ou d'un prétendant éconduit; parfois encore, le perfide ! sous celle d'un mari, il s'emparait de l'objet de ses désirs, tantôt par surprise, tantôt par belles paroles, voire même par violences.

De graves et même de saints personnages ont discuté longuement sur la possibilité d'un semblable commerce. Saint Justin, saint Clément d'Alexandrie, Tertullien, saint Cyprien, saint Jérôme et saint Augustin (*Cité de Dieu*, livre XV, chap. 22 et 23), n'ont pas nié que Satan transformé pût exercer les œuvres de nature. De nombreux démonographes, Wyer, Bierman, Godelman, Cardan, Porta, Jacob, Rueff, Bodin, ont combattu ou soutenu cette opinion. Mais plus hardis qu'eux tous, Pierre de la Palude, Martin d'Arles et surtout le jésuite Delrio, ont prétendu prouver cette possibilité. Les personnes curieuses de ces détails, que nous devons nous interdire, pourront les trouver au livre déjà cité des Œuvres d'A. Paré ou dans le *Dictionnaire philosophique* de Voltaire, au mot *Incubes*.

L'idée des incubes et des succubes, à l'époque où elle avait cours, n'était pas d'invention nouvelle : on en peut retrouver la trace dans les rapports des dieux et des déesses de la fable avec les humains des deux sexes, et peut-être aussi dans le commerce des hommes et des génies imaginé par les platoniciens. Ce qui est bien certain, c'est que pendant tout le moyen-âge on brûla en Europe un grand nombre d'hommes et de femmes accusés de semblables conjonctions ou qui s'étaient vantés de les avoir eues ; ce dont plusieurs étaient peut-être persuadés eux-mêmes. Les mémoires et les chroniques du temps abondent en exemples qui ont été recueillis par les démonographes, et dont on trouve une collection dans le *Dictionnaire infernal*.

Les médecins connaissent sous le nom d'*incube* une espèce de cauchemar (*voy.*) où la personne qui en est atteinte songe qu'elle est opprimée et suffoquée par un diable affublé en vieille femme, accroupi sur son estomac. Il est peu de personnes qui, sous une forme ou sous une autre, n'aient été en proie à cette illusion que le vulgaire appelait autrefois *chauche-poulet*. On lit à l'article *Incubes* du Dictionnaire des sciences médicales que, lors de nos guerres d'Italie de la fin du siècle dernier, un détachement de Français, en arrivant dans une ville où s'étaient déjà réunies beaucoup de troupes, ne trouva pour tout logement qu'un vieux cloître désert depuis longtemps et hanté, suivant les habitants du pays, par une légion de diables. Au milieu de la nuit, tous les soldats se réveillèrent en sursaut, poussant de longs gémissements, et crièrent tous qu'ils avaient vu le diable s'asseoir sur leur poitrine et les étouffer. Le soir, on eut beaucoup de peine à leur persuader de coucher au même gite, en leur promettant que les officiers passeraient la nuit auprès d'eux l'épée à la main. Environ vers la même heure, la même scène d'effroi recommença, sans que, comme on le pense bien, les officiers eussent aperçu le moindre diable. Mais, quoique ces hommes fussent pour la plupart des braves éprouvés, rien ne put les décider à renouveler l'essai ; ils aimèrent mieux coucher à la belle étoile. En cherchant quelle pouvait être la cause de cette illusion, les médecins du corps se rappelèrent que ces hommes, après avoir mangé à la hâte, étaient partis à marche forcée, par un temps très chaud, dévorés par la soif; qu'ils avaient passé la nuit entassés dans un espace très étroit eu égard à leur nombre. Ces circonstances, jointes à ce qu'on avait raconté de la présence du diable, suffirent pour leur rendre raison de ce dont ils avaient été témoins. V. R.

INCUNABLES (du latin *incunabula*, berceau). On appelle ainsi les plus anciens produits de l'imprimerie, c'est-à-dire depuis l'invention de cet art jusqu'à la fin du XVe siècle, ou jusqu'au commencement du XVIe (par exemple jusqu'à l'année 1520), d'après quelques bibliographes. L'étude n'en est pas intéressante seulement pour l'amateur de livres, elle a aussi son côté historique. Sa plus grande utilité est sans doute de servir à l'histoire de l'invention et des progrès de l'imprimerie; cependant un grand nombre d'incunables sont encore importants, par les ornements dont on les a enrichis, pour l'histoire de la peinture, et, en général, ils fournissent tous d'excellentes données sur l'état des sciences et des lettres dans la période qu'ils comprennent.

Les premiers produits de l'imprimerie sont ou *xylographiques* et *tabellaires* en général, c'est-à-dire obtenus au moyen de planches de bois sculptées ou gravées, ou de toute autre planche fixe, solide, d'une seule pièce; ou *typographiques*, c'est-à-dire obtenus au moyen de caractères mobiles, que ces caractères fussent de bois ou, ce qui paraît plus probable, de métal dès l'abord, et fondus dans des matrices produits de la frappe de poinçons. *Voy.* XYLOGRAPHIE, TYPOGRAPHIE et IMPRIMERIE.

Parmi les incunables xylographiques, il n'y en a pas dont la date soit certaine; mais il est vraisemblable que plusieurs sont antérieurs à 1440, par exemple la fameuse *Biblia pauperum, sive figuræ Veteris et Novi Testamenti*, dont il a paru 5 éditions, et à laquelle nous avons consacré un petit article (*voy.* aussi l'art. GRAVURE, T. XII, p. 788; et de plus, Heinecken, *Idée générale d'une collection d'estampes*, 1771, in-8°, p. 292; Lambinet, *Recherches sur l'imprimerie*, Bruxelles, an VII, in-8°, p. 61; Schelhorn, *Amœnitat. litter.*, Francf., 1725, et ann. suiv., t. IV, p. 296; Meermann, *Origines typographicæ*, La Haye, 1765, 2 vol. in-4°). On doit citer encore différentes éditions d'une grammaire élémentaire par demandes et réponses, qu'on appelle *Donat*, parce qu'on la regarde comme un extrait de la grammaire d'Ælius Donatus (*voy.*), et dont les plus anciennes sont réclamées par les Hollandais.

Meermann prétend que les *Combats d'Alexandre-le-Grand*, l'*Abrégé de Vedatus* (Végèce) *sur l'art militaire*, les *Hommes illustres de saint Jérôme* et quelques autres ouvrages dont il donne les titres, ont été imprimés à Harlem, après 1440, au moyen de caractères de bois sculptés et séparés. M. Koning (*Dissertation sur l'origine, l'invention et le perfectionnement de l'Imprimerie*, trad. du hollandais, Amsterd., 1823, in-8°), est au contraire d'avis que ces livres sont le produit de caractères mobiles de fonte.

Selon M. Daunou (*Analyse des opinions diverses sur l'origine de l'imprimerie*, Paris, an II, in-8°), les premiers imprimés avec caractères de fonte sont, la *Bulle d'indulgence* de Nicolas V et la *Bible latine*, sans date, dite *Mazarine*, en 2 vol. in-fol., contenant 637 feuillets, à deux colonnes, dont chacune de 42 et quelquefois de 40 lignes, dont les caractères ressemblent, sous le rapport du dessin, à ceux du Psautier de 1457 (*voy.* GUTENBERG). Un des deux exemplaires de cette Bible, que possède la Bibliothèque royale, porte une souscription qui nous apprend qu'il a été enluminé et relié en 1456*.

Une autre Bible (2 vol. in-fol.), qu'on distingue par le nom de *Bible de Schelhorn*, parce que ce bibliographe est le premier qui l'ait décrite, et qui contient 870 feuillets à deux colonnes de 36 lignes, a été quelquefois indiquée comme la plus ancienne de toutes et comme étant sortie des presses de Gutenberg à Mayence; mais on a depuis soutenu qu'elle avait été exécutée à Bamberg par Albert Pfister, vers 1461. M. Duverger, notre savant imprimeur, la restitue, au contraire, à Gutenberg. Dans son curieux

(*) C'est donc par erreur qu'à l'art. GUTENBERG nous avons donné l'année 1462 comme la date probable de cette Bible *aux 42 lignes* : c'est entre 1450 et 1455 qu'elle a été imprimée. La date de 1462 appartient avec certitude (y étant inscrite) à la Bible latine de Mayence, imprimée en plus petit caractère par Fust et Schœffer, à 2 col. et à 48 lignes. Elle peut aussi appartenir à la Bible de Bamberg. *Voy.* plus loin dans le texte. S.

Album (*Histoire de l'invention de l'Imprimerie*, Paris, 1840, in-fol.), il cherche à prouver que la Bible dite de *Schelhorn*, ou *aux* 36 *lignes*, est imprimée avec des caractères qui se trouvent déjà, mais à l'état rudimentaire ou d'imperfection, dans le fragment de Donat, trouvé à Mayence par Bodmann, et actuellement à la Bibliothèque royale de Paris, dont il a donné le *fac-simile* *. Quoi qu'il en soit, ces deux Bibles passent assez généralement pour antérieures à toutes celles qui, comme elles, sont sans date et dont les plus anciennes paraissent avoir été imprimées entre 1460 et 1470, à Strasbourg, à Bâle, à Cologne, ou à Augsbourg. Au nombre des plus anciens monuments de l'impression avec caractères de fonte, on cite encore la *Confessio brevis et utilis tam confessori quam confitenti;* les *Statuta Moguntina*, contenant 50 feuillets in-4°, avec caractères gothiques; le *Psalterium* de 1457 et le *Rationale divinorum officiorum* de l'évêque Durand (mort 1294), in-fol., 1459, tous sortis des presses de Mayence. Le *Rationale* est la plus ancienne impression en petits caractères romains que nous connaissions. Le *Catholicon* ou *Summa grammaticalis* de Jean Balbi, dit Janua, imprimé dans la même ville, aussi avec caractères mobiles, petits et romains, est de l'année 1460, comme le prouve la souscription. Plusieurs Bibles latines furent imprimées à Strasbourg, après le départ de Gutenberg de cette ville (1443), et avant 1470, chez Jean Mentelin et chez Eggesteyn. Le *Grand Miroir* de Vimeux de Beauvais, dont l'impression, commencée vers 1469, fut terminée en 1473, est la première publication avec date certaine du premier de ces imprimeurs de Strasbourg. (*Voir* Panzer, *Annales typogr. ab artis invent. orig., ad ann.* 1536, Nuremb., 1793-1803, 11 vol. in-4°, t. Ier, p. 17.)

(*) Cette opinion, qui est aussi celle de M. Léon de Laborde (*Débuts de l'imprimerie à Strasbourg* et *Nouvelles Recherches sur l'origine de l'imprimerie*) n'est pas admise par les bibliographes allemands. M. Sotzmann, dans un travail remarquable inséré dans l'Almanach historique pour 1841 de M. de Raumer (*Gutenberg und seine Mitbewerber, oder die Briefdrucker und die Buchdrucker*) énumère une dizaine d'impressions de Bamberg toutes reconnaissables a des types identiques et dont quelques-unes portent des souscriptions avec dates. La Bible *aux* 36 *lignes* n'a pas, malheureusement, une telle souscription, mais elle figure dans cette liste, ainsi que plusieurs éditions de Donat. S.

Parmi les élèves immédiats de Gutenberg, Fust et Schœffer, nous ne mentionnerons que Conrad Sweynheim et Arnold Pannartz qui passèrent en Italie vers 1465, et s'établirent dans le monastère de Subbiaco, aux environs de Rome, où ils imprimèrent un *Donat* dont il ne reste aucun fragment, puis un *Lactance* avec caractères romains, sous la date du 30 octobre 1465, et la *Cité de Dieu*, sous celle du 12 juin 1467. Cette même année, ils transportèrent leurs ateliers à Rome et publièrent les *Épîtres de Cicéron.* Dans l'espace de sept ans, 12,475 volumes de différents auteurs sortirent de leurs presses. (*Voir* F.-X. Laire, *Specimen hist. typogr. roman.* XV *sæculi*, Rome, 1778, in-8°, et J.-B. Audiffredi, *Catal. histor. critic. roman. editionum sæculi* XV, Rome, 1783, in-4°.)

Il y a trois choses à considérer dans un incunable : l'*impression*, le *format* et la *date*. L'impression comprend le caractère, la justification, la pagination et, par extension, les ornements. Nous rattacherons au format les réclames, les signatures, les registres, et, par extension, le parchemin ou le papier, les filigranes, les pontuseaux et les vergeures. La date comprend l'indication de l'année, le nom de l'imprimeur et celui du lieu de l'impression.

1° *Impression.* La forme des premiers caractères fondus en métal était gothique. Plus tard, les caractères romains, inventés peut-être par Nicolas Jenson, imprimeur à Venise, et employés par lui à son édition du *Decor puellarum* publiée en 1461, devinrent dominants surtout en Italie. Ce fut Alde Manuce (*voy.*) qui fit usage le premier des caractères italiques : de là le nom de *lettres vénitiennes* ou *aldines*, sous lequel on les désigne aussi. Les premiers spécimens de caractères grecs se trouvent dans quelques mots gravés sur bois du *Cicero de officiis*, Mayence, 1465, in-fol., sorti des presses de Fust et Schœffer, et dans le Lactance de Subbiaco, 1465, in-fol., imprimé par Sweynheim et Pannartz (*voir* Debure, n° 413 du *Ca-*

talogue de la Vallière). La *Grammatica græca* de Lascaris, Milan, 1476, 30 janvier, in-4°, fut le premier livre grec imprimé avec caractères de fonte. Les *lettres de forme* et *lettres de somme* étaient une espèce particulière de lettres que l'on employait pour les livres de messe et psautiers. Ordinairement les grandes initiales n'étaient point imprimées, quoique Laire (*Index librorum ab invent. typogr.*, 1791, 2 vol. in-8°) cite plusieurs éditions d'incunables avec les lettres capitales. Des copistes ou enlumineurs étaient chargés du soin de les exécuter. Ces lettres sont le plus souvent de couleur rouge, quelquefois en or et artistement ornées.

Les lignes sont dites *entières* ou *longues*, lorsqu'elles courent sans interruption sur toute la largeur de la page. L'impression est dite *à colonnes*, lorsque les lignes sont coupées par un espace blanc au milieu de la page et dans toute sa longueur. Dans les in-folio, l'impression à colonnes domine. La magnifique édition de Pline le naturaliste, in-fol. de 750 pages, exécutée à Venise par Jean de Spire en 1469, est à lignes longues.

La pagination manque dans les plus anciens imprimés. Elle était ajoutée à la main et en rouge comme les initiales. Le premier imprimeur qui ait numéroté les pages, est Arnold Terhœrnen dans le petit livre intitulé : *Sermo ad populum prædicabilis*, Cologne, 1470, in-4°. On ne chiffrait d'abord que le *recto* du feuillet; ce ne fut que beaucoup plus tard qu'on chiffra les pages (*voir* La Serna-Santander, *Mémoire sur l'origine et le premier usage des signatures et des chiffres dans l'art typographique*, Bruxelles, 1795, in-8°). On se servit d'abord pour cet usage de chiffres romains. Ce fut aussi Terhœrnen qui introduisit les chiffres arabes; mais Léonard Hol d'Ulm en améliora la forme dans son *Ptolémée* de 1482.

Nous comprendrons sous le nom d'ornements les gravures sur bois ou sur cuivre, ainsi que les peintures et les miniatures qui se rencontrent dans un grand nombre d'incunables. Le premier avec gravures sur cuivre est le *Monte Santo di Dio* d'Antoine de Sienne, Florence, 1477, in-fol.; mais on en possède avec gravures sur bois d'une époque bien antérieure (*voir* J. Heller, *Histoire de la gravure sur bois*, Bamb., 1823, allemand).

2° *Format.* Les premiers livres imprimés sont in-folio. Le premier in-4° connu est le *Vocabularium ex quo* (*), Eltville, 1467, imprimé par Henry et Nicolas Bechtermuntze, et réimprimé in-fol., deux ans plus tard et dans la même ville, par Nicolas Bechtermuntze; car c'est à tort qu'on a regardé comme un in-4° le *Cicero de officiis*, Mayence, 1465. On imprimait déjà des in-8° et des in-12, vers 1470. Le premier in-32 est l'*Officium Beatæ Mariæ Virginis*, Venise, 1474. Il est souvent difficile de reconnaître le format d'un incunable.

Les plus anciens incunables sont le plus souvent sur parchemin; cependant la Bible *aux 42 lignes* de la Bibliothèque royale de Paris qui porte la souscription de 1456 est sur papier; l'autre exemplaire est sur vélin. Les imprimeurs de France, d'Allemagne et des Pays-Bas se servaient généralement du parchemin de veau ou de vélin, qu'on employait de préférence pour les in-folio; ceux d'Italie, du parchemin d'agneau (*voir* Van Praët, *Catalogue des livres imprimés sur vélin de la Bibliothèque du Roi*, t. I, p. 10 et 11). Quant au papier, qui remplaça plus tard ce parchemin devenu trop cher, il est blanc, épais et bien collé. Un œil exercé pourrait reconnaître avec plus ou moins de certitude celui des différents pays; mais il n'est pas possible de donner des règles fixes à ce sujet.

On appelle *filigrane* (*voy.*) la marque de la fabrique qui, dans l'ancien papier, se trouve au milieu de la feuille, et dans le papier plus moderne, au milieu de chaque demi-feuille. Ainsi, dans les anciens imprimés, si le filigrane se trouve dans le dos du volume, c'est un in-folio; si la moitié seulement est dans le dos et l'autre moitié au bord supérieur et antérieur du volume, c'est un in-4°; s'il est tout entier au bord supérieur et extérieur, c'est un in-8°, etc. Dans le papier plus moderne, si le filigrane se trouve au milieu de chaque demi-feuille, c'est un

(*) *Voir* l'explication de ce titre dans Ebert, *Bibliogr. Lexikon*, t. II, p. 1063, au mot *Vocabularium*. Eltville est dans le duché de Nassau. S.

in-folio; s'il se trouve au milieu du dos du volume, c'est un in-4°, et plus ou moins rapproché de la partie supérieure, c'est un in-8°.

On appelle *pontuseaux* des raies transparentes qui traversent le papier dans toute sa longueur, à la distance de 12 à 15 lignes, et qui coupent à angles droits d'autres raies extrêmement rapprochées et moins sensibles qu'on nomme *vergeures*. Dans les in-folio, les pontuseaux sont perpendiculaires; ils sont horizontaux dans les in-4°; perpendiculaires dans l'in-8°, etc. Les éditions sur parchemin n'ayant ni filigranes, ni pontuseaux, ni vergeures, le format s'en détermine par les réclames et les signatures.

La *réclame* est la repétition, sous le dernier mot d'une page, du mot qui commence la page suivante. Elle se plaçait ordinairement à la fin de chaque cahier, quand la feuille se partageait en plusieurs cahiers, et toujours au bas de la dernière page de la feuille. On en attribue assez généralement l'invention à Jean de Spire qui imprimait à Venise vers 1470, ou à son frère Vendelin. Cependant l'abbé Rive (*Chasse aux bibliograph.*, p. 139.) soutient que le premier exemple de réclames se trouve dans le *Confessionale* de saint Antonin, imprimé à Bologne, in-4°, en 1472, sans indication du nom de l'imprimeur (*voir* Peignot, Supplém. au *Dict. raisonné de bibliol.*, Paris, an XII). En France, on ne s'est servi de réclames que vers l'an 1520.

Les *signatures* sont les lettres ou les chiffres que l'imprimeur place en bas de la première page des cahiers ou des feuilles du livre pour prévenir les erreurs du relieur. Anciennement, on ne se servait guère que des lettres de l'alphabet, et si le volume contenait plus de feuilles ou de cahiers qu'il n'y a de lettres, on recommençait en doublant le nombre des lettres autant de fois que cela était nécessaire. Le premier livre connu qui ait des signatures, est le *Præceptorium divinæ legis* de Jean Nider, in-fol., sorti des presses de Kœlhof à Cologne en 1472. La série des signatures s'appelait *registre*. Elle se plaçait au commencement ou plutôt à la fin du volume. Selon La Serna Santander, le registre des cahiers, *registrum chartarum*, fut employé pour la première fois en 1469, par Sweynheim et Pannartz. On faisait usage d'une signature particulière dans les *pièces préliminaires* qui se trouvent ordinairement au commencement des anciennes impressions.

3° *Date*. Les plus anciens incunables n'ont pas de feuillets de titre; mais on trouve à la fin une date qui indique le plus souvent le nom de l'imprimeur, ainsi que le lieu et l'année de l'impression. Quelquefois une de ces indications et même toutes les trois manquent. Le premier monument typographique avec la date de l'année (mais qui s'y trouve par hasard, dans le corps même de l'indulgence, et de manière à pouvoir y ajouter le mois et le jour laissés en blanc, ainsi que le nom de la ville), est la *Bulle d'indulgence* de Nicolas V; et le premier monument avec date complète est le *Psalterium* de 1457, Mayence, in-fol. S'il se trouve quelques ouvrages portant des dates antérieures, ces dates ont été reconnues pour fausses ou pour celles de la composition, de la traduction ou de la transcription des mêmes ouvrages (*voir*, outre les ouvrages déjà indiqués, Maittaire, *Annales typographici ab artis inv. origine ad ann.* 1557, La Haye, 1719, 5 tom. en 9 vol. in-4°, avec supplém., Vienne, 1789, in-4°; Hain, *Repertor. bibliograph.*, Stuttg., 1826-1838, 4 vol. in-8°). *Voir* aussi les ouvrages cités à l'art. BIBLIOGRAPHIE, ainsi que les articles TYPOGRAPHIE et ÉDITIONS. E. H-G et S.

INCURABILITÉ, MALADIES INCURABLES, de *curare*, guérir, avec le privatif *in*. Si la guérison (*voy.*) est le but auquel doivent tendre tous les efforts de la médecine, il s'en faut qu'elle l'atteigne constamment, et grand est le nombre des maladies auxquelles on doit appliquer la désespérante épithète d'incurables, qui vient accuser l'insuffisance de l'art. Cependant ce nombre a diminué; il diminuerait probablement encore, si les médecins pouvaient compter sur une exécution plus complète et plus persévérante de leurs prescriptions, et si, d'un autre côté, leur secours n'était pas invoqué trop tard dans une foule de cas. Souvent, en effet, une maladie légère au début et dont quelques soins intelligents

auraient triomphé en peu de jours, abandonnée à elle-même ou sous l'influence d'un traitement mal approprié, s'aggrave jusqu'au point de devenir incurable.

Il est évident que lorsqu'un organe intérieur important à la vie vient à être altéré jusqu'à un certain point, il ne peut être ni rétabli dans son état primitif ni suppléé par un autre. C'est le cas de l'incurabilité absolue que suit une mort plus ou moins prompte, mais inévitable. Les lésions de l'encéphale, des poumons et du cœur, organes qui composaient le *trépied de la vie* des anciens, sont de tels cas. Mais l'exercice de la vie, et même un certain degré de santé et de bien-être, sont compatibles avec des lésions, assez profondes même, des organes les plus importants. La presque totalité d'un des poumons peut être détruite et la respiration continuer suffisamment; un cœur très volumineux continue ses fonctions d'une manière assez régulière pour permettre plusieurs années d'existence; et des épanchements ou des suppurations du cerveau ont subsisté pendant un laps de temps très considérable, sans porter immédiatement atteinte à la vie, et même ont pu rester inaperçues jusqu'à la mort.

Toutes les personnes atteintes d'affections incurables ne sont donc pas, comme le croit le vulgaire, destinées à une mort prochaine; surtout si elles ont le bon esprit de ne pas chercher une guérison impossible, et si, résignées à la position que Dieu leur a faite, elles savent ménager les organes détériorés et retarder les progrès d'une affection destructive.

Ce qui précède est plus vrai encore lorsque le mal incurable atteint une de ces parties secondaires dont la perte, plus ou moins complète, ne porte presque point de préjudice au jeu de la machine entière. La chirurgie offre alors ses douloureux secours pour rétablir l'équilibre dans notre économie.

Ainsi donc le nombre des maladies incurables *à priori* est beaucoup moins considérable qu'on ne le pourrait penser.

Est-il, maintenant, des maladies qu'il soit dangereux de guérir? Telle est la question paradoxale que posent quelques personnes, de bonne foi sans doute; question à laquelle la réponse est facile. L'observation a démontré que, dans beaucoup de maladies de la peau, par exemple, la disparition des phénomènes extérieurs et visibles ne constituait pas une guérison complète et radicale; mais qu'au contraire, souvent après cela, on voyait se manifester des désordres plus ou moins fâcheux des organes intérieurs. Qu'y avait-il donc à conclure de là, sinon qu'il est dangereux de guérir incomplétement une maladie? Du reste, il est clair qu'il n'y a qu'avantage à guérir une maladie quand on le peut.

Nous avons vu l'art de guérir faire des progrès réels, et plusieurs maladies passer de la catégorie des incurables dans celle des affections *curables* à mesure qu'on les a mieux étudiées. Souvent la nature a déployé des ressources secrètes dans des cas désespérés, comme dit l'orgueil humain, ou, pour parler plus vrai, dans des cas où l'homme n'avait pas su apercevoir l'élément caché du succès, bien qu'il existât réellement. La pierre, pour prendre un exemple entre mille, a longtemps passé pour incurable, et cependant on est arrivé à la guérir d'abord avec des chances assez graves, puis enfin d'une manière extrêmement simple, facile et sûre.

Il faut donc craindre d'appliquer trop légèrement à une maladie la dénomination d'incurable, afin de ne point décourager ceux qui en chercheraient le remède, et de ne point enlever à ceux qui souffrent une espérance de salut (*). Il est rare d'ailleurs que le médecin abandonne un malade, comme on le dit vulgairement. Il sait que quand le traitement curatif n'est plus possible, les palliatifs peuvent adoucir les souffrances, soutenir les forces

(*) Il est fâcheux, par conséquent, que certains établissements sanitaires ou hospices soient nominativement désignés comme destinés à recevoir les incurables. Nous en avons mentionné plusieurs à l'art. HÔPITAUX et HOSPICES; à Paris, les maisons affectées aux incurables sont: l'*Hospice des Incurables* (femmes), rue de Sèvres, fondé, en 1637, par les soins du cardinal François de La Rochefoucault (525 lits); celui du faubourg Saint-Martin pour les hommes (480 lits); l'*Hospice de la Vieillesse*, femmes (Salpêtrière), et celui de la *Vieillesse*, hommes (Bicêtre). Dans tous on voit des centenaires, ce qui prouve que le nom ne fait rien à la chose.

et prolonger une vie dont les restes peuvent encore être bien employés. La médecine doit suivre l'homme jusqu'à la fin, et le déposer doucement dans la tombe.

Parmi les maladies considérées généralement comme incurables, se rangent le cancer, la phthisie pulmonaire, la lèpre, l'éléphantiasis, l'asthme, la goutte, l'anévrysme du cœur, les hydropisies enkystées, etc. Nous remarquerons qu'aucune affection aiguë n'est jugée absolument supérieure aux ressources humaines, quoique de bien nombreux exemples puissent faire douter de leur puissance. La marche des affections qui ne doivent pas guérir est quelquefois si lente qu'elles n'empêchent pas d'atteindre et même de dépasser le terme moyen de la vie humaine. Que ceux-là donc prennent espoir et courage auxquels de semblables afflictions arrivent, et qu'ils tâchent d'organiser leur existence de manière à les supporter le mieux possible! F. R.

INDE. Sous ce nom, introduit par les anciens dans la géographie d'après le nom du premier fleuve que les conquérants venant de l'ouest avaient rencontré (*voy.* INDUS), les géographes comprennent tous les pays depuis les deux grandes presqu'îles à l'est et à l'ouest du golfe de Bengale (*voy.*), jusqu'au Caboul, au Tibet et à la Chine. En conséquence, l'Inde s'étend du 2e au 35e degré de latitude N., et du 65e au 108e de longitude E. On lui donne une superficie totale d'environ 150,000 milles carrés géogr., ou de 417,000 lieues carrées de France, ce qui lui assignerait une étendue presque égale à celle de l'Europe entière. La mer de Chine la baigne en partie à l'est, la mer des Indes au sud et du côté de l'ouest. Les monts Brahouiks séparent, de ce dernier côté, l'Inde du Béloutchistan (*voy.*), et les monts Himalaya, peut-être les plus grandes montagnes du globe, la limitent vers le Tibet.

L'Inde forme la portion la plus méridionale de l'Asie, et elle est en grande partie située dans la zone torride; le nord seul se prolonge dans la zone tempérée.

Les indigènes n'ont pas de nom général pour désigner tous les pays que nous comprenons dans les limites indiquées : les Hindous appellent, en sanscrit, leur pays *Gambudvipa*(*), île des jambus, d'après un arbre de ce nom qui abonde dans ces contrées; mais il est évident que cette désignation vague ne peut s'appliquer à tous les pays que nos géographes comprennent sous le nom de l'Inde. Elle se divise naturellement, d'après sa configuration, en deux parties selon les deux grandes presqu'îles qui la terminent du côté du sud. Quoique ces presqu'îles ne forment pas, tant s'en faut, l'Inde tout entière, on appelle ces deux divisions tantôt presqu'île gangétique ou Inde en-deçà du Gange (*voy.*), et presqu'île transgangétique ou Inde au-delà du Gange, quoique ce fleuve ne soit pas la limite qui les sépare, ni physiquement ni politiquement; tantôt presqu'île occidentale et presqu'île orientale; tantôt encore Inde antérieure et Inde postérieure. Nous adopterons la seconde de ces dénominations, comme étant la plus simple et la plus facile à reconnaître sur la carte; mais en substituant le nom même de l'Inde à la dénomination de presqu'île qui ne se rapporte qu'à la partie méridionale de ces régions, et en admettant le bassin du Bourampoutre comme formant la limite entre les deux divisions. Nous les décrirons chacune séparément.

I. *Inde occidentale* ou *proprement dite*. Quand on la prend dans son ensemble, elle présente une forme rhomboïdale ; mais en portant plus particulièrement l'attention sur sa partie méridionale, située entre la mer des Indes et le golfe de Bengale, on est surtout frappé de sa forme triangulaire. La base de ce triangle irrégulier est au nord, à la chaîne de l'Himalaya, et le sommet en est formé au sud par le cap Comorin (lat. 8° 4'), où la chaîne des Ghattes ou Ghauts, qui suit toute la longueur de cette presqu'île, aboutit à la mer. Un peu à l'est, à l'entrée du golfe de Bengale, l'île de Ceylan (*voy.*) offre en outre une vaste étendue qui, partant au nord du 10e parallèle, dépasse au sud de beaucoup la latitude du cap Comorin.

Cette immense région, dont la longueur depuis Leh ou Ladak, à l'extrême frontière du Cachemyr, jusqu'à ce cap, est

(*) M. Ch. Ritter écrit *Jamboudwipa* (pron. Djamboudvipa, *voy.* T. III, p. 777), de *dvipa*, île, et *jambou*, le fruit de l'arbre *Eugenia jambu*. (Géogr. de l'Asie, t. I, 1re part., p. 494). S.

d'environ 700 lieues de France, et qui, depuis les bouches de l'Indus jusqu'au même cap, a un développement de côtes d'environ 750 lieues, puis un nombre presque égal jusqu'à l'embouchure du Gange, est d'une étendue totale d'environ 65,000 milles carrés géographiques ou de 180,000 lieues carrées de France. Une ligne qu'on tirerait de l'embouchure du premier de ces fleuves à celle de l'autre marquerait sa plus grande largeur, qui est d'environ 575 lieues de France.

Toute la presqu'île est quelquefois comprise sous le nom persan d'*Indostan* (*voy.*), ou plutôt *Hindoustan*, c'est-à-dire pays des Hindous. Cependant plusieurs auteurs, surtout anglais, font à cet égard une distinction. Voici quelle est la division adoptée par eux :

1. *Hindoustan septentrional*, comprenant tout le pays de l'Himalaya et du Gange supérieur, ayant à l'ouest le Cachemyr et à l'est le Boutan. Quelquefois même on y ajoute le Caboul.

2. *Hindoustan propre*, qui a pour limite méridionale le fleuve Nerbouddah et dont dépendent les provinces de Bengale, de Bahar, d'Allahabad, l'Aoude (Oude), Agrah, Delhi, Lahor, Adjemir, le Moultan, Koutch, Guzerat et Malwah.

3. *Dekkan* (*voy.*), borné par le Nerbouddah au nord; et au sud par le Krischna ou Kistnah, avec les provinces de Goudouana, Orissa, Circars septentrionaux, Khandeisch, Berar, Bider, Haïderabad, Aurengabad et Bedjapour.

4. *Inde au sud du Kistnah*, avec les provinces de Canara, Malabar, Cochin ou Cotchin, Travancore, Balaghat, Maïssour (Mysore), Coïmbetor, Salem, Barnamahal et Carnatic.

Quoi qu'il en soit, nous embrasserons ici d'un seul coup d'œil toute l'Inde occidentale, en renvoyant, pour les détails statistiques et politiques, aux articles INDOSTAN et *compagnie des* INDES-ORIENTALES.

Au nord de toute cette région s'étend la chaîne de l'Himalaya (*voy.*), depuis les limites de la Chine jusqu'au bassin de l'Oxus, en formant, sur une étendue de plus de 200 lieues, un plateau de 21,000 pieds d'élévation, surmonté de pics qui ont encore 6,000 pieds de plus. Des ramifications de l'Himalaya s'étendent en grand nombre dans les régions adossées contre cette chaîne de montagnes qui, s'élevant, comme on sait, au-dessus de la limite des neiges perpétuelles, peut alimenter le grand nombre de fleuves et de rivières qui descendent de ses flancs, ainsi qu'on le verra plus loin. Une autre chaîne de montagnes, mais beaucoup moins élevée, se dirige parallèlement à l'Himalaya, entre le Népal et l'Oude ou Aoude. Trois groupes couvrent le sol du pays d'Haïderabad vers Mazulipatam : on les désigne sous le nom d'Haïderabad, de Condapilly et de Beizwarra. La première est granitique; la pente occidentale de la seconde se compose de gneiss; la 3ᵉ chaîne enfin est de schistes argileux. Entre la Djumna et le Nerbouddah, ce sont des montagnes granitiques isolées; la vallée dans laquelle coule le dernier de ces fleuves est bordée de deux rangées de roches de grès, celles de Vindhya et de Gondouana; des cimes escarpées les hérissent toutes deux ; celle de Gondouana, ayant 800 à 1,000 pieds de haut, contient des mines de fer et de houille. En quelques endroits le trapp couvre le granite : c'est surtout dans le district de Sagour que les formations de trapp dominent; elles se montrent sans escarpements et en pentes assez douces. A Jubblepore, un banc de granite traverse le bassin du Nerbouddah. La chaîne du Vindhya, avec ses ramifications, se prolonge fort en avant dans le centre de l'Inde péninsulaire, ayant des deux côtés deux autres chaînes considérables à cimes de grès rouge, dont l'une suit la direction de la côte occidentale ou de Malabar, jusqu'au cap Comorin, et l'autre la direction de la côte orientale ou de Coromandel. De ces deux chaînes, la plus haute est celle de la côte occidentale, qui, depuis le Khandeisch jusqu'à l'extrémité de la péninsule, n'est interrompue que par la profonde vallée transversale de Coïmbetor. Dans le nord, cette chaîne ne surpassant guère une élévation de 3,000 pieds, est toute composée de trapps basaltiques qui y prennent les formes les plus singulières, et offrent de brusques escarpements, de profonds ravins et les sites les plus pittoresques. Les basaltes s'y montrent en colonnes, en tables et en boules.* Dans le sud, le

(*) J. Calder, *Mémoires sur la Géologie de l'Inde*, dans l'*Asiatic journal*, 1828, octobre et décembre.

granite succède au trapp, et la chaîne s'y élève jusqu'à 6,000 pieds. Vers Bancoate, des collines d'une argile cuivreuse appelée latérite sont adossées contre la chaîne et reposent sur le granite qui en forme la base. Cette formation se continue le long de la mer dont elle s'éloigne peu, et se retrouve dans l'île de Ceylan. Elle ne donne guère naissance à des rivières : aussi la côte a-t-elle peu de vallées, peu d'alluvions; en revanche, d'épaisses forêts couvrent, du côté de la mer, les revers de cette chaîne occidentale dont les richesses métalliques ne sont encore que faiblement connues. Peut-être l'or et l'argent abondent-ils dans ses flancs. Le groupe de montagnes qui termine la péninsule par un pic granitique de 2,000 pieds de hauteur, et qui est aussi l'extrémité des monts Ghattes (*voy.*) est, suivant l'observation du géographe Ritter, un des points les moins connus du globe*. De belles plaines, en partie boisées, en partie couvertes de rizières, s'étendent sur la côte opposée à l'île de Ceylan. La chaîne de montagnes qui traverse, du sud au nord, la partie orientale de la péninsule s'éloigne davantage de la mer, y envoie plus de rivières, et présente plus d'alluvions accumulées à sa base. Après l'interruption qu'y produit, comme dans la chaîne occidentale, la vallée de Coïmbetor, elle s'abaisse et se ramifie entre de vastes plaines à travers lesquelles de grands fleuves et beaucoup de rivières se rendent dans le golfe de Bengale. Par sa composition, cette chaîne ne diffère guère de celle de l'ouest, ayant une base de granite qui est quelquefois stratifiée horizontalement, ou sous une inclinaison vers le sud-ouest, et ayant ses flancs couverts, soit de gneiss et de schiste micacé, soit de schiste argileux, d'ardoise, de chlorite et de calcaire cristallin donnant de beaux marbres. Une terre noire désignée, dans le pays, sous le nom de *sol cotonneux* paraît provenir de la décomposition des trapps. Il y a, dans toutes ces chaînes, une roche de formation imparfaite, que les naturels du pays appellent *kunkur :* c'est une concrétion calcaire de débris variant de grosseur, en sorte que les débris les plus considérables constituent les roches des régions inférieures, tandis que, dans les hautes régions, le kunkur consiste en fragments beaucoup moins gros; quelquefois ils n'ont que le volume d'un pois. Un géologue anglais* en attribue l'origine à un déluge qui aurait inondé le pays trop rapidement pour qu'aucune couche régulière de ces débris ait pu se former. Une autre agglomération, mais qui est stratifiée horizontalement et qu'on trouve dans le lit des rivières descendant des montagnes de trapp, se compose de très petits fragments de basalte, de grès, de wacke, de quartz et de quelques autres roches. En général, les trapps occupent une place importante dans la géologie de l'Inde, et paraissent être d'origine volcanique. La craie manque, et il n'y a pas de formation postérieure à celle du lias; du moins on n'en a pas découvert**. Le sol est même remarquable par la simplicité de sa structure et par le petit nombre de formations; mais il se peut que de nouvelles observations en fassent connaître d'autres. Au reste, la géologie de l'Inde présente aussi des faits singuliers : c'est ainsi que les granites des montagnes du Cuttak sont traversés de veines de stéatite remplies de grenats imparfaitement formés, et que, dans les montagnes de Nella-Malla qui renferment des mines de diamants célèbres, les roches alternent et changent tellement de position qu'il serait difficile de déterminer leur ancienneté respective. Les débris d'animaux et de végétaux fossiles ne sont pas rares. Les mines de lignite ont des empreintes de plantes et de poissons; dans le calcaire compacte des environs de Pondichéry, on trouve des coquilles et des pétrifications siliceuses de tamarin et d'autres végétaux. On a déterré en plusieurs endroits des ossements de mastodontes, d'anthracothérium et d'autres mammifères, et c'est avec un grand étonnement que le monde savant a appris la découverte de roches coquillères au haut de l'Himalaya. Dans les montagnes de grès, au pied de ces montagnes, à Sumbulpour et

(*) *Erdkunde von Asien*, t. IV, part. 2, pag. 3.

(*) Hardie, *Mémoire sur la géologie de la vallée d'Oudeypour* (*Asiatic journal*, juin 1829).

(**) Franklin, *Mémoires sur l'Inde* (*ibid.*, août 1828).

ailleurs, il existe des bancs de lignite; mais on doute encore si l'Inde possède la véritable houille. Sur la frontière de Silhet, la terre renferme du bois bitumineux; à Kalawala, les argiles de diverses couleurs ont du lignite avec des troncs d'arbres.

Les plus grands fleuves de l'Inde sortent des glaciers de l'immense chaîne de l'Himalaya. La source du Gange (*voy.*) est à 13,000 pieds d'élévation, dans un glacier de 3 lieues de long. La Jumna ou Djoumna, qui finit par se réunir à ce fleuve, naît dans les mêmes montagnes; l'immense plaine de Douab sépare leurs cours dans les régions inférieures. La source du Setledje ou Sudlui est à 15,000 pieds de haut; ce fleuve parcourt une profonde vallée au bas de la chaîne ou dans la chaîne même, en recevant le Baspa et d'autres grandes rivières venant des vallées secondaires. Le Brahmapoutre (*voy.* Bourampoutra) qui se rend, comme le Gange, dans le golfe de Bengale, et l'Indus (*voy.*) qui a ses embouchures dans la mer d'Arabie, doivent également leur naissance aux hautes régions qui bordent le nord de l'Inde. Les autres fleuves de la péninsule naissent dans les montagnes de l'intérieur, et leur cours n'est pas comparable à celui des grands fleuves du nord. Sur la côte occidentale il n'y en a qu'un seul, le Nerbouddah, tandis que la côte de Coromandel est traversée par plusieurs fleuves, tels que le Godavéry, le Kistnah ou Krischna, le Cavéry.

L'Himalaya recèle un grand nombre de lacs; il n'y en a pas de considérables dans l'intérieur de la péninsule; mais il y en a de petits dans toutes les chaînes de montagnes.

L'Inde serait un pays fortuné si d'horribles maladies, causées par les émanations des contrées marécageuses sous un ciel ardent, et par une mauvaise nourriture, si le choléra surtout, ne venaient désoler la population. On ne connaît les rigueurs de l'hiver que sur les hautes montagnes : ailleurs, la végétation ne disparaît point; on fait deux récoltes, et dans les contrées où la chaleur s'unit à l'humidité, la fécondité est extraordinaire. Sur les côtes et dans le sud, les chaleurs sont souvent extrêmes et insupportables pour des Européens. Depuis mai jusqu'en octobre, la mousson de sud-ouest amène des averses, et provoque des ouragans et de grandes inondations, particulièrement sur la côte occidentale, au lieu que la côte de Coromandel est alors dans la saison sèche, et que la végétation y dépérit sur un sol aride; en octobre, les ouragans redoublent, la mousson de sud-est vient inonder de ses pluies la côte de Coromandel, et ramener un temps sec et serein sur celle de Malabar.

Les sources thermales qui jaillissent dans l'Himalaya y ont produit des dépôts de soufre; dans ces montagnes, quelques torrents charrient des paillettes d'or; on y trouve des mines de cuivre, de plomb et de fer. Sumbulpour et d'autres localités se distinguent par leurs mines de diamants; c'est par ses pierres précieuses que l'Inde est renommée depuis une haute antiquité. Ses productions végétales ne sont pas moins précieuses. Le riz sert de nourriture commune, et pourtant d'horribles disettes affligent l'Inde et font périr un nombre d'hommes effrayant, parce que l'indolence naturelle des habitants les empêche de se pourvoir en temps opportun des vivres nécessaires. L'Inde est la patrie du coton et de l'indigo, et en partie de la soie. De superbes forêts donnent le bois de teck, du bois d'ébénisterie et de teinture; la famille des palmiers est nombreuse dans l'Inde; le bambou y est aussi commun qu'utile. En général, ce pays réunit la riche végétation tropicale à celle des zones tempérées : ce sont les drogues, les aromes et les épices mêlées à de beaux fruits, aux céréales et à une foule d'autres productions *.

Le règne animal n'est pas moins riche et varié que la végétation. Les buffles, les singes, les perroquets, les éléphants et les chameaux se trouvent en grand nombre; il en est de même des serpents et des insectes; dans les déserts et dans les *jungles* ou buissons des îles et rivages, habitent les tigres, les léopards, les chacals, les sangliers, les rhinocéros, les vautours, les gazelles et les cerfs. Les grands fleuves sont

(*) *Voir* le bel ouvrage de M. Wallich, intitulé : *Plantæ asiaticæ rariores*, 3 vol. gr. in-fol., avec 300 planches coloriées, Londres et Paris, Treuttel et Würtz, 1830 à 1832.

infestés de requins. Dans l'Himalaya, on prétend avoir vu la licorne. On utilise les bœufs, non pour la nourriture, mais pour le transport, auquel servent même les moutons dans l'Hindoustan septentrional. L'Inde n'a pas une belle race de chevaux, et c'est de la Perse que lui viennent les bons coursiers.

On ne peut évaluer au juste la population de l'Inde en-deçà du Gange; les données ou plutôt les conjectures varient entre 130 et 180 millions d'âmes, Nous reviendrons sur ce point à l'article INDOSTAN.

Mais nous devons faire connaître ici les éléments dont se compose la population de l'Inde proprement dite.

Cette région doit son nom au plus important de ces éléments, aux Hindous; race particulière dont le type primitif s'est conservé mieux que celui de beaucoup d'autres peuples, à cause du préjugé religieux qui ne permet pas aux Hindous de s'allier par le sang aux sectateurs d'autres religions. La couleur de leur peau est ou olivâtre ou cuivrée; elle s'éclaircit et n'est que basanée dans quelques parties de l'Inde, tandis que dans d'autres elle devient presque noire. Leur physionomie se rapproche de celle des Européens; seulement le blanc des yeux prend une teinte jaunâtre, la chevelure est longue et d'un beau noir de jais. Parmi les femmes, on en voit qui sont douées d'une physionomie charmante et d'une taille que les Grecs auraient comparée à celle de Vénus; leur peau est d'une douceur remarquable, ce qui vient en partie de l'usage de s'oindre d'huile de cocos; d'un autre côté, l'usage de mâcher du bétel (*voy.*) teint en rouge les dents des Hindous. Les femmes se teignent en noir les cils et les sourcils. Dans la foule, la laideur domine, le peuple étant condamné à des travaux durs et à des privations extrêmes; les Hindous les plus beaux sont, dit-on, les Banians du Guzerat. En général, la physionomie des Hindous est empreinte de calme et de douceur; il n'y a que les tribus des forêts, vivant en guerre avec leurs voisins et avec les bêtes fauves auxquelles ils disputent le séjour des déserts, qui aient quelque chose de féroce et de farouche dans le regard. Les habitants du nord de l'Inde ont la taille des Européens; ceux du sud sont plus petits : à la côte de Coromandel surtout, la taille se rapetisse beaucoup. On voit très peu de difformités chez ce peuple; les femmes accouchent avec une grande facilité; nubiles à 12 ans, elles vieillissent à 30. Toute la tenue de l'Hindou annonce la mollesse et la nonchalance; il a peu de force, peu de courage, aucune énergie; en revanche, ses membres ont une souplesse qui résiste à beaucoup de fatigues, et son caractère patient et tranquille est capable d'une grande persévérance. Les messagers indiens peuvent, pendant 20 ou 30 jours de suite, parcourir journellement 50 milles anglais, et les militaires de cette nation marchent plus vite et plus longtemps que les soldats européens; mais avec les armes et l'accoutrement de ces derniers, les troupes indiennes ne pourraient pas marcher du tout. Il n'y a que les tribus de montagnards presque sauvages qui portent des arcs qu'un Européen aurait peine à bander, et qui osent attaquer de front le tigre et le léopard *.

Nous avons parlé ailleurs d'une race primitive qu'un peuple immigré sous le nom d'Arjas, en grec Ἄριοι, parait avoir subjugué et en grande partie exterminé et remplacé. Quelques savants présument que les Shoudras (*voy.* BRAHMANES, T. IV, p. 126) sont les restes de cette population indigène opprimée. *Arjas* en sanscrit signifie respectable, et *kshoudra*, bas, vil : les vainqueurs ont pu s'appliquer la première de ces épithètes, et donner l'autre aux vaincus. On présume encore que parmi les Arjas se forma une aristocratie sous le nom de *Kshattras* (*Kchatriyas*, *ibid.*, p. 125), dominateurs, laquelle devint une caste séparée, tout comme les prêtres s'isolèrent sous le nom de *Brahmanas*. La masse de la nation conquérante garda le nom de *Visas*, hommes (*ibid.*). Il se forma donc parmi les habitants de l'Inde quatre castes, l'aristocratie, le sacerdoce, la masse de la nation et les indigènes subjugués. Le brahmanisme isola fortement chacune de ces classes des autres, assigna des prérogatives aux trois premières ou con-

(*) Ormes, *Historical fragments*, dans l'*Asiatic journal*, 1816, tom. I, p. 446.

firma celles que l'état des choses avait introduites, et imposa des obligations, des fonctions, des devoirs particuliers à chacune. Les Brahmanes devaient prier, enseigner et même régner; les Kshattras, combattre; les Visas, se livrer au commerce et à l'agriculture; et les pauvres Shoudras servir les autres. Dans chacune des quatre castes se sont formées des subdivisions, et le temps a amené des modifications dans leurs attributions primitives. Les Brahmanes s'étaient emparés des principaux emplois dans les cours des princes indiens; les Mongols, quoique mahométans, eurent aussi recours à eux pour l'administration des finances, et, sous le régime anglais, nous voyons les Brahmanes dans les places de receveurs, inspecteurs, commis, etc. Ils ne dédaignent pas non plus les fonctions de maîtres d'école, d'astrologues, de messagers et même d'espions. On leur reproche de la fausseté, de la fourberie, de l'orgueil et de l'avidité. Les anciens *Kshattras*, ou l'aristocratie guerrière, n'existent presque plus. Ceux qui prétendent encore à ce titre sont à peine Hindous, mais se sont mêlés à d'autres castes : c'est ainsi que les Jates et les Polygars, dans le pays d'Orissa, sont, dit-on, originaires des castes inférieures, et que les Naïrs, sur la côte de Malabar, se sont mêlés aux Nambouris qui sont les Brahmanes du pays; quelques tribus guerrières, notamment les Radjepoutes et les Mahrattes, sont possesseurs de fiefs militaires, en partie très anciens. La caste des Visas est également presque éteinte; enfin celle des Shoudras, divisée en un grand nombre de tribus, s'est emparée de la plupart des métiers, et se livre maintenant à l'agriculture pour son propre compte.

Indépendamment des quatre castes, il existait une classe d'hommes misérables, méprisée de toutes et désignée sous le nom de *Tchandalas*. C'est la même classe que l'on nomme maintenant *Parias*. Aussi méprisés qu'autrefois, ils sont pourtant si nombreux qu'ils forment le quart de la population. Leur condition n'est pas également malheureuse partout : sur la côte de Malabar, ils sont attachés à la glèbe, et dépendent pour leur subsistance d'un maître qui peut les vendre avec la terre; ailleurs ils se mettent au service de quiconque peut employer leurs bras. Moins odieux dans le nord que dans le midi, ils y peuvent exercer divers métiers, et n'ont pas besoin de fuir la présence des individus des hautes castes. Exclus de toutes les cérémonies religieuses des Hindous, ils ont des *gourous* ou maîtres (*voy. ibid.*, p. 126) qui président à leurs actes religieux. Une classe plus misérable que les Parias, est celle des *Poulias* qui habitent les grandes forêts de la côte de Malabar, et qui ne peuvent même se montrer sur les grandes routes; ces malheureux, vivant comme des brutes, ont à peine un langage. *Voy.* Castes.

Chez les Gorkhas du Népal, la société est constituée d'une manière un peu différente de celle de l'Hindoustan. Après les Brahmanes, qui se divisent en quatre classes, vient une série de castes dont chacune est inférieure à celle qui la précède. Les Gorkhas eux-mêmes se considèrent comme la caste guerrière, supérieure à d'autres castes, également guerrières, qui habitent les montagnes et forment le noyau de l'armée népalaise. Enfin, dans le même pays, on trouve une classe d'esclaves appelés *Khawas* venus avec leurs maîtres de l'Hindoustan, et qui, à leur tour, se font servir par des esclaves indigènes de la population primitive du pays. Il y a, en outre, dans l'Inde un grand nombre de peuplades indépendantes de toute caste : telles sont les Bhatties et les Catties, tribus nomades, les Pouharries, les Koulies, les Gouarriahs et autres tribus de pillards et de brigands.

Les Hindous ont des fêtes religieuses qui sont en même temps des fêtes populaires*, et consistent en sacrifices, en processions solennelles et pompeuses, en illuminations, en danses, accompagnées de musique, enfin en lectures publiques des livres sacrés. On compte dix-huit de ces fêtes qui, dans l'origine, paraissent avoir coïncidé avec des révolutions de corps célestes, et avoir eu pour but de célébrer les dons de la nature. C'est ainsi qu'une des fêtes principales, le *houli* ou *houlaka*, coïncide avec l'équinoxe de mars, et a dû célébrer originairement le retour du

(*) *Voir* Garcin de Tassy, *Notice sur les fêtes populaires des Hindous*, t. XIII du *Nouveau journal asiatique*.

printemps. En outre, les grandes pagodes ont des fêtes qui attirent une foule innombrable de pèlerins. Jaggernath, Bénarès, Allahabad, le lac Manasarovar et d'autres lieux sacrés sont renommés dans l'Inde pour leurs grandes fêtes. Les Brahmanes ont eu soin d'attirer les dons des fidèles aux pagodes qu'ils desservent, et de mettre dans le culte un luxe quelquefois scandaleux. Les pagodes bâties avec magnificence élèvent dans les airs leurs coupoles artistement ornées; les idoles taillées en pierre et placées dans des niches (*voy.* plus loin *religion* INDIENNE) brillent d'or et de joyaux; un nombre plus ou moins considérable de Brahmanes reçoit les offrandes et exerce les fonctions sacerdotales, et des *devadâsis* ou *nâtakâs*, c'est-à-dire vierges sacrées, attachées comme eux au service des pagodes, servent aux plaisirs secrets de ces Brahmanes et se font remarquer par leur vie lascive, par leur talent dans la danse et la musique. Ce sont elles que les Portugais ont nommé *Balladeiras*, et que nous appelons Baïadères. *Voy.* ce mot.

Les bouddhistes (*voy.*) du Népal, seule contrée de la région occidentale où ils aient pu se maintenir, ont un grand nombre de jeûnes; ils célèbrent les phases de la lune et d'autres fêtes religieuses; autrefois, ils avaient un grand nombre de couvents ou de communautés religieuses, les unes pour les hommes, les autres pour les femmes, toutes subsistant d'aumônes. Aujourd'hui, les *bauddhas* ou prêtres bouddhistes sont mariés, et ils vivent avec leurs femmes en partie de l'agriculture et de divers métiers qu'ils pratiquent.

Le nombre des Hindous peut se monter à 60 ou 70 millions; il y en a peu qui vivent dans une grande aisance. Les plus riches sont, outre les radjahs, quelques marchands et les Brahmanes dans les grandes villes. Mais il y a une classe assez nombreuse de Brahmanes et de Shoudras qui subsiste d'un revenu honnête, tenant à bail les biens communaux et les exploitant à l'aide d'esclaves. Presque la moitié de la population hindoue vit misérablement de gages si faibles, qu'ils ne suffisent pas à son entretien : aussi malgré le bas prix des vivres, cette multitude d'hommes est-elle, comme nous l'avons dit, souvent en proie à des famines affreuses. Il y en a beaucoup qui, moyennant une avance d'argent qu'ils reçoivent, s'attachent avec leurs familles comme valets au service des laboureurs et les servent pendant quelques générations. D'autres se mettent comme artisans au service des communes; car, d'après une coutume très ancienne, chaque commune ou village entretient un artisan pour chaque métier nécessaire aux habitants, en sorte que c'est la commune et non l'habitant qui paie l'ouvrier. Le gouvernement des rois et des *radjahs* ou princes hindous, ainsi que celui des Mongols, était essentiellement despotique. Des *nababs* gouvernaient, sous les ordres des rois et empereurs, les provinces, où ils agissaient comme les pachas en Turquie; ils laissaient l'administration de la justice, et même l'administration civile, au *douan*, en se réservant le commandement militaire et le faste de la représentation. Des *zemindars* gouvernaient les districts ou les grandes villes : sur la côte de Coromandel on les appelle *polygars*; les commandants des villages portaient le nom d'*havildars*. Tous ces fonctionnaires exerçaient une oppression odieuse envers les malheureux Hindous. « Le havildar pillait le village; à son tour, il était pillé par le zemindar, qui était de son côté l'objet de l'avidité du nabab ou de son *douan*. (*) » Autrefois, beaucoup de zemindars, qui sont dans l'Inde ce que les ducs et comtes étaient en Europe au moyen-âge, avaient reçu de leurs princes des fiefs plus ou moins considérables pour lesquels ils payaient au souverain une redevance, étant exempts d'ailleurs des impôts qui pesaient sur le peuple. Ces redevances existent encore en grande partie; les villes et les villages paient des sommes stipulées pour un temps limité; les chefs de la commune en sont responsables. Enfin beaucoup de propriétaires, ainsi que les fermiers de la couronne, sont assujettis à une taxe stipulée pour un certain temps. Ces revenus forment la recette foncière des gouvernements, qui, de plus, s'attribuent le monopole de quelques den-

(*) *Asiatic journal*, 1816, t. I, p. 333.

rées, telles que l'opium et le sel. Le code de Menou, qui règle les affaires civiles et religieuses des Hindous, accorde au roi le 12e, le 8e, le 6e, et, dans un besoin pressant même, le quart des revenus de la terre, ainsi que la faculté de prendre le 50e des pierres fines, des métaux précieux et des troupeaux, et le 6e des fruits, du beurre, du miel; de plus, il peut taxer les marchands en leur laissant un gain honnête.

Une organisation judiciaire assez remarquable existe chez les Hindous de temps immémorial. Si l'arbitrage des parents ne satisfait pas le plaignant, il peut faire convoquer une assemblée d'hommes de la même profession que la sienne. Ces assemblées se tiennent en plein air, dans les bois, dans les camps ou dans le lieu ordinaire de la réunion d'une tribu. De l'assemblée, il peut encore en appeler à la réunion des bourgeois ou des villageois en masse. Au-dessus de ces cours d'arbitrage sont celles des juges royaux et du *dharmadhjakcha* ou juge suprême. Une dernière instance enfin est la décision du roi jugeant dans une assemblée de Brahmanes; les ordalies ou jugements par l'épreuve du feu, de l'eau, du poison, de l'huile bouillante, etc., sont pour le moins aussi anciens dans l'Inde qu'en Europe. Cet ordre judiciaire, que la domination musulmane avait déjà altéré, du moins quant aux cours supérieures, a été changé dans les possessions anglaises; toutefois les cours d'arbitrage, si utiles et si raisonnables, ont été partout maintenues. Dans les actions criminelles, les injures faites à des individus des castes supérieures étaient punies avec beaucoup plus de rigueur que celles dont se plaignaient les hommes des basses castes, et qu'on expiait par des amendes pécuniaires. Nous avons vu que le Brahmane était autorisé à mettre à mort le Paria qui osait s'approcher de lui ou entrer dans sa demeure. Le code de Menou met la femme hindoue successivement dans la dépendance de son père, de son mari et de son fils. La polygamie est autorisée, et, chez les Naïrs du Malabar, c'est la polyandrie ou pluralité des hommes pour une seule femme de la même caste qui est d'usage. D'anciennes coutumes, en partie cruelles, ont presque force de lois. On connaît celle qui oblige, sous peine du mépris général, les veuves de se brûler sur le corps de leurs maris. D'autres coutumes engagent les hommes âgés ou malades à chercher la mort dans le Gange. Dans une tribu, les femmes mettaient à mort les enfants du sexe féminin; des peines sévères punissaient la transgression des lois de chaque caste. Chez les Naïrs, l'homme qui a un commerce charnel avec sa propre esclave ou avec une femme d'une caste inférieure à la sienne, est mis à mort. Les femmes sont plus libres dans l'Inde que dans quelques autres contrées orientales; toutefois, celles des classes supérieures ne se montrent guère en public. Autant la vie des classes ouvrières est simple et sobre, autant les riches déploient de faste dans leurs demeures, dans leurs parures, sur leur table et dans le grand nombre de leurs domestiques et de leurs esclaves.

Nous consacrons plus loin un article spécial aux langues de l'Inde : l'*indostani* et le *bengali* sont celles que parlent les indigènes des possessions anglaises.

Les Hindous n'ont jamais été conquérants : ils ont été subjugués, et n'ont subjugué aucun peuple; voisins de la mer, ils n'ont point fait d'expéditions maritimes. Leur langue sacrée, le sanscrit (*voy.*), qui était jadis celle de la nation, et les livres religieux, les drames, les poëmes épiques, etc., écrits dans cette langue, prouvent l'état de civilisation avancée auquel ils étaient parvenus. On en trouve d'autres preuves dans le système religieux du bouddhisme (*voy.*), quoique ensuite il ait été étouffé par la bigoterie du brahmanisme; dans les progrès que les Brahmanes avaient faits en mathématiques et dans d'autres sciences; les monuments érigés aux divinités hindoues; les excavations des grottes et les ornements en sculpture qui en couvrent les parois; les *stoupas* ou tours élevées par les bouddhistes pour servir de dépôt à leurs reliques; enfin dans la perfection des objets de luxe fabriqués depuis un temps immémorial dans l'Inde, et le commerce régulier établi avec les peuples étrangers. Assurément les relations des Indiens avec les Grecs ont dû contribuer beaucoup à l'instruction des premiers. Cependant on voit, par les té-

moignages des anciens auteurs grecs, que leur nation regardait l'Inde avec une sorte de vénération. Les Hindous ont appris de bonne heure à tirer parti des richesses végétales et minérales que la nature leur a prodiguées, à tisser les étoffes les plus fines, à fabriquer des objets de parure du plus haut prix. Des caravanes traversaient l'Inde, comme celles des Banjarras et autres tribus marchandes les traversent encore; et une foule de bâtiments étrangers fréquentaient les ports de l'Inde comme ils les fréquentent toujours. La domination musulmane a en partie arrêté cet essor de l'esprit national; mais sous celle des Anglais a commencé une nouvelle ère, et malgré l'attachement des Hindous à leurs usages et coutumes, malgré leur indolence excessive, il est impossible que l'Inde reste en arrière du progrès. Il y a maintenant des journaux écrits en bengali, et rédigés par des Brahmanes; la mécanique et la chimie y ont été apportés par les Européens. Dans un siècle, la nation se présentera probablement sous un aspect bien différent de ce qu'elle est aujourd'hui, surtout dans le Bengale.

Cette nation indigène a été l'objet de plusieurs ouvrages publiés en Europe, notamment des suivants : B. Solvyns, *Les Hindous, Description de leurs mœurs, usages*, etc., Paris, 1808 et années suiv., 4 vol. in-fol. avec beaucoup de grav. color. ; Ward (missionnaire anglais), *A View of the history, litterature and mythology of the Hindoos*, nouv. édit., Londres, 1822, 3 vol. in-8°; et de celui de l'abbé Dubois, *Mœurs, institutions et cérémonies des peuples de l'Inde*, Paris, 1825, 2 vol. in-8°.

Il existe dans les contrées montagneuses du Dekkan des peuplades dont une partie est tout-à-fait indépendante des conquérants de l'Inde, et peu connue jusqu'à présent. Nous avons déjà nommé les Tudas ou montagnards des Nil-Gherrys, qui se distinguent, par leur forte constitution, de leurs voisins les Carumbar, chétifs et faibles. Il faut encore citer les Kunnuvers, habitants des montagnes Pinney en Maduré. Dans la partie septentrionale, on trouve les montagnards Pouharris, sur la limite du Bengale, de Bahar et de Gondouana, petits de taille, mais bien faits, ayant le teint plus clair et le visage plus plat que les Hindous; puis les Gonds ou habitants des forêts des monts Gondouana, entre 18 et 25° de latitude nord : ceux-ci ont un teint noirâtre et une chevelure épaisse et laineuse. Le mot sanscrit de *varvara*, gens à chevelure crépue, identique avec le mot *barbare*, leur a été appliqué par les Hindous. On croit que les Koles et les Khands, autres peuples barbares de l'Inde, ainsi que les Bras, dans l'Orissa, appartiennent à cette même race que la langue sanscrite comprend sous le nom générique de *Pulinda* ou montagnards sauvages*. Enfin, les Bhils ou Bhillas que nous avons vus dans le Guzerat (*voy.*) sous le nom de Gracias, et qui s'appellent aussi Koulies ou Catties, habitent les montagnes de Malwa et le Khandeisch; les Persans les ont appelés *Merdicoura*, c'est-à-dire anthropophages : c'est très vraisemblablement le même peuple que Ctésius appelle *Martichora*, autrefois plus puissant, mais dont les Radjepoutes ont soumis une partie. Ils sont petits, leur chevelure est épaisse et raide. On pense que toutes les tribus sont le reste d'un peuple qui, avant les Hindous, habitait le Dekkan, et qui a été ou réduit à l'esclavage et à la dégradation des castes inférieures des Hindous, ou forcé de s'isoler dans des contrées inaccessibles. Ptolémée fait mention de la contrée de Cirrhadia, au-delà du Gange, et les livres sanscrits parlent, entre autres peuples hostiles aux Hindous, des Kirâtas comme d'un peuple sauvage et chasseur qui paraît avoir habité depuis le golfe de Bengale jusqu'aux montagnes du Népal; aujourd'hui une petite tribu de montagnards de ce dernier pays conserve ce nom. Une autre tribu, les Khosijas, en sanscrit Khaças, s'étendent depuis le Népal occidental jusqu'au-delà de Cachemyr; enfin, dans le Kamaoun (Népal), on trouve les Doms, race noire dont il sera parlé plus bas, et qui rappelle les Papouas des terres australes.

On voit que l'histoire des races a besoin de grands éclaircissements.

A tous les peuples indigènes viennent

(*) *Voir* Ch. Ritter, *Erdkunde von Asien*, t. IV, part. 2.

se joindre les nations immigrées, telles que les Persans, les Arabes, les juifs noirs et blancs de Cochin, les chrétiens syriens de Saint-Thomas qui comptent 200,000 sectateurs dans le sud du Dekkan*, les Portugais, les Anglais, etc.

Le nombre des musulmans peut se monter, dans l'Inde, à 15 millions; eux aussi se sont modifiés et ont adopté des traits du caractère des indigènes. Dans quelques contrées, ils sont complétement déchus et réduits à la domesticité. Ils habitent les états qui composaient l'empire du Grand-Mogol (*voy.*). Les Parsis, réfugiés dans l'Inde depuis le VIIe siècle de notre ère, forment environ 150,000 familles, disséminées dans les villes et villages de la côte occidentale, depuis Diu jusqu'à Bombay; dans cette dernière ville, il y en a environ 24,000. Ils se sont mariés avec les femmes du pays, ont oublié leur langue maternelle et parlent le guzerate; hommes paisibles et laborieux, ils exercent les états de négociant, courtier, tenancier de terre, tisserand, charpentier, ou se placent comme domestiques. On ne voit pas de pauvres parmi eux; plus actifs que les Hindous, ils fréquentent, pour leur commerce, les diverses parties de l'Inde et l'île de Ceylan, et vont jusqu'en Chine. Quant aux Européens établis dans l'Inde, on ne peut évaluer leur nombre qu'à 500,000, quoiqu'ils en dominent une très grande partie. Rien ne prouve mieux la supériorité de l'Europe civilisée sur l'Orient.

A l'article INDES-ORIENTALES (*comp. anglaise des*) nous ferons connaître les divisions administratives des possessions britanniques, et nous renvoyons à l'article INDOSTAN quelques détails historiques que nos lecteurs ont besoin de connaître. Pour le moment, bornons-nous aux généralités suivantes.

Les plus anciens géographes ne savaient les noms que de quelques peuples, de quelques villes de l'Inde. Du nombre de ces peuples étaient les Gangarides, habitants des bords du Gange; les *Arioi*, en sanscrit *Arjas*, que l'on regarde comme les aborigènes, quoique eux-mêmes venus du dehors; les *Prasioi*, dont la capitale était Palibothra, nommée depuis Patna; les Kalatiens; les Padjas. La contrée entre le Djumna et le Sarasvati a dû être le siége primitif des *Arioi* ou Arjas, qui paraissent avoir dépossédé une race dont on trouve encore quelques débris, comme il a été dit à la page 590. Sous le nom de *Pentapotamie*, les Grecs désignaient le Pendjab, comme étant arrosé par 5 rivières principales, dont la plus considérable est le Setlej. Pline ne décrit que les contrées entre le Gange et l'Indus, entre les monts Himalaya et les monts Vindhya: il ne parle point de la partie méridionale de la péninsule occidentale. L'auteur du Périple (*voy.* ARRIEN) s'étend, au contraire, sur la géographie de cette partie, principalement de la côte occidentale. Mieux informé que ses devanciers, Ptolémée décrit l'Inde entière, et il n'est pas difficile de reconnaître l'origine sanscrite de la plupart des dénominations qu'il emploie. C'est ainsi qu'à l'est du Gange, il cite les Tanganas, les *Marundæ* (Murundas), les *Passalæ* (Pankalas), les *Besadæ* (Vatsas?); et, auprès du mont Mæandre (Mahendra, dans le pays de Kalinga), les *Zamiræ* (Civiras?), puis les *Indaprathæ* et les *Nangalogæ*, etc., etc. Relativement aux côtes du pays de Dekkan, Ptolémée diffère peu du Périple. Le fleuve *Manda* paraît être le Mahanuddy (en sanscrit Mahanudi); le *Mæsolus* doit être le Godavéry (d'après le mot sanscrit *Maushala*, nom du peuple de l'embouchure du fleuve); le *Tynna* de Ptolémée peut être le Krischna ou bien le Tunga, un de ses affluents, et le *Chaberis* est le Cavéry.

Les Hindous divisaient anciennement l'Inde occidentale, leur pays, en 3 grandes parties, savoir: l'*Anugangam* ou pays du Gange, le *Madja-déka* ou terre du milieu, et le *Dravida* ou *Dravira*, c'est-à-dire le sud de la péninsule, à partir du 12e ou 13e degré de latitude nord jusqu'au cap Comorin. C'est ce que la géographie moderne appelle le Dekhan ou Dekkan (*voy.*). On y distinguait, d'après les idiomes, quatre contrées diverses, le Mahratte, le Telinga, le Canara, le Malayala, dont les idiomes ont une grande affinité entre eux et avec celui des Tudas, ce peuple sauvage et athlétique des

(*) A. Buchanan, *Christian Researches in Asia*, 3e édit., Édimbourg, 1812.

Nil-Gherrys (Montagnes bleues) dont nous avons parlé plus haut. Au XVIIe siècle fut faite la première division officielle de tous les états soumis au Grand-Mogol (*voy.*). On les divisa en 16 soubabies et en 33 *pergunnas* ou provinces, dont voici les noms par ordre alphabétique : Adjemir, Agrah, Allahabad, Aoude (Oude), Aurengabad, Bahar, Balaghat, Bengale, Bérar, Bider, Bedjapour, Cachemyr, Coïmbetor, Cochin, Delhy, Gondouana, Gorval, Guzerat, Haïderabad, Kanara, Karnatic, Khandeisch, Koutch, Pendjab, Maïssour, Malabar, Malwah, Népaul ou Neypâl, Orissa, Salem et Bahramahl, Circars septentrionaux, Sindhi, Travancore. Le reste était indépendant des souverains musulmans; les Européens avaient des comptoirs sur les côtes.

Aujourd'hui la plus grande partie des anciennes *pergunnas* du Grand-Mogol fait partie des possessions anglaises, qui tendent encore à s'accroître par la conquête, par la terreur des armes britanniques et par la corruption des chefs indépendants. L'Inde occidentale, envisagée sous le point de vue politique (nous avons déjà donné une autre division au commencement de cet article*), présente actuellement l'aspect suivant : 1° *Possessions anglaises*, savoir : les états occupés par les troupes et les fonctionnaires anglais, et administrés par la Compagnie, et les états qui en sont tributaires et dont les princes ou chefs sont considérés comme ses vassaux. Ces princes sont : le nidzam du Dekkan ou d'Haïderabad; les radjahs de Satarah, Maïssour et Travancore; le nabab d'Aoude; quelques radjahs mahrattes et radjepoutes; 2° les états qui jouissent encore de leur indépendance, savoir : le royaume de *Lahor* ou pays des Sikhs, une partie du pays des *Mahrattes*, le *Sindhi* et le *Népal*, puis les tribus des montagnes. On pense que le royaume de Lahor peut avoir 4 millions d'âmes, et que les Mahrattes sont à peu près de la même force; 3° *Possessions européennes* sur les côtes, savoir : Goa (*voy.*), Daman et Diû, appartenant au Portugal; Pondichéry, Karikal, Yanaon, Mahé, Chandernagor et les loges de Mazulipatam, Calicut et Surate, colonies de la France (*voy.* Inde française); Tranquebar et Sérampore, colonies danoises. Toutes ces possessions n'ont guère plus d'un demi-million d'âmes. Les Portugais possédaient autrefois beaucoup plus de villes et de territoires, soit dans la péninsule, soit dans l'île de Ceylan; mais ils les ont perdus, et ce sont les Anglais qui les ont remplacés.

(*) *Voir* aussi le tableau que nous donnons à l'art. Indostan. S.

La description la plus complète de la presqu'île occidentale est celle de Fr. Hamilton : *Description of Hindostan and the adjacent countries*, Londres, 1820, 2 vol. in-8°. Parmi les voyageurs français de notre siècle, V. Jacquemont est celui qui a le mieux exploré cette partie de l'Inde : son *Voyage* formera 2 vol. in-4°*.

II. *Inde orientale*, dite *au-delà du Gange* ou *Indo-Chine*. Cette région, moins connue que la précédente, en diffère beaucoup par la forme, étant plus étroite et se terminant en une triple péninsule que les Hindous comparent à une feuille de lotus divisée en trois parties. Du côté du nord-est elle tient à la Chine, ou plutôt à la chaîne des montagnes du Boutan, qui peuvent être considérées comme une suite de l'Himalaya; au nord, cette partie de l'Inde parait atteindre le 28° de latitude. Le cours inférieur du Bourampoutre, puis celui du Bonasch qui se jette dans ce fleuve, forment la séparation entre les deux grandes régions indiennes. On évalue en gros la superficie de la région orientale à plus de 100,000 lieues carrées (*v.* p. 601). Le nord en est à peu près aussi montagneux que celui de la région occidentale, et ce n'est que par quelques cols de montagnes que les peuples de cette portion peuvent communiquer avec leurs voisins du dehors. Une ramification de ces montagnes suit le long cours du Bourampoutre. Les monts Garro, encore peu explorés, servent de contreforts à un plateau très élevé et montueux, d'où descendent plusieurs rivières, et d'où partent plusieurs chaînes de montagnes moins hautes qui

(*) *Voir* l'article de Th. Benfey sur l'Inde dans l'*Encyclopédie* d'Ersch et Gruber. Cet important travail, dont il faut rapprocher l'art. *Hindostan* de l'*Encyclopædia Britannica* et surtout l'excellente *Géographie de l'Asie* de M. Ch. Ritter, remplit tout un volume in-4°.

vont traverser une partie de la presqu'île. C'est d'abord celle des monts d'Aracan qui se composent de quelques rangées parallèles et se terminent au cap Négrais; puis la chaîne des montagnes d'Ava qui, suivant la même direction, séparent le bassin de l'Irawaddy de celui du Saluœn; plus loin, les montagnes de Siam qui se prolongent entre les bassins du Saluœn et du Menam et se perdent dans la presqu'île de Malacca, dont le sol consiste en latérite argilo-ferrugineuse; enfin les montagnes de Camboje, entre la rivière du même nom et le Menam, qui se rattachent aux glaciers de Yunan en Chine, d'où paraît descendre aussi le Maekhaoun ou rivière de Camboje, un des plus grands fleuves de l'Inde, ayant un cours de 300 lieues, et étant navigable dès son entrée dans la péninsule. Entre cette chaîne et la côte, on trouve encore une chaîne de montagnes ayant la même direction que les précédentes : ce sont les montagnes de la Cochinchine qui se terminent au cap Saint-James. Presque toutes ces chaînes sont couvertes de forêts dont les végétaux sont des euphorbiacées, des térébinthacées, des magnoliacées, des urticées, des guttifères, des méliacées, des sapotées, des verbénacées et des éléagnées, mêlées à quelques palmiers, à des chênes et à des conifères. L'île Tchedouba, située dans le golfe de Bengale, a deux volcans; et dans l'île de Namri, sur la côte d'Aracan, il y a des monticules qui lancent des flammes, des matières boueuses et sulfureuses, et même des masses de fer. Ces monticules sont, selon la superstition des Aracanais, le siége de leurs dieux-serpents. On connaît peu la composition géologique de ces montagnes; pour la hauteur, aucune n'égale les chaînes secondaires de l'Himalaya. Elles contiennent évidemment de grands dépôts de métaux utiles et précieux. Il y a de l'or dans les lits de quelques torrents; il paraît tenir à une matrice de quartz. Un des affluents du Bourampoutre charrie du sable aurifère; il en est de même de quelques-uns des affluents de l'Irawaddy. L'étain abonde dans la péninsule, surtout dans la presqu'île de Malacca; les lits des ruisseaux contiennent l'oxyde de ce métal sous la forme de sable blanc; ailleurs on creuse des puits de 12 à 20 pieds pour trouver l'étain. Entre Junk-Ceylan et Tenasserim, la côte est remplie de ce métal; en général, il paraît abonder depuis l'extrémité méridionale de la presqu'île jusqu'à une latitude de 15°; peut-être même ce métal existe-t-il encore abondamment au-delà de cette ligne; mais on a peu examiné le sol de la région du nord. On sait toutefois qu'on y trouve de l'étain et du plomb*. Plusieurs contrées ont des mines de cuivre, de fer, d'antimoine. L'Inde orientale est riche en pierres précieuses, telles que diamants, rubis, agates, saphirs. Les grandes forêts sont pleines de bon bois de construction, de bois d'ébénisterie, de bois propres à la teinture et d'arbres à vernis. Les beaux fruits de l'Inde occidentale se retrouvent dans l'autre péninsule, et l'on y cultive aussi, comme dans toute l'Inde, beaucoup de riz, de coton, de bétel, de tabac, de cardamome, de sucre, etc. Dans le haut Assam, les Anglais se proposent de cultiver en grand le thé qui vient très bien, dit-on, dans les districts de Djorhath, Lukimpour et Sodiya. Le règne animal ressemble également à celui de l'Inde gangétique; les forêts recèlent des bêtes féroces, des buffles sauvages et des singes de diverses espèces; dans l'empire des Birmans, il y a des rhinocéros; Siam est renommé pour ses éléphants blancs; dans Assam et la Cochinchine, on a beaucoup de vers à soie; dans les parages des îles voisines de la péninsule, on pêche des huîtres à perles, moins estimées pourtant que celles de Ceylan; on y prend aussi des nids d'oiseaux mangeables. Dans la Cochinchine, on fait servir à la nourriture une petite espèce de chiens.

Le climat varie suivant les localités : il est malsain dans le bassin du Brahmapoutre, quoiqu'on ait donné le nom d'*assama* (l'incomparable) à cette contrée fertile qui jadis était très peuplée et bien cultivée. Dans la région élevée du nord, le climat est salubre et l'air serein; les pluies y durent de mars à mai. Le Silhet, voisin du Bengale, a un climat plus variable; les averses y sont accompagnées de violentes

(*) Calder, *Observations géologiques sur l'Est de l'Inde* (*Asiatic journal*, février 1829).

tempêtes; les mois de septembre et octobre ont des chaleurs excessives; sur les côtes, entre 21 et 23° de latitude, le climat chaud et humide favorise extraordinairement le développement de la végétation; plus au sud il est très insalubre; le pays de Rangoun, mal cultivé, a de très fortes chaleurs dans les mois de mars et avril, mais qui alternent avec des nuits très fraiches; la saison pluvieuse s'y prolonge de juin en octobre. La presqu'île de Malacca jouit d'un bon climat; on cite aussi pour leur salubrité le nord du district de Martaban, où l'on a un temps serein depuis novembre jusqu'en mai, et le pays de Tenasserim, couvert encore de forêts. L'île de Singapore, située près de la côte méridionale de Malacca, n'a pas non plus de chaleurs extrêmes; les averses n'y tombent qu'en décembre et en janvier. On a trois saisons dans le royaume de Siam; les moussons y tempèrent les excès de chaleur. La Cochinchine parait éprouver de fortes chaleurs alternant avec un froid quelquefois très vif.

La masse de la population dans l'Inde orientale se rapproche, par ses caractères physiques, de la race mongole, et ressemble au peuple chinois. C'est pour cela qu'on désigne aussi cette région sous le nom d'*Indo-Chine*. Quelques auteurs supposent que c'est une population venue du dehors qui a dépossédé les aborigènes, dont il semble que les restes ou les descendants existent encore dans quelques districts isolés de la péninsule. La race mongole ou semi-mongole, qui domine actuellement, présente d'ailleurs plusieurs variétés et différences selon les contrées qu'elle habite. Le plateau d'Ava, sur les bords de l'Irawaddy et du Khiœnduœn, est habité par les Mranmas ou Maramas qui constituent la population principale du pays birman. Ils se disent issus de l'Aracan, où demeure un peuple appelé Jo ou Ro, qui parait appartenir à la même famille, ainsi que les Kiœns ou Kolnns et les montagnards Tipperahs ou Tripuras, Jouméahs et Chakmas, qu'on appelle Muggs au Bengale, où ils vont servir comme domestiques*. Ils habitent les bords du Karnaphulli, et ont pour voisins une race belliqueuse et pillarde, celle des Kunghis ou Koukis. Parmi les peuplades du nord-ouest, on compte aussi les Doms, qui passent dans le Bengale pour des parias; les Mismis, habitants des montagnes d'où descend le Brahmapoutre; les Garros à la physionomie chinoise, et les Cossyahs, habitants de montagnes dans lesquelles on trouve la caverne de Bouban, une des plus vastes que l'on connaisse. Les Karaens habitent les forêts des montagnes d'Ava; le pays est peuplé de Mons ou Mans. Plusieurs peuplades sauvages vivent dispersées dans le pays des Birmans. Une nation nombreuse, les Châns ou Thaïs, c'est-à-dire libres, habite non-seulement le Siam, mais aussi les contrées montagneuses et boisées au nord de ce royaume. Une division de ce peuple, appelée Thaï-jhay, et dont la langue diffère de celle des Thaïs, habite à l'est du Menam, et sur les montagnes de la Cochinchine. Vers la presqu'île de Malacca, on trouve répandus les Law ou Lao qui occupent tout le pays de Laos; dans le Camboje demeurent les Kammen, et dans la Cochinchine les Kio-Katchins; la presqu'île de Malacca a été peuplée, depuis le XIe siècle, par les Malais qui sont venus des îles de la Sonde; enfin, dans la région située sous 8° de latitude, on trouve les Samangs, race noire qui est la même que celle des Papouas dans les îles du grand Océan. De tous les peuples de race mongole, les Mranmas montrent le plus de vigueur sous les rapports physiques et moraux; quant aux autres, il règne autant de mollesse dans leur caractère que dans leur système musculaire, et la plupart des peuplades sont d'une taille plutôt petite que moyenne: les plus petits sont les Koukis, qui ont presque la taille de nains, et les habitants d'Annam, dont le teint est noir et la chevelure longue; les Châns ou Thaïs, plus basanés, ont une démarche lourde, un caractère indolent. Parmi les Lao, on distingue les blancs et les noirs; les Mismis ont une chevelure courte et la taille forte. De tous ces peuples, les Malais se séparent par leur teint, leur taille, leur esprit indépendant et leur audace. Un esprit de vengeance et de cruauté caractérise la plupart des peuples mon-

(*) Fr. Hamilton, *Notice sur la frontière d'une partie du Bengale et du royaume d'Ava*; t. II-IV de l'*Edinburgh journal of science*.

tagnards. Enfin les Samangs et les Bilas représentent, par leur teint noir, leur chevelure crépue et laineuse, et par d'autres caractères physiques, la race nègre des Moluques et d'autres îles voisines. Cette population se grossit encore des Hindous et des Chinois, puis des nègres, des descendants des Portugais, et des insulaires des îles de l'équateur.

Les langues des peuples mongoliques de cette moitié de l'Inde ont, à ce qu'il semble, beaucoup d'affinité avec le chinois, et sont essentiellement monosyllabiques; la langue thaï ressemble beaucoup à celle d'Annam; il y a aussi de grandes analogies entre les langues de Tonquin, de Cochinchine et de Camboje. Il paraît que les langues parlées par les Khamptis, les Châns et les habitants de Camboje, de Laos et de Siam, ont le thaï pour souche commune. L'aham ou idiome du pays d'Assam est de la même famille; cette langue n'est plus cultivée que par la caste sacerdotale; le bengali est maintenant la langue généralement en usage. Le birman, langue très répandue aussi, paraît se diviser en plusieurs dialectes. Par le bouddhisme, le pali s'est introduit dans la presqu'île comme langue sacrée, et c'est dans cet idiome que sont rédigés beaucoup de livres religieux. Quelques peuples ont adopté l'écriture chinoise; les Birmans ont emprunté leur alphabet du pali; dans les écrits des Thaïs, on trouve un mélange de pali avec l'idiome national. On sait que les Malais ont leur langue particulière, dont les mots sont empruntés en partie du sanscrit, de l'arabe, du persan, du télinga et du javanais. On trouve un assez grand nombre de compositions littéraires écrites dans les principales langues de la péninsule; mais la plupart ont été inspirées par les modèles fournis par les Hindous et les Chinois. On remarque peu de génie, peu d'originalité, chez les peuples de la péninsule qui ne peuvent se vanter d'aucune invention un peu importante, et n'ont guère fait de progrès dans la civilisation, les lettres et les arts. Religion, poésie, quelque peu de science et d'arts, tout leur est venu du dehors : ils n'y ont presque rien ajouté, et ils sont toujours restés sous le joug de la superstition et du despotisme.

Les guerres ont dévasté cruellement le pays, et la richesse même de la nature n'a pas contribué beaucoup à en augmenter la prospérité. Autrefois le bouddhisme y a élevé ou excavé des temples considérables, richement ornés de sculptures; on trouve également des ruines d'anciens forts et de vastes palais. Aujourd'hui, on ne bâtit plus d'aussi grands monuments : les palais sont construits dans le goût chinois, et les pagodes peu élevées sont surchargées de dorures et de sculptures en bois. On ne voit d'agriculture florissante qu'aux environs des grandes villes. La culture de la soie et le tissage ont fait quelques progrès, ainsi que la fonte des métaux. Les Siamois sont de meilleurs artisans que les Birmans; ceux-ci font pourtant de la bonne poterie et de l'orfévrerie, et leurs femmes tissent des étoffes de coton; Tonquin s'est distingué autrefois par ses laques et vernis; du reste, point de manufactures, point de perfection dans le tissage, comme on en trouve chez les Hindous.

La péninsule indo-chinoise est merveilleusement située pour le commerce, pouvant entretenir aisément, par ses grands fleuves, des relations entre ses diverses contrées, et communiquer avec de puissants empires et avec les nombreuses îles du voisinage. Dans le nord, il se fait un trafic entre l'Hindoustan et les tribus des montagnes qui cultivent du riz, du tabac, du coton, et engraissent des porcs et des volailles. Un commerce plus important se fait par caravanes et en transports par le moyen de bœufs. Dans l'empire birman, les caravanes s'arrêtent auprès d'Ava, apportent de la soie écrue de Laos, de la laque, de la cire, de l'ivoire, des métaux, tels que or, étain et plomb; elles rapportent dans le nord du riz, du sel, des marchandises de l'Inde. Les caravanes de la Chine qui consistent en chevaux, ânes et mulets, importent également beaucoup de soie écrue et de métaux, entre autres de l'or et de l'argent, du vif-argent, du fil de cuivre; puis du musc, de la rhubarbe, du papier, des vêtements et chaussures, des faisans, des chiens et autres animaux. En retour, la Chine reçoit des Birmans du coton, des pierres précieuses, des nids d'oiseaux mangeables, et des

étoffes de coton venant de l'Inde anglaise. Au port de Rangoun, il se fait un grand commerce d'exportation de métaux précieux, de bois de tek, de pierres fines, de laque, cire, ivoire, et autres productions du pays, en échange desquelles il reçoit des tissus de l'Inde et de l'Europe, des armes, des objets en fer et en acier, de la poudre à canon, etc. Les Siamois, quoique mauvais marins, font un commerce maritime assez considérable par le port de Bangkok, où il entre des cargaisons de cotonnades, de lainages, d'armes, de verrerie et d'opium, malgré la prohibition de ce dernier article, et où se fait un grand commerce de cabotage avec les ports de Siam, ainsi qu'avec ceux de la Cochinchine, de Camboje et des îles de la mer des Indes. Environ 140 jonques entretiennent les relations commerciales entre Siam et la Chine. Par la rivière de Menam, Bangkok reçoit le coton, le sel, le bois de sapan et d'autres productions du Laos. Saïgoun, dans le pays de Camboje, et Hué, en Cochinchine, ont également des ports importants, entre lesquels les transports de marchandises se font par environ 2,000 jonques chinoises, et qui ont aussi des relations très actives avec la Chine, avec Siam et avec Singapore. Ce dernier port, à l'entrée de l'archipel de la Sonde, devient, sous la domination anglaise, un des entrepôts du commerce de la mer des Indes. On y embarque pour l'Inde et pour l'Europe les drogues, les métaux, et autres productions de la presqu'île orientale et des pays voisins, et l'on y importe les marchandises d'Europe et les productions et objets fabriqués de l'Inde anglaise et des contrées adjacentes. C'est un commerce qui a déjà une valeur annuelle de quatre millions de livres sterling, et qui tend à un bien plus grand développement, quoiqu'un nouveau port fondé par les Anglais à Amhersttown, dans le territoire birman, au sud de Martaban, doive servir également au commerce de l'Angleterre avec cette région. Sans le despotisme qui pèse sur elle, et qui s'est emparé du monopole dans quelques royaumes, le commerce serait plus important, et l'industrie pourrait faire quelques progrès, malgré l'indolence des indigènes qui les retarde beaucoup.

Les efforts faits par les missionnaires d'Europe, particulièrement par ceux de France, pour introduire le christianisme en Cochinchine et dans d'autres contrées de cette péninsule, ont été repoussés par les souverains. Actuellement, il s'établit néanmoins, par les soins des Anglais, dans le pays birman et dans la presqu'île de Malacca, où les Malais ont introduit aussi le mahométisme. Le bouddhisme est devenu le culte dominant dans l'Aracan, dans l'empire Birman et dans le royaume de Siam; dans ce dernier, on trouve aussi des sectateurs de Brahma. L'empire Birman est plein de pagodes, et les prêtres adonnés à une vie ascétique y demeurent dans des monastères. La pagode de Shoe-Dagon, c'est-à-dire la maison d'or, située à Rangoun, est un lieu de pèlerinage célèbre, ainsi que la pagode Shoe-Chatah, munie de cloches, située sur une montagne, et entourée de cellules couvertes de dorures, pour les prêtres. Dans le pays d'Annam, il n'y a que le peuple qui pratique le bouddhisme, tandis que les hautes classes professent la religion de Confucius. Chez quelques peuples sauvages, les Cossyahs par exemple, on pratique encore un fétichisme grossier; chez d'autres, tels que les montagnards Sinphos, le bouddhisme s'est altéré par un mélange du culte des héros et par des sacrifices d'animaux.

Il nous reste à voir les diverses contrées dont se compose la péninsule, leur étendue et leur population. Dans le nord-ouest, les Anglais possèdent le Silhet, le Comillah ou Tipperah et le Tchittagong, qui font partie de la présidence de Bengale, et peuvent avoir 1,500,000 âmes; nous ne les comprenons pas dans la population de la péninsule, parce qu'on les compte dans celle des possessions anglaises de l'autre côté du Gange. A l'est de ces districts habitent des peuples montagnards, en partie tributaires de l'Angleterre : là sont les pays d'Annam, des Garros, Catchar ou Acabat, Gentiah, des Nagus, et Cassay. Quelques-unes de ces contrées sont partagées entre plusieurs chefs de peuplades. L'empire Birman a aussi, en dehors de ses limites, des contrées tributaires, habitées par les Mismis, les Kungkis, les

Sinphos et les Kiœns. A l'est de cet empire s'étend Siam, auquel appartient une partie de Camboje, et qui lève un tribut sur une portion de Laos et sur quelques petits états malais de la presqu'île de Malacca. L'empire d'Annam, entre Siam, la Chine et la mer, se compose du Tonquin, du reste de Camboje et de la Cochinchine. La presqu'île de Malacca contient quelques états malais indépendants, outre ceux que nous avons vus tributaires du Siam; les Anglais y ont Singapore et Poulo-Penang ou île du Prince de Galles (*voy.*); et par le traité de paix de Yandabo, conclu en 1826, ils ont obtenu une portion de l'empire birman, savoir : 1° Aracan avec quelques îles voisines, et 2° Malacca comprenant les provinces de Yé, Tavoy et Tenasserim. L'étendue et la population de tous ces états, pour lesquels nous renvoyons aux articles spéciaux (*voy.* ARACAN, ANNAM, COCHINCHINE, BIRMAN, SIAM, MALACCA), sont évalués sommairement par les géographes modernes, ainsi qu'il suit :

ÉTATS.	SUPERFICIE. lieues carr.	POPULATION. âmes.
Empire birman : . .	29,350	4,759,000
Siam	37,028	5,400,800
Annam.	26,952	11,906,000
Possessions anglaises.	5,798	415,000
États indo-chinois . .	6,100	220,000
États malais	4,263	208,000
	109,491*	22,908,800

Il est inutiie d'ajouter que ces chiffres n'ont aucun caractère d'authenticité.

—

L'Inde est, comme on le voit, un des pays les plus remarquables de l'Asie, par l'étendue, la variété et la richesse de ses productions, par l'antiquité de ses institutions, de ses arts, de sa littérature, enfin par l'importance que son commerce a toujours eu, tant pour l'Asie que pour l'Europe. Placé actuellement en partie sous la domination et en partie sous l'influence des Anglais qui ont mieux réussi dans leurs entreprises que les Portugais, les Hollandais et les Français, ce pays reçoit une nouvelle civilisation, et même une nouvelle race d'habitants, les Indo-Anglais, qui sont appelés peut-être à y jouer un rôle dans un avenir prochain. Depuis qu'ils se sont établis en maîtres dans l'Inde, les Anglais ont répandu un nouveau jour sur sa géographie et ses richesses naturelles. Le *Journal asiatique* et les *Recherches asiatiques* publiés par la Société savante de Calcutta, ainsi que les mémoires des Sociétés littéraires de Bombay et de Ceylan contiennent les résultats importants de leurs infatigables investigations. Leurs voyageurs, tels que Gérard, Forbes, Hodgson, Webb, Moorcroft, Burns, ont exploré des régions peu connues, et, au moyen de tous les renseignements fournis à M. James Horsburgh, il entreprit, en 1827, de publier un atlas de l'Inde, complet et très détaillé, *Indian atlas*, en 177 feuilles, à l'échelle de $\frac{1}{200,000}$. Il n'en a paru encore qu'une partie. Une carte en 6 feuilles, et une autre en une seule feuille, ont été mises au jour par les libraires de la Compagnie des Indes. Un bon dictionnaire géographique de l'Inde est celui de Walter Hamilton, *East India gazetteer*, Londres, 2 vol. in-8°. On peut consulter aussi l'ouvrage de Montgomery Martin, *History, antiquities, topography and statistics of Eastern India*, t. VIII et IX du *British Colonial Library*, in-8°. Les sites pittoresques et les monuments ont été dessinés et publiés dans plusieurs ouvrages magnifiques par les frères Daniel, savoir : *Oriental Scenery*, Londres, 1795 à 1807, 4 part. gr. in-fol.; *Antiquities of India*, 1799-1808, in-fol., atlas; *Picturesque Voyage of India*, 1810-1817, in-4°, *Indian illustrations*, 1827, et *Oriental annual*, 1834 et ann. suiv. On en peut prendre une idée dans l'ouvrage publié en France sous le titre de *Monuments anciens et modernes de l'Indostan*, Paris, 1813-20, 3 vol. in-4°, et *Tableaux pittoresques de l'Inde*, Paris, 1834-36, 3 vol. in-8°, avec fig. D-G.

INDE (POSSESSIONS FRANÇAISES DANS L'). Les possessions de la France dans l'Inde consistent en plusieurs petits territoires, sur les côtes de la presqu'île en-deçà du Gange, dont la superficie totale

(*) La superficie est ici calculée en lieues carrées de France, de 25 au degré; elle est de 837,975 milles carr. anglais, de $69\frac{1}{5}$ au degré, et de 39,417 milles carrés allemands, de 15 au degré. Le chiffre de la population est donné d'après les évaluations de M. Berghaus. S.

n'est que de 25 à 26 lieues carrées, et la population d'environ 167,700 individus. Ces territoires et établissements, séparés les uns des autres, sont : Pondichéry et Karikal, sur la côte de Coromandel ; Yanaon et la loge ou factorerie de Mazulipatam, sur les côtes d'Orissa ; Mahé et la loge de Calicut, sur la côte de Malabar ; Chandernagor et les loges de Cassimbazar, Jougdia, Dacca, Balassore et Patna, au Bengale ; enfin la factorerie de Surate dans le Guzerate. Ils sont tous situés dans la zone torride et éloignés de plus de 4,000 lieues marines du port de Brest. La traversée exige 3 mois et 10 à 20 jours. Dans la population, on ne compte que 980 blancs, 1,500 *topas* ou individus de la race mixte provenant du mélange des Européens, surtout des Portugais, avec les Indiens ; le reste se compose d'individus de la race indigène, professant le brahmanisme.

Pondichéry, le plus considérable de ces établissements, et par cette raison chef-lieu et siége du gouvernement, n'a pourtant qu'une superficie de 27,953 hectares, et se compose des trois districts de Pondichéry, Wilnour et Bahour, qui, au lieu d'être contigus et de former un territoire compacte, sont entrecoupés par des villages qui ont leurs limites à une lieue de la mer. La rivière de Gingy ou Ariancoupan traverse ce petit territoire et alimente un canal d'irrigation ; les sources qui viennent des collines du sud-ouest arrosent aussi ce territoire, dans lequel il existe de plus une soixantaine d'étangs artificiels, bien nécessaires à un terrain naturellement aride et que les coupes imprudemment faites, dans les forêts, par les premiers colons, ont rendu plus stérile encore. Des deux rades que les bâtiments trouvent sur la côte, la plus grande leur fournit un mouillage pendant la mauvaise saison, tandis que la petite rade les reçoit ordinairement pendant le reste de l'année. Outre ces rades, on ne trouve qu'une côte plate et sablonneuse, embarrassante pour les bâtiments à cause d'une barre formée par la mer. La ville de Pondichéry, située sous 11° 55′ de lat. N. et sous 77° 31′ de longit. E., est divisée, par un canal, en 2 parties, dont l'une, percée et construite régulièrement sur le bord de la mer, est habitée par environ 700 blancs, tandis qu'au-delà du canal est la *ville noire*, c'est-à-dire plus de 3,000 cases habitées par 20,000 Indiens. Les Européens ont un bazar, un collége, une institution de jeunes de langue, une imprimerie, une église, un jardin botanique, une bibliothèque. Pondichéry a une grande place, des boulevards, un phare. La ville noire a 2 pagodes ; on a institué des écoles gratuites pour les topas, les Malabars chrétiens et les parias. Onze *aldées* ou villages hindous appartiennent au district bien peuplé de Pondichéry ; ils sont habités par des tisserands qui fournissent ces toiles bleues remarquables par leur teinture et qui, exportées par les bâtiments français pour la côte d'Afrique, sont connues dans le commerce sous le nom de *guinées*. C'est, à ce qu'il paraît, aux eaux des sources du pays que sont dus le lustre et la solidité de la teinture de l'indigo qui donnent du prix à ces toiles d'ailleurs assez grossières. Le gouvernement a fait établir une filature, et il encourage le tissage de la soie. On fabrique aussi des percales bleues et des toiles blanches.

Wilnour a une grande et riche pagode avec beaucoup de brahmes et des baïadères ; 45 *aldées* forment ce district.

Bahour comprend 36 *aldées*.

Le territoire de Pondichéry a trop peu d'étendue pour pouvoir être riche en productions ; mais il est bien cultivé en riz et en indigo. On voit des bois de cocotiers et des plantations de cannes à sucre. Des ouragans viennent quelquefois porter le ravage sur ce territoire.

Pondichéry est située dans la province indienne de Carnate : le second établissement, *Karikal*, est sur la même côte, mais plus au sud, dans la province de Tanjaour, et à environ 26 lieues de Pondichéry, aux bouches du Kavéry, qui, avec les canaux qu'on en a tirés, arrosent, surtout pendant les débordements périodiques, les terres et les rendent très fertiles. Cinq districts ou *manganoms*, savoir : Karikal, Tirnoular, Nellajendour, Nedougadom et Kotchéry, et plus de 100 *aldées* forment cet établissement dont le chef-lieu bâti sur l'Arselar, une des bouches du Kavéry, n'est accessible aux na-

vires à fond plat que lors du débordement du fleuve, c'est-à-dire depuis le mois d'août jusqu'en février ou mars. Karikal, peuplé de 10,000 âmes, a des chantiers de construction où il règne beaucoup d'activité.

Yanaon, dans la province de Golconde (*voy.*), est une ville de 3 à 4,000 âmes, sur l'une des deux bouches du Godavéry, trop obstruée par les sables pour être navigable. On y fabrique de bonnes toiles de coton appelées *conjons;* mais on est obligé de tirer le coton des possessions anglaises où l'exportation est grevée de droits; on cultive aussi de l'indigo, du sucre et du riz. Les terres sont censées appartenir à la métropole et paient environ 60 p. 100 du produit. Par le Godavéry, on reçoit de l'intérieur de l'Hindoustan beaucoup de bois de tek. Depuis l'établissement du tissage à la mécanique en Angleterre, Yanaon n'a plus à blanchir et à apprêter la quantité de toiles que les Hindous y envoyaient autrefois. L'ancien port florissant de Coringui, peuplé jadis de 30,000 âmes, est détruit depuis une irruption de la mer, qui eut lieu en 1789.

Dans la ville de *Mazulipatam*, située dans la province des Circars septentrionaux, à une trentaine de lieues de Yanaon, la France n'a plus qu'une loge, de laquelle dépendent une *aldée* et deux terrains habités ensemble par 285 Indiens. Cette loge est maintenant aussi insignifiante que les factoreries de Calicut et de Surate, et que les cinq loges du Bengale, que nous avons nommées plus haut.

Le comptoir de *Mahé*, sur la côte de Malabar, consiste dans la ville de ce nom, bâtie auprès de l'embouchure d'une petite rivière navigable, mais dont l'entrée a une barre, et dans un petit territoire dont les limites sont, depuis 25 ans, un sujet de contestation entre la France et l'Angleterre. Le commerce de Mahé avec la France est insignifiant. Il en est de même de celui de *Chandernagor*, ville bâtie sur la rive droite de l'Ougly, dans le Bengale; la ville est grande et bien bâtie, mais son territoire n'a que quelques hameaux peu étendus.

Le gouverneur de l'Inde française, résidant à Pondichéry, a auprès de lui un conseil d'administration, un commissaire de marine, un procureur général du roi et un inspecteur colonial, veillant à la régularité du service administratif. Un conseil général séant à Pondichéry, des conseils d'arrondissement siégeant à Chandernagor et à Karikal, sont consultés et font connaître les vœux et les besoins du pays. Suivant une ordonnance rendue en 1840, Chandernagor, Karikal, Mahé et Yanaon ont chacun un chef de service dépendant du gouverneur. La loi française régit les blancs; quant aux Indiens, leurs contestations sont jugées par les lois et coutumes nationales. Il y a une cour royale et un tribunal de 1re instance à Pondichéry. Quatre autres tribunaux sont établis à Karikal, Chandernagor, Mahé et Yanaon; de plus, tous ces établissements ont chacun une justice de paix. Deux compagnies d'infanterie de marine, formant ensemble 282 hommes et recrutées parmi les Indiens du nord, font le service militaire dans l'Inde française. Les dépenses publiques s'y montent à près d'un million; pour y faire face, les recettes locales ne suffisent pas, et le budget de la marine et des colonies y ajoute près d'un dixième. A Pondichéry, le gouvernement français, ayant succédé aux princes indigènes qui se considéraient comme propriétaires de tout le sol, mais qui en aliénaient sous condition la plus grande partie, reçoit les redevances des tenanciers, et garde même la faculté de disposer d'une partie de ces terres. Le culte catholique est desservi par un préfet apostolique résidant à Pondichéry, un curé à Chandernagor, un autre à Karikal, un prêtre desservant à Mahé et un sacristain à Yanaon. Des écoles primaires et des comités de bienfaisance ont été organisés non-seulement à Pondichéry, mais aussi à Karikal, Chandernagor et Mahé.

C'est du règne de Louis XIV que datent les possessions françaises dans l'Inde, quoique les premières tentatives d'établissement soient plus anciennes. La Compagnie des Indes-Orientales, réorganisée en 1664 (*voy.* T. VI, p. 443), essaya d'abord de s'établir à Surate, puis renonçant à ce comptoir, elle acheta Pondichéry. Les Hollandais lui ayant ensuite enlevé cette place, elle fut rendue à la

France par la paix de Riswyck, en 1697, et, sous l'administration de François Martin, agent de la Compagnie des Indes, elle devint une colonie très florissante. Un territoire de 10 lieues de large sur la côte et à peu près autant de long, avec une population d'un demi-million d'âmes et un revenu de 5 millions de livres pour la Compagnie, dépendait de la ville. La Compagnie avait obtenu d'Avreng-Zeyb la possession de Chandernagor en 1688. Dans la suite, elle acquit, avec un territoire considérable, la ville de Karikal, et s'établit de force à Mazulipatam et à Yanaon. Dupleix, d'abord directeur du comptoir de Chandernagor, puis, en 1742, gouverneur de Pondichéry, contribua beaucoup à la prospérité des deux établissements et de toute l'Inde française qui, à cette époque, était d'un rapport de 18 millions. (On l'évaluait même bien plus haut; cependant les actionnaires ne reçurent jamais de dividende.) En 1748, Dupleix défendit avec succès Pondichéry contre une flotte anglaise qui vint l'attaquer avec un corps de troupes considérable. Ayant aidé un soubah de Dekkan à vaincre son compétiteur, il en obtint des trésors et de grandes concessions de terrains. Dupleix étalait dans Pondichéry le faste et l'autorité d'un vice-roi. Il en obtint le titre du Grand-Mogol pour la province de Carnate. La Compagnie française des Indes paraissait destinée à jouer un rôle brillant; mais les revers succédèrent aux jours d'éclat. Dupleix en assiégeant Maduré fut complétement battu, et le soubah, son protégé, renversé du trône par les Anglais. Bientôt après, Dupleix fut rappelé. Dans la nouvelle guerre qui éclata en 1756, le gouvernement français envoya le comte de Lally (*voy.*) pour défendre les établissements de l'Inde. Ce général souleva contre lui les esprits par sa dureté et sa violence. Les Anglais s'étant présentés, en 1760, devant Pondichéry, Lally fut obligé de livrer la ville et de se constituer prisonnier. Déjà les Anglais s'étaient emparés successivement des autres possessions françaises; ils les rendirent quelques années après, mais considérablement diminuées et dépouillées de leur ancienne prospérité. Il n'était pas possible à la France de défendre, dans les guerres contre l'Angleterre, des possessions disséminées comme l'étaient celles qu'elle avait dans l'Inde. Aussi furent-elles encore prises en 1793 et en 1803. Ce n'est qu'en 1816 et 1817 que l'Angleterre, devenue maîtresse de presque toute la péninsule de l'Inde, restitua à la France les faibles possessions que nous avons fait connaître ci-dessus, et qui coûtent, comme on a vu, plus qu'elles ne rapportent.

Leur seule industrie consiste dans la fabrication des madras et de quelques autres tissus. Les bâtiments français exportent du poivre et de l'indigo, et ils importent les productions de la métropole et d'autres pays, ainsi que des objets manufacturés français. En 1835, les importations dans ces établissements étaient d'une valeur de 1,744,260 fr., et les exportations d'une valeur de 4,313,000 fr. Les toiles bleues (*guinées*) trouvaient un débit considérable dans l'île Bourbon; mais, sous prétexte de favoriser l'industrie de la métropole, la France a imprudemment grevé d'énormes droits de douanes l'importation dans cette île des madras de Pondichéry; cependant la race noire ne s'est point du tout accommodée des toiles de France, elle redemande les toiles bleues de l'Inde; en France, la douane les repousse également, et ce n'est que sur la côte d'Afrique que le commerce parvient à les écouler. Au total, l'Inde française n'a d'autre utilité pour la métropole que de procurer un débouché, faible à la vérité, aux produits de l'industrie nationale, et d'occuper la marine marchande; résultat plus positif au moins que celui que la Compagnie des Indes, malgré ses succès éclatants et passagers, avait obtenus sous le règne de Louis XV, et dont Voltaire a dit : « Il n'est resté aux Français, dans cette partie du monde, que le regret d'avoir dépensé, pendant plus de 40 ans, des sommes immenses pour entretenir une Compagnie qui n'a jamais fait le moindre profit, qui n'a jamais rien payé aux actionnaires et à ses créanciers des produits de son commerce, qui, dans son administration indienne, n'a subsisté que d'un secret brigandage, et qui n'a été soutenue que par une partie de sa ferme du tabac que le roi lui accordait. » (*Siècle de Louis XV*, chap. 35.)

Une description de l'Inde française a été publiée récemment par le ministère de la marine, dans la 3e partie des *Notices statistiques sur les Colonies françaises*, Paris, 1839, in-8°. D-G.

INDÉCENCE. L'indécence est une atteinte portée, soit à la pudeur publique, soit aux convenances sociales. Tantôt elle est dans les paroles, tantôt dans les actions.

On doit observer que, sous le premier rapport surtout, ce n'est pas ici un de ces vices qui n'ont qu'à se montrer pour être signalés et frappés en tous lieux d'une réprobation unanime. Ce qui est indécent chez un peuple peut ne pas l'être chez un autre. Tous les écrits de l'antiquité nous en fourniraient de nombreux exemples.

Chez les nations primitives ou encore éloignées de la civilisation moderne, peu de choses sont considérées comme indécentes. Aussi un poëte a-t-il pu dire de certains actes d'une vie privée nullement murée chez les insulaires d'Otaïti, que, dans ces contrées :

... L'amour sans pudeur n'est pas sans innocence.

Le contraste de ce voluptueux abandon, c'est la pruderie britannique, qui fait un crime à un homme d'entrer dans la chambre à coucher d'une dame, même absente, et qui trouve une grave indécence dans le nom technique du *vêtement nécessaire*.

En France, on tient un juste milieu entre ces deux extrêmes : sans se livrer à de ridicules susceptibilités, on sait blâmer hautement tout ce qui outrage en effet la décence, et les mœurs le répriment souvent avant les lois. C'est ainsi que, même à l'époque peu scrupuleuse du Directoire, le public chassa d'une promenade, avec des huées, des femmes impudentes qui s'y étaient présentées sous ces vêtements diaphanes qu'on pouvait appeler de l'*air tissu*, et que, du reste, Pline, dans un autre siècle de corruption, avait déjà reproché à des dames romaines de porter « à l'avantage de leurs charmes, et non de leur modestie. »

L'indécence, au surplus, ne se confond pas toujours avec l'impudicité ; elle peut se trouver aussi, comme nous l'avons dit, dans l'oubli ou le mépris des bienséances. Celle-là sans doute est moins coupable que l'autre, et c'est ordinairement l'opinion seule qui en fait justice. Toutefois, comme ses arrêts sont comptés pour beaucoup chez une nation polie, l'homme bien élevé a toujours soin de veiller sur son maintien, ses gestes, ses propos, pour que rien ne puisse leur faire appliquer cette formule de blâme : *C'est indécent!* qu'il lui serait pénible d'entendre, et surtout de mériter. M. O.

INDEMNITÉ, dédommagement d'un préjudice (*damnum*).

Il existe un certain nombre de cas où des *indemnités* sont dues par l'état à des particuliers. Ainsi, par exemple, les agents de l'administration ne peuvent pratiquer des fouilles dans un champ, pour en extraire les pierres, le sable ou la terre nécessaires à l'entretien des grandes routes ou autres ouvrages publics, sans que le propriétaire soit indemnisé à l'amiable ou à dire d'experts (loi du 6 octobre 1791, sect. 6, art. 1). De même, lorsque l'utilité publique exige que l'on dispose de la propriété d'un particulier, il doit être préalablement indemnisé. *Voy.* EXPROPRIATION, DOMMAGES ET INTÉRÊTS, ÉMIGRATION.

Une indemnité n'est jamais due qu'en vertu d'une disposition de la loi, ou d'une convention.

Dans la jurisprudence féodale, on nommait *indemnité* le droit qui était dû au seigneur, lorsqu'un fief de sa mouvance passait dans les mains des gens de mainmorte, ou dans celles du roi. C'était un dédommagement des droits qui auraient été payés lors des mutations successives de ce fief. E. R.

INDÉPENDANCE, un de ces termes abstraits relatifs aux intérêts les plus chers de l'humanité, dont l'exacte définition préviendrait ou terminerait de longues disputes : ce serait avoir beaucoup fait que d'en avoir déterminé avec précision la vraie valeur. Il y a cela de commun entre l'indépendance et la liberté (*voy.*), que toutes deux consistent dans un état d'affranchissement. Rien de plus dangereux et de plus facile en même temps que leur confusion, et c'est en les compa-

rant qu'on peut faire ressortir les caractères propres de chacune.

L'être libre n'est, dans ses déterminations volontaires, asservi par aucune contrainte; l'être indépendant, dans la délibération dont est précédé l'acte du vouloir, ne cède à aucune considération, sujétion ou influence quelconque. Le premier se détermine comme il le juge convenable; le second n'est incliné à préférer tel parti à tel autre par aucun motif incitant; il dit toujours comme un personnage de Regnard : « Je ne prends point d'avis; je suis indépendant. » Ce que fait l'être libre, il l'a voulu sans être forcé à le vouloir; ce que veut l'être indépendant, il a décidé sans influence aucune qu'il le devait vouloir.

L'être indépendant, ne jugeant préférable que ce qui lui plaît, est libre par cela même, mais d'une liberté de caprice ou d'indifférence, non d'une liberté morale, comme est celle de l'homme; car celle-ci suppose qu'on est dans la dépendance d'un devoir, quoique libre de ne s'y point conformer.

Quelle étrange société
Formerait entre nous l'erreur et l'injustice,
Si l'homme indépendant n'avait que son caprice
Pour conduire sa volonté!
(La Fontaine.)

Une assemblée n'est point libre, quand la force armée la contraint de vouloir telle chose plutôt que telle autre. Elle n'est pas indépendante, quand des considérations étrangères influent sur ses délibérations.

Un peuple libre ne résout, n'entreprend rien que conformément à des lois qu'il s'est données, et qui ne peuvent être changées sans le concours de tous. Un peuple indépendant, à la rigueur, ne serait soumis à aucune loi, et c'est pour avoir confondu l'indépendance avec la liberté qu'on a tant déclamé contre l'état social, dont l'effet est d'assurer l'exercice de la liberté en restreignant l'indépendance. « Pour que nous puissions être libres, dit Cicéron, il faut que nous soyons tous esclaves des lois. » « La liberté, écrit Montesquieu dans le même sens, ne peut consister qu'à vouloir faire ce que l'on doit vouloir, et à n'être point contraint de faire ce que l'on ne doit pas vouloir. Il faut se mettre dans l'esprit ce que c'est que l'indépendance, et ce que c'est que la liberté. La liberté est le droit de faire tout ce que les lois permettent. »

Dans toutes les conditions, même les plus dépendantes, nous restons libres, tout le temps que nous les acceptons de bon gré. L'indépendance est beaucoup moins en notre pouvoir : comment nous soustraire aux mille influences qu'exercent sur nous nos relations sociales et domestiques?

Dans un sens relatif, un homme libre est celui qui n'a point encore pris de résolution ou d'engagement irrévocable, à qui le choix est encore possible: tel est l'homme non marié par rapport au mariage. Un peuple indépendant est celui qui, dans ses conseils, n'est point sollicité par des rapports extérieurs ou des liens de sujétion à avoir égard aux intérêts d'un autre peuple. On sait quel était, dans l'Amérique du Nord, le but de la guerre de l'Indépendance. Toute guerre pour la liberté est une guerre civile. Jean-Jacques dit, dans une de ses lettres, que les Corses, ayant acquis l'indépendance, osent aspirer encore à la liberté.

L'esprit libre est celui qui n'est point tyrannisé par des opinions préconçues; et avoir l'esprit libre, c'est l'avoir dégagé de toutes préoccupations qui l'empêchent de s'appliquer et d'acquiescer à des idées quelconques. L'esprit indépendant ne se laisse nullement influencer par l'opinion des autres ou par l'autorité.

Une âme libre est celle dont rien ne peut asservir le vouloir. Un caractère indépendant, c'est, dans le sens absolu, celui qui ne peut souffrir aucune sujétion, et, dans le sens relatif, celui d'un homme inaccessible à toute influence étrangère, à toute suggestion du dehors. Tel est celui de ces juges intègres dont Bossuet a dit : « Affranchis des intérêts et des passions, sans yeux comme sans mains, images de Dieu, vous en imitez l'indépendance; comme lui, vous n'avez besoin ni des hommes ni de leurs presents. »

En deux mots, la liberté se rapporte aux déterminations volontaires; elle consiste dans la possibilité du choix spontané et exclut la contrainte : l'indépendance

se rapporte aux délibérations qui précèdent le vouloir, et les suppose exemptes, ou absolument, de toute influence, ou relativement, d'influences étrangères, extérieures, provenant de l'état, des rapports, des entours. L-F-E.

INDÉPENDANCE (GUERRES DE L'), *voy.* MESSÉNIE, SAMNITES, WASHINGTON, KOSCIUSZKO, HOFER, MINA, BOLIVAR, SKRJINECKI, etc., etc.

INDÉPENDANTS, secte religieuse anglaise, *voy.* BROWNISTES* et PURITAINS.

INDES (MER DES), ou OCÉAN INDIEN. Cette mer s'étend au sud de l'Asie jusqu'aux parages des terres antarctiques et au cercle polaire du sud, ou plutôt jusqu'à l'océan Austral. Elle communique à l'est avec la grande mer du Sud, et à l'ouest avec l'océan Atlantique. De ces deux côtés, elle commence aux îles de la Sonde et finit au cap de Bonne-Espérance : elle baigne donc les côtes méridionales de l'Asie et les côtes orientales de l'Afrique. Les golfes Arabique et Persique, celui d'Oman ou d'Arabie, le golfe du Bengale et le canal de Mozambique, en sont des parties. A cette mer appartiennent les îles de Madagascar, Maurice et Bourbon, les Seychelles, les Comores, les Laquedives et Maldives, l'île de Ceylan, les îles Nicobar, la terre de Kerguelen, les Andaman. Elle reçoit quelques-uns des plus grands fleuves du monde, tels que l'Euphrate, l'Indus, le Gange, le Bourampoutre (*voy.* ces noms) et tous les autres fleuves de l'Inde. Le tropique du Capricorne la traverse presque par le milieu, en sorte que la moitié septentrionale de cette mer est située sous la zone torride. Elle nourrit beaucoup d'espèces de poissons, des huîtres à perles, et les coraux y forment des bancs dangereux pour la navigation. Les moussons (*voy.*) ont un mouvement remarquable dans cette mer, mais seulement au nord du 10e degré de latitude méridionale ; depuis avril jusqu'en octobre, elles y soufflent avec force du sud-ouest, et, le reste de l'année, elles viennent avec la même véhémence d'une direction toute opposée, celle du nord-est ; des ouragans précèdent les changements de direction : il en résulte que les vaisseaux venant du cap de Bonne-Espérance sont obligés de profiter de la première de ces moussons pour se rendre dans l'Inde, et de l'autre pour en revenir. De même, on entre pendant 6 mois dans la mer Rouge, et l'on profite des autres 6 mois pour en sortir. Encore n'y a-t-il que les mois de juillet et d'août qui permettent de se rendre en toute sûreté de la mer Rouge à la côte de l'Inde. Au sud de la région des moussons, on a, dans la mer des Indes, des vents alisés assez réguliers. — Les anciens ne connaissaient qu'imparfaitement cette mer, même depuis les conquêtes d'Alexandre, qui, le premier, fit examiner les parages de l'Inde. Ce n'est que depuis la découverte du cap de Bonne-Espérance qu'on en connaît l'étendue. Une carte de la mer des Indes, par MM. Daussy et Wissocq, a été publiée au Dépôt de la marine. D-G.

(*) Dans ce petit article, on dit que Robert Brown, le fondateur de la secte, est mort en 1590 : il faut lire en 1630. S.

INDES-OCCIDENTALES. On a donné ce nom aux îles situées entre l'Amérique du Nord et celle du Sud, par suite d'une erreur qui avait fait croire à Colomb que les terres par lui découvertes n'étaient qu'une sorte de prolongement de l'Inde véritable. Personne n'ignore que c'est dans l'une de ces îles que les Européens firent leur première descente.

Ces îles ont été décrites à l'article ANTILLES, que le lecteur devra consulter. Mais nous ajouterons ici quelques données générales et relatives à leur ensemble.

La superficie totale des îles de cet archipel est estimée à 4,380 milles carrés géographiques. On en évalue le nombre d'habitants à 2,900,000. Cette population se compose pour la plupart de nègres, qui depuis l'établissement de l'esclavage colonial, en 1503, ont été ou introduits d'Afrique, ou propagés sur le sol même de ces îles. Plus de la moitié de ces noirs sont libres, et notamment ceux d'Haïti (*voy.*), ceux des colonies anglaises, les affranchis dans les autres colonies européennes et les nègres *marrons* échappés et vivant dans les bois. Dans les colonies où l'émancipation n'a pas encore été accomplie, l'esclavage est un danger imminent pour la population blanche et pour le gouvernement de la métropole. On porte le nombre des Européens à envi-

ron un demi-million. Les indigènes nés d'Européens sont désignés sous le nom de *créoles*. Quant aux peuples qui dominent dans les Indes-Occidentales, le nombre des Espagnols s'élève à 350,000; celui des Anglais à 600,000; celui des Français à 30,000, sans compter les Hollandais, les Danois et les Suédois. Tous les habitants des îles sont chrétiens, à l'exception peut-être des noirs nouvellement convertis, qui, baptisés dans les îles appartenant à l'Espagne, ne sont encore pour la plupart, à proprement parler, que des païens. Dans les îles anglaises, hollandaises et danoises, les missionnaires de la communion des frères Moraves et les méthodistes ont bien mérité des Africains en les instruisant dans la religion et en fondant pour eux des écoles.

Le sucre est le plus important de tous les produits indigènes. On en exporte tous les ans plus de 600 millions de kilogr.; viennent ensuite le rhum, dont on livre au commerce environ 50 millions de quarters; le café pour environ 20 millions de kilogr., et le coton pour environ 15 millions.

A l'exception de l'état indépendant de Haïti et de l'île de Sainte-Marguerite qui fait partie de Venezuela, toutes les autres îles sont des colonies d'états européens, tels que l'Espagne, l'Angleterre, la France, la Hollande, le Danemark et la Suède. *Voy.* HAÏTI, CUBA, JAMAÏQUE, MARTINIQUE, GUADELOUPE, etc.

Histoire. Lorsque Christophe Colomb (*voy.*) découvrit, en 1492, les premières îles Bahama, Cuba, Haïti, Porto-Rico, on y trouva, ainsi qu'à la Jamaïque, deux races d'hommes différentes : les Caraïbes et les Arrowauks. Ces derniers étaient des hommes pacifiques et parlaient plusieurs dialectes. Les Caraïbes paraissent avoir détruit les tribus plus faibles qu'eux, comme, à leur tour, ils durent faire place aux Européens. Il n'en existe plus que quelques faibles débris dans quelques îles et sur le littoral du continent américain, où ils ont été transplantés par les Espagnols. Ceux-ci fondèrent les premiers établissements à Cuba; mais ils écrasèrent les indigènes à force de tributs et de mauvais traitements. En 1503, on procéda aux *repartimientos* ou à la distribution du sol entre les Européens. Cette mesure, prise contre les intentions du gouvernement espagnol, en rendant tous les indigènes esclaves, eut pour conséquence leur destruction. On commença dès lors à cultiver dans les îles les denrées coloniales, telles qu'épices, bois de teinture, et le coton, et à y introduire des nègres de la côte occidentale d'Afrique (*voy.* TRAITE DES NOIRS). Dans la seconde moitié du XVI[e] siècle, le despotisme de l'Espagne pesant sur les îles, dont les gouverneurs dépendaient entièrement de la métropole, paralysa le développement de leur force intérieure : elles tombèrent toutes en décadence, et la population diminua en même temps que la culture du sol. L'Espagne ne permettant à aucun navire d'un autre peuple européen d'y aborder (*voy.* *Système* COLONIAL), le commerce des colons, enchaîné de plus en plus, se trouva bientôt réduit à la seule ville de Séville, et, dans la suite, on restreignit encore l'exportation des produits indigènes à certaines flottes. Beaucoup de colons émigrèrent, et les îles restèrent désertes. Au commencement du XVII[e] siècle, tous les indigènes en avaient disparu. On détruisit presque toutes les petites villes du littoral pour empêcher la contrebande, qui, surtout depuis l'indépendance des Provinces-Unies de Hollande, causait beaucoup de préjudice aux Espagnols. Le décroissement de leur pouvoir provoqua aussi des entreprises hostiles de la part des autres puissances maritimes. Mais ce qui porta le coup le plus funeste aux colonies, ce furent, depuis 1630, les agressions des flibustiers (*voy.*) qui finirent par former une puissance régulière de forbans, en jetant dans plusieurs îles les premiers fondements de colonies rivales. Dans ce même XVII[e] siècle, quelques autres puissances européennes acquirent aussi des îles dans les Indes-Occidentales, et l'on reconnut alors l'importance de cette partie de l'Amérique pour le commerce du monde. Depuis ce temps, et surtout depuis le milieu du XVIII[e] siècle, ces colonies (*voy.*) commencèrent à fleurir de nouveau. Mais les puissances de l'Europe s'en disputèrent souvent la possession, et de longues guerres eurent lieu à leur sujet. X-s.

INDES ORIENTALES (COMPAGNIE DES). On appelle de ce nom une fameuse association établie, dans l'origine, pour faire *exclusivement* le commerce entre l'Angleterre et l'Inde (*voy.* COMPAGNIE). On désigna cette dernière région sous le nom d'*Indes orientales*, pour la distinguer des Indes occidentales (*voy.* l'art. précédent), nom qu'on avait donné à une partie de l'Amérique, à la suite d'une erreur qui, au temps de la découverte du Nouveau-Monde, le faisait envisager comme une continuation de l'Inde. Il faut dire cependant que la dénomination d'Indes orientales a une acception plus vaste que celle d'Inde; car, outre les continents et les îles à l'est et au sud de l'Indus jusqu'aux frontières de la Chine, elle comprend Timor et les Moluques; d'ailleurs la Chine et les Philippines furent expressément comprises dans le privilége de la Compagnie anglaise des Indes, qui est la seule dont nous ayons à nous occuper ici, quoique la France ait eu aussi, de 1664 à 1769, une compagnie des Indes orientales, et que celle de la Hollande, fondée par Corneille Houtman (*voy.*), en 1595, mais dissoute deux siècles après (1795), fût longtemps puissante et prospère, grâce au monopole qu'elle exerçait avec une rigueur extrême et en sacrifiant tout à ses intérêts. Enfin, le Danemark et la Suède eurent également des compagnies des Indes orientales; et même elles existent encore, bien que leur activité commerciale soit très bornée. *Voy.* COMPAGNIE (commerce).

1° *Histoire de la Compagnie anglaise des Indes orientales.* En 1497, les Portugais découvrirent la route autour du cap de Bonne-Espérance, et, pendant un siècle entier, ils exploitèrent seuls les profits de cette route aux Indes. Lorsque Philippe II, roi d'Espagne et de Portugal, fit la guerre aux Pays-Bas, les Hollandais commencèrent à montrer leur pavillon dans les mers orientales et à jeter le fondement de leur empire des Indes.

En 1582, le premier vaisseau anglais, sous le capitaine Stephen, doubla le cap de Bonne-Espérance; de 1586 à 1588, le voyage de Th. Cavendish fit connaître aux Anglais ces lointaines contrées. Dans leur guerre avec l'Espagne, plusieurs riches captures de vaisseaux chargés d'épices, de perles, d'ivoire, d'or et de soie, excitèrent de plus en plus en eux le désir de prendre part à un commerce aussi productif. En 1599 se forma la première association pour l'exploiter; et, le 31 décembre 1600, Élisabeth octroya la première charte conférant à une compagnie le privilége exclusif de trafiquer avec les Indes orientales. Cette compagnie avait à sa tête un gouverneur (Thomas Smythe, esq.) et 24 directeurs; la durée de son privilége fut provisoirement fixée à 15 ans. Telle fut l'origine de la Compagnie anglaise des Indes orientales, qui, au bout de deux siècles, devait étendre son sceptre sur le vaste empire des Mongols.

La première expédition, de la valeur de 69,090 livres sterling, partit de Torbay, sous la conduite du capitaine Lancaster, le 13 février 1601; son chargement consistait en fer, étain, clouterie, verroterie, etc. Elle n'arriva à Sumatra que le 15 juin 1602. Ses profits furent considérables. En 1612, le capitaine Best obtint de la cour de Delhi (*voy.*) la permission d'établir à Surate une factorerie, c'est-à-dire une espèce de dépôt pour emmagasiner soit les marchandises de l'Inde avant de les embarquer pour l'Europe, soit les objets fabriqués en Europe avant de les envoyer à leur destination ultérieure. Mais l'Inde se trouvant, dès la fin du XVIIe siècle, dans un état de trouble et de dissolution, ces dépôts, ces magasins durent bientôt se convertir en forteresses, dont la garnison était formée par les facteurs, les agents, les garde-magasins. Une fois solidement établis, les marchands européens cédèrent à la tentation de s'approprier quelque territoire et de monopoliser le commerce de certains districts.

Les profits des premiers voyages ne furent pas aussi grands qu'on l'a supposé: on en a porté le bénéfice jusqu'à 132 p. %; mais il faut songer que les voyages duraient au moins deux ans, quelquefois trois ou quatre, et qu'en Angleterre les marchandises de l'Inde étaient données à crédit pendant deux ans. Dans l'origine, on ne reprochait point à la Compagnie son privilége exclusif; mais on lui contestait le droit d'exporter de l'argent étranger monnayé et de l'or ou de l'argent en

barres; d'après les principes de l'économie politique du XVIIe siècle, on regardait cela comme une perte irréparable. Peu à peu, toutefois, l'idée d'envisager l'argent comme une marchandise prévalut, et, en 1663, la chambre des Communes annula les statuts qui défendaient l'exportation de l'argent monnayé étranger. Ce qui militait d'ailleurs en faveur de la Compagnie, c'était le bon marché. L'un des directeurs a établi, en 1620, la balance entre le prix de revient des marchandises des Indes qui arrivaient par Alep ou Alexandrie, et celui auquel on achetait les mêmes marchandises quand elles avaient fait le tour du cap de Bonne-Espérance. La différence était de 2 tiers en faveur des dernières.

Longtemps les hostilités avec la Hollande s'opposèrent à la prospérité de la Compagnie. Mais sous Cromwell, les Bataves eurent le dessous et payèrent 85,000 liv. sterl. d'indemnité à la Compagnie des Indes, qui obtint aussi un renouvellement de son privilége (en 1657 et en 1661), après avoir triomphé de ses nombreux concurrents; car Charles Ier avait accordé, en 1635, à sir William Courten le droit de trafiquer avec les portions de l'Inde où la Compagnie n'avait point de factorerie. Sous la république, beaucoup de particuliers s'étaient lancés dans la voie aventureuse de la contrebande avec les Indes orientales; et ce commerce illicite avait tourné au profit des consommateurs. Mais la charte de Charles II (1661) conféra à la Compagnie le droit de saisir les vaisseaux qui feraient le commerce de contrebande, d'exercer dans ses établissements le droit de justice civile et criminelle, d'exporter des munitions, de faire la paix et la guerre avec tous les peuples non chrétiens, de fonder des colonies et des forts, d'y mettre garnison, etc.

Le règne de Charles II marque sous tous les rapports dans les annales de la Compagnie. Ce fut par la munificence de ce roi qu'elle acquit l'île de Bombay *, où le siége de la Compagnie fut transféré de Surate. Ce fut encore sous lui que s'établit d'abord (1667-1668) le commerce du thé, sans lequel la Compagnie n'existerait plus aujourd'hui, du moins comme association commerciale. Les affaires de la Compagnie étaient alors dirigées par deux frères, en Angleterre par sir Josiah Child, et dans l'Inde par sir John Child. Ces deux hommes entreprenants et actifs essayèrent déjà, mais en vain, de former dans l'Inde un établissement territorial; cependant leur exemple ne devait pas être perdu.

En attendant, la Compagnie était en butte à de violentes attaques. En Angleterre, l'opinion publique réclamait à grands cris la liberté du commerce, ou du moins la formation d'une nouvelle compagnie sur un pied plus libéral. En 1694, la chambre des Communes fit droit à ces demandes, et proclama la liberté du commerce; en 1698, les besoins pécuniaires du gouvernement l'induisirent néanmoins à créer une nouvelle compagnie sans abroger l'ancienne; la nouvelle s'engageait à un prêt de 2 millions sterling. Les deux compagnies se regardèrent d'abord de fort mauvais œil; mais, s'apercevant bientôt que leur haine n'aboutirait qu'à leur ruine réciproque, elles se fondirent en une seule et prirent (en 1702) le nom de *United Company of merchants of England trading to the East Indies*. Le gouvernement ratifia cet arrangement, et étendit le privilége de la charte jusqu'en 1726. Dans l'année 1692, l'administration avait été transférée de Hooghly à Calcutta, ville dont, en 1698, la Compagnie obtint, de la part d'un des fils d'Avreng-Zeyb, la concession avec celle de deux villages. Ainsi les premiers fondements de la présidence du Bengale étaient dès lors jetés. La Compagnie réunie (*the united Company*) chercha, par tous les moyens, à consolider, à étendre son commerce; en 1715, elle envoya une ambassade à Delhi auprès de Furuksur, descendant d'Avreng-Zeyb, pour obtenir plus de territoire. Elle acheta l'appui des ministres de l'empereur, et acquit, en 1717, plusieurs villages auprès de Madras, la faculté d'étendre sa suzeraineté sur 37 villes voisines de Calcutta, l'île de Diu, et enfin la permission d'envoyer dans toutes les provinces bengalaises toute espèce de marchan-

(*) Charles II la tenait de sa femme, Catherine de Portugal.

dises, sans payer aucun droit. Longtemps on regarda ces importants priviléges comme la grande charte des Anglais dans l'Inde; les soubahdars, ou lieutenants du Grand-Mogol, parvinrent cependant à empêcher que la concession complète eût lieu immédiatement. En 1717, s'éleva la Compagnie des armateurs d'Ostende, rivale de la Compagnie des Indes. Alors celle-ci se réunit aux Hollandais pour écraser les nouveaux compétiteurs. L'empereur d'Allemagne, qui avait concédé une charte aux armateurs d'Ostende, la leur retira, parce qu'il avait besoin du concours de l'Angleterre et de la Hollande pour l'acceptation de sa pragmatique sanction.

Quoiqu'elle eut échappé de la sorte au danger d'une concurrence ouverte, la Compagnie anglaise continua toutefois à retirer des profits médiocres de ses expéditions commerciales. Il faut attribuer une part de ce non-succès aux vices inhérents à tout monopole, et à l'infidélité des agents qu'elle était obligée d'employer. Mais le public ignorait le véritable état des finances de la Compagnie; à plusieurs reprises, en 1730 entre autres, les marchands de Londres, Bristol, Liverpool firent de grands efforts auprès du parlement pour obtenir la révocation du privilége de la Compagnie; ils proposaient au gouvernement un emprunt à des conditions plus favorables, et la reconstitution de la société sur de meilleures bases; ils accordaient par exemple liberté de commerce pleine et entière à chaque individu qui serait membre de la société, mais non point à ceux qui feraient des affaires avec un capital commun. La société se réservait seulement la faculté de percevoir des droits modiques sur les marchandises exportées et importées; elle s'engageait d'ailleurs à ériger et à conserver les forts et établissements nécessaires dans l'Inde. Mais tous les arguments des pétitionnaires en faveur de la liberté du commerce et des grands profits qui en résulteraient pour le bon marché des produits et pour les douanes anglaises, ne prévalurent point auprès du parlement, qui fit meilleur accueil à ceux que présenta la Compagnie existante en faveur de son monopole, à savoir: qu'il ne fallait point risquer des avantages certains contre des éventualités; que la concurrence ferait renchérir les marchandises dans l'Inde, diminuerait leur valeur en Angleterre, et ruinerait tous ceux qui s'adonneraient à ce trafic. La Compagnie, après ces graves discussions, obtint de nouveau la continuation de son privilége jusqu'en 1766; elle consentit à réduire l'intérêt de la dette de 5 à 4 p. %. Pendant quinze ans, à partir de 1730, ses affaires continuèrent à marcher sur l'ancien pied, sans éprouver de grandes modifications. La valeur des exportations était toujours minime: en 1732, la Compagnie réduisit même son dividende de 8 à 7 p. %. En 1743, vingt-trois ans avant l'expiration de son privilége, elle se hâta toutefois de le faire renouveler jusqu'en 1780, à raison d'un emprunt de 1 million sterl., qu'elle accorda au gouvernement à 3 p. %.

Nous touchons maintenant à une époque de transition: la Compagnie des Indes, de commerçante qu'elle était, osa devenir politique et conquérante. Les princes mongols ou tatars qui régnaient dans l'Inde depuis le commencement du xve siècle, quoique d'une religion différente de celle des Hindous, avaient d'abord solidement établi leur pouvoir; les soubahdars ou nababs, qui administraient en leur nom les provinces, ressemblaient aux préteurs romains; tout-puissants dans le ressort de leur juridiction, ils obéissaient toutefois aveuglément aux ordres émanés de la cour de Delhi, aussi longtemps qu'une étincelle de la valeur de ses ancêtres se conserva chez le Grand-Mogol. Mais peu à peu la mollesse du sérail corrompit les descendants de Timour; des esclaves, des eunuques, des femmes, les environnaient de flatterie, et en firent des rois fainéants confinés dans les murs de leurs palais; le gouvernement devint peu à peu aussi corrompu que les maîtres de l'empire. Lors de l'invasion de Thamas Kouli-khan (*voy.*), usurpateur du trône de Perse, le successeur efféminé d'Avreng-Zeyb fut incapable de résister et moins encore de se venger: ce fut le signal du démembrement de son empire. A peine Kouli-khan eut-il opéré sa retraite, que les nababs, sortant de la ligne de leur devoir, se déclarèrent indépendants, ou,

s'ils continuèrent à reconnaître la suprématie de l'empereur de Delhi, ce ne fut plus qu'une obéissance purement nominale. De l'indépendance des nababs s'ensuivirent des guerres civiles entre eux-mêmes : dès lors, ces gouverneurs révoltés se virent forcés de rechercher l'alliance, soit de la Compagnie anglaise, soit de la Compagnie française; et ces corps de marchands, on le pense bien, profitèrent des circonstances pour acquérir des provinces. Ainsi, la querelle se trouva bien vite déplacée : il ne s'agissait plus de savoir si tel ou tel prince indigène aurait le dessus, mais si les Anglais ou les Français resteraient maîtres dans l'Inde. Pour les détails de cette révolution nous renvoyons aux articles La Bourdonnais, Lally-Tollendal, gouverneurs dont les actions éclatantes, comme celles de Dupleix, semblaient faire pencher la balance du côté des Français, lorsque les affaires des Anglais furent relevées par les talents éminents d'un seul homme, le colonel Clive (*voy.*). A la suite de l'expédition entreprise pour venger la mort des Anglais qui avaient péri dans la Caverne noire, les provinces de Bengale, Bahar, Orissa tombèrent entre les mains des Anglais (1757).

Une fois arrivé à ce point, fallait-il avancer ou reculer? Deux opinions contradictoires se trouvèrent alors en présence; la chambre des Communes avait d'abord établi en principe que, pour suivre ces conquêtes, c'était une mesure contraire à la saine politique et à l'honneur national. On répondit que les puissances indigènes, justement effrayées des progrès rapides de la Compagnie, ne manqueraient pas de s'unir pour écraser cette dernière, et qu'il fallait par conséquent les prévenir.

Une autre question presque aussi importante se présentait. Les brillantes conquêtes de lord Clive avaient été faites grâce à la flotte, grâce aux troupes de l'état; à qui devaient-elles appartenir, à l'Angleterre ou à la Compagnie? En 1767, la chambre des Communes allait se déclarer en faveur de l'état, lorsque la Compagnie revint à un argument sans réplique : elle s'engagea à verser annuellement, pendant sept ans, 400,000 l. st. dans le trésor public. Toutefois elle se trompa dans ses calculs : ses revenus, au lieu d'augmenter avec ses conquêtes, allèrent en diminuant, à tel point qu'en 1772 elle fut obligée de recourir au Trésor pour un emprunt. La cause en était toute simple : les agents de la Compagnie se livraient à toutes sortes d'exactions; ils retournaient en Angleterre gorgés de richesses, après avoir dévoré à l'avance les ressources des provinces, tandis que les intérêts de la Compagnie elle-même se trouvaient négligés. Dans cette crise, le gouvernement dut intervenir : il changea la constitution de la société. Ainsi le dividende fut abaissé à 6 p.% jusqu'à ce que la Compagnie se fût acquittée de sa dette envers l'état (elle se montait à 1,400,000 l. st.). La juridiction du lord-maire à Calcutta fut restreinte à des causes commerciales; à sa place, on établit une nouvelle cour de justice entièrement dépendante de la couronne. La présidence du Bengale fut élevée au premier rang, et Warren-Hastings (*voy.*) nommé gouverneur général.

Son administration, on le sait, fut toute remplie de guerres glorieuses, de négociations, d'intrigues; l'état général du pays cependant, au lieu de s'améliorer, empira. Le marquis de Cornwallis, dans une note du 18 septembre 1789, établit qu'un bon tiers du territoire de la Compagnie était réduit à l'état de *jungle*, c'est-à-dire d'habitation pour les bêtes fauves. Le revenu net du Bengale, de Bahar, d'Orissa, qui, en 1772, avait été de 2,126,766 liv. sterl., ne fut plus, en 1785, que de 2,072,963 liv. Les guerres avec la France et Hyder-Ali (*voy.*) enveloppèrent la Compagnie dans des difficultés de plus en plus grandes.

C'est alors que Fox présenta son *India-bill*, par lequel il voulait abolir la cour des directeurs et investir sept commissaires nommés par le parlement, du gouvernement de l'Inde. On connaît les cris de réprobation que suscita le bill : aussi essuya-t-il un échec. Pitt présenta et fit accepter un autre *India-bill*, en vertu duquel on établit une commission de six contrôleurs, membres du conseil privé, chargés de surveiller les finances ainsi que tous les actes civils et militaires touchant le territoire de la Compagnie.

Les personnes revenant des Indes étaient obligées de déclarer le montant de leur fortune, et un tribunal fut institué pour juger les actes vexatoires commis dans l'administration de cette colonie.

Sous lord Cornwallis (*voy.*), Tippo-Saïb (*voy.*) fut dépouillé de la moitié de ses domaines. La valeur des produits exportés par la Compagnie augmenta considérablement, grâce à la réduction des droits sur le thé, et par conséquent à la consommation plus grande de cet article. Sous le marquis de Wellesley (gouverneur de 1797-1806), Seringapatnam tomba au pouvoir des Anglais; les Mahrattes furent obligés de céder de vastes territoires; la ville de Delhi fut prise. Les revenus qui, en 1797, avaient été de 8,059,000 liv. st., montèrent, en 1805, à 15,403,000 liv.; mais les dépenses du gouvernement augmentèrent dans la même proportion, et malgré ces immenses acquisitions, le commerce de la Compagnie était, à tout prendre, peu considérable : les bâtiments employés à cette époque variaient de 44 à 53 seulement, jaugeant de 36,671 jusqu'à 45,342 tonneaux. Aussi le monopole de la Compagnie fut-il de plus en plus battu en brèche. En 1813, elle obtint, il est vrai, une prolongation de son privilége jusqu'en 1831; mais il fut établi, en même temps, que les particuliers pourraient commercer directement avec Calcutta, Madras, Bombay, Penang, par des bâtiments jaugeant au moins 350 tonneaux. Le commerce intérieur de l'Inde et les communications entre l'Inde et la Chine demeuraient réservés à la Compagnie. Malgré ces désavantages, les négociants qui firent le commerce à leur compte triplèrent bien vite les relations de l'Angleterre avec l'Inde. En 1814, la valeur des marchandises exportées avait été de 870,177 liv. sterl. : en 1819, elle fut de 3,052,741 liv., preuve évidente en faveur de l'énergie que déploie l'esprit d'entreprise lorsqu'il n'est point enchaîné par le monopole. La concurrence de la Compagnie était terrible, cependant, pour les négociants isolés : la Compagnie entretenait des résidents commerciaux avec un grand train de maison dans les principales villes de l'Hindoustan; un simple vœu manifesté par un résident était une loi pour les manufacturiers indigènes. Rien de plus capricieux d'ailleurs que les procédés des agents de la Compagnie : telle année, par exemple, ils achètent pour 700,000 liv. sterl. d'indigo; l'année suivante, ils n'y mettront pas un shelling. Des fluctuations aussi imprévues occasionnent nécessairement des variations soudaines dans les prix du marché, et font courir de graves dangers aux productions et aux marchands particuliers. M. Mackenzie, ex-secrétaire du gouvernement du Bengale, a établi, en 1832, d'une manière irréfutable, devant le comité des Communes, que ces mouvements ne cesseraient que du jour où la Compagnie n'aurait plus rien à démêler avec le commerce. Entretenir à la fois des troupes et vendre du thé, brandir d'une main l'épée, de l'autre tenir la plume, c'est une contradiction trop choquante pour pouvoir profiter à la Compagnie. Aussi, quoique sa charte eût été continuée jusqu'en 1854 (*voy.* plus loin), à la suite des discussions de 1832-1833, son caractère commercial se trouva complétement annulé par les articles du règlement qui mettaient fin au commerce de la Compagnie avec la Chine (à partir du 22 avril 1834). Aujourd'hui, le commerce avec l'Inde et la Chine, avec l'Orient en général, est libre; et cette liberté était à peine proclamée qu'il s'ensuivit, malgré les prédictions de la Compagnie des Indes, une exportation croissante. En 1814, la première année où les particuliers furent admis à trafiquer avec les principales villes de l'Inde, on exporta par exemple des cotonnades anglaises de la valeur de 109,480 liv. sterl., près de cinq fois plus que la Compagnie n'en avait exporté. En 1832, les exportations du même article s'élevaient déjà à une valeur de 1,841,312 liv. sterl.

2° *Constitution de la Compagnie des Indes orientales*. En vertu du dernier acte du parlement, les fonctions de la Compagnie sont purement politiques. Elle continue à gouverner l'Inde jusqu'au 30 avril 1854, dernier terme qui lui est fixé, avec le concours et sous l'inspection du comité ou conseil des contrôleurs (*board of control*). Toutes les propriétés

réelles ou personnelles, appartenant à la Compagnie le 22 avril 1834, deviennent propriété de la couronne, mais la Compagnie continue à les administrer. Les dettes de la Compagnie sont à la charge de l'Inde; le gouvernement britannique doit racheter ses actions au double de leur valeur, et un dividende de 10 ½ p. % sera payé en Angleterre avec les revenus de l'Inde.

Le fonds de la Compagnie était formé par un capital de 6 millions sterling. Tout individu, Anglais ou étranger, des deux sexes, tout corps politique, toute corporation, avait le droit d'acheter ou de vendre des actions. Tout détenteur de 500 liv. sterl. de capital avait le droit d'assister aux assemblées générales qui se tenaient et qui se tiennent encore (nous parlerons donc au présent) quatre fois par an; mais pour avoir voix délibérative, il faut posséder 1,000 liv. sterl. de capital depuis un an; 3,000 liv. confèrent un double vote, 6,000 liv. un triple vote, 10,000 et au-dessus un vote quadruple. En 1825, se trouvaient inscrits sur le grand-livre de la Compagnie 1,494 propriétaires d'actions avec une seule voix délibérative, 392 avec 2 voix, 69 avec 3, 48 avec 4. On délibère à la majorité des voix; en cas de partage égal, le trésorier décide. L'assemblée générale a le droit de faire des lois règlementaires et de contrôler toutes les branches de l'administration. La *Cour des directeurs* est investie du pouvoir exécutif; elle est formée par 24 membres choisis parmi les détenteurs d'actions. Chaque directeur doit posséder au moins 2,000 liv. sterl. de capital. Les directeurs choisissent un président; ils doivent s'assembler au moins une fois par semaine. Les officiers et agents de la Compagnie reçoivent leurs appointements de la Cour des directeurs; ils sont responsables de leurs faits et gestes devant la cour.

Les principaux pouvoirs de la Cour des directeurs sont confiés à un *comité secret*, espèce de cabinet ou de conseil privé, auquel sont soumises toutes les communications confidentielles du *board of control;* les ordres politiques de ce dernier peuvent être transmis dans l'Inde, par le comité secret sans être communiqués aux directeurs. L. S.*

3° *Territoire de la Compagnie.* Les possessions immédiates de la Compagnie, et l'on peut dire maintenant du gouvernement britannique, ont une superficie de 26,000 milles carrés géographiques, avec environ 80 millions d'habitants. Il faut y ajouter les territoires gouvernés par ses vassaux, ses alliés et ses tributaires, territoires dont on peut évaluer l'étendue à 24,000 milles carrés et la population à 40 millions d'âmes. Les plus remarquables de ces derniers états sont : 1° Le *nidzam* ** de Hyderabad ou Haïderabad, dans le Dekkan, avec une population de 10 millions d'habitants et une superficie de 4,500 milles carrés, qui, depuis 1838, a passé sous la domination du Nasir el Devlah; 2° le royaume de Mysore ou Maïssour; 3° le royaume d'Oude ou Aoude, et 4° plusieurs états des Mahrattes. Pour plus de détails, *voy.* l'art. INDOSTAN.

Les possessions britanniques cu de la Compagnie anglaise des Indes orientales sont divisées en quatre présidences, savoir : celle de *Calcutta* ou de *Bengale* (*voy.*), située au fond du golfe, entre les deux presqu'îles; celle de *Madras* (*voy.*), dans l'ancien Carnatic, sur la côte de Coromandel (*voy.*); celle de *Bombay*, sur la côte extérieure de la presqu'île en-deçà du Gange, dans la mer d'Arabie; enfin celle d'*Allahabad*, au nord-ouest du Bengale, sur une partie de l'ancien territoire du Dekkan; cette dernière n'est établie que depuis 1835. Le président du Bengale, qui est en même temps gouverneur général de l'Inde, est revêtu d'un pouvoir assez étendu pour prendre, si le cas l'exige, toutes les mesures qu'il juge nécessaires. Il est assisté dans l'exercice de ses fonctions par un secrétaire. Auprès de chaque président est placé un

(*) Le contenu de cette partie de notre travail est un extrait de l'article *East-India Company* du *Dictionary of Commerce*, etc., de Mac-Culloch. Nous devons y joindre un supplément qui lui-même sera complété aux mots INDOSTAN, INDE, BENGALE, CALCUTTA, MADRAS, BOMBAY, CEYLAN, etc. S.

(**) On a vu à l'art. Dekkan que cette dénomination se rapporte au pays aussi bien qu'à son souverain. S.

conseil composé du commandant supérieur de la force armée et de deux conseillers civils. L'administration intérieure est confiée, dans les différents départements, de la guerre, des finances, du commerce et de la justice, à des employés particuliers appelés *boards*. La force armée consiste en 22,550 hommes de troupes royales et 182,833 hommes de troupes régulières à la solde de la Compagnie, dont 7,703 Européens et 152,585 indigènes (*seapoys*). Si l'on y ajoute 24,741 hommes de troupes indigènes irrégulières, on trouvera que la force armée s'élève à 207,579 hommes, dont l'entretien coûte environ 260 millions de francs. De 1827 à 1828, les revenus ont été de 23,035,164 et les dépenses de 26,314,344 liv. sterl. Plus de 16 millions provenaient de l'impôt foncier, institution empruntée par les Anglais aux souverains mahométans qui, se considérant comme les maîtres du sol, prélevaient la moitié du produit brut des terres. La manière dont se lèvent les impôts varie selon les districts.

Le commerce se divise en commerce d'importation et en commerce d'exportation. Les importations dans les Indes orientales et la Chine ont représenté, en 1831, une valeur de 6,642,128 liv. st.; les exportations se sont élevées à 11,220,576 liv. st. Les principaux objets d'exportation sont des perles, des pierres précieuses, de l'ivoire, des tissus de coton et de soie, du coton, du riz, de l'huile de palmier, des épices, du bois de teinture, du sucre, du rhum et du salpêtre. On importe de l'encens, de l'or, des tissus de laine et de coton. Les dix-huit vingtièmes du commerce sont entre les mains des seuls Anglais. On doit reconnaître que l'administration britannique a fait les plus louables efforts pour améliorer l'état de ses sujets, tant sous le rapport physique que sous le rapport moral et intellectuel. Les Indiens, sans distinction de couleur, de caste, de religion, sont également admissibles à tous les emplois publics, concurremment avec les Européens. Une foule d'écoles et d'institutions ont été fondées, et l'on s'est opposé autant que possible à ce que les richesses de ce beau pays deviennent la proie d'aventuriers européens. On s'est proposé un noble but; mais trouver le véritable chemin qui y conduise, c'est un des plus difficiles problèmes de la science économique : quiconque connaît un peu les mœurs de ces contrées en conviendra facilement. X.

INDÉTERMINÉS. En mathématiques, on nomme communément *quantités indéterminées* ou *variables* celles qui peuvent arbitrairement changer de grandeur. Un problème est indéterminé quand il peut admettre une infinité de solutions. Si l'on demandait, par exemple, un nombre qui fût divisible en même temps par 2 et par 3, on proposerait un problème indéterminé, car ce nombre peut être 6, 12, 18, 24, 30, 36, etc., à l'infini. Ces sortes de problèmes ont toujours moins d'équations exprimant les conditions demandées que d'inconnues, et envisagés généralement, ils sont susceptibles d'une infinité de solutions; mais il arrive souvent aussi que le nombre de ces solutions est limité par quelques conditions qui, ne pouvant pas être réduites en équations, ne permettent pas de déterminer d'une manière directe le nombre des solutions que la question doit avoir. Il devient alors nécessaire pour résoudre de semblables questions, de déterminer arbitrairement une ou plusieurs des inconnues contenues dans le problème : dans ce cas, on obtient toujours pour les autres inconnues des valeurs correspondantes, qui donneront la solution du problème, lequel peut être ainsi résolu d'une infinité de manières différentes, puisqu'on peut prendre pour l'inconnue, ou les inconnues fixées arbitrairement, tous les nombres, entiers, fractionnaires et même irrationnels, positifs ou négatifs. Mais si l'on ne veut obtenir que des nombres entiers et positifs, alors le nombre des solutions est nécessairement limité; de sorte que souvent il n'y en a que très peu, et que quelquefois même le problème n'en admet pas. Cette partie de l'analyse exige des artifices particuliers de calcul.

Il arrive quelquefois que, quoiqu'on ait autant d'équations que d'inconnues, la question qui a conduit à ces équations reste néanmoins indéterminée, c'est-à-dire qu'elle est alors susceptible

d'un nombre indéfini de solutions. Ce cas a lieu lorsque quelques-unes des conditions, quoique différentes en apparence, se trouvent être les mêmes dans le fond. Alors les équations qui expriment ces conditions sont ou des multiples les unes des autres; ou, en général, quelques-unes d'entre elles sont composées d'une ou de plusieurs des autres, ajoutées ou soustraites, multipliées ou divisées par certains nombres.

On a donné le nom d'*analyse indéterminée* à la partie de l'algèbre qui traite de la solution des problèmes indéterminés. C'est proprement la solution en nombres entiers positifs des équations indéterminées qui en forme l'objet. Cependant lorsqu'il s'agit d'équations de degrés supérieurs au premier, la solution générale comprend toutes les valeurs rationnelles, positives et négatives, qui peuvent les satisfaire.

On appelle *méthode des indéterminés* une méthode analytique de former des séries (*voy.*) ou suites, par laquelle on prend une série arbitraire ou plutôt indéterminée, qu'on suppose égale à celle qu'on cherche, et dont on détermine tous les termes par cette supposition. Cette méthode, entrevue par Viète, fut développée par Descartes qui en fit une application claire et distincte aux équations du 4ᵉ degré. « Il feint, dit Bossut, que l'équation générale de ce degré est le produit de deux équations du second qu'il affecte de coëfficients indéterminés; et, par la comparaison des termes de ce produit avec ceux de l'équation proposée, il parvient à une équation réductible au 3ᵉ degré, laquelle donne les coëfficients inconnus. Cette méthode s'applique à une infinité de problèmes dans toutes les parties des mathématiques. » L. L-T.

INDEX, mot latin francisé et qui, désignant le second doigt de la main, le doigt *indicateur*, n'emporte d'abord, dans notre langue, aucune idée de blâme ou de réprobation. C'était seulement le mot par lequel les érudits intitulaient la table des matières de leurs ouvrages, *indiquant*, et pour ainsi dire, faisant toucher au *doigt*, la page à laquelle il fallait chercher tel ou tel passage.

On peut encore regarder comme des *index* de cette espèce, ces mains figurées parfois dans les annonces de nos journaux, et dont le doigt auquel appartient cette fonction, dirige votre vue et votre attention vers les lignes relatives à l'objet annoncé.

Plus tard, le mot *index* a pris chez nous une nouvelle signification, dans laquelle ce qu'il *indiquait* était par là même indiqué comme dangereux et condamnable. C'est dans ce sens qu'on a dit que tel ou tel ouvrage était *mis à l'index* par l'autorité, ou, métaphoriquement, par la morale, dont les arrêts, en ce genre, sont beaucoup plus impartiaux. Pour un écrit corrupteur, c'est, dans tous les temps, une sorte d'infamie, tandis qu'un livre proclamant des vérités hardies peut être *mis à l'index* dans un siècle, et devenir l'objet de l'admiration d'un autre. M. O.

Le mot *Index*, comme rappelant une censure, est une abréviation de *Index librorum prohibitorum*, ou catalogue des livres défendus par l'Église romaine, soit à cause des erreurs qu'ils sont censés contenir, soit à cause des hérésies attribuées à leurs auteurs.

Dès les premiers siècles de l'Église, certains ouvrages ont été ainsi proscrits par l'autorité religieuse : tels, par exemple, ceux des païens par le concile de Carthage en 400, et ceux d'Arius par l'empereur Constantin. L'invention de l'imprimerie ayant multiplié le nombre des livres, la cour de Rome mit tous ses soins à empêcher de se répandre ceux qui pouvaient nuire à ses intérêts; et, après la réformation, elle ne négligea rien pour supprimer tous ceux qui étaient consacrés à la défense des nouvelles doctrines. L'université de Louvain dressa, en 1546, par ordre de l'empereur Charles-Quint, une liste de tous les livres réputés pernicieux, liste dont elle publia une nouvelle édition en 1550. On suivit cet exemple presque aussitôt à Venise, à Paris, à Cologne, etc. Philippe II, roi d'Espagne, fit imprimer à Venise, en 1558, un catalogue des livres défendus par l'inquisition. La même année, le pape Paul IV interdit aux théologiens et aux savants catholiques la lecture des ouvrages des hérétiques, que ses prédécesseurs et l'inquisition leur avaient

permise jusque-là ; car, dit-il, plusieurs puisent ainsi des erreurs à la source même de l'erreur. Il fit donc dresser, en 1559, par la congrégation du Saint-Office, un catalogue complet des livres prohibés; et ce fut là, à proprement parler, le premier *Index* de la cour de Rome. On n'avait encore défendu que les ouvrages d'auteurs condamnés comme hérétiques; mais alors on alla plus loin, et l'on rangea dans une première classe les savants, même catholiques, dont tous les écrits étaient prohibés; dans une seconde, ceux dont une partie seulement des ouvrages était défendue; et dans une troisième, tous les anonymes, publiés nommément depuis 1519, parmi lesquels il s'en trouvait un grand nombre qui avaient été lus longtemps dans l'Église catholique. On proscrivit en outre tous les ouvrages qui défendaient les droits du pouvoir temporel contre le pouvoir spirituel, ou qui soutenaient la dignité et l'autorité des évêques et des conciles contre le Saint-Siége. L'inquisition alla même jusqu'à interdire la lecture de tout ce qui était sorti ou sortirait des presses de 62 imprimeurs qu'elle nommait. Le concile de Trente donna une forme régulière à l'*Index*. Dans sa 18e séance, en 1562, il nomma une commission *pour examiner avec soin ce qu'il sera à propos de faire des livres et des censures, et pour faire le rapport de ses sentiments en son temps audit concile*. Mais *la multitude et la variété des livres n'ayant pas permis au concile d'en faire aisément sur-le-champ le discernement*, il ordonna que *tout le travail serait porté au Très Saint Père, afin qu'il fût clos et mis en lumière selon qu'il le jugerait à propos et sous son autorité* (séance 25e et dernière). Pie IV approuva par une bulle, en 1564, le catalogue des livres à défendre, et ce catalogue, qui établissait dix règles d'après lesquelles on pouvait discerner les livres hérétiques, prit le nom d'Index du concile de Trente. Il a été publié sous ce titre : *Index librorum prohibitorum, Alexandri VII, pontificis maximi, jussû editus*. Sixte-Quint et Clément VIII y firent de nouvelles additions et précisèrent en même temps les règles de censure, en sorte qu'on en donna une seconde édition en 1595. Le premier de ces papes institua une congrégation particulière qui, sous le nom de *congrégation de l'Index*, devait continuer le catalogue, permettre aux hommes savants et pieux la lecture des ouvrages prohibés (*voy.* Indult), et dresser une liste des écrits qu'on pourrait lire, après que certains passages choquants en auraient été retranchés. La congrégation du Saint-Office conserva cependant aussi le droit d'inscrire sur le catalogue les livres qu'elle croirait dangereux. L'Index devint de plus en plus volumineux, et peu à peu on substitua au nom qu'il avait porté jusque-là celui d'*Index de la cour de Rome*. L'*Index librorum expurgandorum* contient le titre des ouvrages dont la lecture est autorisée, après qu'ils auront été purgés de toute proposition mal sonnante. Le nombre en augmente sans cesse. Un livre remarquable sous ce rapport, c'est le catalogue de Jean-Marie Brasichelli, qui, dès l'apparition de la première partie, en 1612, fut supprimé par le pape, à cause de quelques passages qu'il contenait, mais qui a été réimprimé d'après un exemplaire qui échappa à la destruction. Le grand-inquisiteur d'Espagne, Antonio Sotomayor, fit imprimer un catalogue très complet des livres défendus sous le titre d'*Index librorum prohibitorum et expurgandorum* (Madrid, 1640, in-fol.). Le dernier Index de la cour de Rome a paru en 1819; mais depuis, on y a déjà fait de nombreuses additions. La peine portée contre ceux qui lisent des ouvrages suspects de fausses doctrines, est l'excommunication majeure. — *Voir* Peignot, *Dictionnaire critique, littéraire et bibliographique des principaux livres condamnés au feu, supprimés ou censurés* (Paris, 1806, 2 vol. in-8°), et Mendham, *Account of the indices both prohibitory and expurgatory of the Church of Rome*. *C. L.*

INDIANA, *voy.* États-Unis.

INDICATIF, *voy.* Verbe.

INDICTION, *voy.* Cycle, T. VII, p. 387.

INDIEN (océan), *voy.* Indes (*mer des*).

INDIENNE (technol.), *voy.* Toiles peintes.

INDIENNE (RELIGION), ou *Système religieux et mythologique des Hindous.* Le repos divin, l'absorption dans la Divinité, sont considérés, par les Hindous (*voy.* INDE, p. 591), comme le plus haut degré de la perfection, et la voie qui y conduit est le sacrifice que l'individu fait de lui-même. Les doctrines religieuses des Hindous sont contenues dans les quatre *Védas*, livres qu'ils croient émanés de Dieu, de Vischnou, sous la forme du sage Vyasa. Ces deux mots, *Vyasa* et *Véda*, appartiennent à la même famille que les mots qui signifient *science*, *esprit*, *loi*, *ordonnance*, et sont dérivés d'une racine dont la signification primitive est *lumière* ou *feu*. Vyasa, cependant, trouva la parole de Dieu déjà existante, et ne fit, par conséquent, que recueillir les Védas, qu'il réduisit à quatre divisions, appelées *Righ* (louange), *Iagousch* (sacrifice), *Saman* (cantique) et *Atharvân* (prêtre). La première division, revêtue d'une forme poétique, exalte les objets du culte brahmanique; la seconde est en prose et contient le rituel des sacrifices avec toutes les prières qui en font partie; la troisième consiste en prières exclusivement destinées à être chantées; la quatrième se compose de prières pour les purifications, les sacrifices expiatoires, les malédictions et d'idées théologiques diverses; elle diffère beaucoup des autres, ce qui a fait douter de son authenticité*. Les Védas, dont les doctrines fondamentales sont développées dans des appendices appelées *Oupanichâds*, c'est-à-dire Séances**, sont, à proprement parler, le texte original qui a donné naissance à des commentaires, lesquels, à leur tour, sont considérés comme sacrés : tels sont les six *Angas*, écrits par les Brahmes ou Brahmanes (*voy.*), et traitant du style, de la grammaire, de la prosodie, de la poésie, de l'astronomie, des rites et des mots difficiles des Védas. Un second commentaire, appelé *Augutorrah Bhade Chusta*, en 8 livres, contient des fables, des allégories et un rituel. Il y a ensuite les quatre *Oupavédas*, ou Védas secondaires, traitant de chirurgie, de médecine, de musique, de danse, de guerre, d'architecture et de plusieurs arts mécaniques; et les quatre *Oupangas*, mot qui signifie nombres supplémentaires. Ces Oupangas comprennent les *Pouranas*, dix-huit poëmes assez étendus où sont traités des sujets philosophiques, cosmogoniques et relatifs aux mythes. Enfin, il faut nommer les *Dharma-sastras*, code de lois et de coutumes; le *Nyaya*, qui explique des passages séparés des Védas; et le *Mimansa*, ouvrage philosophique: compositions diverses et fondamentales dont il sera parlé au mot SANSCRIT. Ainsi, les Védas sont la Bible; les Pouranas, la mythologie, la poésie historique; les Dharma-sastras, l'ouvrage de morale; et les deux autres, le recueil de la philosophie orthodoxe. Ces paraphrases ont fait naître des dissensions; de nouveaux écrits religieux ont paru, selon M. Gœrres, probablement les écrits de Bali et les livres de Bouddha, dans le Malabar et le pays de Coromandel. Ces livres, rejetés par les Brahmes orthodoxes des bords du Gange, sont la base de six systèmes de philosophie, nommés *Jogachara*, *Sandhanta*, *Vaibaschica*, *Madyjamica*, *Digambara* et *Charvæ*.

Quoique l'on puisse observer un changement continuel dans les croyances des Hindous, et que de nouvelles variétés s'introduisent perpétuellement dans ce monde de fables, cependant le fond est toujours demeuré le même, et le brahmanisme et le bouddhisme (*voy.* ces mots) n'ont point subi de changement essentiel. La religion des Hindous est donc le panthéisme, si nous entendons par ce mot la croyance en un être unique, existant dans toutes choses, et en toutes choses existant dans cet être unique, Dieu existant dans l'univers, et l'univers en Dieu; croyance qui regarde la nature comme une révélation de l'intelligence divine. Ainsi chaque chose, dans ce système, est une continuelle transformation de la Divinité.

Tel est le dogme fondamental qui se reproduit de différentes manières dans tous les écrits religieux des Hindous; et sur lequel repose leur idée de l'influence

(*) *Voir*, sur les Védas, Colebrooke, *Asiatic Researches*, t. VIII. S.

(**) Proprement *être assis bas*, position que prenaient les auditeurs et disciples pendant l'enseignement. S.

réciproque des mondes l'un sur l'autre, leur lumière centrale, leur conception de l'univers comme d'une création perpétuelle, enfin, leur croyance à la métempsychose ou passage des âmes dans d'autres corps après la mort. Ils croient que le châtiment des péchés des parents se poursuit dans les enfants, parce que le fils est le père régénéré. Le commencement et la fin sont confondus ensemble; l'esprit et la matière combattent à qui dominera dans l'univers, ce qui présente le spectacle d'une lutte éternelle entre le bien et le mal, entre la lumière et les ténèbres. La manière dont les Hindous conçoivent Dieu comme l'être présent partout, saint, éternel, spirituel, heureux, est une idée grande et pure; ils l'appellent *Brahm Atma* (l'âme vivante). Avant la création, Dieu était plongé dans le silence et le repos, absorbé en lui-même. Ce monde, dit Manou (*voy.*), n'était que ténèbres dans lesquelles la vue était impuissante à rien discerner, un pêle-mêle général d'objets sans démarcation; toutes choses étaient comme ensevelies dans un profond sommeil, lorsque le dieu invisible, jusque-là occupé seul de la contemplation de son être, manifesta le monde au moyen de cinq éléments et d'autres formes glorieuses, et dissipa entièrement le voile sombre qui couvrait les choses. Désirant faire naître différentes créatures par une émanation de sa gloire, il créa d'abord les eaux qu'il doua du pouvoir de se mouvoir; par ce pouvoir fut produit un œuf d'or, brillant comme mille soleils, dans lequel naquit Brahma, existant par sa propre nature, père de tous les êtres raisonnables. Les Hindous adorent l'Être-Suprême sous trois formes : Vischnou, Siva, Brahma; car tel est l'ordre dans lequel les trois personnes sont exprimées par les lettres A, U, M, lesquelles, en se combinant, forment le mot mystique *Om* (*voy.*), qui n'est jamais prononcé par les lèvres d'un Hindou pieux sans être suivi d'une méditation silencieuse. Les Indiens instruits ne reconnaissent de fait, conformément à leurs livres, qu'un seul Être-Suprême qu'ils appellent *Brahm*, ou le Grand-Être*, au genre neutre; ils regardent la connaissance de son essence comme infiniment au-dessus de toute autre intelligence que la sienne, et supposent qu'il manifeste son pouvoir par l'opération de son esprit divin qu'ils appellent *Vischnou*, *qui pénètre tous les êtres*, et *Nayaran*, *qui se meut sur les eaux*, tous deux au genre masculin, d'où est venue la dénomination de *premier mâle*. Tel est le principe par lequel ils croient que l'ordre général des choses dans la nature est maintenu; mais les Védantis, ne pouvant se former l'idée distincte d'une nature insensible et indépendante de l'esprit, ou concevoir l'œuvre de la bonté suprême abandonnée un instant à elle-même, imaginent que la Divinité est toujours présente à tout le travail moral qui se fait dans son œuvre, et produit constamment, dans les êtres, une série de perceptions que, dans un sens, ils appellent des illusions, quoiqu'ils ne puissent nier la réalité des formes créées, en tant que le bonheur des créatures se trouve lié à ces formes. Quand ils considèrent le pouvoir divin comme s'exerçant à créer, ils l'appellent *Brahma*, aussi au masculin; et quand c'est sous le point de vue de destructeur, ou plutôt de mutateur des formes, ils lui donnent mille noms divers, *Siva*, *Isvara*, *Mahadeva*, et autres. Les premières opérations de ces trois pouvoirs sont décrites dans les *Pouranas*, dont nous avons parlé, au moyen de nombreuses allégories où nous trouvons le germe des systèmes des philosophes ioniens touchant l'eau comme premier principe des choses, l'œuf d'où est éclos le monde, et de la vénération dont était l'objet la plante du lotus qui était anciennement révérée en Égypte, comme elle l'est aujourd'hui dans l'Hindoustan, le Tibet et le pays de Népal.

L'idée fondamentale de la religion des Hindous, celle des métamorphoses ou transformations, est rendue sensible dans les *Avataras*. Les avataras sont les transformations de Vischnou, et intéressent comme présentant un vaste champ d'inventions mythologiques. Ces transformations remplissent les *yougs* indiens, composés d'une série de périodes d'années après laquelle l'être transformé devait rentrer dans le sein de Dieu,

(*) On a vu à l'art. BRAHMA, T. IV, p. 118, que la véritable forme est *Brahman*, ce qui croît. S.

et comprenant un espace de 4,320,000 ans. Les yougs ont été considérés comme une description allégorique de l'année divisée en saisons par les solstices et les équinoxes, et de la précession des équinoxes. Les avataras sont ordinairement au nombre de dix, quoique d'autres en comptent davantage; mais les derniers sont de moindre importance. Les cinq premiers sont : 1° *Matya-avatara* la transformation en poisson, le rusé poisson Maya. Un jour, Brahma s'endormit. Le géant Hayagriva (l'esprit humain rebelle et perfide) déroba les quatre Védas (la loi universelle donnée par Brahma), les avala, et se cacha dans la mer; Vischnou, sous la forme d'un poisson, recouvra ces livres et détruisit ainsi l'empire du mauvais principe, car cette incarnation avait pour objet et eut pour résultat d'affranchir le monde du pouvoir du mal; 2° *Kourma-avatara* est la transformation de Vischnou en tortue, soutenant l'univers ébranlé par les assauts des démons, pendant que les dieux plongeaient à plusieurs reprises le mont Mandar dans la mer comme dans une baratte, pour lui faire rendre les choses sacrées, les animaux et l'eau de la vie, qu'elle avait engouffrés; 3° *Varaha-avatara*, transformation en sanglier. Le géant Hirany-Akchana (le géant de la terre) avait roulé la terre comme un câble, et l'avait cachée dans les Patalas, ou les sept mondes souterrains. Vischnou, comme un sanglier, déracina la terre avec ses défenses de feu; 4° *Narasingha-avatara*, transformation en homme-lion. Dans un différend avec le géant Hirany-Akacha (nommé aussi Eruniakassiaben), Vischnou sortit, sous la forme d'un homme-lion, de derrière les piliers de feu de Siva, et sauva le fils du géant, qui, poursuivi par son père, s'était réfugié derrière le pilier. Ceci est une autre version de la lutte de l'eau et du feu dans la formation de la terre, comme l'indique le nom de la métamorphose (*narasingha*) et celui de la fête qui célèbre cette incarnation (*neriosengh*); car *nar*, en indien, veut dire eau; *narasayana*, le mouvement dans l'eau, et les mots *sengh*, *zenga* (faire une brûlure) impliquent l'idée de feu; 5° *Vamana-avatara*, transformation en nain, appelé Bramen ou Lingam. Sous la forme d'un nain, Vischnou alla trouver le géant Bali (Maha-Bali) qui avait fait beaucoup de mal aux dieux, et lui demanda, pour y sacrifier, autant de terrain qu'il pourrait en couvrir avec trois pas. Le géant le lui ayant promis, Vischnou reprit aussitôt sa forme divine, couvrit d'un pas toute la terre, et d'un autre tout l'espace entre le ciel et la terre; sur quoi, le géant se soumit, l'adora, et fut envoyé gouverner dans Padalon (les régions infernales, appelées aussi Patalas).

Il est inutile de donner le reste de cette série de transformations. Chez un peuple doué d'exubérance d'imagination comme sont les Hindous, il est naturel que chaque chose revête une forme et passe à l'état de vie. Mais il est à remarquer jusqu'à quel point l'idée de sexe joue un rôle dans les inventions de leur imagination. « Il semble, fait observer sir William Jones, n'être jamais entré dans la « tête des législateurs, ou du peuple des « Hindous, qu'aucune chose naturelle « puisse être obscène; trait singulier de « leurs mœurs qui se manifeste partout « dans leurs écrits et dans leurs discours, « sans prouver qu'ils soient plus dépra« vés que d'autres hommes. » De là le culte du *lingam*, par les sivanites, et de l'*yoni*, par les vischnouvites.

Le *lingam* est le symbole de la nature mâle. On raconte ainsi l'introduction de ce culte. Siva, par des actes de volupté, offensa sept pénitents, et, par un effet de leur malédiction, perdit sa virilité; mais, dans la suite, le châtiment ayant paru hors de proportion avec l'offense, les pénitents résolurent d'adorer ce qu'ils avaient auparavant maudit. On adore le lingam dans les temples, sur les routes.

L'*yoni* est le symbole de la nature féminine réuni avec celui de la nature masculine en une figure que l'on trace avec de la fiente de vache sur le front de quelques Hindous.

En outre, dans cette mythologie fort compliquée, les plantes étaient, ainsi que l'œil, les symboles de la perception et de la régénération; et des plantes et un œil, formant un triangle, étaient réunis dans la fleur appelée lotus. Dans le langage des fleurs, le lotus est la fleur du mystère, de la nuit, du silence; en histoire

naturelle, c'est la *nymphæa nilufer* de Linné, ayant, dans l'Inde, une foule de noms. La graine en est abondante, petite et ronde; il y en a une espèce bleue, et une espèce rouge; les fleurs de la première sont d'un beau bleu, mais ayant, lorsqu'elles sont entièrement développées, un peu moins de parfum que celles de l'espèce couleur de rose, quoique pourtant elles aient aussi une odeur très fine. Quant aux feuilles, elles partent directement de la racine, et ont de profondes dentelures; d'un côté, elles sont d'un pourpre foncé et fibreuses, de l'autre, vertes et unies; les pétales sont doux au toucher, longs et en forme de roseau. Il y en a encore une variété dans laquelle les feuilles sont de couleur pourpre des deux côtés; les fleurs, d'un rouge écarlate; les feuilles formant le calice, richement colorées par dedans; les anthères moins aiguës et plus larges que celles de la fleur bleue, et portant peu d'odeur. Le lotus est encore adoré avec autant de dévotion que jamais dans l'Hindoustan, le Tibet et le pays de Népal. Les temples en sont ornés ainsi que les divinités; car un Dieu, immédiatement après sa naissance, flotte toujours sur l'eau dans un lotus. Les Hindous l'adorent parce que c'est une plante d'eau, et que l'eau est le premier principe de la création. On sait que cette fleur est également sacrée chez les Égyptiens.

Comme tout, dans l'Inde, se montre aux yeux dans la force de la vie et toujours revêtu de riches formes, la lune, le soleil et les étoiles ont aussi leurs divinités. Tous les astres sont considérés comme des esprits indépendants, des dieux, qui se sont séparés de la lumière originelle, du soleil central des esprits, de l'eau-lumière des Persans (*arduisir*); et de cette eau-lumière s'est épanchée la voie-lactée en ruisseaux d'étoiles (*vars*). L'adoration du feu, des étoiles ou du soleil est donc un culte ancien, comme l'est aussi celui de l'eau qui s'y trouve uni dans le symbole persan ci-dessus mentionné. Pour cette raison, Ganga (le fleuve Gange) est sacré pour les Indiens. Il naquit, selon une fable, de la sueur de la femme de Siva, Paroadi, ou, suivant une autre, de l'eau dans laquelle nage l'univers. La terre a aussi sa déesse, Prithivi; l'air, son Dieu, Indra Devandra, l'un des huit que Vischnou établit gardiens de la terre lorsqu'il s'incarna en sanglier. Ces huit dieux sont Indra, Aghnis (feu)*, Padurbati (juge des régions infernales), Nirurdi (roi de ces mêmes régions), Varounas (eau), Maril (vent), Coubera (richesse), et Eswara, qui dans le pays de l'est est Indra, et dans le sud Aghni. Le nombre des *devetas* (dieux) est immense; quelques-uns le portent à 333 millions. Parmi les dieux inférieurs, ou démons, nous mentionnerons seulement les Ginarers, génies des instruments de musique, et les Gandouvers ou Gandharvas, musiciens de l'air, qui chantent sur la montagne du nord Haimakoutha (la froide, la sombre), esprits des étoiles qui chantent; ces esprits sont de bons démons. Les mauvais sont appelés *Asoura* ou *Asors*, à la tête desquels sont placés Moïsasour et Rhadoun, et ils apparaissent en général sous une forme terrible et gigantesque; ils habitent les Patalas ou le Padalon (les régions infernales). L'univers est composé de 15 districts ou cercles, dont sept, au-dessus de la terre, s'appellent *Swega-Surgs*, et les sept au-dessous, se nomment *Patalas*. Les Patalas sont éclairés par huit escarboucles placés sur les têtes de huit serpents. Au milieu, entre ces deux divisions des mondes, est *Mirtlok*.

Les cérémonies du culte Hindou consistent en visites faites aux pagodes, en ablutions et purifications, en actes de pénitence et de mortification, en bonnes œuvres, en sacrifices, etc. Quelques-unes des pagodes des Hindous sont de la plus haute antiquité, de proportions gigantesques, d'une apparence majestueuse et d'une architecture pleine de goût. L'entrée de la pagode est toujours pratiquée dans une pyramide qui va en se rétrécissant à mesure qu'elle approche du sommet, où elle se termine en demi-lune; la pyramide fait face à l'est. Dans les grandes pagodes, il y a toujours une cour spacieuse, et, au bout, une porte correspondante à la première; excepté que la pyramide dans laquelle elle est

(*) Le mot latin *ignis*, de même qu'*Indra* rappelle *aër*.

pratiquée, n'est pas si haute que celle de la première entrée. Vis-à-vis de la porte, au milieu d'une seconde cour, est placée, sur un piédestal, ou dans une cavité de muraille, entre quatre piliers, une vache couchée, quelquefois un lingam, un hanuman, un serpent ou quelque autre objet d'adoration. *Sahstangam* est le nom de la coutume de se prosterner la face en terre ; celle de joindre les mains et de se les élever au front s'appelle *namaskaram*. L'édifice est divisé en deux ou trois parties, dont l'une est grande, l'autre, pour les sacrifices, plus petite ; le tout est construit en tuiles ou en pierres non taillées. Sur la côte de Coromandel, on trouve des temples plus splendides qu'au Bengale ; sur la côte de Malabar, c'est un autre style d'architecture. Les pagodes les plus célèbres sont celles d'Éléphanta et de Salsette, celles d'Illura ou Ellora, les temples de Vischnou à Tiroupadi, Chirangam et Kangiwaram, et les temples de Siva à Tirounamalay, Tirvatour, Chalembron, Kandchipouram, Ramonathampouram, Ramischwaram et Caschi. La pagode d'Éléphanta, ou Kalpouri, est considérée comme la plus ancienne, et tire son premier nom d'un éléphant en pierre noire, taillé sur place au pied d'une montagne du côté de Bombay. Nous lui avons consacré un petit article. Les citernes où l'on abreuve aujourd'hui les bestiaux étaient autrefois appropriées aux purifications. A Ellora (*voy.*), les temples sont taillés dans une chaîne de collines disposées en fer-à-cheval, et ils forment une sorte de panthéon indien. Là, toutes les divinités ont un temple, grand ou petit, et quelques-unes même en ont plusieurs. Deux des plus vastes sont consacrés au *trimourti* (*voy.* T. IV, p. 121); c'est un hiéroglyphe colossal qui, ainsi que les pyramides, atteste que l'influence de la religion dans les anciens âges absorbait tout. A Jaggernath, les trois pagodes de Jaggernath ou Krischna, dont les tours se voient de la mer à 20 milles de distance, et auxquelles on arrive au travers d'une multitude de petites pagodes avec des bois et des étangs sacrés, sont entourées par une immense muraille en carré et fort épaisse, de pierre noire ; l'image du dieu est placée au sommet. Cette pagode tire de grands revenus de la piété des pèlerins. Pour les ablutions qui doivent précéder tout acte d'adoration, toute eau est bonne, si elle est courante, et surtout celle du Gange. Il y a des étangs à tous les temples, à moins qu'ils ne soient situés sur une rivière. Dans les cérémonies, la bouze de vache peut être substituée à l'eau ; on lave aussi les idoles avec de l'eau et avec du lait, et on les oint de beurre et d'huiles précieuses. On commence par lire des passages des Védas et des Védangas (*). La pénitence est *contemplative* ou *expiatoire* : dans la première espèce, le pénitent doit mortifier ses appétits pour se consacrer entièrement à la contemplation de la nature divine et s'unir à Dieu. Les pénitents forment, jusqu'à un certain point, des ordres monastiques : les fakirs, les jogueys, les alits, les vaïragis, les tapis, les vanapraschtas et les sanyasi sont des exemples vivants de pénitence. Les bonnes œuvres consistent en dons de bestiaux ou autres objets, aux jours de fêtes ou dans les occasions solennelles. Les principaux sacrifices sont les suivants : le *jaga* ou *jagum*, en l'honneur du soleil et des neuf planètes, est une offrande par le feu, pour obtenir le feu sacré destiné à allumer le bûcher des brahmes décédés, afin de les exempter d'une expiation ultérieure après la mort et les faire passer immédiatement du monceau de cendres des funérailles à la cour de Brahma. Ce sacrifice demande de grands préparatifs. Cent Brahmes savants choisissent une place qui doit être consacrée par la prière et l'eau sacrée ; on élève au milieu une large tente, et autour de celle-ci d'autres plus petites : dans la grande est ménagé un espace carré du centre duquel s'élève un pilier de bois, avec une corde attachée au sommet, et dont les deux bouts sont pendants ; à l'entour sont disposées neuf espèces de bois, surtout des espèces sacrées, dont les prêtres tiennent aussi chacun un morceau à la main. Des morceaux du bois nommé *arasa* sont alors frottés l'un contre l'autre jusqu'à ce qu'ils prennent feu ; après quoi, un bouc ou un

(*) Ce nom signifie *membres des Védas*. On en compte six. S.

bélier sans tache est amené dans le cercle : on lui prononce tout bas à l'oreille des mots magiques, puis on l'étrangle; on lui arrache le foie, on le lave avec du lait, on l'enduit de beurre, et on le fait rôtir au soleil et au feu; l'animal lui-même est brûlé; le foie est partagé entre les Brahmes et mangé; le grand-prêtre prend le feu sacré et l'emporte chez lui. *Homa* ou *Homan*, est un sacrifice fait à Aghnis, le dieu du feu ; on l'appelle aussi *Devajagna* (le sacrifice divin), et on l'offre à l'occasion de toutes les entreprises importantes. Un Brahme purifié, vêtu de blanc, s'assied sur un tabouret de bois et répète quelques *schloken* (stances); devant lui sont placés une clochette, une torche allumée et un vaisseau contenant du beurre liquide ou de l'huile de noix de coco; à côté de lui sont de grandes feuilles de bananier sur lesquelles sont placées, autour de l'autel, les choses qui doivent servir au sacrifice, savoir: du bois d'aigle, des branches d'arbre à camphre, du bois de sandal rouge, de la muscade, etc. On met le feu à ce bois, au-dessus, les clochettes sonnent; on verse le beurre dans le feu, puis on y jette du riz, des plantes, etc., en répétant des prières; on tue plusieurs coqs, et on les jette en l'air tout saignants; enfin, on enfonce dans le dos de quelque Hindou pieux un crochet de fer avec lequel on l'enlève et on le porte au milieu des acclamations, des cris et des bénédictions. *Pidrajagna* est un sacrifice expiatoire pour les morts; *Boudajagna*, une offrande aux esprits du mal. *Adithipougia* est l'offrande de deux cœurs unis par l'amitié : dans cette cérémonie, l'image de la divinité commune est placée dans la cour de la maison, jonchée de fleurs, au milieu des prières des deux amis, et on lave les pieds de l'étranger. *Arkja* est une offrande de fleurs pour le bonheur des âmes. Le *Mahabharata* contient tous les grands mystères de la religion des Brahmes : il en sera parlé à l'art. de la littérature SANSCRITE. Nous renvoyons aussi le lecteur aux *Mœurs, institutions et cérémonies des peuples de l'Inde*, par l'abbé Dubois qui vécut plus de 30 ans au milieu des castes indiennes (Paris, 1825, 2 vol. in-8°).

Il y a parmi les Hindous une secte qui s'intitule *Sandar* (adorateurs de Dieu), qui rejette le culte des idoles, et n'offre rien que des hymnes à la divinité. Ces quakers Indiens doivent, selon leur loi, s'abstenir de luxe, de danse, de vin, de tabac ; la violence envers les hommes ou les animaux leur est défendue ; on leur recommande le travail, l'aumône, qui doit se faire en secret, et la prière. Ce sont des citoyens soumis à la loi, dociles, et la plupart marchands. L. G-s et S.

INDIENNES (LANGUES). On a vu plus haut que l'Inde est divisée par le Gange en deux parties distinctes, l'Inde propre et l'Indo-Chine. Dans la première, habitée par des peuples de race blanche, plus ou moins fortement basanés (*voy.* p. 590 et suiv.), règne généralement une seule famille de langues dont l'influence s'étend au loin vers l'Occident. L'idiome fondamental de cette famille est l'antique *sanscrit*, la langue sacrée des brahmes, dépositaire d'une civilisation de quarante siècles. Son nom, qui signifie concret, perfectionné, le distingue des dialectes vulgaires, compris jadis sous le nom général de *pracrit*, naturels, spontanés. Riche d'un alphabet de 50 lettres classées d'après les organes de la voix, formant avec un millier de racines d'innombrables dérivations de mots, et marquant par des désinences régulières toutes les flexions des noms et des verbes, le sanscrit, qu'on pourrait appeler l'*indien* par excellence, représente et résume en lui seul les idiomes primitifs de la Perse et de l'Europe, le zend, le parsi, le grec, le latin, le gothique, le tudesque, le slavon, le lithuanien, le gaëlique, le kymre, et toutes les langues qui en sont dérivées. Son harmonie égale son abondance, ses mots s'enchaînent entre eux par une euphonie continue, et ses compositions pittoresques et hardies ouvrent à la poésie un champ illimité. Aussi la poésie domine-t-elle ses premiers âges, marqués par les *Védas*, les *Pouranas*, le *Ramayana*, le *Mahabharata*, et une foule d'œuvres épiques, lyriques, dramatiques et religieuses, dont nous tracerons plus tard le tableau (voy. *langue et littérature* SANSCRITES). Le pracrit, langue des classes inférieures, contenait les mêmes éléments, sous une

forme inculte et grossière, diversifiée dans chaque localité. Deux autres idiomes, le *pali* et le *kavi*, issus de la même origine, régnaient en même temps au midi de l'Inde parmi les sectateurs de Bouddha, qui, expulsés plus tard par les Brahmanes, portèrent au-delà du Gange et dans les îles de Ceylan et de Java, leurs dogmes et leur littérature, conservée dans les livres religieux. L'écriture de ces langues anciennes avait pour base commune le *dévanagari* ou écriture des dieux, usitée dans la plupart des manuscrits, qui consistent en des feuilles de palmiers sur lesquelles les caractères se marquent soit avec le stylet, soit avec le calame, enduit d'une substance colorante. Les ouvrages de philologie et de grammaire qui peuvent faciliter leur étude sont dus surtout à W. Jones, Colebrooke, Carey, Wilkins, Forster, Wilson, Schlegel, G. de Humboldt, Bopp, Frank, Rosen, Lassen, Chézy, E. Burnouf, etc. Nous remarquerons entre autres, pour l'utilité pratique, la Grammaire sanscrite de Wilkins (Calcutta, 1808), le Dictionnaire sanscrit de Wilson (Calcutta, 1832), la Grammaire et le Lexique sanscrit de Bopp (Berlin, 1827-33); les *Institutiones linguæ pracriticæ* de Lassen (Bonn, 1836-37), et Hœfer, *De pracritâ dialecto* (Berlin, 1836); la Grammaire et le Lexique pali de Clough (Colombo, 1824), l'Essai sur le pali de Burnouf et Lassen (Paris, 1826), l'Essai sur le kavi de G. de Humboldt (Berlin, 1836), etc.

Parmi les langues vivantes produites à diverses époques par le mélange des Hindous avec leurs conquérants, on distingue d'abord l'*hindostani* qui, né, sur les bords du Sindh ou Indus, de la fusion du pracrit et du persan, a fini par régner dans tout l'empire Mogol et dans toute l'Inde mahométane, où il a formé une littérature abondante, généralement imitée de l'arabe. Cette langue, puisant ainsi à une double source, présente une physionomie analogue à l'anglais; et compensant, comme lui, l'harmonie des désinences par l'abondance des expressions, elle pourrait, par une direction habile, s'élever encore à un rang distingué. (Dictionnaire et Grammaire de Shakespear, Londres, 1820-26; Grammaire de Garcin de Tassy, Paris, 1829). Vient ensuite le *bengali*, particulier aux rives du Gange et fidèle représentant du sanscrit, dont il offre une foule de traductions. Cette langue tient, dans l'Inde, le même rang que la langue italienne en Europe, et fait, comme elle, mieux apprécier l'idiome admirable dont elle dérive. (Grammaire et Dictionnaire de Haughton, Londres, 1821-34). Enfin le *népalais*, le *cachemirien*, le *mahratte* (Grammaire de Carey, Sérampour, 1808; Lexique de Kennedy, Bombay, 1824); le *guzerat*, le *pendjab* ou *sikh* (Grammaire de Drummond, Bombay, 1808; Grammaire de Carey, Sérampour, 1812). *Voy.* les art. CACHEMYR, MAHRATTES, GUZERAT, SIKHS, etc.

Tous ces idiomes sont usités au nord de l'Inde, dans les diverses provinces dont ils rappellent les noms. Les langues du midi, plus éloignées du sanscrit, semblent partir d'une base différente, combinée toutefois avec la sienne, quoique souvent dans de très faibles proportions, la limite du sanscrit étant au pays des Mahrattes*. Les principales sont le *tamoul* ou malabar vulgaire, et le *malabar* proprement dit (Grammaires d'Anderson, Londres, 1821, et de Babington, Madras, 1822; Lexique de Blin, Paris, 1831); le *carnate*, qu'on parle dans le Mysore, entre le Kistna et le Kavéry; le *telinga* ou *telougou*, qui règne à partir de la rivière Pennair, au sud, jusqu'au-delà du Godavéry, en y comprenant les Circars septentrionaux (Grammaires de Carey, Sérampour, 1814, et de Campbell, Madras, 1816; Lexique de Campbell, Madras, 1821); et enfin le *cingalais* de l'île de Ceylan (Grammaire de Chater, Colombo, 1815; Lexique de Clough, Colombo, 1821). On possède dans tous ces idiomes, tant du nord que du midi de l'Inde, des traductions du Nouveau-Testament faites par les soins des missionnaires anglais. Quant à leur littérature nationale, elle est presque entièrement imitée des ouvrages sanscrits, ainsi que leurs divers alphabets, le bengali, le mahratte, le tamoul, le cingalais, qui retracent et

(*) *Voir* Benfey, art. *Inde* de l'Enc. d'Ersch et Gruber, p. 253. Ce travail remarquable mérite d'être particulièrement recommandé. S.

abrégent le dévanagari. L'hindostani l'a seul amplifié, en lui adjoignant les lettres arabes, et en s'appropriant ainsi une double série de caractères. *Voy.* encore les articles des pays auxquels se rapportent toutes ces langues.

L'Indo-Chine, occupée par des peuples de race jaune, analogues aux Chinois et aux Tatars, offre des langues toutes différentes, que l'influence du sanscrit et du pali, purement scientifique et littéraire, n'a pu modifier dans leur principe, essentiellement monosyllabique, et procédant par appositions et non par désinences. Ces idiomes, jusqu'ici peu étudiés à cause de la difficulté des relations, semblent se grouper en quatre types principaux, d'après les divisions géographiques: le *birman*, parlé dans l'Ava et le Pégu (Grammaire de Hough, Serampour, 1825; Lexique de Judson, Calcutta, 1826); le *siamois* ou *thaï* (Grammaire de Low, Calcutta, 1828); l'*annamite*, dans la Cochinchine et le Tonquin; le *malai* enfin (Lexique et Grammaire de Marsden, Londres, 1812), qui s'écarte des trois autres, ainsi que le peuple olivâtre qui le parle et qui étend sa lointaine influence sur toutes les îles du Grand-Océan présentant, par cette extension même, un des problèmes les plus curieux de la philologie comparée. *Voy.* les articles spéciaux Birman, Siam, Annam, Malacca et *race* Malaye. F. G. E.

INDIENS d'Amérique, nom qui s'applique en commun aux aborigènes du Nouveau-Monde, et qui s'explique par la méprise géographique des grands navigateurs à qui l'on en doit la découverte, méprise dont nous avons parlé à la p. 607. Nous ne pouvons émettre une opinion certaine sur l'origine de cette population primitive de l'Amérique. La seule hypothèse appuyée sur quelque chose de plus solide qu'une simple conjecture, est que cette partie du monde s'est peuplée par la voie du détroit de Bering. Il est certain qu'il a existé, à ce point, pendant plusieurs siècles une communication facile entre les deux continents. Cependant si l'on raisonnait d'après cette seule donnée, il serait aussi facile de prouver que le monde prétendu ancien a reçu ses habitants du nouveau que de prouver l'inverse.

A l'exception peut-être des Eskimos ou Esquimaux (*voy.*), les Indiens offrent le même caractère physique. La couleur cuivrée, les cheveux plats, gros et noirs, les yeux gris, les pommettes des joues saillantes, la taille droite, sont des traits communs à tous. Il y a pourtant des différences de stature selon les tribus. Ainsi, les Osages sont très grands, tandis que les Shoshonees (pron. Chochonis) sont audessous de la taille moyenne. Chaque race et même chaque tribu a sa physionomie particulière. Aux yeux de l'Européen ou de l'Anglo-Américain, tous les Indiens se ressemblent; mais celui qui les a fréquentés peut distinguer leurs tribus avec une certitude presque absolue. Ainsi, on discerne un Dacotah ou Siou (*voy.* T. I, p. 601) d'un Chippeway (*ibid.*), ou d'un Winnebago, aussi facilement par ses traits que par son costume. Cependant la différence n'est pas tellement grande qu'on soit induit à croire que toutes les tribus ne viennent pas d'une souche unique. Les Eskimos du Grœnland et de l'est du continent diffèrent des Indiens nommés *peaux-rouges* par le teint, la taille plus petite, et la position des yeux qui sont placés obliquement dans leurs orbites. En tirant vers l'est, et en longeant la côte septentrionale de l'Amérique, on trouve les Eskimos aussi grands que les hommes des autres races. Après qu'on a dépassé l'embouchure de la rivière de Mackenzie, ils se confondent sous tous les rapports avec les Indiens. En descendant le long des côtes de l'océan Pacifique jusqu'à Nootka-sound, on trouve chez les naturels de ces contrées quelques traits caractéristiques de la race des Eskimos. Que ceux-ci soient ou non de la même souche que les Indiens, il est au moins à peu près certain qu'ils ont une origine commune avec les sauvages habitants des côtes septentrionales de l'ancien continent. Peut-être la petitesse de la taille des Eskimos de l'est provient-elle de leur manière de vivre qui les tient exposés à toute espèce de fatigues et de privations. Cependant il est encore une autre différence entre ce peuple et le reste des Indiens : c'est que, depuis le cap Farewell jusqu'au detroit de Bering, les Eskimos parlent une seule langue et tirent de la mer

presque tous leurs moyens de subsistance, tandis que les Indiens à la peau rouge n'ont recours à la pêche que quand ils ne peuvent se procurer autrement de quoi vivre, et qu'ils parlent beaucoup de dialectes différents, même lorsque la langue de plusieurs tribus est la même au fond.

Les Indiens du nord de l'Amérique septentrionale se divisent en plusieurs grandes familles.

La race Algonquine (*voy.*), ou des Indiens Chippeways, bien qu'elle-même fort réduite, est une des deux plus nombreuses qui existent aujourd'hui. Toutes les tribus indiennes de la Nouvelle-Angleterre étaient algonquines, si nous pouvons admettre comme une preuve de ce fait l'identité de langage, de mœurs et de coutumes. Le vocabulaire de la langue des Narragansets, par exemple, recueilli par Roger Williams, prouve que ces Indiens étaient une branche de la souche algonquine. Les Mohégans*, qui sont considérés comme la souche des autres tribus habitant la Nouvelle-Angleterre, parlaient la même langue. Les tribus répandues dans le Maine prétendaient aussi à la même origine. Les Delawares ou Lenni-Lenapes étaient de la même famille, et leur langue a été déclarée, par des juges compétents, la plus parfaite qui existe. Les Iroquois (*voy.*) ou Indiens des Six-Nations, redoutés naguère depuis l'océan Atlantique jusqu'au Mississipi, sont algonquins. Cette tribu s'étendait et s'étend encore de l'embouchure du Saint-Laurent au Mississipi, et de là, dans la direction du nord, au grand lac des Esclaves, car les Nayheeowawk ou Knistenaux (*voy.* T. I, p. 601) prolongent jusque-là leurs courses.

Sur la rive occidentale du Mississipi est une autre grande famille indienne, celle des Sioux ou Dacotahs. Les Dacotahs proprement dits habitent la rive occidentale du Mississipi jusqu'aux sources de ce fleuve, au nord du Wisconsin; leur territoire s'étend, à l'ouest, jusqu'au Missouri. Cette tribu parle une langue radicalement distincte de celle des Algonquins. Leur origine est inconnue, et leurs propres traditions ne s'accordent pas sur ce point. Une relation (et c'est celle qui offre le plus de probabilité) les représente comme ayant été chassés des environs de Mexico par les Espagnols. Les branches de cette tribu sont les Winnebagoes, les Otoes, les Joways, les Missouries, les Assinniboins, les Omahaws, les Kansas et les Osages, qui tous parlent différents dialectes de la langue dacotahne. Les Assiniboins sont aussi connus sous le nom de Hohays: c'est celui qu'ils se donnent eux-mêmes. Leur séparation de la souche dacotahne est récente, et en voici la cause. Un Dacotah s'était sauvé avec la femme d'un autre, et s'était réfugié sous les tentes des guerriers de sa famille. Le mari allant réclamer sa femme fut tué par l'Indien adultère. Son père et ses oncles, demandant le sang pour le sang, conformément aux lois de la tribu, furent tués pareillement. La cause de ceux qui avaient péri fut épousée par leur parenté, et les parents des coupables furent défaits. Une suite de rencontres sanglantes eut lieu, jusqu'à ce qu'enfin le parti des agresseurs eut le dessous et se sépara de la tribu. Ils furent appelés Hohays, et ils ont été en guerre avec les Dacotahs jusqu'à ces dernières années. Ils errent aujourd'hui dans les plaines entre le Saskashawin et le Missouri, où ils vivent de la chasse au buffle. Leur principal rendez-vous est auprès du Lac-du-Diable. Ils ont, ainsi que les Indiens plus avancés qu'eux vers le nord-ouest, quelques fusils ou autres articles, produits des manufactures des blancs. On ne peut établir avec certitude le nombre des membres de cette tribu; au moins, il est certain qu'elle compte plus de mille guerriers.

Une tradition des Winnebagoes rapporte qu'ils furent chassés du Mexique par les Espagnols contre lesquels ils conservent encore aujourd'hui une haine héréditaire. Il n'y a pas deux cents ans qu'ils formaient corps avec les Otoes, les Joways et les Missouries. C'est une peuplade fière et belliqueuse, ayant plus d'esprit national qu'aucune autre tribu indienne de la frontière. Les Otoes et les Missouries, aujourd'hui réunis, sont renommés parmi leurs compatriotes pour leur bravoure;

(*) Ce nom est ainsi écrit dans l'Encyclopédie américaine. Cooper nous avait habitués à dire Mohigans. S.

ils peuvent rassembler environ 300 hommes portant les armes. Les Joways habitent encore les bords du Mississipi; ils ont de 100 à 200 guerriers. Les Osages se divisent en trois tribus, et comptent plus de 1,000 combattants. Les Kansas habitent les plaines où prennent naissance l'Arkansas et la rivière Rouge. Leur nombre est inconnu. Le pays des Omahaws est plus haut en remontant le Missouri.

Outre ces tribus, entre la rivière des Moines, le Wisconsin et le Missouri, habitent les Sacs et les Foxes (Renards), branches de la tribu des Chippeways. Ils parlent la langue de cette tribu, et comptent plus de 1,000 hommes capables de combattre. Sur les bords du Missouri sont les Pawnees divisés en trois tribus, dont les Arikarees sont une branche. Ils vivent de la chasse au buffle, et l'on assure qu'ils ont une langue à eux propre. Les Mintarees ou Bigbellies (Gros-Ventres), les Mandans, les Crows (Corneilles) et les Blackfeet (Pieds-Noirs) habitent aussi les bords du Missouri; on dit que chacune de ces tribus a son langage particulier. Le nombre de ces Indiens est inconnu. Les Shoshonees habitent entre les sources du Missouri et de la rivière Colombie. Ils sont presque toujours à cheval et en guerre avec les tribus du Bas-Missouri. Sur les bords de la rivière Colombie sont les Chohunnishes, les Skilloots, les Écheloots, les Multnomaths, les Clatrops et autres tribus dont on ne connaît ni les points de rendez-vous, ni la force. Ils vivent de pêche aussi bien que de chasse, et diffèrent, pour les mœurs et les coutumes, des tribus situées à l'est des Montagnes Rocheuses; ils ne sont ni si bien nourris, ni si bien vêtus. La plupart de ces Indiens ont l'habitude d'aplatir entre deux planches la tête des nouveau-nés, d'où leur vient le nom de *Flat-Heads* (Têtes-Plates). Ils font quelque commerce avec les équipages des navires qui abordent sur la côte nord-ouest. On ne connaît rien des langues d'aucune de ces peuplades.

Au sud des États-Unis se trouvent quatre tribus indiennes, savoir : les Chickasaws, les Choctaws, les Cherokees (Chiroquois) et les Creeks. Toutes ces peuplades ont fait quelques progrès en civilisation. Les Séminoles sont une branche de la tribu des Creeks (*voy.*), et habitent le pays plat où coulent les rivières d'Apalachicola et de Flint, et les côtes de la baie de Sainte-Rose dans la Floride. Le nom de *Séminoles* (c'est-à-dire *sauvages*) est appliqué par les Creeks à tous les vagabonds de leur nation. Les Séminoles, il y a quelques années, formaient un corps d'environ 6,000 personnes. Leurs villes furent brûlées par le général Jackson (*voy.*), leurs chefs tués, et ce qui échappa se dispersa dans le pays. Les Cherokees (*voy.* T. I, p. 601) ont une langue écrite et imprimée qu'on dit être totalement différente de toutes les autres. Leur population est d'environ 15,000 âmes. Les peuplades des Choctaws ou Chaktahs (*ibid.*) et des Chickasaws sont chacune encore plus nombreuse.

Au nord du grand lac des Esclaves, est une autre famille d'Indiens parmi lesquels sont les Chippewyans (*voy.* T. Ier, *ibid.*), les Indiens cuivrés (*Copper Indians*), les Lièvres (*Hare Indians*), les Côtes-de-Chien (*Dog-Ribs*). Parmi ceux-ci, les Chipppewyans, les Cuivrés et les Côtes-de-Chien parlent le même langage. Ils sont tous en guerre avec les Esquimaux. Les Côtes-de Chien sont aussi opprimés et harcelés par les Cuivrés, qui les volent et leur enlèvent leurs femmes quand l'occasion s'en présente. Ces tribus vivent principalement de la chasse aux rennes et de la pêche pendant l'hiver. Pour les mœurs et les usages, ils sont inférieurs aux Indiens qui les avoisinent du côté du sud; leur nombre est très peu considérable.

Enfin, il existe encore des restes de quelques peuplades habitant en-deçà des limites des États-Unis, savoir : les Mohégans, les Delawares, les Shawanoes, les Sénécas (*ibid.*), les Onéidas, les Piankashaws et quelques autres. La plupart de ces Indiens subsistent par l'agriculture aussi bien que par la chasse. Leurs rapports avec les blancs ne leur ont pas été avantageux; ils ont contracté les vices de la vie civilisée, sans en adopter les vertus.

Outre toutes les peuplades mentionnées, il existe dans l'intérieur de l'île de Terre-Neuve une tribu indienne qui a évité tout commerce avec les blancs.

Les Indiens ont toujours résisté aux tentatives qu'on a pu faire pour les civiliser, tant qu'ils pouvaient subsister du produit de leur chasse. Quelques tribus en petit nombre, telles que celles des Indiens du Sud et les restes des Six-Nations, ayant été cernées par les établissements des blancs et resserrées dans des limites de manière à ne pouvoir plus vivre de chasse, se sont tournées du côté de l'agriculture comme moyen de subsistance; mais cet abandon des habitudes de la vie sauvage ne se rencontre pas là où il y a possibilité de trouver d'autres moyens de vivre. L'hospitalité est une des qualités les plus saillantes des Indiens. Dans toutes leurs tribus, l'étranger est reçu avec les plus grands égards et les soins les plus attentifs. A son arrivée, on lui donne le meilleur siége; tout ce qu'il y a de mieux dans le *wigwam* ou chaumière est mis à sa disposition. Sa personne et tout ce qui lui appartient sont des choses sacrées. Il peut demeurer aussi longtemps qu'il lui plaît dans un *wigwam*, sans qu'on lui fasse de questions; il peut se retirer sans qu'on s'oppose à son départ. On donne des festins en son honneur, et lors même que son appétit est satisfait, il ne doit rien refuser de ce qui lui est servi, sous peine d'offenser grièvement ses hôtes. Dans toutes ou presque toutes les peuplades indiennes, le soin unique de l'homme est de pourvoir au bien-être de la famille. Le travail est le lot exclusif des femmes. C'est aux femmes à faire venir le blé, à faire et à raccommoder les vêtements et les chaussures appelées *moccasins*, à planter les tentes, à couper du bois, à apporter de l'eau, à soigner les chevaux et les chiens, et, dans les marches, à porter le bagage. Les femmes ne murmurent point de ces travaux : elles les regardent comme la part qui doit naturellement leur revenir dans la distribution équitable des soins de la famille; mais elles sont regardées comme une espèce inférieure, et souvent se transfèrent d'un homme à un autre comme un objet de propriété. La polygamie est générale. Chaque homme a autant d'épouses qu'il peut en faire subsister; et, dans les mariages, la volonté de la jeune fille n'est presque jamais consultée : l'homme s'adresse directement aux parents de celle qu'il veut épouser, et le sort de celle-ci dépend entièrement d'eux. Le système de dot est, chez les Indiens, l'inverse de ce qu'il est chez nous. L'homme fait certains présents aux parents de sa future, au lieu de recevoir d'eux quelque objet en même temps que la femme. La cérémonie du mariage est toujours très simple; il ne s'en fait même aucune dans la plupart des tribus. On punit l'adultère en coupant le nez à la femme qui s'en est rendue coupable, ou en la mutilant de quelque autre manière; quelquefois, mais rarement, on lui ôte la vie. Dans quelques tribus, ce crime est regardé comme une faute vénielle, et, dans plusieurs, il arrive quelquefois que le mari prête sa femme à un ami sans opposition de la part de celle-ci. Le divorce est fréquent, car il dépend du bon plaisir des parties qui avaient contracté mariage; dans ce cas, on laisse à la femme le soin d'élever comme elle peut les enfants. Il n'est pas rare de voir une femme indienne qui a été répudiée cinq ou six fois avant d'être établie d'une manière fixe. Dans quelques tribus, principalement celles de la souche Dacotahne, chaque homme regarde comme un devoir d'épouser toutes les sœurs d'une même famille, et d'avoir autant de femmes qu'il peut en nourrir. Dans la plupart des tribus, et, nous croyons même dans toutes, on abhorre l'inceste. Les exemples de dévouement ne sont pas rares.

Tous les Indiens connus croient en un Dieu suprême et à l'immortalité de l'âme. Ils attribuent tout bien et toute puissance à l'Être-Suprême. Beaucoup d'Indiens croient aussi à l'existence d'un mauvais principe, doué d'intelligence, et dont ils cherchent à détourner les suggestions perfides par la prière et les sacrifices. Ils ne demandent jamais rien au Grand-Être, se bornant à le remercier des bienfaits reçus, disant qu'il est le meilleur juge de ce qui peut leur être avantageux. Ils croient à beaucoup de divinités du second ordre (*manitous* (*)), dont deux résident dans le soleil et dans la lune. Ils attribuent des pouvoirs surnaturels aux serpents, principalement aux serpents à sonnettes, et ne tuent aucun

(*) *Voy.* AMÉRIQUE, T. I, p. 602.

animal de cette espèce; l'anguille même échappe à la mort, grâce à sa ressemblance avec le serpent. Ils rendent des honneurs religieux aux rochers et autres objets empreints de majesté. Ils croient que les animaux ont des âmes immortelles aussi bien que les hommes, en un mot, que la nature vivante est peuplée d'esprits. Dans leurs idées, la sorcellerie se confond avec l'art de guérir, et leurs prêtres sont en même temps médecins et jongleurs. Ces prêtres mêlent des tours de prestidigitation à toutes leurs cérémonies religieuses; cependant, à quelques exceptions près, ils ont peu de pouvoir ou d'influence sur la multitude. La vie future, dans les croyances des Indiens, est un paradis matériel où les occupations et les plaisirs seront du même genre que ceux d'ici-bas. Ils ont aussi une idée vague du châtiment futur pour les péchés qui auront été commis pendant la vie du corps. Parmi les superstitions des tribus algonquines et dacothanes, il en existe une singulière : un homme est quelquefois voué par ses parents ou se voue lui-même à une vie d'ignominie. Dans ce cas, il s'habille comme une femme et se livre à toutes les occupations du sexe féminin. Il s'associe avec les femmes seulement, et quelquefois prend un mari. Il est en butte au mépris général, quoique cette condition ne soit point de son choix, et qu'il la doive très souvent à un songe de ses parents avant même qu'il fût né.

Nous croyons impossible d'estimer d'une manière un peu précise le nombre des Indiens de l'Amérique septentrionale; cependant nous pouvons dire qu'il est très petit partout, en proportion de l'étendue du territoire; car un peuple chasseur ne saurait être fort nombreux. Leurs guerres, dont on a tant parlé, n'ont pas d'influence bien remarquable sur le montant de leur population : elles se font en détail, par petites bandes, et par conséquent ne sont pas très destructives. Les Indiens ne font guère de quartier; mais quand un prisonnier est épargné, il est sûr d'être adopté par la tribu victorieuse. Les peuplades qui habitent la prairie font la guerre à cheval et ont pour armes des lances et des arcs avec des flèches; celles qui habitent les forêts sont généralement armées de fusils. Le courage des Indiens est un courage moral et passif plutôt qu'actif. Ils regardent comme une lâcheté de se laisser affecter par le malheur, ou maîtriser par la colère ou la compassion. Être toujours prêt à mourir, faire en quelque sorte bon accueil à la mort, et souffrir avec fermeté tout ce qui peut arriver de funeste, est pour eux la perfection idéale du courage. Quant à un gouvernement, ils n'en ont aucun; ils n'ont point de lois : des coutumes en tiennent lieu, lesquelles sont scrupuleusement observées par chaque individu. Dans les cas de meurtre, par exemple, la règle est que le sang paie pour le sang, et l'homicide cherche rarement à éviter le châtiment dû à son crime. Les Indiens ont des chefs; mais leur pouvoir s'arrête à la persuasion, et ils ne peuvent proprement commander à personne. Quelquefois un chef est devenu tel en vertu de ses exploits guerriers ou de sa sagesse. Dans quelques tribus, il existe quelque chose qui ressemble à l'hérédité du rang; mais, même alors, l'autorité ne se transmet pas toujours en ligne directe : souvent le fils d'un chef est écarté pour faire place à un plus digne. Dans la guerre, les ordres du chef sont exécutés avec une obéissance absolue. Les tribus de la prairie se nourrissent de la chair du buffle qu'elles chassent, la plupart, avec des chevaux. Celles qui habitent les pays boisés chassent le cerf et des animaux plus petits. Les sauvages qui ont conservé les mœurs primitives sont les plus pauvres, mais en même temps les plus indépendants, parce qu'ils ont peu de besoins et qu'ils peuvent y pourvoir sans assistance étrangère. Ceux qui vivent plus près des blancs ont plus de choses qui contribuent au bien-être de la vie, sans être pour cela plus civilisés ou plus heureux, parce que leurs nouveaux besoins ne sont que bien faiblement satisfaits. On peut dire que si le commerce qui se fait avec les Indiens par la voie du Mississipi était interrompu pendant cinq ans, tous les aborigènes de ces contrées seraient en danger de périr, parce qu'ils dépendent des blancs pour la fourniture des vêtements et des armes. Les Indiens ne peuvent jamais être dangereux, attendu qu'il n'y a point entre

eux d'union. Ils n'ont point d'alphabet, à moins qu'on ne regarde comme tel un petit nombre d'hiéroglyphes grossiers. En somme, nous pouvons parler d'eux comme d'un peuple brave, insouciant, généreux et misérable.

Les Indiens du sud de l'Amérique septentrionale ont été assujettis aux Espagnols; ils le sont aujourd'hui aux républiques du Mexique et de Guatémala, à l'exception de quelques tribus, telles que les Apaches, les Nabajoas et les Mosquitos (*voy.* T. I, p. 601). Les tribus indépendantes qui habitent au nord du Mexique ressemblent à celles des États-Unis pour les mœurs et les coutumes. Vivant de chasse et de butin, et possédant des chevaux très légers à la course, ces Indiens harcellent les habitants des frontières et les chasseurs. Sur les côtes de l'Yucatan, les Indiens vivent de la chasse, de la pêche et du commerce de bois de teinture. Les ruines considérables des anciennes villes du Mexique prouvent l'étendue de leur population primitive. Les naturels de ces contrées sont doués d'une grande force musculaire, ont de belles formes, et vivent jusqu'à un âge avancé. Il est difficile de se former une opinion juste du caractère d'un peuple qui a si longtemps gémi sous la plus cruelle oppression. Au temps de la conquête, les habitants riches du Mexique furent victimes de la rapacité des Espagnols, et les prêtres aztèques, qui étaient les dépositaires des annales historiques du pays, furent immolés par le fanatisme des conquérants. Les Indiens du Mexique sont graves, mélancoliques et silencieux; leur musique et leur danse sont empreintes du même caractère.

Les Indiens de l'Amérique méridionale (*voy.* T. I, p. 602) ne diffèrent, au physique, en aucun point essentiel de ceux de la moitié septentrionale du continent américain, et si l'on excepte ceux du Pérou et du Chili, ils ne sont pas civilisés. Dans les immenses contrées appartenant autrefois aux Espagnols, on peut diviser les Indiens en deux classes, savoir : les indépendants ou *Indios bravos*, et ceux qui ont été assujettis. Les premiers sont totalement étrangers à l'agriculture : ils vivent de la chasse et de la pêche; quelques-uns d'entre eux mangent des fourmis, des lézards et même une espèce de terre. Les naturels du Pérou, descendants des anciens habitants de l'empire des Incas (*voy.*), ainsi que ceux de la Colombie, ont été émancipés depuis que ces contrées se sont affranchies du joug espagnol. Ils ont rendu d'importants services à la cause qu'ils avaient épousée pendant la guerre des colonies contre la mère-patrie. Ils sont en général bien faits et vigoureux. Ils sont superstitieux et portent des amulettes sur différentes parties du corps. Ils font avec une certaine plante une boisson amère et enivrante, et se servent de flèches empoisonnées. Leurs villages sont fortifiés, et en cas de nécessité, ils se retirent dans les montagnes.

La plupart des Indiens du Chili sont indépendants. Leurs traits sont réguliers et leur teint n'est pas très brun. Leur richesse principale consiste en troupeaux de bœufs, en chevaux et en guanacos. Ils donnent peu de soins à l'agriculture, ayant l'humeur nomade. Ils adorent les étoiles, et reconnaissent une grande cause première; l'astronomie ne leur est pas inconnue. Dans la république de Buénos-Ayres, les missions des Jésuites ont réussi, jusqu'à un certain point, à civiliser les naturels. Les tribus indiennes du Brésil sont nombreuses; plusieurs sont tout-à-fait sauvages, et les deux sexes ne portent pas de vêtements. Leurs mœurs et leurs habitudes sont semblables à celles des tribus de l'Amérique septentrionale. Les Indiens du sud vivent de la chasse qui, avec la guerre, forme l'unique occupation des hommes; les femmes servent de travailleurs, de bêtes de somme, de serviteurs chez ces peuplades belliqueuses dont les guerres mutuelles sont très sanglantes. Quelques tribus sont constamment en guerre contre les Portugais; d'autres entretiennent avec eux des relations amicales. Les unes ont adopté des habitations fixes et se livrent à une sorte d'agriculture assez grossière; d'autres fabriquent des vases d'argile, cueillent du coton, et font des étoffes. A l'extrémité méridionale de l'Amérique du Sud sont les Patagons (*voy.*), d'une taille haute et robustes, ayant le teint brun, le nez camus, les pommettes des joues saillantes et

une grande bouche. Les relations qui donnaient à ces peuples des proportions gigantesques n'ont pas été confirmées par les derniers voyageurs.

En somme, les principales tribus de l'Amérique du Sud sont les Galibis, les Maynas, les Omaguas, les Maypuras, les Yarures, les Guajiros ou Goahiros, les Guajaribes, les Caraïbes, Caribes ou Callinagos, les Macas, les Ottomacs, les Quixos ou Quiches, les Tamanacs, les Chimchos, les Piros, les Chirenes, les Moxos, les Chiquitos, les Abiponiens (*voy.*), les Guaranis, les Puelches, les Guaicouros, les Araucans (*voy.*), les Toupis, les Toupinambas, les Marjats, les Puris, les Patagons, etc. *Voy.* Amérique, T. Ier, p. 601. *Enc. amer.*

INDIFFÉRENCE. Avant de parler de l'indifférence, fixons-en l'idée en la rapprochant du fait moral qui lui ressemble le plus, l'*insensibilité*. Ce sont deux états dans lesquels l'âme n'est point émue et ne se porte point à agir; deux états voisins, par conséquent, de l'*apathie* et de l'*indolence*, dont il convient de les distinguer d'abord.

L'apathie (*voy.*) et l'indolence sont absolues, permanentes, constitutives du caractère, considérées en elles-mêmes et indépendamment de toute application; l'indifférence et l'insensibilité sont relatives, accidentelles: on ne les conçoit qu'en rapport avec des impressions particulières qui devraient agir sur l'âme. On n'est point apathique et indolent à quelque chose, mais on y est indifférent ou insensible. On languit dans l'apathie et l'indolence; on ne languit pas dans l'indifférence et l'insensibilité. En second lieu, bien que l'effet de toutes ces qualités soit l'inaction, c'est ce côté que l'on considère principalement dans l'apathie et l'indolence : au lieu que, dans l'indifférence et l'insensibilité, c'est surtout l'inaccessibilité de l'âme aux impressions. L'apathique et l'indolent manquent de mobilite; l'indifférent et l'insensible, d'irritabilité. Les caractères distinctifs de ces deux derniers méritent une attention particulière.

L'indifférence se rapporte plus à l'esprit, et l'insensibilité au cœur. C'est pourquoi la première a un domaine plus étendu, plus varié que la seconde. L'indifférence a lieu à l'égard de tout ce qui devrait intéresser, sciences, découvertes, entreprises, spectacles nouveaux; l'insensibilité n'a lieu qu'à l'égard de ce qui devrait affecter la sensibilité. On est indifférent, mais non pas insensible, en matière de religion, de philosophie, de politique. D'ordinaire, les vieillards deviennent indifférents, ce qui les empêche de prendre aucune part aux affaires, d'en faire cas, de s'en soucier; les personnes qui ont beaucoup souffert deviennent insensibles, c'est-à-dire inaccessibles à la compassion, à l'humanité, et par suite à la bienfaisance. Les causes de l'indifférence peuvent être le dégoût des choses, la légèreté de l'esprit, l'oubli des bienfaits; l'insensibilité a toujours sa source dans le cœur. L'une touche au mépris, l'autre à la dureté, à la rudesse ou même à la cruauté. La première consiste à ne pas mettre de *différence* entre une chose et les autres, à ne pas la distinguer de la foule; la seconde, à rester froid aux impressions qu'elle devrait produire. En d'autres termes, l'indifférence fait qu'on ne prend point d'intérêt aux choses, et l'insensibilité qu'on n'en est point touché.

Quand on a fait ces distinctions en apparence purement grammaticales et sans portée, l'indifférence se montre sous son vrai jour, et il devient facile de l'apprécier. En général, ce que la léthargie (*voy.*) est au corps, l'indifférence l'est à l'âme : elle l'assoupit, l'énerve, lui ôte tout ressort, l'abâtardit. Comment pourrions-nous diriger puissamment nos facultés vers un but dont nous n'aurions nul souci? Pour nous, vivre c'est agir; et nous n'agirions pas, nous mènerions une vie toute végétative, sans quelque chose qui nous stimule et nous provoque, sans l'intérêt que les choses nous inspirent. Mieux vaudrait cent fois l'engouement que cette déplorable incurie; car elle frappe de stérilité tous les germes de perfection et de bonheur déposés en nous par la Providence. En proie à cette langueur, l'âme ressemble à un lac dont les eaux croupissent faute de pente et de courant. Il est vrai que l'indifférence, en cela opposée à l'indolence et à l'apathie, règne rarement dans les esprits d'une manière générale et absolue. Ne se sentir nul attrait pour une

chose, est souvent l'effet d'un grand attachement pour une autre. L'indifférence en amour, par exemple, loin de s'étendre à tout, peut avoir pour cause l'ardeur même avec laquelle on poursuit des projets d'ambition.

Un autre trait par lequel l'indifférence se sépare de l'indolence et de l'apathie, c'est qu'elle ne se rapporte pas toujours à la pratique : elle se réduit quelquefois à un simple sentiment envers les personnes ou les opinions, qui fait qu'on n'a point de goût pour elles, qu'on ne s'en inquiète ni ne s'en soucie; sentiment pire, à certains égards, que la haine. Celui qui vous hait, au moins s'occupe de vous : l'indifférent n'y songe même pas; peu lui importe ce qui vous concerne; il ne vous offre, pour le ramener, aucune prise. C'est l'indifférence du public qui précipite chaque jour dans le néant de l'oubli des idées et des partis que la persécution ferait vivre.

L'indifférence naît de causes diverses. Tantôt elle tient à un tempérament froid, peu impressionnable, sans vivacité; tantôt elle est le fruit de l'expérience qu'on a de la vie et des hommes. Dans ce dernier cas, elle suppose souvent l'égoïsme et même à la misanthropie. D'autres fois, elle prend sa source dans l'ignorance : *ignoti nulla cupido*, on ne saurait aimer ce qu'on ne connait pas. Telle est l'indifférence de l'enfance et celle du sauvage pour les merveilles de la civilisation.

Elle se divise en nombreuses espèces, suivant les objets sur lesquels elle porte. Elle est, par exemple, religieuse, politique, scientifique ou morale, restant toujours la même dans ces différentes sphères de manifestation. Seulement, en morale, outre cette indifférence instinctive et insouciante qui entraine pour la conduite les plus funestes effets, on distingue une indifférence philosophique et réfléchie dont les conséquences sont tout autres. Celle-ci consiste dans un état de neutralité et d'indépendance de la raison par rapport aux passions, état dans lequel la raison ne prend le parti, n'épouse les intérêts d'aucune, mais les juge toutes avec impartialité et en retranche l'excès. Au lieu d'un mortel assoupissement, une telle indifférence établit dans l'âme le calme de la sagesse. Elle ne doit pas être confondue avec cet *indifférentisme* orgueilleux qui prend au pied de la lettre le *nil admirari sapientis*, ni avec celui qu'engendre un scepticisme absolu ou qui a pour cause des sens émoussés, la paresse d'esprit et l'incapacité d'un travail intellectuel soutenu. L-F-E.

INDIGÉNAT, *voy.* NATURALISATION.

INDIGENCE, *voy.* PAUPÉRISME et BIENFAISANCE.

INDIGÈNES, du latin *indigena* (*intus genitus*), *voy.* ABORIGÈNES. *Voy.* aussi EXOTIQUE, qui est l'opposé d'indigène.

INDIGESTION, accident fréquent et passager qui résulte soit de la quantité, soit de la qualité des aliments confiés à l'estomac, soit de la disposition actuelle dans laquelle se trouve cet organe au moment de l'ingestion. C'est une affection légère, dans la plupart des cas, mais qui est souvent aussi l'indice de maladies plus sérieuses : l'indigestion habituelle seulement est une chose grave et qui mérite de l'attention.

Supposez l'estomac sain. Qu'il soit rempli outre mesure d'aliments qui même n'appartiennent point à la classe de ceux qu'on appelle *indigestes*, c'est-à-dire difficiles ou impossibles à *digérer* (*voy.* DIGESTION), ses mouvements seront gênés, les fluides qu'il sécrète seront insuffisants pour délayer cette masse : alors la fermentation s'y développe, des gaz s'en dégagent, et le sujet éprouve une pesanteur et une anxiété qui vont croissant et s'accompagnent de mal de tête, de chaleur, etc.; puis l'estomac se contracte, non plus doucement et d'une manière régulière, mais convulsivement et par saccades, et il se débarrasse par le vomissement. On est alors soulagé immédiatement, et quelques heures de repos suffisent pour tout rétablir. Quelquefois, l'estomac, s'efforçant, peut pousser la substance alimentaire dans le canal digestif; mais comme elle y arrive sans avoir été convenablement élaborée, elle y agit comme un corps irritant qui en accélère les contractions pour la chasser au plus vite par les voies inférieures.

A ces phénomènes, d'autres se joignent, plus ou moins fâcheux, lorsque les sub-

stances ingérées sont douées de propriétés irritantes, comme les épices, le café, les liqueurs spiritueuses, et qu'elles sont susceptibles de pénétrer dans le torrent circulatoire par la voie de l'absorption (*voy.* IVRESSE). On conçoit que les organes digestifs communiquent leur souffrance, de proche en proche, à toute l'économie, comme ils ressentent eux-mêmes l'impression portée sur tel autre organe. C'est ce qui explique comment l'indigestion peut survenir après le repas le plus modéré, lorsque la peau est vivement frappée par le froid, lorsqu'une vive impression morale vient nous saisir ou que nous nous livrons au travail trop tôt après avoir mangé. L'arrêt de la digestion peut d'ailleurs survenir dans les diverses périodes de cette opération et provoquer par conséquent des symptômes variés.

Il est des substances indigestes par elles-mêmes : ce sont les vomitifs et les purgatifs qu'on emploie pour susciter artificiellement et dans des vues curatives une indigestion. Certains aliments sont indigestes : tels sont les viandes grasses, les pâtisseries compactes, la friture, le pain mal fait, les légumes farineux mal cuits, les œufs durs, etc. Cependant il y a des estomacs robustes qui s'accommodent très bien de tout cela. On reconnaît aussi des dispositions individuelles, accidentelles ou permanentes, en vertu de quoi tel aliment digestible en général ne peut pas être digéré, et *vice versâ*. Chacun doit s'étudier à ce sujet.

Enfin, dans l'étude des maladies aiguës et dans les maladies chroniques des organes digestifs, la digestion est toujours plus ou moins complétement dérangée : ce qui se manifeste par de la pesanteur, de la chaleur, des nausées, des régurgitations gazeuses ou liquides d'une saveur et d'une odeur désagréables, quelquefois aussi par des vomissements ou de la diarrhée. Ces incommodités affligent souvent les personnes dont les occupations sédentaires fatiguent particulièrement l'esprit, et sont fréquemment une punition de la négligence avec laquelle elles traitent leur santé. Le remède de cette indigestion habituelle est dans une plus égale répartition du temps entre le travail de l'esprit et celui du corps.

Quant à l'indigestion accidentelle, si elle n'est pas très caractérisée, il suffit de quelques tasses d'infusion de tilleul ou de thé, chaudes, pour délayer les aliments et en favoriser le passage dans les intestins. Quelquefois un peu de liqueur spiritueuse produit le même résultat, bien entendu lorsque l'indigestion ne dépend pas de leur abus. Lorsque les accidents sont plus graves, on est obligé de recourir au vomissement qu'on provoque avec quelques verres d'eau tiède, ou en titillant la luette; bien rarement au moyen de l'émétique.

Lorsque l'estomac est débarrassé, de quelque manière que ce soit, le plus sage est de le laisser pendant quelques heures dans une complète vacuité, et de ne permettre qu'avec prudence le retour à l'usage des aliments; à plus forte raison, quand l'indigestion a été plus grave ou qu'elle s'est renouvelée plusieurs fois à de courts intervalles, ou quand elle se manifeste dans la convalescence des maladies de l'estomac. *Voy.* ce mot. F. R.

INDIGO. On désigne sous ce nom une matière colorante bleue, très employée en teinture, que l'on retire d'un certain nombre de plantes et particulièrement de quelques espèces du genre *indigofera*, appartenant à la famille des légumineuses.

Les indigofères sont originaires des Indes orientales et du Mexique, d'où ils ont été propagés dans les deux Amériques et aux îles. L'extraction de l'indigo et son application aux tissus, qui paraissent avoir été fort anciennement connues dans l'Inde, sont restées ignorées en Europe jusque vers le XVIe siècle: alors les Hollandais commencèrent à faire connaître l'importance de cette substance; cependant l'usage en fut très restreint jusqu'au milieu du XVIIe siècle, époque à laquelle sa supériorité sur tous les autres produits territoriaux fut incontestablement établie. Depuis, on cultiva les indigofères au Mexique et dans les îles avec assez de succès pour faire oublier l'indigo de l'Inde.

La plante qui fournit l'indigo est bisannuelle, mais elle est ordinairement épuisée dès la première année. On la sème tous les ans au mois de mars; deux mois plus tard, on en fait une première récolte; deux mois après, une autre; et quelquefois

une troisième et une quatrième dans le courant de la même année, selon les pays. La première coupe est la meilleure; les autres vont en déclinant. Au Mexique et dans les îles, on en fait ordinairement trois; dans l'Amérique méridionale, on en fait deux au plus, la première ne pouvant avoir lieu que six mois après l'ensemencement de la terre.

La plante est coupée avec des faucilles et disposée par couches dans une très grande cuve appelée *trempoir;* la cuve est remplie aux trois quarts; on charge la plante de poids pour l'empêcher de surnager l'eau que l'on verse ensuite dessus. La fermentation s'établit bientôt; le liquide verdit, devient un peu acide, et sa surface se recouvre de bulles et de pellicules irisées. Alors on le fait passer dans une autre cuve nommée *batterie;* on l'agite et on le mêle avec de l'eau de chaux qui favorise la précipitation de l'indigo; lorsqu'il est déposé, on le lave et on le fait sécher à l'ombre.

Pendant les dernières guerres, la France étant privée de produits coloniaux, on a essayé d'extraire l'indigo du pastel (*isatis tinctoria*, plante de la famille des crucifères). Le produit obtenu était très pur, identique en tout aux meilleurs indigos exotiques; seulement la quantité était peu considérable.

Lorsqu'on veut teindre en bleu par l'indigo, on le fait dissoudre dans l'acide sulfurique concentré; puis on étend la dissolution d'une suffisante quantité d'eau pour précipiter la matière colorante; on y plonge le corps que l'on veut teindre, on le lave et on le fait sécher. Le bleu obtenu par ce moyen est très vif, mais moins solide que celui que l'on fait par le procédé suivant: on met le tissu dans un bain de teinture appelé *cuve*, dont la température est de 40 à 45°; on le plonge à plusieurs reprises dans cette cuve, puis on l'expose au contact de l'air.

Les diverses sortes d'indigo connues portent toutes le nom des pays qui les produisent; ce sont: l'indigo du Bengale, de Manille, de Madras, de Coromandel, de l'île de France, dans l'Inde; de Caracas et du Brésil, dans l'Amérique méridionale; de Guatémala et de la Caroline, dans l'Amérique septentrionale.

Les indigos se classent suivant leur nuance; le Bengale étant celui qui en réunit le plus, c'est sur lui que l'on peut faire la classification la plus complète. Voici les nuances sur lesquelles on est généralement d'accord:

1. Surfin bleu ou bleu flottant; 2. Surfin violet; 3. Fin violet; 4. Fin violet pourpre; 5. Bon violet; 6. Fin et bon rouge; 7. Fin cuivré; 8. Cuivré ordinaire et bon. Cependant le Guatémala et le Caraque se désignent par: 1. Bleu fluor; 2. *Sobre* supérieur, bon ou ordinaire; 3. *Corte* supérieur, bon ou ordinaire.

Suivant M. Plagne, professeur de chimie à Pondichéry, qui s'est livré, sur l'invitation du ministre de la marine, à de nombreuses recherches sur la culture des indigofères et sur les moyens d'obtenir l'indigo dans un plus grand degré de pureté, les Indiens du Coromandel ne se livrent qu'avec répugnance à la culture de ces végétaux, et ils n'y consacrent que les plus mauvais terrains. Mais cette insouciance n'existe pas partout. A Saint-Domingue et surtout en Égypte, la culture des indigofères obtient tous les soins que réclament des plantes d'une utilité aussi générale. V. S.

INDISCRÉTION, *voy.* DISCRÉTION.

INDIVIDUALITÉ, terme de philosophie qui sert à marquer dans chaque être ce qui fait qu'il est lui, l'ensemble des caractères qui le distinguent avec une entière précision de tous les autres êtres. La notion du cerisier comprend les idées des qualités communes à tous les cerisiers; mais si à cette notion de l'espèce vous ajoutez les idées de l'âge, de la hauteur, du branchage, etc., de tel cerisier particulier, vous parviendrez à déterminer un *individu* dans l'espèce, ou l'individualité d'un certain cerisier. La connaissance de l'individualité d'un être s'acquiert donc uniquement par l'observation attentive et la détermination complète des qualités qui lui donnent, dans l'espèce, une existence distincte; et la notion *individuelle* qui en résulte n'est applicable à aucun autre être, ou, pour parler le langage des logiciens, elle n'a que de la compréhension sans extension. La définition est impuissante à la faire

connaître aux autres; car la définition, après qu'elle a indiqué dans quel genre rentre l'espèce d'objet à définir, se contente d'ajouter une seule qualité distinctive de l'espèce et néglige toutes les qualités distinctives des individus de l'espèce. Il faut donc, pour transmettre la connaissance de l'individualité d'un objet, le décrire. De là vient que l'histoire de chaque homme pris à part, c'est-à-dire l'histoire de son individualité, s'appelle une *biographie* (*voy.*), de βίος, vie, et γράφειν, décrire, c'est-à-dire une description et non une définition de sa vie. Du reste, si l'on voulait connaître les choses sous le point de vue de leur individualité, on ne pourrait étendre cette connaissance fort loin, eu égard à leur nombre incalculable. Qui pourrait se flatter, par exemple, de pouvoir, pendant une vie tout entière, acquérir la science d'une prairie de quelques arpents? A quoi il faut ajouter encore que cette connaissance serait stérile. De ce que, par exemple, on aurait reconnu à un individu plante la propriété de guérir certain mal, on ne saurait en conclure qu'un autre individu, considéré seulement dans son individualité, produira, toutes choses égales d'ailleurs, le même effet. D'où la nécessité et l'extrême importance des classifications. *Voy.* ce mot.

Il semblerait que l'histoire, n'ayant à raconter que des événements particuliers, individuels, ne dût point présenter les avantages de la science. Mais l'historien mêle à son récit des réflexions générales; il sait rapporter les événements d'un siècle aux événements semblables de siècles antérieurs, de manière à s'élever ainsi à des généralisations, à préparer des applications pour l'avenir ou des inductions. Autrement l'histoire ne pourrait guère inspirer, comme la plupart des biographies, qu'un intérêt spéculatif, celui qui s'attache à l'explication des idées d'un homme ou d'un peuple par les événements de sa vie.

Quant à l'étymologie du mot *individualité*, il vient sans aucun doute d'*individuum*, chose indivisible, parce qu'on a considéré les individus comme les derniers éléments dans lesquels l'espèce puisse se résoudre sans changer de nature, de même que les atomes (du grec ἄτομος, qui répond à *individuum*) sont les derniers éléments des corps. L-F-E.

INDIVISIBLES. On désigne quelquefois par ce mot les éléments infiniment petits dans lesquels une figure de géométrie peut être décomposée. La méthode des indivisibles a été introduite dans la science, par Cavallieri, en 1635, dans son ouvrage intitulé : *Geometria indivisibilium*. Il posa pour principes que le point était indivisible, sans aucune dimension ni étendue; la ligne composée de ces points et sans largeur; la surface composée de ces lignes et sans épaisseur; le corps composé de ces surfaces et ayant seul les trois dimensions. Malheureusement, Cavallieri n'admettait de l'infini (*voy.*) que la moitié la plus paradoxale et la moins assortie aux idées générales, l'indivisibilité. Grégoire de Saint-Vincent fut plus heureux ou mieux avisé : prenant la chose dans un point de vue plus géométrique et qui conciliait les deux propriétés indispensables de l'étendue, la divisibilité et l'indivisibilité, il se servit du terme d'*infiniment petit* pour exprimer une quantité plus petite qu'aucune quantité assignable. L. L-T.

INDOLENCE, *voy.* APATHIE, INDIFFÉRENCE et PARESSE.

INDOSTAN ou HINDOUSTAN. C'est l'Inde proprement dite, la patrie ou au moins le pays actuel des Hindous, qui comprend l'Inde occidentale ou antérieure (presqu'île en-deçà du Gange), entre l'Indus et le Gange ou plutôt le Brahmapoutre (Bourampoutra).

L'article INDE nous laisse peu de chose à dire sur la géographie de cette région, dans laquelle on comprend quelquefois le Sindiah, gouverné par un prince mahratte, le Népal, le Ghorka, tout l'état des Sikhs, le Sirinagour, et le Boutan que d'autres géographes laissent en dehors. Dans cet article INDE, nous avons fait la distinction entre l'Hindoustan propre et diverses autres contrées auxquelles on applique le même nom qui s'étend souvent, comme nous l'avons dit, à toute la presqu'île. Dans cette acception du nom, la surface de l'Hindoustan est, selon Hamilton, de 59,535 milles carrés géogr., et sa population de 132 mil-

lions d'habitants*, dont 40,000 Anglais, 114,175,000 Hindous, 15 millions de Mongols, 1 million d'Afghans, 150,000 Parsis, 150,000 Arabes, 100,000 Juifs, etc.

Nous empruntons à l'*Encyclopædia Britannica* (7e édit.) le tableau suivant, auquel nous n'avons guère fait de changement que relativement à l'orthographe :

	MILLES CARRÉS ANGLAIS.	POPULATION.
I. *Possessions britanniques.*		
1. Présidence de Bengale, savoir :		
Bengale, Bahar et Benarès	162,000	39,000,000
Pays ajoutés à l'Hindoustan depuis 1765	148,000	18,000,000
Gorkha, Kamaoun et les pays entre le Setledj et la Djumna	18,000	500,000
TOTAUX	328,000	57,500,000
2. Présidence de Madras	154,000	15,000,000
3. Présidence de Bombay	11,000	2,500,000
Territoires du Dekkan, et autres, acquis depuis 1815, et qui ne font point partie de ces présidences (mais qui composent en grande partie 4. celle d'Allahabad)	60,000	8,000,000
TOTAUX	553,000	83,000,000
II. *Alliés* ou *tributaires des Anglais.*		
Le Nidzam (du Dekkan ou de Haïderabad)	96,000	10,000,000
Le radjah de Nagpour	70,000	3,000,000
Le roi d'Aoude	20,000	3,000,000
Le Guicowar ou Gaëkwar (prince radjepoute)	18,000	2,000,000
Kotah, 6,500; Boundelah, 2,500; Bopal, 5,000 (Malwah.)	14,000	1,500,000
Le radjah de Maïssour	27,000	3,000,000
Le radjah de Satarah (du côté de Bombay)	14,000	1,500,000
Ceux de Travancore, 6,000, et de Cochin, 2,000	8,000	1,000,000
Les radjahs de Djoudpour, Djeypour, Odeypour, Bicanore, Djesselmere et autres chefs radjepoutes; le Holkar, Amir-Khan, le Row ou Rao de Koutch, et une multitude d'autres petits chefs indigènes; Sikhs, Gonds, Bhils, Koulies et Catties, tous placés sous la protection de l'empire britannique	283,000	15,000,000
TOTAL des possessions des Anglais et de leurs alliés	1,103,000	123,000,000
III. *États indépendants.*		
Le Népal	53,000	2,000,000
Le Lahor	50,000	3,000,000
Les Amirs de Sindhi	24,000	1,000,000
Sous l'autorité de Sindiah	40,000	4,000,000
Le royaume de Kaboul	10,000	1,000,000
TOTAL général de l'Hindoustan	1,280,000	134,000,000

Nous ajouterons ensuite quelques mots au tableau physique.

En général, on ne peut donner l'épithète de montagneuse qu'à la partie septentrionale de l'Hindoustan, car dans le reste il y a plus de plaines que de montagnes.

(*) Comparez ces chiffres, dont nous ne saurions garantir l'exactitude, à ceux qu'on a donnés dans l'article INDE (p. 578). Les milles géographiques sont toujours de 15 au degré. Dans le tableau ci-après, il est question de milles anglais de 69 ½ au degré. S.

Un certain nombre de districts, principalement à l'embouchure des grands fleuves, tels que l'Indus et le Gange, sont pleins de marécages et de marais; quelques-uns offrent de vastes déserts de sable et des steppes, surtout dans les contrées septentrionales; mais on trouve dans les autres les plus belles plaines et les plus charmantes vallées. Le sol est généralement très gras et extraordinairement fertile, échauffé qu'il est par une chaleur

telle en certains endroits, qu'elle devient presque insupportable. La plupart des pays de l'Inde ne connaissent que deux saisons, celle des pluies et celle de la sécheresse. Dans la saison des pluies, le ciel est pour ainsi dire constamment couvert de nuages; il en résulte une température douce et assez agréable. Dans la sécheresse, au contraire, la chaleur est souvent si ardente, que les Européens ne peuvent se livrer à la plus légère occupation.

On a déjà parlé (p. 589 et 607) de la mousson (*voy.*) qui souffle régulièrement et alternativement de la terre et de la mer. Les vents de mer rafraîchissent l'air; ceux de terre, au contraire, amènent une chaleur brûlante dans la saison de la sécheresse. On peut dire néanmoins que l'air est sain en général dans l'Hindoustan. La partie montagneuse du nord jouit d'un climat très doux, à peu d'exceptions près; dans quelques contrées, il fait même assez froid en hiver. Les eaux sont presque partout abondantes.

Le sol produit sans peine du froment, de l'orge, du riz, du maïs, du sucre, du vin, des ananas, des limons, des grenades, du coton, du poivre, du gingembre, de l'opium, de l'encens, de la casse, du camphre, de l'indigo, du bétel, etc. Le sein de la terre renferme les plus beaux diamants, de l'or, du cuivre, du plomb, du fer, du sel, du borax. Sur les côtes se pêchent les perles les plus pures. Le règne animal offre des éléphants, des dromadaires, des rhinocéros, des lions, des tigres, des léopards, des muscs, des antilopes, des crocodiles. Il comprend aussi un grand nombre d'oiseaux magnifiques, tels que des perroquets, des colibris, des paons, etc.; mais fort peu d'oiseaux de chant. D'un autre côté, on ne manque, dans l'Hindoustan, ni de serpents venimeux, ni de scorpions, ni de vers qui s'insinuent sous la peau et causent la dangereuse maladie appelée *narcembou*. Parmi les insectes, les plus insupportables pour les Européens sont les mosquites. S.

Histoire. Les premiers temps de l'histoire de l'Inde proprement dite sont obscurs. On a vu plus haut (Inde, p. 595) que cette contrée était peu connue des anciens, jusqu'à Ptolémée. Cependant on trouve beaucoup de particularités sur l'ancienne constitution politique du pays dans les poëmes héroïques indiens, dans les *Pouranas* ou poëmes cosmologiques, dans le code de Manou et dans les nombreuses inscriptions d'un âge postérieur que l'on a découvertes depuis quelques années. Voici ce qu'il est permis d'en conclure.

L'Inde était anciennement divisée en un grand nombre d'états: tels étaient, par exemple, l'Aïôdja et le Nichada dans la partie supérieure; le Magada, dans la partie moyenne. Ces états étaient gouvernés par des rois ou *radjahs*, dont plusieurs étaient quelquefois soumis à un grand roi ou *maharadjah*. Les Brahmes ou prêtres (*voy.* Brahmanisme), qui étaient à la fois les législateurs et les gardiens de la loi, exerçaient une grande influence sur la direction des affaires. Ce fut à cette époque qu'on construisit ces édifices et qu'on creusa dans le roc ces temples immenses qui excitent encore aujourd'hui l'étonnement des voyageurs (voy. *religion* Indienne, p. 620). Des innovations religieuses, telles que la propagation du bouddhisme (*voy.*), provoquèrent de temps en temps de grands troubles. La religion et la civilisation de l'Inde furent aussi transplantées en d'autres pays, dans les îles de Java et de Bali, par exemple. Les traditions parlent beaucoup du héros Rama, grand conquérant qui envahit entre autres l'île de Ceylan. On sait qu'Alexandre-le-Grand s'avança jusqu'à l'Indus et à l'Hyphasis. Un de ses successeurs, Seleucus Nicanor, pénétra jusqu'au Gange. Les Indes restèrent depuis en communication avec l'Europe par le commerce. Les Romains, les Arabes et les Vénitiens trafiquaient avec elles par la mer Rouge et les côtes des Mahrattes Une dynastie turque, les Gaznévides (*voy.*), originaire de la Perse orientale, envahit ces riches contrées sous Mahmoud, dans le xe siècle de notre ère; elle conquit presque tout l'Hindoustan proprement dit et y établit la domination mahométane qui dura jusqu'à la fin du xiie siècle. Vinrent ensuite les Afghans (*voy.*): après avoir chassé les Gaznévides, ils fondèrent un empire qui eut à soutenir de terribles attaques de la part des Mongols et surtout de Ti-

mour-Leng (*voy.* Tamerlan), jusqu'à ce qu'enfin (1525) il tomba sous les coups du prince mongol Babour (*voy.*) ou le Tigre, descendant de Timour et fondateur de la dynastie des Grands-Mogols (*voy.* Mogol). Sous Akbar (*voy.*), petit-fils de Babour, c'est-à-dire à son époque la plus florissante, l'empire Mogol* avait une superficie de 70,000 milles carr. géogr., avec une population de 40 millions d'habitants. Ses revenus s'élevaient à 900 millions de fr., et l'armée à 900,000 hommes. La capitale était alternativement Delhi (*voy.*) et Agra. Il y avait des provinces immédiates gouvernées par des *nababs*, et des provinces médiates soumises à des *radjahs* dont l'autorité était héréditaire, qui gouvernaient d'après les anciennes lois du pays et qui n'étaient que les tributaires du Grand-Mogol.

Lorsque Vasco da Gama (*voy.*) eut découvert, en 1498, la route des Indes par le cap de Bonne-Espérance, les Portugais s'arrogèrent, pendant près de cent ans, le monopole du commerce avec les contrées qu'ils avaient soumises à leur domination. En 1595, les Hollandais, conduits par Cornelius Houtman (*voy.*), les y suivirent; puis les Anglais, les Français et les Danois. La Compagnie hollandaise des Indes orientales fut définitivement fondée en 1602; la Compagnie anglaise (*voy.* p. 609) l'avait été déjà en 1600.

De 1659 à 1707, le cruel Avreng-Zeyb (*voy.*) occupa le trône du Grand-Mogol, au milieu des soulèvements continuels des peuples qu'il avait mis sous le joug. Ses successeurs portèrent la peine de ses crimes. Douze empereurs se succédèrent en cinquante ans; trois seulement moururent de leur mort naturelle. Ces révolutions subites répandirent partout le trouble et l'anarchie. Les Sikhs (*voy.*), tribu indienne, se déclarèrent les premiers indépendants sous la conduite de Gobid-Sing. Ils conquirent le Lahor (*voy.*), où ils établirent une république aristocratique. Tchouraman, chef des Djates, autre peuple indien, suivit cet exemple et conquit même Agra. Ses successeurs marchèrent sur ses traces, et, pendant quelque temps, leur empire s'étendit depuis les monts Mervat jusqu'à la Djumna. Les Mahrattes (*voy.*), peuplade belliqueuse qui habitait originairement le revers occidental des monts Ghattes, ne s'étaient jamais soumis aux Mongols. Avreng-Zeyb ayant voulu les subjuguer et extirper chez eux le brahmanisme, ils se liguèrent avec plusieurs princes aussi mécontents qu'eux de sa domination, mirent à leur tête le brave Sewaji ou Sewadji, mort en 1680 avec le titre de *maharadjah*, et combattirent avec tant d'énergie les faibles successeurs d'Avreng-Zeyb, que leur empire devint le plus puissant de l'Inde, et resta tel jusqu'en 1777, où un changement de gouvernement, après la mort du dernier descendant de Sewaji, remit les rênes de l'état entre les mains d'un *peischwah* ou régent (*voy.* Holkar). Outre le peischwah, cinq radjahs indépendants régnaient dans le vaste empire mahratte.

Le roi de Perse, Thamas-Kouli-khan, sut profiter également de la perturbation générale sous les successeurs d'Avreng-Zeyb. Appelé par le soubahdar ou gouverneur du Dekkan (*voy.*) qui aspirait à l'indépendance, il traversa l'Indus, dévasta Delhi, pilla tout le pays, tua plus de 120,000 hommes, et consentit enfin à se retirer moyennant la cession que lui fit le Grand-Mogol, Mohammed-Chah, de cinq provinces sur les bords de l'Indus dont les revenus annuels s'élevaient à 100 millions de fr., et le paiement d'une contribution de guerre de 600 millions (1739). Kouli-khan enleva en outre le trésor impérial qui contenait 2 milliards. Les habitants évaluèrent à 3 milliards les pertes que leur causa cette invasion persane.

Cependant les grands, mécontents, avaient atteint leur but. Le soubahdar du Dekkan (Golconde) et le nabab d'Aoude (Oude) se déclarèrent indépendants. Le soubah du Bengale, au contraire, devint tributaire des Mahrattes. Bientôt après l'expédition de Thamas-Kouli-khan, en 1744, Ali-Mohammed, chef des Rohillas, guerriers qui étaient au service du Grand-Mogol, entreprit aussi de secouer le joug. Les plus distingués des Rohillas se joignirent à lui. Les parties septentrionale et orientale du Delhi tombèrent en leur pouvoir, ainsi que le nord-ouest du pays

(*) Cette orthographe est généralement admise, bien qu'on dise les Mongols. S.

d'Aoude. Une partie de ces régions prit d'eux le nom de Rohilkound, sur lequel régnèrent plusieurs princes confédérés, jusqu'à ce qu'en 1774 les Anglais missent fin à leur domination, et achetassent ce pays du nabab d'Aoude. Telle était la confusion qui régnait alors dans l'empire Mogol! et, pour comble de maux, aux révoltes intérieures se joignaient les attaques de l'étranger.

Depuis 1747, Ahmed-Abdallah, successeur de Thamas-Kouli-khan, seigneur du Kandahar, envahit plusieurs fois l'Hindoustan et le dévasta. Les Français se rendirent maîtres du Karnate et exercèrent une influence prépondérante sur la nomination des soubahs ou des nababs jusqu'à ce que les Anglais vinssent se mettre à la traverse. De tous les usurpateurs indigènes, aucun n'a joué, dans ces derniers temps, un rôle plus important que le radjah de Maïssour (Mysore) Hyder-Ali (*voy.*), qui força le Grand-Mogol Ali-Gohar, appelé ordinairement le Chah-Allum, à se jeter entre les bras des Anglais. Nous renvoyons encore, pour les détails, à l'art. *Grand*-Mogol.

En prenant le nom d'Hindoustan dans sa plus vaste acception, cette région peut se diviser ainsi, d'après les peuples qui y dominent : le Kaboul détaché de l'Inde par les Afghans; le Népal avec les districts de Ghorka et de Sirinagour; les principautés des Radjepoutes et des Djates, au nord-ouest; le pays des Sikhs (ou Pendjab); la province de Sindhi partagée entre plusieurs princes indépendants; le pays des Mahrattes entièrement sous l'influence anglaise depuis 1818; les pays des alliés ou plutôt des vassaux de l'Angleterre, comme le nabab d'Aoude, le radjah de Maïssour, ceux de Cotchin et de Travancore, et le nidzam de Haïder-abâd ou soubahdar du Dekkan; enfin, les possessions des Européens, des Anglais surtout (*voy.* l'art. Indes orientales), qui sont les plus importantes. Celles des Français (voy. *possessions françaises dans l'*Inde), des Hollandais, des Portugais et des Danois réunies n'ont qu'une superficie de 140 milles carrés avec une population de 320,000 habitants.

Outre les ouvrages cités dans l'article Inde (p. 596), on peut encore consulter les suivants sur cette région : Hamilton, *Description of Hindostan* (Lond., 1820, 2 vol. in-4°), et *East-India Gazetteer* (2e édit., Londres, 1828, 2 vol.); Heber, *Narrative of a journey through the Upper provinces of India* (3e édit., *ibid.*, 1833, 3 vol.); Stewart, *View of the Hindoo state of society* (*ibid.*, 1830, 3 vol.); Arrowsmith, *Map of Hindostan* et *Chart of the eastern seas* (4 feuilles). *C. L.*

INDRE (département de l'), ainsi nommé de la rivière qui le parcourt, après avoir pris sa source à Bussière (Creuse), et qui se jette dans la Loire, à Abblevois (Indre-et-Loire), après un cours de 36 lieues. Le département de l'Indre faisait autrefois partie du Berry (*voy.*). Il a pour limites, au nord, celui de Loir-et-Cher; à l'est, celui du Cher; au sud, ceux de la Haute-Vienne et de la Creuse; enfin, à l'ouest, ceux de la Vienne et d'Indre-et-Loire. Sa superficie est de 688,851 hectares ou 348 lieues carrées, dont 401,521 hectares de terres labourées. Il n'y a de coteaux un peu élevés que vers la Creuse et le long de l'Indre; le reste du pays est plat, surtout dans la partie qu'on désigne sous le nom de Champeigne et qui comprend une grande partie de l'arrondissement d'Issoudun, avec une petite portion de celui de Châteauroux : c'est aussi le pays des grandes cultures. Dans ce qu'on appelle le Bois-Chaud, qui s'étend sur une grande partie de l'arrondissement de Châteauroux, sur ceux de La Châtre et du Blanc et sur une partie de l'arrondissement d'Issoudun, les haies, fossés et bois divisent le sol en un grand nombre de petites propriétés. Un plateau d'argile et de marne, impénétrable pour les eaux, qui prend une partie des arrondissements de Châteauroux et du Blanc, est couvert d'étangs et de marais : on l'appelle la Brenne; les étangs seuls sont au nombre de plus de 400, établis pour la plupart par les anciennes abbayes de Saint-Cyran et de Miobec, dans l'intention de rassembler les eaux répandues sur ce sol glaiseux et d'assurer leur approvisionnement en poisson. Les eaux stagnantes occupent dans le département plus de 10,000 hectares, dont au moins un dixième en marais.

Le midi du département est traversé par la Creuse que bordent des roches escarpées; la Claize et le Modon prennent leur source dans le département; la Bouzane, le Nahon et la Théols le traversent. Aucune de ces rivières n'est navigable pour de grands bateaux.

Un peu plus de 57,300 hectares sont plantés en chênes, charmes, hêtres, bouleaux et aunes. Les vignes n'occupent que 18,100 hectares et donnent des crûs médiocres; on ne distingue que les vins de Chabris, Valençay et la Moustière. Quoique peu perfectionnée, l'agriculture fournit plus de céréales qu'il n'en faut pour la consommation des habitants. On récolte aussi beaucoup de chanvre et de bons fruits. On engraisse une grande quantité de bestiaux, de porcs, d'oies et de dindes. Les troupeaux de bêtes à laine sont considérables; on compte 950,000 moutons, fournissant plus d'un million de kilogr. de laine; une foire a lieu annuellement au chef-lieu Châteauroux pour cette marchandise; Argenton a des blanchisseries de laine; en plusieurs endroits il y en a des filatures, et Châteauroux se distingue par ses manufactures de draps. Le grand nombre d'étangs donne lieu à une pêche importante; la Creuse et quelques autres rivières sont également très poissonneuses. On tire beaucoup de sangsues des eaux du pays. Les carrières du département donnent des granites, des marbres rouges-blancs appelés *marbres cervelas*, des pierres meulières, des pierres à fusil, du gypse. Le fer en grain et en roche abonde; on le coule et prépare dans 14 hauts-fourneaux, 36 forges et 2 tréfileries. Ce fer est doux et de bonne qualité. On ne connait pas de mines d'autres métaux.

La population totale du département de l'Indre, d'après le dernier recensement officiel (1836), s'élève à 257,350 individus, à raison de 739 habitants par lieue carrée. Sa population spécifique le place au 80ᵉ rang parmi les départements de la France. Le mouvement de cette population a présenté, dans cette même année 1836, les résultats suivants : naissances, 8,061 (4,086 garçons, 3,975 filles) dont 521 enfants naturels; décès, 5,975 (2,968 hommes, 3,007 femmes); mariages, 2,221. En 1838, il s'était commis 15 suicides, c'est-à-dire plus que dans les autres départements du ressort de la Cour royale de Bourges. En revanche, il s'y était commis très peu de crimes contre les personnes. On comptait 1 accusé sur 5,849 âmes. Sur 44 accusés, il n'y avait que 5 illettrés âgés de moins de 21 ans; l'ignorance était plus forte parmi les accusés d'un âge plus avancé, ce qui prouve que l'instruction fait des progrès.

Le département se divise en 4 arrondissements (Châteauroux, Le Blanc, La Châtre et Issoudun), 23 cantons et 250 communes. Ces 4 arrondissements, représentés par environ 1,040 électeurs, nomment chacun un député. Sous les rapports judiciaire, militaire, religieux et de l'instruction publique, l'Indre dépend de la Cour royale, de la 15ᵉ division militaire, de l'archevêché et de l'académie qui ont tous leur siége à Bourges. Chacun des chefs-lieux d'arrondissement a un tribunal de première instance et un collége communal; *Châteauroux* et Issoudun ont des tribunaux de commerce. Le département donne à l'état plus de 5 millions en impôts, et ne lui coûte guère que la moitié; les dépenses communales, d'environ 450,000 fr., sont couvertes par des recettes à peu près équivalentes. Il n'y a aucune grande ville; Châteauroux et Issoudun, qui en sont les plus fortes, ont chacune à peu près 12,000 âmes. La première de ces villes, qui est aussi le chef-lieu du département, située sur la rive gauche de l'Indre, est dominée par le château dont elle porte le nom. Elle renferme quelques églises gothiques, un bel hôtel de préfecture et une salle de spectacle. Issoudun, sur la Théols, bâti en partie dans la plaine et en partie sur un coteau, a, malgré l'antiquité de sa fondation, un aspect tout moderne, ayant été entièrement reconstruit après les ravages causés par de grands incendies. Le Blanc, sur une pente rapide auprès de la Creuse, était autrefois une châtellenie; sa population est forte de 5,000 âmes. Les villes de La Châtre et Buzançais, situées toutes deux sur l'Indre, ont chacune environ 4,500 habitants. La première occupe une colline dans une vallée charmante; la seconde a

beaucoup d'usines. Argenton, ville de 4,000 âmes, sur les rochers au bord de la Creuse, n'a plus le château-fort qui le dominait autrefois. Il ne reste que quelques débris de l'ancienne abbaye de Bourg-Déols, située sur l'Indre; l'église subsiste encore : on y vénère un très vieux tombeau. A Levroux, on a trouvé des antiquités romaines. Saint-Benoît-du-Sault, Aigurande, Neuvi-Saint-Sépulcre et Valençay sont de petites villes, quoique chefs-lieux de canton. La première est dans une contrée montagneuse et pittoresque; Neuvi vend beaucoup de bestiaux et de laines; Valençay, sur le Nahon, la plus peuplée de toutes ces petites villes, ayant 3,100 habitants, est renommé pour son château bâti sur le plan de Philibert Delorme, et qui, sous l'empire de Napoléon, a servi de demeure au roi d'Espagne Ferdinand VII; il appartenait au prince de Talleyrand. D-G.

INDRE-ET-LOIRE, département ainsi nommé du confluent de la Loire et de la rivière d'Indre, laquelle vient du département du même nom (*voy.* l'art. précédent) qui, avec le département de Loir-et-Cher, borne celui d'Indre-et-Loire à l'est. Au sud, il est borné par celui de la Vienne; à l'ouest, par celui de Maine-et-Loire; au nord, enfin par le département de la Sarthe. Il est formé en partie des anciennes provinces de Touraine, de l'Orléanais, de Poitou et d'Anjou. La superficie du département est de 611,679 hectares. En 1831, 311,825 hectares seulement étaient en terres labourées; un peu plus de 80,000 étaient couverts de bois, et 37,944 en vignes; mais 98,286 hectares étaient encore en landes et terres vagues, selon l'*Annuaire* de 1831 : c'était presque le sixième de tout le sol du département. Les landes de Ruchard seules occupaient 8 à 10,000 arpents. Les tableaux publiés par le ministère, en 1835, n'indiquent plus que 62,979 hectares de landes, et ils portent la quantité de terres labourées à 334,910 hectares.

La partie la plus fertile en blé, vins et fruits, est le Véron, entre la Loire, l'Indre et la Vienne. Dans les Varennes, contrée traversée par la Loire, des terres de nature siliceuse donnent beaucoup de céréales, de légumes et de gaude. Le froment vient aussi en abondance dans les terres grasses de la Champeigne, entre l'Indre et le Cher; il y a bien moins de fertilité dans les Gatines au nord de la Loire et dans la Brenne, pays marécageux, voisin du Berry. L'Indre traverse de très belles prairies. C'est dans le nord-ouest que s'étendent les landes les plus considérables. Les coteaux du Cher donnent le meilleur vin du pays. Un plateau entre les bassins de l'Indre et de la Vienne n'est qu'un amas de petites coquilles en partie brisées, qu'on emploie comme engrais calcaire. Au nord de la Loire, au sud du Cher et le long de l'Indre s'étendent des coteaux de tuf dans lesquels on a creusé beaucoup d'habitations, et qui sont en grande partie couverts de vignobles. On voit de beaux noyers. Le mûrier est cultivé dans les cantons où l'on élève des vers à soie. Les fruits, surtout les prunes de Tours, sont renommés; on cultive de l'anis, de la coriandre et de la réglisse; on fait aussi beaucoup de miel et de cire. On exploite peu de mines de fer, mais beaucoup de carrières de pierres calcaires; les marnières abondent dans ce département, surtout dans le nord. Il y a beaucoup de fours à chaux; on tire aussi de la terre des argiles pour la poterie et la faïencerie. Les fossiles, surtout les coquillages, remplissent les roches calcaires, indépendamment des amas immenses de coquilles. Semblançay et Vallère ont des eaux minérales; celles de la première de ces sources sont ferrugineuses et gazeuses. Les races bovines et ovines sont petites; faute de pacages, on ne peut engraisser beaucoup de bestiaux. Parmi les poissons, il faut citer la lamproie, le saumon et l'alose. Trois rivières du département, la Loire, le Cher et la Vienne, sont navigables. La Loire (*voy.*) ne l'est pourtant pas dans les temps de sécheresse à cause de ses bancs de sable; des digues ou levées protégent, depuis un millier d'années, les terres contre les débordements du fleuve.

Les anciens habitants du pays étaient les *Turones*, dont Tours (*voy.*) était le chef-lieu, et dont la Touraine a pris son nom. Les comtes de Touraine, puis les comtes d'Anjou, y ont été souverains; mais dès le

commencement du XIIIe siècle cette belle province a été réunie au domaine de la couronne; dans la suite, jusqu'au règne d'Henri IV, elle a été donnée en apanage à des enfants de France, sous le titre de duché de Touraine. La cour a séjourné pendant une époque dans cette contrée qu'on a appelée le *jardin de la France*, et c'est à cette circonstance qu'on peut attribuer en partie le grand nombre de beaux châteaux qu'on y trouve, et la pureté du langage qui s'est conservée dans ce pays où tant d'événements remarquables ont eu lieu. Ainsi, c'est auprès du village de Miré qu'Abdérahme avec ses Sarrazins fut repoussé par Charles-Martel; auprès de Bourgueil, Hugues-Capet battit Guillaume de Poitiers. L'épée de Charles-Martel était conservée sur un tombeau de l'église de Sainte-Catherine de Fierbois : c'est là que Jeanne d'Arc la fit prendre. Louis XI fit son séjour dans le château de Plessis-les-Tours; à Loches, il fit enfermer le duc d'Alençon; Philippe de Comines et le cardinal de La Balue y furent mis dans des cages de fer. Charles VII résida aux châteaux de Chinon et à Montbazon; le nom d'Amboise se rattache au règne de Louis XII. C'est encore dans ce département qu'on trouve le château de Chanteloup, fameux par le brillant exil du duc de Choiseul (*voy.*), et qui avait été l'ancienne propriété de Cinq-Mars (*voy.*); enfin Semblançay, que quelques rois ont habité, et dont le seigneur fut exécuté sous l'accusation de malversation. Le château de Richelieu, jadis un des plus beaux de France, a été démoli. On a trouvé, dans le département, des vestiges de camps et de routes des Romains. On ne sait de quelle époque date une tour carrée de 32 mètres de haut, qu'on trouve à quelques lieues de Tours, et qui est connue sous le nom de Pile Cinq-Mars.

En 1836, la population du département d'Indre-et-Loire était de 304,271 habitants. Le nombre des naissances était de 7,278, dont 3,711 garçons et 3,567 filles, parmi lesquels il y avait 505 enfants naturels. On comptait 2,569 mariages et 6,003 décès, dont 3,134 hommes et 2,869 femmes. Environ 2,890 individus reçoivent des secours à domicile : sur les bords de la Loire, on compte 1 indigent sur 37 habitants.

Presque un quart de la population subsiste des vignes, qui rapportent, année moyenne, 9 à 10 millions de francs au département. On fait 240,000 pièces de vin, dont un quart est exporté pour la capitale et pour le nord. On exporte du chanvre pour 2 millions et demi; l'arrondissement de Chinon seul en produit 140,000 quintaux. Le département fournit aux négociants de Nantes, pour la marine marchande, des légumes secs pour une valeur de 500,000 fr. L'arrondissement de Chinon livre au commerce 300,000 kilogrammes de pruneaux évalués à environ 240,000 fr. Sous le rapport des manufactures, le département d'Indre-et-Loire est inférieur à d'autres départements situés sur le même fleuve. Par suite des persécutions exercées autrefois contre les protestants, la fabrication des soieries, très ancienne dans le département, était presque anéantie : elle s'est relevée un peu. Il en est de même de la draperie, qui est également ancienne. On fabrique une assez grande quantité de cuirs. Amboise a une fabrique de limes, Ripault une poudrière royale, et Limeuil une minoterie ou fabrique de farine fine.

Le département d'Indre-et-Loire comprend 3 arrondissements : Tours, Chinon et Loches; 24 cantons et 285 communes. Pour les élections, le département a un arrondissement de plus, savoir celui de la ville de *Tours*, distinct de l'arrondissement de ce nom; on compte environ 2,250 électeurs. Ce département a un archevêché, celui de Tours; il est le quartier-général de la 4e division militaire, et forme la 21e conservation forestière; il a un collége royal dépendant de l'académie d'Orléans, comme les tribunaux du département dépendent de la Cour royale de la même ville. Les recettes du département qui sont d'environ 7,750,000 fr., dépassent de plus d'un million les dépenses. Son budget communal était, en 1833, suivant les tableaux officiels, de 671,763 fr. pour les recettes, et de 617,905 pour les dépenses. L'instruction populaire a fait des progrès, et le nombre des écoles primai-

res s'est accru beaucoup depuis une vingtaine d'années.

Outre le chef-lieu (Tours), qui a 26,669 habit., ce département renferme un grand nombre de villes remarquables: telles sont Chinon, ville de 7,000 âmes, agréablement située sur la rive droite de la Vienne; son vieux château-fort est maintenant ruiné. Loches, peuplée de 5,000 âmes, n'est pas moins agréablement située à la réunion de deux vallées, sur la rive gauche de l'Indre, dont les bras séparent Loches de la petite ville de Beaulieu. Une partie du vieux château est encore une prison; l'ancien château de Charles VII sert maintenant de mairie; dans une tour, on voit le tombeau d'Agnès Sorel. Amboise (*voy.*), dont la population égale à peu près celle de Loches, est bâtie sur la rive gauche de la Loire, au pied d'un rocher dont le plateau porte les vastes constructions du vieux château, en partie démoli; l'intérieur de ce roc est creusé en souterrains communiquant entre eux. Amboise était autrefois le chef-lieu de la Basse-Touraine. Bourgueil, sur la rivière du Doigt, est une ville de 3,600 âmes. C'est surtout dans la vallée fertile où elle est située qu'on cultive l'anis, la coriandre et la réglisse; les coteaux voisins sont couverts de vignes. La ville avait autrefois une abbaye de Bénédictins. Langeais et Luynes, sur la rive droite de la Loire, Château-Renault sur la Braine, et Richelieu sur l'Amable, sont de petites villes d'une population de 2 à 3,000 âmes; toutes étaient autrefois dominées par des châteaux-forts; celui de Langeais, bâti dans le style gothique, existe encore. *Voir* l'*Essai statistique sur le département d'Indre-et-Loire*, par Aug. Duvau, Paris, 1828, in-8°; l'*Annuaire* de ce département, qui se publie à Tours, et les *Études statistiques, historiques et scientifiques sur le département d'Indre-et-Loire*, par notre collaborateur, M. Raoul de Croy, Tours, 1838, in-12. D-G.

INDUCTION. On a partagé les sciences en deux ordres bien distincts : les sciences abstraites, d'une part, les sciences d'observation et d'induction, de l'autre.

Tant d'ouvriers ont fait tel ouvrage en quatre jours : combien faudra-t-il d'ouvriers pour faire le même ouvrage en deux jours? On se propose de mesurer la hauteur d'une tour, sans avoir besoin de quitter le sol : quel moyen emploiera-t-on? Les mathématiques apprennent à répondre à ces deux questions, savoir : l'arithmétique à la première, et la trigonométrie à la seconde. D'un autre côté, on demande s'il est possible et jusqu'à quel point il est possible d'amener à la surface de la terre l'eau qui est au-dessous, à une certaine profondeur, et comment il faut s'y prendre pour s'élever dans les airs. Deux questions que la physique résout sans difficulté. Mais de quelle nature sont les principes qui fournissent immédiatement des solutions aux deux premiers problèmes, et comment les mathématiques, sciences abstraites, les ont-elles obtenues? De quelle nature sont ceux qui servent à résoudre les deux derniers problèmes, et comment la physique, science *inductive*, est-elle parvenue à les acquérir?

Les premiers sont des principes secondaires qui ont été tirés de principes plus élevés par voie de démonstration. Les autres, au contraire, ne remontent pas à des principes antérieurs: ils ont été formés par voie d'observation. C'est par observation qu'on est arrivé à savoir que l'eau s'élève dans le vide, et qu'elle ne s'élève pas au-delà de 32 pieds; c'est aussi à l'observation qu'est dû cet autre principe, qu'un corps plongé dans un fluide perd de son poids une quantité égale au poids du volume de fluide déplacé (*voy.* HYDRAULIQUE, T. XIII, p. 379 et 381). Ainsi, en général, il y a dans les sciences abstraites deux sortes de principes: les uns primitifs et éloignés de la pratique, les autres dérivés des premiers et immédiatement applicables. Dans les sciences d'*induction*, il n'y en a que d'une espèce; ils n'en supposent point de supérieurs qui les contiennent et d'où on les ait fait sortir par *déduction* (*voy.*). Les sciences abstraites s'occupent à méditer sur des axiomes et des définitions donnés d'abord; à en tirer, comme par développement, des conséquences, c'est-à-dire des principes moins généraux et plus voisins de la pratique. Les sciences inductives s'appliquent tout entières à découvrir des lois, à fonder des principes d'une appli-

cation soit immédiate, soit ultérieure. La différence des deux méthodes saute aux yeux. Les unes, sans regarder au dehors, abstraction faite des réalités, arrivent par la réflexion solitaire à des conséquences ou principes secondaires que l'observation ne sert point à faire obtenir. Les autres, sans rien présupposer, si ce n'est le principe de la stabilité des lois de la nature, vivent au milieu des faits, les recueillent, étudient leurs rapports, travaillent à en saisir l'enchaînement et à établir des axiomes qui ensuite dirigeront la pratique. Pour les unes, les principes généraux, les axiomes, sont au point de départ et tout consiste à en faire descendre par déduction des principes moins généraux; pour les autres, il n'y a au point de départ que des faits, et, au lieu de descendre, elles s'élèvent peu à peu aux principes généraux, aux axiomes, qui sont le but vers lequel elles tendent.

Tel est le rôle général de l'induction : c'est la méthode à l'aide de laquelle une bonne moitié des sciences humaines parviennent à leur but, la formation de principes généraux ou d'axiomes qui fournissent pour les arts et la conduite des instructions indispensables.

L'antiquité n'avait ni connu ni pratiqué la méthode d'observation et d'induction; elle avait spéculé sur la nature plutôt qu'elle ne l'avait étudiée. Frappés des progrès des sciences mathématiques, les seules qui eussent été cultivées avec succès, les philosophes avaient réduit tous les procédés de l'esprit humain au mode mathématique, au raisonnement, à la méthode par laquelle on fait sortir d'idées générales une fois données des idées particulières. Ce n'est pas que des naturalistes et des médecins n'aient dès lors porté leur attention sur les phénomènes naturels; mais ils le faisaient à l'aventure, c'était chez eux par instinct. Sans guide dans cette voie inconnue, ils retombaient bientôt sous les préjugés des logiques communes : au lieu de s'acheminer lentement et régulièrement vers des vérités qui ne s'acquièrent qu'à ce prix, ils prétendaient les emporter de haute lutte, et obtenir *à priori*, par des méditations et des calculs, ce qui ne peut résulter que de l'étude atiente des faits et d'une expérimentation habilement dirigée. A Bacon la gloire d'avoir décrit avec rigueur les règles de la méthode inductive, qu'il distingue pour jamais de la méthode démonstrative et de la dialectique (*voy.*); à lui la gloire d'avoir ajouté à la logique ancienne une logique inconnue jusque-là.

La logique d'Aristote, et toutes celles qui ont paru depuis, mentionnent l'induction, non pas comme une méthode d'investigation continuellement applicable dans un certain ordre de sciences, mais comme une espèce de raisonnement ou une forme d'argumentation. Les Français, les Anglais, les Allemands, etc., sont blancs : donc tous les Européens sont blancs. C'est un argument oratoire qui, d'un ou de plusieurs faits particuliers, tire une conclusion générale; argument concluant, mais tautologique, si on a eu soin d'énumérer tous les faits, et probable, tout au plus, si quelques-uns ont été omis.

Le nombre des sciences qui reconnaissent l'induction pour méthode surpasse à coup sûr celui des sciences abstraites; parmi les premières, il faut compter, outre les sciences naturelles, toutes les sciences philosophiques (*voy.*). De plus, ces connaissances d'une pratique journalière, qui, sous le nom d'expérience (*voy.*) et la forme de maximes, composent notre sagesse, ont été toutes obtenues à l'aide de la méthode inductive.

L'emploi de l'induction ne demande pas toujours, comme dans les sciences qui la comportent, un grand appareil et de longues recherches; c'est le procédé que nous suivons toutes les fois que nous réduisons nos observations en règles, toutes les fois que nous jugeons de ce qui arrivera dans certaines circonstances par ce qui est arrivé déjà dans les mêmes circonstances. La croyance au retour périodique des saisons et au lever du soleil après une nuit d'un certain nombre d'heures, l'attente des marées, les jugements que nous portons sur la conduite future de nos semblables à raison de leur conduite passée, reposent sur l'induction. C'est par cette méthode que le paysan est conduit à cette idée que, s'il sème de l'orge, il ne recueillera pas du blé, et que l'enfant s'attend à être allaité par sa

mère ou sa nourrice, jamais par son père. En ce sens, l'induction se rapproche un peu de l'*analogie :* il nous arrive même souvent de confondre ces deux méthodes. Elles diffèrent pourtant. Par l'induction, nous allons de ce qui est ou a été à ce qui sera; nous prévoyons l'avenir, et nous nous conduisons en conséquence. Par l'analogie, nous bornant au présent, nous concluons de ce qui a lieu dans une chose ou qui lui convient, à ce qui a lieu dans une autre ou lui convient, uniquement à cause de certaines ressemblances préalablement remarquées entre l'une et l'autre. Ainsi, en vertu de l'analogie, nous nous autorisons de certains rapports trouvés entre la terre et les planètes pour conclure que celles-ci sont habitées comme la terre. On peut dire de la médecine tout entière qu'elle est une science analogique; car ce que l'observation a fait constater de commun entre tous les hommes, les médecins l'étendent à toutes les qualités qui n'ont point été comparées; et de ce qui se trouve ou se passe dans un homme, ils concluent ce qui doit se trouver ou se passer dans un autre. Les deux procédés conduisent donc du connu à l'inconnu, mais avec cette différence que, d'un côté, l'inconnu est un fait ou un événement futur, et que, de l'autre, c'est une propriété ou un état qu'on affirme d'un sujet sans avoir égard à l'avenir : aussi les résultats du second ne supposent-ils pas, comme ceux du premier, la permanence des lois de la nature. L-F-E.

INDULGENCE (morale). L'indulgence est une disposition bienveillante envers autrui, qui se fonde sur le sentiment de la faiblesse et de l'imperfection inhérentes à notre nature*. En effet, si les défauts des autres ne rencontraient jamais en nous que sévérité, à quel titre pourrions-nous attendre de leur part plus de tolérance pour les nôtres? Une concession mutuelle à cet égard n'est donc pas moins d'accord avec l'intérêt de tous que conforme aux lois de l'équité; et c'est ainsi que l'indulgence devient le lien le plus doux et le plus fort à la fois de la société humaine. Cette qualité ne diffère de la générosité de caractère, qu'en ce que celle-ci touche de plus près au dévouement, qui lui-même tend à l'abnégation. L'indulgence bien réglée admet et suppose même l'élévation des sentiments, mais elle ne doit s'exercer qu'envers la faiblesse et l'erreur; et l'on ne saurait trop en réprouver l'abus, lorsqu'elle va jusqu'à couvrir le vice de sa protection. Excuser une action ou une conduite vraiment coupables, c'est presque s'en rendre complice, et l'indulgence pour le mal est un encouragement à mal faire.

En général, cette qualité domine chez ceux qui, pour leur propre compte, ont moins de besoin de la rencontrer chez les autres. En revanche, elle n'est jamais aussi rare que chez ceux qui offrent le plus de prise à la critique. Qu'un homme de cœur éprouve un seul mouvement de faiblesse à l'aspect du danger, et tous les poltrons de profession vont se récrier sur sa lâcheté; qu'un homme d'une probité reconnue éprouve quelque gêne dans sa position, et tous les fripons vont lui jeter la pierre; qu'une femme d'honneur paraisse un seul instant prêter à la médisance, et l'essaim de coquettes va, plus haut encore que celui des prudes, crier au scandale! En un mot, dans la réalité, c'est toujours comme dans la fable des *Animaux malades de la peste ;* et *Haro sur le baudet!* est le cri universel. Surtout, n'espérez guère trouver l'éloge d'une jeune femme dans la bouche d'une vieille; mais rapportez-vous-en aux laides du soin de faire valoir les moindres défauts des jolies.

Le grand peintre Molière a, dans *le Misanthrope*, fait de Philinte et d'Éliante les types parfaits de l'homme et de la femme indulgents; car le Philinte égoïste de Fabre d'Églantine ne ressemble nullement à l'homme aimable dont Molière avait fait le portrait.

Quant à l'indulgence trop naturelle et trop dangereuse avec laquelle on juge ses défauts, elle est l'ennemie du progrès et du perfectionnement moral. Mieux vaut suivre ce conseil de Boileau :

Soyez-vous à vous-même un sévère censeur.

Voy. Défaut. P. A. V.

(*) Le Christ nous en offre le plus parfait modèle lorsqu'il dit ces paroles à ceux qui voulaient lapider la femme adultère : « Que celui d'entre vous qui est sans péché lui jette la première pierre! » (S. Jean, VIII, 7.)

INDULGENCES. Selon Bossuet, dans son *Exposition de la foi catholique*, « quand l'Église impose aux pécheurs des œuvres pénibles et laborieuses, et qu'ils les subissent avec humilité, cela s'appelle *satisfaction ;* et lorsqu'ayant égard à la ferveur des pénitents ou à d'autres bonnes œuvres qu'elle leur prescrit, elle relâche quelque chose de la peine qui leur est due, cela s'appelle *indulgence.* » Nous voyons ici la doctrine des indulgences à son premier degré, et appliquée seulement aux vivants. Elle suppose implicitement le sacrement de la pénitence, et reconnaît aux hommes le droit de remettre les péchés. Mais l'Église catholique ne s'en est pas tenue là : elle a étendu le profit des indulgences jusque sur les morts; elle croit que les souffrances des âmes qui ont quitté la vie peuvent être soulagées et abrégées par les prières des vivants et par les mérites des saints. Cette croyance suppose en outre l'existence du purgatoire et la doctrine de la réversibilité.

Les luthériens, les calvinistes, les anglicans, qui n'admettent ni la pénitence à titre de sacrement, ni le purgatoire, ni la réversibilité des mérites, rejettent par conséquent les indulgences. Selon eux, les Écritures ne parlent point du purgatoire; l'Évangile ne reconnaît pas aux hommes le droit de remettre les péchés; la foi aux indulgences s'oppose à la sanctification des pécheurs, en leur faisant croire qu'ils peuvent compter sur les mérites d'autrui ; elle est contraire à l'idée de la justice divine, et à l'Écriture, qui déclare que chacun de nous rendra compte à Dieu pour soi-même; Dieu jugera les hommes selon les lumières qu'ils auront pu se procurer, en ayant égard à leurs propres œuvres, et non à celles d'autrui, qui ne peuvent leur être imputées.

Les catholiques ont cherché dans les Écritures des passages pour autoriser les indulgences. Ainsi l'abbé Bergier, dans son *Dictionnaire de théologie*, cite un mot de saint Paul, qui, dans sa première épître aux Corinthiens, leur avait ordonné de retrancher de leur société un incestueux; puis au chapitre II, verset 10, de la seconde épître, il consent à user d'indulgence envers lui, de peur qu'un excès de tristesse ne le porte au désespoir et à l'apostasie : « Ce que vous avez accordé, « je l'accorde aussi ; et si j'use d'*indul-* « *gence*, je le fais à cause de vous, et dans « la personne de Jésus-Christ. » Sans vouloir chicaner sur la manière dont le savant théologien traduit κεχάρισμαι, comment n'a-t-il pas vu que le mot *indulgence*, exprimant ici un sentiment recommandé par la prudence humaine autant que par la charité chrétienne, n'a rien de commun avec cette croyance à l'efficacité des mérites d'autrui, qu'il fallait justifier? Imitons sur ce sujet la sage réserve de l'abbé Fleury, qui, dans ses Discours sur l'histoire ecclésiastique, fait ces réflexions judicieuses sur la multiplicité des indulgences et la facilité de les gagner : « Il était difficile de persuader des jeûnes et des disciplines à un pécheur qui pouvait les racheter par une légère aumône, ou la visite d'une église. Car les évêques du XIIe et du XIIIe siècle accordaient des indulgences à toutes sortes d'œuvres pies, comme le bâtiment d'une église, l'entretien d'un hôpital, un pont, une chaussée, le pavé d'un grand chemin. Ce sont ces indulgences que le 4e concile de Latran appelle indiscrètes et superflues, qui rendent méprisables les clefs de l'Église et énervent la satisfaction de la pénitence... Prenons un exemple sensible : Que diriez-vous d'un prince qui, par une fausse clémence, offrirait à tous les criminels des moyens faciles pour éviter le supplice, des amendes modiques, de légères taxes pour contribuer aux dépenses de ses bâtiments ou à l'entretien de ses troupes ; enfin, pour l'abolition de toutes sortes de crimes, quelques années de service dans ses armées? A votre avis, l'état de ce prince serait-il bien gouverné? y verrait-on régner l'innocence des mœurs, la bonne foi dans le commerce, la sûreté des chemins, la tranquillité publique? n'y verrait-on pas, au contraire, un débordement général de tous les vices, une licence effrénée, et toutes les plus funestes suites de l'impunité? » (4e *Discours*, no XVI.)

A la première prédication des croisades, le concile de Clermont présidé par Urbain II, en 1095, accorda une indulgence plénière, une rémission complète

de tous les péchés à ceux qui prendraient les armes pour le recouvrement de la Terre-Sainte. Cette indulgence tenait lieu de solde aux Croisés. Il est trop aisé de voir combien une pareille arme prêtait aux abus. Pendant les schismes, les antipapes accordaient des indulgences les uns contre les autres. Alexandre VI s'en servit pour payer l'armée qu'il destinait à la conquête de la Romagne. Lorsque Jules II voulut bâtir Saint-Pierre de Rome, il battit monnaie avec des indulgences. Son successeur Léon X continua ouvertement ce trafic. On en fit un monopole qui s'affermait à un très haut prix; les commissaires préposés au recouvrement des sommes achetaient du pape leur commission, et se livraient à des exactions rigoureuses. Le mécontentement des peuples devint plus grand, lorsqu'on sut l'usage auquel ces sommes étaient destinées: presque tout l'argent qui se levait en Allemagne tournait au profit de la sœur du pape. Ces excès préparèrent les voies à la réforme qui jusque là, et depuis la guerre de Bohême, n'avait eu pour adhérents qu'un petit nombre d'hommes éclairés qui gémissaient en silence sur tous les abus introduits dans l'Église.

Le concile de Trente, qui venait à la suite des grands orages de la réforme, garda sur les indulgences une ligne de modération. Dans sa 25e session, il s'exprime ainsi à ce sujet : « Quant aux abus qui s'y sont glissés, le concile ordonne d'en écarter d'abord toute espèce de gain sordide; il charge les évêques de noter tous les abus qu'ils trouveraient dans leurs diocèses; d'en faire le rapport au concile provincial, et ensuite au souverain pontife... » Le concile maintient que la puissance d'accorder les indulgences a éte donnée à l'Église par Jésus-Christ, et que l'usage en est salutaire; mais qu'il convient d'en user avec discrétion, de peur que la discipline ecclésiastique ne soit énervée par une excessive facilité. Sur quoi Bossuet remarque, dans l'ouvrage que nous avons cité en commençant, que la manière de disposer des indulgences regarde la discipline. A-D.

INDULT. Ce terme du droit canonique vient du latin *indultum*, privilége (fait d'*indultus*, grâce, pardon), et désigne, en général, une grâce, une faveur, un privilége. En France, l'usage l'a restreint aux concessions de ce genre faites par le pape au roi, aux communautés, ou même à des particuliers, soit pour les dispenser du droit commun, soit pour les replacer sous l'empire de ce droit, lorsque ses dispositions leur sont plus favorables. Ce mot s'applique aussi quelquefois à toute espèce de grâces émanées du Saint-Siége, par exemple, aux brefs que des religieux obtiennent pour être admis dans un ordre moins rigoureux que celui dans lequel ils ont fait profession; aux permissions de lire les livres défendus (*voy.* INDEX), etc. Enfin, dans un sens limité, on donnait le nom d'*indult* a un privilége accordé par le souverain pontife, relativement à la disposition des bénéfices. E. R.

INDUS ou SIND, fleuve qui arrose la partie nord-ouest de l'Inde, et qui prend naissance dans les monts Himalaya (*voy.*), près du lac Manasarovar, où ses sources ont été visitées, en 1815, par l'Anglais Moorcroft. Dans le Karakorum ou Grand-Tibet, non loin de la ville de Leh, il reçoit à droite, la rivière de Chayouk, venant du nord. Il longe une chaîne de montagnes couvertes de neige qui le sépare du Cachemyr; reçoit, encore à droite, la rivière d'Abousin, puis celle de Lundi ou Kaboul, au-dessus de la forteresse d'Attok et toujours du même côté. Ce n'est qu'à partir de ce dernier confluent que le fleuve, auparavant nommé San-Pou, prend le nom de *Sind;* on l'appelle aussi lui-même *Attok*, mot qui signifie prohibé; car il est défendu aux Hindous par leurs lois religieuses, de traverser le fleuve pour se basarder dans les contrées situées au-delà, où dominent les Afghans. C'est aussi après la jonction de l'Indus et du Kaboul, que le premier devient navigable. Il se grossit successivement des cinq rivières du Pendjab, dont le Setledj est la plus considérable. Du Pendjab, il entre dans le Moultan, et ensuite dans le Sindhi, gardant toujours la direction vers le sud qu'il suit depuis sa sortie de l'Himalaya. Il passe à Sehwan*, et, sous la latitude de 25° 30', il commence à se partager en plusieurs

(*) M. Ritter écrit Sehwan, *Géogr. de l'Asie*, t. V, p. 161. S.

branches; mais c'est au-dessous de Tattah que le fleuve disparaît en se divisant en onze rivières qui, se rendant à la mer, forment un grand delta dans le pays appelé Sindhi, sur le golfe d'Oman. La première branche qui se détache du fleuve est le Fulaili, appelé aussi successivement Gunni, Pharan et Cori, et passant à l'est de la ville d'Hydrabad. Le Pinyari se sépare de l'Indus auprès de Jerk; dans le Delta, cette rivière prend les noms de Gungra et de Sir: l'une et l'autre branche, traversées par des digues pour l'irrigation des terres, n'envoient à la mer que peu d'eau douce; et c'est la mer qui remplit leurs embouchures. Au-dessous de Tattah, l'Indus se divise encore en deux autres branches, Bugguar et Sata, dont le premier se rend dans la mer par deux canaux, et dont le dernier se partage en sept ramifications. Voilà les onze branches par lesquelles l'Indus se jette ou plutôt se jetait dans la mer. Des changements considérables se sont opérés dans le Delta, par suite de tremblements de terre et de débordements qui ont transformé en marais ou en dunes une partie de ces embouchures. Ainsi, dans la saison sèche, il n'y a plus que deux ou trois bouches par lesquelles l'Indus se décharge actuellement dans l'Océan : les autres sont remplies d'eau salée et communiquent à peine avec le fleuve. La principale bouche est maintenant le Kakawéri. Tandis que quelques-unes des vieilles embouchures sont envahies par les marais, d'autres sont bordées de dunes qui s'élèvent déjà au-dessus des marées les plus fortes*.

L'Indus est un fleuve vaseux et rempli de bas-fonds, quoique sa profondeur soit généralement de 12 pieds. Semblable au Nil, il est sujet, par suite de la fonte des neiges dans l'Himalaya, à des croissances périodiques, depuis le mois de mars jusqu'à celui de septembre; elles augmentent du triple la largeur du fleuve, dont le lit, souvent considérablement rétréci, n'est, dans les endroits les plus larges, que d'un demi-mille anglais. Quelques-uns des affluents de l'Indus surpassent de beaucoup en largeur d'assez grands fleuves de l'Europe. Sans l'Indus, le territoire du Sindhi, en grande partie couvert d'efflorescences salines, ne serait guère susceptible de culture. Des canaux de dérivation y conduisent une partie de ses eaux. Les bas-fonds du fleuve n'admettent pour la navigation que des bateaux plats. Sur la côte du Delta ont lieu des pêcheries considérables : on prend deux variétés de morues, des requins et beaucoup d'autres poissons. Bauder-Vikkar, port situé sur une des branches de l'Indus, appelé Hajamari, à 4 ou 5 lieues de la mer, est maintenant l'entrepôt d'un commerce assez considérable* : il en sort environ 400 bateaux par an avec les productions du Sindhi, que l'on transporte dans le Guzerate, à Mascate, à Bombay, etc. Ces bateaux, appelés *dingys*, jaugent 10 à 15 tonneaux, et sont très propres au cabotage; toutefois ceux qui viennent de la côte de Malabar et du port de Mascate, jaugent le double des plus grands bateaux côtiers, et même davantage. En 1837, le capitaine anglais Carless a fait un levé du Delta de l'Indus tel qu'il est actuellement**. Selon sa remarque, le Hajamari commence à s'ensabler à son embouchure, en sorte qu'il pourra bien ne pas rester longtemps la principale bouche du fleuve. D-G.

INDUSTRIE. L'industrie, dans le sens qu'aujourd'hui on attache ordinairement à ce mot, appartient aux temps modernes, car elle ne date guère que de 200 ans, et n'a réellement existé que depuis qu'on a élevé des fabriques, des manufactures et des usines. Chez les Romains, *industria*, mot qui, suivant Festus, avait d'abord la forme d'*indostruum* (de *indu*, *intus*, *intro*, au dedans, et *struo*, je prépare, j'élabore), signifiait simplement activité, application d'esprit, habileté à confectionner; et c'est dans ce sens qu'on dit encore : *tel homme a beaucoup d'industrie*, ou bien *il n'a pas assez d'industrie pour faire telle chose*. Dans son acception générale, l'industrie est donc le travail, l'activité, mais l'activité productive. Maintenant on y réunit habituellement la signifi-

(*) *Voir* sur tout cela Ch. Ritter, *Géogr. de l'Asie*, t. V, p. 5 et suiv., et p. 165 et suiv. S.

(*) M. Ritter appelle le principal port du Sindhi Kourakhi (Curachi), t. V, p. 176. S.

(**) *Voir* son mémoire, accompagné d'une petite carte, dans le tome VIII du *Journal of the roy. geograph. Society*, 1838.

cation accessoire d'une fabrication quelconque, car les produits de l'agriculture, des bestiaux, des mines, tous ceux enfin que donnent les différents règnes de la nature, ne suffisent pas à eux seuls aux besoins de l'homme. Les matières premières doivent être modifiées, perfectionnées, séparées ou réunies; elles arrivent ainsi à recevoir des formes nouvelles que la nature ne leur a pas données, souvent même de nouvelles propriétés; tout est alors le produit de l'homme, de son intelligence: c'est ce qu'on nomme l'*industrie*. Ceux qui s'en tiennent à la première signification du mot préfèrent le nom d'*industrie manufacturière*, pour la distinguer de ce qu'ils appellent l'*industrie agricole*. Le plus généralement, on comprend sous la dénomination d'*industrie* tout ce qui ajoute une valeur à la matière première, et l'industrie d'un pays est ainsi la réunion des efforts de ses habitants pour mettre en œuvre, de la manière la plus lucrative à la généralité, tous ses produits naturels; elle se manifeste ordinairement par les ateliers, les fabriques, les manufactures (*voy.* ces mots), et constitue ainsi un des plus puissants moyens connus d'augmenter la richesse des états. On introduit à bas prix des produits bruts, et on élève assez leur valeur par le travail pour pouvoir les réexporter sous une autre forme avec bénéfice: c'est sur ces principes que reposent, en Angleterre, l'industrie de la laine, de l'acier, de la toile, et dans tous les pays celle du coton. Mais pour produire des bénéfices suffisants, l'industrie a pour conséquence forcée une perfection mécanique extraordinaire et des débouchés nombreux et favorables à l'extérieur.

Un peuple qui se bornerait à l'agriculture, ou à l'exploitation des mines, aurait infiniment moins de bien-être que celui qui y réunirait l'exercice des métiers. Pour nous en convaincre, il nous suffira de jeter un coup d'œil comparatif sur le Mexique, la Pologne, la Sicile d'un côté, de l'autre sur l'Angleterre, la Belgique et le nord de la France. Un pays sans industrie voit s'enlever ses produits naturels, qu'il est ensuite obligé de racheter manufacturés au peuple industriel dont il devient lui-même tributaire, indépendamment des grands bénéfices qu'il lui abandonne.

L'industrie s'exerce de deux manières, dans des ateliers isolés ou dans des manufactures. Dans le premier cas, un maître avec l'aide de quelques apprentis ou compagnons exécute les travaux qui lui ont été commandés; ordinairement obligé de se conformer au goût et au caprice de chacune de ses pratiques, il ne travaille guère en grand et ne produit que par exception une certaine quantité d'un objet tant soit peu coûteux. L'ouvrier a besoin pour ses travaux de beaucoup d'outils différents; mais à cause de la diversité même de ses travaux, ces outils doivent être simples, et se plier à une foule d'usages. Chez lui, donc, on ne voit pas de ces puissantes machines, organisées d'une manière si intelligente, qui travaillent beaucoup plus vite, beaucoup mieux peut-être, mais qui ne sauraient donner qu'une seule espèce de produits, et d'un moule uniforme. Chez lui aussi, la division du travail est bien difficile à réaliser: un habile ouvrier doit connaître toutes les nuances de son métier, car à chaque instant il est appelé à les exécuter toutes, les unes après les autres. Telle est donc la différence qu'il y a entre les *fabriques* et les *manufactures*, bien qu'un simple atelier d'artisan ne mérite même pas encore le nom de *fabrique*, réservé à une industrie plus compliquée et employant plus de forces. Cependant, la fabrication c'est la production réalisée par un petit nombre d'individus; la manufacture, au contraire, implique l'idée d'un grand nombre de travailleurs. Dans les manufactures, il faut à la tête de l'entreprise un homme d'une capacité éprouvée, d'une éducation bien supérieure à celle de ses subordonnés, et qui ait d'abondants capitaux. C'est lui qui a la direction mécanique et commerciale; il ne songe pas à se mêler au travail, peut-être en serait-il tout-à-fait incapable; le nombre de ses ouvriers est considérable, et s'élève quelquefois à plusieurs centaines; les commandes sont toutes très fortes, et ordinairement les objets de la fabrication sont faits d'après le choix du maître et en grandes masses, puis ensuite par l'intermédiaire de marchands ou de commissionnaires, disper-

sés dans toutes les parties du monde. On obtient de cette manière la bonté et le bas prix des marchandises, soit par la division du travail, soit par les secours intelligents de la mécanique. Alors l'ouvrier n'est plus travailleur, il n'est plus que le surveillant, l'auxiliaire de la machine devenue l'instrument principal du travail.

La prospérité des manufactures repose donc en grande partie sur un élément nouveau, inconnu, impossible même souvent dans les petites fabriques, la *division du travail*. Il nous suffira d'en indiquer brièvement les résultats. Il est évident d'abord que la durée de l'apprentissage est moins longue du moment que l'apprenti, au lieu d'étudier une foule de procédés divers, se livrera uniquement à la pratique d'une seule opération. La perte de matières premières, effet nécessaire de son inexpérience, sera aussi moins grande. L'ouvrier perdra moins de temps dès qu'il ne sera plus obligé de passer d'une occupation à une autre, et surtout dès qu'il n'aura plus besoin d'employer des instruments différents dans diverses manipulations successives. La fréquente répétition de la même besogne lui donnera rapidement une aptitude toute spéciale qui le conduira souvent à inventer ou à perfectionner les instruments et les machines propres à l'exécution des procédés en usage. Un autre avantage de ce principe est enfin qu'on peut ne demander de l'ouvrier, pour l'appliquer à chaque manipulation, que la quantité de force et d'adresse qu'elle réclame spécialement. Il est facile de reconnaître par cette brève comparaison les bienfaits immenses que l'application de ce principe a réalisés dans l'économie industrielle. (*Voir* Charles Babbage, *Science des manufactures*, ouvrage anglais traduit en français par M. Ed. Biot, et abrégé ou modifié dans la même langue par M. Isoard, l'un et l'autre, Paris, 1834, in-8°.)

Examinons maintenant les conséquences de ces deux systèmes industriels : 1° comment et dans quelle proportion ils produisent la bonté, la quantité et le bon marché des marchandises, et par conséquent l'avantage du consommateur; 2° comment se trouvent les industriels des deux systèmes; 3° quelle influence ils peuvent avoir l'un et l'autre sur la société en général et sur les ouvriers en particulier.

Nous avons déjà parlé suffisamment du premier point; mais pour le faire mieux comprendre, empruntons un exemple à l'industrie du coton, qui est celle dont les progrès ont été le plus rapides (*voy.* FABRIQUE, FILATURE, COTON). Une livre de fil de coton anglais n° 100, qui, en Allemagne, coûtait, en 1755, 22 florins 48 kr. (49 fr. 13 c.), ne coûtait plus, en 1832, que 1 florin 45 kr. (3 fr. 77 c.). En Angleterre et en France, une baisse de prix analogue a eu lieu.

C'est assez dire quel avantage trouvent les consommateurs dans la division du travail, encore n'est-ce ici qu'un exemple incomplet, puisque ce fil, dont le prix a déjà tellement diminué, n'est de nouveau qu'une matière première pour les manufactures qui vont lui faire subir tant de transformations, dans chacune desquelles la division du travail et l'emploi des machines amèneront une nouvelle économie sur la fabrication ancienne pratiquée par un seul homme.

Un autre avantage, quand on peut fabriquer en quantités considérables, c'est que le marchand peut essayer de chercher pour ses produits un débouché à la fois étendu et régulier. Il est donc dans l'intérêt de l'homme qui se livre à une industrie quelconque de produire en grand les objets les plus semblables, les plus spéciaux, sans jalousie des bénéfices que ces objets peuvent rapporter à celui qui les met en œuvre après lui, aussi bien que dans l'intérêt du consommateur, parce que moins l'industriel aura à produire d'objets différents, plus il pourra introduire d'économie dans sa fabrication, et que le bon marché augmente la quantité de consommation dans une progression peut-être égale à celle qui résulte de l'avantage des machines et de la division du travail sur la fabrication séparée.

Quant à l'ouvrier, le système qui repose sur l'extension des manufactures, c'est-à-dire le système de l'industrie en grand, est loin de lui être favorable. Si d'un côté, comme consommateur, il a trouvé dans le bas prix de la production

la facilité de se fournir d'une foule de choses nécessaires à la vie, d'un autre sa condition s'est empirée : elle devient surtout terrible dans les moments de crise. Attaché à un travail sans relâche, pour ne pas interrompre celui de la machine à laquelle il est attaché, dont il n'est plus, pour ainsi dire, qu'un rouage, rémunéré habituellement par un salaire (*voy.*) trop faible pour faire quelques épargnes, il est dans la plus triste dépendance. Cette dépendance est d'autant plus grande que, s'il sort d'une manufacture, il ne peut généralement être reçu dans une autre qu'après avoir rempli les engagements qu'il a contractés avec son ancien maître. Sans bonheur dans le présent, il est sans espérance pour l'avenir, et n'a jamais devant lui la perspective d'améliorer son sort. Les *grèves* qui, à un moment donné, font cesser le travail; les coalitions qui ont pour but de lui obtenir une augmentation de salaire, n'ont amené le plus souvent que la création de nouvelles machines. Pour l'ouvrier, il n'y a point de vie de famille; pour ses enfants, point d'éducation, point d'instruction; ils sont encore dans l'enfance, et déjà, pour vivre, il leur faut trouver une place auprès d'une machine, nous dirions presque dans une machine. Les lois et les règlements faits en Angleterre, en Prusse, en France et dans d'autres pays sur le travail des enfants dans les manufactures (*voy.* ce mot pour les détails), prouvent assez combien le mal était profond.

Recherchons actuellement l'influence des manufactures et du mode de fabrication qu'elles ont créé, sur la société en général. Il est incontestable que, par cette création rapide et à bon marché de marchandises, on a beaucoup augmenté la richesse des peuples. A quelle autre cause, en effet, peut-on attribuer l'incommensurable richesse de l'Angleterre? Quelle source de bien-être sont les manufactures pour la France, la Belgique, les provinces rhénanes, tandis que des contrées bien plus favorisées de la nature, telles, par exemple, que l'Espagne, le Portugal, l'Italie méridionale, contrées où il est à peine question d'industrie, sont rongées par la misère! Il est aujourd'hui reconnu que c'est à ses filatures de coton que l'Angleterre a dû de pouvoir soutenir pendant vingt ans sa lutte gigantesque contre Napoléon. Fermer dans un pays une pareille source de richesse, c'est évidemment le condamner à la nullité, à la mort. Mais ces avantages, quelque incontestables qu'ils soient, sont chèrement achetés. Les misères particulières aux ouvriers des manufactures sont devenues un nouvel élément dans la vie sociale des peuples. Le nombre de ces hommes enlevés à l'agriculture et agglomérés sur certains points, la plupart sans éducation, souvent corrompus; leur nombre, disons-nous, augmentant chaque jour, peut, dans des moments de misère ou de crise, fermenter, s'aigrir et mettre la société en péril.

Souvent, dans leur détresse, les ouvriers s'en sont pris aux machines, dont, à les entendre, il faudrait empêcher l'accroissement. Mais qui oserait comprimer l'essor de la civilisation? D'ailleurs, en créant plus de produits, et en les mettant plus que par le passé à la portée de tous, les machines en augmentent aussi la consommation dans une forte proportion, et donnent aux classes laborieuses de nouveaux éléments de travail. C'est un fait prouvé et reconnu, que plus les machines se sont accrues, plus aussi le nombre des ouvriers et des travailleurs de toute espèce a augmenté (*). Ce qu'il faut donc tenter avant tout, dans cette transformation de la grande société industrielle, c'est de régulariser le travail (*voy.*), de l'asseoir sur des bases solides, d'assurer aux produits de la fabrication un écoulement constant qui prévienne ces trop pleins, ces encombrements, qui, en causant la ruine du fabricant, amènent ces crises commerciales (*voy.*) que nous voyons périodiquement affliger le monde industriel.

La mécanique, qui seule a élevé l'industrie au point où elle est parvenue, exerce encore une grande influence sur l'accroissement de la population. Il ré-

(*) D'une part, les machines sont le triomphe du génie inventif de l'homme, et de l'autre elles tendent à le débarrasser des travaux purement manuels, peu dignes de ses hautes facultés. Sous ces deux rapports, elles méritent le plus vif intérêt; mais, dans l'état actuel de la société, il est incontestable aussi qu'elles présentent de graves inconvénients. S.

sulte de documents publiés en Angleterre que dans ce pays, de 1700 à 1831, la population s'est augmentée, dans les comtés agricoles, de 84 p. %; au sein et dans le voisinage des grandes villes, de 147 p. %; et enfin, dans les comtés industriels, de 295 p. %. En France, nous trouvons des résultats analogues. D'après le tableau comparatif du mouvement de la population sur 1,000 habitants, dans la période de la vie moyenne de 36 ans, de 1801 à 1836, publié par M. Millot, statisticien distingué, nous remarquerons que si, pendant cette période, l'augmentation générale de la population française a été, en moyenne, pour toute la France, de 226 sur 1,000, 38 départements, dont 30 industriels, 5 agricoles et 3 vinicoles, ont dépassé cette moyenne; 35, dont 3 industriels, 19 agricoles et 13 vinicoles, ont été au-dessous et sont descendus jusqu'à 118 sur 1,000; et qu'enfin dans 13 autres, dont 6 agricoles et 7 vinicoles, l'accroissement, toujours au-dessous de la moitié de la moyenne, a été de 109 à 50 pour mille.

Une autre cause influe encore, dans les contrées industrielles, sur l'accroissement de la population, c'est l'existence même des manufactures. Dans ces usines, dont tous les ateliers sont chauffés par la vapeur, la croissance fait des progrès rapides. A la faveur de cette atmosphère tiède et factice, les sexes se développent plus vite, les jeunes filles deviennent plus tôt nubiles : de là un accroissement plus actif de la population. Ajoutons que le mélange des sexes y influe de son côté, dans un sens que n'avoue ni la loi ni la moralité publique. D'autre part, on peut dire que, si le nombre des naissances augmente la population dans les districts manufacturiers, les travaux pénibles, les accidents, les excès et les privations de tout genre auxquels les ouvriers sont sujets, abrégent considérablement la moyenne de leur vie et produisent une affligeante compensation.

Pour compléter ces considérations générales, il nous reste à jeter un regard sur l'état actuel de l'industrie dans les principaux pays du monde. En voyant ce qu'elle est ou ce qu'elle pourrait être, nous apprendrons en même temps quelles sont les règles à suivre, les conditions à remplir pour qu'elle soit aussi lucrative que possible.

Nous avons dit plus haut que l'industrie, dans le sens qu'on attache habituellement à ce mot, était toute moderne. En effet, son premier essor remonte à un peu plus de 200 ans. En France, elle date de l'ordonnance de 1669 (*voy.* Colbert). Toutefois, cette nouvelle ère industrielle n'a pas commencé à la même époque dans tous les pays. A son point actuel de développement, elle se caractérise spécialement par trois causes ou plutôt par trois résultats divers, qui sont : la suppression des corporations, jurandes et maîtrises, et l'introduction de la liberté du travail; la prédominance du système des fabriques et manufactures, et l'intérêt de plus en plus général que le public non spéculateur ou industriel a pris aux entreprises de ce genre au moyen des sociétés par actions, conséquence naturelle et forcée des développements de l'esprit d'association.

Si maintenant nous passons aux détails, en première ligne s'offre à nous l'Angleterre, la reine de l'industrie moderne. Sa position géographique, sa puissance au dehors comme état possesseur de riches et nombreuses colonies, l'immensité et le bon marché de ses capitaux, et par-dessus tout l'esprit d'entreprise et de persévérance, le tact et l'esprit pratique de ses habitants, la quantité vraiment prodigieuse de son fer et de sa houille, devaient lui assurer la première place. Or, dans l'industrie moderne et avec le rôle que joue la vapeur, qui ne sait que le fer et le charbon sont les créateurs de toutes richesses, les éléments indispensables de toute fabrication, de toute activité industrielle (*)? Ajoutez à cela un admirable système de voies de communication, ramifié à l'infini d'après un système logique qui fait de chaque port, de chaque ville frontière, l'extrémité d'un bassin où se développe un réseau de rivières, de canaux, de chemins de fer, qui tous se relient entre eux de manière à offrir à chaque lo-

(*) *Voy.* à l'art. Houille ce qui a été dit de l'influence que ce combustible, agent de l'industrie, exerce sur la grandeur et la puissance des états. S.

calité des débouchés faciles et des importations à bon marché. Qu'on songe encore qu'une grande partie des transports d'un port de mer à l'autre se fait par la voie maritime, au moyen d'un cabotage aussi actif et aussi perfectionné que possible, et l'on comprendra facilement combien sont grands les avantages industriels et commerciaux de l'Angleterre. Sa position, sa marine, ses colonies assurant à ses produits de nombreux débouchés, il a fallu que sa fabrication fût en harmonie avec les prétentions de son commerce. Aussi l'esprit pratique de ce peuple a-t-il songé d'abord à user de tous les moyens mécaniques qui accélèrent et multiplient la production, et à introduire dans ses vastes ateliers la division du travail, qui seule peut amener une fabrication rapide, intelligente et à bon marché. Certaines localités sont devenues le siége à peu près exclusif de certaines industries, où tout alors se fait sur une immense échelle. Ainsi à Manchester (*voy.*), les cotons; à Birmingham (*voy.*), les fers et la quincaillerie; à Sheffield, les plaqués, à Leeds (*voy.*), les toiles et les filatures de lin; à Spitalfields, la soie; à Nottingham, les tulles; à York, les laines; à Bristol (*voy.*), les verreries et les poteries. Londres et Liverpool en Angleterre, Glasgow en Écosse, Dublin et Belfast en Irlande, sont les ports spéciaux d'exportation *. Plus les autres nations, excitées par cette redoutable concurrence, faisaient d'efforts pour satisfaire elles-mêmes leurs besoins en fabriquant les articles qu'elles demandaient auparavant à l'Angleterre et plus elles tâchaient de lutter, de venir en aide à leur industrie naissante par des tarifs et des droits protecteurs, plus aussi l'industrie des Anglais se perfectionnait; plus elle devenait ingénieuse à inventer de nouveaux procédés, à créer de nouvelles machines qui rendraient la fabrication moins chère; plus elle variait les formes de ses produits et développait sur une échelle colossale chaque branche d'industrie; car elle a compris que c'était pour elle une question vitale. Quelles ressources, en effet, l'Angleterre pourrait-elle tirer de son sein si quelque catastrophe imprévue, en détruisant ou seulement en neutralisant pendant un temps donné sa puissance maritime, venait ruiner son commerce et l'empêcher de vendre et d'acheter, surtout de vendre! Qui ne se souvient du blocus continental (*voy.*) et de ses désastreux effets? Les dispositions des lois sur les céréales (*voy.* Grains et Huskisson) réagiront un jour peut-être d'une manière terrible sur le pays. En effet, le bon marché de la fabrication est absolument limité par le prix des choses nécessaires à la vie; car l'abaissement des salaires ne peut pas dépasser un certain *minimum*. La Grande-Bretagne nous offre l'exemple d'un pays dont la prospérité, l'existence même, est uniquement basée sur l'industrie et le commerce; quelque colossale que puisse être la première, son exagération même est de nature à mettre le pays dans la position la plus critique. Déjà même on a pu remarquer que la situation de certaines manufactures devenait embarrassée; pour beaucoup d'articles, les fabriques du continent font aux fabriques anglaises une heureuse concurrence, et ce n'est que par des efforts inouïs que la Grande-Bretagne est parvenue à conserver sa supériorité.

Ainsi que nous l'avons déjà vu, l'industrie anglaise repose exclusivement sur l'existence des grandes fabriques, sur l'extension donnée aux arts mécaniques, sur l'application spéciale des machines à vapeur : ses branches principales sont les fils et tissus de laine et de coton, et la fabrication des métaux sous toutes ses faces. Depuis l'invention de la machine à filer le lin, on peut encore y ajouter la filature de cette matière et la fabrication de la toile qui ont établi leur foyer principal à Leeds en Angleterre, et à Dundee en Écosse. La fabrication des métaux repose sur une base d'autant plus sûre que cette base est la richesse indigène du pays, en fer, étain, cuivre, houille; richesse qui dépasse celle de tout le continent. Les mines sont exploitées avec une entente admirable, et les procédés de fabrication poussés à la dernière perfection. L'Angleterre produit par an 13,000 tonnes de cuivre, 4,000 d'étain, 46,000 de plomb, 900,000 de

(*) Indépendamment des articles de détail, il faut consulter sur tout ce qui précède l'aperçu statistique qu'on a donné au mot Britannique (*empire*), T. IV, p. 211-13. S.

fer et 2,500,000 de houille*, d'une valeur d'environ 18,500,000 livres sterl. Tous ces métaux sont travaillés dans le pays, et l'on y ajoute encore une notable quantité de fer suédois, tiré pour la plupart des mines de Danemora. Aussi ne faut-il pas s'étonner si, pour la quincaillerie et surtout pour la construction des machines, l'Angleterre a une supériorité incontestable. L'exportation du fer, tant ouvré que brut, est de 20 millions sterl. Quant aux autres branches d'industrie, nous en donnerons une idée en disant que la Grande-Bretagne importe annuellement 1,500,000 balles de coton, et qu'elle les réexporte en partie, soit filées, soit tissées, soit en blanc, soit teintes. On exporte aussi annuellement pour 20 millions sterl. de tissus de laine. Nous parlerons peu de l'industrie de la soie, qui cependant s'est ravivée depuis que la prohibition a été levée; et nous ne mentionnerons celle de la toile et du lin que pour dire jusqu'où elle peut s'élever par suite de l'invention de la machine à filer. Le cuir, les verreries et les poteries sont aussi des industries remarquables. Le prix total des produits dépasse 4 milliards de fr. Quatre millions et demi d'individus, environ un quart de toute la population de la Grande-Bretagne, trouvent leur occupation dans l'industrie; un million est employé seulement par celle du coton. Ce qui caractérise en général les produits de l'industrie anglaise, c'est le bon marché, beaucoup plus que l'élégance et la solidité; mais surtout l'appropriation. Les draps ont de l'apparence, mais durent peu à l'user; les toiles tissées à la mécanique se ramollissent, après un lavage, comme du coton. La concurrence européenne commence à jeter l'Angleterre dans la voie des mauvais produits. Les fers seuls ont à la fois de l'élégance et de la solidité. Autre remarque : l'Angleterre, toujours exclusive, s'est peu adonnée aux industries que nous appellerons agricoles, si nous en exceptons la culture des céréales et l'élève des bestiaux. Dans le but de donner à sa marine une activité toujours constante, d'entretenir autant que possible ses rapports avec ses colonies, elle n'a point fabriqué de sucre de betteraves et n'a point planté de tabac.

(*) Un autre chiffre a été donné plus haut, p. 286.

Passons maintenant à l'industrie de la France*. Elle est loin d'être établie sur une aussi grande échelle que l'industrie britannique. La force mécanique y est dans une infériorité fâcheuse, causée en grande partie par la cherté du combustible et l'imperfection des voies de transport. Un relevé fait en 1837 par les ingénieurs des mines ne lui donnait, à la fin de 1836, que 1,749 machines à vapeur, dont 502 à basse pression et 1,247 à haute pression. Elles représentaient ensemble une force de 23,411 chevaux. Sur nos fleuves et rivières la navigation n'était desservie que par 105 bateaux à vapeur, mus par une force de 4,148 chevaux. La fabrication de la soie à Lyon et dans le sud-est de la France, celle des cotons dans l'Alsace et la Normandie, celle des fers dans quelques départements, tels que la Nièvre, la Haute-Marne, les Ardennes, la Meuse, le Cher, etc., sont les plus importantes. Reims pour les tissus de laine; Sedan, Louviers, Elbeuf, quelques places du midi, pour les draps, sont à la tête de l'industrie. Saint-Étienne, Tarare, Saint-Quentin, Lille, Roubaix, Turcoing expédient leurs produits sur tous les marchés du monde (*voy.* DRAP, LAINE, COTON, SOIE, SOIERIES, FABRIQUES, etc.). Le sucre de betterave (*voy.*) qu'on fabrique en grande quantité dans les départements du nord et de l'est forme une branche encore nouvelle, mais qui a fait d'immenses progrès depuis vingt ans. Il n'y a pas, en France, d'industrie prédominante. On y fabrique de tout, spécialement des articles et objets de modes et de luxe. Ceux qui exigent du goût et de l'élégance ont depuis longtemps une supériorité incontestable. Paris est devenu une place fort importante d'exportation, sans parler ici de ce qui est connu dans le commerce sous le nom d'*articles de Paris*, et dont la masse est considérable. Il n'est peut-être pas d'industrie qui n'y soit représentée, et quelques-unes même y ont leur siége exclusif. Quoi qu'il en soit, on peut dire qu'en général la valeur des objets fabriqués est à peine, pour tout

(*) Le lecteur consultera ce qui en a été dit à l'art. FRANCE, T. XI, p. 519 et 520. S.

le royaume, la moitié de ce qu'elle est en Angleterre. Aujourd'hui que l'industrie est devenue la première puissance du monde, que c'est à elle qu'est donnée la mission de réaliser les merveilles de la civilisation nouvelle, les regards du gouvernement se sont tournés vers elle; mais ses efforts, paralysés par la routine qui croit ne pouvoir se passer de protection et souvent d'une protection exagérée, n'ont eu d'autres résultats que de neutraliser chez nous l'intelligence des hommes pratiques, et de paralyser les efforts des capitaux et des grandes associations. Le système français a été basé, du moins jusqu'ici, sur une impossibilité évidente. Il peut se résumer en deux mots : *Vendre à tout le monde, et n'acheter de personne* (*voy.* Importations, Exportations). Pour arriver à un résultat impossible, on a faussé, comme à plaisir, toutes les notions de la science et du bon sens. Depuis le retour de la paix, en 1815, l'industrie française a fait des progrès sans doute. Mais combien ces progrès n'auraient-ils pas été plus rapides sans la position critique où la législation a mis la plupart de nos fabricants. Tandis que presque partout l'industrie reçoit ses matières premières à bon marché, en France elles sont grevées de droits élevés encore accrus par la cherté des transports. Un système semblable force beaucoup d'industries à des luttes sans profits qui amènent le découragement, tandis que, dans d'autres, des prohibitions irrationnelles ont pour conséquence l'imperfection de la fabrication, la paresse et la nonchalance du fabricant. Malgré les vices de ce système et les effets désastreux qu'il a produits, il serait injuste de dire que l'industrie française est restée stationnaire (*voy.* Exposition), seulement elle n'a pas autant marché que celle de quelques autres peuples. Dans la science des machines, dans l'industrie métallurgique, on a, dans ces dernières années, fait d'assez grands progrès; cependant là même il reste encore beaucoup à faire, tant pour répondre aux besoins de la consommation intérieure que pour mettre cette industrie à la place qu'elle devrait occuper. L'esprit d'association, si lent à naître en France, si timide, n'a réalisé aucune de ces nombreuses et brillantes promesses. Il agonise aujourd'hui, après avoir jonché le sol de ruines, sans avoir rien entrepris, rien fait que révéler le talent et l'habileté déplorables de quelques spéculateurs déhontés.

Une des causes du progrès si lent de l'industrie en France est la mauvaise situation de la plupart de nos usines et de nos grands établissements d'industrie. Le plus grand nombre d'entre eux, établi dans des anciens bâtiments qui avaient appartenu autrefois à des couvents ou à des communautés religieuses, ont nécessité de coûteuses dépenses d'appropriation qui ont absorbé une partie du capital et du fonds de roulement, et, en définitive, n'ont donné pour la plupart que des constructions nullement en harmonie avec une bonne distribution du travail. Nous devons ajouter que tous les anciens édifices, appropriés à grands frais à une destination si nouvelle pour eux, sont presque toujours situés dans une position peu favorable au commerce. Les propriétaires ont trop souvent oublié qu'une des premières conditions était d'avoir des arrivages et des débouchés faciles; qu'il fallait autant que possible se placer près d'un cours d'eau, d'un confluent de grandes routes, dans des endroits accessibles en tous temps, de manière à pouvoir se procurer le combustible et les matières premières facilement, à point nommé, à bon marché, et pouvoir aussi exporter, entreposer, commissionner ses produits avec la même facilité.

Une autre cause, c'est l'imperfection des voies de communication (*voy.*) de toute nature. Si les besoins de la circulation sont aujourd'hui une nécessité de premier ordre, elles le sont d'autant plus encore pour la France, pays plus agricole au fond qu'industriel, et qui, à cause de sa position géographique, donne passage à un transit considérable. Les routes sont presque toujours mauvaises, souvent impraticables; les canaux, encore inachevés malgré des sacrifices énormes, ne sont pas reliés entre eux : beaucoup sont tout-à-fait isolés et par conséquent inutiles; les époques de chômage y sont trop longues et trop rapprochées. Des tarifs trop

élevés éloignent le commerce, car c'est le propre de ces voies artificielles de communication d'attirer à elles les marchandises encombrantes qui, sous un grand volume, représentent souvent peu de valeur. Les rivières sont souvent ensablées, innavigables, et nécessiteraient aussi d'importants travaux. L'imperfection des voies de circulation a pour résultat immédiat de renchérir les transports et d'influer ainsi d'une manière fâcheuse sur le prix des matières premières indispensables à toute industrie. Quant aux chemins de fer, la France en est encore aux essais.

Une troisième cause est la petite quantité de forces motrices. La difficulté, souvent même l'impossibilité des transports devait réagir d'une manière funeste sur un produit aussi lourd, aussi encombrant que le combustible. De là ce fâcheux résultat, que le nombre des machines, surtout des machines à vapeur, bien qu'en progrès, est loin d'être parvenu au chiffre qu'il devrait atteindre. Ajoutons encore qu'une ressource précieuse, et qui se trouve abondamment sur tous les points du territoire, celle des chutes d'eau, est trop souvent négligée.

Nous mentionnerons ensuite comme une des causes les plus nuisibles au progrès de l'industrie, la cherté, l'intérêt élevé des capitaux, et, par suite, l'absence de bons établissements de crédit. Le capitaliste, habitué à réaliser dans des jeux hasardeux de bourse, ou même dans des placements, un intérêt élevé et à peu près sûr, ne se trouve guère porté à risquer ses fonds dans les spéculations de l'industrie, où ils lui donneraient des bénéfices trop modiques. De là l'éloignement des hommes d'argent pour l'industrie agricole ou manufacturière; de là conséquemment l'impossibilité de monter sur une vaste échelle de ces établissements industriels où la division du travail est à la fois une garantie de bon marché, de célérité et de bonne fabrication.

Enfin nous mentionnerons encore, et peut-être comme la cause la plus importante, le régime économique établi en France. Basé sur la prohibition ou sur une fiscalité exagérée, le régime dit protecteur n'a rien protégé du tout, sinon quelques intérêts qui depuis longtemps auraient pu marcher seuls. Qu'est-il résulté de ce système inintelligent? Diminution dans la consommation; nécessité pour plusieurs fabriques d'acheter certains produits de mauvaise qualité à des prix élevés, quand on pourrait en avoir de bons à meilleur marché; impossibilité de créer par des mélanges des combinaisons nouvelles, et par conséquent de jeter des produits nouveaux sur les marchés étrangers. L'agriculture et l'industrie, qui devraient être deux utiles auxiliaires et se prêter un mutuel appui, sont devenues deux ennemies du moment qu'on a cru que l'une ne pouvait être favorisée qu'au détriment de l'autre.

En troisième ligne, au nombre des pays industriels, il nous faut ranger l'Allemagne. Si nous ne consultions que ses progrès, nous aurions peut-être dû lui donner la première place, car aucun pays en Europe n'a plus marché depuis 25 ans. En Allemagne, l'industrie repose sur deux bases fort avantageuses, une agriculture très avancée et une bonne division de la propriété. Si elle n'a pas assez de charbon, et en général assez de combustible, elle y supplée par de nombreuses chutes d'eau, qui, dans beaucoup de localités, remplacent les machines à vapeur. Depuis surtout que l'association des douanes allemandes (*voy.* DOUANES) a réuni sous une législation uniforme la plus grande partie de ces pays autrefois morcelés, elle fait sur certains objets, notamment sur la bonneterie et la quincaillerie ordinaire, concurrence aux marchandises anglaises. Cette association a commencé pour elle une nouvelle ère, celle de l'émancipation industrielle; l'argent n'y manque pas, seulement les capitaux n'ont pas encore toute la mobilité désirable. Les Anglais ont plus d'habileté dans la fabrication, plus de perfectionnement dans les méthodes; mais le bas prix des salaires donne sur certains points à l'Allemagne des éléments faciles de concurrence. Elle a maintenant tout ce qui peut activer l'industrie : des ateliers de construction de machines, des chemins de fer, des bateaux à vapeur. En somme, on peut dire qu'aucune branche d'industrie ne lui est étrangère. Les tissus de lin de la Saxe, les tissus de laine de la Prusse sont justement renommés;

la fabrication des cuirs et celle des verres et cristaux sont considérables : la Bohême à elle seule produit des derniers pour 2 millions de florins (5 millions de fr.). On travaille en Allemagne le bois et les métaux en assez grande quantité, non-seulement pour satisfaire aux besoins du pays, mais encore pour fournir à une exportation importante. Pour les tissus de soie et de coton, l'Allemagne dépend encore, il est vrai, de l'étranger; cependant la Saxe, plusieurs parties de la Prusse et l'Autriche ont, depuis quelque temps, fait, dans cette fabrication, des progrès extraordinaires, bien que leurs produits soient moins élégants que ceux de la France et plus chers que ceux des Anglais. Quelques articles de coton, cependant, comme par exemple les objets brodés ou tricotés, de même que les grosses soieries unies, commencent à se répandre avec avantage sur les marchés du continent. Les blondes et dentelles de l'Erzgebirge ont une réputation justement méritée, et les provinces rhénanes sont depuis longtemps un grand foyer de richesses et d'industrie. Les rubans d'Elberfeld et de Barmen, leurs tissus, les velours de Crefeld (*v.* ces noms) se répandent, même à présent, avec avantage sur les marchés d'Europe; les toiles de la Westphalie trouvent partout à se bien placer, et ce mouvement est devenu bien plus actif depuis l'association douanière dont nous avons parlé*. L'Autriche et la Bohême, bien que soumises à une législation exceptionnelle et même prohibitive, mais dont la contrebande se charge, moyennant une prime modérée, d'annuler les effets, sont aussi en voie de progrès. A Vienne, les émaux, les aciers, l'ivoire sont parfaitement travaillés; les soieries, la carrosserie, les tissus de laine légers trouvent une exportation facile; des mines riches et nombreuses donnent à l'industrie métallurgique une puissante impulsion. Les faux, les limes et les aciers de la Styrie sont renommés dans toute l'Europe. Mais, de toute l'Allemagne, la Prusse et la Saxe sont les deux pays les plus avancés. Le midi, qui était assez en arrière, n'a commencé à recevoir un peu de vie industrielle que depuis l'association douanière. La fabrication des draps commence à se développer dans le Würtemberg. Aux confins de l'Allemagne, Hambourg, place de commerce importante, est surtout livré à ses spéculations; cependant cette ville contient aussi des raffineries considérables. L'industrie de l'Allemagne est à la veille de se développer sur une grande échelle, et même, un jour qui n'est pas éloigné, peut-être, elle pourra devenir menaçante pour les pays qui ne voudront pas adopter une politique commerciale plus libérale et plus rationnelle.

(*) L'auteur de cet article, conjointement avec M. Bères, en a fait connaître l'organisation et les résultats dans un ouvrage fort instructif intitulé : *L'association des Douanes allemandes; son passé, son avenir*, Paris, 1841, in-8°, avec cartes. S.

Après les états que nous venons de nommer, il faut citer la Belgique, pays d'autant plus digne de toute notre attention, qu'avec un territoire borné et une population limitée, elle participe à la fois de l'aptitude industrielle de l'Angleterre, de la France et de l'Allemagne. Son agriculture est aussi avancée que celle d'aucun pays de l'Europe. Pour la perfection de la main-d'œuvre, l'apprêt, le poli, l'apparence, elle égale la France; pour la partie mécanique, l'art de construire et d'employer les machines, elle est presqu'au niveau de l'Angleterre. Les branches principales de son industrie sont les métaux, surtout la fabrication des armes et celle des machines, celle des tulles, des cotons, des toiles, des draps légers et des cuirs. Liége, Courtrai, Gand, Verviers sont ses plus grands centres d'industrie et de fabrication. Des mines abondantes de charbon de terre, un admirable système de canaux et de chemins de fer y versent partout le combustible à bon marché. Les capitaux y sont abondants, pas trop chers. Depuis sa séparation d'avec la Hollande, la Belgique ne doit plus penser qu'à accroître, à étendre ses débouchés. Quant au royaume des Pays-Bas, adonné surtout au commerce, il n'a guère conservé que la fabrication des toiles et des draps.

La Suisse montre aussi une grande activité; l'industrie y a un caractère tout particulier. La Suisse est du petit nombre de pays qui, non-seulement sans le secours des prohibitions, mais encore sans celui des droits et des douanes, ont su se créer

une industrie florissante; excepté un léger droit qu'on acquitte sur certains objets, droit destiné à subvenir aux besoins de la caisse militaire fédérale, tout entre en franchise. Ensuite l'industrie y est plutôt exercée par les métiers que par les manufactures; elle est en quelque sorte un auxiliaire de l'agriculture. Chaque chef de famille y est à la fois laboureur et fabricant : c'est ce qui rend, dans ce pays, les crises commerciales si rares et si difficiles. L'horlogerie de Genève, les dentelles et tulles de Rheineck, les foulards de Saint-Gall, les soieries et les cotons de Zurich, les rubans de Bâle sont, en produits fabriqués, ses principaux articles d'exportation.

Quant aux pays du Nord de l'Europe, ils donnent surtout des produits bruts. La Suède possède des trésors en bois et en fer, mais elle sait peu les travailler. Sa production moyenne annuelle, qui n'était, avant 1695, que de 223,147 skeppund, ou 33,467 tonneaux de 1,000 kilogr., était, en 1831, de 463,501 skeppund ou 69,526 tonneaux. Du fer, un peu d'argent, du cuivre, du cobalt, du soufre constituent ses principales richesses minérales. Une mine de houille, la seule du royaume, celle de Hoganès, a donné, en 1831, 23,198 tonneaux. On y a fait dernièrement quelques efforts pour perfectionner la fabrication des métaux. On a réuni aux charbonnages des fabriques de potasse, de salpêtre, de résine; mais, à tout prendre, on ne peut guère mentionner, en fait de métiers industriels, que la fabrication des draps communs.

Le Danemark est, à l'exception toutefois de la production métallurgique, à peu près dans une position analogue. L'auteur de cet article a vu à Copenhague, en l'automne de 1834, une exposition des produits de l'industrie : sauf quelques instruments de musique et quelques objets de sellerie assez bien confectionnés, tout le reste semblait véritablement indiquer que, sous le rapport industriel, le pays était encore dans l'enfance.

La Russie enfin a des richesses naturelles immenses. Sur son vaste territoire, le chanvre, le lin, les blés, les laines, les métaux, la poix, la résine, la potasse sont en abondance. De son côté, l'industrie y développe ses forces, et les gouvernements du centre, celui de Saint-Pétersbourg et d'autres, offrent déjà des fabriques et des manufactures très importantes. Toutefois on ne peut pas dire que la Russie ait acquis jusqu'à ce moment ce qu'on peut appeler une industrie nationale, bien que le gouvernement ait fondé lui-même ou encouragé par ses subventions la création de grands et nombreux établissements (par exemple la manufacture d'Alexandrofsk, gouvernement de Saint-Pétersbourg), qui, à proprement parler, ne sont que de grands modèles.

Enfin il nous faut dire un mot de l'industrie dans les États-Unis de l'Amérique du Nord*. Elle est encore trop morcelée, trop isolée, pour qu'on puisse s'en faire une idée exacte et générale. Elle se rapproche un peu de l'industrie anglaise, en ce qu'elle cherche de préférence à imiter des modèles anglais. A l'exception des machines, elle n'exporte aucun produit fabriqué, mais seulement des produits bruts qui y sont en grande abondance, surtout le coton et le tabac. Toutefois nous devons dire qu'aucun pays n'est mieux placé pour voir prochainement se développer dans son sein une industrie colossale. La plupart des produits bruts y sont abondants, et le pays jouit d'un système de viabilité tout-à-fait perfectionné. Les moyens de transport ordinaire y sont les bateaux à vapeur et les chemins de fer. Des fleuves gigantesques, semblables à des mers, traversent le pays comme des artères bienfaisantes, et portent partout l'abondance. Encore ne parlons-nous pas de ces admirables canaux auxquels nous n'avons rien à comparer en Europe. Sur ce vaste territoire, des espaces immenses restent encore à défricher, et la population y est à l'aise, bien que partout en progression constante.

Ainsi tous les peuples s'élancent à l'envie dans cette voie nouvelle; nous les verrons peut-être encore plus d'une fois prendre les armes soit pour s'ouvrir, soit pour conserver des marchés; cela est surtout à craindre pour les pays purement industriels et commerçants, comme l'Angleterre. Cependant l'industrie ne peut fleurir qu'à l'ombre de la paix. Chaque

(*) *Voy.* États-Unis, T. X, p. 145.

peuple doit comprendre, d'ailleurs, que l'industrie n'est pas la seule source de richesse; qu'elle ne doit pas l'empêcher de cultiver son sol, et d'en exploiter tous les produits. Puissent enfin l'éducation industrielle devenir un garant de moralité, l'activité des peuples se montrer dans la création de bonnes voies de communication, les relations amicales s'affermir partout et s'étendre, la liberté des échanges (*voy.*) amener une ère nouvelle, où le progrès profite à tous et se fasse sentir dans toutes les conditions de la vie. L. N.

INDUSTRIE (ÉCOLES D'), *voy.* ÉCOLES (T. IX, p. 93) et DIMANCHE.

INDUSTRIEL (SYSTÈME), *voy.* ÉCONOMIE POLITIQUE, T. IX, p. 116 et 120.

INERTIE, propriété de la matière par laquelle un corps ne peut rien changer au mouvement qu'il possède actuellement, ni passer d'une position à une autre dans l'espace, sans une cause extérieure. On ne conçoit pas, en effet, qu'un corps purement matériel puisse altérer de lui-même le mouvement qu'il aurait reçu par une force (*voy.*) quelconque, ni passer de l'état de repos à celui de mouvement. Un corps mu ou stationnaire reste donc dans cet état, à moins qu'une force étrangère ne surmonte celle de l'inertie. C'est ce qui arrive toutes les fois qu'un corps mis en mouvement semble diminuer graduellement de vitesse et enfin s'arrêter de lui-même. Ce changement dans l'état du corps résulte de l'action incessante de deux résistances qui s'opposent au mouvement : l'une est la résistance du milieu où se meut le corps, tel que l'air ou l'eau; l'autre est celle du frottement (*voy.*). Tout corps porte ou pose sur un autre corps; en d'autres termes, tout corps qui se meut frotte un autre corps, et celui-ci oppose une certaine résistance. Ce qui prouve la double résistance dont nous parlons, c'est que si le milieu est moins dense, et par conséquent moins résistant (tel est, par exemple, l'air relativement à l'eau), ou si le plan sur lequel se meut une bille est plus poli qu'un autre (telle est une table de marbre relativement au tapis du billard), le mouvement imprimé se conserve bien plus longtemps.

L'inertie, à l'état de repos, est offerte par une observation constante; jamais on n'a vu un corps en repos se mettre de lui-même en mouvement. On comprend que l'état de repos dont il est question ici n'est qu'un repos relatif, car il n'y a pas une seule particule en repos dans tout l'univers. Un exemple remarquable de l'inertie dans l'état de mouvement se présente dans le cours des planètes. La vitesse de la lune autour de la terre, celle de la terre autour du soleil, ne paraissent pas avoir diminué depuis l'origine des observations astronomiques. Mais si les planètes restent animées des mêmes vitesses qui leur ont été imprimées, c'est qu'elles se meuvent dans le vide ou du moins dans un milieu de résistance inappréciable, car c'est dans cette hypothèse seulement que le mouvement peut être inaltérable et persister éternellement. *V.* MOUVEMENT. V. S.

INÈS DE CASTRO, fille naturelle de Pierre Fernand de Castro, noble Castillan, dont la maison tenait, par d'antiques alliances, aux maisons royales d'Espagne et de Portugal, était auprès de Constance, épouse de Don Pèdre, fils d'Alphonse IV de Portugal, moins comme demoiselle d'honneur qu'en qualité de parente. A la beauté noble et gracieuse qui l'avait fait surnommer *port de héron*, elle joignait tout le charme de l'esprit le plus séduisant, et Don Pèdre ne tarda pas à en être captivé. Constance, qui surprit le secret de cette passion naissante, imagina, pour élever un obstacle entre son époux et Inès, de la choisir pour commère de Don Pèdre, à la naissance de son premier enfant*. Ce lien spirituel ne fit, au contraire, qu'ajouter quelque chose de plus intime à la tendresse des deux amants; et lorsque Constance mourut (1345), leur liaison devint plus étroite, sans cesser d'être mystérieuse; plus tard, elle fut secrètement consacrée par Don Gil, prieur da Guarda, que le pape avait, dit-on, autorisé à la bénir, vers 1354. Ce mariage ne tarda pas à être révélé à Alphonse, chez qui la sévérité du roi laissait peu de place à la tendresse du père. Les grands lui firent craindre que la puissante famille d'Inès ne parvînt à mettre ses fils sur le trône, et lui persuadèrent

(*) Ruy de Pina, *Chronica de el rey de Alfonso o quarto*, etc. Lisbonne, 1653. Ruy de Pina est un chroniqueur de la fin du XVe siècle.

de s'en défaire par le meurtre. Ce prince impitoyable, accompagné de gens armés, se rendit à Coïmbre, où demeurait Inès, dans le palais de Sainte-Claire (1355). Les uns disent qu'Inès fut assassinée sous ses yeux, en vain défendue par les larmes de ses beaux enfants dont elle était entourée; d'autres rapportent qu'Alphonse, touché de ce spectacle, s'éloigna en pardonnant, mais qu'Inès tomba sous le fer des conseillers d'Alphonse, qui la tuèrent *comme des bouchers*, et dont lui-même sembla accepter le crime, car il ne le punit pas. L'époux d'Inès prit les armes et osa demander compte à son père et à son roi du sang si lâchement versé. Dans ce temps, une sœur d'Inès, Jeanne de Castro, séduite par un autre Don Pèdre, ce roi d'Espagne surnommé le Cruel, était devenue son épouse. Leur frère Fernand était dans la confiance intime de Don Pèdre-le-Cruel. La *Chronique rimée de Du Guesclin,* récemment imprimée d'après un manuscrit de la Bibliothèque royale, donne sur ceci de curieux détails. Fernand de Castro et Don Alvarez Pirez de Castro, frères d'Inès, se joignirent à son époux pour ravager les domaines des grands seigneurs qui avaient commis le crime. Mais c'était leur vie qu'il fallait à Don Pèdre, et quand il monta sur le trône, en 1357, il fit périr, dans d'effroyables tortures, Pero Coelho et Alvaro Gonçalez, qui s'étaient réfugiés dans les états de Don Pèdre-le-Cruel, et que celui-ci lui livra.

L'amour passionné de l'époux d'Inès ne se contenta pas de cette réparation sanglante : au supplice des meurtriers succéda le triomphe de la victime. Les restes d'Inès furent exhumés, et le cadavre, revêtu des ornements royaux, ceint du diadème de Portugal, reçut les hommages de la cour et des États assemblés. Ensuite, Don Pèdre fit transporter Inès de Coïmbre à Alcobaça, l'espace de 17 lieues, environnée d'un cortége royal et funèbre. Toute cette pompe étrange, mêlée de deuil et d'amour, était, de la part de Don Pèdre, une satisfaction donnée, moins encore à la colère qu'à la tendresse : la fin tragique d'Inès n'avait fait qu'exalter sa passion, et il ne cessa de pleurer cette épouse chérie que lorsque la mort l'eut couché près d'elle dans la pierre du mausolée qu'il lui avait fait élever au couvent d'Alcobaça.

L'histoire d'Inès a été conservée par le chroniqueur Fernand Lopès, surnommé le Froissard portugais, qui écrivait vers 1434, et dont l'ouvrage, longtemps oublié, a été reproduit dans le recueil intitulé : *Collecçao de livros ineditos de historia portugheza*, etc., Lisbonne, 1790. Fernand Lopès n'a point parlé du couronnement du cadavre : c'est un fait raconté, d'après la tradition et les romances, par Duarte Nunez de Liao, écrivain de la fin du XVI[e] siècle, qui a copié et arrangé la chronique de Fernand Lopès. M. Ferdinand Denis a donné, dans ses *Chroniques chevaleresques de l'Espagne et du Portugal* (1839), un extrait de ces documents. « Ce serait presque l'œuvre d'un laborieux bibliographe, dit-il, que de rappeler, même sommairement, tout ce qui a été écrit sur Inès de Castro. Poëmes, romans, nouvelles, drames, tragédies, et jusqu'aux *coplas* de la romance populaire, toutes les formes littéraires et poétiques se sont épuisées sur cette grande catastrophe. » Aussi Inès de Castro doit-elle sa renommée à la poésie bien plus qu'à l'histoire; sa vie offre un roman fort stérile en considérations politiques, mais fécond en émotions tendres et douloureuses. Parmi les poëtes portugais qui ont traité ce sujet national, nous nommerons seulement l'un des plus anciens et des plus illustres, Antoine Ferreira (*voy.*), auteur d'une tragédie qui passe pour un des chefs-d'œuvre de la littérature portugaise, et que sa date place, avec la *Sofonisba* du Trissin, parmi les premiers monuments du théâtre moderne. Le chantre des *Lusiades* doit à cette tragique histoire ses vers les plus touchants. Notre propre théâtre lui doit aussi l'*Inès de Castro* de Lamotte, tragédie dont l'immense succès atteste le bonheur du sujet, beaucoup plus que le talent du poëte. On a joué, de nos jours, mais avec un succès moins brillant, une autre tragédie sur le même sujet, *Pierre de Portugal*, par M. Lucien Arnault. * M. A.

(*) L'exhumation d'Inès de Castro est aussi le sujet d'un tableau estimé de M. le comte de Forbin. *Voy.* son article. S.

IN EXTENSO, expression latine qu'on emploie aussi en français et dans les autres langues modernes, pour dire *dans toute son étendue*. Donner communication d'une pièce *in extenso*, c'est la faire connaître dans toute sa teneur, sans l'abréger ni la résumer. X.

INFAILLIBILITÉ, qualité de celui qui ne peut jamais *faillir*, c'est-à-dire se tromper ou errer; mot qui résume admirablement toutes les audacieuses prétentions de l'orgueil humain. Car ce n'est pas pour exprimer l'une des perfections de l'Être-Suprême qu'il a été inventé : on ne dit pas l'infaillibilité de Dieu, parce qu'il n'est jamais venu dans la pensée de personne que celui qui voit tout, qui sait tout, pût être sujet à l'erreur. Mais l'homme, tout fier des moindres conquêtes de son intelligence, est facilement enclin à oublier la fragilité de sa nature; d'une autre part, le doute l'irrite ou l'accable, et sa faiblesse cherche un appui dans ce fantôme d'autorité infaillible. En religion surtout, ce principe offrait des avantages trop séduisants pour être négligé : lui seul pouvait forcer tous les esprits à l'unité de croyance et de culte. Aussi a-t-il été la base sur laquelle s'est élevée toute l'organisation catholique du christianisme. L'infaillibilité du pape ou des conciles était absolument nécessaire pour étouffer dans leurs germes toutes les velléités d'indépendance qui pouvaient menacer d'apporter la division dans l'Église. C'était la clef de voûte de l'édifice, et elle fut si solidement placée, qu'il a fallu bien des siècles pour l'ébranler.

Cependant, une fois l'opinion admise que l'infaillibilité pouvait résider dans un homme ou dans une assemblée, la conséquence la plus immédiate qui se présentait naturellement était que cette infaillibilité pouvait également résider dans un autre homme ou dans une autre assemblée. Et de là il n'y avait qu'un pas à faire pour arriver à lui opposer l'infaillibilité individuelle. D'ailleurs, au milieu même de ces siècles d'ignorance où la foi aveugle n'était qu'une espèce d'obéissance passive, l'Église ne parvint jamais à décider d'une manière bien satisfaisante si son infaillibilité appartenait aux conciles ou bien à la seule personne du pape. Il en résulta des conflits qui n'agitèrent longtemps que les classes éclairées, alors peu nombreuses; mais, lorsque la renaissance des lettres et la découverte de l'imprimerie eurent davantage répandu les lumières, ils devinrent le sujet de la discussion générale, et enfantèrent bientôt les doctrines de la réforme.

Plus d'un réformateur, sans doute, voulut d'abord substituer sa propre infaillibilité à celle de l'Église qu'il combattait; mais en définitive le véritable principe du protestantisme fut de ne reconnaître d'infaillibilité que dans la parole de Dieu (*voy.* Bible et Inspiration). Telle avait été probablement aussi la pensée primitive de l'Église catholique. Mais avec l'organisation compliquée de sa hiérarchie, elle fit du clergé une puissance usurpatrice tendant sans cesse à substituer ses innombrables règlements temporels aux quelques articles de foi fondamentaux dont elle avait voulu l'établir gardien.

Ce principe d'autorité absolue a fortement contribué à la puissance et à la grandeur de la foi catholique. Considéré sous ce rapport, il a eu sans doute son utilité, et il est encore aujourd'hui l'ancre de salut auquel se rattachent les partisans de l'unité en matière de religion. Mais la doctrine du libre examen le rejette comme un obstacle au progrès, comme tout-à-fait incompatible avec la liberté de l'homme. Or, sans celle-ci, comment admettre la responsabilité sur laquelle repose tout l'ordre moral et religieux? J. Ch.

INFAMIE, INFAMANT. On entend par le premier de ces mots (*infamia*, de *fama*, réputation, avec l'*in* privatif) une flétrissure imprimée à l'honneur d'une personne, soit par la loi, soit par l'opinion publique. On nomme *infamant* ce qui entraîne *infamie*. En France, les peines criminelles sont ou afflictives et infamantes, ou seulement infamantes. Les peines afflictives et infamantes sont énumérées dans l'article 7 du Code pénal, de la manière suivante : 1° la mort; 2° les travaux forcés à perpétuité; 3° la déportation; 4° les travaux forcés à temps; 5° la détention; 6° la réclusion. Cet ordre indique leur gravité relative. Les peines

seulement infamantes sont : 1° le bannissement; 2° la dégradation civique. L'effet infamant des peines afflictives et des peines infamantes consiste dans la perte de l'honneur politique et civil, et dans celle du plein exercice des droits civiques et des droits civils et de famille. L'infamie, comme les autres peines, est personnelle, et n'atteint point la famille du condamné (loi du 21 janvier 1790). *Voy.* PEINES. E. R.

INFANT, INFANTE (du latin *infans*, enfant), titre d'honneur que l'on donne encore en Espagne et en Portugal aux princes puînés de la maison royale, l'héritier présomptif de la couronne portant un titre spécial : en Espagne, celui de *prince des Asturies* (*voy.*); dans le Portugal, c'était celui de *prince du Brésil*. Il serait bien difficile d'assigner l'époque à laquelle le titre d'infant s'introduisit en Espagne; il paraît cependant certain qu'il y était déjà usité au XIe siècle de notre ère. C'est suivant le même ordre d'idées qu'un fils de noble s'appelle, en allemand, *ein Junker*, jusqu'au moment de son mariage. L. L-T.

INFANTADO (duc DE L'), grand d'Espagne de 1re classe et d'une illustre famille, en faveur de laquelle le duché fut érigé en 1475, et affecté à une seigneurie de la Castille qui prit le nom de l'Infantado, parce qu'elle avait été jadis un apanage des infants d'Espagne. Le dernier titulaire naquit en 1773, et fut élevé en France sous les yeux de sa mère, qui était une princesse de Salm-Salm. Dans la guerre de 1793, il leva en Catalogne un régiment à ses frais, et son aversion pour le favori du roi Charles IV (*voy.* GODOÏ) lui valut l'intimité du prince des Asturies (*voy.* FERDINAND VII); mais, en 1806, Godoï obtint contre lui un ordre d'exil, ce qui le lia encore d'une manière plus étroite avec le prince. Ferdinand le designa, en 1807, pour le poste de capitaine général de la Nouvelle-Castille, en cas de mort du roi son père. Impliqué dans le procès de l'Escurial, le procureur général du roi demanda la peine de mort contre le duc de l'Infantado et contre Escoïquiz (*voy.*); mais les sentiments connus du peuple et l'intervention de l'ambassadeur de France, Beauharnais, empêchèrent que cette sentence ne fût en effet prononcée. En 1808, le duc de l'Infantado accompagna Ferdinand VII à Bayonne, signa, le 7 juillet 1808, la constitution que Napoléon avait préparée pour l'Espagne, et entra comme colonel dans les gardes du roi Joseph. Mais il se démit bientôt de ses places, et appela la nation aux armes contre la France. Napoléon le proscrivit comme traître, le 12 novembre 1808. En 1809, placé à la tête d'un corps d'armée espagnol, il fut battu deux fois par le général Sébastiani, et ayant, malgré sa bravoure, perdu son commandement avec la confiance de la junte supérieure, il se retira à Séville. En 1811, les cortès le nommèrent président du conseil d'Espagne et des Indes et le chargèrent d'une mission extraordinaire auprès du prince régent d'Angleterre. En juin 1812, il revint à Cadix, et en 1813, après le départ des Français, il se rendit à Madrid; mais la junte lui intima l'ordre de quitter la capitale, comme un des chefs du parti des *serviles*. Alors Ferdinand VII l'appela auprès de lui, le nomma président du conseil de Castille et le traita avec une faveur toute particulière. Après le rétablissement de la constitution, en 1820, le duc de l'Infantado résigna ses fonctions et se retira dans sa terre, près de Madrid, d'où il fut exile à Majorque. En 1823, il fut appelé à la présidence de la régence instituée à Madrid par les Français pendant la guerre; et au mois d'août, conjointement avec son collègue, le prélat Victor Saez, il remit, à Puerto-Santa-Maria, le gouvernement au roi, qui le nomma membre du conseil d'état. Le duc conçut alors le plan de l'organisation des régiments des gardes, et il employa son crédit à trouver la somme de 100,000 florins dont Ferdinand VII avait besoin pour faire, en 1824, le voyage d'Aranjuez. L'année suivante, il remplaça M. Zéa ou Cean-Bermudez à la tête du ministère. Il transforma la junte délibérative de son prédécesseur en un conseil d'état; mais ayant à lutter contre les intrigues incessantes du parti apostolique, il ne put réaliser ses projets de réforme, et se vit obligé, en 1826, de rentrer dans la vie privée, après avoir fait à son pays l'abandon

de tous ses traitements. Il vécut depuis à Madrid en simple particulier, mais toujours sévèrement surveillé; on ne lui permit même pas, en 1830, de partir pour l'Italie. Cependant, après la mort de Ferdinand VII, il a quitté l'Espagne, et s'est rendu en France. Depuis ce moment, il n'a plus été parlé de lui. *C. L.*

INFANTERIE. L'étymologie de ce mot est incertaine : peut-être faut-il le rattacher au mot allemand *Fahne*, drapeau, ou à l'italien *fante*, valet, en sorte qu'il aurait signifié primitivement *valetaille*. De *fante*, qu'on retrouve dans l'allemand *Fant*, serait venu le mot français *fantassin*, que d'autres dérivent du celtique *fan*, marche, *fantair* ou *fantais*, marcheur.

Quoi qu'il en soit, on donne généralement, dans les armées modernes, le nom d'*infanterie* à la totalité des troupes destinées, dans toutes les circonstances de leur service, à combattre à pied. Les dragons, qui mettent quelquefois pied à terre pour entrer en ligne comme infanterie, ont toujours été considérés comme troupes à cheval.

L'infanterie, comme tout ce qui tient aux institutions humaines, a eu ses vicissitudes et ses phases diverses.

Les Grecs donnèrent les premiers l'exemple de l'organisation d'une troupe à pied triomphant par son instruction et sa tactique, non seulement d'une multitude armée et brave, mais encore des attaques de la cavalerie. L'infanterie grecque comprenait les *psilites* qui, armés à la légère et ne faisant usage que du javelot, de l'arc et de la fronde, étaient chargés d'engager le combat et de poursuivre les fuyards; les *oplites* ou troupes pesamment armées, qui soutenaient le combat, véritable corps de bataille des armées et partie principale de la phalange (*voy.*): ceux-ci étaient armés de longues piques ou sarisses et de l'épée, et ils portaient, pour se garantir des coups de l'adversaire, le casque, la cuirasse, le bouclier ovale et des bottines garnies de fer; les *peltastes*, sorte d'infanterie mixte, moins lourde que les oplites, et qui tirait son nom d'un petit bouclier rond nommé *pelta* : ils marchaient en seconde ligne, après les oplites; ils devaient, pendant le combat, se porter sur les ailes de l'ennemi et manœuvrer pour le tourner; ils ne portaient point de cuirasse; leur pique était moins longue que celle des oplites.

La phalange grecque, dont le choc était si redoutable et la résistance presque invincible, formait un tout compacte qui se fractionnait très difficilement, ne se mouvait que lentement et ne pouvait agir qu'en plaine.

Les Romains donnèrent à leur infanterie une plus grande mobilité; elle se prêtait mieux aux mouvements de la tactique et surmontait facilement les obstacles du terrain. C'est avec leur infanterie que les Romains conquirent le monde connu.

La phalange grecque présentait un front plein et hérissé de piques; l'infanterie de la légion romaine, au contraire, était rangée sur trois lignes espacées entre elles, et dans chaque ligne il y avait autant de vides que de pleins, et le plein d'une ligne couvrait le vide de celle qui précédait. Par cette disposition, si, dans un engagement, la première ligne était refoulée, elle passait dans les intervalles de la deuxième, et se ralliait derrière celle-ci; s'il fallait présenter à l'ennemi un front continu, les dernières lignes se portaient en avant et remplissaient les intervalles de la première. Les Romains mettaient en première ligne les *hastaires* par manipules ou carrés de 100 à 120 hommes, en seconde ligne les *princes* rangés comme les hastaires, et en troisième ligne ou en réserve, les *tertiaires* par manipules de 60 hommes seulement. Ces trois classes de soldats formaient donc l'infanterie de ligne ou de bataille des Romains; tous portaient pour armes défensives le casque, la cuirasse, le bouclier, et une bottine pour couvrir la jambe qu'ils mettaient en avant dans le combat; et pour armes offensives, le *pilum* ou javelot et l'épée courte. Les hastaires avaient ordinairement deux javelots. Le *pilum* des tertiaires, plus long que celui des hastaires, ressemblait à une demi-pique.

Les *vélites* composaient l'infanterie légère des Romains : ils n'avaient point de place fixe dans la légion, ils se répartissaient sur le front et les flancs de la ligne, et, avec leurs armes de jet, escarmouchaient à l'instar de nos tirailleurs.

Tite-Live, livre VI, nous a laissé une description exacte de la manière de combattre de l'infanterie romaine, et l'on sait que la légion était dans une position critique quand *l'affaire en était aux tertiaires*, expression devenue proverbiale.

Marius changea l'organisation de la légion (*voy.*) : aux manipules isolés il substitua les cohortes, formées chacune de trois manipules, une de chaque ordre ; il plaça en première ligne dix cohortes espacées entre elles, et dix cohortes en seconde ligne ; il supprima la troisième ligne. Nous ne rappellerons pas ici tous les changements que l'on fit subir à la légion, mais nous ferons remarquer, avec Montesquieu, que l'infanterie des légions levées en Europe valait mieux que celle des légions venant de l'Asie.

Les nations barbares qui envahirent l'empire romain n'avaient nulle notion de tactique ni d'organisation régulière; elles vainquirent par l'emploi des masses composées presque entièrement de combattants à pied ; la force de leur armée résidait dans l'infanterie : *omne robur in pedite*, dit Tacite, en parlant des peuples de la Germanie.

L'invasion des Barbares et l'établissement du système féodal fit perdre à l'infanterie son importance : la chevalerie et la gendarmerie bardées de fer devinrent la force principale des armées ; l'infanterie composée de serfs et de manants (de là peut-être son nom, suivant l'étymologie indiquée en tête de cet article) ne joua plus qu'un rôle secondaire dans les batailles et on ne lui donnait que les noms les plus avilissants. Brantôme traite les gens de pied de *marauds*, *bellistres*, *mal armez*, *mal complescionnez*, *fainéants*, *pilleurs et mangeurs de peuples* : c'est qu'à cette époque l'infanterie se composait de bandes appelées *cotereaux* (*voy.*), *tard-venus*, *bandits*, *soudoyers*, *malandrins*, *routiers*, *brabançons*, *aventuriers*, *chaperons*, etc., tous gens déterminés, se battant bien, mais qui, en temps de paix, étaient pour le pays un véritable fléau. Du Guesclin rendit un service signalé à la France en rassemblant ces bandes et en les conduisant en Espagne contre Pierre-le-Cruel. *Voy.* COMPAGNIES (*grandes*).

Charles VII entreprit le premier de mettre un peu d'ordre parmi ses troupes à pied; il institua et prit à sa solde les compagnies d'archers (*voy.* ce mot et surtout FRANC-ARCHER), premier noyau régulier de l'infanterie française. Louis XI organisa les archers en bandes; François Ier, à l'instar des Romains, forma des légions, nommées régiments sous Charles IX. Mais déjà l'infanterie suisse était remarquable par sa formation en gros bataillons fraisés de piques et résistant aux attaques de la cavalerie, et les lansquenets allemands (*Landsknechte*, valets des terres, ou peut-être *Lanzenknechte*, valets armés de lances), organisés par l'empereur Maximilien, passaient pour une bonne infanterie.

L'abolition du système féodal, la création des armées permanentes et l'adoption des armes à feu contribuèrent à donner une nouvelle physionomie aux forces militaires modernes; l'infanterie, organisée en régiments de ligne et en bataillons de chasseurs ou d'infanterie légère, redevint l'âme des armées. Henri IV, Louis XIV, les grands capitaines de son siècle et Frédéric II montrèrent tout le parti que l'on pouvait tirer de cette infanterie si méprisée dans le moyen-âge. Les guerres de la révolution et de l'empire vinrent jeter un nouvel éclat sur l'infanterie, et l'on peut dire d'elle maintenant qu'elle est véritablement la première de toutes les armes, la base et la force réelle des armées. *Voy.* ce mot et BATAILLE.

L'infanterie, dans sa formation actuelle, a pour unité de force ou de bataille le *bataillon* (*voy.*), composé en France de huit compagnies. La *compagnie* se fractionne en deux sections, la *section* en deux pelotons, le *peloton* en deux *escouades*. Le bataillon par ses sous-divisions acquiert une flexibilité et une mobilité qui permettent de le manier en toutes circonstances avec la plus grande facilité : rien de plus aisé que de passer en quelques instants de l'ordre en bataille à l'ordre en colonne, et *vice versâ*; de former le carré; de faire face dans toutes les directions, aussi bien deployé qu'en colonne ou serré en masse ; en un mot, en tactique, un bataillon n'est qu'une unité, qu'un individu (si l'on peut s'exprimer ainsi).

La réunion de deux à quatre batail-

lons sous un même chef forme le *régiment;* la *brigade* se compose de deux régiments; la *division* de deux brigades; le *corps d'armée* de plusieurs divisions; et, par cette formation, une masse de 20 à 30,000 hommes d'infanterie obéit à l'impulsion d'un seul chef avec la même précision qu'un bataillon, parce que les bataillons sont à la division et au corps d'armée ce que les compagnies ou les pelotons sont au bataillon.

L'infanterie a quatre modes principaux d'action : 1° *en bataille* et rangée sur trois rangs de profondeur pour donner à son feu le plus grand développement; 2° *en colonne*, pour faire route, manœuvrer, attaquer, résister; 3° *en carré*, pour combattre la cavalerie; 4° *en tirailleurs*, pour commencer l'action, pour harceler l'ennemi et n'offrir que peu de prise à ses coups. *Voy.* ces mots.

Depuis la reconstitution des armées, on a prétendu avoir, à l'instar des anciens, une infanterie *de ligne* ou de bataille et une infanterie *légère* ou d'escarmouche; mais cette distinction introduite dans toutes les armées modernes est plus nominale que réelle : des différences dans la coupe et la couleur de l'uniforme ne donnent point, quand l'armement est le même, une constitution et une manière d'être différentes; cela est tellement vrai, qu'en campagne le service des deux infanteries est identiquement le même.

L'on fait dans ce moment, en France, par la création de bataillons de chasseurs armés de carabines à percussion et exercés au tir, de nouveaux essais pour tâcher d'avoir réellement une infanterie légère.

Quelques mots sur l'armement en général de l'infanterie des temps modernes. Les archers de Charles VII portaient la *salade*, espèce de casque sans crête, la *jacque* composée de 20 à 30 vieilles toiles fortement battues et renfermées entre deux cuirs de cerf; ils étaient armés de l'épée, de l'arbalète ou de l'arc. Les bandes de Louis XI étaient composées de piquiers et d'arquebusiers; dans les légions de François Ier, il y avait un quart d'arquebusiers, un quart d'arbalétriers, et moitié de piquiers. La lourde arquebuse ne tarda pas à être remplacée par le mousquet plus portatif; et au commencement du règne de Louis XIV un bataillon se composait de mousquetaires et de piquiers dans le rapport de 2 à 1. Vers 1680, les compagnies de grenadiers (*voy.*) furent armées de fusils à silex et de baïonnettes à manches de bois que l'on enfonçait dans le canon du fusil lorsqu'on voulait aborder l'ennemi (*voy.* Fusil et Baïonnette). L'invention de la baïonnette à douille fit disparaître les piquiers des rangs de l'infanterie, ils s'y étaient maintenus jusqu'au commencement du XVIIIe siècle. Depuis cette époque, l'infanterie n'a plus eu pour armes défensives et offensives que le fusil à silex armé de sa baïonnette. Les compagnies d'élite seules ont continué à porter le sabre avec lequel elles montaient à l'assaut, avant que l'on connût la baïonnette; aujourd'hui le sabre ou briquet de l'infanterie ne peut plus être considéré comme une arme, c'est un instrument, un outil à couper le bois, ou, suivant l'expression si vraie du soldat, un *coupe-chou*.

L'on s'occupe partout actuellement de substituer au fusil à silex le fusil à percussion, arme plus parfaite et d'un tir plus assuré. Ce changement entraînera de graves conséquences; les batailles deviendront plus meurtrières en exigeant de nouvelles combinaisons de tactique pour parer à de plus grands dangers. C. A. H.

INFANTICIDE (du mot latin *infanticidium*, composé d'*infans*, enfant, et de *cædes*, meurtre) est le meurtre d'un enfant, et le même mot se dit aussi de l'auteur de ce crime. Cependant, dans le langage ordinaire, l'*infanticide* est le meurtre d'un enfant nouveau-né commis par le père ou la mère. Ce crime est d'autant plus atroce que la victime est une faible créature sans défense, immolée par ceux-là même qui lui doivent secours et protection suivant les lois de la nature, de la société et de la religion. Le cœur se soulève d'une juste indignation à l'idée qu'une mère, chez qui les premiers vagissements de l'enfant auquel elle voulut donner la vie doivent éveiller un sentiment de joie et de tendresse, puisse se résoudre à le faire périr de ses mains. Le plus souvent, c'est le désespoir d'une infortunée fille devenue mère à la suite d'une union à laquelle la loi civile n'avait

pas accordé sa sanction, et dont la faute peut trouver une excuse dans la faiblesse de son sexe et dans l'abandon où l'aura laissée son lâche séducteur ; c'est la honte de sa position, qui la rend un objet de mépris aux yeux de ceux dont elle est entourée; c'est l'état de misère dans lequel la surprennent les douleurs de l'enfantement, qui la poussent, dans l'égarement de sa raison, au crime qu'un long et déchirant remords accompagne bientôt : et c'est après une lutte affreuse entre le sentiment du déshonneur et celui de la tendresse maternelle, où ce dernier a succombé à l'ascendant de l'opinion, que la justice des hommes vient l'atteindre.

La mère qui a eu la force d'étouffer en elle les sentiments de la nature, tandis qu'elle n'avait pas eu celle de résister à la séduction, est bien criminelle sans doute ; mais la société, qui réclame sa mort à titre de réparation de celle qu'elle a donnée à son enfant, n'a-t-elle donc aucun reproche à se faire? Nous avons l'intime conviction que l'infanticide deviendrait non-seulement moins fréquent, mais encore qu'il cesserait de figurer dans les annales du crime, si la société ouvrait au repentir des asiles où celles qu'une union illégitime a rendues mères pussent aller cacher leur honte et faire pénitence de leur faiblesse, où elles seraient assurées d'obtenir les secours que leur état exige et les consolations que la religion ne refuse jamais, même aux plus grands coupables; si l'on multipliait les établissements destinés à recueillir les enfants trouvés, au lieu d'en restreindre le nombre*.

L'infanticide, quoiqu'il ne soit ainsi nommé qu'en parlant du meurtre d'un enfant qui vient de naître, a lieu aussi lorsqu'il n'existe encore que sous la forme d'embryon, et lorsque la mort lui est portée dans le champ de la génération. Il prend alors le nom d'*avortement*. *Voy.* ce mot.

Notre Code pénal qualifie *infanticide*, en termes généraux, *tout meurtre d'un enfant nouveau-né;* il punit de mort ceux qui s'en rendent coupables (art. 300 et 302). Une loi du 25 juin 1824, art. 5, avait réduit la peine à celle des travaux forcés à perpétuité, lorsque c'était la mère qui avait donné la mort à l'enfant. Cette loi a été abrogée par celle du 28 avril 1832 ; mais la faculté qui est accordée au jury d'apprécier les circonstances atténuantes des crimes, fournit les moyens de céder à un sentiment de compassion et de faire grâce de la vie à la mère criminelle. J. L. C.

L'infanticide présente une des questions les plus graves et les plus fréquentes de la médecine légale. L'expert est en effet appelé à décider, 1° si l'enfant était mort ou vivant au moment de l'accouchement; 2° si sa mort doit être attribuée à un accident; 3° si la mère jouissait de la liberté morale dans ce cruel moment.

En tout ce qui constitue l'appréciation des faits, le médecin est disposé à entrer dans l'esprit de l'article qui précède, et à penser que l'infanticide est le plus souvent le résultat malheureux du désespoir, et rarement celui d'une dépravation qu'on devrait, dans l'intérêt de la morale publique et de l'humanité, assimiler à la folie. F. R.

INFECTION. On appelle ainsi ou bien l'altération plus ou moins profonde de toute l'économie qui succède à l'action locale des virus (*voy.*), comme à l'introduction dans les voies circulatoires de matières putrides ou vénéneuses, ou la saturation d'une localité par des miasmes (*voy.*) morbifiques.

Lorsqu'une maladie virulente, comme la variole, la vaccine ou la syphilis, vient à être inoculée sur une partie, des symptômes locaux se manifestent à l'endroit de la piqûre, et une sécrétion morbide virulente s'y établit. Tant que le produit n'en est pas absorbé et porté dans le torrent circulatoire, l'affection reste locale et bornée aux points d'inoculation (*voy.* ce mot); mais une fois que le venin s'est insinué partout, des phénomènes généraux et caractéristiques se manifestent, qui indiquent une modification profonde et intime de l'organisme. C'est ce que le vulgaire signale en disant que la

(*) On peut lire, sur cette matière, les observations consignées dans l'art. ENFANTS TROUVÉS, T. IX, p. 522 et 523; et pour l'infanticide chez les anciens, nous renvoyons le lecteur à l'ouvrage de M. de Gouroff, *Recherches sur les enfants trouvés et les enfants illégitimes*, t. Ier, Paris, 1839, in-8°. S.

masse du sang est altérée ou corrompue.

La doctrine de l'infection, relativement aux maladies épidémiques ou endémiques (*voy.* ces mots), consiste à considérer que, dans les cas où un grand nombre de personnes sont affectées simultanément ou successivement de la même maladie, cela dépend de ce qu'elles l'ont puisée à la même source, et non pas de ce qu'elles se la sont transmise les unes aux autres; fait important sous le rapport de la police médicale, des lazarets, des quarantaines et des cordons sanitaires.

L'expérience paraît avoir prouvé que certaines maladies, telles que le typhus des hôpitaux et des prisons, loin de mériter le nom de contagieux qu'on lui a longtemps donné, pouvaient être développés, pour ainsi dire, à volonté, sous l'influence de l'encombrement, de la misère et de la malpropreté; de même que les conditions inverses pouvaient le faire disparaître, et qu'il suffisait, pour se préserver, de ne point entrer dans le foyer d'infection. La fièvre jaune, longtemps considérée comme contagieuse, est maintenant regardée comme dépendant d'une infection du littoral : aussi faut-il, lorsqu'elle règne et qu'on n'est pas acclimaté, émigrer dans l'intérieur des terres. La peste épargne d'ordinaire le quartier des Francs à Constantinople, et l'on sait qu'on peut traverser impunément pendant le jour les Marais-Pontins, tandis qu'en y couchant on prend inévitablement une fièvre intermittente de la plus mauvaise nature. Le choléra-morbus, qui a ravagé le monde en 1830-32, était évidemment une infection. *Voy.* CONTAGION.

La ténuité des miasmes les rend insaisissables à nos moyens actuels d'investigation, et c'est par hypothèse qu'on admet leur existence dans l'air, et, par conséquent, leur introduction par les voies respiratoires. Mais l'air en est-il le seul véhicule? c'est ce qu'il est impossible de préciser. *Voy.* DÉSINFECTION, ASSAINISSEMENT, VENTILATION.

Des précautions sages et utiles résultent cependant des connaissances imparfaites qu'on possède à ce sujet, et les progrès de la santé publique font penser qu'on est dans une voie salutaire.

Quant à l'infection virulente dont il a été parlé précédemment, on s'y oppose d'une manière efficace en détruisant le plus tôt possible ou le germe de la maladie ou le foyer contagieux; ou bien en enlevant avec soin les produits virulents pour en empêcher l'absorption et les effets consécutifs. De même aussi dans les morsures d'animaux enragés ou venimeux, et dans les grandes plaies, on doit prévoir, craindre et prévenir l'infection que ces agents produisent plus tôt ou plus tard. *Voy.* PLAIE, RAGE, VIRUS. F. R.

INFÉODATION et SOUS-INFÉODATION, *voy.* FIEF, DROIT FÉODAL et FÉODALITÉ.

INFERNALE (PIERRE), *voy.* NITRATE D'ARGENT.

INFIBULATION, opération qui consiste à placer une boucle (*fibula*) ou tel autre obstacle mécanique, aux parties qui servent à la reproduction, pour en entraver l'exercice.

Cette pratique, qui n'est plus en usage que pour les animaux dont on craint l'épuisement, était chez les anciens (les écrits et les monuments en font foi) une garantie pour la virginité à laquelle ils attachaient tant de prix, et à laquelle pourtant leurs mœurs, jointes à l'exemple de leurs dieux mêmes, faisaient courir tant et de si grands dangers.

Plus humaine que la castration (*voy.*), l'infibulation, sans détruire les organes, leur imposait une salutaire contrainte, dont on pouvait toujours les débarrasser par la volonté de l'ayant droit. Quelquefois, dans le sexe féminin, c'était, au lieu de la boucle, une véritable couture qui réunissait les parties dans une certaine étendue; à tel point que, le temps venu, il fallait les séparer au moyen de l'instrument tranchant.

Cette coutume, qui ôte le mérite à la vertu sans détruire le vice, est originaire de l'Asie; les voyageurs modernes l'ont retrouvée dans l'Inde, en Circassie, en Turquie, etc. Malgré l'influence si libérale du christianisme, la jalousie au midi de l'Europe l'a, dit-on, adoptée, moins barbare cependant, sous la forme de la ceinture de virginité (*voy.* au mot CEINTURE).

On est convaincu généralement que

les liens moraux s'affermissent en proportion inverse de ces sortes de mesures coërcitives, et l'on cherche ailleurs, avec raison, les progrès de la morale publique et privée. F. R.

INFIDÈLES ou MÉCRÉANTS, *voy.* FIDÈLES, HÉRÉSIE, et aussi GHIAOUR.

INFILTRATION. Ce mot, dont la racine est facile à reconnaître (*voy.* FILTRE), désigne le passage, le plus souvent anormal, d'un liquide à travers des pores plus ou moins perméables. C'est ainsi qu'on dit que les eaux se sont infiltrées dans une cave, etc. En médecine, cette dénomination s'applique à l'issue des liquides à travers les parois de leurs vaisseaux, soit que leur densité ait diminué, soit que le tissu propre des conduits ait perdu de sa consistance. C'est en général dans le tissu cellulaire que s'infiltrent les liquides, et cela s'explique par la communication de toutes les aréoles entre elles. Aussi lorsque du sang, de la sérosité, du pus, de l'urine, s'épanchent dans une portion de cette trame des corps vivants, on les voit bientôt s'infiltrer de proche en proche et se montrer à des distances souvent très considérables du point de départ.

L'infiltration de la sérosité constitue l'œdème ou l'anasarque (*voy.*); celle du sang, du pus, du lait, de l'urine, de la bile, etc., qui ont lieu souvent, sont d'autant plus sérieuses que le liquide sorti des voies naturelles jouit de propriétés plus irritantes. D'ordinaire, l'absorption s'empare, dans un délai plus ou moins court, du liquide infiltré, lorsque sa quantité ou sa qualité ne sont pas un obstacle. Dans ce dernier cas, un mouvement de décomposition qui s'y développe suscite bientôt une inflammation et une suppuration éliminatoires, dont les conséquences ne sont pas toujours favorables.

Le traitement des infiltrations consiste dans les moyens propres à en provoquer l'absorption toutes les fois qu'elle peut avoir lieu sans inconvénient, et, dans le cas contraire, à ouvrir par l'instrument tranchant une voie facile aux liquides, dont la stagnation prolongée deviendrait une cause de désordre dans l'économie. F. R.

INFINI. L'infini est ce qui n'a point de borne (*finis*) et n'en saurait avoir. L'infini n'est pas un fait. Il n'est rien dans le domaine de la sensation et de l'empirisme qui nous le puisse révéler. De toutes parts, au contraire, le *fini* (ce qui est limité) nous entoure, et nos sens ne nous attestent rien qui n'en porte les caractères. Les faits sur lesquels l'induction (*voy.*) se repose étant tous dans la sphère du fini, il nous est impossible d'en déduire légitimement la notion de l'infini.

Ce ne sont ni l'espace ni l'étendue qui pourront nous en rendre raison. Nous pouvons bien, il est vrai, ajouter un objet étendu à un autre, répéter cette opération de manière à nous représenter une série sans terme; toutefois nous n'arriverons point à l'infini, mais seulement à l'*indéfini*, qui en diffère essentiellement. En effet, l'indéfini commence; car une série, quoiqu'on la suppose sans terme, a toujours son point de départ; l'infini ne commence pas. L'indéfini se circonscrit dans le phénomène; l'infini se place en dehors. La notion de l'étendue ne peut donc pas engendrer la notion de l'infini, qui ne peut pas non plus nous être fournie par la notion de l'espace; car l'espace, c'est l'infini introduit dans l'étendue. On peut multiplier l'étendue à volonté, mais on n'en constituera pas plus l'espace, que l'on ne pourra en constituer l'infini. Les notions d'espace et d'étendue étant toujours essentiellement différentes, on ne peut les conclure l'une de l'autre. Quoique la notion de l'infini puisse se conclure de la notion de l'espace, celle-ci présuppose la notion de l'infini; elle l'implique nécessairement. Il serait même plus conséquent de conclure l'espace de l'infini, que l'infini de l'espace; mais, en dernière analyse, induire l'infini de l'espace, c'est induire l'infini de l'infini : c'est une pétition de principes; c'est ne rien prouver.

Puisque tout ce qui nous entoure est fini, l'idée de l'infini ne peut avoir sa cause première dans la perception de nos sens. A quelle source l'homme l'a-t-il donc puisée? N'est-ce qu'une forme de notre manière de sentir, ou est-ce une idée positive et innée? Prise en dehors de la sphère du monde matériel, inséparable de notre conception même, l'idée de l'in-

fini est un fait primitif ou une loi de la pensée humaine. C'est grâce à l'infinité de son principe intelligent, que l'homme a pu puiser dans sa conscience la pensée de l'infini. L'infini se révèle à l'humanité par la raison qui est la faculté, non de l'apercevoir, mais d'en concevoir l'existence nécessaire.

Il y a nécessairement un principe de toutes choses, une cause première qui a créé la matière élémentaire de tous les corps, qui a donné la vie et le mouvement à tout ce qui vit et se meut; principe nécessairement un, sans limites, sans commencement et sans fin. Ce principe, c'est l'infini. Ainsi a pensé l'humanité entière. Mais ce concert de la pensée humaine, de la raison, a été bientôt interrompu, quand on a voulu pénétrer dans l'essence de cette cause première. L'orgueil philosophique, qui avait décidé cette recherche, s'irrita contre les obstacles imprévus qui se présentèrent à sa rencontre.

Sans tenir compte de l'impossibilité de renfermer dans les limites de la pensée ce qui ne peut avoir de bornes, on voulut n'écouter que la raison, et au nom de la raison on soutint les opinions les plus extravagantes et les plus contradictoires. Pour nous en convaincre, ne citons, parmi les écoles de l'antiquité, que l'école ionienne. L'infini n'est qu'un mélange de toutes choses, où tous les éléments sont confondus, et la création ne s'est opérée que par la séparation des contraires et la réunion des homogènes. Tantôt l'infini est un être actif, intelligent, tantôt c'est un principe matériel; c'est une unité immortelle, quoiqu'il existe plusieurs dieux dont quelques-uns naissent et meurent. Enfin pour expliquer ces définitions contradictoires, Anaximandre avoue n'avoir choisi ce principe de toutes choses, que pour ne pas laisser sans explication la naissance de toutes choses.

D'autres philosophes de l'antiquité, dont la doctrine est plus positive, ont défini l'infini la matière elle-même, par la raison que si l'infini n'est pas matière, il n'a pu produire les éléments matériels dont se compose l'univers.

L'école moderne s'est partagée entre deux systèmes, le matérialisme et le spiritualisme (*voy.* ces mots), doctrines dont elle a puisé les principes dans celles de ses devanciers. En tête des matérialistes parut dans le dernier siècle le célèbre Hobbes (*voy.*). Le philosophe anglais consacra sa profonde dialectique à soutenir qu'il existe une substance unique, infinie, tout-à-fait matérielle et intelligente; que la pensée et le mouvement sont inséparables de la matière, que Dieu est le tout, et le tout Dieu; en dernière analyse, qu'un Dieu-matière, ou le monde-Dieu, est le grand tout infini. La doctrine spiritualiste reconnaît que la matière n'est composée que d'éléments propres à construire les mondes; que la pensée, la puissance organisatrice ne sont les attributs que d'un être infini, libre, indépendant, agissant par sa propre volonté, remplissant l'espace et le temps, non pas comme les corps, mais comme une essence immatérielle. L'être ainsi défini, c'est Dieu: de ce principe intelligent, la matière inerte, passive de sa nature, reçoit l'organisation, la pensée et l'activité.

Une doctrine dont les éléments appartiennent à diverses écoles philosophiques, modifiée, présentée sous des formes nouvelles, le panthéisme, ne nie pas directement l'infini; mais il ne semble en soutenir l'existence que pour arriver à le détruire. En effet, il dépouille l'infini de toute manière d'être. L'infini absorbe le fini: l'infini est tout; seul il est; il n'y a point de réalité véritable dans les êtres finis, ils ne sont qu'une illusion, une apparence; il n'y a qu'une seule réalité, c'est l'infini. Cet idéalisme panthéistique qui refuse aux corps extérieurs toute réalité subjective, qui ne vit que d'abstractions, ne mériterait peut-être pas une réfutation sérieuse. L'infini, il est vrai, comprend tout; toute la réalité de l'être est en lui; mais déduire de ce principe que l'infini est seul, que hors de lui il n'existe pas d'êtres distincts et réels, ce n'est pas tirer une conclusion logiquement rigoureuse. L. D. C.

INFINI (math.), INFINIMENT PETIT, ANALYSE ou CALCUL INFINITÉSIMAL, *voy.* CALCUL DIFFÉRENTIEL.

INFINITIF, *voy.* VERBE.

INFIRMERIE, INFIRMIERS, lieux et personnes destinés d'une manière spéciale au soin des malades. Dans toutes les ag-

glomérations d'individus vivant en communauté, on a reconnu la nécessité d'isoler les malades, tant dans leur intérêt propre que dans celui de la santé publique ; et le nom d'infirmerie, dont l'article suivant explique l'origine, a été donné au local disposé pour les recevoir.

Une infirmerie permanente doit être composée d'un nombre plus ou moins considérable de pièces ayant un dégagement facile, et situées dans un bâtiment séparé, ou du moins dans une partie de l'édifice principal, qui soit à l'abri du mouvement et du bruit, exposée au sud ou à l'est, pourvue de conduits d'eau, de salles de bains, de lieux d'aisance, d'un petit laboratoire de pharmacie, et, s'il est possible, d'une cuisine.

Des chambres particulières y seront ménagées pour les maladies contagieuses ou les affections graves, de même que pour loger le médecin et, tout au moins, l'infirmier ou l'infirmière en chef, ainsi que les personnes employées sous leurs ordres. Dans les salles communes, on se conformera aux dispositions indiquées à l'art. Hôpitaux et Hospices, pour tout ce qui concerne la salubrité et le bien-être.

Chez les anciens, où l'esclavage rendait le personnel des familles nombreux, il n'y avait presque pas de maison riche dans la construction de laquelle n'entrât un *valetudinarium* auquel était attaché un médecin, soit esclave, soit libre. Pareille chose existe encore aux colonies, chez les riches planteurs. Les *valetudinaria* étaient aussi des établissements dirigés par des particuliers, et dans lesquels on était admis, moyennant rétribution, comme dans nos maisons de santé.

Chaque légion romaine avait son *valetudinarium;* et maintenant encore nous voyons subsister en divers pays quelques infirmeries régimentaires, dans lesquelles se traitent les indispositions trop peu graves pour exiger le transport à l'hôpital.

De tout temps on a vu des personnes destinées professionnellement au service des malades, et dressées à ces fonctions par une sorte d'apprentissage (*voy.* Garde-Malade, T. XII, p. 128). Le christianisme vint consacrer et anoblir ce service souvent pénible et humiliant, par la fondation des ordres hospitaliers (*voy.*), qui néanmoins ne suffisaient pas encore à tous les besoins. Aux despotats qui, au moyen-âge, suivaient les armées pour recueillir les blessés au milieu même de la mêlée, ont succédé les soldats d'ambulance (*voy.* ce dernier mot), créés pendant les guerres de l'empire, et depuis organisés encore d'une manière, à la fois plus régulière et plus solide, qui rend très satisfaisant le service des hôpitaux militaires en France et dans tous les pays où cette institution est adoptée. En effet, les infirmiers soumis à la hiérarchie et à la discipline militaires, fonctionnent comme le reste de l'armée.

Il n'en est pas de même des infirmiers et infirmières des hôpitaux civils, gens qui, n'étant retenus par aucun lien que celui de l'intérêt matériel, prennent le plus souvent ces fonctions en désespoir de cause, les exploitent de leur mieux, et les quittent dès qu'ils en trouvent de meilleures, malgré les soins de l'administration pour les attacher à leur état et pour assurer leur avenir.

Les fonctions qu'ils ont à remplir demandent pourtant quelques connaissances, mais plus encore de la docilité et du dévouement ; certaines conditions physiques de force et de dextérité ne leur sont pas moins indispensables. Au reste, ce n'est guère que de la part des femmes que les malades peuvent attendre les soins intelligents et délicats qui leur sont nécessaires ; il y a plus, ils ne les trouveront complétement que chez celles qui, s'étant consacrées au culte de l'humanité souffrante, attendent leur récompense de plus haut. *Voy.* Charité. F. R.

INFIRMITÉ, INFIRMITÉS. On est *infirme* (du latin *firmus*, solide, avec l'*in* privatif) ou dans un *état d'infirmité*, ou, suivant une locution plus répandue, on a *des infirmités*, lorsque, sans lésion manifeste de la santé générale, on est dans un état de souffrance ou de malaise habituel, ou lorsqu'une ou plusieurs fonctions sont suspendues ou s'exécutent incomplétement. Les progrès de l'âge amènent ordinairement les infirmités, qui cependant peuvent, sous l'influence de causes diverses, commencer presque avec la vie, sans quelquefois en abréger notablement la durée. Quelques privilégiés

parcourent une longue carrière sans savoir, en quelque sorte, ce que c'est qu'un dérangement de la santé, et ils cessent de vivre sans avoir jamais appris à souffrir. Mais il n'en est point ainsi de la masse, qui, le plus souvent, végète valétudinaire et dolente.

Il est vrai qu'on pourrait soustraire de ce nombre ceux dont les maux sont tout entiers dans leur imagination déréglée (*voy.* HYPOCONDRIE), si cette infirmité de l'âme n'était pas plus triste et plus funeste que toutes celles dont le corps peut être affecté.

Certaines infirmités sont compatibles avec une santé parfaite d'ailleurs : telles sont la cécité, la surdité, la privation de la parole, la claudication, les paralysies diverses, qui n'empêchent pas les sujets de tenir leur place dans la société, bien qu'elles soient incompatibles avec quelques-uns des devoirs qu'on est appelé à y remplir. *Voy.* CÉCITÉ, CLAUDICATION, et les autres mots mentionnés.

Il y a des infirmités qui s'acquièrent presque inévitablement par l'exercice de certaines professions : ainsi les hommes qui regardent sans cesse à la loupe, ou qui ont les yeux habituellement frappés d'une trop vive lumière deviennent aveugles; les canonniers deviennent sourds; la colonne vertébrale se courbe chez les tailleurs et les cordonniers, et de là viennent en eux la gêne habituelle de la respiration, l'asthme, etc. On sait quels sont les maux qui frappent les hommes de lettres, les artistes, et qui empoisonnent souvent les plus belles existences. Rien n'est plus rare que le *mens sana in corpore sano*, dont parle Horace.

Aux maladies lorsqu'on y échappe, aux opérations chirurgicales même couronnées de succès, on voit fréquemment succéder des infirmités plus ou moins graves, et auxquelles l'art ne peut apporter que des remèdes palliatifs : telles sont les incontinences (*voy.*), suites de ruptures, de déchirures, les hernies (*voy.*), les contractures, etc. Les excès de différents genres sont également des causes d'infirmité, dont une tempérance plus ou moins tardive peut empêcher les progrès sans cependant rétablir les choses dans leur état primitif. Les lésions profondes des organes intérieurs conduisent à la mort, par une succession d'infirmités toujours croissantes.

Les infirmités sont ou passagères ou incurables (*voy.*); mais même dans ce dernier cas, la médecine intervient pour les rendre plus supportables, pour dissimuler ce qu'elles peuvent avoir de pénible pour les autres. Le *valétudinaire*, moins que tout autre, peut se passer de la médecine; bien plus, obligé de s'observer sans cesse et de chercher du soulagement à ses maux, il devient en quelque sorte son propre médecin. On a vu des hommes pour lesquels des infirmités précoces ont eu le plus salutaire résultat, et qui, forcés par la souffrance de revenir sur eux-mêmes, ont retrouvé, par la tempérance, la santé et la vigueur du corps et de l'esprit. Puisse cette considération consoler et soutenir les personnes que frappent les infirmités! S'il n'est pas vrai qu'on soit un homme d'esprit parce qu'on est infirme, il est certain que la faiblesse corporelle, qui résulte des infirmités, favorise les habitudes paisibles et studieuses qui développent l'intelligence. Que de noms célèbres parmi les hommes dont la santé était chancelante et même dont la vie n'a été qu'une longue douleur! F. R.

INFLAMMATION, phénomène élémentaire d'un grand nombre de maladies, et dont même quelques pathologistes modernes ont voulu faire la base unique du système nosologique. Considérée de la manière la plus générale, l'inflammation consiste dans l'accroissement anormal du mouvement circulatoire dans une partie. Elle se caractérise par la rougeur, la chaleur, la tumeur et la douleur, et se termine soit par un retour à l'état habituel, soit par une fonte éliminatoire qu'on nomme *suppuration*, soit enfin par la gangrène ou mortification; ou bien encore elle persiste, pendant un temps indéterminé, dans un état faible et lent qui laisse les parties indurées et par conséquent impropres à l'exercice de leurs fonctions.

Un exemple bien ancien, mais frappant, nous fera mieux comprendre. Soit une épine enfoncée dans les chairs : elle devient le centre d'un mouvement fluxionnaire; le sang pénètre dans des vaisseaux qui lui sont ordinairement interdits, la chaleur s'accroît, le volume de la partie

augmente, et la douleur s'y manifeste. Que l'épine soit alors enlevée : tout cela cesse d'une manière successive, mais dans l'ordre inverse, c'est-à-dire que la rougeur survit à la douleur, à la chaleur et au gonflement, et tout rentre dans les conditions de la santé. Mais si la cause, évidente ici, de l'inflammation continue d'agir, les efforts conservateurs de la nature (telle est du moins une des hypothèses proposées pour expliquer le fait) se manifestent à l'observateur. Autour de l'épine un ramollissement s'opère dans les tissus indurés; un liquide particulier, le pus, se forme plus ou moins abondant, et l'épine ébranlée est entraînée au dehors; après quoi la résolution a lieu, la cicatrisation s'opère, et les choses reprennent leur marche accoutumée. Néanmoins, ce qui n'avait pas lieu dans le cas précédent, une trace ineffaçable de l'événement subsiste à toujours au siége primitif. Si les choses sont engagées plus avant, la nature, toujours conservatrice, sacrifie, comme on fait dans un incendie, une partie au salut de la totalité. C'est le cas de la gangrène (*voy.* ce mot). Enfin il est des circonstances où (pour continuer la métaphore) la nature transige en quelque sorte avec l'ennemi, et, ne faisant plus d'effort pour l'expulser, le conserve au sein des parties, où quelquefois, plus tard, il suscite de nouveau la guerre.

En rapprochant de ce qui précède l'article BRULURE, on peut se faire une idée assez précise de l'inflammation externe et arriver ainsi à comprendre la succession des phénomènes, dans quelque partie de l'économie qu'ils viennent à se produire.

L'inflammation telle qu'elle vient d'être signalée ne s'observe que chez les êtres les plus organisés : déjà dans les animaux inférieurs, on ne voit plus la suppuration s'établir, bien que les études anatomiques et microscopiques aient montré les globules rouges du sang appelés à volonté par l'irritation mécanique dans telle ou telle partie du système vasculaire. Dans les végétaux même, la circulation éprouve des anomalies, qui peuvent être assimilées jusqu'à un certain point à cet important phénomène.

La cause intime de l'inflammation est encore inconnue; quoique les vaisseaux sanguins paraissent jouer le principal rôle, on ne peut croire que les nerfs y soient étrangers. Quelle force pousse dans les extrémités capillaires les globules rouges du sang? Quelle force empêche les radicules veineuses ou lymphatiques de les reporter dans le torrent circulatoire? Quelle altération chimique s'est faite dans les liquides? Ces questions ont donné lieu à mille suppositions dont pas une n'a survécu à son auteur; et cependant l'étude des phénomènes appréciables a suffi jusqu'ici à la thérapeutique des inflammations, qui ont formé de tout temps le groupe le plus nombreux de maladies.

Quant aux causes prédisposantes, les plus anciens observateurs, d'accord avec nos contemporains, signalent les pays secs et froids et les saisons qui leur ressemblent, le tempérament sanguin, une constitution robuste, la pléthore sanguine, l'âge adulte, l'usage habituel d'une alimentation très nutritive, l'usage et plus encore l'abus des spiritueux. Ces causes agissent isolément ou réunies; elles peuvent, dans beaucoup de cas, jouer le rôle de causes déterminantes; et sous le nom d'*irritants* peuvent être compris tous les corps de la nature, lorsqu'ils viennent s'appliquer à l'économie dans certaines circonstances. Tantôt les causes ci-dessus produisent un effet immédiat et violent, tantôt elles préparent de longue main l'évolution du phénomène.

L'homme au sein maternel, au moment de la naissance et jusqu'à la mort, est exposé à voir le travail inflammatoire se manifester dans tous ses organes et dans tous les tissus qui les composent; mais bien que partout l'inflammation présente des caractères communs, il y a pourtant des différences notables et caractéristiques qui doivent être signalées, et qui font de chaque groupe de phlegmasie, et même de chaque phlegmasie en particulier, un objet d'études profondes et multipliées.

Des changements chimiques évidents ont lieu dans les liquides à l'occasion de l'inflammation, changements subits ou lents, mais qui n'en jouent pas moins un grand rôle dans la production de l'état inflammatoire. Le sang, qu'on a plus d'occasions d'observer, se présente pourvu d'une surabondance notable de fibrine

qui vient se coaguler à la surface du caillot; et cette altération explique également l'engorgement des vaisseaux, l'endurcissement des tissus et la formation de concrétions diverses. On remarque également, dans certains cas d'inflammation, une plus grande fluidité du liquide nourricier, et telle qu'on la produit artificiellement par l'addition des alcalis.

Tous les tissus de l'économie sont susceptibles de s'enflammer, et les phénomènes qu'ils présentent alors, bien qu'identiques dans leur essence, sont cependant variés dans leur aspect. La rougeur de la peau n'est pas celle des membranes séreuses; le pus n'a pas les mêmes qualités suivant qu'il s'est formé au sein des muscles ou bien dans le tissu cellulaire. Il y a plus, l'inflammation produite par certaines causes présente des caractères distinctifs et constants : qui ne reconnaît la lésion produite par la piqûre des orties, et ne la distingue facilement des boutons de la vaccine? Et pour tirer de ce fait toutes les lumières qu'il peut fournir, quelle est la personne qui, en voyant l'urticaire ou la vaccine spontanée, ne découvre aussitôt une analogie entre les causes externes et évidentes des premières et la cause interne et cachée des autres?

Il y a donc des affections inflammatoires dont la cause dite interne ou inaccessible à nos moyens d'investigation est aussi inattaquable par les moyens directs. Et cette cause, on ne peut saisir ni le moment de son introduction, ni celui où elle commence d'agir. Les anciens avaient fort bien remarqué le fait, et, procédant par comparaison, ils regardaient la fièvre et les phénomènes locaux comme les efforts de la nature qui cherchait à chasser loin d'elle la cause morbifique.

La marche de l'inflammation n'a point de limites précises. En quelques heures elle peut parcourir toutes ses périodes et accomplir quelquefois une œuvre immense de désordre et de destruction, de même qu'elle peut durer des années entières sans donner de signes actuels et même sans laisser de traces de son existence. Tantôt elle est passagère, tantôt elle se renouvelle avec une désespérante opiniâtreté et semble affecter pour telle partie une fâcheuse préférence.

Suivant les parties qu'elle affecte et son degré d'intensité et d'étendue, l'inflammation constitue soit une maladie qui mérite à peine ce nom, soit une affection funeste presque fatalement. Aussi la prétention de faire rentrer toutes les maladies dans l'inflammation et de leur opposer à toutes le même mode de traitement ne supporte-t-elle pas un moment d'examen sérieux. Telle est la diversité des cas, que non-seulement on est obligé de faire des groupes assez nombreux déjà, mais de faire des genres et des espèces et d'étudier jusqu'aux variétés que les complications et les dispositions individuelles viennent multiplier encore.

L'état local n'est pas douteux dans un grand nombre d'inflammations; mais dans combien de cas ne voit-on pas les sympathies les plus éloignées suscitées tout d'un coup, sans cause appréciable, et un incendie terrible résultant d'une étincelle!

Pendant la vie et à l'extérieur, les caractères de rougeur, tumeur, chaleur et douleur se font apercevoir soit réunis, soit isolés, et dans des proportions très variables; aucun d'eux n'est ni constant ni exclusif. Dans les inflammations internes, ces caractères sont plutôt supposés qu'observés directement. Après la mort, ses traces sont souvent manifestes; mais il y a des cas douteux, et ils ne sont pas rares, d'autant plus que la prévention n'est pas toujours étrangère aux recherches.

La rougeur forme le caractère principal de l'inflammation, sauf quelques exceptions : elle disparaît souvent avec la vie, bien qu'elle ait existé pendant sa durée. Pour la nuance, elle varie depuis le rose le plus tendre jusqu'au violet presque noir, précurseur de la gangrène. La nature des tissus et leur plus ou moins grande vascularité, rendent compte de ces différences, qui ont cependant leur valeur pour le diagnostic et pour le prognostic.

La douleur (*voy.*), au contraire, appartient à beaucoup de maladies autres que l'inflammation; dans cette affection même, elle peut manquer ou être légère, dans les tissus qui sont peu pourvus de nerfs. Quelquefois aussi elle est excessive, comme dans la brûlure, et elle peut d'ailleurs offrir les caractères les plus variés.

La chaleur n'est pas plus constante;

cependant, en général, elle est proportionnée à l'abord plus considérable du sang dans les parties, de même que la tuméfaction. Au reste, c'est par leur réunion que ces signes acquièrent une valeur significative.

L'anatomie pathologique des inflammations a révélé une foule de lésions diverses, qui ont chacune leur importance et qui expliquent les phénomènes observés pendant la vie. A la suite des inflammations *aiguës*, on trouve les tissus qui en étaient atteints, rouges, injectés, tuméfiés, ramollis, suppurés, ulcérés, baignés de liquides; après les inflammations *chroniques*, outre les lésions précédentes se rencontrent des colorations diverses, des masses purulentes disséminées ou enkystées, des adhérences entre des parties naturellement séparées, et des productions diverses, telles que végétations, fausses membranes, kystes, tubercules et ossifications accidentelles.

Chacune de ces lésions semble se produire de préférence dans tel tissu ou dans tel organe, de même qu'elle donne naissance à des symptômes plus ou moins caractéristiques. C'est aux articles des maladies spéciales qu'il faut chercher des détails qui seraient surabondants ici; cependant nous dirons que, dans le système cellulaire, les caractères de l'inflammation sont plus marqués que dans aucun autre; que, dans le système nerveux, elle entraîne rapidement le ramollissement et la suppuration qui occasionnent presque toujours de graves conséquences. On sait aussi que, dans le système vasculaire, soit artériel, soit veineux ou lymphatique, elle donne naissance aux gangrènes, aux infections purulentes, aux abcès ou aux indurations squirrheuses.

Les phlegmasies de la peau, qui sont les plus faciles de toutes à bien étudier, à raison de l'évidence des symptômes, ont souvent des formes spécifiques constantes et régulières tant aiguës que chroniques; elles suscitent de nombreuses sympathies, et sont sujettes à disparaître subitement, en même temps que d'autres organes se prennent à leur tour; elles sont généralement peu dangereuses par elles-mêmes. Il n'en est pas de même, en général au moins, des inflammations des membranes muqueuses, lesquelles, par la nature de leurs fonctions, exposées à des irritations continuelles, sont plus sujettes à devenir malades et aussi aux recrudescences de la maladie; de plus, on les voit souvent se terminer par l'ulcération et par l'induration des tissus sous-jacents. Leur suppuration présente aussi des conditions particulières, et elles sont extrêmement sujettes à passer à l'état de chronicité.

Les membranes séreuses, dans leurs inflammations aiguës, présentent une douleur presque toujours vive, connue sous le nom de *point;* elles se remplissent presque toujours d'un liquide séro-purulent qui comprime les organes renfermés dans ces sacs sans ouverture, et dans lequel s'organisent des fausses membranes, établissant souvent des adhérences anormales. La tuméfaction et la chaleur y sont peu marquées.

Les glandes enflammées présentent un développement considérable, qui peut aller même jusqu'à doubler leur volume; leur sécrétion est altérée, et les produits qu'elles fournissent alors changent de caractère. L'induration et la dégénération cancéreuse y succèdent très fréquemment.

Les systèmes musculaire, fibreux, cartilagineux et synovial, présentent beaucoup d'analogie entre eux dans le cas d'inflammation, et se rapprochent aussi des membranes séreuses sous le rapport de la douleur et de la mobilité.

Quant aux os formés d'un tissu cellulaire encroûté d'une substance inorganique, et à peine pourvus de nerfs, l'inflammation y est sourde, lente, et d'autant plus fâcheuse que, comme dans la plupart des inflammations profondes, le pus qui en est le produit séjourne longtemps au sein des parties, et que son issue est suivie de l'accès de l'air, dont le contact est fatal aux parties qui ne sont pas destinées à le subir.

Le traitement de l'inflammation repose sur cette base: soustraire la partie à l'influence des causes et en combattre les effets. Petit est le nombre des cas où l'on peut, comme dans l'exemple choisi de l'épine, ôter, à la lettre, le mal avec la main. Alors, presque toujours il suffit des efforts de la nature pour rétablir les

choses dans l'ordre. Mais le plus souvent on ne peut atteindre que des effets, c'est-à-dire mettre les parties malades, et même l'économie entière, dans un état tel que l'action de la cause inconnue, ou du moins insaisissable, soit anéantie ou affaiblie notablement.

On entend par *antiphlogistiques*, non pas, comme le nom devrait le faire croire, tout ce qui peut combattre l'inflammation, mais seulement les moyens généraux ou locaux de diminuer la tension, la chaleur et la sensibilité nerveuse; au reste, ce mot a été l'objet d'un article particulier. Pour le vulgaire et pour les systématiques, il n'y a pas d'autre méthode, et de nombreuses victimes l'attestent. Mais le véritable observateur, tout en convenant qu'elle est souvent et très souvent utile, sait d'autres voies pour arriver au même but. La connaissance de l'équilibre de l'organisme lui révèle la révulsion (*voy.*) ou méthode indirecte qui suscite une diversion dans une partie éloignée et moins importante, et qui, par un véritable système de bascule, ramène l'ordre et le calme. Ainsi agissent les vésicatoires, par exemple, que, dans quelques cas, on a placés avec succès sur la partie malade elle-même, enveloppant ainsi la maladie primitive dans une affection secondaire et artificielle. La perturbation, qui remue la machine entière, quelquefois un peu au hasard, est employée par le médecin éclairé par l'observation dans les cas où il y a peu de danger à tenter, en quelque sorte, la fortune, à cause de l'opiniâtreté du mal. Il ne dédaigne pas même les ressources de l'empirisme, c'est-à-dire qu'il recourt aux pratiques dont les effets, non expliqués par la théorie, sont bien démontrés par l'expérience. Enfin il tire parti de la spécificité de certains agents dont l'action sur tels ou tels organes semble constante et indépendante des circonstances accessoires.

Les soins hygiéniques, et principalement le régime, jouent un rôle immense dans le traitement des inflammations, et souvent les guérissent à eux seuls, tandis que leur absence rend infructueux tous les autres moyens. *Voy.* Hygiène et Régime.

La question de l'inflammation est un de ces champs de bataille éternels des controverses médicales. Nous n'avons pas voulu nous engager même à en retracer l'histoire, ni à plus forte raison à en procurer la solution. F. R.

INFLEXION (d'*inflexio*, composé de *flectere in*, courber en ou plier à). Ce mot, qui désigne un changement ou une aptitude à des changements, signifie, en grammaire, les diverses modifications dont sont susceptibles les mots variables. On a fait une distinction fondée entre *inflexion* et *terminaison*. On a dit que ces deux mots expriment également ce qui est ajouté à la partie radicale d'un mot; mais que la terminaison n'est que le dernier son de ce mot. Alors l'inflexion est ce qui peut se trouver entre le radical et la terminaison. Dans j'aimerai, tu aimeras, il aimera, *aim* est le radical; *er*, l'inflexion; *ai*, *as*, *a*, la terminaison.

Les mots n'ont pas à remplir tous une fonction unique dans l'expression de nos idées : autrement ils seraient tous invariables, comme l'adverbe, la préposition la conjonction et l'interjection. Les autres parties du discours sont appelées à des fonctions qui se diversifient : de là les changements qu'elles subissent et que nous ne devons qu'indiquer ici, puisqu'il en est traité aux noms respectifs de ces changements. *Voy.* Nombre, Genre, Cas, Verbe (temps, mode), etc.

Les inflexions établissent les rapports des mots entre eux, selon les besoins de notre esprit. Elles constituent presque en entier la partie élémentaire de la grammaire d'une langue, puisqu'elles embrassent les déclinaisons et les conjugaisons : les déclinaisons, c'est-à-dire toutes les variations dont les noms, les pronoms, les adjectifs, les participes, les articles, sont susceptibles pour indiquer les genres, les nombres et les cas; les conjugaisons, c'est-à-dire toutes les variations dont les verbes sont susceptibles pour indiquer les voix, les temps, les modes, les genres, les nombres et les personnes.

C'est une véritable richesse que les inflexions multipliées : une langue leur doit les moyens non-seulement d'exprimer un plus grand nombre de rapports, mais encore de varier les sons, et de contribuer puissamment à l'harmonie. J. T-v-s.

INFLEXION (opt.), *voy.* Diffraction.

INFLORESCENCE, *voy.* Floraison, Fleur, Épi, Ombellifères, Corymbifères, Panicule, etc.

INFLUENZA, nom italien donné à presque toutes les épidémies catarrhales, qui semblent se propager par l'influence atmosphérique. C'est tantôt le catarrhe pulmonaire, tantôt l'ophthalmie, l'otite, l'entérite, etc. Le même nom a été spécialement affecté à la grippe (*voy.*). F. R.

INFORMATION, acte judiciaire qui constate les dépositions des témoins sur un fait poursuivi criminellement.

Les officiers de police judiciaire désignés en l'art. 9 du Code d'instruction criminelle ont tous le droit de procéder aux *informations*.

Anciennement, les informations étaient quelquefois appelées *enquêtes* (*voy.*); mais pour les distinguer des enquêtes en matière civile, on les nommait *enquêtes de sang*.

Sous l'ancien régime, on donnait le nom d'*information de vie et mœurs* à une sorte d'enquête qui se faisait à la requête du procureur général ou du procureur du roi, sur la conduite et les mœurs de celui qui devait être reçu dans une charge imposant l'obligation de prêter serment entre les mains du juge. E. R.

INFRACTION. Ce mot exprime, en général, la transgression, la violation d'une loi, d'un ordre, d'un traité. Dans le langage du droit criminel français, il désigne toute action qui est incriminée par une loi positive et pénale. L'art. 1er du Code pénal déclare que les infractions punies par la loi de peines criminelles sont des *crimes;* celles qui sont punies de peines correctionnelles, des *délits;* et celles qui sont punies de peines de simple police, des *contraventions*. Le jugement de ces diverses infractions est attribué à des tribunaux différents. E. R.

INFUSION. Ce mot, dérivé de *infundere*, verser dessus, désigne l'opération de chimie domestique, pharmaceutique ou industrielle, qui consiste à verser un liquide bouillant, ordinairement de l'eau, quelquefois de l'alcool, sur une substance composée, et contenant des parties solubles; à laisser en contact pendant quelque temps et à séparer ensuite le produit, par simple décantation ou par filtration, d'avec le marc ou partie insoluble. C'est par infusion que se préparent le café, le thé et la plupart des tisanes faites avec les fleurs et les feuilles odorantes.

Le principe de cette opération est la solubilité de certaines matières dans l'eau bouillante, tandis que d'autres ne se dissolvent pas. En effet, l'eau qu'on verse bouillante tombe immédiatement au-dessous de cette température, et par conséquent laisse intacte telle substance amère ou mucilagineuse qui nuirait au produit, en même temps qu'elle prend et conserve dans toute leur intégrité les particules volatiles et aromatiques qu'une plus grande chaleur aurait dissipées dans l'atmosphère.

Les infusions doivent donc être faites dans des vases clos; ceux de métal poli sont préférés comme conservant mieux la chaleur : ils doivent être préalablement échauffés avec de l'eau bouillante; puis il faut y placer la substance à *infuser*, verser l'eau à la température de 100°, point au-dessous comme on le fait souvent par négligence, couvrir le vase et le laisser à quelque distance du feu. Au bout de dix à douze minutes, l'opération est complète.

A l'infusion, qui ne peut agir convenablement que sur de petites quantités de matière, on a substitué avec avantage la méthode dite *de déplacement*, qui consiste à lessiver par l'eau bouillante, au moyen d'un entonnoir garni d'un filtre ou d'une chausse, les substances qui ne font point pâte avec l'eau. Ce procédé a le grand avantage d'enlever la totalité des matières solubles dont une grande quantité demeurait autrefois dans le marc. F. R.

INFUSOIRES. Plusieurs naturalistes ont passé leur vie à étudier avec une infatigable patience ces atomes vivants. Ils découvrirent des myriades d'animalcules dans les infusions de diverses plantes, dans les eaux plus ou moins corrompues; et, persuadés qu'ils en étaient le produit spontané et exclusif, ils dirigèrent tous leurs travaux vers un seul but, celui d'en constater l'animalité. Continuateur des recherches de Leuwenhœk, de Spallanzani, le savant Müller désigna ces animalcules sous le nom d'*infusoires*, en raison de leur

origine; dénomination vicieuse depuis qu'il est constaté que les êtres dont il s'agit vivent dans les eaux les plus limpides, dans celle de la mer, tant qu'elles ne sont pas putréfiées, et dans diverses autres substances. De ce fait, un de nos plus studieux micrographes, M. Bory de Saint-Vincent, a conclu avec raison qu'il serait convenable de remplacer le nom d'*infusoires* par celui de *microscopiques*, puisque ce n'est qu'à l'aide du microscope que l'on peut constater l'existence et connaître l'organisation de ces êtres; connaissance dont les progrès ont marché d'ensemble avec le perfectionnement de cet instrument.

La différence des types et des degrés de développement des infusoires rend leur classification presque impossible. Des détails sur l'organisation de quelques individus sont insuffisants pour la détermination de leur caractère commun, qui, pour nous, se réduit à leur petitesse, leur transparence, puisque nous avons dit qu'on peut contester à leur égard l'impossibilité de vivre et de se développer exclusivement dans les fluides tenant des substances animales ou végétales en dissolution.

Ceux même de ces animalcules microscopiques dont l'animalité est reconnue offrent entre eux des différences palpables. Tantôt leur corps est nu et tantôt couvert d'une enveloppe qui varie de nature et de forme. Quelquefois sa forme et celle de ses appendices est symétrique, comme chez les branchions, qui présentent tous les caractères de l'animalité, les organes locomoteurs, circulatoires, de la vision et de la génération. Chez d'autres, on aperçoit un corps vermiforme, symétrique, sans vestige d'appendices (les vibrions); bien que l'existence du canal intestinal ne soit pas constatée, leur motilité les a fait ranger au nombre des animaux. Il en est de même de quelques autres espèces analogues aux polypes, et de forme radiaire. Enfin il en est d'amorphes, ou dont la forme est indéterminable, tels que les protées, les volvaces, et les monades: ceux-ci n'offrent aucun caractère d'animalité.

C'est au professeur de Berlin, M. Ehrenberg (*voy.*), que la science doit les observations les plus positives sur les divers organes des infusoires (*Die Infusionsthierchen als vollkommene Organismen*, Leipz., 1839, in-fol., et *Organisation, Systematik und geographisches Verhæltniss der Infusionsthierchen*, Berlin, 1840, in-8°), et un moyen ingénieux qui lui a facilité ses recherches. Ce procédé consiste à colorer l'eau dans laquelle vivent ces animalcules: quelques minutes après, les parties colorantes sont avalées ou absorbées, et alors les organes les plus déliés deviennent appréciables.

Au moyen de ce procédé, ce naturaliste a pu reconnaître dans quelques espèces la présence de cinquante estomacs qu'elles peuvent remplir et vider séparément; d'autres sont pourvues de petites papilles, instruments de progression. M. Ehrenberg a constaté que toutes les espèces proviennent d'œufs ou de gemmules, et que la génération spontanée ou l'agglomération d'infusoires, pour former les rudiments végétaux ou animaux, est décidément une chimère. Dans les infusoires polygastriques les plus petits, il a reconnu les organes de la mastication, et dans un grand nombre de ceux-ci, une bouche armée d'une vingtaine de dents; chez d'autres polygastriques, l'existence d'un pharynx, des vaisseaux, un système d'organes simple ou multiple offrant l'apparence des organes sexuels mâles. Le même naturaliste a pu donner des détails exacts sur certains organes jusqu'alors mal étudiés, tels que les *procès* observés chez quelques polypes et dont l'animal se sert pour prolonger ou raccourcir son corps et en changer les formes à volonté; les *soies*, servant à la progression, comme le font les aiguillons de l'oursin de mer; les *cils*, principal organe du mouvement particulièrement chez les polygastriques, existant constamment chez les rotatoires, formant l'appareil qui leur est spécial et qui, par son mouvement circulaire, leur sert à attirer leur proie et peut-être aussi aux fonctions respiratoires en amenant toujours de nouvelle eau en contact avec la surface de l'animal.

Déjà on avait reconnu l'existence de petits points rouges, régulièrement placés à la partie antérieure du corps des infusoires, même chez ceux de la plus petite espèce. Le professeur Grant ayant re-

marqué que plusieurs zoophytes (*voy.*), quoique privés de la vue, cherchaient ou fuyaient la lumière, en conclut que ce principe n'exigeait pas la présence des yeux chez ces animaux, et qu'à tort on voulait l'admettre chez les infusoires privés de nerfs optiques et de tout centre nerveux. Le fait de l'influence de la lumière sur les mouvements de ces animalcules était constaté : il restait à en chercher la cause ailleurs.

Contrairement aux expériences et aux conclusions de ce naturaliste, M. Ehrenberg a démontré que ces points rouges sont des yeux véritables; il a décrit ceux des rotatoires, des polypes, avec leur position qui varie comme leur nombre. La précision des mouvements des infusoires lorsqu'ils se dirigent vers leur proie, leur habileté à la saisir, prouvent qu'ils jouissent de la faculté de voir, d'où M. Ehrenberg a conclu que chez ceux où l'on ne voit pas de ces petits points rouges, la vision s'opère par certaines parties de leur peau munies de points analogues.

En effet, les organes de la vision ne sont pas exclusivement placés à la partie antérieure du corps. M. Ehrenberg a découvert récemment un infusoire que M. A. de Humboldt affirme avoir vu vivant, l'*amphicora sabella*. Cet infusoire est pourvu de deux yeux situés de chaque côté de la tête, et de deux autres placés de chaque côté de l'extrémité de sa queue. Il a aussi deux cœurs situés de chaque côté de la tête et deux autres qui se présentent à la partie postérieure de son corps; cet animal marche à reculons. M. Arago, auquel M. de Humboldt a envoyé la figure de cet infusoire, a été chargé de la déposer au Muséum, au nom de M. Ehrenberg.

La faculté reproductive des animalcules infusoires est plus active, plus développée que dans aucune classe d'êtres organisés. Il suffit de peu de jours pour voir naître plusieurs milliers d'individus, soit par des œufs, soit par division. Il résulte d'expériences faites sur des rotatoires, qu'au 10e jour on a obtenu 1 million d'individus, 4 millions le 11e jour, 16 millions le 12e. On a observé qu'au moyen d'une alimentation substantielle on donnait une plus grande activité à leur reproduction.

Les infusoires subissent des changements notables dans les diverses époques de leur développement. La durée de leur vie paraît varier selon les espèces ; elle est de 18 à 20 jours chez les rotatoires; on estime qu'elle doit dépasser ce terme chez les polygastriques.

Les animalcules infusoires se trouvent en grand nombre à l'état fossile. Le tripoli d'Oran, la substance que présentent les ruisseaux, les fossés marécageux, considérée comme un dépôt de fer oxydé, se composent de diverses espèces d'infusoires. On en a trouvé dans les sels gemmes, dans les marnes argilo-calcaires et dans diverses substances. M. Ehrenberg en a trouvé trois espèces dans les mines de Sibérie, à 56 toises de profondeur, et dans divers lieux privés de lumière. Il a trouvé dans la farine fossile dont on fit du pain en Laponie lors de la disette de 1839, vingt-deux espèces d'infusoires, dont cinq analogues à des espèces vivantes de nos jours. Ce savant déposa, l'année dernière, à l'Académie des Sciences de Berlin, un morceau d'étoffe naturelle, d'un pied de grandeur, et extraite d'une pièce de plusieurs centaines de pieds carrés, trouvée en Silésie, près de Sabor, après une inondation. Ce tissu est principalement formé de branches de *conferva rivularis*, entremêlées de quinze espèces d'infusoires, dont une grande partie est connue des naturalistes. L. D. C.

INGEMANN (BERNARD-SÉVERIN), un des poètes danois les plus distingués, naquit en 1789, et fit ses études à Copenhague. Nommé, en 1822, lecteur d'æsthétique et de littérature danoise à l'académie de Soroë, il fixa l'attention publique par un recueil de poésies (Copenhague, 1811-1812, 2 vol. in-8°; nouv. édit., 1817), qui brillent, sinon par une imagination hardie et grandiose, du moins par une élégante facilité et par la noblesse des sentiments. Dans cet ouvrage, comme dans tous ceux qu'il publia par la suite, on reconnaît l'influence que les œuvres de son compatriote OEhlenschlæger (*voy.*) exercèrent sur lui. Comme poète lyrique, M. Ingemann a produit des morceaux d'un grand mérite; son style riche en images est ordinairement pur et gracieux; ses chants patriotiques,

comme *Au Danebrog* (le pavillon danois), sont pleins d'un véritable enthousiasme. Son poëme épique en neuf chants, *Les Chevaliers noirs* (Copenh., 1814), offre, à côté de beautés réelles de détail, de grandes imperfections dans l'ensemble.

Ses tragédies *Mazaniello* et *Bianca*, publiées toutes deux la même année (1815), semblèrent aussi devoir lui ouvrir une brillante carrière comme poëte dramatique; mais ses autres pièces, telles que *La Voix dans le désert*, *Reynold*, *L'Enfant du miracle*, ou ne furent pas composées pour le théâtre, ou bien, comme *Le Pâtre de Tolose*, et *Le Chevalier du Lion*, n'eurent pas le même succès que les premières. Parmi les contes en prose de M. Ingemann, nous devons mentionner les *Étrennes de Noël*, 1816, et *La Vie souterraine* (*Die Unterirdischen*), 1817. Il a décrit, dans une série de petits poëmes (2 vol., 1820) le voyage qu'il fit en Allemagne, en France et en Italie, pendant les années 1818 et 1819. Dans son poëme épique *Waldemar-le-Grand* (1824), il peint, à la manière de Walter Scott, l'esprit, les mœurs, les usages et la vie du siècle dans lequel figure son héros. Son poëme dramatique, *La délivrance du Tasse* (traduit en allemand par Gardthausen, Leipzig, 1826), se rattache, pour la composition, au *Torquato Tasso* de Gœthe. *C. L.*

INGELBURGE, princesse de Danemark et reine de France, *voy.* PHILIPPE-AUGUSTE et INNOCENT III.

INGENHOUSZ (JEAN), naturaliste et physicien hollandais, naquit, en 1730, à Breda. Il avait exercé la médecine dans cette ville, lorsqu'il vint à Londres, où il se lia bientôt d'amitié avec le docteur Pringle, président de la Société royale. Cette société elle-même voulut le compter parmi ses membres. Pringle l'ayant désigné à l'impératrice Marie-Thérèse, qui lui demandait un médecin pour inoculer les membres de la famille impériale, dont deux venaient d'être moissonnés par la petite-vérole, Ingenhousz se rendit à Vienne, devint conseiller aulique et médecin de la famille impériale et fut gratifié d'une pension considérable. Après avoir revu sa patrie, Ingenhousz voyagea en France et en Allemagne, et finit par s'établir dans une maison de campagne à Bowood, près de Londres, où il mourut, le 7 septembre 1799.

Tous ses ouvrages se rapportent aux points les plus intéressants de la physique et de l'histoire naturelle. Nous mentionnerons seulement ses *Expériences sur les végétaux*, spécialement sur la propriété qu'ils possèdent à un haut degré, soit d'améliorer l'air quand ils sont au soleil, soit de le corrompre la nuit ou lorsqu'ils sont à l'ombre; auxquelles on a joint une méthode nouvelle de juger du degré de salubrité de l'atmosphère (trad. de l'angl., Paris, 1780; 2e éd., 1787 et 1789, 2 vol. in-8°): cet ouvrage contient la découverte de l'exhalation de l'oxygène des plantes; et ses *Nouvelles expériences et observations sur divers objets de physique* (trad. de l'angl. par l'auteur, Paris, 1785, 2 vol. in-8°). On lui doit le premier emploi des plateaux de verre dans les expériences d'électricité et divers perfectionnements d'instruments de physique. L. L-T.

INGÉNIEUR. Nous avons donné l'étymologie de ce nom en recherchant celle du mot GÉNIE (*voy.* ce mot et ENGIN) : on a vu que la science des ingénieurs est la science des engins et de leur emploi, c'est-à-dire des grandes constructions pour lesquelles de puissantes machines sont nécessaires. Mais ce nom s'applique aujourd'hui à tous ceux dont les fonctions ont pour résultat de perfectionner les diverses branches de l'industrie générale d'un pays, soit par des travaux d'utilité publique commandés par l'état, soit par des travaux d'utilité générale ou privée pour le compte de particuliers ou de compagnies. Ceux qui ont ce dernier emploi s'appellent *ingénieurs civils*. Nul doute qu'autrefois les ingénieurs ne fussent obligés d'embrasser tous les genres de constructions, et qu'ils ne dussent employer leur génie aussi bien à tracer des routes, à creuser des mines, qu'à élever des monuments et à construire des vaisseaux. Aujourd'hui encore, tous les ingénieurs, en France, partent d'un même point et se trouvent réunis dans les mêmes classes de l'École polytechnique (*voy.*); mais là s'arrêtent leurs études

communes : au sortir de cette pépinière d'ingénieurs, chacun embrasse une branche spéciale de cette science générale, et vient les compléter dans une école particulière (*voy. Écoles des* Mines, *des* Ponts et Chaussées, *d'*Application, etc.). Les *ingénieurs militaires* sont chargés des travaux de fortification (*voy.*) et d'attaque ou de défense des places fortes, et en général de tous les travaux de bâtiments qui se trouvent dans les attributions du ministre de la guerre (*voy.* Génie). Les *ingénieurs-géographes* sont destinés principalement à lever les plans d'un camp, d'un champ de bataille, la carte d'un pays, etc.; depuis 1831, cette spécialité a été réunie au corps royal d'état-major (*voy. école d'*Application et *Dépôt général de la* Guerre). Les *ingénieurs des ponts et chaussées* tracent, réparent et entretiennent les routes, creusent les canaux, construisent les ponts, etc., sous la direction supérieure du ministère des travaux publics : ils forment le corps des ponts et chaussées (*v.*), dont nous aurons à nous occuper dans un article particulier, de même que des *ingénieurs des mines* qui en font partie. Les *ingénieurs hydrographes* ont dans leurs attributions la construction et l'entretien des ports, la reconnaissance des côtes, etc., dont ils relèvent les plans ainsi que les cartes maritimes (*voy.* Hydrographie et *Dépôt des cartes et plans de la* Marine) : ils dépendent du ministère de la marine. D'autres ingénieurs s'occupent de la construction des vaisseaux (*voy.* Constructions navales). C'est sous Louis XIV qu'on appliqua chaque membre de ce grand corps à des services spéciaux. X-n.

INGÉNU. Chez les Romains, les hommes étaient libres ou esclaves; mais parmi les hommes libres on distinguait les *ingénus* (*ingenui*) des affranchis (*voy.*). L'ingénu était celui qui, né libre, n'avait jamais été dans un état de servitude légitime. L'affranchi, au contraire, était l'individu qui avait été libéré (*manumissus*) d'un esclavage légitime. Un homme libre pouvait, par erreur, se trouver *in servitute*, sans être réellement esclave. Dans ce cas, un ingénu, affranchi par son prétendu maître, ne cessait pas d'être ingénu. Comme on le voit, l'ingénu était un homme libre; mais tout homme libre n'était pas un ingénu.

Les ingénus jouissaient à Rome de certains droits dont les affranchis étaient exclus. D'un autre côté, ils ne pouvaient épouser des femmes qui étaient montées sur le théâtre, qui avaient mené une mauvaise vie, ou qui avaient été condamnées par un jugement public (*Ulpiani fragmenta*, tit. XIII). E. R.

INGÉNUES. Jouer les ingénues, dans la langue du théâtre, c'est représenter les personnages de jeunes filles naïves. Ces rôles, qu'on appelait autrefois *rôles d'Agnès* (*voy.*), sont nombreux dans notre répertoire et produisent toujours beaucoup d'effet à la scène. Agnès dans l'*École des femmes*, Henriette des *Femmes savantes*, sont des types d'ingénues dramatiques; on cite aussi Victorine du *Philosophe sans le savoir*, de Sedaine. Favart s'est plu à placer ce caractère dans la plupart de ses opéras-comiques : il l'a souvent fait avec bonheur, notamment dans *Rose et Colas* et dans *la Chercheuse d'esprit*. L'expression des sentiments candides n'est pas ce qui distingue le théâtre contemporain; cependant le rôle de Mlle de Belle-Isle, dans la pièce de ce nom, par M. Alexandre Dumas, peut, à quelques égards, passer pour un beau rôle d'ingénue.

Un air d'innocence intime et d'ignorance charmante, une grande franchise de langage, sont les principaux attributs de l'*ingénuité*. Elle sied bien à l'enfance, et elle se conserve longtemps chez les hommes de mœurs simples ou rigides, et habitués au seul langage de la vérité. La jeune fille ingénue dit sans rougir les choses les plus aventureuses; tout le monde en rit, et personne n'est tenté de la condamner pour cela, quoique dans ce cas l'ingénuité présente de graves inconvénients. Ce qui serait une balourdise dans une autre bouche devient naïveté dans la sienne : témoin cette réponse d'Agnès, qui s'est toujours

> Comme on voit, bien portée,
> Hors les puces qui l'ont la nuit inquiétée.

V. R.

INGÉVONS, *voy.* Germanie.

INGRATITUDE, *voy.* Gratitude.

INGRES (Jean-Auguste-Dominique), le survivant des principaux élèves de David, est né à Montauban, en 1781. Son père, professeur de dessin dans cette ville, lui enseigna de bonne heure les premiers principes de son art, et, à 16 ans, le laissa partir pour Paris. Placé sous la direction de David, ses études marchèrent d'un pas rapide. A 19 ans, l'Institut lui décerna le second grand-prix dont le programme était *l'Arrivée des ambassadeurs envoyés par Antiochus à Scipion l'Africain pour lui remettre son fils qui avait été fait prisonnier sur mer;* et à 20 ans, le premier grand-prix, sur le beau sujet des *Députés envoyés à Achille par Agamemnon pour l'engager à reprendre les armes*. Ces deux triomphes donnèrent la plus haute idée de l'avenir du jeune artiste dont le talent offrait déjà la réunion des parties essentielles de l'art, savoir : une pensée juste et déterminée, de la dignité, de l'expression, un dessin de bon goût et une sévère observation des convenances. Quant à la vérité de couleur, à la transparence, à l'harmonie des teintes qu'on regrettait de n'y pas voir, ces qualités pouvaient facilement être acquises par l'étude et par la persévérance. Mais le temps n'a développé qu'imparfaitement de si beaux germes, et les défauts remarqués dans les premiers tableaux de l'artiste déparent aussi les productions de son âge mûr. Les ouvrages de M. Ingres nous montrent moins l'art pris à son plus haut point de perfection et poussé en avant par les efforts du génie, que des réminiscences de maîtres du XVe et du XVIe siècle. Il s'est attaché à imiter l'école florentine, mais peut-être ne l'a-t-il pas toujours bien comprise.

Pendant la tourmente de notre école, au moment où le classique et le romantique étaient aux prises et se disputaient l'empire de la peinture, M. Ingres était le champion des partisans des études fortes, de la peinture consciencieuse. Cependant son œuvre est peu nombreux en tableaux de grande dimension ; il est en grande partie composé de figures d'études, on pourrait dire d'académies, de portraits et de quelques petits tableaux de chevalet. Les plus capitaux de ses travaux à Rome, pendant les vingt ans de séjour qu'il y fit, après avoir fini son temps comme pensionnaire de l'école française, sont : *Jésus-Christ remettant les clefs du paradis à saint Pierre*, placé dans l'église de la Trinité-du-Mont; *Virgile lisant l'Énéide à Auguste et à Octavie*, à la villa Miollis; deux décorations du palais Quirinal, ayant pour sujet, l'une, *Romulus triomphant rapportant des dépouilles opimes*, l'autre, *le Sommeil d'Ossian*, que nous avons vu au salon du Louvre en 1817, ouvrage savant de forme et profondément pensé; *OEdipe expliquant l'énigme au sphinx*, et *le Vœu de Louis XIII* (salon de 1824), de la cathédrale de Montauban, ont aussi été exécutés sous le ciel de l'Italie. Ce dernier tableau, ainsi que *l'Odalisque*, du salon de 1819, si élégante de pose, si faiblement modelée, si nulle d'expression, a fait, au moment de son apparition, non moins grand bruit que le *saint Symphorien conduit au martyre*, de l'exposition de 1834, et qui fut depuis donné à l'église d'Autun. Au dire des uns, celle-ci est la plus bizarre, et suivant les autres, c'est la plus savante des compositions de M. Ingres. En présence de ce tableau, l'esprit est tour à tour repoussé par des défauts choquants, et attiré par des beautés de premier ordre : aux premiers appartiennent la confusion des plans et l'exagération du dessin ; aux secondes, l'admirable expression du saint martyr et celle des principaux personnages groupés autour de lui, et ce bel enfant nu, appuyé contre sa mère, digne de Raphaël. *Homère recevant sur le seuil de son temple l'hommage des grands hommes qu'il a inspirés*, tableau servant de plafond à l'une des salles du Louvre, est une page poétique, dans le genre de l'école d'Athènes, peinte au Vatican par Raphaël ; elle offre, comme cette dernière, une série de personnages d'âges et de siècles différents, depuis Ménandre, Démosthène et Hérodote, jusqu'à Poussin, Shakspeare, Racine, Gluck et Mozart. Ainsi que le saint Symphorien, cet ouvrage a besoin d'être étudié longtemps avant d'être compris : son aspect est froid et terne, mais sa poésie est sévère, son style châtié ; ce plafond sera, dans tous les temps, rangé au nombre

des belles créations de notre école. Après ces ouvrages capitaux, auxquels est venue se joindre, en 1840, la *Stratonice*, du cabinet de M. le duc d'Orléans, citons, comme ayant contribué à la réputation de l'artiste, *la Mort de Léonard de Vinci* et *Henri IV jouant avec ses enfants*, tableaux qui font pendant et exécutés pour le duc de Blacas; *Roger délivrant Angélique*, placé dans la galerie du Luxembourg; *Francesca di Rimini*, appartenant à M. le comte de Turpin; *Charles V dauphin entrant à Paris après l'expulsion du duc de Bourgogne*, du cabinet de M. de Pastoret, et les portraits de *Napoléon* sur son trône (peint en 1806), de *M. Bertin aîné* et d'une *Dame romaine* du salon de 1833. Dans ses portraits comme dans ses tableaux de haut style, M. Ingres affecte la manière des anciens maîtres. — Ce peintre distingué, chef d'école, a trouvé une juste récompense de ses travaux dans son admission, en 1826, à l'Académie des Beaux-Arts de l'Institut, et dans le grade d'officier de la Légion-d'Honneur auquel il fut promu en 1833. En 1836, il fut nommé directeur de l'Académie de France à Rome, poste où il vient d'être remplacé par M. Schnetz. Il est correspondant de l'Institut de Florence et membre des académies du Puy et de Montauban. L. C. S.

INGRIE, *Ingermannland*, nom sous lequel était connue, pendant la domination suédoise à laquelle Pierre-le-Grand mit fin, la province très anciennement russe qui s'étend entre le lac Peïpous et la Narova, d'une part, et le Ladoga jusque vers l'embouchure de la Voxa dans ce lac, de l'autre; province aujourd'hui transformée dans le gouvernement de Saint-Pétersbourg (*voy.* ce nom). Arrosée par la Néva (*voy.*), elle offre, outre ce beau fleuve, plusieurs rivières, dont l'une, l'Ijora, est appelée *Inger* dans la langue des indigènes, qui est le finnois. Le nom d'Ingrie s'explique ainsi tout naturellement, et longtemps cette étymologie fut généralement admise. Mais quoique le nom d'Ijora, qui est la traduction russe d'Inger, se rencontre déjà vers l'an 1240, un savant académicien, M. Sjœgren, regarde ce nom comme moins ancien que celui de la province, et, en remontant plus haut, il leur assigne à tous les deux une commune origine. Suivant lui, le territoire dont nous avons indiqué les limites fut appelé par les Finnois *Ingerin-maa*, terre d'Ingerid ou Ingeri, en l'honneur d'Ingegerd, fille du roi de Suède Olof Skötkonung. Demandée en mariage par le grand-prince de Russie Iaroslaf, en 1018, cette princesse lui fut accordée à condition que la ville d'Aldeiaborg (Aldoga ou Ladoga) avec son territoire, alors encore en la possession des Russes, lui serait assuré comme douaire, et remise immédiatement. Les Russes ayant consenti à cette clause, non-seulement le pays, mais aussi le village d'Ingeris ou Ingris et l'Ingerin-ioki (rivière d'Inger) qui le conservent toujours dans la langue finnoise, prirent dès lors le nom de la royale fiancée de Iaroslaf. Les Russes, qui ne pouvaient rendre le son nasal de *ng*, changèrent ce nom d'Ingeris en Ijora. D'après cette opinion, qui n'a rien d'invraisemblable, l'Ingrie serait le pays d'Ingegerd. J. H. S.

INHUMATION, du latin *inhumatio*, fait d'*in*, dans, et de *humus*, terre, action de mettre en terre un cadavre.

En France, aucune inhumation ne doit être faite sans une autorisation de l'officier de l'état civil, qui ne peut la délivrer qu'après constatation de la mort par un médecin délégué à cet effet, et que 24 heures après le décès, excepté dans les cas prévus par les règlements de police. Ceux qui, sans autorisation préalable, enterrent un individu décédé sont punis de six jours à deux mois d'emprisonnement, et de 16 fr. à 50 fr. d'amende (Code pénal, art. 358).

Dans les cimetières publics, chaque inhumation doit avoir lieu dans une fosse de 1 mètre 5 décimètres à 2 mètres de profondeur, sur 8 décimètres de largeur. Les fosses sont distantes les unes des autres de 3 à 4 décimètres sur les côtés, et de 3 à 5 décimètres à la tête et aux pieds (Décret du 23 prairial an XII).

Le mode le plus convenable pour le transport des corps au lieu de l'inhumation est réglé par les maires, sauf l'approbation des préfets. Les fabriques (*voy.*) des églises et les consistoires jouissent seuls du droit de fournir les voitures, tentures,

ornements, et de faire toutes les fournitures nécessaires pour les enterrements. A Paris, ce soin est confié à l'administration des pompes funèbres.

Les corps des suppliciés ne sont délivrés à leurs familles qu'à la charge par elles de les faire inhumer sans aucun appareil.

Le Code pénal (art. 360) prononce un emprisonnement de trois mois à un an et une amende de 16 fr. à 200 fr. contre celui qui se rend coupable de violation de tombeaux ou de sépultures. E. R.

La disposition des fosses isolées, prescrites par le décret du 23 prairial an XII (1804), ne peut recevoir son application dans les cimetières de Paris et d'autres grandes villes. Là sont des *fosses communes*, toujours béantes jusqu'à ce qu'elles soient remplies, où les morts gisent côte-à-côte, par centaines et par mille, sur plusieurs lignes ou étages, recouverts de terre et quelquefois de chaux vive; immenses barathres (*voy.*) d'où l'œil de l'homme se détourne avec un sentiment qui n'est pas celui qu'inspire la tombe d'un parent ou d'un ami. Dans ces longues et affreuses tranchées, semblables à celles qui s'ouvrent sur les champs de bataille, où la mort entasse et confond ses victimes, on ne voit souvent ni croix, ni monuments, ni couronnes, ni fleurs, ni femme agenouillée; et ces fosses communes n'ont bientôt d'autres larmes que les eaux du ciel et la rosée de la nuit. *Voy.* ENTERREMENT, CIMETIÈRE, FUNÉRAILLES. V-VE.

INHUMATIONS (méd. légale). Des mesures de police municipale prescrivent les formalités et les délais qui doivent être observés dans les inhumations (*voy.* l'art. précéd.), et cependant des accidents assez nombreux sont rapportés chaque année; accidents auxquels l'impéritie des uns et la négligence des autres a pu donner lieu. Les anciens multipliaient les précautions destinées à constater la mort, et différaient jusqu'au septième jour l'inhumation ou la crémation du cadavre. Cet excès de précaution se rattachait à un sentiment religieux trop respectable pour être blâmé légèrement. Les dispositions actuelles, basées sur de judicieuses observations, lorsqu'elles sont bien exécutées, sont de nature à rassurer et à contrebalancer l'affreux tableau qu'on s'est plu à faire d'un malheureux qui, dans son cercueil, s'agite, se retourne, et, dans sa rage impuissante, se dévore les bras. Mais est-il bien sûr que l'infiniment petite quantité d'air renfermée dans un cercueil puisse ranimer et entretenir la vie, ainsi qu'on le prétend? A-t-on constaté un changement de position? N'a-t-on pas pris pour un soupir ou pour un cri étouffé quelque déplacement de gaz ou de liquide? Enfin, quel est le fait constaté authentiquement, d'une personne enfermée dans un cercueil et enterrée, qui ait pu vivre assez pour manger quoi que ce soit? N'est-il pas probable que ces histoires ont pris naissance dans des imaginations frappées et doivent être reléguées avec celles des revenants et des loups-garoux? Est-il donc besoin d'épouvanter et de tromper pour instruire?

Il n'en est pas moins vrai que les inhumations précipitées sont de véritables meurtres, indépendamment des circonstances qui les ont accompagnées quelquefois (*voy.* ENTERREMENT); elles peuvent aussi soustraire à la justice la connaissance d'un crime dont elles dérobent la preuve matérielle. Les signes de la mort réelle sont trop peu connus du vulgaire pour que l'autorité ne doive pas commettre des hommes spéciaux chargés de les constater d'une manière certaine, et n'accorder le permis d'inhumation que quand toute incertitude est levée. L'organisation actuelle en France, comme dans les autres pays de l'Europe, ne laisse rien à désirer: la déclaration du médecin vérificateur des décès suffit pour faire suspendre l'inhumation autant que cela peut être nécessaire. *Voy.* MORT APPARENTE, ASPHYXIE, LÉTHARGIE.

D'ailleurs le respect religieux et une sollicitude intelligente qui veillent au chevet du mourant et protégent son existence, ne doivent pas s'éloigner avec son dernier soupir. Il faut que la personne décédée soit gardée à vue, maintenue dans des conditions convenables jusqu'au moment, au moins, où l'homme de l'art a bien reconnu les signes de la mort; à plus forte raison doit-on s'abstenir de la déposer sur le sol, de l'envelopper dans un lin-

ceul, en un mot de faire quelque chose qui puisse nuire à une personne vivante.

L'usage de laver les corps, de les revêtir de leurs habits de fête, et de les porter à découvert jusqu'au lieu de l'inhumation proprement dite, avait cet avantage de faire bien constater la mort, par le temps que ces cérémonies demandaient et par le nombre de personnes qu'elles attiraient auprès du défunt, et qui auraient pu saisir quelque reste de vie qui se serait manifesté.

Dans les temps et les circonstances ordinaires, les inhumations précipitées ne sont donc plus à craindre; nous profitons de l'expérience de nos devanciers. Dans les grands bouleversements, comme les épidémies pestilentielles ou autres, la précipitation et la difficulté de faire exécuter la loi entraînent des malheurs qui passent inaperçus.

La question des inhumations précipitées se réduit donc à peu de chose. S'il est vrai que ce malheur ait encore eu lieu de nos jours, il est évident que dans l'état actuel de la science et de la civilisation, il ne peut être qu'excessivement rare. F. R.

INITIALES (LETTRES). Dérivé du mot latin *initium*, commencement, ce terme s'applique surtout aux lettres par lesquelles commencent les divers chapitres ou autres subdivisions d'un ouvrage. Ces lettres, toujours majuscules, sont souvent, dans nos anciens manuscrits, ornées de figures, d'emblèmes, etc., par la peinture, le dessin ou la calligraphie : usage renouvelé de nos jours par la typographie, dans les éditions qu'on désigne sous le nom d'*illustrées*.

Nous avons encore un autre genre d'initiales, qui sont également au service de la modestie ou de la malignité prudente. Ce sont les lettres initiales des noms, voile transparent sous lequel tantôt l'on cache à demi le sien, tantôt ceux que l'on veut faire deviner au lecteur. Parfois aussi ces initiales forment, pour remplacer les prénoms, de commodes abréviations.

Quelquefois, enfin, notre langue pudique emploie l'initiale pour éviter la transcription entière d'un jurement. M. O.

INITIATION, *voy.* MYSTÈRES et SOCIÉTÉS SECRÈTES.

INITIATIVE. Le droit de proposer la loi, dans les pays, où, pour être rendue, elle a besoin du concours de plusieurs pouvoirs, n'est pas un droit sans importance. On l'appelle *initiative*. Ce qui semble le plus naturel et le plus juste, c'est que l'initiative soit également attribuée à chacun des pouvoirs qui sont appelés à consentir la loi. Aussi en est-il à peu près ainsi dans les états constitutionnels. Seulement, suivant que la prépondérance de fait appartient, dans une contrée, à la puissance exécutive ou aux assemblées délibérantes, la constitution, résultat de cet état de choses, réserve au plus fort l'initiative directe, et n'accorde que l'indirecte au plus faible. Ainsi, lorsque le gouvernement de discussion fut introduit en France par l'Assemblée constituante, elle s'attribua l'initiative par la constitution de 1791. Le roi pouvait seulement inviter le corps législatif par un message à prendre un objet en considération. Ses ministres avaient entrée dans l'assemblée; mais ils n'avaient droit de parler que sur les objets relatifs à leur administration, quoiqu'ils pussent être entendus sur d'autres questions, si l'assemblée y consentait. Sous la constitution de l'an III, l'initiative était également dans les conseils, et le Directoire ne pouvait non plus que provoquer par un message l'action de la puissance législative. La constitution de l'an VIII, qui cherchait à déguiser sous des formes bizarres et compliquées un retour complet vers la monarchie, vint rendre aux consuls, représentés par les orateurs du conseil d'état, une influence décisive sur la législation, jusqu'à ce que l'empire eut successivement tout réduit à l'unité despotique. La Charte de 1814, transaction entre les idées de pouvoir et celles de liberté, comme l'avait été la constitution de 1791, laissa pencher la balance dans le sens opposé. La Constituante s'était fait la part du lion : la royauté restaurée agit de même. Le roi seul proposait la loi; les Chambres avaient seulement la faculté de le supplier de faire présenter un projet de loi sur une matière, et (ce qui était important) d'indiquer ce que ce projet devait contenir. Enfin en 1830, le droit d'initiative directe fut indistinctement attribué par la

Charte corrigée au roi et aux deux Chambres.

L'initiative du roi s'exerce, comme tous les actes de sa prérogative constitutionnelle, par l'intermédiaire de ses ministres, et sous la forme d'une ordonnance qui prescrit que le projet de loi dont la teneur suit sera présenté à telle chambre au nom du roi. Le droit de retirer un projet présenté, non écrit dans la Charte et contesté d'abord à la couronne, lui est actuellement reconnu par tout le monde. Quant à l'initiative des Chambres, elle s'exerce par voie de proposition individuelle, émanée d'un de leurs membres. Pour qu'une proposition soit lue à la tribune et que la prise en considération en soit discutée en séance publique, il faut d'abord qu'un certain nombre de bureaux (trois au moins sur neuf, dans la Chambre des députés) en aient autorisé la lecture. Si la proposition est convertie en résolution de la chambre, elle est transmise par elle à l'autre chambre qui, après lui avoir donné son assentiment, la fait porter par son président et ses secrétaires au roi, qui la sanctionne ou la laisse de côté, suivant les cas. Depuis dix ans que dure cet état de choses et quoique les deux Chambres aient fait un usage fréquent de leur initiative, tout ce qui est intervenu d'important en législation est dû à l'initiative de la couronne. Il ne serait pas difficile d'expliquer ce fait remarquable.

En Angleterre, les choses se passent de même au fond, quoique la forme soit très différente. Là, point de lois présentées au nom du trône. L'initiative n'existe que pour les membres du parlement; les ministres n'ont entrée que dans la chambre dont ils font partie; ils n'y présentent leurs mesures que par voie de motion individuelle, comme le pourrait faire tout autre membre. Si le bill (*voy.*) présenté par l'un d'eux est adopté par la chambre où il siége, il ne peut aller en soutenir la discussion dans l'autre : ce soin est réservé à ceux de ses collègues qui appartiennent à la chambre saisie la dernière. Ainsi ce sera le premier lord de la trésorerie qui devra défendre devant les pairs les mesures financières que le chancelier de l'échiquier aura fait passer dans les communes, dont il doit nécessairement être membre, puisque l'initiative financière est réservée à la chambre élective. Mais pour être exercée ainsi dans les deux chambres par chaque ministre isolément et en son propre et privé nom, l'initiative du cabinet n'en est pas moins une et moins efficace. O. L. L.

INJECTION, de *injicere*, jeter dedans, action de pousser un liquide, au moyen d'une pompe foulante, dans une cavité quelconque. Les anatomistes, pour suivre plus facilement les artères, les veines et les vaisseaux lymphatiques, les *injectent* avec un mélange de suif et de résine fondus, diversement coloré, qui, se solidifiant par le refroidissement, les rend très distincts. On injecte les artères par l'aorte (*voy.*), tronc commun dont elles partent toutes. Pour les veines, dans lesquelles le cours du sang a lieu en sens inverse, on pousse le liquide par une branche, et, par suite des anastomoses (*voy.*), il pénètre partout. D'après le même principe, les vaisseaux lymphatiques s'injectent par un point de la circonférence; mais, à raison de leur ténuité, on se sert de mercure que son poids et sa compressibilité font pénétrer sans qu'il soit nécessaire de lui donner d'autre impulsion.

Ces injections demandent quelques préliminaires que nous ne décrirons pas ici; et, quand elles réussissent bien, elles pénètrent et rendent apparents des vaisseaux d'une finesse extrême. Ruysch (*voy.*), anatomiste hollandais, a attaché son nom aux plus belles injections qui aient été faites et dont le secret est, dit-on, mort avec lui. Mascagni, dans le siècle dernier, a poussé au plus haut point de perfection l'injection des vaisseaux lymphatiques.

C'est au moyen d'une injection de sulfate d'alumine que M. Gannal conserve les corps d'une manière si remarquable. Les cadavres ainsi préparés peuvent servir pendant plusieurs mois aux études anatomiques, sans exhaler la moindre mauvaise odeur, et ceux qui sont renfermés dans un cercueil deviennent véritablement imputrescibles.

Les vaisseaux, pendant la vie, sont susceptibles d'une injection naturelle et spontanée, dont on voit un exemple frappant dans les arborisations rouges qui se mani-

festent souvent sur le blanc de l'œil. C'est le fait de la congestion et de l'inflammation, qui font pénétrer dans les vaisseaux blancs les globules rouges du sang. Cette injection peut être rouge ou bleuâtre, suivant qu'il s'agit de sang artériel ou veineux.

La médecine fait un grand usage des injections, soit pour porter des aliments dans l'estomac, lorsqu'il existe des obstacles mécaniques à la déglutition, soit pour extraire de cet organe les substances vénéneuses qu'il ne peut expulser de lui-même, soit pour faire agir, sur diverses surfaces intérieures, des médicaments qui ne sauraient y arriver autrement, ou dont on craindrait l'action sur les parties qui les précèdent, soit enfin pour évacuer les matières contenues dans des réservoirs naturels ou dans des cavités accidentelles.

On donne également le nom d'*injection* au liquide injecté, et l'on dit injection émolliente, astringente, nutritive.

Un mode particulier d'injection, dont la thérapeutique a fait son profit, est l'injection dans les veines. On l'appelle *transfusion* en ce qui concerne l'injection du sang. Ordinairement les substances médicamenteuses n'arrivent à destination, si l'on peut ainsi dire, que par la voie indirecte des organes digestifs, qui les altèrent plus ou moins : on pensa donc qu'on pourrait, en les portant dans les veines, rendre leur action plus prompte et plus certaine; et l'expérience confirma cette opinion. Des injections d'eau pure semblèrent procurer aux enragés un notable soulagement; de l'émétique introduit ainsi provoqua des vomissements au bout de quelques instants; l'opium et d'autres médicaments opérèrent d'une manière tout aussi subite. Malheureusement, à côté de ces avantages se trouvent la difficulté et le danger de l'opération, consistant dans l'introduction de l'air dans le système circulatoire, introduction qui peut devenir mortelle.

Quoi qu'il en soit, pour injecter un liquide, on ouvre une veine, ordinairement au pli du bras; introduisant dans l'ouverture le tube effilé d'un petit entonnoir, qu'on dirige dans la partie supérieure du vaisseau vers le cœur, on y verse le liquide avec précaution, afin qu'il ne s'introduise pas de bulles d'air. L'action circulatoire fait le reste; et l'on voit l'injection pénétrer si bien qu'on a pu introduire plusieurs litres de liquide en peu de temps. On doit éviter d'employer des substances huileuses qui ne sauraient se mêler au sang, ou de celles qui exerceraient sur ce liquide une action chimique très énergique.

Diverses précautions doivent être prises suivant la nature des injections, qui se font ou dans les cavités tapissées par les membranes muqueuses ou séreuses, ou dans les trajets fistuleux. Pour celles qui sont de nature acide ou alcaline, il faut employer des vases de verre sur lesquels ces substances ne peuvent avoir d'action. Relativement au but qu'on se propose et aux parties sur lesquelles on opère, l'injection doit tantôt être poussée avec force, tantôt conduite avec ménagement. Le choix des liquides dont on se sert demande également beaucoup d'attention. F. R.

INJURE, du latin *injuria*, fait du privatif *in*, sans, et de *jus*, droit. Ce mot, pris dans son sens le plus large, s'applique à tout ce qui est contre la justice; mais, dans une acception moins étendue, il signifie un outrage de fait ou de paroles.

Suivant la législation française sur les délits de la presse, toute expression outrageante, terme de mépris ou invective qui ne renferme l'expression d'aucun fait, est une *injure*. C'est en cela que l'injure diffère de la *diffamation*, qui est l'allégation ou l'imputation d'un fait portant atteinte à l'honneur ou à la considération de la personne ou du corps auquel le fait est imputé.

Il faut distinguer l'injure *publique* de l'injure *simple*. La première est celle qui est proférée publiquement, et qui renferme l'imputation d'un vice déterminé. Elle se poursuit devant les tribunaux de police correctionnelle et est punie d'une amende de 16 fr. à 500 fr. La seconde est celle qui ne réunit pas les deux conditions dont nous venons de parler. Elle se poursuit devant les tribunaux de simple police et est punie d'une amende de 1 fr. à 5 fr. Ajoutons que l'injure simple n'est punissable qu'autant qu'elle n'a pas été motivée par une provocation préalable (Code pénal, art. 471).

Celui qui se rend coupable de *diffamation* envers un particulier est passible d'un emprisonnement de cinq jours à un an et d'une amende de 25 fr. à 2,000 fr., ou de l'une de ces deux peines seulement, selon les circonstances. L'emprisonnement est de huit jours à dix-huit mois, et l'amende de 50 fr. à 3,000 fr., lorsque la diffamation est dirigée contre les dépositaires ou agents de l'autorité publique, pour des faits relatifs à leurs fonctions. L'emprisonnement et l'amende peuvent aussi, dans ce cas, être prononcés cumulativement ou séparément (lois des 17 mai 1819, 25 mars 1822 et 9 septembre 1835). E. R.

INJUSTICE, *voy.* Justice.

INNOCENCE. Pris dans son acception la plus étendue, ce mot exprime un état de perfection morale qui ne peut pas, ou du moins, qui ne peut plus être le partage de l'homme sur la terre. Suivant nos livres sacrés, et d'après les codes et les traditions sur lesquels se fondent diverses autres croyances religieuses (*voy.* Éden, Age d'or, etc.), l'état primitif d'innocence et de pureté dans lequel l'homme avait été créé fut bientôt suivi de la chute, dont les effets, étendus à toute la race humaine, nous marquent, au moment de notre naissance, d'un sceau de réprobation (*voy.* Péché originel). L'étude des mystères de la religion chrétienne nous initie aux grands moyens de réhabilitation qu'elle a ajoutés aux pénibles épreuves de la vie pour nous rendre dignes d'une existence meilleure et supérieure, dans ses félicités éternelles, aux terrestres jouissances de l'Éden (*voy.* Rédemption). Mais ce n'est pas dans ce sens mystique, ni sous un point de vue aussi absolu, que nous devons considérer l'innocence, et ce qui nous appartient ici, c'est de l'envisager dans les conditions actuelles de l'humanité.

La moralité des actions ne pouvant résulter que de la connaissance du bien et du mal, l'âge où ce discernement ne saurait encore avoir lieu est appelé l'*âge d'innocence*, dont en religion on fait remonter le principe au baptême (d'où *innocence baptismale*), et dont on a fixé le terme à sept ans. Dans l'âge de raison, cette qualité quasi-négative prend un caractère positif et devient une vertu. Sous un autre nom, c'est la virginité dans le célibat et la chasteté dans le mariage. Dans les relations de la vie sociale, l'honnêteté et la délicatesse en sont les indices, et, dans le langage, la candeur en est l'expression. C'est de l'ensemble de ces mérites que résulte l'innocence des mœurs, dont le monde offre malheureusement trop peu d'exemples, mais à laquelle le monde même le plus corrompu refuse rarement son hommage.

« L'innocence de la vie, dit Saint-Évremont, ôte la frayeur de la mort, et « quand on n'a point de plaisirs criminels à quitter, on va sans crainte vers « l'autre vie. » Dans un sens plus restreint, le mot *innocence* signifie un état exempt de faute ou de péché, selon qu'on l'envisage sous le rapport moral ou religieux. Enfin, dans l'acception judiciaire, ce même mot exprime l'absence du crime chez tel individu qui en est accusé; l'innocence n'est plus alors que la non-culpabilité. C'est de cette situation que La Bruyère a dit, dans son style pittoresque et non moins philosophique : « Un coupable « puni est un exemple pour la canaille; « mais un innocent condamné est une « affaire pour tous les honnêtes gens. »

Racine fait dire à *Andromaque*, parlant de son fils Astyanax :

> Hélas, il mourra donc! il n'a pour sa défense
> Que les pleurs de sa mère et que son innocence.

Innocence ici se rapporte à l'âge d'Astyanax, et non à son caractère. C'est encore dans ce même sens qu'*Athalie* dit, à propos de Joas :

> Cet âge est innocent : son ingénuité
> N'altère point encor la simple vérité.

Il y a loin de cette acception à celle dans laquelle le même mot est employé dans ce vers d'Oreste (*Andromaque*) :

> Mon innocence enfin commence à me peser!

Phèdre dit aussi, en parlant d'elle-même :

> Je respirais, OEnone, et, depuis son absence,
> Mes jours moins agités coulaient dans l'innocence.

Ici, dans la bouche d'Oreste parricide, et de Phèdre adultère, incestueuse, le mot *innocence* n'exprime qu'un temps d'arrêt en dehors du crime. *Innocence*, au

contraire, est synonyme de *vertu*, dans ces deux vers d'Hippolyte :

...L'on ne vit jamais la timide innocence
Passer subitement à l'extrême licence.

Innocence signifie aussi quelquefois trop grande simplicité. On dit d'un homme gauche par timidité, ou trop crédule par confiance ou par ignorance, que *c'est un grand innocent*. Enfin, la même épithète s'applique aux choses inanimées, pour exprimer qu'elles sont inoffensives (*innocuæ*, et non plus *innocentes*). Les productions littéraires la reçoivent aussi, et l'on dit de vers sans malice, mais sans esprit, que ce sont des vers *innocents*, ce qui ne signifie pas que leurs auteurs ne soient pas coupables pour les avoir faits de la sorte.

En personnifiant l'Innocence, on l'a représentée sous la figure d'une jeune fille vêtue en blanc, couronnée de palmes, ayant une main posée sur son cœur et les yeux levés vers le ciel; un agneau était couché à ses pieds. P. A. V.

INNOCENT, nom sous lequel ont régné treize papes, dans l'intervalle de 402 à 1724. Nous les passerons tous rapidement en revue; mais deux pontifes de cette série étant du nombre des plus remarquables qui aient occupé le Saint-Siége, nous devrons faire connaître avec quelques détails les événements de leur règne ou de leur vie en général.

Innocent Ier né à Albano, fut élu en mai 402, par le choix du clergé et du peuple. Sous son pontificat, la catholicité fut troublée par l'hérésie et par l'invasion. Il obtint d'Honorius, empereur d'Occident, des lois de bannissement contre les donatistes, et il frappa d'anathème les doctrines de Pélage, doctrines que les illustres contemporains de ce pape, saint Augustin et saint Jérôme, avaient déjà frappées d'une éloquente réprobation. Il soutint contre les évêques d'Orient la cause de saint Jean Chrysostôme, que l'empereur Arcadius avait chassé du siége de Constantinople. S'il faut en croire l'historien Zosime, ce pape aurait permis que des sacrifices aux faux dieux fussent célébrés, par les païens, dans Rome épouvantée de l'approche d'Alaric; mais Sandini a traité cette assertion de calomnie. Rome fut prise et saccagée par Alaric. Innocent était alors à Ravenne, où il pressait en vain Honorius de traiter avec le roi des Goths, ou de secourir Rome. Innocent, de retour dans la capitale du monde chrétien, s'occupa de réparer les désastres de la ville, et de combattre les ennemis de la religion. Ses lettres et ses décrétales ont pour objet des matières de théologie ou de discipline. Il mourut en mars 417, après un pontificat de 15 ans. L'Église l'a placé au rang des saints.

Innocent II était Romain et se nommait *Grégoire* avant son exaltation. Il fut élu le 14 février 1130, le surlendemain de la mort de son prédécesseur, Honorius II. Le même jour, une minorité de cardinaux élut Pierre de Léon, qui prit le nom d'Anaclet II. Trop faible pour résister dans Rome à l'anti-pape (*voy.*), Innocent II se retira en France auprès de Louis VI, qui alla au-devant de lui et lui prodigua toutes les marques d'un respect filial. Saint Bernard (*voy.*) qui le reçut à Clairvaux, en anachorète et dans toute l'austérité de sa règle, lui fut longtemps utile dans les traverses de son pontificat. Innocent se rendit ensuite à Liége, où l'attendait le roi Lothaire. Celui-ci prenant en main la bride du cheval que montait le pape, marchait à pied près de lui, en écartant la foule. Bientôt Lothaire se mit à la tête de son armée, et conduisit le pape à Rome; de son côté, Innocent le sacra empereur avec toutes les solennités d'usage (1133). Il lui donna en outre le fief de la comtesse Mathilde, sous la double condition d'une redevance annuelle de cent livres d'argent, et du retour à l'Église romaine après la mort de Lothaire. Mais lorsque l'Empereur fut parti, la faction de l'anti-pape prévalut de nouveau; Innocent se retira à Pise et attaqua son rival, à la fois, avec ses propres armes, en l'excommuniant de nouveau (1134), et avec les armes de l'Empire, ayant obtenu de Lothaire qu'il amènerait une nouvelle armée à son secours (1137). Cependant Innocent fut obligé de rester à Pise jusqu'à la mort d'Anaclet. Cette mort n'éteignit pas le schisme. Un nouvel anti-pape fut élu, qui prit le nom de Victor IV; trois mois après, il abdiqua, et la paix fut rendue à l'Eglise (1138). De retour à Rome, Innocent assembla un

concile où plus de mille évêques se trouvèrent réunis; et, dans la violence de ses reproches contre ceux qui s'étaient montrés fauteurs du schisme et qui avaient reçu leur titre de l'anti-pape, il leur arracha la crosse et le pallium; puis il se mit à la tête d'une armée pour faire la guerre au roi Roger, qui s'était emparé de la Pouille. Devenu prisonnier de ce prince, il fut traité par lui avec toutes sortes d'honneurs, mais cependant contraint de lui accorder la principauté de Capoue, la Pouille, la Calabre et la Sicile (1139). A ce prix, le pape put retourner à Rome. De nouvelles luttes l'y attendaient : après quelques démêlés avec le roi de France Louis VII, au sujet d'un évêque de Bourges, une révolte éclata à Rome; le peuple victorieux rétablit le sénat au Capitole, et cette espèce de guerre civile n'était pas encore finie quand Innocent II mourut, le 13 septembre 1143.

Innocent III était le plus jeune des quatre fils du comte Trasmondo et de Claricia, de l'illustre maison des Scotti. Le comte Trasmondo était issu de la puissante famille des Conti, qui, depuis plusieurs siècles, brillait à Rome d'un vif éclat. On ignore la date et le lieu précis de la naissance de cet enfant qui devait un jour tenir l'univers dans sa main. Il naquit probablement à Rome, en 1161, et il reçut au baptême le nom de *Lothaire*. On croit qu'il fit ses premières études dans la célèbre école de Saint-Jean-de-Latran. De Rome, il se rendit à Paris pour se perfectionner dans cette université qui était alors la première école de théologie du monde chrétien. Lothaire y puisa de profondes connaissances. Avec l'Écriture et l'Histoire saintes, il étudiait Boëce, le maître de la philosophie de ce temps-là; il lisait les poëtes grecs et latins, et on l'a cru l'auteur du *Veni Sancte Spiritus*, et du *Stabat*. Bientôt il quitta les écoles de théologie de Paris pour se rendre aux écoles de droit de Bologne. Le droit canon était alors la science universelle; Bologne comptait dix mille étudiants. De là, vers 1181, il revint à Rome, où il reçut les premiers ordres sacrés; il ne tarda pas à se dévouer au gouvernement politique de l'Église, sous le pontificat de Luce III; il avait environ 24 ans.

C'était alors une grande époque pour l'Église et pour le monde. La lutte du sacerdoce et de l'Empire, et celle de la chrétienté contre les Sarrazins étaient arrivées à une violente crise. L'indépendance spirituelle de l'Église et aussi son empire temporel étaient menacés par l'Empereur, et Jérusalem venait de tomber sous les coups de Saladin. Le sépulcre du Christ était la proie des Infidèles. Toute l'Europe était livrée à une agitation profonde, couverte d'un deuil universel. A l'enthousiasme religieux des croisades se joignaient la colère de la défaite et la soif de la vengeance. Ce fut au milieu de ces impressions diverses que Lothaire commença sa carrière publique. Son oncle Clément III le créa cardinal-diacre, et, sous le règne de ce pape, il prit une grande part à l'administration des États romains. Oublié ensuite de Célestin III, auquel il devait succéder, Lothaire, éloigné un instant des affaires, composa son livre de pieuses méditations: *Du mépris du monde ou des misères de la condition humaine* (*De contemptu mundi*, *sive de miseriis humanæ conditionis*). Et ce fut pour Lothaire comme une préparation à cette carrière de gloire et de puissance où il était sur le point d'entrer, et dans laquelle il devait, pontife, s'ériger en dominateur de ce monde, dont, simple écrivain, il avait prêché le mépris.

Telle était la réputation de Lothaire que, même dans sa retraite et avant la mort du faible Célestin, les yeux des dispensateurs de la tiare se tournaient vers lui; il fut élu par le choix unanime des cardinaux, le 9 janvier 1198, le jour même des funérailles de Célestin. Il était alors dans sa 37e année. Il n'accepta la couronne qu'après une longue résistance, et en versant des larmes, sincères aux yeux des uns, hypocrites selon d'autres. Lothaire alors n'était que diacre : il reçut les ordres supérieurs et l'épiscopat seulement le 22 février suivant. La situation critique où se trouvait l'Église fit abandonner, pour cette fois, la règle de ne pas nommer un jeune pape.

L'Italie presque entière était sous la domination allemande. La puissante maison des Hohenstaufen (*voy.*) avait tout envahi, sauf quelques républiques du

nord, qui encore étaient le plus souvent amies de la puissance impériale. Rome, alors indépendante du joug étranger, portait impatiemment celui des papes, et ce nom de république, si grand dans ses antiques souvenirs, tentait encore les imaginations. Les monnaies portaient le nom du sénateur avec l'inscription : S. P. Q. R. et *Roma caput mundi;* et, en même temps, le préfet de Rome était toujours nommé par l'empereur. Le premier soin d'Innocent fut d'effacer jusqu'à cette ombre de la puissance impériale en instituant lui-même le préfet, et de la puissance républicaine en faisant du sénateur l'homme du pape, non plus celui du peuple.

L'autorité papale rétablie dans Rome, Innocent s'occupa des provinces et s'efforça de remettre sous la domination pontificale les villes de la Marche d'Ancône, du duché de Spolète, tous les biens formant la donation de la comtesse Mathilde; et, en même temps qu'il rétablissait le pouvoir temporel du pape dans les États de l'Église, il songeait à étendre l'influence de sa puissance spirituelle sur les grandes monarchies de l'Europe.

Alors divisée pour le choix d'un empereur, l'Allemagne offrait un accès facile à l'influence envahissante de l'Église. Henri VI n'était plus; il avait laissé un enfant au berceau, dont il avait confié la tutelle à son frère Philippe, duc de Souabe. Les princes, craignant une longue minorité, voulurent éloigner du trône le jeune Frédéric : les uns offrirent la couronne impériale au duc Philippe; les autres à Othon, second fils de Henri-le-Lion (*voy.*), irréconciliable ennemi des Hohenstaufen (*voy.* ce nom). Une double élection mit deux empereurs en présence.

Othon implora l'appui du Saint-Siége, et lui fit d'assez serviles soumissions. Innocent, heureux de saisir cette occasion de contribuer à la perte des Hohenstaufen, mit au service de la cause d'Othon toutes ses armes spirituelles. Les affaires de ce prince n'en allaient guère mieux : il était abandonné de la fortune et sur le point d'être abandonné par le pape, quand Philippe mourut assassiné. Othon ne tarda pas à se rendre à Rome, où le pape le couronna empereur. Mais à peine fut-il couronné, qu'il méconnut toutes les promesses qu'il avait faites à Innocent, et refusa de restituer les domaines de l'Église. Alors Innocent l'excommunia à son tour, se déclara le protecteur de Frédéric de Sicile, et s'efforça de réveiller l'attachement des princes allemands pour ce jeune rejeton des Hohenstaufen. Frédéric témoigna sa reconnaissance au Saint-Siége par de larges concessions stipulées dans une bulle d'or, et il reçut la couronne royale dans la basilique d'Aix-la-Chapelle (1215). *Voy.* Frédéric II.

Cette lutte sans repos de l'Église avec l'Empire ne suffit pas à l'esprit actif, au zèle infatigable d'Innocent. Son catholicisme militant avait besoin d'un plus vaste théâtre, et les foudres spirituelles qui brisaient les couronnes impériales, vinrent aussi frapper la couronne de France et celle d'Angleterre.

Une cause de divorce royal se trouvait portée, depuis plusieurs années, devant le prédécesseur d'Innocent III. Philippe-Auguste avait répudié Ingelburge, princesse de Danemark, pour épouser Agnès de Méranie. Cette question était fort différente de la question impériale. Ce n'étaient plus la puissance temporelle et les domaines de l'Église que le pape venait revendiquer, ce n'était pas non plus le droit auquel il prétendait de dispenser les couronnes : il s'agissait ici de l'empire moral que devait exercer le chef de la chrétienté sur la conduite des fidèles; il s'agissait, non de dicter les actes de la politique d'un roi, mais de porter un œil d'inquisiteur jusque dans les secrets de son lit; il s'agissait de savoir si le représentant de Dieu dans la chaire de Saint-Pierre, était le gardien des contrats faits au nom de Dieu, comme était le mariage, contrat indissoluble selon l'Église, qui s'était réservé à elle seule le droit de le dissoudre. C'était pour Innocent III une conviction profonde qu'il était revêtu de ce droit et que son devoir était de l'exercer. Après plusieurs avertissements, il fit lancer l'interdit sur le royaume de France par son légat, dans un concile réuni à Dijon (1199). Après huit mois d'une lutte obstinée de part et d'autre, le roi se soumit, se sépara d'Agnès de Méranie et promit de reprendre Ingelburge. L'interdit fut

levé, mais la réconciliation conjugale ne fut qu'apparente. Ingelburge fut comme emprisonnée dans un couvent d'Étampes, et elle ne cessa de se plaindre au pape de n'être pas traitée en épouse. Durant douze années, on voit Innocent écrire à la reine répudiée pour la consoler, et au roi pour lui enjoindre de remplir les devoirs conjugaux. Enfin, après vingt ans de séparation, Philippe-Auguste rappela près de lui Ingelburge (1213).

La guerre qui s'alluma entre Innocent III et le roi d'Angleterre vint montrer, avec plus d'évidence encore, la prétention du pape de se porter garant de l'exécution des engagements contractés par les puissances temporelles; car, ainsi qu'on le verra tout à l'heure, cette guerre, soulevée par un motif religieux, se compliqua bientôt d'une affaire purement politique. Dans les démêlés que Jean-sans-Terre (*voy.*) avait eus avec Philippe-Auguste son suzerain (1204), le pape s'était porté conciliateur sans beaucoup de succès, quoiqu'il y eût mis du zèle, car il craignait que l'inimitié des deux rois ne nuisit à l'accord nécessaire aux croisades, l'une des questions qu'Innocent avait le plus à cœur. Mais bientôt le protecteur de Jean-sans-Terre devint son implacable ennemi. Dès 1205, une querelle violente s'était engagée entre eux, à l'occasion de l'élection de l'évêque de Cantorbéry. Le roi avait usé de son influence sur les moines pour faire élire, en Angleterre, son favori, l'évêque de Norwich. Le pape força les moines, qu'il fit venir à Rome, d'élire Étienne Laugthon, son ancien ami. Cet événement fut l'origine d'une lutte acharnée et la cause de longs malheurs. Un interdit fut lancé sur le royaume d'Angleterre (1208) par les évêques dociles au pape; et la fureur du roi, allumée par cette résistance, sévit aveuglément, non-seulement contre le clergé, mais contre une grande partie de la noblesse de son royaume. A cette résistance opiniâtre le pape opposa l'excommunication (1209). Philippe-Auguste, durant ses querelles avec Rome, avait compris la nécessité de n'avoir pas d'ennemis chez lui : l'interdit n'eut pour lui d'autre conséquence que de lui faire quitter une femme qu'il aimait. Pour Jean-sans-Terre, les conséquences furent une révolution, et presque la perte de sa couronne. Une querelle particulière vint encore aigrir la querelle religieuse. Jean retenait le douaire de Bérangère, la veuve de son frère Richard. Le pape lui intimait en vain, depuis longtemps, l'ordre de le payer. Enfin, poussé à bout, Innocent III délia les sujets du roi de leur serment de fidélité; il déposa Jean-sans-Terre, chargea le roi de France de l'exécution de la sentence, et le désigna, par la vertu du droit divin, pour successeur au roi déchu (1212). L'année suivante, l'archevêque de Cantorbéry, arrivant de Rome, publia devant le roi de France, le clergé et le peuple assemblé, l'excommunication lancée contre Jean-sans-Terre, et offrit à Philippe des indulgences à condition de jeter le roi d'Angleterre en bas du trône. D'immenses préparatifs d'attaque et de défense furent faits par Philippe et par Jean, ce qui n'empêcha pas ce dernier d'essayer, au moyen de nouvelles négociations, un arrangement avec le pape. Innocent se hâta d'envoyer à Jean une espèce d'ambassade devant laquelle le roi d'Angleterre fit une soumission publique et absolue. Alors les divers anathèmes lancés par la cour de Rome furent abolis. Deux jours après, Jean compléta son humiliation en renonçant publiquement, en faveur du pape, aux couronnes qu'il portait. Il remit à l'envoyé d'Innocent un acte authentique de cet abandon. En signe de vasselage, Jean-sans-Terre s'engageait pour lui et ses successeurs, sous peine de déchéance, à payer annuellement au siége apostolique mille marcs en sus du denier de saint Pierre (*voy.*), après quoi il prêta, en grande solennité, le serment de vassal. N'ayant plus rien à craindre de cet adversaire vil et lâche au-delà de ses espérances, Innocent lui pardonna et fit défendre à Philippe-Auguste d'entreprendre la guerre que lui-même lui avait prescrite. Cependant les barons anglais, indignés de tant d'abaissement, forcèrent Jean-sans-Terre à signer la *grande charte* (1215): alors celui-ci eut recours au pape qui, en sa qualité de suzerain (titre que Jean n'avait pas eu le droit de lui conférer), cassa la convention signée, et défendit au roi de l'exécuter, sous prétexte

qu'elle était attentatoire à ses droits. Les barons se soulèvent contre cette intervention de Rome dans les affaires temporelles, et sont excommuniés à leur tour (1216); alors ils appellent l'héritier de la couronne de France qui passe en Angleterre. Innocent lui intime l'ordre de ne pas secourir les barons, et punit sa désobéissance d'une excommunication, arme qu'il tenait toujours prête contre tous et pour toutes les circonstances. Bientôt la mort frappa l'indigne protégé du pontife, dont le rôle finit ici en Angleterre. Innocent, d'ailleurs, était lui-même près de sa fin.

Ainsi, chacune des trois grandes luttes qui occupèrent le règne d'Innocent III eut son caractère distinctif. Le pape voulut établir, dans sa lutte avec l'Empire, la domination temporelle de l'Église : il fit et défit les empereurs; dans sa lutte avec la France, c'est sa domination morale qu'il avait en vue, et il maintint la loi du mariage; dans sa lutte avec l'Angleterre, il établissait sa domination spirituelle, et il imposa les évêques malgré le pouvoir royal. Ces trois points résument de la manière la plus large les prétentions du Saint-Siége à l'empire universel.

Ce fut pour Innocent III une pensée de toute sa vie que le désir de réveiller l'enthousiasme des croisades. A l'époque de son avénement au trône pontifical, un siècle était déjà passé depuis que cette sainte ferveur avait commencé à lancer l'Occident sur l'Orient. Toute la politique d'Innocent, toutes ses actions, tendirent directement ou indirectement à ce but: promesses, menaces, excommunications, indulgences, biens matériels, espérances célestes, il prodigua tout pour recruter des armées au Christ; il écrivit à tous les peuples, à tous les clergés, à tous les rois, même aux princes sarrazins; il mit tout en œuvre, son pouvoir spirituel, ses trésors, son génie; mais, en même temps, il s'était donné trop d'autres affaires pour mener celle-ci à bien. Les croisades, sous le pontificat d'Innocent III, eurent les plus déplorables conséquences. Innocent fut la dupe des Vénitiens. Ceux-ci convoitaient Zara : on prit Zara, et Zara était une ville chrétienne, dont le suzerain, le roi de Hongrie, était lui-même un prince croisé. On saccagea la capitale de l'empire grec, et le pape écrivait avec indignation : « Vous n'avez pas tiré l'épée contre les Sarrazins, mais contre les chrétiens; vous n'avez pas conquis Jérusalem, mais Constantinople. » Ces tristes résultats ne découragèrent point Innocent : il se mit de nouveau à faire prêcher la guerre sainte, et l'on vit alors l'étrange croisade de quelques milliers d'enfants, filles et garçons, traversant l'Europe, sous la conduite du petit berger Étienne; croisade enfantine que tous les fléaux eurent bientôt décimée. A la veille de sa mort, Innocent s'occupait encore avec ardeur d'une croisade nouvelle; et les décrets d'un concile général, le quatrième de Latran, qu'il venait de rassembler (1215), l'avait provoquée dans divers royaumes. Ce concile, où furent arrêtés les moyens de conquérir la Terre-Sainte, condamna les Albigeois (*voy.*). On peut considérer comme les premiers inquisiteurs, les missionnaires qu'Innocent III envoya alors en Languedoc, chargés de dénoncer les hérétiques à la puissance séculière. Ces missionnaires précédèrent immédiatement les frères prêcheurs, ordre religieux fondé par saint Dominique à Toulouse, en 1216. Ce fut aussi sous son pontificat que parurent les ordres de saint François et des Trinitaires, dont il approuva la fondation.

Innocent III mourut le 16 juillet 1216, après avoir porté la tiare pendant dix-huit ans et demi; il avait à peine 55 ans.

Le jour où Innocent III avait été sacré évêque et pape tout ensemble, il avait fait au peuple assemblé dans la basilique de Saint-Pierre, un discours où il caractérisait ainsi la puissance pontificale : « Tout le monde ne peut pas être le maître; mais celui seulement sur les vêtements et les reins duquel est écrit: *Un roi des rois, un souverain des souverains*; celui dont il est dit : *Son nom est seigneur*. Il a constitué par la propre plénitude de son pouvoir la prééminence du Saint-Siége, afin que personne ne fût assez téméraire pour résister à l'ordre qu'il a établi. » Et, dans cette cérémonie, les symboles ajoutaient leur sens visible au sens de ses paroles : ainsi, on plaça sur la tête d'Innocent III une couronne de

plumes de paon, pour marquer que ses regards, comme les cent yeux de ces plumes, devaient tout voir dans l'univers.

Innocent III, qu'on s'efforce de présenter aujourd'hui comme un pape au-dessus de son temps, était au contraire parfaitement du siècle où il vivait; mais ce fut un homme supérieur de ce temps-là. Il avait la conviction profonde du droit de l'Église à gouverner le monde, et de l'immense utilité qui devait résulter pour le genre humain de l'exercice de ce droit. Il saisit donc avec la résolution d'un homme de cœur les armes que la papauté mettait dans sa main; il se fit un saint devoir et une suprême jouissance d'exercer dans toute sa plénitude le despotisme clérical. Allumer la guerre parmi les peuples lui semblait un inconvénient de peu d'importance en comparaison de la grandeur du but qu'il voulait atteindre. On remarque d'ailleurs chez ce pontife des qualités rarement unies ensemble et tout-à-fait appropriées au rôle qu'il voulait remplir : une inflexible fermeté, tempérée par une assez grande souplesse. Dans ses rapports avec les rois, il ne cède jamais; il commande avec autorité, et en même temps il prie avec instance : il revient vingt fois à la charge, mêlant toujours les conseils du pasteur aux injonctions du représentant de Dieu; cherchant toujours à montrer que l'accomplissement de ses ordres est dans l'intérêt de ceux à qui il les impose; s'appliquant à présenter toutes ses sévérités comme l'accomplissement d'un devoir de conscience qu'il remplit à regret, et contraint, pour ainsi dire, par ceux mêmes qui en sont victimes; préférant encore en venir à ses fins par la soumission volontaire des rois plutôt que par la force ouverte dont il pouvait les accabler. Avec une grande force de volonté, une remarquable étendue de génie et la puissance religieuse de ce temps-là, Innocent fut un des hommes les plus célèbres parmi ceux qui ont pris la responsabilité du gouvernement du monde. Malgré la violence de ses paroles contre les hérétiques, il condamna plus d'une fois les moyens employés par les exécuteurs de ses décrets, et les cruautés de Simon de Montfort furent de sa part l'objet de reproches sévères.

Le caractère d'Innocent, formé dans la retraite, conserva toujours quelque chose de sombre et de rude. Les affaires et l'étude se partagèrent sa vie; et s'il tient dans l'histoire littéraire de son temps une place moins importante que dans l'histoire politique, cette place ne laisse pas d'être assez considérable.

Rien de plus curieux que la collection de ses lettres remplies de documents qui font parfaitement connaître le pape, l'Église, le siècle. Baluze en a donné un recueil incomplet, sous ce titre : *Epistolarum Innocentii III, Romani pontificis, libri undecim; accedunt gesta ejusdem Innocentii, et prima collectio decretalium composita a Rainerio, diacono et monacho Pomposiano. Stephanus Baluzius Tutelensis in unum collegit, magnam partem nunc primum edidit, reliqua emendavit*, Paris, 1682, 2 vol. in-fol. Ce recueil était divisé en dix-neuf livres, dont plusieurs sont perdus. La première collection des décrétales d'Innocent avait été donnée par Baluze pour suppléer les 3e et 4e livres. Les lettres d'Innocent qu'avait omises Baluze ont été publiées par Laporte du Theil, dans le recueil qu'il a donné en commun avec Bréquigny : *Diplomata, chartæ, epistolæ et alia documenta*, etc., Paris, 1791, 3 vol. in-fol. Le nombre des lettres d'Innocent III était de plus de 4,000, selon Laporte du Theil.

Les autres ouvrages d'Innocent sont un *Commentaire sur les sept psaumes de la pénitence*, espèce d'explication allégorique où l'on remarque le mysticisme et toutes les subtilités de la dialectique de l'époque; *les Sacrements*, livre de controverse, dans lequel l'auteur traite principalement de l'eucharistie et des cérémonies de la messe; des discours, des homélies. Nous avons déjà mentionné le *Veni Sancte*, le *Stabat* (*voy.*), et le livre *De contemptu mundi*, ouvrage dans lequel abondent les citations de l'Écriture, et auquel on peut reprocher l'abus des figures et la diction maniérée de ce temps-là. Tel est en général le caractère du style d'Innocent, qui se distingue entre les écrivains contemporains par sa vaste science et la vigueur de sa pensée beaucoup plus que par les formes de son élocution. On

a donné deux éditions de ses ouvrages à Cologne, l'une en 1552, l'autre en 1575; celle-ci a bientôt été suivie d'une troisième, imprimée à Venise, en 1578; mais aucune ne renferme toutes les œuvres de ce laborieux pontife; et l'on conserve manuscrits, dans diverses bibliothèques, ses écrits sur le maître des sentences, sur le baptême, sur le purgatoire, et plusieurs autres traités.

Les jugements portés sur Innocent III ont dû être fort divers, selon que l'on considérait d'un point de vue différent la question du catholicisme au moyen-âge. Les catholiques gallicans du XVII[e] siècle, les philosophes du XVIII[e] se sont trouvés les adversaires naturels du pontife; il a eu pour panégyristes les ultramontains et quelques historiens catholiques fervents ou protestants qui ont entrepris la réhabilitation du moyen-âge. Bossuet et Fleury, Voltaire et Gibbon, Daunou et M. de Sismondi comptent parmi les premiers; parmi les autres, les historiens italiens des papes, le jésuite Daniel et les écrivains de son ordre, Laporte du Theil, dans ses *Notices et Extraits de manuscrits*, Lingard, dans son *Histoire d'Angleterre;* enfin le président du consistoire de Schaffhouse, M. Hurter, a publié récemment une *Histoire d'Innocent III* (Hambourg, 1834-38, 3 gros vol. in-8°), ouvrage savant et digne d'être étudié, où l'esprit du moyen-âge est judicieusement apprécié, mais où l'éloge semble un peu systématique, où les usurpations catholiques sont justifiées absolument, au lieu d'être seulement expliquées par les circonstances de la civilisation européenne à cette époque. L'histoire d'Innocent III par M. Hurter a été accueillie avec faveur en Allemagne; elle a été traduite dans les diverses langues de l'Europe; on en a même donné deux traductions successives en France, aussi bien qu'en Italie. Voir l'*Histoire du pape Innocent III et de ses contemporains*, par MM. de Saint-Chéron et Haiber, Paris, 1838, 3 vol. in-8°, qui répondent aux deux premiers seulement de l'original non encore terminé.

Innocent IV était Génois; issu de la famille des comtes de Lavagna (*voy.* Fiesque), il se nommait *Sinibald de Fiesque*. Il fut élevé sur le siége de Rome le 24 juin 1243, après un interrègne de vingt mois causé par la lutte de l'Église et de l'Empire. Son prédécesseur, Célestin IV, n'avait régné que 17 jours; mais avant Célestin, Grégoire IX (*voy.*) avait maintenu dans le gouvernement de la catholicité les doctrines de la suprématie de la puissance spirituelle sur le pouvoir temporel; et, bien que 27 ans séparassent le pontificat d'Innocent IV de celui d'Innocent III, le même esprit n'avait pas cessé d'inspirer le chef de l'Église. Aussi le règne d'Innocent IV fut rempli de ses démêlés avec l'empereur Frédéric II (*voy.*), qui avait été excommunié par Grégoire IX, et dont Innocent IV devint l'ardent adversaire, quoiqu'il eût été son ami avant d'obtenir la tiare.

Un des premiers actes du règne d'Innocent fut une tentative de conciliation avec l'Empire. Frédéric II y répondit par de profondes soumissions; mais en même temps Innocent fut averti que des embûches étaient dressées contre lui, et bientôt les négociations furent rompues; la querelle de l'Église et de l'Empire devint plus ardente et plus envenimée. Le pape ayant vainement demandé un asile à saint Louis ainsi qu'aux rois d'Aragon et d'Angleterre, se réfugia à Lyon, ville qui était alors sous la juridiction de son archevêque. Il y resta environ sept ans, et convoqua un concile œcuménique (1245), principalement dirigé contre Frédéric. Celui-ci s'y défendit sans succès par ses ambassadeurs. Le pape le frappa d'une nouvelle excommunication, et le déposa solennellement. Il appela ensuite les électeurs à remplir le siége vacant de l'Empire. Plus tard, une conspiration fut tramée contre la vie de l'Empereur, qui soupçonna le pape de l'avoir inspirée, et qui fut soupçonné à son tour d'avoir ourdi une autre conspiration dont les jours du pape furent menacés. Triste réciprocité de machinations criminelles dont se composait presque toute la politique de ce temps-là! La dernière espérance de conciliation s'étant évanouie, la guerre recommença avec plus de fureur de part et d'autre, et Innocent, dédaignant la médiation de saint Louis, fit prêcher contre l'Empereur une croisade qui mit l'Empire en feu (1249).

L'année suivante mourut Frédéric; mais cette mort ne donna point la paix au monde, car le monde continua sa lutte implacable contre le fils aîné de Frédéric II, Conrad, dont les succès commençaient à alarmer l'Église, lorsqu'il mourut (1254). Innocent ne lui survécut que peu de mois : il fut atteint d'une maladie mortelle à Naples, où il était allé faire valoir son droit de suzeraineté.

Innocent IV, homme d'un caractère entreprenant, fut un des papes les plus jaloux des droits et des prétentions de l'Église. On le voit étendre dans toutes les contrées de l'Europe sa suprématie spirituelle, sachant au besoin faire des concessions qui devaient profiter à sa puissance. Ainsi il permit au clergé grec de faire la consécration avec du pain levé, et il confirma l'autorisation déjà donnée aux Dalmates catholiques par Adrien II, de célébrer la messe et l'office divin dans leur langage vulgaire (*voy.* Glagolites). Platina vante la vaste science d'Innocent IV, et parmi les nombreux travaux que mentionne cet historien, nous citerons le livre où, réfutant Pierre des Vignes, secrétaire de Frédéric II et champion de l'omnipotence impériale, Innocent définit les droits respectifs de la juridiction séculière et de l'autorité des papes.

Innocent V, né en Savoie, et connu sous le nom de *Pierre de Tarentaise* dans l'ordre des Dominicains dont il portait l'habit, fut élu le 21 janvier 1276, après la mort de Grégoire X (*voy.*). C'était un homme savant dont un seul mot peut donner la mesure : il avait été jugé digne de succéder à saint Thomas d'Aquin dans la chaire de théologie à l'université de Paris. Son pontificat, qui ne dura pas plus de cinq mois, ne fut remarquable que par l'ardeur avec laquelle il commença la tâche difficile de pacifier l'Italie, où les divers états se faisaient entre eux, à cette époque, une guerre acharnée. Innocent V a laissé un assez grand nombre d'écrits dont quelques-uns seulement ont été imprimés. Il mourut le 22 juin 1276.

Innocent VI, dont le nom était *Étienne Aubert*, et qui était né à Beissac, dans le Limousin, fut élu à Avignon le 18 décembre 1352. Il avait commencé sa carrière dans une chaire de droit à Toulouse. Devenu évêque, il avait occupé successivement plusieurs siéges, lorsqu'il remplaça Clément VI (*voy.*) sur le trône pontifical. Ce n'était plus le temps où l'ambition dominatrice des successeurs de saint Pierre affectait l'empire universel. Cette fougueuse ardeur qui fulminait les anathèmes des Grégoire VII et des Innocent III, s'était presque éteinte dans l'humble séjour d'Avignon. Innocent VI ne fit point la guerre aux rois de l'Europe, mais il poursuivit avec une pieuse sévérité les abus et les vices qui désolaient la catholicité. Un des premiers actes de son pontificat fut d'ordonner que les évêques et les autres possesseurs de bénéfices gouvernassent par eux-mêmes les âmes qui leur étaient confiées, et il leur prescrivit la résidence sous peine d'excommunication (Baluze, *Vie des papes d'Avignon*). Il avait coutume de dire que les brebis devaient être gardées par leur propre pasteur, non par un mercenaire. Il mettait dans ses dépenses, selon Platina, une sage économie, et il en faisait une loi aux cardinaux, disant que la vie du souverain pontife, ainsi que celle des dignitaires de l'Église, devait être l'exemple du monde. Tous les témoignages s'accordent pour louer, dans ce pape, des mœurs austères et une haute gravité. Il travailla aussi à pacifier l'Italie, ainsi que Rome déchirée par les factions, et il s'efforça de tirer des mains des usurpateurs les domaines de l'Église. Selon Machiavel, dont le témoignage n'est pas suspect quand il s'agit des papes, sous le pontificat d'Innocent VI l'Église recouvra toute sa considération en Italie. Ce pape mourut le 12 septembre 1362, après un pontificat de 9 ans 8 mois 6 jours.

Innocent VII se nommait *Cosme Meliorati;* il était né à Sulmone, dans la Pouille, et il fut élu à Rome, le 17 novembre 1404, homme d'un grand âge, et d'une grande expérience acquise dans ses longues études et dans les nombreuses affaires qui lui avaient passé par les mains (Leonard Aretin, *Scriptor. rer. ital.*, t. IX). Son règne fort court ne laissa pas d'être continuellement tourmenté par la rivalité de l'anti-pape Be-

noit XIII (*voy.*), ainsi que par des meurtres et des séditions qui forcèrent Innocent de s'éloigner de Rome. Il frappa d'excommunication et de déchéance Ladislas, roi de Naples, qui s'était fait fauteur des séditieux ; mais il leva bientôt l'anathème, touché du repentir de ce roi. Innocent VII était d'une nature douce et facile, dit Platina ; et sa science du droit civil et du droit ecclésiastique était si profonde, qu'il attirait aisément les autres à son avis, aidé de la force de sa logique et du charme de sa parole. Il appela de toutes parts des professeurs et des savants pour peupler l'académie romaine qu'il avait fondée (Sandini). Du reste, aucun événement important ne marqua son règne, qui ne dura que 2 ans et 21 jours. Il mourut à Rome, le 6 novembre 1406.

Innocent VIII était Génois ; il se nommait *J.-B. Cibo*. Il fut élu le 24 août 1484, au milieu des discordes dont la ville de Rome était déchirée. Il fit bientôt poser les armes aux factions et pacifia Rome, «grâce (dit Machiavel, *Istor. Fior.*) à son caractère conciliant ; car c'était un homme doux et humain. » La grande occupation de son pontificat fut de mettre fin à la guerre intestine qui divisait les princes d'Italie et de réunir les souverains de l'Europe contre les musulmans. Cependant, malgré son grand zèle pour la paix de l'Italie, il fit lui-même la guerre au roi de Naples qui lui refusait le tribut, et il employa pour cette guerre les trésors provenant des contributions que les princes de l'Europe lui avaient offertes en don pour la croisade. Contraint à jurer la paix, le roi de Naples ne tarda pas à violer son serment. Alors Innocent eut recours aux armes ordinaires de l'Église, l'excommunication et la déchéance. Il donna la couronne de Naples à Charles VIII, roi de France, qui prétendait y avoir des droits, et dont les démonstrations obligèrent le roi de Naples à demander merci (1486). Innocent lança plusieurs bulles contre les sorciers et les hérétiques. Mais le grand dessein qui semblait devoir être l'affaire principale de son règne, la lutte de la catholicité contre les musulmans, n'eut aucun résultat. Bajazet rechercha l'alliance du pape, alliance briguée en même temps par le soudan d'Égypte, qui était en guerre avec Bajazet. C'est l'opinion des historiens que le pape donna la préférence aux propositions de celui-ci, qui se trouvèrent plus pesantes dans les balances pontificales, grâce à l'or dont elles étaient accompagnées ; le soudan n'offrait que de protéger les chrétiens de la Palestine. De sorte qu'Innocent VIII s'enrichissait à la fois et du tribut payé par les musulmans pour avoir la paix, et des subsides payés par les rois chrétiens pour faire la guerre aux musulmans. Aussi trouva-t-on, lorsqu'il fut frappé d'apoplexie (1491), une somme d'or considérable que les cardinaux se hâtèrent de mettre hors de ses atteintes, dans le cas où il réchapperait de cette maladie. Mais il ne se rétablit pas complétement et il succomba en 1492, le 25 juillet, dans sa soixantième année. Innocent avait été marié et avait eu un assez grand nombre d'enfants ; deux seulement lui survécurent.

Innocent IX, noble Bolonais, se nommait *Antoine Fachinetti*. Élu pape à la presque unanimité des cardinaux, le 30 octobre 1591, il mourut le 30 décembre suivant. Rome avait fondé de grandes espérances sur le règne de ce pape, homme d'une haute probité et d'un esprit orné de toute la science de ce temps-là. Mais épuisé par les austérités qu'il s'imposait encore dans un âge avancé (il avait 73 ans), il mourut après deux mois de pontificat. Il trouva néanmoins le temps, durant ce règne si court, de réduire les impôts accablants qui pesaient sur les habitants de Rome.

Innocent X, *J.-B. Pamfili*, d'une ancienne famille de Rome, fut élu le 15 septembre 1644, au milieu des intrigues qui travaillaient le sacré collége. Ce pape aida de tout son pouvoir les Vénitiens dans la longue guerre qu'ils soutinrent contre les Turcs. Dans sa querelle avec le duc de Parme pour la nomination de l'évêque de Castro, Innocent résista à l'intercession des puissances de l'Europe : il dépouilla le duc de Parme de la principauté de Castro, et l'évêque nommé par lui ayant été assassiné, il fit raser la ville de Castro à la place de laquelle s'éleva une espèce de poteau où on lisait : *Qui*

fù Castro. Il frappa de réprobation la paix d'Osnabruck comme honteuse pour l'Empire et nuisible à la chrétienté (Sandini). A une autre époque, il eût excommunié Louis XIV. L'esprit de la papauté était le même, quoique les temps fussent changés. Innocent X avait contre Mazarin une antipathie qui rejaillissait sur la France. Innocent eut même avec le cabinet de Saint-Germain quelques démêlés; mais il se hâta d'y mettre un terme dès qu'on parla de saisir Avignon et d'une défense d'envoyer à Rome les redevances d'usage pour l'expédition des bulles. Les dernières années d'Innocent X furent occupées par l'affaire célèbre des cinq propositions (1649). Après une cinquantaine de séances présidées par le pape dans un espace de deux ans, il déclara que les propositions étaient dans le livre de Jansénius (*voy.*), et il les condamna par la bulle *Cum occasione* (1653). Des chagrins de famille vinrent se joindre aux infirmités pour hâter la fin de ce pontife, qui mourut le 7 janvier 1655. Il était âgé de 80 ans et il en avait régné 11.

Innocent XI, d'origine lombarde, se nommait *Benoît Odescalchi*. Après avoir exercé plusieurs charges considérables dans l'État de l'Église, il fut élu le 10 septembre 1676. Il se trouva que ce pape, qui devait soutenir une lutte contre le plus puissant prince de cette époque, était doué de ce caractère ferme, de ces convictions fortes, nécessaires pour se mesurer avec Louis XIV. Les démêlés de l'Église avec la France portèrent sur trois points principaux : la régale, les quatre articles de 1682, expression des libertés de l'Église gallicane, enfin la franchise des ambassadeurs à Rome.

On entend par *régale* le droit qui appartenait au souverain de recevoir les revenus des évêchés durant la vacance des siéges, et de conférer les bénéfices exempts de charge d'âmes. En France, un petit nombre de diocèses seulement étaient exempts du droit de régale. Louis XIV l'étendit à tous indistinctement par deux édits (1673, 1675) enregistrés en parlement. En ceci, Louis XIV outrepassait son droit. Le pape rendit des brefs contre les arrêts du parlement et menaça d'excommunication. Le roi ne tint compte des menaces ni des brefs, et fit saisir les revenus. Mais Louis XIV n'était pas homme à laisser la querelle dans cet état d'égalité et d'indécision. Il voulut en profiter pour faire résoudre la question de l'autorité du pape, et déterminer enfin les règles fondamentales des libertés de l'Église gallicane, toujours contestées, quoiqu'on puisse en faire remonter le principe aux premiers siècles du christianisme (*voy.* Gallicane). Louis XIV soutenait les prérogatives légitimes de la royauté, en provoquant, dans une assemblée générale du clergé, une décision solennelle de l'Église de France, contre les prétentions ultramontaines. De cette assemblée sortirent les quatre propositions dont le texte fut arrêté (1682) par Bossuet (*voy.* ce nom et Déclaration du Clergé). Un édit de Louis XIV prescrivit l'enseignement des quatre articles, ordonnant de ne conférer les grades en théologie qu'aux seuls candidats qui soutiendraient cette doctrine. Le pape annula les propositions par un bref, et refusa les bulles aux évêques nommés par le roi. Le roi défendit de se pourvoir en cour de Rome pour obtenir des bulles, et en appela au futur concile. La querelle, restée en cet état sous Innocent XI, se continua durant le règne d'Alexandre VIII; nous ne la verrons finir que sous Innocent XII.

On était avec la cour de Rome dans cet état d'irritation, lorsque survint l'affaire des franchises. Le droit d'asile (*voy.*) s'était étendu, dans Rome, de la demeure de l'ambassadeur à tout le quartier où cette demeure était située (*voy.* Franchise et Immunité). C'était un intolérable abus, utile surtout aux criminels. Une bulle de Sixte-Quint sur ce sujet avait été remise en vigueur par le prédécesseur d'Innocent XI. La plupart des puissances avaient abandonné leur privilége : Louis XIV voulut maintenir le sien; et à la mort du duc d'Estrées, il remplaça cet ambassadeur par le marquis de Lavardin. Celui-ci arriva à Rome avec une suite qui ressemblait à une petite armée (1687). Le pape répondit aux violences hautaines de l'ambassadeur par une excommunication et l'interdiction de deux églises qu'avait fréquentées le marquis de

Lavardin. Le roi qui, dans cette question, comme dans celle de la régale, portait trop loin ses prétentions, ne laissa pas d'user de représailles envers le nonce, et fit occuper Avignon. Mais le pape ne céda point, et refusa constamment de recevoir l'ambassadeur durant 17 mois qu'il resta à Rome.

Innocent XI est l'un des papes que les auteurs ecclésiastiques ont comblés de plus d'éloges, non-seulement parce qu'il a vigoureusement soutenu les principes ultramontains, mais aussi parce que c'était véritablement un pontife qui joignait à des talents remarquables d'éminentes qualités. Ce fut la pensée de tout son pontificat de rappeler l'Église aux anciennes mœurs et de ressusciter la vieille discipline ecclésiastique; il voulait que la science et la régularité de la vie fussent sévèrement exigées de tous ceux qui se destinaient au sacerdoce; il prescrivait le désintéressement aux grands de la cour de Rome, et il leur en donnait l'exemple. Enfin Innocent XI abolit le népotisme (*voy.*). Ce fut sous son pontificat que furent condamnées les doctrines de Molinos (1687). Il mourut le 12 août 1689, infirme et âgé de 78 ans; il y en avait bientôt 13 qu'il avait succédé à Clément X.

Innocent XII, d'une ancienne famille calabraise, était né à Naples et se nommait *Antoine Pignatelli*. Il fut élu le 12 juillet 1692, ayant déjà 77 ans. Des emplois importants lui avaient été confiés par les six derniers papes qui l'avaient précédé sur le trône pontifical. Ainsi que nous l'avons dit, les démêlés qui existaient dès le règne d'Innocent X entre la cour de France et celle de Rome furent terminés sous ce règne, et la manière dont ils finirent montre tout ce qu'il y a de faux dans la position des états catholiques vis-à-vis du pape, et d'inextricable dans les embarras que cette fausse position doit faire naître.

Depuis la querelle des quatre articles, trente-cinq évêques avaient été nommés par le roi de France sans avoir été institués par le pape. Celui-ci déclarait qu'il refuserait les bulles jusqu'à ce que les évêques nommés eussent adressé au Saint-Siége un acte de soumission. Ces évêques écrivirent enfin au pape (1693) une lettre dont Bossuet, qui avait rédigé les quatre articles, donna sans doute aussi la rédaction. On ne rétractait point, dans cette lettre, la doctrine de l'Église gallicane, mais on niait qu'on eût jamais eu la pensée de l'ériger en doctrine universelle. Louis XIV, de son côté, adressa au pape une lettre également évasive: le roi n'abandonnait point le principe de l'édit de 1682, mais il en abandonnait l'exécution; et l'injonction d'enseigner les quatre articles se changeait en une permission de les soutenir. Innocent XII se hâta de se montrer satisfait de cette demi-concession, et envoya les bulles. Les deux autres difficultés eurent une issue pareille. Louis XIV, qui avait rendu Avignon, n'insista plus sur les franchises; le pape ne parla plus de la régale et ferma les yeux sur l'exécution des édits. De sorte que chacun céda quelque chose sans paraître vouloir rien céder. Une autre affaire qui intéressait la France, celle du quiétisme (*voy.*), se termina par la condamnation de l'archevêque de Cambrai (1699). *Voy.* Fénélon.

Ce pape, d'un caractère conciliant, était doué de quelques-unes des vertus nécessaires à un souverain pontife. Un des premiers actes de son règne fut une bulle qui interdisait désormais d'enrichir les parents du pape aux dépens des biens de l'Église. Innocent abolit la vénalité des magistratures, et voulut que le mérite seul donnât accès aux charges. Il s'appliqua surtout à régénérer les mœurs des prêtres et la discipline ecclésiastique. « Il accueillait les pauvres avec tant de bonté, dit Sandini, que celui qui, par sa dignité, était le plus grand de tous semblait, à force de charité, n'être que l'égal des plus petits. » Parvenu à la 86e année de son âge et la 9e de son pontificat, Innocent XII mourut, le 7 septembre 1700.

Innocent XIII se nommait *Michel-Ange Conti*; né d'une illustre famille romaine qui avait déjà donné plusieurs papes à l'Église, il fut élu, le 8 mai 1721, à l'âge de 66 ans environ. La distinction avec laquelle il avait occupé plusieurs postes importants avait fait concevoir de belles espérances de son pontificat: elles ne furent pas toutes trompées. Les États romains furent gouvernés paternellement

sous son règne. L'élévation au cardinalat d'un homme aussi décrié que Dubois (*voy.*) est une tache dans la vie de ce pape; toutefois, il ne parait pas qu'on doive ajouter foi à l'accusation portée contre lui d'avoir acheté la protection de la France, lors de son élection, sous la condition de donner ensuite le chapeau au ministre du régent. Innocent XIII mourut le 7 mars 1724. M. A.

INNOCENTS (LES SAINTS). « Alors Hérode voyant que les mages s'étaient moqués de lui, fut fort en colère ; et ayant envoyé ses gens, il fit mettre à mort tous les enfants qui étaient à Bethléem et dans tout son territoire, depuis ceux de deux ans et au-dessous, selon le temps dont il s'était exactement informé des mages. » C'est ainsi que l'évangile de saint Matthieu (II, 16) rapporte l'horrible massacre dont se serait souillé Hérode-le-Grand (*voy.* T. XIII, p. 752); mais les autres évangélistes n'en parlent point; Philon, Nicolas de Damas, ni même Josèphe n'en disent rien, bien que ce dernier raconte toutes les cruautés d'Hérode. Cependant Macrobe le rapporte comme un fait qui aurait été divulgué à Rome dans le temps : « Auguste, dit-il (*Saturn.*, II, 4), ayant appris que parmi les enfants âgés de deux ans et au-dessous, qu'Hérode, roi des Juifs, avait fait tuer dans la Syrie, son propre fils avait été enveloppé dans le massacre, dit : *Il vaudrait mieux être le pourceau d'Hérode que son fils.* » Celse (*Orig. contra Cels.*, I, 58), qui avait lu ce fait dans saint Matthieu, et qui le met dans la bouche d'un juif, n'y oppose rien. Saint Justin, né dans la Syrie, allègue encore le même événement au juif Triphon (*Dial.* 78 et 79). Il n'en est pas moins pénible de croire à une aussi monstrueuse cruauté.

L'Église honore ces petits enfants comme des martyrs, suivant cette promesse de Jésus-Christ : « Celui qui perdra la vie à cause de moi la retrouvera. » (S. Matth., X, 39.) Elle célèbre leur fête le 28 décembre. Cette fête est une des plus anciennes, puisque Origène et saint Cyprien en ont parlé au IIIe siècle. Mais la superstition vint plus tard la profaner. Les enfants de chœur élisaient ce jour-là un évêque, le revêtaient d'habits pontificaux, imitaient ridiculement les cérémonies les plus chastes de l'Église, chantaient des cantiques absurdes, et poussaient la folie jusqu'à danser dans le chœur (voy. *Fête des* Fous). Cet abus fut défendu par un concile tenu à Cognac, en 1260; mais il subsista encore longtemps et ne put être aboli, en France, qu'après 1444, à la suite d'une lettre que les docteurs de Sorbonne adressèrent à ce sujet à tous les évêques du royaume. L. L-T.

INNOVATION, NOVATEURS. Deux ressorts principaux font aller les affaires humaines : l'esprit conservateur qui défend le passé, et l'esprit novateur qui s'élance dans l'avenir; l'un qui garde les traditions et continue la chaîne des temps, l'autre qui pousse toujours l'humanité dans des voies nouvelles. Ce double esprit se personnifie, le premier dans l'aristocratie, dont le rôle est de défendre les positions élevées qu'elle occupe; le second dans la démocratie, qui tend toujours à imprimer à tous les rangs de la société un mouvement ascendant. Il est à remarquer encore que c'est la jeunesse qui d'ordinaire embrasse et fait prévaloir les opinions nouvelles, comme si le renouvellement du monde moral devait trouver une puissance auxiliaire dans le renouvellement du monde physique; la vieillesse, au contraire, a une tendance à maintenir ce qui existe. Ces deux forces sont également nécessaires à la vie de l'humanité, comme le double mouvement d'expansion et de concentration est nécessaire au mécanisme de la vie physique.

En politique, dans le régime constitutionnel, ces deux éléments sont représentés par les deux Chambres : la Chambre des députés, produit du pouvoir électif, représente l'esprit d'innovation et de progrès ; la Chambre des pairs ou le sénat, émanant du pouvoir royal ou de l'hérédité, représente l'esprit conservateur. C'est de la pondération de ces deux forces que résulte l'harmonie des pouvoirs politiques.

Est-il donc impossible d'être à la fois conservateur et ami du progrès? Le respect du passé n'est pas incompatible avec le goût des innovations, quand on ne défend les anciennes coutumes que pour y introduire sans trouble et sans secousses les

perfectionnements devenus nécessaires. Alors, loin de se nuire et de s'affaiblir mutuellement, ces deux esprits se fortifient l'un par l'autre.

Le changement est, je ne dis pas la loi, mais une des lois de notre nature. Cependant il y a aussi dans l'humanité une partie constante; elle est aussi soumise à des lois fixes : il ne faut pas croire que la nature humaine soit exclusivement sous l'empire du système d'Héraclite, qui prétendait que tout est dans un flux perpétuel. Ce double besoin s'est résumé dans la devise de notre état politique : *Ordre et Liberté*. La mobilité, le changement est une condition du progrès ; d'un autre côté, la durée, la continuité est une des conditions de la force : la vie ne peut s'interrompre à chaque pas; la croissance des plantes et des animaux est un emblème vivant du développement social. Tout comme l'identité personnelle est une condition de la vie individuelle, de même la stabilité et les traditions sont une condition de la vie des peuples et du genre humain.

L'auteur des choses n'a pas voulu que l'homme restât à jamais content de ce qu'il a une fois trouvé; en le douant de facultés qui réclament un continuel exercice, et en plaçant devant son intelligence un idéal de perfection qu'il tend à réaliser sans pouvoir jamais l'atteindre, il lui a imposé la loi de travailler sans cesse et de chercher le mieux*. La contradiction est l'épreuve des opinions humaines; la Providence, dans sa haute impartialité, permet que l'erreur s'essaie pour laisser un accès toujours libre à la vérité. Ainsi, en matière de dogmes, l'hérésie (*voy.*) est une nécessité de notre nature, et en quelque sorte une condition du progrès. Que signifie ce mot de saint Paul : « Il faut qu'il y ait des schismes » ou des hérésies (1 *Cor.*, XI, 19), sinon qu'il faut que l'homme puisse toujours choisir, pour pouvoir toujours mériter?

De même en politique, l'Opposition n'a pas un rôle moins nécessaire. Cet esprit novateur ou révolutionnaire, dont la mission est de perfectionner, décrédite les préjugés qui ont pour eux l'autorité de l'habitude et la sanction des temps. C'est un préservatif contre l'immobilité, c'est un correctif qui empêche l'homme de trop se complaire dans ses routines; il nous montre ce qu'il y a d'incomplet dans tout ce qui participe à l'infirmité de notre nature. Si jamais l'esprit humain n'est immobile, si toujours on a vu, et si l'on verra toujours des dissidences d'opinions, des luttes entre les intérêts, serait-ce que l'unité, la paix, l'harmonie, sont le prix d'un combat auquel nul ne peut se soustraire?

Si l'esprit conservateur a aussi son rôle marqué dans les affaires humaines comme dans l'ordre de la nature, c'est qu'il y a en effet un caractère vénérable qui s'attache à tout ce qui est ancien : un long passé est une sorte de consécration. Aussi les plus grands novateurs se vantent toujours de n'être que les imitateurs des anciens. En politique, ils ne disent pas d'abord qu'ils veulent établir un gouvernement nouveau : à les entendre, ils n'aspirent qu'à rendre aux institutions anciennes leur pureté primitive. Il en est de même pour la religion : des innovations religieuses introduites brusquement sembleraient des impiétés. Aussi tous les réformateurs mettent l'antiquité en avant. La prétention de Luther était le retour au christianisme primitif. La doctrine de Calvin fut taxée d'innovation; on accusait la réforme d'être une nouveauté : Calvin s'en défend et rattache sa doctrine à saint Paul. Jésus-Christ lui-même commence par dire qu'il ne vient pas renverser la loi, mais l'accomplir. Les législateurs ne s'annoncent pas d'ordinaire comme venant tout refaire à neuf; il n'a été donné qu'à l'Assemblée constituante de se déclarer ainsi franchement révolutionnaire; mais c'était là une époque exceptionnelle.

Le chef-d'œuvre de l'habileté, c'est de faire une révolution à petit bruit, sous les apparences d'une réforme (*voy.*). C'est un spectacle de ce genre que nous offre aujourd'hui la Grande-Bretagne. Puisse-t-elle, pour son salut, accomplir avec persévérance la tâche entreprise par ses hommes d'état, de transformer sans secousses un état social miné par les abus! Les concessions des tories sont ici le seul moyen de préserver l'état de l'invasion complète des radicaux. Mais qui ne connaît la violence des partis, quand ils

(*) Rappelons néanmoins que quelquefois *le mieux est l'ennemi du bien*. S.

voient leurs intérêts menacés! *Tout ou rien* est trop souvent leur devise. L'idéal de l'esprit conservateur est dans un mot du dernier général des jésuites à ceux qui conseillaient de réformer l'institut pour en éviter l'entière abolition : *Sint ut sunt, aut non sint!*

Il y a évidemment des cas où l'on ne saurait procéder, dans les innovations, avec trop de maturité et de prudence : c'est lorsque des expériences hasardeuses seraient de nature à compromettre l'avenir des générations qui s'élèvent. Mais cette prudence peut avoir aussi ses excès. La constance opiniâtre des vieilles habitudes, et l'esprit de routine qui naît naturellement de la paresse et de l'amour-propre, s'opposent aux innovations et font obstacle au progrès. Dans les arts et en littérature, les Académies sont les citadelles où se retranchent les préjugés des vieux artistes, des chefs d'une école littéraire longtemps dominante, qui n'admirent que leur propre manière. Il est si commode d'avoir dans l'esprit un type invariable, un *criterium* unique de beauté, qui sert de base à tous les jugements! En général, toute innovation, quelle que soit sa nature, soulève contre elle une opposition plus ou moins vive, selon qu'elle contrarie des opinions, des intérêts, des habitudes. Et peut-être n'est-ce pas un mal : la contradiction éprouve les idées nouvelles; elle force leurs partisans à mettre en lumière les raisons véritables qui doivent en assurer le triomphe. Dans l'ordre scientifique, Abeilard, Descartes, Galilée ont été des novateurs; contre eux s'est soulevée l'opposition des conservateurs de leur temps, saint Bernard, Voët, le Saint-Office. Pour guérir le fléau de la petite-vérole par l'inoculation, puis par la vaccine, combien n'a-t-on pas eu à lutter contre les préventions, contre la routine? Qu'un chimiste fasse une découverte importante pour l'industrie, qu'il enseigne, par exemple, le moyen d'extraire du sucre de la betterave, aussitôt il arme contre lui les intérêts que sa découverte va léser, et nous voyons la guerre des colons contre les cultivateurs et les fabricants indigènes.

Si l'accusation de turbulence et de sédition qui accueille toutes les nouveautés était une raison de s'abstenir, le genre humain serait condamné à l'immobilité. Le christianisme devait troubler le monde avant de le régénérer; la liberté devait l'ensanglanter avant de l'affranchir : fallait-il pour cela que les apôtres du Christ et les missionnaires de la liberté gardassent la lumière sous le boisseau? Cette objection banale se rétorque contre ceux qui la font, puisque le trouble ne vient pas moins de la résistance que de l'attaque, et que la résistance à la vérité est une obstination sacrilége. Toute la question consiste à reconnaître de quel côté est l'erreur, de quel côté la vérité : or, c'est là le travail du temps. C'est ce que Bacon a admirablement exprimé dans un de ses opuscules (*Of innovations*). « Assurément, dit-il, tout remède est une innovation, et quiconque ne veut pas essayer de nouveaux remèdes doit s'attendre à de nouveaux maux; car le temps est le plus grand des novateurs. Mais, dira-t-on, ce qui est établi par la coutume, sans être bon en soi, du moins cadre mieux; et les choses qui ont marché longtemps ensemble font en quelque sorte alliance, au lieu que les choses nouvelles ne s'accommodent pas si bien. Tout cela serait vrai si le temps restait immobile; mais loin de là, il va d'une telle allure, qu'un attachement obstiné à la coutume est chose aussi turbulente qu'une innovation, et ceux qui révèrent trop les vieux temps deviennent la risée des nouveaux. » Si le temps est un grand novateur, on peut ajouter qu'il est aussi le grand destructeur de tout ce qui n'est pas fondé sur la raison et la justice.

Toute innovation n'est pas toujours un progrès. Chez un peuple léger, esclave de la mode et prompt à s'engouer, ce n'est souvent qu'un caprice. Aussi n'est-ce pas seulement à titre de nouveauté qu'on repousse les innovations : c'est comme décadence ou dégénération, tandis que les novateurs les présentent toujours comme des perfectionnements. En pareille matière, le but que doit se proposer surtout la prudence humaine, c'est de distinguer les innovations folles des innovations sages, celles qui sont stériles de celles qui doivent être fécondes, celles qui sont prématurées, et qui par conséquent ne sau-

raient durer, de celles qui sont mûres et qui peuvent être durables.

Si nous appliquons ces vues générales à l'ordre politique, il n'est pas douteux que le gouvernement et les institutions ne soient choses essentiellement empiriques, et nul ne s'aviserait de prétendre que la perfection en ce genre ait pu être atteinte du premier bond : il est donc incontestable que le gouvernement et les institutions sont susceptibles de s'améliorer avec le temps. Mais il est aussi un autre fait qui mérite attention : nul doute que cette instabilité perpétuelle, qui est un des caractères de notre temps, ne soit nuisible aux institutions; dans ces remaniements si fréquents, rien ne peut prendre racine. Le temps est aussi un élément nécessaire. Ayons donc un peu de patience; laissons passer quelques années sur nos œuvres pour en voir les résultats et les juger; puis nous pourrons, avec plus de sécurité, nous lancer de nouveau dans le champ des expériences. A-D.

INO, *voy.* Cadmus et Athamas.

INOCULATION, mot dérivé d'*oculus*, œil, dans la signification de bouton rudimentaire ou encore peu développé des arbres (*voy.* Greffe); et dont le sens général est, par conséquent, introduction dans un œil ou bouton, ou au moyen d'un bouton. S.

Le mot latin *inoculatio* se rapporte, en effet, à la greffe; mais en médecine, *inoculation* reçoit une signification particulière.

Dans ce sens, toutes les fois que l'on applique sur une partie de la peau dénudée de son épiderme une particule de matière virulente quelconque, et qu'ensuite, au point d'insertion, se manifeste une phlegmasie spécifique et capable de se perpétuer de la même manière, il y a inoculation. La plupart du temps, cette transmission du mal se fait involontairement et par hasard (*voy.* Virus); mais la science l'a quelquefois tentée dans des vues de préservation ou de traitement. Dans ces derniers temps, on a prétendu en faire un moyen de diagnostic.

L'inoculation la plus connue dans le monde et celle qui y a joué, en effet, un rôle important est l'inoculation de la variole (*voy.* ce mot). Cette affreuse maladie décimait les populations depuis longtemps, lorsque surgit une des idées les plus raisonnables, les plus sages, dont puisse s'honorer l'humanité; idée dont la découverte plus récente de la vaccine (*voy.*) ne doit pas faire méconnaître l'importance. A qui l'honneur d'avoir eu le premier cette idée doit-il revenir? On l'ignore. On sait seulement que la chose était connue depuis très longtemps dans tout le Levant, lorsqu'au commencement du XVIIIe siècle (1713), elle fut apportée en Europe par une communication faite à Woodward, par Timoni, médecin italien pratiquant à Constantinople, où lady Wortley Montagu, épouse de l'ambassadeur anglais, fit inoculer son fils. Du reste, dans les contrées où elle prit naissance, l'inoculation était une pratique populaire à laquelle la médecine n'intervenait point. On avait remarqué que la variole était plus funeste et laissait des traces plus fâcheuses chez les adultes que chez les enfants : par là on fut conduit à développer cette maladie contagieuse dans le jeune âge; et, afin d'en rendre les chances encore meilleures, on eut soin de prendre la matière à inoculer sur un sujet atteint de la variole la plus bénigne, et de soumettre l'enfant auquel on voulait l'appliquer à un traitement préliminaire qui devait le constituer dans l'état de santé le plus favorable possible. Le succès répondit aux espérances, et l'inoculation déjà mit un frein aux ravages de la petite-vérole, bien que, dans un petit nombre de cas, il est vrai, la maladie inoculée soit devenue mortelle. L'inoculation eut ses détracteurs comme ses apôtres, et au nombre de ces derniers on compte Voltaire, dont l'esprit judicieux apprécia de suite et défendit la nouvelle méthode. Ce fut en 1727 que l'on connut l'inoculation en France; mais cette pratique ne fut adoptée qu'en 1758, après les travaux de La Condamine. Elle s'était déjà, bien avant, répandue dans tout le monde connu, et elle fut un véritable bienfait jusqu'à la découverte plus salutaire encore de la vaccine. *Voy.* Jenner.

La pratique de l'inoculation, maintenant tombée en désuétude, fut d'abord empirique et même environnée de quel-

ques singularités. Les uns introduisaient sous l'épiderme un fil imbibé de pus; d'autres plaçaient sur la peau, recouverte d'un emplâtre, un peu de croûte variolique ou de pus desséché. Tous ces procédés réussissaient; car la variole est essentiellement contagieuse, et peut même se communiquer par les miasmes que transporte l'atmosphère. L'insertion au moyen de la lancette, comme on fait pour la vaccine, est le procédé le plus sûr et le plus expéditif.

La variole se développait donc d'abord au point d'insertion; puis, lorsque ces premières pustules avaient atteint leur développement complet, une infection (*voy.*), suivie d'une éruption générale, ne tardait pas à se manifester. La marche et le traitement de cette maladie artificielle étaient ceux de la maladie spontanée; et comme, d'ordinaire, la variole n'atteint qu'une seule fois la même personne, on était rassuré sur l'avenir.

Quant à la préparation, il est facile de concevoir qu'elle était vraiment superflue chez les sujets bien portants; mais qu'il était utile de choisir la belle saison, d'éviter les époques de la dentition, de la puberté, etc., afin de ne pas surcharger l'économie d'un double travail; il était prudent aussi de prendre la matière sur un sujet affecté de variole bénigne et d'ailleurs exempt d'autres affections, dans l'hypothèse admise alors, mais depuis démentie par l'expérience, que des vices dartreux, etc., pouvaient se transmettre par la même occasion.

Les inoculateurs, moitié conviction, moitié désir de ne pas trop vulgariser une pratique dont ils tirèrent un grand profit, en Angleterre surtout, environnèrent l'inoculation d'une foule de précautions plus ou moins mystérieuses. F. R.

INONDATION, mot emprunté du latin et dont la racine est *unda*, onde. On sait que les inondations ont pour causes le débordement des fleuves, des rivières, des torrents et des lacs, l'irruption de la mer dans les terres qu'elle baigne. Il y a débordement quand les eaux s'élèvent au-dessus des bords du lit qui doit les contenir et s'étendent au loin. Cela arrive par suite de la fonte des neiges et des glaces, de pluies abondantes et prolongées, de marées d'une élévation extraordinaire remontant les cours d'eau, et quelquefois de la chute de grandes masses de rochers ou de glace qui obstruent le lit des rivières et en arrêtent l'écoulement. Quant aux irruptions de la mer, ce sont des phénomènes sur les causes desquels les savants ne sont pas toujours d'accord. Les inondations générales ont reçu le nom de *cataclysme*. *Voy.* ce mot et DÉLUGE.

Les inondations ravagent les campagnes, détruisent les récoltes ou en altèrent les qualités. Trop souvent, elles engloutissent des hommes et des animaux, entraînent des provisions, font crouler les bâtiments servant à l'exploitation des champs ou à la demeure de ceux qui les cultivent; parfois elles enlèvent les ponts et rompent les digues opposées à leurs irruptions. Si en quelques lieux (*voy.* NIL, GANGE, etc.) elles déposent un limon fertile, elles apportent ailleurs la stérilité, en couvrant de sable et de gravier des terres fécondes. Elles entourent de couches terreuses et corrompent, par la décomposition, des plantes fourragères qui, données pour nourriture au bétail, contribuent, avec l'air vicié des étables où elles ont pénétré, à occasionner des épizooties. La santé de l'homme lui-même est compromise par les inondations. Elles envahissent sa demeure, surtout ses caves; en se retirant, elles y laissent de l'eau, qu'il faut épuiser, sans pouvoir expulser avec elle l'humidité qu'elle y a apportée pour longtemps; elles laissent dans l'espace des mares d'eaux stagnantes qui, en se desséchant lentement, corrompent l'air et s'unissent à l'humidité des demeures pour faire naître des maladies.

Dès leur origine, les peuples ont fait des efforts pour se garantir des inondations ou au moins pour en atténuer les effets. Les Hollandais, plus exposés sous ce rapport par la situation géographique de leur pays, mais protégés toutefois par les dunes (*voy.*), ont créé des digues (*voy.*) qu'ils entretiennent à grands frais; sur les bords de l'Elbe et du Weser, principalement là où ces fleuves traversent le Hanovre, sur ceux du Rhin, et particulièrement entre Mayence et Huningue, le système des digues existe depuis des siè-

cles et a été admirablement entretenu et perfectionné; plus tard, la *levée* de la Loire fut créée; depuis quelques années seulement, le gouvernement français a chargé deux ingénieurs habiles de faire des études sur l'*endiguement* (terme adopté par l'administration) du Rhône et sur l'application aux fleuves et rivières de l'intérieur du royaume des travaux exécutés sur le Rhin, pour préserver à la fois les riverains des empiètements des eaux sur leurs propriétés et les garantir contre les trop grands désastres des inondations, que ces ouvrages atténuent quand ils ne les empêchent pas tout-à-fait. Paris voyait autrefois ses grèves, une partie de ses rues dans le voisinage de la Seine, le Jardin-du-Roi, les Champs-Élysées couverts d'eau pendant les grandes inondations : des quais magnifiques, commencés dans les premières années du XIX[e] siècle, successivement continués, et presque entièrement terminés en 1840, rendront désormais impossible le retour de ces calamités dans la capitale de la France.

Des règlements d'administration, publiés par le ministre de l'intérieur pendant les ans IV, VII et X de la république (1796, 1799 et 1802), prescrivent aux autorités municipales les mesures les plus sages à prendre contre le fléau des inondations.

Le Code pénal inflige une amende de 6 à 10 fr. à tout individu qui, requis de porter secours en cas d'inondation, s'y refuse sans motif légitime.

L'inondation est aussi un moyen de défense formidable que l'art de la guerre indique pour tenir l'ennemi à distance, rendre l'attaque difficile et faciliter la défense avec peu de monde. Dans les places de guerre, où la présence d'une rivière le permet, il existe des écluses permanentes, défendues par des ouvrages bien armés, à l'aide desquelles on peut inonder en 24 heures de vastes étendues en avant d'un ou de plusieurs fronts de la place. Dans les camps retranchés, dans les lignes et positions militaires, les inondations se forment à l'aide de barrages placés en travers dans les cours d'eau et défendus par des batteries. S-R, P.

La mer a fait plusieurs fois irruption sur le sol britannique; la Hollande, malgré ses digues souvent rompues, est incessamment menacée de devenir la proie de cet élément. C'est à l'inondation de 1530 qu'on rapporte l'origine de la mer de Harlem. La Chine, l'Allemagne, l'Italie et l'Espagne ont eu souvent à souffrir de la violence des eaux de leurs grands fleuves, et on se souviendra longtemps à Saint-Pétersbourg des horribles dégâts causés, le 19 novembre 1824 (nouveau style), par la Néva qui monta de 13 pieds 4 pouces au-dessus de son niveau ordinaire. Les ouragans qui soufflent de l'ouest, surtout vers l'équinoxe d'automne, en refoulant les eaux du fleuve, exposent à ces calamités la capitale de l'empire russe bâtie d'ailleurs sur un sol peu solide. De nombreux débordements avaient précédé celui dont nous venons de parler, et le plus terrible d'entre eux avait été celui qui, dans la nuit du 9 au 10 septembre 1777, avait déjà menacé l'existence de la ville.

Mais pour ne nous occuper que de la France, on sait qu'en 1195 la hauteur des eaux de la Seine força Philippe-Auguste à fuir son palais de la Cité, et à se réfugier dans l'abbaye de Sainte-Geneviève; en 1579, le débordement subit de la rivière des Gobelins (Bièvre) donna lieu au *déluge de Saint-Marcel;* en 1647, on alla en bateau dans les rues du Coq et du Mouton; l'inondation de 1740, la plus forte après celle de 1658, sert encore de point de comparaison et son niveau est marqué à l'échelle du Pont-Royal, indicateur des hauteurs de la Seine; en 1836 encore, les eaux s'élevèrent à 7 mètres au-dessus des plus basses eaux. Mais les souvenirs des débordements de ce fleuve, de ceux de la Loire (1608, etc.) et de plusieurs autres fleuves ou rivières s'effacent devant les dévastations du Rhône impétueux que les fontes des neiges changent trop souvent en un vaste torrent auquel rien ne résiste. Lyon (*voy.*) a vu emporter récemment (octobre 1840) plusieurs de ses ponts, en même temps que 500 de ses maisons s'écroulaient sous le poids des eaux. Les désastres produits par le débordement de ce fleuve et de ses affluents, surtout de la Saône, grossie de son côté par les pluies d'automne, ainsi que par d'autres rivières du Midi, sont incalculables. Des villes et des villages

entiers sont restés plusieurs jours ensevelis sous les ondes, et Lyon, transformé en une mer, avait toutes ses communications coupées. D'autres désastres du même genre, et qui paraissent avoir pour cause la réunion à angle droit des deux rivières, par suite de laquelle l'une arrête devant elle les eaux amoncelées de l'autre qui alors sortent avec fureur de leur lit, avaient déjà plusieurs fois affligé cette malheureuse cité, éprouvée de tant de manières différentes.

De bons esprits ont attribué au déboisement des montagnes, autrefois couvertes d'épaisses forêts, la plupart des débordements des fleuves; les désastres qu'il s'agit aujourd'hui de réparer attireront sans doute sur ce point l'attention du gouvernement, qui devra aussi s'occuper de ce qu'il peut y avoir d'améliorations à introduire dans la construction des digues et des ponts en pierre dont les arches étroites suspendent la marche des eaux, etc. S.

INORGANIQUES (CORPS), *voy.* ORGANISATION, ORGANISME.

IN PARTIBUS, à sous-entendre *infidelium*, *voy.* ÉVÊQUE.

INQUIÉTUDE (de *quietus*, tranquille, avec la particule négative *in*) exprime dans l'âme un état de non-tranquillité, de trouble ou d'agitation, état désagréable, mais vague et mal déterminé. Ajoutons que cet état, toujours le même au fond, se doit néanmoins concevoir un peu différemment, suivant qu'on prend le mot inquiétude dans un sens étendu et philosophique ou dans un sens restreint et vulgaire. Car, d'un côté, il signifie un état où se trouve l'âme à l'origine de toute passion, lorsque, surprise en quelque sorte et plus ou moins sensible aux impressions, elle entre en émoi, elle commence à sortir de son assiette, à perdre de sa sécurité, comme une eau parfaitement calme qui éprouve un commencement d'agitation : ainsi Condillac voit dans l'inquiétude un mouvement de l'âme modéré et peu précis qui succède au *malaise*, aboutit au *désir*, et finalement devient *passion*. Entendue de cette manière, l'inquiétude, fait obscur et transitoire, ne produit point d'effets violents, ne se distingue point par sa force; mais suivant le second sens, elle peut être pénible jusqu'au tourment. C'est alors un état incommode provenant du soupçon que quelque chose de fâcheux peut ou a pu arriver, ou que quelque chose d'heureux peut ou a pu ne pas arriver. Cette crainte vague, indéterminée d'un péril incertain, cette attente mêlée d'impatience tient l'esprit en suspens, le replie sur lui-même, le fait se tourner et retourner en tous sens, fixe les idées, absorbe et donne l'air soucieux, pensif et sombre. Il faut que l'événement, une nouvelle, des éclaircissements quelconques viennent préciser ce mouvement de l'âme, le transformer en tristesse ou en joie, en dissipant toute ignorance, toute incertitude. Une mère est rarement sans inquiétude sur la santé d'un fils qui est bien loin d'elle. Quelque assuré qu'on soit du succès d'une entreprise, on ne peut se défendre de quelque inquiétude. Comment se figurer les cruelles inquiétudes qui dévorent un homicide, lorsqu'il rencontre inopinément des témoins de son crime ou qu'il se voit sur le point de tomber au pouvoir de la justice? L'inquiétude se fonde pour l'ordinaire sur des présomptions; quelquefois, dans les esprits faibles, elle tient uniquement à la défiance. On trouve des gens pour qui elle est en quelque sorte un besoin. Ils passent leur vie dans de continuelles appréhensions, incapables de repos et toujours ingénieux à prévoir des maux possibles dont ils se préoccupent. Cette disposition a chez eux tous les caractères d'une maladie. L-F-E.

INQUISITION, mot qui signifie une enquête (*voy.*) prolongée, continue, systématique, et qui, comme le mot *enquête*, dérive du verbe *inquirere*, rechercher, scruter. Il est devenu fameux dans l'histoire en s'attachant à une institution que des milliers de malheureux ont maudite, et dont il appartenait à notre siècle de faire justice.

Le tribunal de l'Inquisition a dû son origine à la guerre des Albigeois (*voy.*) qui ensanglanta le midi de la France dans le XIIe et le XIIIe siècle. Innocent III (*voy.*), pape de 1198 à 1216, voulait, en l'instituant, s'en servir pour retrancher de l'Église ceux de ses membres qui s'étaient révoltés contre elle,

Son projet, habilement conçu, reçut une pleine exécution sous ses successeurs. La *sainte Inquisition* ou le *Saint-Office*, comme on l'appelait, devait dépendre immédiatement du souverain pontife, rechercher les hérétiques et leurs adhérents, et prononcer sans appel sur leurs biens, leur honneur, leur vie. La procédure de l'Inquisition différait entièrement de celle des tribunaux civils. Jamais elle ne faisait connaître le dénonciateur; l'inculpé devait s'accuser lui-même; les arrestations étaient toujours secrètes et la délation encouragée par des récompenses. Personne ne parut plus propre à siéger dans ce tribunal que les ordres mendiants, surtout les franciscains et les dominicains. Le pape Grégoire IX mit, en 1233, la dernière main à l'œuvre de ses prédécesseurs, en donnant aux *inquisiteurs* une autorité sans limite et sans contrôle réel de la part du pouvoir temporel.

L'Inquisition s'établit peu à peu dans plusieurs contrées de l'Italie et de la France; mais elle ne jouit jamais, dans notre pays, d'une puissance aussi absolue que dans le premier. Elle s'introduisit en Espagne vers le milieu du XIII[e] siècle; cependant les royaumes de Castille et de Léon la repoussèrent avec persévérance; les évêques y prétendaient avoir seuls le droit de connaître des matières religieuses; et leur résistance garantit leur patrie de bien des maux jusqu'au XV[e] siècle, où, tandis que dans le reste de l'Europe les tribunaux de l'Inquisition disparaissaient les uns après les autres ou étaient soumis à la surveillance la plus sévère de la part des gouvernements, il s'en établit un en Espagne qui se distingua bientôt parmi toutes les institutions de ce genre, quoiqu'il en différât essentiellement et par le but et par l'organisation.

A cette époque, en effet, le politique Ferdinand d'Aragon et la sage Isabelle de Castille avaient déjà essayé plusieurs fois avec succès de limiter le pouvoir de la noblesse et de rendre l'autorité royale absolue. L'Inquisition leur parut un moyen propre à les aider à atteindre leur but. L'Espagne était alors partagée entre les sectateurs de trois religions différentes : les chrétiens, les juifs et les mahométans. Les Maures possédaient encore le royaume de Grenade, déjà menacé par Ferdinand et Isabelle. Les juifs avaient des synagogues dans les principales villes et formaient une classe à part dans le peuple. Le commerce était presque tout entier entre leurs mains. Ils étaient les fermiers des rois et des grands, et, sauf une capitation modérée qu'ils payaient au clergé depuis 1302, ils n'avaient à se plaindre d'aucune vexation. Leurs richesses cependant excitaient une jalousie et une haine que se plaisaient à nourrir des prêtres ignorants, et cent ans environ avant Ferdinand (en 1391 et 1392), les prédications d'un moine fanatique, Fernand-Martinez Nuñez, qui regardait la persécution des juifs comme une bonne œuvre, avaient soulevé contre eux la populace de plusieurs villes; un grand nombre d'entre eux, pour échapper au pillage ou à la mort, avaient été obligés de se faire baptiser. Ce fut en 1477, après avoir réprimé la turbulence de plusieurs grands du midi de l'Espagne, que le cardinal Pedro Gonzalès de Mendoza, archevêque de Séville, fit la première tentative pour établir un tribunal d'inquisition. Par son ordre, beaucoup d'habitants de Séville d'origine juive furent soumis à des punitions publiques et secrètes, sous le prétexte, entre autres, qu'ils suivaient chez eux en particulier les lois et les usages de leurs pères. Après cet essai, le cardinal résolut de soumettre à l'Inquisition l'Espagne entière. Ferdinand et Isabelle approuvèrent son projet, qui devait à la fois satisfaire l'esprit persécuteur de ce siècle et fournir au gouvernement un puissant moyen d'action. Ce tribunal, qui ne devait dépendre que de la cour, parut utile comme un instrument d'oppression contre les juifs et les mahométans, puis pour enrichir le trésor royal des biens des condamnés, enfin pour mettre des bornes au pouvoir de la noblesse et même du clergé. Mais deux grandes difficultés se présentèrent. L'agrément des cortès était de rigueur, et l'on ne pouvait se dispenser, au moins pour la forme, de demander le consentement du pape. Le cardinal proposa donc à la diète de Tolède, de 1480, l'établissement d'un tribunal qui s'occupât exclusivement des affaires religieuses et de la police ecclé-

siastique. La proposition rencontra bien quelque opposition, mais elle passa, et la *general Inquisicion suprema* fut établie à Séville en 1481. Dès 1478, Ferdinand et Isabelle avaient choisi pour premier inquisiteur Thomas de Torquemada, prieur du couvent des dominicains de Ségovie et confesseur du cardinal Mendoza. Torquemada se choisit à son tour deux cents aides, prit une garde de cinquante cavaliers, et bientôt le couvent des dominicains de Séville se trouva trop étroit pour contenir tous les prisonniers, en sorte que le roi dut céder au tribunal un château dans le faubourg de Triana. Sept relaps périrent dans le premier *auto-da-fé* (*voy.*), nom que l'on donnait au jour solennel où les arrêts du Saint-Office étaient exécutés. Le nombre de ceux qui firent amende honorable fut beaucoup plus grand. Les historiens espagnols racontent que bientôt plus de 17,000 malheureux se dénoncèrent eux-mêmes. Plus de 2,000 personnes furent condamnées au bûcher les premières années; beaucoup d'autres s'enfuirent dans les pays voisins.

Cependant le pape n'avait pas vu avec plaisir l'établissement de l'Inquisition espagnole, telle qu'elle avait été organisée, et il s'était opposé à ce qu'un tribunal ecclésiastique fût ainsi converti en tribunal séculier. Il avait autorisé l'archevêque de Tolède, ardent adversaire de Mendoza, à juger solennellement un professeur de Salamanque accusé d'opinions hérétiques, et avait mandé plusieurs fois à Rome le grand-inquisiteur Torquemada; mais celui-ci s'était contenté d'y envoyer un ami chargé de sa justification. Les discussions entre la cour de Rome et celle d'Espagne continuèrent avec violence jusqu'à ce que Sixte IV cédât et confirmât Torquemada dans sa dignité de grand-inquisiteur de Castille et de Léon, en lui accordant par la même bulle le pouvoir d'établir à son gré des tribunaux inférieurs, de déposer même les juges nommés par le pape, et de réformer l'ancienne procédure en matière de foi. Une bulle postérieure lui soumit en outre l'Aragon, Valence et les Deux-Siciles, héritage de Ferdinand. L'Inquisition fut ainsi le premier tribunal qui étendit sa juridiction sur les deux royaumes d'Espagne, les Castilles et l'Aragon. Les cortès d'Aragon durent jurer à Tarragone, en 1484, de protéger ce nouveau tribunal qui rencontrait en plusieurs endroits une vive résistance excitée par la sévérité extrême des juges et peut-être aussi par la jalousie des évêques. Nulle part l'opposition ne fut plus forte qu'à Saragosse, qui refusa l'entrée dans ses murs aux inquisiteurs, audace que plusieurs habitants payèrent de leur vie, lorsque le peuple dut enfin céder. Les rois devinrent dès lors les juges suprêmes de la foi de leurs sujets, dont l'honneur, la fortune et la vie se trouvèrent également à leur discrétion. C'étaient eux qui nommaient le grand-inquisiteur. Les assesseurs étaient même choisis par eux ou au moins sous leur influence immédiate, sans exception des assesseurs temporels dont deux étaient pris dans le conseil de Castille.

Le Saint-Office n'était donc qu'un instrument destiné à fonder l'autorité absolue du monarque sur les ruines des libertés publiques, à abaisser un clergé trop puissant, à mettre sous le joug une noblesse redoutable, et à enlever leurs priviléges aux cortès. Les biens des condamnés étaient confisqués au profit du trésor royal; les rois avaient le droit d'en disposer, même dans les cas de donation faite à l'Inquisition. Ferdinand et Isabelle en consacrèrent, il est vrai, une partie à la fondation d'hôpitaux ou de monastères; mais il est certain néanmoins que l'Inquisition enleva au clergé une bonne part de ses richesses; et qu'elle soit devenue un moyen de remplir les coffres du roi épuisés par les frais de la guerre, c'est ce que prouve une ordonnance de Torquemada en date de 1487. A cette époque déjà, la caisse de l'Inquisition était tellement appauvrie par les fréquentes demandes du gouvernement, que les employés du tribunal ne pouvaient recevoir leurs traitements. Par une autre ordonnance du grand-inquisiteur, rendue en 1484, où il disait que l'Inquisition était instituée pour le service de Dieu et de Leurs Altesses, il était prescrit de publier dans chaque commune un temps de grâce de 30 à 40 jours, pendant lequel tout hérétique ou tout relaps devait se dénon-

cer au Saint-Office. Les hérétiques et les relaps, même après avoir été graciés, étaient réputés infâmes de par la loi; ils ne pouvaient remplir aucune fonction publique; il leur était défendu d'exercer les professions d'avocat, de médecin, de vendre des drogues et des épiceries, de porter ni or, ni argent, ni pierres précieuses, de monter à cheval et de paraître en public avec des armes, et cela pendant leur vie entière. Pour mieux leur faire sentir l'énormité de leur faute, on les forçait d'abandonner une partie de leur fortune, sous prétexte de contribuer aux frais de la guerre contre les Maures. Celui qui, passé une certaine époque, ne se constituait pas prisonnier, perdait irrévocablement tous ses biens. Les absents et les morts eux-mêmes n'échappaient pas à la terrible juridiction du tribunal, quand il y avait un nombre suffisant de témoins pour déposer contre eux. Les ossements des morts condamnés étaient exhumés, et leurs biens confisqués au profit du roi.

Torquemada mourut en 1498. Deux ans auparavant, de cruelles attaques de goutte l'avaient forcé à se démettre de ses fonctions. Il fut enseveli dans le couvent des dominicains d'Avila qui, fondé avec l'argent confisqué aux hérétiques, était un véritable monument de sa barbarie.

La juridiction de l'Inquisition n'était pas déterminée d'abord d'une manière précise. Pour lui donner une organisation plus solide, l'ordonnance de 1484, dont nous avons parlé, établit dans les différentes contrées de l'Espagne des tribunaux soumis au grand-inquisiteur. Le tribunal suprême fut par la suite transféré à Madrid. Il était présidé par le grand-inquisiteur, assisté de six ou sept juges qu'il nommait lui-même sur la proposition du roi. D'après un décret de Philippe III, le grand-inquisiteur devait être de l'ordre de saint Dominique. Il avait sous lui un procureur fiscal, deux secrétaires, un receveur, deux rapporteurs et plusieurs officiaux qu'il nommait sous l'approbation du roi. Le conseil de l'inquisition s'assemblait tous les jours, excepté les jours de fête, dans le palais royal; et les trois derniers jours de la semaine, deux membres du conseil de Castille y assistaient. Un certain nombre d'assesseurs étaient chargés de juger de l'orthodoxie des opinions : on les appelait *calificadores**. Les autres étaient des jurisconsultes qui n'avaient que voix consultative. Les fonctions du procureur fiscal l'obligeaient à examiner les dépositions des témoins, à dénoncer les coupables au tribunal, et, après leur arrestation, à soutenir l'accusation. Il assistait à l'interrogatoire des témoins, à l'application de la torture et au jugement. Outre la rédaction des procès-verbaux, les secrétaires étaient chargés de surveiller, pendant le procès, accusateurs, témoins et accusés; d'observer le moindre mouvement qui pourrait trahir ce qui se passait dans leur intérieur. Les officiaux présidaient aux arrestations. Un officier, appelé *sequestrador* et soumis à un cautionnement, surveillait l'administration des biens confisqués. Le receveur encaissait l'argent provenant des confiscations et payait les dépenses à la charge de l'Inquisition. On comptait en Espagne plus de 20,000 individus attachés au Saint-Office sous le nom de *familiers*, et jouant le rôle d'espions et de surveillants. Des places aussi viles étaient recherchées avec empressement par des personnes de la première noblesse, parce que de grands priviléges et d'abondantes indulgences y étaient attachés.

Aussitôt qu'un accusateur s'était présenté et que le procureur fiscal avait saisi le tribunal, l'ordre était donné d'arrêter les accusés. S'ils ne se présentaient pas à la troisième sommation, ils étaient frappés d'excommunication. S'ils tombaient entre les mains des inquisiteurs, ils étaient à l'instant même séquestrés du monde. Les prisons, nommées *Casas santes* (maisons saintes), consistaient en galeries voûtées, divisées en plusieurs petites cellules carrées, voûtées également, hautes d'environ dix pieds, et formant deux étages. Les supérieures étaient faiblement éclairées par une fenêtre grillée; les inférieures étaient plus petites et plus sombres. Chacune d'elles avait deux portes, l'une intérieure, revêtue de fer, et munie d'une grille par laquelle on faisait passer

(*) De là ce mot de *caléfacteur*, dont on se sert encore dans quelques contrées. Dans l'allemand de Strasbourg, par exemple, *Calfakter* désigne un sycophante, un rapporteur, un homme dangereux dont il faut se méfier. S.

au prisonnier sa nourriture; l'autre qu'on ouvrait le matin pour donner de l'air au cachot. L'accusé ne pouvait recevoir aucune visite ni de ses amis ni de ses parents. On lui défendait même la lecture d'un livre de piété. Il devait rester assis en silence, et s'il s'avisait de témoigner son chagrin par quelque plainte ou de vouloir se consoler par le chant de quelque pieux cantique, le geôlier le faisait taire à l'instant. Ordinairement il n'y avait qu'un prisonnier par cellule; on ne faisait d'exception à cette règle que dans l'espoir de quelque révélation. La première fois que l'accusé paraissait devant ses juges, on lui demandait d'avouer son crime. S'il se reconnaissait coupable de ce dont il était inculpé, il prononçait lui-même sa condamnation, et ses biens étaient confisqués. S'il défendait son innocence en face des dépositions des témoins, il n'en était pas moins déclaré convaincu et condamné. L'avocat qu'on lui avait donné ne pouvait s'entretenir avec lui qu'en présence des inquisiteurs. Jamais il n'était confronté avec son accusateur ni avec les témoins dont on ne lui disait pas même les noms; et on le livrait à la torture pour le forcer à expliquer ou à découvrir ce que les dépositions de ces témoins n'avaient pas fait connaître ou n'avaient pas éclairci suffisamment. S'il reconnaissait sa faute et en témoignait du repentir, il échappait à la mort; mais il devait abjurer ses erreurs et promettre de se soumettre à tous les châtiments, à toutes les pénitences que le tribunal voudrait lui imposer. Prison perpétuelle, coups de discipline, confiscation des biens, telles étaient les punitions qu'on lui infligeait. Il était d'ailleurs réputé infâme, lui, ses enfants et les enfants de ses enfants. On le revêtait en outre du *san benito*, espèce de robe jaune en forme de sac, portant une croix devant et derrière et toute parsemée de diables. Si un accusé parvenait à s'enfuir avant l'arrivée des sergents chargés de l'arrêter, on le jugeait comme hérétique opiniâtre. On faisait afficher dans toutes les places publiques des sommations pour qu'il se présentât dans un temps donné, et, le délai expiré, s'il n'avait pas obéi, il était dévolu au bras séculier et brûlé en effigie. Si une personne morte depuis plus de quarante ans, était condamnée, on ne privait pas, il est vrai, ses enfants de leurs biens, mais, tout innocents qu'ils étaient, on les déclarait infâmes et incapables de remplir aucune charge publique.

Quand l'accusé était condamné à mort, tout se disposait pour le solennel auto-da-fé, que l'on fixait ordinairement à l'un des dimanches entre la fête de la Trinité et l'Avent. Un pieux ecclésiastique a décrit cette lugubre cérémonie, à l'article spécial qu'on lui a consacré. Nous ajouterons quelques détails de plus. Au point du jour, la cloche de la cathédrale invitait tous les fidèles à assister à l'horrible spectacle. Les personnages les plus distingués du royaume s'empressaient d'offrir leurs services, et l'on vit plus d'une fois des grands d'Espagne se faire les *familiers* du Saint-Office. Les formalités remplies, dont il a été parlé au mot Auto-da-fé, on partait pour le lieu du supplice. Les dominicains ouvraient la marche avec la bannière de l'Inquisition. Venaient ensuite les coupables repentants, qui n'avaient été soumis qu'à la pénitence; et derrière la croix qui suivait ceux-ci marchaient les malheureux condamnés à mort, pieds nus, le *san benito* sur le dos, et la tête couverte d'un bonnet pointu appelé *coroza*. Les effigies des fugitifs et les ossements des morts condamnés, renfermés dans des cercueils noirs, chargés de flammes peintes et d'images infernales, paraissaient ensuite suivis des prêtres et des moines. La procession s'avançait ainsi à travers les principales rues de la ville jusqu'à l'église, où l'on donnait lecture du jugement du saint tribunal, après un sermon solennel; les condamnés l'écoutaient debout devant un crucifix, tenant un cierge éteint à la main. La lecture terminée, un officier de l'Inquisition leur frappait un coup sur la poitrine, pour indiquer que le Saint-Office n'avait plus d'autorité sur eux et qu'il les livrait au pouvoir temporel. On les chargeait alors de liens et on les conduisait au lieu du supplice. Ceux qui déclaraient vouloir mourir dans la religion catholique étaient étranglés avant d'être la proie du bûcher (*voy.* Garrotte); les autres étaient brûlés vifs. Les *auto-da-fé* étaient de véritables fêtes pour le peuple,

qui s'y précipitait avec fureur; les rois eux-mêmes regardaient comme une œuvre méritoire d'y assister avec toute leur cour, et de contempler les horribles souffrances des victimes.

Les Espagnols avaient cependant fini par sentir combien la liberté individuelle était compromise avec une institution pareille : aussi les mécontents insistèrent-ils d'une manière spéciale auprès du roi Charles Ier, pour qu'il veillât à ce que l'Inquisition agît d'après les lois de la justice. Et pourtant il était impossible de soupçonner alors les conséquences importantes que ce tribunal aurait dans la suite des temps sur la constitution politique et le caractère moral du peuple. Par lui, les Espagnols, cette nation noble et spirituelle, se virent courbés sous un joug que n'aurait jamais pu leur imposer l'autorité royale; l'oppression intellectuelle, jointe à la découverte de l'Amérique et à d'autres causes funestes, paralysa toute ardeur pour les arts, arrêta tout progrès dans les sciences, et enchaîna pour des siècles la marche de la civilisation. Peu à peu, quoique l'organisation primitive de l'Inquisition n'eût presque point subi de changements, on vit disparaître la terreur qu'elle inspirait, et, dans le XVIIIe siècle, les auto-da-fé furent très rares. En 1762, déjà, le grand-inquisiteur ayant publié, contre la volonté expresse du roi, une bulle qui condamnait un ouvrage français, le gouvernement le fit enfermer dans un couvent. L'Inquisition reçut défense de rien ordonner sans l'agrément du roi; l'ordre fut donné au grand-inquisiteur de se conformer aux lois du pays en tout ce qui concernait la censure des livres, et l'on défendit même d'en condamner aucun avant que l'auteur eût été invité à venir présenter ses observations à l'inquisiteur. Sous l'administration de l'habile ministre Aranda (*voy.*), en 1770, la juridiction du Saint-Office fut restreinte aux cas d'hérésie opiniâtre et d'apostasie, et il lui fut défendu d'arrêter un sujet du roi avant que l'accusation portée contre lui fût parfaitement prouvée. En 1784, il fut arrêté que quand il s'agirait d'un grand, d'un ministre, d'un officier, en un mot d'un personnage important, l'Inquisition serait tenue de soumettre au roi toutes les pièces du procès.

En parcourant les actes de l'Inquisition pendant le XVIIIe siècle, on trouve néanmoins que, malgré les bornes que mettait à son activité une sage politique, c'était encore un instrument capable de produire d'immenses effets dans des circonstances favorables. Si elle fit mourir, en 1714, quelques moines pour leurs crimes; si elle condamna, en 1784 et en 1804, à la prison et à la pénitence quelques personnes coupables seulement d'avoir préparé des philtres et prédit l'avenir; si elle prescrivit enfin à plusieurs autres une rétractation de certaines opinions hasardées et les soumit à la censure ecclésiastique, il n'y avait plus là rien d'assez grave pour entretenir l'inquiétude. Mais il n'en était pas de même, lorsqu'en 1763, elle livrait aux flammes quelques malheureux dans un auto-da-fé à Llerena, ou lorsqu'en 1777, elle s'armait de toutes ses terreurs contre Olavidès (*voy.*), ou bien encore lorsqu'en 1780, elle faisait brûler à Séville une pauvre femme accusée de sorcellerie.

Telle fut l'Inquisition jusqu'au moment où Napoléon la supprima par le décret du 4 décembre 1808. Après le rétablissement de Ferdinand VII sur le trône, quelques hommes éclairés voulurent briser l'instrument usé d'une sombre politique; mais ils ne purent y parvenir. Ce ne fut qu'en 1820 que la constitution des cortès abolit définitivement cette terrible institution qui ne fut pas rétablie en 1823, d'après le conseil des puissances européennes. Selon Llorente, de 1481 à 1808, l'Inquisition espagnole a jugé 341,021 individus, dont 31,912 ont péri sur le bûcher, 17,659 ont été brûlés en effigie, et 291,456 condamnés à des peines sévères.

En Portugal, l'Inquisition fut instituée en 1557, après une longue résistance. Le tribunal suprême siégeait à Lisbonne, mais il y avait des tribunaux inférieurs dans d'autres villes. Le grand-inquisiteur était nommé par le roi et confirmé par le pape. Après avoir arraché sa patrie à la domination de l'Espagne, Jean de Bragance essaya de détruire l'Inquisition; mais tout ce qu'il put faire, ce fut de lui enlever le droit de confisquer les biens

des condamnés. Encore fut-il excommunié pour ce fait après sa mort, et sa veuve ne vit pas sans humiliation qu'une absolution expresse fût prononcée sur son cadavre. Les Portugais introduisirent l'Inquisition dans les Indes comme les Espagnols l'avaient introduite en Amérique; Goa lui dut une lugubre renommée. Mais au XVIIIe siècle, une ordonnance royale prescrivit qu'on fît connaître à l'accusé la nature de l'accusation et le nom des témoins; qu'il eût la liberté de se choisir un avocat et de s'entretenir avec lui; qu'aucun jugement de l'Inquisition ne reçût son exécution sans avoir été confirmé par le conseil du roi. Enfin Jean VI supprima le Saint-Office, non-seulement en Portugal, mais dans le Brésil et les Indes; il fit brûler les actes du terrible tribunal de Goa.

L'inquisition établie à Rome par Pie VII n'est qu'un tribunal de discipline pour le clergé. *Voir*, sur toute cette matière, l'ouvrage célèbre de don Antonio Llorente, *Histoire critique de l'Inquisition d'Espagne*, etc., Paris, 1815-17, 4 vol. in-8°, et Ant. Paigblanch, *L'Inquisition démasquée*, trad. libre de l'espagnol en allemand, Weimar, 1817. *C. L.*

INROTULATION, *voy.* Role.

INSALUBRITÉ, *voy.* Salubrité, Infection, Méphitisme, etc.

INSCRIPTIONS (en latin, *inscriptio*, *titulus ;* en grec ἐπιγραφή), légende gravée sur un monument quelconque pour en faire connaître l'origine ou l'objet, ou pour en assurer la conservation. C'est par les inscriptions que nous sont parvenus les plus anciens et les plus irrécusables témoignages de l'histoire, même quelquefois les seuls qui nous restent de la langue d'anciens peuples. Ainsi l'antique chaldéen, les idiomes primitifs de la Babylonie, de la Médie, de la Perse, ne nous ont transmis d'autres traces que les inscriptions cunéiformes (*voy.*), recueillies sur les lieux où fleurirent ces célèbres états de l'antiquité. Les Phéniciens, qui ont joué un si grand rôle dans la civilisation du monde par leurs expéditions maritimes, par leur commerce et par leurs colonies, entre lesquelles Carthage a jeté le plus vif éclat, ne nous ont cependant transmis d'autres monuments littéraires qu'un petit nombre d'inscriptions, la plupart tumulaires et fort courtes, rassemblées par M. Gesenius dans deux volumes in-4° sous ce titre : *Scripturæ linguæque Phœniciæ monumenta quotquot supersunt*, Leipzig, 1837. Dans ces inscriptions, l'on recherche avec intérêt les formes primitives de l'alphabet conservé en partie par les Hébreux, et qui a servi de point de départ à celui des Grecs, des Celtibères et des Étrusques. Cette dernière langue et celle des Osques ne sont aussi connues que par quelques inscriptions. Les rochers de la Norvège, quelques monuments du Danemark conservent cette écriture mystérieuse des *runes* (*voy.*), dans l'intelligence sérieuse de laquelle les savants du Nord paraissent jusqu'ici peu avancés, malgré la persévérance de leurs efforts. Il a été parlé à l'article Hiéroglyphes des nombreux documents historiques contenus dans les inscriptions hiéroglyphiques dont le célèbre Champollion a ouvert les véritables voies d'interprétation, aujourd'hui parcourues avec persévérance par plusieurs savants distingués. M. Letronne, qui vient de publier le texte grec de l'*inscription de Rosette*, entièrement accompagné d'une traduction française et d'un savant commentaire, présente au public ce travail comme un spécimen de la méthode d'interprétation qu'il se propose d'appliquer à toutes les inscriptions grecques de l'Égypte, dont on lui devra le recueil complet. On est donc en droit d'attendre de cette publication des éclaircissements fort utiles à l'intelligence des inscriptions en langue et caractères égyptiens. L'aspect pittoresque de ces légendes égyptiennes formait un utile ornement des édifices, où on les a multipliées avec une abondance qui semble ainsi devoir bientôt porter ses fruits pour l'érudition.

Depuis longtemps l'étude de l'*épigraphie* grecque et romaine porte les siens et est considérée comme l'une des mines les plus riches des notions sur l'antiquité. L'usage des inscriptions a été bien plus répandu chez les Grecs et chez les Romains qu'il ne l'est chez nous, surtout avec la concurrence actuelle des moyens bien autrement puissants de publicité.

Outre l'emploi des inscriptions, commun à tous les peuples, pour les frontons des édifices et pour les monuments funéraires, tout ce qui était officiellement publié au nom de l'état prenait la forme *épigraphique*. Les ordonnances que nous insérons au Bulletin des lois, les actes que nous déposons chez des notaires, les annonces mêmes dont nous remplissons les journaux étaient souvent, dans l'antiquité, gravés sur des plaques de marbre ou de bronze exposées sur les places publiques, dans les théâtres, les portiques, ou suspendues dans les temples. Toutes les inscriptions qu'on avait ainsi rassemblées dans le temple de la Mère des dieux à Athènes, et à Rome dans le Capitole, étaient en quelque sorte des archives publiques. Malheureusement les plus importantes, gravées sur des plaques de métal, ont péri par le feu soit dans des incendies, soit pour avoir tenté l'avidité par la valeur intrinsèque de la matière. Les temples d'Esculape en contenaient beaucoup qui mentionnaient le nom et la patrie des médecins, avec le traitement par lequel leurs malades avaient été guéris. Les Grecs mettaient des inscriptions sur presque tous leurs meubles ou leurs ustensiles. On sait toutes les ressources qu'offrent en ce genre à l'archéologie les beaux vases grecs, dits étrusques. Les patères, les coupes, les lampes, les miroirs, les bijoux portent souvent des inscriptions; on en trouve jusque sur les pointes des flèches et sur des balles de plomb destinées à être lancées par la fronde. Sur ces projectiles on lit le mot λαβέ, *reçois*, ou, comme nous dirions familièrement, *attrape*.

Un grand nombre d'inscriptions grecques sont en vers. C'était fort souvent sous cette forme que des parents déploraient, sur une pierre tumulaire ou sur l'édicule d'un tombeau, les objets ravis par la mort à leur affection; ou que les villes honoraient des citoyens illustres, en gravant leur éloge sur les piédestaux de ces innombrables statues qui, dans la plupart des cités grecques, mêlaient comme une population de marbre à la population vivante, et rattachaient ainsi, par la reconnaissance et par la gloire, le présent au passé.

Ces inscriptions poétiques, que les anciens nommaient spécialement *epigrammata*, ont été de bonne heure l'objet de recueils fort goûtés, et ont même donné naissance à un genre de littérature auquel presque tous les poëtes ont payé quelque tribut, souvent sur des sujets fictifs et même des moins sérieux. *Voy.* ÉPIGRAMME et ANTHOLOGIE.

Plusieurs passages des anciens prouvent l'importance des inscriptions qui couvraient le sol de la Grèce. Hérodote parle, dans son Histoire, de trois inscriptions en *lettres cadméennes*, qu'il avait lues sur des trépieds du temple d'Apollon Isménien, à Thèbes en Béotie. L'une, qui était ainsi conçue: « Amphitryon m'a consacré à son retour de Téléboé, » répondait à l'époque de la naissance d'Hercule, vers le commencement du XIVe siècle avant J.-C. C'est peut-être la plus ancienne inscription dont il soit fait mention dans les auteurs classiques.

Parmi celles qui nous sont parvenues, nous nous bornerons, dans l'obligation où nous sommes de resserrer en des proportions fort étroites un sujet si fécond, à nommer seulement un très petit nombre des inscriptions grecques qui se recommandent, ou par la plus haute antiquité, ou par l'antiquité jointe à l'importance historique, comme le *monument du roi Midas*, antérieur au VIe siècle avant J.-C., où on lit à peine quelques mots du commencement; l'*inscription de Sigée*, dite aussi *de Phanodicus*, écrite en boustrophédon (*voy.*), au VIe siècle, ainsi que celle *de Délos*. Celle *de Téos*, le marbre dit *de Nointel*, et plusieurs autres inscriptions qui se rapportent de même à l'histoire de la république d'Athènes, sont du Ve siècle avant notre ère.

Quelques-unes de celles-là font partie des nombreuses inscriptions dites *de Fourmont*, du nom de l'académicien français qui en rapporta de la Grèce les copies, en 1731. Il est peu de monuments qui aient plus exercé la critique, vu les circonstances singulières qui en ont accompagné la transcription. Par un esprit national bien peu éclairé, Fourmont avait brisé, mutilé ou enfoui, aussitôt après les avoir copiées, la plupart des inscriptions qu'il rencontra pendant les trois années de son voyage en Grèce. Il s'était fait un mérite de cette

extravagance, dont il avait même exagéré le récit, ainsi que l'a prouvé M. Philippe Le Bas, dans la partie épigraphique du grand ouvrage consacré à l'expédition française dans la Morée en 1828. Le même travail a constaté l'exactitude des transcriptions. Auparavant, plusieurs savants étrangers avaient cru pouvoir ajouter au grave reproche mérité par Fourmont, celui d'être faussaire et d'avoir forgé une partie des inscriptions qu'il avait données comme antiques. Mais dès 1829, M. Raoul-Rochette, dans ses *Deux lettres à milord comte d'Aberdeen*, avait démontré l'authenticité de ces monuments, dont quelques-uns sont fort anciens.

Un instrument incontesté de la science épigraphique dont les dates précises font un des plus utiles documents de l'histoire ancienne, est le célèbre monument de la *Chronique de Paros* désigné aussi sous les noms de *marbres d'Arundel* ou *d'Oxford*. Ainsi qu'on l'a dit au mot ARUNDEL, c'est une chronique gravée 264 ans avant l'ère chrétienne et donnant le nombre d'années qui s'étaient écoulées entre cette date et les principaux événements de la Grèce jusqu'à une haute antiquité.

Parmi les inscriptions de l'époque des Ptolémées, nous citerons seulement, outre la pierre de Rosette, le monument *d'Axum*, découvert en 1810 par le docteur Salt, et qui servit à prouver en même temps l'authenticité et la singulière confusion de deux inscriptions données comme une seule par le moine Cosmas, qui les avait copiées à Adulis, monument dont Buttmann avait cru démontrer victorieusement la fausseté, et que l'inscription d'Axum réhabilite en le dédoublant, et en attribuant une moitié au règne de Ptolémée Évergète, et l'autre à celui d'un roi d'Éthiopie antérieur à ce prince. *Voy.* AXUM et ADULE.

Entre Hérodote et Cosmas, on pourrait citer d'autres auteurs grecs qui avaient transcrit dans leurs ouvrages des inscriptions. Plusieurs en avaient fait des collections spéciales. L'Athénien Philochore, prêtre et devin, composa, vers la fin du IVe siècle avant J.-C., un ouvrage intitulé *Epigrammata Attica*. Un demi-siècle environ plus tard, Polémon fils d'Évégète, qui était contemporain d'Aristophane de Byzance, fut surnommé *Stelocopas*, c'est-à-dire gratteur de colonnes, à cause de son goût pour les inscriptions, qui semble être un peu tourné en plaisanterie par ce surnom. Il avait composé un ouvrage où les inscriptions étaient rangées par villes, un autre sur les offrandes votives à Lacédémone. On sait que ces *ex-voto* (*voy.*) portaient toujours les noms du donateur et de sa patrie, et un court exposé des motifs de l'offrande. On citait encore de Philochore quatre livres sur l'acropole d'Athènes, probablement considérée de même au point de vue épigraphique. Aristodème, historien thébain, avait réuni les inscriptions thébaines. Alcétas avait fait l'inventaire des nombreux *ex-voto* du temple de Delphes. On citait de Ménétor un ouvrage sur les offrandes de ce genre. Héliodore avait traité spécialement des trépieds votifs d'Athènes. Apelle du Pont et Néoptolème de Paros furent aussi des auteurs épigraphiques. Aucun de ces ouvrages ne nous est parvenu. Plusieurs recueils de *didascalies* (*voy.*), ou programmes de spectacles, furent composés d'après des relevés d'inscriptions. Cratérus, né en Macédoine, avait formé d'après la même source un recueil de décrets, ouvrage fort utile à l'histoire, et à l'intelligence des orateurs, dans les discours desquels plusieurs décrets ont été intercalés, probablement d'après cette collection, aux endroits où l'orateur ordonnait au greffier de lire le décret qu'il avait à citer, ce qui est le plus souvent indiqué par le seul mot ψήφισμα, *décret*.

Avant de passer aux recueils d'épigraphie grecque, que les modernes ont formés depuis la découverte de l'imprimerie, nous devons parler des inscriptions latines; car la plupart de ces recueils réunissent toutes les inscriptions antiques que les éditeurs purent rassembler en l'une et l'autre langue.

L'usage des inscriptions fut à peu près aussi répandu chez les Romains que chez les Grecs, et appliqué aux mêmes circonstances. Mais comme le vaste accroissement de l'empire étendit en proportion le réseau de l'administration romaine; comme le régime municipal, presque partout conservé, donnait lieu à une foule de décrets particuliers, indépendamment

des décrets émanés de l'empereur ou du gouverneur de la province; comme enfin cette civilisation est plus rapprochée de la nôtre, il nous est arrivé un nombre d'inscriptions latines tel, qu'il serait presque impossible aujourd'hui de les réunir dans un seul corps, à peu près complet. Il n'y a pas lieu ici d'en nommer quelques-unes, comme nous avons fait pour les inscriptions grecques, dont les plus anciennes se rattachaient aux premiers temps de l'art de l'écriture en Europe. Il suffira, pour montrer à quel degré d'importance peuvent s'élever les inscriptions latines, de citer celle *d'Ancyre* (*voy.*) où, sur les parois du temple d'Auguste, se trouve l'acte solennel regardé comme le testament de cet empereur, et donnant le détail circonstancié de toutes les ressources de l'empire romain à l'apogée de sa puissance. Sur d'autres parois du même temple se trouve la traduction de cet acte en langue grecque, comme l'a constaté récemment encore M. Charles Texier. Les inscriptions bilingues (*voy.*) furent souvent une conséquence de la domination étrangère : en imposant partout le latin comme langue officielle, les Romains, à l'exemple des Ptolémées d'Égypte, étaient pourtant obligés d'admettre, surtout pour les provinces où se parlait le grec, la traduction du latin de leurs actes dans la langue du pays.

Beaucoup d'inscriptions latines sont en vers. Néanmoins les Romains n'ont pas aimé autant que les Grecs à appliquer la poésie aux inscriptions. La gravité romaine semble avoir préféré plus souvent la précision de la prose, à laquelle la syntaxe de la langue latine donne si aisément une disposition monumentale. Il n'y a pas jusqu'à la forme du caractère majuscule romain qui ne soit mieux adaptée qu'aucune autre à cette disposition. On peut dire que le latin est la langue épigraphique par excellence; et il se prête merveilleusement aux effets qu'on peut attendre de l'aspect d'un marbre qui a traversé les siècles, soit qu'il s'élève au ton majestueux des actes les plus solennels du peuple roi, soit qu'il exprime simplement la touchante pensée d'un de ces regrets qui sont dans la destinée de notre nature, comme par exemple cette courte épitaphe envoyée récemment de nos provinces d'Afrique à M. Hase :

OMNIS. DVLCEDO
ET. PIETAS
HIC. SITA. EST

Au XVIIe siècle, le latin était, de plus, un langage commun à tous les hommes instruits de l'Europe; et la pensée d'en appliquer les formes épigraphiques aux événements principaux d'un règne illustre était en quelque sorte le complément d'un tel règne. C'est ce qui engagea Colbert à choisir, en 1663, quatre membres de l'Academie-Française pour rédiger les inscriptions et composer les médailles du règne de Louis XIV. « Le roi regarda « comme un avantage pour la nation l'é« tablissement d'une Académie qui tra« vaillerait aux inscriptions, aux devises, « et qui répandrait sur tous ces monu« ments le bon goût et la noble simpli« cité qui en sont le véritable prix. » Ces mots sont extraits de l'Histoire de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, dont les commencements, sous le nom de *Petite-Académie*, furent en effet ce que nous venons de dire. Portée successivement à six membres, puis à huit, cette compagnie prit alors le titre d'*Académie des Inscriptions et Médailles;* et sous le ministère de Pontchartrain, conformément à la proposition de l'abbé Bignon, neveu de ce ministre, le roi donna à la nouvelle académie le règlement de 1701, dont il a été parlé au mot ACADÉMIE (T. I, p. 98); puis l'établissement fut confirmé par lettres-patentes du 3 mai 1713. Après la mort de Louis XIV, le duc d'Orléans, régent, voulut que l'Académie changeât son premier nom en celui d'*Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, qu'elle porte encore aujourd'hui, et qui lui fut accordé par arrêt du conseil du 4 janvier 1716. On sait qu'elle le reprit le 21 mai 1816 avec la seconde place dans l'Institut, entre l'Académie-Française et l'Académie des Sciences. La composition des inscriptions et des médailles (légendes et types) reste sa mission officielle, à laquelle se joint naturellement l'étude de toutes les branches de l'archéologie et de l'histoire.

Le goût des inscriptions semble, en ef-

fet, inséparable d'une étude intelligente de l'antiquité. Le plus célèbre poëte latin du siècle de Louis XIV, J.-B. Santeul, excella dans les inscriptions en vers dont il a décoré la plupart des fontaines établies de son temps dans Paris. Des hommes, même étrangers par leur rang ou par leur profession aux travaux de l'érudition, mais conservant des goûts littéraires, ont cultivé le genre épigraphique avec quelque succès. De ce nombre était le roi Louis XVIII, dont on cite plusieurs inscriptions latines fort élégantes, notamment celle de la statue de Malesherbes. *Voy.* aussi Edgeworth (T. IX, p. 175).

Le style *lapidaire* (de *lapis*, pierre) a des formes consacrées qu'il est difficile de bien connaître autrement que par la pratique assidue des monuments épigraphiques. Aux inscriptions d'une moyenne étendue, il suffit ordinairement d'une seule phrase, disposée de manière à laisser le sens suspendu jusqu'à la fin. Par exemple, si une personne consacre un monument commémoratif au souvenir d'une autre, le nom de celle-ci, au datif, commence l'inscription, et le nom de la première, au nominatif, la termine. Tous les régimes directs et indirects, et les diverses incidences sont placés avec art entre les deux termes extrêmes de la phrase. Les coupes en sont naturellement indiquées aux poses de la voix par la division des lignes, représentant ainsi la véritable ponctuation vocale. Quant aux points proprement dits, la fin des lignes n'en admet pas, et le meilleur usage paraît être de les placer comme séparation des mots dans l'intérieur des lignes, aussi bien après les mots écrits en toutes lettres qu'après les mots abrégés ou représentés seulement par l'initiale. L'emploi de ces initiales, qui est une des clefs de l'épigraphie, a des bornes assez bien fixées à un certain nombre de formules qui reviennent fréquemment; et c'est un motif de suspicion d'authenticité qu'une très grande extension de ces initiales, appliquées à des mots autres que ces formules. On en trouve la liste à la fin de la plupart des bons recueils épigraphiques (*voy.* aussi nos articles d'introduction à chaque lettre, et Abréviations). Mais cet utile secours ne suffit pas toujours pour substituer sûrement le mot entier à l'initiale qui le représente; car il y a un certain nombre de formules différentes qui s'expriment sur le marbre par les mêmes initiales. Ainsi l'on trouve une vingtaine d'interprétations certaines à la lettre D, soit qu'elle signifie *Dat*, *De*, *Decessit*, *Decimus*, *Decreto*, *Decuria*, *Decurio*, *Dedi*, *Defunctus*, *Deo*, *Dedicata*, *Die*, *Diebus*, *Dies*, *Diis*, *Divisio*, *Divus*, *Dominus*, *Donat*, *Dono*, *Quingenti*; les deux DD représentent ou *Decurionum decreto*, ou *Dedicavit*, ou *Devoti*, ou *Diis*, *Deabus*, ou *Domus divina*, ou *Dono dat*, etc.; les trois DDD ou *Dat*, *donat*, *dedicat*, ou *Datum decurionum decreto*, ou *Domini tres*, ou *Donavit dedicavit*, ou *Dono*, *dant*, *dedicant*, etc., etc.

Les inscriptions latines n'admettent guère qu'un seul signe étranger aux lettres de l'alphabet, c'est pour le mot *centuria* ou pour le mot *centurio* qui se représentent tous deux de même, tantôt par un signe qui peut être ramené indirectement à l'alphabet, du moins quant à la forme, puisque c'est un C retourné Ɔ, et tantôt par un signe tout spécial ɥ. L'un et l'autre, en réalité, ont pour objet de rappeler le bâton noueux en bois de vigne (*vitis*) que les centurions tenaient à la main pour châtier les soldats, et qui était devenu l'insigne de leur grade. On trouve aussi quelquefois sur les inscriptions latines l'idée de mort, comme *Mortuus est*, *Decessit...*, représentée par la lettre grecque Θ, initiale majuscule du mot θάνατος. Quant à la séparation des mots dans les lignes des inscriptions grecques, on la marque assez souvent par des points qui ont la figure d'une petite feuille ❦; et de plus, dans celles des inscriptions grecques où les mots ne sont point séparés, ce qui est, de même qu'en latin, le plus grand nombre, on trouve quelquefois ce même signe placé après le dernier mot de l'inscription.

Il faut à l'interprétation des inscriptions antiques une connaissance approfondie de la langue et des usages, pour se guider dans les restitutions conjecturales qu'exigent si souvent les lacunes de monuments mutilés ou en partie effacés. Il y faut en outre de l'expérience paléographique; car les modifications que

l'écriture a subies à différentes époques servent souvent d'estimation approximative de l'âge des monuments, quelquefois même font reconnaître la fraude d'un faussaire habile à fabriquer l'antique. On pourrait citer des savants qui se sont plu à répandre souvent ainsi l'erreur à plaisir dans des études où l'état incomplet des monuments les plus authentiques rend déjà la vérité si difficile à trouver. Un des exemples les plus récents et les plus curieux de ce genre de déception est la fabrication des *inscriptions* et des *bas-reliefs de Nérac*, œuvre d'un sculpteur fort habile, et qui, dans le procès ou l'on prétendait le convaincre de l'antiquité de ses propres sculptures, a fini par mettre les rieurs de son côté. Mais cette bizarre épreuve passerait depuis plusieurs années pour une précieuse conquête de l'archéologie, si la falsification n'avait été signalée hautement par l'illustre de Sacy, au nom de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

Les Mémoires de cette compagnie sont une des sources les plus abondantes en bonnes dissertations épigraphiques. Le nombre des dissertations de ce genre publiées séparément est infini, l'épigraphie formant en quelque sorte les entrailles de l'antiquité classique.

Quant aux grandes collections qui ont rassemblé le texte même de tant de monuments originaux où nous contemplons les caractères gravés par des mains contemporaines des événements qui y sont constatés, ces collections furent préparées par le soin qu'on mit, dès la renaissance des lettres, à recueillir dans les musées ces pierres si dignes d'attention. Car on comprit dès lors que ces monuments joignaient à l'authenticité historique l'authenticité grammaticale, comme conservant fidèlement des formes de langage, des particularités de dialectes, dont le temps avait singulièrement affaibli le caractère dans la transmission successive des manuscrits. La publication des richesses de ces premiers musées prépara donc peu à peu les grandes collections épigraphiques du XVIIe et du XVIIIe siècle. On ne peut avoir ici la prétention de les nommer toutes, car c'est la matière d'un catalogue très étendu. Nous nous bornerons à nommer comme indication sommaire : Gruter, *Thesaurus inscriptionum*, Amsterdam, 1707, 4 vol. in-fol.; Gronovius, *Thesaurus antiquitatum græcarum*, Leyde, 1697-1702, 13 vol. in-fol.; Grævius, *Thesaurus antiquitatum romanarum*, Utrecht, 1694-99, 12 vol. in-fol.; Sallengre, *Novus Thesaurus antiquitatum romanarum*, La Haye, 1716-19, 3 vol. in-fol.; les suppléments de Poleni aux recueils de Grævius et de Gronovius, Venise, 1737, 5 vol. in-fol.; Reinesius, *Syntagma inscriptionum antiquarum*, Leipzig, 1682, in-fol.; Muratori, *Novus Thesaurus veterum inscriptionum*, Milan, 1739, 4 vol. in-fol.; Donat, *Ad novum Thesaurum Muratorii supplementum*, Lucques, 1765, 2 vol. in-fol.; Doni, *Inscriptiones antiquæ, cum notis*, Florence, 1731, in-fol.; Pococke, *Inscriptiones antiquæ*, Londres, 1765, in-fol.; Smetius, *Inscriptiones antiquæ*, Leyde, 1588, in-fol.; Corsini, *Inscriptiones atticæ*, Florence, 1752, in-4°, et *Series præfectorum urbis*, Pise, 1763, in-4°; Chandler, *Marmora oxoniensia*, Oxford, 1763, in-fol.; Chishull, *Antiquitates asiaticæ christianam æram antecedentes*, Londres, 1728, in-fol.; Mazochi, *Epigrammata antiqua urbis Romæ*, Rome, 1521, in-fol.; Montfaucon, *L'Antiquité expliquée*, Paris, 1722, 10 vol. in-fol.; Caylus, *Recueil d'antiquités*, Paris, 1752, 7 vol. in-4°; La Sauvagère, *Recueil d'antiquités dans les Gaules*, Paris, 1770, in-4°; Millin, *Monuments antiques inédits*, Paris, 1806, 2 vol. in-4°; Winckelmann, *Monumenti antichi inediti*, Rome, 1767, 2 vol. in-fol., etc., etc.

La plupart de ces recueils contenant, comme nous l'avons dit, les inscriptions grecques mêlées aux latines, l'érudition moderne s'est occupée principalement du triage. Scipion Maffei (*voy.*) avait voulu faire de ce triage la division naturelle d'un corps général des inscriptions antiques, dont la 1re partie aurait compris les grecques, et la 2e les latines. Mais la quantité de matériaux que l'on possède à présent donnait à ce projet quelque chose de gigantesque; et l'Académie de Berlin a jugé qu'elle rendrait plus sûrement un grand service à l'érudition en réunissant

seulement les inscriptions grecques. Une décision académique fut prise en ce sens : MM. Buttmann, Schleiermacher et Bekker furent chargés de préparer les matériaux, et M. Bœckh (*voy.* ces noms), président de cette commission, commença, en 1827, la publication du grand ouvrage intitulé : *Corpus inscriptionum græcarum, auctoritate et impensis Academiæ litterarum regiæ Borussicæ, edidit Aug. Boeckhius, acad. soc.*, Berlin, grand in-fol. Ce superbe ouvrage, digne en tout de l'illustre éditeur et de la docte compagnie auxquels nous le devons, est disposé d'après un plan géographique. Excepté les monuments tout-à-fait archaïques qui forment la première division, on a classé les inscriptions par cités. Les fascicules de la fin doivent contenir les inscriptions chrétiennes, puis les inscriptions supposées. M. Osann, professeur à Giessen, a publié séparément le *Sylloge inscriptionum antiquarum gr. et lat.*, Darmstadt, 1822 et ann. suiv., in-fol., destiné d'abord à faire partie du travail dirigé par M. Bœckh. M. Orelli a suivi l'ordre systématique des sujets dans l'excellent recueil qu'il a consacré aux inscriptions latines sous ce titre : *Inscriptionum latinarum selectarum amplissima collectio, ad illustrandam romanæ antiquitatis disciplinam accommodata, ac magnarum collectionum supplementa complura emendationesque exhibens*, Zurich, 1828, 2 vol. gr. in-8°; ouvrage aussi utile que commode à consulter, et accompagné de tous les accessoires qui complètent un travail de ce genre, sous une plume exercée à la pratique de l'érudition. J. B. X.

INSCRIPTIONS (Académie des), *voy.* l'art. précédent, Académie (T. Ier, p. 98) et Institut.

INSECTES. Pendant longtemps on avait confondu sous le nom d'*insectes* la plupart des animaux privés d'un squelette intérieur : Linné, le premier, restreignit l'application de ce mot aux invertébrés dont le corps est divisé en *segments* (*secare, insectum*) et pourvu de pieds articulés; et depuis qu'on s'est livré d'une manière plus approfondie à l'étude des êtres qui composent le domaine de l'entomologie (*voy.*), cette science a été divisée en plusieurs branches, qui forment aujourd'hui autant de classes particulières.

La première renferme les *crustacés* (*voy.*), ou ceux, tels que l'écrevisse, qui respirent par des branchies. Ils ont des yeux à facettes, quatre antennes pour la plupart, et leur corps porte au moins cinq paires de pieds.

La seconde embrasse les *arachnides* (*voy.*), ou les êtres ayant avec les araignées une analogie plus ou moins marquée. Ils reçoivent l'air par des ouvertures extérieures ou stigmates, aboutissant tantôt à des espèces de sacs pulmonaires, tantôt à des tuyaux chargés de répandre dans tout le corps le fluide aérien. On reconnaît facilement ces petits animaux à leur tête privée d'antennes, pourvus seulement d'yeux lisses et confondus avec le thorax auquel huit pieds sont ordinairement attachés.

Dans la troisième se rangent les *myriapodes* (*voy.*) ou *millepieds*, qui respirent uniquement par des trachées (*voy.*), mais dont la tête, pourvue de deux antennes, n'offre après elle, sans distinction de thorax, qu'une longue suite d'anneaux portant presque tous une ou deux paires de pieds.

Enfin la quatrième comprend les *insectes* proprement dits, ceux qui seront l'objet exclusif de cet article. Ils ont également une respiration trachéenne; leur tête porte deux antennes de forme variée, deux yeux généralement taillés à facettes; on ne leur compte que six pieds, et la plupart ont deux ou quatre ailes.

Après avoir indiqué les caractères propres à faire reconnaître les insectes entre les œuvres de la création, nous allons examiner leurs diverses conditions dans le cours de leur vie, c'est-à-dire les suivre dans les différents états par lesquels ils sont obligés de passer avant d'atteindre le terme le plus brillant de leur existence.

1° *Métamorphoses des insectes.* Tout le monde sait que le papillon, par exemple, est condamné à ramper dans son enfance sous la figure hideuse de chenille, à s'enfermer plus tard dans un tombeau, à y rester quelque temps dans un sommeil léthargique, avant de devenir cet être aérien qui charme nos regards par l'éclat de

sa parure. On a donné le nom de *métamorphoses* aux développements successifs qu'il éprouve dans ses formes avant de parvenir à celle qu'il doit conserver jusqu'à la mort. Nous allons donc, avant de nous occuper des insectes sous leur dernière condition, les examiner dans les différents états d'œuf, de larve et de nymphe.

Œuf. Si la nature nous paraît admirable dans la diversité des œufs des oiseaux, son génie créateur est bien plus étonnant dans ceux des petits animaux dont nous nous occupons. Quelle variété dans leurs formes et leurs nuances! quelle richesse souvent dans leurs ornements et leurs couleurs! Comment décrire les configurations nombreuses qu'ils présentent? Les uns sont semblables à des globules; les autres, comme une sphère, sont un peu aplatis aux deux pôles; quelquefois cet aplatissement se change en une dépression très marquée; ceux-ci s'allongent en ovale ou en ellipse; ceux-là se déploient en tube ou en cylindre. La plupart sont lisses ou seulement ponctués; plusieurs sont marqués de stries ou de sillons; d'autres sont chargés de côtes simples ou festonnées; quelques-uns sont comme voilés d'un réseau. Ceux de diverses punaises aquatiques ou de certaines mouches fréquentant des lieux immondes sont pourvus d'appendices destinés à les empêcher de pénétrer trop profondément dans les matières où ils sont déposés. Ceux des hémérobes sont portés chacun sur un long pédoncule, et acquièrent par là une ressemblance si frappante avec de petits champignons, surtout après la chute de l'hémisphère supérieur par la sortie de la larve, que des naturalistes les ont pris pour des substances cryptogamiques. Tantôt, pour soustraire plus facilement les œufs aux recherches de leurs ennemis, la nature leur a donné des teintes tristes ou en harmonie avec les corps auxquels ils sont collés; tantôt, pour les peindre, elle semble avoir épuisé la série des couleurs; quelquefois même, pour les embellir, elle paraît avoir emprunté aux métaux les plus précieux leur brillant et leur éclat. En général, ceux dont la destinée est d'être placés dans des lieux humides ou à l'abri de l'action directe des rayons du soleil ont une enveloppe membraneuse plus ou moins flexible; ceux, au contraire, qui doivent supporter les injures de l'air ou les rigueurs des froids, ont le tégument coriace et souvent recouvert d'un vernis capable de les préserver contre les intempéries des saisons.

Le temps nécessaire à l'éclosion des œufs n'est point resserré dans d'étroites limites : souvent peu de jours suffisent pour qu'elle ait lieu ; d'autres fois des semaines ou des mois sont nécessaires. On peut au reste la hâter ou la retarder d'une manière artificielle. Quand l'heure en est arrivée, c'est-à-dire dès que l'embryon a pris tout son développement, il songe à opérer sa sortie. La nature a tout fait pour lui en faciliter les moyens : si l'enveloppe de l'œuf est coriace, tantôt elle a formé dans l'endroit où il doit arriver au jour une calotte ou valvule, sorte de porte faite pour céder au moindre effort; tantôt elle a armé le jeune animal de mandibules assez fortes pour briser la paroi qui le captive.

Larve. L'insecte, au sortir de l'œuf, est à la première période de ses métamorphoses; il est à l'état de *larve*, terme emprunté du latin (*larva*, masque), indiquant qu'il est encore couvert d'un *domino* ou revêtu d'un voile assez épais pour déguiser sa véritable forme. Cependant ces petits animaux, dès leur première condition, ne sont pas tous aussi complétement masqués les uns que les autres : les sauterelles, les criquets et autres orthoptères, les punaises, les cigales et tous ceux qui ont un but analogue au leur, une partie des névroptères et des aptères, offrent dès leur naissance l'image de ce qu'ils seront dans la suite ; et les organes du vol paraissent manquer seuls à ceux qui plus tard devront en être pourvus. Il n'en est pas ainsi des espèces comprises dans les autres ordres. Pourrait-on, par exemple, reconnaître le papillon sous la figure de la chenille qui dévore les feuilles de nos arbres? ou le hanneton sous celle du ver blanc qui ronge leurs racines? Ces deux manières d'être si différentes ont fait distribuer les larves dans deux catégories principales. On appelle *demi-larves* celles qui laissent facilement deviner la configuration qu'elles auront

dans la dernière période de leur vie; quant à celles qui la cachent sous des voiles épais, elles ont reçu elles-mêmes de la science et de l'usage différents noms, suivant les caractères extérieurs qu'elles présentent. Ainsi, l'on appelle plus spécialement *larves*, celles dont la tête est écailleuse, et dont le corps est tantôt apode, tantôt pourvu de six pieds articulés terminés par des ongles, et parfois muni en outre de mamelons destinés à suppléer à l'insuffisance des organes de la locomotion. Les *chenilles* (*voy.*) ou larves de lépidoptères offrent avec celles-ci une assez grande analogie : leur tête est également écailleuse, et les trois anneaux suivants, destinés à former ultérieurement les segments thoraciques, portent aussi chacun une paire de pieds articulés; mais on leur compte en sus de quatre à dix pattes membraneuses, armées en dessous d'une couronne de crochets. Quand les pattes ne sont qu'au nombre de quatre à six, les chenilles sont dites *arpenteuses*, à cause de la singularité de leur marche; en présentent-elles huit, elles sont appelées *demi-arpenteuses ;* celles qui en offrent de douze à dix-huit sont de *fausses chenilles* qui se transforment en espèces d'hyménoptères; enfin celles de la majeure partie des diptères sont désignées sous le nom de *vermi-larves*, en raison de leur tête membraneuse et mobile et de leur corps vermiforme, toujours dépourvu de pieds articulés.

Les larves, surtout celles de la seconde catégorie, ont, à peu d'exceptions près, le corps mou, la peau membraneuse et flexible. Elles présentent généralement douze anneaux et ordinairement sans distinction de thorax et d'abdomen; ou du moins on retrouve chez elles d'une manière peu manifeste les trois parties ou sections principales.

Les bornes de cet article ne nous permettent pas de nous étendre davantage sur l'anatomie générale et physiologique de l'insecte dans sa première condition; nous allons revenir à son histoire et le suivre dans ses destinées au sortir de l'œuf.

Faible alors et d'une petitesse souvent étonnante en comparaison de la taille qu'il doit acquérir plus tard, que va-t-il devenir? qui lui apportera, comme aux petits des oiseaux, la pâtée dont il a besoin? qui remplacera pour lui les soins maternels dont il ne doit pas jouir? Rassurons-nous sur son sort : tout a été prévu pour lui. La Providence n'abandonne pas aux chances du hasard les œuvres de ses mains. Grâces aux soins instinctifs des mères, la plupart des larves, dès leur entrée dans la vie, se voient placées au sein d'une nourriture toute prête et souvent dans un abri assez sûr pour les préserver des dangers dont leur existence est menacée. Ainsi celles des xylophages, des longicornes, des lucanides, trouvent sous les écorces un aliment abondant et une retraite assurée. Celles des nécrophages peuvent s'engraisser des matières animales, dont elles sont chargées de hâter la disparition, sans crainte d'être poursuivies au milieu des substances cadavéreuses qu'elles habitent. Quand les larves doivent vivre au grand jour, la nature leur a donné divers moyens de défense, ou leur a inspiré pour leur conservation un instinct plus ou moins étonnant. Elle a hérissé de poils le corps des unes; elle a armé d'épines celui des autres; elle a mis à profit leurs différentes conformations pour protéger leur faiblesse. Celles des criocères ont l'anus disposé de telle sorte que leur dos est constamment recouvert de leurs déjections sordides. Celles des cassides traînent leurs excréments retenus entre les branches d'un appendice bifurqué; mais au moindre péril, on voit cet appareil singulier se redresser comme la queue d'un écureuil. Celles de diverses chrysomélines laissent transsuder de leurs pores une huile empestée. La queue-fourchue du saule (*dicranura vinula*) a le pouvoir de lancer une liqueur caustique. La chenille du papillon machaon fait sortir de son anneau prothoracique deux cornes divergentes capables d'effrayer ses ennemis. Plusieurs les trompent par différentes ruses : les unes s'abritent sous la partie inférieure des feuilles; d'autres, comme les arpenteuses, dans l'état de repos, fixées aux branches par leurs pattes postérieures seulement, tiennent le reste de leur corps droit et immobile comme un rameau desséché, dont elles ont ordinairement la

couleur et les nodosités. Certaines chenilles se filent des tentes où elles se réunissent en société, pour n'en sortir régulièrement et avec ordre qu'à l'heure de leurs repas. Diverses teignes, dont les travaux nous sont si nuisibles, se construisent, à mesure qu'elles avancent, un tuyau de soie, véritable chemin couvert à l'aide duquel elles peuvent en paix commettre leurs déprédations; celle des draps (*tinea surcitella*) entremêle le sien des débris de l'étoffe qu'elle ronge; celle de la cire (*galleria cereana*) le revêt de ses excréments, pour rendre impuissantes les attaques des abeilles. D'autres larves se fabriquent des fourreaux qu'elles traînent avec elles; les clythres, les gribouris donnent aux leurs la consistance du parchemin; les psychés, les friganes recouvrent ces sortes d'habits de mousse, de feuilles, de grains de sable ou de diverses autres matières qui se trouvent à leur portée. Tant de précautions ne sont pas inutiles: les créatures qui nous occupent ont des ennemis si nombreux et si puissants! elles en trouvent même parmi des larves de diverses espèces. Plusieurs, en effet, ne vivent que de violences et de rapines. Les unes, pour saisir leur proie, lui tendent des embûches. Celle du fourmilion (*myrmeleon formicarum*) creuse dans le sable un trou en forme de cône renversé au fond duquel elle se tapit immobile. Malheur à la fourmi qui, trottant près de là, ose mettre les pieds sur cette pente rapide! le monstre fait aussitôt pleuvoir une grêle de sable qui l'étourdit et la force à rouler au fond du précipice où elle doit trouver une mort cruelle. Celle de la cicindèle sylvicole (*cicindela sylvicola*), de même que celles des autres espèces de ce genre, creuse, dans les lieux exposés au soleil, un trou perpendiculaire et cylindrique dont la partie supérieure de sa tête, toujours couverte de sable ou de poussière, ferme l'ouverture au niveau du sol. Un insecte vient-il à cheminer sur ce terrain dangereux, la tête fait l'office de bascule, et l'imprudent voyageur est aussitôt saisi par les mandibules redressées de la cruelle qui l'entraîne au fond de son charnier, pour l'y dévorer sans pitié. D'autres larves, plus voraces encore, vont à la quête de leur proie au lieu de l'attendre: celles-ci, comme celles des carabiens, attaquent tous les êtres dont la force ne semble pas au-dessus de leur courage; celles-là, comme celles des hémérobes, s'établissent au milieu des pucerons réunis en société nombreuse, et, semblables à des loups dans une bergerie, s'engraissent sans obstacle de ces petits suceurs, dont la multitude est pour nos arbres un véritable fléau.

Ainsi, tantôt chargé de resserrer dans de justes bornes les espèces trop nombreuses, tantôt placé au sein d'une nourriture végétale abondante, l'insecte, sous la forme de larve, ne songe qu'à remplir le but pour lequel il fut créé, qu'à consommer la matière organisée. Il remplit sa mission avec une telle ardeur que souvent il détruit en vingt-quatre heures jusqu'au triple de son propre poids; mais aussi il grossit en proportion de sa voracité, et bientôt sa peau, qui ne peut se prêter à un accroissement si rapide, perd la beauté de ses couleurs et semble gêner le corps de son étroite circonférence. L'animal inquiet et malade se voue à un régime, à une abstinence volontaire; il travaille à se délivrer de cette enveloppe desséchée qui bientôt cède à ses efforts, se fend sur le dos, et glisse le long de son corps.

Après ce changement, revêtu d'une peau nouvelle dont la fraîcheur lui rend l'éclat de sa jeunesse, l'insecte se remet à manger comme auparavant, jusqu'à ce que ce nouvel habit, devenu trop étroit, lui fasse sentir le besoin de répéter la même opération. A part un certain nombre de larves, principalement de diptères et d'hyménoptères, dont on croit qu'ils ne quittent point leur peau, les autres subissent ordinairement trois, quatre ou cinq mues; quelques-unes même jusqu'à dix. Chacun de ces dépouillements apporte en général aux demi-larves une modification nouvelle dans les organes encore imparfaits du vol: les fourreaux qui les renferment, après s'être montrés sous une forme rudimentaire, s'allongent graduellement, en sorte que ces animaux arrivent presque insensiblement à cette époque de leur développement où ils n'auront plus à subir qu'une mue pour se montrer sous leur dernière conformation.

Il n'en est pas ainsi des larves n'ayant point de ressemblance avec l'insecte parfait. Aucune de leurs mues, quand elles sont sujettes à en avoir, ne change leurs formes extérieures, jusqu'à celle qui leur permet de se transformer en nymphe. Mais avant d'entrer dans ce second état, pendant lequel elles resteront sans prendre de nourriture et comme plongées dans un sommeil léthargique, un instinct merveilleux leur fait prendre toutes les dispositions nécessaires pour leur bien-être et leur conservation pendant ces jours d'inertie et de repos. Les unes, comme celles des coccinelles, collent à une feuille, à une tige, leur segment anal; les autres, comme les chenilles d'un grand nombre de lépidoptères diurnes, filent contre un mur un petit mamelon de soie auquel la nymphe parviendra à se suspendre la tête en bas, à l'aide de certains crochets dont l'extrémité postérieure de son corps est pourvue pour cet usage; plusieurs autres, après s'être fixées par la même partie, choisissent la position horizontale et s'y maintiennent à l'aide d'un arc de soie qui enlace leur corps par le milieu. Mais le plus grand nombre prend des précautions plus sûres pour se soustraire à la voracité des oiseaux ou aux attaques de leurs divers ennemis. Celles-là s'abritent sous les écorces ou se creusent dans le bois une couche plus profonde; celles-ci se retirent sous des pierres ou s'enfoncent dans la terre. La plupart, à l'aide d'une filière située ordinairement à la lèvre, comme chez les chenilles, ou rarement à l'extrémité de leur abdomen, comme chez les larves des myrméléons, se construisent un cocon de cette riche matière sur laquelle MM. Bourcier et Poortmann ont donné récemment des détails très curieux. Quels soins ne déploient pas ces créatures dans la confection de l'espèce de sépulcre destiné à les recevoir! Quelle diversité dans l'industrie de chacune! Plusieurs tirent exclusivement de leurs réservoirs sétifères les moyens de confectionner leur tombeau; d'autres entremêlent à leur tissu tantôt les poils dont leur corps est hérissé, tantôt diverses parties de végétaux. Celles-ci s'enveloppent d'une feuille comme d'un manteau, en l'enroulant autour d'elles en forme de cornet; celles-là se contentent de lier ensemble quelques feuilles pour se faire une retraite; quelques-unes se servent des plus vils matériaux, tels que la terre ou le bois pourri, et en agglomèrent les parcelles à l'aide d'une matière visqueuse. D'autres utilisent le fourreau qu'elles traînent avec elles et n'ont qu'à en boucher ou à en griller l'ouverture pour y être en sûreté. Enfin, celles de divers diptères, en se détachant de la paroi interne de leur peau desséchée, se trouvent encloses dans une coque d'une figure ordinairement ovoïde, mais présentant souvent des formes différentes plus ou moins singulières.

Nymphe. Les demi-larves, avons-nous dit, arrivent en général graduellement au deuxième état de leurs transformations, en sorte qu'il est souvent assez difficile de déterminer le moment où elles seront devenues nymphes. Dans ce second âge de leur vie, elles peuvent également marcher et prendre de la nourriture, seulement elles se rapprochent d'une manière plus marquée de l'insecte parfait dans lequel elles vont bientôt se transformer. Les autres larves passent par des conditions bien différentes : leur conformation extérieure a si peu d'analogie avec celles qu'elles doivent montrer plus tard, que, pour donner à la nature le temps de préparer leur développement nouveau, elles sont condamnées, dans l'état de nymphe, à un jeûne rigoureux, à une immobilité presque complète. Ces dernières se présentent de deux manières principales. Les unes montrent toutes les parties de l'insecte parfait repliées sous une peau membraneuse qui entoure chacune d'elles : celles-là portent plus particulièrement le nom de *nymphes.* Les autres sont recouvertes d'une enveloppe coriace qui laisse moins distinctement apercevoir les parties de l'animal futur : on a donné à ces dernières la dénomination de *chrysalides* (*voy.*), en raison des plaques d'un jaune d'or dont quelques-unes sont parées.

Le temps que l'insecte doit passer dans son second état est d'une durée très variable : souvent un petit nombre de jours suffit pour le conduire au terme de sa réclusion; quelquefois six mois et plus

lui sont nécessaires. La chaleur de l'atmosphère a une influence si marquée sur le développement de la nymphe, qu'on peut hâter ou retarder le moment de sa délivrance en la soumettant à une température plus élevée ou plus basse. Pendant ces jours de repos, un grand travail s'opère : les membres de l'insecte prennent de plus en plus de consistance; puis, au terme marqué, son enveloppe se fend sur le dos, et il se montre sous la forme qu'il ne doit plus quitter.

Sa sortie de l'espèce de sépulcre où il est enfermé, ne saurait parfois rencontrer d'obstacles; mais souvent elle en éprouverait si la nature n'avait tout fait pour les aplanir. Ainsi les coques de certains diptères, qui semblent au premier coup d'œil composées d'une seule pièce comme les œufs dont elles ont la forme, sont pourvues d'une calotte que le jeune reclus peut faire sauter à volonté. Lui faut-il des efforts plus puissants? sa tête devient vésiculeuse et lui sert d'un levier assez fort pour atteindre son but. Certaines nymphes aquatiques peuvent se mouvoir jusqu'au rivage où doit avoir lieu leur délivrance. D'autres, qui sont cachées dans le bois, sont armées d'épines dirigées en arrière au moyen desquelles, à l'aide d'un mouvement vermiculaire, elles peuvent quitter les profondeurs des dédales où elles seraient peut-être condamnées à périr. Quelquefois, la larve a ménagé à l'insecte parfait sa sortie d'une prison où, sans ses soins, il trouverait son tombeau. Ainsi les bruches, si nuisibles à nos pois, ainsi certaine teigne, fléau de nos greniers, ont la précaution de ne laisser dans un endroit du fruit où elles vivent dans leur jeune âge, qu'une pellicule assez mince pour pouvoir être facilement rompue au moment où elles auront acquis leur dernière forme. Enfin, divers papillons ont reçu la faculté de briser les fils à l'aide des facettes de leurs yeux, ou de répandre un liquide capable de dissoudre les matières soyeuses ou gommeuses qui opposeraient à leur sortie un obstacle insurmontable.

Dans le premier moment de sa délivrance, l'insecte a le corps mou et les ailes chiffonnées; mais peu à peu toutes ses parties acquièrent la consistance désirable, et il se trouve enfin arrivé à la période heureuse de son existence où la vie ne semble devoir lui offrir que jouissances et plaisirs. M-T.

2° *L'insecte parfait.* — L'absence des vertèbres, du cœur, et de vaisseaux propres à la circulation, d'organes respiratoires distincts; et en outre, l'existence des segments dont leur corps est composé, sont les principaux caractères extérieurs distincts des insectes. La structure des organes de ces animaux est d'une extrême complication; son étude exigerait des détails anatomiques dont nous devons nous abstenir. Nous ne ferons que passer rapidement en revue les principaux organes, et les fonctions qu'ils ont à remplir.

L'expérience a prouvé que les insectes sont doués de sensibilité, et que c'est à la présence des nerfs répandus dans toute leur économie qu'ils doivent la perception des sensations et leur vie organique. Sans suivre ces filets nerveux dans leur distribution, nous remarquerons que douze ganglions se répandent dans la longueur du corps de l'animal, depuis sa tête jusqu'à son extrémité; que le premier qui se rend à la tête est considéré comme le cerveau, et qu'on reconnait les autres dans les organes digestifs, de la vision, du toucher, de la locomotion et de la génération.

La tête des insectes, formée par l'une des trois grandes sections qu'on remarque dans les segments transversaux, et dont les deux autres sont le thorax et l'abdomen; la tête, disons-nous, est constamment munie de l'organe de la vision. Les yeux, le plus ordinairement au nombre de deux, situés sur les parties latérales de la tête, sont taillés en facettes hexagones, au nombre de plusieurs milles, reflétant plusieurs nuances. Puget a compté 17,325 de ces petits miroirs sur la cornée d'un papillon. C'est là ce qu'on appelle les *yeux composés*. On les distingue facilement sur les papillons, les libellules(*voy.* DEMOISELLES), etc. Les yeux des insectes étant inhérents à la partie solide de la tête, la nature a suppléé à cette disposition au moyen des tubercules sur lesquels les objets se peignent en tous sens, en haut, en avant, en arrière et sur les côtés : c'est

ainsi que le papillon aperçoit dans toutes les directions la main qui veut le saisir, et la fuit. L'insecte possède encore d'autres yeux plus petits, placés dans la ligne moyenne du front, au-dessus de la bouche, dont le nombre est variable, et dont la surface est lisse (*stemmates*). Quoique l'usage n'en soit pas connu, il est permis de les croire propres à la vision, puisque certaines espèces, l'araignée, par exemple, n'en ont pas d'autres. Les aptères, les coléoptères n'ont point de stemmates. On a refusé l'organe de la vision aux insectes qui vivent dans une obscurité inaccessible à la lumière. M. Marcel de Serres a reconnu la présence des yeux chez les insectes nocturnes, les ténébrionites, quelques scarabéides : leur organisation est seulement différente.

Quoique l'on n'ait pas encore reconnu le siége des sensations de l'ouïe et de l'odorat chez les insectes, il est cependant certain qu'ils les perçoivent. On sait que, dans quelques circonstances, principalement à l'époque de leurs amours, plusieurs insectes, le mâle de la cigale, de la sauterelle, etc., etc., produisent un bruit particulier. L'exactitude empressée avec laquelle la femelle se rend à cet appel, prouve bien que ces animaux s'entendent.

On a voulu placer le siége de l'odorat dans les *antennes*, aux *stigmates* ou à l'entrée des *trachées*, à tous les conduits de l'air; toutes les émanations odorantes seraient perçues par les ouvertures situées dans toute la longueur du corps de l'insecte. Quoi qu'il en soit, l'insecte carnivore accourt, tantôt sur la viande fraîche, tantôt sur le cadavre en putréfaction; l'escarbot, la mouche, sur le résidu de nos digestions; d'autres viennent se placer sur la plante dont l'odeur cadavéreuse les invite. L'abeille, le papillon ne sont pas moins empressés pour recueillir le nectar des fleurs; la fourmi gravit les murs de nos maisons pour pénétrer dans les armoires qui recèlent des matières sucrées.

Les antennes, espèce de tentacules dont est armée la tête des insectes, paraissent être chez eux l'organe du toucher. Ces instruments formés de plusieurs articulations, les dirigent dans leur route, leur indiquent les obstacles qu'ils rencontrent. Les antennes étant très courtes dans quelques espèces (les cigales, les libellules), elles y suppléent par les palpes placées près de la bouche. Les insectes dépourvus d'antennes (les capricornes, les arachnides et autres aptères) suppléent à cette disposition par l'emploi des tarses des pieds antérieurs.

Les organes de la locomotion sont de deux espèces, les pattes et les ailes.

Les pattes, organes de la progression, sont ordinairement disposées, dans les insectes parfaits, par six paires, reçues chacune dans une partie du thorax, et divisées en quatre parties, la hanche, la cuisse, la jambe et le tarse. Le nombre d'articles du tarse a servi à la classification des insectes.

Les ailes, qui servent aux insectes pour les enlever dans l'atmosphère, et que l'on peut comparer pour leur effet aux rames qui font voguer la nacelle, sont transparentes, membraneuses, parsemées de nervures. Elles sont au nombre de deux (diptères), ou de quatre (tétraptères). Ces dernières sont recouvertes de deux ailes supérieures plus épaisses : ce sont les *élytres* (*voy.*), qui servent à en prévenir la rupture, comme chez les coléoptères ou insectes à étui. Les quatre ailes sont quelquefois d'une égale épaisseur, et servent également au vol; elles sont recouvertes d'une poussière écailleuse (les lépidoptères), ou bien nues (les gymnoptères). Le nombre et la forme des ailes ont déterminé la formation des ordres des insectes, ainsi qu'il sera dit vers la fin de cet article. La direction des ailes est variée : tantôt elles sont droites et étendues, tantôt repliées sur elles-mêmes; il en est de même du plan de leur position, qui est horizontal ou incliné; elles sont couchées les unes sur les autres, ou bien elles sont écartées, ou elles s'élèvent verticalement, comme celles des papillons.

L'absence du cœur et des vaisseaux étant, à ce qu'il paraît, constatée chez les insectes, on a supposé qu'un vaisseau qui s'étend le long de leur dos, et dont la dilatation et la contraction alternatives sont palpables, remplissait chez ces animaux les fonctions du cœur. Cette opinion est maintenant abandonnée. On a observé, cependant, chez quelques insectes parfaits, chez les canopes, les éphémères,

dans la mouche commune, un mouvement circulatoire dans les nervures des ailes, qui se manifestait par l'apparition de globules sans cesse déplacés; M. Behn, de Berlin, a reconnu le même phénomène dans les pattes des corises; M. de Blainville a répété et confirmé cette observation. D'autres ont bien reconnu les pulsations, mais n'ont pas aperçu les globules sanguins : la différence de la translucidité chez diverses espèces d'insectes en peut être la cause.

Le mécanisme de la respiration chez les insectes a été l'objet des recherches de tous les naturalistes. Il est maintenant constaté que l'oxygène est nécessaire à la respiration des insectes; que ce gaz est absorbé, l'acide carbonique dégagé, et que, dans cette opération, se développe de la chaleur. Les trachées, situées de chaque côté et dans toute la longueur du corps, y transportent l'air respirable, et communiquent avec l'air extérieur par les stigmates, formés d'une membrane disposée de manière à s'opposer à l'introduction des corps étrangers.

L'air s'introduit, par un mécanisme différent, dans les trachées, en raison de la différence du milieu qu'habite l'animal. Chez les insectes aériens, l'entrée et la sortie de l'air s'opèrent par un mouvement musculaire; les insectes aquatiques puisent l'air tantôt immédiatement dans l'atmosphère, tantôt dans l'eau qui les environne et d'où, par des organes spéciaux, l'air passe dans toutes les parties du corps. Chez quelques insectes aquatiques (les libellules, etc.), l'orifice aérien est placé près de l'anus. Ils inspirent l'eau par le rectum, où il abandonne l'oxygène qui s'y trouve combiné; puis ils la rejettent avec force, mêlée de globules gazeux.

La merveilleuse conformation des organes sexuels chez les insectes, le mode varié de leur accouplement, leur fécondité, les diverses phases de leur développement ont été l'objet des observations les plus intéressantes. Les organes génitaux, le plus souvent séparés, sont diversement placés : tantôt à l'extrémité du ventre, et tantôt l'organe mâle est situé près de la poitrine, comme chez les libellules, etc. Les insectes ne vivant pas par paires, la nature a employé divers moyens de les rapprocher pour l'acte de leur reproduction : tantôt le cri particulier du mâle, tantôt les émanations odorantes qui indiquent sa présence, d'autres fois, pour les insectes nocturnes, une clarté phosphorique qui l'entoure. Le rapprochement des sexes est réel, la copulation parfaite. L'attitude du mâle varie : il se cramponne sur le dos de la femelle, ou bien, c'est la femelle qui se place au-dessus du mâle, comme chez les éphémères.

Les insectes sont ovipares. Après l'accouplement suivi de la mort du mâle, la femelle pond, plus ou moins promptement, une partie ou la totalité de ses œufs. Dans certaines espèces, les œufs éclosent dans l'intérieur de la femelle, comme chez les pucerons, les hippobosques, et chez tous les ovovivipares(*voy.* p. 727).

On sait que la fécondité des insectes est incalculable. L'abeille, en moins de deux mois, peut pondre 12,000 œufs; la phalène, 350 par jour; une mouche, au rapport de Linné, en donne 700,000 dans l'espace de trois mois. Le puceron a l'étrange propriété de produire au moment de sa naissance, sans avoir besoin d'un nouvel accouplement. Le naturaliste Bonnet a obtenu d'un puceron séquestré jusqu'à cinq et sept générations consécutives. Ces générations successives avaient été opérées dans la première mère par le mâle qui avait fécondé, en automne, l'œuf dont elle sortit au printemps. Heureusement la nature a obvié aux inconvénients d'une si grande fécondité en lui opposant d'autres animaux, des reptiles, des poissons, des oiseaux qui en détruisent les produits, moyen plus sûr que les foudres de l'excommunication que, dans les siècles d'ignorance, l'Église lançait contre les insectes.

Les insectes se nourrissent de substances végétales ou animales. Le genre de nourriture varie, chez les mêmes espèces, en raison des différentes époques de leur vie, et l'appareil de la manducation subit les modifications nécessaires. Ainsi, les lépidoptères vivent du nectar des fleurs; les coléoptères, des feuilles des arbres; les gallinsectes, les pucerons, des excroissances des feuilles et des arbres; les cha-

rançons, des fruits et des graines. Quelques espèces recherchent les excréments des animaux ou leur chair putréfiée. D'autres, comme les araignées, les cousins et autres sanguisorbes, s'adressent aux animaux vivants et quelquefois s'introduisent sous leur peau : tels sont les taons et autres insectes du genre des æstres qui relancent les bœufs dans nos prairies. D'autres enfin, comme les ichneumonides, vivent dans l'intérieur du corps d'autres insectes.

Si les insectes sont réellement dépourvus d'appareil circulatoire, comment s'opère donc la nutrition? On présume qu'elle se fait par voie d'absorption, par la porosité du tube intestinal. Au surplus, on ne sait là-dessus rien de positif, non plus que sur ce qui concerne le mode de sécrétion chez les animaux.

La nature, qui veille toujours à la conservation de ses œuvres, a pourvu à celle des insectes en leur donnant les moyens physiques de protéger leur vie, et en leur apprenant par l'instinct la manière de les employer. Sont-ils nés en automne? l'instinct les conduit dans des retraites où ils défient les rigueurs du froid, et où, plongés dans un sommeil léthargique, ils attendent le retour du printemps. Pour échapper aux poursuites de l'ennemi, ils ont la rapidité du vol; pour se soustraire à sa vue, ils changent de forme à volonté. Le combat s'engage-t-il? ils opposent leurs pinces, leurs aiguillons et d'autres armes acérées; d'autres fois, ils lancent aux yeux de leur ennemi un liquide dont l'odeur ou la causticité le forcent à s'éloigner. Se voient-ils sans défense? ils simulent l'état de mort par une immobilité complète d'où ils sortent dès que leur ennemi s'est éloigné. Qui ne connaît et n'admire les travaux de l'abeille, le génie architectural de tant d'autres insectes?

Est-il sans prévoyance ce petit animal qui, sur les bords de la retraite qu'il s'est creusée, amasse avec tant d'art le sable qui s'écroulera sous les pieds de l'ennemi qui viendra l'y chercher, l'écrasera de son poids et le lui livrera sans défense? Qui conduit l'araignée aquatique dans le fond des eaux, sinon l'instinct qui lui apprend à emprisonner dans ses fils la bulle d'air qui empêche sa submersion? Sans l'instinct de la cochenille, cet insecte qui nous fournit la plus brillante des couleurs, nous ne jouirions pas de ce riche produit. Déposée sur la feuille du cactus, bientôt insuffisante à sa nourriture, elle se voit forcée de se réfugier sur les arbres voisins. Ce sera un autre insecte, l'araignée, ennemi-né de tous ses confrères ailés, qui lui tracera un chemin dans les airs, et lui élèvera un pont au moyen des fils qu'elle tend dans les nopaliers. L'insecte, à peine éclos, se glisse le long d'un de ses fils qui le conduit à sa destination. L. D. C.

3° *Mœurs des insectes parfaits; derniers actes de leur vie.* — Les insectes, parvenus à leur dernière transformation, ne présentent pas, en général, dans les moyens de chercher leur nourriture ces ressources industrieuses qui nous attachent à leur histoire dans leur jeune âge. Ainsi, chez les carnassiers, l'emploi exclusif de la force ouverte remplace l'art des embûches dont plusieurs ne dédaignaient pas l'usage. Les libellules, qui se traînaient aux pieds des roseaux, ou s'avançaient d'un pas hypocrite, le corps sali de boue et la face couverte d'un masque, une fois pourvues d'ailes, se jouent autour de nos mares, se balancent au-dessus de leurs eaux tranquilles, et, semblables à l'autour cruel, fondent comme un trait sur la proie dont leurs regards ont été frappés. Les cicindèles qui, sous leur premier état, se tenaient cramponnées à la cime de leur galerie tubiforme et attendaient patiemment, pour les attaquer, les petits voyageurs que leur mauvais destin guidait de leur côté, une fois revêtues d'une cuirasse, parcourent d'un pied agile les lieux arides ou sablonneux, et poursuivent sans pitié les petits malheureux qui osent s'aventurer sur ces plages nues. Les insectes qui, pour nous nuire, se cachaient dans l'ombre, travaillaient sous des chemins couverts ou employaient divers moyens analogues nécessaires à leur sûreté, rejettent toute précaution semblable dès qu'ils sont parvenus à la dernière phase de leur vie. La plupart même de ceux qui, dans leur enfance, nous causaient les plus grands dommages, semblent plus tard avoir rompu tout pacte avec leurs inclinations perverses,

Les longicornes qui minaient les flancs de nos arbres; les bruches qui vidaient l'intérieur de nos graines légumineuses; les anthrènes qui dévastaient nos collections, devenus tout à coup plus recherchés dans leurs goûts, se bornent à puiser leur nourriture dans la coupe des fleurs. Les teignes qui dévoraient la substance la plus farineuse de nos grains; celles qui détruisaient nos tissus de laine, deviennent, en changeant de forme, incapables de nous faire du tort. La bouche de plusieurs insectes subit, en effet, des métamorphoses non moins étonnantes que les autres parties de leur corps; et plusieurs d'entre eux, les lépidoptères, par exemple, qui, sous la figure de chenilles, étaient armés de mâchoires cornées, devenus habitants des airs, ne possèdent plus qu'une trompe et souvent trop rudimentaire pour pouvoir leur être utile.

Parvenus à leur condition la plus belle, les petits animaux dont nous nous occupons jouissent, en général, peu de temps des avantages qu'ils ont conquis. La durée de leur vie semble même alors être en raison inverse du temps qu'ils ont mis à arriver à leur état parfait. Le cerf-volant qui, au sortir de l'œuf, mine pendant plusieurs années l'intérieur de nos chênes, vit à peine un mois et demi, quand, revêtu d'une enveloppe plus solide, il semblerait pendant longtemps pouvoir braver le trépas. Les éphémères qui, dans leur jeune âge, restent deux ou trois ans cachées au fond des eaux, ont, après leur dernière transformation, une existence si passagère que souvent le jour même qui en est témoin, l'est aussi de leurs derniers moments. La nature ne paraît donc conduire les insectes à la troisième période de leurs métamorphoses, c'est-à-dire à la jouissance de toutes leurs facultés, que pour leur accorder celle de préparer la venue de leurs descendants.

Les précautions qu'ils prennent alors pour assurer le bien-être et la sécurité de leur postérité est digne de toute notre attention. Le hanneton se rappelle les racines qu'il rongeait, et délaisse les arbres qu'il a dépouillés de verdure, pour confier à la terre le berceau de ses descendants dont elle doit cacher le jeune âge. Le papillon oublie, dans nos parterres, les fleurs dont il était le courtisan assidu, et va coller sur une plante, souvent triste comme l'ortie ou épineuse comme le chardon, les graines vivantes destinées à perpétuer sa race. Jamais on ne trouve en défaut la prévoyance de ces mères; jamais, au milieu des plantes variées qui forment nos prairies ou couvrent nos champs, elles ne se méprennent dans le choix de celle qui fut donnée en partage à leur lignée; ou si quelquefois leurs sens sont trompés, si la mouche à viande (*m. vomitoria*), par exemple, attirée par l'odeur cadavéreuse du gouet serpentaire, confie à ses spathes l'espoir d'une postérité à laquelle la chair corrompue peut seule servir d'aliment, c'est que la nature permet cette heureuse méprise pour limiter la multiplication d'une espèce qui finirait par devenir un fléau.

Quel instinct, quelle intelligence allons-nous dire, les insectes ne montrent-ils pas dans leurs soins pour leurs œufs! La livrée (*bombyx Neustria*) ne se borne pas à choisir, pour les coller, la partie inférieure des feuilles: elle les cache sous les poils dont l'extrémité de son abdomen est parée; la mante, en les fixant à une plante, les enveloppe d'une matière gommeuse que l'air a la propriété de durcir; l'hydrophile les enferme dans une coque soyeuse confiée aux flots au sein desquels ils doivent éclore; divers gallinsectes les entourent d'une matière cotonneuse qui leur sert de nid; d'autres femelles de ces singuliers hémiptères les couvrent de leur corps informe et les protégent ainsi, même après leur mort, de leur peau desséchée. Un grand nombre déposent les leurs dans le sein de la terre ou dans l'intérieur des végétaux; la nature leur a donné pour cet usage tous les instruments nécessaires: les sauterelles ont reçu une longue tarière en forme de sabre ou de coutelas; les sternoxes et les longicornes, un oviducte composé de tubes susceptibles de s'allonger comme ceux d'une lunette d'approche; les valgues ont été armés d'une sorte de dard corné; les cigales, d'une râpe; les tenthrèdes, d'une scie, etc. Quelquefois le végétal offensé produit autour du dépôt qu'il a reçu des excroissances plus ou moins bizarres, dans

lesquelles les larves futures trouveront plus tard le vivre et le couvert.

Les insectes montrent des soins bien plus étonnants encore quand ils sont obligés de pourvoir à l'avance à la nourriture de leurs descendants. Divers bousiers composent, avec le produit des déjections auxquelles ils doivent leur nom, des espèces de boules ou pilules, les font rouler au loin comme le Sisyphe de la fable, les enterrent et y insèrent un œuf. Les géotrupes, après avoir déposé un des leurs dans la partie la plus basse du trou cylindrique qu'ils ont creusé, entassent dans celui-ci une quantité de matières firnétaires suffisante pour nourrir l'animal futur jusqu'à son entier développement. Les nécrophores, attirés par les émanations cadavéreuses d'une taupe ou d'un rat gisant sur le sol, accourent de plus ou moins loin, et parviennent, en se réunissant plusieurs pour cette œuvre, à enterrer le petit quadrupède assez profondément pour n'avoir aucune inquiétude sur le sort des germes qu'ils laisseront dans son corps. Avec quel art les apiaires ne préparent-elles pas une retraite aux larves qui leur devront le jour? les abeilles de nos ruches leur construisent des alvéoles, sorte de berceaux hexagones, près desquels veilleront des nourrices empressées de pourvoir à tous leurs besoins; quelques-unes tapissent de feuilles l'intérieur de la galerie souterraine qu'elles ont creusée; d'autres bâtissent contre nos maisons des nids de mortier, intérieurement divisés en cloisons soyeuses, dans lesquelles elles déposent une pâtée mielleuse destinée aux petits habitants qui devront bientôt y naître. Mais hélas! souvent un étranger hérite du fruit de ces tendres soins: souvent le clairon femelle vient en tapinois glisser dans ce nid un œuf parasite, et l'abeille maçonne, ignorante de cette visite perfide, ne tarde pas à enfermer le loup dans la bergerie. La nature a confié ainsi à certains insectes la mission de refréner la multiplication des espèces nuisibles. Les exécuteurs divers de ses volontés ont chacun leurs victimes marquées. Les ichneumons percent la peau des chenilles et introduisent dans les flancs de celles-ci des germes de vers avides qui sous peu s'engraisseront à leurs dépens; tandis que toutes sortes de lilliputiens appartenant à la même tribu, les chalcis reluisants d'or, trouvent dans l'œuf d'un papillon ou d'une phalène une retraite assez vaste et une nourriture assez copieuse pour permettre à un de leurs descendants d'y parvenir à son développement complet. Les hyménoptères fouisseurs ne déclarent pas à d'autres espèces une guerre moins cruelle : ceux-ci poursuivent les syrphes; ceux-là font la chasse aux pucerons; d'autres osent même attaquer des coléoptères, les emportent malgré leur résistance, et les entassent dans des galeries creusées soit dans la terre, soit dans les troncs des arbres morts, où ils serviront d'aliment à leur progéniture à venir.

On ne saurait voir sans admiration avec quelle sagesse prévoyante le nombre des œufs est toujours en harmonie avec la quantité de nourriture placée à leur portée. Guidées par un instinct merveilleux, les femelles des insectes ne se trompent point à cet égard. Parmi celles-ci, les unes dispersent çà et là les germes dont elles sont chargées; les autres les groupent ou les rassemblent, à leur sortie, de mille façons diverses. Quelquefois les œufs, au lieu d'être pondus un à un, se montrent liés en une espèce de collier ou de chapelet; rarement ils sortent réunis en paquet.

Mais toutes les femelles de ces petits animaux ne sont pas ovipares. Celles des pucerons produisent des larves pendant toute la durée des beaux jours, et ne pondent des œufs que dans l'automne, pour prévenir les ravages que les froids produiraient sur leurs générations. Quelques espèces, comme la mouche à viande, sont uniquement larvipares, c'est-à-dire mettent au jour des larves sorties de l'œuf dans le sein maternel. Enfin, chez un petit nombre, comme chez l'hippobosque du cheval, l'œuf éclot et la larve se développe dans le corps de la mère, et celle-ci donne naissance à une véritable nymphe. La ponte, sous quelque forme qu'elle se présente, est le dernier acte important de la vie des insectes : avant qu'elle ait eu lieu, la plupart des mâles ont payé leur tribut à la nature; dès qu'elle est terminée, la destinée des femelles est ac-

complie; elles languissent et périssent bientôt comme la plante éphémère qui vient de confier aux vents les semences chargées de perpétuer son espèce sur la terre.

Nous sommes encore loin de connaître toutes les habitudes des insectes; mais sans aller au-delà de ce qu'il vient d'en être dit dans ce rapide aperçu, n'est-on pas obligé de reconnaître que la suprême intelligence s'est manifestée autant dans la création de ces atomes vivants que dans celle de l'homme et des cieux.

4° *De la classification des insectes.* On peut diviser les insectes en deux grandes classes, qui sont : les insectes *sans ailes* (*voy.* Aptères) et les insectes *ailés*.

La première classe peut se subdiviser en trois ordres : 1° les *thysanoures*, dont l'abdomen est garni sur les côtés de pièces mobiles en forme de fausses pattes ou terminé par des appendices propres au saut; genres principaux : lépisme, machile, podure; 2° les *parasites*, dont la bouche consiste en un museau renfermant un suçoir rétractile, ou en une fente située entre deux lèvres et avec deux mandibules en crochet; genres principaux : pou, ricin; 3° les *suceurs*, avec une bouche composée d'un suçoir renfermé dans une gaine cylindrique de deux pièces articulées : la puce en est un genre.

Parmi les insectes ailés qui forment huit ordres, les six premiers ordres ont quatre ailes, les deux autres n'ont que deux ailes membraneuses : 1° *coléoptères*, qui ont les ailes supérieures en forme d'étuis crustacés et horizontaux, les ailes inférieures pliées simplement en travers; 2° *orthoptères*, dont les ailes supérieures, en forme d'étuis, sont ordinairement coriaces et le plus souvent croisées au bord interne, les ailes inférieures pliées en deux sens ou simplement dans leur longueur : ces deux ordres ont une bouche à mâchoire; 3° *hémiptères*, qui ont la bouche en forme de bec articulé renfermant dans sa gaine les mandibules et les mâchoires transformées en soies; les ailes supérieures en forme d'étuis crustacés, avec l'extrémité membraneuse, ou semblables aux inférieures, mais plus grandes et plus fortes : ces trois ordres ont les ailes de consistance inégale; dans les trois ordres suivants, les ailes sont de consistance égale; 4° *névroptères*, dont les ailes sont finement articulées, les ailes inférieures ordinairement de la grandeur des ailes supérieures ou plus étendues dans un de leurs diamètres; 5° *hyménoptères*, qui ont des ailes articulées à grandes mailles, les ailes inférieures plus petites que les supérieures, l'abdomen des femelles est presque toujours terminé par un oviducte ou par un aiguillon : ces deux derniers ordres se ressemblent par des ailes nues et des mandibules; 6° *lépidoptères*, dont les ailes sont couvertes d'écailles coloriées semblables à une poussière; la bouche est formée d'une espèce de langue roulée en spirale; 7° *ripiptères*, avec des ailes pliées en éventail, deux corps crustacés et mobiles situés à l'extrémité antérieure du thorax; 8° *diptères*, avec des ailes étendues accompagnées, dans presque tous, de deux corps mobiles en forme de balanciers situés en arrière des ailes, et la bouche le plus souvent en forme de trompe terminée par deux lèvres.

On trouvera aux articles que nous consacrons à chacun de ces ordres des détails sur les caractères qui les distinguent et sur leurs subdivisions; nous décrivons aussi séparément quelques familles ou genres et même certaines espèces qui offrent un intérêt plus particulier. *Voy.* Cerf-volant, Carabiques, Cicindèles, Escarbot, Dermestes, Cantharides, Hanneton, Bruche, Charençon, Coccinelle, Grillon, Sauterelle, Cigale, Éphémères, Teigne, Cousin, Abeille, Puce, Gallinsectes, Cochenille, Acarus, Mouche, Guêpe, Fourmi, etc. M-t.

INSECTIVORES. On désigne sous cette dénomination tous les animaux qui vivent exclusivement, ou accidentellement, d'insectes. Ils prennent place dans l'ordre des mammifères carnivores, dont une des familles est rangée par quelques naturalistes au nombre des insectivores. Cette famille comprend les genres hérisson, musaraigne, chéiroptères (*voy.* ces mots). La classe des mammifères, et principalement plusieurs rongeurs, quelques singes, se nourrissent d'insectes. On reconnaît les insectivores appartenant à l'ordre des mammifères, au moyen des

tubercules coniques dont leurs mâchelières sont garnies.

Un grand nombre d'espèces d'oiseaux sont insectivores. Parmi les granivores (*voy.*), il en est aussi qui ne dédaignent pas cette nourriture. L'hirondelle poursuit les insectes dans les airs; le grimpereau va les chercher dans les écorces des arbres, d'où il les force de sortir à l'aide des coups répétés de son bec. Les oiseaux insectivores ont le bec court, arrondi, tranchant; la courbure et l'échancrure de sa mandibule supérieure est encore une disposition qui leur est particulière.

Certaines espèces de poissons s'élancent pour saisir les moucherons qui voltigent, le matin et le soir, à la surface des eaux (la truite, le barbillon, etc.).

Enfin il est des insectes qui s'entre-dévorent. Au nombre des insectes *sanguisorbes* se placent les arachnides qui se nourrissent du sang de la mouche enlacée dans les fils tissus pour la surprendre. L. D. C.

INSENSIBILITÉ, *voy.* Sensibilité et Indifférence.

INSIGNES, du latin *insignia*, disdinctions honorifiques, marques extérieures d'une dignité, d'un rang, d'une fonction. Pris comme substantif, ce mot d'où est venu celui d'*enseigne*, dont le mot latin avait aussi la signification, n'est pas très anciennement usité dans notre langue; il ne figure qu'adjectivement, et le plus souvent en mauvaise part, dans les dictionnaires du siècle dernier, où nous le trouvons cité, par manière d'exemple, dans des locutions telles que celles-ci: *faussaire insigne*, *insigne voleur*. Sous sa forme nouvelle, il désigne la marque extérieure d'une profession, d'un grade ou d'une dignité, et s'emploie communément au pluriel. Quoique beaucoup de personnes se servent indistinctement des mots *insignes* et *attributs* comme de deux synonymes, ils ont pourtant chacun un sens bien séparé et ne sauraient, dans une foule de cas, être pris l'un pour l'autre. Indices purement conventionnels, les insignes ne signifient rien par eux-mêmes: ils ne disent que ce que, d'un commun accord, on veut bien leur faire dire; ils ne sont compris que des initiés. Les attributs (*voy.*) au contraire, représentations matérielles d'une faculté, d'une puissance intellectuelle ou morale, frappent et éveillent toutes les intelligences. L'aigle, emblème du courage et de la dignité, sera l'attribut du maître des dieux; le lion, symbole de la force, vous fera deviner Hercule, etc.: un ignorant, un sauvage, entendent cette langue-là. Mais si vous n'êtes pas au courant des conventions, que signifient pour vous la pourpre des souverains, la barette des cardinaux, les galons des sergents?

Certains insignes réunissent les qualités constitutives des attributs: de là sans doute est venue une confusion de mots dont quelques exemples achèveront de démontrer l'inconvénient. On dira d'un peintre, qu'il a représenté la Divinité avec ses attributs et non pas avec ses insignes; dans une solennité, le peuple reconnait ses magistrats à leurs insignes et non pas à leurs attributs. La balance est l'attribut de la justice; la robe ou toge est l'insigne du juge.

Suivant les pays, suivant les temps, les insignes de l'autorité diffèrent. Après avoir été la marque du pontificat, le diadème et la couronne (*voy.* ces mots) sont devenus, dès la plus haute antiquité, les insignes de la majesté royale. Le manteau teint de pourpre chez les anciens, et chez nous doublé d'hermine, et tour à tour parsemé d'étoiles, d'abeilles ou de fleurs-de-lys, est encore un insigne du pouvoir des rois; le sceptre (*voy.*) et la main de justice en sont à la fois des insignes et des attributs. La tiare, triple couronne, est réservée aux papes. Le nombre des queues de cheval que les Turcs portent devant leurs pachas accuse le degré d'élévation de ceux-ci.

Nous avons dit que les insignes étaient les marques extérieures d'une profession ou d'une dignité. Ainsi, le costume (*voy.*) des membres du clergé, de l'université, des corps savants et de certaines administrations, de même que l'uniforme (*voy.*) de l'armée, sont des insignes de professions: ils distinguent ceux qui les portent de leurs concitoyens, sans toujours les mettre au-dessus d'eux. Mais dans ces différentes catégories viennent ensuite les insignes de dignités, qui clas-

sent ceux qui en sont décorés, et servent à caractériser leurs fonctions ou leurs grades (*voy.*) aux yeux du reste de la nation comme à ceux de leurs pareils. La soutane fait le prêtre; mais la crosse et la mitre distinguent l'évêque; le cardinal porte la barette, le manteau et le chapeau rouges. Les chanoines ont pour insigne l'aumusse (*voy.*); les chanoinesses se reconnaissent dans *le siècle* à la croix qu'elles ont suspendue au cou par un large ruban. Le manteau des pairs de France est un insigne qui ne figure plus guère que dans leurs armoiries; on en peut dire autant du bâton de maréchal. L'épée, le hausse-col, les épaulettes en or ou en argent, à torsades ou à graines d'épinards, les galons et les plumes de la coiffure, constituent les insignes des officiers de nos divers corps; un bracelet frangé annonce un aide-de-camp; les sous-officiers portent sur les bras un galon d'or ou d'argent, et les caporaux se contentent d'un humble galon de laine. Une croix, une médaille, un bout de ruban, distinguent les chevaliers des différents ordres (*voy.*) dont les membres supérieurs portent la plaque ou le grand cordon en bandoulière. Nos ministres n'ont pas d'insignes spéciaux; leur portefeuille tant disputé est plutôt un attribut.

La robe, insigne général de la magistrature et de l'université, dénote, suivant qu'elle est noire ou rouge, les simples juges et les modestes professeurs, ou bien les conseillers et les hauts dignitaires de l'enseignement que révèlent encore le galon de velours ou d'argent de leur bonnet, et la chausse sur l'épaule. Le massier est en quelque sorte un insigne vivant de l'université, comme les licteurs (*voy.*) l'étaient jadis, à Rome, des hautes fonctions curules. Naguère un chancelier de France (*voy.*), jaloux des insignes de sa dignité, se montrait en longue simarre. Les ducs, les marquis, les comtes, les barons, s'ils n'ont pas d'autres qualités, relèguent leurs insignes sur leur écusson : là une couronne surmontée de perles en plus ou moins grand nombre, et rangées dans un certain ordre (*voy.* COURONNE) différencie les uns et les autres. Une clef dans une rosette, attachée à la taille d'un habit brodé, fait reconnaître un chambellan. Une écharpe tricolore est l'insigne de l'autorité des officiers municipaux, des juges de paix et des commissaires de police. Au côté des diplomates, des administrateurs et des académiciens, l'épée est plutôt un insigne qu'une arme; elle n'est guère plus redoutable que la baguette de nos huissiers avec ou sans chaîne et des *policemen* de Londres. V. R.

INSINUATION, mot emprunté du latin et dérivé de *sinus*, sein. Il désigne par conséquent l'acte de pénétrer en quelque sorte dans le sein, dans l'âme d'une personne.

Dans l'art oratoire, l'insinuation est une forme douce, habile et pénétrante qui prend place entre le raisonnement froid et rigoureux et les mouvements impétueux de la passion. Cicéron, le plus accompli des orateurs dans ce genre, l'a définie : un discours qui, par une sorte de dissimulation et de détour, se glisse adroitement dans les esprits. Aborder brutalement un sujet qui doit éveiller la susceptibilité ou la répugnance de l'auditoire serait, de la part de celui qui parle, une impardonnable imprudence et compromettrait gravement le sort de sa cause. C'est alors que l'insinuation est naturellement indiquée. Au lieu de marcher droit à son but, l'orateur cherche à l'atteindre par des moyens indirects : il détourne d'abord l'attention sur des objets et des idées en possession de la faveur de ceux qui l'écoutent; puis, détruisant les préventions par des rapports habilement ménagés, par des transitions et des nuances heureuses, il ramène les esprits mieux disposés et les force, en quelque sorte, à considérer, à accueillir même, ce qui semblait devoir les révolter.

Ce talent de ménager, de se concilier ceux auxquels on s'adresse, est souvent nécessaire dans la simple conversation, et il l'est aussi dans tous les genres de composition; mais il est surtout indispensable au barreau. Dans presque toutes les grandes affaires, en effet, les bienséances ordinaires se trouvent compromises : c'est une femme qui se plaint des violences de son mari; un fils déshérité qui plaide contre la mémoire de son père. Que de soins, de précautions, l'avocat ne doit-il pas prendre, non pour séduire ses juges,



mais pour ne pas les blesser dans des sentiments et dans des opinions erronés quelquefois, mais respectables dans leurs sources; pour échapper enfin aux dangers de toute nature auxquels l'exposent des causes si délicates et si odieuses en apparence !

Aussi voyons-nous Cicéron faire un fréquent usage de l'insinuation dans les divers plaidoyers qu'il prononça en faveur de ses concitoyens, et notamment dans les discours *pro Sextio*, *Planco*, *Flacco*, *Murenâ*, *Cœlio*, *Milone*. Tour à tour, il présente à la place de son client, des parents, des amis, une femme, et lui-même; ou bien, à l'aide de quelque intervention divine, il semble placer sous la protection du ciel la défense de l'accusé. Le simple bon sens indique que l'insinuation doit, à moins de circonstances particulières qui réclament une autre marche, trouver sa place dans l'exorde : le premier devoir de l'orateur est de s'assurer ceux qui l'écoutent. Mais ensuite elle doit se développer dans le corps du discours et se prolonger jusque dans la péroraison. Ainsi que nous l'avons dit, les modèles d'insinuation abondent dans Cicéron; il dut à cet artifice l'étonnant succès de son discours contre la loi agraire. Le discours de Phénix à Achille dans le IXe livre de l'Iliade, la scène de Narcisse et de Néron au 4e acte de *Britannicus* sont souvent cités comme des morceaux achevés dans ce genre. On en trouve un grand nombre d'exemples dans le *Télémaque* de Fénélon. Le discours du fils d'Ulysse à Calypso, commençant par ces mots : *O vous, qui que vous soyez, mortelle ou déesse*, est un modèle abrégé d'insinuation. V. R.

INSINUATION. On nommait ainsi, dans l'ancien droit français, l'enregistrement des actes qui devaient être livrés à la connaissance des tiers intéressés.

L'édit du mois de décembre 1703, communément appellé l'*édit des insinuations laïques*, avait soumis à la formalité de l'insinuation presque tous les actes qui ont pour effet de transférer la propriété. La déclaration du 17 février 1731, qui formait le dernier état du droit sur cette matière, prescrivait, à peine de nullité, l'insinuation de toutes les donations entre-vifs de biens meubles ou immeubles, à l'exception de celles qui seraient faites par contrat de mariage, en ligne directe. L'insinuation des substitutions avait été introduite par l'article 57 de l'ordonnance de Moulins.

La transcription au bureau des hypothèques est, dans la nouvelle législation, ce que l'insinuation était dans l'ancienne.

Chez les Romains, on nommait *insinuatio* le dépôt, dans des archives publiques, des actes que l'on voulait rendre authentiques. L'usage d'avoir des dépôts publics où l'on conservait les titres importants s'était déjà étendu aux principales villes de l'empire, lorsque Justinien le rendit général en prescrivant d'en établir dans tous les lieux où il n'en existait pas encore (Novelle 15, chap. V, § 2). Les parties, ou au moins celle qui s'était obligée, déclaraient au gardien des archives qu'elles avaient consenti à la convention ou à l'obligation indiquée dans l'acte, et le requéraient de placer cet acte dans les archives, *inter monumenta publica*. C'est ce qu'on appelait *insinuare*. Diverses constitutions des empereurs avaient ordonné l'insinuation des donations (lois 34 et 36, Cod. *de donationibus*). E. R.

INSIPIDITÉ, *voy.* Fadeur et Saveur.

INSOLATION, de *sol*, soleil. C'est l'action de la lumière et de la chaleur solaire sur l'économie animale, soit qu'on l'emploie comme moyen thérapeutique, soit qu'appliquée sans mesure, elle suscite des désordres divers. Dans ce dernier cas, le soleil produit sur la peau soit une coloration brune remarquable chez les personnes qui s'y exposent habituellement, soit une inflammation érysipélateuse tout-à-fait analogue au premier degré de la brûlure (*voy.* ce mot et Érysipèle), qu'on appelle dans le monde *coup de soleil*.

Il est facile de comprendre comment l'observation a pu faire recommander l'insolation comme un moyen de guérison aux sujets mous, lymphatiques, étiolés, ainsi qu'on les appelle avec justesse par comparaison avec les végétaux privés de lumière. L'insolation partielle n'est pas moins utile, et l'on a dirigé avec suc-

cès les rayons solaires concentrés avec une lentille sur des tumeurs ou des ulcères chroniques, dont la résolution a été ainsi accélérée. F. R.

INSOLVABILITÉ. Ce mot, dérivé du verbe latin *solvere*, payer, désigne l'état d'impuissance de payer ce que l'on doit. On nomme *insolvable* celui qui ne peut pas payer ses dettes.

Le Code civil règle les effets de l'insolvabilité dans les divers cas qui y sont prévus. Ainsi, en matière de succession, lorsque l'un des cohéritiers ou des successeurs à titre universel est insolvable, la part pour laquelle il eût dû contribuer au paiement d'une dette hypothécaire de la succession est répartie sur tous les autres au marc le franc. La même répartition a lieu, dans le cas d'insolvabilité d'un des cohéritiers, à raison de l'indemnité à accorder à celui qui aurait éprouvé une perte par suite de l'éviction du lot qui lui était échu, lorsqu'elle a une cause antérieure au partage; et entre les codébiteurs d'une dette solidaire, au paiement de laquelle l'un d'eux, qui se trouve insolvable, ne peut fournir sa part. En matière de délégation, lorsque celle qui est faite par un débiteur, dans la vue de se libérer envers son créancier, est acceptée par celui-ci, il n'a aucun recours contre ce débiteur, si le délégué devient insolvable; à moins que l'acte n'en contienne une réserve expresse, ou que le délégué ne fût déjà en faillite ouverte, ou tombé en déconfiture, au moment de la délégation. En matière de dot, et lorsque le mari était insolvable à l'époque du mariage, celle qui avait été constituée à la femme par son père n'est point dans le cas d'être rapportée par elle à la succession de ce dernier; mais seulement l'action qu'elle a contre son mari pour en obtenir le remboursement. Il en serait autrement si le mari n'était devenu insolvable que depuis le mariage, parce qu'alors la perte en doit tomber uniquement sur la femme.

Le Code de procédure civile déclare les personnes notoirement insolvables incapables de devenir adjudicataires des biens qui sont vendus en justice, à peine de nullité des adjudications. J. L. C.

INSOMNIE, privation du sommeil (*somnus*) qui se montre comme symptôme dans les maladies, et qui peut exister seule dans quelques cas.

L'insomnie essentielle, la seule qui doive nous occuper ici, étant une cause puissante d'irritation du cerveau, ne doit point être négligée, quoique d'abord elle soit indépendante de lésion matérielle des organes; car les avantages du sommeil régulier font pressentir tous les inconvénients qui résultent de sa privation prolongée. *Voy.* SOMMEIL.

Les causes qui déterminent l'insomnie sont les travaux immodérés de l'esprit, les veilles prolongées, les chagrins, les passions telles que l'amour et la jalousie. La douleur physique empêche aussi le sommeil, ainsi que l'aliénation mentale.

Les effets de l'insomnie ne sont pas longs à se manifester : les digestions se dérangent, l'amaigrissement succède bientôt, et le cerveau ne tarde pas à être affecté soit d'une manière aiguë, soit lentement.

L'insomnie maladive ne doit pas être confondue avec la disposition naturelle en vertu de laquelle telle personne n'a besoin que de trois ou quatre heures de sommeil sans qu'elle éprouve aucun dérangement. On voit, par exemple, des enfants qui, très bien portants, ne dorment pas de la nuit : c'est tout simplement que par suite d'une mauvaise habitude ils dorment le jour.

Les bains tièdes, les adoucissants, un régime peu excitant et les moyens propres à calmer l'esprit et le cœur, mettent fin à l'insomnie. La diversion qu'on opère en dirigeant sa pensée sur quelque chose d'abstrait, comme le calcul, peut amener le même résultat. Enfin on doit recourir aux narcotiques (*voy.*), agents précieux qui, par une vertu encore inexpliquée, nous versent le sommeil, et que les anciens connaissaient bien puisqu'ils couronnaient Morphée (*voy.*) de pavots. F. R.

INSPECTION, INSPECTEUR (de *inspicere*, regarder, surveiller). Comme il serait impossible à l'homme placé à la tête d'une administration de voir par lui-même comment les lois et les ordonnances sont exécutées, il faut qu'il ait des agents chargés de s'assurer de cette exécution et de lui en rendre compte sous leur propre responsabilité. C'est ainsi que nous avons

des inspecteurs des finances, de l'enregistrement et des domaines, des forêts, des postes, des contributions directes et indirectes, de la navigation, de la marine, des fortifications, des ponts et chaussées, des mines, des haras, des prisons, maisons de force et de correction, des poids et mesures, des poudres et salpêtres, des tabacs, des eaux minérales, des services de bienfaisance, de la voirie, des bâtiments civils, des beaux-arts, des monuments et antiquités nationales, etc. Il y a aussi des inspecteurs de police (*v.* Agent de police), des inspecteurs des halles et marchés, etc. La surveillance de ces divers fonctionnaires ou agents s'étend soit sur des agents subalternes, soit sur une classe spéciale de personnes, soit enfin sur des choses à la conservation desquelles ils sont commis.

L'Université a des inspecteurs d'académie et des inspecteurs généraux des études.

Dans l'organisation du culte protestant de la confession d'Augsbourg en France, l'*inspection* est la réunion de cinq églises consistoriales (loi organique, art. 35) formant un arrondissement ecclésiastique et pouvant, sous l'agrément du gouvernement, se faire représenter par un ministre et par un ancien dans une assemblée qui choisit au sein de l'inspection deux laïcs et un ministre chargés de veiller à ses intérêts ecclésiastiques. Le ministre, appelé *inspecteur*, veille sur les autres ministres de l'inspection et sur le maintien du bon ordre dans les églises particulières.

Mais c'est surtout dans l'armée que ce service a besoin d'être parfaitement organisé; car, sans lui, le ministre n'aurait, pour s'éclairer sur les besoins de l'armée, que les rapports des chefs de corps (et les chefs de corps peuvent être intéressés à lui cacher l'état vrai des choses), aucun rapport ne devant lui arriver, suivant la hiérarchie militaire, qu'en passant par leurs mains. C'est donc à la fois pour s'assurer de la bonne exécution des règlements et pour se mettre presque directement en communication avec l'armée, que le ministre de la guerre envoie tous les ans en tournée des inspecteurs généraux qui lui doivent un compte fidèle de l'état du personnel et du matériel des corps qu'ils visitent et des besoins de l'armée. Les inspecteurs aux revues créés par Napoléon ont été réunis depuis à l'intendance militaire. *Voy.* ce mot. X-n.

INSPIRATION (physiol.), *voy.* Aspiration et Respiration, mots dérivés de *spirare*, souffler.

INSPIRATION (litt.). L'inspiration est quelque chose de si sublime que, même en la voyant se manifester dans l'homme, on n'imagine pas qu'il puisse constamment la porter en lui. Elle lui doit venir du dehors, d'au-dessus de lui, comme un souffle divin, comme une vie supérieure qui lui est tout à coup communiquée d'en haut et qui peut lui être aussi tout à coup retirée. A côté de l'artiste, du poëte, du voyant, du prophète, apparaît le Dieu qui l'embrase et le transporte, qui jette dans son cœur le ravissement, la révélation du beau suprême, des choses du ciel, l'inspiration enfin. *Deus, ecce Deus!* s'écrie la sibylle. Et puis ce beau tableau du Dieu qui s'empare d'elle :

Cui talia fanti
Ante fores, subitò, non vultus, non color unus,
Non comptæ mansere comæ; sed pectus anhelum
Et rabie fera corda tument, majorque videri;
Nec mortale sonans, afflata est numine quando,
Jam propiore, Dei.

Mais d'où vient que mon cœur frémit d'un saint effroi?

dit, dans le temple des Juifs, le grand-prêtre du Dieu unique, avec une inspiration plus haute encore dans son calme que celle de la sibylle dans son emportement.

Est-ce l'esprit divin qui s'empare de moi ?
C'est lui-même; il m'échauffe, il parle, mes yeux s'ouvrent,
Et les siècles obscurs devant moi se découvrent.

Ainsi ceux qui connaissent par eux-mêmes les mouvements de l'inspiration, ainsi les poëtes la dépeignent-ils dans sa plus grande force et sa plus imposante majesté.

Aux yeux de la raison, qui réduit l'hyperbole poétique à sa juste valeur, l'inspiration est encore ce qu'il y a de plus élevé, de plus puissant, et en même temps de plus spontané dans la pensée humaine. A la voir emporter cette pensée tellement

hors de ses régions habituelles, la douer d'une si surprenante intuition, lui faire trouver des images, des expressions, des mouvements si magnifiques, il est vraiment permis de croire qu'elle établit une communion entre nous et l'ordre divin ; qu'elle nous rapproche, jusqu'à nous les faire toucher, des types éternels du vrai, du bon, du beau, qui remplissent cet ordre. L'homme ne se sent-il pas comme glorifié et comme transfiguré alors qu'elle est en lui ? Ne voit-il pas tout à coup s'ouvrir devant lui des perspectives inconnues jusqu'alors, infinies, aussi rapides à se révéler à travers le voile de ténèbres qui l'environne, que l'éclair l'est à fendre les nuages ? Ne découvre-t-il pas alors tout à coup dans les mystères de la nature et de la vie, dans ceux de l'âme, des secrets étonnants de vérité et de beauté, que des années de recherches n'auraient point suffi à lui faire deviner ? Ne trouve-t-il pas aussi, sans plus d'efforts, l'expression, si juste et si sublime, qu'en l'entendant nous ne pouvons nous figurer entendre un être semblable à nous ? Ne sont-ils pas vrais aussi, ces effets que les poëtes se sont tant complu à décrire : ce trouble, cette ivresse que l'inspiration jette au cœur dont elle s'empare ; cette fougue avec laquelle elle en prend possession, et ce grand et magnifique combat qui s'établit entre sa puissance jalouse et notre nature matérielle et grossière? ou, dans les cœurs encore mieux disposés et plus voisins de la perfection, ce ravissement sans bornes, cette extase, qu'on reçoit comme un hôte après lequel on languissait et qui va vous raconter les nouvelles d'un monde dont on garde l'immortel souvenir, quoiqu'on en soit banni ?

Si l'inspiration n'est pas un Dieu réellement descendu du ciel à nos côtés, elle est du moins un don divin. On la reçoit et on ne saurait l'acquérir. Les travaux, les études, les plus grands efforts n'y font rien. Mais il faut le dire, le travail, qui ne saurait nous la donner, peut beaucoup pour la conserver et l'entretenir en nous. Une fois reçue par nous, elle tombe, comme toutes nos autres facultés, dans le domaine de notre liberté ; nous pouvons à notre gré en faire un bon ou un mauvais usage. Nous pouvons la prodiguer sans discernement, et, en la prodiguant ainsi, l'affaiblir. Nous pouvons faire pis encore : nous pouvons mettre au service de l'esprit du mal ce souffle de l'esprit divin et l'employer au blasphème, lui qui ne devait servir qu'à chanter et glorifier les œuvres de Dieu. Tombé dans cette région mauvaise, il ne s'affaiblit pas seulement, il se dénature, et bientôt après s'anéantit. Mais lorsque celui qui a reçu le don de l'inspiration le conserve avec soin dans une vie pure, comme on enchâsse un diamant dans de l'or, lorsqu'il entretient la flamme sacrée au feu plus doux et plus humble de l'étude et de la méditation, alors elle ne cesse point de subsister en lui toujours aussi puissante, aussi ardente, aussi sublime. *Voy.* POÉSIE, ART, IDÉAL, etc. L. L. O.

INSPIRATION (théologie). Dans ce sens, l'inspiration est appelée aussi *théopneustie* (de θεὸς, Dieu, et πνέω, souffler), expression empruntée à la deuxième épître à Timothée (III, 16) ; et elle désigne un acte de la volonté divine par lequel celui qui est *inspiré* apprend ce qu'il doit faire, dire ou écrire. Les prophètes, les apôtres, les auteurs des livres de l'Ancien et du Nouveau-Testament sont les personnes que l'Église a, de tout temps, regardées comme ayant joui du don de l'inspiration ; inspiration permanente, accordée une fois pour toutes, ou agissant par intervalles, à certaines occasions, par exemple au moment de prophétiser ou d'écrire pour l'instruction des fidèles.

On a distingué entre l'*inspiration générale*, portant sur l'ensemble, sur le fond des choses (*inspiratio realis*), et l'*inspiration verbale* qui irait jusqu'à dicter les mots dont l'inspiré se sert (*inspiratio verbalis*). Quelques théologiens, au sujet de l'inspiration des livres bibliques, ont porté la distinction plus loin encore, en admettant une *révélation* qui donnait simplement la connaissance des choses et distincte de *l'impulsion qui porte à les écrire* (*impulsus ad scribendum*), et une *inspiration* proprement dite. Ils ont envisagé cette dernière tantôt comme révélant des choses tout-à-fait inconnues (*inspiratio antecedens*, ou, d'après d'autres, *revelatio*), tantôt comme destinée à prévenir les erreurs et guidant l'auteur dans le choix

de ses expressions (*inspiratio concomitans*); ou encore comme inspiration subséquente, c'est-à-dire venant à l'appui d'ouvrages écrits peut-être originairement sans les secours de l'inspiration, mais sanctionnés plus tard ou reconnus comme divins par des hommes inspirés (*inspiratio consequens*).

Les arguments sur lesquels on fonde cette théorie sont basés, en partie sur la raison, en partie sur des passages bibliques.

L'idée de l'inspiration est commune à tous les peuples de l'antiquité : il suffit de rappeler les Hindous et leurs lois de Manou, les Perses et la religion de Zoroastre, les Grecs et leurs oracles, les Romains et les livres sibyllins. Tout poëte distingué, tout législateur, tout homme véritablement grand, était regardé comme pénétré du souffle de Dieu : *Nemo vir magnus sine afflatu divino unquam fuit* (Cicéron). L'idée de l'inspiration est une idée naturelle, une idée innée à l'homme. La religion de Moïse, mais bien plus encore celle de Jésus-Christ, même indépendamment des miracles qui ont précédé ou accompagné son établissement sur la terre, nous apparaît comme une révélation, quand nous en examinons les doctrines, surtout si nous nous rappelons qui étaient ses premiers ministres; d'obscurs habitants de l'un des pays les moins avancés sous le rapport des lumières, appartenant aux classes les moins cultivées. Eh bien ! si Dieu a donné une révélation, ne doit-il pas vouloir la conserver? S'il veut la conserver, deux moyens se présentent, la prédication orale et la parole écrite : la première pour les contemporains, la seconde pour la postérité; l'une est tout aussi essentielle, tout aussi indispensable que l'autre.

Les paroles du divin fondateur de notre religion ou de ses disciples que l'on fait valoir pour établir l'inspiration de l'Ancien et du Nouveau-Testament sont assez nombreux. Parmi les premiers nous citerons tous ceux où Jésus-Christ en appelle à l'Ancien-Testament pour prouver sa mission divine, les prophéties qui y sont contenues étant accomplies en lui. « Examinez avec soin les Écritures, dit-il (*Ev. Joh.*, V, 39); car c'est par elles que vous croyez avoir la vie éternelle, et ce sont elles qui rendent témoignage de moi » (voir encore *Matth.*, XXII, 41 suiv.). Seul avec ses disciples, « commençant par Moïse et continuant par tous les prophètes, il leur expliquait ce qui avait été dit de lui dans toutes les Écritures » (*Luc*, XXIV, 27; voir encore v. 44 suiv.; *Matth.*, XXVI, 54). Les auteurs du Nouveau-Testament et les apôtres, en reproduisant ces mêmes idées (*Act.*, II, 16 suiv.; XIII, 33 suiv.; 1 *Cor.*, XV, 3. 4; 2 *Tim.*, III, 15 suiv.; 2 *Pierre*, I, 19 suiv.) montrent suffisamment que telle a été la doctrine de Jésus-Christ, et qu'ils l'ont admise, eux aussi, comme indubitable.

La théorie de l'inspiration du Nouveau-Testament est fondée sur ces passages remarquables (*Matth.*, X, 19. 20; *Joh.*, XIV, 16. 17. 26; XVI, 7-15, etc.) où Jésus-Christ dit aux apôtres que, livrés à leurs ennemis, ils n'auront point à s'inquiéter de ce qu'ils diront, ceci devant leur être donné (inspiré) à l'heure même : « Ce ne sera pas vous qui parlerez, ce sera l'esprit de votre Père qui parlera par votre bouche. » Or, le soin d'enseigner les vérités religieuses aux contemporains et aux générations futures, étant bien plus important encore que le soin de leur défense personnelle, on en a conclu qu'à plus forte raison il faudrait regarder les apôtres comme inspirés quant à la doctrine, si même cela n'était pas formellement dit dans cet autre passage : « Le Paraclète, le Saint-Esprit, que mon Père enverra en mon nom, vous enseignera toutes choses, et vous rappellera tout ce que je vous ai dit... C'est alors que vous connaîtrez que je suis en mon Père, que vous êtes en moi et que je suis en vous, » c'est-à-dire que vous pénétrerez entièrement ce que ma doctrine a de plus profond et de plus essentiel. — Ces passages, il est vrai, de même que d'autres analogues, ne se rapportent spécialement qu'aux apôtres et disciples immédiats de Jésus-Christ, et paraissent exclure de ces promesses Marc, Luc et Paul; mais ce dernier a été appelé par Jésus-Christ pour être apôtre aussi bien que les douze (*Act.*, IX); les deux autres ont été les disciples immédiats d'apôtres, Marc celui de Pierre, et Luc celui de Paul : on a donc

cru pouvoir mettre leurs écrits sur la même ligne que ceux des disciples immédiats de Jésus-Christ, d'autant plus que les évangiles de Marc et de Luc sont en grande partie littéralement conformes à celui de saint Matthieu, que les additions qu'ils renferment ne contiennent rien qui ne réponde à l'esprit des temps et à l'ensemble du christianisme. Quant à saint Paul, cet apôtre déclare de la manière la plus solennelle (*Gal.*, I, 11 et suiv.) « Que l'Évangile qu'il a prêché n'a rien de l'homme, qu'il ne l'a reçu ni appris d'aucun homme, mais par une révélation de Christ; que (II, 6) les disciples les plus considérés n'ont rien trouvé à reprendre dans sa doctrine; que (I, 8. 9) si quelqu'un annonçait un autre Évangile que celui qu'il avait annoncé, fût-ce un ange du ciel, il mériterait qu'on prononçât l'anathème sur lui; la doctrine que lui, Paul, enseignait, étant parole de Dieu » (1 *Thess.*, II, 13). Toutefois ce même apôtre distingue formellement ce qu'il enseigne par inspiration de ce qui n'est que sa propre idée (1 *Cor.*, VII, 10. 12. 25, etc.). L'imperfection qu'il trouve en lui et dont il gémit dans plus d'un passage (*Phil.*, III, 12; 1 *Cor.*, XIII, 9 et suiv.; *Rom.*, VII, 24), ne saurait donc être que celle qui s'attache nécessairement à la nature humaine sous le rapport intellectuel, non moins que sous le rapport moral.

Le dogme de l'inspiration a été diversement modifié dans la suite des siècles.

L'inspiration des livres canoniques de l'Ancien-Testament était généralement admise par les Juifs du temps de Jésus-Christ. Josèphe et Philon parlent de ces livres comme de livres divins, renfermant, d'après le premier de ces auteurs, une tradition prophétique non interrompue. Philon, toutefois, dénature assez souvent le sens de ces livres par ses allégories; il voit dans Moïse le véritable prophète, l'interprète des mystères de Dieu; et dans les autres auteurs, au contraire, des prophètes qui avaient reçu l'esprit de Dieu dans une bien plus faible mesure.

Les opinions de l'ancienne Église chrétienne à ce sujet n'étaient pas aussi concordantes qu'on pourrait le supposer. Ainsi Novatien admettait qu'un seul et même esprit se manifeste chez les prophètes et chez les apôtres, mais que chez les premiers il n'agissait que par moments, tandis que chez les apôtres son action était incessante; que, restreint, partiel, chez les prophètes, il avait été donné complet et surabondamment aux disciples du Sauveur. Origène attribuait aux écrits des apôtres une inspiration d'un ordre inférieur que celle des prophètes, les premiers ayant même parlé quelquefois sans le secours du Saint-Esprit, ayant (d'après saint Augustin) raconté les événements d'après leurs souvenirs, et le plus ou moins d'intérêt que leur inspiraient ces événements. Les uns (encore saint Augustin, qui en cela paraît n'être pas conséquent à lui-même) ne voient dans les apôtres, lorsqu'ils écrivent, que les mains du Saint-Esprit, ou sa bouche, lorsqu'ils parlent (Athénagore). Ils les comparent (Justin, martyr) à une harpe sur laquelle le Saint-Esprit joue; et les montanistes sont allés jusqu'à penser que l'homme par lequel Dieu parle perd nécessairement tout sentiment de sa propre existence. D'autres, au contraire (saint Épiphane), enseignent que le véritable prophète parle avec une tranquillité d'âme complète; que l'esprit de l'homme inspiré est relevé et non abattu par cette influence, la lumière ne produisant pas la cécité, mais excitant, au contraire, la force visuelle naturelle (saint Basile); que les devins du paganisme, de même que les faux prophètes parmi les Juifs, étaient liés, enchaînés par l'esprit qui les dominait et les faisait parler à leur insu, tandis que le vrai prophète connaît tout ce que Dieu annonce aux hommes par sa bouche. Les uns (Eusèbe, Origène) enseignent que la sainte Écriture, comme livre inspiré, ne renferme aucune erreur; que rien n'y est superflu (saint Irénée); que chaque mot y a son but et, pour ainsi dire, sa sphère d'activité; d'autres, et ceux-là ont été déclarés assez généralement hérétiques, rejetaient l'Ancien-Testament en tout ou en partie et même plusieurs livres du Nouveau-Testament (gnostiques, ébionites), ou prétendaient que les apôtres avaient enseigné telle chose par inspiration, telle autre simplement suivant leur raison (anoméens); que, d'après la parole

de Dieu même (*Ev. Joh.*, I, 32 et suiv.), le Saint-Esprit n'était descendu que sur Jésus-Christ; que l'Ancien-Testament était donc superflu, et que, dans le Nouveau, on devait distinguer ce qui était bon de ce qui s'y trouve de médiocre et même de mauvais (manichéens). Les uns paraissent avoir attribué l'inspiration à Dieu seul, ou du moins ne précisent rien à ce sujet, en parlant simplement d'Écritures *divines* (Clément d'Alexandrie), en prêtant aux apôtres la parole divine (Athénagore); d'autres (saint Irénée) attribuent l'origine des saintes Écritures au Verbe (*Joh.*, I, 1 et suiv.), comme créateur de tout ce qui existe; d'autres encore (Justin, martyr), tantôt au Verbe, tantôt au Saint-Esprit. Enfin, tandis que quelques sectes (gnostiques, etc.) restreignent l'inspiration à peu près au Nouveau-Testament, l'Église orthodoxe l'étendait sur tout l'Ancien et le Nouveau-Testament; et plusieurs pères (Tertullien, etc.), non contents de cette extension, admettaient encore l'inspiration d'autres écrits de l'ancienne Église, par exemple des livres sibyllins, de celui d'Hénoch (*voy.*), en un mot de tout livre utile à l'édification des fidèles, en sorte que (d'après Justin, Irénée et Lactance) l'inspiration aurait continué au moins pendant toute la durée de l'Église primitive. L'opinion que le Verbe avait été accordé même à des païens, par exemple à Socrate, à Platon, fut émise par Origène et partagée par beaucoup de membres de l'Église orthodoxe. Elle est reproduite par quelques auteurs scolastiques (Pierre Lombard, Abélard).

Le moyen-âge chrétien ne présente rien d'important à ce sujet : l'inspiration était admise comme un fait, et toutes les interprétations, littérale, mystique ou typique, étaient basées sur cet axiome.

La réforme du XVIe siècle repose en majeure partie sur l'idée que les différents partis avaient de l'inspiration. Les catholiques admettaient qu'elle n'avait jamais cessé dans le sein de l'Église, qui continuait, et continuerait aussi longtemps qu'elle durerait elle-même, de la recevoir; qu'elle donnait force de loi aux décrets des conciles œcuméniques, et même aux bulles des papes; que la tradition devait donc être respectée; que (selon Eck, l'un des principaux adversaires de Luther) ceux qui ne s'en tenaient qu'à la Bible, sans admettre cette tradition, avaient une *théologie d'encre* (*theologia atramentaria*); on alla même jusqu'à dire que l'Église serait et aurait été plus heureuse si la Bible écrite n'avait jamais existé. Luther, au contraire, en parlant du principe que le Saint-Esprit ne pouvait pas avoir enseigné des choses qui se contredisent, rejeta la tradition, puisque, de l'aveu même des catholiques les plus distingués, la Bible est inspirée, et que, néanmoins, elle est, sous une foule de rapports, en contradiction avec la tradition. Pour lui, comme pour Zwingle et Calvin, la Bible est la parole de Dieu, qu'il n'est permis ni de contredire ni de changer. Les différents symboles des églises protestantes s'expriment tous dans ce sens; ils ne font aucune distinction entre les livres canoniques de l'Ancien et ceux du Nouveau-Testament: les passages de l'un et de l'autre servent de base à leurs articles de foi. Observons cependant que, quoiqu'il posât ceci en principe et qu'il y tînt fermement dans les discussions avec ses adversaires, Luther, sans aller aussi loin que les auteurs catholiques dont nous avons parlé plus haut, eut l'inconséquence de douter de l'inspiration de quelques livres de la Bible (par exemple de l'épître de saint Jacques) qui lui paraissaient faire trop peu de cas de Jésus-Christ, et crut pouvoir dire que les livres destinés à glorifier le Seigneur et à faire sentir tous ses mérites (*die Bücher, die Christum treiben*) étaient ceux qu'on devait de préférence envisager comme inspirés. A la même époque, les faux mystiques et fanatiques (Carlstadt, Schwenkfeld, Weigel) en appelaient à une espèce d'inspiration individuelle des lecteurs de la Bible, à une lumière intérieure qui leur en faisait connaître le sens; la parole extérieure ou écrite étant, d'après eux (Schwenkfeld), sans vertu divine, à peine un type, une ombre du véritable Évangile. Tout en honorant le Nouveau-Testament comme parole de Dieu, ils rejetaient l'Ancien-Testament comme ne renfermant que des promesses matérielles et terrestres.

Nous n'entrerons pas dans le détail des modifications, en grande partie peu essentielles, que reçut la théorie de l'inspiration pendant la dernière moitié du XVIe siècle, pendant le XVIIe et la majeure partie du XVIIIe, pour jeter un coup d'œil sur la révolution la plus importante qui s'opéra dans ces idées vers la fin du siècle dernier et pendant la première moitié du siècle présent. Cette révolution était préparée de longue main. Plusieurs Pères de l'Église, et surtout les sectes hérétiques, avaient douté, comme nous l'avons vu, de l'inspiration de quelques livres ou passages de l'Ancien et du Nouveau-Testament; les jésuites avaient distingué deux choses dans les saintes Écritures, d'abord la partie historique et morale, et ensuite ce qui se rapporte spécialement à la loi et aux prophéties, déclarant ces dernières parties inspirées, tandis que pour les autres il avait suffi de l'assistance prohibitive du Saint-Esprit; enfin un auteur protestant assez renommé de son temps, Calixte, avait enseigné que les seuls passages inspirés sont ceux qui concernent les articles de la foi. De ces différentes assertions il n'y avait qu'un pas à faire pour rejeter l'inspiration en général : ce pas une fois fait (par Spinoza), une théorie toute nouvelle, une théologie chrétienne bien différente de l'ancien système, dut s'établir. La raison fut alors érigée en souverain arbitre; elle devait examiner scrupuleusement la Bible (et encore le Nouveau-Testament seulement, l'Ancien étant abrogé par la venue du Christ), afin d'en élaguer tout ce qui serait indigne de Dieu, et de déterminer ce qui est divin, en tant que conforme à la raison. Toutefois ces idées ne furent pas admises généralement parmi les protestants. L'école de Tubingue resta longtemps fidèle aux anciennes traditions, et une réaction complète s'opéra de nos jours où le méthodisme (*voy.*) a exercé sur les esprits une influence si décisive. Beaucoup de théologiens, et notamment M. Hengstenberg, admettent de nouveau l'inspiration des auteurs des livres canoniques de l'Ancien et du Nouveau-Testament comme un fait positif, sur lequel le vrai chretien ne saurait avoir aucun doute, attendu qu'elle est enseignée dans la Bible même; d'autres, comme Schleiermacher, bornent l'inspiration à l'exposé de ce que Dieu a révélé par Jésus-Christ; tout développement d'idées, en tant qu'elles ont rapport au règne de Dieu, étant inspiré par lui. La lutte est loin d'être terminée.

Le dogme de l'inspiration était autrefois développé dans les introductions aux livres bibliques, et M. l'abbé Glaire l'expose encore dans son *Introduction historique et critique aux livres de l'Ancien et du Nouveau-Testament* (t. I, p. 20 et suiv., Paris, 1839). Cependant on est assez généralement d'accord que c'est un point qui ne doit être traité que dans les dogmatiques. Il a été examiné avec plus ou moins de soin dans celles de Knapp (Halle, 1827), de Steudel (Tubingue, 1834), de Wegscheider (6e édit., Halle, 1829), de Schleiermacher (t. II, 2e édit., Berlin, 1831), de Hase (*Gnosis*, t. III, Leipz., 1829), de Strauss (t. Ier, Tubingue, 1840). Th. F.

INSPRUCK, nom qu'on écrit aussi *Insbruck* et qu'il faudrait écrire *Innsbruck*, pont sur l'Inn, est celui de la capitale du Tyrol (*voy.*), située au confluent de la Sill et de l'Inn, que traversent deux ponts. Cette ville est dans la partie la plus large de la vallée pittoresque que forme la rivière d'Inn, et qui est bordée au nord par une chaîne de hautes montagnes. Elle a environ 10,800 habitants, et renferme des fabriques importantes de soie, de gants, de cotonnades, des verreries, etc.; elle fait un fort commerce de transit. C'est à Inspruck que se trouve le siége du gouvernement autrichien pour le Tyrol et le Vorarlberg, de la cour d'appel des États renouvelés en 1816, et d'une université fondée, en 1672, par l'empereur Léopold Ier, et rétablie en 1826. Riche en établissements de tout genre, cette université compte 1,100 étudiants; les études sont gratuites comme dans toutes les autres écoles du Tyrol. Le gouverneur, comte Charles Chotek, fonda, en 1823, à Inspruck, le *Museum Ferdinandeum*, dont les membres publient, depuis 1825, des traités sur l'histoire, la statistique, l'histoire naturelle et les arts du Tyrol. Inspruck possède en outre une école supérieure, une académie noble, un couvent de religieuses,

une société d'économie politique, etc. L'intérieur de la ville, bâti en partie dans le goût italien, est petit et irrégulier; mais ses faubourgs sont plus beaux et plus animés. L'église de la cour renferme le célèbre mausolée de Maximilien Ier, sarcophage en marbre avec la statue en bronze de l'empereur et 24 bas-reliefs d'Alexandre Collin, de Malines. Ce monument est entouré de 28 statues colossales en bronze des parents et aïeux de l'empereur, élevées par les Tyroliens Godel, Lœffler et Lendenstreich. On y voit aussi le tombeau de l'archiduc Ferdinand et de la belle Philippine Welser, par Alexandre Collin, ainsi que le tombeau d'André Hofer (*voy.*), avec sa statue par Schaller. Devant le château s'élève la belle statue équestre de l'archiduc Léopold V, sculptée par le Tyrolien Gros et fondue par Reinhart. Une saillie de l'hôtel de la chambre aulique des finances est surmontée du célèbre toit d'or, élevé pour 30,000 florins, par Frédéric *au gousset vide*. On voit au bout de la rue de Neustadt une porte triomphale érigée lors du mariage de Léopold de Toscane avec l'infante Marie-Louise. — Dans le voisinage d'Inspruck se trouve le célèbre château d'Ambras, auquel un article spécial a été consacré. — On peut consulter sur cette localité l'ouvrage allemand de Zoller, *Histoire et curiosités de la ville et des environs d'Inspruck*, 2e édit., Inspruck, 1824. *C. L.*

INSTALLATION. Dans la marine, ce terme signifie, à proprement parler, le caractère qui préside à l'arrangement des diverses parties composant l'ensemble d'un navire et cet arrangement lui-même. Il s'applique également à ses différentes parties prises séparément, la mâture, la voilure, le gréement, les batteries, les dispositions intérieures de la cale et des ponts, la distribution des logements (*voy.* EMMÉNAGEMENTS); il s'emploie même, par restriction, pour désigner un ouvrage de détail, pourvu que son exécution indique une certaine combinaison.

Ainsi l'installation d'un bâtiment n'est autre chose que l'assemblage de ses installations partielles. L'ordre et l'harmonie qui règnent dans ces dernières sont aux yeux de l'homme compétent des signes infaillibles auxquels il reconnaît le mérite de l'ensemble.

L'installation actuellement en usage dans la marine française est aussi généralement adoptée par les nations européennes, sauf quelques différences de détail qui prennent leur source dans les habitudes locales ou dans la nature des parages fréquentés; le système, dans ses dispositions principales, est le même. Cette uniformité satisfaisante est due aux progrès qu'a faits dans ces derniers temps l'art de la navigation. La longue durée de la paix dont nous jouissons encore a permis aux marins de tourner tous leurs soins vers la recherche des perfectionnements, et la concurrence qui s'est établie sur mer entre les peuples maritimes leur en a fait une nécessité. Aussi de toutes parts on s'est appliqué à améliorer; et dès qu'une découverte en ce genre apparaît sous un pavillon, les autres s'empressent aussitôt de se l'approprier. Dans cette guerre d'émulation, nous devons reconnaître que l'avantage a souvent été du côté des Américains; surtout à l'égard des installations, ils ont été le peuple initiateur.

L'installation des bâtiments de guerre diffère essentiellement de celle des navires marchands. Dans les premiers, elle a pour objet capital de développer au plus haut degré les qualités que possède un navire sous le double rapport de la vitesse et du combat. Tout y est disposé en vue de la marche, de la facilité des évolutions et du libre dégagement des batteries; l'élégance même et la légèreté du gréement, cette coquetterie du marin, y sont souvent sacrifiées à la solidité. Dans les seconds, au contraire, toute autre considération s'efface devant les avantages de la capacité et de l'économie des forces. On y veut aussi de la place, mais c'est pour la remplir, pour la *bonder* de fret. Aucune règle n'est observée, aucune imprudence n'effraie, dès qu'il s'agit de loger le plus possible de marchandises; on transige même avec les garanties de sa propre sécurité, et l'on échangerait volontiers contre l'emplacement d'un ballot une chance du salut commun. Il y a des entreponts entièrement liés en fer, parce que les courbes en métal tiennent

moins de place que celles en bois; en un mot, l'arrimage (*voy.*) est pour le navire du commerce ce que le combat est pour le bâtiment de guerre; et la divergence de ces destinations amène naturellement dans l'installation de chacun d'eux de notables différences.

Chaque espèce de bâtiment a son installation particulière appropriée à ses dimensions, à ses formes, et indiquée par la classe que lui assigne sa voilure. Ainsi des modifications importantes, et qui participent à la fois ou séparément de ces trois causes, existent entre un navire à voile carrée et un navire à voile latine, en d'autres termes, entre un trois-mâts ou un brick et une goëlette, ou tout autre bâtiment à voiles auriques. Les unes sont génériques, c'est-à-dire inhérentes à la nature du navire; les autres sont accidentelles et produites, soit par la volonté du capitaine, soit par quelque caprice de construction.

L'installation diffère encore suivant l'espèce de navigation à laquelle sont destinés les navires. Ceux qui font les voyages des pays chauds, et dont les traversées s'accomplissent en grande partie dans la zone torride, région où ils ont à craindre les vents généraux, portent d'ordinaire une mâture plus élevée et des vergues plus allongées, de manière à déployer une plus grande surface de voiles. Au lieu d'avoir les chambres sous le premier pont, ils ont une vaste dunette bien aérée, qui fournit un abri contre les rayons du soleil des tropiques, en même temps qu'elle permet de jouir de la vue de la mer et de la fraîcheur de la brise. Ceux, au contraire, qui naviguent dans les régions rigoureuses des zones tempérées raccourcissent leurs mâts et leurs vergues, économisent la toile et placent leurs logements sous le pont, dont toutes les ouvertures sont soigneusement fermées et calfatées afin d'empêcher l'eau de mer, qui sans cesse roule sur le tillac, de pénétrer dans l'intérieur. La nature des cargaisons que l'on transporte impose aussi des variations dans le mode d'installation : ainsi un navire chargé en léger, de coton, par exemple, est obligé de prendre du lest et ne porte pas la voile comme s'il était calé par du sucre. Ici les dispositions à prendre ont rapport à la stabilité du corps flottant.

Les baleiniers et les pêcheurs offrent encore, dans leur installation, quelques particularités remarquables. Ceux-là, armés de huit et quelquefois de dix embarcations, sont munis d'appareils et de fourneaux propres les uns à dépecer, les autres à fondre le gras de la baleine. Ceux qui font la pêche dans les mers polaires, outre des dispositions générales, en prennent d'autres encore contre les dangers dont ils sont menacés par les glaces. Ils sont soufflés, c'est-à-dire que leur paroi extérieure est enveloppée d'un second bordage en bois qui la renforce. Les fourneaux sont en bas, et, dans la distribution des logements, les plus grandes précautions sont prises contre le froid. Ceux-ci, pour leurs expéditions moins offensives, s'installent en vue du genre de pêche qu'ils ont choisi. S'ils vont à la morue verte, c'est-à-dire s'ils opèrent sur le grand banc, le navire est disposé en atelier de salaison et la cale sert de magasin. Si c'est à la morue sèche, à nos stations de Terre-Neuve, le bâtiment n'est plus qu'un transport chargé de tous les matériaux nécessaires à l'établissement à terre d'une sécherie, et de pièces démontées d'une demi-douzaine de chaloupes à voile, qui, après la pêche, rentrent numérotées dans ses flancs.

Enfin, si, quittant le point de vue général, on pénètre dans les détails, on trouve que les diverses installations en usage à bord des navires et des embarcations varient à l'infini. De ce côté-ci de l'équateur, les puissances maritimes ont adopté dans l'ensemble un mode à peu près uniforme d'installation, fondé sur la reconnaissance unanime des mêmes principes et des mêmes procédés; mais il n'en est pas ainsi dans l'autre hémisphère. Là, chaque nation, chaque île, a son système particulier de construction, de voilure et de navigation; et ces peuples à demi civilisés, mais essentiellement marins, ont trouvé des installations aussi ingénieuses dans leur combinaison que dans leurs résultats. Leur description serait un curieux sujet d'études, mais elle dépasserait les bornes qui nous sont imposées.

Cap. B.

INSTANCE, en matière judiciaire, paraît venir de *stare in judicio*, être ou *ester* (*voy.*) en jugement. Un procès est en instance, lorsqu'il est porté devant une juridiction. On appelle *première instance*, la juridiction qui doit connaître en premier ressort de la décision d'une affaire. De là vient que, dans notre ordre judiciaire moderne, on a nommé avec raison *tribunaux de première instance*, ceux devant lesquels les procès en matière ordinaire sont d'abord portés. La *seconde instance* s'entend de la juridiction d'appel (*voy.*) ou de second degré.

On nomme *reprise d'instance*, l'acte par lequel on continue les poursuites qui avaient été interrompues par certains événements, tels que la mort d'une des parties, la cessation des fonctions de l'avoué, etc. A. T-R.

IN STATU QUO, *voy.* STATU QUO.

INSTINCT. On a donné ce nom à l'ensemble des directions qui remplacent chez les animaux la raison humaine, et qui, précédant le développement de celle-ci chez l'homme lui-même, président aux premiers mouvements, aux premiers actes de l'enfant dès son entrée dans la vie.

L'instinct présente des phénomènes non moins remarquables que ceux de l'intelligence, et d'autant plus extraordinaires qu'ils semblent être en général tout-à-fait indépendants de la volonté. On dirait une impulsion étrangère qui pousse l'individu malgré lui et lui impose une obéissance passive. L'être soumis aux seules directions de l'instinct peut se comparer à l'une de ces machines compliquées que l'industrie humaine emploie dans ses travaux, et qui, mises en mouvement par un moteur quelconque, concourent, de la manière la plus ingénieuse, à l'accomplissement d'un but particulier, toujours le même, dont elles ne sont que les instruments aveugles.

La différence essentielle qui place l'intelligence (*v.*) au-dessus de l'instinct, c'est que la première produit chez les mêmes individus des résultats fort divers, tandis que l'autre n'a jamais qu'un but unique auquel il arrive toujours par les mêmes moyens. L'homme peut développer son intelligence de mille manières, tandis que chaque espèce d'animal a son instinct propre qui offre toujours des phénomènes identiques, à moins qu'il ne soit modifié par l'éducation, c'est-à-dire influencé par l'intelligence qui montre encore ici sa haute supériorité sur l'instinct dont l'action est entièrement nulle d'une espèce d'animaux à l'autre. L'homme a pu dompter, apprivoiser, soumettre à sa domination la plupart des animaux : parmi ceux-ci, nous ne voyons rien de semblable.

Cependant, sous d'autres rapports, les résultats de l'instinct ne paraissent pas inférieurs à ceux de la raison; ils ont même quelquefois l'avantage, car ils sont exempts de tout tâtonnement et atteignent un degré de perfection qui excite notre surprise. Les travaux admirables qu'exécutent la plupart des insectes (*voy.* ce mot pour divers détails) confondent notre esprit; l'ordre parfait et l'espèce de gouvernement qui président à toutes les actions des animaux vivant en société semblent indiquer chez eux un accord de vues, un ensemble et une harmonie que nous sommes souvent tentés d'attribuer aux combinaisons les plus élevées d'une intelligence supérieure. Jamais rien ne vient troubler la marche régulière de ces petites associations auxquelles peut s'appliquer avec assez de justesse l'appellation moderne de monarchie républicaine. Les observations de Réaumur et de l'aveugle Huber (*voy.*) sur les abeilles, celles non moins curieuses du fils de ce dernier sur les fourmis, et les innombrables faits rapportés par tous les naturalistes qui ont dirigé leurs investigations sur les phénomènes de ce genre que présentent plus ou moins toutes les espèces d'animaux, offrent certainement le champ le plus vaste et le plus fertile à la méditation ainsi qu'aux recherches d'un esprit vraiment philosophique. De tout temps, des savants du premier ordre en ont fait le sujet de leurs études. Buffon puisait à cette source vive et intarissable les plus belles images de son merveilleux style, et l'on peut citer bien des noms illustres parmi ceux qui suivirent ses traces. Mais la difficulté d'embrasser l'ensemble de ces données éparses, d'apprécier leur valeur réelle, et de les rattacher toutes à un même principe, nous a privés jusqu'ici d'un travail bien complet sur cette

matière. Nous avons eu des aperçus brillants, mais partiels ; et la plupart des écrivains, n'abordant qu'une face de la question, se sont laissés entraîner, par un enthousiasme qui se conçoit aisément, à exalter les prodiges de l'instinct aux dépens même de cette intelligence à laquelle seule ils devaient le beau privilége de pouvoir les connaître, les étudier et les comparer entre eux.

Le matérialisme s'est emparé de ces faits curieux pour rabaisser l'homme au rang de la brute, et pour appuyer son déplorable système, qui consiste à regarder toutes les manifestations de l'intelligence comme un simple résultat des combinaisons de la matière. Selon lui, ce qu'on appelle âme, esprit, raison ou instinct, n'est que l'expression d'un organisme plus ou moins complet, dont les modifications diverses proviennent uniquement de certaines circonstances extérieures qui offrent à chaque espèce une sphère de développement particulière. D'après ce système, l'homme privé de libre arbitre ne fait qu'obéir, ainsi que tous les animaux, à une force aveugle qui gît dans la disposition de ses organes, due à l'une des innombrables combinaisons du hasard.

On conçoit que l'esprit humain se laisse facilement séduire par une explication, en apparence si simple, qui tend à ramener tous les phénomènes de la vie à une cause unique, en quelque sorte palpable, et dont la science peut ainsi se flatter de parvenir quelque jour à dévoiler le mystère. Mais pour peu qu'on veuille la soumettre à un examen sérieux, on trouvera qu'elle pèche par sa base, et qu'elle est loin d'être aussi satisfaisante qu'on le pense. En effet, nous voyons d'abord que toutes les recherches scientifiques, entreprises dans l'intérêt même de cette doctrine, n'ont pu parvenir à découvrir dans l'organisation des diverses espèces qui forment les degrés de l'échelle des êtres une cause suffisante des inégalités que nous présentent leurs instincts.

Un léger aplatissement du crâne ne saurait, en vérité, combler l'abîme qui sépare l'intelligence humaine de l'instinct du singe, et cependant ce pitoyable argument n'a-t-il pas été pour les matérialistes un sujet de triomphe? Il semble, au contraire, prouver l'impuissance de leur système ; car si l'organisation de la matière était l'unique moteur de tous les êtres, comment concevoir des résultats si différents avec des causes tellement semblables?

Prenant l'homme à l'état sauvage, on a prétendu l'assimiler tout-à-fait aux animaux, et retrouver chez lui exactement les mêmes phénomènes que présente l'instinct de certaines espèces. Ainsi l'on a dit que le sauvage possédait, comme le chat, le chien et quelques autres animaux, cette merveilleuse faculté de retrouver sa route là où l'homme civilisé chercherait en vain un indice capable de le conduire. Mais une telle confusion n'est que le résultat d'une observation superficielle ou d'un aveuglement systématique. En examinant de plus près l'état réel des choses, on reconnaît que ce qui n'est pour l'animal que l'action d'une puissance mystérieuse s'explique facilement chez l'homme par la raison et l'habitude; on retrouve toujours dans celui-ci les effets incontestables de l'expérience et de la volonté. Les exigences de la vie sauvage produisent le développement exclusif de quelques facultés, le perfectionnement de certains sens qui deviennent à peu près inutiles dans l'état civilisé. Ceci n'est autre chose qu'une appropriation spéciale de l'intelligence aux circonstances extérieures au milieu desquelles l'homme est appelé à vivre. Ainsi, l'enfant sauvage apprend dès ses premières années à distinguer les moindres traces qui peuvent servir à le guider; son attention, fortement dirigée vers cet unique objet, acquiert un développement particulier qui peut offrir des résultats non moins inexplicables, au premier abord, que ceux de l'instinct. Au milieu des vastes solitudes qui sont sa patrie, le plus léger indice devient pour lui une indication certaine dont le sens, nul pour nous sans doute, n'échappe point à la sagacité de son esprit. Une branche cassée, un tronc d'arbre, un rocher, des traces empreintes sur le sable sont autant d'éléments dont sa raison exercée tire aussitôt les conséquences nécessaires. Écoutant en quelque sorte sans cesse les voix nombreuses de la na-

ture, il interroge le vent qui apporte à son oreille les sons les plus faibles, les plus lointains; il comprend le murmure des ruisseaux, le langage des fleuves roulant leurs ondes dans les lits éternels qu'une main puissante a creusés; et dans le résultat que lui offre l'ensemble de ces données, en apparence si fugitives et si faibles, comment ne pas reconnaître le travail d'une haute intelligence?

Mais quelle différence de ce fait à celui de l'animal qui, transporté tout à coup à une distance considérable de sa demeure, y revient directement, la tête basse et la queue entre les jambes, courant sans rien voir et comme entraîné par une force irrésistible! N'est-ce pas évidemment ici la manifestation d'une puissance supérieure qui veille à la conservation des êtres, et dont on retrouve l'empreinte dans mille autres circonstances de l'histoire des animaux?

Quoi qu'il en soit de ce mystère impénétrable pour l'homme, il n'en reste pas moins prouvé que l'intelligence et l'instinct sont deux choses bien différentes. La volonté, la liberté, le perfectionnement sont l'apanage de la première, tandis que l'autre est limité, pour chaque espèce, dans une sphère égale pour tous les individus; n'admet aucune exception, ni en plus ni en moins, aucun développement original.

Il n'y a point d'apprentissage pour les animaux. Chez eux, aussitôt que l'âge a produit la croissance et la force, l'instinct se manifeste dans toute son étendue, comme une conséquence nécessaire du développement des organes. L'abeille n'a pas besoin d'apprendre à butiner le miel renfermé dans le calice de certaines fleurs; le castor naît maçon; et la fourmi, dès qu'elle a subi sa métamorphose, est tout aussi habile que ses compagnes plus anciennes à creuser ses galeries souterraines, à veiller au bien-être et à la garde de la communauté. Bien plus, l'instinct se montre tout-à-fait indépendant de l'exemple ou de l'imitation, quelquefois même il semble purement machinal. Les oiseaux nés en captivité s'agitent au retour du printemps, ramassent tous les débris qui peuvent servir à faire un nid, et les entassent soigneusement dans un coin de leur cage; et nous pouvons citer aussi l'exemple d'une chienne qui, à l'époque où elle aurait dû mettre bas si elle avait été pleine, se renfermait dans sa niche, grondait et menaçait de mordre dès qu'on s'approchait, ne sortant que pour manger à la hâte et rentrant bien vite se coucher avec précaution comme si elle avait eu des petits à nourrir. Ne sont-ce pas là des faits qui décèlent une règle générale, fatale en quelque sorte, à laquelle les animaux ne peuvent se soustraire et qui domine complétement leur volonté dont elle est tout-à-fait indépendante?

On peut dire, je crois, que l'instinct est la loi conservatrice qui préside à l'ensemble du monde matériel, considérée plus spécialement dans les phénomènes que présente son action chez les êtres organisés et vivants. J. Ch.

INSTITUT DE FRANCE. Un décret de la Convention, en date du 8 août 1793, avait prononcé la suppression de « toutes les académies et toutes les sociétés littéraires patentées ou dotées par la nation. » Les universités n'existaient plus, et l'instruction publique avait partagé le sort des académies. Après le règne sanglant de l'anarchie, des jours meilleurs commencèrent à luire. La constitution de l'an III, qui a régi la France jusqu'au 18 brumaire an VIII (1800), portait (art. 298) : « Il y a pour toute la république un *Institut national*, chargé de recueillir les découvertes, de perfectionner les arts et les sciences. »

Dans son avant-dernière séance, et pour la clôture de sa terrible et mémorable session, cette Convention, qui avait créé tant de ruines, voulut enfin réédifier ; elle venait d'établir l'École polytechnique, le Conservatoire des arts et métiers ; elle décréta, dans une même loi, dans une seule séance, l'organisation de l'instruction publique et celle de l'*Institut national des sciences et des arts* (titre IV). Cette fondation de l'Institut, précédée de celle des écoles primaires pour les deux sexes dans tous les cantons de la république et d'une école centrale dans chaque département, est suivie de dispositions qui établissent des encouragements, des récompenses, des honneurs publics et des fêtes nationales.

Il est bon de rappeler sommairement la première organisation de l'Institut, car ce corps devait avoir aussi ses révolutions. L'Institut national fixé à Paris, appartient à toute la république; « il est destiné à perfectionner les sciences et les arts par des recherches non interrompues, par la publication des découvertes, par la correspondance avec les sociétés savantes et étrangères; à suivre, conformément aux lois, ses travaux scientifiques et littéraires qui auront pour objet l'utilité générale et la gloire de la république; » il est composé de 144 *membres* résidant à Paris, et d'un égal nombre d'*associés*, répandus dans les différentes parties de la république; il s'associe des savants étrangers au nombre de 24. Il est divisé en trois classes; les trois classes sont divisées en sections. La 1re classe (*sciences physiques et mathématiques*) a 60 membres à Paris, 60 associés dans les départements et 8 associés étrangers; la 2e classe (*sciences morales et politiques*), 36 membres à Paris, 36 associés dans les départements, 8 associés étrangers; la 3e classe (*littérature et beaux-arts*), 48 membres à Paris, 48 associés dans les départements, et 8 associés étrangers. Total des membres de l'Institut, 312.

La 1re classe comprend dix sections (*mathématiques; arts mécaniques; astronomie; physique expérimentale; chimie; histoire naturelle et minéralogie; botanique et physique végétale; anatomie et zoologie; médecine et chirurgie; économie rurale et art vétérinaire*). La 2e classe, six sections (*analyse des sensations et des idées; morale; science sociale et législative; économie politique; histoire; géographie*). La 3e classe, huit sections (*grammaire; langues anciennes; poésie; antiquités et monuments; peinture; sculpture; architecture; musique et déclamation*). Les sections des trois classes se composent chacune de six membres résidant à Paris et de dix associés dans les départements.

Aucun membre ne peut appartenir à deux classes différentes (art. 4), sage disposition, qui a trop tôt été changée. « Chaque classe de l'Institut publiera tous les ans ses découvertes et ses travaux » (art. 5). L'Institut « rendra compte, tous les ans, au Corps législatif, des progrès des sciences et des travaux de chacune de ses classes » (art. 6). Cette disposition, qui avait de la grandeur dans son utilité, n'a été exécutée que deux fois, le 21 septembre 1797 et le 1er septembre 1798 (an V et an VI). Les deux comptes-rendus furent imprimés (in-8° de 171 et de 202 pages) à l'imprimerie nationale, *par ordre des deux Conseils*.

« L'Institut national nommera, tous les ans, au concours, vingt citoyens qui seront chargés de voyager et de faire des observations relatives à l'agriculture, tant dans les départements de la république que dans les pays étrangers » (titre V, art. 1er). « L'Institut national nommera, tous les ans, six de ses membres pour voyager, soit ensemble, soit séparément, pour faire des recherches sur les diverses branches des connaissances humaines autres que l'agriculture » (art. 3). Enfin l'article 13 et dernier de la loi d'organisation est conçu en ces termes : « Le Corps législatif décerne les honneurs du Panthéon aux grands hommes, dix ans après leur mort. »

On voit déjà que le décret d'organisation a subi bien des changements.

Le 29 brumaire an IV (20 nov. 1796), le Directoire exécutif, nouvellement installé, nomma, comme noyau de l'Institut, les 48 premiers membres, chargés de compléter par l'élection le nombre de 312, voulu par le décret de la Convention. Le 6 décembre, les 48 premiers membres, parmi lesquels on remarquait les noms alors les plus célèbres et les trois artistes dramatiques Molé, Préville, Monvel, furent installés au Louvre, où, lorsqu'ils eurent à peu près complété les trois classes, ils tinrent, le 22 germinal, leur première séance publique qui fut ouverte par le directoire exécutif.

Une loi du 15 germinal an IV (4 avril 1796) avait approuvé le règlement général fait par l'Institut, en 42 articles, dont voici les dispositions principales:

Chaque classe doit s'assembler deux fois par décade, et la première séance de chaque décade sera publique (art. 1er). Le bureau de chaque classe est composé d'un président et de deux secrétaires, élus

pour six mois (art. 2 à 5). L'Institut tiendra, tous les mois, le *quintidi* de la 1re décade, une séance « pour s'occuper de ses affaires générales, prendre connaissance des travaux des classes et procéder aux élections » (art. 6). Les trois classes publieront chacune séparément leurs travaux, sous le titre de *Mémoires de l'Institut* (art. 24 et 25). L'Institut continuera la description des arts, commencée par l'ancienne Académie des Sciences, et l'extrait des manuscrits des bibliothèques nationales commencé par l'ancienne Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. En même temps, l'Institut sera chargé de toutes les opérations relatives à la fixation de l'unité des poids et mesures (art. 25). Les articles 22 et 27 sont relatifs aux voyages scientifiques qui devront être faits dans les départements et les pays étrangers, pour *des recherches sur l'agriculture* et pour *le progrès des arts et des sciences*. L'article 29 porte : « Lorsqu'il aura paru un ouvrage important dans les sciences, les lettres et les arts, l'Institut pourra proposer au Corps législatif de décerner à l'auteur une récompense nationale. » Les articles qui suivent sont relatifs aux prix, au concours des jeunes artistes qui mériteront d'être envoyés à Rome, aux commissions pour l'administration des fonds de chaque classe, à la bibliothèque et au bibliothécaire de l'Institut. Les articles 40 et 41 contiennent les dispositions relatives au compte des travaux de l'Institut, qui devait être rendu tous les ans au Corps législatif. Enfin l'article 42 et dernier autorise l'Institut à faire des règlements de détail, en se conformant à la loi qui contient le règlement général. En présentant ce règlement à l'approbation du Conseil des Cinq-Cents, Lacépède avait commencé par prêter, au nom de tous ses collègues, le serment de haine à la royauté (c'était le triste jour anniversaire du 21 janvier).

Une loi du 9 floréal (28 avril 1796) rapporta promptement la disposition du premier article de la loi réglementaire ordonnant que, des deux séances décadaires tenues par chaque classe, la première serait publique; ce qui établissait, par an, 36 séances publiques pour chaque classe, et pour tout l'Institut 108. Le retrait de cette grande publicité fut fondé sur le motif que, dans la discussion et les débats, elle présenterait *plus d'inconvénients que d'avantages*; que, d'ailleurs, les *quatre séances publiques* qui devaient avoir lieu annuellement et l'impression des *Mémoires de l'Institut* suffiraient pour tenir le public au courant de ce qui pouvait l'intéresser. Cette loi contre la publicité périodique des séances de l'Institut est terminée par cette disposition : « La présente résolution ne sera point imprimée. »

Un des premiers actes de l'Institut fut de provoquer l'exécution du décret qui ordonnait le dépôt des cendres de Descartes au Panthéon. Cette proposition fut appuyée par Chénier qui avait fait rendre le décret de la Convention sur le rapport qu'il fit au nom du comité de l'instruction publique (2 octobre 1793). Un message du Directoire appuya, par ses instances, la demande de l'Institut. Chénier fit un nouveau rapport. Mercier attaqua Descartes; le Conseil ajourna la proposition faite par l'Institut... Il y eut donc ajournement pour Descartes : il n'y en avait pas eu pour Marat!

L'Institut offre, dans l'an V (1797), plusieurs circonstances remarquables. Il reçoit du prince Henri de Prusse, frère du grand Frédéric, une lettre, monument de cet accord qui devrait unir entre eux les savants et les peuples du monde civilisé. Le premier compte-rendu des travaux de l'Institut est lu à la barre du Corps législatif : le premier prix d'éloquence est décerné. Par suite du grand coup d'état du 18 fructidor, cinq des membres, Carnot, Barthélemy, Pastoret, l'abbé Sicard et Fontanes, venaient d'être condamnés à la déportation; un de leurs courageux collègues, de l'Isle de Sales, osa publier un mémoire, adressé *à l'Institut national*, pour réclamer leur réintégration, qui ne fut obtenue qu'après la révolution du 18 brumaire, et après plusieurs discussions orageuses dans le sein de l'Institut national.

En 1798 (an VI), l'Institut commença la publication de ses *Mémoires*, et fit hommage des trois premiers volumes au Corps législatif. Le 28 septembre de la même année, il présenta le second et der-

nier compte-rendu aux législatures de l'état du progrès des sciences, et contenant « l'analyse des divers travaux des diverses classes de l'Institut pendant la troisième année de son établissement. » Le 25 du même mois, le général Bonaparte fut élu membre de la première classe, section de mécanique. Le *Moniteur* du 29 annonce cette nomination et contient la lettre écrite, à cette occasion, au président, par celui qui déjà élevait si haut sa fortune et celle de la France. Un fait extraordinaire et qui, je crois, n'a pas été remarqué, c'est que, dans les Almanachs nationaux des années IV, V et VI, à la section de mécanique, composée comme toutes les autres de 6 membres, la sixième place est restée vacante et désignée par une suite de points, comme si elle eût été réservée. Enfin, dans la liste de l'an VI, ce vide, qui avait duré trois ans, se trouva ainsi rempli : « C. (citoyen) Bonaparte, *rue de la Victoire*, n° 6. » Depuis cette époque, ce grand nom a figuré dans la même section avec la même qualification, jusqu'à l'an XII (1804) où les noms des membres cessent d'être précédés du C républicain.

En 1798 (an VII), l'Institut poursuit ses travaux sur le système métrique, et présente au Conseil des Anciens son rapport sur la fixation des poids et mesures. Il reçoit les procès-verbaux des séances de l'Institut d'Égypte (*voy.* l'art. suivant) et la notice de ses travaux; il donne l'inscription qui doit être placée sur la façade du jeu de paume de Versailles, salle célèbre d'où sortit, avec la résistance, la Révolution.

La constitution de l'an VIII (1800) porte, comme celle de l'an III : « Un Institut national est chargé de recueillir les découvertes, de perfectionner les sciences et les arts » (art. 88).

Un arrêté du gouvernement, en date du 23 floréal an IX (13 mai 1801) extrait des registres des délibérations du gouvernement, et signé Bonaparte, porte : « Il y aura, pour les membres de l'Institut, un grand et un petit costume. »

L'Institut avait alors une collection de machines, un cabinet d'histoire naturelle, un cabinet de physique et de chimie. Il prit, le 23 août 1801, un arrêté qui classa ses diverses collections en dix dépôts : *machines; modèles de vaisseaux; instruments de physique; instruments de chimie; minéraux; herbiers, graines et autres produits végétaux; animaux; préparations anatomiques; costumes, armes, objets de culte des peuples étrangers; médailles et monuments antiques.*

La même année 1801, les trois classes de l'Institut arrêtèrent de concourir ensemble à « la continuation du dictionnaire de la langue française » (dit précédemment *de l'Académie-Française*); douze commissaires furent nommés, quatre par classe. Le travail important de la définition et de la signification des mots eût beaucoup gagné à cette coopération des trois classes; mais l'abbé Morellet réclama vivement, dans une brochure, contre ce projet utile, dont l'exécution fut bientôt abandonnée.

Le 4 mars 1802 (an X), un arrêté du premier consul ordonna qu'il lui serait fait, par les trois classes de l'Institut, un *rapport de l'état et du progrès des sciences, des lettres et des arts, depuis 1789*; et de cette grande idée Bonaparte ne tarda pas à faire une solennité nationale.

Un autre arrêté (3 mai) autorisa l'acceptation, par l'Institut, de la donation de 10,000 fr. faite par Delalande pour la fondation d'un prix à décerner *à l'auteur de l'observation la plus intéressante ou du mémoire le plus utile aux progrès de l'astronomie.*

Alors les secrétaires temporaires de l'Institut lisaient dans les séances publiques de chaque classe, et l'Institut faisait imprimer, les *notices* des travaux trimestriels de chacune des trois classes. On remarque, en 1802, parmi les secrétaires rapporteurs, Levesque, Daunou, Villar et l'abbé Sicard. Daunou, à la suite d'un de ces rapports, annonça le fameux *Mémoire en faveur de Dieu*, que venait de faire imprimer son collègue de l'Isle de Sales, comme réfutation du *Dictionnaire des Athées*, étrange débauche d'esprit de Sylvain Maréchal, et auquel l'astronome Delalande, par un déplorable travers, voulut joindre deux suppléments.

L'an 1803 (23 janvier), un arrêté du premier consul changea l'organisation de l'Institut. La seconde classe (des sciences

morales et politiques) fut supprimée, et cependant le nombre des classes, qui était de trois, fut porté à quatre : 1re *Sciences physiques et mathématiques*, répondant à l'ancienne *Académie des Sciences* ; 2me *Langue et littérature françaises*, ayant les attributs de l'ancienne *Académie-Française*; 3me *Histoire et littérature ancienne*, remplaçant l'*Académie des Inscriptions et Belles-Lettres* ; 4me *Beaux-Arts*, réunissant aux travaux des Académies royales de *peinture et sculpture* et d'*architecture*, ceux de la *composition musicale*. Il y eut alors un remaniement pour la répartition des membres de l'Institut dans les quatre classes. Il fut ajouté à la première une section *de géographie et de navigation*, ce qui porta le nombre des membres résidants à 63 et celui des correspondants à 100. La seconde classe fut composée de 40 membres. L'arrêté du gouvernement porte que cette classe publiera, *au moins quatre fois par an*, le recueil de ses *observations critiques*. Cette prescription n'a point été remplie. La 3e classe comprit 40 membres; elle put avoir 8 associés étrangers et 60 correspondants. La 4e classe, composée de 28 membres résidants, de 8 associés étrangers et de 38 correspondants, fut divisée en cinq sections: *Peinture*, 10 membres; *Sculpture*, 4; *Architecture*, 6; *Gravure*, 3; *Musique* (composition), 3.

Un arrêté du 26 janvier 1803, signé Bonaparte, contient la nomination des membres de chaque classe; et le premier consul inscrivit son nom dans la 1re classe, entre ceux de Jacques Périer et de Ferdinand Berthoud; dans la 2e classe, le nom de Bonaparte (*Lucien*) se trouve placé entre ceux de Daguesseau et de Vaines.

L'Institut ainsi réorganisé arrêta son règlement général dans le mois de mai; les quatre classes rédigèrent leurs règlements particuliers, et tous ces règlements furent soumis à l'approbation du gouvernement. Dans l'organisation primitive, il n'y avait dans l'Institut, après les membres résidants, que des membres *associés*. Ce dernier titre fut supprimé, et un arrêté du premier consul (en date du 23 janvier 1804) défendit aux *correspondants* « de prendre le titre de membres de l'Institut. » Il leur fut aussi défendu d'en *porter le costume*. A cette époque disparurent les secrétaires temporaires, remplacés par des secrétaires perpétuels. Il y en eut deux pour la 1re classe : Delambre et Cuvier. Ceux des autres classes furent Suard, Dacier et Joachim Le Breton. Élus par leurs collègues, ils furent confirmés par le premier consul. Ce fut Lucien Bonaparte qui, président de la seconde classe, demanda la confirmation de Suard. Les cinq premiers secrétaires perpétuels remplirent leurs fonctions jusqu'au rétablissement des Académies (1816); et alors ils furent appelés à les continuer dans ces Académies, excepté Le Breton, qui fut remplacé par M. Quatremère.

Le traitement des membres avait été fixé, sous le consulat, à 1,500 fr. Dans leurs règlements intérieurs, les classes s'entendirent à peu près pour fixer à 300 fr. la retenue annuelle qui serait faite sur chaque traitement, « pour accroître au profit des membres assidus aux séances. » Il fut arrêté encore, par la 3e classe, que le traitement de 1,500 fr. serait suspendu pour les membres qui jouiraient d'un traitement de 10,000 fr. et au-dessus. Toutes ces mesures furent approuvées par le gouvernement.

Cette même année (1803), les membres de la seconde classe parurent vouloir s'occuper du travail si lent d'une nouvelle édition du *Dictionnaire de l'Académie*, et afin que chaque membre pût contribuer à cette élaboration, il fut arrêté que le ministre de l'intérieur serait invité à faire faire l'acquisition de trente exemplaires de la dernière édition, pour être distribués dans la classe ; il a fallu, comme on le sait, 38 ans pour achever cette nouvelle édition. *Voy.* Dictionnaire.

Une des grandes pensées de Napoléon, aux premiers jours de son empire, fut l'institution des *prix décennaux* par un décret daté du palais d'Aix-la-Chapelle, le 11 septembre 1804. Ces prix devaient être décernés, « de dix ans en dix ans, le jour anniversaire du 18 brumaire, » de la *propre main* de l'empereur; et à dater de l'an XVII, aux auteurs des *ouvrages*, *in-*

ventions ou établissements les plus remarquables, « publiés ou connus du 18 brumaire de l'an VII (1798) au 18 brumaire de l'an XVII (1808); » il devait y avoir neuf grands prix, chacun de 10,000 fr., décernés sur le rapport et la proposition d'un jury, composé des secrétaires perpétuels des quatre classes de l'Institut et des quatre présidents en fonctions. Le jury de l'Institut examina, proposa; il y eut de savants rapports publiés, parmi lesquels on distingue celui de Chénier, qui a été plusieurs fois réimprimé; mais la pensée grande et tout-à-fait nationale du décret impérial resta sans accomplissement.

En 1805, un décret impérial institue la commission du *Dictionnaire de la langue française*; les premiers membres nommés sont : Morellet, Sicard, Boufflers, Arnault et Suard. Morellet qui, à l'époque de la suppression des Académies, avait réussi à sauver les titres et les registres de l'Académie-Française, fait un rapport pour leur conservation.

Napoléon cesse d'être porté à son rang dans la section de mécanique. On lit, dans l'annuaire de l'Institut (an XIII, 1805), en tête de la liste générale de ses membres : L'Empereur (et, dans les années suivantes : S. M. L'Empereur et Roi), *nommé membre de cette classe* (la 1re) *le 5 nivôse an VI* (25 *décembre* 1797). Lucien Bonaparte reste à son rang (le 33e) dans la seconde classe. Le prince Joseph, roi de Naples, figure le 35e dans la 3e classe; mais, devenu roi des Espagnes, il fut placé, sous cette désignation, le second après l'empereur, en tête de la liste générale.

Un décret impérial (25 juin 1806) institue la *commission des inscriptions et médailles* pour la numismatique et les monuments de l'empire. Au mois d'août, l'Institut *national* quitte ce titre pour prendre, dans son annuaire, celui d'Institut *de France*; et dans l'Almanach impérial de la même année, il est dit simplement : *Institut des sciences, lettres et arts.* Ce changement fut sans doute demandé.

En 1807, paraît l'annuaire de l'*Institut des sciences, lettres et arts*. Un décret du 25 avril institue la commission du *Dictionnaire de la langue des beaux-arts*, qui n'a pas encore vu le jour. La même année est établie la *commission pour la continuation de l'Histoire littéraire de la France*, commencée par les bénédictins; les premiers membres nommés sont : Dacier, Brial, Pastoret, Ginguené, Daunou qui, tous décédés, ont été remplacés par d'autres. Cette histoire littéraire, continuée depuis le 12e vol. in-4°, est arrivée au 18e et n'a atteint encore que le XIIIe siècle.

L'an 1808 fut marqué, dans les fastes de l'Institut, par une solennité mémorable. L'empereur avait demandé que chaque classe lui fit un *rapport historique* sur les progrès en France, depuis 1789, la 1re, des sciences mathématiques et physiques; la 2e, de la littérature française; la 3e, de l'histoire et de la littérature ancienne; la 4e, des beaux-arts. L'empereur, siégeant en son conseil d'état, reçut ces rapports faits par les secrétaires perpétuels (Delambre, G. Cuvier, Suard, Dacier et Le Breton), le 8, le 20, le 25 février et le 5 mars; et aux discours qui lui furent adressés par les présidents des classes (de Bougainville, Chénier, Levesque, Bervic), il fit des réponses qui ne méritent pas de rester ensevelies dans les registres de l'Institut, et qui, quoique imprimées à la suite des rapports, devront être recueillies par l'histoire comme des monuments du héros législateur, empressé de connaître et d'élever toutes les gloires de la France.

En 1811, l'*Institut*, d'abord *national*, puis *Institut des sciences, lettres et arts*, puis *Institut de France*, prend enfin le titre d'*Institut impérial*. Le sénateur Lucien Bonaparte ne figure plus que par son prénom, et sans titre dans les listes des membres; ce prénom même est absent dans l'almanach impérial. Diverses commissions sont chargées de surveiller la continuation de la *Notice des manuscrits*, du recueil des *Ordonnances des rois de France*, etc., etc.

Les années 1812 et 1813 n'offrent aucune circonstance remarquable dans l'histoire de l'Institut.

En 1814, l'empire tombe, et l'Institut devient *royal*. Il adopte pour ses publications, ses jetons et ses médailles, une Minerve dont le casque n'a plus pour

cimier un hibou, mais un serpent, symbole de la prudence et de l'immortalité.

Après le 20 mars 1815, l'Institut reprit le titre d'*impérial* qu'il garda pendant les Cent-Jours. On lit dans l'*Annuaire*, en tête de la liste des membres, ces mots : *l'Empereur, protecteur*. Ce titre de protecteur de l'Institut fut pris par Napoléon pour la première et la dernière fois, et ce fut aussi pour la dernière fois que *Lucien* et *le prince Joseph* se trouvèrent inscrits dans les listes de l'Institut. Le prince Lucien lut, à la séance du 18 mai, *l'Odyssée, ode à l'Institut*.

La collection des Mémoires publiés par les classes de l'Institut jusqu'en 1816 se compose de 25 vol. in-4°, dont 14 pour la classe des sciences physiques et mathématiques; 5 pour la classe des sciences morales et politiques, supprimée par Napoléon; 5 pour la classe de littérature et beaux-arts; 3 pour la base du système métrique, et 2 pour les savants étrangers.

A la seconde Restauration, l'Institut était redevenu *royal*. C'était la septième fois que son titre avait été changé. Déjà plusieurs brochures avaient paru et continuaient de paraître pour demander la suppression des classes et le rétablissement des Académies. Enfin ce rétablissement eut lieu par ordonnance royale en date du 21 mars 1816. Cette ordonnance, contresignée Vaublanc et Barbé-Marbois, nomme les membres qui devaient composer les quatre Académies. Il y eut un assez grand nombre d'éliminés; car les savants, les littérateurs et les artistes ne sont pas plus que les hommes revêtus de fonctions administratives, à l'abri des crises politiques. Il y eut des académiciens imposés, des académiciens, non par élection, mais par ordonnance, et les titres littéraires ne furent pas toujours plus comptés pour la faveur que pour la disgrace.

Quand les Académies recommencèrent, le nom d'Institut fut conservé; mais l'Institut avait cessé d'exister comme corps organisé dans la première et haute pensée de son établissement. Cette grande république des lettres se trouvait fractionnée en quatre petites républiques indépendantes les unes des autres, et qui seulement une fois par an devaient siéger ensemble dans une solennité commune. Ce fut presque le seul lien qui subsista entre elles : aussi lorsque l'ex-ministre Lambrechts eut légué, en mourant, une somme de 2,000 fr. à l'*Institut*, pour être, par lui, décernée en prix au meilleur ouvrage en faveur de *la liberté des cultes*, il fut écrit à l'exécuteur testamentaire, par les secrétaires perpétuels, que les Académies n'avaient pas le droit de délibérer ensemble. Le legs ne fut donc pas accepté, et M. d'Outrepont s'adressa, pour remplir, autant qu'il était en lui, le vœu du testateur, à la Société de la morale chrétienne, qui décerna le prix sur un rapport fait par M. Guizot.

L'histoire de l'Institut proprement dit finit donc au 21 mars 1816, et, pour ce qui est postérieur à cette époque, il faut se reporter au mot ACADÉMIE. Quelques autres détails se trouvent dans les art. INSCRIPTIONS et ÉCOLE ROYALE DES BEAUX-ARTS. V-VE.

INSTITUT D'ÉGYPTE et COMMISSION DES SCIENCES ET ARTS. On a vu à l'article *Expédition d'*ÉGYPTE, la succession des événements qui ont signalé cette audacieuse entreprise depuis l'origine jusqu'au dénouement : il nous reste à montrer, dans un tableau succinct, comment les sciences, les lettres et les arts se sont associés à la glorieuse conquête des Français. Quelque brillants qu'aient été les exploits de leurs armes dans ces mémorables campagnes, quels que soient les obstacles et les périls qu'ait eus à surmonter la vaillante armée d'Orient, peut-être n'y a-t-il pas moins de succès à signaler dans les découvertes et les travaux scientifiques faits dans le même temps.

Le tableau de ces travaux se divise naturellement en deux parties : l'une, le récit des travaux de la commission des sciences et de l'Institut d'Égypte; l'autre, le plan de l'ouvrage qui est le fruit de leurs recherches. Ceux qui l'ont lu ont tous pu remarquer qu'il avait été publié sous la forme d'une suite de mémoires, ou d'une collection académique, et non sous la forme d'une relation. Les voyageurs ont évité de se mettre en scène; ils ont sup-

primé les récits, les épisodes et tout ce qu'on rencontre de plus ou de moins dramatique dans les voyages ordinaires; ils n'ont pas même narré la marche des découvertes, et ils ont écrit comme s'ils n'avaient pas été acteurs. Si leur ouvrage est ainsi devenu plus grave, plus uniforme et plus substantiel, il faut convenir qu'ils ont aussi perdu beaucoup de l'intérêt que chacun pouvait inspirer. Nous essaierons de remplir cette lacune, malgré le petit nombre de pages qui nous sont accordées ici.

Dès le 20 avril 1798, les passeports avaient été délivrés aux membres de la commission des sciences et arts d'Égypte qui devaient se rendre à Toulon sous la conduite de Berthollet. L'autre chef de l'expédition savante, Monge, était encore en Italie: il devait s'embarquer à Civita-Vecchia et rejoindre la flotte avec un convoi. Du 1er au 8 mai, presque tout le monde arriva au port d'embarquement; l'ordre était de s'embarquer le 9. Le général en chef arriva le même jour (9 mai). Dès le 15 on devait mettre à la voile; mais le général Bonaparte ne se rendit sur *l'Orient* que le 17 : le 19, toute la flotte appareilla. Les membres de la commission des sciences, au nombre de plus de cent, étaient répartis sur 15 à 16 bâtiments de guerre, vaisseaux de ligne et frégates.

Voici comme était composé le corps de la commission scientifique : 1° Les *Sciences mathématiques et leurs applications* étaient représentées par 4 géomètres, 3 astronomes, 3 mécaniciens (et 12 auxiliaires); 2° le *Génie civil*, par 19 ingénieurs des ponts et chaussées, 13 ingénieurs-géographes, et 4 ingénieurs des mines; 3° les *Sciences naturelles*, par 7 chimistes, 3 zoologues, 3 botanistes et 4 minéralogues; 4° la *Littérature*, par 2 antiquaires, 8 orientalistes, 2 littérateurs; 5° l'*Art de guérir*, par 5 médecins et chirurgiens et 2 pharmaciens principaux (sans parler du corps des médecins et chirurgiens de l'armée); enfin, 6° les *Beaux-Arts*, par 2 musiciens, 4 architectes, 5 peintres et dessinateurs, 1 sculpteur, 1 graveur; à quoi il faut joindre 4 élèves de l'École polytechnique non encore classés, et deux typographes chefs. Les membres des deux premières séries sortaient généralement de l'École polytechnique et des écoles d'application. Monge, Berthollet, Fourier (*voy.* leurs articles), Costaz, étaient des professeurs ou examinateurs de cette école; 26 ingénieurs ou auxiliaires, et 4 chimistes sortaient de l'École polytechnique, en tout 34 personnes ou le tiers à peu près de toute la commission scientifique. Nous reviendrons sur cette circonstance importante qui explique l'exactitude consciencieuse des recherches, et la précision des résultats; on peut affirmer, en effet, que si l'esprit mathématique n'avait pas présidé à tous les travaux, animé ou guidé les explorateurs, on n'aurait eu qu'une relation comme tant d'autres, et que l'ouvrage eût été à recommencer, le voyage à refaire. Aucune idée de personnalité n'inspirait ces voyageurs de nouvelle espèce; tous ne pensaient qu'à une chose, la conquête de faits nouveaux pour contribuer à l'amélioration du pays et à l'honneur de la patrie, contents et heureux du seul plaisir attaché à la découverte de la vérité.

Parmi les hommes distingués faisant partie des armes savantes, le génie militaire, l'artillerie, le génie naval, ou de l'administration de l'armée, et qui ont été appelés la plupart à faire partie de l'Institut du Caire, il suffira ici de nommer d'abord Andréossi, Caffarelli, Malus, Bertrand, Reynier, le général Bonaparte lui-même, et son aide-de-camp Sulkowski.

A peine l'expédition touche-t-elle aux rives de l'Afrique, les travaux de la commission commencent. Le général en chef, maître d'Alexandrie, précipite l'armée sur l'ennemi; Kléber lui succède dans cette place qui est la clef de l'Égypte. A son ordre, les ingénieurs des ponts et chaussées et les ingénieurs-géographes se mettent à l'œuvre : les premiers, au nombre de six, relèvent toute la côte, depuis le Marabout jusque vers Aboukir, les passes des deux ports et les sondes; les autres, au nombre de trois, font le plan des trois villes, la ville grecque, la ville arabe et la ville turque; ceux-ci assujettissent leur plan à une chaine de triangles; les astronomes Nouet et Ques-

not déterminent avec précision la longitude et la latitude du Phare et de plusieurs points. En moins de deux mois, cet immense travail est terminé, et cependant il fallait en même temps s'acclimater et braver la contagion ; la chaleur était accablante et la peste n'était pas éteinte; les Bédouins venaient insulter jusqu'aux murs de la ville turque ; une fois l'astronome et les géographes, observant à la porte de la colonne de Pompée, sont assaillis par les cavaliers arabes, qui laissent deux Français sur le sable. C'est ce grand plan géométrique d'Alexandrie et des environs qui est réduit à deux cartes dans la *Description de l'Égypte* *, il aurait pu remplir un atlas; Kléber reçoit en même temps des mémoires détaillés sur Alexandrie. Il résultait des sondes faites par les ingénieurs que la grande passe du port vieux aurait donné accès à la flotte, et que *l'Orient* lui-même, en désarmant une des trois batteries, y pouvait faire son entrée sans difficulté. Nous avons dit (*voy.* T. IX, p. 291) le malentendu qui avait empêché de sauver la flotte, et le désastre qui en fut la suite. L'effet produit par la catastrophe est inexprimable, le désespoir était partout; cependant les ingénieurs ne suspendirent pas leur travail d'un seul instant.

Pendant ce temps, l'Institut d'Égypte se constituait au Caire; le général en chef, vainqueur aux Pyramides (*voy.*) et à Salahyéh, avait expulsé le reste des beys et des Mamelouks. Deux palais principaux furent assignés à l'Institut et à la commission des sciences : celui de Hassan-Kachef et celui de Cassim-Bey. Le 6 fructidor an VI, un mois seulement après la prise du Caire, l'Institut tint sa première assemblée dans la maison de Hassan-Kachef, sous la présidence de Monge; le but de cette création est clairement énoncé par les mots suivants, extraits de ses procès-verbaux : « L'Institut du Caire « doit principalement s'occuper : 1° des « progrès et de la propagation des lumiè« res en Égypte; 2° de la recherche, de l'étu« de et de la publication des faits naturels, « industriels et historiques de l'Égypte. « L'Institut est divisé en 4 sections, ma« thématiques, physique, économie poli« tique et arts : chaque section est com« posée de 12 membres ; les procès-ver« baux sont envoyés à l'Institut de France. « Les séances ont lieu tous les cinq jours, « deux fois par décade. »

Dès la première séance, après s'être occupé des questions urgentes relatives aux subsistances de l'armée et à la défense du pays, on posa la suivante, qui montre assez la sollicitude éclairée des Français pour le bonheur de l'Égypte et pour la sécurité de leur établissement sur cette terre lointaine : « Quelle est en Égypte la situation de la jurisprudence, de l'ordre judiciaire civil et criminel, et de l'enseignement; quelles sont les améliorations possibles dans ces parties, et désirées par les gens du pays? »

Monge fut nommé président, Bonaparte vice-président, Fourier secrétaire perpétuel. La classe de *mathématiques* comptait parmi ses membres Andréossy, Bonaparte, Costaz, Fourier, Girard, Malus, Monge, Nouet, etc.; la *physique*, Berthollet, Conté, Delisle, Desgenettes, Dolomieu, Dubois, Geoffroy, Savigny, Larrey, etc.; l'*économie politique*, Caffarelli, Sulkowski, Corancez, Reynier, Desaix, etc.; la *littérature et les arts*, Denon, Parseval, Venture, Kléber, Dutertre, Redouté, Lepère, Rigel, Protain... Nous ne citerons pas d'autres noms, nous ne donnerons pas d'autres détails sur cette compagnie savante; on trouvera ces détails dans la *Décade Égyptienne* (imprimée au Caire, 3 vol. in-4°), ainsi que les principaux mémoires lus dans les séances. Il est seulement bien regrettable que ses archives, ses papiers et les minutes des mémoires aient été perdus à Paris. Le dépôt en a été fait par Fourier au ministère de l'intérieur ; il en a retiré un reçu en forme, et cependant jamais on n'a pu en retrouver la trace. Espérons que ces riches et précieux documents se retrouveront un jour intacts dans quelque dépôt public ou privé.

Ce n'était pas, même en 1798, un médiocre lustre pour une assemblée littéraire que la présence du général Bonaparte. Monge, qui le premier peut-être devina toute la portée de cet étonnant génie, aimait à lui céder la parole

(*) Planche 31, *Antiq.*, vol. V; et pl. 84, vol. IIe, *État moderne*.

et même la présidence. Un jour, que le général en chef interrogeait les membres les plus instruits sur l'état du pays et se plaignait du manque de bois et de fer que le blocus anglais rendait encore plus affligeant, étonné de ne recevoir aucune solution, il prit subitement la parole, et, dans une improvisation aussi vive et rapide que lumineuse et brillante, il posa la question, sonda le mal et indiqua le remède. « Ne soyons pas surpris, dit-il, de « la pauvreté actuelle de l'Égypte, cette « terre si riche, en bois de construction : « elle n'en a jamais eu. C'est à l'Abyssi-« nie de les lui fournir : là sont des Alpes « inconnues; elles sont couronnées de « pins et de forêts vierges; c'est là qu'il « faut aller faire des coupes de mâtures; « on fera sauter les cataractes, on jettera « les arbres dans le Nil; en quinze jours, « il nous apportera sans frais de quoi bâ-« tir des maisons, des palais et des vais-« seaux. » Ce projet était le coup d'œil de l'aigle. Deux ans après, nous découvrions de grandes sculptures antiques dans les monuments; les armées égyptiennes, transportées dans un pays montagneux, y étaient représentées faisant abattre aux peuples vaincus de grands arbres destinés sans doute à l'usage de leur pays.

Nous ne devons pas passer sous silence un trait qui honore également les savants anglais et les savants français. Le voyageur Hornemann (*voy.*) se trouvait au Caire à l'arrivée de l'armée, et par conséquent prisonnier de guerre. À la voix de Monge, de Berthollet, le général en chef lui donna des passeports et un sauf-conduit, et il put librement accomplir son voyage dans l'intérieur de l'Afrique. Malheureusement la mort a frappé Hornemann avant qu'il ait pu rédiger lui-même sa relation et rendre témoignage de la protection française.

Aussitôt l'armée maîtresse de l'Égypte inférieure, les travaux scientifiques commencèrent partout. Nous avons dit ce qui avait été fait dès les premiers jours à Alexandrie et dans le désert voisin, presque sous le feu des Arabes, par les astronomes et les ingénieurs. Pendant ce même temps, d'autres ingénieurs étaient expédiés dans les provinces, étudiaient le régime du Nil, réparaient les canaux, les chaussées et les digues; le canal d'Alexandrie était curé et rétabli pour la navigation; l'on observait le nilomètre de l'île de Roudah, on introduisait des cultures nouvelles, on entretenait les palais et les édifices publics, et toujours en respectant les monuments du culte, les mœurs et la religion. On a dit que les corps civils scientifiques étaient au nombre de trois, les ingénieurs des ponts et chaussées, les ingénieurs des mines, les astronomes et les ingénieurs-géographes; les corps militaires étaient aussi au nombre de trois, les officiers du génie, les officiers d'artillerie et les ingénieurs de vaisseaux : ceux-ci s'occupaient des moyens de défense; ceux-là de la connaissance et de l'amélioration du pays. Le savant général du génie Caffarelli (*voy.*), chef de l'état-major général, donnait l'impulsion à tous les travaux à la fois, sous l'inspiration du chef suprême de l'armée : de là l'unité, l'activité qui présidaient à tout. Plus actif que tous, quoique privé d'une jambe, il conduisait ou plutôt il dominait toutes les affaires par son énergie et son habileté. Le premier des trois corps civils avait pour chefs Lepère et Girard; le second corps, Nouet l'astronome et l'ingénieur Testevuide, ancien directeur du cadastre de Corse; le troisième, Dolomieu. Ces noms disent assez. N'oublions pas un établissement qui a été bien utile pendant le cours de l'expédition et dès les premiers jours, même à bord du vaisseau amiral, l'imprimerie du gouvernement; de là émanaient des publications quotidiennes, soit pour l'armée, soit pour la population. Marc-Aurel en fut le chef quelque temps; bientôt un élève de M. de Sacy, Marcel, fut le directeur de l'imprimerie française-orientale : il rendit, par son activité et son dévouement, de signalés services.

Un artiste célèbre, Denon (*voy.*), peu content d'assister aux préparatifs des expéditions scientifiques, trouva le moyen de les précéder toutes en se mettant à l'avant-garde de l'armée du Saïd. Le premier, il remonta dans la Haute-Égypte, partageant avec Desaix (*voy.*) les fatigues, les dangers et presque la gloire, bien payé par le bonheur de voir et de dessi-

ner, avant tous, les merveilles de la Thébaïde, de les emporter en quelque sorte dans son portefeuille. C'est dans son livre, qui a eu le succès d'un roman, qu'il faut lire ces vives impressions dont son voyage fut rempli, des pyramides aux cataractes.

Au milieu des mouvements de la guerre, des attaques des Arabes, des incursions des Mamelouks, des révoltes de quelques villages, le caractère français marquait partout son empreinte. Dans toutes les villes, et surtout au Caire, on créait des moyens de distraction : l'on ouvrait des jardins; aux établissements d'art, de science et d'utilité, on joignait des lieux d'amusement et même les jeux du théâtre; tout partait d'un double centre, de l'Institut et du quartier-général qui étaient le foyer commun, c'est-à-dire de Monge et de Caffarelli, aidés de leurs savants amis. Les ateliers de mécanique, à la voix de Conté et de son digne collaborateur Coutelle *, s'élevaient à côté du palais de l'Institut pour fournir aux sciences comme aux arts de la guerre une multitude d'instruments les plus divers; ils élevaient des ballons dans les airs pour frapper l'esprit en même temps que les yeux de la population; le laboratoire de Berthollet et de Descostils servait aux travaux chimiques et était ouvert aux indigènes qui venaient assister aux expériences les plus curieuses de la physique; la fabrication des monnaies était améliorée par les soins de Samuel Bernard, aidé de Corancez et de Raffeneau. Le jardin d'acclimatation et l'école de botanique recevaient toutes sortes de végétaux étrangers sous la direction de Delile et de Nectoux. On s'occupait de l'indigo, de l'olivier, de la vigne et du nopal pour la culture de la cochenille. L'histoire naturelle s'enrichissait de précieuses acquisitions pour former les collections de Geoffroy, de Savigny, de Delile, de Dolomieu, de Rozière et de Cordier; nos zélés artistes, Lepère, Protain, Dutertre, Redouté, Cécile et Balzac remplissaient leurs cartons de dessins de toute espèce. Une riche bibliothèque était ouverte au palais; des écoles spéciales se fondaient pour les mathématiques et les sciences. A l'appel de Desgenettes et de Larrey (*voy.* ces noms), les médecins observaient, décrivaient la topographie médicale et les maladies existantes. On étudiait les lois, les mœurs, les coutumes, les habitudes des Égyptiens, ainsi que leurs jeux et leurs poésies; Costaz déterminait avec précision leurs poids et leurs mesures; leur musique était savamment approfondie par Villoteau, qui recueillait leurs chants et ramassait leurs instruments; pendant que nos orientalistes, Jaubert, Marcel, Delaporte, Raige, Belletête, et Venture à leur tête, s'appliquaient à l'étude de la langue littérale et de la langue vulgaire, comme à celle des manuscrits renfermés dans les médrécéh * et le koutbyéh **. Lancret, Chabrol, Fèvre, Jollois, Devilliers, Raffeneau, Favier, Arnollet, Du Boisaymé, Caristie, etc., répandus dans les provinces, s'occupaient de l'irrigation et de l'entretien des digues sous la direction de Lepère. Les ingénieurs-géographes Jacotin, Simonel, Jomard, Corabœuf, Bertre, Lecesne, etc., sous la direction du premier, assujettissaient leurs opérations géographiques aux déterminations astronomiques et aux calculs trigonométriques de Nouet l'astronome. Enfin la littérature européenne avait aussi ses représentants dans Parseval-Grandmaison, Ripault et autres, qui communiquaient leurs travaux dans les séances de l'Institut. Deux recueils périodiques, le *Courrier de l'Égypte* et la *Décade égyptienne*, dirigés par Costaz et Desgenettes, faisaient connaître tous ces travaux aux extrémités du pays; enfin tout marchait de front pour l'établissement de la colonie militaire, comme pour l'amélioration de l'Égypte.

Le pays n'était pas tellement soumis que les ingénieurs pussent se livrer à leurs travaux en toute sécurité : loin de là, ils devaient marcher munis d'une escorte qui n'était pas toujours suffisante. Le peintre Joly avait été assassiné dans le Delta, Dulion, noyé dans le Nil; et Champy fils avait péri sur la mer Rouge. L'industrieuse nécessité, et l'expérience acqui-

(*) Le même qui avait coopéré à la victoire de Fleurus (*voy.*), par son ascension aérostatique.

(*) Les colléges des mosquées.
(**) Le quartier de la librairie au Caire.

se, qui est aussi une force, leur enseignaient à vaincre les obstacles, et ils avaient appris à *disputer le terrain qu'ils avaient à mesurer*. Sur les deux rives du Nil, comme sur les deux chaînes de montagnes que le fleuve sépare, et dans les déserts voisins, ils avaient à déterminer toutes les positions, la population et l'espèce des habitants, le cours des canaux et leur importance, les chaussées et les digues, les ponts et les ouvrages d'art, la division des bassins d'irrigation, le nombre des machines à arroser, en un mot toute la description géographique, topographique et statistique de ces contrées. C'est ainsi qu'après trois années de travaux, les ingénieurs-géographes, avec le concours des officiers du génie et des ingénieurs des ponts et chaussées, ont pu former le grand atlas topographique, en 53 feuilles, qui fait partie de la *Description de l'Égypte*. Ils notaient soigneusement, sur leurs cartes, les monuments, les ruines et tous les vestiges antiques, de façon à déterminer l'emplacement des anciennes villes. On a pu alors, pour la première fois, faire un tableau topographique complet du pays ancien et moderne, de la mer à Memphis, de Memphis au Fayoum, du Fayoum à Thèbes, de Thèbes jusqu'à la Nubie.

Les combats à soutenir et les dangers à braver (l'ennemi en face) n'étaient rien en comparaison des révoltes des villes et des mouvements subits qui venaient quelquefois troubler les travaux ou retarder les expéditions les mieux concertées. L'épreuve la plus cruelle fut l'insurrection du Caire. Un jour, sans cause connue, la population de cette grande ville s'émut tout d'un coup; trois cents Français furent frappés, quatre ingénieurs furent assassinés dans les rues, Duval et Thévenot du corps des ponts et chaussées, Testevuide, le directeur du cadastre. Tout fut mis au pillage : la maison de Caffarelli, c'est-à-dire de l'état-major, fut bouleversée de fond en comble, et tous les instruments détruits ou emportés; on sait que le commandant de la place, le général Dupuy, fut une des premières victimes. Ici commence pour les habitants du quartier de l'Institut une de ces crises dont on ne perd jamais la mémoire. Coupé du quartier-général dont il est éloigné d'une lieue, il reste sans secours, sans armes, en présence d'une multitude furieuse, déjà exaltée par le sang répandu. Tous se réfugient dans le palais de Hassan-Kachef. On distribue les postes; les sabres et les épées tiennent lieu de fusils; les couteaux deviennent des piques, et les instruments de mécanique, des armes ou des armures; on fortifie les murs, on garde les issues; on veille toute la première nuit dans l'espoir que des troupes arriveront pour nous débloquer et nous conduire en lieu sûr, mais cette attente ne se réalise point. Les alertes se succédaient presque sans interruption; Monge et Berthollet donnaient l'exemple de la fermeté, de la présence d'esprit. Cependant, du côté du jardin, la seule barrière pour arrêter les insurgés était un faible treillage; leurs maisons dominaient la nôtre. Des milliers de cris semblaient à tout instant annoncer une irruption. Enfin, après une nuit d'alarmes, deux guides arrivent du quartier-général, après s'être fait jour en tirant tout le long de la route sur toutes les fenêtres ouvertes; ils apportent des nouvelles, mais non du secours. La journée se passa comme la première; Du Boisaymé, l'un de nos ingénieurs, eut la hardiesse de sortir seul, en pleine révolte, et d'aller à la découverte. Le troisième jour, des moyens de siége imposants furent transportés à la citadelle et sur la montagne; de là on frappa efficacement le centre de l'insurrection, le noyau des révoltés; les Bédouins, qui étaient accourus du désert, quittèrent la ville; les maisons assiégées par la populace furent délivrées, le quartier de l'Institut dégagé, et le palais de Hassan-Kachef remis en communication avec le quartier-général. Après la douloureuse perte de quatre des nôtres, aucune n'était plus fâcheuse que celle de tous ces instruments des sciences et des arts apportés de France pour toute la durée de l'expédition. Que fera-t-on sans instruments? La colonie militaire, heureusement, possédait Conté; à la première question du général Bonaparte: « Qu'allons-nous faire sans outils? » Conté répondit : « Eh bien ! nous ferons les

outils, » et il fit comme il avait dit.

A ce tableau opposons une scène moins affligeante. Le palais de l'Institut était en communication avec le grand jardin de Cassim-Bey : là se réunissaient chaque soir, librement et sans aucune contrainte, les membres de l'expédition. On discutait les questions scientifiques dont l'Égypte était et est encore l'inépuisable sujet; on faisait les projets de voyage; on s'échauffait parfois pour ou contre les théories et les doctrines. C'est là que brillait l'aimable esprit de Fourier, et qu'éclatait dans sa force l'imagination de Monge et son discours plein de feu, que tempérait la douce et noble gravité de Berthollet. Le jardin de Cassim-Bey était notre jardin d'*Academus* et ses acacias étaient nos platanes. Plus d'une grande pensée, plus d'une idée vraiment philosophique, plus d'une découverte scientifique y ont pris naissance. On se flattait alors de jeter les fondements d'une nouvelle école d'Alexandrie, qui, partie d'un point plus avancé, pouvait un jour effacer l'ancienne. Gaîté, franchise, échange de projets, de vues et de pensées, voilà ce qui remplissait nos douces promenades. Le souvenir de ces délicieux entretiens ne doit pas périr; c'est lui qui a maintenu entre les membres de l'expédition savante la sympathie qui les unit tous depuis quarante ans.

Denon avait été l'heureux précurseur de ses collègues : il fut bientôt suivi d'une réunion de six voyageurs qui recueillirent le fruit des victoires de Desaix : Girard, Jollois, Devilliers, Rozière, Dutertre, Duchanoy, trouvèrent plus de sécurité dans la Haute-Égypte; leur moisson fut des plus riches. Denon avait aperçu un monument astronomique, ils en observèrent quatre; il avait dessiné les aspects des monuments, ils les mesurèrent; il avait vu Thèbes en courant, ils y séjournèrent des mois entiers. Ce qu'un artiste n'avait pu faire, l'ingénieur en chef Girard le fit, c'est-à-dire l'étude du régime du Nil et du système d'irrigation, en même temps que du mode et du produit des cultures. Le général Belliard (*voy.*), aussi zélé pour la protection des découvertes qu'il était brave et habile pour la direction militaire, secondait nos amis avec une bienveillance infatigable.

La découverte des vestiges du canal antique qui faisait communiquer les deux mers, a cela de particulier qu'elle appartient à Bonaparte lui-même, qui les aperçut le premier. Il voyageait dans l'isthme de Suez, accompagné de Monge, Berthollet, Costaz et Lepère, directeur des ponts et chaussées. S'étant aventuré tout seul assez loin dans le désert, il s'écria tout d'un coup : « Monge, nous sommes en plein canal ! » Il se trouvait, en effet, au milieu de l'ancien lit; les ordres furent donnés et les ingénieurs suivirent aisément les traces jusqu'au Nil.

Il est impossible, dans cette relation succincte, de mentionner tous les voyages de découvertes, celui de Raffeneau entre le Nil et la mer Rouge, à Gebel Dokhan, ceux de Girard et Martin dans le Fayoum, etc. Pendant le même temps, on étudiait dans toutes ses parties cette grande ville du Caire, la seconde de l'empire othoman, mais la première de l'ancien empire arabe; ses monuments admirables, sa population, ses races diverses, ses richesses de tout genre, et jusqu'à son industrie qui est loin d'être méprisable.

L'expédition de Syrie avait pris fin ; le général Bonaparte venait de recevoir la nouvelle du prochain débarquement d'une armée turque sur les côtes d'Égypte, et, presque au même instant, des nouvelles d'Europe. Il devait se porter sans délai sur le point menacé : sa résolution fut bientôt prise. C'est alors qu'il gagna la mémorable victoire d'Aboukir (*voy.*). Il revint triomphant et bientôt conçut le dessein du retour; mais en même temps il eut la pensée de faire explorer la Thébaïde par deux commissions complètes. Le jour de leur départ était réglé et très prochain, quand lui-même se décida à quitter l'Égypte. Fourier devait diriger une commission, et Costaz l'autre; eux-mêmes n'étaient pas dans le secret du général.

Aucun de nous ne pouvait croire au départ de Monge et de Berthollet pour la France; mais le général Bonaparte les emmenait en effet avec lui, et il les emmenait seuls de la commision des sciences. Le secret fut bien gardé : la scène

nocturne qui se passa alors est une des plus dramatiques qu'on puisse imaginer; nous n'essaierons pas de la peindre. Des paris furent échangés, paris qu'on ne pouvait juger que deux mois après, parce que la nouvelle ne pouvait plus nous rejoindre qu'aux cataractes. Nous remontions rapidement le Nil, poussés par un bon vent vers le nord; et Bonaparte et sa suite s'éloignaient en sens contraire non moins rapidement: c'est donc aux frontières de la Nubie que nous sûmes la vérité.

Mais qui pourrait trouver des paroles pour rendre les impressions des voyageurs à l'aspect des prodiges de Thèbes (*voy.*)? Celle que nous ressentîmes le premier jour fut d'autant plus vive et plus profonde que la visite ne dura que trois heures: il fallait regagner le Nil et rejoindre l'expédition. On ne vit qu'un de ces sites magiques, mais ce point était Karnak (*voy.*), c'est-à-dire ce que les hommes ont fait de plus grand en architecture comme en sculpture monumentale. C'est au retour que l'on observa et qu'on put étudier à fond tous les quartiers de la ville aux cent portes, et tous ses monuments un à un, et ces ouvrages souterrains, ces hypogées, non moins étonnants que les constructions élevées sur terre. Partout l'imagination est dépassée; Bossuet, qui, avant qu'on eût mesuré Thèbes, semblait avoir exagéré, paraît pour ainsi dire froid, quand on a touché ces merveilles*.

En passant à Tentyris (*voy.* Denderah) avant Thèbes, puis à Latopolis au-delà, Fourier fut frappé de la différence du point de départ des quatre monuments astronomiques : cette remarque était capitale; il appartenait de la faire à un homme aussi plein de sagacité. Les conséquences de cette observation ont été jugées diversement, mais personne n'a pu en nier la portée. Les monuments d'Esneh, de Denderah, d'Edfou, d'Antæopolis, d'Ombos et de tant d'autres lieux forment pour ainsi dire un cortége aux beautés de Thèbes; les uns brillent par la grandeur de la disposition, les autres par la pureté de la décoration ou par le style de la sculpture; plusieurs rivalisent par la magnificence et la richesse. Il n'est pas jusqu'aux hypogées d'Élethyia et de Beny-Hassan qui ne puissent être comparés, sous un rapport, aux splendides hypogées de la ville royale; en effet, on y trouve la peinture naïve et complète de la vie civile, l'Égypte avec ses arts et ses coutumes, les usages domestiques, les procédés de l'industrie, les travaux de l'agriculture, le commerce et la navigation; il est même un de ces monuments taillé dans le roc qui semble démontrer de la manière la plus palpable que l'Égypte a été le berceau de l'architecture grecque; les colonnes sont de l'ordre dorique, et elles ont précédé Périclès peut-être de vingt siècles.

C'est principalement aux hypogées de Thèbes que l'expédition fit une ample récolte de papyrus. Denon le premier recueillit un de ces monuments écrits qu'il appela *frêle rival des pyramides*, figure un peu hasardée qu'il faut pardonner à l'enthousiasme d'un découvreur. Nous dépouillâmes un grand nombre de momies pour augmenter la moisson des papyrus: c'est de là que vient ce précieux manuscrit de 30 pieds qu'on regarde comme le rituel funéraire.

Pour procurer un bon plan de Thèbes et de ses édifices, il fallait deux choses, des opérations géométriques et de nombreuses fouilles : elles ont été faites avec suite les unes et les autres, et celles-ci ont mis au jour des statues, des colosses, des monuments de tout genre, où la matière ne le cède qu'au travail. On avait visité avant nous les monuments de Thèbes, bien des voyageurs y avaient passé, Pococke s'y était arrêté longtemps. Mais aucun n'avait eu le temps ni la puissance d'exécuter des fouilles. C'est à l'aide de ces fouilles que nous avons pu prendre des mesures précises, découvrir l'ancien sol des monuments, apprécier l'encombrement et l'accroissement du terrain par les alluvions du Nil, connaître la nature du parvis du palais et des temples, mesurer avec exactitude la hauteur des ordres d'architecture, des socles et des soubassements, trouver enfin une multitude

(*) Qui ne sait que l'armée d'avant-garde de Desaix et Belliard, saisie par l'aspect de Thèbes, fut comme transportée d'admiration et fit entendre un long applaudissement?

de sculptures et d'objets antiques enfouis à une certaine profondeur; il fallait une longue station, un séjour paisible, une parfaite sécurité. Il arriva une fois que la tranchée mit à jour une série de belles statues léontocéphales, en nombre considérable, qui avaient toutes été enterrées à dessein à une époque et pour un motif inconnus. Ces monuments et d'autres richesses nous payèrent largement de travaux assidus, et non sans fatigues ou sans danger, sous une si ardente chaleur qu'un des principaux officiers de l'armée fut frappé à mort par l'action des rayons solaires, dans la vallée des tombeaux des rois. Nous rapportâmes une tête colossale de bélier, provenant de ces animaux gigantesques, et de si haut style, qui forment par centaines des avenues monumentales sur la rive droite. Nous trouvâmes sur la rive gauche (et sans l'emporter) le buste colossal, en beau granit rose, du jeune Sésostris; apporté depuis par Belzoni, il fait aujourd'hui l'un des ornements du Musée britannique.

Tout en faisant une abondante moisson dans la Thébaïde, les deux commissions Costaz et Fourier retrouvèrent la commission Girard déjà en possession d'une riche récolte; tous arrivèrent au Caire à peu près en même temps. Le commandement de l'armée appartenait alors à Kléber (*voy.*), homme privilégié sous plus d'un rapport, et qui avait à un haut degré le goût des beaux-arts. Sa pensée se tourna aussitôt vers l'avantage et la nécessité de prévenir la dispersion de tous ces matériaux. Aux découvertes faites dans la Haute-Égypte, il voulait avec raison rattacher celles qu'avaient faites les voyageurs sur divers points de l'Égypte inférieure et des déserts voisins. Les officiers du génie et les ingénieurs civils en mission, Malus, Lancret, Chabrol, Bouchard, avaient décrit ou trouvé des monuments importants: l'un des plus précieux de tous, la *pierre de Rosette*, avait été découvert dans une fouille par le dernier de ces officiers. Le directeur de l'imprimerie orientale tira aussitôt des épreuves du monument par le procédé typographique, et la première copie qu'on ait connue en Europe en fut portée à l'Institut de France par le général Dugua. On sait le reste.

Le vrai site de Memphis avait été reconnu dès 1798 dans la forêt de Mokhnan par un des ingénieurs-géographes; depuis, l'Institut y avait envoyé des explorateurs. Les pyramides avaient été déterminées, mesurées par Nouet, Coraboeuf, Jacotin, Jomard, Lepère. C'étaient encore d'importants travaux pour l'œuvre méditée par le général Kléber; il en était de même des découvertes faites dans le Fayoum, au lac Mœris et à l'emplacement du Labyrinthe, de la reconnaissance des lacs de Natroun et de la mer sans eau, par Fourier, Berthollet, Andréossy, Redouté, Duchanoy, Regnault, etc. On devait y joindre le voyage au mont Sinaï, par Rozière et Coutelle, les opérations géographiques du colonel Jacotin en Syrie, depuis l'Égypte jusqu'à Tyr et de Tyr au Jourdain, et tous les travaux du même genre faits dans la Haute et dans la Basse-Égypte par les ingénieurs, géographes et autres, les opérations en Nubie par le capitaine du génie Legentil; enfin et surtout, la reconnaissance et les nivellements de l'ancien canal des deux mers par les ingénieurs des ponts et chaussées; ces travaux avaient été faits par ordre du général Bonaparte et devaient être suivis d'un projet complet du rétablissement de ce grand ouvrage, combiné avec la canalisation de l'Égypte inférieure, de manière à mettre en rapport permanent la mer Rouge et Alexandrie.

Nous n'avons rien dit encore de l'étude de l'Égypte moderne. Elle n'avait pas été négligée par les savants et les artistes de l'expédition; histoire, lois, mœurs, usages et coutumes (traités par Fourier, Delaporte, Gloutier, Chabrol); industrie, beaux-arts, architecture, portraits (par Conté, Villoteau, Fèvre, Jollois, Devilliers, Protain, Balzac, Cécile, Redouté, Dutertre); agriculture, commerce, administration (par Girard, Reynier, Lancret, Gloutier, Estève); population, poids et mesures, monnaies (par Du Bois-Aymé, Jomard, Jaubert, Costaz, Samuel Bernard....). Tout le monde sait que la description physique du pays, branche à part, a été exploitée avec un succès complet par les naturalistes de l'expédition; les zoologistes Geoffroy et Savigny; Delile le botaniste; les minéralogistes Rozière

et Dupuis; l'avant-dernier avait succédé à Dolomieu et Cordier, partis dès le commencement. Leurs collections ont enrichi les musées, leurs mémoires, leurs découvertes sont connues de toute l'Europe. Tels étaient les sujets qui devaient être traités dans un commun ouvrage, et les matériaux destinés à former l'édifice préparé par Kléber.

Dans ses instructions à son successeur, Bonaparte l'avait autorisé à traiter pour l'évacuation après une perte de 1,500 hommes, et à renvoyer en France les membres de la commission scientifique dès leur retour de la Haute-Égypte. Le traité conclu à cette époque par Desaix et Poussielgue donna le moyen au général en chef de réaliser cette dernière prescription : une grande partie des membres furent réunis par ses ordres à Alexandrie; il disposait tout pour leur départ, lorsqu'un manque de foi de l'amiral Keith vint tout changer. La victoire éclatante d'Héliopolis (*voy.*) fut la réponse de Kléber à un acte odieux. Mais bientôt les lauriers furent changés en cyprès : un attentat mit fin aux jours du vainqueur.

La mer étant désormais fermée, la commission des sciences est rappelée au Caire; la chance des combats et d'un exil sans terme recommence. Menou (*voy.*) succède par droit d'ancienneté plutôt que par droit de mérite : il n'a pas la confiance de l'armée; mais Reynier, appelé par l'opinion, se résigne à obéir. Menou, défiant et jaloux, prend des mesures violentes qui achèvent d'aliéner les hommes éminents de l'expédition. On sait comment il perdit la bataille du 30 ventôse. La commission part du Caire, après avoir essuyé plusieurs pertes douloureuses, au milieu d'une peste des plus violentes, qui, dans cette ville, enlevait par jour près de cent Français et mille habitants. Coquebert venait d'y succomber, comme Beaudart l'année précédente; l'auteur de cet écrit partageait à bord sa couche et ses provisions avec Le Rouge, le littérateur, déjà frappé; celui-ci meurt en arrivant. D'autres de nos amis avaient déjà été atteints du fléau, entre autres Malus, que la peste visita deux fois. Pour comble de maux, en approchant d'Alexandrie, nous sommes arrêtés par une sorte de mer artificielle que les Anglais avaient, pour ainsi dire, créée afin d'isoler la ville; ils avaient trouvé convenable, pour attaquer Alexandrie avec leurs vaisseaux par le midi comme par le nord, de couper la digue du lac Madiéh, et de jeter par la coupure les eaux de la Méditerranée dans l'ancien lac Maréotis. A sec depuis longtemps, mais jadis arrosé par les eaux du Nil, et produisant sur ses rives délicieuses le fameux vin maréotique, ce lac était alors misérablement rempli par l'eau amère, dans l'espace de plus de 25 lieues, et les terres de 40 villages étaient inondées et perdues!

A peine arrivés, commence le siége d'Alexandrie; déjà le blocus était établi sévèrement. La commission des sciences demande à profiter de ses passeports : le général résiste; mais, contraint de céder aux vives représentations de Fourier et de tous les chefs des corps scientifiques, il se décide. A d'odieuses menaces succède une résolution peu honorable : il nous retire la protection française. Il exige que tous les dessins, les manuscrits, les collections, les objets scientifiques restent à Alexandrie; les uns obéissent à ces ordres, les autres les éludent. La commission est embarquée sur le brick *l'Oiseau* : le vent favorable la fait attendre un mois; enfin elle part, elle porte avec elle ses papiers, ses portefeuilles, ses collections, avec les monuments antiques les moins encombrants. On est déjà en pleine mer; échapper à la croisière anglaise n'était pas possible; on est hélé par le commandant de *l'Ajax*, le contre-amiral Bickerton; il en réfère à l'amiral Keith, qui déclare, malgré les passeports, que *l'Oiseau* est compris dans le blocus; il s'oppose au passage et fixe une heure pour rentrer dans le port. Sidney Smith quitte son vaisseau et vient nous offrir son secours. Il faut rentrer; nous sommes ramenés vers le port par un bâtiment de convoi qui a ordre de tirer sur nous en cas de résistance. *L'Oiseau*, rentré en rade, est arrêté par les batteries françaises, un bâtiment de guerre s'avance et nous présente son travers; l'ordre était donné de tirer à boulet : nous avions, disait-on, communiqué avec l'ennemi. Le commandant fait signal que cinq minutes sont données au brick pour sortir; il a

la montre à la main. La moitié des passagers veut braver ce danger, l'autre veut épargner un crime à des Français : le second avis prévaut et l'on retourne en pleine mer vers l'amiral anglais. Qu'espérait-on? Fléchir son opiniâtreté? c'était impossible; après deux semaines, après bien des nuits de la plus vive anxiété, *l'Oiseau* est reconduit dans le port d'Alexandrie, sous la même menace que la première fois; enfin Menou le reçoit et nous débarquons.

A partir de ce jour, le siége se resserre et tous les maux qu'il mène à sa suite pleuvent en foule, les maladies, la famine et tout son cortége; ceux qui avaient conservé le plus de courage et de présence d'esprit, mettaient leurs matériaux en ordre, rédigeaient leurs mémoires et leurs dessins; il fallait concilier tout cela avec le service de la place. On n'avait pas oublié d'enrégimenter l'Institut dans la garde nationale, les vieillards comme les autres; tous étaient assujettis aux plus rudes privations. Mais les souffrances les plus dures ne venaient pas de l'ennemi : c'était le traitement injuste que nous faisait essuyer le général français. Enfin, après plus de quatre mois, sur la nouvelle que le Caire a obtenu par les soins de Belliard une capitulation honorable, Alexandrie, réduite à une position bien pire que celle du Caire, succombe à son tour; Menou capitule; malheureusement pour l'Institut, il néglige de prendre les mesures convenables pour conserver à la France les dépouilles scientifiques de l'expédition. Qui croirait que la *pierre de Rosette* servait pour ainsi dire de seuil à sa tente? M. Hamilton et les négociateurs anglais étaient comme obligés de marcher dessus en entrant chez le général. Tous les monuments rassemblés sur les deux vaisseaux vénitiens, *le Causse* et *le Dubois*, devinrent ainsi la proie de l'armée anglaise; là se trouvaient les deux obélisques du Caire, deux sarcophages du même lieu, le superbe sarcophage en *breccia verde* d'Alexandrie (le prétendu tombeau d'Alexandre); la tête de bélier de l'avenue de Thèbes, le poignet colossal de Memphis en granit rose, la statue d'Abydus, et tout ce que nous avions eu tant de peine à recueillir et à transporter. Tout ce riche butin ne coûta d'autres peines aux commissaires anglais, que de le demander. Ils demandèrent aussi les collections d'histoire naturelle; mais les naturalistes montèrent sur leurs caisses et déclarèrent qu'ils ne s'en sépareraient jamais, dussent-ils les accompagner jusqu'à Londres, ou que, s'ils y étaient contraints, ils les jetteraient à la mer. Ce fut encore là une rude épreuve pour nous; après tant de traverses, perdre encore le fruit de tant de travaux, de sueurs et de fatigues, c'était le comble à tous les maux! La fermeté des membres de la commission réussit; puis on les distribua sur une douzaine de bâtiments grecs et anglais; le départ s'effectua le 1er vendémiaire an X, et l'on arriva à Marseille en brumaire et frimaire, quarante-deux mois après le départ de Toulon.

Jusqu'au jour où le premier consul Bonaparte ordonna l'exécution d'un ouvrage national, renfermant toutes les observations de la commission des sciences et arts d'Égypte, il n'y a rien qui mérite d'être raconté; mais ici commence une nouvelle ère pour elle. Le ministre Chaptal soumet au général Bonaparte un décret d'organisation; le corps se constitue une seconde fois à Paris, et cette fois en une sorte de tribunal pouvant admettre ou rejeter les matériaux qui doivent entrer dans la construction de cet édifice littéraire. Berthollet est nommé président; Conté, commissaire chargé de la direction des travaux de gravure et de l'impression de l'ouvrage; Lancret, secrétaire de la commission exécutive. Les autres membres de la commission spéciale sont Monge, Costaz, Fourier, Girard, Desgenettes. Fourier, quoique appelé à la préfecture de l'Isère, est désigné pour faire le discours préliminaire. Toutes les semaines, la commission d'Égypte s'assemble pour discuter sur les matériaux qui doivent être admis, pour écarter les doubles, et choisir entre tous; on entend les rapports sur les mémoires; les auteurs, écrivains ou artistes, tous honorés de contribuer à l'érection d'un monument national, animés d'un même zèle et brûlant tous de hâter la publication, font sans peine les sacrifices d'intérêt ou d'amour-propre qu'elle nécessite. Conté se signale

par une activité prodigieuse : c'était le même homme qui, au Caire, refaisant ce qu'avait défait l'insurrection, créait des outils plus parfaits que ceux qu'il avait perdus. Il crée, en effet, une machine à graver qui devait épargner un cinquième de la dépense et la moitié du temps. En deux ans, cent gravures sont déjà prêtes. Les travaux de l'ouvrage avaient commencé en 1803; le 17 décembre 1805, Conté succomba à la fatigue et à une maladie de cœur. Lancret lui succède en qualité de commissaire du gouvernement, et il est remplacé comme secrétaire par l'auteur de cet écrit. Lancret, à son tour, est attaqué d'une maladie aussi grave et meurt, bien jeune encore, hélas! le 17 décembre 1807, regretté comme son prédécesseur pour de vrais talents et des qualités non moins rares. Celui qui écrit ces lignes l'avait secondé de tous ses efforts pendant deux ans; il n'avait rien ménagé pour que dès le 1er janvier 1808 son ami, quoique malade, pût présenter à l'empereur, avec la commission d'Égypte, une partie notable de l'ouvrage et un volume complet de gravures. Lancret ne put prendre vivant sa part de cet honneur. La commission présenta tout ce qui était prêt. L'empereur montra sa satisfaction du plan et de l'exécution de l'ouvrage, et à la fin de 1808 parut une livraison complète, le cinquième de l'ouvrage, 200 planches et 4 demi-volumes de mémoires. On sait que le texte de cet ouvrage se divise en quatre parties : deux sur les antiquités, une sur l'état moderne du pays, et une sur l'histoire naturelle. La première partie des antiquités est descriptive : c'est un recueil de faits et d'observations; la seconde renferme les recherches, c'est-à-dire des mémoires de discussion où les auteurs cherchent à tirer les conséquences des faits observés; cette partie de discussion et de dissertation est constamment séparée. Nous nous sommes toujours astreints à cette règle pour les antiquités. Les gravures sont également divisées en quatre parties : les anciens monuments, les monuments modernes avec tout ce qui regarde l'état actuel, l'histoire naturelle, c'est-à-dire cette branche qui se rapporte à tous les temps; enfin l'atlas géographique et topographique.

Nous ne nous étendrons pas davantage ici sur la composition ou l'exécution d'un ouvrage qui est suffisamment connu; mais ce que généralement on ignore, c'est l'activité incessante qu'on a mise aux travaux de la publication, quoiqu'elle ait été exécutée à cinq fois et qu'elle ait exigé 23 ans; puis que les 900 planches de l'ouvrage renferment 4,000 dessins, et qu'une grande partie a exigé une fabrication spéciale de papier et des presses inusitées. On peut dire sans exagération que 300 personnes y ont été employées, en outre des voyageurs; vingt laboratoires étaient comme en permanence à Paris; un certain nombre de collaborateurs étaient répandus dans les provinces et à l'étranger.

A l'arrivée des étrangers dans la capitale, en 1814, il fallut interrompre l'ouvrage, mettre en sûreté les cuivres en toute hâte, surtout ceux du grand atlas géographique en 53 feuilles. La paix conclue, on se souvint des lacunes que laissait dans l'ouvrage la spoliation qui avait frappé, en 1801, la commission d'Égypte. L'auteur de cet article fut envoyé à Londres en 1814, avec une mission du ministre de l'intérieur pour prendre des empreintes ou des copies de tous les monuments enlevés à l'armée d'Orient : ce travail dura trois mois, et pendant ce même temps recommença la guerre par suite des événements de mars 1815. Nouvelles tribulations, nouveaux sujets de retard pour l'ouvrage! A la seconde occupation, il y avait des motifs encore plus impérieux pour soustraire aux étrangers les planches de l'*Expédition d'Égypte*. Après la crise passée, autre danger! Les finances de la France étaient engagées dans mille dépenses plus urgentes; cependant Louis XVIII donna des ordres pour que la publication fût protégée et continuée. L'empereur avait reçu deux parties de l'ouvrage en 1809 et en 1813; le roi reçut la troisième en 1817, et la quatrième en 1821; la dernière fut présentée à son successeur en 1825. Cependant l'ouvrage manque de table des matières; et s'il est tronqué sur quelques points, il faut s'en prendre à M. de La Bourdonnaye, qui, par une mesure arbitraire, et sans consulter la commission d'Égypte, or-

donna la suppression des matériaux qui étaient à l'impression. Au reste, l'ouvrage avait déjà été ralenti dès 1820 par une autre mesure prématurée, celle d'une deuxième édition, commencée avant la fin de la première.

Les travaux de l'Institut d'Égypte n'ont pas été sans fruits pour l'amélioration du pays; des germes avaient été implantés : dès 1812, ils commençaient à poindre. Un chef habile, ambitieux mais homme de génie, Mohammed-Ali, (*voy.*), appela les sciences, les arts de l'Europe à rendre sa conquête plus riche et plus grande. Il s'est trouvé en France une personne de l'expédition d'Égypte dont cette pensée réalisait le vœu le plus ardent; et, en Égypte même, un représentant de la France, le chevalier Drovetti, homme du plus honorable caractère, qui désirait aussi doter cette contrée du bienfait des arts. Par cette heureuse coopération, les germes de l'expédition d'Égypte se sont réveillés et ont, en peu d'années, grandi à ce point que la face du pays en a changé tout entière. De son côté, la France a eu à s'applaudir de plusieurs importations qui ont tourné au profit de son crédit par là augmenté dans le Levant, de l'influence qu'elle a exercée sur les progrès de l'Égypte, du choix fait de ses nationaux pour opérer la réforme et répandre l'instruction. Et cet envoi d'une colonie de cent vingt Égyptiens, confiés à la France pour s'instruire dans son sein, qu'est-ce autre chose que la continuation des travaux de l'Institut d'Égypte? Il n'avait pas tort, Leibnitz, quand il conseillait à la France, il y a deux siècles, d'occuper son activité à introduire dans ce beau pays d'Égypte la douceur et la politesse de ses mœurs, la science et les arts de ses enfants! Nous nous sommes efforcés de donner quelque réalité au rêve d'un grand homme, et il s'est heureusement trouvé un Bonaparte pour y présider; des auxiliaires comme Caffarelli, Kléber et Desaix; des savants comme Berthollet, Monge et Fourier; une école enfin comme l'École polytechnique, pour fournir à l'œuvre des instruments intelligents, dévoués et infatigables. J-M-D.

INSTITUTES, ou INSTITUTS (*institutiones*), *voy.* DROIT ROMAIN, T. VIII, p. 589, GAIUS, ULPIEN et JUSTINIEN.

INSTITUTEUR. C'est désormais le nom du maître d'école. Il est consacré, en français, par la loi du 28 juin 1833 sur l'instruction primaire (*voy.* ÉCOLES, T. IX, p. 90), et par la circulaire adressée par M. Guizot, en juillet de la même année, à ces premiers précepteurs de l'enfance; circulaire noble et digne, où le ministre leur traça d'une main ferme et l'étendue de leurs devoirs et la haute importance de leurs fonctions. « Ne vous y trompez pas, leur disait-il : bien que la carrière de l'instituteur primaire soit sans éclat, bien que ses soins et ses jours doivent le plus souvent se consumer dans l'enceinte d'une commune, ses travaux intéressent la société tout entière, et sa profession participe de l'importance des fonctions publiques. Ce n'est pas pour la commune seulement, et dans un intérêt purement local, que la loi veut que tous les Français acquièrent, s'il est possible, les connaissances indispensables à la vie sociale, et sans lesquelles l'intelligence languit et quelquefois s'abrutit : c'est aussi pour l'état lui-même et dans l'intérêt public, c'est parce que la liberté n'est assurée et régulière que chez un peuple assez éclairé pour écouter en toute circonstance la voix de la raison. L'instruction primaire universelle est désormais une des garanties de l'ordre et de la stabilité sociale. » Plus loin M. Guizot ajoutait : « Je ne l'ignore point; la prévoyance de la loi, les ressources dont le pouvoir dispose ne réussiront jamais à rendre la simple profession d'instituteur communal aussi attrayante qu'elle est utile. La société ne saurait rendre à celui qui s'y consacre tout ce qu'il fait pour elle. Il n'y a point de fortune à faire, il n'y a guère de renommée à acquérir, dans les obligations pénibles qu'il accomplit. Destiné à voir sa vie s'écouler dans un travail monotone, quelquefois même à rencontrer autour de lui l'injustice ou l'ingratitude de l'ignorance, il s'attristerait souvent et succomberait peut-être, s'il ne puisait sa force et son courage ailleurs que dans les perspectives d'un intérêt immédiat et purement personnel. Il faut qu'un sentiment profond de l'importance morale de ses travaux le soutienne et l'anime;

que l'austère plaisir d'avoir servi les hommes et secrètement contribué au bien public devienne le digne salaire que lui donne sa conscience seule. C'est sa gloire de ne prétendre à rien au-delà de son obscure et laborieuse condition, de s'épuiser en sacrifices à peine comptés de ceux qui en profitent, de travailler enfin pour les hommes, et de n'attendre sa récompense que de Dieu. »

L'instituteur grandira de plus en plus dans l'estime générale. Quand la plupart de nos communes auront leur maison d'école, comme elles ont leur presbytère, elles comprendront que les fonctions du maître, elles aussi, sont un sacerdoce. L'instituteur ne dira pas seulement, comme le Christ : *Laissez venir à moi les petits enfants!* il ira lui-même au-devant d'eux ; il entrera dans les chaumières, il convaincra les parents des avantages de l'instruction, il aura des paroles simples et des arguments irrésistibles, il persuadera. Son désintéressement paraîtra d'autant plus louable, que la loi n'a pas suffisamment assuré son sort. En déployant ainsi le zèle le plus honorable pour l'instruction de tous, en se mettant, d'ailleurs, à l'abri des reproches, en donnant l'exemple de la régularité des mœurs, il forcera à l'éloge les hommes même les plus hostiles à l'instruction primaire.

Longtemps avant l'heure de sa classe, l'instituteur, pénétré de ses devoirs, songe au meilleur emploi de sa journée; il met en ordre tout ce qui doit servir à ses leçons. A l'avance, il range les tableaux de lecture, taille les plumes, dispose les modèles d'écriture, et médite sur tous les moyens de mettre le temps à profit et de rendre ses leçons fructueuses. L'heure sonne : les élèves entrent avec ordre et régularité; d'un coup d'œil chacun est inspecté, car le maître tient, avant tout, à la propreté des mains et du visage. Toutes les coiffures sont suspendues au mur: ainsi l'on contracte de bonne heure la saine et décente habitude d'avoir la tête découverte. Une prière commence la leçon, comme une prière la finira; l'instituteur la dit avec onction, et les enfants y répondent avec respect. La classe est commencée : c'est alors qu'un homme seul est l'objet de l'attention de tous. Il ne rend pas seulement des oracles, il est étudié dans ses moindres gestes, dans ses moindres attitudes; il ne doit pas moins que les enfants être tout yeux et tout oreilles, car il tient avant tout à maintenir l'ordre, l'ordre sans lequel il n'y a pas de succès possible. Si cet ordre est troublé sur un point par la paresse ou par l'espièglerie, un regard, un mot le rétablit. Jamais d'emportements, jamais de coups : des emportements compromettent la dignité; des coups à des êtres si faibles ne sont pas seulement de la lâcheté, mais de la barbarie. Aussi l'instituteur tel que nous le dépeignons ne cache-t-il pas à ses élèves le règlement dont un article lui défend de les frapper : il l'affiche en lieu apparent, et se réjouit quand les pères le lisent, quand les enfants l'étudient; enfants et pères sauront par là qu'il est l'esclave de la loi; que les innovations qu'il a faites ne sont pas dues à son caprice, mais à la loi; en un mot, tous verront en lui un exemple vivant du respect à la loi.

Certain que la religion est la base et la sanction de la morale, et que, sans elles, il n'y a ni prospérité pour les nations, ni bonheur pour les particuliers, il regarde l'instruction morale et religieuse comme son premier devoir, comme une mission sainte qui ennoblit le reste de sa tâche. Cette instruction est donc l'objet de toute sa sollicitude.

Les autres parties de l'enseignement ne sont pas moins pour lui l'objet de la plus scrupuleuse attention. Convaincu par l'expérience de l'inefficacité de la routine, il a choisi, parmi les nouvelles méthodes et les nouveaux livres, ce qui lui a paru le plus praticable et le plus infaillible. Plus d'une fois il s'est mépris; mais il ne s'est point opiniâtré dans des procédés défectueux, et, maintenant qu'il les a corrigés, sa méthode est, relativement à lui, la meilleure qu'il puisse employer : il en est le maître, il en possède admirablement le mécanisme, elle lui réussit. La lecture, l'écriture, le calcul, sont le bagage essentiel de tous ses écoliers. Quand la prévoyance du père de famille veut pousser plus loin l'instruction de son fils, ce dernier, en sortant de l'école, sait arpenter son champ et tracer

correctement les figures de géométrie; l'histoire et la géographie ne lui sont point étrangères; il emporte des notions élémentaires de physique, qui aident au développement de son intelligence et trouvent des applications fréquentes dans l'agriculture.

L'instituteur alors a des jouissances inconnues : il voit se développer son œuvre civilisatrice. En tout, le premier pas est le plus difficile : il l'a fait faire. Sa commune se moralise et s'enrichit; la génération qu'il a élevée est meilleure et plus heureuse que ses pères; elle a perfectionné les instruments du labourage, et s'applaudit de l'usage de plusieurs inventions récentes, qui diminuent la peine physique et donnent des produits plus considérables. Homme obscur et peu fortuné, mais humble et vertueux, l'instituteur est le véritable artisan de ces progrès; il le sait, et le témoignage de sa conscience lui suffit. Que l'ingratitude, préoccupée de l'effet, nie la cause, qu'importe? il a fait le bien.

Un tel homme ne sera sans doute apprécié de personne à toute sa valeur; mais personne ne pourra se défendre de lui accorder son estime pendant sa jeunesse et son âge mûr, et d'entourer de respect ses derniers ans.

Certes, il n'en serait pas de même d'un instituteur qui, s'exagérant son propre mérite, affecterait le dédain pour les habitants de sa commune, qui relèverait ce qu'il appellerait les bévues du maire, les sottises du conseil municipal; ou qui, peu scrupuleux sur ses devoirs, se livrerait à des travaux mercantiles étrangers à son école, changerait à son gré les congés pour vaquer à ses affaires privées, en donnerait de son chef pour aller à des parties de plaisir; ou qui, dans les discords trop fréquents de l'autorité civile et de l'autorité ecclésiastique, se faisant l'homme du maire ou l'homme du curé, sèmerait partout des propos irritants, envenimerait la querelle, et s'attirerait la haine d'un parti et le mépris de l'autre; ou qui, enfin, oubliant la dignité de ses fonctions, irait boire dans les cabarets, et serait un crapuleux exemple de débauche, quand il devrait être un modèle de retenue et de sobriété. Un tel instituteur ne serait pas assez tôt destitué, et le public applaudirait unanimement à sa disgrâce.

En attendant que des traductions françaises fassent connaître à nos instituteurs les ouvrages de pédagogie populaire, publiés en Allemagne par Brentano, Demeter, Denzel, Dinter, Harnisch, Hartung, Hein, Hanhart, Müller, Natorp, Nebe, Overberg, Riemann, Wiessner, Wilberg, Zeller et quelques autres, nous recommandons le *Cours normal des instituteurs primaires*, par M. Degerando, et le *Manuel de l'instituteur primaire, ou Principes généraux de pédagogie*, par M. le pasteur Mæder. *Voy.* en outre, les ouvrages indiqués à l'art. ÉCOLES (T. IX, p. 91), et les mots PÉDAGOGIE, ÉDUCATION, ENSEIGNEMENT, ENSEIGNEMENT MUTUEL, MÉTHODES, etc. J. T-v-s.

INSTITUTION. En pédagogie, on appelle ainsi un établissement destiné à l'éducation et à l'instruction de la jeunesse. C'est un pensionnat (*voy.*) réunissant les éléments de l'instruction première et secondaire, dans lequel les élèves peuvent trouver toutes les ressources nécessaires pour les préparer aux études supérieures, dites de facultés. *Voy.* ce mot, ainsi que ÉCOLE, ENSEIGNEMENT, INSTRUCTION, etc.

Pour qu'une institution remplisse convenablement son but, il faut que les avantages de l'instruction publique et ceux de l'éducation privée s'y trouvent combinés de telle sorte qu'elle puisse, si cela est nécessaire, remplacer à la fois le collége et la famille (*voy.* ces deux mots, ainsi que ÉDUCATION et INSTRUCTION PUBLIQUE). Le nombre des élèves doit être restreint de manière à ce que la surveillance s'exerce facilement sans nuire à l'affection, sans perdre jamais ce caractère de sollicitude et de bienveillance qui est indispensable pour le développement du cœur. C'est ainsi seulement que l'institution se présente comme une grande famille dont le chef est le père et tous les élèves les enfants. Alors une affection mutuelle les unit, et, plaisirs et peines, travaux et distractions, tout devient commun entre eux.

Lorsque les élèves sont trop nombreux, il est impossible d'atteindre un sembla-

ble résultat. L'éducation ne peut plus alors marcher de pair avec l'instruction; l'esprit seul est développé, et le cœur ne trouve point cette sympathie, ce tendre intérêt, ce doux commerce d'affection que la vie de famille procure. Les rudes frottements du maître avec les écoliers ne sont plus contrebalancés par l'influence du sentiment, qui ne trouve pas l'occasion de se développer; et, sauf les rares exceptions de quelques véritables amitiés de collége, l'égoïsme est le produit le plus ordinaire de ces vastes fabriques d'éducation où l'on entasse des centaines d'élèves. Ainsi séquestrés de la société, soumis à un genre de vie qui ressemble trop encore à celui des séminaires, les jeunes gens atteignent l'âge des passions sans avoir jamais vu au milieu d'eux un visage de femme; puis, à cette époque dangereuse, ils sont tout à coup lancés dans le monde, dont les séductions offrent mille écueils à leur fougueuse inexpérience.

De toutes les méthodes (*voy.*) d'éducation, la plus généralement reconnue comme la meilleure, est sans contredit celle qui concilie les bienfaits de la famille avec les précieuses ressources de l'instruction publique. Or, dans l'état actuel de notre civilisation, maintes circonstances s'opposant à ce que la plupart des parents puissent remplir eux-mêmes cette double condition, les établissements destinés à les suppléer dans une tâche si importante doivent faire tous leurs efforts pour l'accomplir dignement. Déjà, sans doute, de grandes améliorations ont eu lieu. En théorie, du moins, la pedagogie (*voy.*) a secoué le joug de la routine; mais en pratique, on doit le dire, ses progrès sont encore loin d'être en rapport avec la marche des idées. C'est une question sur laquelle on ne saurait trop attirer l'attention de tous les hommes qui pensent et qui écrivent; car sur elle repose l'avenir du monde. Les hommes ne sont, sous bien des rapports, que ce que les fait l'éducation, ce moyen providentiel et tout-puissant de régénération, par lequel la société corrompue a déjà plus d'une fois été sauvée de la ruine qui semblait la menacer.

Ramenées à ce but élevé, qu'elles n'auraient jamais dû perdre de vue, les institutions ne tarderont pas à rentrer dans une voie de réformes utiles et fécondes, dont l'influence bienfaisante se fera sentir dans toutes les relations de la vie sociale *. J. Ch.

INSTITUTION CANONIQUE. On nomme ainsi la mission que les supérieurs ecclésiastiques donnent à ceux qui sont pourvus de bénéfices, en leur accordant le *visa* ou les provisions. Le pouvoir temporel confère le titre et les fruits; la puissance ecclésiastique confirme le droit spirituel attaché à la fonction. Aujourd'hui, qu'en France du moins il n'y a plus de bénéfices, l'institution canonique consiste principalement dans l'obligation où est tout ecclésiastique nommé évêque par le roi, d'obtenir l'institution du pape (*voy.* Bulle). Cette disposition, qui se trouve dans l'art. 18 de la loi du 18 germinal an X, est conforme au concordat (*voy.*) passé entre François I[er] et Léon X. L'accord des deux puissances a été jugé nécessaire pour la garantie de tous les droits. Ce sont les évêques qui nomment et *instituent* les curés; mais l'institution canonique ne leur est donnée qu'après que la nomination a été agréée par le roi (même loi, art. 19). A. T-r.

INSTITUTIONS, *voy.* Constitution, Charte, Législation, Gouvernement, etc.

INSTRUCTION. C'est le terme le plus général exprimant, ou la formation de l'esprit par le moyen de ce qu'il apprend, des connaissances qu'il acquiert, ou l'effet qui en résulte, la qualité de savoir beaucoup, d'être éclairé, d'avoir beaucoup de lumières, pour avoir beaucoup étudié. Plusieurs causes concourent à produire cet effet: il y a, pour arriver à l'instruction, diverses voies. La plus sûre, mais la plus longue, consiste dans le travail personnel. Ce que nous savons le

(*) Pour la connaissance des institutions les plus célèbres, nous renvoyons aux art. Campe, Salzmann, Pestalozzi, Fellenberg, Basedow, Francke et Halle. La première institution libre a été fondée en Europe par Gérard-le-Grand, à Deventer, vers 1376. Celle du seigneur de Gemmingen, en 1520, devint le modèle des académies nobles qui ne tardèrent pas à s'élever dans la plupart des grandes villes d'Allemagne et des pays du Nord. S.

mieux, c'est généralement ce que nous avons découvert par nous-mêmes, ce qui est le fruit de nos propres réflexions, de nos propres recherches; de même que nous profitons incomparablement plus des leçons de l'expérience quand les faits qu'elle nous remet devant les yeux nous sont arrivés à nous-mêmes, que lorsqu'ils sont arrivés aux autres. Mais combien plus rapidement ne pouvons-nous pas nous approprier, par la lecture et la voie de l'enseignement (*voy.* ces mots), les résultats d'études et d'observations que d'autres ont faites pour nous! Sans doute, il ne faut pas vouloir trop abréger et il y aurait péril à compter sur les secours d'autrui; mais on n'aurait pas moins tort d'exagérer la part d'instruction que chacun de nous doit à ses propres méditations, à ses propres travaux (*voy.* Enseignement universel). On s'exposerait à n'avoir, ou que des connaissances vagues et superficielles, ou que des connaissances étroites et bornées. Parmi les choses que nous apprenons des autres, il y en a qui ne sont pas proprement scientifiques et qui se racontent plutôt qu'elles ne s'enseignent: celles-ci regardent le présent ou le passé et composent le vaste domaine que se partagent, d'un côté, la conversation et les journaux, de l'autre, l'histoire (*voy.* ces mots). De même, parmi les choses que nous connaissons par nous-mêmes, qui ne sont pas scientifiques et qui se décrivent plutôt qu'elles ne s'enseignent, il en est qui sont présentes dans le lieu que nous habitons et d'autres qui se trouvent situées à des distances plus ou moins considérables. Pour connaître les premières, l'observateur n'a pas besoin de se déplacer; pour connaître les autres, il faut qu'il ait recours aux voyages. Les voyages (*voy.*) sont, quant à l'espace, ce qu'est l'histoire quant au temps: ce qui fait dire à Descartes, que « c'est quasi le même de converser avec ceux des autres siècles que de voyager. » Ils ouvrent, les uns à l'observation personnelle, et l'autre aux récits de nos semblables, un champ presque indéfini. Ce sont deux puissants auxiliaires sans lesquels la fréquentation du monde (*voy.*), cette source abondante des connaissances pratiques les plus importantes, se réduirait à la fréquentation de notre voisinage et de nos contemporains.

Après les sources principales de l'instruction, indiquons-en brièvement les moyens. Deux se présentent d'abord, tous deux généraux et se prêtant mutuellement des secours presque indispensables; mais l'un plus saisissant, plus insinuant, plus favorable à l'intelligence, l'autre plus commode, plus expéditif et susceptible d'un usage bien plus étendu: la parole et l'écriture, l'enseignement et les livres. (*voy.* ces mots.) Les moyens particuliers, accessoirement appelés à aider les précédents, ont moins pour but de faire connaître les choses que d'en faciliter la conception. Tels sont les moyens graphiques: par exemple, en géométrie, les lignes et les figures tracées sur un tableau, et en géographie, les cartes et les mappemondes. Tels sont encore les instruments de mathématiques, les machines dont on se sert en physique pour les expériences, les globes et les sphères employés pour les démonstrations astronomiques, les pièces anatomiques et les sujets que dissèquent les médecins dans les amphithéâtres, les échantillons de minéraux et d'animaux exposés dans les cabinets d'histoire naturelle, etc. Des articles particuliers sont consacrés, dans notre Encyclopédie, à la plupart de ces moyens.

Tout ce qui vient d'être dit se rapporte à l'instruction considérée comme un fait: considérons-la maintenant comme un résultat, comme une qualité acquise. Entre toutes les créatures vivantes, l'homme a cela de particulier, qu'il ne se trouve pas en naissant, mais qu'il doit se faire et devenir par lui-même, tout ce que sa destinée comporte; il se distingue avant tout par sa perfectibilité (*voy.* ce mot). Mais celle de ses qualités qu'il doit s'appliquer le plus à cultiver dans l'intérêt de sa dignité, de sa moralité, de son bonheur, et même de son perfectionnement physique, c'est, sans contredit, son intelligence (*voy.*). Tandis que les autres animaux obéissent sans réserve à leurs appétits du moment, l'homme, fait à l'image de Dieu et son représentant au milieu de toute cette nature qui végète et qui se repait, puise dans ses idées les premiers moteurs de sa

conduite, du moins quand l'instruction l'a fait ce qu'il doit être. De cette dernière condition dépend le perfectionnement de son être tout entier, le plein développement de ses facultés tant morales que physiques. On peut le dire sans crainte d'exagération, autant l'homme l'emporte sur la brute, la raison sur l'instinct, la civilisation sur la barbarie, l'élévation sur la bassesse des sentiments, la politesse sur la grossièreté, autant l'homme *instruit* l'emporte sur l'ignorant. L'instruction a des avantages incalculables : elle nous donne cette excellence intellectuelle qui est notre seul titre au commandement sur toute la création. Sans elle, nous assimilant aux animaux et négligeant la plus noble partie de notre être, nous n'arriverions jamais à nous arracher à la servitude des appétits corporels. Elle nous élève jusqu'à la conception de l'auteur de toutes choses, dont elle nous rapproche par la dignité du caractère et la grandeur des pensées; elle nous apprend les hautes destinées qui nous attendent après cette vie. La moralité humaine trouve aussi dans l'instruction sa garantie la plus sûre. Si elle n'est éclairée, si elle ne repose sur des convictions inébranlables, si elle reste à la merci de l'inclination et de l'humeur, la pratique du bien est incertaine et flottante. Qui oserait, d'ailleurs, comparer celui qui suit le chemin de la vertu, entraîné qu'il est par la coutume ou par un heureux penchant, à celui qui accomplit la règle du devoir par choix et réflexion? L'instruction n'a pas moins d'importance pour le bonheur. Sans parler des services rendus par la science aux arts et à l'industrie, l'instruction délasse tout au moins l'esprit (*voy.* Études) en épurant les mœurs; mais elle fait plus, elle nous ouvre des sources de félicités qui ne se flétrissent ni ne s'épuisent; elle suscite en nous des désirs nouveaux dont la satisfaction nous procure un bien-être de pensées et de sentiments inconnus aux âmes incultes. A ce degré le plus élevé du perfectionnement humain, plein de l'amour des belles et grandes choses, nous jouissons, dans une sphère idéale, des plaisirs incomparables de l'imagination, avant-goût sans doute des joies d'une autre vie que notre raison nous révèle (*voy.* Idéal et Imagination). Enfin, quelque fort qu'on le suppose, l'instinct de la sociabilité pourrait-il à lui seul maintenir les hommes dans de bons rapports, si l'instruction ne lui prêtait secours en donnant aux caractères plus de liant et de douceur, aux manières plus de souplesse et d'élégance?

L'instruction mène à tout, dit-on communément; proverbe glorieux pour notre siècle où il semble avoir pris naissance, mais en partie démenti par les faits. Non, toutes les portes ne s'ouvrent pas facilement devant l'homme instruit; l'instruction et le savoir n'occupent point encore dans nos institutions le rang et la faveur dont ils jouissent depuis assez longtemps dans l'opinion publique. Au fond cependant, y a-t-il un autre principe de supériorité plus légitime? La force et la naissance ont fait leur temps. Hors l'aristocratie des lumières, toute aristocratie soulève des sentiments d'aversion, parce que toute autre aristocratie se fonde sur la violence ou le hasard, au lieu de se fonder sur le mérite personnel, sur une excellence réelle, incontestable, essentielle, inhérente à la nature même, indélébile, qui mérite et attire nécessairement nos hommages. Si la richesse contrebalance cet ascendant destiné à s'accroître de jour en jour, c'est que, à tout prendre, elle s'apprécie plus aisément; c'est que son acquisition suppose des connaissances et de la capacité; ou bien c'est qu'elle est présumée avoir conduit à l'instruction, l'instruction ne s'acquérant guère à un haut degré que dans les classes où se trouvent bien-être et loisir.

Toutefois, l'instruction demande à n'être point communiquée aux masses sans discernement; car indiscrètement répandue, elle éveillerait dans les âmes, outre les sentiments auxquels elle fournit elle-même un aliment facile, des désirs immodérés auxquels manqueraient nécessairement les moyens de satisfaction. En faisant connaître et ambitionner des biens placés hors de la portée du plus grand nombre, elle jetterait dans toutes les classes une pénible inquiétude; la société serait travaillée d'un mécontentement général; tous

voudraient atteindre promptement aux positions les plus élevées, et la plupart ne pouvant y parvenir, ils sentiraient dans toute son étendue le malheur de cette impuissance; remarque dont l'obscurantisme (*voy.*) ne saurait se prévaloir et qui ne va qu'à démontrer la nécessité de proportionner et d'accommoder l'instruction aux états, aux genres de vie, si on ne veut pas qu'elle amène à sa suite un secret malaise, l'envie, la cupidité, et que finalement elle porte à des pratiques coupables.

Le mot instruction n'exprime pas seulement la formation de l'esprit au moyen de la science et la qualité qui en résulte, mais aussi, dans un sens restreint, une connaissance acquise en particulier, un certain avertissement que nous recevons des choses ou des personnes et dont nous devons tirer une règle de conduite. C'est ce que signifient également, avec des nuances distinctives très légères, *enseignement* et *leçon*. Les révolutions sont pour les peuples, et les accidents de la fortune pour les particuliers, des instructions, des enseignements et des leçons.

Instruction a un sens plus étendu que les deux autres mots : il comprend toute connaissance, tout éclaircissement donné sur des objets inconnus, sur des choses qu'on ignore; elle suppose ignorance, impéritie, inexpérience; elle nous donne des lumières et nous forme.

L'*enseignement*, dans son sens restreint, n'est qu'un conseil, un avis qui donne à réfléchir; il s'adresse au jugement, à la réflexion.

La *leçon* suppose une expérience, une sagesse acquise à nos dépens (auquel cas elle emporte l'idée de réprimande et de correction), ou aux dépens d'autrui. C'est toujours un avertissement pressant de ne pas nous mettre dans un cas donné, sous peine d'encourir un malheur qui y a déjà été éprouvé. Elle fait une impression forte, énergique; elle est sévère, menaçante; elle a un sens précis, saisissable directement, immédiatement; elle est d'une application restreinte, et convient tout particulièrement à l'individu qui la reçoit, et qu'elle fait sur-le-champ rentrer en lui-même.

Tout ce qui est de nature à nous apprendre ce que nous ne savions pas, à nous mettre au courant des choses, est propre à nous fournir des instructions. Tout nous est matière d'enseignement dans l'histoire et dans la fable. On ne puise de leçons que dans le présent, dans ce qui est arrivé naguère. L-F-E.

Au mot ÉDUCATION, on a fait une distinction entre *livres d'éducation* et *livres d'instruction* : dans les premiers on se propose de développer toutes les facultés de l'homme, surtout sous le point de vue de la sociabilité; dans les seconds, on veut simplement étendre ses connaissances, soit indistinctement dans toutes sortes de matières, soit dans l'une d'elles spécialement. Le *Télémaque*, le *petit Grandisson*, *Gumal et Lina* (de Lossius), *Joseph Schwarzmantel* (de Salzmann), sont des livres d'éducation; la *Science populaire de Claudius* et les *Beautés de l'Histoire* de divers pays sont des livres d'instruction, qu'il faut encore distinguer des divers abrégés, *epitome* ou *compendium* (*voy.* ces mots) et des livres classiques proprement dits. Plusieurs autres, tels que le *Robinson* et différents ouvrages de Campe (*voy.*), ont ce double mérite d'avancer l'instruction en même temps qu'ils forment le caractère et entretiennent les bons et nobles sentiments du cœur. S.

INSTRUCTION (droit). L'instruction d'une affaire est la procédure (*voy.*) que l'on suit pour la mettre en état d'être jugée. Ce mot s'emploie surtout en matière criminelle.

L'*instruction criminelle*, dit M. Rauter (*Traité du droit criminel français*), est l'ensemble des principes et des règles établis par la loi, sur la manière de poursuivre en justice les auteurs des délits, pour l'application de la loi pénale. La procédure criminelle s'appelle plus particulièrement *instruction*, à cause de sa liaison intime avec la juridiction criminelle.

En matière civile, lorsqu'une affaire est assez compliquée pour ne pas paraître susceptible d'être jugée sur plaidoirie ou délibéré, le tribunal peut ordonner qu'elle sera *instruite* par écrit, pour en être fait rapport par un des juges nommé par le jugement. L'instruction *par écrit*

a lieu de la manière déterminée par les art. 96 et suivants du Code de procédure. E. R.

INSTRUCTION CRIMINELLE (CODE D'). Sous l'ancien régime, l'instruction des affaires criminelles était réglée par l'ordonnance de 1670, la déclaration du 5 février 1731, concernant les cas présidiaux et prévôtaux, l'ordonnance du mois de juillet 1737, etc. Cette législation fut d'abord remplacée par diverses lois (des 9 octobre 1789, 22 avril, 16 août et 19 octobre 1790, 22 juillet, 29 septembre et 21 octobre 1791), et, plus tard, par le *Code des délits et des peines*, du 3 brumaire an IV.

Le Code d'instruction criminelle fut rédigé sur la fin de l'année 1808, et les décrets des 23 juillet et 25 novembre 1810 fixèrent l'époque de sa mise à exécution. Les lois de la procédure criminelle sont aujourd'hui semblables pour tous les Français, et même pour les étrangers, en tant qu'ils sont susceptibles de l'application de la loi pénale. L'intérêt public seul motive de rares exceptions à ce principe d'égalité. La publicité des débats, la liberté de la défense, l'intervention du jury dans le jugement des crimes dont la connaissance appartient aux Cours d'assises (*voy.*), sont encore des améliorations qui assurent au nouveau code une supériorité incontestable sur les anciennes ordonnances.

Le Code d'instruction criminelle se compose de deux livres divisés en titres, chapitres et sections. Le premier livre traite *de la police judiciaire*, qui s'occupe de rechercher les crimes, les délits et les contraventions, d'en rassembler les preuves et d'en livrer les auteurs aux tribunaux. Le second livre traite *de la justice*, qui a pour objet l'application de la loi pénale après un examen définitif et un débat contradictoire.

Le texte primitif du Code d'instruction criminelle contenait 643 articles. Le titre VI du livre II (art. 553 à 599) se trouve implicitement abrogé par suite de la suppression des *cours spéciales* que l'art. 54 de la Charte ne permet pas de rétablir. D'autres modifications importantes, relatives à la composition des Cours d'assises, à la formation et aux déclarations du jury, à la réhabilitation des condamnés, etc., ont été faites par les lois des 4 mars 1831, 28 avril 1832 et 9 septembre 1835.

Une ordonnance royale du 28 avril 1832 a publié une nouvelle édition officielle du Code d'instruction criminelle, qui contient tous les changements introduits jusqu'alors dans le texte de ce Code.

On peut consulter utilement l'ouvrage de J.-Fr.-Cl. Carnot ayant pour titre : *De l'instruction criminelle, considérée dans ses rapports généraux et particuliers avec les lois nouvelles et la jurisprudence de la Cour de cassation*, Paris, 1829-35, 4 vol. in-4°. E. R.

INSTRUCTION MILITAIRE. Nous comprenons par instruction militaire l'ensemble des connaissances à acquérir par une armée. Cet ensemble est immense, et, sous ce rapport, on peut dire que les armées modernes sont de véritables écoles théoriques et pratiques où sans cesse l'on s'occupe à instruire les autres et à s'instruire soi-même : tout y est instruction. La conséquence immédiate est que nulle part on ne trouve réuni autant de savoir et de savoir-faire, autant de talents, de science et de connaissances que dans une armée. Ce n'est que par l'instruction qu'une armée devient véritablement forte et capable d'exécuter les plus grandes choses; la discipline (*voy.*) seule ne suffit pas : les armées de Pierre-le-Grand étaient disciplinées; mais manquant d'instruction, elles furent souvent battues par les Suédois. « Je sais bien, disait à ce sujet le tsar, que les Suédois seront longtemps supérieurs; mais à la fin ils nous apprendront à les vaincre. » La discipline facilite l'instruction et la fait désirer; mais une armée instruite est nécessairement disciplinée; si elle ne l'était pas, son instruction serait incomplète.

L'instruction militaire se partage en instruction pratique et en instruction théorique. La première est la plus facile à acquérir : l'homme de recrue devient fantassin passable après six mois de service, cavalier au bout d'un an, et soldat des armes spéciales après dix-huit mois ou deux ans passés sous les drapeaux; les officiers, après quelques années de service, saisissent facilement l'esprit et le but des règlements de manœuvres

et peuvent être de bons manœuvriers.

Mais l'instruction théorique et scientifique indispensable à une armée, embrasse, pour ainsi dire, l'universalité des connaissances humaines : aux généraux, le grand art de la guerre, les combinaisons de la tactique et de la stratégie, les sciences morales et politiques; à l'état-major, les détails de la guerre et plus particulièrement les sciences géographiques; au cavalier, les connaissances hippiques; à l'artillerie et au génie, les mathématiques transcendantes et leurs applications, les arts industriels et l'architecture, pour la fabrication des armes, de la poudre, des voitures et de tous les attirails et machines de guerre, et pour l'érection des forteresses et des bâtiments militaires; à l'intendance, la partie si difficile de l'administration et des subsistances et les sciences économiques; aux officiers de santé, les sciences médicales; à tous, l'étude de l'histoire, de la littérature, et la possession des langues vivantes.

Ces vastes connaissances ne peuvent s'acquérir que par le temps, la méditation et une pratique de tous les instants : de là, dans les temps modernes, la nécessité d'entretenir des armées permanentes sans cesse s'instruisant et s'exerçant. La guerre doit s'apprendre et s'apprend longuement, le cercle des connaissances militaires s'agrandissant de jour en jour, suivant le progrès des arts et des sciences, et les devançant quelquefois.

L'instruction militaire des anciens était loin d'être aussi compliquée : elle se bornait à l'instruction pratique; les armes avaient peu de portée, les batailles n'étaient qu'une suite de combats corps à corps; la victoire restait à l'armée la plus disciplinée et la mieux exercée au maniement des armes.

Quoique les bases de l'instruction militaire soient à peu près les mêmes chez toutes les nations de l'Europe moderne, il y a cependant des différences notables entre les armées. L'instruction pratique de détail est portée presque à la perfection dans les armées russes et anglaises; le soldat reste de longues années sous les drapeaux. L'instruction pratique d'ensemble laisse peu à désirer en Russie, où de grands corps d'armées composés de toutes les armes sont constamment réunis. En Angleterre, cette instruction est nulle. En Prusse et en Autriche, où il y a annuellement de grands camps de manœuvres, l'instruction pratique d'ensemble se perfectionne d'année en année. En France, les différentes armes restent isolées entre elles; l'instruction pratique d'ensemble y serait nulle sans la guerre de l'Algérie: c'est bien là, il est vrai, la meilleure des écoles; l'instruction pratique de détail, par suite du renouvellement annuel d'une partie de l'armée, fatigue, lasse, use les officiers et n'atteint pas ce degré de perfection dont elle serait susceptible avec un autre mode de recrutement.

Sous le rapport de l'instruction théorique et particulièrement de celle des officiers, l'armée prussienne paraît devoir être citée la première. La Russie a adopté les instructions de la Prusse, mais les études n'y ont pas la même force. En Autriche comme en France, il y a de bonnes écoles militaires pour les jeunes officiers, mais l'instruction est trop élémentaire et laisse en dehors des branches très importantes. En Angleterre, l'instruction théorique semble être négligée. L'instruction théorique et pratique des armes spéciales, en France, a la réputation d'être de beaucoup supérieure à celle des mêmes armes chez les puissances étrangères; on pourrait cependant y introduire encore de notables perfectionnements. *Voy.* MILITAIRES (*écoles*). C. A. H.

INSTRUCTION PUBLIQUE. L'instruction publique a pour pendant l'instruction *privée*. Celle-ci est pour quelques-uns, celle-là pour tous. L'instruction privée n'est pourtant pas restreinte à la famille : elle peut franchir cette limite et devenir l'affaire d'une association plus étendue. L'instruction publique n'est pas non plus nécessairement l'affaire exclusive de l'état, car une association peut, sous la protection des lois de l'état, offrir à son tour l'instruction à tous : telle est celle que donnent l'université de Londres et l'université de Bruxelles, où l'instruction publique prend un caractère mixte. Publique ou privée, l'*instruction*, comme on l'a vu dans l'article portant ce titre, se distingue toujours de l'*éducation* (*voy.*); mais elle est quelquefois sy-

nonyme d'*enseignement*(*voy.*). Nous n'avons plus à nous en occuper dans ce sens ; mais il nous reste à en traiter dans l'acception d'institution publique. Dans cette acception, l'instruction publique est l'ensemble des autorités constituées et des établissements fondés pour assurer l'enseignement public, ou l'enseignement accessible à tous ceux qui remplissent les conditions fixées par la loi.

On voit, au premier coup d'œil, combien cette matière a d'importance, puisqu'elle embrasse tout ce qui a charge ou destination, dans un pays, d'assurer à la nation entière le degré d'instruction que réclame chacune des fractions dont elle se compose, et qu'exige le rang qu'elle occupe parmi les peuples civilisés. Cette importance a été sentie dans tous les siècles, et partout les états un peu avancés en civilisation ont fondé des établissements d'instruction et chargé des magistrats d'y surveiller l'enseignement. Là même où cet enseignement a été le plus libre, en Grèce, par exemple, où les citoyens ont pu fonder des écoles de philosophie et de médecine, où le gouvernement n'avait pour son compte nulles institutions, soit pour l'étude des lois, soit pour celle de la religion, il entretenait à ses frais des bibliothèques publiques, des gymnases pour la jeunesse, des didascalées pour l'enfance. Il surveillait lui-même les uns et les autres de ces établissements. Dans le monde moderne, où les sciences et les lettres jouent un si grand rôle, il n'est pas de pays qui n'ait ces deux choses : des institutions consacrées à l'enseignement public, des autorités chargées de le *donner* ou de le *diriger*. Les institutions qu'on trouve partout, ce sont les bibliothèques, les musées d'arts (antiquités, peinture, sculpture, dessin, gravure), d'histoire naturelle et de curiosités, les théâtres d'anatomie, les cabinets de chirurgie, les académies ou compagnies savantes, les universités, les colléges ou gymnases, les écoles militaires et navales, polytechniques et industrielles, et enfin les écoles populaires de divers degrés*. Les autorités que l'on trouve partout aussi, ce sont des maîtres chargés de faire les leçons, des supérieurs qui se trouvent à la tête des maîtres et des élèves, des surveillants ou des conservateurs investis de la garde des trésors scientifiques ou littéraires, des ministres ou des chefs suprêmes, pour diriger l'ensemble, et des directeurs, des conseillers et des inspecteurs pour les seconder dans leurs travaux. Dans plusieurs pays, on a conservé, sauf quelques modifications, le système des universités, des colléges et des pensionnats tel que l'avaient établi le moyen-âge, la renaissance et la réforme ; et si les usages et les institutions ainsi maintenus offrent aujourd'hui quelque chose d'un peu antique, l'instruction publique n'en est pas moins avancée dans ces pays : témoins l'Angleterre, la Suède, le Danemark, la Hollande et l'Allemagne. Ailleurs, on n'a pas apporté aux vieux établissements les changements que réclamait le progrès des études, et alors ce progrès s'est arrêté : témoins le Portugal et l'Espagne. L'Italie, qui avait donné, au moyen-âge, l'exemple des universités, et, à la renaissance, celui des Académies, a su, sans trop modifier ses institutions, rester à la hauteur et s'élever quelquefois à la tête des travaux de l'intelligence*. La Russie, qui ne cesse, depuis le règne de son grand tsar, de suivre de près les pas de l'Europe occidentale et de s'approprier tout ce qui est compatible avec l'état social de ses peuples, a créé de nos jours un ministère spécial de l'instruction publique. Cependant la France est celui des états modernes qui a modifié le plus profondément l'ancien système d'instruction publique pratiqué en Europe dans le cours des derniers siècles; et telle est aujourd'hui l'organisation de son système à elle (grâce au génie du législateur conquérant qui a fait de si grandes choses au commencement de ce siècle et qui a dicté les décrets de 1808 ; grâce aussi aux hommes éminents qui, par une sorte de bonne fortune, se sont succédé depuis dix ans à la tête de ce service !) qu'au XIXe siècle, comme au XIIe, l'Université de France, avec tous les établisse-

(*) *Voy.* tous ces mots, et particulièrement BIBLIOTHÈQUES, MUSÉES, ÉCOLES, UNIVERSITÉ, FACULTÉ, COLLÉGE, GYMNASE, ACADÉMIES. S.

(*) *Voir* l'*Histoire des sciences en Italie*, par M. Libri.

ments qui s'y rattachent, peut une seconde fois servir de type en Europe. C'est ce qui nous oblige de la prendre pour point de départ dans l'exposé comparatif que nous allons faire.

Le chef de l'instruction publique en France, devenu ministre et conseiller de la couronne, afin de pouvoir exercer plus légalement les attributions de certains décrets impériaux, a conservé le titre moins utile que pompeux de *grand-maître*, que lui donna Napoléon dans la pensée d'assimiler l'Université aux ordres militaires et religieux des vieux âges, et qui permettait au conquérant de subordonner ce chef, à son choix, au ministre de la guerre ou à celui de l'intérieur. Chargé, sous la Restauration, de la direction des cultes, aussi bien que de celle de l'instruction publique, le ministre de ce département est privé, dans l'état actuel, de toute action sur les affaires de l'Église qui se lient si étroitement à celles des écoles et qu'ailleurs on y réunit avec le plus grand soin. Mais la séparation faite parmi nous par des considérations de personne, depuis 1830, et qui est si fâcheuse dans les circonstances où se trouve le pays; séparation qui tendrait même à augmenter, s'il était possible, le schisme existant entre l'enseignement de la science et celui de la religion, doit être considéré comme purement transitoire, et l'on peut espérer légitimement que la réunion demandée par la nature des choses s'effectuera sans trop de retard. Une autre anomalie, peut-être est plus grave, c'est que, tout réduit qu'il est au seul département de l'instruction publique, le ministre se trouve à la tête de deux administrations distinctes, l'Université, qu'il dirige en sa qualité de *grand-maître* et pour laquelle il est assisté d'un conseil royal, et certains établissements littéraires et scientifiques, qu'il gouverne seul en sa qualité de *ministre*. Plus ces établissements ont d'importance, plus ils demandent, dans la direction qu'ils reçoivent, de stabilité et de lumières, plus ils ont besoin de cette haute autorité qui s'attache à la position d'un corps inamovible, et que n'offre pas toujours la seule personne d'un conseiller politique de la couronne.

Le département du grand-maître se compose de vingt-six académies, qui forment ensemble l'*Université de France*, dénomination qui déroge à l'usage ancien, mais qui devait, dans la pensée du législateur, garantir l'unité du corps enseignant.

Chaque académie est dirigée par un *recteur*, assisté de quelques *inspecteurs* d'académie, et d'un ou de plusieurs inspecteurs ou sous-inspecteurs d'instruction primaire; puis d'un conseil académique et de plusieurs commissions, dont le recteur ou ses assistants sont les présidents ou les secrétaires. Elle embrasse un ou plusieurs départements, et peut se composer de facultés dirigées par des *doyens*, de colléges royaux dirigés par des *proviseurs*, de colléges communaux dirigés par des *principaux*, d'écoles primaires normales dirigées par un maître principal qui se nomme *directeur*, d'écoles primaires supérieures et élémentaires que dirigent des *instituteurs*, et de salles d'asile à la tête desquelles se trouvent des *surveillants*. Cependant le grand nombre de ressorts académiques qu'on a institués afin de conserver la circonscription des Cours royales, par suite d'une idée d'assimilation qui avait son importance, n'a pas permis de donner à chacun d'eux des institutions complètes, et un coup d'œil sur les établissements compris dans les diverses académies en fera apprécier l'extrême différence.

L'académie de Paris, qui est dirigée par un *inspecteur général* assisté de huit inspecteurs d'académie et qui embrasse sept départements, possède une faculté de théologie de six chaires (dogme, morale, Écriture sainte, discipline, hébreu, éloquence sacrée); une faculté de droit de seize professeurs (Institutes et droit romain, Code civil, de 1re, 2e et 3e année, législation criminelle et procédure, Pandectes, Code de commerce, droit administratif, histoire du droit, droit des gens, droit constitutionnel, législation pénale comparée); une faculté de médecine de vingt-six professeurs (anatomie, anatomie pathologique, physiologie, chimie médicale, chimie organique et pharmacie, physique médicale, histoire naturelle médicale, hygiène, pathologie externe, pathologie interne, pathologie et thérapeutique générale, opérations et appareils, ma-

tière médicale et thérapeutique, médecine légale, accouchements, clinique interne, clinique externe, clinique d'accouchements, sans compter un très grand nombre d'agrégés dont plusieurs sont encore chargés de cours); une faculté des sciences de onze professeurs et de six professeurs adjoints (calcul différentiel et intégral, astronomie physique, mécanique, mécanique physique et expérimentale, chimie, physique, algèbre supérieure, minéralogie, botanique, zoologie et physiologie comparée, calcul des probabilités, organographie végétale, géologie); et une faculté des lettres de douze professeurs (littérature grecque, éloquence latine, poésie latine, éloquence française, poésie française, philosophie, histoire de la philosophie ancienne, histoire de la philosophie moderne, histoire ancienne, histoire moderne, géographie, littérature étrangère).

Cette organisation si vaste et si complète, dont rien n'approche dans d'autres pays, s'explique non-seulement par le nombre des élèves qui est, dans cette académie, de 5,600 pour les seules facultés de droit et de médecine (tandis que toutes les facultés ensemble des universités de Berlin et de Munich ne comptent, celles-ci que 1,500, celles-là que 1,550 élèves), mais encore par ce principe malheureusement adopté en France, que chaque branche d'enseignement doit avoir sa chaire spéciale. Elle s'explique enfin par cette circonstance, que, dans l'application du principe, on a même affecté plusieurs chaires à la même branche d'études, tandis qu'en Allemagne et ailleurs c'est au contraire un usage constant que chaque professeur embrasse, dans des cours divers, les diverses branches d'un enseignement fondamental.

Les établissements que nous venons de nommer, et auxquels se joint l'école secondaire de médecine de Reims, forment ensemble l'*instruction supérieure* de l'académie de Paris.

Cette académie compte en outre, pour l'*instruction secondaire* : 1) 7 collèges royaux (Louis-le-Grand, Henri IV, Saint-Louis, Charlemagne, Bourbon, Versailles et Reims), un collége communal (Rollin) et une institution particulière (Stanislas) qui ont le même rang, dont plusieurs comptent au-delà de 1,000 élèves, et qui sont chacun dirigés par un proviseur assisté d'un censeur, et, dans les établissements à pensionnaires, de plusieurs maîtres d'études, ainsi que de trois ordres de professeurs, qui sont ceux de sciences, de philosophie et d'histoire; ceux de littérature française et ancienne; ceux des langues vivantes; 2) 18 colléges communaux dont l'organisation est plus ou moins analogue à celle des colléges royaux, mais dont les uns comptent jusqu'à 300 élèves, tandis que les autres n'en ont que 20; 3) 28 institutions qui ont la faculté de donner des cours analogues à ceux des colléges royaux; 4) environ 200 pensions qui sont tenues, en principe, d'envoyer leurs élèves dans les classes supérieures des colléges, mais dont plusieurs offrent des enseignements à tel point spéciaux et divergents, que la règle souffre un grand nombre d'exceptions. Pour l'instruction primaire l'académie de Paris compte : 1) 6 écoles normales, dont chacune exige plusieurs maîtres et maîtres-adjoints, comptant l'une (celle de Versailles), près de 100 élèves-maîtres, les autres de 20 à 40; 2) plusieurs écoles primaires supérieures et industrielles; 3) un grand nombre d'écoles primaires élémentaires et de salles d'asile.

Telle est la concentration des ressources d'instruction publique dans l'académie de Paris, que parmi les académies de province il n'en est plus aucune qui ait pu se constituer complète. Celle de Strasbourg, qui n'embrasse que deux départements, n'a pas de faculté de théologie catholique; celle de Toulouse, qui a cette institution, et qui possède encore la faculté de théologie de Montauban (confession helvétique) n'a point de faculté de médecine; celle de Rennes, naguère réduite à la seule faculté de droit, n'a reçu que depuis peu une faculté des lettres, et ne pourra organiser que successivement celles des sciences et de médecine, qui lui sont assurées par des ordonnances. Les académies de Lyon et de Bordeaux n'ont chacune que les facultés de théologie, des sciences et des lettres; celles de Caen et de Dijon n'ont que les facultés de droit, des sciences et des

lettres; celles de Montpellier, que les facultés de médecine, des sciences et des lettres. Celle d'Aix n'enseigne que la théologie et le droit; celle de Besançon, que les lettres; celle de Rouen, que la théologie; celle de Poitiers, que le droit.

Quant aux académies d'Amiens, d'Angers, de Bourges, de Cahors, de Clermont, de Douai, de Limoges, de Nancy, de Metz, de Nîmes, d'Orléans, de Pau et de Corse, elles ne possèdent aucun établissement d'instruction supérieure, et n'ont par conséquent rien de commun avec les universités des autres pays, corps essentiellement consacrés au haut enseignement. Mais aussi, il faut le dire, ces centres sont évidemment trop nombreux; et cette circonstance, jointe au petit nombre d'élèves qu'attirent les centres incomplets et à l'excessive agglomération d'étudiants qui a lieu à Paris, sont bien certainement les deux principales causes de l'insuffisance des résultats que produisent les immenses sacrifices faits par le pays en faveur de l'instruction publique*.

Le défaut de facultés dans un grand nombre d'académies y a fait créer, plus ou moins provisoirement, deux espèces d'institutions supplémentaires, qui ne sauraient remplir toute la mission qui leur est dévolue et qui doivent disparaître incessamment. Ce sont les *écoles secondaires de médecine* qui, au nombre de 18, ne sont pas toutes également pourvues des ressources nécessaires pour offrir un enseignement complet, et les *Commissions d'examen* pour le baccalauréat ès-lettres qui sont également au nombre de 18, et dont la composition vient de recevoir de notables améliorations, mais qui ne paraissent pas encore suffisamment soustraites à l'influence des préoccupations locales.

Pour l'instruction secondaire, les académies des 79 départements qui n'appartiennent pas au ressort de Paris, possèdent : 1) 38 colléges royaux ; 2) environ 250 colléges communaux, dont quelques-uns sont plus importants que certains colléges royaux, tandis que d'autres ne comptent qu'un nombre minime d'élèves ; 3) 106 institutions et 991 pensions dont quelques-unes, celles de Juilly, de Montolieu, de Sorèze, de Pons, de Pont-le-Voy et de Vendôme, par exemple, sont plus importantes que certains colléges royaux.

Pour l'instruction primaire, les académies possèdent : 1) 73 écoles normales; 2) 235 écoles primaires supérieures communales, dont quelques-unes se confondent avec des écoles industrielles, et dont d'autres se rattachent soit à des colléges, soit à des écoles élémentaires; 3) 34,766 écoles élémentaires communales; 4) 261 salles d'asile.

Le chef de l'instruction publique en France est secondé, dans la direction de ces institutions, par un conseil de 8 membres, dont chacun est attaché à un département spécial, par 12 inspecteurs généraux, dont 6 pour les lettres et 6 pour les sciences, et par une administration centrale à la tête de laquelle se trouve un directeur du personnel. Sous ce rapport encore, nos institutions publiques diffèrent essentiellement de celles des autres pays.

L'Allemagne, où l'enseignement public joue un si grand rôle (*voy.* Écoles, Gymnases et Universités), a des conseillers ministériels pour la direction des études, mais elle n'a d'inspecteurs permanents que pour l'instruction primaire. Ce sont des envoyés extraordinaires, des professeurs, qui inspectent quelquefois l'instruction secondaire. L'instruction supérieure, surveillée par un commissaire ou curateur et un sénat académique, n'est pas inspectée.

La Grande-Bretagne n'a ni inspecteurs, ni conseillers officiels, ni même un ministre de l'instruction publique. Ses universités, ses colléges (*voy.*), ses pensions et ses écoles, sont ou de vieilles corporations qui jouissent de riches dotations et de grands priviléges, ou des créations nouvelles dues au patriotisme et au zèle des

(*) Relativement à ces lacunes signalées par l'auteur dans l'Université et au besoin de faire d'un petit nombre d'académies les centres d'un enseignement supérieur complet; puis relativement à l'institution des *agrégés* qui seront, dans nos académies, ce que sont, dans les universités allemandes, les professeurs non titulaires ou *privatim docentes*, on peut voir le remarquable compte-rendu de M. V. Cousin, intitulé *Huit mois au ministère de l'instruction publique* (*Revue des Deux-Mondes*, 1er février 1841). J. H. S.

particuliers, des communautés, des cités religieuses. A l'égard de tous ces établissements, l'état, l'église, la municipalité, les paroisses ou des associations de philanthropie et de charité, exercent une sorte de tutelle et de patronage qui diffère singulièrement de l'action centralisante de notre administration napoléonienne.

En Russie et en Belgique, au contraire, l'organisation de l'instruction publique a quelque chose de l'esprit de la centralisation française et de l'esprit d'administration collégiale de l'Allemagne.

La Hollande et la Suède se rapprochent aussi sous ce rapport de l'Allemagne.

L'Italie, l'Espagne et le Portugal n'ont pas encore donné à l'organisation de l'enseignement toute l'attention qu'elle mérite, surtout dans ces pays.

Quant à la seconde division du ministère de l'instruction publique en France, nous voulons dire les *établissements littéraires et scientifiques* qui ne font pas partie de l'Université et que le ministre dirige seul avec une fraction de l'administration centrale, à l'exclusion du conseil royal, ce sont l'Institut (*voy.*), divisé en 5 Académies, les comités relatifs aux travaux des Académies et chargés de la publication de documents historiques; le Collége de France (*voy.*), sorte d'académie enseignante composée de 24 chaires consacrées aux hautes études; le Muséum d'histoire naturelle (*voy.*), immenses collections et académie enseignante composée de 15 chaires d'histoire naturelle, de physique, de chimie et de physiologie; l'École des langues orientales vivantes, établie à la Bibliothèque du roi, et composée de 8 chaires; l'École des chartes; les trois colléges fondés à Paris pour l'éducation des jeunes catholiques d'Irlande, d'Angleterre et d'Écosse; le Bureau des longitudes (*voy.*); les bibliothèques publiques de Paris; l'Académie royale de médecine; l'École spéciale de pharmacie; les jurys médicaux, les sociétés savantes et les bibliothèques des départements.

D'un autre côté, la plupart des écoles spéciales sont, en France, complétement étrangères au ministère de l'instruction publique. L'École polytechnique, l'école militaire de Saint-Cyr, le collége militaire de La Flèche et les écoles d'artillerie, relèvent du ministère de la guerre; l'école navale de Brest, du ministère de la marine; l'école des mines, le Conservatoire (*voy.*) des arts de Paris, les écoles des arts et métiers de Châlons et d'Angers, du ministère des travaux publics; les grands et les petits séminaires (*voy.*), du ministère de la justice et des cultes; l'école forestière de Nancy, du ministère des finances.

Il en résulte que le chef de l'instruction publique n'exerce aucune action sur l'éducation de cette portion de la jeunesse qui forme dans l'état les deux pouvoirs les plus influents : l'un matériel, l'armée; l'autre moral, le clergé.

Les principaux ouvrages qui ont paru dans les dernières années sur ces matières (car nous ne rappellerons pas ici les écrits de La Chalotais et de Talleyrand) sont ceux de MM. Cousin, *Lettres sur l'instruction publique en Allemagne*, 2 vol. in-8°, et *sur l'Instruction publique en Hollande*, 1 vol. in-8°; Saint-Marc Girardin, *De l'Instruction secondaire en Allemagne*, 1 vol. in-8°; Thiersch, *Sur l'Instruction publique dans les états de l'Europe occidentale* (en allemand), Stuttgart, 1838, 3 vol. in-8°; Dehaut, *De l'État de l'instruction publique en Belgique*, Bruxelles, 1838, in-8°. Il faut y joindre plusieurs exposés de motifs et discours de MM. Guizot, Villemain et de Salvandy, ainsi que les rapports de M. Dubois, sur le budget de 1836, et celui de M. Renouard, sur la loi de 1833. Il est à regretter que le gouvernement de la Bavière, qui s'est occupé très spécialement de l'organisation de l'instruction publique dans ce royaume, n'ait pas livré à une plus grande publicité les nombreux et remarquables arrêtés, règlements et circulaires ministérielles qu'il a faits sur cette partie du service, et sur lesquels nous avons, dans le temps, adressé un rapport spécial à l'un de nos ministres. M-R.

INSTRUCTIONS (diplom.). Lorsqu'un agent diplomatique, ambassadeur ou envoyé de second et troisième ordre, est désigné pour aller occuper un poste, son premier soin doit être de bien se pénétrer de l'objet et de la portée de sa mission. Pour y parvenir,

deux voies, qui se suppléent mutuellement, lui sont offertes : d'abord, l'examen et l'analyse, dans les archives du département des affaires étrangères, de la correspondance de ses prédécesseurs et des autres correspondances ou documents qui s'y rapportent ; et en second lieu, l'étude réfléchie des *instructions générales* qui lui sont remises par le ministère. Ces instructions, que l'on dresse sous la forme de *rescrit*, de *mémoire* ou de *lettre*, contiennent l'historique et l'exposé de l'état actuel des relations du gouvernement qui envoie l'ambassadeur avec celui près duquel il est accrédité, et l'on y trace la marche à suivre pour continuer ou étendre ces relations, pour les modifier, les interrompre ou les faire cesser.

Cet ensemble de notions porte le nom d'*instructions générales*, pour les distinguer des *instructions spéciales* que l'on expédie, soit pour quelque affaire déterminée, soit dans certaines occurrences, ou des *dépêches ordinaires*, qui, en définitive, ne sont que des instructions particulières et continuées.

Ayant pour but de donner à l'ambassadeur une connaissance approfondie des affaires qui lui sont confiées, et de le mettre ainsi à même de s'acquitter de ses devoirs conformément aux vues de son gouvernement, les instructions générales doivent expliquer la nature, l'objet, l'étendue et la suite des négociations (*voy.*) dont ses prédécesseurs avaient été chargés, aussi bien que les instructions et les ordres qu'ils avaient reçus ; présenter un tableau de l'état actuel de la cour où il va résider, et un aperçu de la situation des affaires générales dans leur rapport avec cette puissance; tracer enfin le système de conduite que doit tenir l'ambassadeur tant envers le souverain et les membres de sa famille, qu'à l'égard de son ministère, de sa cour et des autres ministres étrangers. Les instructions ne doivent omettre sur ces points divers aucune des circonstances propres à éclairer le négociateur; on y esquissera le portrait des principaux personnages, de manière à faciliter l'étude que devra faire l'ambassadeur de leurs talents, de leur caractère, de leurs prétentions et de leurs tendances; car il est pour lui de la dernière importance de connaître le génie, les inclinations et le crédit des personnes avec lesquelles il doit vivre et négocier.

Quant aux autres directions, elles varient nécessairement à l'infini : ainsi l'on recommande à l'ambassadeur de travailler à fortifier l'intelligence existant entre les deux cours; de se concilier la confiance du souverain et de tels autres personnages influents; de se rendre agréable, autant que le permettraient les rapports intérieurs de famille, à tel ou tel membre de la maison régnante; de s'appliquer à détruire ou du moins à affaiblir l'influence de tel cabinet relativement à la politique ou au commerce, et de faire comprendre qu'à cet égard l'alliance de son gouvernement offre plus d'avantages; d'étudier avec l'attention la plus suivie quelles sont les véritables dispositions du ministère envers telle autre puissance; d'apporter tous ses soins à vérifier le degré d'intimité qui existe entre le souverain et ses alliés, et jusqu'à quel point on peut compter sur la solidité de l'alliance soit par rapport à une guerre présente, soit relativement aux conditions à obtenir d'une paix future; d'employer toute sa pénétration pour reconnaître ou deviner les vues ambitieuses du gouvernement et pour établir une juste appréciation de ses moyens et ressources; enfin de veiller attentivement sur les mesures qu'il pourrait prendre pour assurer tôt ou tard l'exécution de ses desseins. Et l'on insistera d'autant plus sur la recommandation de cette vigilance, s'il s'agit « d'une cour qui a un plan de politique bien formé, dont elle ne s'écarte jamais et qui parait bien lié dans toutes ses parties, mais qu'elle ne développe que successivement et à mesure que les événements et les circonstances lui en fournissent l'occasion, » observant encore « que ses ministres défiants et soupçonneux joignent à la dissimulation naturelle à leur nation la suite la plus méthodique dans leurs propos, leurs écrits et leurs démarches*. »

On juge facilement par cet aperçu d'un texte d'instructions, qu'un pareil acte est essentiellement secret et réservé pour ce-

(*) Passages empruntés à un document de la diplomatie contemporaine.

lui qui l'a reçu; cependant quelquefois un gouvernement, pour témoigner de sa bonne foi et de sa sincérité, autorise la communication des instructions données à son ambassadeur; de semblables démonstrations, il est vrai, sont fort rares, et encore ne manque-t-on pas de délivrer à cet effet deux expéditions, l'une ostensible, l'autre secrète.

L'honneur et la fidélité, ces deux guides inséparables dans la carrière des ambassades, font un devoir à tout envoyé de suivre ponctuellement la ligne de conduite que ses instructions lui tracent; il ne peut s'en écarter, à moins de courir le risque de se compromettre personnellement et de compromettre en même temps les intérêts qui lui sont confiés. Il doit donc s'identifier, pour ainsi dire, aux vues politiques de son gouvernement, et ne pas y substituer ce qui, dans son opinion, lui paraîtrait plus convenable. Si les termes lui semblent ambigus, ce n'est pas d'après ses propres idées qu'il doit les interpréter, mais bien en s'efforçant de saisir les véritables intentions de son prince : *voluntatem potiùs quam verba spectari placuit.*

Cependant une connaissance plus approfondie de la situation, qui ne s'acquiert même que par un séjour prolongé dans une résidence, des particularités que le gouvernement de l'ambassadeur n'a pas encore apprises, ou bien un de ces événements fortuits que rien ne faisait prévoir, et dont lord Bolingbroke disait, en s'inclinant, *je ne puis être que leur très humble serviteur*, toutes ces circonstances commandent de laisser une certaine latitude à l'ambassadeur, et c'est ce qu'exprimait parfaitement le duc de Choiseul dans une dépêche au baron de Breteuil, ministre de France à Saint-Pétersbourg. « Ce métier de négociateur, écrivait-il, exige une sorte de souplesse dans la manière de traiter les affaires. Le grand art consiste à se rendre agréable, sans se relâcher en rien sur les intérêts et la dignité de sa cour. *Il ne faut pas être si scrupuleusement attaché à la lettre de ses instructions qu'on ne sache s'en écarter et en étendre l'esprit*, lorsque, par une conduite intelligente, on peut éviter de tomber dans une discussion sérieuse sur un objet de peu d'importance, ou se faire un mérite de ses facilités. »

Mais cette latitude ne saurait s'étendre jusqu'à l'entraînement du zèle qui porterait un ambassadeur à s'écarter entièrement de ses instructions, et à plus forte raison à agir sans ordres : il ne pourrait, en effet, engager son prince à son insu, ou faire des démarches de nature à compromettre sa dignité, ses intérêts ou ses desseins. Pour oser le faire, il faudrait connaître tellement son caractère, l'esprit de son conseil, l'ensemble de son système politique, ses rapports avec toutes les autres puissances, que l'on n'eût pas à craindre de se tromper et d'amener une complication préjudiciable, ou d'être désavoué. Sans tous ces éléments de confiance, dont la réunion est fort difficile, il est de la prudence d'un diplomate de ne rien donner au hasard et de déclarer franchement qu'il est sans ordres.

Cependant il y a ici une distinction à faire. Il peut, en effet, se présenter des cas où les ordres de l'ambassadeur tels qu'ils sont détermineraient, s'ils étaient exécutés, un résultat tout opposé à celui que l'on veut obtenir: c'est dans de pareilles conjonctures que se révèle le génie du négociateur, et c'est alors qu'il doit puiser dans sa conviction le courage d'une résolution qui soit à la hauteur de ses devoirs envers son pays. Nous pourrions rapporter un grand nombre d'exemples de négociateurs qui, sous l'inspiration de cette noble devise :« *Fais ce que doibts, advienne que pourra*, » se sont écartés de leurs instructions; les uns, comme Martigny, évêque d'Elne, chargé de négocier avec Édouard V, roi d'Angleterre, furent désavoués et tombèrent dans la disgrâce; les autres, comme Wolsey, envoyé par Henri VIII dans les Pays-Bas pour négocier avec Maximilien, reçurent des récompenses éclatantes; mais nous nous bornerons à choisir un des faits les plus remarquables.

Lors des négociations pour la paix d'Amérique entre la France, l'Espagne et l'Angleterre, le roi catholique avait exigé, comme condition *sine quâ non*, la restitution de Gibraltar contre un équivalent, et il laissa à la France le soin de la négociation et de l'équivalent, en lui of-

frant pour dédommagement la partie espagnole de Saint-Domingue. Cette proposition fut agréée éventuellement, et l'on négocia en conséquence à Londres la cession de Gibraltar. Le ministère anglais accéda au principe, et il ne s'agissait plus que de déterminer l'équivalent : la France en proposa deux, et laissa l'alternative au cabinet de Saint-James; mais on craignit tout à coup, en France, que les équivalents proposés ne produisissent une mauvaise impression sur l'esprit public. La cour de Londres, de son côté, craignit également les clameurs et le mécontentement qu'exciterait la cession d'une place à laquelle l'opinion nationale attachait un grand prix. Ainsi, en Angleterre comme en France, on reconnaissait qu'il fallait revenir sur ses pas; mais on trouvait un obstacle invincible, la volonté péremptoire du roi catholique. Confident de ce double embarras, et voyant l'espoir de la paix s'évanouir, le négociateur français à Londres prit sur lui de saisir une occasion pour offrir au ministère anglais son entremise à Versailles, malgré les sentiments bien connus de Charles III, et le caractère inflexible de ce monarque; mais ne voulant point se mettre en avant, les mains vides, il obtint qu'on l'autorisât à proposer les deux Florides pour prix du désistement. En transmettant cette proposition à Madrid, on prévoyait un refus, ou au moins des délais très préjudiciables. On communiqua donc les deux propositions au comte d'Aranda (*voy.*); et cet ambassadeur, malgré les instructions les plus impératives et les plus absolues, prit sur lui de déclarer, au nom de son maître, qu'il renonçait à Gibraltar et acceptait les Florides. Le comte d'Aranda fut en conséquence invité à se rendre chez le ministre des affaires étrangères pour recevoir la communication de l'*ultimatum* de l'Angleterre. Dans cette conférence chez le comte de Vergennes, l'ambassadeur d'Espagne, après avoir réfléchi pendant une demi-heure, les coudes appuyés sur la cheminée, rompit le silence en disant : *Il est des moments où il faut savoir offrir sa tête à sa patrie ; j'accepte les deux Florides à la place de Gibraltar, quoique ce soit contraire à mes instructions; et je signe la paix.* Cette déclaration leva tous les obstacles, et la paix fut conclue malgré le mécontentement bien prononcé de la cour de Madrid. Aranda avait prévu cette irritation et même sa disgrâce; mais ces réflexions ne l'arrêtèrent pas : il ne voyait que l'alternative de la guerre et de la paix pour un simple objet de convenance; il voyait également la chute de deux ministères désirant franchement, au mépris de basses intrigues qui tendaient à la prolonger, la fin d'une guerre ruineuse, et désormais sans but, à cause de la reconnaissance de l'indépendance des États-Unis. L'histoire fournit peu d'exemples d'un tel dévouement : aussi doit-elle placer le comte d'Aranda parmi les hommes qui se sont illustrés dans la carrière diplomatique. Cte DE G.

INSTRUMENT, INSTRUMENTER. Le mot *instrument*, du latin *instrumentum*, est, dans sa signification littérale et primitive, synonyme d'*acte;* mais, dans l'acception moins étendue qu'il a en diplomatique, il s'applique seulement aux titres propres à faire valoir des droits en justice, tels que des contrats, des actes publics, des traités de paix. Depuis la seconde race de nos rois, on adopta l'usage d'ajouter au mot *instrumentum* celui de *chartarum* pour désigner une charte. Durant le XIIIe siècle, on entendait le plus souvent par *instrumenta publica* des chartes quelconques, et l'on commença à réserver la dénomination d'*instrumenta* pour les actes dont nous avons parlé plus haut.

Dans la langue du droit, le mot *instrument* s'est dit de tout acte public ou privé destiné à constater un fait ou une convention, et à en servir de preuve; mais aujourd'hui cette expression est rarement employée. *Instrumenter*, c'est, en terme de pratique, faire des procès-verbaux, des exploits, recevoir des actes publics. On dit en ce sens que les notaires et les huissiers ne peuvent *instrumenter* hors de leur ressort. E. R.

INSTRUMENTAL (GENRE ou STYLE). La grande latitude laissée aux compositeurs dans la disposition des parties destinées aux instruments (*voy.*), l'extrême variété des moyens susceptibles d'être employés en ce cas pour exciter l'intérêt des auditeurs, enfin la qualité particulière

des idées et la manière de les présenter, telles sont les causes qui ont donné naissance au style instrumental. Là, il est permis au musicien de se livrer à toute la fougue de son imagination; il ne craint plus d'être arrêté par une foule d'obstacles qu'offre à chaque instant la composition pour les voix, dont l'étendue est si loin d'approcher de celle des instruments. En outre, le style instrumental, même quand il est traité sévèrement, admet une infinité de licences rigoureusement bannies de la musique vocale. Une foule de sauts, impraticables ou scabreux, même pour les voix les plus belles et les mieux exercées, s'exécutent sans effort sur les instruments; d'un autre côté, les organes de l'instrumentiste n'éprouvent pas une fatigue qui approche de celle que ressentent par moments les chanteurs les plus robustes et les mieux constitués. Dans l'exécution, l'instrumentiste s'inspire, s'anime, s'échauffe comme le chanteur; mais ses inspirations demeurent toujours indéterminées, vagues et indéfinissables. C'est que la source vivifiante qu'il porte en lui ne peut, comme chez le chanteur, trouver un libre et immédiat épanchement; il faut que les eaux fécondes qui s'écoulent de cette source pure se versent d'abord dans un canal où elles s'altèrent et se transforment plus ou moins : c'est pour cela que les émotions nées de l'habile emploi des instruments sont d'une nature toute différente de celle qui ressort de la musique vocale. Pour l'auditeur qui ne sait point la musique, l'admiration causée par les combinaisons instrumentales est toujours incertaine et souvent assez singulièrement départie: c'est ainsi, pour n'en donner qu'un exemple, que l'on voit fréquemment des amateurs s'extasier en entendant imiter sur l'orgue le tonnerre ou le gazouillement des oiseaux, effets qui s'obtiennent par des moyens excessivement simples. Le contraire arrive pour les auditeurs qui ont une pratique avancée des instruments qu'ils entendent : même à leur insu, la difficulté vaincue dans l'exécution de certains traits est une circonstance dont il leur est impossible de ne pas tenir compte. Quant aux artistes qui possèdent à un haut degré la connaissance de la composition, il ne leur en faut pas moins un esprit d'analyse fort délié pour démêler sur-le-champ et sans avoir la partition sous les yeux, la cause de la sensation agréable qu'ils ont éprouvée: ici comme dans tant d'autres choses, le mal frappe bien plus vivement que le bien, et souvent les musiciens expliqueront avec netteté et justesse les raisons qui font que tel morceau instrumental leur déplaît, tandis qu'ils ne sauront faire comprendre pourquoi tel autre les flatte. Il en est autrement de la musique vocale: il y a toujours là un lieu de rendez-vous où se rencontrent tous les bons esprits, tous les gens sensés, habiles ou ignorants en musique, pourvu qu'ils soient exempts de préventions; ce point de rappel, c'est le rapport de la musique aux paroles et l'expression que le chanteur imprime à l'une et aux autres, voilà au fond ce qui dirige le jugement de tout le monde. Quand ils marchent seuls, les instruments ne font, en somme, que parcourir avec un cortége plus riche et plus nombreux les routes déjà indiquées et tracées par la voix humaine. Longtemps on les traita négligemment et même dédaigneusement lorsqu'on les mettait en contact avec celle-ci; de nos jours, trop de compositeurs dramatiques, donnant dans l'excès contraire, se sont efforcés de dissimuler la sécheresse et la stérilité de leur imagination sous des ornements empruntés au style instrumental, comme ces beautés surannées qui, à force d'art, cherchent à éblouir les yeux par le faux brillant de grâces qui ne leur appartiennent pas et n'existent que dans leurs riches atours. Quelque mérite qu'ait en lui-même le genre instrumental, il ne possédera jamais la douce facilité du style vocal, son allure pleine de modération et de sagesse qui ne l'empêche pas de s'élever aussi haut qu'il lui plait, sa délicatesse, sa grâce, sa puissance irrésistible. Le compositeur instrumental courra souvent risque de n'être pas compris; et, sous le rapport de l'exécution, l'instrumentiste restera toujours au-dessous du chanteur. Il n'a pas, comme celui-ci, l'avantage d'être à la fois exécutant et instrument d'exécution; et, quelque sublimes que puissent être les inspirations de son âme, pour se commu-

niquer aux auditeurs elles doivent passer à travers un corps inintelligent qui leur laisse nécessairement quelque chose de son essence matérielle et de sa grossièreté primitive. J. A. de L.

INSTRUMENTATION, art de disposer les parties de l'harmonie de telle manière qu'elles soient convenablement rendues par les organes destinés à les exprimer, en tirant de ceux-ci tout l'effet possible. *Voy*. Instruments de musique et Voix.

Cette importante partie de la composition renferme deux divisions.

Premièrement, pour que ses créations soient exécutables, le musicien doit connaître parfaitement les facultés des agents qui rendront sa pensée ; il faut en conséquence qu'il soit exactement instruit de tout ce qui leur est accessible et de ce qu'ils ne sauraient aborder ; il a donc à étudier l'étendue, les propriétés matérielles, les qualités et les défauts de chacune des voix et de chacun des instruments pris isolément. Des indications sur cette matière ont été ou seront données dans les articles spéciaux ; nous n'avons point à nous en occuper ici.

En second lieu, les instruments peuvent s'unir les uns aux autres et former duo, trio, quatuor, etc.; ils peuvent s'assembler en familles, et ces familles peuvent s'associer des étrangers; ils peuvent doubler, tripler, quadrupler, etc., une même partie, en un mot, mettre en rapport et en commun les facultés propres à chacun d'eux, jusqu'à ce qu'enfin, se réunissant tous, ils forment l'orchestre (*voy.*), cet ensemble imposant et sublime, l'un des plus beaux exemples de la puissance de l'esprit humain.

Les combinaisons qu'offre l'ensemble des instruments sont extrêmement nombreuses; nous allons indiquer les principales le plus succinctement possible. D'abord on compose pour les voix seules, ou pour les instruments seuls, ou pour ces deux sortes d'organes réunis. La composition pour les voix seules doit être considérée avant tout quant au nombre des voix : 1° on écrit pour une voix unique ou pour plusieurs voix qui doivent exécuter précisément la même partie : le *récitatif*, le *plain-chant* et les *chansons populaires* sont dans ce cas ; 2° le *duo* vocal offre trois chances, savoir : deux voix de même genre et de même espèce (c'est-à-dire deux voix d'homme ou deux voix de femme égales entre elles quant à l'étendue et au timbre) ; deux voix de même genre et d'espèces différentes, et enfin deux voix de genre différent, manière qui peut encore se sous-diviser selon que les deux voix sont prises à l'octave l'une de l'autre, comme un soprano et un ténor, un contralto et une basse, ou bien quand le diapason des deux voix se trouve dans deux octaves différentes comme un contralto et un ténor, un soprano et une basse ; 3° le *trio* vocal peut se former par des voix semblables, ou par des voix d'homme et de femme : la distinction des espèces de voix est encore applicable ici, mais il suffit de l'avoir exposée en ce qui concerne le duo pour qu'elle ait été comprise ; bornons-nous à dire que le mélange des genres et des espèces dans le trio offre trente combinaisons différentes, dont chacune a un intérêt qui lui est propre. On peut ainsi juger des ressources qu'offre au compositeur le seul emploi de trois des membres de la nombreuse et brillante association dont il dispose ; 4° ces ressources se multiplient encore pour le *quatuor*, où l'on trouve plusieurs nouvelles combinaisons; 5° on peut enfin écrire pour un plus grand nombre de voix, car, sans parler de l'ancienne musique d'église qui offre des chœurs à 5, 6, 7, 8, 12, 16 et jusqu'à 48 parties réelles, il y a beaucoup de morceaux au théâtre qui prennent le nom de *quintette*, *sextuor*, etc., parce qu'en effet 5, 6, etc., chanteurs se trouvent en scène. Toutefois, en ce cas, c'est aujourd'hui un usage presque général d'écrire seulement l'harmonie à 4 parties et de varier la distribution des paroles en faisant marcher 2 ou 3 voix à l'unisson ; l'effet scénique gagne presque toujours à ces dispositions. Dans les morceaux à grand nombre de parties, on doit une attention particulière à celle de 8 voix distribuées en 2 chœurs : ce genre qui a été longtemps d'un usage quotidien dans les grandes églises d'Italie, est plein de majesté et du plus harmonieux effet.

En indiquant sommairement quelques-unes des combinaisons qu'offre au musi-

cien l'assemblage des voix, nous avons voulu montrer combien les ressources de cette seule branche sont nombreuses. Quant aux préceptes à suivre, il n'y en a d'autres que ceux qu'imposent la mélodie et l'harmonie (*voy.* ces mots), toujours supposées connues de celui qui étudie l'instrumentation. On peut lui recommander particulièrement beaucoup de simplicité et de largeur lorsqu'il écrit pour les masses vocales : c'est le seul moyen d'en tirer les effets voulus.

Les instruments s'associent de la même manière que les voix, et leur emploi offre bien plus de ressources sous le rapport de l'étendue, de la variété et de la liberté qu'ils laissent au compositeur pour exprimer ses idées. On écrit pour les instruments des *solos*, *duos*, *trios*, etc. Les solos prennent, selon la manière dont ils sont traités, les noms de *sonate*, *étude*, *concerto*, *caprice*, *fantaisie*, *air varié* (*voy.* ces mots et Variations), etc., etc. Ces morceaux ne sont composés d'ordinaire que par des instrumentistes de profession, ou bien par des compositeurs qui sont censés parfaitement connaître toutes les ressources de l'instrument; tantôt ils sont destinés à l'étude et peuvent être alors aussi difficiles qu'il plait à l'auteur de les imaginer, pourvu seulement qu'ils soient exécutables; ou bien ce sont des pièces de divertissement et on en proportionne la difficulté au talent des amateurs auxquels on les destine.

L'harmonie à deux instruments, quand elle est bien traitée, offre beaucoup plus de ressources qu'on ne pense. Le duo le plus régulier est celui que forme un instrument par lui-même, comme l'orgue, le piano, la harpe; toute la musique destinée aux instruments de ce genre est nécessairement traitée en duo. Les autres instruments s'associent par paires, comme deux violons, deux flûtes, deux cors, etc.; ou bien le premier instrument prend son second dans sa propre famille, comme un violon et une viole ou un violoncelle; ou bien encore il s'associe un compagnon pris dans une famille différente, c'est ainsi que se réunissent un instrument à vent et un instrument à cordes. L'addition d'un instrument quelconque au piano ou à la harpe ne se considère que comme un duo, bien que réellement cette réunion forme un véritable trio. C'est d'après les mêmes principes qu'on réunit les instruments pour former trio, quatuor, quintette, etc. Les trios et quatuors les plus usités et les meilleurs à tous égards sont ceux des instruments d'archet. C'est cette réunion de deux violons, viole et violoncelle qui forme le fond de tous les orchestres et que doit surtout étudier celui qui veut s'adonner à la composition instrumentale. S'il s'est bien pénétré des règles du quatuor, il n'aura qu'un pas à faire pour unir les masses qui composent l'orchestre, c'est-à-dire les voix, les instruments à cordes et les instruments à vent; pour faire figurer et disparaître à propos chacune de ces masses ou quelques-uns des éléments qui les composent; et il reconnaîtra que le plus souvent l'harmonie la plus compliquée de l'orchestre est susceptible d'être ramenée à quatre parties primitives. *Voy.* Orchestre.

Ce n'est qu'à une époque toute moderne et depuis que de grands compositeurs, surtout Haydn et Mozart, ont donné, dans leurs beaux ouvrages, une idée du parti que l'on pouvait tirer des instruments, que les règles de l'instrumentation se sont trouvées fixées. Feu Reicha, notre collaborateur, est le premier qui ait recueilli à cet égard d'utiles observations dans les deux ouvrages cités aux articles Accompagnement et Harmonie; on peut, quant aux rapports des instruments entre eux, consulter utilement le *Diapason de tous les instruments à vent*, par L.-J. Francœur, Paris, 1772, in-fol., dont Choron a donné, en 1812, une édition augmentée de ce qui concerne les voix et les instruments à cordes, édition qui a été reproduite avec des additions très considérables dans le *Manuel de musique*, liv. vi. Un autre ouvrage sur la même matière a été publié par Othon Vandenbrook, sous le titre de *Traité de tous les instruments à vent, à l'usage des compositeurs*, Paris, in-fol. Enfin M. G. Kastner a donné à Paris, en 1836, son *Traité général d'instrumentation, comprenant les propriétés et l'usage des instruments, précédé d'un résumé sur les voix*, in-fol.,

et, en 1837, son *Cours d'instrumentation considérée sous les rapports poétiques et philosophiques de l'art*, in-fol. J. A. de L.

INSTRUMENTS. Ce mot français, comme le mot latin dont il est formé et qui est dérivé de *instruere*, préparer, dresser, instruire, désigne en général des outils, des machines ou appareils, qui servent, dans un art ou dans une science, à exécuter quelque chose, à faire quelque opération. Les instruments qui servent aux arts mécaniques reçoivent le nom d'*outils*. Ceux qu'on emploie en chimie prennent le nom d'*appareils*. Le chirurgien se sert d'instruments pour les diverses opérations que réclament son art. D'autres instruments sont ceux qui résonnent sous les doigts du musicien. En physique et en mathématiques, des instruments de précision servent à tracer des figures, mesurer les distances, calculer les mouvements des astres, etc. Les instruments aratoires, enfin, donnent à l'agriculture la puissance d'arracher au sein de la terre la nourriture des hommes. Nous consacrerons un article à chacun de ces quatre genres d'instruments. X.

INSTRUMENTS ARATOIRES. Lorsqu'à une époque très voisine de la création de l'homme, le besoin de travailler la terre commença à se faire sentir, il put y satisfaire immédiatement, et ses mains durent être les premiers instruments mis au service de sa volonté, les premiers outils aratoires (de *arare*, cultiver la terre).

Mais cet emploi immédiat d'organes peu faits pour un semblable travail fut bientôt trouvé insuffisant; il n'était même pas sans danger. Alors on eut recours à divers appareils d'abord fort simples, ainsi que l'indique l'histoire des transformations successives de la charrue (*voy.*), mais qui se compliquèrent de plus en plus. Ce que dit Plutarque de l'origine de cet instrument, auquel le groin du cochon aurait servi de modèle, est bien capable de nous confirmer dans l'idée de cette simplicité primitive.

Diverses classifications ont été proposées pour les instruments aratoires. Sans parler de Varron qui s'est occupé de ce sujet dans le chap. 17, livre Ier, de son Économie rurale, certains auteurs, comme Thær par exemple, les divisent en deux grandes classes : ceux que les hommes mettent en œuvre avec leurs mains; ceux que font fonctionner les bêtes de trait. D'autres les divisent en instruments de petite culture et en instruments de grande culture. Une troisième classification, assez générale, consiste à les rattacher à chacune des opérations qu'ils facilitent : travaux des terres, d'ensemencement, d'entretien, de récoltes, etc. Pour nous, il nous semble qu'on peut procéder d'une manière plus logique, et remplacer ces divisions arbitraires par une autre ayant pour base l'appréciation rigoureuse de la part que peuvent prendre, dans l'application de chaque appareil destiné à la culture de la terre, l'intelligence et la force de l'homme.

Les premiers instruments, d'abord fort simples, soit en bois, soit en fer, soit de toute autre nature, ne furent qu'une défense pour la main, qu'un supplément à son action. Tels sont les biches, les houes, les hoyaux, les sécateurs, les râteaux, les binettes, les fourches, les ratissoires, etc., etc. Dans le principe, la culture ne dut se faire que par ce moyen; ce fut le premier pas dans la large voie que parcourt aujourd'hui son application, au milieu de tout ce qu'a mis à sa disposition la mécanique.

Cependant l'effet à produire devenant de jour en jour plus grand, et le besoin plus impérieux, il fallut bientôt songer à perfectionner ces premiers outils, et plus particulièrement à augmenter, à ajouter à la force de l'homme qui, seule jusque-là, avait déterminé leur action. Ce second perfectionnement consista, avant tout, à disposer les outils aratoires de telle sorte que, sans cesser de recevoir directement leur impulsion de la main de l'homme, la force qu'ils recevaient en même temps pût être augmentée de toute celle qu'on empruntait à des animaux, beaucoup plus favorisés, sous ce dernier rapport, que le maître de la nature. Alors l'appareil employé pour le travail des terres ne fut plus un simple outil, un simple supplément à la main : dès ce moment, on put l'appeler un *instrument aratoire*, c'est-à-dire une construction,

un ensemble destiné à utiliser, au profit de la terre, sous la direction immédiate de l'intelligence de l'homme, la force de ce dernier et celle des animaux qu'il jugeait convenable d'appeler à son aide. Dans cette seconde classe se rangent naturellement les charrues, les herses, les rouleaux, les extirpateurs, les scarificateurs, les houes à cheval, etc., etc.

Après cela, un dernier pas restait encore à faire : il consistait dans l'application pure et simple de la force brute à un travail dont l'homme, dès lors, pouvait rester simple spectateur. Contraindre cette force à agir seule sur la matière, comme elle le ferait sous l'influence de l'intelligence, c'est, sans contredit, atteindre les dernières limites de la puissance accordée à l'homme. Tel est le spectacle qu'offrent en général les machines, et en particulier les *machines rurales*. Granger, en disposant la charrue de telle sorte que ce premier véhicule de l'agriculture pût fonctionner sans que la main de l'homme appuyât sur ses mancherons, sans que son intelligence dirigeât sa marche, a fait passer cette charrue de la classe des instruments à celle des machines rurales. On peut mettre sur le même rang les semoirs, les machines à battre, les tarares, etc., etc.

Remarquons cependant que ces sortes de perfectionnements sont peu faciles et par conséquent peu nombreux, en agriculture. Les travaux des champs sont infinis ; ils varient non-seulement avec les saisons, mais encore avec les mois, avec les jours, avec les heures. Or, là où l'intelligence, l'observation, le calcul doivent constamment veiller sur la force, pour changer son emploi, modifier son action, il est impossible que des machines puissent être introduites; il est impossible que l'homme puisse se reposer sur elles du soin des nombreuses opérations que commande l'exploitation d'une ferme ; il est impossible surtout qu'il puisse y avoir économie et profit à recourir à de tels moyens. Et loin de se récrier contre cette impossibilité, comme ont osé le faire certains écrivains, qui ne serait disposé, au contraire, à la regarder comme un bien, nous dirons presque comme une limite posée par la Providence à ces tentatives auxquelles donnent lieu sans cesse la concurrence, le désir et le besoin de réussir, de faire fortune ?

On peut enfin désigner sous le nom d'*ustensiles aratoires* tout ce qui sert dans des opérations qui n'ont pas pour but immédiat le travail des terres, mais plus particulièrement les manipulations à faire subir à certains produits obtenus : ainsi ce qui sert à la fabrication du vin, du cidre, du fromage, etc., etc. *Voy.* Pressoir, Baratte (aux mots Beurre et Fromage), etc.

Grand nombre d'auteurs ont proclamé que les réformes réclamées par notre agriculture doivent commencer par celle des outils et instruments dont elle fait usage. Mais ces outils et instruments ne marchent pas seuls, et la garantie de leur bonne, de leur salutaire application est avant tout dans le perfectionnement de l'intelligence qui doit les diriger. Or cette intelligence, c'est l'instruction qui la perfectionne, qui l'étend, qui la rend capable de satisfaire à toutes les exigences qui réclament son concours; non cette instruction vague, sans but avoué, et que le campagnard n'accepte que comme une nouvelle facilité, un encouragement de plus à répudier la charrue; mais cette instruction spéciale qu'attendent encore les enfants de nos fermiers, et dont le double but sera de leur enseigner et de leur faire aimer l'état auquel ils sont appelés. Avec cette condition, jointe à celles qui devront diriger vers les campagnes, mettre à la tête des exploitations rurales, les capacités dont les villes surabondent; qui devront faire refluer sur les champs les capitaux dont regorgent le commerce et les entreprises industrielles, on verra les instruments aratoires perfectionnés se répandre de plus en plus, remplacer ceux que les progrès de la science ont condamnés, et l'agriculture devenir enfin ce qu'elle doit être dans une société qui n'a pas de source plus féconde de richesse, de garantie plus puissante de repos. A. P. L.

INSTRUMENTS DE CHIRURGIE. La chirurgie emploie au traitement des maladies la main seule ou armée d'instruments. La main est donc le premier et le principal instrument du chirurgien.

C'est avec la main seule, en effet, que se font la plupart des explorations, et que s'exécutent un grand nombre d'opérations, telles que les réductions de fractures et de luxations, le *taxis* des hernies, la version du fœtus dans les accouchements laborieux, etc.

Dès l'enfance de l'art, on dut s'aider d'instruments, et ceux qui servaient dans la vie usuelle se présentèrent les premiers; bientôt on les fit fabriquer plus délicats et plus parfaits pour des usages spéciaux; enfin on arriva jusqu'à la construction d'appareils et de machines plus ou moins compliqués. Les monuments et les livres nous ont conservé l'image des premiers instruments, la lancette, le couteau chirurgical dans toutes les dimensions, les *forfices*, les *forcipes* ou forceps, pinces ou tenailles, les aiguilles, les sondes, etc. Le temps a changé la forme, la matière et le nom des pièces, qui composeraient ensemble un arsenal chirurgical immense, mais tous n'ont par reçu la sanction de l'expérience, et il en est beaucoup qui n'ont jamais été même essayés une fois, et qui sembleraient n'avoir été inventés que pour faire peur aux gens et pour exploiter leur frayeur.

En toutes choses, la simplicité est le caractère du progrès; et en chirurgie un petit nombre d'instruments, dirigés par une connaissance approfondie des parties sur lesquelles on doit opérer, suffit à toutes les exigences de la pratique. On a renoncé généralement aux machines et appareils qui tendaient à substituer à l'action intelligente une force aveugle et sujette à errer. Ce qu'il en reste est presque toujours personnel à celui qui, l'ayant inventé pour ses besoins, le gouverne avec l'habileté que donne l'expérience.

Scultet, dans son *Armamentarium chirurgicum* (Ulm, 1653, in-fol.), a rassemblé tout ce qui était connu jusqu'à lui; et sa collection est précieuse encore aux inventeurs de nos jours. L'Encyclopédie méthodique, l'ouvrage de Perret et de Savigny sont d'utiles recueils en ce genre.

La réforme dans les instruments et les machines de chirurgie fut introduite au XVIIIe siècle. Lafaye, Louis et Desault y contribuèrent particulièrement; et notre époque se montre, sous ce rapport, d'une judicieuse sobriété.

Les instruments se divisent naturellement en communs, qui servent à l'usage journalier, et en particuliers, qui ne sont de mise que plus rarement ; il en est même de spéciaux qu'on a dû faire fabriquer pour s'accommoder à telle exigence d'un cas individuel et peu fréquent. Ils se classent aussi, d'après le but auquel ils tendent, en instruments propres à diviser les parties molles ou dures, instruments de réunion, instruments d'exploration ou de direction, sans parler des appareils contentifs, des machines à extension permanente ou à traction, usités dans le traitement des fractures, des luxations et des difformités.

Tout le monde connaît les principaux de ces instruments, les couteaux, les bistouris, les lancettes, les ciseaux, les scies, etc., de même que les aiguilles, les forceps, les pinces et les tireballes de tout genre, les sondes, les algalies, etc. Plusieurs se trouvent indiqués ou décrits dans des articles particuliers de cette Encyclopédie ou à l'occasion des opérations auxquelles ils s'emploient. *Voy.* BISTOURI, LANCETTE, FORCEPS, SONDE, ALGALIE, etc.

Le fer, l'acier, l'argent, le platine sont usités dans la fabrication des instruments de chirurgie; l'or n'y entre guère que comme objet d'ornement. On se sert également de bois, de gomme élastique, etc. Les instruments de fabrique française, et particulièrement de celle de Paris, sont fort estimés; il s'en exporte pour des sommes assez considérables. *Voy.* COUTELIER.

On n'a pas besoin de dire que la bonne qualité des instruments est d'une grande importance en chirurgie, pour ne pas faire éprouver aux malades plus de douleur qu'il ne faut. Un instrument qui vient à se rompre pendant une opération devient la source d'une foule d'accidents qu'il est facile de concevoir. F. R.

INSTRUMENTS DE MUSIQUE. Parmi les anciennes divisions de la musique, il en était une qui consistait à la distinguer en *naturelle* et *artificielle*, c'est-à-dire en vocale et instrumentale. Cette désignation n'était pas d'une justesse parfaite, car la musique instrumentale est aussi bien dans la nature que la vocale,

et, s'il faut employer l'art pour construire les instruments, en obtenir des sons musicaux et exécuter convenablement les pièces qui leur sont destinées, l'art n'est pas moins nécessaire (à bien des égards il l'est même davantage) pour amener la voix humaine à un point plus ou moins voisin de la perfection. Sans doute les anciens voulaient seulement indiquer par le terme musique *naturelle* que la voix était un instrument mis par la nature à la disposition de tous les hommes, et celui de tous que l'on devait le plus cultiver.

La voix est, en effet, le premier et le plus beau des instruments; les genres, espèces et variétés des voix humaines offrent au plus haut point la diversité dans l'unité, et peuvent, par les seuls moyens qui leur sont propres, produire les plus beaux, les plus sublimes effets. Dans l'article INSTRUMENTATION, nous les avons déjà considérées en tant qu'associées entre elles, et nous en traiterons spécialement aux articles VOIX et VOCAL.

On a divisé les instruments proprement dits de plusieurs manières : la plus ancienne paraît être celle des Chinois, et il s'en faut qu'elle soit à mépriser. Ces peuples, considérant avant tout la nature des corps phonogènes, en tirent huit espèces d'instruments, selon que le son, élément de toute musique, est obtenu au moyen : 1° de la peau, 2° de la pierre, 3° du métal, 4° de la terre (cuite), 5° de la soie (tordue), 6° du bois, 7° du bambou (que les Chinois ne considèrent pas comme un bois), 8° de la calebasse. Les divisions adoptées par d'autres peuples rentrent toutes dans celle dont on se sert universellement aujourd'hui et qui consiste à ranger les instruments sous l'une des trois sections d'instruments *à cordes*, *à vent*, *à percussion*.

Quoique les auteurs ne disent rien de précis à cet égard, on a tout lieu de croire que les premiers instruments inventés ont été les instruments à percussion; sans doute on les aura jugés trop peu importants pour en parler, et on les aura considérés plutôt dans leur rapport avec la danse dont, chez tous les peuples, ils ont en tout temps servi à marquer le rhythme, que comme instruments musicaux proprement dits. Un motif qui, plus que tout autre, rend fort probable la priorité des instruments à percussion, c'est que les peuples sauvages ne possèdent le plus ordinairement que des instruments de ce genre grossièrement fabriqués et dont ils se servent pour accompagner les mouvements ou trépignements de leurs corps, ainsi que leur musique vocale.

Du reste, si les autorités manquent pour fixer ce qui concerne la découverte des instruments à percussion, elles se réunissent presque toutes pour donner l'antériorité aux instruments à cordes sur les instruments à vent. En Chine, c'est Fou-hi ou un empereur de l'époque fabuleuse qui a inventé le *kin* et le *ché;* dans l'Inde, Nared, fils de Brahma et de Seraswati, trouve la *vîna;* Jubal fabrique chez les Hébreux le premier *kinnor;* enfin Hermès ou Mercure, en Égypte et en Grèce, tire d'une écaille de tortue la plus ancienne des *lyres*.

L'invention des instruments à vent est postérieure, du moins selon l'opinion la plus répandue. Ils sont d'ailleurs toujours restés dans un état d'infériorité vis-à-vis de leurs aînés, ce qui s'explique non-seulement par la fatigue qui résulte pour la poitrine de leur fréquent usage, mais aussi parce qu'ils portent avec eux plusieurs inconvénients matériels que n'ont point les instruments à cordes. C'est seulement à une époque tout-à-fait récente, qui ne remonte guère au-delà d'un demi-siècle, que ces instruments ont pu offrir des séries chromatiques de sons pures, égales, complètes et d'une intonation juste et précise. Un autre désavantage de ces instruments, c'est d'être (l'orgue et sa famille exceptés) inharmoniques, c'est-à-dire de ne pouvoir émettre à la fois plusieurs sons, ce qui leur donne toujours une apparence pauvre et un effet mesquin, lorsqu'ils n'appellent pas à leur secours quelque autre instrument qui voile leur nudité et cache ce que les faibles proportions de leur être présentent de grêle et d'incomplet.

Tous les instruments de quelque importance sont examinés dans des articles particuliers auxquels nous renvoyons les lecteurs pour ce qui concerne la nature, l'étendue, le mécanisme, en un mot les facultés de chacun d'eux; ici nous n'a-

vons à les considérer que dans leurs espèces et leurs familles, en nous attachant seulement à ceux qui sont usités de nos jours en Europe.

Les instruments *à cordes* peuvent se diviser de plusieurs manières; premièrement par rapport à la composition de leurs cordes qui peuvent être : 1° *métalliques*, c'est-à-dire faites de cuivre ou laiton, ou d'acier; ces métaux, étirés et tréfilés par des procédés particuliers, fournissent des fils dont la sonorité est déterminée par un degré de tension convenable et proportionné avec la longueur des cordes; 2° les cordes d'instruments peuvent être formées d'intestins d'animaux: on les appelle alors *cordes de boyau*, et il y a des distinctions à faire relativement à l'animal dont elles proviennent; on a employé les intestins de mouton, de chat, de chameau, etc., et il y aurait lieu à faire à cet égard beaucoup d'expériences que la nature des éléments mis en œuvre rend malheureusement fort rebutantes et même dangereuses; 3° la soie tordue et tendue fournit une troisième sorte de cordes. Ces cordes peuvent quelquefois se combiner et s'identifier: ainsi l'on peut couvrir une corde de boyau ou de soie d'un fil métallique qui l'entoure d'anneaux continus se touchant les uns les autres; on peut aussi entourer une corde métallique d'une autre de même nature, et dans ce cas la corde enveloppante peut être disposée en spirale; on pourrait imaginer encore plusieurs autres combinaisons.

Une seconde division des instruments à cordes se tire de la manière dont on les joue : ainsi leurs cordes sont *pincées* ou pour mieux dire accrochées soit avec les doigts comme la harpe et la guitare, soit avec un plectre ou quelque chose d'analogue, comme la vina indienne ou la mandoline, et, dans ce cas, l'effet du plectre peut s'obtenir au moyen d'un mécanisme qui facilite l'exécution comme dans le clavecin et autres instruments polyplectres; le son des cordes s'obtient aussi au moyen de la percussion opérée avec un marteau garni en conséquence et que tient l'exécutant, comme le tympanon, ou qui est mis en action par un mécanisme dont la partie apparente se montre sous la forme connue d'un *clavier*. Enfin les cordes peuvent être mises en vibration par un frôlement qui s'obtient d'ordinaire au moyen de crins frottés d'un corps résineux : de là toute la famille des instruments *d'archet*.

Pour tous les instruments dont nous venons de parler, il faut encore établir la distinction de ceux à corde libre, tels que la lyre antique, la harpe, le clavecin, le piano, etc., et de ceux dont le manche est accompagné d'une *touche* au moyen de laquelle la longueur des cordes est diminuée à volonté par l'apposition et une forte pression des doigts de l'exécutant, tels que la guitare, le violon, etc., ou bien de tout autre corps qui remplace les doigts, comme la vielle.

Les instruments *à vent* se partagent d'abord en deux grandes sections, en raison de la matière qui sert à les confectionner, savoir le bois d'une part, et de l'autre le cuivre, ou pour parler plus exactement, le laiton. L'orgue et les instruments analogues, où l'on se sert du moyen artificiel des soufflets pour obtenir l'air destiné à faire parler les tuyaux, forment une classe à part.

Les instruments de bois se sous-divisent en quatre classes basées sur le principal moyen dont on se sert pour les faire résonner : 1° l'air y est introduit sans aucun appareil spécial (l'appareil est alors la bouche même de l'exécutant), comme dans les flûtes traversières; 2° l'appareil adapté au sommet de l'instrument est un sifflet, comme dans les flûtes à bec, flageolets, galoubets, etc.; 3° c'est une lame de roseau appliquée et fixée sur une petite pièce de bois creusée en forme de bateau comme dans les clarinettes et cors de basset; ou bien ce sont deux lames appliquées l'une contre l'autre, comme dans les hautbois, les cors anglais, les bassons; 4° on peut former une quatrième classe d'instruments en bois contenant ceux qui ont une embouchure semblable à celle des instruments de cuivre, tels que le serpent et le serpent-basson.

Les instruments en cuivre forment une seule classe; toutefois on pourrait en distinguer deux : ceux qui ont l'embouchure creusée en baquet, tels que le trombonne, la trompette, l'ophicléide, etc., et ceux qui, comme les cors, se servent

d'une embouchure disposée en cornet; mais cette distinction est inutile. Une division plus importante consisterait à distinguer les instruments de cuivre selon que leur canal est ou n'est pas garni de trous latéraux : le cor et la trompette ordinaire seraient dans le premier cas ; l'ophicléide, le bugle ou trompette à clef, etc., seraient dans le second. On formerait une troisième section des instruments dont le tube est susceptible d'allongement et de raccourcissement, tels que les trombonnes et les instruments à pistons.

Les deux classes d'instruments *à percussion* sont premièrement ceux que l'on forme d'une peau d'animal tendue qui se frappe au moyen de baguettes (timbales et tambours de toute espèce), et en second lieu ceux dans lesquels le corps frappé est un métal (triangle, cimbales, bonnet chinois, tamtam, cloches et clochettes de toute espèce, etc.). On néglige une troisième classe dans laquelle la percussion a lieu sur le bois, les castagnettes, par exemple, dont d'ailleurs l'effet uni à la danse est loin d'être désagréable, et une quatrième où c'est le verre qui est frappé, comme la typharmonica ou harmonica à marteau.

Nous n'avons admis dans cette classification que les instruments généralement reçus de nos jours; nous en avons écarté plusieurs étrangers à l'Europe, et qui, dans un traité spécial, mériteraient d'être observés, le *king*, par exemple, formé d'une suite de pierres sonores qui se frappent avec un marteau de bois. Nous avons également rejeté ceux qui sont tombés en désuétude et certains autres qui, bien que fort dignes en eux-mêmes d'être étudiés séparément, sont sans importance par rapport à ceux que nous avons indiqués, et par conséquent n'ont pas été admis dans l'usage commun : tels sont l'harmonica, le clavicylindre, l'euphone, le paille-bois (*voy.* ces mots), etc.; enfin nous n'avons pas cru devoir nous occuper des instruments mécaniques et des instruments joujous, puisqu'ils sont à peu près dépourvus de tout intérêt en ce qui concerne l'art.

L'histoire des instruments chez les anciens est fort obscure, et la matière, jusqu'à ce jour, n'a pas encore été bien débrouillée. Il ne paraît pas au reste que les Grecs et les Romains aient été bien avancés dans cette partie de la musique; leur système musical s'y prêtait difficilement. On aurait donc tort de croire, d'après les nombreuses dénominations instrumentales qui se rencontrent dans les auteurs, que la musique des anciens offrît à cet égard une grande variété. D'abord il est tout-à-fait indubitable que plusieurs noms différents désignaient un seul et même instrument; et, en second lieu, les instruments réellement dissemblables ne différaient souvent que quant à la forme et offraient le même résultat. Quelle différence, par exemple, y avait-il, quant à l'effet, entre la sambuque, que l'on sait avoir été un triangle à deux des côtés duquel on fixait des cordes dont la série allait se raccourcissant jusque vers l'un des angles; et la lyre, dont les cordes étaient toutes de longueur pareille, mais ramenées à des degrés analogues au moyen d'une plus forte tension? Évidemment, sauf un affaiblissement de son presque inappréciable, les deux instruments pouvaient aller de pair. La même proposition s'appliquerait aux espèces diverses de flûtes et trompettes de l'antiquité.

Les instruments des anciens subsistèrent dans le moyen-âge; mais les praticiens habiles devenant chaque jour moins nombreux, petit à petit la théorie des procédés de fabrication s'altéra; les instruments ayant disparu de la plupart des cérémonies religieuses et civiles dont ils étaient auparavant l'un des ornements principaux, il y eut extrêmement peu de corps de musique employés et salariés par les pouvoirs de l'époque. La profession musicale ne fut plus guère exercée que par des mendiants qui plus tard acquirent une véritable importance, et que l'on appela *troubadours*, *trouvères*, *ménestrels*, etc. (*voy.*). A la même époque, selon toute apparence, les Maures, conquérants de l'Espagne, y introduisaient, ainsi que nous l'avons dit ailleurs (*voy.* GUITARE), l'usage des instruments à touches qui amenèrent une véritable révolution dans le système instrumental. Malheureusement nous ne possédons sur tout ce qui concerne les arts de cette époque que des

données fort incertaines, en sorte que l'histoire des instruments reste environnée de ténèbres impénétrables. C'est seulement à partir du XVI[e] siècle que l'on commence à pouvoir se rendre un compte assez exact de l'état des instruments de musique. On reconnaît au premier coup d'œil que le mouvement qui dut s'opérer pendant les deux siècles précédents fut le résultat immédiat et nécessaire des progrès du contrepoint dont il suivit parallèlement la marche rapide. C'est alors que nous voyons les instruments se diviser en familles et se réunir pour former un ensemble assez imposant.

Toutefois, pendant deux siècles, ils n'osèrent presque pas se montrer seuls; ils demeurèrent vis-à-vis des voix dans un état de subordination dont ils ne s'écartaient jamais et dont ils se ressentiront toujours lorsqu'ils s'associeront à leurs anciennes souveraines, ce qui, à notre avis, est loin d'être un mal. Cependant, ceux des instruments qui faisaient harmonie seuls à seuls furent quelquefois mis en avant et s'essayèrent dans des sonates destinées à faire briller certaines ressources que ne possédaient pas les voix. Enfin, dans le commencement du siècle dernier, les instruments purent se grouper, se réunir et agir entre eux avec les seules forces qui leur étaient propres. Après diverses tentatives plus ou moins heureuses, des compositeurs de premier ordre prirent goût à travailler pour les instruments; de leur côté, les instrumentistes, voyant que l'on s'occupait d'eux, firent les plus grands efforts pour perfectionner leur exécution, tandis que, d'une autre part, les luthiers (*voy.* FACTEURS D'INSTRUMENTS) tâchaient, par tous les moyens possibles, d'améliorer leurs procédés de fabrication. Les instruments d'archet acquirent plus d'importance que jamais; on exécuta partout une foule de passages que l'on avait jusqu'alors cru impossibles. Les instruments à vent ne tardèrent pas à suivre cette impulsion que favorisa singulièrement l'application fréquente des petites soupapes appelées *clefs*, dont le mécanisme, facilitant l'exécution d'une foule de traits dans toutes les échelles, agrandit le domaine des instruments à vent qui, pendant longtemps, n'avaient été considérés que comme renfort et remplissage; le style instrumental fut fixé, les compositeurs durent faire une étude spéciale de l'instrumentation. *Voy.* ce mot, ainsi que INSTRUMENTAL.

Le temps a dévoré les traités spéciaux que les anciens avaient laissés sur leurs instruments; on est obligé de chercher des renseignements sur ce sujet dans une infinité d'opuscules et de mémoires dont on peut voir la liste dans Lichtenthal, *Dizionario e bibliografia della musica* (t. III, p. 108 et suiv.). On trouvera dans le même auteur des renseignements sur les traités concernant les instruments modernes (t. IV, p. 55 et suiv.); nous indiquons d'ailleurs à chacun de nos articles spéciaux les meilleures *Méthodes* composées jusqu'à nos jours pour chaque instrument. Du reste, une bonne histoire des instruments anciens et modernes est encore à faire et serait bien à désirer. J. A. DE L.

INSTRUMENTS DE PRÉCISION, On comprend sous cette dénomination, ou plus communément sous celle d'*instruments de physique et de mathématiques*, tous les instruments nécessaires aux expériences d'optique, d'acoustique, d'électricité, de galvanisme, de magnétisme, de météorologie, de minéralogie, à la mesure de l'espace, à la pesanteur des corps, et à toutes les opérations de ces diverses sciences.

On pourrait les diviser en trois classes principales : les instruments de mathématiques; ceux de physique, se subdivisant presque à l'infini; et ceux d'astronomie, qui ne sont pour ainsi dire que l'application et la réunion des instruments des deux autres classes.

INSTRUMENTS DE MATHÉMATIQUES. Il y en a de deux sortes : 1° ceux dont on fait usage dans le cabinet pour tracer des figures, des plans, etc. Ce sont des règles, des compas de réduction et de proportion, des équerres, des rapporteurs, des échelles de proportions, des tire-lignes, etc.; 2° les instruments qui servent à opérer sur le terrain, soit pour toiser et lever les plans des propriétés, niveler les hauteurs, relever la carte d'un pays, etc. : les principaux instruments nécessaires à ces opérations sont les mesures de lon-

gueur (mètres et autres), des chaînes d'arpenteur, la jauge, l'hodomètre, la planchette, le graphomètre pour mesurer les angles, les niveaux de fil à plomb, les niveaux d'eau ou à bulle d'air, servant à prendre le nivellement des hauteurs et les ondulations d'un terrain.

Nous donnons des articles séparés à presque tous les instruments dénommés.

Instruments de physique. Les nombreuses expériences qu'exige l'étude de la physique obligent ceux qui s'y livrent à multiplier presque indéfiniment les instruments nécessaires à leurs opérations. On peut les diviser en instruments d'optique, d'électricité, de galvanisme, de magnétisme, de pneumatique, de météorologie, de gnomonique, de minéralogie, d'aréométrie, de mécanique, d'hydraulique, etc.

Parmi les instruments *d'optique*, quelques-uns, par l'universalité de leur usage, ont une certaine importance commerciale : tels sont les lunettes (*voy.*), les lorgnettes, les lorgnons monocles et binocles, suivant qu'ils ont des verres pour un ou deux yeux. Le fer, l'acier, la corne, l'ivoire, la nacre, l'écaille, le cuivre, l'or et l'argent prêtent leur éclat à tous ces instruments. En France, le bon goût parisien a multiplié à l'infini l'élégance et la variété des formes et la perfection de ces objets. La qualité des verres a reçu aussi d'importantes améliorations.

Après ces articles d'un usage si vulgaire et si général, viennent ceux qui sont destinés presque exclusivement à l'étude des sciences ou à quelque industrie : tels sont les loupes, les grandes lunettes ou longues-vues, les télescopes, les microscopes, les miroirs optiques, les appareils de réflexion, de réfraction, de double réfraction, de diffraction, de polarisation, les chambres noires et claires, la lanterne magique, le prisme, puis le diagraphe, le pantographe (*voy.* ces mots), le daguerréotype (*voy.* Photographie), etc. Paris est encore, pour la France, le seul lieu de fabrication de ces instruments.

L'importance de cette branche de fabrication a fait donner le nom d'*opticiens* (*voy.*) à ceux qui s'occupent de la confection des instruments de précision en général.

La machine électrique forme presque à elle seule la section des instruments *d'électricité;* mais les accessoires de cet instrument sont très nombreux. Par exemple, les bouteilles de Leyde, la batterie électrique, le pistolet de Volta, le conducteur, la balance électrique de Coulomb, les électrophores (*voy.* ces mots) et des appareils pour l'électricité lumineuse, pour faire fondre le fil de fer dans l'eau, pour enflammer l'esprit-de-vin, le diagomètre (*voy.*), etc.

Le principal instrument *de galvanisme* est la pile de Volta. Les accessoires ordinaires sont le conducteur de Volta, l'excitateur et l'électroscope. *Voy.* Galvanisme.

La section des instruments *de magnétisme* comprend les aimants (*voy.*) naturels et artificiels, les barreaux et aiguilles aimantés, puis les instruments qui servent à déterminer l'inclinaison et la déclinaison de l'aiguille aimantée.

La machine pneumatique (*voy.*) est le principal des instruments *de pneumatique*. Parmi les accessoires nécessaires, il faut placer le récipient, le baroscope ou balance dans le vide, les hémisphères de Magdebourg, etc.

Les baromètres, les thermomètres, les hygromètres et les eudiomètres (*voy.* ces mots) sont les principaux instruments *de météorologie* ou *d'aérométrie*, dans lesquels se rangent encore les anémomètres (*voy.*) ou girouettes.

Sous le nom d'instruments *de gnomonique*, on comprend les cadrans (*voy.*) solaires, lunaires, stellaires, universels, équinoxiaux, astronomiques, horizontaux; les méridiens à canon, gnomons (*voy.*), etc.

Parmi les instruments *de minéralogie*, les goniomètres (*voy.*) tiennent le premier rang. Il y en a trois principaux qui portent le nom de leurs inventeurs, celui d'Haüy, celui de Gillet de Laumont, et celui de Charles et Malus; les accessoires sont des pinces, creusets, coupelles, chalumeaux, aiguilles, supports, etc.

Quelques-uns des instruments *d'aréométrie* ne servent qu'à des expériences scientifiques, d'autres sont employés dans le commerce pour déterminer la valeur de certains produits chimiques ou naturels :

tels sont les alcoolomètres, alcalimètres, aréomètres (*voy.*), pèse-sels, galactomètres, œnomètres, caféomètres, éprouvettes à poudre, etc.

Les principaux instruments *de mécanique* sont des balances de toute sorte et plusieurs appareils destinés à déterminer la longueur du pendule, le jeu du levier, des poulies, les dynamomètres (*voy.*), etc. On peut encore ranger dans cette section les instruments *de ballistique*. *Voy.* ce mot.

On donne le nom d'instruments *d'hydraulique* aux appareils servant à déterminer la pression des liquides ou à démontrer les principes de cette science, comme le jeu des pompes aspirantes, foulantes et élévatoires, les siphons, la fontaine de Héron ou de compression, la presse et la balance hydrostatiques (*voy.* ces mots), etc.

INSTRUMENTS D'ASTRONOMIE. Les principaux instruments d'astronomie sont les grandes lunettes, les télescopes, le quart de cercle mural, l'octant, le sextant, l'instrument des passages, les hélioscopes, héliomètres, etc. *Voy.* ces noms.

Quelques-uns de ces instruments, appliqués à l'art nautique, deviennent des instruments *d'hydrographie*; il faut alors y joindre la boussole, les clepsydres, des montres et chronomètres (*voy.*), etc.

La construction des instruments d'astronomie peut être justement regardée comme le plus délicat des arts mécaniques, et celui dans lequel on doit chercher davantage à approcher de la rigoureuse précision géométrique. Grâce à l'habileté de nos ingénieurs, aux lumières de nos savants et à l'invention de certaines machines, ce résultat a été obtenu autant qu'il était humainement possible de l'obtenir. Il n'existe, en effet, rien de plus difficile dans la pratique, que de tourner un cercle de métal et le diviser en parties parfaitement égales, pour ainsi dire infiniment petites, de le placer exactement sur son centre et de l'ajuster dans une position donnée. La parfaite exactitude n'est pas ici sans une grande importance, puisque la moindre imperfection augmente sensiblement par tout le pouvoir optique des instruments, des télescopes par exemple, et devient ainsi une erreur funeste. Malheureusement, toutes les chances d'erreurs ne sont pas dans la fabrication : ces irrégularités ont quelquefois leur source dans des causes bien plus difficiles à maîtriser, telles que la dilatation et la condensation des masses métalliques par le changement de température. Un angle d'une minute n'occupe sur la circonférence d'un cercle de 10 pouces de rayon qu'environ $\frac{1}{350}$ de pouce, quantité trop petite pour être déterminée avec certitude sans l'usage de verres amplifiants; et cependant une minute est une grande quantité dans la mesure astronomique d'un angle. Avec les instruments employés aujourd'hui dans les observatoires, une seule seconde ou la 60ᵉ partie d'une minute se trouve être une quantité distinctement visible et appréciable. Or, un arc de cercle soutendu par une seconde est moindre que la 200,000ᵉ partie du rayon, en sorte que sur un cercle de 6 pieds de diamètre, elle n'occuperait pas une étendue linéaire supérieure à la 5,700ᵉ partie d'un pouce, quantité qui exige un puissant microscope pour être seulement aperçue. Qu'on juge donc de la difficulté de placer sur la circonférence d'un cercle métallique de pareille dimension, 360 marques, points, ou divisions reconnaissables, qui occupent leurs places véritables dans des limites aussi étroites, pour ne rien dire de la subdivision des degrés ainsi tracés en minutes, et de celles-ci en secondes. Un pareil travail a déjoué et déjouera sans doute à jamais les derniers efforts de l'habileté et de l'industrie humaines.

Les artistes qui s'occupent de la construction des grands appareils astronomiques et autres, sont appelés *ingénieurs*.

Paris est le centre de l'industrie des instruments de physique et de mathématiques. Il n'est actuellement aucune ville ni en France, ni en Europe, où elle se soit élevée à un tel degré d'importance et de perfection. Aujourd'hui, la France l'emporte sur l'Angleterre, à qui nous empruntions autrefois tous nos instruments de précision. C'est que nulle part, il ne s'est rencontré à la fois, comme en France, un si grand nombre de savants qui se soient livrés à l'étude des sciences, et tant de constructeurs habiles et d'ou-

vriers adroits qui aient su satisfaire les besoins des savants.

L'Allemagne a plusieurs foyers où s'alimente cette industrie. Elle produit les grands instruments de physique et d'astronomie ; son principal atelier, créé par Frauenhofer (*voy.*) qui lui avait donné une grande réputation, est à Munich. Après Munich vient Berlin ; Altona s'était fait un nom par son mécanicien Repsoldi. Les principaux ateliers de l'Angleterre, qu'Herschel (*voy.*) a dotée de si puissants télescopes, sont à Londres. On cite les compas d'Aarau (Suisse). L'Italie ne se recommande pas au monde industriel sous ce rapport; il est juste pourtant de citer M. Amici de Modène. La Russie et les peuples orientaux tirent de France, d'Allemagne et d'Angleterre leurs instruments.

La construction des instruments de physique et de mathématiques, qui compte avec orgueil à Paris tant d'ingénieurs distingués, n'a pas encore obtenu en France l'honneur de la fabrication en grand ; le soin que prennent nos fabricants de faire bien plutôt que de produire beaucoup, leur fait entreprendre chaque instrument en petit nombre et par des procédés peu expéditifs, ce qui tient les instruments très chers et empêche la physique expérimentale de se répandre parmi les jeunes savants. Peut-être que si nos ingénieurs, se partageant la construction des divers instruments, s'occupaient spécialement chacun d'une branche particulière de leur art, ils obtiendraient des résultats économiques qui ne tarderaient pas à réagir sur la fabrication de ces instruments. L. L-T.

INSUBORDINATION, *voy.* SUBORDINATION.

FIN DE LA DEUXIÈME PARTIE DU TOME QUATORZIÈME.

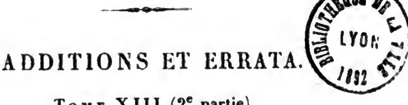




TABLE

DES MATIÈRES CONTENUES DANS LE TOME QUATORZIÈME.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES DU TOME QUATORZIÈME.



ADDITIONS ET ERRATA.

TOME XIII (2e partie).

N. B. Voir aussi l'Errata placé à la fin du Tome XIII.

Pag. 411, art. HALLER. Depuis l'impression de cette notice, M. Louis de Haller a fait paraître un ouvrage intitulé d'abord *Mélange de droit public et de haute politique*, Versailles, 1839, 2 vol. in-8°, et auquel il a donné ensuite ce nouveau titre : *Études sur les révolutions d'Espagne et de Portugal*.

p. 423, col. 2, ligne 28, *au lieu de* 1594, *lisez* 1549.

p. 457, col. 1, art. HARCOURT. On peut aussi consulter sur cette famille l'*Histoire généalogique de la maison d'Harcourt*, par G.-A. de la Roque, Paris, 1662, 4 vol. in-fol.

p. 475, col. 1, ligne 3, *au lieu de* αὐλη, *lisez* αὐλός; et sur la ligne suivante, *au mot* accord, *ajoutez* ceux-ci : ou réunion d'instruments à vent.

p. 477, col. 1. Dans l'exemple noté du mouvement contraire, l'avant-dernière mesure doit offrir, à la partie inférieure, les quatre notes *la*, *sol*, *fa* dièse, *fa* naturel.

p. 478, col. 1, ligne 40, *au lieu de* présenter des accords, *lisez* présenter les éléments des accords.

p. 482, col. 2, ligne 27, *au lieu de* du XVe siècle, *lisez* du XVIe siècle.

p. 485, col. 2, ligne 28, *au lieu de* Tarantatara, *lisez* Taratantara; et ligne 7 de la note, *au lieu de* le spaciose, *lisez* le spaziose.

p. 563, col. 2, ligne 53, *retranchez la parenthèse* (Koheleth).

p. 601, col. 2, ligne 16, *au lieu de* 1774, *lisez* 1771.

p. 649, col. 1, ligne 31, *au lieu de* qui reste inachevé, *lisez* dont le second et dernier volume a été publié, depuis la mort de l'auteur, par son fils (1840).

p. 680, col. 2, ligne 7, *au lieu de* 1423, *lisez* 1433.

p. 681, col. 1, ligne 27, *au lieu de* de cap Vernelho, *lisez* cap Vermelho.

p. 682, col. 1, ligne 6, *au lieu de* don Henrique, *lisez* dom Henrique.

p. 688, col. 2, ligne 53. Ici et à la fin de l'article, on a employé mal à propos le mot de collègue. Henriot n'était pas membre de la Convention nationale.

p. 765, col. 2, ligne 35, *au lieu de* L'Asthénie, *lisez* Lasthénie.

p. 793, col. 1, ligne 33, *rayez les mots* la Fulde et l'Edder. Ces deux rivières appartiennent non à Hesse-Darmstadt, mais à la Hesse électorale, bien que l'Edder ait sa source dans la première.

Nous renvoyons au prochain volume l'*Errata* du T. XIVe, et nous invitons itérativement nos collaborateurs, et en général tous les lecteurs, à nous signaler les fautes qu'ils auraient remarquées.

